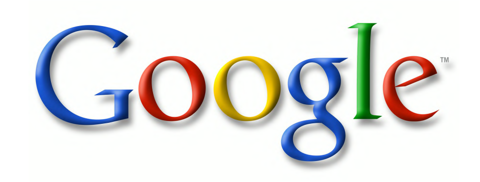










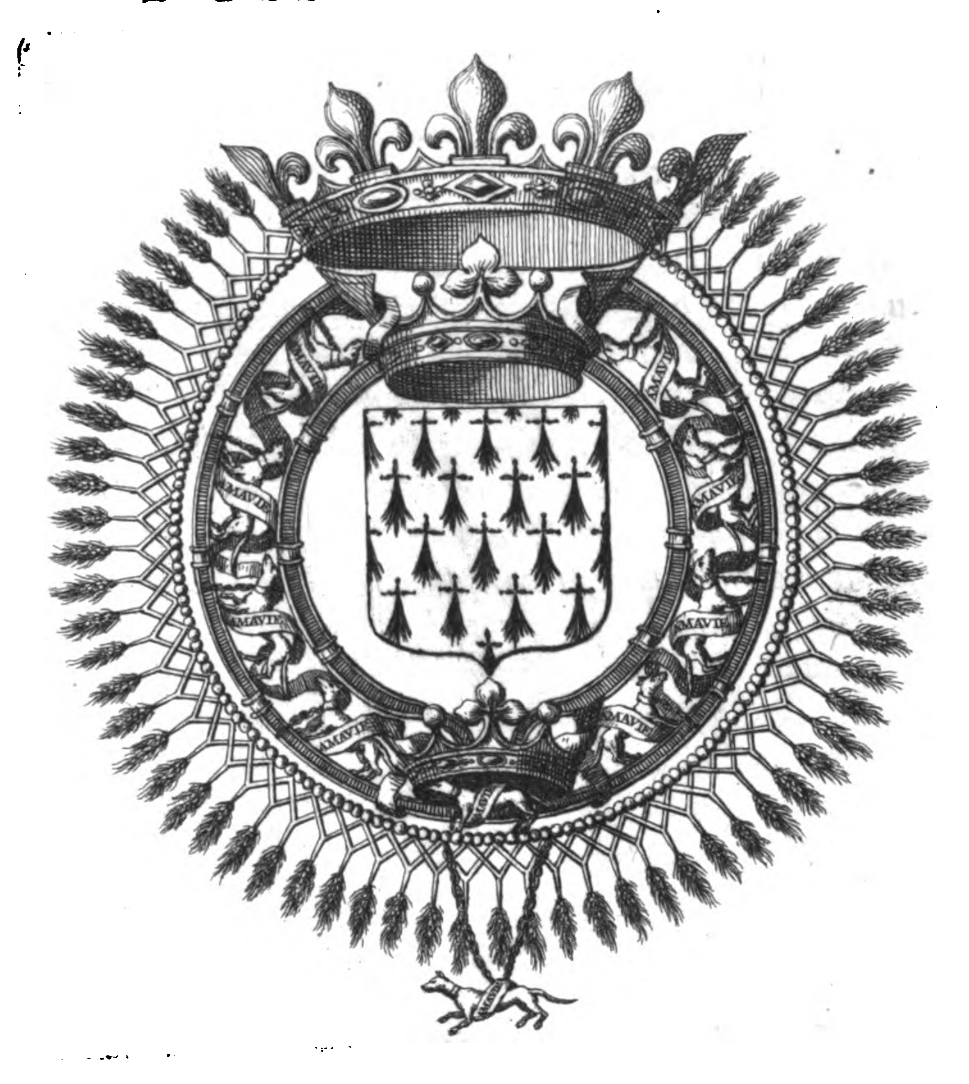
HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET CIVILE DE BRETAGNE.

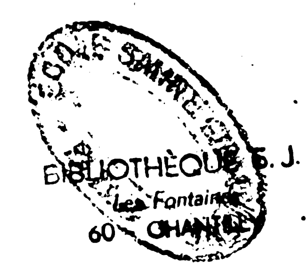
HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET CIVILE DE BRETAGNE,

COMPOSÉE SUR LES AUTEURS ET LES TITRES originaux, ornée de divers Monumens, & enrichie d'une Dissertation sur l'Établissement des Bretons dans l'Armorique, & de plusieurs Notes critiques.

Par DOM PIERRE-HYACINTHE MORICE, *Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur.*

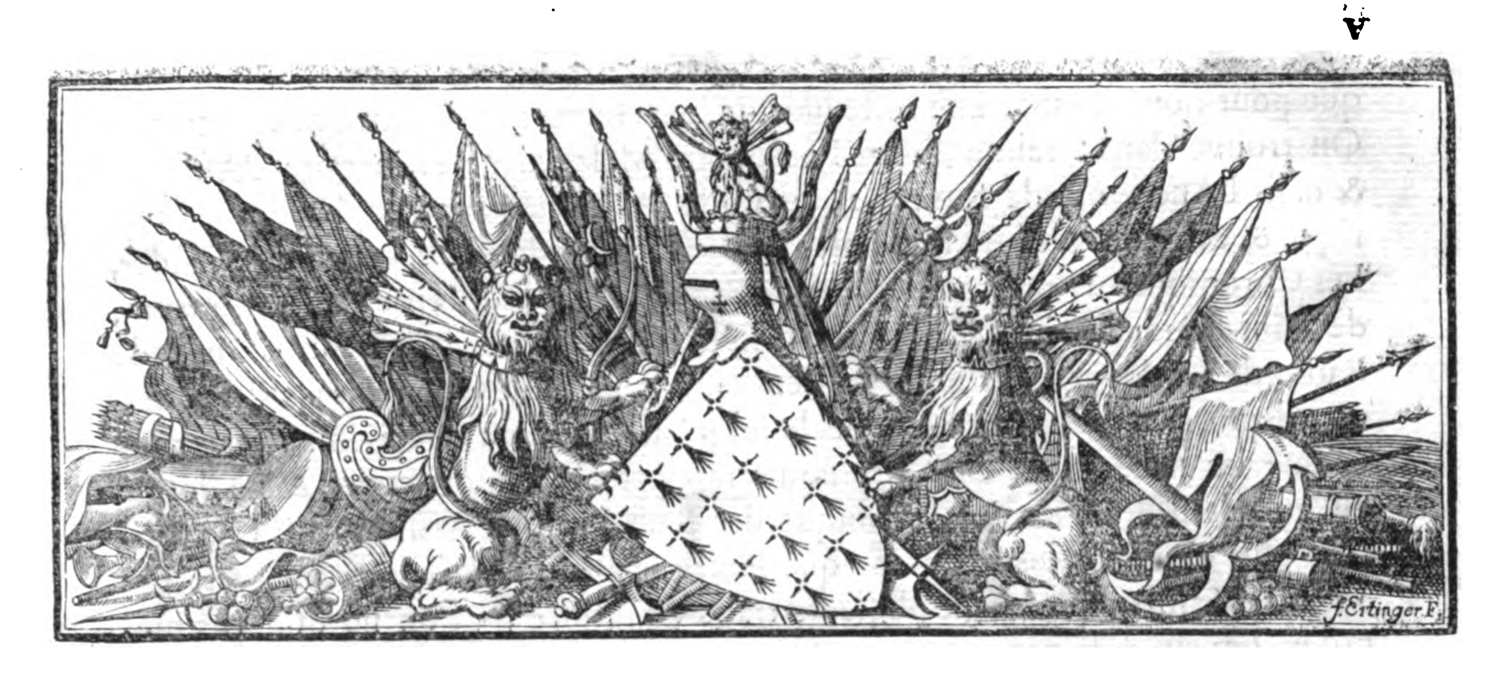
TOME PREMIER.





A PARIS,
De l'Imprimerie de DELAGUETTE, rue S. Jacques, à l'Olivier.

M. DCC. L.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



PRÉFACE.

L'HISTOIRE est un Tableau, qui nous représente au naturel notre origine, la véritable cause de nos maux; l'établissement des Empires, des Royaumes & des Républiques, leurs progrès, les différentes révolutions qui y sont arrivées, leur décadence, ce que peuvent les passions & les intérêts, les tems & les conjonctures, les bons & les mauvais conseils. Sans le secours de l'Histoire l'homme vivroit en étranger dans sa propre Patrie. Il ignoreroit absolument quels en ont été les premiers habitans, les noms des Princes qui y ont regné, les loix qu'ils ont imposées à leurs Sujets, la forme de leur gouvernement, les guerres qu'ils ont soutenues contre leurs voisins, les batailles qu'ils ont gagnées ou perdues, les conquêtes qu'ils ont faites, les Villes qu'ils ont bâties, les Ports qu'ils ont construits, la Religion qu'ils professoient & les Temples qu'ils ont fondés en l'honneur du vrai Dieu. Sans les Historiens la mémoire des Apôtres qui ont instruit nos peres, des Maîtres qui leur ont appris les Sciences & les Arts, des grands Capitaines qui ont défendu la Patrie & des sages Magistrats qui y ont administré la Justice, seroit ensevelie dans les tombeaux qui renferment leurs cendres. Quelles obligations n'ont donc pas les Etats à ces parfaits Citoyens qui ont consacré leurs veilles & leurs plus beaux jours à l'étude de l'Histoire ancienne, à la recherche des antiquités de leur Patrie & à l'examen des monumens qui y subsistent?

Les hommes ayant été dans tous les tems tels qu'ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire, curieux de sçavoir ce qui s'est passé avant eux, chaque Nation a fourni des Ecrivains, qui ont recueilli avec soin les grands événemens qu'ils ont vûs ou appris de leurs peres: mais la meilleure partie de leurs Ecrits a subi le sort des choses humaines, & n'est point parvenue jusqu'à nous. La Bretagne Armorique n'a pas autant de monumens anciens, qu'en ont certaines Provinces des Gaules: mais elle en a assez pour former une Histoire, qui mérite l'attention du Public. Elle étoit connue dès le tems de Pytheas, Géographe de Marseille, qui vivoit plus de 300. ans avant Jesus-Christ. César n'a pas oublié les Armoriquains dans ses Commentaires; mais ce qu'il en rapporte, est plutôt pour nous faire connoître l'importance de la victoire qu'il remporta sur eux,

que pour nous donner une juste idée de leurs mœurs & de leur gouvernement. On trouve dans Strabon, dans Pomponius Mela, dans l'Itineraire d'Antonin & dans l'Anonyme de Ravenne, les noms des principaux Peuples de l'Armorique & ceux des Villes, des Ports & des Fleuves de cette partie des Gaules. Les Chroniques de Bretagne, de Saint-Brieuc, des Rois Bretons Armoriquains, de Saint-Florent, du Mont-Saint-Michel, de Nantes, de Normandie, de Ruis, de Painpont, &c. nous apprennent les grands événemens de l'Armorique depuis la fin du quatriéme siécle jusqu'au milieu du quinziéme; mais tout ce que les Auteurs de ces Chroniques rapportent, est fort concis & ne donne aucun détail des faits. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains ne subsiste plus que dans les fragmens que Pierre le Baud nous en a conservés. Les Vies des Saints renferment plusieurs traits d'Histoire, qu'on ne doit pas mépriser. Les circonstances qui les accompagnent, ne sont pas toujours fabuleuses. Les nuages que le dérangement de la Chronologie a répandus sur certains faits, disparoissent dès qu'ils sont placés dans leur lieu naturel.

Mais quelques respectables que fussent ces monumens, ils ne donnoient aux Bretons qu'une légere idée de leur Histoire. C'étoient de bons matériaux qui avoient besoin d'être rassemblés pour former un tout, qui pût instruire. Un Inconnu entreprit ce travail dans le douziéme siécle, & le conduisit jusqu'à la défaite des Normans par Alain Barbetorte, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 936. Cet Ouvrage étoit Latin, & fut traduit en François l'an 1280. par Guillaume l'Amant Prieur de l'Abbaye de S. Aubin-des-bois à la priére de Madame de Matignon. Il a servi de fondement au Roman des Bannerets, composé par un Moine de la même Abbaye & publié en 1377. Quelques années après parurent les Romans de Silvestre Budes, du Duc Jean le Conquerant & de Bertrand du Guesclin. Nous sommes redevables du premier à Guillaume de la Perenne Chevalier; du second, à Guillaume de Saint-André Scholastique de Dol, Conseiller & Secretaire du Duc Jean IV. & du dernier, à un Gentilhomme nommé Trueller. Les deux premiers Romans ont été imprimés dans le Recueil des Actes de Bretagne; mais le troisiéme est si diffus qu'on ne pouvoit le placer dans le même Recueil sans y omettre plusieurs actes nécessaires à l'Histoire générale. Trueller a les mêmes défauts que Froissart; il marque rarement la date des faits qu'il rapporte, & il n'observe pas toujours dans sa narration l'ordre des tems où les choses sont arrivées. Son Ouvrage demande de grands éclaircissemens & des Notes, qu'il est difficile de faire, tandis que nous n'aurons pas de bonnes Histoires des Provinces de Normandie, de Picardie, du Poitou, de Guyenne & d'Avergne.

Actes de Bret. T. 3. col. 1761.

Tous ces Ecrits étant insuffisans pour l'instruction des Bretons, Pierre le Baud entreprit une Histoire générale de leur Province, qu'il présenta à Jean de Châteaugiron Seigneur de Derval vers l'an 1480. Cet Auteur étoit fils de Pierre le Baud Chevalier Sieur de Saint-Ouen au pays du Maine & de Jeanne de Châteaugiron, fille naturelle de Patri Seigneur de Châteaugiron. Il s'attacha au service de Gui XV. du nom, Comte de Laval, qui lui donna d'abord un Canonicat dans l'Eglise de la Magdelaine de Vitré, & le fit ensuite Chantre de saint Tudgual de Laval. Ces bienfaits engagerent le Baud à arranger les Archives de Laval & de Vitré, dont la connoissance le mit en état de composer sa Chronique, qui est à proprement parler l'Histoire des Maisons de Laval & de Vitré. Devenu Conseiller & Aumônier de la Reine Anne, il obtint

Du Paz pag. 258.

de cette Princesse la permission de visiter toutes les Archives du Duché de Bretagne. Les lumiéres qu'il puisa dans ces Trésors, lui aidérent à retoucher son Histoire, qu'il dédia à la Reine. Du Paz ajoute que cette Princesse nomma le Baud à l'Evêché de Rennes; mais qu'il mourut l'an 1505. avant que d'avoir reçu ses provisions. Cela suppose que le Baud accepta réellement l'Evêché; mais s'il y a jamais été nommé, il ne l'accepta pas; car Robert Guibé fit serment de fidélité au Roi pour l'Evêché de Rennes le 21. Mai 1502. & le tint jusqu'au 29. Janvier 1507. qu'il fut transferé à Nantes par le Pape Jules II. Le premier Ouvrage de Pierre le Baud n'a point été imprimé, & est conservé manuscrit dans la Bibliothéque du Roi. Le second ne l'a été qu'en 1638. par le Sieur d'Hosier sur un Manuscrit tiré de la Bibliothéque du Marquis de Molac. Il finit au couronnement du Duc François II. & est beaucoup moins étendu que le premier: mais en récompense on y trouve plus de recherches & de discernement. Il seroit à souhaiter, que le style en fût plus poli; que l'Auteur eût usé plus amplement de la liberté qu'il avoit de visiter les Archives de la Province; & qu'il se fût défait de quelques erreurs & de certains préjugés du pays. Archives de l'Eglise de Nantes.

Son Ouvrage n'ayant pas paru dans le tems qu'on l'attendoit, Alain Bouchard Avocat au Parlement travailla à une nouvelle Histoire de sa Patrie, qu'il intitula: *Les grandes Chroniques & Annales de Bretagne depuis le tems du Roi Brutus jusqu'à la mort du Duc François II.* Ces Chroniques furent imprimées pour la premiere fois en 1514. Elles furent augmentées & continuées jusqu'à l'an 1531. dans les éditions postérieures de 1518. 1531. & 1541. Le titre de cet Ouvrage fait assez sentir, que l'Auteur a admis les fables, qui avoient cours de son tems. Le style en est aussi grossier, que les caractéres dont on s'est servi pour le donner au Public. A l'égard des faits on peut dire qu'il traite légérement ce qu'il y a de vrai, & s'arrête beaucoup à ce qui est faux. En un mot, il ne donne qu'une connoissance très-imparfaite de l'Histoire qu'il a voulu traiter.

Pendant qu'on travailloit à la derniere édition de Bouchard, Bertrand d'Argentré acheva son Histoire Latine de Bretagne sous ce titre: *De Origine ac rebus Gestis Armoricæ Britanniæ Regum, Ducum & Principum ab excessu Conani Meriadoci ad Francisci usque postremi Ducis & Annæ ejus filiæ tempora, cujus matrimonio in Francorum Regiam Ducatus concessit.* Bertrand étoit fils de Pierre d'Argentré Sénéchal de Rennes & de Jeanne Hagomar, petit-fils de Jean d'Argentré Ecuyer Seigneur du Val & de Perrine le Baud, sœur de l'Historien. Il s'appliqua dès sa plus tendre jeunesse à l'étude des Belles-Lettres & de l'Histoire dans laquelle il fit un tel progrès, qu'à l'âge de 23. ans il acheva son Histoire latine de Bretagne. Cet Ouvrage n'a jamais été imprimé & a été longtems dans la Bibliothéque de Monsieur Colbert, d'où il est passé dans celle du Roi. L'Auteur y parle en homme éclairé des fables Bretonnes: mais il ne les a pas rejettées entiérement.

Ce travail fini, il se donna tout entier à l'étude de la Jurisprudence, & devint en peu d'années un des plus habiles Jurisconsultes de son siécle. Pourvû de la Charge de Sénéchal de Rennes sur la résignation que lui en fit son pere l'an 1547. il étudia la Loi, qui devoit être la base de ses Jugemens. Il en pénétra toutes les profondeurs & en développa les sens les plus cachés avec tant de suffisance, que le célébre Charles du Moulin ayant vû quelques-unes de ses Notes sur la Coutume de Bretagne, avoua qu'il ne connoissoit point en France de plus docte Jurisconsulte: aussi fut-il du nombre des Commissaires employés

à la Réformation de cette Coutume en 1579. Cette affaire terminée suivant les ordres & les intentions du Roi Henri III. les Etats priérent Bertrand d'Argentré de composer une nouvelle Histoire de la Province. Comme il avoit hérité des Mémoires de Pierre le Baud son grand oncle maternel, & qu'il avoit d'ailleurs acquis beaucoup de connoissances depuis trente ans qu'il présidoit au Siége de Rennes, il ne put refuser ce qu'on lui demandoit. Dans l'espace de trois ans il composa sa seconde Histoire, la fit imprimer à Rennes, & la présenta aux Etats assemblés à Vannes au mois de Décembre 1582. Ce travail fut si précipité, que l'Auteur, dans son Epître Dédicatoire, souhaite d'avoir le tems de le retoucher & de le mettre dans un meilleur ordre. Ses souhaits furent accomplis; il retoucha son Histoire, & la fit imprimer à Paris chez du Puy l'an 1588. Les informations, qu'il fut obligé de faire l'année suivante contre les Ligueurs, lui attirerent beaucoup d'ennemis, & lui causerent des chagrins, qui le conduisirent au tombeau. Il mourut le 13. de Février 1590. & le 21. du même mois le Parlement fit mettre le scellé sur son cabinet & sur sa Bibliothéque pour la conservation de ses Commentaires & de ses Mémoires historiques.

Ses Commentaires n'ont été imprimés en entier qu'après sa mort : mais il avoit fait imprimer de son vivant ses Notes sur les Titres *De Juridictionibus, Juribus Principum, Procuratoribus, Approprimentis & Donationibus.* Le style de son Histoire se sent de la pesanteur de l'âge où il étoit, lorsqu'il y travailloit, & des occupations dans lesquelles il avoit passé la meilleure partie de sa vie. A l'égard du fond des matieres il avoit pris pour guide Pierre le Baud, qu'il a copié assez fidélement. Il s'est souvent égaré avec lui, & lorsqu'il l'a quitté, il s'est encore plus égaré. Son Histoire est plus considérable que celle de Pierre le Baud, en ce qu'il a traité le regne du dernier Duc & celui de la Reine Anne sa fille : mais il l'a fait sans beaucoup d'ordre. Il a même négligé la recherche de plusieurs Actes, qui étoient dans les Archives de la Province, & il a fait un mauvais usage de ceux qu'il avoit entre les mains. On l'accuse aussi d'avoir favorisé certaines familles, & de n'avoir pas rendu justice aux autres. Cette accusation peut être bien fondée: mais il ne faut pas toujours attribuer à mauvaise foi ce qui peut venir d'un défaut d'attention, ou de ce qu'on s'est trompé. Au reste, on prend souvent pour affectation ce qui se fait naturellement. Il n'est rien de si ordinaire, que d'être plus attentif aux noms qui nous sont bien connus, qu'à ceux que nous connoissons peu. Souvent aussi ceux qui se plaignent qu'on ne leur a pas rendu justice, sont les premiers à ne se la pas rendre. Charles d'Argentré Sieur de la Boissiere fit quelque changement dans l'Ouvrage de son pere, & l'augmenta dans les Editions de 1612. & 1618. Lesconvel a donné un Abrégé de cette Histoire en 1685. mais il n'a pas eu l'attention de corriger les fautes de son Auteur, ni de suppléer ce qu'il avoit omis.

La premiere Edition de Bertrand d'Argentré, qui est très-rare, fut vivement attaquée par Nicolas Vignier Historiographe de France. Cet Auteur triompha dans son cabinet de l'Historien Breton, & s'imagina que personne ne pourroit lui répondre. Les découvertes que l'on a faites depuis, nous ont appris que Vignier s'étoit fait des monstres pour avoir le plaisir de les combattre & la gloire de les avoir vaincus. Ses remarques sur quelques endroits de Bertrand d'Argentré sont très-judicieuses : mais il en a relevé plusieurs, qui ne méritoient pas de l'être. Les troubles de la Ligue dans lesquels il se trouva en- Voyez la Note 20.

gagé,

gagé, l'empêcherent de donner au Public son Ouvrage ; qui n'a été imprimé qu'en 1619. par les soins de Nicolas Vignier son fils.

A peine cette Critique fut-elle sortie de dessous la Presse, que le P. Augustin du Paz publia son Histoire Généalogique de plusieurs Maisons illustres de Bretagne. Ce Religieux étoit de l'Ordre des Freres Prêcheurs & Docteur en Théologie. Il s'étoit appliqué dans le cours de ses Prédications à la recherche des antiquités de sa Patrie, pour lesquelles il avoit beaucoup de goût. Le Connétable de Montmorenci l'engagea à arranger ses Archives de Châteaubrient, où il passa deux ans. Le Docteur tira de ce trésor toutes les lumieres, dont il avoit besoin pour composer l'Histoire Généalogique des anciens Seigneurs de Châteaubrient & de plusieurs autres Maisons. Il fit imprimer ces Généalogies en 1619. & y ajouta l'Histoire de la Maison de Penthievre pour satisfaire le Duc de Vandôme Gouverneur de la Province & héritier de Philippe-Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur & de Penthievre. Quelques Seigneurs employés dans l'Ouvrage de du Paz lui procurerent une gratification de la part des Etats assemblés à Vannes la même année. Il leur faisoit espérer deux autres volumes, dans lesquels il se proposoit de donner l'Histoire Civile & Ecclésiastique de Bretagne avec la suite des grandes Maisons ; mais la mort dont il fut prévenu le 29. Décembre 1631. l'empêcha d'achever ce travail. Il avoit l'esprit net & solide. La lecture des anciens Actes lui avoit donné du goût pour la vérité. Il avoit recueilli avec beaucoup de soin & de travail un grand nombre de Mémoires, qu'il avoit commencé à digerer, lorsqu'il mourut. Les corrections qu'il avoit faites dans son propre Ouvrage, prouvent qu'il n'étoit pas attaché à ses opinions, & qu'il les abandonnoit, lorsqu'il en connoissoit la fausseté. Il n'eut pas pour la même raison embrassé les systêmes des autres, s'il les avoit connus défectueux. Ses Mémoires furent acquis par Pierre de Lannion Baron du Vieux-Chastel pour la somme de 300. livres.

M. de Vieux-Chastel n'étoit pas le seul, qui fit alors des recherches pour l'Histoire ou pour le Nobiliaire de Bretagne. Sebastien de Rosmadec Marquis de Molac, Gui Autret Seigneur de Missirien, René de Bruc Seigneur de la Chesnaie, Jean Gault Sieur du Tertre Lieutenant de Ploermel, Martin Gagnart Avocat au Parlement & Secretaire de la Princesse de Guemené, Louis Turquest Chapelain du Poirier, & le P. Albert le Grand, Religieux Dominiquain avoient les mêmes occupations ; mais ils ne nous ont donné aucune Histoire, ni aucun Nobiliaire. Le P. Albert publia seulement en 1636. la Vie & les Miracles des Saints de la Bretagne Armorique, avec un Catalogue Chronologique & Historique des Evêques de la Province. Cet Ouvrage fut revû, corrigé & augmenté par M. de Missirien & imprimé en 1657. Malgré les changemens que M. Missirien a fait dans cette seconde édition, on la regarde encore comme un tissu de fables plus propres à réjouir les libertins, qu'à édifier les fidéles. Ce n'étoit pas le but du P. Albert, qui avoit beaucoup de piété & de religion : mais il étoit un peu trop crédule, & n'avoit pas assez d'érudition pour discerner le vrai d'avec le faux. Le P. Toussaint de Saint-Luc de l'Ordre des Carmes, aussi zélé pour l'instruction de ses compatriotes, que l'étoit le P. Albert, publia en 1691. quelques Mémoires sur l'état Ecclésiastique & Civil de la Province de Bretagne. La partie la plus considérable de ses Mémoires renferme les noms des familles déclarées Nobles dans la derniere Réformation de la Noblesse avec le Blazon de leurs armes. Tout le reste est si abrégé & souvent si défectueux, qu'il

ne servit qu'à augmenter l'envie que l'on avoit de voir une nouvelle Histoire de la Province, plus exacte & plus étendue que les précédentes.

Les curieux & les gens sensés souhaitoient ardemment cet Ouvrage, & personne n'avoit le courage de l'entreprendre. François de Coetlogon Evêque de Quimper ayant fait réflexion, que l'on resteroit toujours dans la disette, si on ne prenoit les moyens d'en sortir, proposa ses idées là dessus à Dom Maur Audren Prieur de l'Abbaye de Landevenech au même Diocèse. Dom Audren étoit issu d'une famille noble du pays de Léon, & avoit reçu de la nature toutes les qualités, qui font le parfait Citoyen. Personne n'étoit plus capable que lui de concevoir de vastes projets & d'en venir heureusement à bout. Il fut d'abord étonné des grandes difficultés, qui ne manqueroient pas de se rencontrer dans l'exécution de ce qu'on lui proposoit : mais il n'en fut pas rebuté. Devenu Prieur de l'Abbaye de Redon en 1687. il choisit Dom Antoine Galois, Dom Joseph Rougier, Dom Denis Brient & Dom Alexis Lobineau pour visiter les Archives de la Province, & leur fournit abondamment tout ce qu'ils pouvoient desirer dans ce travail. Cette visite dura autant que le séjour de Dom Audren à Redon, c'est-à-dire, six ans. Ses Supérieurs l'ayant nommé Abbé de S. Vincent du Mans en 1693. il y fit transporter tous les Mémoires qui avoient été recueillis en Bretagne, & ceux qu'il avoit reçus d'ailleurs. Pour ne rien omettre de ce qui pouvoit éclaircir & embellir l'Histoire de sa Patrie, il chargea deux de ses Ouvriers de visiter les Archives des Eglises d'Anjou, de Touraine, du Maine, du Perche & du Poitou, qui ont des biens en Bretagne. Et comme on n'avoit point encore visité les Eglises de Dol & du Mont-Saint-Michel, il y envoya Dom Galois & Dom Brient. A peine ces visites furent-elles finies, que Dom Galois fut attaqué d'une Apoplexie, qui l'emporta le 5. Décembre 1695. La perte de ce Religieux fut d'autant plus grande, qu'il avoit une mémoire prodigieuse, une lecture immense & une facilité de s'énoncer, qui ravissoit tous ceux avec qui il conversoit. Il s'étoit chargé de la composition de l'Histoire, & l'avoit conduite jusqu'au septiéme siécle : mais son style étoit fort diffus & se sentoit beaucoup de la Prédication & de la Controverse, qui l'avoient occupé la meilleure partie de sa vie.

Dom Lobineau lui succéda & fut aidé par Dom Brient, qui arrangea tous les faits jusqu'à l'an 1364. distingua le vrai d'avec le faux, renversa les fables, détruisit les préjugés & établit la vérité, autant que ses Mémoires le lui permirent. L'Ouvrage parut imprimé en 1707. & fut assez bien reçu du Public. Cependant deux célébres Ecrivains attaquerent dans la suite ce que Dom Lobineau avoit dit de l'établissement des Bretons dans l'Armorique & de la Suseraineté des anciens Ducs de Normandie sur la Bretagne. Le premier fut René Aubert, connu sous le nom d'Abbé de Vertot, qui dans son Traité de la Mouvance de Bretagne imprimé en 1710. prétendit que cette Province avoit été donnée l'an 912. par le Roi Charles le Simple à Rollon chef des Normans de la Seine, & que les Bretons depuis leur entrée dans les Gaules, avoient toujours relevé immédiatement ou en Arriere-fief de la Couronne de France. Le second fut Claude du Moulinet Sieur des Thuillieries, qui soutint dans une Dissertation imprimée l'an 1711. que Rollon Duc de Normandie avoit été gratifié l'an 923. du droit de Suseraineté sur la Haute-Bretagne. La Réponse que Dom Lobineau fit à ces deux Ouvrages, est dattée de l'an 1712. Il y soutient avec Adrien de Valois, que les anciens Bretons n'avoient jamais reconnu net-

Hist. Lib. 6. pag. 28. & seq.

tement l'Empire des François, ni obéi volontairement aux enfans de Clovis & à ceux de Charlemagne. A l'égard de la cession de la Bretagne faite à Rollon l'an 912. D. Lobineau persista dans son premier sentiment ; & soutint que la Mouvance immédiate du Duché de Bretagne n'avoit pû être distraite de la Couronne de France pour être transferée aux Ducs de Normandie. M. des Thuillerie répliqua par une lettre dattée du 6. Février 1713. & adressée à l'Abbé de Vertot. Ce dernier ne demeura pas court ; mais sa réplique ne parut qu'en 1720. Il la fit avec tant de vivacité, que bien des gens la prirent pour une dénonciation, dans laquelle il tâchoit de rendre son adversaire criminel d'Etat. Jusques-là personne n'avoit cru, que ce fût un crime d'Etat de soutenir un point d'Histoire, que l'on regardoit encore comme problêmatique. L'Abbé de Vertot ne s'en tint pas là ; il dénonça Dom Lobineau au premier Magistrat du Royaume. Si ce Religieux ne fut pas renfermé dans une étroite prison, il ne dût sa liberté qu'à la sagesse & à la modération du Magistrat. Cependant il fut si intimidé des démarches de son adversaire, qu'il prit le parti de garder le silence & d'attendre un tems plus opportun pour répondre.

Ces menaces n'empêcherent pas l'Abbé Gallet de continuer ses recherches sur l'établissement & le gouvernement des Bretons dans l'Armorique. Jacques Gallet, c'est le nom de cet Abbé, étoit originaire du Diocèse de Saint-Brieuc, & avoit été long tems Supérieur du Séminaire de S. Louis à Paris. C'est dans cette Maison qu'il commença à examiner les matieres qui divisoient les Auteurs Bretons & Normans. Pourvu de la Cure de Compans au Diocèse de Paris, il y continua ses travaux pour l'éclaircissement de l'Histoire de sa Patrie. Et comme M. de Vertot avoit fait une mauvaise application des découvertes qu'il lui avoit communiquées, il crut devoir rendre ses Mémoires publics, afin de répandre la lumiére sur des questions, qui étoient encore couvertes de ténébres. Il les fit examiner par le P. Tournemine Jésuite & par quelqu'autres Sçavans, avec qui il étoit en relation. Le Pere Tournemine fut si satisfait de ses Mémoires, qu'il les jugea dignes de l'impression, & les annonça au Public dans son Journal du mois de Septembre 1723. M. Gallet, assuré de la bonté de ses recherches par le témoignage de ses amis, travailla à perfectionner son Ouvrage & à y mettre quelque ordre. La mort, dont il fut prévenu au mois de Décembre 1726. l'empêcha de le donner au Public. Il y manque un Chapitre entier, qui n'a point été fait, ou qui a été perdu depuis sa mort. M. Gallet a pris la défense de Pierre le Baud sans admettre les fables répandues dans son Histoire. Il prétend que le plan de son Ouvrage est vrai, conforme à l'Histoire Romaine & à celle de la Grande-Bretagne, & le seul que l'on puisse suivre sans s'écarter de la vérité. Ses raisons ont paru si solides à M. l'Abbé des Fontaines, qu'il a cru devoir se déclarer pour lui & publier une partie de ses Mémoires sous ce titre : *Dissertation Historique sur l'origine des Bretons, leur établissement dans l'Armorique & leurs premiers Rois.* C'est ce qui fait le sujet des V. & VI. Tomes de son Histoire des Ducs de Bretagne imprimée en 1739.

J'ai suivi aussi les Mémoires de feu M. Gallet dans les commencemens de mon Histoire ; & comme la copie dont M. des Fontaines avoit eu communication, étoit très-défectueuse, j'ai eu recours à l'Original, qui appartenoit à M. le Cardinal de Rohan. Son Eminence toujours attentive à favoriser les Gens de Lettres & à leur fournir les moyens de cultiver leurs talens, a bien voulu me permettre de revoir l'imprimé sur le MSS. original & d'en donner une édition

plus exacte. J'y ai ajouté quelques Notes critiques que M. Gallet avoit faites pour éclaircir plusieurs points de l'Histoire ancienne & pour appuyer ses Mémoires. Ces Notes sont imprimées en entier ou en substance parmi celles que j'ai dressées sur l'Histoire générale de Bretagne. Le Style de M. Gallet est si diffus, que j'ai été obligé d'abréger la meilleure partie de ses Notes & d'en donner seulement la substance pour épargner beaucoup d'ennui aux Lecteurs, & pour ne pas trop grossir ce volume. A l'égard de l'Histoire générale de Bregne & de France j'ai suivi les anciens Auteurs, & entre les Modernes Dom Lobineau & le Pere Daniel. Si je me suis quelquefois écarté de leur sentiment, j'ai cité à la marge les Auteurs & les Monumens que j'ai crû devoir leur préférer. Les découvertes que l'on a faites depuis cinquante ans, ont fait connoître les défauts de leurs Ouvrages. Il en sera de même de celui-ci & de ceux qui paroîtront dans le même genre jusqu'à ce que tous les Trésors Litteraires soient épuisés & que les Archives des Provinces ayent été visitées par d'habiles gens.

Pour l'ornement de l'Ouvrage, on y a ajoûté une Table Généalogique des anciens Rois, Comtes & Ducs de Bretagne; une carte Geographique de l'ancienne Armorique, les portraits & les tombeaux des Ducs, des Duchesses & grands Capitaines que l'on a pû recouvrer. Les desseins de la Vignette & des Batailles de Trente & d'Aurai sont tirés du Manuscrit de Pierre le Baud, qui est dans la Bibliothéque du Roi & le même qui fut présenté par l'Auteur à Jean de Châteaugiron. La Carte Géographique a été dressée sur les observations de Messieurs Samson & de quelques Sçavans. On y a représenté, autant qu'on a pû, leurs différens systêmes sans prétendre rien décider sur une matiere aussi obscure. Le Sieur le Roi, qui est chargé par les Etats de lever le plan de la Province, pourra nous donner dans la suite quelques éclaircissemens sur ce sujet. J'ai terminé mon travail par une Table Chronologique & une Table des Matieres. La premiere m'a paru plus utile qu'une Table des Sommaires, qui tient beaucoup de place & que très-peu de personnes lisent. Mais ce qui m'a principalement déterminé à ce travail, ce sont les grands changemens qui ont été faits dans la Chronologie & qui sont beaucoup plus sensibles dans cette Table que dans le corps de l'Histoire. J'y ai ajouté plusieurs traits Historiques répandus dans les Mémoires de M. Gallet & dans les Notes Critiques; ce qui rend ce travail curieux & utile à ceux qui aiment les dattes. J'y ai rectifié ce que j'ai dit dans le corps de l'Histoire des enfans naturels d'Alain Barbetorte. Leur Histoire est rapportée avec beaucoup de confusion dans les Chroniques de Nantes & de Saint-Brieu, que j'ai suivies. La Table Chronologique représente ce morceau d'Histoire dans un meilleur ordre & tel qu'il doit être suivant quelques Actes du tems qui nous restent. Au surplus, je supplie le Lecteur de vouloir bien corriger, suivant l'Errata, les fautes qui se sont glissées dans l'impression.



TABLE GÉNÉALOGIQUE DES ROIS, COMTES ET DUCS DE BRETAGNE.

GERENTON Prince d'Albanie fut, suivant Ingomar, pere de Conan qui suit :

I. CONAN, autrement dit Conis, Cono, Coun, Caun, Cun, Conomaglus, Conomaclus, Coton, Cathou, &c. suivit le Tyran Maxime dans les Gaules l'an 383. & fut gratifié par cet Usurpateur d'une portion de l'Armorique. Il épousa *Darerea* sœur de S. Patrice, & mourut vers l'an 421.

CUIL ou Huelin Comte de Cornouaille, mort sans postérité.	RIVELIN Comte de Cornouaille après son frere.	URBIEN, autrement dit Congar.	GILDAS Albanius né l'an 421.	Plusieurs autres enfans qui prirent le parti de l'Eglise.	Cinq filles.

II. SALOMON ou Witol Roi des Bretons Armoriquains, épousa la fille de Flavius Patrice Romain ; & mourut vers l'an 434.	III. GRALLON, autrement dit Galon, Galuron ou Gosit, succéda à Salomon, soit comme Tuteur de ses enfans, ou par usurpation. Il épousa *Agris* ou *Tigride* sœur de S. Patrice, & mourut vers l'an 445.

IV. AUDREN, autrement dit Alderonus, Deronus, Daniel-Dremrus & Derochus, succéda à Grallon, & mourut vers l'an 464. ou même plus tard.	CONSTANTIN Roi des Bretons Insulaires, & pere d'Aurele-Ambroise.	Saint Kebius.	*Remguilide* épousa Bican Chevalier de l'Isle, dont elle eut le célébre Iltute.

V. ERECH, Erric ou Guerrech, dit aussi Riothame, Riochame ou Riothime Roi des Bretons Armoriquains, défait à Bourgdeols par les Goths vers l'an 472.	VI. EUSEBE succéda à Erech & mourut vers l'an 490. Il laissa une fille nommée *Aspasie*, qui peut être la même qu'Alma Pompa.	VII. BUDIC, autrement dit Bodoix, Cybsdan, Dubric, Debrock ou Deroch, épousa *Anaumed* fille d'Ensic, & mourut vers l'an 509.	MAXENT. & Guitcael.

VIII. HOEL, autrement dit Hoeloc, Hailoch, Reith, Riatam, Riadam, Rioval, Riwal, Rigual & Radual, épousa *Alma Pompa*, nommée aussi *Copaja*.	ISMAEL Evêque de Menevie vers l'an 544.	TYFEI Moine & Martyr.	Saint OUDOCE'E Evêque de Landaf.	CONAMER, Conovaur ou Comorre, dit aussi Urbien, ou Concar.	DIONOT ou Dinot pere de saint Kinede, différent du pere de sainte Ursule.

IX. HOEL II. du nom, nommé aussi Rigual, Rioval, Hailoc, Jona & Jean Reith, épousa *Rimo* fille de Malgo Roi des Bretons Insulaires. Il fut tué par Canao son frere en 547.	S. LEONOR ou Lunaire Evêque Regionaire.	S. TUDGUAL dit aussi Rabutual ou Pabutual Evêque de Lantreguer.	CANAO, dit aussi Comorre, Conabus, Cunibert ; Conobert ou Caburius tua trois de ses freres, & mourut en 560.	MACLIAU Comte & Evêque de Vannes tué par Theodoric son neveu l'an 577.	BODIC ou Budic tué par Canao son frere l'an 547.	WAROC ou Guerech tué par Canao l'an 547.	*Soenne* fille, dont il est fait mention dans les Actes de saint Tudgual son frere.

Enfans de Hoel II. | *de* Macliau ; | *de* Bodic ; | *de* Waroc.

X. Alain, autrement dit Indual, Judual, Guindual, Guinduvalchus, Duvalchus, Vidimacle, Indimacle, Helenus, Caratinalain, & Daniel Unna, mort vers 594.

Waroc Comte de Vannes.

Jacob tué par Théodoric son cousin.

Theodoric Comte de Cornouaille tua son oncle & son cousin.

Tripbine épousa Comorre, dont il est parlé dans les Actes de S. Gildas, & différent de Canao le Tyran.

XI. Hoel III. du nom, nommé aussi Juthael, Juthail & Rethael, épousa *Pritelle*, fille d'Ausoche, & mourut vers l'an 612.

Grallon. Comte de Cornouaille.

Hailonus différent de celui, qui persécuta S. Malo.

Derochus ou Budocus Evêque de Dol.

Doethus, Doethual ou Theodual Comte de Nantes.

Archael mentionné dans la Généalogie de saint Winoc.

XII. Salomon II. du nom, autrement dit Got-Selun ou Got-Salaun, succéda au Roi Hoel son pere, soit par droit d'aînesse, soit par usurpation. Il mourut vers l'an 630. & fut inhumé dans l'Abbaye de S. Melaine, qu'il avoit dotée.

XIII. Judicael Roi de Bretagne épousa *Morone*, dont il eut quelques enfans. Il abdiqua la Couronne vers l'an 638. & se retira au Monastère de Gael, où il mourut l'an 658.

Les autres enfans de Hoel III. sont S. Josse, saint Winoc, Eoc, Eumahel, Doethual, Largel, Riwas, Riguald, Judgoseth, Helon, Ludon, Guinmael, Gueinan, Judhael posthume, *sainte Eurielle*, *Onnen*, *Bredquen* & *Clitr-prust*.

XIV. Alain, dit le Long, Roi de Bretagne, mort en 690.

Urbien, ou Chœrenos.

Winnoc & Arnoc Moines, suivant Ingomar.

Quelques filles.

Gradlon-Alain ou Gradlon-Flain Comte de Cornouaile.

Jean

Urbon, dit Concar ou Congar, Comte de Cornouaille.

Daniel fils de Jean.

Judon fils d'Urbon.

Budic-mur Comte de Cornouaille, & ensuite Roi de Bretagne.

Constantin, autrement dit Kyoltain, épousa *Barilia*, suivant les Actes de S. Melair, & fut Comte de Cornouaille.

Meliau Roi de Bretagne après son pere.

Rivod fit mourir son frere & son neveu.

Argant, dit Arastagne Roi de Bretagne.

Justin, ou Jostin.

Saint Melair ou Meloir honoré comme Martyr le 2. Octobre. Après sa mort regna Jarnithin Mactierne de Ruffiac : mais ses descendans ne lui succéderent point.

Judual, Indual ou Findleoc Comte de Cornouaille, qui peut être le même que Wiomar tué par le Comte Lambert.

Alsfrond ou Alesfrondon.

Fragual Comte de Cornouaille.

Louvenan, ou Plouvenor.

Ulfret ou Auffret Comte de Cornouaille.

Gradlon Plouenor, Comte de Cornouaille après Fragual, se retira à Noirmoutier, où il mourut fort âgé.

Wrmaelon ou Gurmailon Comte de Cornouaille gouverna la Bretagne après la mort d'Alain le Grand.

Alarun épousa Diles.

Roiandrech épousa Combrit.

Diles épousa *Alarun*, qui lui porta le Comté de Cornouaille.

Budic I. du dom Comte de Cornouaille

Budic ou Benedic II. du nom, Comte de Cornouaille mort vers l'an 980.

Benedic Evêque de Quimper avant l'an 943.

Benedic Comte de Cornouaille épousa *Guigoeden*, après la mort de laquelle il embrassa l'Etat Ecclésiastique & fut Evêque de Quimper.

Periou eut un fils nommé Guegon.

Alain, surnommé Cagnart, Comte de Cornouaille épousa *Judith* Comtesse de Nantes, & mourut l'an 1058.

Orscand Evêque de Quimper.

Guethenuc ou Guezenec.

Guerech.

Avan, *Onven* ou *Agnès* épousa Eudon Comte de Penthiévre.

HOEL Comte de Cornouaille, mort en 1084. avoit épousé *Havoise* sœur du Duc Conan II. dont il hérita en 1066. | QUIRIAQUE Evêque de Nantes. | BENEDIC Abbé de Quimperlé & ensuite Evêq. de Nantes. | BUDIC. | *Hodierne* Prieure de Locmaria. | N. mariée au Seigneur du petit Montreveau.

ALAIN, surnommé Fergent, Duc de Bretagne épousa 1°. *Constance*, fille de Guillaume Roi d'Angleterre : 2°. *Ermengarde* d'Anjou. Il se démit l'an 1112. & mourut en 1119. | MATHIAS Comte de Nantes épousa *Ermengarde*. | *Adelle* Abbesse de Saint Georges de Rennes. | EUDON. | *Havoise*.

CONAN III. dit le Gros, Duc de Bretagne épousa *Mathilde*, fille de Henri Roi d'Angleterre, & mourut l'an 1148. | GEOFFROI mort en Palestine l'an 1116. | *Havoise* épousa Baudouin Comte de Flandres, surnommé la Hache.

HOEL, désavoué par son pere, fut reconnu pour Souverain par les Nantois. Il laissa une fille, qui fut la premiere Prieure des Coets. | *Berthe* épousa 1°. Alain le Noir Comte de Richemont : 2°. Eudon Comte de Porhoet. Du premier mariage nâquit Conan IV. Duc de Bretagne. *Voyez* D. | CONSTANCE épousa Geoffroi Seigneur de Mayenne.

A. COMTES DE LEON.

MORVAN Comte de Léon fut élû Roi de Bretagne après la mort ou la démission de Jarnithin : mais il fut tué par un Officier de Louis le Débonnaire, en 818.

WIOMARCH Comte de Léon fut aussi honoré du titre de Roi par les Bretons ; mais il fut tué l'an 824. par Lambert Comte des Marches de Poitou.

PIRINIS, fils de Wiomarch & vraisemblablement son successeur dans le Comté de Léon, fit une donation à saint Sauveur de Redon.

EVEN Comte de Léon, bâtit la ville de Lezneven & fut surnommé le Grand à cause des victoires, qu'il remporta sur les Normans. Il vivoit l'an 900. suivant quelques Actes.

GUIOMARCH I. du nom, Comte de Léon l'an 1016. | HAMON Vicomte de Léon, servoit sous le Duc Alain III. l'an 1029.

MORVAN Comte de Léon fit la guerre à Alain Cagnart, & y succomba. Il vivoit encore l'an 1065.

ALAIN Comte de Léon mentionné dans une Charte de Saint Georges. | ALFRED de Léon.

GUIOMARCH II. du nom, fit le Voyage de la Terre-Sainte, où il fut fait prisonnier. Il mourut l'an 1103.

HERVÉ I. du nom, Comte de Léon suivit son pere à la Terre-Sainte l'an 1096. & fonda le Prieuré de S. Martin de Morlaix l'an 1128. | *Hervé bâtard de Léon.*

GUIOMARCH III. du nom, Comte de Léon fonda le Prieuré de S. Melaine de Morlaix. Cette fondation fut ratifiée par son fils en 1157.

HERVÉ II. du nom, Comte de Léon épousa N. fille d'Etienne Comte de Champagne & de *Marie* de Boulogne, & mourut l'an 1169. | GUIOMARCH de Léon vivant en 1164.

GUIOMARCH IV. du nom, Comte de Léon épousa *Nobilis*, & mourut l'an 1179. | HAMON Evêque de Léon assassiné l'an 1171. | *Hervé bâtard de Léon laissa trois fils, nommés Gradlon, Budic & Guegon.*

GUIOMARCH V. du nom, Comte de Léon épousa *Margelie*, & mourut l'an 1208. | HERVÉ a fait la branche des Seigneurs de Châteauneuf. *Voyez* B. | ADAM mort au Siége d'Acre l'an 1191. | ALIENOR ép. Eudon II. du nom, Comte de Porhoet, veuf de Berthe. | GUEN épousa André de Vitré selon du Paz.

Conan Comte de Léon épousa N. sœur d'Alain Comte de Penthiévre, fondateur de Beauport.

Soliman assista aux Etats tenus en 1203 & 1225.

Guiomarch VI. du nom, Comte de Léon prit la Croix l'an 1238.

Isabeau épousa Alain VI. Vic. de Rohan, & mourut en 1266.

Hervé III. du nom, Comte de Léon épousa *Marguerite*, & mourut vers l'an 1264. sa veuve se remaria avec Hamon Chenu.

Hervé IV. du nom, Comte de Léon épousa *Catherine* de Laval, & vivoit encore l'an 1277.

Alain de Léon vivant l'an 1277.

Anne épousa Rolland de Dinan Seigneur de Montafilant.

N.... de Léon épousa Guillaume de Plouer.

Anne de Léon épousa Prigent de Coetmen Vicomte de Tonquedec, dont elle n'eut point d'enfans.

B. *SEIGNEURS DE CHATEAUNEUF ET DE NOYON SUR ANDELE.*

HERVÉ Seigneur de Châteauneuf, 2. fils de Guyomarch IV. du nom, Comte de Léon & de Nobilis, épousa *Marguerite* fille d'Alain III. Vic. de Rohan, & mourut l'an 1208.

Hervé II. du nom, Seigneur de Châteauneuf épousa 1°. N. fille de Henri Seigneur de Guemené-Theboé. 2°. N. sœur de Morvan Vic. du Fou. Il fit Naufrage l'an 1218. en revenant de la Terre-Sainte.

Alain de Léon assista à la Translation des Reliques de saint Mathieu l'an 1206.

Salomon de Léon mort le 20. Avril suivant le Nécrologe de Daoulas.

Guyomarch de Léon nommé dans un Acte de l'an 1208.

Constance épousa Payen de Malestroit, dont Eude de Malestroit vivant en 1237.

Hervé III. du nom, Seigneur de Châteauneuf épousa N. fille de Hugues Seigneur de Châteauneuf en Timeraie, & mourut l'an 1241.

Hervé de Léon partagé l'an 1265. par Hervé son cousin germain.

Hervé de Léon partagé héritellement l'an 1262. par son cousin.

Hervé IV. du nom, Seigneur de Châteauneuf épousa *Mahaut* de Poissi, & vivoit encore l'an 1281.

Catherine épousa Juhel d'Avaugour.

Salomon de Léon mentionné dans un Acte de 1265.

Hervé de Léon prit le nom de Lesquelen suivant des Actes de 1279. & 1284.

Hervé de Léon V. du nom, Seigneur de Châteauneuf épousa *Jeanne* de Rohan, fille d'Alain VI. Vicomte de Rohan, & mourut l'an 1304.

Guillaume de Léon Chanoine de Nantes en 1274. & ensuite Evêque de Léon.

Amice de Léon épousa Guillaume Seigneur de la Rochemoisan.

Hervé VI. du nom, Seigneur de Noyon sur Andele épousa *Jeanne* de Montmorenci, & mourut l'an 1337.

Gui Evêque de Léon en 1342. suivant Froissart.

Raoul de Léon dit de Langueoez soit par partage, soit par alliance.

Guillaume Seigneur de Hacqueville ép. *Catherine* de la Rochebernard.

Amice ép. Bernard Seig. de la Rochebernard.

Isabeau épousa Guillaume de Harcourt Seig. de Saucoie.

Hervé VII. du nom, Seigneur de Noyon sur Andele épousa 1°. *Marguerite* de Rais. 2°. *Marguerite* d'Avaugour, & mourut l'an 1344.

Erard, partagé en 1339. fut pere de *Marie* de Léon.

Jeanne épousa 1°. Olivier Vicomte de Rohan. 2°. Jean sire de Derval.

Mahaut dite *Comtesse*, épousa Hervé sire du Pont-l'Abbé.

Amice épousa 1°. Olivier sire de Tinteniac. 2°. Guil. du Chastelier.

Guillaume Seigneur de Hacqueville épousa N.

Pierre mort sans alliance.

Jean de Léon Chevalier servant en 1371.

Olivier gratifié par le testament de son coufin, en 1343.

Hervé de Léon VIII. du nom, Seigneur de Noyon sur Andele mort l'an 1363. sans postérité.

Jeanne épousa Jean I. Vic. de Rohan, à qui elle porta les biens de sa Maison.

Catherine ép. 1°. Henri de Pledran. 2°. Guil. de Léon Seig. de Hacqueville.

Marie épousa Jean sire de Kergorlé. 2°. Jean Mallet Seig. de Graville.

Guillaume de Léon Seigneur de Hacqueville épousa *Catherine* de Léon veuve de Henri de Pledran.

GUILLAUME

Guillaume de Léon Seigneur de Hacqueville Chambellan du Roi Charles VI. en 1407.

Guillaume de Léon Seigneur de Hacqueville épousa *Jeanne* de la Planche, avec qui il vivoit l'an 1455.

C. COMTES DE VANNES. DE RENNES ET DE NANTES.

ERISPOÉ est le premier Auteur connu de ces Comtes, qui étoient issus du Roi Saint Judicael, selon Ingomar.

Rivallon.

Nominoe' Roi de Bretagne épousa *Argantael*, & mourut l'an 851.

Salomon Roi de Bretagne épousa *Wembrit*, & fut tué l'an 874.

Un fils ou une fille, dont Pasquiten & Alain neveux de Salomon, selon la Chron. Mss. de Nantes.

Erispoe' Roi de Bretagne épousa *Mormohec*, & fut tué par Salomon son cousin l'an 857.

Gurvant, cousin de Salomon, suivant la Chron. Mss. de Nantes, paroît avoir épousé sa niéce, fille d'Erispoé.

Rivallon & Guegon morts sans postérité.

Proscilon épousa Pasquiten Comte de Vannes mort l'an 876.

Pasquiten Comte de Vannes ép. *Proslon*.

Alain Comte de Vannes après son frere & ensuite Duc de Bret. mort en 907.

Conan mort sans postérité.

Une fille, qui paroît avoir épousé son oncle Gurvant.

Judicael Comte de Rennes disputa la Couronne à Alain le Grand, & mourut l'an 890.

Rudalt Comte de Vannes. *

Derrien Seigneur d'Elven.

Pasquiten & Guerech.

Budic & Hervé.

N... fille, épousa Matuedoi Comte de Poher.

Juhel Berenger Comte de Rennes, épousa *Gerberge*.

Wicohen Archevêque de Dol.

Alain, dit Barbetorte, II. du nom, Comte de Vannes & de Nantes épousa 1°. *Roscille*, fille de Foulques le Roux Comte d'Anjou. 2°. La sœur de Thibaud Comte de Blois. Il eut de plus une concubine, nommée *Judith*, dont deux bâtards, qui suivent.

Conan surnommé le Tort, Comte de Rennes épousa *Hermengarde* d'Anjou, & fut tué à la journée de Conquereux l'an 992.

Drogon, fils du second lit mort au berceau.

Hoel, fils de Judith, Comte de Nantes mort vers 980.

Guerech, fils de Judith, succéda à son frere, épousa *Aremberge*, dont un fils nommé Alain, & mourut en 987.

Geoffroi I. du nom, Duc de Bretagne épousa *Havoise* fille de Richard Duc de Normandie, & mourut l'an 1008.

Juthael Comte de Porhoet selon du Paz. Voyez H.

Judicael Evêque de Vannes.

Catuallon Abbé de Redon. Urvod. Alain.

Judicael, dit Glanderus, bâtard. Deux autres fils tués au siége d'Angers

Judith épousa Richard II. Duc de Normandie.

Judicael, bâtard de Hoel, lui succéda dans le Comté de Nantes.

Hoel bâtard

Alain III. du nom, dit Ruibriz, Duc de Bretagne épousa *Berthe*, fille d'Odon Comte de Chartres, & mourut l'an 1040. Sa veuve se remaria à Hubert Comte du Mans.

Eudon a fait la branche des Comtes de Penthiévre. Voyez D.

Even, dit Linzoel.

Adelle, premiere Abbesse de S. Georges de Rennes.

Budic, bâtard de Judicael, lui succéda dans le Comté de Nantes.

Judith épousa Alain Cagnart Comte de Cornouaille

Conan II. du nom, Duc de Bretagne, mourut de poison l'an 1066. Il ne laissa qu'un bâtard nommé Alain.

Havoise épousa Hoel Comte de Cornouaille, à qui elle porta le Duché. *Voyez sa postérité ci-devant.*

Geoffroi, bâtard, Comte de Rennes épousa *Berthe*.

Rivallon.

Mathias Comte de Nantes mort l'an 1051.

Matathias.

D. COMTES DE PENTHIEVRE.

EUDON, deuxiéme fils de Geoffroi I. du nom, Duc de Bretagne épousa *Avan* ou *Agnès* de Cornouaille, & mourut l'an 1079.

Geoffroi, dit Boterel, tué à Dol l'an 1093. son fils Conan mourut en Syrie la même année.

Alain le Roux Comte de Richemont mort sans postérité.

Alain le Noir succéda au Comté de Richemont, & ne laissa aucun enfant.

Etienne Comte de Penthiévre épousa *Havoise*, & mourut l'an 1137.

Derrien bâtit le Château de la Rochederrien.

Deux bâtards établis en Angleterre; sçavoir *Brient*; & *Robert*; dit Ripaldus.

N....bâtarde ép. Guisand de Plevenô.

* *Ce Prince peut avoir laissé des enfans, sur lesquels on s'expliquera, lorsqu'il sera question du Maréchal de Rieux Tuteur d'Anne Duchesse de Bretagne.*

Geoffroi, surnommé Boterel, Comte de Lamballe & de Penthiévre mourut l'an 1148.	Alain : dit le Noir, Comte de Richemont épousa *Berthe*, fille du Duc Conan III. & mourut en 1146.	Henri Comte de Treguier & de Guingamp épousa l'an 1151. dans la ville de Mayenne *Matilde*, fille de Jean Comte de Vendôme.	Olive épousa Henri de Fougeres.	*Agnorie* épousa Olivier Seigneur de Dinan.

Rivallon Comte de Lamballe & de Penthiévre.	Conan IV. Duc de Bretagne épousa *Marguerite* d'Ecosse, & mourut l'an 1171.	*Constance* épousa Alain III. Vicomte de Rohan.	*Enoguen* Abbesse de Saint Sulpice.	Alain Comte de Treguier, Guingamp & Goello ép. 1°. *Mabaut*. 2°. *Alix*. 3°. *Perronelle*. 4°. *Eladis*, & mourut l'an 1212.	Conan Seigneur de la Roche Derrien ép. *Alienor*, dont un fils nommé Rivallon, Etienne.	N...épousa Conan Comte de Léon.

Etienne Comte de Lamballe & de Penthievre mort sans enfans. Geoffroi succéda à son frere & donna Penthievre à Alain Comte de Treguier, n'ayant point d'enfans. *Edie* ép. Olivier Tournemine.	*Constance* Duchesse de Bretagne épousa 1°. Geoffroi fils de Henri II. Roi d'Angleterre. 2°. Ranulphe Comte de Chestre. 3°. Gui Vicomte de Thouars.	Henri II. du nom, Comte de Goello prit le surnom d'Avaugour, & épousa 1°. *Marguerite* Dame de Mayenne & de Dinan. 2°. *Jeanne* de Harcourt. Il se fit Cordelier en 1278. & mourut en 1281.	Geoffroi a fait la Branche des sires de Quintin. *Voyez* E.
1. lit.	3. lit.	1. lit.	

Artur I. du nom, Duc de Bretagne, assassiné par Jean-sans-terre son oncle l'an 1203.	*Alienor* morte prisonniere en Angleterre l'an 1241.	*Alix* Duchesse de Bretagne ép. Pierre de Dreux, dit Mauclerc.	*Marguerite* épousa Geoffroi I. du nom, Vicomte de Rohan. *Catherine* épousa André sire de Vitré.	Alain d'Avaugour II. du nom, Comte de Goello épousa 1°. *Clémence* de Dinan. 2°. *Marguerite* de Beaumont sur Oise & mourut vers 1265.	Henri épousa *Philippine* de Rohan.	Juhael a fait la Branche de Kergrois. *Voy*. F.	Geoffroi épousa *Meance* morte l'an 1303.	*Marie* morte sans alliance.

Henri d'Avaugour III. du nom, Comte de Goello épousa *Marie* de Brienne, dite de Beaumont, & mourut l'an 1301.	*Havoise* épousa Olivier de Tinteniac.	*Jeanne* épousa Geoffroi de Dinan Seigneur de Montafilant.	*Marie* d'Avaugour épousa Alain de Beaufort.

Henri d'Avaugour IV. du nom, Comte de Goello ép. l'an 1306. *Jeanne* de Harcourt, & mourut l'an 1334.	Jean d'Avaugour d'abord Evêque de Saint-Brieu & ensuite de Dol, mort en 1340.	Guillaume a fait la tige des Seigneurs du Parc.	*Agnès* ép. Alain fils d'Alain VI. Vicomte de Rohan.	*Blanche* ép. Guillaume de Harcourt Seigneur de la Saussaie.	*Marguerite* ép. Guil. Paynel. Seigneur de Hambic.	*Jeanne* ép. Jean Crespin Seigneur de Dangu.	*Marie* épousa Jean Tesson Seigneur de Cinglais.

Jeanne d'Avaugour Comtesse de Goello épousa Gui de Bretagne Comte de Penthiévre, frere puîné du Duc Jean III. & mourut en 1331.	*Marguerite* d'Avaugour épousa Hervé de Léon VI. du nom, Seigneur de Noyon sur Andele.	*Isabeau* d'Avaugour épousa 1°. Geoffroi de Châteaubrient. 2°. Louis Vic. de Thouars, dont elle n'eut point d'enfans.

E. SEIGNEURS DE QUINTIN.

GEOFFROI II. fils d'Alain I. du nom, Comte de Penthievre & d'*Eladis* sa quatriéme femme, eut en partage la Seigneurie de Quintin. Son alliance n'est pas connue.

Geoffroi II. du nom, sire de Quintin épousa *Alienor*.	Eon ou Yvon, dont on veut que soient issus les Boterels Seigneurs de la Ville-Geffroi.

Jean sire de Quintin épousa 1°. N.... 2°. *Philippine* de Dinan Vic. de la Belliere, & fut tué au siége de la Roche-Derrien l'an 1347.	Guillaume de Quintin.	*Plesou* de Quintin épousa l'an 1335. Guillaume fils de Geoffroi, Chevalier Seigneur du Vieux-Châtel, dont *Aliette* femme d'Yvon de Quelen.

Geoffroi III. du nom, sire de Quintin épousa *Tiphaine* du Boisglé, & suivit le parti de Charles de Blois.	*Clémence* épousa Jean Seigneur du Juch.	*Jeanne* morte sans alliance.

Jean II. du nom, sire de Quintin épousa l'an 1372. *Marguerite* fille aînée de Jean Vic. de Rohan, & mourut sans postérité.	Geoffroi IV. du nom, succéda à son frere dans la Seigneurie de Quintin, dont il fit hommage au Duc Jean IV. l'an 1384.

Geoffroi V. du nom, sire de Quintin épousa 1°. *Beatrix* de Thouars fille de Renaud Seigneur de Pousanges. 2°. *Jeanne* d'Avaugour Dame de Kergrois, & mourut sans postérité.	*Plesou* de Quintin épousa Geoffroi sire du Perrier, à qui elle porta la Seigneurie de Quintin.

F. SEIGNEURS DE KERGROIS.

JUHAEL d'Avaugour, fils puîné de Henri II du nom, Comte de Goello, épousa *Catherine* de Léon, fille de Hervé III. du nom, Seigneur de Châteauneuf.

- LOUIS d'Avaugour Seigneur de Kergrois, dont l'alliance ne nous est pas connue.
- JEAN d'Avaugour signa l'an 1314. la Ligue formée par les Ecuyers Angevins pour la conservation de leurs privileges.

- JEAN d'Avaugour Seigneur de Kergrois épousa *Isabeau* du Marchais, fille de Bertrand Seigneur du Marchais & de *Margelie* Budes, dont il n'eut point d'enfant.
- GUILLAUME d'Avaugour épousa *Jeanne* de Lesnerac. Il succéda à son frere dans la terre de Kergrois, dont il rendit aveu l'an 1411.

- *Blanche* d'Avaugour Dame de Kergrois épousa 1°. Olivier de Mauni, 2°. Jean de Belouan Seigneur du Vai, dont elle eut Louis de Belouan, qui prit le nom & les armes d'Avaugour, que sa postérité a conservés jusqu'à nos jours.
- *Jeanne* d'Avaugour épousa Geoffroi V. du nom, sire de Quintin, dont elle n'eut point d'enfans.

Nous supprimons les autres Branches de cette Maison, n'ayant pas de Mémoires suffisans pour en donner une Généalogie exacte.

G. Suite des COMTES DE PENTHIEVRE.

JEANNE de Bretagne, fille unique de Gui Comte de Penthievre & de *Jeanne* d'Avaugour épousa Charles de Blois, fils puîné de Gui de Châtillon Comte de Blois, & de *Marguerite* de Valois.

- JEAN de Blois, dit de Bretagne Comte de Penthievre, Vicomte de Limoges épousa *Marguerite*, seconde fille du Connétable de Clisson, & mourut l'an 1403.
- GUI mort ôtage en Angleterre.
- HENRI Despote de Romanie, mort l'an 1400.
- *Marie* épousa Louis Duc d'Anjou, Roi de Sicile.
- *Marguerite* épousa Louis d'Espagne, Comte d'Angouléme, & mourut sans enfans.

- OLIVIER de Blois, dit de Bretagne Comte de Penthievre, Vicomte de Limoges épousa l'an 1406. *Isabeau* de Bourgogne. 2°. *Jeanne* de Lalaing. Il mourut sans enfans l'an 1433.
- JEAN Seigneur de l'Aigle ép. *Marguerite* de Chauvigni & mourut sans enfans l'an 1454.
- CHARLES sire d'Avaugour épousa *Isabeau* de Vivonne Dame de Regnac.
- GUILLAUME épousa l'an 1451. *Isabeau* de la Tour.
- *Marguerite* ép. Jacques de Bourbon Comte de la Marche, & mourut sans enfans.
- *Jeanne* épousa 1°. l'an 1448. Jean Herpedanne Seigneur de Montagu. 2°. Robert de Dinan, & mourut sans enfans.

- *Nicole* de Blois, dite de Bretagne, recueillit la succession de ses deux oncles, morts sans lignée. Elle avoit épousé Jean de Brosse Seigneur de S. Severe & de Boslac, dont elle eut
- *Françoise* de B. ép. en 1470. Alain sire d'Albret Comte de Gavre, & mourut en 1481.
- *Jeanne* épousa en 1475. Jean de Surgeres Seig. de Balon.
- *Charlotte* ép. Antoine de Villequier Seigneur de Montrésor.
- *Anne* morte sans alliance.

- JEAN DE BROSSE, dit de Bretagne, Comte de Penthiévre épousa l'an 1468. *Louise*, fille de Gui XIV. Comte de Laval & d'*Isabeau* de Bretagne, & mourut en 1485.
- ANTOINE entra d'abord dans l'ordre de Rhodes, qu'il quitta pour épouser en 1502. *Jeanne* de la Praye Dame des Crotz.
- *Bernarde* épousa Guillaume Paleologue Marquis de Monferrat. mort en 1483.
- *Paule* épousa en 1471. Jean de Bourgogne Comte de Nevers.
- *Claudine* épousa en 1485. Philippe II. du nom, Duc de Savoye, Prince de Piedmont.
- *Helene* épousa en 1483. Boniface V. du nom, Marquis de Monferrat, mort en 1493.

- RENÉ DE BROSSE, dit de Bretagne, Comte de Penthievre épousa 1°. en 1504. *Jeanne* fille unique de Philippe de Commines Seigneur d'Argenton. 2°. en 1516. *Françoise* de Maillé, 3°. en 1521. *Jeanne* de Gruffi. Il fut tué à Pavie en 1524.
- *Magdelaine* épousa 1°. Janus de Savoie Comte de Geneve. 2°. en 1495. François bâtard de Bretagne Comte de Vertus.
- *Isabeau* fut la troisieme femme de Jean sire de Rieux Maréchal de Bretagne.
- *Catherine* épousa en 1500. Jean, Baron du Pont & de Rostrenen, dont *Louise* du Pont femme de Pierre de Foix.
- *Marguerite* de Brosse, dite de Bretagne.

Jean de Brosse, dit de Bretagne, Duc d'Etampes, Comte de Penthievre, Gouverneur de Bretagne épousa *Anne* de Pisseleu, fille de Guil. Seigneur de Heilli. Il mourut l'an 1566. sans postérité.

François de Brosse mort jeune.

Charlotte épousa l'an 1526. François de Luxembourg, fils d'autre François Vicomte de Martigues & de *Leonore* de Savoye.

Jeanne épousa en 1531. René de Laval Seigneur de Bressuire, fils de Gilles Seig. de Loué.

Françoise épousa en 1545. Claude Gouffier Marquis de Boissi, grand Ecuyer de France.

Charles de Luxembourg Vicomte de Martigues épousa 1°. en 1545. *Claude* Gouffier : 2°. en 1547. *Claude* de Foix Vicomtesse de Lautrec, & mourut l'an 1553. sans laisser aucun enfant.

Sebastien de Luxembourg Vicomte de Martigues épousa en 1556. *Marie* de Baucaire. Il succéda au Comté de Penthievre & au Gouvernement de Bretagne en 1566. & fut tué au siége de Saint-Jean-d'Angeli en 1569.

Marie de Luxembourg Duchesse de Penthievre, & d'Etampes, Vicomtesse de Martigues épousa l'an 1579. Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, Gouverneur de Bretagne.

François & Louis de Lorraine morts en bas âge.

Françoise Duchesse de Penthievre, d'Etampes & de Mercœur épousa César Duc de Vendôme, fils naturel du Roi Henri IV. lequel décéda l'an 1665.

Louis Duc de Vendôme, de Penthievre, d'Etampes & de Mercœur épousa l'an 1651. *Laure* Mancini morte en 1657. Il embrassa ensuite l'état Ecclésiastique, fut fait Cardinal en 1667. & mourut le 6. Août 1669.

François Duc de Beaufort mort au siége de Candie en 1669.

Elisabeth épousa l'an 1643. Charles Amedée de Savoie Duc de Nemours, & mourut en 1664.

Louis-Joseph Duc de Vendôme, de Mercœur & d'Etampes vendit le Duché de Penthievre à *Marie-Anne* de Bourbon Princesse de Conti. Il mourut en Espagne l'an 1712. & ne laissa point d'enfans de *Marie-Anne* de Bourbon Condé son Epouse.

Philippe de Vendôme grand Prieur de France & ensuite Duc de Vendôme mort en 1727.

Jules-Cesar de Vendôme mort en 1660. âgé de 3. ans.

Louis-Alexandre de Bourbon Comte de Toulouse, légitimé de France, acquit de Madame la Princesse de Conti le Comté de Penthievre, & le fit de nouveau ériger en Duché-Pairie par Lettres du mois d'Avril 1697. pour lui, ses hoirs & successeurs mâles ou femelles. Il épousa l'an 1723. *Marie-Victoire-Sophie* de Noailles, dont il a laissé,

Louis-Jean-Marie de Bourbon Duc de Penthievre, de Châteauvilain & de Rambouillet, Pair, Amiral & grand Veneur de France, Gouverneur de Bretagne, marié en 1745. avec *Marie-Therese-Félicité* de Modene. De ce mariage sont issus,

N... de Bourbon Duc de Rambouillet, mort le 13. Novembre 1749.

N... de Bourbon Prince de Lamballe né le 6. Septembre 1747.

N... de Bourbon Duc de Châteauvillain, né le 17. Novembre 1748.

N... de Bourbon Comte de Guingamp, né le 22. Juin 1750.

H. COMTES DE PORHOET.

JUTHAEL, fils puîné de Conan le Tort Comte de Rennes, fut le premier Comte de Porhoet, suivant du Paz, le Laboureur & Gallet.

Guethenoc Comte de Porhoet, Vicomte de Rennes épousa *Alarun*, & mourut vers l'an 1040.

Josselin Comte de Porhet, Vicomte de Rennes, fonda le Prieuré de Sainte Croix, & mourut vers l'an 1074.

Mengui.

Tudgual.

Eudon

EUDON Comte de Porhoet, Vicomte de Rennes épousa 1°. *Anne* ou *Emme* de Léon morte en 1092. 2°. N.....	MENGUI Evêque de Vannes mort l'an 1081.	ROGER.	N... de Porhoet Religieuse de S. Georges de Rennes.

JOSSELIN II. du nom, Comte de Porhoet, Vicomte de Rennes, fonda le Prieuré de S. Martin l'an 1105. & mourut vers 1116. sans postérité.	GEOFFROI succéda à son frere & épousa *Havoise*. Il mourut vers l'an 1142. selon du Paz.	ALAIN a fait la branche des Vicomtes de Rohan. Voyez M.	GUIHENEUS ou Guethenoc.	N....de Porhoet épousa Simon Seigneur de la Rochebernard.	BERNARD & Robert, que nous croyons du 2. lit.

EUDON II. du nom, Comte de Porhoet, Vic. de Rennes, épousa 1°. *Berthe* fille du Duc Conan III. veuve d'Alain le Noir Comte de Richemont. 2°. *Alienor* de Léon. 1. lit.	JOSCIUS ou Josthon vivant l'an 1153.	ALAIN a fait la Branche des Comtes de la Zouche en Angleterre. Voyez I.	ETIENNE nommé dans un Acte de l'an 1164. 2. lit.	*Amice* de Porhoet épousa Guillaume sire de Montfort mort en 1157.

GEOFFROI vivant l'an 1155. & mort jeune.	*Adelice* Abbesse de Fontevrault.	*Alix* épousa Gui Mauvoisin Seigneur de Rosny.	EUDON III. du nom, Comte de Porhoet, Vic. de Rennes épousa *Marguerite*, & mourut l'an 1231.	HENRY ou Hervé de Porhoet.

Mahaud de Porhoet épousa vers l'an 1204. Geoffroi, fils de Guillaume sire de Fougeres.	*Alienor* épousa 1°. Alain V. du nom, Vicomte de Rohan. 2°. Pierre de Chemillé Seigneur de Brochesac.	*Jeanne* épousa Olivier, fils de Jean sire de Montauban.

I. *COMTES DE LA ZOUCHE EN ANGLETERRE.*

ALAIN surnommé la Chouche ou la Zouche, 3. fils de Geoffroi Comte de Porhoet, épousa *Alix* fille de Philippe Seigneur de Beumez, & s'établit en Angleterre, où sa Maison avoit des biens considérables.

ROGER de la Zouche Seigneur de Swavessey & de Folborne, au Comté de Cambridge, fut fait Sherif au Comté de Devonshire l'an 1229. par le Roi Henri III.	GUILLAUME de la Zouche mentionné dans un Acte de l'Abbaye de Savigni.

GUILLAUME de la Zouche confirma toutes les donations faites au Prieuré de Swavessey par Roger son pere & par Alain Comte de Bretagne, son ayeul.	ALAIN Seigneur d'Ashby, Connétable de la Tour de Londres & Gouverneur du Château de Nortampton épousa *Helene* de Quinci, fille de Roger Comte de Winchestre, & mourut l'an 1270.

Joice de la Zouche ép. Robert de Mortemer Seig. de Richard-Castle, mort l'an 1287. De ce mariage nâquirent Hugues de Mortemer mort l'an 1305. sans postérité & Guillaume de Mortemer, dit de la Zouche, pere de Hugues & d'Alain morts sans enfans, & de *Joice* de la Zouche femme de Jean Botatord Seigneur de Westley.	ROGER de la Zouche Seigneur d'Ashby ép. *Adelaide* Longue-Epée, fille d'Etienne Comte d'Ulster en Irlande, & vivoit encore l'an 1288. ses enfans sont,	EUDES de la Zouche épousa *Millisente* de Canteloup Dame de Haringworth, morte en 1299.	*Helene* de la Zouche vivant en 1276.

Helene de la Zouche épousa Nicolas de Saint Maur.	*Maude* épousa Robert de Hollande.	*Elisabeth* Religieuse au Monastère de Brevode dans le Comté de Staffort.	GUILLAUME de la Zouche Baron de Haringworth ép. 1°. *Maude* Louvel. 2°. *Jeanne* Leyborne.	EUDES, Emery, Amauri, Philippe, & Thomas de la Zouche vivans en 1313. 1332. 1337.

EUDES de la Zouche Seigneur de Haringworth épousa *Millisente* de Bruse.	GUILLAUME Archevêque d'Iorck & Primat d'Angleterre, Trésorier du Roi en 1338.

GUILLAUME de la Zouche II. du nom, Seigneur de Haringworth épousa *Elisabeth*, fille de Guillaume Lord Roos de Hamlac, & mourut l'an 1382.

GUILLAUME de la Zouche III. du nom, Seigneur de Haringworth épousa *Elisabeth* Crosse, & mourut l'an 1395.	THOMAS Seigneur d'Igtam	EDMOND nommé au testament de sa mere.	HUGUES servoit en Bretagne l'an 1379. sous le Comte de Bukingham.

GUILLAUME de la Zouche IV. du nom, Seigneur de Haringworth, Gouverneur de Calais l'an 1413. épousa *Alix*, fille & héritiere de Richard de Saint-Maur, & mourut en 1416.

GUILLAUME de la Zouche V. du nom, Seigneur de Haringworth épousa *Catherine* fille & héritiere de Richard Lentall Chevalier, & mourut en 1468.	JEAN a fait la Branche des Seigneurs de Codnor. *Voyez* L.	*Marguerite* épousa, suivant Dugdale, Thomas Tresham & selon d'autres, Robert Wilougby.	*Elisabeth* morte sans alliance.

JEAN de la Zouche Seigneur de Haringworth épousa *Jeanne* fille de Jean-Lord de Dinham, & vivoit encore en 1490.	GUILLAUME Seigneur de Toteneis.	*Elisabeth* de la Zouche.	*Marguerite* de la Zouche.

JEAN de la Zouche II. du nom, Seigneur de Haringworth épousa 1°. *Susanne* Welby, fille & héritiere de Guillaume Seigneur de Hasteld. 2°. *Dorothée* Capell. Son décès arriva l'an 1551.	GUILLAUME Seigneur de Bulvic laissa un fils nommé aussi Guillaume.

1. lit.					2. lit.
RICHARD de la Zouche Seig. de Haringworth épousa 1°. *Jeanne* Roger. 2°. *Marguerite* Cheny. Il testa l'an 1552.	EDOUARD a fait la Branche de Pitton. *Voyez* K.	JEAN Capitaine célébre dans les guerres d'Irlande.	*Marie* ép. Robert Barbage des Hayes.	*Catherine* ép. Fran. Wedale de Horton.	JEAN épousa *Catherine* de S. Leger, dont il eut Jean, Daniel, Dudley & Marguerite de la Zouche.

GEORGES ou ROGER de la Zouche Seigneur de Haringworth épousa *Eleonore*, fille de Guillaume Velby de Molton, & mourut l'an 1569.

EDOUARD de la Zouche Seigneur de Haringworth, Connétable du Château de Douvre, Capitaine des cinq Ports à vie, & Conseiller d'Etat sous la Reine Elisabeth, épousa *Eleonore* de la Zouche, fille de Jean Seigneur de Codnore.

Elisabeth de la Zouche Dame de Haringworth, épousa Guillaume Tate Chevalier du Comté de Nortampton.	*Marie* de la Zouche épousa N. Leighton.

K. SEIGNEURS DE PITTON.

EDOUARD de la Zouche, second fils de Jean II. Seigneur de Haringworth, épousa *Chrestienne* Chudley, fille de Guillaume Seigneur d'Aston au Comté de Devon.

RICHARD de la Zouche Seigneur de Pitton épousa *Brigide* de Drury, fille de Robert Seigneur de Halsted au Comté de Suffolk.

GUILLAUME de la Zouche Seigneur de Pitton épousa *Ester* Bouer, fille de Robert Seigneur de Neuf-Salisbery au Comté de Wilz.	JEAN vivant l'an 1623. sans être marié.	*Françoise* épousa N.... Hutchius du Comté de Cornouaille.

GEORGES, Guillaume, *Marie*, *Anne* & *Chrestienne* de la Zouche vivoient l'an 1623. suivant le rapport des gens de la Chambre Heraldique de Londres.

L. SEIGNEURS DE CODNORE.

JEAN de la Zouche, 2. fils de Guillaume IV. du nom, Seigneur de Haringworth, épousa *Elisabeth* de Grey, fille & héritiere de Henry Lord de Grey de Codnore.

JEAN de la Zouche II. du nom, Seigneur de Codnore épousa *Elisabeth*, fille de Jean de Saint-Jean de Bletze.

JEAN de la Zouche III. du nom, Seigneur de Codnore & de Benefield épousa *Marguerite*, fille de Henri Willougby Chevalier.

GEORGES de la Zouche Seigneur de Codnore & de Benefield épousa *Anne*, fille de Jean Gainsfort Chevalier.

JEAN de la Zouche IV. du nom, Seigneur de Codnore & de Benefield épousa *Elisabeth*, fille de Richard Walley.

JEAN de la Zouche V. du nom, épousa *Marie*, fille de Henri Lord de Berkley, dont une seule fille.	*Eleonore* épousa Edouard Lord de la Zouche de Haringwort, dont deux filles.

M. VICOMTES DE ROHAN.

ALAIN, 3. fils d'Eudon I. du nom, Comte de Porhoet, eut en partage la Vicomté de Rohan, dont ses descendans prirent le nom. Il épousa *Villane*, & mourut l'an 1128. selon la Chron. de Ruis.

ALAIN II. du nom, Vicomte de Rohan & de Castelnec, fit plusieurs donations aux Templiers établis en Bretagne l'an 1141. Il vivoit encore en 1164.	JOSCIUS ou JOSTHON marqué dans un Acte de l'an 1205.

ALAIN III. du nom, Vicomte de Rohan & de Castelnec épousa *Constance*, sœur du Duc Conan IV. fonda l'Abbaye de Bonrepos l'an 1184. & mourut en 1195.

ALAIN IV. du nom, Vic. de Rohan & de Castelnec ép. *Mabille* de Fougeres, & mourut en 1205.	GUILLAUME présent aux Etats de Vannes en 1203.	JOSSELIN ép. *Mahaud* de Monfort, veuve en 1251.	*Marguerite* ép. Hervé de Léon mort l'an 1208.	*Alix* nommée dans les Actes de Bonrepos.	*Constance* ép. Eudon Seig. de Pont Château, dont une fille nommée *Constance*.

GEOFFROI Vicomte de Rohan épousa 1°. *Marguerite* de Bretagne, fille de Gui de Thouars & de la Duchesse Constance: 2°. *Gervaise* de Dinan, & mourut l'an 1221. sans enfans.	CONAN mort avant l'an 1221. sans alliance.	OLIVIER succéda à ses freres, prit la Croix en 1226. & mourut l'an 1228. sans alliance.	ALAIN V. du nom, Vic. de Rohan épousa *Aliénor*, 2. fille d'Eudon III. Comte de Porhoet, & mourut l'an 1232.	*Heloïs* de Rohan Bienfaitrice de l'Abbaye de Bonrepos.	*Catherine* de Rohan ép. 1°. Geoffroi Seigneur de Henebont: 2°. Raoul Niel Chevalier.

ALAIN VI. du nom, Vicomte de Rohan épousa 1°. *Isabeau* de Léon: 2°. *Thomasse* de la Rochebernard, & mourut vers l'an 1303.	GEOFFROI vivant l'an 1271.	*Villane* épousa Richard Seigneur de la Rochejagu.	*Jeanne* épousa Mathieu sire de Bauveau, fils de René Connétable de Naples.	*Philippe* épousa Henri d'Avaugour Chevalier.	*Mabile* épousa l'an 1251. Robert de Beaumer.

ALAIN de Rohan épousa *Agnès* d'Avaugour, fille de Henri Seigneur de Goello, dont il n'eut point d'enfans.	GEOFFROI, d'abord Chanoine de S. Brieu & ensuite Vic. de Rohan, ép. *Catherine* de Clisson, & mourut l'an 1303. sans enfans.	JOSSELIN décédé l'an 1303. sans alliance.	OLIVIER de Rohan recueillit la succession de ses freres; épousa 1°. en 1307. *Alix* de Rochefort, fille de Thibaud Vic. de Donges: 2°. *Jeanne* de Léon, fille de Hervé Seigneur de Châteauneuf, & décéda en 1326.	GUYARD partagé l'an 1299.	EON ou EUDON a fait la Branche du Gué de l'Isle Voyez S.	JACQUES épousa *Perrine* & vivoit l'an 1316.	*Jeanne* épousa Pierre Seig. de Kergorlé.	*Béatrix*, nommée dans un Acte de 1307.

ALAIN VII. du nom, Vic. de Rohan épousa *Jeanne* de Rostrenen, & mourut l'an 1352.	OLIVIER tué au siége de la Rochederrien en 1347.	GEOFFROI, d'abord Evêq. de Vannes & ensuite de S. Brieu. mort vers 1377.	THIBAUD vivant en 1336.	JOSSELIN Ev. de S. Malo mort. vers 1388.	*Thomasse* morte vers l'an 1350.

JEAN Vicomte de Rohan épousa 1°. *Jeanne* de Léon, sœur aînée de Hervé dernier Vic. de Léon, mort l'an 1363. sans postérité : 2°. *Jeanne* fille de Philippe III. Roi de Navarre, & mourut l'an 1396.

PIERRE de Rohan émancipé l'an 1333.

Marguerite de Rohan épousa 1°. Jean de Beaumanoir Seig. de Medrignac, Maréchal de Bretagne : 2°. Olivier de Clisson Connétable de France. Elle mourut l'an 1406.

1. lit. — 2. lit.

ALAIN VIII. du nom, Vic. de Rohan & de Léon épousa *Beatrix* de Clisson, fille aînée du Connétable de ce nom, & mourut l'an 1429.

Marguerite ép. l'an 1372. Jean Boterel Seig. de Quintin, dont elle n'eut point d'enfans.

Jeanne épousa 1°. Robert d'Alençon Comte du Perche : 2°. Pierre d'Amboise Vic. de Thouars, & mourut sans enfans.

EDOUARD ép. vers l'an 1406. *Marguerite* de Châteaubrient, veuve de Thibaud Anger, & mourut vers 1445.

CHARLES a fait la tige des Seigneurs de Guemené Voyez N.

Jean, *Henri*, & *Jeanne*, enfans naturels.

ALAIN IX. du nom, Vicomte de Rohan & de Léon épousa 1°. l'an 1407. *Marguerite* de Bretagne, fille du Duc Jean IV. 2°. en 1450. *Marie* de Lorraine, fille d'Antoine Comte de Vaudemont : 3°. en 1455. *Perrine*, fille de Hardouin Seigneur de Maillé. Il mourut l'an 1462.

Louise de Rohan épousa 1°. Patri de Châteaugiron décédé en 1427. 2°. Jean de Rostrenen Seigneur du Coetdor.

Jeanne de Rohan épousa Guillaume, fils de Jean Seigneur de Saint-Gilles & de Constance de Rosmadec.

1. lit. — 2. lit. — 3. lit.

ALAIN de Rohan Vic. de Léon ép. *Ioland* de Laval, & mourut au siége de Fougeres l'an 1449. ne laissant qu'une fille morte en bas âge.

Beatrix de Rohan morte sans alliance.
Jeanne épousa François sire de Rieux.
Marguerite ép. Jean d'Orléans, Comte d'Angoulême.

Catherine épousa 1°. Jacques de Dinan Seig. de Montafilant, 2°. Jean d'Albret Vicomte de Tartas.

JEAN de Rohan II. du nom, Vic de Rohan & de Léon épousa *Marie* de Bretagne, 2. fille du Duc François I. & mourut l'an 1516.

Catherine de Rohan épousa René de Keradreux.

PIERRE de Rohan Baron de Pontchâteau ép. 1°. Jeanne du Perrier Comtesse de Quintin : 2°. Jeanne de Daillon : 3°. Jeanne de la Chapelle : ses enfans moururent jeunes.

LOUIS de Rohan Protonotaire du S. Siége.
FRANÇOIS & Antoine morts sans alliance.
Magdelaine & *Anne* Religieuses de l'Ordre de Fontevrault.
Isabeau morte sans alliance.
Marguerite bâtarde.

FRANÇOIS de Rohan tué à la bataille de Saint-Aubin du Cormier l'an 1488.

JEAN de Rohan mort en 1505. sans alliance.

GEORGES décédé en 1502.

JACQUES Vic. de Rohan & de Léon ép. 1°. *Françoise* de Rohan, fille de Louis sire de Guémené : 2°. *Françoise* de Daillon, & mourut l'an 1527. sans enfans.

CLAUDE Evêque de Quimper mort l'an 1540.

Anne ép. Pierre de Rohan Baron de Fontenai, second fils du Maréchal de Gié, & fut tué à la bataille de Pavie.

Marie épousa l'an 1511. Louis de Rohan IV. du nom, sire de Guemené.

N. *PRINCES DE GUEMENE'.*

CHARLES de Rohan, fils unique de Jean I. du nom, Vicomte de Rohan & de Jeanne de Navarre, eut en partage les terres de Guemené & de la Rochemoisan ; épousa l'an 1405. *Catherine* du Guesclin, fille unique de Bertrand Seig. de la Moreliere, & mourut l'an 1438.

LOUIS de Rohan Seigneur de Guemené & de la Rochemoisan, Gouverneur de Nantes, Chancelier de Bretagne épousa l'an 1443. *Marie* fille unique & héritiere de de l'Amiral de Montauban, & mourut en 1457.

LOUIS de Rohan II. du nom, Seigneur de Guemené, Baron de Lanvaux ép. l'an 1455. *Louise* de Rieux, fille de Jean sire de Rochefort & de Jeanne de Rohan. Il mourut en 1508.

PIERRE de Rohan à fait la tige des Seigneurs de Gié. Voyez Q.

Helene de Rohan ép. Pierre sire du Pontlabbé tué à la bataille de Saint-Aubin du Cormier l'an 1488.

LOUIS de Rohan III. du nom, Seigneur de Guemené, Amiral de Bretagne épousa l'an 1492. *Renée* du Fou, fille unique de Jean Seigneur de Rustenan, & mourut l'an 1498.

HENRI épousa *Marguerite* du Pont, dont il ne laissa aucun enfant.

JEAN Seig. de Landal grand Maître de Bretagne ép. 1°. *Guyonne* de Lorgeril : 2°. *Isabeau* de la Chapelle, & mourut en 1525.
1. lit.

JACQUES & *Jeanne* morts sans alliance.

Marguerite épousa François de Maillé Seigneur de Rochecorbon.
Catherine ép. Jean de Malestroit Seig. de Kaer.

Françoise, épousa Louis de Husson Comte de Tonnere.
Jeanne ép. en 1498. François du Chastellier, fils de Vincent Vicomte de Pommerit.

LOUIS de Rohan IV. du nom, Seig. de Guemené ép. l'an 1511. *Marie*, fille puînée de Jean II. Vic. de Rohan, & mourut en 1527.

Françoise ép. Jacques Vicomte de Rohan, dont elle n'eut point d'enfans.

Helene de Rohan épousa l'an 1514. François Seigneur de Maure, & mourut l'an 1541.

Marguerite de Rohan épousa Louis de Malestroit, fils de Jean Seigneur de Pontcallec, & mourut en 1551.

Catherine de Rohan épousa 1°. Tangui de Carman Seigneur de la Marche : 2°. Gilles de Limoges, & mourut l'an 1563.

LOUIS

Louis de Rohan V. du nom, Seigneur de Guemené, Comte de Montbazon, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, épousa l'an 1529. *Marguerite* de Laval, fille de Gui XVI. Comte de Laval, & mourut l'an 1557.

Louis de Rohan VI. du nom, Prince de Guemené, Comte de Montbason épousa 1°. *Eleonore* de Rohan Dame du Verger, fille aînée de François Seigneur de Gié : 2°. *Françoise* de Laval, fille de René II. Seigneur de Boisdauphin. Il mourut l'an 1611.

Renée de Rohan épousa, 1°. François de Rohan Seigneur de Gié : 2°. René de Laval Baron de Maillé : 3°. Jean de Laval Marquis de Néelle.

Louis de Rohan crée Duc de Montbason l'an 1588. mourut l'année suivante sans enfans légitimes.

Pierre de Rohan Prince de Guemené épousa, 1°. *Magdelaine* de Rieux : 2°. *Antoinette* de Bretagne, fille de Charles Comte de Vertus, & mourut en 1622.

Hercules de Rohan Duc de Montbason, Pair & Grand Veneur de France épousa, 1°. *Magdelaine* de Lenoncourt Dame de Coupevrai : 2°. *Marie* de Bretagne, fille de Claude Comte de Vertus, & mourut l'an 1654.

1. lit.

Charles, Jacques, Philippe & François de Rohan morts jeunes.

Alexandre Marquis de Marigni ép. l'an 1624. *Lucette* de Tarneau, & mourut l'an 1638. sans enfans légitimes.

Renée de Rohan ép. l'an 1578. Jean de Coetquen Comte de Combourg.

Lucrece ép. en 1574. François Tournemine Seigneur de Coetmur.

Isabeau ép. Nicolas Pellevé Comte de Flers.

2. lit.

Léonor de Rohan vivoit l'an 1594. & mourut sans alliance.

Silvie de Rohan épousa, 1°. François d'Espinai Seigneur de Broon : 2°. Antoine de Sillans Baron de Creuilli.

Marguerite épousa, 1°. Charles Marquis d'Espinai : 2°. Philibert Vicomte de Pompadour.

Anne de Rohan Princesse de Guemené ép. Louis Duc de Montbason, son Cousin germain.

Louis de Rohan VII. du nom, Duc de Montbason, Pair & grand Veneur de France épousa *Anne* de Rohan Princesse de Guemené, sa cousine, & mourut en 1667.

Marie épousa, 1°. Charles d'Albert Duc de Luynes : 2°. Claude de Lorraine Duc de Chevreuse.

François de Rohan a fait la Branche de Soubise. Voyez P.

Marie-Eleonore Abbesse de Malnoue morte l'an 1682.

Anne de Rohan épousa en 1661. Louis Charles d'Albert Duc de Luynes.

Charles de Rohan II. du nom, Prince de Guemené, Duc de Montbazon, Pair de France épousa en 1653. *Jeanne Armande* de Schomberg, fille de Henri Maréchal de France, & mourut en 1699.

Louis, dit le Chevalier de Rohan, grand Veneur de France, mort l'an 1674.

Charles de Rohan III. du nom, Prince de Guemené, Duc de Montbazon, Pair de France ép. 1°. en 1678. *Marie-Anne* d'Albert, fille de Louis Duc de Luynes : 2°. *Charlotte-Elisabeth* de Cochefilet. Il mourut en 1727.

2. lit.

Jean-Baptiste Armand Prince de Montauban ép. *Charlotte* Bautru-Nogent, dont il ne laissa point d'enfans.

Joseph de Rohan mort l'an 1669.

Charlotte-Armande de Rohan épousa, 1°. Gui-Henri Chabot Comte de Jarnac : 2°. Pons de Pons Comte de Roquefort.

Elisabeth de Rohan épousa en 1691. Alexandre Comte de Melun.

Jeanne-Therese de Rohan morte en 1728. sans alliance.

François Armand de Rohan Prince de de Montbazon ép. *Louise-Julie* de la Tour de Bouillon, & mourut l'an 1717. sans laisser aucun enfant.

Louis Henri mort l'an 1689.

Louis-Charles Casimir Chanoine Régulier de Sainte Croix de la Bretonnerie.

Hercules-Meriadec Prince de Guemené épousa l'an 1718. *Louise-Gabrielle-Julie* de Rohan, fille de Hercules Mériadec Prince de Soubise.

Charles de Rohan a fait la Branche de Montauban. Voyez O.

Armand-Jules de Rohan Doyen de Strasbourg & Archevêque de Reims.

Louis-Constantin Prevôt de Strasbourg & premier Aumônier du Roi.

Charlotte épousa 1°. l'an 1717. Antoine-François-Gaspar de Colins Comte de Mortagne : 2°. en 1729. Antoine de Crequy Comte de Canaples.

Anne-Thérese Abbesse de Jouard, morte en 1738.

Anne-Benigne Abbesse de Pantemont, morte en 1743.

Marie-Anne Religieuse de Jouare morte en 1711.

Angelique-Eleonore Abbesse de Marquet près Lille.

Charlotte-Julie Religieuse à Preaux.

Jules-Hercules, dit le Prince de Rohan, Colonel d'un Régiment de son nom, épousa l'an 1743. *Marie-Louise-Henriette-Jeanne* de la Tour de Bouillon.

Louis-Armand-Constantin, dit le Chevalier de Montbazon, Enseigne de Vaisseaux au département de Brest.

Louis-René Edouard, nommé Chanoine de Strasbourg le 20. Avril 1743.

Ferdinand-Maximilien-Meriadec, reçu Chevalier de Malthe en 1745.

Charlotte-Louise de Rohan épousa l'an 1737. N... de Masserano Marquis de Crevecoeur.

Gabrielle-Adelaïde, morte en 1724.

Geneviéve-Armande-Elisabeth, Religieuse de Pantemont.

Louise-Henoret, morte en 1730.

Gabrielle-Marie-Adelaïde, morte l'an 1737.

Henri-Louis-Marie de Rohan, né le 31. Août 1745.

O. PRINCES DE MONTAUBAN.

CHARLES de Rohan Prince de Montaubans, 5. fils de Charles III. du nom, Prince de Guemené, & Lieutenant Général des Armées du Roi, épousa l'an 1722. *Eléonore-Eugenie* de Bethisy, fille d'Eugene-Marie Marquis de Mezieres.

CHARLES-ARMAND-JULES de Rohan dit le Prince de Rochefort, né le 13. Août 1729. a été pourvû le premier Décembre 1745. d'un Régiment d'Infanterie, qui porte son nom.	EUGENE-HERCULES CAMILLE, né le 6. Août 1737. & nommé Chanoine de Strasbourg en 1743.	*Eléonore-Louise-Charlotte Bretagne* épousa en 1742. Jean-Guillaume-Augustin de Merode Marquis de Westerloo.	*Louise-Julie-Constance* de Rohan épousa l'an 1748. Louis-Charles de Lorraine Comte de Brione.

P. PRINCES DE SOUBISE.

FRANÇOIS de Rohan Prince de Soubise, fils de Hercules Duc de Montbazon & de Marie de Bretagne, épousa 1°. *Catherine* de Lionne : 2°. *Anne* Chabot Dame de Soubise, & mourut l'an 1712.

LOUIS de Rohan mort en 1689. d'une blessure reçue au siége de Valcourt.	HERCULES-MERIADEC Prince de Soubise ép. 1°. *Anne Geneviéve* de Levi-Ventadour : 2°. *Marie-Sophie* de Courcillon, & mourut l'an 1749.	ALEXANDRE mort l'an 1687. HENRI-LOUIS mort l'an 1693.	ARMAND-GASTON Evêque de Strasbourg, Cardinal & grand Aumônier de France mort le 19. Juillet 1749.	MAXIMILIEN-GASTON GUI-BENJAMIN tué à Ramilly l'an 1706. FREDERIC-PAUL-MALO mort en bas âge.	*Anne-Marguerite* Abbesse de Jouarre morte en 1721. *Constance-Emilie* ép. Joseph Rodrigue de Camara Comte de Ribeyra.	*Emilie-Sophronie* épousa Alphonse de Vasconcellos-Souza-Camara. *Marie-Eléonore* Abbesse d'Origni.

JULES-FRANÇOIS-LOUIS de Rohan Prince de Soubise ép. l'an 1714. *Anne-Julie-Adelaïde* de Melun de Werchin, & mourut l'an 1724.	*Louise-Françoise* épousa en 1716. Gui-Paul-Jules de Mazarin Duc de la Meilleraie.	*Charlotte-Armande* Abbesse de Jouarre morte l'an 1733.	*Marie-Elisabeth* épousa l'an 1713. Marie-Joseph Duc de Hostun, Comte de Talard.	*Louise-Gabrielle-Julie* épousa l'an 1718. Hercules-Meriadec de Rohan Prince de Guemené.

CHARLES de Rohan Prince de Soubise. Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Champagne & de Brie épousa, 1°. *Anne-Marie-Louise* de la Tour de Bouillon : 2°. *Anne-Therese* de Savoie, fille de Victor-Amedée Prince de Carignan : 3°. *Anne-Victoire-Marie-Christine* de Hesse-Rhinsfeld.	ARMAND de Rohan Ev. de Strasbourg. Prince du Saint Empire, Cardinal de la Sainte-Eglise Romaine, & grand Aumônier de France.	FRANÇOIS-AUGUSTE Comte de Tournon Chanoine de Strasbourg mort en 1736.	RENÉ Baron de Preaux mort l'an 1743.	*Marie-Louise* de Rohan épousa l'an 1736. Gaston Jean-Baptiste Charles de Lorraine Comte de Marsan, mort en 1745.

1. lit. 2. lit.

Charlotte-Godefrite-Elisabeth de Rohan, née le 7. Octobre 1737.	*Victoire-Armande-Joseph* de Rohan, née le 28. Décembre 1743.

Q. SEIGNEURS DE GIÉ.

PIERRE de Rohan Seigneur de Gié, Maréchal de France, second fils de Louis de Rohan Seigneur de Guemené & de *Marie* de Montauban, épousa, 1°. *Françoise* de Penhoet Vicomtesse de Fronsac : 2°. *Marguerite* d'Armagnac Duchesse de Nemours, Comtesse de Guise. Il mourut en 1513.

CHARLES de Rohan Comte de Guise, Vicomte de Fronsac épousa, 1°. *Charlotte* d'Armagnac, sœur puinée de sa belle-mere : 2°. *Jeanne* de Saint-Severin, & mourut l'an 1528.	FRANÇOIS de Rohan Evêque d'Angers & Archevêque de Lyon mort l'an 1536.	PIERRE de Rohan a fait la tige. des derniers Vic. de Rohan. *Voyez* R.

François de Rohan Seigneur de Gié, Lieutenant au Gouvernement de Bretagne épousa, 1°. *Catherine* de Silly : 2°. *Renée* de Rohan, sa cousine, & mourut en 1559.

Claude de Rohan épousa, 1°. Claude de Beauvillier Comte de Saint-Aignan : 2°. Julien de Clermont Tonnerre, Baron de Toury.

Jacqueline épousa François d'Orléans Marquis de Rothelin.

Jeanne, fille naturelle épousa Guillaume Greslet sieur de du Gué.

Eleonore de Rohan Dame du Verger épousa Louis VI. du nom, Seigneur de Guemené.

Jacqueline épousa François de Balsac Seig. d'Entragues.

Diane épousa François de Maillé Comte de Châteauroux.

Françoise fut d'abord Abbesse de Poitiers & ensuite de la Régle au Diocèse de Limoges.

R. Suite des VICOMTES ET DUCS DE ROHAN.

PIERRE de Rohan Baron de Frontenai, 3. fils du Maréchal de Gié & de Françoise de Penhoet, épousa *Anne*, fille aînée de Jean II. du nom, Vicomte de Rohan, & fut tué à la bataille de Pavie, en 1525.

René Vicomte de Rohan & de Léon, Comte de Porhoet épousa l'an 1534. *Isabeau* fille de Jean d'Albret Roi de Navarre & fut tué l'an 1552. pendant le siége de Metz.

Claude de Rohan partagé l'an 1538. & mort jeune.

Henri Vicomte de Rohan & de Léon, Comte de Porhoet épousa l'an 1566. *Françoise* Tournemine Dame d'Arton, & mourut au Château de Blein le 25. Juin 1575. Il ne laissa qu'une fille, nommée *Judith*, qui mourut quelques mois après.

Jean Baron de Frontenai épousa *Diane* de Barbançon, & mourut sans enfans.

René II. du nom, succéda à ses freres morts sans enfans ; épousa ensuite *Catherine* de Partenai, fille unique de Jean l'Archevêque Seigneur de Partenai, & mourut l'an 1586.

Louis de Rohan Baron de Gié mort sans alliance.

Françoise épousa par parole de présent Jacques de Savoie Duc de Nemours, dont elle eut un fils nommé le Prince de Genevois.

René de Rohan mort jeune.

Henri II. du nom, Duc du Rohan, Comte de Porhoet, Vicomte de Léon épousa l'an 1605. *Marguerite* de Bethunes, fille de Maximilien Duc de Sully, & mourut l'an 1638.

Benjamin de Rohan Prince de Soubise mort l'an 1642. sans alliance.

Henriette de Rohan morte l'an 1624. sans alliance.

Catherine de Rohan épousa l'an 1603. Jean Comte Palatin du Rhin, fils de Jean de Baviére Duc de Deux-Ponts.

Anne de Rohan morte en 1642. sans alliance.

Marguerite Duchesse de Rohan épousa l'an 1645. Henri Chabot Seig. de Sainte Aulaie, à qui elle porta tous les biens de sa Maison. Elle mourut le 9. Août 1685.

Tancrede de Rohan declaré supposé par Arrêt du Parlement, & tué à la journée du Fauxbourg Saint-Antoine l'an 1649.

S. SEIGNEURS DU GUE' DE L'ISLE.

EON ou **EUDON** de Rohan, 6. fils d'Alain VI. Vicomte de Rohan & de *Thomasse* de la Rochebernard, épousa *Aliette* Dame du Gué de l'Isle.

Olivier de Rohan Seigneur du Gué de l'Isle épousa, 1°. *Alix* de Bodevenou : 2°. *Havoise* de la Chasteigneraie.

Jean de Rohan Chevalier l'an 1378.

Richarde épousa Eon Seigneur de Treal.

Thomasse épousa Henr. de Saint-Nouan.

1. lit. — 2. lit.

Catherine de Rohan épousa Alain du Thou.

Alain de Rohan servoit dans les guerres de 1417. 1427.

Olivier de Rohan II. du nom, Seigneur du Gué de l'Isle épousa *Marie* de Rostrenen.

Silvestre Chanoine de Saint-Brieu.

Isabeau ép. Alain. Seigneur de Beaumont.

Jeanne de Rohan épousa Jean du Cambout Seigneur de Vauriou.

Olivier de Rohan mort jeune.

Jean de Rohan Seigneur du Gué de l'Isle épousa *Gillette* de Rochefort, & mourut en 1493.

Catherine épousa Georges Chesnel Seigneur de la Ballue.

Marie épousa Caro de Bodegat Seigneur de la Riaie.

Iolanda épousa l'an 1463. Guillaume le Sénéchal Seigneur de Kercado.

Jeanne épousa, 1°. Jean des Rames Seigneur de Vigneu : 2°. Jean de la Touche Limouziniere.

Isabeau épousa Eudon Leet Seig. de la Doesneliere.

François de Rohan Seigneur du Gué de l'Isle épousa *Jacquette*, fille de Jean Seig. de Peillac.

Jean de Rohan Seigneur de Tregalet épousa, 1°. *Guillemette* Malor Dame de Marsain : 2°. *Françoise* Laurens Dame du Poulduc.

JEAN de Rohan Seigneur du Gué de l'Isle épousa *Adelice* du Juch, & mourut sans postérité.	*Cyprienne* épousa François de la Feillée Vicomte de Plehedel.	*Vincente* épousa Maurice de Plusquellec Seig. de Bruillac.	*Gillette* épousa l'an 1511. Marc de Carné.	TRISTAN de Rohan Seig. de Poulduc épousa *Adelice* de Brehant, & mourut en 1558.	PONCEAU de Rohan épousa l'an 1514. Magdelaine *Boisset*, dont il ne laissa point d'enfans. *Jeanne* épousa Pierre Ermar Seigneur de Coetlou. *Supplice* morte sans alliance.

JEAN & YVES de Rohan morts sans alliance.	LOUIS de Rohan Seigneur de Poulduc ép. *Michelle* de l'Hôpital Dame de Beilair, & mourut l'an 1584.	*Isabeau*, *Françoise*, *Catherine*, & *Jeanne* de Rohan nommées dans un Acte de l'an 1578.

JERÔME de Rohan Seigneur de Poulduc ép. l'an 1610. *Julienne* le Métayer, fille de Gregoire Seigneur de Kerballot.	*Samsone* de Rohan ép. François Josset Seigneur de Kerfredou.

ISAAC de Rohan Seigneur de Poulduc épousa l'an 1638. *Alienor* de Kerpoisson.	*Anne* de Rohan épousa l'an 1638. Jean de Coetlagat Seigneur de Clegrio.

JEAN-BAPTISTE de Rohan Seigneur de Poulduc épousa l'an 1690. *Pelagie* Martin, & mourut en 1711.	JEAN de Rohan épousa *Marie* le Tresle, dont il ne laissa point d'enfans, & mourut l'an 1726.	*Anne* de Rohan épousa François de Broel Seigneur de Lanigri,

JEAN-BAPTISTE de Rohan Seig. de Poulduc Exempt des Gardes de Sa Majesté Catholique & Brigadier de ses Armées épousa l'an 1723. *Louise* de Veltoven, & mourut à Madrit l'an 1732.	JEAN-LOUIS de Rohan premier Gentilhomme de l'Infant Dom Philippe Duc de Parme & Plaisance.	*Pudentiane* de Rohan morte l'an 1733. sans alliance.

JEAN-BAPTISTE-MANUEL-BONAVENTURE-FRANÇOIS-ANTOINE-CYRIAQUE de Rohan né le 7. Avril 1725. & Lieutenant des Gardes Valones.	JEAN-LEONARD-GABRIEL-RAIMOND de Rohan Abbé de Manlieu au Diocèse, de Clermont, mourut à Paris l'an 1748.	*Marie-Pelagie-Louise-Gabrielle-Rite* de Rohan épousa l'an 1737. Auguste-François du Groesquer.

T. *Suite des* DUCS DE BRETAGNE

DE LA *MAISON* DE DREUX.

ALIX de Bretagne, fille aînée de Gui de Thouars & de *Constance* Duchesse de Bretagne, épousa l'an 1213. Pierre de Dreux, second fils de Robert II. du nom, Comte de Dreux & de *Ioland* de Couci. Elle mourut l'an 1221. & son mari en 1250.

JEAN, dit le Roux, Duc de Bretagne épousa l'an 1235. *Blanche*, fille de Thibaud Comte de Champagne & de Brie, Roi de Navarre, & mourut l'an 1286.	ARTUR de Bretagne mort sans alliance.	*Ioland* de Bretagne épousa l'an 1235. Hugues, dit le Brun, sire de Lusignan Comte de la Marche.

JEAN II. du nom, Duc de Bretagne épousa l'an 1259. *Beatrix*, fille de Henri III. du nom, Roi d'Angleterre, & mourut à Lyon l'an 1305.	THIBAUD, NICOLAS & ROBERT de Bretagne morts jeunes.	PIERRE Comte de Léon mort à Paris l'an 1268.	*Alix* épousa l'an 1254. Jean de Châtillon Comte de Blois, & mourut l'an 1288.	*Alienor* de Bretagne morte jeune.

ARTUR II. du nom, Duc de Bretagne épousa 1°. en 1275. *Marie*, fille de Gui Vicomte de Limoges : 2°. *Ioland* Comtesse de Dreux, Reine d'Ecosse, & mourut l'an 1312. 1. lit.	JEAN Comte de Richemont mort sans postérité en 1333.	PIERRE Comte de Léon mort l'an 1312. sans alliance. 2. lit.	*Blanche* épousa l'an 1280. Phil. d'Artois Seig. de Conches.	*Marie* ép. l'an 1292. Gui de Châtillon Comte de Saint-Pol.	*Alienor* Abbesse de Fontevrault morte l'an 1342.

JEAN III. du nom, Duc de Bretagne épousa 1°. l'an 1297. *Isabeau* de Valois : 2°. en 1310. *Isabeau* de Castille : 3°. en 1329. *Jeanne* de Savoye, & mourut à Caen l'an 1341.	GUI de Bretagne Comte de Penthievre ép. l'an 1318. *Jeanne* d'Avaugour, & mourut l'an 1331. laissant une fille. *Voyez* G.	PIERRE mort sans alliance.	JEAN de Bretagne Comte de Montfort épousa *Jeanne* de Flandres, fille de Louis Comte de Nevers, & mourut l'an 1345.	*Jeanne* épousa l'an 1323. Robert de Flandres Seigneur de Cassel.	*Béatrix* épousa l'an 1315. Gui IX. du nom, sire de Laval. *Alix* épousa l'an 1320. Bouchard Comte de Vendôme. *Blanche* morte jeune. *Marie* Religieuse au Monastére de Poissi, & morte l'an 1372.

Jeanne de Bretagne, dite la Boiteuse, ép. l'an 1337. Charles de Châtillon, dit de Blois, & mourut l'an 1384. *Voyez leur postérité à la lettre* G.

Jean IV. du nom, Duc de Bretagne épousa, 1°. *Marie* d'Angleterre : 2°. *Jeanne* de Hollande : 3°. *Jeanne* de Navarre, fille de Charles, dit le mauvais, Roi de Navarre, & mourut l'an 1399.

Jeanne de Bretagne épousa Raoul Basset de Draiton, Chevalier Anglois.

Jean V. du nom, Duc de Bretagne épousa l'an 1396. *Jeanne* de France, fille du Roi Charles VI. & mourut l'an 1442.

Artur Comte de Richemont, Connétable de France & Duc de Bretagne après ses neveux, ép. 1°. *Marguerite* de Bourgogne : 2°. *Jeanne* d'Albret : 3°. *Catherine* de Luxembourg.

Gilles mort l'an 1412.

Richard Comte d'Etampes. *Voyez* V.

Jeanne morte l'an 1388.

Marie épousa l'an 1396. Jean Duc d'Alençon.
Blanche épousa l'an 1406. Jean Comte d'Armagnac.
Marguerite épousa l'an 1407. Alain IX. Vic. de Rohan.

François I. du nom, Duc de Bretagne épousa, 1°. *Ioland* d'Anjou, fille de Louis Roi de Sicile : 2°. *Isabeau* d'Ecosse, fille de Jacques I. Roi d'Ecosse, & mourut l'an 1450.

Pierre II. du nom, Duc de Bretagne épousa l'an 1431. *Françoise* d'Amboise Dame de Benon, & mourut l'an 1457. laissant le Duché au Connetable son oncle.

Gilles Seig. de Chantocé. mort l'an 1450. sans postérité.

Anne ép. l'an 1412. Charles fils de Jean I. Duc de Bourbon.
Isabeau épousa en 1430. Gui XIV. du nom, Comte de Laval.

Marguerite & *Catherine* mortes sans postérité.

Tangui bâtard Capitaine de Hedé épousa *Jeanne* Turpin, fille d'Antoine Seig. de Crissé.

2. lit.

Marguerite de Bretagne épousa l'an 1455. François de Bretagne Comte d'Etampes son cousin, & mourut en 1469.

Marie de Bretagne épousa l'an 1462. Jean II. du nom, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoet.

Jeanne bâtarde de Bretagne épousa Jean Morhier Chevalier Seigneur de Viliers-le-Morhier.

V. COMTES D'ETAMPES.

derniers Ducs de Bretagne.

RICHARD de Bretagne Comte d'Etampes, 4. fils du Duc Jean IV. & de Jeanne de Navarre, épousa *Marguerite* d'Orléans Comtesse de Vertus, & mourut l'an 1438.

François Comte d'Etampes & de Vertus épousa, 1°. en 1455. *Marguerite*, fille du Duc François I. 2°. en 1471. *Marguerite* de Foix. Il succéda au Duc Artur III. en 1458. & mourut l'an 1488.

2. lit.

Marie de Bretagne ép. Pierre de Rieux Maréchal de France, après la mort duquel elle se retira à Fontevrault : elle fut Abbesse de cette Maison, & y mourut l'an 1477.

Deux filles mortes jeunes.

Catherine épousa l'an 1438. Guillaume de Châlon Seigneur d'Argueil, & Prince d'Orange après la mort de son pere.

Marguerite morte sans alliance.

Magdelaine embrassa la vie Religieuse dans le Monastére de Longchamp, où elle mourut en 1462.

Anne Duchesse de Bretagne épousa, 1°. en 1491. Charles VIII. Roi de France : 2°. en 1498. Louis XII. Roi de France, & mourut à Blois l'an 1514.

2. lit.

Isabeau de Bretagne morte l'an 1490. sans alliance.

François bâtard de Bretagne a fait la tige des Comtes de Vertus. *Voyez* X.

Antoine bâtard de Bretagne, gratifié de la Terre de Châteaufromont en 1477. & mort jeune.

Claude de France épousa le 14. Mai 1514. François I. Roi de France ; fut couronnée à Saint-Denis le 10. Mai 1517. & mourut à Blois le 20. Juillet 1524.

Renée de France Duchesse de Chartres, Comtesse de Gisors, Dame de Montargis épousa l'an 1527. Hercules d'Est Duc de Ferrare, & mourut à Montargis l'an 1575.

François Dauphin de Viennois, Duc de Bretagne, mort l'an 1536.

Henri II. du nom, Roi de France épousa Catherine de Médicis & mourut l'an 1559.

Magdelaine ép. en 1536. Jacques V. du nom, Roi d'Ecosse.

Marguerite ép. en 1559. Philibert Emmanuel Duc de Savoye.

Alphonse d'Est Duc de Ferrare mort sans postérité, l'an 1597.

Louis d'Est Cardinal mort en 1566.

Anne d'Est épousa 1° François de Lorraine Duc de Guise : 2°. Jacques de Savoie Duc de Nemours. Elle traita l'an 1570. de ses droits sur la Bretagne avec le Roi Charles IX.

François II. du nom, Roi de France, mort l'an 1560. sans postérité.

Charles IX. Roi de France mort l'an 1574. sans postérité.

Henri III. Roi de France mort l'an 1589. sans postérité.

Elisabeth épousa Philippe II. Roi d'Espagne, dont elle eut Isabelle-Claire-Eugénie femme de l'Archiduc Albert, mort sans postérité, & Catherine mariée en 1585, avec Charles-Emmanuel Duc de Savoie, d'où les Rois de Sardaigne sont issus.

Claude épousa en 1558. Charles II. du nom, Duc de Lorraine, & mourut l'an 1575.
Marguerite de France Duchesse de Valois épousa l'an 1572.
Henri de Bourbon Roi de Navarre.

X. COMTES DE VERTUS ET DE GOELLO.

bâtards de Bretagne.

FRANÇOIS Comte de Vertus & de Goello, Baron d'Avaugour, fils naturel du Duc François II. & d'*Antoinette* de Magnelais, épousa *Magdelaine* de Brosse, dite de Bretagne.

FRANÇOIS II. du nom, Comte de Vertus épousa *Magdelaine* d'Astarac, fille de Jean Comte d'Astarac en Guyenne.	N.... mort sans postérité.	N.... Prieur, de la Trinité de Clisson.	*Anne* de Bretagne vivant en 1523.

FRANÇOIS de Bretagne épousa *Charlotte* de Pisseleu, dont il n'eut point d'enfans.	ODET Comte de Vertus & de Goello, Baron d'Avaugour épousa *Renée* de Coesmes, fille de Charles Seigneur de Lucé.	FRANÇOIS Abbé de Cadouin au Diocèse de Sarlat,	*Louise* épousa l'an 1542. Gui Baron de Castelnau.	*Magdelaine* épousa Paul Seigneur d'Andouin & de Lescun.

CHARLES de Bretagne Comte de Vertus épousa *Philippine* de Saint-Amadour, fille de Claude Vicomte de Guignen, & mourut en 1608.	FRANÇOIS Comte de Goello tué à la bataille de Courtras	*Renée* de Bretagne épousa l'an 1577. François le Roy Seig. de Chavigni.	*Françoise* de Bretagne épousa Gabriel Seig. de Goulaine, dont Gabriel Marquis de Goulaine.

CLAUDE de Bretagne Comte de Vertu & de Goello, Vicomte de S. Nazaire, Baron d'Avaugour épousa l'an 1609. *Catherine* Fouquet, fille de Guillaume Marquis de la Varenne, & mourut le 6. Août 1637.	*Antoinette* de Bretagne épousa 1°. Pierre de Rohan Prince de Guemené : 2°. René du Bellai Prince d'Yvetot. 3°. Pierre d'Escoubleau Marq. de Sourdis.	*Françoise* née de Renée du Chastellier Dame de S. Denis & légitimée en 1592.

LOUIS Comte de Vertus épousa, 1° l'an 1642. *Françoise* de Daillon, fille de Timoleon Comte du Lude : 2°. l'an 1647. *Françoise* de Balsac, & mourut en 1669. sans enfans.	CLAUDE de Bretagne succéda à son frere & épousa l'an 1673. *Anne Judith* le Liévre, fille de Thomas Marq. de la Grange. Il mourut à Paris le 7. Mars de l'an 1699.	*Marie* de Bretagne épousa l'an 1628. Hercules de Rohan Duc de Montbazon, Pair & grand Veneur de France. *Voyez* N.	*Catherine-Constance* & *Marguerite* mortes sans alliance.	*Françoise-Philippe* Abbesse de Nioiseau.	*Marie* Abbesse de Malnoue morte l'an 1711.	*Charles* d'Avaugour, né d'*Anne* Lureau, & légitimé l'an 1615. par Lettres-Patentes du Roi.

ARMAND-FRANÇOIS Comte de Vertus & de Goello, Maréchal de Camp mort l'an 1734. sans avoir contracté aucune alliance.	HENRY-FRANÇOIS, dit le Comte de Goello, ép. 1°. N.... d'*Alegre* : 2°. *Charlotte* de Montebert, & mourut l'an 1746. sans postérité.	*Anne-Agathe* morte l'an 1720. sans alliance.	*Marie-Claire* épousa 1°. en 1694. Gonzalès Joseph Carvallio Seigneur Portugais : 2°. Charles Roger Prince de Courtenai en 1704.	*Angelique* morte l'an 1719. sans alliance.	*Catherine-Barthelemie* de Bretagne, morte l'an 1720. sans alliance.

Fin de la Table Généalogique.





APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier l'*Histoire Ecclésiastique & Civile de la Bretagne, par Dom Morice Religieux Bénédictin.* Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression; & il m'a paru que l'Auteur, par l'étendue & l'exactitude de ses recherches, l'emportoit sur tous ceux qui avant lui ont travaillé sur l'Histoire de cette Province, & que son ouvrage pourroit pleinement satisfaire & ceux qui s'intéressent à la Bretagne, & ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Histoire. Fait à Paris ce 9. Septembre 1750.

SECOUSSE.

PERMISSION DES SUPERIEURS.

Nous soussigné Supérieur-Général de la Congrégation de S. Maur, vû l'Approbation de Monsieur Secousse Censeur des Livres, avons permis & permettons à Dom Hyacinthe Morice de faire imprimer l'*Histoire Ecclésiastique & Civile de la Province de Bretagne.* A Paris en l'Abbaye de Saint Germain-des-Prez, le 12. Septembre 1750. Fr. René L'Aneau, Supérieur Général. *Et plus bas :* Par commandement du T. R. P. Général, Fr. Omer Delville, Secretaire.

PRIVILÉGE DU ROI.

Louis, par la Grace de Dieu Roi de France et de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers, Salut : Notre bien-aimé Dom Hyacinthe Morice, Prêtre, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, Nous a fait exposer qu'il désiroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Histoire de Bretagne par Dom Lobineau, revûe & augmentée de trois Volumes*, s'il Nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires : A ces causes voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs Volumes & autant de fois que bon lui semblera, & de les faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de quinze années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes; faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changemens ou autres sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits & de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant & de tous dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles, que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel desdites Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie & nottamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq ; qu'avant de les exposer en vente le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même

état où l'Approbation aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit exposant & ses ayant causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; CAR TEL est notre plaisir. DONNÉ à Paris le dix-septiéme jour du mois d'Août l'an de grace mil sept cent quarante-deux, & de notre Regne le vingt-septiéme. Par le Roi en son Conseil. *Signé*, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 62. fol. 51. conformément au Réglement de 1723. qui fait défenſe Art. IV. à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris huit Exemplaires preſcrits par l'Article 108. *du même Réglement. A Paris le* 20. *Août* 1742. Signé SAUGRAIN, Syndic.

AVIS AU RELIEUR.

LA Carte Géographique doit être placée à la page - - - - - - 1.
Le Portrait du Duc Alain-Fergent à la page - - - - - - - 90.
Celui de la Duchesse Ermengarde à la page - - - - - - - 98.
Le Tombeau de la Duchesse Alix à la page - - - - - - - 148.
Celui du Duc Pierre Mauclerc à la page - - - - - - - 186.
Celui du Duc Jean II. à la page - - - - - - - - - 224.
Celui du Duc Artur II. à la page - - - - - - - - - 228.
Celui du Duc Jean III. à la page - - - - - - - - - 244.
La Bataille de trente Bretons contre trente Anglois à la page - - - 280.
La Bataille d'Aurai à la page - - - - - - - - - - 308.
Le Portrait du Duc Jean le Conquerant à la page - - - - - 314.
Le Portrait de Bertrand du Guesclin à la page - - - - - - 332.
Le Portrait du Connétable de Clisson à la page - - - - - 376.
Le Tombeau du Duc Jean IV. à la page - - - - - - - 426.
Le Portrait du Maréchal de Rieux à la page - - - - - - 438.
Le Tombeau d'Olivier de Clisson & de son épouse à la page - - 440.

HISTOIRE



PASSAGE DU TYRAN MAXIME DANS L'ARMORIQUE

HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE PREMIER.



A BRETAGNE, dont j'entreprens l'Histoire, est une des plus considérables & des plus fertiles Province de France. Elle est bornée à l'Orient par l'Anjou, le Maine & la Normandie ; à l'Occident par le grand Océan ; au Nord par la Manche ; & au Midi par le Poitou & la Mer de France. Cette situation lui a fait donner d'abord le nom d'Armorique ; sa figure qui est celle d'une peninsule, lui a procuré les noms de Cornouaille & de Lydavie ou Letavie. D'autres l'ont appellée Domnonée à cause des mines d'argent, de plomb & de fer, qu'elle renferme dans son sein. Sa plus grande étendue est de 80 lieues depuis Clisson jusqu'au Conquet, & sa plus grande largeur de 40 lieues ou environ depuis la côte de Vannes jusqu'à celle de S. Malo. Ses premiers habitans furent les Rennois, les Diablintes, les Curiosolites, les Ossismiens, les Venetes & les Nantois. La principale ville des Rennois étoit Condate, qui a pris dans la suite le nom de ses habitans, comme l'ont pratiqué la plûpart des villes des Gaules. Les

Geographie ancienne de la Bretagne.

Voy. la Note 1.

Voy. la Note 2.

Voy. la Note 3. Diablintes s'étendoient depuis Dol jusqu'à Nœun près de Mayenne; leurs villes étoient Dol, Cariffe, Ernée & Nœun. On ne peut douter que les masures d'une ville que l'on trouve à Corseult entre Dinan & S. Brieu, ne soient les restes de la principale ville des Curiosolites, dont le nom s'est conservé presque entier depuis tant de siécles. Au-delà des Curiosolites étoient les Ossismiens, que les anciens Geographes mettent à l'extrêmité de l'Armorique; leur ville capitale étoit, suivant Strabon, Vorgium ou Vorganium, qui paroît être Carhaix ou Guingamp. Les Ossismiens avoient pour voisins les Venetes, qui étoient les maîtres de la mer & du commerce dans presque toute la côte méridionale de la Bretagne; leur principale ville étoit Dariorige; mais elle n'étoit pas au même lieu où est à présent Vannes: Cesar nous la représente sur une pointe de terre, que la mer, par son flux & reflux, environnoit deux fois le jour: les autres villes des Venetes étoient à peu près dans la même situation. Les Nantois occupoient le territoire qu'ils occupent encore aujourd'hui, & avoient pour ville capitale Condivigne.

Outre ces Peuples & Cités, l'Anonyme de Ravenne nous apprend les noms de deux autres villes, dont la position est absolument inconnue; ce sont Manutias & Cris ou Kris. Les Geographes font encore mention de trois Ports célébres, qu'ils nomment Vindana, Brivates & Staliocan. Cellarius place le premier à Vannes, & M. de Valois le met dans la Baye de Landevenech, à l'embouchure de la riviere d'Aven; nous l'avons mis à Audierne, dans la Carte Geographique de l'ancienne Armorique. Brivates est un nom commun qui peut s'appliquer à plusieurs lieux; M. Gallet croît que c'est le passage de Rieux ou celui de la Rochebernard sur la riviere de Vilaine; d'autres estiment que c'est le Croisic. Staliocan étoit une rade foraine, que l'on voit encore entre le Conquet & l'Abbaye de S. Mathieu. Les naturels du pays appellent cette rade *Porzliogan*; le nom *Liogan* est Breton & signifie couleur blanche; ce qui convient parfaitement au *Portliogan*, dont les sables sont blancs. On reconnoît facilement dans les Isles d'Ouexant & de Sain l'*Uxantis* de l'Empereur Antonin & le *Sena* de Pomponius Mela. Cette derniere Isle étoit habitée par des Prêtresses consacrées à la chasteté; c'est d'elles sans doute qu'a voulu parler Artemidore, lorsqu'il a dit, que dans une Isle voisine de la grande Bretagne on rendoit à Cérès & à Proserpine le même culte qu'on leur rendoit dans la Samothrace.

Les Armoriquains étoient Celtes d'origine; ils ne s'étoient pas bornés aux côtes maritimes qu'ils occupoient, ils avoient encore peuplé les parties Méridionales de la Bretagne Insulaire. Strabon attribue la fondation de Venise aux Venetes & aux Cénomans, que Bellovese conduisit en Italie vers l'an 164. de la fondation de Rome. Depuis cette époque jusqu'à Jules Cesar on ne sçait rien des Armoriquains. Ce Général ayant obtenu le Gouvernement de l'Illyrie & de la partie des Gaules qui reconnoissoit l'Empire Romain, forma le dessein de conquérir toutes les Gaules. Il l'exécuta dans l'espace de neuf ans, avec autant de bonheur que de courage & de bonne conduite. Comme les Armoriquains habitoient l'extrêmité des Gaules, ils furent les derniers à se rendre. La réputation de Cesar, soutenue par une longue suite de victoires, les épouvanta. La vûe d'une seule légion commandée par P. Crassus, les détermina à se soumettre sans aucune résistance & à accorder tout ce qui leur fut demandé. César, maître des Gaules l'an 696. de la fondation de Rome, mit ses troupes en quartier d'hyver dans le pays Chartrain, dans la Touraine & dans l'Anjou. Après avoir donné ordre à tout il prit la route de l'Italie.

Beda l. 1. Hist. cap. 1.

Cesar de Bello Gal. l. 2. nu. 34.

Ibid. l. 3. nu. 7.

Mais il n'étoit pas encore hors des Gaules, que les Armoriquains se repentirent de leur soumission. L'amour de la liberté naturel à tous les hommes, leur fit bientôt sentir toutes les amertumes de leur état. Les Venetes étoient sans contredit les plus puissans & les plus distingués entre les Armoriquains; leur autorité s'étendoit sur les côtes de la mer & sur tous ceux qui y commerçoient. Nul peuple n'avoit plus de vaisseaux, de Pilotes & de Matelots, que les Venetes. Plus habiles que leurs voisins dans la marine ils alloient trafiquer jusques dans les Isles Britanniques, & leur Empire étoit d'autant mieux fondé, qu'on ne pouvoit presque naviger sans leur secours. Sensibles à la perte d'une telle puissance, ils prirent la résolution de tout sacrifier pour la recouvrer. L'éloignement de César étoit une conjoncture favorable pour l'exécution de ce projet; mais ils n'osoient éclater à cause des ôtages qu'ils avoient donnés à Crassus. Ils attendirent donc une occasion pour le faire, & Crassus la leur fournit innocemment.

La septiéme Légion, commandée par ce Général, & qui étoit vrai-semblablement celle dont il s'étoit servi pour assujettir les Armoriquains, avoit son quartier en Anjou. Le bled ayant manqué dans cette Province, Crassus en envoya demander aux Unelles, aux Curiosolites & aux Venetes. Ces derniers retinrent ses Députés & lui mandérent que s'il vouloit les recouvrer, il renvoyât les ôtages qu'ils lui avoient donnés quelques mois auparavant. Crassus ne se sentant pas assez fort pour venger l'injure faite à la République dans la personne de ses Députés, prit d'autres mesures pour avoir des vivres; & cependant il donna avis à César de ce qui se passoit. César sentit toutes les suites du procédé des Venetes, & résolut de les punir avec la derniére sévérité. En attendant qu'il pût retourner dans les Gaules, il donna ordre à Crassus de faire construire sur la Loire le plus grand nombre de vaisseaux que faire se pourroit; de prendre pour rameurs les bâteliers de cette riviere, de demander aux peuples fidéles à la République des vaisseaux, des Pilotes & des Matelots; & de faire de bons magasins de bled. Dès que la saison fut propre pour entrer en campagne, César se rendit à Angers, où il trouva une flotte prête à mettre à la voile, & des vivres en abondance. Les Armoriquains domptés par César.

Les Venetes, informés de l'arrivée de César, envoyerent demander du secours aux Ossismiens, aux Lexobiens, aux Nantois, aux Ambiliates, aux Morins, aux Diablintes, aux Ménapes & aux habitans des Isles Britaniques. Pour empêcher la jonction de ces Peuples, César envoya Labienus vers Trèves avec une partie de la cavalerie pour contenir les Rémois & les Belges dans le devoir. Crassus fut envoyé en Aquitaine avec douze cohortes & un bon nombre de cavaliers pour arrêter les puissans secours que les Venetes pourroient tirer de cette Province; & Titurius Sabinus eut ordre de se rendre avec trois Légions vers les Unelles, les Curiosolites & les Lexobiens pour les observer. Enfin César donna le commandement de son armée navale à Brutus, jeune homme de beaucoup de conduite & d'une grande espérance. Ayant ainsi pourvû à tout, il prit la route de Vannes avec les troupes de terre.

Rien ne nous marque mieux le cas que César a fait de sa victoire sur les Venetes, que la description qu'il a donnée de leur pays. Pour faire sentir à ses Lecteurs l'importance de sa conquête & la grandeur de sa victoire, il est entré dans le détail de toutes les difficultés qu'il a eues à surmonter. Sa description ne peut être plus exacte, ni plus fidéle: cependant presqu'aucun de ses Interprétes ne l'a bien comprise, faute d'avoir vû les lieux. C'est pour prévenir les erreurs dans lesquelles d'autres pourroient tomber, que l'on a représenté exactement sur la carte le terrein qu'occupoient les anciens Venetes. Leurs villes étoient bâties sur les bords d'un golphe assez étendu; mais dont l'entrée est très-étroite. César l'appelle une mer close & renfermée: on le nomme dans le pays Morbihan, c'est-à-dire, petite mer. Quelques changemens qu'une longue suite de siécles ait causés dans ce golphe, on y voit encore les pointes ou langues de terre, sur lesquelles les Places des Venetes étoient situées. Elles étoient de difficile abord par terre à cause du flux de la mer, qui deux fois le jour remplissoit d'eau toutes les vallées qui y étoient en grand nombre & y formoit des marais impraticables. L'accès n'en étoit pas plus facile du côté de la mer par rapport au reflux, qui pareillement deux fois le jour laissoit les vaisseaux à sec, sur la vase ou sur des rochers, ce qui les rendoit inutiles. On ne voit plus sur ces pointes les Forts dont parle César; on n'en remarque même aucun vestige, si ce n'est à Locmaria-Ker, où l'on découvre quelques ruines, dans lesquelles on a trouvé des médailles Romaines. Mais si l'on ne sçait pas positivement où étoient ces Places, on conçoit aisément que les Venetes étant maîtres du Morbihan, pouvoient passer sans aucun risque d'une Place à l'autre & se secourir mutuellement. Le Morbihan renferme plusieurs Isles & rochers, qui en rendent la navigation dangereuse. Lorsque la mer en est retirée, il y reste toujours des canaux qui ne sont connus que des gens du pays, & où les étrangers courent risque d'échouer, s'ils n'en connoissent pas les profondeurs.

Nonobstant ces difficultés César attaqua les Venetes, & passa une grande partie de l'Eté à faire des siéges. Il ne prit aucune Place qui ne lui coûtât beaucoup de peine & de travail. Pour réduire les Forts il fut obligé d'élever des terrasses à la hauteur des remparts, de combler les fossés, de faire des digues, de dresser des chaussées, de construire des ponts pour la communication de ses quartiers, & de dessécher des marais. Ce qu'il y eut de mortifiant pour lui & pour ses soldats, c'est que dans le tems qu'ils comptoient de jouir du fruit de leurs travaux, les ennemis se déroboient

à leur vigilance & transportoient par mer tous leurs effets dans une autre Place, qui n'étoit pas moins difficile à réduire que celle qu'ils venoient de quitter. Leur flotte auroit pû empêcher cette évasion & fermer le passage aux fugitifs : mais elle étoit retenue par les vents contraires, & elle ne navigeoit qu'avec crainte dans une mer sujette à de hautes marées & exposée à des vents impétueux. Le soldat, frustré de sa proie, n'alloit plus à l'assaut avec cette ardeur qu'inspire l'espoir du butin. César le soutenoit par son courage ; mais le chagrin que lui causoit le mauvais succès de son entreprise & qu'il ne pouvoit dissimuler, inspiroit plutôt du découragement que de la vivacité pour de nouvelles expéditions. C'est ce qui lui fit prendre le parti de ne plus rien entreprendre jusqu'à ce qu'il ne fût secondé par sa flotte.

Elle parut enfin cette flotte si long-tems attendue & si fort desirée. A peine fut-elle près des côtes, que celle des Venetes, composée de plus de deux cens voiles, sortit des Ports & se rangea en ordre de bataille devant celle des Romains. Les vaisseaux Armoriquains étoient, au rapport de César, plus forts que ceux des Romains; ils étoient de bois de chêne, très-commun dans leurs pays ; le fond en étoit plus plat, ce qui les soutenoit lorsqu'ils étoient à sec. Leurs poupes & leurs proues étoient fort élevées afin qu'ils résistassent mieux à la violence des vagues. Cette élévation étoit d'une grande utilité ; car elle mettoit le soldat à couvert d'un grand nombre de traits & lui donnoit beaucoup de supériorité sur l'ennemi. Le bordage de ces bâtimens étoit de planches si épaisses & si bien clouées, que l'éperon des vaisseaux Romains ne le pouvoit enfoncer. Les bancs des Rameurs étoient des poutres d'un pied d'épaisseur ; les ancres étoient de fer & attachées avec des chaînes de même matiére. Les voiles des vaisseaux étoient un assemblage de peaux courroyées, souples & maniables ; non que les Venetes manquassent de toiles, mais parce que les peaux résistoient mieux à l'impétuosité des vents & étoient d'un meilleur usage. L'équipage des vaisseaux répondoit à la bonté de leur fabrique; ils étoient commandés par les Officiers les plus braves, conduits par les plus habiles Pilotes & défendus par les meilleurs soldats. Les vieillards qui avoient quelque expérience dans l'art militaire & dans la marine, s'étoient mis de la partie, soit pour donner de bons conseils, soit pour animer les soldats par leurs discours. En un mot, c'étoit le dernier effort d'une République qui vouloit conserver sa liberté & son autorité. Tous y étoient intéressés, tous s'y vouloient sacrifier.

Quelque formidable que fût cet appareil, les Romains n'en furent point déconcertés. Ils avoient éprouvés dans quelques rencontres, qu'il étoit impossible d'endommager avec leurs proues des vaisseaux si bien construits. Ils sçavoient aussi qu'en plaçant des tours sur leurs poupes & sur leurs proues, ils ne pourroient pas leur donner une élévation pareille à celle des vaisseaux ennemis, ni par conséquent mettre leurs soldats en état de combattre pied à pied. Mais leurs vaisseaux étant plus légers & plus faciles à mouvoir que ceux des Venetes, ils jugérent qu'il falloit profiter de cet avantage & mettre tout en œuvre pour le faire valoir. Dans cette vûe ils avoient fait provision de faulx tranchantes & emmanchées de longs bâtons pour s'en servir dans le besoin. Cette invention eut tout le succès qu'ils s'en étoient promis & leur procura la victoire. En effet ayant joint l'ennemi, ils accrochérent avec leurs faulx les cordages de ces vaisseaux & les coupérent. En même tems les vergues & les voiles tombérent ; les soldats furent embarrassés & les vaisseaux demeurérent immobiles. Les Romains, profitant de ce désordre, attaquérent de toute part les vaisseaux arrêtés, & ce qu'un seul vaisseau ne pouvoit faire, il le faisoit avec le secours des autres. Les Venetes virent enlever de la sorte une bonne partie de leurs vaisseaux, & se trouverent hors d'état de résister aux Romains. Après cette perte, ils prirent le parti de se retirer à la voile dans leurs Ports : mais le vent leur manqua entiérement. Les rames ausquelles ils eurent recours dans ce moment, ne furent pas suffisantes pour mettre leurs gros vaisseaux hors d'insulte. Les Romains les attaquérent les uns après les autres, & il ne leur en échappa que très-peu, qui gagnérent le rivage à la faveur de la nuit. César ne nous apprend point si ce fut dans le Morbihan ou à l'entrée de l'Océan que le combat se donna. La situation du lieu, où l'on croit qu'il étoit pendant l'action, & que l'on nomme encore le camp de César, fait juger que le combat fut livré entre Quiberon & la Presqu'isle de Ruis.

Après cette action qui dura depuis la quatriéme heure du jour jusqu'au coucher du soleil, les Armoriquains mirent les armes bas. Leur armée de terre avoit été défaite par Titurius Sabinus, & il ne leur restoit d'autre ressource que la clémence du

vainqueur. Ils l'implorérent, mais tous ne l'éprouvérent pas. Vannes qui avoit été la premiére cause de la révolte, fut la plus sévérement punie. Son Sénat fut massacré impitoyablement; ses habitans furent réduits à l'esclavage & vendus à l'encan; tous leurs biens furent abandonnés au pillage des soldats, César en ayant voulu faire un exemple, pour apprendre aux autres Peuples à garder leur foi. Mais quoiqu'il en dise pour justifier sa conduite, il y eut plus de chagrin que de raison dans son procédé & beaucoup moins de générosité que de cruauté.

Quelque sévére qu'eût été la punition des Venetes, elle n'ôta pas du cœur des Armoriquains l'aversion qu'ils avoient pour leur vainqueur, & l'envie de recouvrer leur liberté. Ils se soulevérent toutes les fois qu'ils en trouvérent l'occasion; mais ce fut inutilement & à leur ruine. Ils furent tranquilles sous le regne d'Auguste, qui dans la distribution qu'il fit des Gaules, comprit l'Armorique sous la Province Celtique ou Lyonnoise. Un autre Empereur divisa la Lyonnoise en deux, & mit l'Armorique dans la seconde. Enfin cette seconde Lyonnoise ayant été divisée en deux, Tours devint la Métropole de la troisiéme Lyonnoise, & l'on attribua à celui qui commandoit dans cette Ville, le Gouvernement de la Touraine, du Maine, de l'Anjou, & de ce que l'on appelle aujourd'hui la Bretagne.

Etablissement de la Religion Chrétienne dans l'Armorique. *V. la Note 5.*

C'est par de tels arrangemens que le gouvernement civil se perfectionnoit dans les Gaules pour servir de modéle à celui que l'Eglise devoit suivre dans son établissement. On ignore en quel tems cette Epouse de J. C. envoya ses Ministres dans les Gaules, & quels furent les premiers temples érigés en l'honneur du vrai Dieu. Tout ce qui nous paroît certain, c'est que la ville Métropole de Tours, n'ayant point eu, suivant Grégoire de Tours, de Pasteurs avant le milieu du troisiéme siécle, l'Armorique qui est bien plus éloignée de Rome, n'en peut avoir eu avant ce tems-là; au moins il n'y a nulle preuve du contraire. C'est donc de Tours que la Bretagne a reçu ses Apôtres & ses premiers Missionnaires. La semence qu'ils jettérent dans ce champ, ne tarda pas à produire des fruits excellens. Vers l'an 290. la ville de Nantes fut honorée du martyre de deux freres, nommés Rogatien & Donatien. Ils étoient d'une famille illustre & distinguée dans le Pays. Donatien qui étoit le plus jeune, fut le premier à qui Dieu fit la grace de connoître la vanité des Idoles & d'embrasser la Religion Chrétienne. Son exemple & ses discours convertirent beaucoup d'Idolâtres, entr'autres Rogatien son frére aîné. Rogatien ne montra pas moins de constance & de fermeté dans les tourmens que son frere cadet. La fuite du Prêtre qui déservoit cette Eglise naissante, fut cause qu'il ne put recevoir le Baptême; mais il fut baptisé plus glorieusement dans son sang. Les deux freres eurent la tête tranchée pour la confession du nom de J. C. sous l'Empire de Dioclétien. On ne sçait précisément en quelle année arriva ce martyre: mais il semble qu'on doit le placer pendant le séjour que Maximien fit dans les Gaules; la grande persécution que ce Prince exerça contre les Chrétiens, ne s'étant point étendue dans cette partie de l'Empire.

Martyre de saint Rogatien & de S. Donatien.

Lactan. de mortib. Pers. cap. 15. & 16.

Etablissement des Eglises de Nantes & de Rennes.

Quoiqu'il en soit, le sang des freres Nantois fut une source féconde de Chrétiens. Si la ville de Nantes n'avoit pas encore un Clergé formé, elle ne tarda pas à l'avoir. Son premier Evêque fut saint Clair, dont la Patrie ne nous est pas connue. Ce saint homme, touché de l'aveuglement où étoient les Armoriquains, & secondé par les heureuses dispositions du César Constance Chlore, annonça l'Evangile aux Nantois, aux Rennois & aux Venetes. On prétend qu'il mourut à Reguini, Paroisse du Diocèse de Vannes, où l'on montre encore son tombeau. Sa fête est marquée au premier Octobre dans les anciens Breviaires de Bretagne; les uns lui donnent la qualité de Martyr, & les autres celle de simple Confesseur. La ville de Rennes située bien avant dans les terres & environnée de forêts, n'eut pas un Clergé aussi-tôt que Nantes: cependant on ne peut douter qu'elle n'ait eue des habitans Chrétiens dès le tems de Constance Chlore, & que son Eglise ne se soit formée sous Constantin & ses successeurs. Les uns lui donnent pour premier Evêque S. Justin, & les autres S. Moderan; mais sans en apporter de preuves.

AN. 286.

Ravages des François & des Saxons.

Eutropius l. 9. Hist. Rom. Aurelius Victor, c. 39. de Cæsaribus. Orosius l. 7. c. 25. Beda l. 1. Hist. c. 6.

Tandis que la Religion Chrétienne s'établissoit dans notre Armorique, les François & les Saxons ravageoient les côtes des Gaules & celles de la Grande Bretagne. Dès l'an 286. Carausius eut ordre de réprimer leurs courses. Cet Officier étoit de basse extraction, originaire de la Belgique ou de l'Hibernie; mais il s'étoit distingué dans les guerres. Il remporta d'abord plusieurs avantages sur les Barbares, & les eût exterminés entiérement, si l'amour des richesses ne l'eût aveuglé. Accusé de

AN. 286.

* Colonies Bretonnes placées dans l'Armorique.

Eumenius in Paneg. Constancii cap. 15.
Radulphus Niger in chronico.
Eginardus ad an. 786. Annal. Fran.
Guil. Malmesb. l. 1. de gestis Regum cap. 1.
Usserius Ant. Eccl. Brit. p. 225.
V. les Notes 23. 25.

retenir une partie des prises qu'il faisoit sur les Pyrates & d'avoir même des intelligences avec eux, il fut condamné à mort par l'Empereur Maximien. Pour éviter la peine qu'il méritoit, il prit la pourpre & s'empara de la Bretagne. Les Romains lui déclarérent la guerre; mais tous leurs efforts furent inutiles contre un homme qui possédoit toutes les parties de l'art militaire. Enfin ils lui céderent la Bretagne & firent alliance avec lui. Carausius fut tué l'an 293. par son ami Allectus, qui lui succéda. Ce dernier poursuivi par Constance Chlore en 296. perdit la bataille & la vie. Pendant le cours de ces funestes guerres, plusieurs familles quittérent la Bretagne & se réfugierent dans les Gaules. * L'Empereur Constance les plaça dans le territoire des Curiosolites & des Venetes pour y cultiver les terres vagues & inhabitées. C'est la premiére Colonnie de Bretons établis dans les Gaules, dont nous ayons connoissance. Constantin le Grand y en plaça une autre, si nous en croyons Guillaume de Malmesbury. Les ravages que les Pictes, les Saxons & les Scots firent dans l'Isle de Bretagne l'an 364. donnérent lieu à de nouvelles transmigrations & à de nouveaux établissemens dans l'Armorique. Le plus considérable fût celui qu'y fit le Tyran Maxime l'an 383.

AN. 383.

Révolte de Maxime contre Gratien.

Ammia. Marcellin. l. 20. 26. 27.
Usserius in Indice, & p. 592. Zozimus p. 760.
Pacatus p. 269. 280.
Gildas de excidio p. 117.
Zozimus l. 4.
V. la Note 6.

Ce Tyran étoit originaire d'Espagne & Gouverneur pour les Romains dans l'Isle de Bretagne. Il s'y étoit acquis quelque réputation par les victoires qu'il avoit remportées sur les Pictes & sur les Scots: mais la fidélité qu'il devoit à l'Empereur Gratien, ne fut pas un frein assez fort pour arrêter son ambition. Mécontent de ce que Gratien avoit élevé Théodose à la dignité Impériale, & qu'il ne lui avoit donné aucune charge considérable, il fomenta l'aversion que les soldats avoient pour ce Prince, parce qu'il favorisoit trop les étrangers. Les soldats, animés par les discours de Maxime, se révoltérent & revêtirent Maxime de la pourpre. L'entreprise parut d'abord peu considérable; car il n'y avoit alors que deux Légions dans l'Isle de Bretagne: mais Maxime obligea tous les jeunes gens qui étoient en état de porter les armes, à les prendre & à s'embarquer avec lui pour passer dans les Gaules. Les vents favorables l'ayant conduit à l'embouchure de la riviere de Rence, il souleva les Provinces maritimes contre Gratien, moins par la force de ses armes que par le mensonge & le parjure. Maître des Armoriques il s'avance dans les Gaules & s'approche de Paris. Gratien faisoit alors la guerre aux Allemans Juthonges, selon Socrates & Sozomène. Ayant appris la révolte de Maxime il marche audevant de lui avec un assez grand nombre de troupes. Son armée étoit commandée par le Général Mérobaud, & il avoit auprès de lui le Comte Balion, homme de beaucoup de valeur & d'une fidélité éprouvée. Prosper Tyro dit qu'il y eut un combat donné auprès de Paris: Zozime le réduit à quelques escarmouches, qui durérent cinq jours. Enfin les troupes de Gratien, mutinées contre lui, soit parce qu'il favorisoit les étrangers, ou peut-être parce qu'il n'étoit plus en état de leur faire des gratifications extraordinaires, l'abandonnérent & se rangérent du parti de Maxime. Gratien, abandonné des siens & poursuivi de toute part, s'enfuit à Lyon, où il fut pris & tué par ses ennemis le 25 Août 383.

Socrates l. 5. cap. 11.
Sozom. lib. 7. cap. 13.
Zozimus l. 4. Ambrosius de Josepho cap. 7.
Marcellin. in chron.

Maxime donne l'Armorique aux Bretons.

Gildas de excidio.
Beda l. de naturâ rerum. Hen. Hungtin. Girard. Cambrius. Guil. Malmesbur. Usserius Eccl. Brit. Ant. p. 107. 225.

Après cette victoire Maxime récompensa ceux qui l'avoient servi dans cette guerre. Personne ne l'avoit fait avec plus de générosité & de désintéressement que Conan Prince d'Albanie, qui commandoit les troupes Bretonnes. Il avoit quitté ses Etats, & s'étoit exposé à tous les dangers que courrent des peuples revoltés contre leur légitime Souverain. Maxime lui donna la partie de l'Armorique que les Bretons occupent aujourd'hui pour la gouverner sous la dépendance de l'Empire Romain; & comme il avoit besoin d'un homme de confiance dans cette extrêmité des Gaules, il le créa Duc des frontiéres Armoriquaines. Ayant ainsi congédié les Bretons & envoyé une partie de ses troupes vers l'Espagne, il marcha avec le reste à Trèves, où il établit le Siége de son Empire. Théodose fut sensiblement affligé de la mort de Gratien & de l'usurpation des Gaules, de l'Espagne & de la Bretagne, faite par Maxime. Résolu de venger la mort de son bienfaiteur, il assembla une puissante armée pour passer en Occident. Maxime averti des préparatifs que faisoit Theodose, consentit à laisser régner Valentinien II. dans l'Italie, l'Illyrie Occidentale & l'Afrique, & envoya un Ambassadeur à Théodose pour négocier une alliance entr'eux. Théodose, voyant Valentinien assuré pour quelque tems, ne crut pas que la gloire de venger la mort d'un Prince fût un sujet suffisant pour entreprendre une guerre, qui ne pouvoit manquer de produire de grands maux, quand même il eût été assuré du succès. Il prit donc le parti de traiter avec Maxime & de

Themistius p. 217. 220. 221. 224.
Zozimus l. 4. pag. 761. 767.

le recevoir pour collegue, quoiqu'il fût indigne de cette place.

Mais si la terreur des armes de Théodose avoit contraint Maxime à laisser Valentinien regner sur une partie de l'Occident, elle ne l'arrêta pas toujours. Après avoir trompé Valentinien, qui n'eut pas assez d'égard aux sages avis de S. Ambroise, il passa les Alpes en 387. & marcha droit à Milan, où Valentinien faisoit ordinairement sa résidence. Ce Prince ne se trouvant pas en état de résister à Maxime & craignant d'ailleurs de tomber entre ses mains, prit la fuite & se retira auprès de Théodose, son beau-frere, qui le reçut avec toute sorte d'humanité. La fuite de Valentinien rendit Maxime maître de tout l'Empire d'Occident; mais il ne le posséda qu'environ un an. Théodose, résolu de venger la mort de Gratien & de rétablir Valentinien dans ses Etats, assembla des troupes pendant l'hyver, & se mit en campagne dès que la saison le lui permit. Il s'avança avec tant de diligence & de secret du côté de la Pannonie, qu'il surprit les troupes de Maxime, avant qu'elles pussent se mettre en état de défense, & les défit entiérement. Il passa ensuite les Alpes, marcha droit à Aquilée, où Maxime s'étoit renfermé, assiégea la Place & la prit sans beaucoup de peines. Les soldats enlevérent Maxime dans son Palais & le présentérent à Theodose, qui lui reprocha sa tyrannie, & sur-tout la hardiesse qu'il avoit eue de publier, que c'étoit de son consentement qu'il avoit usurpé l'Empire. Pour épargner à l'Empereur un jugement contraire à son bon cœur, on retira le Tyran de devant ses yeux & on lui trancha la tête le 28 Juillet selon Idace, ou le 27 Août suivant Socrates. Maxime avoit laissé dans les Gaules son fils Victor, à qui il avoit donné le titre de César & même celui d'Auguste. Théodose y envoya promptement Arbogaste, qui surprit le jeune Prince, & le fit mourir quelques jours après son pere.

AN. 387. Maxime se souleve contre Valentinien, est défait & mis à mort. *Sulpic. Sever. in vit. S. Martin. cap. 23. Theodoret. Hist. Eccl. l. 5. c. 14.*

AN. 388. *Zozim. l. 4. p. 769. Claudianus de 4. Honorii Consulatû p. 42. Ambrosius Epist. 17.*

Victor p. 546. Idacius in Chron.

Après cette victoire qui coûta peu de sang & finit par la mort de deux ou trois personnes, Théodose pardonna à tous ceux qui avoient suivi le parti de Maxime. Non seulement il n'ôta la vie à personne, mais il n'ordonna même aucune confiscation, aucun emprisonnement, aucun bannissement. Ceux qui avoient sujet de craindre le dernier supplice, n'eurent pas seulement à rougir d'une réprimande & d'une parole un peu dure. Chacun eut la liberté de se retirer chez soi, de jouir de sa femme & de ses enfans; & ce qui est encore plus doux, ils furent tous déclarés innocens par une amnistie générale. Cependant ceux qui avoient reçu des charges de Maxime, furent condamnés à des taxes; mais elles furent remises à plusieurs & peut-être à tous. Il n'en fut pas de même des dignités; ceux qui y avoient été élevés par les Princes légitimes, y furent maintenus; mais ceux qui les tenoient du Tyran, en furent privés & réduits à leur premier état. Les Bretons qui avoient reçu de Maxime des fonds considérables aux extrémités des Gaules, ne furent point compris dans ces loix générales, que Théodose fit pendant son séjour en Italie, & qui furent confirmées par Honorius, son fils. La concession qui leur avoit été faite, étoit conforme à la pratique constante des Romains; & ne portoit aucun préjudice à la République. S'ils avoient suivi le Tyran dans sa premiére révolte, ils n'eurent aucune part à la seconde; au moins il n'y en a aucune preuve. Soumis aux Loix des Empereurs, & engagés par état à les servir dans le besoin, ils ne s'occupoient que de la culture des terres dont ils avoient été gratifiés, & qu'à les défendre contre les Barbares. La Religion chrétienne, dont ils faisoient profession & la langue Celtique qu'ils parloient, les unissoient si étroitement avec les Armoriquains, qu'ils ne sembloient faire qu'un même peuple. Les douceurs de la paix qui régnoit dans leurs colonies, les avoient charmés au point, qu'ils n'avoient pas même pensé à retourner dans leur Patrie, qui étoit toujours agitée pas les courses des Pictes & des Scots.

Clémence de Théodose après sa victoire. *Pacatus in Paneg.*

Codex Theodos. l. 15. p. 409. 410. 414. Symmachus l. 3. Epist. 33.

V. les Notes 7. & 8.

Les Pictes n'étoient autres que des Bretons barbares, qui habitoient la partie Septentrionale de l'Isle, & qui n'avoient jamais été domptés par les Romains. Comme ils alloient presque nuds, suivant l'usage des anciens Bretons, & qu'ils se peignoient le corps pour inspirer de la terreur à leurs ennemis, les Latins les nommoient Pictes, c'est-à-dire, hommes peints; le terme Celtique *Bretons* signifie la même chose. Les Scots étoient issus d'une colonie d'Hibernois, qui s'étoient établis au Nord de l'Isle. Les uns & les autres faisoient de tems en tems des courses sur les terres des Romains & des Bretons. L'Empereur Adrien avoit gagné quelques batailles sur ces Barbares; mais il ne les avoit pas soumis entiérement. Pour arrêter leurs courses il avoit fait élever un rempart de gazon, qui traversoit l'Isle d'un côté à l'autre. L'Empereur Severe en avoit fait construire un autre flanqué de tours avec

Courses des Pictes & des Scots.

Spartien Dion. Herodien, Xifilin, Bede, Orose.

AN. 388.

un large fossé au-devant. Ces précautions n'empêchérent pas les Pictes sous Constant & les Scots sous Julien de ravager le pays soumis au Romains. Maxime trouva moyen de brouiller ces deux Peuples ensemble, & aida les Pictes à battre les Scots, qui furent exterminés ou contraints de se réfugier en Hibernie. Les Lieutenans de Maxime, profitant de la foiblesse, où leur Maître avoit réduit les Pictes, voulurent les traiter en esclaves. Les Pictes ouvrirent les yeux sur la faute qu'ils avoient faite; rappellérent les Scots & recommencérent leurs courses. Ils ravagérent des Provinces entiéres, pillérent les villes, & jettérent l'allarme dans les solitudes les plus profondes. Pour éviter leur fureur des familles entiéres, de saints Evêques & de pieux Solitaires se réfugiérent dans l'Armorique auprès de leurs anciens compatriotes. Voilà la véritable cause de plusieurs transmigrations de Bretons, dont nous aurons lieu de parler dans la suite.

Usserius Ant. Eccl. Brit. p. 181.

Calphurnius passe dans l'Armorique avec sa famille.
Usserius p. 429. 430.
V. la Note 11.

Entre ceux qui prirent ce parti nous n'en connoissons point de plus distingués, que Calphurnius. C'étoit un Seigneur puissant dans cette partie de l'Ecosse, que l'on appelloit alors Albanie. Il avoit épousé dans les Gaules une niéce de S. Martin, nommé Conchese, dont il avoit plusieurs enfans, entr'autres Patrice, qui fut depuis Apôtre d'Irlande. Il étoit d'ailleurs cousin de Conis ou Conan, à qui Maxime avoit donné une partie des Armoriques. Instruit des avantages dont jouissoit son cousin, il crut ne pouvoir rien faire de mieux, que de l'aller trouver avec sa famille. Conan le reçut avec toutes les marques d'amitié, que se doivent de bons parens. Il étoit veuf & pensoit à contracter une nouvelle alliance; il la fit avec Darerea fille de Calphurnius. Ce mariage procura à Calphurnius un établissement dans le territoire des Diablintes, assez près de la mer: mais il n'en jouit pas long-tems, ayant été tué l'an 388. par des Pyrates Hibernois qui étoient descendus sur la côte & ravageoient le pays. Deux de ses enfans, Patrice & Lupite, furent enlevés par les mêmes Pyrates & emmenés en Hibernie, où ils furent long-temps captifs. Patrice trouva moyen de se sauver vers l'an 395. & de repasser dans les Gaules. Il se retira d'abord auprès de S. Martin, son grand oncle, qui lui donna la tonsure Monachale. Après avoir passé quatre ans sous la discipline de ce saint Prélat, il retourna dans l'Armorique pour y voir ses parens, qu'il n'avoit pas vûs depuis plusieurs années: mais il fit peu de séjour auprès d'eux. Pour ne pas perdre l'esprit de l'état qu'il avoit embrassé, il se mit sous la direction d'un saint homme, nommé Tathée.

AN. 398.

Etablissement des Evêchés de Vannes, de Dol & de Quimper.
V. les Notes 13. 14. 19.

C'est vers même le tems que nous croyons devoir placer la fondation des Eglises de Vannes, de Dol & de Quimper, qui furent établies pour la commodité des nouveaux habitans. Les deux premieres eurent pour leurs Pasteurs Tathée, dont nous venons de parler, & Senior ou Senieur, qui ordonna S. Patrice Prêtre. On attribue la fondation de ces deux Evêchés à Conan-Meriadec; au moins l'Auteur de la Vie de S. Tathée nous apprend que ce Saint fut fait Evêque de Vannes par Caradoc Roi de Bretagne, & ce Caradoc n'est autre que Conan, surnommé Meriadec, Meriadoc ou Caradoc. Pour ce qui est de l'Eglise de Quimper, elle reconnoît pour son fondateur Grallon, Prince Breton, à qui l'on donne le titre de Comte de Cornouaille, & qui fut dans la suite Roi des Bretons Armoriquains. Son premier Evêque fut Charaton, qui souscrivit au Concile d'Angers l'an 453. & que nous estimons être le même que Corentin. Ce Saint étoit issu d'une Famille originaire de l'Isle de Bretagne, mais refugiée dans l'Armorique. Ses parens, qui faisoient profession d'une grande piété, le firent étudier, aussitôt qu'il fut en âge d'apprendre quelque chose de sérieux. Il fit de grands progrès dans les bonnes Lettres, mais encore plus dans la science des Saints. Ce fut pour s'y perfectionner, qu'il se retira de bonne heure dans une solitude de la Paroisse de Ploumodiern, où il passa plusieurs années à méditer l'Ecriture-Sainte. Grallon, Comte de Cornouaille, chassant dans cette contrée, & conduit par une providence particuliere, trouva la solitude de Corentin. Il fut si édifié des discours & de la pauvreté de ce Solitaire, qu'il crut avoir trouvé l'homme qu'il cherchoit pour être le Pasteur de ses sujets. Il le fit ordonner par S. Martin, Archevêque de Tours, & lui donna d'abord tous les droits qu'il avoit à Ploumodiern. On prétend qu'il lui ceda dans la suite le Palais qu'il avoit à Quimper & l'emplacement, où est aujourd'hui l'Eglise Cathedrale.

AN. 402.

Irruption des Barbares dans l'Empire.
Claudian. de bel-

Cependant l'Empire succomboit sous le poids de sa propre grandeur, & n'avoit pas assez de Troupes pour garder ses vastes frontieres. Les Loix n'y étoient plus en vigueur, & le luxe y étoit devenu excessif. Les Gouverneurs des Provinces n'étoient occupés que de leurs propres intérêts, & les peuples gémissoient sous les vexations des

des Magistrats Romains. Les Barbares multipliés à l'infini ne pouvoient plus subsister dans leurs territoires, & menaçoient l'Empire de toute part. En effet Alaric entra en Italie l'an 402. & fit tout trembler jusqu'à Rome. Les Huns ravagerent la Thrace en 404. & les Isaures l'Asie & la Syrie. Les Alains, les Vandales, les Bourguignons & les Sueves entrerent dans les Gaules l'an 406. & s'y établirent. Les soldats Romains qui étoient en garnison dans l'Isle de Bretagne, craignant d'être attaqués à leur tour par quelques Barbares, élûrent pour Empereur un soldat, nommé Constantin, qui n'avoit aucune qualité qui méritât la pourpre. Constantin enflé de sa dignité, leva des troupes dans l'Isle pour grossir sa petite armée & passa dans les Gaules, où il fut reconnu Empereur. Il traita avec les Barbares qui pilloient les Gaules, & soumit l'Espagne à son Empire l'an 408. L'année suivante Geronce, Général de ses armées, se révolta sur quelque mécontentement, & souleva les Vandales, les Alains & les Sueves des Gaules, qui s'emparerent de plusieurs Villes & ravagerent des Provinces entieres.

AN. 402. *In Gothico & de laudibus Stiliconis. Philostorg. L. 12. c. 8. Zozimus l. 5. & 6. Prosper in Chron. Orosius L. 7. c. 38.*

L'impuissance où se trouvoit l'Empire, obligea plusieurs peuples, qui lui étoient soumis, de travailler eux-mêmes à leur conservation. Les Bretons & les Armoriquains prirent les armes, chasserent les Magistrats Romains, mirent leurs Villes à couvert des insultes des Barbares, & changerent la forme de leur gouvernement. Ils déférerent la principale autorité à Conan, qui les gouvernoit depuis 26. ans sous la dépendance des Empereurs, & ils se firent des Loix particulieres. Leur exemple fut suivi par tous les Armoriquains, dont Conan étoit vraisemblablement le Duc, & par quelques Provinces des Gaules. Conan, devenu Souverain & indépendant, ne songea plus qu'à maintenir le bon ordre dans ses Etats; qu'à les défendre contre les attaques des Barbares; & qu'à distribuer des habitations aux infortunés Insulaires, qui venoient se refugier auprès de lui. Le tyran Constantin n'avoit laissé aucune garnison dans l'Isle, & en avoit même tiré toute la jeunesse pour renforcer son armée. Cette jeunesse n'étoit point retournée dans l'Isle après l'élévation du Tyran; & s'étoit retirée dans l'Armorique, qui étoit depuis long-tems l'azyle le plus assuré des Bretons. Ils s'étoient tellement multipliés depuis un siecle, qu'ils égaloient ou surpassoient en nombre les anciens habitans du pays. Pour les distinguer des Bretons Insulaires nous les appellerons doresnavant Bretons Armoriquains.

AN. 409. Conis ou Conan élû Roi des Bretons Armoriquains. *Mem. crit. chap. 1. nu. 8.* Les Bretons Armoriquains se soulevent contre les Magistrats Romains & changent la forme de leur Gouvernement. *Zozimus L. 6. p. 826. V. la Note 16. Actes de Bret. T. 1. col. 2. Beda & eius Continua. Fabius Etelverdus. Annales Saxonum.*

Les Insulaires étant sans défense & exposés aux courses continuelles des Pictes, des Scots & des Saxons, eurent recours à l'Empereur Honorius, qui leur manda, que ses affaires ne lui permettoient pas de les secourir, & qu'ils eussent à se défendre comme ils pourroient. Dans cette extrêmité un grand nombre de Négocians Romains quitterent l'Isle, & passerent dans les Gaules. Plusieurs familles suivirent le même exemple & se refugierent dans l'Armorique vers l'an 418. La plus distinguée fut celle de Fracan, qui étoit cousin de Conan, Roi des Bretons Armoriquains. Fracan prit terre à l'Isle de Brehat avec sa famille & ses domestiques. Conan les reçut avec beaucoup de tendresse, & leur donna un établissement sur le bord de la petite riviere de Gouet entre Quintin & S. Brieu; c'est le lieu que l'on nomme encore Ploufragan, du nom de son premier Seigneur. Fracan avoit deux enfans, nommés Jacob & Guethenoc: il en eut un troisiéme, qu'il nomma Wingalois, dont il sera parlé dans la suite.

AN. 418. Fracan se retire dans l'Armorique avec sa famille. *Vita S. Winvaloei apud Bollandum ad diem 3. Martii. V. la Note 18.*

L'année suivante les Romains n'ayant plus d'espérance de faire rentrer les Bretons Armoriquains sous leur obéissance, traiterent avec eux, & les mirent au nombre de leurs alliés, comme l'étoient déja plusieurs peuples barbares. Le Traité paroît avoir été conclu entre le Roi Conan & Exuperantius, Prefet du Prétoire des Gaules. Rutilius donne de grandes louanges à Exuperantius pour avoir négocié un Traité, qui rétablissoit la tranquillité dans les Armoriques, la vigueur des Loix & la liberté du Commerce. C'est la derniere opération du Roi Conan, qui mourut vers l'an 421. après 37. ans de regne ou environ. Il avoit épousé deux femmes, dont il eut un grand nombre d'enfans, entr'autres Cuil ou Huelin, Rivelin & Urbien ou Concar. Les deux premiers porterent successivement le titre de Comte de Cornouaille, & moururent jeunes. Le troisiéme laissa un fils, qui succéda à son ayeul. Darerea leur mere suivit S. Patrice en Irlande, & contribua beaucoup par sa piété à la conversion des habitans de cette Isle. Plusieurs de ses enfans y furent ordonnés Evêques, & sont honorés comme Saints dans l'Eglise d'Hibernie.

AN. 419. Alliance des Bretons Armoriquains avec les Romains. *Claud. Rutil. Numa. in Itinerario. Vita S. Patricii apud Colgan. p. 76. 122. Usserius pag. 517. Vita Tripartita apud Colgan. p. 1. nu. 100.*

Salomon, fils d'Urbien, succéda à Conan sur la fin de l'an 421. ou au commencement du suivant. Plusieurs monumens font mention de ce Prince sous les noms de

AN. 421. Salomon fils d'Urbien, succéda à Conan.

AN. 421.

Mem. Crit. de Gallet chap. 2. nu. 15. Le Baud. chap. 5. pag. 47. 64. 65. Bolland. ad diem 12. Martii. Annal. Benedict. Tom. 1. L. 6. Prosper in Chronico part. posteriori. Theod. 17. & Festo Coss.

Translation du Chef de S. Mathieu Apôtre, dans l'Armorique.

Salvien L. 4. de la Providence nu. 5.

Gicquel, Guitol, Vitol ou Victric, qui sont des altérations du même nom, ou le même nom exprimé en différentes langues. Salomon épousa la fille d'un Patrice Romain, nommé Flavius. Comme ce nom étoit très-commun chez les Romains, & que l'on trouve plusieurs Magistrats qui le portoient, il n'est pas facile de marquer précisément celui avec qui Salomon contracta cette alliance. Il fut très-attentif à maintenir la bonne intelligence entre ses sujets & les Romains; c'est pour cela qu'il renouvella le Traité, que son ayeul avoit fait avec l'Empereur Honorius. On prétend que ce fut sous son regne, que le chef de l'Apôtre Saint Matthieu fut transporté dans la Bretagne Armorique par des Marchands qui l'avoient pris en Egypte. Salomon reçût ce précieux monument comme un don du Ciel, & le fit déposer avec honneur dans la Ville des Ossismiens, aujourd'hui S. Paul de Leon. Pour marquer à Dieu sa reconnoissance il abolit la coutume qui s'étoit conservée jusqu'alors, de vendre les enfans de ceux qui n'étoient pas en état de fournir au trésor public les taxes, qui leur avoient été imposées. Il y a bien de l'apparence que cette coutume barbare avoit été introduite par les derniers Magistrats Romains, qui commirent beaucoup de vexations dans l'Armorique; ce qui ne contribua pas peu à la révolte, dont parle Zozime sous l'an 409. Il est des abus, dont le retranchement gagne le cœur des peuples: mais il en est d'autres, que l'on ne peut abolir sans les soulever. Ce que Paulinien nous apprend de la mort violente du Roi Salomon, suppose que ce Prince voulut remédier à quelques abus; que ses Ordonnances souleverent ses sujets, & qu'il périt dans cette émotion vers l'an 435. Il n'est pas facile de corriger un peuple que les Historiens contemporains nous représentent comme insolent, fier, cruel & indisciplinable. Le lieu où Salomon fut tué, porte encore le nom *de Merzer Salaun*, c'est-à-dire, Martyre de Salomon; il est dans la Paroisse de Ploudiri au Diocèse de Leon. Il laissa quatre enfans, sçavoir Audren, Constantin, Kebius & Renguilide, qui épousa Bican, Chevalier de l'Isle de Bretagne, & pere du célébre Hiltut, maître de tant de saints personnages.

Mort violente du Roi Salomon.

AN. 435.

Grallon s'empare du Gouvernement.

Mem. crit. de Gallet chap. 2. nu. 20. Usserius pag. 429. 430. Bolland. ad diem 3. Martii.

Après la mort de Salomon les Bretons Armoriquains reconnurent pour leur Roi Grallon, Comte de Cornouaille. Ce Prince étoit originaire de l'Isle de Bretagne, & avoit suivi le tyran Maxime dans les Gaules. Il avoit épousé Agris ou Tigride, sœur de la Reine Darerea, ce qui lui donna beaucoup de crédit dans l'Armorique. Conan lui donna un établissement & quelque commandement dans le territoire des Ossismiens. Salomon le fit Comte de Cornouaille, lorsqu'il parvint à la Couronne. Naturellement fier & hautain il gouverna d'abord son peuple avec beaucoup de rigueur & de sévérité: mais les fréquentes conversations qu'il eut avec S. Wingalois, Abbé du Monastere de Landevenech, le rendirent plus humain & plus traitable. On le soupçonne d'avoir eu part à la mort de son prédécesseur, s'il n'en fut pas le principal auteur. L'Empereur Valentinien III. fut sensible à la mort de son allié, & donna des ordres au Comte Litorius pour la venger. Litorius fit beaucoup de dégâts sur les terres des Bretons Armoriquains, & remporta quelques avantages sur eux. Grallon ne se sentant pas assez fort pour faire tête aux Romains, traita avec les Bagaudes, qui étoient des Gaulois mécontens du gouvernement. Il fit aussi alliance avec les François, qui commençoient à s'établir dans les Gaules, & qui étoient soutenus par d'anciennes Colonies de leur nation, que les Romains avoient placées dans quelques contrées des Gaules. La Notice de l'Empire dressée vers l'an 402. met une Colonie de François à Rennes; c'est sans doute ce qui a donné lieu à Grallon de se qualifier dans quelques monumens Roi d'une grande partie des François. Avec ces secours il fit la guerre aux Romains pendant les dernieres années de son regne, & porta ses conquêtes jusqu'à Tours, dont il s'empara l'an 444. Aetius reprit cette Ville l'année suivante, & en donna la garde à Majorien, qui la défendit contre les insultes des Bretons Armoriquains. Grallon mourut vers ce même-tems, & ne laissa qu'un fils qui ne lui succéda point. Il fut inhumé dans le Monastere de Landevenech, où l'on célébre tous les ans son Anniversaire le 5[e]. jour de Janvier. Les Eglises de Quimper, de S. Jagu & de Landevenech le reconnoissent pour leur Fondateur. La seconde eut pour premier Abbé Jacob ou Jagu, & la troisiéme Wingalois, tous deux enfans de Fracan, dont nous avons parlé ci-dessus.

V. la Note 22.

Litorius venge la mort de Salomon.

Alliance de Grallon avec les Bagaudes & les François.

V. la Note 15.

Actes de Bret. Tom. 1. col. 177. & seq. Hist. crit. de la Mon. Fran. L. 2. chap. 8. 14. Sidon. Apol. in Pan. Majoriani.

Conquêtes des Bretons Armoriquains.

Necrol. de Landevenech.

V. la Note 18.

AN. 446.

Ravages des Pictes, des Scots & des Saxons dans l'Isle de Bretagne.

Cependant les Pictes, les Scots & les Saxons continuoient leurs courses dans l'Isle de Bretagne. Ces ennemis irréconciliables des Romains & de leurs alliés avoient été domptés deux fois par les troupes que les Empereurs Honorius & Valentinien III. avoient fait passer des Gaules dans l'Isle. Mais les Légions Romaines n'en étoient

pas plutôt sorties, qu'ils avoient recommencé leurs ravages. La derniere Légion, avant que de dire le dernier adieu aux Bretons Insulaires, avoit construit un mur de pierre, large de huit pieds & haut de douze, en la place du retranchement de gazon fait par ordre de l'Empereur Sévere. Ce mur ne tarda pas à être forcé par les Barbares, & à être démoli en plusieurs endroits. S. Germain, Evêque d'Auxerre, & S. Loup, Evêque de Troyes, qui passerent dans l'Isle l'an 429. pour combattre l'hérésie Pelagienne, firent remporter aux Bretons une victoire complette sur ces Barbares. Cette victoire humilia les Barbares, mais elle ne changea pas leurs inclinations. A peine eurent-ils repris leurs sens qu'ils recommencerent leurs courses, & porterent la désolation par toute l'Isle. Les Bretons, au lieu de se réunir contre un ennemi commun, se pillerent les uns les autres, & s'arracherent le peu que les Barbares leur avoient laissé. Le pays étant entiérement ruiné, ils se cacherent dans les forêts & dans les cavernes des montagnes, où ils vêcurent de la chasse. Après avoir passé plusieurs années dans cet état, ils prirent le parti de demander encore du secours aux Romains. Rien n'est plus touchant que la Lettre qu'ils écrivirent en 446. au Patrice Aetius. » Les Barbares, disent-ils, nous poussent vers la mer, la mer nous » renvoye vers les Barbares. Si nous voulons éviter d'être égorgés, nous sommes » engloutis par les flots, & pour ne pas périr dans les abîmes, nous tombons entre » les mains de nos plus cruels ennemis. Enfin nous trouvons la mort de quelque » côté que nous nous tournions ». Quelque zélé que fut Aetius pour la gloire de l'Empire, & la conservation de ses Sujets, il ne répondit à cette Lettre, qu'en protestant qu'il étoit dans l'impuissance d'envoyer le secours qu'on lui demandoit.

AN. 446.

Gildas de Excidio cap. 12. 13. 14.
Paulus Diaconus.
Continuator Eutropii.
Sabellicus.
Blondus.
Constantius in vitâ S. Germani L. 1. c. 28.

Victoire remportée sur les Barbares par les Bretons de l'Isle.

Gildas de Excidio cap. 16. 17. 18.

Les Bretons de l'Isle demandent du secours à Aetius, qui le leur refuse.

Les Bretons Insulaires n'ayant pû rien obtenir des Romains, eurent recours à Audren, Roi des Bretons Armoriquains, qui avoit succedé à Grallon. Audren leur envoya son frere Constantin avec une escorte de deux mille hommes. A l'arrivée de ce secours toute la jeunesse de l'Isle se rassembla, résolue de périr les armes à la main, plutôt que par la disette qui les affligeoit depuis si long-tems. Elle attaqua les Barbares, les défit en plusieurs rencontres, & les obligea de se refugier dans leur pays. Après cette victoire elle élut Constantin pour son Roi, & le pays respira pendant quelque tems.

Audren Roi des Bretons Armoriquains leur en accorde.

Le Baud chap. 8.
Breve Chron. Armor.
Usserius Antiq. Eccl. Brit. p. 200.
Mem. crit. de Gallet chap. 3. art. 1. & seq.

Aetius, informé du secours que les Bretons Armoriquains avoient envoyé dans l'Isle, donna ordre à Eocharic, Roi des Alains, de leur faire la guerre. Eocharic les attaqua avec des forces supérieures, & remporta plusieurs avantages sur eux. Les Bretons Armoriquains, trop foibles pour résister à un ennemi si puissant, eurent recours à S. Germain d'Auxerre en 447. & le prierent de négocier leur Paix avec le Roi des Alains. Ce Saint Vieillard revenoit de l'Isle de Bretagne, où il étoit allé pour la seconde fois combattre l'hérésie Pelagienne. Quelque las qu'il fût d'un si pénible voyage, il ne pût se refuser à une si bonne œuvre. Toujours prêt à marcher, lorsqu'il étoit question de pacifier les troubles, il alla trouver Eocharic, & l'engagea par la force de ses discours à suspendre ses expéditions. Eocharic ne lui ayant accordé sa demande que sous le bon plaisir de l'Empereur, il partit pour Ravenne, où il mourut après avoir négocié la Paix.

AN. 447.

Il est attaqué par les Alains & a recours à Saint Germain d'Auxerre pour négocier la paix.

Constantius in vitâ S. Germani L. 2. c. 2.
Beda L. 1. Historia cap. 21.

Pendant ce voyage les Armoriquains rétablirent leurs affaires, & se mirent en état de refuser les conditions de la Paix, qui leur furent proposées. Les Romains affoiblis par la perte de plusieurs Provinces, & ne voulant pas que les Alains devinssent plus puissans qu'ils ne l'étoient, leur imposerent silence, & laisserent les Bretons Armoriquains dans l'indépendance où ils s'étoient mis. Trois ans après Attila entra dans les Gaules, s'empara de plusieurs Villes, & jetta la consternation par tout. Pour arrêter ce torrent impétueux Aetius assembla des troupes de toute part, & invita les alliés de l'Empire à le secourir contre un ennemi commun. Ces alliés furent les Visigoths, les François, les Sarmates, les Bourguignons, les Saxons, les Armoriquains-Litiens, les Riverins, les Ibrions & les autres nations de la Celtique & de la Germanie. Tous ces peuples avoient été autrefois soldats & sujets de l'Empire : mais les Romains se trouverent alors fort heureux de les avoir pour auxiliaires & pour alliés. Avec de si puissans secours Aetius chassa Attila d'Orléans, & le poursuivit jusqu'aux plaines de Châlons, où il le défit entiérement l'an 451. Victorieux du plus redoutable ennemi de l'Empire il congédia les Troupes auxiliaires, & suivit de près Attila qui repassa le Rhin.

Greg. Turon. Historia L. 2. cap. 7.
Jornandes p. 664.
Prosper in Chron.

AN. 451.

Défaite d'Attila par le Général Aetius.

Les Alains qui s'étoient rendus suspects dans le cours de cette guerre, & qui furent accusés d'avoir livré Orléans à Attila, encoururent l'indignation des Romains & de

Guerre des Bretons Armoriquains contre les Alains.

AN. 451.

Du Chesne p. 522. Jornandes p. 665. Valesius rerum Fran. L. 4. p. 172. Paulus Dia. de gestis Rom. L. 15. Breve Chron. Armor. Actes de Bret. Tom. 1. col. 181.

leurs alliés. Les Bretons Armoriquains saisirent cette occasion pour se venger des maux que les Alains leur avoient faits, & se rendirent maîtres d'une partie de leur territoire. C'est ce qui a fait dire à un ancien Auteur qu'Audren avoit été Roi des Alains, c'est-à-dire, du pays qu'ils avoient occupé. Ces Barbares firent beaucoup de ravages dans les Gaules, & furent enfin exterminés l'an 461. lorsqu'ils vouloient passer en Italie. Audren mourut trois ans après cette défaite, & laissa quatre enfans, sçavoir Erech, qui lui succeda, Budic, Comte de Cornouaille, Maxence, Comte de Cornouaille après son frere, & Witcael ou Juthael, Comte de Rennes. On attribue au Roi Audren la fondation de Châteaulaudren, petite Ville du Diocèse de S. Brieu, & le principal siége du Comté de Goello.

AN. 464.

Fondation du Prieuré de Sainte Ninnoch en la Paroisse de Ploemur. *Actes de Bret. T. 1. col. 181.*

Concile de Vannes. *Sirmundus To. 1. Con. pag. 137. V. la Note 26.*

Erech, que les uns nomment Riothime, & les autres Riochame ou Riothame, succéda à son pere vers l'an 464. Il avoit fait dès l'an 458. une donation au Monastere de Sainte Ninnoch, dans laquelle il est qualifié Duc de la petite Bretagne; c'est le premier monument où la partie des Armoriques occupée par les Bretons, soit ainsi nommée. Nous estimons que le pays de Bro-erech & le Château d'Erech doivent leurs noms à Erech, Roi des Bretons Armoriquains, plutôt qu'à Guerech, Comte de Vannes, qui ne vivoit que cent ans après. On tint sous le regne d'Erech un Concile à Vannes pour l'Ordination d'un Evêque, le siége de cette Ville étant vacant. Perpet, Archevêque de Tours, fut le Président de cette Assemblée, à laquelle se trouverent Athenius de Rennes, Nonnechius de Nantes, Paterne de Vannes, Albinus & Liberalis, dont les Siéges ne sont point nommés, mais qui paroissent avoir été Evêques de Quimper & de Dol. Les Canons de ce Concile, qui sont au nombre de quinze, concernent la discipline Ecclésiastique & Monastique; le quinziéme ordonne qu'il n'y ait qu'une maniere de célébrer les saints Mystéres & les Offices Divins dans toute la Province; ce qui suppose différentes Liturgies.

Jornandes de Goth. origine cap. 45. Sidonius Apollinaris L. 1. Epist. 7. Greg. Turon. L. 2. Hist. cap. 18.

Trois ans après cette Assemblée, que l'on met en 465. Euric, Roi des Visigoths, forma le dessein de se rendre maître des Gaules. Arvand, Préfet du Prétoire, entra dans ce projet, soit pour s'élever à la faveur des troubles, soit pour ne point payer les dettes qu'il avoit contractées dans les Gaules. Il écrivit à Euric & lui conseilla de ne point faire la Paix avec l'Empereur Antheme, de chasser les Bretons qui étoient établis sur la Loire, & de partager les Gaules avec les Bourguignons. Cette Lettre tomba entre les mains de ses ennemis, qui s'en servirent pour le perdre. Accusé de péculat & de haute trahison, il fut arrêté & conduit à Rome, où il fut condamné au dernier supplice. Il l'eut subi, si son ami Sidonius Apollinaris n'eut obtenu de l'Empereur, que la peine de mort fût changée dans celle du bannissement. Antheme apprit par l'infidéle Arvand quels étoient les desseins des Goths. Dès qu'il les vit en mouvement il envoya des Députés à Riothime, Roi des Bretons Armoriquains, pour lui demander du secours. Riothime étoit trop interessé dans cette affaire pour n'y pas prendre part. Il assembla promptement 12000. hommes & vint partie par la Loire, partie par terre jusqu'à Bourges. Après avoir fait quelque séjour dans cette Ville, il s'avança jusqu'à Bourgdeols en Berry pour joindre les troupes Romaines: mais il rencontra dans cette endroit Euric qui venoit le combattre avec une armée innombrable. Il se défendit long-tems; mais ayant perdu une bonne partie de ses troupes il fut contraint d'abandonner le champ de bataille aux Goths, & de se retirer chez les Bourguignons, qui étoient alliés des Romains. Euric, après cette victoire, étendit ses Etats jusqu'à la Loire, & les eut étendus jusqu'à l'Océan, si les Auvergnats ne l'eussent arrêtés dans sa course. Riothime, voyant les foibles efforts que les Romains faisoient pour soutenir leur autorité dans les Gaules, retourna dans ses Etats, où sa présence étoit nécessaire.

AN. 470.

Riothime marche au secours des Romains, & est défait à Bourgdeols dans le Berry.

Sidon. Apol. L. 7. Epist. 1.

Le Comte Gilles, maître de la Milice Romaine dans les Gaules, après avoir perdu plusieurs batailles contre Childeric, Roi des François, s'étoit retiré à Angers en attendant quelque secours. Odoacre, chef d'une troupe de Saxons, soit qu'il fut invité ou qu'il cherchât un établissement, entra dans la Loire, & se joignit au Comte Gilles pour faire la guerre aux François. Malgré ce secours le Comte Gilles fut encore battu par Childeric, & obligé de s'enfermer dans Soissons. Après cette défaite Odoacre s'empara des Isles de la Loire, & s'y maintint jusqu'à la mort du Comte, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 478. Instruit de la mort de son allié, il prit des ôtages des habitans d'Angers & des lieux voisins. Il pilla ensuite les bords de la Loire, & s'avança jusqu'à Orléans, où il fut défait & mis en fuite par Childeric. Les garnisons Romaines le maltraiterent encore dans sa retraite, & lui enleverent une partie de

Courses des Saxons sur la Loire. *Greg. Turonensis. Fredegarius in Epitome cap. 12. Sigebertus ad an. 480. Aimonius de gestis Fran. L. 1. cap. 7.*

son butin. Poursuivi de tous côtés il quitta la Loire, & alla chercher une meilleure fortune dans un autre pays. Childeric s'empara des Isles que les Saxons avoient occupées, & ruina leurs travaux.

AN. 470.

Pendant le cours de ces troubles Erech ou Riothime mourut. C'étoit un Prince de beaucoup de modestie & d'une grande équité; il étoit en commerce de lettre avec Sidoine Apollinaire, Evêque de Clermont. Son successeur fut Eusebe suivant les Actes de S. Melaine, écrits par un Auteur contemporain. Mais Eusebe étoit-il fils d'Erech, ou usurpateur de ses Etats? C'est surquoi on ne trouve aucun éclaircissement dans les Historiens. Tout ce qui nous paroît certain, est qu'il fut un Prince févére, & même cruel; qu'il fut guéri d'une dangereuse maladie par S. Melaine; & qu'il donna à ce Saint Prélat la Paroisse de Comblessac, dont ses Moines jouissent encore aujourd'hui. Il n'est pas moins certain, que ses Etats comprenoient le pays de Vannes, de Rennes, d'Aleth & de Nantes, Euric Roi des Visigoths n'ayant pas porté ses Conquêtes au-delà de la Loire. Eusebe mourut vers l'an 490. & ne paroît avoir eu qu'une fille nommée Aspasie.

Sidon. Apol. L. 3. Epist. 9. & L. 7. Epist. 1.

Eusebe Roi de Vannes & des Bretons Armoriquains.

Bolland. ad diem 6. Januarii de S. Melanio.

Mem. crit. de Gallet chap. 3. nu. 15. & seq.

AN. 490.

Après la mort d'Eusebe les Bretons Armoriquains élûrent pour leur Roi Budic ou Debrock, frere puîné d'Erech ou Riothime, & lui envoyerent des Ambassadeurs pour lui annoncer cette nouvelle. Budic étoit passé, sans qu'on en sçache la raison, dans l'Isle de Bretagne sous le regne d'Aircol Lauhir, & y demeuroit depuis près de vingt ans. Il y avoit épousé Anaumed fille d'Ensic, Prince du pays de Walles, dont il avoit au moins trois enfans. Instruit des bonnes dispositions des Bretons Armoriquains à son égard, il s'embarqua avec son épouse qui étoit enceinte, & passa heureusement dans l'Armorique. Après son Couronnement il alla d'abord prendre possession de l'Allemagne, c'est-à-dire, du pays que les Alains avoient occupé, & que son pere Audren leur avoit enlevé. A son retour il défit Marchil, ou le grand Chillon, chef d'une troupe de Barbares, qui ravageoient le pays de Nantes. Il y avoit deux mois qu'ils assiegeoient la Ville de Nantes, & ils s'en seroient infailliblement rendus maîtres, si les habitans n'avoient eu recours au Dieu des armées. Vers le milieu de la nuit ils virent sortir du milieu de la Basilique des Saints Martyrs, Rogatien & Donatien, des hommes habillés de blanc, & tenans en main des cierges allumés. Dans le même-tems les Barbares furent saisis d'une terreur panique, qui les détermina à lever le siege. Ils tomberent quelque tems après entre les mains de Budic & furent entiérement défaits. Chillon fut si touché de ce qu'il avoit vû à Nantes, qu'il se convertit & reçût le Baptême.

Les Bretons choisissent Budic pour leur Roi.

Mem. crit. de Gallet chap. 4. nu. 1. & seq.

Vita S. Oudocei apud Usserium pag. 291.

Breve Chron. Armor. apud le Baud p. 64.

Actes de Bret. T. 1. col. 174.

Greg. Turon. L. 1. de glor. mart. c. 60.

Nantes assiegé par les Barbares & miraculeusement délivré.

Après cette expédition Budic se trouva maître de tous les Etats que son pere avoit possédés: mais il étoit trop voisin des François pour en jouir long-tems paisiblement. Clovis qui avoit succédé en 481. à Childeric, son pere, avoit défait en 486. Syagrius maître de la milice Romaine dans les Gaules. Ce succès lui avoit fait naître le dessein de se rendre maître de toutes les Gaules, & il ne le perdit point de vûe. Dès l'an 494. il avoit étendu les bornes de son Empire depuis le Rhin jusqu'à la Seine, & il les porta l'année suivante jusqu'à la Loire. La grandeur du péril qu'il courut à la journée de Tolbiac, le détermina à invoquer le Dieu de la Reine Clotilde, son épouse, & à faire vœu de recevoir le Baptême, s'il sortoit du mauvais pas, où il se trouvoit. Victorieux de ses ennemis par le secours du Très-Haut, il se fit instruire, & fut baptisé le jour de Noël l'an 496. Mais la grace du Baptême ne changea point son humeur guerriere & ne modera point son ambition. Dès l'année suivante il pilla les terres des Bretons Armoriquains, & les attaqua ensuite avec toutes ses forces. Les Bretons firent paroître dans tout le cours de cette guerre beaucoup de valeur & d'affection pour les Romains, leurs alliés. Clovis voyant qu'il ne pouvoit dompter une nation si belliqueuse, prit le sage parti de traiter avec elle, & de cimenter son Traité par des mariages. Les Bretons y consentirent d'autant plus volontiers que Clovis & ses Sujets venoient d'embrasser la Religion chrétienne, dont ils faisoient aussi profession. Cette alliance produisit un autre avantage pour les deux nations; car les garnisons Romaines qui tenoient encore quelques places sur les frontieres des deux Royaumes, & qui ne pouvoient retourner à Rome sans tomber entre les mains des Goths, leurs ennemis, se donnérent avec tout le pays qu'ils gardoient, aux François & aux Bretons Armoriquains. C'est vrai-semblablement dans cette circonstance, que furent posées les bornes des deux nations dont parlent les Peres du Concile tenu à Paris, ou à Tours l'an 849.

Hinemarus in vita S. Remigii.

Gesta Francorum.

Chron. Nangia.

Sigebertus ad ann. 494.

Conquêtes de Clovis.

AN. 497.

Alliance de Clovis avec les Bretons Armoriquains.

Procopius de Bello Gothico L. 1. c. 12.

V. la Note 27.

Lupus Ferrariensis Epist. 84.

Après ces traités Budic vécut dans une parfaite intelligence avec Clovis; leurs



Sujets s'alliérent les uns avec les autres, & ne parurent plus faire qu'un même peuple. Mais la passion qu'avoit Clovis de regner seul dans les Gaules, lui fit violer sur la fin de ses jours les Traités les plus solemnels. Vers l'an 509. il fit mourir Sigebert Roi de Cologne & Cloderic son fils, Cararic autre Roi François, Ragnacaire Roi de Cambrai, Rignomer Roi du Maine, & plusieurs autres Rois; il n'épargna pas même ses proches parens, qui pouvoient lui faire ombrage. Il y a bien de l'apparence que Budic fut du nombre de ces infortunées victimes, qui furent immolées à l'ambition de Clovis, & dont il usurpa les Etats: car depuis la mort d'Alaric le Roi des Bretons Armoriquains étoit un des plus grands obstacles au dessein que Clovis avoit formé d'étendre son empire dans toutes les Gaules. Il possedoit un Royaume considérable sur les bords de l'Océan, plus étendu que ceux des Bourguignons & des Goths. Il l'avoit défendu contre les courses des Saxons, les insultes des Goths & les fréquentes attaques des François. Ce ne fut que par des Traités & des alliances qu'on vint à bout de le gagner. En falloit-il d'avantage pour exciter la jalousie d'un Prince inquiet, ambitieux, & qui ne pouvoit souffrir de voisins puissans? Budic pouvoit avoir 65. ans, lorsqu'il mourut. Il laissa de la Reine Anaumed six enfans, sçavoir Hoel ou Rioval qui lui succéda, Ismaël, Evêque de Menevie, Tisei honoré comme Martyr à Pennalun, S. Oudocée, Evêque de Landaf, Urbien ou Concar, qui paroît être le même que Conamer, contemporain du Comte Canao, & Dionot ou Dinot pere de S. Kinedè. On prétend que Budic fut inhumé dans l'Eglise de S. Cyr de Nantes, qu'il avoit fait bâtir & qui fut rétablie dans l'onziéme siécle par un Prince de même nom.

AN. 509. *Greg. Turon. Hist. L. 2. cap. 4. Mezerai & le P. Daniel.* Perfidie de Clovis

Mort du Roi Budic.

D'Argentré L. 1. chap. 22. Le P. Albert. Actes de Bret. T. 1. col. 375.

Les Frisons suscités par Clovis s'emparent de la Bretagne Armorique. *Breve Chron. Armorican. Ingomaecité par le Baud pag. 63. 64. 65. 74. 75. Vita S. Pauli Leon. V. la Note 28.*

Après les sanglantes tragédies qui terminerent les dernieres années de Clovis, les Frisons firent une irruption dans la Bretagne Armorique, en chasserent les Princes & les Seigneurs, pénétrerent jusqu'aux extrêmités du pays, & s'en rendirent maîtres. Ces Frisons étoient des Barbares alliés des François ou soumis à leur domination; & ce qui prouve incontestablement qu'ils n'agissoient pas pour leur compte, mais pour celui des François, c'est qu'après leur expédition Clovis établit des Lieutenans dans le pays qu'ils avoient conquis, fit battre monnoie à Rennes, * & convoqua un Concile à Orléans, auquel assisterent les Evêques de Nantes, de Rennes & de Vannes. De pareils actes prouvent sans replique que Clovis étoit maître de la Bretagne Armorique sur la fin de son regne; qu'il termina le 29. Novembre l'an 511. Après sa mort ses quatre fils partagerent le Royaume entr'eux & tirerent leur partage au sort. La Bretagne étant tombée dans le partage de Childebert Roi de Paris, ce Prince y mit des Lieutenans, ou confirma ceux que son pere y avoit déja établis. Il y érigea un nouvel Evêché dans la ville d'Occismor ou de Leon, pour la commodité des habitans de cette contrée. Le premier Evêque de cette Eglise fut S. Paul, surnommé Aurelien. Il étoit né dans la Bretagne Insulaire, & avoit été élevé dans l'école de S. Hiltut avec S. Samson, S. Gildas & d'autres saints personnages. Après avoir pratiqué pendant quelques années la vie solitaire, il passa dans l'Armorique avec douze Disciples, & s'établit dans l'Isle de Bath, qui lui fut cédée par le Comte Witur, qui commandoit dans le pays de Leon pour le Roi Childebert. L'éclat de ses vertus lui attira bientôt les regards & les respects des peuples, qui souhaiterent de l'avoir pour Evêque. Ils en parlerent au Comte Witur, qui n'y trouva d'autre obstacle que la profonde humilité du saint Homme. Pour la vaincre il lui proposa d'aller à la Cour du Roi Childebert, sous prétexte de lui porter des Lettres qu'il ne vouloit confier qu'à lui. Le Saint avoit trop d'obligation au Comte pour le refuser. Il partit sans aucun soupçon, & remit au Roi les Lettres dont il étoit chargé. Le Roi les ayant lûes, prit un bâton pastoral, le mit dans la main du saint Homme, & ordonna à huit Evêques qui étoit présens, de le sacrer Evêque de Leon. L'ordre ne tarda pas à être exécuté, malgré les répugnances & les protestations du saint Homme. Childebert lui donna ensuite les revenus qu'il avoit dans le pays d'Ack & le renvoya au Comte Witur.

* On voit dans le Cabinet de M. de Robien une Monnoie d'or frappée à Rennes dans cette circonstance.

AN. 512. Erection de l'Evêché de S. Paul de Leon. *Vita S. Pauli in Bibl. Floriacensi. Actes de Bret. T. 1. col. 190.*

Cependant Hoel ou Rioval, fils aîné du Roi Budic, étoit depuis quatre ans à la Cour d'Artur Roi des Bretons Insulaires, son parent. Ayant appris la mort de Clovis & le partage de ses Etats entre ses quatre fils, il se proposa de recouvrer le Royaume de ses ancêtres. Il fut confirmé dans ce dessein par tous les Seigneurs qui l'avoient suivi, & qui lui firent offre de service. Artur lui donna quelques troupes, avec lesquelles il s'embarqua & passa dans la Bretagne Armorique l'an 513. Il attaqua d'abord Corsolde chef des Frisons, qui commandoit dans le pays d'Aleth & le défit

AN. 513. Hoel recouvre les Etats de son pere. *Mem. crit. de Gallet chap. 4. nn. 14. & seq.*

entiérement. Ce premier succès donna de la réputation à ses armes, & jetta l'allarme dans toutes les garnisons que les François avoient en Bretagne. Il les attaqua successivement, prit les places qu'ils gardoient & les força de retourner en France. Maître de tous les Etats que son pere avoit possedés, il rendit aux Princes & aux Seigneurs Bretons les terres que les Frisons leur avoient enlevées. Clotaire, informé de tant d'exploits, souhaita de voir Hoel, qui alla le trouver à Paris. Ils lierent amitié & se firent des présens réciproques. Cependant les Auteurs François n'ont point donné le titre de Roi à Hoel; ils regardoient ses conquêtes comme des usurpations, & non comme une possession légitime : c'est pour cette raison qu'ils le nomment simplement Comte. Il n'en étoit pas de même des Bretons Armoriquains & Insulaires : persuadés que Hoel étoit le légitime héritier de Budic, ils l'appelloient Rioval ou Reith, c'est-à-dire, le Roi Hoel, ou simplement le Roi, & lui donnoient le titre de Grand. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains nous le représente comme un Prince courageux, libéral & pieux; sa valeur parut dans les combats qu'il livra aux Frisons pour recouvrer ses Etats; il donna des preuves de sa liberalité dans la distribution qu'il fit de ses conquêtes à ses parens & à ses amis; & sa piété parut dans les donations qu'il fit aux Eglises de Dol & d'Aleth, dans les entretiens familiers qu'il eut avec S. Malo, & dans tout ce qu'il fit pour l'érection du Diocèse qui porte le nom de ce Saint. Comblé de gloire & de bonnes œuvres il mourut vers l'an 545. & laissa plusieurs enfans de la Reine Alma Pompa, que quelques Auteurs nomment Copaja, & qui peut être l'Aspasia, fille d'Eusebe, dont nous avons parlé ci-dessus. Ces enfans sont Hoel qui lui succéda, & qui est aussi nommé Riguald, Rioval, Jean Reith & Jona; S. Leonor, vulgairement dit S. Lunaire; S. Tudgual ou Pabutual, que l'Eglise de Treguer révere comme son premier Evêque; Canao dit aussi Caburius, Comorre, Conobre, Conabus & Cunibert; Waroc Comte de Vannes; Macliau Comte de Vannes après son frere; Bodic ou Budic; & Soene, dont il est fait mention dans les Actes de S. Tudgual.

AN. 513. *Labbe Tom. IV. Con. pag. 1562. Breve Chron. Armor. apud le Baud chap. 8. Actes de Bret. T. 1. col. 174. 192. 193. Galfridus Monumet. L. 9. cap. 11. Ingomar apud le Baud pag. 63. 64. 65. Vita S. Judoci apud du Chesne Tom. 1. 653. V. les Notes 30. 32.*

Vita S. Maglorii & S. Macuti. Erection de l'Evêché de S. Malo. *Vita S. Leonorii.*

Après la mort de Rioval ou Hoel I. du nom, ses Etats furent partagés entre les Princes que nous venons de nommer, & qui prirent le titre de Comte dans leurs partages. Hoel, l'aîné de tous étoit né vers l'an 500. dans la petite Bretagne, & avoit suivi son pere dans l'Isle, lorsque les Frisons s'emparerent de la Bretagne. Il revint au lieu de sa naissance l'an 513. ou peu après, & eut part aux plus glorieuses expéditions de son pere. Il s'y distingua de maniere que les soldats lui donnerent le titre de très-digne Général. Mais s'il fut brave dans les combats, il fit paroître peu d'humanité & de Religion pendant son gouvernement. Bien loin de respecter & de consulter S. Malo, comme avoit fait son pere, il le persécuta & l'obligea l'an 546. à quitter son Diocèse. Cette impiété ne demeura pas longtems impunie; dès l'année suivante il périt par les mains de Canao, son frere, dans une partie de chasse. Il avoit épousé vers l'an 535. Rimo, fille de Malgo, Roi dans l'Isle de Bretagne, dont il laissa un fils nommé Judual, qui regna dans la suite.

AN. 545. Hoel II. succéde à son pere Rioval. *Mem. crit. de Gallet chap. 5. nu. 1. & seq. Vita S. Maclovii apud Surium c. 17. 18. 25. Vita S. Samsonis in Bibl. Floria. Galfridus Monumet. L. 12. cap 6. Greg. Turon. Hist. L. 4. cap. 4. Actes de Bret. T. 1. col. 193. 194.*

Canao, Comorre ou Conobre ne borna pas ses crimes à la mort de son frere aîné, il épousa encore sa veuve malgré elle. Il contraignit ensuite Judual son neveu à se refugier à la Cour du Roi Childebert, pour éviter la mort dont il étoit menacé. Ambitieux & dénaturé il fit mourir deux autres de ses freres, Bodic & Waroc, pour jouir seul de la succession de leur pere commun. Il se saisit du quatriéme, qui étoit Macliau, & lui auroit fait subir le même sort, si Felix, Evêque de Nantes, Prélat autant distingué par sa haute naissance que par son éloquence persuasive, n'eut intercedé en sa faveur. Canao ne consentit qu'avec peine à l'élargissement de son frere, & il ne le fit sortir de prison qu'après lui avoir fait promettre par serment, qu'il lui seroit soumis, & qu'il se contenteroit de ce qu'on voudroit bien lui donner dans la succession de son pere.

AN. 547. Canao fait mourir Hoel II. Waroc & Bodic, ses freres. *Greg. Turon. L. 4. cap. 4 Annales Cointii ad an. 529. nu. 8. Usserius Ant. Eccl. Brit. pag. 278. Vita S. Samsonis in Bibl. Floria. Mem. crit. de Gallet chap. 5. nu. 6.*

Macliau se voyant en liberté, implora le secours d'un puissant Seigneur, nommé Conamer, qui lui donna un azyle. Canao, informé que son frere s'étoit réfugié auprès de Conamer, l'envoya demander avec hauteur. Conamer, craignant d'irriter un Prince puissant & vindicatif, fit mettre Macliau dans un tombeau de pierre, & ayant introduit les Envoyés dans le lieu où étoit le tombeau, il leur dit : *Macliau n'est plus; je ne puis vous le donner; voici le lieu où nous l'avons inhumé : dites à Canao qu'il n'a plus rien à craindre de la part de son frere.* Les Envoyés le crurent sur sa parole; bûrent & mangerent sur le tombeau, & s'en retournerent vers Canao. Macliau, craignant les ressentimens de son frere, quitta la Cour de Conamer, aban-

Felix Evêque de Nantes sauve la vie à Macliau. *Greg. Turon. Hist. L. 4. nu. 4.*

Macliau prend les Ordres sacrés.

AN. 547.

donna sa femme, renonça au monde en apparence, se fit couper les cheveux & prit les Ordres sacrés.

Usserius Ant. Eccl. Brit. p. 290. 291. V. les Notes 29. 31.

S. Teliave Evêque de Landaf se refugie en Bretagne avec une partie de ses Diocésains.

Cependant la contagion faisoit de grands ravages dans l'Isle de Bretagne. Pour éviter ce terrible fleau, S. Teliave Evêque de Landaf passa la mer avec une partie de ses Diocésains, & se retira à Dol. Le Siége de cette Eglise étoit alors vacant par la mort de Samson Archevêque d'Iorck, qui l'avoit tenu pendant plusieurs années. Saint Teliave gouverna cette Eglise l'espace de sept ans & six mois avec la satisfaction de tout le pays; mais la peste ayant cessé dans l'Isle, il retourna à sa premiere Eglise. Saint Samson lui succéda dans le gouvernement de l'Eglise de Dol.

AN. 554.

S. Samson est fait Evêque de Dol. *Actes de Bret. T. 1. col. 195. Bolland. ad diem 28. Julii. Acta Sanct. Ben. Bibl. Floriâ.*

Il étoit né dans la partie méridionale du pays de Galles, que les Anglois nomment Sout-Walle, & avoit été élevé dans l'école de saint Hiltut. S. Dubrice l'avoit ordonné Evêque pour le mettre en état de faire valoir ses talens, & de servir utilement l'Eglise. Après avoir mis ses parens dans les voyes du salut, & avoir fait plusieurs conversions dans l'Isle, il étoit venu dans l'Armorique & avoit bâti un Monastere à Dol. S. Teliave s'étant retiré, le Clergé & le peuple choisirent pour leur Evêque Samson, & ce choix fut approuvé par le Roi Childebert. Samson ne tarda pas de se rendre à la Cour de ce Prince pour le remercier & pour lui demander la confirmation des biens de son Eglise. Mais ce ne furent pas les seuls motifs, qui le déterminerent à faire ce voyage. Sensiblement affligé des cruautés que Canao avoit commises dans sa famille, & de la tyrannie qu'il exerçoit sur les Bretons Armoriquains, il s'étoit proposé de travailler au rappel du Prince Judual. L'entreprise étoit délicate; car d'un côté Canao étoit protégé par la Reine Ultrogote, qu'il avoit gagnée par ses présens; & de l'autre, il n'avoit rien négligé pour faire respecter l'autorité du Roi Childebert dans son gouvernement. Il étoit d'ailleurs à craindre que le rappel de Judual ne causât quelques troubles en Bretagne, & n'engageât la Cour de France dans une guerre, dont elle ne pouvoit tirer aucun avantage, & où elle pourroit beaucoup perdre. Nonobstant ces difficultés S. Samson ménagea si bien l'esprit du Roi & de la Reine, que le Prince Judual eut permission de retourner en Bretagne. Le Roi fut même si édifié de l'humilité, de la charité & de la sagesse du saint Prélat, qu'il lui donna des terres sur la riviere de Risle, entre Brione & Pontaudemer, en Normandie. C'est dans ces terres que fut bâti depuis le Monastere de Pental dépendant de celui de Dol.

S. Samson va trouver le Roi Childebert, & en obtient le rappel de Judual.

Childebert donne à S. Samson des terres en Normandie. Commencement du Monastere de Pental.

Judual retourne en Bretagne; défait Canao & rentre en possession des Etats de son pere. *Greg. Turon. L. 4. cap. 20. Appendix ad Marcellini Chronicon. Gesta Regum Fran. nu. 28.*

Saint Samson, comblé des bienfaits du Roi, retourna dans son Diocèse, & ramena avec lui le Prince Judual. Si nous en croyons l'Auteur de Actes de S. Leonore, Judual demeura sans autorité dans ses propres Etats, & peut-être même inconnu jusqu'à la mort de Childebert. Mais les Actes de S. Samson ne le laissent pas dans l'inaction. A peine les Bretons eurent-ils appris le retour de leur Prince légitime, qu'ils le vinrent trouver en grand nombre, & le mirent en possession des terres que son pere avoit possédées. Canao voulut s'y opposer; mais il fut vaincu deux fois, & contraint de souffrir ce qu'il ne pouvoit empêcher.

AN. 558.

Cramne se retire en Bretagne & se lie avec Canao contre son pere. *Marii Chronicon.*

Cependant le Roi Childebert mourut l'an 558. & la France soumise à plusieurs Rois depuis la mort de Clovis, se vit sous l'autorité du seul Clotaire. Ce Monarque avoit un fils, nommé Chramne, qui lui causoit beaucoup de chagrin par ses déréglemens. Chramne après la mort de Childebert, qui l'avoit protégé, se réconcilia avec son pere; mais il s'en éloigna peu à peu & se retira en Bretagne avec sa femme & ses enfans. Canao, soit par reconnoissance envers Childebert qui l'avoit soutenu dans son usurpation, soit pour se venger de Clotaire, qui protégeoit Judual, reçut Chramne & l'assista de toutes ses forces. Chramne à la tête de ses troupes, ravagea les frontiéres du Royaume de son pere, & en enleva un butin considérable. Clotaire, irrité de la démarche de son fils, assembla une armée nombreuse pour le punir.

AN. 560.

Clotaire va en Bretagne pour réduire Cramne & Canao. *Acta Constantiani apud du Chesne Tom. 1. pag. 544. Vita S. Ethini apud Surium Tom. 5. ad diem 19. Octobris.*

Il prit sa route par le bas-Maine, si passionné qu'il en perdoit le repos & ne vouloit pas même manger. Passant par le lieu nommé Javron il y trouva l'Abbé Constantin, qui lui prédit la victoire, le consola & lui fit prendre quelques alimens. Il entra en Bretagne par l'extrêmité du pays de Rennes & passa dans celui de Dol; ses troupes y ruinérent le Monastère de Taurac.

Bataille de Cramne contre son pere.

Cramne, accompagné de Canao, vint à la rencontre de son pere; mais il le joignit trop tard pour terminer ce jour-là leur différent. Pendant la nuit Canao proposa à Cramne d'attaquer les François & le pria de lui laisser la conduite de cette attaque, parce qu'il ne convenoit pas qu'il combatit contre son pere. Cramne, soupçonnant qu'on vouloit lui ravir l'honneur de la victoire, rejetta hautement la proposition

sition de Canao & remit l'attaque au lendemain. Cette résolution fut la cause de sa perte & le salut de l'armée Françoise. Le lendemain les deux armées se rangérent en bataille dès la pointe du jour & en vinrent aux mains. Clotaire, oubliant dans ce moment le peu de rapport qu'il y avoit entre David & lui, disoit en pleurant: *Regarde, Seigneur, du haut du ciel, & sois mon Juge. C'est un fils qui m'attaque & qui en veut à ma vie. Vois, grand Dieu, la justice de ma cause, & fais entre Cramne & son pere le même jugement, que tu fis autrefois entre David & Absalom.* Les troupes animées de l'esprit de fureur, qui animoit leurs Chefs, combattirent avec une espece de rage. La victoire fut long-tems balancée ; mais enfin les Bretons furent rompus & ne purent se rallier. La déroute fut alors générale ; les deux chefs firent tous leurs efforts pour arrêter les fuyars & furent entraînés eux-mêmes par le torrent. Canao reçut dans ce désastre un coup de javelot, dont il mourut. Il avoit pris la qualité de Roi ; mais jamais personne ne la mérita moins, si tout ce que les Légendaires en ont dit, est vrai. Cramne avoit une flotte en mer, dans laquelle il pouvoit se sauver sans crainte d'être poursuivi par son pere, qui n'avoit point de vaisseaux : mais il ne put se résoudre à abandonner sa femme & ses enfans. Soutenu par quelques serviteurs fidéles il perça jusqu'à la cabanne, où ils attendoient le succès de la bataille. Les soldats victorieux fondirent sur lui de toute part, le prirent & le liérent comme un criminel. Clotaire, informé de cette nouvelle, condamna son fils à être brûlé vif avec sa femme & ses enfans. Les soldats étoufférent Cramne sur un banc, fermérent la cabanne & y mirent le feu.

An. 560.

Greg. Turon. l. 4. cap. 20.

Mort de Canao.

Gesta Reg. Fran.

Mort de Cramne.

Après cette bataille que l'on croit avoir été donnée vers S. Malo, Clotaire s'empara des Comtés de Rennes, de Vannes & de Nantes, & abandonna le reste du pays aux Princes Bretons pour le tenir vrai-semblablement aux mêmes conditions que l'avoit tenu Canao. La joie que lui causa cette victoire ne fut pas de longue durée. A peine les mouvemens de la vengeance furent-ils calmés, qu'il sentit de cruels remords de conscience. Pour les appaiser il fit beaucoup de priéres & de présens aux Eglises, entr'autres à celle de S. Martin de Tours. Enfin revenant de la chasse il fut attaqué d'une fiévre ardente, dont il mourut à Compiegne, un an après la cruelle expédition, dans laquelle il avoit enveloppé les innocens avec le coupable. Cherebert, Gontran, Sigebert & Chilperic, ses enfans, lui succédérent & partagérent ses Etats. Les Comtés de Rennes, de Nantes & de Vannes, ainsi que la Souveraineté sur la Bretagne, tombérent dans le partage de Chilperic Roi de Soissons.

Judual est rétabli dans ses Etats.

V. la Note 35.

An. 561.

Mort de Clotaire. Partage de ses Etats entre ses enfans.

Pendant le cours de ces révolutions, on ordonna plusieurs Evêques en Bretagne sans la participation de l'Evêque de Tours Métropolitain de la troisiéme Lyonnoise. Samson Archevêque d'Iorck avoit donné lieu à cet abus. Chassé de son Diocèse par les Saxons, il s'étoit retiré dans l'Armorique & avoit gouverné l'Eglise de Dol jusqu'à sa mort. Pendant son administration il ordonna des Evêques dans les Siéges vacans, soit qu'il crut avoir ce droit comme Archevêque, soit par ordre de Hoel ou Rioval, qui regardoit la soumission des Evêques de Bretagne à la Métropole de Tours comme contraire à sa souveraineté. Saint Teliave & S. Samson, successeurs de l'Archevêque d'Iorck, crurent apparemment que leur Eglise ayant été gouvernée pendant plusieurs années par un Archevêque, avoit acquis la dignité de Métropole, & qu'ils pouvoient ordonner des Evêques en Bretagne. Pour rémédier à cet abus, Euphronius Archevêque de Tours convoqua un Concile dans cette ville l'an 566. Félix Evêque de Nantes & Victorius Evêque de Rennes, furent les seuls Bretons qui se trouvérent à cette assemblée. On y fit vingt-sept Canons & quelques Réglemens sur les Cérémonies de la Religion. Le neuviéme Canon est conçu en ces termes : « Nous défendons aussi d'ordonner aucun Evêque Breton ou Romain dans l'Armorique sans la permission du Métropolitain & le consentement par écrit des Evêques comprovinciaux. Si quelqu'un est assez téméraire pour le faire, qu'il subisse les peines portées par nos précédens Canons, & qu'il demeure sous l'excommunication jusqu'au premier Synode provincial : car ceux-là méritent justement d'être séparés de notre communion & de celle de nos Eglises, qui méprisent les Ordonnances des saints Peres. » Nonobstant ce Canon l'abus continua long-tems, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Les Evêques de Dol s'érigent en Métropolitains.

An. 566.

Concile de Tours, qui condamne les Ordinations faites en Bretagne.

Sirmundus tom. 1. con. Gallia.

An. 568.

Deux ans après le Concile de Tours Euphronius consacra la nouvelle Eglise de Nantes, qui avoit été commencée par l'Evêque Eumérius, & qui venoit d'être achevée par Félix son successeur. Fortunat Evêque de Poitiers décrit fort au long cette

Dédicace de l'Eglise de Nantes.

Fortunatus l. 3. carm. 6.

An. 568.

cérémonie & nomme tous les Evêques qui y assistérent. On voit au nombre de ces Prélats le Prince Macliau, dont nous avons parlé ci-dessus. Après avoir pris les Ordres sacrés dans l'Eglise de Vannes il étoit monté sur le Siége de cette Eglise, soit par le crédit de son frere Canao, soit par une piété affectée qui lui avoit attiré les suffrages du Clergé & du Peuple. Il se conduisit d'abord d'une maniére qui satisfit ses Diocésains : mais après la mort de Canao qu'il avoit toujours redouté, il parut tel qu'il étoit avant son changement d'état, ambitieux, fourbe, dissimulé, sans religion. Il joignit le titre de Prince spirituel à celui de Prince temporel & la mître à l'épée ; & pour achever de scandaliser son Eglise il reprit sa femme. Les Evêques de la Province l'excommuniérent ; mais comme il faisoit peu de cas des Sacremens, il ne crut pas que ce fût un grand mal d'en être privé. Après avoir levé le masque il se rendit maître du territoire de Vannes ; il s'empara ensuite du Comté de Cornouaille sous le nom de tuteur de son neveu Théodoric, fils de Bodic, que Canao avoit fait mourir. C'est ainsi qu'il exécuta le Traité qu'il avoit fait avec Bodic, portant que celui qui survivroit, seroit le protecteur des enfans de l'autre. Théodoric ayant tout à craindre de la part de son oncle, jugea à propos de prendre la fuite. Macliau avoit deux fils, l'un nommé Erech ou Guerech, & l'autre Jacob ; à l'un il destinoit le Comté de Cornouaille, & à l'autre celui de Vannes : mais Dieu en disposa autrement. Théodoric, après avoir erré long-tems, trouva des Bretons fidéles, qui lui firent offre de service dans une cause si juste. Il attaqua Macliau, lorsqu'il ne se défioit de rien, & le tua avec son fils Jacob. Content d'avoir recouvré les Etats de son pere, il laissa Guerech, son cousin, jouir paisiblement du Comté de Vannes.

Macliau s'empare des Comtés de Vannes & de Cornouaille. *Greg. Turon. l. 5. cap. 16.*

An. 577. Theodoric tue Macliau & recouvre le Comté de Cornouaille. *Greg. Turon.* ibid.

Depuis la mort de Canao la Bretagne n'avoit reconnu que deux Princes; elle en reconnut trois après le décès de Macliau. Le premier fut Judual, fils de Hoel II. ou Riguald ; le second Théodoric fils de Bodic ; & le troisiéme Guerech ou Varoch. Ce dernier fut le plus puissant des trois Princes; il étoit né avec des qualités qui le firent respecter des Bretons & le rendirent redoutable aux François. Courageux & entreprenant il s'empara d'abord de la ville de Vannes & refusa de payer les tributs que Chilperic avoit coutume d'en tirer chaque année. Chilperic, irrité de cette révolte, fit marcher en Bretagne les Tourangeaux, les Poitevins, les Saxons de Bayeux, les Manceaux, les Angevins & quelques autres troupes. Cette armée vint d'abord camper sur les bords de la Vilaine pour passer ensuite dans le Comté de Vannes. Guerech, informé de la marche des François, avoit assemblé toutes ses forces & peut-être celles de Judual. Dès qu'il vit les ennemis campés, il les attaqua de nuit, & tua la meilleure partie des Saxons, qui se trouvérent sous sa main. Ce succès ne l'aveugla point ; persuadé que les avantages remportés par un petit Prince sur un grand Roi, sont quelquefois des piéges que la fortune lui tend pour le perdre, il fit la paix, trois jours après la victoire, avec les Lieutenans de Chilperic. Il s'engagea d'abord par serment à obéir au Roi, & donna son fils pour gage de sa fidélité. Il rendit ensuite la ville de Vannes, dont il demanda le Gouvernement, en s'obligeant à payer exactement les tributs & tout ce que les Rois avoient coutume d'en tirer, sans attendre qu'on le lui demandât. Les choses ainsi réglées, les François se retirérent.

An. 578. Chilperic envoie des troupes en Bretagne. Guerech traite avec ses Officiers. *Greg. Turon. l. 5. Hist. cap. 27.*

Mais Guerech oublia bien-tôt les engagemens qu'il venoit de contracter. Pour s'en dégager, il envoya Ennius Evêque de Vannes à la Cour du Roi Chilperic pour lui faire de nouvelles propositions. Elles parurent si déraisonnables au Roi, qu'il envoya l'Evêque en exil, après lui avoir fait de grands reproches sur son procédé. Il lui permit dans la suite de se retirer à Angers, où il lui assigna tout ce qui étoit nécessaire pour son entretient. Guerech fut très-sensible à la maniére dont Chilperic avoit traité son Envoyé & au mépris qu'il avoit fait de ses propositions. Plein de ressentiment il leva des troupes, & entra l'an 579. dans le pays de Rennes, qui appartenoit aux François. Il y mit tout à feu & à sang, fit plusieurs prisonniers & en enleva un grand butin. Chilperic, informé de ces dégâts, envoya un de ses Ducs, nommé Beppolen, en Bretagne ; Beppolen, au lieu d'attaquer Guerech, se contenta de ravager ses terres pendant l'Eté, & se retira dès le commencement de l'Automne. Guerech par représailles, fit un nouveau dégât dans le pays de Rennes & dans le Comté Nantois, dont il tira un butin immense. Il parcourut les campagnes, enleva la vendange & fit un grand nombre de prisonniers. L'Evêque Félix lui envoya des Députés pour lui représenter les maux qu'il avoit faits dans son Diocèse.

Guerech envoie Ennius vers le Roi, qui exile ce Prélat.

An. 579. Guerech ravage les Comtés de Rennes & de Nantes. Chilperic lui oppose le Duc Beppolen. *Greg. Turon. l. 5. Hist. cap. 30.*

Il leur promit de les réparer : mais dans la suite il ne tint pas sa parole.

Chilpéric, accablé d'affaires, ne put remédier à ces desordres & fut obligé de laisser Guerech jouir paisiblement de la ville de Vannes, en attendant qu'il pût le punir de sa rébellion. Après la mort de ce Prince, Guerech embrassa le parti de la Reine Frédegonde & de Clotaire Roi de Neustrie contre le Roi Gontran, & ensuite contre Childebert son fils. Gontran s'étoit fait déclarer tuteur du jeune Clotaire; mais les guerres qu'il eut à soutenir au dedans & au dehors du Royaume, ne lui permirent pas d'aller faire reconnoître son autorité en Bretagne : cependant il envoya le Comte Théodulphe en Anjou pour s'assurer des habitans de cette Province. Les Angevins le reçurent avec peine, dans la crainte de préjudicier aux intérêts du jeune Clotaire leur Souverain ; mais ils ne purent faire autrement, n'étant pas en état de résister au nouveau Lieutenant. La suite fit voir que leurs soupçons étoient bien fondés; car Gontran s'empara de tous les lieux, où il put établir son autorité ; & la Souveraineté en passa à son fils Childebert.

AN. 579.

Guerech embrasse le parti de Frédegonde & de son fils Clotaire.

Greg. Turon. l. 10. Hist. cap. 11.

Theodulphe ne tint le Gouvernement d'Anjou qu'environ deux ans. Son successeur fut le Duc Beppolen, qui étoit passé du service de Fredegonde à celui de Gontran pour quelques mécontentemens. Beppolen avoit déja commandé en Bretagne pour le Roi Chilperic, & y avoit épousé la niéce de Félix Evêque de Nantes. Gontran lui donna le Gouvernement des villes d'Angers, de Nantes & de Rennes, avec de bonnes troupes pour en prendre possession. Les habitans de Rennes, fidéles au jeune Clotaire, refusérent l'entrée de leur ville à Beppolen, & l'obligérent de se retirer à Angers. Il y fut reçu sans aucune résistance : mais il y fit tant de mal, que les Rennois se sçurent bon gré de ne lui avoir pas ouvert leurs portes. Il enleva les vivres, les fourages & tout ce qui se rencontra dans les maisons des habitans, & fit mourir ceux qui voulurent s'opposer à ses concussions. Maître de l'Anjou, il retourna dans le pays de Rennes avec une plus nombreuse escorte & soumit enfin cette Ville. Ses affaires l'ayant obligé de retourner en France, il laissa son fils à Rennes pour y commander en son absence. Il étoit à peine sorti de Bretagne, que les Rennois se jettérent sur son fils & le tuérent avec plusieurs personnes de marque.

AN. 586.

Beppolen obtient le Gouvernement d'Angers, de Nantes & de Rennes.

Greg. Turon. Hist. l. 8. nu. 42.

Dans le même tems il arriva une autre affaire qui fit beaucoup de bruit; mais qui servit à faire connoître qu'elles étoient les vûes du Roi Gontran. Domnole, fille de Victorius Evêque de Rennes, avoit épousé en secondes nôces Nectaire, frere de Baudegisile Evêque du Mans. Elle étoit alors en procès avec Bobolen Référendaire de la Reine Frédegonde, au sujet de quelques vignobles situés en Anjou. Le tems des vendanges étant venu, Domnole se rendit la premiere sur les vignobles avec un bon nombre d'ouvriers. Bobolen l'ayant sçu, envoya des députés vers la Dame, pour la prier de ne rien entreprendre contre ses intérêts. Domnole leur répondit que rien ne l'empêcheroit de recueillir les fruits de la terre que son pere lui avoit laissée, & elle se mit aussi-tôt à la tête des vendangeurs. Bobolen, irrité de sa démarche, vint fondre sur le vignoble avec une troupe de gens armés; tua la Dame & une partie de ses ouvriers, & enleva la vendange. Gontran, instruit de cette violence, envoya un Commissaire, nommé Antistius, sur les lieux pour punir les coupables. Antistius ayant pris connoissance de tout ce qui s'étoit passé, confisqua les biens des coupables, & n'épargna pas Bobolen, qui avoit été le principal auteur de tout le mal. Il se rendit ensuite à Nantes pour punir le fils de Nonnéchius Evêque de cette ville, qui avoit assisté le Référendaire Bobolen. Le coupable s'étant retiré à la Cour du Roi Clotaire, Antistius assigna l'Evêque à Châlons pour y répondre devant le Roi Gontran de la conduite de son fils. Nonnechius se rendit au jour marqué, & calma la colere du Prince par de grands présens.

Affaire de Domnole.

Greg. Turon. Hist. l. 8. nu. 32. 43.

Frédegonde, persuadée que Gontran ne cherchoit qu'à dépouiller son fils, entreprit de le faire assassiner; mais elle n'y réussit pas. Ses intrigues eurent un meilleur succès du côté de la Bretagne. Judual & Guerech, à son instigation, entrérent l'an 587. dans le pays de Nantes avec toutes leurs troupes, y firent beaucoup de dégâts, parcoururent les villages & en emmenérent un grand nombre de prisonniers. Gontran, averti de ces desordres, assembla son armée; mais avant que de la faire marcher, il envoya un député vers les deux Princes pour les sommer de réparer tout le mal qu'ils avoient fait, sans quoi il les feroit périr par le

AN. 587.

Courses de Judual & de Guerech dans le pays de Nantes.

Greg. Turon. l. 9. nu. 18.

An. 587.

glaive. Judual & Guerech, intimidés de ces menaces, promirent de restituer tout ce qu'ils avoient pillé & d'élargir les prisonniers. Gontran, ayant sçu leurs bonnes dispositions, envoya Namatius Evêque d'Orléans, Bertrand Evêque du Mans, & plusieurs personnes distinguées en Bretagne pour y faire exécuter ses ordres. Les Députés, étant arrivés à Nantes, déclarérent aux Princes Bretons les intentions du Roi par rapport aux dégâts, qui avoient été faits dans les territoires de Nantes & de Rennes. Judual & Guerech répondirent aux Députés: « Nous sçavons, comme vous, que ces deux villes appartiennent de droit aux enfans du » Roi Clotaire, & nous reconnoissons que nous devons être leurs Sujets: ainsi » nous ne tarderons pas à réparer tout le dommage que nous avons fait sur leur » terre, contre le droit & la raison. » Ils donnérent ensuite des cautions, firent leur promesse par écrit, & s'engagerent à donner mille sols à chacun des deux Rois, Gontran & Clotaire. Ils jurérent ensuite qu'il ne leur arriveroit plus de piller les pays de Rennes & de Nantes. Mais ces Princes se mirent peu en peine d'exécuter les Traités que la crainte leur avoit fait signer. A peine les Députés furent-ils partis, que Guerech oublia ses conventions, ses sermens & ses ôtages. Il entra de nouveau dans les vignobles de Nantes; il y fit faire vendange & transporta les vins dans sa ville de Vannes. Gontran, dans les premiers mouvemens de sa colere, assembla son armée; mais il ne la mit pas en marche, parce que la saison étoit trop avancée pour commencer une guerre.

Traité des Princes Bretons avec les Députés du Roi Gontran.

Nouvelles courses de Guerech dans le païs Nantois.

An. 588.

Autres ravages des Bretons sur le pays Nantois & Rennois.
Greg. Turon. l. 9. cap. 24.

L'année suivante Gontran, occupé à régler quelques affaires avec Childebert & à prévenir les mauvais desseins de la Reine Fredegonde, laissa les Princes Bretons en repos. Ceux-ci de leur côté ne firent aucun mouvement pendant la belle saison, dans la crainte d'attirer quelque orage sur eux. Mais l'Automne étant venu, ils entrerent sur les terres des Rennois & des Nantois, enleverent les vendanges, ravagerent les semences & firent un grand nombre de prisonniers. En un mot ils ne tinrent aucune des promesses, qu'ils avoient faites l'année précédente, & ils parlerent fort mal des Rois Gontran & Clotaire. La guerre que Gontran méditoit dans la Septimanie, l'empêcha de se venger, & il sembla avoir oublié entiérement les Bretons. Son entreprise contre les Goths tourna à sa confusion; Fredegonde triompha de son malheur, & les Bretons en prirent occasion de recommencer leurs courses. En effet ils entrerent l'an 590. dans les Diocèses de Rennes & de Nantes, où ils firent de grands ravages. Gontran ne fut pas plutôt averti de cette nouvelle irruption, qu'il fit marcher son armée vers la Bretagne sous la conduite des Ducs Beppolen & Ebracaire. Ces deux Officiers ne manquoient pas de bonnes qualités, & auroient pû réussir, s'ils avoient commandé séparément. Mais la jalousie qui régnoit entr'eux, fut la cause de leur perte. Ebracaire, craignant que Beppolen n'emportât tout l'honneur de la victoire, s'ils combattoient ensemble, & qu'il n'obtînt son Gouvernement pour récompense, traversa ses desseins dans toutes les occasions. Beppolen s'apperçut bientôt des dispositions d'Ebracaire à son égard, & ne manqua pas de lui rendre la pareille. Pendant toute la route ils se chargerent de blasphêmes, d'opprobres & de malédictions. Cela ne les empêcha pas, en chemin faisant, de commettre plusieurs incendies, homicides, dégâts & crimes énormes. Enfin ils arriverent sur les bords de la Vilaine qu'ils passerent sans aucun obstacle, & se rendirent à celle d'Aoûr. Après avoir ruiné les chaumieres, qui étoient le long de cette riviere, ils y jetterent un pont & la passerent.

An. 590.

Gontran envoye une armée en Bretagne.
Greg. Turon. l. 10. cap. 9.

Divisions de ses deux Généraux.

La Reine Frédegonde envoye du secours à Guerech.

Cependant la Reine Fredegonde ayant sçû que Beppolen étoit sur le point d'en venir aux mains avec Guerech, envoya à son secours les Saxons de Bayeux. Comme ces barbares avoient une chevelûre & un habillement assez semblable à celui des Bretons, Beppolen ne s'apperçut point du mauvais tour que lui avoit joué Fredegonde. Ebracaire lui en joua un plus cruel, en se séparant de lui & en emmenant la meilleure partie de l'armée. Guerech n'avoit point encore paru, & on ne sçavoit où il s'étoit campé. Dans cette conjoncture un Prêtre vint trouver Beppolen, & lui dit: *Si vous voulez me suivre, je vous conduirai jusqu'à Guerech, & je vous montrerai le camp des Bretons.* Beppolen suivit le Prêtre avec ce qui lui restoit de troupes, & apperçut bientôt les Bretons. Guerech les avoit postés dans un lieu de difficile accès & environné de marais. Nonobstant ces difficultés Beppolen l'attaqua pendant deux jours, & lui tua un grand nombre de soldats

AN. 590.

Défaite de Beppolen & sa mort.

Bretons & Saxons. Le troisiéme jour il recommença un nouveau combat, dans lequel il perdit plusieurs des siens & fut blessé d'un coup de lance. Guerech & ceux de sa suite se jetterent sur lui & le tuerent. La meilleure partie de ses troupes périt par le glaive ou dans les marais; le reste prit la fuite.

Ebracaire va à Vannes & fait la paix avec Guerech.

Tandis que les Bretons étoient aux prises avec les François, Ebracaire s'avançoit vers Vannes, où il fut reçu par le Clergé qui vint en Procession au-devant de lui. Dans le même-tems le bruit se répandit que Guerech voulant se retirer dans les Isles, y avoit envoyé ses trésors & ses meilleurs effets, & que ses vaisseaux avoient été submergés par une tempête. Etoit-ce un artifice de Guerech pour faire valoir les présens qu'il vouloit faire au Duc Ebracaire, ou un prétexte inventé par ce Duc pour se disculper de ce qu'il ne poursuivoit pas Guerech ? C'est surquoi Gregoire de Tours ne s'explique pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que Guerech alla trouver Ebracaire à Vannes, lui demanda la paix & l'obtint. Il s'engagea par serment à ne rien faire dans la suite qui fût préjudiciable aux intérêts du Roi Gontran, & pour sûreté de ses promesses il donna des ôtages à Ebracaire, & lui fit de grands présens. L'Evêque Regalis, au nom du Clergé & du peuple, fit un semblable serment, & ajouta ces paroles remarquables: *Nous n'avons jamais manqué à la fidélité, que nous devons aux Rois, nos Seigneurs, & nous ne nous sommes jamais élevés contre le bien de leur service: mais nous sommes réduits dans la captivité des Bretons, qui ne nous permettent pas de faire ce que nous souhaiterions.*

Défaite de l'armée d'Ebracaire par Canao, fils de Guerech.

Ebracaire content de ces satisfactions & encore plus des magnifiques présens qu'il avoit reçûs, partit pour s'en retourner en France. Lorsqu'il fut sur les bords de la Vilaine, il la passa d'abord avec ses meilleures troupes. Pendant son passage la mer monta & grossit tellement la riviere que le reste de l'armée ne pût la passer. Guerech, qui avoit prévû cet événement, avoit fait partir son fils Canao avec de bonnes troupes, & lui avoit enjoint de faire main-basse sur tout ce qu'il rencontreroit. Canao fondit sur cette partie de l'armée Françoise, qui n'avoit pû passer la Vilaine, tua tous ceux qui lui firent résistance, & fit un grand nombre de prisonniers. Quelques cavaliers voulurent se sauver à la nage; mais ils furent entraînés par la rapidité des eaux jusqu'à la mer. Ceux qui étoient passés d'abord, ne furent pas plus heureux que ceux qui étoient restés. Après la perte qu'ils venoient de faire, ils n'oserent retourner par les mêmes pays qu'ils avoient pillés en venant, de crainte d'y être maltraités à leur tour. Ils prirent donc la route d'Angers pour passer sur le pont de cette Ville, & gagner ensuite la Loire; mais à l'entrée de ce pont ils furent attaqués par les Angevins, dépouillés & réduits à la derniere misere. Quelques-uns de ces malheureux allerent trouver le Roi Gontran, & lui dirent que le Duc Ebracaire & le Comte Williachaire, leurs Chefs, avoient été corrompus par les grands présens du Comte Guerech, & avoient fait périr l'armée. Ebracaire s'étant présenté devant le Roi, fut accablé de reproches & disgracié de la Cour. Williachaire se condamna lui-même à vivre fugitif & caché. Dans le même-tems le jeune Clotaire tomba dangereusement malade, & fut abandonné des Médecins. Fredegonde le voyant dans cette extrêmité, voua beaucoup d'argent à l'Eglise de S. Martin, & l'enfant parut aussi-tôt se trouver mieux. Elle ne se borna pas à ce vœu; elle manda au Comte de Vannes de mettre en liberté, pour la vie de l'enfant, ceux de l'armée de Gontran, qui étoient encore prisonniers en Bretagne. Guerech obéit à ses ordres, & cela fit connoître que c'étoit de concert avec cette femme, que Beppolen avoit été tué & l'armée du Roi défaite.

Fredegonde fait délivrer les prisonniers. *Greg. Turon. Hist. l. 10. c. 11.*

AN. 591.

Famine & contagion. *Greg. Turon. l. 10. Hist. cap. 25. 30.*

La colere de Gontran ayant été calmée par la punition des Généraux qui avoient fait périr son armée, il ne pensa plus à se venger de Guerech. L'année suivante la Touraine, le Maine & le pays Nantois furent affligés par une maladie contagieuse, qui emporta beaucoup de personnes. La contagion fut suivie d'une sécheresse si grande, qu'elle fit périr toutes les herbes dans les campagnes, & causa une grande mortalité parmi les animaux domestiques & sauvages. Le Roi Gontran mourut l'an 593. & ses Etats passérent à Childebert, qu'il avoit institué son légataire universel; Childebert, après avoir rendu les derniers devoirs à son oncle, alla se faire reconoître à Orléans & dans les principales villes du Royaume de Bourgogne. Il n'y trouva aucun obstacle, & personne ne se mit en devoir de soutenir les prétentions du jeune Clotaire. Les Ducs & les Comtes se soumirent avec joie à leur nouveau Souverain; ceux-mêmes qui avoient gouverné Rennes,

Mort de Gontran; Childebert lui succéde.



& Nantes, sous les ordres du Roi Gontran, suivirent l'exemple des Seigneurs de Bourgogne, & mirent Childebert en possession de ces deux villes.

An. 594.
Courses des Bretons dans le pays de Rennes & de Nantes.

Childebert, maître de deux grands Royaumes, animé par une mere ambitieuse & vindicative, persuadé d'ailleurs que Clotaire n'étoit point son cousin, rassembla toutes les forces de ses deux Royaumes pour accabler Frédegonde. Mais cette femme habile & courageuse n'épargna ni caresses, ni soins, ni argent, ni promesses pour gagner les esprits les plus aliénés, & pour les attacher à son service. Secondée par un Ministre aussi vaillant que rusé, elle arrêta les progrès de son ennemi : mais elle ne put empêcher qu'il ne lui enlevât quelques villes. Pour faire diversion d'armes, elle engagea les Bretons à faire de nouvelles courses dans les Diocèses de Nantes & de Rennes. Guerech & Canao son fils, avoient trop d'obligation à Frédegonde pour ne pas entrer dans ses vûes. Childebert informé de leurs démarches, envoya une armée en Bretagne pour les punir. Frédegaire, qui nous a conservé ce trait d'histoire, ne nomme point le Général, à qui Childebert donna le commandement de ses troupes, ni le lieu où elles joignirent les Bretons. Il nous apprend seulement, que les deux armées s'étant rencontrées, il y eut entr'elles un combat très-sanglant. Le Baud & d'Argentré, fondés sur une ancienne tradition du pays, disent, que cette action se passa dans le lieu, où est aujourd'hui le Prieuré d'Alion, entre Rennes & Vitré. Les François y furent défaits, & les Bretons se rendirent ensuite maîtres des villes de Rennes & de Nantes. C'est la derniere action que l'on sçache de Guerech & de son fils Canao ; leur postérité disparoît dans l'histoire, ainsi que celle de Théodoric Comte de Cornouaille. Il n'en est pas de même de Judual ; il avoit épousé une Princesse, nommée Azenor, dont il laissa plusieurs enfans, entr'autres Juthael qui lui succéda, Grallon Comte de Cornouaille, Hailon, différent de celui dont il est parlé dans les Actes de S. Malo, Deroch ou Budoc Evêque de Dol, Doethual ou Theodual Comte de Nantes, & un septiéme nommé Archael.

Armée de Childebert en Bretagne.
Fredegarius in chron.
Le Baud & d'Argentré.

Postérité de Judual.
Mémoires crit. de Gallet ch. 5. n. 21.

An. 595.
Hoel III. succéde à Judual.
Mémoires crit. de Gallet c. 5. n. 22. & seq.
Acta SS. Bened. to. 1. pag. 302. 565.
Breve chron. Armor. Fredegarius. cap. 20.
Aimonius de gestis Reg. Fran. lib. 3. cap. 88.

Depuis 47. ans la Bretagne paroissoit une Province du Royaume de France. Childebert I. avoit profité de la tyrannie de Canao pour y établir son autorité & pour y disposer de tout en Souverain. Clotaire avoit délivré la Bretagne de ce Tyran ; mais il s'étoit emparé des villes de Rennes, de Vannes & de Nantes. Son usurpation avoit donné lieu à une guerre sanglante, qui depuis seize ans désoloit les frontiéres de la Bretagne. Sous Hoel III. autrement dit Juthael, la France ne songea plus à faire des conquêtes sur les Bretons, & ses Rois ne firent plus mention de la Bretagne dans leurs partages. Hoel ne trouva plus aussi dans sa famille aucun concurrent, qui osât lui disputer le premier pas. Maître de Rennes, de Nantes, de Vannes & de la meilleure partie de la Bretagne, il se vit revêtu d'une autorité, que n'avoient point eue son pere & son ayeul. Aussi ne fit-il point difficulté de prendre le titre de Roi, que ses prédécesseurs avoient porté jusqu'à Hoel I. ou Rioval. Il étoit né vers l'an 560. & mourut en 612. après 18. ans de regne. Son épouse fut Pratelle, fille d'Ausoche, dont la Seigneurie n'est pas bien constatée. Sa postérité fut très-nombreuse ; mais elle est moins illustre par cet endroit que par l'avantage que plusieurs de ses enfans eurent de fouler aux pieds toutes les grandeurs du monde pour se consacrer au service de Dieu. Les principaux enfans de Juthael sont Salomon & Judicael qui lui succédérent, Josse & Winnoc honorés comme Saints. Ceux qui souhaitent de sçavoir le nom des autres, peuvent consulter la généalogie, qui est à la tête de cette Histoire.

Mort de Juthael & sa postérité.

An. 612.
Salomon succéde à Hoel.
Mémoires crit. de Gallet c. 6. nn. 1. & seq.

Les Auteurs qui ont conservé les noms de ces Princes, ne les ont pas rapportés dans le même ordre, & nous ont mis hors d'état de juger lequel étoit l'aîné de Salomon ou de Judicael. Ils eurent après la mort de leur pere un grand différent ensemble. Etoit-ce au sujet de la Couronne ou du partage que le cadet demandoit à son aîné ? C'est ce que nous n'osons décider. Tout ce qui nous paroît constant, est qu'après quelques guerres, Judicael fut obligé de se retirer dans le Monastere de Gael & d'y prendre la Tonsure monachale. Salomon, dès le commencement de son regne, reçut dans ses Etats Caduallon, fils de Caduan Roi des Bretons insulaires, & Eduin, fils d'Edelric, Roi de Northumbrie. Il les fit élever dans sa Cour, où ils apprirent tous les exercices convenables à leur condition. Ces deux Princes après la mort de leurs parens retournérent dans l'Isle, & prirent possession de leurs Etats. Ils vécurent d'abord en bonne intelligence : mais en 618,

ils se brouillérent pour des raisons d'Etat & se firent une cruelle guerre. Après plusieurs pertes Caduallon fut chassé de ses Etats, & se vit contraint de se réfugier en Bretagne. Salomon, touché des malheurs de son ami, lui donna généreusement dix mille hommes, avec lesquels il défit son adversaire & recouvra ses Etats. Il ne paroît pas que Salomon ait été marié ni qu'il ait laissé des enfans. Il mourut vers l'an 632. & fut inhumé dans l'Abbaye de S. Melaine, qu'il avoit entiérement réparée, & à qui il fit beaucoup de bien pendant son regne.

AN. 612.

Après la mort de Salomon Judicael quitta la Solitude de Gael, où il étoit entré malgré lui, & prit les rênes du gouvernement. Il eut d'abord un différent considérable avec le Roi Dagobert par rapport aux droits Royaux, ce qui donna lieu à quelques courses faites par les Bretons sur les terres des François. Dagobert étoit alors occupé à réduire les Gascons, qui s'étoient révoltés contre lui. Dès qu'il les eut forcés à rentrer dans son obéissance, il envoya un Ambassadeur en Bretagne pour demander satisfaction au Roi Judicael, des dégâts que les Bretons avoient faits sur les terres de France, & pour régler les différens survenus entre les deux Couronnes; cet Ambassadeur étoit Eloi, homme d'une sagesse consommée & qui fut fait quelque tems après Evêque de Noyon. Eloi se rendit sans délai en Bretagne & y exposa la commission dont il étoit chargé. Quelques courtisans de Dagobert s'étoient imaginé que cette affaire ne se termineroit point sans une guerre: mais le Roi Judicael fut si charmé de la douceur & de la bonté d'Eloi, qu'il souscrivit à tout ce qu'il lui proposa; donna des ôtages du Traité; & s'engagea à aller trouver Dagobert pour terminer à l'amiable leurs différens. Il retint Eloi pendant quelques jours, afin de profiter de la sagesse de ses discours, & pour avoir le tems de se préparer au voyage qu'ils devoient faire ensemble. Lorsque tout fut prêt, ils partirent accompagnés d'une nombreuse suite & allérent trouver Dagobert à Creil *. Tout se passa avec politesse de part & d'autre, & le Traité de paix fut ratifié sans aucune contradiction. L'Auteur de la vie de S. Josse ajoute une circonstance, que S. Ouen, témoin occulaire de l'entrevûe des deux Rois, a sans doute omise par modestie. Lorsque tout fut réglé, Dagobert invita Judicael à dîner; mais ce dernier le remercia, & alla manger chez le Référendaire Dadon, qu'il avoit reconnu pour un homme d'une sainte conversation. Le lendemain Judicael prit congé du Roi Dagobert, & retourna dans ses Etats, chargé de présens plus considérables que ceux qu'il avoit apportés.

AN. 632. Judicael succéde à son frere Salomon. *Mémoires crit. de Gallet c. 6. nn. 14. & seq.*

AN. 636. Dagobert envoye un Ambassadeur en Bretagne. *Vita S. Eligii to. 5. Spicilegii p. 156.*

* Sur l'Oise. Judicael va trouver Dagobert à Creil & traite avec lui.

Après avoir procuré le repos à ses Sujets par le Traité qu'il venoit de faire avec le Roi Dagobert, il se donna tout entier aux exercices de piété, sans cependant négliger ses devoirs de Roi. Plus il avança dans la vertu, plus il connut les dangers auxquels sont exposés les Souverains, & les avantages de la vie privée. Pénétré de ces vérités, il prit la résolution de descendre du Thrône & de rentrer dans le cloître. Mais avant que de faire cette démarche, il voulut pourvoir ses enfans d'un bon Tuteur, & ses Etats d'un Régent équitable & désintéressé. Personne ne lui parut plus propre pour remplir ces deux fonctions, que son frere Judoc ou Josse. Ce jeune Prince demeuroit dans le Monastere de Lanmaelmon; où il avoit été élevé dès son enfance. Judicael l'alla trouver, & l'ayant embrassé tendrement, il lui déclara son dessein, & le pria de se charger du gouvernement de ses Sujets & de l'éducation de ses enfans. Josse, moins surpris du dessein de son frere, que de la proposition qu'il lui faisoit, demanda huit jours pour délibérer sur cette affaire. Pendant ce tems Josse rencontra des Pelerins, qui avoient dessein d'aller à Rome & qu'il pria de le recevoir en leur compagnie. Il sortit avec eux de Bretagne sans rien dire à personne, & se retira dans une solitude du Ponthieu, où il bâtit un Monastere qui porte encore aujourd'hui son nom.

Il pense à se retirer du monde.

Fuite du Prince Josse & sa retraite dans le Ponthieu. *Vita S. Judoci.*

La fuite du Prince Josse dérangea les mesures que Judicael avoit prises pour sa retraite: mais elle ne lui fit point changer de dessein. Animé par l'exemple de son frere, il se hâta d'imiter son généreux mépris pour toutes les grandeurs mondaines. Après avoir recommandé ses Etats & ses Enfans au Prince Rivallon, que l'on croit avoir été son frere, il retourna dans le Monastere de Gael vers l'an 642. Dégagé de tous les liens qui le retenoient dans le siécle, il se donna tout entier aux travaux de la pénitence, pour réparer la faute qu'il croyoit avoir faite en violant ses premiers engagemens. Il ne se distingua des autres que par son humilité & par sa fidélité à remplir tous les devoirs de la vie Religieuse. C'est dans ces saints exer-

Judicael abdique la Couronne & se retire dans le Monastere de Gael. *Mémoires crit. de Gallet c. 6. nn 27.*

AN. 658.

Mort du Roi Judicael & sa postérité.

Mémoire crit. de Gallet c. 6. nu. 21.

cices qu'il termina sa vie le 17[e] jour de Décembre l'an 658. selon la plus commune opinion. Son corps fut inhumé, comme il l'avoit ordonné, sous le portail de l'Eglise de Gael, à côté de S. Meen, son premier Abbé. Il avoit épousé pendant son regne une Princesse, nommée Morone, dont il eut Alain, Urbien & trois filles.

Concile de Nantes.

Flodoart. l. 11. Hist. cap. 7.

Sirmundus to. 1. Con. p. 495.

L'année que Judicael mourut, ou peu après, on tint un Concile à Nantes, auquel Nivard Archevêque de Reims présida. Les Canons qui nous en restent, ne peuvent être attribués à un autre Concile tenu à Nantes dans le neuviéme siécle, puisqu'on les trouve pour la plûpart dans le second Capitulaire de Théodulphe Evêque d'Orléans mort l'an 821. Ce Concile défend à tous les Prêtres de retenir aucune femme dans leurs maisons, pas même leurs meres; d'admettre aux saints Mystères ceux qui vivent dans les inimitiés, & ceux qui n'étant point en voyage, se présentent pour entendre la Messe dans une autre Eglise que la leur; d'enterrer dans les Eglises & de prendre aucune rétribution pour cette fonction; de se charger du soin de plusieurs Eglises, & ce qui est plus détestable, de les demander ou faire demander aux Patrons. Il ordonne aux Prêtres de distribuer des Eulogies ou pain beni à ceux qui ne sont pas en état de communier; de partager les décimes & les offrandes en quatre portions, dont l'une sera pour la Fabrique de l'Eglise, la seconde pour les Pauvres, la troisiéme pour les Prêtres & leurs Clercs, & la quatriéme pour l'Evêque; d'examiner pendant trois jours la vie, les mœurs & la capacité de ceux qui doivent être présentés à l'Evêque pour recevoir les saints Ordres; de mettre en pénitence les grands pécheurs, sçavoir les adultères pendant sept ans, les fornicateurs pendant trois ans, les homicides volontaires pendant quatorze ans, & les homicides involontaires pendant cinq ans. On voit par là quelle étoit la discipline de l'Eglise, & les abus qui y régnoient alors.

ALAIN II. Roi de Bretagne.

Mémoire crit. de Gallet c. 6. nu 22. & seq.

Beda lib. 3. Hist. c. 27.

Galfridus Monumet. l. 12. c. 14. 15.

Ce Concile fut tenu sous le regne d'Alain II. qui avoit succédé à Judicael sous la tutelle de Rivallon, son oncle. Il ne paroît pas que ce Prince ait pris la qualité de Roi avant la mort de son pere; mais il la portoit constamment, lorsque la peste affligea l'Isle de Bretagne. Ce fleau commença, selon Bede, l'an 664. & fit de si grands progrès, qu'il emporta la meilleure partie des habitans de l'Isle. Ceux qui en furent exempts, abandonnérent leur patrie & se réfugiérent dans les Gaules. Caduallastre leur Roi, s'embarqua avec une partie de ses Sujets & se retira dans la Bretagne Armorique auprès d'Alain, qui le reçut d'une maniére digne de son rang. Pendant cette désolation qui dura onze ans, les Saxons & les Anglois s'emparérent des terres abandonnées & perdirent beaucoup des leurs, qui furent emportés par le mal contagieux. Enfin Caduallastre ayant appris que le mal avoit cessé & que les Bretons commençoient à reprendre des forces, demanda du secours au Roi Alain & l'obtint. Tandis qu'on équipoit une flotte pour le conduire dans ses Etats, un Ange lui commanda de se désister de son entreprise & d'aller à Rome trouver le Pape Sergius. Caduallastre ayant reçu cet ordre, rendit compte au Roi Alain de ce qu'il avoit entendu. Alain lui conseilla de se soumettre à la volonté de Dieu, & d'envoyer dans l'Isle son fils Inor avec Ini son neveu. Caduallastre prit ce parti, renonça au monde pour le Royaume des Cieux & alla à Rome, où il mourut le vingtiéme jour d'Avril l'an 689. Alain, son bienfaiteur, mourut aussi l'année suivante & laissa ses Etats à Grallon son fils aîné. Nous n'avons point fait ici mention de la Charte attribuée à ce Prince, parce qu'elle porte des caractères visibles de fausseté.

AN. 664.

V. les Notes 34. 36.

AN. 691.

Les François se rendent maîtres d'une partie de la Bretagne.

Mem. crit. c. 6. n. 30.

Duchesne t. 1. pag. 682.

Après la mort d'Alain, les François s'emparérent des villes de Nantes, de Rennes, d'Alet & de Dol. Grallon, dépouillé d'une partie considérable de ses Etats, n'eut plus les moyens de soutenir le titre de Roi, que ses quatre prédécesseurs avoient porté. Il se borna à celui de Comte de Cornouaille, qui étoit son premier titre & celui des présomptifs héritiers de la Couronne. On ne sçait même s'il ne fut pas obligé de partager ce qui lui restoit de la Bretagne avec Urbon, autrement, dit Concar ou Keroenos, son cousin germain, que les François protégeoient. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces deux branches paroissent en concurrence & se disputent la Souveraineté.

Pepin Maire du Palais établit des Comtes en Bretagne pour y exécuter ses ordres, & pour veiller à la conservation de ses conquêtes. Le premier de ces Comtes fut Agateus, homme avare, ambitieux & cruel. Après la mort des Evêques

de

de Nantes & de Rennes, il s'empara des revenus de ces deux Eglises, & ne permit pas qu'on y mît des Pasteurs pendant quelque tems. Hermeland, Abbé du Monastère d'Aindre, l'avertit charitablement de son devoir. Agatée écouta avec respect les remontrances du saint Abbé & lui promit d'en faire un bon usage. Hermeland étoit natif de Noyon & d'une famille distinguée dans cette Ville. Ses parens l'avoient envoyé de bonne heure à la Cour du Roi Clotaire III. pour lui procurer quelque emploi dans le service. Clotaire, charmé de la bonne grace d'Hermeland, l'avoit fait son Echanson. Hermeland, après avoir rempli pendant quelques années cet emploi avec la satisfaction de son Prince, s'étoit retiré dans le Monastère de Fontenelle *, d'où il étoit passé dans le Diocèse de Nantes pour y fonder un nouveau Monastère. L'Evêque Pasquaire lui avoit donné l'Isle d'Aindre pour y faire son établissement, & cette donation avoit été confirmée par le Roi Childebert III. La réputation d'Hermeland s'étendit fort loin, & attira un grand concours de peuple à son Monastère. Le Comte Agatée y alloit de tems en tems; & l'on remarqua que depuis qu'il fréquentoit ce saint homme, il étoit plus doux & plus humain. Mais le mauvais exemple qu'il avoit donné, eut plus de pouvoir sur l'esprit d'Amolon, son successeur, que sa déférence aux sages avis d'Hermeland. Amolon ne se contenta pas d'usurper les revenus des Eglises de Nantes & de Rennes, il prit encore le titre d'Evêque sans en faire les fonctions.

AN. 691.

* C'est aujourd'hui S. Vaudrille.

Fondation de l'Abbaye d'Aindre.

Actes de Bret. to. 1. col. 216.

Ce furent, sans doute, les usurpations de ces Comtes & les vexations qu'ils commettoient dans leurs Gouvernemens, qui obligérent les Bretons à se soulever & à faire des courses sur les terres des François. Pepin, en ayant été averti, vint en Bretagne avec une puissante armée, s'empara de la ville de Vannes, & soumit tout le pays à la domination des François. Les Bretons avoient alors pour chefs Daniel, fils de Jean, & Judon, fils d'Urbon. Si ces deux Princes ont fait quelque chose digne de remarque, il n'en est rien parvenu jusqu'à nous. Budic & Constantin, leurs enfans, sont qualifiés Comte de Cornouaille; on donne au premier le titre de Grand, ce qui suppose qu'il se distingua par quelque action éclatante, & qu'il releva les affaires des Bretons. Méliau & Argant, surnommé Arastagne, succédérent à Budic-Mur & à Constantin, autrement dit Kyoltain. Ils prirent tous les deux le titre de Roi de Bretagne, & refusérent en cette qualité de payer aux Rois de France les tributs accoutumés. Charlemagne, instruit de leur révolte, envoya Andulphe, grand Maître de sa Maison, en Bretagne, pour réduire les Princes Bretons à son obéissance. Andulphe les poursuivit jusques dans leurs marais & dans les lieux les plus inaccessibles, s'empara de leurs Châteaux & de leurs forteresses, & fit un grand nombre de prisonniers. Tout le reste implora la clémence du vainqueur & donna des assurances de sa fidélité à Charlemagne. Après cette expédition, Andulphe se rendit à l'Assemblée générale de Vormes, pour y présenter à son Maître les prisonniers & les ôtages Bretons, & pour y recevoir les louanges, qu'il croyoit avoir méritées. Charlemagne voulant s'assurer de la fidélité des Bretons & mettre ses frontiéres à couvert de leurs incursions, donna le Gouvernement de Vannes au Comte Flodoalde, & la garde des frontiéres au Comte Gui.

AN. 753.

Pepin Roi des François s'empare de la ville de Vannes.

Annales Metenses ad an. 753.

Daniel, Judon, Budic, Constantin, Meliau & Argant, Comtes de Bretagne.

Mém. crit. c. 7.

AN. 786.

Andulphe soumet les Bretons rebelles à Charlemagne.

Annales Fran. Eginardi ad an. 786.

Vita Caroli M. nn. 10.

Annales Fuldenses & Metenses ad an. 786.

Il semble que le voisinage d'un homme aussi actif & aussi vigilant que le Comte Gui, auroit dû réunir les Princes Bretons : mais l'ambition dont ils étoient dominés, les portoit à se dépouiller les uns les autres, & leur fermoit les yeux sur l'avenir. Le Comte Meliau fut tué par son frere Rivod & ne laissa qu'un fils âgé de sept ans. Rivod s'empara du Comté de Cornouaille & en jouit pendant près de sept ans. Son neveu commençant à croître en âge, en piété & en sagesse, il lui fit d'abord couper une main & un pied, & ensuite la tête. C'est le Prince que l'Eglise de Bretagne honore comme Saint le 2. Octobre sous le nom de Melair ou Meloir. La vengeance divine tarda peu à éclater sur Rivod & sur ceux qui avoient trempé dans ses crimes. Trois jours après la mort de son neveu, il fut frappé d'une maladie si violente, qu'il perdit en peu d'heures, la vie & les biens qu'il avoit usurpés.

Meliau Comte de Cornouaille est tué par son frere Rivod.

Acta S. Melarii.

Le Comte Gui, attentif à ce qui se passoit dans le fond de la Bretagne, saisit cette occasion pour en faire la conquête. Accompagné de tous les Comtes qui lui étoient subordonnés, il attaqua les Princes Bretons les uns après les autres, battit ceux qui lui résistérent; reçut les autres à composition & soumit tout le pays à

AN. 799.

Le Comte Gui s'empare de toute la Bretagne.

Annales Fran.

AN. 799.

Loiseliani, Fuldenses & Metenses. Annales Bertin. & Eginardi. Adon. chronicum.

Actes de Bret. to. I. col. 225.

l'obéïssance de Charlemagne. Les Historiens François ajoutent que c'est la première conquête de la Bretagne faite par nos Rois; mais ils ont ignoré l'expédition que les Frisons firent sur la fin du regne de Clovis pour & au nom de ce Prince. Charlemagne faisoit alors la guerre aux Saxons qui s'étoient soulevés contre ses Officiers & les avoient mis à mort. A son retour en France, le Comte Gui lui présenta les armes des Princes Bretons qu'il avoit domptés, & reçut les applaudissemens qu'il avoit mérités dans cette occasion. C'étoit l'an 799. Dès la même année Charlemagne confirma, à la priére d'Helocar Evêque de S. Malo, le Monastère de saint Meen dans la possession de la Paroisse de Gael. L'année suivante les Princes Bretons allérent trouver l'Empereur à Tours pour l'assurer de leur parfaite obéïssance, & pour lui faire en même tems des présens magnifiques.

AN. 811.

Les Bretons se soulevent contre Charlemagne & sont vaincus.

Annales Fran. Eginardi. Metenses & Fuldenses. Sigebertus ad an. 811.

Actes de Bret. to. I. col. 225.

Mais plus la puissance & la gloire de Charlemagne augmentoient, plus le joug de son autorité étoit insupportable aux Bretons. On ne sçait si leur Roi Argant vivoit encore, & quels étoient alors les Chefs de la Nation. Entraînés par l'amour de la liberté & de l'indépendance, ils se soulevérent contre Charlemagne, chassérent ses Officiers & s'emparérent de quelques Places. Charlemagne, occupé de diverses affaires & de quelques guerres au-dehors & au-dedans de l'Empire, ne put sur le champ remédier à ce desordre. Il fit l'an 811. la paix avec Hemminge Roi des Danois & tint une Assemblée générale à Aix-la-Chapelle. Après quoi il mit sur pied trois armées, dont l'une fut envoyée vers les Sclavons au-delà de l'Elbe, la seconde en Pannonie, & la troisiéme contre les Bretons. Cette derniere n'épargna ni les lieux Saints, ni les personnes consacrées au service des Autels. Elle pilla, saccagea & brûla tout ce qui se trouva sur son passage; sa fureur s'étendit jusqu'à l'Isle de S. Malo près d'Alet. Charlemagne ignora les excès de ses Lieutenans, ou les regarda comme un châtiment que la Justice divine avoit exercé contre des rebelles & des parjures. Mais son fils ayant été informé de ces desordres, n'en jugea pas de même. Il condamna l'avarice & la cruauté des François, & répara le tort qu'ils avoient fait aux Eglises.

AN. 814.

JARNITHIN, Comte de Bretagne.

Actes de Bret. to. I. col. 263, 264. & seq.

Tant de malheureux succès & de pertes irréparables firent enfin concevoir aux Bretons, que leur foiblesse étoit une suite de leur division, & qu'ils seroient toujours vaincus, tant que la bonne intelligence ne regneroit pas parmi eux. Leurs animosités particulieres cédérent donc à l'intérêt public, & ils déférent l'autorité souveraine à Jarnithin. Ce Prince regnoit l'an 814. auquel décéda l'Empereur Charlemagne; mais il ne paroît pas avoir regné long-tems: car on le trouve quelque tems après confondu avec les Seigneurs Bretons, & ne prenant aucune marque de distinction. Il laissa deux fils qui possédérent de grands biens dans le Diocèse de Vannes, & qui prenoient la qualité de Mactierne, c'est-à-dire, fils de Prince; l'un se nommoit Portitoe, & l'autre Vorbili.

AN. 818.

MORVAN Roi de Bretagne.

Ambassade de Louis le Debonnaire vers ce Prince.

Ermoldus Nigellus tom. 6. Hist. Fran. pag. 40. & seq. Annales Francorum Eginardi, & vita Ludovici Pii, ibidem.

Après la déposition ou la démission volontaire de Jarnithin, les Bretons choisirent Morvan pour leur chef. Il étoit Comte de Leon, & il prit comme plusieurs de ses prédécesseurs le titre de Roi. Le consentement unanime de la Nation dans le choix de sa Personne, fait juger que c'étoit un homme de mérite & capable de remplir les grandes espérances, que l'on avoit conçues de lui. Il joignoit, comme le Comte Guerech, la ruse à la force, & il auroit donné bien des inquiétudes aux François, s'il avoit régné plus long-tems. Louis le Debonnaire, qui tenoit alors les rênes de l'Empire, sentit toutes les conséquences de la démarche; que les Bretons venoient de faire, & crut qu'il devoit remédier au mal dans ses commencemens. Cependant pour ne point fatiguer ses troupes mal à propos, il envoya d'abord l'Abbé Witchar vers Morvan, pour l'exhorter à rentrer dans l'obéïssance qu'il devoit à son Souverain. Morvan reçut Witchar avec tous les honneurs dûs à sa dignité, & parut d'abord touché de ses remontrances: mais avant que de lui donner une réponse précise, il demanda du tems pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire. Les caresses & les mauvais conseils de sa femme détruisirent bien-tôt dans son esprit les bonnes semences que l'Abbé y avoit jettées. Plein d'idées chimériques, il répondit à Witchar, qu'il ne faisoit point valoir les domaines de l'Empereur; qu'il n'ambitionnoit point le gouvernement des François, mais qu'il ne céderoit point celui des Bretons; qu'il ne payeroit aucun tribut à la France; & que si on lui déclaroit la guerre, il se défen-

droit. L'Empereur ayant appris par Witchar cette fiére réponse, prit la route de Vannes, accompagné d'une nombreuse armée. Arrivé dans cette Ville, il tint une Assemblée générale, pour délibérer sur les affaires de l'Etat & sur les opérations de la campagne. Avant que de l'ouvrir, il envoya encore un Ambassadeur à Morvan pour tâcher de le faire rentrer dans son devoir : mais Morvan ne fut point touché des attentions de l'Empereur, ni du danger dont il étoit menacé ; l'Empereur n'ayant pû le fléchir, ordonna à ses troupes de marcher vers la basse Bretagne, de faire main-basse sur tout ce qu'elles rencontreroient, & de n'épargner que les Eglises.

AN. 818. Louis porte la guerre en Bretagne.

Quelque fier qu'eût paru Morvan jusqu'alors, il n'osa attaquer les François en pleine campagne. Il se tint caché dans les forêts les plus épaisses, dont il sortoit de tems en tems pour attaquer l'armée ennemie dans les défilés, ou les détachemens qui battoient la campagne. C'est dans une de ces sorties, qu'il fut tué d'un coup de lance par un Seigneur François, nommé Cosse. Ce Seigneur coupa la tête à Morvan, dans le dessein de la porter à l'Empereur : mais il ne la porta pas loin, ayant été tué lui-même par un Ecuyer de Morvan. D'autres François annoncérent à l'Empereur la mort du Roi des Bretons, & lui présentérent sa tête. L'Abbé Witchar ayant reconnu la tête de Morvan, l'Empereur ordonna qu'on rendît les honneurs de la sépulture au Prince & à tous ceux qui étoient morts dans cette occasion. La défaite de Morvan consterna tous les Seigneurs Bretons & leur fit tomber les armes des mains. A la premiere sommation qui leur fut faite, ils se rendirent auprès de l'Empereur, qui étoit alors campé sur les bords de la riviére d'Elé, & ils acceptérent toutes les conditions, qui leur furent imposées. L'Empereur donna la garde des frontiéres de Bretagne au Comte Gui, & le Gouvernement de la ville de Vannes à Nominoé, dont nous aurons lieu de parler dans la suite.

Défaite de Morvan, & soumission des Bretons.

Il étoit encore dans son camp d'Elé, lorsque Matmunoc Abbé de Landevenech le vint saluer. Surpris de l'habit & de la tonsure de cet Abbé, il lui demanda quelle Régle on suivoit dans son Monastère. L'Abbé lui répondit qu'on suivoit la pratique des Moines d'Ecosse. L'Empereur lui témoigna qu'il n'approuvoit pas cet usage, & lui ordonna de faire observer doresnavant dans son Monastère la Régle de S. Benoist, qui étoit en usage dans l'Eglise Romaine & dans son Empire. Les choses ainsi réglées, il recommanda à ses Officiers de veiller sur la conduite des Princes Bretons, & il prit enfin la route d'Angers.

Régle de S. Benoist établie en Bretagne. *Actes de Bret. to. 1. col. 228.*

AN. 822.

Mais les Bretons ne demeurerent pas long-tems tranquilles. Wiomarch, que l'on nomme aussi Judual ou Vidimacle, réveilla dans le cœur des autres Princes l'amour de l'indépendance & les porta à se soulever. Les Comtes François, préposés à la garde des frontiéres, furent bien-tôt informés des desseins & des négociations de Wiomarch. Pour couper le mal dans sa racine, ils firent l'an 822. une irruption sur les terres du Rebelle, comptant de se saisir de sa personne ; mais Wiomarch les prévint par la fuite. N'ayant pû le prendre, ils mirent tout à feu & à sang dans son pays & y firent un ravage affreux. L'année suivante Wiomarch eut son tour. Les François, affligés par la contagion qui désoloit leurs Provinces, ne furent point en état de lui résister. Reconnu pour Roi de Bretagne il secoua le joug qu'il n'avoit subi, qu'à regret, & se vengea avec usure des dégâts que les François avoient faits sur ses terres. Quelqu'envie qu'eût l'Empereur d'aller punir les revoltés, la disette qui suivit la contagion, l'obligea d'attendre jusqu'à l'Automne de l'année suivante. Alors il partit pour la Bretagne à la tête de toutes ses troupes, dont il fit la revûe à Rennes. Il les divisa en trois corps, il en donna deux à Louis & à Pepin ses fils, & marcha lui-même à la tête du troisiéme. Ces armées entrérent sur les terres des Bretons par trois endroits différens & portérent la désolation par tout. Leur expédition ne dura que quarante jours ; mais elle fut suffisante pour réduire les Bretons sous l'obéissance de la France. L'Empereur, ayant reçu leurs ôtages, partit de Bretagne le 17[e] jour de Novembre pour aller à Rouen, où l'Impératrice l'attendoit.

Nouvelle révolte des Bretons sous la conduite de Wiomarch. *Annales Fran. Eginardi ad an. 822.* *Chron. Hildeshem.*

AN. 824. Seconde expédition de Louis le Debonnaire en Bretagne. *Annales Fran. Eginardi ad an. 824. Annales Fuldenses.*

Les Princes Bretons, ayant à leur tête Wiomarch, se rendirent l'année suivante à l'Assemblée indiquée à Aix-la-Chapelle. L'Empereur les reçut avec beaucoup de joie & leur fit des présens considérables. Mais Wiomarch, insensible aux bontés de l'Empereur, ne fut pas plutôt de retour en Bretagne qu'il se sou-

AN. 825. Les Princes Bretons vont trouver l'Empereur à Aix-la-Chapelle.

AN. 825.
Annales Fran. Eginardi.

Mort de Wiomarch.

leva de nouveau. Ne pouvant engager les autres Princes dans la revolte, il ravagea avec ses Sujets les terres des François. Lambert Comte des Marches du côté de Nantes, persuadé que l'Empereur ne seroit jamais assuré de l'obéissance des Bretons, tandis que Wiomarch vivroit, le surprit dans son Château & le tua. Cette mort soumit toute la Bretagne à l'Empereur & y rétablit la tranquillité. Les autres Princes Bretons se trouvérent l'année suivante à l'Assemblée d'Ingelheim pour protester à l'Empereur, qu'ils n'avoient eu aucune part au dernier soulevement, & pour lui renouveller leur soumission.

AN. 826.
Nominoé est fait Lieutenant Général en Bretagne pour l'Empereur.
V. la Note 38.

Mais l'Empereur voulant s'assurer de plus en plus de la fidélité des Bretons, déclara Nominoé son Lieutenant Général dans toute la Bretagne. Il avoit déja donné à ce Prince le Gouvernement de la ville de Vannes, & il avoit sujet d'être content de la maniere dont il s'étoit conduit pendant les troubles causés par Wiomarch. Il crut d'ailleurs que le plus sûr moyen de gagner un Peuple jaloux de sa liberté, étoit de lui donner un chef de la même nation : aussi son choix fut-il approuvé de toute la Province. Cependant c'étoit exposer la fidélité du nouveau Duc à une forte tentation de se faire Souverain dans sa Patrie sous un Prince foible, dont il avoit toute l'autorité en main, & qui se laissoit gouverner par des personnes qui n'aspiroient qu'à l'indépendance. Mais Nominoé n'écouta point toutes ces raisons, & rien ne fut capable d'ébranler sa fidélité, tandis que l'Empereur vêcut. L'éclat de l'autorité souveraine ne fut pas la seule épreuve à laquelle fut mise la constance de Nominoé; il eut encore de très-mauvais traitemens à essuyer de la part de ceux, qui eussent dû le punir, s'il fût tombé dans quelque infidélité, & qui ne lui voulurent du mal, que parce qu'ils le trouvérent trop attaché à son devoir.

Division dans la famille Royale.

Louis le Debonnaire avoit eu assez d'enfans de sa premiere épouse pour se passer d'une seconde. La maniere, dont il choisit la personne qui devoit partager avec lui les honneurs du Thrône, fit bien voir, qu'il ne cherchoit en cela que sa propre satisfaction, & non l'utilité de ses Etats. Entre toutes les filles qui lui furent présentées par les Seigneurs de sa Cour, il choisit Judith, fille d'un Seigneur Bavarois, & l'épousa. Il étoit assez éclairé pour prévoir toutes les suites de cette alliance : mais par je ne sçai quelle fatalité, toutes les mesures qu'il prit pour les éviter, devinrent inutiles. Dans la crainte que ce nouveau mariage ne troublât la paix de l'Etat & celle de sa famille, il partagea l'Empire entre les trois enfans, qu'il avoit eus d'Ermengarde, & il ne réserva rien pour ceux qui pouvoient naître de Judith. Ce partage qui devoit affermir la paix de l'Empire, le mit à deux doigts de sa perte par les divisions & les guerres, dont il fut la source.

La naissance de Charles allarma ses freres & avec raison. Ils comprirent que l'on ne pourroit se dispenser de faire un nouveau partage de l'Empire pour en donner une portion à Charles. Judith ne pouvant se flatter de gagner les trois freres, s'attacha à l'aîné, qu'elle regardoit comme le plus capable de protéger son fils. Lothaire, gagné par une augmentation de partage qu'elle lui fit proposer, s'engagea par serment à soutenir Charles contre ses autres freres. Il ne fut pas longtems à s'appercevoir qu'il s'étoit dépouillé par cet engagement : mais il sçut si bien dissimuler son chagrin, que Judith ne s'apperçut de son changement que cinq ans après. Pendant cet intervalle, Lothaire gouverna l'Empereur & l'Empire. Louis le Debonnaire, uniquement occupé des affaires de l'Eglise, laissoit à son fils qu'il avoit associé, tout le soin des armes. Les Partisans de Lothaire, de concert avec les Gouverneurs des frontiéres, excitoient les ennemis de l'Etat à faire des entreprises, afin d'augmenter son pouvoir. Il n'ignoroit pas qu'on ne le laissoit maître des affaires, que pour ménager son suffrage, lorsqu'il seroit question de régler le partage de Charles. Mais il ne put s'empêcher de faire éclater son ressentiment, lorsque Charles fut gratifié de la Rhétie & d'une partie de la Bourgogne. Ce fut à Vormes que l'Empereur fit cette donation : Lothaire & ses freres en furent si irrités, qu'ils sortirent de l'Assemblée. Les Evêques & les Seigneurs les suivirent, mécontens de ce qu'on leur faisoit prêter tous les jours de nouveaux sermens, contraires les uns aux autres ; chacun d'eux prit parti suivant ses intérêts ou ses inclinations.

Nominoé n'en prit point d'autre que celui de l'Empereur, à qui il avoit fait serment de fidélité. C'en fut assez pour mériter la haine de Bernard Comte de

Barcelone, que l'Impératrice fit mettre à la tête des affaires après l'Assemblée de Vormes. Bernard étoit un homme d'autorité, intrépide & attaché aux intérêts de l'Empereur, mais encore plus à ceux de l'Impératrice. Comme Louis ne voyoit plus que par les yeux de sa femme, elle lui persuada que Bernard étoit l'homme du monde le plus capable de soutenir son autorité contre les Princes & les Grands disposés à la revolte. Il n'en fallut pas davantage pour faire passer la premiere Charge de l'Empire sur la tête de Bernard. A peine fut-il en place, que l'on connut ses pernicieux desseins ; toutes les Charges vacantes furent données à des hommes prêts à tout entreprendre pour satisfaire son ambition. Il eût bien voulu s'assurer de la Bretagne par un Gouverneur de sa main, ou du moins diminuer l'autorité de celui qui la gouvernoit. Il y avoit à la Cour un homme disposé à le servir, & qui aspiroit depuis long-tems au Gouvernement de Vannes. Mais l'Empereur n'ayant aucun sujet de plainte contre Nominoé, il étoit difficile de le porter à diminuer son autorité. Pour détruire dans l'esprit de l'Empereur la bonne opinion qu'il avoit de Nominoé, Bernard prit le parti de calomnier ce Gouverneur, & ses calomnies réussirent au-delà de ses espérances. Louis, irrité contre Nominoé, qu'on lui représentoit comme un perfide, donna ordre aux troupes Françoises de marcher vers la Bretagne. Il étoit alors à Aix-la-Chapelle, où il laissa l'Impératrice ; & il se mit en route dès le commencement du Carême par un tems très-rude. Le Comte Bernard l'obsédoit & pressoit sa marche. L'empressement qu'il témoignoit, d'arriver dans une Province éloignée, pour y punir une revolte imaginaire, fit juger aux Grands qu'il avoit d'autres desseins, que ceux qu'il déclaroit. Les uns l'accusérent d'en vouloir au Roi d'Aquitaine, & les autres à l'Empereur même pour se rendre Maître de l'Empire. Les présomptions étoient si fortes contre lui, que Pepin d'un côté s'avança pour le recevoir comme un ennemi déclaré ; & de l'autre, l'armée de l'Empereur débauchée par les Seigneurs, qui lui étoient le plus attachés, le quitta & prit le chemin de Paris.

AN. 830. Nominoé persécuté par le Comte Bernard. *Annales Bertin.* L'Empereur marche contre Nominoé. Il est abandonné par son armée & fait prisonnier.

Les suites de cette défection furent très-funestes ; l'Empereur perdit la liberté pendant quelque tems : Lothaire, Louis & Pepin partagérent l'Empire entr'eux, comme si leur pere fût mort, & les Seigneurs s'accoutumérent à ne reconnoître plus d'autre maître que celui qui mettoit leur obéissance à plus haut prix. Lothaire en qualité d'aîné, eut la meilleure part au Gouvernement. Maître de la personne de l'Empereur ; il lui fit prêcher la perfection de l'Etat Monastique, afin de le porter à quitter le monde. Il ne travailla point à effacer dans son esprit les mauvaises impressions, que les calomnies de Bernard y avoient faites : aussi croit-on que l'Empereur ayant commencé à prendre le dessus, donna ordre à Lambert, Comte de Nantes, de bien défendre la frontiére contre les Bretons. Quelques vûes que pût avoir Lambert, Nominoé les prévint en représentant à l'Empereur, que la Bretagne ne lui avoit pas manqué de fidélité. Assuré des bonnes graces de l'Empereur, il se tint si bien sur ses gardes, que personne n'osa rien entreprendre contre son Etat & sa Personne.

Annales Bertin. Nominoé guérit l'Empereur de ses préventions contre lui.

Tout se disposoit à une nouvelle révolution ; l'Empereur étoit trop foible pour se faire obéir, & les esprits étoient trop aigris pour faire un bon usage de sa clémence. Chacun pensoit au parti qu'il auroit à prendre en cas de rupture entre l'Empereur & ses enfans. Elle commença par la revolte de Pepin Roi d'Aquitaine, qui se laissa séduire par Bernard Comte de Barcelone. Mafride engagea aussi Louis Roi de Bavière à prendre les armes contre son pere. Pour les punir l'Empereur les dépouilla de leurs Etats, & partagea l'Empire entre Lothaire & Charles. Cette faveur n'empêcha pas Lothaire de se liguer avec ses deux autres freres, & de faire entrer le Pape dans son parti. La suite de cette funeste union, fut un attentat inoui jusques-là, & dont on n'a point vû d'exemple depuis. L'Empereur abandonné des siens, fut dépouillé des habits Impériaux & privé de la communion des fidéles. Les Ministres de cette action détestable furent ses propres enfans, & des Evêques qu'il avoit tirés de la servitude & comblés de biens.

Nouvelle rupture entre l'Empereur & ses enfans.

Pendant le cours de ces étranges révolutions Nominoé visitoit son gouvernement, y distribuoit la justice, & protégeoit l'Eglise contre les usurpations des Seigneurs. L'Abbaye de Redon conservera éternellement la mémoire de ses bienfaits & de la protection dont il l'a honorée. Le premier Abbé de ce Monastere

AN. 832. Fondation de l'Abbaye de Redon par saint Convoion.

AN. 832.

Actes de Bret. T. I. col. 229. 233. 269. & seq.

fut Convoion Prêtre de l'Eglise de Vannes. Il étoit né à Comblessac d'une famille noble, & s'étoit consacré au service des Autels dans l'Eglise de Vannes, dont il avoit été Archidiacre sous l'Evêque Regnier. Animé du desir d'une plus grande perfection il étoit sorti de Vannes avec douze autres Prêtres, pour chercher une solitude propre à son dessein. Il s'étoit arrêté dans un agréable désert au confluent des rivieres de Vilaine & d'Oust. Ratuili, Seigneur de ce canton lui avoit donné l'emplacement, où étoit son Monastère, à condition qu'il feroit confirmer la donation par Nominoé & par l'Empereur même. Mais tous les voisins de ces pieux Solitaires n'avoient pas été si favorables à leur établissement. Les persécutions que quelques-uns d'entr'eux firent à Convoion, l'obligerent d'avoir recours à Nominoé, tant pour implorer sa protection, que pour lui demander la confirmation des donations de Ratuili. Louhemel, Envoyé de l'Abbé de Redon, trouva Nominoé dans un Palais nommé Botnumel, & s'acquitta de sa commission avec une éloquence qui surprit les assistans. Nominoé, touché de ses discours, approuva tout ce qu'avoit fait Ratuili en faveur des nouveaux Solitaires : mais pour plus grande sûreté il leur conseilla de faire ratifier leur établissement par l'Empereur. Illoc, voisin des Solitaires & leur ennemi déclaré, représenta à Nominoé, que les biens donnés par Ratuili ne lui appartenoient pas. Nominoé, sans entrer dans la discussion de ses droits, lui dit avec une pieuse indignation : *Ennemi de Dieu & de sa gloire, ne vaut-il pas mieux que le lieu dont tu conteste la propriété, soit habité par des Saints, que de servir de retraite à des scelerats, qui ne vivent que de brigandages.* Illoc, voyant que Nominoé prenoit si hautement la défense du nouveau Monastère, se retira sans oser le contredire; mais bien résolu d'employer la violence pour écarter les Solitaires : cependant sa colere se dissipa en menaces & les Moines trouverent le moyen de le gagner.

Nominoé approuve la Fondation de Redon.

Regnier Evêque de Vannes & Richovin, Comte de Nantes, s'y opposent.

Ils eurent plus de difficulté à faire confirmer leur établissement par l'Empereur. Deux ennemis puissans en conspirerent la destruction; le premier fut Regnier Evêque de Vannes, qui étoit irrité de ce que Convoion lui avoit enlevé les principales personnes de son Clergé, & le second fut Richovin, Comte de Nantes, dont les motifs ne nous sont pas connus. Ils prévinrent l'Empereur contre Convoion, & lui représenterent, que Redon étoit un lieu propre à fortifier pour tenir les Bretons en respect. Convoion, sans sçavoir les démarches de ses ennemis, alla trouver l'Empereur dans le Limosin. Muni des recommandations de Nominoé il se flattoit d'un heureux succès : mais l'Empereur ne lui marqua que de l'indignation, & le renvoya avec dureté. Le saint Abbé, sans perdre courage, joignit l'Empereur dans la Touraine la même année, & en fut mal reçu une seconde fois. L'Empereur le fit même chasser de sa présence, tant il avoit l'esprit prévenu par les discours de Regnier & de Richovin. Après ces deux voyages Convoion n'espéra plus la confirmation de son établissement, que de celui qui lui avoit inspiré le dessein de le former, & qui tient en sa main les cœurs des Rois.

S. Convoion rebuté par l'Empereur.

AN. 833.

Nominoé fait des présens à S. Sauveur de Redon pour la délivrance de l'Empereur.

Actes de Bret. T. I. col. 270.

Ravages des François en Bretagne.

Quelques mois après son retour en Bretagne, on y apprit que l'Empereur avoit été déposé. Nominoé, sensiblement affligé d'une si triste nouvelle, alla trouver l'Abbé Convoion, à qui il donna plusieurs terres. Dans les Lettres qu'il fit expédier sur ce sujet, il déclare que c'est un Sacrifice, qu'il fait à Dieu pour la conservation de l'Empereur & pour sa délivrance. Il ne prend dans ces Lettres, que la qualité d'*Envoyé* de l'Empereur Louis. Son attachement au service de ce Prince n'empêcha pas les François de faire quelques ravages en Bretagne l'an 833. On en ignore le détail; on sçait seulement qu'ils y entrerent à main armée, dans le dessein sans doute de s'en rendre maîtres, ou d'obliger Nominoé à se déclarer pour Lothaire : mais quelque fût leur dessein, ils se retirerent sans avoir pû l'exécuter.

L'Empereur est mis en liberté.

L'union de Lothaire avec Pepin & Charles ne pouvoit être de longue durée. Il avoit trop d'ambition pour ne pas chercher à s'élever au-dessus de ses freres, & ces derniers prétendoient qu'il devoit y avoir une égalité entr'eux. Lothaire ayant voulu s'emparer de toute l'autorité, ses deux freres ne le pûrent souffrir, & se réunirent pour le contraindre à rendre la liberté à leur pere. Ils alloient l'envelopper à S. Denis, s'il n'avoit prévenu leur arrivée par une fuite si précipitée, qu'il n'eut pas le tems d'emmener son prisonnier. Cet événement mit l'Empereur en liberté, & dissipa tous les partisans de Lothaire. Lambert, qui étoit de ce nom-

bre, se retira dans son Gouvernement, bien résolu de faire de nouvelles tentatives du côté de la Bretagne. L'expérience du passé lui avoit appris, que la force y étoit inutile; il ne lui restoit donc que la voie des intrigues & des négociations : mais Nominoé étoit trop sage & trop attaché à son devoir pour embrasser un parti, qui tendoit à sa ruine. Lambert n'ayant pû réussir en Bretagne, se tourna du côté du Maine, où il remporta quelques avantages sur Odon, Comte d'Orléans, que l'Empereur lui avoit opposé. Il n'osa cependant pousser sa victoire dans la crainte, que Nominoé ne donnât sur son arriere-garde. Lothaire, ayant appris à Vienne, les efforts que Lambert faisoit pour lui, vint le trouver dans le Maine. Mais au lieu de persister dans sa révolte, il prit le parti d'aller se jetter aux pieds de son pere. L'Empereur lui pardonna & à tous ses partisans, à condition qu'il sortiroit de France, & qu'il n'y rentreroit plus sans sa permission. Après cela Lothaire prit la route d'Italie & Lambert celle de Nantes. L'Empereur indiqua une assemblée générale à Thionville pour y faire condamner les Evêques qui l'avoient déposé, & pour y reprendre solemnellement les marques de la Dignité Impériale.

AN. 833.

Nouvelles tentatives de Lambert du côté de la Bretagne.

Sa victoire sur le Comte Odon.

AN. 834.

Reconciliation de Lothaire avec son pere.

Nominoé étoit trop occupé en Bretagne pour pouvoir se trouver à l'assemblée de Thionville. Il y envoya un Député, nommé Vorvoret, à qui il recommanda l'Abbé de Redon, qui devoit l'accompagner. Convoion s'étoit réconcilié avec l'Evêque de Vannes, & il avoit mis dans ses intérêts ceux d'Alet & de Quimper. Avec de tels appuis il s'étoit flatté, que ce voyage seroit plus heureux que les deux premiers. Ses espérances ne furent pas vaines. L'Empereur à la priere de Nominoé, de Vorvoret & des Evêques, reçût favorablement l'Abbé & confirma son établissement. Il ratifia aussi toutes les donations qui lui avoient été faites, & y ajouta d'autres possessions, en déclarant à Vorvoret qu'il prenoit le nouveau Monastère sous sa protection.

L'Empereur confirme la Fondation de Redon. *Actes de Bret. T. I. col. 270.*

Pendant que ce Prince étoit occupé à tenir des assemblées pour rétablir la paix & le bon ordre dans ses Etats, Lambert & ses Partisans voulurent faire un dernier effort sur la Bretagne, dans la pensée que Nominoé trompé par les apparences de paix, qui sembloit regner en France, ne seroit pas sur ses gardes. Pour le surprendre, ils entrerent en Bretagne avec un corps considérable de gens assemblés à la hâte & sans aucune déclaration de guerre. Nominoé, qui n'étoit jamais sans une bonne escorte, les repoussa avec vigueur. Instruit par les Prisonniers qu'il fit dans quelques rencontres, que c'étoit au nom de l'Empereur qu'ils agissoient, il envoya des Députés à ce Prince pour lui demander, si c'étoit par son ordre que les François étoient venus faire le dégât en Bretagne? L'Empereur, surpris de cette nouvelle, assura les Députés qu'il n'avoit aucune part à ce qui s'étoit passé dans leur pays. Il les pria & par eux toute la nation de lui demeurer toujours fidéles. Les Bretons revinrent chez eux, persuadés de la vérité de ses paroles, & bien résolus de ne point faire de quartier à ceux qui les attaqueroient doresnavant. Ils avoient en leur compagnie l'Abbé de Redon, qui avoit profité de l'occasion pour aller faire sa cour à l'Empereur. Gonfroi, qui aspiroit depuis long-tems au Gouvernement de Vannes, tâcha de l'épouvanter par des menaces, & lui rendit auprès de l'Empereur tous les mauvais offices, qu'il pût imaginer. Mais ses oppositions n'empêcherent pas l'Empereur de continuer ses bienfaits au Monastère de Redon, & de lui faire de nouveaux dons.

Ravages de Lambert en Bretagne. *Cartul. Rotonense: Anno XX. Ludovici VI. Kal. Februarii Francis iterum intrantibus in Britanniam.*

AN. 835.

Nouvelles graces de l'Empereur à l'Abbaye de Redon.

Après cet éclaircissement Lambert & ses Partisans se retirerent en Italie, où plusieurs d'entre eux moururent d'une maladie épidemique. Ce fut un grand avantage pour la Bretagne de n'avoir plus de mauvais voisins, pendant qu'elle étoit exposée aux insultes des Barbares. Il y avoit déja quelques années que les Normans ravageoient les Provinces de l'Empire, & y laissoient des marques de leur fureur. Dès l'an 830. ils étoient descendus dans l'Isle de Nermoutiers, l'avoient pillée & y avoient mis une garnison. L'an 835. Renaud, Comte d'Herbauge les y avoit attaqués & avoit été battu. L'année suivante les Moines de Nermoutiers profitérent de l'absence des Normans pour enlever le Corps de S. Philibert leur Patron, qu'ils avoient caché en terre, & le transporterent en Bourgogne. Les Normans en quittant Nermoutiers s'étoient répandus dans la Bretagne, où ils firent beaucoup de ravages. Nominoé leur livra bataille dans le pays de Leon; l'action fut sanglante de part & d'autre, & le nombre des morts presque égal. Les Barbares, quoique affoiblis, n'en furent pas moins formidables, parce qu'ils réparoient leurs per-

Retraite de Lambert & de ses Partisans en Italie.

Gesta Norman. Acta S. Ben. Sac. 4. part. 1. p. 538.

AN. 836.

Chron. Cadocense.

tes par les nouvelles troupes qui leur arrivoient tous les jours. Nominoé ne leur donna pas le tems de se reconnoître ; persuadé qu'ils ne cherchoient que des vivres & de l'argent, il leur en donna & les mit ainsi hors de ses Etats.

AN. 840.

Mort de Louis le Debonnaire.

Cependant l'Empereur poussé par Judith entretenoit la division parmi ses enfans par les changemens qu'il faisoit continuellement dans leurs partages. Après la retraite de Lothaire, Pepin fut celui que l'Impératrice choisit pour être le protecteur de son fils : mais la mort prématurée de Pepin rompit toutes ses mesures. Elle en prit d'autres avec Lothaire, à qui elle procura des avantages considérables par un dernier partage, qu'elle fit faire à l'Empereur. Louis fut réduit par ce partage à la seule Baviére, & le reste de l'Empire fut divisé entre Lothaire & Charles sans aucune mention des enfans de Pepin, que l'on dépouilla injustement. C'est ainsi que Louis le Débonnaire termina ses jours le vingtiéme jour de Juin l'an 840. sans autre scrupule que de n'avoir pas jeûné le Carême pendant sa maladie. Il laissa dans sa famille des semences de divisions, qui exposérent l'Etat aux ravages des Barbares, & ouvrirent aux Seigneurs le chemin de l'indépendance. Nominoé fut un des premiers à y penser. Dès qu'il apprit la mort de l'Empereur, il se crut quitte des sermens qu'il lui avoit faits, & ne songea qu'à rendre à sa Nation la liberté, dont elle avoit joui sous le regne de ses ancêtres : mais avant que de se déclarer ouvertement, il voulut voir quel train prendroient les affaires.

Nominoé reconnoît Charles le Chauve pour Souverain.

Nitardus lib. 2.

** Sur l'Aisne en Champagne.*

Les enfans de Louis le Debonnaire, mécontens des partages, qui leurs avoient été assignés, s'armérent les uns contre les autres. Quelques Seigneurs proposérent un accommodement entre Louis & Charles, qui fut admis par le dernier, quoiqu'il ne lui fût pas avantageux. Pour terminer tous les différens, il fut arrêté qu'on s'assembleroit à Attigny * le 7 Mai. En attendant cette journée Charles s'en alla au Mans, d'où il envoya demander à Nominoé, s'il vouloit le reconnoître. Nominoé assembla son Conseil pour délibérer sur la proposition de Charles. La résolution fut qu'on feroit des présens au jeune Prince & qu'on le reconnoîtroit pour Souverain. Nominoé envoya donc des députés au Mans pour assurer Charles de l'obéissance des Bretons, & pour lui faire des présens de la part de leur Prince. Charles, assuré de la fidélité des Bretons, prit la route d'Attigny, où il attendit inutilement Lothaire pendant plusieurs jours. Il marcha ensuite vers Châlons, où il fut joint par son frere Louis le Germanique. L'un & l'autre firent plusieurs offres & soumissions à Lothaire, jusqu'à vouloir lui donner tous leurs bagages & une partie de leurs terres ; mais ils ne furent point écoutés. Vaincus par son opiniâtreté, ils lui livrérent bataille le vingt-cinquiéme jour de Juin entre Thuri & Fontenai en Bourgogne. Lothaire fut vaincu ; mais la bataille fut si sanglante, que les vainqueurs ne voulurent pas poursuivre leur victoire, pour ne pas répandre davantage de sang. Cette journée coûta près de cent mille hommes à la France, & emporta un grand nombre de Bretons qui servoient dans l'armée de Charles. Quelques Auteurs prétendent, que Nominoé lui avoit refusé des troupes ; mais s'il n'en eut pas de ce Prince, il en eut de Lambert, Comte des limites du pays Nantois, qui avoit fait des levées pour son service.

AN. 841.

Bataille de Fontenai.

Frag. Hist. Fran. apud du Chesne to. 3. p. 315.

Chron. Nannet.

Mécontentement des Seigneurs François.

Lambert demande le Comté de Nantes & est refusé.

La liberté que Charles donnoit aux Grands de faire ce qu'ils vouloient dans ses Etats, lui avoit gagné tous les cœurs. Mais les choses changérent de face, lorsqu'il eut épousé Hermentrude, fille d'Odon, Comte d'Orléans. Toutes les faveurs furent pour Adelart, qui avoit gouverné Louis le Debonnaire & ruiné ses finances. La plûpart des Seigneurs d'Aquitaine, indignés de la conduite de Charles, l'abandonnérent & se tournérent du côté de Pepin. Lambert, avant que de se retirer, demanda le Comté de Nantes en récompense de ses services : mais Charles le lui refusa, & le donna à Renaud Comte de Poitiers. Toutes les autres Charges, qui furent proposées à Lambert, lui parurent peu considérables en comparaison de celle qu'il souhaitoit. Il sortit de la Cour très-mécontent, & résolu d'obtenir par d'autres voies ce qu'on lui refusoit. Dans cette vûe il se retira auprès de Nominoé, à qui il fit connoître la foiblesse de Charles, son ingratitude à l'égard de ceux qui l'avoient servi, l'ambition de ceux qui le gouvernoient, la mésintelligence de ses Ministres, le mécontentement & la retraite des principaux Seigneurs de son parti. Jusques-là Nominoé avoit observé de bonne foi les promesses qu'il avoit faites à Charles. S'il avoit disposé de quelques fonds en fa-

veur

veur des Eglises, c'étoit sous le bon plaisir du Roi. Si Lothaire s'étoit approché des frontiéres de Bretagne & l'avoit sommé de le reconnoître, il avoit rejetté hautement ses propositions pour ne pas manquer à la fidélité qu'il devoit à Charles. Il avoit même prié ce Prince de ne point accorder le Comté de Nantes à Lambert à cause de son attachement à Lothaire. Mais lorsqu'il sçut les dispositions de Charles & la situation de sa Cour, il ne balança pas à exécuter un projet qu'il méditoit peut-être depuis long-tems, & dans lequel il fut confirmé par Lambert. D'ennemis ils devinrent donc amis, & le sceau de leur union fut le Comté de Nantes, que Nominoé donna à Lambert. Ne pouvant lui-même le mettre en possession de ce Comté, parce qu'il étoit malade, il donna le commandement de ses troupes à son fils Erispoé, & permit à Lambert d'en lever d'autres dans le pays pour soutenir son entreprise contre tous ceux qui pourroient s'y opposer.

AN. 841.

AN. 843. Nominoé le lui accorde & le met en possession. *Chron. Nannet. & Malleacensi.*

Les Nantois avertis de l'orage qui alloit fondre sur eux, appellérent à leur secours le Comte Renaud qui étoit alors en Poitou. Ce dernier assembla en peu de tems une armée assez considérable, avec laquelle il prit la route de Nantes. Ayant passé la Loire il joignit Erispoé, dans le tems qu'il faisoit passer la Vilaine à ses troupes. Il fondit sur celles qui avoient déja passé cette riviére, en tua un grand nombre, & obligea les autres à prendre la fuite. Erispoé, qui étoit de l'autre côté de la Vilaine, retourna sur ses pas & alla joindre Lambert, qui attendoit quelques troupes, qu'il avoit fait lever dans le Diocèse d'Alet. Renaud, croyant n'avoir plus rien à craindre des Bretons, retourna sur ses pas, & alla camper dans les prairies de Blein, sur les bords de la petite riviére d'Isaac. Lambert ne le laissa pas long-tems dans cette erreur : son imprudente sécurité lui coûta la vie, ainsi qu'à un grand nombre des siens. Lambert les ayant trouvé en desordre, les battit à son tour, tua Renaud & ne fit grace qu'à ceux dont il espéra quelque rançon.

Erispoé battu par le Comte Renaud.

Frag. S. Sergii apud du Chesne.

Renaud est défait & tué par Lambert.

Après cette victoire Nominoé prit hautement le titre de Roi de Bretagne, & Lambert marcha vers Nantes avec son armée victorieuse. Les Nantois n'étant pas en état de lui résister, le reçurent dans leur ville. Il prit possession du gouvernement, qu'il avoit si ardemment desiré : mais sans faire réflexion sur l'imprudence de Renaud, il en commit une autre qui l'exposa à un péril évident. Pour gagner l'affection des Nantois, il récompensa ses troupes & en congédia la meilleure partie. Il ne s'apperçut de sa faute, que quand il ne fut plus tems d'y remédier, & il n'eut que celui de prendre honteusement la fuite. Le dépit que cet affront lui causa, l'engagea à prendre la funeste résolution d'introduire les Normans dans la Bretagne. Il les alla donc trouver sur les côtes de Neustrie; & pour enflammer leur cupidité il leur fit entendre, qu'il y avoit dans la ville de Nantes des richesses immenses, & que cette place étoit sans défense. Les Normans, animés par l'espérance du butin, s'embarquerent aussi-tôt sous la conduite de Lambert. Il n'y avoit que trente jours que ce Comte étoit sorti de Nantes, lorsque la flotte des Normans, composée de 67. voiles parut devant la Ville. Tout le peuple des environs s'y étoit rassemblé pour célébrer la fête de S. Jean-Baptiste. La terreur des Normans y avoit aussi conduit tous ceux qui avoient eu connoissance de leur marche. Les Moines d'Aindre y avoient apporté les Reliques & l'argenterie de leur Eglise : mais il n'y avoit point de soldats pour en défendre les murs.

NOMINOE' Roi de Bretagne.

Lambert prend possession de Nantes, & en est ensuite chassé par les habitans.

Il conduit les Normans à Nantes.

Chron. Nannet. tom. 1. Act. Brit. col. 137.

Les Normans entourérent la Ville sans y trouver aucune résistance. Les uns plantérent des échelles au pied des murs, & les autres s'attacherent à une fausse porte, qui depuis long-tems étoit condamnée. La Ville attaquée vigoureusement de toute part & foiblement défendue, fut bien-tôt prise d'assaut. A peine l'ennemi fut dedans, que les habitans qui purent trouver place dans la grande Eglise, s'y réfugiérent, & fermérent les portes sur eux. Les Barbares, après avoir assouvi leur cruauté, leur impudicité & leur avarice dans la Ville, attaquérent la grande Eglise, dont ils brisérent les fenêtres & les portes. Leur fureur se déchargea principalement sur l'Evêque, les Clercs & les Moines, qui célébroient les saints Mystéres, & qu'ils passérent tous au fil de l'épée. Ils pillérent ensuite le trésor & les ornemens de l'Eglise, firent un grand nombre de captifs; & dès le soir même ils remontérent sur leurs vaisseaux, n'ayant employé qu'un jour à cette fatale expédition.

Prise & sac de Nantes par les Normans. *Chron. Nannet.*

A peine eurent-ils perdu Nantes de vûe, qu'ils rencontrerent d'autres Barbares

An. 843. Ravages des Normans dans le pays Nantois. *Chron. Nannet.*

plus affamés qu'eux. Les uns & les autres se répandirent dans le pays de Tifauge, de Mauge & d'Herbauge ; y brûlérent les édifices ; pillérent & ruinérent toutes les Eglises, entr'autres celles de S. Hermeland & de S. Philibert de Grandlieu. Ils firent un grand nombre de captifs, & massacrérent tous ceux qui ne purent pas se dérober à leur fureur. Chargés des dépouilles de tout le pays, ils se retirérent dans l'Isle de Nermoutiers pour y partager leur butin & leurs esclaves. A la vûe de tant de richesses les inférieurs perdirent le respect pour leurs Chefs ; les derniers venus se brouillérent avec les autres ; en un mot, ils en vinrent aux mains, & se traitérent comme ils avoient traité les infortunés Nantois. Pendant ce carnage une partie des prisonniers s'échappa & se retira dans les bois de l'Isle. Les Barbares revenus de leur brutal emportement, n'osérent poursuivre les fuyars : car la terreur commençoit à se saisir de leurs esprits. Chargés de butin & affoiblis par leur discorde, ils craignoient avec raison qu'on ne vînt les attaquer. Le grand nombre de prisonniers, quoique désarmés, leur faisant peur, ils traitérent avec eux pour être délivrés de ces ennemis domestiques. Après avoir tiré par cette rançon ce qui restoit d'argent dans le pays, ils mirent à la voile pour retourner chez eux. Mais dès qu'ils furent en pleine mer, il s'éleva un vent de Nord très-violent, qui les jetta malgré eux sur les côtes de Galice. Ils furent si maltraités par les Espagnols, qu'il ne leur resta que 30 vaisseaux, de plus de 80 qu'ils avoient. Cependant ils ne laissérent pas avec ce petit nombre de ravager, en revenant, les environs de Bourdeaux. La mauvaise saison ne leur permettant pas d'aller plus loin, ils passerent l'hyver dans une Isle, qui n'étoit pas éloignée des côtes d'Aquitaine.

Divisions des Normans.

Délivrance des captifs.

Chron. Nannet. Annales Bertin. Lupus Ferrar. Ep. 32.

Retour de Lambert à Nantes.

Lambert, qui n'avoit point paru pendant ces funestes ravages, dont il étoit l'auteur, revint à Nantes, lorsque les Barbares quittérent les côtes de Bretagne. Il répandit beaucoup de fausses larmes sur le misérable état où il trouva la Ville. Il ne dissimula pas aux habitans, qu'ils s'étoient attiré ce malheur en le chassant ; & leur déclara qu'en considération de ce qu'ils avoient souffert, il vouloit bien oublier le passé, & sacrifier ses ressentimens à la compassion. Les habitans uniquement occupés à réparer leurs maisons, laissérent Lambert s'emparer du gouvernement ; & Lambert, instruit par le passé, fit venir des troupes & se fortifia dans la Ville. Pour gagner le cœur des Commandans & les attacher à ses intérêts, il leur donna à titre d'héritages la propriété des Marches de la Bretagne & du Poitou. Gonfier, son neveu, eut le pays d'Herbauge, Rainier eut celui de Mauge, & Tifauge échut à Girard. Trois mois après les Nantois firent réconcilier leur Eglise par Susanus Evêque de Vannes. Ils avoient perdu, comme nous l'avons dit ci-dessus, leur Evêque Gunhard, qui avoit été tué aux pieds des Autels par les Normans. Ursmar Archevêque de Tours ne tarda pas à leur donner pour Evêque un Clerc de son Eglise, nommé Actard. Cette promotion ayant été faite avec l'agrément du Roi Charles le Chauve, ne manqua pas d'être approuvée par les Nantois : mais elle ne le fut point par Lambert & par Nominoé ; & la suite fera voir qu'ils ne s'étoient pas trompés dans leur jugement. Actard étoit un homme de condition, sage & de bonnes mœurs : mais extrêmement vif & remuant.

Partage des frontiéres fait par Lambert.

Reconciliation de l'Eglise de Nantes. *Chron. Nannet.*

Actard est fait Evêque de Nantes.

Nominoé s'empare d'une partie du pays de Rennes.

Pendant que les Normans saccageoient le Comté Nantois, Nominoé entra dans le pays de Rennes & se rendit maître d'une grande partie de ce Diocèse. Charles le Chauve, occupé de l'ambitieux projet de dépouiller son neveu, négligea de remédier à ce desordre & de secourir les anciens Sujets de la France. Il ruina ses troupes à la poursuite de Pepin, tandis que des Usurpateurs lui enlevoient son propre héritage. Après avoir employé la belle saison à ces vains projets, il fut contraint de se rendre à Verdun, où l'on travailloit à un nouveau partage, qui devoit procurer à l'Empire une paix solide. La portion qui lui échut, le fit souvenir des Bretons & des dégâts qu'ils avoient faits dans le pays de Rennes. Le tems qu'il prit pour les attaquer, fit juger qu'il n'avoit d'autre dessein que de leur montrer ses forces & de les intimider. En effet il parut sur les frontieres de la Bretagne au commencement du mois de Novembre & s'avança jusqu'aux environs de Rennes. Mais il se retira promptement, après avoir fait quelques ravages qui ne firent qu'irriter les revoltés.

Premiere expédition de Charles le Chauve en Bretagne. *Chron. Aquit. & Ademari. Donatio Caroli Calvi in territis prope Rhedonas. Baluz. to. 2. Capitul.*

L'année suivante, Nominoé & Lambert se jettérent sur les terres de France,

& y firent le dégât ; l'un jusqu'au Mans & l'autre jusqu'aux portes d'Angers. Après cette expédition Nominoé retourna en Bretagne, où les Normans avoient fait une descente. Lambert demeura sur les frontiéres, où il eut l'avantage de défaire Bernard Comte de Poitiers, & Hervé Comte d'Auvergne, tous deux enfans de Renaud, qui s'étoient mis en campagne pour venger la mort de leur pere. Les Lieutenans de Lambert ne furent pas moins heureux contre Bego Duc d'Aquitaine. Ce Seigneur avoit bâti une Place forte sur le bord de la Loire pour arrêter les courses des ennemis. Le voisinage de Gonfier, de Rainier & de Girard lui causant beaucoup d'inquiétude, il résolut de les attaquer l'un après l'autre. Gonfier, averti que Bego marchoit contre lui, abandonna son gouvernement d'Herbauge, & alla joindre Rainier & Girard. Bego, après avoir ravagé le pays d'Herbauge, retourna triomphant dans son Duché. Mais il n'avoit pas encore passé la riviére de Bleson avec toutes ses troupes, qu'il fut attaqué par Gonfier, Rainier & Girard. Son arriére-garde se vit chargée avec tant de furie, qu'elle fut entiérement défaite & mise en fuite. Il fut tué en fuyant, & l'on inhuma son corps à Duren près de Montagu. Gonfier, profitant de sa victoire, s'empara de la forteresse que Bego avoit fait bâtir sur la Loire, & y demeura jusqu'à ce qu'il en fut chassé par les Normans.

AN. 844.

Nominoé & Lambert ravagent l'Anjou & le Maine.

Annales Bertin. Chron. Aquitan. & Engolism. Ademar. in cod. Thuano. Besli chron. quodam.

Bego Duc d'Aquitaine est tué par les Lieutenans de Lambert.

Chron. Nannet.

Charles affoibli par la guerre qu'il avoit faite à Pepin, n'étoit point en état de venger la mort de tant de fidéles serviteurs. Il se contenta de menacer les Bretons, lorsqu'il fut à Thionville avec ses freres. Pour les déterminer à rentrer dans son obéissance, il leur fit sçavoir qu'il alloit fondre sur eux avec toutes les forces de l'Allemagne & de l'Italie. Nominoé, peu touché de ses menaces, passa la Loire, entra dans le Poitou & ravagea tout le pays de Mauge. Il respecta l'Abbaye de S. Florent de Glonne, qui étoit un Sanctuaire vénérable à toutes les Provinces voisines. Mais, pour insulter Charles, il obligea les Moines de mettre sa statue sur le lieu le plus élevé de leur Monastère, le visage tourné vers la France. Charles ne fut pas insensible à l'injure que lui faisoit Nominoé. En attendant qu'il pût s'en venger, il donna ordre aux Moines de mettre sa statue dans le même lieu, où ils avoient placé celle de Nominoé, & de lui faire regarder la Bretagne. Les Moines n'eurent pas le tems d'exécuter les ordres de leur Prince. Nominoé, informé de la démarche qu'ils avoient faite, revint dans le pays de Mauge, pilla l'Abbaye de S. Florent & y mit ensuite le feu, sans aucun respect pour le Sanctuaire.

Charles menace la Bretagne.

Ravages de Nominoé sur les terres de France.

Cartul. nigrum S. Florentii.

Cartul. rubeum ejusdem Monast.

L'année suivante Charles vint en Bretagne à la tête d'une armée, qui ne répondoit pas aux menaces qu'il avoit faites. Il est vrai qu'il y avoit dans cette armée un corps considérable de Saxons, qui formoient son avant-garde : mais les troupes auxiliaires ne sont pas celles sur lesquelles on doit faire plus de fond. Le peu d'intérêt qu'elles prennent aux différens de ceux qui les employent, fait qu'elles tournent souvent le dos dès la premiére attaque, & qu'elles mettent l'épouvante & le désordre par tout. Cependant Charles, fier de ce secours, traversa le pays du Maine avec le Comté de Rennes, & vint camper sur le bord de la riviére d'Oust. Il trouva Nominoé prêt à le recevoir, & l'on en vint bientôt aux mains le 22. Novembre. Le lieu, où se donna la bataille, est une plaine marécageuse entre les riviéres d'Oust & de Vilaine, près d'un lieu nommé alors Ballon, & où il y avoit un Monastère. La principale force des Bretons consistoit en cavalerie. Leurs chevaux étoient vigoureux, & les cavaliers n'étoient armés que d'un pot de fer, d'une cotte de mailles, d'un grand bouclier & de quelques Javelots ; armure propre pour attaquer en voltigeant, qui étoit la maniére de combattre des Bretons. Les François étoient à peu près armés de la même façon : mais pour armes offensives ils portoient des demi-piques longues de six pieds, & des épées larges, courtes & sans pointes ; armes propres pour combattre de pied-ferme. Les Saxons qui formoient l'avant-garde de l'armée de Charles, furent d'abord enfoncés, & mirent le désordre parmi les François, sur lesquels ils se renversérent. Les Bretons, animés par ce premier succès, attaquérent le corps de bataille & l'accablérent d'une grele de traits; tantôt ils faisoient semblant de fuir, & tantôt ils revenoient à la charge avec une nouvelle ardeur. Toute la journée se passa dans cet exercice; les François s'ébranlérent plusieurs fois pour attaquer les Bretons sans se débander; & ne pouvant lâcher pied sans s'exposer à une mort certaine, ils furent

AN. 845.

Seconde expédition de Charles en Bretagne.

Annales Bertin, Fuld. & Metenses. Chron. Fontanel. Aquit. & Engol. Lupus Epist. 32. Regino ad an. 860.

Bataille de Balon.

V. la Note 37.

Voyez les Sceaux du XI. siécle to. 1. des Actes.

Les François sont ainsi dépeints dans une peinture à fresque de l'Eglise de Saint Aubin d'Angers.

AN. 845.

Déroute des François & leur fuite.

obligés de garder leur position. La nuit mit fin à un combat si inégal : cependant on se battit encore le lendemain, & l'avantage fut pareillement du côté des Bretons. Le Roi Charles, épouvanté de la perte d'une partie de son armée, prit alors la fuite, & à la faveur de la nuit il se retira au Mans, avec son fils l'Abbé de Saint Martin de Tours. L'armée Françoise ayant appris le lendemain la retraite de Charles, ne pensa plus qu'à suivre son exemple. Les Bretons s'étant apperçus de leur fuite, entrérent dans leur camp avec de grands cris, s'emparérent des tentes & des équipages, poursuivirent les fuyars, en tuérent un grand nombre, firent plusieurs prisonniers & retournérent chez eux chargés des richesses de leurs ennemis. Charles, honteux de sa défaite & encore plus de sa fuite, fit de nouveaux préparatifs de guerre contre Nominoé ; mais ils n'eurent pas lieu, les différens de Lambert avec les Nantois, aboutirent à un accord entre les François & les Bretons.

AN. 646.

Différent de Lambert avec les Nantois.
Chron. Nannet.

Les Nantois, attachés à la France, n'avoient souffert qu'avec peine la domination de Lambert, qui s'étoit soulevé contre son Souverain. Mais ayant sçu qu'il étoit le véritable auteur de tous les maux, que leurs avoient fait les Normans, ils ne le regardérent plus que comme un impie & un ennemi déclaré de la Patrie. Ne pouvant le réduire par la force, ils engagérent leur Evêque à lancer les foudres de l'Eglise sur ce monstre. Lambert n'étoit pas de caractère à craindre des peines spirituelles, qui n'impriment de la terreur qu'à ceux qui ont de la religion. Indifférent sur l'amour ou sur la haine des Nantois, il prit toutes les mesures convenables pour se mettre à couvert de leurs insultes. Et pour se rendre maître absolu de la ville, il prit la résolution de se loger dans la principale forteresse. Jusques-là les Nantois s'étoient contentés de gémir en secret sous le poids de la tyrannie ; mais cette entreprise ranima leur courage. Ils s'y opposérent avec plus de fermeté qu'on n'en devoit attendre d'un peuple abattu & sans force. Lambert, irrité de leur opposition, les persécuta en diverses manieres, & les eût réduits à sa volonté, s'ils n'avoient trouvé moyen de rompre l'alliance qu'il avoit contractée avec Nominoé.

Négociation d'Actard Evêque de Nantes.

Actard, sensiblement affligé des malheurs de son peuple, alla trouver le Roi Charles le Chauve & lui représenta l'état pitoyable, où Lambert avoit réduit la ville de Nantes. Il lui fit entendre qu'il ne seroit pas facile de l'en chasser, tandis qu'il seroit uni avec Nominoé ; qu'il falloit travailler à les désunir en proposant au dernier quelqu'avantage considérable ; & qu'il n'y avoit point d'ami que Nominoé n'abandonnât à ce prix. Charles entra dans toutes les vûes d'Actard, & lui donna plein pouvoir d'accorder à Nominoé une amnistie générale pour le passé, s'il se séparoit de Lambert. Actard, muni de ces pouvoirs, se rendit auprès de Nominoé, & lui fit valoir la grace que le Roi vouloit bien lui accorder. Il ajoûta, que s'il refusoit la paix, il étoit à craindre, que Lambert ne s'accommodât à ses dépens avec la France. Nominoé eut de la peine à se séparer d'un homme qu'il estimoit, & dont l'alliance lui étoit nécessaire pour l'exécution de ses projets. Cependant pour satisfaire aux instances de ses Officiers, il manda à Lambert, que s'il ne laissoit les Nantois en repos, il marcheroit contre lui avec toutes les forces de la Bretagne. Lambert aima mieux quitter le pays, que de se réconcilier avec les Nantois. Il se retira donc à Craon, village du bas-Anjou, & dépendant du Monastère de S. Clement de Nantes, dont sa sœur Doda étoit Abbesse. Il y bâtit d'abord un Château malgré les oppositions de Gui Comte du Maine, & il se rendit ensuite maître d'une grande étendue de pays depuis Craon jusqu'à la Loire.

Nominoé abandonne Lambert pour un tems.
Annales Bertin.

Le Baud. Hist. pag. 103.
Lambert se retire à Craon en Anjou.

AN. 847.

Ravages des Normans en Bretagne.
Annales Bertin.

Ambassade de Charles en Bretagne.
Capitul. 8. *to.* 2.

Quelque intérêt qu'eût Nominoé de ménager Lambert, la suite fit voir qu'il avoit agi sagement, en s'accommodant avec le Roi Charles le Chauve. En effet les Normans descendirent en Bretagne l'an 847. avec une armée qui porta la terreur dans toutes les Villes. Nominoé voulut s'opposer à leur invasion : mais il fut battu trois fois de suite, & il ne vint à bout de les faire sortir de ses Etats qu'à force d'argent. Délivré de ces Pyrates, il reçut des Députés de la part du Roi Charles le Chauve, qui cherchoit à cimenter la paix, qui avoit été négociée par Actard. C'étoit une suite de l'Assemblée tenue à Merben près de Mastrik, où il avoit été réglé qu'on envoyeroit des Ambassadeurs à Nominoé, pour l'engager à demeurer toujours uni avec la France. Nominoé étoit trop prudent pour ne pas entrer dans les vûes de l'Assemblée. Il venoit de perdre trois batailles contre les

Normans, & il ne s'en étoit défait, qu'en leur donnant une grosse somme d'argent. Ses forces étoient considérablement diminuées, & ses finances épuisées. Il consentit donc à tout ce que les Députés lui proposérent, & ils se séparérent avec beaucoup de satisfaction de part & d'autre. AN. 847.

Projets de Nominoé.

Mais si la situation des affaires de Nominoé exigeoit qu'il prît le parti de la paix, ses vûes particuliéres ne le demandoient pas moins. Il avoit dessein de se rendre indépendant & de se faire couronner Roi de Bretagne. Ce dessein, suivant les préjugés du tems, ne pouvoit être exécuté sans le concours de la puissance Ecclésiastique, qui étoit soumise à la Métropole de Tours. Nominoé ne voulant dépendre de personne tant pour le spirituel que pour le temporel, prit la résolution d'établir un Métropolitain en Bretagne. Pour l'exécution de ce dessein il falloit gagner tous les Evêques Bretons, ou trouver un prétexte pour chasser ceux que l'on ne pourroit séduire. Gagner tous les Evêques, lui parut une chose impossible, la plûpart étant dans les intérêts de la France, & tous ayant été ordonnés par l'Archevêque de Tours, dont ils ne voudroient pas se séparer. Entre ceux qui passoient pour opposés aux projets du Duc, Actard Evêque de Nantes, tenoit sans contredit le premier rang. Ce Prélat avoit été élevé à Tours, où il avoit été instruit des droits du Métropolitain de la troisiéme Lyonnoise. Il lui avoit promis l'obéissance dans son Ordination, & il n'étoit pas de ces hommes qui promettent beaucoup & n'exécutent rien. La paix qu'il avoit négociée entre la France & la Bretagne, lui avoit acquis une grande réputation dans l'Eglise & dans l'Etat. Et comme il étoit d'un naturel vif & entreprenant, il étoit à craindre qu'il n'entraînât tout le Clergé dans son sentiment.

Convoion lui fournit des accusations contre les Evêques.
Actes de Bret. to. 1. col. 251.

Tandis que Nominoé étoit occupé de ces pensées, Convoion, Abbé de Redon le vint trouver, pour lui représenter que Susannus Evêque de Vannes & quelques autres Prélats, exigeoient de leurs Clercs des sommes considérables pour leur conférer les Ordres sacrés. Nominoé, qui avoit des vûes plus étendues que l'Abbé de Redon, saisit cette occasion pour déposer les Evêques qui étoient attachés à la Métropole de Tours, & pour leur en substituer d'autres. Il convoqua à Redon les Evêques de la Province & toutes les Personnes qu'il crut instruites des Régles de l'Eglise. Il leur fit lire les Saints Canons qui concernent les Ordinations & tous les ouvrages, que Convoion lui avoit indiqués. Après cette lecture on demanda aux Evêques pourquoi, aux mépris de tant de saintes Loix, ils faisoient trafic des Ordinations ? Les Evêques répondirent qu'ils ne vendoient pas les Ordinations ; qu'ils recevoient seulement les présens qu'on leur faisoit en reconnoissance des Ordres ; & que s'il y avoit quelqu'un d'entr'eux qui eût exigé ces marques de reconnoissance, on ne devoit pas trouver mauvais, qu'il fît valoir l'autorité que Dieu lui avoit donnée. Le plus habile de tous à pallier la simonie, étoit Susannus Evêque de Vannes : il possédoit parfaitement l'art des équivoques & des distinctions qui servent si heureusement à éluder dans les Loix Canoniques ce qui peut troubler la conscience. Tous les Canons qu'on lui citoit, n'étoient pas faits pour lui, ou devoient s'entendre dans un sens, qui lui étoit avantageux. Après bien des disputes, il fut arrêté que l'on envoyeroit à Rome deux des Evêques accusés, pour consulter le Pape sur cette matiére.

Synode contre les Evêques Simoniaques.
Actes de Bret. to. 1. col. 288.

Lettre Synodale des Evêques de Bretagne au Pape.

Susannus avoit trop bien défendu la cause des Simoniaques pour n'être pas le chef de cette députation ; on lui donna pour adjoint Félix Evêque de Quimper. La lettre, dont ils furent chargés pour le Pape, ne subsiste plus ; mais on voit par la réponse qu'y fit le Pape, que les Evêques se sentoient coupables, & qu'ils avoient peur d'être déposés. Ils lui demandoient si un Evêque coupable de simonie pouvoit faire pénitence de son crime sans quitter sa dignité, ou s'il falloit absolument qu'il fût déposé, & quels étoient les Canons sur lesquels on devoit juger les Evêques. Ils lui demandoient aussi de qui dépendoit l'Ordre Ecclésiastique ? A qui il appartenoit de disposer du gouvernement des Paroisses ? Si les Divinations usitées en Bretagne dans le Jugement des procès, étoient conformes aux Régles de l'Eglise ? Si l'on ne pouvoit pas exiger des Prêtres, qui assistent au Synode, quelques présens sous le nom d'Eulogies ? Enfin, si les mariages étoient permis entre parens ? Nominoé de son côté envoya l'Abbé de Redon à Rome, & le chargea d'une riche Couronne & d'une lettre pour le Pape. Il se plaignoit dans sa lettre de la conduite des Evêques, qu'il estimoit indignes du rang qu'ils occu-

Nominoé envoye l'Abbé de Redon à Rome.

AN. 847.

& lui donne une lettre pour le Pape.
Epist. Leonis Papæ IV.
Epist. Synodi Paris.
Chron. Nannet.

poient. Il demandoit au Pape le secours de ses priéres, & le prioit instamment de lui envoyer les Reliques de quelques-uns de ses Saints prédécesseurs. On prétend qu'il lui remontroit aussi que les François avoient usurpé la Souveraineté sur la Bretagne, quoique les Bretons fussent libres & établis dans les Gaules long-tems avant eux; qu'il avoit dessein de rétablir la Monarchie Bretonne dans son ancienne splendeur; mais qu'il ne vouloit rien entreprendre sans avoir auparavant l'approbation du Saint Siége.

Députation des Evêques de Bretagne à Rome.

Les Députés, chargés des lettres de l'Assemblée, partirent pour Rome sans sçavoir quelle étoit leur partie secrette. Quelques habiles qu'ils fussent à trouver des raisons pour pallier leurs fautes, ils ne s'imaginérent pas que Nominoé prît d'autre intérêt dans leur affaire, que celle qu'y doit naturellement prendre un Prince Chrétien & zélé pour l'honneur de l'Eglise. Convoion les prévint, & présenta au Pape Leon IV. la lettre & les présens de Nominoé, avant qu'ils fussent arrivés à Rome. Quelques jours après ils arrivérent, & furent assez bien reçûs. Ayant remis au Pape la lettre dont ils étoient porteurs, ils lui déclarérent de vive voix le sujet de leur voyage. Le Pape assembla tous les Evêques qui se trouvérent à Rome pour examiner les questions proposées par les Evêques de Bretagne. Leurs Députés comparurent dans l'Assemblée, & l'Abbé de Redon s'y trouva aussi pour être témoin de ce qui s'y passeroit.

Leur réception à Rome.

A la vûe du premier Siége de l'Eglise disparurent toutes les subtilités de la Dialectique & tous les équivoques. On demanda à Susannus & à Félix s'il étoit vrai qu'ils eussent reçu des présens pour les Ordinations? Sans avouer distinctement le fait, ils répondirent que s'ils en avoient reçûs, c'étoit par ignorance & faute de sçavoir ce que les Loix Ecclésiastiques prescrivent sur ce sujet. Un des Evêques de l'Assemblée, choqué de cette réponse, dit : *Impertinente excuse ! Un Prêtre doit-il ignorer son devoir ?* Le Pape prit aussi-tôt la parole & dit, d'un ton grave & modéré : l'Evêque Arséne a raison, & le Seigneur l'avoit dit avant lui : « Vous » sçavez, mes Freres, ce qui est écrit dans l'Evangile : Si le sel perd sa vertu, » avec quoi la rétablira-t-on ? C'est-à-dire, si l'Evêque se trompe, qui l'instruira ? Il » est inutile de vous répéter ici tous les Canons, que l'on vous a cités; vous sçavez » qu'ils ordonnent tous la déposition de l'Evêque qui aura reçu des présens pour » les Ordinations, & qu'on en mette un autre en sa place; ce sont des Loix que » je ne changerai point. » Comme les accusés n'avoient avoué le fait que conditionnellement, le Pape ne prononça contr'eux qu'une Sentence conditionnelle: cependant ils ne laissérent pas d'être étonnés du Jugement. Le Pape pour les rassurer leur dit, que l'on ne pouvoit déposer un Evêque, que dans une Assemblée composée au moins de douze Evêques; que si l'on n'en avoit pas un pareil nombre, il falloit que les faits de l'accusation fussent prouvés par la déposition de soixante & douze témoins dignes de foi, avant que les Juges prononçassent leur Sentence; que les Loix sur lesquelles on devoit juger les Ecclésiastiques étoient les Canons des Apôtres, ceux des Conciles de Nicée, d'Ancyre, de Gangres, de Neocésarée, d'Antioche, de Laodicée, de Calcédoine, de Sardique & de Carthage, les lettres des Papes Silvestre, Sirice, Innocent, Zozime, Céleftin, Leon, Gelase, Hilaire, Symmaque & Simplice; que toute la Jurisprudence Ecclesiastique étoit contenue dans ce Recueil; & que si l'on n'y trouvoit pas la décision de quelques cas nouveaux, il falloit avoir recours aux Ecrits des Peres de l'Eglise, ou au Saint Siége. Enfin pour les rassurer entiérement, il leur fit entendre, que si l'Evêque accusé & convaincu dans un Concile, demandoit que sa cause fût plaidée devant le Saint Siége, on ne devoit pas prononcer une Sentence définitive contre lui. Ce seroit, dit-il, une présomption de le faire, & Nous ordonnons qu'il soit entendu.

Actes de Bret. to. 1. col. 289.

Lettre du Pape Leon IV. aux Evêques de Bretagne.

Le Pape ne se contenta pas de donner de vive voix toutes ces instructions aux deux Evêques, il les inséra dans la réponse, qu'il fit à leurs Confreres. Quant à leurs demandes, il déclara par forme de réponse, qu'un Evêque ne pouvoit être mis en pénitence sans être déposé, & qu'un Evêque convaincu de simonie ne pouvoit éviter cette peine ; qu'il eût souhaité de pouvoir modérer la rigueur des Canons, mais qu'il n'avoit pas ce pouvoir ; qu'ils auroient au moins cet avantage, que leur affaire ne seroit traitée que par des Evêques ; que l'Ordre Ecclésiastique étoit composé d'Evêques & de Clercs ordonnés, & qu'il n'appartenoit qu'aux

Evêques de gouverner ce Corps & d'y publier les Loix de l'Eglise; que c'étoit aux Evêques à pourvoir les Paroisses de Prêtres & de Clercs capables de les bien administrer; qu'il ne falloit point obliger les Prêtres d'apporter des Eulogies aux Conciles, dans la crainte que cela ne les empêchât d'y venir; mais qu'on pouvoit recevoir celles qu'ils apporteroient volontairement; que les Divinations, dont on usoit en Bretagne dans le Jugement des procès, étoient des superstitions condamnées par l'Eglise, & qu'il ordonnoit, sous peine d'anathême, qu'elles fussent abolies; enfin que les Saints Peres avoient prononcé anathême contre ceux qui se marioient dans leur famille, & qu'il falloit sur cela observer exactement les Decrets de Gregoire II. AN. 847.

AN. 848.

Lettre du Pape à Nominoé. *Actes de Bret. to. 1. col. 140. 253.*

On ignore la réponse du Pape à Nominoé. L'Auteur de la Chronique de Nantes, assure qu'il lui permit de prendre la qualité de Duc & de porter un cercle d'or, tels que l'avoient porté les autres Ducs avant l'oppression des François. Au surplus il lui envoya par l'Abbé de Redon, le corps de S. Marcellin Pape & Martyr, & fit présent à l'Abbé d'un ornement, dont il se servoit pour célébrer les saints Mystères.

Les Députés de Bretagne sortirent de Rome assez contens de leur négociation; mais il n'en fut pas de même de Nominoé. Il s'étoit flatté que le Pape déposeroit les Evêques; & qu'il auroit la liberté d'en faire élire d'autres en leur place. Ayant sçû ce qui s'étoit passé à Rome, il dissimula son chagrin & chercha d'autres voies pour parvenir à son but. En attendant il alla au-devant des Reliques, que le Pape lui avoit envoyées, & il les reçut, accompagné des Evêques, d'un grand nombre de Seigneurs & d'un peuple innombrable. Cette précieuse dépouille fut placée dans l'Eglise de Redon avec beaucoup de vénération & de magnificence au mois de Février l'an 848.

Translation des Reliques de S. Marcellin en l'Eglise de Redon.

Synode de Coetlou contre les Evêques Simoniaques. *Actes de Bret. to. 1. col. 273.*

La cérémonie étant finie, Nominoé pria les Evêques, les Seigneurs & les personnes distinguées, qui avoient assisté à la fête, de se trouver après Pasques au Château de Coetlou près de Vannes, pour exécuter les Ordres du Pape. N'ayant pas le nombre d'Evêques, & peut-être celui de témoins prescrit par le Pape pour juger des Prélats accusés, il prit le parti de leur tendre un piége à peu près semblable à celui qui avoit été tendu par le Roi Chilperic à Prétextat Archevêque de Rouen. Un de ses Emissaires alla trouver les Evêques accusés, & faisant semblant de leur parler en ami, il leur dit, qu'ils n'étoient pas agréables au Prince, qui avoit résolu de les priver de leur dignité & de les chasser de la Province; qu'il leur conseilloit d'avouer le crime dont on les accusoit & de se déposer eux-mêmes; qu'il étoit moins honteux de se dépouiller, que d'être dépouillé; & qu'enfin s'ils ne le faisoient pas de bon gré, leur vie étoit en danger.

Piége tendu aux Evêques. *Actes de Bret. to. 1. col. 140.*

Déposition des Evêques.

Le jour marqué pour l'Assemblée étant arrivé, les Evêques & les Seigneurs invités se rendirent à Coetlou, ainsi que plusieurs personnes, que la curiosité y attira. L'ouverture de l'Assemblée se fit par la lecture de la lettre du Pape Leon aux Evêques de Bretagne. Tout ceux qui l'entendirent, jugérent qu'à l'aide de tant de formalités, de longueurs & de détours, les accusés pouvoient éviter leur condamnation; mais les accusés en jugérent autrement. A leur contenance peu assurée, Nominoé connut leur embarras, & vit bien que les discours de son Emissaire avoient fait impression sur leurs esprits. Pour achever de les ébranler il fit entrer les témoins qu'il avoit gagnés, ou qui étoient venus d'eux-mêmes. La meilleure partie de la journée se passa à entendre leurs dépositions, qui n'étoient pas avantageuses aux Evêques. Nominoé, fatigué de cette longue enquête, prit la parole & dit : « Je ne m'étonne plus que les Evêques, en réglant la maniere » dont on doit procéder contr'eux, ayent établi mille formalités, qui ne servent » qu'à fatiguer les Juges & qu'à sauver les criminels. Nous avons entendu plus de » témoins, qu'il n'en faudroit pour faire le procès au plus grand Prince de la » terre, s'il pouvoit être appellé en Jugement. Faut-il encore assigner tous les » Diocèsains de nos Evêques pour déposer contr'eux ? Ne sont-ils pas assez con- » vaincus ? Le défaut de deux ou trois témoins les empêchera-t-il de confesser un » crime, dont toute l'Assemblée les reconnoît coupables. » Un des Evêques Juges prit la parole & dit aux accusés : Confessez ce que vous ne pouvez plus nier; si vous ne le faites aujourd'hui de bon gré, peut-être demain serez-vous contraint de le faire avec confusion. Les Prélats consternés & n'ayant plus de ressource,



AN. 848.

avouerent publiquement qu'ils avoient reçu des présens pour les Ordinations, & en demandérent pardon à Dieu & à l'Eglise. Ils déclarérent ensuite qu'ils se démettoient de leurs dignités : en conséquence ils mirent bas le Bâton & l'anneau Pastoral, & sortirent de l'Assemblée. Les Juges les déclarérent convaincus de simonie tant par témoins, que par leur propre confession, & comme tels ils les déposérent. Ces Prélats furent Susannus Evêque de Vannes, Félix Evêque de Quimper, Liberalis Evêque de Leon, & Salacon Evêque de Dol. Les Evêques de Rennes & d'Alet conservérent leur dignité, soit qu'ils fussent innocens, ou qu'ils fussent soumis aux volontés de Nominoé, ce qui suffisoit pour leur conservation. Salacon se retira d'abord auprès de Jonas Evêque d'Autun, qui l'employa dans les fonctions Episcopales. Il passa d'Autun à l'Abbaye de Flavigny, où il prit l'habit Monastique & mourut l'an 864. Sa retraite avoit été si secrette, que les Peres du Concile tenu à Soissons l'an 866. le croyoient encore vivant. Les autres Prélats se retirérent auprès du Roi Charles le Chauve, & ne cessérent, pendant qu'ils vêcurent, de solliciter leur rétablissement.

Les Evêques déposés se retirent en France. *Chron. Virdun. tom. 1. Mss. Bibl. Labbeana.*

Après la déposition des Evêques Simoniaques, Nominoé remplit les Siéges vacans de sujets, dont il se crut sûr. En même tems il établit un Evêque dans le lieu, où S. Brieu avoit fini ses jours. Il en créa un second à Treguier, & donna la qualité de Métropolitain à celui de Dol. Pour mettre le comble à ses ambitieux desseins, il ne lui manquoit plus que de se procurer l'onction Royale. Dans cette vûe il convoqua à Dol tous les Evêques de la Province, qui, à l'exception d'Actard, étoient tous dans ses intérêts. Il reçut de leurs mains l'onction & les marques de la dignité Royale. Actard Evêque de Nantes n'assista point à cette cérémonie, quoiqu'il y eût été invité comme les autres. Nominoé n'en fut pas fâché. N'ayant pû le gagner, il prit prétexte de son absence pour le déposer & pour faire élire Gislard en sa place. Cette déposition suppose que Nominoé étoit maître de la ville de Nantes, soit que Charles le Chauve lui en eût donné le gouvernement, ou qu'il s'en fût emparé après la bataille de Ballon. Quoiqu'il en soit, Lambert ayant appris la déposition d'Actard, vint faire offre de ses services à Nominoé, persuadé qu'il n'avoit consenti à son éloignement, que malgré lui. Nominoé le reçut comme un véritable ami, qui jugeoit des actions par le cœur & lui rendit le Comté de Nantes.

Nominoé met d'autres Evêques en leur place, & érige de nouveaux Diocèses. *Actes de Bret to. 1. col. 140. 288. V. la Note 39.*

Déposition d'Actard Evêque de Nantes.

Reconciliation de Lambert avec Nominoé. *Chron. Fontanel. Le Baud Hist. de Bret. pag. 103.*

Cependant Actard se retira auprès de Landran Archevêque de Tours, à qui il raconta tout ce qui s'étoit passé en Bretagne, & la disgrace que son zéle pour les droits de la Métropole lui avoit attirée. Landran ne manqua pas de porter au Pape & au Roi ses plaintes au sujet de la déposition des Evêques Bretons, de l'Ordination de ceux qui avoient été mis en leur place, & du titre de Métropolitain donné sans son consentement à l'Evêque de Dol. Le Roi, occupé à faire la guerre à son neveu Pepin, & à négocier avec ses freres Lothaire & Louis, fit peu d'attention aux remontrances de Landran. Le Pape écrivit à Nominoé une lettre, dont Gratien nous a conservé un fragment. Il y traite Gislard de brigand & de larron, qui avoit envahi le siége d'un Evêque vivant. Il exhorte Nominoé à ne point soutenir cet usurpateur, quelques présens qu'il lui fasse. Nominoé, soupçonnant que la lettre devoit être offensante pour lui, refusa de la recevoir; & ceux qui l'avoient apportée, s'en retournérent en France. Cependant vingt-deux Evêques, dont quatre étoient Métropolitains, s'assemblérent & écrivirent à Nominoé. Ils ne donnent à ce Prince dans leur lettre, que la qualité de Duc ou de chef des Bretons.

Lettre du Pape à Nominoé, qui refuse de la recevoir.

AN. 849.

Synode de Tours. *Sirmundus to. 3. Con. pag. 69.*

Lettre Synodale à Nominoé. *V. la Note 40.*

« Il est vrai, disent-ils, que le Seigneur par un secret, mais juste Jugement, » a permis que vous eussiez le gouvernement de votre Nation : mais votre cons- » cience vous est témoin de quelle maniere vous vous êtes acquitté de vos de- » voirs, & vous pouvez joindre à ses reproches le témoignage de tant d'Eglises » que vous avez ruinées, & de tant de malheureux, qui gémissent sous le poid des » calamités, où les ont réduit votre avarice & votre cruauté. Nous voulons bien » cependant croire, que la foi n'est pas encore éteinte en vous ; & c'est ce qui » nous porte, comme successeur des Apôtres, à vous témoigner la douleur, dont » nous sommes pénétrés en vous voyant courir à votre perte. Pensez aux fu- » nestes effets de votre cupidité. Vous avez porté la désolation par tout; les » Temples mêmes n'ont pas échappé à votre fureur : les uns ont été renversés de

» fond

» fond en comble, & les autres ont été brûlés avec les Reliques des Saints. Vous » avez envahi les biens des Eglises, quoique vous n'ignorassiez pas, que ce sont » les vœux des fidéles & le patrimoine des pauvres. Combien d'illustres familles » n'avez-vous pas réduites à la mendicité ? Faites réflexion au nombre prodigieux » d'innocentes victimes, à qui votre ambition a ôté la liberté ou la vie, aux vio- » lences faites à la pudeur du sexe, & à toutes les suites affreuses d'une guerre » injuste & cruelle. Mais les desordres du dehors, ne cédent point à ceux que » vous avez commis au dedans; vous avez chassé de leurs Siéges des Evêques » légitimes, & vous avez mis à leurs places des mercenaires, des voleurs & des » larrons. Vous avez violé les droits de la Métropole de saint Martin, quoique » vous ne puissiez nier que la Bretagne releve de son Siége. Enfin vous avez, » autant qu'il a été en vous, renversé tout le bon ordre de l'Eglise. Tant de cri- » mes étoient plus que suffisans pour faire périr votre ame ; mais vous y avez mis » le comble, en montrant à toute la terre le peu d'estime que vous faites du Suc- » cesseur de S. Pierre & du premier Evêque du monde. Vous l'aviez prié d'écrire » votre nom dans son Livre & d'implorer pour vous le secours du Très-Haut. Il » vous avoit accordé votre demande, à condition que vous suivriez ses conseils: » mais pour n'être pas obligé de lui obéir, vous lui avez fait l'affront de ne pas » vouloir recevoir ses lettres. Il n'est pas le seul à qui vous ayez fait injure en ce- » la, vous avez encore offensé les Apôtres, dont S. Pierre est le chef, les saints » Evêques qui régnent avec Dieu dans le Ciel, & nous qui sommes revêtus de » la même dignité, quoique fort éloignés de leur mérite. Vous ne vous êtes pas » contenté de vos péchés, vous vous êtes encore chargé de ceux d'autrui. De- » puis peu vous avez renoué avec un impie, que le Roi, pour le bien de la paix, » avoit éloigné de Bretagne, & à qui l'Eglise étoit prête de rendre sa commu- » nion, s'il lui eût donné quelques marques d'un repentir sincere. C'est Lambert, » dont nous parlons, & c'est lui que vous avez reçu à bras ouverts, aussi-tôt qu'il » a reclamé votre secours pour se maintenir dans sa revolte. Faites-vous appor- » ter vos Livres, & vous y lirez ce que méritent ceux qui autorisent les desordres » d'autrui. Examinez les reproches qu'un Prophéte y fait à un Roi de Juda, qui » étoit comme vous dans les intérêts d'un impie. Si vous n'êtes pas aussi Reli- » gieux que Josaphat, tremblez dans la vûe des Jugemens qui menacent le pro- » tecteur d'Achab. Pour vous dire aussi un mot sur vos ambitieuses entreprises, » ignorez-vous qu'il y a entre vous & les François des limites certaines, qui met- » tent d'un côté les terres que les François ont conquises dès le commencement » de leur domination, & de l'autre celles qu'ils ont accordées aux Bretons ? Si » vous ne l'ignorez pas, pourquoi méprisez-vous la loi de Dieu, qui défend de » passer les bornes, que nos Peres ont établies ? Et que prétendez-vous sur les » terres des François ? Si vous avez encore quelque reste de foi, pensez à la ri- » gueur des Jugemens de Dieu : ils font trembler les plus justes. Pensez que vous » ne vivrez pas toujours, & que s'il est vrai qu'un jeune homme peut craindre la » mort, parce qu'elle n'épargne pas la jeunesse, un homme de votre âge la doit » toujours avoir devant les yeux, parce que le nombre de ses années lui répond, » qu'elle ne peut pas tarder. Vous vous donnez beaucoup de peine : Hélas ! si » vous n'y prenez garde, c'est pour acheter votre perte éternelle. Ne vous fiez pas » à quelques bonnes œuvres, pendant que vous ne cesserez pas d'envahir les » terres de votre Prince, d'opprimer ses Sujets, d'avoir des liaisons avec des im- » pies & de mépriser le Saint Siége. Il ne sert de rien pour le salut de ne faire » qu'une partie de son devoir. C'est pourquoi, si vous ne voulez pas perdre la ré- » compense du bien que vous avez fait, réparez les maux que vous avez commis, » & nous vous promettons tous de joindre nos priéres pour faire votre paix avec » Dieu & avec notre Prince. Pour la lettre du Pape que vous n'avez pas voulu » recevoir, nous sommes sensiblement affligés, que vous ayez fait cette injure au » premier Siége du monde. Nous en avons d'autant plus sujet, que vous en aviez » moins de vous allarmer de cette lettre : car nous avons vû par la copie, que le » Saint Pere nous en a envoyée, qu'elle ne contenoit rien qui pût vous faire de » peine. C'est pourquoi, si vous le souhaitez, nous renvoyerons en Bretagne ce- » lui à qui le Pape a confié cette lettre. Si vous persistez à ne vouloir point la » recevoir, craignez les Jugemens de Dieu & les foudres de l'Eglise. Nous dé-

AN. 849.

AN. 849.

» clarons aussi par votre moyen aux partisans de Lambert & à vos Bretons, que » nous excommunierons ceux qui suivront sa revolte, ou qui communiqueront » avec lui.

Nominoé prend Angers & entre dans le Maine. *Annal. Bertin. Chron. Fontanel. Aquit. Engol. & Admari. Lupus Ferrar. Ep. 31. 83.*

Troisiéme expédition de Charles le Chauve en Bretagne.

Quelque vive & pressante que fût cette lettre, elle ne fit point rentrer Nominoé en lui-même. Piqué au contraire des reproches & des remontrances que les Evêques s'étoient donné la liberté de lui faire, il entra sur les terres de France, s'empara de la ville d'Angers, ravagea les environs de cette Place & s'avança jusques dans le Maine. Charles le Chauve, appellé par les habitans de Nantes & de Rennes, vint en Bretagne pour la troisiéme fois, se rendit Maître de ces deux villes & y mit de bonnes garnisons. Nominoé averti de ce qui se passoit, abandonna bientôt ses entreprises pour revenir en Bretagne. Il étoit alors accompagné du Comte Lambert, qui lui avoit amené ses troupes, & leur armée étoit assez considérable. Charles le Chauve ne les attendit pas, & les garnisons qu'il avoit laissées dans les villes de Nantes & de Rennes, se rendirent dès la premiere attaque. Nominoé & Lambert firent démanteler ces deux Places pour n'être pas obligés de les reprendre une autrefois. Ils allérent ensuite assiéger le Mans, &

AN. 850.

Prise du Mans par Nominoé & Lambert. *Chron. Ademari.*

forcérent les habitans à se rendre pour éviter le sac de leur ville. Les principaux Citoyens furent fait prisonniers de guerre & le reste fut désarmé. La vengeance eut plus de part à cette démarche, que l'intérêt & la cupidité. Gauzbert, Comte du Mans, avoit pris Garnier frere de Lambert, & l'avoit livré entre les mains de Charles le Chauve. Ce fut pour se venger de Gauzbert, que Lambert porta Nominoé à faire le siége du Mans; mais Gauzbert ne les attendit pas.

Charles le Chauve oppose Robert le Fort aux Bretons. *Annales Metenses. Rhegino.*

Pour arrêter les conquêtes des Bretons Charles le Chauve établit Robert le Fort, Gouverneur des Provinces qui sont entre la Seine & la Loire. Après cet établissement Nominoé ne songea plus, qu'à jouir du fruit de ses travaux: mais il ne fut pas long-tems tranquille. Dieu qui lui avoit accordé la paix, lui fit la grace de reconnoître les maux qu'il avoit faits pendant la guerre. L'action de sa vie, qui lui causa plus de douleur, fut la désolation de S. Florent. Il fit de grandes libéralités aux Moines de ce lieu pour réparer le tort qu'il leur avoit fait dans sa colere. Sa libéralité s'étendit aussi au Monastère de Lehon; il n'avoit trouvé d'abord dans ce lieu, que six Moines, qui menoient une vie très-pauvre & très-austére. Il s'étoit contenté pour lors de leur donner quelque argent pour subvenir à leurs pressans besoins; mais il leur avoit promis un établissement solide, s'ils pouvoient obtenir le corps de quelque Saint. Un de ces Moines passa dans l'Isle de Jarzé, où Saint Magloire avoit été inhumé, & persuada aux gardes de ce sacré dépôt de le transporter secretement en Bretagne. Nominoé, ayant appris l'heureux succès de cette pieuse fraude, donna aux Moines le lieu de Lehon avec un honnête revenu pour leur subsistance. Et pour faciliter la construction d'une Eglise digne de recevoir le Corps de S. Magloire, il permit aux Moines de prendre des matériaux dans les ruines d'un ancien édifice, qui étoit sur le haut de la montagne voisine. Il n'avoit pas été si généreux à l'égard des Moines de Redon, qui avoient aussi enlevé d'Angers le Corps de S. Apotheme, Evêque de Chartres. Il s'étoit contenté de ne les pas punir de ce qu'ils avoient fait confirmer leurs Priviléges par le Roi Charles le Chauve leur souverain Seigneur.

Rétablissement de S. Florent. *Actes de Bret. T. I. col. 276.*

Fondation du Prieuré de Lehon près Dinan. *Le Baud Hist. de Bret. pag. 110. V. la Note 44.*

Translation du Corps de S. Magloire à Lehon.

Autre Translation du Corps de S. Apotheme à Redon. *Actes de Bret. T. I. col. 250.*

AN. 851.

Nominoé, sollicité par Lambert, reprend les armes & meurt près de Vendôme. *Annales Bertin. Chron. S. Michaelis, Malleacense, Aquitan. Fontanel. Kemperleg.*

Pendant que Nominoé travailloit à réparer par de bonnes œuvres les désordres de sa vie, Lambert, toujours animé de l'esprit de vengeance, le portoit à reprendre les armes. Il lui représentoit sans cesse qu'il finissoit mal une vie remplie de gloire; qu'il sembloit redouter Robert le Fort, que Charles lui avoit opposé; que le courage de ses troupes se rallentissoit dans l'oisiveté; & qu'il s'exposoit à perdre ses anciennes conquêtes en négligeant d'en faire de nouvelles. Ses importunités l'emportérent sur la résolution qu'avoit prise Nominoé de finir ses jours à l'ombre de ses lauriers. Il joignit donc ses troupes à celles de Lambert, & se remit en campagne. Après avoir traversé l'Anjou, il s'avança jusqu'à Vendôme. Il étoit sur le point d'entrer dans le pays Chartrain, lorsqu'il fut attaqué d'une violente maladie, qui l'emporta en peu de jours. Les François triomphérent de cette mort, & se jetterent avec furie sur les Bretons. Ils en tuerent un grand nombre: mais ils trouverent dans Lambert une vigueur à laquelle ils ne s'étoient nullement attendus. Malgré la douleur que lui causoit la perte d'un ami précieux & l'abattement où étoient ses troupes, il se posséda assez pour faire une belle retraite. Ainsi

finit Nominoé, qui avoit sçû profiter de la division des enfans de Louis le Débonnaire pour relever les affaires de sa nation, & pour lui rendre son ancienne splendeur. Il laissa de la Reine Argantael trois fils, sçavoir Erispoé qui lui succéda, Wurvant, Comte de Rennes & Pasquiten, Comte de Brouerech ou de Vannes. Rivallon son frere aîné, étoit mort quelques années auparavant & avoit laissé un fils nommé Salomon, dont Nominoé fut tuteur. Salomon fut toute sa vie reconnoissant des bontés de Nominoé ; mais il eut d'autres sentimens pour Erispoé, comme on le verra dans la suite.

AN. 851.

Postérité de Nominoé.

Actes de Bret. Tom. III. col. 1764. Cartul. Roton.

Charles le Chauve ayant appris la mort de Nominoé, crut que le tems de se vanger des Bretons, étoit venu. Plein de ressentiment il s'avança vers la Bretagne à la tête de toutes ses troupes. Erispoé, qui avoit déja mesuré ses forces avec celles des François, les attendit de pied ferme. Charles ne fut pas plus heureux dans cette expédition, qu'il l'avoit été dans les précédentes, & il s'estima heureux de n'y avoir pas perdu la liberté & la vie. Mais il perdit un grand nombre d'Officiers & de Soldats, entr'autres le Duc Vivien & Hilmerade, Comte du Palais. Les Bretons firent beaucoup de prisonniers, & demeurerent maîtres du champ de bataille. Après cette disgrace Charles ne pensa plus qu'à faire la paix ; elle fut conclue à Angers, où les deux Princes s'aboucherent. Charles donna à Erispoé l'investiture du Comté de Nantes & du pays de Retz : il lui confirma aussi la propriété de la ville de Rennes, & de tout ce que Nominoé avoit conquis dans le Maine & dans l'Anjou jusqu'à la riviere de Maine. Pour comble de faveur Charles consentit que le Prince Breton portât toutes les marques de la Dignité Royale. Cependant l'Auteur des Annales de S. Bertin ajoute qu'Erispoé *donna les mains* à Charles, c'est-à-dire, selon l'interprétation de quelques Ecrivains modernes, qu'il lui fit hommage & qu'il reconnut tenir ses Etats de lui. Les bornes, mises par ce Traité entre la France & la Bretagne, n'empêcherent pas qu'Erispoé ne demeurât maître de l'Abbaye de S. Serge, qui est au-delà de la riviere de Maine. Il affectionnoit cette retraite, dans laquelle il fit transporter le corps de S. Brieu pour le mettre à couvert de la fureur des Normans.

IV. Expédition de Charles le Chauve en Bretagne contre Erispoé.

Chron. Fontanel. & Malleacens. Ranshaco.

Accord entre Charles le Chauve & Erispoé.

Annales Bertin. Inscription de la Chasse de S. Brieu dans l'Eglise de S. Serge.

Actard profita de la paix & de l'éloignement du Comte Lambert pour retourner à son Eglise. Il y avoit déja quelque tems qu'il gouvernoit celle de Therouane, dont le Roi Charles le Chauve lui avoit confié le soin. Erispoé lui permit de retourner à Nantes, où il demeura jusqu'à l'an 871. qu'il fut fait Archevêque de Tours. Lambert ne fut pas si heureux ; abandonné du nouveau Roi de Bretagne il ne se soutint pas long-tems. Gauzbert, Comte du Maine, son ennemi capital, lui tendit un piége, dans lequel il donna, & fut tué le premier jour de Mai l'an 852. Charles le Chauve ayant appris cette nouvelle fit couper la tête à Garnier, frere de Lambert.

AN. 852.

Actard rétabli sur son Siége par Erispoé.

Actes de Bret. T. I. col. 23. 140

Mort de Lambert & de Garnier, son frere.

Chron. Ademari, Mallea. Aquit. & Engol.

Après la mort des deux freres Erispoé, prit possession du Comté de Nantes : mais la conduite que tint Charles le Chauve à son égard, fit voir qu'il ne lui avoit cedé ce Comté, que pour se défaire d'un ennemi redoutable. En effet Salomon se plaignit de ce qu'Erispoé tenoit une place qui lui étoit dûë, comme aîné de la Maison de Bretagne, & commença à caballer avec les mécontens. Ne trouvant pas autant d'appui en Bretagne, qu'il l'eut souhaité, il s'addressa au Roi Charles le Chauve, & lui demanda justice contre un usurpateur. Charles, ravi de trouver l'occasion d'entretenir la division en Bretagne, donna à Salomon le tiers de cette Province sans aucun égard au Traité d'Angers. Erispoé ne tarda guéres à se vanger de cette démarche, qu'il regarda comme une infidélité. Pepin, neveu de Charles, s'étoit échappé du Monastére de S. Medard, où il avoit été renfermé pour sa mauvaise conduite. Après avoir suivi pendant quelque tems les Normans, il tomba entre les mains des Bretons, qui le firent prisonnier. Charles l'ayant demandé à Erispoé & n'ayant pas été écouté, porta la guerre en Bretagne pour la cinquiéme fois. Il y fit de grands ravages & remporta plusieurs avantages sur les Bretons. Erispoé, obligé de céder à la force, rendit Pepin à Charles & abandonna le Comté de Rennes à Salomon, sauf les Droits Royaux. Cette réserve ne plût pas à Salomon, qui prétendoit au moins l'égalité : mais il ne fut pas appuyé par le Roi de France.

Charles le Chauve donne à Salomon le tiers de la Bretagne.

Actes de Bret. T. I. col. 301. Annales Bertin.

V. Expédition de Charles en Bretagne.

Cette expédition finie, Charles alla joindre Lothaire pour lui aider à chasser les Normans, qui étoient entrés dans l'Escaut & ravageoient les environs de cette riviere. Ils étoient sur le point d'en venir aux mains avec les Infidéles, lorsque les



troupes Françoises, par intelligence ou par crainte, refuserent de combattre. Dans cette extrémité ils furent obligés de traiter avec leurs ennemis à des conditions honteuses pour la France. Les Normans, animés par cet avantage, passerent l'hyver aux environs de l'Escaut, & recommencerent leurs courses au commencement du Printemps. Une autre troupe de Normans, après avoir ravagé les bords de la Seine jusqu'à Rouen, entra dans la Loire au mois de Juillet 853. sous la conduite de Godefroi. Ils prirent d'abord la ville de Nantes; pillerent ensuite le Monastere de S. Florent de Glonne; brûlerent Angers & Tours au commencement de Novembre; & ravagerent toutes les Provinces voisines de la Loire. Ils avoient établi leur quartier général dans l'Isle de Biece, où ils avoient construit un Fort & des Magasins pour loger leurs vivres & leur butin.

AN. 853. Nantes pris par les Normans pour la seconde fois. *Anna'es Bertin. Adrevaldus L. de Mira. S. Benedicti.*

Une autre Flotte de Normans composée de cent cinq voiles entra l'année suivante dans la Loire, & s'avança jusqu'à l'Isle de Biece. Tentés par l'appas du butin ils environnerent l'Isle & se disposerent à en faire le siége. Sidric, leur Général, ne se sentant pas assez fort pour exécuter son entreprise, envoya des Députés à Erispoé pour lui demander du secours. Erispoé écouta favorablement leurs Députés, assembla promptement ses troupes, & les conduisit sur les bords de la Loire. Après leur avoir donné un peu de repos, ils les embarqua sur les vaisseaux de Sidric, & bien-tôt l'Isle fut attaquée de tous côtés. Le combat dura depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit, & la perte fut grande de part & d'autre. Les Normans de l'Isle se sentant affoiblis & craignant une seconde attaque, proposerent le lendemain à Sidric la moitié de leurs Trésors. Sidric, qui avoit été blessé, accepta la proposition, & fit un Traité de Confédération avec eux. Le partage fait, ils quittérent la Loire & les Bretons retournerent chez eux. Sidric alla ravager les bords de la Seine, où il fut battu & tué par Charles le Chauve. Les autres Normans, conduits par Godefroi, entrerent dans la Vilaine pour se vanger des Bretons, & s'avancerent jusqu'à Redon. A la vûe d'une Flotte de cent trois voiles les Moines s'enfuirent en priant Dieu de conserver son Temple. Un orage, accompagné d'éclairs & de tonnerres, jetta la terreur dans l'esprit des Normans, & leur fit regarder le Monastère comme un lieu, que le Ciel favorisoit d'une maniere particuliere. Ils y envoyerent des présens, firent allumer un grand nombre de chandelles dans l'Eglise, & mirent des gardes aux portes pour empêcher qu'aucun des leurs ne la pillât.

AN. 854. Erispoé se sert des Normans pour chasser les Normans. *Chron. Mallea. Actes de Bret. T. 1. col. 262.*

Les Normans devant Redon.

Ils n'eurent pas le même respect pour le reste du pays, qu'ils ravagerent sans aucun ménagement. Le Comte Pasquiten & Courantgen, Evêque de Vannes, leur opposerent toutes les troupes qu'ils pûrent assembler, & défendirent long-tems leur terrein : mais enfin ils furent accablés par le grand nombre & faits prisonniers. Les Moines de Redon, ayant appris leur captivité, traiterent avec les Normans de la liberté de Pasquiten & donnerent un Calice d'or pour sa rançon. L'Evêque fut prisonnier jusqu'au Printemps, soit que personne ne s'intéressât à sa délivrance, ou que les Normans demandassent la ville de Vannes pour sa rançon. Erispoé connoissoit trop l'importance de cette Place pour la leur abandonner. Persuadé que la conservation de ses Etats dépendoit de celle de Vannes, il s'y enferma après la défaite de Pasquiten : mais il n'y fut point assiégé. Au commencement du Printemps les Normans retournerent à leurs vaisseaux, chargés des dépouilles de tout le Diocèse. Erispoé, averti de leur départ, les poursuivit, tailla en piéces leur arriere-garde, & enleva une bonne partie de leur butin. Il s'appliqua ensuite à réparer les dégâts qu'ils avoient faits dans les Diocèses de Vannes & de Nantes. Gislard, qui avoit gouverné l'Eglise de Nantes pendant la disgrace d'Actard, avoit eu de la peine à lui céder la place, lorsqu'il fut rappellé. Contraint de le faire il s'étoit retiré à Guerrande, où il avoit formé une espece d'Evêché de ce que l'on appelle aujourd'hui l'Archidiaconé de la Mée. L'invasion des Normans avoit achevé de désoler cette Eglise & toutes ses dépendances. Les Normans s'étant retirés, Actard alla trouver Erispoé & lui représenta l'état déplorable, où l'ambition de Gislard & la cruauté des Barbares avoient réduit son Diocèse. Quelque sensible que fut Erispoé aux lamentations d'Actard, il ne pût se résoudre à inquiéter Gislard, que son pere avoit mis en place. Mais pour le mettre en état de subsister & de réparer son Eglise, il lui donna la moitié des revenus de la Prevôté de Nantes, que l'on nommoit alors le fisc.

Pasquiten, Comte de Vannes, est pris par les Normans & délivré par les Moines de Redon. *Actes de Bret. T. 1. col. 297.*

AN. 855. Départ des Normans. *Le Baud pag. 115.*

Erispoé donne à Actard la moitié de la Prévôté de Nantes. *Actes de Bret. T. 1. col. 140.*

Cette donation ne calma point l'esprit d'Actard, qui étoit naturellement vif, remuant & intéressé. Piqué de ce que le Roi protégeoit le nouvel Evêque de Guerrande, il se joignit aux Evêques déposés pour supplier le Saint Siége d'ordonner au Roi de les rétablir dans leur premier état, afin de procéder ensuite canoniquement à leur déposition, s'ils étoient coupables. La Lettre Synodale du Concile de Toul, addressée aux Evêques de Bretagne l'an 859. nous apprend effectivement que les Papes Leon & Benoît avoient écrit sur ce sujet au Prince Breton des Lettres pleines de menaces. L'Archevêque de Tours prit aussi parti dans cette démarche, qui n'eut d'effet que pour Actard : tout le reste demeura dans le même état, où Nominoé l'avoit laissé. Ce n'est pas qu'Erispoé n'eut plus de modération, de clemence & de piété que son pere : mais il respectoit sa mémoire & craignoit les nouveaux Evêques.

An. 856.

Actard renouvelle l'affaire des Evêques déposés.

Actes de Bret. T. 1. col. 23.

Cependant Salomon aspiroit à la Souveraineté, & ne souffroit qu'avec peine la dépendance, où l'avoit réduit le dernier Traité conclu entre Charles le Chauve & Erispoé. Son ambition fut réveillée par l'alliance que Charles projetta de faire entre Louis son fils & la fille d'Erispoé, héritiere présomptive de la Bretagne. Dans cette vûe Charles avoit donné à son fils, le Maine, le Perche & tout le pays compris entre Chartres, Orléans & Tours avec le titre de Duc du Maine. Le mariage étoit près de s'accomplir, lorsque Salomon forma le plus noir complot contre son cousin. Assuré de la soumission des Seigneurs Bretons, qui craignoient de tomber sous un Prince étranger, & secondé par un nommé Almar, il poursuivit Erispoé & le tua sur l'Autel d'une Eglise, dans laquelle il s'étoit refugié. Telle fut la fin de ce Prince, qui ne régna que six ans. Il avoit épousé Mormohec, dont il eut un fils nommé Conan & une fille, qui paroît avoir épousé Gurvant, Comte de Rennes & cousin de Salomon.

An. 857.

Projet de mariage entre Louis, fils de Charles, & la fille d'Erispoé.

Annales Bertin.

Conspiration contre Erispoé & sa mort.

Annales Bertin.

Actes de Bret. T. 1. col. 23. 141.

Charles le Chauve, informé de l'assassinat d'Erispoé, assembla ses troupes & prit la route de Bretagne pour vanger la mort de son allié. En entrant sur les frontieres de cette Province, il apprit que Salomon se disposoit à une vigoureuse résistance. N'étant pas assuré des Seigneurs de sa suite, il prit le parti de faire la paix avec Salomon & de renouveller le Traité qu'il avoit fait autrefois à Angers avec Erispoé.

Traité de Charles le Chauve avec Salomon.

Annales Metenses.

Sigebertus ad an. 866.

Rhegino ad eundem annum.

Les affaires de France étoient alors dans une étrange confusion. Les Seigneurs n'obéissoient qu'avec peine à un Roi, dans lequel ils ne trouvoient ni droiture, ni justice. Charles étoit possedé d'une ambition démesurée, qui le rendoit esclave de ceux qu'il croyoit propres à ses desseins. Les Seigneurs, sous le nom de Comtes, vouloient aller de pair avec leur maître ; lui refusoient l'obéissance quand ils n'y trouvoient pas leur intérêt ; abandonnoient l'Etat aux Barbares pour diminuer la puissance de leur Prince ; & se joignoient quelquefois à eux pour piller avec plus d'impunité. Les Barbares profitoient de ces désordres pour ruiner les Villes Maritimes & pour faire des courses jusques dans le cœur du Royaume. Comme Charles renversoit tout par sa mauvaise conduite, les Seigneurs zélés pour le bien de l'Etat résolurent d'appeller Louis, Roi de Germanie, qui jusqu'alors avoit paru sage, & de se soumettre à lui. Ils se croyoient autorisés par le Testament de Charlemagne, qui permettoit à la Nation Françoise de se choisir pour maître celui de ses enfans, qui lui plairoit davantage. Mais si quelques Seigneurs entrerent dans ce complot par de bons motifs, il y en eut d'autres, qui ne s'y engagérent que dans l'espérance d'obtenir toutes les faveurs du nouveau Roi. Les Aquitains, qui s'étoient donnés cinq ans auparavant au Roi de Germanie, n'eurent pas de peine à suivre ce parti. Le goût de la nouveauté y entraîna aussi la plûpart des Seigneurs de Neustrie.

Etat de la France.

Conspiration contre Charles le Chauve.

Les chefs de la conspiration furent Robert le Fort, Odon, les deux Hervés & plusieurs autres qui se retirerent auprès de Salomon, qu'ils avoient élû pour leur Chef. Ce Prince à la tête des Conjurés entra dans le Maine pour en chasser Louis, fils de Charles. Louis épouvanté ne les attendit pas ; il prit la fuite & se retira au-delà de la Seine. Charles se disposoit alors à attaquer les Normans, qui s'étoient retranchés dans une Isle de la Seine, nommé Oisel. Allarmé de la révolte des Seigneurs & incertain de ses suites il se réconcilia avec Pepin, & lui accorda tout ce qu'il voulut, excepté la Couronne d'Aquitaine. Lothaire, son neveu, vint aussi le trouver pour lui aider à chasser les Normans. Pendant qu'il étoit occupé

An. 858.

Les Conjurés choisissent Salomon pour leur Chef.

Annales Bertin.

AN. 858.

Charles assiége les Normans retranchés dans l'Isle d'Oisel.

au siége d'Oisel, Louis de Germanie entra sur ses terres à la tête d'une puissante armée, & s'avança jusqu'à Orléans sans trouver aucun obstacle. Il fut joint près de cette Ville par tous les Conjurés de Neustrie, de Bretagne & d'Aquitaine. Charles, informé de la jonction des Conjurés, abandonna le siége d'Oisel & se retira du côté de Brienne. Il y fut suivi par Louis, à qui il fit plusieurs propositions d'accommodement, mais sans aucun succès. Ses troupes l'ayant abandonné dans le tems qu'il se proposoit de combattre Louis, il fut contraint de prendre la fuite & de se retirer en Bourgogne. L'Autorité Episcopale, si redoutable alors, & la mauvaise conduite de Louis furent le salut de Charles. Les Evêques refusérent de reconnoître Louis, & ils excommunierent ceux qui l'avoient appellé. Louis de son côté souffrit, que les Seigneurs de son parti pillassent le Royaume, & il se mit peu en peine d'en chasser les Normans. Cette conduite aliéna tous les esprits, & fut cause que la plûpart des Seigneurs quitterent son parti, & rentrerent dans l'obéissance de Charles.

Les Evêques prennent le parti de Charles contre Louis de Germanie.

Epist. Con. Tullensis.

Annales Bertin.

AN. 859.

Louis est défait par Charles & mis en fuite.

Louis méprisoit si fort le parti de son frere, qu'il ne se tenoit nullement sur ses gardes. Charles, profitant de sa négligence, l'attaqua au commencement de l'an 859. & l'obligea de prendre la fuite à son tour. Robert le Fort & les autres Conjurés se retirerent en Bretagne. Les Seigneurs d'Aquitaine, épouvantés par l'excommunication lancée contr'eux, se soumirent à Charles le Chauve, & reconnurent son fils pour leur Roi : mais Pepin, séduit par son ambition ou par les discours des rebelles, se tourna de leur côté.

Lettre du Concile de Toul aux Evêques de Bretagne.

Actes de Bret. T. 1. col. 309.

Charles ne pouvant résister seul à tant d'ennemis, eut recours aux armes spirituelles. Les Evêques de douze Provinces assemblés près de Toul écrivirent par son ordre aux Evêques de Bretagne & aux Seigneurs ligués pour tâcher de les désunir. « Après avoir menacé ces Seigneurs des Jugemens de Dieu, ils leur déclarent que nonobstant l'excommunication particuliere déja lancée contr'eux, » ils leur donnent terme jusqu'au premier Synode; après quoi s'ils persistent dans » leur obstination, ils seront excommuniés solemnellement par le Concile. Dans » la Lettre addressée aux Evêques Bretons, ils se plaignent de ce qu'ils avoient refusé de se trouver au Concile, & de ce qu'ils communiquoient avec des personnes excommuniées par leur Métropolitain, & par quelques autres Prélats. » Ils les chargent de représenter à Salomon, qu'ayant fait serment de fidélité au » Roi Charles le Chauve, il ne pouvoit en conscience usurper la Souveraineté » dans la Bretagne; que les Bretons avoient toujours été soumis aux François & » leur avoient payé tribut, qu'il ne devoit pas empêcher les Evêques de Bretagne d'obéir à l'Archevêque de Tours; qu'il ne devoit pas priver les Eglises de » leurs biens, ni souffrir qu'aucun les enlevât; qu'il ne devoit troubler personne » dans la possession d'un bien qui lui appartenoit légitimement ; que s'il ne se » séparoit des excommuniés, il seroit excommunié comme eux; & que s'il méprisoit leurs conseils, Dieu lui ôteroit bien-tôt la souveraineté & la vie. « L'événement fit voir que cette menace prophétique ne leur avoit pas été dictée par l'esprit de vérité, & ce que nous avons rapporté jusqu'à présent, prouve que les Bretons n'avoient pas *toujours* été soumis aux François. Il seroit encore difficile de prouver que Salomon eut prêté serment de fidélité à Charles le Chauve en qualité de Souverain de Bretagne, avant cette Lettre. Les Evêques, à qui elle fut addressée, sont Fastcaire, Garnier, Garurbrius & Felix. Garnier étoit Evêque de Rennes; Felix peut-être l'Evêque de Quimper, qui avoit été chassé par Nominoé. On ignore le siége des deux autres, aussi bien que la raison pour laquelle la Lettre du Concile n'est addressée qu'à ces quatre Prélats précisément, sans aucune mention des autres ni du second ordre.

Cartul. Roton.

AN. 861.

Les Ligués se rangent à leur devoir.

Annales Bertin.

Les menaces des Evêques eurent enfin leur effet. Gonfrid & Gozfrid, intimidés par les foudres de l'Eglise, quitterent le parti des Seigneurs ligués en 861. & allerent offrir leurs services & ceux de Robert le Fort à Charles le Chauve. Jamais nouvelle ne fit tant de plaisir à Charles. Il avoit formé le dessein d'aller en Provence pour y détrôner son neveu Charles, fils de Lothaire : mais il n'avoit osé s'écarter de Paris, dans la crainte que les Ligués ne fissent quelque entreprise pendant son absence. Assuré du retour sincere de Robert il lui accorda tout ce qu'il pouvoit souhaiter. Robert le vint trouver à Meun sur Loire, & se réconcilia avec lui pour ne le plus quitter. Il n'en fut pas de même des deux médiateurs : à peine l'accord fut signé, qu'ils rentrerent dans le parti qu'ils venoient de quit-

ter. Ils y engagerent aussi Louis fils de Charles, & lui firent épouser la sœur d'Odon, l'un des Seigneurs ligués. D'un autre côté Salomon traita avec les Normans qui venoient de ravager l'Espagne, & acheta d'eux quelques vaisseaux pour lui servir sur la Loire. Robert le Fort, informé de ce Traité, s'empara des vaisseaux & offrit à Weland, chef des Normans, une somme considérable d'argent pour l'engager à tourner ses armes contre les Bretons. Weland accepta l'argent : mais il ne paroît pas qu'il ait tenu sa parole. On sçait seulement que quelque tems après il alla trouver Charles, & qu'il se fit Chrétien avec toute sa suite.

AN. 862.

Louis fils de Charles embrasse le parti de la Ligue, & Salomon traite avec les Normans.

Annales Bertin.

Les Bretons sous la conduite de Louis entrerent dans l'Anjou & dans les Provinces voisines, qu'ils dépouillerent entiérement. A leur retour ils furent attaqués par Robert le Fort, qui les obligea d'abandonner leur butin & de prendre la fuite. Louis ayant réparé ses forces, se mit une seconde fois en campagne : mais il fut encore vaincu par Robert, & toutes ses troupes furent dissipées. Abattu par ces deux défaites il rentra dans son devoir, alla trouver son pere, lui témoigna son repentir, & se soumit à la correction des Evêques. Le Roi lui pardonna : mais il ne lui rendit point son Duché. Louis fut obligé de se contenter du Comté de Meaux & des revenus de l'Abbaye de S. Crespin. Son exemple fut suivi par un grand nombre de Seigneurs, qui reconnurent leurs égaremens, & se soumirent à leur légitime Souverain.

Louis rentre dans son devoir, & se réconcilie avec son pere.

Annales Bertin.

Charles voyant la ligue affoiblie, crut qu'il étoit tems d'entrer en campagne pour intimider par sa présence le reste des Conjurés. Il alla donc au Mans, d'où il s'avança jusqu'au Monastère d'Antrêmes près de Laval. Salomon ne le laissa pas aller plus loin, dans la crainte qu'il ne pût faire un Traité avantageux, s'il le laissoit entrer en Bretagne. Il alla le trouver à Antrêmes accompagné de Gozfrid, de Roric, de Hervé & des principaux Seigneurs Bretons. Après l'avoir salué il lui fit serment de fidélité & obligea tous les Seigneurs de sa suite à faire la même cérémonie. L'Auteur des Annales de Saint Bertin ajoûte qu'il paya le cens de sa Terre suivant l'ancienne coutume, c'est-à-dire, qu'il paya le tribut que quelques-uns de ses prédécesseurs avoient payé en pareil cas. Charles pour reconnoître ce que Salomon venoit de faire, lui donna à titre de fief une partie du territoire, que l'on nommoit alors entre deux rivieres, avec l'Abbaye de S. Aubin. Ce territoire est vraisemblablement celui qui est situé entre les rivieres de Sarte & de Maine. Après cet accommodement Charles retourna au Mans, où il célébra la Fête de Pâques.

AN. 863.

Charles va dans le pays du Maine, où il traite avec le reste des Ligués.

Annales Bertin.

Traité d'Antrêmes.

Titres de S. Aubin.

Les Bretons demeurerent tranquilles & soumis le reste de cette année. Ils se rendirent, l'année suivante à Pistes, où le Roi Charles tint sa Cour pleniere le premier jour de Juin. Ils lui présenterent de la part de Salomon les présens que l'on avoit coutume de porter aux Rois dans ces occasions, & payerent cinquante livres d'argent pour le cens ou tribut de la Bretagne. Charles, content des Bretons & de leurs Alliés, permit à son fils Louis de revenir en Neustrie & lui donna le Comté d'Anjou avec l'Abbaye de Marmoutiers. Pour dédommager Robert le Fort, il lui donna les Comtés de Nevers & d'Auxerre.

AN. 864.

Charles tient sa Cour à Pistes, où les Bretons lui payent leur tribut.

Annales Bertin.

Jusques là les Bretons avoient paru soumis à la France, parce qu'ils redoutoient Robert, que Charles avoit préposé à la garde des frontieres. Mais aussi-tôt qu'ils le virent éloigné, ils se joignirent aux Normans, qui depuis quelques années ravageoient les environs de la Loire, & ils allerent ensemble piller la ville du Mans. Comme personne ne s'étoit opposé à leur entrée dans le pays, aussi ne trouverent-ils aucun obstacle à leur retraite. Pour arrêter leurs courses Charles rappella Robert en 866. & lui donna le commandement de ses troupes. Nonobstant ce changement les Normans de la Loire entrerent encore dans le Maine & ravagerent entiérement cette Province. Ils étoient au nombre de 400. hommes de cheval, entre lesquels il y avoit plusieurs Bretons. Robert les atteignit près de Brissarte au-dessus de Châteauneuf en Anjou, sur le bord de la riviere de Sarte. Les Normans se refugierent dans une grande Eglise & s'y barricaderent. La nuit approchant, les François dresserent leurs tentes autour de l'Eglise pour prendre un peu de repos. Robert, accablé de chaud & de fatigue, se fit désarmer sans prévoir ce qui pouvoit arriver pendant la nuit. Les Normans & les Bretons, voyant leurs ennemis tranquilles, fondirent sur eux avec de grands cris. Robert, quoique désarmé, les repoussa avec sa valeur ordinaire : mais il lui en couta la vie. Après cette perte les François perdirent courage & ne penserent qu'à se retirer.

AN. 865.

Les Bretons se joignent aux Normans pour piller le Maine.

Annales Bertin.

AN. 866.

Seconde course des Normans & des Bretons dans le Maine.

Annales Bertin.

Rhegino in Chron.

Mort de Robert le Fort.

AN. 866.

Salomon demande au Pape le Pallium pour Festinien. *Actes de Bret. T. 1. col. 316. 760.*

Réponse du Pape.

Il ne paroît pas que Salomon ait eu part à cette entreprise des Bretons & des Normans. Entêté de l'indépendance de la Bretagne il ne pensoit qu'à perfectionner l'œuvre commencée par son oncle Nominoé. Dans cette vûe il écrivit au Pape Nicolas pour lui demander le Pallium pour Festinien, qu'il avoit fait Evêque de Dol. La Reine Wembrit & Festinien joignirent leurs Lettres à celle du Roi. Le Pape répondit à Salomon que l'Eglise Romaine n'accordoit point le Pallium sans connoître la foi de ceux qui le demandoient ; que cette foi se manifestoit par un acte signé de leur main, ou attesté par leurs Députés ; & que c'étoit la premiere démarche que devoit faire Festinien, s'il vouloit obtenir le Pallium. Il écrivit avec plus de franchise à l'Evêque de Dol, qu'il étoit surpris de sa demande ; qu'il paroissoit par tous les Regiftres de ses prédécesseurs que l'Eglise de Tours étoit la Métropole de Bretagne ; qu'il n'y avoit point trouvé que les Papes Severin & Adrien eussent accordé le Pallium à Restovaldus & Junemenus, Evêques de Dol ; & qu'il lui défendoit de se qualifier Métropolitain de Bretagne, jusqu'à ce qu'il eut produit à Rome les Lettres originales des Papes Severin & Adrien. Pour éviter toute surprise dans cette affaire, il en donna avis à l'Archevêque de Tours, & lui ordonna d'envoyer un Député à Rome pour soutenir les droits de son Siége.

Affaire de la Métropole.

Lettre de l'Archevêque de Tours au Pape.

2. Lettre du Pape au Roi Salomon. *Actes de Bret. T. 1. col. 318.*

Ambassade de Salomon à Rome.

Cette derniere Lettre fut le signal d'une nouvelle guerre entre les Bretons & l'Archevêque de Tours. Actard, rétabli dans son Siége & comblé de biens par Erispoé, ne comptoit pour rien toutes ces faveurs, tandis que Gislard continuoit d'étendre sa Jurisdiction jusqu'aux portes de Nantes. Il anima l'Archevêque de Tours, qui porta ses plaintes au Pape de ce que les Evêques Bretons lui refusoient l'obéissance, & de ce que Salomon les soutenoit dans une révolte contraire à l'ancienne discipline & favorable au déreglement. Salomon avoit engagé Festinien à envoyer au Pape sa Profession de foi, & il attendoit de jour en jour le Pallium. Mais le Pape, pleinement instruit par l'Archevêque de Tours, manda à Salomon qu'il ne pouvoit lui envoyer le Pallium pour l'Evêque de Dol sans faire tort à celui de Tours. Salomon ne se rebuta point : persuadé que la persévérance vient à bout de tout, il envoya des Ambassadeurs & des présens considérables au Pape. Il lui écrivit en même-tems pour lui représenter, que l'Eglise de Tours se plaignoit à tort de la désobéissance des Bretons ; que les Evêques de Bretagne ne lui devoient point la soumission qu'il en exigeoit ; que les Evêques déposés étoient très-mal fondés dans leurs plaintes ; qu'ils avoient été convaincus de simonie par témoins & par leur propre confession ; que le Pape Leon avoit déclaré dans un Concile que les Evêques simoniaques devoient être déposés, & qu'en conséquence ils l'avoient été ; que Gislard étoit Evêque de Nantes avant Actard ; qu'il pouvoit être intru & usurpateur ; mais qu'Actard étoit un brouillon, dont il recevoit continuellement des plaintes, & qui réordonnoit ceux qui avoient reçu les Ordres de la main de Gislard.

3. Lettre du Pape au Roi Salomon. *Actes de Bret. T. 1. col. 319.*

Les Ambassadeurs furent mieux reçûs à Rome, que l'Archevêque de Tours & ses partisans ne l'avoient esperé. Le Pape écrivit au Roi Salomon une Lettre pleine d'estime & de modération, dans laquelle il lui marque, que les Bretons s'autorisoient mal à propos du Pape Leon pour excuser la déposition des Evêques, parce que ce Pape en exposant les Canons, qui ordonnent la déposition des Evêques simoniaques, avoit déclaré formellement, que cette déposition ne se devoit faire que dans une assemblée composée au moins de douze Evêques. Il cite pour cela les Lettres de Leon à Nominoé & aux Evêques de Bretagne, dont nous avons fait mention ci-dessus. Il ajoute que Benoît, successeur de Leon, avoit été très-offensé de ce que dans une affaire purement Ecclésiastique on avoit admis des Juges laïques ; qu'il avoit regardé comme nulle la Sentence rendue par de tels Juges ; que les Evêques coupables de quelques crimes ne pouvoient être jugés que par douze Evêques, & que le Jugement devoit être prononcé par le Métropolitain. A l'égard de l'aveu fait par les Evêques déposés le Pape déclare, qu'on ne doit faire aucun fond sur cette raison, parce que cet aveu avoit été extorqué par des menaces vives & capables d'effrayer les esprits les plus constans. Enfin il reléve la faute qu'avoit fait Salomon en soutenant Gislard contre Actard, qui étoit Evêque de Nantes avant Gislard, comme il paroît par la Lettre du Pape Leon à Nominoé. Il désapprouve cependant la conduite d'Actard en ce qu'il

qu'il réordonnoit ceux qui avoient reçu de Gislard l'imposition des mains. Après ce détail le Pape conseille à Salomon d'envoyer à Tours tous les Evêques de son Royaume pour y subir le Jugement de leur légitime Métropolitain, ou si l'Evêque de Tours ne lui paroît pas propre à juger une affaire qui l'intéresse si fort, d'envoyer à Rome quatre Evêques & un Ambassadeur pour assister au Jugement qui sera prononcé sur cette matiere. Le Pape termine sa Lettre en saluant la Reine Vembrit & les Princes ses enfans.

AN. 866.

Quelques Evêques rétablis.

Actard, impatient de toutes ces longueurs, sollicitoit assiduement auprès du Roi & des Evêques son entier rétablissement; il parloit de l'affaire de la Métropole avec plus de chaleur que l'Evêque même de Tours. Salomon, choqué de sa conduite, ne le rétablit point dans tous ses droits, & le laissa aux prises avec Gislard. Pour montrer cependant son respect & sa déférence à l'égard du Saint Siége, il rétablit Liberalis à Leon & Felix à Quimper. Il n'accorda pas la même grace à Susannus, qui étoit aussi attaché qu'Actard à la France. Actard renouvella ses plaintes au Concile tenu la même année à Soissons, & s'engagea à faire le voyage de Rome pour instruire le Pape de tout ce qui s'étoit passé dans la déposition des Evêques & dans l'affaire de la Métropole. Les Evêques lui donnerent une Lettre pour le Pape, dans laquelle ils disent qu'il y a plus de vingt ans, que les Evêques de Bretagne ont secoué le joug de l'Eglise de Tours, & que bien loin d'assister aux Conciles convoqués par l'Evêque de Tours, ils n'assistent pas même aux Conciles généraux de France convoqués par le Pape. Ils représentent les Bretons comme des Barbares qui n'étoient Chrétiens que de nom, & qui n'avoient aucune déférence pour les Loix de l'Eglise. Ils se plaignent qu'ils avoient ravagé les Eglises d'Angers, de Tours & du Mans, & qu'ils avoient réduit celle de Nantes dans un état pitoyable, en usurpant la plus grande partie de ses biens. Ils lui rappellent la déposition des Evêques, dont deux seulement avoient été rétablis, sans aucune forme de jugement Ecclésiastique, parce qu'ils étoient Bretons. Ils supplient le Pape de presser Salomon de rendre au Roi Charles l'obéissance qu'il lui doit & de payer les tributs. Enfin ils finissent leur Lettre en recommandant Actard au Pape. Cette Lettre est datée du 18. Août 866.

Concile de Soissons.

Lettre du Concile au Pape contre les Bretons. *Actes de Bret. T. I. col. 321.*

Le 29. Septembre suivant Heraud Archevêque de Tours, assisté de Robert, Evêque du Mans & d'Actard, Evêque de Nantes, consacra dans son Eglise Métropolitaine Electram nommé à l'Evêché de Rennes par le Clergé & le peuple de cette Ville. Après cette cérémonie Actard se disposa au voyage de Rome: mais il ne pût partir qu'un an après. Ebbon, prédécesseur de Hincmar, Archevêque de Reims, avoit été chassé de son Siége vers l'an 853. & s'étoit pourvû vers le Pape Sevrein. Cette affaire avoit donné lieu à plusieurs différens, qui subsistoient encore l'an 867. Pour les terminer le Pape ordonna aux Evêques de France de s'assembler & d'examiner ensemble tout ce qui concernoit Ebbon. Les Evêques s'assemblerent à Troyes le 25e. jour d'Octobre l'an 867. & dresserent un long détail de l'affaire d'Ebbon, qu'ils remirent à l'Evêque de Nantes pour le porter au Pape. Hincmar prétendoit, qu'Ebbon son prédécesseur avoit été déposé, & Charles le Chauve soutenoit le contraire. Actard avoit eu ordre de Charles de le venir trouver, avant que de partir pour Rome, & il le fit. Charles, craignant que les Evêques n'eussent écrit au Pape quelque chose contre ses intérêts, contraignit Actard de lui donner la Lettre du Concile, en rompit les Sceaux & la lût. Voyant qu'elle favorisoit trop Hincmar, il écrivit au Pape & lui exposa les choses d'une maniere plus avantageuse à Ebbon. Il referma ensuite la Lettre du Concile, scella la sienne, & remit les deux à Actard pour les porter à Rome. On voit à la fin de la Lettre du Roi une clause, dont le style est différent du reste. Charles y expose qu'Actard autrefois Evêque de Nantes avoit souffert l'exil & porté les fers; qu'il avoit couru les plus grands dangers sur mer & sur terre, à cause du voisinage des Bretons & des Normans; que la ville de Nantes si fameuse autrefois par son commerce étant entiérement ruinée, il supplie le Pape de trouver bon que l'Evêque de cette Ville soit transferé au premier Siége qui vacquera; & enfin qu'Actard avoit dessein de passer quelque tems à Rome, tant pour répondre aux Bretons, que pour instruire le Saint Siége des maux qu'ils avoient faits aux Eglises voisines. Cette clause peut n'être pas supposée; mais il y a apparence qu'elle fut dictée par Actard même.

Ordination d'Electram, Evêque de Rennes.

AN. 867.

Concile de Troyes.

Actard donne la Lettre du Concile au Roi. *Annales Bertin.*

AN. 868.

Le Pape Adrien donne le Pallium à Actard. *Actes de Bret. T. 1. col. 724. 725. 726.*

Le Pape Nicolas étoit mort, lorsqu'Actard arriva à Rome, & Adrien II. avoit pris sa place. Adrien fit réponse aux Evêques du Concile de Troyes sans faire aucune mention d'Actard. Mais il manda aux Peres du Concile de Soissons, qu'il avoit donné deux Palliums à Actard, l'un pour lui-même en considération de ce qu'il avoit souffert pour l'Eglise, & l'autre pour Vulfrade, Evêque de Bourges. Il leur recommandoit aussi d'établir Actard sur le premier Siége qui vacqueroit, supposé que la Ville de Nantes fût déserte, & qu'elle ne servît plus que de retraite aux Barbares. Le Pape écrivit aussi aux Archevêques de Reims & de Tours pour leur recommander Actard. Nous n'avons plus la réponse qu'il fit au Roi Salomon : mais le fragment que Hincmar, Evêque de Laon nous en a conservé, suffit pour faire voir, qu'elle étoit une réprimende sage & modérée de la conduite de ce Prince.

Traité de Salomon avec Charles le Chauve. *Annales Bertin.*

Le Traité que Charles le Chauve venoit de faire avec Salomon, obligeoit le Pape à garder beaucoup de ménagement avec Salomon, dans la crainte qu'il ne secouât encore une fois le joug, & qu'il ne fit plus de mal que ses prédécesseurs. La mort de Robert le Fort avoit mis les Bretons en état de tout entreprendre. Charles, n'ayant plus aucun homme de réputation à leur opposer, s'étoit contenté de les intimider, afin de les obliger d'en venir à un nouveau traité, qui donnât la paix aux Provinces exposées à leurs courses. Dans cette vûe il avoit convoqué une assemblée générale à Chartres pour le premier jour d'Août 867. & y avoit marqué le rendez-vous de toutes ses troupes. Salomon ne craignoit peut-être pas les François ; mais il aima mieux s'assurer des avantages solides par un bon Traité, que d'exposer ses troupes à une bataille, dont le succès étoit toujours incertain. On ignore lequel des deux fit la premiere proposition d'accommodement ; mais après bien des pourparlers il fut conclu que Charles donneroit des ôtages & que Pasquiten, gendre de Salomon, se trouveroit à Compiegne vers le commencement du mois d'Août avec un plein pouvoir de ratifier tout ce qui seroit arrêté pour le bien des deux nations, & que les troupes Françoises convoquées pour le premier jour d'Août se tiendroient prêtes à marcher le 25. du même mois, en cas que l'accommodement proposé n'eut pas lieu. Pasquiten se rendit à Compiegne au jour marqué avec une ample procuration. Pour gagner le cœur des Bretons, Charles donna à Salomon & à son fils le Comté de Coutances & une partie du Diocèse d'Avranches, à condition toutefois qu'ils vivroient en paix avec les François ; qu'ils seroient fidéles au Roi & à son fils, & qu'ils les secoureroient contre leurs ennemis. Ce Traité fut juré par tous les Grands Seigneurs qui se trouverent à la conférence, & Pasquiten le jura au nom de Salomon & de son fils.

Acta S. Launomari Sæc. IV. Benedictin. par. 2.

Les choses étoient en cet état, lorsque Charles écrivit au Pape en faveur d'Actard. C'est pourquoi, Salomon n'est point attaqué personnellement dans les lettres du Roi, ni dans celles du Pape. Il paroît au contraire qu'on le ménage comme un homme, dont on avoit besoin dans la conjoncture présente. Il y avoit longtems que les Normans s'étoient cantonnés sur la Loire & qu'ils ravageoient toutes les Provinces, dont cette riviere fait l'ornement & la richesse. Il étoit à craindre qu'en négligeant de les chasser, ils ne formassent enfin un établissement, que l'on ne seroit plus maître de renverser. Pour prévenir ce malheur, Charles le Chauve prit la résolution de joindre ses forces à celles des Bretons pour attaquer ces Infideles. Cette résolution donna des soupçons à Salomon, & lui fit craindre quelque fâcheux événement. Sans rien témoigner à l'extérieur, il fit dire à Charles dans l'Assemblée de Pistes, qu'il n'étoit pas besoin qu'il marchât en personne contre les Normans, & qu'il se faisoit fort de les chasser de la Loire avec ses Sujets & quelques secours raisonnable. Charles, satisfait des offres de Salomon, envoya en Bretagne un Camerier, nommé Engelran, pour porter à ce Prince une Couronne ornée d'or & de pierreries avec tous les ornemens propres aux Rois. Carloman, Diacre & Abbé suivit de près Engelran avec un corps considérable de cavalerie. Ce secours eût été de quelque utilité, si Carloman, suivant les ordres du Roi son pere, eût agi de concert avec Salomon ; mais son armée se débanda pour piller ; elle n'attaqua d'autres ennemis que ceux qui avoient du bien & peu de force pour le défendre. Charles, informé des dégâts que faisoit son armée, la rappella, & laissa Salomon chargé de tout le poids de la guerre. Tout ce qu'il put faire de mieux, fut de tenir les Normans en haleine & de les

Ravages des Normans. *Annales Bertin.*

Salomon s'engage à chasser les Normans de la Loire. *Annales Bertin.*

Secours conduit par Carloman, & son rappel.

empêcher de piller les environs de la Loire. Il fut en armes jusqu'au mois de Mai 869. campé tantôt à Avesac près de Redon, tantôt plus près de la Loire. N'ayant reçu aucun secours des François, il prit le parti de traiter avec les Normans & d'acheter la paix pour le prix de cinq cens vaches. Les Normans s'étant retirés, Salomon vendangea pendant l'Automne la partie de l'Anjou, qui lui appartenoit.

Salomon harcelle les Normans & traite enfin avec eux. *Annales Bertin. Actes de Bret. Tom. 1. col. 307.*

Pendant qu'il étoit campé près de la Loire, les discours les plus ordinaires de ses soldats étoient sur la force & le courage des Normans. Gurvant, ennuyé d'entendre toujours de pareils discours, dit qu'il s'offroit, quand le Roi seroit retiré, d'attendre au même lieu les Normans pendant trois jours sans autre compagnie que celle de ses gens. Les Normans étoient campés à huit mille pas des Bretons, & sçurent bientôt ce qu'avoit avancé Gurvant. La paix ayant été conclue, le Député de Hastingue, Chef des Normans, dit à Salomon: *Hastingue, mon Seigneur, a été informé que vous avez dans votre camp un homme si puissant, qu'il se fait fort d'attendre seul toute son armée. S'il est tel qu'il le dit, il vous prie de le laisser ici, lorsque vous vous retirerez, afin de voir s'il aura le courage de nous attendre.* Salomon, qui ignoroit encore le discours qu'avoit tenu Gurvant, lui demanda s'il avoit eu la témérité de parler de la sorte. Gurvant sans s'étonner répondit: *Tout ce que l'on vous a dit, Seigneur, est vrai: laissez moi ici, & vous verrez si c'est courage ou témérité.* Salomon lui ayant répliqué qu'il ne le pouvoit faire pour ne le pas exposer à une mort certaine, Gurvant le pria instamment de lui accorder cette grace. Toutes les remontrances que lui fit Salomon, furent inutiles; il persévéra dans sa demande, & menaça de quitter le service, s'il ne lui laissoit la liberté de soutenir ce qu'il avoit avancé. Salomon ne pouvant rien gagner sur l'esprit de Gurvant, se retira & le laissa sur le lieu avec deux cens hommes seulement. Gurvant y attendit les Normans de pied ferme, non-seulement trois jours, mais cinq. Il les eût encore attendus plus long-tems, si Hastingue ne lui avoit envoyé dire par un prisonnier, à qui il rendit la liberté, qu'il le prioit de venir au-devant de lui jusqu'à un certain gué, & qu'il le verroit sur les neuf heures du matin. Quoique cette démarche ne fût pas de l'engagement de Gurvant, cependant il s'arma & vint jusqu'au lieu marqué. Il passa même le gué pour braver les Normans, & les attendit jusqu'à midi. Cette grandeur d'ame étonna les Barbares; ils n'oserent paroître, & Gurvant se retira couvert de gloire. Depuis ce jour, sa présence seule tint aux siens lieu d'une armée, tant ils avoient de confiance en lui.

AN. 869. Belle action de Gurvant. *Reginon chron.*

Les Normans ayant ruiné le Monastère de Redon, l'Abbé Ritcand, successeur de Convoion, alla trouver Salomon & lui demanda une retraite pour ses Moines. Salomon, aussi touché que lui de la désolation d'un lieu qu'il avoit toujours chéri, transfera les Moines de Redon dans son Palais de Plelan. Dès le tems de l'Abbé Convoion, il avoit commencé à y bâtir un Monastère pour servir d'asile aux mêmes Moines en tems de guerre. Il ordonna que les ouvrages commencés fussent achevés, & nomma ce lieu le Monastère de Salomon. Il l'enrichit de plusieurs présens, dont le plus considérable fut le corps de S. Maixent, qui avoit été enlevé de Poitou & apporté en Bretagne. Les autres présens consistoient dans un calice & une croix d'or garnis de pierreries, dans un habit de drap d'or, dont le Roi Charles lui avoit fait présent, & dans trois grosses cloches. C'étoit pendant le tumulte des guerres & le bruit des armes, que Salomon donnoit des marques si éclatantes de sa piété. La Reine Vembrit étant morte dans le même tems, il la fit inhumer à Plelan.

Destruction de l'Abbaye de Redon, fondation de celle de Plelan. *Actes de Bret. T. 1. col. 305. 306.*

Mort de la Reine Vembrit.

Quelques mois après la paix faite entre les Bretons & les Normans une Dame, nommée Roiantdrech, donna tous ses biens à Salomon & l'adopta pour son fils. Cette Dame étoit fille de Louvenant, autrement dit Plouvenor, & avoit épousé Combrit, dont elle avoit eu un fils & deux filles. Ayant eu le malheur de perdre son mari & son fils, elle se mit sous la protection du Roi Salomon. Pour engager ce Prince à ne la pas abandonner, elle lui donna toutes les terres qui lui appartenoient dans le Diocèse d'Alet, & le pria de vouloir bien doresnavant regarder ses deux filles comme ses sœurs. Cette Princesse étoit issue par divers degrés d'Urbien fils puîné du Roi S. Judicael, & étoit vraisemblablement sœur d'Alarun, femme de Diles Prince de la maison de Cornouaille.

Roiantdrech adopte le Roi Salomon pour son fils. *Actes de Bret. T. 1. col. 304. Mémoires crit. de Gallet c. 6. n. 30.*

AN. 870.
Salomon veut aller à Rome.

Tandis que Salomon augmentoit ses domaines & jouissoit des douceurs de la paix, sa conscience lui reprochoit sans cesse le meurtre d'Erispoé. Il ne pouvoit faire une digne pénitence de ce crime aux yeux de ses Sujets, sans en faire un aveu sincere & sans exposer l'Etat à une révolution en faveur de la fille d'Erispoé. Ne pouvant vivre plus long-tems avec ce parricide sur la conscience, il crut qu'il trouveroit à Rome l'absolution de son crime & le repos qu'il lui avoit ôté. Résolu de faire ce voyage il assembla ses Etats, & leur déclara le dessein qu'il avoit d'aller trouver le Pape pour conférer avec lui sur des choses qu'il ne pouvoit confier à personne. En vain leur représenta-t'il que la Bretagne n'avoit rien à craindre pendant son absence ; qu'il avoit assuré son repos par un Traité avec les Normans ; qu'il avoit fortifié les endroits de la frontiére par où ces Barbares avoient coutume d'inonder le pays ; qu'il avoit une bonne armée sur pied & d'excellens Capitaines pour la commander ; qu'il laisseroit le gouvernement entre les mains de gens, dont la fidélité & la capacité lui étoient connues ; & qu'enfin il y alloit de son repos, de son salut & du bien de l'Etat. Toutes ces raisons ne furent point écoutées. Le voisinage des Normans, qui ne se piquoient pas d'exactitude à garder les Traités, & plusieurs autres considérations, obligérent toute l'Assemblée à le conjurer de ne les pas abandonner. Ils le firent avec tant d'instance, qu'il fut contraint d'acquiescer à leur volonté, satisfait au reste de voir dans leur refus des marques sensibles d'une véritable amitié.

Les Etats le détournent de ce dessein.
Chron. Kemperleg. Actes de Bret. Tom. 1. col. 309.

AN. 871.
Ambassade de Salomon à Rome.
Actes de Bret. T. 1. col. 302. 303.
V. la Note 41.

Salomon, ne pouvant donc avec bienséance faire le voyage de Rome, se contenta d'informer le Pape du dessein qu'il avoit eu, & de l'obstacle que ses Sujets y avoient mis. Pour suppléer au défaut du Pelerinage, il envoya au Pape des présens considérables, entr'autres une statue d'or. Dans la lettre qu'il écrivit au Pape, il lui marque qu'il avoit bâti un Monastère qu'il n'avoit pas encore dédié, & il le prie de lui envoyer des Reliques. Ses Députés furent l'Evêque Jérémie & l'Archidiacre Félix. On ignore de quel Siége le premier étoit Evêque ; le second étoit Archidiacre de Vannes & confident de Salomon. Le Pape Adrien envoya à Salomon un bras du Pape Leon III. comme une Relique de grand prix. C'est la seule chose, dont il soit fait mention dans sa lettre à ce Prince.

AN. 873.
Siége d'Angers par Charles le Chauve.
Annales Bertin. Rhegino chron.

Deux ans après le Roi Charles fit défiler ses troupes du côté de la Bretagne. Bien des gens crurent qu'il en vouloit à Salomon, quoiqu'il ne lui eût donné aucun sujet de mécontentement depuis le dernier Traité ; mais l'orage tomba sur les Normans. Il y avoit quelques années que ces Barbares s'étoient rendus maîtres de la ville d'Angers, dont les habitans s'étoient retirés à leur arrivée. Ils y avoient établi leur quartier général, & y avoient placé leurs femmes, leurs enfans & les dépouilles des Provinces voisines. Le repos & l'intérêt de la France demandoient qu'ils fussent chassés de cette Place, avant qu'ils y eussent formé un établissement solide. Charles y donna toute son attention ; & ce fut pour les surprendre qu'il fit courir le bruit qu'il alloit en Bretagne ; mais il trouva les Normans retranchés comme des gens, à qui il auroit déclaré la guerre. Cette disposition des Barbares ne l'empêcha pas de mettre le siége devant la Ville. La riviére de Maine en baignoit alors les murs depuis l'Abbaye de S. Serge jusqu'au lieu, où est aujourd'hui le Château. Tous les vaisseaux des Normans étoient rangés entre le pont de Maine & l'Isle du Mont, qui a pris depuis le nom de S. Aubin. Pour enfermer les ennemis du côté de l'Anjou, Charles fit faire une forte palissade autour de la Ville. Ne pouvant les empêcher de se répandre du côté de la Bretagne, il envoya prier Salomon de venir à son secours.

Salomon va joindre Charles à Angers.
Annales Bertin. Actes de Bret. T. 1. col. 300.

Salomon relevoit d'une grande maladie, qui l'avoit détenu long-tems au lit. Nonobstant sa foiblesse il se rendit à Angers avec toutes ses troupes. Il trouva le pont de Maine rompu, & les Normans maîtres de tous les bateaux qui étoient sur cette riviére. La situation des affaires l'obligea à demeurer pendant quelque tems simple spectateur des combats qui se donnoient de l'autre côté : mais il trouva bientôt un expédient pour se rendre maître de la Ville. Avant que de mettre son projet en exécution, il le fit communiquer à Charles par le Prince Wigon son fils. L'Auteur des Annales de S. Bertin ajoute, que Wigon fit serment de fidélité à Charles en présence des Seigneurs qui l'accompagnoient : c'est un fait qui paroît déplacé. Quoiqu'il en soit, Charles apprit avec joie le dessein de Salomon, & le pria de l'exécuter au plutôt. Une partie de l'armée Bretonne étoit campée

dans les prés qui sont entre l'Isle de S. Aubin & le pont des Treilles. Depuis la tête de ces prés jusqu'au pont de Maine, Salomon fit creuser un large fossé & plus profond que le lit de la Maine, dans lequel il fit couler les eaux de cette riviere. C'est le canal où elles coulent encore à présent, & qui pour cette raison porte le nom de reculée. Par ce moyen les vaisseaux des Normans demeurérent à sec, & les Bretons eurent un accès facile à la Ville. Les Normans étoient perdu sans ressource, si Charles avoit voulu profiter de cet avantage : mais il aima mieux traiter avec eux, que de procurer un repos solide aux plus belles Provinces de son Royaume. Il est des Auteurs qui attribuent cet accommodement à une indigne cupidité ; ils disent que les Normans offrirent à Charles des trésors immenses pour avoir la liberté de se retirer, & que Charles, vaincu par la convoitise, partagea les dépouilles de ses Sujets avec les Normans, & les laissa aller. Cependant pour sauver son honneur, il leur fit jurer qu'ils sortiroient d'Angers dans un certain tems; qu'ils ne pilleroient plus ses Provinces; qu'ils les défendroient contre les attaques des autres Normans; & que ceux qui ne voudroient pas embrasser le Christianisme, quitteroient le Royaume pour n'y plus revenir. Les choses ainsi réglées, Charles se retira avec plus d'argent que de gloire. Les Normans passérent l'hyver dans une isle, qui est au-dessous de l'embouchure de la Maine, comme Charles le leur avoit permis : mais ils y passérent aussi l'Eté, & firent plus de maux qu'ils n'en avoient encore faits.

Salomon change le lit de la Maine.

Charles traite avec les Normans & les laisse aller.

Rhegino chron.

Salomon fut le seul qui remporta quelque gloire du siége d'Angers. Charles lui donna toutes les louanges que méritoient son zéle, sa diligence & son habileté. Il renouvella tous les Traités faits avec la Bretagne, traita Salomon de Roi, & consentit à quelques dépendances près, qu'il en portât toutes les marques & qu'il fit battre monnoie d'or. Quelques Auteurs veulent qu'il lui ait permis d'établir une Métropole en Bretagne; mais cela ne s'accorde pas avec ce que d'autres ont avancé avec plus de vraisemblance, que Salomon, avant que de mourir étoit dans la résolution de rétablir les Evêques déposés, & que ce dessein fut la cause de sa mort.

Charles traite Salomon de Roi & lui permet d'en porter les marques.

Baldricus in chron. Le Baud. pag. 120. Sirmundus ex schedâ Montis S. Michaelis c. 23. apud Karisia. ann. 877.

An. 874.

Personne n'étoit plus intéressé dans ce changement que Conrantgen Evêque de Vannes, parce que Susannus, son compétiteur, étoit le seul qui n'eût pas été rétabli. Pour prévenir la disgrace dont il étoit menacé, il commença à caballer avec ses Collégues, avec Pasquiten Comte de Vannes, & avec Gurvant Comte de Rennes. Il fit entendre à ses Collégues, qu'on ne pouvoit déclarer nulle la déposition des Evêques chassés par Nominoé, sans flétrir ceux qui avoient été mis en leur place & sans les déclarer intrus; que l'union des Eglises de Bretagne avec celle de Tours, pouvoit avoir de très-dangereuses suites; & que la Nation Bretonne ne conserveroit jamais sa liberté, pendant que ses Evêques seroient soumis à un Etranger. Il représenta à Gurvant, gendre d'Erispoé, le droit que sa femme lui donnoit à la Couronne; que Salomon étoit un usurpateur; & qu'il étoit indigne de posséder la Princesse son épouse, s'il ne vengeoit la mort de son pere. On ne sçait ce qu'il put dire à Pasquiten gendre de Salomon. C'étoit l'homme de Bretagne, en qui ce Prince avoit plus de confiance, & sans l'avis duquel il n'entreprenoit rien. L'attachement de Salomon pour Pasquiten ne paroissoit pas moins sincere; car Salomon étant tombé malade, Pasquiten offrit au Monastere de Plelan une portion de son propre héritage pour la guérison de son beau-pere. Cependant il fut un des Chefs de la caballe, qui se forma par les intrigues d'un mauvais Evêque pour ôter la vie à Salomon & à son fils Wigon. Les Annales de S. Bertin, mettent au nombre des Conjurés un autre Wigon, qui étoit fils du Comte Rivelen, Seigneur puissant en Bretagne, & très-assidu auprès du Roi Salomon.

Conspiration contre Salomon.

Actes de Bret. T. 1. col. 298. 318.

Actes de Bret. T. 1. col. 300.

Cartul. Roton.

Toutes ces pratiques furent si secretes, que Salomon les ignora pendant quelque tems. Il s'occupoit à réparer l'Abbaye de Redon & les lieux ruinés par les Normans, autant que sa santé le lui permettoit. L'état de langueur dans lequel il vivoit depuis sa derniere maladie, lui faisoit appréhender une rechûte. Pour prévenir les divisions qui pourroient troubler la Bretagne après sa mort, & pour avoir aussi le tems de mettre ordre aux affaires de sa conscience, il résolut de céder le Trône à son fils. Dans cette vûe il convoqua les Evêques & les grands Seigneurs de Bretagne; mais il n'y eut que deux Evêques & deux Comtes, qui se rendirent au lieu marqué pour l'Assemblée. Tous les autres gagnés par les pratiques de

Salomon veut quitter la Couronne.

Acta S. Salomonis. Le Baud. pag. 121.

AN. 874.

Courantgen, de Gurvant & de Pasquiten, s'assemblérent en armes d'un autre côté & déclarérent la guerre à Salomon.

Mort violente de Salomon. *Annales Bertin.*

Il est très-vraisemblable que la plûpart des Bretons avoient ignoré jusqu'alors, que Salomon fût l'auteur de la mort d'Erispoé; mais Courantgen avoit eu soin de leur éclaircir la vérité du fait. Ce fut, sans doute, l'atrocité de ce crime, qui leur fit oublier dans ce moment la fidélité, qu'ils avoient promise à Salomon & les services signalés qu'il avoit rendus à la Patrie. Conduits par Gurvant & Pasquiten, ils marchérent contre Salomon avec une diligence qui ne lui donna pas le tems de se reconnoître. Le petit nombre d'Evêques & de Seigneurs, qui s'étoient trouvés à l'Assemblée, lui fit juger avec raison que la revolte étoit générale. Dans cette extrêmité il prit le parti de la fuite, & alla chercher un azyle aux pieds des Autels dans un Monastère du pays de Poher. Son fils Wigon fut pris par les Conjurés & renfermé dans une prison, où il finit ses jours. Salomon dans sa retraite ne pensa qu'à se préparer à la mort; mais ses ennemis ne lui donnérent pas tout le tems qu'il eût souhaité pour cela. L'Eglise où il s'étoit retiré, fut investie la nuit du 23 au 24 Juin. Un reste de Religion empêcha les Conjurés de rien entreprendre le jour suivant, qui étoit celui de la Nativité de S. Jean-Baptiste. Ils lui envoyérent seulement un Evêque pour lui proposer un accommodement; d'autres disent pour l'engager à quitter son azyle, afin d'éviter la profanation, dont sa résistance pourroit être la cause. Après s'être muni du Pain de vie, il se présenta devant les Conjurés avec un visage serein & sans aucune marque d'abbatement ou d'indignation. Les plus animés ne purent soutenir sa vûe, & se sentirent frappés de crainte & de respect : ils se contentérent de le livrer à quelques François, qui lui crevérent d'abord les yeux & le mirent ensuite dans une prison. Tandis qu'ils déliberoient sans pouvoir s'accorder sur ce qu'ils avoient à faire, la Providence termina leur différent. Salomon accablé de douleurs, mais adorant la main de Dieu appesantie sur lui, mourut dans sa prison le 25. Juin 874. Les Eglises de Vannes & de Nantes honorent le même jour un saint Salomon, à qui elles donnent les qualités de Roi & de Martyr. Celle de Dol en célébre la fête le 8 Février. Il y a bien de l'apparence que ce culte regarde Salomon I. & non Salomon III. que les Légendaires ont confondus : car il est difficile de croire que l'on ait décerné un culte religieux à un Prince, qui étoit monté sur le Trône par le plus horrible de tous les attentats.

Gurvant & Pasquiten partagent entr'eux la Bretagne. *Actes de Bret. to. 1. col. 328.*

Après la mort de Salomon, Pasquiten & Gurvant partagérent entr'eux la Bretagne. Gurvant eut pour sa part le territoire de Rennes & toute la partie Septentrionale du pays, y compris le Cotentin. Vannes & toute la partie Méridionale échûrent à Pasquiten. Celui-ci prit le titre de Comte de Vannes, & l'autre le titre de Comte de Rennes. Les Historiens ne font aucune mention de Wigon fils de Rivelen, & l'on ne sçait absolument ce qu'il devint.

Pasquiten fait la guerre à Gurvant. *Rhegino chron.*

L'union formée entre Gurvant & Pasquiten ne fut pas de longue durée. Gurvant content de son sort, ne pensoit qu'à jouir en paix du fruit de son crime; mais Pasquiten, poussé par une ambition sans bornes, ne put le laisser tranquille. Leurs droits sur la Bretagne étoient à peu près semblables. Gurvant avoit épousé la fille d'Erispoé, & Pasquiten étoit gendre de Salomon. Le premier étoit sans contredit le plus brave & le plus redouté Prince de Bretagne; mais le second avoit plus de partisans. Cette supériorité ne rassura point Pasquiten; il appella encore les Normans à son secours. Avec toutes ces troupes Pasquiten entra dans le pays de Rennes pour y assiéger cette ville & celui qui la gouvernoit. Son armée étoit composée de plus de trente mille hommes. A la vûe de cette multitude les troupes de Gurvant l'abandonnérent, ensorte qu'il ne resta pas plus de mille hommes auprès de lui. Gurvant, sans s'étonner du nombre des ennemis, ranima le courage de ceux qui lui étoient demeurés fidéles, & leur dit : « A Dieu ne plaise, mes » chers amis, que je fasse aujourd'hui ce que je n'ai jamais fait, que je tourne le » dos à mes ennemis, & que je ternisse la gloire de mon nom. Il vaut mieux mou» rir avec gloire, que de vivre avec ignominie : ne desespérons pas de la victoire. » Mesurons nos forces avec celles de nos ennemis. Ce n'est pas de la multitude, » que nous devons attendre notre salut, mais de Dieu. » Après ce discours Gurvant, secondé des généreux soldats, qui l'accompagnoient, donne sur l'ennemi tête baissée, enfonce ses escadrons & met toute l'armée en desordre. Envain

Bataille de Rennes. *Rhegino chron.*

Pasquiten redresse-t'il ses rangs; il voit tomber ses gens sous l'épée de Gurvant, comme l'herbe des prés tombe sous la main du Faulcheur. Pressé de toute part & accablé sous le poids des coups que lui porte son concurrent, il prend la fuite avec le peu de troupes qui lui restent. Les Normans se retirérent dans l'Abbaye de S. Melaine & s'y retranchérent. La nuit suivante ils prirent la route de leurs vaisseaux, qui étoient à Redon. Cette bataille fut donnée sous les murs de la ville de Rennes dans une campagne, qui est maintenant occupée par les Fauxbourgs du Nord & du Couchant. AN. 874.

La perte de cette bataille ne fut pas la seule que fit Pasquiten en l'an 874. Il perdit encore son épouse Prostlon, sur laquelle étoient fondées toutes ses prétentions. Il la fit inhumer dans le Monastere de Redon, où il fit plusieurs donations pour le repos de son ame. La mort de Prostlon n'empêcha pas le peuple ni même les Seigneurs, de favoriser Pasquiten contre Gurvant: mais avec toute cette faveur, Pasquiten n'osa attaquer Gurvant, tandis qu'il fut en état de marcher à la tête de ses troupes. Trois ans après Gurvant tomba dangereusement malade. Pasquiten, informé de cette nouvelle, rassembla ses troupes & ravagea les terres de son concurrent. Les gens de Gurvant, consternés de ces desordres, lui demandérent ce qu'ils devoient faire: « Si je pouvois marcher à votre tête, leur dit-il, » je ne vous prierois que de suivre mon exemple; mais l'état où je suis, ne me » permet pas de vous conduire. Arborez seulement mon drapeau, & je m'assure » que vos ennemis ne l'auront pas plutôt vû, qu'ils prendront la fuite. » Ils lui répondirent, qu'il n'y avoit que sa présence, qui pût donner du courage à son armée, & que son absence la réduiroit au désespoir. « Non, mes amis, dit Gurvant, il » n'y a rien de désespéré; puisque je vous suis si nécessaire, je ne vous abandon- » nerai pas: il me sera plus glorieux de mourir dans le champ de bataille, que » dans un lit. » En disant ces mots il voulut se lever; mais il sentit que les forces lui manquoient entiérement. Pour exécuter sa parole il se fit mettre dans une litiere & conduire à la tête de l'armée. Dans cet état il anima ses soldats par ses conseils & épouvanta ses ennemis. L'armée de Pasquiten fut taillée en piéces, & tout ce qui échappa au glaive, prit la fuite. Mais les cris de joie furent bientôt changés en cris lamentables: Gurvant épuisé par les agitations que lui causa cette action, expira entre les mains de ceux, à qui il venoit de procurer la victoire. Pasquiten ne lui survécut pas long-tems, ayant été tué quelques mois après.

Mort de la Comtesse Prostlon. *Actes de Bret. to. 1. col. 329.*

AN. 877. Seconde bataille de Pasquiten contre Gurvant. *Rhegino. chron.*

Mort de Pasquiten & de Gurvant. *Rhegino chron.*

Alain succéda à son frere Pasquiten dans le Comté de Vannes, & Judicael succéda à son pere Gurvant dans le Comté de Rennes. Alain & Judicael eurent les mêmes prétentions que leurs prédécesseurs, & se disputérent la Souveraineté. Les Comtes de Leon & de Goello prirent aussi les armes pour soutenir leurs prétentions, comme issus des anciens Rois de Bretagne. Il est à croire que les Comtes de Cornouaille & de Poher ne demeurérent pas dans l'inaction. En un mot, presque tous ces Princes prirent le titre de Roi des Bretons. On ne sçait aucun détail de cette guerre civile; la suite de l'Histoire nous apprend seulement, que le Comte de Vannes obtint la Souveraineté; que le Comté de Poher fut réuni à celui de Vannes, & le Comté de Goello à celui de Rennes.

Alain & Judicael leur succédent. *Acta S. Gildæ. Actes de Bret. tom. 1. col. 143. 328. & seq. Le Baud pag. 123.*

Pendant le cours de ces funestes divisions les Normans entrérent en France sous la conduite de quelques Princes de la même Nation. Après avoir ravagé pendant dix ans les bords de la Seine, de la Marne & de l'Yonne, ils retournérent à l'embouchure de la Seine, d'où ils allérent sur les confins de la Bretagne. Ils assiégérent d'abord une Place du Cotentin, nommée S. Lo, dont ils se rendirent maîtres, après avoir coupé aux assiégés le chemin d'une fontaine, qui leur fournissoit de l'eau. Ils gardérent mal la capitulation accordée aux habitans; ils les passérent tous au fil de l'épée, quoiqu'ils leur eussent promis la vie, & n'épargnérent pas même l'Evêque Diocésain qui se trouva dans la ville. Du Cotentin ils passérent dans la Bretagne, qu'ils attaquérent avec tant de vigueur, que tout le pays ploya sous l'effort de leurs armes depuis la riviére de Loire jusqu'à celle de Blavet. Pour éviter leur fureur, les Moines de Locminé & de Ruis se retirérent dans le Berry avec les Reliques de S. Paterne & une partie de celles de S. Gildas. Ebbon, Seigneur du Berry, leur bâtit dans la suite un Monastere à Deols. Landran, Evêque de Nantes & ses Clercs, se retirérent en France avant la prise

Ravages des Normans. *Ord. Vital. p. 368. Rhegino ad an. 887. Annales Metenses. Sigebertus ad an. 992. Chron. Nannet. Acta S. Gildæ.*

& la ruine de leur ville. En attendant qu'elle fût rétablie, Charles le Gras les envoya à Angers, où il les nourrit & entretint à ses dépens.

AN. 888.

Judicael & Alain se réunissent pour faire la guerre aux Normans. *Annales Metenses. Rhegino chron.*

Cependant l'intérêt commun réunit ce que l'intérêt particulier avoit divisé. Judicael & Alain, après avoir souffert plusieurs échecs de la part des Normans, convinrent de travailler ensemble à les chasser de leurs Etats. Judicael les attaqua le premier dans un lieu nommé Traut; il les défit entiérement & les obligea de prendre la fuite. Entraîné par le feu de la jeunesse & séduit par les apparences de la gloire, il poursuivit les fuyards & les enferma dans un terrein qui n'avoit point d'issue. Dans cette extrêmité ils demandérent grace; mais Judicael la leur refusa, dans la persuasion qu'il les alloit tous prendre à discrétion ou les passer au fil de l'épée. Les Normans, réduits au desespoir, s'encouragérent mutuellement, forcérent le camp des assiégeans & firent une belle retraite à leurs yeux. Judicael fut tué dans cette occasion, & apprit aux guerriers qu'il ne faut jamais réduire son ennemi au desespoir.

Mort de Judicael Comte de Rennes.

Actes de Bret. to. 1. col. 330.

Alain rétabli d'une maladie, qui l'avoit mis à l'extrêmité, assembla toutes ses troupes, afin d'achever ce que Judicael avoit si bien commencé. Pour se rendre le Ciel propice, il fit vœu de consacrer à S. Pierre la dixiéme partie du butin qu'il feroit sur les Normans & de la faire transporter à Rome, aussi-tôt qu'il seroit vainqueur. Ses soldats firent le même vœu, & chargérent l'ennemi avec tant de vigueur, qu'ils le taillérent en piéce. L'action fut si sanglante, que de quinze mille Normans il ne s'en sauva qu'environ quatre cent. Cette bataille fut donnée, suivant une ancienne Chronique, à Quintambert entre Redon & Vannes. Les Annales de Metz & Rheginon la mettent sous l'an 890. mais il semble par des Actes de Redon qu'elle est arrivée deux ans plutôt. Après cette victoire Alain fut reconnu Duc de Bretagne par toute la Nation. Jusques-là il n'avoit porté que le titre de Comte de Vannes ou de Brouerech; mais il prit dans la suite celui de Duc ou de Roi de Bretagne, nonobstant ce qui avoit été arrêté à Quiercy l'an 877.

Bataille de Quintambert. *Chron. Nannet. Le Baud pag. 125.*

Capitul. Reg. Fran. 23.

AN. 889.

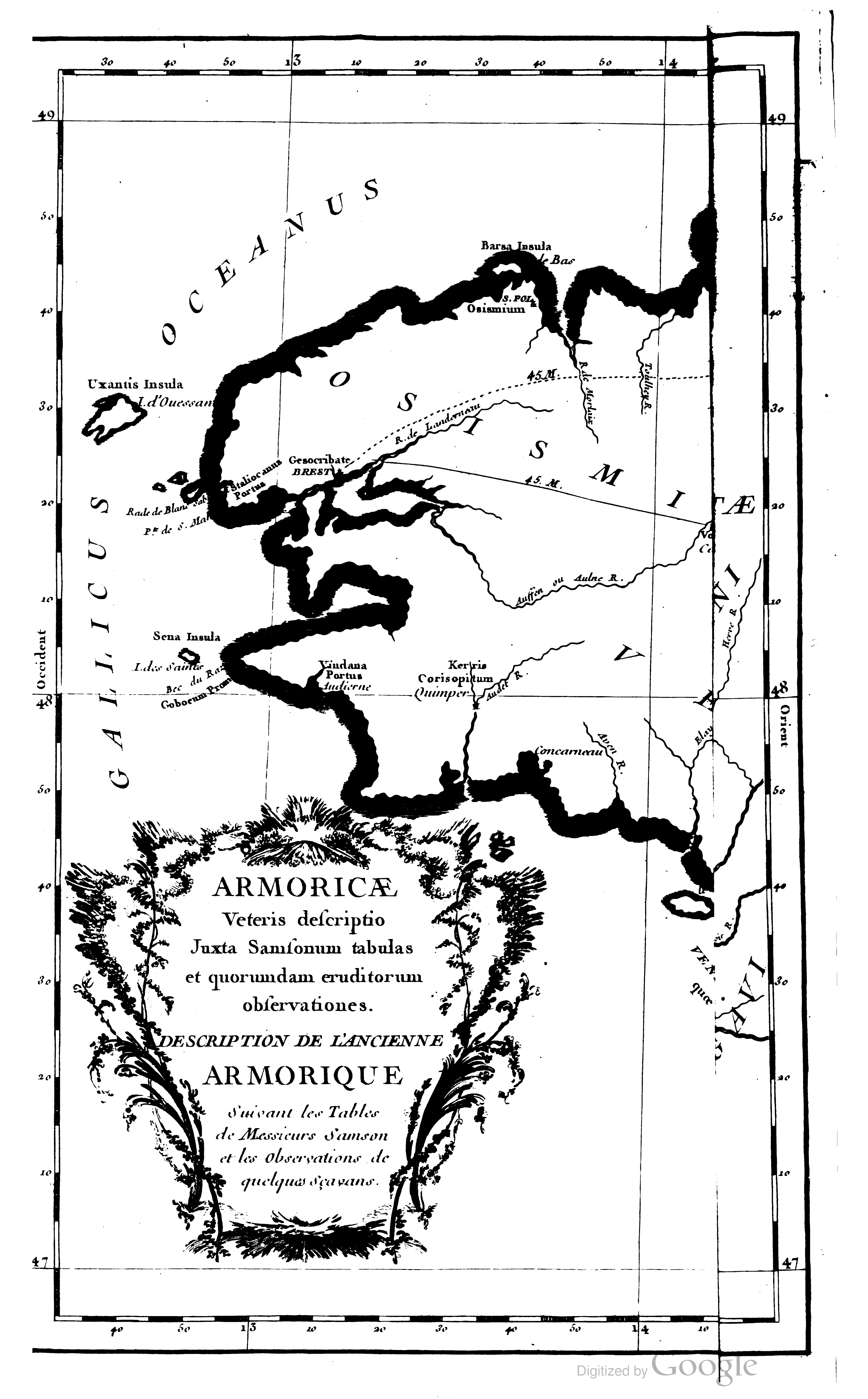
Rétablissement de la ville de Nantes par Alain. *Actes de Bret. to. 1. col. 142. 332.*

La piété dont Alain faisoit profession, ne nous permet pas de douter, qu'il ne se soit acquitté fidélement du vœu qu'il avoit fait à S. Pierre de Rome. N'ayant plus rien à craindre de la part des Normans, il s'appliqua à rétablir le bon ordre dans ses Etats. Il laissa aux enfans de Judicael la jouissance du Comté de Rennes & fit la paix avec les Comtes de Leon & de Goello. Pour arrêter les courses des Normans, il travailla à réparer la ville de Nantes, que ces Barbares avoient entiérement ruinée. On n'y voyoit plus d'Eglises, de Monastères, de Palais ni de maisons; tout avoit été consumé par le feu, ou renversé par les Infidéles. Alain rappella les habitans, l'Evêque & le Clergé qui s'étoient retirés en diverses villes. Pour reconnoître les soins que l'Evêque d'Angers avoit pris du Clergé de Nantes, il lui donna l'Abbaye de S. Serge & toutes ses dépendances. Sa libéralité ne fut pas moindre envers l'Eglise de Nantes. Outre ses anciennes possessions qu'il confirma, il la gratifia de l'Abbaye S. André & de la Seigneurie de Canaby; la premiere sise en la ville de Nantes & l'autre dans le Cotentin. Ce fut avec de tels secours que Foucher successeur de Landran, répara son Eglise & l'environna d'une forte muraille pour la mettre à couvert des courses des Infidéles. Le zéle qu'il marqua pour la défense de la Patrie & plusieurs autres qualités, lui acquirent l'estime d'Alain. Il sçut si bien ménager l'esprit de ce Prince, qu'il en obtint la restitution du territoire de Guerrande, dont l'Evêque de Vannes s'étoit emparé après la mort de Gislard. On ignore l'époque de cette restitution, ainsi que des autres actions d'Alain. Il mourut l'an 907. comblé de gloire & de mérites; les services qu'il avoit rendus à sa Patrie, lui acquirent le surnom de Grand. Il avoit épousé Orgain, dont il eût Rudalt Comte de Vannes, Derrien Seigneur d'Elven, Pasquiten, Budic, Guerech, & une fille mariée à Mathuedoi Comte de Poher. Tous ces enfans ne succédérent point à leur pere dans le Duché de Bretagne, & leur postérité, s'ils en ont eue, est demeurée jusqu'à présent inconnue. Après la mort d'Alain Gurmaillon ou Wrmaelon Comte de Cornouaille gouverna la Bretagne. Il eut un fils nommé Daniel, qui ne lui succéda point: mais l'autorité souveraine passa à Matuedoi Comte de Poher, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

AN. 907.

Mort d'Alain & sa postérité. *Actes de Bret. to. 1. col. 4. 144. 332. 333. 339. 340. 337.*

HISTOIRE



ARMORICÆ
Veteris descriptio
Juxta Samsonum tabulas
et quorumdam eruditorum
observationes.
DESCRIPTION DE L'ANCIENNE
ARMORIQUE
Suivant les Tables
de Messieurs Samson
et les Observations de
quelques Sçavans.
OCEANUS
GALLICUS
OSISMITÆ
Uxantis Insula
I. d'Ouessant
Barsa Insula
S. POL
Osismium
Gesocribate
BREST
Staliocanus Portus
R. de Landernau
R. de Morlaix
45 M.
Sena Insula
I. des Saints
Bec du Raz
Goboeum Prom.
Vindana Portus
Audierne
Kerris
Corisopitum
Quimper
Audet R.
Aussen ou Aulne R.
Concarneau
Aven R.
Occident
Orient



HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE II.

Ravages des Normans.
Chron. Nannet. & Brio.



ENDANT les dernieres années du regne d'Alain le Grand, les Normans n'oſérent aborder en Bretagne. Auſſitôt qu'ils ſçurent ſa mort, ils entrérent dans la Loire & aſſiegérent la ville de Nantes. Les habitans ſe défendirent le premier jour avec beaucoup de valeur ; mais ayant été épouvantés par le grand nombre de Barbares qu'ils avoient à combattre, ils s'enfuirent la nuit ſuivante. L'Evêque Adelard & ſes Clercs ſe retirérent en Bourgogne avec les Reliques & les ornemens de leur Egliſe. Les Normans étant revenus le matin à l'attaque, & n'ayant trouvé perſonne qui leur réſiſtât, s'emparérent de la Ville & démolirent le mur que les Evêques avoient fait conſtruire autour de l'Egliſe. Ils remontérent enſuite la Loire & s'approchérent d'Angers, qu'ils pillérent & brûlérent ſans aucune réſiſtance, les habitans ayant pris la fuite. Ils traitérent Tours de la même maniere ; Orléans n'échapa à leur fureur, qu'en ſe rachetant du pillage par une grande ſomme d'argent.

AN. 912.

Les Normans de la Seine ſe convertiſſent & obtionnent une partie de la Neuſtrie.

Dans le même tems un autre corps de Normans, conduits par le fameux Rollon, ravageoit les bords de la Seine, & mettoit tout à feu & à ſang dans la Neuſtrie. Les François, accablés de toutes ſortes de maux, portérent leurs plaintes au Roi Charles le Simple, & lui repréſentérent que le peuple Chrétien périſſoit chaque jour par ſa nonchalance & par ſon inaction. Charles vivement touché des cris lamentables de ſon Peuple, fit venir Françon Archevêque de Rouen & l'en-

AN. 912.
Frodoardus Hist. Rem. l. 5. c. 14.
Dudo S. Quintini l. 2. p. 83.
V. la Note 42.

voya promptement vers Rollon pour lui proposer sa fille Gisle avec la Neustrie, depuis la riviére d'Epte jusqu'à la mer, s'il vouloit embrasser la Religion Chrétienne. Rollon ayant consulté ses Officiers, accepta les offres du Roi ; & pour donner lieu à un bon Traité, consentit à une Trève de trois mois. Pendant cet intervalle le Traité fut conclu à S. Clair sur le bord de la riviére d'Epte, & Rollon fit hommage au Roi de la Terre qu'il lui cédoit. Instruit des vérités de la Religion Chrétienne il fut baptisé par Francon Archevêque de Rouen, & nommé par Robert Comte de Paris. Il épousa ensuite la Princesse Gisle, dont il n'eut point d'enfans.

Bataille entre deux corps de Normans.

Cette alliance donna la paix aux habitans de la Seine ; mais elle ne la procura pas à ceux de la Loire. Les Barbares, après avoir ravagé pendant plusieurs années les bords de cette riviére, reprirent enfin le chemin de la mer, & firent quelque séjour dans l'Isle de Biece vis-à-vis de Nantes. Pendant qu'ils y étoient, une nouvelle Flotte de Normans aborda au même lieu, & leur demanda la moitié du butin qu'ils avoient fait. Sur le refus qu'ils en firent, les uns & les autres en vinrent aux mains ; leur combat dura tout le jour & ne fut terminé que par la nuit. Les premiers ayant fait une perte considérable, abandonnérent la meilleure partie de leur butin, & se retirérent à la faveur des ténébres.

AN. 919.
Siége de Guerrande par les Normans.
Acta S. Albini.

Les victorieux enflés de cet avantage, allérent attaquer la ville de Guerrande, où ils trouvérent plus de résistance qu'ils n'en attendoient. Tous les habitans du pays prirent les armes, se défendirent en gens de cœur & mirent les Barbares en fuite. Ils avoient dans leur ville des Reliques de saint Aubin, dont ils reclamérent la protection, aussi-tôt qu'ils virent paroître les Infidéles : aussi attribuérent-ils à ce saint Prélat tout l'honneur de la victoire.

Désolation de la Bretagne.
Chron. Frodoardi.
Chron. Nannet.

Les Normans trouvérent moins de résistance dans le reste de la Bretagne, qu'ils dépeuplérent, foulérent aux pieds & ruinérent entiérement. Ils firent une partie des habitans captifs, & obligérent l'autre à abandonner leur Patrie. Les uns se retirérent en France & les autres en Angleterre. Matuedoi Comte de Poher prit ce dernier parti, & emmena avec lui son fils Alain, qui fut élevé à la Cour du Roi Edouard auprès du Prince Adelstan. Les Ecclésiastiques & les Moines

Fuite des Ecclésiastiques, & translation des corps Saints.
Du Chesne to. 3. pag. 336.
Actes de Bret. to. 1. col. 342.

prirent la fuite, & emportérent avec eux les Reliques de leurs Eglises pour les soustraire à la profanation des Infidéles. Ce fut, sans doute, pendant le cours de ces ravages, que le corps de S. Magloire fut porté à Paris, celui de S. Corentin à Marmoutiers, celui de S. Guingalois à Montreuil sur mer, celui de S. Guenel à Corbeil, celui de S. Samson à Orléans, ceux de S. Meen & de S. Judicael à S. Jouin sur Marne & à Thouars, d'où ils furent enfin déposés à S. Florent de Saumur. Plusieurs autres corps furent aussi transportés en divers lieux, qui se font encore aujourd'hui honneur des dépouilles de la Bretagne.

Le corps de S. Maixent rendu aux Poitevins.
Actes de Bret. to. 1. col. 341.

Le corps de S. Maixent avoit été tiré quelque tems auparavant du Monastère de Plelan pour être reporté dans le Poitou. Il étoit déja sur les confins de la Bretagne, lorsque les Normans entrérent en Poitou. Cet incident obligea ceux qui le portoient à s'arrêter à l'embouchure de la Vienne, d'où ils le transportérent jusqu'à Auxerre. Le Comte Richard employa toute son éloquence pour leur persuader de demeurer dans cette Ville : mais rien ne fut capable de leur faire manquer à la parole qu'ils avoient donnée à Aimeri Vicomte de Poitiers & à Ademar Abbé de Redon, son frere. N'ayant pû rien gagner sur leur esprit, il leur permit de retourner en Poitou avec le corps de S. Maixent & leur fit présent de quelques autres Reliques.

AN. 921.
Guerre du Comte Robert contre les Normans de la Loire.
Chron. Frodoardi.
Il traite avec eux & leur abandonne la Bretagne.

Cependant le Comte Robert frere du Roi Eudes, touché des malheurs, dont les habitans de la Loire étoient affligés, entreprit l'an 921. de chasser les Normans de cette riviére. Il les attaqua dans leurs logemens avec toutes ses forces : mais ils soutinrent ses attaques pendant cinq mois. Ne pouvant terminer la guerre par la victoire, il la termina par un Traité de paix, qu'il fit aux dépens des Bretons. En effet, il abandonna à ces Infidéles le Comté Nantois avec la Bretagne qu'ils avoient ravagée, & prit des ôtages pour garants de leur fidélité. Quelques-uns de ces Brigans renoncérent au Paganisme pour embrasser la Religion Chrétienne & s'établirent dans le pays. Les autres, habitués à une vie licencieuse, firent peu de cas du présent que Robert leur avoit fait, & se donnérent à Charles le Simple pour fomenter la division, qui étoit entre ce Monarque & ses Sujets.

Robert fut tué dans le combat que lui livra Charles le Simple près de Soiſſons le 15 Juin 923. Nonobſtant cette mort Hugues fils de Robert, le Comte de Vermandois & les autres Capitaines du même parti ſoutinrent les efforts de Charles, & le repouſſérent avec tant de vigueur, qu'ils l'euſſent entiérement défait, s'ils l'euſſent pourſuivi. Charles ne ſçachant plus comment ſe ſoutenir contre la faction des Bourguignons, implora le ſecours des Normans de la Seine, & leur promit une grande étendue de terre pour les engager à le ſervir efficacement. Il envoya auſſi des Députés à Ragenolde Chef des Normans de la Loire pour le même ſujet. Raoul Duc de Bourgogne, informé des démarches de Charles, alla camper ſur les bords de la riviére d'Oiſe, & empêcha la jonction des Normans avec Charles. Ce dernier n'ayant plus de ſecours à attendre, ſe retira au-delà de la Meuſe. Après ſa retraite les François élurent le Duc de Bourgogne pour leur Roi, & le firent couronner dans l'Abbaye de S. Medard de Soiſſons. A peine cette cérémonie futelle terminée que Herbert Comte de Vermandois trahit Charles le Simple. Sous prétexte de lui donner de nouvelles aſſurances de ſa fidélité il l'attira dans le Château de Peronne, où il l'arrêta priſonnier. Il le fit conduire enſuite à Château-Thiery pour y être gardé ſûrement. La Reine Ogive, ayant appris la détention de ſon mari, ſe retira en Angleterre avec Louis ſon fils unique. Pendant le cours de ces funeſtes diviſions, les Princes Bretons rentrérent dans leurs terres & travaillérent à réparer les pertes, qu'ils avoient ſouffertes de la part des Normans.

AN. 923.
Charles le Simple traite avec les Normans, mais inutilement.
Chron. Frodoardi. Hiſt. Norm. ſcriptores p. 14.

Ces Barbares, à qui Charles avoit fait des promeſſes magnifiques pour les engager dans ſon parti, paſſérent l'Oiſe, & ravagérent les terres de France qui ſont au-delà de cette riviére. Les garniſons du Comte de Vermandois ſortirent des fortereſſes qu'elles gardoient, attaquérent les Normans, enlevérent leur butin & donnérent la liberté à mille priſonniers qu'ils avoient faits. Après cette perte Ragenolde entra dans l'Artois, où il fut entiérement défait par le Comte Adeleme. Ne pouvant plus tenir la campagne il ſe retira dans ſes retranchemens ſur la Loire, où il continua ſes brigandages. Les Normans de la Seine, qui s'étoient ſéparés de Ragenolde, pénétrérent dans le Beauvoiſis, où ils firent de très-grands ravages. Le Roi Raoul par repréſailles entra dans la partie de la Neuſtrie, qui leur avoit été cédée & y mit tout à feu & à ſang. Enfin le Comte Herbert & l'Archevêque Seulfe négociérent une Trève avec ces nouveaux habitans de la Neuſtrie, qui conſentirent à mettre les armes bas, pourvu qu'on leur donnât l'étendue de terre qu'on leur avoit promiſe au-delà de la Seine. A cette condition ils donnérent des ôtages au Roi, qui leur accorda la Trève juſqu'au 15. de Mai. Enfin la paix fut concluë avec eux l'an 924. & pour ſatisfaire aux promeſſes de Charles le Simple, on leur donna le Maine & le pays Beſſin. Cela ſuppoſe qu'ils avoient obtenu dans une autre occaſion les Diocèſes d'Evreux & de Liſieux.

Ravages des Normans en France.
Chron. Frodoardi.

AN. 924.
Ceſſion du Maine & du Beſſin aux Normans de la Seine.
Chron. Frodoardi.

Trois ans après Hugues fils de Robert, & Herbert Comte de Vermandois marchérent contre les Normans de la Loire, & les aſſiégérent pendant cinq ſemaines. N'ayant pû les forcer dans leurs poſtes, ils prirent le parti de traiter avec eux. Hugues leur céda le Comté de Nantes & ils conſentirent à vivre en paix avec les François, à qui ils donnérent des ôtages. Vers le même tems Rollon Duc de Normandie ſentant diminuer ſes forces, convoqua tous les Seigneurs de ſon Duché pour leur déclarer le deſſein qu'il avoit de ſe démettre de ſes Etats. Il s'en démit effectivement en leur préſence, & les obligea à rendre hommage à ſon fils Guillaume. Les Hiſtoriens Normans aſſurent que Berenger & Alain Comtes de Bretagne aſſiſtérent à cette cérémonie, & firent auſſi hommage au nouveau Duc; mais il eſt difficile de concilier ce fait avec la donation de la Bretagne faite aux Normans de la Loire l'an 921. & avec la ſuite de l'Hiſtoire.

AN. 927.
Hugues fils de Robert céde le Comté Nantois aux Normans de la Loire.
Chron. Frodoardi.
Dudo l. 2. p. 93.
Guil. Gemet. l. 2. c. 2.

Rollon vécut encore cinq ans après ſa démiſſion & mourut vers l'an 931. La même année les Normans de la Loire furent entiérement défaits dans le Limoſin par Raoul Roi de France. Ces deux événemens ranimérent le courage des Bretons abbatus depuis pluſieurs années; ils ſe ſoulevérent le jour de S. Michel contre les Normans qui les avoient ſoumis, tuérent d'abord leur Chef, nommé Felecan, & paſſérent enſuite tous ſes ſoldats au fil de l'épée. Ce ſuccès les encouragea & les porta à faire des courſes juſques dans le pays Beſſin. Le Duc Guillaume, ayant ſçû le tort qu'ils avoient fait à ſes Sujets, entra ſur leurs terres & les pourſuivit ſi vivement, que leurs Chefs Alain & Berenger furent contraints

AN. 931.
Soulevement des Bretons contre les Normans.
Chron. Frodoardi.
Dudo l. 2. p. 97. 98.
Guil. Gemet. lib. 3. cap. 1.
Chron. S. Michaelis.

AN. 931.

d'implorer sa clémence. Il pardonna à Berenger Comte de Rennes ; mais il fut inexorable à l'égard d'Alain qu'il regardoit comme le véritable auteur de tout le mal & qu'il obligea à se réfugier en Angleterre. D'un autre côté Incon Chef des Normans de la Loire, parcourut la Bretagne pour venger la mort de Felecan. Il fit périr une partie des habitans, contraignit l'autre à prendre la fuite & se rendit maître de divers cantons de la Bretagne. C'est ainsi que cette Province devint la proie des Normans de la Seine & de la Loire, sans que les François se missent en peine de la secourir. Berenger fut le seul qui conserva son Comté en se soumettant, sans doute, à Guillaume Duc de Normandie. Ce Duc fit hommage l'an 933. au Roi Raoul de tout ce qu'il tenoit de lui, & le Roi lui donna encore la terre des Bretons sise sur les côtes de la mer, c'est-à-dire, les terres qu'il avoit conquises sur les Bretons, & l'hommage du Comte de Rennes qu'il avoit vaincu deux ans auparavant.

AN. 933. Le Roi de France donne au Duc de Normandie la terre des Bretons. *Chron. Frodoardi. Mezerai pag. 237. V. la Note 42.*

Le Roi Raoul mourut à Auxerre le 15 Janvier 936. & son corps fut transporté à l'Abbaye de sainte Colombe de Sens. Après cette pompe funébre, Hugues le Blanc Duc de France, envoya une célébre Ambassade vers la Reine Ogive pour la prier de ramener son fils Louis, que les François souhaitoient pour leur Roi. La Reine reçut favorablement les Ambassadeurs & leur accorda leur demande. Le Roi Adelstan ne se rendit pas si facilement ; dans la crainte que son neveu ne pérît par quelque trahison, il obligea les Ambassadeurs à lui faire serment de fidélité & à laisser des ôtages en Angleterre. Pour plus grande assurance, il envoya des Députés à Guillaume Duc de Normandie, afin d'engager ce Prince à favoriser l'élévation de son neveu ; il le pria en même tems de rendre au Comte Alain les terres qu'il lui retenoit. Guillaume accorda généreusement au Roi Adelstan ce qu'il demandoit pour l'un & pour l'autre ; mais vraisemblablement il ne rendit ses bonnes graces à Alain, qu'à condition qu'il lui feroit hommage du Comté de Vannes qu'il lui avoit enlevé. Alain y consentit par reconnoissance & pour n'avoir pas à combattre en même tems les Normans de la Seine & ceux de la Loire : mais il perdit dans cette circonstance le Cotentin & l'Avranchin, dont Alain le Grand son ayeul maternel avoit joui jusqu'à sa mort.

AN. 936. Alain Barbetorte obtient la permission de revenir en Bretagne. *Chron. Frodoardi. Dudo lib. 2.*

Le bruit de cet accommodement s'étant répandu dans les Isles, tous les Bretons réfugiés se rendirent auprès d'Alain, & s'embarquérent sur les vaisseaux, que leur donna le Roi Adelstan. Après une heureuse navigation ils abordérent à la côte de Dol, dans le tems que les Normans ne pensoient à rien moins qu'à l'orage qui alloit fondre sur eux. Alain, ayant fait son débarquement sans bruit, marcha vers le quartier des Normans, les surprit & les tailla en pieces. Instruit par les gens du pays qu'il y avoit un autre corps de Normans auprès de S. Brieu, il remonta sur ses vaisseaux & alla débarquer à l'entrée de la riviére de Gouat. Il traita les Barbares qu'il y rencontra, de la même maniere qu'il avoit traité ceux de Dol. Après ces deux victoires les Bretons reconnurent Alain pour leur Souverain & lui firent serment de fidélité. Il y en avoit qui s'étoient acquitté de ce devoir, avant qu'Alain fût sorti d'Angleterre, entr'autres Jean Abbé de Landevenech. Cet Abbé eut beaucoup à souffrir de la part des Normans ; il étoit très-attaché à Alain, & il ne contribua pas peu à son retour.

AN. 937. Il débarque auprès de Dol & défait les Normans en deux batailles. *Chron. Frodoardi. Chron. Nannet. Actes de Bret. T. 1. col. 145.*

Alain est reconnu Duc de Bretagne. *Actes de Bret. to. 1. col. 345.*

Mais ce ne furent pas là les seuls avantages qu'Alain remporta sur les Normans ; il les chassa encore de tous les postes qu'ils occupoient, de maniere qu'à la fin de la campagne il ne leur restoit plus que Nantes. Ils avoient dessein de se fortifier dans cette Ville & d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée de quelque secours du Nord ; mais Alain, jugeant qu'il étoit de la derniere importance de les prévenir, ne leur donna pas le tems de se reconnoître. Sans perdre le tems il se présente devant Nantes & campe dans la plaine de S. Anien. Ses principales forces consistoient en cavalerie, troupe plus propre à des combats qu'à des siéges. Elles n'étoient pas nombreuses ; mais elles étoient d'élite. Les Normans en firent d'abord peu de cas, & les chargérent avec tant d'impétuosité, qu'elles pliérent & se retirérent sur une colline qui étoit derriere eux. Les Bretons, accablés de fatigue & de soif, invoquérent le secours de la très-sainte Vierge, & se rafraîchirent de l'eau d'une fontaine qu'ils découvrirent dans le lieu. Pleins de confiance en la protection du Ciel, ils retournérent à la charge avec tant de vigueur qu'ils enfoncérent les ennemis & les mirent en desordre. Sans leur donner le tems de se rallier ils les poursuivirent

Il chasse les Normans du pays de Nantes. *Chron. Nannet. inter Acta Brit. to. 1. c. 145.*

l'épée dans les reins jusqu'à leurs vaisseaux. Les Normans pressés de tous côtés, s'embarquérent à la hâte, mirent à la voile & prirent le chemin de la mer pour ne plus revenir de long-tems en Bretagne.

AN. 9 8.

Alain, maître du champ de bataille, entra dans la ville pour rendre grace au Dieu des armées de la victoire qu'il venoit de lui donner. Comme il n'y avoit plus de chemin pour aller à la grande Eglise, il fut obligé de s'en ouvrir un au travers des ronces & des épines avec son épée encore toute sanglante du sang des Barbares. La désolation du lieu Saint, tira les larmes des yeux de tous les assistans. Il n'y avoit plus rien d'entier, que quelques murailles que le fer, le feu & les injures du tems n'avoient pas encore ruinées. On n'y reconnoissoit plus les vestiges des lieux autrefois sanctifiés par la célébration des saints Mystères. La ville étoit entiérement ruinée & dans un état déplorable. Alain, charmé de sa situation & de la commodité de son port, s'appliqua à la rétablir. Dans cette vûe il ordonna à tous les Bretons, qui reconnoissoient son autorité, de se rendre incessamment à Nantes avec des vivres; afin que chacun contribuât par son travail à la fortification d'une place, dont dépendoit le salut de la Bretagne. Il fit d'abord réparer le Château dans lequel il se logea & qu'il fortifia d'un large & haut rempart. Il attira ensuite dans la Ville les anciens habitans par la réputation de sa valeur, le Clergé par sa libéralité & la Noblesse en partageant avec elle les droits de la Souveraineté. Ses soins & son application rendirent en peu de tems la ville de Nantes aussi florissante qu'elle l'avoit été dans sa plus grande splendeur. Il donna l'Evêché à Octron, qui avoit déja celui de S. Paul de Leon. Pendant qu'il étoit occupé du rétablissement de la ville de Nantes, les autres Comtes travailloient à réparer les villes de leurs dépendances.

Alain répare la ville de Nantes. *Actes de Bret. to. 1. col. 146.*

AN. 939.

Cependant Hugues Duc de France, Arnoul Comte de Flandres, Herbert Comte de Vermandois & Guillaume Duc de Normandie, réunis contre Louis d'Outremer, firent un Traité d'alliance avec Othon Roi de Germanie, qui vint en Lorraine l'an 939. L'année suivante le Duc Guillaume rentra dans le parti de Louis & lui fit serment de fidélité dans le pays d'Amiens. Louis par reconnoissance confirma toutes les donations que son pere Charles avoit faites aux Normans. Cela n'empêcha pas le Duc de se trouver aux siéges de Reims & de Laon, que Hugues & Herbert entreprirent inutilement. Il s'aboucha encore avec les mêmes Princes l'an 941. après quoi Herbert alla trouver une seconde fois Othon. Enfin il reprit les intérêts de Louis en 942. à la sollicitation de Roger Comte de Laon, que ce Monarque lui avoit envoyé & qui mourut dans le cours de cette négociation. Alors Louis ne fit pas difficulté d'aller trouver Guillaume à Rouen, où il fut reçû avec une mangnificence vraiement Royale. Pendant le séjour qu'il fit à Rouen, il fut joint par Guillaume Comte de Poitiers, Alain Comte de Vannes & Berenger Comte de Rennes. Soutenu par de tels Princes il marcha du côté de l'Oise, sur laquelle Hugues, Herbert & leurs partisans étoient en armes. N'ayant pû en venir aux mains avec eux, parce qu'ils avoient rompu les ponts, & enlevé tous les bateaux qui étoient sur la riviére, ils travaillérent à un accommodement. Il y eut d'abord une Trève de deux mois, pour laquelle chaque parti donna ses ôtages. Pendant cette Trève les deux Rois s'abouchérent & conclurent la paix.

Divisions en France. *Chron. Frodoardi.*

Alain & Berenger vont au secours de Louis d'Outremer. *Chron. Frodoardi.*

AN. 943.

Après ce Traité les Princes Bretons retournérent dans leurs Etats. Ce fut apparemment pendant le cours de cette guerre que les Comtes de Nantes & de Poitiers convinrent des bornes de leur territoire, & que les pays de Mauge, de Tifauge & d'Herbauge furent renfermés dans le Comté Nantois. Foulques le Roux, Comte d'Anjou, s'étoit aussi emparé du terrein qui est au-delà de la riviére de Maine. Quelque envie qu'eût Alain Barbetorte de rentrer dans ce territoire, qui avoit été possédé par ses prédécesseurs, il aima mieux pour l'obtenir, employer la négociation que les armes. Foulques étoit dans un âge avancé & n'aimoit pas la guerre. Pour contenter Alain il lui proposa sa fille Roscille en mariage & la terre contestée pour dot. Comme Roscille n'étoit plus jeune, il se flattoit peut-être qu'elle n'auroit plus d'enfans & que la terre lui reviendroit. Alain accepta la proposition & emmena Roscille qu'il épousa à Nantes. Roscille eut beaucoup à souffrir des froideurs de son époux, qui aimoit éperduement une Dame, nommée Judith. Quelque public que fût son déréglement, il ne se trouva personne, qui

Bornes du Comté Nantois. *Chron. Nannet.*

Alain épouse Roscille fille du Comte d'Anjou. *Regiftres de Foulques Comte d'Anjou conservé dans la Tour de Londres. Chron. Nannet.*

AN. 943.

Alain épouse la sœur du Comte de Blois après la mort de Roscille.
Chron. Nannet.

osât lui représenter le tort qu'il se faisoit, en préférant ses plaisirs à ses véritables intérêts. Cependant on pourroit attribuer à une remontrance de cette nature la disgrace de l'Evêque Octron, qui se retira dans son premier Diocèse.

Alain eut deux enfans de Judith, Hoel & Guerech, qui lui succédérent. Roscille étant morte sans postérité, Alain prit une seconde alliance avec la sœur de Thibaud Comte de Blois, surnommé le Tricheur, de laquelle il eut un fils, appellé Drogon. Il se brouilla quelque tems après avec le Comte de Rennes, sans qu'on en sçache le sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Alain fit alliance avec Budic Comte de Cornouaille, & que leur union donna de l'inquiétude à Berenger, qui de son côté se ligua avec d'autres Comtes.

AN. 944.

Dol pris par les Normans.
Chron. Frodoardi, & S. Michaelis.

L'irruption que les Normans firent en Bretagne, termina bien-tôt les différens qui y regnoient. Ils avoient perdu le Duc Guillaume, qui avoit été assassiné par la trahison d'Arnoul, Comte de Flandres. Ceux qui faisoient profession de la Religion Chrétienne, s'étoient mis sous la protection de Louis d'Outremer & de Hugues Duc de France. Les payens, soutenus par de nouvelles troupes venues du Nord, chercherent à se rendre maîtres du gouvernement, & voulurent même forcer le jeune Richard à renoncer à son Baptême. Hugues les défit dans plusieurs rencontres & les contraignit de quitter le pays. Ils se jettérent sur la Bretagne & surprirent la ville de Dol, dans le tems qu'on les attendoit moins. Le plus fort édifice de la Ville étoit la grande Eglise; tous les habitans voulurent s'y renfermer: mais le lieu n'étant pas assez grand pour les contenir tous, plusieurs furent étouffés dans la foule, entr'autres l'Evêque Diocésain. Le péril commun réunit les esprits, que des intérêts particuliers avoient divisés. Les Princes Bretons assemblerent leurs troupes, & vinrent présenter la bataille aux Barbares, qui l'acceptérent. La perte fut assez égale de part & d'autre: mais les Normans demeurerent maîtres du champ de bataille. Le second combat, que les Bretons livrerent aux Normans, leur réussit encore moins que le premier. Ils furent entiérement défaits & les Normans demeurerent maîtres de la ville & du pays de Dol.

Wicohen est fait Evêque de Dol.
Chron. Brioc. & Nannet.
Vetus Collectio Mss. Eccl. Nannetensis.
Archives de S. Florent.

Nonobstant ces désordres, le Clergé de Dol s'assembla & élût pour son Evêque Wicohen, frere ou proche parent du Comte Berenger. Cette parenté est fondée sur le partage que Berenger & Wicohen firent ensemble de la moitié de la Bretagne, qu'ils reçurent des mains du Comte de Blois, Tuteur du jeune Drogon. Wicohen prit la qualité d'Archevêque de Dol, & gouverna le Comté de Rennes jusqu'à ce que Conan, fils de Berenger, retira son pere & sa mere Gerberge de la domination de cet Archevêque, qui les gouvernoit absolument: mais cela n'arriva qu'après la mort d'Alain Barbetorte. Ce Prince, étant tombé malade l'an

AN. 952.

Mort d'Alain Barbetorte.
Chron. Nannet.

952. envoya prier le Comte de Blois son beau-frere de le venir voir. Aussi tôt que Thibaud fut arrivé, Alain assembla les Evêques & les Seigneurs de sa domination. Il leur déclara, que sa derniere volonté étoit qu'ils fissent serment de fidélité à Drogon son fils & au Comte de Blois, qu'il lui donnoit pour Tuteur. Après avoir réglé sa succession il mourut, & son corps fut déposé dans l'Eglise de S. Donatien en attendant que celle de N. D. qu'il faisoit bâtir, fût achevée. Thibaud Comte de Blois maria sa sœur veuve d'Alain avec Foulques le Bon Comte d'Anjou, à qui il donna la garde du jeune Drogon & la moitié de ses Etats. Il réserva l'autre moitié pour lui, dont il jouit pendant quelque tems: mais voyant que les Bretons ne s'accommodoient pas de son gouvernement, il céda au Comte de Rennes ce qu'il s'étoit réservé, & il alla bâtir les Châteaux de Chartres, de Blois, de Chinon & de Châteaudun aux dépens de la Bretagne.

Partage de la Bretagne fait par Thibaud Comte de Blois.
Chron. Nannet. To. 1. Act. Brit. col. 119. 147.

Les Normans rentrent dans la Loire.
Actes de Bret. T. 1. col. 30. 147.

Les Normans, ayant appris la mort d'Alain, rassemblérent toutes leurs petites Escadres & couvrirent bien-tôt toute la Loire de leurs vaisseaux. Le bruit de leur arrivée fit trembler toutes les Provinces que ce Fleuve arrose: mais Nantes les arrêta pendant quelque tems. Ils s'emparérent d'abord de la Ville, où ils firent un grand nombre de captifs, entr'autres l'Evêque Gautier. Ils assiégerent ensuite le Château, qu'Alain Barbetorte avoit réparé & fortifié. Ceux qui le défendoient, envoyerent demander du secours à Foulques Comte d'Anjou. Ce Prince étoit naturellement ennemi de la guerre; il promit aux Nantois de les assister; mais il n'exécuta point sa promesse. Cette lâcheté causa beaucoup de chagrin à la Comtesse son épouse: dans son ressentiment elle ne pût s'empêcher de dire, qu'*il paroissoit bien que le grand pieu qui fermoit l'entrée de la Loire aux Normans, étoit*

renversé : elle faisoit allusion à Alain Barbetorte son premier mari. L'attente du secours, dont les assiégés se flattoient, les avoit tenus sur la défensive pendant huit jours. Assurés qu'ils n'avoient plus rien à attendre du côté d'Angers, & que leur salut dépendoit de leur courage, ils firent de fréquentes sorties, & obligérent enfin les Barbares à lever le siége. L'Evêque & les captifs furent conduits à Guerrande, où ils furent rachetés par les Nantois.

Quelques mois après cette victoire, le jeune Drogon mourut au sortir d'un bain que sa nourrice lui avoit fait prendre. Les Nantois, mécontens du Comte Foulques, ne manquerent pas de l'accuser d'avoir eu part à cette mort, afin de s'emparer des Etats de leur Prince : mais la conduite qu'il tint dans la suite, le justifia amplement. Cette mort donna lieu à une guerre funeste entre Hoel, fils naturel d'Alain Barbetorte, & Conan fils de Berenger Comte de Rennes. Hoel se mit d'abord en possession du Comté de Nantes sans aucune opposition. Il donna ensuite l'Evêché de Nantes à son frere Guerech, qui avoit été élevé dans l'Abbaye ds S. Benoît sur Loire. Le partage, que Thibaud Comte de Blois avoit fait de la succession d'Alain Barbetorte, ne plût pas aux deux freres. Hoel fit représenter à Conan, que la cession que Thibaud avoit faite à son pere, ne lui donnoit pas un droit légitime sur des terres qui lui appartenoient, & que s'il ne les rendoit pas de bonne grace, il le forceroit à les restituer. Conan répondit qu'il étoit l'héritier direct de Salomon dernier Roi de Bretagne ; que dans cette qualité tous les Etats de Salomon, sans en excepter le Comté de Nantes, lui appartenoient ; & que s'il l'attaquoit, il sçauroit bien se défendre. Sur cette réponse Hoel fit marcher ses troupes vers Rennes, pilla tous le pays & porta le feu jusqu'aux murs de la Ville. Conan, n'étant point sorti de l'enceinte de ses murs, Hoel ne jugea pas à propos de l'assiéger, & retourna à Nantes chargé de butin. Depuis cette expédition Hoel conserva toujours l'ascendant, qu'il avoit pris sur Conan ; & ce dernier, si l'on en croit l'Auteur de la Chronique de Nantes, prit une voye plus courte pour se défaire d'un Concurrent si dangereux. Voici le fait.

AN. 952. Mort de Drogon. *Chron. Nannet.*

Hoel fait la guerre à Conan. *Chron. Nannet.*

Chron. Brit.

Un Gentilhomme, nommé Galuron, prit querelle avec un des domestiques de Conan, le blessa dangereusement & se retira à la Cour de Hoel. Galuron étoit un homme de naissance, qui passoit pour avoir du mérite. C'en fut un grand auprès de Hoel d'avoir offensé Conan. Galuron s'engagea à conduire les troupes de Hoel, lorsqu'il voudroit faire la guerre & à faire Conan prisonnier. Hoel se fia plus qu'il ne devoit à un homme qui paroissoit trahir son Prince naturel : aussi ne fut-il pas long-tems sans porter la peine de son imprudente crudélité. Le Comte allant un jour chasser le cerf dans une forêt près de Nantes, fit avancer ses gens pour préparer les logemens, & cependant resta derriere pour réciter Vêpres avec son Chapelain. Galuron, sous prétexte d'accommoder quelque chose à sa selle, descendit de cheval & laissa les autres avancer. Lorsqu'il les vit éloignés, il courut bride abattue vers le Comte, & lui passa sa lance au travers du Corps. Après cette action il jetta ses armes, abandonna son cheval & se cacha dans la forêt. Le Chapelain demeura quelque tems immobile & interdit. Enfin ayant repris ses sens il alla annoncer cette triste nouvelle aux gens du Comte, & les ramena au lieu où le corps de leur Prince étoit couché par terre. Ils chercherent de tous côtés le perfide Galuron pour le mettre en piéces : mais il se sauva à la faveur de la nuit. Las d'une vaine poursuite ils enlevérent le corps du Comte & le transportérent à Nantes. Guerech son frere étoit parti le même jour pour aller à la Cour du Roi : on fit partir un Courier pour lui annoncer cette triste nouvelle & pour le prier de revenir. Il ne fut pas difficile de lui persuader de quitter le Bâton Pastoral pour prendre l'épée. Né avec toutes les qualités qui font les grands hommes, il fit autant d'honneur aux Armes, qu'il en eut fait à l'Etat Ecclésiastique.

Son premier soin fut de vanger la mort de son frere, dont on accusoit Conan. Pour en venir à bout plus facilement il engagea dans son parti Geoffroi Grisegonelle Comte d'Anjou. Il y avoit dix ans, que Conan Comte de Rennes avoit épousé Hermengarde, fille de Geoffroi. Cette alliance qui devoit naturellement les unir, n'avoit pas empêché que Conan ne fit revivre les droits de ses ancêtres sur cette partie de l'Anjou, qui est entre le Maine & les frontiéres de la Bretagne. Il avoit d'abord fait représenter ses droits au Comte Geoffroi, mais inutilement. Piqué de ce refus il avoit formé le dessein d'employer la violence & la ruse pour

AN. 970. Guerre de Guerech contre le Comte de Rennes. *Chron. S. Michaelis. Gesta Consul. Andega.*

AN. 970.

rentrer en possession du Domaine contesté. Sçachant que Geoffroi devoit aller joindre la Cour à Orléans, il donna ordre à quatre fils, qu'il avoit eu de sa premiere femme, d'entrer en armes dans l'Anjou pendant l'absence de Geoffroi. Il prit ensuite la route d'Orléans avec son beau-pere, & fit bonne contenance pendant tout le voyage. Malgré sa dissimulation ses gens s'apperçurent qu'il étoit inquiet & lui en demanderent le sujet. Il leur apprit que dans quatre jours ses enfans seroient aux portes d'Angers pour surprendre cette Ville. Le lieu où il fit cette confidence à ses gens, n'étoit séparé de l'appartement de Geoffroi que par une cloison de bois. Geoffroi, ayant entendu ce qui se tramoit contre lui, prit congé des Seigneurs qui étoient à la Cour d'Orléans, & leur dit qu'en attendant l'arrivée du Roi, il alloit passer quelques jours dans une de ses terres. Sans perdre le tems il se rendit à Angers, où il entra secretement. Ayant assemblé ses soldats & tous les habitans il les rangea en ordre de bataille hors de la Ville du côté de la Bretagne. Les enfans de Conan, après avoir fait bien des dégâts, ne manquerent pas de se présenter devant Angers au jour marqué : mais leur surprise fut extrême, lorsqu'ils virent des troupes prêtes à les recevoir. Assurés que le Comte y étoit en personne, ils ne penserent plus qu'à retourner dans leur pays. Geoffroi les poursuivit dans leur retraite, tua deux des Chefs, & fit prisonniers les deux autres avec plusieurs Seigneurs. Après cette victoire il reprit le chemin d'Orléans, où il fit son entrée monté sur le cheval du fils aîné de Conan. Les Bretons le reconnurent d'abord, & en allerent porter la nouvelle à leur Prince. Geoffroi avoit été si peu de tems absent, que l'affaire parut d'abord incroyable : mais les plaintes ameres, que Geoffroi fit de son gendre au Roi en présence de tous les Seigneurs de la Cour, ne permirent plus à Conan de douter de son malheur. Pour prévenir les suites que pourroit avoir cette affaire, le Roi négocia un accommodement entre les deux Comtes. Conan renonça à ses prétentions sur le Domaine contesté, & Geoffroi lui rendit non-seulement ses enfans, mais encore il mit tous les prisonniers à rançon.

AN. 981.

Premiere bataille de Conquereux.

Chron. S. Michaelis.

Chron. Nannet.

V. la Note 43.

Cartul. Roton.

* Se nomme aujourd'hui Champtoceaux.

Chron. Briocensf.

Les choses étoient en cet état, lorsque Geoffroi joignit ses troupes à celles du Comte de Nantes. Conan ne les attendit pas ; il marcha à leur rencontre jusqu'à la Lande de Conquereux. L'action fut sanglante de part & d'autre ; Conan y eût d'abord tout l'avantage : mais ayant été blessé à une main il fut obligé d'abandonner le champ de bataille. Cette journée paroît avoir terminé les différens des Comtes de Nantes & de Rennes, sur lesquels l'Histoire ne nous fournit rien d'avantage. Guerech s'appliqua à réparer l'Eglise de Nantes, dont il avoit conservé les revenus en prenant l'épée. Son épouse Aremberge bâtit le Château d'Ancenis, & un Seigneur, nommé Renaud, bâtit celui de Châteauceaux *. Guerech mourut l'an 990. & eut pour successeur son fils Alain, qui vêcut très-peu de tems.

AN. 990.

Conan se rend maître de Nantes.

Chron. Nannet.

Aussi-tôt qu'Alain fut mort, Conan se présenta devant Nantes avec toutes ses troupes. Les Nantois ne manquoient pas de courage pour se défendre : mais ils n'avoient point de chef pour les conduire. Judicael & Hoel, enfans naturels du Comte Hoel, étoient les seuls restés de la famille d'Alain Barbetorte. Ils étoient encore sous la garde de Judith leur ayeule & sous celle de Hamon, frere uterin de leur pere. Cette conjoncture contribua beaucoup à la reddition de la ville de Nantes. Conan donna la garde du Château à Aurifcand, Evêque de Vannes, & en bâtit un nouveau, qu'il nomma le Bouffai. Tout cela se passoit l'an 990. La même année Conan fit de grandes libéralités au Mont S. Michel. C'étoit un lieu célébre depuis l'apparition de cet Archange, que l'on rapporte à l'an 708. En mémoire de ce miracle on bâtit sur le haut du rocher une Chapelle, qui fut desservie par des Prêtres séculiers jusqu'à l'an 966. Richard I. Duc de Normandie s'étant apperçu de la négligence de ces Ecclésiastiques, les congédia & mit en leur place des Moines, qu'il fit venir des Abbayes de S. Melaine, de S. Vandrille, de Jumieges & autres, à qui il fit bâtir un magnifique Monastère. Tels furent les commencemens de cette Abbaye, que les Ducs de Normandie & de Bretagne ont enrichie de leurs bienfaits. Conan Comte de Rennes est le premier Prince de Bretagne, qui se soit distingué dans ce genre. L'acte qui nous reste de lui, est daté de l'an 990. & fut dressé en présence de Main, Archevêque de Dol, de Thibaud, Evêque de Rennes, de Hugues, Evêque de Nantes, d'Aurifcand, Evêque

Fondation de l'Eglise du Mont S. Michel.

Actes de Bret. to. 1. col. 4. 351.

Evêque de Vannes, d'Oratius, Evêque de Cornouaille & de quatre autres Prélats, dont les Siéges ne sont pas marqués.

AN. 992.

Siége de Nantes par Foulques Nerra.

Chron. Nannet. Glaber Radulphus.

Conan ne faisoit que commencer à régner sans Concurrent, lorsqu'il se forma un orage qui renversa toute sa fortune. Le Vicomte Hamon, frere uterin de Hoel Comte de Nantes & oncle des deux enfans qu'il avoit laissés, implora le secours de Foulques Nerra Comte d'Anjou. Ce Prince étoit fils de Geoffroi Grisegonelle, & d'un naturel hardi & entreprenant. Le Comté de Nantes étant à sa bienséance, il saisit l'occasion de s'en rendre maître sous le titre de protecteur des Princes mineurs. Il promit au Vicomte tous les secours qu'il demandoit, à condition que ses neveux lui feroient hommage de leur Comté, & qu'il commanderoit leurs troupes. Le Vicomte ayant accepté les conditions, Nerra mit d'abord le siége devant Nantes & le tint trois semaines. Conan de son côté assembla ses troupes & manda à Nerra, que s'il ne se désistoit de son entreprise, il lui livreroit bataille. Nerra répondit qu'il acceptoit le défi, & qu'il le verroit volontiers dans la Lande de Conquereux, où il avoit déja été battu par son pere. Conan se rendit le premier au lieu désigné pour le combat : mais n'ayant pas autant de cavalerie que son Adversaire, & sçachant que dans une plaine tout l'avantage est pour la cavalerie, il fit creuser au travers de la Lande un fossé large & profond, qu'il fit couvrir de branches d'arbres. L'heure du combat approchant, il fit mettre pied à terre à toute sa cavalerie, & couper les lances par le milieu. Dans cette disposition il attendit les ennemis derriere le piége, qu'il leur avoit tendu. Foulques, étant en présence de l'armée Bretonne, se fit amener le jeune Judicael, & le prenant entre ses bras, il dit à haute voix : *Voilà l'héritier légitime du Comté de Nantes, Conan n'est qu'un usurpateur ; vous ne tirerez l'épée aujourd'hui que pour punir l'injustice & réprimer la tyrannie.* Tous ceux, qui l'entendirent jettérent de grands cris, & demandérent qu'on les menât à l'ennemi. Foulques donna sa banniere au Vicomte Hamon & fit avancer ses troupes vers les Bretons. A leur approche les Bretons feignirent de prendre la fuite, afin de les attirer dans le piege, qui leur avoit été préparé. Ils y donnérent effectivement & furent accablés de coups par les Bretons, qui revinrent sur eux avec furie. Foulques, armé de toutes pieces, fut renversé de cheval & eut bien de la peine à se relever. Le ressentiment que lui causa cette surprise, lui donna de nouvelles forces. Après avoir ranimé ses troupes, que sa chûte avoit étonnées, il fondit sur les Bretons & les défit entiérement. Conan & le Vicomte Hamon furent du nombre des morts ; Foulques & Aimeri Vicomte de Thouars furent blessés. Cette action se passa le vingt-septiéme jour de Juin l'an 992. Le corps de Conan fut transporté au Mont S. Michel & inhumé dans la Chapelle de S. Martin ; différente de celle qui subsiste aujourd'hui, & qui paroît avoir été dans le lieu où est le moulin intérieur.

Seconde bataille de Conquereux.

Mort de Conan Comte de Rennes.

Chron. S. Michaelis.

Conan laissa plusieurs enfans légitimes & quelques bâtards ; les premiers sont Geoffroi qui lui succéda ; Juhael Comte de Porhoet, suivant du Paz, Judicael Evêque de Vannes, Catuallon Abbé de Redon, Alain, Urvodius, deux autres tués à Angers, & Judith femme de Richard II. Duc de Normandie.

Postérité de Conan.

Le Baud p. 142. 143.

Actes de Bret. T. I. col. 356.

V. la Note 45.

Après la mort de Conan, Foulques retourna victorieux au siége de Nantes & fit sommer le Commandant de se rendre. Celui-ci ne se sentant pas assez fort pour résister long-tems, sortit de la ville, & Foulques en prit possession au nom de Judicael. Comme ce jeune Prince n'étoit pas encore en âge de gouverner, il donna l'administration des affaires à Aimeri Vicomte de Touars, & s'en retourna à Angers. Aimeri prit aussi-tôt le titre de Comte de Nantes & le porta tout le reste de sa vie. Après sa mort Judicael se disposa à rendre hommage du Comté de Nantes à Foulques Nerra. Le Duc Geoffroi en ayant été informé, entra dans le pays Nantois avec une armée, & contraignit Judicael à lui demander la paix. Elle se fit à condition qu'il renonceroit à l'alliance de Foulques & qu'il tiendroit de lui le Comté Nantois. Judicael ayant souscrit à tout, le Duc retourna à Rennes, fort content d'avoir fermé l'entrée de Nantes aux Comtes d'Anjou.

Foulques prend possession de Nantes.

Actes de Bret. to. I. col. 352.

Geoffroi soumet le Comte de Nantes.

Chron. Nannet.

AN. 996.

Geoffroi épouse Havoise de Normandie.

Chron. S. Michaelis.

Guil. Gemet. l. 5. c. 5.

Mais en offensant un voisin, dont la puissance & les ressentimens étoient à craindre, il pensa à contracter une alliance supérieure à celle des Comtes d'Anjou. Dans cette vûe il alla trouver Richard Duc de Normandie, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs & de Chevaliers. Richard le reçut avec toute la magnificence qui convenoit à un si grand homme, & le régala pendant plu-

AN. 996.

sieurs jours. Il lui fit voir tout ce qu'il y avoit de riche & de curieux dans son Palais, & il ne lui cacha pas sa puissance. Geoffroi, charmé de tout ce qu'il voyoit, fit réflexion qu'il ne pouvoit rien faire de mieux que d'épouser Havoise sœur de Richard, & il la demanda en mariage. Richard la lui accorda de la meilleure grace du monde & la dota richement. Après la cérémonie des nôces, qui fut des plus pompeuses, Geoffroi retourna dans ses Etats avec sa nouvelle épouse.

Alliance de Richard, Duc de Normandie avec Judith de Bretagne. *Guil. Gemet. l. 5. cap. 13.*

Cette alliance ne tarda pas à être cimentée par un nouveau mariage, qui fut celui de Richard avec Judith sœur de Geoffroi. La cérémonie s'en fit au Mont Saint-Michel, où Geoffroi conduisit sa sœur.

Geoffroi donne du secours au Duc de Normandie. *Guil. Gemet. l. 5. cap. 10.*

Cette double alliance fut le sceau de la paix, qui regna entre ces deux Princes, tant qu'ils vêcurent. Il n'en fut pas de même de celle que Richard avoit contractée avec Odon Comte de Chartres. La Princesse qu'Odon avoit épousée se nommoit Mathilde, & avoit eu pour dot la moitié des terres de Dreux sises sur la riviere d'Avre. Mathilde étant morte sans enfans, Odon trouva ces terres trop à sa bienséance pour les rendre. Richard, après avoir employé inutilement les priéres & les remontrances, demanda du secours au Duc de Bretagne & l'obtint. Il fit d'abord le dégât sur les bords de la riviere d'Avre & bâtit ensuite le Château de Tillieres, dans lequel il mit une bonne garnison & des vivres en abondance. Odon n'ayant pû empêcher la construction de ce Château, résolut de le détruire, lorsque Richard seroit retiré. Dans cette vûe il s'associa avec Hugues Comte du Mans, & Galeran Comte de Meulant. Ces trois Seigneurs se présentérent avec toutes leurs forces devant Tillieres; mais ils furent entiérement défaits & mis en fuite par la garnison. Richard, ne se contentant pas de cet avantage, appella à son secours Olaus Roi des Noriques & Lacman Roi des Suéves. Ces deux Princes s'embarquérent avec de bonnes troupes: mais au lieu d'aborder en Normandie, ils prirent terre en Bretagne sur les côtes de Dol. Les habitans de cette ville & des environs prirent les armes pour prévenir le pillage, que pourroient faire ces nouveaux hôtes. Les Barbares, n'ayant point de cavalerie à leur opposer, creusérent des fossés devant leur camp, & les couvrirent de branches d'arbres. Les Bretons, étant venus les attaquer sans précaution, donnérent dans le piége & tombérent dans la confusion. Les Barbares les attaquérent dans ce desordre, en firent un très-grand carnage, & poursuivirent les fuyards jusques dans la ville de Dol. Maîtres de cette place ils la brûlérent, après avoir passé au fil de l'épée tous les habitans, dont le Capitaine se nommoit Salomon. Ils remontérent ensuite sur leurs vaisseaux & allérent trouver le Duc de Normandie à Rouen. Quelque fâcheux que fût cet événement, il n'altéra point la paix qui regnoit entre les Normans & les Bretons.

Flotte payenne en Bretagne. *Guil. Gemet. l. 5. cap. 11.*

Dol pris & brûlé.

AN. 1005.

Mort de Judicael Comte de Nantes. *Chron. Nannet. Cartul. Roton.*

Judicael Comte de Nantes fut assassiné vers l'an 1005. en allant à la Cour du Duc Geoffroi. La Chronique de Nantes, qui nous apprend cette mort, ne nous en marque point les circonstances. Ce Prince laissa deux enfans naturels, sçavoir Budic qui lui succéda & Judith, mariée dans la suite à Alain Cagnart Comte de Cornouaille. Hervé Evêque de Nantes mourut à Blois vers le même tems, & eut pour successeur Gautier. Ce dernier étoit homme de qualité, & avoit été élevé à la Cour du Duc Geoffroi. Pour reconnoître les obligations qu'il avoit à ce Prince, il se proposa de l'introduire dans la ville de Nantes & d'en chasser Budic. Mais ses intrigues & tout ce qu'il put alleguer contre la naissance de Budic, ne firent aucune impression sur l'esprit des Nantois. Accoutumés à être gouvernés par les descendans d'Alain le Grand, ils se mettoient peu en peine de la maniere dont leurs Princes fussent nés. D'ailleurs le titre de bâtard n'étoit point injurieux dans ce siécle non plus que dans les suivans; & ceux qui l'étoient, se faisoient honneur d'en prendre la qualité, sur-tout quand ils avoient quelque grand Seigneur pour pere. Le Comte Budic étoit logé dans le Bouffai, & l'Evêque dans la Tour d'Alain Barbetorte. L'Evêque, sous différens prétextes, fit ajouter de nouvelles fortifications à cette Tour & la remplit d'hommes, dont la fidélité lui étoit connue.

Pratiques de l'Evêque de Nantes contre Budic. *Chron. Nannet.*

Budic a recours au Comte d'Anjou.

Toutes ces précautions du Prélat & ses liaisons avec le Duc firent juger à Budic, qu'il devoit se tenir sur ses gardes. Pour n'être pas surpris il alla trouver le Comte d'Anjou, à qui il fit hommage de ses terres. Assuré de sa protection & de son secours il retourna à Nantes, & s'enferma dans son Château du Bouffai. Il y soutint pendant trois ans tous les efforts du Duc, qui venoit de tems en tems l'atta-

quer conjointement avec l'Evêque. Pendant le cours de cette guerre l'Evêque abandonna les plus belles terres de son Eglise à la Noblesse pour l'engager dans son parti. La Ville fut ravagée par les Bretons & réduite dans une grande disette. Enfin le Duc & l'Evêque, également las de la guerre, firent la paix avec Budic; & le laissérent jouir d'une dignité, qu'il avoit trop bien défendue pour ne la pas posséder pendant sa vie.

AN. 1005.

Traité de paix entre le Duc & Budic.

Ce fut, sans doute, pour expier l'injustice de cette guerre, que le Duc fit beaucoup de libéralités aux Eglises. Il fit aussi venir un Moine de Fleury, nommé Félix, pour réparer les Monastères de S. Gildas de Ruis, de Locminé près Moreac, & les autres qui avoient été ruinés par les Normans. Non content de ces bonnes œuvres il entreprit le voyage de Rome, comme l'action la plus méritoire qu'il pût faire. Avant que de partir il mit ordre aux affaires de Bretagne, dont il donna le gouvernement à la Duchesse son épouse, à son frere Judicael & au Duc de Normandie son beau-frere. Les choses ainsi réglées, il se mit en chemin avec l'Evêque de Nantes, qui avoit la même dévotion. Leur voyage fut des plus heureux; & Rome fournit abondamment de quoi satisfaire leur piété. Mais il n'en fut pas de même de leur retour, si l'on en croit un Abbé de S. Florent, qui vivoit deux cens ans après: voici de quelle maniere cet Abbé rapporte la chose. Les gens de qualité se distinguoient alors du peuple par les oiseaux de proie qu'ils portoient sur le poing; comme ils se distinguent aujourd'hui par l'épée qu'ils portent. Quelque part qu'ils allassent, ils avoient toujours leurs oiseaux avec eux. Celui de Geoffroi ayant étranglé la poule de son hôtesse, cette femme, dans le premier mouvement de sa colere, prit une pierre & la jetta à la tête du Duc. Le coup se trouva mortel & ne laissa au Duc, que le tems de mettre ordre aux affaires de son Etat & à celles de sa conscience; après quoi il mourut. Ses enfans furent Alain qui lui succéda, Eudon Comte de Penthievre & Even surnommé Linzoel, qui paroît n'être pas légitime.

Cartul. S. Florent. S. Michaelis & Roton. Acta S. Gildae.

AN. 1008.

Le Duc va à Rome.

Chron. S. Michaelis & Kemperleg.

Mort de Geoffroi.

Actes de Bret. T. I. col. 1211

Cependant Gautier Evêque de Nantes arriva de Rome & annonça à la Bretagne la perte qu'elle venoit de faire. En entrant dans la ville de Nantes, il apprit que le Comte Budic avoit forcé les portes de sa maison & l'avoit ruinée de fond en comble. Pour se venger de cet attentat, il excommunia d'abord le Comte & tous les Nantois; il alla ensuite demander du secours à la Duchesse & à l'Evêque de Vannes. Budic de son côté implora le secours de Foulques Nerra Comte d'Anjou, son ancien allié. Ayant obtenu l'un & l'autre ce qu'ils souhaitoient, ils se livrérent plusieurs combats & se firent long-tems la guerre. Enfin Junkeneus Archevêque de Dol, homme d'esprit & d'autorité, les raccommoda, en rompant l'alliance que Budic avoit faite avec Foulques, auteur de leur mesintelligence.

Différent de l'Evêque & du Comte de Nantes.

Chron. Nannet.

Les troubles du Comté Nantois ayant été pacifiés par la sagesse de Junkeneus, les Bretons respirérent pendant quelques années sous la conduite de la Duchesse Havoise. La discorde troubla leur repos par un événement d'autant plus dangereux, qu'il étoit moins attendu. Des esprits brouillons & séditieux soulevérent tous les paysans contre la Noblesse. En peu de tems on vit périr une grande partie des Nobles, & renverser ou incendier leurs Châteaux. Quoique Alain ne fût pas encore en âge de porter les armes, la Duchesse le fit monter à cheval & le mit à la tête de la Noblesse. Sa présence ranima le courage des Nobles consternés; les paysans destitués de chefs, & guidés uniquement par une fureur aveugle, portérent bien-tôt la peine de leur révolte & furent contraints de rentrer dans la soumission.

Soulevement des paysans.

Acta S. Gildae, tom. I.

Act. Brit. col. 357. 358.

Cette sédition fut suivie de la conspiration de Judicael ou Judhael fils naturel de Conan. La Chronique de Gael, lui donne le surnom de Glandarius, & le dit fils du *Cham*,* c'est-à-dire, de Conan Comte de Rennes, qui étoit boiteux. Judhael, ayant pour lui une partie de la Noblesse, pouvoit faire beaucoup de peine à ses neveux & leur disputer long-tems le Gouvernement; mais un homme sans courage & sans expérience n'est pas redoutable. La premiere démarche que fit Judhael, fut de s'enfermer dans le petit Château de Malestroit, en attendant que ses partisans l'eussent joint, & qu'il pût marcher enseignes déployées contre son neveu. Alain ne lui en donna pas le tems & l'assiégea, aussi-tôt qu'il sçut le lieu de sa retraite. Pour mettre le Ciel dans ses intérêts, il donna pendant le siége à l'Abbé

AN. 1024.

Revolte de Judicael oncle du Duc.

Actes de Bret. to. I. col. 358.

* *Terme Breton, qui signifie boiteux.*

AN. 1024. de S. Meen tous les secours, dont il avoit besoin pour le rétablissement de son Monastère. Hamon Gouverneur du Duc & de ses freres fut auteur de ce conseil; il n'avoit pas moins soin d'inspirer aux Princes la piété, que de leur apprendre l'art militaire & la science de gouverner. Dieu benit ses vûes; Malestroit fut pris & Judicael perdit la vie peu de tems après. La mort du Chef des rebelles les obligea tous à rentrer dans leur devoir. Les Princes n'ayant plus d'ennemis à combattre allérent au Monastère de Gael rendre grace à Dieu de la victoire, qu'il leur avoit donnée. Ils étoient accompagnés des Evêques de Dol, de Rennes, d'Alet, de Nantes, & d'un grand nombre de Seigneurs.

Félix Abbé de saint Gildas de Ruis. *Actes de Bret. to. 1. col. 355.*

Le Moine Félix avoit fort avancé l'ouvrage pour lequel le Duc Geoffroi l'avoit appellé en Bretagne; mais les guerres civiles l'obligérent de retourner à Fleuri. La Duchesse n'ayant pû le retenir, elle écrivit à Gauslin Abbé de Fleuri, qui avoit été fait Archevêque de Bourges, pour le prier d'ordonner Félix Abbé, & de le renvoyer en Bretagne. Elle l'assuroit qu'Alain & Eudon ses enfans, qui entroient dans l'adolescence, étoient disposés à accomplir tout ce que leur pere avoit promis. Gauslin, assuré des bonnes intentions des Princes de Bretagne, ordonna Félix Abbé, malgré sa résistance, & le renvoya en Bretagne pour y achever l'ouvrage qu'il avoit si bien commencé. Félix, conduit par les sages conseils de Judicael Evêque de Vannes, établit sa demeure dans le Monastère de S. Gildas de Ruis. Il gouverna cette Maison pendant quatorze ans, & mourut le 4. Mars 1038. plein de jours & de mérites.

Fondation de Rillé. *Actes de Bret. T. 1. col. 606.*

Le Duc n'étoit pas le seul qui sacrifiât une partie de ses biens pour contribuer à l'augmentation du Culte divin. Son exemple fut suivi par quelques Seigneurs particuliers, entr'autres par Aufroi, fils de Mainon Seigneur de Fougeres. Ce Seigneur fonda vers ce même tems un Collége de Chanoines, dans l'Eglise de saint Pierre de Rillé près de Fougeres. Ses successeurs firent beaucoup de bien à cette Eglise, que Raoul de Fougeres donna aux Chanoines Réguliers vers le milieu du douziéme siécle.

Différent du Comte du Mans avec son Evêque. *Acta Episc. Ceno-man.*

Cependant le Duc ne put se dispenser d'aller au secours de Herbert Comte du Mans, qui étoit brouillé avec Avesgaud Evêque de la même ville. La source de ce différent, fut un Fort qu'Avesgaud fit bâtir à Duneau près de Conerré. Herbert, ne pouvant souffrir une entreprise si contraire à ses intérêts, partit au commencement d'une nuit, attaqua le Fort, l'emporta d'assaut & le rasa avant le jour: cette expédition lui fit donner le surnom d'Eveille-chiens. Avesgaud, ayant perdu son Fort, se retira à Belesme auprès de Guillaume Comte du Perche, son frere, & lança les foudres de l'excommunication contre le Comte. Cette démarche n'ayant point fait d'impression sur l'esprit d'Herbert, il leva des troupes & lui fit la guerre avec peu de succès. Un accord mal cimenté succéda à cette guerre. L'Historien des Evêques du Mans prétend, qu'Herbert garda mal le Traité. Quoiqu'il en soit, Avesgaud se retira à la Ferré-sur-Huisne, autrement la Ferté-Bernard, où il se fortifia contre les attaques d'Herbert. La situation du lieu le rendoit déja assez fort pour ne pouvoir être pris, que par un siége dans les formes. Le Comte n'ayant pas assez de troupes pour l'entreprendre, demanda du secours au Duc de Bretagne & l'obtint. Herbert & Alain ayant joint leurs troupes, marchérent contre l'Evêque, assiégérent la Ferté & la prirent par composition. Avesgaud, confus de sa défaite, eut recours à Fulbert Evêque de Chartres, & le pria d'interposer son autorité pour faire rentrer le Comte dans son devoir. Fulbert, zélé pour l'honneur du Sacerdoce, écrivit à Herbert une lettre très-vive & très-forte. Le Comte, ne voulant pas se brouiller avec un homme d'une si grande réputation, le pria de se transporter au Mans avec Avesgaud & lui promit de faire tout ce qu'il jugeroit convenable. Fulbert y vint effectivement, obligea le Comte de rendre la Ferté à l'Evêque, & les réconcilia ensemble.

AN. 1027. Siége du Lude. *Chron. Andeg. Guillel. Picta. pag. 189. Scrip. Norman.*

Pendant le cours de cette négociation Alain alla mettre le siége devant le Lude. Foulques Comte d'Anjou ne s'attendoit point à cette attaque, & ne conçut pas d'abord quelles étoient les prétentions d'Alain. Mais le Duc lui manda qu'il devoit se souvenir du mauvais tour qu'il avoit joué à Herbert; qu'il l'avoit attiré à Xaintes sous de belles promesses pour le charger de chaînes, & lui faire souffrir des tourmens que l'on ne feroit pas subir à des esclaves criminels; qu'il ne lui avoit rendu la liberté qu'à des conditions que l'on n'exigeoit pas d'un prisonnier de guerre;

qu'il étoit venu pour venger toutes ces injures; & que si on ne lui rendoit pas les ôtages extorqués d'Herbert, il alloit porter le fer & le feu jusques dans le cœur de l'Anjou. Foulques épouvanté de ces menaces, rendit les ôtages, déclara Herbert quitte de toutes les paroles qu'il lui avoit données, & pria le Duc de se retirer. Alain satisfait de la conduite de Nerra, retourna dans le Maine & rendit à Herbert tous ses ôtages. N'ayant plus rien à faire pour l'honneur d'Herbert, il laissa ses troupes sous la conduite d'Alain Cagnart, & reprit le chemin de la Bretagne.

AN. 1027.

Alain Cagnart enleve Berthe, fille du Comte de Chartres & la fait épouser au Duc. *Actes de Bret. to. 1. col. 34.*

Alain Cagnard, avant que de sortir du Maine, voulut rendre au jeune Duc un service signalé, & lui procurer une épouse. Odon Comte de Chartres & de Blois avoit une jeune fille, nommée Berthe, que le Duc de Bretagne avoit vraisemblablement demandée & qu'il n'avoit pas obtenue. Alain Cagnart entreprit de l'enlever, & fut assez heureux pour en venir à bout. Il la conduisit à Rennes, où ses nôces furent célébrées avec une grande magnificence. Pendant les réjouissances de cette fête le Duc se distingua par les présens qu'il fit, & par les graces qu'il accorda aux Seigneurs, qui s'étoient rendus à Rennes. Alain Cagnart demanda au jeune Prince la restitution des terres, dont le Duc Geoffroi s'étoit emparé pendant sa minorité & qui lui appartenoient du côté de sa mere. Quelque considérables qu'elles fussent, il les obtint toutes sur le champ. La principale de ces terres étoit l'Isle de Guedel, autrement Belle-Isle, que le Duc Geoffroi avoit déja donnée à l'Abbaye de Redon en considération de son frere Catuallon, qui en étoit Abbé. Elle ne changea point d'état, mais de main: Alain Cagnart la donna à une nouvelle Abbaye qu'il fonda le quatorziéme jour d'Octobre l'an 1029. en l'honneur de la sainte Croix, au confluent des rivieres d'Elé & d'Idol. La Comtesse imita la libéralité de son mari, dont Orscand Evêque de Quimper, Guethenuc & Guerech, freres du Comte, & plusieurs personnes de marques furent témoins. Le lieu où le Monastère fut bâti s'appelloit Anaurot, & avoit été donné autrefois par le Comte Grallon à S. Gurtiern Solitaire dans l'Isle de Groie.

AN. 1029.

Fondation de l'Abbaye de Kemperlé. *Actes de Bret. to. 1. col. 365, 366. V. la Note 59.*

Guerre d'Alain contre le Duc de Normandie. *Guillel. Gemet. l. 6. p. 260 266.*

Ce fut vers le même tems que Robert Duc de Normandie déclara la guerre au Duc de Bretagne, qui refusoit de lui rendre hommage. Pour le forcer à cette démarche il entra dans le pays de Dol, qu'il ravagea entiérement, & bâtit le Fort de Charruées près de l'embouchure de la riviere de Coaison pour tenir le pays en respect. Content de cette insulte il s'en retourna en Normandie chargé de butin. Alain assembla des troupes dans le dessein de se venger; mais au lieu de travailler à détruire le nouveau Fort, il se contenta de ravager le Comté d'Avranches sans garder aucune mesure. Nigelle Vicomte de Cotentin & Auvred le Géant, qui commandoient dans le nouveau Fort, attendirent les Bretons au passage de la riviere de Coaison & les traitérent si durement, qu'Alain ne remporta que du chagrin & de la confusion de son entreprise. Robert ne s'en tint pas là; il mit sur pied un corps considérable de cavalerie pour porter le fer & le feu en Bretagne. Une partie de la flotte, qu'il avoit envoyée au secours d'Edouard Roi d'Angleterre, & qui avoit été obligée par la tempête de relâcher à la vûe du Mont S. Michel, fut encore destinée à cette expédition. Alain, épouvanté des préparatifs de guerre, que l'on faisoit contre lui, envoya prier Robert Archevêque de Rouen de le venir trouver, & lui raconta tout ce qui s'étoit passé. Robert conduisit Alain au Mont S. Michel, où étoit alors le Duc de Normandie, & les réconcilia ensemble. Alain fit hommage à Robert, & ils vêcurent depuis dans une parfaite union.

AN. 1030.

Reconcilation des deux Ducs.

Le Comte de Cornouaille, ayant suivi le Duc de Bretagne dans la guerre contre les Normans, il n'est pas facile de dire quelle fut la source du différent qu'ils eurent ensemble. Ce qu'il y a de constant, c'est que le Duc vint l'année suivante avec toutes ses troupes jusqu'à Loc-Renan-ar-Nevent. Le Comte de Cornouaille s'étoit mis en embuscade avec les siens dans la forêt de Nevet; ayant remarqué que les Rennois se débandoient pour piller, il fondit sur eux, en tua un grand nombre, & mit le reste en fuite. En reconnoissance de cette victoire, il affranchit toutes les dépendances de l'Eglise de S. Renan & la donna à l'Abbaye de Sainte Croix de Quimperlé. On soupçonne Guyomarch & Morvan Vicomtes de Leon, d'avoir été les auteurs de ce différent. Ils avoient fait la guerre au Comte avec peu de succès, & avoient apparemment engagé le Duc dans leur parti. Mais

AN. 1031.

Guerre du Duc contre Alain Cagnart. *Actes de Bret. to. 1. col. 367.*

la facilité avec laquelle le Duc & le Comte se réconciliérent, donne lieu de juger qu'il n'y avoit pas eu une véritable rupture entr'eux.

AN. 1032.

Fondation de Saint Georges de Rennes.
Actes de Bret. to. 1. col. 368. & suiv.

En effet, dès l'année suivante on vit le Comte à Rennes faire sa cour au Duc avec autant d'assiduité qu'auparavant. Il y fut témoin d'un sacrifice d'autant plus grand, qu'il est rare parmi les Grands. Adelle, sœur du Duc, avoit depuis quelques années renoncé publiquement aux vanités du monde, & donnoit à toute la Cour une édification, que l'on eut à peine trouvée dans les Cloîtres. Pour la mettre en état de consommer son sacrifice par une vie aussi retirée que le demandoit la sainteté de sa Profession, le Duc lui fit bâtir une Abbaye sous l'invocation de S. Georges. Le fond qu'il choisit pour cette Maison est à l'Orient de la ville de Rennes, & étoit alors hors de l'enceinte des murs. Pendant que l'on travailloit à la construction de ce nouveau Sanctuaire, les Seigneurs de Porhoet & de Fougeres offrirent leurs filles à Dieu pour tenir compagnie à la Princesse; Gautier Evêque de Rennes offrit aussi sa mere Odeline & sa sœur. Aussi-tôt que les bâtimens furent achevés, on conduisit la Princesse & ses compagnes au lieu destiné pour leur demeure, qu'elles ont rendu célébre par l'éclat de leur naissance & par la sainteté de leur vie. Le Duc fit plusieurs donations à la nouvelle Abbaye; la Duchesse Havoise y donna aussi une des terres, que le Duc Geoffroi lui avoit données pour son présent de nôces. La Vicomtesse Roianteline avoit assemblé dans le lieu même que Havoise venoit de donner, une Communauté de filles, qui vivoient suivant les maximes de la vie Religieuse; mais cet établissement ne pouvant se soutenir faute de sujets capables de le conduire, la Vicomtesse demanda avec instance, que sa Communauté fût incorporée à celle de S. Georges. L'Abbesse lui ayant accordé sa demande, elle lui donna les terres de la Chapelle Jançon, de S. Siginon & plusieurs autres. Elle voulut même s'engager à entretenir ses filles d'habits; mais Adelle ne le voulut pas permettre, dans la crainte que le vice de propriété n'infectât un si saint établissement dès sa naissance. D'ailleurs elle faisoit profession de la Régle de S. Benoît, qui ordonne aux Religieux de n'attendre que de leur Abbé les nécessités du corps & de l'esprit.

AN. 1034.

Mort de la Duchesse Havoise.
Chron. Kemperleg.

Partage de la Bretagne entre Alain & Eudon.
Le Baud. p. 150.
Voy. la Note 46.

Eudon fait la la guerre à son frere.

Deux ans après cette fondation, la Duchesse Havoise mourut. Jusques-là ses enfans avoient vêcu dans une parfaite union & dans une grande déférence, pour leur mere. Mais à peine eut-elle les yeux fermés, qu'ils se brouillérent & leur division fut suivie d'une guerre civile. Les partages qu'ils firent entr'eux, furent la cause de leur mes-intelligence; Eudon eut pour sa part les Diocèses de S. Malo, de Dol, de Saint-Brieu & de Treguier; Alain n'eut que ceux de Vannes & de Rennes: mais en récompense il se réserva la propriété des grandes Villes, qui étoient dans le partage de son frere & la Souveraineté sur tout le reste. Cette seule réserve rendit les partages égaux & la condition de l'aîné la meilleure. Du reste Eudon ayant plus de terres qu'Alain, il semble qu'il devoit être content de son partage. Cependant il ne parut pas satisfait de ce qui avoit été réglé; l'amour de l'indépendance, les mauvais conseils de quelques Seigneurs, & l'ambition de regner dans une partie de la Bretagne, lui mirent les armes à la main contre son frere. Il s'empara d'abord d'Alet & de Dol, où il mit des garnisons.

Siége de Lehon.

Alain, ayant appris ces actes d'hostilité, assembla ses troupes & alla mettre le siége devant le Château de Lehon pour punir le Vicomte de Dinan des mauvais conseils, qu'il avoit donnés à son frere. Il avoit à sa suite l'Archevêque de Dol, qui n'avoit pas voulu se soumettre à Eudon, les Evêques de Rennes & de Nantes, les Seigneurs de Leon, de Vitré & de Fougeres, avec un grand nombre de Chevaliers & d'Ecuyers. Ayant commencé le siége de Lehon il en donna la conduite au Vicomte de Leon, & il marcha avec une partie de ses troupes vers Alet dans le dessein de l'assiéger. Eudon, ayant sçu le départ du Duc, s'approcha de Lehon pour en faire lever le siége. Le Duc, averti de ce qui se passoit, revint promptement sur ses pas: mais il eut le chagrin de voir périr une partie de ses gens, avant qu'il eût passé la Rance. Ses drapeaux ayant paru de l'autre côté de cette riviere, Eudon marcha contre lui avec beaucoup de résolution & de courage. L'action fut très-vive de part & d'autre, & beaucoup de Chevaliers y périrent. La garnison du Château fit une sortie sur les assiégeans, afin de les empêcher d'aller au secours d'Alain: mais cette précaution ne procura aucun avantage à leur parti; Alain remporta la victoire & demeura maître du champ de bataille. Eudon avec

Bataille de Lehon.

le peu de troupes qui lui restoient, se retira à Guingamp, ville de son partage, où il fit une nouvelle levée de troupes. Mais Judicael Evêque de Vannes, & Robert Duc de Normandie, travaillérent à un accommodement, qui étouffa dans Eudon les pensées de révolte, & dans Alain les sentimens de vengeance. Eudon ayant commencé la guerre, il semble qu'il devoit lui en coûter quelque chose; il ne paroît pas néanmoins qu'on ait rien retranché de son partage: il y a même sujet de croire que ses enfans conservérent la propriété de la ville de Dol. Quant à la Souveraineté, elle demeura au Duc & à ses Successeurs: cependant les descendans d'Eudon prirent le titre de Comte de Bretagne, & se conduisirent jusqu'au treiziéme siécle comme s'ils n'avoient point eu de Supérieur en Bretagne.

AN. 1034.
Reconciliation des deux freres.

Ce fut vers le même tems, que Budic Comte de Nantes se brouilla avec les Moines de S. Florent le vieux. Budic se prétendoit Seigneur du pays de Mauge, où le Monastère de S. Florent est situé. Il avoit fait sentir plusieurs fois aux Moines sa domination d'une maniere assez rude, & il avoit même fait quelques entreprises contre leurs immunités. Entre les violences dont ils se plaignoient, ils disoient qu'il leur avoit enlevé une Statue d'or du poids de cent livres, qui avoit été trouvée par des paysans dans le ruisseau, qui passe à Marilais. Pour se mettre à couvert de ses vexations, ils reclamerent la protection de Foulques Comte d'Anjou, qui avoit aussi des prétentions sur le même pays. Foulques marcha à leur secours avec un corps considérable de troupes & bâtit sur la montagne de Glonne un Fort, dans lequel il laissa une forte garnison. Budic par représailles ravagea, l'année suivante, tout le pays & brûla le Bourg de S. Florent. Il ne poussa pas sa pointe plus loin, & il se raccommoda bien-tôt avec Foulques, afin de pouvoir faire tête à Alain Cagnart, qui lui disputoit le Comté de Nantes. Alain avoit épousé Judith sœur de Budic & demandoit le partage de son épouse. On ne sçait si Budic satisfit Alain sur cet article; ce qu'il y a de constant, c'est que tout le Comté Nantois passa dans la Maison de Cornouaille, Budic & son fils Mathias étant morts dans la suite sans enfans.

Différent de Budic avec les Moines de saint Florent.
Actes de Bret. to. 1. col. 122. 123.
Le Baud pag. 153.
Acta S. Corentini.

Cependant Robert Duc de Normandie fit vœu d'aller à la Terre Sainte, soit par dévotion, soit pour satisfaire à la mort de son frere, dont on ne le croyoit pas innocent. Avant que de partir il fit reconnoître son fils Guillaume, surnommé le Bâtard. Comme ce fils n'avoit encore que huit ans, il le mit sous la protection de Henri Roi de France & sous la tutelle du Duc de Bretagne, son cousin. Il s'embarqua ensuite avec le Comte de Vexin & plusieurs autres Seigneurs. Leur navigation fut heureuse; mais en revenant le Duc tomba malade à Nicée, ville de Bithinie, & y mourut le 2 Juillet l'an 1035. Cette nouvelle causa beaucoup de troubles & de soulevement dans la Normandie. Les uns refusérent de reconnoître pour leur Souverain un enfant illégitime, & les autres ne voulurent pas se soumettre au gouvernement d'un Prince étranger. Robert de Toisné se distingua entre les premiers; il se disoit de la race du fameux Rollon, & s'étoit acquis une grande réputation dans les guerres d'Espagne contre les Maures. Garde de la banniere des Ducs de Normandie, il se mit en campagne & fut suivi d'un grand nombre de Nobles, à qui il avoit représenté, qu'il étoit indigne d'eux de se soumettre à l'autorité d'un enfant né d'une simple Bourgeoise, tandis qu'ils avoient des Princes légitimes en état de les gouverner. Il leur avoit encore inspiré de la jalousie contre le Duc de Bretagne, qui avoit des droits assez bien fondés sur la Normandie. Mais ce chef de parti fut tué avec ses deux fils, Herbert & Helinant, dans le combat qu'il livra à Roger fils de Humfroi de Vielles, Comte de Pontaudemer & de Beaumont. Après cette action le Duc de Bretagne, qui étoit entré dans le pays pour réduire les rebelles à leur devoir, marcha contre Roger de Montgommery, le prit dans une de ses Places & l'exila de la Province. Il ne lui restoit plus à soumettre, que des chefs de peu d'importance, dont il seroit venu facilement à bout, s'il n'avoit été empoisonné aussi-tôt après cette expédition. Les Chroniques de saint Meen, de S. Michel & de Kimperlé marquent sa mort au premier jour d'Octobre l'an 1040. Il fut enterré dans le Chapitre de l'Abbaye de Fescamp. Son épitaphe nous apprend, qu'il étoit beau & bien fait, très-libéral, plein de courage, de valeur & de piété.

Le Duc de Normandie va à la Terre Sainte, & laisse le Gouvernement de ses Etats au Duc de Bretagne.
Ordericus Vitalis l. 7. pag. 655.
Guil. Gemet. l. 6. c. 13. & l. 7. c. 3.

AN. 1040.
Mort du Duc Alain.
Orderi us Vitalis l. 7. pag. 655.
Actes de Bret. to. 1. col. 390.

La Duchesse Judith, sa tante, avoit été inhumée dans le même lieu l'an 1017.

AN. 1040.

Guil. Gemet. l. 7. cap. 7.

Actes de Bret. to. 1. col. 440.

Son épitaphe porte qu'elle fut injustement accusée, qu'elle subit le jugement, & qu'on reconnut son innocence; mais on ne trouve aucun éclaircissement sur ce fait dans l'Histoire de son tems. Elle fonda l'Abbaye de Bernai, & sa fondation fut ratifiée après sa mort par le Duc de Normandie. Alain laissa trois enfans, sçavoir, Conan qui n'avoit encore que trois mois, Havoise mariée depuis à Hoel, fils d'Alain Cagnart Comte de Cornouaille, & un fils naturel nommé Geoffroi, qui étoit plus âgé que les deux autres.

CONAN II. Duc de Bretagne.

Acta Ep. Cenoman. Ordericus Vitalis.

Le Comte Eudon, ayant appris la mort de son frere, s'empara du Gouvernement & de la personne de son neveu. Cette conduite détermina la Duchesse à accepter les offres, que lui fit Hugues Comte du Mans. Elle l'épousa quelques mois après la mort de son premier mari, & elle en eut plusieurs enfans. Eudon, craignant que son neveu Geoffroi ne causât quelque trouble en Bretagne, lui donna le titre de Comte de Rennes, qu'il porta jusqu'à la mort de son frere Conan. Ayant ainsi réglé les affaires du dedans, il ne s'occupa plus que de celles du dehors. Animé du même esprit que Roger de Toisné, & ne pouvant souffrir qu'un bâtard jouît d'une dignité, qu'il croyoit lui appartenir légitimement, il prit part à presque toutes les guerres, que Guillaume le bâtard essuya pendant sa jeunesse. Mais il fut battu à la journée de Mortemer, & mis en fuite à celle de Hambrieres. Ces désavantages ne l'empêchérent pas de ravager pendant plusieurs années les terres de Normandie voisines de la Bretagne. Ce fut pour avertir les habitans de ces contrées de se tenir sur leurs gardes, que les Moines du Mont S. Michel firent fondre une grosse cloche, qu'ils sonnoient, lorsque les Bretons se mettoient en campagne.

Eudon fait la guerre aux Normans.

Le Baud pag. 153. Guillel. Pictav. p. 188.

Chron. S. Michaelis.

AN. 1047.

Le Duc est délivré des mains de son oncle.

Actes de Bret. to. 1. col. 395. Chron. Kemperleg.

Cependant Eudon tenoit son neveu si resserré, qu'il ne paroissoit plus en public. Les différens qu'il avoit eu avec le feu Duc, firent craindre avec raison qu'il n'attentât à la vie de son neveu, afin de mettre la Couronne dans sa maison. Pour rompre ses vûes & pour procurer la liberté au jeune Prince les Seigneurs de Porhoet, de Vitré, du Fou, de la Rouraia, de Taslé & autres formérent un parti, & choisirent pour leur chef Geoffroi Comte de Rennes. Leurs pratiques furent si secrettes, que Conan fut enlevé de la prison, avant que son oncle en eût connoissance. La Chronique de Quimperlé rapporte cet événement sous l'an 1047. L'année suivante Conan fut reconnu publiquement à Rennes pour Souverain de la Bretagne. Son parti étoit si considérable, qu'Eudon fut contraint de dissimuler son chagrin & de prendre part à la joie publique. Cependant son neveu n'ayant encore que huit ans, on ne put lui refuser la Régence, que la nature & les loix lui donnoient. Il gouverna encore la Bretagne pendant huit ans, prenant tantôt le titre de Duc, & tantôt celui de Comte de Bretagne.

Budic Evêque de Nantes est déposé au Concile de Reims.

Chron. Nannet.

On commença sous son regne à déraciner les vices, qui regnoient dans le Clergé. Un des principaux étoit la Simonie, dont l'Eglise de Nantes nous fournit un triste exemple. Gautier Evêque de cette Ville, avoit eu avant son Episcopat deux enfans, Helgomar & Budic. Ayant destiné le dernier à l'Eglise, il lui avoit fait apprendre les lettres dans les Ecoles de S. Martin de Tours, & l'avoit nommé son successeur en mourant. Mathias Comte de Nantes desapprouva cette maniere de se donner un successeur, & s'opposa à la prise de possession de Budic. Cette démarche eût fait honneur à Mathias, s'il l'avoit soutenue; mais il se laissa corrompre par l'argent de Budic, & il consentit enfin à sa prise de possession.

AN. 1049.

Concile de Reims.

V. la Note 47.

Les choses restérent en cet état jusqu'au Concile tenu à Reims l'an 1049. par le Pape Leon IX. Budic s'y trouva pour son malheur avec un grand nombre d'Evêques & d'Abbés. L'ouverture de l'Assemblée se fit par un discours, dans lequel on exposa, qu'une des principales raisons, qui avoient porté le Pape à convoquer ce Concile, étoit pour abolir la Simonie. Avant que de traiter d'aucune affaire, un Diacre somma ceux qui avoient pris ou donné de l'argent pour les Ordres Sacrés, de reconnoître leur faute & d'en faire une confession publique, sous peine d'excommunition. On interrogea ensuite tous les assistans, les uns après les autres, sur l'article de la Simonie. Les Archevêques de Trèves, de Lyon & de Besançon, déclarérent, qu'ils n'avoient rien à se reprocher sur cette matiere, & le Pape les crut sur leur parole. Celui de Reims demanda un délai & la permission de parler au Pape en particulier; ce qui lui fut accordé. Au surplus il n'y eut

eût que quatre Evêques qui s'accuserent ou furent accusés de simonie ; Budic Evêque de Nantes fut de ce nombre : leur cause fut renvoyée au lendemain, parce que le reste de la session fut employé à examiner les Abbés. Le lendemain on examina la cause des Simoniaques ; l'Archevêque de Reims, aidé de quelques subterfuges, obtint un délai de six mois : l'Evêque de Langres, accusé de plusieurs crimes, outre celui de simonie, trouva moyen de faire remettre son Jugement au lendemain ; & cependant il prit la fuite, aimant mieux être condamné par contumace, que de subir la honte d'une déposition dans les formes. Dans les dernieres sessions les Evêques de Nevers & de Coutances furent absous ; celui de Nantes ayant avoué ingénuement tout ce qui s'étoit passé dans sa promotion, fut privé de l'anneau, du bâton Pastoral, & de l'exercice de la dignité Episcopale. Cependant à la priére des Evêques, on lui permit d'exercer les fonctions communes du Sacerdoce ; mais cette grace ne fut pas capable d'adoucir le chagrin, que lui causa sa déposition : il mourut la même année, & Quiriac, fils d'Alain Cagnart, lui succéda. L'Archevêque de Tours ne se trouva point au Concile ; mais celui de Lyon portant la parole, pour le Clergé de Tours, se plaignit, que l'Evêque de Dol & ses sept Suffragans s'étoient soustraits à la Jurisdiction de leur Métropole. Ils ne mettoient pas au nombre des Suffragans de Dol l'Evêque de Nantes, parce que les Nantois avoient toujours pris peu de part au différent des Eglises de Tours & de Dol. Le Pape ordonna que l'Evêque de Dol se trouveroit au Concile indiqué à Rome pour le mois d'Avril suivant, & qu'il y répondroit aux plaintes de l'Eglise de Tours.

AN. 1049.

Chron. Mss. Ecclesia Nannet.

Affaire de Dol.

Mathias Comte de Nantes mourut deux ans après l'Evêque Budic. Il ne laissa point d'enfans, & sa succession passa à Hoel son cousin germain, fils d'Alain Cagnart & de la Comtesse Judith. Cette mort mit fin aux différens, qui duroient depuis long-tems entre les Comtes de Nantes & de Cornouaille. Mais il en survint bientôt un autre, qui eut de plus fâcheuses suites. Guerin Seigneur de Craon, pour se soustraire à l'obéissance de Geoffroi Martel Comte d'Anjou, rendit hommage de sa terre au Duc de Bretagne. Le Comte, outré de cette injure, assembla tous les Seigneurs de son obéissance pour les consulter sur cette affaire. La plûpart furent d'avis de ne point condamner Guerin sans l'entendre ; mais Robert le Bourguignon soutint, qu'il n'étoit pas besoin de citer ni d'entendre Guerin pour le convaincre de félonnie ; qu'il étoit suffisamment convaincu par le perfide hommage, qu'il venoit de rendre au Duc de Bretagne ; & que l'on pouvoit passer outre, sans avoir égard à des formalités, qui ne doivent être observées qu'à l'égard des personnes dont le crime est douteux. Cet avis l'emporta sur le premier. Guerin, assuré de la protection du Duc de Bretagne & du secours de Robert de Vitré son gendre, méprisa le Jugement de Robert & la colere du Comte. Pour leur faire sçavoir ses sentimens il élargit deux prisonniers, qu'il avoit fait sur les terres d'Anjou, avec charge de dire au Comte, qu'il n'avoit point commis de félonnie ; qu'il étoit prêt de le soutenir par les armes devant quelque Prince que ce fût ; que Robert le Bourguignon étoit un mauvais Juge ; & qu'on verroit bientôt s'il auroit le courage de soutenir son avis la lance à la main.

AN. 1051.

Mort de Mathias Comtes de Nantes.

Chron. Nannet. & col. Mss. ejusdem Ecclesia.

Guerre de Guerin de Craon contre le Comte d'Anjou.

Hist. de Sablé pag. 124. 125. & cartul. Eccl. S. Trin. Vindocin.

Guerin, ayant sçu que l'on faisoit peu de cas de ses menaces, n'en fut que plus animé à la vengeance. Il entra sur les terres du Comte à la tête de ses troupes, & s'avança jusqu'aux portes d'Angers. Les habitans en avertirent le Comte, qui étoit alors à Brissac & qui vint promptement à leur secours. Guerin ne jugea pas à propos de l'attendre sous les murs de la Ville ; il se retira dans un poste avantageux entre Espinard & Escouflant, au confluent des rivieres de Sarte & de Maine. Aussi-tôt qu'il apperçut les troupes du Comte, il s'avança vers elles, & ayant remarqué Robert le Bourguignon, à qui il en vouloit particuliérement, il courut à lui la lance baissée. Le Bourguignon de son côté poussa son cheval contre Guerin, & s'étant rencontré l'un & l'autre, la lance de Guerin se rompit dans les armes de Robert sans le blesser ; celle du Bourguignon perça Guerin de part en part & le renversa par terre presque mort. Sa chûte allarma les siens & les mit en déroute. Ils emportérent son corps & l'inhumérent dans le Prieuré de S. Clément. A peine lui avoient-ils rendu les derniers devoirs, que Geoffroi Martel se présenta aux portes de Craon ; la consternation étoit si grande dans la ville, qu'il n'eut pas de peine à s'en emparer. Maître de la Place, il assembla tous les



AN. 1051.

vaſſaux de la terre de Craon & leur donna pour Seigneur héréditaire Robert le Bourguignon. Robert lui rendit hommage dans cette qualité & tous les vaſſaux le rendirent à Robert. Cette libéralité ſe faiſoit aux dépens de Berthe de Craon, fille unique de Guerin, & femme de Robert de Vitré. Pour empêcher que cette injuſtice ne fût la ſource d'une guerre éternelle entre deux Seigneurs voiſins, on convint de marier Renaud fils de Robert le Bourguignon avec Agnès ou Enoguen, fille de Robert de Vitré & de Berthe de Craon. Les Auteurs qui nous apprennent les motifs & les ſuites de cette guerre, ne marquent point l'année de la mort de Guerin; mais il eſt conſtant par pluſieurs actes de l'Abbaye de Vendôme qu'il ne vivoit plus en 1053.

Hiſt. de Sablé pag. 125. Uxor mea Enoguen, cognomento Domitilla.

A peine cette guerre fut terminée, que Geoffroi Martel ſe rendit maître de la ville du Mans. Il y avoit long-tems, qu'il cherchoit l'occaſion de joindre le Maine à ſes Etats; mais il avoit toujours trouvé un obſtacle à ſes vûes dans la perſonne de Gervais Evêque du Mans. Herbert Bacon ayant été chaſſé en 1044. Gervais fit élire en ſa place Hugues neveu d'Herbert, & le maria avec Berthe veuve d'Alain III. Duc de Bretagne. Cette alliance cauſa de la jalouſie à Geoffroi Martel, qui ne chercha plus que les moyens de ſe venger du Prélat. Il brûla d'abord le Château du Loir qui lui appartenoit; il l'enleva enſuite & le retint pendant ſept ans dans une priſon, ſans que les menaces du Pape ni celles du Concile de Reims ayent pû l'engager à le relâcher. Il n'y eut que la ceſſion entiére du Château du Loir, qui procura la liberté au Prélat. Enfin le Comte Hugues mourut en 1051. & ne laiſſa que des enfans en bas âge. Geoffroi Martel s'empara de ſes Etats, & obligea ſa veuve à chercher un azyle en Bretagne. Elle y fut reçue avec toute la diſtinction, que méritoient ſa vertu & ſa naiſſance.

Acta Ep. Cenoman.

Geoffroi Martel s'empare du Maine & oblige la Comteſſe Berthe à ſe réfugier en Bretagne.

AN. 1055. Rétabliſſement de l'Abbaye de S. Melaine. *Actes de Bret. to. I. col. 124. 579.*

Quatre ans après, c'eſt-à-dire, l'an 1055. Geoffroi le Bâtard Comte de Rennes entreprit de rétablir l'Abbaye de S. Melaine. Alain ſon pere avoit déja donné à cette Maiſon la dixme de ſes droits ſur la monnoie: mais elle étoit encore dans un état ſi déplorable, qu'il n'y reſtoit qu'un ſeul Moine, qui avoit de la peine à vivre. Geoffroi, touché de la déſolation de ce Sanctuaire, & preſſé par les ſollicitations de la Comteſſe ſon épouſe, écrivit à Sigo Abbé de S. Florent de Saumur & le pria de lui envoyer un homme propre à l'exécution de ſes deſſeins. Sigo lui envoya le Moine Even; c'étoit un homme de naiſſance & de mérite, d'une piété induſtrieuſe, & capable de conduire un nouvel établiſſement. Even répondit parfaitement aux idées, que l'on avoit conçues de lui; Dieu benit ſes travaux & lui envoya tant de ſujets, qu'il y avoit cent Religieux à S. Melaine, lorſqu'il mourut.

AN. 1057. Guerre d'Eudon contre Conan & Geoffroi le bâtard. *Le Baud pag. 155.*

Tandis qu'il travailloit à perfectionner ſes ouvrages & s'occupoit du ſalut des ames qui venoient ſe mettre ſous ſa direction, il s'alluma une cruelle guerre entre le Duc Conan & le Comte Eudon. Le premier deſſein d'Eudon fut de ſe rendre maître de la ville de Rennes; pour y réuſſir il mit Robert de Vitré dans ſes intérêts, & lui promit la Seigneurie de Châteaugiron ſix mois après qu'il auroit pris Rennes. Mais le ſuccès ne répondit pas à ſes projets; il fut battu par ſon neveu & fait priſonnier l'an 1057. Cet événement ne mit pas fin à la guerre; Geoffroi, fils aîné d'Eudon la continua pendant cinq ans avec beaucoup d'animoſité; il fut ſoutenu dans ſes actes d'hoſtilité par Hoel Comte de Nantes: enfin la paix fut concluë l'an 1062. Pendant que Hoel ſuivoit le parti d'Eudon, il avoit confié la garde de Nantes à Geoffroi Martel Comte d'Anjou. Geoffroi abuſa de la confiance que Hoel avoit en lui, & ſe rendit maître de Nantes: mais il ne jouit pas long-tems des fruits de ſa perfidie, ayant été chaſſé honteuſement après quarante jours de regne. Ce fut pendant les même troubles que Hoel perdit Alain Cagnart ſon pere, qui mourut l'an 1058. & fut inhumé dans le Chapitre de l'Abbaye de Quimperlé, qu'il avoit fondée. Ce Prince avoit épouſé Judith, fille de Judicael Comte de Nantes, dont il avoit eu ſix enfans, ſçavoir Hoel Comte de Nantes & de Cornouaille, Budic mort l'an 1049. Quiriac Evêque de Nantes, Benedic Abbé de Quimperlé & Evêque de Nantes après ſon frere, Onwen ou Agnès femme d'Eudon Comte de Penthievre, Hodierne Prieure de Locmaria, & une autre fille mariée à Normand Seigneur du petit Mont-Reveau. La Comteſſe Judith, leur mere, mourut l'an 1064. & fut enterrée à Landevenech.

Eudon eſt fait priſonnier; ſon fils continue la guerre. *Chron. S. Michaelis, Kemperleg. Andegav. & S. Maxentii. Le Baud pag. 155.*

AN. 1058. Mort d'Alain Cagnart. *Chron. & Cartul. Kemperlegienſe. Cartul. Eccl. Coriſop.*

Le Duc Conan ne jouit pas long-tems de la paix qu'il avoit faite avec ſon

oncle Eudon. Quelques Seigneurs mécontens de son gouvernement, allérent trouver Guillaume Duc de Normandie & l'invitérent sous différens prétextes, à passer en Bretagne pour les délivrer de la tyrannie de Conan. Guillaume étoit alors trop occupé de la succession du Royaume d'Angleterre pour s'engager dans une guerre en deça de la mer. Cependant pour réprimer les courses que les Bretons faisoient de tems en tems dans le pays d'Avranches, il s'avança sur la frontiere & fit bâtir le Fort de S. James de Beuvron. Conan, piqué de cette démarche, envoya un Hérault-d'armes vers Guillaume pour lui proposer un combat, & lui en marqua le lieu & le jour. Guillaume ne pouvant avec honneur refuser ce défi, donna ordre à ses troupes de marcher vers la Bretagne. Il mena avec lui Herald, qui étoit venu lui offrir le Royaume d'Angleterre de la part du Roi Edouard, afin de lui faire voir combien l'épée Normande l'emportoit sur les haches Angloises. Conan, en attendant l'arrivée des Normans, alla mettre le siége devant Dol, où commandoit Rivallon chef des Rébelles. Il s'étoit imaginé que ce siége seroit terminé avant le jour marqué par le combat, mais il fut trompé dans son idée. Rivallon se défendit avec beaucoup de valeur, & rendit inutiles par sa vigilance toutes les entreprises du Duc.

AN. 1064. Construction du Fort de S. James de Beuvron. *Guil. Pictav. pag. 191. Gesta Guil. Ducis.*

AN. 1065.

Siege de Dol.

Le jour du combat étant arrivé, Conan prit le parti de se retirer vers Rennes, très-piqué des railleries de Rivallon. Guillaume s'étant présenté sur le champ de bataille & n'y ayant trouvé personne, entra dans le pays de Dol, où il apprit de Rivallon la retraite de son adversaire. Comme il ne s'étoit attendu qu'à un combat, & qu'il n'avoit point fait provision de vivres, il fut contraint de retourner en Normandie pour n'être pas à charge au pays de Dol. Cependant le bruit s'étant répandu que Conan étoit allé au-devant du Comte d'Anjou qui venoit à son secours, il attendit quelque tems : mais l'ennemi n'ayant point paru, il alla faire le siége de Dinan qu'il prit par composition. Aucun Historien n'a fait mention de ce siége, qui est représenté dans une tapisserie conservée en l'Eglise de Bayeux, & que l'on regarde comme un ouvrage de la Comtesse Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. Après cette expédition Guillaume retourna en Normandie, très-satisfait d'avoir fait connoître à Harald la puissance de ses armes. A peine fut-il hors de Bretagne, que Conan assiégea le Château de Combourg, où Rivallon s'étoit renfermé. Il se rendit maître de la Place en peu de jours & il exila Rivallon pour le punir de sa révolte & de ses railleries. Il fut aidé dans cette expédition par le Vicomte Hamon son Gouverneur, Morvan Vicomte de Leon, Geoffroi le Bâtard Comte de Rennes, Raoul de Gael, Judicael de Loheac & Alain de Rieux. Ce fut apparemment vers le même tems, qu'il reprit le Château de Dinan, supposé que Guillaume Duc de Normandie ne l'eût pas abandonné avant son départ.

Conan leve le siége & se retire à Rennes.

Mém. de l'Acad. des Inscrip. & belles lettres tom. 8. pag. 602.

Siége de Combourg. *Le Baud pag. 156. Chron. de Gael.*

Vainqueur de ses ennemis domestiques & paisible possesseur de tous ses Etats, il alla voir Thibaut Comte de Chartres pour lui proposer quelque dessein. On ne sçait ce qu'ils conclurent ensemble ; mais dès le printems de l'année suivante, Conan à la tête d'une armée considérable entra dans le bas Anjou & y assiégea Pouancé. Cette place appartenoit à Silvestre Seigneur de la Guerche, qui ne tint pas long-tems contre le Duc & lui rendit bientôt son Château : c'est le même Seigneur, qui après la mort de son épouse embrassa l'état Ecclésiastique, & fut ensuite Evêque de Rennes. Après la prise de Pouancé Conan s'empara de Segré, passa la riviere d'Oudon & alla mettre le siége devant Châteaugontier. Enflé de ces petits succès il envoya des Députés au Duc de Normandie, pour lui marquer la part qu'il prenoit à son entreprise sur l'Angleterre, & pour lui représenter qu'avant que de se mettre en mer, il devoit lui faire justice ; qu'il sçavoit parfaitement que sa naissance ne lui donnoit aucun droit sur la Normandie, tandis qu'il y auroit des Princes légitimes du Sang de Richard I. qu'il lui demandoit donc la restitution de cette Province ; & qu'il ne pouvoit la lui refuser sans s'exposer aux malédictions portées contre les usurpateurs. Il l'accusoit encore d'avoir eu part à la mort du Duc Alain son pere, & le menaçoit de venger cette mort par la désolation de son pays, s'il ne lui en abandonnoit la propriété.

AN. 1066. Conan va à Chartres. *Actes de Bret. to. 1. col. 408.*

Assiége Pouancé. *Le Baud pag. 157.*

Prend Segré & Châteaugontier.

Demande la Normandie. *Guil. Gemet. l. 7. cap. 33.*

Guillaume étoit effectivement sur le point de passer en Angleterre avec une flotte composée de près de 3000. vaisseaux, & il n'attendoit qu'un vent favorable pour mettre à la voile. Mais quelques mesures qu'il eut prises pour faire réussir

An. 1066.

son entreprise, il n'avoit pas prévu qu'elle pouvoit être traversée par un homme qui n'avoit osé paroître devant lui. L'audace avec laquelle Conan le provoquoit, lui fit juger qu'il étoit appuyé par quelques Puissances, & que ses menaces n'étoient pas à mépriser. Cet incident le jetta dans un très-grand embarras; car il ne pouvoit abandonner son entreprise d'Angleterre sans se deshonorer, & il ne pouvoit partager ses troupes sans s'exposer à être battu des deux côtés. Un Chambellan de Conan qui avoit des terres en Normandie & qui avoit pour cette raison fait serment de fidélité à Guillaume le Bâtard, le tira d'inquiétude. Les habitans de Châteaugontier s'étant rendus au Duc de Bretagne, ce malheureux traître empoisonna les gands, le cor & la bride du cheval de son maître, quelques heures avant qu'il fit son entrée dans la place. Le Duc étant monté à cheval & ayant approché la bride de sa bouche, fut saisi de la violence du poison, dont il expira peu de tems après. C'étoit un Prince audacieux, entreprenant, infatigable; s'il aimoit les armes, il ne négligeoit pas la justice, & il protégeoit les loix avec autant d'affection, que s'il n'eût aimé que la paix. Il étoit libéral & bon ami, jaloux de ses droits & de son honneur, reconnoissant & fidéle en ses paroles. On ne sçait s'il fut marié; il ne laissa qu'un fils naturel nommé Alain. Le traître qui l'avoit empoisonné, s'enfuit aussitôt qu'il l'eut vû expirer, & en donna avis au Duc de Normandie. Celui qui a composé l'épitaphe de Conan, dit qu'il mourut le onziéme jour de Décembre l'an 1066. Mais si sa mort a précédé le départ de Guillaume le Bâtard pour l'Angleterre & la victoire qu'il remporta sur Harald le 14. d'Octobre, elle doit être arrivée au commencement du mois de Septembre. Les Seigneurs, qui avoient suivi Conan au Siége de Châteaugontier, emportérent son Corps à Rennes & l'enterrerent dans l'Abbaye de S. Melaine. On découvrit l'an 1672. sous la Tour qui est à l'entrée de cette Abbaye, trois Tombeaux, dont il y en avoit deux au Midi, qui n'étoient séparés que par un petit mur. On trouva dans l'un de ces Tombeaux quelques ossemens, un reste de hache d'armes, un bout de fourreau d'épée & quelques morceaux de l'armure d'un homme de guerre. Il y a apparence que c'étoit-là le tombeau du Duc Conan II. & que l'autre étoit celui de sa concubine; car on n'y trouva rien, qui marquât une personne de distinction. Nous parlerons du troisiéme Tombeau, lorsqu'il en sera question.

Il est empoisonné au Siége de Châteaugontier. *Actes de Bret. to. I. col. 419.*

Actes de Bret. to. I. col. 441.

Relation d'Hevin.

HOEL Duc de Bretagne. *Actes de Bret to. I. col. 431. 440.*

Après la mort de Conan II. les Bretons reconnurent pour leur Souverain Hoel Comte de Cornouaille & de Nantes, qui avoit épousé Havoise, sœur unique de leur dernier Duc. Geoffroi le Bâtard ne manquoit pas de vûe sur le Duché; mais il ne trouva pas dans la Noblesse & parmi le peuple un appui suffisant pour satisfaire son ambition. Le Comte Eudon, instruit par ses malheurs précédens, se contenta de son partage & de la gloire que ses enfans acqueroient à la conquête de l'Angleterre. Les Seigneurs de Penthievre ne furent pas les seuls qui prirent part à ce grand événement; les Comtes de Porhoet & de Leon, les Seigneurs de Vitré, de Fougeres, de Dinan, de Gael, de Châteaugiron & de Loheac voulurent aussi contribuer à l'élévation de Guillaume le Bâtard, & eurent bonne part à la victoire qu'il remporta sur Harald. Les deux fils de cet usurpateur se retirérent après la mort de leur pere auprès de Dirmet Roi d'Hibernie, dont ils obtinrent une flotte de soixante & six voiles. Avec ce secours ils osérent paroître en Angleterre pour réveiller les espérances de leur parti. Mais Brient fils du Comte Eudon, les battit deux fois en un seul jour; leur tua près de 2000. hommes, & les auroit défaits entiérement, si la nuit n'étoit survenue. Depuis cet échec les deux fils d'Harald ne parurent plus en Angleterre, & Guillaume le Bâtard ne songea qu'à distribuer les grandes Terres qu'il avoit conquises, à ceux qui s'étoient sacrifiés pour lui. Raoul de Gael fut gratifié de l'ancien Royaume d'Eastangle, qui comprenoit les Comtés de Nortfolk & de Suffolk. Les Comtes de Porhoet & de Leon eurent plusieurs Terres, qu'ils cédérent dans la suite à leurs cadets. Alain le Roux fils d'Eudon, eut le Comté d'Edwin dans la Province d'Iork; c'est la Seigneurie que l'on appella depuis le Comté de Richemont, du nom d'un Château qu'Alain y bâtit. Il mourut sans enfans, & son Comté passa successivement à Alain & Etienne ses freres. Brient leur frere eut aussi une Terre considérable en récompense de la victoire qu'il avoit remportée sur les enfans d'Harald.

Seigneurs Bretons à la conquête de l'Angleterre. *Ordericus Vitalis L. 4. pag. 513. Guil. Gemet. L. 7. cap. 41.*

An. 1067.

Reconnoissance de Guil. le Bâtard envers les Seigneurs qui l'avoient servi. *Ord. Vitalis L. 4. Henricus Hunting-ton.* *Reg. Feudorum de Richemont.* *Mon. Anglic. pag. 877.* *Actes de Bret. to. I. col. 459.*

Guillaume le Conquérant ayant terminé ses largesses, revint en Normandie;

où sa présence étoit nécessaire. Il avoit reçû à sa Cour Herbert & Marguerite, enfans de Hugues II. Comte du Maine mort en 1051. & chassés par Geoffroi Martel Comte d'Anjou. Il s'étoit fait rendre hommage par Herbert, & il avoit fiancé Marguerite sa sœur avec Robert son fils aîné. Herbert étant mort en 1062. il s'étoit porté pour son héritier comme beau-pere de Marguerite. Il avoit même obligé Geoffroi le Barbu Comte d'Anjou de donner l'investiture du Comté du Maine à Robert, & s'en étoit emparé sous ce double titre. Mais Foulques Rechin s'étant rendu maître des Etats & de la personne de Geoffroi le Barbu, son frere aîné, l'an 1068. les Manceaux se déclarérent pour Rechin. Ils se jettérent sur les Normans, les tuérent, prirent ou mirent en fuite & se donnérent ensuite au Comte d'Anjou. Guillaume le Conquérant ne fut point surpris d'une révolte si subite & si générale. Accompagné d'un nombreux cortége de Normans & d'Anglois il entra dans le Maine, où il prit d'abord Fresnai, Beaumont & Sillé. Il marcha ensuite vers le Mans dans la résolution de punir cette Ville avec la sévérité, dont il donnoit quelquefois de terribles exemples. Mais les habitans s'étant rendus volontairement à lui, il changea le dessein qu'il avoit de les punir, en celui de les protéger. Le reste du pays suivit l'exemple de la Capitale, dont Guillaume ne retira ses troupes qu'après avoir vû sa domination bien établie dans tout le Maine.

AN. 1068. Guillaume porte la guerre dans le Maine. *Ord. Vitalis L. 4. pag. 532.*

Effectivement il n'y avoit plus rien à craindre pour le dedans ; mais il n'en étoit pas de même du dehors. Foulques Rechin ne put souffrir patiemment la perte d'une Province qui lui étoit si chere. A peine Guillaume eut-il rappellé ses troupes en Normandie, que Rechin fit sentir tout le poids de sa colere aux Seigneurs Angevins, qui avoient paru favoriser les Normans. Jean de la Fléche fut un des premiers attaqués ; ses forces n'étoient pas égales à celles de Rechin, & s'il n'eut eu recours au Duc de Normandie, il eut infailliblement succombé dans cette guerre. Le Duc, sans perdre un seul moment, envoya à son secours Guillaume de Moulins & Robert de Vieuxpont avec un corps considérable de troupes. Elles arrivérent fort à propos pour garnir les places qui dépendoient de Jean de la Fléche & pour les mettre en état de défense. Ce secours, bien loin de rallentir la colere de Rechin, l'anima à poursuivre sa vengeance. Pour n'avoir pas l'affront de lever le Siége, qu'il alloit mettre devant la Fléche, il implora le secours du Duc de Bretagne, qui vint le joindre avec une grande armée. Ils assiégerent ensemble Jean de la Fléche, qui étoit sur le point de se rendre, lorsqu'ils apprirent que Guillaume le Conquérant marchoit contr'eux à la tête de 60000. chevaux.

AN. 1073. Siége de la Fléche. *Ord. Vital. L. 4. p. 533.*

Hoel va au Siége de la Fléche.

Une armée si nombreuse n'allarma point le Duc de Bretagne & le Comte d'Anjou. Pour montrer au contraire qu'ils ne craignoient point de mesurer leurs lances avec celles des Conquérans de l'Angleterre, ils passérent le Loir & firent rompre le pont qu'ils avoient jetté sur cette riviere, afin de mettre leurs troupes dans la nécessité de vaincre ou de mourir. Les deux armées se rencontrérent dans la lande de la Briere, autrement dite Blanche-lande, & se disposérent à en venir aux mains. Elles s'ébranloient déja, lorsqu'un Cardinal Prêtre de l'Eglise Romaine & quelques Moines parurent au milieu des troupes, & leur défendirent de la part de Dieu de passer outre. Un tel commandement fit peu d'impression sur des hommes qui, en fait de guerre, ne reconnoissoient pas l'autorité de l'Eglise. Les Médiateurs furent donc obligés d'employer les priéres auprès des Chefs, & ils eurent assez d'éloquence pour en gagner quelques-uns. Ils proposérent aux deux Partis un accommodement, qui après plusieurs Négociations fut accepté de part & d'autre. Les conditions de cet accord furent, que Foulques se désisteroit en faveur de Robert fils aîné du Conquérant, de toutes les prétentions qu'il avoit sur le Maine ; que Robert lui feroit hommage de ce Comté ; que Foulques pardonneroit à Jean de la Fléche & aux Seigneurs Angevins, qui avoient paru favoriser Guillaume ; & que Guillaume de son côté pardonneroit aux Manceaux, qui avoient témoigné moins d'affection pour lui, que pour le Comte d'Anjou. Les articles accordés ayant été exécutés de part & d'autre, les deux armées se séparérent & chacun retourna chez soi.

Il marche contre les Normans.

Traité entre les Parties belligerentes.

Pendant le cours de cette guerre il se forma deux conspirations, l'une en Bretagne & l'autre en Angleterre. La premiere eut pour auteurs quelques Seigneurs

Conspirations en Bretagne & en Angleterre.

du pays de Cornouaille, dont les démarches & les vûes ne nous sont pas connues. Hoel marcha contr'eux & les défit entiérement. En reconnoissance de cette victoire il donna quelques terres à l'Eglise de S. Corentin, & fit reporter les Reliques de S. Meen de l'Abbaye de S. Florent de Saumur en celle de Gael. Le Chef de la seconde conspiration fut Raoul Seigneur de Monfort & de Gael. Il avoit eu lui seul un Royaume entier, tandis que les autres Seigneurs, même les alliés du Conquérant, n'avoient eu que chacun un Comté. Cependant son ambition ne fut pas satisfaite d'une si ample récompense; il entreprit encore de dépouiller Guillaume le Bâtard d'une dignité, qu'il prétendoit lui avoir acquise en prodiguant son sang & sa vie dans les combats. Il avoit épousé la fille de Roger de Bretueil Comte d'Herefort, fils de Guillaume & petit fils d'Osberne. Quelques Auteurs prétendent, que ce mariage fut le premier dégré de la révolte; qu'il fut fait contre les ordres du Conquérant, & que les premiers discours sur la conspiration furent tenus dans le festin de ces fatales nôces; circonstances qui ont été ignorées des Auteurs les plus proches du tems de Guillaume. Quoi qu'il en soit, ces deux Seigneurs levérent des troupes, mirent leurs Châteaux en état de défense & assemblérent tous ceux qu'ils purent gagner par présens, par prieres & par promesses. Ils leur représentérent, que Guillaume étant occupé de la guerre du Maine, le tems étoit favorable pour se délivrer de sa tyrannie. Tous en convinrent & tous promirent de les seconder dans leur entreprise.

AN. 1073. *Le Baud pag. 164. Actes de Bret. to. 1. col. 4. 378. Ord. Vital. L. 4.*

AN. 1074. Raoul de Monfort se souléve contre le Conquérant. *Simon Dunel.*

Le Comte de Nortampton, qui avoit épousé la niéce du Conquérant, se trouvoit par sa situation entre ceux de Nortfolk & d'Herefort. Il pouvoit empêcher les armées des Conjurés de se joindre, & faire échouer la conspiration dès son commencement. Les Conjurés le sondérent; mais ils n'en purent tirer autre chose, sinon qu'il ne les découvriroit point: ce ménagement lui coûta depuis la vie, pendant que le crime auquel il se refusa, ne coûta que la liberté & l'exil aux Chefs des Conjurés.

Ordericus Vitalis pag. 534. 535.

Les Comtes de Nortfolk & d'Herefort, sans attendre d'avantage, déclarérent la guerre au Conquérant; leur dessein étoit de lui ôter la Couronne & de partager ensuite l'Angleterre entr'eux. A peine eurent-ils levé le masque, que Guillaume de Varenne & Richard de Bienfait, Justiciers d'Angleterre, les citérent à la Cour du Roi: mais Raoul & Roger méprisérent cette citation & continuérent la guerre avec la même vigueur qu'ils l'avoient commencée. Elle auroit duré long-tems, s'ils avoient pû joindre leurs troupes, comme ils se l'étoient proposé. Mais Vulstan Evêque de Worcester, suivi de plusieurs Seigneurs, coupa le chemin à Roger, pendant que les deux Justiciers, accompagnés des Evêques de Bayeux & de Coutances, obligérent Raoul de reprendre le chemin de Nordwic, Ville du Comté de Nortfolk. Ils le suivirent de près, assiégerent la place & la pressérent vivement pendant trois mois. Ils furent soutenus dans cette entreprise par de nouvelles troupes, qui arrivoient chaque jour au camp, & ils donnérent de si bons ordres pour les vivres, que les soldats n'en manquérent point. La principale ressource de Raoul étoit le Comte d'Herefort; mais il fut toujours dans l'impossibilité de le joindre. Cette considération obligea Raoul de sortir secretement de Nortwic pour aller demander du secours au Roi de Dannemark. Sa femme eut assez de courage pour demeurer dans la place pendant son absence. Elle y encouragea les soldats par ses discours & par l'espérance d'un prompt & puissant secours.

Cependant Guillaume le Conquérant, instruit par ses fidéles serviteurs des troubles qui agitoient l'Angleterre, passa la mer & se rendit au siége de Nortwic. Sa présence déconcerta les assiégés; les secours qu'ils attendoient, ne paroissant point, ils prirent le parti de se rendre à discrétion. Le Roi s'empara de la Ville, & confisqua les Comtés de Nortfolk & de Suffolk, qu'il avoit donnés à Raoul. Il permit à sa femme de l'aller joindre quelque part qu'il fut. Elle le trouva en Bretagne, où il s'étoit retiré, après avoir fait d'inutiles tentatives auprès du Roi de Dannemark. Quelques Annalistes veulent que les Conjurés ayent aussi tenté les Bretons: mais ils ne disent point si ce furent les Bretons du pays de Galles ou ceux de l'Armorique. Roger de Bretueil, l'un des Chefs des Conjurés, fut condamné à une prison perpétuelle & le Comte de Northampton, trahi par sa femme, fut décapité après avoir passé un an dans les fers. Telle fut la fin de cette conspiration.

Annales Waverl.

Les troubles de l'Angleterre heureusement pacifiés, Guillaume le Conquérant revint en Normandie, où il ne fut pas long-tems tranquille. Le Comte Eudon, Geoffroi Boterel son fils & Geoffroi le Bâtard Comte de Rennes faisoient la guerre à Hoel, qu'ils ne voyoient qu'à regret Souverain de la Bretagne. Raoul de Monfort s'étoit joint à eux, & sa seule personne leur valoit une armée, tant sa valeur, son expérience & ses actions étoient grandes. Une partie si bien liée inquiétoit le Duc; pour ne pas succomber dans cette affaire il crut qu'il étoit nécessaire d'appeller à son secours quelqu'un de ses voisins. Celui qui lui parut le plus propre à le seconder dans cette occasion, fut le Roi d'Angleterre, & il ne se trompa point. Guillaume vint en personne au siége de Dol avec un corps considérable de troupes. Le siége dura quarante jours, & Guillaume s'y attacha avec d'autant plus d'animosité, qu'il espéroit, en prenant cette place, de prendre Raoul de Monfort, & de le punir de l'attentat qu'il avoit commis contre sa personne. Mais Philippe Roi de France, appellé par les rebelles, coupa les vivres aux assiégés & les obligea de lever le siége.

AN. 1075.

Siége de Dol par Hoel & le Roi d'Angleterre.

Radul. de Dicto. Le Baud pag. 165. Brompton ad an. 1077. Math. Paris. ad an. 1075. Simon Dunelm.

Philippe Roi de France fait lever ce Siége.

V. la Note 49.

Le Duc de Bretagne, en se retirant, alla faire le dégât sur les terres d'Eudon Vicomte de Porhoet, qui étoit vraisemblablement du nombre des Seigneurs rebelles à ses ordres. Les commencemens de cette guerre furent très-favorables au Duc, & la fortune sembla lui promettre un heureux succès. Il sçût d'abord enfermer les troupes du Vicomte entre des rochers, où il étoit impossible qu'elles pussent subsister. Il paroissoit même qu'elles n'en sortiroient point sans tomber entre les mains de leurs ennemis : mais elles se dégagérent d'une maniere si glorieuse, que le Duc fut fait prisonnier par le Vicomte. Alain Fergent étoit avec son pere, lorsqu'il fut pris; mais il ne subit pas le même sort. Il ranima le courage des siens, retourna à la charge, & retira son pere des mains des rebelles.

Guerre de Hoel contre le Vicomte de Porhoet.

Le Baud pag. 166. Acta S. Mandeti. Chron. Kemperleg.

Guillaume le Conquérant, de retour en Normandie, écrivit au Pape Gregoire VII. en faveur de Juhel Archevêque de Dol, qui s'étoit mis sous sa protection. Ce Prélat avoit succédé à Junkeneus & étoit monté sur son Siége par les présens considérables, qu'il avoit fait au Duc Alain III. Sa conduite répondit à son entrée illégitime; il se maria publiquement & dota ses filles des revenus de l'Eglise de Dol. Excommunié pour la simonie & pour sa vie scandaleuse, il méprisa les foudres de l'Eglise & les sages avis de ses Ministres. Enfin chassé pour ses désordres, ses concussions & ses violences, il se retira au Mont S. Michel, d'où il implora l'assistance de Guillaume le Conquérant pour son rétablissement. Le Clergé & le peuple élûrent en sa place Gilduin fils de Rivallon Seigneur de Combourg. Gilduin avoit été fait Chanoine de Dol dans un âge fort tendre, & avoit mené une vie très-édifiante. Après son élection il partit pour Rome accompagné de plusieurs Ecclésiastiques, & d'Even Abbé de S. Melaine, qui saisit cette occasion pour visiter les tombeaux des Saints Apôtres. Arrivé à Rome il présenta au Pape les Actes de son Election & les Lettres de quelques Evêques de Bretagne : mais en même-tems il supplia sa Sainteté de vouloir bien le décharger d'un fardeau, que sa grande jeunesse & son peu d'expérience ne lui permettoient pas de porter. Le Pape, vivement touché de l'humilité sincére de Gilduin, lui accorda sa demande. Faisant ensuite réflexion sur le triste état de l'Eglise de Dol, qui avoit besoin d'un homme sage & expérimenté, il crut ne pouvoir rien faire de mieux, que de donner le soin de cette Eglise à l'Abbé de S. Melaine, dont on lui avoit dit beaucoup de bien. Après l'Ordination d'Even, Gilduin se retira dans l'Abbaye de S. Pierre de Chartres, où il mourut en Janvier 1076.

Actes de Bret. to. 1. col. 396. 412. 442. 682. V. la Note 48.

Juhel Archevêque de Dol est chassé de son Siége & le Pape ordonne Even en sa place.

Acta S. Gilduini.

Le nouvel Evêque de Dol retourna en Bretagne, chargé des Lettres du Pape pour le Clergé de Dol & les Evêques de la Province. Dans la Lettre addressée au Clergé de Dol le Pape rend compte des motifs qui l'ont porté à ordonner l'Abbé de S. Melaine plutôt que le jeune Gilduin. Il répéte les mêmes raisons dans celle qu'il addressa aux Evêques de Bretagne; mais il ajoûte qu'il a accordé l'usage du Pallium à l'Evêque de Dol, à condition qu'il se présentera à Rome pour répondre aux plaintes de l'Archevêque de Tours. Il les assure cependant qu'en cas que l'Evêque de Dol perde son procès, l'Eglise Romaine lui conservera toujours l'usage du Pallium, ainsi qu'à ses successeurs qui en seront dignes. Il leur recommande le nouveau Pontife & les exhorte à travailler de concert au rétablissement de l'Eglise de Dol, qui étoit déchue de son ancienne splendeur par

AN. 1076.

Actes de Bret. to. 1. col. 144. 145. 146.

Il lui accorde l'usage du Pallium.

les sacriléges dissipations de ceux qui l'avoient gouvernée. Et en attendant que le différent des Evêques de Tours & de Dol soit terminé, il leur ordonne d'obéir à celui de Tours, comme à leur Métropolitain.

AN. 1077.

Lettre du Pape à l'Archevêque de Tours.

Quelques ménagemens que le Pape eût gardés dans cette lettre, l'Archevêque de Tours n'en fut pas content. Il se plaignit de ce que le Pape avoit ordonné Even & lui avoit accordé le Pallium. Gregoire VII. lui manda, qu'il n'avoit pas raison de se plaindre, qu'il pouvoit voir, dans les lettres écrites aux Evêques de Bretagne, quels étoient les motifs, qui l'avoient porté à en user de la sorte; que les Princes Bretons méritoient quelque considération, attendu que par déférence pour le Saint Siége, ils avoient renoncé aux investitures & aux droits Simoniaques, que presque tous les autres Princes exigeoient des Prélats, par une coutume ancienne à la vérité, mais néanmoins très-condamnable; & enfin qu'il espéroit, après son voyage d'Allemagne, terminer le différent des deux Eglises. Cette lettre est dattée de Lombardie le premier Mars 1077. Trois semaines après le Pape écrivit au Roi d'Angleterre, que l'affaire de Juhel avoit été examinée avec toute l'exactitude possible avant l'ordination d'Even; qu'il ne croyoit pas qu'elle eût besoin d'un nouvel examen; qu'il avoit appris des Députés de Dol & du Moine Leuzon, que ce Prélat s'étoit attiré par ses crimes les malheurs, dont il se plaignoit; qu'il étoit persuadé, qu'il devoit plutôt gémir sur les desordres de sa vie passée, que penser à recouvrer une dignité, dont il étoit justement déchu; que cependant, pour marquer au Roi le cas qu'il faisoit de ses priéres, il envoyeroit sur les lieux Hugues Evêque de Die, Hubert Soudiacre de l'Eglise Romaine, & le Moine Leuzon, pour s'informer de la vérité des faits & pour ordonner ce que l'équité leur dicteroit.

Investitures abolies en Bretagne.

Réponse du Pape au Roi d'Angleterre.

Even retourne à Rome.

L'Evêque de Die, avant que d'exécuter sa commission, conseilla au Parties d'aller à Rome discuter leurs droits en présence du Pape. Even suivit son avis; mais Juhel ni personne de sa part ne comparurent à Rome. Le Pape renvoya Even en Bretagne, avec ordre de se trouver au Concile, que Hugues de Die devoit assembler pour examiner plusieurs affaires. Il écrivit par la même voie à Hubert & à Leuzon de se trouver à ce Concile; d'y conduire les Evêques & les Abbés de Bretagne & un nombre suffisant de témoins, pour accuser ou défendre les Parties; & de faire ensorte que le Roi d'Angleterre y envoyât aussi un Député, afin que Juhel ne pût pas se plaindre qu'on lui eût refusé la Justice. Il manda la même chose au Duc de Bretagne, à Geoffroi le Bâtard Comte de Rennes, & à Geoffroi fils du Comte Eudon. Ce sont les derniers monumens, qui fassent mention de Juhel ou Jehoneus, qui vraisemblablement ne comparut point au Concile tenu à Poitiers l'an 1079. Hugues de Die, qui y présida, n'eut pas sujet d'être content de l'Archevêque de Tours & de l'Evêque de Rennes. Le premier fut accusé de simonie, le second, d'avoir contribué à la mort d'un de ses ennemis, avant que d'entrer dans l'Etat Ecclésiastique, & d'avoir été ordonné Evêque sans avoir reçu la Tonsure. Il ne voulut pas déposer l'Evêque, parce qu'il étoit utile à son Eglise; mais il l'interdit de ses fonctions & renvoya sa cause au Pape. Il interdit pareillement l'Archevêque, quoiqu'il eût appellé au Pape, & l'auroit déposé sans son appel.

AN. 1078.

AN. 1079.

Concile de Poitiers.

Chron. Mallea.

Concile de Rennes.

Chron. Kemperleg. & Mss.

Greg. VII. L. 7. Ep. 10.

Amatus Evêque d'Oleron, & Légat du Saint Siége en France, tint aussi un Concile à Rennes l'an 1079. Il fut réglé dans cette Assemblée qu'un homme mis en pénitence pour quelque crime, ne pouvoit faire le commerce, ni porter les armes, si ce n'est pour la défense de l'Eglise, de l'Etat, des pauvres & de ses amis particuliers. Dans le même tems le Comte Eudon mourut & fut enterré dans la Cathédrale de Saint-Brieu; Even Archevêque de Dol, Adam Evêque de Saint-Brieu, Renaud Evêque d'Alet, Guyomar Abbé de S. Jagu & plusieurs Seigneurs assistérent à ses obséques. Il avoit épousé Onwen sœur d'Alain Cagnart Comte de Cornouaille, dont il laissa plusieurs enfans, entr'autres Geoffroi tué à Dol l'an 1093. Brient, Alain le Roux & Alain le Noir successivement Comtes de Richemont, Etienne Comte de Penthievre, Derrien Seigneur de la Rochederrien, deux bâtards établis en Angleterre, & une fille naturelle mariée à Guisand de Pluveno.

Mort du Comte Eudon.

Necrol. S. Georgii.

Chron. Brioc.

Le Baud pag. 166.

AN. 1080.

Affaire de la Métropole.

Cependant Raoul Archevêque de Tours & Even Evêque de Dol, se rendirent à Rome pour y subir le Jugement, que le Pape devoit rendre sur l'affaire de la

la Métropole. Raoul appuya ses prétentions de toutes les autorités propres à soutenir une bonne cause. Even n'apporta que de foibles raisons, & s'excusa sur ce qu'il avoit laissé des piéces décisives dans les Archives de son Eglise. Le Pape ne fut pas content de son excuse, & déclara que le Saint Siége n'accorderoit plus le Pallium aux Evêques de Dol. Mais pour ôter tout sujet de se plaindre il renvoya les Parties au Concile, que ses Légats devoient assembler en France. Le Concile, dont parloit le Pape, fut tenu l'an 1080. dans la ville de Xaintes. Even s'y défendit aussi mal qu'il avoit fait à Rome : mais un Clerc de son Eglise eut la hardiesse de produire la Lettre du Pape Adrien au Roi Salomon avec la clause du Pallium, dont on a parlé ci-devant. Even, interrogé sur cet article, convint de bonne foi, que cette clause lui paroissoit supposée. Sur cet aveu le Concile déclara publiquement les Evêques Bretons soumis à l'Archevêque de Tours. Mais quelque solemnelle que fut cette décision, elle ne mit pas fin à l'affaire de la Métropole. Even mourut le 25. Septembre 1081. & fut inhumé dans l'Abbaye de S. Melaine. Son successeur fut Rolland, qui obtint par surprise le Pallium du Pape Urbain II. Enfin ce grand procès ne fut jugé définitivement que plus de cent ans après, comme nous le dirons dans son lieu.

AN. 1080.

Concile de Xaintes. *Greg. VII. L. 7. Ep. 15.*

AN. 1081.

Mort d'Even Evêque de Dol.

Hoel, qui avoit été témoin d'une partie de ces grands différends, mourut le 13. Avril 1084. Les enfans, qu'il laissa de Judith morte en 1072. sont Alain Fergent, qui lui succéda, Mathias Comte de Nantes, Eudon, Adelle Abbesse de saint Georges, & une autre fille nommée Havoise. Alain Fergent, après avoir rendu les derniers devoirs à son pere, déclara la guerre à Geoffroi le Bâtard Comte de Rennes. Son dessein étoit de se rendre maître de cette ville, que l'on regardoit alors comme la capitale de la Bretagne. Geoffroi, après avoir tenu pendant quelques mois la campagne, se renferma dans la ville. Pour la mettre en état de défense il l'augmenta du côté de l'Orient & y renferma l'Abbaye de S. Georges. Mais ces nouvelles fortifications n'empêchérent pas Alain de se rendre maître de Rennes. Geoffroi fut fait prisonnier & relégué à Quimper, où il mourut la même année. La Comtesse Berthe, son épouse, décéda quelques mois après, ainsi que l'autre Berthe, veuve du Duc Alain III.

AN. 1084.

Mort du Duc Hoël & sa postérité. *Actes de Bret. to. 1. col. 432. Chron. Kemperleg. Cartul. S. Georgii.*

Guerre d'Alain Fergent contre Geoffroi Comte de Rennes. *Chron. Kemperleg. & Mss. Redon. Cartul. S. Sulpicii. Actes de Bret. to. 1. col. 441. 460.*

Mort de Geoffroi le Bâtard. *Chron. Mss. Redon. & Kemperleg.*

La fin du régne de Guillaume le Conquérant répondit aux commencemens de sa vie. A peine eut-il terminé la guerre qu'il avoit entreprise contre Hubert de Beaumont, qu'il apprit que Cnut Roi de Dannemarck se disposoit à venir l'attaquer avec une puissante flotte. Sur cet avis il leva de nouvelles troupes, & se mit en état de défendre sa conquête avec autant de gloire qu'il en avoit acquis en la faisant. Mais Cnut, conduit par des motifs qui ne nous sont pas connus, congédia son armée & remit l'entreprise à un autre tems. Guillaume, pour occuper ses troupes & pour obliger les Bretons à lui rendre la même obéissance qu'ils avoient rendue à quelques-uns de ses prédécesseurs, entra en Bretagne & assiégea la ville de Dol. Aussitôt qu'il eut assis son camp autour de cette place, il fit sommer hautement les habitans de se rendre. Sur le refus qu'ils en firent, il entra dans une grande colere & jura qu'il ne quitteroit point le pays, qu'il ne fût maître de cette orgueilleuse bicoque. Mais Dieu qui dispose de tout suivant son bon plaisir, ne permit pas que Guillaume vint à bout de son dessein. Alain Fergent assembla des troupes de toute part & se mit en état de combattre les Normans. Guillaume, averti de la marche du Duc, traita avec les assiégés & se retira ensuite avec tant de précipitation, qu'il abandonna la meilleure partie de son bagage, estimée plus de quinze mille livres sterlings ; somme immense pour le tems. Cet événement donna tant d'estime au Conquérant pour le nouveau Duc de Bretagne, qu'il renonça à le vaincre par la force, & prit le parti de se l'attacher par les liens les plus étroits de l'amitié. Le Duc n'étant pas encore marié, il lui offrit sa fille Constance. Alain fort honoré d'une alliance si glorieuse, accepta les offres du Roi, & l'alla trouver à Caen l'année suivante. Les nôces furent célébrées dans cette ville avec toute la pompe qui convenoit à une telle alliance, & la Duchesse fut ensuite reçûe en Bretagne avec tout le respect dû à sa naissance & à sa vertu. C'étoit une Princesse d'une taille avantageuse, d'un esprit mûr & solide, amie de la paix, zélée pour la justice, charitable, éclairée & qui méritoit enfin de régner plus long-tems qu'elle ne régna.

AN. 1085.

Guillaume le Conquérant assiége Dol. *Ordericus Vital. L. 4. pag. 544. Guil. Malmesbur. ad annum 1075. V. la Note. 49.*

AN. 1086.

Mariage d'Alain Fergent avec Constance. *Chron. Kemperleg. & S. Michaelis.*

Un Auteur Anglois prétend, que le zèle ardent, que la Duchesse témoigna

AN. 1090.

Mort de la Ducheſſe Conſtance.

Guil. Malmesbur. pag. 111. Chron. Kemperleg. & Mſſ. Redon. Actes de Bret. to. 1. col. 464.

Relation d'Hevin.

pour la juſtice, fut cauſe de ſa mort, & que les Bretons trop déréglés pour ſouffrir long-tems une vertu ſi ſévére, lui donnérent du poiſon. Mais Orderic Vital, Auteur plus contemporain, ne dit pas un mot de ce poiſon, quoiqu'il parle aſſez au long de la Ducheſſe. Elle mourut, ſans avoir eu d'enfans, le 13. Août l'an 1090. & fut inhumée dans l'Abbaye de Saint Melaine. Silveſtre Evêque de Rennes, Morvan de Vannes, Benoiſt d'Alet, & Guillaume de Saint-Brieu, le Comte Budic oncle du Duc, Mathias Comte de Nantes, Geoffroi Boterel, Eudon Vicomte de Porhoet, les Seigneurs de Fougeres, de la Rochebernard, de Rieux & de Loheac aſſiſtérent à ſes obſéques. Son tombeau fut découvert l'an 1672. ſous la tour de S. Melaine. Son corps avoit été enſeveli dans une groſſe étoffe de laine & renfermé dans un cuir, dont on trouva quelques reſtes. Son nom le jour & l'an de ſa mort, les noms de ſon pere & de ſon époux étoient gravés ſur une croix de plomb, qui étoit encore entiere.

Rareté d'argent en Bretagne.

Actes de Bret. to. 1. col. 465.

Si nous n'avons pas ſouſcrit à ce que dit Guillaume de Malmeſbury ſur la mort de la Ducheſſe Conſtance, nous convenons avec lui, que les Bretons avoient peu d'argent monnoyé, & que pour en gagner ils ſe mettoient à la ſolde de divers Princes. La rareté d'eſpeces n'étoit point particuliere au peuple, les Grands s'en reſſentoient auſſi. Alain Fergent dans un beſoin preſſant, vendit une terre aux Moines de Quimperlé pour la ſomme de mille ſous & pour un cheval de prix.

Guerre de Geoffroi Boterel contre le Duc.

Actes de Bret. T. 1. col. 465.

Il étoit alors en guerre avec Geoffroi fils aîné du Comte Eudon, qui d'un côté lui dreſſoit des embuches ſecretes, & de l'autre l'attaquoit à force ouverte. Mais cette guerre n'occupoit pas tous les Bretons; il y en avoit un nombre conſidérable dans le parti de Henri fils de Guillaume le Conquérant. Ce Prince étoit mort en 1087. & avoit laiſſé par ſon teſtament la Normandie à Robert ſon fils aîné, l'Angleterre à Guillaume le Roux ſon cadet, & cinq mille livres en argent à Henri ſon troiſiéme fils. Henri avoit acheté le Cotentin de ſon frere Robert pour une partie des deniers que ſon pere lui avoit laiſſés. Robert & Guillaume, d'ennemis qu'ils étoient auparavant, ſe réunirent pour ôter le Cotentin à Henri.

AN. 1091.

Les Bretons prennent le parti de Henri, fils de Guil. le Conquerant.

Ord. Vital. p. 597.

Pendant qu'ils dreſſoient à Rouen les articles de leur Traité, Henri fortifia Coutances, Avranches & les autres Places du pays. Mais ayant été abandonné de tous ſes Partiſans, excepté des Bretons, il ſe renferma dans le Mont S. Michel pour être plus à portée de recevoir du ſecours de la Bretagne. Le Roi d'Angleterre & le Duc de Normandie s'emparérent d'abord du Cotentin ſans coup férir; ils aſſiégérent enſuite Henri dans ſa Fortereſſe le jour de la mi-carême. Le ſiege dura près de quinze jours & auroit duré plus long-tems, ſi l'eau n'avoit manqué dans la Place. Henri, voyant que ſes troupes ne pouvoient plus tenir contre la ſoif, rendit la Place aux aſſiégés, à condition qu'il auroit liberté de ſe retirer dans le Vexin, ſuivi ſeulement d'un Chapelain, d'un Chevalier & de trois Ecuyers. Il prit ſa route par la Bretagne & remercia les Bretons du ſecours, qu'ils lui avoient généreuſement accordé, pendant que ſes freres & ſes ſujets l'abandonnoient.

AN. 1093.

Mort de Geoffroi Boterel.

Le Baud p. 170. & chron. Mſſ.

Second mariage d'Alain Fergent avec Ermengarde d'Anjou.

V. la Note 50.

Il y eut vers le même tems un grand tremblement de terre en Bretagne. Les différends du Duc avec Geoffroi Boterel ſubſiſtoient toujours & ne furent terminés que par la mort de Geoffroi, qui fut tué à Dol le 24. Août l'an 1093. Il laiſſa un fils, nommé Conan, qui fit le voyage de la Terre Sainte & ſe diſtingua dans les guerres contre les Sarraſins. Alain Fergent, n'ayant plus d'ennemis domeſtiques à dompter, penſa à une nouvelle alliance pour ſoutenir ſa maiſon. Il la contracta avec Ermengarde d'Anjou, fille de Foulques Rechin Comte d'Angers & d'Hildegarde de Beaugenci. Après avoir recueilli des fruits de ce mariage & réglé les affaires du Duché, il ſe diſpoſa au voyage de la Terre Sainte. Le célébre Pierre l'Hermite originaire d'Amiens, avoit fait le voyage de Jéruſalem en 1093. & avoit rendu compte au Pape Urbain II. de la triſte ſituation, où il avoit laiſſé les Chrétiens d'Orient. Le Pape fut ſi touché de ſes diſcours & des lettres du Patriarche de Jéruſalem qu'il lui avoit apportées, qu'il reprit le deſſein, qu'avoit

AN. 1096.

Premiere Croiſade.

Baldricus lib. 2. Ord. Vitalis l. 9. Guillelmus Tyr. Albertus Aquenſis.

formé Grégoire VII. en 1074. d'unir tous les Chrétiens dans une guerre contre les Infidéles. Dans cette vûe il envoya Pierre l'Hermite dans toutes les Provinces d'Italie, d'Allemagne & de France pour traiter avec les Princes & pour prêcher publiquement la Croiſade. Ses diſcours & ſes prédications furent ſi efficaces, qu'un grand nombre de Princes & de Seigneurs prirent la Croix & s'embar-

quérent l'an 1096. pour passer en Orient. Alain Fergent fit ce voyage dans la compagnie de Robert Duc de Normandie, des Comtes de Flandres, de saint Pol, de Chartres & du Perche. Plusieurs Seigneurs Bretons les suivirent; entr'autres Raoul de Monfort, Alain son fils, Conan fils de Geoffroi Boterel Comte de Lamballe, Riou de Loheac, Alain Sénéchal de Dol, Hervé fils de Guiomarch Comte de Leon, Chotard d'Ancenis & autres, dont l'Histoire ne nous a pas conservé les noms. An. 1096.

Pendant que les Croisés travailloient à affranchir les Chrétiens de l'Orient de la servitude des Infidéles, on vit paroître aux extrêmités de l'Occident des hommes, que Dieu avoit rempli de son esprit pour combattre les déréglemens du Clergé, l'orgueil & la molesse des Grands, les desordres du peuple, & pour rallumer dans le cœur des fidéles le feu de son amour. Les plus illustres, entre ces hommes Apostoliques, furent Robert d'Arbrissel, Raoul de la Fustaie, Vital de Mortain & Bernard d'Abbeville. Robert étoit originaire du Diocèse de Rennes, & né au village d'Arbrissel près la Guerche. Son pere Damalioc étoit Prêtre & sa mere se nommoit Orguen. Destiné dès son enfance à l'Etat Ecclésiastique, il épuisa bientôt toute la capacité des Maîtres de sa Patrie, & n'y trouvant plus personne qui pût lui rien apprendre, il alla à Paris pour satisfaire l'envie qu'il avoit de s'instruire. Silvestre de la Guerche Evêque de Rennes, ayant connu les talens de Robert, le fit son Archiprêtre & lui confia le soin de son Diocèse.

Commencement de Robert d'Arbrissel & de ses Compagnons.

Guil. Malmesbur. lib. 5. Baldricus. Vita Roberti Mss.

Robert étoit d'une santé robuste, agréable dans ses discours, humble sans foiblesse, éclairé, charitable, sage dans ses entreprises, éloquent & persuasif. Il s'occupa pendant quatre ans à combattre la simonie, à retirer les biens Ecclésiastiques des mains des Laïques, à rompre les mariages contractés contre les loix de l'Eglise, particuliérement ceux des Prêtres. Son zéle lui attira des persécutions, ausquelles il crut devoir céder. Son Evêque étant mort l'an 1095. il alla demeurer à Angers, où il s'appliqua uniquement à la priére, à l'étude & aux exercices de la pénitence. Mais ne pouvant pratiquer dans une ville toutes les austérités que l'esprit de pénitence lui suggeroit, il se retira avec un seul Prêtre dans une forêt sur les confins de la Bretagne & de l'Anjou. Là il s'abandonna à toutes les impressions de la grace & de l'esprit de Dieu, qui vouloit en faire un nouveau Jean-Baptiste. Il ne fut pas long-tems caché dans ce désert; sa réputation lui attira un grand nombre de disciples, auxquels il inspira bientôt l'esprit de pénitence dont il étoit animé. Le nombre de ces solitaires croissant tous les jours & ne pouvant tous demeurer en un même lieu, ils se répandirent dans les forêts, qui sont sur les confins du Maine, de la Normandie, de la Bretagne & de l'Anjou. C'est à ces nouveaux Anachorettes, que les Abbayes de Tyron, de Savigné, des Blanches-Dames près de Mortain, de S. Sulpice au Diocèse de Rennes, de Cadouin en Périgort, d'Estival & de Ni-oiseau doivent leurs commencemens.

Portrait de Robert.

Actes de Bret. T. 1 col. 103.

V. la Note 35.

Le premier établissement de Robert fut celui de la Roë dans la forêt de Craon. Renaud Seigneur de Craon lui abandonna une partie de cette forêt pour y bâtir une Abbaye de Chanoines Réguliers. Il lui en fit la donation dans une assemblée célébre tenue à Angers l'an 1096. pour la Dédicace de l'Eglise de S. Nicolas. Le Pape Urbain II. fit cette cérémonie, accompagné des Archevêques de Lyon & de Bourdeaux, des Evêques d'Angers, de Chartres & du Mans. Robert parut avec éclat dans cette assemblée, & le Pape en fut extrêmement satisfait. Persuadé que c'étoit un de ces hommes extraordinaires que Dieu suscite de tems en tems pour le bien de son Eglise, il lui ordonna de prêcher & d'administrer les Sacremens en tous lieux. Quelques jours après le Pape tint un Concile à Tours, où Robert fit le premier exercice de sa mission. La donation que lui avoit faite Renaud de Craon, fut confirmée par le Concile & il fut fait Abbé de la Roë. Mais le nombre de ses disciples augmentant de jour en jour, & le caractère de sa mission ne lui permettant pas de s'attacher à un lieu particulier, il se démit d'une dignité, qui resserroit trop les bornes de son zéle. Conduit par l'esprit de Dieu il parcourut les Villes, les Bourgades, les déserts & les Provinces pour y semer la parole de vie. Les fruits de ses prédications furent si abondans, qu'une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe renoncérent au monde, & suivirent le nouvel Apôtre pour recueillir les paroles de vie qui sortoient de sa bouche.

Fondation de l'Abbaye de la Roë.

AN. 1096.
Fondation de l'Abbaye de Fontevrault.
V. la Note 52.

Robert, suivi d'une foule d'ames qui cherchoient Dieu, s'arrêta enfin auprès de Saumur dans une solitude que l'on nommoit Fontevrault. Le lieu lui fut donné par une Dame du pays, appellée Aremburge. Les Seigneurs de Loudun, de Mont-Soreau, de Montreuil-Bellai & quelques autres contribuérent à l'établissement de cette nouvelle Maison. Robert donna d'abord ses soins au sexe le plus foible, qu'il renferma dans des Cloîtres, & laissa les hommes en dehors dans des cabanes, en attendant que les bâtimens fussent achevés. Le nombre des personnes de l'un & de l'autre sexe, qui s'étoient mises sous sa conduite, alloit à trois mille. Le travail des mains & la libéralité des Seigneurs voisins les fit subsister dans ce désert. Leur vie étoit si édifiante, qu'il y eut peu de Province en France, où l'on ne voulut avoir des disciples de Robert d'Arbrissel. La Régle qu'il donna aux femmes fut celle de S. Benoît, à laquelle il ajouta quelques Réglemens. Pour la Régle qu'il prescrivit aux hommes, elle est aussi claire que peu étendue. Il leur commanda de dire l'Office canonial, de n'avoir rien en propre, de se contenter de ce que les Religieuses leur donneroient, de ne se point mêler des affaires des séculiers & de dépendre de l'Abbesse. Cette dépendance consistoit en ce qu'ils ne pouvoient être reçus à Fontevrault que par elle, qu'ils devoient recevoir d'elle toutes les nécessités de la vie, & la regarder comme leur mere. Le mérite des premieres Religieuses de Fontevrault, ne contribua pas peu à donner à Robert d'Arbrissel un profond respect pour les épouses de J. C. respect qui caractèrise son Ordre & le distingue de tous les autres.

AN. 1100.
Robert va au Concile de Poitiers.
Goff. cdus Grossus. Vita S. Bernardi de Tyronio.

Mais Robert ne borna pas ses travaux à l'établissement de Fontevrault; il continua de tous côtés ses prédications avec la même véhémence & les mêmes applaudissemens. Une des actions les plus illustres de sa vie, fut la fermeté qu'il témoigna au Concile de Poitiers l'an 1100. Secondé du fameux Bernard d'Abbeville, pour lors Abbé de S. Cyprien, il ne put être ébranlé par les menaces, ni par les mauvais traitemens du Comte Guillaume. Pendant que la plus grande partie des Evêques & des Abbés qui composoient cette assemblée, prenoient la fuite. Robert poussé d'un zéle extraordinaire, ranima le courage d'un des Légats du Pape, qui prononça enfin la Sentence d'excommunication contre le Roi Philippe. Il n'est pas de notre sujet de suivre Robert dans tous les voyages que son zéle & sa charité lui firent entreprendre pour le salut des ames. Il nous suffit d'observer, qu'il y eut peu d'assemblées & de cérémonies faites de son tems, ausquelles il ne fût appellé pour annoncer la parole de Dieu, & il s'en acquitta toujours avec cette force & cette éloquence qui lui étoit particuliere. Ce fut pour un semblable sujet qu'il assista l'an 1101. à la Translation d'une portion de la vraie Croix, qui avoit été apportée de la Terre Sainte par Simon de Ludron, & qui fut déposée le 29 Juin dans l'Eglise de Loheac en présence de Judicael Evêque de S. Malo, des Abbés de Redon & de S. Meen, de Robert d'Arbrissel, des Seigneurs de Loheac & de plusieurs personnes de marque. Robert, épuisé de travaux & comblé de mérites, mourut à Orsan dans le Berri le 25 Février 1116. Son corps fut transporté à Fontevrault, où on lui a dressé un riche monument dans le Sanctuaire.

AN. 1101.
Translation d'une partie de la vraie Croix à Loheac.
Actes de Bret. T. 1. col. 505.
Mort de Robert.
Chron. Andegavense & Malleacense.

Retour du Duc Alain Fergent & des Croisés.
Actes de Bret. to. 1. col. 507.

La cérémonie de Loheac, dont nous venons de parler, suppose le retour des Croisés, qui étoient partis, il y avoit cinq ans, pour la Terre Sainte. Effectivement le Duc étoit à Rennes le 9 Octobre l'an 1101. Il y confirma quelques donations faites à l'Abbaye de Marmoutiers, & il ne s'occupa plus dans la suite que d'œuvres pieuses. Il n'en étoit pas de même de son frere Mathias: séduit par les mauvais conseils de ses courtisans il opprimoit l'Eglise, dont il devoit être par sa naissance le protecteur, & il lui faisoit souffrir diverses violences. Une mort précipitée mit fin à ses desordres, la plûpart de ceux qui l'avoient séduit par leurs flatterie, subirent le même sort. Le peuple qui se trompe rarement dans le jugement qu'il porte des Grands, regarda cet événement comme une punition de Dieu.

AN. 1104.
Mort de Mathias Comte de Nantes.
Chron. Nannet. Kemperleg. & MSS.

AN. 1105.
Fondation de saint Medard de Doulon.
Actes de Bret. to. 1. col. 509. 517. 518.

Ce fut, sans doute, pour éviter un pareil châtiment, que Harscoet de S. Pierre remit entre les mains de Benoît Evêque de Nantes l'Eglise de saint Médard de Doulon, qu'il avoit possédée jusques-là comme son héritage. Benoît mit des Chanoines Réguliers dans cette Eglise pour y faire le Service divin. Cet établissement fut confirmé par une assemblée Ecclésiastique tenue dans l'Eglise de S. Laurens

de Nantes le 15e jour de Janvier l'an 1103. Les membres de cette assemblée furent Raoul Archevêque de Tours, Hildebert Evêque du Mans, Marbodus Evêque de Rennes, Benoît de Nantes, Morvan de Vannes, Benoît de Quimper, Judicael d'Alet, Guillaume Abbé de S. Florent, Lambert Abbé de S. Nicolas, Justin Abbé de Redon, Brice Abbé de Vertou & Foucher Abbé de Beaulieu en Touraine. La mauvaise conduite que tinrent ces Chanoines, obligea dans la suite l'Evêque Benoît à leur ôter cette Eglise pour la donner aux Moines de Marmoutiers.

AN. 1105.

Maladie & guérison de Conan. *Actes de Bret. to. 1. col. 528.*

La même année le jeune Conan tomba malade, & son mal étant devenu peu à peu dangereux, il n'espéra plus son rétablissement que du Ciel. Pour l'obtenir il se voua à S. Nicolas, Patron d'une Abbaye d'Angers. Geoffroi le Roux son frere, & Robert de Vitré firent le même vœu. La Duchesse, à qui la vie de son fils étoit plus chere qu'à personne, ne se contenta pas d'un simple vœu, elle voulut encore sacrifier une partie de son bien pour se rendre le Ciel propice. Conan n'avoit alors que dix ans; sa jeunesse soutenue d'une main invisible & bienfaisante, le mit enfin hors de péril. Aussi-tôt qu'il fut en état de marcher, il alla à Angers pour s'acquitter de son vœu, & pour marquer sa reconnoissance au céleste Médecin, qui lui avoit rendu la santé. Il fit d'abord sa priére dans l'Eglise de S. Nicolas, & il mit ensuite une partie de ses cheveux sur l'Autel pour marque de sa consécration à Dieu & à S. Nicolas. Son frere Geoffroi & Robert de Vitré firent la même offrande. La Duchesse Ermengarde à son tour s'acquitta de ses promesses; & Lambert Abbé du lieu, la conduisit avec sa compagnie jusques à Nantes pour y faire confirmer ses dons par Alain Fergent. La joie que le Duc ressentoit de la guérison de son fils, étoit trop grande pour refuser la grace qu'on lui demandoit. Il accorda à l'Abbé tout ce qu'il souhaitoit, en présence de plusieurs personnes de distinction.

AN. 1106.

Guerre contre Normand de Morvau. *Ord. Vitalis l. 11. pag. 818.*

Geoffroi Martel, frere de la Duchesse, avoit été fait Comte d'Anjou par la cession de son oncle Geoffroi le Barbu & du consentement de Foulques Rechin son pere. Ce dernier par un gouvernement violent & tyrannique, avoit aliéné de lui tous ceux qui aimoient la Justice. Une foule de voleurs & de petits tyrans vivoient à discrétion sous sa protection, pourvû qu'ils lui fissent part des dépouilles de ses sujets. Les choses changérent de face sous le gouvernement de Geoffroi Martel. C'étoit un Prince juste & équitable, aimé de ses sujets, vif & entreprenant; du reste aussi bon Capitaine que Rechin. Normand, Seigneur de Mont-Reveau & de Cande étoit un des tyrans de l'Anjou. Ses mœurs ne différoient pas de celles de Rechin, & il n'avoit d'autre loi que sa cupidité. Geoffroi Martel, voulant le punir de ses crimes, ou du moins le mettre hors d'état d'en commettre de nouveaux, demanda du secours au Duc de Bretagne, au Comte du Mans son beau-pere, & à Robert Comte de Belesme. L'ayant obtenu il passa la Loire au mois de May l'an 1106. & alla mettre le siége devant Cande, petite ville à l'embouchure de la Vienne. Quelques précautions que Normand eût prises pour se défendre, il reconnut bientôt qu'il ne pouvoit tenir contre tant de forces réunies ensemble. Après avoir consulté les complices de ses desordres qu'il avoit rassemblés dans cette occasion, il fit proposer à Geoffroi Martel un accommodement. Martel demanda préalablement que la Place lui fût rendue le lendemain, & Normand y consentit. Pendant que l'on régloit les articles de la Capitulation, un Archer tira de dessus les remparts de la ville une fléche, dont il perça le bras du Comte d'Anjou. La fléche étant empoisonnée, le Comte mourut le jour suivant de sa blessure. Après cet accident, les Bretons & le Comte de Belesme se retirérent, & prirent parti suivant que leurs intérêts le demandoient.

Bataille de Tinchebrai, où les Bretons se distinguent. *Ord. Vital. l. 11. pag. 819. Robertus de Monte.*

Pendant que Robert Duc de Normandie étoit en Orient, Guillaume le Roux Roi d'Angleterre mourut, & les Anglois mirent sur le Thrône Henri son frere puîné. Robert étant de retour en France, se plaignit hautement de l'injustice qu'on lui avoit faite, & passa en Angleterre pour y faire valoir ses droits. Mais les Seigneurs Normans & Anglois, craignant les suites de cette division, s'assemblérent pour travailler de concert à un accommodement entre les deux freres. Il fut réglé entr'eux que Henri donneroit tous les ans trois mille marcs d'argent à Robert, & que celui des deux qui survivroit, seroit l'héritier de l'autre, en cas qu'il n'eût point laissé d'enfans. Cet accord ayant été juré de part & d'autre, Robert



AN. 1106.

retourna en Normandie, où il remit à son frere la pension de 3000 marcs d'argent qu'il lui avoit promise. Quels que furent les motifs de cette générosité, il ne tarda pas à s'en repentir. Guillaume Comte de Mortain & Robert Comte de Belesme, partisans de Robert, furent chassés d'Angleterre & dépouillés de tous les biens qu'ils y possédoient. Henri ne se contenta pas de les avoir mis hors de ses Etats, il les poursuivit en Normandie & mit le siége devant Tinchebrai, place forte & défendue par le Comte de Mortain. Ses affaires ne lui permettant pas de faire un long séjour en cet endroit, il donna la conduite du siége à Thomas de S. Jean, & lui ordonna de réduire le Comte de Mortain par la famine. Le Comte, assisté d'un grand nombre d'amis, fit entrer des vivres dans la place à la vûe des troupes Angloises, & fit couper tous les bleds de la campagne pour servir de fourage.

Etat des deux armées.

Le Roi d'Angleterre, irrité de cette expédition, assembla des troupes de toute part & se rendit au siége, qu'il poussa vivement. Il avoit dans son armée Foulques Rechin Comte d'Anjou, Guillaume Comte d'Evreux, Robert Comte de Meulant, Helie Comte du Mans, Guillaume Comte de la Garenne, Ranulphe de Bayeux, Raoul de Conches, Robert de Monfort & plusieurs autres Seigneurs de Normandie, d'Anjou & du Maine. Et comme depuis le siége du Mont-Saint-Michel il avoit regardé les Bretons comme une ressource assurée, il les envoya prier de se rendre auprès de lui, & leur secours ne lui fut pas inutile. Le Comte de Mortain, renfermé dans Tinchebrai, implora le secours du Duc de Normandie & du Comte de Belesme. Le Duc ayant assemblé ses troupes, envoya un Hérault vers le Roi d'Angleterre pour le sommer de se retirer, sans quoi il lui livreroit bataille. Henri ne fut point étonné de cette proposition; il n'avoit pas donné, comme son frere, des preuves de valeur contre les Infidéles; il étoit plus jeune & il avoit moins d'expérience dans l'art militaire: mais il se sentoit un courage, que toute la réputation de son frere ne pouvoit ébranler. Il l'attendit donc sur le lieu & se prépara au combat.

L'Hermite Vital tente inutilement de réconcilier les deux freres.

Cependant Vital de Mortain, fameux Hermite en la forêt de Fougeres, alla représenter aux deux freres l'énormité de l'action qu'ils alloient engager; mais aucun des deux ne convint qu'il eût tort. Henri, pour en imposer au Public, fit proposer à son frere un accommodement, auquel il sçavoit que son conseil ne consentiroit jamais. Il lui offrit la paix, à condition qu'il lui céderoit toutes les Places fortes & la moitié de la Normandie, & en récompense il s'obligea à lui donner une pension équivalente à cette moitié. Robert fut d'abord ébranlé de ces propositions, qui flattoient son amour pour le repos. Il en fit part à son Conseil; mais tous se récriérent unanimement contre l'injustice de Henri, & firent remarquer au Duc, que son frere vouloit lui donner la loi & le traiter en vaincu. Robert eut honte d'avouer sa foiblesse; son courage se réveilla & il se prépara à terminer le différend par un combat.

Dispositions des deux armées.

Henri, informé des dispositions de son frere, donna ses ordres pour la bataille. Avant toutes choses il fit mettre en liberté le frere du Comte de la Garenne, qui avoit été pris les armes à la main contre lui, afin d'engager le Comte par la reconnoissance à se bien comporter dans le combat. Il fit ensuite avancer son armée partagée en cinq corps, dont les trois premiers étoient commandés par Ranulphe de Bayeux, le Comte de Meulant & Guillaume de la Garenne. Il se réserva la conduite du corps de bataille, & donna le commandement du corps de réserve à Helie Comte du Mans. Ce dernier corps étoit composé des Manceaux & des Bretons, qui devoient décider de la victoire. Henri les plaça dans une plaine, un peu éloignée du champ de bataille, & leur ordonna de venir fondre sur les troupes du Duc, lorsqu'elles seroient toutes engagées au combat.

Le Duc de Normandie, de son côté, divisa son armée en trois corps, dont le premier fut conduit par Guillaume Comte de Mortain. Il se réserva le corps de bataille & mit le Comte de Belesme à la tête de l'Arriere-garde. Pour rendre la partie égale, tous les Chevaliers, excepté les Bretons, mirent pied à terre pour combattre de pied ferme. Cette précaution leur parut nécessaire pour la conservation de leur vie: car un cavalier renversé de cheval ne pouvoit se relever à cause du poid de ses armes & il étoit réputé mort. Il ne paroît pas que cet usage eût encore été pratiqué; mais il le fut beaucoup dans la suite.

Origine de la pratique de mettre pied à terre pour combattre. *Robertus de Monte. Mathaeus Paris. p. 62.*

Aussi-tôt que le Duc de Normandie eut rangé ses troupes, il donna le signal

An. 1106.

du combat & marcha droit à l'ennemi. Quoique les troupes de son frere fussent plus nombreuses, il les attaqua avec autant de courage & de fierté, qu'il avoit fait autrefois les Infidéles. Le Comte de Mortain s'attacha à l'aîle que commandoit Ranulphe de Bayeux, & le Duc attaqua le corps de bataille commandé par son frere. Les rangs étoient extrêmement serrés de part & d'autre, & les boucliers joints ensemble formoient un rempart, qu'il n'étoit pas facile de renverser. Le Roi suppléoit par son courage à ce qui lui manquoit du côté de l'expérience; mais il sentit à la fin, que les troupes de son frere prenoient le dessus & faisoient plier les siennes. D'un autre côté, le Comte de Mortain avoit renversé les troupes du Comte de Bayeux & le desordre commençoit à se mettre dans l'armée Royale. La plûpart se disposoient à prendre la fuite, lorsque les Bretons, conduits par le Comte du Mans, vinrent fondre sur les troupes du Duc, qui étoient toutes débandées, & les obligérent de prendre la fuite. Guillaume d'Aubigné, Chevalier du pays de Dol, se distingua beaucoup dans cette action. Il porta le désordre & le carnage dans tous les rangs ennemis, & il eut la meilleure part à la victoire. Les Bretons, à son exemple, firent des prodiges de valeur & terminérent le combat par la prise du Comte de Mortain. Henri, qui vouloit s'assurer de ce Prisonnier, eut de la peine à le retirer des mains des Bretons: mais enfin ils le lui cédérent. Le Duc de Normandie fut aussi fait prisonnier, ainsi que Robert d'Estouteville, Guillaume de Ferrieres & plusieurs autres Seigneurs. Le Comte de Belesme fut assez heureux pour éviter par la fuite un pareil sort.

Guillel. Gemet. p. 298.
Chron. de Vitré p. 18.
V. la Note 51.

Après cette victoire que l'on rapporte au 27. Septembre 1106. les Bretons retournérent dans leur pays, chargés de butin & comblés de gloire. L'Auteur de la Chronique de Vitré assure que le Duc de Bretagne déclara la guerre à André de Vitré en punition de ce qu'il n'avoit pas pris les armes pour le Roi d'Angleterre: mais tout ce qu'il dit sur ce sujet, paroît une pure fable. Alain étoit trop ennemi de la guerre pour la faire sans de justes raisons & trop équitable pour trouver mauvais qu'un sujet ne s'armât pas contre son beau-pere.* Toutes ses pensées étoient tournées vers la paix, la justice & la Religion. Prince pacifique, il refusa d'entrer dans la ligue, que les Comtes de Belesme & d'Arques formérent contre Henri Roi d'Angleterre en faveur de Guillaume, fils de Robert Duc de Normandie. Prince juste & sage, il ne s'appliquoit qu'à rendre la justice, qu'à retrancher les abus qui se glissoient dans ses Etats & qu'à les embellir par quelques édifices. Le Château de Blein lui doit ses commencemens, & sa perfection au Connétable de Clisson. Prince Religieux, il combla les Eglises de ses bienfaits, & il honora de sa présence toutes les assemblées du Clergé qui se tinrent de son tems; témoin celle qui fut tenue à Rennes au mois de Mai l'an 1108. par Baldric Archevêque de Dol: témoin encore le Concile tenu à Nantes l'an 1110. par Gerard Légat du Saint Siége en France, assisté des Evêques d'Alet, de Vannes & de Quimper, des Abbés de Marmoutiers, de Redon & de la Chaume. Robert d'Arbrissel assista aussi à ce Concile & contribua beaucoup à l'accord fait entre les Abbés de Marmoutiers & de Redon pour le Prieuré de Beré.

* *André de Vitré avoit épousé Agnès fille du Comte de Mortain.*

Ord. Vital. l. 11. pag. 833.

Actes de Bret. T. 1. col. 515. 421. 516.

Assemblées Ecclésiastiques.

Ce fut vers le même tems, que le Duc maria son fils Conan avec Mathilde fille naturelle de Henri Roi d'Angleterre. Depuis son retour de la Terre Sainte il avoit toujours favorisé le parti de ce Monarque, auquel on veut qu'il eût même fait hommage de son Duché. Quoiqu'il en soit, Henri profita des bonnes dispositions d'Alain, qui pouvoient n'être pas de durée, pour traiter avec le Roi Louis le Gros. Il y avoit long-tems que Louis s'étoit apperçu, que la fortune favorisoit le Roi d'Angleterre dans toutes ses entreprises. Comme il soutenoit tous les rebelles & les petits tyrans de son Royaume, il lui envoya proposer une conférence à Gisors. Henri l'accepta dans l'espérance d'en retirer de grands avantages, & il ne se trompa point. Après avoir réglé leurs différends, ils concluérent ensemble un Traité de paix, par lequel Louis céda à Henri les Comtés de Belesme & du Mans avec toute la Bretagne. Cette cession prouve, ce me semble, que les Ducs de Normandie n'avoient d'abord obtenu du Roi Raoul, que la mouvance sur les Comtés de Rennes & de Vannes, qu'ils avoient conquis en 931. mais par le Traité de Gisors de l'an 1113. ils obtinrent la mouvance sur le reste de la Bretagne.

Mariage de Conan avec Mathilde d'Angleterre.
Ord. Vital. l. 12. p. 841.
Guil. Gemet. l. 5. c. 29.
Traité de Gisors.

Alain Fergent n'attendit pas la conclusion de ce Traité pour se démettre de

AN. 1112.

Retraite du Duc Alain Fergent.

Actes de Bret. to. 1. col. 526.

son Duché. Arrêté à Redon l'an 1112. par une dangereuse maladie, il forma la résolution de quitter entiérement le monde & de se retirer dans un Monastère, si Dieu lui rendoit la santé. De pareilles résolutions étoient assez ordinaires aux grands Seigneurs dans ces tems-là, lorsqu'ils étoient attaqués de maladies mortelles; mais ils n'exécutoient pas toujours leurs promesses. La conversion d'Alain Fergent fut plus sincere : guéri de sa maladie contre l'attente des Médecins, il accomplit généreusement son sacrifice avec le consentement de la Duchesse Ermengarde son épouse & de son fils Conan, à qui il remit le gouvernement de ses Etats. Nous n'osons assurer qu'Alain Fergent soit entré dans l'Abbaye de Redon en qualité de Moine, parce que les Actes de cette Abbaye ne le disent pas positivement. Cependant le mot de *Conversion*, qui y est employé, peut s'entendre de la Profession Monastique; car on appelloit dans ces tems-là *Convers* ou *Convertis*, ceux qui dans un âge avancé se retiroient dans les Cloîtres, pour les distinguer de ceux qui y avoient été élevés dès leurs plus tendres années. Ce qu'il y a de sûr, est qu'on laissa au Duc un grand nombre d'Officiers & de domestiques pour le servir, & que l'on donna à l'Abbaye un revenu assez considérable pour fournir à sa dépense.

La Duchesse Ermengarde quitte le monde.

La Duchesse Ermengarde, suivant l'exemple de son mari, quitta aussi le monde & se mit sous la direction de Robert d'Arbrissel. Si l'on peut juger des progrès qu'elle fit dans les voies du salut par l'affection que lui porta ce célébre Missionnaire, il eut peu de disciples aussi parfaites. Cependant la qualité de Religieuse *, que lui donne le Necrologe de Fontevrault, n'est pas une preuve certaine, qu'elle ait fait des vœux solemnels dans cette Maison. On donnoit quelquefois cette qualité aux personnes du monde qui avoient fait du bien aux Monastères : ou qui étoient mortes dans l'habit Monastique; & l'on disoit pour elles les mêmes priéres, que l'on faisoit pour les véritables Religieuses, que l'on appelloit *consacrées à Dieu* **. Ce qui est constant, c'est qu'Ermengarde quitta Fontevrault, & se retira auprès du Duc de Bretagne, son fils aîné; ce qui lui attira des reproches de la part de Geoffroi de Vendôme.

* *Monacha.*

** *Deo Sacrata.*

AN. 1113.

Geoffroi le Roux, fils d'Alain Fergent, va en Syrie.

Le Baud pag. 175.

Guil. de Tyr l. 11.

Mort de Geoffroi le Roux.

Son autre fils, nommé Geoffroi le Roux, étoit passé en Syrie la même année que son pere quitta le monde. Il étoit accompagné d'une troupe de Chevaliers, qui arrivérent fort à propos pour secourir Baudouin Roi de Jérusalem, attaqué par les Barbares en 1113. Ils passérent ensuite au service de Roger Prince d'Antioche, & partagérent avec lui l'honneur d'une célébre victoire sur les Turcs. Geoffroi le Roux mourut à Jérusalem l'an 1116. âgé de 22 à 23 ans. Il fut extrêmement regretté de tous ceux qui le connoissoient, à cause des grandes espérances, qu'ils avoient conçues de sa prudence & de sa valeur. Guyomar fils du Comte Alain, Rivallon de Dinan, Gervais fils de Hamon Seigneur du pays de Dol, & les autres compagnons de Geoffroi le Roux, continuérent à servir dans la Terre Sainte. Les trois premiers furent pris par Balad avec le Roi Baudouin, Josselin Comte d'Edesse & plusieurs autres Chevaliers. Après un an de prison ils tuérent leurs gardes, & s'emparérent d'une Citadelle, où étoient renfermées les trois femmes de Balad. La Place étant bien fournie de vivres, ils auroient pû y tenir long-tems : mais l'impatience de jouir de la liberté qu'ils s'étoient procurée, les détermina à rendre les femmes à Balad, qui les tenoit bloqués depuis huit mois. Les trois Chevaliers Bretons furent choisis pour conduire les femmes à Balad; mais ce Barbare, oubliant aussi-tôt les paroles qu'il avoit données, fit arrêter les Chevaliers & les donna à Heli Roi des Medes. Heli les garda neuf mois & en fit présent au Calife de Baldac. Dès le lendemain le Soudan les obtint du Calife & les mit en liberté. Les Chevaliers par reconnoissance servirent le Soudan pendant trois ans en qualité de volontaires, après quoi ils retournérent à Antioche comblés d'honneur & de présens.

Ord Vital. l. 11.

Guil. de Tyr l. 12.

AN. 1117.

Ligue contre le Roi d'Angleterre.

Robertus de Monte.

Ord. Vital. l. 12.

Pendant que les Chevaliers Bretons se distinguoient dans la Terre-Sainte, Foulques Comte d'Anjou & du Mans abandonna le parti du Roi d'Angleterre & se ligua avec Louis le Gros, le Comte de Flandres & quelques Seigneurs Normans. Leur dessein étoit d'ôter la Normandie au Roi d'Angleterre, & de la donner à Guillaume son neveu. Les Bretons, attachés au Monarque Anglois par plus d'un lien, embrassérent son parti avec chaleur. Ce fut, sans doute, ce qui porta le Comte d'Anjou à faire d'abord quelques courses en Bretagne. Brient Seigneur

de

de Châteaubrient mourut d'une blessure qu'il reçut dans ces premiers actes d'hostilité. Le Roi d'Angleterre y mit fin en se rendant en Normandie après la fête de Pâques. Aussi-tôt que le Duc de Bretagne & le Comte de Blois sçurent son arrivée, ils allérent joindre avec leurs troupes. Ce secours parut si formidable aux Ligués, qui étoient déja entrés en Normandie, qu'ils se retirérent sans aucun combat. Ce ne fut pas, sans doute, le Comte de Flandres qui leur donna ce timide conseil; car il vint l'année suivante jusqu'à Arques, & mit le feu dans quelques villages, à la vûe du Roi d'Angleterre. Henri ne le poursuivit point; il se contenta de fortifier Bures auprès de Châteauneuf. Et comme il ne se fioit plus aux Normans, il y mit des Anglois & des Bretons avec toute sorte de provisions. Le Comte de Flandres les harcelloit souvent & ne leur donnoit point de repos. Comme les Bretons étoient en réputation de se tenir bien à cheval, il les provoquoit souvent au combat; mais il eut bientôt sujet de se repentir de sa témérité. Hugues Boterel lui rompit une lance dans le visage, & lui fit une blessure, dont il mourut au mois de Juin l'an 1118. Raoul de Gael fut celui qui se distingua le plus pendant cette guerre. Le Roi d'Angleterre fut si satisfait de ses services, qu'il lui rendit Bretueil, qu'Eustache, fils naturel de Guillaume de Bretueil, son oncle maternel, avoit usurpé. En effet Henri avoit peu de Chevaliers du mérite & de la réputation de Raoul: son nom seul tenoit lieu d'un corps de troupes. C'est ce qui parut au siége de Bretueil, qu'il défendit contre toutes les forces de la France; pas un François n'osa y entrer, quoiqu'il en eût fait ouvrir toutes les portes. Cette guerre après plusieurs combats, fut enfin terminée par l'entremise du Pape Calixte II. qui se rendit pour cet effet à Gisors l'an 1119.

AN. 1117.

Conan va au secours du Roi d'Angleterre.
Brompton.
Robertus de Monte.
Ord. Vital. l. 12.

AN. 1118.

Mort du Comte de Flandres.
Suger.
Ord. Vital. l. 12.
Guil. Gemet. l. 8.

Le Duc de Bretagne n'attendit pas la fin de cette guerre pour retourner dans ses Etats. Il y avoit des affaires qui demandoient sa présence & qui pouvoient avoir des suites fâcheuses pour lui. La principale étoit le procès que Hervé Abbé de Redon avoit suscité à Gurhant Abbé de Kemperlé pour la propriété de Bellisle. Le Duc Geoffroi avoit donné cette Isle à l'Abbaye de Redon en considération de son frere Catuallon qui en étoit Religieux, & sans examiner s'il avoit droit de disposer de ce fond. Son successeur, par justice & par reconnoissance, rendit Bellisle à Alain Cagnart Comte de Cornouaille, qui le donna aux Moines de Kemperlé. Ceux de Redon ne s'en désaisirent qu'avec peine, & il fallut même en chasser par force leurs serviteurs. Nonobstant le laps de tems, l'Abbé de Redon se flatta qu'il pourroit rentrer dans Bellisle, & qu'il seroit soutenu par le Duc en considération d'Alain Fergent, qui s'étoit retiré dans son Monastère. Plein de ces idées il attaqua Gurhant Abbé de Kemperlé avec toute l'assurance & la hardiesse d'un homme qui se sent appuyé par les Puissances séculiéres. L'affaire étoit trop considérable pour être terminée en Bretagne; le Jugement en fut déféré à Gerard Evêque d'Angoulême & Légat du Saint Siége en France. Les Parties comparurent devant son Tribunal & y plaidérent leurs causes. L'Abbé de Redon défendit mal la sienne, & demanda du tems pour produire toutes les piéces qu'il avoit sur la matiére contestée. Le Légat lui accorda successivement deux délais: mais Hervé, au lieu de satisfaire à ses promesses, alla trouver le jeune Duc & le mit dans ses intérêts par un présent considérable. Conan, pour le satisfaire, envoya des gens de guerre à Bellisle, en fit chasser les Moines de Kemperlé, & y mit ceux de Redon. Le Légat ayant été informé de cette violence, rendit l'an 1117. la propriété de Bellisle à l'Abbé de Kemperlé & lui en donna l'investiture, sauf les droits de qui il appartiendroit. Il ordonna en même tems à l'Abbé de Redon, sous peine de déposition pour sa Personne & d'interdit pour son Abbaye, de rappeller dans un mois les serviteurs qu'il avoit à Bellisle, & de souffrir que Gurhant s'en mît en possession.

Différend des Abbés de Redon & de Kemperlé pour Bellisle.
Actes de Bret. to. 1. col. 532. & seq.
V. la Note 59.

Mais les foudres de l'Eglise n'intimidérent point l'Abbé de Redon, ni le jeune Duc son protecteur. Hervé laissa passer les termes sans se mettre en peine d'exécuter le Jugement qui avoit été rendu contre lui. Le Légat justement irrité, le déclara suspens & jetta l'interdit, non-seulement sur son Abbaye, mais encore sur toutes les Eglises de sa dépendance. Cette punition ne servit qu'à rallumer la guerre entre les deux Abbayes; celle de Kemperlé avoit pour elle la justice d'une bonne cause & la protection du Saint Siége: celle de Redon avoit les armes & la faveur du Prince. Jusques-là le Légat avoit ménagé le Duc: mais ayant sçu

AN. 1118.

qu'il empêchoit les Moines de Kemperlé de porter leurs plaintes au Saint Siége; il manda à l'Evêque de Kimper de mettre en interdit toutes les terres que le Duc avoit dans son Diocèse, s'il continuoit ses violences envers les Moines de Kemperlé. Il écrivit aussi au Duc pour se plaindre de son procédé, pour lui représenter le profond respect de ses Prédécesseurs envers le Saint Siége, & pour lui marquer qu'il ne pourroit se dispenser de l'excommunier, s'il persistoit à suivre les pernicieux conseils de l'Abbé de Redon.

Mais quelque approbation que le Légat eût reçue du Pape dans le cours de cette procédure, il aima mieux terminer le différend par la douceur, que d'y employer toute l'autorité de son ministère. Il écrivit donc à la Duchesse Ermengarde pour la prier de négocier un accommodement entre les deux Abbés. La Duchesse manda au Légat, que le Duc son fils consentoit, que l'affaire des deux Abbés fût jugée par les Evêques de la Province, & qu'il s'en rapportoit à ce qu'ils décideroient. Le Légat n'approuva pas cet expédient, pour ne pas préjudicier à la dignité de son caractère. Il se contenta d'appeller l'Evêque de Vannes & l'Abbé de Redon au Concile, qu'il avoit indiqué à Angoulême pour la seconde semaine de Carême. Les Peres de ce Concile confirmérent la Sentence que le Légat avoit rendue en faveur de l'Abbé de Kemperlé, & condamnerent celui de Redon à restituer les fruits qu'il avoit perçus de Bellisle. Le Duc en conséquence rendit Bellisle à l'Abbé Gurhant l'an 1118. & reconnut publiquement, qu'il avoit eu tort de soutenir l'Abbé de Redon dans ses injustes prétentions. Mais cette déclaration ne termina pas entiérement le différend : l'Abbé de Redon, contraint de quitter Bellisle, refusa de rendre les revenus qu'il en avoit perçus. Le Pape instruit de ses mauvaises dispositions, le cita au Concile qu'il devoit tenir à Reims en 1119. Il y comparut & ne satisfit pas les Peres de cette Assemblée. Le Pape, voulant le réduire à son devoir, manda à l'Evêque de Vannes, que si l'Abbé de Redon n'avoit pas satisfait à la décision du Concile d'Angoulême, dans le terme de l'Octave de l'Epiphanie, il l'y contraignît par les censures Ecclésiastiques. On prétend que l'Abbé de Redon aima mieux être privé de l'exercice de sa charge & de l'usage des Sacremens, que de satisfaire aux Jugemens prononcés contre lui : mais la preuve de cet endurcissement ne se trouve que dans les papiers de ses Adversaires.

AN. 1119.

Mort d'Alain Fergent. *Chron. Mss. Ecclesiæ Nannet. Le Baud pag.* 175.

Le nom d'Alain Fergent ne paroît point dans toute cette procédure, quoiqu'il ait vécu plus d'un an après le Concile d'Angoulême. Il n'est pas douteux qu'un Prince aussi Chrétien ne fût sensiblement affligé de l'interdit qui fut mis sur l'Abbaye & sur toutes ses dépendances : mais uniquement occupé de sa fin derniere, il abandonna tout à la conduite de la Providence, & il finit sa vie le 13[e] jour d'Octobre l'an 1119. Son corps fut inhumé dans l'Abbaye de Redon le 15 du même mois avec tous les honneurs dûs à sa naissance & à la dignité, dont il s'étoit si généreusement dépouillé pour en faire un sacrifice à Dieu. Les Evêques de Dol, de Rennes, de Vannes, de Nantes & de Leon assistérent à ses funerailles avec le Duc Conan, le Comte Etienne & ses enfans, les Seigneurs de Porhoet, de Dinan, de Leon, de Vitré, de Rais, de Malestroit & autres en grand nombre. Alain Fergent étoit d'une taille médiocre, d'une physionomie sombre, d'un tempérament délicat & sujet à de grandes maladies. C'est, sans doute, ce qui l'avoit déterminé à quitter le gouvernement, auquel il ne pouvoit pas toujours vaquer.

Projet de mariage entre Richard fils naturel de Henri Roi d'Angleterre & Amice de Monfort. *Brompton in chron. Ord. Vital. l.* 12.

Cependant le Roi d'Angleterre, après avoir fait la paix avec la France, retourna dans ses Etats. Avant que de sortir de Normandie, il arrêta le mariage de Richard son fils naturel, avec Amice fille de Raoul Seigneur de Monfort & de Gael. Raoul, voyant que les habitans de Bretueil ne lui obéissoient qu'à regret, & qu'ils étoient toujours attachés à Eustache leur ancien Seigneur, chercha à se faire une protection, qui le fit respecter & craindre de ses Sujets. Il donna à sa fille les Châteaux de Bretueil, de Gloz & de Lire pour sa dot. Le Roi consentit volontiers à ce mariage; mais Dieu en disposa autrement. Richard allant en Angleterre, périt le vingt-cinquiéme jour de Novembre l'an 1120. dans ce fameux naufrage, qui fit périr aussi Guillaume Adelin son frere, une de leurs sœurs, & plusieurs Seigneurs Anglois & Normans. Après ce triste événement Raoul de Monfort maria, par la faveur de Henri, sa fille avec Robert de Beaumont Comte de Leicestre, frere de Galeran Comte de Beaumont & de Meulant. Ils étoient

AN. 1120.

Naufrage des enfans du Roi d'Angleterre.



Alain Fergent Duc de Bretagne, Fils de Hoel Comte de Cornouaille et de Havoise heritiere du Duché. Il fut a la premiere Croisade, et se demit du Duché en 1112.

Dessiné par Fr. I. Chaperon d'aprés vn grand Tableau qui est dans l'Eglise de l'Abbaye de Redon vis a vis celuy d'Ermengarde, et du même tems.

tous deux fils de Robert de Beaumont Comte de Meulant, qui avoit eu beaucoup de part à la victoire, que Henri remporta sur son frere à Tinchebrai. Henri par reconnoissance prit soin de l'éducation de ses enfans, Robert lui demeura toujours fidéle; mais Galeran entra l'an 1123. dans la conspiration d'Amauri Comte de Monfort & de ses freres contre le Roi d'Angleterre. Pour donner du relief à leur ligue ils arrêtérent le mariage de Guillaume, fils de leur dernier Duc, avec Sibille d'Anjou. Foulques le Jeune, Comte d'Angers, en considération de ce mariage, promit de donner à sa fille le Comté du Mans pour sa dot. Henri, informé de ce qui se trâmoit contre lui en France, fit partir sur le champ son fils Robert & Ranulphe Comte de Chestre, pour déconcerter les projets des Ligués & les empêcher de s'emparer d'aucune Place. Il ne tarda pas à les suivre & à appeller à son secours les Bretons, qui étoient sa principale ressource dans le besoin. Il commença ses expéditions par la prise de Brionne, qu'il brûla, excepté la Tour, qu'il ne put forcer. Il assiégea ensuite Pontaudemer, dont il se rendit maître après un siége de sept semaines.

AN. 1123. Ligue contre Henri Roi d'Angleterre. *Simon Dunelmensis p. 250.*

Jusques-là les Bretons avoient porté les armes pour le Roi d'Angleterre; mais ils changérent bientôt de conduite, & s'attachérent au service du Roi de France, leur souverain Seigneur. Brice Evêque de Nantes profita de cette conjoncture pour assurer à son Eglise la possession de tous ses biens. Sans examiner quels droits le Roi de France pouvoit avoir sur son Eglise, il l'alla trouver & lui représenta, que Clovis, Clotaire & Charlemagne ayant pris l'Eglise de Nantes sous leur protection, il l'obligeroit sensiblement, s'il vouloit bien lui accorder la même grace. L'exposé du Prélat étoit vrai; mais il ne lui dit pas, que le Comté de Nantes avoit changé d'état depuis ce tems-là, du consentement même des Rois de France. Louis le Gros, quoiqu'ami du Duc de Bretagne, trouva la proposition de l'Evêque trop avantageuse pour ne lui pas accorder une grace, qui pouvoit lui donner un jour droit sur le Comté de Nantes. Il confirma donc l'Eglise de Nantes dans la possession de tous ses biens, à condition qu'elle lui payeroit & à ses Successeurs les mêmes droits, que les autres Eglises de France avoient coutume de payer. A ce prix il la déclara quitte de tout autre service, que de celui, que les Rois de France en voudroient exiger. Telle fut la liberté que les Nantois se procurérent en voulant se soustraire à la domination des Bretons, qui leur avoit toujours été onéreuse; ainsi ils se donnérent deux maîtres au lieu d'un.

Brice Evêque de Nantes met son Eglise sous la protection du Roi de France. *Actes de Bret. to. 1. col. 547.*

Tandis qu'ils se repaissoient d'idées chimériques, Geoffroi Boterel, fils d'Etienne Comte de Penthievre travailloit à se procurer une liberté réelle. Ennuyé de vivre sous l'obéissance de son pere, il lui déclara la guerre pour le contraindre à lui donner des terres, où il pût vivre sans maître. Il ne réussit que trop bien dans une entreprise si détestable & si contraire au respect, que les enfans doivent à leur pere. Après deux ans de guerre, il força son pere à lui abandonner la terre de Lamballe avec toutes ses dépendances. Il mourut en 1148. & son fils Rivallon ne laissa point de postérité.

Guerre de Penthievre. *Le Baud. pag. 177. Actes de Bret. T. 1. col. 888.*

Le Duc de Bretagne n'eut point de part à ce triste spectacle. Il conduisoit alors du secours au Roi de France contre l'Empereur; mais il n'arriva pas assez à tems pour être témoin de la retraite honteuse du Prince Allemant. Il eut plus de part à la campagne suivante, que le Roi fit en faveur de l'Evêque de Clermont opprimé par les violences du Comte de ce nom. Il prit la Ville & le Château de Clermont, qu'il rendit à l'Evêque & le réconcilia avec le Comte. Mais les sermens & les ôtages que l'on exigea du vaincu, ne furent pas assez puissans pour l'obliger à garder ses promesses. Cinq ans après sa défaite il recommença ses violences. Le Roi, obligé de marcher une seconde fois contre lui, pria le Duc de Bretagne de l'accompagner dans cette expédition. D'un autre côté le Comte de Clermont eut recours à Guillaume Duc d'Aquitaine, qui ne manqua pas de venir à son secours. Mais il fut si étonné du bon ordre & de la multitude des troupes du Roi, qu'il aima mieux être le médiateur d'un accommodement, que d'en venir aux mains.

AN. 1124. Le Duc va au secours du Roi de France. *Suger. in chron. Lud. Grossi. Chesn. tom. 4. pag. 314.*

Si le Duc secouroit si généreusement ses amis, ce n'étoit pas qu'il manquât d'exercice dans ses Etats. Son naturel vif & ses manieres hautaines lui attirérent des affaires, dont il eut bien de la peine à se débarrasser. Il aimoit la justice, mais il n'avoit pas assez d'expérience & de maturité pour l'exercer. De-là vient, qu'en

AN. 1125. Le Duc fait arrêter Olivier de Pontchâteau &

AN. 1125. quelques Seigneurs. *Actes de Bret. T. 1. col. 553. 429.*

voulant réprimer les usurpations de quelques Seigneurs, il ne garda pas tous les ménagemens convenables. Du reste il étoit équitable & porté au bien, quand on lui laissoit voir la vérité. Son zéle éclata d'abord contre Olivier de Pontchâteau; c'étoit un homme d'un naturel féroce, emporté, violent & toujours armé pour répandre le sang de ceux qui s'opposoient à ses volontés. Conan, animé par les plaintes qu'il en recevoit de tous côtés, le fit prendre & enfermer dans la Tour de Nantes. Plusieurs Seigneurs subirent le même sort; entr'autres Savari Vicomte de Donges, dont le Château fut rasé.

AN. 1127. Profanation de l'Eglise de Redon & sa reconciliation. *Actes de Bret. T. 1. col. 556.*

C'étoient vraisemblablement ces Seigneurs, qui avoient soutenu un siége contre l'armée de Conan dans l'Eglise de Redon, qui avoient profané ce Sanctuaire & l'avoient changé en une caverne de brigans. Pour en rendre la réconciliation plus solemnelle, le Duc envoya l'Abbé de Redon & le Prieur de saint Mélaine à Rome & les chargea d'une lettre pour le Pape. Conan se plaint amerement dans sa lettre des desordres, qui regnent en Bretagne, & supplie le Pape de vouloir bien y remédier. Le Pape donna commission à Gerard Evêque d'Angoulême son Légat en France, & à Hildebert Archevêque de Tours d'assembler un Concile en Bretagne, afin d'animer les Evêques du pays à se servir de toute leur autorité contre les usurpateurs des biens Ecclésiastiques. Il permit aussi à l'Abbé de Redon de faire réconcilier son Eglise, & d'assembler pour cette cérémonie tel nombre d'Evêques qu'il jugeroit à propos. L'Abbé, en revenant de Rome, pria l'Archevêque de Tours de réconcilier son Eglise. Le jour qu'il choisit pour cette cérémonie fut le 23 Octobre 1127. jour auquel l'Eglise avoit été consacrée pour la premiere fois. Les Evêques du Mans, de Rennes, d'Alet, de Leon & de Kemper assistérent à cette fête, ainsi que les Abbés de S. Mélaine, de la Chaume & de S. Gildas des Bois. On y vit aussi le Duc & la Duchesse sa mere, les Vicomtes de Porhoet & les Seigneurs d'Elven, de Pontchâteau, de Rieux, de Malestroit, de Donges, de Rais, de Châteaubrient, de Bain, de la Guerche & de Monfort. Le lendemain de cette fête Olivier de Pontchâteau, que le Duc avoit mis en liberté à la priére de l'Abbé de Redon, fit don à cet Abbé de la terre de Ballac, pour le dédommager du tort qu'il avoit fait à son Abbaye.

Olivier de Pontchâteau recommence ses brigandages & est excommunié. *Actes de Bret. T. 1. col. 564.*

Mais les amis d'Olivier de Pontchâteau, ne le laissérent pas long-tems dans les sentimens de componction & de modération, qu'il avoit fait paroître après son châtiment. Ils firent bientôt renaître dans son cœur l'inclination qu'il avoit au brigandage. Cinq ans après être sorti de prison il entra sur les terres de l'Abbaye de Redon, les pilla comme il eut fait un pays ennemi, vendit son butin & en consomma le produit en débauches. Cité en Justice pour réparer le tort qu'il venoit de faire, il se moqua des plaintes des Moines. Enfin Brice Evêque de Nantes fut obligé de l'excommunier. Quelque fier & indomptable qu'il eût paru jusqu'alors, il fut frappé de ce coup & changea de conduite. Pour satisfaire les Moines de Redon il leur donna la terre de Brengoen en présence des Seigneurs de la Roche, de Malestroit, de la Haie, de Severac, de Gavezac, de Ros & autres. Il étoit cadet de sa Maison, & fils de Jarnogon Seigneur de Pontchâteau.

Concile de Nantes. *Actes de Bret. tom. 1. col. 554.*

Après la réconciliation de l'Eglise de Redon l'Archevêque de Tours, accompagné de ses Suffragans, se transporta à Nantes pour y tenir le Concile, que le Pape avoit ordonné d'assembler. Le Duc les suivit pour contribuer de son côté au retranchement des abus & des mauvaises coutumes, qui s'étoient introduites en Bretagne. Ces déréglemens étoient les mariages incestueux, les Bénéfices héréditaires, le droit de Bris & celui que quelques Seigneurs s'attribuoient en prenant les biens de celui des deux mariés qui décédoit le premier. Le Duc, pour donner l'exemple à ses Sujets, se dépouilla généreusement de ces pernicieux droits, & pria les Peres du Concile de prononcer anathême contre ceux qui voudroient en user dans la suite. Les Evêques le félicitérent sur sa démarche, & prononcérent avec joie l'anathême, qu'il avoit proposé. Pour ce qui est des mariages incestueux, il fut réglé, que les Evêques dans leurs Diocèses & les Prêtres dans leurs Paroisses auroient soin d'avertir les fidéles, que l'Eglise avoit ces mariages en abomination, & que l'on excommunieroit ceux qui contracteroient à l'avenir de semblables alliances; enfin, on déclara les enfans qui naîtroient

de ces mariages, illégitimes & incapables de succéder. Pour retrancher l'hérédité dans les Bénéfices il fut ordonné que l'on ne confereroit plus les Ordres aux enfans des Prêtres, s'ils ne se faisoient auparavant Chanoines Réguliers ou Moines, & que ceux qui étoient déja ordonnés, ne pourroient être pourvûs des Eglises, que leurs peres avoient déservies. Le Concile ne dura que trois jours. Hildebert manda au Pape le résultat de l'Assemblée, & le Pape écrivit l'année suivante aux Evêques de la Province de Tours, pour les exhorter à tenir la main à l'exécution de ce qui avoit été réglé par le Concile de Nantes. Mais les Canons de ce Concile ne furent pas observés par tout, on trouve encore vingt ans après des gens qui regardoient le Sanctuaire comme leur héritage propre, & l'on verra dans le siécle suivant les Seigneurs de Leon en possession du droit de Bris, & les Ducs regarder ce droit comme un appanage de leur Souveraineté.

AN. 1128.
Lettre du Pape aux Evêques de la Province de Tours.
Actes de Bret. to. 1. col. 555.

Gerard Evêque d'Angoulême n'assista point à la réconciliation de l'Eglise de Redon, ni au Concile de Nantes; mais il en tint un autre à Dol l'an 1128. pour continuer la réformation des abus & des desordres, dont on lui avoit fait des plaintes. Quelque grands que fussent ces abus, ils n'étoient pas universels. S'il y avoit des Seigneurs qui envahissoient les biens Ecclésiastiques, il y en avoit d'autres qui se dépouilloient d'une partie de leur patrimoine pour en enrichir l'Eglise. Alain de Porhoet avoit fondé, avant la tenue des Conciles, le Prieuré de N. D. de la Couarde, dont il avoit fait don à l'Abbaye de Redon. Il en fonda un second l'an 1127. dans le vieux bourg de Rohan pour les Moines de Marmoutiers déja établis à Josselin. Ce Seigneur étoit le troisiéme fils d'Eudon premier du nom, Vicomte de Rennes & de Porhoet, & d'Emme de Leon. Il avoit eu pour partage la Seigneurie de Rohan, dans laquelle il fit bâtir un Château, dont ses enfans prirent le nom avec le titre de Vicomte, comme issus de Maison Comtale. Il mourut l'an 1128. suivant la Chronique de Ruis, & laissa de son épouse Villane, Alain & Joscius ou Josselin de Rohan, qui lui succédérent. La même année Hervé Vicomte de Leon, fonda aussi le Prieuré de S. Martin de Morlaix en faveur de l'Abbaye de Marmoutiers. Cette fondation fut confirmée par le Concile de Dol, dont on a parlé ci-dessus.

Concile de Dol.
Actes de Bret. to. 1. col. 552. 554. 595. 624. 654.

Fondation des Prieurés de la Couarde & de Rohan.

Ibidem col. 558.

Le Duc après avoir remédié aux abus qui avoient cours dans ses Etats, entreprit plusieurs voyages pour satisfaire à sa dévotion. Il alla d'abord à Angers pour dire adieu au Comte Foulques le Jeune, que Baudouin II. du nom Roi de Jérusalem avoit choisi pour son gendre & son successeur dans ses Etats. D'Angers le Duc se transporta à Fontevrault pour y voir sa cousine Mathilde, veuve de Guillaume Adelin Duc de Normandie, qui s'étoit retirée dans ce Monastère. Il fut si édifié de la piété qui régnoit dans cette Maison, qu'il lui fit présent de l'Isle de Vern. Cette donation fut approuvée par la Duchesse Ermengarde sa mere, qui l'accompagnoit dans ce voyage, ou qui étoit revenue quelque tems auparavant à Fontevrault. Cette Princesse se mit vers le même tems sous la direction de Bernard Abbé de Clairvaux, qui lui donna l'habit de son Ordre dans le Prieuré de Larré près Dijon. Le Duc l'alla voir dans ce lieu & lui donna l'Isle de Caberon au Diocèse de Nantes. Mais Foulques le Jeune ayant été couronné Roi de Jérusalem le 14. Septembre de l'an 1131. Ermengarde quitta sa solitude pour faire le voyage de la Terre-Sainte. Pendant son séjour en Orient, elle jetta les fondemens d'une Eglise & d'un Monastère près de Sicar sur la fontaine de Jacob. Les ravages que le Viceroi de Damas fit à Sicar & aux environs, interrompirent les travaux de la Duchesse & la déterminérent à repasser en France. Elle étoit en Bretagne le 28. Juin de l'an 1135. lorsque le Duc établit Nivard, frere de l'Abbé de Clairvaux, à Busai au Diocèse de Nantes.

AN. 1129.
Divers voyages du Duc.
Actes de Bret. to. 1. col. 560. 573.

Guil. Tyr. l. 14.

Ce n'étoit pas le premier établissement de l'Ordre de Cîteaux en Bretagne. Dès l'an 1130. quatre Religieux de l'Abbaye de l'Aumône, au Diocèse de Chartres, étoient venus par ordre de leur Abbé en Bretagne pour y fonder une Maison de leur Ordre, qui étoit une Réforme de celui de S. Benoît. Ils s'adressérent d'abord à Baldric Archevêque de Dol, qui les envoya vers Geoffroi Boterel Comte de Lamballe, fils du Comte Etienne. Geoffroi les reçut avec honneur & les retint quelque tems chez lui : mais ayant fait ses réflexions sur le dessein de ses hôtes, il jugea qu'il convenoit, que son pere les établît & il les lui adressa. Le Comte Etienne plus touché que son fils, de l'honneur d'être le Fondateur d'une Abbaye,

AN. 1130.
Etablissement des Cisterciens en Bretagne.
Actes de Bret. to. 1. col. 560. 573.

AN. 1130.

les pria de demeurer avec lui, & leur permit de choisir dans toutes ses terres le lieu qui leur seroit le plus convenable. Raoul Evêque de Tréguier ne témoigna pas moins de joie de leur arrivée que le Comte Etienne. Il exhorta tous ses Diocèsains à contribuer au nouvel établissement. Les quatre Moines ne trouvérent point de solitude qui leur convînt mieux que celle de Plus-Coat, où il y avoit déja un Hermite. Ils la demandérent au Comte, qui la leur accorda avec plaisir. En peu de tems ils y élevérent un Monastère, qu'ils appellérent Begar, à cause de l'Hermite qu'ils y avoient trouvé ; non que ce fût le véritable nom de l'Hermite, mais parce qu'on appelloit en ce tems-là les Hermites *Begars*, qui veut dire *Mendians* en langue Angloise. Le Calendrier de Begar met cette fondation le 10. Novembre de l'an 1130. Deux autres Moines de l'Abbaye de Pontron en Anjou, jettérent l'an 1132. les fondemens d'un autre Monastère dans le Diocèse de Nantes. Conduits par un Prêtre, nommé Rivallon, ils choisirent pour leur établissement le vieux Mellerai, qui leur fut donné par les Seigneurs de Maisdon. La même année l'Ordre de Cîteaux forma un troisiéme établissement dans le Diocèse de Leon ; ce fut celui du Relec, dont vraisemblablement les Comtes de Leon furent les Fondateurs.

Fondation des Abbayes de Begar, de Mellerai & du Relec.

AN. 1132.

AN. 1133.

Assemblées Ecclésiastiques. *Actes de Bret. T. 1. col. 570.571.572.*

Quelques sévéres que fussent les peines portées contre les abus, qui regnoient dans le Clergé & parmi le peuple, on trouvoit encore des hommes que rien n'étoit capable d'intimider. Pour corriger ces endurcis, l'Archevêque de Tours tint un Concile à Redon l'an 1133. Les décisions de cette Assemblée n'étant pas parvenues jusqu'à nous, nous n'en pouvons rendre aucun compte. Tout ce qui paroît certain, c'est que l'Abbé de S. Meen se plaignit hautement des usurpations, que Raoul de Monfort avoit faites sur son Abbaye. Pour faire connoître à l'Assemblée, que les biens usurpés lui appartenoient légitimement, il produisit ses titres en bonne forme. L'Archevêque ne pouvant rien faire de mieux, fit sceller tous les titres de son sceau & les fit signer par les Evêques présens. Il excommunia ensuite Raoul de Monfort & tous ceux qui avoient envahi les biens de Saint-Meen. Deux ans après l'Archevêque tint en la ville de Nantes une autre Assemblée, à laquelle il semble que le Duc avoit donné occasion. Ce Prince avoit disposé des Eglises de la ville de Nantes en faveur de quelques Monastères, dans la persuasion que ces Eglises seroient mieux entre les mains des Moines, que dans celles de mauvais Ecclésiastiques. L'Evêque, à qui les Saints Canons donnent l'administration & la disposition des Eglises de son Diocèse, se plaignit hautement de la démarche du Duc. N'ayant point été écouté, il alla trouver le Pape à Pise & lui porta ses plaintes contre le Duc. Le Pape blâma la conduite du Duc, & lui ordonna de remettre les choses dans leur premier état. Le Duc parfaitement soumis aux décisions du Saint Siége, rendit le 5 Novembre de l'an 1135. les Eglises dont il avoit disposé, en présence de l'Archevêque de Tours, de l'Evêque de Rennes, des Abbés de S. Florent & de Toussaint, & d'un grand nombre d'Ecclésiastiques.

AN. 1136.

Différend du Duc avec Robert de Vitré. *Le Baud. pag. 181. Chron. de Vitré pag. 23.*

Le zéle que Conan témoignoit pour l'extirpation des abus & des desordres, lui attira enfin des démêlés avec ses Barons. Quelque juste que fût son procédé à l'égard d'Olivier de Pontchâteau, il étoit sans exemple ; & s'il n'eut pas de suite, c'est qu'Olivier ne trouva pas d'appui. Il n'en fut pas de même de la sévérité, que le Duc exerça à l'égard de Robert de Vitré, qui vexoit beaucoup ses Sujets. Robert, chassé de son Château par une surprise, à laquelle il ne s'étoit nullement attendu, se réfugia à Fougeres, d'où il fit la guerre au Duc. Pour lui ôter ce refuge, Conan donna au Seigneur de Fougeres Gahard & une partie de la forêt de Rennes, afin de l'engager à chasser Robert de ses terres ; ce qui fut exécuté. Robert se retira successivement auprès des Seigneurs de Mayenne, de Laval & de la Guerche. Ce dernier embrassa les intérêts de Robert, & ils firent ensemble la guerre au Duc pendant quelque tems. Conan harcelé par les fréquentes courses qu'ils faisoient sur ses terres, forma le dessein d'assiéger la Guerche, & envoya prier le Comte d'Anjou de le seconder dans cette entreprise. Le Comte d'un côté se mit en marche, & Conan avança de l'autre pour se joindre à lui. Le Duc alla camper la premiere journée au Pont de Visseiche, & le Comte s'arrêta entre la Celle & Moutiers. Pour empêcher leur jonction les Barons attaquérent d'abord le Duc, défirent son avant-garde, & mirent le reste

AN. 1136.

de l'armée en fuite. Après cette action le Comte se retira à Vitré, & le Duc à Châteaugiron. La Chronique de Vitré, dont nous avons tiré ce récit, ne nous apprend point la suite de cette guerre ni la maniere dont elle fut terminée. Elle ajoute seulement que le Seigneur de Vitré rentra quelques années après dans son Château par le moyen d'un de ses Sujets, qui lui donna en cire l'empreinte des clefs de la Ville & du Château.

Fondation des Abbayes de Langonet, de Boquen, de S. Aubin des Bois, de Lanvaux, & de la Vieuville.

Mss. de Begar ab par du Pas.

Au milieu de ces troubles l'Ordre de Cîteaux forma quatre nouveaux établissemens. Le premier fut celui de Langonet, au Diocèse de Kimper, que le Duc fonda l'an 1136. Le second fut celui de Boquen près de Jugon, fondé l'an 1137. par Olivier Seigneur de Dinan. Adonias obtint cette Abbaye par le crédit de Guillaume Evêque de Treguier, son frere: mais il se conduisit si mal, que l'Evêque fut obligé de consentir à sa déposition. Le troisiéme établissement de Cîteaux fut celui de S. Aubin des Bois, que Geoffroi Boterel Comte de Lamballe fonda le 3 Février l'an 1137. Enfin le quatriéme fut celui de Lanvaux, qui doit ses premiers commencemens aux libéralités d'Alain Seigneur de Lanvaux en 1138. Son premier Abbé fut Rouaud homme d'esprit & de mérite, qui fut fait Evêque de Vannes l'an 1143. & mourut en odeur de sainteté le 26 Juin l'an 1177. Il faut rapporter aux mêmes circonstances la fondation de l'Abbaye de la Vieuville, Diocèse de Dol, qui fut faite le 8 Août 1137. par Gilduin fils de Hamon Seigneur du pays de Dol.

Actes de Bret. Tom. 1. col. 575.

AN. 1137.

Le Duc marie sa fille aînée avec Alain le Noir Comte de Richemont.

Actes de Bret. T. 1. col. 37. 103. 616. 888.

Cependant le Duc pensoit à établir sa fille aînée & à assurer la tranquillité de ses Etats après sa mort: mais les mesures qu'il prit pour cela produisirent un effet tout contraire. Il avoit épousé, comme on l'a déja rapporté, Mathilde fille naturelle de Henri Roi d'Angleterre, dont il avoit eu Hoel, Berthe & Constance de Bretagne. Mais depuis la mort d'Alain Fergent, cette Princesse ne paroît que dans une acte passé à la Tour de Rennes dix ans après; elle ne se trouve jamais avec le Duc son époux; on ne la voit dans aucune assemblée, & son fils Hoel fut désavoué dans la suite par Conan. Ce silence donne lieu de juger que le Duc soupçonnoit Mathilde d'infidélité, & que ce fut pour cette raison, qu'il abandonna les intérêts de l'Angleterre pour s'attacher au Roi de France. Résolu de laisser sans établissement un fils qu'il regardoit comme étranger, il chercha pour sa fille Berthe un mari, qui pût maintenir ses droits contre un frere qui, selon les apparences, trouveroit de l'appui. Celui qui lui parut le plus propre à ce dessein, fut Alain le Noir II. du nom Comte de Richemont, second fils d'Etienne Comte de Penthievre. Le Comte reçut avec plaisir cette proposition, & dès ce moment il se flatta de voir rentrer la Souveraineté de Bretagne dans sa Maison & même dans la branche dont il étoit le Chef. Il fit donc venir son fils d'Angleterre & célébra ses nôces avec toute la magnificence qui étoit en usage dans ce tems-là; mais il ne jouit pas long-tems de cette satisfaction, étant mort quelques mois après ce mariage.

AN. 1138.

Guerre entre les enfans du Comte Etienne.

Le Baud. p. 179.

A peine fut-il mort que ces trois fils Geoffroi, Alain & Henri se firent la guerre pour leurs partages. Henri avoit toujours été attaché à son pere; aussi il lui succéda dans les terres de Treguier & de Guingamp, soit qu'il s'en fût emparé à la mort de son pere, ou que son pere par prédilection les lui eût données en mourant. Geoffroi Boterel n'étoit pas content de son ancien partage, & Alain le Noir trouvoit mauvais que son puiné fût mieux partagé que lui. Tels furent les motifs qui les armérent les uns contre les autres. Leurs divisions furent prolongées par les guerres intestines, qui survinrent en Angleterre, & ausquelles le Comte de Richemont eut bonne part.

Affaire d'Angleterre, & la part qu'y prennent les Bretons.

Gesta Regis Stephani pag. 950. & seq.
Ord. Vital. l. 13. pag. 902. & seq.
Chron. Norman. p. 977.

Le Roi Henri étoit mort le premier jour de Décembre l'an 1135. & Etienne de Blois Comte de Boulogne s'étoit emparé du Royaume au préjudice de l'Impératrice Mathilde, fille légitime de Henri, & alors femme de Geoffroi Comte d'Anjou. Entre ceux qui prirent le parti d'Etienne, personne ne se distingua plus que le Comte de Richemont: mais ce fut par une cruauté qui le rendit la terreur de ses ennemis, & dont il fut bien puni dans la suite. Etienne lui confia la garde du Comté de Cornouaille, qui lui avoit été presque enlevé par Renaud de Goustainville, fils naturel de Henri. Alain de Dinan & Hervé Comte de Leon, gendre du Roi Etienne, suivirent aussi son parti. Mais Geoffroi Boterel, Ranulphe Comte de Chestre, Brient fils d'un Comte Anglois, Jean Maréchal & plusieurs

An. 1138. autres embrassérent les intérêts de Mathilde. Hervé de Leon fut fait Capitaine du Château de Divise, dont Etienne s'étoit emparé en corrompant la garnison. Etienne, après cinq ans de regne, fut pris à la bataille de Lincoln, où il avoit fait des prodiges de valeur. Le Comte de Richemont, pour venger son Roi, tendit un embuscade au Comte de Chestre qui avoit commandé l'armée victorieuse : mais il fut pris lui-même en voulant prendre son adversaire. Chargé de chaînes comme une bête féroce il fut jetté dans une prison obscure & mal-saine. Il n'est point de tourmens que l'on ne mît en œuvres pour le punir de ses cruautés. Enfin la constance lui ayant manquée, il abandonna la Cornouaille à Renaud, contre qui il l'avoit tenue, & fit hommage de ses terres au Comte de Chestre. Hervé de Leon ne fut pas si maltraité que le Comte de Richemont : après avoir défendu longtems le Château de Divise contre les habitans du lieu, il fut contraint de se rendre à l'Impératrice, qui lui enjoignit de sortir d'Angleterre. Alain avoit un neveu dans le même pays, qui fut blessé l'an 1139. dans la querelle qu'il eut avec les gens de l'Evêque de Salisberi.

Simon Dunelmen. Guil. Malmesbur. Hist. L. 2. p. 181.

L'état déplorable, où le Comte de Richemont se trouvoit réduit par la cruauté de ses ennemis, demandoit un habile Médecin pour le rétablir. Il le trouva dans la personne de Pierre de Quincé, Moine de Savigné, qui étoit passé en Angleterre avant la prise d'Etienne. Pierre l'alla voir & lui rendit une parfaite santé par le secours de son art. Le Comte n'oublia jamais un service si signalé : non content d'avoir bâti, en considération de Pierre de Quincé, le Monastère de Jorval dans la ville d'Iork, il voulut encore, que la Normandie & la Bretagne fussent témoins de sa reconnoissance. Aussi-tôt qu'il fut de retour en Bretagne, il donna de grands biens à l'Abbaye de Savigné, dont son heureux Médecin étoit Religieux. La prison du Roi Etienne ne fut pas de longue durée, l'Impératrice le relâcha pour procurer la liberté au Comte Robert, son frere, qui avoit été pris par les habitans de Londres. Ce fut vers le même-tems que le Comte de Richemont fut mis en liberté, & qu'il revint en Bretagne. Il reprit la guerre contre ses freres, & la continua jusqu'à l'an 1144. Les Historiens ne nous apprennent point la maniere, dont cette guerre fut terminée. Ce qu'il y a de constant, c'est que le Duc Conan IV. aidé du Vicomte de Rohan, chassa dans la suite de Treguier son oncle Henri, & vint à bout de ce que son pere n'avoit pû faire.

Actes de Bret. to. 1. col. 579.

An. 1142. Ce fut pendant le cours de ces funestes guerres, que mourut à Châlons Pierre Abaillard, aussi fameux par ses aventures, que Robert d'Arbrissel l'étoit par la nouveauté de son institut. Il étoit né au Bourg de Palaiz, Diocèse de Nantes, d'une Famille Noble. Berenger son pere, étoit Chevalier & engagé dans les armes : mais il avoit du goût pour les Belles Lettres, & il eut soin de les faire apprendre à ses enfans. Celui qui y fit de plus grands progrès, fut Pierre Abaillard qui étoit l'aîné de tous. Il y trouva tant de douceurs, qu'il renonça à tous les avantages de sa naissance pour ne s'appliquer qu'à l'étude de la Philosophie. Il cultiva sur tout la Dialectique & s'y rendit si parfait, qu'il fut regardé comme l'homme de son siécle, qui sçût mieux approfondir une question & pousser son adversaire à bout. Il apprit aussi les Langues sçavantes, & l'on voit par les Ouvrages qu'il a laissés, qu'il possédoit parfaitement l'Ecriture Sainte & les Peres de l'Eglise. Son premier maître fut Roscelin, dont il combattit dans la suite les erreurs avec la force de raisonnement, qui lui étoit naturelle. Il étudia ensuite sous Anselme de Laon & Guillaume de Champeaux. Ce dernier fut l'un des plus grands ennemis d'Abaillard ; la cause de cette aversion fut la jalousie du maître & le mérite du disciple. Champeaux ne fut pas le seul, à qui le mérite d'Abaillard fit ombrage ; ses anciens condisciples en devinrent aussi jaloux, & ils ne pûrent souffrir un homme qui leur étoit si supérieur. D'un autre côté la conduite d'Abaillard ne contribua pas peu à lui faire des ennemis. Il prenoit plaisir à triompher de ses adversaires, & tout jeune qu'il étoit, il avoit l'ambition d'être maître.

Mort de Pierre Abaillard & son Histoire.
Abailardus Epist. 1.
Otho Frisingensis.

Soutenu du crédit de quelques Seigneurs, il enseigna d'abord à Melun & ensuite à Corbeil. Sa santé s'étant dérangée par une trop grande application à l'étude, il fut contraint de revenir en Bretagne pour y respirer son air natal. Après avoir fait quelque séjour dans sa patrie, il retourna à Paris, où il eut une dispute très-vive avec Guillaume de Champeaux sur les Universaux. Vainqueur de ce célébre Docteur il alla étudier la Théologie sous Anselme Ecolâtre de l'Eglise de Laon,

Laon, dont il ſe dégoûta bien-tôt. Son amour pour Héloïſe niéce de Fulbert, Chanoine de Paris, & les ſuites de leurs liaiſons l'ayant couvert de confuſion, il ſe retira dans l'Abbaye de S. Denis, où il fit profeſſion de la Régle de S. Benoît. Nonobſtant ſon changement d'état & ſes infortunes il fut ſollicité de toute part de reprendre ſes leçons. L'Abbé & les Moines y conſentirent d'autant plus volontiers, qu'il leur étoit devenu à charge par la licence qu'il ſe donnoit de cenſurer leur vie. Il ſe retira donc ſur les terres du Comte de Champagne, dans une dépendance de l'Abbaye de S. Denis, pour y ſatisfaire aux vœux du public. Là joignant à l'étude de la Philoſophie celle de l'Ecriture, il enſeigna une Philoſophie ſainte & Chrétienne, qui charma tout le monde par ſa nouveauté & dépeupla bien-tôt toutes les autres Ecoles. Le nombre de ſes diſciples étoit ſi grand qu'ils avoient peine à ſe loger dans cette campagne & à y trouver de quoi vivre. Pour ſatisfaire aux inſtances de ſes Auditeurs il compoſa un Traité de la Trinité, qui eſt une introduction à la Théologie. Ce Livre fut bien-tôt entre les mains de tout le monde, & il fut lû avec une approbation univerſelle. AN. 1142.

Les ennemis d'Abaillard ne pouvant plus ſupporter les louanges qu'on lui donnoit, l'accuſérent auprès de l'Archevêque de Reims de s'être érigé en Maître de Théologie ſans être autoriſé de perſonne; de lire publiquement un Livre qui n'étoit point approuvé par l'Egliſe; & d'enſeigner des erreurs capitales. Ils vinrent même à bout par leurs intrigues de faire condamner ſon Livre au feu dans le Concile tenu à Soiſſons l'an 1121. & de le faire enfermer dans l'Abbaye de S. Medard. Le public ayant taxé ce Jugement de précipitation, de fureur & d'aveuglement, le Légat Conan qui avoit préſidé à l'aſſemblée, rendit la liberté à Abaillard & lui permit de retourner à S. Denis. Il ne fut pas long-tems dans cette Abbaye ſans y être encore perſécuté pour ſes ſentimens ſur la miſſion de S. Denis l'Aréopagite dans les Gaules. Menacé pour cela des traitemens les plus rigoureux il quitta ſecrétement la Maiſon & s'enfuit ſur les terres du Comte de Champagne, dont il avoit déja éprouvé la protection. Après avoir fait quelque ſéjour dans le Prieuré de S. Ayoul, il ſe retira dans une Solitude du Diocèſe de Troyes, où il jetta les premiers fondemens de l'Abbaye du Paraclet, qui ſervit de refuge à Héloïſe, lorſqu'elle fut chaſſée d'Argenteuil par l'Abbé Suger. Il comptoit de paſſer le reſte de ſes jours dans ce déſert : mais le lieu de ſa retraite ayant été découvert, une multitude d'écoliers s'y raſſemblérent de divers lieux pour profiter de ſes leçons. Il n'en fallut pas d'avantage pour réveiller la haine & la fureur des ennemis d'Abaillard. Ils lui ſuſcitérent de nouvelles épreuves, & ſçûrent engager dans leur parti Norbert Abbé de Prémontré & Bernard Abbé de Clairvaux, que l'on regardoit alors comme deux Apôtres.

Abaillard tremblant ſans ceſſe & ne ſçachant où ſe cacher en France, revint en Bretagne, où il fut fait Abbé de S. Gildas de Ruis avec le conſentement de Suger. Il gouverna cette Abbaye pendant pluſieurs années ſans y pouvoir rétablir le bon ordre. Enfin l'Abbé de Clairvaux, ſéduit par les ennemis d'Abaillard, fit condamner les erreurs qu'on lui attribuoit, dans le Concile tenu à Sens l'an 1140. Abaillard appella de ce Jugement au Pape; mais il ne fut point écouté. Accablé ſous le point de l'envie il prit le chemin de Rome & paſſa par Clugni où Pierre le Vénérable le retint & le reconcilia avec l'Abbé de Clairvaux. Il y paſſa preſque le reſte de ſes jours, édifiant cette Communauté par ſon humilité, ſa modeſtie & ſon amour pour le ſilence. Devenu infirme il fut envoyé au Prieuré de S. Marcel de Châlons ſur Saone, où l'air eſt plus pur qu'à Clugni. Il y mourut le 21. Avril de l'an 1142. dans la ſoixante-troiſiéme année de ſon âge.

Son Corps fut d'abord dépoſé dans le même lieu, d'où il fut tranſporté quelque tems après à l'Abbaye du Paraclet. Héloïſe le reçut avec tous les ſentimens de douleur & de tendreſſe, que l'on peut imaginer. Pierre le Vénérable ne tarda pas à lui rendre viſite; il fit une exhortation aux Religieuſes en Chapitre, les communia de ſa main, & promit à Héloïſe de faire prier Dieu pour elle dans le Monaſtère de Clugni pendant trente jours après ſa mort. Elle le remercia de toutes ces faveurs par une Lettre, dans laquelle elle le prie d'avoir ſoin de ſon fils Aſtrolabe, & de vouloir bien lui procurer une Prébende dans quelque Egliſe. Pierre le Vénérable lui accorda encore cette grace; & ce fut vraiſemblablement à ſa recommandation qu'Aſtrolabe fut pourvû d'un Canonicat en l'Egliſe de Nan- *Chron. Turon. Actes de Bret. to. 1. col. 587.*

AN. 1142.

tes, dont il étoit paisible possesseur l'an 1150. Outre les Ouvrages d'Abaillard, qui ont été donnés au Public, il est encore Auteur d'un Recueil de passages de l'Ecriture Sainte, des Peres & des Conciles sur toutes les matiéres de Théologie pour & contre. Ce Recueil est intitulé, *Sic & non*, c'est-à-dire, *le oui & le non*, & se trouve Manuscrit dans la Bibliothéque de S. Germain-des-Prés. On prétend que le Maître des Sentences a pris la meilleure partie de ses preuves dans ce Manuscrit d'Abaillard. On voit encore dans la Bibliothéque Impériale à Vienne quelques Traités d'Abaillard contre les Juifs, & en Angleterre quelques Poësies du même Auteur.

AN. 1144.

Affaire de Dol. *Actes de Bret. to. 1. col. 759. & seq. Voyez les Sceaux nu. 48.*

Les Archevêques de Tours se plaignoient alors de ce que le Saint Siége accordoit le Pallium aux Evêques de Dol & les dépouilloit d'une partie de leur Jurisdiction. Effectivement le Pape Urbain II. avoit accordé le Pallium à Rolland Evêque de Dol l'an 1094. L'Archevêque de Tours fit connoître à ce Pontife la maniere, dont Rolland l'avoit surpris. Le Pape, sans rompre ce qu'il avoit fait, se contenta d'ordonner qu'après Rolland les Evêques de Dol n'auroient plus le Pallium. Il écouta ensuite les raisons des deux parties dans le Concile qu'il tint à Clermont, & il déclara, que l'Eglise de Dol devoit reconnoître celle de Tours pour sa Métropole. Rolland étant mort, Baldric Abbé de Bourgueil lui succéda & fut sacré par Gerard Evêque d'Angoulême, Légat du Saint Siége. Le Pape Pascal II. lui accorda le Pallium, & le traita d'Archevêque dans les Provisions de Légat qu'il donna à l'Evêque d'Angoulême. Baldric eut pour successeur Geoffroi le Roux, qui assista au Concile de Reims l'an 1131. avec les Evêques de Treguier & de S. Brieu ses Suffragans. Le Pape Innocent II. qui présidoit à cette Assemblée, lui donna le Pallium; mais il le cita au Concile indiqué à Pise pour y répondre aux plaintes de l'Archevêque de Tours. Le Pape Celestin II. fit la même citation l'an 1143. sans qu'il paroisse que ces deux Papes ayent rien décidé sur cette matiere. Enfin le Pape Luce II. fit venir les deux parties à Rome; écouta leurs raisons; confirma la Sentence portée par Urbain II. son prédécesseur, & soumit les Eglises de Bretagne à Hugues Archevêque de Tours par un bâton couvert d'une lame de plomb, qu'il lui donna. Cependant il réserva à l'Evêque de Dol l'usage du Pallium pendant sa vie, & ordonna qu'il ne reconnoîtroit point d'autre supérieur, que le Souverain Pontife. Il dispensa les Evêques de S. Brieu & de Treguier de l'obéissance qu'ils avoient promise à l'Archevêque de Dol, & les soumit à celui de Tours. Enfin il écrivit à Geoffroi Boterel Comte de Lamballe & à Henri Comte de Treguier son frere pour les prier de se conformer au Jugement, que le Saint Siége venoit de rendre.

AN. 1145.

Fondation de Buzai. *Actes de Bret. to. 1. col. 588.*

Le Duc ne paroît point dans cette affaire, comme il n'avoit point paru dans la guerre des Penthievres, quoiqu'il semble qu'il eût dû s'intéresser pour son gendre. Uniquement occupé d'œuvres pieuses il visitoit ses Etats & laissoit par tout des marques de sa libéralité. Il acheva vers l'an 1145. la fondation de l'Abbaye de Buzai, qu'il avoit commencée dès l'an 1135. conjointement avec la Duchesse Ermengarde sa mere. Ils y avoient établis quelques Religieux de Clairvaux, que l'Abbé Bernard leur avoit envoyés, & ils leurs avoient donné le marais de Buzai, l'Isle de Caberon & cinquante sols de rente sur le marché de Nantes pour leur subsistance. Mais le Duc leur avoit ôté depuis une partie de ces revenus, soit pour subvenir aux frais de la guerre que lui firent les Barons, soit pour ses propres nécessités. Cette soustraction avoit interrompu les bâtimens commencés à Buzai, & avoit réduit les Moines dans une pauvreté que le seul esprit de pénitence, dont ils étoient animés, leur faisoit supporter patiemment. Les choses étoient en cet état, lorsque l'Abbé de Clairvaux vint en Bretagne pour y visiter son nouveau Monastère. Surpris de l'état déplorable, où il le trouva, il traita le Duc de perfide & de menteur; & ordonna aux Moines de Buzai de retourner à Cîteaux. Le Duc ne voulut pas leur permettre de sortir de ses Etats; pour fléchir l'Abbé il employa toute sorte d'excuses, de priéres & de promesses, surtout la médiation de la Duchesse Ermengarde, pour qui l'Abbé avoit beaucoup d'estime. L'Abbé, craignant de chagriner une Princesse qui lui étoit très-chere à cause de sa grande piété, consentit enfin que ses Religieux demeurassent à Buzai. Mais pour se munir contre l'inconstance de Conan, il exigea de lui un Acte de fondation plus autentique & plus ample que le premier. Le Duc obéit avec joye;



Ermengarde fille de Foulques Rechin Comte d'Anjou, Seconde Femme d'Alain Fergent Duc de Bretagne.

Dessiné par F. I. Chaperon d'aprés vn grand Tableau qui est dans l'Eglise de l'Abbaye de Redon. Ce Tableau est a l'huile, et par consequent n'est pas ancien.

ajouta de nouvelles donations aux premiéres & mit l'Abbaye sous la protection du Saint Siége, de l'Evêque de Nantes & de celui de Vannes. Cela se passa vers l'an 1145. en présence des Evêques de Nantes, de Vannes, de Rennes & de S. Malo. Je dis vers l'an 1145. parce que cette Charte n'est point datée. Mais Jean de la Grille, qui a souscrit à cet Acte, n'ayant été élû Evêque d'Alet qu'en 1144. & ayant été sacré à Rome par le Pape Luce II. on ne peut mettre la Fondation de Buzai qu'après le retour de ce Prélat, c'est-à-dire, vers l'an 1145.

AN. 1145.

Alain le Noir Comte de Richemont mourut la même année ou la suivante. Outre l'Abbaye de Jorwal, qu'il avoit fondée à Iork en Angleterre, il fonda encore celle de Coetmalouan au Diocèse de Quimper pour les Moines de Cîteaux. Il laissa de son épouse Berthe trois enfans, Conan qui lui succéda au Duché, Constance femme d'Alain III. du nom Vicomte de Rohan & Enoguen Abbesse de S. Sulpice. Après la mort d'Alain le Noir le Duc Conan prit la qualité de Comte de Richemont, comme tuteur de Conan son petit-fils. Il assembla aussi les Barons de Bretagne dans l'Abbaye de S. Sulpice : mais on ignore quel fut le sujet de cette assemblée. La Duchesse Ermengarde qui y assista, mourut quelques mois après, & fut inhumée dans l'Eglise de S. Sauveur de Redon. Les enfans qu'elle eut d'Alain Fergent, furent le Duc Conan le Gros, Geoffroi le Roux mort en Syrie & Agnès mariée à Baudouin Comte de Flandres, surnommé la Hache. Ce mariage fut cassé par le Pape Pascal II. parce que les conjoints étoient parens au sixiéme dégré de Consanguinité, selon Yves de Chartres.

AN. 1146.
Mort d'Alain Comte de Richemont & sa postérité.
Actes de Bret. to. 1. col. 641.
Assemblée des Barons à S. Sulpice.
Ibidem col. 596. 597.

AN. 1147.
Mort de la Duchesse Ermengarde & sa postérité.
Martyrol. Fontebral. & S. Mau. Andega.
Yvo Carnot. Ep. 45.

Le Duc ayant perdu une mere qu'il avoit toujours aimée & respectée, ne pensa plus qu'à la suivre au tombeau & qu'à régler les affaires de sa maison. Berthe sa fille aînée n'avoit eu de son mariage avec Alain le Noir qu'un fils qui n'étoit pas encore en âge nubile. Craignant de perdre cet enfant, avant qu'il fût établi, il prit le parti de remarier Berthe avec Eudon fils de Geoffroi Vicomte de Rennes & de Porhoet. Il semble qu'il se soit proposé dans cette alliance d'assurer le Duché à la Maison de Rennes, dont les Comtes de Penthiévre & de Porhoet étoient issus. Mais Dieu qui régle le sort de toutes les choses humaines, en disposa autrement, comme on le verra dans le Livre suivant. Quelques mois après ce mariage Conan tomba malade de la maladie, dont il mourut le 17. Septembre l'an 1148. âgé de 59. ans. Avant sa mort il désavoua Hoel fils de son épouse Mathilde, qui avoit passé jusques-là pour son fils légitime. Cette déclaration fut la source des guerres civiles, qui affligérent la Bretagne pendant plus de cinquante ans, & qui firent passer le Duché successivement dans les Maisons de Penthievres, d'Angleterre, de Thouars & de France.

AN. 1148.
Berthe se remarie avec le Vicomte de Porhoet.
Actes de Bret. to. 1. col. 57. 103. 624.
Mort de Conan le Gros.
Chron. Kemperleg. L. 1.
Miscellan. Baluzii.
Hoel désavoué par Conan le Gros.

Ce fut sur la fin du régne de Conan le Gros, que la secte d'Eon de l'Etoile fit ses plus grands ravages en Bretagne. Cet hérésiarque ou plutôt cet extravagant étoit issu d'une Famille Noble du pays de Loudeac. Il gâta d'abord, par la recherche des secrets de la Magie, le peu d'esprit que la nature lui avoit donné. Il se fit ensuite un systême de religion, plus digne de compassion que d'attention, s'il n'eut joint le brigandage à l'extravagance de ses dogmes. Un Auteur presque contemporain l'accuse de magie & de s'être procuré, par le ministère des démons, tout ce qui peut contenter un homme ambitieux & sensuel. Mais il est assez inutile d'avoir recours aux sortiléges & à la magie pour rendre raison de l'abondance, où vivoit Eon de l'Etoile au milieu des forêts. On sçait qu'il en sortoit de tems en tems avec ses disciples pour aller piller les Villages, les Maisons nobles, les Eglises & les Monastères. Il se retiroit ensuite dans les bois, où il prenoit plaisir à se parer des dépouilles du Sanctuaire pour se faire respecter de ses sectateurs. Sa retraite ordinaire étoit dans les forêts de Brecilien. De tous les Diocèses celui de S. Malo fut le plus infecté de ces hérétiques, ou plutôt de ces insensés & furieux. Eon ayant entendu prononcer les Exorcismes de l'Eglise, qui finissent par ces mots : *Per eum qui venturus est, par celui qui doit venir*, s'imagina que c'étoit lui, dont on parloit. Il confondit *eum* avec *Eon*, dont la prononciation est assez semblable. Sur ce fondement il se persuada qu'il étoit le maître des vivans & des morts, & qu'il les jugeroit tous un jour. Plein de ces idées il donna à chacun de ses sectateurs des noms d'Anges & de Puissances spirituelles, appellant l'un *la Sagesse*, l'autre *le Jugement*, & ainsi du reste.

Secte d'Eon de l'Etoile.
Guil. Neubrigius L. 1. cap. 19.
Otho Frisingensis cap. 54. 55.
Chron. MSS.

Après avoir parcouru diverses Provinces pendant quelques années, il fut enfin

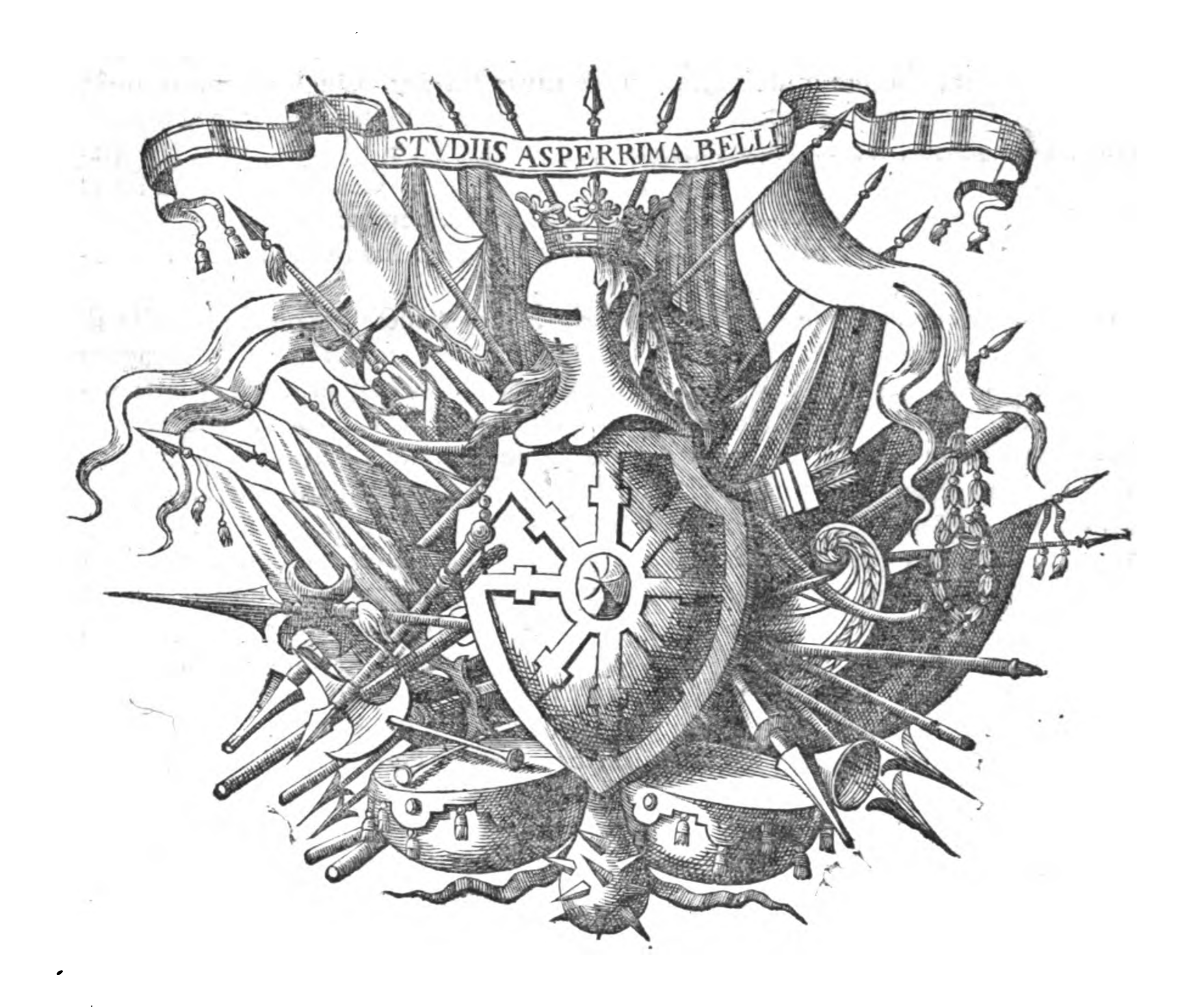
AN. 1148.

Eon au Concile de Reims.

Epist. Hugonis Rotom. ad Albericum Legatum, inter Opera Guiberti. Robertus de Monte. Ansem. Gemblat.

pris par l'Archevêque de Reims, & présenté au Concile, que le Pape avoit indiqué dans cette Ville pendant le Carême. Alberic Evêque d'Ostie & Légat du Saint Siége présidoit à cette assemblée. Il avoit fait quelques mois auparavant le voyage de Bretagne avec Hugues Archevêque de Rouen pour s'informer sans doute des désordres, que ces nouveaux hérétiques faisoient dans le pays & pour examiner leurs erreurs, mais il n'y fit aucun réglement. Ayant vû Eon de l'Etoile en sa présence, il lui demanda ce que signifioit le bâton fourchu qu'il tenoit dans sa main. Eon répondit : *Ces deux pointes qui regardent le Ciel, signifient que Dieu, maître des deux tiers du Monde, m'a cédé le troisiéme ; & si je tournois ces deux pointes en bas, les deux tiers du Monde seroient à moi, & je n'en laisserois qu'un tiers à Dieu.* Les plus sérieux ne pûrent s'empêcher de rire à ce discours ; on fit retirer Eon pour ne pas perdre le tems à entendre ses extravagances. Ses disciples ne lui cédoient point en obstination ; on ne pût jamais leur faire renoncer à leurs impertinentes rêveries. S'ils n'eussent été coupables d'une infinité de sacriléges, on auroit pû les traiter comme des insensés & des extravagans. La Cour prit connoissance de leur affaire & les condamna au feu. Eon de l'Etoile, à la priere de l'Archevêque de Reims, fut condamné à une prison perpétuelle, où il mourut peu de tems après. On vit dans la mort de ses disciples, que le mensonge à ses martyrs, aussi bien que la vérité. Pas un d'eux ne donna des marques de repentir ; celui qui se nommoit *le Jugement*, en étoit si dépourvû, qu'il menaça jusqu'au dernier soupir les Juges & les bourreaux, & commanda même à la terre de s'ouvrir pour les engloutir tout vivans. Plusieurs de ces fanatiques souffrirent le même supplice dans le Diocèse de S. Malo à la poursuite de Jean de la Grille, qui en étoit Evêque.

Ses Disciples brûlés.





HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE III.



PRÈS la mort du Duc Conan III. les Bretons se divisérent en deux partis. Les habitans de Rennes & des environs reconnurent Eudon Vicomte de Porhoet pour Duc de Bretagne, en considération de son épouse Berthe. Ceux de Quimper & de Nantes en usérent autrement & reconnurent Hoel pour leur Souverain. La tache dont Conan venoit de le flétrir, ne diminua point l'affection qu'ils avoient pour lui, sçachant parfaitement que leurs Ancêtres avoient été long-tems gouvernés par des Comtes bâtards. Mais, quelque bien fondé que parut le droit de Hoel, il fit voir par une conduite molle & sans vigueur, que si Conan avoit eû tort de le deshériter sur quelques soupçons, il avoit eu raison de ne le pas juger capable de gouverner la Bretagne. Il commença son régne par une action éclatante & qui dût lui concilier l'affection du Clergé. Il abolit l'ancienne coutume, qu'avoient les Ducs de s'emparer de la succession des Evêques, & déclara qu'à la réserve de ce dont l'Evêque auroit disposé avant que de mourir, tout le reste appartiendroit à son successeur. On ne sçait en quelle année Hoel s'étoit marié; mais il avoit une fille, nommée Olive ou Odeline, qu'il consacra à Dieu le 13. Août l'an 1149. Il lui donna pour sa subsistance & pour celle des personnes qui l'accompagneroient dans sa retraite, sa Maison des Coets sur le bord de la Loire au-dessous de Nantes. L'Eglise des Coets étant de

AN. 1148. Division des Bretons. *Chron. Kemperleg. & Mss. Eccl. Nannet.*

Hoel renonce au droit de Régale. *Actes de Bret. to. 1. col. 602. 603.*

AN. 1149. Fondation des Coets. *Ibidem col. 603.*

AN. 1149.

la dépendance de l'Abbaye de S. Sulpice, Hoel voulut aussi, que son nouveau Monastère y fût soumis.

Fondation de S. Sulpice.

Actes de Bret. to. 1. col. 597.

L'Abbaye de S. Sulpice avoit été fondée vers l'an 1115. par les soins de Raoul de la Fustaie, Moine de S. Sulpice & compagnon de Robert d'Arbrissel. Raoul avoit imité dans son établissement l'Institut de Fontevrault; il s'étoit associé quelques Solitaires, avec qui il demeuroit auprès de S. Sulpice. Ils administroient les Sacremens aux Religieuses & recevoient d'elles toutes les nécessités de la vie. Leur établissement subsista jusqu'à la fin du XIV. siécle, où l'on trouve encore des Moines de S. Sulpice sous le nom de *Condonats*. Robert d'Arbrissel n'étoit pas le premier inventeur de cette Institution; d'autres plus anciens l'avoient crue nécessaire à l'infirmité du sexe. Le Monastère de Locmaria près Quimper, fondé par Alain Cagnart pour sa fille Hodierne étoit gouverné au-dehors par un Abbé & des Moines. Il est hors de doute que ces Moines étoient soumis aux Abbesses, à qui ils rendoient compte du temporel, puisque c'étoient aux Abbesses, que toutes les donations se faisoient. Ce Monastère fut donné dans la suite à S. Sulpice par le Duc Conan III. à la sollicitation de Raoul de la Fustaie. Ce ne fut pas la seule donation, que ce zélé Directeur procura à ses Religieuses; il leur fit encore donner la Fontaine S. Martin dans le Maine & le Prieuré de Fougereuse dans le Poitou. Elles avoient encore de grandes dépendances dans les Diocèses de Nantes, de Rennes, de Vannes, de Quimper & de S. Malo. Leur premiere Abbesse fut Marie, fille d'Etienne de Blois Roi d'Angleterre. A l'imitation de Saint Sulpice on établit aussi des Solitaires aux Coets pour diriger les Religieuses.

Commencemens de Locmaria près Quimper.

Ibidem col. 390. 612.

Dépendances de S. Sulpice.

Diverses Fondations d'Abbayes.

Actes de Bret. to. 1. col. 604. 606. 613. 631. 635. 636.

L'exemple de Hoel ranima le goût dominant, que les Barons de Bretagne avoient pour les fondations d'Abbayes. Nous avons marqué ci-devant celles qu'ils ont faites pour l'Ordre de S. Benoît; il nous reste à parler de ce qu'ils ont fait pour l'Ordre de S. Augustin, qui s'établit en Bretagne en même-tems, que celui de Cîteaux. Ses premieres Maisons furent celles de Rillé, de S. Jean-des-Prés & de Sainte Croix de Guingamp. Rillé reconnoît pour son Fondateur Henri de Fougeres mort l'an 1150. S. Jean-des-Prés doit ses commencemens aux Vicomtes de Porhoet, & Sainte Croix de Guingamp fut fondé par Etienne Comte de Penthievre mort l'an 1157. La date de ces trois établissemens nous est absolument inconnue. Guillaume Seigneur de Monfort fonda une quatriéme Maison de Chanoines Réguliers l'an 1151. dans la Paroisse de Bedée avec l'agrément de l'Abbé de S. Melaine, à qui cette Paroisse appartenoit. Eudon Duc de Bretagne fonda aussi vers l'an 1153. l'Abbaye de Lantenac pour l'Ordre de Saint Benoît, & Hoel Comte de Nantes donna lieu à une nouvelle Maison de Cisterciens par la donation qu'il fit de Villeneuve à Buzai l'an 1153.

AN. 1151.

AN. 1153.

AN. 1154.

Eudon se brouille avec Conan son beau-fils.

Le Baud pag. 185.

Jusques-là le Duc Eudon avoit fait la guerre au Comte Hoel avec assez de succès: mais la fortune lui suscita un adversaire plus redoutable dans la personne de Conan son beau-fils. Ce Prince étoit sorti de l'adolescence & cherchoit à s'instruire des maximes du gouvernement, auquel il étoit destiné par sa naissance. Ses vûes ne s'accordoient pas avec celle d'Eudon, qui étoit en possession du Duché à raison de son mariage avec la Duchesse Berthe, & peut-être en vertu du Testament de son beau-pere. Eudon avoit d'ailleurs un fils de son mariage avec Berthe, & il n'étoit pas homme à céder ses droits & ceux de son fils. Ces dispositions ne plûrent pas à la Duchesse, à qui les intérêts d'un fils aîné étoient plus chers, que ceux d'un cadet. Il semble même qu'elle fut unie avec le Comte Hoel, lorsqu'elle confirma la donation qu'il avoit faite de Villeneuve à Buzai. Quoi qu'il en soit, Conan mécontent de son beau-pere, lui déclara la guerre. Tous les jeunes Seigneurs se rangérent de son parti, ainsi qu'un grand nombre de Chevaliers & de gens de guerre. Du côté d'Eudon étoient Henri Comte de Penthievre, Alain de Dinan, Hervé de Leon, André de Vitré, Raoul de Fougeres, Jean de Dol & plusieurs autres Seigneurs, qui lui avoient fait serment de fidélité. Il se donna entre les deux partis une sanglante bataille, dont nous ignorons le détail; Eudon remporta la victoire, & Conan mis en fuite, se réfugia en Angleterre.

Conan est battu par Eudon son beau-pere.

Pendant qu'il étoit dans cette Cour, le Roi Etienne mourut, & eut pour successeur Henri d'Anjou. Ce fut pour Conan un grand sujet de consolation & de

joie. Henri, cousin germain de la Duchesse Berthe sa mere, lui promit tous les secours, dont il avoit besoin pour chasser Eudon du Trône. En attendant l'effet de cette promesse Conan alla visiter le Comté de Richemont, qui faisoit partie de la succession de son pere, & y séjourna quelque tems. Il reçût les hommages de ses vassaux & leur déclara ses intentions.

AN. 1154.

Cependant Eudon, prévoyant l'orage dont il étoit menacé, assemble des troupes de toute part; attaque les Nantois qui n'avoient pas voulu le reconnoître pour Duc; ravage une partie de leur territoire; passe la Loire & va camper à Rezai près de l'embouchure de la Sevre. Son dessein étoit de surprendre les ennemis, qui ne l'attendoient que du côté du Nord. Mais Hoel averti de cette marche, fit embarquer ses troupes & vint fondre de nuit sur le camp d'Eudon, qui, quoique surpris, se défendit avec tant de courage, qu'il força les ennemis à repasser la riviere. Ils perdirent dans cette action plusieurs Chevaliers de marque & un grand nombre de Gendarmes. On conjecture que Hoel après cet échec fut obligé d'entrer en négociation, & qu'Eudon, pour n'avoir plus rien à démêler avec les Nantois, leur accorda la paix. La Chronique de Painpont place cet événement au mois de Décembre 1154.

Bataille de Rezai.
Le Baud pag. 185. Chron. Melleraiun. Chron. Mss. Ecclesiae Nannet.

AN. 1155.

Henri II. Roi d'Angleterre n'eut pas plutôt réglé ses affaires, qu'il passa la mer & vint en France pour rendre au Roi l'hommage, auquel il étoit obligé pour les fiefs qu'il possédoit dans le Royaume. Avant que de remplir ce devoir, il s'acquitta de la parole qu'il avoit donnée à Conan. Il le mit à la tête d'un corps considérable de troupes & le renvoya en Bretagne. A son arrivée Conan fut joint non seulement par les Seigneurs qui l'avoient secouru l'année précédente, mais encore par Raoul de Fougeres, Robert de Monfort & quelques autres Seigneurs, qui auparavant suivoient le parti de son concurrent. Il commença ses expéditions par la prise des Châteaux de Hedé & de Montmuron : de-là il alla mettre le siége devant Rennes. Cette Ville étoit abondamment fournie de munitions de guerre & de bouche, & Eudon y avoit une garnison capable de tenir long-tems. Quelque difficile que fut l'entreprise, Conan n'en fut point épouvanté; il lui paroissoit d'une extrême importance d'avoir de son côté la Capitale du Duché, & il résolut de ne rien négliger pour l'emporter. Eudon n'étoit pas moins intéressé à garder cette Place, que Conan à s'en emparer. Il le vint attaquer dans son camp avec beaucoup de résolution. Le combat fut vif & opiniâtre; plusieurs Chevaliers & Seigneurs y périrent, & Eudon fut contraint de prendre la fuite après avoir perdu la plus grande partie de son armée. Sa défaite fut suivie de la réduction de la Place, dont la garnison capitula quelques jours après.

Henri Roi d'Angleterre passe en France & donne du secours à Conan.
Actes de Bret. to. 1. col. 130. Chron. Norman. p. 991.
Conan s'empare de Hedé & de Montmuron & assiége Rennes.
Le Baud pag. 185.
Il défait Eudon & prend Rennes par composition.
Robertus de Monte.
Chron. Norman. p. 992.

Pendant que Conan entroit victorieux & triomphant dans Rennes, Eudon travailloit à ramasser les débris de son armée & à lever de nouvelles troupes. Il couroit pour cela d'un canton dans un autre, lorsqu'il eut le malheur de rencontrer Raoul de Fougeres, qui l'attaqua & le fit prisonnier. Au bruit de cette nouvelle tous les Seigneurs se rassemblerent autour de Conan, le reconnurent pour Duc de Bretagne & lui firent hommage de leurs terres. Il n'y eut que Jean de Dol, qui demeura fidéle à Eudon & qui soutint son parti jusqu'à la mort. Quelque reconnoissance que témoignât le nouveau Duc à Raoul de Fougeres, pour le service important qu'il en avoit reçu, ce Seigneur ne put étouffer dans son cœur les obligations essentielles qu'il avoit à Eudon, & l'union étroite dans laquelle ils avoient toujours vêcu ensemble. Sensiblement touché des disgraces de son ancien Seigneur & ami, il se crut dans l'obligation de lui rendre la liberté.

CONAN IV. Duc de Bretagne.
Eudon est fait prisonnier par Raoul de Fougeres.
Robertus de Monte.

AN. 1156.

Eudon abandonné de presque tous ses amis, se refugia en France, où Louis VII. lui fit l'accueil du monde le plus gracieux. Ce Prince se disposoit alors à réduire quelques Seigneurs du Pays Lyonnois, qui s'étoient révoltés. Il avoit besoin d'un chef sur la valeur & l'expérience duquel il pût compter; & comme Eudon possédoit ces deux qualités à un haut degré, il fut choisi préférablement à tous les Seigneurs de la Cour. Plus heureux dans cette guerre qu'il ne l'avoit été en combattant pour ses propres intérêts, il défit les rebelles & fit prisonnier le Comte de Mâcon, qui étoit à leur tête. De retour auprès du Roi il attendit, que le tems dissipât l'orage qui s'étoit formé contre lui dans sa patrie, & lui fournit l'occasion d'y rentrer.

Eudon est mis en liberté & se retire en France.
Actes de Bret. to. 1. col. 621.

La disgrace d'Eudon ne fut pas la seule révolution que l'on vit en Bretagne. L'an

AN. 1156. Les Nantois se donnent au Comte d'Anjou. *Chron. Norman. p. 991. Chron. Meler. Mss. Robertus de Monte. Chron. Andegavense.*

1156. les Nantois ne jugeant pas Hoël assez courageux pour faire tête à Conan, le chasserent & se donnerent à Geoffroi Comte d'Anjou, frere de Henri Roi d'Angleterre. Geoffroi étant à peu près de même âge que Conan, ils se flattoient qu'il les délivreroit bientôt de la domination des Bretons par son courage & par sa puissance. Mais s'ils eurent quelque raison de se réjouir du choix qu'ils avoient fait, leur joie ne fut pas de longue durée. Le jeune Geoffroi mourut le 27. Juillet l'an 1158. & Conan qui n'avoit osé le troubler dans la possession de Nantes, se rendit aussi-tôt maître de cette Ville. C'est en qualité de Comte de Nantes, qu'il confirma, deux mois après, les droits que l'Abbaye de S. Georges de Rennes avoit sur la Prévôté de Nantes. Mais son régne dura encore moins que celui de Geoffroi.

AN. 1158. Mort de Geoffroi Comte de Nantes. *Actes de Bret. to. 1. col. 631.* Le Roi d'Angleterre passe la mer & veut entrer en Bretagne. *Robertus de Monte.*

En effet, le Roi Henri ayant appris la mort de son frere, passa la mer au mois d'Août l'an 1159. pour recueillir la succession qui lui étoit échue. Il souhaitoit ardemment d'y faire entrer le Comté Nantois : mais cette Seigneurie ne faisant point partie du patrimoine des Comtes d'Anjou, il conçût qu'il lui seroit difficile de l'obtenir. Avant que de rien entreprendre, il consulta là-dessus Thomas Bequet son Chancelier & son confident. Thomas lui représenta que comme Comte d'Anjou, il étoit grand Sénéchal de France, & qu'en cette qualité il pouvoit demander au Roi la permission d'entrer en Bretagne, sous prétexte de terminer les guerres intestines, dont cette Province étoit affligée. Henri goûta l'expédient & alla trouver le Roi, à qui il fit hommage & dont il obtint tout ce qu'il voulut. Il marqua ensuite le rendez-vous de ses troupes à Avranches, pour le jour de S. Michel, dans le dessein d'entrer en Bretagne, si Conan ne lui rendoit auparavant la ville de Nantes. Conan n'étant pas en état de resister à Henri, alla le trouver à Avranches avant le tems prescrit, & lui céda la ville de Nantes avec le pays de la Mée, c'est-à-dire, tout le terrein, qui est entre les rivieres de Loire & de Vilaine. Henri satisfait de la soumission de Conan, alla d'abord au Mont S. Michel, pour rendre grace à Dieu de cet heureux événement. Il prit ensuite possession de la Ville & du Comté de Nantes avec l'applaudissement des Nantois, toujours prêts à obéir aux étrangers préférablement à leurs Princes légitimes.

Conan rend au Roi d'Angleterre le Comté de Nantes.

AN. 1160. Conan épouse Marguerite d'Ecosse. *Guil. Malmesbur. L. 2. Rogerus de Hoveden pag. 492. Radulphus de Diceto pag. 513. Chron. Joan. Brompton. Chron. Mss.* Lettre de Constance de Bretagne au Roi Louis le Jeune. *Du Chesne tom. 4. pag. 725. Ep. 451.*

Jusques-là la Duchesse Berthe n'avoit pas pensé à établir ses enfans. Conan ayant atteint l'âge de 22. ans, elle le maria l'an 1160. avec Marguerite sœur de Malcome Roi d'Ecosse. Elle se proposa aussi de faire sa fille Constance Reine d'Ecosse : mais cette alliance ne fut pas du goût de Constance. Elle portoit ses vûes plus haut, & elle ambitionnoit un plus grand Royaume. Constance de Castille Reine de France étant morte, nôtre Constance conçût quelque espérance de lui succéder. Elle osa même déclarer au Roi Louis le Jeune qu'elle l'aimoit, comme il paroît par la lettre suivante, dont nous sommes redevables au sçavant Mr. du Chesne.

» La passion que j'ai d'apprendre à Votre Majesté les sentimens que j'ai pour Elle, » m'engage à prendre la liberté de lui écrire. Je pense incessamment à vous, & » votre mérite a fait de si fortes impressions sur mon esprit, que cette fierté qui m'a » fait jusqu'à ce jour rejetter les présens de tous les autres, céde à l'amour que je » ne puis me défendre d'avoir pour vous. Jugez-en par la démarche que je fais. Cet» te fiere Constance, qui n'a jamais voulu rien recevoir d'aucun adorateur, vous » déclare aujourd'hui, que, si pour lui témoigner que vous êtes touché d'un peu » de tendresse pour elle, vous lui envoyez soit anneau, soit tel autre présent qu'il » vous plaira, elle le tiendra plus cher que si vous lui aviez donné tout le monde. » Je vous suis fort obligée des bontés que vous avez eûes pour celui que je vous » avois envoyé. S'il y a dans ce pays quelque chose, qui puisse vous faire plaisir, » oiseaux de chasse, chiens, chevaux, ou quelque autre chose que ce soit, je vous » prie, faites-le moi sçavoir par le porteur. Je vous l'envoirai avec toute la joie, que » peut avoir à vous rendre service, une personne qui préféreroit l'honneur d'être » alliée au dernier des vôtres, si la fortune ne veut pas pousser plus loin ses faveurs, » à celui d'être Reine d'Ecosse. Vous verrez, aussi-tôt que le Comte Conan mon » frere sera revenu d'Angleterre, qu'il n'y a rien de plus vrai, que ce que je vous » dis. J'irai à S. Denis faire mes dévotions, pour avoir le bonheur de jouir de vo» tre présence. Ayez soin de votre santé, si la mienne vous est chére.

Cette lettre & toutes celles que Constance écrivit au Roi, ne produisirent pas l'effet qu'elle s'étoit proposé. Les Rois ne consultent pas toujours dans le choix de leurs

leurs épouses les inclinations de leur cœur; mais l'intérêt de leurs états. Dès la fin de l'an 1160. Louis VII. épousa Alix cinquiéme fille de Thibaud, Comte Palatin de Champagne. Constance n'ayant plus rien à attendre de ce côté-là, fut enfin mariée avec Alain, fils aîné d'Alain II. du nom Vicomte de Rohan, cousin germain du Comte Eudon. Cette alliance donna de l'apui au Duc Conan, & lui fit concevoir l'espérance de rentrer en possession des biens de son pere, dont le Comte Henri son oncle s'étoit emparé. Soutenu de toutes les forces du Vicomte de Rohan, il chassa Henri des Villes de Guingamp & de Treguier, dont il jouit pendant quelques années. Mais Henri trouva moyen de rentrer en possession de ces deux Villes, soit du vivant de Conan soit après sa mort.

AN. 1160.
Chron. Roberti Altissiodorensis.
Le Duc s'empare de Treguier & de Guingamp.
Actes de Bret. to. 1. col. 888.

Deux ans après le mariage du Duc, la Bretagne fut affligée d'une horrible famine, qui contraignit les hommes à manger la terre & même leurs propres enfans. La cherté des vivres fut si grande, que le septier d'avoine se vendoit cinquante sols; somme prodigieuse pour un tems où le marc d'argent ne valoit que treize sols quatre deniers. Cette famine fut précédée d'une pluie de sang, qui tomba dans le Diocèse de Dol; on y vit des ruisseaux de sang couler d'une fontaine, & du pain coupé verser du sang en abondance. Nous laissons aux Naturalistes l'examen de ces prodiges; si c'étoient des signes avant-coureurs de la guerre, ils n'étoient pas trompeurs: mais il ne falloit point de miracles pour apprendre aux Bretons ce qu'ils éprouvoient depuis long-tems. La guerre avoit commencé dès l'an 1148. & il y eut peu d'années, où l'on ne vit quelque acte d'hostilité jusqu'à la fin de ce siécle.

AN. 1161.
Famine en Bretagne.
Pluie de sang.
Chron. Normanid & Briocense.

Les différends que les Vicomtes de Leon & du Fou eurent ensemble, sont une bonne preuve de ce que l'on avance, & la suite de l'Histoire en fournira d'autres. Le Vicomte du Fou se sentant trop foible pour faire tête à Hervé Vicomte de Leon, & à Guyomarch son fils, leur tendit un piege, dans lequel ils donnerent l'an 1163. Maître de leurs personnes il les mit en prison à Châteaulin. Hervé de Leon étoit un des plus grands Capitaines de son tems; il s'étoit distingué par sa valeur & par son expérience dans les guerres d'Angleterre, où il avoit perdu un œil: mais personne n'est à couvert des caprices de la fortune. Hamon Evêque de Leon, ayant appris la détention de son pere, arma la Noblesse & le peuple, marcha contre Châteaulin & envoya demander du secours au Duc. Les démarches du Prélat eurent tout le succès qu'il pouvoit desirer; le Duc vint lui-même à son secours; Châteaulin fut assiégé de toute part, & emporté d'assaut. Enfin le Vicomte du Fou & ses complices furent faits prisonniers, & enfermés au Château de Daoulas, où ils périrent de faim & de misere.

AN. 1163.
Guerre entre les Vicomtes de Leon & du Fou.
Guil. Armor to. 5. Scrip. Franc. p. 79.

Il semble que la reconnoissance auroit dû attacher le Vicomte de Leon au Duc, qui avoit contribué de si bonne grace à lui rendre la liberté: mais d'autres intérêts l'attacherent au parti contraire. La Duchesse Berthe étoit morte, sans qu'on sçache précisément en quel tems. Après sa mort, Eudon prit le titre de Comte de Vannes & de Cornouaille, soit que par un Traité Conan lui eut cedé ces deux Comtés, soit qu'il s'en fut emparé. L'Histoire ne nous fournit rien là-dessus, qui puisse fixer nos incertitudes. On n'est pas plus certain de l'année, où Eudon épousa en secondes nôces Alienor fille de Guyomarch de Leon. Ce qu'il y a de constant, c'est que par cette nouvelle alliance Eudon détacha Hervé Vicomte de Leon, & son fils Guyomarch, des intérêts du Duc Conan IV. & les mit dans les siens. Jean de Dol, qui lui avoit gardé une fidélité inviolable jusqu'à la fin, & qui étoit mort au mois de Juillet l'an 1162. avoit laissé Iseult sa fille unique & toutes ses terres sous la garde de Raoul de Fougeres, son beau-frere. Celui-ci pour mettre les biens de sa pupille hors d'insulte, fit d'abord fortifier Dol & Combourg. Il quitta ensuite le parti de Conan, & rentra dans celui de Pothoet. Nouvelle ligue & nouvelle guerre. Les trois Seigneurs unis pillerent & ravagerent les terres du Duc; tout plia sous l'effort de leurs armes.

AN. 1164.
Ligue contre le Duc.
Robertus de Monte inter Acta Brit. to. 1. col. 131.

Le Duc trop foible pour faire tête aux Ligués, implora le secours du Roi d'Angleterre. Henri ne pouvant l'assister en personne, donna ordre à Richard du Homet, son Connétable en Normandie, d'assembler tous les Barons de la Province & de les mener à Conan. Richard entra en Bretagne l'an 1164. au mois d'Août, joignit ses forces à celles du Duc, & se rendit maître du château de Combourg & de la ville de Dol. Henri établit pour Sénéchal de cette Ville, Jean de Soli-

Conan a recours au Roi d'Angleterre.
Robertus de Monte. Actes de Bret. to. 1. col. 658.
Prise de Combourg & de Dol.

AN. 1164.

gné pere de Harsculphe, qui fut dans la suite Sénéchal de Dol par son mariage avec l'héritiere de cette maison. Après la perte de Combourg & de Dol, Raoul de Fougeres, pour se venger, gagna quelques Seigneurs de Bretagne & du Maine. Ils formerent une ligue offensive & défensive contre Henri & contre le Duc; & il est aisé de juger que Porhoet & Leon son beau-pere, ne firent pas difficulté d'y entrer.

AN. 1166.

Henri assiége Fougeres, le prend & le fait raser.

Joan. Sarisber. Epist. 143. ad Tho. Cantuar. Robertus de Monte. Nicol. de Monte Ep. 146. ad Tho. Cantuar. Radulphus de Diceto pag. 547.

Conan épouvanté eut recours à son protecteur ordinaire. Sans penser au péril auquel un petit Prince s'expose, en appellant à sa défense une puissance qui lui étoit si supérieure, il pria donc Henri de venir à son secours. Ce Monarque passe en Normandie, assemble toutes ses forces, entre en Bretagne & marche vers Fougeres. Raoul de son côté avoit rassemblé un assez bon nombre de troupes, avoit fait couper tous les bleds & les fourages à plusieurs lieues à la ronde, & avoit rempli son Château de toutes les provisions nécessaires pour un long siége. Henri parut à la vûe de Fougeres sur la fin du mois de Juin l'an 1166. Les approches lui en furent très-difficiles, parce que les chemins avoient été rompus & remplis d'épines, de pieux & de chausse-trapes. Les assiégés firent plusieurs sorties avant & pendant le siége, dans lesquelles le Roi Henri perdit un grand nombre de Chevaliers. Malgré ces difficultés & ces pertes il fit ses approches, prit la place, l'abandonna au pillage & la fit raser. Après cet exploit Henri porta ses forces contre le Vicomte de Thouars, qui s'étoit aussi révolté contre lui dans le Poitou, & remporta encore tout l'avantage de cette seconde expédition. La défaite de ces deux Seigneurs jetta la consternation parmi leurs alliés, qui les quitterent de peur d'être enveloppés dans leur malheur.

Le Roi d'Angleterre se rend maître de la Bretagne.

Robertus de Monte. Chron. Norman.

Une campagne si heureuse mettoit Henri en état d'exécuter le projet qu'il avoit sur la Bretagne; il n'en laissa pas échapper l'occasion. Héritier des Comtes d'Angers il possédoit l'Anjou, la Touraine & le Maine; l'Aquitaine lui avoit été apportée en mariage par son épouse Alienor, & en qualité d'héritier de Geoffroi d'Anjou, que les Nantois avoient choisi pour leur Souverain, il étoit maître de la Ville & du Comté de Nantes. Sur ces titres son ambition s'étoit flattée qu'un jour la Bretagne entiere feroit partie de ses Etats. Il n'avoit rien négligé jusqu'alors pour mettre cette grande Province dans sa maison; il parvint à ses fins par un mariage. Quoique Geoffroi son troisiéme fils n'eut encore que huit ans, & que Constance, fille unique de Conan, n'en eut que cinq, il ne laissa pas que de proposer cette alliance. Conan redoutant la puissance d'un si grand Roi, ne prit pas seulement le tems de réfléchir sur le tort qu'il faisoit à sa maison, & consentit à tout ce qui lui fut proposé. Il fut stipulé par le traité, qu'attendu la grande jeunesse du Prince & de la Princesse, ils n'entreroient en possession de tout le Duché qu'après la mort de Conan & d'Eudon, & que jusqu'à ce tems ils ne jouiroient que des revenus du Comté de Nantes.

Mariage arrêté entre Geoffroi d'Angleterre & Constance de Bretagne.

Quelque avantage que Henri tirât de ce traité, son ambition & son avarice n'en furent pas assouvies. La timidité & la foiblesse de Conan l'enhardirent à entreprendre quelque chose de plus. Il lui demanda le Duché de Bretagne, & le lâche Conan n'eut pas la force de le lui refuser: il ne se reserva que le Comté de Guingamp, qui lui appartenoit, disoit-il, en propre, à cause du Comte Etienne son ayeul, comme s'il eut douté de la solidité de ses droits sur le reste de la Bretagne. Henri lui laissa la possession d'un bien qu'il sçavoit lui être disputé, & reçut l'hommage des Seigneurs Bretons, qui suivoient le parti de Conan. Après ce traité conclu à Thouars, Henri vint à Rennes, prit possession du Duché, & disposa en Souverain de toutes les charges. Il ordonna même la levée des deniers pour la Croisade en Bretagne, comme dans le reste de ses Etats. Rappellé par ses affaires en Normandie, il prit la route de Combourg & de Dol pour visiter en passant ces deux places, qui, l'année précédente, avoient été réduites sous son obéissance.

Gervasius Dorob. pag. 1399.

AN. 1167.

Eudon & ses alliés domptés par le Roi d'Angleterre.

Robertus de Monte. Chron. Norman.

Eudon & ses Alliés ne crurent pas devoir se soumettre à un traité qui avoit été fait sans leur participation & dont ils étoient la victime. Henri n'eut pas plutôt le pied hors de la Bretagne, que reprenant les armes, ils firent le dégât sur les terres que Conan s'étoit réservées & sur celles qu'il avoit cédées au Roi d'Angleterre. Conan se défendit d'abord avec assez de succès: mais effrayé du nombre & de la valeur de ceux qui l'attaquoient, il dépêcha un courier en Angleterre pour aver-

tir le Roi de la situation où il se trouvoit. Le Monarque irrité & résolu de s'assurer une bonne fois la possession de la Bretagne, passa la mer, attaqua d'abord le Vicomte de Leon, s'empara des Places qu'il avoit en basse-Bretagne, & fit brûler à ses yeux la plus considérable de ses Forteresses. Après toutes ces pertes il ne resta au Vicomte d'autre ressource que de se soumettre au Vainqueur. Il lui fit hommage; & Eudon obligé aussi de céder au plus fort fit sa paix avec le Roi, & lui donna pour ôtage Alix sa fille qu'il avoit eue de la Duchesse Berthe. AN. 1167.

AN. 1168.

Ligue d'Eudon contre le Roi d'Angleterre. *Robertus de Monte. Chron. Andega.*

Cette paix apparente ne dura qu'autant que Henri demeura dans la Province. A peine fut-il sorti pour aller en Normandie, où la mort de sa mere Mathilde l'appelloit, qu'Eudon, secouant le joug qu'il avoit été forcé de subir, forma une nouvelle ligue, dans laquelle il engagea le Vicomte de Thouars & plusieurs Barons d'Aquitaine, Olivier de Dinan & Rolland son cousin, Geoffroi de Monfort & autres Seigneurs Bretons. Le Roi Louis VII. par zéle pour les intérêts d'Eudon approuva cette Ligue, & promit aux Seigneurs qui y étoient entrés, de ne faire aucune paix avec le Roi d'Angleterre sans les comprendre dans le Traité. Les Seigneurs confédérés lui promirent la même chose de leur côté & lui donnérent des ôtages pour garants de leur bonne foi. Henri, informé des pratiques secretes qui se trâmoient contre lui en Bretagne, n'attaqua point Eudon par la force, il tâcha de le gagner par des promesses; mais ce Prince ne donna point dans le piége. Aussi inflexible aux caresses du Roi, qu'il avoit été ferme à lui tenir tête, tant qu'il l'avoit pû, il ne se laissa point entâmer, & persista constamment à défendre ses droits. Henri en fut piqué au vif, & chercha les moyens de se venger d'un ennemi qui sembloit le mépriser.

Henri viole la fille d'Eudon. *Robertus de Monte.*

Il avoit en sa puissance Alix, qui lui avoit été donnée en ôtage quelque tems auparavant. Quoique cette Princesse, comme fille d'Eudon & de Berthe, fût sa cousine germaine, parce que Berthe & Henri étoient enfans des deux sœurs, ni le droit des gens, ni la liaison du sang, ni la Religion, ni le respect dû à une personne d'un si haut rang, ne furent capables de mettre un frain à la rage dont il étoit transporté. Il se vengea du pere en ravissant l'honneur à la fille. On ne peut exprimer la douleur dont Eudon fut pénétré en apprenant l'injure atroce, que Henri lui avoit faite. Il fit retentir la Province de ses plaintes; il anima un grand nombre de Seigneurs à entrer dans ses justes ressentimens; & tous ensemble protestérent, que la vengeance seroit aussi éclatante, que l'outrage étoit criant.

Guerre du Roi Henri en Bretagne. *Robertus de Monte.*

Mais Henri ne lui donna pas même le tems de se préparer à la guerre. La conférence pour laquelle il étoit venu joindre Louis VII. entre Pacy & Meulant, ne fut pas plûtôt terminée, qu'à la tête d'une armée il marche en Bretagne avec la diligence qui lui étoit ordinaire. Il attaque Eudon; ravage le pays de Porhoet; y met tout à feu & à sang; assiége le Château de Josselin & le renverse de fond en comble; prend les villes de Vannes & d'Aurai qu'il fait fortifier; & confisque enfin le Comté de Vannes avec la moitié de celui de Cornouaille. Eudon mis hors d'état de lui nuire, Henri s'avança du côté de Dinan. Sur la route il mit garnison dans le Château de Hedé, qui lui fut rendu par Geoffroi de Monfort; rasa celui de Tinteniac & alla mettre le siége devant Becherel, petite ville du domaine de Rolland de Dinan. La situation de cette Place est avantageuse & l'abord difficile. Henri la battit pendant plusieurs jours, & il ne s'en rendit maître que par le secours des machines, dont on se servoit alors dans l'attaque des Places fortes. C'est pour cela qu'après l'avoir prise, il la fit fortifier, afin de tenir tout le pays dans le respect. Il eût bien voulu former le siége du Château de Lehon; mais il n'en eut pas le tems. Il se contenta de ravager les bords de la Rance jusqu'à S. Malo.

Conférence de la Ferté-Bernard entre les Rois de France & d'Angleterre. *Joan. Sarisber. Ep. ad Mag. Lombardum, & Thomam. Cantuar.*

La fête de S. Jean-Baptiste approchoit, & c'étoit le jour où finissoit une Trève conclue, l'année précédente, entre Louis VII. & Henri. Pour prévenir ce jour, le Roi d'Angleterre prit la route de la Ferté-Bernard, où il devoit conférer avec Louis. De peur qu'on ne portât à ce Prince des plaintes contre lui, en passant par le Maine, il défendit aux Seigneurs qui vinrent le saluer, de se trouver à la conférence, & il leur ordonna d'arrêter les Seigneurs Bretons & Poitevins qui voudroient y assister. Les Manceaux aussi mécontens de Henri que les Bretons & les Poitevins, se firent un devoir de ne pas exécuter un ordre, dont l'inexécution pouvoit produire de bons effets pour les uns & pour les autres. Ils al-

AN. 1168.

lerent & laisserent aller à la Ferté-Bernard tous ceux qui passerent par chez eux. Porhoet & Dinan s'y distinguerent. Ils se plaignirent avec force des injustices, des violences, des usurpations, & sur-tout de la mauvaise foi du Roi d'Angleterre. Le premier s'étendit en particulier sur l'affront insigne, qu'il en avoit reçu en la personne de sa fille. Il lui reprocha le crime énorme qu'il avoit commis en deshonorant sa propre parente; il se récria sur la foi des ôtages qu'il avoit violée: en un mot il le traita comme le méritoit un traitre, un perfide, un adultere & un incestueux. Outre les Bretons, l'on vit encore à la Ferté-Bernard des Ambassadeurs des Rois d'Ecosse & de Galles; les Poitevins & les Gascons s'y trouverent aussi pour faire ou pour renouveller avec le Roi Louis une Ligue contre le Roi d'Angleterre. Ils lui promirent du secours & lui donnerent des ôtages pour garants de leurs promesses.

Les plaintes des Bretons ne contribuerent pas peu à rendre cette conférence inutile, & les deux Rois se séparerent sans avoir rien terminé. La guerre se continua; mais elle ne dura guères que six mois. Il y eut une seconde conférence tenue à Montmirail dans le Perche le jour de l'Epiphanie. Les deux Rois y réglerent leurs différends, & le Traité de paix qui fut dressé, sembloit annoncer un avenir tranquille. Le Roi de France n'oublia pas la parole qu'il avoit donnée aux Seigneurs Bretons & Poitevins, qu'il ne concluroit rien, que le Roi d'Angleterre ne leur rendît ses bonnes graces, & ne fût convenu de tout ce qu'ils jugeroient nécessaire, tant pour la sûreté de leurs personnes, que pour la conservation de leurs biens. Henri qui ne s'accommodoit avec le Roi de France, que pour être plus en état de réduire les Seigneurs particuliers, qui mettoient obstacle à ses usurpations, consentit à tout ce que l'on voulut, bien entendu qu'il n'observeroit dans la suite, que ce qui conviendroit à ses intérêts. Mais pendant que l'on ne donnoit que des paroles aux Bretons, les Rois disposoient entr'eux de la Bretagne, comme d'un bien qui n'avoit plus de maître. Henri, fils du Roi d'Angleterre fit hommage à Louis du Duché de Bretagne & du Comté d'Anjou, & Geoffroi fit hommage de la Bretagne à son frere, par ordre du Roi leur pere.

AN. 1169. Conférence de Montmirail. *Chron. Gervasii Doroborn. p. 1404.*

Geoffroi reconnu Duc de Bretagne.

Les choses ainsi réglées, Geoffroi alla à Rennes, où il fut reconnu Duc de Bretagne & couronné par Etienne Evêque de cette Ville. Les Barons qui étoient présens à cette cérémonie, firent hommage & serment de fidélité au nouveau Duc. Le Roi son pere étoit passé en Poitou & en Gascogne pour y régler tout à son avantage, sans se mettre en peine d'observer ce qu'il avoit promis à Montmirail. Il retourna au mois d'Août en Normandie, où il fut joint par son fils Geoffroi & par un grand nombre de Seigneurs Bretons. Sur la fin de l'année il se transporta à Nantes pour y célébrer la fête de Noël. Après avoir satisfait à ses dévotions, il visita avec le nouveau Duc une partie de la Bretagne pour recevoir les hommages des Seigneurs qui, soit à dessein, soit par des raisons légitimes, ne s'étoient point trouvé à Rennes lorsque Geoffroi y fut couronné. C'est alors qu'on reconnut quels avoient été les motifs, qui avoient porté Henri à signer le Traité de Montmirail, & quel fond on devoit faire sur ses promesses. Il traita les Seigneurs avec plus de hauteur que jamais. Eudon fut celui de tous, contre qui il fit le plus éclater son ressentiment. Après avoir porté le fer & le feu dans toutes ses terres, il le contraignit de se rendre à discrétion. Il le traduisit ensuite à un Tribunal de Juges qu'il avoit établi à Rennes, & le fit condamner comme rebelle à perdre tous les biens qu'il possédoit sous son domaine. Louis VII. apprit bientôt la dureté & la violence dont usoit Henri à l'égard d'Eudon & de ses Alliés: mais il se contenta de déplorer leurs malheurs & d'admirer les lumieres de l'Archevêque de Cantorberi, qui lui avoit dit à Montmirail, qu'il falloit faire peu de fond sur les paroles de Henri. Tout ce qu'il fit de plus, fut de recevoir Eudon à sa Cour, lorsque ce Prince, dépouillé de ses Etats, alla chercher en France un azyle contre sa mauvaise fortune. Les habitans de Josselin furent aussi chassés, & la Ville fut changée en une affreuse solitude.

AN. 1170. Eudon entiérement dépouillé par Henri. *Chron. Ger. Doroborn. Joan. Brompton, Roberti de Monte & Rogeri de Houveden. Actes de Bret. to. 1. col. 716.*

Henri tombe malade en Normandie & y fait son testament.

Après de telles expéditions Henri passa en Angleterre pour y faire couronner son fils aîné. Il revint ensuite en Normandie, où il fut attaqué d'une maladie très-dangereuse qui l'obligea de penser sérieusement à ses affaires. Il fit une espéce de testament, par lequel il donna le Duché d'Aquitaine à son fils Richard; la Bretagne à Geoffroi qui n'avoit pas encore épousé Constance; la Normandie, le

Maine & l'Anjou au nouveau Roi Henri, & le Comté de Mortain à Jean qui étoit encore enfant. Mais Dieu fit grace à Henri pour cette fois & lui rendit la santé. Pour lui en marquer sa reconnoissance Henri fit quelques voyages de dévotion, qui ne le rendirent pas meilleur.

AN. 1170.

Guerre de l'Evêque de Leon avec son frere. *Guil. Armoric. to. 5 Scrip. Fran. p. 71 Chron. Kemperleg. & Mss. Eccl. Nannet.*

Pendant qu'il étoit détenu en Normandie, les Bretons se faisoient la guerre à outrance. Hamon Evêque de Leon fut chassé de son Siége par son frere Guyomarch, à qui il avoit rendu la liberté six ans auparavant. Dans cette extrêmité il eut recours au Duc Conan, si cependant on peut encore lui donner ce nom. Conan entra à la tête de ses troupes dans le pays de Leon, attaqua Guyomarch & le mit en fuite, lui tua beaucoup de soldats, fit un grand nombre de prisonniers & rétablit l'Evêque sur son Siége. Mais Hamon ne jouit pas long-tems du fruit de cette victoire, ayant été assassiné le 25. Janvier 1171. par son frere & son neveu. Conan mourut vingt-six jours après Hamon & fut enterré dans l'Abbaye de Begar. On le nomme ordinairement Conan le Petit. Il étoit fils d'un Prince qui avoit de grands desseins, de la conduite & du courage; mais les enfans ne ressemblent pas toujours à leurs peres. Il est vrai que Conan ne manquoit pas de valeur dans l'occasion; deux victoires remportées & un siége heureusement terminé en font foi: mais il a terni la gloire de ses actions par tout ce que la foiblesse & la timidité lui ont fait accorder au Roi d'Angleterre. On ne le considéroit plus, quand il mourut, que comme un simple Comte de Richemont & de Guingamp.

Mort de Conan IV. *Robertus de Monte. Chron. Kemperleg. & Mss. Eccl. Nannet.*

Il avoit fondé quelque tems avant sa mort l'Abbaye de N. D. de Carnoet près de l'embouchure de la riviére d'Elé. C'est celle que l'on appelle aujourd'hui S. Maurice, du nom de son premier Abbé. Maurice étoit né à Loudeac & avoit fait de bonnes études, avant que d'embrasser l'état Religieux. On le loue surtout pour sa prudence, son humilité, sa modestie & sa discrétion. Il n'y avoit que trois ans qu'il portoit l'habit de Cîteaux, lorsqu'il fut élu Abbé de Langonet. Après avoir gouverné cette Maison pendant trente ans, il se démit de sa charge & se retira dans une solitude de la forêt de Carnoet, que le Duc Conan lui donna. Il étoit accompagné de dix Moines, avec lesquels il vêcut dans une grande austérité. Il ne demandoit point de biens à Dieu, mais seulement la grace de se contenter de peu de chose. Il mourut l'an 1191. après avoir gouverné la nouvelle Abbaye quinze ans. Sa vie a été écrite par Guillaume, neuviéme Abbé du même Monastère, qui vivoit l'an 1323.

Fondation de l'Abbaye de S. Maurice de Carnoet. *Hist. de Bret. to. 2 col. 664. Acta Mss. S. Mauricii.*

AN. 1171.

Le Vic. de Leon fait la paix avec le Roi d'Angleterre. *Robertus de Monte.*

Henri ayant appris la mort de l'Evêque de Leon déclara qu'il ne laisseroit pas ce crime impuni. Pour en tirer une satisfaction convenable ou quelque avantage pour lui, il s'avança trois fois jusqu'à Pontorson, comme s'il eût voulu entrer en Bretagne. Son dessein n'étoit pas d'entâmer une guerre, dont il ne pouvoit pas régler la durée; d'autres affaires demandoient sa présence en Irlande. Guyomarch, craignant avec raison d'être accablé par une puissance, dont les forces étoient si supérieures aux siennes, fit proposer au Roi un accommodement. Henri qui ne cherchoit qu'à l'intimider, déclara qu'il se contenteroit de ses soumissions. Aussitôt Guyomarch vint le trouver à Pontorson, lui fit serment de fidélité & lui céda ses Forteresses. Henri, content d'avoir terminé en si peu de tems l'affaire de Leon, passa en Angleterre & de là en Irlande. Il laissa en Normandie le jeune Roi, qui tint sa Cour pléniere à Bur près de Bayeux le jour de Noël. Un nombre prodigieux d'Evêques, d'Abbés, de Comtes, de Barons & de Chevaliers se trouverent à cette fête. Ils firent suivant l'usage de magnifiques présens au jeune Roi, qui de son côté leur en fit de considérables.

AN. 1172.

Le Comte Eudon est chassé de Bretagne. *Robertus de Monte, Joan. Brompton in chron. Chron. Mss. Eccl. Nannet.*

L'année suivante le Roi Henri revint en Normandie pour se faire absoudre de l'excommunication qu'il avoit encourue par la mort de Thomas Archevêque de Cantorberi. Les Cardinaux que le Pape avoit chargés de cette affaire, ne se pressérent pas de la terminer. Ils en remirent la décision après le retour du jeune Roi, qui devoit passer en Angleterre pour faire couronner Marguerite de France son épouse. Pendant cet intervale Henri vint en Bretagne, où le parti d'Eudon reprenoit de nouvelles forces. Il le dissipa entiérement, & contraignit Eudon de se réfugier une seconde fois en France. Et afin qu'il ne lui restât plus aucun prétexte de revenir en Bretagne, il ajugea tout le Duché à Geoffroi, quoiqu'il n'en eût pas encore épousé l'héritiere. Il lui donna encore les Comtés de Guingamp & de

AN. 1172.

Richemont, vacans par la mort du Duc Conan, & il ne laissa rien à Eudon, si ce n'est, peut-être, le Comté de Porhoet. Tout cela se passa vers la fin du mois d'Août.

Concile d'Avranches.
Roger de Houveden. Brompton in chron. p. 1080.

Dans le mois suivant les Cardinaux terminérent l'affaire de l'Archevêque de Cantorberi, & tinrent un Concile dans la ville d'Avranches, où ils firent quelques réglemens sur la discipline Ecclésiastique. L'Archevêque de Tours renouvella dans cette Assemblée ses plaintes contre l'Evêque de Dol; mais leur différend demeura indécis. Il n'en fut pas de même du procès des Moines de Redon & de Quimperlé sur la propriété de Bellisle. Cette affaire avoit été jugée l'an 1114. en faveur des Moines de Kemperlé; mais ceux de Redon n'avoient pas acquiescé à ce Jugement. Enfin elle fut terminée dans le Concile d'Avranches par la cession que les Moines de Kemperlé firent à ceux de Redon du Prieuré de N. D. qu'ils avoient dans la ville de Nantes. L'accord fut signé dans le Chapitre de Nantes en présence de plusieurs Chanoines, à qui on accorda une redevance de vingt sols par an, pour les droits qu'ils avoient sur ce Prieuré.

Actes de Bret. to. 1. col. 667.

AN. 1173.

Commencement des divisions entre le Roi Henri & ses enfans.
Brompton in chron. Chron. MSS. Eccl. Nannet. Roger de Houveden. Robertus de Monte.

Cependant le jeune Henri étoit passé en Angleterre pour le couronnement de la Reine son épouse, & y étoit demeuré par ordre de son pere. Ils eurent permission de revenir en Normandie au mois d'Octobre. Aussi-tôt qu'ils y furent arrivés, Henri II. les envoya vers le Roi de France, qui souhaitoit ardemment de les voir. Il semble qu'il ne leur fit faire ce voyage qu'avec répugnance; car il ne leur permit pas de faire un long séjour à la Cour; mais il n'y furent que trop pour le repos de l'Etat. En effet quelques Seigneurs mécontens de Henri II. firent honte au jeune Roi de vivre dans la dépendance; ils lui insinuérent de demander, pour se tirer de cet indigne état, ou l'Angleterre ou la Normandie. Et comme il pouvoit être refusé, ils lui firent sentir qu'en ce cas il trouveroit de l'appui en France. Il est des Historiens qui accusent le Roi de France d'avoir été l'auteur de ces pernicieux conseils. D'autres avouent qu'il ne fut pas le seul à les inspirer au jeune Roi, & que la Reine Eleonore avec les Barons d'Angleterre & de Normandie lui suggérerent la même chose. Quoiqu'il en soit, le jeune Roi se présente devant son pére, & lui fait la demande qui lui avoit été suggérée. N'ayant pas été favorablement écouté il prend les armes, & entraîne dans son parti ses deux freres Geoffroi & Richard. Le changement que Henri II. vouloit faire dans les partages de ces trois Princes pour augmenter celui de son fils Jean, qu'il se proposoit de marier avec la fille du Comte de Maurienne, contribua beaucoup à allumer le feu de la discorde dans sa famille.

Il étoit à craindre pour Henri II. que les Bretons ne s'attachassent à leur Duc, & ne profitassent d'une occasion si belle pour se soustraire à son obéissance; mais ce Prince à la prudence duquel rien n'échappoit, envoya ordre aux Barons de se rendre auprès de sa Personne. Quelques-uns se conformérent à cet ordre; mais Raoul de Fougeres, loin d'y obéir, fit une diligence extrême pour rétablir son Château de Fougeres, que Henri avoit rasé. Il fut bientôt joint par Harsculphe de S. Hilaire, jeune Seigneur de beaucoup de mérite, & qui étoit entré bien avant dans la confidence du Duc Geoffroi. Henri II. avoit éloigné ce Seigneur de son fils, peu de tems avant qu'il se retirât en France; & l'on prétend que ce mauvais traitement avoit été un des motifs de la révolte de Geoffroi contre son pere. Hugues Comte de Chestre, Eudon Comte de Porhoet, Guillaume Patri & ses trois fils vinrent par différens chemins grossir la troupe du Seigneur de Fougeres. Eudon après avoir fait quelque séjour dans le camp des Confédérés, les quitta pour aller rebâtir son Château de Josselin. Il s'empara ensuite de Ploarmel, & se remit en possession des Comtés de Vannes & de Cornouaille; mais digne par sa naissance de la plus grande fortune, il n'étoit pas né pour en jouir.

Raoul de Fougeres se souleve contre Henri, & rétablit son Château.

Le Comte Eudon fait la même chose.

Henri prend les Brabançons à sa solde & les envoye en Bretagne.
Brompton in chron. Robertus de Monte.

A peine cette révolte eut-elle éclatée, que Henri II. appella à son secours une troupe d'aventuriers, qui par une pratique contraire au Christianisme faisoient métier de la guerre & se donnoient à ceux qui les payoient le mieux. On les appelloit *Brabançons*, parce que la plûpart étoient originaires du Brabant, d'autres les nommoient *Routiers*, à cause de leur maniere de vivre, qui les mettoit toujours en route pour aller tuer, brûler & piller, selon qu'ils étoient commandés. Telles furent les troupes que Henri II. envoya pour faire le dégât sur les terres de Raoul de

Fougeres. Elles exécuterent ses ordres en partie ; mais ayant été défaites par les gens de Raoul, entre S. James & Fougeres, elles furent obligées de prendre la fuite. Raoul pour se venger des ravages, que les Brabançons avoient faits sur ses terres, brûla S. James & le Château de Tilleul. Henri, ayant sçu quelque tems après, que Raoul étoit sorti de Fougeres, s'en approcha lui-même ; mais il s'enfuit à la seule nouvelle de son retour. En se retirant il fit un butin considérable sur les vassaux de Raoul, qui avoient eu ordre de conduire leurs bestiaux dans la forêt & d'y transporter leurs meubles pour être renfermés dans ces lieux souterrains, que l'on appelle aujourd'hui les celliers de Landan. La plûpart de ces vassaux n'étoient pas encore entrés dans la forêt, lorsqu'ils furent surpris & dépouillés par les gens de Henri.

AN. 117,.

Courses de Henri en Bretagne.

Raoul ne tarda pas à prendre sa revanche. Ayant gagné par priéres & par argent les garnisons de Dol & de Combourg, il se rendit maître de ces deux Places. Henri averti de cette perte, envoya les Brabançons en Bretagne pour y contenir ses garnisons dans le respect. Raoul de Fougeres & ses Alliés allerent audevant de ces Aventuriers & leur livrerent combat le vingtiéme jour d'Août ; mais ils furent entiérement défaits. Les Bretons perdirent dans cette journée plus de quinze cens hommes ; seize Chevaliers furent faits prisonniers de guerre & conduits à Pontorson. Le Comte de Chestre & Raoul de Fougeres auroient subi le même sort, s'ils ne se fussent renfermés dans la Tour de Dol avec quarante Chevaliers. Les Brabançons assiégerent la Tour de toute part, & cependant donnérent avis au Roi Henri de leur victoire. Henri ayant appris ces heureuses nouvelles, se rendit à Dol avec une diligence, qui paroît presque incroyable. Aussitôt qu'il fut arrivé, les pierriers furent pointés & toutes les machines furent dressées pour battre la Tour. Il pressa si vivement les assiégés qu'il les obligea de capituler le 26. Août. Les uns furent renfermés dans diverses forteresses & les autres demeurerent à la suite du Roi après lui avoir donné des ôtages. On ne put jamais résoudre Raoul de Fougeres à prendre ce dernier parti ; il livra au Roi ses deux fils Juhel & Guillaume, & se retira dans les forêts.

Raoul de Fougeres se rend maître de Dol & de Fougeres, & est ensuite défait par les Brabançons.
Roger de Houveden p. 534.

Siége & prise de la Tour de Dol.
V. la Note 54.

Les avantages que Henri venoit de remporter, déterminérent ses ennemis à entrer en négociation. Pour régler les différends de part & d'autre, les deux Rois s'abouchérent le 25. Septembre entre Gisors & le Château de Trie. Louis VII. étoit accompagné des trois freres Henri, Richard & Geoffroi, de plusieurs Prélats, & d'un grand nombre de Seigneurs. Henri II. de son côté avoit amené les Prélats, les Comtes & les Barons de son obéissance. Quelques avantages qu'il eût remporté sur ses ennemis, il offrit cependant à l'aîné de ses enfans la moitié des revenus, qu'il tiroit de l'Angleterre, & quatre Places dans ce Royaume ; ou s'il aimoit mieux demeurer en Normandie, la moitié des revenus de cette Province, ceux d'Anjou, trois Places en Normandie, une en Anjou, une dans le Maine & une en Touraine. Il offrit pareillement à Richard la moitié des revenus de l'Aquitaine & quatre Places dans ce pays. Quant à Geoffroi, il s'engagea à lui céder toute la Bretagne, aussi-tôt que le Pape lui auroit permis d'épouser l'héritiere de ce Duché. Au surplus il déclara qu'il laissoit les Légats du Pape maîtres d'augmenter les offres qu'il faisoit à ses trois fils. Des propositions si raisonnables en apparence, & d'un Prince qui soupiroit après la paix, ne la firent pas conclure, parce que le Roi de France s'y opposa. Les pourparlers furent sans fruit ; les Parties se séparérent plus aigries qu'auparavant, & dès le lendemain les François & les Anglois se battirent.

Entrevue des deux Rois inutile.
Roger de Houveden ubi supra.

Pendant ces funestes divisions la Bretagne n'étoit pas tranquille. Les Seigneurs Nantois, dont les Brabançons avoient ruiné les Châteaux, s'étoient retirés dans les forêts, d'où ils faisoient des courses continuelles sur les terres de Henri II. & sur celles de ses partisans. Ce fleau attira la disette, qui désola le pays pendant deux ans, & les maladies qui suivent ordinairement la disette, emportérent une bonne partie de ce que le fer avoit épargné. L'Evêché de Nantes vaqua près de deux ans après la mort de Bernard, & celui de S. Paul de Leon ne fut rempli qu'au commencement de l'an 1174. quoique son dernier Evêque eût été assassiné trois ans auparavant ; encore ce Siége fut-il rempli par un Simoniaque. Nous ne prétendons pas accuser le Roi Henri II. d'avoir vendu l'Evêché de Leon, ni d'avoir fait durer la vacance de quelques Eglises pour jouir de leurs revenus. Sa mémoire

Ravages & famine en Bretagne.
Robertus de Monte. Chron. Mss. Eccl. Nannet.

Vacances de quelques Eglises.

est ternie par assez d'autres fautes sans le charger encore de celles-là.

AN. 1174.

Projet de descente en Angleterre inutile.

La haine, que ses trois enfans avoient conçue contre lui, sembloit les unir & les rendre amis, quoique dans le fond ils ne s'aimassent pas beaucoup. Ils eussent été parfaitement satisfaits, si la résolution prise à la Cour de France l'an 1174. de faire une descente en Angleterre, tandis que les Ecossois la ravageoient de leur côté, eût pû réussir. Mais la Providence qui régle tout ici bas, en ordonna autrement. Les vents contraires arrêtérent la flotte des François à Graveline jusqu'à ce que celle de Henri fût équipée. Pendant ces préparatifs il faisoit la guerre en Aquitaine, où il réduisit plusieurs Places sous son obéissance. Il passa ensuite en Anjou, où il mit tout à feu & à sang, n'épargnant ni les arbres ni les vignes. Il s'empara de la ville d'Ancenis sur les confins de la Bretagne, & y bâti un Château. Enfin il donna la garde de l'Anjou, du Maine & du Château d'Ancenis à Maurice de Craon. Après ces tristes expéditions il se rendit à Harfleur, où il s'embarqua le 7. Juillet. Les vents lui furent si favorables, qu'il arriva le lendemain à Southampton. D'heureux succès répondirent à un si heureux trajet, de maniere qu'il fut en état de repasser en France un mois après en être sorti. Pendant son absence Louis VII. avoit formé le siége de Rouen : mais faute de troupes il n'avoit enfermé qu'une partie de la ville. Henri de retour, entra dans cette ville à la tête de ses Brabançons & de mille Gallois; fit déboucher les portes que l'on avoit murées du côté de l'attaque, & fit sur les François des sorties si vives, qu'il les contraignit à lever le siége.

Henri ravage l'Anjou, & bâtit le Château d'Ancenis. *Roger de Houveden. p. 538.*

Conférence de Gisors inutile. *Roger de Houveden. pag. 541. Rad. de Diceto pag. 583.*

Après cet échec on pensa sérieusement à un accommodement entre les Parties belligerantes. Pour y parvenir, on convint d'une conférence à Gisors le 8 Septembre. Les deux Rois s'y trouvérent & ne conclurent rien; mais ils convinrent de se revoir le 29. Septembre entre Tours & Amboise. Dans cette seconde entrevue le Roi d'Angleterre accorda une Trève à ses deux fils Henri & Geoffroi; mais il n'y comprit point Richard, à qui il vouloit faire la guerre pour le forcer de rentrer dans son devoir. Richard, réduit à cette fâcheuse extrêmité, mit les armes bas, demanda pardon & l'obtint sans aucune condition. Sa soumission rendit ses freres dociles & plus faciles à contenter. Pour leur ôter tout sujet de se plaindre, Henri II. promit à l'aîné une pension de quinze mille livres, monnoie d'Anjou, & deux Châteaux en Normandie; à Richard la moitié des revenus du Poitou & deux Places dans le même pays; & à Geoffroi la moitié des revenus de la Bretagne, sans y comprendre la Mée, en attendant qu'il pût épouser la Duchesse Constance. Il fut aussi réglé que le Comte de Chestre, Raoul de Fougeres & les prisonniers qui avoient déja traité avec lui, observeroient les conditions de leur traité; que les autres pourroient être élargis, en fournissant de bonnes cautions pour leur rançon; & que toutes les Places qui avoient été fortifiées pendant la guerre, seroient remises au même état, où elles étoient auparavant. Après ce Traité le Roi d'Angleterre mit en liberté près de deux mille Chevaliers, qu'il tenoit dans les fers; mais son fils aîné, qui n'avoit guères plus de cent prisonniers, eut la dureté de n'en vouloir élargir aucun qu'après leur rançon payée.

Traité de Henri II. avec ses enfans.

AN. 1175.

Henri II. reçoit les hommages de ses trois enfans. *Rad. de Diceto.*

Pour éviter une seconde révolte, Henri II. obligea Richard & Geoffroi de lui faire hommage de ce qu'il venoit de leur accorder. Il reçut leurs hommages dans la ville du Mans, & celui de son fils aîné à Bure près de Bayeux le premier jour d'Avril l'an 1175. Aussi-tôt que le jeune Prince eut joint son pere il se jetta à ses pieds & le supplia de recevoir son hommage. Pour garants de sa fidélité il lui offrit l'Archevêque de Rouen, les Evêques de Rennes, de Bayeux & d'Avranches, & le Comte de Mandeville qui l'accompagnoient. Et si cela ne suffisoit pas il lui offrit le Roi de France, le Comte de Flandres & plusieurs Seigneurs de marque; mais Henri se contenta de son hommage & de son serment de fidélité. Satisfait de la soumission de ses enfans, il envoya Richard en Poitou & Geoffroi en Bretagne pour y faire démolir les fortifications, qui devoient être abbatues suivant le dernier Traité. Il s'embarqua ensuite avec son fils aîné & partit le 7. Mai pour l'Angleterre.

Geoffroi soumet le Comte Eudon. *Rad. de Diceto. Roger de Houveden. Robertus de Monte.*

Aussi-tôt que Geoffroi fut arrivé en Bretagne, il fit abbatre toutes les fortifications, qui avoient été faites pendant les troubles. Il fut secondé dans ses opérations par Rolland de Dinan, que le Roi son pere avoit établi grand Justicier de Bretagne. Ils reprirent ensuite sur le Comte Eudon Vannes, Aurai, Ploarmel & la

la moitié du Comté de Cornouaille. L'autre moitié de cette terre étoit du domaine d'Eudon; on la lui laissa, & par là il se trouva réduit à son ancien patrimoine. Eudon après cette derniere disgrace ne pensa plus qu'à terminer dans le repos une vie si long-tems traversée. Il semble que ses alliés prirent le même parti, au moins pendant le reste de cette année; car l'Archevêque de Tours tint un Concile à Rennes, ce qui ne se fait guères parmi le bruit des armes. Le Duc Geoffroi de son côté, conduit par les sages conseils de Rolland de Dinan, s'appliqua à gagner les cœurs des Seigneurs Bretons. Il ne cultiva pas moins les bonnes graces du Roi son pere, qu'il avoit eu le bonheur de recouvrer. Il célébra avec lui la fête de Pâques à Winchestre l'an 1176. & celle de Noël à Norpthampton.

AN. 1175.

Joan. Brompton in chronico.

Depuis deux ans le Roi Henri faisoit sa résidence en Angleterre, où ses enfans venoient de tems en tems le voir. Mais il ne put se dispenser de passer en Normandie au mois d'Août l'an 1177. pour appaiser le Roi de France vivement piqué contre lui. Louis VII. s'étoit plaint au Pape de ce que Henri II. ne faisoit pas épouser sa fille Alix à Richard Comte de Poitou. Cette Princesse avoit été accordée à Richard par le Traité de paix fait entre les deux Rois le 30. Septembre 1174. & avoit été conduite en Angleterre pour y être élevée. Henri II. aimoit éperduement Alix & ne pouvoit se résoudre à la perdre de vûe. Cependant le Pape ayant menacé de mettre en interdit toutes les terres de son obéissance, s'il ne rendoit Alix ou ne concluoit son mariage, il se hâta de voir le Roi de France & de le tromper par de belles paroles, qu'il n'avoit pas dessein de tenir. Le lieu de l'entrevue fut Yvri, où les deux Rois se trouvérent le 21. Septembre. Après être convenus de ce qui concernoit le mariage de la Princesse, ils se promirent solemnellement une amitié mutuelle. Ils choisirent ensuite chacun trois Evêques & trois Barons pour régler les différends qu'ils avoient entr'eux, supposé qu'ils ne pussent les terminer par eux-mêmes. Robert Evêque de Nantes, fut un des trois Prélats que choisit le Roi d'Angleterre. Ses trois Barons furent Maurice de Craon, Guillaume Maingot & Pierre de Mont-Reveau.

AN. 1177.

Entrevue des Rois de France & d'Angleterre à Yvri.

Roger de Hovedem, pag. 571.

La conférence terminée, Henri alla à Vernueil, où à la priére des Religieux de Grandmont il fit une Ordonnance contre la cruauté des créanciers. Elle porte en substance, que pour les dettes du Seigneur on ne saisira point les biens de ses Sujets, à moins qu'ils ne se soient rendus ses cautions; mais que l'on pourra seulement saisir les rentes, que les Sujets doivent au Seigneur. Plus cette loi est juste, plus on voit avec quelle barbarie les créanciers exigeoient en ce tems-là le remboursement de leurs deniers. Cette loi fut publiée en Bretagne & dans toutes les Provinces de France, qui dépendoient du Roi d'Angleterre. La publication de cette loi ne fut pas la seule chose, que Henri recommanda à son fils Geoffroi, lorsqu'il l'envoya en Bretagne; il lui donna encore ordre de pousser à bout Guyomarch de Leon & Jarnogon de la Roche-Bernard. Ces deux Seigneurs n'ayant point trouvé d'apui dans leurs familles, furent bientôt domptés. Guyomarch alla trouver Henri pour l'assurer de son obéissance, & Jarnogon livra son Château à Geoffroi.

Loi contre les créanciers.

Le Duc Geoffroi dompte les Seigneurs de Leon & de la Roche-Bernard.

Henri célébra la fête de Noël cette année dans la ville d'Angers. Il y tint sa Cour pléniére avec une si grande magnificence, que l'on n'en avoit point vûe de pareille depuis son couronnement. Sa joie fut d'autant plus parfaite, qu'il eut la consolation de voir dans cette fête ses trois fils Henri, Richard & Geoffroi. Il repassa en Angleterre le 15. de Juillet suivant, & y fit Chevalier son fils Geoffroi. Ce Prince n'avoit pas encore vingt ans accomplis; mais la force & la valeur prévinrent en lui les années. La gloire que ses deux freres s'étoient acquise dans les armes, fut un puissant motif qui le porta à répondre à l'honneur que son pere venoit de lui faire. Dès l'année suivante il attaqua le Vicomte de Leon, que nulle considération ne pouvoit retenir dans le devoir. Guyomarch avoit déja fait deux fois serment de fidélité au Roi d'Angleterre; mais il n'avoit point tenu sa parole. Geoffroi, résolu de le mettre hors d'état de se parjurer une troisiéme fois, l'attaqua après la fête de Pâques de l'an 1179. Il le poussa si vivement, qu'il prit toutes ses Places & le dépouilla de toutes ses terres. Comme il avoit fait vœu d'aller à la Terre-Sainte avec son épouse, Geoffroi leur laissa la jouissance de deux Paroisses jusqu'à leur départ seulement. Ils avoient entr'autres enfans Guyomarch &

AN. 1178.

Geoffroi est fait Chevalier par son pere.

Robertus de Monte.

AN. 1179.

Guyomarch de Leon vaincu & dépouillé de tous ses biens.

Brompton in chron. Robertus de Monte.

AN. 1179.

Hervé de Leon. Geoffroi donna à l'aîné la jouissance de onze Paroisses & il obligea le cadet à le suivre. Guyomarch le pere n'alla point à Jérusalem, étant mort le 27. Septembre 1179. Après sa mort le Duc Geoffroi rendit le Comté de Leon aux deux freres; mais il se réserva la ville & le territoire de Morlaix, qui faisoient partie du même Comté, & dont les Ducs ont toujours joui depuis.

AN. 1180.

Mort du Roi Louis VII.
Rog. de Houveden p. 594.
Radulphus de Diceto pag. 612.

Le Roi Louis VII. mourut le 18. Septembre de l'année suivante, & eut pour successeur son fils Philippe, surnommé Auguste. Cet événement obligea Henri II. de venir en Normandie pour y rendre son hommage au nouveau Roi de France. Leur entrevûe se fit entre Gisors & Trie : ils renouvellérent le Traité d'Yvri sans y faire aucun changement. Après cette conférence Philippe, qui n'avoit pas encore assez d'expérience pour gouverner par lui-même, donna l'administration des affaires à Robert-Clement Seigneur de Mez, qui avoit été son Gouverneur. Pour lui donner plus de crédit il le fit Maréchal de France. Ce choix excita la jalousie des Grands du Royaume, entr'autres d'Etienne Comte de Sancerre, du Duc de Bourgogne, du Comte de Flandres & de la Comtesse de Champagne, qui se liguérent ensemble & prirent les armes contre le nouveau Roi. Henri II. étoit retourné en Angleterre & n'étoit pas à portée de secourir son allié. Mais ses enfans Henri, Richard & Geoffroi se déclarérent hautement contre les rebelles, assemblérent des troupes de toute part, & marchérent au secours du jeune Roi. Philippe soutenu par de si grands Princes, abandonna aux Brabançons le pillage des terres du Comte de Sancerre; ravagea celles du Duc de Bourgogne & de la Comtesse de Champagne, & mit le Comte de Flandres en fuite. Ce dernier eût été entiérement défait, s'il n'avoit eu des partisans dans les troupes de son adversaire.

AN. 1181.

Henri, Richard & Geoffroi marchent au secours du Roi Philippe Auguste.

La conclusion de cette guerre étoit réservée à Henri Roi d'Angleterre, qui la termina par une paix générale. Henri, avant que de passer en France pour une œuvre si glorieuse, fit une espéce de testament, par lequel il disposa d'une partie de son argent en faveur des pauvres, des Eglises & des Monastères. Il légua entr'autres cent marcs d'argent aux Religieuses de S. Sulpice près de Rennes, cent autres à celles de Mortain, & deux mille marcs à l'Ordre de Fontevrault. Tous ces legs montoient à plus de quarante mille marcs d'argent, sans compter deux cens marcs d'or qu'il destina pour marier les pauvres filles de Normandie & d'Anjou. Les raisons qui le portoient à faire ce testament, l'obligérent aussi de travailler sérieusement à établir une bonne union entre ses enfans. Il venoit de rendre ses bonnes graces à son fils aîné, qui s'étoit retiré une seconde fois à la Cour de France, & à qui il avoit promis cent dix livres par jour pour sa dépense & celle de son épouse. Persuadé de la sincérité du retour de Henri, il voulut lui attacher ses freres par de nouveaux engagemens. Dans cette vûe il leur ordonna de faire hommage à leur aîné de toutes les terres qu'ils possédoient. Geoffroi, qui avoit épousé depuis un an la Duchesse Constance, ne se fit pas prier de rendre cet hommage; il le fit dans la ville d'Angers aussi-tôt qu'il sçut les intentions de son pere.

Testament du Roi Henri II.
Ger. Dorobern. pag. 1460.

AN. 1182.

Henri travaille à réunir ses enfans.
Rog. de Houveden p. 618. & seq.

Geoffroi épouse Constance, & fait hommage à son frere aîné.
Joan. Salisb. Ep. 166. ad. Mag. Lombardum.
Rog. de Houveden.

Richard refuse de faire hommage à son frere.

Richard n'eut pas la même docilité que son frere. Enflé de sa naissance, & ne mettant aucune distinction entre son frere aîné & lui, il ne put se résoudre à lui faire hommage, sur-tout pour le Poitou. Cette Seigneurie, disoit-il, fait partie de la succession d'Eleonore d'Aquitaine, ma mere; l'Aquitaine est un fief mouvant de la Couronne de France, sans aucune dépendance de l'Angleterre : Donc, je ne dois point hommage à mon frere pour le Poitou. Ce raisonnement étoit sans réplique; mais Richard avoit un autre motif de refus qu'il dissimuloit : c'étoit le Château de Clairvaux en Anjou qu'il avoit fortifié, & que son pere l'avoit obligé de céder à son aîné. Henri II. n'ignoroit pas les ressentimens de Richard sur cet article, les intelligences secretes de son fils Henri avec les Barons d'Aquitaine mécontens de Richard, & les suites fâcheuses que ces divisions pouvoient avoir, tant pour l'Etat que pour sa maison. N'ayant pû fléchir Richard qui étoit naturellement féroce, il remit l'affaire à une autre assemblée, qu'il indiqua à Mirebeau. Dans cet intervalle il gagna Richard & le détermina à faire ce qu'il souhaitoit.

Mais Richard changea de sentiment, lorsqu'il apprit, que son frere aîné ne vouloit plus de son hommage, & que Geoffroi, à la tête des Barons d'Aquitaine

& des Brabançons, ravageoit le Poitou. Le jeune Henri, quoique d'intelligence avec Geoffroi, parut fort irrité de sa conduite, & supplia le Roi son pere de travailler à pacifier l'Aquitaine. Mais son déguisement se manifesta, lorsqu'il déclara que, s'il falloit rendre le Château de Clairvaux, il vouloit qu'il fût remis entre les mains de son pere. Nonobstant cette déclaration Henri II. se laissa tromper, & permit à son fils aîné d'aller trouver Geoffroi à Limoges pour les ramener à son devoir. Le jeune Henri, avant que de partir, envoya sa femme à la Cour de France pour la mettre en lieu de sûreté. Il partit ensuite pour Limoges, où il fut reçu de son frere avec beaucoup de témoignages d'amitié.

AN. 1182.

Geoffroi ravage l'Aquitaine.

Il reçoit son frere aîné à Limoges.

Cependant le Roi Henri s'avança dans l'Aquitaine pour y travailler à la pacification des troubles. Après quelques jours de marche il se présenta devant Limoges : mais au lieu de lui en ouvrir les portes, on lui tira des flêches, comme on en tire à un ennemi déclaré. Sa cotte d'armes fut percée d'une flêche, & un des Chevaliers qui l'accompagnoient fut blessé auprès de lui. Ne pouvant passer outre il fut contraint de se retirer avec son fils Richard. Quelque sensible qu'il fût à une réception si outrageante, il dissimula son ressentiment pour ne pas aigrir les esprits. Il excusa même ses fils, & voulut bien ne les pas croire auteurs d'un si horrible attentat. Sa modération adoucit les esprits & les fit rentrer en eux-mêmes. Il se présenta une seconde fois devant Limoges, & il y fut reçu avec toute la magnificence qui convenoit à un Roi. Mais cette soumission n'étant qu'extérieure, ne fut pas de longue durée. Tandis que le Roi Henri n'étoit occupé que de ses plaisirs dans Limoges, ses deux fils prenoient ensemble des mesures pour continuer leur révolte avec impunité. Aveuglé par sa tendresse pour eux & par ses passions, il se présenta devant le Château pour leur parler; mais il y fut aussi maltraité qu'il l'avoit d'abord été devant la ville. Il y eut même été tué, si son cheval n'eût heureusement haussé la tête pour recevoir la flêche qui venoit lui percer la poitrine. Le jeune Henri & son frere Geoffroi souffroient ces insolences avec une tranquillité, qui faisoit assez connoître quels étoient les véritables sentimens de leurs cœurs.

Il fait tirer sur le Roi son pere. *Gervasius Dorobern, pag.* 1463.

Henri II. entre dans Limoges & court risque une seconde fois de la vie.

Malgré ces outrages le Roi Henri se laissa encore tromper par son fils aîné, qui vint l'assurer que si les Barons d'Aquitaine refusoient de faire la paix, il étoit dans la résolution de les quitter & de se rendre à lui. Son pere, touché de ses soumissions, lui promit de recevoir les rebelles à condition qu'ils répareroient le tort qu'ils avoient fait. Quelques jours après le jeune Henri vint trouver son pere & lui dit, que les rebelles étoient des gens endurcis, qu'il les abandonnoit à sa vengeance, & qu'il ne vouloit plus se séparer de lui. Mais toutes ses démarches ne tendoient qu'à donner le tems à Geoffroi & aux Brabançons de ravager l'Aquitaine. Tandis qu'ils le faisoient avec une cruauté qu'on ne peut exprimer, le jeune Henri les alla joindre, & les assura par de nouveaux sermens de sa protection. Il revint vers son pere & lui dit, qu'il ne consentiroit jamais qu'on maltraitât les Barons d'Aquitaine. Après ce discours il se retira à Dorat dans la Marche. Rappellé à Limoges par son pere, il eut le chagrin d'y voir les préparatifs, que l'on faisoit pour dompter les rebelles. Ne pouvant les empêcher, il entre dans le Château, & jure sur les Reliques de S. Martial qu'il prendra la Croix. Le Roi Henri, affligé de cette résolution, se jette aux pieds de son fils, & le supplie de lui dire quelles sont les raisons qui le portent à prendre ce parti. Son fils lui répond, que c'est pour faire pénitence de toutes les révoltes où les mauvais conseils de ses amis l'ont engagé contre lui. Le pere employe les larmes, les priéres & les promesses pour l'engager à laisser à d'autres le soin de venger les Chrétiens des persécutions de Saladin. Le fils demeure inflexible, & pour se délivrer des importunités de son pere, il lui déclare, qu'il se tuera lui-même, si on lui parle davantage contre son vœu. Son pere, craignant de le jetter dans le desespoir, se contente de lui dire, que s'il fait le voyage de Jérusalem, il y paroîtra avec plus de magnificence qu'aucun Prince Chrétien n'y avoit encore paru.

Il est amusé par son fils aîné, tandis que Geoffroi ravage l'Aquitaine.

A peine cette scéne fut-elle terminée, que le jeune Henri en commença une nouvelle. Il alla trouver son pere, lui présenta les habitans du Château de Limoges & se jetta à ses pieds en le suppliant de leur accorder la paix. Son pere la leur accorda, à condition qu'ils donneroient des ôtages. La condition acceptée, il envoya des Députés au Château pour recevoir les ôtages; mais ils y furent mal-

AN. 1182.

traités par les habitans, sans que le jeune Henri, qui étoit présent, se mît en peine de les défendre. Le Roi fut vivement offensé d'une conduite si irréguliere; mais jusques-là il avoit été trompé, & il le fut jusqu'à la fin par la tendresse qu'il avoit pour ses enfans. Ils l'irritoient sans cesse par des attentats horribles; & lorsqu'il étoit prêt d'éclater, ils l'apaisoient par des soumissions trompeuses. Tout ce que nous avons rapporté jusqu'à présent, en est la preuve; les faits suivans en sont la confirmation.

Perfidie de Henri & de Geoffroi.

Le jeune Henri, sous prétexte d'une Trêve, pria son pere de lui envoyer Maurice de Craon & quelques autres Seigneurs. Son pere lui accorda cette grace: mais à peine les Seigneurs furent-ils entrés dans le Château, qu'ils virent tuer une partie de leurs gens, sans que le jeune Henri se mît en devoir de punir la perfidie des siens. Quelques jours après Geoffroi pria de même son pere de lui envoyer Jérôme de Montreuil & Olivier du Pont pour traiter avec eux. Quelque sujet qu'eût le Roi Henri de croire, que cette entrevue seroit aussi inutile que les autres, il fit partir ces deux Seigneurs. S'il eut cette pensée, il ne se trompa point. Jérôme de Montreuil fut blessé d'un coup d'épée, & Olivier du Pont fut jetté dans la riviere en présence de Geoffroi, qui parut consentir à tout ce qui se passoit. Nonobstant cette perfidie, Geoffroi eut la hardiesse d'aller trouver son pere & de lui demander la permission d'entrer au Château, se faisant fort de ramener son frere & les rebelles à leur devoir. Henri toujours séduit par son amour paternel, lui accorda sa demande. Geoffroi entre au Château & enleve l'or & l'argent qui étoit sur la Châse de S. Martial & dans le Château, le tout consistant dans cinquante-deux marcs d'or & vingt-sept marcs d'argent. Assuré de cette proie, il vient retrouver son pere & lui demande la prolongation de la Trève jusqu'au lendemain. On la lui accorde; mais comme il ne la demandoit que pour avoir le tems de se mettre en lieu de sûreté, à peine eut-il passé la riviére qu'il déclare la Trève finie, & paye ses Brabançons du butin sacrilége qu'il avoit fait dans le Château. Quelques jours après le jeune Henri commit un pareil sacrilége dans le trésor de S. Amadour.

Geoffroi & Henri pillent les trésors de S. Martial & de S. Amadour.

AN. 1183.

Mort du jeune Henri. *Robertus de Monte.*

Cependant les Evêques assemblés à Caen excommunierent tous ceux qui mettoient quelque obstacle à la paix entre le Roi Henri & ses enfans. Ils excepterent de cette censure le jeune Roi: mais la justice divine n'épargna pas ce que les hommes avoient cru devoir épargner par respect pour la dignité Royale. Le jeune Henri, troublé par les remords de sa conscience & accablé de chagrin, tomba malade au château de Martel sur les confins du Querci & du Limousin. Il y mourut le 11. jour de Juin l'an 1183. âgé de 28 ans. Après sa mort le Roi Henri attaqua vivement le château de Limoges & toutes les places, qui tenoient contre lui dans le pays. Il en rasa une bonne partie, & mit des garnisons dans celles qu'il crut devoir garder, ce fut sans doute après de si heureux succès qu'il envoya une armée en Bretagne pour faire diversion d'armes, & obliger Geoffroi à quitter l'Aquitaine. Ses troupes assiégerent la Tour de Rennes, la prirent, la brûlerent & la rebâtirent. Geoffroi ne les laissa pas long-tems tranquilles dans ce poste; il les assiégea à son tour & les contraignit de se rendre à sa discrétion. L'Abbaye de S. Georges & une partie de la Ville furent brûlées dans le second siége. Geoffroi traita de la même maniere la Ville & le Château de Becherel, qui appartenoient à Rolland de Dinan. Après ces tristes expéditions il alla trouver son pere, se reconcilia avec lui & le suivit en Angleterre.

Siéges de Rennes. *Robertus de Monte.*

Geoffroi se reconcilie avec son pere & le suit en Angleterre.

AN. 1184.

Il revient en Bretagne & confirme la Fondation de Bonrepos. *Actes de Bret. to. 1. col. 696. & seq.*

Le long séjour qu'il fit au de-là des mers, ne changea point son esprit & ses dispositions à l'égard de son pere. Il le ménagea pendant quelque mois dans l'espérance d'obtenir une partie de la succession de son frere Henri: mais ses priéres furent inutiles. Tout ce qu'il paroît avoir obtenu, fut la jouissance du Duché de Bretagne; encore est-il douteux s'il eut tout le Comté Nantois. Il revint en Bretagne au Printems de l'an 1184. en attendant quelque occasion de marquer au Roi son pere ses ressentimens. Trois mois après son retour, il confirma la magnifique Fondation de l'Abbaye de Bon-Repos, faite par Alain Vicomte de Rohan, & Constance de Bretagne son épouse.

AN. 1185.

Assise du Comte ou Duc Geoffroi.

L'année suivante il travailla à un Réglement, qui n'étoit pas moins nécessaire pour la conservation des grandes maisons, que pour assurer les services militaires dûs par les propriétaires des grands Fiefs. En effet, partager également les succes-

ſions entre les enfans, c'étoit anéantir peu à peu les maiſons, quelque riches & puiſſantes qu'elles fuſſent. Laiſſer auſſi les cadets ſans partages, c'étoit les mettre hors d'état de s'établir & de ſervir avec décence dans les guerres. Pour remédier à ces inconvéniens le Comte Geoffroi convoqua ſon Parlement à Rennes l'an 1185. Les Prélats qui ſe trouverent à cette aſſemblée, furent Hubert Evêque de Rennes, Guihenoc Evêque de Vannes, Pierre Evêque de S. Malo, & Maurice Elu de Nantes. Les Barons ſont Raoul de Fougeres, Eudon Comte de Porhoet, Alain de Rohan, Alain fils de Henri Comte de Treguier, Rolland de Dinan & pluſieurs autres, dont les noms ne ſont point marqués dans l'Aſſiſe. L'affaire ayant été diſcutée, il fut réglé que les freres ne partageroient point doreſnavant entr'eux les Baronies & les Chevaleries, & que l'aîné auroit toute la Seigneurie, à la charge de pourvoir à la ſubſiſtance de ſes cadets ſuivant leur condition. Cette Ordonnance que l'on appelle communément *l'Aſſiſe au Comte Geoffroi* fut redigée par écrit, & l'on en fit pluſieurs copies qui furent adreſſées aux principaux Seigneurs de Bretagne. On voit encore dans les Archives de cette Province, celles qui furent délivrées aux Seigneurs de Dinan, de Vitré, de Château-Brient, de Porhoet, de Châteaugiron, de Rohan & de Leon. Nous avons inſeré dans nos Mémoires la copie adreſſée à Rolland de Dinan, & nous avons marqué au bas les diverſes leçons qui ſe trouvent entre cette copie & les autres. Mais les Juriſconſultes n'étant pas d'accord ſur le ſens de quelques termes de cette Aſſiſe, nous avons cru leur faire plaiſir de mettre ici une ancienne traduction de ce Réglement, tirée des Archives de Vitré; elle eſt conçue en ces termes:

AN. 1185.

Actes de Bret. to. 1. col. 705. 706.

» Ce eſt l'ancien établiſſement Monſeigneur le Duc de Bretagne, qui fut fiz le » Rey Henri. Nous faiſons aſſavoir à touz que come en Bretaigne ſoille [a] avenir » pluſor detriment ſur terres, nos-Geffrey, le Rey Henri fiz, Duc de Bretaigne, » Comte de Richemont, deſirant proveier au profit de la terre, faiſanz le gré aux » Eveſques & aux Barons, o le commun aſſentement, feiſmes Aſſiſe à durier en » noſtre temps & de nos ſucceſſors & otreaſmes.

a *Ait Coûtume.*

I.

» Que en Baronie & en fiez des Chevaliers ne fuſſent fetes parties dez ores en » avant: mais l'ainzné [b] tenuſt enterinement la Seignorie & porveiſt aux Joveignors, & lor trovaſt ce que meſtier lor ferait ſelon ſon poier. [c]

b *Tinſt entiérement.*

c *Pouvoir.*

II.

» A [d] de certes teles choſes, que les Joveignors tenoient lors en terre ou en » deniers, tendraient à tant come ils vivroient, & les heirs [e] de ceux qui tenaient » terres, teniſſent celles à tous jors mais; & les heirs de ceux qui auroient deniers » & non pas terres, ne les auroient pas après lors peres.

d *Du reſte.*

e *Héritiers.*

III.

» De rechef ſi la terre de l'ainzné vient en bail, le frere ainzné après celui aura » le bail; & s'il n'a frere, celui des amis ait le bail, à cui celi qui meurt le vodra » commandier o l'aſſentement de ſon Seignor.

Cela s'entend par la mort du pere & la jeuneſſe du fils.

IV.

» En filles, celle qui eſt ainznée, [f] ait la terre, & mariera les Juveignors, de » icelle terre [g], au conſeil du Seignor & des plus prochiens du lignage.

f *C'eſt-à-dire, celui qui a épouſé l'aînée.*

g *De ipsâ terrâ.*

V.

» Si adcertes en la terre de l'ainzné advient aucun mariage [h] qui plaiſe au Juveignor, il l'aura; ne l'ainzné ne le porra donner à aucun, domantres [i] que le Joveignor le veage [k] avoir. Et s'il ne veot avoir, & l'ainzné frere le truiſſe [l] aillors, » porchace en li donnant de ſes choſes & de ſes Chataux [m] ſelon ſon poier o le » conſeil des plus prochains amis. [n]

h *C'eſt-à-dire, quelque riche héritiere à marier.*

i *Pendant.*

k *Veille.*

l *Tire.*

m *Meubles.*

n *On devroit lire: Et s'il ne veot avoir celi mariage, & que il ſe marie aillors, l'ainzné frere lui porvoie de ſes choſes &c.*

VI.

» De rechef ſi l'ainzné frere donne à ſon Joveignor une terre de laquelle il le » prenge à home, & le Juveignor murge [o] ſans heir, il [p] donra celle terre à au-

o *Meurt.*

p *Sub. l'aiſné.*

AN. 1185.

» cuns de ses prochiens, ainsi qu'elle ne retorge q pas au principal. Mais si l'ainzné » ne reçoit son joveignor à home de celle terre, ale retornera à l'ainzné.

q *Retourne.*

Adcertes la presente Assise nos G. Duc de Bretaigne e Constance nostre fame, e touz les Barons de Bretaigne jurasmes tenir, e egardasmes que chose necessaire seroit, que les ainznés & les Juveignors jurassent la tenir, & si les Juveignors ne voulsissent jurer, ils n'auroient partie des ores en avant ne en terres ne en deniers. Et cet établissement e Assise à Jacques & Alain de Chateaugiron e lors heirs otreasmes à estre par toute lor terre. Et que ce soit ferme e estable, nos le conformasmes de nostre Sceau e du Sceau de Constance nostre fame. Et de ce sont tesmoins, &c.

Ce Réglement contient six articles, dont le premier & le second ne souffrent aucune difficulté. Le troisiéme fut mal observé dans la suite; les Seigneurs s'emparerent du bail des terres de leurs sujets, & les mineurs eurent autant de raison de s'affliger de la protection de leurs Seigneurs, que de la mort de leurs peres. Ce désordre donna lieu au changement de bail en rachat, qui fut fait l'an 1275. par le Duc Jean le Roux. Il paroît par le V. Article que les héritieres ne se marioient point sans la permission du Seigneur, dont elles étoient vassales. Cette Coutume n'avoit rien que de juste; car les Fiefs étant chargés de services militaires, il étoit de l'intérêt du Seigneur de veiller à ce que les alliances de ses sujets ne fissent point passer ailleurs les fonds destinés à ces services, ou n'attirassent point sur leurs terres des gens qui ne pussent, ou ne voulussent pas les servir. Quelque clair que soit le VI. Article, il a été mal interprété par les Jurisconsultes Bretons. Il porte, que si le Juveigneur qui a fait hommage à son aîné de la terre qu'il a reçue en partage, meurt sans enfans, l'aîné ne pourra se ressaisir de la terre, & qu'il la donnera à quelqu'un de ses proches; mais que s'il avoit donné la terre à son Juveigneur sans en exiger aucun hommage, il hériteroit de son Juveigneur décedé sans enfans. Cette distinction fondée sur une formalité d'hommage parut dans la suite très-préjudiciable aux aînés. C'est pourquoi le Duc Jean le Roux ordonna l'an 1275. que la succession d'un Juveigneur mort sans enfans retourneroit à l'aîné, à condition qu'il partageroit les autres puînés suivant la Coutume.

Croisades. *Roger de Houveden pag. 629.*

Tandis que Geoffroi étoit occupé à régler l'ordre des successions de ses principaux sujets, un nombre prodigieux de Seigneurs Anglois, Normans, Angevins, Manceaux & Tourangeaux, prirent la Croix & partirent pour la Terre-Sainte. Les Bretons qui ne cédoient point à leurs voisins en piété & en valeur, la prirent aussi. Ce n'est pas que leur pays fût exempt de guerre; mais ils en cherchoient une plus légitime & plus méritoire, que celle qu'ils souffroient de la part de Richard Comte de Poitou. Ce Prince avoit fortifié Poitiers pour y tenir contre son pere, & il faisoit de tems en tems des courses sur les terres de son frere Geoffroi. Henri II. ayant été informé des démarches de ce fils rebelle, passa la mer & lui manda, que s'il ne rendoit le Poitou à sa mere Alienor, il marcheroit avec toutes ses forces contre lui. Richard qui méprisoit son pere, lorsqu'il étoit éloigné de lui, trembla à son approche. N'ayant pas de forces à lui opposer, il prit le parti d'obéir, rendit le Poitou à la Reine sa mere, & alla trouver son pere pour lui marquer son attachement. La joie que le Roi Henri ressentit du retour de son fils, ne fut pas de longue durée. Ses enfans ne lui témoignoient de l'amitié, que lorsqu'ils le craignoient, ou qu'ils espéroient quelque chose de lui. Geoffroi, mécontent de ce qu'il lui avoit refusé l'Anjou, se retira à la Cour de France au commencement de l'an 1186. dans l'espérance d'obtenir par le crédit du Roi Philippe ce qu'il n'avoit pû obtenir par ses sollicitations.

Richard fait la guerre à Geoffroi. *Rog. Houveden p. 630.*

AN. 1186.

Geoffroi se retire à la Cour de France, & y meurt. *Valterius Hemingfort. in Chron pag. 507. Rog. de Houveden p. 631. Gervasius Dorobern. pag. 1480. Rigordus apud du Chesne Tom. 5. pag. 20.*

Philippe le reçût avec de grandes marques de joie, d'estime & de tendresse. Il lui procura tous les plaisirs qui peuvent flatter un jeune Prince: mais tous ces plaisirs lui furent enfin funestes: Geoffroi, s'exerçant un jour dans un Tournoi, tomba par terre & fut foulé aux pieds des chevaux. Philippe affligé d'un accident si fâcheux, assembla les plus habiles Médecins de Paris, & leur ordonna d'employer tous les secrets de leur art pour la guérison du jeune Prince. Ses ordres furent ponctuellement exécutés: mais malgré les soins que les Médecins eurent du malade, il leur fut enlevé le 19. Août à l'âge de 28. ans. Son corps fut embaumé, mis dans un cercueil de plomb & transporté dans l'Eglise de Nôtre-Dame, où il fut gardé par les Habitans de Paris, & par des Chevaliers jusqu'à l'arrivée du Roi,

Le lendemain le Roi vint à Paris, pour y rendre à son ami les tristes devoirs de la Sépulture. Il le fit enterrer dans le Sanctuaire de Nôtre-Dame, par le Clergé Séculier & Regulier, qui avoit été convoqué pour ses Funerailles. La cérémonie finie, il retourna au Palais accompagné de Thibaud Comte de Champagne, du Comte Henri, de la Comtesse de Champagne & de Marguerite Reine Douairiere d'Angleterre. Après avoir reçu les complimens de condoleance, que lui firent ses amis, il fonda deux Chapelains dans l'Eglise de Nôtre-Dame qu'il chargea de prier Dieu pour lui, pour son pere Louis VII. & pour le Comte de Bretagne son ami. La Comtesse de Champagne & le Chapitre de Nôtre-Dame fonderent deux autres Chapelains dans la même intention.

AN. 1186.

Geoffroi n'avoit eu qu'une fille nommée Eleonore ; mais il laissa la Duchesse Constance grosse. Sa mort fut comme le signal de la guerre entre les Rois de France & d'Angleterre. La Bretagne en fut le motif; Philippe n'y avoit pas plus de droit que Henri : mais elle les accommodoit également tous deux. Henri en étoit comme le possesseur; la conduite qu'il avoit tenue pour s'en rendre maître, fit ouvrir les yeux à Philippe. Comme Henri s'étoit servi de Constance pour s'emparer de la Bretagne, il voulut aussi avoir la garde d'Eleonore, qui en étoit l'héritiére. Il avoit un parti considérable dans le pays ; mais celui de Henri n'étoit pas moins puissant. Un troisiéme parti s'y forma, qui ne fut ni pour l'un, ni pour l'autre. Tous ne respiroient que la guerre, lorsque Henri fit proposer une Trève au Roi de France par Gautier Archevêque de Rouen, Guillaume de Mandeville Comte d'Albermale, & Ranulphe de Glainville Justicier d'Angleterre. Philippe y consentit pour un tems assez court, c'est-à-dire, jusqu'au 14. Janvier seulement. Henri s'étoit proposé pendant cette Trève de corrompre par argent tous les Seigneurs & le Roi même. Philippe ayant pénétré ses intentions, avoit engagé par serment tous les Seigneurs à ne recevoir de Henri aucun argent pour cette affaire. Le premier dessein n'ayant pas réussi, il ne restoit plus d'autre expédient à Henri que de déclarer la guerre à Philippe, ou de marier Constance avec quelque Seigneur Anglois, qui lui fut entiérement dévoué.

CONSTANCE Duchesse de Bretagne.
Rad. de Diceto. Math. Paris. p. 99. Thomas Walsingham pag. 452. Joan. Brompton.

Trois Partis en Bretagne.
Rog. de Hoveden pag. 633. Gervasius Doroborn. pag. 1480.

Tous les partis attendoient avec inquiétude le terme de la grossesse de Constance : enfin elle accoucha d'un fils la nuit du 29. au 30. Avril. On ne peut exprimer quelle fut la joie des Bretons à la naissance de ce Prince. Ils avoient attendu long-tems le retour du fameux Artur ; mais la découverte du tombeau de ce Héros leur avoit fait connoître tout recemment combien leur attente étoit mal-fondée. La naissance du nouveau Prince leur fit concevoir de grandes espérances pour l'avenir. Ils lui donnerent unanimement le nom d'Artur, quoique le Roi d'Angleterre leur eut ordonné de lui donner son nom. Henri fut sensible à cette désobéissance ; mais il dissimula son ressentiment, parce qu'il étoit obligé d'aller au secours de ses deux fils, assiégés dans Châteauroux par le Roi de France. Les ayant délivrés, il fit une Trève de deux ans avec le Roi Philippe. Ses affaires terminées en France, il passa en Bretagne, où il apprit que les Vicomtes de Leon s'étoient emparés de Morlaix depuis la mort du Duc Geoffroi. Ravi d'avoir ce prétexte de punir les Bretons de leur peu de déférence pour ses ordres, il déclara la guerre aux Vicomtes de Leon, & reprit sur eux la ville de Morlaix. Et pour faire sentir aux Bretons qu'il vouloit toujours être le maître de leur pays, il maria leur Duchesse avec Ranulphe Comte de Chestre, qu'il venoit de faire Chevalier.

AN. 1187.

Naissance d'Artur.
Joan. Brompton. Chron. Nicol. Trivet. Chron. MSS. Ecclesiæ Nannet. Valter. Hermingfort. Rog. de Hoveden pag. 635. 637.

Le Roi Henri prend Morlaix, & marie la Duchesse Constance avec le Comte de Chestre.

Ranulphe étoit neveu à la mode de Bretagne du Roi d'Angleterre, son pere Hugues ayant épousé Mathilde fille de Robert Comte de Glocestre, fils naturel du Roi Henri I. Il joignit au titre de Comte de Chestre ceux de Duc de Bretagne, & de Comte de Richemont. Cependant on le regarda toujours en Bretagne comme un usurpateur & un tyran ; mais on n'osa l'attaquer tant que Henri vécut. La haine que l'on portoit à l'un & à l'autre, fit passer la plûpart des Seigneurs Bretons au service du Roi de France. Richard, averti que son pere avoit dessein de changer l'ordre de sa succession, & de déclarer son fils Jean Roi d'Angleterre, suivit le même parti. Cette union fut la source de toutes les disgraces, que Henri essuia dans la suite. Enfin ayant perdu le Maine & la Touraine, il fut contraint de demander humblement la paix. Le Roi Philippe la lui accorda & le reconcilia avec son fils Richard, à condition que l'un ou l'autre l'accompagneroit à la Terre-Sainte. Henri accablé de honte & de chagrin, tomba malade quelques

Actes de Bret. to. 1. col. 707. Math. Paris. pag. 104. 105. Rog. de Hoveden pag. 637.

Union des Bretons avec Philippe Roi de France.
Gervas. Doroborn.

AN. 1189.

Mort funeste du Roi Henri II. *Jean. Brempton. Ger. Dorobern.*

jours après ce traité, & termina sa vie à Chinon le 17. Juillet de l'an 1189. Il mourut en maudissant ses enfans & le jour qu'il étoit né. Quelque tems avant sa mort, il avoit protesté à Dieu, par un serment abominable, qu'il ne l'aimeroit jamais. Cependant il avoit pris la Croix, & donné des ordres pour les préparatifs de son voyage : mais tous ceux qui portoient la Croix sur leurs habits, ne l'avoient pas dans le cœur. Le corps de Henri fut transporté de Chinon à l'Eglise de Fontevrault, qu'il avoit fondée : aucun de ses enfans ne se trouva à ses funérailles.)

Ranulphe chassé de Bretagne. *Rog. de Houveden.*

Richard lui succéda dans tous ses Etats, dont il ne donna qu'une médiocre portion à son frere Jean. A peine fut-il sur le Thrône qu'il méprisa souverainement ceux qui avoient quitté le parti de son pere pour se donner à lui : juste récompense de leur infidélité. Les Bretons profiterent de ses dispositions pour s'élever contre Ranulphe, & le chasserent de leur pays. La Duchesse ne le regretta point, & le Roi Richard ne fut pas fâché de cet événement, afin de pouvoir disposer en maître de ce qui appartenoit à Constance.

AN. 1190.

Bretons à la Croisade. *Rog. de Houveden pag. 668. 676.*

Droits d'Artur sur l'Angleterre. *Corpus Diplom. Tom. 1. p. 114.*

Pour satisfaire au traité de paix fait en Touraine au mois de Juin 1189. Richard partit l'année suivante pour la Terre-Sainte avec le Roi Philippe Auguste. Quelques Seigneurs Bretons les accompagnerent dans ce voyage, entr'autres Raoul de Fougeres, Juhel de Mayenne, André de Vitré, & Adam de Leon qui mourut au siége d'Acre. Pendant que Richard étoit en Sicile, il fit un traité avec Tancrede Roi de cette Isle, par lequel il s'engagea de faire épouser la fille de Tancrede au jeune Artur, son neveu & son héritier. En considération de ce mariage futur, il toucha vingt-mille onces d'or pour la dot de la Princesse de Sicile. Il ne pouvoit pas établir plus solemnellement les droits d'Artur sur la Couronne d'Angleterre ; & les Bretons se flattoient de le voir un jour sur le Thrône de ses ancêtres, si Richard mouroit sans enfans.

AN. 1191.

Parti en Angleterre pour Artur. *Jean. Brempton.*

Hommage de la Bretagne aux Ducs de Normandie. *Jean. Bremp. in Chron. pag. 1196. Rog. de Houveden 688.*

Guillaume Evêque d'Eli Régent, Chancelier & Grand Justicier d'Angleterre rendit d'abord la même justice au jeune Artur. Il ne se contenta pas de le reconnoître en son particulier, il y engagea aussi le Roi d'Ecosse. Mais il ne lui accordoit cet avantage au-dessus de Jean, que parce qu'il étoit enfant & qu'il espéroit de se perpétuer dans le gouvernement sous son nom, ce qu'il n'eut pas pû faire avec Jean, qui étoit en état de gouverner par lui-même. Richard ne voulant pas épouser Alix de France, que son pere avoit trop aimée, fit un autre Traité en Sicile avec le Roi Philippe, à qui il rendit Gisors avec sa sœur & donna dix mille marcs d'argent pour être quitte de la promesse, qu'il avoit faite d'épouser cette Princesse. Philippe de son côté déclara, qu'il consentoit que les Ducs de Bretagne fissent hommage aux Ducs de Normandie, à condition que ces derniers feroient hommage de l'une & de l'autre Province aux Rois de France.

AN. 1193.

Changement de l'Evêque d'Eli à l'égard de Jean. *Rog. de Houveden.*

Jean frere de Richard ayant appris les dispositions du Chancelier à l'égard d'Artur, lui déclara la guerre pour l'obliger à se dédire & à le reconnoître pour héritier présomptif de Richard. Il en vint à bout ; mais il n'en fut pas moins ardent à chercher les occasions de nuire au Chancelier. Geoffroi Archevêque d'Iork frere naturel de Jean venoit de passer en Angleterre, quoiqu'il eut fait serment à Richard, qu'il n'y rentreroit de trois ans. Le Chancelier se crut en droit de le faire arrêter ; Jean prit la défense de Geoffroi & poussa l'affaire si loin, qu'il fit ôter la Régence au Chancelier dans une Assemblée tenue à Londres. Le Chancelier fut si consterné de cette disgrace qu'il n'avoit nullement prévûe, qu'il crut qu'on en vouloit à sa vie. Dans cette fatale extrêmité il se déguisa en femme & sortit ainsi de Londres.

Richard est arrêté à Vienne & livré à l'Empereur.

Ces divisions intestines obligérent le Roi d'Angleterre, qui étoit resté seul en Syrie, de penser à retourner dans ses Etats. Averti d'ailleurs que le Roi de France alloit attaquer la Normandie, il partit sur la fin de l'an 1192. & se rendit à Raguse. Sa dépense l'ayant fait reconnoître dans cette Ville, on forma le dessein de l'arrêter & de le livrer à l'Empereur, qui lui vouloit du mal pour plus d'une raison. Richard échappa de ce danger, & il retomba bien-tôt dans un autre. Passant à Vienne en Autriche il fut arrêté & livré au Duc Leopold, qu'il avoit cruellement offensé dans plusieurs rencontres. Leopold le donna à l'Empereur, qui le fit mettre en prison. Sa captivité dura un an & six semaines. Il n'est pas de nôtre sujet de rapporter tout ce qu'il y souffrit & ce qu'il promit pour en sortir ; il suffit d'observer qu'une des conditions du Traité qui lui procura la liberté, fut que sept mois

après

après sa délivrance il feroit conduire Eléonore sœur d'Artur en Autriche, pour y épouser le fils de Leopold. La Duchesse Constance ne fut point consultée sur ce mariage, comme on ne l'avoit pas consultée sur celui d'Artur. La captivité d'un Prince qu'elle regardoit comme son plus grand ennemi, ne l'affligea pas : mais son retour lui donna des inquiétudes pour l'avenir.

AN. 1193. Mariage projeté entre Eléonore & le fils de Leopold.

Richard, délivré de prison, marcha à grandes journées vers la mer & s'embarqua pour passer en Angleterre, où il arriva le 13. Mars 1194. Ses premiers soins furent de punir son frere Jean, qui s'étoit ligué avec le Roi Philippe, lui avoit fait hommage des terres de France & avoit soulevé une partie de l'Angleterre. Il le fit d'abord excommunier, & il le dépouilla ensuite de toutes les Terres qu'il tenoit de lui. Nottingam fut la seule Place qui demeura fidéle à Jean, si cependant on peut appeller fidélité un attachement à la révolte. Richard la fit attaquer par David frere du Roi d'Ecosse, Ranulphe Comte de Chestre & le Comte de Ferrieres il les joignit lui-même le 25. de Mars. La Place fut prise & sa reddition fit rentrer tout le reste de l'Angleterre dans l'obéissance. Les troubles pacifiés, Richard passa en France pour secourir Verneuil assiégé par le Roi Philippe. Il contraignit ce Prince de lever le siége & de se retirer dans ses Etats. Sollicité ensuite par sa mere Alienor il pardonna généreusement à Jean; mais il ne lui rendit pas ce qu'il lui avoit ôté.

AN. 1194. Retour de Richard en Angleterre. Jean excommunié & dépouillé.

Sa réconciliation avec Richard.

Cependant le Pape avoit déclaré injuste la détention de Richard, & avoit excommunié Leopold, qui en étoit l'auteur. Leopold ne pouvant se persuader, que les foudres du Vatican pussent dispenser un Prince de tenir sa parole, envoya Baudouin de Bethunes vers le Roi d'Angleterre pour lui déclarer, que s'il n'exécutoit ponctuellement toutes les conditions de son Traité, il feroit mourir les otages qu'il lui avoit donnés. Richard, connoissant la dureté de Leopold, pensa sérieusement à le satisfaire; il lui envoya la Princesse Eleonore & tout ce qu'il lui avoit promis. Mais pendant que Baudouin retournoit en Autriche, le Duc se cassa une jambe & mourut quelques jours après s'être fait couper le pied. Le Clergé d'accord avec le Pape ne voulut point l'absoudre de l'excommunication, à moins qu'il ne se désistât de toutes ses demandes; ce qu'il refusa de faire. Cet événement remit Eléonore entre les mains de Richard, qui ne la rendit point à la Duchesse sa mere. Persuadé qu'elle pouvoit lui être utile pour quelque nouveau Traité, il la garda. Dans une entrevûe qu'il eut avec Philippe Auguste l'an 1195. il s'engagea de la marier avec Louis fils aîné de Philippe, & de lui donner pour dot Gisors, Neaufle, Baudemont, le Vexin Normand, Vernon, Ivri, Passi & vingt mille marcs d'argent. Philippe de son côté promit, qu'il ne demanderoit plus rien dans le Comté d'Angoulême, & qu'il rendroit Aumale, la ville d'Eu, le Château d'Arques & les autres Places qu'il avoit prises. Mais l'exécution de ce Traité fut différée jusqu'à la Toussaint, afin d'en donner avis à l'Empereur. Pendant cet intervalle les deux Rois eurent de nouveaux différends, qui donnerent lieu à la conférence qu'ils tinrent à Louviers au mois de Janvier suivant. On n'y parla point d'Eléonore; le Roi d'Angleterre avoit d'autres vûes sur elle. S'il fit la paix avec Philippe, ce ne fut que pour tourner ses armes contre la Bretagne.

Eléonore envoyée en Autriche & rendue à Richard.

AN. 1195. Autre projet de Mariage pour Eléonore.

Artur venoit d'être reconnu Duc de Bretagne dans une assemblée générale tenue à Rennes. Il n'étoit pas encore en âge de porter les armes; mais il avoit l'esprit assez formé pour connoître ses véritables intérêts. Sa mere Constance ne cessoit de les lui représenter, ainsi que ses deux Gouverneurs, Guehenoc Evêque de Vannes & Alain de Dinan Sénéchal de Bretagne. Le dernier avoit reçû plusieurs injures de la part de Richard & le regardoit comme le plus dangereux ennemi de son Prince. Richard, avant que d'attaquer ouvertement une partie si bien liée, eut recours à la ruse. Convaincu qu'il ne feroit jamais maître absolu en Bretagne, tandis que les Bretons feroient gouvernés par une femme aussi agissante & aussi habile que l'étoit Constance, il forma le dessein de l'arrêter. Dans cette vûe il l'envoya prier de le venir trouver en Normandie pour quelques affaires d'importance, qu'il avoit à lui communiquer. La Duchesse, sans considérer qu'elle avoit affaire à un Prince artificieux, partit dans l'espérance de faire avec lui quelque Traité avantageux à ses sujets. Mais à peine fut-elle à Pontorson, qu'elle fut arrêtée par Ranulphe Comte de Chestre. Richard, pour colorer son entreprise tyrannique, avoit chargé Ranulphe de cette commission, & Ranulphe

AN. 1196. Artur est reconnu Duc de Bretagne. *Chron. Mss. Ecclesiæ Nannetensis.*

La Duchesse arrêtée & faite prisonniere par Ranulphe. *Rog. de Hoveden pag. 766.*

AN. 1196.

l'avoit acceptée pour se venger des Bretons qui l'avoient chassé de leur pays. Mais lorsqu'il fut maître de la Duchesse, il n'en voulut confier la garde à personne. Il se contenta de l'enfermer dans le Château de S. Jacques de Beuvron qui lui appartenoit.

Députation des Barons vers le Roi Richard. *Le Baud pag. 202.*

Au bruit de cette nouvelle les Seigneurs s'assemblérent à S. Malo de Baignon, où résidoit alors le jeune Duc, afin de prendre ensemble des mesures pour la délivrance de la Duchesse. Il fut résolu unanimement, qu'on envoyeroit Herbert Evêque de Rennes en Normandie pour demander justice au Roi Richard de l'attentat commis par le Comte de Chestre. Herbert s'acquitta parfaitement de sa commission, & fit consentir Richard à un Traité aussi avantageux qu'on pouvoit l'espérer dans la situation des affaires. Par ce Traité conclu vers la fête de S. Jean-Baptiste, le Roi s'engageoit solemnellement à délivrer la Duchesse le 15. du mois d'Août suivant, à condition qu'elle se gouverneroit d'oresnavant par ses conseils, & que les Barons lui donneroient des ôtages pour garants du Traité. Les Barons y consentirent & fournirent le nombre d'ôtages, dont Herbert étoit convenu. Le terme expiré, Richard refusa de délivrer la Duchesse, & même de rendre les ôtages, qu'il avoit reçûs. Les Barons le firent sommer par un Hérault d'exécuter sa promesse : mais au lieu de les satisfaire Richard envoya une puissante armée en Bretagne pour y faire le dégât. Il s'y transporta lui-même pendant le Carême & sans aucun égard pour ce saint tems, il fit mourir tout ce qui tomba sous ses mains. Il brûla & rasa toutes les Places qui lui firent résistance. Les lieux les plus écartés & les cavernes les plus sombres ne pûrent dérober à sa fureur ceux qui y étoient cachés. Il employa le fer, le feu & la fumée pour les faire périr ; & ces barbares expéditions ne furent pas interrompues pendant les jours, que l'Eglise consacre à la mémoire de la Passion du Sauveur.

Ravages de Richard en Bretagne. *Guil. Armoricanus L. 5. Philip.*

AN. 1197.

Richard est défait par les Barons. *Le Baud. pag. 204. Brompton p. 1270.*

Cependant l'Evêque de Vannes & plusieurs Barons s'étoient retirés en Basse-Bretagne, & avoient transporté le jeune Duc au Château de Brest pour le mettre à couvert des fureurs de Richard. Alain de Dinan ne les suivit point & assembla des troupes, avec lesquelles il brûla Monfort & quelques Places, qui s'étoient soumises au Roi d'Angleterre. Les Vicomtes de Rohan & de Léon firent armer de leur côté toute la Noblesse de leurs dépendances pour resister aux Ennemis, qui mettoient tout à feu & à sang dans le pays. Les Seigneurs de Vitré, de Fougeres, de Dol, de Monfort, & plusieurs autres se joignirent à eux. Unis ensemble ils marchent contre l'Ennemi, qu'ils rencontrent près de Carhaix, le combattent & le défont entiérement. Cette victoire humilia fort le Roi d'Angleterre ; mais elle ne changea point sa mauvaise volonté. Pour en éviter les effets les Barons mirent le jeune Duc sous la garde du Roi de France, qui le reçût avec une extrême joie.

Artur mis sous la garde du Roi de France. *Chron. Mss. Ecclesiæ Nannetensis.*

Bataille d'Aumale. *Guil. Armor. L. 5. Phil. pag. 150.*

Philippe avoit fait une Trève de quelques mois avec Richard : à peine fut-elle expirée, qu'il alla faire le siége d'Aumale pour attirer l'Anglois hors de Bretagne. En effet, Richard ayant appris le danger où étoient ses sujets, marcha promptement à leur secours. En arrivant à Aumale il présenta le combat à Philippe, qui l'accepta. On vit dans cette journée des prodiges de force & de valeur de part & d'autre. Le Roi Richard ayant remarqué dans le fort de la mêlée Alain de Dinan, qui s'étoit retiré à l'écart pour raccommoder son casque, marcha vers lui la lance baissée. Alain le reconnut, & ranimant dans ce moment toute sa haine, il courut avec fureur contre lui. La lance du Roi porta dans le bouclier d'Alain & s'y brisa ; celle d'Alain glissa sur le bouclier du Roi, passa entre ses cuisses, & porta contre le derriere de sa selle avec tant de roideur, que le Cavalier & le cheval furent renversés par terre. Ce seul coup eut terminé la guerre, si les Anglois ne fussent accourus au secours de leur Prince, & ne l'eussent remonté. Ce ne fut pas le seul affront que reçût Richard au siége d'Aumale ; il fut encore contraint de prendre la fuite, & de laisser la Place au pouvoir de son ennemi. Philippe ne perdit aucune personne de marque dans cette action ; il fit trente Chevaliers prisonniers de guerre, au nombre desquels se trouva Gui de Thouars, depuis Duc de Bretagne.

Alain de Dinan, qui s'étoit acquis tant de gloire dans la bataille d'Aumale, mourut quelques mois après, fort regretté des Bretons. Il étoit fils de Robert de Vitré, dit le Jeune, & d'Anne de Dinan. Adopté par Rolland de Dinan son oncle mort sans enfans vers l'an 1182. il avoit pris le nom & les armes de Dinan. Après sa mort le Roi Richard, encore honteux de sa chute & de sa fuite, envoya

les Brabançons sous la conduite de Marquade ravager la Bretagne. Les chefs du Conseil de Bretagne, voyant que le Roi de France ne se pressoit pas de les secourir, représenterent au jeune Duc qu'il étoit de son intérêt de traiter avec Richard, pour empêcher la ruine totale de son pays. Artur qui craignoit tout depuis la mort d'Alain de Dinan, fit proposer un accommodement à Richard, sous prétexte de lui demander une grace pour Pierre de Dinan. On ignore quelles furent les conditions de la paix, que Richard donna aux Bretons. Tout ce qui nous paroît constant, c'est que Pierre de Dinan fut maintenu dans l'Archidiaconé de Westring qu'on lui disputoit en l'Eglise d'Iorch, & que la Duchesse Constance fut mise en liberté. Richard, charmé d'avoir fait rentrer les Bretons dans son parti, les combla de ses bienfaits & de ses liberalités. Ils se liguerent l'an 1198. avec les Champenois & les Flamans contre le Roi de France, & jurerent tous qu'ils ne feroient point la paix les uns sans les autres. Artur ne paroît point dans toutes ces intrigues & ces traités. Gardé soigneusement par les Officiers du Roi Philippe, il usa sans doute de ménagemens & se conduisit de maniere, qu'on ne pût pas le soupçonner d'avoir part à l'inconstance de ses sujets.

AN. 1197. Ravages des Brabançons en Bretagne. *Actes de Bret. to. 1. col. 153. Chron. MSS. Eccl. sia Nannet. Rog. de Houveden pag. 766.*

AN. 1198. Richard gagne les Bretons & les met dans son parti. *Rog. de Houveden pag. 781.*

Enfin il trouva moyen de se mettre en liberté, & alla joindre les Comtes de Braine, de Flandres, de Guines, de Boulogne, du Perche, de Blois, & les autres partisans de Richard. Tous ces Seigneurs se promirent réciproquement de ne faire la paix que d'un consentement unanime. La Trève conclue entre Gaillon & Andeli, étant expirée, la guerre recommença avec une si grande cruauté, qu'on crévoit les yeux aux prisonniers de part & d'autre. Les deux partis en vinrent aux mains près de Vernon & de Gisors, où le Roi Philippe fut entiérement défait. Cette victoire fut suivie d'une infinité de ravages, que les Anglois firent par toute la France. Philippe se vengea par la prise d'Evreux, & par le saccagement de quelques autres Places de la domination d'Angleterre. Pour remédier au mauvais état de ses affaires, il engagea le Pape à proposer une Trève, sous prétexte de réunir les forces des deux Royaumes, pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Le Pape Innocent III. approuva son dessein, & envoya en France le Cardinal Pierre de Capoue pour le seconder. En attendant son arrivée, Herluin Moine de S. Denis, passa en Bretagne pour y prêcher la Croisade. Il ne trouva que trop de Bretons disposés à le suivre, malgré le mauvais succès des précédentes Croisades, qu'il sembloit que le Ciel n'avoit pas approuvées. Il les conduisit luimême jusques en Syrie, où ils ne firent tous rien qui fût digne d'eux.

Artur se retire auprès de Richard, qui fait la guerre à Philippe. *Rog. de Houveden.*

Croisad. des Bretons. *Rigord au Tom. 5. de du Chesne p. 41.*

Cependant le Cardinal de Capoue trouva les deux Rois disposés à l'écouter; mais il ne pût parvenir jusqu'à leur faire conclure la paix. Il leur fit seulement signer une Trève de cinq ans, pendant lesquels toutes choses demeureroient de part & d'autre au même état qu'elles se trouvoient. Quelques incidens survenus après la conclusion de cette Trève, donnerent lieu à une nouvelle conférence, dans laquelle on proposa un accommodement entre les deux Couronnes. Il n'est point fait mention dans ce projet du mariage d'Eleonore de Bretagne, avec Louis fils de Philippe, mais on destine à ce Prince Blanche de Castille niéce de Richard. L'examen de ce projet fut remis après le voyage, que Richard alloit faire en Poitou; mais il n'en revint point, & y perdit la vie de la maniere que je vais le dire.

AN. 1199. Tréve de cinq ans entre les deux Rois. *Rog. de Houveden.*

Aimard Vicomte de Limoges ayant trouvé un riche thrésor dans ses terres, en envoya une partie au Roi d'Angleterre. Richard ne fut pas content de ce présent, prétendant que tout le thrésor lui appartenoit en qualité de Seigneur, & il manda à Aimard de lui envoyer tout le reste. Aimard refusa de le faire; aussi-tôt Richard assembla ses Brabançons, & alla assiéger le Château de Chalus près de Limoges. Jamais on ne l'avoit vû plus déraisonnable ni plus emporté. Ceux qui défendoient le Château, voyant bien qu'ils seroient forcés, offrirent de se rendre, pourvû qu'on leur assurât la vie & la liberté. Richard ne leur promit autre composition que de les faire tous pendre. Les assiégés, voyant la dureté du Roi, prirent la résolution de périr en combattant, plutôt que de mourir avec infâmie par la main d'un bourreau. Dès le même jour, Richard, faisant le tour de la Place pour la reconnoître, fut blessé au bras d'une fléche, que lui tira un Archer, nommé Bertrand de Gourdon. La plaie d'elle-même étoit dangereuse; mais elle devint incurable par l'ignorance du Chirurgien. On ordonna néanmoins l'attaque du Châ-

Mort de Richard. *Rog. de Houveden pag. 792.*

AN. 1199.

teau, qui fut emporté d'assaut. Tous les assiégés qui étoient restés en vie, furent pris & pendus, excepté Gourdon, que les Brabançons firent écorcher tout vif, & ensuite pendre, dès que le Prince eut expiré.

Artur exclus de la succession de Richard.

Richard mourut de sa blessure le 6. Avril de l'an 1199. & son corps fut transporté à Fontevrault. Il avoit déclaré en mourant son frere Jean, héritier de tous ses Etats & son successeur à la Couronne d'Angleterre. Il avoit oublié sans doute le Traité qu'il avoit passé en Sicile avec Tancrede, & la disposition des Coutumes de Normandie, du Maine, de Touraine & d'Anjou, qui attribuoient sa succession à Artur son neveu, par représentation de Geoffroi frere aîné de Jean. Nonobstant ce Testament vrai ou supposé, les Manceaux, les Angevins & les Tourangeaux, se déclarerent d'abord pour Artur, en conséquence des Loix qui au défaut des enfans du frere aîné, appellent ceux du suivant à la succession, & en excluent tous les autres puînés. L'antipatie naturelle des Normans pour les Bretons, qu'ils ont toujours voulu soumettre à leur domination, les détermina à prendre le parti de Jean. Quant aux Anglois, ils disoient hautement, que la Couronne étoit dûe à Artur. Si ce Prince, au lieu de s'arrêter à prendre possession de l'Anjou, du Maine & de la Touraine, étoit passé en Angleterre avec des troupes, il y eût été reconnu par le Roi d'Ecosse, David son frere, Richard Comte de Clare, Guillaume Comte de Tutesburie, Galeran Comte de Warvik, Roger de Lasci Connétable de Chestre, Guillaume de Moubrai, & sur tout par Ranulphe Comte de Chestre. Il est vrai que la plupart de ces Seigneurs avoient de grandes prétentions, & que leurs hommages eussent coûté cher au nouveau Roi; mais que ne promet-on pas pour obtenir une Couronne. Le Roi d'Ecosse demandoit le Northumberland & le Cumberland; chacun des autres avoit ses vûes; Ranulphe soupiroit toujours pour le rang dont il étoit déchu, & espéroit beaucoup de la reconnoissance d'Artur.

Art. 239. 240. des Coutumes de Norm.

Annales Margan. pag. 12. Hen. de Knyghton pag. 2413. Thom. Wiquez in Chron.

Jean s'empare des thrésors de Richard & de plusieurs Villes.

Rog. de Houveden pag. 792. Chron. Turon.

Malheureusement ce jeune Prince manquoit d'argent, qui est le nerf de la guerre, & l'ame des grandes entreprises. Le seul amour de la justice & du devoir lui soumit les Angevins, les Tourangeaux & les Manceaux: mais les Anglois écouterent moins ces nobles sentimens que la voix de l'intérêt. Dès que l'Archevêque de Cantorbery leur eut appris que Jean étoit maître des thrésors de son frere, & qu'il étoit disposé à les satisfaire tous, ils oublierent Artur & s'attacherent à son oncle. Tous ces thrésors étoient en dépôt à Chinon, lorsque Richard mourut. Robert de Tournehan, qui en étoit le Gardien, les livra tous à Jean, aussi-tôt qu'il parut. Il lui livra en même-tems Chinon, Saumur & les autres Places, dont on lui avoit confié la garde. Thomas de Furnes son neveu suivit un parti tout différent. Après que les Angevins, les Manceaux, & les Tourangeaux, eurent reconnu Artur pour leur Seigneur, Guillaume des Roches mena ce jeune Prince à Angers, dont les Portes lui furent ouvertes le jour de Pâques par Thomas de Furnes. Artur fut reçu dans cette Ville avec beaucoup de magnificence, tandis que son oncle Jean passoit tristement la Fête à Beaufort en Vallée. Pour se venger des Angevins, qui n'avoient pas voulu le reconnoître, il donna ordre aux Brabançons de désoler tout le pays. La Sainteté de l'Octave de Pâques ne les empêcha pas d'exécuter cette cruelle commission avec toute la barbarie, qui leur étoit ordinaire. Pendant ces actes d'hostilité, Jean alla se faire reconnoître Duc de Normandie, & laissa la Reine sa mere en Anjou.

Artur est reçu par les Angevins.

Les Brabançons ravagent l'Anjou.

Rigord pag. 43. Tom. 5. du Chesne. Brompton p. 1281.

Le Roi Philippe de son côté, ayant appris la mort de Richard, s'étoit mis en campagne. Il venoit de prendre Evreux, & ravageoit comme un torrent cette partie de la Normandie, qui confine au Perche & au Maine. Artur, après avoir pris possession de la ville d'Angers, se rendit au Mans, dont on lui ouvrit les portes sans aucune résistance. Il y reçût le Roi Philippe, & lui fit hommage du Maine & de l'Anjou. Tours s'étant aussi déclaré pour lui, il en prit le chemin & y fit son entrée la quatriéme semaine d'après Pâques. En qualité de Comte de Touraine & d'Anjou, il prit l'habit de Chanoine, & fit son entrée dans l'Eglise de S. Martin de Tours. Pendant qu'il étoit encore dans cette Ville, Aimeri Vicomte de Thouars, Hugues le Brun Comte de la Marche, & Geoffroi de Luzignan, suivis d'un grand nombre de Seigneurs & de Gens d'armes de Poitou, vinrent insulter Tours le Dimanche avant l'Ascension. Ils pillerent plusieurs maisons, firent des prisonniers, & se retirerent chargés de butin. Guillaume des Ro-

Les Manceaux reconnoissent Artur, aussi bien que les Tourangeaux.

Chron. Turon.

ches étoit absent ; il n'arriva à Tours qu'après le désordre. Le lendemain il poursuivit les Brigands ; mais il ne pût les atteindre, & fut contraint de revenir sur ses pas. Artur le fit Sénéchal héréditaire d'Anjou, & lui donna la terre de Mayet près du Château du Loir. Pour gagner les autres Seigneurs, il leur fit aussi de semblables présens, entr'autres à Juhel de Mayenne, & à Geoffroi de Châteaubriant.

AN. 1199. *Hist. de Sablé pag. 186. 191. Le Baud pag. 205.*

La Reine Eleonore, informée des progrès d'Artur, & craignant pour la Guyenne qu'elle avoit apportée en dot à Henri II. Roi d'Angleterre, se hâta de venir renouveller au Roi Philippe son hommage, & ce fut à Tours qu'elle le fit. Cela ne l'empêcha pas de donner du secours à son fils Jean, qui avoit été reconnu Duc de Normandie & sacré Roi d'Angleterre. Ce fut vers le même-tems, que la Duchesse Constance passa à une troisiéme alliance. Elle n'avoit épousé Ranulphe Comte de Chester que par contrainte. Les Etats de Bretagne s'étoient déclarés hautement contre ce mariage, & n'avoient laissé Ranulphe jouir du titre de Duc, que pendant très-peu de tems. Après la mort de Henri II. Ranulphe s'étoit attaché à Richard dans l'espérance qu'il le protégeroit & lui aideroit à recouvrer la dignité qu'il avoit perdue. Mais ayant été trompé dans son attente par l'ingratitude & par la mort de Richard, il n'espéra plus, que de la reconnoissance d'Artur, la possession de Constance. Il étoit dans ces idées, lorsque l'Archevêque de Cantorbery & les autres partisans de Jean lui firent voir des avantages plus solides dans son parti. Constance de son côté comptoit pour rien la foi, qu'elle avoit promise à Ranulphe contre les sentimens de son cœur. D'ailleurs on lui fit voir, qu'ils étoient parens du troisiéme au quatriéme dégré, à cause de Robert Comte de Glocestre ayeul maternel de Ranulphe, & de Mathilde femme du Duc Conan III. bisayeule de Constance, tous deux enfans naturels de Henri I. du nom Roi d'Angleterre. C'en étoit assez dans ces tems-là pour rompre un mariage, & Constance n'en demanda pas d'avantage pour se persuader, qu'elle pouvoit sans crime écouter les vœux de Gui de Thouars. Elle l'épousa l'an 1199. & en eut trois filles. Après ce mariage elle remit son fils Artur entre les mains du Roi de France, qui paroissoit fort zélé pour ses intérêts. Philippe l'emmena à Paris & le mit auprès de son fils. Le Comte de Chestre de son côté se maria avec Constance fille de Raoul de Fougeres, dont il n'eut point d'enfans.

Jean sans Terre est reconnu Duc de Normandie & Roi d'Angleterre.

Constance épouse Gui de Thouars.

Knighton ad ann. 1198. pag. 415. Series Com. Richemun.

Confie son fils Artur au Roi de France.

Au milieu de ces diverses révolutions, qui agitoient la France & l'Angleterre, le Pape Innocent III. jugea définitivement le différend des Eglises de Tours & de Dol, qui duroit depuis plusieurs siécles. Le Pape Luce II. comme nous l'avons marqué ci-dessus, avoit déclaré l'Eglise de Dol sujette à la Métropole de Tours, & néanmoins avoit accordé le Pallium à Geoffroi le Roux. Ce Prélat, abusant de cette marque d'honneur, conserva son autorité sur les Eglises de Treguier & de S. Brieu, sacra des Evêques dans ces deux Diocèses & les obligea de venir à son Synode. Mais ayant été nommé à l'Archevêché de Capoue par le Roi de Sicile, il donna les mains à un accord, par lequel il renonça à ses deux Suffragans. Ce fut l'Abbé de Fontaines, qui dressa le plan de cet accommodement. Olivier succéda à Geoffroi le Roux & conserva ses Suffragans, nonobstant la Sentence du Pape Luce II. Cette conduite obligea le Pape Eugene III. à charger Bernard Abbé de Clairvaux du soin de terminer cette affaire. L'Eglise de Tours ne voulut point se soumettre au Réglement fait par ce saint Abbé, & elle fit confirmer dans la suite les Jugemens rendus par les Papes Luce II. Eugene III. & Anastase IV. Le second confirma de plus la Sentence d'excommunication lancée par Engelbaud Archevêque de Tours contre le Clergé de Dol & de S. Brieu, qui ne vouloit pas le reconnoître pour Métropolitain. Ces faits sont avancés sur le témoignage des Eglises de Dol & de Tours; car nous n'avons plus les Actes dressés dans cette occasion.

L'Eglise de Dol soumise par le Pape Innocent III. à celle de Tours.

Actes de Bret. to. 1. col. 759.

Après la mort d'Olivier le Chapitre élut Guillaume Moine de Cîteaux, dont l'élection fut cassée par le Chapitre de cet Ordre à la requête de l'Archevêque de Tours. On mit en sa place Hugues le Roux Prieur de Sainte Croix de Nantes. Comme ce Prélat étoit peu versé dans les Belles Lettres il n'osa d'abord se présenter devant le Pape; mais ayant pris le Chantre & quatre Chanoines de son Eglise, il alla trouver l'Archevêque de Tours à Angers, dans le dessein de s'accommoder avec lui. Le Chantre & un des Chanoines s'opposérent à l'accommo-

AN. 1199. dement qui fut conclu ; les trois autres Chanoines, gagnés par les Bénéfices qu'on leur donna, s'obligérent par serment à observer tout ce qui avoit été arrêté ; & en conséquence Hugues fut ordonné par l'Archevêque. Les Lettres dressées dans cette circonstance furent regardées comme fausses & abusives, attendu qu'on y avoit mis le Doyen à la tête des Chanoines ; honneur dû au seul Chantre, qui est le premier Dignitaire du Chapitre de Dol. Les Chanoines n'ayant pas voulu pour cette raison recevoir Hugues, il se retira au Mont-Saint-Michel, où il séjourna quelque tems. Enfin il alla à Rome, où il fut absous par le Pape Adrien IV. de l'obéissance, qu'il avoit promise à l'Archevêque de Tours. Après cela le Clergé de Dol demanda au Pape le Pallium pour son Archevêque en vertu de l'accord, qu'ils avoient fait avec Engelbaud & de la coutume pratiquée de tout tems. Les Députés de l'Eglise de Tours demandérent en même-tems au Pape la confirmation de l'accommodement négocié par l'Abbé de Fontaines. Le Pape Adrien cassa ce dernier Traité ; accorda à Hugues l'usage du Pallium ; & ordonna à Engelbaud ou de convenir avec Hugues du nombre de leurs Suffragans, ou de se trouver à Rome pour la fête de S. Michel, lui défendant d'excommunier personne. Il ne paroît pas qu'Engelbaud ait satisfait à cet ordre ; car le Clergé de Tours a soutenu depuis, que Hugues, après son retour de Rome, se soumit à Engelbaud, & qu'il assista à ses Synodes ; mais que Hugues ayant violé son serment, fut excommunié par Ioscius successeur d'Engelbaud ; qu'étant devenu aveugle il reconnut sa faute, confessa son parjure & en reçût l'absolution du même Ioscius, à qui il remit son anneau.

Robertus de Monte. Hugues se démit l'an 1161. & eut pour successeurs Rôger du Homet Archidiacre de Bayeux & Jean, qui fit confirmer par le Saint Siége toutes les donations faites à son Eglise. Il y a apparence, que ces deux Prélats furent ordonnés par l'Archevêque de Tours : car le Pape Alexandre III. ayant examiné le différend des deux Eglises, avoit ordonné au Chapitre de Dol de présenter ses Elus à l'Archevêque de Tours pour être confirmés & ordonnés. Rolland, qui fut élu l'an 1177. en la place de Jean, ne crut pas devoir se soumettre à cet ordre. Il alla à Rome, où il plaida si bien sa cause, qu'il mit le Pape dans ses intérêts. Le Pape ordonna à Barthelemi Archevêque de Tours de s'accomoder avec Rolland ou de venir à Rome. Barthelemi répondit, qu'il iroit volontiers à Rome, s'il avoit plus de santé ; mais que ne pouvant y aller si promptement, il supplioit le Pape de lui accorder quelque délai. Le Pape lui accorda sa demande ; mais le terme étant expiré, ni Barthelemi, ni personne de sa part ne se présenta à Rome. Le Pape étoit sur le point de lui faire un nouveau commandement, lorsqu'il reçut des lettres du Roi de France & de plusieurs personnes, qui le supplioient de ne point réveiller une affaire, qui avoit déja été jugée. Le Pape répondit, que ce n'étoit pas lui qui avoit remis l'affaire à l'examen, & qu'il ne pouvoit se dispenser de la terminer. Il manda à l'Archevêque de Tours, qu'il l'eût puni de sa désobéissance sans la considération qu'il avoit pour le Roi ; qu'il oublioit le passé ; mais qu'il ne manquât pas de se trouver à Rome dans le tems qu'il lui marqua. Il écrivit aussi au Roi pour le prier de souffrir, que le différend des deux Eglises fût terminé par le Jugement du Saint Siége.

Pour satisfaire aux ordres du Pape les deux Parties se rendirent à Rome, où tout le différend se réduisit à prouver la possession. Rolland demanda une Enquête sur plusieurs articles proposés & contredits. Le Pape y consentit & commit les Evêques de Sens & de Bayeux, l'Abbé de sainte Geneviéve & le Doyen de Bayeux pour recevoir la déposition des témoins, non seulement sur la soumission de l'Eglise de Dol à celle de Tours, mais encore sur la franchise, dont se flattoit l'Elu de Dol. Le Pape Luce III. qui succéda à Alexandre III. l'an 1181. nomma de nouveaux Commissaires pour continuer l'Enquête, & cependant ordonna l'an 1184. Rolland Archevêque de Dol. Il mourut comme son prédecesseur, avant que d'avoir pû terminer le différend des deux Eglises. La décision de cette grande affaire étoit réservée au Pape Innocent III. qui monta sur le Saint Siége l'an 1198.

Roger de Houveden. pag. 649. Rolland étoit mort & avoit eu pour successeurs Henri mort à Rome de la contagion l'an 1188. Jean de Vaulnoise Abbé de S. Jacques de Monfort, & Jean de la Mouche. Ce dernier fit le voyage de Rome accompagné de trois Chanoines

& muni d'une lettre de son Chapitre, qui supplioit le Pape de lui donner l'ordination & le Pallium. Le Chancelier de Tours & trois Chanoines du même Chapitre, se transportérent aussi à Rome pour s'opposer à la demande de l'Elu de Dol, & pour demander un Jugement définitif sur cette affaire. Avant que de la terminer le Pape essaya d'accommoder les Parties; les Députés de Tours convinrent de reconnoître l'Evêque de Dol pour Archevêque, à condition qu'il reconnoîtroit l'Archevêque de Tours pour son Primat. La proposition étoit avantageuse à l'Eglise de Dol, mais ses Députés la rejettérent avec aigreur. Ils vouloient pour Suffragans les Evêques les plus proches de Dol, & ceux de Tours leur en vouloient donner d'autres. Sur un différend de si peu de conséquence les Députés de Dol aimérent mieux s'exposer à tout perdre, que d'entrer en aucun accommodement. AN. 1199.

Le Pape donna plusieurs audiences aux Parties. Ceux de Dol, voulant infirmer l'accord fait par l'Abbé de Fontaines, représenterent, que Geoffroi Evêque de Dol avoit trahi les intérêts de son Eglise en passant à l'Archevêché de Capoue. Le Pape leur demanda s'ils avoient quelques preuves de ce fait. Ils répondirent, que ni Geoffroi, ni ceux qui l'avoient suivi en Sicile, n'en étant point revenus, il ne leur étoit pas possible de prouver des faits, dont eux seuls avoient été témoins. Le Pape permit encore aux Députés de Dol de s'expliquer sur la propriété. Après deux audiences tenues sur ce sujet en plein Consistoire, Jean de la Mouche voulut se démettre de son droit à l'Archevêché de Dol entre les mains du Pape; mais Sa Sainteté ne voulut point admettre sa démission pour ne pas éterniser le procès. Il examina encore l'affaire en particulier, & après avoir pesé mûrement les raisons des Parties, il ordonna que l'Eglise de Dol seroit toujours soumise à celle de Tours; que tous les Evêques de Bretagne rendroient à l'Archevêque de Tours l'obéïssance qu'ils lui devoient; & que les Evêques de Dol ne pourroient jamais prétendre au Pallium. Pour ôter toute ressource aux Evêques de Dol il fut réglé, que quelques actes qu'ils pourroient retrouver, on n'y auroit aucun égard. Ce Jugement fut rendu au Palais de Latran le premier Juin de l'an 1199. Le Pape en donna avis au Roi de France, à la Duchesse Constance, à son fils Artur, aux Archevêques de Tours & de Rouen, au Clergé & au Peuple de Dol.

Les Eglises de Bretagne soumises à celle de Tours. *Actes de Bret. to. 1. col. 759. & seq.*

Le Duc Artur acquiesça au Jugement rendu par le Souverain Pontife, & envoya l'année suivante deux Procureurs à Tours, Robert de Vitré Chantre de l'Eglise de Paris & Robert d'Apigné, pour déclarer à l'Archevêque Barthelemi, qu'il employeroit son autorité pour faire exécuter la Sentence dans ses Etats. Ce n'étoit pas tant la conviction du droit de l'Archevêque de Tours, que la nécessité qui obligeoit le Duc à cette soumission. La situation où il étoit, ne lui laissoit pas la liberté de faire paroître ses véritables sentimens, & le Roi de France étoit trop intéressé à faire reconnoître l'Archevêque de Tours Métropolitain de Bretagne, pour ne pas porter Artur à donner dans cette occasion des marques de son respect pour le Saint Siége. En effet l'autorité de la Métropole de Tours établie en Bretagne rendoit le Roi de France presque maître des élections des Evêques, parce que le Métropolitain avoit droit de les confirmer ou de les rejetter. De là vient que quand on lui présentoit un sujet, qui n'étoit pas agréable au Roi, il ne manquoit pas sous quelque prétexte de casser l'élection & de faire procéder à une nouvelle. C'étoit donc un grand avantage pour le Roi d'être assuré des Evêques dans une Province, où ils sont en grand nombre & très-considérés du Peuple.

Artur se soumet au Jugement du Pape.

Cependant Philippe reconnut mal le service important, qu'Artur lui rendit dans cette rencontre. Il lui avoit fait espérer à Tours une puissante protection; mais les dispositions de son cœur n'étoient pas telles, qu'il affectoit de les faire paroître. Il se servit du nom d'Artur pour inspirer de la crainte au Roi d'Angleterre; mais il l'abandonna, aussi-tôt qu'il ne le jugea plus utile à ses intérêts. Le simple exposé des faits suffit pour prouver ce que l'on avance. Philippe reçut d'abord l'hommage d'Artur pour la Bretagne, la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou & le Poitou. Dans la conférence qu'il eut ensuite avec le nouveau Roi d'Angleterre près de Boutavant, il demanda entr'autres choses que ce Prince cédât le Poitou, l'Anjou, le Maine & la Touraine au jeune Artur. Sur le refus que le Roi Jean fit de céder ces Provinces, la conférence fut rompue, & la guerre, qui avoit été interrompue par une Trêve, recommença. Philippe se rendit maître de Con-

Hommage d'Artur au Roi de France. *Reg. de Houveden. pag. 792. Math. Paris. pag. 138.*

AN. 1199.

Philippe fait raser le Château de Ballon.

ches, & passa ensuite dans le Maine, où il prit & rasa le Château de Ballon que Geoffroi de Burlin gardoit pour le Duc Artur. Guillaume des Roches, qui commandoit les troupes d'Artur, fut extrêmement surpris de ce procédé. Dans le premier mouvement il ne put s'empêcher de représenter à Philippe, qu'Artur attendoit tout autre chose de lui, & que s'il continuoit à raser les Châteaux qui lui appartenoient, il donneroit lieu au Public de juger, qu'il pensoit moins à protéger ce jeune Prince, qu'à s'emparer de ses Etats. Philippe lui répondit, que la considération d'Artur ne l'empêcheroit jamais de faire ce que bon lui sembleroit des Places, dont il se rendroit le maître. De Ballon Philippe alla mettre le siége devant Lavardin; mais ayant appris, que le Roi d'Angleterre venoit au secours de la Place, il se retira au Mans. Cette ville avoit été ruinée & démentelée récemment par le Roi d'Angleterre. Philippe ne pouvant y tenir contre son ennemi, en sortit incontinent. Artur ne le suivit pas; vaincu par les raisons de Guillaume des Roches il attendit son oncle Jean, lui demanda la paix & l'obtint, au moins en apparence.

Dispositions de Philippe pour Artur.

Artur se soumet au Roi Jean, son oncle.

Qui ne sera surpris dans cet endroit de la conduite de Guillaume des Roches? Malgré les révolutions qui peuvent arriver pendant la minorité d'un Prince, Guillaume s'étoit attaché à la fortune d'Artur & lui avoit rendu les services les plus importans. Tandis que Philippe Auguste protégea la veuve & l'orphelin, Guillaume crut, qu'Artur ne pouvoit rien faire de mieux, que de se donner à ce Monarque. Dès qu'il vit que les actions de Philippe ne répondoient pas à ses magnifiques promesses, il lui représenta son injustice avec un zéle digne de lui. Ici il change de conduite & engage Artur à se livrer entre les mains d'un usurpateur, d'un homme sans foi, sans honneur & sans religion. Ce n'est pas tout; il livre encore à ce cruel ennemi la ville du Mans, dont Artur lui avoit confié la garde. Dirat-on qu'il a manqué de lumiere, ou qu'il a trahi les intérêts de son Prince? Nous aimons mieux le croire moins éclairé que traitre; car ce fut lui vraisemblablement qui avertit Constance & Artur du danger, dont ils étoient menacés de la part du Roi d'Angleterre. Quoiqu'il en soit, Artur & la Duchesse sa mere profiterent de l'avis, & s'enfuirent secretement à Angers. Ils furent accompagnés dans ce voyage par Aimeri Vicomte de Thouars, à qui le Roi d'Angleterre venoit d'ôter la garde de Chinon & la charge de Sénéchal d'Anjou pour les donner à Roger de Lasci Connétable de Chestre.

Fuite d'Artur & de la Duchesse Constance.

La fuite d'Artur & de Constance causa beaucoup d'inquiétude au Roi d'Angleterre. Pour mettre son esprit en repos sur cet article, il accorda au Roi de France tout ce qu'il souhaitoit. Philippe de son côté ne se fit point de scrupule d'abandonner les intérêts d'Artur pour venir à bout de tous ses desseins. Dans la conférence qu'ils eurent entre Andeli & Gaillon, ils convinrent que Louis fils Philippe épouseroit Blanche fille d'Alphonse Roi de Castille, & que Jean donneroit pour dot à sa niéce le Ville & le Comté d'Evreux, tout ce que Philippe avoit en Normandie le jour que Richard étoit décédé, & trente mille marcs d'argent pour le rachat des fiefs de Normandie & de Bretagne. Mais l'exécution de ce Traité fut différée jusqu'à l'arrivée de la Princesse de Castille.

Philippe abandonne Artur, & ses intérêts. *Rog. de Houveden.*

AN. 1200.

Artur est contraint par Philippe de faire hommage à Jean. *Corpus Diplomat. to. 1. p. 129.*

Après ce Traité, le Roi d'Angleterre envoya la Reine sa mere en Espagne pour y demander la Princesse Blanche, & en attendant qu'elle fût de retour, il alla passer l'hyver en Angleterre. La Reine s'acquitta heureusement de son Ambassade & revint à Bourdeaux le jour de Pâques. Le Roi d'Angleterre ayant été informé de son retour, repassa la mer & alla trouver le Roi de France près de Boutavant. Ils ratifiérent & signérent leur Traité le 22. Mai de l'an 1200. Le lendemain le Prince Louis, qui n'étoit encore que dans la treiziéme année de son âge, épousa Blanche de Castille. La cérémonie fut faite en Normandie par l'Archevêque de Bourdeaux en un lieu nommé Pumer, parce qu'alors le Royaume étoit en interdit à cause du divorce du Roi. La jeune épouse fut conduite en France pour y être élevée. Le même jour les deux Rois allérent à Vernon, où Philippe contraignit Artur de faire hommage au Roi Jean pour la Bretagne & pour ses autres terres. Jean de son côté consentit, qu'Artur demeurât sous la tutelle & la garde de Philippe; mais un Auteur contemporain n'a pas fait difficulté de dire, que ce complot fut une trahison de la part du Roi d'Angleterre. L'Historien de Philippe nous insinue assez en quoi consistoit cette trahison, lorsqu'il dit qu'une

Est mis sous la garde de Philippe. *Rigord. pag. 45. to. 5. du Chesne.*

qu'une des conditions du Traité fait entre les deux Rois, fut que si Jean mouroit sans postérité, Philippe hériteroit de toutes ses terres situées en France, c'est-à dire, de la Normandie, de l'Anjou, du Maine & de la Touraine, qui appartenoient de droit à Artur, & que Jean prétendoit lui appartenir. En conséquence de ce Traité Jean se rendit maître de la ville d'Angers, d'où il tira cent cinquante ôtages pour garants de la fidélité des Angevins. La Touraine & le Maine subirent le même sort que l'Anjou. C'étoit ainsi que les intérêts du jeune Artur étoient également sacrifiés à ceux de son ennemi, & à ceux de son protecteur.

An. 1200.

Rog. de Houveden. Carta Ducum Normanorum apud du Chesne p. 1056.

Il y avoit long-tems que les Rois de France & d'Angleterre n'avoient fait ensemble une paix qui parût si bien affermie que celle-ci. Ils étoient entrés dans un grand détail de leurs prétentions réciproques & avoient réglé toutes choses d'une maniere assez nette. Ils avoient prévenu tout ce qui pouvoit rompre la bonne intelligence entre leurs Sujets; le mariage de Louis & de Blanche de Castille en étoit le nœud, & ces deux Princes s'étoient séparés très-contens l'un de l'autre. Enfin le Roi d'Angleterre après s'être fait couronner une seconde fois avec Isabeau d'Angoulême sa nouvelle épouse, avoit repassé la mer, & étoit venu voir le Roi de France à Paris. Philippe l'avoit reçu avec tout l'honneur & la cordialité possible, jusqu'à quitter son Palais pour l'y loger, & l'avoit comblé à son départ de magnifiques présens.

Rigordus tom 5. And. du Chesne.

Mais cette paix si long-tems désirée & si soigneusement conclue ne dura gueres plus que les autres. L'enlevement d'Isabeau d'Angoulême fut la premiere cause de la rupture, & les mauvaises manieres que le Roi d'Angleterre eut pour ses vassaux de France, en furent la seconde. Les Seigneurs mécontens n'ayant pû obtenir aucune justice du Roi d'Angleterre, portérent leurs plaintes au Roi de France, comme à leur souverain Seigneur, & qui l'étoit aussi du Roi d'Angleterre. Philippe écrivit au Roi Jean pour l'exhorter à ne point molester ses vassaux, à leur conserver leurs droits & à les gouverner avec douceur. Jean répondit à Philippe en termes fort soumis, qu'il le regardoit comme son Seigneur & son Roi; mais il le pria de trouver bon, que toutes choses se fissent dans l'ordre. Sur quoi il lui représenta, que suivant les Coutumes, les vassaux qui tenoient des fiefs immédiatement de la Couronne d'Angleterre, & qui étoient des arriere-fiefs de celle de France, devoient d'abord s'adresser à la Cour d'Angleterre, sauf leur droit d'appel à celle de France, en cas qu'on ne leur fît pas justice. Philippe n'ayant droit d'exiger autre chose du Roi d'Angleterre, renvoya Raoul d'Issoudun, le Comte de la Marche & les autres Seigneurs mécontens au Tribunal d'Angleterre. Mais le Roi Jean qui avoit promis de leur faire justice, au lieu de les écouter, leur refusa les sauf-conduits, qu'ils demandérent pour comparoître devant lui. Philippe ne pouvant plus se fier aux promesses du Roi d'Angleterre, lui déclara la guerre. Il le fit avec d'autant plus d'assurance, qu'il s'étoit sincérement réconcilié avec tous ses vassaux, & qu'il avoit pour lui ceux du Roi Jean.

An. 1201.

Nouveau sujet de rupture entre les deux Rois.

Rog. de Houveden.

Guil. Armor. l. 6. Philip.

La Duchesse Constance mourut avant cette guerre, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 1201. Elle s'étoit retirée en Bretagne avec Gui de Thouars son mari, en attendant que la fortune se lassât de persécuter Artur. Son corps fut inhumé dans l'Abbaye de Villeneuve qu'elle avoit fondée quelques mois avant sa mort; & comme les bâtimens de ce Monastère nétoient pas encore achevés, il fut déposé dans une petite Chapelle. Elle laissa de son mariage avec Gui de Thouars trois filles, sçavoir Alix qui lui succéda au Duché, Catherine mariée avec André de Vitré & Marguerite qui fut la premiere femme de Geoffroi Vicomte de Rohan. Après sa mort le Duc Artur fit son entrée à Rennes, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à sa naissance, & couronné par Pierre de Dinan Evêque de Rennes, Chancelier de la feue Duchesse. Il reçut les hommages des Prélats & des Barons, à qui il fit serment de conserver leurs droits & leurs priviléges. La Duchesse avoit fait un testament, dont le Roi d'Angleterre se déclara exécuteur. Il manda ses intentions sur ce sujet aux Barons qu'il avoit gagnés, afin que le Pape & le Roi de France ne pussent prendre aucun prétexte de sa négligence pour former des entreprises qui lui fussent préjudiciables. Marguerite d'Ecosse, mere de Constance, mourut aussi l'an 1201. & laissa de son second mari Henri de Boun Comte d'Herefort.

Mort de la Duchesse Constance.

Chron. Mss. Eccl. Namnetensis.

Fondation de l'Abbaye de Villeneuve.

Actes de Bret. to. 1. col. 785. 830. 878. Le Baud pag. 207.

Entrée d'Artur à Rennes, & son couronnement.

Const. Reg. Angl. ad an. 3. Joannis pag. 5. & Rymer to. 1. p. 128.

Mon. Anglicanum.

Cependant le Roi de France étoit entré en Normandie, & s'étoit rendu maître

AN. 1202.

Artur est fait Chevalier par Philippe, & lui fait hommage lige de ses fiefs.
Rigord tom. 5. An. du Chesne p. 45. Guil. Armoricanus ibidem pag. 162. & seq.

de Boutavant, d'Arguel, de Mortemer & de Gournai. Il étoit encore au siége de cette derniere Place, lorsque le Duc de Bretagne le vint trouver & lui fit offre de ses services. Philippe fit Artur Chevalier & lui fit épouser sa fille Marie, qu'il avoit eue d'Agnès de Meranie, quoiqu'elle n'eût encore que quatre ou cinq ans. Il reçut ensuite l'hommage lige d'Artur pour les fiefs de Bretagne, du Poitou, du Maine, de la Touraine & de l'Anjou. Et comme Artur pourroit avoir quelque démêlé avec le Roi de Castiile pour le Poitou, Philippe lui promit qu'il se rendroit médiateur dans leurs différends, ou qu'il les feroit terminer par le Jugement de sa Cour. A l'égard de la Normandie l'hommage d'Artur fut conçu en ces termes: *Pour ce qui regarde ma Normandie, nous sommes convenus, que Monseigneur le Roi de France gardera ce qu'il lui plaira de tout ce qu'il a pris jusqu'à ce jour, & de ce qu'il pourra prendre encore avec le secours de Dieu.* On conçoit assez par ces expressions, que Philippe avoit dessein de garder la Normandie; & c'est pour cela qu'il reçut d'abord l'hommage immédiat d'Artur pour la Bretagne. L'Acte de ces hommages est datté du mois de Juillet l'an 1202.

Artur va faire la guerre en Poitou.

Philippe, pour faire diversion d'armes, donna à Artur le commandement de deux cens hommes d'armes & l'envoya faire la guerre en Poitou. Artur, passant en Touraine, y fut joint par cent dix Chevaliers, que lui amenérent Geoffroi de Luzignan, Savari de Mauleon, le Comte d'Eu & Hugues le Brun. Il attendoit encore le Comte Hervé, Hugues de Dampierre, & Imbert de Beaujeu avec toutes les forces de la Savoie & du Berri, qui étoient en route. Les Bretons lui envoyoient cinq cens Chevaliers & quatre mille hommes de pied, qui devoient arriver à Nantes aux premiers jours, de sorte qu'il comptoit d'avoir une armée de quinze cens hommes d'armes & de trente mille hommes d'Infanterie. Avec de si puissans secours il n'y avoit rien dans le Poitou, qu'il ne pût forcer: mais il étoit encore jeune & il avoit peu d'expérience. Cependant il fut d'avis d'attendre l'arrivée de ses troupes, avant que d'aller plus loin. Les Poitevins lui représentérent qu'il attendroit aussi-bien ses troupes à Mirebeau qu'en Touraine; qu'il étoit de son intérêt de ne pas différer davantage le siége d'une Place, où la Reine Alienor étoit renfermée; & que si on pouvoit faire cette Princesse prisonniere, il n'y avoit rien que son fils ne cédât pour lui procurer la liberté. Artur, séduit par ces flatteuses espérances & par son propre courage, se rendit promptement à Mirebeau. Il s'empara d'abord de cette ville sans y trouver beaucoup de résistance: mais l'attaque du Château étoit plus difficile & demandoit plus de troupes qu'il n'en avoit alors. Tout ce qu'il put faire, ce fut d'empêcher qu'il n'y entrât du secours. En attendant l'arrivée de ses troupes, dont il se promettoit tout, il dormoit dans Mirebeau avec autant d'assurance que s'il eût été à Paris. Il n'en étoit pas de même du Roi d'Angleterre; persuadé que sa seule diligence pouvoit sauver la Reine sa mere, il se hâta de prévenir la jonction des troupes qui devoient se réunir sous la banniere d'Artur. Il prévint même le bruit de sa marche & arriva à Mirebeau, lorsqu'on le croyoit encore en Normandie.

Siége de Mirebeau.

Jean Sans-Terre vient à son secours.
Chron. Turon.

Il étoit acompagné de Guillaume des Roches, qui avoit abandonné les intérêts d'Artur pour embrasser ceux de son oncle. Guillaume avoit des intelligences dans tous les partis, & pouvoit faire autant de mal à ses ennemis par ruse que par force. Instruit de la situation de Mirebeau & des forces qui y étoient, il dit au Roi d'Angleterre qu'il n'étoit pas facile de forcer les ennemis dans cette place, & qu'avant qu'ils fussent contraints de capituler, il seroit assiégé lui-même dans son camp par les troupes qui venoient de Bretagne & du Berri: mais que s'il vouloit lui accorder tout ce qu'il lui demanderoit, il se faisoit fort de lui livrer les assiégés dans la nuit suivante. Le Roi lui répondit, qu'il pouvoit s'expliquer & qu'il auroit lieu d'être content. Guillaume demanda pour cela qu'il ne fit emprisonner ni mourir aucun des assiégés; qu'il ne leur fit pas même passer la Loire; qu'il traitât Artur comme on doit traiter un bon neveu; & qu'il restituât tout ce que les Seigneurs de sa Cour jugeroient lui appartenir légitimement. Le Roi Jean accepta toutes ces conditions & s'obligea par serment à les tenir. Il ajouta même, que s'il y manquoit, il déclaroit dès-lors les Seigneurs de sa suite quittes de l'obéissance qu'ils lui devoient, & consentoit d'être regardé comme un perfide & un ennemi public.

Guillaume, sans faire attention que le Roi n'employoit les sermens que pour le

tromper plus sûrement, lui promit d'agir. Effectivement il trouva moyen d'entrer dans Mirebeau la nuit du 31. Juillet au premier Août, lorsque les assiégés l'attendoient le moins. Ils furent presque tous surpris au lit & faits prisonniers de guerre. Les principaux d'entr'eux étoient Geoffroi de Luzignan, Hugues le Brun, André de Chavigné, le Vicomte de Châtelleraut, Raimond de Traaut, Savari de Mauleon & Hugues de Banchai. A peine furent-ils au pouvoir du Roi Jean, qu'il oublia tout ce qu'il avoit promis. Il en enferma vingt-deux des plus distingués par leur naissance & leur valeur dans le Château de Corf, où il les fit périr de faim. Les autres furent dispersés en différentes prisons de Normandie & d'Angleterre. Pour Artur, il l'envoya à Falaise, où il fut enfermé & gardé par Guillaume de Breuse. Sa fureur ne se borna pas là ; il fit un crime à Guillaume des Roches de l'affection qu'il avoit pour Artur. Persuadé que ce brave Chevalier lui reprocheroit toute sa vie ses parjures & sa perfidie, il prit la résolution de se saisir de sa personne. Il eut les mêmes vûes sur le Vicomte de Thouars, qui selon les apparences avoit été témoin de tout ce qui s'étoit passé entre lui & Guillaume des Roches; mais ces deux Seigneurs prirent la fuite & se donnérent au Roi de France avec les Places, qui étoient en leur disposition.

AN. 1202.

Artur est pris par Jean Sans-Terre & enfermé à Falaise.

Annal. Margan.

Chron. Turonense.

Philippe assiégeoit Arques sur les frontiéres de Normandie, lorsque le Roi Jean marchoit vers Mirebeau. Ayant appris ce qui s'y étoient passé, il abandonna son entreprise & vint à grandes journées sur la Loire pour recueillir les restes du parti d'Artur. Il attaqua & emporta Tours, où il mit le feu, avant que Guillaume des Roches l'eût joint. Le Roi d'Angleterre reprit peu de tems après cette ville, dont il rasa le Château & les murailles. L'hyver qui survint, produisit le même effet qu'une Trève. Chacun fortifia ses Places frontières & demeura tranquille pendant la mauvaise saison.

Philippe prend Tours & l'abandonne ensuite.

Rigord.

De Tours le Roi d'Angleterre alla à Falaise, où il fit tout ce qu'il put pour engager Artur à rompre les liaisons qu'il avoit prises avec le Roi de France. Si l'on en croit Mathieu Paris, Artur répondit au Roi son oncle, qu'il ne renonceroit jamais aux droits qu'il avoit sur l'Anjou, la Touraine, le Maine, la Guyenne & l'Angleterre, qui lui appartenoient par représentation de son pere Geoffroi. Mais cette réponse paroît trop fiere pour un prisonnier, qui avoit tout à craindre de l'ambition de son oncle. Ce qu'il y a de certain, est que le Roi Jean n'ayant pû obtenir d'Artur ce qu'il souhaitoit, prit la résolution de le faire mourir. Il n'étoit pas encore assez méchant pour vouloir tremper lui-même les mains dans le sang de son neveu ; mais il s'adressa à tous ceux qui lui étoient dévoués, & n'épargna ni caresses, ni promesses pour les porter à commettre ce crime. Personne n'ayant voulu se charger d'une pareille commission, & voyant d'ailleurs que Guillaume de Breuse étoit homme à tout entreprendre pour sauver Artur, il le fit conduire au Château de Rouen, où il fut étroitement gardé.

Artur transferé au Château de Rouen.

Après l'hyver Jean entra en Bretagne, où il prit & fortifia Dol. Il ravagea ensuite le pays de Fougeres & toute la partie Septentrionale du Diocèse de Rennes. Il s'étoit proposé de conquérir la Bretagne ; mais il fut contraint d'abandonner cette entreprise pour aller au secours de ses Provinces, que le Roi de France attaquoit. Avant que d'en venir aux mains avec ce Prince, il alla se cacher dans les bois de Moulineau, sur le bord de la Seine, au-dessous de Rouen. Il avoit déja fait périr une partie des Seigneurs qui avoient été pris à Mirebeau ; mais leur sang n'avoit point assouvi les différentes passions, dont il étoit agité. Artur vivoit encore ; son seul nom lui reprochoit ses usurpations & lui faisoit tout craindre pour l'avenir. N'ayant pû trouver personne qui voulût l'en délivrer, il prit la cruelle résolution de le faire mourir lui-même. Bourrelé de divers remords, il étouffa dans le vin le reste de sentimens que la nature nous inspire pour nos proches. Dans cet état il s'embarque sur la Seine & se rend au pied de la Tour où étoit gardé l'infortuné Artur. Il l'envoye chercher par un Ecuyer Poitevin, nommé Pierre de Maulac, à qui il fit dans la suite épouser l'héritiére de Mulgref. Aussi-tôt qu'Artur fut entré dans le bateau, Jean reprit le chemin de Moulineau. Ses affreux regards annoncerent bientôt à Artur ce dont il étoit menacé. Les cris & les priéres qu'il employa pour l'éviter, ne servirent qu'à l'avancer. Jean ne pouvant souffrir plus long-tems les cris lamentables de son neveu, le prend par les cheveux, lui enfonce son épée dans le ventre, & l'ayant retirée teinte de sang, il lui en fend

AN. 1203.

Ravages de Jean Sans-Terre en Bretagne.

Guil. Armorica. tom. 5. And. du Chesne pag. 82.

Mort d'Artur.

Guil. Armor. to. 5. du Chesne p. 167. Annales Margan. Henr. Knyghton p. 2414. Walt. Hemingfort pag. 552. Math. Paris. ad an. 1202.

AN. 1203. la tête en deux. Après cela il ordonna, que le corps fût attaché à une grosse pierre & jetté dans la riviére. Nonobstant sa précaution le corps fut retrouvé par des pêcheurs & enterré secretement au Prieuré de Notre-Dame du Pré, dépendant de l'Abbaye du Bec.

Etats de Vannes. *Le Baud. p. 209.*

Les Prélats & les Barons de Bretagne ayant appris cette triste nouvelle, s'assemblérent à Vannes pour y délibérer sur l'état présent des affaires, & sur le gouvernement de la Province. Gui de Thouars présida à cette assemblée comme tuteur d'Alix sa fille aînée, à qui le Duché appartenoit au défaut d'Alienor. Les autres Seigneurs qui composoient l'assemblée, étoient Alain Comte de Penthiévre, de Treguier & de Goello avec ses deux freres Etienne & Conan, Guyomarch & Hervé Vicomtes de Leon, Conan & Soliman de Leon, André de Vitré, Guillaume de Fougeres, Jean & Gilduin de Dol, Josselin Vicomte de Rohan & ses freres, Juhel de Mayenne, Geoffroi de Châteaubrient, Guillaume de Derval, Geoffroi d'Ancenis, Alain, Jacques & Galeran de Châteaugiron, Alain de Rochefort, Olivier de Dinan, Richard Maréchal de Normandie, Harscoet & Gasire de Raiz, Bonabes & Raoul de Monfort, Pierre de Loheac, Rolland de Rieux, Geoffroi de Pouancé, Jean de Montauban, Alain de la Roche, Eudon de Pontchâteau, Bonabes de Rougé, Foulques Painel Seigneur d'Aubigné, Olivier de Coetquen, Brient le Bœuf, Hervé de Blain, Hervé & Geoffroi de Beaumanoir, Emeri de Machecou, Payen de Malestroit, Soudan Vicomte du Fou, Hervé & Even du Pont, Goranton de Vitré, Alain d'Acigné, Hervé du Juch, Guillaume Sénéchal de Rennes, Henri Sénéchal de Cornouaille & plusieurs autres. Les Evêques présens à ces Etats furent Pierre de Rennes; Geoffroi de Nantes, Jean de Leon, Josselin de S. Brieu & Guillaume de Kimper. L'assemblée déféra d'abord le gouvernement de la Bretagne à Gui de Thouars, comme pere d'Alix, héritiere présomptive de la Duchesse Constance; & de là vient que Gui prit le titre de Comte ou Duc de Bretagne. Elle députa ensuite Pierre de Dinan Evêque de Rennes & Richard Maréchal de Normandie vers le Roi de France, pour lui porter les justes plaintes des Bretons sur la mort d'Artur, & pour le prier de la venger avec toute la sévérité, que méritoit un crime aussi énorme.

Députation des Etats vers le Roi de France.

Quelques précautions qu'eut prises le Roi d'Angleterre pour cacher son parricide, il devint public aussi-tôt qu'il l'eut commis. Il n'étoit nullement nécessaire, que les Bretons pressassent le Roi de France de venger ce crime. Il y étoit porté par ses propres intérêts & par l'occasion qui étoit des plus favorables pour chasser les Anglois de son Royaume. Mais pour garder toutes les formalités prescrites par les Coutumes en cas pareil, Philippe envoya un Chevalier, parent d'Artur, vers le Roi d'Angleterre pour le citer, comme vassal de la Couronne, à la Cour des Pairs de France, afin d'y répondre à l'accusation de parricide, dont il étoit accusé. Jean ayant refusé de comparoître, fut condamné par contumace à perdre toutes les terres qu'il tenoit du Roi de France à titre d'hommage lige. Cet Arrêt fut rendu en la Cour des Pairs quinze jours après le crime commis. Pour le mettre en exécution Philippe entra aussi-tôt en Aquitaine à la tête d'une puissante armée. Secondé par les Bretons & les Poitevins, il s'empara de plusieurs Places fortes, dans lesquelles il laissa des garnisons. Du Poitou Philippe passa en Normandie, où il fut joint par le Comte d'Alençon, qui venoit de quitter le parti du Roi d'Angleterre. Les Capitaines de Conches, d'Andeli & de Vaudreuil suivirent l'exemple du Comte d'Alençon après avoir souffert le siége de leurs Places.

Arrêt des Pairs contre Jean Sans-Terre. *Henri Knyghton. Chron. Trivetsi to. 8. spicilegii.*

Conquêtes du Roi Philippe en Aquitaine & en Normandie. *Guil. Armorican. Rigordus tom. 5. du Chesne.*

Pendant ce tems-là le Roi d'Angleterre n'étoit occupé que de ses plaisirs, & traitoit de bagatelles toutes les pertes qu'on lui annonçoit. Si on lui parloit des conquêtes du Roi de France, il répondoit fiérement : *Laissez-le faire ; je recouvrerai dans un jour ce qu'il m'aura pris en plusieurs années.* Cependant la défection du Comte d'Alençon & de quelques-uns de ses Capitaines le réveilla de son profond assoupissement. Assuré que le Roi de France avoit mis ses troupes en quartiers de rafraîchissement, il alla mettre le siége devant Alençon. Philippe fut surpris de cette démarche ; mais il n'en fut point déconcerté. Ne pouvant rassembler ses troupes dispersées, il alla à Moret, où quantité de Noblesse s'étoit assemblée pour un Tournois. Il invita tous les Seigneurs & les Gentilhommes qui s'y trouverent,

Math. Paris. pag. 208.

Siége d'Alençon par Jean Sans-Terre.

à le suivre à Alençon. Chacun s'empressa de lui marquer son attachement dans cette occasion. Son armée ne fut pas considérable par le nombre; mais elle le fut par la qualité & la bravoure des personnes qui la composoient. Le Roi d'Angleterre qui n'avoit pas prévu un tel expédient, & qui avoit compté, que la Place seroit prise avant qu'on pût la secourir, leva le siége aussi-tôt qu'il sçut que Philippe approchoit. Il ne fut pas plus heureux dans les autres entreprises qu'il forma; il les abandonna toutes, dès que les François paroissoient. Pour se consoler de ces disgraces de la fortune, il reprit ses plaisirs ordinaires.

AN. 1203.

Tentatives des Légats du Pape pour la Paix. *Rigordus Tom. 5. du Chesne.*

Les choses étoient en cet état, lorsque les Abbés de Casemar & de Tresons, au nom & de la part du Pape, ordonnerent au Roi de France de faire la paix, & de rétablir les Eglises qui avoient été détruites pendant la guerre. Philippe fut surpris de cet ordre, qui lui fut intimé à Mante. Pour y satisfaire il tint une assemblée d'Evêques, d'Abbés & de Seigneurs, qu'il consulta sur ce qu'il devoit faire dans cette occasion. Les principaux Seigneurs de l'assemblée trouverent la conduite du Pape fort étrange, & conseillerent au Roi de passer outre. Le Roi par respect & par ménagement pour le Pape, répondit à ses Légats, qu'ils n'étoient pas bien informés des intentions du Pape, ou qu'ils passoient leur commission, & qu'il auroit soin d'informer le Saint Pere de la véritable situation des affaires de France. En effet, il envoya quelques Evêques à Rome, qui satisfirent le Pape, & il continua ses conquêtes.

Conquête de la Normandie par le Roi de France. *Guil. Armorican.*

Après la prise de Radepont, il entreprit le siége de Château-Gaillard près d'Andeli. Cette Place avoit été fortifiée par le Roi Richard, & étoit regardée comme le boulevard de la Normandie, tant par sa situation que par la multitude de ses ouvrages. Philippe l'attaqua au mois d'Août 1203. & l'emporta le 7. de Mars suivant. Le Roi d'Angleterre fit tous ses efforts pour conserver cette Forteresse; mais il n'y réussit pas. Méprisé de tout le monde & abandonné de la plupart des Seigneurs Anglois, il repassa la mer, après avoir recommandé la défense de la Normandie aux Chefs des Brabançons, qui étoient les seuls en qui il eut quelque confiance. Philippe ne pouvoit pas souhaiter une plus belle occasion de conquerir la Normandie, & il ne manqua pas d'en profiter. Il attaqua d'abord Falaise, qui lui fut rendu par les Brabançons après sept jours de siége. La garnison de cette Place prit parti dans l'armée du Roi, & trahit honteusement son maître. Evreux, Seez, Bayeux, Coutance, Caen, Lizieux, & plusieurs autres Places se rendirent au Roi dans le cours du mois de Mai.

AN. 1204.

Siége du Mont-Saint Michel par Gui de Thouars. *Guil. Armorican. & Rigordus To. 5. du Chesne.*

Gui de Thouars de son côté, s'étoit mis en campagne à la tête de quatre cens Chevaliers, & d'un nombre considérable de gens de pied. Après avoir pris Dol, il entreprit le siége du Mont S. Michel. Cette Place est située sur un rocher escarpé au milieu d'une vaste Plaine de sable, que les eaux de la mer, dans ses grandes marées, couvrent deux fois le jour: mais dans les autres tems, cette Plaine est plus ou moins couverte selon l'âge de la Lune. Ces tems ne sont presque connus que des Habitans du pays, qui les appellent *Jours de Morte-Eau*. Quoique le Mont S. Michel fut assez fortifié par la nature, & n'eut pas besoin des secours de l'art, cependant Jean Sans-Terre avoit fait élever autour du Monastère qui occupe la cime du rocher, des tours de pierre & de bois, pour mettre ce lieu à couvert de toute insulte. Les Bretons l'attaquerent dans ces *Jours de Morte-Eau*, où la mer laisse une partie de la grève découverte. Et comme ils n'avoient que quatre jours pour exécuter leur entreprise, ils la pousserent avec furie. Ils rompirent d'abord la porte, qui donnoit entrée dans la Place, & mirent ensuite le feu aux maisons les plus proches. En peu de tems le feu se communiqua aux lieux plus élevés, & réduisit en cendres toutes les maisons des Habitans, les cellules des Moines, & l'Eglise même.

Ravages des Bretons en Normandie.

Après cette expédition, les Bretons prirent Avranches, brûlerent un grand nombre de bourgades aux environs, & firent le dégât jusqu'à Caen. Ils rencontrerent dans cette Ville le Roi Philippe, qui les renvoya du côté de Pontorson & de Mortain, avec le Comte de Boulogne, Guillaume des Barres, & un détachement de son armée assez considérable, pour soumettre tout ce qui restoit à prendre dans ce quartier-là. Les choses ainsi réglées, Philippe marcha dans la haute Normandie, où tout se soumit à ses loix, excepté Rouen, Arques & Verneuil dans le Perche. Il se présenta d'abord devant Rouen, & somma les Habitans de

AN. 1204. Siége & prise de Rouen.

se rendre. Ils répondirent, qu'ils étoient dans la résolution de se défendre jusqu'à la derniere extrêmité. Sur cette réponse, le Roi fit attaquer la Forteresse nommée Barbacane, qui couvroit le pont de pierre. Pendant cette attaque les Habitans rompirent une partie de leur pont, pour empêcher que l'ennemi ne s'en emparât. Mais le Roi ayant fait passer ses troupes de l'autre côté de la riviere pour former le siége de la Ville, ils demanderent à capituler. Un des articles du traité fut, que si dans trente jours ils n'étoient secourus par le Roi d'Angleterre, ils se rendroient. Le Roi accepta cette condition, & reçut en ôtage soixante-dix enfans de la Ville. Au bout des trente jours le secours ne paroissant point, les Habitans se rendirent, ainsi que ceux d'Arques & de Verneuil, qui avoient été compris dans le même traité. Le Roi fit abattre une partie des Fortifications de ces places, afin de pouvoir les reprendre plus facilement, si elles se révoltoient. Ce fut ainsi que la Normandie fut réunie à la Couronne, deux cens quatre-vingt douze ans, après qu'elle en avoit été démembrée.

Conquête de l'Anjou, de la Touraine & du Poitou. *Rigord. Tom. 5. du Chesne.* *Titres du Roi. Guil. Armorica.*

Mais Philippe ne demeura pas à ces seules expéditions. Il envoya une partie de ses troupes en Anjou, sous les ordres de Guillaume des Roches & de Cadoc, Capitaine des Brabançons, qui se rendirent maîtres d'Angers & de plusieurs autres Places. Il marcha avec le reste de son armée en Poitou & en Touraine, pour y rétablir sa domination. Maître des capitales de ces deux Provinces, il nomma Aimeri Vicomte de Thouars Sénéchal du Poitou, & lui donna encore la Capitainerie de Loudun à la sollicitation de Gui de Thouars son frere. Tout plia sous le poids de ses armes, & il ne lui restoit plus à prendre à la fin de la campagne que la Rochelle, Chinon & Loches. La saison étant trop avancée pour former le siége de ces Places, il se contenta de bloquer les deux dernieres, afin que rien n'y pût entrer pendant l'hyver.

AN. 1205. Siéges de Loches & de Chinon. *Rigordus. Script. Normanni pag. 1032.*

Vers la Fête de Pâques de l'année suivante Philippe convoqua les Ducs, les Comtes, les Chevaliers, & tous les Seigneurs du Royaume, qui étoient sujets à son *Ost*. Les Chevaliers Bretons, qui parurent à cette Monstre, furent Gui de Thouars Comte de Bretagne, Alain Comte de Penthiévre, Guyomarch & Hervé de Leon, Payen de Malestroit, Eudon Comte de Porhoet, Joscelin de Rohan, Raoul & Guillaume de Monfort, Pierre de Loheac, Rouaud Vicomte de Donges, Guillaume de la Guerche, Erard de Brain, André de Vitré, Geoffroi & Guillaume de Fougeres, Geoffroi & Alain de Châteaugiron, Guillaume & Alemand d'Aubigné, Juhel de Mayenne, Olivier de Dinan, Jean de Dol, Geoffroi de l'Epine, Olivier de Tinteniac, Hervé de Beaumortier, Geoffroi de Chasteaubrient, Geoffroi d'Ancenis, Guillaume de Cliçon, & Guillaume son fils, Guillaume du Plessis, Bernard de Machecou, Harsculphe de Raiz, Olivier de la Roche, Eudon du Pont, Geoffroi de Hiheric, Guillaume & Rolland de Rieux. Après la revue de toutes les troupes, le Roi assiégea Loches qu'il prit avec assez de peine. Il fit reparer les Fortifications de cette Place, & en donna le gouvernement à Dreux de Mello. Il marcha ensuite contre Chinon, qu'il emporta après quelques semaines de siége. Cette Place étoit une des plus fortes du pays. Toute la garnison fut faite prisonniere de guerre, & cet heureux succès rendit la liberté à Conan de Leon, qui étoit renfermé dans cette Forteresse depuis plusieurs années. C'étoit un homme d'une force prodigieuse, qui d'un seul coup de poing cassoit la tête d'un homme, & assommoit un cheval. Sa naissance & sa force extraordinaire le rendirent d'autant plus cher au Roi, qu'il étoit depuis long-tems porté pour ses intérêts & ennemi des Anglois. Philippe ne poussa pas plus loin cette campagne, & retourna à Paris vers la Saint Jean.

Guil. Armorican. L. 8. Philip.

Cabale d'Aimeri, & de Gui de Thouars contre Philippe. *Chron. Norman. pag. 1006. Chron. Triveti.*

Tant de conquêtes ne pouvoient pas manquer de susciter des ennemis à Philippe : mais les Croisades l'avoient délivré des Seigneurs, dont il avoit le plus à craindre. Baudouin Comte de Flandres étoit monté sur le Thrône de Constantinople, le Comte de Blois avoit été tué dans les guerres Saintes, & le Comte de Champagne étoit un enfant, dont le Roi étoit tuteur. C'étoit dans ces Maisons que les Rois d'Angleterre trouvoient des personnes disposées à les assister contre la France. Jean, n'ayant plus ces secours, traita avec Aimeri Vicomte de Thouars, & Gui Comte de Bretagne, & les engagea à se déclarer pour lui, aussi-tôt qu'il seroit entré en France avec une armée. Tous les Auteurs du tems taxent les Poitevins de légereté & d'inconstance. La conduite que tient ici le Vicomte de

Thouars ne dément point ce caractère. Piqué d'abord de ce que le Roi Jean lui avoit ôté la charge de Sénéchal d'Anjou, & le gouvernement de Chinon, il étoit passé dans le parti de Philippe. Sans aucun mécontentement de ce dernier qui l'avoit fait Sénéchal de Poitou, & Capitaine de Loudun, il traita ensuite avec le Roi d'Angleterre. On ne voit pas quels furent les motifs de ce changement; ceux de son frere sont conséquens. Gui avoit vêcu jusqu'alors dans une grande union avec le Roi de France. Le motif de cette union étoit la mort d'Artur, dont il s'étoit déclaré le vengeur en considération de la Duchesse Constance, qui l'avoit fait Duc de Bretagne en l'épousant. Mais cette Princesse étoit morte, & le Roi de France pouvoit lui ôter le gouvernement de la Bretagne, auquel il n'avoit aucun droit de son chef, & que l'on pouvoit aisément lui contester. Cette raison le porta à écouter les propositions du Roi d'Angleterre, trop foible à la vérité pour lui nuire, mais assez fort pour le soutenir contre la France. Quelques Seigneurs Bretons approuverent l'union de Gui de Thouars avec le Roi Jean, dans l'espérance qu'elle pourroit procurer la liberté à la Princesse Alienor, qui étoit toujours prisonniere à Bristol sous la garde de quatre Chevaliers. Les autres Seigneurs en plus grand nombre blâmerent cette union, & en donnerent avis au Roi de France, persuadés que le Roi Jean ne cherchoit qu'à se rendre maître de la Bretagne, & à en faire périr les héritieres.

AN. 1205.

Actes de Bret. to. 1. col. 811.

Philippe, informé de ce qui se tramoit en Poitou & en Bretagne, passa la Loire & assiégea Nantes. Gui de Thouars qui y étoit renfermé, n'osa tenir contre un si grand Roi. Il lui céda non-seulement cette Ville, mais encore celle de Rennes & la Souveraineté de la Bretagne. On ignore les articles du traité qu'ils firent ensemble: mais il paroît par des actes postérieurs, que Gui de Thouars demeura paisible possesseur de la Régence de Bretagne. Après cette expédition, Philippe passa en Poitou, où il déconcerta par sa présence la cabale du Vicomte de Thouars. Il visita les principales Places, & y mit de bonnes garnisons. N'ayant plus rien à craindre de ce côté-là, il retourna à Paris par la Normandie. A peine fut-il de retour en cette Ville, qu'il apprit que le Roi d'Angleterre étoit descendu à la Rochelle, avec un grand nombre de troupes, & que plusieurs Seigneurs Poitevins s'étoient déclarés hautement pour lui, entr'autres Aimeri Vicomte de Thouars. Cette nouvelle l'obligea de retourner sur ses pas, & de renforcer les garnisons de Chinon, de Poitiers, de Mirebeau, & autres Places qu'il avoit dans le pays.

AN. 1206.

Philippe Auguste se rend maître de la Bretagne.

Guil. Armoricus. Actes de Bret. to. 1. col. 807. 808. 809.

D'autres affaires l'ayant rappellé à Paris, le Roi d'Angleterre profita de son absence pour faire tout le mal qu'il pût. Aidé des Seigneurs Poitevins, il assiégea Angers, le prit & le ruina entiérement. Après avoir mis tout à feu & à sang dans l'Anjou, il se présenta devant Nantes le premier jour de Septembre, d'où ayant été repoussé il alla ravager la Mée & le pays de Rennes. Les tristes nouvelles de cette désolation obligerent le Roi de France de marcher promptement au secours des Bretons. Au bruit de sa venue, le Roi Jean & les Poitevins retournerent sur leurs pas. Philippe les suivit de près, entra en Aquitaine & ravagea toutes les terres du Vicomte de Thouars, qu'il regardoit avec raison comme l'auteur de tout le mal. Pendant ce tems-là le Roi d'Angleterre étoit campé à Thouars, & n'osa jamais se mettre en campagne. Il semble même qu'il se réjouissoit en secret de tous les désordres que les François commettoient sur les terres de son hôte, qui n'avoit aucune consistance, & qui étoit toujours prêt à changer de parti, selon qu'il trouvoit son avantage. Cependant pour avoir les moyens de se retirer en sureté, il envoya des Ambassadeurs vers le Roi de France pour lui faire des propositions de paix. Philippe consentit à une entrevue avec lui, & on convint du lieu & de l'heure de la conférence. Mais on fut très-surpris, lorsqu'on apprit, que le Roi d'Angleterre, au lieu de venir au rendez-vous, étoit parti pour la Rochelle, d'où il retourna dans ses Etats. Il ne remporta de son expédition, que la haine publique & la honte de n'avoir osé combattre un Prince, qui lui avoit enlevé ses plus belles Provinces, & qui l'étoit venu braver jusques dans sa derniere retraite. Néanmoins la négociation proposée eut lieu, & les Députés des deux Rois conclurent une Trève pour deux ans.

Jean Sans-Terre ravage l'Anjou & une partie de la Bretagne.

Guil. Armoric. Chron. Meller. Mss.

Philippe va au secours des Bretons.

Jean Sans-Terre retourne en son Royaume.

AN. 1207.

Avant qu'elle fut expirée le Siége de Cantorberi vaqua, & l'élection d'un nouvel Archevêque causa tant d'embarras au Roi d'Angleterre, qu'il fut obligé d'oublier pendant quelque tems les François & les Bretons. Les Moines de Cantorberi ne

Troubles d'Angleterre.

Math. Paris. p. 222.

AN. 1207. s'accordérent pas dans le choix d'un successeur; les uns présentérent au Pape leur Souprieur & les autres l'Evêque de Norwik. Le Pape n'agréa aucun des deux, & ordonna au Chapitre d'élire Etienne de Langton Cardinal Anglois, qui étoit pour lors à Rome. Le Chapitre se soumit à cet ordre & Etienne fut sacré par le Pape à Viterbe. Le Roi d'Angleterre, qui avoit engagé une partie des Moines à élire l'Evêque de Norwik, trouva fort mauvais le procédé du Pape. Pour s'en venger il chassa les Moines de Cantorberi, & manda au Pape, qu'il ne reconnoîtroit jamais pour Archevêque de cette Eglise Etienne Langton. Le Pape étoit Innocent III. qui n'étoit pas homme à se dédire; il fit d'abord une réponse menaçante au Roi Jean, & dès l'année suivante il mit tout son Royaume en interdit. Jean, au lieu de s'affliger, traita tous les Ecclésiastiques comme des ennemis de l'Etat; & sur ce prétexte il confisqua presque tous leurs biens. Mais quelque intrépide qu'il parut dans cette démarche, il ne laissa pas de craindre l'excommunication & qu'elle ne donnât occasion à quelque révolte. Pour la prévenir il obligea tous les Seigneurs qui lui étoient suspects, à lui donner des ôtages de leur fidélité. La plûpart lui prouvérent par une prompte obéissance, que ses soupçons étoient mal fondés. Mais il n'en fut pas de même de Guillaume de Breuse, ce généreux Chevalier, qui avoit sauvé la vie à Artur dans le Château de Falaise. Aussi-tôt que les Députés du Roi parurent chez lui, sa femme Mathilde prit la parole & leur répondit : *Dites à votre Maître, que je ne lui donnerai point mes enfans; il a tué son propre neveu Artur; que ne feroit-il pas à des malheureux qui ne lui sont rien?* Le Roi, instruit de cette réponse, donna des ordres pour arrêter Guillaume de Breuse & toute sa famille : mais Guillaume ayant été averti secretement du malheur dont il étoit menacé, s'enfuit en Irlande avec sa femme & ses enfans. Deux ans après le Roi faisant la guerre en Irlande, prit cette malheureuse famille, la fit charger de chaînes & l'envoya d'abord à Bristol, d'où elle fut transportée ensuite à Vindsor. Après quelques mois de prison Guillaume eut la liberté de sortir pour aller chercher sa rançon & s'enfuit en France. Pour le punir le Roi fit mourir de faim sa femme & son fils, & envoya en exil Gautier de Lacy son gendre.

AN. 1208.

Le Pape jette l'interdit sur l'Angleterre.
Chron. de Wiquez.
Le Roi Jean persécute Guillaume de Breuse.
Math. Paris. p. 227.
Annales Margan.

AN. 1209. Mais ce que le Roi Jean craignoit depuis long-tems, arriva enfin. Le Pape, informé de son avarice, de ses concussions, de sa cruauté & de ses impudicités, ordonna aux Evêques de Londres, de Worchestre & d'Eli de l'excommunier. Les trois Prélats exécutérent leur commission pendant plusieurs Dimanches: mais leurs foudres n'arrêtérent point la persécution que le Roi faisoit aux gens d'Eglise. Il trouva même un Théologien, nommé Alexandre le Masson, qui prêcha publiquement, que le Pape n'avoit point droit de connoître du Temporel des Princes, & que Jesus-Christ n'avoit donné pouvoir à ses Apôtres que sur l'Eglise & sur les choses Ecclésiastiques. Soutenu de ces maximes il méprisa l'excommunication, fit la guerre dans l'Irlande & entretint des intelligences secrétes en France. Il y avoit toujours en Bretagne un nombre de Seigneurs attachés au Roi Jean, & qui le favorisoient par rapport à la Princesse Alienor. Ces Seigneurs avoient fortifié le Château de Guarpli près de Cancale, & y recevoient tous les Anglois qui abordoient à cette Côte. Ils faisoient des courses dans le pays, & étoient fort à charge à tous leurs voisins. Juhel de Mayenne Seigneur de Dinan, donna avis au Roi Philippe de ce qui se passoit dans son canton. L'affaire parut assez importante au Roi pour assembler ses troupes à Mante : il en donna le commandement au Comte de Saint Paul & à Juhel de Mayenne. Toute l'armée suivit avec joie ces deux Commandans, excepté les Evêques d'Orleans & d'Auxerre, qui se retirerent dans leurs Diocèses, prétendant qu'ils n'étoient obligés de servir, que lorsque le Roi faisoit la guerre en personne. Comme ils n'avoient point de priviléges, qui les autorisât à s'exempter de ce qui étoit généralement établi dans le Royaume, le Roi leur demanda satisfaction. Sur le refus qu'ils en firent, leurs Fiefs furent saisis jusqu'à ce qu'ils eussent reconnu leur faute. Leur absence n'empêcha pas que le Château de Guarpli ne fût emporté d'assaut. Le Roi en donna le Gouvernement à Juhel de Mayenne, sous la caution de Pierre Comte d'Alençon.

Il est excommunié par ordre du Pape.
Du Chesne Hist. d'Angleterre p. 510.
Prise du Château de Guarpli.
Rigord. & Guil. Armor.
Chron. Nangia. Tom. 11. Spicil. pag. 487.
Titres du Roi.

Juhel Seigneur de Dinan, n'étoit pas le seul dans la partie Septentrionale de la Bretagne, qui fut dévoué au Roi de France. Alain Comte de Goello & d'Avaugour l'avoit toujours cultivé, sur tout depuis qu'il avoit reçu son hommage pour

Projet de mariage entre Henri d'Avaugour & Alix de Bretagne.

pour les terres de Penthiévre, de Lamballe, de Quintin, & de Moncontour, qui lui avoient été données par Geoffroi Boterel son oncle. Il étoit même entré si avant dans les bonnes graces de ce Prince, qu'il n'eut pas de peine à le faire consentir au mariage de son fils Henri avec Alix, héritiere présomptive de la Bretagne. Rien n'étoit plus sortable que cette alliance, & l'on ne pouvoit rien imaginer de plus propre à pacifier les différends de la Maison régnante, avec celle de Penthiévre. Alix en effet, étoit arriere-petite-fille d'Alain le Noir, Comte de Richemont, frere puîné de Geoffroi Boterel, Comte de Penthiévre & de Lamballe. La postérité de Geoffroi étant éteinte, tous ses biens, suivant la Coutume de Bretagne, devoient passer à Alix, qui représentoit Alain le Noir : mais le dernier Comte de Penthiévre en avoit disposé en faveur d'Alain, Comte de Goello son neveu. Cette disposition ne pouvoit être qu'une source féconde de divisions & de guerres civiles ; l'union des deux Maisons étoit donc un moyen sûr pour prévenir de si fâcheuses suites. Henri sire d'Avaugour étoit l'héritier présomptif d'Alain Comte de Goello, chef de nom & d'armes de la Maison de Penthiévre, qui depuis deux cents ans avoit donné cinq Ducs & deux Duchesses à la Bretagne. Dans la nécessité où étoient les Bretons de se donner un maître, ils ne pouvoient rien faire de mieux que de marier le jeune Henri avec Alix, héritiere présomptive de la Duchesse Constance, & c'est aussi le parti qu'ils prirent. Les articles de cette union furent dressés à Paris l'an 1209. en présence du Roi Philippe, & de Gui de Thouars : mais la cérémonie du mariage fut differée jusqu'à ce que Henri fût en âge de contracter. Il n'avoit alors que quatre ans, étant né le 16. Juin l'an 1205.

AN. 1209.

Actes de Bret. to. 1. col. 811.

Croisade contre les Albigeois.

Hist. de Languedoc tom. 3. p. 195. 199. 205. 210. Actes de Bret. to. 1. col. 815. 817. & seq.

Pendant que les Bretons travailloient à établir une bonne intelligence entre leurs Princes, le Pape Innocent III. prenoit des mesures pour exterminer entiérement l'Hérésie des Albigeois dans le Languedoc, & dans la Provence. Toutes les Hérésies, qui avoient pris naissance en France, n'avoient point eu de suite pour l'Etat, parce qu'elles n'avoient point corrompu les Grands, & qu'elles n'avoient point trouvé de Protecteurs qui voulussent les défendre les armes à la main. Il n'en fut pas de même de celle des Albigeois ; elle corrompit d'abord l'esprit du Peuple & de la Noblesse, & fut ensuite protegée par Raimond VI. du nom Comte de Toulouse, & par Pierre Roi d'Arragon. Pour arrêter le cours d'une si pernicieuse Secte, le Pape fit prêcher une Croisade en France l'an 1209. Le Roi Philippe y contribua, autant que ses ennemis lui laisserent la liberté de le faire. Le Duc de Bourgogne, les Comtes de Nevers, de Saint-Paul, de Monfort & de Bar-sur-Seine, Guillaume des Roches Sénéchal d'Anjou, & un grand nombre d'autres Seigneurs se signalerent dans cette guerre, qui dura plusieurs années. Les Bretons qui s'étoient acquis tant de gloire dans les guerres d'Orient, prirent part aussi à celle, que l'on déclara aux Albigeois, entr'autres André de Vitré & Eudon de Pontchâteau. Le premier se disposa à ce voyage, par la Fondation d'une Eglise Collégiale dans son Château, & le second par la restitution des biens qu'il avoit usurpés sur les Eglises. Ils furent suivis l'un & l'autre d'un grand nombre de Bretons, qui se joignirent à Simon de Monfort sur la fin du mois de Juin, & l'aiderent à faire le siége du Château de Termes. C'est la principale Place de l'ancienne Viguerie du Termenois, portion considérable du Diocèse de Narbonne. Elle est située sur une haute montagne, environnée de toute part de vallées profondes, de précipices & de rochers affreux. Et comme elle n'est accessible que par un endroit, où les rochers sont moins escarpés, elle arrêta les Croisés pendant cinq mois, & ne fut prise que le 23. de Novembre l'an 1210.

AN. 1210.

André de Vitré & Eudon de Pontchâteau prennent la Croix.

L'année suivante Juhel de Mayenne prit aussi la Croix, & alla joindre les Croisés à Carcassonne vers la mi-carême. Il servit avec les Bretons qui l'accompagnoient, aux siéges de Cabaret & de Lavaur. Après ces deux expéditions il prit congé de Simon de Monfort Général des troupes Croisées & s'en retourna en Bretagne, très-content d'avoir gagné à peu de frais les mêmes Indulgences, que gagnoient ceux qui alloient servir dans la Terre-Sainte. L'Evêque de Paris, Enguerrand de Couci & Robert de Courtenai suivirent le même exemple, mais ils furent bientôt remplacés par d'autres troupes de Croisés, qui cherchoient aussi à gagner l'Indulgence attachée à la Croisade.

AN. 1211.

Juhel de Mayenne prend les armes contre les Albigeois.

Ce fut au retour de cette guerre qu'André de Vitré négocia le mariage de son

AN. 1211.

Catherine de Bretagne épouse André de Vitré. *Actes de Bret. to. 1. col. 821.*

fils André avec Catherine de Bretagne, fille puînée de Gui de Thouars & de la Duchesse Constance sa premiere épouse. En faveur de ce mariage Gui de Thouars donna à sa fille une partie de la forêt de Rennes, & se désista de toutes les prétentions que les Ducs de Bretagne avoient sur la Seigneurie de Vitré, ce qui fut confirmé par Alix sa fille aînée. Outre ces biens qui étoient du domaine de Bretagne, Gui de Thouars assigna d'autres revenus à Catherine sur ses terres d'Anjou & de Poitou. André de Vitré n'eut de cette alliance qu'une fille, nommée Philippe; qui épousa l'an 1239. Gui de Montmorenci, dit de Laval, fils de Mathieu II. du nom, Seigneur de Montmorenci & d'Emme Dame de Laval, sa deuxiéme femme.

AN. 1212.

Alix de Bretagne épouse Pierre de Dreux, dit Mauclerc.

Les articles arrêtés pour le mariage d'Alix de Bretagne avec Henri sire d'Avaugour n'eurent pas le même succès, que ceux qui venoient d'être dressés pour sa sœur Catherine. Le Roi Philippe y avoit consenti d'abord; mais ayant fait réflexion dans la suite, que l'esprit d'indépendance avoit toujours régné dans la Maison de Penthiévre, il jugea sagement qu'il ne convenoit pas de la rendre trop puissante, & de lui donner les moyens de se soustraire à la domination Françoise. Effectivement les Penthiévres avoient toujours vêcu dans une espèce d'indépendance, & n'avoient reconnu qu'avec peine la Souveraineté des Ducs de Bretagne sur eux. Issus de l'ancienne Maison de Rennes, Comtale dans son origine, & Ducale dès le commencement du onziéme siécle, ils avoient toujours aspiré à la Souveraineté, & affecté de s'intituler Comtes de Bretagne, tandis que les autres Princes ne prenoient que les titres de Comte ou Vicomte des terres qui leur avoient été données pour apanages. Sur ce fondement, Philippe crut qu'il ne pouvoit rien faire de mieux, que de marier l'héritiere de Bretagne avec un Prince de son sang, accoutumé dès l'enfance à respecter la Couronne de France, ce qu'il ne pouvoit espérer d'un jeune Prince, dont les ancêtres n'avoient voulu dépendre de personne.

Conditions imposées à Pierre de Dreux par le Roi. *Hist. de Dreux p. 327. & 264. Actes de Bret. to. 3. col. 1769.*

Il jetta donc les yeux sur Pierre de Dreux, fils puîné de Robert II. du nom, Comte de Dreux & de Ioland de Couci, sa seconde femme. Mais avant que de lui accorder Alix, il l'obligea de promettre par serment; 1°. Qu'il lui feroit hommage lige & serment de fidélité envers & contre tous ceux qui pouvoient vivre & mourir: 2°. Qu'il ne recevroit les hommages des Seigneurs Bretons qu'avec cette clause, *Sauf la fidélité du Roi de France notre Sire*: 3°. Qu'il ne leur ôteroit aucun Fief, avant qu'ils eussent été condamnés par la Cour du Roi à les perdre: 4°. Qu'il donneroit pour caution de sa fidélité le Comte de Dreux son pere, Robert son frere aîné & Philippe Evêque de Beauvais son oncle. Quelque dures que fussent ces conditions, Pierre les accepta en vûe d'un grand établissement, & s'engagea par serment à les observer fidélement. Son frere le cautionna & consentit, que le Roi fit saisir ses terres, si jamais Pierre manquoit à exécuter ses promesses. Leur pere Robert donna la même déclaration au mois de Décembre de l'an 1212. ajoutant qu'il ne donneroit à son fils ni conseil, ni secours contre le Roi, & qu'il seroit son ennemi, quand le Roi seroit mécontent de lui. Enfin Pierre de Dreux fit son hommage lige à Paris le 27. Janvier de l'année suivante, & fut dès-lors regardé comme Duc de Bretagne. Outre ce Duché & le Comté de Richemont en Angleterre que lui apporta Alix, il eut de la succession de son pere les Seigneuries de Fere en Tardenois, de Pont-Arsi, de Brie-Comte-Robert, de Chailli & de Longjumeau.

Mort d'Alain Comte de Penthiévre. *Actes de Bret. to. 1. col. 732. 821. & to. 3. col. 1768.*

Fondation de l'Abbaye de Beauport.

Ce mariage étoit déja arrêté, lorsqu'Alain Comte de Penthiévre mourut. On ne sçait ni la cause, ni le genre de sa mort; mais l'affront qu'on venoit de lui faire & les suites qu'il devoit avoir, purent bien avancer la fin de ses jours, & lui rendre la vie odieuse. Il mourut le 29. Décembre de l'an 1212. & fut inhumé dans l'Abbaye de Beauport, Ordre de Prémontré, qu'il avoit fondée dans son Comté de Goello. Ce Monastère porta d'abord le nom de S. Rion, & fut habité par des Religieux de S. Victor, que le Pape Innocent III. prit sous sa protection par une Bulle donnée à Rome le 28. Avril de l'an 1198. On ne sçait si ces Chanoines retournérent à S. Victor, ou s'ils embrassérent l'Institut de Prémontré. Ce qu'il y a de constant, c'est que ce fut en faveur des Chanoines de Prémontré, que le Comte Alain ratifia & augmenta sa fondation l'an 1202. en présence de Guillaume Evêque de Treguier, de Geoffroi Abbé de Begar, d'Eu-

des Abbé de Coetmalouan & d'Ansgot Abbé de la Luzerne. Alain donna par cet acte aux Prémontrés toutes les Eglises, dont le Patronage lui appartenoit soit en Bretagne, soit en Angleterre. Il prit possession l'an 1205. du Comté de Penthiévre, qui lui avoit été légué par Geoffroi Boterel son oncle, & il en jouit jusqu'à sa mort. De quatre femmes qu'il avoit épousées, il ne laissa que deux fils, sçavoir Henri qui lui succéda dans le Comté de Goello, & Geoffroi qui fit la branche des Seigneurs de Quintin. Henri fut bientôt dépouillé de tout ce que Geoffroi Boterel avoit donné à son pere. Il prit le nom d'Avaugour, qui étoit celui d'un Château que ses prédécesseurs avoient fait bâtir aux extrêmités des Paroisses de Ploesidy & de Bourgbriac pour prendre le divertissement de la chasse dans les forêts voisines. Ce nom passa à ses descendans, & est devenu célébre en Bretagne.

AN. 1212.

Postérité du Comte Alain.

Après le mariage d'Alix, Gui de Thouars céda le gouvernement de la Bretagne à son gendre & se retira à Chemillé en Anjou, où il mourut le 13. Avril de l'an 1213. Son corps fut transporté à Villeneuve & inhumé à côté de la Duchesse Constance son épouse. C'étoit un homme né sans ambition, inconstant & assez instruit de l'art militaire; mais meilleur Lieutenant que Général. Il préfera toujours le repos d'une vie douce aux soins que coûte la gloire. Epoux respectueux & soumis, il vécut dans une grande union avec la Duchesse Constance. Pere soigneux & vigilant, il embrassa les intérêts d'Artur & d'Alienor, comme ceux de ses propres enfans. Amateur du repos, il oublia ses premieres vûes & s'abandonna entiérement à la fortune. Du reste il fut timide & de peu d'autorité en Bretagne, quoiquil en fût le maître.

AN. 1213.

Mort de Gui de Thouars.

Chron. MSS. Eccl. Nannet.

Necrol. Villa nova.





HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE IV.

AN. 1214.
Portrait de Pierre de Dreux.
Hist. de Dreux pag. 264. 327.
V. la Note 56.



PIERRE de Dreux, auteur des derniers Ducs de Bretagne, étoit le second fils de Robert II. du nom Comte de Dreux & de Ioland de Couci, sa deuxiéme femme. Son pere étant petit-fils du Roi Louis le Gros, il avoit l'avantage d'être neveu à la mode de Bretagne de Philippe Auguste, à qui il fut redevable de toute sa fortune. Destiné dès son enfance à l'Etat Ecclésiastique il étudia dans les écoles de Paris, aussi-tôt qu'il fut en âge de le faire. Nonobstant les progrès qu'il fit dans les lettres, il renonça aux dignités Ecclésiastiques, pour lesquelles il ne se sentoit aucune inclination, & il embrassa la profession des armes. Cette démarche lui fit donner le surnom de Mauclerc, c'est-à-dire, mauvais Clerc, parce que les Ecoliers portoient alors le nom de Clercs, & que l'on ne faisoit étudier que ceux qui étoient destinés à l'Etat Ecclésiastique. Philippe Auguste fit Mauclerc Chevalier à Compiegne l'an 1209. & lui procura dans la suite l'héritiere de Bretagne. Mauclerc étoit le Prince le plus spirituel & le plus habile de son siécle; mais il avoit plus de penchant au mal qu'au bien; & dans ce qu'il avoit de bon, il se glissoit toujours quelque vice, qui en effaçoit tout le mérite. En effet, il étoit railleur, peu sincére dans ses paroles & dans ses Traités, jaloux de ses droits & de son autorité; mais il sçavoit ramper, lorsque ses intérêts le demandoient. Ennemi déclaré de la trop grande autorité du Clergé, il se servit de toutes les con-

noiſſances qu'il avoit acquiſes dans les Ecoles pour perſécuter les gens d'Egliſe. Inquiet & turbulent, il paſſa toute ſa vie dans des agitations & dans des guerres continuelles contre les ennemis de l'Etat, contre ſes propres Sujets, contre ſon Prince ou contre les Infidéles. Réſolu dès les commencemens d'abattre la puiſſance du Clergé & de la Nobleſſe de Bretagne, il ne conſulta ni les loix, ni les coûtumes du Pays pour le gouverner. Son ambition fût la ſeule régle de ſa conduite. Il ſe ſervit de la Nobleſſe pour humilier le Clergé, & il attaqua enſuite la Nobleſſe pour établir ſur ſes ruines une autorité plus abſolue, que n'avoit été celle ſes prédéceſſeurs. Tel fut le caractère de Mauclerc, dont les principaux traits ſe développérent dès la premiere année de ſon gouvernement.

An. 1214.

Son premier Adverſaire fut Jean Sans-Terre Roi d'Angleterre. D'abord ce Prince avoit été excommunié par le Pape Innocent III. & enſuite déposé comme un perſécuteur déclaré de l'Egliſe. Epouvanté des grands préparatifs de guerre que le Roi Philippe avoit fait contre lui, & ne pouvant compter ſur la fidélité de ſes Sujets, il avoit fait hommage de ſon Royaume au Pape entre les mains de Pandulphe ſon Légat, & s'étoit engagé par ſerment à payer annuellement au Saint Siége mille marcs ſterlings, outre le denier ordinaire de S. Pierre. N'ayant plus rien à craindre du côté de Rome, il tourna toutes ſes vûes du côté de la France, & ſe diſpoſa à paſſer la mer pour faire la guerre à Philippe Auguſte. De toutes les Provinces, que ſes ancêtres avoient poſſédées en deça de la mer, il ne lui reſtoit plus que la Guienne & le Poitou; encore y avoit-il dans ces Provinces pluſieurs Seigneurs qui favoriſoient le parti de la France. Pour ſauver ce précieux reſte de ſon ancien héritage, & pour n'avoir pas en même tems toutes les forces de la France ſur les bras, il gagna Ferdinand ou Ferrand Comte de Flandres, & l'engagea à faire une puiſſante diverſion en ſa faveur.

Jean Sans-Terre fait hommage au Pape & lui ſoumet ſes Etats. *Math. Paris. pag. 147.*

Philippe Auguſte qui ſe défioit beaucoup de Ferdinand, lui envoya ordre de le venir trouver à Gravelines. Ferdinand n'ayant point ſatisfait à cet ordre; Philippe entra en Flandres, où il prit Caſſel, Ypres & toutes les Places des environs juſqu'à Bruges. Sa flotte côtoyoit ſon armée pour lui fournir des vivres & alla juſqu'au port de Dam. Le Roi d'Angleterre, inſtruit de ce qui ſe paſſoit en Flandres, fit partir ſa flotte ſous la conduite de Guillaume Comte de Saliſbery, de Guillaume Comte de Hollande, de Renaud Comte de Boulogne, de Hugues de Boves & de pluſieurs autres Seigneurs. Pendant que Philippe étoit occupé au ſiége de Gand, les Anglois attaquérent ſa flotte, lui enlevérent trois cens vaiſſeaux chargés de toute ſorte de munitions, & en firent échouer ſur le rivage plus de cent autres, qu'ils brûlérent. Cette perte obligea Philippe d'abandonner preſque toutes ſes conquêtes de Flandres, & de renoncer à ſon expédition d'Angleterre.

Le Roi de France fait la guerre au Comte de Flandres. *Math. Paris. 248. Rigordus pag. 54. to. 5. ſcript. Franc.*

Le Roi Jean, après avoir engagé la guerre en Flandres, s'embarqua à Portſmout avec une armée, & arriva à la Rochelle au commencement du Carême de l'an 1214. Sans s'arrêter à réduire les Seigneurs, qui étoient dans le parti du Roi de France, il traverſe le Poitou, paſſe la Loire, entre en Anjou & emporte Beaufort & Angers. De là il paſſa en Bretagne où il ſe rendit maître d'Oudon & d'Ancenis. Réſolu de s'emparer auſſi de Nantes il attaqua cette Place du côté du bas-Poitou; c'étoit le côté le plus fort; mais il s'étoit flatté de le trouver ſans défenſe, & il ne ſe trompa pas.

Jean Sans-Terre porte la guerre en France. *Guil. Armor. l. 10.*

Le Duc Pierre Mauclerc étoit alors à Nantes avec Robert de Dreux ſon frere, qui lui avoit amené un corps de troupes Françoiſes. Perſuadé que cette ville étoit aſſez forte du côté de la riviére, il faiſoit faire des foſſés & des Barbacanes dans les endroits, qu'il eſtimoit les plus foibles. Pour perfectionner ſes travaux il n'épargna ni les Egliſes, ni les cimetieres, ni les maiſons des particuliers. Il renverſa & brûla tout ce qui ſe rencontra dans ſes alignemens, ſans ſe mettre en peine des oppoſitions de ceux, dont il occupoit les fonds. Auſſi les Eccléſiaſtiques & les Bourgeois de Nantes firent-ils de ces violences & de ces uſurpations un des principaux motifs du procès, qu'ils intentérent dans la ſuite à Mauclerc. Ils eſtimérent le dommage des particuliers 2500 livres, & celui de l'Evêque deux cens livres, comme on le dira dans la ſuite.

Pierre Mauclerc fortifie Nantes.

Mauclerc étoit occupé de ces travaux, lorſqu'il apprit que les Anglois attaquoient Nantes du côté de la riviére. Sans perdre de tems il fait ſonner l'allarme

Il défait les Anglois devant Nantes. *Guil. Armor. l. 10.*

AN. 1214.

& se rend sur les remparts. Après avoir considéré le nombre & la disposition des ennemis il marche au-devant d'eux en bon ordre, & les charge avec tant de vigueur qu'il les contraint de prendre la fuite. Content de cet avantage il ramene ses troupes & rentre dans la ville. Robert son frere, moins prudent que lui, se laissa emporter à son courage, poursuivit les fuyards l'épée à la main & en tua un grand nombre: mais s'étant trop avancé, il fut pris par les ennemis avec dix autres Chevaliers. C'est le seul avantage que les Anglois remportérent de l'attaque de Nantes. Jean Sans-Terre n'ayant plus rien à espérer du côté de la Bretagne, rentra dans le Poitou, où il assiégea Mervent le Vendredi avant la Pentecôte. C'étoit une Place forte, qui appartenoit à Geoffroi de Luzignan, & qui fut prise d'assaut le lendemain. La solemnité de la Pentecôte n'arrêta point la fureur, dont Jean Sans-Terre étoit animé contre les Seigneurs Poitevins: ce même jour il assiégea Novant & le battit pendant trois jours avec ses pierriers. Geoffroi de Luzignan, qui y étoit renfermé avec ses deux fils, alloit tomber entre les mains de son ennemi, si le Comte de la Marche ne fût venu à son secours, & n'eût ménagé une capitulation.

Les Poitevins se réconcilient avec Jean Sans-Terre. *Guil. Armor.*

Le Roi d'Angleterre étoit encore à Novant lorsqu'il apprit que Louis, fils de Philippe Auguste, assiégeoit Moncontour. Cette Place appartenoit au Seigneur de Luzignan & fut bientôt secourue. De Moncontour le Roi Jean se rendit à Partenai, où les Comtes d'Eu & de la Marche avec Geoffroi de Luzignan le vinrent trouver, lui firent hommage & se réconciliérent avec lui le jour de la Trinité. Pour les attacher plus étroitement à son service, Jean promit de marier sa fille Jeanne avec le fils du Comte de la Marche. Après cette réconciliation il étoit en état de pousser ses conquêtes plus loin, si le Roi Philippe ne fût venu interrompre le cours de ses prospérités. Philippe s'étoit rendu à Loudun pour couper aux Anglois le chemin de la Rochelle: mais au bruit de sa marche le Roi Jean s'étoit retiré du côté de Bourdeaux. Philippe n'ayant pû le joindre, fit le dégât dans le Poitou, ravagea les environs de Thouars, de Cholet, de Bercolle & de Victe, & s'avança jusqu'à Châteauroux. Les nouvelles de la marche de l'Empereur Othon ne lui permettant pas de faire un plus long séjour en Poitou, il y laissa son fils Louis avec dix-huit cens Chevaliers, & prit la route de Flandres.

Le Roi Philippe ravage le Poitou.

Siége de la Roche aux Moines.

A peine eut-il quitté le Poitou, que Jean Sans-Terre rassembla toutes ses forces, & vint ravager la partie de l'Anjou, qu'il n'avoit pas encore conquise. Après avoir porté le fer & le feu jusques à Craon, il revint sur ses pas & assiégea la Roche-aux-Moines. C'étoit une petite Place sur le bord de la Loire, au-dessus de Savenieres, que Guillaume des Roches Sénéchal d'Anjou avoit fait bâtir pour assurer le chemin d'Angers à Nantes contre les courses de la garnison de Rochefort, dont le Capitaine, nommé Payen, suivoit le parti des Anglois. Louis, ayant appris que le Roi Jean faisoit le siége de la Roche-aux-Moines, marcha au secours de cette Place avec le Duc de Bretagne, qui venoit de le joindre. Son armée étoit de sept mille Fantassins & de deux mille Chevaliers. Guillaume des Roches & Amauri de Craon son gendre lui amenérent un renfort de quatre mille hommes, qu'ils avoient tirés de Sablé, de Candé, de Moliherne, de Baugé, du Lude, de Saumur & autres villes.

Pierre Mauclerc se trouve à ce siége.

Il y avoit près de trois semaines que le Roi d'Angleterre assiégeoit la Roche-aux-Moines avec une armée supérieure en nombre à celle de Louis. Cet avantage n'intimida point Louis, qui connoissoit parfaitement la valeur des Chevaliers, qui l'accompagnoient. A peine fut-il à la vûe des Anglois qu'il leur fit offrir le combat. Le Roi Jean répondit avec dédain, que plus on se presseroit de combattre, plus on auroit sujet de se repentir de l'entreprise. Les Seigneurs qui étoient dans son armée, n'en jugérent pas ainsi, & lui dirent franchement, que les forces de Louis n'étoient pas à mépriser. Le Vicomte de Thouars, entr'autres, lui dit en propres termes: *Puisque vous vous aheurtez contre la crote aux Moines, & que vous voulez vous essayer contre Louis, éprouvez ses forces à la bonne heure: mais quelque puissante armée que vous ayez, vous n'en sortirez pas à votre honneur. Pour moi je suis persuadé, qu'il n'y a rien à gagner ici; je m'en retourne à Thouars, trop heureux si je puis le sauver.* Ces paroles dites, il se retira. Le Roi Jean ne se fiant pas assez aux Chefs des milices de Poitou, leva le siége avec tant de précipitation, qu'il abandonna ses machines, ses tentes & tous ses bagages. La terreur,

dont il étoit frappé, lui fit faire ce jour-là dix-huit lieues sans se reposer. Sa fuite mit le desordre dans son armée, dont une partie périt au passage de la Loire. Louis profitant de sa victoire, entra dans le Poitou & ravagea tout le pays de Thouars. Il revint ensuite à Angers, dont il fit raser les fortifications, & réduisit toute la Province sous la puissance de son pere. AN. 1214.

Tandis que ces choses se passoient en Anjou, Philippe Auguste gagna la fameuse bataille de Bouvines contre l'Empereur Othon, le Comte de Flandres & les autres confédérés. Les Seigneurs Poitevins, qui avoient des intelligences secretes avec les ennemis de la France & qui n'attendoient pour se révolter, que la nouvelle de la défaite de l'armée Royale, envoyérent des Députés au Roi Philippe, aussi-tôt qu'ils sçurent sa victoire, pour l'assurer de leur attachement. Philippe, qui ne faisoit pas beaucoup de fond sur leur parole, marcha en Poitou avec une armée capable d'inspirer de la terreur au Roi Jean, qui étoit à Partenai. Lorsqu'il fut à Loudun, des Envoyés du Vicomte de Thouars le vinrent trouver pour le supplier d'accorder ses bonnes graces à leur Seigneur. Le Duc de Bretagne, qui avoit épousé la niéce du Vicomte, s'entremit pour cette réconciliation & l'obtint. Le Roi d'Angleterre qui n'osoit paroître en campagne devant l'armée Françoise & qui ne sçavoit où se mettre en sûreté, envoya Robert Légat du Saint Siége & Ranulphe Comte de Chester vers le Roi Philippe pour lui proposer un accommodement. Le Légat piquant Philippe de générosité & de modération, en obtint une Trève de cinq ans & demi entre la France & l'Angleterre. Philippe dans cette rencontre sacrifia ses intérêts à la considération qu'il avoit pour le Pape; car les choses étoient en tel état, que le Roi d'Angleterre ne pouvoit lui échapper, & que les Places qui tenoient encore pour lui en France, n'attendoient que la présence des troupes Françoises pour se rendre. On nomma des Arbitres de part & d'autre pour juger les différends, qui pourroient survenir pendant la Trève. Ces Arbitres furent, pour l'Angleterre Henri du Bourg Sénéchal de Poitou & l'Abbé de S. Jean d'Angeli; & pour la France Pierre Savari, Gui Turpin Abbé de Marmoutiers & l'Archidiacre de Tours. Deux mois après ce Traité le Roi Jean repassa en Angleterre.

Pierrre Mauclerc fait la paix du Vicomte de Thouars.
Rigordus pag. 65. to 5. Hist. Fran. Guil. Armor. ibid.

Trève de cinq ans entre la France & l'Angleterre.
Cartul. Phil. Aug.

Pierre Mauclerc, n'ayant plus d'ennemis à combattre au dehors, continua de s'en faire au-dedans. Il s'étoit déja attiré l'indignation des Ecclésiastiques de Nantes, dont il avoit envahi les fonds pour ses Fortifications, sans les dédommager en aucune maniere. Il commença cette même année à faire sentir aux grands Seigneurs ce qu'ils devoient attendre de lui. La Maison de Penthiévre depuis près de deux siécles marchoit de pair avec les Souverains, & reconnoissoit peu leur autorité. Son extraction, ses richesses & sa puissance lui attiroient des respects, dont un Prince étranger ne pouvoit se flatter. Elle avoit pour Chef le jeune Henri, à qui la Duchesse Alix avoit d'abord été destinée par ses parens & par le Roi même. Mauclerc, craignant que Henri ne se ressentit un jour de ce qu'il lui avoit enlevé cette héritiere, forma le dessein de l'abaisser peu à peu, & de le mettre hors d'état de lui nuire. L'expédient qu'il prit pour cela, fut de mettre la division dans sa famille. Edie, fille de Rivallon Comte de Penthiévre, avoit épousé Olivier Tournemine & n'avoit point été partagée suivant ses prétentions ou suivant ses conventions matrimoniales. Olivier, n'ayant pû obtenir des Tuteurs du jeune Henri tout ce qu'il prétendoit, traita avec le Duc, qui de sa propre autorité, lui donna les Seigneuries de Pleherel & de Landibiau avec la forêt de Lamballe, autrement dite de Lan-mur. Le Duc ne poussa pas plus loin son entreprise pour ne pas irriter les Tuteurs de Henri, qui étoient de puissants Seigneurs, & il attendit un autre tems pour faire valoir ses prétentions sur le Comté de Penthiévre.

Pierre Mauclerc commence à abaisser la Maison de Penthiévre.

Actes de Bret. to. 1. col. 822.
Du Paz, pag. 146.

Un autre objet fixa toutes les attentions du Duc; ce fut l'autorité des Evêques de Dol, qui se conduisoient comme des Souverains dans leur ville Episcopale. Jean de Lizanet tenoit alors le Siége de cette ville, & avoit succédé à Jean de la Mouche. Le Duc attaqua le Prélat & lui demanda compte de sa conduite. Le Prélat établit si solidement ses droits, que Mauclerc n'osa y toucher; mais comme il étoit rare qu'il se mêlât d'une affaire sans en tirer quelque avantage, il confirma les priviléges de l'Eglise de Dol & se réserva les droits d'*Ost* & de *Ressort*. Le premier consistoit dans le pouvoir de convoquer tous les Chevaliers & les

AN. 1215.
Différend du Duc avec l'Evêque de Dol.
Actes de Bret. to. 1. col. 827.

AN. 1215.
Le Duc va à Melun.

Ecuyers, qui tenoient des Fiefs chargés de services militaires; ce droit convenoit beaucoup mieux à un Souverain, qu'à un Evêque. Pour le second, il étoit naturel que le Souverain de la Province rendît la justice à ceux à qui les Seigneurs particuliers la refusoient.

Mais Mauclerc n'étoit pas tellement occupé des affaires de Bretagne, qu'il ne trouvât le tems de prendre part à tout ce qui se passoit à la Cour de France. Sa naissance l'attachoit à cette Cour, & son crédit l'y rendoit toujours nécessaire. Il y étoit au mois de Juillet 1215. lorsque Philippe fils aîné de Louis, fut accordé avec Agnès Dame de Donzy, fille unique & héritiere de Hervé IV. du nom, Comte de Nevers, & de Mahaut de Courtenai. Il se rendit même caution des clauses portées dans le Contrat passé entre Louis & le Comte de Nevers. La Cour faisoit alors sa résidence à Melun, où elle jouissoit d'une grande tranquillité, que lui avoit procurée la bataille de Bouvines.

Conspiration des Grands d'Angleterre contre Jean Sans-Terre.
Math. Paris. 253. Guil. Armor.

Pendant ce tems-là tout se disposoit en Angleterre à une révolution, qui devoit faire tomber le Roi Jean dans une grande perplexité. Ce Prince avoit été absous en 1213. de l'excommunication par le Cardinal Langeton, à qui il avoit promis avec serment d'observer les loix établies par le Roi saint Edouard, & d'abolir toutes celles, qui seroient injustes. Après cette absolution il se proposa de punir les Seigneurs qui avoient pris le parti du Roi de France contre lui; mais le Cardinal s'y opposa, & lui dit qu'avant de punir des criminels, il devoit les citer devant la Chambre des Pairs, sans quoi il violeroit son serment. Le Roi fut vivement piqué de cette remontrance du Cardinal; mais il dissimula son ressentiment par la crainte d'encourir de nouvelles censures, & il convoqua les Etats du Royaume à Londres pour y faire ses plaintes contre ceux qui lui avoient été infidéles.

Avant l'ouverture de l'assemblée le Cardinal, assembla secretement une partie des Seigneurs, à qui il représenta qu'il avoit découvert une Charte de Henri I. qui confirmoit les loix établies par le Roi saint Edouard, sous le regne duquel la liberté du Royaume étoit en son entier; qu'il étoit tems de se remettre en possession de leurs anciens priviléges, & que pour peu qu'ils voulussent tenir ferme, ils obligeroient le Roi à confirmer les priviléges & les libertés de la Nation. Il leur lut ensuite la Charte, à laquelle ils applaudirent. Charmés de cette découverte, ils firent tous serment d'obliger le Roi à faire observer le contenu dans la Charte. Le Roi informé de ce qui s'étoit passé entre le Cardinal & les Seigneurs, n'insista point dans le Parlement sur la punition de ceux qui lui avoient été infidéles; mais il tâcha d'engager la Cour de Rome dans ses intérêts & de l'animer contre le Cardinal & contre la Noblesse. Les principaux Seigneurs de leur côté formérent ensemble une conspiration, & se rendirent si formidables par leur union, qu'ils contraignirent le Roi à confirmer la Charte de Henri I. & à y ajouter de nouveaux priviléges. Jean fut si intimidé de la puissance des Seigneurs, qu'il leur permit de prendre les armes contre lui, en cas qu'il donnât atteinte à leurs priviléges. Cet acte que les Anglois regardent comme la barriére de ce qu'on appelle le pouvoir arbitraire, fut envoyé dans tout le Royaume & confirmé ensuite par le Pape.

Les Seigneurs, malgré les sermens qu'ils avoient exigés du Roi, s'attendoient bien qu'il feroit tous ses efforts pour secouer le joug qu'il venoit de s'imposer; mais tous les Confédérés étoient si unis, qu'ils ne croyoient pas que le Roi fût de longtems en état de se dédire. Cependant le Roi instruit par les Routiers, ses uniques confidens, des suites de la démarche qu'il avoit faite, ne tarda pas à s'en repentir. Cette démarche étoit si fâcheuse, qu'elle ne lui laissoit de la puissance souveraine, que la Couronne & le vain titre de Roi sans aucune autorité. Ne se sentant pas assez de forces pour rompre ses propres conventions, il engagea le Pape à révoquer les Libertés qu'il avoit accordées à la Nation. Le Pape présumoit, que le poids de son autorité imposeroit du respect aux Seigneurs & les mettroit dans la nécessité de se soumettre; mais il se trompa. La Bulle qu'il publia dans cette circonstance, fut le signal d'une cruelle guerre entre le Roi Jean & ses Sujets, & causa une grande effusion de sang de part & d'autre. Le Roi appuyé sur ce nouveau titre, & fortifié par un grand nombre de troupes qui lui vinrent de divers endroits, entra en campagne & s'empara de plusieurs Places, que les Seigneurs

AN. 1214.

gneurs avoient fortifiées. Les Seigneurs de leur côté firent plus d'attention aux serment qu'avoit fait le Roi, qu'à la Bulle qu'il venoit d'obtenir. Fondés sur le pouvoir qu'il leur avoit donné de se faire justice, en cas qu'il n'observât pas ses promesses, ils le déclarérent déchu de la Couronne, comme un parjure & un tyran. Après quelques délibérations sur une matiere aussi importante, ils envoyérent des Députés en France pour offrir la Couronne d'Angleterre à Louis fils de Philippe Auguste, dont ils connoissoient toutes les bonnes qualités.

Ils envoyent des Députés à Louis fils de Philippe Auguste pour lui offrir le Sceptre d'Angleterre.
Math. Paris.
Guil. Armor.

Quelqu'avantageuse que fût cette proposition, Philippe l'écouta sans faire paroître aucun empressement. Avant que de prendre un parti, il déclara aux Députés qu'ils ne permettroit jamais à son fils de passer la mer sans exiger toutes les sûretés qu'il pourroit prendre pour sa conservation. Les Députés lui demandérent combien il souhaitoit d'ôtages; il leur dit qu'il en vouloit au moins vingt-quatre, & ils les lui promirent. Mais ce n'étoit pas là l'unique difficulté, qui empêchoit Philippe d'entrer ouvertement dans les vûes des Seigneurs Anglois. Il y avoit une Trève de cinq ans entre lui & le Roi d'Angleterre. C'étoit la violer visiblement que d'envoyer son fils à la tête de son armée pour chasser ce Prince d'Angleterre. Il prit donc le parti de séparer dans cette affaire ses intérêts d'avec ceux de son fils, de paroître ne point entrer dans ses desseins & d'affecter même d'y être opposés. Les Députés comprirent parfaitement sa pensée, retournérent en Angleterre & envoyérent les vingt-quatre ôtages qu'ils avoient promis.

Le Pape envoye un Légat en France pour rompre cette entreprise.

Cependant le Pape ayant été informé de la protection, que Philippe donnoit secretement aux Seigneurs Anglois, envoya le Cardinal Galon en France pour détourner Louis de passer en Angleterre, & Philippe de favoriser son passage. Le Cardinal trouva Philippe à Lyon; il lui déclara les intentions du Pape & l'exhorta à prendre la défense du Roi Jean, qui étoit vassal du Saint Siége. Philippe lui répondit, que l'Angleterre n'étoit point un Fief de l'Eglise Romaine, & que le Pape n'avoit aucun intérêt à ce qui concernoit ce Royaume; que Jean dans une assemblée solemnelle avoit été déclaré incapable de succéder à son frere Richard; que depuis qu'il lui avoit succédé, malgré son incapacité; il étoit encore déchu de ses droits par le parricide de son neveu Artur; enfin, que c'étoit envain que le Pape se prévaloit de l'hommage que lui avoit rendu Jean Sans-Terre, parce qu'un Roi ne pouvoit se rendre vassal d'un autre Seigneur sans le consentement de ses Etats, qui sont obligés, aussi-bien que lui, de défendre le Royaume. Le Prince Louis n'étoit point à cette audience; il arriva le lendemain. Le Cardinal le conjura de ne point passer en Angleterre, & son pere, de ne le lui point permettre.

Réponses du Roi & du Prince Louis au Légat.

Philippe lui répondit, qu'il avoit toujours été attaché à l'Eglise Romaine; que tout le monde sçavoit ce qu'il avoit fait pour elle dans mille occasions; qu'il ne donneroit ni conseil, ni secours à son fils dans l'affaire dont il s'agissoit; mais que si ce Prince avoit des prétentions légitimes sur le Royaume d'Angleterre, on ne pouvoit lui ôter le droit de les soutenir, & qu'il ne convenoit pas à un pere de refuser à son fils la justice qu'il devoit à tout le monde. Au surplus, il ajouta qu'il étoit juste, que son fils fût entendu. Aussi-tôt un Chevalier chargé de défendre les intérêts de Louis, se leva & dit, que Jean avoit été justement dépouillé d'une partie de ses Etats par les Pairs de France pour avoir poignardé son neveu Artur; qu'il s'étoit déposé lui-même par l'hommage qu'il avoit rendu au Pape; qu'ayant dérogé par cet hommage à la qualité de Roi, le Royaume étoit vacant, & que les Barons avoient pû le donner à Louis, qui avoit droit à la Couronne d'Angleterre du chef de Bianche de Castille sa femme. Cette Princesse étoit fille d'Eleonore d'Angleterre, sœur du Roi Richard & de Jean, qui s'étoit déposé lui-même. Elle représentoit sa mere, à qui le Trône vacant eût été dévolu, si elle eût encore été vivante; il lui étoit donc dévolu à elle-même, & l'élection du Prince ne faisoit que confirmer le droit qu'il avoit déja sur ce Trône par son épouse. Tel fut en substance le discours du Chevalier.

Réplique du Cardinal.

Le Cardinal voyant que le titre de feudataire du Saint Siége, qu'il avoit employé pour soutenir le Roi d'Angleterre, n'étoit pas du goût de la Cour de France, prit un autre moyen de défense. Il dit que le Roi Jean s'étant croisé pour le secours de la Terre-Sainte, il devoit, suivant le privilége accordé aux Croisés par le Concile de Latran, jouir de la paix pendant quatre ans. Le Chevalier qui



AN. 1214.

portoit la parole pour Louis, répliqua que ce privilége n'avoit point de lieu; quand le Croisé étoit l'aggresseur; que Jean avant que de prendre la Croix & depuis, avoit fait la guerre à Louis; & qu'il n'étoit pas juste qu'il joüît d'un privilége, dont il s'étoit rendu indigne. Le Cardinal, voyant que l'assemblée ne lui étoit pas favorable, défendit à Louis sous peine d'excommunication, de passer en Angleterre, & au Roi de l'y laisser aller. Alors Louis se tourna vers son pere & lui dit, qu'il étoit son vassal pour ce qu'il tenoit de lui en France; mais pour le Royaume d'Angleterre, qu'il ne se reconnoissoit vassal de personne. Après ce discours il sortit de l'assemblée sans attendre la réponse. Le Cardinal écrivit au Pape tout ce qui se passoit, & obtint de Philippe un sauf-conduit pour passer en Angleterre.

AN. 1216.

Le Pape excommunie le Prince Louis & ses adhérens. *Math. Paris.*

La négociation du Cardinal-Légat retarda de quelques jours le départ de Louis. Ce Prince, avant son départ, envoya trois Ambassadeurs à Rome pour soutenir ses droits auprès du Pape. Les lettres du Cardinal devancérent l'arrivée des Ambassadeurs. Le Pape les ayant lûes, excommunia aussi-tôt le Prince Louis & tous ceux qui faisoient la guerre au Roi Jean. Philippe par politique avoit fait saisir toutes les terres de son fils Louis & celles des Barons de son parti; il avoit même fait offre d'agir contr'eux, si l'Eglise le trouvoit à propos; mais cela n'empêcha pas le Pape de mander à l'Archevêque de Sens & à ses Suffragans, que Philippe étoit excommunié. Sur cette lettre Philippe assembla un Concile à Melun, où les Evêques déclarérent qu'ils ne tiendroient point le Roi pour excommunié, jusqu'à ce qu'ils fussent plus amplement instruits de la volonté & des intentions du Pape. Louis se trouva à cette assemblée le 26[e] jour d'Avril, & supplia son pere de ne pas s'opposer à son bonheur. Philippe lui donna sa bénédiction en particulier; & s'abstint toujours en public de témoigner qu'il approuvoit son dessein.

Louis passe la mer & est proclamé Roi d'Angleterre. *Math. Paris.* 281.

Enfin Louis partit pour Calais, où son armée s'étoit déja rendue. Sa flotte étoit commandée par Eustache le Moine, & composée de plus de six cens Vaisseaux de différentes grandeurs. Malgré la tempête dont il fut battu, & qui obligea une partie de ses Vaisseaux de relâcher à Calais, il aborda à l'Isle de Tanet le 21. Mai. Il fit sa descente sans que Jean, qui avoit une armée très-nombreuse, se mît en devoir de l'empêcher. Trois jours après, il fut joint par le reste de sa flotte, & marcha droit à l'ennemi. Jean, n'osant se fier à ses Troupes, décampa aussi-tôt qu'il sçût que les François venoient à lui, & se retira à Winchester. Louis s'empara d'abord de plusieurs Places, & se rendit ensuite à Londres, où il fut reçu avec les acclamations du Peuple, & une joie extrême de toute la Noblesse. Il y fut proclamé Roi, & reçût les hommages de tous les Seigneurs & des Bourgeois, à qui il fit serment de leur conserver leurs libertés & leurs priviléges.

Mort du Pape & du Roi Jean. *Math. Paris.* 287.

Jusques-là tout réüssissoit à Louis; mais il sentit bientôt par sa propre expérience le peu de fond, que l'on doit faire sur les faveurs de la fortune. Après avoir soumis une partie du Royaume, il assiégea Douvre, qu'il ne pût prendre. Le siége de Windsor, qu'il entreprit ensuite, ne réüssit pas mieux. Jean profita du tems, où ses ennemis étoient occupés à des siéges pour faire des courses dans une grande partie du Royaume. Il ravagea les terres, & rasa tous les Châteaux qu'il rencontra sur sa route. Cependant le Pape, ayant appris les conquêtes de Louis en Angleterre, l'excommunia une seconde fois. Il dicta ensuite des Lettres foudroyantes pour le Roi de France; mais à peine furent-elles écrites, qu'il fut attaqué de la maladie, dont il mourut le 16. de Juillet. Le Roi Jean perdit un puissant & zélé Protecteur dans la personne de ce Souverain Pontife: mais il mourut aussi trois mois après d'une indigestion dans le Nord d'Angleterre.

Henri fils de Jean est reconnu & couronné Roi d'Angleterre. *Math. Paris. in Henricum III. pag.* 289.

Le Cardinal Légat ne manqua pas de profiter de cet événement, pour faire rentrer plusieurs Seigneurs dans leur devoir. Il leur représenta tous les inconvéniens d'une domination étrangere, & les grands avantages qu'ils pouvoient retirer en se soumettant à l'héritier légitime de la Couronne, qui n'ayant que dix à douze ans, leur accorderoit sans peine tout ce que son pere leur avoit refusé. Ces discours firent impression, & donnerent lieu à une nombreuse assemblée tenue à Glocestre. Le jeune Henri, fils de Jean Sans-Terre, y fut couronné & salué Roi. Les Prélats & les Seigneurs lui firent hommage, & il leur promit par serment d'abolir non-seulement toutes les mauvaises coutumes introduites dans le gouver-

nement, mais encore de rétablir les anciennes. La garde du jeune Roi & la Régence du Royaume furent confiées à Guillaume Comte de Pembrok, qui écrivit à tous les Seigneurs pour leur donner avis du couronnement, & pour leur enjoindre de venir rendre hommage au nouveau Roi.

AN. 1216.

Tous les Seigneurs, qui étoient dans le parti du Roi Jean, ne manquerent pas de se rendre aux ordres du Comte de Pembrok. Ceux du parti opposé, intimidés par les excommunications que le Légat faisoit fulminer de toutes parts, quitterent peu-à-peu l'armée de Louis, & vinrent rendre leurs hommages au nouveau Roi. Louis se soutint encore pendant quelque tems; mais ayant perdu une bataille sur terre & une autre sur mer, il fut contraint de se renfermer dans Londres. Là sans espérance d'aucun secours, il prit le parti de traiter avec le Légat & le Comte de Pembrok, tant pour lui, que pour les prisonniers François. Le Légat lui donna l'absolution des censures, qu'il avoit encourues, & il remit la ville de Londres au Comte, qui lui permit de repasser en France.

Louis, abandonné des Anglois, traite avec le Légat & le Régent; qui lui permettent de repasser la mer.

Telle fut la fin de l'expédition d'Angleterre, que la seule crainte des foudres du Vatican fit échouer. Tout ce qui s'y passa, nous apprend qu'elle étoit alors la puissance des Ecclésiastiques. Ils abusoient quelquefois des armes spirituelles, & les employoient assez souvent sans discrétion : mais on ne doit pas porter le même jugement sur ce qui se passa en Angleterre sous le régne du Roi Jean. Ce Prince ayant soumis ses Etats au Saint Siége, il étoit juste & nécessaire, que les Souverains Pontifes défendissent par les armes spirituelles ce qu'ils avoient acquis spirituellement, & c'étoit un grand avantage pour l'Eglise de pouvoir empêcher, par la crainte des excommunications, l'invasion d'un Etat considérable. Les différends de Pierre Mauclerc & de son fils avec les Ecclésiastiques, servent encore à justifier l'usage, que ces derniers faisoient de leur autorité; car si elle passoit quelquefois ses justes bornes, ceux qui la vouloient abattre, abusoient aussi souvent de la leur, comme la suite le fera voir.

Autorité des Ecclésiastiques.

Ces différends commencerent l'an 1217. par la plainte que l'Evêque & le Chapitre de Nantes porterent au Pape Honorius, contre les diverses vexations du Duc. Ce Prince, suivant leur exposé, ne permettoit pas que l'on vendît à Nantes d'autre bois que celui qui sortoit de ses forêts, d'autre pain que celui qui étoit fait de ses farines, & d'autre sel que celui de ses marais. Il mettoit aux arrêts leurs vassaux, quoi qu'innocens, & les contraignoit à lui payer rançon pour être mis en liberté. Il pilloit & ravageoit leurs terres par le ministère de ses sujets. Enfin il autorisoit ses Officiers de Justice à prendre, battre & emprisonner les Clercs. Le Pape, sur la plainte de l'Eglise de Nantes, commit par ses Lettres du 21. Avril, l'Evêque, le Chantre, & l'Ecolâtre de l'Eglise du Mans, pour informer de la vérité des faits, & pour contraindre par les Censures Ecclésiastiques, le Duc de Bretagne à satisfaire l'Eglise de Nantes. Deux mois après l'Evêque se plaignit encore au Pape de ce que Alain le Fauconnier, Guyomarch de Servon, & autres Ministres des violences de Mauclerc, avoient brûlé quelques dépendances de son Evêché; qu'ils emprisonnoient & maltraitoient ses Clercs d'une maniere violente; & que ceux qui avoient le bonheur de se soustraire à leurs poursuites, étoient obligés de s'exiler volontairement de leur patrie, pour ne pas tomber entre les mains de tels persécuteurs. Sur cet exposé, le Pape ordonna à l'Evêque du Mans & à ses deux adjoints, d'excommunier les malfaiteurs & de faire publier la sentence d'excommunication les jours de Fêtes dans toute la Métropole de Tours, & se reserva l'absolution de tous les coupables. La publication de cette sentence fit quelque impression sur l'esprit de Mauclerc, & fut suivie d'un accord, qui ne fut pas de durée, le Duc y ayant bien-tôt donné atteinte par de nouvelles violences. Pour le punir de cette récidive, l'Evêque l'excommunia & mit toutes les terres de son obéissance en interdit. L'Archevêque de Tours confirma la sentence de son Suffragant, & la publia dans un Concile de la Province.

AN. 1217.

Démêlés de Pierre Mauclerc avec les Ecclésiastiques.

Actes de Bret. to. 1. col. 835.

Mauclerc excommunié par l'Evêque de Nantes.

Mauclerc ne donnant aucune marque de repentance, l'Evêque entreprit le voyage de Rome pour y faire confirmer tout ce qui avoit été fait. Ce Prélat se nommoit Etienne de la Bruere, & avoit été ordonné l'an 1213. en la place de Geoffroi. Il joignoit à une grande simplicité, beaucoup de zéle pour la défense des droits & des libertés de son Eglise. Le Pape lui fit un accueil favorable; mais il n'entra pas absolument dans ses vûes. Ayant que de confirmer les sentences, il

An. 1217.

donna commission au Chantre & à deux Chanoines du Mans de lever l'Interdit, pourvû que le Duc fournît de bonnes cautions, & reparât tous les dommages faits à l'Eglise de Nantes : mais, s'il refusoit de le faire, il les chargea d'aggraver les Censures jusqu'à satisfaction convenable. Pour éluder les foudres de l'Eglise, le Duc appella au Pape de toute la procedure, qui avoit été faite contre lui, & envoya deux Députés à Rome pour y soutenir sa cause & pour négocier un accommodement.

An. 1218.

Croisade pour la Terre-Sainte.
Le Baud pag. 212. Mathieu Paris. pag. 300.

Pendant que ces choses se passoient, le Roi de Hongrie abandonna la Palestine & retourna dans ses Etats. La triste situation, où il laissa les affaires de la Religion, détermina plusieurs Chrétiens à prendre la Croix, & à passer dans l'Orient. Quelques Seigneurs Bretons suivirent leur exemple, entr'autres Hervé de Leon & Morvan Vicomte du Fou. Une partie de ces Croisés passa l'hyver à Cajette, & l'autre, conduite par Guillaume Duc de Hollande & George Comte de Weiz, marcha contre les Sarrasins sur la fin de l'an 1217. Le Roi de Jerusalem, le Duc d'Autriche & les Maîtres du Temple & de l'Hôpital, assiégerent l'année suivante la ville de Damiette, dont ils prirent une Tour. Cette perte causa tant de chagrin à Saladin, qu'il en mourut, & son fils Coradin lui succéda. Les Croisés redoublerent leurs attaques à l'arrivée des Comtes de Chester, de Nevers, de la Marche & de Bar. Les Sarrasins firent tous leurs efforts pour obliger les Croisés à lever le siége ; mais ils succomberent dans le combat qu'ils leur livrerent, & la Ville fut prise au commencement de l'an 1219. Morvan du Fou & Hervé de Leon, ne se trouverent point au siége de Damiette. Le premier étoit mort à Accaron, & le second, voulant recueillir la succession de son beau-frere, s'embarqua pour retourner en France, malgré la défense du Patriarche de Constantinople. Il fut suivi de seize mille hommes jusqu'à la vûe de Brindes, où une violente tempête fit périr sept Vaisseaux, dont il ne se sauva que quatre-vingt personnes. Hervé de Leon fut du nombre de ceux qui périrent dans cette occasion ; le Nécrologe de Landevenech met sa mort le 23. Octobre.

An. 1219.

Croisade contre les Albigeois.
Guil. Armor. c. 12. Hist. de Languedoc tom. 3. p. 311.

La perte de tant de braves sujets ne rallentit point l'ardeur, que Pierre Mauclerc avoit pour les guerres saintes. Dès l'année suivante, il se croisa contre les Albigeois, & alla joindre Louis fils de Philippe, qui marchoit au secours d'Amauri de Monfort. Il étoit accompagné d'Eudon de Pontchâteau, & d'un grand nombre de Seigneurs Bretons, dont les Historiens ne marquent pas les noms. L'armée Françoise étoit nombreuse, & composée de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans le Clergé & dans la Noblesse de France. Amauri de Monfort faisoit alors le siége de Marmande en Agenois ; cette Place appartenoit au Comte Raimond, & étoit défendue par un bon nombre de vaillans Chevaliers, ayant à leur tête Centulle Comte d'Astarac. Le Prince Louis ayant joint Amauri de Monfort, fit donner l'assaut à Marmande, & se rendit maître d'une partie des ouvrages extérieurs. Les assiégés voyant tant de puissances réunies contr'eux, & n'ayant aucun secours à attendre, offrirent de se rendre, la vie & les bagues sauves ; mais ils ne furent pas écoutés. Louis les ayant fait sommer de se rendre à discrétion, ils furent contraints de subir cette condition pour n'être pas pris les armes à la main. Les troupes de la garnison sortirent donc de la Place, & se rendirent au camp devant la tente de Louis. L'Evêque de Xaintes les ayant vûes, conseilla au Prince de les faire toutes mourir. Le Duc de Bretagne, le Comte de Saint Paul, & l'Archevêque d'Auch s'opposerent fortement à ce conseil ; le dernier sur-tout prit hautement le parti du jeune Raimond, & soutint qu'il n'étoit ni hérétique, ni fauteur des hérétiques. Il représenta au Prince, que Raimond détenoit un grand nombre de prisonniers à Toulouse, & qu'il ne manqueroit pas de les faire mourir par représailles, aussi-tôt qu'il sçauroit que l'on auroit fait périr la garnison de Marmande. Louis se rendit à cet avis, & se contenta de faire les troupes de la garnison prisonnieres de guerre.

Après la prise de Marmande Louis prit la route de Toulouse, qu'il étoit résolu d'assiéger. Il arriva donc devant cette Place le 16. de Juin suivi du Cardinal Bertrand, & d'Amauri de Monfort. Aussi-tôt il fit tirer une ligne de circonvallation autour de la Ville, établit ses quartiers & dressa ses batteries. Il attaqua ensuite la Place avec beaucoup de vivacité, & tenta de l'emporter d'assaut : mais les assiégés soutinrent toutes ses attaques avec une supériorité, qui lui fit juger,

Tombeau d'Alix de Bretagne femme de Pierre I. et d'Yolant de Bretagne leur fille, Comtesse de la Marche.

Ce Tombeau est dans l'Eglise de l'Abaïe de Villeneufve; les figures sont de cuivre doré, et les escussons de cuivre émaillé.

Dessiné Sur le lieu par Fr. Iean Chaperon. Gravé par N. Pitau.

que son entreprise ne réussiroit pas. Ayant perdu beaucoup de monde, & n'ayant rien gagné sur les Assiégés, il prit le parti de lever le siége, sous prétexte que le tems qu'il devoit servir, étoit expiré. Quelques Auteurs prétendent qu'il fut contraint de prendre ce parti, parce que plusieurs Seigneurs de son armée favorisoient secretement le Comte Raimond, qui étoit dans Toulouse: d'autres veulent qu'il fit échouer lui-même cette expédition, pour obliger Amauri de Monfort à lui céder toutes les conquêtes, que les Croisés avoient faites dans le pays. Quoiqu'il en soit, il leva le siége de Toulouse le 1. Août, & se retira avec tant de précipitation, qu'il abandonna ses machines aux assiégés, qui les brûlerent. Après cet échec les Croisés se séparerent, & chacun reprit la route de sa Patrie.

AN. 1219.

Cependant les Députés de Pierre Mauclerc se rendirent à Rome; où ils furent très-bien reçus. L'Evêque de Nantes les suivit de près, pour soutenir les droits de son Eglise. Le Pape n'ayant pas le tems de les entendre, donna commission au Cardinal de Sainte Sabine d'examiner leur affaire, & de lui en rendre compte. Le Cardinal s'appliqua à concilier les Parties, & ménagea entr'elles un accommodement, qui porte en substance, que le Duc restituera à l'Evêque & au Chapitre de Nantes, les terres qu'il a usurpées sur eux, & tous les revenus qu'il en a tirés; qu'il quittera les Vassaux de l'Eglise de Nantes, des sermens & des hommages qu'il en a exigés; qu'il déclarera nuls tous les Bans qu'il a fait publier; qu'il abolira les Assises & les maltotes, qu'il a établies contre les Priviléges de l'Eglise; qu'il fera serment de la défendre, comme il y est obligé; qu'il réparera les dommages suivant le serment des Parties lézées; qu'il donnera pour cette restitution des gages, que l'Evêque pourra vendre à son profit au bout de quatre mois; qu'il rebâtira les maisons brûlées dans le faubourg de Nantes & hors de cette Ville, & après cela qu'il sera absous des censures. L'Abbé de Redon, chef de la Députation, se rendit caution de neuf mille sous pour les forfaits d'Alain le Fauconnier, & le Duc devoit promettre qu'il chasseroit Alain des terres de son obéissance, s'il ne se soumettoit à la pénitence qui lui seroit imposée. L'accord fut confirmé par le Pape le 28. Janvier, & les Abbés de Vaz & de Savigné furent chargés d'en faire exécuter les articles.

AN. 1220.

Accord entre Pierre Mauclerc & l'Evêque de Nantes.

Actes de Bret. to. 1. col. 840.

Le Duc se soumit à cet accommodement pour éviter les censures, dont il étoit ménacé: mais ses dispositions à l'égard du Clergé, ne changerent point, comme on le verra dans la suite. Il perdit le 21. jour d'Octobre de l'an 1221. la Duchesse Alix, dont il avoit eu trois enfans, sçavoir Jean surnommé le Roux, qui lui succeda, Artur mort sans alliance, & Ioland qui épousa dans la suite Hugues de Luzignan, dit le Brun, Comte de la Marche. Le corps de la Duchesse fut transporté à l'Abbaye de Villeneuve, & inhumé avec ceux de Gui de Thouars & de Constance. L'an 1272. on déposa au même lieu le corps de la Comtesse de la Marche. La planche, qui représente ce monument, étant trop petite pour y mettre les épitaphes de ces deux Princesses, nous les plaçons ici pour la satisfaction des Lecteurs.

AN. 1221.

Mort de la Duchesse Alix de Bretagne.

Le Baud pag. 222. Chron. Rayens. tom. 1. col. 152.

Epitaphe de la Duchesse Alix.

Præsenti tumbæ par simplicitate columbæ;
Corpore submissa, Haliz Britonum Comitissa;
Inter opes humilis ita vixit, quod sibi vilis
Mundus erat pridem, licet arrideret eidem.
Tandem finitâ felici funere vitâ,
Fratres hujus alit Conventûs nobilis Haliz.

Epitaphe d'Ioland de Bretagne.

Petri de Branâ Britonum Ducis, hic Iolana
Nobilis est proles, tegit hæc quam fulgida moles;
Marchensis flore Comitatus floruit oræ.
In tanto decore Domini flagravit amore.
Inter opes modica, sapiens, pietatis amica;
Constans, mundifica, cùm corpore mente pudica;

AN. 1221.

Mitis, fecunda virtutibus, ore joconda,
Per totum munda, patiens, fermone facunda,
Sancta Maria Dei Mater pia, clara diei
Stella, suæ det ei parare locum requiei.
Die Dominicâ post Festum Beati Dyonisii Obiit
Domina Iolendis Comitissa de Marchia & Engolismensis, anno
Domini M. CC. LXXII.

Famine & guerre en Bretagne. *Le Baud pag. 223. Chron. Mss. Ecclesia Nannetensis.*

La perte de la Duchesse Alix ne fut pas l'unique sujet de douleur, que les Bretons eurent l'an 1221. La disette, la famine & la mortalité désolerent toute la Province, & mirent toutes les familles en deuil. Pour comble de malheur, les semences de division, que le Duc avoit jettées parmi la Noblesse, éclaterent & furent suivies d'une cruelle guerre. Mauclerc jaloux de son autorité, avoit chassé les Vicomtes de Leon de leurs terres, sous prétexte qu'ils avoient usurpé une partie de ses droits. Les Vicomtes n'ayant d'autre retraite que les bois & les déserts, furent contraints de piller leurs propres terres & celles du Duc, pour vivre & faire subsister les gens de leur suite. Comme ils n'étoient pas les seuls mécontens du Gouvernement, ils trouvérent de l'appui & leur parti s'accrût insensiblement. Ils mirent dans leurs intérêts Henri d'Avaugour, Comte de Goello, Geoffroi Vicomte de Rohan, & toute la Noblesse du pays de Treguier. Le Duc de son côté appella à son secours, ses parens & tous les Seigneurs, qui ne s'étoient pas ligués avec ses ennemis. Il fit aussi armer toutes les Communes du Diocése de Rennes, dont il donna le commandement à André de Vitré, Gilduin de Dol, Galeran de Châteaugiron, & Alain d'Acigné.

Amauri de Craon déclare la guerre au Duc. *Le Baud pag. 223. Guil. Armor.*

Mais dans le tems qu'il se disposoit à marcher contre les rebelles, il apprit qu'Amauri de Craon Sénéchal d'Anjou, étoit entré sur ses terres avec une armée considérable, & qu'il mettoit tout à feu & à sang. Amauri étoit-il d'intelligence avec les Seigneurs mécontens, ou fit-il cette diversion pour ses propres intérêts? C'est sur quoi nous n'avons rien qui puisse fixer nos incertitudes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se rendit maître de la Guerche & de Châteaubrient. Il fut aidé dans ces deux siéges par les Comtes de Nevers & de Vendôme, Hardouin de Maillé, & un grand nombre de Chevaliers Angevins, Manceaux & Normans. D'un autre côté, les Vicomtes de Leon chasserent Mauclerc de leurs terres, & se rendirent maîtres de plusieurs Châteaux, qu'il tenoit au nom de Jean de Bretagne son fils.

Le Duc gagne le Vicomte de Rohan & l'Evêque de Nantes. *Actes de Bret. to. 1. col. 846.*

Mauclerc trop foible pour resister à de si puissans ennemis, travailla à les désunir, dans l'espérance de les vaincre séparement. Il gagna d'abord le Vicomte de Rohan, dont il se déclara le protecteur dans toutes les terres de son obéissance. Il s'engagea même par serment à reparer le tort qu'il lui avoit fait, aussi-tôt que la guerre seroit terminée. Cette reconciliation affoiblit considérablement le parti des Ligués, parce que le Vicomte avoit un très-grand nombre de vassaux sujets aux armes, tant dans ses terres, que dans celles de Gervaise de Dinan, qu'il avoit épousée après la mort de Marguerite de Bretagne, sa premiere femme. Le Duc avoit un autre adversaire redoutable dans la personne d'Etienne, Evêque de Nantes, avec qui il avoit traité à Rome; mais qu'il n'avoit pas encore satisfait. Etienne, las d'employer les censures Ecclésiastiques contre un Prince, qui les respectoit peu, avoit eu recours au Roi Philippe, & l'avoit intéressé dans sa cause. Philippe avoit commis Terri de Galardon, Sénéchal de Poitou & de Touraine, pour informer sur les plaintes de l'Evêque, & pour découvrir à qui appartenoit le Ban de la vente du sel, dont le Duc jouissoit sur la Loire. Les témoins entendus sur cette matiere, & dont les principaux furent Geoffroi de Châteaubrient, Guillaume de Monfort, Hervé de Beaumortier, Geoffroi de la Tour, Pierre Sénéchal de Bretagne, & Guillaume Sénéchal de Rennes, déposerent que les Ducs, soit en paix, soit en guerre, avoient toujours fait le Ban du sel suivant leur bon plaisir. Cette déposition confirmoit le droit du Duc; mais elle ne justifioit pas la conduite qu'il tenoit à l'égard de l'Evêque de Nantes: car il ne permettoit pas que l'on vendît à Nantes d'autre sel que celui de ses Salines, & il faisoit tous les jours de nouveaux Bans ou réglemens contre les droits de l'Eglise. Enfin se voyant attaqué de toute part,

& craignant les ressentimens de l'Evêque dans un tems critique, il révoqua tous les Bans, dont le Prélat se plaignoit, & promit de reparer les dommages qu'il lui avoit causés, bien résolu cependant de n'observer dans toutes ses promesses, que ce qui seroit conforme à ses intérêts. AN. 1221.

Après cette apparente satisfaction il marcha contre ses ennemis, qui étoient campés à Châteaubrient. Comme il avoit beaucoup plus d'Infanterie que de Cavalerie, il recommanda à ses gens de pied d'attaquer principalement les chevaux, afin de démonter les Cavaliers. Cette expédient lui réussit au-delà de ce qu'on peut s'imaginer; aussi la perte des chevaux fut si grande, qu'il en demeura très-peu de sains. Les Manceaux & les Normans furent les premiers à lâcher pied; le reste fut pris ou taillé en piéce. Cette action se passa le troisiéme jour de Mars de l'an 1222. En considération de la fête de Pâques, qui étoit proche, le Duc mit les prisonniers en liberté, après en avoir tiré une rançon en argent ou en chevaux. Mais il réserva Amauri de Craon & Jean de Montoir Comte de Vendôme, qu'il fit enfermer au Château de Touffou près de Nantes pour les punir par une longue & dure captivité. Les Vicomtes de Leon ne furent point ébranlés par cette victoire, & continuérent la guerre contre le Duc pendant quelque tems. Enfin le Duc, craignant quelque nouvelle révolution en faveur d'une Maison aussi puissante, lui acccorda la paix & la rétablit dans tous ses droits. Il satisfit aussi les Chevaliers du Temple, à qui il avoit enlevé quelques fonds pour les fortifications de la ville de Nantes. Ces Chevaliers avoient été établis à Nantes par le Duc Conan III. & Conan IV. leur avoit donné des biens considérables.

AN. 1222. Bataille de Châteaubrient, où les Barons sont défaits. *Chron. Turon. apud Martene. Chron. MSS. Ecclesiæ Nannet. Le Baud p. 224. Guill. Armor. Liv. 11.*

Le Duc satisfait les Vicomtes de Leon & les Chevaliers du Temple. *Actes de Bret. to. 1. col. 583. 638. 850.*

Pour mettre la Bretagne en état de défense du côté du Maine le Duc jetta l'an 1223. les fondemens du Château & de la ville de S. Aubin du Cormier. C'étoit un lieu, où il se plaisoit beaucoup à cause de la bonté de l'air & de la commodité de la chasse. Mais la forêt qui joignoit le Château dans ces tems-là, en est aujourd'hui très-éloignée, parce que les habitans l'ont peu à peu défrichée & changée en terres labourables. Le donjon que Mauclerc fit bâtir, étoit d'une structure admirable pour la solidité; le reste fut fait à diverses reprises par ses successeurs. Le Roi Charles VIII. s'étant rendu maitre de cette Place en 1487. la fit démolir entiérement. La Ville subsiste encore & les habitans jouissent des droits & des priviléges, qui leur ont été accordés par Pierre Mauclerc.

AN. 1223. Fondation de la ville de Saint Aubin du Cormier. *Actes de Bret. to. 1. col. 854.*

Le Sénéchal d'Anjou étoit toujours prisonnier au Château de Touffou & ne fut mis en liberté qu'après avoir payé une grosse rançon. Le Duc ne se borna pas à cet article, il lui demanda encore Jeanne de Craon sa fille aînée pour son fils Artur, qui n'avoit que quatre ans. Amauri ne pouvant sortir de prison sans cette condition, y consentit: mais le mariage n'eut pas lieu, Artur étant mort avant que d'être en âge de le consommer. Le Roi Philippe mourut avant ce jeune Prince, c'est-à-dire, le 14. Juillet de l'an 1223. Il laissa le Royaume au Prince Louis son fils aîné, qui fut sacré à Reims le huitiéme jour d'Août suivant. Quatre mois après Louis fit une Ordonnance contre les Juifs, qui porte en substance, que nulle usure n'aura cours au profit des Juifs; que ceux qui leur doivent, auront terme pour les payer; que les Juifs n'auront point de sceau pour sceller leurs obligations; & qu'ils feront enregistrer leurs prêts en Justice. Le Roi obligea tous les Seigneurs de sa Cour à jurer l'observation de cette Loi; & comme Pierre Mauclerc n'étoit pas présent, il fit jurer pour lui Robert Comte de Dreux son frere.

Traité du Duc avec Amauri de Craon. *Actes de Bret. to. 1. col. 108.*

Loi contre les Juifs. *Du Tillet tom. 1. p. 29.*

Quelque occupé que fut Mauclerc de la construction de sa nouvelle ville de S. Aubin, il ne pût se dispenser d'assister au Parlement, que le Roi Louis tint à Paris au commencement de l'an 1224. Nonobstant la Trève de quatre ans arrêtée entre la France & l'Angleterre, les Poitevins & les Rochellois faisoient de fréquentes courses & de grands dégâts sur les terres de France. Louis s'en plaignit amérement dans l'Assemblée, & lui représenta, que le Roi d'Angleterre, bien loin de remédier à ces actes d'hostilités, lui avoit demandé la restitution de la Normandie & de toutes les Places, dont Philippe son pere s'étoit emparé. Pierre Mauclerc, ayant entendu ces discours, conclut à ce qu'on fit la guerre au Roi d'Angleterre, & toute l'Assemblée fut de son avis. La Trève devant expirer à Pâques, le rendez-vous des troupes fut marqué à Tours pour la fête de S. Jean-Baptiste. Mauclerc y arriva des premiers avec un nombreux cortége de Chevaliers & d'Ecuyers Bretons.

AN. 1224. Le Duc suit le Roi Louis à la guerre contre les Poitevins. *Gesta Lud. VIII.*

AN. 1224.

Siéges de Niort & de la Rochelle.

Aussi-tôt que le Roi fut arrivé à Tours, il prit la route de Montreuil-Bellai, où le Vicomte de Thouars vint lui demander une Trève d'un an & l'obtint. De Montreuil le Roi marcha vers Niort, qu'il assiégea le troisiéme jour de Juillet. Savari de Mauleon, qui avoit soutenu jusqu'alors la faction Angloise dans le Poitou, s'étoit renfermé dans cette Place & la défendit avec vigueur: mais n'ayant aucun secours à attendre, il fut contraint de capituler. Un des articles de la Capitulation fut qu'il seroit conduit à la Rochelle, & qu'il ne pourroit jusqu'à la Toussaint porter les armes contre la France dans aucune autre Place. Le Roi fortifia Niort & y laissa une bonne garnison. Il marcha ensuite vers S. Jean d'Angeli, qui se rendit sans aucune résistance. Cette soumission volontaire des habitans de S. Jean le mit en état d'entreprendre le siége de la Rochelle dès le 13. du mois d'Août. Savari de Mauleon, qui commandoit dans la Place, se défendit encore mieux qu'il n'avoit fait à Niort. Il avoit avec lui trois cens Chevaliers & une forte garnison, avec laquelle il fit de fréquentes sorties & tenoit sans cesse le camp du Roi en allarme. La Place auroit tenu long-tems, si au lieu d'une somme d'argent qu'elle attendoit d'Angleterre, les Ministres du Roi Henri ne lui eussent envoyé des coffres pleins de pierres & de son. Savari, indigné d'une telle supercherie, porta les principaux de la garnison à capituler, & la Ville fut remise au Roi. Il passa ensuite en Angleterre, où il s'apperçut bien-tôt que d'indignes Courtisans travailloient à le rendre responsable du mauvais succès de la campagne & à le faire arrêter. Chagrin de se voir si mal recompensé des grands & longs services, qu'il avoit rendus à la Couronne d'Angleterre, il vint se jetter entre les bras du Roi de France. Louis le reçût avec joie & lui rendit ses terres.

Siége de Châteauceaux.
Actes de Bret. to. I. col. 108. 852.

Le Duc de Bretagne n'avoit pas conduit toutes ses troupes en Poitou; il en avoit laissé une partie au siége de Châteauceaux. Cette Place appartenoit à Thibaud Crespin, qui depuis vingt-cinq ans se conduisoit en pirate & en brigand, plutôt qu'en homme d'honneur & de naissance. Il pilloit toutes les terres de ses voisins, & rançonnoit tous les bateaux qui passoient sur la Loire. Le Duc avant que d'aller joindre le Roi de France, avoit formé le siége de Châteauceaux: mais Thibaud Crespin ayant fait une vigoureuse résistance, le Duc fut contraint de changer le siége en blocus, afin de ne pas manquer à la parole qu'il avoit donnée au Roi. Le siége de la Rochelle étant heureusement terminé & les Anglois étant repassés en Angleterre, Pierre Mauclerc revint à Châteauceaux, & pressa si vivement la Place, qu'il l'emporta le 21. de Septembre. Cette victoire rendit la paix à tout le pays & la liberté du commerce à tous les Marchands de la Loire. Un mois après le Duc obtint du Roi Louis les Seigneuries de Châteauceaux & de Montfaucon, à la charge d'en faire hommage lige aux Rois de France, & de gouverner les vassaux de ces deux terres suivant les usages du pays d'Anjou.

Dédicace de l'Eglise de Villeneuve.
Actes de Bret. to. I. col. 108.

Ce fut dans le même tems que les Moines de Villeneuve firent consacrer leur Eglise par Etienne Evêque de Nantes, assisté des Evêques d'Angers, de Rennes, de S. Malo, de S. Brieu, de Treguier, de Leon, de Quimper & de Vannes. Cette cérémonie fut faite le 25. Octobre de l'an 1224. Le même jour on transporta dans la nouvelle Eglise les Corps de Gui de Thouars, de la Duchesse Constance & d'Alix leur fille, en présence de douze Abbés de l'Ordre de Cîteaux, d'Aimeri Vicomte de Thouars, d'Amauri de Craon Sénéchal d'Anjou, du Vicomte de Beaumont, d'André de Vitré & d'un grand nombre de Seigneurs. On rapporte aussi au même tems le premier établissement des Dominiquains en Bretagne. Ce fut Alain de Lanvalai qui le leur procura dans la ville de Dinan, & qui leur donna le fond qu'ils occupent encore aujourd'hui.

Premier établissement des Dominiquains en Bretagne.
Du Paz pag. 857.

AN. 1225.

Assemblée de la Noblesse à Nantes.
Actes de Bret. to. I. col. 853.

Pierre Mauclerc ne paroît dans aucune de ces cérémonies. Il étoit si occupé de sa nouvelle ville de Saint Aubin, qu'il sembloit ne penser à autre chose, quoiqu'il eut toujours l'esprit rempli de divers projets. Il avoit rassemblé à Saint Aubin un nombre considérable d'habitans, & les avoit comblés de priviléges & d'exemptions, qui devoient leur en rendre le séjour agréable & utile. La crainte que quelqu'un de ses successeurs ne donnât atteinte à ces priviléges, le porta à assembler les principaux Seigneurs de la Province pour leur faire ratifier tout ce qu'il avoit fait. Les Seigneurs firent quelque chose de plus; car ils accordérent aux habitans de Saint Aubin les mêmes priviléges sur leurs terres, que le Duc

leur avoit accordés sur les siennes. Cette assemblée fut tenue à Nantes la veille de la Pentecôte l'an 1225. Mais les priviléges de la nouvelle Ville ne furent pas le seul motif que Mauclerc avoit eu d'assembler la Noblesse de ses Etats ; on veut encore qu'il s'étoit proposé de la liguer contre la puissance Ecclésiastique ; & qu'il fit effectivement dans cette assemblée quelques réglemens contre le Clergé. Les Bretons n'étoient pas les seuls, qui travailloient à borner l'autorité d'un Corps, qui avoit renoncé aux humiliations de la Croix de J. C. & s'étoit rendu formidable aux plus grands Princes de la terre. Les François travailloient aussi sur le même sujet & dreslérent un acte en forme de complainte, qu'ils présentérent au Roi dans le mois de Décembre. Cet acte est dressé au nom de Hugues de Luzignan Comte de la Marche, de Pierre Comte de Bretagne, du Vicomte de Thouars, de Savari de Mauleon & de plusieurs autres Seigneurs François. On ne sçait précisément en quel lieu ces Seigneurs s'assemblérent pour former leur ligue contre le Clergé : mais il est constant que Pierre Mauclerc étoit à Meaux sur la fin de l'an 1225. & qu'il y rendit le Château de Fere en Tardenois à Robert Comte de Dreux son frere. Robert fit hommage de Fere à Thibaud Comte de Champagne, & promit de lui rendre ce Château, lorsqu'il le lui demanderoit les armes à la main.

AN. 1225. Ligue de la Noblesse contre le Clergé. *Le Baud pag. 225.*

Complainte des Barons de France contre le Clergé. *Du Tillet tom. 2. pag. 31.*

Hist. de Dreux par du Chesne.

Après ce Traité les deux freres se rendirent à Paris pour assister à une assemblée des Notables du Royaume, que le Roi avoit convoquée pour le 28. Janvier. Les Prélats & les Barons qui se trouvérent à cette assemblée, furent Romain Cardinal Diacre du titre de Saint Ange & Légat du Saint Siége, les Archevêques de Reims, Sens, Rouen, Tours & Bourges, les Evêques de Beauvais, Langres, Noyon, Laon, Senlis, Paris, Orléans, Auxerre & Meaux, Philippe Comte de Boulogne, Pierre Comte de Bretagne, les Comtes de Dreux, de Saint-Paul, de Rouci, de Vendôme & de Chartres, Mathieu de Montmorenci Connétable de France, Robert de Courtenai Bouteiller, Enguerrand de Couci, le Sénéchal d'Anjou, Jean de Nesle, les Vicomtes de Sainte Suzanne & de Châteaudun, Savari de Mauleon, Gautier de Rinel, Florent de Hangest & plusieurs autres. Le Roi leur ayant demandé leur avis sur l'affaire des Albigeois, ils trouvérent bon qu'il s'en chargeât personnellement, & ils s'engagérent par leurs lettres à l'aider jusqu'à ce qu'elle fût terminée. Deux jours après le Roi prit la Croix des mains du Légat & s'obligea de faire la guerre aux hérétiques & au Comte de Toulouse, leur prétendu fauteur. En même tems toutes les Chaires du Royaume furent remplies de Prédicateurs, qui exhortoient les fidéles à se croiser contre le Comte de Toulouse & ses sujets. Plusieurs Prélats & Laïques prirent la Croix, non par zéle de la Justice, mais par la crainte du Roi & par la faveur du Légat. Car on regardoit comme un grand abus de faire la guerre à un Prince, qui faisoit profession de la Foi Catholique, & qui avoit fait dans le Concile de Bourges toutes les soumissions, qu'on peut exiger d'un Chrétien.

AN. 1226. Nouvelle Croisade contre les Albigeois. *Du Tillet tom. 2. pag. 32. Gesta Lud. VIII. Math. Paris. pag. 338.*

Le Roi se rendit à Bourges le quatriéme Dimanche d'après Pâques. Il y trouva presque tous les Croisés assemblés, au nombre de cinquante mille cavaliers & d'un plus grand nombre de fantassins. Après avoir fait la revûe de son armée, il traversa le Nivernois & arriva à Lyon le 27. Mai, veille de la fête de l'Ascension. Il fit embarquer les gros bagages, les vivres & les machines de guerre sur le Rhône, & continua sa marche le long de ce fleuve. Les habitans d'Avignon lui ayant refusé le passage libre par leur Ville, il en fit la circonvallation le 10. de Juin, & l'attaqua par trois endroits différens. Les habitans qui se prétendoient vassaux de l'Empire, se mirent en état de défense ; & comme leur Ville étoit très-forte & abondamment pourvûe de vivres ils soutinrent le siége beaucoup plus long-tems, que le Roi ne l'avoit crû. Une des raisons, qui contribuérent le plus à la longueur du siége, fut, à ce que l'on prétend, l'intelligence que plusieurs Seigneurs de l'armée entretenoient avec les assiégés & le Comte de Toulouse, qu'ils favorisoient secretement, soit par un sentiment de compassion pour ce Prince, attaqué sans aucune raison légitime, soit pour divers sujets de mécontentement qu'ils avoient reçûs du Roi. On met au nombre des Seigneurs mécontens Thibaud Comte de Champagne, Pierre Comte de Bretagne & Hugues de Lesignem Comte de la Marche & d'Angoulême.

Départ des Croisés & leur marche. *Gesta Lud. VIII. Math. Paris. ad an. 1226.*

Siége d'Avignon. *Guil. de Podiec. 34. & seq. Gesta Ludovici VIII. Alia ejusd. Gesta. Chron. de S. Denis.*

Le premier retarda sa marche & n'arriva au camp que sept jours après le siége

AN. 1226.

Mesintelligence dans l'armée des Croisés.
Math. Paris. ad an. 1226.
Le Feuvre sur les Fiefs.
Cartul. Campania pag. 169.
Actes de Bret. to. 1. pag. 109.

commencé. Dès qu'il eut achevé le service de quarante jours, auquel les vassaux de la Couronne étoient obligés, il demanda au Roi la permission de se retirer. Le Roi la lui ayant refusée, il lui repliqua, qu'il n'étoit pas tenu à un plus long service & il partit malgré ses ordres. Pierre Mauclerc étant veuf, s'étoit proposé d'épouser Jeanne fille de Baudouin IX. du nom Comte de Flandres & de Hainaut, héritiere de Flandres & femme de Ferdinand Prince de Portugal. Ferdinand avoit été fait prisonnier à la bataille de Bouvines l'an 1214. conduit à Paris & enfermé dans la tour du Louvres, où il étoit encore détenu. L'entreprise d'épouser une femme du vivant de son mari eût parue impossible à tout autre ; mais il n'y avoit point de difficultés capables de rebuter Pierre Mauclerc, lorsqu'il étoit question de satisfaire son ambition & sa cupidité. Il sçût gagner le cœur de la Comtesse de Flandres, & il engagea le Pape Honoré à casser le mariage qu'elle avoit contracté avec Ferdinand. Le Roi ayant découvert ses intrigues, fit continuer les négociations qui avoient été entamées quelques mois auparavant pour l'élargissement de Ferdinand, qui fut mis en liberté vers la fête de Noël. Il n'en fallut pas d'avantage pour aliéner l'esprit de Mauclerc contre le Roi, & pour le porter à faire une alliance d'armes avec les Comtes de Champagne & de la Marche, qui en particulier avoient leurs sujets de mécontentement.

Prise d'Avignon.
Math. Paris. p. 334.
Gesta Lud. VIII.
Guil. de Podio c. 35.

Cependant le Roi étant dans la résolution de ne pas quitter le siége d'Avignon, avant qu'il fut maître de la Place, fit redoubler les attaques & obligea enfin les assiégés à capituler après trois mois de siége. Ils donnérent deux ou trois cens ôtages, & ayant juré le 12. Septembre qu'ils obéiroient fidélement aux ordres de l'Eglise, ils se rendirent à la discrétion du Légat. Plusieurs Croisés moururent dans cette expédition, soit par les fléches & les pierres des assiégés, soit par la mortalité, qui se mit dans le camp. Les principaux furent l'Evêque de Limoges, Gui Comte de Saint-Paul, & environ deux cens Chevaliers portant banniere. Le Roi, après avoir pris un peu de repos dans Avignon, passa le Rhône & entra dans la Provence, qu'il réduisit en peu de tems sous son obéissance. Il donna le gouvernement de tout le pays, qu'il venoit de conquérir à Imbert de Beaujeu Chevalier distingué par sa valeur & par son expérience dans l'Art Militaire. Après avoir mis ordre à tout il prit la route de Clermont en Auvergne, accompagné du Cardinal Légat, de plusieurs Prélats & d'un grand nombre de Seigneurs qui avoient pris part à son expédition.

Mort de Louis VIII.
Gesta Lud. VIII.
Phil. Mousk. p. 179.
Mart. Anecd. to. 1. pag. 937.
Du Tillet tom. 2. pag. 301.

La maladie n'avoit point cessé parmi ses troupes, soit qu'elles manquassent d'alimens convenables, ou qu'elles succombassent aux fatigues de la campagne : Guillaume Archevêque de Reims, le Comte de Namur & Bouchard de Marli moururent pendant ce voyage. Le Roi étant arrivé à Montpensier y tomba lui-même malade le 29. Octobre. Se voyant sans espérance de guérison, il fit venir dans sa chambre les Prélats & les Seigneurs qui l'avoient suivi en Auvergne ; il leur ordonna par la fidélité qu'ils lui devoient, de faire hommage à son fils aîné, aussitôt qu'il seroit décédé, & de le faire couronner le plutôt que faire se pourroit. Ce Prince mourut le Dimanche huitiéme Novembre dans la quarantiéme année de son âge. On ne convient pas du genre de maladie dont il mourut, & il nous importe peu de le sçavoir. Mathieu Paris dit qu'il fut empoisonné : mais cet Ecrivain s'est expliqué d'une maniere si maligne sur les vies & les mœurs des Princes, que ce qu'il en dit, doit être mis au nombre des choses suspectes.

Pierre Mauclerc ne se trouve point au Sacre de Louis IX.
Nangis Chron.
Phil. Mouske.

Les Prélats & les Barons qui s'étoient trouvés à la mort du Roi, écrivirent une lettre circulaire à tous les Grands du Royaume, pour les inviter à la cérémonie du Sacre de Louis IX. qui fut faite à Reims le premier Dimanche de l'Avent. Pierre Mauclerc, Thibaud Comte de Champagne, Hugues de Lezignem, & quelques autres Seigneurs, mécontens du Gouvernement passé, s'absenterent de cette cérémonie. Bien loin de se justifier sur leur absence, ils répondirent à la citation par des injures, & tinrent des conférences secretes avec les Envoyés du Roi d'Angleterre. Ce Prince, ayant appris que Louis VIII. alloit faire la guerre au Comte de Toulouse, avoit mis sur pied une grande armée pour passer en Poitou : mais il fut détourné de ce dessein par la crainte de l'excommunication, dont il fut

Il est en commerce avec le Roi d'Angleterre.

menacé par le Pape, s'il passoit outre. Ne pouvant donc agir ouvertement contre le Roi de France, il eut recours aux négociations secretes qui lui réussirent. En effet, il regagna Savari de Mauleon, qui fit beaucoup de ravages en Poitou, tan-

dis que Richard Comte de Cornouaille recevoit peu à peu les hommages des Seigneurs de cette Province. Pour engager Pierre Mauclerc dans son parti, il lui fit demander sa fille Ioland en mariage pour son frere Richard, & Mauclerc y donna les mains : mais la Reine Blanche plus habile que le Roi d'Angleterre, trouva moyen de rompre ce mariage, comme nous le dirons dans la suite.

AN. 1226.

Actes de Bret. to. 1. col. 109.

Mauclerc n'avoit pas plus de ménagement pour le Clergé de son Duché, qu'il en avoit pour la Reine, & pour le jeune Roi. Il envahit les fonds des Eglises de S. Clement & de S. Cyrice de Nantes, pour creuser de nouveaux fossés, & pour bâtir de nouveaux murs dans cette Ville. Si l'on pouvoit justifier ces violences sous prétexte du bien public, il n'en étoit pas de même de la persécution qu'il faisoit aux Evêques, aux Chanoines, aux Prêtres & aux Clercs. Il pilloit leurs biens, emprisonnoit leurs personnes, rançonnoit leurs sujets, faisoit investir les Eglises où les Clercs se refugioient, & quelquefois pour n'avoir pas la peine de les garder, il muroit les portes des Eglises, afin qu'ils périssent de faim. Josselin Evêque de Rennes, indigné de ces vexations tyranniques, excommunia le Duc, & mit l'interdit sur toutes les terres du Domaine, qui étoient dans son Diocèse. Cette Sentence fut confirmée l'an 1228. par le Pape Gregoire IX. qui ménaça d'absoudre les Bretons du serment de fidélité qui les attachoit au Duc, s'il ne donnoit une pleine satisfaction à l'Evêque & au Chapitre de Rennes. Mais les foudres de l'Eglise avoient si souvent grondé sur la tête de Mauclerc, qu'il s'étoit accoutumé à les mépriser.

Il se brouille une seconde fois avec le Clergé de Bretagne.

Il est excommunié par l'Evêque de Rennes.

Actes de Bret. to. 1. col. 861.

Les sages mesures que prit la Reine Régente pour arrêter les troubles, dont le Royaume étoit menacé, firent plus d'impression sur l'esprit de Mauclerc. Il s'étoit ligué avec les Comtes de Champagne & de la Marche, pour extorquer de la Reine quelques Domaines, & pour se faire craindre à la Cour. Dans cette vûe, il avoit fortifié les Châteaux de S. James de Beuvron en Normandie, & de Belême dans le Perche, dont le feu Roi lui avoit confié la garde. Cette démarche fut comme le signal de la rebellion. La Reine, jugeant que dans ces commencemens de troubles il falloit agir avec vigueur, elle mit sur pied une armée nombreuse de ses plus fidéles sujets. Secondée par le Cardinal de Saint Ange, par les Comtes de Boulogne & de Dreux, & par le Duc de Bourgogne, elle entra en Champagne avec le Roi son fils. Thibaud surpris de cette diligence mit les armes bas, & implora la clémence du Roi. Ce Prince lui pardonna, & le reçût en ses bonnes graces. Après cette expédition, le Roi conduisit son armée à Tours, où il fit sommer les Comtes de Bretagne & de la Marche, de comparoître devant son Parlement. Ils répondirent d'abord, qu'ils iroient trouver le Roi à Chinon, s'il vouloit bien y venir. Louis, pour ôter aux mécontens tout prétexte de s'excuser, partit de Tours le 21. de Février, & se rendit à Chinon : mais ils ne s'y trouverent point, ni personne de leur part. Le Roi s'avança ensuite jusqu'à la Charriere de Curçai, où les deux Comtes l'amuserent pendant trois semaines par des Députations, & où rien ne fut conclu. Enfin le Roi voyant qu'ils abusoient de sa bonté, les fit citer une seconde fois pour comparoître en personne. Ils différerent encore de le faire sous divers prétextes. Pour ne leur pas donner sujet de se plaindre, qu'on eut manqué à leur égard aux formes du droit, le Roi leur fit faire une troisiéme sommation, à laquelle ils répondirent, qu'ils comparoîtroient à Vendôme.

AN. 1227.

La Reine Régente oblige Mauclerc & ses alliés de rentrer dans leur devoir.

Chron. Turonense in Collect. Marten.

Chron. Nangiac. pag. 517.

La Reine pendant son séjour à la Charriere de Curçai, gagna beaucoup de Seigneurs, qui suivoient le parti des mécontens, & les fit rentrer sous l'obéissance du Roi. Richard frere du Roi d'Angleterre, & Savari de Mauleon, qui étoient à Thouars, furent extrêmement affligés de cette désertion. Pour fixer l'inconstance des autres Seigneurs, dont ils voyoient la foi chancellante, ils prirent la résolution d'arrêter le Comte de Bar, & les principaux membres de leur parti. Ce dessein acheva de ruiner la Ligue. Le Comte de Bar & les Seigneurs, indignés d'un si noir attentat, dont ils furent bientôt avertis, allerent se jetter aux pieds du Roi & lui firent hommage. Le Roi les conduisit à Vendôme, & ne laissa que deux cens Chevaliers à la garde du Pays.

La Reine gagne une partie des mécontens.

Les Comtes de Bretagne & de la Marche, abandonnés de leurs partisans & trompés dans leurs vaines espérances, eurent le chagrin de se voir également méprisés des deux côtés. La confusion fit en eux ce que la raison n'avoit encore pû

Traité de Vendôme.

Titres du Roi, Coffre Bretagne, nu. 4.

AN. 1227.

y faire : ils reconnurent leur faute & demanderent des saufconduits, pour aller trouver le Roi au Château de Vendôme. Le Roi les leur ayant accordés, ils vinrent se jetter à ses pieds & lui faire hommage le 16. Mars. La nécessité de ménager les amis des deux Comtes, & l'espérance de rétablir promptement la tranquillité dans l'Etat par les voyes de douceur, déterminerent le Roi à pardonner aux coupables, & à leur accorder des conditions très-avantageuses. En effet, il fut arrêté que Jean de France frere du Roi, épouseroit Ioland de Bretagne, fille de Pierre Mauclerc; que ce Duc tiendroit les villes d'Angers, de Beaugé & de Beaufort, jusqu'à ce que Jean de France eut atteint l'âge de vingt-un an, mais que Saumur, Loudun, & les autres dépendances du Comté d'Anjou, hors les limites du Diocèse d'Angers, demeureroient au Roi & à sa mere; que le Duc donneroit à sa fille en dot, les Châteaux & Seigneuries de Braye, de Châteauvaux, de Saint James de Beuvron, de la Perriere & de Bellesme, à condition qu'il jouiroit de ces trois derniéres pendant sa vie, & qu'il ne feroit aucune alliance avec Henri Roi d'Angleterre, ni avec Richard frere de Henri. Il fut encore stipulé, que ce mariage ne s'accompliroit, que quand Jean de France Comte d'Anjou & du Maine auroit quatorze ans, & qu'en cas que Jean de Bretagne fils de Pierre Mauclerc vînt à mourir, le Comte d'Anjou ne pourroit rien prétendre en Bretagne, tandis que son beau-pere survivroit. La Chronique de Tours ajoute, que le Roi donna encore au Duc la ville du Mans, pour en jouir après la mort de la Reine Berengere veuve du Roi Richard, & jusqu'à ce que le Comte d'Anjou eût atteint l'âge de quatorze ans.

A l'égard du Comte de la Marche, il fut conclu qu'Alphonse de France frere du Roi épouseroit Elizabeth de Lesignem, & que Hugues de Lesignem épouseroit Elizabeth sœur du Roi. Le Comte de son côté céda au Roi toutes ses prétentions sur le Bourdelois, & sur la ville de Langest, que Louis VIII. lui avoit laissée, & il se contenta d'une somme d'argent, en dédommagement du douaire d'Isabeau d'Angoulême sa femme, que les Anglois avoient saisi. Il fit hommage au Roi, lui donna des ôtages, & Mathieu de Montmorenci Connétable de France jura l'observation du Traité *en l'ame du Roi*. Après ce Traité, Pierre Mauclerc, voulant marquer son attachement au Roi, marcha avec Imbert de Beaujeu, contre Richard frere du Roi d'Angleterre, & l'obligea de repasser la mer. Le Roi d'Angleterre sollicita en vain les Seigneurs Normans, Angevins & Poitevins de prendre les armes pour lui; il n'y eut que le Vicomte de Thouars & Savari de Mauleon qui lui demeurerent attachés. N'ayant rien pû gagner par ses intrigues, il fut contraint de faire une Trêve d'un an avec la France. Pour punir le Duc de Bretagne d'avoir rejetté ses offres, il lui ôta le Comté de Richemont, & le donna à son frere Richard Comte de Cornouaille.

Mauclerc fait la guerre aux Anglois en Poitou. *Chron. Alberici. Math. Paris. p. 336.*

Il perd le Comté de Richemont.

Ses nouveaux différends avec le Clergé. *Actes de Bret. to. 1. col. 861. 862.*

Mauclerc n'ayant plus rien à démêler au dehors, & ne pouvant vivre tranquillement au dedans, recommença la guerre, qu'il avoit déclarée au Clergé, dès son avénement au Duché. Il admit d'abord les excommuniés dans sa compagnie, & obligea les autres à communiquer avec eux, en les admettant à poursuivre leurs droits dans sa Cour, sans permettre qu'on leur opposât leur état comme un sujet de recusation. Il refusa ensuite de les contraindre à se reconcilier avec l'Eglise, quelque tems qu'il y eut qu'ils fussent sous l'excommunication, & il ne permit pas à ses Officiers de les y contraindre. Les Evêques de Rennes, de S. Malo, de Dol, de S. Brieu & de Treguier, lui représenterent plusieurs fois le tort qu'il faisoit à l'Eglise, dont il étoit le protecteur & qu'il étoit obligé de défendre. Mais bien loin de faire droit sur leurs remontrances, il convoqua une assemblée générale de la Noblesse à Redon, dans laquelle il persuada aux Barons, & aux autres Seigneurs, que l'Eglise abusoit de ses anathêmes, en les fulminant indiscretement contre tous ceux qui n'avoient pas une aveugle soumission pour elle; qu'elle exerçoit sur tous les Laïques une espéce de tyrannie, principalement dans ce qu'elle appelloit le *Jugement des morts*; qu'elle s'étoit mise en possession d'ôter toutes les Dixmes aux Laïques, sur des prétextes qui n'avoient d'autre fondement que son ambition & sa cupidité. Enfin il déclama si fortement contre les Ecclésiastiques, que tous les Seigneurs jurerent avec lui, qu'ils se maintiendroient dans la possession de leurs biens, de quelque nature qu'ils fussent, sans se laisser séduire par les sophismes des Clercs; qu'ils n'éviteroient point les excommuniés; qu'ils n'em-

Assemblée de la Noblesse à Redon contre le Clergé.

ployeroient point l'autorité temporelle pour les contraindre de satisfaire à l'Eglise ; & que le *Jugement des morts* ne seroit plus payé aux Eglises Paroissiales. Les Baillis firent prêter ce serment à tous les Juges subalternes de la Province. Le Jugement des morts, dont il est ici question, étoit un ancien droit Seigneurial, qui rapportoit au Seigneur tous les meubles de celui des deux mariés, qui décedoit le premier. Le Concile tenu à Nantes l'an 1127. abolit ce droit ; mais les Ecclésiastiques le firent revivre dans la suite en leur faveur, & le réduisirent au tiers des meubles, qu'ils nommérent Tierçage.

AN. 1227.

Droit de Tierçage.

Après une démarche si vigoureuse & si contraire aux prétentions du Clergé, les Evêques ne balancerent pas à prononcer une sentence d'excommunication contre le Duc, & contre tous ceux qui avoient prêté ou qui prêteroient le serment dont nous venons de parler. Le Duc de son côté saisit le temporel des Evêques de Rennes, de S. Brieu & de Treguier, & les chassa de leurs Diocèses. Ces trois Prélats, pour se vanger à leur maniere, aggraverent l'excommunication, la firent publier & mirent leurs Diocèses en interdit. Le Duc ne fut point surpris de ce procedé, parce qu'il s'y attendoit. Bien loin de rentrer en lui-même, ou de chercher quelque tempérament dans cette affaire, il continua la persécution contre le Clergé, & favorisa tous ceux qui voulurent s'en plaindre. Il empêcha qu'on ne retirât les Dixmes des mains des Laïques, & qu'on ne les appellât en jugement sur ce sujet devant les Juges Ecclésiastiques. Il cassa les donations faites aux Eglises, fit arrêter les parens des Clercs qui appelloient les Laïques en jugement devant les Ecclésiastiques, & ne les mit en liberté qu'après qu'ils se furent désisté de leurs instances.

Le Duc est excommunié par les Evêques.

Il exile trois Evêques & saisit leur temporel.

Les trois Prélats, voyant que le cœur du Duc s'endurcissoit de plus en plus, eurent recours au Pape & lui exposérent les maux dont le Clergé de Bretagne étoit affligé. Le Pape donna ordre à Maurice Evêque du Mans, & à deux Chanoines de la même Eglise, de faire publier dans tout le pays les sentences d'excommunication & d'interdit, qui avoient été prononcées par les Evêques de Bretagne, d'en renouveller la publication tous les jours de Fêtes, jusqu'à ce que le Duc eut fait une entiére satisfaction ; d'étendre l'interdit sur toutes les terres du Duc, & sur tous les lieux où il se transporteroit; de déclarer nul le serment fait à Redon, & d'exhorter ceux qui l'avoient prêté, à ne le point observer; de contraindre par les censures & par la privation de leurs bénéfices, les Clercs de la maison du Duc à quitter sa compagnie ; d'excommunier tous ses fauteurs & complices ; & enfin d'absoudre des sermens de fidélité & de confédération tous les sujets & les alliés du Duc, si dans quatre mois après la signification de cette Ordonnance, il ne faisoit une entiére satisfaction à l'Eglise. Ces ordres étoient si rigoureux, que les Eglises ne devoient être ouvertes que pour le baptême des enfans : l'administration des autres Sacremens, excepté celui de la Pénitence aux mourans, étoit aussi interdite : mais il ne paroît pas que les Commissaires ayent fait usage de toute l'autorité qui leur avoit été donnée. On ne peut disconvenir que le Duc ne fut violent dans ses manieres, qu'il n'eut pas assez de respect pour l'Eglise, & que sous le moindre prétexte il s'emparoit de ses biens; mais toutes ses prétentions n'étoient pas également injustes, & quand on le regardoit comme un autre Neron, c'étoit faire de lui un portrait qui ne lui convenoit pas.

Ordonnance du Pape contre Mauclerc.

Les Courtisans n'ont ordinairement d'autre religion que celle de leur Prince. Mauclerc avoit si bien instruit ses Officiers & les Seigneurs qui fréquentoient sa Cour, qu'il ne fit pas difficulté d'abandonner ses Etats, dans la chaleur de ses démêlés avec le Clergé, pour entrer dans la ligue des Barons de France contre la Reine Régente. Ces Barons avoient tiré de grands avantages de leur premiere révolte ; l'espérance d'extorquer de la Reine quelques nouveaux bienfaits, les porta à de nouvelles entreprises. Pour y réussir ils mirent dans leurs intérêts Philippe Comte de Boulogne, oncle du Roi, en lui représentant qu'il étoit honteux pour lui que la Régence du Royaume fût en d'autres mains que les siennes, & sur-tout entre les mains d'une femme étrangere. Les Barons ayant gagné ce Prince, concertérent de se saisir de la personne du Roi, qui étoit alors dans l'Orléanois. Ils se proposerent d'exécuter ce dessein sur le chemin d'Orléans, lorsque le Roi retourneroit à Paris. Ce Prince en ayant été averti par le Comte de Champagne, se réfugia à Montlhery, & donna avis aux habitans de Paris de tout ce

AN. 1228.

Mauclerc entre dans la ligue des Barons contre le Roi.

Nangis in vitâ Lud.

Joinville chap. 15.

AN. 1228.

qui se trâmoit contre lui. Tous les habitans de cette grande Ville, qui étoient en état de porter les armes, les prirent, allérent trouver le Roi à Montlhery & le ramenérent à Paris.

Les Seigneurs ligués, qui s'étoient assemblés à Corbeil pour l'exécution de leur projet, voyant leur entreprise manquée, se retirérent peu à peu & traitérent de terreur panique la précaution que le Roi avoit prise. Ils s'assemblérent dans un autre lieu & formérent un nouveau projet contre leur Souverain. Dans cette conférence il fut résolu que le Duc de Bretagne se souleveroit contre le gouvernement, & que comme le Roi ne manqueroit pas de leur envoyer des ordres pour le service, ils n'y meneroient que chacun deux Chevaliers. Ils exécutérent ponctuellement ce qu'ils avoient arrêté entr'eux, & leur malheureux projet auroit réussi selon leurs desirs, si le Comte de Champagne n'eût découvert la trahison au Roi, & n'eût marché à son secours avec trois cens Chevaliers. Le Duc de Bretagne, surpris de se voir tant de gens d'armes sur les bras, dans le moment qu'il pensoit à se rendre maître de la personne du Roi, usa de la dissimulation qui lui étoit ordinaire. Craignant d'être pris lui-même, il alla se jetter aux pieds du Roi, & lui demanda pardon. Le Roi lui fit grace en considération de sa naissance & de la conjoncture des tems, qui ne lui permettoit pas d'user de sévérité envers les Princes de son sang.

Il demande pardon au Roi, & l'obtient.

AN. 1229.

Projet de mariage entre le Comte de Champagne & Ioland de Bretagne. *Joinville chap. 6.*

La honte de ce mauvais succès porta les Seigneurs conjurés à prendre d'autres mesures. L'Archevêque de Bourdeaux député par les Gascons & les Poitevins passa en Angleterre pour presser le Roi Henri de se servir de la conjoncture favorable qui se présentoit pour reconquerir toutes les Places que son pere avoit perdues. Plusieurs Seigneurs d'Aquitaine & de Normandie se joignirent à l'Archevêque de Bourdeaux, & passérent la mer avec lui. Les autres Seigneurs ligués travaillérent à gagner le Comte de Champagne, qui étoit le principal appui de la Reine Régente, & le plus redoutable ennemi qu'on pût lui susciter. Pour fixer son inconstance & le mettre entiérement dans leurs intérêts, il fut résolu qu'on lui feroit épouser Ioland fille du Duc de Bretagne. On en fit la proposition au Comte de Champagne, qui l'écouta avec plaisir. Les conventions furent réglées, & le jour pris pour la cérémonie, qui devoit se faire au Couvent des Dominiquains de Valsecret, près de Château-Thiery. Le Duc de Bretagne, & tous les parens de part & d'autre se mirent en chemin pour Château-Thiery. L'affaire avoit été conduite fort secretement; mais le Roi en fut informé par les préparatifs qui se firent pour l'exécution. Sur le premier avis qu'il en eut, il dépécha vers le Comte de Champagne Geoffroi de la Chapelle son Pannetier, avec une lettre conçue en ces termes:

« Sire Thebaud de Champagne, j'ai entendu que vous avez convenancé & » promis à prendre à femme la fille du Comte Pierre de Bretagne: pourtant vous » mande, que si chier que avez tout tant que amez au Royaume de Fran- » ce, que ne le facez pas. La raison pourquoy, vous sçavez bien; je jamais n'ai » trouvé pis, qui mal m'ait voulu faire, que lui.

Pierre Mauclerc & les Seigneurs ligués font la guerre au Comte de Champagne.

Le Comte ayant lû cette lettre, & entendu tout ce que Geoffroi de la Chapelle lui dit de la part du Roi, changea de résolution. Quelque avancée que fût l'affaire, il envoya dire aux Seigneurs assemblés à Valsecret, qu'il les prioit de l'excuser, s'il ne les alloit pas joindre; mais qu'il avoit des raisons de la derniere importance, qui l'obligeoient de retirer la parole qu'il avoit donnée au Duc de Bretagne. Ce changement du Comte de Champagne mit tous les Seigneurs ligués dans une grande colere contre lui. Tous leurs projets étant renversés par là, ils prirent la résolution de lui déclarer la guerre. Pour donner quelque couleur de justice à leur démarche, ils se déclarérent les protecteurs d'Alix Reine de Chypre & de ses droits sur le Comté de Champagne. Alix étoit fille de Henri Comte de Champagne, qui avoit suivi le Roi Philippe Auguste à la Terre-Sainte, & il avoit épousé l'héritiere du Royaume de Jérusalem. De ce mariage étoit née Alix, dont il est question & qui épousa depuis Hugues Roi de Chypre. Henri Roi de Jérusalem étant mort, Thibaud son frere cadet prit possession du Comté de Champagne, dont il fit hommage au Roi Philippe. Les droits de Thibaud étoient d'autant mieux fondés, que Henri son frere, en partant pour la Terre-Sainte, lui avoit cédé son patrimoine, en cas qu'il ne revînt pas en France, comme effectivement

il n'y étoit point revenu. Mais les Seigneurs ligués ignoroient cette cession, ou firent semblant de l'ignorer, afin d'avoir un prétexte de se déclarer pour la Reine de Chypre contre Thibaud son cousin.

AN. 1229.

Pleins de ressentimens contre ce Prince ils s'assemblérent auprès de Tonnerre, & entrérent en Champagne, où ils mirent tout à feu & à sang. Ils joignirent le Duc de Bourgogne près de Troyes & firent ensemble le siége de cette Place. Le Comte de Champagne avoit abandonné le pays à l'approche des Confédérés & s'étoit contenté de raser Epernai, Vertus & Sezanne pour empêcher les ennemis de s'y loger. Mais Simon de Joinville étoit entré dans Troyes avec un grand nombre de Gentilhommes, & il se défendit avec tant de valeur, qu'il contraignit les Confédérés d'abandonner leur entreprise & d'aller se camper dans une prairie voisine. Là le Roi se présenta devant eux avec les troupes, qu'il avoit assemblées pour secourir le Comte de Champagne, & leur envoya ordre de mettre les armes bas. Les Confédérés le supplierent de se retirer, & de ne point exposer sa Personne dans une occasion qui ne le regardoit point. Ils ajoutérent que ce n'étoit point à lui qu'ils faisoient la guerre; qu'ils n'en vouloient qu'au Comte de Champagne & au Duc de Lorraine, & qu'ils croyoient leur cause si bonne qu'ils étoient prêts à se battre contr'eux avec trois cens Chevaliers moins qu'ils n'en auroient. Le Roi leur répondit, que le Comte de Champagne & le Duc de Lorraine étant sous sa banniere, il ne souffriroit pas qu'on les attaquât, & qu'il les défendroit au péril de sa vie. Le Duc de Bretagne & ses adhérens déclarérent qu'ils ne vouloient point tirer l'épée contre leur Souverain, & qu'ils alloient faire tous leurs efforts pour engager la Reine de Chypre à entrer en accommodement avec le Comte Thibaud sur la discussion de leurs droits. Le Roi répliqua qu'avant toutes choses il vouloit qu'ils sortissent des terres du Comte de Champagne, & qu'alors il permettroit au Comte d'écouter leurs propositions.

Siége de Troyes. *Chron. Alberici. Chron. Thuaneum. Chron. Nangis.*

Le Roi prend la défense du Comte de Champagne.

Louis n'avoit encore que quinze ans; mais il parla avec tant de fermeté, que les Confédérés ne manquerent pas de se retirer, & allérent camper à Juli. Le Roi les suivit & se posta dans le lieu même qu'ils venoient de quitter. Voyant que le Roi les suivoit de près, ils abandonnérent ce poste, & se retirerent sur les terres du Comte de Nevers, qui étoit de la confédération. Cependant le Comte de Flandres, à la sollicitation de la Reine Régente, étoit entré sur les terres du Comte de Boulogne pour faire diversion & pour obliger ce Prince à abandonner les Confédérés. Le Comte de Boulogne, craignant de perdre ses terres, écrivit une lettre très-respectueuse au Roi son neveu, & sur l'assurance du pardon qu'on lui promit, il se rendit auprès de sa Personne. Quant au différend que la Reine de Chypre avoit avec le Comte de Champagne, le Roi engagea la Reine à renoncer à ses prétentions sur la Champagne, & le Comte Thibaud à donner à la Reine deux mille livres de rente en terre, avec quarante mille livres une fois payées. Comme le Comte n'avoit point alors d'argent, le Roi en donna pour lui. Le mauvais état de ses affaires l'obligea dans la suite de ceder au Roi pour cette somme les Comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre avec la Vicomté de Châteaudun. Il donna à la Reine de Chypre les Comtés de Brienne & de Joigni pour les deux mille livres de rente, qu'il lui avoit promises. Cette négociation fut très-avantageuse au Roi; mais elle ne mit pas fin à la guerre.

Le Duc de Bretagne & les Confédérés quittent la Champagne. *Chron. Andrense. Chron. Thuaneum.*

L'Archevêque de Bourdeaux & les Seigneurs qui l'accompagnoient, avoient déterminé le Roi d'Angleterre, à passer en France. Hubert du Bourg grand Justicier d'Angleterre n'étoit pas de cet avis & fit tous ses efforts pour rompre ce voyage. Malgré ses oppositions & ses délais, le Roi assembla à Porsmouth toute la Noblesse de son Royaume. Elle fut si nombreuse que de mémoire d'hommes on n'avoit vû tant de Chevaliers & d'Ecuyers réunis ensemble: mais il ne se trouva pas la moitié des vaisseaux nécessaires pour l'embarquement. Sur ce défaut le Roi Henri s'emporta contre son grand Justicier, le traita de *vieux traitre*, & lui reprocha qu'il avoit reçu de la Reine Blanche cinq mille marcs d'argent pour faire échouer tous ses projets. Il tira même l'épée sur lui & il l'auroit tué, si Ranulphe Comte de Chestre, & quelques autres ne s'étoient mis entre deux. Le grand Justicier se retira jusqu'à ce que la colere du Roi fût passée. Dans cette conjoncture Pierre Mauclerc aborda à Porsmouth le 9. d'Octobre pour l'exécution d'un Traité qu'il avoit conclu quelque mois auparavant avec le Roi d'Angleterre. Il

Pierre Mauclerc va en Angleterre pour y demander du secours. *Math. Paris. pag. 363. Nangis de gestis Lud. 9.*



AN. 1229.

Mauclerc fait hommage au Roi d'Angleterre, & recouvre Richemont.

Actes de Bret. to. 1. col. 898.

avoit été arrêté entr'eux, qu'ils passeroient ensemble en Bretagne : mais la saison étant trop avancée, Mauclerc conseilla au Roi d'attendre jusqu'à Pâques. Le Roi le crut, congédia ses troupes & rendit ses bonnes graces au grand Justicier. Mauclerc fit ensuite hommage au Roi d'Angleterre de ses Etats *envers & contre tous les Bretons*. Le Roi lui rendit tout ce qu'il prétendoit en Angleterre, & lui fit don de cinq mille marcs d'argent pour le mettre en état de défendre ses terres.

Il est cité à Melun de la part du Roi de France.

Du Cange sur Joinville pag. 44.

Mauclerc, très-satisfait de sa négociation, revint en Bretagne, où il ne fut pas long-tems sans être puni de la félonie qu'il venoit de commettre. Le Roi de France, informé de tous ses complots avec les Anglois, le fit assigner pour comparoître à Melun, le Dimanche après Noël, devant les Juges qu'il avoit nommés. La Reine devoit se trouver à ce Jugement ; mais le Roi ne voulut pas y assister. Mauclerc, voulant gagner du tems, envoya des Députés à l'assemblée pour lui représenter que le terme assigné étoit trop court, & pour en demander un de quarante jours, suivant la pratique du Royaume. Cependant dans la crainte que les Juges ne passassent outre, nonobstant sa demande, il envoya à l'assemblée un écrit, dans lequel tous les sujets de plaintes qu'il avoit contre le Roi & contre la Reine, étoient amplement déduits. La Reine empêcha que cet écrit ne fût remis aux Juges ; du moins le Duc s'en plaignit dans la suite, & il fut déclaré déchu de tous les avantages que le Roi lui avoit faits par le Traité de Vendôme, & en particulier de ce qu'il lui avoit cédé en Anjou.

Siége de Belesme.

Après ce Jugement le Roi partit de Paris accompagné de la Reine sa mere, & alla mettre le siége devant le Château de Belesme. Cette Place est la principale ville du Perche, & a sous sa dépendance la Perriere, Nogent-le-Rotrou, Villerai, Clinchamp, Ceton, Preaux, le Tail & autres lieux. Les Comtes de Belesme perdirent leur ville sous le regne de Henri I. Roi d'Angleterre, qui la prit sur Guillaume Talvas & la donna à sa fille Mathilde, lorsqu'il la maria avec Rotrou II. du nom, Comte de Mortagne. Guillaume Evêque de Châlons petit-fils de Rotrou & dernier Comte du Perche étant mort l'an 1226. Belesme passa au Roi de France, qui en gratifia Pierre Mauclerc par le Traité de Vendôme. Mauclerc fut très-piqué du Jugement rendu à Melun contre lui, & encore plus du siége entrepris par le Roi. Dans le premier mouvement de sa colere il envoya un Chevalier du Temple vers le Roi pour lui déclarer, qu'il ne se regardoit plus comme son *homme*, qu'il lui rendoit son *hommage*, & qu'il le *défioit*. C'étoit une cérémonie que les vassaux avoient inventée pour se mettre à couvert du crime de félonie & pour justifier en apparence la guerre, qu'ils faisoient à leur Seigneur.

Chron. Nangis & S. Dionisii.

Cette démarche n'empêcha pas le Roi de poursuivre son entreprise. Le Château de Belesme étoit très-fort tant par sa situation, que par la bonté de ses ouvrages. L'hyver étoit déja fort avancé & le froid étoit très-violent. Toutes ces raisons devoient naturellement porter le Roi, qui n'étoit pas encore endurci aux fatigues de la guerre, à différer le siége ; mais s'il attendoit le retour de la belle saison, il étoit à craindre, qu'il n'eût toutes les forces de l'Angleterre sur les bras. Cette considération le fit résoudre à braver les rigueurs de la saison & à prévenir ses ennemis. Il marcha donc contre Belesme & le fit investir par les Communes du Royaume. Pour soulager le soldat & pour empêcher les chevaux de mourir de froid, la Reine fit allumer de grands feux dans tous les quartiers du camp. Les choses ainsi disposées, le Roi fit donner un assaut à la Place. Mauclerc y avoit mis une forte garnison, qui se défendit avec vigueur & repoussa les troupes du Roi. Le lendemain le Maréchal fit donner un second assaut, qui dura jusqu'à trois heures après midi. Pendant ce tems-là il attacha les mineurs aux fondemens de la grosse Tour & les soutint par un grand nombre de gens de trait. Le troisiéme jour il fit jouer deux pierriers, qui jettoient de si grosses pierres, qu'elles brisérent tous les dedans du Château, & firent enfin tomber la grosse Tour, dont les fondemens avoient été endomagés le jour précédent. Les assiégés, voyant le mauvais état de la Place, & qu'il ne leur venoit aucun secours de Bretagne, se rendirent au Roi, qui leur pardonna.

AN. 1230.

Le Roi d'Angleterre vient en Bretagne & y est reçu par le Duc.

Cependant le Roi d'Angleterre assembloit des troupes pour venir au secours du Duc de Bretagne. Après avoir fait la revûe de son armée à Rading il s'embarqua à Porsmouth le 30. Avril. Les vents étant favorables il aborda à S. Malo le 3. Mai avec la meilleure partie de son armée. Le reste prit terre dans d'autres

Ports,

Ports, & rejoignit en peu de tems l'armée. Le Duc remit au Roi d'Angleterre toutes les Places fortes du pays, & engagea une partie de la Noblesse à lui faire hommage. Mais leur exemple ne fut pas suivi par André de Vitré & par quelques autres Seigneurs, qui fortifiérent leurs Châteaux & se mirent en état de faire tête aux Anglois. Le Roi de France de son côté ayant appris le débarquement de l'armée Angloise, assembla la sienne, & vint camper auprès d'Angers pour exécuter la Sentence rendue à Melun, & pour empêcher l'ennemi d'entrer en Poitou.

AN. 1230.

Math. Paris. pag. 250. & seq. Actes de Bret. to. I. col. 858.

Pendant ce tems-là Pierre Mauclerc travailla à un accommodement avec le Clergé pour se dédommager de la perte d'une partie de la Noblesse irritée de ce qu'il avoit fait hommage au Roi d'Angleterre. Il venoit de s'attirer encore de nouvelles Censures par une action qui avoit quelque couleur de justice, mais qui étoit très-cruelle dans le fond. Un Usurier de Bretagne, continuant son commerce usuraire, malgré les sages avis de son Evêque, s'étoit attiré une Sentence d'excommunication. Plus sensible au gain temporel qu'à la privation des Sacremens, il avoit méprisé les Censures & étoit mort dans l'excommunication. Le Curé du lieu, informé des dispositions dans lesquelles l'Usurier étoit mort, refusa d'enterrer son corps avec ceux des fidéles, & ordonna qu'il fût inhumé dans un champ hors du village. La veuve & les enfans portérent leur plainte au Duc contre le Curé, sans peut-être faire mention des motifs du Curé. Le Duc, toujours attentif à vexer les Ecclésiastiques, ordonna que le corps fût inhumé en terre-Sainte. Le Curé s'y étant opposé, le Duc commanda à ses Officiers de l'enterrer tout vivant avec le cadavre; ce qui fut exécuté. La cruauté de cette action porta les Evêques à aggraver toutes les excommunications, qui avoient déja été lancées contre le Duc. Mais ce Prince, ne trouvant rien dans cette action qui ne fût juste, la soutenoit comme un exemple nécessaire dans un tems où selon lui les Ecclésiastiques tyrannisoient le peuple. Mathieu Paris est le seul garant de ce fait, & l'on sçait quel étoit son penchant à médire des Princes. Voyons maintenant ce que fit Mauclerc pour se réconcilier avec le Clergé.

Action cruelle de Pierre Mauclerc.

Math Paris. ubi suprà.

Les Commissaires du Saint Siége avoient continué de procéder contre lui; mais avec moins de sévérité que ne portoit leur commission. Le Duc, voulant gagner du tems & arrêter leurs procédures, avoit envoyé des Députés au Pape. Son dessein n'étoit pas de satisfaire le Saint Siege; car il n'avoit chargé ses Députés que de proposer certains articles, sans s'engager à les exécuter: mais il vouloit amuser le Pape. Les Evêques de Rennes & de S. Brieu, tant en leur nom, que comme Procureurs des autres Evêques de Bretagne, étoient allés à Rome dans le même tems pour empêcher que le Pape ne se laissât surprendre aux propositions de Pierre Mauclerc. Ils auroient pû se dispenser d'un si long & si pénible voyage, la Cour de Rome ayant toujours été fort éclairée dans tout ce qui regarde les intérêts de l'Eglise. Le Pape souhaitoit véritablement la paix; mais il vouloit que l'Eglise y trouvât ses avantages. Après avoir examiné les propositions de Mauclerc, il y ajouta quelques modifications, & adressa le tout à l'Archevêque de Tours. Il suspendit pour quelque tems la procédure des Commissaires, & il ordonna à l'Archevêque d'absoudre le Duc & de lever l'interdit mis sur ses terres, s'il exécutoit de bonne foi les articles proposés.

Ces articles portoient en substance, que le Duc feroit serment d'obéissance à l'Eglise, & qu'il restitueroit non-seulement les fonds qu'il lui avoit enlevés, mais encore les fruits qu'il en avoit perçus; qu'il délivreroit & feroit délivrer les Eglises & les dixmes qu'il avoit occupées; qu'en échange des cimetieres & des autres fonds qu'il avoit envahis pour la construction de ses nouvelles Fortifications, il donneroit d'autres terres & d'autres revenus suivant l'estimation qui en seroit faite par des Arbitres choisis de part & d'autre; qu'il rebâtiroit les Eglises détruites & répareroit celles qui menaçoient ruine par sa faute; que toutes les Ordonnances faites par le Duc, contre les droits & les libertés de l'Eglise, seroient abolies; que le Duc abjureroit le serment fait en l'assemblée de Redon, & feroit un ban public pour en décharger tous ses Officiers & ses Sujets; & enfin, que le Duc auroit un délai d'un an, pendant lequel il se conduiroit envers les excommuniés, de maniere que l'honneur de l'Eglise & l'autorité de ses Clefs demeureroient en leur entier.

AN. 1230.

Le Duc avoit toujours négligé d'observer ces conditions; mais s'étant brouillé avec une partie de la Noblesse, il prit la résolution d'envoyer à Rome Pierre Mauban son Procureur pour traiter avec le Pape. Mauban, muni des pouvoirs nécessaires, promit au nom du Duc qu'il accompliroit fidélement tous les articles, dont nous venons de parler. Le Pape de son côté chargea le 30. Mai deux Dominiquains & un Chanoine de Paris d'absoudre le Duc & de lever l'interdit mis sur ses terres, aussi-tôt qu'il auroit juré l'exécution des articles & fourni des cautions de son obéissance. Quant aux conditions de l'accord le Pape ajouta, qu'il ne prétendoit pas que le Duc, en vertu du délai d'un an qu'il lui accordoit, pût admettre le témoignage des excommuniés en Justice, & leur permettre de faire aucune fonction publique; mais il ne l'obligeoit pas absolument à éviter leur compagnie dans le commerce de la société civile. Tel fut la fin de ce fâcheux différend, dont toutes les Parties furent si contentes, qu'elles se vantérent d'avoir obtenu tout ce qu'elles prétendoient. Les avantages que l'Eglise remporta, sont assez clairs: mais il faut connoître le caractère de Pierre Mauclerc pour marquer quels furent les avantages qu'il retira de cette Sentence. Il gagna du tems & il fut absous de l'excommunication. L'interdit mis sur ses terres fut levé, & il eut la liberté de vivre avec les Excommuniés, qui faisoient peut-être la meilleure partie de ses fidéles serviteurs. Du reste il se réconcilia avec les Ecclésiastiques, & se crut en état de se passer des Seigneurs, qui s'étoient déclarés contre lui.

Mauclerc se reconcilie avec l'Eglise.

Siége d'Ancenis. *Chron. Nangis, pag. 519.*

Cependant le Roi de France, voyant que les Anglois ne faisoient aucun mouvement, s'avança jusqu'à quatre lieues de Nantes & assiégea Ancenis. Pendant ce siége il assembla les Prélats & les Seigneurs qui étoient dans son armée, & leur exposa tous ses griefs contre Pierre Mauclerc. L'affaire ayant été mise en délibération, Mauclerc pour peine de sa félonie, fut déclaré déchu de la garde du Comté de Bretagne, qu'il ne possédoit qu'en qualité de Tuteur de son fils Jean & de sa fille Ioland, ausquels la Bretagne appartenoit du chef de leur mere. Les membres de cette assemblée furent Gautier Archevêque de Sens, les Evêques de Paris & de Chartres, les Comtes de Flandres, de Champagne, de Nevers, de Blois, de Chartres, de Monfort, de Vendôme & de Couci, Mathieu de Montmorenci Connétable de France, Jean de Soissons, Etienne de Sancerre & plusieurs autres Seigneurs. Après ce Jugement le Roi & la Reine envoyérent l'Evêque de Paris vers les Seigneurs Bretons pour leur faire part de ce qui venoit d'être décidé & pour traiter avec eux. L'Evêque leur promit de la part du Roi, qu'ils seroient dédommagés de tous les frais de la guerre, ainsi que des pertes qu'ils pourroient faire pendant qu'elle dureroit, & que le Roi ne feroit aucune paix avec le Duc ou avec les Anglois sans les y comprendre. Les Seigneurs de leur côté promirent de recevoir dans leurs Châteaux les troupes du Roi, & de lui faire hommage de tout ce qu'ils possédoient, sauf les droits de Jean & Ioland de Bretagne, lorsqu'ils auroient atteint l'âge de vingt-un an. On met entre les Seigneurs qui entrérent dans ce Traité, André de Vitré, Raoul de Fougeres, Geoffroi de Châteaubrient, Henri d'Avaugour, Gilduin de Dol, Geoffroi d'Ancenis, Richard le Maréchal, Olivier de Coetquen & Guyomarch de Leon. Le Roi promit en particulier à Henri d'Avaugour la garde du Château de Guarplic, à condition qu'il lui donneroit ses deux fils aînés en ôtage.

Jugement rendu contre Pierre Mauclerc par la Cour de France. *Actes de Bret. T. 1. col. 868. 869.*

Traité du Roi de France avec les Barons de Bretagne. *Le Baud pag. 232. Chron. Savinia-cense to. 1. Miscel. Baluz. Actes de Bret. to. 1. col. 869. & seq.*

Prises d'Ancenis, d'Oudon & & de Châteauceaux.

Les Anglois n'ayant fait aucun mouvement pour secourir Ancenis, la garnison de cette Place se rendit par capitulation. Le Roi s'avança ensuite plus près de Nantes & s'empara des Châteaux d'Oudon & de Châteauceaux, sans que l'armée ennemie s'y opposât. Elle étoit cependant à Nantes, où le Duc de Bretagne l'avoit conduite dans le dessein d'entreprendre quelque chose; mais la présence des François renversa tous ses projets. D'ailleurs le Roi d'Angleterre n'étoit occupé à Nantes que de réjouissances, que de fêtes, que de festins, de sorte qu'il sembloit qu'il n'étoit venu en Bretagne que pour s'y divertir. Cette inaction confirma encore les soupçons que l'on avoit depuis long-tems, que Hubert du Bourg favori du Roi, étoit Pensionnaire de la Régente de France.

Division dans l'armée Royale. *Math. Paris. pag. 251. Chron. Andrense to. 9. spicilegii pag. 664.*

Le Roi Louis ne poussa pas plus loin ses conquêtes, parce que la division se mit parmi les Seigneurs de son armée. Les Comtes de Flandres & de Champagne se disputérent d'abord le droit de commander l'Avant-garde & l'Arriere-garde de l'armée. Le Roi, pour les concilier, ordonna qu'ils commanderoient

alternativement ces deux corps. Les autres Seigneurs demandérent leur congé, sous prétexte qu'ils avoient servi quarante jours & qu'ils n'étoient pas obligés de servir plus long-tems. Mais les uns cherchoient en cela à favoriser le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne, avec qui ils avoient des intelligences secretes, & les autres vouloient aller ravager les terres du Comte de Champagne pendant son absence. Philippe Comte de Boulogne étoit à la tête de ces derniers; il en vouloit au Comte de Champagne, parce qu'il s'étoit fortement persuadé, que c'étoit lui qui avoit empoisonné son frere Louis VIII. Les Comtes de Guines, de Saint Pol, de Dreux, de Mâcon & de Bar, le Duc de Bourgogne, Enguerrand de Couci, Robert de Courtenai & plusieurs autres prirent parti pour le Comte de Boulogne. Le Roi ne put leur refuser le congé qu'ils demandoient: mais comme ils n'avoient pas eu la précaution de cacher leur dessein, le Roi les suivit pendant quelque tems pour tâcher de les raccommoder avec le Comte de Champagne, aussi-bien qu'avec le Comte de Flandres, à qui ils ne vouloient pas moins de mal. Toutes ses tentatives furent inutiles; ils passérent la Marne, brûlerent les tristes restes d'Epernai, de Vertus & de Sezanne; & ravagérent toutes les autres terres du Comte, qui se trouvérent sur leur route. Le Comte les ayant atteints, leur présenta le combat. Ils acceptérent le défi, lui enlevérent deux cens Chevaliers, tuérent un grand nombre de gendarmes, mirent toute l'armée en déroute & poursuivirent le Comte jusqu'aux portes de Paris. N'ayant pû le prendre, ils retournérent sur leurs pas, renversérent plusieurs forteresses, pillérent & brûlérent tout ce qu'ils rencontrérent, n'épargnant que les Eglises.

AN. 1230.

Le Roi quitte la Bretagne.

Cependant la retraite de Louis avoit ouvert au Roi d'Angleterre le chemin du Poitou & de la Gascogne. Quelque dévoué que fût le grand Justicier à la Reine Blanche, il n'osa dissuader le Roi de visiter ces deux Provinces; mais il rendit un bon service à la France, en faisant rejetter les offres, que firent Foulques & Guillaume Painel de conquérir la Normandie, si on vouloit leur donner deux cens soixante Chevaliers seulement. Avec une armée aussi nombreuse qu'étoit celle du Roi Henri, tous ses exploits se réduisirent à la prise de Mirebeau & aux hommages qu'il reçut d'un grand nombre de Seigneurs Gascons & Poitevins. Après avoir échoué devant Xaintes, il revint à Nantes, où il passa le reste du tems en fêtes & en débauches, qui épuisérent les Anglois d'argent. La disette ayant succédé à l'abondance, la plûpart périrent de misere & des maladies qu'ils avoient contractées par leurs excès. Les Seigneurs François voyant qu'ils n'avoient aucun secours à attendre de la part du Roi d'Angleterre, prirent le parti de traiter avec la Reine Régente. Elle les concilia tous & leur accorda la confirmation de leurs priviléges. Satisfaits de ses attentions & de ses bienfaits ils mirent les armes bas, & abandonnérent le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne.

Le Roi d'Angleterre entre en Poitou. *Math. Paris. pag.* 252.

La saison étant fort avancée, le Roi Henri s'embarqua sur la fin du mois d'Octobre & retourna en Angleterre. Avant que de partir il promit à Pierre Mauclerc de lui fournir les sommes, dont il avoit besoin pour la défense de son pays. Et comme cela n'étoit pas suffisant, il laissa en Bretagne Ranulphe Comte de Chestre, Guillaume d'Albermarle, Guillaume Maréchal, cinq cens Chevaliers & mille hommes d'armes. Mauclerc, avec une partie de ce secours, s'empara des Châteaux de Vitré, de Fougeres & autres, dont les Seigneurs s'étoient donnés au Roi de France. Le Comte de Chestre de son côté entra en Anjou, où il prit, rasa & brûla les Villes & Châteaux de Gonnor & de Châteauneuf sur Sarte. Il traita de la même maniere Pontorson en Normandie, & revint en Bretagne sans avoir perdu aucun des siens.

Le Roi Henri repasse en Angleterre. *Math. Paris. pag.* 252.

Mauclerc fait la guerre en Bretagne.

Le Roi Henri, qui prenoit fort à cœur les intérêts du Duc de Bretagne, n'oublia pas ce qu'il lui avoit promis. Aussi-tôt qu'il fut dans ses Etats, il fit lever sur toutes les Baronies Ecclésiastiques & Laïques le droit de *Scutage*, consistant alors dans trois marcs d'argent. Le Roi de France de son côté profita de l'union qu'il avoit établie entre ses Barons, assembla ses troupes & se mit en marche au mois de Juin pour entrer en Bretagne. Pierre Mauclerc & le Comte de Chestre, avertis de la marche des François, leur dressérent une ambuscade, dans laquelle ils enlevérent les chariots qui portoient les vivres & les bagages, brûlérent les machines de guerre & enleverent un grand nombre de chevaux. Une perte aussi considérable dès le commencement de la campagne obligea le Roi de penser à

AN. 1231.

Le Roi Louis vient en Bretagne & fait une Trève avec Mau-

AN. 1231.
clerc & ses Alliés.
Actes de Bret. T. I. col. 876.
Titres du Roi, Coffre Bretagne, nu. 10. & 34.
V. la Note 57.

une Trève. Ceux qui la proposérent de son côté, furent l'Archevêque de Reims & le Comte de Boulogne. Les Négociateurs du Roi d'Angleterre furent Pierre Mauclerc & le Comte de Chestre. Les uns & les autres ayant reçu leurs pouvoirs, la Trève fut conclue au camp de S. Aubin du Cormier le 4. Juillet pour durer jusqu'à la fête de S. Jean-Baptiste de l'an 1234. Les articles de ce Traité portent que le Duc de Bretagne n'entrera point pendant la Trève sur les terres du Roi de France, ni sur celles du Comte de la Marche; qu'il n'entrera point non plus dans l'enceinte des Places qui tiennent pour le Roi; que le Comte de la Marche recouvrera l'Isle d'Oleron, ou touchera par an huit cens livres tournois jusqu'à la fin de la Trève; que le même Comte, sa femme & leurs héritiers ne pourront être apppellés dans aucun Tribunal pendant la Trève, ni inquiétés au sujet des fonds qu'ils tiennent; que si nonobstant cet article ils sont inquiétés ou cités en Justice Laïque ou Ecclésiastique, le Roi de France pourra les aider, sans rompre la Trève, qui sera cependant dès-lors censée rompue par les auteurs du trouble; que la Trève sera jurée par le Duc de Bretagne, le Comte de Chestre, le grand Justicier, & tels autres Anglois que le Roi voudra nommer; que sept Barons de Bretagne jureront aussi, que si le Duc contrevient aux conditions de la Trève, & refuse de réparer au bout de quarante jours le mal qu'il aura fait, ils lui refuseront toute obéissance; que le Duc, pour sûreté de la Trève, livrera Saint Aubin du Cormier entre les mains du Comte de Boulogne, qui en cas d'infraction la remettra entre les mains du Roi jusqu'à ce que le Duc ait réparé le mal, ou que l'héritier de Bretagne ait vingt-un ans; enfin, que le Duc rendra au Comte de Brosse les deux Châteaux qu'il lui a pris, & fera payer aux Seigneurs Bretons qui tiennent le parti du Roi, tous les revenus de leurs terres pendant le tems de la Trève.

Enquête de Dol to. 1. col. 889.
Actes de Bret. to. I. col. 876.

On ne nomme point dans ce Traité les conservateurs de la Trève; mais il semble que le Comte de Boulogne fut chargé de ce soin; car les Officiers du Duc ayant usé de grandes violences envers les Seigneurs qui s'étoient attachés au Roi, ce fut le Comte de Boulogne qui ordonna au Duc de faire rendre tout ce qui avoit été pris. Il n'est point encore fait mention dans ce Traité des personnes qui jurérent pour le Roi; car les Rois dans ces tems-là ne juroient pas eux-mêmes; mais ils faisoient jurer quelques Seigneurs pour eux. Le Traité dont il s'agit, en fournit une preuve; ce furent Richard Comte de Cornouaille, Nicolas Sénéchal d'Angleterre & Hubert du Bourg qui le jurérent pour le Roi d'Angleterre. On trouve une preuve de la même vérité dans le Traité passé l'an 1230. entre le Roi Louis & André de Vitré. Louis, après avoir promis au sire de Vitré, qu'il ne fera point de paix sans l'y comprendre & qu'il le dédommagera, si le Duc s'empare de ses terres, fit jurer cette promesse en son nom par le Connétable de France.

Mauclerc va en Angleterre.
Math. Paris. pag. 254.

Les choses ainsi terminées, le Duc de Bretagne, le Comte de Chestre & Richard Maréchal passérent en Angleterre pour y rendre compte au Roi Henri de tout ce qui s'étoit passé. Ils trouvérent Henri occupé à rebâtir le Château-Mathilde, que les Gallois avoient détruit. Richard Maréchal étoit frere de Guillaume, dont nous avons parlé ci-dessus & qui étoit mort depuis peu. Il venoit pour rendre hommage au Roi de la succession de son frere: mais le Roi, gagné par son grand Justicier, refusa d'admettre l'hommage pour deux raisons. La premiere, parce que la veuve de Guillaume étoit grosse; la seconde, parce que Richard avoit eu des entrevûes secretes en France avec les ennemis de l'Angleterre. Sur cette derniere raison Henri ordonna à Richard de sortir du Royaume, & lui déclara que s'il y étoit encore en quinze jours, il le feroit arrêter. Richard passa en Irlande, où il assembla ses parens, qui le reconnurent pour héritier de son frere; ses amis lui fournirent des troupes, qui le rendirent si redoutable, que Henri craignant une nouvelle guerre, le reçut à faire hommage des Fiefs, dont son frere étoit mort paisible possesseur.

Math Westmonst. pag. 290.

Henri ayant mis la derniere main au Château-Mathilde, retourna à Londres dans le mois d'Octobre. Il s'étoit proposé d'épouser la seconde sœur du Roi d'Ecosse; ce dessein avoit soulevé contre lui tous les Comtes & les Barons d'Angleterre: enfin Pierre Mauclerc lui représenta qu'il ne lui convenoit pas d'épouser la cadette, après que son grand Justicier avoit épousé l'aînée. Il se rendit à cette

remontrance ; mais avec beaucoup de peine. Mauclerc avoit pris un si grand ascendant sur son esprit, qu'on le regardoit comme son Gouverneur. Henri lui donna encore cinq mille marcs d'argent pour se soutenir contre leurs ennemis communs, & le renvoya en Bretagne. Cette gratification lui fournit un prétexte plausible pour demander de nouveaux subsides au Clergé & à la Noblesse dans le Parlement qu'il assembla à Westminster le 7. Mars 1232. Ranulphe Comte de Chestre qui porta la parole pour la Noblesse, dit, que les Comtes, les Barons & les Chevaliers qui avoient servi en Bretagne, y avoient tant dépensé d'argent, qu'ils en étoient revenus pauvres, & qu'après cela il ne croyoit pas qu'on pût leur demander d'autres secours. Ce discours fini, il sortit de l'assemblée & tous les Seigneurs suivirent son exemple. Les Prélats de leur côté, voyant que l'assemblée n'étoit pas complette, demandérent un délai, & l'obtinrent. Ils s'assemblérent au même lieu après Pâques, & accordérent au Roi le quarantiéme denier de tous les biens meubles, soit Ecclésiastiques, soit Laïques.

AN. 1231. Mauclerc revient en Bretagne. *Actes de Bret. to. 1. col 899.*

AN. 1232.

Quelqu'attachement qu'eût Pierre Mauclerc pour le Roi Henri, il ne le regardoit cependant que comme un Prince propre à lui fournir de l'argent dans le besoin. Du reste il ne croyoit pas pouvoir faire aucun fond sur un homme qui ne voyoit que par les yeux de Hubert du Bourg entiérement dévoué à la Reine Blanche. C'est ce qui le détermina à chercher un appui plus solide contre la France. Jean de Bretagne son fils aîné étant en âge nubile, il se proposa de le marier avec Blanche fille unique de Thibaud Comte de Champagne & d'Agnès de Beaujeu. La négociation étoit déja fort avancée, lorsque le Roi en fut informé. Pour rompre cette alliance il engagea le Pape à y mettre opposition sous prétexte de parenté. Le Pape écrivit à l'Archevêque de Bourges des lettres très-fortes, dans lesquelles il défend aux Maisons de Bretagne & de Champagne de s'allier par aucun mariage. Cette défense interrompit pour un tems le Traité ; mais il fut repris dans la suite, & conclu avec tous les avantages, que le Duc pouvoit souhaiter.

Il traite le mariage de son fils avec Blanche de Champagne.

Le dépôt qu'il avoit fait de sa chere ville de S. Aubin du Cormier entre les mains de Philippe Comte de Boulogne, lui tenoit fort au cœur. Aussi le Comte ne fut pas plutôt mort, qu'il se remit en possession de cette ville. On ne sçait si ce fut par un nouvel accord avec le Roi, ou s'il y rentra de son propre mouvement. Ce qu'il y a de constant, c'est que le Roi répara bien-tôt cette perte par l'acquisition qu'il fit de Pontorson, qui étoit une autre clef de la Bretagne. Cette Place appartenoit à Henri d'Avaugour Comte de Goello & à son épouse, à qui le Roi donna d'autres terres par acte passé à Fontainebleau au mois de Septembre l'an 1233.

AN. 1233. Mauclerc recouvre S. Aubin du Cormier *Chron. Fiscannense. Le Baud. p. 233. Titres du Roi sur les Droits de Normandie & d'Avranches nu. 4.*

Pendant que le Comte de Boulogne vécut, Pierre Mauclerc n'osa vexer les Seigneurs, qui avoient fait hommage au Roi de France. Il redoutoit ce Prince qui lui avoit parlé en maître dans l'entrevue qu'ils avoient eue à Ernée. Mais à peine le Comte fut-il mort, que les violences recommencérent avec une espéce de fureur. Jean de Dol & Clement de Coetquen qui avoient succédé à Jean de Lizannet dans le Siége de Dol, furent les plus maltraités. Nicolas de Quebriac Maréchal de Bretagne, Mathieu de Beauvais, Robert Rondel, Guillaume du Breuil, Robert Sorel, Guillaume de Montboucher & quelqu'autres Chevaliers & Officiers du Duc firent le dégât dans toutes les terres de l'Evêque & de Jean de Dol. De la campagne ils se rendirent à la ville, dont ils rompirent d'abord les portes & comblérent les fossés. Ils brulérent ensuite les portes, les fenêtres & la chaire de l'Evêque, & enlevérent les plombs qui étoient sur sa maison. Quebriac en particulier envoya trente soldats dans l'Abbaye de la Vieuxville pour y vivre à discrétion & pour rançonner les Moines. Sorel pilla & brûla deux fois la ville de Combourg. Jean de Dol jouissoit du droit de Bris sur ses terres ; le Duc l'en désaisit, & fit faire la levée de tous ses revenus par Montboucher. Bien loin de lui laisser de quoi vivre, il extorqua de lui & de ses vassaux des sommes considérables.

Violences de Pierre Mauclerc pendant la Tréve. *Actes de Bret. T. 1. col. 889.*

Mauclerc n'en agissoit pas ainsi à l'égard des Prélats, qui ne s'étoient pas déclarés contre lui, ou qui vivoient dans une entiere neutralité. Il les laissoit jouir des avantages de la Trêve, & leur donnoit une pleine liberté d'exercer leurs fonctions. Ce fut pendant la Trêve que Rainaud Evêque de Quimper fonda un Convent de Cordeliers dans sa ville. C'est le premier établissement que les Religieux de S. François ayent eu en Bretagne, & auquel les Seigneurs du Pont-Labbé

Fondation des Cordeliers de Quimper. *Necrolog. ejusdem domûs.*

AN. 1233.

Visite de l'Archevêque de Tours à S. Brieu. *Spicileg. tom. 2. pag. 606.*

contribuérent par leur libéralité. On vit aussi pendant la Trève Juhel Archevêque de Tours visiter l'Eglise de S. Brieu. Le Chapitre de cette Eglise n'étoit composé que de douze Chanoines; Juhel l'augmenta de deux, & fixa le revenu de chaque Chanoine à vingt livres de rente annuelle. Il régla le prix des distributions manuelles à quatre deniers pour Matines, trois pour la grand'Messe & deux pour Vêpres. Enfin, il ordonna que les Chanoines résideroient six mois, ou étudieroient autant de tems dans une école publique.

Troubles d'Angleterre. *Math. Paris. pag. 386.*

Cependant la fin de la Trève approchoit, & le Roi d'Angleterre s'étoit mis par sa mauvaise conduite hors d'état de pouvoir donner aucun secours au Duc de Bretagne. Conduit par les conseils de Pierre des Roches Evêque de Winchestre, il avoit fait arrêter Hubert du Bourg son grand Justicier & l'avoit dépouillé de tous ses biens. Il avoit aussi chassé de la Cour tous les anciens Officiers de la Couronne & avoit fait venir deux mille Bretons & Poitevins, à qui il avoit confié la garde de ses Places & de ses trésors. Richard Comte de Cornouaille & grand Maréchal d'Angleterre se plaignit hautement de cette conduite & ne fut point écouté. Toute la Noblesse se souleva & prit les armes. Le grand Maréchal allant au Parlement assemblé à Westminster, fut averti par sa sœur que le Roi pensoit à le faire arrêter. Pour se mettre hors de toute insulte, il alla se mettre à la tête de la Noblesse mécontente du gouvernement. D'un autre côté Hubert du Bourg, menacé de mort, trouva moyen de s'échapper du Château de Divise, où il étoit détenu, & vint trouver les mécontens. Ils firent la guerre au Roi jusqu'au mois d'Avril de l'an 1234. tems auquel mourut le grand Maréchal.

AN. 1234.

Fin de la Trève. Secours envoyé en Bretagne par le Roi Henri III. *Math. Paris. pag. 278. Actes de Bref. T. 1. col. 882. 899.*

Cet événement, auquel le Roi Henri ne s'attendoit nullement, rendit la paix à l'Angleterre. Hubert du Bourg & les Seigneurs conjurés n'ayant plus de Chef qui pût les conduire, prirent le parti de recourir à la clémence du vainqueur. Henri leur pardonna d'autant plus volontiers, que leur soumission le mettoit en état de donner tous ses soins aux affaires de Bretagne. La fête de S. Jean-Baptiste approchant, il envoya soixante Chevaliers & deux mille Gallois au Duc pour fortifier les endroits les plus foibles de ses Etats. Le Roi de France informé des mouvemens qui se faisoient en Angleterre & en Bretagne, assembla ses troupes & marcha vers les frontiéres de Bretagne, aussi-tôt que la Trève fut expirée. Les François, persuadés que Pierre Mauclerc n'avoit pas assez de troupes pour paroître en campagne, entrérent d'abord sur ses terres avec peu de précaution. Les Anglois leur dressérent une ambuscade, dans laquelle ils leur tuérent un grand nombre de chevaux, & prirent une partie de leur bagage.

Les François entrent en Bretagne & y font le dégât.

Le Roi Louis, irrité de cette perte, partagea son armée en trois corps, dont le moindre surpassoit en nombre tout ce que Mauclerc pouvoit lui opposer. Il attaqua la Bretagne par trois endroits, & y fit de grands ravages. Mauclerc, se voyant sur le point d'être accablé, envoya des Députés au Roi pour le prier d'épargner le sang de ses Sujets, & d'écouter les propositions qu'il vouloit lui faire. Le Roi y consentit & l'on entra en négociation. Le Comte lui représenta que les engagemens qu'il avoit contractés avec le Roi d'Angleterre, ne pouvoient être rompus tout d'un coup, & il le supplia de lui accorder une Trève jusqu'à la Toussaint, afin qu'il eût le tems de se dégager avec honneur. Il lui ajouta que si dans ce tems le Roi d'Angleterre ne venoit à son secours avec une armée capable de résister à celle des François, il renonceroit à l'hommage qu'il lui avoit fait, remettroit la Bretagne entre les mains du Roi, & lui ouvriroit toutes les Forteresses. Le Roi, qui sçavoit parfaitement, que les Anglois ne pourroient en si peu de tems mettre sur pied une armée suffisante pour une telle expédition, accorda au Comte ce qu'il lui demandoit; mais à condition qu'il lui donneroit trois de ses meilleures Places pour sûreté de ses promesses; qu'il rétabliroit dans leurs biens les Seigneurs Bretons, qui avoient pris le parti de la France; & qu'il remettroit à son Jugement & à celui de la Reine tous les différends qu'il avoit avec le Comte de la Marche. Mauclerc accepta ces conditions & livra trois de ses meilleures Places, que l'Histoire ne nomme point. Hugues Duc de Bourgogne se rendit caution envers le Roi de trois mille marcs d'argent pour le Duc de Bretagne; Jean Comte de Soissons & Hugues Comte de Saint Pol, se rendirent aussi caution d'une pareille somme pour assurer le Roi que le Duc observeroit fidélement les engagemens qu'il venoit de contracter.

Traité du Duc avec le Roi Louis. *Vignier Traité de la petite Bret. pag. 332. & seq.*

Après ce Traité Pierre Mauclerc congédia les troupes Angloises qui étoient en Bretagne ; en quoi il commit une grande imprudence : car les Officiers de ces troupes ne manquérent pas de représenter au Roi leur Souverain Seigneur, qu'il ne lui convenoit plus de s'intéresser pour un Prince qui avoit déja fait sa paix avec le Roi de France, & qui ne demandoit des troupes que pour épuiser les trésors d'Angleterre. Mauclerc les suivit peu de tems après, exposa au Roi Henri qu'il avoit employé tout ce qui lui restoit d'argent pour acheter la paix, & demanda qu'on lui restituât quinze mille marcs qu'il avoit dépensés pour garder la Bretagne au nom du Roi d'Angleterre. Henri, instruit par ses Officiers, répondit, que la Trève n'avoit point été conclue à sa priére ; qu'il ne l'avoit point confirmée ; que tous les trésors d'Angleterre ne suffiroient pas à garder la Bretagne ; & qu'il envoyeroit seulement quatre Comtes, quelques Chevaliers & autres gens de guerre pour défendre le pays. Mauclerc se plaignit de ce qu'on l'abandonnoit, après qu'il s'étoit sacrifié pour le service de l'Angleterre ; qu'il étoit entiérement ruiné, & que le foible secours qu'on lui offroit, étoit moins pour le défendre, que pour l'engager à se perdre sans ressource. Henri ne lui ayant rien offert de plus, il repassa la mer, & alla trouver le Roi à Paris pour faire sa paix avec ce Monarque. Mathieu Paris dit que Mauclerc se présenta devant le Roi la corde au cou, se jetta à ses pieds & demanda pardon de sa félonie. Il ajoute qu'on disoit que le Roi l'avoit fort mal reçu & lui avoit tenu ce discours : « Mauvais traitre ; encore que » tu aye mérité une mort infâme, cependant je te pardonne en considération de » la Noblesse de ton sang : mais je ne laisserai la Bretagne à ton fils que pour sa » vie seulement, & je veux qu'après sa mort les Rois de France soient maîtres de » la terre ». L'Auteur Anglois n'assure pas positivement le fait, & ne parle que par ouy-dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que Mauclerc, se voyant abandonné du Roi d'Angleterre, épuisé par les sommes immenses qu'il avoit dépensées inutilement dans la guerre de Bretagne, s'humilia beaucoup devant le Roi Louis & implora sa clémence.

AN. 1234.

Le Duc passe en Angleterre, dont il revient mécontent.

Math. Paris. pag. 278.

Ce retour sincére ou forcé donna lieu à un nouveau Traité, parlequel Mauclerc se soumit sans aucune réserve à tout ce que le Roi & la Reine décideroient, tant sur ses différends avec les Barons de Bretagne, que sur ceux qu'il avoit avec Hugues Comte de la Marche. Pour sureté de sa parole il livra au Roi Châteauceaux, Mareil & S. Aubin du Cormier pendant trois ans, à compter depuis la fête de Pâques 1235. Outre ces conventions, dont Jean de Braine Comte de Mâcon se rendit caution, Mauclerc fit encore serment de fidélité au Roi, *envers & contre toute créature qui peut vivre & mourir*. Il lui abandonna S. James de Beuvron, Belesme, la Perriere, & tout ce qui lui avoit été cedé par le Traité de Vendôme, & promit de ne faire aucune alliance avec les ennemis de la France. Heureux d'en être quitte à si bon marché, il retourna en Bretagne & envoya déclarer au Roi d'Angleterre, qu'il ne se reconnoissoit plus pour son vassal. Henri ne fut nullement surpris de cette démarche ; mais sur le champ il confisqua le Comté de Richemont, & tout ce que Mauclerc possédoit en Angleterre. Ce Comte, pour se venger, fit équiper quelques Vaisseaux dans ses Ports, courut sur les Anglois, troubla par tout leur commerce, & remplit en cela, comme en tout autre chose, son surnom de Mauclerc, dit un Historien Anglois. Le Roi porta ses plaintes au Pape contre Mauclerc, & supplia Sa Sainteté de vouloir bien contraindre ce sujet rebelle par les censures Ecclésiastiques à lui faire satisfaction.

Traité du Duc avec le Roi Louis.

Vignier, ubi suprà. Hist. du Perche. Inventaire des Titres du Roi, Layette Bretagne nu. 4.

Il perd le Comté de Richemont ; & fait la guerre sur mer aux Anglois.

Math. Paris. p. 278. Actes de Bret. to. 1. col. 899.

Guillaume Pinchon Evêque de S. Brieu, mourut pendant le cours des disgraces de Pierre Mauclerc. Il étoit issu d'une famille noble du même Diocèse ; son pere se nommoit Olivier Pinchon & sa mere Jeanne Fortin, noms qui ne se trouvent plus dans nos Armoriaux. La grace dont Guillaume fut prévenu dès son enfance, & la bonne éducation qu'il reçût de ses parens, le préserverent des dangers ausquels la jeunesse est exposée. Beau, bienfait, gracieux, prévenant, il gagna tous les cœurs par sa douceur, par sa candeur, par son innocence. Destiné à être le Pasteur d'un grand peuple, il entra de bonne-heure dans le Clergé de Saint Brieu, & fut ordonné Prêtre par l'Evêque Josselin, après avoir exercé dignement les ordres inférieurs. On ne sçait en quelle année il fut pourvû d'un Canonicat dans l'Eglise de S. Gatien de Tours : mais il est certain qu'il fut élû Evêque de S. Brieu l'an 1220. après la mort de Silvestre. Sa vigilance sur le troupeau

Mort de S. Guillaume & son éloge.

Martene tom. 3. Anecd. pag. 957. Spicileg. tom. 2. pag. 606. Le P. Albert pag. 315.

AN. 1234.

confié à ses soins, son zéle pour l'extirpation des vices, son amour pour les pauvres & les miserables, ne lui attirerent point les respects de Pierre Mauclerc. A peine fut-il ordonné qu'il devint l'objet de la haine de ce Prince, dont il reçût de très-mauvais traitemens. Chassé de son Eglise il se retira à Poitiers, où il exerça pendant quelques années les fonctions Episcopales pour l'Evêque Diocèsain, qui étoit infirme. De retour en Bretagne l'an 1230. il s'appliqua à reparer les abus, qui s'étoient introduits pendant son absence. Il entreprit aussi de rebâtir son Eglise Cathédrale, qui tomboit en ruine. Le dessein parut téméraire à plusieurs personnes; car le Prélat étoit déja avancé en âge, & n'avoit pas assez d'argent pour exécuter un si grand ouvrage. Mais Guillaume, plein de confiance dans la Providence, commença à bâtir, & répondit à ceux qui ne jugent des choses que par les yeux de la chair, qu'il acheveroit son Eglise vif ou mort. Il n'eut pas la consolation de voir la fin de son entreprise, étant mort le 29. Juillet de l'an 1234. mais il ne fut pas frustré de son espérance. Trois ans après sa mort les miracles éclaterent à son tombeau, & attirerent un grand concours de peuple à S. Brieu. Il fut canonisé par le Pape Innocent IV. l'an 1247. & son corps fut levé de terre l'année suivante. Les offrandes que les Fidéles firent à son tombeau, fournirent abondamment de quoi achever l'Eglise, qu'il avoit commencée.

AN. 1235.

Enquêtes faites en Bretagne contre Mauclerc. *Actes de Bret. to. 1. col. 885. & seq.*

Cependant la mauvaise saison obligea Mauclerc de rentrer dans ses Ports, chargé du butin qu'il avoit fait sur les négocians Anglois. Avide du bien d'autrui, il ne se pressa pas de restituer tout ce qu'il avoit pris à ses sujets pendant les derniers troubles, quoiqu'il s'y fût engagé par serment. Les Prélats & les Barons s'en plaignirent au Roi Louis, qui envoya des Commissaires en Bretagne pour informer sur leurs plaintes. Il nous reste trois enquêtes faites sur cette matiere l'an 1235. La premiere, est en faveur de Henri d'Avaugour Comte de Goello, que le Duc avoit dépouillé des terres de Treguier, Guingamp, S. Brieu, Lamballe & autres. La seconde, fut faite à la requête de Clement Evêque de Dol, de Renaud Abbé de la Vieuville, & de Jean de Dol. Cet acte donne une pleine connoissance des violences commises par Pierre Mauclerc, ou par ses Officiers pendant les deux dernieres Trèves. La troisiéme enquête fut faite à S. Brieu, en faveur des Seigneurs de Penthiévre, de Leon, & autres, que le Duc avoit privés de leurs droits. Cette enquête prouve en général, qu'avant le régne de Pierre Mauclerc, les Ducs de Bretagne n'avoient jamais eu le Bail ni le rachat des terres de leurs *Hommes;* que les grands Seigneurs pouvoient construire & fortifier des Châteaux sans la permission du Duc; qu'ils avoient le droit *Lagan* ou de Bris dans leurs terres; que chacun faisoit librement son testament, & ordonnoit, comme bon lui sembloit, de ses dettes, de ses aumônes, & de la tutelle de ses enfans; & enfin que le Duc ne pouvoit exiger l'hommage des sujets de ses Barons.

Prétentions des Barons.

Outre ces faits généraux les témoins nous en apprennent de particuliers, qui font connoître la source & les progrès de l'autorité des Ducs: car ils déposent encore, que le Duc Geoffroi II. avoit usurpé sur les Barons le droit de Bris; que les Comtes de Penthiévre & de Treguier avoient le Bail de leurs hommes, & que le premier Bail prétendu par les Souverains de Bretagne, avoit été celui de Hervé Prévôt de Lamballe, que la Duchesse Constance avoit usurpé; que les mêmes Comtes pouvoient fortifier leurs Châteaux sans aucune permission du Souverain, mais que leurs hommes, de quelque qualité qu'ils fussent, ne pouvoient faire aucune fortification sans leur consentement; que les Barons avoient le droit de glaive, sauf l'appel à la Cour du Duc, & qu'on avoit vû des causes criminelles renvoyées de la Cour du Duc à celle du Comte Henri; que Hervé de Leon Seigneur de Châteauneuf, devoit tenir de Guyomar Comte de Leon, comme Juveigneur tient de son aîné; que la Regale de S. Pol de Leon appartenoit à Guyomar; que son ayeul possédoit tout le territoire, qui s'étend depuis S. Mahé jusqu'à Lannion, tant en fiefs, qu'en domaines; & que Pierre Mauclerc avoit brûlé les Lettres de restitution, que la Duchesse Constance & Artur son fils avoient données au Comte de Leon, ayeul de celui qui vivoit alors.

Appels en causes criminelles.

Ces enquêtes terminées, le Duc se rendit à la Cour pour y subir le jugement du Roi & de la Reine, auquel il s'étoit soumis par le Traité de l'an 1234. Quelque justes que fussent les plaintes des Barons, Mauclerc fit peu de cas du jugement rendu en leur faveur, & il se maintint dans la possession de presque tous les droits

droits qu'il avoit usurpés. Les Comtes de Penthiévre demeurerent dans la situation, où il les avoit mis, & son successeur, aussi habile que lui, trouva le moyen de se rendre maître de tout ce qui appartenoit aux Comtes de Leon. Mauclerc étoit encore à la Cour, lorsque les Grands du Royaume s'assemblerent à S. Denis pour dresser une requête au Pape Gregoire IX. contre les Prélats & leur Jurisdiction temporelle. Il ne faut pas demander s'il fut de cette partie, ayant autant d'animosité contre le Clergé de France, que contre celui de Bretagne : aussi fut-il des premiers à signer la requête.

AN. 1235. Plainte des Barons de France contre le Clergé. *Du Tillet, Rang des grands p. 31.*

Cependant le Roi d'Angleterre, à qui la paix entre la France & la Bretagne ôtoit toute espérance de faire avantageusement la guerre au Roi Louis, chercha un nouvel appui dans l'Empereur Frédéric, qui s'engagea, en épousant sa sœur Isabelle, de lui donner du secours contre la France. Il y avoit sept ans que cet Empereur, célébre par ses démêlés avec l'Eglise Romaine, avoit arrêté une Trève de dix ans avec le Sultan de Babylone. Comme il n'en restoit plus que trois, le Pape Gregoire IX. fit prêcher une nouvelle Croisade dans tout le monde Chrétien. Pour porter les fidéles à entrer dans ses vûes, il promit Indulgence pleniére à tous ceux qui prendroient la Croix & favoriseroient l'œuvre de la Croisade. Il fit plus ; car il mit tous les biens des Croisés sous la protection de S. Pierre, & défendit à tous créanciers, soit Juifs, soit Chrétiens, d'exiger d'eux aucune usure. Les Religieux de S. Dominique & de S. François prêcherent la Croisade avec un succès, qui donnoit de grandes espérances pour la suite. Il y avoit peu de Seigneurs, qui dans les commencemens de ces prédications ne trouvassent la Croix légere ; mais on en vit un assez grand nombre, à qui elle devint onéreuse, & qui se répentirent de l'avoir prise. Pour les soulager, on leur permit de racheter le vœu qu'ils avoient fait de servir contre les Infidéles, en donnant aux Quêteurs de la Croisade une partie de ce qu'ils auroient dépensé dans leur voyage de la Terre-Sainte. La premiere & la plus considérable expédition de ces Croisés, fut de massacrer les Juifs, qui n'étoient certainement pas cause des maux, que les Sarrasins faisoient souffrir aux Chrétiens d'Orient. Les Bretons, les Angevins, les Poitevins, les Anglois & les Espagnols se signalerent dans cette cruelle expédition l'an 1236. Une partie des Juifs d'Angleterre se racheta du massacre, en donnant une grande somme d'argent au Roi Henri ; mais on fit main basse sur tous les autres.

Croisade du Pape Gregoire IX. *Math. Paris. p. 298.*

AN. 1236. Guerre contre les Juifs. *Actes de Bret. to. 1. col. 111. 152.*

Dans cette année si funeste aux Juifs, furent célébrés deux mariages considérables. Le premier fut celui de Jean de Bretagne, fils aîné du Duc Pierre Mauclerc, avec Blanche fille de Thibaud VI. du nom Comte Palatin de Champagne, & d'Agnès de Beaujeu sa troisiéme femme. Comme Thibaud avoit succédé deux ans auparavant, à Sanche Roi de Navarre son ayeul maternel, il promit de laisser après sa mort le Royaume de Navarre à son gendre, quand même il auroit des enfans mâles d'un quatriéme mariage. Mais s'il n'avoit aucun autre héritier que sa fille, il se reserva le droit de disposer des Comtés de Champagne & de Brie, comme bon lui sembleroit. Jean de Bretagne de son côté, assigna pour douaire à Blanche sa future épouse la troisiéme partie de son Duché, & la moitié des revenus qu'il avoit en France, & auroit après la mort du Comte de Champagne. Ce Traité fut passé à Château-Thierry, le mercredi après la fête de S. Hilaire. Pour en assurer les articles, le Comte de Champagne donna diverses cautions, entr'autres celles des Archevêques de Reims & de Sens, des Evêques de Châlons & de Langres, du Duc de Bourgogne, des Comtes de Bar, de Mâcon, de Grand-Pré, de Rouci, de Soissons & de Saint Paul.

Jean de Bretagne épouse Blanche de Champagne. *Actes de Bret. to. 1. col. 895. & sui. Hist. de Dreux pag. 330.*

Le second mariage fut celui de Ioland de Bretagne, avec Hugues le Brun sire de Lezignem, fils aîné de Hugues X. du nom Comte de la Marche, & d'Isabeau Comtesse d'Angoulême, veuve de Jean *Sans-Terre* Roi d'Angleterre. En considération de cette alliance, le Duc de Bretagne donna à sa fille le Comté de Penthiévre, dont il se reserva Jugon, Fere en Tardenois, Chailli & Long-Jumeau, qu'il tenoit de la maison de Dreux. C'est en vertu de cette donation, que Ioland de Bretagne prend dans quelques actes le titre de Comtesse de Lamballe : mais on ne trouve pas que son fils aîné ait pris la même qualité.

Ioland de Bretagne épouse le fils aîné du Comte de la Marche. *Actes de Bret. to. 1. col. 111. 931. Hist. de Dreux pag. 203.*

L'union de Pierre Mauclerc avec Thibaud Roi de Navarre, & Hugues Comte de la Marche ne présageoit rien de bon pour le repos de la France. Thibaud avoit

Les Comtes de Champagne, de Bretagne & de la

AN. 1236. Marche se préparent à la guerre contre le Roi Louis. *Nangis in gestis Ludovici IX. Math. Paris. pag. 430.*

trouvé dans le thrésor de Sanche son prédécesseur une somme considérable, avec laquelle il se croyoit en état de tout entreprendre. Ses alliances avec les Comtes de Bretagne & de la Marche, le rendirent plus fier & moins soumis au Roi de France. Il prétendit que la cession qu'il avoit faite au Roi des Comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, & autres Seigneuries, n'étoit point une vente, mais seulement un engagement de ces fiefs, avec pouvoir de les retirer en rendant l'argent, que le Roi avoit donné pour lui à la Reine de Chypre. N'ayant pas été écouté, il leva des troupes dans le dessein de forcer le Roi à lui rendre les fiefs, qu'il lui avoit vendus. Les Comtes de Bretagne & de la Marche de leur côté, se préparerent à secourir leur Allié. Le Roi, averti de leurs pratiques, assembla son Armée au Bois de Vincennes, & se trouva prêt à marcher, avant que Thibaud eut mis en défense ses Places les plus voisines de Paris. Thibaud, ne pouvant empêcher le Roi d'entrer sur ses terres, eut recours à la voie de la soumission, qui lui avoit déja réussi. Le Roi toujours porté à la douceur, pourvû que son autorité n'en souffrît pas, reçût ses soumissions, à condition qu'il renonceroit à ses prétentions sur les fiefs qu'il lui avoit cedés par un Traité solemnel; que pour assurance de sa fidélité, il lui livreroit quelques-unes de ses Places frontiéres; & qu'il accompliroit au plutôt le vœu, qu'il avoit fait d'aller à la Terre-Sainte. Thibaud consentit à tout, & livra au Roi Brai-sur-Seine, & Montereau-faut-Yone. Cela ne l'empêcha pas de traiter avec le Comte & la Comtesse de la Marche, qui s'engagerent, en cas que quelqu'un l'attaquât, de le secourir avec le Conseil du Duc de Bretagne.

AN. 1237. JEAN LE ROUX est reconnu Duc de Bretagne & fait hommage au Roi. *Actes de Bret. to. 1. col. 903. 904.*

Mais s'ils faisoient beaucoup de fond sur les lumiéres & sur la puissance de Pierre Mauclerc, ils se trompoient fort. Jean de Bretagne son fils étoit né en 1217. & approchoit de sa majorité. Aussi-tôt qu'il eut atteint l'âge de vingt-un an, il fut reconnu Duc de Bretagne, & son pere ne se qualifia plus que *Pierre de Braine, Chevalier*. Jean se rendit à Paris, où après avoir fait preuve de son âge en présence du Roi, il lui fit hommage de son Duché. Il confirma ensuite le Traité qui avoit été fait quelques mois auparavant, entre son pere & André Seigneur de Vitré. Ce Traité portoit en substance, que les Fiefs & les Domaines des Seigneurs de Vitré, de Combourg & d'Acigné, seroient exempts des droits de Bail, de Rachat & de Garde; que Catherine de Bretagne Dame de Vitré, au lieu de la dot, qui lui avoit été assignée sur la forêt de Rennes, auroit tout ce que Foulques Painel & sa femme possédoient en la Paroisse d'Aubigné; que Foulques Painel, en échange de son Domaine d'Aubigné, auroit cent cinq livres de revenu annuel sur le Fief, que Gui Mauvoisin tenoit en Normandie de Raoul de Fougeres; qu'André de Vitré seroit dédommagé de tous les fonds, que Pierre Mauclerc lui avoit pris pour les Fortifications de Rennes & de S. Aubin, suivant l'estimation qui en seroit faite par des Chevaliers; & enfin que si Raoul de Fougeres vouloit accéder au présent Traité, & le confirmer par ses Lettres patentes, il seroit aussi affranchi des droits de rachat, de Bail & de Garde dans ses Terres de Bretagne.

Entrée du Duc en la ville de Rennes. *Le Baud pag. 234. Actes de Bret. to. 1. col. 111.*

Après la ratification de ce Traité, le jeune Duc revint en Bretagne, & fit son entrée solemnelle à Rennes sur la fin du mois de Novembre. Il reçût dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville l'épée & la Banniere, qui étoient les marques de la dignité Ducale, des mains de Jean Gicquel Evêque de Rennes, qui avoit succédé à Josselin de Montauban en 1234. Les Evêques de Nantes, de S. Malo, de Dol, de S. Brieu, de Leon, de Quimper & de Vannes, Guyomarch Comte de Leon, Hervé son fils, Alain Vicomte de Rohan, Henri d'Avaugour Comte de Goello, Hervé de Leon Seigneur de Noyon, André de Vitré & plusieurs autres Seigneurs assisterent à cette cérémonie. Le Duc reçût les hommages des Barons, & s'engagea par serment à les maintenir dans leurs franchises & libertés. Mais il refusa sa protection à l'Eglise, quelque chose que les Evêques pussent dire pour le porter à faire serment de conserver leurs libertés. Ce refus offensa beaucoup les gens d'Eglise, & leur parut d'un mauvais présage. Que pouvoient-ils attendre en effet d'un jeune Prince, qui dans la cérémonie même de son installation se déclaroit déja l'ennemi de leurs libertés. Robert Evêque de Nantes, & Geoffroi Evêque de S. Malo s'en plaignirent au Pape Gregoire IX. tant en leur nom, qu'en celui des autres Evêques de Bretagne, excepté Rainaud de Quimper, qui ne s'intéressa point à cette affaire. Le Pape commit le Doyen de l'Eglise du Mans, & le Grenetier du Chapitre de S. Martin de Tours pour informer du fait, & pour obliger

Il refuse de faire le serment à l'Eglise. *Actes de Bret. to. 1. col. 915. 928.*

le Duc par les censures Ecclésiastiques à faire le serment, indépendamment des Priviléges qu'il prétendoit avoir du Saint Siége. Le refus de prêter ce Serment ne fut pas la seule chose, en quoi le jeune Duc offensa les Ecclésiastiques, il refusa encore de se soumettre à la Bulle, dont nous avons parlé sous l'an 1229. prétendant que cette Bulle ne regardoit que Pierre Mauclerc, & non son successeur. Le Pape Innocent IV. informé de ses prétentions, déclara par une nouvelle Bulle adressée au Doyen & au Scholastique du Mans, que le Duc Jean étoit obligé d'observer tout ce qui avoit été prescrit à son pere. Et comme l'Evêché de Nantes n'avoit point été compris dans la Bulle de l'an 1229. le Pape en fit mention dans celle du 20. Mai 1245.

AN. 1237.

Portrait du Duc Jean le Roux.

De tels commencemens firent bien-tôt connoître quel étoit le caractère du Duc Jean, & les principes dans lesquels il avoit été élevé. Il fut surnommé le Roux, à cause de la couleur de ses cheveux. Plus doux & plus moderé que son pere, il prit moins de part aux affaires du dehors, & fut moins intriguant: mais il ne lui céda point dans l'art de s'aggrandir & d'augmenter ses revenus. Aussi prévenu que lui contre la trop grande autorité du Clergé, il vexa beaucoup les Evêques de Nantes. Jaloux de son autorité, il ne souffrit qu'avec peine que les Barons la partageassent avec lui. Olivier de Lanvaux fut un des premiers, dont il abattit ou l'orgueil, ou la trop grande puissance. Ce Baron, soutenu par Pierre de Craon, se souleva contre le nouveau Duc dès la seconde année de son administration. Quel en fut précisément le sujet, c'est ce que l'Histoire ne nous apprend point? Le Duc prit les armes contre les rebelles, les défit en pleine campagne & les fit prisonniers. Olivier de Lanvaux fut renfermé au Château de Sucinio, & Pierre de Craon au Bouffai de Nantes. Pour comble de malheur, la Seigneurie de Lanvaux fut confisquée par le Duc, & ses successeurs en disposerent de la maniere, que nous le marquerons dans la suite. Pierre de Rostrenen prit quelque part à ce différend, soit en donnant du secours à Olivier, soit en se rendant caution pour lui; car Eudes de Botdrimon, Chevalier, s'engagea par serment l'an 1248. à prendre le parti du Duc, en cas que Pierre de Rostrenen & Olivier de Lanvaux manquassent à observer le Traité, qu'ils avoient fait avec ce Prince, quelque tems auparavant.

AN. 1238.

Le Duc fait la guerre au Baron de Lanvaux & confisque sa terre.

Le Baud pag. 235. Actes de Bret. to. 3. col. 1770. V. la Note 58.

Pendant que le jeune Duc faisoit la guerre aux Barons de Lanvaux & de Craon, Pierre Mauclerc étoit à la Cour de France, où il fit une nouvelle cession au Roi des Places & Seigneuries de S. James de Beuvron, de Belesme & de la Perriere, qui lui avoient été données par le Traité de Vendôme. Et comme il s'étoit engagé par le Traité fait à Paris au mois de Novembre 1234. à rendre les Lettres de don, que le Roi lui avoit fait de ces Places, il promit une seconde fois de les rendre, aussi-tôt qu'il les auroit trouvées. Mais le Roi, voulant l'empêcher de tirer aucun avantage de cette chicane, le contraignit à déclarer, qu'il renonçoit de bonne foi à tous les avantages qu'il pourroit tirer de ces Lettres, si elles se trouvoient enfin, & à déclarer qu'il les tenoit pour nulles & de nulle valeur. Le jeune Duc ratifia tout ce que son pere avoit fait, & donna pour cautions au Roi, Geoffroi de Châteaubrient & André de Vitré.

Mauclerc & son fils ratifient le Traité de l'an 1234.

Actes de Bret. to. 1. col. 906. Hist. de Dreux pag. 330. Hist. de Perche pag. 251. Titres du Roi, Layette Bretagne *nn. 5. 11. 12.*

A peine le Pape eut-il appris que Pierre Mauclerc avoit remis le Duché de Bretagne à son fils, qu'il lui donna la conduite de l'Armée des Chrétiens, & lui livra tous les thrésors, qu'il avoit destinés pour les frais de la Croisade. Cette nouvelle surprit d'autant plus tout le monde Chrétien, que Mauclerc avoit toujours témoigné une grande opposition à ce qu'on appelle Libertés de l'Eglise. Mais il étoit si versé dans l'art militaire, que le Pape crut ne pouvoir donner un meilleur Capitaine aux Croisés. Pour satisfaire à Dieu, qu'il avoit offensé par tant de révoltes & de guerres injustes, il lui ordonna de servir pendant cinq ans dans la Palestine. Cependant la conjoncture des affaires fit douter à plusieurs, si le Pape ne destinoit pas plutôt cette Croisade contre l'Empereur Frédéric, que contre les Infidéles, qui occupoient les lieux saints. Dès l'an 1236. l'Empereur s'étoit brouillé pour la seconde fois avec le Pape, en faisant le siége de la ville de Milan, qu'il disoit être pleine d'hérétiques & d'usuriers. Pour rompre cette entreprise, le Pape envoya du secours aux Milanois, & suscita dans le fond de l'Allemagne une affaire, qui obligea l'Empereur de porter toutes ses forces de ce côté-là. Frédéric, étant sorti avec honneur de ce mauvais pas, forma des projets dignes de lui. Dès l'année suivante, il invita tous les Princes Chrétiens de se trouver à Vaucouleur,

Pierre Mauclerc est fait chef de la Croisade.

Math. Paris. pag. 472. Guil. de Pod. Laurens.



An. 1238.

pour y traiter d'affaires, qui concernoient non-seulement l'Empire, mais encore tous les autres Royaumes. Le Pape fut allarmé des suites d'une Assemblée convoquée par son ennemi capital; mais le Roi de France le tira d'inquiétude. Louis, averti des mauvais desseins de l'Empereur, se rendit à Vaucouleur avec une suite si nombreuse, que l'Empereur n'osa y venir. Il contremanda même tous les Princes, qui étoient en chemin, & remit l'Assemblée à l'année suivante. Pour se vanger du Pape qu'il soupçonnoit d'avoir traversé son Assemblée de Vaucouleur, il continua la guerre en Italie, & se rendit maître de plusieurs villes dans le Milanois. Il fut aidé dans cette expédition par les troupes, que le Roi d'Anglotere lui envoya sous la conduite de Henri de Troubleville.

An. 1239.

Les Croisés s'assemblent à Lyon sous les ordres de Pierre Mauclerc. *Math. Paris. pag.* 461.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Pape nomma Pierre Mauclerc chef de la Croisade. Soit que cette nomination ne fut pas du goût de Frédéric, ou qu'il cherchât à traverser l'entreprise du Pape, il pria les Croisés de différer leur départ, vû que la Trève qu'il avoit faite avec les Sarrasins, ne devoit expirer qu'au mois d'Août de l'année suivante. C'est ce que nous apprenons de la Lettre qu'il écrivit au Comte de Cornouaille, son beau-frere, le 11. jour de Février de l'an 1238. Les Croisés lui accorderent cette satisfaction, & ne s'assemblerent effectivement à Lyon qu'en 1239. Lorsqu'ils se disposoient à partir, un Nonce du Pape leur ordonna de se séparer, & de retourner chez eux. Depuis ce moment Pierre Mauclerc ne fut plus regardé comme chef de la Croisade, & l'on ignore absolument ce qui lui fit perdre une dignité, que sa naissance & sa capacité lui avoient acquise. Les Croisés furent extrêmement choqués des ordres du Nonce, & l'eussent maltraité, si les Prélats qui étoient présens, n'eussent appaisé leur juste indignation. Dans le même tems on reçût à Lyon une Lettre de l'Empereur, qui prioit les Croisés de l'excuser, s'il ne s'embarquoit pas avec eux. Il leur représentoit, que les forces des Sarrasins étoient plus considérables qu'ils ne pensoient, & leur conseilloit de différer leur voyage jusqu'à ce qu'il pût les accompagner en Syrie. Ces fâcheux contretems mirent la division dans l'Armée des Croisés; les uns s'en retournerent, détestant la mauvaise foi des Prélats & des Prédicateurs; les autres s'embarquerent dans le mois d'Août avec un cœur ulceré, & un esprit prévenu contre le succès de l'entreprise. Quelques-uns cependant attendirent les autres en Sicile jusqu'au printems de l'année suivante.

Ils s'embarquent à Marseille & à Aigues-Mortes. *Marc Sanudo.*

An. 1240.

Ils se réunissent à Ptolemaide. *Nangis tom.* 5. *Quercet. pag.* 334. *Le Baud pag.* 238.

Enfin tous les Croisés se réunirent à Ptolemaide au commencement de l'an 1240. Leurs Conducteurs étoient Thibaud Roi de Navarre, Hugues Duc de Bourgogne, Henri Comte de Bar, Pierre Mauclerc, les Comtes de Forêts, de Nevers, de Monfort, de Mâcon, de Joigni, de Sancerre, & de Goello, André de Vitré, Geoffroi d'Ancenis, Foulques Painel, & autres Seigneurs. Ils élurent d'abord pour leur Général Thibaud Roi de Navarre, & délibererent ensuite sur les opérations de la campagne. Le siége de Damas ayant été résolu, les Croisés sortirent de Ptolemaide, & allerent camper à Iafa, où ils s'arrêterent quelque tems. Pendant qu'ils y étoient, Pierre Mauclerc ayant été averti, qu'un Emir des Sarrasins conduisoit un grand convoi de bœufs à Damas, sortit secretement du camp & poursuivit le convoi. L'ayant joint dans une plaine, il attaque l'Emir qui se défend avec beaucoup de valeur; le met en fuite & le poursuit jusques dans la Place, où il se retire. Maître du terrein il fait passer au fil de l'épée tous les Infidéles, qui s'y trouvent, abandonne leurs dépouilles à ses Soldats, & revient au camp chargé de butin. Cette action fit beaucoup d'honneur à Mauclerc; mais l'émulation qu'elle donna aux autres Croisés, n'eut pas le même succès. En effet, le Duc de Bourgogne, les Comtes de Bar & de Monfort, Richard de Chaumont, Anselme de l'Isle, & un grand nombre de Chevaliers, dont plus de soixante portoient Banniere, voulurent aussi tenter la fortune & se signaler par quelque action remarquable. Contre les ordres exprès du Roi de Navarre & contre l'avis de Pierre Mauclerc, ils sortirent un soir du camp pour courir sur les Sarrasins. Après avoir marché toute la nuit sans guide, ils se trouverent le matin aux Portes de Gaza dans un terrein sabloneux. La garnison, qui avoit été avertie de leur marche, sortit de la Ville, & les attaqua sans leur donner le temps de prendre haleine. Les Croisés, las du chemin qu'ils venoient de faire, soutinrent mal l'attaque & ne se battirent presque qu'en retraite. Le Comte de Bar, Simon de Clermont, Jean des Barres, Robert Mallet, Richard de Beaumont, & plusieurs

Belle action de Pierre Mauclerc & ses suites. *Guil. de Nangis. Math. Paris. pag.* 358.

autres Chevaliers furent tués dans cette action. Amauri de Monfort fut pris avec plus de soixante Chevaliers de marque, & conduit à Babylone. Le Duc de Bourgogne ramena au camp de Iafa, tout ce qui pût échapper à la fureur des Sarrasins. AN. 1240.

Après une perte si considérable les Croisés n'osérent passer outre, & retournérent à Ptolemaide. Leur retraite rassura les Sarrasins, qui désespérant de pouvoir conserver Jerusalem, en avoient ruiné les fortifications quelques jours auparavant. L'Empereur Frederic, ayant appris cette triste nouvelle, en fut extrêmement affligé. Ne pouvant alors donner aucun secours aux Croisés, il écrivit aux Sultans de Damas & de Babylone pour leur recommander les prisonniers, & pour les menacer, s'ils leur faisoient aucun mauvais traitement. Il se flattoit même d'avoir assez de crédit auprès du Sultan de Babylone, dont il avoit connu particuliérement le pere, pour le porter à leur rendre la liberté. Le Roi de France, sensiblement affligé de la perte de tant de braves Chevaliers, ne put pardonner aux Templiers & aux Hospitaliers de ne les avoir pas secourus dans cette occasion. Pour les punir de leur négligence il fit retirer d'entre leurs mains toutes les sommes, qu'il avoit fait passer en Orient pour le soulagement des Chrétiens.

Traité entre les Croisés & les Sarrasins. *Marc Sanudo. Bibl. Orient. Math. Paris. pag. 370.*

Mais de tous les Princes de l'Europe, qui prirent part au malheur des Croisés, il n'y en eut aucun qui se mît en état de les secourir plus efficacement, que Richard Comte de Cornouaille. Il passa la mer avec la plus belle Noblesse d'Angleterre, vint en France, & s'embarqua à Marseille, malgré tous les efforts, que fit le Pape pour le détourner de ce voyage. Le Roi de Navarre & Pierre Mauclerc, ne sçachant rien de ce qui se passoit en France, firent une Trève de quelques années avec les Sarrasins & se mirent hors d'état de profiter du secours qui leur venoit. Cette Trève fut signée par tous les Princes Mahométans de Syrie, quinze jours avant l'arrivée de Richard. Nasser Sultan de Crak s'engagea par le Traité à rendre dans quarante jours quelques terres qu'il avoit prises aux Chrétiens & tous les prisonniers qui étoient à Gaza, quoiqu'il ne les eut pas en son pouvoir; pour gage de sa parole il donna ses fils & ses freres en ôtages. Mais les Princes Chrétiens n'attendirent pas ce terme, ni l'arrivée des Anglois pour repasser en Europe. Dès que la Trève fut conclue, ils se rendirent promptement à Joppé, & mirent à la voile avec une partie des Croisés. Amauri de Monfort avoit été jusques-là prisonnier à Babylone: mais le Sultan ayant sçu qu'il n'étoit pas le seul prisonnier de distinction, qui fut dans les fers, le fit transferer à Maubec & resserrer très étroitement. Tous les prisonniers faits de part & d'autre furent échangés au mois d'Avril de l'an 1241. en vertu du Traité fait entre le Comte de Cornouaille & les Sarrasins.

Traité du Duc Jean le Roux avec Raoul de Fougeres. *Actes Bret. tom. 1. col. 910.*

Pendant que Pierre Mauclerc étoit en Syrie, le Duc de Bretagne traita avec Raoul Baron de Fougeres, qui depuis dix ans ne reconnoissoit d'autre Seigneur que le Roi de France. Par ce Traité le Duc s'engagea à juger le différend, que Raoul avoit depuis long-tems avec Pierre de Chemillé; exempta ses terres des droits de Bail & de Rachat, sauf l'Assise au Comte Geoffroi; lui permit de fortifier sa Maison de Marcillé, comme bon lui sembleroit; & lui accorda sur les Juifs la même Jurisdiction, qu'avoit André de Vitré. Après la conclusion de ce Traité Raoul de Fougeres fit serment de fidélité au Duc, & promit de lui rendre hommage de son fief de Fougeres, aussitôt qu'il en auroit la permission du Roi de France.

Différend des Seigneurs de Fougeres & de Chemillé. *Actes de Bret. to. 1. col. 874. 911. 916. 919. 933.*

Le partage des biens de la Maison de Porhoet avoit donné lieu au différend, dont il est parlé dans ce Traité. Eudon III. du nom Comte de Porhoet étoit mort l'an 1231. & n'avoit laissé que trois filles de son mariage avec Marguerite Dame de la Ville-Jagu, sçavoir Mahaut, Alienor & Marguerite de Porhoet. Il avoit marié Mahaut avec Geoffroi Baron de Fougeres, pere de Raoul, & Alienor, avec Alain V. du nom Vicomte de Rohan mort en 1232. Quoiqu'Alienor eut plusieurs enfans d'Alain, elle prit une seconde alliance avec Pierre de Chemillé Chevalier Seigneur de Brissac en Anjou. Sa sœur Marguerite épousa Olivier Seigneur de Montauban. Ces trois héritieres eurent de longues discussions au sujet de leurs partages: enfin par Traité passé en présence du Duc l'an 1241. les deux tiers de la succession du Comte Eudon furent adjugés à Mahaut sa fille aînée, & l'autre tiers fut partagé entre Alienor & Marguerite.

Le Duc, ayant fait rentrer Raoul de Fougeres dans son obéissance, pensa à



AN. 1240.

Serment du Duc au Roi de France.
Titres du Roi, Layette Bretagne *nn.* 16 17.
Actes de Bret. to. 1. *col.* 914.

s'acquitter de ses obligations envers le Roi de France. Il lui avoit fait hommage l'an 1237. & lui avoit promis de ne lui jamais faire la guerre, soit directement, soit indirectement; de n'entrer dans aucun parti, qui fut en guerre avec lui ou avec ses successeurs; & de lui fournir des gages d'une fidélité inviolable, telle que la doit le vassal à son Seigneur lige. Pour remplir ce dernier article il lui donna pour cautions Jean Comte de Mâcon, Henri Comte de Goello, André de Vitré, Raoul de Fougeres, Dreux de Mello, Geoffroi de Poencé & Geoffroi de Châteaubrient. Tous ces Seigneurs firent le même serment que le Duc avoit fait, & s'engagérent à prendre le parti du Roi, en cas que le Duc manquât à ce que son hommage exigeoit de lui.

Les Juifs chassés de Bretagne.
Actes de Bret. to. 1. *col.* 914.

Après le carnage que les Croisés avoient fait des Juifs en 1236. il semble qu'on eut dû laisser en repos les restes de ce peuple infortuné. Mais les usures étoient si criantes, que les Prélats & les Barons suppliérent le Duc de le chasser entiérement des terres de son obéissance. Pour les satisfaire le Duc, étant à Ploermel le 20e. jour d'Avril de l'an 1240. donna un Edit, dans lequel il déclare, 1°. qu'il chasse les Juifs de toute la Bretagne & qu'il ne les souffrira plus sur ses terres, ni sur celles de ses sujets; 2°. Qu'il abolit toutes les dettes contractées avec les Juifs, de quelque nature qu'elles soient; 3°. Que les biens meubles ou immeubles, engagés pour fureté de ces dettes, retourneront aux débiteurs ou à leurs héritiers, excepté ce qui a été vendu juridiquement aux Chrétiens; 4°. Que personne ne sera recherché pour la mort des Juifs tués jusqu'à cette heure; 5°. Qu'il empêchera que les dettes contractées avec les Juifs sur les terres de son pere, ne soient payées: & enfin qu'il fera confirmer son Edit par le Roi de France. Le Duc s'engagea par serment à garder cette Ordonnance toute sa vie, & se soumit, en cas d'infraction, aux censures de l'Eglise. Il soumit tous ses successeurs au même serment, & il défendit de leur rendre hommage, avant qu'ils se fussent acquitté de ce devoir. Les Prélats & les Barons jurerent aussi de leur côté, qu'ils ne souffriroient plus les Juifs sur leurs terres.

Guerre de Leon.
Actes de Bret. to. 1. *col.* 874. 887. 911.

Depuis la mort de Guyomarch VII. du nom Comte de Leon, la Basse-Bretagne étoit assez tranquille. Ce Seigneur étoit du nombre des Barons, qui firent hommage l'an 1230. au Roi de France, & prirent son parti contre Pierre Mauclerc. Il mourut vers l'an 1238. & laissa un fils nommé Hervé, qui céda au Duc la Ville, le Château & le Port de Brest par Traité passé à Kimperlé au mois de Mars l'an 1240. & lui fit hommage de tous ses Fiefs. A peine ce Traité fut-il conclu, que Hervé de Leon III. du nom Seigneur de Châteauneuf déclara la guerre au Duc, sans qu'on en sçache la raison. Il avoit épousé une parente du Duc, fille & héritiere de Hugues, Seigneur de Châteauneuf en Timeray: mais les alliances les plus étroites ne sont pas toujours assez fortes, pour empêcher les dissentions que des intérêts particuliers causent dans les familles. Les troupes de Hervé brûlerent Kimperlé, & il faisoit encore la guerre l'an 1241. qui est celui de sa mort. Il laissa un fils de même nom & de même caractère. Le Duc, voulant prévenir les suites de la mauvaise volonté du jeune Hervé, gagna une partie de ses vassaux nobles, qui lui firent serment de fidélité.

Ibidem col. 111. 852. 921.

AN. 1241.

Mort d'Eleonore de Bretagne.
Chron. Triveti tom. 8. *Spicilegii pag* 588.
Math. Paris. pag. 389.
Actes de Bret. to. 1. *col.* 905.

Ce fut vers le même temps que la Princesse Eléonore, fille aînée du Duc Geoffroi, & de la Duchesse Constance, mourut à Bristol. Il y avoit plus de 40. ans que cette infortunée Princesse étoit prisonniere, & gardée à vûe par des gens d'Armes. Sentant sa derniére heure approcher, elle déclara qu'elle vouloit être enterrée dans l'Abbaye des Religieuses d'Ambresbury, à qui elle donna, sous le bon plaisir du Roi, la Seigneurie de Melkceham. Cette nouvelle calma les inquiétudes du Duc, qui craignoit toujours, qu'Eléonore ne fût mariée à quelque Prince puissant, qui voulût faire valoir ses droits. Comme elle étoit aînée de la Duchesse Alix, ses droits étoient incontestables sur la Bretagne.

Le Duc est fait Chevalier à Melun.
Joinville pag. 48.

Le Duc, ayant pacifié les troubles de ses Etats, alla à la Cour, qui étoit alors à Melun. Le Roi le reçût favorablement, & le fit Chevalier le 8. jour de Septembre. Il avoit fait quelques mois auparavant le même honneur à son frere Alphonse, & lui avoit donné les Comtés de Poitou & d'Auvergne. Pour le mettre en possession de cet apanage, il prit la route de Saumur, où il tint sa Cour *pleniere* avec une magnificence digne de lui. Entre les Seigneurs qui s'y trouverent, les plus considérables furent Thibaud Roi de Navarre, & Pierre Mauclerc, l'un & l'au-

AN. 1241.

tre revenus depuis quelque temps de la Terre-Sainte, les Comtes de Bretagne, de la Marche, d'Artois & de Soissons, Imbert de Beaujeu depuis Connétable de France, Enguerrand de Couci & Archambaud de Bourbon. Le Roi déclara à tous ces Seigneurs le sujet de son voyage, & les invita à un grand repas, qui fut servi à deux tables. A la premiere, étoit le Roi avec Alphonse Comte de Poitou, Pierre Mauclerc, Jean Duc de Bretagne & le Comte de la Marche. Le Comte d'Artois y fit la fonction de Grand-Maître d'Hôtel. A l'autre table, étoient le Roi de Navarre & plusieurs Seigneurs, servis par le sire de Joinville, Grand Sénéchal de Champagne. Imbert de Beaujeu, Enguerrand de Couci, Archambaud de Bourbon & plus de trente Chevaliers, faisoient la garde pendant le repas.

Révolte du Comte de la Marche.

Titres du Roi, Layette Poitou. *Joinville pag.* 50. *Math. Paris. pag.* 579.

De Saumur le Roi se rendit à Poitiers, où le nouveau Comte reçût les hommages de ses sujets. Le Comte de la Marche s'acquitta de ce devoir, comme les autres Seigneurs; mais il ne tint pas sa parole. Dès qu'il fut hors de Poitiers, la Reine Isabelle son épouse lui reprocha sa lâcheté, le fit ressouvenir des engagemens qu'il avoit contractés avec le Roi d'Angleterre, & l'obligea à reparer par quelque action d'éclat, la honteuse démarche qu'il venoit de faire. Pour satisfaire cette femme impérieuse, il assembla des troupes & se retira à Luzignan, d'où ses gens firent des courses jusqu'aux portes de Poitiers. Le Roi fut extrêmement surpris d'une conduite aussi séditieuse; comme il ne s'attendoit nullement à une guerre, il avoit amené très-peu de monde avec lui, & il fut obligé de demeurer pendant quinze jours renfermé dans la Ville, sans oser en sortir. Cependant ayant eu un pourparler avec le Comte & la Comtesse hors de Poitiers, il retourna sans aucun mal à Paris. Il laissa à Poitiers son frere Alphonse, qui apprenant chaque jour les menées du Comte de la Marche, voulut enfin l'obliger à renouveller son hommage. Il l'envoya prier de se rendre à Poitiers pour les fêtes de Noel. Le Comte y étant arrivé, Alphonse lui déclara ses intentions. Il répondit qu'il étoit disposé à tout, & qu'il le satisferoit le lendemain. Mais ayant rendu compte à sa femme de tout ce qui s'étoit passé, elle l'engagea à se déclarer & à rompre ouvertement avec Alphonse. Dès le lendemain il se fit escorter par un grand nombre de gens armés, & alla trouver Alphonse, qui l'attendoit à dîner. Bien loin de s'acquitter de sa promesse, il lui parla de la maniere la plus audacieuse: « Vous m'avez trompé, » lui dit-il, pour m'engager à vous faire hommage: maintenant je reconnois mon » erreur, & vous déclare que je ne serai jamais homme de celui qui a envahi le » Comté de Poitou sur Richard mon beau-fils, tandis qu'il étoit occupé à com- » battre les ennemis du nom Chrétien, & à tirer des fers la Noblesse Françoise. Après ce discours il se retira avec ses gens, qui avoient leurs arbalêtes bandées. Il fit ensuite mettre le feu à la maison, où il étoit descendu, monta sur un cheval de bataille & partit comme une éclair.

AN. 1242.

Joinville pag. 53.

Alphonse donna avis au Roi son frere de tout ce qui s'étoit passé à Poitiers, & le Roi se disposa à la guerre. Le Comte de la Marche, qui s'y étoit attendu, leva des troupes & mit ses Places en état de défense. Il envoya aussi sommer le Roi d'Angleterre de passer la mer, comme il le lui avoit promis. Pour accélerer son départ il lui manda, qu'il n'étoit pas nécessaire qu'il amenât des troupes; qu'en arrivant en France, il y trouveroit une armée prête à exécuter ses ordres; que le Roi d'Aragon, le Comte de Toulouse, & toute la Noblesse de Poitou & de Gascogne, n'attendoient que sa présence pour se déclarer; & qu'il pensât seulement à apporter beaucoup d'argent. Henri n'en manquoit pas: mais comme on ne peut trop en avoir dans la guerre, il saisit cette occasion pour convoquer son Parlement, & pour lui demander du secours. Le Parlement lui rappella le mauvais succès des guerres qu'il avoit faites en France, blâma celle qu'il vouloit entreprendre dans un temps de Trève; & lui refusa absolument tout secours. Nonobstant ce refus, Henri fit équipper des Vaisseaux pour son passage, & engagea plusieurs Seigneurs à le suivre en France, surtout Richard son frere, qui étoit nouvellement arrivé de la Terre-Sainte, & à qui il confirma la donation du Comté de Poitou.

Cependant le Roi de France, informé de la résolution prise par le Roi d'Angleterre, se prépara de son côté à la guerre. Après avoir consulté tous les Seigneurs, qui se trouverent à Paris, il fit équipper à la Rochelle quatre-vingt Vaisseaux pour la garde des Cotes du Poitou, manda les Communes, fit faire un grand nombre de machines de guerre pour les siéges, & convoqua tous les Seigneurs



AN. 1242.

Le Duc de Bretagne suit le Roi en Poitou.
Actes de Bret. to. 1. col. 803.
Joinville pag. 55.

qui devoient le service militaire, par un Ban qui fut publié à Chinon le lendemain de l'Octave de Pâques. Le Duc de Bretagne & son pere, les Comtes de Vendôme, de Dreux, de Saint Pol & de Boulogne, le Vicomte de Châteaudun & Robert de Bomez, furent du nombre des Seigneurs qui se soumirent au Ban. Le Duc profita de l'occasion pour donner atteinte aux Priviléges des vassaux de l'Evêque de Nantes, qui prétendoient n'être point obligés de le suivre hors les limites de leur Diocèse. Il les fit sommer de se rendre à son *Ost*, & de le suivre en Poitou; plusieurs obéirent; mais il y en eut un grand nombre, qui aimerent mieux être pillés & mis à l'amende, que de ne pas jouir de leurs Priviléges.

Toutes les troupes étant assemblées près de Chinon, le Roi en fit la revûe sur la fin du mois d'Avril. Son Armée se trouva composée de quatre mille Chevaliers, & de vingt mille hommes de trait, conduits par des Ecuyers & des Sergens-d'armes. Pour profiter du temps & du retardement du Roi d'Angleterre, Louis entra sur les terres du Comte de la Marche, & assiégea Fontenai-le-Comte. Cette Place étoit défendue par quarante Chevaliers, & un bon nombre de Soldats. Le Comte n'osant paroître en campagne, distribua ses troupes dans les Places, en attendant l'arrivée du Roi d'Angleterre. Les Poitevins & les Gascons, épouvantés de l'approche des troupes Françoises, couperent les vignes & les arbres fruitiers, empoisonnérent les fontaines, bouchérent les puits, labourérent les prés, & brûlérent les foins. Cette maniere de se défendre causa une grande disette dans le pays, dont l'Armée Françoise souffrit beaucoup sur la fin de la campagne.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Roi d'Angleterre s'embarqua avec la Reine son épouse, le Comte Richard son frere, sept autres Comtes & trois cens Chevaliers. C'étoit peu de chose en comparaison de l'Armée Françoise; mais en récompense Henri avoit trente barrils de sterlings. Il mit à la voile le 15. de Mai, & se rendit en deux jours à la Pointe de S. Mahé, où il assista au Service Divin le 18. qui étoit un Dimanche. S'étant rembarqué le lendemain, il aborda le mardi à Royan en Xaintonge, où il fit quelque séjour. Après avoir conféré avec Renaud de Pons & les autres Seigneurs du pays, il envoya deux Ambassadeurs vers le Roi Louis pour lui demander les raisons qu'il avoit eues de violer la Trève, qui devoit encore durer trois ans.

Le Roi, sans rien perdre de sa modération, répondit aux Ambassadeurs, que, bien loin de violer la Trève, il étoit disposé à la prolonger encore pour trois ans; que c'étoit le Roi leur maître qui la violoit ouvertement, en venant avec une Flotte soutenir des sujets rebelles à leur Souverain; que les Comtes de Toulouse & de la Marche n'étoient point compris dans le Traité de Trève, & que c'étoit leur félonie, qui lui avoit mis les armes à la main pour les punir comme des traitres & des parjures. Mathieu Paris ajoute, que le Roi offrit de rendre aux Anglois le Poitou & une partie de la Normandie, en exécution du serment, que Louis VIII. avoit fait à Londres, lorsqu'il y fut abandonné de la Noblesse d'Angleterre; mais notre Histoire ne fait aucune mention de cette proposition. Quoiqu'il en soit, les Ambassadeurs retournerent vers leur Prince, & lui rapporterent tout ce qu'ils avoient vû & entendu. Henri, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour couvrir l'injustice de son procedé, envoya sur le champ quelques Templiers vers le Roi Louis, pour lui déclarer la guerre.

Sur cette dénonciation le Roi protesta en présence de tous les Seigneurs de sa Cour, qu'il étoit extrêmement affligé de la guerre, qu'il alloit faire au Roi d'Angleterre; mais qu'il y étoit contraint pour la conservation des droits de sa Couronne. Il donna ensuite des ordres pour presser vivement le siége de Fontenai, qui se rendit au bout de quinze jours. Le fils du Comte de la Marche, qui commandoit dans cette Place & les Chevaliers qui s'y trouvérent, furent faits prisonniers & envoyés à Paris. Après la conquête de Fontenai, que les ennemis regardoient comme imprenable, plusieurs Capitaines apportérent au Roi les clefs de leurs Forteresses, & n'attendirent pas qu'on les attaquât. Le Roi garda les meilleures & fit raser les autres. La reddition de toutes ces Places lui ayant ouvert le chemin jusqu'à la Charente, il s'approcha de Taillebourg.

Exploits des Bretons sur mer.
Math. Paris. pag. 399.

Cependant le Roi d'Angleterre, outré de la perte de tant de Villes, donna ordre aux Gouverneurs de ses Places maritimes de se mettre en mer, & de ne faire aucun quartier aux François. Ses ordres furent exécutés, non seulement à l'égard des

des François, mais sur les Anglois même; car les Pyrates n'épargnent personne, & ne connoissent d'autre souverain que leur intérêt. Louis de son côté ordonna au Duc de Bretagne & aux Gardes des côtes de Poitou, de Normandie & de Picardie de donner la chasse aux Anglois & de n'épargner ni leurs corps, ni leurs biens. En peu de tems les Pyrates furent dissipés & contrains d'implorer le secours de l'Archevêque d'Yorch, à qui le Roi Henri avoit laissé l'administration de ses Etats. Les Armateurs Bretons, Poitevins & Normans attaquérent une flotte chargée d'hommes & d'argent, que Richard du Bourg conduisoit à Bourdeaux. Ils le contraignirent de reprendre le chemin d'Angleterre, d'où ses vaisseaux furent repoussés par une tempête sur diverses côtes. La plûpart de ses gens moururent des fatigues de la mer, & l'argent dont il étoit chargé, fut perdu. AN. 1242.

Toutes ces pertes dérangérent beaucoup les affaires du Roi Henri, qui après avoir passé quelques jours à Xaintes, vint camper à Tonnai-Charente. Il n'y fut pas long-tems sans apprendre, que Louis marchoit vers Taillebourg, dans le dessein de passer la Charente sur le Pont de cette Ville. Pour rompre ce dessein Henri alla se poster vis-à-vis de Taillebourg, qui avoit déja ouvert ses portes à Louis. Son armée étoit composée de seize cens Chevaliers, de vingt mille hommes de pied & de sept cens Archers. Il s'empara d'abord de la Tour qui étoit à la tête du Pont, dont il donna la garde à son frere Richard; après quoi il s'éloigna du bord de la riviere d'environ deux portées d'arc. Quelques Officiers François prirent ce mouvement pour une retraite, & crurent que les ennemis avoient peur. Dans cette persuasion ils attaquérent le Pont à la tête de cinq cens hommes, & engagérent l'action sans aucun ordre. A leur exemple plusieurs se jettérent dans les batteaux, que le Roi avoit fait assembler sur la riviere, & gagnérent l'autre bord.

Bataille de Taillebourg. *Joinville pag.* 56.

Les Anglois soutinrent vaillament l'attaque du Pont, qui étoit très-étroit. Leur longue résistance rallentit l'ardeur des François, qui commencérent à reculer. Le Roi qui étoit accouru au bruit, les ranima par sa présence & encore plus par son exemple. Il s'avança lui-même le sabre à la main, & se jetta dans le plus fort de la mêlée. Suivi de plusieurs Seigneurs il poussa les Anglois hors du Pont, & s'en rendit maître. Cet avantage ne fit qu'augmenter le péril; car les soldats ne passant qu'à la file sur le Pont & dans les batteaux, le Roi se trouva exposé à toute l'armée ennemie avec une troupe si médiocre, que les Anglois étoient cent contre un. Cependant il soutint tous leurs efforts avec l'ardeur qu'inspire un premier succès, & donna le tems à ses troupes de se ranger en bataille. Enfin les Anglois lâchérent le pied, & furent poursuivis l'épée dans les reins jusqu'à Xaintes. Plusieurs François, emportés par la foule, entrérent dans la Ville, & y furent faits prisonniers. Après cette action le Roi fit passer le reste de son armée sur le pont de Taillebourg, & établit son camp dans le lieu, que le Roi d'Angleterre venoit de quitter. Dès le lendemain une partie de ses troupes fouragea la campagne jusques sous les murs de Xaintes, & en ravagea les environs.

Le Roi d'Angleterre, chagrin de la bataille qu'il venoit de perdre & des suites qu'elle devoit avoir, envoya chercher le Comte de la Marche, & lui fit de grands reproches sur ce qu'il l'avoit engagé mal à propos dans cette guerre, sans lui tenir la parole qu'il lui avoit donnée. Il lui demanda, où étoient les Rois de Navarre & d'Arragon, le Comte de Toulouse & ces nombreuses troupes, qu'il lui avoit promises, en lui écrivant qu'il ne falloit que de l'argent? Le Comte répondit qu'il ne lui avoit jamais mandé cela, & que si quelqu'un lui avoit fait de pareilles promesses de sa part, c'étoit la Reine son épouse, qui lui avoit joué ce mauvais tour. Il s'étendit beaucoup sur la haine que cette Princesse portoit à la France, sur son ambition insatiable & sur le zéle aveugle qu'elle avoit pour l'aggrandissement de son fils. De telles raisons ne satisfirent pas le Roi d'Angleterre; aussi se séparérent-ils fort mécontens l'un de l'autre.

Le Comte, voyant que toute la perte dans cette guerre étoit de son côté, envoya secretement l'Evêque de Xaintes vers Pierre Mauclerc son ancien ami & le complice de ses premieres révoltes, qui étoit dans le camp du Roi de France. Il le pria de négocier son accommodement de concert avec le Prélat, & de laisser cependant le tout à la discretion du Roi. Le Prélat & le Comte allérent trouver le Roi; mais, si l'on en croit Mathieu Paris, ce fut le Comte qui négocia

Le Comte de la Marche traite avec le Roi par la médiation de Pierre Mauclerc. *Joinville pag.* 60. *Math. Paris. pag.* 400. *& seq.*

AN. 1242.

tout, & qui suggera au Roi une partie des conditions de l'accommodement. Le Roi toujours porté à la clémence, fit grace au Comte de la Marche ; il ne voulut pas même user de ses droits, ni le dépouiller de ses terres, quoiqu'il méritât cette privation : mais pour s'assurer de sa fidélité toujours chancellante il lui accorda la paix, à condition que toutes les Places qu'il avoit conquises, demeureroient à perpétuité unies au Comté de Poitou ; que le Roi seroit quitte de la somme de dix mille livres, qu'il lui payoit annuellement pour la garde des Marches du Poitou ; que tous les Traités faits avec le Comte par les Rois de France où les Comtes de Poitou, seroient annulés ; que le Roi pourroit faire Paix ou Trève avec le Roi d'Angleterre sans le consentement du Comte de la Marche & sans qu'il y fut compris ; qu'il serviroit pendant trois ans avec une compagnie de deux cents hommes contre tel ennemi qui lui seroit marqué ; & que pour gage de sa fidélité le Roi auroit pendant trois ans la garde des Places, dont on lui laissoit la jouissance, & dont il feroit hommage lige au Roi ou au Comte de Poitou.

Le Comte de la Marche trouva ces conditions si dures, qu'il en demeura tout consterné, & fut quelque temps sans pouvoir parler, tant il étoit pénétré de douleur. Mais Pierre Mauclerc lui ayant représenté, qu'il valoit mieux sauver une partie de ses biens, que de les perdre tous, il prit son parti, & porta lui-même le Traité signé au Roi. Il se jetta à ses pieds & lui demanda pardon. La Reine son épouse, dont l'orgueil ne fut jamais si humilié qu'en cette occasion, y parut aussi en posture de suppliante avec ses enfans. En exécution du Traité qui venoit d'être conclu, le Roi fit promettre au Comte de la Marche, qu'il accompagneroit Pierre Mauclerc avec ses troupes contre le Comte de Toulouse, que l'on s'étoit aussi proposé de châtier.

Fuite du Roi d'Angleterre & décadence de son parti.

Le Roi d'Angleterre ne fut informé de la conclusion de ce Traité, que lorsqu'il alloit être investi dans Xaintes par l'Armée Françoise. Pour éviter le danger dont il étoit menacé, il monta à cheval & se rendit tout d'un trait à Blaye. Il fut accompagné de quelques Seigneurs, qui se trouverent prêts à partir ; le reste de l'Armée suivit en desordre, sans provisions & sans vivres. Les bagages furent abandonnés, & les François en profiterent. Henri ne se croyant pas encore en sureté à Blaye, gagna Bourdeaux, & mit la Garonne entre lui & les François. Louis se consola d'avoir manqué le Roi d'Angleterre, par la reddition de Xaintes, où il fut reçu avec de grands applaudissemens de la part du Clergé & du Peuple. Il en sortit aussi-tôt pour suivre l'Armée ennemie, dont plusieurs Soldats furent pris. Une maladie l'arrêta près de Blaye, & l'empêcha d'aller plus loin.

La fuite du Roi d'Angleterre & la reddition de Xaintes, acheverent de ruiner son parti en Poitou & en Xaintonge. Le Comte de la Marche avoit déja fait son accommodement ; Renaud de Pons, Guillaume l'Archevêque, le Vicomte de Thouars, & autres Seigneurs firent leur paix en se livrant eux-mêmes & leurs Places à la clémence du Roi. Plusieurs Villes, que le Roi d'Angleterre tenoit dans ces quartiers-là, ouvrirent leurs Portes & se rendirent sans aucune résistance, excepté Montauban & quelques Châteaux voisins de cette Ville. Tant de pertes obligérent le Roi d'Angleterre à demander la paix comme les autres. L'intérêt de l'Etat demandoit, que les Anglois fussent chassés de la France, dont ils n'avoient cessé de troubler le repos, depuis qu'ils y étoient entrés. Mais les chaleurs excessives avoient causé tant de maladies dans l'Armée, qu'il étoit mort plus de quatre-vingt Seigneurs portant banniére, & plus de vingt-mille Soldats. D'ailleurs le Roi ne se portoit pas bien, & il étoit à craindre que les fatigues de la campagne ne l'arrêtassent tout-à-fait. Cette considération détermina le Conseil à écouter les propositions du Roi d'Angleterre : mais au lieu de la paix, on lui accorda seulement une Trève de cinq ans. Après ce Traité le Roi pourvût à la fureté du pays, & retourna à Paris, où sa santé se rétablit.

Trève de cinq ans entre la France & l'Angleterre.

AN. 1243.

Le Comte Richard retourna aussi en Angleterre, & laissa le Roi son frere à Bourdeaux. Henri séjourna dans cette Ville jusqu'au mois d'Octobre de l'année suivante, soit pour tenir les Gascons dans l'obéissance, soit pour ne paroître pas en Angleterre, jusqu'à ce que le temps y eut effacé les idées de sa honteuse expédition. Il obligea les Gascons à reconnoître pour leur Seigneur, le Prince Edouard son fils, quoiqu'il n'eut encore que trois ans. Il confirma aussi le 12. Mars la Trève, qui avoit été conclue six mois auparavant avec la France. Cette ratifi-

cation n'empêcha pas les Bretons, qui depuis long-temps tenoient la mer, de continuer leurs pirateries sous les ordres de Pierre Mauclerc. Les Gardes des cinq Ports d'Angleterre s'en plaignirent à l'Archevêque d'Iork, qui en donna avis au Roi Henri résidant à Bourdeaux. Sur les remontrances de ce Prince, le Roi de France ordonna, que Pierre Mauclerc rendroit tout ce qu'il avoit pris sur les Anglois depuis la publication de la Trève. Nonobstant cet ordre, Mauclerc continua encore ses courses sur mer. Le Roi Henri en ayant été informé, manda à l'Archevêque d'Iork, à l'Evêque de Carlille, & à Guillaume de Chantelou, de faire armer tous les Vaisseaux des cinq Ports, afin de contraindre Pierre Mauclerc à l'observation de la Trève, & à la restitution de tout ce qu'il avoit pris depuis qu'elle étoit publiée. La conduite que Mauclerc tenoit dans ces circonstances, étoit plus conforme à ses inclinations, qu'aux intérêts du Duc de Bretagne son fils. Ce Prince avoit envoyé l'Abbé de S. Gildas vers le Roi d'Angleterre, pour lui demander la restitution du Comté de Richemont. Henri écrivit au Duc, & le pria de lui faire sçavoir dans un certain temps, quel avantage reviendroit à l'Angleterre de cette restitution. Il étoit à la Reole, lorsqu'il écrivit cette Lettre, & ne tarda pas à repasser la mer.

AN. 1243.

Pirateries de Pierre Mauclerc & des Bretons.

Math. Paris. pag. 406. 407.

Math. Westmonasti pag. 310.

Actes de Bret. to. 1. col. 921. 922.

Le Duc de Bretagne demande la restitution de Richemont.

Aussi-tôt que Louis eut appris le départ de Henri, il travailla à s'assurer de la fidelité de ses sujets, & à maintenir la tranquillité dans son Royaume. Plusieurs Seigneurs François, entr'autres les Normans, avoient des Fiefs en Angleterre. Lorsqu'il y avoit guerre entre les deux Nations, ces Seigneurs se déclaroient pour celui, dont ils tenoient le plus considérable de leurs Fiefs. Le Prince contre qui ils servoient, faisoit saisir le reste de leurs Fiefs, qui se trouvoient dans ses Etats, à condition de les rendre après la guerre finie. Cet usage ne s'observoit pas seulement entre les sujets des Souverains, mais encore entre les vassaux nobles des Seigneurs particuliers. Le Roi voulant connoître quels étoient ses amis ou ses ennemis, tint une Assemblée à Paris, dans laquelle il déclara aux Seigneurs qui tenoient des Fiefs en France & en Angleterre, qu'il leur laissoit une entiere liberté de se choisir un Seigneur; mais qu'il vouloit qu'ils se déterminassent pour la France ou pour l'Angleterre, alleguant à ce propos les paroles de J. C. *Personne ne peut servir en même-temps deux maîtres.* Après la publication de ce Réglement les uns abandonnérent les fonds qu'ils avoient en France, & passerent au service du Roi d'Angleterre; les autres aimerent mieux perdre ce qu'ils avoient en Angleterre, que de quitter leur Patrie. Il n'y avoit rien dans cette Loi, qui ne fut très avantageux au bien Public, qu'un bon Citoyen doit préférer à ses propres intérêts. Mais le Roi Henri en fut si choqué, qu'il confisqua sur le champ toutes les terres, que les François possédoient dans ses Etats. Il ne garda aucun ménagement, & ne proposa point l'option, comme avoit fait le Roi de France. Les Seigneurs Normans furent si irrités de sa démarche, qu'ils firent tous leurs efforts pour engager le Roi Louis à lui déclarer la guerre, prétendant que cette confiscation donnoit atteinte à la Trève. Mais il les adoucit par ses liberalités, & ne jugea pas à propos de recommencer une guerre si funeste aux deux Nations.

AN. 1244.

Réglement du Roi S. Louis pour prévenir les troubles.

Math. Paris. pag. 614.

Tandis que le Roi s'appliquoit à maintenir la paix dans ses Etats, & à prévenir tout ce qui pouvoit la troubler, il fut attaqué d'une violente fiévre & d'une dissenterie, qui en peu de jours le réduisirent à l'extrêmité. Il tomba même dans une si profonde léthargie, qu'on douta s'il étoit mort ou vivant. Une Dame de la Cour qui l'avoit toujours assisté pendant sa maladie, le croyant passé, voulut lui couvrir le visage; mais une autre s'y opposa, soutenant qu'il n'étoit pas encore mort. Enfin il revint de cet assoupissement, & Dieu lui ayant rendu la parole, il demanda la Croix de Pelerin. Guillaume Evêque de Paris le satisfit, & lui présenta une Croix qu'il baisa avec beaucoup de dévotion. Il fit vœu en même-tems de faire le voyage d'outtremer, & d'employer la vie, que Dieu lui avoit rendue à délivrer la Terre-Sainte de la tyrannie des Mahométans. La Cour fut aussi consternée de ce vœu, qu'elle l'avoit été du danger extrême, où elle avoit vû le Roi un moment auparavant. La fiévre diminua peu à peu & le Roi recouvra une parfaite santé. Il n'exécuta pas sur le champ son dessein; une expédition de cette importance demandoit des préparatifs : mais il écrivit aux Chrétiens de la Terre-Sainte pour les encourager, & pour les assurer, qu'il iroit bien-tôt à leur secours.

AN. 1245.

Le Roi tombe malade & prend la Croix.

Joinville ch. 17.



An. 1245.
Etat de la Terre-Sainte.
Math. Parif. pag. 462.

Les Chrétiens de Syrie avoient besoin d'un aussi puissant secours, que celui dont le Roi sembloit les assurer. Les Templiers avoient envoyé des Députés au Sultan de Babilone pour demander la prolongation de la Trève, qu'ils avoient faite avec lui : mais le Sultan au lieu de les satisfaire, avoit mis leurs Députés en prison, & les y avoit retenus pendant six mois. Il renouvella ensuite la Trève; mais il en excepta Gaze, S. Abraham, Sicar & Varan. Son dessein étoit d'amuser les Chrétiens, jusqu'à ce qu'il eût vaincu les Sultans de Damas & de Crak, & qu'il fût en état de leur faire mieux sentir ce qu'ils devoient attendre de lui. Les Templiers, choqués de cette conduite, traitérent avec les Sultans de Damas & de Crak, qui leur rendirent tout ce qui leur appartenoit aux environs du Jourdain, excepté quelques Places de peu de conséquence. Ce Traité obligea le Sultan de Babylone de faire alliance avec les Corasmins, qui venoient d'être chassés des confins de la Perse par les Tartares. Il les envoya dans la Palestine & leur promit de les suivre dans peu, avec des forces considérables. Les Corasmins étoient une Nation très-guerriere & très-féroce. A peine furent-ils dans la Palestine, qu'ils y mirent tout à feu & à sang, pillérent Jérusalem, & y firent mille profanations dans l'Eglise du saint Sépulchre, que les autres Sarrasins avoient jusqu'alors épargnée.

Robert, qui d'Evêque de Nantes avoit été fait Patriarche de Jérusalem, exhorta les Chrétiens à prendre les armes pour chasser les Corasmins de la Palestine. Il les rassembla en un corps d'armée, auquel se joignirent les Chevaliers du Temple, de l'Hôpital & de l'Ordre Teutonique, les Sultans de Damas & de Crak. Les deux armées se rencontrérent auprès de Gaze le 17. Octobre & se battirent pendant deux jours. Le grand nombre des Corasmins prévalut & leur fit remporter une victoire complette. Les Chrétiens perdirent plus dans cette action, que les Sarrasins, parce que ces derniers tournérent le dos, & laissérent les autres exposés à la boucherie. Gautier de Brienne & le grand Maître de l'Hôpital furent faits prisonniers; les grands Maîtres du Temple & de l'Ordre Teutonique furent tués; & des trois Ordres de Chevaliers il ne resta après la bataille que trente-trois Templiers, vingt-six Hospitaliers & trois Teutoniques : tout le reste périt ou fut pris. Le Patriarche & Philippe de Monfort Porte-Enseigne de l'armée, se retirérent à Iafa & à Acre avec les débris de l'armée. C'est ce que l'on apprend des lettres, que le Patriarche écrivit en Europe le 25. de Novembre pour demander du secours aux Chrétiens d'Occident.

Croisade publiée en France.
Nangius de gestis Ludovici.
Math. Parif. pag. 683.

Tel étoit l'état des affaires de Syrie, lorsque le Roi de France prit la Croix, & fit part de son dessein aux Chrétiens d'Orient. Mais comme il voulut faire ce voyage avec tout le cortége qui convient à un grand Roi, il pria le Pape Innocent IV. qui s'étoit retiré à Lyon, pour ne pas tomber entre les mains de l'Empereur Fréderic, de faire publier une nouvelle Croisade. Pour satisfaire à sa priére le Pape envoya en France le Cardinal Odon de Châteauroux Evêque de Frescati pour prêcher la Croisade. Odon étoit François de nation, & avoit été Chancelier de l'Université de Paris.

Plaintes des Evêques de Bretagne contre le Duc.
Actes de Bret. to. 1. col. 928.

Cependant le Duc de Bretagne marchoit sur les traces de Pierre Mauclerc son pere, & n'avoit aucune attention à la Bulle de Gregoire IX. Tous les Evêques Bretons s'en plaignirent au Pape Innocent IV. qui ordonna que dans toute la Bretagne on n'auroit aucun commerce avec les Excommuniés; qu'ils ne seroient admis à faire aucune fonction publique, tandis qu'ils seroient sous l'excommunication; que l'Eglise seroit maintenue dans ses libertés; que l'on payeroit *le Tierçage* suivant la coutume; que les dernieres volontés des mourans seroient accomplies dans toute leur étendue; que le Duc & ses Officiers seroient obligés de protéger l'Eglise & ses Ministres; que les causes qui auroient rapport à l'usure, au violement de foi & autres matieres spirituelles, ne pourroient être agitées que dans le for Ecclésiastique; que le Duc & ses Officiers ne s'opposeroient point à la restitution des dixmes usurpées par les Laïques; & enfin que tout ce qui avoit été réglé par Grégoire IX. tant sur l'article des Excommuniés, que sur celui des legs pieux, seroit exactement observé. L'exécution de cette Bulle fut commise à l'Evêque du Mans : mais comme le Pape n'avoit entendu qu'une des Parties, il se contenta de menacer de la colere de Dieu & de celle des Saints Apôtres ceux qui contreviendroient à ses ordres.

Le Duc fit peu de cas de ces menaces, & bien loin de restituer ce qu'il avoit usurpé, il ne pensa qu'à augmenter ses revenus. Il avoit déja envoyé l'Abbé de S. Gildas vers le Roi d'Angleterre pour lui demander la restitution du Comté de Richemont, & ne l'avoit pas obtenue. Henri l'ayant prié de lui faire sçavoir quelle utilité l'Angleterre retireroit de cette restitution, il l'alla trouver à Vildefor, où il s'expliqua sur cette question. Le réglement que le Roi de France avoit fait pour ses vassaux qui tenoient des Fiefs en Angleterre, rendoit l'accommodement difficile. Mais comme ce réglement pouvoit ne pas regarder le Duc de Bretagne, il fut arrêté que le Comté de Richemont seroit estimé par des Experts, & que le Duc en auroit la juste valeur. L'estimation monta à douze cents livres sterlings; Henri y ajouta de sa pure libéralité deux cents marcs d'argent, & s'obligea de faire payer deux mille marcs par an au Duc jusqu'à l'entier payement de la somme.

AN. 1245.
Traité du Duc avec le Roi d'Angletere pour Richemont.
Actes de Bret. T. I. col. 929.

Après ce Traité le Duc revint en Bretagne, où il apprit, que le Roi Louis avoit convoqué un Parlement à Paris pendant l'Octave de S. Denis. Il se rendit à cette assemblée, qui se trouva composée non-seulement des membres du Parlement, mais encore d'un grand nombre d'Evêques, d'Abbés & de Seigneurs, que le Roi avoit invités. C'est dans ce Parlement que le Cardinal Légat commença à faire les fonctions de sa mission. Ses discours, soutenus de l'autorité & de l'exemple du Roi, furent si efficaces, que plusieurs Prélats & Seigneurs prirent la Croix. Les Archevêques de Reims & de Bourges, les Evêques de Beauvais, de Laon & d'Orleans furent les premiers qui s'enrôlérent dans cette sainte Milice. Les principaux Seigneurs, qui se croisérent à l'exemple du Roi, furent ses trois freres Alphonse Comte de Poitiers, Robert Comte d'Artois, & Charles Comte d'Anjou, Pierre Mauclerc Comte de Braine, Jean Comte de Bretagne son fils, Hugues Duc de Bourgogne, Guillaume Comte de Flandres & Gui son frere, Hugues de Châtillon Comte de Saint Pol, & Gaucher de Châtillon son neveu, Hugues Comte de la Marche & Hugues le Brun son fils aîné, les Comtes de Bar, de Soissons, de Dreux, de Monfort, de Retel & de Salbruk, Philippe de Courtenai, Gautier de Joigni, Gilles de Mailli, Jean des Barres, Raoul de Coucy, Gausbert d'Apremont & Jean sire de Joinville Auteur de la vie de S. Louis.

Le Duc assiste au Parlement convoqué par saint Louis & y prend la Croix.
Nangius de gestis Ludovici.
Joinville chap. 17.

L'exemple des Princes & des premiers Seigneurs de l'Etat fit beaucoup d'impression sur la simple Noblesse & sur le peuple. Par tout où la Croisade fut prêchée, on s'empressa de prendre la Croix, & le Roi eut de quoi choisir parmi tout ce qui se présenta, pour former une armée florissante. Sa satisfaction eût été pleine & entiere, si le Roi d'Angleterre se fût mis au nombre des Croisés. Mais ce Prince répondit à l'Evêque de Berite, qui l'étoit allé trouver par ordre du Pape, qu'il étoit environné d'ennemis & épuisé d'argent, en guerre avec le Roi d'Ecosse & peu assuré de la fidélité des Gallois, en un mot hors d'état de pouvoir s'engager dans une guerre éloignée. Nonobstant ces raisons & les priviléges accordés aux Princes Croisés par les Conciles de Latran & de Lyon, Louis crut devoir renouveller la Trève faite avec l'Angleterre après la journée de Taillebourg, & le Pape se rendit garant du nouveau Traité.

AN. 1246.
Trève entre la France & l'Angleterre.
Math. Paris. pag. 691.

Tandis que les Evêques de Berite & de Frescati prêchoient la Croisade contre les ennemis du nom Chrétien, les Princes & les grands Seigneurs de France, las de la domination du Clergé, formérent une ligue entr'eux pour se délivrer de ce qu'ils appelloient la *tyrannie des Ecclésiastiques*. Mathieu Paris nous a conservé l'acte dressé par les Auteurs de cette ligue, & qui paroît être de la façon de Pierre Mauclerc. Nous le rapportons en entier, afin que le Lecteur puisse juger de la forme & du but de cette confédération.

AN. 1247.
Ligue des Princes & des Seigneurs contre le Clergé.
Math. Paris. 719.

» A tous ceux qui ces lettres verront, nous tous desquels les sceaux pendent à » cest présent escrit, faisons sçavoir, que nous par la foi de nos corps, avons » fiancé & sommes alliancé, tant nous comme nos oirs, à toujours aider les uns » aux autres, & à tous ceux de nos terres & d'autres terres qui voudront estre de » ceste Compagnie, à pourchasser, requerir & defendre nos droits & les leurs en » bonne foi envers la Clergie. Et pour ce que seroit griefve chose nous tous assem- » bler pour ceste besogne, nous avons eslu par le commun assent & octroi de » nous tous le Duc de Bourgogne, le Comte Pierre de Bretagne, le Comte

AN. 1247.

» d'Angoulême & le Comte de S. Pol, à ce que si aucun de ceste Communité mettra la centiesme part, par son serment, de la vaillance d'un an de la terre qu'il » tiendra. Et chacun riche homme de ceste Compagnie fera lever ces deniers » chacun an à son pouvoir à la Purification de Nostre-Dame, & les délivrera ou » il sera mestier pour ceste besogne, par lettres pendantes de ces quatre avant » nommez, ou de deux d'eux. Et si aucun avoit tort, & il ne vouloit laisser par » ces quatre avant nommez, il ne seroit point aidé de la Communité. Et si aucun » de ceste Compagnie étoit excommunié, par tort cogneu par ces quatre, que la » Clergie luy feist; il ne laisseroit aller son droit ne sa querelle pour l'excommu- » niement, ne pour autre chose qu'on lui fasse, si ce n'est par l'accord de ces » quatre, ou de deux de eux, ains poursuivroit sa droiture. Et si les deux des qua- » tre moureroient, ou alloient hors de la terre, les autres deux demeureroient, » mettroient autres deux en lieu de ces deux, qui auroient tel pouvoir, que est à » devant divisé. Et si avenoit que les trois ou les quatre allassent hors de la terre » ou mourrissent, les douze ou les dix de ceste Communité éliront autre quatre, » qui auront ce mesme pouvoir que les quatre devant dits. Et si ces quatre ou au- » cun de la Communité, par le commandement de ces quatre, faisent aucune be- » sogne, qui appartensist à ceste Communité, la Communité l'en délivreroit.

A la suite de cet acte se trouve un autre acte latin, que Mathieu Paris attribue à l'Empereur Fréderic. Ce second acte est rempli d'aigreur & de fiel contre les Ecclésiastiques, que l'on accuse de s'être insinués dans les Cours des Princes sous un extérieur humble & modeste pour se former ensuite une Jurisdiction, qui en absorbant celle des Princes, met souvent les enfans des esclaves sur la tête des enfans libres. Après quelques autres invectives il est défendu par cet acte de traduire personne aux Tribunaux Ecclésiastiques (excepté dans les causes d'hérésie, de mariage & d'usure,) sous peine de perdre ses biens & d'être mutilé. Le même acte enjoint aux Seigneurs établis par la Noblesse pour l'exécution de son réglement, d'y donner toute l'attention possible, afin que la Jurisdiction des Princes & des Seigneurs reprenne son ancienne splendeur, & que ceux qui se sont enrichis de la pauvreté, ne s'occupent plus que du ministère Apostolique, & fasse revivre dans l'Eglise la grace des miracles, qui semble en être bannie. Dans le fond, il étoit nécessaire d'opposer une digue à l'autorité temporelle des Ecclésiastiques, qui sous prétexte de spiritualité attiroient presque toutes les affaires à leurs Tribunaux, & alloient réduire les Princes à la condition de simples exécuteurs de leurs Sentences.

AN. 1248.

La Reine mere fait tous ses efforts pour détourner le Roi du voyage de la Terre-Sainte, & ne réussit pas.

Math. Paris. pag. 743. Nangis de gestis Ludovici.

Cette fameuse union, à laquelle les Grands du siécle sont redevables de la meilleure partie de leur autorité, se forma dans le tems que le Roi & ses principaux Sujets se préparoient à faire le voyage de la Terre-Sainte. Il n'est rien que la Reine-mere ne fît pour détourner le Roi son fils de cette entreprise. Quelque zèle qu'elle eût pour la gloire de Dieu, elle ne put jamais l'approuver. Elle mit l'Evêque de Paris dans son sentiment; & comme c'étoit lui qui avoit donné la Croix au Roi dans sa maladie, elle employa son autorité pour tâcher de l'ébranler. Ils allérent ensemble le trouver & lui représentérent vivement la situation présente de l'Europe, la mauvaise disposition des Princes voisins, le peu de fond que l'on pouvoit faire sur la fidélité de la Noblesse d'au-delà de la Loire, la jalousie du Roi d'Angleterre qui ne cherchoit que l'occasion de recouvrer ce qu'il avoit perdu en France, les mouvemens du Languedoc qui n'étoient qu'assoupis, la guerre du Pape avec l'Empereur qui mettoit l'Allemagne & l'Italie en combustion, la minorité des Princes ses enfans, les circonstances où il avoit fait son vœu & le peu de connoissance qu'il avoit alors. Le Roi sentit toute la force de leurs remontrances : mais comme ils prétendoient qu'il n'étoit pas dans une pleine liberté d'esprit, lorsqu'il avoit demandé la Croix, il l'ôta de dessus son épaule, la remit entre les mains de l'Evêque & déclara qu'il ne mangeroit point qu'il ne l'eût reprise. L'Evêque voyant qu'il n'y avoit plus rien à espérer, & que le Roi étoit inébranlable dans sa résolution, lui rendit la Croix, quoiqu'avec regret.

Départ du Roi pour la Terre-Sainte.

Math. Paris. pag. 749. Joinville c. 19. 21.

Après trois ans de préparatifs le Roi alla à S. Denis, où il reçut des mains du Cardinal-Légat l'étendart, le bourdon & les autres marques de Pélerin de la Terre-Sainte. Il sortit de Paris la veille de la Trinité l'an 1248. & prit la route de Lyon avec le Cardinal-Légat, qui devoit l'accompagner pendant tout le voyage.

De Lyon il se rendit à Aigues-Mortes, où il trouva tous les Croisés qui l'attendoient. Il s'embarqua le 25[e] jour d'Août, & arriva heureusement à Nicosie en Chypre le 20. de Septembre. Les Croisés passérent l'hyver dans cette Isle, & dans les Isles voisines; mais leur nombre diminua beaucoup par les maladies, dont ils furent affligés. Au retour de la belle saison le Roi déclara, que son dessein étoit d'attaquer le Sultan d'Egypte, qui étoit maître de la plûpart des lieux Saints, & qui étoit sans contredit le plus puissant des Sultans. Après cette déclaration tous les Croisés s'embarquérent, & se disposérent à mettre à la voile. Le Roi, avant que de quitter l'Isle de Chypre, tint un Conseil de guerre, dans lequel il fut arrêté, qu'on iroit droit à Damiette. Tous les Capitaines de vaisseaux eurent ordre de diriger leur voie vers cette ville, & mirent à la voile le 6. Juin, qui étoit la veille de la Pentecôte. La flotte étoit composée de dix-huit cents vaisseaux, sur lesquels étoient deux mille huit cents Chevaliers avec leur suite. La tempête dispersa un grand nombre de vaisseaux; le reste jetta l'ancre à la côte de Damiette le Jeudi après la Pentecôte. AN. 1249.

Prise de Damiette. Joinville chap. 21

Damiette est située sur un des bras du Nil à une demi-lieue de la mer. L'entrée de ce bras étoit défendue par la flotte des Sarrasins, & les rives étoient couvertes de leurs troupes de terre rangées en bataille. Le Roi ayant consideré cette disposition des ennemis, assembla les principaux Seigneurs de son armée pour les consulter sur ce qu'il convenoit de faire dans cette circonstance. La plûpart furent d'avis d'attendre, que toute l'armée fût rassemblée, avant de rien entreprendre. Le Roi n'approuva pas cette pensée, & y opposa des raisons si fortes, que tous revinrent à son sentiment, & la descente fut résolue pour le lendemain. Dès la pointe du jour les troupes descendirent dans les batteaux plats & abordérent avec tant d'intrépidité & de valeur, que les Sarrasins prirent la fuite & abandonnérent même Damiette. Le Roi y entra non avec la pompe & le faste d'un Conquérant, mais avec l'humilité d'un Prince véritablement Chrétien, qui fait à Dieu un hommage sincere de sa victoire. Il séjourna dans cette ville pendant trois mois, tant pour attendre l'arrivée de ses vaisseaux dispersés par la tempête, que pour n'être pas surpris par l'inondation du Nil, qui commence dans le mois de Juin & finit sur la fin de Septembre.

Siége de Babylone proposé. Joinville chap. 24

Les eaux du Nil étant rentrées dans leur lit, les Seigneurs pressérent le Roi de se mettre en campagne; mais il ne voulut rien faire jusqu'à ce que le Comte de Poitiers son frere fût arrivé. Enfin le Comte, qui étoit parti d'Aigues-Mortes au mois d'Août, débarqua heureusement à Damiette sur la fin d'Octobre. Aussi-tôt qu'il fut arrivé, le Roi assembla le Conseil de guerre, & demanda, si l'on devoit ouvrir la campagne par le siége d'Alexandrie ou par celui de Babylone, aujourd'hui le Grand-Caire. Pierre Mauclerc opina pour le siége d'Alexandrie, parce qu'il y avoit un bon Port dans cette ville, où l'on pouvoit mettre la flotte en sûreté, & faire des magasins de vivres. L'avis étoit sage & digne d'un Capitaine expérimenté : mais le Comte d'Artois se déclara pour le siége de Babylone, fondé sur ce que cette Place étant la Capitale d'Egypte, sa prise entraîneroit infailliblement celle de toutes les autres villes. Cet avis l'emporta sur celui de Mauclerc, & l'on se mit en campagne le vingtiéme jour de Novembre. Le Roi étant arrivé à la pointe qui sépare les deux bras du Nil, y établit son camp, tant pour donner du repos aux troupes, que pour délibérer sur la maniere dont on pourroit passer le bras oriental du Nil. On conseilla au Roi de faire une chaussée dans la riviere & de la pousser le plus que l'on pourroit de l'autre bord. Quoique ce travail fût infini, on l'entreprit néanmoins, sans en prévoir assez les suites. Pour soutenir les travailleurs on fit élever à la tête de la chaussée deux grands Befrois, dans lesquels on logea des Arbalêtriers & des Archers pour écarter les ennemis à coups de flêches. Derriere ces Befrois on construisit deux chats ou galleries pour aller à couvert dans les Befrois. Les Sarrasins ayant reconnu le dessein des Croisés, firent transporter de ce côté-là seize grosses machines, qui lançoient sans cesse des pierres contre les travailleurs & contre les Befrois. Trois mois se passérent dans ces travaux & ces combats, sans que la chaussée pût être faite, parce que les ennemis ruinoient quelquefois en un jour tout ce que l'on avoit fait en plusieurs. Ils brûlérent même les Befrois par le moyen de leur feu Gregeois.

Le Roi déconcerté de ce mauvais succès, étoit sur le point d'abandonner son

An. 1250.

Bataille de la Massoure.

Joinville chap. 29.

entreprise, lorsqu'un Bedouin fit offre de montrer un gué dans la riviere, où l'on pouvoit passer à cheval. Cette découverte ranima le courage des Croisés, qui étoient extrêmement fatigués des travaux de la chaussée. Le Roi ayant fait donner cinq cents besans d'or au Bedouin, qui l'avoit tiré d'embarras, laissa le Duc de Bourgogne à la garde du camp avec les Seigneurs & les troupes de la Palestine. Il passa ensuite le gué avec le reste de l'armée le mardi avant les Cendres l'an 1250. L'Avant garde étoit conduite par les Chevaliers du Temple, & le corps de bataille par le Comte d'Artois. Dès que les Croisés se furent engagés dans la riviére, une troupe de Sarrasins se présenta comme pour disputer le passage. Mais les premiers cavaliers Chrétiens ayant gagné le bord, les Sarrasins s'enfuirent à toute bride. Le Comte d'Artois, homme avide de gloire, & vif jusqu'à l'emportement, quitta dans ce moment le corps de bataille avec sa troupe, & poursuivit les ennemis à toutes jambes. Les Chevaliers du Temple, indignés de son imprudence, ne voulurent pas avoir la confusion de se laisser prévenir. Les uns & les autres poursuivirent les fuyards & les serroient de si près, qu'ils entrérent avec eux dans la Massoure, traversérent cette ville, & se répandirent dans la campagne. Alors les fuyards se ralliérent, fondirent à leur tour sur les Chrétiens, & les forcérent de rentrer dans la ville, dont les rues étoient fort étroites. Les habitans & les soldats, qui étoient cachés dans les maisons, les accablérent d'un si grand nombre de flêches & de pierres, que le Comte d'Artois, Robert de Couci, & plus de trois cents Chevaliers François perdirent la vie dans cette journée, sans parler de ceux des autres nations.

Pendant ce tems-là le Roi, à la tête du corps de bataille, s'empara du camp des Sarrasins & de toutes les machines de guerre, qu'ils avoient sur le bord du Nil. A peine cette expédition fut-elle terminée, que le Roi apprit par Imbert de Beaujeu ce qui se passoit dans la Massoure, & le péril où se trouvoit le Comte d'Artois. Le Roi lui donna ordre de faire avancer les troupes de ce côté là; mais elles ne purent jamais parvenir jusqu'à la ville. Les ennemis avoient un corps d'armée posté entre celle du Roi & la ville; ce corps croissoit de moment en moment par le ralliement des fuyards, & fut toujours un obstacle insurmontable aux Croisés. Le combat dura jusqu'à la nuit sans qu'aucun des deux partis pût s'attribuer la victoire. Tout l'avantage que les Croisés en retirérent, fut de donner les moyens aux Chevaliers qui n'avoient pas été assommés dans les rues de la Massoure, de regagner leur camp. Pierre Mauclerc & Gui de Mauvoisin, furent du nombre de ceux qui se sauvérent; le premier étoit monté sur un gros courtaut, bas & bien fourni; il étoit blessé au visage & le sang lui couloit de la bouche en abondance. Les rênes de son cheval étoient brisées & pendoient à l'arçon de la selle; il la tenoit des deux mains, de peur que les ennemis qui le suivoient, ne le fissent tomber. Mais ils n'osérent jamais l'approcher, quoiqu'il s'arrêtât de tems en tems comme pour les attendre, & qu'il leur insultât même par des paroles de railleries. Gui Mauvoisin n'étoit pas si maltraité; Joinville déclare qu'il se soutint bien en revenant de la Massoure, quoiqu'il fût poursuivi de près par les Sarrasins. Toute la bataille étoit composée de Chevaliers de son *lignage*; & comme il étoit allié à plusieurs familles de Bretagne, il avoit sans doute beaucoup de Bretons dans sa compagnie.

Seconde bataille des Sarrasins contre les Croisés.

Joinville chap. 32.

Les Sarrasins ayant perdu Farcardin leur Général, déféreront le commandement à Bondocdar Chef des Mamelus, qui s'étoit distingué par plusieurs belles actions. Bondocdar fit examiner tous les corps qui étoient étendus sur le champ de bataille. La cotte d'armes du Comte d'Artois, qui avoit été tué à la Massoure, fut trouvée si magnifique, qu'il la fit élever dans le camp, à la vûe de tout le monde. Pour animer ses gens, il fit courir le bruit que le Roi de France étoit mort; que les Croisés étoient sans Chef; qu'on n'auroit plus que la peine de les prendre; & détermina tous ses Officiers à une nouvelle action pour le Vendredi suivant. Le Roi ayant été informé de cette résolution par les espions qu'il avoit dans le camp ennemi, la communiqua à tous les Seigneurs, & leur ordonna de se tenir prêts à bien recevoir les Sarrasins. Il divisa ses troupes en plusieurs bataillons, qui furent conduits par le Comte d'Anjou, Gui & Baudouin de Grimelin, Gautier de Châtillon, Frere Guillaume de Sonnac Grand-Maître du Temple, Gui de Mauvoisin, Guillaume Comte de Flandres, le Comte de Poitiers & Josserand de

Brancion

Brancion oncle du sire de Joinville. Gui Mauvoisin qui conduisoit le cinquiéme bataillon, reçut plusieurs blessures, & fut plus d'une fois couvert de feu Gregeois; mais il se soutint dans son poste, & ne put jamais être enfoncé par les Infidéles. Si tous les autres Chefs n'eurent pas le même avantage, ils furent assez heureux pour réparer leurs pertes & pour forcer enfin les Sarrasins à se retirer.

AN. 1250.

Maladies contagieuses dans l'armée des Croisés. *Joinville chap. 35.*

Quelques jours après cette seconde action les maladies scorbutiques & les fiévres malignes se mirent dans le camp des Chrétiens. L'air fut infecté par les corps qui avoient été jettés dans le Nil, & qui revinrent sur l'eau au bout de neuf jours. Ces corps s'amassérent auprès du pont de communication que l'on avoit établi entre les deux camps & répandirent fort loin une puanteur insupportable. Aux maladies se joignit la famine causée par les Sarrasins, qui tenoient le Fleuve avec leurs vaisseaux & arrêtoient tous les convois que l'on faisoit venir de Damiette. La disette fut si grande qu'à Pâques un bœuf se vendoit quatre-vingt livres, un mouton trente, un porc trente, un muid de vin dix livres, & un œuf douze deniers; sommes excessives pour le tems, où le marc d'argent ne valoit qu'environ trois livres.

Accomodement proposé entre les deux partis. *Joinville chap. 37.*

Dans cette extrêmité le Roi prit la résolution de quitter son camp & de retourner à Damiette. Tandis que l'on se préparoit à cette retraite, le nouveau Sultan arriva de Mesopotamie, & fit proposer au Roi un accommodement. Le Roi l'accepta & nomma des Ambassadeurs pour traiter avec ceux du Sultan. On convint que le Roi rendroit Damiette, & que le Sultan le mettroit en possession du Royaume de Jerusalem; que tous les malades & les blessés seroient transportés à Damiette pour y être soignés jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'en sortir; & que le Roi pourroit retirer de cette ville toutes les provisions & les machines de guerre qu'il y avoit. Ce Traité ayant été conclu, le Sultan demanda des ôtages pour en assurer l'exécution. On lui offrit un des freres du Roi; mais ces Ambassadeurs n'en voulurent point, & dirent qu'ils ne recevroient point d'autre ôtage que le Roi même. Geoffroi de Sergines Chevalier sans reproche répondit aux Sarrasins, qu'ils n'auroient point la personne du Roi, & qu'il valoit mieux que tous les François périssent, que de vivre avec la honte d'avoir donné leur Roi en gage.

Le Roi est fait prisonnier avec les restes de son armée. *Joinville chap. 39.*

La négociation ayant été rompue sur ce différend, le Roi fit transporter tous les malades & les bagages dans le camp du Duc de Bourgogne. Il les suivit avec toute l'armée la nuit du 5. au 6. d'Avril. Ce passage se fit avec assez de bonheur malgré les assauts que les Sarrasins donnérent à l'Arriere-garde. Il auroit même sauvé l'armée, si l'on avoit eu la précaution de couper le pont, comme il l'avoit ordonné. Mais cet ordre n'ayant point été exécuté, les Sarrasins passérent le pont la même nuit; firent main-basse sur les malades que l'on avoit mis dans des bateaux pour les transporter à Damiette, & suivirent l'armée pour la harceler dans sa marche. Le Roi étoit dans l'Arriere-garde, si malade, qu'il ne se défendoit que par les mains du brave Geoffroi de Sergines. Les forces lui ayant manquées, il fut obligé de faire alte dans une ville, que Joinville nomme Casel, & d'autres Sarmosac.

Là Philippe de Monfort le vint trouver, & lui dit qu'il venoit de voir dans les premiers rangs de l'armée ennemie l'Amiral du Sultan, avec qui il avoit traité quelques jours auparavant, & que s'il vouloit, il iroit le trouver de sa part pour lui proposer un nouvel accommodement. Le Roi approuva la proposition que lui fit Monfort, & le chargea de dire à l'Amiral, qu'il accepteroit telles conditions que le Sultan voudroit lui imposer. Mais tandis que Monfort traitoit avec l'Amiral, un Huissier nommé Marcel cria à haute voix: *Seigneurs Chevaliers, rendez-vous tous; le Roi vous le mande par moi, & ne le faites point tuer.* Sur cet ordre prétendu chacun mit les armes bas & se rendit prisonnier. L'Amiral s'étant apperçu que le combat avoit cessé, & que les Sarrasins amenoient les Gens du Roi vers leur quartier, rompit la conférence. Les Sarrasins tuérent tous les malades, excepté ceux dont la naissance leur fit espérer de grosses rançons.

Les prisonniers furent traités différemment. Les simples Chevaliers & autres gens de guerre furent renfermés dans une grande cour environnée de murailles de terre, d'où on les fit ensuite sortir les uns après les autres. On leur demandoit en sortant s'ils vouloient renoncer leur foi; ceux qui renonçoient, étoient mis à part: ceux qui refusoient, étoient mis à mort. Les Seigneurs furent conduits dans

AN. 1250.

Conférence de Pierre Mauclerc avec les Envoyés du Sultan. *Joinville chap. 42.*

un quartier, que les Sarrasins gardérent exactement, & le Roi dans une tente entourée d'une bonne garde. Le Sultan, voulant traiter séparément avec le Roi & avec les Seigneurs, envoya vers ces derniers un Truchement pour leur demander, s'ils vouloient traiter de leur délivrance. Les Seigneurs chargérent Pierre Mauclerc de traiter de leur rançon. Le Truchement lui proposa d'abord de mettre entre les mains du Sultan quelques-unes des Places, que les Chrétiens tenoient dans la Palestine.' Mauclerc répondit que cela ne se pouvoit faire, parce que ces Places dépendoient de l'Empereur Fréderic, qui ne consentiroit jamais, que le Sultan tînt rien sous lui. Le Truchement lui proposa ensuite de rendre au Sultan quelques Places tenues par les Chevaliers du Temple & de l'Hôpital. Mauclerc lui dit, que cela étoit aussi impossible, parce que les Chevaliers, à qui on avoit confié la garde de ces Places, s'étoient engagés par serment, en y entrant, de ne les point rendre pour sauver la vie à qui que ce fût. Le Truchement peu satisfait de ces réponses, se retira en disant, qu'*il paroissoit bien qu'ils n'avoient nul talent de soi délivrer, & qu'il alloit leur envoyer les joueurs de couteaux, qui leur feroient comme aux autres.*

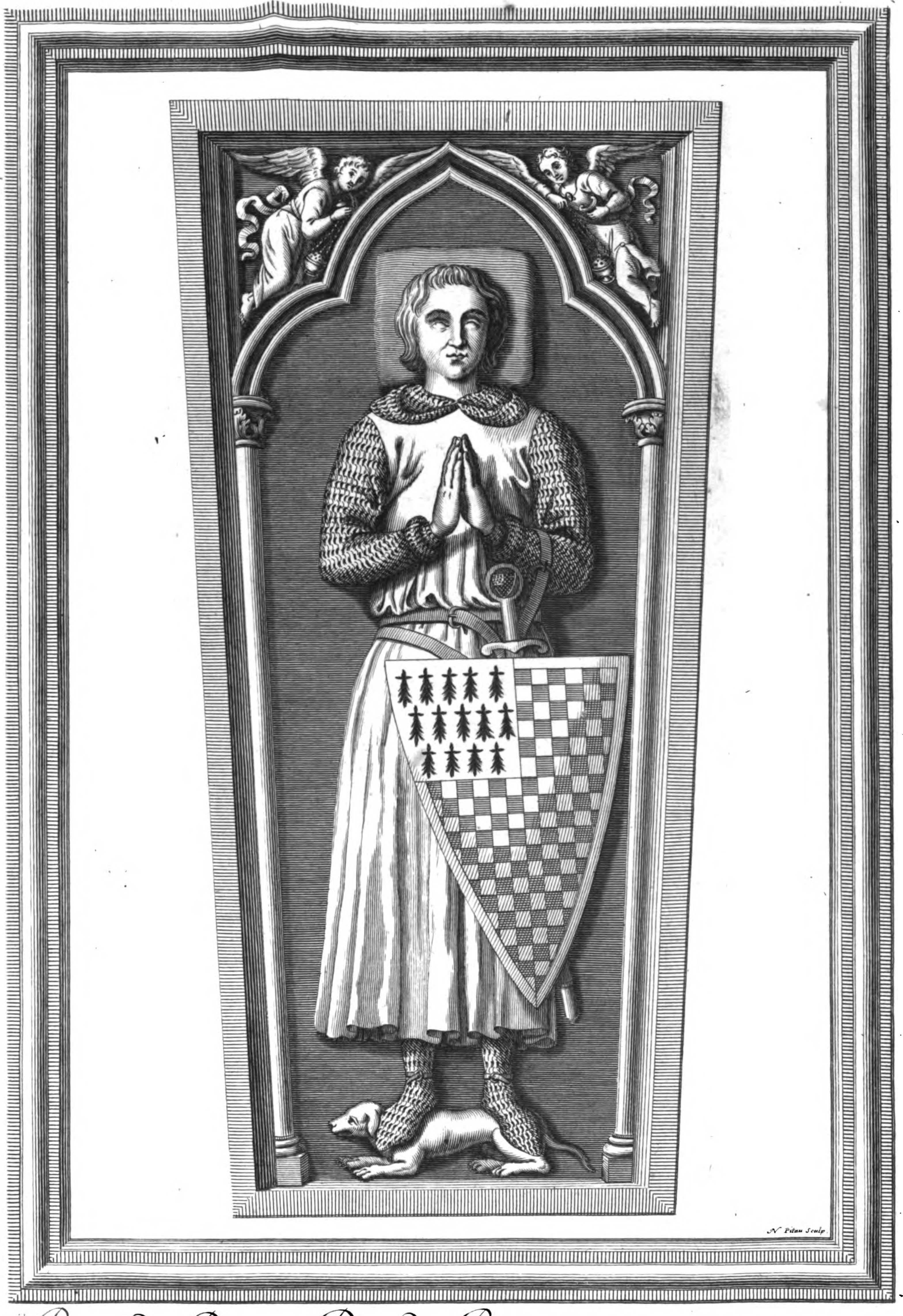
Quelque tems après les Seigneurs virent entrer dans leur quartier un vieux Sarrasin, qui leur parut être un homme de distinction. Il étoit accompagné d'une troupe de jeunes gens ayant l'épée au côté, & il leur demanda, s'il étoit vrai qu'ils crussent en un Dieu né, crucifié & mort pour eux ? Les Seigneurs répondirent tous avec fermeté, qu'ils le croyoient ainsi. Le vieillard se contenta de leur répliquer, que si cela étoit ainsi, ils devoient prendre patience dans leurs maux; qu'ils n'étoient pas encore morts pour leur Dieu; & que s'il avoit eu le pouvoir de se ressusciter lui-même, il pourroit aussi les délivrer bientôt de la captivité. Il se retira sans s'expliquer d'avantage; ce qui causa beaucoup de joie aux Seigneurs: car ils pensoient qu'il les étoit venu trouver pour leur couper la tête. Ils ne furent pas long-tems sans apprendre, que le Roi avoit traité avec le Sultan; qu'il avoit promis cinq cents mille livres pour la rançon de l'armée, & Damiette pour la sienne; que le Sultan avoit promis de son côté, qu'il rendroit le Royaume de Jérusalem & tous les Chrétiens pris depuis la Trève faite entre l'Empereur Frédéric & le Sultan Melek-Elkiamel; & qu'il y auroit une Trève de dix ans entre les Chrétiens & les Sarrasins. Comme le Roi avoit accordé de bonne grace les cinq cents mille livres, qu'on lui avoit demandées pour la rançon de l'armée, le Sultan ne voulant point lui céder en générosité, se relâcha de cent mille livres.

Le Traité conclu, tous les prisonniers furent mis sur quatre vaisseaux pour être conduits à Damiette. Pierre Mauclerc, Guillaume Comte de Flandres, Jean Comte de Soissons, Imbert de Beaujeu Connétable de France, Joinville & quelques autres se rencontrérent dans le même vaisseau. Mais avant qu'ils fussent arrivés à Damiette, les Sarrasins tuérent leur Sultan pour deux raisons; la premiere, parce qu'à son avénement à la Couronne il avoit changé plusieurs Officiers de son pere, & qu'il devoit les faire mourir lorsqu'il seroit arrivé à Damiette; la seconde, parce qu'il vouloit faire trancher la tête au Roi à Damiette, & qu'il avoit déja fait conduire à Babylone plusieurs grands Seigneurs. Mais la véritable raison de cet attentat, fut qu'il avoit traité avec les Chrétiens contre l'avis d'Azeddin & des Mamelus; aussi ce Ministre s'empara-t'il en même tems de l'Empire.

Guil. Tripolitanus L. de statu Saracen.

Rançon des Croisés. *Joinville chap. 46.*

Aussi-tôt que le Sultan fut mort, une trentaine d'Amiraux entrérent dans la galere de Joinville, l'épée à la main & la hache pendue au col. Les prisonniers crurent, que leur derniere heure étoit arrivée; mais ils en furent quittes pour la peur. Ils furent seulement renfermés sous le tillac de la galere, où ils passérent une triste nuit. Le lendemain ils sortirent de ce sombre cachot pour aller ratifier le Traité fait avec le nouveau Sultan. Pierre Mauclerc, Gui d'Ebelin Connétable de Chypre & le sire de Joinville étoient si malades qu'ils demeurérent sur la Galere. Il fut arrêté par ce nouveau Traité que les Croisés payeroient deux cents mille livres avant que d'être délivrés, & pareille somme lorsqu'ils seroient arrivés à Ptolémaide; que pour sûreté du payement les malades, les machines de guerre & les viandes salées resteroient à Damiette; & qu'aussi-tôt que cette ville auroit été délivrée, le Roi, & tous les Seigneurs de sa suite seroient mis en liberté. Damiette fut donc remise aux Sarrasins le lendemain de l'Ascension: mais les Chrétiens, qui de-



Pierre de Dreux. Duc de Bretagne I. du nom Surnommé Mauclerc.

Enterré a S.t Yved de Braine

On lit autour de sa tombe.

Petrus.flos.Comitum.Britonum:Comes:hic:monumentum.
Elegit:positum:juxta:monumenta:parentum:
Largus:magnanimus:audendo.magna:operatus:
Magnatum:primus:Regali:Stirpe:creatus:

In:Sancta:regione:Deo:famulando:moratus:
Vite:Sublatus:rediens:jacet:hic:tumulatus:
Celi:milicia:gaudens:de:milite:Christi:
Summa:letitia:Comiti:comes:obviet:isti:

voient être élargis au soleil levant, ne le furent qu'au soleil couchant, ne mangérent que le soir, & furent sur le point d'être tous passés au fil de l'épée. Dieu qui veille à la conservation des siens, les délivra de ce dernier péril.

An. 1250.

Le Roi part de Damiette & se rend à Acre. *Joinville c. 49. 50.*

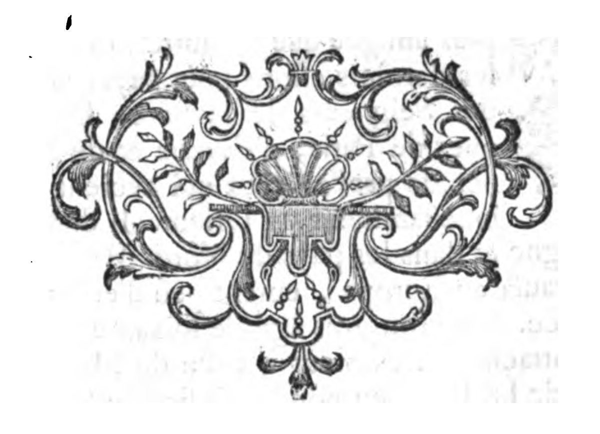
Le Roi monta le même jour sur un vaisseau Genois, qu'on lui avoit préparé. Il y entra avec le Comte d'Anjou son frere, Geoffroi de Sergines, Philippe de Nemours, Henri Clément Maréchal de France, le sire de Joinville & Nicolas Maître de la Trinité. Le jour suivant les Comtes de Flandres & de Soissons vinrent prendre congé du Roi, qui les pria d'attendre la délivrance du Comte de Poitiers, qu'il laissoit en ôtage pour ce qui restoit à payer aux Sarrasins: mais ils n'en voulurent rien faire, & mirent à la voile pour retourner droit en France. Le Roi ne voulant pas laisser son frere entre les mains des Sarrasins, acheva le payement des quatre cents mille livres & satisfit à tous les articles du Traité avec une exactitude scrupuleuse. Le Comte de Poitiers l'ayant joint, il fit voile vers la Palestine. Il arriva au Port d'Acre ou de Ptolémaide dans un très-mauvais équipage, mais plein de joie d'avoir tout perdu pour Jesus-Christ.

Mort de Pierre Mauclerc. *Joinville chap. 49. Hist. de Dreux par du Chesne. Hist. de France par le P. Anselme pag. 447. Hist. de Bret. to 1. col. 975.*

Pierre Mauclerc avoit suivi les Comtes de Flandres & de Soissons; mais il n'eut pas la satisfaction de revoir sa Patrie, étant mort sur mer trois semaines après son départ, c'est-à-dire, sur la fin du mois de Mai. Il fit un testament, dont il donna l'exécution à Renaud Evêque de Paris, & à Gautier Prieur du Val Saint Eloi sous Chailli. Son corps fut apporté en France & inhumé dans l'Abbaye de S. Ived de Braine. On y voit encore son tombeau orné d'une figure de cuivre en bosse, qui représente Pierre de Dreux Duc de Bretagne. Son épitaphe porte qu'il avoit choisi sa sépulture dans ce lieu, pour y être réuni à ses ancêtres. Il avoit épousé en secondes nôces Marguerite fille & héritiere de Brient Seigneur de Montagu & de la Garnache en Poitou, dont il eut un fils nommé Olivier de Braine, qui succéda à sa mere, & fut gratifié l'an 1242. des terres de Mareil & d'Ay par Isabeau de Dreux sa tante.

André de Vitré & Geoffroi de Châteaubrient avoient aussi suivi le Roi S. Louis à la Terre-Sainte. Le premier fut tué à la bataille de la Massoure avec un grand nombre de Bretons. Il ne laissa qu'un fils âgé de deux ans & qui mourut le 15. Mars de l'an 1251. & une fille nommée Philippe, qui épousa Gui de Montmorenci Seigneur de Laval. Quant à Geoffroi de Châteaubrient, il fut assez heureux pour échapper à tous les dangers dont nous avons parlé, & pour revoir la Bretagne: mais sa femme eut tant de joie d'un retour si inesperé, qu'elle mourut en l'embrassant. Instruit par sa propre expérience des miseres que souffroient les captifs chez les Sarrasins, il fonda près de son Château une maison pour les Religieux de la Trinité, à qui il assigna deux cents livres de rente annuelle sur les forges qu'il avoit dans les forêts de Juigné & de Teillé. Il mourut le 29. Mars de l'an 1263. suivant le Nécrologe du Prieuré de la Primaudiere.

Du Paz, Hist. Généal. pag. 15. Actes de Bret. to. 1. col. 985.





HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE V.

An. 1251.

Croisade des Pastoureaux.
Math. Paris. pag. 822.
Nangis de gestis Ludovici.
Le Baud, pag. 242.



LES maladies contagieuses qui affligérent l'armée des Croisés, & la captivité où elle fut enfin réduite, causérent autant de tristesse en France, que la prise de Damiette y avoit d'abord causé de joie. La Reine mere, plus affligée que les autres, obligea tous ses Sujets à faire les derniers efforts pour payer la rançon du Roi & celle des Seigneurs de sa suite. Le Pape écrivit aux Evêques de Paris, d'Evreux & de Senlis, pour leur ordonner de presser ceux qui avoient pris la Croix de passer incessamment en Orient. Il donna de pareils ordres en Espagne, en Allemagne & dans les pays du Nord. Mais tous les mouvemens que la captivité du Roi causa en Europe, eurent peu d'effet, & en produisirent un très-fâcheux en France. Un Hongrois âgé de soixante ans, Apostat de la Religion Chrétienne & attaché secretement à celle de Mahomet, avoit promis au Sultan de Babylone de lui livrer un nombre infini de Chrétiens & de dépeupler le France, afin qu'il eût un accès facile dans les Royaumes Chrétiens. Ce scélerat s'adressa aux gens de la campagne & sur-tout aux Bergers, à qui il persuada que Dieu vouloit se servir d'eux pour délivrer le Roi de la tyrannie des Sarrasins; & pour recouvrer la Terre-Sainte. Il en assembla un grand nombre & les engagea à le suivre par des artifices que ces pauvres gens prenoient pour des miracles. Cette nouvelle milice fut bientôt grossie par une multitude infinie de

jeunes gens de la campagne, de vagabonds & de voleurs, qui ne cherchoient qu'à piller. AN. 1251.

La Reine mere n'osa d'abord s'opposer aux progrès de cet imposteur & de ses sectateurs, que l'on nomma Pastoureaux. Elle avoit besoin de soldats pour envoyer au secours du Roi son fils, & elle espéroit tirer avantage de la nouvelle secte ; mais ces Pastoureaux commirent tant de desordres & d'impiétés contre les Ecclésiastiques & les Religieux, qu'elle commença à craindre, que ces mouvemens n'eussent de fâcheuses suites. Ils allérent à Orléans où ils firent main-basse sur les gens d'Eglises. De là ils se répandirent dans le Berry, l'Anjou, la Bretagne & quelques autres Provinces, où ils laissérent des vestiges de l'esprit de fureur, qui les animoit. Quelques-uns d'entr'eux eurent la hardiesse de venir jusqu'à Paris pour travailler à y soulever le petit peuple. Mais leur Chef ayant été tué dans un tumulte près de Bourges, ils furent déconcertés & en peu de tems dissipés.

Pendant le cours de ces troubles le Duc de Bretagne étoit tranquille dans ses Etats, & ne pensoit qu'à étendre les bornes de son autorité. Il avoit pris la Croix l'an 1245. avec Pierre Mauclerc son pere ; mais il ne le suivit pas à la Terre-Sainte, quoique ce fût une voie sûre pour se réconcilier avec l'Eglise, dont il avoit encouru les censures. Sourd à la voie du Pape & de ses Délégués, il continua de persécuter le Clergé, dépouilla Cadiocus Evêque de Vannes de ses Régales, fit recevoir sa nouvelle monnoie dans la même ville l'an 1249. & détruisit un ancien Monastère de l'Isle de Ruis pour y construire le Château de Sucinio. *Le Baud pag.* 240.

Mais s'il étoit ennemi declaré de la trop grande autorité des Evêques de son tems, il n'étoit pas opposé à l'Eglise en général, ni à son accroissement. Il en donna une bonne preuve dans la fondation de l'Abbaye de Prieres, qu'il commença en la Paroisse de Belair, Diocèse de Vannes, l'an 1250. & peut-être plutôt. Il garda dans cet établissement toutes les formalités prescrites par le Droit commun, & il ne voulut rien faire qu'avec le consentement de Cadiocus Evêque Diocèsain. Mais comme il avoit fort maltraité ce Prélat, & qu'il étoit à craindre que Cadiocus par ressentiment n'apportât quelque délai dans cette affaire, il lui fit demander son agrément par la Duchesse son épouse. Cadiocus, plus attaché à la loi de Dieu qu'aux prétendus droits de son Eglise, donna les mains à la fondation, à condition que l'Eglise de Belair & l'Evêque Diocèsain ne perdroient rien de leurs anciens droits. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet au Chapitre général de Cîteaux, est datée du 6. Janvier 1250. avant Pâques, c'est-à-dire, l'an 1251. suivant notre maniere de compter.

Fondation de l'Abbaye de Prieres. *Actes de Bret. to. 1. col.* 41. 947. 951. 954.

Trois mois après le Pape écrivit à Cadiocus pour lui enjoindre d'introduire les Moines de Cîteaux dans la nouvelle Abbaye, supposé cependant, que le Duc eût pourvu à tout ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance. Cadiocus apprit en même tems, que la Bulle du Pape avoit été contredite par quelques Canonistes scrupuleux, qui ne croyoient pas qu'on dût admettre les fondations faites par des Excommuniés ; mais le Pape, de sa pleine autorité, passa par-dessus cette considération. L'année suivante les Abbés de Moreuil & du Châtellier visitérent par ordre du Chapitre général de Cîteaux, le nouveaux Monastère, que le Duc de Bretagne devoit leur donner. L'ayant trouvé commodément bâti & suffisamment fourni des choses nécessaires à la vie, ils ordonnérent à l'Abbé de Buzai d'y envoyer des Religieux. L'Abbé exécuta avec joie les ordres, dont il étoit chargé, & dès le mois d'Octobre il envoya une partie de ses Religieux à Prieres, sous la conduite de Geoffroi, qu'il leur avoit donné pour Abbé. Geoffroi fut introduit à Prieres la veille de la fête de tous les Saints par l'Evêque de Vannes. Enfin le Duc cimenta tout ce qu'il avoit fait jusques-là par ses Lettres Patentes datées du mois de Novembre 1252. & dans lesquelles il déclare qu'il a fondé l'Abbaye de Prieres en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge & de tous les Saints. Il fait ensuite l'énumeration des biens qu'il donne au nouveau Monastère & des personnes, dont il les a acquis. Ces personnes sont Pierre de Musillac, Guillaume de Bignan & Guillaume de la Rochebernard, Chevaliers, Jossselin de Penmur, Eudon de Malestroit & Agathe son épouse.

AN. 1252.

La Duchesse ne se contenta pas d'avoir contribué à la fondation de Prieres conjointement avec le Duc son époux, elle fit deux autres fondations en son propre nom. La premiere, fut de l'Abbaye de la Joie près de Henebont pour des

Fondation de l'Abbaye de la Joie & des Jaco-

AN. 1252.
bins de Kimperlé.
Actes de Bret. to. 1. col. 978

Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, & la seconde, d'une Maison de Dominiquains près de Kimperlé, que l'on appelle communément l'Abbaye Blanche, soit par rapport au nom de la Fondatrice, soit par opposition à l'Abbaye de sainte Croix, qui est habitée par des Bénédictins. On ne sçait précisément en quel tems ces deux fondations furent faites. Ce qui nous paroît certain, c'est que Sibille de Beaugenci, niéce de la Duchesse Blanche, fut la premiere Abbesse de la Joie. Elle avoit fait profession de la Régle de S. Benoît dans l'Abbaye de S. Antoine près Paris, & elle vivoit encore l'an 1282.

AN. 1254.
Mariage d'Alix de Bretagne avec Jean de Châtillon.
Chron. Mss. Eccl. Nannetensis.
Hist. de Châtillon par Duchesne pag. 57. 66. 68. 118.
Du Tillet p. 85.
Sanudo.
Actes de Bret. T. 1. col. 1107.

Le Duc & la Duchesse, après avoir donné des marques de leur piété & de leur religion, pensérent à l'établissement de leurs enfans. Ils avoient eu en 1243. une fille nommée Alix, qu'ils mariérent l'an 1254. avec Jean de Châtillon, fils de Hugues Comte de Saint Pol & de Marie d'Avesnes Comtesse de Blois, Dame d'Avesnes & de Guise. Ils lui donnérent pour dot les Seigneuries de Pontarcy & de Brie-Comte-Robert, qui étoient du patrimoine de Pierre Mauclerc. Jean de Châtillon mourut l'an 1279. & fut inhumé dans l'Abbaye de la Guiche près de Blois. Son épouse passa en Syrie l'an 1287. & fit construire une Tour avec des Barbacanes à Ptolémaide. Sa piété n'étant pas encore satisfaite, elle donna deux mille cinq cents livres à Florent de Hainault Seigneur de Brenne pour l'engager à servir en Syrie pendant un an avec quatre Chevaliers. Elle mourut, selon quelques Auteurs, l'an 1288. ou selon d'autres l'an 1298. & fut enterrée dans l'Abbaye de la Guiche, qu'elle avoit fondée du vivant de son mari. Jeanne de Châtillon Comtesse de Blois, de Chartres & de Dunois fut le seul fruit de leur mariage. Elle fut mariée dès l'an 1263. à Pierre de France Comte d'Alençon & du Perche, dont elle n'eut point d'enfans. Après sa mort la terre de Brie-Comte-Robert revint au Duc de Bretagne, & celle de Pontarcy passa à Gaucher de Châtillon Seigneur de Crecy.

Le Duc céde ses droits sur le Royaume de Navarre.
Du Chesne Hist. de Drenx p. 331.
Cartul. Campaniæ.
Anselm. tom. 2. pag 843.
Actes de Bret. to. 1. col. 958.

Le Duc s'étoit flatté de voir un jour la Couronne de Navarre dans sa Maison, la Duchesse Blanche son épouse étant fille unique de Thibaud Roi de Navarre & d'Agnès de Beaujeu. Il avoit même été stipulé dans son contrat de mariage, qu'en cas que Thibaud se remariât & eût des enfans, la Navarre ne laisseroit pas de passer au Duc de Bretagne. Thibaud se remaria effectivement avec Marguerite fille aînée d'Archambaud Seigneur de Bourbon, dont il eut Thibaud, Pierre, Henri, Marguerite & Beatrix de Navarre. Après sa mort le Roi S. Louis sollicité par la Reine douairiere de Navarre, obligea le Duc de Bretagne à céder ses droits sur le Royaume de Navarre au jeune Thibaud pour trois mille livres de rente, dont l'assiéte seroit faite par Guillaume Brion & Guillaume Chevry, Chevaliers.

AN. 1256.
Il va à Rome pour être absous de l'excommunication
Actes de Bret. to. 1. col. 963.

Quelque fiereté que le Duc eût fait paroître jusqu'alors à l'égard du Clergé, il fut cependant obligé d'aller à Rome pour se faire absoudre de l'excommunication, sous laquelle il étoit depuis plusieurs années. Ce fut l'an 1256. qu'il prit cette résolution, si peu attendue après tant de démarches faites par les Evêques. Les Cardinaux de sainte Sabine & de saint Ange, Délégués du Pape, le rétablirent dans la communion de l'Eglise, après lui avoir fait jurer sur les saints Evangiles, qu'il observeroit & feroit observer par ses Sujets tout ce qui avoit été réglé par les Papes Gregoire IX. & Innocent IV. au sujet de ses différends & de ceux de Pierre Mauclerc avec le Clergé de Bretagne. Sa promesse porte en substance, 1°. Que dans toute la Bretagne on évitera les Excommuniés & qu'on les excluera des actions publiques & juridiques : 2°. Que le droit de *Tierçage* sera payé suivant la Coutume : 3°. Que les dernieres volontés des mourans seront accomplies sans aucune opposition : 4°. Que le Duc & ses Officiers protégeront les Eglises & les personnes Ecclésiastiques : 5°. Que les causes qui concernent l'usure, le parjure & autres matieres de même nature, ne pourront être agitées que dans le for Ecclésiastique : 6°. Que le Duc n'empêchera plus les Laïques de donner ou restituer les dixmes à l'Eglise : 7°. Que l'on observera exactement l'ordonnance du Pape Gregoire, qui porte que les Excommuniés seront contraints par le bras Séculier de se réconcilier à l'Eglise : 8°. Que l'on ne formera aucune opposition aux legs pieux faits à l'Eglise, soit que ce soient des terres nobles, ou des roturieres : 9°. Que le Duc réparera tous les dommages qu'il a causés à l'Eglise, & pour lesquels il a été excommunié : 10°. Qu'il dédommagera pareillement l'Eglise

de Nantes des fonds qu'il lui a pris pour les fortifications de la ville, suivant ce qui a été réglé par l'Evêque de Porto, & qu'il déposera incontinent la somme à laquelle il été condamné envers l'Evêque & l'Eglise de Nantes : 11°. Que pour la sûreté de ses promesses il fournira des cautions suffisantes, telles & en tel lieu que le Pape lui marquera, sous peine de nouvelle excommunication : 12°. Que le Duc & ses héritiers sont obligés à l'observation de tous ces articles. AN. 1258.

Tels furent les engagemens que le Duc contracta pour obtenir son absolution. Il les confirma par des Lettres patentes, qu'il fit sceller de son Sceau & des Sceaux des deux Cardinaux, dans l'espérance que le Pape y mettroit quelques adoucissemens. On ne sçait si le Pape se relâcha sur quelques-uns des articles ; ce qu'il y a de constant, c'est que le Duc n'observa pas scrupuleusement ceux qui regardoient l'Eglise de Nantes, comme on le verra dans la suite. Il fut si exact sur tout le reste, qu'il se brouilla avec les Barons, lorsqu'il voulut les obliger d'observer ce qui avoit été reglé à Rome. Ils se soulevérent même contre lui, & prirent les armes pour soutenir leurs prétentions. L'Histoire ne marque point ce qui se passa dans cette guerre ; elle nous apprend seulement, que la ville de Dinan fut brûlée pendant le cours de ces divisions. Il semble qu'on doit rapporter à ces tems de troubles, trois Traités postérieurs qui en sont une suite ; le premier est de Hervé de Leon IV. du nom Seigneur de Châteauneuf, qui s'oblige de payer au Duc dix mille livres monnoie de Bretagne, pour demeurer quitte de tous les forfaits & félonies de son pere & des siennes : le second est d'Olivier de Clisson, qui après avoir fait long-temps la guerre au Duc, se reconcilia avec lui l'an 1262. le troisiéme, est d'un autre Hervé de Leon fils de Salomon, qui céda l'an 1263. au Duc tout ce qu'il avoit dans la Vicomté de Poher.

Guerre du Duc contre les Barons.
Le Baud pag. 243. Actes de Bret. to. 1. col. 979. 980. 986.

Le Duc, ayant heureusement terminé cette guerre des Barons, envoya Raoul Evêque de S. Brieu en Angleterre, pour y négocier le mariage de Jean son fils aîné, avec Beatrix fille du Roi Henri III. & d'Alienor de Provence. Jean de Bretagne avoit vingt ans, & la Princesse d'Angleterre en avoit quinze. Raoul s'acquitta heureusement de sa commission, malgré tous les obstacles qu'il eut à surmonter tant de la part du Roi, que de celle de la Reine. Le Roi souhaitoit cette alliance ; mais il eut bien voulu la faire sans restituer Richemont, que le Prélat demandoit. La Reine pouvoit avoir d'autres vûes sur sa fille, & ne s'expliquoit pas ouvertement. Enfin le Prélat, après avoir suivi la Cour pendant cinq à six mois, obtint sa demande vers le commencement du mois de Novembre de l'an 1259.

AN. 1259.

Mariage de Jean de Bretagne avec Beatrix d'Angleterre.
Math. Westmonast. pag. 370. Actes de Bret. to. 1. col. 970.

Ce Traité conclu, le Roi Henri s'embarqua avec la Reine Alienor, & la principale Noblesse de son Royaume, & vint à Paris pour y faire hommage au Roi S. Louis de tout ce qu'il possédoit en France. C'étoit une suite du Traité de Paix, qui avoit été conclu quelques mois auparavant, entre les Ambassadeurs des deux Rois. Par ce Traité le Roi Henri & son frere Richard Roi d'Allemagne, avoient renoncé à tous les droits, qu'ils prétendoient avoir sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou. Le Roi de France de son côté, avoit cedé au Roi Henri le Limousin, le Quercy, le Perigort, l'Agenois, & une partie de la Xaintonge, à condition qu'il tiendroit ces fiefs de la Couronne de France, & qu'il en feroit hommage-lige. Henri exécuta tout ce qui avoit été arrêté par ses Ambassadeurs, & en conséquence il fut déclaré Pair de France & Duc d'Aquitaine. Mais pour éviter les différends, qui pourroient naître dans la suite entre le Roi d'Angleterre & le Comte de Poitiers, qui tenoit l'Agenois du chef de sa femme Jeanne, héritiere du Comte de Toulouse, il fut réglé par des Arbitres, que le Roi de France payeroit annuellement au Roi Henri la somme de trois mille sept cents vingt livres tournois, pour les revenus de la terre d'Agen. Henri donna cette somme à sa fille Beatrix pour lui tenir lieu du Comté de Richemont, qu'il lui avoit promis en mariage : mais en même-temps il lui assura la juste valeur de Richemont, en cas que le Roi de France manquât à ses engagemens, & que la terre d'Agen ne fût pas aussi considérable que celle de Richemont. Le Duc & la Duchesse de Bretagne ratifierent cet échange, & tout ce qui avoit été arrêté quelques mois auparavant par l'Evêque de S. Brieu, pour le mariage de Jean de Bretagne leur présomptif héritier avec Beatrix d'Angleterre. La cérémonie de ce mariage fut faite avec beaucoup de solemnité dans l'Eglise de S. Denis, en présence des Cours de France & d'Angleterre, & fut suivie de plusieurs fêtes données à cette occasion.

Traité de Paix entre les Rois de France & d'Angleterre.
Du Tillet p. 175. Nangius de Gestis Lud.

Le Roi Henri céde au Duc de Bretagne ses droits sur l'Agenois en échange de Richemont.
Actes de Bret. to. 1. col. 972. 975. 977. 978. 983. 987. Le Baud pag. 244. Nangius tom. 5. du Chesne p. 370.

AN. 1260.

Jean de Bretagne est fait Chevalier à Londres.
Thomas Wiquet. pag. 54.
Math. Westmonast. pag. 370. & seq.
Actes de Bret. to. I. col. 975.

Les choses ainsi terminées, le Roi Henri alla à S. Omer, d'où il écrivit au Duc de Bretagne le 9. Mars pour le prier de trouver bon, qu'il menât son gendre avec lui. Le Duc y ayant consenti, Henri s'embarqua avec toute sa famille, & arriva heureusement en Angleterre. Pour entretenir une bonne intelligence entre son gendre & sa fille, il fit expédier le 17. Juin des Lettres patentes, dans lesquelles il s'engage à leur payer annuellement deux mille marcs d'argent pour la valeur du Comté de Richemont, en cas que la Cour de France manque à ses promesses. Il convoqua quelques mois après une Assemblée générale à Londres pour la fête de S. Edouard, à qui il avoit une dévotion particuliére. Dans cette solemnité il fit quatre-vingt Chevaliers, dont le premier fut Jean de Bretagne son gendre. Après la fête, les nouveaux Chevaliers passerent en France pour y éprouver leurs forces dans les jeux militaires, qui étoient alors en usage. Ces divertissemens étoient hors de saison; car la Bretagne & quelques autres Provinces, se trouvoient alors affligées par la disette & par la mortalité. Pour fléchir la colere de Dieu, le Duc s'occupa à de bonnes œuvres, & fit bâtir une Maison pour les Freres Mineurs dans la ville de Vannes. Il est vrai que leur Eglise ne fut consacrée qu'en 1265. mais ils commencerent dès l'an 1260. à habiter le Couvent, que le Duc leur avoit fait construire. Les Seigneurs de Malestroit eurent part à cet établissement, & sont regardés comme les seconds Fondateurs de ce Couvent.

Famine en Bretagne.
Le Baud p. 244.

Fondation des Cordeliers de Vannes.
Vetus Necrolog. Fra. Min. Venet.
Actes de Bret. to. I. col. 980.

AN. 1262.

Traité du Duc avec Olivier de Cliçon.
Actes de Bret. to. I. col. 958. 980. 976. 987.

Les fleaux de la colére de Dieu avoient arrêté le cours des guerres intestines, qui désoloient la Bretagne depuis quelques années: mais ils n'en avoient pas tari la source. Le Duc voulant mettre fin à ces funestes divisions, prit le parti de traiter avec ceux qui en étoient les auteurs. Olivier de Clisson, surnommé le Vieux, étoit celui qu'il avoit le plus maltraité; il ne s'étoit pas borné à raser ses Forteresses, il avoit encore fait saisir toutes ses terres. Olivier, ne pouvant se venger par les armes, se pourvût au Tribunal du Roi de France, & y appella le Duc son souverain Seigneur. Tout autre que Louis auroit saisi avec joie cette occasion, pour établir son autorité en Bretagne: mais il étoit trop équitable pour usurper ce qu'il ne croyoit pas lui appartenir. Il se contenta d'obliger le Seigneur de Clisson à faire hommage-lige au Duc, & à lui promettre, qu'il ne plaideroit plus contre lui dans aucune Cour étrangére, à moins qu'on ne lui refusât la justice dans celle de Bretagne. Les choses ayant été ainsi réglées vers le commencement du mois de Février de l'an 1262. les Parties en vinrent à un accommodement en présence du Roi, qui les concilia. Ce Traité porte, 1°. Qu'Olivier de Cliçon renoncera à tous les biens qu'il posséde en Bretagne, tant du côté de son pere, que de celui de sa mere, & que le Duc recevra le jeune de Cliçon à faire hommage de ses terres: 2°. Que la terre de Pontchâteau, qui a été donnée à Eudon du Pont, & à Guillaume de Fresnai, freres uterins d'Olivier de Cliçon le jeune, leur demeurera & passera à leurs héritiers: 3°. Qu'Olivier le jeune payera au Duc quatre mille livres tournois ou monnoie de Nantes, pour les forfaits de son pere, & sera sa caution à l'avenir: 4°. Que les deux de Cliçon ne pourront demander au Duc aucune reparation ou restitution, au sujet de ce qui a été rasé, détruit ou saisi sur eux, excepté la maison de la Verriere qui leur sera rendue: 5°. Que si Olivier le jeune meurt avant son pere, ce dernier ne pourra rien exiger au de-là de ce qui lui sera assigné pour sa subsistance après la conclusion de ce Traité: 6°. Enfin que si ce même Olivier le jeune est cité à la Cour de Bretagne pour quelque faute commise contre le Duc, & refuse de s'y soumettre, le Duc pourra saisir les fiefs qu'il tiendra de lui. Telles furent les conditions ausquelles Olivier de Cliçon le vieux fit sa paix avec le Duc. Il avoit épousé Constance fille & héritiere d'Eudon Seigneur de Pontchâteau, & de Constance de Rohan, dont il avoit eu un fils nommé Olivier. Constance de Pontchâteau étoit veuve de Hervé Seigneur de Blein, dont elle avoit eu Eudon du Pont & Guillaume de Fraisnai, qui étoient par conséquent freres uterins d'Olivier de Cliçon le jeune. Mais la terre de Pontchâteau étant passée, quelques années après, dans la Maison de Cliçon, il faut que les deux freres uterins n'ayent point laissé de postérité, ou que leur postérité n'ait pas subsisté long-tems.

Naissance d'Artur de Bretagne.
Chron. Kemperleg. & Ecclesia Nannet.

Après un Traité si avantageux & autorisé par le plus saint Roi qui fut alors, il semble que le Duc n'avoit plus rien à desirer, que la naissance d'un petit-fils. Il eut cette consolation le 25. Juillet, Beatrix sa belle-fille ayant mis au monde un fils,

fils, qui fut nommé Artur. Voyant sa succession assurée par ce nouveau fruit, il s'occupa sérieusement à régler sa Maison & à en augmenter les revenus. En épousant la Duchesse Blanche, il lui avoit promis pour son douaire la moitié des biens qu'il avoit en France, & le tiers de ceux qu'il possédoit en Bretagne. Pour la satisfaire sur cet article, qui n'eut pas lieu, il lui assigna pour douaire tous ses domaines de Cornouaille, de Vannes & de Guerrande, excepté l'Isle de Ruis, les rentes qu'il avoit sur l'Echiquier de Rouen, le revenu du petit Sceau & tout ce qu'il avoit à Pacy. L'acte de cette assignation est datté du mois de Juillet l'an 1263. Jean & Pierre de Bretagne y donnerent leur consentement, & l'Archevêque de Tours le confirma.

AN. 1263.

Douaire assigné à la Duchesse Blanche. *Actes de Bret. to. 1. col. 898. 987.*

Ce Prélat étoit Vincent de Pesenas,* qui avoit succedé l'an 1257. à Pierre de Lamballe. Il tint un Concile Provincial à Nantes le mardi après la fête de S. Pierre l'an 1264. Les Canons qui nous restent de cette Assemblée, sont au nombre de neuf. Le I. défend aux Prélats & aux Patrons de Bénéfices, de les promettre avant qu'ils soient vacans, & déclare nulles ces sortes de promesses. Le II. défend de diminuer le nombre des Moines, qui résident dans les Prieurés, sans avoir de bonnes raisons approuvées par l'Evêque Diocèsain, parce qu'on ne doit pas diminuer le culte Divin, mais l'augmenter. Le III. interdit la chasse aux Ecclésiastiques & aux Religieux; le motif de cette défense, est qu'on ne trouve aucun Saint chasseur. Le IV. ordonne qu'on n'introduira point de Vicaires dans les Eglises, hors les cas permis par le droit. Le V. régle la table des Evêques pendant le cours de leurs visites, & défend de leur servir plus de deux mets. Le VI. ordonne la résidence à ceux qui possédent des Bénéfices à charge d'ames, & leur défend d'en posséder plus d'un. Le VII. défend, sous peine d'excommunication, d'exiger aucun peage des personnes Ecclésiastiques, à moins qu'elles ne trafiquent. Le VIII. défend aux Abbés, Doyens & Archidiacres d'appeller aucune personne à leur Tribunal, dans des lieux où l'on ne peut pas trouver des Jurisconsultes, & d'appeller plus de quatre personnes à la fois. Le IX. enfin ordonne aux Ordinaires des lieux de contraindre les Laïques par les censures de l'Eglise, à rendre les biens Ecclésiastiques qu'ils ont usurpés, à moins qu'ils ne prouvent leur droit devant eux.

* *Alias* de Pirmil.

AN. 1264. Concile de Nantes. *Labbe Tom. II. Con. pag. 830.*

Si les Evêques ne s'oublioient pas dans les Loix qu'ils établissoient, le Duc n'oublioit pas aussi ses intérêts, & il augmentoit peu à peu ses revenus par les acquisitions qu'il faisoit tantôt sous son nom, tantôt sous celui de ses enfans. Pierre de Bretagne avoit déja des biens considérables dans la ville de Henebont & aux environs, comme il paroît par le Traité qu'il fit l'an 1264. avec Hervé de Leon Seigneur de Châteauneuf. Ils convinrent ensemble, que la Motte de Henebont & tout ce qu'ils possédoient en commun dans cette ville, à S. Caradec & dans la Paroisse de Caudan, seroient toujours communs entr'eux; qu'ils ne pourroient faire aucune Fortification à Henebont ni aux environs; que les Coutumes, les Peages & les Amendes du Port de Henebont seroient communs entr'eux; & qu'ils entretiendroient à frais communs le Pont, que le Duc devoit faire construire sur l'ancien passage. La même année le Duc acquit d'Alain d'Avaugour les Châtellenies de Dinan & de Lehon, & tout ce qui lui appartenoit en Bretagne, tant de la succession de Marguerite de Mayenne sa mere, que de celle de Clemence de Dinan sa premiere femme. Il y avoit long-tems, que le Duc avoit envie de ces terres; dès l'an 1255. il s'étoit expliqué là-dessus avec Alain d'Avougour: mais Alain avoit encore son pere vivant, & n'avoit d'autres biens que ceux de sa mere pour soutenir son état & pour entretenir ses enfans. Ces raisons parurent si fortes au Duc, qu'il promit à Alain de ne le point contraindre à vendre son héritage maternel. Cependant le Duc revint à la charge plusieurs fois, & pressa si fort Alain l'an 1264. qu'il l'obligea de consentir à ses desirs. La vente fut faite sous le nom de Pierre de Bretagne, & pour la somme de seize mille livres tournois. Il fut stipulé dans le contrat de vente, que si les héritiers d'Alain d'Avaugour & de Clemence de Dinan, retiroient quelques-unes des terres vendues, Alain assigneroit à Monsieur Pierre de Bretagne six cents livres de rente sur ce qui lui appartenoit dans le Comté de Goello. Olivier de Tinteniac, qui avoit épousé Havoise fille aînée d'Alain d'Avaugour, s'opposa à la publication de cette vente, faite en la Cour du Duc: mais il ne paroît pas, que son opposition ait été admise.

Acquêts du Duc. *Cha. de Nan. Ar. L. cas. E. nn. 6. Actes de Bret. to. 1. col. 963. 991. 1015.*

Le Duc eut un adversaire plus redoutable en la personne de Henri d'Avau-

AN. 1264.

gour Chevalier, que le Roi avoit nommé Tuteur de Henri fils aîné d'Alain d'Avaugour. Henri étoit frere puîné d'Alain, & avoit épousé Phelippe de Rohan, fille d'Alain V. du nom Vicomte de Rohan & d'Alienor de Porhoet. Chargé des affaires de son neveu il appella Alain à la Cour du Roi de France, & lui demanda ce qui appartenoit à son mineur dans les Châtellenies de Dinan & de Lehon. Le Duc qui n'étoit pas d'humeur à se désaisir de ce qu'il avoit une fois acquis, tira l'affaire en longueur; & cependant il promit de payer au jeune Henri trois cents livres de rente jusqu'à sa majorité. Cette promesse fut ratifiée par un Acte passé à Paris au mois d'Octobre de l'an 1267. & confirmé par Lettres Patentes du Roi.

AN. 1265.

Ajournement du Duc à la Cour du Roi. *Actes de Bret. to. 1. col. 998. Titres du Roi. Layette* Bretagne *nu.* 20.

C'est par de telles démarches, que l'usage d'ajourner le Duc à la Cour du Roi s'établissoit peu à peu. Mais tous ceux qui avoient recours à l'ajournement, n'avoient pas toujours sujet d'en être contens, parce que le Roi les renvoyoit souvent à la Cour de Bretagne. Cependant on se servoit de cette voie pour rendre le Duc plus équitable & pour mettre des bornes à ses usurpations continuelles. L'exemple d'Olivier de Cliçon n'empêcha point Maurice de Tresiguidi Evêque de Rennes de citer le Duc à la Cour du Roi pour y répondre aux plaintes, qu'il portoit contre lui. Le Duc ne se soumit point à cet ajournement : mais il manda au Roi le 5. Octobre 1265. que s'il étoit nécessaire qu'il répondît à sa Cour sur les plaintes de l'Evêque, il étoit juste aussi que l'Evêque fût cité pour répondre de son côté à ce qu'il avoit à dire contre lui, vû qu'il entreprenoit tous les jours sur sa Jurisdiction. Alain de Leshardrieu Evêque de Treguier prit l'an 1267. une voie plus douce pour terminer ses différends avec le Duc. Ce Prince prétendoit avoir une autorité immédiate sur les sujets de l'Evêque & du Chapitre. Une prétention si injuste & si contraire au droit commun n'eut pas manqué d'être blâmée à la Cour de France : mais l'Evêque ne voulut pas s'y pourvoir. Après avoir consulté des gens éclairés, il prit le parti de se faire un protecteur de son adversaire, & consentit que les Ducs de Bretagne exerçassent le droit de Régale à la mort des Evêques de Treguier. Le Duc, content de cet avantage, renonça à toutes ses prétentions, & reconnut de bonne foi, qu'il n'avoit point la jurisdiction immédiate sur les vassaux de l'Evêque & du Chapitre de Treguier.

AN. 1267.

Traité du Duc avec l'Evêque de Treguier. *Actes de Bret. to. 1. col. 1005.*

AN. 1268.

Le Comté de Richemont rendu au Duc. *Actes de Bret. to. 1. col. 1002. 1012. 1013.*

Mais toutes ces acquisitions ne satisfaisoient point l'ambition du Duc, tandis qu'il n'avoit point la propriété du Comté de Richemont, que ses prédécesseurs avoient eue si long-tems. Il s'étoit flatté, que le Roi Henri lui rendroit cette Seigneurie en considération du mariage de sa fille : mais Henri s'étoit contenté d'en payer la juste valeur, & avoit toujours retenu le fond. Cependant Henri étant à Norpthamton au mois de Juin de l'an 1266. s'étoit engagé à satisfaire dans peu le Duc : mais deux ans s'écoulérent sans qu'il exécutât ses promesses. Le Duc impatient de voir la fin de cette affaire, envoya l'an 1268. son fils aîné en Angleterre pour sommer le Roi d'exécuter ses promesses. Le jeune Prince étoit accompagné d'Alain d'Acerac, à qui le Duc avoit déclaré ses intentions & donné sa procuration. Ils pressérent l'un & l'autre si vivement le Roi, qu'il rendit enfin le Comté de Richemont au Duc de Bretagne. Alain d'Acerac le donna sur le champ au jeune Prince, qui en fit hommage au Roi son beau-pere, & renonça à tous ses droits sur le Comté d'Agen, qui lui avoit été cédé en la place du Comté de Richemont. Jean de Bretagne prit ensuite le titre de Comte de Richemont, & c'est dans cette qualité, qu'il va paroître à la seconde Croisade de S. Louis.

Seconde Croisade de Saint Louis. *Nangius in Chron. to. 5. Scrip. Fran. apud du Chesne p. 387. Joinville chap. 92. Gauffridus de bello loco.*

Ce Saint Roi n'avoit point quitté la Croix depuis son retour de la Terre-Sainte, & avoit toujours eu le dessein de réparer l'affront, que l'armée Chrétienne avoit reçu en sa présence. Instruit par les Envoyés des Princes d'Orient de la résolution, que le Sultan d'Egypte avoit prise de les chasser entiérement de la Palestine & des conquêtes qu'il avoit déja faites, il écrivit au Pape pour le prier de faire prêcher la Croisade. Le Pape fut charmé des bonnes intentions du Roi; mais il n'approuva pas, qu'il fit en personne le voyage de la Terre-Sainte, à cause de son peu de santé & de l'intérêt que la France avoit, qu'il ne s'éloignât pas. Cependant pour le satisfaire il envoya le Cardinal de Sainte Cecile en France avec ordre d'y prêcher la Croisade. Aussi-tôt que le Cardinal fut arrivé, le Roi assembla à Paris les Pairs, les Barons & les principaux Seigneurs du Royaume. Il ne s'étoit point expliqué sur le sujet de cette Assemblée, qui se tint le 25. Mars

de l'an 1267. mais il en fit l'ouverture par un discours pathétique, dans lequel il s'étoit proposé d'inspirer aux assistans le zéle & la charité dont il étoit animé. Ce discours fut suivi de la Harangue du Légat, qui fit beaucoup d'impression sur toute l'assemblée. Le Roi & ses trois fils Philippe, Jean & Pierre prirent ensuite la Croix des mains du Légat. Quelques Seigneurs les imitérent; mais le plus grand nombre demanda du tems pour délibérer sur une entreprise si pénible & si dangereuse. La honte de ne pas suivre l'exemple du Roi & des Princes ses enfans, les détermina peu à peu à se croiser.

AN. 1268.

Le Duc de Bretagne, le Comte de Richemont, Alphonse Comte de Poitiers, Thibaud Roi de Navarre & Gui Comte de Flandres furent du nombre des Princes Croisés. Pierre de Bretagne auroit sans doute pris le même parti, si la mort ne l'avoit enlevé à la fleur de son âge. Il mourut le 19. jour d'Octobre de l'an 1268. & fut enterré aux Cordeliers de Paris. Le Comte de Richemont son frere passa en Angleterre pour demander au Roi Henri la permission de faire le voyage d'Outremer, & d'engager une partie du Comté de Richemont pour la somme de deux mille marcs d'argent, qu'il étoit obligé d'emprunter, avant que d'aller à la Terre-Sainte. Le Roi lui accorda toutes ses demandes, & lui promit en outre, que s'il mouroit dans son voyage, ses Exécuteurs Testamentaires jouiroient du Comté de Richemont jusqu'à ce que ses dettes fussent acquittées. Cette promesse est datée de Westminster le 27. Janvier 1269.

Le Duc de Bretagne & son fils prennent la Croix.

Le Baud pag. 246. Necrol. des Cordeliers de Dinan. Chron. d'Avesnes. Actes de Bret. to. 1. col. 1018. 1007. & seq.

Mort de Pierre de Bretagne.

AN. 1269.

Tandis que le Comte de Richemont amassoit de l'argent pour son voyage, le Duc son pere faisoit lever, pour le même sujet, une espece de Capitation sur ses vassaux nobles & roturiers. Mais il eut avant son départ une mortification, qui dût lui être sensible & qui lui coûta cher. Voici quel en fut le sujet. Plaisou fille naturelle de Conan Seigneur de la Rochederrien & Olivier son mari avoient livré leur Château de la Roche à Pierre Mauclerc, lorsqu'il faisoit la guerre aux Barons de Bretagne. Il étoit du devoir du vassal de livrer en tems de guerre son Château à son Seigneur lige; mais il étoit aussi du devoir du Seigneur de rendre après la guerre la Place à son vassal: cependant Mauclerc la garda jusqu'à sa démission. Après sa retraite Plaisou intenta procès au Duc Jean & le fit ajourner à la Cour du Roi. Le Procès dura plusieurs années, & Plaisou mourut sans en voir la fin. Jeanne sa fille & héritiere continua l'action, & fut assez heureuse pour la terminer. Le Duc lui opposoit, que ni elle, ni sa mere, n'étoient pas nées en légitime mariage, & qu'Alain son frere, à qui cette Seigneurie devoit appartenir, l'avoit perdue à la Cour de Bretagne contre d'autres personnes, qui lui avoient cédé leurs droits. Nonobstant la force apparente de ces raisons le Duc fut condamné au Parlement de la Pentecoste à rendre la terre de la Rochederrien & à restituer tous les fruits, qu'il en avoit perçûs.

Procès du Duc contre le Seigneur de la Rochederrien.

Mem. du Laboureur. Titres de Penthiévre.

La perte de ce Procès, qui monta à trente mille livres, n'empêcha pas le Duc de partir pour Marseilles le 17. Avril de l'an 1270. Il avoit amassé pour ce voyage plus de quatre-vingt mille livres, qui feroient plus de huit cents mille livres de notre monnoie. Il étoit accompagné de la Duchesse Blanche son épouse, du Comte de Richemont son fils & de Beatrix d'Angleterre sa belle-fille. Plusieurs Seigneurs Bretons les suivirent, entr'autres le Vicomte de Tonquedec, le Vicomte Alain, Pierre de Kergorlé, Geoffroi de Rostrenen & Guillaume de Loyans. Le mauvais succès de la précédente Croisade détourna beaucoup de Bretons de prendre part à celle-ci. Plusieurs même qui avoient pris la Croix, aimérent mieux se racheter de leurs vœux, que de les exécuter, en quoi ils trouvérent beaucoup de facilité dans les Prédicateurs & les Collecteurs de la Croisade.

AN. 1270.

Le Duc part pour la Terre-Sainte.

Actes de Bret. to. 1. col. 152. Le Baud pag. 246.

Le Roi étoit parti un mois plutôt de Saint Denis, où il avoit reçû le Bourdon de pélerin des mains du Légat. Il avoit ordonné de faire au port d'Aigues-Mortes toutes les provisions nécessaires pour son voyage & d'y rassembler un nombre suffisant de vaisseaux, dont les Genois devoient fournir la meilleure partie. Mais la flotte ne s'étant pas trouvée prête à son arrivée, il fut obligé de séjourner près de deux mois dans cette Ville & aux environs. Les Croisés qui étoient déja arrivés, ou qui arrivérent depuis, furent aussi contraints de se disperser dans les Villes voisines pour subsister & pour ne pas consommer les provisions, qui avoient été faites pour le voyage. Enfin tout s'étant trouvé prêt pour le départ des Croisés, le Roi s'embarqua le mardi premier Juillet avec ses trois fils & un grand nombre

Nangius de gestis Lud. 9. pag. 384.



An. 1270.

de Seigneurs François. Le lendemain de l'embarquement le vent s'étant trouvé favorable, on mit à la voile. Le Roi avoit dans son vaisseau Pierre Comte d'Alençon; Philippe son fils aîné, le Comte de Nevers & le Comte d'Artois avec leurs épouses avoient chacun leur vaisseau. Le tems fut d'abord assez beau; mais il changea bientôt, & on essuya deux rudes tempêtes avant que d'arriver à Cagliari en Sardaigne, où étoit le rendez-vous de tous les vaisseaux. Les chaleurs excessives & les tempêtes gâtérent toute l'eau des quatre vaisseaux, & y causérent beaucoup de maladies. Ils demeurérent à l'ancre jusqu'au vendredi 12. Juillet, à cause que les habitans ne voulurent pas accorder aux Croisés l'entrée de leur Château, qui appartenoit à la République de Pise.

Les Croisés se proposent d'assiéger Tunis.

Le même jour arrivérent de Marseille & d'Aigues-Mortes, le Roi de Navarre, le Duc de Bretagne, les Comtes de Poitiers, de Flandres & de Richemont avec le reste de l'armée. Dès le lendemain de leur arrivée le Roi tint conseil pour délibérer sur le lieu, où l'on porteroit la guerre. Il fut réglé, que l'on iroit droit à Tunis, dont le Roi avoit promis de se faire Chrétien, pourvû qu'on lui fournit une belle occasion de se déclarer. Pour justifier ce parti on allégua, que Tunis étoit une Place peu fortifiée & facile à prendre; que ses habitans étoient très-riches; & que si on ne pouvoit pas les convertir, on se serviroit de leurs richesses contre le Sultan, qui tiroit de Tunis de grands secours d'hommes & d'armes. D'ailleurs le Roi de Sicile frere de S. Louis étoit bien aise d'assurer ses côtes contre les Corsaires de Tunis, & son intérêt particulier l'emporta sur l'intérêt commun des Chrétiens. Cette résolution prise, la flotte mit à la voile le 15. Juillet, & mouilla à la côte de Cartage trois jours après. Les Sarrasins s'étoient assemblés sur le rivage, comme pour s'opposer à la descente; mais ils prirent la fuite, aussi-tôt que les Croisés s'approchérent du rivage, & le leur abandonnérent entiérement.

Prise de Cartage. *Petrus de Condeto in Epist. to. 2. Spicil. pag. 552. Gesta Philippi III. pag. 525. & seq.*

Cinq jours après la descente, le Roi fit attaquer le Château de Cartage, & l'emporta par escalade. Les Croisés ne perdirent qu'un homme dans cette attaque, & passérent la garnison au fil de l'épée. Le Roi fit nettoyer le Château, & y établit son Quartier général. On y logea aussi les malades, les blessés & les Dames qui avoient suivi l'armée. Les Croisés campérent autour de Cartage, où ils trouvérent quelques rafraîchissemens & des puits d'eau douce. Le Roi de Tunis, craignant d'être attaqué dans sa Capitale, fit arrêter tous les Chrétiens, qui servoient dans ses troupes, & déclara qu'il leur feroit couper la tête, si les François venoient l'attaquer. Il en usa ainsi pour engager le Roi à faire quelque Traité, & cependant il n'y avoit point de ruses, dont il ne s'avisât pour fatiguer l'armée. Ses troupes rodoient jour & nuit aux environs du camp, & quiconque s'en écartoit, n'y revenoit pas. Pour mettre les troupes à couvert des courses des Sarrasins le Roi fit entourer son camp de palissades & de fossés profonds.

Maladies dans le camp des Croisés.

Tandis qu'il attendoit le Roi de Sicile, sans l'avis & le secours duquel il ne vouloit rien entreprendre, les maladies se mirent dans son camp. Jean Comte de Nevers son fils, fut un des premiers attaqués parmi les Princes & les personnes de qualité. Il fut transporté à son Vaisseau, où il mourut le 3. jour d'Août d'une dissenterie. Le Cardinal Légat le suivit de près; le Prince Philippe fut arrêté par une fiévre quarte, & en peu de temps tout le camp fut rempli de diverses maladies. Le Roi tomba lui-même malade d'une dissenterie, qui ne l'empêcha pas d'agir pendant quelques jours; mais enfin il succomba à la violence de la maladie, & mourut le 25. jour d'Août. Cette mort jetta la consternation dans le Camp des Croisés, & tout étoit perdu sans l'arrivée du Roi de Sicile, dont les Vaisseaux parurent aussi-tôt que le Roi eut expiré. Après qu'on eut rendu les devoirs funébres au corps du saint Prince, on rendit les honneurs de Roi à Philippe son successeur, dont la santé étoit encore peu assurée. Le Roi de Sicile, le Roi de Navarre & tous les Seigneurs présens lui firent hommage des fiefs, qu'ils possedoient en France. On délibera ensuite sur la maniere, dont on pousseroit l'entreprise contre Tunis. Le Roi de Sicile fut chargé de la conduite de ce siége, en attendant que la santé de Philippe fut entiérement rétablie. Il remporta des avantages si considérables sur les Sarrasins, que le Roi de Tunis, pour sauver sa Capitale, envoya demander la paix au Roi de France.

La mauvaise Saison qui commençoit à se faire sentir & les maladies qui rava-

AN. 1270.

geoient l'Armée, déterminerent le Roi à accorder aux Sarrasins ce qu'ils demandoient. Après diverses conférences, il fut arrêté le 30. d'Octobre qu'il y auroit une Trève de dix ans entre les Parties Belligerentes ; que le Roi de Tunis payeroit au Roi de France & à ses Barons, une somme d'argent pour les frais de la guerre ; que les Chrétiens établis au Royaume de Tunis, auroient les mêmes franchises, que les naturels du pays ; qu'il leur seroit permis d'y bâtir des Eglises, où l'on prêcheroit la Religion Chrétienne ; que les Marchands Chrétiens pourroient trafiquer à Tunis avec la même liberté, que les autres Marchands ; que tous les prisonniers de part & d'autre seroient délivrés ; & enfin que le Roi de Tunis payeroit au Roi de Sicile tous les arrerages du tribut, auquel il s'étoit soumis depuis long-tems. Quelques jours après la conclusion de ce Traité, le Prince Edouard d'Angleterre arriva avec de très belles troupes. Il fut fort chagrin de ce qui venoit d'être conclu, & l'auroit vû rompre avec joie : mais le Roi de France avoit pris toutes ses mesures pour retourner dans ses Etats, où sa présence étoit nécessaire. Il s'embarqua en effet le mardi dans l'Octave de S. Martin, mit à la voile le jeudi suivant, & aborda au Port de Trapani en Sicile le 22. Novembre.

Traité entre le Roi Philippe & le Roi de Tunis.
Sanudo.
Petrus de Condeto tom. 2. Spicil. pag. 553.
Gesta Philippi pag. 525. & seq.

Tous les Croisés ne suivirent pas le Roi de France en Sicile ; cinq cents Frisons tournerent la proue du côté de Ptolemaide, que Bondocdar insultoit depuis plusieurs années. Bondocdar, que les uns nomment Melec Elvaher, & les autres Melec Madavar, étoit un Emir qui avoit usurpé l'Empire d'Egypte l'an 1260. sur Melec Henahec. Le Prince Edouard prit aussi la route de Ptolemaide, où il aborda le 9. Mai avec le Comte de Richemont & un grand nombre de Chevaliers. Le Roi de Chypre le joignit au mois de Septembre suivant avec ses troupes. Quelque bien intentionnés que fussent ces Princes envers les Chrétiens de la Palestine, ils ne se trouverent pas assez forts pour attaquer leur plus redoutable ennemi. Mais pour diminuer ses forces, ils engagerent les Tartares à ravager tout le pays d'Antioche jusqu'à Cesarée de Capadoce. Les Tartares exécuterent avec joie ce projet, & s'en retournerent chargés de butin. Les chaleurs excessives & la bonté des fruits firent mourir un grand nombre d'Anglois, qui cherchant du rafraichissement, trouverent la mort dans les fruits qu'ils mangerent sans moderation. Cette diminution mit les Princes Croisés hors d'état de rien entreprendre de considérable. Ils attaquerent d'abord un corps de Turcs nouvellement arrivés, & le mirent en fuite. Ils assiégerent ensuite la Tour de Caco près de Cesarée, qu'ils ne purent prendre. Cet échec les rendit si méprisables aux Sarrasins, que le Sultan dit aux Envoyés du Roi de Chypre, qui lui demandoient une Trève, que leurs Chevaliers n'étoient pas propres à conquerir le Royaume de Jerusalem, puisqu'étant en si grand nombre ils n'avoient pû se rendre maîtres d'une Bicoque. Cependant le Sultan accorda une Trève à Hugues Roi de Jerusalem pour la Plaine de Ptolemaide seulement, & pour le chemin qui conduit à Nazareth. Les Croisés, contens d'avoir procuré aux Chrétiens de Syrie ce petit avantage, s'embarquerent & retournerent dans leurs pays. Le Prince Edouard ne partit que le 22. Septembre de l'an 1272. & ramena sans doute le Comte de Richemont avec lui.

Le Comte de Richemont va à Ptolemaide.

Alain Bouchard prétend que le Comte de Richemont engagea deux Carmes de Syrie à le suivre en Bretagne, & qu'il leur fit bâtir à Ploermel la premiere Maison qu'ils ayent eu en France. On ne sçait précisément en quelle année fut fait cet établissement : ce qu'il y a de certain, c'est qu'on voit à la Porte de l'Eglise des Carmes de Ploermel une ancienne Figure du Prophéte Elie, revêtue d'une robbe barrée de blanc & de brun, qui est l'habit que les premiers Carmes de France ont porté, & qui les fit appeller les Peres Barrés. Le Pape Honoré IV. qui monta sur le saint Siége l'an 1285. leur ordonna de changer cet habit, qui étoit peu conforme à l'état Religieux. Pour ne rien perdre de leurs couleurs, ils ôterent leurs bandes & prirent l'habit Minime sous un manteau blanc. Ce changement ne s'étant fait qu'après l'an 1285. il s'ensuit que la Figure d'Elie, que l'on voit au Portail des Carmes de Ploermel, a été faite avant le Pontificat d'Honorius IV. & qu'on peut mettre la Fondation de ces Peres après la seconde Croisade de S. Louis.

Etablissement des Carmes en Bretagne.
Bouchard fol. 97.
Hermant des Ordres Relig. p. 210.

Fin de l'affaire de la Régale.

Le Duc de Bretagne, qui avoit suivi ce saint Roi, partit de Cartage après le Traité conclu avec le Roi de Tunis, & étoit de retour dans ses Etats à la fin de l'an 1270. La mort du Roi de France & celle d'un grand nombre de Seigneurs, qui avoient terminé leurs jours pendant ce pénible voyage, lui firent faire de sé-

AN. 1270.

rieuses réflexions sur sa conduite passée. Plein de reconnoissance envers Dieu, qui l'avoit preservé de tant de périls, il ne songea plus qu'à se reconcilier avec le Clergé, & à vivre tranquillement le reste de sa vie. La principale contestation qu'il avoit eue avec les Evêques, & qui avoit été commencée par Pierre Mauclerc son pere, étoit celle de la Regale. Hoel Comte de Nantes avoit renoncé publiquement à ce droit l'an 1148. & l'avoit traité de *rapacité cruelle & détestable*. Il avoit reservé tous les biens meubles & immeubles d'Iterius Evêque de Nantes, à Bernard son successeur, & avoit ordonné que tous les sujets de l'Evêché seroient exempts d'impôts pendant la vacance. Ses successeurs n'en userent pas avec tant de désintéressement. Ils rentrerent peu à peu en possession de la Regale, & les Evêques y consentirent, à condition qu'on ne feroit aucune imposition sur leurs vassaux. Gui de Thouars rendit à Etienne Evêque de Nantes tous les fruits, qu'il avoit perçus pendant la vacance de son Siége, & ne s'en reserva que les frais qu'il avoit faits pour le Service de l'Eglise. On ne doit donc regarder les Comtes de Nantes depuis Hoel jusqu'à Pierre de Dreux, que comme des dépositaires de la Regale. Les nouveaux Evêques ne leur demandoient point main-levée du temporel de l'Evêché, & ne leur faisoient point serment de fidélité: mais la main-levée étoit accordée à la seule demande du Chapitre.

Actes de Bret. to. 1. col. 802. 935.

Régale sous Pierre Mauclerc.

Les choses étoient en cet état l'an 1226. lorsqu'Etienne de la Bruere mourut. Clement de Châteaubrient lui succéda, & ne tint le siége de Nantes qu'environ deux ans. Après sa mort Pierre Mauclerc s'empara de ses meubles & des biens de l'Eglise, sous prétexte de les garder, détruisit quelques-unes de ses maisons pour augmenter les Fortifications de la Ville, força ses sujets à lui faire serment de fidélité, & en exigea plus de quatorze cents livres. Henri qui succéda à Clement l'an 1228. demanda à Mauclerc main-levée de son temporel, & ne put l'obtenir. Le ressentiment que lui causa ce refus, fut si vif, qu'il prit la résolution d'excommunier le Duc tant pour ses usurpations, que pour ses exactions & ses violences. Mais il n'osa publier cette Sentence, & il se contenta de la lire en présence de quelques Chanoines, qu'il assembla pour ce sujet.

Henri étant mort l'an 1234. Pierre Mauclerc fit enlever des maisons Episcopales, les meubles, les utensiles, les portes & les fenêtres; fit pêcher les étangs & abattre les bois; & s'appropria tous les revenus de l'Evêché, qui montoient à mille livres; les tailles, les rachats & autres exactions qu'il leva sur les vassaux de l'Evêché, furent apprecicées dans la suite à la somme de cinq mille livres. Le Pape Gregoire IX. instruit de toutes ces violences & de ces vexations, nomma à l'Evêché de Nantes Robert Evêque d'Aquilée, comme un homme propre à faire tête au Duc. Robert étoit originaire de Xaintonge, & étoit parvenu par son esprit & par sa science jusqu'à l'Episcopat. Mais comme les talens naturels sont de foibles ressources contre la violence des Princes, le Pape écrivit à l'Archevêque de Tours l'an 1236. pour le prier d'avertir charitablement le Duc de ses désordres, & l'engager à faire une satisfaction convenable à l'Eglise de Nantes.

Régale sous le Duc Jean le Roux.

Toutes ces précautions furent inutiles avec un Prince, qui n'étoit pas disposé à changer de conduite, & qui avoit inspiré à Jean de Bretagne son fils aîné, toutes ses préventions contre le Clergé. Jean étant parvenu à l'âge de 21. ans, prit possession du Duché l'an 1237. & suivit exactement les mauvaises instructions que lui avoit données son pere. Il fut inexorable à l'égard du nouvel Evêque de Nantes, & lui refusa tout ce que l'équité naturelle exige d'un Prince payen. Le Pape, voulant mettre fin à une dispute qui duroit depuis tant d'années, évoqua l'affaire à son Tribunal. Mauclerc n'y voulut pas comparoître; son fils envoya un Procureur à Rome, & l'Evêque s'y rendit aussi l'an 1238. Le Pape leur donna pour Commissaire & Auditeur, Otton Evêque de Porto: mais Robert fut nommé Patriarche de Jérusalem, avant que l'affaire fût terminée. Mauclerc & son fils ayant appris cette promotion, se vangerent de l'assignation qui leur avoit été donnée à Rome. Les Clercs & les Chapelains du Diocèse de Nantes furent dépouillés de leurs biens, & réduits à la triste nécessité d'abandonner leurs Egliges. Tous les meubles de l'Evêque furent enlevés; ses bestiaux & ses dixmes furent saisies; ses vassaux furent accablés de tailles & d'impôts. Pendant ces ravages, Juhel Archevêque de Tours nomma à l'Evêché de Nantes Galerand Doyen de la même Eglise. Le Chapitre de Nantes approuva la nomination, & demanda au Duc main-levée du

temporel pour Galerand. Le Duc l'accorda, à condition que Galerand se présenteroit devant lui après son Sacre, & lui feroit serment de fidélité. Cette démarche étant contraire aux usages observés depuis long-tems, Galerand se pourvût à Rome.

AN. 1270.

Le Pape donna commission à Philippe Archevêque de Bourges, de citer à son Tribunal Pierre Mauclerc & ses complices, pour rendre compte des excès qu'ils avoient commis dans le Diocèse de Nantes. Toutes les procédures que l'Archevêque & ses Subdelegués firent dans cette occasion, attirerent de nouvelles persecutions à Galerand, & l'obligerent enfin à chercher un azile hors de son Diocèse. Privé de ses revenus & retiré dans une terre étrangere, il écrivit une seconde fois au Pape pour implorer sa protection. Le Pape par ses Lettres données à S. Jean de Latran le 15. Mars de l'an 1244. ordonna à Michel Evêque d'Angers de se transporter à Nantes, d'y appeller les Parties, & de faire une enquête sur les faits énoncés dans la requête de Galerand. Les excès dont le Prélat se plaint, sont, 1°. Que le Duc Pierre avoit dépouillé les vassaux que l'Evêque avoit à Guerrande, de leurs vignes & de leurs salines, en quoi il leur avoit fait tort de plus de sept mille livres : 2°. Que le même Prince avoit obligé tous les Marchands qui abordoient à Nantes, de décharger leurs marchandises dans ses magasins sous peine d'une certaine amende, en quoi il avoit fait un tort considérable à l'Evêque, & au commerce qui doit être libre : 3°. Que le Duc Pierre avoit contraint les sujets de l'Evêque à le suivre en armes au de-là des limites du Diocèse, ce qui étoit contraire à leurs Privileges : 4°. Que le Sénéchal & les Baillis du Duc avoient enlevé des malfaiteurs sur les terres de l'Evêque, les avoient jugés dans la Cour Ducale, & les avoient fait pendre ensuite sur les terres de l'Evêque : 5°. Que le Duc avoit pris à crédit plusieurs denrées des sujets de l'Evêque, & qu'il n'avoit pas voulu en payer le prix convenu, lorsqu'on le lui avoit demandé : 6. Que, pour augmenter les Fortifications de la ville de Nantes, il avoit ruiné plusieurs maisons des vassaux de l'Evêque, abattu l'Eglise Paroissiale de S. Syrice, déterré les corps du cimetiere, & chassé les Religieuses qui faisoient le Service dans cette Eglise : 7°. Qu'il avoit brûlé plusieurs maisons appartenant aux vassaux de l'Eglise, en quoi il lui avoit fait tort de plus de 2500. livres, sans compter la diminution de sa jurisdiction temporelle & de sa mouvance : 8°. Qu'il avoit fait mettre dans la Prevôté de Nantes le coffre de la recette, qui devoit être partagée entre le Duc & l'Evêque : 9°. Qu'il avoit décrié à Nantes la monnoie de Tours, sans le consentement de l'Evêque : 10°. Qu'il avoit fait arrêter Jocerand Official de Nantes, & l'avoit détenu prisonnier pendant plusieurs semaines : 11°. Qu'il avoit fait mourir un Soudiacre, qui n'étoit point convaincu du crime qu'on lui imposoit, & qui ne le confessoit pas : 12°. Qu'il avoit fait pendre à Machecou un Clerc qui revenoit de la Terre Sainte : 13°. Que le Duc Pierre n'avoit point encore été absous de l'excommunication prononcée contre lui par l'Evêque Henri : 14°. Que le Duc Jean contraignoit par prise de corps les sujets de l'Eglise de Nantes, à lui faire serment de fidélité, quoiqu'ils n'y fussent point obligés : 15°. Qu'il avoit ordonné aux Marchands qui abordoient à Nantes, de vendre leurs marchandises en détail, que sur chaque tonneau de vin transporté en Angleterre on lui payât un droit, qu'il n'y auroit que certaines personnes qui pourroient acheter le poisson des Pêcheurs pour le revendre en détail, & que ces personnes avoient acheté de lui ce droit : ordonnance faite sans l'avis & contre les intérêts de l'Evêque : 16°. Que le Duc Jean continuoit à retenir le coffre de la recette commune dans sa Prevôté : 17°. Que le fond, où avoit été bâti le Château nommé la Tour neuve appartenoit à l'Evêque : 18°. Que le Duc avoit contraint les sujets de l'Evêque à le suivre à la guerre au de-là des limites du Diocèse, & avoit taillé ceux qui avoient refusé de l'accompagner. Enfin l'on fait monter les dommages causés aux Evêques & à leurs sujets, à la somme de vingt-quatre mille quatre cents soixante livres, & trois cents marcs d'argent.

Actes de Bret. to. 1. col. 921. 923. Titres de l'Eglise de Nantes.

Griefs de l'Evêque de Nantes contre les Ducs.

Pour l'exécution des ordres du Pape, l'Evêque d'Angers fit assigner les Ducs à Nantes pour le jeudi avant la S. Barnabé. Les Ducs ne comparurent point ; mais ils nommérent des Procureurs pour répondre en leur nom. Le Chapitre de Nantes de son côté, donna une procuration générale à Galeran pour veiller sur ses intérêts. Le terme de l'assignation étant arrivé, les Procureurs des Ducs deman-

AN. 1270. derent un repit jusqu'au 26. de Juin, & l'obtinrent, malgré l'opposition de Galeran. Le 26. les Procureurs demanderent encore un délai, & proposerent des *exceptions de droit* & des *fins de non-recevoir*, ausquelles Galeran répondit de vive voix. Les Juges ordonnerent aux Parties de mettre leurs fins de non-recevoir & leurs contredits par écrit, afin qu'on pût terminer leurs contestations le 13. Juillet. Mais comme le terme prescrit par le Pape pour les contredits devoit expirer le 14. Juillet, l'Evêque d'Angers donna assignation aux témoins, & déclara qu'il commenceroit son information le 4. d'Août.

On conserve dans les Archives de l'Eglise de Nantes une Enquête de cent huit témoins, qui est sans datte, & qui paroît être celle que fit alors Michel Evêque d'Angers. Les principaux témoins étendus dans cette Enquête sont Jean Abbé de S. Gildas des Bois, Robert de Fercé Chanoines de Nantes, Bernard de Barzen Recteur de Musillac, Alain de Rohan, Etienne de Dol, Alain Bandol Chevalier, Jean de Ses-Maisons, Alain de la Forest Chevalier, Pierre de la Motte, Guillaume de la Riviere, Geoffroi de Lescot Chevalier & Guillaume de la Haye. Tous les excès, dont Galeran s'étoit plaint au Pape, se trouvent énoncés dans cette Enquête : mais on y apprend de plus, 1°. Que la raison pour laquelle les habitans de Guerrande avoient été si maltraités par Pierre Mauclerc, étoit qu'ils avoient acquis des terres, des vignes & des salines dans le Fief du Duc, & qu'ils n'avoient pas voulu comparoître à sa Cour, lorsqu'ils y avoient été appellés, ce qui avoit porté le Duc à faire saisir leurs biens : 2°. Que Pierre Mauclerc avoit imposé un nouveau tribut sur les salines de Guerrande ; mais que son Ordonnance avoit été cassée par l'Evêque Etienne, parce que cette imposition devoit être faite de concert par les deux Seigneurs de Guerrande : 3°. Que le Duc Jean étoit convenu avec l'Evêque de Nantes, qu'ils auroient un magasin commun, où toutes les marchandises étrangeres seroient déchargées, ce que le Duc n'avoit encore exécuté. On ne sçait si cette Enquête fût achevée par l'Evêque d'Angers ou par celui de Lucques, que le Pape envoya deux ans après en Bretagne pour le même sujet. Ce Prélat arriva à Nantes le premier jour de Mai de l'an 1246. entendit beaucoup de témoins, enjoignit aux parties de comparoître sous un certain tems devant leur Juge pour entendre prononcer une Sentence définitive & se retira le 15. Octobre.

Le Baud, p. 239.

Quel que fût ce Jugement, qui n'est pas venu jusqu'à nous, Galeran jetta quelques mois après l'interdit sur la ville & sur le Diocèse de Nantes. Le Pape Innocent IV. étant à Lyon au mois d'Avril de l'an 1247. écrivit au Prieur des Dominiquains de Nantes pour lui enjoindre de faire observer exactemenr l'interdit mis par Galeran. Mais les Chevaliers du Temple & de l'Hôpital, les Moines de Redon, de Tournus & de Marmoutiers qui avoient des Prieurés dans le Comté Nantois, refuserent de garder l'interdit sous prétexte de leurs priviléges. Le Duc Jean fut plus docile ; car étant à Lyon le 6. de Mai, il promit à l'Evêque de Porto d'exécuter tout ce qui lui seroit ordonné par le Souverain Pontife, de satisfaire l'Evêque de Nantes, & de lui restituer au plûtot tout ce qu'il avoit touché de la Regale. Il pria en même tems Hugues Comte d'Angoulême, Silvestre de Rezai & Jean de Maure, ses amis, de vouloir bien être ses cautions. Les trois Chevaliers y consentirent volontiers, & jurerent qu'ils employeroient tous leurs soins pour que le Duc accomplît tout ce qu'il venoit de promettre, sous peine de satisfaire l'Evêque de Nantes de leur propre bien.

Actes de Bret. T. 1. col. 932. 933.

Les choses ainsi réglées, l'Evêque de Porto donna l'absolution au Duc. Le Pape, charmé des bonnes dispositions de ce Prince, commit le 29. Mai l'Abbé de Buzai pour assister à la restitution, que le Duc devoit faire, & pour lever ensuite l'interdit. Il nomma un autre Commissaire pour lui imposer une pénitence convenable ; ce fut Hugues Cardinal du titre de sainte Sabine. Outre ce que la Justice exigeoit, que le Duc rendît à l'Eglise de Nantes, le Cardinal lui ordonna de donner à cette Eglise deux bassins d'argent du poids de trois marcs pour être mis sous deux chandeliers devant le grand Autel, & un Calice d'argent doré de pareil poids. Le Pape, craignant que l'Evêque de Nantes ne fût allarmé de cette absolution, lui écrivit le 8. de Juin, que quoiqu'il eût fait absoudre le Duc, néanmoins si ce Prince ou ses successeurs tombent dans les mêmes excès, il les déclare *ipso facto* excommuniés.

Après tout ce que nous venons de rapporter il semble que l'affaire dût bientôt

être

être terminée, cependant il survint quelque difficulté, qui la firent porter encore une fois à Rome. Le Pape Innocent chargea Otton Evêque de Porto d'examiner les nouvelles difficultés & de ne rien négliger pour procurer une bonne réconciliation entre l'Evêque & les Ducs. Otton étant à Lyon le 11. d'Avril de l'an 1248. fit comparoître les Parties devant lui. Guillaume de Mez Procureur des Ducs déclara à l'Evêque, qu'il avoit ordre de ses Maîtres de ne plus poursuivre cette affaire en France, parce qu'ils vouloient qu'elle fût décidée à Rome. Otton le pria de répondre, au moins comme ami des Ducs, à ce que l'Evêque de Nantes proposeroit. Guillaume y consentit, & dit, 1°. Que la Régale, telle que les Ducs la prétendoient, étoit une coutume reçue dans toute la France, & pratiquée par les Rois, les Barons & autres Seigneurs: 2°. Que les Ducs de Bretagne en avoient joui depuis plus de quatre-vingt ans, sans qu'il fût mémoire du contraire: 3°. Qu'il avoit entre les mains une cession de la Régale faite autrefois aux Ducs de Bretagne par un Evêque de Nantes, en considération de ce qu'ils avoient défendu son Eglise contre les Barbares. AN. 1270.

Galeran répondit qu'il n'y avoit aucune preuve de ces trois articles. Guillaume n'en fournit point, parce que les Ducs regardant la Régale & la Guerre comme des droits Royaux, lui avoient défendu de s'expliquer sur cette matiere. Cependant Otton, en vertu de sa commission, rendit une Sentence qui devoit mettre fin à toutes les contestations; mais qui n'eut pas le succès qu'il s'en étoit promis. Elle porte, 1°. Que lorsque le Siege de Nantes vaquera, les Ducs n'imposeront aucune taille sur les vassaux de l'Eglise, qu'ils n'en exigeront aucune corvée, & qu'ils ne s'approprieront ni les meubles du défunt, ni les revenus de l'Evêché, attendu qu'ils n'y ont aucun droit: 2°. Que le Duc est déchargé de ce qui regarde les habitans de Guerrande, parce qu'il s'est accommodé avec eux pour les sept mille livres de dommagement qu'ils lui demandoient: 3°. Que les Ordonnances faites & publiées sans le consentement de l'Evêque seront cassées: 4°. Que le coffre de la recette commune sera mis dans un lieu commun aux deux parties: 5°. Que le Duc réparera le tort fait à l'Eglise dans la construction des fossés & des Barbacanes, suivant l'estimation qui en sera faite par des gens de bien: 6°. Que l'article qui concerne le fond sur lequel la Tour neuve a été bâtie, étant douteux, sera renvoyé au Pape: 7°. Que les autres dommages causés à l'Eglise de Nantes par l'usurpation de la Régale, par l'enlevement du coffre commun & autres violences, seront réparés d'une maniere convenable, sauf aux Ducs à prouver qu'ils ont droit de mener les Sujets de l'Eglise à la Guerre. Otton ne prononça point sur ce dernier article d'une maniere précise, parce que Galeran refusa de jurer sur l'estimation des dommages.

Sentence de l'Evêque de Porto. *Act. de Bret. t. 1. col. 935.*

Après ce Jugement rendu le 2. Juin 1248. le Pape écrivit de Lyon à l'Evêque d'Angers pour lui enjoindre de le faire exécuter, d'y contraindre les Ducs par les censures Ecclésiastiques, & de faire jurer Galeran sur l'estimation des dommages faits à son Eglise. Galeran fit le serment l'année suivante en présence de l'Evêque d'Angers; le Duc avoit été sommé d'assister à cette action: mais on ne sçait s'il s'y trouva. Quoiqu'il parût acquiescer au Jugement, le Pape n'osa se promettre une parfaite obéissance de sa part. Il écrivit encore à l'Evêque de Nantes le 9. Décembre, que l'absolution donnée au Duc n'empêcheroit pas qu'il ne fût tenu pour excommunié, s'il retomboit dans les fautes qui lui avoient attiré les censures de l'Eglise. Les soupçons du Pape n'étoient pas mal fondés. On lui apprit bientôt, que le Duc s'étoit emparé de la Régale de Nantes, quoique l'Evêché ne fût pas vacant. D'un autre côté les Evêques & les Chapitres de Bretagne se plaignirent, que les Ducs & les grands Seigneurs ne permettoient pas qu'on leur signifiât aucunes citations, monitions, sentences & autres actes obtenus contr'eux, ce qui causoit beaucoup de frais inutiles aux Parties lésées. Pour remédier aux abus & aux empêchemens affectés, le Pape donna ordre au Gardien des Cordeliers d'Angers de dénoncer publiquement le Duc excommunié dans tous les lieux qu'il jugeroit convenables; & déclara que les citations, monitions & sentences publiées dans les Eglises Cathédrales & autres lieux, seroient réputées des significations dûes & suffisantes.

L'année suivante, l'Evêque d'Angers ordonna au Chantre & au Doyen de Nantes de faire signifier la Sentence de l'Evêque de Porto au Duc de Bretagne,

AN. 1270.

ou à son domicile ou dans l'Eglise Cathédrale. Ils le firent; mais le Duc fit peu de cas de cette signification. La mort de son pere, qui survint quelques mois après, donna lieu à de nouvelles chicanes. Mauclerc étoit mort sans avoir fait aucune satisfaction à l'Eglise; le Clergé voulut contraindre le Duc à se charger des faits de son pere. Le Duc ayant refusé de le faire, fut excommunié par l'Official de Paris au mois de Juin 1252. Après avoir passé quatre ans sous l'anathème, il alla à Rome, où il fut absous le 7. Avril 1256. par les Cardinaux de sainte Sabine & de saint Ange. Il promit à ces deux Cardinaux de satisfaire pleinement l'Evêque de Nantes: mais il ne voulut point entendre parler des sommes, ausquelles son pere avoit été condamné pour avoir mené par force les vassaux de l'Eglise à la guerre. Loin de les payer il exerça, à son retour de Rome, les mêmes contraintes, fit mettre en prison ceux qui refusérent de le suivre, & ne leur rendit la liberté qu'après en avoir tiré de grandes sommes; ce qui en réduisit plusieurs à la mendicité. Le Pape Alexandre IV. instruit de ces violences par l'Evêque Galeran, nomma le 20. Décembre de l'an 1257. de nouveaux Commissaires pour contraindre le Duc par toutes les censures de l'Eglise à contenter l'Evêque de Nantes & à mettre ses vassaux en liberté. Les Commissaires furent le Cardinal de S. Georges, le grand Archidiacre & le Chantre de saint Hilaire de Poitiers & un Chanoine de sainte Radegonde.

Actes de Bret. to. 1. col. 951. 963. 966.

Le Duc, craignant d'encourir encore les censures dont il avoit été absous, traita avec Galeran l'an 1258. & déclara les vassaux de l'Eglise de Nantes exempts des services qu'il en avoit exigés dans les guerres précédentes. Quant aux autres articles de leur différend, ils convinrent de s'en rapporter au Jugement d'Eudon Archidiacre de Nantes, & de Renier Sénéchal pour le Duc en la même ville. Ces deux Arbitres terminérent toutes les contestations par la Sentence qu'ils rendirent au mois d'Octobre 1259. La paix souffrit quelqu'altération l'année suivante par la prise de deux voleurs, que les Officiers du Duc firent sur les terres de l'Evêque. Mais deux Chevaliers, nommés Alain de la Forest & Savari le Clerc, étouffèrent cette semence de discorde, en ordonnant que les voleurs seroient jugés par Alain du Moulin Officier du Duc, & par Guillaume Amiet Sénéchal de l'Evêque, sans préjudice des droits des Parties.

Ibidem col. 972.

Galeran mourut le 21. Septembre de l'an 1263. & eut pour successeur Gautier. Le Duc oubliant toutes les peines, que lui avoit causées l'affaire de la Régale, se saisit des biens du défunt & fit vendanger ses vignes. Gautier fut sacré sur la fin du mois de Janvier 1264. & mourut quelques mois après. Jacques de Guerrande, qui succéda à Gautier, commit l'Abbé de Geneston & le Doyen de Retz, pour obliger le Duc par les censures Ecclésiastiques à restituer les biens, dont il s'étoit emparé. Les deux Commissaires firent signifier leurs ordres au Duc; mais on ne sçait s'ils en vinrent jusqu'aux censures. Jacques mourut le 11. Février de l'an 1268. Aussi-tôt que son Siege fut vacant, les Officiers du Duc se mirent en possession des Maisons Episcopales, dont ils enlevérent jusqu'aux ferrures, & firent la recette des revenus de l'Evêché. Leurs gens poussérent même l'insolence jusqu'à jetter des pierres au nouveau Prélat, lorsqu'il voulut entrer dans son Palais Episcopal. Vincent Archevêque de Tours, qui étoit venu à Nantes pour exécuter le testament de Jacques de Guerrande, ne fut pas mieux traité.

Ibidem col. 1010.

Guillaume de Vern, qui fut élu en la place de Jacques, fit sommer le Duc par son Official de le laisser jouir des revenus de son Eglise, & de réparer les dommages qu'il lui avoit causés. Le Duc répondit que, le Siege vacant, la jouissance des revenus de l'Evêché lui appartenoit; que l'Evêque élu, après avoir été confirmé ou sacré, étoit obligé de lui présenter en personne ses lettres testimoniales, pour recevoir de ses mains l'investiture de l'Evêché; & que cela s'étoit pratiqué de tems immémorial. L'Evêque ne convint point de ces faits, & cita pour la défense de ses droits toutes les Sentences, que ses prédécesseurs avoient obtenues contre le Duc regnant. Enfin, pour éviter un procès fâcheux, ils aimérent mieux prendre des Arbitres, que de plaider. Les personnes qu'ils choisirent pour terminer leurs différends à l'amiable, furent l'Evêque d'Albano Légat du S. Siege en France & Henri de Vézelai Archidiacre de d'Hiemes au Diocèse de Bayeux. Il fut arrêté préalablement, que celui qui refuseroit de se soumettre au Jugement, payeroit la somme de mille livres à celui qui y acquiesceroit. Les Arbitres, sans

toucher aux Sentences émanées du Saint Siege, ordonnérent, que le Siege de Nantes vacant, le Chapitre aura la garde & la régie de tous les biens de l'Evêché, qu'il délivrera au nouvel Evêque, aussi-tôt que son élection sera confirmée; que le Duc & ses successeurs, à la requête du Chapitre défendront l'Eglise de Nantes, & que le Chapitre ne pourra s'addresser pour ce sujet à un Prince étranger tandis que le Duc & ses successeurs voudront bien accorder à l'Eglise de Nantes leur protection; que pour soutenir les frais de cette défense, le Duc aura dix livres de rente, qui seront acquises sur son Fief dans l'espace de trois mois; que les Evêques de Nantes ne seront point obligés d'aller trouver le Duc pour avoir mainlevée de la Régale, mais seulement de lui faire sçavoir leur confirmation par écrit, ou en cas d'absence, de la faire sçavoir à son Sénéchal; que le Duc qui avoit rendu de vive voix la Régale à l'Evêque de Nantes en présence des Arbitres, la rendroit effectivement, en déduisant seulement les justes dépenses qu'il avoit été obligé de faire pour la garde des biens de l'Evêché. Le Duc, en conséquence de ce Jugement rendu à Paris au mois de Décembre l'an 1268. fut absous de toutes les censures qu'il avoit encourues à raison de ses récidives. L'Evêque promit d'absoudre pareillement tous les Officiers du Duc, & de faire ratifier tout ce qui avoit été fait, par le Chapitre de son Eglise. Enfin, les Parties s'obligérent mutuellement à ratifier par des actes autentiques les articles que les Arbitres venoient de régler. AN. 1270.

Quelques mois après le Duc assigna quarante sols de rente à l'Evêque & à ses successeurs sur la Prevôté de Nantes, afin de les dédommager des fonds de l'Eglise, que Pierre Mauclerc avoit pris pour les Fortifications de la ville. Les préparatifs que le Duc faisoit alors pour le voyage de la Terre-Sainte, l'empêchérent d'exécuter les autres articles de la Sentence arbitrale, & l'Evêque ne crut pas devoir le presser dans cette circonstance. Mais aussi-tôt que ce Prince fut de retour d'Afrique, on le menaça de nouvelles censures, s'il n'accomplissoit ses promesses. Il satisfit le Prélat, de maniere que le différend de la Régale demeura assoupi pendant plusieurs années. Cependant il y eut encore quelque contestation au sujet de la protection que le Duc devoit à l'Eglise. Guillaume de Trevali, Pierre le Vayer, Guillaume du Dresueuc & autres séditieux avoient forcé les portes de l'Eglise de Guerrande pour y enterrer un homme, qui étoit mort pendant l'interdit du Diocèse. L'Evêque avoit sommé Rivallon du Temple Sénéchal du Duc de punir les coupables. Rivallon ayant négligé de le faire, l'Evêque menaça d'employer les censures contre le Duc même, si on ne punissoit les auteurs & les complices d'un tel attentat. Guillaume de Vern excommunioit assez légérement: mais Durand son successeur usa avec plus de modération du glaive spirituel, & délia un grand nombre de personnes, que son prédécesseur avoit liées. *Ibidem col.* 1017.

La réconciliation de l'Evêque de Nantes avec le Duc procura la paix aux Eglises de Bretagne, & fournit à Jean de Montsoreau Archevêque de Tours les moyens de visiter sa Métropole. Les abus qu'il y remarqua, le déterminérent à tenir à Rennes un Concile Provincial le 22. Mai de l'an 1273. Il nous reste sept Canons de cette assemblée. Le premier porte, que celui qui aura frappé un Evêque, un Abbé ou une Abbesse, s'il est Clerc, sera excommunié, privé de son Bénéfice, & déclaré inhabile à en posséder jamais aucun; s'il est laïque, il sera déclaré incapable lui & ses descendans jusqu'à la troisiéme génération, de recevoir la Tonsure: les mêmes peines sont décernées contre les Clercs & les Laïques qui tuent ou mutilent les personnes Ecclésiastiques, ou qui brûlent leurs maisons. Le bien des Clercs étant le patrimoine des pauvres, & leurs maisons ne devant être fermées à personne, le Concile ordonne par son second Canon, que l'on ne pourra affermer aucune Eglise Paroissiale, sans laisser au Fermier une portion pour exercer l'hospitalité. Le troisiéme Canon, renouvellant l'ordonnance du Concile tenu à Châteaugontier l'an 1268. par l'Archevêque Vincent, ordonne à tous les Abbés, Prieurs ou Administrateurs qui quittent un Bénéfice, d'y laisser les provisions nécessaires à ceux qui y demeurent, pour subsister jusqu'à la recolte, sous peine d'être suspens *ipso facto*. Le quatriéme Canon excommunie pareillement *ipso facto* ceux qui envahissent les biens de l'Eglise & leurs fauteurs. Le cinquiéme Canon déclare, que les biens Ecclésiastiques sont non seulement ceux qui appartiennent aux Clercs, mais encore les dépôts qui sont entre leurs AN. 1273. Concile de Rennes. *Labbe to.* 11. *Conc. pag.* 933.

mains, ou entre celles de leurs vassaux. Le sixiéme Canon donne pouvoir aux Evêques Diocèsains d'absoudre de l'excommunication, dont il parle, après que les coupables auront fait une satisfaction convenable. Enfin dans le septiéme Canon on approuve toutes les ordonnances faites dans les Conciles précedens.

AN. 1274.

L'Evêque de Nantes se reconnoit sujet du Duc de Bretagne. *Actes de Bret. to. 1. col. 1030.*

Guillaume Evêque de Nantes assista à cette assemblée, & eut bonne part à ses décisions. Il jouissoit alors des fruits de ses travaux, & il s'appliquoit à corriger les abus qui s'étoient introduits dans son troupeau pendant les troubles. Mais la conduite qu'il tint l'année suivante à l'égard d'un de ses vassaux, fit voir que la plûpart des hommes n'ont point de régle plus constante que leur intérêt. Quand la domination des Ducs de Bretagne a déplu aux Evêques de Nantes, ils ont brigué la protection des Rois de France, & n'ont pas fait difficulté de se soumettre à leur empire. Mais dès que les Rois de France ont entrepris sur leur Jurisdiction temporelle, ils ont hautement déclaré qu'ils n'étoient point leurs sujets. Aimeri d'Avoir Chevalier, mécontent des Officiers de l'Evêque, avoit appellé de la Sentence qu'ils avoient rendue contre lui, à la Cour du Bailli de Touraine. Les Officiers de l'Evêque, pour se vanger d'Aimeri, firent saisir une partie de ses biens. L'Alloué de Tours, informé de cette voie de fait, fit assigner l'Evêque à la Cour du Roi pour y rendre compte de la conduite de ses Officiers. L'Evêque n'ayant point comparu au jour marqué, l'Alloué le menaça de la saisie de son temporel, d'interdire sa Jurisdiction, & de mettre en prison ses Officiers, s'ils s'opposoient à la saisie. Pour prévenir l'effet de ces menaces, l'Evêque assembla ses Chanoines le 11. Octobre de l'an 1274. & déclara qu'il ne tenoit point du Roi les biens temporels de son Eglise; qu'il n'y avoit point d'appel de sa Cour à celle du Roi; que ses prédécesseurs n'avoient point répondu à cette Cour, & qu'il n'y répondroit point aussi; enfin, que le Roi ne pouvoit exercer aucune Jurisdiction sur ses biens, ni sur ses vassaux. Et comme il avoit sujet de craindre, que l'Alloué ne méprisât cette déclaration, il lui fit défense de passer outre sous peine d'excommunication. L'on ne sçait quelle fut la fin de cette affaire; ce qu'il y a de constant, c'est que tous les prédécesseurs de Guillaume de Vern ne s'étoient pas expliqué sur ce ton, & l'on verra dans la suite quelques-uns de ses successeurs tenir un langage bien différent.

Mort de Henri III. Roi d'Angleterre.

Le Roi d'Angleterre étoit mort le 16. Novembre de l'année précédente & avoit été inhumé à Westminster. Son fils Edouard ayant appris cette nouvelle en Sicile, passa en France, & fit hommage au Roi pour les domaines qu'il possédoit dans ses Etats. Il se rendit ensuite en Gascogne, où il fut obligé de prendre les armes contre Gaston de Bearn son vassal. N'ayant pû le réduire, il fut contraint, malgré sa répugnance, de se soumettre à la Cour des Pairs de France, dont Gaston avoit reclamé la justice, comme arriere-vassal de la Couronne. Cette affaire terminée, Edouard s'embarqua avec son épouse, sur la fin du mois de Juillet, & aborda en Angleterre le 2. Août. Il fut couronné à Westminster avec la Reine Alienor son épouse le 19. Août par Robert Archevêque de Cantorbie. La Reine mere, Alexandre Roi d'Ecosse, le Comte de Richemont & leurs épouses assistérent à cette auguste cérémonie. La Reine d'Ecosse & la Comtesse de Richemont, qui firent le principal ornement de cette fête, moururent sept mois après, c'est-à-dire, vers la mi-Carême de l'an 1275. Elles étoient toutes deux dans la fleur de leur âge & d'une rare beauté. Béatrix Comtesse de Richemont, joignoit aux avantages du corps des vertus encore plus nobles & plus aimables. Elle fut enterrée dans le Couvent des Cordeliers de Londres, dont elle étoit Fondatrice.

Thomas Walsingham pag. 46. Wiquet pag. 102.

AN. 1275.

Mort de la Comtesse de Richemont. *Math. Westmonast. pag. 363.*

Sa postérité. *Hist. de Dreux par Duchesne. Gallia Christiana de MSS. de S. Marthe.*

De son mariage avec le Comte de Richemont étoient nés six enfans, sçavoir Artur de Bretagne, dont nous aurons lieu de parler, Jean Comte de Richemont, mort l'an 1334. Pierre Comte de Leon, après son oncle, Blanche Comtesse d'Artois, Marie, femme de Gui de Châtillon & Alienor Religieuse du Monastère d'Ambresbury. Cette derniere n'avoit encore que seize ans, lorsqu'elle perdit la Reine Alienor son ayeule, avec qui elle avoit pris le voile. Son pere la retira l'an 1291. d'Ambresbury, & la fit conduire à Fontevrault. Alienor, craignant qu'on ne voulût la faire rentrer dans le monde, se consacra à Dieu par des vœux solemnels, avant que de partir d'Angleterre. La suite de sa vie ne démentit point l'attachement qu'elle avoit témoigné pour son état. Ses mœurs furent toujours ré-

glées, sa conduite pleine de sagesse, & son éloquence si persuasive, qu'il étoit difficile de lui résister. Elle fut élue Abbesse de Fontevrault l'an 1304. & benite par Guillaume le Maire Evêque d'Angers. Elle gouverna cette Maison pendant trente-huit ans sans s'écarter des loix qu'elle y avoit trouvées en usage, & elle procura de grands avantages à tout l'Ordre par son crédit. C'est l'éloge que lui donne l'Auteur du Nécrologe de Fontevrault, que nous croyons préférable à certains Auteurs, qui ont décrié cette respectable Abbesse sur son administration sans apporter aucunes preuves de ce qu'ils avancent.

AN. 1275.

Artur de Bretagne épouse Marie de Limoges.

Actes de Bret. to. 1. col. 1034. Cha. de Nan. Ar. H. cas. F. nu. 18.

Artur de Bretagne, son frere aîné, n'avoit encore que treize ans, lorsque le Duc Jean son ayeul le maria avec Marie de Limoges, fille unique & héritiere de Gui IV. du nom, Vicomte de Limoges & de Marguerite de Bourgogne. Les articles de cette alliance portent, que Marie de Limoges aura pour douaire quatre mille livres de rente; qu'aussi-tôt que le mariage aura été célébré, Marguerite de Bourgogne rendra à sa fille la Vicomté de Limoges, excepté la portion de cette terre, qui lui a été assignée pour son douaire; que le Duc de Bretagne & Artur son petit-fils défendront la Vicomté de Limoges, & ne la soumettront point au Roi d'Angleterre; & qu'enfin pour acquitter les dettes que la Vicomtesse douairiere a contractées depuis la mort de son mari, le Duc lui payera la somme de quinze mille livres tournois, dont il ne pourra demander la restitution, si Artur son petit-fils a des enfans. Pour satisfaire à ce dernier article, le Duc déclara par acte passé le Lundy après la S. Barnabé, qu'il devoit à la Vicomtesse de Limoges la somme de quinze mille livres, qu'il s'obligea de payer en trois termes. Marie de Limoges étoit parente au quatriéme degré du Prince Artur, Marguerite de Bourgogne sa mere étant fille de Ioland de Dreux, fille de Robert III. du nom, Comte de Dreux, frere de Pierre Mauclerc. Cette parenté n'empêcha pas, que le mariage ne fût célébré à Tours avec les dispenses nécessaires en cas pareil.

Appels & ajournemens abolis.

Actes de Bret. T. 1. col. 885. 1037. Tit. du Roi, Layette Bretagne nu. 19.

Le gouvernement des Bretons, depuis leur établissement dans l'Armorique jusqu'au regne de Pierre Mauclerc, tenoit plus de l'Aristocratique, que du Monarchique. De là vient qu'il étoit rare qu'on appellât des Jugemens des Seigneurs particuliers à la Cour du Duc, au moins en matieres criminelles. On voit même par une Enquête de l'an 1235. que la plûpart de ceux qui avoient fait cette démarche, avoient été renvoyés par les Ducs devant leurs Juges naturels. Cette pratique étoit si ancienne, qu'elle sembloit ne pouvoir souffrir aucune atteinte. Cependant quelques particuliers, soit de leur propre mouvement, soit à l'instigation de Pierre Mauclerc, s'aviserent de faire un serment particulier de fidélité au Duc, à la faveur duquel ils déclinerent la Jurisdiction de leurs Seigneurs. D'autres, sans avoir fait ce serment, appellerent directement au Duc, dont il dépendoient par Fief ou par arriere-Fief. Les uns & les autres étoient autorisés en cela par quelques Traités passés entre les Rois de France & le même Pierre Mauclerc. Mais le Duc Jean le Roux s'apperçut bien-tôt, qu'il ne gagnoit rien en cela sur les Seigneurs particuliers, qu'il ne perdît du côté de la France, parce qu'à la faveur des sermens & des arriere fiefs, plusieurs personnes éludoient la Jurisdiction du Duc pour répondre à celle du Roi. Le Duc remédia à ce double inconvénient, en ordonnant que chacun plaideroit dans la Jurisdiction, dont il dépendoit naturellement, sauf le ressort des Jugemens & des défauts de droit, qui demeureroit au Duc. Le Roi de son côté fit un pareil réglement pour maintenir la subordination entre ses Sujets. Il abolit tous les appels, qui se faisoient à sa Cour au préjudice des Seigneurs directs, & nommément ceux des Sujets du Duc de Bretagne. Mais comme il prétendoit le ressort sur la Bretagne en cas de *faux Jugement* & de *déni de Justice*, il ajouta dans son Ordonnance la clause, *sauf le ressort, son droit & celui d'autrui.*

AN. 1276.

Changement de Bail en rachat.

Actes de Bret. to. 1. col. 1037.

L'abolition des appels abusifs fut suivie du changement de Bail en rachat, qui fut fait à Nantes le 10. Janvier de l'an 1276. Avant le regne de Pierre Mauclerc il étoit inoui, qu'un Seigneur s'emparât du Bail des mineurs; au moins on n'en trouve qu'un seul exemple dans l'Histoire: c'est celui de Hervé Prevôt de Lamballe, dont la Duchesse Constance prit le Bail. Suivant l'Assise au Comte Geoffroi, le Bail des mineurs devoit appartenir à leur oncle paternel, ou s'ils n'en avoient point, au parent à qui leur pere l'avoit laissé en mourant, sous le bon plaisir du Seigneur. Le consentement du Seigneur étoit du style d'Angleterre, &

supposoit la nécessité de ne point diminuer les services militaires dûs sur les Fiefs.
AN. 1276. Les Seigneurs Anglois se croyant en droit d'empêcher la diminution des services, nonobstant la minorité des propriétaires de Fiefs, se mirent en possession de leur Bail, sous prétexte d'entretenir des Chevaliers, qui servissent pour eux. Ce qu'il y avoit d'étrange dans ce brigandage, c'est que les Seigneurs négligeoient l'entretien & l'éducation des mineurs ; ils ne satisfaisoient point aux dettes de leur pere & ils n'accomplissoient point ses dernieres volontés : de sorte que les mineurs ayant atteint l'âge de 21. ans, se trouvoient chargés de dettes, sans armes, sans équipages & sans éducation. Quelque injuste & inhumain que fût cet usage, il passa d'Angleterre en Bretagne. Les Ducs eurent beaucoup de peine à l'introduire, & ce fut le sujet de plusieurs guerres qu'ils soutinrent contre les Barons.
Ibid. col. 903. 910. Raoul de Fougeres, André de Vitré, Alain d'Acigné & le sire de Combourg, sont presque les seuls qui ayent obtenu de Pierre Mauclerc l'exemption du droit de Bail. Tous les autres avoient subi la loi, & ne s'en étoient point fait dispenser : mais pour se dédommager de cette perte, ils prenoient le Bail de leurs Sujets. Les Seigneurs Suserains étendirent ce droit sur les *Juveigneurs* & en priverent les aînés.

Le Duc Jean le Roux, qui s'appliquoit volontiers à régler la Justice dans ses Etats, sans cependant négliger ses intérêts particuliers, abolit ce droit inhumain & le changea en rachat, c'est-à-dire, en une année du revenu des héritiers. Le droit de Bail étant devenu un droit Seigneurial, le Duc ne crut pas pouvoir obliger ses Barons à l'abolir dans leurs terres ; il leur laissa une entiere liberté là-dessus. Girard Chabot Seigneur de Rais, Olivier de Clisson, Geoffroi d'Ancenis, Galeran de Châteaugiron, Guillaume de Rochefort Vicomte de Donges, Olivier de Rougé, Bonabes de Derval, Olivier de Machecou, Brient le Beuf, Geoffroi de Sion, Guillaume de Derval, Eon de la Roche & Geoffroi de la Tour, qui étoient présens, lorsque le Duc fit son réglement, l'approuverent & l'adopterent
Ibidem col. 1055. pour leurs Seigneuries. Insensiblement presque tous les Seigneurs eurent honte de leur inhumanité, traiterent avec leurs vassaux, & leur accorderent le droit de rachat. Les Evêques de Nantes furent les seuls qui n'accepterent point l'Assise du Duc Jean le Roux, & ils ont exigé de leurs vassaux le droit de Bail jusqu'au dix-septiéme siécle, qu'il fut aboli par Philippe de Cospean. Le Rachat ou Relief, étoit établi en Angleterre dès le regne de Guillaume le Conquerant. La Loi XL. n'y astreint à la vérité que les biens acensé ; mais le Roi Henri I. l'étendit sur les biens fieffés par son pere. Le Rachat étoit aussi en usage en France, comme il paroît par le Traité passé l'an 1200. entre Philippe Auguste & Jean Sans-Terre,
Libro 1. cap. 60. & par les Etablissemens de S. Louis.

Le droit de Bail n'étoit pas le seul abus, que le Duc se fût proposé de retrancher par son réglement, il en corrigea un autre, qui causoit un très-grand préju-
Actes de Bret. to. 1. col. 705. dice aux aînés de Maisons. L'Assise au Comte Geoffroi portoit, que les terres, dont les Juveigneurs avoient fait hommage à leurs aînés, ne retourneroient point aux aînés par défaut d'*hoirs* ; mais qu'elles seroient données par les aînés à quelques-uns de leurs proches. Ce réglement avoit ses avantages, en ce que les services militaires n'étoient point diminués par le décès des Juveigneurs ; mais les aînés souffroient avec peine, que la seule formalité d'un hommage exigé de leurs Juveigneurs, les privât du droit de rentrer, par défaut d'héritiers, dans les terres qu'ils avoient données en partage à leurs cadets. Le Duc abrogea cette Ordonnance, & déclara que la formalité de l'hommage n'empêcheroit pas, que les terres des Juveigneurs décédés sans enfans ne retournassent à l'aîné ou à ceux qui le représentoient. Cet article de l'Assise avoit donné lieu à un grand abus, qui ne contribua pas peu à le faire abolir. Philippe Auguste par ses lettres de l'an 1210. avoit ordonné, que les portions des Seigneuries données par les aînés à leurs cadets ne seroient plus tenues *ligement* des aînés, mais des Seigneurs des aînés. Cette Loi de Philippe Auguste ayant été adoptée par les Ducs de Bretagne, les aînés se trouvoient privés du droit du sang par l'Assise au Comte Geoffroi, & de la ligence de leurs Juveigneurs par la Loi de Philippe. Le Duc leur rendit ce qui leur appartenoit par les droits du sang, & se réserva la ligence des Juveigneurs, qui avoit été inventée pour modérer la trop grande puissance des Barons.

Mais si le Duc n'oublioit pas ses intérêts, lors même qu'il procuroit le bien

public, il les négligeoit encore moins dans ce qui le regardoit personnellement. Il avoit trouvé dans Hervé IV. du nom, Comte de Leon, l'homme du monde le plus propre à seconder la passion qu'il avoit de s'aggrandir & d'acquerir sans cesse de nouveaux domaines. Hervé étoit un Seigneur sans conduite, accablé de dettes, & qui vendoit tout pour avoir de l'argent comptant. Le Duc profita de ses mauvaises dispositions pour acquerir peu à peu tout le Comté de Leon, soit sous son nom, soit sous celui de Pierre de Bretagne son fils. Dès l'an 1240. il avoit acquis du pere de Hervé la ville & le Château de Brest. Hervé perdit son pere en 1264. & épousa l'année suivante Catherine de Laval, fille de Gui VI. du nom, Seigneur de Laval & de Philippe Dame de Vitré. Maître de tous les biens de sa Maison il les dissipa dans l'espace de douze ans. N'ayant plus rien qu'un beau cheval, que le Duc lui avoit donné pour faire le voyage de la Terre-Sainte, il le vendit au même Prince l'an 1277. Il mourut quelques mois après si pauvre, que le Duc fut obligé de faire une pension de quatre-vingt livres de rente viagere à sa veuve pour lui tenir lieu de douaire. Heureusement ils n'avoient eu qu'une fille, nommée Anne, que Prigent Vicomte de Coetmen voulut bien épouser.

AN. 1276. Acquisition du Comté de Leon par le Duc. *Actes de Bret. to. I. col.* 911. 994. 1031. 1037. 1040. 1041. 1058.

AN. 1277.

Le Duc eût été au comble de ses voeux, s'il eût pû réunir à son domaine les biens de la Maison de Penthiévre, comme il venoit d'y réunir ceux des anciens Comtes de Leon. Mais il ne trouva pas dans Henri d'Avaugour, Seigneur de Mayenne les mêmes facilités, qu'il avoit trouvées dans Hervé IV. du nom, Comte de Leon. Il avoit acquis l'an 1264. d'Alain d'Avaugour pere de Henri les Seigneuries de Dinan & de Lehon pour la somme de seize mille livres tournois. Mais Alain ayant disposé du bien de Clemence de Dinan sa premiere femme au préjudice de ses enfans, Henri d'Avaugour frere puîné d'Alain & Tuteur du jeune Henri forma opposition à la vente, & demanda que les biens maternels de son pupil en fussent exceptés. Il fut réglé par acte passé à Paris au mois de Décembre 1267. que le Duc recevroit l'hommage du jeune Henri, lorsqu'il seroit majeur, & qu'en attendant le Duc lui payeroit trois cents livres par an pour l'entretien de son état. Henri eut ses vingt ans accomplis l'an 1272. & se présenta devant le Duc pour lui faire hommage de la partie des terres de Dinan & de Lehon, qui avoit été donnée en partage à Clemence de Dinan sa mere. Il lui fit même offre de rembourser la somme qu'il avoit payée à Alain son pere pour cette partie. Le Duc, qui ne se désaisissoit pas facilement de ce qu'il avoit une fois acquis, refusa de recevoir l'hommage du jeune Henri. Pour justifier sa conduite il prétendit, que l'ayeul du jeune Henri avoit fait plusieurs innovations dans Châteaulaudren sans la permission de Pierre Mauclerc son Souverain Seigneur; qu'il s'étoit pourvû en premiere instance à la Cour du Roi de France pour décliner celle de Bretagne; & qu'il s'étoit attribué le droit de Bris dans les terres de Goello.

AN. 1280. Traités entre le Duc & Henri d'Avaugour. *Actes de Bret. to. I. col.* 991. 1015. 1050.

Après huit années de contestations, que l'on peut regarder comme de pures chicanes de la part du Duc, les Parties en vinrent à un nouveau Traité l'an 1280. Henri désaprouva d'abord l'appel interjetté par son ayeul à la Cour de France, & en fit excuse au Duc. On nomma ensuite deux Chevaliers, qui furent Jean de Maure & Guillaume des Breux, pour remettre la Place de Châteaulaudren dans l'état où elle devoit être, & pour rendre le droit de Bris à celui des deux contendans, qui en prouveroit la possession. Ces deux articles n'étoient qu'un accessoire du différend, que le jeune Henri avoit avec le Duc au sujet des terres de Dinan & de Lehon. Suivant le Traité de l'an 1267. la meilleure partie de ses terres devoit être restituée à Henri, lorsqu'il seroit majeur. Il fut donc réglé, que Henri rendroit au Duc la Seigneurie de Pacy, qui avoit été cédée par le même Prince à Alain d'Avaugour pour partie des six cents livres de rente, qu'il devoit lui assigner en fonds de terre, & qu'il rembourseroit l'argent qui avoit été donné pour parfaire les six cents livres de rente. Le Duc de son côté s'obligea de rendre la terre de Dinan, que Henri lui demandoit avec tant d'instance; mais à des conditions fort desavantageuses pour le jeune Henri. En effet le Duc ne tint aucun compte à Henri des améliorations qu'il avoit faites à Pacy, & Henri fut obligé de rembourser au Duc celles qu'il avoit faites à Dinan, faute de quoi les portions améliorées resteroient entre les mains du Duc jusqu'au remboursement total. L'hommage des héritiers de Jeanne de Dinan femme de Brient de Château-

AN. 1280.

Brient fut réservé à Henri après la mort de Jeanne sa tante. Les deux Chevaliers qui s'étoient chargés de régler les différends entre le Duc & le jeune Henri, s'obligérent par serment de ne rien faire sans l'avis de Guillaume de Loheac & de Guillaume de Tinteniac, Chevaliers. Ce Traité fut conclu à Paris au mois de Juillet de l'an 1280. & scellé du sceau du Roi Philippe le Hardi.

Mariage de Philippe d'Artois & de Blanche de Bretagne.
Actes de Bret. to. 1. col. 1054.

On arrêta dans le même tems le mariage de Blanche, fille de Jean de Bretagne Comte de Richemont, avec Philippe fils aîné de Robert Comte d'Artois, quoiqu'ils ne fussent pas encore en âge nubile. Les conventions de ce mariage portent, qu'il sera solemnisé vers la S. Michel de l'an 1287. que le Duc de Bretagne & le Comte de Richemont donneront à Madame Blanche vingt-deux mille livres en argent pour sa dot, dont les deux tiers seront rendus, en cas qu'elle meure sans enfans; & qu'elle aura deux mille livres de rente sur les terres, que le Duc posséde dans le Perche & en Champagne. Le Comte d'Artois de son côté assigne à Madame Blanche, pour son douaire, mille livres de rente sur le Comté d'Artois, la moitié de sa terre de Betri & le tiers des terres de Domfront & de Conches. Cette derniere terre faisoit partie de la succession d'Amice de Courtenai Comtesse d'Artois, fille de Pierre de Courtenai Seigneur de Conches, & de Meun sur Evre. Philippe d'Artois mourut avant son pere le 11. Septembre de l'an 1298. & fut enterré dans l'Eglise des Jacobins de Paris, au milieu du Chœur, sous un tombeau de marbre noir. Les enfans qu'il laissa de son mariage avec Blanche de Bretagne, furent Robert, dont nous aurons lieu de parler dans la suite, Marguerite mariée en 1300. à Louis de France Comte d'Evreux, Jeanne qui épousa l'an 1301. Gaston Comte de Foix, Marie accordée en 1309. à Jean de Flandres Comte de Namur, & Isabelle Religieuse au Prieuré de Poissy. Robert fut dépouillé du Comté d'Artois, par arrêt rendu à Asnieres le 9. Octobre de l'an 1309. en faveur de Mahaut d'Artois Comtesse de Bourgogne sa tante, sous prétexte que la représentation n'avoit pas lieu dans le pays d'Artois. Le Roi Philippe le Bel assigna cinq mille livres de rente à Blanche de Bretagne & à ses enfans, pour les dédommager de cette perte. Blanche mourut au Château de Vincennes le 19. Mars de l'an 1327. & fut inhumé auprès de son mari.

Du Tillet p. 107. 108. & 109. Vred. Tab. 9. pag. 306.

AN. 1283.

Actes de Bret. T. 1. col. 1066. Du Chesne Hist. de Chastillon pag. 1211. Titres du Roi, Layette Bretagne, nu. 21.

Après tous les Traités faits entre le Duc de Bretagne & Henri d'Avaugour, Seigneur de Mayenne & de Goello, il semble qu'on ne devoit plus entendre parler de leurs différends. Mais le Duc n'étoit pas encore content des avantages qu'il avoit gagnés sur Henri dans le Traité de l'an 1280. & il cherchoit à avoir toute la Seigneurie de Dinan. Henri n'ayant pû l'engager depuis trois ans à recevoir son hommage, prit la résolution de lui faire de nouvelles propositions. Comme on ne lui avoit tenu aucun compte des améliorations qu'il avoit faites à Pacy, il céda au Duc la terre de l'Aigle en Normandie, telle que la possédoit son ayeul, avant qu'il entrât dans l'ordre de S. François, & le Fief Morgon, que lui avoit apporté Marie de Beaumont-Brienne son épouse, le tout pour six cents livres de rente. Le Duc accepta cette cession, à condition qu'il jouiroit pendant sa vie de toute la terre de Dinan; que Henri lui payeroit deux mille livres, pour les levées qu'il avoit faites sur la partie de cette terre, qui appartenoit à Clemence sa mere, & cinq cents livres pour sa part des Halles nouvellement construites à Dinan; qu'il ne pourroit augmenter les Fortifications de Châteaulaudren sans sa permission, & qu'il lui remettroit dans trois mois un consentement par écrit de la Comtesse son épouse, scellé de son Sceau & des Sceaux de deux Evêques. Henri accepta toutes ces conditions, & s'engagea par serment à les accomplir. Jean Boterel Seigneur de Quintin, Rolland Vicomte de Tonquedec, & Monseigneur Pierre Tournemine, Chevaliers, se rendirent garants du Traité, & s'obligerent à demeurer en ôtage dans la ville de Carhaix, où le Traité fut passé le 27. d'Avril de l'an 1283. jusqu'à ce que les terres de l'Aigle & de Morgon fussent délivrées au Duc. Il est des Auteurs, qui prétendent, que ce Traité n'eut pas lieu: mais si leurs prétentions est bien fondée, ce ne fut pas la faute de Henri, qui écrivit au Roi Philippe le Hardi pour le prier de recevoir le Duc de Bretagne à l'hommage de la terre de l'Aigle.

Mort de la Duchesse Blanche de Navarre.
Le Baud. p. 249.

Trois mois après ce Traité, c'est-à-dire, le 5. Août 1283. le Duc perdit la Duchesse Blanche de Navarre son épouse. Elle mourut dans la Tour Helé près l'Etang de Ploeroi, & fut inhumée à l'Abbaye de la Joie, qu'elle avoit fondée. Son Epitaphe

Epitaphe la représente comme la mere des pauvres, le refuge des affligés, la protectrice des malheureux, & la régle vivante des mœurs. Les enfans qu'elle avoit eus du Duc, sont Jean de Bretagne Comte de Richemont; Pierre Comte de Leon mort à Paris l'an 1268. & enterré aux Cordeliers de cette Ville; Thibaud mort en 1246. & inhumé à S. Gildas de Ruis; un autre Thibaud né en 1247. & mort jeune; Nicolas décédé en 1251. Robert mort en 1259. & enterré aux Cordeliers de Nantes; Alix Comtesse de Blois, dont nous avons fait mention ci-dessus, & Alienor morte jeune, & inhumée à S. Gildas de Ruis. On donne encore d'autres enfans à Blanche de Navarre & au Duc son époux; mais sans en apporter aucune preuve. Tout ce qu'on en dit paroît faux & inventé à plaisir, pour relever les Maisons de Stavelle, de Ferriere, de Derval & de Chandio.

AN. 1283.

Chron Mss. Ecclesiæ Nannet.

S. Marthe Hist. de Franc. L. 35. pag. 558.

La même année que la Duchesse Blanche mourut, les Cordeliers s'établirent à Guingamp, sur la Paroisse de S. Sauveur, vers le Nord de cette Ville. Leur établissement fut d'abord peu de chose: mais Gui de Bretagne Comte de Penthiévre, fils du Duc Artur II. augmenta si considérablement cette Maison, qu'il en fut regardé comme le véritable Fondateur. L'Eglise fut dediée par les soins de ce Prince à S. Louis Evêque de Toulouse, qui étoit mort l'an 1297. Plusieurs Ducs & Princes de Bretagne ont été inhumés dans cette Eglise, entr'autres Charles de Blois, que l'on a regardé pendant quelque tems comme un Saint. Quelques mois après l'arrivée des Cordeliers à Guingamp, Pierre Seigneur de Rostrenen jetta les fondemens d'un autre Couvent pour les Dominiquains. Alain de Bruc Evêque de Treguier introduisit ces Religieux dans la Maison, qui leur avoit été préparée, le 14. Décembre de l'an 1284. Leur Couvent étoit situé entre les Portes de Rennes & de la Fontaine; mais il fut réduit en cendres, ainsi que celui des Cordeliers, pendant les troubles de la Ligue. L'un & l'autre ont été rebâtis depuis dans les terreins, où ils sont aujourd'hui.

Les Cordeliers & les Dominiquains s'établissent à Guingamp.

Actes de Bret. to. 1. col. 1068.

Necrol. Fra. Præd. de Guingamp.

AN. 1284.

Pendant que ces établissemens se formoient en Bretagne, le Roi de France se disposoit à faire la guerre à Pierre Roi d'Arragon. Pierre avoit fait massacrer tous les François qui étoient en Sicile le jour de Pâques de l'an 1282. & avoit usurpé ce Royaume sur Charles de France Comte d'Anjou. Le Pape l'avoit excommunié, & déclaré déchu non-seulement des droits qu'il pouvoit avoir sur la Sicile, mais encore du Royaume d'Arragon & du Comté de Barcelone. Et comme le Roi de France avoit épousé Isabelle sœur du Roi d'Arragon, il envoya le Cardinal Cholet vers Philippe, pour lui offrir le Royaume d'Arragon & le Comté de Barcelone, pour un de ses fils. Philippe accepta les offres du Pape, mit sur pied une puissante armée, & assembla une Flotte très-nombreuse. Pour fournir aux frais de la guerre, le Pape lui accorda les Décimes sur le Clergé pendant trois ans. Tout étant prêt pour entrer en campagne, le Roi partit de Paris au mois de Mai de l'an 1285. & alla à Narbonne, où étoit le rendez-vous de ses troupes. Il les trouva plus nombreuses, qu'il ne s'y étoit attendu, parce qu'un grand nombre de Seigneurs s'étoient portés à cette guerre, comme à une Croisade. Les Espagnols assurent, que l'Armée Françoise étoit de quatre-vingt mille hommes de pied & de vingt mille chevaux. La Flotte n'étoit pas moins nombreuse; car ils la composent de six-vingts, tant Galeres, que Vaisseaux de guerre. Le Roi entra d'abord dans le Roussillon, où il se rendit maître de Perpignan & d'Elne. Gironne en Catalogne lui ouvrit ses Portes après avoir soutenu un siége de deux mois. Les chaleurs excessives, les fatigues & le mauvais air l'ayant rendu malade, il se fit transporter dans une litiere à Perpignan, où il mourut le 5. Octobre. Le Roi d'Arragon mourut aussi le 10. Novembre suivant, d'une blessure qu'il avoit reçue pendant la campagne. La mort de Philippe fut bien-tôt suivie de la perte de toutes ses conquêtes. Les Bretons qui l'avoient suivi dans cette guerre, furent le Comte de Richemont, Gui Seigneur de Laval & de Vitré, Girard Chabot Seigneur de Rais, Gui Seigneur de la Roche, Geoffroi d'Ancenis, Bonabes de Derval, Guillaume de Rochefort Vicomte de Donges, Galeran de Châteaugiron, & Olivier de Rougé.

Guerre contre le Roi d'Arragon.

Gesta Comitum Barcinonensium cap. 28.

Nangius in Chron.

Nicolaus Specialis L. 2. cap. 1.

AN. 1285.

Mort des Rois de France & d'Arragon.

Le Baud pag. 250.

Le Duc de Bretagne, à qui l'âge & les infirmités n'avoient pas permis de servir dans cette expédition, eut la consolation, avant que de mourir, de voir ses descendans jusqu'à la troisiéme génération, Jean fils aîné d'Artur son petit-fils, étant né à Châteauceaux le 8. Mars de l'an 1286. Ce jeune Prince fut bap-

AN. 1286.

Naissance de Jean fils aîné d'Artur de Bre-

AN. 1286.

tagne & mort du Duc Jean le Roux.
Chron. de Daoulas & autres.
Actes de Bret. to. 1. col. 1078.

tisé en l'Eglise de S. Florent le Viel par Durand Evêque de Nantes, & nommé par Jean Abbé de Painpont. Six mois après cette cérémonie le Duc tomba malade de la maladie, dont il mourut le 8. Octobre. Son corps fut inhumé dans l'Abbaye de Prieres, qu'il avoit fondée, & dont il étoit le principal Bienfaiteur. Les restes de sa dépouille mortelle furent levés l'an 1715. lorsqu'on démolit l'ancienne Eglise, & ont été placés dans la nouvelle sous une tombe de marbre du côté de l'Epître, avec cette inscription :

HIC JACET

Illustris Britanniæ Princeps
Johannes dictus Rufus.
Vir decorus facie, dexterâ robustissimus,
Inimicis formidandus,
Religionis amator, scelerum vindex æquissimus,
Cleri pauperumque defensor,
Cœnobii hujus Fundator & præcipuus benefactor,
Qui obiit die VIII. mensis Octobris
Anno reparatæ salutis humanæ M. CC. LXXXVI.
Marmore sub eodem
Requiescunt ossa D. Isabellis de Castillâ
Uxoris quondàm Seren. Principis
Johannis hujus nominis III. Ducis Britanniæ,
Quæ obiit die XXIV. mensis Julii
Anno M. CCC. XXVIII.
Requiescant in pace, Amen.

Le Duc Jean I. fut surnommé Mauclerc ou le Roux, pour le distinguer des autres Ducs de même nom. La passion qu'il eut toute sa vie pour l'accroissement de ses droits & de ses domaines, lui attira de grands différends avec les Evêques & les Barons. Il s'étoit si bien reconcilié avec les premiers, qu'il choisit pour ses exécuteurs Testamentaires les Evêques de S. Brieu, de Rennes & de Vannes, le Doyen de S. Brieu & le Scolastique de Nantes. Il leur recommanda d'écouter les plaintes de tous ceux à qui il avoit fait tort, & de les satisfaire pleinement. En conséquence les Habitans du Gavre furent rétablis dans les usages qu'ils avoient en leur Forêt, & dont ils avoient été dépouillés par le feu Duc ; ceux de Carhais eurent la permission de cuire leur pain au four de Bizien, Chevalier, & Guillaume de Tinteniac rentra en possession de son droit d'usage en la Forêt de Tanoart. Les exécuteurs Testamentaires rembourserent aussi au même Guillaume les deux cents livres, que le Duc lui avoit fait payer à la mort d'Olivier de Tinteniac son pere, quoiqu'il n'eut point accepté le changement de Bail en rachat.

Cha. de Nantes Arm. L. cas. G. nu. 29.
Ar. Q. cas. F. nu. 15.
Ar. R. cas. D. nu. 12.

JEAN II. Duc de Bretagne.
Le Baud pag. 250.
Mon. Anglic. to. 1. pag. 878.
Series Com. Richem.

Après la mort du Duc Jean le Roux, le Comte de Richemont fit son entrée solemnelle à Rennes, où il fut reçu avec de grandes acclamations de joie par le Clergé, la Noblesse & le Peuple. Il reçut les marques de la dignité Ducale, des mains de Guillaume de la Roche-Tangui Evêque de cette Ville. Quelques Auteurs ajoutent, qu'il se démit en même-tems du Comté de Richemont, & qu'il le donna à Artur son fils aîné ; mais ceux qui n'ont point mis Artur au nombre des Comtes de Richemont, ont mieux rencontré : car il est constant par tous les actes qui nous restent du Duc Jean II. & par son Testament même, que ce Prince a porté le titre de Comte de Richemont jusqu'à sa mort.

AN. 1287.

Guerre de Machecou.
Actes de Bret. to. 1. col. 1074.

Le premier événement qui se présente sous le regne du Duc Jean II. est la guerre, que Jean de Machecou, Chevalier, fit à son frere Olivier ; au sujet de quelques terres dont il s'étoit mis en possession, Jean fit d'abord quelques courses sur les terres de son frere, & y fit de grands dégâts. Olivier n'étant pas en état de lui résister, eut recours au Roi de France, qui donna ordre au Bailli de Touraine de connoître de cette affaire. Mais le Roi ayant appris depuis que les terres con-

tentieuses étoient du Comté de Bretagne, arrêta les poursuites de son Bailli, & renvoya Olivier de Machecou à la Cour du Duc de Bretagne, son juge & son protecteur naturel. On trouve de semblables renvois sous le regne de Philippe le Hardi, Prince recommandable par son équité ; & dont les Ducs de Bretagne rechercherent toujours l'amitié. AN. 1287.

Il s'en falloit beaucoup, que le Clergé & la Noblesse de Bretagne vêcussent dans une aussi bonne intelligence. Le droit de *Tierçage* que les Ecclésiastiques exigeoient impitoyablement des héritiers de chaque Maison, étoit une source feconde de divisions & de murmures. Ce droit étoit fondé sur de simples usages, que les Ecclésiastiques avoient introduits eux-mêmes, & qu'ils avoient compris dans les Traités faits avec le dernier Duc. Jean II. n'ayant pas les mêmes raisons de menager le Clergé, qu'avoit eues son pere, crut devoir ramener les choses à l'état, où elles devoient être naturellement. Dans le Parlement qu'il tint à Nantes au mois de Janvier de l'an 1288. il reforma les Traités de son pere, & abolit le droit de *Tierçage*, qui étoit une pure tirannie. Le *Past nuptial*, autre imposition faite par le Clergé sur les mariages, fut aussi compris dans cette abolition. Les Ecclésiastiques se plaignirent hautement de ce retranchement, & tinrent des assemblées séditieuses, que la récolte qui fut des plus abondantes cette année, n'arrêta point. Ils envoyerent des Députés à Rome, & il ne tint pas à eux que le Duc ne fut excommunié : mais la Cour de Rome ne voulut rien décider, sans avoir entendu toutes les Parties intéressées dans cette affaire.

AN. 1288.
Le Tierçage & le Past nuptial abolis.
Le Baud pag. 251. Chron. Mss. Ecclesiæ Nannet.

Le Duc Jean le Roux ayant acquis le Comté de Leon, de la maniere que nous l'avons marqué ci-devant, afferma l'an 1279. les sécheries de S. Mathieu à des Marchands de la ville de Bayonne. Ces Marchands vêcurent d'abord en bonne intelligence avec leurs voisins : mais il n'est point d'union que des intérêts particuliers, ou des antipaties de Nations ne rompent tôt ou tard. Les Bayonnois se brouillerent avec les Habitans du Conquet, petite ville voisine de S. Mathieu. Pour se venger de quelques mauvais traitemens qu'ils en avoient reçus, ils s'associerent avec d'autres Marchands Anglois, & prirent la résolution de se faire justice eux-mêmes. Le 28. Août de l'an 1289. ils descendirent au Conquet, brûlerent une partie de la Ville & pillerent l'autre. Les Habitans en porterent leur plainte au Duc, & demanderent la somme de trois mille cinq cents quatre-vingt une livre, pour dédommagement des pertes qu'ils avoient faites dans cette journée. Comme le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne n'avoient aucune part à cette expédition, on ne peut douter qu'ils n'ayent condamné les coupables à une reparation convenable.

AN. 1289.
Le Conquet brûlé par les Anglois & Bayonnois.
Cha. de Nant. Actes non inventoriés.

Un mois après, le Duc termina le procès que son pere avoit intenté à l'Abbé & aux Moines de Redon, touchant leur Jurisdiction. Cette affaire avoit été portée d'abord à la Cour de France & ensuite à celle de Rome. Le Duc, voulant finir une contestation qui avoit tant coûté à son pere & aux Moines, leur laissa le droit de justicier leurs vassaux, & se reserva celui de juger les appels. Pour prévenir toutes les difficultés qui pourroient naître à ce sujet, il fut réglé entre les Parties, que si les sentences rendues par les Juges de l'Abbaye sont déclarées injustes, elles seront cassées simplement, sans condamner les Juges à aucune amende ; que les Moines ne pourront être contraints de répondre à la Cour du Duc pour des actions purement personnelles, mais seulement pour des réelles ; que l'appellant jurera en présence du Duc ou de son Sénéchal de Rennes, qu'il a juste raison de se plaindre & d'appeller ; qu'après le serment fait par l'appellant, les Moines seront assignés par lettres scellées du Sceau du Duc ou du Sénéchal de Rennes ; que si pendant l'appel on forme quelque plainte contre l'appellant, le complaignant jurera que ce n'est point en haine de l'appel, qu'il entreprend l'appellant ; que si l'appellant est condamné à payer quelque somme à l'Abbaye, les Moines auront trois semaines pour le contraindre, après quoi le Duc pourra le faire poursuivre par ses gens jusqu'à ce qu'il ait satisfait ; & enfin que la Cour du Duc n'aura qu'un mois pour juger les appels. Il semble que les Paroisses de Redon, de Bain, de Brain, & de Langon soient exceptées de ce Traité ; car le Duc laisse à l'Abbé une autorité absolue sur ces Paroisses, & sur quelques lieux situés dans les Paroisses voisines : il ne s'y reserve aucun jugement, si ce n'est pour offense commise contre sa personne, ou contre ceux qui sont à son service. Ce Traité est datté du 17. Septembre de l'an 1289.

Accord entre le Duc & l'Abbé de Redon.
Actes de Bret. to. 1. col. 1087.

An. 1289.

Maurice de Craon se désiste de ses prétentions sur Ploermel.

Cha. de Nantes Ar. L. cas. H. nu. 17.
Actes de Bret. to. 1. col. 1090.
V. la Note 58.

La même année Maurice de Craon Seigneur de Sablé, prétendit rentrer en possession de la ville & du Château de Ploermel, que Pierre Mauclerc avoit enlevés à Amauri de Craon son Bisayeul. Ce dernier étoit entré l'an 1222. dans la querelle des Barons contre Mauclerc, & avoit eu le malheur d'être fait prisonnier. Mauclerc auroit pû confisquer les terres qu'Amauri avoit en Bretagne, comme il fit celles de quelques Seigneurs rebelles : mais il aima mieux traiter avec lui, & l'obliger à ceder Ploermel pour sa rançon. Ce Traité fut ratifié par Maurice de Craon fils d'Amauri. Malgré ces conventions Maurice VI. du nom sire de Craon & de Sablé prétendit, que Ploermel lui appartenoit, & en fit la demande au Duc Jean II. Ce Prince donna commission le 3. Septembre à Artur le Maître, Chevalier Seigneur du Boisvert & de la Garlaie, son Chambellan, pour régler ce différend à l'amiable. Artur, muni des Traités passés entre Pierre Mauclerc & les sires de Craon, alla trouver Maurice, & lui fit convenir de bonne foi, qu'il n'avoit aucun droit sur Ploermel. Il ne se borna pas là, il l'obligea encore à lui donner un acte autentique de desistement, afin d'empêcher ses successeurs de faire de pareilles demandes. Maurice satisfit Artur au mois de Novembre de l'an 1289.

An. 1290.

Assemblées du Clergé de Bretagne contre le Duc.

Le Baud pag. 251.
Chron. Mss. Ecclesiæ Nannet.

Pendant que le Duc s'occupoit à terminer les procès que ses deux prédecesseurs avoient commencés, les Ecclésiastiques se disposoient à lui en faire un nouveau. Irrités de ce qu'il avoit donné atteinte à leurs prétendus droits, ils se liguerent contre lui, & tinrent des assemblées particulieres, qui leur attirerent quelques mauvais traitemens de la part des Officiers du Duc l'an 1290. Les Evêques prirent fait & cause pour leurs Ecclésiastiques, & tinrent en 1291. un espece de Concile provincial dans un lieu, que Pierre le Baud ne nous nomme point. Thibaud de Pouencé Evêque de Dol se mit à la tête des mécontens, & se chargea d'aller trouver le Pape au nom de l'assemblée & de tout le Clergé de la Province. Le Duc & les Barons, informés de cette résolution, envoyerent des Députés à Rome, qui y arriverent avant l'Evêque de Dol, & firent offre au Pape de s'en rapporter au jugement du Saint Siége. La Cour de Rome ne se pressa pas de décider cette affaire, & la laissa plusieurs années au même état. Elle ne fut terminée que sous le regne d'Artur II. comme on le dira dans son lieu.

An. 1291.

An. 1292.

Marie de Bretagne épouse Gui de Châtillon Comte de Saint Pol.

Actes de Bret. to. 1. col. 1098.
Du Chesne Hist. de Châtillon Lib. 6.

Ce différend assoupi, le Duc pensa à établir Marie de Bretagne sa seconde fille. Il la maria par Traité du 22. Juillet 1292. avec Gui de Châtillon Comte de Saint Pol, fils puiné de Gui Comte de Blois, & de Mahaud de Brabant. Les articles de cette alliance portent, que Hugues de Châtillon Comte de Blois, frere aîné de Gui lui donnera dix mille livres de rente pour son partage ; que le Duc de son côté donnera à sa fille deux mille livres de rente & quinze mille livres en argent, dont les deux tiers seront employés à acheter une terre ; & que Marie de Bretagne aura quatre mille livres de rente pour son douaire & un Château pour sa demeure, en cas qu'elle survive à son mari. Gui de Châtillon étoit un des Seigneurs les plus accomplis de son siécle. Il fut pourvû de la Charge de Bouteiller de France le 15. Mai de l'an 1296. & employé ensuite dans plusieurs négociations importantes. Philippe le Bel lui donna la conduite d'une partie de son armée à la journée de Courtrai en 1302. & lui dût la victoire qu'il remporta sur les Flamans deux ans après à la bataille de Mons-en-Puelle. Il mourut le 6. Avril 1317. & fut enterré à l'Abbaye de Cercamp. Les enfans qu'il laissa de Marie de Bretagne, furent Jean de Châtillon Comte de Saint Pol, Jacques de Châtillon Seigneur d'Encre, Mahaud de Châtillon troisiéme femme de Charles de France Comte de Valois, Beatrix de Châtillon femme de Jean de Flandres Vicomte de Châteaudun, Isabeau de Châtillon mariée à Guillaume sire de Coucy, Marie de Châtillon femme d'Aimar de Valence, Comte de Pembrok, Eleonore de Châtillon mariée à Jean Mallet, Seigneur de Graville, & Jeanne de Châtillon qui épousa Miles de Noyers, Seigneur de Maisy. Marie de Bretagne leur mere mourut le 5. Mai de l'an 1339. & fut inhumée à côté de son mari. On voit encore dans la Chapelle de S. Firmin, leur tombeau de marbre & leurs statues.

Anselme Hist. Geneal. des Connet. de France tom. 6. p. 106.

An. 1293.

Pierre de Bretagne vend Leon au Duc.

Actes de Bret. to. 1. col. 1107.

Pierre de Bretagne Comte de Leon auroit pû s'établir aussi avantageusement, que la Comtesse de Saint Pol sa sœur. Mais il avoit si peu d'œconomie, qu'on peut dire qu'il avoit succedé à Hervé de Leon dans ses profusions, comme dans ses terres. Sa passion dominante étoit pour les chevaux ; il en acheta à Paris l'an 1291. pour la somme de neuf mille livres, & s'engagea par serment à ne point

fortir de cette Ville jufqu'à l'entier payement de ce qu'il devoit. N'étant pas en état de fatisfaire fes créanciers, il fit fçavoir au Duc l'état de fes affaires, & le pria de lui procurer la liberté de retourner en Bretagne. Le Duc craignant qu'il n'engageât la terre de Leon, fe chargea de payer les neuf mille livres, à condition que fon fils hipotéqueroit toutes les terres, qu'il avoit en Bretagne pour le rembourfement de cette fomme. Pierre promit tout ce qu'on exigea de lui pour fortir d'embarras, & fur tout il jura qu'il ne traiteroit du Comté de Leon qu'avec fon pere. Emancipé deux ans après par fon pere, il lui céda tout le droit qu'il avoit fur le Comté de Leon pour la fomme de quatorze mille livres. Cette ceffion fut faite en préfence du Roi Philippe le Bel, & confirmée par fes lettres du mois de Février 1294.

AN. 1293.

Cha de Nan. Ar. L. caf. E. nu. 22. & Arm. N. caf. C. nu. 13.

AN. 1294.

Second Mariage d'Artur avec Ioland de Dreux.

Du Chefne Hift. de Dreux pag. 95. 288.

Bucan. Hift. Scot. L. 4.

Melanges du P. Labbe tom. 2. pag. 671.

Marie de Limoges étoit morte l'an 1291. & avoit laiffé trois enfans mâles, fçavoir Jean, Gui & Pierre de Bretagne. Cette poftérité paroiffoit fuffifante pour foutenir la Maifon Ducale : mais le Duc en jugea autrement, & maria fon fils Artur avec Ioland de Dreux, fille aînée & principale héritiere de Robert IV. du nom Comte de Dreux, & de Beatrix Comteffe de Monfort-l'Amauri. Ioland avoit époufé en 1286. Alexandre III. du nom Roi d'Ecoffe : mais ce Prince mourut la même année d'une chute de cheval, fans laiffer aucun fruit de fon mariage. Sa veuve étoit parente au quatriéme dégré d'Artur de Bretagne ; ce qui n'empêcha pas que le mariage ne fe fit fans difpenfe : auffi le Duc Jean III. fils aîné d'Artur voulut-il faire déclarer nul ce mariage, auffi-tôt que fon pere fut mort. Jean Comte de Dreux donna pour dot à fa fœur Ioland, quinze cents livres de rente en terres, & fept mille livres en meubles. Ioland conferva toujours le titre de Reine d'Ecoffe, & ufoit d'un Sceau qui repréfentoit d'un côté les armes d'Ecoffe, & de l'autre celles de Dreux.

Le Duc prend le parti de l'Angleterre contre la France.

Math. Weftmonaft. pag. 386. & feq.

Thomas Walfingham pag. 60.

Jufques-là le Duc de Bretagne avoit vêcu dans une parfaite union avec le Roi de France : mais la guerre s'étant allumée entre l'Angleterre & la France, le Duc, en qualité de Comte de Richemont, crut devoir prendre le parti d'Edouard. Les Hiftoriens Anglois accufent les François d'avoir troublé les premiers la paix, qui regnoit entre les deux Nations. Les François rejettent la faute fur Edouard, qui ayant gagné l'eftime de fes fujets par une fuite de grandes actions, regardoit la qualité de vaffal de France comme indigne de lui, & ne cherchoit que l'occafion de fecouer le joug. Ce qu'il y a de certain, c'eft que depuis deux ans les Marchands Anglois & Normands fe faifoient la guerre à outrance fur mer. Leur querelle avoit commencé dans le Port de Bayonne, & avoit été fuivie de plufieurs combats. Le plus confidérable fut donné à la Pointe de la Bretagne, & fe termina à l'avantage des Anglois. D'un autre côté quelques Bourgeois de Bayonne fe mirent en mer, joignirent la flotte Angloife, defcendirent à la Rochelle, & en enleverent un grand butin.

Le Roi Philippe, irrité de ces hoftilités, envoya des Ambaffadeurs en Angleterre pour y demander la reftitution des Vaiffeaux & des Marchandifes prifes par les Anglois, la liberté des Marchands & des Matelots, & le dédommagement du pillage fait à la Rochelle. Edouard ne donna aucune réponfe aux Ambaffadeurs : mais il envoya Richard Evêque de Londres à la Cour de France pour déclarer au Roi fes intentions, & pour lui faire quelques propofitions. L'affaire auroit pû fe terminer par un accommodement, fi le point d'honneur ne s'y fut pas trouvé mêlé : mais les deux Rois voulurent faire connoître au public, qu'ils ne fe craignoient point l'un l'autre. Edouard étoit choqué des menaces qu'on lui faifoit de le citer à la Cour des Pairs de France, & Philippe étoit peu fatisfait de cet air d'indépendance qu'affectoit le Roi d'Angleterre. Sur le refus qu'il fit de rendre les prifonniers & les vaiffeaux, il fut cité à la Cour des Pairs. Ne s'étant point préfenté au jour marqué, la Cour rendit un Arrêt, qui ordonne, que toutes les terres que le Roi d'Angleterre poffede en France, feront faifies & confifquées, s'il manque de comparoître au fecond terme, qui lui fera marqué. Edouard ne jugeant pas qu'il fût digne de lui de comparoître devant les Pairs de France, envoya vers eux Edmond Comte de Leiceftre fon frere avec pouvoir de répondre pour lui. La Cour ne reçut point fa procuration ; fans rien attendre de plus elle paffa outre, & confifqua la Gafcogne fur le Roi d'Angleterre. Le Connétable de Nefle fut chargé de l'exécution de cet Arrêt : mais il y trouva beaucoup de difficulté, parce

AN. 1294.

que le Roi d'Angleterre avoit fait Jean de Saint Jean Sénéchal de Guyenne, & l'avoit envoyé sur les lieux pour veiller à la sûreté des Places les plus exposées. Saint Jean étoit un Chevalier de mérite & un des meilleurs Capitaines de son tems.

Hen. Knyghton p. 2497. Thom. Walsingham, pag. 61.

Tandis que le Sénéchal de Guyenne défendoit les Places, dont la garde lui avoit été confiée, le Comte de Leicestre fit tous ses efforts pour empêcher, qu'on n'en vint de part & d'autre à une rupture ouverte. L'extrême envie qu'il avoit de procurer la paix, l'empêcha de faire attention au piége, que lui tendit le Conseil de France. On lui fit entendre qu'il étoit de l'honneur du Roi, que les Arrêts émanés de sa Cour fussent exécutés, & qu'il falloit, au moins pour la forme, que ses Officiers prissent possession de quelques Places considérables: du reste on lui promit de les rendre aussitôt. Le Comte, charmé de cet expédient, en fit part au Roi son frere, qui lui laissa la liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos. En conséquence de ce pouvoir il signa le Traité proposé par les Reines de France & de Navarre, & qui porte en substance, que les Villes de Xaintes, Talmond, Tourn, Pommerel, Penne & Montfaucon seront remises entre les mains du Roi; que dans toutes les autres Villes, excepté Bourdeaux, Bayonne & la Reole, on mettra un Officier au nom du Roi; qu'après l'exécution de ces deux articles le Roi fera révoquer la citation publique qu'il a faite au Roi d'Angleterre pour l'obliger à comparoître à la Cour des Pairs de France: & comme tout ce qu'on accordoit au Roi par ce Traité, n'étoit que pour la forme, & afin qu'il pût dire qu'on lui avoit fait satisfaction, il fut arrêté qu'à la priere des deux Reines il remettroit aussitôt au Roi Edouard toutes les Places mentionnées ci-dessus, & qu'il rendroit les ôtages.

Ces articles ayant été ratifiés par le Roi d'Angleterre, le Prince Edmond fit délivrer aux Officiers du Roi Philippe toutes les Places qui devoient être remises suivant le Traité, & on lui expédia une révocation de la saisie, qu'il fit signifier au Connétable de Nesle. Le Sénéchal de Guyenne, croyant la paix faite, vendit toutes les provisions qu'il avoit amassées, & s'embarqua pour repasser en Angleterre. A peine fut-il parti, que le Roi Philippe envoya ordre au Connétable de se rendre maître de la Gascogne, & que plusieurs Officiers Anglois fussent arrêtés & conduits à Paris. Le Prince Edmond, indigné de la supercherie, dont on avoit usé à son égard, se retira secretement de la Cour, & alla rendre compte au Roi son frere de tout ce qui se passoit. Sur ces nouvelles Edouard assembla son Parlement à Londres, où se trouva le Roi d'Ecosse. Tous les Membres de l'assemblée furent d'avis de déclarer la guerre au Roi Philippe & de ne rien épargner pour rentrer en possession de la Guyenne. Edouard envoya deux Religieux en France pour déclarer au Roi, qu'il ne le regardoit plus comme son souverain, & qu'il se tenoit pour toujours quitte de tout hommage.

Le Duc de Bretagne nommé Général de l'armée Angloise. *Actes de Bret. to. I. col. 1115.*

Après cette démarche il assembla une grosse armée, dont il donna le commandement au Duc de Bretagne son neveu, avec ordre de prendre conseil de Jean de Saint Jean, de Robert Tybotot & d'Amenion d'Albret. Il leur donna la qualité de Plénipotentiaires pour traiter de confédération avec le Roi de Castille, le Comte de Foix, & tous les autres Seigneurs qui voudroient entrer dans le parti de l'Angleterre. Il écrivit aussi à tous ses sujets d'Aquitaine pour les exhorter à persévérer dans la fidélité qu'ils lui devoient, à obéir au Duc de Bretagne son Lieutenant & aux Seigneurs qu'il lui avoit donnés pour conseillers, & à ne rien faire sans leur participation. Enfin il fit équiper une nombreuse flotte, qu'il partagea en trois escadres pour tenir la mer en même tems que son armée de terre agiroit en Gascogne.

Ost du Duc assemblé à Ploermel. *Ibidem col. 1110.*

Le Duc de Bretagne de son côté convoqua à Ploermel pour le 19. jour d'Août tous les Seigneurs de fief, qui devoient fournir des hommes à son armée. Il se trouva en personne à cette assemblée, qui ne fut pas nombreuse. N'ayant pas le tems d'examiner si les déclarations qu'on lui fit, étoient exactes, il les reçût par provision, & se réserva le pouvoir de contraindre les Seigneurs à de plus grands services, s'il pouvoit montrer qu'ils n'eussent pas avoué tout ce qu'ils devoient. Le recueil de ces déclarations forme le Registre qu'on appelle *les Osts du Duc de Bretagne*. Toutes les reconnoissances se réduisent à cent soixante & six Chevaliers, dix-sept Ecuyers & une compagnie d'Archers dûe par l'Evêque de Saint

Malo. C'est peu de chose en comparaison du grand nombre de Gentilshommes, qui habitoient dès-lors la Bretagne : mais comme il s'agissoit du service de l'Angleterre, beaucoup de personnes s'absentérent vraisemblablement de l'assemblée pour n'être pas obligées de servir contre la France.

AN. 1294.

L'armée que le Roi d'Angleterre avoit levée, montoit à cinq cents hommes d'armes & vingt mille fantassins. Elle s'embarqua à Portsmouth sur les vaisseaux, qui y avoient été équipés, & elle mit à la voile sur la fin du mois de Septembre. Une tempête l'obligea de relâcher sur les côtes de Cornouaille, où elle séjourna jusqu'au 10e. jour d'Octobre. Le jour suivant elle jetta l'ancre dans la Baye de S. Mathieu pour y prendre sans doute le Duc de Bretagne & ses troupes. Elle n'en partit, que le 26. du même mois pour aller faire une descente dans l'Isle de Ré. Les Anglois pillérent ce lieu, & mirent le feu à tous les Bourgs. De-là ils entrérent dans la Garonne, & se saisirent de Blaye & de Bourg, où ils avoient des intelligences. Ils se présentérent ensuite devant Bourdeaux, mais ils n'osérent l'attaquer, parce que le Connétable de Nesle s'y étoit renfermé pour la défendre en personne. Ils passérent outre, & montérent jusqu'à la Reole, qui leur fut bientôt rendue. C'est-là qu'ils débarquerent leurs troupes & les divisérent en deux corps. Le Duc de Bretagne & Robert Tybotot demeurérent à la Reole avec trois cents hommes d'armes & sept mille fantassins. Le Sénéchal prit la route de Bayonne avec sa division, & les vaisseaux rentrérent en mer pour se rendre devant la même Ville. Elle fut assiégée par mer & par terre, & emportée d'assaut le premier jour de Janvier par la trahison de quelques habitans. La garnison se retira dans le Château & fut obligée de se rendre prisonniere de guerre huit jours après. Le Sénéchal s'étendit ensuite dans le pays, où il se rendit maître de Saint Jean de Sordes & de Saint Sever-Cap de Gascogne.

Le Duc s'embarque pour passer en Gascogne.

Thomas Walsingham pag. 62. 63. Hen. Knygton pag. 2498. Hist. de Languedoc tom. IV. pag. 84.

AN. 1295.

Prise de Bayonne par Jean de Saint Jean.

Cependant Charles Comte de Valois arriva avec l'armée Françoise, & commença ses expéditions par le siége de la Reole. Le Connétable de Nesle, qui avoit été jusques-là spectateur oisif des pertes du Roi son maître, se mit en campagne, & s'empara de Podensac. Il permit aux Anglois, qui gardoient cette Place, de se retirer : mais il fit arrêter les Gascons, dont il en envoya soixante au Comte de Valois. Ce Prince, pour punir la trahison, que les habitans du pays avoient faite aux François dès le commencement de la guerre, les fit tous pendre à la vûe de la Reole. Ce spectacle épouvanta les Anglois qui défendoient cette Place. Le Duc de Bretagne & Robert Tybotot s'embarquérent la nuit du jeudi au vendredi d'après Pâques avec tous les soldats Anglois, & s'enfuirent par la riviere. Leur retraite mit la confusion dans la Ville ; le Comte de Valois s'en étant apperçû, y fit donner l'assaut & l'emporta. Les François firent mainbasse sur tout ce qu'ils rencontrérent, & le Château ne fit aucune résistance. Seize Chevaliers & trente-trois Ecuyers furent faits prisonniers de guerre & envoyés sur le champ à Paris. Le Comte de Valois fit raser les fortifications de la Reole, & alla faire le siége de Saint Sever, que les Anglois venoient de prendre. Cette Place se défendit vigoureusement pendant trois mois ; mais les vivres lui ayant manqué, elle fut obligée de capituler. Après cette conquête le Comte retourna en France, où il apprit bientôt, que les Anglois avoient repris Saint Sever, qui lui avoit tant coûté.

Knygton p. 2510.

Pour ôter au Roi d'Angleterre la pensée de faire de plus grands progrès en Gascogne, Philippe le Bel travailla secretement à lui susciter des affaires dans son propre pays. Ceux dont il se servit pour cet effet, furent Jean de Bailleul Roi d'Ecosse & Thomas de Turberville Seigneur Anglois, qui étoit prisonnier de guerre à Paris. Le premier s'engagea à prendre les armes contre Edouard, pourvû qu'on lui donnât en mariage Jeanne de France fille de Charles Comte de Valois. Turberville se fit fort d'obtenir du Roi d'Angleterre la garde de quelque port, & d'y introduire les François, si on lui donnoit la liberté. Philippe accorda à l'un & à l'autre tout ce qu'ils demandoient, & se flatta de voir bientôt les Anglois abandonner la Gascogne. Il fit venir un grand nombre de vaisseaux de Marseille & de Génes, qu'il envoya sur les côtes d'Angleterre, en attendant le signal, dont il étoit convenu avec Turberville. Le Roi Edouard n'ayant pas jugé à propos d'accorder à Turberville la Place qu'il demandoit, tout cet appareil devint inutile. Le traître Turberville ne tarda pas à porter la peine de sa perfidie, ayant été découvert par son Secretaire.

Thomas Walsingham & Hen. Knygton. Math. Westmonast. pag. 399.

AN. 1296.

Saint Mathieu pillé par les Anglois. *Math. Westmonast. pag. 401.*

Le Roi d'Angleterre ayant prévenu heureusement cette conjuration, envoya le Comte de Leicestre en Gascogne pour y continuer la guerre. Le Comte s'embarqua à Plimouth le 15. Janvier avec Henri Comte de Lincolne, vingt-six Bannerets, sept cents Gendarmes & un grand nombre de Fantassins. Sa flotte étoit composée de trois cents cinquante-deux voiles. Il la conduisit d'abord à la rade de S. Mathieu, où il s'étoit proposé de se reposer & d'acheter des vivres. Les Bretons, ne sçachant s'ils devoient le regarder comme ami, ou comme ennemi, prirent le parti de se retirer dans les lieux les plus écartés, avec la meilleure partie de leurs effets. Le Comte envoya des troupes après eux pour les sommer de lui fournir des vivres, & de se déclarer pour Edouard. Les Bretons demandérent un délai, qui leur fut accordé: mais ils l'employerent à enlever le reste de leurs vivres, & à mettre leurs effets à couvert. Les Anglois, piqués d'avoir été trompés, entrérent dans la Ville de S. Mathieu, pillérent ce qui y étoit resté, mirent le feu dans quelques endroits, enfoncérent les tonneaux qu'ils trouvérent dans les caves, & forcérent les portes de l'Abbaye, d'où ils enlevérent tout ce qui se pouvoit transporter. Le Comte fit rendre aux Moines le Chef de S. Mathieu & tous les Ornemens de leur Eglise. Les Gallois qui étoient dans l'armée du Comte, s'acharnérent contre les Bretons, les poursuivirent jusques dans leurs retraites, en tuérent un grand nombre, & se conduisirent du reste comme s'ils eussent été en un pays ennemi. Après ces tristes ravages le Comte fit rembarquer ses gens, & vint se présenter devant Brest, où ses troupes affamées découvrirent quelques magasins de vivres, que l'on avoit enterrés.

Muni de ce secours le Comte mit à la voile & arriva à Blaye vers la mi-Carême. Après la démarche que le Duc de Bretagne avoit faite, il ne lui étoit plus libre d'être simple spectateur de ces mouvemens; car d'un côté le Roi Philippe faisoit faire des informations en Bretagne par le Vicomte d'Avranches contre ceux qui avoient fourni aux Anglois des armes & des vivres pendant cette guerre; & de l'autre, les Anglois exerçoient de terribles hostilités dans son pays. Le mal que faisoient ces derniers étant le plus sensible, le Duc préféra leur alliance, & alla joindre le Comte de Leicestre. Les Bretons ne furent pas les seuls qui grossirent son armée; beaucoup de Gascons le vinrent trouver, & lui demandérent de l'emploi. Il prit l'Espare le Jeudi-Saint, & le Samedi suivant il alla camper près de Bourdeaux. Après les fêtes de Pâques les François & les Bourgeois firent une sortie sur les Anglois. Ces derniers firent d'abord semblant de fuir: mais ayant tourné bride tout d'un coup ils chargérent les ennemis, & les obligérent de rentrer dans la Ville. Quatre Chevaliers y entrérent avec les fuyards, & ne pûrent en sortir; les deux premiers étoient freres de Pierre de Maulac, & aimérent mieux se faire tuer, que de se rendre prisonniers de guerre; les deux autres ne portérent pas la bravoure si loin & se rendirent au vainqueur: c'étoient les Porte-enseignes du Duc de Bretagne & d'Alain de la Zouche Seigneur Anglois issu de la Maison de Porhoet. Le lendemain les habitans, craignant d'être assiégés, mirent le feu à leurs Fauxbourgs. Les Anglois auroient bien voulu se rendre maîtres de cette Place; mais ils n'avoient pas les machines nécessaires pour l'assiéger en forme. Ils décampérent donc, & allérent à Langon, qui est à trois lieues au-dessus de Rions. Cette Place leur ayant été remise par le Seigneur du lieu, ils se présentérent devant S. Macaire. La Ville se rendit au bout de trois jours, & la garnison du Château capitula après un siége de trois semaines. Le Comte de Leicestre comptoit de se rendre maître de Bourdeaux par le moyen des intelligences qu'il y avoit: mais cinq habitans de cette Ville ayant été pendus à ses yeux, il se retira à Bayonne, où il mourut de maladie vers la fête de la Pentecôte.

Thom. Walsingham pag. 65. & Math. Westmonast. p. 402.

Chron. Trivett.

Le Duc de Bretagne quitte le parti des Anglois.

Après sa mort Henri de Laci Comte de Lincoln prit le commandement de l'armée Angloise, & forma quelques entreprises, qui ne lui réussirent pas. Le Roi Philippe lui avoit opposé Robert Comte d'Artois, qui reprit une partie des Places, que les Anglois avoient prises, & leur défit un corps de cinq à six mille hommes. Mais Robert ne pût se rendre maître de Bourg, le Comte de Lincoln y ayant fait passer des vivres au milieu des vaisseaux François. Ce furent sans doute ces avantages, & bien d'autres raisons qui déterminérent le Duc de Bretagne à quitter le parti du Roi d'Angleterre pour embrasser celui de Philippe le Bel. Son

changement

changement n'étoit pas encore public, lorsque Gui Comte de Flandres suscita une nouvelle guerre à Philippe, dont voici le sujet.

Avant la guerre de Gascogne, Gui avoit traité avec le Roi d'Angleterre pour marier sa fille avec Edouard Prince de Galles & présomptif héritier de la Couronne d'Angleterre. Quelque secret qu'eût été ce Traité, le Roi Philippe en avoit été informé, & avoit trouvé moyen d'attirer le Comte de Flandres à Corbeil. Le Comte, croyant que le Roi ignoroit ses négociations avec Edouard, donna dans le piége, & fut arrêté prisonnier, comme violateur de la loi qui défendoit aux grands vassaux de la Couronne de marier leurs enfans sans l'agrément du Roi. Il dissimula son chagrin, & capitula pour obtenir sa liberté. Elle lui fut accordée à condition qu'il donneroit sa fille en ôtage, qu'il ne feroit aucune alliance avec le Roi d'Angleterre, & qu'il observeroit exactement le Traité fait entre S. Louis & Ferdinand Comte de Flandres. Ne pouvant se sauver autrement, il fit venir sa fille à Paris, & fut mis en liberté. Mais à peine fut-il retourné dans ses Etats, qu'il pensa à se vanger de l'affront qu'il avoit reçû. Il traita de nouveau avec le Roi d'Angleterre, & s'obligea de déclarer la guerre au Roi de France. Edouard lui promit la somme de trois cents mille livres pour en soutenir la dépense. Après avoir signé ce Traité il révoqua tous les pouvoirs qu'il avoit donnés à ses Députés pour traiter de la paix, & poussa l'audace jusqu'à envoyer deux Abbés déclarer la guerre au Roi en son nom, ainsi qu'à Jean Comte de Hainault, qui s'étoit réconcilié quelques tems auparavant avec le Roi. L'acte de révocation fut lû au Louvre le 21. Janvier de l'an 1297. en présence d'un grand nombre de Prélats, des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, des Comtes d'Anjou, de Clermont, de Saint Pol, d'Evreux, d'Aumale, de Dreux & d'Auxerre.

AN. 1297.

Guerre de Flandres.

Titres du Roi, Layette Flandres 1. *Hist. de Dreux p.* 283. *Meyers.*

Le Duc de Bretagne étoit encore à Paris au mois de Février suivant. Le Roi qui regardoit son changement comme un grand avantage pour le Royaume, lui témoignoit beaucoup d'amitié, & ne cherchoit qu'à lui faire plaisir. Le Duc s'en apperçût & profita de l'occasion pour abolir un usage, qui portoit un très-grand préjudice à ses droits. Les violences, les usurpations & les injustices criantes de Pierre Mauclerc, avoient obligé plusieurs Seigneurs de se pourvoir à la Cour de France, dont Mauclerc étoit né sujet. Cet usage avoit continué sous son fils Jean le Roux, qui s'en étoit souvent plaint, & avoit obtenu quelquefois des Lettres de renvoi à sa Cour. Le Duc Jean II. voulant fixer la conduite de ses sujets sur cette matiere, obtint de Philippe le Bel, que les Ducs de Bretagne ne pourroient être ajournés devant les Rois de France, ou devant leurs Officiers qu'en *défaut de droit, en cas de mauvais jugement, ou autres cas concernant* la prééminence Royale. « Si ces prérogatives, dit Philippe en ses Lettres du mois de Février 1297. ap» partiennent aux Comtes de Bretagne, je les leur confirme. Si elles ne leur ap» partiennent pas, je les leur accorde par la teneur de ces présentes, & par grace » spéciale.

Appels à la Cour de France.

Actes de Bret. to. 1. *col.* 1121.

Les troupes que Philippe faisoit lever, étant assemblées, il entra en Flandres, où il fit le dégât de tous côtés. Il y apprit bien-tôt qu'Adolphe Roi des Romains marchoit au secours du Comte de Flandres, avec un assez grand corps de troupes. Cette nouvelle le surprit; mais elle ne le déconcerta point. Il envoya Jacques de Châtillon vers le Roi des Romains pour lui offrir une somme d'argent, s'il vouloit demeurer neutre. Aldolphe l'accepta & laissa le Comte de Flandres se démêler, comme il pourroit, de l'embarras où il s'étoit jetté. Philippe n'ayant plus rien à craindre du côté de l'Allemagne, assiégea Lille la veille de S. Jean-Baptiste. La Place étoit défendue par Robert fils du Comte de Flandres, qui soutint pendant quelque tems les efforts des Assiégeans. Mais les Habitans étant plus forts que la Garnison, & craignant d'être emportés d'assaut, capitulerent avec le Roi pour assurer leur vie & leurs biens. Robert fut obligé de se sauver secretement, & de se retirer à Bruges auprès de son pere. Il y eut pendant le siége de Lille, quelques actions entre les troupes des deux partis. La plus considérable, fut celle qui se passa aux environs de Furnes; le Comte de Flandres y fut entiérement défait, & Guillaume Comte de Juliers fut fait prisonnier.

Le Roi d'Angleterre, informé des pertes que faisoit chaque jour son Allié, écrivit d'abord à plusieurs Seigneurs de Normandie & de Bretagne pour les prier de le venir joindre. Il rassembla ensuite ses troupes, & fit équiper cinq cents Vais-

Edouard écrit aux Bretons pour les engager dans son parti.

AN. 1297.

Actes de Bret. to. 1. col. 1122. Math. Westmonast. pag. 410. Hen. Knygton.

seaux pour les transporter en Flandres. Tout étant prêt, il s'embarqua la veille de S. Barthelemi avec dix-huit cents Chevaliers, & environ cinquante mille hommes de pied, dont il y en avoit trente mille du pays de Galles. Les vents favorables le conduisirent en peu de jours à l'Ecluse, d'où il se rendit à Bruges. Le Roi Philippe ayant appris l'arrivée d'Edouard, s'approcha de Bruges. Il prit, en chemin faisant, Courtrai, & quelques autres Places, qui lui ouvrirent leurs Portes. Edouard & le Comte de Flandres n'oserent l'attendre, & se retirerent à Gand. Leur départ jetta une si grande consternation dans Bruges, que les Habitans ouvrirent leurs Portes à l'armée Françoise. Toute la campagne se passa en campemens & sans action considérable. Les François prirent plusieurs Places sans coup ferir, & l'Infanterie Walloise fit un grand butin sur les Flamans, qui s'étoient déclarés pour la France. Enfin Edouard envoya vers Philippe-Guillaume de Heton, Evêque de Dum-Blain en Ecosse, pour demander une suspension d'armes. Ce Prélat étoit Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & avoit étudié en l'Université de Paris, où il avoit eu occasion de se faire connoître à Philippe. Il étoit né avec une éloquence persuasive, dont il fit un si bon usage dans cette circonstance, que Philippe lui accorda ce qu'il souhaitoit. La suspension d'armes fut publiée, & l'on convint de part & d'autre d'un lieu pour traiter de la paix.

Le Duc de Bretagne créé Duc & Pair de France.

Actes de Bret. to. 1. col. 1122. Henr. Knygton. Chron. de France.

Les Députés n'étoient pas encore assemblés, lorsque Philippe le Bel créa le Duc de Bretagne Pair de France, en considération des grands services qu'il lui avoit rendus dans cette guerre. Il lui accorda les mêmes prérogatives, dont jouissoit le Duc de Bourgogne; il unit en même-tems la Pairie au Duché de Bretagne, & ordonna que le Duc qui n'avoit été jusques-là nommé que Comte dans les Lettres Royaux, seroit désormais nommé Duc. En conséquence Jean II. fit hommage au Roi de sa nouvelle dignité, & reçut ensuite ses ordres pour assister à l'assemblée indiquée à Tournai. Les autres Députés furent le Duc de Bourgogne, le Comte de Saint Pol, Raoul de Nesle Connétable de France, Pierre Flotte Chancelier, & quelques Prélats. Ceux du Roi d'Angleterre furent Amé Comte de Savoie, Aimar de Valence, Antoine de Bek Evêque de Dunelm, & quelques autres. L'ouverture de l'assemblée se fit dans l'Abbaye de S. Martin de Tournai le 4. de Février. Les Députés convinrent d'abord d'une Trève de deux ans, entre les deux Royaumes & leurs Alliés. Ils réglerent ensuite que Lille, Courtrai, Douai, Bruges & les autres Places, qui s'étoient rendues à Philippe, lui demeureroient; que chacun garderoit ce qu'il tenoit en Guyenne, & que tous les différends seroient remis à l'arbitrage du Pape.

AN. 1298.

Trève de deux ans.

Jugement du Pape sur les différends des deux Rois.

Du Tillet p. 196. & suivantes. Leibnitz pag. 21.

Les deux Rois s'étoient flattés que le Pape, comme pere commun, décideroit sans passion les différends, dont on le rendoit juge : mais Boniface VIII. n'avoit garde de laisser passer une si belle occasion d'étendre les droits de la dignité, dont il étoit revêtu. Non content de la qualité d'Arbitre, qui lui avoit été donnée, il s'arrogea encore celle de Juge, qu'il prétendoit lui appartenir de droit sur tous les Princes Chrétiens. Il le fit d'une maniere si haute & si impérieuse, que si Philippe n'eut été plus touché des avantages de la paix, qu'indigné du procedé irrégulier du Pape, il auroit rompu la négociation & recommencé la guerre. Le Pape, après avoir eu plusieurs conférences avec les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, ordonna que la Guyenne seroit rendue au Roi d'Angleterre, & qu'il la tiendroit à foi & hommage de la Couronne de France; que les Places prises de part & d'autre seroient mises en sequestres entre les mains du Pape, jusqu'à l'exécution du Traité; que les Vaisseaux & les marchandises, qui avoient été enlevées, seroient rendues de part & d'autre, si elles existoient encore, & que pour celles qui avoient été consumées, on en feroit une juste compensation; que le Pape décideroit tous les points sur lesquels il naîtroit quelque difficulté; & enfin que les deux Couronnes s'allieroient par un double mariage, c'est-à-dire, que Marguerite sœur du Roi de France épouseroit le Roi d'Angleterre qui étoit veuf, & qu'Edouard fils aîné du Roi d'Angleterre épouseroit Isabeau de France fille de Philippe. Le Pape s'étoit proposé de reconcilier les deux Rois par ce jugement : mais comme il y avoit beaucoup d'articles à discuter avant l'entiére exécution, on prolongea la Trève de Tournai pour prévenir de part & d'autre les voies de fait. Arnaud & Hugues Evêques de Toulouse, furent chargés successivement de la garde de quelques terres de Guyenne, que les deux Rois prétendoient avoir, & on

leur donna pour ajoints les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & le Comte de Saint Pol.

AN. 1298.

Pendant le cours de ces négociations, le Duc de Bretagne conclut le mariage de Jean son petit-fils avec Isabeau de Valois, fille aînée de Charles de France Comte de Valois, & de Marguerite de Sicile sa premiere femme. Isabeau n'avoit encore que trois ans, & avoit déja été promise à Edouard fils de Jean Bailleul Roi d'Ecosse, par le Traité d'alliance fait entre ce Prince & le Roi Philippe; mais ce Traité n'eut pas lieu, quant à cet article. Elle fut destinée par un autre Traité datté du 18. Février 1298. au Prince Breton, & dès la même année on obtint du Pape les dispenses nécessaires pour cette alliance. Le Comte & la Comtesse de Valois promirent à leur fille la Seigneurie de la Roche-sur-Yon en Poitou, & vingt mille livres en argent, dont Henri d'Avaugour Comte de Goello, Gui Seigneur de Laval, Geoffroi de Châteaubrient, & Jean de Beaumont Seigneur de Pouencé se rendirent cautions. Le Duc de son côté promit à la Princesse deux mille livres de rente pour son douaire, sur les terres qu'il avoit dans le Perche & en Champagne. Ce Traité fut ratifié par le Roi Philippe le Bel, qui fit don en même-tems au Duc de Bretagne de mille livres de rente, sur la Châtellenie de Thorigni au pays Bessin, en reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus à l'assemblée de Tournai. Le Vicomte de Bayeux & le Bailli de Cotentin furent chargés de faire l'assiette de cette rente, & le Duc donna procuration à Robin Raguenel Sénéchal de Rennes, & à Thomas Boutier, Chevalier, pour la recevoir.

Mariage de Jean de Bretagne fils aîné d'Artur avec Isabeau de Valois.
Actes de Bret. to. 1. col. 1123. 1126. S. Marthe Maison de France L. 35. Du Tillet pag. 85. 195.

Le dernier Comte de Leon avoit deux sœurs, dont l'une avoit été mariée à Rolland de Dinan, & l'autre avoit épousé Guillaume de Plouer. Il avoit aussi eu une fille de Catherine de Laval, qui avoit été mariée à Prigent Vicomte de Coetmen. Ces alliances donnerent lieu à deux procès, que le Duc eut en même-tems, l'un contre le Vicomte de Coetmen, & l'autre contre Rolland de Dinan. Le Vicomte s'étoit plaint aux Exécuteurs testamentaires du feu Duc, de ce qu'on lui avoit enlevé une partie des terres qui avoient été promises en mariage à Anne de Leon son épouse, & leur avoit demandé des dédommagemens. La somme étant considérable, les Exécuteurs renvoyerent le Vicomte de Coetmen au Duc, qui pour satisfaire aux droits d'Anne de Leon lui donna la somme de trois mille livres monnoie. Il n'en fut pas ainsi du différend, que le Duc avoit avec Rolland de Dinan. Jean de Maurre, Robin Raguenel & Guillaume Hai Chevaliers, choisis pour terminer cette affaire, déclarerent le Duc quitte de toutes les demandes, que Rolland pouvoit lui faire par rapport au mobilier du feu Comte de Leon, & condamnerent Rolland à payer au Duc la somme de deux mille livres. Après la conclusion de ces deux affaires, le Duc demeura paisible possesseur du Comté de Leon.

Différends du Duc avec les Vicomtes de Coetmen & de Dinan.
Cha. de Nant. Arm. M. cas. A. nu. 5. Actes de Bret. to. 1. col. 1127.

Si le Pape s'érigeoit en Souverain à l'égard des Rois qui le prenoient pour arbitre de leurs différends, il ne gardoit pas plus de ménagement avec les Evêques. Ses prédécesseurs avoient cru devoir observer les formalités prescrites par le droit dans les contestations, que l'Archevêque de Tours avoit eues avec l'Evêque de Dol: mais il méprisa ces sortes de formalités, & imposa aux Parties la nécessité d'obéir aveuglement. C'est ce que l'on va voir dans la maniere dont il termina le nouveau différend que l'Evêque de Dol avoit avec l'Archevêque de Tours depuis quelques années. Voici quelle fut l'occasion de ce différend.

Différend de l'Archevêque de Tours avec l'Evêque de Dol.
Actes de Bret. to. 1. col. 1128. 1139.

Durand Evêque de Nantes étant mort le 6. Mai de l'an 1292. le Chapitre élut en sa place Henri de Calestrie. Cette élection fut confirmée par Arnaud Archevêque de Tours, qui convoqua Thibaud de Pouencé Evêque de Dol, & quelques autres Suffragans pour le sacre du nouvel Evêque. Thibaud n'ayant point été nommé le premier dans la lettre de convocation, refusa d'assister à l'ordination de l'Evêque de Nantes, prétendant qu'en mémoire de la dignité Archiepiscopale, que son Eglise avoit possedée, il devoit être nommé le premier dans les lettres de convocation, ou qu'on devoit lui écrire séparement. L'Archevêque n'ayant point voulu se relâcher sur cet article, Thibaud & son Chapitre appellerent au Pape de ce qui avoit été & seroit fait dans la suite au préjudice de leur Eglise. Renaud en vouloit à l'Evêque & au Chapitre, qui ne l'avoient pas regalé pendant la visite qu'il avoit faite quelque-tems auparavant à Dol. Bien loin de déferer à l'appel de l'Evêque & du Chapitre, il lança contr'eux plusieurs sentences d'excommuni-

An. 1298.

cation, d'interdit & de suspension, dont ils appellerent encore à Rome. Boniface VIII. qui succéda à Celestin V. l'an 1295. donna l'affaire à examiner à l'Evêque d'Ostie, déchargea par provision l'Evêque de Dol, du serment de fidélité qu'il avoit fait à l'Archevêque de Tours, & suspendit pour un tems la Jurisdiction du Métropolitain sur l'Eglise de Dol. L'Evêque d'Ostie étant mort peu de tems après, le Pape chargea de cette affaire le Cardinal de Saint Laurens *in Damaso*, & lui recommanda de porter les Parties à un accommodement. L'Evêque de Dol, informé des bonnes dispositions du Pape, présenta ses moyens de défense au Cardinal. L'Archevêque de son côté proposa des fins de non-recevoir, qui ne furent pas admises. Piqué de ce refus, il prit le parti d'appeller au Pape de toutes les procédures du Cardinal. Le Pape cassa sur le champ toutes les sententes, que l'Archevêque de Tours avoit rendues contre l'Eglise de Dol, & ordonna aux Archevêques de Tours, lorsqu'ils convoqueroient quelques assemblées, de nommer l'Evêque de Dol avant tous les autres Prélats, & de faire mention de la dignité de son Siége, ou de lui écrire séparement.

An. 1299.

Concile de Châteaugontier.
Joan. Maan pag. 144.

Après ces décisions de Boniface VIII. il n'est point étonnant de ne pas voir l'Evêque de Dol au Concile, que l'Archevêque de Tours tint à Châteaugontier le 18. jour de Février de l'an 1299. Les Evêques du Mans & de Vannes ne se trouverent point aussi à cette assemblée; tous les autres Suffragans y assisterent. Il n'est pas de notre sujet d'entrer dans le détail des Réglemens de ce Synode; nous observerons seulement, que Henri Evêque de Nantes prétendit, que la troisiéme place, à la droite de l'Archevêque, lui étoit dûe. Robert Evêque de S. Malo l'avoit occupée, & ne paroissoit pas disposé à la céder. Henri ne voulant pas pour un différend particulier empêcher ou retarder le Concile, se contenta de faire ses protestations en présence d'un Notaire du Diocèse de Vannes.

Le Duc de Bretagne assiste aux nôces du Roi Edouard avec Marguerite de France.
Thomas Walsingham pag. 490.
Chron. Triveti.
Hen. Knygton pag. 2526. & seq.

Quoique les Rois de France & d'Angleterre n'eussent pas sujet d'être contens de la maniere, dont le Pape les avoit traités, ils ne laisserent pas d'exécuter quelques articles de sa sentence. Leurs Plenipotentiaires s'étoient assemblés à Monstrueil sur mer, & étoient convenus de l'élargissement du Roi d'Ecosse, qui fut conduit en France, où il mourut simple particulier. Ils arrêterent aussi le mariage de Marguerite de France avec le Roi Edouard, & celui du Prince de Galles avec Isabeau de France, fille de Philippe le Bel. Marguerite fut conduite en Angleterre par le Duc de Bourgogne, & par un nombreux cortege de Noblesse Françoise. Edouard l'attendoit à Cantorberi, où il l'épousa le 12. de Septembre. La cérémonie fut une des plus pompeuses que l'on eut vûes dans ce genre. Le Duc de Bretagne s'y trouva avec un grand nombre de Seigneurs, attirés par la libéralité & la magnificence d'Edouard. La fête dura quatre jours, & fut suivie d'une grande distribution de présens. Edouard eut deux enfans de Marguerite de France, sçavoir Thomas, qui fut depuis Comte Maréchal, & Edmond de Wodestok Comte de Kent. Le mariage du Prince de Galles fut differé jusqu'à l'an 1307.

Il revient en France, où il ratifie l'Ordonnance de Philippe le Bel pour la Régence.
Du Tillet p. 283.

Cette cérémonie finie, les Ducs de Bretagne & de Bourgogne repasserent la mer, & se rendirent à Paris, où ils ratifierent l'Ordonnance, que le Roi avoit faite pour la Régence du Royaume après sa mort. Une maladie considérable avoit porté Philippe à cette démarche. Le rétablissement de sa santé ne l'avoit pas rassuré sur les incertitudes de la vie; & comme la Reine Jeanne, à qui il avoit déferé la Régence, pouvoit aussi mourir; il lui substitua Charles de France Comte de Valois son frere, & fit ratifier son Ordonnance par tous les Grands du Royaume.

An. 1300.

Constitutions du Duc Jean II. & de ses prédécesseurs.
Actes de Bret. to. 1. col. 705. 971. & tom II. col. 1779. & suiv.
Hevin sur Frain.

Le Duc ne voyant plus rien, qui l'arrêtât en France, retourna dans ses Etats, où il s'appliqua à faire des Constitutions pour la distribution de la justice & pour le maintient du bon ordre parmi ses sujets. Le Comte Geoffroi avoit réglé la maniere, dont les Barons & les Chevaliers devoient faire leurs partages. Le Duc Jean le Roux avoit mis des bornes à l'avidité des Avocats & des Procureurs, qui vexoient leurs cliens. Son fils Jean II. interpréta l'Assise au Comte Geoffroi, & y ajouta de nouveaux Réglemens. Toutes ces Ordonnances ont servi de base à ce qu'on appelle la très-ancienne Coutume de Bretagne, qui fut redigée vers l'an 1330. par les soins du Duc Jean III. Les Constitutions de Jean II. ne sont pour la plupart que des extraits des établissemens de S. Louis, comme l'a ob-

servé un sçavant Jurisconsulte ; & les établissemens de S. Louis n'étoient pas des loix nouvelles, mais un recueil des pratiques observées de son tems & des coutumes les plus généralement reçues. AN. 1300.

Tandis que le Duc remplissoit les devoirs d'un Prince vraiement Chrétien, les Flamans se révolterent contre le Roi Philippe le Bel ; & voici quelle en fut l'occasion. Robert fils de Gui Comte de Flandres avoit fait tous ses efforts à Rome pous faire comprendre son pere dans le Traité de paix, qui y fut conclu entre la France & l'Angleterre : mais il n'avoit pû en venir à bout. Le Roi d'Angleterre, avec qui il avoit des engagemens, l'avoit abandonné, aussi-tôt qu'il avoit vû le Roi Philippe disposé à lui rendre toute la Guyenne. Le Pape, qui étoit son médiateur, vouloit qu'on lui rendît toutes les places, qui lui avoient été enlevées ; mais en demandant trop, il n'avoit rien obtenu. Enfin les Trèves étant expirées, le Comte de Valois entra en Flandres l'an 1299. à la tête d'une nombreuse armée. Le Comte de Flandres, abandonné par l'Angleterre & par Albert Roi des Romains, n'osa paroître en campagne, & se déchargea sur son fils Robert de tout le soin de la guerre. Robert se renferma dans Gand, & confia la garde de Dam & d'Ypres à ses freres Guillaume & Gui. Le Comte de Valois fit beaucoup de dégât aux environs de ces trois Places ; mais il n'osa les assiéger en forme, parce qu'elles étoient trop bien munies. Dixmude fut la seule conquête qu'il fit dans cette campagne. La suivante eut des succès plus considérables pour la France. Le Comte de Flandres ayant perdu Dam, & voyant les Habitans de Gand disposés à se rendre, demanda une entrevue au Comte de Valois, & l'obtint. Ils se virent à Ardembourg en présence d'Amedée Comte de Savoie. Le Comte de Valois lui déclara, qu'il ne pouvoit obtenir sa grace, qu'en se rendant au Roi, & qu'en lui remettant le reste de ses Places. Le Comte de Flandres, abandonné de ses propres sujets, consentit d'aller à Paris avec ses deux fils Robert & Guillaume, & un certain nombre de Seigneurs Flamans, à condition que si la paix n'étoit pas conclue dans l'espace d'un an, ils auroient la liberté de revenir en Flandres. A ces conditions ils se rendirent à Paris, où ils se jetterent aux pieds du Roi, & lui demanderent pardon de tout le passé. Le Roi leur accorda la vie ; mais comme il n'avoit point été consulté sur le Traité, il les relegua tous en divers Châteaux du Royaume ; ce qui mortifia beaucoup le Comte de Valois. Le Roi n'ayant plus rien à craindre de la part des Flamans, réunit leur pays à la Couronne, & en donna le Gouvernement à Jacques de Châtillon oncle de la Reine.

Révolte des Flamans.

Meyerus in Annal. Flandria L. 10.

Jacques de Châtillon étoit le troisiéme fils de Gui de Châtillon, Comte de Saint Pol & de Mahaud de Brabant. Il étoit naturellement fier, & par conséquent peu propre à gouverner des peuples dans le commencement d'une nouvelle domination. Les trois fils du Comte de Flandres s'étoient retirés à Namur, aussi-tôt qu'ils eurent appris la détention de leur pere. Jacques craignant que ces trois Princes ne lui suscitassent quelque affaire dans son Gouvernement, fit reparer les Fortifications des Places, qui avoient été endommagées dans les précédentes guerres, & commença des Citadelles à Bruges, à Courtrai & à Lille. Pour fournir à tant d'entreprises il mit impôt sur impôt, soit par ordre de la Cour, soit de sa propre autorité. Les Habitans de Bruges, n'étant pas accoutumés à de pareils traitemens & d'ailleurs ayant été privés de leurs priviléges, se souleverent sous la conduite d'un Tisseran, nommé Pierre le Roi. Comme le mécontentement étoit universel, plusieurs Villes suivirent l'exemple de Bruges, & bien-tôt toute la Flandres fut en mouvement. AN. 1301.

Le Roi ayant été informé de tout ce qui se passoit en Flandres, assembla des troupes & convoqua une partie des Seigneurs sujets aux armes. Dans la crainte que l'argent qu'il avoit dans ses coffres, ne fût pas suffisant pour les frais de la guerre, il manda à Paris les Evêques & les Grands du Royaume, pour leur représenter la nécessité de ses affaires. L'Archevêque de Tours & les Evêques du Mans, d'Angers, de Nantes, de S. Malo, de S. Brieu & de Quimper, se trouverent à l'assemblée, dont l'ouverture se fit le Dimanche de la Passion l'an 1302. Le Roi leur ayant exposé la situation de l'Etat & les secours dont il avoit besoin, ils lui répondirent, qu'ils conféreroient ensemble sur ce qu'il venoit de leur dire, & qu'ils verroient ce qu'ils pouvoient faire dans la circonstance AN. 1302.

Subventions imposées en Bretagne pour la guerre de Flandres.

Gesta Guil. Majoris Ep. And. tom. 10. Spicilegii pag. 343.

Titres du Roi, Layette Bretagne, *nu.* 23.



AN. 1302.

présente. Le lendemain ils se rassemblerent, & déclarerent d'abord au Roi, qu'ils ne prétendoient point imposer aucune servitude nouvelle sur leurs Eglises. Ils lui promirent ensuite de l'assister de tout leur pouvoir, sauf les droits & les libertés de leurs Eglises, leur dignité, leur état & leur salut. Après cette déclaration ils accordérent une subvention, qui se leveroit sur les Ecclésiastiques & sur les Laïques à proportion de leur revenu. Il fut même arrêté, que les Laïques qui avoient un certain revenu, suivroient le Roi en Flandres avec un nombre de gens d'armes proportionné à leurs moyens. Raoul Rousselet Chanoine de Dol, fut chargé de lever la subvention dans le Duché de Bretagne.

Bataille de Courtrai. *Meyerus in Annal. Flandriæ pag. 109.*

Les troupes que le Roi avoit mandées, étant assemblées, il en fit la revûe, & trouva qu'elles montoient à sept mille hommes de Cavalerie, & à quarante mille Fantassins. Il en donna le commandement à Robert Comte d'Artois, parce que le Comte de Valois, mécontent de ce qu'on lui avoit fait manquer de parole à l'égard du Comte de Flandres, étoit passé en Italie. Robert ne cédoit point en valeur au Comte de Valois, & il faisoit la guerre par inclination contre les Flamans, qu'il n'aimoit pas. Il conduisit d'abord l'Armée à Arras, & de-là à Courtrai, qui étoit assiégé par Gui de Flandres. Après avoir donné quelques jours de repos à ses troupes, il tint un conseil de guerrre, dans lequel le Connétable de Nesle proposa de faire passer la Lis à une partie de l'Armée, afin de couper les vivres au camp des Ennemis. Il soutint qu'on pouvoit réduire par-là les Flamans sans combattre, ou qu'on les obligeroit de perdre tout l'avantage de leurs retranchemens pour venir attaquer l'Armée Françoise. Cet avis étoit sans doute le plus sage & le plus sûr; mais il paroissoit le moins glorieux au Comte d'Artois, qui ne crut pas devoir garder tant de ménagemens, avec une Armée composée de gens ramassés & indisciplinés. Il attaqua donc le 11. Juillet le Camp des Ennemis, sans avoir pris les mesures nécessaires pour une entreprise si difficile, & il eut le malheur de périr dans cette action. Une partie de son Armée fut taillée en pieces, & l'autre fut mise en déroute. De mémoire d'hommes on n'avoit vû une si grande perte de Noblesse Françoise, ni tant de sang illustre répandu par de si viles mains. L'Annaliste de Flandres met au nombre des Seigneurs, qui périrent dans cette journée, Alain fils du Comte de Bretagne: mais ni Jean II. ni Artur son fils, n'eurent point d'enfant qui portât le nom d'Alain.

Seigneurs Bretons à la guerre de Flandres. *Actes de Bret. to. 1. col. 1185.*

Quelque sensible que fut le Roi à la perte, qu'il venoit de faire, il s'abandonna moins à la douleur, qu'au desir d'en tirer au plutôt vengeance. Il convoqua les Bans & Arrierebans de toutes les Provinces, & demanda aux Communes un nouveau contingent de troupes. Il écrivit aussi le 5. Août à Artur & à Pierre de Bretagne, au Comte de Goello & au Vicomte de Rohan, pour les prier de se rendre au plutôt en Flandres avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pourroient assembler. Comme il avoit donné ordre aux nouvelles troupes de se rendre à Arras, il les alla joindre au mois de Septembre. Le jeune Comte de Flandres se posta aux environs de Douai avec son Armée, & se tint toujours sur la défensive, malgré l'envie que les Flamans avoient d'en venir aux mains. Il amusa ainsi le Roi jusqu'au mois d'Octobre, que les pluies tomberent en si grande abondance, qu'il fut impossible d'avancer dans un pays impratiquable, lorsque le tems est pluvieux. Cet incident obligea le Roi de revenir à Paris sans avoir rien fait.

Le Duc fait son Testament. *Actes de Bret. to. 1. col. 1185.*

Le Duc de Bretagne étoit demeuré dans ses Etats, soit que le Roi ne l'eut pas prié de le suivre, ou que sa santé ne lui permît pas de le faire. Prévoyant ce qui devoit bien-tôt lui arriver, il fit au mois de Septembre son Testament, dont voici les principaux articles, 1o. Il ordonne que tout ce qu'il a pris ou acquis injustement, soit rendu aux propriétaires, & pour cet effet il engage tous ses biens, principalement ses domaines de Quimper & de Treguier: 2°. Il légue trente mille livres tournois pour l'entretient d'un certain nombre d'hommes d'armes, qui iront servir en Orient au premier passage général qui se fera: 3°. Il augmente de trois cents livres la pension qu'il avoit donnée à sa fille Alienor Religieuse de Fontevrault, & lui laisse une Croix d'or enrichie d'une portion de la vraie Croix, qu'il avoit apportée de la Terre-Sainte: 4°. Il légue mille livres aux Carmes de Ploermel qu'il avoit fondés, pour achever leurs édifices,

& choisit sa sépulture dans leur Eglise, s'il meurt en France, ou en Angleterre : 5°. Il ordonne que la somme de six mille livres, soit distribuée aux pauvres de Bretagne, entre lesquels il distingue ceux de Ruis, parce qu'il faisoit ordinairement sa residence au Château de Sucinio. : 6°. Il laisse un fond considérable pour marier les pauvres Demoiselles, & fait des legs non-seulement à tous les Monastéres de Bretagne, mais encore à plusieurs Abbayes & Couvents de France & d'Angleterre : 7°. Il fait des gratifications considérables aux Gentilshommes & Officiers de sa Maison : 8°. Il ordonne que tous ses biens meubles & ses joyaux, qui ne seront pas employés à l'acquit de son Testament, soient délivrés aux Grands Maîtres du Temple & de l'Hôpital, pour les réparations des Villes, que les Chrétiens tiennent dans la Terre-Sainte : 9°. Il nomme pour ses Executeurs Testamentaires l'Abbé de Prieres, les Gardiens des Cordeliers de Vannes & de Nantes, le Prieur des Carmes de Ploermel, Jean de Maurre, Etienne de la Grange, Robin Raguenel, & Geoffroi de Guingamp, ses Chevaliers; Alain de Châteaugiron Archidiacre de Rennes, Geoffroi d'Anast, Thomas d'Anast, Jacques de Saint Loup, & Aubri de Baudement ses Clercs & Chapelains. Enfin le Duc prie le Pape & le Roi de vouloir bien contraindre tous ses héritiers, à l'exécution de tout ce qui est contenu dans son Testament.

Le Duc négocie la paix entre la France & l'Angleterre.

Du Tillet Invent. des Traités p. 200. 201.

Après avoir ainsi réglé ses affaires il se rendit à Paris pour travailler à la paix entre la France & l'Angleterre. Cet ouvrage avoit été commencé, comme on l'a déja dit, par le Pape; mais il restoit encore plusieurs articles à régler, dont le Pape par le compromis fait entre les deux Rois, devoit être l'arbitre. Le Roi mécontent de la maniere dont la Cour de Rome agissoit à son égard, fit trouver bon au Roi d'Angleterre, qu'il renonçât à l'arbitrage du Pape. Il publia ensuite une espece de Manifeste, dans lequel il déclare qu'il renonce à la médiation du Pape pour plusieurs causes, mais en particulier pour les différends qu'il avoit avec lui. Et comme les troubles de Flandres demandoient qu'il terminât au plutôt ses différends avec l'Angleterre, il donna pouvoir aux Ducs de Bourgogne & de Bretagne, au Comte d'Evreux & à Pierre de Chambly de traiter avec les Ambassadeurs d'Angleterre. Ces derniers s'obligerent par acte du 25. Novembre 1302. à garder & à entretenir la paix prescrite par le Pape jusqu'au jour de Pâques. Les Ambassadeurs de France s'aboucherent le 11. Mars de l'an 1303. avec ceux d'Angleterre, & firent prolonger la Trève d'Amiens jusqu'à la Pentecôte. Enfin les uns & les autres arrêterent le 20. Mai les articles d'un Traité de paix entre les deux Rois & leurs successeurs. An. 1303.

Mort de S. Yves.

La veille de ce Traité mourut au Château de Kermartin Yves Helor, Prêtre du Diocèse de Treguier & Recteur de la Paroisse de Lohanec. Il étoit né au même lieu l'an 1253. d'une famille noble, & avoit étudié d'abord les principes de la Grammaire sous Jean de la Vieuxville, qui fut depuis Recteur de Plebihan au même Diocèse. Agé de quatorze ans il fut envoyé à Paris pour y apprendre des sciences plus solides que celle de la Grammaire. Après avoir employé dix ans à l'étude de la Théologie & du Droit Canonique, il alla à Orleans pour se perfectionner dans le Droit sous Guillaume de Blaye & Pierre de la Chapelle, qui enseignoient dans cette ville avec beaucoup d'applaudissement. Il continua à Orleans les mêmes exercices de piété, qu'il avoit pratiqués à Paris. Il ne mangeoit point de viande, & ne bûvoit point de vin. Son lit étoit la terre même, sur laquelle il mettoit un peu de paille. Maurice Archidiacre de Rennes, instruit de la vertu & du mérite d'Yves Helor, souhaita de l'avoir pour son Official, & lui persuada d'accepter un emploi, dans lequel il pouvoit rendre de grands services à l'Eglise. Yves s'acquitta de cette charge avec tant de droiture, d'intégrité & de suffisance, qu'Alain de Bruc Evêque de Treguier le revendiqua comme un bien qui lui appartenoit. L'Archidiacre eut beaucoup de peine à laisser aller un Official, qui lui faisoit tant d'honneur : mais la demande de l'Evêque étoit trop bien fondée pour s'y opposer. Yves en changeant de Diocèse, ne changea point de conduite. Il se donna tout entier à la Réformation des Ecclésiastiques, & il employa tous les moyens, que l'esprit de Dieu lui suggéra pour faire revivre dans le Clergé la piété & la sainteté, qui lui conviennent. Cette occupation ne l'empêcha pas de prendre la défense des veuves, des

AN. 1303.

orphelins & des pauvres. Il le fit avec tant de zèle & de désintéressement, qu'il fut surnommé l'Avocat des pauvres. Alain de Bruc l'ordonna Prêtre & lui conféra la Cure de Tredrez, d'où il fut transferé à celle de Lohanec par Guillaume Tournemine successeur d'Alain. C'est dans le gouvernement de la derniere, qu'Yves Helor termina ses jours le 19. Mai de l'an 1303. muni de tous les Sacremens de l'Eglise. Son corps fut transporté le lendemain à l'Eglise Cathédrale de Treguier, où il fut inhumé avec tout le respect dû à un saint Pénitent & à un homme vraiment Apostolique. Les miracles qu'il avoit faits pendant sa vie, & qui se multipliérent après sa mort, donnerent lieu à sa canonisation, dont nous parlerons ailleurs.

Le Duc accompagne le Roi en Flandres. *Meyerus in Annal. Flandriæ.*

Cependant les Flamans étoient entrés en campagne dès le mois de Mars dans la résolution de périr ou de faire une paix avantageuse. Ils attaquerent Lessines, la prirent & la ruinerent entiérement. Les François eurent leur revanche par la défaite des milices de Bergues & d'un corps de troupes, qui assiegeoit le Château d'Arques. Ils étoient commandés par Gaucher de Châtillon Connétable de France, qui avoit succédé à Raoul de Nesle mort à la bataille de Courtrai. Les Flamans tenterent encore le siége de Saint-Omer; mais ils ne réussirent point. Ils furent plus heureux devant Terouane, qu'ils forcerent & saccagérent. Jusques-là les François s'étoient tenus sur la défensive en attendant l'arrivée du Roi, qui marchoit à leur secours avec un corps considérale de troupes. Ce Prince s'avança jusqu'à Perrone dans le dessein de secourir Tournai assiégé par les Flamans; mais Amedée Comte de Savoie négocia une Trève de huit mois entre les deux Partis.

AN. 1304.

Bataille de Mons en Puelle. *Joan. Villani l. 8. cap. 78. & seq. Du Chesne Hist. de Dreux pag. 284.*

Aussi-tôt qu'elle fut expirée, le Roi retourna en Flandres à la tête d'une armée de cinquante mille hommes & de douze mille chevaux. Il étoit accompagné des Comtes de Valois & d'Evreux, du Duc de Bretagne & d'un grand nombre de Seigneurs. Après avoir fait diverses marches pour obliger les ennemis à combattre, il alla camper à Mons en Puelle entre Lille & Douai, assez près du Camp des Flamans. Ces derniers témoignerent une extrême envie d'en venir aux mains avec les François. Leurs Généraux y consentirent; mais comme ils ne crurent pas devoir exposer leurs troupes en pleine campagne contre la cavalerie Françoise, ils prirent le parti de se barricader avec leurs chariots, & laisserent seulement quelques ouvertures pour faire des sorties. Les François voyant cette disposition, crurent que les Flamans cherchoient à éviter le combat, & demeurerent tranquilles dans leur camp. Cependant quelques Escadrons se mirent en campagne pour escarmoucher & pour faire quelque capture. Les Flamans, manquant de vivres & ne pouvant faire leur retraite pendant la nuit sans perdre leurs chariots, sortirent de leurs retranchemens, & fondirent brusquement sur le camp des François, qui ne les attendoient point. Le quartier du Comte de Valois & celui du Comte de Saint Pol furent bien-tôt enlevés, & leurs Soldats prirent la fuite. Le Roi sortit de sa tente au bruit de cette irruption, & se défendit long-tems avec ceux qui l'accompagnoient, sans être reconnu par Guillaume de Juilliers, qui avoit attaqué son quartier. Il donna le tems à ses Généraux de rallier les troupes dispersées & de revenir à la charge. Alors l'action devint générale, & tout se passa dans une grande confusion de part & d'autre. La cavalerie Françoise, qui survint, fit des merveilles; elle passa sur le ventre de l'Infanterie Flamande, en tua une partie, & mit l'autre en fuite. Cette victoire fut suivie du siége de Lille, où Philippe fils du Comte de Flandres s'étoit renfermé. Les habitans de Lille, affectionnés à la France, traiterent le 14. Septembre avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, les Comtes de Valois, d'Evreux, de Savoie & de Dreux, & s'obligerent à se rendre dans quinze jours, s'ils n'étoient secourus par les Flamans, ou si la paix ne se faisoit. Les Flamans informés des conditions de ce Traité, qui leur étoient fort onéreuses, mirent sur pied une armée de soixante mille hommes, & contraignirent le Roi à moderer plusieurs articles du Traité.

AN. 1305.

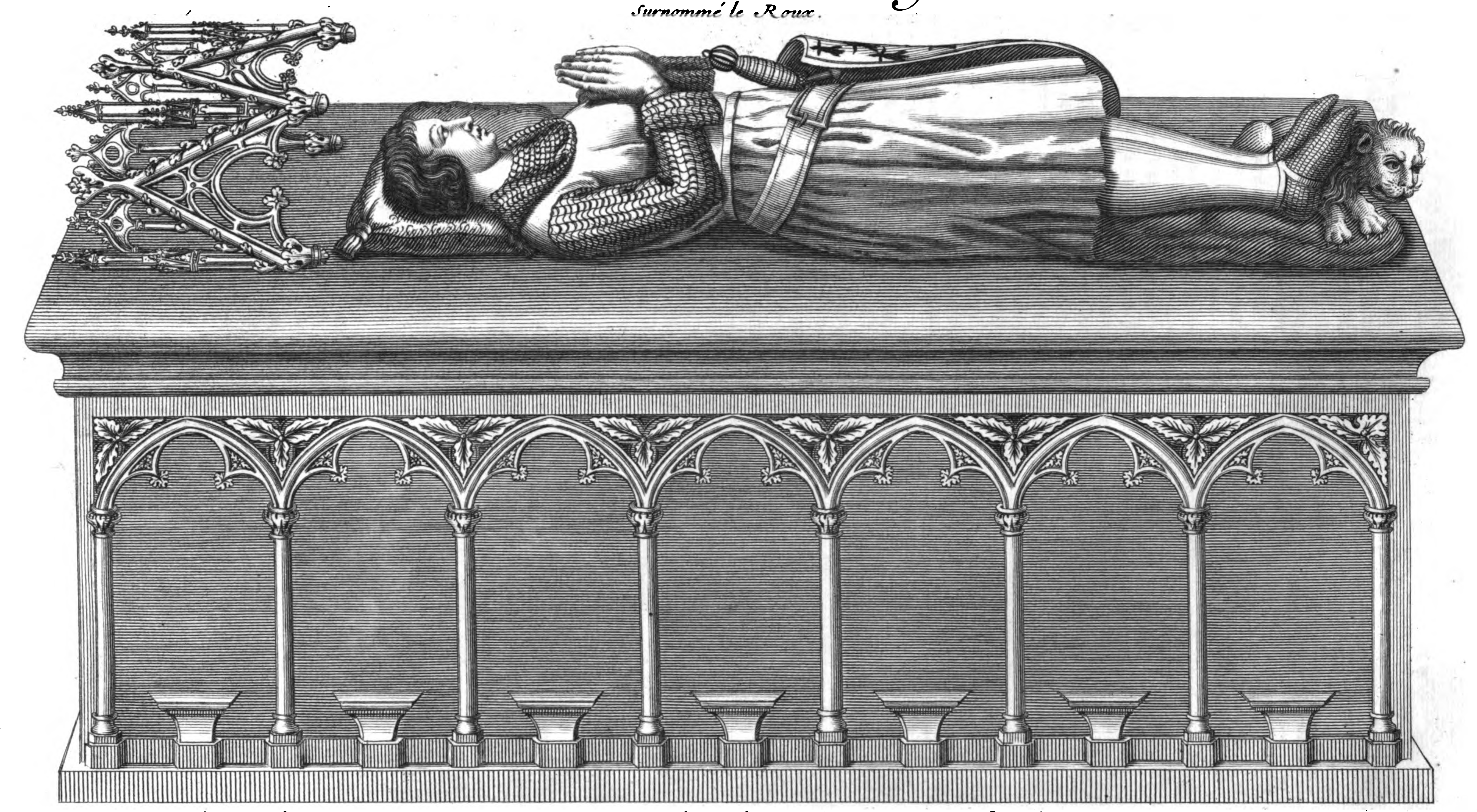
Le Duc va à Lyon, où il est écrasé sous les

Le Duc de Bretagne, après avoir contribué à la paix entre la France & l'Angleterre, pensa à pacifier les divisions, qui regnoient depuis long-tems entre ses propres Sujets. La principale étoit occasionnée par le droit de Tierçage, que la Noblesse disputoit avec raison au Clergé. Pour mettre fin à cette contestation

le

Jean II. Duc de Bretagne

Surnommé le Roux.



Cy Gist Ichan jadis Duc de Bretagne, qui trespassa a Lyon sur le Rhosne le jeudi ez octaves de la feste de Saint Martin d'hyver, l'an M.CCC.V.

Priez Dieu pour son ame.

Desjoné par F. Jean Chaperon

N. Pitau Sculp.

le Duc prit le parti d'aller à Lyon, où le nouveau Pape devoit se faire sacrer. Boniface VIII. étoit mort le 12. Octobre de l'an 1303. & avoit eu pour successeur Benoît XI. qui n'avoit tenu le Saint Siége que neuf mois. Les Cardinaux assemblés à Perouse venoient d'élire pour Pape Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux, qui prit le nom de Clement V. Le nouveaux Pape avoit mandé aux Cardinaux de le venir trouver à Lyon, où il vouloit être couronné. Le Roi accompagné d'un grand nombre de Seigneurs se trouva à cette cérémonie, qui fut faite dans l'Eglise de saint Just le 14. jour de Novembre 1305. Le Pape après son couronnement, monta à cheval pour retourner à son Palais. Le Roi, suivant l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, marcha d'abord à pied, tenant les rênes de la bride du cheval, sur lequel étoit monté le Pape. Charles Comte de Valois, le Comte d'Evreux son frere & le Duc de Bretagne firent ensuite la même fonction. Mais il arriva un accident qui changea bientôt en deuil toute la pompe de cette magnifique cérémonie. Comme le Pape passoit le long des murs de la ville, sur lesquels un grand nombre de peuple s'étoit placé pour voir le Pape, un pan de ces murs s'écroula tout-à-coup. Le Duc de Bretagne fut accablé sous les ruines, & en fut retiré si froissé, qu'il mourut quatre jours après. Charles Comte de Valois fut dangereusement blessé; le Pape fut renversé de cheval & perdit une précieuse escarboucle, qui étoit attachée à sa mitre. Enfin plusieurs personnes de marque & du commun périrent maheureusement dans cette triste conjoncture.

AN. 1304. ruines d'une vieille muraille. *Le Baud pag. 255. Nangii continuator Spicil. to. 2. 619. Thom Walsingham pag. 90. Actes de Bret. T. 1. col. 112. 154.*

Les Seigneurs Bretons qui accompagnoient leur Duc, mirent son corps dans un cercueil de plomb & le transportérent en Bretagne. L'honneur & la probité, dont ce Prince avoit donné tant de preuves pendant sa vie, le firent extrêmement regretter. Il fut inhumé dans l'Eglise des Carmes de Ploermel, où il avoit choisi sa sépulture par son testament. Les Exécuteurs de ses dernieres volontés travaillerent quelques mois après à l'inventaire des meubles, & des effets, qui étoient dans le Château de Sucinio & dans la Tour neuve de Nantes. On trouva dans ces deux endroits quatre-vingt huit mille cinq cents trente-quatre livres en argent monnoié, quarante marcs de vaissaille d'or, & cinq mille soixante-treize marcs d'argent, sans compter les joyaux qui étoient en grand nombre. Toute la recepte faite par les Exécuteurs testamentaires monta à la somme de trois cents vingt-six mille cent vingt livres, ce qui excédoit de beaucoup les legs énoncés dans le testament. Mais les Exécuteurs ayant fait voir en 1307. qu'ils étoient en arriere, il faut que l'article des réparations, des restitutions & des dédommagemens ait été bien considérable.

Obséques du Duc, & Inventaire de ses effets. *Actes de Bret. to. 1. col. 1201. Cha. de Nant. Arm. R. cas. F. nu. 2. 10. & Arm. Q. cas. F. nu. 15.*

Artur de Bretagne, après avoir rendu les derniers devoirs à son pere, prit possession du Duché dans une assemblée convoquée exprès à Rennes. Son regne fut plus court que celui de son pere; mais en récompense il fut beaucoup plus tranquille. Tout ce qui en troubla les douceurs, prit naissance dans les subtilités de la chicane, qui croissoient à mesure que les loix se multiplioient. Le Duc Jean II. étoit convenu avec le Roi Philippe le Bel en 1297. qu'on ne pourroit appeller de la Cour de Bretagne à celle France, qu'en cas de *mauvais Jugement ou de déni de Justice*. Nonobstant ce Réglement quelques-uns crurent qu'à la faveur d'un appel bien fondé ils pouvoient évoquer toutes leurs causes à la Cour de France. Le Roi, à la priére du Duc, déclara leurs prétentions insoutenables, & que son intention n'avoit jamais été d'exempter les Bretons de la soumisson qu'ils devoient à leur Duc. Ce vain subterfuge n'étoit pas le seul, que l'on eût inventé pour fatiguer le Duc & ses Officiers. Les Moines de Marmoutiers, établis au Prieuré de Lehon, déclinoient aussi la Jurisdiction du Duc & portoient leurs causes à la Cour du Roi, ou devant les Baillis de Touraine & de Cotentin, sous prétexte d'une sauvegarde accordée à leur Abbaye & à tous ses membres. Le Duc se plaignit au Roi de ces extensions de sauve-garde, & lui remontra, que de tout tems la garde des Eglises de Bretagne avoit appartenue aux Ducs. Le Roi en attendant qu'il eût le tems d'examiner cette affaire, défendit au Bailli de Tours de rien attenter au préjudice des droits du Duc. Ses lettres sont du 13. Août de l'an 1302. Cela n'empêcha pas les Moines de S. Malo de Dinan, autre Prieuré de Marmoutiers, d'obtenir des commissions addressées au Bailli de Touraine pour connoître de quelques différends, qu'ils

ARTUR II. Duc de Bretagne. *Le Baud pag. 255. Actes de Bret. to. 1. col. 1178. 1217.*

Vains subterfuges pour décliner la Jurisdiction du Duc de Bretagne.

AN. 1306. *Cha. de Nant. Ar. E cas. D. nu. 7. Arm. I. cas. B. nu. 23. 25. & Arm. K. cas. C. nu. 3.*

AN. 1306.

avoient avec Henri d'Avaugour Comte de Goello. Le Duc Artur appella au Roi de la procédure du Bailli. Le Roi reçut son appel, & fit citer non-seulement le Prieur de Dinan, mais encore l'Abbé de Marmoutiers pour répondre au Parlement de Paris. Sa lettre est du 4. de Novembre de l'an 1306. Il fit plus, car il défendit aux Baillis & aux Sergens du Royaume de faire aucune fonction ni aucun exploit en Bretagne.

AN. 1307.

Les terres de Porhoet & de Fougeres saisies par le Roi.

Anselme Hist. Geneal. to. 3. p. 80.

Du Puy Traité des droits du Roi pag. 759. 823.

Le Roi ayant satisfait aux justes plaintes du Duc de Bretagne, alla trouver le Pape à Poitiers pour y régler les articles du dernier Traité de paix, qui souffroient quelques difficultés. Pendant le séjour qu'il fit en cette ville, Gui de Lusignan Comte de la Marche tomba malade & mourut sans laisser d'enfans. Gui avoit succédé à Hugues XIII. du nom, sire de Lusignan son frere aîné mort aussi sans enfans l'an 1303. Le Roi accusa Gui d'avoir brûlé le testament de son frere Hugues, qui lui avoit fait de grands avantages; d'avoir conspiré contre l'Etat, & d'avoir livré Cognac & Merpins aux Anglois. Gui avoit été condamné pour cette félonie à la somme de six vingt mille livres, qu'il n'avoit peut-être pas encore payée. Quoiqu'il en soit, le Roi saisit toutes les terres de la maison de Lusignan en sa main, & les réunit à son domaine. Il traita dans la suite avec les sœurs de Gui, & leur assigna quelques terres pour leur légitime, soit à vie, soit à titre d'héritage. C'est par cette confiscation, que le Comté de Porhoet & la Baronie de Fougeres, que Jeanne fille unique & héritiere de Raoul sire de Fougeres avoit portés à Hugues XII. du nom, sire de Lusignan son mari, passérent dans la maison Royale. Philippe le Bel les donna à Charles de France son troisiéme fils, qui en fit hommage au Duc Jean III. le 11. Mai de l'an 1316. Charles étant mort sans enfans le 1. Février 1327. ses Etats & son apanage passerent à Philippe de Valois, qui disposa d'abord de Porhoet & de Fougeres en faveur de Jean son fils aîné, & ensuite de Charles Comte d'Alençon son frere. Nous verrons dans la suite quels furent les motifs, qui porterent les Comtes d'Alençon à se défaire de ces deux terres.

Actes de Bret. to. 1. col. 1263. 1350.

AN. 1308.

Le Duc assiste au mariage d'Isabeau de France & à son couronnement.

Thomas de la Mor pag. 593.

Du Tillet, Recueil des Traités entre la France & l'Anglet. pag. 202.

Du Chesne Hist. d'Ang. p. 609.

D'Argentré Hist. de Bret. pag. 327.

Tandis que le Roi augmentoit ses domaines, le Pape le pressoit vivement de conclure le mariage de sa fille Isabeau avec le Prince Edouard, qui venoit de succéder à son pere sur le Thrône d'Angleterre. Après diverses négociations & députations faites de part & d'autre, cette affaire fut enfin terminée, & le mariage d'Isabeau de France accordé depuis plusieurs années fut célébré à Boulogne le 28. Janvier de l'an 1308. en présence des Rois de France, de Navarre, de Germanie & de Sicile, de Marie Reine de France, de Marguerite Reine d'Angleterre & de la Reine de Navarre. Le même jour Philippe le Bel confirma les conventions faites entre le Duc de Bretagne & la Reine d'Ecosse pour le douaire promis à cette Princesse. Dès le 5. Février suivant Edouard II. repassa la mer, & fit couronner la Reine son épouse à Westminster le 24. de Février. Charles Comte de Valois, oncle de la Reine, le Duc de Bretagne & Henri Comte de Luxembourg, qui fut depuis Empereur, assistérent à cette belle cérémonie ainsi que plusieurs autres Princes & Seigneurs de marque. Quelques Auteurs ont écrit, que le Roi Edouard I. en traitant le mariage de son fils avec Isabeau de France, avoit demandé à Philippe le Bel la Souveraineté sur la Bretagne; mais que le Duc Artur & les Seigneurs de sa suite ayant témoigné, qu'ils n'y consentiroient jamais, on avoit consulté sur ce sujet le Jurisconsulte Azo, qui avoit répondu, que cela ne se pouvoit faire sans le consentement des Bretons. Bertrand d'Argentré s'est inscrit en faux sur cet article & avec raison; car Azo étoit mort vers l'an 1200. & Artur de Bretagne n'étoit pas encore Duc en 1299. lorsque le mariage d'Isabeau de France fut arrêté avec le Prince Edouard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Edouard I. demanda la Souveraineté sur la Guyenne, qu'il ne possédoit que comme Fief mouvant de la Couronne de France; mais Philippe le Bel n'écouta pas sa demande, & l'obligea à lui faire hommage lige de cette Province & du Comté de Ponthieu.

Chron. de Bret.

Charles du Moulin.

AN. 1309.

Les Templiers abolis & leurs biens donnés aux Chevaliers de S.

Ce fut vers le même tems, que Philippe le Bel, de concert avec le Pape, forma la résolution d'abolir l'Ordre des Templiers & de saisir tous leurs biens. Cet Ordre avoit été fondé vers l'an 1118. par Hugues de Payens & Geoffroi de Saint Omer pour défendre les pélerins de la Terre-Sainte contre les Infidéles & pour veiller à la sûreté des chemins. Baudouin II. Roi de Jérusalem leur donna une

maison près du Temple de Salomon, d'où ils prirent le nom de Templiers ou de Chevaliers du Temple. Le Concile assemblé à Troyes l'an 1127. leur donna l'habit blanc; le Pape Eugene III. leur ordonna de porter une Croix rouge sur leurs manteaux, & S. Bernard dressa leur Régle. Les services signalés qu'ils rendirent aux Chrétiens contre les Infidéles, leur procurerent des biens immenses en Europe & en Asie. Ces richesses les corrompirent peu à peu, & introduisirent chez eux la débauche, l'orgueil & la désobeissance. Leur libertinage en fait de Religion, leurs sacriléges & leurs infâmies monstrueuses éclaterent sous le regne de Philippe le Bel. Ce Prince après avoir conferé sur ce sujet avec le Pape, & lui avoir communiqué plusieurs informations, envoya ordre à tous ses Baillis de s'assurer des Templiers de leur ressort. Les mesures furent si bien prises, que le 13. Octobre de l'an 1307. tous les Templiers, qui étoient dans le Royaume, furent arrêtés. Le Roi fit aussi saisir tous leurs biens, & nomma des Commissaires pour les administrer. Pierre de Bailleux & Jean Robert, Chevaliers, furent envoyés en Bretagne pour y recueillir tous les biens meubles & immeubles des Templiers. A peine ces deux Commissaires furent-ils arrivés à Nantes, qu'ils se mirent en devoir de faire l'inventaire des effets, qui étoient dans le Temple, en présence d'un Notaire & de plusieurs témoins. Mais les Bourgeois les chasserent en leur déclarant que le Roi n'avoit aucun droit sur ces effets; & que tous les biens des Templiers en Bretagne appartenoient au Duc. Les Templiers furent supprimés le 22. Mai de l'an 1312. par le Concile de Vienne, & tous leurs biens furent donnés aux Chevaliers de l'Ordre militaire de S. Jean de Jérusalem, que l'on nomme aujourd'hui de Malte.

AN. 1308. Jean de Jérusalem. *Actes de Bret. to. 1. col. 1216.* *Labbe to. 11. col.*

Le Pape ayant fixé sa demeure à Avignon, les Bretons profiterent de son séjour en France pour terminer le différend, qu'ils avoent depuis tant d'années au sujet du *Tierçage* & du *Past nuptial.* Le feu Duc n'avoit rien négligé pour porter les Parties à un accommodement; mais il n'avoit pû engager les Ecclésiastiques à se relâcher sur leurs prétendus droits. Le Duc Artur, las de voir ses Sujets toujours en dispute sur cette matiere, envoya Jean de Bretagne son fils aîné, & Guillaume de Baden à Avignon pour demander au Pape un Jugement sur ces contestations. Il leur donna pour Conseillers Guillaume de Rais & Guillaume le Borgne, Barons, Gui de Châteaubrient, Geoffroi d'Avoir & Regnaud de Monstrelais, Chevaliers. Le Clergé députa de son côté Daniel Vigier Evêque de Nantes & Nicolas de Guemené Recteur de Saint Médard au même Diocèse. Tous ces Députés comparurent en la Cour d'Avignon, & plaiderent leur cause d'abord devant quelques Cardinaux délégués du Pape, & ensuite en présence du Pape même. Les droits prétendus par les Ecclésiastiques parurent si exhorbitans, que le Pape crut devoir les modérer & ordonner. 1°. Qu'après le décès de chaque Paroissien il seroit fait un inventaire des meubles du défunt par le Juge du lieu en présence du Recteur, des Exécuteurs testamentaires & des héritiers: 2°. Qu'on obligeroit par serment les témoins à déclarer tous les meubles du défunt: 3°. Que le Recteur pourroit appeller devant les Juges Ecclésiastiques les héritiers & les détenteurs qui ne lui feroient pas raison: & enfin qu'il auroit la neuviéme partie des meubles, après qu'on en auroit déduit les dettes. On exempta de ce nouveau droit, qui fut appellé *Neume*, les Nobles qui étoient exempts de payer le Tierçage, & les pauvres qui n'auroient pas quarante sols en meubles. La dixme sur les fruits de la terre fut confirmée aux Ecclésiastiques. Quant au *Past nuptial*, on en exempta ceux qui n'auroient pas la valeur de trente sols en meubles; ceux qui en auroient cinquante & au-delà, furent taxés à trois sols, & ceux qui en auroient moins, à deux sols; sommes qui seroient payées à la commodité des nouveaux mariés. La coutume de donner quelque chose aux Recteurs après l'Extrême-Onction fut tolerée; mais il fut réglé, que les Recteurs ne pourroient exiger plus de huit deniers des riches, & qu'ils ne prendroient rien des pauvres. Au surplus le Pape imposa silence aux Ecclésiastiques par rapport au passé, & leur défendit d'exiger aucuns arrérages. Les enfans ne furent point compris dans ce Réglement, & le Pape révoqua tous les priviléges contraires accordés par ses prédécesseurs. On trouve encore quelques vestiges du droit de Neume dans la basse-Bretagne & dans les villes de Nantes & de Saint-Malo. Les habitans de cette derniere ville

AN. 1309. Réglement du Pape sur le Tierçage & le Past nuptial. *Actes de Bret. to. 1. col. 1218.*

AN. 1309.

ont abonné l'an 1572. le droit de Neume à la somme de trois cents livres, qu'ils payent annuellement au Chapitre.

Etats de Ploermel.
Cha. de Nant. Arm. F. cas. A. nu. 18. & 12. Arm. Q. cas. F. nu. 51.

Ce fut sans doute pour la publication de la Bulle du Pape Clement V. que le Duc assembla les trois Etats de son Duché à Ploermel l'an 1309. C'est la premiere fois, que l'on trouve le Tiers Etat dans les Parlemens généraux, qui n'étoient composés anciennement que du Clergé & de la Noblesse. Mais le droit de Tierçage étant plus onéreux au peuple qu'à la Noblesse, on n'avoit pû se dispenser d'écouter les remontrances des villes sur cette matiere, & de leur permettre de porter leurs justes plaintes jusqu'aux pieds du Pape. Leurs Députés avoient été admis dans les assemblées, qui avoient précédé la décision de cette grande affaire; car Jean de Bretagne & Guillaume de Baden, que le Duc avoit envoyés à Avignon, sont qualifiés Procureurs du Duc, des Barons, des Nobles & du peuple de Bretagne dans la Bulle de Clément V. Nous ne pouvons dire précisément en quel tems le Tiers-Etat avoit été appellé aux Parlemens généraux, parce qu'il ne nous reste aucun monument sur ce sujet. Mais les Communes ayant été admises dans les Parlemens d'Angleterre & de France sur la fin du treiziéme siécle, il est très-vraisemblable, que les Ducs de Bretagne qui ont suivi assez littéralement les usages de ces deux Monarchies, ont honoré le Tiers-Etat, lorsqu'ils l'ont vû honoré en France & en Angleterre. Les Parlemens généraux de Bretagne étoient le Tribunal Souverain de la nation; on y jugeoit en dernier ressort toutes les affaires générales & particulieres, & l'on ne pouvoit appeller au Parlement de France, avant que d'avoir passé par ce Tribunal; témoin l'appel interjetté par l'Evêque de Saint-Malo d'une Sentence du Sénéchal de Rennes, & qui fut renvoyé au Parlement de Bretagne l'an 1309. parce que la Cour de France ne connoissoit point des Jugemens rendus dans les Cours inférieures à ce Parlement.

Mesures prises par la Duchesse Ioland pour ses enfans.
Actes de Bret. to. 1. col. 1223.

L'autorité des Etats de Bretagne, si respectables dans les premiers siécles, diminua toujours depuis l'érection de cette Province en Duché-Pairie. La Duchesse Ioland, qui voyoit mieux que personne les inconvéniens de cette érection, représenta au Roi le tort que cette prérogative pouvoit lui faire en particulier & aux enfans qu'elle avoit du Duc Artur. Le Roi, après avoir consulté d'habiles gens sur cette affaire, déclara par ses lettres données à Poissy le 24. Septembre, qu'il n'avoit point eu intention de diminuer en rien les droits de la Duchesse Ioland & ceux de ses enfans, & qu'il prétendoit que l'on gardât à leur égard toutes les dispositions de la Coutume de Bretagne, telles qu'elles étoient avant l'érection de cette Province en Pairie. La Duchesse prenoit ces précautions pour assurer l'état de ses enfans contre les prétentions de Jean de Bretagne fils aîné d'Artur. Isabeau de Valois femme de ce jeune Prince mourut vers le même tems sans enfans. Le Duc remaria son fils quelques mois après avec Isabeau de Castille, fille de Sanche IV. du nom, Roi de Castille & de Marie de Moline. Le Baud rapporte, que la cérémonie de ce mariage fut faite en Bretagne; mais des Auteurs mieux instruits assurent qu'elle fut célébrée à Burgos en présence du Roi Ferdinand, frere d'Isabeau, & avec dispense du Saint Siege, parce qu'Isabeau de Castille étoit parente au troisiéme degré d'Isabeau de Valois premiere femme de Jean de Bretagne. Guillaume sire de Rieux, qui étoit du nombre des Seigneurs, que le Duc avoit envoyés en Espagne pour y prendre la Princesse de Castille, mourut à Lestreille. Son corps fut apporté à Nantes & inhumé dans l'Eglise des Cordeliers, où l'on voit encore son tombeau.

Second mariage de Jean de Bretagne avec Isabeau de Castille.
Maison de France l. 35. p. 572. Mariana l. 15. c. 9. Du Tillet Invent. de Bret. p. 86. Actes de Bret. to. 1. col. 1230.

AN. 1310.

Apanage donné par le Duc à ses enfans du second lit.
Actes de Bret. to. 1. col. 1230. 1233. 1237. Hist. de Dreux pag. 96. 286. 287.

La Duchesse Ioland ne se contenta pas d'avoir pris des assurances du côté de la Cour de France pour l'établissement de ses enfans, elle crut encore en devoir prendre du côté de sa famille. Dans cette vûe elle traita avec Jean de Dreux son frere aîné, à qui elle avoit cédé, deux ans avant son mariage, tous ses droits sur les successions de Robert de Dreux son frere, & de Beatrix de Monfort sa mere, pour la somme de mille livres de rente. La tendresse qu'elle avoit pour ses enfans, lui faisoit souffrir avec peine, qu'ils fussent exclus par ce Traité de la succession de leur ayeule maternelle. Jean de Dreux entra dans les sentimens de sa sœur, & cassa l'an 1310. le Traité qu'ils avoient fait ensemble. Cette cassation procura dans la suite plusieurs terres à ses neveux, entr'autres le Comté de Monfort-l'Amauri, dont les Ducs de Bretagne ont joui jusqu'à la fin du quinziéme siécle. Il ne restoit plus à la Duchesse qu'à faire régler le partage de ses enfans; la chose



Cy gist le large Prince Artur Duc de Bretagne, qui trepassa au Chateau de l'Isle le XXVII. Aoust MCCCXII Priez Dieu que son herme söet en repos Amen.

paroissoit plus difficile à obtenir, que tout ce qu'elle avoit fait jusques-là, à cause des enfans que le Duc avoit eus de son premier mariage avec la Vicomtesse de Limoges, mais que ne peut pas une femme habile & caressante sur l'esprit d'un homme qui a des sentimens d'humanité ? Le Duc touché des remontrances de son épouse, & craignant qu'il n'arrivât quelque division entre ses enfans après sa mort, donna huit mille livres de rente à ceux du second lit, & fit confirmer cette donation par Arrêt du Parlement de Paris. Pour commencer cet apanage, Jean de Bretagne fils aîné d'Artur, assigna le 23. Octobre de l'an 1311. à la Duchesse & à ses enfans trois mille livres de rente sur tout ce que le Duc avoit dans le Perche, le Maine & la Normandie.

AN. 1310.

AN. 1311.

Le Comte de Richemont contribua beaucoup à cet arrangement par la cession volontaire, qu'il fit au Duc son frere de la terre de Richemont & des autres biens qu'il avoit acquis par ses services en Angleterre & en Ecosse. Il ne paroît pas que Pierre de Bretagne son frere ait pris aucune part à l'établissement de ses neveux. On veut même qu'après avoir dissipé tout son bien, il ait fait assigner le Duc devant le Roi pour lui donner un partage, & que le Duc lui ait cédé la Seigneurie d'Avesnes avec quatre mille cinq cents livres de rente viagere. Mais ceux qui ont avancé ces faits, n'ont pas fait attention, que Marie d'Avesnes fille unique de Gautier Seigneur d'Avesnes & de Marguerite Comtesse de Blois, avoit porté vers l'an 1220. les Seigneuries de Blois & d'Avesnes à Hugues de Châtillon Comte de Saint Pol son mari ; que ces deux terres étoient échues en partage à Gui de Châtillon leur fils puîné ; que la postérité de Gui ayant été éteinte l'an 1397. la terre d'Avesnes étoit passée à Jean de Châtillon, dit de Bretagne, Comte de Penthiévre, fils aîné de Charles de Blois ; & par conséquent qu'elle n'avoit jamais appartenue aux Ducs de Bretagne. Le partage dont il est question, est donc un fait supposé. Pierre de Bretagne mourut à Paris l'an 1312. d'un coup de pied de Cheval, & fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers.

Jean de Bretagne céde Richemont au Duc son frere.

Actes de Bret. to. 1. col. 1231.
D'Argentré Hist. de Bret. l. 5. ch. 35.
Maison de France l. 35.
Anselme tom. 6. pag. 94.

Le Duc, après avoir arrangé ses affaires domestiques, fit un testament, qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Tous ce que nous en sçavons, c'est qu'il laissa deux cents livres de rente pour la fondation de l'Aumônerie du Roset. Ses Exécuteurs testamentaires furent Jean le Parisi Evêque de Vannes, Amauri de Craon, Thibaud de Rochefort, & Geoffroi d'Anast, Chevaliers, le Doyen de l'Eglise d'Angers, Aubri de Baudement Chanoine du Mans, & les Gardiens de Nantes & de Vannes. Il mourut au Château de l'Isle près de la Roche-Bernard le 27. Août de l'an 1312. Ses entrailles furent enterrées aux Cordeliers de Vannes, & son corps aux Carmes de Ploermel. Le tombeau qu'on lui dressa, n'est point dans cette derniere Eglise ; mais dans la premiere, & son épitaphe a jetté quelques Auteurs dans l'erreur. Artur avoit épousé en premieres nôces Marie de Limoges, dont il eut Jean de Bretagne, qui lui succéda ; Gui de Bretagne Comte de Penthiévre, & Pierre de Bretagne mort sans postérité. Il prit une seconde alliance avec Ioland de Dreux, dont il eut Jean de Bretagne Comte de Monfort, qui disputa le Duché à Charles de Blois ; Jeanne de Bretagne mariée en 1323. à Robert de Flandres Seigneur de Cassel ; Beatrix de Bretagne, qui épousa l'an 1315. Gui X. du nom, sire de Laval ; Alix de Bretagne femme de Bouchard VI. du nom, Comte de Vendôme ; Blanche de Bretagne morte en bas âge ; & Marie de Bretagne Religieuse du Prieuré de Poissy.

AN. 1312.

Testament du Duc, sa mort & ses obseques.

Actes de Bret. to. 1. col. 1242.
Cha. de Nan. Arm. F. cas. A. nu. 15.
Le Baud. pag. 258.
Chron. Mss. Eccl. Nannet.



HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE VI.

AN. 1312.

JEAN III. Duc de Bretagne prend possession du Duché, & en rend hommage au Roi
Actes de Bret. to. 1. col. 1237. 1248.

Veut faire déclarer nul le mariage de la Duchesse Ioland.

AN. 1313.



APRÉS la mort d'Artur, Jean de Bretagne son fils aîné prit possession du Duché avec les cérémonies ordinaires en cas pareil, & reçut les sermens de fidélités de ses principaux Sujets. Son regne fut plus long que celui de son pere, mais il renferme peu d'événemens considérables. Un de ses premiers soins fut d'aller trouver le Roi pour lui rendre hommage des terres, qu'il tenoit de la Couronne de France. Il présenta ensuite une Requête au Pape, tendante à faire déclarer clandestin le second mariage de son pere, & les enfans qui en étoient issus, illégitimes. Quelques précautions qu'eût prises la Duchesse Ioland pour assurer l'état de ses enfans, elle avoit oublié la plus essentielle, qui étoit d'obtenir une dispense du Pape pour la validité de son mariage avec Artur, dont elle étoit parente au quatriéme degré. Le Pape admit la Requête du Duc, & commit le 7. Février de l'an 1313. Robert Evêque de Coutances & Geoffroi du Plessis Archidiacre de Vire pour examiner cette affaire. Les Comtes de Valois & de Saint-Pol, craignant les suites de cet examen, négocierent un accommodement, qui porte en substance, 1°. Que les enfans de la Duchesse Ioland auront huit mille livres de rente sur les terres du Perche, du Maine & de Normandie : 2°. Que la Duchesse aura sept mille liv. de rente pour son douaire, sçavoir quatre mille liv. sur le trésor Ducal, & trois mille livres sur les terres de S. Aubin

du Cormier & de Guerrande : 3°. Qu'elle aura pour sa demeure le Château & le parc de Saint-Aubin : 4°. Que ses enfans auront la maison de Sanciel & ses appartenances, ainsi que le feu Duc l'a ordonné : 5°. Que ses filles auront trente mille livres pour leur établissement : 6°. Que le prisage des terres exprimées dans ce Traité sera fait avant le 15. d'Août par Pierre Bocher, Jean du Rufflai, Guillaume Rousselet & Colin Giffart. Ce Traité fut ratifié à Poissy au mois d'Avril de l'an 1313. par le Roi, qui nomma en même tems la Duchesse tutrice & curatrice de ses enfans.

AN. 1313.

Croisade publiée sans effet. *Vignier Hist. de France pag. 316. Mezerai pag. 560. Du Tillet Invent. des Traités p. 204.*

Pendant le cours de cette négociation le Pape fit publier la Croisade dans tout le monde Chrétien. Le Roi, voulant seconder les pieuses intentions du Saint Pere, convoqua à Paris tous les Grands du Royaume pour la fête de la Pentecôte. En attendant leur arrivée il alla à Amiens pour y ratifier tous les Traités qu'il avoit faits avec Edouard Roi d'Angleterre. Edouard arriva dans cette ville au jour marqué avec la Reine Isabeau de France son épouse & beaucoup de Noblesse Angloise. Tout se passa avec une grande satisfaction de part & d'autre. Les deux Rois prirent ensuite la route de Paris pour y célébrer ensemble la fête de la Pentecôte. Le jour de cette fête le Roi Philippe tint sa Cour pléniere, & fit Chevaliers ses trois fils, Louis, Philippe & Charles, Hugues Duc de Bourgogne, Gui Comte de Blois & plusieurs autres Seigneurs. Cette cérémonie fut suivie d'un magnifique Tournois, dans lequel les Chevaliers François & Anglois se distinguerent. Tout cela n'étoit que le prélude de ce que Philippe s'étoit proposé dans cette fête. Le Mercredy d'après il reçut la Croix des mains du Cardinal Nicolas de Preauville, & la fit prendre à ses trois fils. Le Roi d'Angleterre se croisa aussi avec la plûpart des Seigneurs Anglois, qui l'accompagnoient. En considération de cette démarche le Pape accorda au Roi une décime sur le Clergé pendant six ans.

Décimes levées en Bretagne pour la Croisade. *Actes de Bret. to. 1. col. 1266. 1247.*

Le Duc de Bretagne ne prit point la Croix ; mais il consentit à la levée des décimes sur toutes les Eglises de son Duché. Il étoit toujours occupé d'une multitude d'affaires domestiques, qui ne lui permettoient pas de prendre part à celles du dehors. Les Exécuteurs testamentaires de son pere l'avoient d'abord inquiété sur plusieurs sommes d'argent, qu'ils avoient reclamées pour satisfaire aux dernieres volontés du défunt. Le procès qu'il avoit intenté à la Duchesse Ioland, n'étoit pas encore bien assoupi, quoique les Comtes de Valois & de Saint-Pol n'eussent rien négligé pour établir entr'eux une bonne paix. Plusieurs particuliers portoient encore leurs causes au Parlement de Paris, nonobstant les déclarations données tant de fois par les Rois de France sur ce sujet. Enfin, Gui de Bretagne demandoit avec beaucoup d'instances un apanage convenable à sa naissance & aux droits qu'ils avoit sur la succession de ses pere & mere. Le Duc, pour le satisfaire, lui céda toutes les terres qui leur étoient échues par la mort de Marie de Limóges leur mere, excepté la terre de Bourgogne, à la charge de payer annuellement à la Duchesse Ioland deux mille livres pour sa dot. Gui accepta ce partage, & renonça à toutes ses prétentions sur la succession de ses oncles & de ses freres. Ce Traité fut ratifié par lettres du Roi données à Paris au mois de Mars de l'an 1314.

AN. 1314.

Apanage de Gui de Bretagne. *Tom. 1. des Actes de Bret. col. 1243. 1248.*

Les mouvemens survenus en Flandres furent un nouvel embarras pour le Roi & pour le Duc de Bretagne. Il avoit été réglé par le Traité fait au camp devant Lille l'an 1304. que le Comte de Flandres remettroit au Roi la Flandre Vallone, & lui payeroit une certaine somme d'argent. Le Comte prétendit dans la suite, qu'il n'avoit point cédé la Flandre Vallone, mais qu'il l'avoit seulement hypotéquée jusqu'au payement de la somme qu'il avoit promise. Cette prétention donna lieu à plusieurs négociations, qui aboutirent enfin à une Trève conclue par les soins du Cardinal Gosselin Légat du Pape. Après la Trève les Flamans se souleverent de nouveau, & chasserent de Courtrai le Commandant que le Roi y avoit mis. Le Roi fit marcher contr'eux une armée sous les ordres de Louis Roi de Navarre, de Philippe Comte de Poitiers, de Charles Comte de Valois & de Louis Comte d'Evreux. Son dessein n'étoit pas de forcer le Comte dans un pays, où il étoit difficile de pénétrer ; mais de l'intimider & de le porter à la soumission. Le Comte s'en douta bien, & dès qu'il vit les troupes approcher, il fit des propositions, qui furent écoutées. On lui accorda une partie

Guerre de Flandres. *Nangii continuator pag. 656. Actes de Bret. to. 1. col. 1257.*

AN. 1314.

de ce qu'il demandoit, & l'armée revint sur ses pas, parce que le Roi manquoit d'argent pour soutenir les frais de la guerre. Le Duc de Bretagne ne fut pas de ce voyage; mais il y avoit envoyé Henri d'Avaugour Comte de Goello & Rolland de Dinand avec un corps de troupes.

Mort de Philippe le Bel. *Nangii continuator pag. 658.*

Dans le tems que l'armée revenoit de Flandres, le Roi fut attaqué d'une maladie de langueur, dont il mourut à Fontainebleau le 29. Novembre 1314. Louis son fils aîné lui succéda : mais il ne fut sacré qu'au mois d'Août de l'année suivante, parce qu'il vouloit être couronné avec la Princesse Clemence de Hongrie, qu'il devoit épouser, & qui n'étoit pas encore arrivée en France. Dans cet intervalle il fit beaucoup de changemens dans le Ministère, & se disposa à continuer la guerre contre les Flamans, en cas qu'il ne restassent pas dans leur devoir. Mais les finances étant épuisées par les guerres précédentes, & les impôts que l'on avoit mis sur le peuple, ayant causé des soulevemens dans plusieurs Provinces, il fallut trouver d'autres moyens pour avoir de l'argent. Entre divers expédiens qui furent proposés au Roi, il n'en trouva point de meilleur, que d'offrir à ses Serfs leur affranchissement pour une somme d'argent. Un grand nombre de Serfs profiterent de cette conjoncture pour se procurer la liberté, & obtinrent des lettres de manumission. Ce fut par le même motif d'avoir de l'argent, que Louis Hutin permit aux Juifs de s'établir dans ses Etats, quoique son pere les en eût chassés. Avec ces secours il assembla des troupes & fit les préparatifs de son couronnement.

AN. 1315.

Etats de Rennes, de Ploermel & de Kimperlé. *Actes de Bret. to. 1. col. 1245. 1252. 1257.*

Pendant ce tems-là le Duc de Bretagne assembla trois Parlemens pour maintenir ses droits, & pour se mettre, sans doute, en état de secourir le nouveau Roi. Dans celui qu'il tint à Rennes le 6. Avril de l'an 1315. il exigea du Clergé une déclaration sur la Régale, qui pouvoit encore être contestée à la Cour de France. Quelques Abbés avoient tenté de se soustraire à la Jurisdiction des Ducs sous le regne de Philippe le Bel, prétendant que leurs Abbayes étoient sous la sauve-garde des Rois de France. Philippe n'avoit eu aucun égard à leur prétention, & s'étoit fait un scrupule d'usurper le bien d'autrui. Mais il étoit à craindre, que ses successeurs n'eussent pas la même délicatesse de conscience, & ne profitassent de la mauvaise volonté de quelques Chapitres de Bretagne, pour étendre leur Jurisdiction dans ce Duché. Le Duc voulant prévenir cet abus, obligea les neuf Evêques de Bretagne & tous les Chapitres à le reconnoître pour leur Souverain Seigneur, & à déclarer par écrit, que la garde des Eglises de Bretagne appartenoit aux Ducs privativement à tout autre; qu'ils devoient avoir la Régale des Evêchés vacans jusqu'à ce que les nouveaux Evêques leur eussent fait serment de fidélité; & que les appels des Jurisdictions temporelles du Clergé relevoient au Parlement de Bretagne, & de là directement au Pape. Cette déclaration fut rapportée par Rouxeau Greffier des Etats, & scellée du sceau du Duc, qui portoit encore un écu de Dreux avec un quartier d'hermines. Le Duc tint encore son Parlement à Ploermel & à Kimperlé l'an 1315. mais les décisions de ces assemblées ne sont pas venues jusqu'à nous.

Le Clergé de Bretagne reconnoit que la Régale des Eglises appartient au Duc.

Le Duc assiste au Sacre de Louis Hutin, & le suit en Flandres. *Cha. de Nan. Arm. O. cas. D. nu. 26. Contin. Nangii p. 664.*

Le Duc ayant réglé les affaires de son Duché, emprunta des Exécuteurs testamentaires de son pere une somme d'argent pour les frais du voyage, qu'il alloit faire en France. Il prit ensuite la route de Reims, où le Roi fut sacré le 24. Août. Avant cette cérémonie le Roi avoit pris l'Oriflame à S. Denis, & avoit envoyé ses troupes en Flandres. Il les joignit après son couronnement, & alla camper près de Lille. Les Flamans étoient postés sur les bords de la Lis, afin d'en défendre le passage. Le Roi fit jetter un pont sur cette riviére; mais il fut aussitôt brisé. Les pluies continuelles rompirent les chemins, & mirent l'armée dans l'impossibilité de marcher. Les convois furent arrêtés pour la même raison, & l'armée fut en danger de périr misérablement. Dans cette extrêmité le Roi assembla son Conseil de guerre, dans lequel il fut résolu qu'on s'en retourneroit. On fut même obligé de brûler une partie des gros bagages, parce qu'il n'étoit pas possible de les transporter.

Reformation des monnoies. *Memoriaux de la Cham. des Comp. fol. 27. 29. Ca-*

Après une si triste campagne, qui ne servit qu'à augmenter la fierté des Flamans, le Roi envoya ordre à tous les Grands du Royaume de se rendre à Paris, ou d'y envoyer des Députés pour assister à la réformation, qu'on y devoit faire des monnoies. Philippe le Bel avoit travaillé à cette réformation quelque

tems

tems avant sa mort, & avoit même publié une Ordonnance sur le fait des monnoies au mois de Juin de l'an 1313. mais son Ordonnance n'avoit pas été exécutée. Le peuple se plaignoit de la foiblesse & de l'altération de plusieurs monnoies qui avoient cours dans le Royaume, & qui dérangeoient le commerce. Pour satisfaire à leurs justes plaintes Louis Hutin étant à Compiegne le 11. Novembre de l'an 1315. écrivit à tous les Grands du Royaume, qui avoient droit de battre monnoie, & leur manda de se rendre à Paris pour la fête de S. André. Les uns y vinrent effectivement, & les autres y envoyerent des Députés. Suivant le Registre des monnoies qui avoient cours alors, celles de Bretagne représentoient d'un côté l'Echiqueté de Dreux au quartier d'hermines avec cette Légende *Johannes Dux*, & de l'autre côté une Croix avec la Legende *Britanniæ*. La valeur des deniers de Bretagne fut fixée à dix-neuf sols six deniers au marc de Paris, & celle des mailles à seize sols neuf deniers oboles. Pour l'aloi, les deniers de Bretagne devoient être de trois deniers seize grains d'argent le Roi, & les mailles de trois deniers.

AN. 1315.

gius in Glossar. col. 657. 649.
Hist. de Dreux pag. 215.
Actes de Bret. to. 1. col. 1258.

Si cette réformation porta quelque préjudice au Duc, il en fut bien dédommagé par la donation, que lui fit le Roi au mois de Mai 1316. de la ville & de la Seigneurie de S. James de Beuvron, pour être incorporées au Duché de Bretagne. Le Roi mourut le 7. Juin suivant, & laissa la Reine Clemence grosse de son premier enfant. En attendant les couches de cette Princesse, la Régence fut déférée à Philippe Comte de Poitiers frere puîné du feu Roi, & son successeur présomptif, en cas que la Reine n'eût qu'une fille. Elle accoucha au Louvre le 15. Novembre suivant d'un garçon, qui ne vêcut que cinq jours.

AN. 1316.

Don de S. James de Beuvron au Duc.
Actes de Bret. to. 1. col. 1263.
Continuat. Nangii pag. 666. & seq.

Cette mort assura la Couronne à Philippe, qui fut sacré à Reims avec la Reine Jeanne sa femme le Dimanche d'après l'Epiphanie. Le Duc de Bourgogne n'assista point à cette cérémonie, & y forma opposition, en déclarant qu'on ne devoit point procéder au couronnement de Philippe, avant que d'avoir examiné les droits de la Princesse Jeanne fille unique du feu Roi. Le Duc de Bretagne & quelques autres Seigneurs s'absenterent aussi de la cérémonie, soit qu'ils fussent du parti du Duc de Bourgogne, ou qu'ils eussent d'autres vûes. Cette affaire causa beaucoup d'inquiétudes au nouveau Roi, & l'obligea à faire garder toutes les portes de Reims pendant son couronnement. Aussi-tôt qu'il fut de retour à Paris il convoqua une assemblée pour le jour de la Purification. Un grand nombre de Prélats, de Seigneurs & de Bourgeois de Paris se trouverent à l'assemblée, entr'autres le Cardinal Pierre d'Arrablai, qui avoit été Chancelier de France sous Philippe le Bel. On examina tout ce qui avoit été pratiqué jusqu'alors pour la succession à la Couronne; & comme on ne trouva point de femmes dans la liste des Souverains de France, on les déclara, par un nouveau decret incapables de succéder à la Couronne. Le Sacre de Philippe fut confirmé par l'assemblée, & applaudi par tous les Maîtres de l'Université de Paris, qui avoient été consultés sur le même sujet.

AN. 1317.

Ceremon. Francia to. 1. pag. 147.

Actes de Bret. T. 1. col. 1264.

Après une déclaration si autentique, personne n'osa plus contester le droit de Philippe. Le Duc de Bretagne s'excusa de ne s'être pas trouvé à son Sacre, & lui fit hommage de toutes les terres, qu'il tenoit de la Couronne de France. Quelques-uns prétendirent, que la Duchesse Ioland devoit aussi faire hommage du douaire qui lui avoit été assigné : mais le Roi la dispensa de cette cérémonie, parce que le Duc avoit garanti tout ce qu'il lui avoit donné, c'est-à-dire, qu'il s'étoit chargé de rendre hommage au Roi pour la Duchesse & d'acquitter les services militaires, qui pouvoient être dûs pour les terres qu'il lui avoit données pour son douaire.

Hommage du Duc au Roi Philippe.
Ibidem col. 1267.

Le Duc avoit pris de semblables engagemens avec la Duchesse Isabeau de Castille son épouse, à qui il avoit donné par acte passé à Vienne au mois de Mars de l'an 1313. la Vicomté de Limoges pour son douaire ou pour son présent de nôces. Mais cette donation avoit été faite sous le bon plaisir de Gui de Bretagne, qui, bien loin d'agréer cette démarche, demanda Limoges pour son apanage. Le Duc fut très-mortifié du peu de complaisance de son frere, & de la nécessité où il le mettoit de manquer à sa parole. Il fit tous ses efforts pour l'engager à céder ses droits sur Limoges à la Duchesse; mais il ne fut point écouté. Gui persista dans sa résolution, porta ses plaintes au Roi Philippe le Bel,

Différend de la Duchesse Isabeau de Castille avec Gui de Bretagne pour Limoges.
Actes de Bret. to. 1. col. 1243. 1248. 1396.

AN. 1317. & fut assez heureux pour le mettre dans son parti. Le Duc, malgré ses engagemens avec le Roi de Castille, fut donc contraint d'accorder Limoges à son frere: mais à la charge qu'il payeroit deux mille livres par an à la Duchesse Ioland pour sa dot. Gui prit possession de la Vicomté de Limoges; en recueillit les fruits pendant trois ans; & fit battre monnoie à Limoges, comme avoient fait ses prédécesseurs.

Cependant la Duchesse Isabeau de Castille, soit de concert avec son mari, soit de son propre mouvement, se plaignit hautement de ce qu'on lui avoit manqué de parole, & du tort qu'on lui faisoit. Le Roi de Castille en ayant été informé, envoya Gonzalez Evêque de Burgos vers le Roi Philippe le Long pour le prier de rendre justice à sa sœur. Philippe, du consentement des parties intéressées, chargea les Evêques de Laon & de Mande de travailler à un accommodement. Après plusieurs conférences il fut réglé par les Arbitres, que Gui de Bretagne renonceroit à toutes ses prétentions sur Limoges, qu'il remettroit son désistement par écrit entre les mains de l'Evêque de Burgos; qu'on ne pourroit exiger de lui aucun dédommagement pour les fruits qu'il avoit perçus, & qu'on lui assigneroit huit mille livres de rente en Bretagne. Tout cela fut exécuté & confirmé par Lettres du Roi données à Paris au mois d'Avril 1317. Pour satisfaire au dernier article du traité le Duc donna à son frere tout ce qu'il possedoit en Penthiévre, le Comté de Guingamp, les Châtellenies de Minibriac, de Pontrieu & de la Rochederrien avec les salines de saint Gildas, à la charge d'en faire hommage aux Ducs de Bretagne & de payer deux mille livres par an à la Duchesse Ioland, pendant qu'elle vivroit. Le Duc se reserva sur ce partage le Château de Jugon avec trois cents livres de rente pour l'entretien de la Place, la Jurisdiction du Comté de Guingamp, la garde des Eglises, le droit de Bris & tous les émolumens de l'Amirauté. Par cette réserve les Eglises Cathédrales & les Abbayes, qui étoient dans l'apanage de Gui de Bretagne, furent soustraites à sa Jurisdiction, & sont encore aujourd'hui exemptes de la Jurisdiction des Ducs de Penthiévre.

Fondation du Collége de Cornouaille. *Hist. de Paris to. 3. pag. 490. & suiv.*

Ce fut dans le même tems que Galeran Nicolas, dit de la Greve, donna lieu à la fondation d'un nouveau Collége dans la ville de Paris. Nicolas étoit originaire du Diocèse de Quimper, & avoit embrassé dès sa jeunesse l'état Ecclésiastique. L'amour des lettres l'avoit fixé à Paris, où il avoit acquis des biens assez considérables. Pour aider les pauvres écoliers de son pays, qui avoient du goût pour les sciences & qui n'étoient pas en état de se soutenir dans l'Université, il leur légua le tiers de ses biens par son testament datté du 8. Mai 1317. Il choisit pour ses Exécuteurs testamentaires Frere Etienne de Lessives Prieur des Blancs-Manteaux, Guillaume d'Iginac Aumônier du Roi & Guillaume de Manci Curé de Paire au Diocèse de Troyes. Après sa mort ses Exécuteurs suivirent exactement ses intentions: mais usant du pouvoir qu'il leur avoit donné d'interpréter ses dispositions, ils employerent le tiers destiné aux pauvres écoliers de Bretagne, à fonder cinq bourses qui seroient conférées par l'Evêque de Paris à autant de Bretons du Diocèse de Quimper, qui n'auroient pas vingt livres Parisis de revenu. Ces Boursiers n'eurent point d'abord de maison fixe; mais Jean de Guistri Chanoine des Eglises de Paris, de Nantes & de Quimper leur en acheta une l'an 1380. dans la rue du Platre, & ajouta quatre nouveaux Boursiers aux cinq de Galeran Nicolas, qui seroient aussi pris du même Diocèse. Il leur donna quelques fonds de terres, qu'il avoit acquis dans le pays de Caux, & des rentes amorties, qu'il possédoit tant à Paris qu'au Comté de Dreux. Comme les fonds qu'il avoit laissés, se trouverent plus que suffisans pour l'entretien des quatre Boursiers, ses Exécuteurs testamentaires employerent le reste à la fondation d'un dixiéme Boursier, aussi du Diocèse de Quimper, dont ils donnérent la nomination à l'Evêque de Paris, comme il avoit celle des neuf autres. Aimeri Evêque de Paris confirma ce nouvel établissement par ses lettres du 30. Juillet 1380. & la Maison, où ces dix Boursiers étoient rassemblés, fut appellée *le Collége de Cornouaille*.

AN. 1322. Fondation du College du Plessis.

A l'exemple de Maître Galeran de la Greve, Geoffroi du Plessis & Guillaume de Coetmohan, fondérent aussi des Colléges à Paris, pour quelques pauvres enfans de Bretagne. Le premier étoit issu de la Maison du Plessis-Balisson au

Diocèse de S. Malo, & avoit été élevé d'une maniere convenable à sa naissance. Il fut d'abord Archidiacre de Vire en l'Eglise de Coutances, & ensuite Secretaire du Roi Philippe le Long. Après la mort de ce Prince, il se retira dans un Hôtel qu'il avoit au haut de la rue S. Jacques, & qu'il changea en un Collége sous le nom de S. Martin au Mont-de-Paris. Comme il avoit de grands biens, il en donna une partie à ce Collége pour l'entretien de quarante Boursiers & d'un Grand Maître. Son établissement fut confirmé par le Pape Jean XXII. le 30. Juillet de l'an 1326. Pour satisfaire à la dévotion qu'il avoit envers S. Martin de Tours, il se retira ensuite dans l'Abbaye de Marmoutiers, où il fit profession de la Régle de S. Benoît, à condition qu'il conserveroit le Gouvernement de son Collége, & qu'il auroit le pouvoir d'y faire tel changement qu'il jugeroit nécessaire. Il mourut dans ce Monastére l'an 1332. plein de jours & de mérite. Par son Testament datté de la même année & ratifié par son Abbé, il confirme la fondation du Collége du Plessis dans tous ses points, excepté ceux ausquels il déroge par ses dernieres dispositions. Les diverses fondations qu'il avoit faites depuis sa retraite à Tours, entr'autres celle du Collége de Marmoutiers, avoient absorbé une partie de ses revenus; c'est ce qui l'obligea de réduire les Boursiers du Plessis au nombre de 25. dont il veut que six soient pris du Diocèse d'Evreux, six de celui de S. Paul de Leon, & sept de celui de S. Malo, dont il étoit originaire. Il veut que ses plus proches parens, supposé qu'ils soient propres aux études, occupent les sept Bourses de S. Malo, préférablement à tous autres. Il donne la Collation de ces dix-neuf bourses à Guillaume Chantre de l'Eglise d'Evreux, Alain de Baroth & Raoul Piquelier pendant leur vie, & après leur mort aux Evêques d'Evreux & de S. Malo. Quant aux six autres Boursiers, Geoffroi du Plessis veut qu'il soient choisis dans la Métropole de Tours. Il donne la Collation de leurs bourses à l'Abbé de Marmoutiers & à ses successeurs, qu'il charge du Gouvernement de son nouveau Collége.

AN. 1322.

Hist. de Paris tom. 3. pag. 372. 391. & suiv.

C'est en vertu de ce Testament, que les Abbés de Marmoutiers ont gouverné le Collége du Plessis pendant plus de trois cents ans, & qu'ils ont dressé ou approuvé tous les Statuts de cette Maison. Ceux qui furent faits en 1455. & publiés en 1466. nous apprennent, que le Collége étoit alors composé de quatre Societés, dont la premiere étoit celle des Provinces; les trois autres étoient des Diocèses d'Evreux, de S. Malo & de S. Pol de Leon. La modicité des revenus réduits à cent cinquante livres tournois, par le malheur des tems obligea le Grand Vicaire de l'Abbé de Marmoutiers à retrancher trois Boursiers de chaque Société pendant trois ans, afin de pouvoir reparer les bâtimens & acquitter les dettes du Collége. Noël Mesleart Souchantre de l'Eglise de Poitiers fonda l'an 1519. seize nouveaux Boursiers au Plessis, & laissa un fond considérable pour leur entretien. Nonobstant cette augmentation de biens le Collége se trouva si dérangé l'an 1621. que M. de Vendôme Abbé de Marmoutiers crut devoir réduire les bourses de l'ancienne fondation à six, & celle de la derniere à quatre pendant six ans.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'Amador Jean-Baptiste de Vignerod Abbé de Marmoutiers, donna une nouvelle forme au Collége du Plessis, & voici quelle en fut l'occasion. Le Cardinal de Richelieu avoit abattu l'ancien Collége de Calvi, pour élever en sa place l'Eglise de la Sorbonne. N'ayant pû rétablir ce Collége avant sa mort, il ordonna par son Testament, qu'il seroit pris sur les biens de sa succession de quoi bâtir un Collége, dans l'espace qui est entre la rue de Sorbonne & celle des Massons. Cette ordonnance diminuant considérablement la succession du Cardinal, ses héritiers ne se presserent pas de l'exécuter, & chercherent divers moyens pour s'exempter d'une si grande dépense. L'Abbé de Vignerod neveu du Cardinal les tira d'embarras, en leur proposant de donner le Collége du Plessis à la Sorbonne, s'ils vouloient en reparer les bâtimens qui menaçoient ruine. L'expédient parut merveilleux, & fut proposé aussi-tôt à Messieurs de Sorbonne. Ces derniers avoient trop d'obligation au Cardinal de Richelieu, pour désobliger ses héritiers dans cette occasion. La crainte de passer pour des ingrats, & le desir de finir une affaire qui pouvoit encore durer long-tems, les porterent à sacrifier une partie de leurs intérêts, & à accepter la proposition qu'on leur faisoit. On dressa donc un procès

AN. 1322.

verbal des reparations à faire dans le Collége du Plessis, & les Experts en fixerent le prix à la somme de 80700. livres. Les héritiers du Cardinal s'obligerent à payer cette somme, & tout ce qui pouvoit être dû d'ailleurs à la Sorbonne.

Toutes les parties étant d'accord, l'Abbé de Vignerod donna & délaissa par acte passé à Ruel le 3. jour de Juin l'an 1646. le Collége du Plessis & ses dépendances à Messieurs de Sorbonne, à la charge néanmoins, 1°. De reparer les Bâtimens suivant le devis qui en avoit été fait, & de les entretenir à l'avenir; 2°. D'y faire refleurir l'exercice des Belles-Lettres, de la Philosophie & de la Théologie morale; 3° D'y entretenir le nombre des Boursiers établis par les Fondateurs; 4°. De faire célébrer dans la Chapelle du Collége, le Service Divin les Fêtes & Dimanches, les Anniversaires pour les Fondateurs & Bienfaiteurs, & une Messe basse chaque jour par l'un des Grands Boursiers; 5°. De commettre deux Docteurs ou Bacheliers de la Société de Sorbonne, l'un pour la direction du Collége, & l'autre pour l'administration du Temporel, dont il rendra compte à la fin de chaque année en présence de quatre Députés de Sorbonne, du Principal du Collége & des quatre plus anciens Boursiers. Tout cela fut confirmé par Lettres Patentes du Roi Louis XIV. données à Paris au mois d'Octobre de la même année 1646. & enregistrées au Parlement le 7. Septembre 1647. malgré l'opposition formée par les Boursiers.

Fondation du Collége de Treguier. *Actes de Bret. to. 2. col. 1787. Hist. de Paris tom. 1. pag. 540.*

Guillaume de Coetmohan, comtemporain de Geoffroi du Plessis, étoit originaire de la Paroisse de S. Gilles de Pommerit-Vicomte au Diocèse de Treguier, Grand Chantre de la même Eglise, Docteur Régent en Droit de la Faculté de Paris, Avocat en Cour d'Eglise, & Prieur de Houdan. Il fonda aussi un Collége à Paris pour huit écoliers de sa famille, ou si elle n'avoit point d'enfans qui voulussent étudier, pour huit Ecoliers du Diocèse de Treguier. Il leur legua par son Testament une de ses maisons au choix de ses Exécuteurs, qui furent Pierre Evêque de Treguier, Even de Querebert Archidiacre de Leon, Guillaume Riou Archidiacre de Treguier, le Directeur de l'Hôtel-Dieu, Pierre & Guillaume de Coetmohan, ses neveux. Il donna le gouvernement de cette Maison & l'institution des Boursiers à Guillaume son neveu, & après sa mort à tel autre de la famille, que son neveu voudroit nommer, ou en cas qu'il ne nommât personne, au plus notable Gradué du Diocèse. Bertrand d'Argentré met cette Fondation en 1319. mais il ne donne aucun garant de ce qu'il avance. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Testament de Guillaume de Coetmohan est datté du 11. Avril 1325.

Cette Fondation fut augmentée considérablement l'an 1412. par Olivier Droniou, Prêtre originaire de Treguier, & Docteur Régent en Droit à Paris. Christien de Hauterive Evêque de Treguier, augmenta encore les biens de ce Collége l'an 1416. mais cette augmentation de revenu ne subsiste plus. Laurens de Kergroadez Patron du Collége de Leon, que l'on croit avoir été fondé par Even de Kerebert, l'un des Exécuteurs Testamentaires de Guillaume de Coetmohan, fit unir par Arrêt du Parlement de l'an 1577. les Colléges de Treguier & de Leon; les Boursiers de ce dernier avoient mangé leurs fonds, & vendu jusqu'aux tuilles, à la charpente & aux pierres de leur maison. M. de Kergroadez se reserva seulement pour lui & pour ses successeurs, la nomination de deux Bourses; ce qui subsiste encore. L'an 1610. le Roi Henri IV. voulant enrichir l'Université de Paris d'un nouveau Collége, fit estimer les Colléges de Treguier & de Cambrai, afin de bâtir en leur place le Collége Royal. Il fut stipulé dans le contrat passé le 28. Juin 1610. entre les Boursiers & les Commissaires du Roi, que les Boursiers de Treguier auroient leur logement dans la moitié du grand corps d'Hôtel, qui devoit être entre les deux aîles du Collége Royal, & qu'en attendant ils prendroient annuellement 400. livres au thrésor des Bâtimens. Mais on n'a bâti qu'une aîle du Collége Royal, & les Boursiers de Treguier depuis l'an 1610. jusqu'à présent sont sans Collége. Ils sont au nombre de sept, y compris le Principal. M. l'Evêque de Treguier & M. le Président de Robien, nomment alternativement aux places vacantes depuis l'Arrêt contradictoire rendu au Parlement de Paris le 5. Septembre 1684. Les deux Boursiers de Leon sont nommés par M. le Marquis de Kergroadez.

Tandis que Galeran Nicolas, Geoffroi du Plessis & Guillaume de Coet-

mohan consacroient une partie de leurs biens pour l'éducation de la jeunesse, & pour former de bons sujets à l'Etat, les Négocians Anglois & Bretons se brouillerent ensemble, sans qu'on en sçache le sujet, & se firent une cruelle guerre sur mer. Le Roi d'Angleterre ayant appris ce qui se passoit, défendit à ses sujets d'attaquer les Vaisseaux de Bretagne, & écrivit au Duc le 20. Juillet 1318. pour le prier de faire une pareille défense à ses sujets. Il fit même offre de reparer tous les dommages, que les Anglois avoient faits aux Bretons, & de rendre bonne justice à ceux qui se plaindroient de ses sujets. Le Duc entra dans les vûes pacifiques du Roi, & l'on convint d'une Trève de deux ans entre les Négocians des deux Nations. Sur la fin de la Trève, le Roi proposa un accommodement qui ne fut pas accepté par les Parties interessées. Pour les empêcher de recommencer les actes d'hostilités, on prolongea la Trève jusqu'au 1. Novembre de l'an 1322. Pendant ce tems le Roi assembla tous les Négocians, d'abord à Westminster & ensuite à Bourdeaux, pour s'instruire à fond de leurs différends. N'ayant pû les reconcilier, il prit le parti de prolonger encore la Trève, jusqu'à ce qu'on trouvât les moyens de faire une bonne paix entre eux.

AN. 1322.

Guerre entre les Négocians Anglois & Bretons. *Actes de Bret. to. 1. col. 1280.*

Une affaire plus sérieuse occupoit alors le Roi Edouard, & demandoit toute son attention. La publication de quelques Edits, sans la participation du Parlement, avoit soulevé la meilleure partie des Barons contre lui. Pour punir les rébelles il ravagea leurs terres, prit plusieurs Châteaux, & fit un grand nombre de prisonniers de l'un & de l'autre sexe. Les Barons s'assemblerent sous la conduite de Thomas Comte de Lancastre, & livrerent bataille au Roi près le Pont de Bruthon; mais ils furent entiérement défaits & contraints de prendre la fuite. Le Comte de Lancastre, passant à Bourbrique, fut arrêté par André de Karle Capitaine du Château de Kerliel, & resta prisonnier avec plusieurs Seigneurs, qui l'accompagnoient. Le Roi condamna le Comte à perdre la tête à Ponfred, & fit subir divers supplices aux autres prisonniers. Après cette sanglante tragedie, Edouard donna à André de Karle le Château & la Seigneurie de Kerliel en reconnoissance du service qu'il lui avoit rendu. Mais André ne se croyant pas en fureté dans l'Angleterre, après ce qui s'étoit passé, se retira auprès de Robert de Brus Roi d'Ecosse.

Mouvemens en Angleterre appaisés par la mort de plusieurs Seigneurs. *Contin. Nangii pag. 698.*

Edouard ne tarda pas à le suivre dans ce Royaume, avec une puissante armée. Il y fit beaucoup de dégât; mais il trouva par tout une si grande disette de vivres, qu'il fut obligé de revenir sur ses pas. Il s'arrêta au pied de la montagne de Blanche-More, où il y avoit une Abbaye, nommée Biland. Le Comte de Richemont s'y logea avec une partie de l'armée; le Roi & la Reine allerent camper un peu plus loin avec le reste des troupes. Les Ecossois étant à quarante mille de cet endroit, le Roi crut qu'il n'y avoit rien à craindre, & permit à l'Armée de se débander. Les Ennemis avertis par André de Karle de l'état où étoient les Anglois, firent une si grande diligence, que dans un jour & une nuit ils traverserent les Forêts, & se rendirent près de l'Abbaye. Le Comte de Richemont mangeoit dans ce moment avec Henri de Sulli Ambassadeur de France, auprès du Roi d'Angleterre. Surpris l'un & l'autre de la nouvelle qu'on leur annonçoit, ils gagnerent promptement un passage, qui conduisoit à l'Abbaye, & le seul par où les Ennemis pussent passer. Ils se défendirent long-tems dans ce poste, & y tuerent un grand nombre d'Ecossois; mais enfin ils furent accablés par la multitude, & contraints de se rendre. Edouard ayant appris cette perte, abandonna son bagage aux Ennemis, & prit la fuite avec la Reine son épouse. Robert de Brus pour se venger des dégâts, que les Anglois avoient faits sur ses terres, mit tout à feu & à sang sur les frontiéres de l'Angleterre & de l'Ecosse. Edouard revenu de sa premiere allarme, convoqua un Parlement à Londres, dans lequel il demanda un subside pour payer la rançon de Jean de Bretagne Comte de Richemont. Le Parlement lui répondit, que ces sortes de subsides ne s'accordoient que pour la rançon du Roi, de la Reine & de leur fils aîné. Edouard n'ayant pû obtenir ce qu'il souhaitoit, chercha d'autres moyens pour procurer la liberté au Comte de Richemont. Henri de Sulli fut élargi sans aucune rançon à la demande du Roi de France.

Le Comte de Richemont est fait prisonnier en Ecosse.

Thomas Walsingham pag. 119.

La paix que le Saint Siége avoit négociée avec tant de soins entre la France

& l'Angleterre, & qui avoit été cimentée par un double mariage, ne fut pas aussi longue qu'on l'avoit esperé. Hugues Seigneur de Montpezat en Agenois donna occasion à une guerre par une Forteresse qu'il fit construire entre les Domaines de France & d'Angleterre. Les gens du Roi Charles prétendirent, que cette Forteresse étoit dans le Domaine de France; Hugues soutint qu'elle étoit dans celui du Roi d'Angleterre. Les premiers la firent adjuger à leur Prince par Arrêt du Parlement, & y mirent garnison. Hugues, aidé par Jean de Haustede Sénéchal de Guyenne pour le Roi d'Angleterre, reprit sa Forteresse, & fit passer au fil de l'épée toute la garnison Françoise. Le Roi Charles demanda réparation de cet attentat aux Anglois, qui ne se presſérent pas de le satisfaire, & cependant se mirent en état de défense. Après avoir attendu inutilement la satisfaction qui lui étoit dûe, il envoya l'an 1324. le Comte de Valois en Gascogne avec une armée capable de le faire respecter. Le Comte soumit bientôt toute la Gascogne, excepté Bourdeaux, Bayonne & Saint Sever-Cap. Il prit le nouveau Château de Montpezat, qui avoit donné lieu à la guerre, & le rasa entiérement. Le Roi d'Angleterre, étonné de la rapidité de cette conquête, écrivit au Duc de Bretagne une Lettre, dans laquelle il se plaint amérement de ce qu'on l'a jugé au Parlement sans l'avoir préalablement appellé, des ravages que l'on a faits dans ses Domaines d'Aquitaine, des Villes qu'on lui a enlevées, & de la triste situation où se trouvoit Edmond son frere assiégé dans la Réole. Il le prie instamment de le secourir de la maniere qui lui paroîtra la plus convenable tant pour l'honneur de la Pairie violé dans sa personne, que pour le maintient de l'union qui doit régner entre de bons parens.

AN. 1324. Guerre entre la France & l'Angleterre. *Continuator Nangii ad an. 1324. Hist de Languedoc tom. IV. pag. 199. Du Tillet p. 205. Actes de Bret. to. I. col. 1341. & sui.*

Lorsqu'Edouard écrivoit cette Lettre, il ne sçavoit pas encore, qu'Edmond Comte de Kent avoit remis par composition la Réole au Comte de Valois, & qu'il avoit conclu une Trève jusqu'à la fête de Pâques de l'an 1325. Aussitôt qu'il eut appris cette fâcheuse nouvelle, il convoqua un Parlement à Londres, dans lequel il fut arrêté, qu'on envoyeroit les Evêques de Winton & de Norwic avec le Comte de Richemont à Paris pour demander la paix. Edouard chargea les mêmes Députés de régler avec le Duc de Bretagne les différends, qui divisoient depuis long-tems les Marchands Bretons & Anglois. Les Ambassadeurs n'obtinrent d'abord qu'une prolongation de Trève, dont Edouard ne fut pas content. Ce Prince craignant, que ses Ambassadeurs n'eussent pas assez de crédit & d'éloquence pour porter la Cour de France à la paix, fit partir la Reine son épouse, qui arriva heureusement à Paris, & acheva ce que les Ambassadeurs avoient commencé. La paix fut donc signée le 31. de Mai, à condition que le Roi d'Angleterre rendroit hommage de la partie du Duché de Guyenne qu'il tenoit; & le Roi de France, en considération de la Reine sa sœur, promit de rendre au Roi d'Angleterre l'autre partie qu'il avoit saisie.

AN. 1325. Traité de paix entre la France & l'Angleterre. *Du Tillet p. 208. Actes de Bret. to. I. col. 1343. Leibnitz pag. 109.*

Ce Traité fini, les Ambassadeurs Anglois renouvellérent les Trèves avec le Duc de Bretagne tant pour l'entretien du commerce, que pour le maintien de la bonne intelligence entre les Mariniers Bretons & Anglois. Le Comte de Richemont fut pourvû vers le même tems de la Lieutenance Générale du Duché de Guyenne en la place d'Edmond Comte de Kent, qui étoit allé joindre la Reine à Paris; & la Sénéchaussée du même Duché fut donnée à Jean de Haustede Chevalier Anglois. C'est par ce dernier que le Duc de Bretagne fut maintenu le 3. Mars de l'an 1327. dans le droit de délivrer des Brefs ou Passeports aux Mariniers de Guyenne & des autres contrées qui vouloient s'exempter de ce devoir. Le Duc avoit pour cet effet un Clerc à Bourdeaux, qui délivroit les Brefs en son nom & les scelloit de son sceau. Le Sénéchal ordonna, que ce Clerc continueroit son office, le mit sous la sauvegarde du Roi d'Angleterre, & défendit de le maltraiter sous peine de la vie.

Prolongation des Trèves entre l'Angleterre & la Bretagne. *Actes de Bret. to. I. col. 1343. 1346. 1348.*

AN. 1327. Le Duc maintenu dans le droit de donner des Brefs à Bourdeaux.

Le Roi Charles le Bel ne jouit pas long-tems de la paix qu'il venoit de procurer à ses sujets. Il mourut au Bois de Vincennes le 1. Février de l'an 1328. & ne laissa point d'enfans mâles. Sa succession passa à Philippe de Valois son cousin germain, qui fut sacré à Reims le 27. Mai suivant. Philippe signala d'abord son régne par le Traité, qu'il fit avec Jeanne Comtesse d'Evreux pour le Royaume de Navarre. La maniere, dont il se conduisit dans cette affaire, donna une grande idée de son équité. La protection qu'il accorda quelque tems après

AN. 1328. Mort de Charles le Bel; Philippe de Valois lui succéde.

AN. 1328.

à Louis Comte de Flandres, ne lui fit pas moins d'honneur. Louis avoit été fort maltraité par ses sujets sous le régne précédent, & avoit été long-tems tenu en prison. Il devoit sa liberté aux menaces réitérées de Charles le Bel & aux censures fulminées par ordre du Pape. Les troubles recommencérent après la mort de Charles le Bel. Louis, craignant de tomber une seconde fois entre les mains des rebelles, se réfugia auprès de Philippe de Valois, à qui il fit hommage de son Comté, & demanda du secours. Philippe le lui promit, & ne tarda pas à exécuter sa promesse. Aussitôt que la cérémonie de son sacre fut terminée, il invita tous les Seigneurs présens à le suivre en Flandres, & leur donna rendez-vous à Arras sur la fin de Juillet. Plusieurs Seigneurs le suivirent, entr'autres Philippe Roi de Navarre, les Ducs de Bretagne, de Bourgogne & de Lorraine, les Comtes d'Alençon, d'Evreux, de Bar & de Savoie. Le Duc de Bretagne étoit accompagné d'un grand nombre de Chevaliers portans banniere & de quinze compagnies d'Ecuyers Bretons. Le Roi étant arrivé à Arras, fit la revûe de ses troupes, & prit la route de Cassel, où les Rebelles étoient assemblés. Il se posta sur les bords de la riviere de Peenne, environ à une lieue de Cassel. La veille de S. Barthelemi les Flamans vinrent reconnoître le camp des François, où tout étoit fort tranquille. Ayant remarqué que la plûpart des soldats dormoient à l'ombre des hayes, ils saisirent cette occasion pour attaquer le camp. Zannec qui les commandoit, donna d'abord dans le Quartier du Roi, qui n'étoit pas mieux gardé que les autres. Heureusement Robert de Cassel, frere du Comte de Flandres, arriva dans ce moment d'une course, qu'il venoit de faire du côté de Bruges. Il fit tête aux ennemis pendant quelque tems, & donna le loisir au Roi de s'armer & de rassembler ses troupes. La bataille commença avec assez de confusion de part & d'autre : mais les troupes prirent peu à peu le rang qu'elles devoient tenir. On chargea plusieurs fois les ennemis sans pouvoir les enfoncer, parce que Zannec avoit eu la précaution de mettre des Piquiers sur le front & sur les flancs de son armée. Cependant on fit quelques bréches dans ce corps, qui paroissoit invincible, & dès que la cavalerie eut trouvé passage, elle fit un grand carnage de l'infanterie Flamande. Zannec & plus de douze mille des siens demeurérent sur la place. Le Roi perdit peu d'hommes dans cette journée, mais beaucoup de chevaux. Les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, le Comte de Bar, Louis de Savoie & Bouchard de Montmorenci, qui avoient été blessés dans le combat, se firent transporter à S. Omer, où ils firent un assez long séjour. Après cette victoire les Flamans ne firent plus aucune résistance, & subirent la loi, que le Roi leur imposa.

Le Duc suit le Roi en Flandres, & y est blessé à la bataille de Cassel.

Continuator Nangii pag. 730. 734. Meyerus in Annal. Flan. Villani. L. 10. c. 89.

Le Baud p. 263.

Dès que le Duc de Bretagne fut rétabli de sa blessure, il se rendit à Paris, où le Roi lui témoigna beaucoup de reconnoissance des services, qu'il lui avoit rendus en Flandres. Le Duc lui répondit, qu'il avoit agi en bon parent & sans aucune vûe d'intérêt. Mais comme ce n'étoit pas le premier voyage, que les Ducs faisoient à leurs frais, & qu'il étoit à craindre, que les Rois de France ne tirassent ces démarches à conséquence, le Duc pria Philippe de vouloir bien s'expliquer sur ce sujet. Philippe lui fit expédier une Lettre le 3. Novembre, dans laquelle il déclare que c'est par *pure courtoisie & libéralité*, que les Ducs de Bretagne ont suivi les Rois en Flandres, & que des services si utiles ne peuvent être un titre aux Rois de France pour exiger rien des Ducs de Bretagne au-delà de ce qu'ils doivent.

Ch. de Nantes Arm. A. cass. C. nu. 5.

AN. 1329.

Mais quelque considérable que fut le service que le Duc venoit de rendre au Roi, sa médiation fut inutile à Robert d'Artois, qui demandoit l'investiture de ce Comté, comme d'un bien qui lui appartenoit légitimement. Robert étoit fils de Philippe d'Artois Seigneur de Conches & de Blanche de Bretagne. Philippe étoit mort le 11. Septembre 1298. des blessures, qu'il avoit reçûes à la bataille de Furnes, & avoit laissé cinq enfans en bas âge. Mahaud sa sœur unique avoit épousé Othon IV. du nom Comte de Bourgogne. Leur pere Robert II. Comte d'Artois fut tué à la bataille de Courtrai le 11. Juillet de l'an 1302. Après son décès Mahaud plaida contre Robert son neveu, qui prétendoit avoir le Comté d'Artois par droit de représentation. Philippe le Bel l'adjugea à Mahaud, comme héritiere directe de son pere, & débouta l'an 1309. Robert de ses prétentions. Ce Jugement fut confirmé par une Sentence arbitrale rendue au mois de Mai 1318.

Affaire de Robert d'Artois & ses suites.

Le Baud pag. 264. Chron. de Flandres, Anselme Hist. Geneal. de France p. 383. 386.

AN. 1329.

Cependant Philippe le Bel, voulant dédommager Robert de la perte qu'il faisoit, lui donna le Comté de Beaumont le Roger, qui fut érigé en Pairie par Philippe de Valois au mois de Janvier 1329. Robert ayant épousé Jeanne sœur du Roi Philippe de Valois, se flatta que ce Prince lui aideroit à recouvrer le Comté d'Artois, dont il se croyoit injustement dépouillé. Il mit dans ses intérêts le Duc de Bretagne, le Comte d'Alençon & plusieurs autres Seigneurs de ses parens, qui demandérent que l'affaire de Robert fut revûe. Philippe y consentit, & nomma le 7. Juin 1329. des Commissaires pour entendre les témoins, que Robert vouloit produire. Après la déposition de 55. témoins Robert fit ajourner Mahaud sa tante : mais elle mourut le 27. d'Octobre suivant. Jeanne d'Artois veuve du Roi Philippe le Long & héritiere de sa mere Mahaud obtint la provision du Comté d'Artois le 28. Décembre de la même année. Cette Reine étant morte un mois après, Jeanne de France sa fille aînée, mariée à Eudes IV. du nom Duc de Bourgogne, se déclara héritiere de sa mere, obtint l'investiture du Comté d'Artois, & en fit hommage au Roi le 30. Août 1330. Elle fit ensuite assigner Robert pour lui demander raison de ses prétentions. Robert produisit quatre Piéces, contre lesquelles le Duc & la Duchesse de Bourgogne s'inscrivirent en faux. Le mystère d'iniquité ayant été découvert, Robert fut banni du Royaume, & tous ses biens furent confisqués par Arrêt du 19. Mars 1332. Il se retira d'abord en Brabant, d'où il passa à la Cour d'Angleterre. Ce fut par son conseil, qu'Edouard III. disputa la Couronne à Philippe de Valois, & qu'il commença cette guerre, qui coûta tant de sang à la France & à l'Angleterre.

Mort de la Duchesse Isabeau de Castille. *Actes de Bret. to. 1. col. 42.*

Le Duc épouse Jeanne de Savoie. *Chron. Briocense. Guichenon Hist. de Savoie. Du Tillet, Inventaire de Bretagne.*

Jean de Monfort épouse Jeanne de Flandres.

Pendant que le Duc suivoit le Roi en Flandres, il eut la douleur de perdre la Duchesse son épouse. Cette Princesse mourut le 24. Juillet 1328. & fut inhumée dans l'Abbaye de Prieres. Le Duc n'ayant eu d'elle aucun enfant & voulant assurer sa succession, pensa à une troisiéme alliance. Il la contracta avec Jeanne fille unique d'Edouard Comte de Savoie & de Blanche de Bourgogne, sœur de Jeanne Reine de France. Le Duc de Bourgogne & le Comte de Blois se rendirent cautions des articles arrêtés pour ce mariage. Jean III. assigna à la Princesse de Savoie la Vicomté de Limoges pour son douaire, en cas qu'elle lui survécût. La cérémonie de leurs épousailles fut faite dans l'Eglise de N. D. de Chartres le 21. Mars 1329. Ce fut vers le même tems & dans le même lieu, que Jean de Bretagne Comte de Monfort épousa Jeanne de Flandres, fille de Louis Comte de Nevers & de Jeanne Comtesse de Rethel. Jeanne eut pour sa dot trois mille livres de rente sur le Comté de Nevers & deux mille sur celui de Rethel. Cette dot étoit peu de chose en comparaison des belles qualités, dont cette Princesse étoit ornée, & qui l'a font regarder comme une des plus illustres & des plus extraordinaires femmes de son siécle.

Réglemens sur la Jurisdiction Ecclésiastique. *Leibnitz cod. Juris Gentium pag. 133. & seq. Labbe Tom. XI. Con. Biblioth. Patrum Paris. to. 4. Continuator Nangii pag. 745.*

Après ces deux cérémonies le Roi pensa à terminer les différends, qui divisoient depuis long-tems le Clergé & la Noblesse. Les Ecclésiastiques sous prétexte de *spiritualité* s'étoient emparés de toutes les causes, qui concernoient la prestation du serment, l'immunité de l'Eglise, les mariages & les excommunications. Pierre Mauclerc en son tems avoit soulevé tous les Grands du Royaume contr'eux, & avoit engagé le Roi S. Louis à modérer leurs entreprises. Depuis les différends de Boniface VIII. & de Philippe le Bel on avoit encore resserré leur Jurisdiction & on les inquiétoit sur plusieurs choses. Le Roi, qui recevoit des plaintes de part & d'autre, convoqua le 1. Septembre tous les Prélats & les Barons du Royaume pour assister au réglement qu'il se proposoit de faire sur les bornes de l'une & de l'autre Jurisdiction. L'assemblée fut ouverte le 15. Décembre ; Raoul de la Fléche Evêque de S. Brieu s'y trouva avec plusieurs autres Prélats. Pierre de Cugnieres Procureur Général du Parlement porta la parole pour le Roi, & prit pour texte de son discours ces paroles : *Rendez à César ce qui appartient à César.* Il conclut son plaidoyé en disant, que le spirituel appartient aux Evêques, & le temporel au Roi & à ses Barons. Huit jours après Bertrand Evêque d'Autun & Pierre Roger Elû de Sens parlérent pour soutenir les intérêts du Clergé. Dans les séances suivantes les Prélats suppliérent le Roi de conserver leurs droits, & offrirent de corriger les abus, s'il y en avoit.

Le

Le Roi termina cette grande affaire par un Réglement qui porte en substance I. que si le vassal viole le serment qu'il a fait à son Seigneur, il sera puni de sa félonie par les Juges du Seigneur, & recevra de l'Eglise la pénitence, que les saints Canons imposent aux parjures. II. Que les Juges Ecclésiastiques pourront connoître du douaire des Veuves, qui auront recours à eux. III. Que les Clercs qui auront commis des crimes dignes de mort ou de mutilation, seront dégradés par les Evêques, sans que les Evêques soient obligés de les livrer au bras séculier, & qu'ils pourront ensuite être arrêtés hors des Eglises & des Cimetiéres. IV. Que les Dixmes seront payées suivant les usages de chaque lieu. V. Qu'aucun roturier ne pourra donner la moitié de sa terre à son fils Clerc, s'il a d'autres enfans; que les terres dont le Clerc héritera ou qu'il acquerra, seront sujettes aux charges publiques & retourneront à ses parens après sa mort; qu'il sera de même sujet à la taille, s'il prête à intérêt ou s'il trafique. VI. Que les Evêques ne pourront défendre de prêter à intérêts. VII. Qu'aucun Clerc ne pourra contraindre un Laïque à plaider devant les Juges Ecclésiastiques pour un héritage, dont il n'aura pas été le possesseur. VIII. Que l'on n'excommuniera point ceux qui feront commerce le Dimanche, même avec les Juifs, ni ceux qui s'occupent ces jours-là à des travaux serviles; mais seulement ceux qui les y employent. IX. Que l'Eglise ne donnera point refuge à ceux qui s'échappent des prisons du Roi. X. Qu'on n'excommuniera point un Seigneur pour les actions de ceux qui lui rendent service, sans lui avoir préalablement fait les sommations & les remontrances convenables. XI. Que l'on gardera la même conduite à l'égard de tous ceux que l'on voudra excommunier. XII. Que les Juges Ecclésiastiques ne feront plus prêter serment aux Parties, avant que de plaider; & que les Parties s'en tiendront à leur Jugement. XIII. Que les Ecclésiastiques ne se serviront point de l'excommunication pour contraindre le serviteur d'autrui à répondre devant eux.

An. 1329.

Cette affaire n'étoit pas encore finie, lorsque le Comte de Savoie mourut. Ce Prince avoit succédé à son pere Amé au mois d'Octobre de l'an 1323. Il avoit partagé la même année Aimon son frere, & l'avoit déclaré son successeur, en cas qu'il mourût sans enfans mâles. Nonobstant cette déclaration le Duc & la Duchesse de Bretagne se portérent pour héritiers d'Edouard, & envoyerent des Députés vers les Etats de Savoie pour appuyer leurs prétentions. Bertrand Archevêque de Tarentaise, portant la parole pour les Etats, répondit aux Députés de Bretagne, que les filles n'avoient aucun droit au Comté de Savoie, pendant qu'il y avoit des mâles, & qu'elles étoient dotées suivant la coutume du pays. Sur cette réponse la Duchesse céda le 29. Novembre 1329. à son oncle Aimon tous les droits, qu'elle avoit en la succession d'Edouard son pere, pour six mille livres de rente en terres. Cet Acte fut passé au Bois de Vincennes en présence du Roi Philippe de Valois, & accepté le 29. Janvier suivant par les Ambassadeurs du Comte de Savoie. Mais la Duchesse ne persista pas long-tems dans ces bonnes dispositions : conduite par le Duc son mari elle se ligua dès le lendemain avec Guigues Dauphin de Viennois contre Aimon son oncle. Leur Traité porte, qu'ils ne feront aucun accommodement l'un sans l'autre; qu'ils suivront dans tout le cours de cette affaire les avis du Comte de Forez & ceux de Guillaume de Rochefort Seigneur d'Acerac; que toutes les conquêtes qu'ils feront en Savoie, seront partagées entr'eux, de maniere que ce qui sera de la succession d'Edouard, demeurera à la Duchesse, & ce qui doit appartenir aux Dauphins de Viennois, sera rendu à Guigues; que le Dauphin fera la guerre à ses dépens & avec toutes les forces de son pays; & enfin que le Duc & la Duchesse fourniront seulement quatre mille hommes pendant quatre mois, & deux mille pour le reste de l'année.

Prétentions du Duc de Bretagne sur la Savoie.
Guichenon Hist. de Savoie.
Chron. Mss. de Savoie.
Du Chesne Hist. des Dauphins, Preuv. 46.
D'Argentré Hist. de Br. pag. 336.

An. 1330.

Le Duc & la Duchesse se liguent avec le Dauphin contre Aimon.
Du Chesne Hist. des Dauphins.
Extrait des Registres de la Cham. de France.

Aimon ayant été informé de ce Traité, en fut d'autant plus irrité, qu'il donnoit atteinte à l'accord, qu'il avoit fait avec Guigues par l'entremise de la Reine. Pour soutenir ses droits il fit des préparatifs de guerre, qui allarmérent Guigues & l'obligérent d'avoir recours à Philippe de Valois. Philippe députa d'abord Guillaume Flotte & Gui de Chevrieres vers le Comte, mais sans aucun fruit. Il députa ensuite l'Archidiacre de Lyon, le Sénéchal de Beaucaire & le Juge des Appellations de Toulouse pour travailler à un accord entre le Comte & le

AN. 1330. *Contin. Nangii pag. 761.*

Dauphin. L'un & l'autre exposérent aux Députés leurs griefs & laissérent au Roi à juger de leurs prétentions mutuelles. Quelque fut la décision du Roi, les Parties ne se réconciliérent point, & se firent la guerre l'an 1333. Guigues faisant le siége du Château de la Perriere, fut blessé d'un coup de fléche, dont il mourut le 29. Août. Humbert son frere & son successeur étant absent, le Comte eut la modération de retirer ses troupes. Ils convinrent le 22. Mai de l'an 1334. d'une Trève, qui fut suivie quelques jours après d'un Traité de paix. La Duchesse de Bretagne ne fut point comprise dans ce Traité, & perdit, par attachement pour son mari, des avantages très-solides. Cependant elle n'en demeura pas-là : persuadée de la bonté de ses droits elle les céda par son Testament à Philippe d'Orléans Comte de Valois. Elle mourut au Bois de Vincennes le 29. Juin 1334. & fut inhumée à Dijon dans l'Eglise des Cordeliers, où l'on voit encore sa tombe, mise au niveau du pavé, depuis que sa figure qui étoit dessus, a été brisée par la chûte de la voute de cette Eglise. Trois ans après le Roi céda au Comte de Savoie tous les droits que son fils avoit sur sa terre en vertu du Testament de la Duchesse, pour deux mille livres de rente dûes au Comte sur le Trésor Royal, pour le Château de Vincestre près Paris & pour la terre de Château-Milli en Auxois.

Du Chesne Hist. de Bourg. p. 409. & Preu. p. 121.

AN. 1331. Mort de Gui de Bretagne. *Necrol. des Jacobins & des Cordeliers de Guingamp. Actes de Bret. to. 1. col. 112.*

Ce ne furent pas-là les seules pertes, que le Duc fit pendant le cours de ce grand différend. Gui de Bretagne son frere mourut aussi à Nigeon près de Paris le 26. Mars de l'an 1331. son corps fut apporté aux Cordeliers de Guingamp, dont il étoit regardé comme Fondateur, & y fut enterré devant le grand Autel. Il avoit épousé l'an 1318. Jeanne d'Avaugour fille unique & héritiere de Henri IV. du nom Comte de Goello & de Jeanne de Harcourt. Jeanne d'Avaugour étoit morte en 1327. & avoit été inhumée aux Cordeliers de Guingamp. Elle n'avoit laissé qu'une fille nommée aussi Jeanne, qui, après la mort de ses plus proches parens, fut mise sous la tutelle du Duc Jean III. en attendant qu'elle fût nubile.

AN. 1332. Parlement de Vannes. Prérorative des sires de Derval. *Actes de Bret. to. 1. col. 1359.*

Le Duc tint son Parlement à Vannes le 27. Novembre de l'an 1332. Il y confirma la permission, qu'il avoit donnée à Jean sire de Derval Chevalier, de porter ses Armes écartelées de Bretagne & de Derval, en reconnoissance des bons & signalés services qu'il avoit rendus à l'Etat. Une pareille concession étoit digne de la magnificence du Duc, qui sçavoit récompenser ses véritables serviteurs & donner de l'émulation à ses sujets. Mais elle n'étoit pas suffisante pour dédommager la Maison de Derval des terres, que les précédens Ducs lui avoient enlevées aux environs de la forêt du Gavre & ailleurs. Le Duc, voulant *décharger les Ames de ses prédécesseurs*, donna au sire de Derval & à ses héritiers la Châtellenie de Pontcallec & toutes ses dépendances, excepté les droits de Bris, la garde des Eglises & des chemins, le Port de Henebont & tout ce qui avoit été cédé auparavant à M. Guillaume de Baden. Pour valider cette donation & la rendre stable le Duc condamna ceux qui y donneroient atteinte à une amende de trois mille livres, dont le tiers seroit payé au Roi, un autre tiers employé à la Croisade & le reste délivré au sire de Derval. Le Roi Philippe de Valois confirma cet Acte par ses Lettres données à Orléans quatre mois après.

AN. 1333. Mort du Comte de Richemont. Le Duc lui succéde. *Genealog. Comitum Richemondiæ. Mon. Anglic. to. 2. pag. 878. Actes de Bret. to. 1. col. 113. 1370. 1392. 1413.*

Le Comte de Richemont, qui avoit passé la meilleure partie de sa vie au service de l'Angleterre, finit ses jours à Nantes le 7. Janvier de l'an 1333. & fut enterré aux Cordeliers de cette ville. Il avoit fait présent à l'Eglise Cathédrale d'une Croix d'or enrichie d'une portion considérable de la vraie Croix & de plusieurs Reliques. Le Duc se porta pour son héritier, & passa l'année suivante en Angleterre pour y recueillir sa succession. Il rendit hommage au Roi Edouard le 8. Mai entre les mains de l'Archevêque de Cantorbery, & obtint main-levée le 24. du même mois du Comté de Richemont & de tous les biens qui avoient appartenus à Jean de Bretagne son oncle. Le Comté de Richemont ne fut donc pas donné à Robert d'Artois après la mort de Jean de Bretagne, comme l'ont avancé quelques Historiens. Edouard remit au Duc tous les droits qui étoient dûs à son Echiquier sur le Comté de Richemont le 4. Mars 1338. & il fit saisir la même terre & toutes celles que le Duc possédoit en Angleterre le 16. Mai de l'an 1341.

Cette riche succession ne consola pas le Duc des pertes qu'il avoit faites, &

An. 1334.

Le Duc veut remettre son Duché au Roi. Les Bretons s'y opposent,

Contin. Nangii pag. 763.

ne le rassura point sur l'avenir. Il avoit épousé trois femmes, dont il n'avoit point eu d'enfans, & il se voyoit hors d'espérance d'en avoir. Prévoyant que sa succession causeroit de grandes guerres dans le Royaume après sa mort, il prit la résolution de s'assurer de son vivant un successeur, qui fût assez puissant pour arrêter les projets ambitieux de quelques aspirans au Duché de Bretagne. Il jetta d'abord les yeux sur Philippe de Valois, à qui il proposa l'échange du Duché de Bretagne avec celui d'Orleans, en faveur de celui qui seroit reconnu pour son véritable héritier après sa mort. Mais les Barons ayant découvert son dessein, s'y opposerent, & declarerent qu'ils vouloient avoir un Duc, comme ils en avoient eu de tout tems. Le Duc voyant leurs dispositions, convoqua un Parlement pour l'octave de la Magdelaine, afin d'examiner cette affaire. L'assemblée fut remise au 30. Juillet, & ensuite au Dimanche; mais on n'y parla de l'affaire que par occasion, & tout ce projet fut entiérement dissipé.

Projets de mariage pour la Comtesse de Penthiévre.

Actes de Bret. to. I. col. 113. 1375.

Du Chesne Hist. de Châtillon Pr. pag. 121.

Le Duc ne voulant pas, ou n'osant forcer l'inclination de ses Sujets, prit le parti d'établir sa niéce, & de lui donner un mari qui fût en état de soutenir ses droits. Il jetta d'abord les yeux sur Charles fils de Philippe Roi de Navarre & de Jeanne de France. Henri d'Avaugour ayeul de la Comtesse de Penthiévre approuva cette alliance & en signa les articles; mais il ne vêcut pas assez long tems pour en voir l'exécution. Il mourut quelques mois après en allant de Paris à Avignon pour y voir le Pape. Son corps fut d'abord déposé aux Cordeliers du Mans, d'où il fut transporté chez ceux de Guingamp. Après sa mort le Roi d'Angleterre rechercha la Comtesse de Penthiévre pour Jean Comte de Cornouaille son frere. Il donna procuration le 31. Décembre de l'an 1335. à Guillaume d'Aubeney & à Jean Couppegorge, tant pour renouveller les alliances entre l'Angleterre & la Bretagne, que pour arrêter le mariage du Comte de Cornouaille avec Jeanne fille de Gui de Bretagne. On ne sçait ce que le Duc répondit aux Ambassadeurs d'Edouard; mais son projet ne dut pas être du goût de Philippe de Valois. Le traité fait avec le Roi de Navarre fut aussi désapprouvé, tant par les parens de la Comtesse de Penthiévre, que par les Seigneurs Bretons, à cause de l'inégalité de l'âge des deux contractans & des inconvéniens qui pourroient en arriver à la Bretagne; la Comtesse avoit alors environ quinze ans, & Charles Comte d'Evreux n'en avoit que cinq. Philippe de Valois, voulant satisfaire les mécontens & pourvoir au repos de ses Etats, maria par acte du 4. Juin 1337. la Comtesse de Penthiévre avec Charles de Châtillon, dit de Blois, fils puîné de Gui Comte de Blois & de Marguerite de Valois. Pour dédommager le Roi de Navarre des frais qu'il avoit faits à la poursuite de l'héritiére de Penthiévre, il ordonna que Charles de Blois lui payeroit dix mille livres dans l'espace de dix ans, & vingt mille en deux ans, s'il parvenoit au Duché de Bretagne. Le Roi se rendit caution des articles de cette alliance & des sommes promises au Roi de Navarre.

An. 1335.

An. 1337.

Elle épouse Charles de Châtillon, dit de Blois.

Quelques Auteurs ont avancé que le Roi de Navarre renonça volontiers au Traité qu'il avoit fait avec le Duc de Bretagne pour le mariage de son fils avec la Comtesse de Penthiévre, parce qu'il ne vouloit pas que son fils portât le nom, le cri & les armes de Bretagne, comme le prétendoit le Duc: mais il n'est fait aucune mention de cette difficulté dans les lettres du Roi Philippe de Valois de l'an 1337. On y voit au contraire, que le Roi de Navarre souhaitoit ardemment l'exécution du Traité, & qu'il ne s'en désista que pour la sûreté & l'utilité du Royaume. Depuis ce moment Charles de Blois fut regardé comme héritier du Duché par plusieurs Prélats & Barons, qui n'attendirent pas la mort du Duc pour lui rendre leurs hommages. Jean de Bretagne Comte de Monfort sentit toutes les conséquences de ce mariage; mais il n'osa s'y opposer pour ne pas éclater avant le tems. Il avoit pour lui les Communautés, les villes & le peuple, qui regardoient ce mariage comme une suite de la haine, que le Duc avoit toujours eue pour la Duchesse Ioland sa belle-mere, & pour ses enfans.

An. 1338.

Commencement de la guerre entre la France & l'Angleterre.

Nangii continuator pag. 774.

Tandis que Philippe de Valois travailloit à conserver la Bretagne dans son service, les Ambassadeurs d'Angleterre se donnoient de grands mouvemens pour soulever contre lui tous les Pays-Bas. Leurs voyages fréquens à la Cour des Princes ne laisserent au Roi aucun lieu de douter des intrigues qui se for-

An. 1338.

moient contre lui. Pour n'être pas surpris il s'assura du Roi de Navarre, du Duc de Bretagne, du Comte de Bar & de ses grands Vassaux. En Allemagne il fit agir le Roi de Bohême, qui mit dans ses intérêts les Ducs de Baviere, d'Autriche & de Lorraine, les Comtes de Deux-Ponts, de Vaudemont, de Sarbruck & de Genéve; le Marquis de Montferrat & un grand nombre de Seigneurs. Il retint à son service une partie des vaisseaux & des troupes destinées pour la Terre-Sainte. Il en fit armer plusieurs dans les Ports de Normandie, & le Duc de Bretagne lui en promit quatre-vingt. Au milieu de tous ces mouvemens, que se donnoient les François & les Anglois, il n'y avoit aucun acte d'hostilité. Les Nonces du Pape & les Ambassadeurs des deux Nations continuoient leurs négociations; les deux Rois mêmes paroissoient disposés à la paix : mais la mort de Guillaume Comte de Hainault changea les affaires de face. Ce Prince étoit l'ame de la ligue, qui se formoit depuis long-tems dans les Pays-Bas en faveur de l'Angleterre. Sa mort rallentit l'ardeur des ligués, & pensa renverser tous les projets & les travaux des Ambassadeurs d'Angleterre. Edouard averti de la disposition des Flamans, s'embarqua l'an 1338. avec une armée de quarante mille hommes, & passa dans les Pays-Bas. Après avoir relevé le courage des Ligués, il envoya l'Evêque de Lincolne vers le Roi de France pour le *défier*, & cependant il forma le siége de Cambrai. La garnison de cette Place se défendit avec tant de valeur, que les assiégeans furent obligés de se retirer après avoir perdu bien du tems & beaucoup de soldats. La saison étant déja fort avancée, Edouard entra en Picardie pour y faire le dégât, & pour engager les François dans une bataille.

An. 1339.

Armée de Philippe de Valois & de ses Alliés.

Continuat. Nangii pag. 776. Froissart.

Philippe de Valois ayant appris à Compiegne la marche des ennemis, s'avança jusqu'à Saint-Quentin, où étoit le rendez-vous de ses troupes. Il passa la Somme & alla camper entre Burenfosse & la Flamenguerie dans la même plaine que les Anglois occupoient en partie. Froissart assure, que de mémoire d'hommes on n'avoit vû une si belle assemblée de Seigneurs. Elle étoit composée des Rois de France, de Bohême, de Navarre & d'Ecosse, des Ducs de Normandie, de Bretagne, de Bourbon, de Lorraine & d'Athènes, de vingt-six Comtes, de plus de quatre mille Chevaliers & de soixante mille hommes des Communes du Royaume. Malgré cette supériorité, les deux armées se séparerent sans rien faire. Les uns disent qu'Edouard sentant sa foiblesse, fit d'abord bonne contenance, & qu'ensuite il décampa secrétement. D'autres assurent qu'il envoya un Herault vers Philippe pour lui offrir la bataille; mais que Philippe ne voulut pas l'accepter, parce que Robert Roi de Naples lui avoit mandé, qu'il perdroit la bataille, s'il la livroit ce jour-là. Robert avoit beaucoup cultivé l'Astrologie, & avoit la réputation de lire dans les astres les événemens futurs. Mais il paroît plus vraisemblable, que Philippe ne voulut pas s'engager dans une bataille, dont la perte exposoit son Royaume, & dont le gain ne lui produiroit aucun avantage, parce que le Roi d'Angleterre avoit une retraite assurée dans les Pays-Bas.

Chron. Briocense. Procès verbal pour la Canonisation de Charles de Blois. Actes de Bret. to. 1. col. 1397.

Différend pour la monnoie de Bretagne.

Traité de la Cour des Monnoies par Constans.

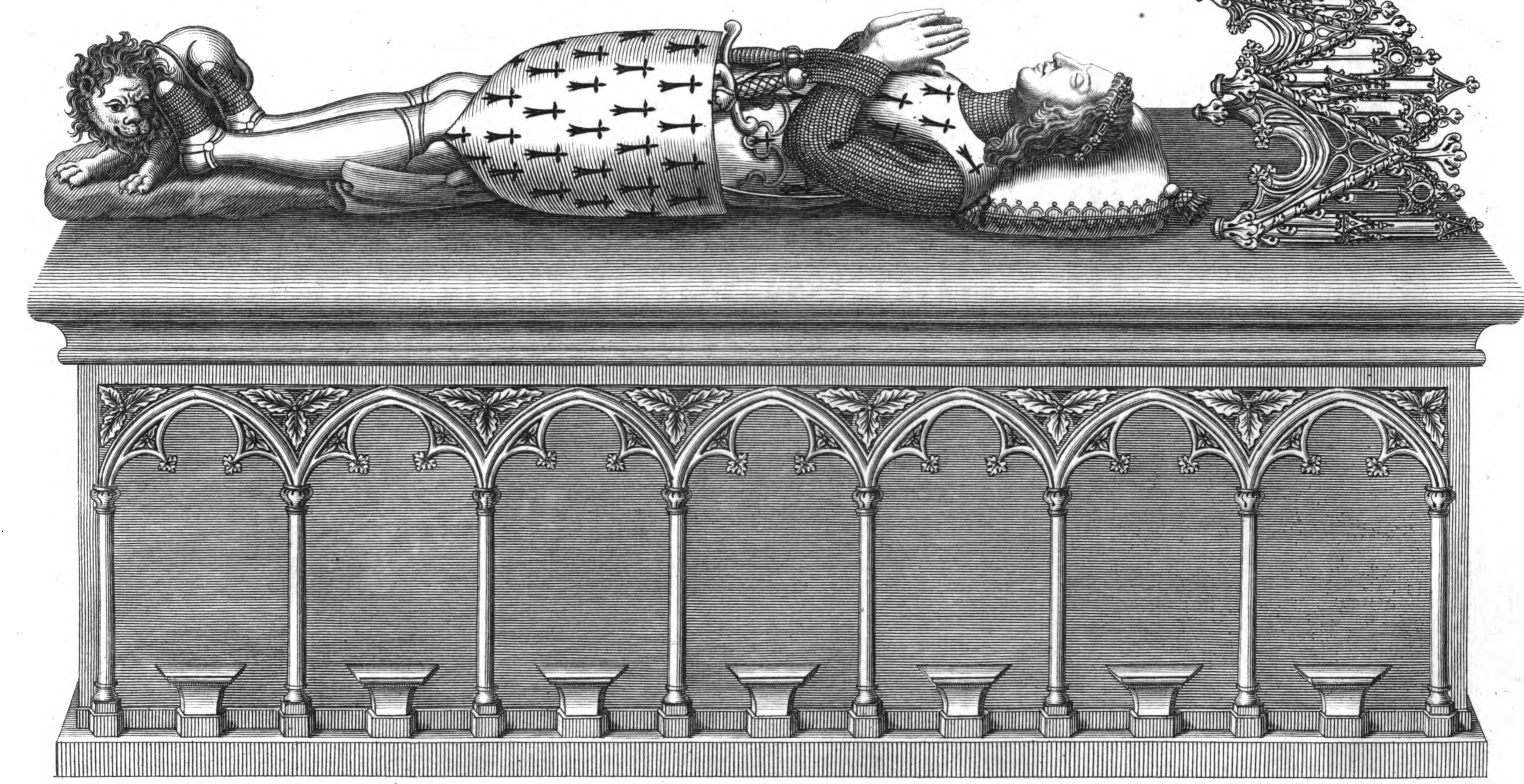
La mauvaise saison sépara les deux armées & obligea un chacun à se retirer chez soi. Le Duc de Bretagne retourna dans ses Etats avec environ huit mille hommes qu'il avoit conduits en Flandres. Nonobstant les services qu'il rendoit à la France les Officiers de la Monnoie du Roi firent saisir les coins qu'il avoit à Limoges & à Nantes, sous prétexte que ses monnoies étoient si semblables à celles du Roi, qu'on les confondoit. Mais si cette monnoie étoit la même que celle qui se trouve encore dans les cabinets des curieux, on peut dire que la démarche des Commissaires du Roi n'avoit d'autre fondement, que la bévûe des Monetaires du Roi, qui prenoient les ermines pour les fleurs de lis : car du reste l'écu de Bretagne étoit couché, couvert d'un casque & surmonté d'une rencontre de bœuf, ayant un lionceau entre les deux cornes. Tous ces caractères distinguent si bien la monnoie de Bretagne d'avec celle de France, qu'il faut être ignorant ou de mauvaise foi pour s'y méprendre.

An. 1340.

L'armée navale de France & de Bretagne est défaite à l'Ecluse.

Le Roi d'Angleterre étoit aussi retourné dans ses Etats pour y faire de nouveaux préparatifs de guerre & pour engager son Parlement à le seconder efficacement. Philippe de Valois se proposa de son côté d'empêcher le Roi d'Angleterre de repasser en Flandres. Dans cette vûe il assembla un nombre considérable de vaisseaux, sur lesquels il fit embarquer près de quarante mille Picards,

Jean III. Duc de Bretagne.



Cy Gist Iehan jadis Duc de Bretagne Vicomte de Limoges, qui deceda a Caen en Normandie l'an M. CCC. XLI. le dernier jour d'avril.

Designé par F. Iean Chaperon

N. Pitau Sculp.

AN. 1340.

Chron. de Flandres pag. 152. Froiſſard vol. 1. 51. Continuat. Nangii pag. 779.

Normands, Bretons & Genois. Les François avoient pour Amiraux Hue Keret ou Queret & Nicolas Buchet ; les Génois avoient un Amiral Italien nommé Barbevaire. Ils délibérerent s'ils iroient au devant de la flotte Angloiſe, ou s'ils l'attendroient à l'Ecluſe où elle devoit aborder : ce dernier parti fut ſuivi dans la crainte qu'on ne la rencontrât pas en mer. Le Roi d'Angleterre, qui ſçavoit qu'on l'attendoit, ne changea rien dans ſon premier projet. Il marcha en ordre de bataille vers l'Ecluſe, où il joignit la flotte de France le 23. jour de Juin. La partie parut d'abord aſſez égale, & la victoire fut long-tems balancée. Mais les François s'apperçurent enfin de la faute qu'ils avoient faite, en prenant leur poſte ſi près des côtes de Flandres. Pendant qu'ils ſe battoient, les Flamans firent ſortir de leurs ports tous les vaiſſeaux qui étoient en état de ſervir, & vinrent ſe joindre aux Anglois. Ce renfort déconcerta les François ; la plupart de leurs vaiſſeaux furent enlevés, & ceux qui purent ſe débarraſſer, gagnerent à force de voile les ports de France. On attribua la perte de cette bataille à la mauvaiſe intelligence, qui regnoit entre les Amiraux François, dont l'un fut tué & l'autre fut fait priſonnier de guerre.

Après cette victoire le Roi d'Angleterre entra triomphant dans l'Ecluſe, & y débarqua ſes ſoldats victorieux. Il commença ſes expéditions par le ſiege de Tournai, qu'il inveſtit avec une armée de plus de cent mille hommes. Philippe de Valois ayant appris la défaite de ſon armée navale, quitta le Cambreſis, & s'approcha d'Arras, d'où il envoya les Comtes d'Eu, de Guines, de Foix & de Narbonne, Aimar de Poitiers & quelques autres Seigneurs au ſecours de Tournai. Il écrivit auſſi à tous ſes alliés pour les prier de venir promptement à ſon ſecours, & il fit ſommer ſes vaſſaux de ſe rendre auprès de lui. Les Rois de Bohême, de Navarre & d'Ecoſſe, les Ducs de Bretagne, de Bourgogne, de Lorraine & de Bourbon, les Comtes de Savoie, de Genève, de Montbelliart, de Bar, de Flandre, de Forez, d'Alençon & de Blois le vinrent joindre avec de bonnes troupes. Il y avoit deux mois & demi, que le ſiége étoit commencé ; le Roi ſçachant que les aſſiégés étoient fort preſſés, paſſa le pont de Bouvines, & alla camper à deux lieues des ennemis. On ſe diſpoſa de part & d'autre à une action : mais les affaires changerent bientôt de face. Jeanne de Valois ſœur du Roi, mere du Comte de Hainaut & belle-mere du Roi Edouard négocia une trève d'un an entre les deux partis, & les fit convenir d'une conférence à Arras en préſence des Légats du Pape. La Bretagne, la Guienne & l'Ecoſſe furent compriſes expreſſément dans cette trève.

Le Duc de Bretagne retourne en Flandres.

Froiſſart vol. 1. 72.

Les choſes ainſi réglées, le ſiége de Tournai fut levé & l'armée des Alliés ſe ſépara. Philippe de Valois congédia auſſi ſes troupes, & retourna à Paris. Le Duc de Bretagne parut avec tant de magnificence dans cette guerre, que le Comte de Monfort n'a pas fait difficulté de dire depuis, que le Duché de Bretagne étoit une des plus riches pierreries de la Couronne de France. Ce Prince, après la concluſion de la trève, reprit le chemin de ſes Etats ; mais il fut attaqué à Caen d'une maladie, qui l'empêcha de paſſer outre. Il mourut dans cette ville le 30. Avril de l'an 1341. & ſon corps fut tranſporté aux Carmes de Ploermel. Ce Prince étoit né avec toutes les bonnes qualités, qui rendent un homme aimable ; auſſi fut-il extrêmement regretté de tous ſes ſujets & de toute la Maiſon Royale. Sa bonté naturelle, ſon attention à rendre la juſtice & la douceur de ſon gouvernement lui ont fait donner le ſurnom de Bon. On met au nombre de ſes œuvres de piété la Chapelle qu'il fit bâtir hors des murs de Nantes, en l'honneur des ſaints Martyrs Donatien & Rogatien, & qui fut donnée depuis aux Chartreux. Si on peut reprocher quelque choſe au Duc Jean III. c'eſt ſon averſion pour la Ducheſſe Ioland de Dreux & pour ſes enfans. De trois femmes qu'il épouſa ſucceſſivement il ne laiſſa aucun enfant. Mais il avoit un fils naturel, nommé Jean, à qui il donna l'an 1334. la Seigneurie de Roſporden en la place de celle de Tronchateau, qu'il lui avoit aſſigné d'abord pour ſa ſubſiſtance.

AN. 1341.

Mort du Duc Jean III.

Froiſſart vol. 1. 81.

Actes de Bret. to. 1. col. 1368. 1398. 1412.

Il avoit fait ſon teſtament un an avant ſa mort, & l'avoit adreſſé au Vicomte de Rohan pour le prier d'y mettre ſon ſceau : mais cette piece importante n'eſt pas venue juſqu'à nous. Il fit depuis un Codicile, dans lequel il met au nombre de ſes Exécuteurs Teſtamentaires Robert de Saint Pere & Maître Eu-

AN. 1341.
Ibidem. col. 1415.

don de Rougé Scolastique de Nantes, sans rien dire de sa succession. Jean de Monfort soutient dans ses Ecrits, que le Duc Jean III. étant au lit de la mort, le déclara son héritier universel au Duché de Bretagne, & que les partisans de Charles de Blois ayant fait quelques remontrances au Duc sur la déclaration qu'il venoit de faire, il leur avoit répondu : *Par Dieu, qu'on me laisse en paix, je ne veuil charger mon ame.* Charles de Blois repliquant aux écrits du Comte de Monfort, dit que le Duc n'avoit tenu ce discours qu'à ceux qui lui parloient en faveur du Comte. Mais Charles de Louviers, qui vivoit alors, assure dans son Dialogue intitulé, *le Songe du Verger*, que le Duc Jean III. se voyant sans enfans, avoit déclaré Jean de Monfort son héritier universel, & que dans son testament il l'avoit nommé son successeur au Duché. Pour bien juger de la vérité de ce fait, il faudroit avoir le testament, qui a été supprimé ou qui est perdu. Nous sommes très-éloignés d'accuser Charles de Blois d'avoir avancé une fausseté ; la conduite qu'il a tenue dans ce différend, marque un cœur droit & sincere : mais ses partisans peuvent lui en avoir imposé : car on verra dans la suite de cette Histoire, qu'il a plus agi par des impressions étrangeres, que par ses propres mouvemens.

JEAN DE MONFORT & CHARLES DE BLOIS.

Jean de Monfort est reconnu Duc par les habitans de Nantes.
Froissart. vol. 1. 81.

Ce qui paroît constant, c'est que les deux aspirans au Duché n'étoient point à Caen, lorsque le Duc y mourut, & ils n'ont pû par conséquent recueillir ses dernieres paroles. Le Comte de Monfort étoit alors en Bretagne. Dès qu'il eut appris la mort de son frere, il se rendit à Nantes, où il fut reconnu Duc de Bretagne par les habitans de cette ville. Les Evêques & les Barons s'assemblerent en même-tems pour délibérer sur la succession au Duché. Sept Prélats se déclarerent pour le Comte de Monfort ; les deux autres conclurent, avec la meilleure partie des Barons, que l'affaire demandoit une mûre délibération. Il étoit de l'intérêt du Comte d'attendre, sans rien faire, les délibérations d'une plus nombreuse assemblée. Il la convoqua suivant l'avis de ses amis ; mais en attendant que les Prélats, les Barons & les Députés des bonnes villes se rendissent à Nantes, il alla à Limoges, où étoient les trésors du feu Duc. Il s'en empara comme d'un bien qu'il prétendoit lui appartenir, quoiqu'il ne fût pas fils de Marie de Limoges, & les habitans ne s'y opposerent pas.

Il s'empare de Limoges & des trésors de son frere.

Partisans du Comte de Monfort.
Nangii Continuat. Tit. du Roi Layette Bretagne nn. 40.

De retour en Bretagne il trouva une grande division dans l'assemblée, qu'il avoit convoquée. La meilleure partie des Barons se déclara pour Charles de Blois dans la crainte d'encourir l'indignation du Roi de France : les autres embrasserent le parti du Comte de Monfort ; de ce nombre furent les Seigneurs de Leon, de Nevet, du Pont-l'Abbé, du Chastel, de Kerlouenan & quelques autres dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous. Les habitans de S. Malo suivirent l'exemple, que leur avoient donné d'abord les Nantois. Quelque foible que parut ce parti, il ne tarda pas à se fortifier. Le Comte employa les trésors, qu'il avoit apportés de Limoges, à lever des troupes & à gagner ceux qui n'étoient pas indifférens pour l'argent. Et comme il payoit libéralement, il eut bientôt une armée assez puissante pour tenter la conquête de toute la Bretagne.

Siéges de Châteauceau & de Brest.
Chron. de Flandres. Froissart vol. 1. pag. 82.

Il la commença par Châteauceaux, dont la garnison fit peu de résistance. Maître des bords de la Loire il crut devoir s'assurer du Château de Brest, avant que Charles de Blois y envoyât du secours par mer. Gautier de Clisson commandoit dans cette place ; c'étoit un Chevalier de beaucoup de mérite, & d'une naissance si distinguée, que Froissart le met au nombre des plus hauts Barons de Bretagne. Aussi-tôt que le Comte fut devant Brest, il fit sommer Clisson de lui remettre la place, comme au légitime Duc de Bretagne. Clisson répondit, qu'il n'en feroit rien, à moins qu'il n'eût des ordres du Seigneur à qui elle appartenoit de droit. Sur cette réponse le Comte se retira & se disposa à l'attaquer. Le lendemain, après avoir entendu la Messe, il fit armer ses gens & leur commanda de monter à l'assaut du Château. Clisson, qui les attendoit, avoit distribué ses troupes dans les endroits, qui pouvoient être attaqués & s'étoit disposé à une vigoureuse résistance. Aussi-tôt que l'attaque fut commencée, il sortit du Château à la tête de quarante hommes, & tua un grand nombre de soldats ennemis. L'armée du Comte, animée par ses discours & encore plus par son exemple, gagna du terrein sur Clisson, & le repoussa jusqu'à la principale porte du Château. Clisson soutint avec courage un combat si inégal, & mit à couvert une partie de ses gens. Les assiégés crai-

gnant pour la place, abattirent la herse, & enfermerent leur Capitaine dehors. Ayant reconnu leur faute ils lancerent de dessus leurs murs de grosses pierres contre les ennemis, & les obligerent de s'éloigner. Alors ils levérent la herse & firent rentrer Clisson, qui malgré ses blessures se défendoit encore avec quelques-uns de ses gens, & il étoit résolu de périr plutôt que de se rendre. Le lendemain le Comte fit dresser ses machines, afin de battre le Château & d'y faire une brêche. Il apprit le jour suivant, que le brave Clisson étoit mort de ses blessures, & que les assiégés étoient dans la consternation. Pour profiter de cette conjoncture il fit avancer ses machines & jetter des ponts sur les fossés, afin de parvenir au pied du mur. Les assiégés se défendirent jusqu'à midi en jettant beaucoup de pierre, de feux & de chaux sur les travailleurs. Le Comte les fit sommer de se rendre, avant qu'il les pressât plus vivement. Ils demanderent du tems pour délibérer; le Comte le leur accorda, & fit cesser l'attaque. Le résultat de leur délibération fut qu'ils se rendroient vie & bagues sauves. C'est à cette condition, que le Comte fut introduit dans la place, & qu'il reçut le serment de fidélité des vassaux de la Châtellenie de Brest. Il mit une forte garnison dans le Château, dont il donna la garde à un Chevalier, en qui il avoit beaucoup de confiance.

An. 1342.

Siége de Rennes. *Froissart vol. 1. p. 83.*

Après la reddition de Brest le Comte tint un Conseil de guerre, dans lequel il fut arrêté qu'on feroit le siége de Rennes. Sans perdre de tems le Comte se mit en marche, & se fit rendre hommage par les villes qui se trouverent sur sa route. Il obligea même tous ceux qui portoient les armes, à le suivre, sans examiner quelles étoient leurs inclinations. Aussitôt qu'il fut arrivé à Rennes, il fit tirer une ligne de circonvallation autour de la ville, & distribua des quartiers à ses troupes. La place avoit pour Commandant Henri de Spinefort, homme fort aimé du peuple & très-connu par sa valeur. Comme tout le païs étoit en paix, il ne s'étoit point attendu à un siége, & il n'avoit fait aucunes provisions. Cependant il prit la résolution de se bien défendre, & de ne se rendre qu'à la derniere extrêmité: mais le siége fut bientôt terminé par un événement, auquel il ne s'étoit point attendu. Dès la premiere sortie qu'il fit sur les ennemis, il fut fait prisonnier & conduit au Comte de Monfort. Ce Prince sçachant combien Spinefort étoit aimé de son peuple, le fit conduire sur le bord du fossé de la ville, & lui ordonna de dire aux assiégés, que s'ils ne se rendoient promptement, il seroit pendu devant leur porte. Cet expédient réussit au-delà de ce que le Comte s'en étoit promis. Il y avoit si peu de vivres dans la ville, que la meilleure partie des habitans conclut à la paix tant pour sauver la vie à Spinefort, que pour n'être pas exposé à une disette certaine. Les plus riches Bourgeois, au nombre de plus de deux mille ne furent pas de cet avis & se retirerent à l'écart. Le peuple jetta les hauts cris contre eux & des injures, on en vint aux coups. La partie n'étant pas égale, les uns furent tués, & les autres demanderent grace. Le combat cessa & les portes de la ville furent ouvertes au Comte. Tous les habitans lui rendirent hommage & le reconnurent pour leur Duc. Spinefort fit la même démarche & fut admis dans le Conseil du Comte. Pour prévenir les suites de la division qui étoit survenue entre les Bourgeois & le peuple, le Comte les réconcilia ensemble, & leur nomma des Officiers de Justice & de Police.

Prise de Hennebont. *Froissart vol. 1. p. 84.*

Les choses ainsi réglées, le Comte prit la toute de Hennebont, qu'il avoit d'abord laissée à l'écart pour ne pas manquer une place aussi importante que l'étoit Brest. Henri de Spinefort, craignant pour son frere Olivier, qui commandoit dans Hennebont, promit au Comte de lui livrer cette place sans coup férir, s'il vouloit lui donner cinq cents hommes d'armes, & lui jurer *sur la foi de son corps*, qu'il ne feroit aucun mal à son frere. Le Comte le lui promit & lui accorda le nombre d'hommes, qu'il avoit demandé. Avec cette escorte Henri s'approcha de Hennebont & arbora la banniere de Bretagne. Son frere ayant sçu son arrivée, lui fit ouvrir les portes, dans la persuasion qu'il venoit à son secours. Aussitôt que les troupes furent entrées dans la ville, Henri joignit son frere & le saisit en lui disant: *Olivier, vous êtes mon prisonnier*. Olivier lui reprocha son action, & lui dit tout ce que la colere lui suggéra dans ce moment. Henri lui représenta, que la meilleure partie des Bretons reconnoissoient le Comte pour leur Duc; qu'il valoit mieux se rendre de bonne grace, que d'y être contraint par force; & que le Comte n'oublieroit jamais un service aussi signalé que le seroit celui-là. Olivier vaincu

par les remontrances de son frere, livra Hennebont au Comte qui y mit une bonne garnison pour la garde du Château & du port. Sans perdre de tems il se présenta devant Vannes, dont les habitans lui ouvrirent les portes & le reconnurent pour Duc de Bretagne.

An. 1341. Vannes se rend au Comte de Monfort.

Vains efforts du Comte contre la Roche-Periou.

Après avoir séjourné trois jours à Vannes, le Comte alla mettre le siége devant le Château de la Roche-Periou. Cette Place avoit pour Capitaine Olivier de Clisson, que Froissart qualifie cousin du sire de Clisson, mais qui paroît avoir été le véritable Seigneur de Clisson. Le Comte de Monfort passa dix jours devant ce Château sans pouvoir le prendre, ni gagner le Capitaine, qui fut toujours insensible à ses menaces & à ses promesses. Voyant que cette place étoit de peu de conséquence, il préféra l'avantage de faire des conquêtes plus faciles à la honte de manquer celle-ci. Il leva donc le siége de la Roche-Periou pour former celui d'Aurai. Geoffroi de Malestroit & Yves de Tresiguidi défendoient cette derniere place, à laquelle le Comte fit donner inutilement deux assauts. Pour n'être pas obligé de lever encore ce siége, le Comte accorda une trève aux assiégés, & leur proposa une conférence, qu'ils accepterent. Hervé de Leon, chargé de la négociation, gagna les deux Capitaines, & les détermina à reconnoître le Comte pour leur Souverain. Le Comte reçut leur serment de fidélité, & leur laissa la garde d'une place, qu'ils avoient si bien défendue. Il retourna ensuite en Basse-Bretagne, où il assiégea le Château de Goy-la-Forest. Ce Château étoit dans la Paroisse de la Forest près de Landernau, & appartenoit à Hervé de Leon qui suivoit le parti du Comte de Monfort. Le Capitaine qui y commandoit, étoit un ancien Chevalier, qui avoit beaucoup voyagé dans les païs étrangers avec Hervé de Leon & qui lui étoit très attaché. Dès qu'il vit son Seigneur en la compagnie du Comte, il ne balança pas à leur ouvrir ses portes. Le Comte reçut son hommage, & lui laissa le commandement de la place. De Goy le-Comte se rendit à Carhaix, où l'Evêque de Quimper s'étoit renfermé. C'étoit Alain le Gal, qui étoit vraisemblablement dans le cours de ses visites; Froissart ajoute qu'il étoit oncle de Hervé de Leon : mais il ne nous apprend point d'où venoit cette parenté. Quoiqu'il en soit, le Prélat reconnut le Comte de Monfort pour Duc de Bretagne jusqu'à ce qu'il en vint un autre, qui eût meilleur droit au Duché & en donnât de bonnes preuves.

Siége d'Aurai.

Soumission de Goy-la-Forêt & de Carhaix.

Le Comte passe en Angleterre, pour y demander du secours.

Froissart vol. 1. p. 85.

Après s'être rendu maître de la plus grande partie de la Bretagne, le Comte de Monfort passa en Angleterre pour y chercher un appui, qu'il désespéroit de trouver en France. Il fut très-bien reçu du Roi Edouard, qui disputoit encore la Couronne de France à Philippe de Valois, & qui fut ravi de trouver une entrée dans le Royaume, plus commode que celle de Flandres. Robert d'Artois ne fut pas moins charmé de trouver un nouvel instrument de sa haine contre le Roi de France. Il fit offre de service au Comte & il l'appuya de tout son crédit dans le Conseil. Monfort y exposa en présence du Roi ses droits sur le Duché de Bretagne, les conquêtes qu'il y avoit déja faites & ce qu'il avoit à craindre du côté de la France. Edouard qui n'avoit point de passion plus violente, que celle d'abattre la puissance de la Monarchie Françoise, promit à Monfort de le secourir de toutes les forces d'Angleterre, lui fit de très-beaux présens & le renvoya fort satisfait. Froissart de qui nous avons tiré ce récit, ajoute que le Comte de Monfort fit hommage au Roi d'Angleterre du Duché de Bretagne; mais l'acte que nous a donné Rymer sur cette matiére, fut passé dans une autre circonstance, dont nous parlerons ailleurs. Monfort se rembarqua & arriva heureusement au port de Gredo, dont il étoit parti. Il se rendit ensuite à Nantes auprès de la Comtesse son épouse, qui approuva tout ce qu'il venoit de faire.

* *Forte* Rosco.

Il revient à Nantes où il est ajourné à la Cour des Pairs.

Froissart vol. 1. p. 86.

Cependant Charles de Blois, informé de ce qui se passoit en Bretagne, alla trouver le Roi Philippe & lui représenta, que le Comte de Monfort lui enlevoit injustement son héritage. Le Roi assembla les Pairs du Royaume pour les consulter sur ce qu'il devoit faire dans cette conjoncture. Il fut arrêté que l'on ajourneroit le Comte de Monfort pour répondre à la Cour de sa conduite. Les Envoyés du Roi se rendirent à Nantes, où ils trouverent le Comte, & lui signifierent leurs ordres. Le Comte étoit alors occupé d'une grande fête, à laquelle il admit les Envoyés du Roi. Après les avoir bien regalés, il leur déclara, qu'il étoit très-soumis aux ordres du Roi, & qu'il iroit dans peu à Paris. Il y alla en effet accompagné de

quatre

quatre cents Gentilhommes, avec lesquels il se logea dans la rue de la Harpe. Le lendemain sur les neuf heures il se rendit au Palais, monté sur un grand coursier & magnifiquement vêtu. Le Roi l'attendoit avec les Pairs de France, les principaux Barons & Charles de Blois. Les Barons firent beaucoup d'accueil au Comte de Monfort, qu'ils avoient toujours estimé. Le Comte ayant fait la révérence au Roi, lui dit, qu'il s'étoit rendu à ses ordres. Le Roi lui répondit, qu'il lui sçavoit bon gré de sa venue; mais qu'il étoit surpris des entreprises, qu'il avoit faites en Bretagne, & très-offensé de l'hommage qu'il avoit fait au Roi d'Angleterre, ennemi juré de la France.

AN. 1341.
Le Comte va à Paris.
Chron. de Bretagne fol. 107. verso. Guil. de S. André Chron. de Flandres.

Le Comte ne put disconvenir du voyage d'Angleterre: mais il nia qu'il eût fait l'hommage, qu'on lui reprochoit. Il tâcha de se justifier sur l'article des places, dont il s'étoit emparé, en disant, qu'il ne connoissoit aucun héritier plus proche que lui, & qu'il abandonneroit volontiers tous ses droits, s'il se présentoit quelqu'un qui en eût de plus solides. Le Roi parut content de sa réponse; mais il lui commanda, sur peine de perdre tout ce qu'il tenoit de lui, de ne point sortir de Paris avant quinze jours. Le Comte le lui promit, & se retira à son Hôtel pour dîner. Mais ayant été averti de bonne part, que le Roi vouloit le faire arrêter, & que les Pairs ne lui seroient pas favorables, il chargea quelques personnes de soutenir ses droits, & sortit sécrétement de Paris le jour même ou le lendemain. Il retourna à Nantes, auprès de la Comtesse son épouse, à qui il raconta tout ce qui lui étoit arrivé. Comme la guerre paroissoit inévitable, le Comte visita ses places, en renforça les garnisons & y mit des Capitaines affidés, avec les provisions nécessaires pour se bien défendre.

Arrêt de Conflans.
Actes de Bret. to. 1. col. 1421.

Le Roi fut fort chagrin de la fuite du Comte, dont il prévit toutes les suites. Cependant on n'en fit aucune mention dans l'Arrêt rendu contre lui à Conflans, ni des autres forfaitures, dont il étoit coupable: mais seulement des raisons alléguées de part & d'autre, afin que ce jugement parût plus équitable. Le Comte fit représenter au Roi & à ses Pairs qu'il étoit frere du Duc Jean III. mort vers la fête de Pâques dernier sans enfans, son plus proche parent, & par conséquent son légitime héritier; que la Comtesse de Penthiévre, femme de Charles de Blois, n'étant que la niece du feu Duc, étoit plus éloignée que lui d'un dégré; que la Bretagne ayant été érigée en Duché-Pairie par Philippe le Bel, elle avoit été soumise à la coutume générale du Royaume, dont elle étoit devenue Pairie; que suivant cette coutume les Duchés, les Comtés & les Baronies ne pouvoient écheoir aux filles, tant qu'il y avoit des mâles; que suivant la même coutume la mort saisissant le vif le plus prochain, il devoit être réputé par la mort de son frere saisi du Duché & de toutes ses dépendances; & que le feu Duc son frere l'avoit déclaré son héritier. C'est par ces raisons & par plusieurs autorités tirées du droit divin, naturel, moral, civil & canonique, qu'il demandoit à être reçu du Roi à foi & hommage pour le Duché de Bretagne.

Charles de Blois appuya son droit sur la coutume de Bretagne & sur la pratique constante de cette Province, lorsqu'il étoit question d'une succession noble. Il exposa donc dans ses écrits, que l'aîné succédoit seul dans tous les fiefs; en faisoit foi & hommage au Seigneur suserain, & donnoit à ses puînés des apanages suffisans pour l'entretien de leur Etat; que si l'aîné mouroit sans enfans, les droits d'aînesse étoient dévolus au second frere; que les enfans des aînés & des seconds freres, soit mâles, soit femelles, représentoient leurs peres, & jouissoient de tous leurs droits, en excluant leurs oncles dans les successions directes & collatérales; que cette pratique avoit lieu non-seulement en Bretagne, mais encore dans l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berry & autres Provinces; que suivant la même coutume de Bretagne, conforme en cela aux coutumes de France, les filles succedoient aux Duchés, Pairies, Comtés & Baronies, ce qu'il prouvoit par les exemples, que l'on avoit vûs dans les Comtés d'Artois, de Champagne, de Toulouse & de Bretagne même, où Alix fille unique de la Duchesse Constance avoit porté le Duché à Pierre Mauclerc son mari; que si Gui de Bretagne frere puîné du feu Duc & aîné du Comte de Montfort, étoit encore vivant, on ne lui disputeroit pas le Duché; & par conséquent que la Comtesse de Penthiévre fille unique de Gui, représentant son pere, devoit succéder, & être saisie du Duché suivant la loi commune, *le mort saisit le vif.* Il ajouta plusieurs autres raisons & conclut à ce

AN. 1341.

qu'il fut admis à foi & hommage pour le Duché de Bretagne.

Le Comte de Monfort repliqua, que la coutume de Bretagne pour la représentation ne regardoit, que les biens des sujets & non le Duché même; que la Bretagne étoit mouvante de la Couronne de France & ressortissoit en la Cour du Parlement de Paris; & que les membres de la Couronne devoient suivre à cet égard la coutume la plus reçue en France. Charles de Blois lui répondit, que la coutume de Bretagne nouvellement redigée par écrit ne contenoit, que ce qui avoit été observé de tout tems tant pour le Duché, que pour ses membres, & que les coutumes particulieres des Provinces régloient aussi bien la succession du Seigneur, que celle de ses sujets.

Motifs de Charles de Blois. *D'Argentré Hist. de Bret. pag. 350.*

Après cette plaidoyrie la Cour ordonna aux Parties de mettre leurs raisons par écrit. Elles le firent, & citerent tout ce qui pouvoit appuyer leurs prétentions. Pour faire voir que la représentation avoit lieu en Bretagne, Charles de Blois allégua plusieurs exemples, entr'autres celui de Rolland de Dinan Seigneur de Montafiland, qui avoit succedé à Rolland son ayeul & à Dame Anne de Leon son ayeule, en excluant Jean de Dinan son oncle; celui de Rolland fils de Prigent Vicomte de Coetmen, qui succéda à Pierre de Coetmen son oncle paternel à l'exclusion de Jean de Coetmen frere de Pierre; & celui de la Comtesse de Penthiévre sa femme, qui avoit succédé à Henri d'Avaugour Comte de Goello son ayeul maternel, en excluant ses tantes Marguerite & Isabeau d'Avaugour. Il établit aussi la représentation dans les Provinces limitrophes de la Bretagne par ce qui avoit été observé dans les maisons de Laval, de Craon, de Beaumont & d'Harcourt. Le Comte de Monfort insistant sur la différence des grands fiefs, dont il sembloit exclure les femmes, Charles de Blois lui opposa l'exemple de la Comtesse d'Artois, qui avoit pris séance au Parlement comme Pair de France, & ce qui étoit arrivé dans les Comtés de Champagne, de Monfort, de Bologne & de Joigni. Pour détruire ce que le Comte de Monfort avoit avancé touchant la coutume de Bretagne, qui n'obligeoit que les sujets & non le chef, Charles de Blois rapporta l'exemple de la Dame de Mayenne, qui avoit payé le droit de rachat, quoiqu'elle prétendît, pour s'en exempter, que le chef ne devoit pas être conduit par la coutume, mais seulement les sujets; celui de Jeanne d'Avaugour Comtesse de Penthiévre, qui avoit succédé à son pere dans la Baronie d'Avaugour, à l'exclusion de Jean & Guillaume d'Avaugour ses oncles; & celui de Pierre de Bretagne frere d'Artur II. qui n'eut qu'un partage à vie sur le Duché suivant la disposition de la coutume.

Sur ce que Jean de Monfort faisoit valoir la qualité de fief mouvant de la Couronne de France pour prouver que la Bretagne devoit être gouvernée suivant la coutume générale du Royaume, Charles de Blois fit remarquer, qu'il n'y avoit pas long tems, que la Bretagne étoit devenue un fief de la Couronne, & que si les Ducs s'y étoient soumis, ils avoient réservé leurs coutumes, priviléges & libertés; enfin qu'il n'y avoit point de coutume générale pour tout le Royaume, mais que chaque Province avoit ses coutumes particulieres. Il dit encore pour appuyer ses droits, que le Duc Jean III. avoit écrit au Roi de France, qu'il ne consentiroit jamais que Charles fils de Philippe Roi de Navarre épousât sa niece, à moins que Charles ne s'engageât à porter les hermines; que lui, Charles de Blois, s'étoit obligé par serment de garder les coutumes du païs, de prendre les armes de Bretagne, & de ne jamais aliéner le Duché, & que depuis la mort du Duc la meilleure partie des Prélats & des Barons s'étoit déclarée pour lui.

Si les réponses & les défenses de Charles de Blois paroissoient plausibles, celles du Comte de Monfort n'étoient pas sans apparence de droit. S'il prétendoit que les Fiefs & les Pairies mouvantes immédiatement de la Couronne devoient être jugées suivant la coutume particuliere de Paris, qui les ajuge au plus proche héritier, il avoit pour lui l'exemple du Duché de Bourgogne, auquel Robert II. du nom succéda, à l'exclusion de Ioland fille de Eudes son frere aîné, par Arrêt rendu en la Cour des Pairs vers l'an 1277. quoique la représentation eût lieu en Bourgogne. Le jugement rendu par la même Cour contre Ioland de Dreux Duchesse douairiere de Bretagne n'étoit pas moins favorable au Comte de Monfort. Ioland ayant voulu garantir, suivant la coutume de Monfort, l'hommage de Monfort l'Amauri pour la Comtesse de Rouci sa sœur, fut condamnée à ne rendre hommage que pour elle seule. Ces deux Arrêts prouvoient évidemment, que lorsqu'il étoit question d'a-

juger les grands Fiefs, les Pairs ne suivoient pas toujours la coutume du lieu, mais quelquefois celle du Seigneur, dont les fiefs relevoient, c'est-à-dire, celle de Paris, qui n'admettoit pas la représentation. AN. 1341.

Le Comte prouvoit aussi par plusieurs usages observés dans la Maison des Ducs, que la Coutume n'étoit pas pour les Seigneurs, mais pour leurs Sujets. Par exemple, suivant la Coutume, les puînés des Sujets ne faisoient point hommage de ce qui leur étoit donné en partage, les puînés des Ducs le faisoient : les Sujets payoient le rachat, les puînés des Ducs n'en payoient point : les veuves des Sujets faisoient serment de fidélité pour leur douaire, les Duchesses n'en faisoient point pour le leur : les femmes des Sujets avoient pour douaire le tiers des biens de leurs maris, les Duchesses n'avoient que ce qu'il plaisoit aux Ducs de leur assigner. Si Charles de Blois faisoit fond sur son contrat de mariage avec la Comtesse de Penthiévre, le Comte de Monfort répondoit qu'il avoit été fait en l'absence du Duc, & que ses dernieres volontés annulloient tout ce qui avoit été fait auparavant à son préjudice. Enfin, si Charles de Blois se glorifioit d'avoir pour lui la meilleure partie des Prélats & des Barons, le Comte de Monfort avoit de son côté toutes les Communautés, les villes & les Chapitres de Bretagne. Telle est la substance de l'écrit du Comte de Monfort. Son Avocat y employe beaucoup d'autorités de l'Ecriture, des Philosophes, du Droit Civil & autres monumens, qui semblent exclure les femmes du gouvernement ; ce qui prouve trop. Il auroit pû faire valoir plus utilement l'exemple recent d'Aimon de Savoie frere puîné d'Edouard, qui avoit succédé au Comté de Savoie à l'exclusion de Jeanne Duchesse de Bretagne fille unique d'Edouard.

La Cour nomma des Commissaires pour examiner les écrits des Parties & pour lui en faire un fidel rapport. Pendant que l'on vaquoit à cet examen, le Comte de Monfort demanda un délai tant pour faire venir quelques témoins qui étoient éloignés de Paris, que pour faire de nouvelles productions : mais la Cour n'eut aucun égard à sa demande & ordonna que l'on passeroit outre au fait principal. Enfin par Arrêt donné à Conflans le 7. Septembre 1341. les Pairs admirent la Requête de Charles de Blois, rejetterent celle du Comte de Monfort, & déclarerent que le Roi recevroit Charles à faire hommage & serment de fidélité pour le Duché de Bretagne, en vertu des droits de sa femme. Le refus que l'on fit d'écouter les témoins, que le Comte vouloit produire, donne lieu de penser, que les Pairs étoient un peu prévenus contre lui, & qu'entrant dans l'esprit de Philippe de Valois, ils prirent la résolution de favoriser ouvertement Charles de Blois son neveu. Guillaume de Saint André, qui vivoit dans le même tems, n'a pas fait difficulté de le dire, & de traiter ce procédé d'injuste & d'outrageux. Mais ces expressions sont trop fortes & peu respectueuses; il devoit se contenter de dire, que le droit ayant paru douteux au Roi, il cru pouvoir favoriser son neveu & recevoir son hommage pour le Duché.

Charles de Blois fait hommage de la Bretagne au Roi, & se prépare à la guerre. Froissart vol. 1. p. 86. 87. Chron. de Flandres & de Bretagne.

Après ce Jugement le Roi promit à Charles de Blois tous les secours, dont il avoit besoin pour le faire exécuter. Charles remercia le Roi, & pria le Duc de Normandie son cousin, le Duc d'Alençon son oncle, le Duc de Bourgogne, le Comte de Blois son frere, le Duc de Bourbon, Louis d'Espagne, Jacques de Bourbon, le Comte d'Eu Connétable de France, le Comte de Guînes son fils, le Vicomte de Rohan & tous les autres Princes & Barons, qui étoient présens, de lui aider à prendre possession du Duché. Le Roi donna ordre au Duc de Normandie d'assembler promptement une armée & de la conduire en Bretagne. Le Roi de Navarre, les Ducs de Lorraine & d'Athènes, le Comte de Vendôme, Milès de Noyers & Robert Bertrand Seigneur de Briquebec Maréchal de France, qui étoient à Paris, voulurent aussi être de la partie. Lorsque tous ces Seigneurs furent prêts à marcher, ils prirent la route d'Angers, où étoit le rendez-vous des troupes. L'armée étoit composée de cinq mille, d'autres disent, de dix mille hommes d'armes, sans y comprendre les Génois & les gens de trait. Les premiers étoient conduits par Adorne & Grimaldi, les derniers par le Galois de la Baume. D'Angers ils allerent à Ancenis, où ils séjournerent trois jours pour y prendre un peu de repos. Le Duc de Normandie, ayant pris connoissance du Pays, passa la Loire avec toute l'armée & assiegea Châteauceaux. Cette Place est assise sur une haute montagne à l'entrée de la Bretagne. Elle étoit très-bien mu-

Siége de Châteauceaux.

AN. 1341.

nie de vivres & avoit pour Capitaines deux Chevaliers Lorrains, nommés Gilles & Valérien. Le Duc y fit donner trois assauts, qui ne réussirent pas, & dans lesquels les Génois perdirent beaucoup de monde. Pour abréger le siége, le Duc fit combler les fossés avec des fascines, afin de se faire un chemin jusqu'au pied des murs & d'y attacher le mineur. Gilles & Valérien, voyant le mur du bourg prêt à s'ébranler, sortirent imprudemment du Château avec toute la garnison pour aller au secours du bourg. Les Génois s'approcherent dans ce moment du Château, & y monterent avec des échelles de corde. N'y ayant trouvé que trois hommes, ils s'en saisirent, & ouvrirent les portes au reste de l'armée. Les deux Lorrains, voyant le Château perdu, se rendirent au Duc de Normandie, qui les laissa aller avec la garnison, vie & bagues sauves. Froissart assure que le Duc remit Châteauceaux entre les mains de Charles de Blois : mais nous verrons ailleurs, que les François garderent cette Place; que le Roi Jean la donna en apanage à son fils Louis Comte d'Anjou ; & que Charles V. ayant reconnu, qu'elle appartenoit aux Ducs de Bretagne, la leur rendit.

Prise de Carquefou.
Froissart vol. 1. p. 88.

Après cette conquête l'armée repassa la Loire, & prit la route de Nantes, où le Comte de Monfort s'étoit renfermé. Elle fut contrainte de s'arrêter devant Carquefou pour ne pas laisser derriere une garnison qui auroit pû l'incommoder. Carquefou étoit dans ces tems-là une Place forte & capable d'arrêter une grande armée, si elle avoit été bien munie d'hommes & de vivres : mais ce défaut fut cause qu'elle fit très-peu de résistance. Les François pillerent cette ville, en brûlerent une partie, & y passerent la nuit. Le lendemain ils se rendirent à Nantes, & se logerent autour de cette ville. Le Comte de Monfort les ayant apperçus, fit armer ses soldats, & leur distribua des postes. Il pria ensuite les Bourgeois de prendre les armes pour la défense de leur ville ; mais ils lui déclarerent nettement, qu'ils n'en feroient rien, & qu'il devoit se souvenir qu'en lui faisant hommage, ils avoient protesté qu'ils ne prétendoient point faire tort à Charles de Blois, & qu'ils recevroient celui qui leur seroit envoyé par le Roi. Le Comte insista, & les supplia de tenir au moins un mois; après quoi il se retireroit, s'il ne pouvoit obliger les ennemis à lever le siége. Les habitans lui accorderent enfin sa demande, & se mirent en état de défense.

Siége de Nantes.
Froissart, ubi supra.
Chron. de Flandres.

Pendant que l'armée Françoise étoit occupée à dresser ses tentes & à fourager, les Génois s'approcherent des portes de la ville pour escarmoucher. Les habitans firent quelques sorties, qui leur réussirent. Ces premiers succès les enhardirent, & les porterent dans la suite à attaquer un convoi de vivres, qui alloit au camp sous l'escorte de soixante hommes. Cette escorte fut bientôt défaite & le convoi fut amené jusqu'aux barrieres de la ville. Quelques soldats échappés du carnage porterent cette fâcheuse nouvelle au camp, & en firent sortir un nombre de soldats, fort supérieur au détachement Nantois, qui les avoit attaqués. Pour leur ôter les moyens de regagner le convoi, les Nantois dételerent les chevaux & les chasserent dans la ville. La Garnison & les Bourgeois accoururent au secours de leurs gens; le nombre des François crut aussi de moment à autre, & il y eut un rude combat, dans lequel les deux partis perdirent beaucoup de monde. Hervé de Leon, craignant une action générale, dont le succès lui paroissoit incertain, fit battre la retraite. Elle se fit avec beaucoup de perte, & deux cents Bourgeois y furent faits prisonniers. Le Comte de Monfort blâma Hervé d'avoir fait sa retraite si-tôt : Hervé, qui avoit plus d'expérience dans l'art militaire que le Comte, fut vivement piqué de ses reproches, & n'assista plus que rarement au Conseil de guerre. D'un autre côté les habitans déconcertés de cette perte, ne penserent plus à faire des sorties, & se tinrent sur la simple défensive.

Le siege traînant en longueur, le Duc d'Athènes & Robert Bertrand sortirent du camp, à la tête de cinq mille hommes, pour aller faire la guerre aux environs de Nantes. Ils assiégerent le Château de Valgarnier, qui appartenoit à un Seigneur nommé Ferrand. Dans une sortie que Ferrand fit sur ses ennemis, il leur enleva Sauvage d'Attigni. Le Duc d'Athènes, irrité de la perte de ce Seigneur qu'il aimoit, demanda du secours au Duc de Normandie pour recouvrer son ami. Le Duc lui envoya le Roi de Navarre avec un gros détachement de Cavalerie. Le Comte de Monfort profita de l'absence de ces troupes pour faire une sortie sur les ennemis. Le Duc de Normandie fut en très-grand danger dans cette attaque

qu'il n'avoit pas prévue ; il la soutint avec vigueur, & contraignit enfin son adversaire à rentrer dans la ville. Ferrand de son côté, voyant le nombre de ses ennemis augmenté considérablement, promit de rendre Sauvage, si le Duc de Normandie vouloit permettre un combat de deux cents Chevaliers François contre autant de Bretons. Le Duc l'accorda & voulut être de la partie. Le Roi de Navarre, les Ducs de Lorraine & d'Athènes, le grand Chambellan de France, Robert Bertrand & Sauvage d'Atigni se mirent aussi au nombre des combattans. Les Bretons furent vaincus & tous tués, excepté trente qui furent pris & & conduits au camp. Après cette action le Duc de Normandie donna le Château de Valgarnier à Sauvage d'Atigni, condamna les prisonniers à avoir la tête tranchée & fit jetter leurs têtes dans la ville de Nantes.

AN. 1341.

Combat de deux cents Chevaliers François contre autant de Bretons.

Cruauté du Duc de Normandie.

Cet acte de cruauté consterna les habitans, qui étoient déja las de la guerre. Quelques Auteurs prétendent qu'ils s'assemblerent secrétement, & convinrent de livrer une des portes de la ville aux François, à condition qu'on leur rendroit leurs prisonniers. On accuse aussi Hervé de Leon d'avoir trempé dans ce noir complot pour se vanger des reproches que le Comte lui avoit faits. Mais ce fut le Comte qui traita lui-même avec le Duc de Normandie : instruit des véritables dispositions des Nantois, & ne pouvant plus faire de fond sur leur fidélité, il envoya demander un sauf-conduit au Duc, & l'obtint. Après une conférence assez longue, il se rendit à ce Prince la vie sauve & lui remit la ville. Guillaume de Saint-André, Auteur contemporain, assure que le Comte de Monfort fut trompé par les beaux discours du Duc de Normandie ; que le Duc reçut la ville de Nantes comme un dépôt, qu'il jura de rendre au Comte dans le même état, qu'il le recevoit ; & qu'il lui donna des sauf-conduits en bonne forme pour aller trouver le Roi. Son témoignage est conforme à ce qu'on lit dans le Traité conclu à Malestroit l'année suivante. Une des conditions de ce Traité fut, que l'on observeroit à l'égard du Comte de Monfort, tout ce qui lui avoit été promis à Nantes par le Duc de Normandie. L'Auteur des Gestes du Roi Philippe dit aussi, que les Généraux François reçurent le Comte de Monfort *sur certaines convenances*, qu'il ne rapporte pas.

Le Comte de Monfort se rend avec la ville.

Actes de Bret. to. 1. col. 308.

Du Tillet tom. 2. p. 222. ch. 30.

Le Baud. p. 276.

Ce grand événement arriva, suivant Froissart, vers la fête de la Toussaint. On trouve en effet qu'Olivier Salhasin Evêque de Nantes & Robert Bertrand, Capitaine pour le Roi en Bretagne, établirent le 21. Novembre un impôt de quatre deniers monnoie par livre sur toutes les denrées qui se vendoient à Nantes pour la réparation des murs de cette ville ; ce qui suppose que les François en étoient les maîtres. Mais Froissart s'est trompé, lorsqu'il a dit que les Seigneurs François ne demeurerent que trois jours à Nantes & qu'ils conduisirent ensuite le Comte de Monfort à Paris. La raison qui nous porte à rejetter son sentiment, est que Tangui du Chastel, Geoffroi de Malestroit & Henri de Kaer lui écrivirent vers la mi-Décembre pour le payement de quelques tonneaux de vin, dont une partie avoit été prise pour la garnison du Conquet, & l'autre avoit été envoyée à l'armée qui étoit à Saint-Renan. Le Comte leur manda de Nantes le 18. Décembre, qu'il étoit fort surpris, qu'ils n'eussent pas gagné dans leurs entreprises de quoi faire ce payement. Cependant pour ne les pas rebuter, il les pria de lui faire sçavoir la juste valeur de ce qui étoit dû, afin de satisfaire les marchands. Il étoit donc encore à Nantes le 18. Décembre ; les Seigneurs François y firent donc un assez long séjour, pendant lequel les Nantois firent hommage à Charles de Blois, & le reconnurent pour Duc de Bretagne. Ils retournerent à Paris sur la fin de Décembre, & livrerent le Comte de Monfort au Roi, qui le fit enfermer dans la Tour du Louvre.

Actes de Bret. to. 1. col. 1428.

Froissart vol. 1. p. 89.

Le Comte est conduit à Paris & enfermé au Louvre.

Après une campagne si heureuse le Roi se flatta, que toute la Bretagne seroit bientôt soumise à Charles de Blois. Pour l'exécution de ce projet, il nomma le Galois de la Baume son Lieutenant Général en Bretagne, & lui donna plein pouvoir de traiter avec les partisans du Comte de Monfort. Mais la Comtesse son épouse se mit à la tête du parti & le soutint avec autant de gloire, qu'il eût pu le soutenir lui-même. C'étoit une femme au-dessus de son sexe & qui ne cédoit à personne pour le courage, la valeur & les vertus militaires. Il y avoit peu d'hommes qui se tinssent mieux à cheval que cette Princesse. Dans les actions elle manioit l'épée avec autant d'adresse & d'effet, que les guerriers les plus vigoureux

La Comtesse de Monfort prend la place de son mari.

AN. 1341.

& les plus endurcis. Nulle adversité ne pouvoit l'abattre ; sa constance dans les affaires les plus desesperées rassura toujours ceux qui lui étoient attachés. Elle avoit l'esprit si solide & si pénétrant, que les plus habiles Négociateurs ne purent jamais la surprendre. Elle sçavoit discerner la réalité d'avec l'apparence, & elle donna toujours le change plutôt qu'elle ne le prit. C'est par de telles qualités, qu'elle maintint dans ses intérêts la Noblesse, les Soldats & les Bourgeois de plusieurs villes de Bretagne.

Froissart vol. 1. p. 89. Chron. de Flandres

Elle étoit à Rennes, lorsqu'on y apprit la détention de son mari. Quelque affligeante que fût cette nouvelle, elle ne pensa qu'aux fâcheuses suites, qu'elle devoit naturellement avoir. Pour les prévenir elle assembla les habitans, & tenant son fils entre ses bras, elle leur parla d'une maniere si pathétique, que tous lui promirent de la défendre aux dépens de leurs biens & de leurs vies. Pour gagner le cœur des troupes & pour les animer aux combats, elle leur fit de grandes largesses. Assurée de leur fidélité elle parcourut toutes les autres Places qui s'étoient déclarées pour le Comte de Monfort. Elle en renforça les garnisons, & donna des ordres pour qu'elles fussent bien payées. Son fils l'accompagna dans ce voyage, & elle le montra par tout pour exciter la compassion des peuples. Après cette visite elle se retira à Hennebont, où elle passa l'hyver. Son séjour n'y fut pas oisif; elle fit d'abord transporter le trésor du Comte au Château de Brest, dont la garde avoit été confiée à Tangui du Chastel. Elle établit ensuite des Officiers pour visiter de tems en tems les garnisons & pour les exhorter à persévérer dans la fidélité, qu'elles lui avoient promises. Enfin pour faire voir, que la perte de son mari n'avoit point affoibli son parti, elle assembla des troupes & leur donna ordre de faire des conquêtes sur Charles de Blois. Tous ces arrangemens étoient dignes de la Comtesse de Monfort ; mais ils n'étoient pas suffisans pour la mettre à couvert des ressentimens de Philippe de Valois. Elle fit donc passer en Angleterre Amauri de Clisson, qui avoit été nommé tuteur & curateur de son fils, afin de presser le secours, que le Roi Edouard avoit promis au Comte de Monfort. Amauri renouvella l'alliance, que le Comte avoit contractée avec Edouard, & s'engagea tant au nom de son pupil, qu'en celui de Jeanne de Flandres à reconnoître Edouard pour Roi de France, à lui faire hommage de la Bretagne, & à lui livrer les principales Places de ce Duché. Edouard de son côté fit équiper un grand nombre de vaisseaux pour transporter ses troupes en Bretagne. Il en donna le commandement à Guillaume de Bohain Comte de Norptanton, & fixa leur départ au Mercredy d'après Pâques clos, c'est-à-dire, au 10. d'Avril. Le mariage du jeune Comte de Monfort avec une des Princesses d'Angleterre fut aussi arrêté dans le même tems.

La Comtesse envoye Amauri de Clisson en Angleterre.
Actes de Bret. to. 1. col. 1432.

AN. 1342.

Le Roi de France tâche de gagner les Seigneurs qui suivoient le parti de la Comtesse.
Actes de Bret. T. 1. col. 1429.
Titres du Roi nu. 42. de la Layette Bretagne.

Philippe de Valois voyant, que la prise du Comte de Monfort ne terminoit point la guerre, comme il l'avoit espéré, eut recours aux négociations. Dès le 7. Janvier 1342. il donna commission au Maréchal de Briquebec, à Henri de Malestroit & au Galois de la Baume de traiter avec les Seigneurs rebelles & de leur offrir les conditions les plus propres à les gagner. Le Maréchal & le Galois de la Baume donnerent pouvoir le 1. Février à Henri de Malestroit de traiter avec le sire du Pont-Labbé, Geoffroi de Malestroit, Tangui du Chastel, Guillaume de Cornouaille, Yves de Tréziguidi, Alain de Kerlouenan & Hervé de Nevet Chevaliers. Tangui du Chastel, pressé par Malestroit son cousin, écrivit de Brest au Roi, qu'il n'avoit jamais eu dessein de porter les armes contre Sa Majesté; qu'il s'étoit seulement mis en défense contre Charles de Blois & Hervé de Leon, qui vouloient le ruiner, parce qu'il soutenoit le parti de son Seigneur lige & issu du vrai sang de Bretagne, & qu'il continueroit de se défendre, si Sa Majesté ne lui ordonnoit le contraire, la suppliant de lui accorder l'honneur de sa protection. Cette lettre parut d'un homme constant & ferme dans ses résolutions, mais qui évitoit de blesser le respect dû au Roi. Tous les autres Chevaliers ne furent pas si constans; quelques-uns d'entr'eux traiterent avec Henri de Malestroit & embrasserent le parti de Charles de Blois. Henri alla aussi trouver la Comtesse de Monfort & lui proposa de remettre la Bretagne entre les mains du Roi, afin qu'il en disposât en faveur de celui qui avoit le meilleur droit. C'étoit le moyen d'éviter une guerre qui devoit être longue & sanglante; mais la Comtesse n'eut pas de peine à voir le piege qu'on lui tendoit pour la surprendre. Elle feignit de prêter l'oreille aux pro-

La Comtesse consent à une Trêve.
Titres du Roi nu. 41. 43.

positions de Henri de Maleſtroit, & pour gagner du tems, elle conſentit à une Trève. AN. 1341.

Les négociations n'ayant pas eu le ſuccès qu'on en attendoit, Charles de Blois qui étoit demeuré à Nantes, écrivit au Roi pour lui demander du ſecours. Dès que la mauvaiſe ſaiſon fut paſſée, l'armée Françoiſe rentra en Bretagne ſous les ordres des Seigneurs qui l'avoient conduite l'année précédente. On tint un Conſeil de guerre à Nantes, dans lequel il fut arrêté qu'on feroit l'ouverture de la campagne par le ſiége de Rennes. L'armée prit auſſi-tôt la route de cette ville, dont le Capitaine étoit Guillaume de Cadoudal, homme de tête & de réſolution. Le ſiége fut formé & vivement pouſſé; mais tous les aſſauts donnés à la Place furent inutiles, tandis que le Capitaine fut libre. Enfin les Bourgeois, rebutés du ſiége mirent le Capitaine en priſon, & ſe rendirent à Charles de Blois, à condition que ceux du parti de la Comteſſe auroient la liberté de ſe retirer, où ils voudroient. Charles y conſentit, & prit poſſeſſion de la ville au commencement du mois de Mai. Guillaume de Cadoudal ſortit de la Place avec tous les honneurs dûs à un grand Capitaine, & ſe retira à Hennebont auprès de la Comteſſe.

Siége & priſe de Rennes. *Froiſſart vol. 1. p. 95.*

Après la priſe de Rennes, Charles de Blois alla mettre le ſiége devant Saint-Aubin du Cormier, dont la garniſon pouvoit incommoder les habitans de Rennes. A peine fut-il devant cette Place, que les habitans en ſortirent, & lui livrerent combat. Il les défit entiérement, & les pourſuivit ſi vivement, qu'il entra avec eux dans la ville & la réduiſit en cendres. Il ne fut pas ſi heureux dans l'attaque du Château; Papillon de Saint Gilles, qui y commandoit, ſoutint tous les aſſauts qui lui furent livrés, avec tant de vigueur, que les aſſiégeans furent contraints de le laiſſer tranquille. Charles de Blois retourna à Rennes, où pluſieurs Seigneurs lui firent hommage, entr'autres Olivier de Cliſſon, Gui de Laval, Geoffroi de Maleſtroit, Thibaud de Morillon, Geoffroi d'Harcourt & quelques Chevaliers Normans.

La ville de Saint Aubin du Cormier brûlée. Le ſiége de ſon Château levé. *Chron de Flandres.*

De Rennes, Charles de Blois conduiſit l'armée Françoiſe à Hennebont, où la Comteſſe de Monfort étoit renfermée. Son deſſein, en entreprenant ce ſiége, étoit de prendre la Comteſſe, afin de finir par là la guerre, qui dureroit long-tems, ſi elle lui échapoit. La Comteſſe ne fut pas priſe au dépourvû. Elle n'avoit rien négligé pour mettre la Place en état de faire une vigoureuſe & longue défenſe. Outre la garniſon qui étoit nombreuſe, elle avoit auprès d'elle Gui Evêque de Leon oncle du Vicomte de ce nom, Yves de Treſiguidi, Guillaume de Cadoudal, le Châtelain de Guingamp, les deux Kerriec, Henri & Olivier de Spinefort & pluſieurs autres Chevaliers de mérite & de naiſſance.

Siége de Hennebont. *Froiſſart vol. 1. p. 96.*

Auſſi-tôt que la Comteſſe apperçut l'armée Françoiſe, elle fit ſonner le tocſin, & elle obligea tous ceux qui étoient en état de porter les armes, à les prendre. Quelques jeunes Eſpagnols, François & Génois s'étant avancés juſqu'aux barrieres d'une des portes pour eſcarmoucher, la Comteſſe fit ſortir un détachement de ſes troupes pour écarter ces avanturiers. L'eſcarmouche fut vive, & les ennemis furent obligés de s'éloigner, après avoir fait une grande perte. Pour réparer la honte de cet échec, les François attaquerent le lendemain les barrieres des portes à la pointe du jour. Les habitans ſortirent de la ville & ſoutinrent cet attaque juſqu'à trois heures après midi, que les François furent contraints de ſe retirer. Les Généraux de l'armée, irrités de ce ſecond deſavantage, firent recommencer l'attaque avec plus de furie qu'auparavant. Les habitans ſoutinrent ce ſecond combat avec la même fermeté qu'ils avoient ſoutenu le premier. Pendant cette action la Comteſſe, armée & montée ſur un cheval de bataille, alloit de rue en rue pour animer tout le monde par ſon exemple & par ſes diſcours. Les Dames & les femmes du commun eurent honte de leur inaction à la vûe d'une Princeſſe qui ſe donnoit tant de mouvemens pour les préſerver du pillage. Les unes démolirent les bâtimens inutiles & en tranſporterent les matériaux ſur les murs de la ville pour être jettés ſur les ennemis. D'autres porterent des pots de chaux vive pour le même ſujet.

Après avoir pourvû à tout, la Comteſſe deſcendit de cheval & monta au haut d'une tour pour examiner la ſituation des ennemis, & pour trouver quelque moyen de terminer l'aſſaut. Elle découvrit un quartier du camp très-mal gardé & preſqu'abandonné, ceux qui en étoient chargés s'étant éloignés pour voir de plus

Belle action de la Comteſſe de Monfort.

AN. 1341.

près le combat de la barriere. Sur cette découverte elle descendit de la tour, remonta à cheval, & s'étant mise à la tête de trois cents cavaliers, elle sortit par la porte opposée à l'attaque, & alla mettre le feu au quartier abandonné. La fuite de quelques valets surpris dans ce quartier & l'incendie des tentes jetterent l'allarme dans tout le camp & firent bientôt cesser l'assaut. La Comtesse ne pouvant rentrer dans Hennebont sans s'exposer à un danger évident, rallia sa troupe & prit la route d'Aurai. Louis d'Espagne suivit de près cette troupe fugitive & attrapa quelques-uns des plus mal montés. Il fut bien surpris d'apprendre, que la Comtesse s'étoit trouvée en personne à l'attaque du camp & qu'elle étoit à la tête des cavaliers qu'il poursuivoit. N'ayant pû la joindre, il revint au camp, où il trouva les Seigneurs occupés à faire des tentes de verdure, en la place de celles qui avoient été brûlées. Les assiégés furent dans une grande consternation pendant cinq jours, ne sçachant ce qu'étoit devenue la Comtesse. Elle employa ce tems à ramasser cinq ou six cents hommes, qu'elle monta & arma bien. Le sixiéme jour elle se présenta devant Hennebont, lorsque le soleil se levoit. Les habitans l'ayant reconnue, ouvrirent une de leurs portes, par laquelle elle rentra à la vûe des François & au bruit des trompettes.

Cette action remplit les François d'admiration; mais elle ne les déconcerta point. Quoique la garnison de Hennebont fût renforcée par le secours, que la Comtesse venoit d'y faire entrer, ils s'armerent & donnerent un nouvel assaut, qui dura jusqu'à trois heures après midi. Cette entreprise ne leur réussit point, & ils furent contraints de se retirer après avoir perdu beaucoup de monde. Ils tinrent ensuite un Conseil de guerre, dans lequel il fut conclu, qu'on feroit venir les douze machines qu'on avoit laissées à Rennes, & cependant qu'on commenceroit le siége d'Aurai. En exécution de ce dessein Charles de Blois divisa l'armée en deux corps, dont le premier demeura devant Hennebont sous les ordres de Louis d'Espagne, de Hervé de Leon & du Vicomte de Rohan. Il alla avec le reste des troupes faire le siége d'Aurai.

Aussi-tôt que les machines furent arrivées de Rennes, Louis d'Espagne les mit en œuvre, & fit lancer une si grande quantité de pierres contre les murs de la ville, qu'ils en furent ébranlés. L'Evêque de Leon, frappé de la consternation, qui commençoit à se répandre dans la ville, demanda à parler à son neveu. Il fut conclu entr'eux, que l'Evêque feroit tous ses efforts pour engager les Chevaliers renfermés dans la ville à la rendre, & que Hervé de Leon demanderoit à Charles de Blois une amnistie générale pour la garnison & pour les habitans. L'Evêque étant rentré, fit part à la Comtesse & aux Chevaliers de ce qui avoit été résolu. La Comtesse, qui se défioit du Prélat, conjura les Chevaliers de lui accorder encore trois jours, & les assura qu'elle seroit secourue avant ce terme. L'Evêque soutint, que c'étoit une témérité d'attendre si long-tems, & qu'on s'exposoit à être pris les armes à la main, vû la situation où étoient les murs. Les plus constans furent ébranlés par les discours qu'il tint ce jour-là & le suivant. Le troisiéme jour Hervé de Leon s'approcha d'une porte de la ville, comptant que tout étoit réglé & qu'il alloit être reçu dans Hennebont. Mais la Comtesse ayant ouvert dans ce moment une des fenêtres du Château, apperçut la flotte Angloise, qui approchoit des côtes de Bretagne. Transportée de joie elle s'écria : *Voilà le secours, voilà le secours que j'ai tant desiré.* Chacun s'empressa de monter sur les murs, d'où l'on vit effectivement un grand nombre de vaisseaux, qui venoient vers Hennebont, & qui avoient été arrêtés en mer par les vents contraires pendant près de deux mois; car leur départ avoit été fixé au 10. d'Avril.

Arrivée des Anglois à Hennebont.
Froissart vol. 1. *p.* 98.
Rymer to. 5. 304.

Un bonheur si inesperé ranima le courage des assiégés. Ils déclarérent à l'Evêque qu'il n'étoit plus question de capituler. L'Evêque prévoyant bien que cette négociation lui attireroit quelques mauvais traitemens de la part des Anglois, & diminueroit beaucoup son crédit dans la ville, demanda permission de se retirer & l'obtint sans aucune contradiction. Il alla joindre son neveu, qui l'attendoit, & à qui il raconta tout ce qui se passoit. Hervé, irrité d'avoir perdu deux jours en négociations inutiles, fit approcher les plus grandes machines des fossés de la ville, & ordonna qu'on les fit jouer nuit & jour. Il alla ensuite présenter son oncle à Louis d'Espagne, qui le reçut avec beaucoup de joie. La Comtesse

se

se mit peu en peine des pierres, que l'on lançoit contre la ville ; ses soldats les méprisérent pareillement jusqu'au point de reprocher aux assiégeans la foiblesse de leurs coups. AN. 1342.

Cependant les Anglois aborderent à la côte de Hennebont au nombre de six mille. Ils étoient conduits par Gautier de Mauni, Amauri de Clisson, Louis & Jean de Lande-Halle, le Haze de Brabant, Hubert de Fresnoi, Alain de Sirefonde & autres Chevaliers. La Comtesse les reçut avec tout l'ordre & toute la magnificence, qu'on eût pû désirer dans un tems plus tranquille. Lorsqu'ils eurent pris un peu de repos, Gautier de Mauni s'informa de l'état des affaires, & visita tous les ouvrages de la place. Ayant remarqué une grande machine qui incommodoit beaucoup la ville, il forma le dessein de la détruire, si on vouloit le suivre. Tresiguidi & Landreman furent des premiers à lui faire offre de service. Ils s'armerent sur le champ & sortirent accompagnés de trois cents archers. Le grand nombre de fléches que les archers tirerent, écarta bien-tôt les soldats qui gardoient la machine. Elle fut renversée & mise en pieces. De là Gautier de Mauni alla attaquer un quartier du camp, où il mit le feu & tua beaucoup de monde. Après ces deux expéditions il reprit le chemin de la ville. Une troupe de Gendarmes François le suivit de près, & l'obligea de faire volte-face. Secondé de ses généreux compagnons il renversa plusieurs Gendarmes : mais le nombre en augmentant de moment à autre, il fut contraint de se battre en retraite jusques sur le bord du fossé. Il soutint dans cet endroit tout l'effort des François jusqu'à ce que ses gens fussent rentrés dans la ville. La garnison tira du haut des murs un si grand nombre de fléches sur les François, qu'ils furent obligés de se retirer à leur tour. Alors Gautier de Mauni, n'ayant plus d'ennemis à combattre, rentra triomphant dans la ville avec sa troupe. La Comtesse qui avoit été spectatrice de leurs beaux faits d'armes, descendit du Château pour les embrasser & pour leur témoigner sa reconnoissance.

Le lendemain Louis d'Espagne appella l'Evêque de saint Pol, le Vicomte de Rohan, Hervé de Leon & le Maître des Génois pour délibérer sur le parti qu'ils avoient à prendre. La garnison étant invincible avec le secours qu'elle venoit de recevoir, il fut arrêté qu'on léveroit le siége, & qu'on iroit joindre Charles de Blois à Aurai. Le jour suivant les François & les Génois plierent leurs tentes & prirent la route d'Aurai en bon ordre. Quelques troupes de la ville les suivirent & les chargerent en queue ; mais elles furent défaites & mises en déroute. Louis d'Espagne, en arrivant à Aurai, rendit compte à Charles de Blois des raisons qui l'avoient porté à lever le siége de Hennebont. Charles assembla le Conseil de guerre, auquel se trouvérent le Duc de Bourbon, le Comte de Blois & le Maréchal de Briquebec. Le siége d'Aurai ne demandant pas un si grand nombre de troupes, le Conseil chargea Louis d'Espagne de faire le siége d'une place que Froissart nomme Dinan ; mais différente de celle qui est dans le Diocèse de Saint Malo. Cette place n'avoit d'autres fortifications que des canaux & des palissades de bois ; le Châtelain de Guingamp, à qui appartenoit Dinan, y avoit laissé son fils Renaud, & étoit allé s'enfermer dans Hennebont avec la Comtesse de Monfort. Charles de Blois en vouloit à Renaud, qui avoit surpris dans une embuscade Girard de Maulin, Pierre Porteboeuf & trente-cinq hommes de la garnison de la Roche-Periou, & les avoit fait prisonniers. Louis d'Espagne partit donc pour aller attaquer la place que gardoit Renaud. Il prit sur sa route le Château de Conquest, qui tenoit pour la Comtesse de Monfort, & passa au fil de l'épée toute la garnison, excepté le Capitaine nommé Mencon. La place lui ayant parue assez importante, il y mit un autre Capitaine avec soixante Espagnols pour la défendre.

Entreprise de Louis d'Espagne. *Froissart vol. 1 p. 100.*

La Comtesse de Monfort, ayant appris, que Louis d'Espagne s'étoit arrêté à Conquest, pria Gautier de Mauni & ses Chevaliers d'aller au secours de cette place. Gautier partit le lendemain de Hennebont avec une bonne escorte, & arriva sur les trois heures après midi à Conquest ; mais il n'y trouva point Louis d'Espagne, ce qui le mortifia fort. Pour ne pas perdre ses pas il attaqua le Château, l'emporta d'assaut & passa toute la garnison au fil de l'épée, excepté dix hommes qui furent mis à rançon. Après cette sanglante expédition il abandonna le Château, & retourna à Hennebont. Cependant Louis d'Espagne s'étoit rendu à Dinan, & en avoit formé le siége. Les habitans craignant d'être emportés d'assaut, se rendirent au bout de quatre jours, après avoir tué Renaud de Guingamp leur Capitaine, qui n'étoit

AN. 1342.

pas de leur avis. Louis d'Espagne séjourna deux jours dans cette ville, dont il donna le Gouvernement à Girard de Maulin & à Pierre Porteboeuf qu'il tira de la prison, où Renaud les avoit mis. De Dinan Louis d'Espagne se rendit à Guerrande, qu'il assiégea d'abord par terre sans beaucoup d'effet. Pour ôter aux habitans les secours qu'ils recevoient de la mer, il s'empara de tous les vaisseaux marchands qui étoient au Croisic, & y fit monter une partie des Espagnols & des Génois avec quelques Gendarmes François. Guerrande, attaquée par mer & par terre, ne fit pas une longue résistance, & fut enfin emportée d'assaut. Les soldats passerent tous les habitans au fil de l'épée, sans aucune distinction d'âge ni de sexe, & brûlerent cinq Eglises. Louis d'Espagne eut horreur de ce sacrilege & fit pendre vingt-quatre soldats des plus coupables. N'ayant plus rien à piller dans le païs il s'embarqua avec tous les Espagnols & les Génois pour aller chercher fortune ailleurs.

Siége de Guerrande. Froissart, ubi supra.

Après le sac de Guerrande le Vicomte de Rohan, l'Evêque de S. Pol & Hervé son neveu allerent rejoindre Charles de Blois, qui étoit encore devant Aurai. Ils y trouverent Louis de Poitiers Comte de Valence, les Comtes d'Auxerre, de Porcien, de Joigni & de Boulogne & plusieurs Chevaliers François, que Philippe de Valois avoit envoyés depuis peu au secours de son neveu. Le siége d'Aurai étoit commencé depuis la mi-Mai & ne fut terminé qu'à la fin de Juin. La garnison étoit d'abord composée de deux cents hommes d'armes commandés par Henri & Olivier de Spinefort, qui étoient sortis de Hennebont pour venir défendre cette place. Après avoir consommé tous les vivres ils vêcurent pendant sept jours de la chair de leurs chevaux. N'ayant plus rien à manger ils demanderent à capituler : mais Charles de Blois rejetta toutes leurs propositions & voulut les avoir à sa discrétion. Comme ils n'attendoient que la mort, quelque parti qu'ils pussent prendre, ils choisirent celui de sortir secrétement de la place & de passer à la faveur de la nuit au travers du camp ennemi. Cet expédient leur réussit au delà de toute espérance; quelques-uns cependant furent tués par les sentinelles : mais les deux Spinefort & la meilleure partie de la garnison se sauverent à la faveur d'un bois; & se rendirent à Hennebont auprès de la Comtesse. Dès que le jour parut, Charles de Blois prit possession du Château, que la garnison avoit abandonné. Il en fit réparer les endroits endommagés, & le munit d'hommes & de vivres.

Siége d'Aurai. Froissart vol. 1. p. 101.

* D'Aurai l'armée Françoise alla camper aux portes de Vannes. Cette ville avoit pour Capitaine Geoffroi de Malestroit qui étoit rentré dans le parti de la Comtesse de Monfort. A peine les François eurent-ils pris leurs postes, qu'ils furent attaqués à la pointe du jour par la garnison de Ploermel, qui s'étoit mise en campagne. Ils envelopperent cette troupe téméraire, en tuerent une partie, & poursuivirent l'autre jusqu'à Ploermel. Lorsqu'ils furent tous rassemblés, ils donnerent un assaut à la ville de Vannes, dont ils emporterent tous les dehors. Il y eut même un rude combat auprès d'une des portes, où les deux partis perdirent beaucoup de monde. Les assiégés ébranlés des pertes qu'ils avoient faites dans cette journée, demanderent une trève pour le jour suivant & l'obtinrent. Le Conseil de ville s'étant assemblé, il fut résolu qu'on se rendroit. Geoffroi de Malestroit n'ayant pû les détourner de ce dessein, sortit par une porte, tandis qu'ils traitoient à l'autre, & il se retira à Hennebont. Le traité conclu, Charles de Blois entra dans la ville, & y demeura cinq jours. Après avoir pourvû à la sûreté de cette place, & y avoir nommé des Officiers, il prit la route de Carhaix.

Prise de Vannes. Froissart ibidem.

Cependant Louis d'Espagne étoit entré dans la riviere de Quimperlé, & avoit mis à terre environ six mille hommes. Comme on ne s'attendoit à rien moins dans le pays, il n'y trouva aucune résistance & fit un grand butin, dont il chargea ses vaisseaux. Mais de si heureux commencemens furent bientôt suivis d'un grand malheur pour lui & pour sa troupe. Gautier de Mauni, averti de la route qu'il avoit prise, monta sur ses vaisseaux avec trois mille archers. Amauri de Clisson, Yves de Tresiguidi, Landreman, les deux Spinefort, Cadoudal & grand nombre de Chevaliers qui étoient à Hennebont, voulurent être de la partie. Ils arrivérent en peu de tems au lieu où les vaisseaux ennemis étoient à l'ancre. Les ayant trouvés presque dégarnis, ils firent main-basse sur tout ce qui se rencontra & s'emparérent de la flotte. Mauni fit ensuite débarquer toutes ses troupes, excepté trois cents archers, qu'il laissa à la garde des vaisseaux. Il partagea le tout en trois corps,

Défaite de Louis d'Espagne à Quimperlé. Froissart vol. 1. 101.

qu'il fit marcher par différentes routes, afin de rencontrer plutôt l'ennemi, qui étoit occupé à piller le pays. Il leur recommanda seulement de ne se pas écarter beaucoup pour pouvoir se soutenir les uns les autres dans le besoin.

AN. 1342.

Louis d'Espagne apprit bientôt par ses coureurs, qu'il étoit poursuivi. Il rassembla ses gens, & reprit le chemin de ses vaisseaux : mais avant que d'y arriver il rencontra un des bataillons Anglois. Ne pouvant l'éviter il se disposa au combat, & fit quelques Chevaliers, entr'autres son neveu Alphonse. Il donna ensuite sur les Anglois avec tant de vigueur, qu'il en renversa une bonne partie. Il eut défait entiérement ce premier bataillon, s'il n'eut été secouru à propos par les deux autres, que le cri des paysans, & le bruit des trompettes rassemblérent. Environné de toute part il se défendit avec une valeur extraordinaire & se fit jour au travers des ennemis; mais de six mille hommes qu'il avoit mis à terre, il n'en demeura que trois cents auprès de lui : tout le reste fut tué dans le combat ou assommé par les paysans. Il reprit le chemin de ses vaisseaux avec sa troupe; mais en y arrivant il fut fort surpris d'y voir des archers Anglois, qui commencérent à tirer sur lui. Cette perte, celle du combat, & surtout celle de son neveu, ne l'empêchérent pas de prendre des mesures assez justes pour échaper aux vainqueurs. Il monta sur une barque, dont il se rendit maître, & se sauva à force de rames. Gautier de Mauni le poursuivit avec quelques vaisseaux sans jamais le perdre de vûe, mais sans pouvoir le joindre. Louis entra dans la riviere de Vilaine & se rendit à Redon, où il prit des chevaux pour aller jusqu'à Rennes.

Prise de Goi-la Forêt.
Froissart vol. 1. 103.

Gautier de Mauni ayant manqué ce Seigneur, se rembarqua à Redon pour aller par mer rejoindre la Comtesse de Monfort. Mais une tempête violente l'obligea de relâcher dans un Port, où il prit le parti d'achever sa route par terre. Passant auprès de Goi-la-Forêt il apprit que ce Château s'étoit rendu à Charles de Blois depuis quinze jours. Cette circonstance nous fait juger qu'il avoit été jetté par la tempête sur la côte de Leon. Quelque fatigué qu'il fut, il voulut absolument regagner cette Place. Assuré de la bonne volonté des Chevaliers, qui l'accompagnoient, il mit son bouclier à son cou, & monta hardiment à l'assaut. Si l'attaque fut vigoureuse, la défense ne le fut pas moins. Mauni anima ses troupes par son exemple, & s'exposa aux plus grands dangers. Enfin ses Archers gagnérent le pied des murs, & y firent un trou assez large pour passer deux hommes de front. Les Anglois & les Bretons entrérent par cette bréche dans le Château, & firent main-basse sur toute la garnison. Froissart ne nous apprend point, si les Anglois laissérent des troupes dans ce Château pour le défendre contre Charles de Blois.

Vaine tentative des Anglois contre la Roche-Periou.
Froissart ibidem.

Le lendemain de cette expédition ils continuérent leur route vers Hennebont. Avant que d'y arriver Gautier de Mauni forma le siége de la Roche-Periou, qui ne lui réussit pas. Girard de Maulin étoit Capitaine de cette Place & la défendit avec beaucoup de valeur. Dès le premier assaut, que les Anglois lui livrérent, Jean le Bouteiller & Mathieu du Fresnoi furent dangéreusement blessés. Gautier de Mauni les fit transporter au pied de la montagne avec tous ceux qui étoient dans le même état. Girard de Maulin avoit un frere nommé René, qui commandoit dans le Faouet. René ayant appris le danger où étoit son frere, partit du Faouet avec quarante hommes d'armes pour le secourir. Il trouva au pied de la montagne les Chevaliers & les Ecuyers blessés, que l'on avoit couchés dans un Pré. Persuadé qu'il ne pouvoit rendre un meilleur service à son frere, que de les enlever, il les fit conduire au Faouet, comme prisonniers de guerre. Quelques-uns d'eux s'échapérent & allérent apprendre cette fâcheuse nouvelle aux assiégeans. Gautier de Mauni fit aussitôt cesser l'attaque & poursuivit René de Maulin : mais de quelque diligence qu'il usât, il ne pût le joindre. Malgré les fatigues qu'il avoit endurées ce jour-là, il attaqua Maulin dans son Château jusqu'à la nuit : mais tous ses efforts furent inutiles. Il se logea devant la Place bien résolu de recommencer l'attaque le lendemain. Girard de son côté, voulant rendre la pareille à son frere, monta à cheval la même nuit, & alla trouver le Capitaine Porteboeuf qui commandoit dans cette Place que Froissart nomme Dinan. Il lui exposa tout ce qui se passoit dans son quartier, & lui demanda un prompt secours. Aussitôt que le jour parut, ils assemblérent les habitans dans la Halle, & leur représentérent l'état des choses. Les Bourgeois s'armérent avec la garnison, & se mirent en marche pour secourir le Faouet. Gautier de Mauni, ayant été averti par un

Kk ij

AN. 1342.

espion de leur marche, prit le parti de se retirer à Hennebont pour ne pas se trouver entre deux armées. La Comtesse le reçût avec une joie inexprimable & le régala magnifiquement avec tous les Chevaliers de sa suite.

Prise de Carhaix. *Froissart ibidem.*

Cependant Charles de Blois se rendit maître de Carhaix & en fit réparer les fortifications. Après y avoir séjourné quinze jours, il alla camper à la Rochederrien, qui étoit du patrimoine de son épouse. Cette perte & plusieurs autres qui l'avoient précédée, firent sentir à la Comtesse de Monfort, que le premier secours qu'elle avoit reçû d'Angleterre, n'étoit pas suffisant pour sa défense. Elle envoya donc des Députés au Roi Edouard pour le prier de penser à elle. Il n'étoit pas besoin de l'en faire souvenir. Cette guerre lui tenoit au cœur, & il avoit déja fait partir Guillaume de Bohain Comte de Nortampton, Robert d'Artois, le Comte de Devonshire, le sire de Courtenai, Raoul de Staffort, Jean d'Arci & plusieurs autres Seigneurs, qui prirent terre au Port de Brest vers le commencement du mois d'Août. La Comtesse ayant appris leur arrivée, les alla joindre avec Gautier de Mauni son zélé défenseur. On convint-là de deux expéditions, dont la premiere fut confiée à Gautier de Mauni & à Tangui du Chastel; Robert d'Artois se chargea d'exécuter la seconde.

Nouveau secours d'Angleterre en Bretagne. *Henri Knigton col. 2581. Froissart vol. 1. 104. Rymer tom. V. pag. 326. 328.*

Hervé de Leon surpris à Tregaranteuc. *Actes de Bret. to. 1. col. 7.*

Hervé de Leon après la prise de Carhaix s'étoit retiré au Château de Tregaranteuc pour y prendre un peu de repos. Cette Place étant de facile accès Gautier de Mauni & Tangui du Chastel entreprirent d'enlever Hervé dans ce lieu avec toute sa compagnie. Pour cet effet ils marchérent toute une nuit, & arrivérent à la pointe du jour à Tregaranteuc. Toute la garnison étant ensevelie dans un profond sommeil, excepté quelques sentinelles, qui donnérent l'allarme trop tard, ils mirent le feu à une des portes, & se rendirent maîtres de la Place. Ils y firent plusieurs prisonniers, entr'autres Hervé de Leon, Erard son frere, Olivier leur cousin, Emeri du Pont, Emeri de Charuelles, Emeri du Pontplancouet, Raoul de Rosmadec & Jean de Joué, qui furent envoyés en Angleterre. Hervé de Leon & le Comte de Monef Ecossois furent échangés quelque tems après avec Guillaume de Montagu Comte de Salisberi prisonnier du Roi Philippe de Valois.

Défaite de Charles de Blois près Morlaix. *Le Baud pag. 284. Chron. Mss. Ecclesiæ Nannet. Actes de Bret. to. 2. col. 311.*

L'entreprise de Robert d'Artois ne fut pas si heureuse : mais il remporta un avantage sur Charles de Blois, qui lui fit beaucoup d'honneur. Il s'étoit proposé, suivant les apparences, d'emporter d'assaut la ville de Morlaix; la vigoureuse résistance de la garnison l'empêcha d'effectuer son dessein. Charles de Blois, averti de ce qui se passoit, marcha au secours des assiégés avec une armée de beaucoup supérieure à celle des Anglois. Robert d'Artois, bien loin de se retirer, alla audevant de Charles, & se posta le long d'un petit bois, auprès duquel il devoit passer. Il fit faire des fossés autour de son camp, & les couvrit de fourages. Charles l'ayant rencontré, partagea ses troupes en trois corps, & fit sonner la charge. Geoffroi de Charni, qui conduisoit la premiere bataille, fut d'abord défait par les Anglois, qui l'attaquérent pour attirer les autres dans le piége. Charles, irrité de ce désavantage causé par une poignée d'hommes, fit avancer les deux autres batailles, qui tombérent bientôt dans les fossés, où les Anglois en firent un grand carnage. Charni fut pris, & cinquante Chevaliers de marque furent tués avec un nombre considérable de soldats. Les Anglois, n'étant pas en état de tenir la campagne, se retirérent dans le bois, où ils souffrirent beaucoup de la disette des vivres. Enfin ils trouvérent moyen d'échaper à la vigilance de Charles de Blois, qui avoit posté ses troupes à toutes les issues du bois. Robert d'Artois, après avoir pris connoissance des affaires de Bretagne, repassa en Angleterre, pour en amener de plus puissans secours. C'est sans doute de cette action qu'à voulu parler Guillaume de S. André, lorsqu'il a dit qu'*à Morlaix les Bretons & les Anglois battirent les gens de M. Charles & les déconfirent tous, jeunes & vieux, petits & grands.*

Second siége de Hennebont. *Froissart pag. 104.*

Charles de Blois, pour réparer la perte qu'il venoit de faire, alla mettre une seconde fois le siége devant Hennebont. Avant que de se mettre en marche, il recommanda à Alain du Tenou son Aumônier de porter du pain, du vin, de l'eau & du feu dans un pot pour dire la Messe en chemin. Il craignoit de ne pas trouver sur sa route une Eglise où il pût satisfaire un certain jour à sa dévotion. Effectivement cela arriva, mais pour ne rien perdre il fit dire la Messe en pleine campagne. Cette dévotion parût un contretems à plusieurs de ses Chevaliers, qui

en murmurérent secretement. Auffroi de Montboucher, plus hardi que les autres, prit la liberté de lui dire : *Seigneur, vous voyez que vos ennemis sont ici près, & cependant vous vous arrêtez plus de tems qu'il ne leur en faut pour vous prendre.* Charles lui répondit : *M. Auffroi, nous aurons toujours des Villes & des Châteaux ; & s'ils sont pris, nous les recouvrerons ; mais si nous manquons la Messe, c'est une perte que nous ne pourrons réparer.* AN. 1342.

Louis d'Espagne, après avoir passé six semaines à Rennes, pour s'y faire pancer des blessures qu'il avoit reçûes à Quimperlé, vint rejoindre Charles de Blois au siége de Hennebont. Il y arrivoit aussi tous les jours des Seigneurs François, qui revenoient d'Espagne, où ils avoient fait la guerre aux Mores de Grenade. Charles faisoit battre Hennebont par quinze machines, qui jettoient jour & nuit des pierres jusques dans le cœur de la Ville. Les assiégés ne s'étonnoient ni du nombre de leurs ennemis qui augmentoit chaque jour, ni du fracas des machines. Pour insulter même aux assiégeans ils essuyoient les endroits des murs où les plus grosses pierres avoient porté, en disant aux travailleurs : *Vous n'êtes mie encore assez ; allez querir vos compagnons, qui se reposent aux champs de Quimperlé.*

Vengeance cruelle de Louis d'Espagne. *Froissart vol. 1. 104.*

Personne n'étoit plus vivement piqué de ces reproches que Louis d'Espagne Général des Génois. Ne pouvant plus se contenir il alla trouver un jour Charles de Blois dans sa tente, & lui dit, en présence d'un grand nombre de Seigneurs, qu'il venoit lui demander un don en reconnoissance de tous les services qu'il lui avoit rendus. Charles lui accorda sa demande sans sçavoir de quoi il étoit question. Alors Louis d'Espagne demanda la tête de Jean le Bouteiller & celle de Hubert du Fresnoi, qui étoient prisonniers au Faouet. Charles eut horreur de cette demande, & fit tout ce qu'il pût pour détourner Louis d'Espagne d'une si barbare action : mais tous ses discours furent inutiles. Louis déclara que ces deux Chevaliers l'avoient défait, blessé & chassé ; qu'ils avoient tué son neveu Alphonse, qui faisoit l'objet de ses tendresses ; qu'il vouloit leur faire trancher la tête à la vûe de leurs compagnons qui étoient dans Hennebont ; & que si on ne lui accordoit pas cette satisfaction, il abandonneroit le parti. Charles céda donc, quoiqu'avec regret, aux instances de Louis d'Espagne, & envoya chercher les deux prisonniers qui arrivérent un matin au camp. Leur présence excita la compassion de tous les Chevaliers, qui suppliérent Louis d'Espagne de ne se pas deshonorer par une action si cruelle : mais il fut inexorable, & protesta qu'il feroit décoler les deux prisonniers après avoir dîné.

Bouteiller & Fresnoi délivrés des mains de Louis d'Espagne.

Cependant tout ce qui s'étoit dit dans la tente de Charles de Blois, avoit été mandé à Gautier de Mauni & à Amauri de Clisson, qui furent consternés de cette nouvelle. Comme l'affaire pressoit, Mauni anima tous ceux qu'il rencontra, à faire les derniers efforts pour sauver la vie aux deux Chevaliers. Il n'eut pas de peine à trouver des hommes disposés à le seconder dans une si noble entreprise ; les uns s'y portérent par amitié & par devoir ; les autres par compassion & par honneur. Il fut donc résolu, que les Chevaliers & les Ecuyers qui étoient dans la Ville, se partageroient en deux bandes, dont l'une sortiroit par la porte du camp à l'heure du dîner, & iroit se ranger en bataille sur les fossés. On ne doutoit point, que l'armée ennemie ne s'ébranlât, & qu'elle ne s'avançât jusqu'aux machines pour les défendre. Amauri de Clisson fut chargé de commander cette troupe, qui étoit de trois cents hommes d'armes, soutenus de mille archers, pour faire reculer les ennemis à coups de traits. L'autre bande étoit de cent hommes d'armes & de cinq cents archers, que Gautier de Mauni se chargea de conduire. Ils devoient sortir par la porte opposée à l'attaque, & aller par derriere donner sur les tentes.

Aussitôt que Mauni eut déclaré son dessein, chacun s'arma promptement & se rangea sous la banniere de son Commandant. Sur l'heure du dîner Amauri de Clisson fit ouvrir la porte du camp, & marcha droit au quartier de Charles de Blois en jettant de grands cris. Il renversa plusieurs tentes, & tua tout ce qui se présenta devant lui. Cette attaque mit l'allarme dans le camp, & en fit sortir peu à peu toutes les troupes, qui vinrent tomber sur la bataille de Clisson. Il les reçut avec beaucoup de résolution, & se battit en retraite jusqu'aux barrieres de la Ville. Là il tint ferme, pendant que les archers qui bordoient le chemin, firent plusieurs décharges de traits. Le combat recommença dans cet endroit, toute l'armée Françoise s'y étant rendue & n'ayant laissé que les valets à la garde du camp. Gautier



AN. 1342.

de Mauni, profitant de cet heureuse conjonćture, sortit par la porte opposée à l'attaque, & poussa jusqu'à la tente de Charles de Blois, où les deux prisonniers étoient gardés. Il les fit monter sur deux coursiers, qu'il avoit amenés exprès, & les conduisit triomphant à Hennebont, où la Comtesse leur fit tout l'accueil qu'ils méritoient. Cet événement termina bientôt l'action, qui étoit fort animée de part & d'autre. Louis d'Espagne, ayant appris par quelques valets l'enlévement de ses deux prisonniers, sortit du combat outré de dépit, & soupçonna peut-être les Bretons d'avoir eu part à ce qui s'étoit passé dans le camp. Tous les autres Seigneurs suivirent son exemple & laissérent à Clisson la liberté de rentrer dans la Ville sans aucun danger. Il perdit dans cette journée Landreman & le Chastellain de Guingamp, qui s'étant trop avancés dans la mêlée, furent faits prisonniers. Charles de Blois les reçût avec une extrême joie, & leur fit tant de caresses & de belles promesses, qu'ils quittérent le parti de la Comtesse de Monfort, qu'ils avoient suivi jusques-là.

Levée du siége de Hennebont. Surprise de Jugon.

Froissart vol. 1. 106.

Trois jours après cette action Charles de Blois assembla tous les Seigneurs de l'armée dans sa tente pour les consulter sur ce qu'il avoit à faire. On lui représenta, que Hennebont étant bien muni d'hommes, d'armes & de vivres, il étoit inutile de s'arrêter plus longtems devant cette Ville; que l'armée souffroit de la disette des fourages, que l'on ne pouvoit plus avoir dans le pays; & qu'il étoit à propos de lever le siége pour former quelque entreprise moins difficile. Il se rendit à cet avis, fit plier les tentes, & retourna à Carhaix, où les fourages étoient plus communs. Pendant qu'il y étoit, Robert de Beaumanoir Maréchal de Bretagne prit un riche Bourgeois de Jugon, qui fournissoit les vivres à la garnison, que la Comtesse de Monfort entretenoit dans cette Place. Cet homme étoit fort aimé de ses concitoyens & avoit un grand crédit sur leur esprit. Impatient de se voir en prison, il demanda à être mis à rançon; mais il ne pût obtenir cette grace. Craignant d'être mis à mort il fit offre de livrer Jugon, si on vouloit lui sauver la vie & les biens. Charles de Blois profita de ses mauvaises dispositions & entra en conférence avec lui. Le Bourgeois s'obligea de lui livrer pendant la nuit une des portes de la Ville, dont il gardoit la clef, lorsqu'il étoit sur les lieux, & pour sûreté de sa parole il lui laissa son fils en ôtage. Charles de son côté promit de lui donner à titre d'héritage une terre de cinq cents livres de rente.

Les choses ainsi réglées, le Bourgeois retourna à Jugon, où il ne tarda pas à exécuter sa promesse. Charles de Blois s'y rendit au jour marqué, & entra à minuit par la porte, que le Bourgeois lui avoit désignée & lui ouvrit. Les sentinelles du Château ayant découvert ce qui se passoit dans la Ville, criérent *alarme, alarme, trahi, trahi.* La meilleure partie des habitans se retira au Château à la faveur des ténébres; le Traître les y suivit imprudemment: mais il subit bientôt la peine dûe à son crime. Dès que le jour parut, Charles de Blois se logea dans la Ville & l'abandonna au pillage de ses soldats. Le Château étoit très-fort par sa situation; mais il étoit si rempli de monde, qu'il ne pouvoit manquer d'être bientôt affamé. Charles ayant sçû l'état des choses, déclara, qu'il ne partiroit point qu'il ne fût maître de la Place. Girard de Rochefort qui y commandoit pour la Comtesse de Monfort, voyant la résolution de Charles & le peu de vivres qui lui restoient, ne balança pas à capituler: mais auparavant il fit pendre aux crenaux le Traître, dont il avoit découvert les pratiques. Après cela il embrassa le parti de Charles de Blois, & lui fit serment de fidélité. Charles très-satisfait de sa soumission, lui laissa le commandement du Château, où il mit une nouvelle garnison, des vivres & des munitions. Il reprit ensuite le chemin de Carhaix, où il avoit laissé l'armée Françoise. Louis d'Espagne le quitta, & alla s'embarquer avec les Génois pour tâcher d'enlever les convois qui venoient par mer aux Anglois.

Armement en Angleterre pour secourir la Comtesse.

Rymer tom. 5. pag. 331.

Froissart pag. 108.

Pendant ce tems-là le Roi d'Angleterre faisoit travailler à un grand armement dans le Southampton pour venir au secours de la Comtesse de Monfort. Il nomma le 20. Juillet Guillaume de Bohun Comte de Nortampton son Lieutenant Général en Bretagne, & le chargea de recevoir les hommages, que la Duchesse de Bretagne & Amauri de Clisson devoient lui rendre comme Roi de France. Dès que ses vaisseaux furent prêts à mettre à la voile, il en fit partir quarante-six sous les ordres de Robert d'Artois, des Comtes de Pembrock, de Salisberi, de Suffolk & de Quenfort, du Baron de Stanfort & autres Seigneurs. Il écrivit le 20.

Août à l'Archevêque de Cantorbery pour lui apprendre qu'il avoit envoyé son armée en France, & qu'il étoit sur le point d'y passer lui-même. Il le pria d'ordonner des Priéres dans son Eglise & dans celles de sa dépendance pour l'heureux succès de ses Armes & pour la conversion d'un adversaire qui lui retenoit injustement son héritage.

AN. 1342.

Combat naval entre Robert d'Artois & Louis d'Espagne.
Froissart ibidem.

La flotte Angloise étant à la hauteur de l'Isle de Grenezai, rencontra l'armée navale de Charles de Blois. Elle étoit composée de trente-deux gros vaisseaux chargés de mille hommes d'armes & de trois mille Génois. Aussitôt que les deux flottes furent en présence l'une de l'autre, les Anglois firent sonner les trompettes, élevérent leurs bannieres, & fondirent à pleines voiles sur les vaisseaux de Charles de Blois. Le combat commença par les armes de trait, & finit par les coups de main. La perte fut égale de part & d'autre dans le premier combat ; mais les choses changérent dans le second. Les Génois, étant montés plus avantageusement, que les Anglois, lançoient sur eux de grosses barres de fer & une grêle de darts, dont aucun ne portoit à faux. L'action qui avoit commencé sur les trois heures après midi, fut terminée par une nuit fort obscure. Les uns & les autres s'éloignérent jusqu'à une certaine distance & jettérent l'ancre. Ils ne se désarmérent point, comptant de recommencer le lendemain : mais vers minuit il s'éleva une grande tempête, qui obligea les Anglois, dont les vaisseaux étoient petits, de gagner les côtes à demi-voiles pour se mettre à terre. Ils se retirérent avec tant de précipitation, qu'ils perdirent quatre de leurs vaisseaux chargés de vivres, qui demeurérent au pouvoir des Génois. Ceux-ci prirent le large avec leurs gros vaisseaux, & furent entraînés par la violence des vents jusqu'aux côtes de Navarre. Robert d'Artois, après avoir couru bien des dangers, arriva enfin dans un Port assez près de Vannes.

Tel est le récit, que nous a fait Froissart de ce combat ; la Chronique de Flandres en parle différemment. Elle dit que la flotte Angloise aborda aux côtes de Poitou ; qu'elle tenta de faire une descente assez près du port de Beauvoir sur mer ; que Louis d'Espagne & Othon Adorne qui avoient leurs vaisseaux dans ce Port, en sortirent lorsque les Anglois commençoient à descendre ; qu'ils les attaquérent si vivement, qu'ils leur tuérent trois mille hommes ; & que les Anglois ainsi battus se réfugiérent sur les côtes de Vannes. Quoi qu'il en soit, Robert d'Artois aborda à un Port assez près de Vannes ; il y débarqua ses troupes & envoya ses vaisseaux à Hennebont. Après avoir pris un peu de repos, il se rendit à Vannes & l'assiégea. Hervé de Leon & Olivier de Clisson commandoient alors dans cette Place pour la Comtesse de Monfort ; Tournemine, Loheac & plusieurs autres Chevaliers s'y rencontrérent. Dès qu'ils eurent apperçû les Anglois, ils distribuérent leurs troupes dans tous les postes qui pouvoient être attaqués, & mirent à chaque porte dix hommes d'armes soutenus par vingt archers. L'armée Angloise étoit de quatre mille hommes d'armes & d'environ si mille archers. Elle livra plusieurs combats aux barrieres, dont les assiégés sortirent avec beaucoup de gloire. La Comtesse de Monfort vint au siége pour voir Robert d'Artois & pour le remercier des peines qu'il se donnoit pour lui assurer un Duché, qu'elle croyoit lui appartenir légitimement. Elle laissa la garde de Hennebont à Guillaume de Cadoudal, & amena avec elle Gautier de Mauni, Yves de Tresiguidi, cent hommes d'armes & deux cents archers.

Siége de Vannes.
Froissart pag. 109.

Quelques jours après son arrivée Robert d'Artois fit attaquer la Ville par trois endroits. Les deux Partis perdirent beaucoup de monde dans cette attaque, qui dura tout le jour. La nuit les sépara ; mais ce ne fut pas pour longtems. Les assiégés se retirérent dans leurs maisons & se désarmérent pour se délasser des fatigues du jour. Les Anglois, après avoir pris quelques rafraîchissemens tinrent un conseil, dans lequel il fut arrêté, qu'on allumeroit des feux devant les deux principales portes de la Ville ; qu'on attaqueroit ces deux portes en même tems pour y attirer tous les assiégés ; & qu'on escaladeroit secrétement les murs opposés aux attaques. L'exécution suivit de près la délibération. Robert d'Artois & le Comte de Salisberi se chargérent des deux attaques, qui mirent toute la Ville en mouvement. Chacun s'arma & se rendit aux portes. Pendant ce tems-là le Comte de Quenfort & Gautier de Mauni s'approchérent d'un quartier abandonné. Leurs soldats descendirent sans bruit dans les fossés, & plantérent leurs échelles au pied du



AN. 1342.

mur. Personne ne s'y étant opposé, ils montérent la targe sur la tête & entrérent dans la Ville sans être apperçûs. Les hostilités qu'ils commirent dans ce quartier, apprirent bientôt aux assiégés leur malheur. Chacun chercha à se sauver par la fuite; mais peu trouvérent des portes de derriere. Hervé de Leon, Olivier de Clisson, Tournemine & Loheac n'ayant pû rentrer dans le Château, dont l'entrée avoit été saisie par Mauni, s'échapérent avec une partie de leurs gens par une fausse porte. Tout le reste de la garnison tomba entre les mains du vainqueur. Robert d'Artois se chargea de la garde de la Ville, & la Comtesse retourna à Hennebont avec Mauni, Tresiguidi & les Chevaliers, qui l'avoient accompagnée.

Siége de Rennes. *Chron. de Flandres. Froissart pag. 111.*

Les Comtes de Salisberi, de Pembrock & de Suffolk prirent le chemin de Rennes avec trois mille hommes d'armes, trois mille archers & quelques compagnies Bretones. Ils comptoient de surprendre Charles de Blois, qui depuis leur descente en Bretagne avoit quitté Carhaix & s'étoit rendu à Rennes: mais Charles ayant pourvû à la sûreté de cette Capitale, s'étoit retiré à Nantes avec la Comtesse son épouse pour être à portée de recevoir les secours, qu'il attendoit de France. Louis d'Espagne, qui étoit revenu des côtes de Navarre à Guerrande, ne fut pas longtems dans ce Port. Il remit bientôt à la voile pour chercher quelque nouvelle aventure, ou au moins pour couper les vivres aux Anglois.

Reprise de Vannes.

Cependant Hervé de Leon & Olivier de Clisson, taxés d'imprudence par les Bretons & exposés aux railleries des Anglois, firent des efforts extraordinaires pour réparer leur honneur. Tandis que le Comte de Salisberi étoit occupé au siége de Rennes, ils rassemblérent environ douze mille hommes, ausquels le Maréchal de Beaumanoir se joignit avec sa troupe, & se présentérent devant Vannes. Les mesures avoient été si bien concertées, que Robert d'Artois n'en eut aucune connoissance, ou du moins il n'eut pas le tems de demander du secours. Il se défendit avec une bravoure, que l'on ne peut exprimer; mais il ne pût empêcher que les barrieres & les portes ne fussent forcées. Blessé de plusieurs playes & couvert de sang il se sauva par une fausse porte avec le Comte de Quenfort, & se retira à Hennebont. Despenser fils du fameux Hugues, blessé à mort se rendit à Hervé de Leon, & mourut trois jours après. Robert d'Artois ne fit pas un long séjour à Hennebont; persuadé qu'il trouveroit de plus habiles Chirurgiens en Angleterre qu'en Bretagne, il s'embarqua pour y retourner: mais les agitations de la mer augmentérent tellement ses maux, qu'il mourut dans le trajet, ou en arrivant à Londres. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Conseil de Régence, ayant appris sa mort, ordonna le 29. Novembre 1342. qu'une partie des sacs de laine qui avoient été délivrés à Robert d'Artois & à ceux de sa suite, fussent rapportés en Angleterre.

Rymer tom. 5. pag. 349.

Mort de Robert d'Artois & ses obséques.

Robert fut inhumé à Londres dans l'Eglise de S. Paul avec tous les honneurs dûs à un Prince du Sang de France. On ne peut nier, que ce ne fut un des hommes des plus accomplis de son tems; mais qui par dépit fit un très-mauvais usage des grandes qualités, qu'il avoit reçûes de la nature. Les bienfaits, dont le Roi d'Angleterre le combla, eurent pour but de chagriner la Cour de France; mais la confiance qu'Edouard lui donna toujours depuis, étoit fondée sur l'estime qu'il faisoit de sa prudence, de l'étendue de son mérite, de sa valeur & de son habileté dans l'Art Militaire. Les Anglois le regardérent comme un homme de mérite, & ne lui enviérent point la confiance du Prince qui le protégeoit. La honte d'avoir eu recours à une fourberie, & le chagrin d'en avoir été convaincu, l'engagérent dans la révolte contre son Prince. Il satisfit sa vengeance en inspirant au Roi d'Angleterre le dessein de renverser la Monarchie Françoise, & il fut un des principaux auteurs de tous les maux, qui affligérent la France pendant cent ans.

Départ du Roi d'Angleterre pour la Bretagne. *Hen. Knigton col. 1281. & seq. Rymer tom. 5. col. 343. Chron. des Gestes de Phil. de Valois citée par P. le Baud pag. 288.*

Le Roi d'Angleterre, sensiblement affligé de la mort de Robert d'Artois, jura qu'il la vengeroit de maniere que la Bretagne s'en sentiroit long-tems par les ravages qu'il alloit y faire. Il étoit parti du port de Sandwic le 5. Octobre, après avoir nommé le Comte de Cornouaille son fils aîné Garde & Regent de ses Etats pendant son absence. Les vents favorables l'avoient conduit à Brest, où il avoit débarqué ses troupes. Comme il avoit été réglé par les Légats du Pape, que les Rois de France & d'Angleterre n'entreprendroient rien l'un sur l'autre sans l'avoir signifié un mois auparavant, Edouard en entrant en Bretagne protesta, qu'il n'y venoit point

point pour faire la guerre à Philippe de Valois, mais seulement pour maintenir les droits de Jean de Bretagne son gendre futur. Gautier de Mauni vint le trouver à Brest avec Alain le Gal Evêque de Quimper, qui fit serment de fidélité le 4. Novembre. Edouard s'avança ensuite jusqu'à la Rosere, maison de plaisance appartenant aux Ducs de Bretagne & à quinze lieues de Brest. Il écrivit de ce lieu à Thomas de Wake Seigneur de Lydel le 12. Novembre pour le prier de venir promptement à son secours avec un bon nombre de gens d'armes & de trait, ou d'envoyer quelqu'un en sa place.

AN. 1342.

Rymer to. 5. pag. 346.

Pendant qu'il prenoit le divertissement de la chasse à la Rosere, il envoya secrétement Gautier de Mauni, Jean de Striveline & Guillaume de Varenne pour reconnoître Vannes. Ayant appris par le rapport des trois Chevaliers, qu'il étoit facile d'emporter cette place, il résolut d'en faire le siége. Il partagea ses troupes en deux corps, qui prirent différentes routes pour arriver au même but. Le Comte de Nortampton, qui conduisoit une division de l'armée, attaqua en passant la ville de Rohan. Les habitans n'étant pas en état de lui résister, prirent la fuite. Le Comte abandonna leurs maisons au pillage de ses soldats, & fit mettre le feu à la ville. Il s'empara aussi de Pontivi; mais il le traita avec plus d'humanité. Ces deux places appartenoient au Vicomte de Rohan, qui suivoit le parti de Charles de Blois. D'un autre côté le Roi Edouard se rendit maître du Faouest, de la Roche-Periou, de Ploermel & de Malestroit. Sur le bruit de sa marche Hervé de Leon & Olivier de Clisson, qui commandoient à Vannes, firent entrer dans cette ville tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un long siége; Edouard en arrivant leur livra un assaut, qu'ils soutinrent pendant six heures avec autant de prudence que de valeur. La perte qu'il fit dans cette attaque, lui ôta l'envie d'en faire une seconde. La Comtesse de Monfort lui rendit visite dans son camp; & y séjourna quatre jours; après quoi elle retourna à Hennebont.

Prise de Rohan & de Pontivi.
Hen. Kniggton col. 1282.
Froissart pag. 112.

Siége de Vannes.

Edouard n'osant se flatter d'entrer bientôt dans Vannes, en partit avec le gros de l'armée, & laissa la conduite du siége aux Comtes de Nortampton, d'Arondel, de Warvick & de Vincestre, au Baron de Stanfort, à Gautier de Mauni & Yves de Tresiguidi. Le prétexte de cette démarche fut, que le païs étoit ruiné & ne pouvoit fournir assez de vivres & de fourages pour tant de troupes. Il se rendit à Rennes, que le Comte de Salisberi assiégeoit depuis long-tems sans faire aucun progrès. Instruit par les coureurs, que Charles de Blois faisoit un grand amas d'hommes & de vivres à Nantes, il prit la route de cette ville dans le dessein de l'assiéger & d'attirer Charles à un combat. N'étant pas maître de la riviere de Loire il ne pût assiéger la ville que d'un côté. Il en brûla les fauxbourgs, ravagea les campagnes voisines, & se mit en bataille sur une montagne à la vûe des assiégés. Mais Charles de Blois ne jugea pas à propos d'accepter le combat, & se tint sur la défensive, en attendant le secours, que le Roi de France lui promettoit. Il envoyoit souvent des couriers à ce Prince pour lui apprendre toutes les démarches d'Edouard & ses différentes entreprises. Le Duc de Normandie étoit à Angers, où il assembloit des troupes pour entrer en Bretagne: mais il ne se pressoit point, parce qu'il étoit persuadé, que le Roi d'Angleterre ayant formé plusieurs siéges en même-tems, ne feroit rien de considérable, & affameroit son armée en ruinant le païs. Effectivement Edouard voyant qu'il ne pouvoit prendre Nantes ni attirer Charles de Blois à une action, convertit le siége de cette place en un blocus. Il y laissa le Comte de Quenfort, le Vicomte de Beaumont, les Seigneurs de Persi, de Roos, de Monbrai, de la Vare, de Gobeghen & de l'Isle avec six cents hommes d'armes & deux mille archers, afin qu'on ne lui reprochât pas d'avoir levé le siége.

Chron. de Flandres.

Siége de Nantes.

Après cet arrangement il ravagea les campagnes depuis Nantes jusqu'à cette ville, que Froissart nomme Dinan, & dont Pierre Porteboeuf étoit Capitaine. Cette place méritoit moins son attention, que les trois qu'il venoit de quitter; mais il vouloit avoir la gloire de prendre au moins une ville. Quatre jours après son arrivée devant Dinan il fit embarquer ses archers & quelques gens d'armes sur de petits bateaux, qu'il avoit fait rassembler dans le païs pour attaquer la place par eau. Les archers tirerent une si grande quantité de traits, que les habitans n'oserent paroître à leurs fenêtres, ni se mettre en défense. Les gens d'armes rompirent à coups de hache la palissade, & y firent une grande brêche. La garnison forcée dans

Prise de Dinan.
Froissart pag. 113.

AN. 1342.

cette attaque, s'enfuit vers le marché; mais elle n'eut pas le tems de se rallier. Les ennemis ayant ouvert les portes à ceux de dehors, en un instant toute la ville fut remplie d'Anglois, qui la pillerent. Porteboeuf & les principaux Seigneurs de la garnison furent faits prisonniers. Edouard, se contenta du butin, qui fut considérable, parce que la ville étoit riche & marchande; mais il n'y laissa point de garnison pour ne pas affoiblir son armée, qui étoit déja beaucoup diminuée.

Edouard retourne au siége de Vannes.

Content de cette expédition il retourna à Vannes, dont le siége avoit été vivement poussé pendant son absence. Chaque jour avoit été marqué par quelques beaux faits d'armes: mais les assiégés étoient si forts, qu'ils tenoient quelquefois une de leurs portes ouvertes, & se rangeoient en bataille au dehors pour faire face à tout ce qui se présentoit. Dans une de ces bravades, qui se fit sans doute en présence du Roi d'Angleterre, les Comtes de Warvick & d'Arondel, Stanfort & Mauni s'exposerent plus qu'ils ne devoient. Hervé de Leon & Olivier de Clisson s'en étant apperçu, redoublerent leurs efforts contr'eux. Les Anglois reculerent; les Bretons, animés par cet avantage, ouvrirent la barriere, marcherent contre les ennemis la lance à la main, & les firent encore reculer davantage. Mais les Anglois ayant reçu quelque renfort, firent reculer les Bretons à leur tour, les mirent en désordre, & les pousserent au-delà de la barriere. Les habitans y accoururent promptement, & fermerent la barriere, avant que Leon & Clisson fussent rentrés. Ces deux Capitaines furent faits prisonniers par les Anglois; & pareillement le Comte de Stanfort du côté des Anglois s'étant engagé au-delà de la barriere, fut pris par les assiégés. Il y eut dans cette circonstance bien des gens tués de part & d'autre. Chacun dans la suite se tint sur ses gardes, & il ne se passa plus rien entre les assiégeans & les assiégés qui mérite d'être rapporté.

Ravage de Louis d'Espagne sur mer. *Froissart pag. 114.*

Cependant Louis d'Espagne & Othon Adorne tenoient la mer, & faisoient grand tort aux Anglois. Ils arrêtoient, pilloient & couloient à fond les vaisseaux de cette nation, qui portoient des vivres au camp de Vannes, de sorte que rien ne passoit qu'avec d'extrêmes dangers. Ils tenterent de prendre la flotte, qu'Edouard avoit à l'ancre dans un port de la côte de Vannes: mais ils furent trop tôt apperçus. Ils tuerent une partie des gardes & auroient enlevé toute la flotte, si quelques troupes du camp n'y étoient accourues. Malgré ce secours les Espagnols & les Génois emmenerent quatre vaisseaux chargés de provisions, & en coulérent trois autres à fond. Cet échec obligea le Roi d'Angleterre d'envoyer une partie de ses vaisseaux à Brest & l'autre à Hennebont, tandis qu'il continuoit les siéges de Nantes, de Rennes & de Vannes.

Le Duc de Normandie vient au secours de Charles de Blois. *Froissart pag. 114. Chron. de Flandres. Du Chesne Hist. de Châtillon pag 154.*

Enfin le Duc de Normandie partit d'Angers sur la fin du mois de Novembre avec plus de quatre mille hommes d'armes & trente mille hommes d'infanterie. Les Seigneurs de Montmorenci & de Saint Venant marchoient à la tête de l'armée, le Duc de Normandie la suivoit avec le Roi de Navarre, le Duc de Bourbon, les Comtes d'Alençon, de Blois, de Ponthieu, de Boulogne, de Vendôme & de Dammartin, les sires de Craon, de Couci, de Roye, de Sulli, de Fresnes & un grand nombre de Barons, de Chevaliers & d'Ecuyers, qui croissoit tous les jours. Les premiers Anglois qui apprirent la marche de l'armée Françoise, en donnerent avis au Roi Edouard, qui étoit à Vannes. Ce Prince délibéra d'abord sur le choix du poste, où il attendroit le Duc de Normandie. Sa premiere pensée fut de lever les siéges de Vannes & de Rennes, & de s'approcher de Nantes. Ce parti ne pouvoit manquer de lui faire honneur, & de le faire un peu respecter de ses ennemis. Mais c'étoit s'engager trop avant dans le païs, & s'éloigner des ports de mer, d'où il recevoit la meilleure partie de ses vivres. Il demeura donc au siége de Vannes, & rappella les troupes, qu'il avoit laissées devant Nantes. Pour celles de Rennes il les y laissa jusqu'à ce qu'on eût vû, si le Duc de Normandie entreprendroit de secourir cette place ou celle de Vannes.

Tandis que le Duc étoit à Nantes, les Anglois donnerent un rude assaut à la ville de Rennes; mais ils furent repoussés avec grande perte par le Baron d'Ancenis, le sire du Pont, Jean de Malestroit, Yvon Charruel, Bertrand du Guesclin & autres Seigneurs. Le Duc de Normandie, assuré de la valeur & de la fidélité de ces Seigneurs, ne balança pas à prendre la route de Vannes, qui étoit assiégée depuis long-tems, & dont la garnison étoit serrée de fort près. Son avant-garde fut conduite dans cette marche par les sires de Montmorenci & de S. Venant & l'arriere-garde par

le Comte de Guines Connétable de France & par Geoffroi de Charni. Ils apprirent en arrivant à Vannes, que le Roi d'Angleterre s'étoit retranché de maniere à ne pouvoir être attaqué, & qu'il avoit rappellé toutes les troupes qui faisoient le siége de Rennes. Le Duc de Normandie retrancha aussi son camp, dans la résolution de n'attaquer les ennemis, qu'en cas qu'ils entreprissent de donner quelque assaut à la ville. Son armée avoit été grossie par les troupes que lui avoit amené le Maréchal de Beaumanoir, & étoit alors composée de plus de quarante mille hommes. L'inaction des deux armées procura du repos aux habitans de Vannes, qui n'étoient pas encore dans la disette. Ils eurent le plaisir de voir sans inquiétude les escarmouches, qui se firent entre les deux armées, & dans lesquelles beaucoup de gens périrent de part & d'autre. AN. 1342.

Ce fut vraisemblablement dans cette circonstance, que Godefroi d'Harcourt, Olivier de Clisson qui avoit été échangé avec le Comte de Stanfort & quelques autres Chevaliers traitérent secrétement avec le Roi d'Angleterre sans changer à l'extérieur de parti. Le Comte de Salisberi fut le dépositaire de leur secret & des engagemens qu'ils prirent avec Edouard. On croit que ce fut par leur avis, qu'Edouard envoya offrir la bataille au Duc de Normandie, avant que Philippe de Valois se fût rendu au camp. Le Duc accepta le défi, & marqua le jour du combat. Les Seigneurs des deux partis souhaitoient d'en venir à une action, afin de terminer au plutôt la guerre. Les Anglois souffroient beaucoup de la disette des vivres, parce que Louis d'Espagne enlevoit presque tous les convois qui leur venoient par mer; & d'ailleurs ils manquoient de fourages. Les François ne souffroient pas moins des rigueurs de la saison, qui étoit très-avancée outre les pluies continuelles, qui faisoient périr leurs chevaux. Ils avoient abandonné leur camp qui étoit d'abord dans une prairie, & s'étoient répandus dans la campagne pour n'être pas inondés des eaux. Le Roi de France arriva sur ces entrefaites & s'avança jusqu'à Ploermel, d'où il envoya un Hérault au Roi d'Angleterre pour lui offrir le combat. Edouard ne l'accepta point, & attendit qu'on vînt l'attaquer dans ses retranchemens. Philippe, pour soutenir sa démarche, demeura cinq jours sur le lieu, dont on étoit convenu d'abord pour le combat; & il ne jugea pas à propos d'aller attaquer un Prince qui étoit avantageusement retranché, & qui avoit des vaisseaux prêts à le recevoir au cas de besoin.

Traité de quelques partisans de Charles de Blois avec Edouard. *Chron. de Flandres.*

Le Roi de France vient en Bretagne. *Tho. Walsingham pag. 160. Contin. Nangii pag. 794.*

Les choses étoient en cet état, lorsqu'on vit arriver en Bretagne deux Cardinaux envoyés par le Pape Clement VI. pour travailler à un accommodement entre les deux Rois. Le premier de ces Prélats étoit Pierre des Prés né dans le Quercy, Chancelier de l'Eglise de Rome & Evêque de Frescati; le second étoit Annibal de Cecano Evêque de Palestrine, qui fit son entrée à Dol le 18. Décembre; il y fut joint le lendemain par l'Evêque de Frescati. Henri du Bois, qui occupoit alors le siége de Dol, les reçut avec tous les honneurs dûs à leur dignité; c'étoit un homme fort éclairé, d'une grande piété, & qui avoit été Chancelier du feu Duc. Ils partirent de Dol le 21. Décembre & se rendirent à Vannes, d'où ils firent signifier leur commission aux deux Rois. Après leur avoir rendu plusieurs visites ils les firent enfin consentir à une suspension d'armes & à envoyer des Ambassadeurs à Malestroit pour régler les articles de la Trève. La conférence se tint dans le Prieuré de la Magdelaine, où se trouvérent pour le Roi de France Odon ou Eudes Duc de Bourgogne & Pierre Duc de Bourbon; & pour le Roi Edouard, Henri Comte de Lancastre, Guillaume de Boun & Guillaume de Montagu.

Traité de Malestroit. *Italia Sacra. Baluze Hist. des Papes d'Avignon. Annales Eccl. Dol. Le Baud pag 292. V. la Note 60.*

Les articles du Traité conclu le 19. Janvier 1343. portent en substance, que les deux Rois envoyeront à Avignon vers la fête de S. Jean des Princes de leur sang ou des personnes les plus qualifiées de leurs Etats pour traiter de la paix en présence du Pape; qu'il y aura une suspension d'armes jusqu'à la fête de Saint Michel de l'an 1346. entre les Rois de France, d'Angleterre & d'Ecosse, le Comte de Hainault, les Flamans & leurs alliés; que cette Trève sera observée en Bretagne, comme ailleurs, entre Charles de Blois & Jean de Monfort sans préjudice de leurs droits, & sans que la Trève générale soit censée rompue, quelque entreprise que fasse un des partis contre l'autre, pourvû qu'aucun des Rois ne s'en mêle; que pendant la trève aucun particulier des deux partis ne pourra traiter avec l'autre, ni rien donner ou promettre pour faire la guerre; que la ville de Vannes sera remise entre les mains des deux Cardinaux * pour en disposer, comme bon

AN. 1343. *Thom. Walsingham Du Tillet Inven. de France & d'Angleterre.*

* *Ils étoient con-*

AN. 1343.

venu par un écrit datté du 18. Janvier de la remettre à l'bil. de Valois.

leur sembléra, à la fin de la trève; que tout ce qui a été promis à Nantes par le Duc de Normandie au Comte de Monfort, sera fidélement exécuté; que la trève sera jurée par les deux Parties belligérentes & publiée dans les deux camps, aussi-tôt qu'elle sera signée; dans quinze jours en Gascogne, en Flandres & en Bretagne, & dans quarante jours en Angleterre & en Ecosse; que tous les prisonniers faits de part & d'autre depuis la suspension d'armes conclue le 12. Janvier seront mis en liberté, & les biens enlevés seront rendus aux propriétaires; & enfin que les marchands de part & d'autre auront une entiére liberté pour le commerce. Les Ambassadeurs des deux Rois jurerent ce Traité sur l'ame de leurs Maîtres, & toucherent les saints Evangiles. Edouard, pour se conformer à ce qui venoit d'être arrêté, nomma Hugues le Despenser sire de Glamorgan, Guillaume Troussel & quelques autres Seigneurs, ses Procureurs auprès du Pape; Philippe de Valois en nomma de son côté: mais tous les projets de paix furent bientôt dissipés. En effet, Charles de Blois, fondé sur ce qu'il étoit permis à un parti d'entreprendre sur l'autre, continua de faire la guerre à la Comtesse de Monfort dans quelques cantons. Dans d'autres la trève fut observée par le consentement tacite des Seigneurs des deux partis; & de là vient que les Auteurs ont parlé fort diversement de la maniere dont la trève fut gardée en Bretagne.

Contin. Nangii Gestes de Philippe de Valois cités par le Baud.

Retour d'Edouard en Angleterre. *Rymer to. 5. p. 557.*

Aussitôt qu'elle fut conclue, les François retournerent dans leur païs, & les Anglois se retirérent à Hennebont & à Brest, où étoient leurs vaisseaux. Le Roi Edouard s'embarqua sur la fin du mois de Février, & arriva heureusement au port de Veymuth, le 2. Mars, qui étoit un Dimanche l'an 1343. Huit jours après il se rendit à Westminster avec les Seigneurs qui l'avoient accompagné en Bretagne. Le Comte de Salisberi apprit bientôt de sa femme la violence qu'Edouard lui avoit faite pendant son absence. Outré de dépit il se retira secrétement de la Cour, & passa en France, où il livra à Philippe de Valois les engagemens d'Olivier de Clisson, de Godefroi de Harcourt & des autres Chevaliers, dont il étoit dépositaire. C'étoit se vanger sur des malheureux qui n'étoient pas cause de l'affront que le Roi Edouard lui avoit fait. Philippe, muni de ces scellés, fit arrêter Clisson dans un Tournoi; & sans aucune forme de procès lui fit trancher la tête sur un échafaut à Paris. Son corps fut pendu aux fourches de Montfaucon, & sa tête portée à Nantes, où elle fut mise sur le bout d'une lance à une des portes de la ville. Godefroi d'Harcourt, banni du Royaume pour le même sujet, se retira en Angleterre.

Supplice d'Olivier de Clisson. *Chron. de Flandres pag. 174 Du Tillet pag. 122. Le Baud pag. 293.*

Résolution extraordinaire de sa veuve.

Les amis d'Olivier de Clisson ayant appris ce qui lui étoit arrivé, s'assemblérent & allerent trouver Jeanne de Belleville sa veuve pour lui faire offre de leurs services. Le desir de vengeance, dont elle étoit animée, lui fit prendre une résolution extraordinaire & dont peu de femmes sont capables. Elle se mit à la tête de quatre cents hommes, dont elle plaça la meilleure partie en embuscade auprès d'un Château, qui tenoit pour Charles de Blois. Accompagnée de quarante hommes seulement elle se présente devant la porte du Château & demande à y entrer. Le Galois de la Heuse commandoit dans la Place, & ignoroit encore le supplice du sire de Clisson. Persuadé que la Dame de Belleville faisoit une partie de Chasse, il donna ordre, que la porte lui fût ouverte. Aussi-tôt que le pont-levis fut baissé, celui qui portoit le cor de chasse, donna le signal aux gendarmes, qui étoient en embuscade & qui accoururent promptement. Ils se rendirent maîtres du Château & passerent au fil de l'épée tous ceux qui y étoient. Le Capitaine fut le seul qui trouva moyen de se sauver. Charles de Blois informé de cette avanture, assembla des troupes pour reprendre son Château; mais la Dame ne l'y attendit pas: elle s'embarqua avec sa troupe, & vengea la mort de son mari sur tous les marchands François qu'elle rencontra.

Jeanne de Belleville se retire à Hennebont. Philippe de Valois confisque ses biens & ceux de son fils.

Froissart pag. 116. Le Baud pag. 293. Du Chesne Hist.

Le Roi Philippe ayant appris les desordres, que Jeanne de Belleville commettoit sur mer & sur terre, la bannit du Royaume, & fit saisir tous ses biens. Elle se retira à Hennebont auprès de la Comtesse de Monfort, & y conduisit aussi son fils Olivier, qui fut depuis Connétable de France. Le Roi confisqua tous les biens du feu sire de Clisson & donna la Seigneurie de Blein avec une maison aux fauxbourgs de Nantes à Louis de Poitiers Comte de Valentinois. Louis légua par son testament les mêmes biens à son frere Aimar, excepté sept cents livres de rente, qu'il avoit assignée à sa fille Marguerite, femme de Guischard de Beaujeu Sei-

gneur de Pereux. Aimar de Poitiers fût dépouillé dans la suite de la Seigneurie de Blein. Son frere Henri Evêque de Troyes se donna de grands mouvemens pour faire rentrer cette terre dans sa maison; mais il n'y réussit pas. Blein retourna à Olivier de Clisson & fut porté par Beatrix sa fille aînée à Alain VIII. du nom, Vicomte de Rohan. On voit encore au Château de Nantes une lettre du Roi Philippe dattée du 26. Novembre 1343. par laquelle il établit Pierre du Lac Sénéchal & Juge dans toutes les terres du sire de Clisson & de Belleville.

AN. 1343.
des Com. de Valentinois.
Anselme tom. 2. pag. 193.
Arm. O. cas. E. nn. 16.

Mais Olivier de Clisson ne fut pas la seule victime immolée à l'établissement de Charles de Blois. Quatorze Seigneurs Bretons subirent le même sort quelque tems après; ce furent les sires d'Avaugour & de Laval, Geoffroi de Malestroit, Jean son fils, Chevalier, Jean de Montauban, Alain de Quedillac, Guillaume des Brieux, Jean & Olivier ses freres, Denis du Plessis, Jean Malart, Jean de Senedavi, Thibaud de Morillon & Denis de Callac. Philippe de Valois les fit arrêter dans un Tournoi, que le Duc de Normandie avoit indiqué à Paris, & les fit mettre au Châtelet. De-là ils furent traînés tout nuds aux Halles, où ils eurent la tête tranchée. On parla diversement des motifs qui avoient porté le Roi à traiter ces Seigneurs d'une maniere si cruelle & si ignominieuse. L'Auteur de la Chronique de Flandres dit, que Charles de Blois allant à Paris, accompagné de quatre-vingt hommes, fut attaqué en route par une troupe plus considérable de gens armés, qu'il eut le bonheur de dissiper entiérement; qu'il en prit seize, au nombre desquels étoient Thibaud de Morillon, les sires d'Avaugour & de Laval; & qu'il les conduisit au Roi, qui leur fit couper la tête. Mais comme il est le seul qui parle de cet événement, il semble qu'on ne doit le regarder, que comme un bruit répandu dans le public pour disculper le Roi. Tous les autres Ecrivains disent assez nettement, que Philippe de Valois ne pouvoit reprocher autre chose à ces Seigneurs, que d'avoir changé de parti & de s'être attachés au Comte de Monfort & aux Anglois. Quoiqu'il en soit, ces exécutions firent une telle impression sur les partisans du Comte, que la plûpart n'oserent plus porter l'épée. Philippe de Valois profita de cette conjoncture pour en gagner quelques-uns: mais on ne voit pas que ses promesses & ses présens lui ayent procuré d'autre gain, que celui de Jean fils aîné de Bouchard Comte de Vendôme. Jean lui fit serment de fidélité le 20. Décembre, & lui promit de ne point contrevenir à l'Arrêt de Conflans.

Supplice de quatorze Seigneurs Bretons.
Froissart pag. 116. Chron. de Flandres. Guil. de S. André. Hen. Knigton. Le Baud pag. 294.
Du Tillet p. 235. de son Invent.

On amusoit pendant ce tems-là le Comte de Monfort par des propositions d'élargissement sans le lui accorder réellement. Il avoit été réglé par le Traité de Malestroit qu'on exécuteroit tout ce qui lui avoit été promis à Nantes par le Duc de Normandie en 1341. Pour satisfaire à cet article le Roi fit expédier des lettres d'élargissement, qui furent enregistrées au Parlement le premier Septembre 1343. mais à condition qu'il n'iroit point en Bretagne. Le Comte n'ayant point voulu souscrire à ces propositions, il fut encore retenu jusqu'à Noël. On lui ouvrit alors les portes à la priére de quelques Seigneurs; mais avant que de le mettre en pleine liberté, on exigea de lui qu'il renonçât avec serment à ses prétentions sur le Duché de Bretagne. Il aima mieux reprendre ses fers, que de contracter de pareils engagemens.

Propositions faites au Comte de Monfort.
Du Tillet ibidem. Guil. de S. André. Henr. Knigton.

AN. 1344.

Edouard met en liberté Hervé de Leon, & l'envoye déclarer la guerre à Philippe de Valois.
Froissart p. 117.

Le Roi d'Angleterre ayant appris la maniere, dont Philippe de Valois avoit traité les Chevaliers & Ecuyers Bretons, qui étoient venus au Tournoi du Duc de Normandie, en eut un vif ressentiment. Dans le premier mouvement il voulut user de représailles sur Hervé de Leon, qui avoit été fait prisonnier au siége de Vannes & qui étoit alors en Angleterre. Mais le Comte de Derbi, en qui il avoit beaucoup de confiance, l'en dissuada; il lui représenta qu'il seroit plus glorieux de mettre le prisonnier à rançon & de lui rendre la liberté. Edouard fit venir en sa présence Hervé de Leon, & lui dit: « Messire Hervé, mon ad- « versaire Philippe de Valois a monstré sa félonie trop cruellement, quand il a « fait mourir ainsi tels Chevaliers, dont il me déplaist moult grandement, & « semble à aucuns de notre partie, qu'il l'ait fait par dépit de nous. Et se je « voulois regarder à sa félonie, je ferois de vous le semblable effet; car vous « m'avez plus fait de contrarieté en Bretagne & à mes gens, que nul autre. Mais « je m'en souffrirai à tant, & lui laisserai faire sa volonté, & garderai mon hon- « neur à mon pouvoir, & vous laisserai venir à rançon legiere pour l'amour du

An. 1344.

» Comte d'Erbi, qui m'en a prié, mais que vous veillez faire ce que vous di» rai ». Hervé répondit qu'il étoit prêt de faire tout ce qu'on lui ordonneroit. Le Roi lui dit : comme vous êtes un des plus riches Chevaliers de Bretagne, je pourrois exiger de vous une rançon de trente ou quarante mille écus ; mais je vous quitte pour dix mille, que vous ferez tenir à Bruges cinq jours après votre arrivée en France, à condition que vous irez trouver de ma part Philippe de Valois, & lui direz, qu'ayant rompu la Trève par l'injuste Arrêt qu'il a prononcé contre tant de braves Chevaliers, j'y renonce aussi moi-même & lui déclare la guerre. Il le chargea en même tems de dire à tous les Chevaliers, qui voudroient se trouver à la fête qu'il avoit indiquée à Vindesor, qu'il leur donnoit sauf-conduit pour venir & pour retourner jusqu'à quinze jours après la fête.

Hervé de Leon accepta la commission; & rendit grace au Roi & au Comte de Derby. Il s'embarqua ensuite sur un vaisseau, qui alloit à Harfleur ; mais une furieuse tempête l'arrêta sur mer pendant quinze jours. Il y perdit ses chevaux que l'on fut obligé de jetter à la mer pour soulager le vaisseau, & il fut si accablé de fatigues, qu'il n'eut point de santé depuis. Enfin il prit terre au Crotoi, d'où il vint à pied jusqu'à Abbeville. Cette ville lui fournit des chevaux pour se rendre à Paris avec toute sa suite. Il s'y acquitta de la commission, dont il étoit chargé, & adoucit, autant qu'il lui fut possible, la dureté des termes d'Edouard. Après avoir reçu les Ordres du Roi pour la Bretagne, il prit la route d'Angers, où il mourut des fatigues de son voyage.

Mort de Hervé de Leon.

Edouard ne se contenta pas d'avoir défié le Roi de France, il prit encore toutes les mesures, qui lui parurent convenables pour soutenir sa démarche avec honneur. Amauri de Clisson l'étoit venu trouver pour lui rendre compte de toutes les infractions faites à la Trève par les partisans de Charles de Blois & pour le prier d'arrêter les entreprises qu'ils formoient chaque jour. Edouard ne pouvant remédier à tout aussi promptement qu'Amauri le souhaitoit, nomma d'abord Jean de Gatesden Capitaine de Brest & Gouverneur du Comté de Leon. Il écrivit ensuite à Alain Evêque de Cornouaille pour le féliciter sur son attachement au Comte de Monfort & pour l'assurer d'un prompt secours. On trouve de pareilles lettres pour le sire du Pont-Labbé, Jean son fils, Guillaume de Cornouaille, Yves de Tréfiguidi & Olivier de Spinefort, pour les Capitaines & Communautés de Quimper, de Kimperlé, de Hennebont, de Vannes, de Redon & de Guerrande. Et comme les finances d'Edouard n'étoient pas suffisantes pour fournir aux dépenses, qu'il étoit obligé de faire en divers endroits, il pria les Capitaines & les Communautés qui tenoient pour le Comte de Monfort, de mettre quelque imposition sur les marchandises & sur les denrées, afin de pouvoir payer les troupes. On ignore quel fut le secours qu'il leur envoya sous les ordres de Thomas d'Ageworte ; mais il dut être peu considérable, puisque tous les exploits des Anglois en Bretagne l'an 1344. se terminerent à la prise de Dinan, qu'ils réduisirent en cendres. La Comtesse, peu satisfaite de leur conduite, passa en Angleterre pour y solliciter un plus puissant secours. Edouard par ses lettres du 10. Juillet ordonna, qu'elle fût logée au Château de Tykil avec toute sa suite, & assigna cinq marcs d'argent par semaine au Connétable du Château pour la dépense. Il écrivit encore le 18. Août à Pierre de Serain & aux autres Capitaines Anglois pour veiller à la sûreté des Places qui leur avoient été confiées en Bretagne.

Rymer to. 5. p. 397. 399. 418. 423.

Prise de Dinan. La Comtesse va en Angleterre. *Le Baud pag. 295. Froissart p. 118. Hen. Knigton 1284. Chron. Mss. Eccl. Nannet.*

Charles de Blois de son côté assembla une puissante armée & assiégea Quimper. La partie supérieure de la ville lui ayant paru trop forte, il ordonna un assaut du côté de la riviére. On lui représenta, que ce jour-là la marée monteroit dans la riviere dès six heures du matin, & qu'il exposeroit son armée à un péril évident en faisant son attaque par cet endroit. Il répondit simplement : *Puisque nous l'avons choisi, nous ne le changerons pas, & par la grace de Dieu la mer ne nous fera aucun tort.* On commença donc l'attaque sur sa parole, & la ville fut emportée après un assaut qui dura six heures, sans que le reflus de la mer apportât aucune incommodité aux assiégeans. Cet événement fut regardé comme un miracle, lorsqu'il fut question d'en attribuer à Charles de Blois. Ses troupes exercerent des cruautés horribles dans la ville, où elles tuerent plus de quatorze

Prise de Quimper par Charles de Blois. *Information pour la canonis. Témoins 41. & 46.*

cents personnes de tout âge & de tout sexe. Le carnage eût été plus grand, si Charles, averti qu'on avoit trouvé un enfant qui suçoit la mammelle de sa mere morte, n'eût mis des bornes à la fureur de ses soldats. Aussi-tôt qu'il fut maître de la ville, il alla à l'Eglise Cathédrale, où il assembla l'Evêque & les Ecclésiastiques. Il y fit apporter tous les vases sacrés, les Reliques & les ornemens, & défendit aux siens, sous peine de la corde, de faire aucun tort aux gens d'Eglise, soit dans leurs corps, soit dans leurs biens. Les Anglois en usoient autrement dans les lieux qu'ils emportoient d'assaut; mais il voulut leur donner un exemple de piété & de modération. Il porta encore plus loin le respect qu'il avoit pour l'Eglise; car la moitié de la ville appartenoit au Duc, & l'autre moitié à l'Evêque. L'une & l'autre étoit bien fortifiée & demandoit une nombreuse garnison. Charles, voulant ménager ses troupes, fit démanteler les fortifications, qui lui appartenoient, & laissa celles qui étoient à l'Evêque.

AN. 1344.

Ibidem. Témoins 38. & 49.

Après cette conquête Charles prit la route de Paris & mena avec lui ses prisonniers, dont les principaux étoient le sire de la Rochetesson, Guillaume Bacon, Richard de Pressi, Jean de Hardeshill & Henri de Malestroit, qui avoit été Maître des Requêtes du Roi & dans le parti de Charles de Blois, mais qui s'étoit déclaré pour le Comte de Monfort. Les trois premiers eurent la tête tranchée à Paris la veille de Pâques de l'an 1345. & leurs corps furent attachés au gibet. Henri de Malestroit, qui étoit Diacre, fut reclamé par l'Evêque de Paris. Il fut conduit chez ce Prélat dans un tombereau, sans chaperon, lié de chaînes de fer & assis sur une piéce de bois mise en travers. Le Roi ayant obtenu du Pape dans la suite, que Henri fut dégradé, le fit élever sur une échelle en présence de toute la populace de Paris, qui le lapida & le blessa si considérablement, qu'il mourut trois jours après de ses blessures.

Prisonniers décolés à Paris.
Chron. de Flandres pag. 176.
Hen. Knigton. pag. 2584.
Le Baud. p. 294.

AN. 1345.

Le Comte de Monfort, quoique prisonnier, ne laissoit pas de défendre ses droits par des remontrances, des protestations & des oppositions. Il s'étoit opposé à la donation de la Vicomté de Limoges, que la Comtesse de Penthiévre avoit faite à Charles de Blois son mari. Cette affaire avoit été portée au Parlement de Paris, où elle fut jugée définitivement le 10. Janvier de l'an 1345. Le Comte fut débouté de son opposition & Charles de Blois fit hommage de Limoges au Roi. Cet Arrêt fut suivi de la naissance de Jean de Blois, que la Comtesse de Penthiévre mit au monde à Jugon le 5. Février. Charles son pere passa dans cette ville la plus grande partie de l'hyver. Il y donna procuration le 18. Février à Rafroi le Veyer Archidiacre de Rennes & à Raoul Vernon Chevalier pour assister en son nom à l'assiéte de cinq mille livres de rente, que le feu Comte de Blois lui avoit accordées. Elles furent assises sur les terres & les Châtellenies de Guise, d'Oisi & d'Ircon en Tierarche. Charles étoit encore à Jugon le 8. Juin, comme il paroît par les lettres qu'il donna à Guillaume de Rais pour la tenue d'un marché en la ville de Coiron tous les Jeudis de l'année. Il prend dans ces lettres les titres de Duc de Bretagne, Vicomte de Limoges & sire de Guise.

La Vicomté de Limoges ajugée à Charles de Blois.
Actes de Bret. to. 1. col. 1442.
Du Chesne, Hist. de Châtillon. pag. 125. des preuves.
Ch. de Nan. Ar. Q. cas. B. no. 52.

Ce fut vers le même tems, que le Comte de Monfort trouva moyen de sortir de la Tour du Louvre, où il étoit détenu depuis plus de trois ans. Quelques personnes touchées de compassion, le déguiserent en marchand & lui aiderent à se sauver. Il passa droit en Angleterre, & alla trouver le Roi Edouard à Westminster. Ce Prince venoit d'écrire au Pape pour se plaindre des infractions, que Philippe de Valois avoit faites à la Tréve conclue à Malestroit, & pour lui exposer les raisons qu'il avoit de lui faire la guerre. Il étoit entiérement occupé du grand armement, qu'il préparoit contre la France, & de la guerre qu'il vouloit faire en Gascogne. Cependant il crut devoir accorder quelques troupes au Comte de Monfort, afin qu'il pût se soutenir contre Charles de Blois. Il donna le commandement de ce corps de troupes à Guillaume de Bohun Comte de Nortampton, qu'il avoit nommé son Lieutenant Général tant en Bretagne, qu'en France, par lettres données à Westminster le 24. Avril. Le Comte, avant que de sortir d'Angleterre, fit hommage lige au Roi Edouard pour le Duché de Bretagne. Cette cérémonie fut faite à Lembeth près de Westminster dans la chambre de Pierre Archevêque de Cantorbery, en présence du Comte de Nortampton, de Robert de Sadington Chancelier d'Angleterre & de plusieurs Sei-

Le Comte de Monfort sort de prison & va en Angleterre.
Guil. de S. André. to. 2. col. 309.
Rymer to. 5. pag. 451. 453. 449.
Hen. Knigton.

Il fait hommage lige à Edouard, & passe en Bretagne.

AN. 1345.

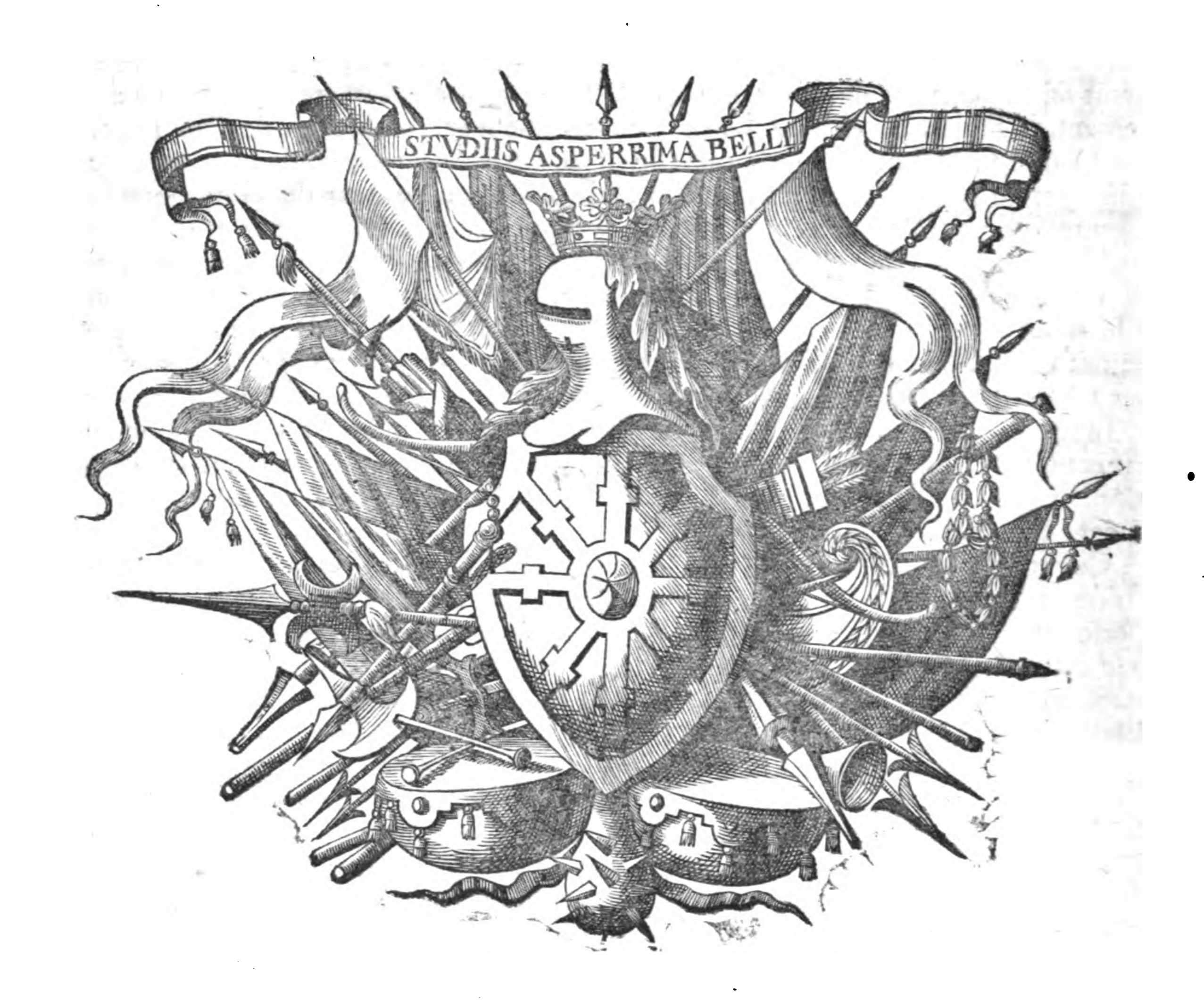
Combat en la lande de Cadoret.
Guil. de S. André. Chron. Mss. Eccl. Nannet.

gneurs. Les choses ainsi réglées, le Comte de Monfort s'embarqua avec les troupes qu'Edouard lui avoit accordées, pour passer en Bretagne. On ne sçait s'il y étoit déja, lorsque Thomas d'Ageworthe rencontra les troupes de Charles de Blois dans la lande de Cadoret. La victoire se déclara pour les Anglois; mais on ignore le détail de l'action qui se passa le 17. Juin.

Siége de Quimper.
Chron. Mss. Eccl. Nannet.
Annales de l'Eglise de Quimper.
Le Baud pag. 297.

Aussi-tôt que le Comte fut arrivé en Bretagne il rassembla tous ses partisans, & alla mettre le siége devant Quimper. Il attaqua cette ville du côté de l'Orient, parce que cet endroit lui parut le plus foible. L'Evêque & le Clergé se mirent en priéres pour détourner l'orage dont ils étoient menacés. Les uns disent, que l'Odet, qui baigne les murs de ce côté-là, s'enfla extraordinairement, & que cette inondation obligea le Comte à lever le siége. D'autres assurent avec plus de vraisemblance, que la ville fut délivrée par les troupes de Charles de Blois, qui contraignirent le Comte à se retirer dans un Château, où il fut bientôt assiégé : mais soit par compassion, soit par intelligence les sentinelles le laisserent passer de nuit au travers de leur camp. Le Comte ne vécut pas long-tems après cette triste expédition. Accablé des mauvais traitemens qu'il avoit reçus de ses ennemis, & de la fâcheuse situation de ses affaires il mourut au Château de Hennebont le 26. Septembre. Son corps fut d'abord déposé dans l'Eglise de Sainte Croix de Kimperlé, d'où il fut transféré dans la suite à celle des Dominiquains de la même ville. Avant que de mourir il fit un testament, dans lequel il institua le Roi d'Angleterre tuteur de son fils Jean de Bretagne. C'est ainsi que le Comte de Monfort termina une vie, qui avoit toujours été traversée depuis sa naissance. Les Historiens ne l'ont point mis au nombre des Ducs de Bretagne, non plus que son compétiteur, quoique chacun d'eux passât pour Duc dans son parti.

Mort du Comte de Monfort.



HISTOIRE



HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE VII.

JEAN IV. dit le Conquérant, & CHARLES DE BLOIS.

AN. 1345.

Confiscation de Monfort-l'Amauri.

Du Tillet p. 222. Rymer tom. 5. pag. 483. 485.

Prise de Carhaix. *Le Baud. pag. 300.*

Siége de Guingamp.



LA mort du Comte de Monfort ne causa aucun changement dans les affaires de Bretagne. Philippe de Valois, pour ne point se démentir de la conduite qu'il avoit tenue jusques-là, confisqua le Comté de Monfort-l'Amauri sur un pauvre orphelin, & le donna à Charles premier Dauphin de France, fils aîné du Duc de Normandie. Le Roi d'Angleterre de son côté accepta la tutelle de l'héritier présomptif de la Bretagne, & nomma Jean de Charueles Receveur général de cette Province sous les ordres du Comte de Nortampton son Lieutenant Général. Ce Comte, nonobstant les approches de l'hyver, forma plusieurs entreprises, qui n'eurent pas toutes un égal succès. La premiere qu'on doit lui attribuer, est ce semble la prise de Carhaix, où on le voit cantonné, sans qu'on lise nulle part, que cette Place ait été enlevée à Charles de Blois. De Carhaix le Comte se rendit à Guingamp, qu'il ne put prendre. Après en avoir brûlé les faubourgs, il alla mettre le siége devant la Rochederrien. Les habitans de cette ville furent fort surpris de se voir assiégés au mois de Décembre : mais ils ne perdirent pas courage, & soutinrent avec beaucoup de vigueur le premier assaut, que le Comte leur fit donner. Ils ne firent pas moins paroître de valeur & de constance dans le second assaut, qui dura deux jours entiers. Le danger qu'ils coururent dans l'incendie d'une de leurs portes, les détermina à capituler. Ils dé-

AN. 1345. Prise de la Rochederrien.

putérent pour cet effet vers le Comte de Nortampton Huë Caffiel qui les avoit si bien commandés jusques-là. Le Comte très-satisfait de la bravoure de cet Officier consentit, que la garnison sortît vie & bagues sauves. Il accorda la même grace à l'Evêque de Treguier, Huë Arrel, Raoul de la Roche & à tous ceux qui étoient dans la ville. Quelques valets de l'armée ayant voulu piller les équipages de l'Evêque & des Seigneurs qui sortirent, le Comte les en empêcha, & les fit punir févérement. Il n'en fut pas de même du vin que des marchands Espagnols avoient dans le port ; la meilleure partie fut enlevée par les Anglois.

De la Rochederrien le Comte de Nortampton alla affiéger Lanion. La contenance hardie des habitans de cette ville & la vigueur avec laquelle ils soutinrent le premier assaut, firent bientôt juger au Comte, que son entreprise seroit de longue durée, & qu'elle ne convenoit pas dans une aussi mauvaise saison. Il la remit donc à un autre tems, & s'en alla à Morlaix, où il distribua des quartiers d'hyver à ses troupes dans le pays de Leon. Celles qu'il avoit laissées à la Rochederrien, firent beaucoup de dégâts à Treguier & aux environs. Pour empêcher leurs ennemis de se fortifier dans cette ville, elles mirent toutes les Eglises hors d'état de pouvoir servir de forteresses & les démolirent en partie. Il n'y eut que le tombeau du B. Yves Helor qu'elles respecterent pour ne pas encourir le malheur arrivé, dit-on, à un Prêtre de leur nation, qui avoit eu la témérité de toucher aux Reliques de saint Tudgual.

AN. 1346. Désolation de la ville de Tréguier. *Le Baud pag. 301.*

Leur Commandant étoit Richard Toussaint, qui paroît être le même, que Froissart nomme Taffard de Guines. Toussaint, après plusieurs tentatives inutiles sur Lanion, gagna enfin deux soldats de la garnison, qui lui ouvrirent une fausse porte un Dimanche à la pointe du jour. Les Anglois entrerent par cet endroit dans la ville, la pillerent & y tuerent un grand nombre d'habitans. Pendant ce carnage Geoffroi de Pontblanc Chevalier se réveilla & descendit dans la rue, armé d'une lance & d'une épée à deux mains. Il chassa les Anglois de la rue & se défendit seul contre tous ceux qui se présenterent, jusqu'à ce qu'un Archer l'eut blessé d'un coup de trait. Les Anglois l'acheverent & lui arrachérent les dents ; vengeance brutale, qui déplut extrêmement à leur Commandant. Ils tuerent aussi Geoffroi de Kérimel & plusieurs Chevaliers, dont les noms ne sont point parvenus jusqu'à nous. Les principaux prisonniers furent le sire de Coetuhan, Rolland Philippe Sénéchal de Bretagne pour Charles de Blois, & Thibaud Meran Docteur en Droit, que les Anglois chargerent de vin & firent marcher en cotte & nuds pieds jusqu'à la Rochederrien. Ils emmenerent avec eux un grand nombre d'habitans, & emporterent un riche butin. Ceux qui furent assez heureux pour s'échaper de Lanion, y rentrérent après le départ des Anglois, & défendirent cette ville dans la suite avec autant de courage, qu'ils l'avoient fait avant la trahison, dont nous venons de parler.

Prise de Lanion. *Le Baud pag. 302.*

Pendant que les Anglois étoient occupés à piller Lanion, les habitans de la Rochederrien avertirent la garnison de Guingamp de ce qui se passoit. Geoffroi Tournemine, qui commandoit dans Guingamp, se mit aussi-tôt en campagne pour prévenir le retour des Anglois. Mais ces derniers, avertis fort à propos, passerent la petite riviére de Jaudi par le gué au Provost, & allerent se poster entre Tournemine & la Rochederrien. Il y eut en cet endroit un rude combat entre les deux garnisons & une perte assez considérable de part & d'autre ; mais le champ de bataille demeura aux Anglois, qui depuis ce tems-là traiterent durement les habitans de la Rochederrien, pour les punir de leur mauvaise volonté envers le jeune Comte de Monfort & ses Alliés.

Famine en Bretagne. *Chron. Mss. Eccl. Nannet.*

Comme le fort de la guerre étoit en basse-Bretagne, cette partie du Duché fut affligée d'une très-grande famine. Dès que ce fleau se fit sentir, Thomas d'Ageworte se donna de grands mouvemens pour munir toutes ses places de vivres. Obligé d'aller de côté & d'autre pour escorter ses convois, il rencontra Charles de Blois, avec qui il eut un démêlé, qui lui fit beaucoup d'honneur. Si les Auteurs Anglois ne l'ont point flatté, il mérite véritablement d'être regardé comme un prodige de courage & de valeur. Mais sans rien diminuer de la gloire qui lui est dûe, on peut dire que son Historien a diminué le nombre de ses soldats & celui de ses ennemis pour rendre son action plus héroïque. Cet Auteur rapporte, que Charles de Blois, marchant à la tête de douze cents Cheva-

Double combat de Thomas d'Ageworte.

Thom. Walsingham pag. 517. Ypodigm. Neustriæ.

liers, six cents hommes d'armes, deux mille Archers & trente mille hommes de pied, rencontra le 3. ou le 9. Juin Thomas d'Ageworte avec quatre-vingt hommes d'armes & cent Archers, qui conduisoient un convoi de vivres dans une des Places, qui tenoient pour le Roi d'Angleterre. D'Ageworte ne pouvant se faire un passage au travers d'une si nombreuse armée, se retrancha dans un poste très-avantageux. Il y fut bientôt attaqué par l'armée ennemie, dont il soutint tous les efforts depuis la premiere heure du jour jusqu'à la neuviéme. Les François, rebutés d'une si grande constance, abandonnerent le champ de bataille, & se retirerent sous le grand Etendart de Charles de Blois. Trois heures après Charles, honteux de sa défaite, rassembla ses troupes & les divisa en trois corps, dont le premier fut conduit par le Vicomte de Rohan, les Seigneurs de Montauban, de Loheac & de Tyvarlen; le second, par le sire de Rostrenen & le Maréchal de Beaumanoir; & le troisiéme, par Charles de Blois, le Vicomte de Coetmen, les sires de Quintin & de Rochefort. Les choses ainsi disposées, Charles fit marcher toutes ses troupes à pied, & attaqua les Anglois de toute part: mais il ne put les forcer dans le poste qu'ils occupoient. La nuit sépara les combattans & donna lieu à Thomas d'Ageworte de continuer sa route sans avoir perdu aucun des siens, quoiqu'ils fussent presque tous blessés. Les François perdirent dans cette journée Gui de Rochefort & plusieurs personnes de marque; leurs principaux prisonniers furent le Galois de la Heuse & Payen de Fontenai. Il ne faut pas confondre cette action avec celle de Cadoret, comme ont fait quelques Historiens. La premiere s'est passée le 3. ou le 9. de Juin 1346. & la seconde avoit été donnée le 17. de Juin 1345.

AN. 1346.

D'Argentré p. 385.

Tandis que Charles de Blois & la Comtesse de Monfort se faisoient la guerre à outrance, le Roi d'Angleterre aborda à la Hogue en Normandie, & y débarqua ses troupes le 12. Juillet. Aussi-tôt que le Comte de Nortampton sçut son arrivée, il alla le joindre avec quelques troupes, & laissa le soin des affaires de Bretagne à Thomas d'Ageworte. Edouard partagea son armée en trois corps, qui se répandirent dans le Cotentin, & le Bessin où ils pillerent plusieurs villes, entr'autres celles de Caen. Le butin qu'ils y firent, fut si considérable, qu'ils renvoyerent en Angleterre un de leurs principaux vaisseaux, chargé de toute sorte de richesses & d'un grand nombre de prisonniers. La ruine de Caen ayant jetté la consternation dans toute la Normandie, Edouard marcha vers Rouen pour assiéger cette Capitale de la Province; mais il fut prévenu par Philippe de Valois, qui lui envoya offrir la bataille. Il ne jugea pas à propos de l'accepter, & répondit qu'il falloit différer cette affaire jusqu'à ce qu'il fût dans les campagnes de Paris. Ne pouvant prendre Rouen, il remonta la Seine, la passa à Poissy, traversa le Beauvoisis, & se rendit sur les bords de la Somme. Tous les ponts de cette riviére étant bien gardés, Edouard eût été dans un grand embarras, s'il n'eût trouvé un gué pour la passer. Un prisonnier, à qui il promit la liberté & une somme d'argent, lui montra un endroit par où il pouvoit passer entre deux marées. Ce gué est celui de Blanquetaque au-dessous d'Abbeville, où il y a peu d'eau lorsque la mer est basse, & dont le fond est solide. Edouard passa dans cet endroit avec son armée, malgré un corps de troupes Françoises qui étoit de l'autre côté, & alla camper sur une colline près du village de Creci. Il y fut attaqué le lendemain 26. Août par l'armée Françoise qu'il défit entiérement, quoique ses forces fussent inférieures à celles de Philippe de Valois. N'ayant plus rien à craindre il profita de sa victoire & alla assiéger Calais, afin d'avoir dans le voisinage de ses Etats un Port qui lui donnât une entrée facile en France. Ce siége dura plus de dix mois, la garnison commandée par Jean de Vienne ne s'étant rendue qu'à la derniere extrêmité.

Le Roi d'Angleterre entre en Normandie.
Rymer tom. 5. pag. 518.

Bataille de Creci.
Contin. Nangil. Froissart ch. 131.

Edouard ayant besoin de toutes ses troupes à Calais, retint auprès de lui le Comte de Nortampton, & nomma Thomas d'Ageworte son Lieutenant Général en Bretagne par Lettres données à Reding le 10. Janvier 1347. Personne n'étoit plus digne de remplir cette place que d'Ageworte; aussi fit-il bientôt voir qu'il la méritoit par toute sorte d'endroits. Charles de Blois, rebuté des actions particuliéres, qui se donnoient depuis un an & qui ne décidoient rien, rassembla toutes ses troupes & alla assiéger la Rochederrien. Son armée étoit de seize

AN. 1347.
D'Agevorte est fait Lieutenant Général en Bretagne.
Rymer tom. 5. pag. 540.

AN. 1347.

Bataille de la Rochederrien.
Chron. de Philippe de Valois citée par le Baud pag. 304. Froissart ch. 143. Walsingham pag. 168. Guil. de S. André.

cents hommes d'armes, suivant quelques Auteurs, & de douze mille hommes de pied; au nombre des hommes d'armes étoient quatre cents Chevaliers & vingt-trois Bannerets : d'autres augmentent la Gendarmerie & mettent les gens de pied sans nombre. Comme il ne doutoit point, que les Anglois ne se missent en devoir de faire lever le siége, il plaça un corps de bonnes troupes sur la Place verte, du côté de la riviére de Jaudi, & leur recommanda de faire bonne garde. C'est l'endroit par où il comptoit d'être attaqué ; mais il fut trompé dans son attente.

En effet Thomas d'Ageworte ayant appris vers Carhaix, que la Rochederrien étoit assiégée, se mit en route avec mille hommes d'armes & huit mille hommes de pied, suivant quelques Auteurs; mais d'autres diminuent le nombre de ses troupes pour relever sans doute sa victoire. Après avoir marché au travers des bois & par des sentiers détournés, il arriva à Begar vers la fin du crépuscule. Depuis que les Anglois étoient maîtres de la Rochederrien, les Moines avoient abandonné leur maison, & n'y avoient laissé que des domestiques pour la garder. Les Anglois y entrerent sans être apperçus des habitans du pays, y souperent & y prirent un peu de repos. Après souper Thomas d'Ageworte, Tangui du Châtel, Jean de Hartevelle & les autres Officiers allerent à l'Eglise, & y firent leurs priéres. Vers minuit d'Ageworte donna le mot du guet à ses gens, & leur ordonna de tuer dans le combat tous ceux qui ne prononceroient pas ce mot. Il se mit aussi-tôt en marche, & alla passer la riviére de Jaudi au pont Aziou. Instruit de bonne part de la véritable disposition des ennemis il marcha par le grand chemin qui conduit à la Rochederrien, côtoya les fourches patibulaires, & arriva au quartier de Charles de Blois, qui étoit entre le moulin & la Maladrerie.

La nuit étoit si obscure, que les sires de Derval & de Beaumanoir, Robert Arrel & les autres Chevaliers qui étoient de garde, ne s'apperçurent point de l'approche des Anglois. Mais les valets qui étoient près de la Maladrerie, ayant entendu le bruit de plusieurs piétons, jetterent un grand cri. Le guet courut au bruit, & reconnut bientôt, que ce n'étoit pas une fausse allarme. On en donna avis à Charles de Blois, qui adora la conduite de la divine Providence sur lui, & se disposa à l'action. Pendant qu'il prenoit ses armes, le guet en vint aux mains avec les Anglois, & fit très-bien son devoir. Thomas d'Ageworte fut fait prisonnier dans cette premiere attaque ; mais il fut bientôt délivré par les Anglois. Charles de Blois étant survenu, anima ses gens par son exemple plus que par sa présence & fit encore prisonnier le même d'Ageworte. Le Vicomte de Rohan, le sire de Laval & plusieurs autres Seigneurs se battoient de leur côté au flambeau avec un courage digne de la victoire. Les Anglois ayant perdu une seconde fois leur Commandant, envoyerent demander du secours au Capitaine de la Rochederrien. Cet Officier informé de ce qui se passoit dans le camp, sortit à la tête de cinq cents hommes armés de haches, perça la bataille de Charles de Blois, rendit la liberté à d'Ageworte & fit un horrible carnage de tous côtés. Charles attaqué par-devant & par derriere, environné d'un monceau d'illustres morts, & ne pouvant être secouru des troupes qu'il avoit placées au-delà de la riviére, se battit en retraite jusqu'à la montagne des Mezeaux. Là adossé contre un moulin à vent, il se défendit encore quelque tems; mais enfin percé de dix-huit plaies & ayant perdu une partie de son sang, il fut contraint de se rendre à Robert du Châtel Chevalier Breton, qui le conduisit à la Rochederrien.

Prise de Charles de Blois.
Enquête pour la canonisation de ce Prince Témoin 9.

Froissart pag. 165. Le Baud pag. 304. Guil. de S. André. Hist. ancienne de Bret. du Guesclin.

Aussitôt que les François eurent appris cette nouvelle, ils se débandérent & prirent la fuite. La bataille se donna le 18. Juin suivant l'inscription, que l'on voit dans l'Eglise Collégiale de Vitré sur le Tombeau de Gui de Laval. Les principaux Seigneurs qui périrent dans cette nuit, furent les sires de Laval, de Monfort, de Châteaubrient, de Derval, de Rougé, de Quintin, de Rais, de Rieux, de Machecou, de Rostrenen, de Loheac, de la Roche & de la Jaille, Guillaume de Quintin, Geoffroi Tournemine & Thibaud de Boisbouexel avec plus de quatre mille hommes d'armes. Le Maréchal de Beaumanoir & le fils aîné du sire de Laval furent faits prisonniers. Presque tous les Historiens ont mis le Vicomte de Rohan au nombre des morts; mais ils se sont trompés, comme on le verra dans la suite. S'il y a eu un Rohan tué dans cette nuit, ce n'a point été Alain VII. Vicomte de Rohan; mais un cadet de sa Maison,

L'action entiérement terminée, Thomas d'Ageworte entra dans la Rochederrien, où il trouva Charles de Blois couché sur un lit de plume. Il voulut l'obliger de se rendre à lui; mais il n'en pût venir à bout, quelques menaces qu'il employât. Outré de colere il ordonna à quatre archers de tirer sur lui; mais les Seigneurs qui étoient présens, arrêtérent un ordre si inhumain & qui l'eut deshonoré. Enfin pour se vanger en quelque maniere il fit ôter au prisonnier le lit de plume & le laissa sur la paille couvert d'un simple drap. Charles bénit Dieu dans cette situation, déclara aux assistans qu'il se trouvoit bien de même, & fit vœu de ne plus coucher sur la plume. La victoire de la Rochederrien fut suivie de la reddition des villes de Carhaix & de Vannes, la premiere avoit été reprise par les François, & la seconde leur avoit été livrée par les deux Cardinaux, nonobstant le Traité de Malestroit. Charles de Blois fut conduit dans cette derniere Place, où il demeura près d'un an, en attendant que la mer fût libre & qu'il pût être transporté sûrement en Angleterre. Il eut la consolation de voir la Comtesse de Penthiévre son épouse, qui se chargea du soin de ses affaires, comme la Comtesse de Monfort s'étoit chargée de celles de son mari. L'une & l'autre s'en acquittérent parfaitement, & ne pensérent pas plus à faire la paix, que l'auroient fait leurs maris.

AN. 1347.

Enquête sur la Canon. de Charles, Témoin 9.

Prise de Carhaix & de Vannes. *Le Baud pag. 306.*

Depuis la journée de la Rochederrien les Anglois, qui étoient en garnison dans cette Place, tinrent les habitans du pays dans une grande oppression pour les punir de ce qu'ils avoient ouvertement favorisé Charles de Blois pendant le siége. Ils en tuérent un grand nombre & ne réservérent que ceux qu'ils jugérent nécessaires à la culture des terres. Les Nobles du pays de Treguier se plaignirent à Philippe de Valois de ces mauvais traitemens, & lui demandérent du secours. Philippe leur envoya quelques troupes sous les ordres du sire de Craon & d'Antoine Doria. Ce secours ne leur ayant pas paru suffisant, ils armérent tous les gens du pays qui étoient en état de porter les armes & les conduisirent à la Rochederrien dans le mois d'Août. La Place fut attaquée vivement pendant deux jours, & défendue avec beaucoup de courage. Les Anglois voyant qu'ils ne pourroient pas soutenir longtems de si rudes assauts, consentirent à se rendre vie & bagues sauves. Les assiégeans rejettérent cette proposition, & recommencérent l'assaut, qui dura jusqu'au lendemain. Alors le sire de Craon, craignant que Thomas d'Ageworte ne vint encore au secours de la Place, promit cinquante écus au premier qui entreroit dans la Ville. La convoitise du gain anima les soldats, surtout les Génois; ils s'attachérent au mur de la Ville, le sappérent & en firent tomber environ cinquante pieds de long. Le premier d'entr'eux qui monta sur la bréche, gagna les cinquante écus. Il fut suivi de toute l'armée qui passa au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la Ville, sans épargner les femmes & les enfans. Deux cents cinquante Anglois, qui s'étoient réfugiés dans le Château, se rendirent à condition qu'ils seroient conduits à dix lieues de la Rochederrien. Silvestre de la Feillée & un autre Chevalier Breton, qui se chargérent de les escorter, eurent de la peine à les défendre contre les insultes des gens de la campagne: cependant ils les conduisirent jusqu'à Château-neuf de Quintin. A peine y furent-ils arrivés, que les Bouchers, les Charpentiers & autres gens de métier environnérent les Anglois & les tuérent tous, sans que les deux Chevaliers en pussent sauver aucun. La Comtesse de Penthiévre donna le Gouvernement de la Rochederrien à Antoine Doria, qui l'avoit si bien servie dans ce siége.

La Rochederrien reprise par les Bretons. *Chron. de Phil. de Valois citée par le Baud.*

Pendant que les Comtesses de Penthiévre & de Monfort soutenoient les intérêts de leurs maris, le Roi d'Angleterre se rendit maître de la ville de Calais, dont il exila les habitans, & la repeupla d'Anglois. Fatigué de la longueur de ce siége il consentit volontiers à une Trève, qui fut négociée par les Légats du Pape & signée le 28. Septembre pour durer jusqu'au jour de S. Jean-Baptiste de l'an 1348. Il fut réglé, que dans cet intervalle les deux Rois envoyeroient des Ambassadeurs au Pape pour discuter en sa présence leurs droits, & pour trouver les moyens de parvenir à une bonne paix. La Bretagne fut comprise dans ce Traité, comme elle l'avoit été dans celui de Malestroit. On nomma même des conservateurs de la Trève en Bretagne, qui furent le sire de Craon pour Philippe de Valois & Messire Raoul de Cahours pour le Roi Edouard. La

Tréves entre la France & l'Angleterre. *Rymer tom. 5. pag. 588. 629. 660. 672. 749.*

AN. 1347.

Trève fut prolongée par plusieurs Traités subséquens passés à Calais entre les Ambassadeurs de France & d'Angleterre.

Canonisation de S. Yves.
Actes de Bret. to. 1. col. 113. 1373.
Contin. Nangii pag. 811.

Au milieu du tumulte & du bruit des armes les Bretons eurent la consolation de voir canoniser un de leurs Ministres, qui attiroit depuis plusieurs années leur vénération. Ce fut Yves Helor Prêtre du Diocèse de Treguier, dont nous avons rapporté la mort sous l'an 1303. Le grand nombre de miracles, que Dieu avoit opérés par l'intercession de ce Saint pénitent, avoit porté son nom & sa gloire dans toute la France, & même dans les Royaumes étrangers. Le Duc Jean III. sollicita vivement le Pape Clément V. de canoniser un homme, dont Dieu avoit déja manifesté si hautement la sainteté & les mérites. Plusieurs Princes se joignirent au Duc pour demander la même grace au Saint Siége. Le Pape Clément V. étant mort l'an 1316. le Duc renouvella ses instances auprès de Jean XXII. son successeur. Le Roi & la Reine de France appuyerent les prieres du Duc. Beaucoup de Prélats du Royaume s'unirent pour solliciter cette affaire. L'Université de Paris s'intéressa aussi particuliérement à la gloire de son Eléve. Enfin le Chapitre de Treguier donna Procuration le 9. Décembre 1329. à Yves son Evêque pour aller à Avignon poursuivre cette affaire. Gui de Bretagne frere du Duc voulut accompagner ce Prélat, & fit de nouvelles instances au Pape tant de la part du Duc, que de celle des Seigneurs Bretons.

Ce fut pour satisfaire à de si pressantes sollicitations, que le Pape Jean XXII. nomma le 26. Février de l'an 1330. des Commissaires pour informer de la Vie & des Miracles d'Yves, fils d'Helor Prêtre du Diocèse de Treguier. Les Commissaires furent Roger Evêque de Limoges, Aiguelin Evêque d'Angoulême, & Aimeri Abbé de S. Martin de Trouarn au Diocèse de Bayeux. Les deux premiers étoient neveux du Cardinal Pierre de la Chapelle & de Guillaume de Blaye, qui avoient été maîtres de S. Yves à Orléans. Les Commissaires commencérent leur Enquête le 23. Juin, & entendirent deux cents quatre-vingtneuf Témoins sur la Vie & sur les Miracles opérés par l'intercession de S. Yves. Le Procès-verbal fut signé & scellé par les trois Commissaires & porté au Pape par l'Evêque de Limoges. Le Pape nomma trois Cardinaux pour recevoir le Procès-verbal & pour entendre le rapport de l'Evêque. D'autres affaires interrompirent celle-là, & les Bretons eurent la douleur de la voir longtems suspendue. Alain Haelori, qui succéda à Yves dans le siége de Treguier l'an 1330. n'attendit pas la décision du Pape pour établir un culte public en l'honneur de S. Yves. Dans le Synode qu'il tint l'an 1334. il ordonna que hors l'Avent, le Carême & le Tems Pascal, on feroit l'Office de S. Yves tous les lundis, qui ne seroient pas occupés par une Fête Solemnelle. Enfin le Pape Clément VI. accusé de lenteur par S. Yves même, comme il le déclare dans la Bulle donnée pour la Canonisation de notre Saint, fit revoir toutes les Procédures faites sur cette matiére; & de l'avis des Cardinaux assemblés en Consistoire le 19. Mai 1347. il ordonna que Dom Yves fils d'Helor, Prêtre du Diocèse de Treguier, fût inscrit au Catalogue des Saints & honoré comme tel par tous les fidéles. Le Corps de S. Yves fut levé de terre le 29. Octobre suivant, jour auquel on célébre sa Translation. Le Duc Jean V. qui avoit une dévotion particuliére envers S. Yves, lui fit dresser un Tombeau magnifique, quoique d'un goût bisarre & gothique. Les bas reliefs représentent une partie des Victoires de Jean le Conquérant son pere, dont nous allons reprendre l'histoire.

AN. 1348.

Prison de Charles de Blois.
Froissart cha. 166.
Chron. de Bretagne.
Enquête pour la Canon. de Charles. Témoins 9. & 10.

La Trève conclue à Calais ayant assuré la navigation, la Comtesse de Monfort fit conduire Charles de Blois en Angleterre. Froissart dit, qu'il fut mis en *courtoise prison* au Château de Londres avec le Roi d'Ecosse & le Comte de Mourai; qu'il y eut tous les agrémens que peut souhaiter un prisonnier; & que la Reine d'Angleterre sa cousine lui procura la permission de monter à cheval & de se promener dans les environs de Londres, à condition qu'il ne pourroit coucher plus d'une nuit hors du Château. Mais Georges de Lesnen Médecin de Charles de Blois & Olivier de Bignon son valet de Chambre, plus croyables que Froissart sur cet article, déclarent, que leur Maître fut détenu en prison close pendant deux ans; qu'on le renfermoit la nuit dans une Tour, d'où il ne sortoit le matin que pour se promener dans la cour du Château, où les soldats Anglois lui faisoient beaucoup d'insultes; & qu'il ne monta point à cheval pendant ces

deux années. Charles souffroit avec patience les outrages, les insolences & les injures des soldats. Il ajoûtoit à ces désagrémens plusieurs mortifications, telles que la discipline & le cilice qu'il cachoit soigneusement, ne voulant point avoir d'autre témoin de ses austérités, que celui dont il en attendoit la récompense. AN. 1348.

Malgré la Trève plusieurs brigants ravageoient la Bretagne, s'emparoient des Châteaux qui étoient sans défense & les revendoient à ceux du pays. Le plus fameux de tous fut un homme de fortune, nommé Croquart, qui de Page d'un Seigneur Hollandois étoit devenu Sergent d'un homme d'armes qui servoit en Bretagne. Ce second Maître ayant été tué dans une rencontre, ses gens élûrent Croquart pour leur Capitaine. C'étoit en effet un homme de cœur & de main, qui fut bientôt regardé comme le Capitaine le plus expérimenté de Bretagne. Il fit des profits considérables dans ses expéditions & amassa plus de quarante mille écus, sans compter vingt ou trente chevaux de prix. Sa réputation vola peu à peu jusqu'à la Cour de France. Le Roi Jean, voulant l'attirer à son service, lui promit de le faire Chevalier, de le marier avantageusement, & de lui donner deux mille livres de rente : mais Croquart n'y voulut point consentir, & préféra l'état de brigant à tous les avantages qu'on lui offroit. Enfin après bien des concussions & des exploits militaires il se cassa le cou en sautant un fossé sur un cheval, qu'il avoit acheté trois cents écus.

Ravages de Croquart en Bretagne. Froissart cha. 149.

Tous ces brigandages étoient autorisés par les Traités de Malestroit & de Calais, qui portoient expressément, que les deux Partis pourroient entreprendre l'un sur l'autre en Bretagne, sans que pour cela les Trèves fussent censées rompues. Il est peu d'exemples de semblables Traités, qui entretiennent la discorde sous les apparences de la paix. Le Roi d'Angleterre, profitant de cet article, permettoit à certains avanturiers de faire des conquêtes & de les tourner à leur profit. C'est ainsi qu'il en usa à l'égard de Raoul de Cahours, à qui il donna mille livres sterlings de rente sur les terres qu'il avoit conquises ou qu'il pourroit conquérir dans la suite. D'autres s'établirent en Bretagne & obtinrent du Roi d'Angleterre des confiscations & des priviléges. Tels furent Gautier de Bentelée & Roger David, Chevaliers Anglois, dont l'un épousa Jeanne de Belleville veuve du sire de Clisson, & l'autre, Jeanne de Rostrenen veuve du Vicomte de Rohan. Mais la fidélité de ces fameux Partisans de la Comtesse de Monfort ne fut pas toujours constante. Cahours, quoique comblé des bienfaits du Roi Edouard, changea bientôt de parti. Il avoit fait beaucoup de conquête sur Jeanne de Belleville Dame de Clisson, qui étoit très-attachée à la Comtesse de Monfort. Jeanne avoit épousé en secondes nôces le Chevalier de Bentelée, qui avoit obtenu l'an 1349. du Roi Edourd la jouissance des terres de Beauvoir sur mer, d'Ampoul, de la Barre, de la Baye, de Châteauneuf, de Nermoustiers, de l'Isle Chauvet, de la moitié de celle de Bouin, & des Forts de Villemaine. Cahours ayant des prétentions sur une partie de ces terres, ne pouvoit se flatter d'en jouir, pendant qu'il seroit fidéle à Edouard. Ce fut-là vraisemblablement ce qui donna lieu à son changement.

Autres brigans. Rymer tom. 5. pag. 750.

Actes de Bret. to. 2. col. 1492. 1512.

AN. 1349. Rymer tom. V.

La Trève, qui devoit expirer le 16. Mai de l'an 1350. fut renouvellée le 13. Juin suivant en présence du Légat du Pape. Philippe de Valois mourut le 22. Août de la même année, & eut pour successeur Jean Duc de Normandie son fils aîné. Ce Prince, prévoyant, que la Trève ne pourroit pas subsister longtems, tâcha de mettre dans ses intérêts les plus célébres partisans de son adversaire. Croquart méprisa ses offres, comme nous l'avons déja marqué; mais Cahours fut vaincu par de magnifiques promesses. Son changement parut dans le combat qu'il livra à Thomas d'Ageworte son Commandant, auprès d'Aurai. Thomas n'avoit que cent hommes d'armes à sa suite & Cahours en avoit six vingt. Nonobstant cette inégalité, d'Ageworte pouvoit vaincre son ennemi, mais il étoit téméraire, comme on l'a vû dans la bataille de la Rochederrien, & sa témérité fut vraisemblablement la cause de sa perte. Il fut entiérement défait & resta mort sur le champ de bataille. Le Roi Jean ne tarda pas à récompenser Cahours ; il lui donna la somme de vingt-quatre mille livres & lui laissa la jouissance des terres de Beauvoir, de l'Isle Chauvet & autres qu'il avoit enlevées à Jeanne de Belleville. Cahours de son côté s'engagea par lettres du 4. Janvier 1351. à remettre au Roi les villes de Vannes, Guerrande, Kimperlé, Henne-

AN. 1350. Actes de Bret. to. 1. col. 1463. Mort de Philippe de Valois.

Mort de Thomas d'Ageworte. Froiss. cha. 152. Hen. Knigton.

AN. 1351. Traité secret de Raoul de Cahours avec le Roi de France. Du Tillet pag. 269.

AN. 1351.

bont & Brest, les Châteaux de Tremazen & d'Oisant ; à gagner Bernard du Châtel Chevalier, le Seigneur de Cengni & son fils ; & à faire une forteresse à Saint Mathieu.

Bentelée est fait Lieutenant Général de Bretagne.
Rymer tom. 5. Actes de Bret. to. 1. col. 1468.

Le Roi d'Angleterre ayant appris la mort de Thomas d'Ageworte, donna la Lieutenance générale de Bretagne & des frontiéres de Poitou à Gautier de Bentelée ; & lui laissa la disposition des revenus du Duché sans l'obliger à en rendre aucun compte. Cette promotion ne changea rien dans la face des affaires. Les Anglois étoient extrêmement irrités de la mort d'Ageworte & ne cherchoient que l'occasion de s'en venger. Ne pouvant punir les véritables auteurs de ce meurtre, ils déchargeoient leur colere sur tout ce qui tomboit sous leurs mains sans épargner les marchands ni les laboureurs. Le Maréchal de Beaumanoir voulut arrêter des vexations si contraires à la Trêve, qui avoit été publiée en Bretagne par ordre du Roi d'Angleterre. Il commandoit alors dans Josselin pour Charles de Blois, dont il avoit toujours suivi le Parti. Ne pouvant sortir de cette Place sans s'exposer à quelque insulte, il envoya demander un sauf-conduit à Richard Bembro Chevalier Anglois & Capitaine de Ploermel. Bembro avoit été compagnon d'armes de Thomas d'Ageworte & portoit fort impatiemment la mort de son ancien ami ; cependant il permit à Beaumanoir de le venir trouver. Beaumanoir lui reprocha vivement toutes les violences qu'il exerçoit sur les chemins & dans les campagnes. Bembro ne demeura pas sans réponse ; mais la querelle s'étant échauffée peu à peu, l'un des deux proposa un combat de trente contre trente, qui fut accepté par l'autre. Le rendez-vous fut donné au chêne de Mi-voie, qui étoit à moitié chemin de Josselin à Ploermel, & le jour fut marqué au 27. de Mars, qui étoit le quatriéme Dimanche de Carême l'an 1351.

Bataille de trente Bretons contre trente Anglois.
Le Baud pag. 305. Cron. Mss de Jean de S. Paul écrite l'an 1470. Vie de Louis III. Duc de Bourbon pag. 49.

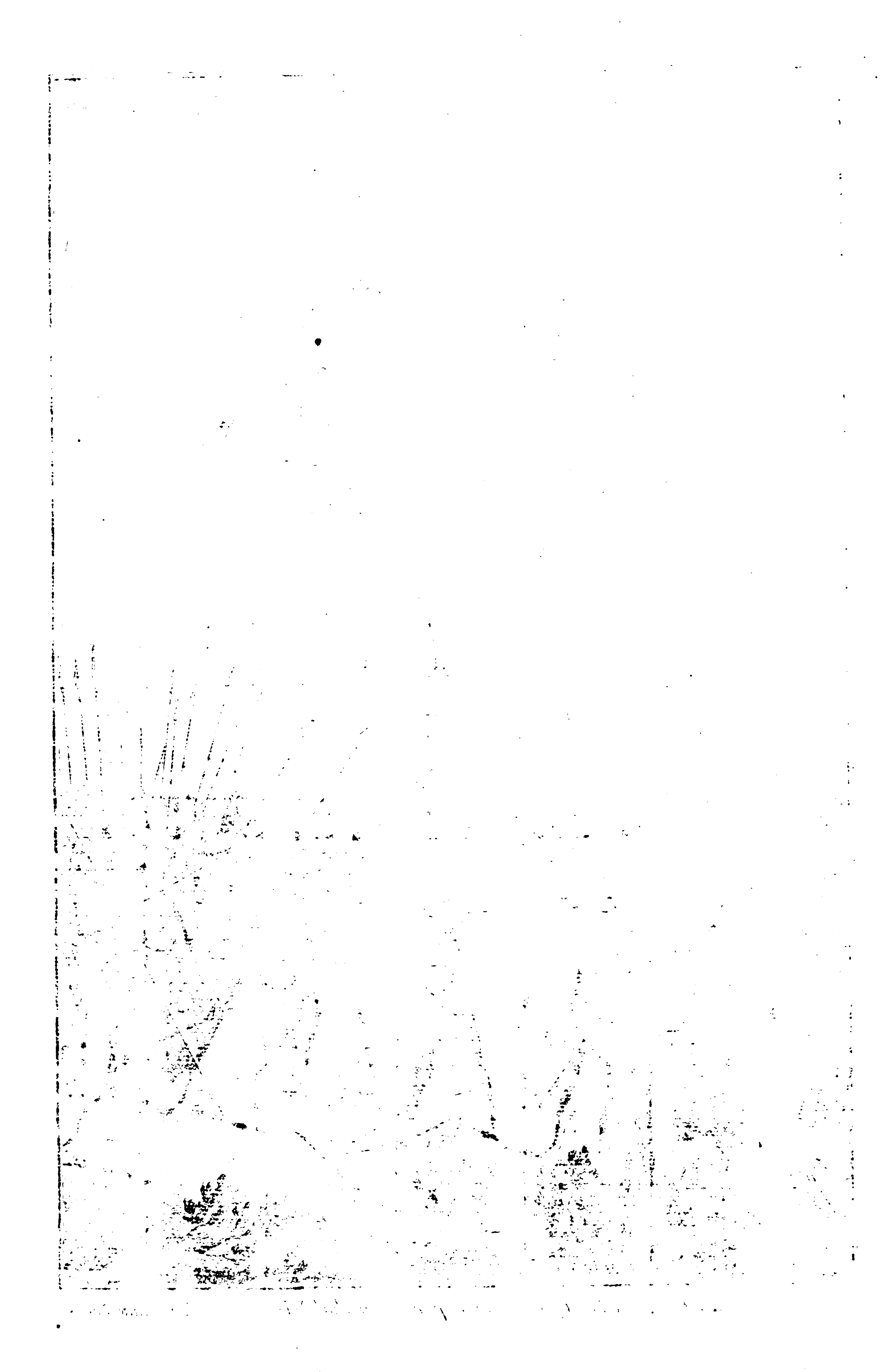
Beaumanoir étant retourné à Josselin annonça cette nouvelle aux Gentilhommes Bretons, qui y étoient en garnison. Plusieurs lui firent offre de service ; mais ils ne put les satisfaire tous, parce que le nombre des champions étoit fixé. Il choisit neuf Chevaliers & vingt-un Ecuyers. Les Chevaliers furent le sire de Tinteniac, Gui de Rochefort, Yves Charruel, Robin Raguenel, Huon de Saint-Yvon, Caro de Bodegat, Olivier Arrel, Geoffroi du Bois & Jean Rousselet. Les autres furent Guillaume de Montauban, Alain de Tinteniac, Tristan de Pestivien, Alain de Kerenrais, Olivier de Kerenrais son oncle, Louis Goyon, Geoffroi de la Roche, Guyon de Pontblanc, Geoffroi de Beaucorps, Maurice du Parc, Jean de Serent, les deux Fontenai, Geoffroi Poulard, Maurice & Geslin de Tronguidi, Guillaume de la Lande, Olivier de Monteville, Simon Richard, Guillaume de la Marche & Geoffroi Mellon.

Bembro ne put trouver dans sa garnison assez d'Anglois sur lesquels il pût compter pour faire le nombre de trente dans une action aussi importante pour la gloire de sa Nation. Il n'eut que vingt Anglois dans sa troupe, les autres étoient Allemans & Bretons. Les Anglois & Allemans furent Robert Knole, Croquart, Hervé de Lexualen, Jean Plesanton, Richard le Gaillart, Hugues son frere, Jannequin Taillart, Repefort, Richard de la Lande, Thomelin Billefort, Hucheton Clamaban, Gautier Lalleman, Jannequin de Guennechoup, Hannequin Herouard, Jannequin le Maréchal, Thomelin Huleton, Huë de Caverlé, Robinet Melipars, Yfrai ou Isannai, Valentin, Jean Roussel, Dagorne & un soldat nommé Hulbitée, homme de grande taille, puissant & fort. On ignore le nom des trois autres. Les Bretons de ce parti étoient Perrin de Camelon, Guillemin le Gaillart, Raoul Prevôt & Dardaine.

Ils s'armérent tous de pied-en-cap, & se rendirent au lieu marqué le quatriéme Dimanche de Carême. Bembro entra le premier dans le champ de bataille, & y rangea sa troupe. Beaumanoir fit la même chose de son côté. L'un & l'autre firent une courte harangue militaire à leurs gens pour les exhorter à soutenir avec leur valeur ordinaire l'honneur de la Nation. Bembro ajouta qu'il y avoit une Prophétie de Merlin, qui promettoit ce jour-là une victoire aux Anglois ; mais il en est de ces Prophéties prétendues, comme de toutes celles qui n'ont pas Dieu pour auteur ; on y trouve ce que l'on veut. Tous les combattans étant prêts à donner, Bembro fit signe à Beaumanoir pour lui parler en particulier. Beaumanoir s'étant avancé, Bembro lui représenta, qu'ils s'étoient engagés un peu légérement ; qu'un combat de cette nature ne devoit point se donner

ner


Dessiné et gravé par M. Guélard
Bataille de 30. Bretons contre 30. Anglois, gagnée par le Marechal de Beaumanoir le 27. Mars 1351.



ner sans la permission des Princes dont ils dépendoient; & qu'il convenoit de la différer jusqu'à ce qu'on l'eût obtenue. AN. 1351.

Beaumanoir répondit, qu'il s'y prenoit un peu tard pour rompre une partie si bien liée; que la Noblesse Bretone s'étant rendue sur le champ de bataille, ne s'en retourneroit point sans sçavoir qui avoit *plus belle amie*; * qu'il consentoit cependant de prendre là-dessus l'avis de ses compagnons d'armes. Il leur en parla aussi-tôt; tous lui répondirent par la bouche de Charruel, qu'*il étoit tems de voir qui d'entr'eux avoit meilleur corps*, & que si l'on se séparoit sans combattre, ce seroit apprêter à rire à tous les assistans, qui étoient en grand nombre, & faire une tache ineffaçable à leur réputation. Beaumanoir ayant rapporté cette réponse à Bembro, l'Anglois insista sur ce que les combats particuliers n'avançoient point les affaires des Princes, & qu'ils y perdoient toujours plus qu'ils n'y gagnoient, parce que quelque honneur que leurs sujets s'acquissent, il leur en coutoit de vaillans hommes, dont la perte étoit difficile à réparer. Beaumanoir répondit, que la considération des Princes ne devoit pas retarder un combat, dont on étoit convenu; qu'il n'avoit pas avec lui les Seigneurs de Laval, de Monfort & de Loheac; mais qu'il avoit des hommes, qui vouloient absolument mesurer leurs forces avec les Anglois.

* *Les combats singuliers des anciens Chevaliers se faisoient toujours à l'honneur des Dames, qu'ils servoient.*

Après ce pourparler on ne pensa plus qu'à bien attaquer, & à se bien défendre. Dès que le signal fut donné, les combattans en vinrent aux mains & se chargerent d'une maniere si terrible, que tous les assistans en furent saisis d'étonnement. Ils étoient rangés sur deux lignes, & chaque combattant avoit affaire à celui qui lui étoit opposé. Leurs armes étoient inégales, chacun ayant eu la liberté de choisir celles qui lui convenoient le mieux. Billefort frappoit d'un maillet pesant vingt-cinq livres, & Hucheton d'un *fauchard* crochu & tranchant des deux côtés; & ainsi des autres. L'avantage fut d'abord pour les Anglois, qui tuerent Mellon & Poullart. Pestivien fut blessé d'un marteau; Rousselet & Bodegat furent abatus à coups de mail: ces deux derniers furent faits prisonniers avec Charruel. Beaumanoir animé par cette perte redoubla ses coups, & les autres suivirent son exemple. Les Anglois ne leur cédoient ni en forces, ni en courage. Les deux partis, épuisés de fatigues, se retirérent de concert pour prendre haleine & pour se rafraîchir.

Dans cet intervalle, Beaumanoir exhorta les siens à ne pas s'étonner de la perte de cinq hommes. Geoffroi de la Roche lui dit, que s'il étoit Chevalier, il combattroit plus courageusement. Pour le satisfaire, Beaumanoir le fit Chevalier sur le champ, & lui rapella les hauts faits d'armes de ses ancêtres, surtout ceux de Budes de la Roche son pere, qui s'étoit si distingué dans les guerres contre les Sarrasins d'Orient, que sa réputation voloit par toute l'Europe & dans tout l'Orient.

Les combattans ayant pris quelques rafraîchissemens, retournerent au combat avec la même vigueur qu'auparavant. Bembro se lança d'abord sur Beaumanoir; le saisit au corps & le somma de se rendre; mais dans ce moment Alain de Kerenrais porta à Bembro un coup de lance dans le visage, & le renversa par terre. Geoffroi du Bois le choisit au défaut de la cuirasse, & lui passa son épée au travers du corps. La mort du chef étonna les membres; mais Croquart prenant la parole leur dit: *Compagnons, laissons-là les Prophéties de Merlin, & ne comptons que sur nos armes & notre courage: serrez-vous, tenez ferme & combattez comme moi.* Les Anglois se serrerent, & le combat devint plus furieux qu'il n'avoit encore été.

Cependant les trois prisonniers Bretons, quoique blessés, profiterent du desordre, qu'avoit causé la mort de Bembro, s'échaperent & allerent rejoindre les leurs pour combattre encore. Croquart, Billefort, Caverlé & Cnole tenoient ferme malgré la mort de Dagorne & de deux Allemans. Beaumanoir fut blessé dans ce moment; la perte de son sang & la fatigue du combat lui causant une grande altération, il demanda à boire. Geoffroi du Bois, l'ayant entendu, lui répondit: *Beaumanoir, boi ton sang & ta soif se passera.* Cette réponse lui fit honte; il rentra au combat, & fit un nouvel effort pour se faire jour au travers des rangs ennemis; mais ce fut inutilement. Enfin, Guillaume de Montauban monta à cheval, prit sa lance & feignit de s'éloigner de sa troupe. Beaumanoir

AN. 1351. l'ayant apperçu lui cria : *Faux & mauvais Ecuyer, où vas-tu? Pourquoi nous abandonnes-tu? Il sera reproché à toi & à ta race à jamais.* Montauban sans s'étonner, lui dit : *Ouvres-bien de ta part, Beaumanoir, & je ferai tout devoir de mon côté.* A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il poussa son cheval vers les Anglois, les rompit, & en renversa huit en allant & en revenant. Les Bretons profiterent de ce désordre, & pénétrerent dans les rangs éclaircis, où ils firent un terrible carnage. Un bonne partie des Anglois fut tuée; Cnole, Caverlé, Billefort, Croquart & quelques autres furent faits prisonniers & conduits au Château de Josselin. Tinteniac du côté des Bretons & Croquart du côté des Anglois remporterent le prix de la valeur. Telle fut l'issue de la célébre bataille des Trente, si glorieuse à la Nation Bretonne; mais qui ne décida rien pour les affaires des deux prétendans à la possession du Duché de Bretagne.

AN. 1352. Bataille de Mauron. *Le Baud p. 312. Guil. de S. André. Walsingh. p. 169. Knigton p. 2605.*

Malgré les Trèves publiées dans cette Province le Roi Jean y envoya l'an 1352. un corps de troupes conduites par Gui de Nesle sire d'Offemont Maréchal de France, qui sortoit de prison. Plusieurs Seigneurs Bretons le joignirent, entr'autres Jean sire de Rieux, le Vicomte de Rohan, Jean de Kergorlai, Silvestre de Quenecan, le Comte de la Marche, Bonabes de Rougé Seigneur de Derval, Veron de Rougé, les Seigneurs de Beaumanoir & de Montauban, Tournemine, Tinteniac & autres partisans de Charles de Blois. Le Chevalier de Bentelée commandant en Bretagne pour le Roi d'Angleterre venoit de s'emparer du Château de Mauron près de S. Meen. Le Maréchal, après avoir consulté les Seigneurs de son armée, résolut de reprendre Mauron. Bentelée n'avoit alors que trois cents hommes d'armes & autant d'Archers; le Maréchal en avoit beaucoup plus : mais la victoire ne se déclare pas toujours pour le plus grand nombre. Bentelée secondé par Tangui du Châtel, Garnier de Cadoudal, Yves de Tresiguidi & quelques autres Bretons, enfonça la bataille du Maréchal & la défit entiérement. Les François perdirent dans cette journée treize Seigneurs de marque, cent quarante Chevaliers, & un grand nombre de gens de pied. Parmi les morts se trouverent le Maréchal de Nesle, le Comte de la Marche, le Vicomte de Rohan; le sire de Briquebec, le Châtellain de Beauvais & le fameux Tinteniac, qui s'étoit acquis tant de gloire à la bataille des Trente.

Députations en Angleterre pour Charles de Blois. *Actes de Bret. to. 1. col. 1461. 1468. 1474.*

Charles de Blois apprit en Angleterre cette fâcheuse nouvelle, & la reçut avec une résignation digne d'un Prince Chrétien. La Comtesse de Penthiévre son épouse se donnoit toujours de grands mouvemens pour lui procurer la liberté. Dès l'an 1348. elle avoit envoyé neuf Députés en Angleterre pour y négocier sa rançon, mais cette députation n'eut aucun succès. Charles obtint l'an 1351. la permission de passer à Calais pour conclure le mariage de sa fille Marguerite avec Charles d'Espagne Comte d'Engoulême & Connétable de France. La Comtesse de Penthiévre se rendit au même lieu avec un sauf-conduit datté du 4. de Septembre. Il fut stipulé dans le contrat de mariage du Connétable, que le Roi de France payeroit la rançon de Charles de Blois au Roi d'Angleterre. Mais le Connétable ayant été tué deux ans après par le Roi de Navarre, & celui de France n'ayant point payé la rançon, comme on en étoit convenu, Charles de Blois fut contraint de retourner en Angleterre. Marguerite sa fille mourut de douleur quelques mois après son mari.

Etats de Dinan. *Actes de Bret. to. 1. col. 1486. Spondanus.*

Cette alliance n'ayant pas produit l'effet, que la Comtesse de Penthiévre s'étoit proposé, elle assembla à Dinan les Evêques, les Abbés, les Nobles & les Bourgeois des villes, qui tenoient pour elle. Après leur avoir exposé l'état de ses affaires, elle les pria d'envoyer des Ambassadeurs en Angleterre pour traiter avec le Roi de la délivrance de Charles de Blois, soit par le mariage de Jean de Bretagne son fils aîné avec une des filles d'Edouard, soit par quelqu'autre voie. Toute l'assemblée entra dans ses vûes, & députa Gautier Evêque de Vannes, l'Archidiacre de Rennes, Jean sire de Beaumanoir, Even Charuel, Robert de Saint-Pere & Olivier de Morzelle. La Comtesse donna procuration aux Députés pour agir en son nom, & la fit sceller le 29. Novembre par tous les membres de l'assemblée. Trois semaines après le Pape Innocent VII. envoya Gui de Boulogne Cardinal Evêque de Porto, vers les Rois de France & d'Angleterre pour les porter à la paix, & pour exhorter Edouard en particulier à

rendre la liberté à Charles de Blois, qu'il retenoit depuis si long-tems. Il écrivit en même tems à Henri Duc de Lancastre pour le prier de contribuer à cette bonne œuvre.

AN. 1353.

Edouard fit réponse au Pape le 10. Mars 1353. & lui manda, que sa priére étoit un ordre pour lui. Le même jour il fit expédier un sauf-conduit pour les Députés de Bretagne, & leur permit de le venir trouver à Westminster. Il goûta fort le projet de mariage qu'ils lui proposerent de la part de la Comtesse de Penthiévre. Charles de Blois y ayant consenti, il promit de faire épouser sa fille Marguerite à Jean fils aîné de Charles, de mettre Charles en liberté, de le reconnoître pour Duc de Bretagne, & de lui rendre tout ce qu'il tenoit dans cette Province, moyennant quatre cents mille deniers d'or. Le Traité fut signé & juré de part & d'autre, & Jean de Bretagne passa en Angleterre avec son frere Gui pour épouser la Princesse Marguerite. La Reine, qui étoit cousine de Charles de Blois, eut beaucoup de part à ce Traité; mais le Comte de Derby en empêcha l'exécution, en représentant au Roi, qu'il avoit donné sa parole trop solemnellement pour la rétracter; qu'il y alloit de son honneur de maintenir en possession du Duché de Bretagne le Comte de Monfort, à qui il avoit promis sa fille, & que l'on regardoit comme son gendre; que cette infidélité, où l'on vouloit l'engager, feroit tort à sa réputation dans le monde; & qu'il pouvoit faire beaucoup plus de fond sur l'attachement du Comte, qui ne pouvoit subsister sans lui, que sur celui de Charles de Blois, qui étoit tout François d'inclination.

Traité de Charles de Blois avec le Roi d'Angleterre.
Du Chesne Hist. de Châtillon. Rymer tom. 5. Actes de Bret. to. 1. col. 1487.

Ce projet n'ayant pas réussi, les Députés de la Comtesse de Penthiévre travaillerent à faire fixer la rançon de son mari. Edouard nomma le 26. Mars Michel de Nortburg Archidiacre de Suffolk & Robert de Herle Capitaine de Calais, pour traiter en son nom de la rançon de Charles de Blois & des termes du payement. On ne sçait ce qui fut alors réglé entre les Députés de Bretagne & les Procureurs d'Edouard. Ce qu'il y a de constant, c'est que Charles eut permission de passer en Bretagne pour y faire une levée de deniers, & que ses deux fils demeurerent en Angleterre pour sa caution. Il aborda à l'Isle de Tristan près de la Baye de Douarnenez, où il s'arrêta quelque tems. Ayant remarqué les endroits foibles de cette Place, il y revint, avant que de sortir de la basse-Bretagne, & s'en empara avec trois cents hommes d'armes. Il se rendit ensuite à Dinan, où il fit assiéte le 8. Avril de cinq cents livres de rente à Isabeau d'Avaugour sa tante, femme de Geoffroi de Châteaubrient. On ne sçait précisément de quelle durée fut le séjour de Charles de Blois en Bretagne. Ses affaires étoient si dérangées, qu'il ne put trouver la somme qu'on lui demandoit pour sa rançon. En attendant un meilleur tems, il retourna en Angleterre au terme qui lui avoit été prescrit.

Charles de Blois vient en Bretagne.
Hen. Knigton pag. 2607. Actes de Bret. to. 1. col. 1488.
Chá. de Nantes Arm. H. cas. F. no. 6.

La Trève avoit été renouvellée le 6. Avril entre les deux Rois pour durer jusqu'à pareil jour de l'année suivante : mais elle n'empêcha pas les guerres particulieres entre leurs sujets. Les Anglois firent de grands ravages en Normandie & en Bretagne, où ils renverserent plusieurs Châteaux. Charles de Blois en porta ses plaintes au Roi Edouard & demanda une suspension d'armes en Bretagne. Edouard la lui accorda jusqu'à la fête de la Purification de la sainte Vierge, & envoya le 26. Novembre un Hérault d'armes en Bretagne pour la publier & la faire observer exactement. A la faveur de cette Trève les Bretons furent tranquilles pendant la mauvaise saison : mais à peine fut-elle terminée, que les actes d'hostilités recommencerent. Huë de Caverlé ayant appris, que Jeanne de Combourg Dame de Tinteniac devoit régaler le Jeudi-Saint le Maréchal d'Andrehan au Château de Montmuran, se proposa de troubler cette fête, & d'y faire quelque capture. Bertrand du Guesclin, qui étoit de la suite du Maréchal, craignant que la fête ne fût troublée par quelque parti, mit une trentaine d'hommes en embuscade sur le chemin, qui conduit au Château. La fete n'étoit pas encore finie, lorsque Caverlé arriva, & fut arrêté par les Archers & les Gendarmes, qui étoient postés sur le chemin. Caverlé mit pied à terre pour forcer ce poste, avant que de se rendre au Château. Andrehan & du Guesclin, avertis du danger où étoient leurs gens, s'armérent & sortirent à la tête de leurs compagnies. Du Guesclin demanda à être fait Chevalier, & obtint cette faveur d'un Cheva-

Trève publiée en Bretagne.
Actes de Bret. to. 1. col. 1489.

AN. 1354.

Combat de Montmuran.
D'Argentré p. 397. Actes de Bret. T. 1. col. 1490.

AN. 1354. lier Normand, nommé Elatre du Marais. L'action fut des plus vives, parce que Caverlé avoit beaucoup plus d'hommes que n'en avoit le Maréchal : mais Enguerrand de Hesdin ayant abattu & pris Caverlé, sa troupe fut bientôt dissipée. Tous les prisonniers furent conduits au Château de Pontorson, Place forte & munie d'une bonne garnison. Comme ces hostilités venoient vraisemblablement de la négligence ou de la connivence de Gautier de Bentelée, le Roi d'Angleterre lui ôta la Lieutenance générale de Bretagne, & la donna le 4. Avril à Jean Avenel.

Origine de Bertrand du Guesclin & son portrait. *V. la Note 61.* *Vie de Bertrand du Guesclin par le Fevre.*

Bertrand du Guesclin, qui fut fait Chevalier à Montmuran, étoit issu d'une des plus anciennes Maisons de Bretagne. Il étoit fils de Robert du Guesclin, Chevalier Seigneur de Broon & de Jeanne de Mallemains Dame de Sens. Ses freres puînés étoient Olivier, Guillaume & Robert du Guesclin, qui embrasserent tous la profession des armes. Il étoit d'une taille médiocre ; il avoit le teint brun, le nez large & camus, les yeux verds, les épaules larges, les bras longs, les mains grosses & courtes. De tels traits ne nous représentent qu'un homme laid, malfait, grossier, & qui ne sent point son homme de condition. Aussi Bertrand fut-il fort maltraité dans son enfance par ses parens à cause de ses grands défauts de corps & d'esprit. Son humeur difficile & querelleuse le mettoit souvent aux prises avec ses freres ou avec les domestiques. Lorsqu'il ne trouvoit pas dans la maison de quoi satisfaire son inclination pour les combats, il se déroboit & alloit chercher dans les campagnes des enfans, avec qui il pût se battre. Il prêtoit le collet à tous ceux qui vouloient mesurer leurs forces avec lui, & il sortoit toujours victorieux de ces petites actions, qui le rendirent célébres parmi ceux de son âge. Mais il revenoit rarement à la maison sans avoir quelque blessure & ses habits déchirés.

Pour le guérir de cet acharnement qu'il avoit à se battre, son pere l'enferma dans une chambre de son Château pendant quatre mois. Bertrand las d'une situation si contraire à son tempérament bouillant, trouva moyen de sortir de sa prison, en y enfermant le domestique qui lui apportoit à manger. Dégagé de ses liens, il monta sur un mauvais cheval de harnois & se retira à Rennes auprès d'un de ses oncles. Il reprit bientôt dans cette ville ses premiers exercices, & peu de jours se passerent sans qu'on le vît au prises avec des gens de la lie du peuple. Quelque affligeante que fût cette conduite pour son oncle, il ne crut pas devoir le renvoyer à son pere. Persuadé que son neveu avec de telles inclinations pouvoit devenir un grand Capitaine, il s'appliqua à rectifier ses saillies. Pour cultiver son naturel guerrier il le mena à la chasse, & lui fit faire de longs voyages à cheval afin de l'endurcir au travail. Bertrand prit goût à ces nouveaux exercices, & enchérit toujours sur ce qu'on lui demanda. Enfin il fit sa paix avec son pere par le canal de sa tante, & obtint un petit roussin pour chasser dans les bois & pour aller voir les Tournois qui se faisoient en Bretagne. On en prépara un à Rennes, qui fut annoncé dans toute la Province, & qui fut des plus magnifiques. Bertrand s'y trouva avec un grand nombre de Chevaliers & d'Ecuyers. Sa laideur, son air négligé & sa mauvaise monture firent beaucoup rire les assistans, entr'autres les Dames, ausquelles les Chevaliers cherchoient à plaire dans ces spectacles. Bertrand écouta patiemment toutes leurs railleries, quoique dans le fond il fût très-mortifié de n'avoir pas un équipage aussi brillant que les autres.

Cependant on commence les joûtes & chacun cherche à se distinguer. Un des parens de Bertrand quitta la lice après s'y être acquis beaucoup de gloire. Bertrand l'ayant remarqué, le suivit, & le supplia de lui prêter ses armes & son cheval. Ce bon parent se rendit à sa demande & alla se reposer. Bertrand équipé d'une maniere leste & monté avantageusement entra en lice sans se faire connoître & y rompit quinze lances. Enfin, un Chevalier Norman lui ayant fait voler son casque, comme il l'avoit fait voler à quelques autres, il fut reconnu des assistans, qui avoient admiré jusques-là sa hardiesse & son adresse ; mais qui furent encore plus surpris, lorsqu'ils virent le jeune homme qu'ils avoient méprisé d'abord. Son pere contre qui il avoit refusé de joûter par respect, l'embrassa tendrement, & lui promit tout ce qui étoit nécessaire alors pour paroître dans les guerres. Bertrand s'en retourna très-content d'avoir remporté tous les

honneurs du Tournois, mais encore plus des promesses de son pere. Equipé ensuite d'une maniere convenable à sa naissance, il embrassa le parti de Charles de Blois, qui lui parut le plus juste, & servit sous quelques Capitaines expérimentés. Honoré du titre de Chevalier à la journée de Montmuran, il prit pour cri de guerre, *Notre-Dame Guesclin*. Il assembla ensuite soixante hommes avec lesquels il battoit la campagne pendant le jour, & se retiroit la nuit dans les bois. Le butin qu'il fit d'abord ne suffisant pas pour entretenir sa troupe, il prit les joyaux de Madame sa mere, & les vendit. Sa mere en fut très-irritée; mais il trouva bientôt moyen de lui rendre au double ce qu'il avoit pris. Marchant dans une forêt, il rencontra un Chevalier Anglois accompagné de six personnes armées, qui conduisoient un riche butin au Château de Coiron. Il n'avoit que trois hommes dans sa compagnie; mais il en fut si bien secondé, qu'il battit les Anglois, & tua le Chevalier qui les commandoit. Maître du butin il le fit conduire à la Motte de Broon, où il donna à sa mere tous les habits & joyaux, qui se trouverent dans la voiture, & partagea le reste entre ses compagnons. AN. 1354.

Quelque tems après il entreprit la conquête du Château de Fougerai, Place assez importante alors dans le Comté Nantois & dont les Anglois s'étoient emparés. Dans cette vûe il se retira avec sa compagnie de soixante hommes dans la forêt de Teillé, d'où il envoya un espion aux environs de Fougerai pour examiner ce qui s'y passoit. Averti par cet homme, que le Capitaine de la Place étoit sorti avec la meilleure partie de la garnison pour piller les partisans de Charles de Blois, il se déguisa en Bucheron, & fit prendre à tous ses gens des habits de toile par-dessus leurs armes. Après les avoir chargés de fagots, de bourrées & de buches il les partagea en quatre bandes, & marcha à la tête de la premiere vers Fougerai. Les autres bandes déboucherent par différens chemins pour mieux cacher leur dessein. Le Guet les ayant apperçus de loin, sonna du cor pour avertir la garnison: mais à mesure qu'ils approcherent, la défiance cessa. Bertrand se présenta le premier sur le bord du fossé vis-à-vis du pont-levis, & demanda si on avoit besoin de bois. Le Portier le prenant pour un Bucheron, appella trois hommes pour lui aider à abattre le pont, & ouvrit la porte. Bertrand passa le pont, & jetta son fardeau entre les deux portes, afin qu'on ne pût les refermer. Ses compagnons ayant fait la même chose, il tira de dessous ses habits une épée, tua le Portier, & cria en même tems *Guesclin*. A ce signal les autres bandes jetterent leurs fardeaux par terre, doublerent le pas & joignirent Bertrand les armes à la main. Les Anglois s'étant apperçus de la surprise, sonnerent l'allarme, & tomberent de toute part sur les Bretons. L'action fut des plus vives & des plus meurtrieres. Les Bretons n'eurent pas seulement à soutenir les assauts des Anglois, qui étoient au nombre de deux cents, ils essuyerent encore une grêle de pierres, que les femmes & les enfans leur jetterent par les fenêtres. Un des compagnons de Bertrand ayant été assommé d'un coup de hache à ses côtés, il perça l'assassin de son épée, s'empara de sa hache, & cria *Guesclin*. Muni de cette nouvelle arme il fendit des têtes, coupa des bras, & mena les Anglois battant jusqu'à une étable. Là adossé contre un mur, il para la meilleure partie des coups, qui lui furent portés; mais il en reçut assez pour être bientôt couvert de sang.

Dans ce moment un détachement de Cavalerie, qui tenoit pour Charles de Blois, passa auprès du Château, & apprit que Bertrand étoit aux prises avec les Anglois. Le Pont n'ayant point été relevé, les Cavaliers entrerent dans la Place, & firent main-basse sur les Anglois. Un Chevalier de cette troupe, qui connoissoit Bertrand, alla promptement à son secours & le dégagea des mains de dix Anglois, qui étoient sur le point de l'assommer. Tous les Anglois furent tués ou faits prisonniers. Bertrand, maître du Château, fit lever le pont & s'enferma afin de donner un peu de repos à ses gens. Il en avoit plus besoin qu'aucun autre; mais il ne pensa qu'à remercier les Cavaliers qui étoient venus si à propos à son secours, & qu'à leur donner des rafraîchissemens. On eut bien de la peine à le résoudre à laisser panser ses playes. Sur le soir le Capitaine Anglois, qui ignoroit ce qui s'étoit passé à Fougerai pendant son absence, revint avec son détachement. Les Bretons l'ayant vû de loin, allerent à sa rencontre, lui livrerent combat & le défirent entiérement. Cette expédition fit beaucoup

AN. 1354.

d'honneur à Bertrand du Guesclin, & le fit regarder dès-lors, comme le plus intrépide Chevalier de son siécle.

Bertrand du Guesclin va en Angleterre. *Actes de Bret. to. 1. col. 1496. 1498.*

Bertrand assuré d'une Place importante, y mit une bonne garnison, & passa en Angleterre pour voir Charles de Blois. Il trouva à Londres le Vicomte de Rohan, Thibaud de Rochefort, Bonabes de Rougé, Jean de Beaumanoir, Geoffroi de Dinan, Guillaume d'Avaugour & plusieurs autres Seigneurs Bretons, qui négocioient l'élargissement de Charles de Blois. Ils lui procurerent une seconde permission de passer en Bretagne, & d'y séjourner jusqu'à la fête de S. Jean-Baptiste. Le Vicomte de Rohan fut sa caution, & promit de se rendre prisonnier à Londres quarante jours après la fête de S. Jean, en cas que Charles manquât à sa parole. Cet engagement est du 10. Novembre 1354. La plûpart des Seigneurs Bretons repasserent en Bretagne dans le même tems; mais il ne paroît pas que Charles y soit venu avant le mois de Mai. Pendant l'hyver les Anglois continuerent leurs courses, & formerent diverses entreprises. La plus éclatante fut celle de Nantes; cinquante-deux avanturiers de cette Nation escaladerent le Château ou la Tour neuve de Nantes la nuit du 17. au 18. Février, & s'en rendirent maîtres. Gui de Rochefort qui commandoit dans la Place pour Charles de Blois, étoit allé souper en ville avec une partie de la garnison. Aussi-tôt qu'il sçut le tour que les Anglois lui avoient joué, il rassembla ses gens, attaqua le Château & l'emporta avant le jour. Tous les Anglois furent tués ou faits prisonniers de guerre.

AN. 1355.

Le Château de Nantes pris par les Anglois & repris aussi-tôt par les François. *Froissart ch. 154. Chron. MSS. Eccl. Nannet.*

Fin des Trêves & renouvellement de la guerre. *Actes de Bret. to. 1. col. 1498.*

La Trève qui avoit été conclue à Malestroit l'an 1343. & renouvellée plusieurs fois par la médiation des Légats du Pape, expira le 1. Avril de l'an 1355. & la guerre recommença entre la France & l'Angleterre. Edouard révoqua le 10. Juillet tous les Officiers, qu'il avoit établis en Bretagne, & en donna la Lieutenance générale à Thomas de Hollande, avec plein pouvoir de nommer des Capitaines dans les Places & de disposer des revenus du Duché, comme bon lui sembleroit. Deux mois après il révoqua Thomas de Hollande & lui substitua Henri Duc de Lancastre. Il manda le 14. Septembre à Thomas de Hollande, Bernard du Châtel, Gautier de Bentelée, Henri de Kaer, Robert Cnolles, Roger David & autres Capitaines de remettre à ce Prince les Places & les vivres, qui étoient en leur disposition. Après avoir ainsi réglé les affaires de Bretagne, il envoya le Prince de Galles en Gascogne, & s'embarqua quelques jours après pour Calais. Le Prince de Galles commença au mois d'Octobre à ravager les terres de France jusqu'à Toulouse, passa la Garonne, brûla les fauxbourgs de Carcassone, & fit le dégât jusqu'à Narbone. Il revint à Bourdeaux au mois de Novembre avec un riche butin & un grand nombre de prisonniers. Edouard de son côté se mit en campagne & s'avança jusqu'à Hesdin, dont il pilla les environs pendant plusieurs jours. Le Roi Jean en ayant été informé, assembla ses troupes, & marcha jusqu'à Amiens, d'où il envoya des Ambassadeurs au Roi d'Angleterre pour lui offrir la bataille. Edouard ne jugea pas à propos de l'accepter, & répondit aux Ambassadeurs; qu'il avoit assez attendu, qu'il n'avoit trouvé personne contre qui il pût combattre, & qu'il ne vouloit pas attendre davantage. Après cela il se retira promptement à Calais, & le Roi Jean retourna à Paris. C'est tout ce qui se passa dans cette premiere campagne.

Nangii continuator pag. 819.

AN. 1356.

Le Roi de Navarre fait prisonnier à Rouen. *Contin. Nangii pag. 820.*

L'année suivante le Roi de France se rendit à Rouen le 5. Avril, & y arrêta le Roi de Navarre, le Comte d'Harcourt, Jean Mallet Seigneur de Graville, Olivier Doublet, le sire de Maubué & quelques autres Seigneurs, pendant qu'ils dînoient avec le Duc de Normandie. Il envoya le Roi de Navarre au Château Gaillard, & fit trancher la tête aux trois autres. Philippe d'Evreux assembla des troupes pour procurer la liberté au Roi son frere, & demanda du secours aux Anglois. Le Duc de Lancastre & le Comte de Monfort étant sur le point de mettre à la voile pour passer en Bretagne, eurent ordre de descendre en Normandie, avant que de se rendre en Bretagne. Ils aborderent en Normandie au mois de Juin, & mirent à terre quatre mille hommes. Après avoir joint Philippe d'Evreux & Geoffroi d'Harcourt, ils obligerent les François à lever le siége de Ponteaudemer, & renforcerent les garnisons des Places qui tenoient pour le Roi de Navarre. Le Roi Jean, informé de leur arrivée, se mit

à la tête de ses troupes, passa la Seine, & marcha du côté de Verneuil dans la résolution de les combattre. Le Duc de Lancastre, ne se trouvant pas assez fort pour lui faire tête, se retira vers la forêt de l'Aigle, & se posta si avantageusement, qu'il étoit impossible de l'aborder. Le Roi ne pouvant l'attirer au combat, s'empara de Tillieres, de Breteuil & de quelques autres Places. AN. 1356.

Pendant ce tems-là le Prince de Galles, à la tête de deux mille hommes d'armes & de six mille Archers, ravageoit l'Auvergne, le Limousin & le Berri. N'ayant pu passer la Loire pour aller joindre le Duc de Lancastre en Normandie, il se proposa de retourner à Bourdeaux par la Touraine & par le Poitou. Le Roi Jean le suivit à grandes journées, & le joignit à Maupertuis près de Poitiers le 18. Septembre. Quelque supérieur qu'il fût en forces, il eut le malheur d'être entiérement défait, & de demeurer prisonnier des Anglois, qui l'emmenerent à Bourdeaux. Une partie de la Noblesse Françoise périt dans cette lamentable journée, ou fut faite prisonniere des Anglois. On met au nombre des morts Thibaud de Laval Seigneur de Lezai, Olivier de Saint-Gilles, Richard de Vendel, Jean de Brignac, le sire de Champaigné & plusieurs autres, dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous. Les Seigneurs de Craon, d'Aubigné & de Derval furent pris & conduits en Angleterre.

Bataille de Maupertuis près Poitiers. *Continuator Nangii pag. 816.*

Ils n'étoient pas encore en la puissance d'Edouard, lorsque ce Prince mit en liberté Charles de Blois. Ce fut le 10. Août qu'il lui accorda enfin cette grace; & qu'il exécuta ce qu'il avoit promis au Pape. Les articles qu'ils arrêterent ensemble, portent en substance, que le Traité passé avec les Députés de la Comtesse de Penthiévre pour le mariage de son fils aîné avec Marguerite d'Angleterre sera regardé comme nul & de nulle valeur; que Charles de Blois avant la fête de S. Jean-Baptiste remettra au Roi ou à ses héritiers tous les actes passés pour cette alliance; qu'avant l'expiration de ce terme, il fera remettre au Roi une renonciation aux précédens Traités, signée de la Comtesse de Penthiévre & de ses Députés; qu'il payera pour sa rançon la somme de cent mille florins d'or, valant chacun quarante deniers sterlings; & ce dans l'espace des cinq ans prochains; enfin, qu'il pourra emmener avec lui sa fille; mais que ses deux fils Jean & Gui demeureront en Angleterre jusqu'au parfait payement du prix convenu. Edouard en conséquence de ce Traité, fit expédier un sauf-conduit à Charles pour se retirer en Bretagne ou ailleurs avec soixante personnes de sa suite.

Traité de Charles de Blois pour sa rançon. *Actes de Bret. T. 1. col. 1509.*

Le Duc de Lancastre, que le Roi Jean avoit laissé en Normandie, eut d'abord dessein de le suivre & d'aller au secours du Prince de Galles: mais n'ayant pû passer la Loire au pont de Cé, il descendit jusqu'à Rennes, dont il commença le siége le 3. Octobre. Il étoit accompagné des Comtes de Monfort & de Pembrok, de Robert Cnolle, de James d'Andelée & de plusieurs autres Capitaines Anglois & Bretons. Froissart fait monter son armée à mille hommes d'armes & à cinq cents Archers, mais d'autres la font plus considérale, & avec raison. Le Vicomte de Rohan, le sire de Laval, Charles de Dinan, & plusieurs autres Seigneurs s'étoient renfermés dans la ville pour la défendre. Le boiteux de Penhoet en étoit Gouverneur, & s'acquit beaucoup d'honneur pendant le siége. Le Duc de Lancastre fit donner plusieurs assauts à la Place sans pouvoir l'emporter. Ses troupes souffrirent beaucoup des rigueurs de l'hyver; mais les assiégés souffrirent encore plus de la disette des vivres.

Siége de Rennes. *Hen. Knigton pag. 2611. Froissart ch. 175.*

Bertrand du Guesclin, qui n'avoit pû entrer dans la ville, avant qu'elle fût assiégée, se retira dans les bois les plus voisins. Il en sortoit souvent avec ses troupes pour donner l'alarmes aux Anglois, ou pour enlever les convois qui venoient à leur camp. Le dommage qu'il leur causa, fut si considérable, que le Duc de Lancastre le regardoit comme son plus redoutable ennemi. Ce Prince, rebuté des attaques de Bertrand & de la longueur du siége, fit travailler à une mine, par laquelle il se proposa d'introduire ses troupes jusques dans le cœur de la ville. Pendant qu'il faisoit travailler à cet ouvrage, Bertrand du Guesclin prit un Anglois, dont il apprit ce qui se passoit au siége. Il en donna avis à Penhoet, qui étoit dans de grandes inquiétudes sur l'inaction apparente des Anglois. Assuré qu'ils lui préparoient une camisade, il ordonna aux habitans de suspendre des bassins dans leurs maisons, afin de découvrir l'endroit où l'on travailloit.

Mine ouverte par les Anglois & éventée par les assiégés. *Hist. ancienne de Bret. du Guesclin chap. 5. Alain Bouchard*

AN. 1356.

Cet expédient lui réussit ; il fit contreminer les travaux des ennemis avec tant de succès, qu'ils furent presque tous tués ou ensevelis sous les ruines de leur ouvrage. Quelques Auteurs prétendent ; que les Anglois pousserent leur mine jusqu'au puits qui est dans l'Eglise de S. Sauveur ; que les cloches de cette Eglise sonnerent pour avertir les habitans du danger, dont ils étoient menacés ; que les cierges s'allumerent ; & que la statue de la sainte Vierge tourna la main du côté de la mine. Mais ce miracle n'a d'autre garant, qu'un Auteur, qui vivoit cent cinquante ans après ; les Historiens contemporains n'en ont point parlé, quoiqu'ils soient entrés dans un assez long détail de ce qui s'est passé dans ce siége.

AN. 1357.

Trève de deux ans publiée en Bretagne. *Rymer to. 6. pag. 3. & 13. Knigton p. 2618.*

Pendant ce tems-là les Légats du Pape négocioient une Trève entre les Ambassadeurs du Roi d'Angleterre & les Seigneurs François. Elle fut conclue à Bourdeaux le 23. Mars 1357. pour durer depuis la fête de Pâques jusqu'à pareil jour de l'an 1359. Les héritiers du feu Comte de Monfort, soi disant Duc de Bretagne, furent compris dans cette Trève. Il y fut stipulé en particulier, que le Duc de Lancastre seroit supplié par le Prince de Galles & de la part du Roi son pere de lever le siége de Rennes, & que pour régler les différends qui surviendroient à l'occasion des prisonniers de guerre ou des anciennes dettes, on se pourvoyeroit en Bretagne devant Monsieur Foulques de Laval & Thibaud sire de Rochefort pour le parti du Roi de France, & devant les Capitaines Anglois pour le parti du Roi Edouard. Les Conservateurs de la Trève dans la haute Bretagne furent les sires de Rochefort & de Beaumanoir, & dans la Bretagne Bretonante, le Vicomte de Rohan & Monsieur Even Charruel. La Trève fut publiée en Bretagne, & le Duc de Lancastre eut ordre du Prince de Galles de lever le siége de Rennes : mais il refusa constamment d'obéir sous prétexte qu'il étoit porté dans le Traité, qu'en cas qu'il ne levât pas le siége, les habitans ne pourroient être secourus par des troupes étrangeres, mais seulement par celles qui servoient dans le pays. Il serra même la ville de si près, qu'il fut impossible d'y faire entrer aucunes provisions de bouche.

Stratagême du Duc de Lancastre pour engager les habitans de Rennes à faire une sortie.

Les assiégés se tenant sur la simple défensive, il voulut les engager à une sortie par l'espérance du butin, qui leur étoit le plus nécessaire. Pour cet effet il fit conduire dans les prés qui joignoient les fossés de la ville, environ deux mille pourceaux, comptant que les habitans sortiroient pour tâcher de les enlever. Tous alloient donner dans le piege, si le boiteux de Penhoet ne leur eût représenté, que c'étoit un artifice du Duc de Lancastre, qui cherchoit à les attirer au combat. Sans les exposer témérairement, il leur procura le soulagement qu'ils souhaitoient. En effet, il fit abaisser le pont, qui étoit du côté des prés, & y fit suspendre une truie. Cet animal, étant dans une situation violente, jetta de si grands cris, que presque tous les pourceaux qui étoient dans les prés, accoururent sur le pont. Alors on détacha la truie qui rentra dans la ville & y entraîna les pourceaux. Les assiégés releverent aussi-tôt le pont, & monterent sur les murs pour remercier le Duc de Lancastre, du présent qu'il leur avoit fait, & pour déclarer aux Anglois qu'ils alloient faire bonne chere à leurs dépens.

Les habitans de Rennes envoyent demander du secours à Charles de Blois.

Mais ce rafraîchissement ne fut pas de longue durée dans une ville affamée. Penhoet, ne pouvant remédier à la disette assembla les habitans, & leur proposa d'envoyer quelqu'un vers Charles de Blois qui étoit à Nantes, pour lui demander un prompt secours. La proposition fut approuvée de toute l'assemblée ; mais personne ne s'offrit à faire le voyage. Enfin, un Bourgeois chargé de huit enfans & qui n'avoit plus de pain à leur donner, voulut bien se charger de la commission, pourvû que la ville eût soin de ses enfans. Toute l'assemblée consentit à sa demande & parut fort joyeuse de sa résolution. Pour la favoriser, Penhoet fit une sortie à la tête d'une troupe de Gendarmes à cheval. Il fut suivi du Bourgeois qui fit le personnage de transfuge, & s'éloigna peu à peu de la troupe. N'ayant d'autre dessein que de favoriser le passage de cet homme, il se battit en retraite aussi-tôt que les Anglois l'eurent joint, & il rentra dans la ville avec tous ses gens.

Le Bourgeois fut bientôt arrêté par les Anglois & conduit à la tente du Duc de Lancastre. Il déclara à ce Prince que les assiégés étoient réduits à la derniere

niere extrêmité; mais qu'ils attendoient le lendemain un convoi de vivres escorté par quatre mille Allemans. Le Duc crut trop légérement le Bourgeois & fit marcher dès le soir même la meilleure partie de ses troupes du côté, que le prétendu secours devoit arriver. Les habitans de Rennes ne contribuerent pas peu à l'entretenir dans l'erreur par les démonstrations de joie qu'ils firent paroître du haut de leurs murs. Le Bourgeois à la faveur des mouvemens qui se firent dans le camp, s'échappa par des sentiers détournés, & prit la route de Nantes. La nuit l'ayant surpris, il se retira dans une maison abandonnée pour y prendre un peu de repos. A la pointe du jour il se mit en route & rencontra Bertrand du Guesclin, qui le prenant pour un espion, menaça de lui couper la tête, s'il ne lui disoit la vérité. Le Bourgeois lui apprit tout ce qui se passoit, & s'offrit de retourner avec lui. AN. 1356.

Bertrand, ravi de cette heureuse conjoncture, ordonna au Bourgeois de continuer sa route & prit la résolution d'entrer à Rennes. Au lever du soleil il attaqua le camp des Anglois, dont la plûpart dormoient encore. Il abattit leurs tentes, mit le feu par tout, & fit un si grand ravage, que les Anglois crurent qu'il y avoit vingt mille François dans leur camp. Arrivé au quartier où étoient les vivres, il s'en rendit maître & les fit conduire à la porte de la ville, qui lui fut bientôt ouverte. Les assiégés le reçurent comme leur Sauveur, & le conduisirent en triompe à la maison de son oncle. Après avoir pris un peu de repos il assembla les charretiers dont il avoit enlevé les vivres, les fit payer, leur rendit leurs équipages & leur commanda deux choses; la premiere, d'aller saluer de sa part le Duc de Lancastre, & la seconde, de ne plus fournir de vivres aux Anglois sous peine de la vie. Les paysans exécuterent fidélement le premier de ces ordres & dirent au Duc : *Sire, Bertrand se recommande à vous, & dit que par Dieu il vous verra le plutost qu'il pourra, & a assez de vivres lui & ses gens; & quand il vous plaira des vins de la Cité, il vous en envoyera, & du boschet aussi pour adoucir votre cœur.*

Bertrand du Guesclin entré dans Rennes & y conduit des vivres.

Quelque chagrin que fût le Duc de Lancastre d'avoir été trompé par le Bourgeois de Rennes, il ne put assez admirer la générosité de Bertrand du Guesclin, & il témoigna une grande envie de voir ce grand Capitaine. Le Cómte de Pembrock, qui connoissoit Bertrand, ne laissa pas tomber ce discours à terre. Il assura le Duc, qu'il lui étoit aisé de satisfaire sa curiosité, & qu'il pouvoit compter que Bertrand ne balanceroit pas à le venir trouver, s'il lui envoyoit un sauf-conduit. Le Duc fit expédier aussi-tôt le sauf-conduit & l'envoya par un de ses Héraults d'armes. Bertrand l'ayant reçu, régala magnifiquement le Hérault & lui fit présent d'un bel habit & d'une bourse de cent florins. Le Hérault, qui ne s'attendoit pas à cette générosité, la prôna dans toute l'armée Angloise. Bertrand le suivit dans un équipage fort leste, monté sur un beau cheval & dans une contenance qui marquoit beaucoup d'intrépidité. Tous les Anglois s'assemblérent pour le voir passer, & l'étudiérent depuis les pieds jusqu'à la tête. Il passa fierement au milieu d'eux, & se rendit à la tente du Duc de Lancastre. Ce Prince le reçut avec beaucoup de politesse, & dit qu'il lui sçavoit bon gré de la démarche qu'il faisoit. Bertrand l'assura qu'il avoit toujours été pénétré de respect pour sa personne; mais qu'il ne devoit pas trouver mauvais qu'il fût en guerre avec lui, étant obligé de défendre Charles de Blois son légitime Seigneur. Le Duc lui répondit, que les droits de Charles étoient fort douteux, & qu'il en coûteroit la vie à plus de cent mille hommes, avant qu'il fussent décidés. *Tant mieux*, dit Guesclin, *ceux qui demeureront, en seront plus riches.* Le Duc, en admirant l'assurance de Bertrand, ne put s'empêcher de rire d'une saillie si naive. Il lui offrit une place distinguée dans son armée, s'il vouloit y prendre parti; mais Bertrand lui répondit, que rien n'étoit capable d'ébranler la fidélité qu'il devoit à Charles de Blois.

Entrevue du Duc de Lancastre & de Bertrand du Guesclin.

Le Duc, après avoir bien étudié la taille, la figure, les manieres & le caractère de Bertrand, le régala de son mieux pour témoigner publiquement l'estime qu'il faisoit d'un si grand homme. Un Chevalier jaloux des honneurs que l'on rendoit à Bertrand du Guesclin, demanda à courir trois lances contre lui en présence de toute l'armée. Ce Chevalier se nommoit Guillaume de Blancbourg & étoit frere du Capitaine de Fougerai, dont nous avons parlé ci-dessus.



AN. 1356.

Il y avoit long-tems qu'il cherchoit l'occasion de venger la mort de son frere, que Bertrand avoit tué près de Fougerai. Froissart dit, qu'il demanda à se battre de trois fers de glaive, trois fers de hache & trois coups de dague. Bertrand le prit par la main & lui dit, que si trois fers ne suffisoient pas, il lui en donneroit six, & que quand on lui compteroit autant d'argent qu'il pesoit, il ne voudroit pas renoncer au duel, qu'il venoit de lui proposer. Le Duc admira la fiere réponse de Bertrand, & marqua le lendemain matin pour le combat. A peine cette décision fut-elle prononcée, que le Hérault d'armes, qui avoit porté le sauf-conduit à Bertrand, entra & raconta au Duc la maniere dont Bertrand l'avoit reçu, & les présens qu'il lui avoit faits. Le Duc fut si touché de la générosité de Bertrand, qu'il lui fit donner sur le champ le plus beau coursier de son écurie. Bertrand l'accepta & promit de s'en servir le lendemain. Il fut reconduit à Rennes & laissa tous les Anglois dans une grande admiration. Penhoet & les Seigneurs qui servoient sous ses ordres dans la Place, allerent audevant de lui pour sçavoir ce qui s'étoit passé dans son entrevue avec le Duc de Lancastre. Il leur exposa toutes les politesses que lui avoit faites ce Prince, & finit en disant qu'il lui avoit donné un beau cheval, sur lequel il devoit combattre le lendemain contre un Chevalier Anglois, qui l'avoit défié. Cet engagement ne plut pas à Penhoet, & encore moins aux parens de Bertrand, qui firent tous leurs efforts pour le dissuader de ce combat, qui leur paroissoit extrêmement dangereux au milieu d'un camp ennemi. Mais Bertrand leur déclara, qu'il vouloit tenir sa parole, & qu'il n'avoit rien à craindre, ayant pour garant un Prince d'une probité reconnue, & trop religieux pour violer le serment qu'il avoit fait.

Le lendemain il s'arma d'une simple cotte de maille, d'un bouclier & d'une lance acerée. Penhoet lui offrit une bonne cuirasse : mais il ne voulut point s'en charger, afin de combattre avec plus de liberté. Il alla dans cet équipage à l'Eglise pour y entendre la Messe & se recommander à Dieu. On prétend que pendant la Messe il fit vœu de se consacrer au service de l'Eglise contre les Infidéles, s'il revenoit victorieux de ce combat. Il prit ensuite un morceau de pain trempé dans du vin & but un coup. Comme il se préparoit à monter à cheval, sa tante vint faire un dernier effort pour le détourner de son entreprise, mais elle ne put rien gagner sur lui. Enfin, elle le pria d'ôter son casque, afin qu'elle eût la satisfaction de l'embrasser pour la derniere fois. Bertrand, insensible à tous ces mouvemens de tendresse, lui dit : *Ma tante, allez à l'Hôtel baiser votre mari, & songez à faire préparer le dîner ; car je serai de retour avant qu'il soit prêt.* Après ce discours il monta à cheval & sortit de la ville avec une assurance, qui étonna tous les assistans.

Combat de Bertrand du Guesclin avec Blancbourg.

Dès qu'il fut arrivé au camp des Anglois, le Duc de Lancastre fit publier une défense, sous peine de la vie, d'approcher des deux combattans de plus de vingt lances. Le champ ayant été ouvert, les deux champions y entrerent en présence du Duc, du Comte de Pembrock & de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'armée. Dans la premiere course Bertrand perça la cotte de maille de Blancbourg, & ce dernier perça le casque de Bertrand. Ils coururent deux autres lances sans se blesser & sans aucun avantage. Alors Bertrand demanda à Blancbourg s'il vouloit courir trois autres lances ; Blancbourg les accepta. Dès la premiere course Bertrand porta un coup si violent à son adversaire, qu'il lui enfonça sa lance dans le corps, & le renversa par terre. Il ne voulut pas le tuer par considération pour le Duc ; mais il prit son cheval pour marque de la victoire qu'il avoit remportée. Le Duc envoya un Hérault à Guesclin pour le féliciter sur sa bravoure & pour lui déclarer qu'il pouvoit se retirer en toute sûreté, ayant rempli sa promesse. Bertrand, touché de la politesse du Duc, donna au Hérault le cheval qu'il venoit de gagner, & retourna à Rennes, où il fut reçu avec de grandes acclamations. Il ne faut pas demander si sa tante lui donna un bon dîner ; elle en avoit fait les préparatifs en tremblant : elle le fit servir avec une grande joie de revoir son neveu comblé de gloire.

Tentative de Charles de Blois pour secourir Rennes.

Cependant le Bourgeois de Rennes étoit arrivé à Nantes & y avoit rendu compte à Charles de Blois de la triste situation où étoit réduite sa Patrie. Charles assembla environ dix mille hommes, avec lesquels il s'approcha de Rennes ;

mais après avoir bien examiné le camp des Anglois, il n'osa les attaquer & se retira. Dès le soir même, le Duc de Lancastre fit approcher des murs de la ville une tour de bois, qui pouvoit contenir un grand nombre de soldats. Les assiégés furent extrêmement consternés à la vûe de cette machine, qui leur annonçoit bien des dégâts. Bertrand & Penhoet les rassurerent en leur promettant de détruire bientôt la tour. Le lendemain à la pointe du jour ils sortirent de la ville avec cinq cents Archers & un bon nombre de Gendarmes. Ils forcerent les Gardes de la tour & les obligerent de reculer jusqu'au camp. Pendant ce tems-là quelques soldats Bretons appliquerent le feu Gregeois à la tour, & la mirent hors d'état de servir, avant que le Duc de Lancastre fût venu au secours de ses gens. Lorsqu'il parut, Penhoet & Bertrand se battirent en retraite, & rentrerent dans la ville.

AN. 1356.
Hen. Knigton. pag. 1616.

Quelque grand que fût cet avantage, il ne fut pas suffisant pour rassurer les habitans épuisés des fatigues d'un si long siege & de la disette, qui augmentoit chaque jour. N'ayant plus de secours à attendre après la retraite de Charles de Blois, ils prirent le parti de se rendre, plutôt que de périr de faim. Cependant pour sauver les apparences on chercha l'occasion de traiter avec le Duc de Lancastre, sans qu'il parût qu'on demandoit à capituler. Il y avoit dans le voisinage du camp ennemi une Eglise, qui avoit été polluée par un meurtre. L'Evêque demanda au Duc la permission de réconcilier cette Eglise & l'obtint. Après la cérémonie il alla voir le Duc dans sa tente pour le remercier du sauf-conduit, qu'il avoit eu la bonté de lui envoyer. Le Duc le reçut d'une maniere fort polie, & le retint à dîner avec quelques Chevaliers qui l'accompagnoient. Pendant le repas on parla de la ville de Rennes & de la longueur du siege. Le Prélat & les Chevaliers dirent au Duc, que la ville n'ayant aucun secours à attendre, seroit enfin contrainte par la disette à se rendre, & qu'on espéroit qu'il ne la traiteroit pas avec rigueur. Le Duc répondit, qu'il vouloit qu'on se remît entiérement à sa discrétion. Le Prélat lui répliqua, que la ville de Rennes ayant été comprise dans la Trève arrêtée à Bourdeaux, ne devoit pas être traitée comme une ville rebelle, & qu'on avoit été surpris de le voir continuer le siége après la publication de la Trève. Le Duc, qui craignoit avec raison d'être blâmé pour ce siége, n'insista plus sur sa premiere demande, & commença à entrer en négociation. Pour terminer le siége on convint, que les habitans de Rennes payeroient au Duc cent mille écus pour les frais de la guerre; qu'ils seroient maintenus dans la possession de leurs biens meubles & immeubles; qu'ils s'obligeroient de lui livrer la ville toutes les fois qu'il en auroit besoin pour le service du Roi d'Angleterre; que le sire de Beaumanoir en seroit Capitaine jusqu'à la fin de la Trève; & que pour éviter le pillage, le Duc en feroit prendre possession par des Procureurs. Après cela l'Evêque & les Chevaliers prirent congé du Duc & retournerent à Rennes.

Capitulation de Rennes qui n'eut pas lieu.
Actes de Bret. to. I. col. 8. 113. 114.
Henr. Knigton. p. 1615. & seq.
Rymer to. 6. p. 13.

Tandis qu'on y déliberoit sur le projet d'accommodement, le Duc reçut un ordre du Roi d'Angleterre de lever le siége sous peine de désobéissance. Cet ordre avoit été sollicité par un des Légats du Pape, qui ayant appris que le Duc de Lancastre continuoit le siége de Rennes, nonobstant la publication de la Trève, étoit passé en Angleterre pour demander l'exécution de ce qui avoit été réglé à Bourdeaux, & pour déclarer au Roi que l'on ne travailleroit point à la paix jusqu'à ce que le siége fût levé. Edouard, pour satisfaire aux justes plaintes du Légat, fit expédier le 28. Avril le Mandement, dont il est ici question. Mais il faut de deux choses l'une, ou que l'on ait différé de faire partir ce Mandement, ou qu'il ait été long-tems en route; car le Duc de Lancastre ne le reçut, que le 30. de Juin. Ne pouvant se dispenser d'obéir à un ordre si précis, il chercha un expédient pour satisfaire au serment, qu'il avoit fait de ne point lever le siége sans avoir arboré les Leopards d'Angleterre sur les murs de la ville. Bertrand du Guesclin le lui suggera, en lui représentant, qu'il pouvoit venir à Rennes avec une dixaine de personnes pour y mettre son étendard sur les murs, & que les habitans ouvriroient volontiers leurs portes pour lui donner lieu d'accomplir son serment. Le Duc saisit la pensée de Bertrand, ne cherchant qu'à se tirer d'affaire avec honneur. On convint d'un jour pour l'exécution de cette belle cérémonie. Bertrand & Penhoet ordonnerent aux habitans de se tenir prêts

Levée du siége de Rennes.
Rymer to. 6. pag. 13. & 26.

AN. 1356.

à recevoir le Duc, & d'étaler sur leurs boutiques tout ce qui leur restoit de denrées, afin que leur misere ne parût pas. Le Duc fut reçu avec tous les honneurs dûs à sa naissance. Il monta sur les murs & y arbora l'étendard d'Angleterre avec autant d'assurance, que s'il en avoit fait la conquête. Mais à peine fut-il sorti de la barriere, que cet étendard fut renversé & jetté par terre ; ce qui le mortifia fort. Il leva le siége le troisiéme jour de Juillet, & se retira à Aurai avec le Comte de Monfort. Sur la fin du même mois le Roi d'Angleterre lui fit expédier de nouvelles provisions de Lieutenant Général en Bretagne ; preuve qu'il ne fut pas révoqué pour avoir continué le siége de Rennes, comme l'ont avancé quelques Auteurs.

Charles de Blois donne la Rochederrien à Bertrand du Guesclin. *Mém. d'Estouteville pag. 33. Act. de Bret. to. 1. col. 1521. Rymer tom. 6. pag. 70.*

Charles de Blois ayant appris la levée du siége de Rennes se rendit dans cette ville pour remercier les Bourgeois de leur attachement à son service, & pour témoigner à Bertrand du Guesclin combien il étoit sensible aux efforts qu'il avoit faits pour lui conserver la Capitale de son Duché. Il lui fit don de la Châtellenie de la Rochederrien, tant pour le dédommager des frais qu'il avoit faits pendant le siége, que pour le mettre en état de se soutenir à son service. Bertrand le remercia, en assurant qu'il ne remettroit point l'épée dans le fourreau, qu'il ne fût paisible possesseur de la Souveraineté qu'on lui disputoit injustement. Charles profita de la Trève pour réparer ses pertes, pour achever le payement de sa rançon, & pour fortifier ses Places. Tout cela ne se fit pas sans impositions sur le pauvre peuple ; témoin celle que le sire de Kergournadech fit pour fortifier Lesneven, où commandoit Guillaume de Lescoet. Le Duc de Lancastre de son côté fit réparer Brest, qui étoit la clef de la basse-Bretagne, & y mit pour Capitaine Mathieu de Gournai. Le Roi d'Angleterre approuva ce choix, & donna encore à Mathieu la Capitainerie de Saint-Mahé avec tous les revenus de cette Place, qui étoient considérables.

Combat de Bertrand du Guesclin contre Guillaume Troussel. *D'Argentré ch. 35.*

Malgré les défenses que le Duc de Lancastre avoit faites aux Capitaines Anglois de se battre contre Bertrand du Guesclin, ils cherchoient toujours les occasions de faire périr ce brave Capitaine, dont la valeur leur faisoit ombrage. Bertrand ayant fait prisonnier un des parens de Guillaume Troussel, ce dernier lui écrivit pour le prier de mettre son parent en liberté, & lui envoya une obligation pour sûreté de la rançon. Bertrand ne jugea pas à propos de lui accorder cette grace. Troussel piqué de ce refus, l'envoya défier à Pontorson, & lui demanda trois coups de lance & deux coups d'épée. Bertrand accepta le combat, à condition que celui qui seroit vaincu, donneroit cent écus pour régaler les témoins du combat. Le Maréchal d'Andrehan donna le champ à Pontorson, & marqua le jour pour l'action. Comme Bertrand avoit alors la fiévre, le Duc de Lancastre se servit de ce prétexte pour blâmer Troussel d'avoir défié un homme malade. Troussel prétexta cause d'ignorance, & envoya dire à Bertrand, qu'il attendroit volontiers, qu'il fût guéri pour terminer le combat, dont ils étoient convenus. Bertrand lui fit dire qu'il avoit encore assez de santé & de vigueur pour s'acquitter de sa promesse, & qu'il n'étoit pas libre à un Chevalier de retirer son gage de bataille, lorsqu'il l'avoit une fois donné. Les deux Champions se rendirent à Pontorson au jour marqué, & entrerent en lice avec leurs Ecuyers. Troussel du premier coup de lance fit quitter les arçons à Bertrand, ce qui fit beaucoup de peine à ses amis : mais Bertrand se remit bientôt & porta un coup si violent à Troussel, qu'il lui perça l'épaule de part en part. Troussel tomba par terre, se rendit & paya les cent écus. Les Ecuyers de Bertrand eurent aussi l'avantage sur ceux de Troussel, & l'on ne songea plus qu'à se bien divertir aux dépens des vaincus.

AN. 1358.

Ravages des Bretons & des Anglois. *Walsingham Hist. Angl. pag. 173. Nangii continuator pag 837. 863. Hen. Knigton. pag. 1618.*

La Trève que les Légats du Pape avoient négociée pour le soulagement des peuples, souffroit de continuelles atteintes de la part des Compagnies, qui s'étoient formées depuis la bataille de Poitiers. Ces Compagnies ravageoient impunément les Provinces, & il n'y avoit personne qui prît la défense du peuple. Le Roi de France étoit captif ; l'autorité du Dauphin n'étoit point reconnue de tous les François ; le Roi de Navarre brouilloit tout & disoit hautement, qu'il avoit plus de droit au Thrône de France, que le Roi d'Angleterre ; la Bretagne étoit divisée en deux partis qui la désoloient ; les Anglois ne respectoient aucunes loix & Edouard n'osoit réprimer la licence de ses troupes, de peur de les mé-

contenter. Philippe d'Evreux frere du Roi de Navarre, Jacques de la Pipe, Robert Cnolle & plusieurs autres Capitaines Anglois s'étoient mis à la tête de six cents hommes, & ravagerent pendant trois ans la Normandie & la Bretagne. C'est par cette voye que Robert Cnolle, qui n'étoit d'abord qu'un pauvre valet, réunit sous sa banniére un grand nombre de Chevaliers, & amassa des richesses suffisantes pour l'entretien d'un Roi. D'un autre côté Foulques de Laval, accompagné d'une troupe de Bretons, fit le dégât dans la Beauce, en brûla les villages, prit la ville d'Etampes, & retourna en Bretagne chargé de butin. D'autres avanturiers firent de pareils ravages en Touraine, en Anjou, en Poitou & dans le Comté Nantois. Les Laboureurs abandonnés par leurs propres Seigneurs à la discrétion des ennemis de l'Etat, acheterent à prix d'argent la liberté de cultiver les terres & de faire la recolte. Les Seigneurs irrités de cette espece de défection, extorquerent avec la derniere rigueur les revenus ordinaires de leurs terres, sans se mettre en peine de les défendre des incursions des Anglois. Edouard ne fut pas plus humain que les Seigneurs particuliers sur cet article. Le Duc de Lancastre lui ayant demandé la permission d'aller passer quelque tems en Angleterre, il la lui accorda volontiers : mais en même tems il chargea Thomas de Hollande de veiller à la garde du Duché & d'en lever exactement les fruits & les revenus, qui lui appartenoient pour son droit de garde. Ces ordres sont dattés du 5. Août de l'an 1358. Deux mois après il fit passer en Bretagne de nouvelles troupes sous les ordres d'Olivier sire de Clisson.

AN. 1358.

Rymer tom. 6. pag. 101. 106.

Telle étoit la situation de la France, lorsque le Roi Jean conclut à Londres un Traité pour son élargissement. Les principaux articles de ce Traité datté du 24. Mars 1359. portent, que tous les domaines, qui avoient autrefois été possédés en France par les Anglois, leur seroient rendus; qu'Edouard les posséderoit en Souveraineté & sans nul ressort à la Cour de France ; qu'il auroit en outre les Comtés de Boulogne, de Guynes & de Ponthieu, la Vicomté de Montreuil & la ville de Calais ; que le Duc de Bretagne feroit hommage de son Duché au Roi d'Angleterre; que le différend de Charles de Blois avec Jean de Monfort seroit jugé par le même Prince ; que les deux Rois se déclareroient contre celui des deux Prétendans qui n'acquiesceroit pas à la Sentence ; que Jean de Monfort rentreroit en possession du Comté de Monfort-l'Amauri & de toutes les autres terres qui lui appartenoient en France ; que le Roi d'Angleterre & ses enfans renonceroient à leurs prétentions sur la Couronne de France; & que le Roi Jean payeroit pour sa rançon quatre millions de deniers d'or. Ce Traité étoit trop avantageux au Roi d'Angleterre pour être admis en France : aussi fut-il hautement rejetté par les Etats-Généraux assemblés à Paris le 19. Mai. Le peuple même, à qui on en fit la lecture, cria de toute part, que la guerre étoit préferable à une paix si honteuse, & qu'il étoit prêt à tout sacrifier pour la défense de l'Etat.

AN. 1359.

Traité de Londres.

Rymer tom. 6.

Du Tillet Invent. du Roi Jean.

Froissart ch. 201.

Ce résultat causa beaucoup de chagrin au Roi Jean & de dépit à Edouard. Pour s'en vanger Edouard prit la résolution de passer en France & d'y faire la guerre à toute outrance, aussitôt que la Tréve seroit expirée. Elle avoit été renouvellée à Londres le 18. Mars pour durer jusqu'à la fête de S. Jean-Baptiste. En attendant il renvoya le Duc de Lancastre en Bretagne avec un corps de troupes pour commencer la guerre. Charles de Blois ayant appris l'arrivée de ces troupes, envoya des Députés en Angleterre pour traiter de la paix avec les deux Rois; mais avant leur retour le Duc de Lancastre assiégea Dinan. Les habitans qui avoient prévû cet événement, avoient envoyé demander du secours à Charles de Blois, qui leur avoit envoyé cinq à six cents hommes commandés par Bertrand du Guesclin. Olivier du Guesclin son frere & le boiteux de Penhoet s'étoient aussi renfermés dans la Ville, espérant de la défendre avec le même succès, qu'ils avoient défendu Rennes. Ils se défendirent en effet avec beaucoup de vigueur; mais le Duc de Lancastre les serra de si près, qu'ils furent contraints de demander une Tréve de quarante jours, après laquelle ils promirent de se rendre, s'ils n'étoient secourus par Charles de Blois. Le Duc, craignant de les jetter dans le désespoir, acquiesça à leur demande.

Résolutions d'Edouard pour se vanger du Régent de France.

Rymer tom. VI. pag. 121. 126.

Hist. anciennes de B. du Guesclin.

Le Baud. pag. 315.

Siége de Dinan par le Duc de Lancastre.

Pendant cette suspension d'armes Olivier du Guesclin, frere puîné de Bertrand, monta à cheval, & sortit seul de la Ville pour aller prendre l'air à la

AN. 1359.

campagne. Un Chevalier Anglois, nommé Thomas de Cantorberi, l'ayant rencontré, le fit prisonnier contre la foi de la Trève, & le mit à rançon pour la somme de mille florins. Bertrand ayant appris cette trahison, entra dans une grande colere. Il monta sur le champ à cheval & alla trouver le Duc de Lancastre à sa tente pour lui demander justice de cette infraction. Le Duc jouoit alors aux échecs avec Chandos en présence des Comtes de Monfort & de Pembrock, de Robert Cnolle & de plusieurs autres Seigneurs. Guesclin salua le Duc, en se mettant à genoux suivant la pratique de ce tems-là. Le Duc le releva aussitôt & quitta le jeu. Chandos dit à Guesclin : Bertrand, soyez le bien venu ; vous ne vous en retournerez point que vous n'ayez bû de mon vin. Bertrand lui répondit : qu'il n'en boiroit point jusqu'à ce qu'on lui eut fait justice de l'outrage qu'il avoit reçû. Chandos repliqua : s'il y a quelqu'un dans l'armée, qui vous ai fait le moindre tort, on vous fera réparation sur l'heure. Bertrand entra ensuite en matiere, exposa ce qui s'étoit passé, & demanda que son frere fut mis en liberté. Le Duc promit de le satisfaire, & envoya chercher le Chevalier de Cantorberi, à qui il fit de grands reproches sur sa conduite. Le Chevalier, piqué au vif de se voir blâmé par son Général en si bonne compagnie, répondit fiérement qu'il étoit homme de condition ; qu'il n'avoit rien fait qu'il ne soutint au péril de sa vie ; & jetta son gant par terre. Bertrand releva le gage & prenant le Chevalier par la main lui dit : Vous êtes un faux & traître Chevalier ; je vous le prouverai devant tous les Seigneurs, ou je succomberai honteusement. Le Chevalier sans s'étonner repliqua, qu'il ne se coucheroit point, qu'ils n'eussent mesuré leurs épées ensemble. *Et moi*, dit Bertrand, *je ne mangerai que trois soupes en vin, au nom de la Trinité, jusqu'à tant que le gage soit fait.* Là-dessus Jean Chandos offrit à Bertrand ses armes & son cheval pour son combat ; mais Bertrand ne jugea pas à propos de les accepter.

Cette nouvelle se répandit bientôt dans le camp des Anglois, d'où elle passa dans la Ville. Tous les assiégés en furent affligés, surtout les amis de Bertrand, qui craignoient qu'à force d'exposer sa vie contre les Anglois, il ne la perdît enfin. Une Dame, nommée Tiphaine Raguenel, rassura les esprits en leur annonçant, qu'avant que le soleil fut couché, Bertrand remporteroit la victoire sur son adversaire. Cette Dame avoit la réputation de lire dans l'avenir ; mais Bertrand en faisoit peu de cas & dit à un Ecuyer qui vint lui apprendre cette prophétie, qu'il n'attendoit la victoire que de son courage & de la justice de sa cause. Malgré cette assurance le boiteux de Penhoet crut devoir l'avertir, que ses amis n'approuvoient pas la grande confiance qu'il avoit dans les Anglois ; qu'ils le prioient de faire sa bataille dans le Marché de Dinan ; & que si le Duc de Lancastre y vouloit venir avec quelques Seigneurs, on lui donneroit des ôtages. Bertrand répondit, qu'il avoit une entiere confiance dans la probité, la candeur & la sincérité du Duc ; mais que pour contenter ses amis, il lui proposeroit ce qu'ils souhaitoient. Il le fit en effet, & le Duc y donna les mains. Les ôtages ayant été fournis, le Duc conduisit Bertrand & le Chevalier de Cantorberi dans la Ville ; il étoit accompagné de vingt Seigneurs Anglois, qui se rangérent en très-bel ordre dans le Marché.

Combat de Bertrand du Guesclin avec Thomas de Cantorberi.

Avant que les deux Chevaliers entrassent en lice, quelques personnes entreprirent de les reconcilier : mais Bertrand déclara, qu'il ne pouvoit entrer en accommodement sur une action aussi indigne, & qu'il n'y avoit que les armes qui en pussent décider. Le Duc de Lancastre, qui sçavoit par expérience, que Bertrand n'étoit pas homme à changer de résolution, imposa silence aux médiateurs, & tout se disposa de part & d'autre pour le combat. Bertrand se fit armer de pied en cap, monta à cheval & parut sur le champ de bataille dans une fort belle contenance. Le Chevalier de Cantorberi y parut aussi ; mais le cœur lui palpita, lorsqu'il vit l'appareil du combat & le danger dont il étoit menacé. Il eut bien voulu en être quitte en rendant son prisonnier sans exiger aucune rançon : mais étant obligé de soutenir la démarche téméraire qu'il avoit faite, il engagea secretement Robert Cnolle & Thomas de Grançon à faire quelques nouvelles propositions d'accommodement, sans qu'il parut y avoir part. Les deux médiateurs allérent trouver Bertrand & s'engagérent à lui faire rendre son frere sans aucune rançon, s'il vouloit en demeurer-là. Bertrand leur répondit, que les

choſes étoient trop avancées & que le Duc de Lancaſtre s'étant donné la peine de venir juſqu'à Dinan pour être ſpectateur d'un combat, il ne convenoit pas de le renvoyer ſans avoir rien vû. Cependant pour ne pas rebuter ces deux Seigneurs, qui s'intéreſſoient à la paix, il leur promit d'y donner les mains, à condition que Thomas de Cantorberi lui remettroit publiquement ſon épée en la tenant par la pointe & en lui diſant qu'il ſe rendoit à ſa diſcrétion. Cnolle & Grançon répondirent, que la condition étoit trop dure & qu'ils ne conſeilleroient jamais à un Chevalier de commettre une pareille lâcheté. Thomas ayant appris ce qui s'étoit paſſé dans le pourparler, pria Cnolle & Grançon de ne pas s'oppoſer à la mort de Bertrand, s'il avoit l'avantage ſur lui; mais de le ſauver, ſi Bertrand étoit victorieux. Les deux Seigneurs lui promirent leur aſſiſtance, en cas de beſoin, afin de l'encourager à bien ſoutenir l'honneur de la nation. AN. 1359.

Tous les aſſiſtans étant rangés hors des barrieres, le Boiteux leur fit défenſe ſous peine de la vie d'aider ou de nuire aux deux champions. Il donna enſuite le ſignal, qui fut ſuivi du départ des deux Chevaliers. Dans cette courſe ils rompirent leurs lances l'un contre l'autre ſans ſe bleſſer. Au retour ils mirent l'épée à la main & ſe chamaillérent longtems ſans ſe faire aucun mal. Enfin l'Anglois après avoir épuiſé ſon addreſſe & ſes forces pour percer ſon ennemi, laiſſa tomber ſon épée à terre. Bertrand profita de la diſgrace de ſon adverſaire & lui fit prendre le large. Après l'avoir pendant quelque tems amuſé par des caracols, il deſcendit de cheval, ramaſſa l'épée & la jetta hors du champ de bataille. Thomas déſarmé courut autour de la barriere pour éviter les approches de Bertrand, qui lui diſoit de deſcendre. Bertrand n'ayant pas les jambes libres pour courir, s'aſſit à terre afin de détacher les armures de ſes genoux. Thomas le voyant dans cette ſituation, fondit ſur lui pour le fouler aux pieds de ſon cheval. Bertrand, qui ſe tenoit toujours ſur ſes gardes, évita le cheval & le perça de ſon épée. Le cheval ſe ſentant bleſſé, ſe cabra & jetta ſon cavalier par terre. Bertrand courut auſſitôt ſur ſon ennemi, lui ôta ſon heaume & lui donna tant de coups de pommeau d'épée & de gantelet, qu'il eut bientôt le viſage couvert de ſang.

Dix Anglois auſſitôt ſe détachérent de la foule, & vinrent trouver Bertrand pour lui repréſenter, qu'ayant remporté tout l'avantage de cette action, il ne lui ſeroit pas glorieux de pouſſer plus loin ſon reſſentiment. Bertrand leur dit, qu'il ne trouvoit pas bon qu'ils ſe mêlaſſent d'une querelle, à laquelle ils n'avoient aucune part, & qu'ils n'empêcheroient pas la mort de Thomas, ſi le Boiteux, qui étoit ſon Commandant, ne lui ordonnoit de mettre les armes bas. Le Boiteux arriva dans ce moment, & dit à Bertrand qu'il en avoit aſſez fait, & qu'il pouvoit, ſans commettre ſon honneur, ſe prêter à un accommodement. Bertrand repliqua, qu'il vouloit avant toutes choſes, que Thomas ſe rendît ſon priſonnier, ou qu'il le tueroit. Mais Robert Cnolle & le Boiteux lui ayant déclaré, que le Duc demandoit grace pour le vaincu, il ſe rendit. Le Duc remercia Bertrand de ſa courtoiſie, condamna Thomas à donner mille livres à Olivier du Gueſclin, donna à Bertrand le cheval & les armes du traître & le chaſſa de ſa Cour. Bertrand le remercia de toutes ſes honnêtetés & le reconduiſit avec ſa compagnie hors des portes de la Ville. Le Duc étant de retour à ſa tente, renvoya Olivier du Gueſclin & les ôtages.

Levée du ſiége de Dinan, ſuivie d'une Trêve en Bretagne.

Froiſſart cha. 213. Nangii Continuator pag. 863.

Cependant le Roi d'Angleterre faiſoit travailler à un grand armement pour paſſer en France. N'ayant pas aſſez de troupes pour l'exécution de ſes projets, il manda au Duc de Lancaſtre d'abandonner ſon entrepriſe & de venir le joindre au plutôt. Quelques Evêques & Abbés ſaiſirent cette occaſion pour procurer un peu de repos à leurs ſujets ſans cependant préjudicier aux droits des deux prétendans. Le Comte de Monfort, ne pouvant continuer la guerre, donna les mains à une Trève pour durer juſqu'au premier jour de Mai de l'an 1361. Après la concluſion de ce Traité le Duc de Lancaſtre s'embarqua à Breſt avec la meilleure partie des troupes Angloiſes, qui étoient en Bretagne & retourna en Angleterre. Il n'y fit pas un long ſéjour, Edouard étant parti du port de Sandwich le 28. Octobre & étant arrivé le même jour à Calais. Edouard, après avoir mis ſes troupes à terre, parcourut l'Artois, la Picardie & la Champagne, où il fit beaucoup de ravages. Le Régent, qui n'avoit pas de quoi tenir la campagne contre une armée conſidérable, jetta la meilleure partie de ſes troupes dans les Villes de la

Rymer tom. VI. pag. 142.

AN. 1359.

frontiere. Edouard les voyant en état de défense, n'osa les attaquer : mais il assiégea Reims dans le dessein de s'y faire couronner Roi de France après l'avoir prise.

Ravages de Robert Cnolle. *Froissart cha. 204. 197.*

La guerre étant assoupie en Bretagne par la Trève, tous les avanturiers Anglois & Bretons se trouvant sans occupation, allérent en chercher ailleurs. Robert Cnolle à la tête de trois mille hommes ravagea le Berri & une grande partie de l'Auvergne. Bertrand du Guesclin & ses associés allérent joindre le Régent & le suivirent au siége de Melun. Cette Place avoit été prise par les Navarrois & étoit alors occupée par les deux Reines douairieres de France & par la Reine de Navarre. La garnison arrêtoit une partie des bateaux, qui descendoient la Seine & mettoit des contributions sur l'autre, ce qui nuisoit beaucoup au commerce de la ville de Paris. Le Régent, qui avoit fort à cœur la conservation de la Capitale du Royaume, pria la Reine de Navarre de lui rendre Melun. N'ayant pû obtenir d'elle cette justice, il prit le parti de l'assiéger en forme. Les Parisiens lui fournirent volontiers tout ce qui étoit nécessaire pour cette entreprise. La Place fut attaquée & défendue avec beaucoup de vigueur. Le Basque de Marueil y commandoit, & valoit seul une garnison entiere. Il avoit une si grande addresse à manier l'arc, qu'il ne tiroit point de trait, qui ne tuât ou ne blessât quelqu'un.

Siége de Melun. *Froissart cha. 197. Hist. an. de Bertrand du Guesclin. Nangii continuator pag. 855.*

Bertrand du Guesclin s'en étant apperçû, dit hautement, qu'il falloit s'attacher à cet homme, & que, si on pouvoit le mettre hors de combat, on viendroit facilement à bout des autres. On fit peu de cas de son avis & on s'en trouva mal. Bertrand enfin las de voir les François reculer, prit une échelle, l'appuya contre le mur, & monta hardiment, la tête couverte de son bouclier. Le Régent, qui ne le connoissoit pas encore, admira son courage & demanda qui il étoit. Bertrand étant parvenu aux crenaux, pria le Basque de le laisser monter plus haut, ou de descendre en bas, afin qu'il pût lui prouver combien il avoit tort de tenir contre le Duc de Normandie. Le Basque ne lui répondit, que par un baril plein de gros cailloux qu'il renversa sur lui. L'échelle rompit, Bertrand tomba à terre & roula dans le fossé qui étoit plein d'eau. Le Régent le voyant sur le point d'être noyé, envoya promptement à son secours. Les jambes étant hors de l'eau, il ne fut pas difficile de l'en retirer; mais on le trouva sans connoissance. Comme il donnoit encore quelque signe de vie, on le mit dans un fumier de cheval pour le ranimer. Lorsqu'il eut repris ses sens, il dit à ceux qui le gardoient : *Qui diable m'a porté-là, l'assaut est-il fini?* Les gardes lui ayant répondu que l'action duroit encore, il retourna aux barrieres, malgré leurs remontrances, & fit des merveilles. Il ne se retira qu'après que les ennemis eurent fermé leurs barrieres & levé le pont. Le danger où étoient les Reines, détermina quelques personnes Notables, entr'autres les deux Légats du Pape, à proposer un accommodement. Le Roi de Navarre & le Régent y donnérent les mains; la ville de Melun fut rendue au Duc Régent, & le Roi de Navarre fut maintenu dans la possession de quelques Places de Normandie. Après cet accord le Régent retourna à Paris, où il fut reçû avec de grandes acclamations. Il donna la Capitainerie de Pontorson à Bertrand du Guesclin pour le récompenser des services qu'il lui avoit rendus au siége de Melun. Bertrand lui fit serment de fidélité, & prit sur le champ la route de son nouveau Gouvernement.

B. du Guesclin gratifié du Gouvernement de Pontorson.

AN. 1360.

Ravages des Anglois en France. *Froissart vol. 1. cha. 206. & seq. Contin. Nangii pag. 866.*

Cependant le Roi d'Angleterre, après avoir passé sept semaines devant Reims, fut contraint par la rigueur de la saison & par la disette de vivres & de fourages à lever le siége. Il alla chercher des contrées moins ruinées pour faire subsister son armée. Le Duc de Bourgogne & le Comte de Nevers se rachetérent du pillage en lui donnant de grosses sommes d'argent. Il s'empara de Châtres & de Montlhery au mois d'Avril de l'an 1360. & étendit ses quartiers aux environs de Paris. Le Régent fit brûler les Faubourgs de cette Ville, afin d'empêcher les Anglois de s'y loger. Edouard auroit pû l'y forcer, s'il avoit eu assez de troupes pour les partager entre les Villes qui sont au-dessus & au-dessous : mais il avoit perdu beaucoup de soldats dans les grandes marches qu'il avoit faites pendant l'hyver, & dans plusieurs petits combats, où quantité de ses gens avoient été tués. Le pays étoit d'ailleurs ruiné & hors d'état de fournir des vivres à une armée. La difficulté d'en avoir obligea Edouard de se retirer dans le pays Chartrain, afin de

de s'étendre dans la Normandie & dans le Maine. Campé assez près de Chartres il fut surpris par un orage des plus furieux, que l'on eut vû de mémoire d'hommes. Cet orage renversa ses tentes, dissipa ses chevaux, tua un grand nombre de soldats, & abîma son artillerie, ses bagages & ses chariots. Ne pouvant continuer la guerre avec honneur & encore moins avec quelque succès, il prit le parti d'écouter les propositions d'accommodement, que le Duc Régent lui faisoit depuis longtems. Leurs Députés s'assemblérent à Bretigni, où après plusieurs conférences les articles du Traité de Londres furent modérés. Ceux de Bretigni sont daté du 8. Mai, & portent en substance, que le Roi Jean céde à Edouard Roi d'Angleterre le Poitou, le Fief de Thouars, la Seigneurie de Belleville, la Xaintonge, la Rochelle, l'Agenois, le Perigort, le Limousin, le Querci, le Rouergue, l'Angoumois, les Comtés de Bigorre & de Rhodez avec les hommages des Seigneurs qui habitent ces pays; qu'il lui céde en outre les Comtés de Ponthieu & de Guynes, les villes de Montreuil & de Calais avec leurs dépendances, tant en titre de domaine, qu'en titre de souveraineté; que le Roi d'Angleterre & le Prince de Galles renoncent à toutes leurs prétentions sur la Couronne de France & aux droits, qu'ils s'attribuoient sur la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine & la Flandres; & enfin que le Roi Jean payera en divers termes la somme de trois millions d'écus d'or pour sa rançon.

AN. 1360.

Traité de Bretigni.

Pour ce qui concerne le différend de Charles de Blois avec Jean de Monfort, il fut arrêté: 1°. Que dans le cours d'un an, à compter du jour que le Roi Jean partira de Calais, Jean de Monfort sera rétabli dans la jouissance du Comté de Monfort-l'Amauri & de toutes les terres qui lui appartiennent en France: 2°. Que les deux Rois agiront de concert pour accorder le Comte de Monfort avec Charles de Blois: 3°. Que si dans l'espace d'un an après l'arrivée du Roi de France à Calais, on n'a pû en venir à bout, ils nomméront des arbitres pour terminer l'affaire à l'amiable: 4°. Que les deux Rois sur le rapport des arbitres prononceront un jugement qu'ils feront exécuter: 5°. Que si les arbitres ne peuvent concilier les Parties, on les laissera seules vuider leur querelle: 6°. Que si l'une des Parties refuse de comparoître dans le tems qui lui sera marqué, ou d'obéir au jugement, les deux Rois s'uniront pour l'y obliger: 7°. Que les deux Rois ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, se faire la guerre pour cette matiere: 8°. Que la paix des deux Couronnes ne sera point altérée, quelque secours qu'elles donnent aux deux Parties: 9°. Enfin que l'hommage de la Bretagne appartiendra au Roi de France, soit que Jean de Monfort, ou que Charles de Blois prévalent. Il fut aussi réglé par le Traité de Bretigni, que le Roi d'Angleterre délivreroit au Roi Jean toutes les forteresses que les siens, ou ses alliés avoient prises en France, c'est-à-dire, dans ce qui devoit rester au Roi Jean: mais celles de Bretagne furent exceptées de cette restitution. Enfin il fut décidé qu'Olivier de Clisson rentreroit en possession des terres de la Garnache, de Beauvoir & de Châteauceaux, qui lui avoient été ôtées à cause de son attachement au Comte de Monfort.

Actes de Bret. to. 1. col. 1621.

Les affaires ayant été ainsi réglées, le Roi d'Angleterre retourna à Calais, où il s'embarqua avec ses troupes. Il aborda au port de la Rye le 18. Mai, & se rendit le lendemain à Westminster. Quatre jours après il fit expédier des ordres pour la publication de la paix dans toutes les terres de son obéissance; mais il ne fit partir le Roi Jean pour Calais que deux mois après la conclusion du Traité de Bretigni, & il l'obligea de demeurer dans cette Ville jusqu'à ce qu'il allât le joindre. Dans cet intervalle Charles de Blois maria sa fille Marie avec Louis de France Comte d'Anjou & du Maine, Seigneur de Montpellier. Il lui donna pour dot les Seigneuries de Guise, Joson, Oisi, Anglecour, Mayenne, Ernée, Villaine, Pontmain, Chailli, Lonjumeau, Nigeon, Bouvillete & quinze cents livres de rente sur la recepte de Nantes en attendant qu'il pût lui donner des terres de pareilles valeur. Marie de Blois renonça à toutes ses prétentions sur la succession de son pere & de sa mere, excepté le Duché de Bretagne, en cas qu'il lui échût par droit & par coutume. Ce Traité fut passé à Saumur au mois d'Août de l'an 1360.

Rymer tom. VI. p. 196. 197.

Retour du Roi Jean en France.

Louis Comte d'Anjou épouse Marie fille de Charles de Blois.

Actes de Bret. to. 1. col. 1534. 1539.

Charles de Blois & Jean de Monfort ayant accepté la médiation des deux

Conférences de Calais.

AN. 1360.

Rymer tom. VI. pag. 210. 211.

Rois, Edouard envoya à Charles un sauf-conduit pour se rendre à Calais avec quarante personnes de sa suite. Jean de Monfort, qui étoit passé en Angleterre, ne jugea pas à propos de se trouver aux Conférences; mais il y envoya Henri de Kaer, Bonabes de Callac, Jean de Bazvallan, l'Abbé de Prieres, Jean Coupegorge & Jean le Barbu. Edouard manda à ses Lieutenans en Bretagne de fournir aux Députés du Comte de Monfort l'argent, dont ils avoient besoin pour se rendre à Calais & pour y arriver avant le premier Dimanche d'Octobre. Et comme ses affaires ne lui permettoient pas d'aller sitôt joindre le Roi Jean, il nomma des Commissaires pour assister en son nom aux Conférences & pour lui en faire un fidel rapport, se réservant le jugement définitif du différend. Ces Commissaires furent Raoul Comte de Staffort, Gautier de Mauni, Jean de Carleton Doyen de Velles & Jean Barnet Archidiacre de Londres. Les Députés se rendirent à Calais au terme prescrit pour l'ouverture des Conférences, & y exposérent avec beaucoup d'exactitude les droits de leurs Princes en présence des Commissaires; mais nous ignorons le résultat de ces Conférences, qui durérent assez longtems & ne produisirent aucun bon effet.

Ratification du Traité de Bretigni.
Froissart cha. 213.

Pendant qu'elles se tenoient, le Roi d'Angleterre vint à Calais pour y terminer ses différends avec le Roi Jean. Ils ratifiérent d'abord tout ce qui avoit été réglé à Bretigni par leurs Ambassadeurs le 8. de Mai précédent, & prirent toutes les mesures, qui leur parurent nécessaires pour l'exécution du Traité de paix. Les sermens se firent ensuite dans l'Eglise sur le Corps de Notre Seigneur pendant une Messe solemnelle, qui fut chantée exprès le 24. Octobre. Le même jour Edouard manda à tous ses Officiers qui servoient en France, que la paix étoit faite, & leur défendit tous actes d'hostilités, pillages, prises ou retenues de Places sous peine de confiscation, de bannissement & même de crime de leze-Majesté. Il renonça aussi formellement à l'hommage des Ducs de Bretagne, & déclara qu'il tenoit tous les prisonniers, faits à la bataille de Maupertuis, quittes de leur rançon. Amauri sire de Craon, Guillaume de Craon Vicomte de Châteaudun, Bonabes de Rougé Seigneur de Derval & Raoul sire d'Aubigné, qui avoient été pris dans cette malheureuse journée, furent mis au nombre des ôtages, que le Roi Jean donna aux Anglois pour sûreté de sa rançon.

Rymer tom. VI. pag. 278.

Les choses ainsi réglées, les deux Rois se séparérent avec beaucoup de démonstration d'amitié, & retournérent dans leurs Etats sans avoir rien arrêté pour la propriété du Duché de Bretagne. Edouard avoit d'abord paru prendre cette affaire fort à cœur; mais Froissart nous assure, que ce Prince fut bien aise dans le fond, que le différend demeurât indécis, afin d'avoir une Province, où il pût placer les garnisons des Villes & des Châteaux qui devoient être rendus au Roi Jean. Le Comte de Monfort suivit Edouard en Angleterre, où il nomma Jean Seigneur de Latimer son Lieutenant Général dans toute la Bretagne. Ce choix fut confirmé par lettres d'Edouard données à Westminster le 8. jour de Décembre. Jean de Monfort avoit trop d'obligation à Edouard pour agir sans son avis & pour le contredire dans ses arrangemens. Bien loin de désapprouver la donation, qu'Edouard fit du Comté de Richemont à Jean de Gant son troisiéme fils, il l'a ratifia non seulement en faveur de Jean, mais encore en faveur du Roi d'Angleterre, en cas que Jean mourut sans postérité. Jean de Gant prit en conséquence le titre de Comte de Richemont, & le porta jusqu'à la mort de Henri Duc de Lancastre son beau-pere, à qui il succéda l'an 1362.

Le Comte de Monfort établit Jean de Latimer son Lieutenant en Bretagne.
Rymer ibid. p. 302. Actes de Bret. to. 1. col. 1540.
Cession du Comté de Richemont à Jean de Gant.

AN. 1361.

Suite des Conférences de Calais.
Rymer tom. VI. pag. 317. 322. Actes de Bret. to. 1. col. 1544. 1545.

Cependant le Pape Innocent VI. toujours attentif à maintenir la paix entre les Princes Chrétiens, envoya Androin Abbé de Clugni vers le Roi d'Angleterre pour travailler à la réconciliation de Charles de Blois avec Jean de Monfort. Il le chargea d'une lettre datée du 12. Mars 1361. dans laquelle il prie Edouard de vouloir bien aider cet Abbé de ses lumiéres, afin de procurer la paix aux deux Parties. Edouard indiqua une nouvelle Conférence à Calais pour la commodité des personnes, qui devoient y assister. Les Commissaires qui s'y trouvérent de sa part, furent Henri le Scrop Garde du pays de Calais, Robert de Herle Connétable de Douvre, Maître Jean Carleton Doyen de Welles & Maître Jean Burnet Archidiacre de Londres. L'ouverture des Conférences se fit après les fêtes de Pâques: mais elles n'eurent pas un meilleur succès que les premiéres, & les Députés se séparérent sans avoir rien terminé.

Dans le même-tems les Gendarmes se mirent en campagne ; ils avoient pris goût au pillage pendant la guerre, & ils ne pûrent demeurer tranquilles pendant la paix. Ils ravagérent d'abord une partie du Poitou & de l'Anjou, prirent plusieurs forteresses & s'emparérent du Prieuré de Quinaut sur Loire. Ne trouvant personne, qui leur résistât, ils surprirent le Château de Vendôme, où la Comtesse étoit renfermée avec sa fille & un grand nombre de Seigneurs & de Dames. Ils parcoururent ensuite le pays Chartrain, la Beauce, l'Orléanois & vinrent jusqu'aux portes de Paris, sans aucun obstacle. Un grand nombre de laboureurs se réfugiérent à Paris avec leurs femmes, leurs enfans & ce qu'ils avoient de plus précieux pour se mettre à couvert de ces brigants. Les Parisiens murmurérent hautement contre les Seigneurs, qui ne défendoient pas leurs vassaux & qui les laissoient à la merci des gens de guerre. Mais les Princes & les Ministres leur défendirent de se mêler des Bretons & des Gascons, & leur ordonnérent de continuer le commerce sans leur donner aucune sûreté.

AN. 1361.

Ravages des Bretons & des Gascons.

Nangii contin. pag. 878.

Les funestes divisions, qui régnoient en Bretagne, étant la source de ces brigandages, on pensa sérieusement à les terminer, & pour cela on indiqua une troisiéme Conférence à S. Omer. Mais le long intervalle, que le Roi d'Angleterre mit entre l'expédition des sauf-conduits & le terme marqué pour l'ouverture de la Conférence, insinue assez, que ce Prince ne cherchoit qu'à gagner du tems, afin de pouvoir recommencer la guerre en Bretagne. Le sauf-conduit expédié pour Charles de Blois est daté du 25. Octobre 1361. Les ordres donnés à Jean de Monfort pour se rendre à S. Omer, sont du 1. Janvier 1362. & les Conférences devoient commencer quinze jours après Pâques, c'est-à-dire, le 1. jour de Mai, Pâques tombant cette année au 17. d'Avril. On rapporta dans ces Conférences tout ce qui avoit été fait depuis deux ans pour parvenir à un accommodement entre les deux prétendans au Duché de Bretagne. Comme tous les moyens proposés jusqu'alors pour la pacification des troubles n'avoient pas été admis, on proposa de diviser le Duché entre les deux prétendans : mais ils rejettérent hautement cet expédient. Toutes les ressources de la sagesse humaine étant épuisées, on se sépara & l'on ne pensa plus qu'à soutenir ses prétentions par la voie des armes.

AN. 1362.

Conférence de S. Omer.

Rymer tom. VI. pag. 338. 346.

Le Comte de Monfort retourna en Angleterre, où il prit ses arrangemens avec Edouard tant pour le passé, que pour l'avenir. Il avoit alors vingt ans accomplis, le corps bien formé & l'esprit assez éclairé pour gouverner ses biens. Edouard le déclara majeur, & lui remit l'administration de toutes les Villes, Forteresses, Seigneuries & Domaines, qui lui appartenoient en France. Pour l'exécution de cette déclaration il manda, 1°. à Guillaume de Latimer son Lieutenant Général en Bretagne de mettre le Comte de Monfort en possession de son héritage : 2°. Il ordonna à tous les Capitaines de Places de les remettre au Comte : 3°. Il lui donna une quittance générale de toutes les dépenses qu'il avoit faites pour son entretient & pour la défense de ses droits pendant sa minorité. Tous ces Actes sont datés des 22. & 24. Juin 1362. Le Comte, après avoir marqué au Roi sa vive reconnoissance de toutes les obligations qu'il lui avoit, publia un Manifeste, dans lequel il déclare, que le tems prescrit par le Traité de Bretigni pour régler ses différends avec Charles de Blois, étant expiré, il veut bien encore s'en rapporter au Jugement du Roi d'Angleterre sur cette matiere, supposé que Charles de Blois son ennemi veuille remettre ses intérêts entre les mains du Roi de France. Et comme la Trêve devoit finir à la fête de S. Michel, il donna procuration aux Evêques de Winchestre & d'Eli, à Richard Comte d'Arondel & Gautier de Mauni de la prolonger pendant un an seulement. En attendant qu'il sçût le parti que Charles prendroit là-dessus, il passa deux Traités avec le Roi d'Angleterre ; dans le premier il s'engagea à servir Edouard contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir, suivant ce qui avoit été arrêté à Bretigni & non autrement ; par le second, il s'obligea à ne se jamais marier sans la permission & le consentement du Roi d'Angleterre.

Le Comte de Monfort va en Angleterre, où il est émancipé.

Actes de Bret. to. I. col. 1546. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53

Les choses ainsi réglées, il emprunta la somme de soixante & quatre mille Nobles, pour le payement de laquelle il engagea au Roi Edouard la recepte des Villes & Châteaux de Rochel & de Trongof. Cet argent lui étoit nécessaire pour se soutenir dans un pays ruiné par une longue guerre & dont il ne pouvoit

Le Comte de Monfort vient en Bretagne.

Rymer tom. VI. 382.

AN. 1362.

retirer que des vivres. Il s'embarqua ensuite avec Guillaume de Latimer & un corps de troupes pour passer en Bretagne. Charles de Blois fut surpris de voir le Comte arriver en si bel équipage & en état de se faire respecter dans toute la Province. N'ayant pas assez de troupes pour lui faire tête, il prit le parti d'accepter la Trève, qu'on lui proposoit, sous prétexte de travailler à un accommodement. La Trève fut donc renouvellée dans le cours du mois d'Août & signée à Châteauneuf de la Noë pour durer jusqu'à la fête de S. Michel 1363. Elle fut ratifiée par le Roi d'Angleterre en considération du Roi Jean, qui étoit toujours porté à la paix. Mais dans le fond Charles de Blois ne cherchoit qu'à gagner du tems pour assembler des troupes & se mettre en état de défense. Il demanda d'abord du secours au Comte de Flandres & fit tous ses efforts pour le mettre dans ses intérêts : mais le Comte lui répondit, que s'il avoit un parti à prendre dans la guerre de Bretagne, ce seroit celui de Jean de Monfort, qui étoit son plus proche parent & son héritier, s'il mouroit sans enfans. N'ayant pû rien gagner de ce côté-là, il se tourna du côté du Roi de France, qui lui promit un puissant secours & lui tint parole. Il écrivit aussi pendant l'hyver à tous les Seigneurs Bretons, qui avoient toujours suivi son parti, & il les pria de ne le pas abandonner dans une conjoncture aussi critique.

Guil. de S. André tom. 2. pag. 314. 315. Rymer tom. VI. 392.

AN. 1363.

Siéges de Carhaix & de la Roche aux Anes.

Aussitôt que le Printems commença à se faire sentir, tous les partisans de Charles se préparérent à la guerre. Le Roi de France lui envoya Bertrand du Guesclin & les autres Bretons qui servoient en basse Normandie. Il entreprit d'abord les siéges de Carhaix & de la Roche aux Anes, [a] dont il donna la conduite à Bertrand du Guesclin & à Robin de Vaucouleur. La garnison de Carhaix capitula au bout de six semaines & eut la liberté de se retirer vie & bagues sauves ; celle de la Roche aux Anes ne fit pas une si longue résistance & obtint bonne composition de Robin de Vaucouleur. Après ces deux expéditions les troupes se réunirent pour former le siége de Becherel, Place importante pour sa situation, & bien munie. Guillaume de Latimer y commandoit pour le Comte de Monfort, & se défendit avec beaucoup de valeur. Le Comte ayant appris sa situation rassembla ses troupes à Vannes & marcha à son secours. Son armée étoit composée de Bretons, Anglois, François & Normans. Les principaux Capitaines étoient Olivier de Clisson, Tangui du Chastel, Olivier de Tresiguidi, Jean Chandos, Robert Cnolle, Olivier de Cadoudal, Jean Herpedane Seigneur de Montaigu & Gautier Huet, Officiers de mérite & de réputation.

[a] *Place sur la riviere de Rance. D'Argentré lib. VI. chap. 45.*

Siége de Becherel. *Guil. de S. André.*

Becherel est situé sur une montagne escarpée entre Rennes & Dinant ; Charles de Blois avoit dressé son camp dans un lieu, qui n'étoit pas moins avantageux. Le Comte de Monfort, après avoir bien examiné la situation des assiégeans, ne jugea pas à propos de les attaquer ; il se contenta de les contr'assiéger & de leur couper les vivres. Charles, après avoir souffert pendant quelque tems la disette, envoya dire au Comte, que le lieu où ils étoient, n'étoit pas propre à se battre ; mais que si il le trouvoit bon, ils vuideroient leur différend dans la lande d'Evran. Le Comte accepta le défi, & dit aux Envoyés de Charles, qu'il alloit l'attendre sur le lieu qu'il avoit désigné. Charles ne tarda pas à le suivre en très-bon ordre. Les deux armées étoient sur le point d'en venir aux mains, lorsque quelques Evêques qui se trouvérent-là, crurent devoir empêcher le carnage, qui alloit se faire. Après beaucoup de négociations ils engagérent les deux prétendans à renouer le Traité, qui avoit été ébauché à S. Omer. Jean de Monfort y consentit à la demande & priere de Charles de Blois, & ils nommérent chacun deux Chevaliers pour dresser les articles de l'accommodement.

Traité d'Evran. *Cha. de Nan. Ar. O. cas. C. nu. 22. Chron. Mss. Eccl. Nannet. Actes de Bret. to. I. col. 1564. 1581.*

Le Traité de pacification, conclu dans cette lande porte, que la Bretagne sera divisée en deux parties ; que la ville de Rennes restera à Charles de Blois ; que celle de Nantes sera livrée dans quinze jours, ou pour le plus tard dans un mois à Jean de Monfort ; & pour ce qui regarde les armes du Duché, qu'on s'en rapportera au Jugement des Rois de France & d'Angleterre. Ces articles furent jurés de part & d'autre sur les Saints Evangiles & sur le Corps de Notre-Seigneur dans la lande d'Evran le 12. Juillet. Pour plus grande assurance Charles de Blois prononça le serment trois fois, & l'on se donna des ôtages de part & d'autre. Les principaux ôtages donnés par Charles, furent Jean Vicomte de Rohan, Hervé Vicomte de Leon, Girard de Raiz, le sire de Malestroit,

Guillaume de Rochefort sire d'Ancenis, Jean de Châtillon, Guillaume de Rieux, Jean de Beaumanoir, Raoul sire de Monfort, Pierre sire de la Hunaudaie, Charles de Dinan Seigneur de Montefilant, & Bertrand du Guesclin, dont les uns furent conduits à Guerrande & les autres à Penmur. Le Comte de Monfort donna pour ôtages Jean sire de Montboucher, Guillaume sire de Rochefort & six autres Seigneurs, dont les noms nous sont inconnus. Les conventions du Traité furent écrites sur une cédule, qui fut remise au Comte de Monfort, & l'on prit jour pour s'assembler au chêne de Mi-voie entre Ploermel & Josselin, afin de dresser un acte autentique du Traité & du partage de la Bretagne. Le Comte se rendit au jour marqué; mais Charles n'y parut point. Il fit seulement proposer une Trève jusqu'à la fin du mois de Février & une conférence à Poitiers en présence du Prince de Galles. Le Comte consentit à tout, quoiqu'il fût très-persuadé qu'il ne pouvoit faire aucun fond sur un Prince, qui avoit un peu trop de déférence pour son épouse. La Comtesse de Penthiévre étoit si prévenue en faveur de son droit, qu'elle ne put jamais se résoudre à partager une succession, qu'elle croyoit lui appartenir toute entiere.

AN. 1363.

Bretons en Lorraine. *Nangii Contin. pag.* 815.

Pendant la Trève qui fut de quatre mois, plusieurs Bretons se mirent à la suite d'un fameux Chevalier, nommé l'Archiprêtre, & allerent jusqu'en Lorraine offrir leurs services à Jean de Joinville Comte de Vaudemont. Ce Seigneur faisoit alors la guerre aux Ducs de Lorraine & de Bar, qui avoient un grand nombre d'Allemans parmi leurs troupes. Il tira de grands avantages de ce renfort sur lequel il n'avoit pas compté d'abord; mais les Bretons ne se contenterent pas de ravager la Lorraine, ils firent encore de grands dégâts dans la Bourgogne, où ils se rendirent si formidables, que personne n'osoit paroître sur les grands chemins. Tout cela se faisoit, sans doute, contre l'intention du Comte de Vaudemont; mais il apprit par là, qu'un Prince ne doit point prendre à sa solde des troupes indisciplinées.

AN. 1364.

Conférence de Poitiers. *Actes de Bret. to.* I. *col.* 1565. *& seq.*

La Conférence de Poitiers avoit été fixée au 24. Février de l'an 1364. Les deux prétendans s'y trouverent & comparurent en présence d'Edouard Prince de Galles & d'Aquitaine, qu'ils avoient choisi pour arbitre de leur différend. Pierre Mignot, Orateur du Comte de Monfort, représenta d'abord ce qui avoit été arrêté dans les landes d'Evran entre Charles & le Comte, & déclara nettement que Charles n'avoit exécuté aucun des articles, ausquels il s'étoit engagé par un serment solemnel prononcé jusqu'à trois fois. Il demanda ensuite que Charles & ses ôtages qui étoient présens, fussent interrogés sur la vérité des faits qu'il venoit d'exposer. Charles & ses ôtages demanderent permission au Prince de Galles de passer dans une autre salle pour délibérer, & l'obtinrent. Au retour Hugues de Montrelais Evêque de Saint-Brieu, portant la parole pour Charles de Blois, dit, que Charles n'étoit venu à Poitiers que par considération pour le Prince de Galles, & qu'il répondroit en tems & lieu à ce qui avoit été allégué par Pierre Mignot. Le Comte ayant entendu cette réponse, passa aussi dans une autre chambre pour prendre conseil de ses amis. Etant revenu, le Prince lui demanda s'il vouloit dire quelque chose pour sa défense. Son Orateur dit, qu'on avoit bien entendu la réponse de Charles de Blois, mais non pas celle de ses ôtages. Beaumanoir prit alors la parole & dit que, *bien & loyaument ils avoient tenu leurs ôtages, & entendoient encore les tenir comme en eux estoit.* Leur réponse ouye, Mignot dit, qu'on voyoit clairement, qu'il ne tenoit pas au Comte de Monfort que le Traité d'Evran ne fût exécuté, & qu'ainsi les ôtages donnés de part & d'autre devoient être délivrés. Il finit en suppliant le Prince de Galles de lui décerner acte de tout ce qui s'étoit passé dans cette conférence. Le Prince fit dresser l'acte & le délivra à Jean de Monfort, qui se retira fort satisfait d'avoir un témoignage autentique de l'inconstance de son adversaire.

Différend de Bertrand du Guesclin avec Guil. Felleton. *Actes de Bret. to.* I. *col.* 1566. *& seq.*

Les ôtages furent renvoyés de part & d'autre, & les actes d'hostilités recommencerent bientôt; mais avant que d'en parler, l'ordre des matieres demande que nous rapportions le différend que Bertrand du Guesclin eut avec Guillaume Felleton Sénéchal de Xaintonge & de Limousin. Ce Seigneur s'étoit acquis une grande réputation dans les guerres & dans les négociations. Le Comte de Monfort l'avoit mis au nombre des Arbitres qui dresserent le Traité d'Evran, & il répondit parfaitement à l'idée que l'on avoit de lui. Il fut stipulé dans ce Traité,

An. 1364.

que pour une plus grande assurance de tout ce qui avoit été réglé, les Parties se donneroient des ôtages. Charles de Blois mit Bertrand du Guesclin au nombre des siens ; Bertrand y consentit volontiers; mais il représenta à l'assemblée qu'étant engagé au service du Duc d'Orléans, il ne pouvoit servir d'ôtage que pendant un mois. Le Comte de Monfort l'accepta sur ce pied-là, & le remit entre les mains de Robert Cnolle, fameux Capitaine Anglois & qui faisoit une belle figure dans son armée. Cnolle eut pour Bertrand tous les égards qu'il méritoit, & lui donna une entiere liberté dans sa maison. Aussi-tôt que Bertrand eut rempli son engagement, il remercia son hôte de toutes ses attentions & se retira à Vitré. Il fut accompagné dans ce voyage par quelques Chevaliers qui l'étoient venu chercher, & par un des Ecuyers de Cnolle. Guillaume Felleton ayant appris la retraite de Bertrand, lui écrivit le 23. Novembre 1363. & lui manda, qu'il étoit fort surpris qu'un Chevalier, dont la conduite avoit toujours été irréprochable, & qui s'étoit acquis tant de gloire dans les guerres, eût manqué à sa parole & se fût évadé furtivement de chez son hôte; qu'il devoit se ressouvenir qu'il avoit promis de demeurer ôtage jusqu'à ce que la ville de Nantes eût été délivrée au Comte de Monfort; & qu'en cas qu'il niât le fait, il le lui soutiendroit *par son corps* en présence du Roi de France. Bertrand lui répondit, qu'avec l'aide de Dieu, il comparoîtroit devant le Roi ou devant le Duc de Normandie le Mardi avant la mi-carême; nia absolument qu'il se fût engagé à servir d'ôtage pendant plus d'un mois ; & promit de prouver *par son corps* la vérité de tout ce qu'il avançoit, comme tout Chevalier devoit le faire en pareil cas. Sa lettre est du 10. Décembre de la même année.

Mais quelque assurance qu'eût Bertrand de la justice de sa cause, il ne crut pas qu'elle pût être décidée par le duel ou par la guerre, comme le prétendoit Felleton. Il sçavoit d'abord que la loi de Dieu défend les duels, & il avoit appris dans une multitude d'affaires, que ses envieux lui avoient suscitées, quels étoient les cas, où les loix permettoient les duels. Pour n'avoir donc rien à se reprocher, il prit le sage parti de faire plaider son affaire devant le Roi ou le Dauphin, & de se soumettre entiérement à leur décision. Il se rendit à Paris au terme marqué, & comparut devant le Dauphin de Viennois; Felleton s'y trouva aussi; c'étoit le Mardi avant la mi-carême, qui cette année là tomboit au 26. de Février. Le Dauphin assembla le Parlement, & fit plaider l'affaire en présence du Roi de Chypre, des Pairs de France & d'un grand nombre de Barons, de Chevaliers, d'Ecuyers, de Clercs & autres personnes, que la curiosité avoit rassemblées. La Cour, après avoir entendu l'exposé du différend, & les raisons alléguées de part & d'autre, déclara le 28. Février, que le *gage de duel ou la guerre* ne tomboit point sur une affaire de cette nature. Le motif de l'Arrêt fut la loi, qui ne permettoit les duels qu'au défaut de preuve testimoniale; or Bertrand du Guesclin, avoit déclaré en présence de plus de deux cents Chevaliers & Ecuyers, qu'il ne pouvoit servir d'ôtage que pendant un mois, & il avoit rempli sa promesse, comme en faisoient foi les Chevaliers, qui l'étoient venu prendre chez Robert Cnolle : Guillaume Felleton avoit donc tort de l'appeller en duel pour prouver un fait attesté par plus de deux cents personnes vivantes. Au surplus la Cour rejetta la demande de cent mille francs faite par Bertrand pour ses frais, dommages & intérêts. Tel fut la fin de ce fameux différend sur lequel, tous les Historiens anciens & modernes se sont trompés, faute d'avoir vû l'Arrêt que nous avons donné au Public.

Siéges de Pestivien & de Trongof par Bertrand du Guesclin.
Mém. d'Estouteville traduits par le Fevre.

Après ce Jugement Bertrand du Guesclin retourna en Bretagne, afin de mettre ordre à ses affaires, & de pouvoir se rendre promptement à son Gouvernement de Pontorson. Passant dans la ville de Guingamp il fut accueilli par une foule de personnes, qui lui exposerent tous les maux, que les garnisons de Pestivien & de Trongof faisoient dans le Pays, & le prierent de vouloir bien les délivrer de tels voisins. Bertrand fut touché de leurs plaintes ; mais il leur dit que ces expéditions demandoient du tems, & qu'il étoit pressé de se rendre en Normandie, où les Anglois & les Navarrois faisoient beaucoup de ravages. S'étant mis en mouvement pour sortir de la ville, il en trouva les portes fermées & les ponts levés. Etonné de se voir ainsi enfermé & ne sçachant à quoi attribuer cet empêchement, il demanda aux assistans raison de leur conduite à son égard. Ils

lui répondirent, qu'ils ne lui demandoient point d'argent ; qu'ils en avoient à son service ; & que s'il ne falloit que soixante mille livres pour le retenir chez eux, ils les lui donneroient volontiers. Enfin, ils le conjurerent de ne les pas abandonner dans l'accablement où ils étoient, & de vouloir bien se mettre à leur tête, afin qu'ils pussent exterminer ces garnisons, qui venoient tous les jours jusqu'à leurs barrieres pour les harceler. Tous ces discours ne faisant pas impression sur l'esprit de Bertrand, ils se mirent à genoux & le supplierent d'être leur libérateur. Bertrand qui avoit le cœur bien placé, ne put se défendre d'entrer dans la peine de ces pauvres habitans, & consentit à demeurer dans le pays jusqu'à ce que les deux Châteaux fussent détruits. Il fut conduit à son Auberge par une multitude de peuple, qui crioit : vive Bertrand ; Dieu benisse Guesclin qui ne nous a point abandonnés. Dès le lendemain il se mit en campagne & fit main-basse sur tous les détachemens Anglois, qui faisoient le dégât jusques aux portes de Guingamp. Il attaqua ensuite les Châteaux de Pestivien & de Trongof, dont il se rendit maître en peu de jours. Ces deux Places appartenoient à Roger David Chevalier Anglois, qui les avoit conquises & fortifiées. Il n'étoit pas alors dans le pays : mais ses Lieutenans firent une très-belle défense. Après ces deux expéditions, Bertrand du Guesclin prit congé des habitans de Guingamp, & s'en alla à Pontorson, où il ne fut pas long-tems tranquille. AN. 1364.

Le Roi Jean n'ayant pû engager le Dauphin son fils, les Pairs de France & les principaux Seigneurs du Royaume à ratifier le Traité, que ses ôtages avoient fait avec le Roi d'Angleterre, prit le parti de retourner à Londres, afin de terminer avec Edouard le reste des difficultés, qui empêchoient l'exécution du Traité de Bretigni. Envain ses Ministres & les Seigneurs qui lui étoient le plus attachés firent tous leurs efforts pour le détourner d'une telle résolution. Il répondit à tout ce qu'on put lui objecter là-dessus, que quand la bonne foi seroit bannie du monde, on devoit la trouver dans la bouche des Rois, & que n'ayant obtenu sa liberté qu'à condition d'accomplir le Traité de Bretigni, il vouloit à quelque prix que ce fût en procurer l'accomplissement. Il passa donc en Angleterre sur la fin du mois de Décembre, & n'en revint point : car il tomba malade peu de tems après son arrivée à Londres, & il y mourut le 8. Avril dans la cinquante-sixiéme année de son âge. Son corps fut apporté en France & inhumé à Saint Denis.

Mort du Roi Jean.
Nangii. Contin. pag. 891.

Aussi-tôt que le Dauphin eut appris la mort du Roi son pere, il pensa à se fortifier contre le Roi de Navarre, qui s'étoit cantonné en Normandie. Il y envoya un bon nombre de Chevaliers & d'Ecuyers sous les ordres de Jean le Maingre, dit Boucicault, Maréchal de France, & manda à Bertrand du Guesclin de les aller joindre avec toutes ses forces. Le Maréchal, voulant surprendre les Navarrois, déclara en route qu'il alloit faire le siége de Rolleboise, dont la garnison empêchoit le commerce de Paris avec Rouen. Rolleboise étoit alors une Place forte sur le bord de la Seine à une lieue de Mante. Quelques compagnies de Gendarmes s'étoient emparé de cette Place, & avoient choisi pour leur Commandant Wautaire Austarde originaire de la ville de Bruxelles, homme expérimenté dans l'art militaire & tout-à-fait propre à les seconder dans leurs vûes. Ces brigands faisoient la guerre non-seulement au Roi de France, mais encore au Roi de Navarre. Ils avoient ravagé tout le pays & s'étoient rendus si formidables, que personne n'osoit paroître sur la route de Paris à Pontoise, à Mante & à Rouen. Comme les habitans de Mante souffroient beaucoup du voisinage de ces brigands, le Maréchal crut qu'il pouvoit, sous prétexte de les secourir, se rendre maître de leur ville, qui appartenoit au Roi de Navarre. Dès que Bertrand du Guesclin l'eut joint, ils concerterent ensemble les moyens d'exécuter son dessein. Le lendemain le Maréchal, suivi d'une centaine de Gendarmes débandés, se présenta à la porte de Mante, & demanda à entrer. Les Gardes lui demanderent qui il étoit ? Il leur répondit franchement qu'il étoit Boucicault Maréchal de France, qui fuyoit ces brigands de Rolleboise. Quoique cette réponse dût naturellement le faire refuser, cependant les habitans mûs de compassion, lui ouvrirent la porte, à condition qu'il ne leur feroit aucun mal. Boucicault le leur promit avec serment, & tint sa parole. Pour leur ôter tout soupçon, il se désarma aussi-tôt qu'il fut entré ; ses gens firent la même chose à

Expéditions de Bertrand du Guesclin en Normandie.
Froissart vol. 1. chap. 220. Contin. Nangii pag. 886.

Surprise de Mante.
Contin. Nangii pag. 890.

AN. 1364.

Cham. des Comp. de Paris. VII. Compte de Nicolas Mauregard.

mesure qu'ils arrivoient : mais la derniere troupe étoit suivie de Bertrand du Guesclin, qui entra en criant : *Saint Yves Guesclin, à la mort tous Navarrois.* Il se rendit sans beaucoup de peine maître de la ville & l'abandonna au pillage de ses gens. Brient de Lannion fit, dans cette surprise, un Chevalier prisonnier, nommé Leger d'Orgessin, pour la raçon duquel le Roi lui fit payer quelque tems après douze cents Francs d'or.

Surprise de Meulant.

Bertrand étant maître de Mante, fit partir sur le champ une troupe de Bretons, qu'il chargea de surprendre Meulant par un pareil stratagême. Ces troupes se présenterent à la porte de Meulant, & demanderent à entrer de la part de Guillaume de Graville, qui suivoit le parti du Roi de Navarre. Les habitans ne sçachant encore rien de ce qui étoit arrivé à Mante, prirent les Bretons pour des Navarrois & leur ouvrirent la porte. Aussi-tôt que les Bretons furent entrés, ils firent main-basse sur tout ce qu'ils rencontrerent & s'emparerent de la ville. La joie qu'ils eurent de ces premiers succès, fut temperée par la défaite d'une compagnie de quarante lances qu'ils avoient envoyées reconnoître Evreux. Bremor de Laval qui la commandoit, fut fait prisonnier & tous ses gens furent tués ou pris ; mais ils réparerent cette perte par la prise de Rolleboise, que le Roi fit démolir dans la suite. Ces conquêtes rétablirent la communication entre les villes de Paris & de Rouen, & ôterent au Roi de Navarre l'entrée en France.

Bataille de Cocherel.

Froissart vol. I. chap. 220. 221. Contin. Nangii pag. 834.

Pendant ces expéditions Jean de Grailli débarqua à Cherbourg avec quatre cents hommes d'armes, la plûpart Gascons. Ce Chevalier étoit Captal ou Seigneur de Buch en Gascogne ; & s'étoit acquis beaucoup de réputations dans les armées du Roi d'Angleterre. Il trouva le Roi de Navarre dans une grande affliction de la perte qu'il venoit de faire : mais il le consola en lui promettant de reprendre bientôt les deux Places & de faire de nouvelles conquêtes. Pour seconder son zéle & son ardeur le Roi convoqua tout ce qu'il avoit de Gendarmes, & envoya demander du secours aux Anglois, qui lui fournirent trois cents lances commandées par Jean Jouel. Après avoir bien régalé le Captal, qu'il attendoit depuis longtems, il le fit conduire à Evreux où étoit le rendez-vous des troupes. Le Captal, en arrivant dans cette ville, fit la revûe de l'armée, qui se trouva composée de sept cents hommes d'armes, de trois cents Archers & de cinq cents hommes de service. Il donna la garde d'Evreux à Michel d'Orgeril, & celle de Conches à Gui de Graville. Ayant pourvu à tout ce qui étoit nécessaire pour la subsistance de l'armée, il prit la route de Vernon le 15. de Mai. Il rencontra bientôt un Hérault Anglois, qui lui apprit que le Maréchal de Boucicault étoit demeuré à Mante pour veiller sur les Places des bords de la Seine ; que Bertrand du Guesclin avoit reçu un renfort de troupes envoyées par le Duc de Normandie ; qu'il avoit passé la riviére d'Eure avec son armée ; & qu'il marchoit du côté de Vernon. Ces nouvelles ne firent pas de peine au Captal ; comme il cherchoit depuis longtems l'occasion de se mesurer avec Bertrand du Guesclin, il fut charmé de se voir à la veille de satisfaire ses desirs. Mais il fut sensiblement affligé d'apprendre, que les gens du sire d'Albret, Aimenon de Pommiers & le Souldic de l'Estarde étoient dans l'armée Françoise, & qu'il auroit à combattre contre ses compatriotes.

Quoiqu'il fût supérieur en forces à Bertrand du Guesclin, il ne laissa pas de demander du secours au Capitaine d'Evreux. D'Orgeril lui envoya six vingts cavaliers, qui le joignirent sur le chemin de Cocherel. Avec ce renfort il continua sa route, & alla camper sur une montagne. Les François passerent la riviere d'Eure au pont de Cocherel & se logerent dans une prairie assez étendue pour contenir deux armées, telles qu'elles étoient dans ce tems-là. Le lendemain 16. de Mai Bertrand du Guesclin rangea son armée en bataille & la partagea en trois corps. Le premier étoit composé de Bretons dont il se réserva le commandement. Le second fut commandé par Jean Comte d'Auxerre, le Vicomte de Beaumont, Baudouin d'Hennequin & quelques autres Seigneurs. Le troisiéme étoit composé de Bourguignons, qui furent commandés par Jean de Châlon Comte d'Auxerre le sire de Beaujeu, Jean de Vienne & autres Seigneurs. Ce dernier corps devoit faire tête au Basque de Mareuil. Les Gasçons furent mis dans l'arriere garde, & toute l'armée ne contenoit qu'onze cents

cents hommes. Cet arrangement n'étoit pas encore fini, lorsque le Captal parut sur une éminence voisine. Il divisa pareillement ses troupes en trois corps; dont le premier composé d'Anglois fut commandé par Jean Jouel; il partagea le commandement du second avec le sire de Saulx, Guillaume de Graville & Pierre de Sacqueville; le commandement du troisiéme corps fut donné au Basque de Marueil, à Bertrand du Franc & à Sausse-Lopins. Ils se rangérent tous de front sur la montagne, & firent retirer leurs bagages dans un bois qui étoit à leur droite. Le Pennon du Captal fut planté dans un buisson pour servir à rallier les troupes, & la garde en fut confiée à soixante hommes d'armes. An. 1364.

Quelque ardeur que les deux armées eussent d'en venir aux mains, l'action fut suspendue par la prudence des chefs. Le Captal ne voulut point perdre l'avantage de son poste, & du Guesclin jugea qu'il étoit dangereux de l'y attaquer. La condition du Captal étoit meilleure que celle de son adversaire; il avoit Evreux derriere lui pour se retirer en cas de besoin, & le pays lui fournissoit des vivres suffisamment: au lieu que du Guesclin manquoit de tout & avoit une riviere à passer. Après avoir demeuré en présence jusqu'à midi, il envoya un Hérault au Captal pour lui offrir la bataille en pleine campagne, ou de se battre lui troisiéme, contre lui & deux Chevaliers de son armée, à condition que le vainqueur choisiroit le champ de bataille, ou laisseroit la liberté au vaincu de se retirer avec les siens. Le Captal répondit au Hérault que rien ne pressoit; qu'il descendroit quand il le jugeroit à propos; & que les choses n'étoient pas assez égales pour accepter l'offre de Bertrand. Il est des Auteurs qui prétendent, qu'après cette démarche les deux armées demeurerent deux jours en présence sans avancer ni reculer; mais Froissart suppose que la bataille fut donnée le même jour, & il a raison: car il n'est pas vraisemblable que les François ayent passé deux jours sans prendre aucune nourriture.

Bertrand ayant appris les intentions du Captal, & n'étant pas d'humeur à se retirer sans coup férir, assembla le Conseil de Guerre & lui proposa de faire feinte de se retirer pour engager les Navarrois à descendre dans la prairie. Cet avis fut approuvé. Il dressa son plan de bataille & disposa tellement ses troupes qu'au premier signal qu'on leur donneroit, l'arriere-garde faisant volte-face, deviendroit l'avant-garde, & seroit dans un moment en état de faire tête à l'ennemi. Suivant ce plan, il fit passer la riviere aux valets & aux bagages, qui furent escortés par un corps de Gendarmes. L'Infanterie se mit en marche & fut suivie par la Gendarmerie. Le Captal fut surpris de cette retraite dans un homme qui n'avoit pas coutume de fuir; mais malgré les soupçons qu'il en eut, il résolut de descendre pour attaquer les François au passage de la riviére. Sacqueville, Blancbourg & quelques autres Chevaliers s'opposerent à cette résolution, & furent d'avis de ne point quitter le poste avantageux que l'on occupoit. Mais Jean Jouel, Capitaine distingué parmi les Anglois, déclara que ceux qui avoient peur pouvoient demeurer dans le camp, que pour lui il alloit charger l'ennemi au passage. En même tems il descendit à la tête de ses gens, en criant, *Saint Georges*. Les autres Chevaliers voyant cette résolution eurent honte de leur timidité & suivirent Jouel.

Aussi-tôt que Bertrand du Guesclin vit les Navarrois en mouvement, il dit à Thibaud du Pont qui étoit derriere lui. *Nous tendons à la rai, véez-ci les oisiaux prins.* Ils ne furent pas plutôt dans la plaine, qu'il fit sonner toutes les trompettes pour avertir les troupes, qui avoient passé la riviere, de revenir sur leurs pas. Elles passérent en bon ordre & prirent le poste qu'elles devoient occuper dans le plan de bataille, avant que les ennemis fussent en état de charger. Les Anglois & les Navarrois furent déconcertés au bruit des trompettes, & Sacqueville dit hautement que Bertrand les avoit trompés. Cependant le Captal rangea ses troupes en bataille, & leur représenta qu'elles avoient tout sujet de compter sur la victoire, étant de beaucoup supérieures en nombre aux François qui mouroient de faim. Il les exhorta à prendre des rafraîchissemens. Pendant qu'elles les prenoient, les François se désalteroient avec l'eau de la riviere d'Eure, que quelques femmes leur apporterent. Le Captal, en faisant ses arrangemens s'apperçut, que l'ardeur de ses gens étoit beaucoup ralentie, parce qu'ils avoient derriere eux une montagne, qui leur fermoit la retraite. Il se

AN. 1364. flatta, que le renfort de deux cents lances, qu'il attendoit, ranimeroit le courage de ses gens. Pour gagner du tems & amuser Bertrand du Guesclin, il lui envoya un Hérault pour lui offrir des vivres & du vin, & pour lui dire que s'il vouloit prendre un camp moins incommode au-delà de la riviere, il lui promettoit de ne le point charger au passage. Bertrand qui ne s'attendoit nullement à ce compliment, en conçut une idée avantageuse. Pour répondre à la politesse du Captal, il fit donner cent florins & un cheval au Hérault. Il lui ordonna de dire à son Maître, que s'il manquoit dans le moment de vivres, il espéroit d'en avoir dans peu ; que pour cela il se presseroit de combattre ; & que si on ne l'attaquoit bientôt, il ne tarderoit pas à attaquer lui-même.

Le Captal, voyant que ses offres n'avoient pas été acceptées, se détermina donc au combat. L'action commença par les valets des deux armées, qui se battirent à coups de dagues, de couteaux & de bâtons. Ceux des François eurent l'avantage, ce qui fut un heureux présage de la victoire pour du Guesclin. Après cette escarmouche un Chevalier Anglois monté avantageusement vint demander à faire un coup de lance contre un François. Plusieurs s'offrirent avec empressement. Bertrand du Guesclin choisit Rolland du Bois Ecuyer Breton, qui monta à cheval & entra en lice. Les deux champions, après s'être chamaillés longtems, se porterent l'un à l'autre une botte dans le défaut de la cuirasse, dont ils furent blessés ; mais l'Anglois le fut plus dangereusement & tomba à terre. Rolland saisit le cheval de son adversaire & le conduisit à son Général. Les Anglois qui étoient accourus au secours de leur Chevalier, l'enleverent & ne donnerent pas le tems à du Bois de l'achever. Le secours que le Captal attendoit, n'étant pas encore arrivé, il fit mettre au milieu de la prairie une table chargée de pain, de vin & de viandes, comptant que les plus affamés se débanderoient, & que le reste seroit dans la confusion : mais le desir de la victoire l'emporta sur la faim, & cet étalage fut inutile.

Bertrand du Guesclin voyant que le Captal ne cherchoit qu'à l'amuser, fit avancer ses troupes au petit pas. Lorsqu'elles furent à la portée du trait, il ordonna aux Archers de tirer. En même tems les Gendarmes du Captal s'ouvrirent pour faire place à leurs Archers, qui vinrent aussi faire leur décharge sur les François. Les traits épuisés, les Archers de part & d'autre se rangerent sur les aîles, & les Gendarmes en vinrent aux coups de main, les uns criant *Saint Georges*, qui étoit le cri des Anglois, & les autres, *Notre-Dame Guesclin.* Les François avoient déféré l'honneur du cri à Bertrand du Guesclin au refus du Comte d'Auxerre, qui étoit encore jeune & qui commençoit à paroître dans les guerres. Jean Jouel ouvrit le combat, & attaqua les Bretons la lance à la main ; car les deux armées étoient à pied. D'un autre côté les Gascons s'attacherent aux Gascons, & les Bourguignons au Basque de Marueil. Ce fut alors que le combat devint furieux, la fleur de la Chevalerie Gascogne, Navaroise, Françoise, Angloise & Bretone se trouvant dans cette Gendarmerie. Les deux armées étoient peu nombreuse dans le fond ; mais il est peu de batailles, où l'on ait vû tant de beaux faits d'armes que dans celle-ci. Du Guesclin, le Captal, le Basque de Marueil & Thibaud du Pont firent de terribles exécutions dans cette journée. Ils n'étoient pas moins célébres par la force du corps, que par leur bravoure. Thibaud du Pont tenoit des deux mains une pesante épée, dont il donnoit de si terribles coups, qu'elle se cassa en deux. Un Breton qui combattoit à ses côtés, le voyant désarmé, lui donna une forte hache, dont il fit voler à chaque coup quelque tête ou quelque bras. Bertrand animoit tout le monde en criant *Guesclin.* Pour encourager ses voisins il disoit : *Or avant, mes amis, la journée est à nous. Pour Dieu souvieigne-vous, que nous avons un nouveau Roi en France ; qu'aujourd'hui sa Couronne soit honourée par nous.*

Cependant les Anglois & les Navarrois gagnerent du terrein sur les François. Pour leur ôter cet avantage, Bertrand avertit Eustache de la Houssaie Gentilhomme Bretons d'exécuter le projet dont on étoit convenu avant l'action. Eustache prit deux cents lances, se coula par derriere une haye, vint prendre les Navarrois à dos, & perça jusqu'au Captal, en criant *Guesclin.* Le Captal, surpris d'un événement auquel il ne s'étoit point attendu, redoubla ses coups & abatit à ses pieds plusieurs de ceux qui oserent l'approcher. Enfin, il fut serré de si près, que

Thibaud du Pont le saisit au corps & lui dit que s'il ne se rendoit, on l'alloit tuer. Il se défendit encore quelque tems; mais ne pouvant se dégager des bras de du Pont; il se rendit à Bertrand du Guesclin, qui étoit près de lui enfoncer son épée dans le ventre. Bertrand reçut sa foi avec bien de la satisfaction, s'étant proposé dans cette action de faire quelque prisonnier de conséquence, dont il pût faire présent au nouveau Roi après son couronnement. Le Captal pris, il n'y eut presque plus de résistance, qu'auprès de sa Banniere, qu'il avoit fait planter dans un buisson assez élevé. Ceux qui la gardoient se défendirent vigoureusement; mais enfin, ils furent contraints de céder à la force. Les François ne pensoient plus qu'à se reposer & à jouir du fruit de leur victoire, lorsqu'on leur donna avis que cent quarante Gendarmes venoient pour les combattre. Aussi-tôt du Guesclin fit désarmer les prisonniers, dans la crainte qu'il ne leur prît envie de faire quelque nouvel effort. Il envoya en même tems quelques détachemens au-devant des Gendarmes, & leur fit prendre diverses routes. Les Gendarmes étant arrivés sur le haut de la montagne, qui dominoit le champ de bataille, virent les Bannieres de France plantées de tous côtés, & celles des Navarrois abattues. Ils voulurent prendre la fuite; mais ils furent investis par les détachemens & taillés en piéces. Peu se sauverent pour aller porter la nouvelle de la défaite du Captal à Nonencourt, d'où ils étoient partis. La perte que les Navarrois firent dans cette journée, fut très-grande, presque tous y ayant été tués ou pris. Le Basque de Marueil & Jean Jouel furent du nombre des morts. Les François y perdirent Baudouin de Lens sire d'Hennequin Maître des Arbalêtriers, le Vicomte de Beaumont, & quelqu'autres Seigneurs.

AN. 1364.

Le Roi apprit cette agréable nouvelle à Reims, où il étoit allé se faire couronner. Elle augmenta d'autant plus la joie de la fête, que depuis longtems on n'avoit remporté aucun avantage sur les ennemis de l'Etat. Après cette auguste cérémonie le Roi retourna à Paris, où il fit son entrée avec assez de magnificence pour le tems. Il se rendit ensuite à Rouen, où il trouva Bertrand du Guesclin qui l'attendoit avec ses prisonniers. Pour reconnoître le service que Bertrand venoit de lui rendre, il le nomma Maréchal de Normandie. Il lui donna en même tems le Comté de Longueville qu'il venoit de confisquer sur le Roi de Navarre. Bertrand lui remit le Captal de Buch & lui céda tous les droits qu'il avoit sur ce prisonnier. Sacqueville eut la tête tranchée pour avoir été pris les armes à la main contre son Souverain. Guillaume de Graville eût subi le même sort, si Gui de Graville son fils n'eût fait dire au Roi, qu'il feroit à Bremor de Laval qui avoit été pris en reconnoissant Evreux, le même traitement qu'il feroit à son pere. Le Roi à la sollicitation des parens de Bremor, l'échangea avec Graville. Le Captal fut élargi en vertu du Traité, que le Roi fit le 6. Mars 1365. avec Charles Roi de Navarre.

Bertrand du Guesclin est fait Comte de Longueville & Maréchal de Normandie.
Du Tillet pag. 274. 287.
Froissart vol. 1. *ch.* 223.
Mémorial de la Cham. des Compt. cotté D. F. 127.

Quelque changement que la bataille de Cocherel eût causé dans les affaires de Normandie, du Perche & de la Beauce, il y restoit encore plusieurs Places occupées par les Navarrois ou par des brigands, qui les tenoient pour leur compte. Le Roi voulant rétablir la sûreté & le bon ordre dans ces Provinces, y envoya Philippe Duc de Bourgogne son frere, Bertrand du Guesclin & quelques autres Seigneurs avec environ cinq mille hommes, qui furent partagés en trois corps. Bertrand prit le premier & marcha vers Cherbourg pour veiller à la garde des côtes de Normandie. Il fut suivi par les Comtes de Sancerre & de Joigni, Arnoul d'Andrehen, le Vicomte de Rohan, le sire de Beaumanoir, Guillaume Boistel & autres Seigneurs de Normandie & de Bretagne. Jean de la Riviere, favori du Roi, eut la seconde bataille, dans laquelle étoit la Noblesse de France & de Picardie : ce corps entra dans le Comté d'Evreux. Le Duc de Bourgogne alla dans le pays Chartrain avec le reste des troupes. Du Guesclin s'empara de Valogne, de Carentan & d'une autre forteresse, où commandoit Hue de Caverlé, tandis que le Duc de Bourgogne assiégeoit la Charité sur Loire. Mais la guerre ayant recommencé en Bretagne, la plûpart des troupes Angloises, Navarroises & Françoises marcherent les unes au secours du Comte de Monfort, les autres aux secours de Charles de Blois.

Froissart ch. 223. *Hist. an. de Bertrand du Guesclin.*

Jean de Monfort, n'ayant pû engager Charles de Blois à ratifier le Traité d'Evran, avoit assemblé des troupes & s'étoit rendu maître des Châteaux de Suci-

Le Comte de Monfort prend Sucinio, la Ro-

AN. 1364. chepériou, & commence le siége d'Aurai. *Guil. de S. André.*

nio & de la Rochepériou. Après ces deux expéditions il étoit allé mettre le siége devant Aurai, où beaucoup d'Allemans & Anglois l'étoient venu trouver. Le Roi de France ayant été informé de ces actes d'hostilités, manda au Comte de Monfort de lever le siége d'Aurai & de se rendre à Paris pour y assister au Jugement qui devoit être rendu sur son différend avec Charles de Blois. Le Comte répondit, qu'il consentiroit volontiers à la levée du siége, pourvû que la Place fût remise entre les mains des sires de Clisson & de Beaumanoir; mais le Roi n'ayant pas voulu lui accorder cette condition, il continua le siége. Pour l'obliger à se désister de son entreprise, le Roi permit à Charles de Blois de prendre mille lances dans son Royaume, & manda à Bertrand du Guesclin de se rendre incessamment en Bretagne avec une partie de ses troupes. Bertrand accepta avec joie cet ordre, parce qu'il avoit toujours été attaché à Charles de Blois, & il fut relevé dans la basse-Normandie par le Maréchal de Boucicault. Il se rendit à Nantes, où il trouva Charles de Blois & la Comtesse de Penthiévre son épouse, qui lui donnerent mille marques d'estime & d'amitié. Pendant le peu de séjour qu'il fit dans cette ville, on y vit arriver un grand nombre de Seigneurs François, entr'autres les Comtes d'Auxerre & de Joigni, les sires de Franville & de Prie, le Begue de Villaine, Philippe de Beaujeu, Aimar de Poitiers, le Moine de Bethunes, Henri de Pierrefort, le sire de Poiz, Jean de Vienne, Louis de Valois & le sire de Foucquigni. Plusieurs Seigneurs Bretons s'armerent aussi pour Charles de Blois; les pricipaux furent Jean Vicomte de Rohan, Alain de Rohan sire de Leon son fils, Charles & Geoffroi de Dinan, les sires de Rieux, de Rochefort, de Tournemine, d'Ancenis, de Malestroit, de Quintin, d'Avaugour, de Loheac, du Pont, de Beaumanoir, de la Houssaie, de Mauni, de Launoi, de Broon, de la Feillée, Geoffroi Budes & Guillaume Boistel. Cette armée contenoit plus de quatre mille combattans, parmi lesquels il y avoit environ deux mille cinq cents lances venues de France. Froissart assure que la revûe s'en fit à Nantes; mais d'autres veulent, qu'elle ait été faite à Josselin; & cela paroît plus vraisemblable.

Du Guesclin va au secours de Charles de Blois. *Froissart Hist. de du Guesclin par Menart.*

Chandos vient au secours du Comte de Monfort.

Le Prince de Galles ayant appris en Poitou ce qui se passoit à Nantes, envoya Jean Chandos en Bretagne avec deux cents lances. Chandos arriva à Aurai avant Charles de Blois. Il y trouva Olivier de Clisson, Robert Cnolle, Gautier Huet, Mathieu de Gournai, Hue de Caverlé & les garnisons que Bertrand du Guesclin avoit chassées de la basse-Normandie. Plusieurs Chevaliers & Ecuyers Anglois passerent la mer dans le même tems pour se rendre auprès du Comte de Monfort. Toutes ces troupes cependant ne faisoient que seize cents hommes d'armes & huit ou neuf cents Archers; mais la valeur & la prudence suppléérent au petit nombre. Nous n'avons point compris dans le dénombrement des deux armées les valets & les autres gens qui suivoient les troupes, parce qu'on ne les mettoit point alors au nombre des Gendarmes. Cependant ils tenoient quelquefois lieu d'Infanterie, & on les faisoient combattre dans certaines occasions.

Marche de l'armée de Charles de Blois. *Guil. de S. André & les Hist. de Bret. du Guesclin.*

Charles de Blois ayant reçu de France les secours qu'il attendoit, partit de Nantes sur la fin du mois de Septembre. La Comtesse de Penthiévre son épouse le pria en partant de n'entendre à aucun accommodement avec le Comte de Monfort. Charles le lui promit & prit aussi-tôt la route de Rennes. Il séjourna quelque tems dans cette ville pour délibérer sur la situation présente de ses affaires & pour satisfaire à sa dévotion. De Rennes il se rendit à Josselin, où il fit la revûe de ses troupes. Le lendemain il alla coucher à l'Abbaye de Lanvaux, qui n'est qu'à trois lieues d'Aurai. Le Comte de Monfort, voyant approcher son adversaire, voulut donner au Public une derniere preuve de la droiture de ses intentions & de la bonté de son naturel. Quoiqu'il fût très-persuadé de la justice de sa cause, il ne pouvoit se résoudre à voir périr tant de braves gens pour sa défense. Il déclara donc à Chandos, qu'il consentiroit volontiers à la paix, si Charles de Blois y vouloit donner les mains; qu'il se contenteroit de la moitié de la Bretagne, comme on étoit convenu à Evran de la diviser; & que s'il mouroit sans enfans, il céderoit tout à Charles. Chandos ayant approuvé cet avis, il envoya un Hérault vers Charles pour le prier de désigner un lieu où leurs Députés pussent s'assembler pour traiter de la paix.

Le Comte de Monfort offre la paix à Charles de Blois, qui la refuse.



Dessiné et gravé par M. Guélard

Bataille d'Auraï gagnée par Jean de Bretagne Comte de Monfort sur Charles de Blois le 29. Septembre 1364.

Charles, avant que de répondre, assembla les principaux Seigneurs de son armée pour leur demander conseil. Ils lui représenterent, que la démarche du Comte de Monfort étoit une preuve évidente de sa foiblesse; qu'il ne devoit pas abandonner son droit pour éviter une guerre, qui leur avoit toujours paru juste; & que s'il le faisoit, on ne manqueroit pas de lui reprocher d'avoir manqué de courage, lorsqu'il pouvoit vaincre. Enfin, le Hérault fut chargé de dire au Comte, que s'il ne levoit de lui même le siégé d'Aurai, on l'y contraindroit avant quatre jours.

AN. 1364.

Traité de la garnison d'Aurai avec les Anglois.

Cependant la garnison d'Aurai étoit serrée de si près, qu'elle ignoroit absolument ce qui se passoit dans son voisinage. Les vivres lui ayant manqués, elle alluma des feux sur la plate forme du Château pour avertir ses alliés de l'extrêmité, où elle se trouvoit réduite. Quelques coureurs de l'armée Françoise apperçurent ce signal, & en donnerent avis à leur Général. Charles de Blois écrivit au Commandant du Château pour l'exhorter à tenir jusqu'au jour de saint Michel; après quoi il lui permettoit de faire ce que bon lui sembleroit. Cette lettre fut remise entre les mains d'un Arbalestrier, qui l'attacha à un trait, qu'il lança de nuit dans le Château. Sur cet avis les assiégés demanderent à traiter avec les Anglois, qui étoient déja maîtres de la ville. Robert Cnolle fut député pour régler les articles de la capitulation avec le Commandant. Il fut arrêté entr'eux que la garnison sortiroit du Château le 30. de Septembre, si elle n'étoit secourue auparavant, & que cependant on lui fourniroit des vivres en payant. Pour sûreté du Traité le Commandant donna quelques ôtages, & les Anglois lui fournirent des vivres.

Bataille d'Aurai. *Froissart vol. 1. pag. 285. Guil. de S. André. Hist. de B. du Guesclin.*

Charles de Blois, pour satisfaire à ses engagemens, se proposa de quitter Lanvaux le 28. de Septembre pour s'approcher d'Aurai. Le Comte de Monfort en ayant été averti, sortit de cette Ville le même jour avec Jean Chandos, Eustache d'Auberticourt, Robert Cnolle, Hue de Caverlé, Mathieu de Gournai & toutes ses troupes. Il passa les bois & alla camper derriere le Château pour y attendre les ennemis. Ils parurent après midi en très-bel ordre, la lance haute & en équipages fort brillans. Les assiégés les ayant apperçûs, plantérent une banniere blanche sur le donjon, & firent sonner tous leurs instrumens de guerre en signe de réjouissance. L'armée Françoise s'approcha assez près de celle des Anglois, & vint camper dans un parc garni d'arbres, de maniere qu'il n'y avoit entre les deux camps qu'une prairie & un ruisseau, que la mer enfloit deux fois le jour. Le Comte de Monfort proposa d'attaquer Charles de Blois, avant que ses troupes eussent le tems de se reconnoître: mais il en fut dissuadé par Olivier de Clisson, qui lui représenta, qu'il n'y avoit pas d'honneur à battre des gens recrus & las; qu'il falloit les vaincre en pleine campagne, lorsqu'ils seroient rafraîchis; & d'ailleurs qu'il ne leur convenoit pas d'abandonner un poste aussi avantageux que celui qu'ils occupoient. Robert Cnolle dit, qu'il étoit dangereux d'attaquer les ennemis dans un parc environné de bois: mais que s'ils étoient dans la prairie il ne feroit pas difficulté d'aller à eux sur le champ, parce qu'ils étoient deux contre un. Clisson rejetta cette raison par l'expérience journaliere, qui nous apprend que ce n'est pas le grand nombre, qui donne la victoire; mais la valeur, la force, l'union & l'obéissance. Chandos, qui avoit bien reconnu le terrein, fut d'avis de ne point aller attaquer les ennemis, mais de les laisser passer le ruisseau & de les attendre de pied ferme. Le Comte se rendit à ces raisons & remit l'action au lendemain. Cependant on fit bonne garde de part & d'autre, & on alluma des feux jusques sur le bord du ruisseau pour prévenir les surprises.

Le lendemain à la pointe du jour il y eut une vive escarmouche entre les coureurs. Les François y eurent l'avantage & les Anglois perdirent beaucoup de chevaux. Chandos, en ayant été averti, défendit à ses gens, sous peine de la vie de disputer le passage du ruisseau aux troupes Françoises. Comme il avoit ordre du Roi d'Angleterre & du Prince de Galles de soutenir les intérêts du Comte de Monfort, il fit usage dans cette journée de ses talens & de toutes les connoissances qu'il avoit acquises dans les guerres pendant une longue suite d'années, pour mériter les louanges de ses Princes. Il partagea l'armée en trois corps, qu'il plaça à peu près sur une même ligne. Il donna la conduite d'une des aîles à Robert Cnolle, Gautier Huet & Richard Brûlé. Olivier de Clisson, Eustache

An. 1364. d'Auberticourt & Mathieu de Gournai furent chargés de commander la seconde aîle. Chandos & le Comte de Monfort se mirent dans le corps de bataille. Ils confiérent l'arriere-garde à Hue de Caverlé, qui se fit beaucoup prier d'accepter ce poste, croyant qu'on le regardoit comme un homme sans courage. Mais Chandos lui protesta, qu'il ne l'avoit choisi pour commander l'arriere-garde, que parce qu'il le regardoit comme le plus sage & le plus prudent Chevalier de l'armée, & lui dit nettement, que s'il persistoit dans son refus, il seroit obligé de se charger lui-même de ce poste. Alors Caverlé reconnut, qu'on ne lui commandoit rien, qui ne fut très-glorieux pour lui, & se rendit. Bertrand du Guesclin observa le même ordre que Chandos dans l'arrangement de son armée. Il se chargea d'une des aîles, qui étoit composée de Chevaliers & Ecuyers Bretons. Il donna le commandement de l'autre aux Comtes d'Auxerre & de Joigni, qui avoient sous eux les Chevaliers & Ecuyers François. Charles de Blois se mit à la tête du corps de bataille avec les Vicomtes de Rohan, de Leon & de Dinan, les sires d'Avaugour, d'Ancenis, de Maleſtroit & autres Seigneurs Bretons. L'arriere-garde fut confiée aux sires de Rais, de Rieux, de la Hunaudaie & du Pont.

Guil. de S. André. Enquête pour la Can. de Char. de Blois.

Ces arrangemens pris, le Comte de Monfort envoya un Herault vers Charles de Blois pour le sommer de tenir le Traité qu'il avoit juré par trois fois dans les landes d'Evran ; de lui céder la moitié de la Bretagne & de trouver bon qu'il continuât pendant cinq ans la levée d'un impôt qu'il avoit mis sur le peuple. Les Seigneurs de Dinan, de Beaumanoir & de Rochefort trouvérent les propositions du Comte de Monfort très-raisonnables, & représentérent à Charles de Blois, qu'il valoit mieux souffrir ce subside, que de tout risquer dans une bataille, dont le succès étoit toujours incertain, quelque supériorité que l'on eut sur son ennemi. Mais Charles, qui avoit promis à la Comtesse de Penthiévre de n'entendre à aucun accommodement, répondit qu'il n'étoit plus question que de se battre ; que son peuple étant depuis long-tems dans l'oppression, il ne pouvoit permettre, qu'il fut vexé par un nouvel impôt ; qu'il vouloit combattre pour sa défense & son soulagement ; & qu'il feroit pendre tous les partisans du Comte, qui seroient pris les armes à la main. Pendant cette négociation le Comte de Monfort fit avancer son armée en présence des ennemis, & permit à la garnison d'Aurai d'aller joindre Charles de Blois. Il fit déployer sa banniere & prit pour cri de guerre, *Malo*. Son Hérault lui ayant annoncé les dernieres volontés de Charles, il demanda que la bataille fut remise au lendemain par respect pour le jour du Seigneur : mais sa demande fut rejettée hautement & regardée comme une marque de timidité. Ne pouvant rien gagner sur l'esprit de son adversaire, il pria Dieu de le secourir dans cette journée, & de faire voir quel étoit le véritable héritier de Bretagne. Il appella ensuite les principaux Officiers de l'armée, leur montra Charles de Blois paré des hermines, & les pria instamment de lui dire ce qu'ils pensoient de son droit, étant résolu à tout perdre plutôt que de s'engager dans une bataille pour un sujet injuste. Tous l'ayant assuré, que son droit étoit le meilleur, il les exhorta à ne point garder de ressentiment contre personne & à penser sérieusement à leurs ames. En les embrassant il sentit, que les larmes lui couloient des yeux : honteux de cette foiblesse il se remit à la tête de l'armée, fit le signe de la croix & baisa la terre.

En même tems le signal du combat fut donné de part & d'autre par le son de tous les instrumens, qui étoient alors en usage. Charles de Blois voyant que le Comte de Monfort ne quittoit pas son poste, fit passer le ruisseau à son armée. Il n'y trouva aucune difficulté, Chandos ayant défendu à ses gens de s'opposer à ce passage sous peine de la vie. Les archers ayant fait leurs décharges sans avoir fait de mal aux Anglois, qui étoient bien armés, les Gendarmes en vinrent aux mains & se choquérent rudement. Dans le fort de la mêlée Charles de Blois apperçût un Chevalier, qui portoit une coste d'armes fourée d'hermines & qui crioit de tout côté : *Bretagne*. Persuadé que c'étoit le Comte de Monfort il pénétra jusqu'à lui, l'attaqua & lui déchargea un coup de hache sur la tête, dont il l'abattit à ses pieds. Transporté de joie il s'écria : *Bretagne, Monfort est mort*. Le Comte ayant été averti de ce qui se passoit, courut de rang en rang pour rassurer ses gens sur le faux bruit qui se répandoit, & se fit voir à Charles de Blois avec

les mêmes armes, que portoit celui qu'il avoit tué. C'étoit un des parens du Comte, à qui il avoit permis de s'armer comme lui, sans qu'on en sçache la raison. Charles s'étant apperçû de sa méprise, porta ses vûes vers le véritable Comte de Monfort.

AN. 1364.

Cependant Olivier de Clisson, armé d'une bonne hache, éclaircissoit les rangs & se faisoit jour au travers des bataillons les plus serrés. Il reçût un coup sur la visiere, qui lui crêva un oeil; mais cela ne l'empêcha pas de suivre les mouvemens de son courage & de son animosité contre les François. Chandos armé d'un pareil instrument, ne faisoit pas moins de ravage dans la bataille du Comte d'Auxerre, dont toutes les bannieres furent peu à peu renversées. Enfin ce Comte fut blessé d'un coup d'épée, qui lui crêva l'oeil droit. Comme il se retiroit pour se faire panser, il reçût un coup sur la tête, qui lui fit sortir une si grande abondance de sang par sa plaie, qu'il en fut aveuglé. Un Chevalier Anglois le voyant dans cet état, le somma de se rendre, sans quoi il le tueroit. Le Comte lui donna son épée & se remit à sa discretion. D'un autre côté Bertrand du Guesclin, semblable à un lion furieux, frappoit à tort & à travers d'un marteau d'acier, & renversoit tout ce qui se présentoit devant lui. Chandos l'ayant apperçû de loin, laissa Jean de Monfort aux prises avec Charles de Blois, & pria ses amis de le suivre. Ils attaquérent Bertrand de tous côtés & le serrérent de si près, qu'enfin ils le jettérent par terre à coups d'estoc. Eustache de la Houssaie, Charles de Dinan & le Chevalier Vert, fidéles compagnons de Bertrand, le relevérent & firent sentir à ses ennemis la pesanteur de leurs bras. Charles de Dinan d'un côté fit voler la cervelle à Richard de Cantorberi, & Beaumanoir de l'autre abattit Gautier Huet à coups de haches. Ce dernier fut relevé par Olivier de Clisson, & Chandos pria ses amis de lui aider à vanger la mort de Richard son beau-frere.

Prise & mort de Charles de Blois. *Froissart vol. 1. chap. 127. Enquête pour la Can. de Char. de Blois tom. 2. col. 18. Hist. de B. du Guesclin. Voy. la Note 62.*

Ce fut dans ce moment, que la victoire se déclara pour le Comte de Monfort malgré la supériorité de son concurrent. Hue de Caverlé, à qui Chandos avoit confié l'arriere-garde, voyant la bataille du Comte ouverte & fort ébranlée, vint à la faveur d'un champ plein de grands genests, prendre Charles de Blois par derriere & l'environna de toute part. Charles se défendit avec une valeur qui étonna ses ennemis, & leur couta cher : mais enfin il fut serré de si près qu'il fut contraint de se rendre prisonnier pour éviter la mort. Il fut conduit hors de la mêlée & confié à une bonne garde. Pendant qu'on achevoit la défaite de ses troupes, un Anglois lui enfonça son épée dans la bouche & la fit sortir par le haut du cou. Geoffroi Rabin Religieux Dominiquain, qui étoit présent, l'exhorta à penser à Dieu & à S. Jean-Baptiste, pour qui il avoit toujours eu une dévotion particuliere. Charles ne pût proférer que ces paroles, *Haa, Domine Deus*, & mourut aussitôt. Cette nouvelle jetta la consternation dans son armée & la mit bientôt en déroute. Il ne resta que Bertrand du Guesclin, qui soutint pendant quelque tems tout le poids de la bataille. Averti de la mort de Charles de Blois, il se jetta dans le plus fort de la mêlée & se battit en désespéré : mais après avoir renversé bien des hommes à ses pieds avec son épée & sa hache d'armes, l'une & l'autre se rompirent entre ses mains. Comme il perdoit beaucoup de sang par les blessures qu'il avoit reçûes, & que d'ailleurs tous les assistans l'exhortoient à ne se pas laisser tuer, il se rendit à Jean Chandos.

Guill. de S. André vol. 2. pag. 324. Hen. Knigton pag. 2628. Thom. Walsingham pag. 180.

Après la prise de Bertrand du Guesclin & la mort de Charles de Blois la déroute de leur armée fut entiere. On poursuivit les fuyards jusqu'au de-là de Vannes, & dans cette poursuite plusieurs perdirent la vie ou la liberté. Un Auteur contemporain & peut-être témoin oculaire assure, que Jean de Monfort ne perdit pas vingt hommes dans cette journée. D'autres diminuent encore sa perte : mais ils font monter celle des François à près de mille Chevaliers & Ecuyers. De ce nombre furent Charles de Dinan, les Seigneurs d'Ancenis, d'Avaugour, de Loheac, de Kergorlai, du Pont, de Boisbouexel & de Kergouet. Parmi les prisonniers on nomme les Vicomtes de Rohan, de Dinan & du Fou, les sires de Rais, de Rochefort, du Guesclin, de Rieux, de Monfort, de Montauban, de Tournemine, de Beaumanoir, de Coetmen, de Leon & de Malestroit, les Comtes d'Auxerre & de Joigni, Jean de Laval Seigneur de Châtillon, les sires de Mauni, de Riville, de Franville, de Raineval, de Hauterenelle Capitaine

AN. 1364.

d'Aurai & un grand nombre d'autres Seigneurs Bretons & François. Les plus considérables prisonniers furent conduits en Poitou, en Xaintonge & en Gascogne, sans qu'on voulut en recevoir aucun à rançon, de peur qu'ils ne relevassent le parti de la Comtesse de Penthiévre.

Lorsqu'on eut perdu les fuyarts de vûe, les Seigneurs se rassemblérent auprès du Comte de Monfort, se désarmérent, & plantérent la banniere de Bretagne dans un buisson pour rallier leurs troupes. Chandos, Cnolle & Caverlé abordérent ensuite le Comte & lui dirent: *Sire, louez Dieu & faites bonne chere; car vous avez-hui conquis l'héritage de Bretagne.* Chandos ajouta, que l'on n'avoit point encore vû de bataille rangée, où Bertrand du Guesclin eut été battu; que c'étoit une grace particuliere de Dieu; & qu'il ne délivreroit point ce prisonnier jusqu'à ce que la paix fut faite entre la France & la Bretagne. Le Comte, après avoir remercié ces trois Seigneurs des services qu'ils venoient de lui rendre, dit à Chandos: *Messire Jehan, cette grande avanture m'est advenue par votre grand sens & prouesse, si vous prie, bûvez à mon hanap.* En même tems il lui donna sa couppe & un flacon de vin, dont il venoit de boire. Il ajouta ensuite, qu'après Dieu il lui étoit redevable de la victoire. Comme il prononçoit ces mots, Olivier de Clisson, couvert de sang & de poussiere, arriva de la poursuite des fuyarts, & ramena un grand nombre de prisonniers. Il l'invita à se rafraîchir avec les autres Seigneurs & à prendre un peu de repos. Pendant ce tems-là on cherchoit le corps de Charles de Blois, qui fut trouvé couvert d'une targe & revêtu d'un cilice sous ses armes. Le Comte en ayant été averti, se transporta sur le lieu, afin de s'assurer de ce qu'on lui avoit rapporté; mais il ne pût retenir ses larmes à la vûe d'un si triste spectacle. Chandos le voyant attendri, lui dit: *Sire, partons d'ici & regraciez Dieu de la belle aventure que vous avez; car sans la mort de cestui vous ne pouviez venir à l'héritage de Bretagne.* Le Comte, avant que de se retirer, ordonna que le corps de Charles fut transporté à Guingamp & inhumé avec tous les honneurs dûs à sa mémoire. Cet ordre donné & les morts dépouillés, l'armée rentra dans le camp, d'où elle étoit sortie le matin, & y passa la nuit sans aucune inquiétude.

Portrait de Charles de Blois.

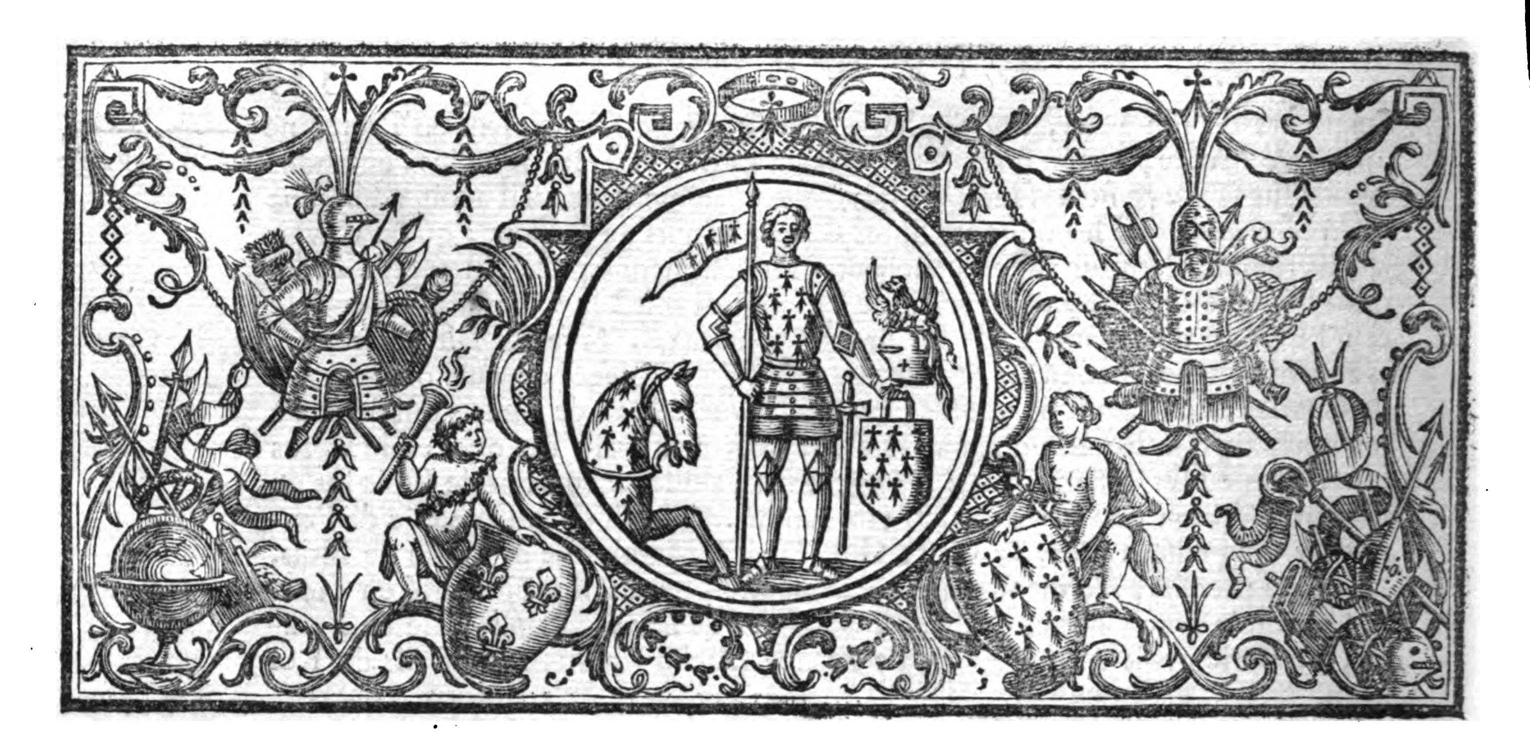
Enquête sur la Can. de ce Prince tom. 2. des Actes de Bret. col. 1. & suiv.

Telle fut la fin de Charles de Blois, Prince vif, courageux & intrépide; affable & honnête à l'égard de tout le monde; vivant en égal avec la Noblesse & en frere avec les pauvres; équitable & désintéressé dans ses Jugemens; humble dans la prospérité; patient dans l'adversité; dur à lui seul; pieux & austére autant que les Moines les plus pénitens. Sa table étoit frugale & ses repas accompagnés de lectures saintes. Ses jeûnes étoient fréquens & ses exercices de piété continuels. Il faisoit à son corps une guerre sans relâche, & déroboit à ses besoins de quoi soulager les indigens. Le Jeudi-Saint, il lavoit les pieds à treize pauvres & les servoit à table. Dans les autres tems sa piété ne se bornoit pas à un si petit nombre; on en a souvent compté à sa table jusqu'à quatre-vingt. Il n'est point de mortification, qu'il ne pratiquât pour dompter son corps; outre ses jeûnes fréquens au pain & à l'eau il se ceignoit le corps de plusieurs ceintures de cordes, si étroitement, que les nœuds entroient dans sa chair. Il ne quittoit presque jamais le cilice; & son industrie à se tourmenter alloit jusqu'à faire provision de petit cailloux, qu'il mettoit dans ses souliés, afin de ne faire aucun pas, qui ne fut un acte de pénitence. Son zèle pour honorer les Saints le porta à faire des voyages de plusieurs lieues à pied nud, dans la neige & sur la glace. Il bâtit des Hôpitaux, répara des Eglises, orna des Autels & honnora les Ecclésiastiques jusqu'à descendre de cheval pour les saluer. Son amour pour la justice lui faisoit toujours choisir les hommes les plus capables de la rendre à ses sujets; il vouloit qu'ils se contentassent de leurs appointemens, & ne souffroit pas qu'ils prissent rien pour les expéditions. Quand il approchoit des saints Mystéres, il ne pouvoit trouver de posture assez humble pour marquer son profond respect envers Jesus-Christ; il ôtoit son chaperon, sa ceinture & toutes les marques d'une dignité, qui n'est rien quand on s'approche de Dieu. Le jour de la bataille il se confessa, entendit la sainte Messe & y communia, comme s'il eut pressenti, qu'il étoit sur le point d'aller rendre compte de sa vie au souverain Juge.

Heureux s'il eut moins écouté les conseils d'une Princesse ambitieuse & des Seigneurs

Seigneurs de son parti, qui se plaignoient souvent qu'ils avoient un Prince né pour être Moine, & non pour gouverner un Etat. Tous les témoins, entendus depuis sur sa vie & sur ses mœurs, déposent unanimement qu'il avoit mené une vie très-chaste; que les discours libres étoient bannis de sa Cour; qu'on n'avoit jamais remarqué en lui aucun penchant à l'incontinence; & qu'il avoit souvent protesté, que sans la considération de ce qu'il devoit à la Comtesse son épouse & à l'Etat, il n'eut jamais usé des droits du mariage, & se fut fait Chartreux. Des témoignages si constans & si unanimes rendent suspect ce qu'a dit Froissart de Charles, qu'il avoit eu un fils naturel, nommé Jean de Blois, qui fut tué à ses côtés dans la bataille d'Aurai. Le fait peut-être vrai; car quel est le Héros qui n'a pas eu ses défauts? mais il se peut faire aussi que ce Jean de Blois fut de la même Maison que Charles sans être son fils. Il laissa de la Comtesse de Penthiévre cinq enfans, sçavoir Jean, Gui, Henri, Marguerite & Marie de Blois. Les trois premiers n'étoient point encore établis; mais il avoit marié en 1351. sa fille aînée avec Charles d'Espagne Seigneur de Lunel, Connétable de France, & Marie avoit épousé Louis de France Duc d'Anjou, second fils du Roi Jean. AN. 1364.





HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE VIII.

AN. 1364.

Levrier de Charles de Blois.
Le Baud pag. 39. Hist. Anglois sous l'an 1399.



OMME il est peu de révolutions, que les traditions populaires n'ayent ornées de quelques circonstances prodigieuses ou de présages singuliers, il n'est pas étonnant de voir des Auteurs avancer, que la victoire fut annoncée à Jean de Monfort par un levrier de Charles de Blois, qui vint le caresser un moment avant la bataille. Il n'est pas le seul dont on ait rapporté de semblables événemens, comme il n'est pas le premier à qui un corps de réserve, employé à propos, ait procuré une victoire complette. Le lendemain de cette célébre journée le Comte de Monfort fit publier une Trève de trois jours pour donner le tems d'enterrer les morts. Cette démarche lui fit beaucoup d'honneur, & commença à lui gagner les cœurs des Bretons. La garnison du Château d'Aurai, qui avoit été fort maltraitée dans la bataille, se soumit le même jour à la clémence du vainqueur, & en obtint la permission de se retirer vie & bagues sauves. Le Comte, après avoir pris possession de cette Place, conduisit une partie de ses prisonniers à Vannes, & envoya l'autre en Poitou sous les ordres de Jean Chandos. Il dépêcha ensuite un Poursuivant d'armes au Roi d'Angleterre pour lui annoncer la victoire, qu'il avoit remportée & la mort de son Concurrent. Edouard étoit alors occupé à Douvres du mariage de son fils Aimon Comte de Cantbrige avec Marguerite fille unique de Louis Comte de Flandres.

Prise d'Aurai, de Malestroit & de Redon.
Froissart vol. 1. ch. 228. 229. Guil. de S. André. Actes de Bret. to. 1. col. 1583.



Dessiné par Fr. Iean Chaperon d'apres un vitrail de l'Eglise des Cordeliers de Rennes.

N. Pitau Sculp.

Jean IV. Duc de Bretagne

Le Poursuivant lui remit les lettres, dont il étoit chargé, & raconta à toute la Cour ce qui s'étoit passé à Aurai. Edouard fut si satisfait de ces nouvelles, qu'il mit le Poursuivant au nombre de ses Hérauts d'armes, & lui donna le nom de Vindesore. Pendant ce tems-là le Comte reçut l'hommage du sire de Malestroit, & se rendit à Redon, où il traita le 8. Octobre avec l'Abbé & les habitans de cette Ville. Par ce Traité l'Abbé & les bourgeois reconnurent le Comte de Monfort pour leur Duc & souverain Seigneur, & promirent de lui obéir comme ils avoient fait au bon Duc Jean III. mort en 1341. Le Comte de son côté confirma les privileges, droits & franchises de l'Abbé & des Bourgeois; leur donna pour Capitaine Jean de Lymur Ecuyer, & se chargea d'acquitter la rançon, que l'Abbé devoit à Hue de Caverlé. Ce Traité fut juré sur le Corps de Notre-Seigneur, les Evangiles & les Reliques, en présence de Guillaume de Latimer, Jean de Bourgcher, Robert de Neufville, Jacques de la Planche & Jean de Saint Gilles Chevaliers. AN. 1364.

De Redon le Comte alla à Jugon, qui ne tint que trois jours en sa présence. Il fit donner à cette Place deux rudes assauts, qui furent soutenus avec beaucoup de fermeté par les assiégés. Il y eut un grand nombre de blessés de part & d'autre: mais les habitans, n'ayant aucun secours à attendre, & d'ailleurs voyant que l'armée grossissoit toujours par des détachemens de bas-Bretons qui venoient la joindre, prirent le parti de reconnoître le Comte pour leur Souverain & de lui ouvrir leurs portes. Le Comte reçût leur serment de fidélité, & leur donna pour Capitaine Alain le Maître Chevalier, Seigneur de Boisvert & de la Garlaie, qui l'avoit bien servi à la bataille d'Aurai. Il conduisit ensuite son armée victorieuse à Dinan, qui l'arrêta jusqu'à la fin du mois d'Octobre. Cette Place étoit abondament pourvûe d'hommes, de vivres & de munitions de guerre. Le Duc d'Anjou s'étoit avancé sur les marches de la Bretagne pour soutenir les restes du parti de la Comtesse de Penthiévre sa belle-mere. Il avoit écrit aux habitans de Dinan pour les exhorter à tenir ferme, & il leur faisoit espérer un prompt secours. Animés par ces belles promesses ils se défendirent long-tems, & donnérent bien de l'exercice aux assiégeans: mais enfin rebutés des assauts redoublés & las de voir qu'on ne leur donnoit que des paroles, ils se déterminérent à recevoir le Comte dans leur ville & à lui faire hommage. Le Comte, après avoir pris possession de cette Place & avoir pourvû à sa sûreté, prit la route de Quimper-Corentin.

Siége de Jugon & de Dinan. *Froissart vol. 1. chap. 229. Actes de Bretagne, col. 1583.*

Cependant il avoit envoyé Jean de Saint-Gilles & Robert Richer Chevaliers vers le Roi Charles V. pour lui demander un délai de l'hommage qu'il lui devoit à raison du Duché de Bretagne. Charles, avant que de répondre aux deux Chevaliers, assembla son Conseil pour délibérer sur le parti qu'il devoit prendre dans une conjoncture si délicate. Il n'ignoroit pas, que le Comte de Monfort étoit entiérement dévoué au Roi d'Angleterre, qui l'avoit élevé, entretenu & protégé depuis son enfance. Il sçavoit aussi qu'en recevant l'hommage du Comte, il recevoit un vassal fâcheux, difficile à contenir dans de justes bornes, & qui sous le moindre prétexte ne manqueroit pas d'ouvrir la porte aux Anglois en France. Son intérêt demandoit donc, qu'il continuât de protéger la Comtesse de Penthiévre, comme il en étoit fort sollicité par le Duc d'Anjou. Mais refuser de reconnoître le Comte de Monfort pour Duc de Bretagne, c'étoit l'autoriser à porter son hommage au Roi d'Angleterre, & s'exposer à une guerre certaine, parce qu'Edouard ne manqueroit pas de soutenir son vassal. On n'avoit point de troupes & d'argent à fournir à la Comtesse de Penthiévre, & on avoit encore la guerre à soutenir contre le Roi de Navarre. Ces raisons & autres balancées dans le Conseil, firent prendre au Roi la résolution de recevoir l'hommage du Comte, & il ne pensa plus qu'à rendre par un bon Traité la condition de la Comtesse & de ses enfans la plus avantageuse qu'il se pourroit. Pour y parvenir il donna commission le 25. Octobre à Jean de Craon Archevêque de Reims & au Maréchal de Boucicault pour aller vers le Comte de Monfort & pour traiter avec lui. Huit jours après il accorda aux deux Chevaliers le délai, qu'ils sollicitoient, à condition qu'avant la fête de S. Jean-Baptiste le Comte viendroit en personne rendre son hommage, si le délai n'étoit prolongé pour bonnes & justes causes.

Députation du Comte vers le Roi de France.

AN. 1364.

Députation du Roi vers le Comte. *Actes de Bret. to. I. col. 1584.*

Les Députés du Roi se rendirent en Bretagne, où ils apprirent que le Comte faisoit le siége de Quimper. Ils allérent le trouver sous les murs de cette ville, & lui déclarérent qu'ils venoient de la part du Roi pour l'exhorter à faire la paix & à profiter de la victoire qu'il venoit de remporter. Le Comte leur répondit, qu'il y étoit très-porté; mais qu'il ne pouvoit rien conclure sans l'avis du Roi d'Angleterre. Il envoya aussi-tôt Guillaume de Latimer vers ce Prince, & en attendant les Députés de France se retirérent à Rennes. A peine furent-ils partis, que l'Evêque de Quimper assembla les principaux Bourgeois & habitans de cette ville pour délibérer sur la situation présente des affaires. Tous protestérent, qu'ils ne pouvoient plus faire la garde pendant la nuit, ni souffrir les fatigues du siége, & qu'il falloit se rendre au Vainqueur. Après une déclaration si précise on demanda à capituler. Le Comte pardonna aux habitans d'avoir quitté le parti de son pere pour suivre celui de Charles de Blois, & leur accorda une amnistie le 17. Novembre. Le sire de Nevet & toute sa maison, Henri de Kercado & Jean de Ketengar furent compris dans le Traité d'abolition, soit qu'ils eussent eu part aux démarches, que les habitans avoient faites pour Charles de Blois, ou qu'ils se trouvassent dans la ville.

Reddition de Quimper. *Actes de Bret. to. I. col. 1585.*

Propositions faites au Comte par les Députés de France. *Froissart vol. I. chap. 229. Actes de Bret. to. I. col. 1587.*

Guillaume de Latimer étant revenu d'Angleterre, le Comte en donna avis aux deux Députés du Roi de France, qui vinrent le trouver à Redon, & le suivirent jusqu'à Blein. Le Maréchal de Boucicault lui proposa l'exécution du Traité d'Evran, qui consistoit à partager le Duché de Bretagne entre les Maisons de Monfort & de Penthiévre. Il rejetta hautement cette proposition; mais il ajouta, que si le Roi vouloit le reconnoître pour Duc de Bretagne & recevoir son hommage, il feroit à la Comtesse de Penthiévre sa cousine les conditions les plus avantageuses, que ses intérêts pourroient les lui permettre. L'offre de l'hommage plut beaucoup aux Députés, parce que c'étoit le point capital qu'ils avoient ordre de demander. Ils firent sçavoir au Roi, au Duc d'Anjou & à la Comtesse de Penthiévre, qui s'étoit retirée à Angers, les bonnes dispositions du Comte de Monfort. Le Roi les exhorta à continuer leurs négociations jusqu'à ce que toutes les Parties fussent d'accord entr'elles. Ils étoient munis de sa Procuration; mais ils n'avoient point celle de la Comtesse de Penthiévre, & cette Princesse eut bien de la peine à embrasser la voie de l'acommodement. Enfin elle s'y détermina le 11. Mars 1365. & nomma pour ses Procureurs Généraux & Spéciaux dans cette partie Hugues de Montrelais Evêque de Saint-Brieu, Jean sire de Beaumanoir, Gui de Rochefort sire d'Acerac & Maître Gui Cleder Docteur ès Loix. Tous les Députés s'assemblérent à Guerrande, qu'ils avoient choisi exprès pour avoir le poisson plus abondamment pendant le Carême. Les Bretons, las de la guerre, firent des priéres publiques dans toutes leurs Eglises pour obtenir de Dieu la paix qui leur étoit si nécessaire. Les conférences se tinrent avec beaucoup d'ordre & dans un esprit de modération: mais elles furent sur le point d'être rompues le Vendredi-Saint, soit que le Comte ne voulût rien relâcher de ses droits, ou que les Procureurs de la Comtesse de Penthiévre fissent des demandes trop hautes pour des vaincus. Le Peuple, se voyant sur le point de retomber dans les horreurs de la guerre, jetta des cris si lamentables, que le Comte en fut attendri. Touché des malheurs dont la Province étoit affligée depuis près de vingt-quatre ans, il préféra le repos public à la satisfaction de jouir de tous ses droits, & signa le même jour le Traité.

AN. 1365.

Traité de Guerrande. *Actes de Bret. to. I. col. 1588.*

Les articles de ce Traité portent en substance;

I. Que Jean de Bretagne Comte de Monfort sera reconnu pour légitime & unique Duc de Bretagne, & pour héritier de toutes les terres, dont le Duc Jean III. étoit paisible possesseur, lorsqu'il décéda, excepté celles qui seront cédées par le présent Traité à la Comtesse de Penthiévre.

II. Que Jeanne de Bretagne Comtesse de Penthiévre fera délivrer incessamment au Comte de Monfort toutes les villes & les Châteaux qu'elle tient en Bretagne, & consentira qu'il en fasse foi & hommage au Roi de France:

III. Que le Comté de Penthiévre & toutes les autres terres, dont la Comtesse a hérité de son pere & de sa mere, lui demeureront, excepté ce qui a été donné au Seigneur de Beaumanoir:

IV. Qu'elle aura de plus la Vicomté de Limoges, telle que l'avoit le feu Duc,

& que le Comte de Monfort employera son crédit, ses priéres & toutes les voies *amiables* pour la faire jouir de cette terre, en cas que le Prince de Galles veuille y mettre quelque opposition : AN. 1365.

V. Que le Comte donnera en outre à la Comtesse de Penthiévre dix mille livres de rente, qui seront assises sur toutes les terres, qui lui appartiennent en France; & en attendant qu'il en soit paisible possesseur, cette assiéte sera faite sur une ou plusieurs terres de Bretagne, que le Comte pourra retirer en donnant d'autres terres de même valeur en France :

VI. Que le Comte cédera à Madame de Penthiévre tous les droits qu'il peut avoir sur les Châtellenies de Chailli & de Lonjumeau, & qu'il lui donnera en outre trois mille livres de rente viagere :

VII. Qu'elle ne sera point obligée de lui faire hommage du Comté de Penthiévre ni des autres terres qu'elle tiendra en Bretagne ; mais que ses héritiers en feront tel hommage qu'il appartient, sans que pour cela les vassaux de ses terres soient exempts du ressort & de la Souveraineté, qui appartiennent aux Ducs de Bretagne :

VIII. Que pour entretenir la paix dans les deux Maisons & en ôter tous sujets de division, Jean de Bretagne, fils aîné de Madame de Penthiévre, épousera Jeanne de Bretagne, sœur du Comte de Monfort, après que l'on aura obtenu du Saint Siége les dispenses nécessaires pour ce mariage :

IX. Que Madame de Penthiévre, en considération de cette alliance, donnera à son fils la Vicomté de Limoges & toutes ses dépendances en *avancement d'hoirie ;* que le Comte assignera à sa sœur quatre mille livres de rente en terre pour tout le droit qu'elle peut prétendre dans la succession de son pere & de sa mere ; qu'il lui donnera en outre la somme de cent mille livres sur les Aydes de Bretagne pour contribuer à la délivrance de son mari ; & qu'il employera tous ses bons offices auprès du Roi d'Angleterre pour procurer cette délivrance & celle de Gui de Bretagne :

X. Que si le Comte de Monfort meurt sans enfans mâles ou proches parens mâles nés en légitime mariage, le Duché reviendra à Jean de Bretagne fils aîné de Madame de Penthiévre, & après lui, à ses enfans mâles ou proches parens mâles & légitimes, pourvû qu'ils soient du sang de Bretagne.

XI. Que les filles seront inhabiles à succéder au Duché, tandis qu'il y aura des mâles de la ligne de Bretagne ; que si le Comte ne laisse à sa mort que des filles, elles auront pour tout partage cinq mille livres de rente en terres hors du Duché, ou en deniers sur les coffres du Duc ; que cependant, s'il veut avantager quelqu'une de ses filles, il pourra lui donner de plus trois mille livres de rente en terres, pourvû que ce soit hors du Duché ou sur les coffres du Duc ; mais non sur le Domaine :

XII. Que si le Duché revient au fils aîné de Madame de Penthiévre, les dix mille livres de rente, qui auront été assignées à Madame de Penthiévre, retourneront alors aux filles du Comte, ou s'il n'en a point, aux enfans de sa sœur, supposé qu'elle se marie à un autre qu'à Jean de Bretagne ; mais si le Comte & sa sœur meurent sans postérité, les dix mille livres retourneront aux plus proches héritiers des terres sur lesquelles l'assise aura été faite :

XIII. Que si Jean de Bretagne meurt avant la sœur du Comte de Monfort, elle aura pour son douaire la Vicomté de Limoges & ses dépendances :

XIV. Qu'en vertu de ce Traité, les deux Parties demeureront quittes l'une envers l'autre de toutes demandes & actions respectives ; qu'ils oublieront entiérement le passé ; & vivront doresnavant en bonne paix & amitié :

XV. Qu'ils se donneront réciproquement de bonne foi & sans fraude, tous les papiers & les titres des terres qu'ils se transportent :

XVI. Que toutes les terres confisquées & données pendant les troubles seront rendues à ceux à qui elles appartenoient avant la guerre, excepté celles de Derval, de Rougé, de Plumoison, de Saint-Pol, de la Roche-Moisan, de la Roche-Periou, de Guemenéguegant & de Châteaublanc, dont les Détenteurs jouiront en acquittant les charges ordinaires :

XVII. Que lorsque l'on accordera des Aydes au Comte de Monfort, Madame de Penthiévre aura la moitié de celles, qui seront levées sur ses terres :

AN. 1365.

XVIII. Que toutes les rançons cesseront dès le jour de ce Traité, excepté celles qui doivent durer jusqu'à la saint Michel prochaine ; que l'Isle de Baz payera au sire de Rochefort sa rançon jusqu'à la même fête ; que l'on ne levera sur les Paroisses que ce qui est porté dans les Traités particuliers ; & que s'il survient quelque difficulté sur l'exécution de cet article, on s'en rapportera au Jugement des Seigneurs de Latimer & de Beaumanoir.

XIX. Enfin, que le présent Traité sera juré, non seulement par les Parties contractantes, mais encore par tous les Prélats, Barons, Capitaines & Alliés, qui en seront requis ; que le Comte de Monfort en particulier fera son possible pour faire ratifier cet accord par le Roi d'Angleterre & par le Prince de Galles ; & que Madame de Penthiévre fera la même démarche à l'égard du Roi de France & du Duc d'Anjou.

Telles furent les conditions de ce fameux Traité, qui donna pendant quelque tems la paix à la Bretagne. La lecture en fut faite le 12. Avril, & les Parties le jurérent solemnellement dans l'Eglise de saint Aubin de Guerrande entre les mains de l'Archevêque de Reims sur les Evangiles & en présence du Saint Sacrement. Le Comte jura sur son ame, & les Députés de la Comtesse de Penthiévre jurérent sur l'ame de leur Dame. Les Abbés de Redon & de Prieres, le Vicomte de Rohan, les sires de Clisson, de Rieux, de Malestroit, de Blossac, de Saint-Gilles, de Callac, de Bavalen & de la Salle, firent le même serment à genoux & les mains levées devant le S. Sacrement, que l'Archevêque avoit fait exposer sur l'Autel. Guillaume de Latimer, Robert de Neufville, Thomas Prieur, Simon de Burelai, Jean d'Evreux & Jean Basset Chevaliers Anglois ajoutérent à leur serment, qu'ils ne feroient plus la guerre en Bretagne qu'au nom du Roi d'Angleterre ou du Prince de Galles. L'Archevêque, à la priére du Comte & des Députés de la Comtesse, confirma le Traité au nom du Roi de France en présence de Jean de Beaucé, d'Etienne de Ligneu, de Beatrix de Craon Dame de Loheac, de Guillaume de la Lande, de Guillaume Eder, de plusieurs autres Chevaliers & Ecuyers & de tous les habitans du lieu, qui s'étoient assemblés tant pour assister au service divin, que pour être témoins d'un accommodement si desiré.

Ambassade du Duc vers le Roi. *Actes de Bret. to. 1. col. 1599.*

Il ne manquoit plus au nouveau Duc, pour jouir paisiblement des fruits de sa conquête, que de voir le Traité de Guerrande ratifié par le Roi, & d'être reçu à lui rendre hommage du Duché de Bretagne. Il députa le 22. Mai Olivier de Clisson & Guillaume de Latimer vers le Roi pour le supplier de confirmer le Traité, & de lui accorder un délai de quelque tems pour rendre son hommage. Ses Ambassadeurs furent reçus avec beaucoup d'honneurs ; & obtinrent le délai qu'ils demandoient. Ils racontérent au Roi tout ce qui s'étoit passé à Guerrande. Le Roi parut fort satisfait d'une paix, dont il étoit l'auteur, qui diminuoit pour un tems le nombre de ses ennemis, & qui lui donnoit la liberté de penser à d'autres affaires. Cependant, comme le Duc avoit été élevé à la Cour d'Angleterre, & avoit toujours à sa suite un grand nombre d'Anglois, il n'osoit compter pour long-tems sur lui. C'est peut-être ce qui le détermina à remettre à un autre tems la ratification du Traité.

Impôts établis par le Duc Jean IV. *Ibidem col. 1602. & suivantes.*

Quoiqu'il en soit, le Duc profita du délai, que le Roi lui avoit accordé pour mettre quelque ordre dans ses finances & pour se faire rendre hommage par les Seigneurs Bretons. Les revenus ordinaires du Domaine étant considérablement diminués à cause des guerres, il ne put s'empêcher de mettre quelques impôts sur les marchandises. Il commença par la ville de Saint-Malo, qui étoit la plus commerçante de Bretagne. L'Evêque & le Chapitre, qui étoient Seigneurs spirituels & temporels de cette ville, eurent de la peine à se soumettre au nouvel impôt ; mais le Duc les traita avec tant de ménagement, qu'ils ne purent s'opposer à ses volontés. Pour les interresser dans cette affaire, on leur céda le tiers de tout ce qui seroit levé dans leur port, & on exempta du nouvel impôt toutes les provisions nécessaires à l'Evêque, au Chapitre & au habitans. Du reste, l'imposition étoit modique & ne devoit durer que trois ans. A ces conditions l'Evêque & le Chapitre consentirent à tout par un Traité passé à Dinan le vingtiéme jour de Juin en présence des Evêques de Dol & de Saint-Brieu, & de Robert de Neufville Maréchal de Bretagne. Le Duc fit une imposition à peu près

semblable dans le Diocèse de Cornouaille. Elle fut agréée le 2. Août par Geoffroi Evêque de Quimper, Hervé sire du Pont-Labbé; Jean du Juch, Riou de Rosmadec, Gui Vicomte du Fou & Pierre Foucault, Chevaliers. AN. 1365.

On ne sçait si le Duc exigea de pareils subsides des autres villes de Bretagne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il assembla son Parlement à Vannes le vingtiéme jour d'Octobre, soit pour rendre le subside général, soit pour avoir un plus puissant secours, qui le mît en état de payer ses dettes. Les Prélats & les Barons lui accordérent un écu d'or par chaque feu, le riche aidant au pauvre; mais sans tirer à conséquence pour l'avenir. Le Duc le leur promit par des lettres particulieres, dans lesquelles il reconnoît que ce don est une grace & un effet de leur libéralité. Ce fut vraisemblablement dans la même assemblée, qu'il donna à Robert Cnolle les terres de Derval & de Rougé, qui avoient été exceptées par le Traité de paix, & qu'il reçut les hommages de ses principaux Sujets. La Formule, dont il se servit pour cette cérémonie, est conçue en ces termes: *Vous vous avouez homme lige de Monseigneur le Duc de Bretagne ci présent, & promettez lui garder foi & fidélité, & le servir envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir; plus proche à lui qu'à nul autre, & ainsi le garderez par votre serment bien & fidélement.* Celui qui rendoit hommage, répondoit: *ainsi le jure.* Nous verrons dans la suite, que les Rois de France blâmérent cette Formule; mais elle étoit si ancienne, que les Ducs n'ont jamais voulu s'en départir, quelque remontrance qu'on leur ait faite sur ce sujet.

Etats de Vannes. *Actes de Bret. to. 1. col. 1604. Titres de Château-Brient. Chron. Briocense.*

De tels arrangemens ne furent pas inconnus au Roi; il dut encore sçavoir, que le Duc avoit fait le 8. Septembre un Traité d'alliance avec Edouard Prince de Galles, & qu'ils s'étoient promis un secours mutuel. Craignant d'irriter ces deux Princes & de s'attirer une nouvelle guerre, il prit enfin le parti de ratifier le Traité de Guerrande & de lui donner toute la force d'un Arrêt de la Cour des Pairs, comme le Duc le souhaitoit. Mais ce n'étoit pas la seule demande, que le Duc lui eût faite par la bouche de Latimer & de Clisson. Il avoit encore demandé la restitution des terres, qui lui appartenoient en France, & qui devoient être rendues suivant le Traité de Bretigni. Le Roi répondit à cet article, qu'il rendroit ces terres, lorsque le Duc auroit fait son hommage. La réponse étoit juste & le Duc n'avoit rien à y répliquer.

AN. 1366. Ratification du Traité de Guerrande. *Cha. de Nan. Arm. V. cassete B. Actes de Bret. to. 1. col. 1607.*

Aussi-tôt que la levée du Fouage, qui lui avoit été accordé, fut terminée, il se mit en route & arriva heureusement à Paris malgré les rigueurs de la saison. Il se présenta le 13. Décembre devant le Roi, qu'il trouva assis dans son grand Conseil & environné d'un grand nombre de Prélats, de Barons & autres Seigneurs. Hugues de Montrelais Evêque de S. Brieu, Chancelier de Bretagne, porta la parole pour le Duc, & dit au Roi: *Très-excellent, très-noble & très-puissant Prince, voici le Duc de Bretagne, qui est venu vers vous, comme son souverain Seigneur, & m'a ordonné de vous dire rondement & sans cérémonie ce que je dirai dans la suite.* A ces mots le Duc plia le genou & ajouta, que l'Evêque disoit la vérité. L'Evêque poursuivit & dit d'abord, que le Duc son maître étoit venu en personne pour s'excuser de ce qu'il avoit différé si longtems de lui rendre ses devoirs & de le reconnoître, par un hommage solemnel, pour son souverain Seigneur; ce qu'il avoit déja fait par ses Députés, aussi-tôt qu'il s'étoit vû maître du Duché de Bretagne par la victoire qu'il avoit remportée; qu'il remercioit le Roi du bon accueil qu'il avoit fait à ses Envoyés, & des délais qu'il avoit eu la bonté de lui accorder. Il termina son discours en disant, que le Duc n'offroit autre hommage au Roi pour le Duché & pour la Pairie, que tel que ses prédécesseurs Comtes & Ducs de Bretagne l'avoient fait aux prédécesseurs du Roi, & cela à cause que l'on disoit dans les basses marches, que le Duc étoit tenu de faire *hommage de fidélité*, dont il ne convenoit pas.

Hommage du Duc au Roi Charles V. *Actes de Bret. to. 1. col. 1608.*

Le Roi, après avoir pris conseil, répondit par la bouche de Jean Evêque de Beauvais, Chancelier de France, qu'il avoit toujours agréé & agréoit encore les excuses du Duc de Bretagne; qu'il eut souhaité néanmoins qu'il fut venu plutôt; & qu'il étoit disposé à recevoir son hommage en la forme qu'on le vouloit rendre. Alors le Duc mit bas son chaperon & son manteau, s'approcha du Roi, se mit à genoux, & joignit les mains. L'Evêque de S. Brieu reprit la parole, & dit en s'addressant au Roi: *Très-excellent, très-noble, & très-puissant*

AN. 1366.

Prince, voici le Duc de Bretagne, qui de la Duché de Bretagne & de la Pairie de France vous fait hommage, comme à son souverain Seigneur, & tel que ses prédécesseurs l'ont fait aux Rois qui ont été avant vous, en vous offrant la bouche & les mains. Le Roi prit les mains du Duc entre les siennes, le fit lever & dit : *Nous recevons cet hommage, sauf notre droit & l'autrui.* En même tems il le reçût au baiser. Le Duc fit ensuite hommage pour le Comté de Monfort-l'Amauri, & les autres terres qui lui appartenoient en France.

Après cette cérémonie le Roi passa dans une autre chambre, suivi de son Chancelier & du Duc de Bretagne. Le Chancelier dit alors au Duc, que la pensée du Roi, en recevant son hommage tel que ses prédécesseurs l'avoient rendu aux Rois de France, étoit que cet hommage étoit lige. Pour le lui prouver il produisit les actes d'hommage rendu par les Ducs Artur I. & Jean I. dont il fit la lecture, & qu'il donna ensuite à examiner au Chancelier de Bretagne. Mais ce Ministre, sans entrer dans aucune discussion sur cette matiere, répondit : *Qui est-ce qui met empêchement en ceci ? vous avez ce que vous cherchez.* Comme s'il eut dit, vous avez des exemples, puisque vous en cherchez : mais ces exemples ne tirent point à conséquence. Le Chancelier de France repliqua, que ce qu'il en avoit fait, étoit pour mettre la conscience du Duc en repos ; & pour lui faire connoître quelle étoit la nature de son hommage. Le Duc ajouta, que si Artur I. avoit fait hommage lige au Roi Philippe Auguste, il consentoit de le faire pareillement, à condition que le Roi lui donnât tout ce qu'Artur possédoit, lorsqu'il fit cette espece d'hommage, c'est-à-dire, l'Anjou, la Touraine, le Maine, la Normandie & l'Aquitaine. Il n'est pas hors de propos de remarquer ici, que les Chanceliers de France ont toujours prétendu, que l'hommage des Ducs de Bretagne étoit lige : mais tous les Ducs, qui ont succedé à Jean IV. n'en ont jamais voulu convenir, & les Rois de France se sont contentés de recevoir leur hommage sous cette formule, *Tel qu'il a été rendu par mes prédécesseurs*, sans décider s'il étoit lige, ou s'il ne l'étoit pas.

Chat. de Nantes Arm. I. cas. B. nu. 14. Arm. F. cas. A. nu. 23. Arm. E. cas. D. nu. 5. Actes de Bret. to. I. col. 1615.

Le Duc, après avoir satisfait à ce qu'il devoit au Roi, le pria de vouloir bien se souvenir de la parole qu'il avoit donnée à Latimer & à Clisson, de lui rendre les terres qu'il avoit en France, lorsqu'il en auroit fait hommage. Le Roi ne put alors lui rendre que les terres de l'Aigle & de Bourgogne, parce que les autres étoient occupées par des personnes, dont il ne pouvoit les retirer avant un an : mais il lui promit la somme de six mille francs d'or pour les fruits de cette année. Le Duc le pria de faire payer cette somme à la Comtesse de Penthiévre, en déduction de celle qu'il lui avoit promise par le Traité de Guerrande. Le Roi s'en chargea, & dès-lors cessa de donner le titre de Duchesse de Bretagne à la Comtesse de Penthiévre. Enfin le Roi, voulant satisfaire le Duc en tout,

AN. 1367.

révoqua le 5. Janvier 1367. la commission qu'il avoit décernée à Bonabes de Rougé pour appeller au Parlement de Paris le sire de Laval & Robert Cnolle ; appel contraire aux droits & aux libertés de la Bretagne. Il écrivit aussi le 4. Février au Duc d'Anjou pour le prier de rendre au Duc de Bretagne la Châtellenie de Châteauceaux, lui offrant en la place celle de Loudun en Poitou. Les choses ainsi réglées, le Duc prit congé du Roi, & s'en retourna très-satisfait dans ses Etats. Un de ses premiers soins fut de faire publier dans toutes les Villes, qu'il avoit enfin la paix avec tout le monde, & qu'il défendoit absolument les actes d'hostilités, sous quelques prétextes que ce fût. Il fit battre une nouvelle monnoie à ses armes & à son nom, & assembla les Etats, afin de rétablir le bon ordre & la tranquillité par tout.

Publication de la Paix en Bretagne.
Guil. de S. André.

Ravages des grandes Compagnies.
Du Chastelet, preuves pag. 313. Walsingham p. 181. Froissart vol. 1. c. 230.

La France jouissoit des mêmes avantages depuis la fin de l'an 1365. Elle en étoit redevable à la sagesse & à la valeur de Bertrand du Guesclin, qui avoit sçû la délivrer d'un grand nombre d'avanturiers, qui la ravageoient depuis plusieurs années. La plûpart de ces avanturiers étoient Anglois ou sujets de la Couronne d'Angleterre, que la paix avoit laissez sans occupation, & qui, sous le nom de *grandes Compagnies*, commettoient des hostilités comme dans une guerre ouverte. Le Roi Charles V. & plusieurs grands du Royaume s'en plaignirent au Roi d'Angleterre & le priérent d'y mettre ordre. Edouard écrivit aux Chefs des Compagnies & leur ordonna de sortir des terres de France ; mais ses ordres furent méprisés : on lui répondit fiérement qu'on ne tenoit rien de lui, & qu'on n'abandonneroit

n'abandonneroit pas les conquêtes qu'on avoit faites. Piqué de ce mépris il se disposa à passer la mer pour punir les rebelles & pour faire exécuter ses ordres. Charles V. craignant qu'il ne changeât de dessein, quand il seroit en France & qu'il ne se mît à la tête des avanturiers pour conquérir le Royaume, le pria de ne passer pas la mer. Edouard, choqué de cette marque de défiance, jura qu'il ne feroit aucun mouvement, quand même les Compagnies feroient la conquête de toute la France. Le Pape Urbain V. de son côté lança les foudres de l'Eglise sur ces brigans; mais sans aucun succès. On leur proposa d'aller servir le Roi de Hongrie contre les Turcs: ce parti eut été assez de leur goût, si quelques Capitaines ne les en eussent détournés en leur disant, qu'il y avoit dans ce Royaume des passages dangereux, où on cherchoit peut-être à les faire périr. AN. 1367.

La gloire de délivrer le Royaume de cette peste étoit réservée à Bertrand du Guesclin. Il avoit été fait prisonnier par Jean Chandos à la bataille d'Aurai, & conduit à Niort en Poitou. Sa défaite, bien loin de diminuer son mérite, lui avoit acquis une nouvelle gloire. Le Roi qui le regardoit comme un de ses meilleurs Capitaines & de ses plus fidéles serviteurs, demanda qu'il fut mis à rançon. Chandos le taxa à cent mille francs. C'étoit beaucoup pour un Chevalier Breton, qui n'avoit point d'argent comptant, & qui n'avoit jamais sçû ce que c'étoit que d'en amasser. Le Roi paya quarante mille francs à valoir sur la taxe, & le sire de Laval répondit du reste au Général Chandos. Bertrand du Guesclin, qui ne cédoit à personne en générosité, promit au Roi de lui rendre ses quarante mille francs sous un certain tems ou de lui engager le Comté de Longueville jusqu'à ce qu'il l'eut remboursé. Il donna trois cautions au sire de Laval, qui furent les Seigneurs de Matignon, de Montboucher & de Saint-Pere. Délivré de la captivité il ne pensa plus qu'à marquer au Roi sa vive reconnoissance par quelque service important. Il sçavoit toutes les démarches, que ce sage Monarque avoit faites pour délivrer ses sujets de la vexation des grandes Compagnies, sans avoir pû y parvenir. Il lui proposa d'envoyer tous ces avanturiers contre le Roi de Castille, qui venoit de faire mourir la Reine Blanche sa belle sœur, & s'offrit de les conduire pour faire réussir une si juste entreprise. La réputation qu'il s'étoit acquise dans les guerres, lui faisoit présumer, que les Chefs des Compagnies ne feroient pas difficulté de le suivre en Espagne.

Hist. de du Guesclin par le Fevre. Du Tillet pag. 288. D'Argentré L. 7. c. 3.

Le Roi goûta fort sa proposition, & dépêcha un Hérault vers les Compagnies pour leur demander un sauf-conduit. Le Hérault trouva les Compagnies campées auprès de Châlons sur Saone. Elles avoient pour chefs Hue de Caverlé, Mathieu de Gournai, Nicolas Strambourt, Robert Scot, Gautier Huet, le Chevalier Vert, le Baron de Lermes, le Seigneur de Presle & Jean d'Evreux. Le Hérault leur présenta ses dépêches, dont ils parurent d'abord surpris & inquiets. Aussi-tôt qu'ils sçurent de quoi il étoit question, ils témoignerent beaucoup d'envie de voir Bertrand du Guesclin. Caverlé entr'autres dit, qu'il vouloit le bien régaler, & chargea le Hérault de lui faire ses complimens. Bertrand ayant reçû le sauf-conduit, partit sur le champ, & alla trouver les Compagnies. Dès qu'il parut, tous les Capitaines s'assemblérent autour de lui, & lui firent mille caresses. Caverlé l'embrassa en lui disant, qu'il le suivroit par tout, pourvû qu'il ne voulut pas l'engager à porter les armes contre le Prince de Galles son Seigneur. Bertrand le rassura; & après avoir pris quelques rafraîchissemens il déclara aux Capitaines, qu'il vouloit aller en Espagne pour vanger la mort de la Reine Blanche, détrôner Pierre le Cruel son mari & mettre en sa place Henri Comte de Transtamare; que s'ils vouloient le suivre, il leur promettoit deux cents mille florins de la part du Roi de France; & qu'il leur en feroit donner autant par le Pape avec l'absolution des censures, qu'ils avoient encourues. Il ajouta, que son dessein, après la conquête du Royaume de Castille, étoit de les mener contre les Sarrasins de Grenade, afin de consacrer leurs armes à vanger la Religion Chrétienne des injures qu'elle avoit reçûes de ces infidéles. Enfin il conclut son discours par ces mots beaucoup plus efficaces dans sa bouche, que dans celle d'un Prédicateur: *Si nous vaut mieux ainsi faire & pour nos ames sauver, que de nous damner & nous donner au diable; car trop avons faits de pechiez & de maux, comme chacun peut sçavoir endroit soi, & tous nous conviendra*

AN. 1367.

finir. La seule chose qu'il leur demanda de la part du Roi, fut de lui remettre les Places, qu'ils tenoient dans le Royaume.

Hue de Caverlé répondit au nom de tous, qu'il pouvoit disposer d'eux; qu'ils le suivroient par tout, excepté contre le Prince de Galles; qu'ils ne demandoient point d'autre caution que sa parole; & qu'ils comptoient plus sur lui, que sur tous les Prélats d'Avignon & de France. Après cela ils dresférent un Traité, dans lequel ils s'engagérent à remettre au Roi toutes les Forteresses qu'ils tenoient en France, avant que de partir pour l'Espagne. Du Guesclin porta le Traité au Roi, qui fut extrêmement satisfait de sa négociation. Comme les Chefs des Compagnies avoient demandé à saluer le Roi avant leur départ, on leur envoya des sauf-conduits. Le Roi les reçût très-bien, les régala magnifiquement au Temple, & leur fit de beaux présens. Bertrand du Guesclin de son côté s'engagea par acte passé avec le Roi le 22. Août de l'an 1365. à conduire promptement hors du Royaume les Compagnies Bretonnes, Normandes, Chartraines & autres, moyennant la somme, que le Roi lui prêtoit pour cet effet, & pour aider à payer sa rançon au Général Chandos. Dès que ces Traités furent devenus publics, une grande quantité de Seigneurs, de Chevaliers & d'Ecuyers se disposérent à faire le voyage d'Espagne. De ce nombre furent Jean de Bourbon Comte de la Marche cousin de la feue Reine Blanche, le Maréchal d'Andreghen, le Begue de Villaines, Olivier & Guillaume du Guesclin freres de Bertrand, Alain de Beaujeu, Guillaume Boistel, Olivier, Alain & Eustache de Mauni, Jean de Keranlouet & Guillaume de Launai.

Départ des grandes Compagnies. *Walsingham p. 181. Hist. de Languedoc tom. IV. pag. 329. V. la Note 63.*

Le rendez-vous des troupes fut donné à Châlons sur Saone, où Bertrand du Guesclin en fit la revûe. Les uns font monter cette armée à trente mille hommes; d'autres la font plus considérable. Quoi qu'il en soit, les Places occupées par les Compagnies ayant été remises au Roi, du Guesclin prit la route d'Avignon. Le Pape, épouvanté de l'arrivée de tant de troupes, envoya un Cardinal au-devant d'elles pour sçavoir ce qu'elles souhaitoient. Du Guesclin répondit au nom de tous, qu'ils alloient faire la guerre aux Sarrasins; mais qu'auparavant ils vouloient recevoir du Pape l'absolution de leurs péchés & deux cents mille francs pour faire le voyage. Le Cardinal lui dit, qu'il pouvoit compter sur l'absolution; mais qu'il ne répondoit pas de l'argent. Tandis qu'il alloit rendre compte de sa commission, l'armée arriva à Villeneuve & s'y logea. Le Pape fut extrêmement choqué de la demande de du Guesclin, & fit fermer les portes d'Avignon: mais ayant remarqué des fenêtres de son Palais quelques Compagnies qui pilloient la campagne, il jugea que plus il différeroit à les satisfaire, plus elles feroient de désordre dans le pays. Il assembla donc les Magistrats pour délibérer sur ce qu'ils pouvoient faire dans une si triste conjoncture. Il fut arrêté qu'on taxeroit tous les habitans, à proportion de leurs biens, pour faire une somme d'argent. On amassa de cette sorte environ cent mille francs, qui furent portés à Villeneuve & remis à Bertrand du Guesclin. Ce Général qui avoit été informé de la taxe mise sur le pauvre peuple, refusa de recevoir cet argent, & dit qu'il falloit que le Pape & le Clergé soutinssent seuls la dépense. Le Pape, contraint de s'accommoder au tems, fit compter deux cent mille francs aux Compagnies & leur envoya l'absolution. Il se dédommagea de cette dépense par une décime, qu'il imposa sur le Clergé de France.

Vit. Pap. Avenion. tom. 1. pag. 405.

Bertrand du Guesclin ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, continua sa route par le bas-Languedoc, & arriva à Montpellier le 20. Novembre de l'an 1365. Il séjourna dans cette ville jusqu'au 3. de Décembre, & alla ensuite à Toulouse, où il fit une recrue de quatre cents habitans, qui crurent que c'étoit marcher dans le chemin de la gloire que de suivre ses Etendards. De Toulouse les Compagnies se rendirent à Carcassone, où elles trouvérent Louis Duc d'Anjou, Lieutenant du Roi dans le Languedoc. Ce Prince fit un très-bon accueil à Bertrand du Guesclin & à tous les Chefs des Compagnies, à qui il fit donner abondamment des munitions & des vivres. Avec ces secours Bertrand traversa le Roussillon & arriva à Barcelone, où il fut reçu le 1. Janvier de l'an 1366. par le Roi d'Arragon. Henri Comte de Transtamare le joignit vers le même tems, & déclara la guerre à Pierre le cruel Roi de Castille. Ils rendirent d'abord au Roi

Actes de Bret. to. 1. col. 1616.

Exploits des Compagnies en Espagne. *Hist. an. de Bertrand du Guesclin. Indiculus rerum à Reg. Arrag. Gestarum l. 3.*

d'Arragon toutes les Places, que Pierre le cruel lui avoit enlevées, & dont il venoit de retirer les garnisons pour fortifier ses principales villes. Le Roi d'Arragon par reconnoissance leur envoya cent mille florins d'or. Jusques-là du Guesclin avoit affecté de dire qu'il alloit faire la guerre aux Sarrasins de Grenade. En sortant de l'Arragon pour entrer dans la Castille, il ordonna à tous les soldats de porter sur leurs habits de grandes Croix blanches, pour marquer que leur expédition étoit une Croisade. Depuis ce tems-là les Compagnies furent surnommées *Blanches*. Elles s'emparérent d'abord des villes de Maguelon & de Bervesque, où elles firent un très-grand butin. Guillaume Boistel, Jean du Bois, Alain de Mauni, Yvon de Launai, Jean & Alain de Beaumont se distinguérent dans ces deux siéges; la Houssaie y eut un bras cassé. Quelques-uns veulent que Bertrand du Guesclin fut gratifié dans cette circonstance du Comté de Borgia & des Seigneuries d'Elda & Novelda dans le Duché de Molines; mais il n'en est fait aucune mention dans la donation de ce Duché faite au même du Guesclin l'an 1369.

AN. 1367.

Le bruit de ces expéditions jetta la consternation parmi les Castillans, & il arriva à Pierre le cruel ce qui arrive à tous les Princes, qui s'attirent par de mauvais traitemens la haine de leurs Sujets. Il se vit en peu de jours abandonné de tout le monde, excepté de Ferdinand de Castro, dont il devoit épouser la sœur. Ne pouvant plus demeurer avec honneur & avec quelque assurance dans ses Etats, il se retira d'abord auprès du Roi de Portugal, & ensuite auprès du Prince de Galles. Bertrand du Guesclin profita de sa retraite & des bonnes dispositions des Castillans pour continuer ses conquêtes. Il se présenta d'abord devant Burgos, dont les portes lui furent ouvertes sans aucune difficulté. Il y fit proclamer Roi de Castille Henri Comte de Transtamare, & obligea tous les habitans à lui faire serment de fidélité. Après cette cérémonie, Tolede, Séville & les autres Places du Royaume subirent la loi du Vainqueur, & lui firent hommage. Le nouveau Roi, naturellement généreux & libéral, le fut alors beaucoup par reconnoissance & par politique. Il fit des présens magnifiques à tous les Seigneurs qui étoient venus à son secours & aux Capitaines des Compagnies Blanches. Mais comme il avoit plus d'obligation à Bertrand du Guesclin qu'à tout autre, il lui donna le Comté de Transtamare & le nomma Connétable du Royaume de Castille. On s'attendoit, après une expédition si prompte & si heureusement terminée, que les Compagnies passeroient dans le Royaume de Grenade pour y faire la guerre aux Sarrasins. C'étoit le dessein de du Guesclin, & il avoit eu soin de le dire dans tous les endroits où il avoit passé. Le nouveau Roi, dont les intérêts demandoient, que l'armée ne s'éloignât pas, avant que son autorité fût bien affermie, proposa cette expédition aux Capitaines des Compagnies. Plusieurs s'y engagérent, comme ils l'avoient promis à du Guesclin, avant que de sortir de France: mais la plûpart des Seigneurs François, qui n'étoient venus en Castille que pour venger la mort de la Reine Blanche, ne voulurent point passer outre, & s'en retournerent en France avec leurs troupes. De ce nombre furent le Comte de la Marche, le Maréchal d'Andreghen & le sire de Beaujeu. Cette résolution rompit l'expédition de Grenade, & les Compagnies qui restérent auprès de Bertrand du Guesclin, achevérent la conquête de la Castille.

Bertr. du Guesclin fait Connétable de Castille.

Cependant Dom Pedre ou Pierre le Cruel, sollicitoit vivement le Prince de Galles de prendre sa défense contre Dom Henri ou le Comte de Transtamare, qui avoit usurpé sa Couronne. Le Prince qui n'étoit pas né pour le repos, & dont la guerre étoit l'élément, fut ravi de trouver une si belle occasion de reprendre les armes. Il n'est rien que ses plus sages Conseillers ne mirent en œuvre pour le détourner de ce dessein & pour l'empêcher d'assister un homme aussi décrié que l'étoit Dom Pedre. Mais Jean Chandos & Guillaume Felleton, qui connoissoient les inclinations de leur Maître, se déclarérent pour Dom Pedre, & dirent hautement, que sa cause intéressant tous les Souverains, on devoit travailler à le rétablir sur le Trône de Castille. Après cela on ne pensa plus qu'aux moyens les plus propres pour y parvenir. Dès que les Députés envoyés en Angleterre pour faire agréer au Roi cette entreprise, furent de retour, on engagea le Roi de Navarre à rompre avec Dom Henri, & à donner passage par ses Etats aux troupes Angloises. Tous les Sujets de la Couronne d'Angleterre, qui

Nouveaux préparatifs de guerre en Castille.

AN. 1367.

servoient dans les Compagnies Blanches eurent ordre de se rendre auprès du Prince de Galles. Comme tous ces mouvemens ne furent pas inconnus à Dom Henri, il se prépara aussi à faire une bonne défense. Il envoya Bertrand du Guesclin en Arragon & en France pour y demander du secours en la place des Compagnies, qui s'étoient retirées de Castille. Le Roi d'Arragon, instruit par du Guesclin de tout ce qui se passoit, lui promit de ne point abandonner Dom Henri, & de poster ses troupes dans tous les défilés des montagnes pour en fermer l'entrée au Prince de Galles & aux Compagnies, qui alloient le joindre. On ne sçait si du Guesclin alla jusqu'à la Cour de France ; mais il est certain qu'il eut une entrevûe à Montpellier avec le Duc d'Anjou, & qu'il retourna en Castille avec le Maréchal d'Andreghen, le Begue de Vilaines & un corps assez considérable de troupes.

Le Prince de Galles porte la guerre en Espagne.
Nangii continuator 919. Froissart ch. 241. Hist. an. de Bertrand du Guesclin. Hist. de Languedoc tom. 4. pag. 334.

Le Prince de Galles de son côté ayant reçu les secours qu'il attendoit, précipita son départ pour arrêter les ravages que les Compagnies faisoient sur ses terres, & entra dans la Navarre au mois de Février. Tandis qu'il se reposoit à Pampelune, le Roi de Navarre en sortit un jour sous prétexte d'aller à la chasse, & fut pris par un parti François, dont Olivier de Mauni étoit le Commandant. Cet événement donna lieu à bien des raisonnemens, qui ne sont pas de notre sujet. Il n'empêcha pas le Prince de Galles de poursuivre sa route. En la place du Roi, qui devoit le conduire dans un pays inconnu, il prit un autre guide, qui ne le trompa pas : mais ses troupes souffrirent beaucoup de la disette en traversant la Navarre, les paysans ayant enfoui leurs denrées & leurs bleds. Lorsqu'il fut sur les frontiéres de la Castille, son Avant-garde, commandée par Guillaume Felleton, fut attaquée & défaite entiérement par Bertrand du Guesclin, qui étoit en embuscade dans un bois. Felleton & près de quatre-vint Chevaliers furent tués dans cette occasion.

Bataille de Navarret.

Ce premier succès causa beaucoup de joie à Dom Henri, & le détermina à combattre le Prince de Galles. Du Guesclin, qui faisoit peu de fond sur les troupes Espagnoles, quelque nombreuses qu'elles fussent, n'étoit pas de cet avis, ainsi que le Maréchal d'Andreghen. Ils proposérent dans le Conseil de guerre de se tenir sur la défensive, & d'employer une partie des troupes à couper les vivres aux ennemis. Deux raisons leur firent embrasser ce parti, la premiere, parce que les troupes du Prince de Galles étoient plus aguerries que celles de Dom Henri ; la seconde, parce que les vivres manquant aux ennemis, pour peu qu'on temporisât, ils seroient obligés de se débander & de se répandre dans la campagne pour vivre. Ce parti étoit le plus sage & le plus sûr : mais il fut taxé de timidité par le Comte d'Aine. Du Guesclin qui faisoit plus de cas de l'honneur que de la vie, fut piqué de ce reproche. Il se détermina au combat pour ne paroître pas timide, quoiqu'il fût sûr de mourir ou d'être fait prisonnier ; car l'action se passa dans un de ces jours qu'il appelloit malheureux.

En effet, les deux armées en vinrent aux mains le 3. Avril de l'an 1367. & ces braves Espagnols, qui ne doutoient de rien dans le Conseil de guerre, furent les premiers à lâcher le pied dans le combat. Dom Henri les raillia par trois fois ; mais il fut enfin contraint de se dérober par la fuite à la cruelle vengeance de son frere. Après sa retraite tous les ennemis fondirent sur un bataillon commandé par du Guesclin, le Maréchal d'Andreghen & le Begue de Vilaines. Il fut attaqué plusieurs fois sans pouvoir être rompu. Chandos somma deux ou trois fois du Guesclin de se rendre ; mais il n'en voulut rien faire. Enfin le Prince de Galles ayant paru, du Guesclin lui dit : Prince, je me rend à vous. Le Maréchal, le Begue & plus de soixante autres Seigneurs suivirent son exemple, & le combat cessa. Dom Pedre demanda ces prisonniers au Prince, en lui offrant telle somme d'argent qu'il voudroit. Comme ils avoient été les auteurs de sa disgrace, son dessein étoit d'assouvir sa vengeance sur eux : mais le Prince qui connoissoit sa cruauté, les lui refusa. Il confia du Guesclin à la garde du Captal de Buch, qui avoit été autrefois son prisonnier. Le Captal embrassa Bertrand, & lui dit agréablement : *Or est le tems changié ; vous me prîtes devant Cocherel, & je vous tiens maintenant.* Bertrand, dont le courage n'étoit point abattu par l'adversité, lui repondit, qu'il y avoit quelque différence entre ces deux

Bertrand du Guesclin fait prisonnier.

événemens ; qu'il l'avoit pris à Cocherel les armes à la main ; & que s'il le tenoit présentement, *il ne l'avoit pas conquis à l'épée.* Le Captal le traita avec beaucoup de politesse & de confiance ; il ne lui donna point d'autre prison que sa tente, ni d'autre table que la sienne, & lui laissa la liberté de se promener dans le camp. Il en usa de même à l'égard du Maréchal d'Andreghen ; tant il se fioit sur la parole de ces deux Chevaliers. Dans le même tems qu'ils furent pris, Charles Roi de Navarre fut élargi par ordre du Roi de France. Quelques-uns veulent qu'il s'étoit fait prendre par Olivier de Mauni pour se dispenser de faire la guerre à Dom Henri ; la promesse qu'il fit l'année suivante de donner mille livres de rente au même Mauni, favorise cette suspicion.

Actes de Bret. to. 1. col. 1623.

Dom Pedre remonte sur le Trône de Castille.

Après la bataille de Navarret, toute la Castille se soumit à Dom Pedre avec plus de promptitude, qu'elle ne s'étoit soumise l'année précédente à son concurrent. Mais le Prince de Galles ne fut pas long-tems sans éprouver ce qu'il devoit attendre d'un homme tel que Dom Pedre. A peine ce Prince, naturellement cruel & féroce fut rétabli sur le Trône, qu'il oublia tous les engagemens qu'il avoit contractés avec ses Alliés. Non-seulement il ne dédommagea point le Prince de Galles des frais immenses qu'il avoit faits pour lui remettre la Couronne sur la tête ; mais il ne tint pas à lui que toute son armée ne pérît de faim & de miseres. Le Prince après avoir attendu pendant trois mois l'argent qui lui étoit dû, fut contraint de partir sans cet argent pour sauver son armée que les maladies désoloient. Il contracta lui-même un mal, dont il se ressentit jusqu'à sa mort. Toute sa ressource fut de ravager tout le pays où il passa pour faire porter aux Espagnols la peine dûe à la perfidie de leur Roi. Il traversa la Navarre avec beaucoup de fatigue, & arriva à Bayonne, où il congédia ses troupes. Après avoir pris un peu de repos dans cette ville, il se rendit à Bourdeaux avec Bertrand du Guesclin & les autres prisonniers, qu'il avoit faits en Espagne.

Retraite de Dom Henri en France & ses occupations.

Zurita Hist. Arrag. l. 9. c. 68.
Hist. de Languedoc to. 4. p. 334.
Tit. du Roi, coffre Languedoc *nu.* 108.

Dom Henri qui s'étoit heureusement sauvé de la bataille de Navarret, avoit traversé le Royaume d'Arragon sans être reconnu, & s'étoit retiré au Château de Roque-Pertuse sur les confins du Languedoc & du Roussillon. N'ayant plus rien à craindre de ses ennemis, il alla à Montpellier, où il fit part de ses malheurs au Duc d'Anjou. Ces deux Princes conclurent ensemble une ligue offensive & défensive contre Dom Pedre & contre les Anglois : mais leur Traité demeura secret. La triste situation où se trouvoit Dom Henri, & le besoin d'argent qu'il avoit pour rétablir ses affaires, l'obligérent de vendre au Roi de France le 2. Juin 1367. son Comté de Cessenon aux Diocèses de Saint-Pons & de Beziers pour la somme de vingt-sept mille francs d'or. Après avoir reçu cet argent il retourna au Château de Roque-Pertuse, où il assembla trois ou quatre cents hommes, la plûpart Bretons, pour faire la guerre aux Anglois qui protégeoient son concurrent. Le Prince de Galles se plaignit bientôt de ces actes d'hostilités contraires à la paix conclue à Bretigni entre la France & l'Angleterre. Le Roi n'étant pas encore disposé à agir contre le Traité de Bretigni, défendit à Dom Henri de faire aucune course sur les terres du Prince de Galles ; & fit renfermer au Louvre le jeune Comte d'Auxerre, qui assembloit des troupes pour aller joindre Dom Henri. Ce dernier obéit & se retira à la Roque-Pertuse, où il confirma le 8. Septembre le Traité secret qu'il avoit fait avec le Duc d'Anjou. Il s'engagea par cet acte à se mettre en état de faire la guerre aux Anglois sur la fin du mois de Mars suivant, en cas qu'ils ne jugeassent pas à propos de l'avancer ou de la différer : mais Henri n'attendit pas ce terme pour retourner en Espagne, comme nous le verrons bientôt.

Froissart vol. 1. ch. 243.

Elargissement de Bertrand du Guesclin pour la somme de cent mille livres.

Hist. de du Guesclin par C. Menard, & par le Febvre.

Pendant ce tems-là Bertrand du Guesclin étoit détenu dans les prisons de Bourdeaux, sans que le Prince de Galles pensât à le mettre à rançon. Les Courtisans de ce Prince blâmoient sa conduite en particulier ; sur-tout depuis qu'il avoit élargi le Maréchal d'Andreghen & le Begue de Vilaines ; mais personne n'osoit lui en parler. Enfin le Prince s'entretenant un jour avec quelques Seigneurs de la prison du Roi S. Louis en Orient, dit, que quand un bon Chevalier avoit le malheur d'être pris en bataille, il ne devoit pas partir sans le congé de celui qui l'avoit fait prisonnier ; mais aussi qu'il étoit du devoir de celui qui le possédoit, de ne lui pas demander une rançon, qui le mît hors d'état de s'armer une autrefois. Sur cela le sire d'Albret prit la liberté de lui dire : *Sire, on*

AN. 1367. *dit que vous tenez en prison un Chevalier, que vous n'osez délivrer.* Le Prince protesta qu'il n'avoit aucun prisonnier, qu'il ne mît volontiers en liberté, pourvû qu'il payât sa rançon. Albret lui répliqua : *Comment oubliez-vous donc Bertrand du Guesclin, qui ne s'en peut aller ?* A ces mots le Prince changea de couleur, envoya chercher Bertrand & dit, qu'il ne lui demanderoit point d'autre rançon que celle qu'il voudroit bien s'imposer lui-même.

Quelque tems après, Bertrand parut vêtu d'une robe grise & dans un air fort négligé. Aussi-tôt que le Prince l'apperçut, il ne put s'empêcher de rire, & lui dit : *Or avant, Bertrand, comment vous vas.* Bertrand, ayant fait une médiocre réverence, lui répondit : *Sire, quand il vous plaira, il me sera mieux, & ai oy long-tems les raz & les souriz, mais le champ des oiseaux non ja pieça. Je les irai oyr, quand votre plaisir sera.* Le Prince lui répartit, qu'il ne tenoit qu'à lui, & que s'il vouloit jurer de ne jamais porter les armes contre les Anglois ni pour Dom Henri, il le laisseroit aller sans rançon, payeroit toutes ses dettes & lui donneroit dix mille florins pour se remonter. Ce n'étoit pas une proposition à faire à un Chevalier sans reproche tel qu'étoit du Guesclin ; aussi déclara-t'il au Prince, qu'il mourroit plutôt en prison, que de rien promettre de semblable. Il lui rappella ensuite tout ce qui s'étoit passé en Espagne, les fatigues qu'il avoit essuyées dans cette guerre, les périls qu'il avoit courus, les dépenses immenses qu'il avoit faites, l'ingratitude de Dom Pedre, & le désavantage qu'il y avoit à servir un homme sans honneur, sans probité, sans religion.

Quelque vif que fût son discours, le Prince ne put s'empêcher d'avouer qu'il avoit raison. Tous les Seigneurs qui étoient présens, lui rendirent le même témoignage & admirérent sa franchise. Enfin le Prince, voulant donner le démenti à ceux qui avoient publié, qu'il retenoit Bertrand, parce qu'il le craignoit, lui déclara qu'il le mettoit à rançon. Bertrand lui représenta qu'il étoit un pauvre Chevalier & d'une maison qui ne pouvoit pas lui fournir beaucoup de secours ; qu'il avoit engagé sa terre pour avoir des chevaux ; qu'il devoit à Bourdeaux près de dix mille francs ; & que s'il vouloit lui donner la liberté, il iroit chercher dans la bourse de ses amis de quoi le satisfaire. Là-dessus le Prince lui demanda ce qu'il vouloit payer pour sa rançon. Bertrand lui répondit, sans hésiter, qu'il payeroit cent mille florins, ou double d'or. Le Prince, croyant qu'il s'oublioit, lui dit qu'il le quitteroit bien pour le quart. Bertrand n'en voulut rien rabattre, & ce fut à ce prix qu'il obtint sa liberté. Alors n'ayant plus rien à craindre, il dit nettement que le payement de cette somme ne l'embarrassoit pas beaucoup ; que les Rois de France & de Castille en payeroient chacun la moitié ; & si les finances de ces deux Princes étoient épuisées, toutes les filles de France fileroient pour gagner de quoi payer sa rançon. Chandos qui aimoit & estimoit du Guesclin, offrit de lui prêter dix mille doubles. Bertrand le remercia de son honnêteté, & sans le refuser, lui dit qu'il vouloit auparavant voir ses amis de Bretagne. La Princesse de Galles vint exprès d'Angoulême à Bourdeaux pour avoir la satisfaction de voir Bertrand, qu'elle ne connoissoit que de réputation. Elle fut si charmée de ses manieres & de ses discours, qu'elle le fit asseoir à sa table, afin de pouvoir s'entretenir plus long-tems avec lui. Elle poussa même si loin sa bienveillance, qu'elle lui remit dix mille doubles sur sa rançon. Il sortit de Bourdeaux fort satisfait des politesses de cette Princesse ; mais encore plus joyeux de se voir en liberté. Caverlé l'escorta pendant quelques lieues & lui fit offre de trente mille doubles. Il auroit pû les accepter pour les arrérages des profits qu'ils avoient faits ensemble en Espagne ; mais il n'en voulut jamais entendre parler, & se réserva d'accepter ses offres, lorsque tous ses amis de France lui auroient manqué. Caverlé l'embrassa & ne put retenir ses larmes en quittant un si généreux ami.

Bertrand du Guesclin va en Bretagne.

Bertrand prit la route de Bretagne, où il trouva abondamment de quoi satisfaire le Prince de Galles. Raoul de Treal Evêque de Rennes, le Vicomte de Rohan, Charles de Dinan, Robert de Beaumanoir & ses autres amis lui prêtérent tout l'argent, dont il avoit besoin, & s'obligérent à le lui fournir à Bourdeaux dans le terme, dont il étoit convenu avec le Prince de Galles. Bertrand de son côté leur donna toutes les assurances qu'ils pouvoient souhaiter pour le remboursement. Après les avoir remerciés & mis ordre à ses affaires domestiques, il alla

trouver le Roi, qui paya pour lui la somme de trente mille doubles d'Espagne au Prince de Galles. Bertrand s'obligea par acte passé le 27. Decembre de l'an 1367. à rembourser cette somme au Roi, & lui donna pour caution sa personne & ses biens. Il prend dans cette obligation les qualités de Duc de Transtamare & de Comte de Longueville, sans faire mention de celle de Connétable de Castille, qu'il n'avoit peut-être pas encore reçue.

AN. 1367.
Du Tillet p. 289.

Après avoir pris congé du Roi, il se rendit à Bourdeaux avec le Maréchal d'Andreghen, paya sa rançon & satisfit tous les créanciers qu'il avoit dans cette ville. Dégagé de la servitude, il ne pensa plus qu'à réparer ses pertes & à se mettre en état de satisfaire le Roi & ses amis. Il prit, en sortant de Bourdeaux, la route de Montpellier, où il arriva le 7 Février de l'an 1368. accompagné du Maréchal d'Andreghen. Pendant le séjour qu'ils firent dans cette ville, ils engagérent plusieurs Chefs de Compagnie à les suivre, entr'autres Pierre de Savoye, le Bâtard de Lille-Jourdain & Amanieu d'Artigues. Après avoir rassemblé environ deux mille hommes d'armes ils se mirent en marche le 26. Février, & allerent joindre le Duc d'Anjou à Nîmes. Ce Prince se disposoit depuis long-tems à porter la guerre en Provence, sans qu'on en sçache bien le motif. On croit cependant que l'Empereur Charles IV. lui ayant cédé l'an 1365. ses droits sur le Royaume d'Arles, il résolut cette année de les faire valoir, & de profiter de l'absence de Jeanne Reine de Naples & Comtesse de Provence. Aussi-tôt qu'il eut reçu le secours qu'il attendoit, il passa le Rhin & commença le 4. Mars le siége de Tarascon. Nous n'entrerons point dans le détail de ce siége, parce qu'on ne peut faire aucun fond sur ce que les Historiens de Bertrand du Guesclin en ont rapporté. Ils nous représentent dans cette occasion du Guesclin comme prisonnier du Prince de Galles, & ils lui font faire un personnage bien différent de celui qu'il a réellement joué. Ce qu'il y a de constant, c'est que Tarascon fut assiégé par terre & par eau pendant près d'un mois. Les habitans avec qui le Duc entretenoit des intelligences, lui livrérent enfin leur ville & le reconnurent pour leur Seigneur.

AN. 1368.
Bertrand du Guesclin paye sa rançon & leve des troupes pour le Duc d'Anjou.
Hist. de Languedoc to. 4. p. 335. 36. Froissart vol. 1. ch. 244.

Le Duc, animé par ce premier succès, assiégea Arles le 11. Avril, qui cette année là étoit le Mardi de Pâques. Il laissa la conduite de cette entreprise à Bertrand du Guesclin, & alla se reposer de ses fatigues à Beaucaire. Le Pape ayant été informé de la guerre de Provence, négocia un accommodement entre le Duc d'Anjou & la Reine de Naples. Pendant cette négociation Bertrand du Guesclin leva le siége d'Arles, & alla joindre le Duc d'Anjou à Beaucaire où il ne fut pas long-tems tranquille. Le fouage général que le Prince de Galles avoit imposé l'année précédente dans toute la Guyenne pour se dédommager des pertes qu'il avoit faites en Espagne, donna lieu à une rupture entre la France & l'Angleterre. Les principaux Seigneurs de Gascogne ne voulurent point consentir à la levée du fouage dans leurs terres, & se pourvûrent à la Cour de France contre l'Ordonnance du Prince de Galles. Le Roi qui ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre le Traité de Bretigni si désavantageux à la France, reçut l'appel des Seigneurs Gascons & les prit sous sa protection. Le Roi d'Angleterre se plaignit hautement de cette démarche, prétendant que la Guienne lui avoit été cédée à titre de Souveraineté, & se mit en état de soutenir sa prétention par la voie des armes. Le Roi de France de son côté se plaignoit, qu'Edouard avoit manqué à exécuter plusieurs articles du Traité de Bretigni, & arma par terre & par mer pour recouvrer ce qu'il avoit perdu par ce Traité. Le Duc d'Anjou, informé de ces brouilleries, quitta Beaucaire, & se rendit à Toulouse pour être à portée de veiller à la sûreté des frontiéres. Les plaintes qu'il reçut dans cette derniere ville contre les compagnies, l'obligérent à chercher les moyens de délivrer le Languedoc de cette peste. Bertrand du Guesclin le tira bien-tôt d'embarras; comme il avoit traité trois ans auparavant avec le Roi pour occuper les Compagnies hors du Royaume; il engagea les Chefs à le suivre encore en Espagne, moyennant une somme d'argent qu'il leur fit compter par le Duc d'Anjou. Olivier sire de Montauban & Alain de Beaumont furent les garants du Traité fait avec les Compagnies.

Dom Henri étoit rentré en Castille dès le commencement du Printems à la tête d'une petite armée composée de trois mille hommes d'armes & de six mille hom-

Bertrand du Guesclin rentre en Espagne avec

AN. 1368.

une partie des Compagnies.

mes de pied. Les villes de Burgos & de Valladolid lui avoient ouvert leurs portes. La Noblesse de Castille, de Leon & de Galice étoit venue en foule grossir son armée. Cette heureuse disposition des peuples l'avoit déterminé à se présenter devant Tolede, qui l'arrêta pendant quelque tems. La ville étoit grande, bien fortifiée & gardée par une grosse garnison. Le Commandant fut insensible à toutes les offres, qui lui furent faites de la part de Dom Henri, & les habitans, plus par crainte que par affection pour Dom Pedre, prirent la résolution de se bien défendre. Dom Pedre abandonné de la meilleure partie de ses sujets & à la veille d'être une seconde fois détrôné, eut recours aux Sarrasins de Grenade, qui lui fournirent vingt mille hommes. Le Roi de Portugal lui envoya aussi un secours considérable, de sorte qu'il se vit bientôt à la tête d'une armée de quarante mille hommes. Les choses étoient en cet état, lorsque Bertrand du Guesclin arriva au camp devant Tolede avec deux mille François. Il y fut reçu par Dom Henri avec une joie que l'on ne peut exprimer, & avec tous les honneurs qui lui étoient dûs.

AN. 1369.

Défaite de Dom Pedre.

Froissart vol. 1. 245. Mariana l. 17. ch. 13.

Quelques jours après son arrivée on eut avis par des coureurs, que Dom Pedre étoit parti de Seville dans le dessein de faire lever le siége de Tolede. Sur cet avis Dom Henri assembla le Conseil de guerre, dans lequel il fut résolu de laisser une partie de l'armée au siége sous les ordres de Dom Teille frere de Dom Henri, & de marcher avec six mille hommes choisis au-devant des ennemis pour tâcher de les surprendre dans quelque défilé. Ce projet qui avoit été proposé par du Guesclin, eut un heureux succès. Dès le même jour Dom Henri se mit en marche avec Bertrand du Guesclin, le Begue de Villaines, le sire de Roquebertin & le Vicomte de Rhodez. La nuit suivante ils apprirent par leurs coureurs, que Dom Pedre étoit logé au Château de Montiel, & qu'il en devoit partir le lendemain pour aller à Tolede. Ils le laisserent partir de-là, & allérent à petits pas à sa rencontre. Aussi-tôt qu'ils l'apperçurent, ils fondirent sur son avant-garde, qui marchoit sans ordre & fit très-peu de résistance. Tous ceux qui ne prirent pas la fuite, furent mis à mort, parce qu'on étoit convenu de traiter ainsi les Juifs & les Mahométans, dont étoit composé ce premier corps.

Dom Pedre qui marchoit au milieu du corps de bataille, voyant ses premieres troupes défaites, fit arborer sa banniere pour rallier les fuyarts, rangea le reste en bataille, & envoya ordre à l'arriere-garde de hâter sa marche. Il soutint le premier choc avec beaucoup de fermeté, & soutint la réputation qu'il avoit d'être bon & hardi Chevalier. Les Juifs, les Sarrasins & les Portugais, dont il étoit environné, firent pendant quelque tems leur devoir : mais ils furent si vivement attaqués, qu'ils pliérent enfin, quoiqu'ils fussent six contre un. Dom Ferdinand de Castro fit quelques efforts pour rallier les troupes; mais n'ayant pû en venir à bout, il conseilla à Dom Pedre de se retirer au lieu où il avoit couché & de se réserver pour une meilleure journée. Dom Pedre suivit son conseil & entra dans la forteresse de Montiel lui douziéme. Après sa retraite ses troupes ne rendirent aucun combat, & se dissipérent entiérement. Le Begue de Villaines ayant appris qu'il s'étoit retiré à Montiel, le suivit de près & s'empara du seul chemin qui conduisoit au Château. Pendant ce tems-là Dom Henri & du Guesclin poursuivoient les fuyarts, dont ils firent un très-grand carnage; las de tuer & de blesser, ils rassemblerent leurs troupes & se rendirent à Montiel, qu'ils investirent de toute part. Leur dessein n'étoit pas d'assiéger en régle cette place, qui étoit très-forte, mais de la réduire par la famine. Et comme ils ne sçavoient point encore combien le blocus pourroit durer, & si la garnison ne feroit point une sortie sur eux pour donner lieu à Dom Pedre de se sauver, ils firent venir une partie des troupes, qu'ils avoient laissées devant Tolede pour se précautionner contre tout événement.

Sa prise par le Begue de Villaines.

Malheureusement pour Don Pedre il n'y avoit pas de vivres dans le Château pour quatre jours, cette disette l'obligea de tenter toutes les voies, qui lui parurent propres à sortir d'embarras. On fit d'abord courir le bruit, que Dom Pedre n'étoit plus à Montiel, & qu'il en étoit parti pour aller chercher du secours. Le Comte d'Aine, croyant la chose réelle, conseilla à Dom Henri de lever le siége de Montiel pour reprendre celui de Tolede. Bertrand du Guesclin ne prit point le change, & représenta à Dom Henri que c'étoit un artifice de son adversaire qui se cachoit, afin de trouver le moyen de s'échapper. Dom Henri le crut & s'en

s'en trouva bien dans la suite. Ce premier stratagême n'ayant pas réussi, Dom Pedre envoya vers du Guesclin un Gentilhomme de Transtamare pour lui offrir deux cents mille piéces d'or & plusieurs villes, s'il le vouloit laisser évader. Du Guesclin rejetta hautement de telles offres capable de corrompre un cœur moins désintéressé que le sien. Dom Pedre n'ayant plus d'expédient pour se sauver, prit la résolution de tenter le passage au travers du camp ennemi, quoi qu'il lui en dût arriver. Il partit sur le minuit avec les onze personnes qui l'avoient suivi dans sa retraite, & descendit la montagne au petit pas. Le Begue de Vilaines, qui faisoit la garde cette nuit là avec trois cents hommes, ayant entendu le pas des chevaux, crut d'abord que c'étoit un convoi, que l'on vouloit faire entrer dans la place pour la ravitailler. Il mit tous ses gens sous les armes & s'avança sans bruit dans le chemin qui conduisoit au Château. Ayant reconnu que le bruit qu'il avoit entendu d'abord, venoit du côté de la place, & non du côté de la campagne, il s'arrêta & attendit de pied ferme les Cavaliers. Quelques minutes après ils parurent au nombre de douze. Le Begue les ayant apperçus, alla l'épée à la main au premier, c'étoit un Anglois, & lui demanda qui il étoit. L'Anglois, sans rien dire, piqua son cheval & s'échappa. Le Begue ayant manqué ce premier Cavalier, saisit la bride de celui qui suivoit, & lui appuya son épée contre la poitrine, en disant: *Qui êtes-vous ? Nommez-vous & si vous rendez tantôt, ou vous êtes mort.* Le Cavalier voyant qu'il ne pouvoit échapper, parce que le chemin étoit plein de Gendarmes, dit au Begue: Je suis le Roi de Castille; je me fais votre prisonnier avec tous ceux qui me suivent: mais délivrez-moi des mains du bâtard, & je vous promets telle rançon que vous souhaiterez. Le Begue lui répondit qu'il pouvoit le suivre avec assurance, & que son frere n'apprendroit point par lui cet événement. AN. 1369.

Après cela le Begue mena Dom Pedre dans sa tente, & l'introduisit dans la Chambre de Messire Leon de Laconet où, selon d'autres, dans celle d'Alain de la Houssaie. Il n'y eut pas été une heure, que Dom Henri arriva avec quelques Seigneurs Arragonois, & demanda en entrant, où étoit le Juif bâtard qui se disoit Roi de Castille. Dom Pedre lui répondit: Tu es le bâtard & je suis le fils d'Alphonse. En même tems il saisit Henri au corps & le jetta par terre sur une espèce de matelas, qui étoit étendu dans la tente. Comme il portoit la main à son poignard pour le percer, le Vicomte de Roquebertin le prit par un pied & le renversa sous son frere. Henri profita de cet avantage, & tirant un poignard qu'il portoit à son côté, il l'enfonça dans le corps de Dom Pedre, qui reçut aussi-tôt plusieurs autres coups de la part des gens de Henri. Raoul Heline Chevalier Anglois & Jacques Rolland, qui étoient de la suite de Dom Pedre, furent aussi tués pour s'être mis en défense: mais Ferdinand de Castro & les autres demeurérent prisonniers du Begue de Vilaines & de Leon de Laconnet. Telle fut la fin de Dom Pedre, qui s'étoit attiré la haine de ses sujets par sa cruauté, par un nombre infini de crimes & par ses impiétés. Ses amis, qui étoient en petit nombre, en furent irrités; mais ses ennemis s'en réjouirent.

Il est tué par Dom Henri & ses gens.

Le lendemain le Seigneur de Montiel remit son Château à Dom Henri & obtint une amnistie. Henri n'ayant plus rien à faire dans les environs de Montiel, retourna à Tolede, dont les portes lui furent ouvertes. Tous les sujets de la Couronne de Castille ayant appris la mort de Dom Pedre, se soumirent à son frere, & lui firent hommage de leurs terres. Les Portugais & les Sarrasins soutinrent quelque tems le parti du feu Roi; mais les pertes qu'ils firent, les obligérent de reconnoître Dom Henri pour Roi de Castille & de traiter avec lui. Enfin Dom Henri n'ayant plus d'ennemis au dedans ni au dehors récompensa généreusement tous les Chevaliers & Ecuyers François, auxquels il étoit redevable de la Couronne. Il confirma Bertrand du Guesclin dans la dignité de Connétable de Castille, & lui donna les Bourgs & Châteaux de Molines, de Soria, d'Almança, de Moron, de Montaigu & de Dorn. Il érigea ces terres en Duché sous le nom de Molines par Lettres dattées de Seville le 4. Mai de l'an 1369. & ne s'y réserva que les mines d'or, d'argent & de lapis, les Impôts Royaux & le droit de faire battre monnoie de sept ans en sept ans suivant les usages de Castille & de Leon. Olivier de Mauni & les autres François furent récompensés à proportion de leurs services, & eurent sujet de se louer de la générosité de Dom Henri. Ce Prince

Bertrand du Guesclin fait Duc de Molines. *Actes de Bret. to. 1. col. 1628.*

AN. 1369.

en retint plusieurs auprès de sa personne, & alla établir sa résidence à Burgos.

Pendant le cours de cette révolution le Roi de France se disposoit secrétement à la guerre contre les Anglois. Il consulta d'abord les principaux Seigneurs du Royaume sur l'appel interjetté par les Barons de Gascogne à la Cour des Pairs. Il fit sonder ensuite les dispositions des habitans du Ponthieu & de plusieurs Villes du Royaume occupées par les Anglois. Assuré de l'affection de ces peuples envers la Couronne de France & des secours qu'il pouvoit attendre de ses grands vassaux, il donna commission au Sénéchal de Toulouse de recevoir les appellations des Barons de Gascogne, & de faire signifier au Prince de Galles les sauvegardes, qu'il leur avoit accordées. Le Sénéchal fit signifier sa Commission au Prince le 25. Janvier par Jean de Chaponval & Bernard Palot Juge Criminel de Toulouse. Le Prince fut vivement piqué de cette signification, & renvoya les deux Députés sans aucune réponse : mais ils furent arrêtés à Agen & renfermés dans une étroite prison. Les Barons par représailles assemblérent quelques troupes & attaquérent près de Montauban Thomas Wake Sénéchal de Rouergue, qui alloit de Villeneuve d'Agen à Rhodez accompagné de soixante lances & de deux cents archers. Ils le défirent entiérement & lui enlevérent plusieurs hommes, qu'ils conduisirent dans leurs Châteaux. Le Prince de Galles, ayant appris cette petite action, écrivit à Jean Chandos qui étoit à S. Sauveur-le-Vicomte en Basse-Normandie, & le pria de le venir joindre au plutôt. Il écrivit aussi au Roi d'Angleterre son pere pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé dans son Gouvernement & pour lui demander un prompt secours contre les François.

Origine de la guerre entre la France & l'Angleterre.
Hist. de Languedoc tom. IV. p. 338.
Froissart vol. 1. chap. 250.

Aussi-tôt que Chandos fut arrivé à Bourdeaux, il fut chargé d'attaquer sans aucun ménagement les Barons de Gascogne & leurs adhérans pour les punir de leur rebellion. Jamais Capitaine n'exécuta mieux les ordres de son Prince. Chandos prit quelques Places dans le Toulousain & mit tout à feu & à sang dans les contrées qu'il parcourut. Le Roi Charles V. informé de ces ravages, renouvella le 25. Mai le Traité qu'il avoit conclu avec le Comte d'Armagnac & les autres appellans, les prit sous sa protection, & donna ordre à ses Lieutenans Généraux d'entrer en campagne. Le Duc d'Anjou Gouverneur du Languedoc détacha dix mille hommes, dont il donna le commandement aux Comtes de Comminges, de Perigord & de Lille. Ces trois Seigneurs prirent le Château de Réalville en Querci, & passérent au fil de l'épée tous les Anglois, qui l'avoient défendu. Ils mirent des garnisons dans plusieurs Villes, qui abandonnérent la domination Angloise & se soumirent au Roi de France. Le Duc d'Anjou accorda des priviléges & des immunités à ces Villes, & il eut la satisfaction de se voir maître d'une grande partie de la Gascogne, du Rouergue & du Querci avant la fin de la campagne.

Commencemens de la guerre.
Hist. de Languedoc tom. IV. pag. 341. & suiv.
Froissart vol. 1. chap. 250. 253.

Le Duc de Berri de son côté convoqua les Barons d'Auvergne, du Lionnois & du Mâconnois, & attaqua le Poitou, où il fit beaucoup de dégât. La Noblesse du Maine & de l'Anjou, commandée par Amauri de Clisson, attaqua aussi les frontieres du Poitou, & poursuivit un parti Anglois jusqu'à Saint Sauveur-le-Vicomte en basse-Normandie. Pendant ces expéditions le Roi avoit envoyé un de ses valets en Angleterre pour défier Edouard & lui déclarer la guerre. Aussitôt que ce valet fut de retour, Gui Comte de Saint-Paul & Hugues de Châtillon Maître des Arbalestriers de France entrérent en Picardie, & s'emparérent d'Abbeville, de S. Valeri, du Crotoi, de Rue & du Pont-de-Remi. Les trois premieres Places secouérent le joug des Anglois & ouvrirent leurs portes aux François ; la derniere fut emportée d'assaut.

Actes de Bret. to. 1. col. 1632.

Pour favoriser ces entreprises le Roi faisoit équiper une nombreuse flotte à Harfleur dans le dessein de porter la guerre en Angleterre. Il se rendit à Rouen sur la fin du mois d'Août pour presser cet armement, qu'il avoit fort à cœur. Il y nomma le 4. Septembre Amauri de Clisson pour Lieutenant Général en basse-Normandie, où les Anglois & les Navarrois occupoient plusieurs Places. Mais les flottes d'Angleterre furent plutôt équipées que celle de France. La premiere, commandée par les Comtes de Cantbrige & de Pembrock, aborda à Saint Malo, d'où elle envoya demander au Duc la permission de passer par ses Etats pour entrer en Poitou. Quelque bien intentionné que fut le Duc pour les An-

Secours envoyés par le Roi d'Angleterre en France.
Froissart vol. 1. chap. 267.
Le Baud p. 339.

glois, il n'osa leur accorder cette permission sans l'agrément des Barons, dont il craignoit les ressentimens. Les Barons y consentirent, à condition que les Anglois ne feroient aucun dégât dans leurs terres & payeroient les denrées, dont ils auroient besoin. Le Duc, assuré de la bienveillance de ses Barons, envoya à Saint Malo Jean de Langueoez & Jean Augustin Chevaliers pour complimenter les Comtes de Cantbrige & de Pembrock de sa part & pour leur dire, qu'ils pouvoient en toute sûreté débarquer leurs troupes. Le débarquement ayant été fait, les deux Comtes se rendirent à Nantes, où le Duc les régala pendant trois jours. Ils passérent ensuite la riviere de Loire, traversérent le Poitou & allérent joindre le Prince de Galles, qui étoit à Angoulême. La seconde flotte Angloise, commandée par le Duc de Lancastre, aborda à Calais, où elle mit à terre cinq cents hommes d'armes & cinq cents archers. AN. 1369.

Le Roi, ayant appris à Rouen ces fâcheuses nouvelles, fut contraint d'abandonner son dessein, que le sire de Clisson avoit toujours désapprouvé, & d'envoyer en Picardie les troupes qu'il avoit assemblées pour l'Angleterre. Le Duc de Bourgogne, qui fut fait Général de ces troupes, trouva les Anglois retranchés à Tournehem entre Saint Omer & Ardres. Il se campa sur une montagne qui commande la vallée où étoient les Anglois & y demeura jusqu'à ce qu'il eut ordre de combattre. Le Roi ne jugea pas à propos de risquer une action, quoique ses troupes fussent beaucoup plus nombreuses que celles du Duc de Lancastre. Sur la fin de l'Automne il congédia son armée & ne réserva qu'un corps de troupes sous les ordres du Connétable de Fiennes & du Comte de Saint Paul pour arrêter les courses des ennemis. Le Duc de Lancastre, voyant l'armée séparée, conçût le dessein d'aller brûler la flotte du Roi, qui étoit à Harfleur, & se mit en marche pour l'exécuter. Le Connétable & le Comte de Saint Paul le suivirent de près; & ayant pénétré son dessein, ils se jettérent dans Harfleur. Le Duc, prévenu par ces Généraux, fut contraint de retourner sur ses pas & de mettre ses troupes en quartiers d'hyver.

AN. 1370.

Le Duc envoye des Ambassadeurs au Roi pour lui faire excuse de ce qu'il avoit donné passage aux Anglois. Actes de Bret. to. 1. col. 1636. & suiv. Chap. de Nan. Arm. L. cas. A. nn. 40. 49.

Cependant le Duc de Bretagne, ayant appris que le Roi étoit très-piqué de ce qu'il avoit donné passage aux Anglois par ses terres, fit dresser une Procuration le 25. Octobre, dans laquelle il charge Hugues de Monstrelais Evêque de Saint Brieu son Chancelier & Olivier sire de Clisson de l'excuser auprès du Roi sur ce qui s'étoit passé, de lui faire de nouvelles protestations de fidélité de sa part & de lui demander la restitution des terres qui lui appartenoient en France avec une dispense de service pendant la présente guerre. Les deux Ambassadeurs s'acquittérent de leur commission le 26. Janvier de l'an 1370. & obtinrent deux lettres en faveur du Duc. Dans la premiere le Roi consent, que le Duc de Bretagne demeure dans ses Etats pour les garder, sans que pour ce sujet il puisse être blâmé de personne, comme ayant manqué à son devoir: dans la seconde, le Roi promet de délivrer au Duc dans un an les terres qu'il demande, de lui asseoir mille livres de rente en Languedoc par forme de dédommagement & de payer en son nom sept mille francs d'or à la Comtesse de Penthiévre. Le Roi cherchoit à gagner le Duc de Bretagne & à le détacher des Anglois; mais il n'y réussit pas. Le Duc avoit été élevé chez les Anglois, à qui il étoit redevevable de tout ce qu'il possédoit. Il n'ignoroit pas ce qu'il devoit au Roi de France en vertu de l'hommage qu'il lui avoit fait: mais il croyoit que les devoirs de la reconnoissance devoient l'emporter sur ceux du vassal envers son Souverain. Suivant ce principe il prit intérieurement le parti de favoriser les Anglois dans tout ce qui dépendroit de lui. Et comme il avoit à craindre, que ses propres sujets ne se soulevassent contre lui, il en engagea une partie à lui faire serment de fidélité envers tous ceux qui voudroient le dépouiller de ses Etats. On voit encore au Château de Nantes le Traité d'alliance, qu'il fit le 11. Août avec les Seigneurs de Lanvalai, de Quebriac & d'Engoulvent, Silvestre de la Feillée, Rolland de Bourgneuf, Alain Boutier, Jean & Thomas le Vicomte, Olivier le Prevôt, Guillaume Saliou & Olivier le Neveu.

Alliance du Duc avec quelques Seigneurs. Actes de Bret. to. 1. col. 1641.

B. du Guesclin est rappellé en France. Froissart vol. 1. chap. 281.

Le Roi ayant pris ses assurances, autant qu'il le pouvoit, du côté de la Bretagne, fit venir à la Cour ses freres les Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne pour concerter avec eux le plan de la campague. Il fut arrêté qu'on formeroit deux armées, dont l'une sous les ordres du Duc d'Anjou entreroit en Guyen-

An. 1370.

ne par Bergerac & la Reole ; & l'autre conduite par le Duc de Berri agiroit dans le Limousin & dans le Querci ; que ces deux Princes, après diverses marches, se joindroient devant Angoulême, & tâcheroient de surprendre le Prince de Galles, qui y faisoit depuis quelque tems sa résidence ; & qu'enfin on rappelleroit d'Espagne Bertrand du Guesclin, dont la présence ne paroissoit plus nécessaire en Castille, depuis que Dom Henri étoit paisible possesseur de ce Royaume. Les choses ainsi réglées, le Roi dépêcha un Gentilhomme vers Bertrand du Guesclin pour le prier de revenir en France & d'y ramener les troupes Françoises & Bretonnes qu'il avoit sous sa conduite. Les Princes de leur côté mandérent aux Seigneurs de leurs Gouvernemens de se tenir prêts à marcher au premier ordre qu'ils recevroient. Le Roi ne se borna pas-là, il convoqua la Cour des Pairs, & par Arrêt du 14. Mai il déclara que le Duché de Guyenne & tous les Fiefs possédés en France par les Anglois, étoient confisqués & réunis à la Couronne. Edouard Roi d'Angleterre, qui connoissoit la sagesse de Charles V. jugea qu'il n'avoit pas fait cette démarche sans être bien sûr de ses forces, & se prépara à une bonne défense. Il envoya le Duc de Lancastre au secours du Prince de Galles, & il nomma Robert Cnolle, fameux Capitaine, pour commander en Picardie.

Du Tillet p. 294. de son Inven.

Pendant ce tems-là le Gentilhomme, que le Roi avoit envoyé en Espagne, remit à Henri Roi de Castille & à Bertrand du Guesclin les lettres, dont il étoit chargé. Henri fut très-affligé du rappel de Bertrand, s'étant flatté qu'il fixeroit sa résidence en Castille, où il lui avoit donné un établissement proportionné aux services qu'il en avoit reçûs : mais comme il s'étoit engagé par un Traité passé le 20. Novembre 1369. à faire la guerre aux Anglois & à entretenir une flotte sur les côtes du Poitou & de la Xaintonge, il consentit que du Guesclin s'en retournât, quoi qu'il lui fut encore nécessaire pour bien affermir son autorité. Il retint seulement le Begue de Vilaines jusqu'à ce qu'il n'eut plus rien à craindre. Bertrand prit donc congé du Roi, & alla passer quelque tems à Molines, afin de mettre ordre aux affaires de son Duché, avant que de retourner en France. Il termina le siége de Soria, que Jean & Alain de Beaumont tenoient bloqué depuis deux mois, sans pouvoir la prendre. C'est dans cette Ville, qu'il donna à Alain de Beaumont son cousin la Seigneurie d'Anneville pour la posséder pendant sa vie, comme l'avoit possédée feu Guillaume du Guesclin son frere. Cette donation est datée du 6. Avril 1370. & fut ratifiée depuis en France. Du Guesclin n'ayant plus rien qui le retint en Espagne, se mit en route avec cinq cents hommes délite & se rendit à Toulouse sur la fin du mois de Juin, ou au commencement de Juillet.

Hist. an. de Bertrand du Guesclin.

Actes de Bret. to. 1. col. 1638.

Expéditions de B. du Guesclin dans le Rouergue, le Querci & le Limousin.

Hist. de Languedoc tom. 4. pag. 343. Froissart vol. 1. chap. 286.

Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, le Duc d'Anjou entra en campagne, & se rendit maître de Moissac, d'Agen, de Tonneins, du Port Sainte Marie, d'Aiguillon & de quelques autres Places. Toutes ces expéditions furent faites dans l'espace de six semaines, le Duc d'Anjou étant retourné à Toulouse sur la fin du mois d'Août. Le nom de Bertrand du Guesclin jettoit la terreur dans tous les lieux où l'armée passoit, & sa présence suffisoit pour déterminer les Capitaines des Places à se soumettre au Roi de France. Du Guesclin ne jugea pas à propos de se présenter devant d'autres Places que celles que nous venons de nommer, parce que le Prince de Galles avoit assemblé toutes ses troupes à Cognac, & avoit été joint par le Duc de Lancastre. Comme on ne sçavoit encore de quel côté l'armée Angloise marcheroit, Bertrand conseilla au Duc d'Anjou de distribuer ses troupes dans les principales Villes de son Gouvernement, afin de les mettre en état de défense. Il alla ensuite trouver les Ducs de Berri & de Bourbon, qui faisoient le siége de Limoges. Cette ville avec son territoire avoit été cédée par le Traité de Guerrande à Jeanne Comtesse de Penthiévre, & le Duc de Bretagne avoit promis de faire agréer cette cession au Prince de Galles. Mais cet article n'avoit point été exécuté, soit que le Prince n'eut pas voulu se désister de ses prétentions, ou que les habitans de Limoges eussent refusé de changer de maître. Ils étoient en propos d'accommodement avec le Roi depuis quelques mois, comme il paroît par un Acte du 25. Mars 1370. dans lequel la Comtesse leur remet toutes leurs forfaitures à son égard. Enfin le projet d'accommodement n'ayant pas eu lieu, la Comtesse céda le 9. Juillet la Vicomté de Limoges au

Titres du Roi. Coffre Bretagne nu. 52.



Hallé Invenit — A. Loir Sculpsit

Bertran du Guesclin Conestable de France.



Roi Charles V. C'étoit sans doute sur ce fondement & sur le droit de la guerre, que le Duc de Berri assiégeoit Limoges. L'arrivée de Bertrand du Guesclin obligea les habitans à remettre sur le tapis leur projet de traité & à le conclure promptement. Bertrand séjourna trois jours à Limoges pour y rafraîchir ses troupes. Après quoi il donna aux deux Princes le même avis qu'il avoit donné au Duc d'Anjou, & il alla prendre S. Yriel & quelques petites Places, qui appartenoient au Duc de Bretagne. Pendant qu'il étoit occupé de ces siéges, le Prince de Galles reprit Limoges, où il fit un très-grand carnage. Sa santé ne lui permettant pas d'aller plus loin, il sépara son armée & retourna à Cognac.

AN. 1370.

Il est fait Connétable de France.

Froissart vol. 1. chap. 290.
Hist. an. de Bertrand du Guesclin.

Du Guesclin laissa la garde de ses conquêtes en Limousin à Olivier de Mauni son neveu, & prit la route de Paris, où il arriva sur la fin du mois de Septembre. Le Roi le reçût comme un homme qu'il avoit choisi pour être le restaurateur de l'Etat, la terreur des Anglois & le plus ferme appui de sa Couronne. Il lui déclara dès la premiere entrevûe, qu'il vouloit le faire Connétable de France en la place de Moreau de Fiennes, qui ne pouvoit plus remplir les fonctions de cet office à cause de son grand âge & de ses infirmités. Du Guesclin fut extrêmement surpris de la proposition, & allégua tout ce que sa modestie & sa prudence pûrent lui suggerer pour se dispenser d'accepter cet honneur. Mais ce fut en vain qu'il représenta à Sa Majesté, qu'il n'étoit qu'un pauvre Chevalier & un simple Bachelier par sa naissance ; qu'il ne lui appartenoit pas de commander tant de brave Noblesse plus qualifiée que lui ; & qu'une telle dignité n'étoit propre qu'à lui attirer des envieux. Le Roi lui répondit, que tous les Membres du Conseil lui avoient déféré cet honneur ; qu'il ne vouloit pas aller contre une délibération si unanime ; & qu'il étoit obligé d'accepter l'épée de Connétable. Du Guesclin se rendit, quoi qu'à regret ; mais à condition que le Roi n'ajouteroit aucune foi aux mauvais rapports qu'on lui feroit sur son chapitre, & qu'il ne le condamneroit jamais sans l'avoir entendu en présence de ses accusateurs. Le Roi le lui promit, & lui donna aussi-tôt l'épée nue, qui étoit la marque de son office. Du Guesclin la reçût avec respect & fit serment de fidélité en qualité de Connétable de France le 2. Octobre. Le Roi l'embrassa ensuite, & le fit manger à sa table.

Après cela le Roi crut devoir rendre compte au nouveau Connétable de tout ce qui s'étoit passé pendant la campagne & de la conduite qu'il y avoit gardée, afin de le mettre en état d'agir. Il lui raconta la maniere, dont le Général Cnolle étoit passé de Calais dans le Maine ; les ravages qu'il avoit faits dans la Picardie, dans le Vermandois & même aux portes de Paris ; l'affoiblissement où se trouvoit son armée par de si longues marches & la mésintelligence qui commençoit à régner parmi les Capitaines. Le Connétable approuva fort la conduite du Roi : cependant il crut devoir signaler les commencemens de son administration militaire par quelque action d'éclat, & aller chercher les Anglois dans leurs quartiers. Le Roi s'étoit tenu jusques-là sur la défensive dans la crainte de tout perdre en risquant une bataille : mais connoissant la prudence du Connétable il se rendit à ses désirs. Le Connétable partit donc de Paris avec Olivier de Clisson & un corps de Gendarmerie, que le Roi lui donna. Il alla d'abord en basse-Normandie, où il fut joint par plusieurs Capitaines Bretons, entr'autres par Girard Chabot sire de Rais, Pierre Tournemine sire de la Hunaudaie, Guillaume Boistel & Robert de Guité, Chevaliers Bannerets, qui lui ammenérent des Compagnies fort lestes. Avant que de sortir de Normandie le Connétable alla visiter son Gouvernement de Pontorson, qu'il n'avoit pas vû depuis longtems. C'est-là qu'il fit une alliance d'armes avec Olivier de Clisson, qui étoit alors un des meilleurs Capitaines, que le Roi eut à son service. Ces deux grands hommes se promirent un secours réciproque *envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir*, excepté le Roi de France, les Princes ses freres, le Vicomte de Rohan & les Seigneurs, dont ils tenoient des terres. De Pontorson ils allérent à Vire, où étoit le rendez-vous des troupes.

Le Connétable va en Normandie, où il fait une alliance d'armes avec Olivier de Clisson.

Froissart vol. 1. chap. 291.
Actes de Bret. to. 1. col. 1642. 45. 46. 47.
Hist. an. de Bertrand du Guesclin.

Les Anglois avoient pris leurs quartiers dans le Maine & dans l'Anjou. Le quartier le plus considérable étoit celui de Pontvallain près le Mans. Il étoit de quatre mille hommes commandés par Thomas de Granson Lieutenant du Connétable d'Angleterre. Dès qu'il sçut la marche de Bertrand du Guesclin, il en

AN. 1370.

donna avis aux quartiers voisins, & leur ordonna de se rendre auprès de lui. Il envoya en même tems un Hérault à du Guesclin pour le défier à la bataille. Du Guesclin répondit au Hérault que dans peu il satisferoit son Général. En attendant il recommanda à ses gens d'avoir soin du Hérault, qui paroissoit fatigué & de le bien traiter. Ils le firent tant boire, qu'il s'ennivra & dormit jusqu'au lendemain. Après le souper le Connétable fit sonner le boutesselle, & déclara ses intentions aux principaux Capitaines de l'armée. Malgré la pluye qui tomboit & un vent épouvantable, ils marchérent toute la nuit, & arrivérent près de Pontvallain avant que le soleil fût levé. Thomas de Granson n'avoit eu aucun avis de leur marche, & n'avoit pas encore reçû les troupes qu'il avoit mandées. Se voyant surpris il fit arborer sa banniere pour assembler ce qu'il avoit de troupes & les mettre en bataille : mais ses arrangemens n'étoient pas encore finis, qu'il fut attaqué par cinq cents hommes ayant à leur tête le Connétable; ses premiers détachemens furent taillés en piece & toutes ses tentes furent renversées d'abord. Comme le Connétable s'étoit beaucoup avancé & qu'il n'avoit qu'une poignée de troupes, Granson détacha Geoffroi Ourcelai & huit cents hommes pour aller par derriere un petit bois prendre les François à dos; & cependant il soutint tous leurs efforts avec beaucoup de vigueur. Ourcelai eut infailliblement enfermé le Connétable, s'il n'avoit rencontré en chemin les Maréchaux d'Andreghen & de Blainville, qui le mirent en déroute & le firent prisonnier.

Bataille de Pontvallain près le Mans.

Après cet avantage les Maréchaux & le sire de Clisson joignirent le Connétable, qui n'avoit encore pû enfoncer Granson. Dans ce moment Granson reçut un renfort de cinq cents hommes, que lui amena David Hollegrave & qui le rendoit supérieur au Connétable. Mais peu de tems après le Comte du Perche, le Vicomte de Rohan, les Seigneurs de Rais, de Rochefort & de la Hunaudaie arrivérent avec des troupes fraîches, & investirent les Anglois de toute part. Granson voyant tout son camp jonché de corps, & ce qui lui restoit de troupes enveloppé par les François, prit la résolution de mourir plutôt que de survivre à sa défaite. Animé de rage & de désespoir il vint fondre sur le Connétable, & voulut l'assommer d'un coup de hache. Le Connétable évita le coup, saisit Granson par le milieu du corps, le désarma & lui dit qu'il l'alloit percer, s'il ne se rendoit prisonnier. Granson se rendit dans le moment qu'Olivier de Clisson levoit la main pour le tuer. Après la prise de ce Général tous les autres Officiers mirent les armes bas ou prirent la fuite. Les troupes se dissipérent & allerent porter l'allarme dans les autres quartiers. Le butin fut très-grand & les François victorieux profitérent de tout ce que les Anglois avoient enlevé dans plusieurs Provinces.

Le Connétable, n'ayant plus d'ennemis en tête, entra au Mans, où il séjourna trois jours pour rafraîchir ses troupes. Comme la victoire qu'il venoit de remporter n'avoit pas mis le pays à couvert des ravages des Anglois, il les poursuivit dans leurs retraites & leur enleva Vaz, S. Maur sur Loire, Rulli & Neroux. Ces places furent prises d'assaut & abandonnées au pillage des soldats. Ils étoient si animés contre les Anglois, qu'ils piquoient des dagues & des poignards dans les murs pour les escalader. Robert Cnolle n'avoit pas attendu le Connétable; il avoit congédié ses troupes & s'étoit retiré à Derval en Bretagne. Robert de Neufville étoit passé dans le même pays avec douze cents hommes, qu'il s'étoit proposé de conduire en Angleterre. Olivier de Clisson, ayant appris sa marche, demanda permission au Connétable de le poursuivre & l'obtint. Le Vicomte de Rohan, Robert de Beaumanoir, Geoffroi de Kerimel, les sires de Rais & de Rochefort se mirent de cette partie. Ils firent une telle diligence, qu'ils atteignirent les Anglois dans le moment qu'ils alloient s'embarquer. L'action fut très-vive; les deux tiers des ennemis furent tués ou noyés : les autres se rendirent prisonniers avec Robert leur Capitaine. Le Connétable dut apprendre cette nouvelle à Caën, où il étoit le premier jour de Décembre. La mauvaise saison ne lui permettant pas de former de nouvelles entreprises il pourvut à la sûreté des places de la basse-Normandie, & reprit la route de Paris. Il y fut reçu par la Cour & par le peuple avec toutes les marques d'estime & tous les honneurs qu'il en pouvoit attendre.

Les heureux succès de cette campagne déterminérent le Roi à continuer la

guerre & à faire de nouvelles levées de troupes pour chasser entiérement les Anglois hors de ses Etats. Dans cette vûe le Connétable prit à son service quatre Chevaliers Bannerets, cinquante-un Chevaliers Bacheliers & mille quatre-vingt Ecuyers, qui firent montre à Paris le premier Janvier de l'an 1371. Les Capitaines Bretons, qui servirent sous les ordres du Connétable pendant le cours de cette année, sont Girard Chabot sire de Rais, Olivier sire de Montauban, Jean & Pierre Tournemine sires de la Hunaudaie, Olivier de Mauni & Jean de Beaumanoir Chevaliers Bannerets, Jean du Juch; Henri de Pledran, Eustache de Mauni, Jean de Leon sire de Hacqueville, Geoffroi Budes, Amauri de Fontenai & Raoul de Coetquen, Chevaliers; Alain du Parc, Jean Raguenel, Alain de Mauni, Guillaume de la Goublaie, Alain de Taillecoq & Olivier Ferron, Ecuyers. Dès le mois de Février le Connétable entra en campagne, & s'empara de Bressuire, Chauvigni, Moncontour & Montmorillon en Poitou. Il s'étoit proposé aussi d'assiéger Poitiers; mais ayant sçu qu'il y étoit entré un secours considérable, il alla trouver les Duc de Berri & de Bourbon dans le Limousin, & fit le siége de Sainte-Severe. L'attaque de cette place fut engagée plutôt qu'il ne pensoit & par un accident imprévû. Geoffroi Payen s'étant approché du fossé, s'appuya sur sa hache d'armes pour considérer les fortifications de la ville. Sa hache lui ayant échappée, il pria ses compagnons de lui aider à descendre dans le fossé pour reprendre son arme qu'il estimoit beaucoup; mais il ne put remonter ni une partie de ceux qui lui avoient aidé. Quelques Archers, qui étoient sur les murs de la place les ayant apperçus, commencérent à tirer sur eux. Payen & ses compagnons, résolus de mourir avec honneur, traversérent l'eau & travaillérent à percer le mur. Cependant ceux qui les avoient accompagnés, retournérent au camp pour y donner avis de ce qui se passoit. Les François qui dînoient alors, quittérent aussi-tôt la table, & s'armérent pour secourir ceux qui étoient dans le fossé. La place fut assaillie de toute part, & emportée malgré la résistance des assiégés. Le Captal de Buch, qui avoit prévû le dessein du Connétable, s'étoit mis en marche pour soutenir la garnison de Sainte-Severe; mais il arriva trop tard & fut contraint de retourner sur ses pas.

AN. 1371.

Le Connétable va en Auvergne *Hist. de Languedoc to. 4. pag. 347. Actes de Bret. to. 1. col. 1647. & suiv.*

Prise de Bressuire, Chauvigni, Moncontour & Montmorillon. *Hist. an. de Bertrand du Guesclin.*

Siége de Sainte-Severe.

Vers le même tems le Prince de Galles, dont la maladie augmentoit toujours, retourna en Angleterre pour y trouver quelque soulagement à ses maux. Il laissa le gouvernement de l'Aquitaine entre les mains du Duc de Lancastre; & emmena avec lui son fils Richard. Les Bretons, qui étoient en garnison à Périgueux, ayant sçû le départ du Prince de Galles, se mirent en campagne pour surprendre quelque place dans cette circonstance. Ils avoient à leur tête Alain de la Houssaie, Guillaume de Longueval, Louis de Mailli & le sire d'Arcy. Ils s'arrêtérent devant le Château de Montpaon, & se préparerent à y donner un assaut. Guillaume de Montpaon, qui avoit le cœur plus François qu'Anglois, les exempta de cette peine, & leur remit de bonne grace son Château. Ils reçurent son serment de fidélité, reparérent la place & y demeurérent. Le Duc de Lancastre, ayant été informé de cette perte, prit la résolution de la réparer. Guillaume de Montpaon ne jugea pas à propos de l'attendre, & se retira à Périgueux. Le Duc marcha à la tête de sept cents hommes d'armes & de cinq cents Archers à Montpaon, dont la garnison lui donna bien de l'exercice. Le siége dura onze semaines, & chaque jour fut marqué par quelque assaut ou par quelque action digne de mémoire. Silvestre Budes & Jean de Malestroit Capitaines des Bretons, qui étoient en garnison à Saint Macaire, ayant entendu parler des beaux faits d'armes de Montpaon, formérent la résolution d'aller prendre part à la gloire de leurs compatriotes. Ne pouvant y aller tous les deux; ils tirérent au sort pour sçavoir qui iroit; le sort tomba sur Silvestre Budes, qui partit avec onze hommes d'armes, & trouva moyen d'entrer dans Montpaon. Il ne fut pas long-tems spectateur de ce qu'il avoit tant desiré de voir. Un pan de mur renversé par les mineurs, obligea les assiégés, déja affoiblis par plusieurs pertes, à se rendre prisonniers de guerre. Le Duc de Lancastre en agit bien avec les cinq Capitaines, & les mit à rançon.

Prise & reprise de Montpaon. *Froissart vol. 1. cha. 293.*

Le Connétable s'étoit mis en chemin pour secourir Montpaon; mais il trouva tant de Châteaux ennemis sur sa route, qu'il fut contraint de s'arrêter pour ne pas laisser derriere lui des garnisons, qui lui coupassent les vivres. Passant à Usson en Auver-

Siége d'Usson en Auvergne. *Actes de Bret. to. 2. col. 26.*

AN. 1371.

gne il y fit donner un assaut qui fut très-bien soutenu par la garnison. Geoffroi Budes eut la hanche gauche disloquée & le bras droit rompu dans cette action. Blessé d'ailleurs de plusieurs coups de pierres il tomba dans un fossé, d'où il fut retiré & porté dans une mazure sans toit. La nuit suivante il tomba tant de neiges, que l'armée fut contrainte de décamper de ce lieu, qui est sur une montagne. Olivier de Montauban, Geoffroi de Kerimel & Guillaume Boistel, amis de Budes, voulurent le mettre à cheval; mais il ne put en souffrir le mouvement, & déclara qu'il aimoit mieux se rendre prisonnier de la garnison d'Usson. Les trois Chevaliers protestérent contre cette résolution, & envoyérent chercher un armurier du Duc d'Anjou pour couper la cotte de mailles de Geoffroi. L'armurier s'acquitta très-bien de ce qu'on lui demandoit; mais Budes désarmé ne put se lever. Dans cette triste situation il se souvint des miracles de Charles de Blois, que la renommée publioit par-tout. Il invoqua ce bienheureux Prince, & se trouva aussi-tôt en état de monter à cheval. D'Usson, le Connétable alla assiéger d'autres Châteaux, qu'il réduisit sous l'obéissance du Roi. Il revint à Usson, lorsque la mauvaise saison fut passée, & le prit par composition. Il descendit ensuite la Loire, traversa la Touraine & le Maine, & se rendit à Pontorson, où il fit montre le premier jour de Mai.

Traité entre les Rois de France & de Navarre.

Dans le mois suivant on remit sur le tapis la négociation, qui avoit été entamée deux ans auparavant entre les Rois de France & de Navarre. Le dernier étoit né avec un esprit inquiet & malin; c'est pour cette raison qu'il a été nommé Charles le mauvais. Toujours enclin à brouiller il entretenoit de fréquentes liaisons avec le Roi d'Angleterre, & le favorisoit par-tout. Quoique Charles V. le regardât comme son ennemi personnel, il crut devoir sacrifier ses ressentimens au bien public. Ayant sçu que ce Prince étoit à Vernon, il alla à Rouen, d'où il lui envoya des Ambassadeurs pour lui proposer une conférence. La mauvaise situation où étoient les affaires des Anglois, avoit disposé par avance le Roi de Navarre à écouter les propositions d'accommodement. Il reçut bien les Ambassadeurs, & leur promit d'aller à Rouen, aussi-tôt qu'on lui auroit donné des ôtages. Les caresses du Roi Charles V. qu'il commençoit à craindre, achevérent de le gagner. Il préféra les avantages réels, qu'on lui proposoit, aux promesses chimériques du Roi d'Angleterre. Ne pouvant recouvrer Meulant, Mante & le Comté de Longueville, il les céda pour la Seigneurie de Montpellier. Il accompagna le Roi à Paris & lui laissa ses deux fils en ôtage pour la sûreté du Traité qu'il avoit signé. Après quoi il alla prendre possession de Montpellier, d'où il se retira dans ses Etats de Navarre.

Prise de Moncontour par les Anglois.
Froissart vol. 1. cha. 296. Actes de Bret. to. 1. col. 1666.

Le Connétable qui étoit à Bourges le premier jour de Juin, revint en Normandie, aussi-tôt que le Roi de Navarre en fut sorti, & y passa le reste de l'année avec une partie de ses troupes. Les Anglois profiterent de son absence pour reprendre Moncontour, dont la garnison les incommodoit fort en Poitou. Thomas de Perci Senéchal de cette Province pour le Roi d'Angleterre assembla à Poitiers cinq cents lances & deux mille brigands, qu'il conduisit à Moncontour dans le mois d'Août. Il fit battre cette place pendant plusieurs jours avec les machines qu'il avoit fait venir de Poitiers & de Thouars. Chaque jour fut marqué par quelque assaut ou par quelque combat aux barrieres. Enfin les murs du Château furent percés par les assiégeans; la garnison fut passée au fil de l'épée, & les deux Capitaines, Pierre de la Gresille & Jourdain de Coulogne furent faits prisonniers de guerre. Le Roi ayant eu avis de ce siége, manda le 26. Août à Olivier de Clisson son Lieutenant dans la Touraine, le Maine & l'Anjou d'assembler promptement des troupes pour secourir Moncontour. Clisson en conséquence retint au service du Roi, Jean de Malestroit Chevalier Banneret, Jean Crepillon, Pierre de la Gresille & Geoffroi de Kerimel, Chevaliers, Jean de Cuilli, Geoffroi Barthelemi, Jacob Lalain, Guillaume de Coespelle & Jean de Keranlouet Capitaine de la Roche-Posai & Huissier d'armes du Roi, Ecuyers, avec leurs compagnies; mais la place fut emportée, avant que le secours fût assemblé.

Enquêtes pour la Canonisation de Charles de Blois.

Au milieu de ces troubles Louis Evêque de Bayeux & Jean Abbé de Saint-Aubin, s'assemblérent dans le Couvent des Cordeliers d'Angers pour informer des vie & moeurs de Charles de Blois, dont on publioit beaucoup de miracles.

Cette

AN. 1371.

Actes de Bret. to. 1. col. 1667. & to. 2. col. 1. & suiv. Godefroi sur Charles VI.

Cette information fut faite à la requête du Roi de France, de la Comtesse de Penthiévre, de Jean & de Gui de Blois ses enfans prisonniers en Angleterre, du Duc & de la Duchesse d'Anjou fille de Charles de Blois. Dès l'an 1369. le Pape Urbain V. avoit donné ordre à l'Evêque de Bayeux & aux Abbés de Marmoutiers & de Saint Aubin d'Angers d'informer des miracles que l'on attribuoit à Charles de Blois. L'Enquête devoit se faire en Bretagne suivant l'usage observé en pareil cas : mais le Pape, ayant appris que le Duc formoit opposition à cette procédure, permit par un Bref du 22. Octobre 1370. à ses Commissaires de s'assembler hors de la Province. Urbain V. mourut avant que ses ordres eussent été exécutés. Son successeur Grégoire XI. confirma la commission par ses lettres du 16. Janvier 1371. La Comtesse de Penthiévre, Jean & Gui de Blois ses enfans, le Duc & la Duchesse d'Anjou donnérent leurs Procurations à frere Raoul de Kerguiniou Cordelier de Guingamp pour poursuivre cette affaire par tout où besoin seroit. Le Roi lui donna le 20. Juillet la somme de mille francs d'or pour les frais de cette poursuite, & le Duc d'Anjou lui en accorda autant par ses lettres du 29. Août 1371. Frere Raoul ayant fait voir ses pouvoirs au Pape & aux Commissaires, assembla tous les témoins à Angers. Les Commissaires reçurent les dépositions depuis le 10. Septembre jusqu'au 18. Décembre, & les envoyérent au Pape. Le nombre des témoins entendus est de deux cents dix-huit, parmi lesquels on trouve plusieurs Chevaliers & Ecuyers. Le Duc de Bretagne portoit fort impatiemment, que l'on voulût mettre au Catalogue des Saints un Prince, que l'on ne pouvoit regarder comme tel sans canoniser en même tems ses prétentions sur le Duché, sans renouveller les querelles assoupies, & sans lui oter l'affection de ses Sujets. Il s'opposa fortement à la procédure, & appella à la Cour de Rome de la commission décernée à l'Evêque de Bayeux & à ses Adjoints. Malgré ses oppositions les Cardinaux de Tusculum, de Porto, de S. Vital & de S. Eustache, mandérent aux Commissaires de continuer l'information; mais le Pape n'en fit aucun usage pour ne pas offenser le Duc & le Roi d'Angleterre.

Projet d'alliance entre le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne.

Actes de Bret. to. 1. col. 1672. & suiv.

Ces deux Princes avoient trop de pénétration pour ne pas sentir ce que le public pensoit de la guerre qu'ils avoient faite à Charles de Blois, & ce qu'ils avoient à craindre de la part de la France, dont les affaires se rétablissoient depuis l'élévation de Bertrand du Guesclin. Dès le premier de Novembre Edouard envoya Robert de Neufville Chevalier & Raoul de Barri Ecuyer de sa Chambre vers le Duc de Bretagne pour lui communiquer un projet d'alliance dressé dans son Conseil & pour lui en demander la ratification. Les articles de ce Traité portent en substance, 1°. Que le Roi d'Angleterre, le Duc de Bretagne & leurs enfans s'entraideront mutuellement envers tous ceux qui peuvent vivre & mourir, & spécialement qu'ils prendront les armes contre le Roi de France & ses successeurs, non-seulement dans la présente guerre, mais encore dans les suivantes : 2°. Qu'en cette considération le Roi d'Angleterre donne au Duc de Bretagne les Villes, Châteaux & Seigneuries de Chisey, Mesle & Cineray en Poitou : 3°. Que le Duc de Bretagne fera hommage lige de ces trois Seigneuries au Prince de Galles & Duc d'Aquitaine, & du Duché de Bretagne au Roi d'Angleterre comme Roi de France : 4°. Que le Roi d'Angleterre aura une entrée libre dans tous les Ports de Bretagne, & que douze de ces Ports seront gardés par des troupes Angloises soumises au Duc pendant la présente guerre : 5°. Que le Roi d'Angleterre ne fera aucune Trève ou Paix sans y comprendre le Duc de Bretagne, & que ce dernier pareillement ne fera aucun Traité sans y faire mention du Roi d'Angleterre : 6°. Que le Duc délivrera aux troupes Angloises, qui doivent sortir de Becherel, les Villes & Châteaux de Hennebont, de Morlaix & de Brest pour les tenir & garder au nom du Roi d'Angleterre pendant la présente guerre : 7°. Que le même Duc recevra des garnisons Angloises dans les Villes de Chisey, de Mesle & de Cineray, dont il prendra le serment de fidélité : 8°. Enfin, que pour mettre le Duc en état de soutenir la guerre & de payer les Gendarmes, le Roi lui remet les neuf mille marcs d'argent qu'il lui doit depuis la guerre de Bretagne. Robert de Neufville & Raoul de Barri furent chargés en même tems de remettre au Duc la Ville & le Château de Becherel, à condition qu'il leur donneroit ceux de Hennebont, de Morlaix & de Brest.

AN. 1372.

Rymer tom. VI. pag. 712.

Le Duc avoit trop d'obligation au Roi d'Angleterre pour ne pas entrer dans ses vûes, & pour ne pas le secourir dans la présente guerre. Il reçut très-bien ses Ambassadeurs & conféra avec eux pendant la meilleure partie de l'hyver. Lorsque la mauvaise saison fut passée, il les renvoya avec un écrit, dans lequel il déclare, qu'en considération des bienfaits qu'il a reçus du Roi d'Angleterre depuis son enfance; il veut faire alliance avec lui *envers & contre tous*. Il veut aussi que ses Sujets commercent avec les Anglois; que ses monnoies ayent cours en Angleterre & en Guyenne; & que celles d'Angleterre soient pareillement reçues dans ses Etats. Enfin, il renonce à faire aucun Traité de paix avec ses Adversaires sans y comprendre le Roi d'Angleterre. Cette déclaration est dattée de Vannes le 21. Février 1372. Quatre jours après le Duc étant à Aurai donna procuration à Thomas de Melburne pour traiter en son nom avec le Roi d'Angleterre suivant les instructions qu'il lui avoit données de bouche & par écrit.

Source de la haine du sire de Clisson contre le Duc & les Anglois.

Actes de Bret. to. 3. col. 836. & tom. 1. col. 1631. Cha. de Nant. Ar. S. cas. B. nn. 29. 30.

Toutes ces Ambassades ne furent pas ignorées à la Cour de France, & donnérent peut-être quelques inquiétudes au Roi Charles V. Le Duc avoit auprès de ce Prince un ennemi capital, qui étoit Olivier de Clisson. Ce Seigneur avoit été élevé chez les Anglois, & avoit fait ses exercices militaires dans leurs armées. Il s'étoit extrêmement distingué à la bataille d'Aurai, & avoit beaucoup contribué à la victoire du Comte de Monfort sur Charles de Blois: mais il se brouilla quelque tems après avec le Duc à l'occasion de la Seigneurie du Gavre qu'il lui demanda. Le Duc lui répondit, qu'il avoit disposé de cette terre en faveur de Jean Chandos, à qui il avoit des obligations essentielles. Le Gavre étoit à la bienséance de Clisson & dans le voisinage de son Château de Blein. Ne pouvant obtenir cette maison il jura, qu'il n'auroit jamais d'Anglois pour voisins, & alla y mettre le feu. Il ne se contenta pas de l'avoir brûlée, il en fit encore transporter les pierres à Blein, & s'en servit pour fortifier ce Château. La perte de Châteauceaux, que le Roi donna au Duc de Bretagne, indisposa encore Clisson contre le Duc. Jusques-là il avoit fait la guerre à la Comtesse de Penthiévre, que la France avoit toujours protégée. L'aversion qu'il venoit de concevoir contre le Duc & contre les Anglois lui fit embrasser le parti de la Comtesse. Il accepta sa Lieutenance en Bretagne & la garde de toutes les Places qu'elle y tenoit. Ce changement le conduisit au service de la France, afin d'avoir occasion de nuire au Duc & aux Anglois. Charles V. ravi d'avoir un si grand Capitaine, l'admit dans ses Conseils, lui rendit presque toutes les terres qui avoient été confisquées sur son pere, & lui donna la Lieutenance générale de la Touraine, du Maine & de l'Anjou. Toutes ces dignités donnoient à Clisson des correspondances dans la Bretagne & dans les Provinces voisines. Ses Lieutenans l'informoient de ce qui se passoit dans leurs cantons, & le mettoient en état d'instruire le Roi de tout ce que faisoit le Duc de Bretagne.

Ambassade du Duc vers le Roi Charles V.

Actes de Bret. tom. 2. pag. 34.

Le Duc, craignant avec raison, que Clisson ne l'eût déservi à la Cour, envoya le Doyen de Nantes & Gui de Rochefort à Paris pour assurer le Roi, qu'il lui seroit toujours fidéle, quelque chose que le sire de Clisson pût lui dire au contraire. N'ayant point encore d'engagemens pris avec les Anglois, il crut devoir faire cette protestation au Roi pour lui ôter tout soupçon de ses liaisons avec l'Angleterre. Les Députés demandérent en même tems au Roi, qu'il délivrât au Duc les terres tenues par le Comte de Flandres, & qu'il fît réparer les dommages faits sur mer aux Marchands Bretons. Ils se plaignirent aussi de ce que le Roi avoit écrit à Rome pour la canonisation de Charles de Blois, & de ce qu'il avoit retenu à son service le sire de Clisson. Les autres sujets de plainte se connoîtront par la réponse, que le Roi y fit. Ce Prince, rassuré par la protestation du Duc, lui envoya aussi des Ambassadeurs pour lui déclarer, qu'il le tenoit pour bon & loyal Sujet, & que de son côté il seroit toujours bon & loyal Seigneur à son égard; que le sire de Clisson n'avoit rien dit contre lui; & qu'il feroit toutes les diligences possibles pour lui faire délivrer, avant la fin de l'année, les terres qu'il demandoit.

Quant aux pirateries, dont il se plaignoit, le Roi voulut que l'on en informât, & promit d'y mettre ordre, aussi-tôt que les informations seroient finies. Il pria le Duc d'éloigner les Anglois de son Conseil & des Places qu'ils tenoient en

Bretagne, de ne leur donner aucun secours, & de ne pas permettre, que ses Sujets leur en donnassent. Il lui fit offre de ses troupes, en cas qu'il en eût besoin pour se maintenir dans ses Etats. Sur la Canonisation de Charles de Blois il convint, qu'il l'avoit demandée au Pape à la priére de la Comtesse de Penthiévre; mais il ajouta qu'il feroit volontiers la même démarche pour le plus petit de ses Sujets. Sur l'article du sire de Clisson il témoigna qu'il l'avoit pris à son service, parce qu'il s'étoit déclaré pour la France contre les *Compagnies*; que dans le tems qu'il l'avoit retenu, il étoit ami du Duc; qu'il avoit même ignoré qu'ils fussent brouillés ensemble, jusqu'à ce qu'il en eût été instruit par les Ambassadeurs de Bretagne; qu'il souhaitoit ardemment de les réconcilier; & que le sire de Clisson même offroit de comparoître devant le Duc, pourvû que les Anglois fussent éloignés de son Conseil, & qu'on lui donnât toutes les sûretés nécessaires en tel cas. Enfin le Roi demanda que la Seigneurie de la Rochemoisan fût rendue à Jean de Vendôme Seigneur de Feillet, à qui elle appartenoit, comme petit-fils de Bouchard VI. du nom, Comte de Vendôme & d'Alix de Bretagne, fille du Duc Artur II. AN. 1372.

Le Duc ayant reçu cette Ambassade du Roi, lui en envoya une seconde pour l'assurer encore une fois de sa fidélité, & pour le suppplier de ne point ajouter foi aux discours contraires. Il lui fit aussi remontrer, que s'il avoit des Anglois auprès de sa Personne, c'est qu'il avoit été nourri avec eux, & qu'il y en avoit plusieurs qui avoient des Offices dans sa Maison & dans celle de la Duchesse, qui étoit Angloise; qu'il étoit très-fâché qu'ils tinssent Becherel & Derval, à cause des dommages qu'ils causoient dans le pays; qu'il avoit permis à ses Sujets de se défendre & de faire main-basse sur ceux qui leur feroient tort; que s'il avoit donné passage à l'armée Angloise, ce n'avoit été que pour lui rendre service, persuadé qu'ils feroient moins de mal en Gascogne, que dans les autres Provinces, s'ils avoient pris leur route par l'Anjou & par le Maine; qu'il empêcheroit doresnavant leurs armées de descendre en Bretagne; qu'il n'étoit pas d'avis de leur déclarer la guerre, parce que ses Etats seroient exposés au pillage des troupes, & qu'il lui en coûteroit trop pour les garder; qu'il accorderoit au sire de Clisson tous les délais qu'il pouvoit souhaiter & qu'il lui rendroit bonne Justice, ainsi qu'au sire de Feillet; qu'il supplioit le Roi de lui faire rendre ses terres de Rettelois, de Vermandois & d'ailleurs, ou de l'acquitter envers Madame de Penthiévre des dix mille livres de rente, qu'il lui devoit assigner par le Traité de Guerrande. Les mêmes Ambassadeurs étoient encore chargés de supplier le Roi d'arrêter les courses que les Espagnols, les Génois & les Normans faisoient sur mer contre les Bretons; & de prier Madame de Penthiévre, si le Roi refusoit de délivrer au Duc ses terres, de venir en Bretagne, où on lui donneroit par maniere de gage, ce qui restoit à lui assigner sur les dix mille livres de rente; de remontrer au Chancelier du Duc d'Orléans, le tort que les gens de ce Prince faisoient au Duc de Bretagne, en occupant son Domaine à Pontorson; & de le prier d'envoyer des Commissaires sur les lieux. C'est ainsi que le Duc amusoit le Roi, tandis qu'il traitoit secrétement avec les Anglois; mais il ne vouloit pas se déclarer, avant qu'il fût en état de se défendre.

Pendant ce tems-là les Rois d'Angleterre & de Castille faisoient travailler à des armemens, l'un pour transporter des troupes en Aquitaine; & l'autre pour secourir le Roi de France. Dom Henri avoit fait une ligue offensive & défensive avec le Roi Charles V. dès l'an 1369. mais les troubles d'Espagne ne lui avoient pas permis d'exécuter ses promesses. Le mariage de Constance de Castille, fille aînée de Dom Pedre, avec le Duc de Lancastre l'obligea de renouveller ses alliances avec la France, dans la crainte que ce Duc ne lui disputât la Couronne de Castille. Ce fut en conséquence de ce nouveau Traité, qu'il fit armer quarante gros vaisseaux & treize barques, qu'il envoya dans le mois de Mai croiser sur les côtes du Poitou & de la Xaintonge. Le Duc de Lancastre étoit allé passer l'hyver en Angleterre & y rendre compte au Roi son pere des affaires d'Aquitaine. Edouard après avoir célébré la fête de S. George à Vindesore, tint un grand Conseil à Londres, dans lequel il fut arrêté, que le Duc de Lancastre iroit commander l'armée de Picardie, & que le Comte de Pembrock passeroit en Poitou. Le Comte s'embarqua à Antonne, & arriva à la Rochelle

Prise du Comte de Pembrock par les Espagnols.

Froissart vol. 1. chap. 300. 1. 2. 3. 4.

AN. 1372.

le 22. de Juin. Les Espagnols s'y étoient retirés dans l'espérance que les Anglois y viendroient aborder. Aussi-tôt qu'ils virent leurs ennemis, ils sortirent du Port, & prirent le vent pour avoir l'avantage. Les Anglois les attendirent & soutinrent bien le premier choc, quoiqu'ils eussent moins de vaisseaux que les Espagnols : la nuit termina cette action, dans laquelle les Anglois perdirent deux vaisseaux chargés de vivres.

Les deux flottes passérent la nuit à l'ancre. Dans cet intervalle Jean Harpedane Sénéchal de la Rochelle fit tous ses efforts pour engager les Rochellois à s'embarquer sur plusieurs petits vaisseaux, qui étoient dans leur port, & à aller au secours du Comte de Pembrock : mais il ne put les porter à cette démarche. Naturellement ennemis des Anglois ils s'excuserent sur ce qu'ils étoient dans l'obligation de garder leur ville, & qu'ils n'avoient aucune expérience dans les combats de mer. Le Sénéchal voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur leurs esprits, prit quatre vaisseaux, sur lesquels il s'embarqua avec les Seigneurs de Tonnai-Bouton, de Surgeres, de Linieres & quelques soldats, & alla trouver le Comte de Pembrock. Il l'assura en arrivant, qu'il n'avoit aucun secours à attendre des Rochellois, & qu'il devoit s'arranger là-dessus. Le Comte lui répondit, qu'il ne pouvoit se retirer avec honneur, ni avec sûreté, & qu'il étoit résolu de hazarder un second combat. Il fut encore plus malheureux que le premier; presque tous les vaisseaux Anglois furent pris ou coulés à fond ; celui qui portoit l'argent destiné pour le payement des troupes de Guyenne fut de ce nombre, & le Comte de Pembrock fut fait prisonnier. Après cette victoire les Castillans retournérent triomphans en Espagne avec les vaisseaux qu'ils avoient pris, & conduisirent leurs prisonniers à Burgos.

La prise du Comte de Pembrock & la perte de tant de vaisseaux, de Noblesse, de troupes, d'argent & de vivres jettérent la consternation dans la Guyenne & dans la Gascogne. Les Rochellois en témoignérent plus de chagrin, qu'ils n'en avoient en effet, car les Anglois avoient apporté dix mille grelots pour mettre aux pieds des Bourgeois, dont la fidélité leur étoit suspecte. Peut-être auroient-ils profité de cette occasion pour se donner à la France, si le Captal de Buch ne fût arrivé le lendemain chez eux. Ce Seigneur avoit succédé au Général Chandos dans l'Office de Connétable de Guyenne, & y commandoit depuis le départ du Duc de Lancastre. Il maintint les Rochellois dans le devoir, & mit une bonne garnison dans leur Château.

Conquêtes des François en Poitou.

Froissart vol. 1. ch. 307. 310.

Le Roi ayant appris la perte que les Anglois venoient de faire, & le dérangement de leurs affaires, assembla ses troupes au-delà de la Loire, & donna ordre au Connétable d'entrer en Poitou. Le Connétable y entra à la tête de plus de trois mille lances, dont les Chefs étoient le Comte d'Alençon le Maréchal de Sancerre, le Vicomte de Rohan, les sires de Clisson, de Laval, de Beaumanoir, de la Hunaudaie, de Mauni & autres. Ils s'emparérent d'abord de Montmorillon, de Chauvigni, de Leussac, de Moncontour & de Sainte-Severe en Limousin. Les Ducs de Berri & de Bourbon joignirent le Connétable devant cette derniere Place, qui composa le même jour, que le Captal marchoit à son secours. Dans le même tems les habitans de Poitiers mandérent secrétement au Connétable, qu'ils lui ouvriroient leurs portes, s'il se présentoit devant la ville. Sur cet avis le Connétable partit avec trois cents hommes bien montés; fit trente lieues dans un jour & dans une nuit ; & arriva à Poitiers lorsque le jour commençoit à paroître. Les portes lui furent aussi-tôt ouvertes par les habitans, qui souhaitoient fort de rentrer sous la domination Françoise. Il fut redevable de cette prise à sa grande diligence; car s'il avoit tardé seulement d'une heure, il eût été prévenu par le secours, que le Maire avoit demandé aux Anglois pour contenir les habitans dans le devoir.

Niort se déclara aussi pour les François, & le Connétable y devoit envoyer Thibaud du Pont avec deux cents hommes d'armes en garnison ; mais les Anglois les prévinrent, prirent la Place d'assaut, la pillérent & y établirent une garnison. Le Connétable ayant manqué Niort, envoya le sire de Pons & Thibaud du Pont avec trois cents lances faire le siége de Soubise. La Dame de ce lieu se défendit très-bien, & donna le tems au Captal de Buch de venir à son secours. Le Captal battit les assiégeans, fit prisonniers les deux Capitaines, &

environ soixante des principaux Gendarmes : mais ils furent délivrés quelques momens après par Yvain le Galles, qui survint à la tête de quatre cents hommes d'armes, battit les Gascons & les Anglois, fit prisonnier le Captal, & obligea la Dame de Soubise à embrasser le parti des François. Le Captal fut conduit à Paris, & renfermé au Temple, où il mourut cinq ans après, le Roi n'ayant pas voulu le mettre à rançon. Pierre Dauvillier Ecuyer du pays de Vermandois, qui l'avoit pris, fut gratifié de la somme de douze cents livres. Après la reddition de Soubise, Yvain le Galles & les Bretons se séparérent. Le premier s'embarqua & alla joindre Rodrigue le Roux Amiral de Castille, qui gardoit l'entrée de la Rochelle avec ses vaisseaux. Les autres prirent la route de Saint-Jean-d'Angeli, où ils trouvérent le Vicomte de Rohan, les Seigneurs de Clisson, de Tournemine, de Beaumanoir, de Rochefort, de Mauni, de Bourdes & autres. Les habitans de Saint-Jean se voyant sur le point d'être assaillis, se rendirent sans coup férir. Les villes d'Angoulême, de Taillebourg, de Xaintes, de Saint-Maixent, de Merle, d'Aunai & autres suivirent l'exemple de Saint-Jean, & ne firent aucune résistance. AN. 1372.

Il y avoit long-tems, que les Rochellois cherchoient l'occasion de secouer le joug des Anglois ; mais la garnison, que le Roi d'Angleterre entretenoit dans leur Château, les avoit toujours tenus dans le respect. Enfin le Maire & les Bourgeois affectionnés à la France trouvérent moyen de se rendre maîtres du Château, où il n'y avoit que cent soldats commandés par Philippe Mancel. Ils donnérent aussi-tôt avis au Duc de Berri & au Connétable de ce qu'ils avoient fait, & ils proposérent au dernier une capitulation. Comme le Connétable n'avoit pas le pouvoir de leur accorder tout ce qu'ils demandoient, il leur donna un sauf-conduit pour aller trouver le Roi à Paris ; & cependant il envoya des ordres à toutes les troupes, qui servoient dans le Poitou, le Berri & le Limousin de se rendre à Poitiers. Les Députés de la Rochelle ayant obtenu tout ce qu'ils souhaitoient, le Connétable prit possession de leur ville au nom du Roi & reçut le serment de fidélité des habitans. Il n'étoit accompagné que de deux cents hommes pour marquer plus de confiance aux Bourgeois ; aussi fut-il bien régalé pendant quatre jours.

En sortant de la Rochelle le Connétable s'empara de Benon, de Marans, de Surgeres & de Fontenai-le-Comte, où étoit la femme de Jean Harpédane. Toutes ces pertes déconcertérent fort les Anglois & les Seigneurs Poitevins, qui leur étoient attachés ; le grand amas de canons & de machines de guerre, que le Connétable faisoit à Poitiers, leur donna beaucoup d'inquiétude, & leur fit juger que l'on méditoit quelque grand dessein. Ils en furent éclaircis, lorsqu'ils se virent assiégés dans Thouars, où un grand nombre de Capitaines & de Seigneurs s'étoient retirés. Ils y soutinrent plusieurs attaques ; mais elles furent si vives, qu'ils prirent le parti de capituler pour n'être pas pris les armes à la main. Les articles de ce Traité portent, qu'il y aura une suspension d'armes jusqu'à la saint Michel pour la ville de Thouars & pour les terres des Seigneurs qui y sont renfermés ; qu'on leur permettra d'envoyer des Députés en Angleterre pour avertir le Roi de la situation où ils sont ; que si le Roi ou quelqu'un des Princes ses enfans ne vient pas à leur secours avant la saint Michel, ils rendront Thouars au Connétable & se soumettront au Roi de France avec tous leurs Châteaux. Ce Traité fut envoyé en Angleterre, & le Connétable mit ses troupes en quartiers de rafraîchissement. *Froissart vol. 1. c. 311.*

Pendant le cours de ces conquêtes, Robert sire de Neufville Sénéchal d'Angleterre & Thomas de Melburne Chanoine de Lincolne conclurent un Traité au nom du Roi d'Angleterre & du Duc de Bretagne, dont ils étoient Procureurs. Les articles de cette alliance portent, que les Parties contractantes s'entr'aideront mutuellement contre leurs ennemis communs, & que les Sujets des deux Couronnes pourront commercer librement entr'eux ; que les deux Princes se communiqueront leurs desseins, & se donneront avis de tout ce qui sera entrepris contr'eux ; qu'ils ne feront aucune Trève ou Traité l'un sans l'autre ; que l'un ne donnera point secours ou retraite aux ennemis de l'autre ; que les Sujets des deux Couronnes qui servent le Roi de France, seront rappellés sous peine de punition corporelle & de confiscation de biens ; que si le Roi d'Angleterre passe en France pour y faire la guerre, le Duc sera obligé de le

Alliance offensive & défensive entre l'Angleterre & la Bretagne.

Actes de Bret. to. 2. col. 40. & suiv.

AN. 1372.

joindre avec mille hommes d'armes, qui seront soudoyés aux frais du Roi, tandis qu'ils seront dans son armée; que s'il est nécessaire que les troupes Angloises passent par la Bretagne, elles y seront bien reçues en payant leur dépense, & que si elles y causent quelque dommage, le Duc aura le pouvoir de les punir; que le Roi d'Angleterre envoyera à ses frais en Bretagne trois cents hommes d'armes & trois cents Archers pour y servir le Duc & y être soudoyés comme ses autres gens d'armes; qu'en considération de Madame Jeanne Duchesse de Bretagne, le Roi donne au Duc & à ses héritiers le Comté de Richemont, les Marches-communes d'entre la Bretagne & le Poitou & toutes les sommes qu'il peut lui devoir; & enfin, que si quelques-uns des Sujets du Duc se soulevent contre lui & prennent le parti de la France, il les punira de la maniere qu'il le jugera convenable, sans que pour ces rebellions la présente alliance soit censée rompue ou violée. Ce Traité fut signé à Westminster le 19. jour de Juillet en présence de Jean Knivet Chancelier, Nicolas Carten Garde du Scel privé, Richard de Ravenser Archidiacre de Lincolne, & d'un grand nombre de Chevaliers, Ecuyers & Clercs. Le lendemain le Roi fit expédier au Duc de Bretagne une quittance générale de ce qu'il pouvoit lui devoir & des lettres de don du Comté de Richemont & des Marches-communes d'entre le Poitou & la Bretagne.

Le Duc travaille à gagner ses principaux vassaux. *Actes de Bret. to. 2. col. 37. Le Baud pag. 342.*

A peine ce traité fut conclu, que le Roi donna commission à Robert de Neufville de passer en Bretagne, pour faire signer au Duc tout ce qui avoit été arrêté à Westminster. Il le chargea en même-tems de conduire les troupes dont le Duc avoit besoin pour se soutenir. Le Duc, en attendant le retour de son Ambassadeur, travailloit à se faire des créatures: mais il ne pût gagner le Vicomte de Rohan, Olivier de Clisson & le sire de Laval. Ces trois Seigneurs étoient fort unis ensemble, & avoient un grand crédit dans la Province par leurs richesses, leurs vassaux & leurs alliances. Ils ne pouvoient souffrir, que le Duc entretînt tant de liaisons avec le Roi d'Angleterre, & qu'il eut un si grand nombre d'Anglois dans sa maison. Sur les soupçons qu'ils eurent de quelque traité conclu entre le Roi d'Angleterre & le Duc, ils lui firent dire, que s'il favorisoit jamais les Anglois, ils l'abandonneroient & le chasseroient de ses Etats. Pour prévenir les mauvais effets de leur volonté, le Duc ne se contenta pas d'avoir gagné un grand nombre de Seigneurs par ses caresses, il les engagea encore à lui faire serment de fidélité *envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir.* Toutes ses démarches étoient si secretes, que le Roi n'en eut aucune connoissance. Il avoit chargé les Comtes de Tancarville & de Brienne d'examiner ce qui pouvoit appartenir au Duc dans le Nivernois & le Rethelois, & ce qui lui étoit dû pour les arrerages. Le Duc, voulant mettre fin à ce différend, céda au Roi le 8. Septembre toutes ses prétentions sur ces deux Seigneuries, à condition qu'il l'acquitteroit des dix mille livres de rente, qu'il devoit assigner à Madame de Penthiévre par le Traité de Guerrande.

Cha. de Nant. Arm. T. cas. E. nu. 28.

Cependant le Roi d'Angleterre faisoit travailler à un grand armement pour aller au secours de la garnison de Thouars. Aussi-tôt que ses vaisseaux furent équipés, il s'embarqua avec trois mille lances & dix mille Archers pour passer en Poitou; mais les vents contraires l'empêcherent d'y aborder. Cet incident obligea les Seigneurs, qui étoient à Thouars, de se rendre au Connétable, comme ils l'avoient promis. Après cette reddition le Connétable assembla toutes ses Troupes, & les partagea en trois corps pour faire trois siéges en même-tems. Les sires de Rohan, de Clisson & de Laval firent celui de la Roche-sur-Yon; Alain de Beaumont le jeune fit celui de Luzignan, & le Connétable alla assiéger Chisey. Les Anglois, conduits par Jean d'Evreux, tinrent à Niort un Conseil de guerre, dans lequel ils résolurent de marcher contre le Connétable, & de le forcer à abandonner son entreprise. L'esprit fanfaron qui leur avoit dicté cette déliberation, leur suggera aussi de mettre des tuniques de toile avec une croix rouge sur leurs armes. Ils partirent dans cet équipage & ne parloient en chemin que de tuer tous les François, qui assiegeoient Chisey, excepté le Connétable, Maurice du Parc & Geoffroi de Kerimel. Après avoir fait quelques lieues, ils s'arrêterent pour prendre des rafraîchissemens & s'ennivrerent. Dans cet état, ils envoyerent défier le Connétable avec des termes peu mesurés, que le Hérault d'armes rapporta exactement. Le Connétable alla au-devant d'eux, & profita en ha-

Hist. anc. de Bertrand du Guesclin.

Bataille de Chisey.

bile homme de la faute qu'ils avoient faite, de jetter leurs lances à terre. Ils s'étoient flattés de couper celles des Bretons à coups de hâche; mais ils n'y réussirent pas, & furent entiérement défaits. Une des choses qui anima le plus les Bretons dans cette circonstance, fut que Jean de Beaumont qui étoit demeuré au siége de Chisey, se rendit maître de cette Place à la vûe du secours qu'elle attendoit. Messire Alain de Beaumont, & Maurice du Parc conduisirent l'aîle gauche dans cette journée, Geoffroi de Kerimel commanda la droite & le Connétable se mit au front. Raoul sire de Monfort se distingua beaucoup dans la bataille. Tous les prisonniers furent mis à mort, excepté Jean d'Evreux & quelques autres Seigneurs, qui furent mis à rançon. A peine l'action fut-elle terminée, que le Connétable fit prendre à ses gens les tuniques de toile des morts. Il se présenta devant Niort, où on le prit pour Jean d'Evreux qui revenoit triomphant. Les Portes lui furent ouvertes, & il se rendit maître de la Ville. Tout fut passé au fil de l'épée, excepté ceux qui offrirent des rançons, ou que l'on jugea avoir moyen de les payer. Une si heureuse Campagne rendit le Roi maître de la plus grande partie du Poitou. Alain de Beaumont en fut fait Sénéchal, & le Connétable alla en Bretagne par ordre du Roi pour obliger le Duc à congedier les Anglois.

AN. 1372.

Le Connétable mene l'armée Françoise en Bretagne.

Cha. de Nant. Arm. V. cas. D. nu. 21.

Guil. de S. André tom. 2. des Actes de Bretagne.

Le Connétable n'aimoit pas naturellement le Duc, & avoit reçu depuis peu quelque chagrin de sa part. Le Duc avoit fait saisir la Rochederrien par défaut d'hommage, & en avoit donné la garde à Pierre de Kerimel. Ce dernier qui aimoit & estimoit le Connétable, lui rendit sa terre, sans consulter personne: mais ayant sçu que le Duc étoit fort mécontent de sa conduite, il reprit la Rochederrien sur les gens du Connétable & la garda pour le Duc. Le Connétable croyant, que le Duc autorisoit toutes les démarches de Kerimel, reçut avec plaisir les ordres d'entrer en Bretagne, & de faire la guerre au Duc, s'il refusoit de chasser les Anglois de ses Etats. Il y conduisit quatre mille hommes d'armes, dont les chefs étoient les Ducs de Bourgogne, de Berri & de Bourbon. L'armée Françoise passa sous les murs de la Ville de Rennes, & s'avança jusqu'à Gael. Le Duc à la tête de sept cents lances vint camper auprès des François dans le dessein de les combattre. Les Bretons, qui lui étoient le plus attachés, lui représenterent tous les dangers ausquels il s'exposoit en retenant les Anglois dans ses Etats. Le Duc fut inflexible à leurs remontrances. Il leur déclara qu'il étoit véritablement dans le dessein de renvoyer les Anglois; mais que sa réputation l'empêchoit de le faire dans cette circonstance; qu'il sembleroit que ses ennemis eussent eu la force de le contraindre à faire quelque chose contre sa volonté; que le Roi lui faisoit la guerre sans l'avoir défié; qu'il vouloit faire connoître à toute la terre qu'il ne le craignoit point, & qu'avec une poignée de guerriers endurcis à la fatigue, il pouvoit défaire une armée de gens nourris à l'ombre & novices dans le mêtier des armes; qu'il sçavoit bien que le Roi soutenoit contre lui les enfans de Charles de Blois; mais que s'il pouvoit atteindre de sa hache les plus fiers de son armée, il les feroit bientôt déloger, quoiqu'ils fussent cinq contre un. Ses partisans, voulant le détourner de cette dangereuse résolution, le firent consentir à différer le combat de quelques jours, afin que sa troupe pût se fortifier par les Gendarmes qu'il avoit mandés & qui étoient en route. Pendant ce tems-là on négocia un accommodement avec les chefs de l'armée ennemie, qui retourna en France. Le Connétable prit le chemin de Pontorson, d'où il se rendit à la Cour. C'est ainsi que Guillaume de Saint André parle de la premiere entrée du Connétable en Bretagne.

Vita Lud. III. Ducis Borbonii.

Un autre Auteur, qui écrivoit quelques années après, raconte la chose autrement. Il dit que le Duc de Bretagne, voulant secourir les Anglois qui étoient en Poitou, s'avança jusqu'à Brissac en Anjou avec un corps de troupes; & que le Connétable en avertit le Roi, qui lui donna ordre d'entrer en Bretagne. Le Duc, si nous en croyons le même Auteur, n'attendit pas le Connétable. Il retourna dans ses Etats, & détacha quelques troupes de son armée pour garnir les Places qui étoient sans défense. Les François marcherent droit à Rennes, d'où la Duchesse venoit de sortir pour aller à Vannes. Le Duc de Bourbon & le Connétable la firent poursuivre par cinq cents hommes, qui l'arrêterent à quatre lieues de Rennes, & la ramenerent au camp. Aussi-tôt qu'elle vit le Duc de Bourbon,

AN. 1372.

elle s'écria : *Ha, beau cousin, suis-je prisonniere?* Le Duc lui répondit qu'il ne faisoit point la guerre aux Dames. Bien loin de la retenir, il lui rendit tout ce qu'on lui avoit pris, excepté les Lettres d'alliance, que son mari avoit faite avec le Roi d'Angleterre, & la fit conduire jusqu'à Loheac. L'armée Françoise la suivoit de près & alla se présenter devant Redon. Le sire de Rieux qui commandoit dans cette Ville, en sortit pour saluer les Princes & le Connétable, qui lui firent voir les Lettres d'alliance du Duc avec les Anglois. Surpris des variations du Duc il protesta qu'il ne le serviroit point, tandis qu'il en useroit de la sorte avec le Roi de France. Henri de Blois & le sire de la Hunaudaie, à qui on envoya des copies du Traité d'alliance, firent la même protestation. La saison étant fort avancée, le Roi rappella ses Troupes. Le sire de Rieux, le Roux de Piedru, qui étoit un des plus beaux Chevaliers de Bretagne, & quelques autres Seigneurs, suivirent les Princes à Paris.

Le Duc ratifie le Traité d'alliance avec l'Angleterre.
Actes de Bret to. 2. col. 53.
Rymer tom. VI. pag. 758.
Froissart vol. 1. chap. 312.
Du Tillet Invent. pag. 299.

Le Duc, après leur retraite, alla voir Robert de Neufville, qui étoit arrivé à Brest. Il y ratifia le 22. Novembre le Traité, que Thomas de Melburne avoit conclu à Vestminster le 19. Juillet précédent. Le Roi dAngleterre fut si satisfait de la conduite du Duc, qu'il lui donna le 19. Décembre toutes les conquêtes, qu'il pourroit faire en France, sauf le Domaine de la Couronne, le ressort, la souveraineté & l'hommage qu'il se reserva. Les troupes Angloises, que Robert de Neufville avoit débarquées à Saint Mahé, y passérent l'hyver sans être à charge à personne. Elles étoient au nombre de quatre cents lances & de quatre cents archers. Les Seigneurs Bretons, mécontens de l'arrivée de ces nouveaux hôtes, s'en plaignirent au Duc, & le prierent de congédier tous les Etrangers, qui n'étoient propres qu'à lui susciter de mauvaises affaires. N'ayant pû rien gagner sur son esprit, ils fortifiérent leurs Châteaux & se disposérent à la guerre. Plusieurs d'entr'eux prirent des engagemens avec le Roi de France, qui n'épargnoit ni Charges ni Pensions pour se faire des créatures & pour affoiblir le Duc. De ce nombre furent Eudon le Moine, Hervé de Saint Goueznou, Maurice de Ploesquellec, Geoffroi de Kerimel, Hervé du Chastel, Hervé le Heuc, Henri le Parisi, Guillaume de Penhoet & Silvestre Campson, Chevaliers, Olivier le Moine Ecuyer.

Siége de Becherel.
Froissart vol. 1. ch. 313.
Actes de Bret. to. 1. col. 1656.

Froissart nous assure, que dans le même tems le Vicomte de Rohan, les sires d'Avaugour, de Laval, de Clisson, de Tournemine, de Rieux, de Rochefort & de Dinan, le Maréchal de Blainville, les Seigneurs de Hambie, de Ruillé, de Fonteville, de Granville, de Denneval & de Cleres, Bannerets de Normandie, faisoient le siége de Becherel, & que cette Place étoit vigoureusement défendue par Jean Apert & Jean Cornouaille, Capitaines Anglois. Il y a preuve, que ce siége avoit été commencé dès l'an 1371. par Olivier de Montauban, Pierre Tournemine, Geoffroi Budes, Amauri de Fontenai, Jean de Guité, Jean de Beaumanoir & Robert de Guité. Ces deux derniers étoient Maréchaux de M. le Connétable : mais ils avoient abandonné cette entreprise, où les Anglois avoient trouvé moyen de rentrer dans Becherel ; car cette Place ne fut prise qu'en 1374. D'ailleurs nous avons vû ci-devant, que le Connétable avoit chargé les Seigneurs de Rohan, de Laval & de Clisson de faire le siége de la Roche-sur-Yon, & qu'Alain de Beaumont avoit été chargé de celui de Luzignan. Cette derniere Place fut soumise aux François avant la fin de l'an 1372. mais la premiére ne le fut que l'année suivante.

AN. 1373.

Le Duc fait venir une flotte en Bretagne.
Actes de Bret. to. 2. col. 60.
Froissart vol. 1. ch. 314.

Après la découverte que le Duc de Bourbon avoit faite en Bretagne, le Roi Charles V. ne garda plus aucun ménagement avec le Duc. Persuadé de sa forfaiture & de ses engagemens avec les Anglois, il donna ordre au Connétable d'entrer en Bretagne & d'en faire la conquête entiere. Le Connétable, avant que de s'engager dans une nouvelle guerre, voulut arrêter ses comptes avec le Roi ; car d'un côté il avoit fait beaucoup d'avances aux troupes dans les campagnes précédentes ; & de l'autre, le Roi avoit payé deux sommes considérables à Jean Chandos & au Prince de Galles pour sa rançon. Les avances étant à peu près égales de part & d'autre, ils se donnérent le 22. Février 1373. une quittance générale de tout ce qu'ils pouvoient se devoir. Après cela le Connétable alla à Angers, où étoit le rendez-vous de toutes les troupes Françoises, qui devoient servir en Bretagne. Tandis qu'il faisoit ses préparatifs dans cette ville, le

le Comte de Salisbery, Guillaume de Mesville & Philippe de Courtenai s'embarquérent au pays de Cornouaille pour passer en Bretagne. Leur flotte étoit de quarante gros vaisseaux sans compter les barques, de deux mille hommes d'armes & d'un grand nombre d'archers. Le Roi d'Angleterre avoit fait équiper cette flotte pour faire tête à Yvain de Galles & à six mille Espagnols qui devoient faire une descente dans ses Etats ; mais ils n'y vinrent pas. Le Comte de Salisbery fut contraint par le mauvais tems de relâcher dans la Baye de S. Malo, où il trouva sept gros vaisseaux Espagnols qu'il brûla. Cet événement causa beaucoup de murmures parmi les Bretons. On soupçonna le Duc d'avoir mandé cette flotte : mais on n'en douta plus, lorsqu'on fut instruit de ses menées par quelques Chevaliers qui étoient dans sa confidence & qui le trahirent. Alors tous les Seigneurs l'abandonnérent & se fortifiérent dans leurs Châteaux. AN. 1373.

Le Connétable entre en Bretagne & en fait la conquête.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Connétable entra en Bretagne. Il étoit accompagné du Duc de Bourbon, des Comtes d'Alençon, du Perche & de Porcien, des Vicomtes de Meaux & d'Aunai, du Dauphin d'Auvergne, de Raoul de Couci, de Robert de Saint Paul, de Louis de Sancerre Maréchal de France, de Raoul de Raineval & d'un grand nombre de Gentilhommes de Vermandois, de Picardie, d'Artois, de Touraine, d'Anjou & du Maine. Le Comte de Salisbery ne les attendit pas à S. Malo ; aussi-tôt qu'il sçût leur arrivée & que toute la Bretagne étoit soulevée contre le Duc, il mit à la voile & s'en alla à Brest. Le Duc, n'osant plus se fier à aucune Ville du plat pays, de crainte d'y être enfermé, se retira à Aurai, où il avoit un bon Château. Il confia la garde de cette Place à un Chevalier Anglois, nommé Jean Augustin, & y laissa la Duchesse son épouse. Il monta ensuite à cheval & prit la route de Saint Mahé. Les habitans de cette ville n'ayant pas voulu le recevoir, il fut obligé de revenir sur ses pas & d'aller à Concarneau, où il s'embarqua le 28. Avril pour passer en Angleterre.

Le Duc se retire en Angleterre. *Chron. Brinense. Froissart ch. 314.*

A peine fut-il parti, que le Connétable se présenta devant Rennes. Les Seigneurs Bretons qui faisoient le siége de Becherel, en laissérent la conduite aux Normans, & vinrent joindre le Connétable. Les Bourgeois de Rennes, mécontens de la conduite du Duc, ouvrirent leurs Portes aux François, & reconnurent le Roi pour leur Seigneur. Jugon passoit alors pour une Place très-importante, puisqu'on disoit en proverbe : *Qui a Bretagne sans Jugon, a chappe sans chapperon.* Le Connétable somma Robert de Guité, qui y commandoit, de se rendre. Ce Capitaine qui étoit sans doute différent de celui qui servoit sous les ordres du Connétable, obéit à la sommation, & ouvrit ses Portes aux François. Broon, Saint Malo, Dinan & Tinteniac suivirent le même exemple. Maurice de Tronguidi, Plusquallec son neveu & Olivier de Mauni, qui commandoient dans les deux dernieres Places, se mirent au service du Duc de Bourbon. L'armée Françoise marcha ensuite contre Fougeres. La garnison de cette Place fit une sortie sur les assiégeans ; mais elle fut repoussée avec perte & poursuivie jusques dans ses murs. Après la prise de Fougeres le Connétable conduisit ses troupes à Vannes, dont les habitans se rendirent sans aucune difficulté. La garnison de Sucinio se mit en défense ; mais elle fut prise d'assaut & passée au fil de l'épée. Guingamp, la Rochederrien, Quimper, Goy-la-Forest & Saint-Mahé subirent la loi du vainqueur. Quimperlé fut battu de Canons & pris. Jean Ros Ecuyer Anglois, qui étoit Capitaine de cette Place, fut tué par Olivier de Clisson, qui ne faisoit aucun quartier aux Anglois. Enfin Redon & Guertande se soumirent à la premiere sommation, qui leur fut faite de la part du Connétable.

Prise de Rennes, de Jugon, Dinan, S. Malo, Fougeres &c. *Vie de Louis III. Duc de Bourbon.*

Le Duc, en partant pour l'Angleterre, avoit laissé le gouvernement de ses Etats à Robert Cnolle ; mais peu de Seigneurs se conformérent à ses intentions. Robert usa de son autorité pour bien fortifier le Château de Derval, qui lui appartenoit. Il en confia la garde à Messire Hue Broite son cousin, & alla se renfermer dans Brest pour la défendre contre toutes les forces des François. Le Connétable, instruit de ses desseins, forma le siége de Hennebont, qu'il maltraita beaucoup par son artillerie. Il y avoit dans la Place quatre-vingt hommes d'armes Anglois, commandés par Thomelin Wich Ecuyer & Thomas Prieur Chevalier, qui se défendirent bien. Le Connétable, ne voulant pas perdre le

Prise de Hennebont & de Concarneau. *Froissart vol. 1. cha. 314. Vie de Louis III. Duc de Bourbon.*

An. 1373.

tems devant cette Place, menaça de mort les habitans, qui paroissoient fort attachés aux Anglois. Les habitans, intimidés d'un côté & assurés d'ailleurs qu'on ne leur feroit aucun mal, laissérent les Anglois se tirer d'intrigue. La ville étoit trop grande pour qu'ils la pussent garder seuls. Le Connétable y entra, & fit main-basse sur tous les Anglois, excepté les deux Capitaines qui furent faits prisonniers. Il se reposa pendant quinze jours dans cette ville, & alla ensuite assiéger Concarneau. La garnison de ce lieu fut traitée avec la même rigueur que celle de Hennebont. Le Capitaine, nommé Jean Longuai, fut le seul épargné. D'autres l'appellent Jannequin-Pel, & disent qu'il se distingua dans l'assaut contre Ymbert de Cœuvres, Ecuyer du Duc de Bourbon.

Siéges de Brest, & de Derval.

Le Connétable, après avoir réparé & muni Concarneau, marcha vers Brest, qui venoit d'être rafraîchi par le Comte de Salisbery. Robert Cnolle & le sire de Neufville s'y étoient renfermés avec deux cents hommes d'armes & autant d'archers. Nonobstant cet avantage le Connétable fit tirer une ligne de circonvallation autour de la Place & la fit attaquer vivement. Le siége tirant en longueur, il détacha quatre cents hommes de son armée pour aller assiéger Derval, qui appartenoit à Robert Cnolle. Le sire de Clisson fut aussi mandé par le Duc d'Anjou pour terminer le siége de la Roche-sur-Yon, qui étoit bloquée depuis longtems. Ainsi les François faisoient quatre siéges en même tems, celui de Brest, celui de Becherel, celui de Derval & celui de la Roche-sur-Yon. La garnison de cette derniere Place s'étant enfin rendue par composition, Olivier de Clisson alla joindre ceux qui assiégeoient Derval. Le Connétable s'y rendit aussi avec le Duc de Bourbon, les Comtes d'Alençon & du Perche, & un grand nombre de Seigneurs François. Il laissa deux mille Bretons pour continuer le siége de Brest. Les Capitaines de ces Bretons étoient Jean Vicomte de Rohan, Pierre de Rostrenen, Olivier de Montauban, Geoffroi de Kerimel, Jean Raguenel Vicomte de la Belliere, Raoul sire de Monfort, Brumor de Laval, Gilbert de Combrai, Henri de Pledran & Brient de Lannion Gouverneur du Comté de Monfort.

La garnison & les habitans de Derval, voyant qu'ils ne pouvoient pas tenir longtems contre les François, traitérent avec le Connétable, & promirent de se rendre, si dans deux mois ils n'étoient secourus par le Duc de Bretagne ou par quelque autre assez fort pour faire lever le siége & pour tenir la campagne. Ils promirent encore, en cas qu'ils fussent secourus, de garder la neutralité pendant le combat & de ne former aucune entreprise. Le Duc d'Anjou, qui étoit sur les marches du Poitou, ayant reçû les articles de la Capitulation de Derval, y consentit, à condition que les habitans ne recevroient personne dans la Place pendant la suspension d'armes. La Capitulation ayant été signée de part & d'autre, les habitans de Derval donnérent quelques Chevaliers & Ecuyers pour ôtages.

Prise de Nantes.

Les choses ainsi réglées à Derval, le Connétable se rendit à Nantes, dont les Portes furent fermées, aussi-tôt qu'il parut. Les Bourgeois lui envoyerent des Députés pour sçavoir quel étoit le sujet de sa venue. Il répondit que le Roi lui avoit ordonné de saisir la Bretagne en punition de la forfaiture de Jean de Monfort, qui s'en disoit Duc. Les Députés lui demandérent la permission de délibérer sur la réponse, qu'ils avoient à faire ; le Connétable la leur accorda. La délibération finie, les Députés revinrent & dirent au Connétable, qu'ils étoient surpris, que l'on saisit ainsi l'héritage de Jean de Monfort leur Seigneur ; que le Roi de France leur avoit ordonné autrefois de le reconnoître pour Duc ; qu'ils lui avoient fait hommage & serment de fidélité ; qu'il leur avoit été bon & loyal Seigneur ; qu'ils ignoroient absolument qu'il eut commis le crime de félonie contre le Roi ; qu'ils consentoient cependant, que le Connétable entrât dans leur ville, en vertu des ordres dont il étoit chargé, à condition que si le Duc revenoit & vouloit être bon François, le pays le reconnoîtroit pour son Seigneur légitime ; qu'il ne leur seroit fait aucune vexation ; & que les revenus du Duché seroient mis en dépôt entre leurs mains jusqu'à ce qu'ils eussent de meilleures nouvelles que celles qu'il leur apportoit. Le Connétable jura d'observer toutes ces conditions & fut introduit dans la ville.

Robert Cnolle ayant appris ce qui s'étoit passé à Derval, pensa à faire un pa-

reil Traité pour la Ville & le Château de Brest. Il en conféra avec les assiégeans, qui lui répondirent qu'ils ne feroient rien sans l'avis du Connétable. N'ayant pû rien conclure avec eux, il leur demanda un sauf-conduit pour deux Chevaliers & deux Ecuyers qu'il envoya vers le Connétable. Les Députés trouvérent le Connétable auprès de Nantes, & conclurent le 6. Juillet un Traité semblable à celui de Derval, excepté qu'il y fut stipulé, qu'on ne pourroit avitailler Brest pendant la Trève. Cnolle ratifia le Traité & donna des ôtages. Après cela le Connétable retourna en basse-Bretagne pour y faire exécuter ce qui avoit été arrêté près de Nantes. En passant à Lantreguer il nomma Guillaume de Kermartin Capitaine du Château de Huelgoet & des lieux circonvoisins. Il fit partir ensuite pour la Picardie une partie des troupes qui avoient servi au siége de Brest, & congédia les autres jusqu'à nouvel ordre.

AN. 1373.

Trève accordée à la garnison de Brest.

Froissart vol. 1. chap. 315.

Du Tillet, Invent. pag. 300.

Actes de Bret. to. 2. col. 76.

Les Ducs de Lancastre & de Bretagne étoient arrivés à Calais avec une armée, qui eut causé bien du dérangement dans les affaires de France, si elle eut été conduite avec sagesse. Après avoir pris un peu de repos, les deux Ducs montérent à Cheval & s'avancérent jusqu'à Hesdin. Le Duc de Lancastre y séjourna, pendant que le Duc de Bretagne ravageoit les terres du Roi du côté de Dourlens & de Corbie. Il passa même la Somme & attendit quelques jours le Roi de France à Roye en Vermandois ; mais voyant que ce Prince ne faisoit aucun mouvement, il lui écrivit la lettre suivante pour lui déclarer la guerre : « A » mon très-chier Seigneur le Roi de France. Sire Charles de France, qui vous » clamez être Souverain de mon Duchié de Bretagne. Il est bien voir, que puis » le tems que je estoie entré en la foi & hommage de la Couronne de France, » j'ai à vous tous dis fait mon devoir envers ladite Couronne & envers tous au- » tres auxquieulx il appartenoit. Mais ce nonobstant, vous, par vos gens, sans » connoissance de cause, seulement par procès d'effet, avez fait entrer, par » vostre commandement & soutenance, vostre Connestable, vostre puissance & » force de guerre en mon Duchié de Bretagne ; prins tout plein de mes Villes, » Chasteaux & Forteresses ; prins personnes, les uns rançonnez & les autres mis » à mort ; & moy ont fait & font tout plein de autres outraiges, dommaiges » & vilainies non comparables, ni reparables ; & parmi ce, vous m'avez sciem- » ment, de vostre propre volonté & tout outréement & ouvertement monstré » mon ennemi, & imaginé à moi & à mon estat defaire & destruire ; & par ce » que vous ne me voulez rendre les terres que deubstes à moy avoir rendues à » certain tems par lettres scellées & autrement, comme ja vous ai plusieurs fois » requis à mes grans cousts & missions, en moi deboutant & mettant tout hors » de la foi, hommage & obeissance de ladite Couronne, sans coulpe ou mesfait » de moy ou de ma partie, sans avoir aucune cause raisonnable, dont il moy » en deplaist trop ; si que parmi les avant dites choses & tout plein des autres » griefs, qui à ce moy esmeuvent, je vous fait sçavoir, que en vostre defaut je » me tiens de tout franc, quitte & deschargé de la foi & hommage, que fait » avons à la Couronne de France, de toute obéissance ne subjection faite à vous » & à ladite Couronne & à autre à cause de vous ou de même la Couronne, & » vous tiens & repute mon ennemi ; ne vous debvez point merveiller, si je en » face dommaige à vous & à vostre partie, pour moy revangier des tres grans » outraiges, tors, dommaiges & vilainies devant dites. Le Duc de Bretaigne & » Comte de Monfort & Comte de Richemont, de ma main escrit. » Telle fut la Déclaration de guerre du Duc de Bretagne. Quelque sensible qu'elle fut au Roi, il ne crut pas devoir accepter le combat. Instruit par le passé de l'incertitude des combats & des grandes suites que peut avoir la défaite d'une armée, il abandonna le plat pays à l'ennemi & fortifia ses Places frontieres.

Les Ducs de Bretagne & de Lancastre abordent à Calais avec une armée.

Froissart vol. 1. chap. 316.

Actes de Bret. to. 1. col. 67.

Tandis que le Duc de Bretagne défioit le Roi, le Comte de Salisbery, reçut du secours d'Angleterre & retourna à Brest. Il mit à terre environ mille hommes d'armes & deux mille Archers, qu'il fit camper devant la ville. Tous les soirs il rentroit dans ses vaisseaux & le jour il tenoit la campagne en ordre de bataille. Le Connétable avoit congédié la meilleure partie de ses troupes & ne s'étoit nullement attendu, que le Comte de Salisbery dût revenir en Bretagne pour lui présenter la bataille. Il partit cependant, lorsque le terme marqué par la capitulation de Brest fut sur le point d'expirer. Son dessein n'étoit pas de combattre,

Le Comte de Salisbery fortifie Brest.

Froissart vol. 1. ch. 315.

AN. 1373.

ayant beaucoup moins de troupes que le Comte : mais il cherchoit à se tirer d'embarras par quelque artifice. Dans cette vûe il se campa dans un poste assez éloigné de celui des Anglois, & demeura sept jours renfermé dans son camp. Le Comte, trouvant son avantage devant Brest, ne voulut pas aller chercher le Connétable, prétendant qu'il n'y étoit pas obligé par le Traité. Il se contenta de lui envoyer un Hérault pour lui dire qu'il l'attendoit devant la Place ; qu'il étoit prêt à lui livrer bataille ; qu'il vînt donc au rendez-vous ou qu'il renvoyât les ôtages. Le Connétable chargea le Hérault de dire au Comte, qu'il n'avoit pas moins d'ardeur que lui pour le combat ; mais que l'action devoit se passer au lieu où le Traité avoit été conclu. Le Hérault rendit cette réponse au Comte, & revint une seconde fois vers le Connétable pour lui déclarer qu'il ne tenoit pas aux Anglois que la bataille ne se donnât ; qu'on n'avoit qu'à leur fournir des chevaux & qu'ils *tiendroient la journée* en tel lieu de la Bretagne, qui leur seroit marqué. Le Connétable répondit, qu'il n'étoit pas obligé de faire un si grand avantage à ses ennemis ; que s'il le faisoit, il en seroit désavoué ; & de plus qu'il voudroit avoir des ôtages pour les chevaux. Le Hérault répliqua, qu'il n'avoit rien à dire sur cet article, & somma encore le Connétable de rendre les ôtages de Cnolle ; mais ils ne furent point rendus. Le Comte, irrité de la conduite du Connétable, entra dans Brest, aussi-tôt que *la journée* fut expirée, & rafraîchit la Place d'hommes, de vivres & de munitions. Après cela il se remit en mer pour garder les côtes, & Cnolle alla se renfermer dans son Château de Derval.

Fouage imposé pour le payement des troupes. *Actes de Bret. to. 2. col. 77.*

Le Connétable de son côté prit la route de Rennes & y conduisit les ôtages. Le besoin d'argent pour payer les troupes, qui faisoient les siéges de Derval & de Becherel, l'obligea d'ordonner la levée d'un fouage de vingt sols par feu dans les Evêchés de Rennes, de Saint-Malo, de Dol, de Saint-Brieu & de Vannes. Cette Ordonnance fut faite le 20. Août avec le consentement des Seigneurs de Laval, de Clisson, de Rieux, de Monfort, de Montafilant, de Malestroit, de Rochefort, de Châtillon, de la Hunaudaie, de Beaumont, de Montauban & autres qui se trouvérent à Rennes. On y apprit bientôt le retour de Robert Cnolle à Derval, & on ne douta point qu'il n'eût quelque mauvais dessein. Le Duc d'Anjou & le Connétable se rendirent au siége, & ne manquérent pas de faire sommer la garnison de se rendre, aussi-tôt que le terme marqué par le Traité de capitulation fut expiré. Cnolle répondit que le Traité étoit nul, ayant été fait sans sa participation. Le Duc ayant reçu cette réponse, renvoya son Hérault vers la garnison pour lui déclarer qu'elle avoit violé le Traité en recevant Cnolle dans le Château, & que si elle ne se rendoit, il feroit décoler les ôtages. Cnolle répondit en colere, qu'il ne perdroit point sa Place, quelques menaces que ses ennemis lui fissent, & que s'ils faisoient mourir ses ôtages, il useroit de représailles. Le Duc n'ayant pû avoir aucune satisfaction de la part de la garnison, fit venir les ôtages devant le Château & leur fit trancher la tête. Cnolle s'en étant apperçu, traita de la même maniere trois Chevaliers & un Ecuyer, qu'il tenoit prisonniers. Leurs corps & leurs têtes furent ensuite jettés dans les fossés du Château. Le Duc & le Connétable, après avoir été les spectateurs de cette triste scéne, levérent le siége & retournérent en France. Le Roi fut si satisfait de la conduite du Duc d'Anjou, qu'il l'établit son Lieutenant Général en Bretagne. Il envoya le Connétable & le sire de Clisson en Champagne pour harceler l'armée Angloise, qui faisoit tous les jours de nouveaux progrès.

Cruelles exécutions de Derval. *Froissart vol. 1. chap. 317. Actes de Bret. to. 2. col. 78.*

Marche des Ducs de Bretagne & de Lancastre en France. *Guil. de S. André.*

Malgré ces précautions les Ducs de Lancastre & de Bretagne traversérent une partie considérable de la France. Leur armée étoit de trente mille hommes, à qui ils ne faisoient observer aucune discipline. Un corps de troupes Françoises, qui les suivoit de près, leur coupoit les vivres & les incommodoit en différentes manieres. Las des fatigues du voyage & des plaintes des soldats ils se brouillérent enfin l'un & l'autre. Le Duc de Lancastre somma le Duc de Bretagne de payer la moitié des gages dûs aux gens de guerre qui avoient passé la mer avec eux. Le Duc de Bretagne lui répondit, qu'avant de s'embarquer il avoit distribué tout son argent aux compagnies qui le devoient suivre, & que s'il vouloit bien lui prêter de quoi s'acquitter envers elles, il étoit prêt à lui donner toutes

les assurances qu'il pouvoit souhaiter pour le remboursement. Le Duc de Lancastre, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour se séparer du Breton, lui répliqua, que s'il avoit employé tout ce qu'il avoit, il s'en mettoit peu en peine ; mais qu'il ne devoit plus aussi compter d'être le maître de l'armée, & qu'il le prioit de se retirer. Le Breton fut extrêmement surpris de ce revers de fortune ; mais il n'en fut point abattu. Quoiqu'il n'eût plus que soixante hommes d'armes à son service, il se mit à leur tête & marcha devant l'armée Angloise, dans l'espérance qu'elle lui donneroit du secours en cas de besoin.

AN. 1373. *Le Baud. pag. 351. Froissart vol. 1. ch. 317.*

A peine eut-il perdu l'armée de vûe, qu'il fit déployer sa Banniere pour servir de signal à sa petite troupe. Etant parvenu sur une haute montagne qui est près de Sarlat en Périgort, il découvrit un corps de troupes Françoises, qui marchoient dans la plaine. Quoiqu'il fût fort inférieur en forces, il prit la résolution de les aller attaquer. Son page n'étant pas alors auprès de lui, il prit le casque de celui qui portoit son pennon, & envoya son fou Brient vers les Gendarmes, qui étoient restés derriere, pour les presser de venir le joindre. Le fou courut promptement vers les Gendarmes & leur dit que le Duc avoit mis pied à terre & en étoit déja aux mains avec les ennemis. Cette fausse allarme leur fit doubler le pas. Le Duc les voyant assemblés autour de lui, leur dit : « Mes amis, nous ne sommes » ici que soixante, & vous voyez devant vous Jacob la Leulle, qui n'a pas moins » de trois cents combattans avec lui. Il n'est pas question de fuir, si nous ne » voulons être pris & menez à Paris, où nous ne devons pas espérer qu'on nous » mette à rançon. C'est pourquoi il faut ici vaincre ou mourir glorieusement. » N'ayez donc point de peur & recommandez-vous à Dieu, qui est témoin de » nôtre bon droit, & je vous assure d'un heureux succès. » Pendant qu'il parloit ainsi, les coureurs de l'armée Françoise s'avancérent assez près pour remarquer les Ermines. Cette découverte confirma les François dans l'opinion où ils avoient été d'abord, que c'étoit le Duc de Bretagne qui paroissoit sur la montagne. Persuadés qu'il étoit suivi de toute l'armée Angloise, ils pensérent à se retirer. Le Capitaine Jacob balança quelque tems sur le parti qu'il devoit prendre ; mais ayant été assuré par ses propres yeux, que c'étoit le Duc de Bretagne, qui le venoit combattre, il prit la fuite avec tous ses Gendarmes. Le Duc les laissa aller, & remercia Dieu de cet avantage.

La ville de Sarlat étant gardée par une nombreuse garnison, le Duc ne jugea pas à propos de se présenter devant cette Place, pour ne pas faire connoître aux ennemis qu'ils s'étoient trompés. Il coucha dans une vigne près de la ville, & le lendemain il passa la riviere de Vesere, après avoir traité avec les habitans de Limeuil, qui lui demandérent une sauvegarde pour le pays. Délivré de ces premiers dangers, il prit la route de Bergerac. Les vivres lui ayant manqués, il pria les habitans de la Linde de lui en fournir pour sa vaisselle d'or & d'argent ; mais il ne fut point écouté. Piqué de ce refus & encouragé par le desespoir il attaqua la Place, s'en rendit maître & y séjourna trois jours pour se rafraîchir des fatigues passées. De la Linde le Duc se rendit à Bergerac, où il fut très-bien reçu. Il le fut encore mieux à Bourdeaux, où il se fit servir avec autant de magnificence, que s'il eût été dans la plus grande prospérité. Ses confidens ne pûrent s'empêcher de lui représenter, que dans l'état où il se trouvoit, il étoit de la prudence de ne pas oublier sa pauvreté : mais il leur répondit, qu'il espéroit que la Providence ne l'abandonneroit pas. En effet, une flotte de Guerrande, chargée de sel, arriva dans le même tems à Bourdeaux. Comme la meilleure partie de ce sel appartenoit au Duc, elle lui fournit les moyens de vivre avec l'éclat qui convenoit à sa dignité. Le Duc de Lancastre arriva aussi à Bourdeaux vers les fêtes de Noël. Son armée étoit considérablement diminuée par les maladies & par la désertion. Le Duc de Bretagne dissimula tout ce qui s'étoit passé entr'eux pendant la route ; il eut même la générosité de n'en point parler au Roi d'Angleterre. Les deux Ducs passérent l'hyver à Bourdeaux, & ne pensérent qu'à se délasser de leurs fatigues. Le Duc d'Anjou & le Connétable qui les avoient poursuivis, allérent se reposer à Périgueux avec leurs troupes.

AN. 1374. Le Duc va à Aurai. *Chron. Brioccense.*

Après la mauvaise saison le Duc de Bretagne s'embarqua & alla passer quelque tems à Aurai. Plusieurs Gentilhommes le vinrent trouver dans cette ville, croyant qu'il alloit y fixer sa demeure : mais les principaux Seigneurs n'osérent le

AN. 1374.

voir sans la permission du Roi, avec qui ils avoient pris des arrangemens. Le Duc se voyant abandonné de la meilleure partie de ses Sujets, fortifia Aurai, Derval & Brest, qui étoient presque les seules Places qui tinssent pour lui en Bretagne. Il s'embarqua ensuite avec la Duchesse son épouse, & se retira dans son Comté de Richemont. Celui de Monfort-l'Amauri lui avoit été rendu en vertu du Traité de Bretigni : mais le Roi s'en étoit emparé dpuis un an, & l'avoit donné au Connétable du Guesclin. Ce dernier, après avoir joui pendant quelques années des revenus de Monfort, le remit au Roi, qui lui donna en récompense quinze mille francs d'or, & en laissa le gouvernement à Brient de Lannion.

Trève entre la France & l'Angleterre. *Froissart vol. 1. ch. 317. 319. Epist. Gregorii XI. apud Rainaldum.*

Cependant le Pape faisoit travailler fortement à la paix entre la France & l'Angleterre. Dès l'année précédente il avoit envoyé en France les Archevêques de Ravennes & de Rouen pour terminer une affaire si importante à la Chrétienneté. Il avoit même menacé d'employer les Censures de l'Eglise contre celui des deux partis, qui refuseroit les conditions proposées par ses deux Légats. Mais les démarches que firent les Légats tant auprès du Roi Charles V. que du Duc de Lancastre, furent inutiles, & rien ne fut conclu. Ils reprirent leurs négociations en 1374. & portérent enfin les Ducs d'Anjou & de Lancastre à une Tréve jusqu'au quinziéme jour d'Août. Il fut réglé par le même Traité, que les deux Ducs se trouveroient en Picardie au commencement du mois de Septembre, l'un à Saint-Omer & l'autre à Calais, pour écouter les propositions qu'on devoit leur faire. Ce Traité conclu, le Duc de Lancastre s'embarqua pour retourner en Angleterre, & y conférer avec le Roi son pere sur ce qu'il devoit faire en Picardie. La Bretagne n'ayant point été comprise dans la Trève, la garnison de Becherel demanda à capituler. Il y avoit plus d'un an qu'elle supportoit les fatigues du siége avec une valeur, qui lui avoit fait beaucoup d'honneur : mais les vivres commençoient à lui manquer, & elle n'avoit aucun secours à attendre. Quelque las que fussent les assiégeans, ils ne voulurent rien conclure sans le consentement du Roi de France. Ce Prince ordonna que si le Duc de Bretagne ne les forçoit à lever le siége avant la Toussaint, la garnison se rendroit par composition. Cette condition fut acceptée par les assiégés ; ils donnérent des ôtages & on leur fournit des vivres.

Capitulation de Becherel.

Conférence de Bruges. *Hist. de Languedoc to. 4. p. 355. 580. Froissart vol. 1. ch. 318. 320.*

Pendant la Trève de Becherel, les Légats du Saint Siége & les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre s'assemblérent à Bruges pour traiter de la paix. Le Duc de Lancastre s'y trouva ; mais le Duc d'Anjou demeura dans son Gouvernement de Languedoc, dont il s'étoit proposé de chasser le reste des Compagnies. Pour faciliter l'avancement du Traité on convint d'une seconde Trève, pour les Marches d'entre la riviere de Somme & la ville de Calais, jusqu'au premier jour de Mai de l'année suivante. La Toussaint approchant, le Roi envoya à Becherel les Maréchaux de Sancerre & de Blainville. Jean de Vienne Amiral de France, le Comte d'Harcourt, le Dauphin d'Auvergne, Jean de Beuil & plusieurs autres Seigneurs qui tinrent pendant quelques jours la campagne en ordre de bataille. Personne ne s'étant présenté pour les combattre, la garnison remit la Place & se retira librement. Les François réparérent le Château & le mirent en état de défense. Ils allérent ensuite, accompagnés d'un grand nombre de Seigneurs Bretons, assiéger Saint-Sauveur-le-Vicomte dans la basse-Normandie. Cette Place avoit été bâtie par le fameux Jean Chandos, qui étoit mort deux ans auparavant. Le Roi d'Angleterre en avoit disposé depuis en faveur d'Alain de Bouquesselle. Quelque légitime que parût cette donation, elle fut contredite par Louis d'Harcourt Vicomte de Châtellerault, qui prétendoit que Saint-Sauveur lui appartenoit. Il fit si bien valoir ses prétentions auprès du Duc de Berri & du Connétable, qu'ils s'engagérent par acte passé au mois de Décembre 1372. à lui faire rendre Saint-Sauveur, aussi-tôt que cette Place seroit sous l'obéissance du Roi. Elle ne le fut que l'année suivante ; mais il ne paroît pas que Louis d'Harcourt ait obtenu ce qu'il souhaitoit.

Reddition de Becherel & siége de Saint-Sauveur le-Vicomte. *Walsingham in Ypod. Froissart vol. 1. ch. 320. Titres du Roi, Layette Normandie nn. 40.*

AN. 1375.

Le Roi d'Angleterre nomme le Comte de Cantbrige & le

Le succès des conferences de Bruges étant encore fort incertain, le Roi d'Angleterre nomma par ses lettres du 24. Novembre 1374. le Comte de Cantbrige & le Duc de Bretagne ses Lieutenans Généraux en France, sans préjudice cependant des droits du Duc sur son Duché. Pour les mettre en état de soutenir cette dignité, il leur donna deux mille hommes d'armes & trois mille Ar-

chers payés pour six mois. Dès que la saison fut propre à la navigation, les deux Princes s'embarquérent à Soutampton, & vinrent aborder auprès de Saint-Mahé, vers le commencement du Carême. Ils assiégérent d'abord le Château, qui n'étoit pas assez fourni d'hommes & d'artillerie pour tenir contre une armée; aussi fut-il pris d'assaut, & toute la garnison, qui s'étoit mise en défense, fut passée au fil de l'épée. Les habitans de la ville profitérent de l'exemple du Château, ouvrirent leurs portes au Duc & le reçurent comme leur Seigneur. L'armée Angloise marcha ensuite contre Saint-Pol de Leon, dont la garnison fut traitée avec la même rigueur que celle de Saint-Mahé. Le Duc, maître de Saint-Pol, conduisit l'armée à Saint-Brieu. Cette Place avoit été munie d'hommes & de provisions par le Vicomte de Rohan & le sire de Clisson, que le Roi avoit établis ses Lieutenans en Bretagne, & qui étoient pour lors à Lamballe. Malgré ces avantages le Duc assiégea la ville & la pressa vivement pendant quinze jours.

AN. 1375.

Duc de Bretagne ses Lieutenans en France.

Actes de Bret. to. 2. col. 85.

Walsingham p. 188.

Froissart vol. 1. ch. 321.

Prise de Saint-Mahé.

Prise de Saint-Pol de Leon.

Siége de Saint-Brieu.

Dans le même tems la garnison de Saint-Sauveur-le-Vicomte, espérant que les Anglois, qui étoient descendus en Bretagne, viendroient à son secours, traita avec les François & promit de se rendre à Pâques, si elle n'étoit secourue auparavant. D'un autre côté les habitans de Kimperlé envoyérent demander du secours au Vicomte de Rohan & au sire de Clisson contre Jean d'Evreux, qui les vexoit en diverses manieres. Ce Capitaine avoit fait réparer un vieux Château qui n'étoit pas éloigné de leur ville, & s'y étoit cantonné. Ses gens sortoient presque tous les jours pour battre la campagne, & faisoient des courses jusqu'aux portes de Kimperlé. Rohan, Clisson & Beaumanoir les attaquérent dans leur retraite, & les réduisirent bientôt à l'extrêmité. Le Duc ayant sçu le danger auquel ils étoient exposés, leva le siége de Saint-Brieu, où il perdoit le tems, & marcha au secours du nouveau fort. Sa présence fit bientôt disparoître les assiégeans, qui se réfugiérent imprudemment dans Kimperlé. Le Duc les suivit de près & les fit garder de tous côtés. La Place étoit foible & hors d'état de tenir long-tems contre une armée. Les assiégés étoient d'autant plus à plaindre, qu'ils n'avoient aucun secours ni aucune grace à attendre. Le plus embarrassé de tous étoit le sire de Clisson qui ne faisoit aucun quartier aux Anglois, & que le Duc haïssoit particuliérement. Ne pouvant se sauver que par un Traité, ils offrirent de se rendre au Duc, à condition qu'on les mettroit à rançon. Le Duc rejetta hautement leurs offres, & déclara qu'il vouloit les avoir tous prisonniers de guerre. Ils demandérent huit jours pour délibérer sur le parti qu'ils avoient à prendre, & les obtinrent. Pendant ce tems-là deux Chevaliers Anglois, envoyés par le Duc de Lancastre, arrivérent au camp, & remirent au Duc de Bretagne une copie autentique du Traité, qui avoit été signé à Bruges le 27. Juin par les Légats du Pape & par les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre.

Capitulation de Saint-Sauveur le Vicomte.

Siége de Kimperlé.

Froissart ibid. ch. 322.

Les principaux articles de ce Traité portent, qu'il y aura paix & abstinence de guerre tant sur terre que sur mer pendant quarante ans entre les deux Couronnes & leurs Alliés : Que pendant ledit tems les deux Rois tiendront paisiblement les Pays & les Seigneuries, dont ils jouissent actuellement : Que toutes les terres qui ont été prises sur les gens d'Eglise & les Seigneurs particuliers, leur seront rendues : Que les Villes, les Châteaux & les Forteresses prises par force pendant la présente guerre dans les Provinces de Picardie & de Normandie, demeureront entre les mains de ceux qui les tiennent actuellement, excepté Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui sera rendu au Roi de France : Que les Sujets des deux Rois pourront commercer librement entr'eux, sans qu'il leur soit nécessaire de prendre des sauf-conduits : Que si les différends des deux Rois & de leurs Alliés ne sont pas terminés à la fin des quarante ans, ils rentreront pleinement dans leurs premiers droits, sans qu'on puisse alléguer contr'eux le laps de tems : Que les différends mûs pour le Duché de Bretagne seront terminés par le Duc d'Anjou & le sire de la Riviere pour la partie du Roi, & par le Duc de Lancastre & le sire de Latimer pour la partie du Duc de Bretagne : Qu'en attendant la décision de ces Arbitres, le même Duc jouira paisiblement des Châteaux & Châtellenies d'Aurai, de Brest & de Saint-Mahé : Qu'il lui sera payé par chacun an la somme de trente mille livres à commencer à la fête de S. Jean-

Trève d'un an entre la France & l'Angleterre.

Actes de Bret. to. 2. col. 88.

AN. 1375.

Baptiste de l'année 1376 : Que tous ses habits, meubles & utensiles, qui ont été pris à Vannes par le Vicomte de Rohan, lui seront rendus : Que pour le bien de la paix & la tranquillité du pays il en sortira avec tous ses gens, excepté ceux qu'il jugera nécessaires pour la garde de ses Châteaux d'Aurai, Brest & Saint-Mahé : Qu'il lui sera fourni un sauf-conduit par le Roi de France, afin qu'il puisse se retirer en toute sûreté : Et enfin que quelque chose qui arrive touchant les affaires de Bretagne, la Trève de quarante ans ne sera point rompue, & que le Duc pourra poursuivre son droit, sans que pour ce, le Roi d'Angleterre soit obligé de lui fournir des troupes pour faire la guerre en Bretagne ou ailleurs.

Levée du siége de Quimperlé ; reddition de Saint-Sauveur-le-Vicomte. *Actes de Bret. to. 2. col. 98. Froissart vol. 1. chap. 323.*

Pour donner le tems aux deux Rois de ratifier ces articles, & d'y mettre les modifications qu'ils jugeroient convenables, les Plenipotentiaires convinrent d'une Trève qui commença au jour S. Jean-Baptiste, & finit à pareil jour de l'année suivante ; mais les modifications qui furent mises au Traité, en empêcherent vraisemblablement l'exécution. Le Duc de Bretagne en parut très-satisfait, & le fit publier d'abord dans son Camp. Il leva ensuite le siége de Quimperlé, congédia ses troupes & se retira à Aurai avec la Duchesse son épouse. La capitulation de S. Sauveur-le-Vicomte n'eut pas le même succès que celle de Quimperlé, parce que S. Sauveur avoit été excepté par le XI. article du Traité de Bruges, & devoit être remis entre les mains du Roi de France, en cas que le Traité eut lieu. Le Capitaine avoit d'ailleurs des ordres précis du Roi d'Angleterre, de faire observer exactement les articles de la Trève arrêtée à Bruges par le Duc de Lancastre. Il est vrai, que la Capitulation étoit antérieure au Traité de Bruges, & que les articles de ce Traité n'avoient pas encore été ratifiés par les deux Rois. La chose n'étoit pas sans difficulté & demandoit une interprétation. Le Connétable l'interpréta à son avantage, & somma le Capitaine de S. Sauveur de se rendre, lorsque le terme marqué par la capitulation fut expiré. Le Capitaine n'étant pas en état de se défendre contre une armée assez considérable, remit la Place & se retira en Angleterre. Le Roi donna la Seigneurie de S. Sauveur au Connétable, qui y mit un Capitaine Breton.

Le Connétable perd la rançon du Comte de Pembrock. *Froissart vol. 1. chap. 319.*

Si le Connétable fit une faute dans cette circonstance, il en fut bientôt puni. Le Comte de Pembrock, las des mauvais traitemens que lui faisoient les Espagnols, avoit envoyé l'année précédente un de ses serviteurs vers le Connétable, pour le supplier de mettre fin à sa dure captivité. Le Connétable, touché des malheurs de ce Prince infortuné, pria Henri Roi de Castille de le mettre à rançon. Henri, qui étoit redevable de sa Couronne au Connétable, lui accorda volontiers sa demande, & taxa le Comte à cent vingt mille livres argent de France. Pour le payement de cette somme le Connétable céda à Henri la terre de Sairie, qu'il lui avoit donnée en considération de ses services. Le Comte de son côté, engagea les Lombards de Bruges à répondre au Connétable de la somme de cent vingt mille livres. Les Lombards promirent d'acquitter la dette, aussi-tôt que le Comte seroit arrivé à Bruges en bonne santé. Les choses ainsi réglées, le Comte partit d'Espagne muni d'un sauf-conduit du Connétable, & traversa la France pour se rendre dans les Pays-Bas. Les fatigues du voyage lui causerent une fiévre si ardente, qu'il en mourut quelques jours après son arrivée à Arras. Les Lombards ayant appris sa mort, refuserent de payer les cent vingt-mille livres, dont ils s'étoient rendus cautions. Le Connétable les poursuivit en justice pendant trois ans ; ne pouvant en rien tirer, il céda l'an 1376. ses droits au Roi pour la somme de cinquante mille francs. Olivier de Mauni fut plus heureux dans la cession qu'il fit de ses terres de Castille, pour avoir Richard d'Angle, Guillaume son neveu, Othon de Grantson, Jean de Grinieres, & le sire de Tonnai-Bouton, qui étoient prisonniers en Espagne. Aussi-tôt qu'il fut maître de ces Seigneurs, on lui proposa d'épouser Marie de Roye fille unique de Mathieu, Seigneur de Roye & de Germigny, qui étoit détenu en Angleterre depuis quatorze ans. Mauni, trouvant de grands avantages dans cette proposition, fit demander au Roi d'Angleterre lequel de ses prisonniers il vouloit pour le sire de Roye. Le Roi demanda Richard d'Angle & l'obtint sans aucune difficulté. L'échange des deux Seigneurs faite, Mauni épousa l'héritiere de Roye, & tira encore de bonnes rançons de ses autres prisonniers.

Du Tillet Invent. pag. 295.

Le

AN. 1375.

Lettre du Connétable & du sire de Clisson au Duc & sa réponse.

Actes de Bret. to. 2. col. 99.
Guil. de S. André.

Le Duc de Bretagne, nonobstant les traités faits à Bruges entre les deux Rois & leurs Alliés, faisoit sa residence dans ses Etats, & travailloit à rétablir ses affaires. Le Connétable & le sire de Clisson, ayant été informés de ses pratiques, lui manderent, qu'il violoit plusieurs articles des Traités conclus à Bruges par les Plénipotentiaires des deux Couronnes; que suivant les mêmes Traités, il devoit sortir de Bretagne avec les Anglois, & n'y laisser que deux cents hommes d'armes pour garder les Châteaux qui lui appartenoient; & que s'il ne se retiroit bientôt, ils alloient ravager le Pays & porter le feu par tout. Le Duc leur répondit de Brest le 2. Septembre, qu'il n'avoit rien fait de contraire aux Traités; que si ses troupes avoient fait quelque mal à son insçu, il le feroit reparer, & qu'il sortiroit de Bretagne, lorsqu'il le jugeroit à propos. Mais quelque ferme que fut cette réponse de la part d'un Prince, qui étoit dans la disgrace, il fut contraint de céder au tems & de retourner en Angleterre. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui fit entendre, que le Roi de France étoit disposé à lui rendre ses bonnes graces, & que s'il vouloit passer en Flandres, il pourroit traiter avec lui. Dans l'espérance d'un accommodement, le Duc s'embarqua avec l'Evêque de Londres, le Duc de Lancastre & le Comte de Salisbery, & arriva en Flandres vers la Toussaint. C'étoit le terme auquel on devoit renouer les conférences à Bruges; elles le furent en effet; mais on n'y conclut rien. Le Duc de Bourgogne demanda au nom du Roi de France la restitution de quatorze cents mille livres, qui avoient été payées pour la rançon du Roi Jean, & la démolition des Fortifications de Calais. Les Ambassadeurs d'Angleterre rejetterent hautement cette demande, & tout se termina à une prolongation de la Trève jusqu'à la Fête de S. Jean-Baptiste. Tous les Seigneurs passerent l'hyver à Bruges, & ne se retirerent qu'au commencement de l'Eté. Le Duc de Bretagne demeura auprès du Comte de Flandres son cousin, & son intime ami. Toutes les promesses qu'on lui avoit faites furent mises en oubli. Bien loin de lui rendre son Duché, le Roi fit défense à tous les Bretons, sur peine de la vie, de le recevoir dans leur Pays. Il le traitoit dans les lettres qu'il faisoit écrire sur ce sujet, de *faux traître Jean de Monfort, soi disant Duc de Bretagne.*

Le Duc retourne en Angleterre; d'où il passe en Flandres.

Froissart ch. 324.
Guil. de S. André.

AN. 1376.

Guerre des Bretons en Italie.

Actes de Bret. to. 2. col. 133. & 105.
Vita Pap. Avenion. pag. 434.

La suspension d'armes qui duroit depuis plusieurs mois, & qui venoit d'être prolongée jusqu'à la Fête de S. Jean-Baptiste, ne s'accommodoit pas avec le génie qui animoit les grandes Compagnies. Chassées de plusieurs Provinces de France, & ne pouvant piller les autres impunément, elles prirent le parti d'aller faire la guerre dans les Pays étrangers. Les Anglois, conduits par Jean Aucud, célébre Capitaine de leur nation, passerent en Italie l'an 1375. & se mirent au service des Florentins, qui avoient formé une Ligue contre les Gouverneurs, que le Pape avoit envoyés en Italie. Les Bretons allerent en Allemagne, où ils ne firent pas un long séjour. Silvestre Budes y fut fait Chevalier par Jean de Malestroit. L'un & l'autre ne trouvant pas de quoi se satisfaire dans les Pays froids, revinrent en France avec leurs Compagnies, & allerent trouver le Pape à Avignon. Gregoire XI. les envoya en Italie pour y soutenir ses Officiers contre les Florentins & leurs Alliés. Il semble qu'il déclara Silvestre Budes Général des Troupes qu'il avoit en Italie, & de celles qu'il y envoyoit; car ce fut sous la banniere de ce Seigneur, que les Bretons forcerent le Pas de Suze, & entrerent en Piedmont au mois de Juin de l'an 1376. Silvestre Budes s'arrêta d'abord dans une Forteresse, qui n'étoit pas éloignée de Pavie. Le Commandant de cette Place suivoit le parti de l'Eglise, & fit tous ses efforts pour arrêter les Bretons dans la Lombardie, où leur présence étoit nécessaire: mais Silvestre Budes lui déclara, qu'ayant donné parole au Pape de le servir par tout où besoin seroit, il ne pouvoit s'arrêter avant d'avoir vû le Cardinal Légat.

De Pavie les Bretons se rendirent à Boulogne, où la sédition avoit commencé. Le Cardinal Noellet, qui residoit dans cette Ville comme Vicaire Général du Pape, avoit été contraint d'en sortir & tous ses biens avoient été saisis. Le Cardinal Geraud du Pui avoit souffert un pareil traitement à Pérouse: les Officiers du Pape dans les autres Villes, avoient été tués ou chassés honteusement: les Châteaux & les Forteresses de l'Etat Ecclésiastique avoient été abattues ou usurpées par les rébelles. Pierre Colluccio Chancelier de la République de

AN. 1375. Florence, qui étoit l'ame de la Ligue, avoit écrit à toutes les Villes confederées pour leur annoncer l'arrivée des Bretons, qu'il leur avoit représentés comme une Nation barbare, scelerate & diabolique. Il les avoit exhorté à fournir promptement leur contingent, & à l'envoyer à Boulogne, où il s'étoit flatté d'arrêter l'Armée du Pape. Malgré tous ces prépatatifs Silvestre Budes se présenta devant la Ville, avec l'assurance d'un homme qui ne craint rien. Pour attirer les Habitans au combat il se mit à la tête de trente Lances, & alla mettre le feu aux Portes de leur Ville. Les Habitans sortirent en si grand nombre, qu'ils étoient dix contre un. Les Bretons soutinrent leur attaque avec vigueur; en tuerent un grand nombre, firent beaucoup de prisonniers, & mirent le reste en fuite.

Après avoir ravagé les environs de Boulogne ils se présentérent devant Fuente, où ils séjournérent un mois, & donnérent bien de l'exercice aux Anglois qui suivoient le parti des Confédérés. De Fuente Budes alla à Cesene, où le Cardinal Robert de Genêve résidoit pour le Pape. Les Bourgeois de cette ville n'ayant pas voulu le recevoir, il laissa une partie de ses troupes dans les fauxbourgs, & conduisit l'autre dans la Marche pour y soumettre les Villes rebelles à l'Eglise. Après quelques expéditions il revint à Cesene, où il eut permission de voir le Cardinal Légat : mais à peine fut-il entré dans la Forteresse occupée par le Cardinal, que les habitans se soulevérent contre lui. Ils tuérent tous les Bretons, qu'ils rencontrérent dans la ville, & bloquérent pendant trois jours la Forteresse. Louis de la Soraie, qui portoit la banniere de Silvestre Budes dans les combats, fut tué dans cette circonstance. Cependant les Anglois, qui étoient à quelques lieues de Cesene, ayant sçû ce qui s'y passoit, abandonnérent les Florentins, & marchérent au secours des Bretons. Les uns & les autres firent main-basse sur les habitans de Cesene & pillérent leurs maisons. Cette sanglante scène terminée, Budes fit chercher les corps des Bretons qui avoient été tués trois jours auparavant, & les fit inhumer solemnellement dans la grande Eglise. Il alla ensuite rejoindre les troupes, qu'il avoit laissées dans la Marche, & leur fit part du butin qu'il venoit de faire.

AN. 1377. Vers la Fête de Pâques les Bretons allérent à Ancone, d'où ils se rendirent à Rome pour voir le Pape, qui y étoit depuis le 17. de Janvier. Aussi-tôt qu'ils furent entrés dans cette ville, ils allérent saluer le Saint Pere, qu'ils n'avoient pas vû depuis leur départ d'Avignon. Le Pape & les Cardinaux les remerciérent de tout ce qu'ils avoient fait pour la défense de l'Eglise, & les traitérent bien pendant deux mois. Ce fut pendant ce séjour que dix Bretons se battirent contre dix Allemans, & voici quel fut le sujet de cette bataille. Un Alleman ayant avancé dans une compagnie, que la Ligue valoit beaucoup mieux que l'Eglise, Tremigon qui étoit présent, lui dit hardiment qu'il avoit menti, & qu'il lui prouveroit le contraire par son corps. Ce différend devint bientôt public & mit en mouvement tous les Bretons & les Allemans qui étoient à Rome. Pour éviter une grande effusion de sang on convint que dix Bretons se battroient contre dix Allemans. Les Chevaliers & Ecuyers Bretons, qui furent choisis pour soutenir l'honneur de leur nation, sont Tremigon qui avoit donné lieu au différend, Hamon, de Trefili, Bourdat Cavaleric, Locrist, le Carias, Jacques le Noir, Talverne, Chiquet & Kerouare. La victoire se déclara pour les Bretons; cinq Allemans furent tués; les autres sortirent de la lice en pitoyable état. Cette journée fit beaucoup d'honneur aux Bretons, & donna un grand relief au parti de l'Eglise qu'ils soutenoient.

Bataille de dix Bretons contre dix Allemans.

Tandis qu'ils se signaloient en Italie, leur Duc quitta la Cour du Comte de Flandres, & se retira à Gravelines. Le Comte de Salisbery & Guichard d'Angle, informés de sa retraite, le vinrent trouver avec une bonne escorte, & le conduisirent à Calais. Le Duc séjourna un mois dans cette derniere ville, & passa ensuite en Angleterre. Il y arriva fort à propos pour rendre les derniers devoirs au Roi Edouard, qui mourut le 21. de Juin, après un régne de près de cinquante & un an. Ce Prince fut obsedé pendant toute sa maladie par une malheureuse concubine, qui l'empêcha de penser à son salut. Lorsqu'il fut à l'extrêmité, elle lui ôta les bagues qu'il avoit aux doigts & se retira. Edouard eut pour successeur Richard II. fils d'Edouard Prince de Galles mort l'année précédente. Richard

Le Duc de Bretagne retourne en Angleterre. Froissart ch. 316. Valsing. pag. 192.

Mort d'Edouard III. Roi d'Angleterre. Richard II. lui succéde.

n'avoit encore que onze ans, & fut couronné à Westminster le 16. de Juillet. Il fit ensuite son entrée solemnelle à Londres, conduit par les Ducs de Bretagne & de Lancastre. Ce dernier prit en main les rênes du Gouvernement, & Guichard d'Angle se chargea de l'éducation du jeune Roi. Charles V. ayant appris la mort d'Edouard, donna de grands éloges à sa mémoire, & lui fit faire un Service magnifique dans la Sainte Chapelle, comme il avoit fait pour le Prince de Galles. Il tenoit toujours le Captal de Buch dans la tour du Temple. Les Anglois offrirent en échange de cet illustre prisonnier le jeune Comte de Saint Paul & trois Chevaliers. Le Roi consentit à l'échange, pourvû que le Captal s'engageât à ne jamais porter les armes contre lui. Le Captal ne pût souscrire à cette condition, & aima mieux mourir d'ennui & de chagrin dans les fers. Le Roi lui fit faire des obseques magnifiques, qu'il honora de sa présence. AN. 1377.

Huit jours après la mort d'Edouard les flottes que le Roi de France avoit fait équiper dans ses Ports, & celles qui lui étoient venues d'Espagne, firent une descente dans l'Isle de Vight, qu'elles pillérent. Elles en firent autant à Darmouth, à Plimouth & à la Rye. Le Comte de Salisbery & Guillaume de Montaigu les repoussérent à Poq, & Jean d'Arondel les empêcha de descendre à Soutampton. Les François débarquérent encore à quelques lieues de Douvres près l'Abbaye de Lians. Il y eut dans cet endroit une rude escarmouche; deux cents Anglois y furent tués & leurs Commandans faits prisonniers. Après cette action les François se rembarquérent sans beaucoup de perte, & ce fut-là qu'ils apprirent par leurs prisonniers la mort du Roi d'Angleterre. Jean de Vienne Amiral de France dépêcha aussi-tôt une barque à Harfleur, d'où la nouvelle fut portée au Roi. La flotte s'avança ensuite vers Douvres, où elle trouva les Comtes de Cantbrigde & de Bukingham avec une armée rangée en bataille sur le rivage. Les Amiraux firent jetter les ancres à la vûe des Anglois, & après avoir pris un peu de repos ils retournérent sur les côtes de France. Les Anglois, voulant avoir leur revenche, assemblérent un grand nombre de vaisseaux & se préparérent à attaquer la flotte Espagnole, qui étoit retenue par les vents contraires au port de l'Ecluse. Le Duc de Bretagne, Latimer, Filswaltier & Robert Cnolle prirent part à cet armement. Le premier s'engagea par Acte daté du 9. Septembre à servir sur mer pendant trois mois avec deux cents hommes d'armes & deux cents archers. Le Comte de Bukingham Connétable d'Angleterre se chargea de commander cette flotte : mais la tempête la dispersa entiérement. Une partie des vaisseaux furent submergés; les autres rentrérent dans les Ports d'Angleterre en attendant un tems plus favorable pour la navigation.

Descente des François en Angleterre.

Thomas Walsingham pag. 200. Rymer tom. VII. pag. 174.

Les affaires des Anglois n'alloient pas mieux sur terre. Le Roi Charles V. les attaqua de tous côtés, & leur enleva une bonne partie des Places qu'ils tenoient en France. Il envoya une armée en Picardie sous les ordres du Duc de Bourgogne & du Maréchal de Blainville. Ces deux Généraux assiégérent la ville d'Ardres & la prirent par capitulation. Les forteresses d'Arduic & de Vauclingen se rendirent pareillement après quelques jours de siéges. Le Duc de Bourgogne mit dans ces trois Places de bonnes garnisons pour arrêter les courses de celle de Calais, & congédia ensuite ses troupes. D'un autre côté le Connétable & le Maréchal de Sancerre allérent joindre le Duc d'Anjou en Guyenne. Ils furent suivis par un grand nombre de Chevaliers, Normans & Bretons, entr'autres par Maurice de Tresiguidi, Alain de la Houssaie, Alain de Saint Paul, Perceval d'Aineval, Guillaume de Montmor & Morelet son frere, Alain de Beaumont, Guillaume de Moncontour, Thibaud du Pont, & Heliot de Callac. Le Duc commença ses expéditions par le siége de Bergerac, qui capitula le 3. Septembre. Thibaud du Pont & Heliot de Callac furent tués pendant ce siége. La prise de Bergerac jetta la consternation dans toute la Gascogne. Dès que l'armée paroissoit devant une Ville, elle se rendoit, & l'on compta plus de trois cents Places & Forteresses emportées ou rendues dans l'espace de trois mois. Le grand armement de vaisseaux qui se faisoit en Angleterre & dont on ignoroit encore la destinée, obligea le Duc d'Anjou de terminer sa campagne par le siége de Duras. Il envoya Yvain de Galles avec les Bretons, les Poitevins & les Angevins faire le siége de Mortagne en Poitou. Yvain fut assassiné pendant ce siége par son Chambellan nommé Jacques Laube Ecuyer du pays de Galles,

Le Roi Charles V. attaque les Anglois en divers lieux.

Froissart vol. 2. chap. 1. 6.



An. 1377.

Le Duc retourna ensuite à Toulouse, où il donna une grande fête au Connétable, au Maréchal & aux Seigneurs qui l'avoient suivi, pour célébrer la naissance de Louis d'Anjou, dont la Duchesse son épouse étoit accouchée le 7. d'Octobre. Après cette fête le Connétable retourna à Paris & le Maréchal alla joindre le Comte Dauphin & les Barons d'Auvergne, qui faisoient la guerre aux Anglois dans le Limousin & le Rouergue.

An. 1378.

La mort des Reines de France & de Navarre occasionne de nouvelles brouilleries entre leurs maris.

Froissart vol. 2. chap. 11.

La mort des Reines de France & de Navarre, que Froissart met dans le mois de Février 1378. donna lieu à de nouvelles brouilleries entre leurs maris. Les Jurisconsultes du pays d'Evreux prétendirent, que cette Seigneurie faisant partie des biens de la feue Reine de Navarre, devoit passer directement à ses enfans, qui étoient depuis longtems à la Cour de France ; que le Roi de Navarre ayant causé une infinité de maux en France, s'étoit rendu indigne de toute administration ; & que la Garde-noble de ses enfans appartenoit au Roi de France, jusqu'à ce qu'ils fussent majeurs. Le Roi de Navarre, qui sçavoit parfaitement les coutumes de France & qui étoit homme de prévoyance, envoya l'Evêque de Pampelune & Martin de Kare vers le Roi Charles V. pour lui demander l'élargissement de ses deux enfans. Charles V. qui vouloit toujours avoir un gage des promesses qui lui avoient été faites à Rouen par le Roi de Navarre, répondit à ses Ambassadeurs, que ses deux neveux ne pouvoient être mieux qu'à sa Cour, & qu'il les entretiendroit comme il convenoit à des fils de Roi. Pendant le cours de cette négociation Pierre Basile & Ferrando, autres Envoyés du Roi de Navarre, arrivérent à Cherbourg, & visitérent toutes les Villes, que leur Prince tenoit en Normandie. Ils changérent tous les Officiers, dont la fidélité étoit suspecte, & garnirent les Forteresses d'hommes, de vivres & de munitions. Charles V. en ayant eû avis & ne doutant point que le Roi de Navarre ne pensât à livrer ses Places aux Anglois, prit la résolution de le prévenir & de saisir tout ce qu'il tenoit en France. Le Connétable fut chargé de cette saisie en Normandie & le Duc d'Anjou en Languedoc. Dans le même tems on arrêta Jacques de Rue Ecuyer du Roi de Navarre & Pierre du Tertre son Sécretaire, qui ayant été atteints & convaincus de vouloir empoisonner Charles V. eurent la tête tranchée aux Halles, & furent ensuite écartellés.

Traité du Duc de Bretagne avec le Roi d'Angleterre.

Actes de Bret. to. 2. col. 193. 198.

On trouva parmi les papiers de ces deux Criminels, diverses lettres, qui découvrirent les intrigues continuelles du Roi de Navarre avec le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne. Ce dernier, inquiet de toutes ces découvertes, crut devoir se précautionner pour l'avenir. Il renouvella d'abord les alliances qu'il avoit avec l'Angleterre, & il passa ensuite un nouveau Traité avec le jeune Richard le 5. d'Avril. Les principaux articles de ce Traité portent, que le Roi d'Angleterre aura pendant la présente guerre le Château & la Châtellenie de Brest, à condition qu'il les fera garder à ses propres dépens & les rendra, aussitôt que la paix sera faite ; que si le Duc meurt sans enfans, les mêmes Château & Châtellenie demeureront au Roi d'Angleterre & à ses héritiers ; qu'en échange de Brest le Roi donnera au Duc un Château & une Terre Seigneuriale en Angleterre, valant annuellement sept cents marcs d'argent ; que le même Roi donnera à la Duchesse de Bretagne mille livres sterlings, aussi-tôt qu'il sera en possession de Brest ; que le Duc aura la liberté d'entrer à Brest & d'en sortir, lorsqu'il le jugera à propos ; qu'il lui sera permis d'enlever du Château de Brest tous les joyaux & biens-meubles qu'il y a mis en dépôt ; qu'il sera fait un Inventaire des vivres & artilleries, qui sont actuellement dans Brest, & que les gens du Roi d'Angleterre seront tenus de rendre au Duc le même nombre de munitions, lorsqu'ils lui remettront son Château ; que le Roi d'Angleterre jouira des *Brefs de mer* au nom du Duc, & non autrement ; qu'il reconnoîtra le droit de Brefs qu'il a dans le Port de Bourdeaux, & qu'il lui fera pour ce expédier des Lettres Patentes ; que si le Château de Brest est vendu ou perdu pendant la présente guerre, le Roi d'Angleterre sera tenu de faire tous ses efforts pour le faire restituer au Duc ; & dans ce cas que le Duc jouira de la Terre qui lui sera assignée en Angleterre, jusqu'à ce qu'il soit paisible possesseur de Brest. Ce Traité fut ratifié par le Duc de Lancastre & par les Comtes de la Marche, d'Arondel, de Warwik, de Staffort & de Suffolk, qui s'en rendirent garants.

D'un autre côté le Roi de Navarre, n'ayant plus rien à ménager après la dé-

couverte de toutes ses intrigues, passa aussi en Angleterre pour y prendre quelques arrangemens avec le jeune Richard contre Charles V. leur ennemi commun. Après s'être communiqué leurs mécontentemens, il fut arrêté dans le Conseil d'Angleterre, que le Roi de Navarre seroit toujours bon & loyal Anglois; qu'il ne feroit aucune paix avec les Rois de France & de Castille sans le consentement du Roi Richard & de son Conseil; que la Ville & le Château de Cherbourg seroient remis au Roi d'Angleterre pour être gardés par ses gens & à ses dépens pendant trois ans; que toutes les Villes qui seroient prises par les Anglois en Normandie, leur appartiendroient, & que la Souveraineté en demeureroit au Roi de Navarre; que le Roi d'Angleterre envoyeroit incessamment en Navarre mille lances & deux mille archers pour faire la guerre au Roi de Castille; & que ces troupes ne sortiroient point de la Navarre, avant que la paix fut faite entre les deux Couronnes. Ce Traité fut signé & ratifié par le Duc de Lancastre, le Comte de Cantbritge & le Duc de Bretagne. Pour y satisfaire Richard donna commission au sire de Neufville & à Thomas de Termes de passer dans la Navarre avec le nombre de Gendarmes, dont on étoit convenu. Le Comte de Salisbery & Jean d'Arondel eurent aussi ordre d'équipper quelques vaisseaux pour aller rafraîchir la garnison de Brest, que le Vicomte de Rohan, les sires de Leon, de Clisson, de Laval, de Beaumanoir, de Rostrenen & de Rochefort bloquoient du côté de la terre.

AN. 1378.

Autre Traité du Roi de Navarre avec le jeune Richard.

Froissart vol. 2. chap. 14. 16.

A peine ces négociations furent terminées, que le Duc d'Anjou fit saisir la Seigneurie de Montpellier & le Comté de Cessenon sur le Roi de Navarre. Le Connétable commença aussi à agir en Normandie. Il y avoit convoqué tous les Capitaines, qui avoient coutume de le suivre dans les guerres, & qui n'étoient pas alors employés. Les Bretons ne furent pas des derniers à se rendre. Ceux qui servirent dans cette campagne, sont Jean Raguenel Vicomte de la Belliere, Geoffroi de Kerimel, Jean de Landevi, Guillaume de Karquenio, Olivier du Besso, Eon de Baulon, Jean Tournemine, Eon du Mesle, Henri de Pledran, Eustache de la Houssaie, Jean de Quintin, Berthelot le Roux, Gui de Molac, Jean d'Acigné, Guillaume de Vauclerc, Simon Payen, Jean de Lanvalai, Alain de la Houssaie & Jean de Quelen. Le Connétable n'attendit pas que tous ces Capitaines fussent assemblés pour entrer en campagne. Dès qu'il eut un nombre raisonnable de troupes, il se présenta devant les Places qui appartenoient au Roi de Navarre. Les unes ouvrirent leurs portes sans attendre l'attaque; les autres se rendirent par composition. De toutes les Villes que le Roi de Navarre tenoit en Normandie, il ne lui resta que Cherbourg, qui ne pût être forcé, parce que les Anglois y jettoient des troupes par mer & y fournissoient des vivres.

Expéditions du Connétable & des Bretons en Normandie.

Froissart vol. 2. chap. 14. & 15. Actes de l'Hist. to. 2. col. 184. 185. 189.

Cependant le Duc de Lancastre & le Comte de Cantbrige faisoient travailler fortement à leur armement : mais quelques mesures qu'ils eussent prises pour entrer de bonne heure en campagne, les troupes qu'ils avoient mandées n'arrivérent sur les côtes qu'à la fin du mois de Juin. Aussi-tôt qu'elles furent embarquées, ils mirent à la voile, & allérent mouiller dans la Baye de Wight. Ils trouvérent dans ce lieu le Comte de Salisbery & Jean d'Arondel, qui y étoient retenus par les vents contraires, & qui leur apprirent que l'armée navale de France étoit en mer. Cette nouvelle les détermina à envoyer Jean d'Arondel & six cents hommes à Soutampton pour mettre cette Place en état de défense. Ce fut sans doute pour la même raison que le Comte de Salisbery passa à Calais. Après avoir ainsi pourvû à la sûreté des côtes, les deux Princes levérent l'ancre & se firent suivre par les vaisseaux destinés à ravitailler Brest. Ils jettérent d'abord l'allarme sur les côtes de Normandie, prirent quelques vaisseaux marchands, & allérent aborder à Saint Malo. Aussi-tôt qu'ils parurent, le Vicomte de la Belliere, qui étoit revenu de Normandie, le sire de Combourg & Henri de Malestroit entrérent dans la ville avec deux cents hommes d'armes. Leur arrivée causa beaucoup de joie aux habitans, surtout à Guillaume Picaud dit Morfouace, qui s'étoit acquis un grand crédit dans le pays par sa valeur. Les Anglois pillérent d'abord & brûlérent plusieurs vaisseaux de la Rochelle, chargés de vin, qu'ils trouvérent dans le port. Ils mirent ensuite à terre quatre mille hommes d'armes, huit mille archers & quatre cents piéces de canon. * Pendant

Armement du Duc de Lancastre.

Froissart vol. 2. chap. 18. 21.

Il assiége Saint Malo.

V. la Note 64.

** Ce nombre paroit excessif dans un tems où l'artillerie n'étoit pas encore commune.*

AN. 1378.

qu'une partie des troupes dressoit les batteries, l'autre se répandit dans la campagne, où elle mit tout à feu & à sang, afin d'intimider les Mallouins, qui du haut de leurs murs voyoient ces dégâts. Robert de Courbes, Hue Brouce & le Chanoine de Roberfac, qui connoissoient parfaitement le pays, y firent plus de mal que les autres. Mais ces ravages, bien loin d'affoiblir les habitans assiégés, ne servirent qu'à redoubler leur courage. Ils soutinrent tous les assauts, qui leur furent donnés avec une constance & une valeur, que leurs ennemis ne pûrent s'empêcher d'admirer. Un Auteur Anglois dit cependant, qu'ils offrirent de se rendre vie & bagues sauves; mais que le Duc de Lancastre rejetta leur proposition avec mépris. Le silence de Froissart sur cet article rend le témoignage de l'Anglois suspect.

Walsingham p. 213.

Le Connétable vient au secours des assiégés.
Froissart vol. 2. chap. 18. 21.

Le Roi apprit à Rouen la descente des Anglois à Saint Malo. Jaloux de la conservation de cette ville il manda au Connétable, qui étoit occupé aux environs de Cherbourg, d'aller promptement au secours des assiégés. Les Ducs de Berri & de Bourgogne, les Comtes d'Alençon, de la Marche & de Guines, le Dauphin d'Auvergne, les Maréchaux de Blainville & de Sancerre, Messire Jean de Boulogne & un grand nombre de Chevaliers suivirent le Connétable avec leurs compagnies. Froissart ajoute, que tous les Barons & les Chevaliers de Bretagne se rendirent aussi au siége; de sorte que l'armée Françoise se trouva composée d'environ dix mille hommes d'armes sans compter les archers & les gens de pied. Le Connétable se campa à Saint Servan, ayant entre lui & les Anglois un canal, que la mer remplit deux fois le jour, & où il reste toujours un petit courant d'eau, lorsque la mer est retirée. Les Villes dans ces tems-là n'avoient point d'ouvrages avancés. On attaquoit d'abord le corps de la Place, & on la prenoit par escalade ou en sappant la muraille. L'attaque de Saint Malo devint impraticable par la premiere voie; car dès que les Anglois faisoient quelques pas vers la ville, les François se rangeoient en bataille pour attaquer le camp. Le Duc de Lancastre mit tout en œuvre pour attirer les François au combat; mais le Connétable rompit toutes ses mesures, quelque empressement que la Noblesse Françoise & Bretonne témoignât d'en venir à une action décisive. Les jeunes Chevaliers se dédommageoient de cette inaction par les combats qu'ils se livroient dans les fourages ou dans le canal de Saint Servan. Le Comte de Cantbrige, rebuté des lenteurs du Connétable, qui ne s'accommodoient pas avec son humeur bouillante, déclara qu'il iroit combattre les François, s'ils n'attaquoient les premiers. Le Connétable, averti de la résolution du Comte, fit retirer ses troupes en arriere, afin de laisser du terrein aux Anglois, & de les engager à passer le ruisseau qui couloit au milieu du canal. Le Comte ayant remarqué ce mouvement, descendit dans le canal & entra dans l'eau, en disant: *Qui m'aime, si me suive; car je m'en irai combattre.* Mais, soit qu'il remarqua peu d'empressement dans ses gens pour le suivre, ou qu'il sentit mieux le danger, auquel il s'alloit exposer, en le considérant de près, il en demeura-là, & fit très-sagement; car la mer commençoit à monter.

Le Duc de Lancastre ne pouvant donc se rendre maître de Saint Malo par escalade, fit travailler à une mine, afin de saper la muraille & d'y faire brêche. Cette entreprise fut conduite fort secrétement & poussée assez loin, malgré les obstacles qui se rencontrerent dans le terrein. Morfouace, persuadé qu'on ne pouvoit le prendre que par cette voie, envoyoit toutes les nuits des espions dans les fossés & dans le camp pour examiner ce qui s'y passoit; mais ils ne pûrent rien découvrir. Enfin ils lui rapportérent une nuit, que la garde étoit très-mal faite dans le camp, & qu'ils avoient trouvé presque toutes les sentinelles endormies. La circonstance étoit trop favorable pour l'omettre sans donner une camisade à l'ennemi. Morfouace met sous les armes une partie de sa garnison, sort de la ville sans bruit, & entre dans les fossés sans être apperçu des Anglois. Après avoir marché quelque tems, il parvint au lieu où les mineurs travailloient; il les tua tous & ruina entiérement leurs travaux. Pénétrant ensuite dans le quartier le plus voisin de la ville il renversa les tentes, fit main-basse sur tout ce qu'il y rencontra, & se retira sans avoir perdu un seul homme, aussi-tôt que l'allarme fut répandue dans le camp. Le Duc de Lancastre, au désespoir d'avoir été surpris & d'avoir perdu tant de tems, entra dans une grande colere & mal-

traita de paroles le Comte d'Arondel, qui commandoit la garde cette nuit-là. Il assembla le Conseil de guerre pour délibérer ; si on continueroit le siége, ou si on le léveroit. La saison étant fort avancée & le mauvais tems rendant les travaux difficiles, on embrassa le dernier parti. Cette résolution prise, on ne pensa plus qu'à retirer l'artillerie & à plier les tentes. Aussi-tôt que les troupes furent embarquées les Princes & les Seigneurs mirent à la voile, & retournérent en Angleterre, où ils furent très-mal reçûs.

AN. 1378.

Les Anglois lévent le siége de Saint Malo.

A peine furent-ils partis, que les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, le Comte de la Marche, le Dauphin d'Auvergne & les principaux Seigneurs de l'armée congédiérent leurs troupes, & prirent la route de Rouen ; où le Roi les attendoit. Le Connétable partagea le reste des troupes en deux corps, dont le premier, conduit par Olivier de Clisson, alla faire le siége d'Aurai ; il se retira avec le second du côté de Cherbourg, qui étoit encore entre les mains des Anglois. Aurai étoit alors une Place importante sur la mer & défendue par un bon Château. Le Duc de Bretagne l'avoit conquise sur Charles de Blois l'an 1364. & l'avoit conservée depuis. La garnison qu'il y avoit mise, soutint avec beaucoup de vigueur tous les assauts, que lui livra Clisson : mais ne voyant aucune apparence de secours, elle prit le parti de traiter avec les François, & promit de se rendre dans un certain tems, si elle n'étoit secourue par le Roi d'Angleterre, ou par le Duc de Bretagne avec une armée assez forte pour tenir la campagne. Le terme expiré sans qu'il fut venu aucun secours, elle remit la Ville & le Château à Clisson, & se retira à Brest. C'étoit la seule Place qui restât au Duc ; encore étoit-elle bloquée par le Vicomte de Rohan, qui avoit fait construire un Fort pour ôter aux Anglois toute communication avec le pays.

Siéges d'Aurai & de Cherbourg. *Froissart vol. 1. ch. 329. & vol. 2. chap. 21.*

Le siége de Cherbourg ne fut pas aussi heureux que celui d'Aurai. Le Connétable l'avoit entrepris après la conquête du Comté d'Evreux, & y avoit rassemblé toutes les troupes qui servoient en Normandie. Mais le Roi de Navarre avoit livré la Place aux Anglois, qui y avoient mis une bonne garnison, & l'avoient pourvûe abondamment de toute sorte de provisions. Il n'est point d'expédient & de ruse que le Connétable n'eut mise en œuvre pour ôter aux Anglois cette entrée dans la Normandie. Le Capitaine Robert le Roux lui avoit fait tête pendant tout l'été, & avoit tant fait de sorties sur les assiégeans, qu'il les avoit presque rebutés. Le siége de Saint-Malo avoit procuré un peu de repos aux uns & aux autres, & avoit donné le tems à Jean d'Arondel Capitaine de Soutampton de rafraîchir la Place. Le Connétable ayant appris à son retour de Saint-Malo ce qui s'étoit passé, ne jugea pas à propos de reprendre un siége, qui demandoit une armée navale. Il se contenta de faire construire un fort à Valogne pour arrêter les courses des Anglois de ce côté-là. Pendant qu'on travailloit à ce nouvel édifice, Olivier du Guesclin, frere du Connétable, se proposa de prendre la ville de Cherbourg, dont le sol étoit beaucoup plus élevé que celui du Château, afin de mettre les Anglois hors d'état de faire aucune course dans le pays. Avant que de rien entreprendre il voulut voir les choses de près. Il partit donc un matin avec quinze lances, & traversa les bois qui étoient entre Valogne & Cherbourg sans rien rencontrer. Après avoir bien examiné la situation de la Ville & du Château il reprit le chemin de Valogne. Quelques personnes l'ayant apperçû, en donnérent avis à Jean d'Arondel, qui étoit venu ce jour-là à Cherbourg avec un Chevalier Navarrois, nommé Jean le Coq, pour voir la ville. Ces deux Chevaliers s'armérent sur le champ & partirent à la tête de cent lances. Ils firent une si grande diligence, qu'ils joignirent les François dans les bois, & les firent presque tous prisonniers. Du Guesclin fut arrêté par Jean le Coq, qui le conduisit à Cherbourg, d'où il fut transporté en Angleterre. Cet accident fit beaucoup de peine au Connétable & à tous les Bretons qui l'accompagnoient ; mais le mal étoit sans remede. La saison étant fort avancée, le Connétable mit de bonnes garnisons à Montbourg, à Carentan, à Saint-Lô & à Saint-Sauveur pour tenir les Anglois en respect pendant l'hyver. Il congédia ensuite le reste de ses troupes & retourna à la Cour.

Prise d'Olivier du Guesclin, frere du Connétable.

Tandis que le Connétable travailloit à assurer le repos de la Normandie & de la Bretagne, Jean sire de Neufville Sénéchal de Bourdeaux & Thomas de Termes

Défaites des Bretons en Gascogne.

AN. 1378.

Froissart vol. 2. ch. 23. 24.

étoient occupés à chasser les Bretons de la Gascogne. Ces deux Seigneurs, ainsi que nous l'avons marqué ci-dessus, avoient été chargés par le Roi d'Angleterre de passer dans la Navarre avec mille hommes d'armes & deux mille Archers pour faire la guerre à Henri Roi de Castille. Aussi-tôt qu'ils furent arrivés à Bourdeaux, les habitans se plaignirent hautement des ravages, que les Bretons faisoient dans la Province, & demandérent qu'on les délivrât de ce fleau. Pour les satisfaire, le sire de Neufville donna commission au Sénéchal des Landes & à Guillaume Stromp de prendre six cents hommes & d'aller assiéger Bersat, où il y avoit environ cinq cents Bretons. Les deux Chevaliers rencontrérent en chemin cent cinquante hommes de la garnison de Bersat, qui marchoient le long de la Garonne & cherchoient à piller quelque vaisseau. Ils les attaquérent avec tant de furie, qu'ils les taillérent en piéces; mais ce ne fut pas sans perdre beaucoup de leurs gens. Quelques Bretons furent faits prisonniers, & d'autres allérent annoncer à Bersat leur défaite. Le reste de la garnison capitula le dernier jour d'Octobre, & sortit du Château vie & bagues sauves. Le Roi de Navarre arriva le lendemain à Bourdeaux pour presser le secours, qu'on lui avoit promis, & dont il avoit besoin pour obliger les Espagnols à lever le siége de Pampelune. Le sire de Neufville ne pouvant quitter le pays Bourdelois, dont la garde lui avoit été confiée, pria Thomas de Termes de passer en Navarre avec cinq cents hommes d'armes & mille Archers. Thomas accepta la commission, & prit la route de Bayonne, sur laquelle les Bretons tenoient dix à douze Forteresses. Il emporta les unes d'assaut, & reçut les autres à composition.

Le Duc de Bretagne va passer quelque tems en Flandres.

Froissart vol. 2. ch. 30.

Pour arrêter les progrès des Anglois en Gascogne & favoriser les conquêtes des Espagnols dans la Navarre, le Roi Charles V. crut qu'il falloit occuper les Anglois chez eux. Dans cette vûe il envoya en Ecosse un Chevalier, nommé Jean de Bournezel, pour engager le Roi Robert à faire une diversion d'armes. Bournezel se rendit à l'Ecluse, où il séjourna quelque tems en attendant un vent favorable pour son passage. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit & d'intrigue; mais trop fanfaron dans ses actions & dans sa conduite pour tenir ses desseins cachés. Le Bailli de l'Ecluse, surpris de la dépense de cet Etranger, crut qu'il étoit de son devoir d'en avertir le Comte, qui étoit à Bruges. Le Comte donna ordre au Bailli de lui amener cet Etranger. Bournezel, sommé de se rendre à Bruges, représenta qu'il étoit un Envoyé du Roi, & fit tout ce qu'il put pour se dispenser de faire le voyage; mais il fallut obéir. Lorsqu'il fut dans la chambre du Comte, il se mit à genoux & dit: *Monseigneur, veez-cy votre prinsonnier.* Le Comte, vivement piqué de cette parole, lui répliqua, que les gens du Roi pouvoient bien le venir voir sans se faire tort; & qu'il étoit surpris de ce que le sçachant à Bruges, il n'avoit pas daigné prendre cette peine. Le Duc de Bretagne, qui étoit présent, prit la parole & ajouta: *Entre vous bourdeurs & langagers du Palais de Paris & de la chambre de Monseigneur, vous mettez le Royaume à votre volonté, & jouissez du Roi à vostre entente, & en faites bien & mal, ainsi que vous voulez; ne nul haut Prince du Sang, après que vous l'avez cueilli en haine, ne peut être ouy: mais on pendra encore tant de telles gens, que les gibets en seront tous remplis.* Quelque dures que fussent ces paroles, Bournezel ne crut pas devoir y répondre. Lorsque les deux Princes eurent déchargé leur bile, il prit congé d'eux & retourna à l'Ecluse. Le vent étoit bon, & tout étoit prêt pour son trajet en Ecosse: mais ayant été averti, que quelques Anglois l'attendoient au passage, & avoient dessein de le mener en Angleterre, il ne voulut pas s'exposer à ce danger. Il reprit la route de Paris, & alla rendre compte au Roi de ce que lui avoient dit le Comte de Flandres & le Duc de Bretagne.

Le Roi veut obliger le Comte de Flandres à renvoyer le Duc de Bretagne.

Le Roi, informé de tout ce qui s'étoit passé en Flandres, écrivit une lettre fort dure au Comte, dans laquelle il lui reprochoit d'avoir empêché le Seigneur de Bournezel de passer en Ecosse, & de soutenir le Duc de Bretagne son ennemi déclaré. Le Comte se justifia de son mieux; mais ses excuses ne furent point admises. Le Roi lui écrivit une seconde lettre encore plus forte que la premiere, & le menaça de toute son indignation, s'il ne renvoyoit le Duc de Bretagne. Le Comte, voyant que l'affaire commençoit à devenir sérieuse, se rendit à Gand avec le Duc de Bretagne, & manda aux Communautés de Bruges, de Courtrai & d'Ypres de lui envoyer des Députés. Toutes ces personnes rassemblées,

semblées, il leur fit d'abord lire les lettres qu'il avoit reçues du Roi depuis deux mois. Il leur exposa ensuite, que les menaces du Roi étoit fondées sur la protection qu'il donnoit au Duc de Bretagne son cousin ; que ce Prince n'étant pas en sûreté dans ses propres Etats, il étoit naturel qu'il cherchât un azyle auprès de ses plus proches parens ; que le Roi auroit sujet de se plaindre, s'il avoit chargé le Duc de tenir quelque Place contre lui ; qu'il n'avoit rien fait de semblable ; & qu'il les avoit assemblés pour sçavoir s'ils trouveroient bon, que le Duc demeurât encore en Flandres. Ils lui répondirent tous unanimement : *Monseigneur, ouy*, & l'assurérent que quiconque lui feroit la guerre, trouveroit en Flandres deux cents mille hommes armés, qui le feroient repentir de l'avoir entreprise. Le Comte, assuré de leur attachement à ses intérêts, les remercia, & retourna à Bruges avec le Duc de Bretagne. Le Roi fut fort irrité de la conduite du Comte, qu'il regardoit comme le plus orgueilleux Prince qui fût dans le monde, & eût été ravi de trouver l'occasion de l'humilier. Mais le Comte méprisa ses menaces, & continua à entretenir le Duc dans la splendeur convenable à sa dignité. Enfin le Duc, croyant sa présence nécessaire en Angleterre, prit congé de son cousin, & s'en alla à Gravelines. Le Comte de Salisbery, craignant qu'il ne fût attaqué en route par quelque garnison Françoise, alla le joindre avec une bonne escorte & le conduisit à Calais. Le Duc, après avoir séjourné cinq jours dans cette ville, s'embarqua avec le Comte de Salisbery, & passa en Angleterre.

AN. 1378.

Le Duc retourne de son propre mouvement en Angleterre.
Froissart vol. 2. cha. 32.

Quelque desespérées que parussent les affaires du Duc, elles se raccommodérent par une résolution de la Cour de France, qui sembloit devoir le perdre sans ressource. Il y avoit long-tems, que le Roi s'étoit proposé d'unir la Bretagne à la Couronne, afin d'ôter aux Anglois une porte, par où les Ducs les introduisoient dans le Royaume, toutes les fois qu'ils recevoient quelques chagrins de la part de la Cour. La situation des affaires lui parut favorable pour l'exécution de ce grand projet. Les Anglois avoient perdu presque toute la Guyenne & n'y tenoient plus que Bourdeaux & quelques Forteresses, qu'ils avoient reprises pendant que l'armée étoit en Bretagne. Le Roi de Navarre n'avoit plus de Place importante en Normandie, que Cherbourg. Presque toutes celles de Bretagne étoient déclarées contre le Duc, & la meilleure partie de la Noblesse étoit dans les intérêts de la France. On pouvoit compter sur le Connétable auquel les Bretons avoient été jusques-là très-attachés par les emplois qu'il leur avoit procurés dans les armées. Toutes ces considérations déterminérent le Roi à agir ; mais les moyens qu'il prit pour parvenir à son but, l'en éloignérent entiérement. Il se persuada qu'un Jugement rendu solemnellement contre le Duc, qu'il regardoit comme un ennemi de l'Etat, suffisoit pour lui assurer la possession de la Bretagne, sans que les Bretons, qu'il étoit en état de dompter, osassent s'opposer à ses volontés ; & il se trompa, comme on le va voir.

Pour observer quelques formalités dans cette affaire on cita d'abord le Duc au Parlement, qui devoit se tenir à Paris le quatriéme jour de Septembre. Cet ajournement fut signifié dans les villes de Nantes, de Rennes & de Dinan, où le Duc n'avoit ni Procureur, ni domicile. On n'observa point le nombre de citations prescrit par le droit, & on n'eut pas même l'attention d'envoyer au Duc un sauf-conduit. Après ces préliminaires le Roi se rendit au Parlement le neuviéme jour de Décembre pour y tenir son lit de Justice. Il étoit accompagné des six Pairs Ecclésiastiques, des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, des Archevêques de Rouen & de Sens, des Evêques du Mans, de Paris, de Saint-Brieu, de Therouane, de Limoges & d'Evreux, des Abbés de Saint-Denis, de Vezelai, de S. Vaast d'Arras & de S. Colombe près Sens, des Comtes d'Etampes & d'Harcourt & autres Seigneurs. Ce Prince s'étant assis dans son Trône, & ceux qui l'accompagnoient ayant pris leurs places, le Procureur du Roi exposa à l'assemblée les faits contenus dans l'ajournement donné à Jean de Monfort Chevalier, *qui fut* Duc de Bretagne, & demanda qu'il fût appellé à la porte de la Chambre, à la Table de marbre, au Perron & à la porte du Palais. Pierre Auger Huissier du Parlement, assisté de deux Conseillers, du Prévôt de Paris & de deux Notaires, satisfit à la demande du Procureur du Roi.

Le Roi confisque la Bretagne & l'unit à la Couronne.
Guil. de S. André to. 2. des Actes de Bret. col. 201. 340.

AN. 1378.

Personne n'ayant répondu pour le Duc, le Procureur du Roi dit, que Jean de Monfort, *qui fut* Duc de Bretagne, étant parvenu au Gouvernement de ce Duché, en fit foi & hommage au Roi; que Hugues de Monstrelais Evêque de Saint-Brieu & Olivier de Clisson avoient ratifié depuis cet hommage au nom du Duc; que le même Prince avoit exercé plusieurs violences à l'égard des Barons de Bretagne, dont le sire de Clisson avoit appellé au Parlement; que nonobstant cet appel il avoit continué ses excès, qui avoient été jusqu'au point de faire noyer dans la Loire un Prêtre, qui portoit à son cou des lettres d'ajournement; qu'il avoit introduit les Anglois en Bretagne, ce qui avoit obligé le Roi d'y envoyer les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon avec le Connétable de France; que bien loin de congédier les Anglois, comme il l'avoit promis, il étoit passé en Angleterre; qu'il étoit entré avec le Duc de Lancastre dans le Royaume, bannieres déployées, & y avoit exercé plusieurs actes d'hostilités, fait des prisonniers, violé des Eglises, brûlé des maisons & pris des villes; que la Bretagne n'avoit point été exempte des effets de sa mauvaise volonté, sur-tout la ville de Saint-Malo; qu'il avoit livré plusieurs Places de cette Province aux Anglois; que tous ces faits étant publics & connus du Roi, suffisoient pour les faire regarder comme *notoires à tous*; que le Roi eut pû procéder sommairement dans cette matiere; mais qu'il avoit bien voulu prendre les voies de droit; qu'il étoit évident, que Jean de Monfort étoit tombé dans le crime de félonie & avoit commis ses fiefs : d'où il conclut qu'il devoit être déclaré déchu de toute noblesse de Pairie & son Duché confisqué au Roi.

Opposition formée à cette confiscation par la Comtesse de Penthiévre.

D'Argentré l. 9. chap. 3. Somnium Viridarii.

La Comtesse de Penthiévre, qui prenoit toujours la qualité de Duchesse de Bretagne, ayant été avertie du dessein du Roi, avoit envoyé à Paris Gui de Cleder & Raoul de Keradreux Docteurs en Loix, Hue des Fossés, Olivier de la Villeon, Geoffroi de la Motte & Jean le Vayer pour soutenir ses droits sur la Bretagne. Ces Députés s'opposérent au nom de la Comtesse à la confiscation, & proposérent leurs raisons dans les séances tenues les 10. 11. 13. 15. 16. & 17. Décembre. Mais on passa outre nonobstant leur opposition & les raisons sur lesquelles elle étoit fondée. Le Président, à la Requête du Procureur du Roi déclara le 18. Décembre, que Jean de Monfort ayant ravagé le Royaume & défié le Roi son souverain Seigneur, s'étoit rendu coupable du crime de lèze-Majesté; que pour ce, le Duché de Bretagne, le Comté de Monfort & tout ce qu'il tenoit en France devoient être confisqués; & que le Roi pouvoit & devoit, suivant les loix, s'en mettre en possession & l'unir au Domaine de la Couronne.

La Comtesse de Penthiévre fut d'autant plus surprise de cette décision, qu'elle avoit fait représenter au Roi & à son Parlement, que le Duché de Bretagne n'étant point dans son origine un démembrement de la Couronne de France, n'étoit point de nature à pouvoir être confisqué; que si Jean de Monfort devoit perdre le Duché en punition de sa félonie, elle ne devoit point être privée de ses droits, qui avoient été réservés dans le Traité de Guerrande; qu'il avoit été réglé par le dixiéme article de ce Traité, que ses enfans, au défaut du Duc ou de sa postérité masculine, seroient appellés à la succession du Duché de Bretagne; & que par l'union qu'on en vouloit faire à la Couronne, on dépouilloit ces Princes du droit qu'ils avoient à l'héritage de leurs ancêtres, sans qu'ils eussent rien fait qui méritât un pareil traitement. Ces raisons & plusieurs autres, qui furent alléguées par les Députés de la Comtesse, n'empêchérent pas le Roi de commettre le Duc de Bourbon, Louis de Sancerre Maréchal de France & l'Amiral Jean de Vienne pour prendre possession du Duché en son nom, & pour recevoir les hommages des Seigneurs & des Capitaines. On ne sçait ce qui retarda l'exécution de ces ordres; mais le reste de l'année se passa sans que le Roi entreprît rien contre la Bretagne.

AN. 1379.

Les Bretons se disposent à la guerre contre le Roi.

Froissart vol. 2. chap. 33. 44. Guil. de S. André.

Quelque zélés que les Seigneurs Bretons eussent parus jusqu'alors pour le service de la France, ils ne purent approuver la démarche que le Roi venoit de faire. S'ils s'étoient soulevés contre leur Duc, ce n'avoit pas été pour s'en défaire absolument; mais pour l'obliger à chasser de sa maison les Anglois, qui y tenoient les premieres places. La considération que l'on avoit pour eux à la Cour de France, n'avoit point anéanti l'inclination qu'ils avoient toujours pour leur

légitime Souverain. Instruits à fond de la politique du Roi Charles V. ils jugérent sainement, que toutes les attentions de ce Prince pour les Bretons cesseroient, aussi-tôt que leur pays seroit réduit en Province du Royaume; qu'ils n'auroient pas plus de part aux pensions & aux emplois, que le reste de la Noblesse de France; & que la source des graces dont on les avoit toujours comblés, cesseroit dès qu'on n'auroit plus besoin d'eux. Sur ces principes ils penférent sérieusement à défendre leurs pays de l'invasion des François, & se disposérent à la guerre avec un appareil qui fit juger au Roi, que la conquête de la Bretagne n'étoit pas une chose facile à exécuter. AN. 1379.

Cependant le Roi ne se rebuta point. Persuadé de la justice de sa démarche & bien résolu de la soutenir, il crut devoir gagner ou intimider les Barons de Bretagne, dont il avoit le plus à craindre. Dans cette vûe il manda à Paris le Connétable, le Vicomte de Rohan, Olivier de Clisson & le sire de Laval, qui se rendirent à ses ordres après les fêtes de Pâques. Il leur fit exposer dans son grand Conseil les violences & les extorsions, que Jean de Monfort avoit commises en Bretagne, les ravages qu'il avoit faits dans le Royaume, lorsqu'il y étoit entré avec le Duc de Lancastre & le défi outrageux qu'il avoit eu la témerité d'envoyer au Roi son souverain Seigneur; actions qui le rendoient coupable des crimes de tyrannie, de félonnie & de lèze-Majesté. On leur ajouta, que le Parlement n'avoit pû se dispenser de prononcer contre l'auteur de ces crimes l'Arrêt de confiscation, dont ils devoient avoir connoissance; que le Duc de Bourbon, le Maréchal & l'Amiral de France étoient chargés de faire exécuter cet Arrêt, & de réduire par la force ceux qui ne voudroient pas se rendre à la justice; que le Roi les avoit mandés tous quatre, parce qu'il les regardoit comme ses plus fidéles serviteurs; qu'il les prioit de donner aux autres Seigneurs l'exemple d'une prompte obéissance; qu'il comptoit qu'ils favoriseroient ses armes contre celles de Jean de Monfort & qu'ils remettroient à ses Commissaires les Places fortes qu'ils tenoient en Bretagne. Le Connétable & Olivier de Clisson consentirent sans peine à tout ce que le Roi demandoit d'eux. Le Vicomte de Rohan, craignant d'être arrêté, dissimula ses véritables sentimens, & promit tout ce que le Roi exigea de lui. Le Seigneur de Laval parut plus ferme, & ne voulut point s'engager par serment à faire la guerre au Duc. Il promit seulement de ne point se déclarer contre le Roi, & tint sa parole. Après cette audience, le Vicomte de Rohan & le sire de Laval sortirent de Paris, & se retirérent promptement dans leurs terres.

Le Roi tâche de gagner les Barons de Bretagne. Chron. Briocense. Guil. de S. André.

Les Seigneurs Bretons, instruits de ce qui s'étoit passé au Conseil du Roi, commencérent à caballer entr'eux, & plusieurs signérent des actes d'association pour s'opposer à la confiscation faite par le Roi. Raoul sire de Monfort & de Loheac donna le mouvement à ces assemblées par celle qu'il fit à Rennes le 26. Avril, & dans laquelle se trouvérent quarante Chevaliers & Ecuyers. L'acte dressé dans cette Capitale porte, que tous les Associés s'entraideront à défendre le *Droit Ducal* de Bretagne contre tous ceux qui voudront s'emparer du Duché, au préjudice de celui à qui il appartient par sa naissance; que l'on imposera un fouage de vingt sols par feu dans toute la Bretagne pour le payement des gens de guerre, dont on aura besoin pour la garentir de l'usurpation, dont elle est menacée; que Messires Amauri de Fontenai, Geoffroi de Kerimel, Etienne Gouyon & Eustache de la Houssaie feront les fonctions de Maréchaux pendant la présente association; que si quelqu'un des Associés fait quelque démarche contraire à l'alliance qu'ils contractent ensemble, tous les autres se déclareront contre lui; que si un Associé fait son accommodement sans le consentement des autres & sans les y comprendre tous, il sera regardé comme *faux & parjure*; que tous les Associés obéiront exactement aux Capitaines, qui seront établis pour gouverner le pays; que les revenus du Duché, tant ordinaires, qu'extraordinaires, seront employés au payement des gens de guerre; que si les receptes du Diocèse de Rennes ne suffisent pas pour la solde de ceux qui seront préposés à la garde de la Capitale, ce qui y manquera, sera pris sur les autres receptes du Duché; que tous les revenus du Duché seront employés suivant les Ordonnances des sires de Monfort, de Montafilant, de Beaumanoir & de la Hunaudaie, qui étoient les quatre principaux Chefs de la Ligue; que la Ville &

Association de la Noblesse pour le rappel du Duc. Actes de Bret. to. 2. col. 214. & suiv.

AN. 1379.

le Château de Rennes demeureront entre les mains de Thomas de Fontenai & des autres qui en ont la garde, & qu'on ne pourra la confier à d'autres sans leur consentement; & enfin, que Thomas de Fontenai sera compris dans cette alliance & dans le pardon que les Ligués espérent. Tels furent les articles de cette association, qui sauva la Bretagne de l'invasion, dont elle étoit menacée.

Traité de la Noblesse & des Bourgeois de Rennes.

Mais les Confédérés ne se contentérent pas d'avoir formé cette Ligue entr'eux; ils résolurent encore d'y faire entrer les Bourgeois de Rennes. C'est ce qu'ils firent par un acte particulier datté du même jour que le précédent. Ils établirent ensuite Amauri de Fontenai Seigneur de la Motte au Vicomte, Capitaine de la Ville & du Château de Rennes, & lui donnérent pour associés vingt-deux Gentilhommes de leur union. Ces Gentilhommes s'engagérent par serment à vivre & mourir ensemble à la garde de la ville de Rennes; à bien défendre les Bourgeois, & à ne point coucher plus d'une nuit hors de la ville; à ne laisser entrer à Rennes aucune personne de considération, sans l'obliger à promettre qu'elle ne fera aucun tort aux habitans & aux Ligués; à ne rendre la ville que du consentement de tous les Ligués; & à ne jamais consentir qu'elle soit mise en d'autres mains que celles d'Amauri de Fontenai, jusqu'à ce que les Ligués ayent obtenu une amnistie générale pour le passé. Tous ces actes furent remis à Jean de Champagné, Chevalier Seigneur de la Montagne, qui se chargea de les bien garder. Du reste, les Confédérés vécurent dans une grande union jusqu'à l'arrivée du Duc, à qui ils remirent la Ville & le Château de Rennes.

Mouvement des Bretons & des François. *Chron. Briocense. tom. 1. Act. Brit. col. 52.*

Les choses ainsi réglées, les quatre Maréchaux assemblérent des troupes & se disposérent à la guerre. Toute la Bretagne s'arma pour résister à l'ennemi commun, & ceux qui avoient été jusques-là dans des intérêts opposés, se réunirent sans peine. Les François de leur côté s'étoient assemblés à Angers, d'où ils s'avancérent jusqu'à Châteauceaux pour commencer leurs conquêtes. Olivier de Clisson prit les devants, & se rendit à Nantes, comme pour soumettre cette ville à l'obéissance du Roi. Les habitans lui représentérent, que tandis qu'il avoit été leur Gouverneur, il leur avoit toujours promis, qu'il n'aliéneroit point la ville de Nantes, & qu'il ne la délivreroit qu'au Duc leur Seigneur naturel & légitime, lorsqu'il s'y présenteroit sans Anglois. Clisson convint de cette promesse & leur promit encore la même chose: mais il avertit secrétement les principaux Bourgeois de ne laisser entrer personne dans la ville, qui pût leur résister. Les Bourgeois le remerciérent de son avis, & protestérent hautement qu'ils ne souffriroient jamais, que le Roi de France, ni personne de sa part entrât dans leur ville. Clisson, voulant faire croire au Duc de Bourbon, qu'il avoit été chassé de la ville, en sortit précipitamment avec tout ce qui lui appartenoit. Le Duc fut très-surpris du procédé des Nantois & de tout ce qui s'étoit passé à Rennes. La conquête de la Bretagne, qu'il avoit regardée comme une entreprise facile, lui parut alors toute autre. Confus d'avoir si mal réussi, il reprit le chemin d'Angers, & s'en retourna à Paris. Les Bretons ne se contentérent pas de se tenir sur la défensive; ils sortirent de Bretagne & entrérent en Anjou, où ils prirent de force Pouencé & la Rochediré, dont ils furent longtems maîtres.

L'armée Françoise sort de Bretagne, & les Bretons prennent Pouencé & la Rochediré.

Le Duc est rappellé par ses Sujets. *Actes de Bret. to. 2. col. 218.*

Ces heureux commencemens déterminérent les Chefs de la Ligue à envoyer des Députés en Angleterre pour prier le Duc de revenir dans ses Etats. Etienne Gouyon, Rolland de Kersalliou, Berthelot d'Engoulvent & Jean de Quelen furent chargés de cette importante commission. Leur lettre de créance est dattée de Bretagne le 4. Mai. Le Duc la lut avec bien de la satisfaction, & fit beaucoup de questions aux Députés sur tout ce qui se passoit dans ses Etats. Il jugea par leurs réponses, qu'il n'avoit plus rien à ménager avec le Roi de France, & qu'il devoit se préparer à lui faire la guerre conjointement avec les Anglois. Le Roi Richard, informé de tout ce que les Députés de Bretagne avoient rapporté, convint de la nécessité d'une alliance avec eux, & donna procuration le 9. Juillet à Hugues de Calvily Amiral d'Angleterre, Richard d'Alberbury Chevalier de sa Chambre & Gautier de Skirlawe Docteur en Droit pour traiter avec le Duc, les Prélats, les Barons, les Nobles & les Communautés de Bretagne. Le Traité fut conclu à Londres le 13. du même mois, & porte en substance, que

Taité entre le Roi d'Angle-

le Roi d'Angleterre fournira au Duc deux mille hommes d'armes & deux mille Archers montés avantageusement, armés convenablement & payés pour quatre mois & demi ; que le Duc, ayant recouvré ses Etats en tout ou en partie, sera tenu de faire la guerre au Roi de France, dans telle Province qu'il lui plaira, pendant six semaines ; qu'il fera tous ses efforts pour engager ses Sujets à prendre les armes contre les François ; que si les Prélats, les Nobles & les Communes refusent de s'armer contre la France, le Duc sera néanmoins obligé de servir avec les troupes qu'on lui donne, par-tout où il plaira au Roi d'Angleterre de l'établir son Lieutenant, excepté en Guyenne ; que toutes les Villes, Châteaux & Forteresses, qui seront conquises en Bretagne, seront remises entre les mains du Duc ou de ses Lieutenans ; que si le Roi d'Angleterre passe la mer, le Duc sera tenu de l'aller joindre & de le servir à ses propres frais pendant neuf mois avec mille hommes d'armes & mille autres combattans ; que si les François assiégent Bourdeaux ou quelques autres villes de la domination Angloise, le Duc sera obligé de marcher à leur secours, & il lui sera tenu compte sur l'échiquier des avances qu'il aura faites pour ces expéditions ; & enfin, que le Duc sera tenu de donner retraite aux Anglois dans ses Etats, & de les loger dans les villes frontieres de France. Il est hors de doute, que les Députés Bretons n'approuvérent pas ces engagemens de leur Duc : mais la nécessité du secours & l'espérance de pouvoir dans la suite rompre cette alliance, les obligérent de dissimuler leur chagrin.

AN. 1379. terre & le Duc. *Ibidem col.* 219. 220.

La Cour de France n'étoit pas sans inquiétude à la vûe des mouvemens que se donnoient les Seigneurs Bretons, quoiqu'elle ignorât le détail de leurs intrigues. On y accusa la Comtesse de Penthiévre d'avoir mis tous les esprits dans ses intérets pour se venger du tort qu'on lui avoit fait par l'Arrêt de confiscation. On y débita aussi que Henri de Bretagne alloit se mettre à la tête des Bretons pour combattre les troupes du Roi. Le Duc d'Anjou, beaufrere de Henri, lui écrivit le 11. Mai pour le détourner de ce dessein & pour lui en faire voir les suites fâcheuses. Il écrivit aussi à la Comtesse le 15. de Mai pour l'exhorter à ne point favoriser une révolte contraire aux intérêts de la France & à ceux de sa Maison. Il lui protesta, que si elle en usoit autrement, il seroit obligé de la blâmer publiquement & de l'abandonner entiérement, ne voulant pas se brouiller avec le Roi. On ne sçait quelle réponse la Comtesse fit à cette lettre : mais elle lui écrivit le 10. de Juillet pour lui marquer l'impossibilité où elle étoit de l'aller trouver. Elle avoit fait préparer tout ce qui étoit nécessaire pour son voyage ; mais étant sur le point de monter en son char avec son fils, plusieurs Gentilhommes de ses parens firent fermer les portes de Dinan, où elle étoit, pour l'empêcher de partir. Ils lui déclarérent en même tems, qu'ils ne souffriroient point qu'elle sortît de la ville, avant que l'on eût donné des ôtages qui répondissent de sa liberté, & que l'on eût promis qu'on la rendroit sans avoir exigé d'elle aucun engagement contraire à ses droits. Elle écrivit encore à son gendre le 13. Juillet, qu'elle étoit très-mortifiée de se voir si près de lui sans pouvoir aller le trouver. Elle le pria d'agréer ses excuses, & de croire qu'elle seroit toujours fidéle au Roi. Le Duc d'Anjou étoit alors à Pontorson.

Inquiétudes de la Cour de France. *Du Chastelet. Preu. pag.* 468. 469. *Actes de Bret. to.* 2. *pag.* 223. 224.

Huit jours après cette lettre écrite, le Duc se rendit à Soutampton, où il s'embarqua le 22. Juillet. Etant à la hauteur de Caen il écrivit à Geoffroi de Kerimel, l'un de ses plus fidéles serviteurs, pour lui annoncer son retour en Bretagne, & lui dépêcha Geoffroi de Pargar. Enfin il entra en Rance près Saint-Malo le 3. Août, dans le dessein de se rendre à Dinan. On ne peut exprimer quelle fut la joie de la Noblesse & du peuple, lorsque la nouvelle de son arrivée fut répandue dans le pays. Chacun s'empressa d'aller à sa rencontre. Les plus grands Seigneurs armés richement & vêtus de même se jettérent dans l'eau pour approcher de son vaisseau. De ce nombre furent le Vicomte de Dinan, les sires de Montafilant, de Beaumanoir, de la Hunaudaie, de Montauban & de Sainr-Gilles. On compta jusqu'à trois cents lances, qui vinrent joindre le Duc à Saint-Malo. Ce Prince se rendit le 6. Août à Dinan, & alla loger chez les Freres Prêcheurs. La Comtesse de Penthiévre, qui étoit encore détenue dans cette ville par ses parens, rendit visite au Duc, & lui témoigna la joie qu'elle avoit de son retour. Le 7. Août le Connétable de Rennes vint à Dinan avec

Retour du Duc. *Actes de Bret. to.* 2. *col.* 224. *& suiv. Walsingham pag.* 225. 226.

AN. 1379.

soixante lances. On y vit arriver les jours suivans le Vicomte de Rohan, les sires de Laval, de Châtillon & de Monfort. Le Vicomte qui avoit été un des plus grands ennemis du Duc, lui amena quatre cents lances, & Monfort lui en fournit quatre-vingt-dix. Enfin, tous les Bretons lui témoignérent une soumission & un respect, dont il n'avoit osé se flatter après tant de troubles.

Belle action de Hue de Caverlé. *Walsingham, ubi suprà.*

Sa satisfaction fut parfaite, lorsqu'on lui annonça l'arrivée de ses vaisseaux de charge. Il les avoit laissé sous la conduite de Hue de Caverlé & de Thomas de Percy, en qui il avoit beaucoup de confiance. Ces vaisseaux furent attaqués par des François & des Espagnols, qui croisoient sur les côtes de Bretagne. Caverlé, les ayant apperçus de loin, commanda à son Pilote de tourner la proue vers les ennemis. Le Pilote, après s'être fait prier un peu de tems, conduisit le vaisseau au milieu des ennemis. Caverlé les attaqua si vivement à coups de traits, qu'il les obligea de prendre la fuite. Il entra ensuite triomphant dans le Port de Saint-Malo, sans avoir perdu aucun de ses vaisseaux de charge. Le Connétable du Guesclin, qui étoit alors à Saint-Malo, eut la satisfaction de voir ce combat du haut des Tours. Tous ceux qui l'accompagnoient, firent des vœux pour la conservation de ce brave guerrier. Il dit publiquement, si l'on en croit un ancien Auteur, qu'il eût mieux aimé voir périr les François & les Espagnols dans ce combat, que de voir arriver rien de facheux à Caverlé. C'étoit en effet un des plus excellens Capitaines de son tems, & qui joignoit beaucoup de piété à une valeur singuliere.

Lettre du Connétable au Duc d'Anjou. *Actes de Bret. to. 2. col. 225. Du Chastelet. Preu. pag. 477. 478.*

Le Duc d'Anjou apprit toutes ces nouvelles à Pontorson par les lettres que lui écrivirent le Vicomte & la Vicomtesse de Rohan, les sires de Laval & de Châtillon. Il avoit succédé au Duc de Bourbon dans le commandement de l'armée, que le Roi avoit assemblée pour prendre possession de la Bretagne. Le Connétable l'avoit quitté & s'étoit avancé jusqu'à Saint-Malo, d'où il lui manda le 10. Août, que la flotte Angloise étoit toujours à l'ancre au port de Saint-Servan; que les Anglois n'osoient sortir de leurs vaisseaux, de peur que les galeres du Roi ne les brûlassent; que Jean de Monfort n'avoit rien entrepris depuis son arrivée; qu'il n'y avoit de Capitaines de réputation dans sa flotte, que Hugues de Caverlé, Thomas de Percy & Guillaume de Frontainin; que le Duc avoit tenu un grand Conseil à Dinan, où s'étoient trouvés plusieurs Barons & Nobles de Bretagne; qu'il avoit écrit aux autres Barons pour les inviter à se rendre auprès de lui; qu'il devoit bientôt renvoyer les Anglois, & qu'il vouloit se gouverner par le conseil des Barons; & enfin, qu'il étoit dans la résolution de se soumettre au Roi; mais qu'il le croiroit, lorsqu'il le verroit. Le Duc d'Anjou, ayant reçu cette lettre, fit partir pour Dinan Gui de Rochefort & Pierre Hattes, à qui il remit plusieurs lettres pour Charles de Dinan, Raoul de Monfort, Olivier de Montauban, Geoffroi de Kerimel, Eustache de la Houssaie & autres. Son dessein n'étoit pas d'empêcher ces Seigneurs de favoriser le parti du Duc; mais de les porter à ménager les bonnes dispositions de ce Prince, & à faire ensorte que les Anglois s'en retournassent au plûtôt. Ils le conjurérent par leurs réponses du 13. Août de procurer à tous les Bretons les bonnes graces du Roi, & le priérent d'ajouter foi à tout ce que lui rapporteroient Pierre Hattes & Gui de Rochefort, qui retournoient vers lui. Les sires de Laval & de Châtillon allérent le trouver dans le même tems avec Jean du Fou Clerc du Vicomte de Rohan. Ce dernier assura le Duc, que le Vicomte son maître seroit toujours fidéle au Roi, quoiqu'il feignît de procurer les avantages du Comte de Monfort, dont il avoit déja toute la confiance. Le Duc d'Anjou fit part de toutes ces nouvelles au Roi, qui étoit dans de grandes inquiétudes sur les mouvemens de la Bretagne. Pour le rassurer il lui manda, que les Bretons manquant d'argent, ne soutiendroient pas long-tems la guerre, & qu'il pourroit y avoir dans la suite quelque mesintelligence entr'eux.

Conseil de guerre tenu à Dinan. *Walsingh. p. 226. Chron. Briocense.*

Mais il n'étoit pas instruit de la véritable situation des affaires de Bretagne. On y avoit levé pendant la guerre les revenus ordinaires du Duché & on les avoit déposé dans un lieu sûr, afin que le Duc les trouvât à son retour. Le Duc, assuré de ce fond & du secours d'Angleterre, déclara dans le Conseil tenu à Dinan le 9. Août, que son dessein étoit de faire la guerre au Roi, & d'attaquer ses troupes, avant qu'elles entrassent dans le pays. Son avis fut unanimement

approuvé par la Comteſſe de Penthiévre, le Vicomte de Rohan, les ſires de Monfort, de Beaumanoir, de Dinan, de la Hunaudaie, de Coetmen, du Chaſtel, de Kerimel, de Fontenai & autres qui étoient venus à Dinan. Les Barons promirent de fournir au Duc un certain nombre de troupes ; les autres s'engagérent à le ſuivre par-tout, & à faire voir aux François, qu'il leur étoit auſſi dangereux d'avoir les Bretons pour ennemis, qu'il leur avoit été ſalutaire de les avoir pour alliés. Le Duc, ayant adoré la main de Dieu, qui ôte les Couronnes & les rend quand il lui plaît, remercia les Seigneurs de la fidélité & de l'attachement qu'ils lui témoignoient dans cette rencontre. Pour les mettre en état d'exécuter leurs promeſſes il les renvoya chez eux, & les pria de le venir joindre à Vannes dans un certain tems. Il congédia enſuite les Anglois, qui faiſoient ombrage à ſes Sujets, & n'en retint que ſoixante & dix auprès de lui. An. 1379.

Les choſes ainſi réglées, le Duc prit la route de Rennes, où il fit ſon entrée le vingtiéme jour d'Août. Le Clergé & le peuple en proceſſion vinrent au-devant de lui, & le reçurent avec de grandes démonſtrations de joie. Pluſieurs Seigneurs & Gentilhommes lui avoient fait ſerment de fidélité à Dinan ; il reçut à Rennes les hommages des Capitaines de Lamballe, de Guerrande, de Saint-Nazaire, de Batz & autres lieux voiſins. Juſques-là le Connétable s'étoit flatté de pouvoir ſoutenir en Bretagne les intérêts du Roi : mais voyant que les Villes, les Seigneurs & ſes propres Parens ſe déclaroient hautement contre les prétentions de la France, il commença à augurer mal du ſuccès de la guerre. Cliſſon, qui n'approuvoit pas l'union du Duché à la Couronne, mais qui haïſſoit perſonnellement le Duc, alla joindre le Connétable à Saint-Malo. L'un & l'autre ſe rendirent à Pontorſon auprès du Duc d'Anjou, qui ſe diſpoſoit à entrer en Bretagne à la tête d'une armée. Dans le même tems celle du Duc s'aſſembla à Vannes & prit la route de Pontorſon, dans le deſſein de combattre les François. Pendant qu'elle étoit en marche, Jean de Beaumanoir, à la tête de deux cents lances, entra en Normandie, où il fit beaucoup de ravages, & revint chargé de butin. Cette heureuſe courſe donna de grandes eſpérances au Duc. Il n'étoit pas encore arrivé ſur ſes frontiéres, qu'une partie de l'armée Françoiſe ſe débanda. Encouragé par cet événement, qu'il regarda peut-être comme un effet de la terreur que ſes armes imprimoient à ſes ennemis, il conduiſit ſes troupes juſques aux portes de Pontorſon. Le Duc d'Anjou, abandonné d'une partie de ſes gens, prit le ſage parti de propoſer au Duc de Bretagne une Trève d'un mois. Le Duc, qui ne cherchoit qu'à vivre en paix, & qui ne vouloit pas répandre le ſang de ſes Sujets mal-à-propos, ſouſcrivit volontiers à la propoſition. Il conſentit même par ſes lettres du 4. Octobre de remettre la déciſion de ſes différends avec le Roi de France entre les mains du Duc d'Anjou, du Comte de Flandres, du Vicomte de Rohan, des ſires de Laval, de Montafilant & de Beaumanoir. Pour rendre cet engagement plus autentique, il le fit ratifier & jurer par la Comteſſe de Penthiévre, Henri ſon fils, le Vicomte de Rohan, le ſire de Beaumanoir, les Vicomtes de Coetmen & de Dinan, Gui de Rochefort, Silveſtre de la Feillée, Etienne Gouyon, Robert de Guité, Geoffroi de Kérimel, Henri Philippe, Rolland de Kerſaliou, Henri de Pledran & Euſtache de la Houſſaie. Et afin que l'on ne tirât pas l'affaire en longueur, il déclara qu'il vouloit qu'elle fût terminée à Noël, ſans quoi il prendroit d'autres meſures. Le Duc d'Anjou accepta la médiation le 26. Octobre, & ſe fit fort de faire approuver par le Roi tout ce qui ſeroit réglé. Pour sûreté de ſa parole il fit jurer Charles de Navarre, le Duc de Bourbon, le Connétable & le Grand Maître de France, Enguerrand de Heſdin & Pierre de Bournezel. Mais Charles V. ayant toujours perſiſté à vouloir que l'Arrêt de confiſcation fût exécuté, les engagemens de part & d'autre furent ſans effet. L'attachement que le Roi marqua pour cet Arrêt, & ſon éloignement pour toutes les voies d'accommodement lui firent beaucoup de tort. Pluſieurs Bretons qui ſervoient avec honneur dans ſes armées, ſe retirérent peu à peu en Bretagne, les uns ſecrétement, & les autres avec des ſauf-conduits de leurs Généraux. Les premiers furent les mieux conſeillés ; car les ſeconds furent arrêtés avec leurs ſauf-conduits : il y en eut même qui furent punis de mort pour cette prétendue infidélité ; ce qui augmenta le nombre des déſerteurs.

Le Duc fait ſon entrée à Rennes. *Du Chaſtelet. Preu. p. 473. Actes de Bret. to. 2. col. 228. 348.*

Courſe de Beaumanoir en Normandie. *Chron. Brioc.*

Trève d'un mois entre les François & les Bretons. *Chart. de Nant. Arm. L. caſ. D. nu. 26.*

Arbitres choiſis pour terminer les différends. *Actes de Bret. to. 2. col. 233. Cha. de Nan. ibid. nu. 52.*

Une partie des Bretons quitte le ſervice du Roi. *Guil. de S. André.*

AN. 1379.

Tentatives de la flotte Espagnole.
Guil. de S. André.

Pendant le cours des négociations la flotte Espagnole, que le Roi avoit renforcée d'un grand nombre de troupes, faisoit le dégât sur les côtes de Bretagne, & Clisson se disposoit à faire le siége de Guerrande. Dès que son artillerie fut arrivée, il attaqua cette Place, dans la résolution de la soumettre au Roi; mais les habitans se défendirent si bien, qu'ils obligérent leurs ennemis à lever le siége. Ils ne se contentérent pas de cet avantage, ils allérent encore ravager toutes les terres, que le sire de Clisson tenoit dans le Diocèse de Nantes. A peine furent-ils revenus de cette course, que les Espagnols descendirent au Croisic, & vinrent les assiéger. Le Duc étoit à Vannes, lorsque cette nouvelle se répandit dans le pays. Il exhorta les habitans de tenir ferme & leur manda, que dans trois jours il seroit à leurs portes. Les Espagnols ne jugérent pas à propos de l'attendre & allérent à Saint-Nazaire. Jean d'Ust qui commandoit dans cette Place, avoit eu soin de la munir d'hommes, de vivres & d'artillerie. Aussi-tôt que la flotte parut, il planta la banniere du Duc sur le haut du Château, afin de faire voir aux Espagnols, qu'il les attendoit de pied ferme. L'Amiral, voulant prendre connoissance de la Place, envoya un de ses Ecuyers en ôtage au Château, & pria Jean d'Ust de lui adresser un Gentilhomme, avec qui il pût entrer en conférence. Il avoit recommandé à son Ecuyer de bien examiner l'état de la Place, & de lui en faire un fidéle rapport. Jean d'Ust qui ne craignoit rien, reçut l'ôtage & députa Jean de Henleez vers l'Amiral. Henleez revint sans avoir rien conclu, & l'Ecuyer alla faire son rapport à l'Amiral, qui mit bientôt ses vaisseaux hors de la portée du Canon. Il envoya deux galeres à Nantes pour donner avis de son arrivée; mais pour ne pas quitter le pays sans y avoir fait quelque tentative, il mit à terre trois cents hommes. Guillaume du Chastel à la tête de seize Bretons les attaqua, en tua plusieurs & mit le reste en fuite. L'Amiral consterné de cette défaite, leva l'ancre & alla tenter la fortune ailleurs. Il s'arrêta à la côte de Ruis, où il mit cinquante hommes à terre pour piller le pays. Jean de Malestroit ne leur donna pas le tems de faire beaucoup de dégât. Secondé par dix bonnes lances il attaqua les Espagnols, en tua trente-trois & fit les autres prisonniers. Après ce second échec l'Amiral n'osa plus faire de descentes, & se retira couvert de confusion.

Soupçons du Roi sur la conduite du Connétable.
Hist. de Louis Duc de Bourbon ch. 37. 38.
Hist. de Bertrand du Guesclin.
V. la Note 65.

Tant de pertes & de dépenses inutiles autoient dû faire connoître au Roi, que Dieu confond souvent la sagesse des Sages, & fait échouer les projets les mieux concertés. Mais il étoit si prévenu en faveur de son Arrêt, qu'il fut encore quelque tems sans en reconnoître l'injustice. Ses flateurs, bien loin de le désabuser sur cet article, lui firent entendre que le mauvais succès de son entreprise venoit du Connétable, qui favorisoit sa Nation, & qui contre son ordinaire avoit agi trop mollement dans une affaire aussi importante. Ce fut Bureau de la Riviere, qui rendit ce mauvais service au Connétable. Le Roi entra dans quelque défiance, & laissa échapper quelques paroles, qui firent connoître ce qu'il avoit dans l'Esprit. Le Connétable en fut bientôt averti par ses amis. Piqué au vif il manda au Roi, qu'il l'avoit toujours servi avec fidélité, & que sa droiture étoit trop éprouvée pour craindre la calomnie; mais que l'Aigle ne pouvoit plus voler, depuis qu'elle avoit perdu les meilleures plumes de ses aîles. Il faisoit allusion à l'Aigle qu'il portoit sur son écu & aux Bretons, qui l'avoient quitté pour aller défendre leur Patrie. Au surplus, il marqua franchement au Roi, que si sa fidélité lui étoit suspecte, il étoit prêt à lui remettre l'épée de Connétable & à se retirer en Castille, où il n'avoit rien de pareil à craindre. Il n'en fallut pas davantage pour dissiper toutes les défiances du Roi. Persuadé de la probité du Connétable il lui envoya les Ducs d'Anjou & de Bourbon pour l'assurer qu'il ne croyoit rien de tout ce qu'on lui avoit dit & pour le prier de vouloir bien continuer ses services à l'Etat. Les deux Princes trouvérent le Connétable à Pontorson & s'acquittérent de la commission dont ils étoient chargés. Le Connétable les reçut avec tout le respect dû à leur naissance, & leur répondit, que le Roi avoit raison de ne point croire les faux rapports qu'on lui avoit faits, parce qu'il l'avoit toujours fidélement servi, & que l'honneur lui étoit plus cher que la vie; qu'ils sçavoient l'un & l'autre la maniere dont il avoit dépouillé le Duc de Bretagne de ses Etats, & qu'il étoit encore disposé à lui faire le même traitement, si les Bretons qui l'avoient secondé dans la premiere expédition,

pédition, vouloient lui rendre le même service dans la seconde. Enfin, il les pria, comme témoins oculaires de sa conduite depuis plusieurs années, de lui rendre dans l'occasion toute la justice qui lui étoit dûe. Il est des Ecrivains, qui ont crut que Bertrand du Guesclin avoit renvoyé au Roi l'Epée de Connétable; qu'il refusa de la reprendre, lorsque les deux Princes la lui rapportérent de la part du Roi; & qu'il partit de Normandie dans le dessein de se retirer en Espagne; mais ils se sont trompés, comme la suite de ce discours le fera voir.

AN. 1379.

Le Connétable commande sur les frontiéres de Bretagne en la place du Duc d'Anjou. *Hist. de Languedoc tom. IV. p. 368. Actes de Bret. to. 2. col. 394. 395.*

En effet, les habitans de Montpellier & de Clermont-Lodeve, s'étant soulevés sur la fin d'Octobre à l'occasion d'un nouveau fouage qu'on leur demandoit, le Roi déchargea le Duc d'Anjou de la Lieutenance générale de Bretagne, qu'il lui avoit donnée le 14. Juin précédent, & le renvoya dans son Gouvernement de Languedoc. Il lui substitua le Connétable, à qui il donna cent quatre-vingt hommes d'armes pour la garde des frontiéres de Bretagne & de Normandie, des Châteaux de Saint-Malo, de Lehon & de la Roche-Guyon. Toutes les troupes qui avoient servi pendant la campagne sous les ordres & la retenue du Duc d'Anjou, furent desapointées par lettres données à Montargis le 18. Novembre. Le sire de Clisson eut ordre de continuer le siége de Brest avec les deux cents hommes d'armes de sa retenue, & Olivier de Mauni fut continué dans son état de Capitaine de Dol avec cent hommes d'armes pour la garde de cette Place jusqu'à nouvel ordre. Ce nombre de troupes n'étant pas suffisant pour la garde de toutes les Places, que les François occupoient en Bretagne, le Roi y envoya dans le mois de Décembre Jean sire de la Ferté Maréchal de Normandie avec deux cents hommes d'armes. Telle fut la fin de cette campagne, dans laquelle le Roi s'étoit proposé de prendre possession de la Bretagne.

Fin tragique de Silvestre Budes. *Froissart vol. 2. ch. 35. & 36.*

Avant que de passer à l'an 1380. nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici la fin tragique de Silvestre Budes, que Froissart met sous l'an 1379. sans nous en dire le jour & le mois. Ce célébre Capitaine s'étoit fait une grande réputation en Italie sous le Pontificat de Gregoire XI. & avoit mérité par ses services le titre de défenseur de l'Eglise. Après la mort de ce Pape, les Cardinaux élurent en sa place le 9. Avril 1378. Barthelemi Prignano Archevêque de Barri, qui prit le nom d'Urbain VI. Mécontens de la conduite de ce Pontife, ils s'assemblérent à Fondi le 21. Septembre de la même année & ils élurent pour Pape Robert de Genève, prétendant que l'élection d'Urbain n'avoit pas été libre. Robert, sous le nom de Clément VII. fut reconnu pour légitime Pape en France, en Espagne, en Ecosse, en Sicile & dans l'Isle de Chypre. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Budes & les Bretons de sa suite à prendre le parti de Clément VII. Ils étoient maîtres du faubourg Saint-Pierre & du Château Saint-Ange, d'où ils vexerent en diverses manieres les Partisans d'Urbain VI. Les Romains qui s'étoient déclaré pour ce Pontife, s'alliérent avec les Allemans, attaquérent les Bretons pendant l'absence de Silvestre Budes & les chassérent du faubourg Saint-Pierre. Les Bretons se réfugiérent dans le Château Saint-Ange, d'où ils obtinrent la permission de sortir vie & bagues sauves. Après leur retraite les Romains brûlérent le faubourg & démolirent le Château. Budes, ayant appris cette perte ne pensa plus qu'aux moyens de la réparer & de se venger des Romains. Averti que leurs Notables devoient un certain jour s'assembler au Capitole pour délibérer sur leurs affaires, il part à la tête d'une troupe de Gendarmes, marche par des chemins écartés & entre dans Rome par la porte de Naples. De là il va droit au Capitole, où les Bannerets & les Notables venoient de tenir Conseil. Les ayant rencontrés sur la place du Capitole, il fit main-basse sur tout ce qui ne put se sauver par la fuite. Sept Bannerets ou Commissaires de quartier furent tués, avec environs deux cents des plus riches Seigneurs & Bourgeois de la ville.

Après cette expédition Budes sortit sans être poursuivi, tant la consternation étoit grande dans la ville. Mais les Romains se vengérent le lendemain en faisant main-basse sur les Clercs François & Bretons, dont ils tuérent plus de trois cents, qui n'avoient eu aucune part au carnage du jour précédent. Ce ne fut pas le dernier malheur des Bretons. Urbain VI. avoit une armée composée de troupes Allemandes, de celles qu'il avoit fait lever en Lombardie & de plusieurs Compagnies étrangeres, qui servoient en Italie sous les ordres de

An. 1379.

Jean Aucud Chevalier Anglois. Le Comte Alberic de Balbiano, qui commandoit cette armée, entreprit de faire lever le siége de Marino, que les troupes de Clément VII. avoient formé. Le Comte de Montjoie, Silvestre Budes & Bernard de la Salle, qui commandoient au siége, ne jugérent pas à propos d'attendre les ennemis; ils allérent à leur rencontre. Les deux armées en vinrent aux mains & la bataille fut très-sanglante. Les troupes de Clément VII. furent entiérement défaites; les trois Généraux furent faits prisonniers, & près de cinq mille hommes demeurérent sur le champ de bataille. Le Pape Clément VII. n'étant plus en sûreté à Fondi après une telle déroute, se retira à Naples, d'où il passa en France au mois de Juin 1379. Silvestre Budes, délivré de prison sans qu'on en sçache la maniere, vint trouver le Pape à Avignon avec un Gentilhomme de Bretagne, nommé Guillaume Boileau. Le Cardinal d'Amiens les accusa secrétement d'avoir trahi la cause de Clément VII. dans la journée de Marino. Il leur en vouloit, depuis qu'ils avoient pillé ses équipages & enlevé sa vaisselle d'argent pour payer les troupes qui servoient l'Eglise. Sur son accusation Budes & Boileau furent arrêtés & conduits à Mâcon, où ils eurent la tête tranchée. Le Connétable fut très-irrité de la mort de Budes, qui étoit son cousin; mais il ne vêcut pas assez pour faire sentir au Pape & aux Cardinaux son indignation & ses ressentimens.

An. 1380.

Flotte Angloise destinée pour la Bretagne & dissipée par une tempête.
Froissart vol. 2. ch. 44.
Walsingham pag. 231.

Le Duc auroit pû venger cette mort en se déclarant pour le Pape Urbain VI. mais il ne pouvoit le faire sans laisser impuni l'assassinat d'un grand nombre de Clercs Bretons commis par les partisans d'Urbain. Il prit donc le parti de la neutralité, & ne pensa qu'à se soutenir contre le Connétable & le sire de Clisson, qui faisoient tous leurs efforts pour renverser sa domination renaissante. Malgré ses attentions, Clisson lui enleva la ville de Dinan, la pilla & s'y fortifia. Il s'etoit flatté pendant quatre mois de recevoir un puissant secours d'Angleterre; mais les vaisseaux qui portoient les troupes Angloises, furent jettés par la tempête dans la mer d'Irlande. Il y en eut trois qui furent brisés contre des rochers & qui firent naufrage. C'étoient ceux que commandoient Jean d'Arondel, Thomas Benestre & Hugues de Caverlé. Un Auteur Anglois dit, que cette tempête fut un effet de la vengeance divine, qui poursuivoit Jean d'Arondel pour les desordres qu'il avoit commis dans un Monastère de filles. Il trouva moyen de se sauver sur le sable; mais il fut englouti par une vague, qui parut envoyée exprès pour le punir de ses crimes. Les autres Capitaines qui n'avoient point eu de part à ces desordres, se sauvérent, les uns à la faveur des débris, les autres sur leurs vaisseaux délabrés. Thomas de Percy, après avoir radoubé son vaisseau, prit la route de Brest, dont il étoit Commandant en second, & les autres abordérent en divers Ports d'Angleterre.

Le Duc & les Etats envoyent des Ambassadeurs en Angleterre pour demander du secours.
Actes de Bret. to. 2. col. 236. 237.

Ce fut, sans doute, par Thomas de Percy, que le Duc apprit le malheur arrivé aux troupes que le Roi d'Angleterre lui envoyoit. N'ayant plus rien à attendre de ce côté-là, il assembla tous les Barons & les Seigneurs qui lui étoient attachés pour leur faire part de cette triste nouvelle, & pour les consulter sur ce qu'ils devoient faire dans la conjoncture présente. Il fut résolu le 10. Janvier, qu'on envoyeroit des Députés en Angleterre pour traiter au nom de l'assemblée avec le Roi Richard & pour lui demander du secours. Les Députés furent Jean de Beaumanoir, Olivier de Montauban, Etienne Gouyon, Eustache de la Houssaie, Macé Raguenel, Jean de la Chapelle, Jean de Valence & Richard le Clerc. La lettre de créance donne aux deux premiers Députés le titre de Baron, & celui de Bachelier aux deux seconds. Le Roi Richard les reçut très-bien, & nomma Guillaume sire de Latimer, Gui de Brien, Richard le Scrop & Jean de Shepeye pour les entendre. Après plusieurs conférences les Députés de ces deux Princes convinrent d'un Traité, dont les principaux articles portent, que le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne promettent de se secourir mutuellement l'un l'autre; que si Richard ou quelqu'autre en sa place passe la mer, le Duc s'oblige de le recevoir & de lui fournir des vivres, en payant; que Richard promet la même chose au Duc & aux siens, qui passeront par l'Angleterre ou par ses autres Etats; que le Duc ne fera aucun Traité avec la France ni avec les autres ennemis de l'Angleterre sans le consentement de Richard, & pareillement que Richard ne fera aucun Traité sans y comprendre le Duc. Les

articles furent ratifiés par le Duc de Lancastre & par tous les grands Seigneurs d'Angleterre assemblés à Westminster le premier jour de Mars. Le Duc & les Etats de Bretagne devoient aussi les ratifier; mais ils ne le firent point, parce qu'il n'y étoit fait aucune mention du nombre de troupes, que Richard devoit leur fournir. Pour régler cet article, le Duc renvoya en Angleterre Jean sire de Beaumanoir & Eustache de la Houssaie.

An. 1379.

En attendant leur retour, il crut devoir travailler à gagner les Seigneurs les plus affectionnés à la France. Le plus redoutable de tous, après Clisson, étoit le Vicomte de Rohan, que toute la Bretagne respectoit à cause de sa naissance, de ses alliances & de ses grands biens. Le Vicomte avoit épousé en prémieres nôces Jeanne héritiere de Leon, & en secondes Jeanne sœur de Charles le Mauvais Roi de Navarre. Dès sa plus tendre jeunesse il avoit porté les armes contre Jean de Monfort, & avoit conçû pour lui une haine, que la victoire d'Aurai & & le Traité de Guerrande n'avoient point éteinte. Elle s'étoit ranimée par l'attachement que le Duc avoit toujours marqué pour les Anglois; ce qui fut la premiere cause de sa disgrace & de sa retraite en Angleterre. Pendant son absence le Vicomte s'étoit emparé des Sceaux, & avoit disposé de tout en Souverain de la Bretagne. La nécessité de préserver le Duché de l'invasion des François, & d'empêcher que l'Arrêt de confiscation n'eût lieu, fut la seule chose qui fit souhaiter au Vicomte le retour du Duc. Aussi-tôt qu'il sçut son arrivée, il l'alla joindre à Dinan avec quatre cents lances, & lui rendit tous ses meubles qu'il avoit pris à Vannes; mais il se réserva les Sceaux. Le Duc lui sçut bon gré de sa démarche; mais la réserve des Sceaux lui fit craindre, que le Vicomte n'eût encore quelque mauvais dessein. Pour prévenir les effets de sa mauvaise volonté il le combla de biens, en protestant secrétement, que tous ces dons étoient contraires à ses propres intérêts & au bien public. Il le mit au nombre des Arbitres qu'il choisit, pour terminer ses differends avec le Roi Charles V. Enfin il le ménagea si bien, qu'il l'engagea à lui faire serment de fidélité envers & contre toutes personnes, de quelque nation & condition qu'elles fussent, & particuliérement contre Olivier de Clisson. Ce serment est datté du 13. Avril l'an 1380. Le lendemain le Duc, voulant marquer au Vicomte combien il étoit sensible à ce nouvel engagement, lui donna la Seigneurie de la Rochemoisan sise au territoire de Guemenée-Theboë, & tout ce qui pouvoit lui appartenir dans l'Isle de Groie.

Serment de fidélité fait au Duc par le Vicomte de Rohan. *Actes de Bret. to. 2. col. 281. 378.*

N'ayant plus rien à craindre de ce côté-là, il assembla les Etats le 18. Avril pour leur rendre compte des démarches qu'il avoit faites depuis son retour pour parvenir à une bonne paix avec le Roi de France. Le Comte de Flandres n'ayant pû fléchir l'esprit de ce Monarque, les Etats prirent le parti de lui écrire une lettre, dans laquelle ils témoignent à Sa Majesté combien ils sont affligés de son indignation contre le Duc de Bretagne & ses Sujets; qu'ils n'ont jamais rien entrepris dans le dessein de lui déplaire, l'ayant toujours regardé comme leur souverain Seigneur; qu'ils le conjurent de pardonner au Duc & à ses Sujets tout ce qui peut lui avoir déplû dans leur conduite, & de les recevoir dans sa bonne grace. Ils protestent qu'ils sont prêts à l'honorer *autant qu'ils pourront*, & que si les Bretons ont fait quelque faute, ce n'a pas été manque de respect pour lui, mais par simplicité & faute de lumieres. Enfin, ils le supplient de conserver l'honneur du Duc & de tout le pays de Bretagne, & de se souvenir des services que les Bretons ont rendus à la Couronne de France, & qu'ils sont résolus de continuer à l'avenir. Cette lettre fut scellée des Sceaux de Raoul de Treal Evêque de Rennes, & de Jean le Bart Abbé de Saint-Melaine, pour le Clergé, & des Sceaux de Jean Vicomte de Rohan & de Charles de Dinan Seigneur de Montafilant, pour la Noblesse & le Tiers-Etat. Brient de Lannion Gouverneur du Comté de Monfort, fut chargé de la présenter au Roi incessamment.

Lettre des Etats de Bretagne au Roi de France. *Actes de Bret. to. 2. col. 285.*

Les changemens que le Roi venoit de faire dans le Gouvernement, le disposérent à bien recevoir l'Envoyé de Bretagne & à l'écouter favorablement. Sur les plaintes réïterées des habitans de Languedoc il avoit ôté le Gouvernement de cette Province au Duc d'Anjou, & l'avoit rappellé en France. Les grandes levées de deniers, que ce Prince faisoit sur le Peuple, avoient donné lieu aux émeutes arrivées à Montpellier & dans quelques autres villes. Ces Peuples

Le Connétable va commander en Guyenne & en Gascogne. *Hist. de Languedoc tom. IV. pag. 371. & suiv.*

AN. 1380.

Actes de Bret. to. 2. col. 412. 419. Guil. de S. André.

ayant appris le rappel de leur Gouverneur, envoyérent des Députés au Roi pour le prier de leur donner quelque Capitaine expérimenté, qui pût les défendre contre les Anglois & contre les Compagnies, qui les désoloient. Comme le Roi avoit entiérement supprimé les subsides, dont le Duc d'Anjou les avoit accablés, ils firent offre de payer les frais de l'expédition qu'ils sollicitoient. Sur leurs offres le Roi manda au Connétable de le venir trouver avec sa Compagnie. Le Connétable en fit la montre à Dol le premier Avril, & à Paris le premier Mai. Huit jours après il fut retenu pour servir en Guyenne & en Gascogne avec un corps de six cents lances. Avant son départ il rendit compte au Roi, de l'état où il avoit laissé les frontiéres de Normandie & de Bretagne. Comme il étoit sincére & incapable de dissimuler ses vrais sentimens à son Prince, il lui dit naïvement, que dans la conjoncture présente il étoit à propos, qu'il s'accommodât avec le Duc de Bretagne; qu'il travaillât à le gagner en lui accordant généreusement sa grace; qu'au lieu de le pousser à bout, il employât toutes ses forces à chasser les Anglois du Royaume; & qu'il se faisoit fort de leur enlever en peu de tems les Places qu'ils tenoient en Guyenne & en Gascogne, pourvû qu'on pacifiât la Bretagne. Le Roi goûta son avis & lui promit d'y avoir égard. Il le congédia ensuite & lui souhaita une heureuse campagne.

Réponse de Charles V. aux Etats de Bretagne.

Telles étoient les dispositions de Charles V. lorsque Brient de Lannion lui présenta la lettre des Etats de Bretagne. Il la lut attentivement & y fit réponse le 22. Mai conformément à ce que le Connétable lui avoit conseillé. Pour le bien de la paix il déclara, qu'il étoit prêt à recevoir en grace tous ses Sujets, particuliérement Jean de Monfort & les Bretons; qu'il vouloit bien s'en rapporter à la décision du Comte de Flandres, quoiqu'il n'en fût pas fort satisfait à cause de l'attachement qu'il avoit fait paroître pour le Duc de Bretagne pendant la guerre; & que si les Bretons promettoient sincérement de se soumettre à ce qui seroit réglé par le Comte, il les recevroit en grace. Cette affaire n'étoit pas encore décidée, lorsque Jean de Beaumanoir & Eustache de la Houssaie arrivérent à Londres pour solliciter le secours qu'on leur avoit promis par le dernier Traité. Le Roi Richard, voulant donner au Duc de Bretagne des preuves de son affection, assembla un Parlement à Westminster dans la semaine de la Pentecôte. Il y fut réglé que Thomas de Wodestok Comte de Boukingam passeroit la mer à la tête de six mille hommes; qu'il feroit son débarquement à Calais, & qu'il traverseroit ensuite le Royaume de France pour se rendre en Bretagne. On prit cette longue route, parce que l'armée navale de France tenoit alors la mer, & que d'ailleurs il n'y avoit pas assez de vaisseaux en Angleterre pour passer tant de troupes à la fois. On choisit donc le trajet le plus court, c'est-à-dire, celui de Douvres & de Sandwick à Calais.

Froissart vol. 2. chap. 50. Walsingham pag. 239.

Dernieres expéditions du Connétable, & sa mort.

Hist. de Languedoc to. 4. pag. 372. Actes de Bret. to. 2. col. 286. 289.

Pendant que les Anglois étoient occupés à ce transport, le Connétable traversoit la Guyenne & l'Auvergne, où il rencontra le Duc de Berri. Ils firent ensemble le siége du Château de Challiers, qu'ils soumirent au commencement du mois de Juillet. Le Connétable entra ensuite dans le Gevaudan & assiégea Châteauneuf de Randon, qui est dans la Sénéchaussée de Beaucaire. Assisté des Seigneurs d'Auvergne & de Velai, il pressa vivement cette Place; mais la garnison qui étoit nombreuse, se défendit avec beaucoup de valeur. Cette résistance ne fit qu'irriter l'ardeur du Connétable, qui jura qu'il ne desempareroit point sans avoir pris la Place. Il y fit donner un long & rude assaut, pendant lequel il se donna tant de mouvemens, qu'il en tomba dangereusement malade & fut bientôt desespéré des Médecins. Comme il avoit toujours fait paroître beaucoup de piété & de religon dans le tumulte des armes, il reçut les derniers avis de ses Médecins avec soumission aux ordres de Dieu, & avec autant de fermeté qu'il en avoit marqué dans les plus grands dangers. Muni des derniers Sacremens, il fit son testament le 9. Juillet, par lequel il choisit sa sépulture dans l'Eglise des Jacobins de Dinan, à qui il laisse cinquante livres de rente. Il donne à Bertrand du Guesclin, fils de Messire Olivier du Guesclin son cousin, deux cents livres de rente, qu'il lui assigna par son codicile sur le domaine de la Cheverie faisant partie de la Seigneurie de Sens. Comme il avoit toujours eu beaucoup de dévotion pour S. Yves, il ordonne à ses Exécuteurs testamentaires d'envoyer de sa part un Pelerin au tombeau de ce Saint & d'y offrir cinq cents

Son Testament.

livres de cire. Il leur fait un pareil commandement pour le tombeau de S. Charles de Blois, dont il avoit défendu la cause avec tant de zèle. Son mal augmentant toujours, & n'ayant plus aucune espérance de recouvrer la santé, il fit venir le 13. Juillet le Maréchal de Sancerre, & le chargea d'aller sommer le Gouverneur de Châteauneuf de se rendre. Le Gouverneur n'espérant aucun secours & sçachant d'ailleurs, que le Connétable avoit juré de ne point décamper sans avoir auparavant pris sa Place, obéit à la sommation & apporta les clefs du Château dans la tente du Connétable, qui expira quelques heures après âgé d'environ soixante & six ans. AN. 1380.

Ses obséques. *Froissart vol. 2. chap. 49. Actes de Bret. to. 2. col. 549.*

Cette mort causa un grand deuil dans tout le Royaume ; mais particulierement dans l'armée, dont la meilleure partie servoit depuis long-tems sous la banniere du Connétable. Son corps fut transporté au Puy, & déposé dans l'Eglise des Jacobins, où il fut embaumé. Ses entrailles furent enterrées dans ce lieu sous un monument, que les habitans consacrérent à sa mémoire. On y voit encore sa représentation en bosse avec cette inscription : *Cy gist honorable homme & vaillant Messire Bertrand Claikin Comte de Longueville, jadis Connétable de France, qui trépassa l'an MCCCLXXX. le XIII. jour de Juillet.* Ses Officiers se disposoient à transporter son corps à Dinan, où il avoit choisi sa sépulture ; mais le Roi ordonna qu'il fût apporté à Saint-Denis pour y être enterré au pied du tombeau qu'il avoit fait élever pour lui-même. Les freres du Roi assistérent aux funérailles du Connétable avec plusieurs Princes & un nombre infini de Noblesse & de peuple. Neuf ans après Charles VI. lui fit faire un service le 7. Mai avec tant de pompe & de magnificence, que l'on n'avoit encore rien vû de semblable en ce genre. Il y assista avec tout ce qu'il y avoit de grand à la Cour & à la Ville. L'Evêque d'Auxerre y prononça l'Oraison funébre du Connétable, & tira les larmes des yeux de tous ses auditeurs, tant son discours fut vif & touchant.

Son caractere. *Daniel Hist. de France to. 4. p. 98*

Telle fut la fin de Bertrand du Guesclin, que l'on peut regarder comme le Héros de son siécle, & le modéle le plus parfait de toutes les vertus militaires. Il les trouva dans son propre fond, ayant été entiérement abandonné de ses parens & si négligé dans son enfance, qu'il ne sçavoit ni lire, ni écrire. Dès sa plus tendre jeunesse il s'appliqua au métier de la guerre, telle qu'on la faisoit dans ces tems-là, & il en acquit toutes les perfections. Intrépide & toujours présent à lui-même dans les combats, il en dut le succès autant à sa prudence qu'à sa bravoure. Fécond en expédient, il prenoit promptement son parti & presque toujours fort à propos. Quelqu'ardeur qu'il eût pour la gloire, il ne se la procura jamais au préjudice des intérêts de son Prince. Sa droiture, sa franchise & sa fidélité furent toujours à l'épreuve de tout. Incapable d'une basse jalousie il aimoit les gens de mérite, & leur fournissoit les occasions de faire valoir leurs talens. Ami sincere & généreux, il disposa de la bourse de ceux qui s'attachoient à lui, comme ils disposoient de la sienne. Desintéressé & libéral, il distribua à ses Gendarmes les sommes considérables qu'il reçut du Roi de Castille & le butin qu'il fit dans les guerres ; aussi se trouva-t-il toujours sans argent toutes les fois qu'il eut le malheur d'être fait prisonnier. Ferme & constant dans l'adversité, il sçut se faire respecter & redouter des ennemis de l'Etat, lors même qu'il étoit dans leurs fers. Equitable, humain & compâtissant, il ne regarda jamais les gens d'Eglise, les femmes, les enfans & le pauvre peuple, comme des ennemis de l'Etat. C'est la maxime qu'il répétoit sans cesse à ses Gendarmes pour les détourner des vexations & des concussions, que plusieurs d'entr'eux se croyoient permises en pays ennemi. De telles qualités élevérent Bertrand du Guesclin du rang de simple Gentilhomme à celui de Connétable de France. Cette dignité ne le changea point. Il l'avoit reçue avec beaucoup de répugnance & par respect pour son Roi ; il la posséda sans attache ; il la soutint sans embarras, les Princes & les grands Seigneurs se faisant un plaisir de servir sous lui ; & il l'éleva à un si haut point de gloire, que plusieurs grands Capitaines la refusérent après sa mort, dans la crainte de ne pouvoir la soutenir comme lui.

Ses alliances. *Anselme Hist. des grands Officiers tom. 6. pag. 186.*

Il avoit épousé en premieres nôces Tiphaine Raguenel, fille de Robert Seigneur de Châtel-Oger & de Jeanne de Dinan Vicomtesse de la Belliere. Tiphaine étoit digne du Connétable par ses belles qualités de cœur & d'esprit, qui

AN. 1380.

la firent respecter de tous ceux qui eurent l'avantage de la connoître. Elle mourut l'an 1371. & fut inhumée dans l'Eglise du Mont S. Michel. Trois ans après le Connétable prit une seconde alliance avec Jeanne de Laval, fille de Jean Seigneur de Châtillon & d'Isabeau de Tinteniac. Il ne laissa aucun enfant de ces deux femmes : mais il avoit un fils naturel, nommé Michel, qui servoit en Normandie l'an 1379. & à qui le Roi fit une gratification l'année suivante en considération des services, qu'il lui avoit rendus pendant les guerres. Olivier du Guesclin, frere du Connétable, lui succéda dans le Comté de Longueville & dans les Seigneuries de Broon & de la Rochetesson. Il eut quelques différends avec Jeanne de Laval, sa belle-sœur, qui se remaria avec Gui XII. du nom, sire de Laval, son cousin.

Le Duc de Boukingam débarque à Calais pour aller en Bretagne. *Froissart vol. 2. ch. 51. & suiv.*

Personne ne ressentit plus vivement la perte du Connétable que le Roi Charles V. Il connoissoit tout le mérite de ce grand Capitaine & combien il étoit nécessaire à l'Etat dans la conjoncture présente des affaires. Les Anglois faisoient de grands préparatifs pour passer en France, & ils ne pouvoient pas tarder à mettre à la voile. Ils abordérent en effet à Calais huit jours après le décès du Connétable, & mirent à terre six mille hommes de guerre avec leur suite. Le Roi, ayant été informé de leur arrivée, fit retirer tous les grains & les vivres dans les Places fortes. Suivant son ancien systême de guerre, il défendit à ses Généraux de s'engager dans une action importante, persuadé qu'avant que l'armée ennemie fût arrivée en Bretagne, elle seroit très-affoiblie. Le sire de Couci, qui commandoit sur les frontieres d'Artois & de Picardie, eut ordre de poursuivre les Anglois jusqu'en Champagne, & de les bien harceler, afin de les empêcher de s'écarter. Ces ordres furent si bien exécutés, que les ennemis traverséрent l'Artois, la Picardie & la Champagne sans y faire beaucoup de dégât. Ils rencontrérent le Duc de Bourgogne à Troyes, & firent tout leur possible pour l'attirer au combat. Si le Duc eût été le maître, il en seroit venu aux mains ; mais il étoit retenu par les ordres du Roi. Tout se termina à quelques escarmouches, après lesquelles les Anglois prirent la route de Sens.

Cependant ils publioient par tout, qu'ils étoient venus en France à la sollicitation des Bretons pour les soutenir contre les François, qu'ils n'avoient aucune raison de faire la guerre au nom du Roi d'Angleterre, & qu'ils n'étoient que des soudoyés du Duc & du pays de Bretagne. Il est vrai, que la plûpart des Seigneurs de cette Province, voyant que le Duc ne pouvoit pas avec ses seules forces résister à celles de France, avoient consenti qu'il demandât quelque secours aux Anglois ; mais ils ne s'étoient jamais proposé de faire la guerre à la France, à qui ils étoient très-attachés. Tout leur but étoit d'empêcher l'asservissement de la Bretagne & de porter le Roi, par cet appareil de troupes étrangéres, à s'accommoder avec le Duc. Personne n'étoit plus dans ces sentimens que les Nantois, qui avoient toujours été François d'inclination. Dès qu'ils sçurent que le Duc avoit toujours le cœur Anglois, nonobstant ses disgraces passées, ils traitérent avec Jean de Beuil Chambellan du Duc d'Anjou, & s'engagérent à ne jamais favoriser les ennemis du Roi sous peine de deux cents mille florins, s'ils tomboient dans cette faute. Ils ne comptoient pas, sans doute, le Duc au nombre des ennemis du Roi, ces deux Princes ayant consenti que leurs différends fussent réglés par la médiation du Comte de Flandres. Cependant on peut dire, qu'ils n'étoient pas fort éloignés d'abandonner son parti, & de perdre le mérite de tout ce qu'ils avoient fait auparavant en sa faveur. Le Roi qui sçavoit parfaitement leurs dispositions à l'égard des Anglois, voulut en profiter dans cette circonstance. Il leur écrivit, pour les avertir que s'ils ouvroient leurs portes aux ennemis du Royaume, ils encourreroient l'excommunication portée par les Bulles du Pape Urbain V. contre les Compagnies qui ravageoient la France, & qu'ils seroient encore redevables de la somme de deux cents mille florins, comme ils en étoient convenu par le Traité fait avec Jean de Beuil. Il les fit ressouvenir en même tems de la douceur, qu'ils avoient goûtée sous son gouvenement, & finit en les assurant, qu'il avoit peine à se persuader, qu'ils eussent eu part au passage des Anglois. Les Nantois convinrent, qu'ils avoient fait serment de ne jamais porter les armes contre le Roi ; & le priérent secrétement de ne rien craindre de leur part. Ils déclarérent en même

Lettre du Roi Charles V. aux habitans de Nantes. *Froissart vol. 2. chap. 54.*

tems ; qu'ils ne recevroient point les Anglois dans leur ville, & qu'ils n'ouvriroient leurs portes qu'aux Gendarmes, que le Roi leur envoyeroit, en cas qu'ils fussent attaqués par les Anglois. Toutes ces pratiques furent inconnues au Duc de Bretagne, qui étoit alors à Vannes, & qui comptoit sur la fidélité des Nantois.

AN. 1380.

Marche des Anglois.

L'armée Angloise pendant ce tems-là continuoit sa marche par le Gâtinois, la Beauce & le Vandômois, sans que le Roi permît qu'on en vînt aux mains avec elle. *Laissez-les faire leur chemin*, disoit-il, *ils se degasteront par eux-mêmes.* Nonobstant ses défenses les Ducs d'Anjou, de Bourgogne, de Bourbon & de Lorraine, le sire de Couci, les Comtes de Bar & d'Eu, qui étoient dans le Maine & dans l'Anjou, avoient pris la résolution de combattre les Anglois au passage de la Sarte, qui sépare l'Anjou du Maine. Ils avoient plus de six mille hommes d'armes sous leur conduite, & ils eussent infailliblement défait les Anglois, s'ils les eussent attaqués. Mais le bruit s'étant répandu, que le Roi étoit dangereusement malade, la plûpart des Princes & des Seigneurs quittérent l'armée, & elle se débanda d'elle-même. Le Roi mourut au Château de Beauté-sur-Marne le seiziéme jour de Septembre dans la quarante-quatriéme année de son âge, & laissa trois enfans, qu'il recommanda en mourant aux Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon. Comme il avoit mandé ces Princes pour leur déclarer ses dernieres volontés, il les exhorta à entretenir les Nobles & les Communes de Bretagne *en amour*, c'est-à-dire, dans la division avec le Duc, dont le cœur étoit plus Anglois que François. Il s'étendit beaucoup sur les louanges des Bretons, qui lui avoient tant aidé à défendre le Royaume contre ses ennemis, & il ordonna que l'épée de Connétable fût donnée au sire de Clisson, qu'il regardoit comme le plus capable de la porter. Dans tous ses arrangemens il ne fit aucune mention du Duc d'Anjou, parce qu'il connoissoit son avidité insatiable : mais le Duc ne s'oublia pas. Il arriva à Paris le même jour que le Roi mourut, & prétendit la Régence comme aîné des oncles paternels du jeune Prince. Les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, chargés de l'éducation des enfans du feu Roi, prétendirent aussi que la Régence leur appartenoit dans cette qualité, ou qu'au moins ils devoient y être associés. Ces prétentions respectives donnérent lieu à un grand différend, qui fut enfin terminé par des arbitres.

Mort du Roi Charles V. *Froissart vol. 2. chap. 56. Hist. de Charles VI. pag. 4.*

Suite de la marche des Anglois. *Froissart vol. 2. chap. 57. 59.*

Cet événement ne contribua pas peu à assurer le passage des Anglois en Bretagne. Ils étoient encore dans le Vandômois, lorsque le bruit de la maladie du Roi se répandit dans les Provinces. Ne trouvant aucun obstacle à leur marche ils allérent à Saint-Calais, d'où ils se rendirent à Pontvalain. Ils passérent la Sarte au gué de Noyan le même jour que le Roi mourut au Château de Beauté. Ce ne fut pas sans peine qu'ils passérent cette riviére ; car les troupes Françoises avoient enfoncé une grande quantité de pieux dans tous les gués afin d'embarrasser les Anglois & de les battre plus facilement : mais la mort du Roi dissipa tous leurs projets. Par une suite du même événement les Anglois passérent heureusement le Maine ; & défilérent par des marais, où ils ne pouvoient passer que deux ou trois de front. Enfin ils arrivérent à Cossé, où ils demeurérent quatre jours, en attendant des nouvelles de Bretagne. Le Duc étoit alors à Hennebont dans de très-grands embarras de les voir arriver. La mort du Roi avoit changé ses dispositions ; il ne le regretoit point, parce qu'il le regardoit comme son ennemi : mais il se flattoit de mieux vivre avec son successeur & d'en obtenir une meilleure composition. C'est ce qui lui fit dire à quelques-uns de ses confidens : *La rancune & la haine que j'avois au Royaume de France pour cause de ce Roi Charles qui est mort, est bien affoiblie de la moitié. Tel a haï le pere, qui aimera le fils ; & tel a guerroyé au pere, qui aidera au fils.* Après cela il ne pensa plus qu'aux moyens de se défaire honnêtement des Anglois, en qui il avoit mis jusqu'alors toute son espérance. En attendant qu'il pût consulter ses principaux Sujets sur le parti qu'il devoit prendre, il envoya vers le Comte de Bukingham l'Evêque de Leon, Jean sire de Montboucher, Etienne Gouyon, Guillaume Tanguy, Eustache de la Houssaie & Geoffroi de Kerimel pour le complimenter de sa part & pour l'assurer qu'il le joindroit à Rennes. Ces Députés rencontrérent les Anglois à Château-Brient, & en furent très-bien reçus. Le sire de Montboucher, qui porta la parole, assura le Comte de Bukingham de la parfaite reconnoissance de son

Députation du Duc de Bretagne vers les Anglois.

AN. 1380. Maître, & lui dit qu'il feroit ravi de la lui marquer en lui donnant de bons quartiers pour ses troupes ; mais qu'il n'en étoit pas absolument le maître : que la Noblesse ne pouvoit souffrir tant d'étrangers dans le pays : que les villes closes pourroient fermer leurs portes & ne pas admettre de garnisons Angloises : que celle de Nantes qui étoit la clef de la Bretagne, s'étoit hautement déclarée pour le Roi : que cependant il étoit dans la disposition de garder les Traités faits avec l'Angleterre : qu'il le prioit d'avancer jusqu'à Rennes : & que dans peu de jours il viendroit lui-même l'y trouver.

Le Comte de Bukingham fut très-satisfait de ce compliment, & les Anglois qui l'environnoient, dirent que le Duc ne pouvoit mieux se justifier. Contens de cette premiere entrevûe ils se rendirent à Rennes, dont ils trouvérent les portes fermées. Les habitans n'admirent aucun homme d'armes dans la ville ; mais ils y reçurent le Comte de Bukingham, Latimer, Cnolle & cinq ou six autres, qui étoient du Conseil du Comte : tout le reste logea dans les faubourgs. Quinze jours se passérent sans que le Duc parût ; ce qui étonna beaucoup les Anglois. Les sires de Monfort, de Montreuil, de Kerimel & de la Houssaie, qui étoient à Rennes, firent tout leur possible pour excuser le Duc ; mais toutes les raisons qu'ils purent alléguer, ne satisfirent pas les Seigneurs Anglois.

Le Comte de Bukingham, las d'attendre le Duc à Rennes, prit la résolution de l'aller trouver. Deux jours avant que de se mettre en route, il fit partir Thomas de Perci, Robert Cnolle & Thomas Trivet avec cinq cents lances & autant d'archers. Le Duc, informé de la marche de ces trois Chevaliers, crut qu'il étoit de son honneur d'aller au-devant d'eux. Les ayant rencontrés le même jour qu'il étoit parti, il leur demanda des nouvelles du Comte. Ils lui répondirent, qu'ils l'avoient laissé en bonne santé à Rennes, mais assez inquiet de ne le point voir. Le Duc s'excusa en disant, qu'il n'étoit pas maître de faire tout ce qu'il vouloit, & marcha avec eux au-devant du Comte, qu'il joignit le lendemain. Les complimens faits, le Duc s'excusa d'avoir tant tardé à venir le trouver. Il rejetta la faute sur les rebelles & sur ses propres Sujets, qui n'étoient plus disposés à exécuter ce qu'ils avoient promis au commencement de l'Eté. Le Comte répondit au Duc, qu'il ne tiendroit qu'à lui de soumettre les rebelles avec le secours qu'il lui avoit amené, & celui qu'on pourroit faire venir dans la suite. Après une assez longue conférence ils se retirérent à leurs logemens. Le lendemain il fut arrêté, que le Conseil du Comte suivroit le Duc à Rennes pour régler ce qu'il y avoit à faire dans la conjoncture présente, & qu'en attendant la résolution le Comte iroit à Hedé avec l'armée. Le Comte prit donc la route de Hedé & le Duc celle de Rennes avec Latimer, Cnolle, Perci, Trivet & les Conseillers du Comte. Il fut résolu dans les conférences de Rennes, que l'on feroit le siége de Nantes ; que quinze jours après que les Anglois y seroient arrivés, le Duc s'y rendroit avec ses troupes ; qu'il feroit venir des barques par la Loire pour presser les assiégés de ce côté-là ; & qu'il ne se retireroit point avant que la ville fût prise. Le Duc consentit à tous ces articles, & jura sur les Saints Evangiles de les observer fidélement. Le Comte de Bukingham, instruit de cette résolution, se rendit à Rennes, où il donna un magnifique repas aux Comtes & aux Barons, qui se trouvérent en cette ville. Les sermens furent renouvellés de part & d'autre, & chacun pensa à remplir ses engagemens.

Protestation du Duc contre les Rois de France. *Actes de Bret. to. 2. col. 294.*

Ceux du Duc de Bretagne étoient conformes à ses inclinations ; mais ses Sujets ne lui permettoient pas de les remplir. Pour se mettre à couvert des reproches de ses amis, dans le tems même qu'il étoit contraint de céder aux impressions de la meilleure partie des Bretons, il manda le 28. Octobre Hervé de Keroulai Archidiacre du Desert en l'Evêché de Rennes, Silvestre de la Feillée Chevalier & Mathieu Raguenel Alloué de Rennes, ses Conseillers. Lorsqu'ils furent assemblés dans un cabinet du Château de Rennes, il déclara en leur présence & devant un Notaire Apostolique & Impérial, que les Rois Philippe & Jean son fils avoient commis plusieurs injustices à l'égard *du Duc* Jean de Monfort son pere ; qu'ils avoient sans aucune raison pris ses Places & persécuté ses plus fidéles Sujets, jusqu'à en faire mourir plusieurs ; qu'ils avoient envahi les terres qu'il avoit en Bretagne & en France, & fait tous leurs efforts pour le priver



Hallé Invenit. A. Loir Sc.

Olivier de Clisson Conestable de France.

ver du Duché; qu'après la mort du Roi Jean, Charles son fils avoit fait ravager la Bretagne par ses troupes, s'étoit emparé de ses Places, avoit porté ses Sujets à la révolte, & leur avoit défendu d'obéir à leur légitime Seigneur; qu'il avoit essayé plusieurs fois de le faire prendre lui-même & de le mettre à mort; qu'il avoit de plus usurpé toutes les terres qu'il avoit en France; que cette persécution l'avoit obligé de passer en Angleterre, où il avoit été reçu du Roi & des Grands avec tous les honneurs dûs à sa naissance; qu'il avoit séjourné plusieurs années dans ce Royaume sans toucher ses revenus de Bretagne & de France; que le Roi Edouard d'illustre mémoire avoit puissamment secouru son pere contre ses ennemis, & lui avoit aidé depuis à recouvrer son Duché; que le Roi Richard ne lui avoit pas fait moins de bien; qu'espérant trouver dans ce Prince de puissans secours pour recouvrer une seconde fois son Etat, il avoit fait avec lui des Traités qu'il avoit juré d'observer, & qu'il étoit encore dans les mêmes dispositions; qu'il craignoit le Roi de France & les siens avec d'autant plus de raison que la meilleure partie de ses villes étoient entre les mains des François: c'est pourquoi, s'il arrivoit, qu'il fût contraint de traiter avec le Roi de France, il protesta qu'il ne le feroit que par la crainte de la mort & de la perte de ses Etats, & par conséquent qu'il vouloit que tout ce qu'il signeroit en ce cas, fût nul, comme extorqué & contraire au bien de son Duché. AN. 1380.

Tandis que le Duc de Bretagne travailloit à ménager ses amis & à appaiser ses ennemis, le Duc d'Anjou prenoit des précautions pour prévenir la sédition dont on étoit menancé à Paris & dans quelques autres villes. Il n'en trouva point de plus sûre, quoiqu'elle dût mettre fin à son administration, que d'avancer le Couronnement du Roi, afin d'amuser le peuple par cette cérémonie. Dans cette vûe il fit marcher les troupes vers Melun pour y prendre le Roi & le conduire à Reims. Le jeune Prince, qui marquoit déja de l'inclination pour les armes, fut extrêmement satisfait de se voir à la tête des troupes: mais soit de son propre mouvement, soit qu'on le lui eût suggeré, il demanda pourquoi les gens de guerre, depuis la mort de Bertrand du Guesclin, vivoient sans discipline. Pour remédier à ce desordre le Duc d'Anjou lui proposa de remplir la place de Porte-Oriflâme, qui étoit vacante. Le Roi agréa la proposition: mais le Duc ayant voulu, en qualité de Régent, nommer une de ses créatures, les autres Princes s'y opposérent & persuadérent au Roi de nommer un Connétable, qui pût par son autorité contenir les gens de guerre & leur faire observer une exacte discipline. Plusieurs Seigneurs furent proposés pour remplir ce poste: mais on insista particuliérement sur les sires de Couci & de Clisson. Le premier, quoique jeune, étoit un des Seigneurs du Royaume qui avoit plus de mérite. Le second avoit plus d'expérience & étoit plus connu des Bretons, qui jouoient alors un grand rôle dans la Milice Françoise; c'est ce qui détermina sans doute les Princes à lui donner la préférence. Ils ne firent en cela que suivre les vûes du feu Roi, qui avant sa mort avoit déclaré, qu'il ne connoissoit personne dans le Royaume plus capable de remplir la place de Connétable, que le sire de Clisson. Le Roi l'honora donc de l'épée de Connétable & reçut son serment de fidélité; mais il ne fit expédier ses provisions qu'un mois après. Clisson, revêtu de la premiere dignité militaire, prit le commandement des troupes, & les conduisit à Reims, où le Roi fut sacré le quatriéme jour de Novembre.

Clisson est fait Connétable de France.
Froissart vol. 2. ch. 60.
Le Moine de S. Denis. l. 1. ch. 3.
Actes de Bret. to. 2. col. 296.

Huit jours après cette auguste cérémonie, le Comte de Bukingham partit de Rennes, où il avoit séjourné pendant quinze jours pour se préparer au siége de Nantes. Les habitans de cette ville, instruits de ses desseins, avoient eu recours au Duc d'Anjou, qui leur avoit envoyé six cents hommes d'armes commandés par Jean le Barrois Seigneur des Barres & Jean de Château-Morant. Guillaume Leet, qui commandoit dans la Tour-neuve de Nantes, reçut avec joie ces Gendarmes, & les avertit de se défier des habitans, dont la plûpart favorisoient les Anglois. Les François mirent vingt-cinq hommes d'armes à chacune des portes, & rangérent les autres en bataille sur une des places de la ville. Pour plus grande sûreté ils demandérent les clefs des portes; mais personne ne déclara les avoir. Leet dit secrétement à Château-Morant, que si on vouloit fouiller un vieux Chanoine, dont il fit le portrait, on trouveroit infailliblement les clefs sous son surplis. Il n'en fallut pas davantage à Château-Morant pour faire cher-

Siége de Nantes par les Anglois.
Froissart ch. 59. 61.
Hist. de Louis III. Duc de Bourbon.

AN. 1380.

cher le Chanoine, qui étoit à l'Eglise. On lui trouva réellement les clefs de la ville, qu'il avoit cachées dans une gibeciere sous sa robe. Château-Morant le traita comme il le méritoit, & le fit promener sans Chaperon par toute la ville, afin que chacun le reconnût. Les François, munis des clefs, ouvrirent les portes à Pierre de Bueil, Chevalier Angevin, qui leur amena deux cents hommes d'armes de renfort. Ces trois Capitaines n'étoient pas les seuls, qui fussent venus au secours de la ville de Nantes; plusieurs Bretons y étoient aussi entrés, entr'autres Jean de Malestroit, Pierre Tournemine, Jean de Clisson & Morfouace, qui se disposoient à soutenir les attaques des Anglois, tant du côté de la Loire, que du côté de la campagne.

Chron. Mss. Eccl. Nannet.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Comte de Bukingham entra dans les fauxbourgs de Nantes. Il prit son quartier à la porte Sauvetout; Latimer, Connétable de l'armée, Fils-Waltier & le sire de Basset se logérent à la porte S. Nicolas sur le bord de la riviére; Guillaume de Windesore & Hugues de Caverlé se campérent au-dessus du Comte de Bukingham, entre la riviére d'Erdre & la porte de Richebourg; Robert Cnolle se plaça auprès d'eux vers Saint-Clément, & Harleston sur le bord de la Loire. Le siége commença vers la S. Martin & dura plus de deux mois. Les Gentilhommes de Bretagne, d'Anjou, du Maine & de Beauce, qui étoient dans la ville, se chargérent de la défendre, & les habitans furent simples spectateurs de ce qui se passa de part & d'autre. La nuit du 10. au 11. Novembre, le Barrois proposa à Château-Morant de faire une sortie sur les assiégeans, qu'ils n'avoient point encore visités. Château-Morant accepta la proposition, & fit armer environ six vingts hommes disposés à le bien seconder. Ils sortirent par la porte, qui répondoit au quartier de Latimer, & y laissérent des gardes pour la retraite. Les Anglois étoient à souper, lorsqu'ils entendirent crier, *le Barrois*. C'étoit le cri de cette troupe, qui fit d'abord beaucoup de desordre; mais les Anglois étant revenus de leur prémier étonnement, se rangérent en bon ordre devant leurs logemens & firent bonne contenance. Alors les François se battirent en retraite, & rentrérent dans la ville sans beaucoup de perte. Le lendemain dès la pointe du jour, le Barrois fit embarquer deux cents hommes d'armes & autant d'Archers sur six gros bateaux, qu'il avoit fait préparer pendant la nuit. Il remonta la Loire & mit pied à terre vis-à-vis du quartier de Jean Harleston. Son attaque fut extrêmement vive; tout ce qui se présenta devant lui, fut renversé; les Anglois s'armérent & se mirent en défense; mais malgré leur vigoureuse résistance ils eussent été entiérement défaits, si Cnolle & Windesore ne fussent venus à leurs secours. Les François, accablés par le grand nombre, se retirérent vers leurs bateaux, & laissérent sur le rivage plusieurs des leurs, qui furent tués, noyés ou faits prisonniers. Malgré cette perte le Barrois continua ses sorties, & apprit aux Anglois à se tenir sur leurs gardes.

Embarras du Duc de Bretagne & du Comte de Bukingham.

Cependant le Duc de Bretagne, qui avoit promis au Comte de Bukingham de se rendre au siége, n'arrivoit point. Le Comte, surpris de ce délai, lui écrivit plusieurs lettres, dont il ne reçut aucune réponse, tous ses couriers ayant été arrêtés ou tués. Le Duc agissoit néanmoins de bonne foi, & étoit toujours disposé à tenir sa parole: mais les Seigneurs Bretons refusoient de se joindre aux Anglois, & disoient franchement au Duc, que s'il alloit à Nantes, il y arriveroit seul. Leur haine pour cette Nation, alloit si loin, qu'ils massacroient ou faisoient prisonniers tous les Anglois qui tomboient entre leurs mains: de sorte que le Comte de Bukingham se trouvoit en Bretagne, comme dans un pays ennemi, & étoit obligé de faire de gros détachemens, toutes les fois qu'il s'agissoit d'aller au fourage. D'un autre côté le Vicomte de Rohan, les sires de Dinan, de Laval & de Rochefort, qui paroissoient dans les intérêts du Duc, lui dirent hardiment, qu'il avoit été mal conseillé de faire venir les Anglois dans son pays; que non-seulement ils ne lui donneroient aucun secours, mais que s'il alloit à Nantes, ils prendroient les armes & se déclareroient contre lui. La plûpart le pressoient de se réconcilier avec le Roi de France, & de se soumettre à ses volontés. Pour l'engager à prendre ce parti ils le prioient de considérer, que tels avoient été ennemis du feu Roi, qui pourroient aimer son fils. Le Duc goûta leur avis, & promit de le suivre, d'autant plus volontiers, qu'il n'avoit encore eu

aucun sujet de se plaindre du nouveau Roi, & qu'il avoit lieu de craindre, dans la disposition où étoient les esprits des Bretons, de se voir encore contraint de passer en Angleterre. Il envoya donc cinq Députés à Paris pour demander la paix au Roi. Ce furent Gui sire de Laval, Charles de Dinan Seigneur de Montafilant, Gui de Rochefort sire d'Acerac, Henri Philippe & Guillaume Lévêque, Chevaliers, qui furent chargés de cette négociation. Le Conseil du Roi nomma pour traiter avec eux les sires de Couci & de Raineval, Renaud de Corbie premier Président du Parlement, Anceau de Salins sire de Monferrant & Jean de Ric, aussi Chevaliers.

AN. 1380.

Députation du Duc vers le Roi Charles VI.

Actes de Bret. to. 2. col. 298.

Pendant cette négociation les François, qui défendoient Nantes, firent trois sorties sur les Anglois. La premiere fut faite le 8. Décembre par Amauri de Clisson, & le sire d'Amboise à la tête de deux cents lances. Windesore & Caverlé soutinrent avec vigueur l'attaque de ce détachement, l'obligérent à rentrer dans la ville, & firent onze prisonniers. La seconde sortie fut faite le vingtiéme jour de Décembre par le Barrois, que rien n'étoit capable de rebuter, & qui ne réussit pas mieux que Clisson. Froissart met la troisiéme sortie pendant la nuit de Noël; elle fut de six cents hommes d'armes commandés par le Barrois & par tous les Capitaines, qui étoient à Nantes. Ils gagnérent d'abord les barrieres, & obligérent les Anglois de reculer jusqu'au logement de Latimer. Leur dessein étoit d'enlever le sire de Vertain; mais ils en furent empêchés par Caverlé & Windesore, qui, étant survenus à propos, les forcérent à se retirer. Tristan de la Jaille fut fait prisonnier dans cette occasion par un Ecuyer de Hainault, nommé Thierri de Sommain, & la perte fut assez égale de part & d'autre. Quatre jours après Boniface de Chalant Maréchal de Savoye arriva à Nantes avec trente hommes d'armes. Ce renfort ranima le courage des assiégés, qui résolurent de faire encore une sortie sur le quartier du Comte de Bukingham. Ils mirent pour cet effet quatre cents hommes d'armes & trois cents Archers en embuscade dans les fossés de la ville, & attaquérent le camp par un autre côté. Les Anglois soutinrent parfaitement cette escarmouche, dans laquelle ils perdirent six Bannerets. La perte des François ne fut pas si considérable; mais ils se retirérent avec un grand nombre de blessés.

Suite du siége de Nantes.

Froissart vol. 2. chap. 62.

Hist. de Louis III. Duc de Bourbon.

Enfin les Anglois las d'attendre inutilement le Duc, affoiblis par la dissenterie & dépourvus de vivres, levérent le siége & prirent la route de Vannes. Les habitans de cette ville informés de leur marche, en donnérent avis au Duc, qui étoit à Hennebont, & lui demandérent comment ils devoient se comporter dans cette circonstance. Le Duc s'étoit mis en chemin pour aller recevoir les Anglois; ayant rencontré les Députés de Vannes il les exhorta à mettre leur confiance en Dieu & à ne s'inquiéter de rien. Il leur ajouta qu'il avoit de très-grandes obligations aux Anglois, & leur conseilla d'offrir les clefs de la ville au Comte de Bukingham, & de lui dire, qu'ils étoient disposés à le recevoir dans leur ville, s'il vouloit promettre & faire serment d'en sortir quinze jours après qu'il en auroit été prié. Les Députés promirent au Duc de se conformer à ses intentions, & le conduisirent à Vannes. Les Anglois étant arrivés à une lieue de cette ville, le Duc alla au-devant d'eux & les accompagna le reste du chemin. Il donna la droite au Comte, qui lui fit des reproches assez vifs, mais polis, sur ce qu'il n'étoit point venu au siége de Nantes, comme il s'y étoit engagé. Le Duc se justifia de son mieux, & pria le Comte de demeurer à Vannes jusqu'au mois d'Avril, en lui faisant espérer, que l'état des affaires pourroit changer avant le Printems.

Levée de ce siége.

Lorsqu'ils furent près de la ville, les principaux habitans vinrent à leur rencontre, & firent ce que le Duc leur avoit prescrit. Le Comte promit & jura tout ce qu'on exigea de lui, & fit faire le même serment aux Capitaines qui l'accompagnoient. Les Anglois se logérent dans la ville & dans les fauxbourgs; le Comte prit son logement dans le Château de la Motte, & le Duc se retira à Sucinio pour être à portée de voir de tems en tems le Comte. Mais les Anglois étant en trop grand nombre pour être logés commodément à Vannes, Latimer & Percy marchérent avec l'avant-garde à Hennebont, & Robert Cnolle avec le reste des troupes alla à Quimper. Lorsqu'ils se présentérent pour entrer dans ces villes, on leur ferma les portes, de sorte qu'ils furent contrains de se loger

An. 1380.

dans les fauxbourgs & dans les villages circonvoisins, où ils souffrirent beaucoup pendant l'hyver. Leur disette fut si grande, qu'ils furent réduits à faire du pain de chardon. La plûpart de leurs chevaux moururent, & les garnisons de la Cheze, de Josselin & de Moncontour leur tuérent beaucoup de monde. Leur perte eût été plus grande, si le Duc ne les eût secourus; mais il n'étoit pas en état de les mettre à leur aise. Les vivres qu'ils reçurent du pays de Galles & de l'isle de Wigt, adoucirent un peu leurs maux. Ils les supportérent courageusement dans l'espérance de recevoir au Printems quelque renfort d'Angleterre, & d'avoir leur revanche.

Combat de cinq François contre cinq Anglois
Vie de Louis III. Duc de Bourbon.

Tandis que le Comte de Bukingham faisoit le siége de Nantes, quinze Gentilhommes de l'Hôtel du Duc de Bourbon avoient défié quinze Anglois, & leur avoient proposé de se battre dans une Isle de la Loire en présence de deux Hérauts, l'un François & l'autre Anglois. Le défi fut accepté; mais le Comte ayant levé le siége, les Anglois firent dire aux François, que la chose s'exécuteroit à Vannes, s'ils le trouvoient bon. Les François y consentirent, pourvû qu'on leur donnât un sauf-conduit. Aussi-tôt qu'ils l'eurent reçu, il se rendirent à Vannes, où ils ne trouvérent que cinq Anglois disposés à se battre, sçavoir, Gautier Cloppeton, Edouard de Beauchamp, Thomas de Hennefort, Croisselai & Jean de Tracio. Les François leur opposérent cinq combattans, qui furent Jean de Château-Morant, le Barrois, le bâtard de Glarains, le Vicomte d'Aunoi & Tristan de la Jaille. Il fut réglé, qu'ils se battroient à pied les uns après les autres, un contre un, & à *armes nommées*, c'est-à-dire, la lance, l'épée, la hache & la dague. Château-Morant qui entra le premier en lice, blessa dangereusement Cloppeton; le Barrois au premier coup d'épée perça l'épaule de Hennefort & le mit hors de combat; le bâtard de Glarains renversa Beauchamp d'un coup de lance; la Jaille & le Vicomte d'Aunoi vainquirent aussi leurs adversaires. Le Duc de Bretagne envoya chercher les vainqueurs & leur donna à souper. Sur la fin du repas un Chevalier Anglois, nommé Guillaume Farintonne, proposa à Château-Morant de terminer avec lui le combat, que Cloppeton son cousin n'avoit pû achever, parce qu'il avoit été blessé au troisiéme coup de lance, & n'avoit pû faire usage de son épée, de sa hache & de sa dague. Le Duc de Bretagne trouva mauvais que l'Anglois eût fait ce défi à sa table: mais Château-Morant le lui fit agréer. Le lendemain Farintonne entra dans la carriere sans armures de jambes, parce que, disoit-il, il avoit mal à un genoux, & il pria son Adversaire de se désarmer les jambes, en l'assurant qu'il ne frapperoit que sur les armes. Château-Morant le fit, & eut bientôt lieu de s'en repentir; car au troisiéme coup de lance l'Anglois lui perça la cuisse, & le mit hors de combat. Tous les assistans condamnérent l'action lâche de Farintonne; le Duc & le Comte le firent mettre en prison, & envoyérent dire à Chatau-Morant, qu'on lui livreroit le traitre pour en tirer telle rançon qu'il voudroit. Château-Morant répondit, que le Duc de Bourbon, qu'il avoit l'honneur de servir, ne le laissoit point manquer d'argent, qu'il n'étoit point venu en Bretagne pour en gagner, & qu'il prioit le Duc de mettre Farintonne en liberté. Le Comte de Bukingham, charmé de sa générosité, lui envoya un gobelet d'or & une bourse de cent cinquante Nobles. Château-Morant accepta le gobelet par respect pour celui qui lui en faisoit présent; mais il renvoya l'argent.

An. 1381.
Traité du Duc avec le Roi Charles VI,
Actes de Bret. to. 2. col. 298. & suiv.
Froissart vol. 2. chap. 65.
Du Tillet, Invent. pag. 324.

Pendant ce temps-là les Ducs d'Anjou & de Bourgogne travailloient efficacement à réconcilier le Duc de Bretagne avec le Roi. Le premier, pensant à conquérir le Royaume de Sicile, dont le Pape Clément VII. lui avoit fait présent, jugeoit qu'il étoit de son intérêt & de celui de la France de terminer la guerre de Bretagne. Le second n'avoit en vûe que la paix & la bonne intelligence entre le Roi, son neveu & le Duc son allié. Il ne paroît pas que le Comte de Flandres ait eu part à cet accommodement, quoiqu'il eût d'abord été mis au nombre des Arbitres. Les Députés de Bretagne insistérent beaucoup sur les secours que le Comte de Bukingham attendoit d'Angleterre, & qui devoient aborder à Cherbourg pour faire une puissante diversion en Normandie. Enfin le Traité fut conclu le 15. Janvier de l'an 1381. Les principaux articles portent, que le Duc ira trouver le nouveau Roi, suivi de tel nombre de Seigneurs Bretons, qu'il lui plaira de choisir; qu'il se mettra à genoux avec eux devant Sa

Majesté, & prononcera ces paroles : *Mon très-redouté Seigneur, je vous supplie, que vous me veuilliez pardonner de ce que je vous ai courroucé, dont il me déplaist fort, & de tout mon cuer ;* que le Roi lui répondra en disant, qu'il lui pardonne & le reçoit en ses bonnes graces, à la priére de ses amis ; qu'ensuite le Duc fera hommage au Roi du Duché de Bretagne & de tout ce qu'il doit tenir de Sa Majesté, comme ses prédécesseurs l'ont tenu, & comme il l'a déja fait lui-même ; que le Duc jurera au Roi d'être son bon & loyal Sujet, de le servir & de garder *son honneur, son Corps & son Etat ;* qu'il s'alliera pour lui & pour ses Sujets avec le Roi & le Royaume contre les Rois d'Angleterre & de Navarre & contre tous autres ; que le Roi de son côté, pour lui & pour son Royaume, s'alliera avec le Duc de Bretagne contre les Rois d'Angleterre & de Navarre & contre tous autres ; que le Roi ne fera aucun Traité avec l'Angleterre, sans y comprendre le Duc & ses héritages, & si le Duc a fait quelque Traité contraire à cette alliance, il y renoncera ; que le Duc jurera de maintenir & garder les droits, priviléges & libertés des Eglises, de la Noblesse & du peuple de Bretagne dans le lieu, où ce serment doit être fait suivant l'usage ; qu'aucun Anglois ne pourra être Capitaine de ses Places de Bretagne, ni entrer dans son Conseil, quoiqu'il puisse être Officiers dans sa maison ; que le Roi jouira en Bretagne de ses droits Royaux, tels que les avoient ses prédécesseurs du tems du Duc Jean III. AN. 1381.

Que le Duc rentrera en possession des terres de Monfort-l'Amauri, de Châteauceaux & autres qui lui appartiennent dans le Nivernois, le Rethelois & la France ; que le Duc payera au Roi, pour ses frais, la somme de deux cents mille francs ; que tous ceux qui ont tenu le parti du Roi & du Duc pendant les troubles, rentreront en possession de leurs terres, & auront une amnistie générale pour le passé ; que les frais du sire de Clisson & son différend avec le Duc pour la terre de Guillac seront remis au Jugement du Roi ; que les Prélats, les Nobles & autres personnes notables de Bretagne jureront de faire observer le Traité par le Duc & de se déclarer pour le Roi, en cas que le Duc agisse contre le Roi ; qu'après ce serment fait entre les mains des Commissaires du Roi, le Duc & ses Sujets ne pourront plus aider les Anglois ; que six semaines après l'évacuation des Places que le Roi tient en Bretagne, le Duc ira en personne faire son hommage au Roi ; qu'avant qu'il parte pour aller en Cour, le Roi lui donnera en ôtage, pour la sûreté de sa Personne, le Comte de la Marche, Philippe d'Artois, le Maréchal de Blainville & Messire Jean de Bueil ; que quand il sera prêt à se mettre en marche pour rendre son hommage, le Duc de Bourbon, le Connétable & l'Amiral de Vienne l'accompagneront depuis les limites de Bretagne jusqu'à la Cour, & le rameneront de même ; que les sermens que le Roi exige des trois Etats dans cette occasion, ne seront point tirés à conséquence pour l'avenir ; & enfin que par ce Traité on ne prétend point donner aucune atteinte à celui qui fut fait, il y a seize ans, entre le Duc & Madame Jeanne de Bretagne.

Ratification du Traité. *Actes de Bret. to. 2. col. 273. 301. 303.*

Les choses ainsi réglées, les Commissaires du Roi & les Envoyés du Duc s'assemblérent le quinziéme jour de Janvier, & jurérent l'observation du Traité sur un morceau de la vraie Croix & sur les Saints Evangiles. Le Roi & les Ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon le ratifiérent le même jour au bois de Vincennes. Le Connétable de Clisson consentit au Traité & le ratifia par ses lettres du vingt-troisiéme jour de Février. Mais avant que de rendre les Places qu'il tenoit en Bretagne pour le Roi, il crut devoir prendre ses précautions pour ne pas perdre la somme de quatre-vingt mille livres, qu'il avoit avancée pour le payement des garnisons. Le Roi lui avoit assigné une partie de cette somme sur les Juifs de Paris, qui pouvoient être chassés à chaque moment, comme cela étoit déja arrivé plusieurs fois. Le Connétable, qui ne ressembloit à son prédécesseur que par ses qualités militaires, demanda des sûretés au Roi pour ce qui lui étoit encore dû. Le Roi lui promit le 11. Mars, que si les Juifs sortoient du Royaume avant qu'il fût entiérement payé, il lui assigneroit d'autres fonds. Cet obstacle levé, le Roi envoya en Bretagne Jean Evêque de Chartres, Arnaud de Corbie premier Président, Pierre de Chevreuse Chevalier, Jean le Mercier Conseiller & Jean Tabari son Secretaire pour recevoir le serment du Duc & des Etats du pays. L'assemblée se tint à Guerrande le qua-

AN. 1381.

triéme jour d'Avril dans l'Eglise de Notre-Dame la Blanche. On y examina d'abord le Traité, dont les Commissaires étoient porteurs ; le Duc en jura ensuite l'observation avec toutes les cérémonies, que l'on exigea de lui. Les Evêques de Rennes & de Vannes, les Abbés de S. Melaine, de Blanche-couronne & de Prieres, le Vicomte de Rohan, les sires de Laval, de Loheac, de la Roche-Bernard, de Rieux & de Beaumanoir prêtérent le même serment, ainsi que plus de cent Chevaliers, qui étoient présens. Quelques jours après le Duc publia un Mandement, qui enjoint à tous les Prélats, Barons, Nobles & habitans des bonnes villes de jurer le Traité & de le ratifier par écrit. Il ne paroît pas que personne en ait fait difficulté ; la Comtesse de Penthiévre se soumit au Mandement comme les autres.

Plaintes des Anglois & leur retraite. *Froissart vol. 2. chap. 65. Actes de Bret. to. 2. col. 280.*

Mais les Anglois furent également surpris & consternés, lorsqu'ils apprirent que le Duc avoit traité avec le Roi de France sans les prévenir ni les consulter, & qu'il s'étoit même ligué avec lui pour leur faire la guerre. La protestation qu'il avoit faite l'année précédente ne les rassura point. Ce fut néanmoins à la faveur de cette protestation, que le Duc se croyant dispensé de tenir à leur égard ce qu'il venoit de promettre au Roi, ne fit point difficulté d'aller trouver à Vannes le Comte de Bukingham & les Seigneurs Anglois. Le Comte, ne pouvant dissimuler son indignation, l'accabla de reproches amers. Le Duc, pour l'appaiser & pour lui faire entendre, que c'étoit malgré lui qu'il avoit conclu ce Traité, fit dresser le 11. Avril un Acte, dans lequel le Vicomte de Rohan, les sires de Monfort, de Beaumanoir, d'Acerac, de la Feillée, de Gouyon, de la Houssaie & de Malestroit, Chevaliers, promettent avec serment, qu'ils se joindront au Duc & l'aideront contre quiconque, si le Roi veut l'obliger à faire la guerre aux Anglois. Le Comte de Bukingham voulut bien se contenter de cet acte, qui paroissoit mandié. Il s'embarqua le même jour au Port de Vannes, après avoir payé ses dettes & remit les clefs aux habitans. Son départ précipité affligea le Duc ; il aimoit les Anglois, & ne vouloit point qu'ils se plaignissent de lui, ni qu'ils eussent lieu de l'accuser d'ingratitude. Suivi de quelque Seigneurs Bretons il se rendit sur le Port, pendant que le Comte attendoit la marée, & envoya à son bord pour lui dire, qu'il souhaitoit avoir un entretien avec lui. Le Comte refusa de lui parler, & envoya seulement Latimer & Percy à terre pour sçavoir de quoi il étoit question. Les deux Seigneurs eurent une conférence de trois heures avec le Duc, & lui promirent, en le quittant, qu'ils feroient leur possible pour le satisfaire. Mais le Comte persévéra dans son refus, & fit lever l'ancre, aussi-tôt que la mer fut montée. Tous ses gens, qui étoient à Quimper & à Hennebont l'ayant joint, il mit à la voile & retourna en Angleterre avec un vent favorable. Ceux de la garnison de Cherbourg, qui étoient venus servir sous la banniere du Comte, obtinrent du Duc & du Connétable des sauf-conduits pour se rendre sans péril à leur garnison.

Le Roi d'Angleterre cherche à se venger du Duc, & retient son épouse.

Le Roi d'Angleterre fut très-piqué du procédé du Duc de Bretagne, & n'eut pas manqué de s'en venger, si la situation de ses affaires le lui eût permis. Mais ses différends avec le Roi d'Ecosse, la révolte des paysans d'Angleterre & la conquête du Royaume de Castille, qu'il s'étoit proposée, demandoient toute son attention, & l'obligérent de partager ses forces. Tout ce qu'il pût faire pour punir le Duc, ce fut de retenir la Duchesse son épouse, qui étoit en Angleterre, & d'offrir à Jean & à Gui de Bretagne, fils de Charles de Blois, le Duché de Bretagne, s'ils vouloient lui en faire hommage. Il offrit encore à l'aîné l'alliance de Madame Philippe de Lancastre, qui fut depuis Reine de Portugal. Quelques flateuses que fussent ces offres, les deux freres n'en furent point éblouis. Ils répondirent, qu'ils aimoient mieux passer leur vie en prison, que de se déclarer ennemis de la France. Richard, pour continuer sa vengeance, fit saisir les revenus du Comté de Richemont, & les assigna pour l'entretien de la Duchesse de Bretagne.

Evacuation des Places que les François tenoient en Bretagne. *Guil. de S. André. Actes de Bret. to. 2. col. 370.*

L'exécution du Traité de paix ne fut pas aussi prompte, que l'avoit été la ratification. Suivant ce Traité les Places, que le Roi tenoit en Bretagne, devoient être évacuées immédiatement après la signature du Duc ; & néanmoins les troupes Françoises occupoient encore le 24. Mai toutes les Villes & les Forteresses, qui n'avoient pas ouvert leurs Portes au Duc. Etoit-ce à dessein, ou par négli-

gence? C'est ce que nous n'osons décider. Le Duc supportoit avec beaucoup d'impatience ce retardement; mais ce que sa vivacité ne pouvoit obtenir, fut terminé par sa modération. Morlaix, Aurai, Ploermel & Redon lui furent d'abord remis, & en dernier lieu Nantes, Pirmil & Touffou. Après cette restitution il ne restoit plus rien à faire en Bretagne, que de pardonner le passé. Le Duc, voulant s'acquitter de ce devoir, accorda des lettres d'abolition à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, ou qui avoient favorisé ses ennemis. Cette indulgence est dattée de Vannes le 30. jour de Mai, & fut suivie d'une alliance d'armes entre le Duc & le Connétable, qui se trouva sur les lieux. Il étoit naturel, que le Duc étant brouillé avec les Anglois, ennemis mortels du Connétable, ce dernier cherchât, au moins par politique, à se reconcilier avec son souverain Seigneur. C'est ce qui arriva le même jour que le Duc fit publier ses lettres d'amnistie. Le Connétable jura sur les Saints Evangiles & par la foi de son corps, comme loyal Chevalier, *d'être bon, vrai & loyal allié du Duc*, de lui aider à défendre sa personne & à garder son Duché contre tous, excepté le Roi, ses successeurs & Monsieur le Duc d'Anjou. Le Duc promit de son côté, comme loyal Chevalier, *d'être bon & loyal Seigneur, allié & bienveillant du Connétable*, & d'être avec lui à la garde de sa personne & de ses biens contre tous, excepté le Roi de France, le Duc d'Anjou & le Comte de Flandres. Le Connétable ne se qualifie point dans cet Acte sujet du Duc, mais seulement *allié*, & le Duc assure, qu'il fait cette alliance avec le Connétable en considération de son amitié & de ses services. On peut juger par-là de la sincérité de l'un & de l'autre; la démarche du Duc étoit directement opposée à l'alliance, qu'il avoit faite le 9. Mai précédent avec le Duc d'Anjou contre le Connétable; & la mauvaise foi du Connétable se manifesta assez dans la suite.

AN. 1381.

Alliance du Duc avec le Connétable.

Le Duc ayant exécuté tout ce qui devoit précéder son hommage, le Roi lui donna main-levée le 11. Juin du Duché de Bretagne, du Comté de Monfort, des Briefs de la Rochelle & de toutes les Terres qui lui appartenoient dans le Royaume. Suivant le Traité de paix Châteauceaux devoit être compris dans cette restitution; mais le Duc de Bretagne laissa cette Terre entre les mains du Duc d'Anjou à condition qu'il payeroit deux mille livres de rente à la Comtesse de Penthiévre en déduction des dix mille livres qui lui étoient dûes par le Traité de Guerrande. Malgré tous ces préliminaires & la foi du Traité conclu avec le Roi, le Duc n'osoit aller lui rendre hommage, sans avoir des lettres particulieres pour la sureté de sa personne. Le Roi lui accorda ces lettres le 14. Juillet avec un sauf-conduit pour les gens de sa suite, jusqu'au nombre de deux cents personnes, & promit de lui faire donner de pareilles lettres par les Ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon.

Main-levée accordée au Duc par le Roi. *Cha. de Nant. Arm. M. cas. A. nu. 12. & Arm. T. cas. D. nu. 1.*

Sauf-conduits pour aller en France. *Cha. de Nant. Arm. N. cas. C. nu. 22. & Arm. L. cas. D. nu. 36.*

Avant que de partir le Duc assembla ses Etats pour les consulter sur ce qu'il avoit à faire dans cette conjoncture. La Noblesse parut pour la premiere fois dans cette Assemblée avec le collier de l'Ordre de l'Ermine, que le Duc venoit d'instituer. Ce collier étoit composé de deux chaînes, qui par leurs extrémités étoient attachées à deux Couronnes Ducales, chacune desquelles renfermoit une Ermine passante. Une des Couronnes pendoit sur la poitrine, & l'autre étoit sur le cou. Les chaînes étoient composées chacune de quatre fermoirs, & ces fermoirs n'étoient qu'une Ermine avec un rouleau autour du corps, sur lequel ces mots étoient écrits: *A ma vie*. Les rouleaux étoient émaillés alternativement de blanc avec des lettres noires, ou de noir avec des lettres blanches. Chacune des Ermines portoit un collier, d'où pendoit un chaînon composé de quatre ou cinq anneaux. Les colliers des Chevaliers étoient d'or ou d'argent, suivant la qualité des personnes, à qui les Ducs en avoient fait présent; mais ceux des Ducs étoient enrichis de pierreries. Ce qu'il y avoit de singulier dans cette Ordre de Chevalerie, est que les Dames y étoient reçûes sous le nom de Chevaleresses; honneur qui ne leur a été fait dans aucun autre Ordre.

Assemblée des Etats & institution de l'Ordre de l'Ermine. *Compte de Mauleon. V. la Note 66.*

Le Duc, après la tenue des Etats, prit la route d'Angers, où le Duc d'Anjou l'attendoit. Les Prélats & les Gentilhommes, qui se trouvérent alors dans cette Ville, les Chanoines & les Magistrats allérent jusqu'à deux lieues au-devant de lui. Ce fut au milieu de ce nombreux cortége qu'il entra à cheval dans la Ville, & arriva au Château, où le Duc d'Anjou le reçût avec beaucoup de

Le Duc va rendre hommage au Roi. *Guil. de S. André. Actes de Bret. to. 2. col. 376.*

AN. 1381.

cordialité. Ils s'embrassérent l'un & l'autre avec tous les témoignages d'une amitié sincére. Après avoir donné quelques jours aux plaisirs & au divertissement de la chasse, le Duc d'Anjou se rendit à Chartres, où il fut joint quelque tems après par le Duc de Bretagne. Ils firent ensemble la route de Chartres à Paris, & celle de Paris à Compiegne, où la Cour étoit alors.

Le 27. de Septembre, jour marqué pour la cérémonie de l'hommage, le Duc suivi de ses Barons & Chevaliers, se présenta devant le Roi assis sur son Trône & environné de Princes, de Prélats & d'un grand nombre de Seigneurs du Royaume. Il se mit d'abord à genoux, & demanda pardon au Roi conformément à ce qui avoit été réglé par le Traité de paix. Dans le même tems les Princes & les Seigneurs suppliérent le Roi de pardonner au Duc & de lui accorder son amitié. Le Roi, en leur considération, pardonna au Duc & le reçût dans ses bonnes graces. Après cela le Duc ôta son chaperon, mit ses mains entre celles du Roi, & fit hommage de son Duché à genoux. Admis ensuite au baiser, il remit son chaperon, & se tenant de bout il mit la main droite sur une croix d'or, où il y avoit un morceau de la vraie croix. Alors Milon Evêque de Beauvais & Chancelier lui fit jurer, qu'il seroit fidéle au Roi & à ses successeurs. Il n'oublia pas, suivant le style de la Cour, de lui dire que son hommage étoit lige. Le Duc en convint quant au Comté de Monfort-l'Amauri; mais par rapport à la Bretagne, il déclara qu'il ne devoit qu'un hommage simple, tel que l'avoient fait ses prédécesseurs, & tel qu'il l'avoit fait lui-même au Roi Charles V. Après la cérémonie le Roi pria le Duc d'oublier tous les sujets de chagrin, qu'on lui avoit donnés. Le Duc de son côté supplia le Roi d'être persuadé, qu'il lui seroit fidéle toute sa vie. Il l'assura qu'il ne gardoit aucun ressentiment, & lui demanda la même grace, étant dans la résolution de ne rien faire, qui pût occasionner une rupture entr'eux. Le Duc prit ensuite congé du Roi, & retourna par Tours dans ses Etats.

AN. 1382.

Seconde alliance du Duc avec le Connétable. *Actes de Bret. to. 2. col. 379.*

Après une si heureuse reconciliation, le Duc ne pensa plus qu'à rétablir le bon ordre en Bretagne, & à entretenir une bonne union entre ses sujets. Pour prévenir tout ce qui pouvoit troubler la tranquillité publique, il renouvella le 17. Février 1382. l'alliance qu'il avoit faite avec le Connétable l'année précédente. Il s'étoit assuré de la fidélité des autres Barons, en leur donnant le collier de son Ordre. Il ne lui restoit plus qu'à se reconcilier avec le Roi d'Angleterre, afin d'obtenir le retour de la Duchesse, la main-levée du Comté de Richemont & la restitution de Brest. Cette affaire étoit très-délicate, de quelque côté qu'on l'envisageât; néanmoins le Duc l'entreprit, & résolut d'envoyer des Ambassadeurs en Angleterre: mais il n'osa les faire partir sans en prévenir le Roi de France & lui demander en quelque maniere son consentement. Le Roi y consentit le 5. de Mars, à condition que les Ambassadeurs, qui devoient partir pour l'Angleterre, jureroient auparavant, entre les mains du sire de Rieux, qu'ils ne feroient rien pendant leur voyage, qui pût porter préjudice à la France. L'Ambassade partit au mois de Mai, & arriva heureusement en Angleterre. Elle étoit composée de six Chevaliers, douze Ecuyers & six Jurisconsultes; les Chevaliers étoient Gui de Rochefort, Patri de Châteaugiron, Geoffroi de Kerimel, Jean de Bazvalen, Brient de Lanion & Jean de Fresnai; Nous ignorons les noms des Ecuyers; les Jurisconsultes sont Raoul Karadeuc, Pierre Martin, Guillaume de Saint André, Robert Brochereul & Guillaume de Kaer. Bazvalen, chargé de porter la parole, eut audience le 20. jour de Mai. Il se mit à genoux devant le Roi, & lui présenta les lettres du Duc son maître. Le Roi, après les avoir lûes attentivement, renvoya les Ambassadeurs à son Conseil. Bazvalen, suivant les ordres des Ministres du Roi, alla le 25. Mai au Château de Bifflete, où la Duchesse faisoit sa résidence, & la pria de revenir auprès de son mari. La Duchesse répondit, qu'elle étoit prête d'obéir & qu'elle partiroit sur le champ, si elle en avoit la permission; mais qu'elle dépendoit du Roi son frere uterin & de sa mere, dont elle pria d'obtenir l'agrément. Après cette réponse Bazvalen se rendit au Château de Walmphor, où la Reine-mere résidoit alors, & la pria de consentir au retour de sa fille. La Reine lui déclara, qu'elle approuvoit d'avance tout ce que son fils ordonneroit à ce sujet. Bazvalen, muni de ces deux consentemens, retourna vers le Roi, & obtint enfin de ce Prince la liberté de la Duchesse.

Ambassade du Duc en Angleterre. *Ibidem col. 380.*

Les Anglois re-

A l'égard du Comté de Richemont, Sirop Chancelier d'Angleterre répondit, que

que le Roi avoit pû & dû le faisir, à cause que le Duc avoit fait hommage au Roi de France; & pour ce qui regarde Brest, que le Duc l'avoit cédé pour le Château de Resing au Comté de Nordfolk. Cependant les revenus de cette Terre ayant été saisis pour la même raison que ceux de Richemont, le Roi ordonna le 26. Juin aux Fermiers & Receveurs de Resing de tenir compte au Duc de Bretagne de tout ce qu'ils avoient touché depuis le jour de l'échange. Les choses ainsi réglées, le Roi fit préparer à Soutampton tout ce qui étoit nécessaire pour le passage de sa sœur en Bretagne; mais elle ne partit qu'un an après, sans que nous en sçachions les raisons. Quoique le Duc n'eut pas obtenu tout ce qu'il souhaitoit, il crut cependant devoir menager ses anciens amis. C'est pourquoi il fit lever le blocus de Brest, & accorda une suspension d'armes à Thomas de Perci, qui en étoit Capitaine.

AN. 1382. fusent de rendre au Duc Brest & Richemont.

Actes de Bret. to. 2. col. 421. Chr. de Nant. Arm. L. cas. A. nu. 27.

Il commençoit à régner paisiblement sur son peuple, & à recueillir les fruits de ses travaux, lorsque l'Evêque de Saint-Malo entreprit de se soustraire à son autorité. C'étoit Josselin, fils d'Olivier Vicomte de Rohan & de Jeanne de Leon sa seconde femme. Un Prélat d'une naissance inférieure n'eut peut-être pas osé former alors un projet si téméraire. Il prétendoit, que la ville de Saint-Malo n'étoit point soumise aux Ducs, & que ses habitans ne devoient prêter serment de fidélité qu'au Pape. Sur ce principe, que l'on doit regarder comme contraire aux loix, il refusa d'obéir aux ordres de son Souverain. Le Duc fit saisir le temporel de l'Evêque, & mit une bonne garnison au Château de Solidor, afin de gêner les habitans de Saint-Malo, qui s'étoient déclarés pour leur Pasteur. Les Gendarmes empêchérent les Vaisseaux d'aborder à Saint-Malo, mirent plusieurs Clercs en prison, & traitérent avec la derniere rigueur les partisans de l'Evêque, qui de son côté lança les foudres de l'excommunication contre les gens du Duc; mais il soutint mal cette démarche, comme on le verra dans la suite.

Différend du Duc avec l'Evêque de Saint-Malo. *Actes de Bret. T. 2. col. 427. & suiv.*

Les Bretons eurent trop de part à la guerre de Flandres, qui commença vers ce tems-là, pour n'en pas faire ici une ample mention. Louis Comte de Flandres donna occasion à cette funeste guerre par ses folles dépenses & par son peu d'attention au gouvernement de ses sujets. Les impôts, dont il les chargeoit, produisirent quelques séditions, dont la principale fut terminée par la médiation du Duc de Bourgogne son gendre. Dévoué à ses plaisirs & gouverné par ses maîtresses, il s'attira de nouvelles brouilleries, qui soulevérent tous ses sujets contre lui. Les Gantois choisirent pour leur Chef Philippe d'Artevelle, fils de ce fameux Brasseur de bierre, qui fut à la tête d'une semblable révolte sous le Régne de Philippe de Valois. Artevelle, réduit à la derniere extrêmité par le défaut de vivres, sortit de Gand à la tête de six mille hommes, marcha au-devant du Comte qui en avoit plus de trente mille, & le défit entiérement. Il poursuivit les fuyarts jusques dans Bruges, & le Comte qui s'y étoit sauvé, ne lui échappa que par une espéce de miracle. Après cette victoire il rétablit l'abondance dans la ville de Gand, & lui soumit une bonne partie de la Flandres.

Les Bretons prennent part à la guerre de Flandres. *Froissart vol. 2. chap. 71. 97. 98. 116.*

Le Comte, chassé de ses Etats, eut recours au Duc de Bourgogne, afin d'obtenir par son moyen quelque secours du Roi. Oudenarde & Dendermonde étoient les seules Places, qui lui restassent dans cette partie de la Flandres, & il étoit sur le point de perdre la premiere. Le Roi, gagné par les remontrances du Duc de Bourgogne, envoya une armée en Flandres pour y dompter les rébelles. Plusieurs Seigneurs & Chevaliers Bretons se joignirent aux François, & marchérent sous la Banniere du Connétable. Les noms de tous ces Bretons ne nous sont pas connus; mais des Historiens contemporains nous assurent que le Vicomte de Rohan & les sires de Rieux, de Laval, de Malestroit, de la Belliere, de Combourg, de Tinteniac, du Guesclin, de Mauni, de Beaumanoir, de Tresiguidi, & de Lescouet firent cette campagne. Aussi-tôt qu'ils furent arrivés à Arras, le Roi prit la route de la même Ville. L'Oriflâme étoit portée par le Grand Maître de Villiers, soutenu de Gui de Tresiguidi & de trois autres Chevaliers. Le Roi reçût en arrivant à Arras, deux Envoyés du Comte de Flandres, avec lesquels il concerta la marche de son armée. Elle étoit de dix mille chevaux & d'un plus grand nombre d'Arbalestriers & de Fantassins.

Le Baud. pag. 381. Froissart. Ibidem. Le Moine de S. Denis l. 2. ch. 9. & suiv.

Le dessein principal du Comte de Flandres étant de faire lever le siége d'Oudenarde, le Roi fit défiler ses troupes vers le pont de Comines, afin d'attaquer

AN. 1382.

les Places qui sont au-delà de la Lis, & d'obliger Artevelle à venir les défendre. Les ennemis avoient prévû ce dessein, & avoient mis des troupes pour garder le Pont. Il fut attaqué par un détachement de l'avant-garde, & emporté après une vigoureuse résistance : mais il fut bien-tôt repris par de nouvelles troupes qui survinrent. Le Connétable, chagrin de ce mauvais succès, s'avança à la tête de deux mille hommes jusqu'au Pont, dont il trouva l'extrêmité rompue du côté qu'il venoit. Il ne laissa pas de ranger ses troupes en bataille, & de faire avancer les Archers, afin d'amuser les ennemis. Pendant ce tems-là les Bretons marchérent le long de la Lis, & la passérent dans des barques à une lieue au-dessous de Comines. Le Connétable, ayant sçû leur passage, fremit à la vue du danger, auquel s'exposoient tant de braves gens ; car ils n'étoient qu'environ quatre cents hommes contre six à sept mille Flamans. Il permit à tous ceux qui voudroient prendre part à la gloire & au danger, de les aller joindre. Louis de Sancerre & le Sénéchal de Rieux saisirent cette occasion & partirent sur le champ avec leurs Compagnies. Le lendemain les Bretons & les François, qui avoient passé, parurent à la vûe des ennemis, lorsqu'ils y pensoient le moins. Cette surprise les déconcerta tellement, qu'ils firent peu de résistance & prirent la fuite. Le Vicomte de Rohan, les sires de Laval, de la Belliere, de Combourg, de Rieux, de Malestroit & du Guesclin acquirent beaucoup de gloire dans cette action. Ils rétablirent le Pont, poursuivirent les fuyarts, prirent & brûlérent Verain, Ville riche & peuplée. Enfin, tout le pays jusqu'à Bourbourg & Gravelines se rendit au Roi, & les Gantois obligérent Artevelle de lever le siége d'Oudenarde pour venir à leur secours. Artevelle s'avança jusqu'à Rosebec, où il fut entiérement défait le 27. Novembre, & étouffé sous un monceau de corps morts.

Soulevement de quelques Bretons contre leur Duc. *Walsingham. pag. 281.*

Le Duc de Bretagne ne fit point cette premiere campagne, n'ayant pas voulu s'absenter de ses Etats, avant que son autorité y fût bien affermie. Les anciennes querelles n'étoient pas encore éteintes, & pouvoient éclater à chaque moment. L'animosité contre les Anglois subsistoit toujours ; les Bretons ne pouvoient souffrir, que le Duc eut dans sa maison des Officiers de cette Nation, & qu'il leur donnât toute sa confiance. Quelques-uns d'entr'eux se soulevérent enfin, & lui déclarérent que s'il ne congédioit les Anglois, ils les mettroient tous à mort, & renonceroient à l'obéissance qu'ils lui avoient jurée. Le Duc, intimidé & craignant de nouveaux troubles, renvoya malgré lui les Anglois. Un Seigneur de la Maison de Clisson désaprouva fort la conduite des séditieux, & leur reprocha leur insolence. Il leur représenta, que les Anglois étoient la Nation du monde la plus fidéle à ses Maîtres, & que le Duc avoit raison de s'en servir. Après avoir menacé de faire pendre ceux qui formeroient dans la suite de pareilles entreprises, il envoya après les Anglois, qui avoient été congédiés. Ceux qui n'avoient pas encore passé la mer, revinrent chez le Duc & furent rétablis dans leurs emplois.

AN. 1383.

Fondation de la Chapelle de S. Michel du Champ. *Actes de Bret. to. 2. col. 446. 490. 660.*

Ce Prince s'occupa pendant l'hyver de l'an 1383. à terminer quelques affaires domestiques. Il y avoit déja quelques années, qu'il avoit fait bâtir une Chapelle dans le Champ, où il avoit triomphé de Charles de Blois. Il y avoit mis huit Chapelains pour faire le Service Divin, & pour implorer la miséricorde de Dieu en faveur de ceux qui avoient perdu la vie dans cette journée. Il avoit promis à ces Chapelains six cents livres de rente pour leur subsistance ; mais il n'avoit point encore assigné cette somme sur des fonds certains. En attendant qu'il pût le faire, il leur donna le 6. Février six cents livres de rente sur les receptes de Lanvaux, d'Aurai & de Vannes. Pour décharger son domaine, il leur céda deux ans après la Châtellenie de Lanvaux, excepté le Parc & la pêche de l'étang qu'il se reserva, & quelques autres fonds, dont il fit faire l'estimation par Jean Hilari, Pierre Guimarho & Jean du Tertre. La Chapelle de Saint Michel du Champ fut destinée pour la tenue des Assemblées de l'Ordre de l'Ermine, & on y envoyoit les colliers des Chevaliers décédés pour être employés à acheter des ornemens & des vases sacrés. Le Duc, craignant que ses successeurs ne donnassent quelque atteinte à cette fondation, la fit confirmer par les Etats assemblés à Ploermel le 25. Févrir de l'an 1396. Elle fut autorisée depuis par le Pape Jean XXII. l'an 1410. & par le Concile de Constance l'an 1416. Le Pape Sixte IV. à la priére du Duc François II. changea le 21. Octobre 1480. l'Eglise Collégiale de Saint-Michel du Champ en un Monastère de Chartreux, qui subsiste encore.

Une autre affaire occupa le Duc pendant le reste de l'hyver, ce fut la cession, qu'il avoit faite à Jeanne de Rais des Châtellenies de Châteaulin sur Trieu, de Rosporden & de Fouesnant pour la Baronie de Rais. Cet échange avoit été ratifié le 5. Décembre de l'an 1382. & Jeanne de Rais avoit reçu les hommages de ses nouveaux Vassaux le 7. Janvier suivant. Le Duc de son côté prit possession de la Baronie de Rais le 25. Mars avec beaucoup de magnificence, & reçût les hommages des principaux Vassaux de cette grande Seigneurie. Quelque avantageux que fut cet échange pour le Duc, il le mit dans l'obligation de faire l'année suivante un personnage, qui convenoit peu à sa dignité. En effet, le sire de Rais étoit un des quatre Barons, qui portoient les Evêques de Nantes, lorsqu'ils faisoient leur premiere entrée. Simon de Langres, qui avoit été fait Evêque de cette Ville en 1366. avoit permuté l'an 1381. avec Jean de Monstrelais Evêque de Vannes. Ce dernier écrivit au Duc le 29. Mars 1384. pour l'avertir qu'il feroit son entrée à Nantes le mardi de la semaine Sainte, 4. jour d'Avril, & pour le sommer de se trouver à cette cérémonie, comme tous les Barons de Rais y étoient obligés. Le Duc se rendit au jour marqué, & porta l'Evêque conjointement avec les Barons de Pontchateau, d'Ancenis & de Châteaubrient.

AN. 1383.

Echange de la Baronie de Rais avec les Terres de Châteaulin, Rosporden & Fouesnant.

Chat. de Nant. Ar. M. caf. C. nu. 20. Ar. D. caf. C. nu. 9. Actes de Bret. to. 2. col. 433. 446. 448. 440.

Le Duc porte l'Evêque de Nantes le jour de son entrée.

Pendant que le Duc régloit ses affaires, le Pape Urbain, irrité de la protection que la France donnoit à son concurrent, publia une Croisade contre ceux qui étoient dans l'obédience de Clément. Les indulgences, la permission de lever des taxes sur le Clergé, & tous les priviléges annéxés aux anciennes Croisades furent accordés à ceux qui s'enrolleroient ou conduiroient cette guerre. L'Evêque de Nordwic fut déclaré le Chef de cette expédition. Le Roi d'Angleterre n'agréa pas trop ce dessein; mais il ne voulut pas s'opposer aux volontés du Pape. Son armée passa à Calais sous les ordres de l'Evêque de Nordwic, Hugues de Caverlé & Thomas Trivet. Elle étoit composée de cinq cents Lances & de quinze cents Archers ou gens de pied, qui débarquérent le 23. jour d'Avril. Les Généraux s'assemblérent ensuite pour délibérer sur les opérations de la campagne. Caverlé fut d'avis d'attaquer les François, qui étoient les fauteurs du schisme de Clément; les autres Généraux se rangérent de son côté pour faire plaisir à l'Evêque, & seconder ses intentions. Mais l'Evêque changea tout-à-coup de dessein, & voulut qu'on attaquât les Places du Comte de Flandres, quoiqu'il fut Urbaniste comme eux. La raison qu'il en donna, fut que le Comte de Flandres, depuis l'alliance des Gantois avec l'Angleterre, avoit chassé tous les Anglois de ses Terres. On attaqua donc Gravelines, qui fut emporté d'assaut. Cette prise fut suivie de celles de Bourbourg, Dunkerque, Cassel, Bergues, Furnes, Nieuport, Ostende & autres Places Maritimes.

Les Anglois marchent au secours des Gantois.

Froissart vol. 2. chap. 132. & suiv.

Le Duc de Bourgogne, informé de ces progrès, détermina le Roi à convoquer un Parlement à Compiegne. Le Duc de Bretagne, les Princes & les Barons du Royaume se trouvérent à cette Assemblée. Il y fut arrêté que le Roi meneroit une seconde armée en Flandres pour obliger les Anglois & les Gantois à lever le siége d'Ypres, qu'ils venoient de former. Le Roi en conséquence manda à tous les Seigneurs qui lui devoient le service des armes & à ses Alliés de se trouver à Arras le 15. jour du mois d'Août. Le Duc de Bretagne, parent & ami du Comte de Flandres, grossit l'armée Françoise de deux mille Lances, à la tête desquels il se mit lui-même. Il voulut bien faire cette campagne à ses frais; mais afin que cela ne pût pas dans la suite lui porter préjudice, il pria le Roi de déclarer par des lettres particuliéres, que ce secours n'étoit point un devoir particulier, auquel il fut obligé. Le Roi lui accorda ces lettres le 16. de Juillet: mais comme il avoit permis l'usage de la monnoye de Bretagne en France, pendant que les troupes Bretonnes y serviroient, il exigea de son côté, que le Duc déclarât, qu'il ne prétendoit point par-là acquérir un droit nouveau en France; ce que le Duc lui accorda volontiers.

Le Duc de Bretagne assiste au Parlement de Compiegne & va en Flandres.

Froissart vol. 2. chap. 139. Actes de Bret. to. 2. col. 436. 37. 39. 43. Titres du Roi, Layette Bretagne nu. 68.

L'armée du Roi se trouva composée de plus de vingt mille hommes d'armes & de plus de soixante mille Archers ou gens de pied. Depuis long-tems la France n'avoit eu une si belle armée. Les Compagnies de Lances Bretonnes étoient sur-tout très-belles. Eon de Lesnerac Capitaine de Clisson avoit sous lui quatorze Chevaliers & quatre-vingt-cinq Ecuyers. La Compagnie de Jean Tournemine Chevalier Banneret, étoit composée de trois Chevaliers & de quarante-

AN. 1383.

deux Ecuyers. Celle d'Alain de Rohan sire de Leon, Chevalier Banneret, étoit d'un Chevalier Banneret & de trente Ecuyers. Celle du Seigneur de Derval Chevalier Banneret étoit de trente-un Ecuyers. Le Vicomte de Coetmen menoit deux Chevaliers & treize Ecuyers. Olivier du Guesclin Comte de Longueville avoit sous ses ordres quatre Chevaliers Bacheliers & seize Ecuyers. Cette formidable armée, dont le Duc de Bretagne & le Connétable conduisoient l'avant-garde, fut commandée par le Roi en personne. Aussi-tôt que les Anglois & les Flamans sçurent sa marche, ils levérent le siége d'Ypres, & se retirérent en désordre dans les Villes de Bergues, Gravelines, Bourbourg & Cassel pour y attendre des secours d'Angleterre. L'armée Françoise marcha à Cassel, le prit d'assaut, & alla ensuite assiéger Bourbourg, où presque tous les Anglois s'étoient retirés. La Place ne pouvoit tenir long-tems, & les troupes étrangeres avides de butin comptoient déja sur le pillage, lorsque les Anglois s'adressérent au Duc de Bretagne leur ancien ami, & le firent ressouvenir des services qu'ils lui avoient rendus. Ils le priérent d'employer son crédit auprès du Roi pour leur obtenir une composition favorable dans le péril évident où ils se trouvoient.

Le Duc sauve les Anglois à Bourbourg. *Le Moine de S. Denis. p. 80. Froissart vol. 2. chap. 145.*

Le Duc promit de leur rendre ce bon office, & leur tint parole. Dans le premier Conseil qui fut tenu, il représenta, que la fleur de la Milice Angloise étoit renfermée dans la Place qu'on assiégeoit; qu'elle seroit bien défendue & le siége long; qu'il ne doutoit point de la valeur des troupes de France, mais qu'il étoit dangereux de réduire de braves gens au désespoir; que son avis étoit donc de composer avec eux; de leur accorder la vie & bagues sauves, & de profiter du tems pour achever de dompter les rébelles. Le Comte de Flandres appuya l'avis du Duc de Bretagne, qui fut vivement combattu par Pierre de Villiers. Nonobstant ses raisons, il fut décidé qu'on laisseroit les Anglois sortir de la Place vie & bagues sauves, & l'on fit aussi-tôt cesser tous les actes d'hostilités. La nouvelle de cette délibération causa beaucoup de murmures & d'imprécations dans le camp. Les Anglois sortirent donc de Bourbourg comme en triomphe, à la vûe de l'armée Françoise plus consternée d'une victoire de cette espéce, que de la plus honteuse défaite. Après la réduction de Bourbourg, on assiégea Gravelines, où commandoient l'Evêque de Nordwic & Caverlé. Le Prélat n'étoit pas homme de guerre, & Caverlé n'étoit pas disposé à soutenir une cause, qui lui paroissoit injuste. Le Roi les ayant fait sommer de se rendre, l'Evêque fit raser les nouvelles fortifications & se retira. Telle fut la fin de cette campagne, qui ne fut pas moins glorieuse pour le Roi, que la précédente. Il congédia les troupes & retourna ensuite à Paris.

Le Duc négocie la paix entre la France & l'Angleterre. *Froissart vol. 2. chap. 146. Actes de Bret. to. 2. col. 143. 144.*

Le Duc de Bretagne ne se contenta pas du service signalé qu'il avoit rendu aux Anglois, il voulut encore leur en rendre un plus important, en négociant leur paix avec les François. Il avoit communiqué ce dessein à quelques Chevaliers Anglois, qui l'étoient venu trouver au camp devant Bourbourg, & il les avoit priés d'en parler au Roi Richard, aussi-tôt qu'ils seroient de retour en Angleterre. Craignant que cette affaire ne tirât en longueur, il députa les Seigneurs de la Houssaie & de Mailli vers Richard pour l'engager à envoyer des Ambassadeurs en Flandres, qui pussent traiter avec ceux que le Roi de France nommeroit de son côté. Charles VI. très-satisfait des bonnes intentions du Duc & de tout ce qu'il avoit déja fait pour la France, lui remit par reconnoissance l'obligation de deux cents mille francs, qu'il devoit lui payer suivant le dernier Traité fait entr'eux, & lui donna une quittance générale de tout ce qui restoit à payer sur cette somme. Et comme sa présence étoit nécessaire en Flandres pour conduire à une bonne fin l'affaire qu'il avoit si bien entamée, il lui assigna quatre mille francs d'or par mois, pendant qu'il vaqueroit à un ouvrage si digne de ses soins.

AN. 1384. Trêve entre ces deux Couronnes. *Rymer tom. VII. pag. 418. Hist. de Bourgogne to. 3. pag. 73.*

Cependant le Roi d'Angleterre se laissa vaincre par les sollicitations des Députés du Duc de Bretagne, & envoya à Calais le Duc de Lancastre, le Comte de Bukingham, l'Evêque de Suffolk, Jean de Hollande & quelques autres pour travailler à la pacification des troubles. Charles VI. de son côté envoya à Boulogne, les Ducs de Berri & de Bourgogne, l'Evêque de Laon & Pierre de Giac son Chancelier, avec plein pouvoir de traiter avec les Anglois. Les conférences se tinrent à Lelingem entre Calais & Boulogne, & durérent plus de trois semaines.

Le Duc de Bretagne & le Comte de Flandres y assistérent avec les Ambassadeurs de Castille & les Députés de la ville de Gant. Les Plénipotentiaires ne purent s'accorder sur les articles, qui depuis si long-tems étoient un obstacle à la paix. Les François demandoient la restitution de Brest, Cherbourg & Calais, trois clefs du Royaume, dont les Anglois étoient maîtres ; mais ceux-ci n'y voulurent point entendre. Enfin, on conclut une Trève pour durer depuis le 15. Février 1384. jusqu'au premier Octobre de la même année. Surquoi il y eut encore beaucoup de difficulté de la part du Comte de Flandres, qui ne vouloit pas que les Gantois y fussent compris : mais les Anglois ayant tenu ferme sur cet article, il fut contraint de le passer pour n'être pas abandonné des François. Il ne jouit pas long-tems du repos, que la Trève lui procuroit, étant mort à Saint-Omer le 20. Janvier selon Froissart, ou le 30. selon d'autres Auteurs. Après ses funérailles le Duc de Bretagne alla à la Cour de France, où il fut parfaitement bien reçu. Il y contracta le 11. Février une alliance avec les Ducs de Berri & de Bourgogne, qui lui fut aussi avantageuse dans la suite, que dommageable au Royaume.

AN. 1384.

Union des Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bretagne.
Cha. de Nant. Ar. F. cas. B. nu. 126

N'ayant plus rien qui le retînt en France, il retourna dans ses Etats, où il eut la satisfaction de trouver la Duchesse, qui étoit revenue d'Angleterre pendant son absence. Elle lui apprit les motifs de son retardement, & que le Roi Richard lui avoit donné une partie des revenus de Richemont pour son entretient. Le Duc, persuadé que Richard ne feroit pas difficulté de lui rendre le Comté de Richemont, Brest & les Briefs de Bourdeaux, en considération des services qu'il lui avoit rendus en Flandres, envoya Robert Brochereul & Hervé le Grand en Angleterre pour y solliciter le recouvrement de ces trois articles. Les deux Ambassadeurs eurent de longues conférences avec le Duc de Lancastre, que le Roi Richard avoit nommé pour traiter avec eux. Ils ne purent obtenir, que les Briefs de Bourdeaux, & furent renvoyés, pour les deux autres articles, au Traité de paix, qui se négocioit à Calais. Mais cette négociation n'ayant pas réussi, comme on le verra dans la suite, Richard donna le 22. Novembre suivant le Comté de Richemont à la Reine Anne. Ainsi cette Ambassade fut presque infructueuse pour le Duc ; mais elle lui servit dans la suite pour confondre ses ennemis ; qui publioient par tout, qu'il étoit d'intelligence avec les Anglois, & qu'il aimoit mieux les voir maîtres de Brest, que d'en être le maître lui-même.

Le Duc retourne en Bretagne & envoye des Ambassadeurs en Angleterre.
Rymer tom. VII. pag. 404. 405. 406.
Actes de Bret. to. 2. col. 450.

Nous ne pouvons passer sous silence une affaire importante, qui avoit souvent été agitée sous les regnes précédens, & qui le fut encore sous celui-ci. Le Duc ayant fait lever des Fouages sur la Seigneurie de Fougeres sans le consentement de Jean Comte d'Alençon, du Perche & de Porhoet, Baron de Fougeres, le Comte présenta Requête au Parlement de Paris, & y fit ajourner le Duc. Il soutenoit que le Duc de Bretagne n'avoit pû lever de fouages sur la terre de Fougeres sans un ordre exprès du Roi & sans le consentement du Seigneur du lieu ; que, suivant la coutume du pays, le vassal grevé par son Seigneur peut le sommer de réparer le dommage ; & que s'il refuse de satisfaire, il peut porter sa plainte au Seigneur souverain. Les Officiers du Roi, toujours attentifs à étendre les droits de leur Maître & encore plus les leurs, reçurent la Requête du Duc d'Alençon, sur le principe que le Duc de Bretagne étoit homme lige du Roi, que ce Prince étoit Empereur dans son Royaume, & que ses droits ne pouvoient être prescrits.

Différend du Duc avec le Comte d'Alençon.
Actes de Bret. to. 2. col. 456. 459.

Le Duc ne put dissimuler un attentat de cette nature, & qui pouvoit avoir de très-fâcheuses suites pour lui & pour ses Sujets. Il assembla les trois Ordres de la Province à Rennes le 13. Mai, & leur recommanda d'examiner soigneusement cette affaire. Il fut arrêté dans l'assemblée, qu'on envoyeroit des Ambassadeurs au Roi pour lui représenter, que la Bretagne avoit autrefois été un Royaume ; qu'elle jouissoit encore des droits Royaux, tels que sont la garde des Eglises, la Régale des Evêchés, les bris de mer & autres ; que Pierre Mauclerc étoit le premier des Ducs qui avoit reconnu les Rois de France pour Souverains ; que les hommages qu'il leur avoit rendus, ne devoient porter aucun préjudice aux loix & aux privileges de la Bretagne ; qu'il y avoit dans le pays plusieurs Barres ou Jurisdictions subalternes, ausquels les Barons, les Nobles & autres obéissoient ; que de toutes ces Jurisdictions on pouvoit appeller au Siége de

AN. 1384.

Rennes, excepté le Comté Nantois, où l'on appelloit au Siége de Nantes; que de ces deux derniers Tribunaux on pouvoit appeller au Parlement Général de la Nation Bretonne, composé des Prélats, des Barons, & des Notables du Tiers-Etat, qui jugeoient non-seulement les affaires que les particuliers avoient entr'eux; mais encore celles qu'ils avoient avec le Duc même; que contre les Arrêts prononcés dans ces assemblées on ne pouvoit se pourvoir qu'à la *Chambre-Verte* du Duc, & non appeller au Parlement de Paris, excepté dans les cas d'un déni de Justice, ou d'un faux Jugement de cette Chambre; que dans ces deux cas l'ajournement devoit être signifié par deux lettres du Roi adressées au Duc & au Bailli de Cotentin ou autre; que celle qui étoit adressée au Duc, devoit lui être remise en main par le Bailli; sans quoi le Duc n'étoit point tenu d'obéir à l'ajournement; que dans cette conjoncture on n'avoit observé aucune de ces formalités; que le Duc ne pouvoit plus long-tems dissimuler les entreprises du Parlement de Paris contre des Privileges si anciens & si bien établis; & qu'il supplioit Sa Majesté de vouloir bien y mettre ordre, & réprimer ceux qui abusant de son nom, s'efforçoient de troubler l'union qui étoit entre la France & la Bretagne.

Les Ambassadeurs chargés de faire ces remontrances, furent Hervé de Keroulai Evêque de Treguier, Jean sire de Rochefort & de Rieux, Messire Raoul de Caradeuc Docteur en Loix & en Decret, Alain Chauvet, & Maître Guillaume de Saint-André Licencié en Decret & Sécretaire du Duc. Ils furent entendus dans la Salle du Chancelier en présence du Duc de Bourbon & de quelques autres Conseillers du Roi. On leur répondit, nonobstant leurs raisons, que le Duc ne pouvoit se dispenser d'envoyer quelqu'un à la Cour pour soutenir ses droits, parce que la souveraine autorité du Roi y étoit intéressée. Le Comte d'Alençon approuva cette réponse, & y ajouta que, l'ajournement étant fait, les Parties devoient être entendues, sans être renvoyées en Bretagne. Le Conseil embrassa ce parti dans la seule vûe de réconcilier le Duc avec le Comte; mais les Ambassadeurs ne crurent pas pouvoir s'en rapporter à cette décision, & s'adresférent directement au Roi. Sa Majesté les ayant entendus, confirma les *Noblesses, droits & libertés* du Duché de Bretagne, révoqua les ajournemens donnés par le Comte d'Alençon, & le renvoya à la Justice ordinaire du Pays.

Fin des différends du Duc avec le Clergé & les habitans de S. Malo. *Actes de Bret. to. 2. col. 466. & suiv.*

Ce ne fut pas la seule affaire, dont le Duc sortit avec honneur l'an 1384. Celle de Saint-Malo fut aussi terminée à sa satisfaction par la médiation de l'Archevêque de Naples Légat du Pape Clément VII. en France. Le Traité conclu à Dinan le septiéme jour de Juin & ratifié le 13. du même mois par l'Evêque, le Chapitre & les Bourgeois de Saint-Malo porte, qu'à la premiere entrée que le Duc fera à Saint-Malo, les habitans de cette ville iront tous à pied au-devant de lui; qu'ils se mettront à genoux lorsqu'ils seront en sa présence; qu'ils ôteront leurs ceintures, & que l'un d'eux parlant pour les autres, dira: « Très-» excellent & très-puissant Prince, très-redouté & souverain Seigneur, veez » que vos Bourgeois & habitans de Saint-Mallou reconnoissent avoir fait aucu-» nes choses & consenti, pour lesquelles Votre Majesté est offendue; de quoi il » lour deplaist & a despleu tres-grandement; & pour ce viennent à vous, pour » vous supplier & requerre merci & pardon, & vous supplient tres-humble-» ment, que il vous plaise de vostre grande benignité, Majesté & grace espe-» ciale leur pardonner, les recevoir & avoir en vostre grace, & remettre toute » rancour & offense que ils ont offendu contre Vostre Majesté à cause du dit fait » par aucunes manieres; car libéralement ils mettent corps, biens & per-» sonnes en vostre main à faire toute vostre volonté: » que le Duc, après cette supplique, leur pardonnera toutes les fautes qu'ils ont commises contre lui; que l'Evêque & les gens d'Eglise iront en procession au-devant du Duc & le recevront hors des murs, comme on a coutume de recevoir les Rois & les Ducs de Bretagne; que Geoffroi de Pontglou fera les fonctions de Capitaine à Saint-Malo pendant trois ans seulement; que l'on examinera pendant ce tems-là, à qui appartient la nomination de cet Officier; qu'il fera serment de fidélité au Duc, à l'Evêque, au Chapitre & aux habitans; qu'il ne laissera entrer dans la ville aucune personne, qui puisse porter préjudice aux Parties contractantes; que l'Evêque, le Chapitre & les habitans feront aussi serment de fidélité au Duc,

comme à leur légitime Seigneur & le véritable Garde des Eglises de Bretagne; que les deux tiers des impôts & subsides extraordinaires, qui seront mis sur la ville & sur le port pendant dix ans, appartiendront au Duc, & l'autre tiers sera touché par l'Evêque & le Chapitre pour être employé aux réparations de la ville; & enfin que le Duc accordera une amnistie générale à l'Evêque, au Chapitre & aux habitans pour tout le passé. Comme le Duc avoit par cet accord tout ce qu'il pouvoit souhaiter, l'Archevêque le pria d'accorder quelque chose à l'honneur dû à l'Eglise. Le Duc ne voulant pas chicanner sur des bagatelles, desaprouva le lendemain, en présence de l'Archevêque, du Chancelier de la Feillée & de quelques autres, ce qui, dans le cours de cette affaire, avoit été fait contre les droits de l'Eglise de Saint-Malo, mais sans donner aucune atteinte à ce qui avoit été réglé le jour précédent.

An. 1384.

Prolongation de la Trève.

Froissart vol. 2. chap. 153.

Rymer tom. VII. pag. 441.

Cependant, comme la France & l'Angleterre étoient lasses de la guerre, on reprit volontiers de part & d'autre les conférences pour la paix. Le Duc de Lancastre, le Comte de Bukinghan & les autres Ambassadeurs d'Angleterre se rendirent pour cet effet à Calais. Les Plénipotentiaires de France furent les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bretagne, Pierre de Montagu Cardinal & Evêque de Bayeux, le Comte de Sancerre, Arnaud de Corbie, Gui de la Trimouille Seigneur de Sully, Anceau de Salins, Jean le Mercier, & Tristan de Bos, qui obtinrent le 14. Juillet un sauf-conduit pour entrer en Picardie avec sept cents personnes de leur suite. Il s'agissoit de négocier une bonne paix entre les deux Couronnes & leurs Alliés: mais les Ambassadeurs de part & d'autre n'ayant pas voulu se relâcher sur l'article des villes de Brest, Cherbourg & Calais, les conférences se terminérent par la prolongation de la Trève, qui devoit bientôt expirer, jusqu'au premier de Mai de l'année suivante. On ne trouve point le nom du Duc de Bretagne dans les signatures de ce Traité signé à Boulogne sur mer le quatorziéme jour de Septembre; ce qui donne lieu de croire, qu'il n'assista pas aux conférences.

Mort de la Comtesse de Penthiévre & du Duc d'Anjou.

Actes de Bret. to. 2. col. 480.

Le Baud. p. 387.

Le Moine de Saint-Denis p. 93. 96.

Dans le tems qu'on les tenoit, c'est-à-dire, le 10. de Septembre, mourut Jeanne de Bretagne Comtesse de Penthiévre, veuve de Charles de Blois. Elle fut enterrée dans l'Eglise des Cordeliers de Guingamp, devant l'Autel de saint Louis. Le Duc fit saisir le 4. Octobre toutes les terres de la Comtesse, en attendant que ses deux fils aînés, qui étoient prisonniers en Angleterre, vinssent lui rendre hommage. Le Duc d'Anjou mourut à Bari dix jours après sa belle-mere, c'est-à-dire, le 20. de Septembre dans la quarante-cinquiéme année de son âge. Le mauvais succès de ses affaires, causé par la disette & la contagion, ne contribua pas peu à sa mort. Ses principaux favoris avoient été Pierre d'Avoir Chevalier sire de Château-Fromont & Pierre de Craon Seigneur de Sablé, tous deux Chambellans du Roi. Le premier lui fut fidéle jusqu'à la fin; mais le second l'abandonna dans ses plus grands besoins. En effet le Duc d'Anjou, ayant épuisé tous ses trésors, envoya Pierre de Craon en France pour y chercher de l'argent, & la Duchesse lui donna une somme assez considérable pour remettre à son mari: mais au lieu d'aller promptement rejoindre le Duc, il s'arrêta à Venise pour s'y bien divertir, tandis que l'armée périssoit de faim. Aussi-tôt qu'il sçut la mort de son Prince, il retourna en France, & fut assez impudent pour paroître à Paris dans un équipage fort leste. Le Duc de Berri l'ayant rencontré un jour, ne put s'empêcher de s'emporter contre lui: *Ha traitre*, lui dit-il, *tu es cause de la mort de mon Frere*, & il ordonna qu'on l'arrêtât; mais il ne fut pas obéi: car ce Seigneur étoit puissant & alors bien accompagné.

Entrée du Duc & de la Duchesse à Saint-Malo.

Le Duc de Bretagne, après avoir fait saisir les terres de la Comtesse de Penthiévre, fit son entrée solemnelle à Saint-Malo le cinquiéme jour d'Octobre. L'Evêque de Dol en l'absence de Josselin de Rohan, le Doyen, les Chanoines & les habitans vinrent au-devant de lui avec la Croix, les Reliques & les cierges allumés. Le Duc descendit de cheval, se mit à genoux sur le bord de la mer, & baisa respectueusement la Croix & les Reliques. Il fit ensuite son entrée conformément à tout ce qui avoit été réglé à Dinan le 7. Juin précédent. Le lendemain la Duchesse fit la sienne, à peu près de la même maniere. Les prisonniers en conséquence furent élargis, les vaisseaux pris rendus, & les offenses mises en oubli. Quant à la nomination du Capitaine & aux droits prétendus par

AN. 1384.

le Duc & le Clergé, on convint de s'en rapporter à la décision des Evêques de Dol, de Nantes, de Vannes & de Saint-Brieu, du Vicomte de Rohan, des sires de Laval, de Clisson, de la Riviere, de Maleſtroit, de Derval, d'Acerac, de Saint-Pern, d'Aubigné & autres. Le Duc ſouhaitoit que tous les Actes passés dans cette affaire fussent ratifiés par le Pape & par l'Evêque de Saint-Malo : mais il ne paroît pas que ses desirs ayent été accomplis.

AN. 1385.

Le Comte de Penthiévre donne l'administration de ses biens au Connétable de Clisson.

Actes de Bret. to. 2. col 482.

Cependant le Comte de Penthiévre, ayant appris la mort de la Comtesse sa mere & la saisie de ses terres, pensa à remettre ses intérêts entre les mains d'un homme qui eût assez de crédit & de zéle pour les soutenir. Entre diverses personnes qui lui furent proposées, il n'en trouva point de plus propre à seconder ses vûes, que le Connétable de Clisson. Il connoissoit parfaitement sa haine pour le Duc, son crédit parmi les troupes, & les Places qu'il tenoit en Bretagne. En un mot, il le regarda comme l'homme de France le plus capable de faire tête au Duc & de le réduire à la raison. Plein de ces idées, il établit le 6. Janvier 1385. Olivier de Clisson son Lieutenant Général en Bretagne & en France, avec plein pouvoir de nommer de bons Capitaines dans ses Forteresses, des Juges intégres dans ses Jurisdictions, & des Prêtres d'une conduite irréprochable dans les Bénéfices qui étoient à sa présentation. Il étoit alors prisonnier au Château de Glouceſtre, & avoit en sa compagnie Rolland de Coetelles Chanoine de Nantes & Guillaume Martin Ecuyer Breton, qui étoient allé le trouver pour lui rendre sans doute compte de ce qui se passoit en Bretagne. Le Connétable reçut avec plaisir une commission qui le mettoit en état de nuire au Duc, & l'on verra dans la suite les avantages qu'il en tira.

Députation du Duc vers le Roi pour la restitution des terres de Rethel & de Nevers.

Ibidem col. 483.

Le Duc de son côté ne négligeoit pas ses propres affaires, & souffroit fort impatiemment qu'on ne lui restituât pas ses Places & ses Terres. On lui avoit promis par le dernier Traité de paix de lui rendre tout ce qui lui appartenoit dans les Comtés de Nevers & de Rethel, & on ne s'étoit pas encore mis en devoir de le satisfaire, quoiqu'il eût rempli toutes ses promesses, & fait même quelque choses de plus. Las d'attendre il députa Henri le Barbu Evêque de Vannes, Jean Vicomte de Rohan, Guillaume de Saint-André, Bernard de Keroneuf & Jean de Beaumont à la Cour de France pour y demander la restitution des terres de Rethel & de Nevers. Ses Envoyés furent très-bien reçus, & eurent même la satisfaction d'apprendre des gens des Comptes, que les terres qu'ils demandoient, valoient deux mille deux cents quarante-huit livres de rente ; mais on ne se pressa pas de leur en donner main-levée. Les grands Seigneurs font saisir volontiers les terres de leurs vassaux ; mais ils ne s'en déssaisissent pas avec la même facilité.

Armement du Roi Charles VI. contre les Anglois.

Froissart vol. 2. chap. 153. 164. 165. 178.

Actes de Bret. to. 2. col. 492.

Le Roi méditoit alors de vastes projets, & n'étoit pas en état de payer les arrerages de plusieurs terres, qu'il retenoit depuis long-tems au Duc de Bretagne. La Trève conclue avec les Anglois étoit sur le point d'expirer ; & il ne croyoit pas devoir leur en proposer une nouvelle, après les infractions, qu'ils avoient faites aux deux premieres. Persuadé qu'ils n'écouteroient aucune proposition de paix, tandis qu'ils seroient maîtres de Calais & ne ressentiroient point les maux que cause la guerre, il résolut de la porter chez eux. Dans cette vûe il envoya par tout des ordres pour assembler des troupes à Arras vers le 15. de Juillet, & fit équipper une nombreuse flotte à l'Ecluse. Le Roi d'Angleterre, se voyant si dangereusement menacé, renouvella ses alliances avec les habitans de Gant & les autres rebelles de Flandres, aussi animés que lui contre les François. Les Flamans entreprirent d'abord de brûler la flotte que l'on équipoit à l'Ecluse ; mais leur dessein fut découvert, & les coupables furent punis de mort. Le Duc de Bourgogne qui avoit plus d'intérêt que la guerre se fit en Flandres, qu'en Angleterre, saisit cette occasion pour animer le Roi contre les Flamans rebelles. Il lui fit hâter son départ pour la Flandres & employer contre les rebelles les troupes destinées à passer en Angleterre. Toute la campagne fut une suite d'heureux succès, qui obligérent les Gantois à demander la paix. Elle leur fut accordée à Tournai le 18. Décembre, malgré les intrigues des partisans de l'Angleterre. Le Duc de Bretagne ne parut point dans cette expédition : mais on y vit quelques compagnies Bretonnes, entr'autres celles de Nicole Painel & de Jean du Hallai.

La

La paix que le Roi venoit de donner aux Flamans, ne lui fit pas perdre de vûe le voyage qu'il s'étoit proposé de faire en Angleterre. Il envoya des ordres dans tous les Ports qu'il avoit sur l'Océan, afin qu'on y armât les vaisseaux, qui étoient en état de servir, & qu'on les conduisît à l'Ecluse, où étoit le grand armement. Le Duc de Lancastre de son côté se préparoit à passer en Espagne pour y conquérir le Royaume de Castille qui appartenoit à la Duchesse son épouse, fille aînée de Pierre le Cruel. Cette circonstance étoit très-favorable pour l'expédition d'Angleterre, & le Roi de France en vouloit profiter. Il partagea ses troupes en trois corps. Le Seigneur de Sempi fut envoyé sur les côtes de Picardie pour veiller sur les Anglois de Calais. L'Amiral marcha en Normandie pour bloquer Cherbourg, & le Connétable fut envoyé en Bretagne pour aider aux Bretons à faire le siége de Brest. Le Connétable, fécond en expédiens, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de nuire aux Anglois ses ennemis irréconciliables, traça d'abord le plan de deux Forts devant Brest, l'un de bois & l'autre de pierre, pour ôter aux assiégés toute communication avec la terre. Il alla ensuite à Treguier, où il fit travailler à une ville de bois, qui devoit avoir trois mille pas de diamétre. Ce n'étoient proprement que les matériaux qui devoient former les maisons de cette ville. Il les fit tailler de maniere, qu'on pût les transporter facilement & les monter de même, aussi-tôt qu'on seroit descendu en Angleterre.

AN. 1386. Suite de l'armement contre l'Angleterre. *Froissart vol. 3. chap. 35.*

Pendant ces préparatifs le Duc assembla ses Etats à Rennes pour leur demander les subsides, dont il avoit besoin dans la conjoncture présente. Quelqu'inclination qu'il eût pour les Anglois, il ne pouvoit pardonner au Roi Richard le refus confiant qu'il faisoit de lui rendre Brest & Richemont. Il est des Auteurs, qui prétendent que les Ducs de Berri & de Bourgogne déterminérent le Duc de Bretagne à agir contre les Anglois : mais il y étoit assez porté par son propre intérêt & par l'injustice qu'ils commettoient à son égard. Il fit l'ouverture des Etats le quatorziéme de Mai, & il eut la satisfaction d'y voir une nombreuse compagnie. Les Evêques de Rennes, de Dol, de Nantes, de Quimper & de Saint-Brieu, les Abbés S. Melaine, de S. Meen, de S. Jagu, de Begar, de Monfort & de Prieres, le Vicomte de Rohan, les Seigneurs de la Roche-Bernard, d'Ancenis, de Quintin, de Derval, de Beaumanoir, de la Hunaudaie, de Combourg, de Malestroit, du Pont, de Regnac, de Montauban, de Coetquen, de Beaufort, de Maure, de la Belliere, de Penhoet, de Rostrenen, de la Muce, du Fou de Molac, de Ploesquellec, de la Feillée & autres, assistérent à cette assemblée & satisfirent le Duc sur ses demandes. Le Duc commanda expressément à tous les Juges du pays de ne point vexer ses Sujets, & de ne leur faire aucune violence. On reconnut dans ces Etats, que les tresors découverts en terre appartenoient au Prince, & l'on y déclara, que les Evêques de Nantes ne pouvoient bâtir des forteresses à Guerrande sans la permission du Duc ; que l'Evêque & le Chapitre de Quimper n'avoient pas droit d'avoir les clefs des portes de cette ville, quoiqu'ils les eussent possédées assez long-tems ; & enfin, que la garde de la ville & des fortifications de Redon appartenoit au Duc seul.

Etats de Rennes. *Actes de Bret. to. 2. col. 513.*

Après cette assemblée, le Duc pensa à former un nouvel établissement pour assurer sa Maison. La Duchesse Jeanne de Hollande étoit morte depuis quelques mois, & n'avoit laissé aucun enfant. Elle avoit fait son testament à Nantes le 25. Septembre de l'an 1384. & avoit choisi sa sépulture dans l'Eglise de Prieres. Pour prévenir les différends qui pourroient naître à l'occasion de sa succession, elle avoit institué son héritier en Angleterre le Comte de Kent son frere, & transporté au Duc son mari tous ses meubles, ses acquets & ses droits sur le Comté de Richemont. Les Ducs de Berri & de Bourgogne, ayant appris la mort de la Duchesse, & craignant que le Duc son époux ne se mariât encore en Angleterre, lui avoient proposé leur niéce Jeanne de Navarre, fille de Charles, dit le Mauvais, & de Jeanne de France leur sœur. Le Duc se détermina pour cette alliance, & donna commission à Pierre de Lesnerac d'aller chercher la Princesse de Navarre. Pierre s'embarqua pour cet effet le 12. Juin avec Patri de Châteaugiron, Jean Malor, Bonabes de Treal, René de Saint-Lis & un bon nombre de Gendarmes, d'Arbalestriers & de Mariniers.

Mort de la Duchesse. *Actes de Bret. to. 2. col. 478. 515.*

En attendant leur retour le Duc donna toute son attention au siége de Brest, où il se rendit avec plus de dix mille hommes. Le fort de bois, dont le Con-

Suite du siége de Brest.

AN. 1386.

Froissart vol. 3. chap. 18. 31. Knigton p. 2677. Chron. Brioc.ense.

nétable avoit tracé le plan, étoit achevé & défendu par une bonne garnison; dont les Chefs étoient le sire de Malestroit, le Vicomte de la Belliere, le Seigneur de la Roche-Durand & Morfouace. Ces quatre Capitaines donnoient souvent l'allarme aux Anglois, & il se passoit peu de jours sans quelque action entr'eux. Le Duc ne jugeant pas cette bastide suffisante pour réduire ses ennemis, fit commencer le 22. Juin un fort de pierre, dont les murs avoient dix pieds d'épaisseur. Il joignit à cet ouvrage sept tours de pareille force, & le nomma Dufhous, à cause qu'il y avoit auparavant un colombier dans cet endroit. Les travaux furent poussés avec beaucoup de vivacité par mille ouvriers qu'on y employoit chaque jour, de sorte que le fort se trouva en état de défense au bout de trois semaines. Le Duc en confia la garde au Vicomte du Fou, au Baron de Château-Brient & au sire de Malestroit, sous lesquels il mit cent cinquante hommes d'armes & autant de bons combattans. Après avoir pourvû à leur subsistance il congédia les troupes & se retira. Le Capitaine de Brest étoit alors Jean Roche; mais on ne sçait précisément combien il avoit d'hommes à ses ordres.

Le Duc de Lancastre ravitaille Brest.

Froissart vol. 3. ch. 31. Henri Knigton p. 2677.

Quelques jours après le départ du Duc & de ses troupes le Duc de Lancastre mit à la voile, côtoya la Normandie & vint aborder à Brest. Son arrivée fut annoncée aux assiégeans par le bruit des trompettes de la flotte & de la garnison. Les assiégeans, comptant d'être bientôt attaqués, s'armérent: mais le Duc employa la premiere journée à débarquer ses troupes. Le lendemain le Connétable & le Maréchal de la flotte Angloise rangérent leurs troupes en bataille hors de la ville, & firent sonner la charge. Le Grand-Prieur de S. Jacques en Galice avoit demandé au Duc de Lancastre le commandement de la premiere attaque, & l'avoit obtenu. Il cherchoit à se distinguer dès le commencement de la campagne & à se faire un nom parmi les Anglois; mais il fut battu & couvert de confusion. Il est des Auteurs, qui prétendent que les deux Forts de Brest auroient pû tenir pendant dix ans, s'ils avoient été bien défendus. D'autres disent que les ouvrages n'étoient pas encore achevés; que le Fort de pierre n'étoit fermé d'un côté, que par une chaîne de chariots, & que les murs étoient encore fort bas. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Anglois revinrent le lendemain à la charge, forcérent les barrieres, & contraignirent plus de cent hommes d'armes à rentrer dans le Fort. Ranimés par la présence & les discours du sire de Malestroit, ils sortirent du Fort & repoussérent les ennemis hors des barrieres. Pendant ces attaques les mineurs Anglois, soutenus par des archers, descendirent dans le fossé d'une tour, qui faisoit partie de la clôture du Fort. Ils s'attachérent au mur, & le sappérent avec tant d'ardeur, que la tour se fendit par le milieu. Une partie de cet édifice tomba dans le fossé, & écrasa plusieurs Anglois. Les Bretons qui étoient dans la tour, furent contraints par cet événement de demander à capituler. On leur permit d'emporter les vivres, les munitions & les bagages moyennant la somme de vingt mille écus d'or. Le Duc de Lancastre fit démolir ensuite le Fort, & remit à la voile quatre jours après son entrée à Brest. Les Bretons perdirent dans cette occasion cent cinquante hommes, & eurent un grand nombre de blessés, qu'ils firent transporter dans des charettes. Tout ceci est sur le témaignage de Henri Knigton Auteur Anglois. Froissart, moins suspect sur cette matiere, ne fait aucune mention de la capitulation. Il dit seulement, que les Anglois après avoir renversé une partie de la tour, rentrerent à Brest, parce que la nuit approchoit, & que les Bretons ne voyant pas d'apparence à pouvoir soutenir plus long-tems le siége, le levérent pendant la nuit, & se retirérent à Hennebont; ce qui paroît plus vraisemblable.

Arrivée du Duc de Lancastre en Galice & ses expéditions.

Froissart vol. 3. ch. 32. & suiv.

Après leur départ le Duc de Lancastre fit démolir tous les travaux qu'ils avoient commencés, rafraîchit la garnison de Brest, & remit à la voile. Cinq jours après il aborda à la Corogne en Galice, où il passa un mois; mais il ne put se rendre maître de cette ville, parce qu'elle étoit défendue par trois cents Chevaliers & Ecuyers François, qui étoient allés au secours du Roi de Castille. Ces troupes auxiliaires & celles qui les suivirent de près, donnérent bien de l'exercice aux Anglois. Ils prirent cependant plusieurs villes de Galice; mais les maladies dont ils furent attaqués, les obligérent d'abandonner leur entreprise & de sortir d'Espagne. Les Bretons, qui servirent le Roi de Castille dans

cette occasion, furent Olivier du Guesclin Comte de Longueville & Connétable de Castille, Jean Raguenel Vicomte de la Belliere, Tristan de la Jaille & les bâtards de Pennefort & d'Aurai. Du Guesclin avoit sous ses ordres mille hommes d'armes venus de France & de Bretagne.

An. 1386.

Le Connétable part de Treguier, & va joindre le Roi à l'Ecluse. *Froissart vol. 3. cha. 43.*

Tandis que le Duc de Lancastre travailloit à la conquête de la Galice, le Connétable de Clisson partit de Treguier pour aller joindre le Roi à l'Ecluse. Sa flotte étoit composée de soixante-douze Vaisseaux sans y comprendre ceux qui portoient la Ville de Bois. Les premiers jours de leur navigation furent assez heureux ; mais en passant sur les côtes d'Angleterre, ils essuyérent un coup de vent si violent, qu'ils furent tous dispersés. Quelques-uns furent jettés dans la Tamise & d'autres sur les côtes de Zélande : cependant la meilleure partie des Vaisseaux aborda à l'Ecluse. Le Roi fut charmé de l'arrivée du Connétable, & lui demanda quand on partiroit pour l'Angleterre. Le Connétable lui dit, qu'on ne pouvoit partir jusqu'à ce que le vent fut favorable, & lui raconta le danger qu'il avoit couru en passant près des côtes d'Angleterre. Les Seigneurs, qui l'accompagnoient, déclarérent au Roi, que le Duc de Bretagne étoit très-porté à lui rendre service dans cette guerre ; mais qu'il étoit sur le point de se marier, & que d'ailleurs il craignoit de préjudicier à ses droits. Le Roi manda le 8. Septembre au Duc, qu'il acceptoit volontiers ses offres, sans que cela pût être tiré à conséquence pour la suite, ni préjudicier aux Noblesses de son Duché. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer le Duc à laisser partir pour la Flandres tous les gens de bonne volonté. Le Connétable en avoit déja emmené un bon nombre par mer ; les autres se rendirent par terre à l'Ecluse.

Cha. de Nan. Ar. N. caf. B. nu. 13. Actes de Bret. to. 2. col. 527.

Le Duc épouse Jeanne de Navarre. *Chron. Briocense. Le Baud. p. 387. Actes de Bret. to. 2. col. 547. 661. Cha. de Nant. Ar. H. caf. F. nu. 1. Ar. I. caf. C. nu. 12. Ar. R. caf. A. nu 36. Ar. O. caf. B. nu 23.*

Le mariage que le Duc étoit sur le point de conclure, fut consommé le 11. Septembre, en conséquence du contrat passé à Pampelune le 25. Août précédent. Le Roi de Navarre avoit donné pour dot à sa fille cent vingt mille livres d'or du coin du Roi de France, & six mille livres de rente sur les Terres qu'il avoit dans la Vicomté d'Avranches. Le Duc de son côté assigna à la Duchesse pour son douaire les villes de Nantes & de Guerrande, la Baronie de Rais, la Châtellenie de Touffou & celle de la Guerche, qu'il avoit acquise de Marguerite Vicomtesse de Beaumont, & d'Olivier du Guesclin Comte de Longueville. Ils se firent de plus une donation mutuelle de tous leurs biens meubles. La cérémonie de leurs épousailles fut faite à Saillé près de Guerrande, en présence de plusieurs Barons, Chevaliers & Ecuyers.

Le Duc de Berri fait échouer l'entreprise contre l'Angleterre. *Actes de Bret. to. 2. col. 527. Froissart vol. 3. chap. 44.*

Aussi-tôt que cette cérémonie fut terminée, on vit un grand nombre de Gendarmes prendre la route de Flandres. Olivier de Mauni & Jean Giffart, qui en conduisoient une partie, firent monstre à Lille le 12. Octobre. Le Roi leur donna des garnisons en attendant que le vent fût favorable pour passer en Angleterre. Il étoit toujours à l'Ecluse, où il attendoit le Duc de Berri, qui devoit conduire un corps de troupes pour fortifier l'armée. Le Duc qui n'approuvoit pas l'entreprise contre l'Angleterre, étoit occupé dans son appanage à lever des troupes, & il le faisoit avec tant de lenteur, que la belle saison étoit passée, lorsqu'il arriva en Flandres. Comme il ne cherchoit qu'un prétexte pour dissuader le Roi de son entreprise, il lui représenta qu'on ne pouvoit sans témérité exposer sur mer, dans une si mauvaise saison, toute la fleur de la Noblesse de France ; que les Anglois qui avoient été d'abord consternés de ses grands préparatifs, avoient pris leurs mesures pour empêcher sa descente sur leurs Terres ; que l'ardeur des troupes Françoises étoit bien rallentie, & qu'elles commençoient à se débander faute de payement. Le Roi sentit toute la force de ses raisons, & congédia, quoiqu'à regret, les troupes qu'il avoit assemblées avec tant de dépense. Le Duc de Bourgogne, qui avoit été l'auteur de l'entreprise, s'en consola par le gain des Places conquises & de la fameuse ville de bois, dont le Roi lui fit présent. Telle fut la fin de ce grand projet, qui avoit tenu toute l'Europe dans l'attente d'un événement considérable. Il s'en alla en fumée par l'entêtement d'un seul homme, & ne servit qu'à donner un ridicule à la France.

Duel de Beaumanoir & de Tournemine. *Actes de Bret. to. 2. col. 498. & suiv.*

Les Bretons reprirent la route de leur pays, où ils dûrent arriver assez à tems pour voir un duel, que nous ne pouvons omettre ici. Voici quelle en fut l'occasion. Jean sire de Beaumanoir avoit été assassiné le 8. Février de l'an 1385. par deux paysans, nommés Rolland Moisan & Geoffroi Robin. Moisan fut arrêté

AN. 1386.

& mis entre les mains de la Justice, qui le condamna à mort. Avant que d'être exécuté, il déclara que Geoffroi Robin avoit été envoyé par Robert de Beaumanoir pour tuer Jean de Beaumanoir son frere, & que Robin lui avoit fait part des ordres, dont il étoit chargé. Cette déclaration donna lieu à bien des discours dans le public : mais les plus clairvoyans prétendirent, que l'accusation avoit été suggérée à Moisan par Pierre Tournemine, pour détourner sur un autre les soupçons, que l'on pouvoit former contre lui. Les soupçons étoient fondés sur ce que l'année même de la mort de Jean de Beaumanoir, sa veuve Tiphaine du Guesclin épousa Tournemine, & parut négliger de faire aucune information sur la mort de son premier mari. Robert de Beaumanoir également touché de la mort de son frere & de l'indigne calomnie qui la lui imputoit, porta ses plaintes au Duc, & lui demanda la permission de se battre en champ clos contre Tournemine. C'est ainsi que l'on tiroit raison dans ces tems-là des affronts que l'on avoit reçus. Tournemine forma beaucoup d'incidens sur cette accusation, & tira l'affaire en longueur. Le Duc leur donna plusieurs audiences. Dans la derniere qui fut le premier jour d'Octobre de l'an 1386. Beaumanoir réitéra son accusation, & jetta son gage en présence du Duc. Tournemine lui répondit, qu'il avoit menti, & jetta aussi son gage. Le Duc permit le combat, & marqua un jour aux deux champions pour faire choix des armes, dont ils se serviroient. Il fut arrêté le 10. Novembre, qu'ils se battroient à coups d'épée & de dague; & comme Tournemine, à qui appartenoit le choix des armes, en qualité d'accusé, n'avoit fait aucune mention dans sa cédule de la lance, des éperons & du bouclier, le Duc ordonna, qu'ils auroient des éperons ou des fouets pour conduire leurs chevaux, & qu'ils se batteroient au Bouffai de Nantes le 20. jour de Décembre.

Ce jour venu, le Duc se rendit au lieu marqué, accompagné de ses Ministres & de plusieurs Barons. Beaumanoir bien monté & armé, entra le premier dans le champ de bataille, & demanda qu'on appellât Tournemine. Sur sa requête un Hérault cria trois fois : *Monsieur Pierre Tournemine, venez à votre journée contre Monsieur Robert sire de Beaumanoir.* Tournemine parut à cheval & armé. Les deux champions descendirent ensuite de cheval, & s'assirent sur les chaises qui leur avoient été préparées. Le Maréchal de Bretagne mesura leurs armes sur la mesure que le Duc avoit donnée le jour précédent; & le Président leur fit faire les sermens ordinaires sur les Reliques & sur le Missel. Les sermens faits, ils remontérent à cheval, & allérent se placer aux deux extrémités du champ, où ils furent tenus en arrêt par quatre Chevaliers du Conseil du Duc. Le Maréchal ayant crié par trois fois, *faites vos devoirs*, & par trois fois, *laissez-les aller*; ils coururent l'un contre l'autre. Beaumanoir pressa si vivement son adversaire, qu'il le terrassa, & lui fit avouer qu'il étoit vaincu. Le Duc, ayant entendu cet aveu, déclara que Beaumanoir avoit fait sa preuve, & lui adjugea tous les frais qu'il avoit faits à la poursuite de cette affaire. Tournemine fut emporté hors du camp, & mis en l'arrêt du Duc. Beaumanoir & ses amis obtinrent comme une grace, que le vaincu ne fût ni traîné, ni pendu : car c'étoit l'usage en Bretagne & en France, que celui qui étant accusé d'un crime capital, étoit vaincu dans ces sortes de combats sans être tué, étoit livré au bourreau pour être pendu; & s'il étoit tué, son corps étoit attaché honteusement à une potence.

AN. 1387. Mort de Charles le Mauvais Roi de Navarre. *Froissart vol. 3. ch. 100. Le Moine de S. Denis p. 131.*

Dans le même tems le Roi de Navarre, beau-pere du Duc, fut attaqué de la maladie, dont il mourut à Pampelune le 1. Janvier de l'an 1387. Ce Prince sentant éteindre sa chaleur naturelle, fit mettre dans son lit, pour s'échauffer, un globe d'airain creux & plein d'eau chaude. Soit qu'on eût mis le globe dans le feu, ou qu'on y eût mis quelque matiére qui s'enflamma, le feu prit aux draps, aux couvertures & à tout le lit, dont on retira le Prince à demi brûlé. Il vécut encore quelques jours, pendant lesquels il souffrit des douleurs fort aigues, & donna de grandes marques de pénitence, de patience & de soumission à la volonté de Dieu. Il n'avoit encore que cinquante-cinq ans; mais il étoit si décrié par ses perfidies, par ses trahisons, par ses fourberies & par les maux qu'il avoit causés à la France, qu'il ne fut point regretté.

Le Duc reprend le siége de Brest. *Walsingham. pag. 326. 539. & suiv.*

Les Bretons, sur-tout regardérent cette mort comme un grand avantage pour eux; car ils craignoient avec raison, que le Roi de Navarre ne donnât de mauvais conseils à son gendre, & ne l'engageât à faire quelque fausse démarche. Ils

avoient appris par une longue expérience combien le Duc étoit dévoué à ses proches parens, & ils avoient été surpris l'année précédente de le voir agir contre les Anglois. Mais quelque amour que le Duc eût pour cette Nation, il vouloit avoir ce qui lui appartenoit légitimement, & c'est ce qui le détermina à envoyer encore des Députés en Angleterre pour y solliciter la restitution de Brest, de Richemont & des autres Terres qui lui appartenoient. Ses Députés n'ayant pas été écoutés, il fit une seconde tentative pour recouvrer la ville de Brest. Il avoit remarqué pendant le premier siége de cette Place, qu'il étoit inutile de la bloquer par terre, si on laissoit aux habitans la liberté de recevoir des secours par mer. Voulant leur ôter toute ressource & les réduire par la famine, il fit construire un fort de bois sur des batteaux, & le plaça dans l'endroit le plus étroit de la Rade. Pour soutenir cet ouvrage, il fit bâtir sur les côtes voisines deux forts de pierre, qu'il garnit d'hommes, de vivres & de munitions. La meilleure partie de ces ouvrages fut détruite quelques mois après par Richard Comte d'Arondel. Le Duc les fit réparer pendant l'été; mais Henri de Perci, fils aîné du Comte de Nordhumberland, ruina sur la fin de l'Automne le fort de bois, & s'empara d'un des forts de pierre, où il mit garnison.

AN. 1387.

Knigton. p. 2692. Rymer. to. 7. 553.

Second armement contre les Anglois.

Froissart vol. 3. chap. 64.

Les travaux que le Connétable entreprit cette année contre les Anglois, ne réussirent pas mieux que ceux du Duc; mais ils échouérent par un incident, qui eut de fâcheuses suites. Comme il n'avoit pas renoncé au voyage d'Angleterre, il fit travailler à un nouvel armement sur les côtes de Treguier. L'Amiral Jean de Vienne, le Comte de Saint-Paul & le sire de Couci, qui devoient être du voyage, firent un autre armement à Harfleur en Normandie. Ils s'étoient tous proposé de descendre à Douvres avec six mille hommes d'armes, deux mille Arbalestriers, & six mille gros valets. Dans cette vûe ils avoient choisis les meilleurs Capitaines du Royaume, & leur avoient recommandé de se pourvoir d'armes, de munitions & de vivres pour trois mois. Le jour du départ fut marqué, & toutes les mesures furent si bien prises, que l'on ne doutoit point du succès de l'entreprise. La flotte n'étoit pas si formidable que celle qui avoit été assemblée l'année précédente à l'Ecluse; mais elle devoit agir plus sûrement, parce qu'elle étoit moins embarrassée.

Le Connétable s'employe pour l'élargissement du Comte de Penthiévre.

Rymer. tom. VII. 503. d'Argentré. liv. 10. chap. 2.

Tandis qu'on l'équipoit, le Roi Richard donna le Gouvernement d'Irlande à Robert de Veer Marquis de Dublin, Comte d'Oxford & Camerier d'Angleterre avec une Compagnie de quinze cents hommes d'armes. Ce Seigneur étoit entré fort avant dans la confidence de Richard, & lui avoit rendu des services importans. Pour les reconnoître, Richard lui livra le 23. Mars le Comte de Penthiévre, & lui permit de le mettre à rançon. Le Comte qui gémissoit depuis plus de trente ans dans les prisons, fit part au Connétable de cette bonne nouvelle, & le pria de lui rendre service. Le Connétable, craignant que le Comte ne succombât aux années de sa prison, comme avoit fait son frere Gui, envoya en Angleterre un Gentilhomme, nommé Jean Rolland, qui avoit autrefois servi Charles de Blois, & qui étoit encore très-attaché à ses enfans. Rolland alla trouver le Comte & lui déclara, que s'il vouloit épouser Marguerite de Clisson, fille puînée du Connétable, sa rançon seroit bien-tôt payée. Il y avoit si long-tems, que cet infortuné Prince languissoit dans les fers, sans que sa mere & ses plus proches parens eussent fait aucune démarche pour lui procurer la liberté, qu'il accepta sans peine la proposition que Rolland lui faisoit. Le Connétable, assuré de ses dispositions, envoya des Députés vers le Duc d'Irlande pour le prier de mettre le Comte à rançon. Le Duc ayant taxé son prisonnier à la somme de cent vingt mille livres, le Connétable s'obligea d'en payer la moitié, aussi-tôt que le Comte seroit arrivé à Boulogne, & l'autre moitié en tel lieu qu'il lui désigneroit.

Le Duc en est offensé & prend la résolution de faire arrêter le Connétable.

Froissart vol. 3. chap. 65. Actes de Bret. to. 2. col. 537.

Quelque sécrétes que furent ces négociations, le Duc en eut connoissance, & en fut très-offensé. Il crut que le Connétable n'avoit d'autre vûe dans cette alliance, que de faire sa fille Duchesse de Bretagne, & de faire valoir à la premiere occasion les droits de son mari sur le Duché. Pour prévenir ses mauvais desseins, il contracta le 8. Mai une alliance d'armes avec le Duc de Berri, contre le Connétable & contre le Comte de Penthiévre. Il résolut ensuite de faire arrêter le Connétable & de s'en défaire une bonne fois. Les voyes qu'il prit pour

AN. 1387.

Etats de Vannes. *Chron. Briocense.*

en venir à bout, furent fort détournées ; mais elles lui réussirent. Il convoqua les Etats de la Province à Vannes, sous prétexte d'y délibérer sur plusieurs points importans au bien & au repos des Peuples. Les principaux Seigneurs, qui se rendirent à l'Assemblée, furent le Vicomte de Rohan, le Connétable, les Seigneurs de Laval, de Dinan, de Rieux, de Monfort, de Malestroit, de la Hunaudaie, de Quintin, du Pontlabbé, de Beaumanoir, de Montauban, du Chastel & du Perrier. Ce dernier étoit Alain du Perrier Maréchal de Bretagne. Les Etats se tinrent au Château de la Motte, & furent assez longs. On y traita de diverses affaires touchant le Gouvernement : mais le Duc affecta de ne rien dire, qui pût donner quelque soupçon au Connétable.

L'Assemblée finie, le Duc donna un grand repas aux Seigneurs, qui y avoient assisté, & les retint jusqu'à la nuit. Le Connétable les invita tous à dîner le lendemain, étant résolu de partir le même jour pour Treguier. Comme ils étoient sur la fin du repas, le Duc arriva, se mit à table avec eux, & leur donna de grandes marques d'affection, d'estime & de cordialité. Après le dîner, il invita le Connétable, les Seigneurs de Laval & de Beaumanoir & quelques autres à venir voir le Château de l'Ermine, qu'il faisoit bâtir à Vannes, & qui étoit presque achevé. Ils ne pûrent lui refuser cette satisfaction après toutes les démonstrations d'amitié, qu'il venoit de leur donner, & ils le suivirent au Château. Le Duc les mena de chambre en chambre, d'appartement en appartement, & ils arrivérent enfin à la grosse tour, lui, le Connétable & le sire de Laval. Il s'arrêta à l'entrée de la porte, priant le Connétable de monter & de bien examiner cette fortification, tandis qu'il s'entretiendroit avec Laval à qui il vouloit dire quelque chose en particulier. A peine le Connétable fut-il entré, que des gens armés, qui étoient cachés dans une chambre, se jettérent sur lui, le désarmérent, le traînérent dans une autre chambre & le chargérent de fers. Les ministres de ces mauvais traitemens s'excusérent sur les ordres, qu'ils avoient reçus ; mais leurs excuses ne leur servirent de rien dans la suite, le Connétable les ayant punis comme ils le méritoient. Il ne fit grace, qu'à un Ecuyer nommé Bernard, qui eut l'humanité de lui donner sa robe pour le garentir de la froideur du lieu.

Le Connétable est arrêté au Château de l'Ermine. *Froissart vol. 4. chap. 55.*

Cependant le sire de Laval, ayant entendu fermer la porte, & appercevant quelque altération sur le visage du Duc, se douta de ce qui se passoit, & dit au Duc : *Haa, Monseigneur, pour Dieu, merci. Que voulez-vous faire ? N'ayez nulle male voulenté sur beau-frere le Connétable.* Le Duc lui ordonna de monter à cheval, & de s'en aller, ajoutant qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire. Laval protesta, qu'il ne partiroit point sans son beau-frere, & se retira à l'écart pour quelques tems. Beaumanoir survint alors, & demanda où étoit le Connétable. Le Duc, transporté de sa passion, s'avança contre lui la dague à la main, & lui dit : *Beaumanoir, veux-tu être au point de ton Maître ? Monseigneur*, répondit Beaumanoir, *je crois que mon Maître est bien. Et toutefois je te demande*, dit le Duc, *si tu veux être ainsi ? Ouy Monseigneur*, dit Beaumanoir. Alors le Duc prenant sa dague par l'extrêmité, répliqua : *Or ça Beaumanoir, puisque tu veux être ainsi, il te faut crever un œil.* Beaumanoir jugea par ce discours & par le visage du Duc, qu'il étoit en grand péril. Il se mit à genoux & supplia le Duc de ne se point deshonorer par une action, que tout le monde condamneroit. *Or va*, dit le Duc, *tu n'auras ne pis, ne mieux que lui.* Beaumanoir fut conduit aussi-tôt par son ordre dans la Tour, où il fut enchaîné comme le Connétable.

Beaumanoir est aussi arrêté. *Froissart vol. 3. chap. 65.*

La nouvelle de cette détention se répandit bien-tôt dans toute la Bretagne. Jamais action ne fut si généralement blâmée. Elle parut indigne, non-seulement d'un Prince, mais du moindre Gentilhomme, dont la foi doit être inviolable. Tous les Bretons dirent hautement, qu'il falloit tirer vengeance de cet attentat, & aller assiéger le Duc dans son Château de l'Ermine ; mais personne ne se mit en devoir de le faire. Le Duc, qui n'avoit pas resolu de borner ses ressentimens au seul emprisonnement du Connétable, donna ordre sur le soir, qu'on le fit mourir cette nuit là même. Pour cet effet, il fit venir Messire Jean de Bazvalen, en qui il avoit beaucoup de confiance, & qui avoit la garde du Connétable. L'ayant tiré à l'écart, il commanda en vertu du respect & de l'obéissance qu'il lui devoit, de faire mourir le Connétable sur le minuit, le plus secrétement qu'il seroit possible. Bazvalen prit la liberté de lui représenter les conséquences de cette

Le Duc ordonne à Jean de Bazvalen de faire mourir le Connétable. *Bouchard, fol. 133.*

action, & lui conseilla de suspendre les effets de son ressentiment, parce qu'il pourroit se repentir un jour de s'être ainsi abandonné aux mouvemens de sa colére & de sa haine. Le Duc répliqua, qu'il avoit pris son parti, & que rien ne le feroit changer de sentiment; que le Connétable lui étoit odieux depuis long-tems; qu'il l'avoit extrêmement persécuté & chagriné; qu'enfin il lui ordonnoit sur peine de son indignation & de la vie même de la lui ôter. Bazvalen lui remontra encore que si le Connétable l'avoit offensé, il pouvoit lui faire son procès dans toutes les formes, sans s'exposer au blâme, qu'il encoureroit infailliblement par une exécution, qui se ressentiroit plus la violence, que la justice. Le Duc, transporté de colére, le menaça & l'intimida de maniere qu'il n'osa plus rien répliquer, & promit d'obéir. AN. 1387.

Le sire de Laval sollicite la liberté du Connétable. Froissart. chap. 66.

Le sire de Laval, averti par Bazvalen des ordres, que le Duc venoit de donner, alla se jetter à ses genoux pour le supplier de ne point se deshonorer par une action si cruelle & si infâmante. Il lui demanda en quoi le Connétable l'avoit offensé, afin de le satisfaire, & ajouta qu'il y contribueroit de ses propres biens, si ceux du Connétable n'étoient pas suffisans. Il le fit en même-tems ressouvenir, que le Connétable avoit eu l'honneur d'être élevé avec lui, & qu'il lui avoit rendu de très-grands services dans la conquête de la Bretagne. Il lui représenta, que s'il le faisoit mourir, il n'y auroit Princes, Seigneurs & bonnes Villes, qui ne se liguassent contre lui pour le priver de son Duché, qui lui avoit tant couté. Il l'exhorta à le mettre plutôt à rançon & à lui ôter toutes ses Places. Enfin il s'offrit à être caution pour le Connétable. Le Duc répondit, que le Connétable l'avoit si souvent offensé, qu'il vouloit enfin s'en venger; qu'il tenoit malgré lui plusieurs Places fortes en Bretagne, & qu'il travailloit à marier sa fille avec Jean de Bretagne, dans la vûe de le faire Duc. Laval ne cessant de renouveller ses instances, le Duc lui fit sentir qu'elles lui déplaisoient, & lui ordonna de ne le plus importuner. Ce Seigneur s'étant retiré, le Duc se coucha, en jurant qu'à cette fois il seroit délivré de son plus grand ennemi.

Triste situation du Duc.

Le repos de la nuit ayant calmé sa fureur, il commença à envisager les suites de cette cruauté. Tantôt il étoit entraîné par le desir de satisfaire son ressentiment, & de se défaire d'un ennemi dangereux; tantôt il étoit arrêté par l'horreur d'une action si indigne, & par la crainte d'être lui-même un jour la victime de sa passion. Il croyoit déja voir les François & les Bretons également indignés se liguer ensemble, s'armer contre lui, & le chasser honteusement de son Duché. Cette idée le jettoit dans un nouvel embarras; car il ne pouvoit compter sur le secours des Anglois, après avoir si mal reçu le Comte de Bukingham & manqué de parole au Roi Richard. D'un autre côté il considéroit, que si Bazvalen avoit différé l'exécution de ses ordres, & s'il donnoit la vie au Connétable, il avoit fait une action, dont il seroit blâmé par tout, sans avoir satisfait sa vengeance. Toute la nuit se passa dans ces réflexions, qui ne lui permirent pas de dormir. Dès la pointe du jour il envoya chercher Bazvalen, & lui demanda s'il avoit exécuté ses ordres. Je vous ai obéi, répondit Bazvalen. *Quoi*, dit le Duc, *Clisson est mort! Ouy Monseigneur*, répartit Bazvalen, *cette nuit il a été noyé, & j'ai fait mettre le corps en terre dans un jardin. Haa*, dit le Duc, *voyez-ci un pitueux reveille matin. Pleust à Dieu, Messire Jehan, que je vous eusse cru. Je voy bien que jamais je ne serai sans detresse; retirez-vous, Messire Jehan, que je ne vous voie plus.*

A peine Bazvalen se fut retiré, que le Duc déchiré par les remords de sa conscience, effrayé des malheurs dont il se croyoit menacé, & détestant son injuste passion, s'abandonna entiérement à la douleur. Il gémit & poussa des cris affreux tels qu'en pousse un homme qui souffre extrêmement. Ses Ecuyers, ses Valets-de-Chambre & ses Domestiques accoururent pour le soulager, sans pouvoir deviner la cause de son mal; car tout s'étoit passé jusqu'à lors fort secrétement. Aussi-tôt que le sire de Laval fut levé, il vint à la chambre du Duc; mais il fut reçu si froidement, qu'il n'osa ouvrir la bouche. Le Duc continua de se tourmenter, sans vouloir prendre aucun aliment ni parler à personne. Bazvalen, informé de la triste situation du Duc, crut devoir calmer les agitations de son esprit. Il se présente devant le Duc, malgré la défense qu'il lui avoit faite, & lui dit: *Monseigneur, je connois la cause de vôtre douleur; je suis d'avis que vous*

Bazvalen sauve la vie au Connétable. Bouchard, l. 4.

AN. 1387.

devez mettre fin à vôtre tristesse ; car il y a par tout remede. Voire, Messire Jean ; dit le Duc, *si non à la mort.* Bazvalen lui répartit, qu'ayant prévû les remords & les malheurs, que devoit lui causer la mort du Connétable, il avoit osé suspendre l'exécution de ses ordres, & que Clisson vivoit encore. A ces mots le Duc, ravi de joie, se jette au cou de Bazvalen, loue sa prudence, le remercie, l'assure que c'est le plus grand service qu'il lui ait jamais rendu, & qu'il lui en tiendra bon compte. Dans ce moment Laval entra; le Duc le reçut avec un visage serain, & voulant se faire un mérite auprès de ce Seigneur de n'avoir pas fait mourir Clisson, il lui dit : ce n'est qu'en votre considération, que j'ai fait grace de la vie au Connétable : c'est à vous maintenant à sçavoir de lui, s'il est disposé à me payer cent mille francs de rançon, dont je ne veux d'autre sureté que les deniers mêmes, & à me rendre Josselin, Lamballe, Broon, Jugon, Blein, Guingamp, la Rochederrien, Chastelaudren, Clisson & Château-Gui. C'étoient des Places fortes, dont les unes appartenoient au Connétable & les autres au Comte de Penthiévre.

Les deux prisonniers sont mis hors des fers. *Froissart cha. 66. 67.*

Laval promit tout pour le Connétable, & obtint la permission de lui parler. Le Connétable étoit alors plongé dans le désespoir ; & attendoit la mort à chaque instant : mais quand il vit son beau-frere, il commença à concevoir quelque espérance, qu'on lui conserveroit la vie. Laval, après l'avoir consolé, lui fit promettre d'avance d'accomplir tout ce qu'il alloit lui déclarer de la part du Duc. Il lui fit ensuite ôter les fers, & le tirant à quartier, il lui exposa les demandes du Duc. Le Connétable, qui n'avoit en vûe, que de recouvrer sa liberté, consentit à tout. Comme le Duc vouloit que l'argent fut compté, & les principales Villes rendues, avant que d'élargir son prisonnier, ils convinrent de donner cette commission au sire de Beaumanoir. Les choses ainsi réglées entr'eux, Laval alla trouver le Duc, lorsqu'il étoit sur le point de se coucher ; il lui fit part des dispositions du Connétable, & lui demanda la liberté de Beaumanoir. Le Duc ordonna, qu'on le tirât des fers, qu'on le mit dans une bonne chambre avec le Connétable, & qu'on leur donnât à souper. Ne voulant pas les voir, il recommanda à Laval de dresser le Traité avec eux.

Traité entre le Duc & le Connétable. *Actes de Bret. to. 2. col. 540.*

Le lendemain le Duc envoya chercher le sire de Laval, avec qui il eut un long entretient sur les conditions du Traité, qu'il l'avoit chargé de dresser. Laval en fit son rapport au Connétable, qui trouva les demandes du Duc exhorbitantes, & refusa d'y souscrire. N'ayant pû vaincre sa répugnance sur tous les articles, il appella à son secours le Vicomte de Rohan, les sires de Châteaubrient, de Rochefort, de Malestroit, de Monfort & quelques autres. Enfin le Connétable, vaincu par les sollicitations & les remontrances de ses amis, consentit le 27. Juin à tout ce que le Duc souhaitoit. Le Traité conclu dans cette journée porte en substance : Que les Villes & Châteaux de Josselin, Lamballe, Broon, Jugon, Blein, Guingamp, la Rochederrien, Chatelaudren, Clisson & Château-Gui près d'Oudon, seroient remis aux gens du Duc les 28. 29. & 30. Juin; Que Château-Gui seroit démoli, & que le sire de Clisson ne leveroit plus aucun droit sur la riviere de Loire ; Que le sire de Clisson renonceroit à l'administration des biens du Comte de Penthiévre, & qu'il ne travailleroit point à sa délivrance ; Que le mariage proposé entre ce Comte & Marguerite de Clisson n'auroit point lieu, & que les Traités d'alliance faits entr'eux seroient nuls ; Que le sire de Clisson cédéroit au Duc la ville de Jugon, le Gavre, Cesson, Erqui & toutes les Terres qui lui avoient été données en proprieté ; Que les Seigneuries de Guillac & de Porhoet demeureroient au Duc & à ses héritiers ; Que le sire de Clisson payeroit au Duc cent mille francs d'or, avant que de lui remettre le Château de Josselin ; Que le dernier fouage imposé pour le siége de Brest, & tous ceux qui seroient établis dans la suite, seroient levés sur les Terres du sire de Clisson, comme ils se levoient dans tout le Duché ; Qu'il obéiroit au Duc & à sa Justice, comme son Sujet; Qu'il obligeroit les sires de Beaumanoir, de Derval, & de Rostrenen à renoncer aux confédérations qu'il leur avoit fait signer, & à en demander pardon au Duc; Que la moitié des impositions, qui seroient mises sur les Terres du sire de Clisson & sur celle de sa femme, appartiendroit au Duc ; Que s'il contrevenoit à ce Traité, tous ses biens seroient confisqués & acquis au Duc ; Qu'il ne feroit aucun mal aux Officiers

ficiers & Domestiques du Duc, sur-tout à ceux qui l'avoient arrêté; Et enfin que toutes les Terres lui seroient rendues, excepté Josselin, Guillac & Broon, lorsqu'il auroit exécuté les articles du Traité. AN. 1387.

Le Connétable y souscrivit, protestant que c'étoit de sa pure & libre volonté, sans contrainte & sans fraude, & jura sur les Evangiles, par la foi de son corps, en obligeant tous ses biens, qu'il accompliroit le Traité dans toutes ses parties, & que s'il faisoit rien de contraire, il consentoit d'être réputé faux & dés-loyal Chevalier. L'Acte fut scellé des sceaux du Connétable, du Vicomte de Rohan, du sire de Laval, & du sire de Châteaubrient pour lui & pour le sire de Rieux. Le Traité fini, Beaumanoir fut envoyé pour chercher les cents mille francs, & pour mettre le Duc en possession des Places, dont on étoit convenu. Tout cela fut exécuté avec une exactitude scrupuleuse & toute la diligence possible. Dans l'espace de quatre jours l'argent fut compté au Duc, & les Places remises à ses Officiers. Le Duc ne se contenta pas de cela; il exigea encore du Connétable une ratification du Traité, & la lui fit datter de Moncontour le 4. Juillet, quoique signé dans le Château de l'Ermine.

Clisson va trouver le Roi, qui le reçoit assez froidement. *Froissart vol. 3. chap. 68.*

Le Connétable ayant ainsi recouvré sa liberté, sortit de Bretagne accompagné d'un seul Page, & se rendit à Paris dans deux jours. Aussi-tôt qu'il fut arrivé dans cette Ville, il alla se jetter aux pieds du Roi, & lui dit: « Sire, Vous m'avez fait Connétable de France, & je crois m'être acquitté de cette Charge avec » dignité & sans reproches. Si quelqu'un, excepté Votre Majesté & Messeigneurs » ses oncles, osoit dire le contraire, je suis prêt à me justifier les armes à la » main. » Il s'arrêta dans cet endroit, & garda le silence, attendant qu'on lui reprochât quelque faute: n'étant blâmé de personne, il continua: « Cependant, » Sire, au mépris de la dignité, dont vous m'avez revêtu, le Duc de Bretagne » m'a fait arrêter & charger de chaînes. Il m'eut même fait mourir, s'il n'en eut » été empêché par Jean de Bazvalen & par le sire de Laval. J'ai été contraint de » racheter ma liberté par la cession d'un grand nombre de Châteaux, de Villes & » de Seigneuries, & en payant cent mille francs. Votre Majesté doit ressentir » aussi vivement que moi cet outrage, & être piquée du dérangement que ma dé- » tention cause dans ses affaires. Au reste je la supplie de disposer de mon Offi- » ce, que je ne puis plus exercer avec honneur. »

Ce discours fini, le Roi prit le Connétable par la main, le fit lever, & lui ordonna de garder sa Charge. A l'égard des procédés du Duc de Bretagne, il lui déclara qu'il assembleroit les Pairs du Royaume pour en délibérer avec eux. Le Connétable ne trouva pas le Roi assez vif à son gré sur l'outrage, dont il se plaignoit. Etonné de la modération de sa réponse, il se remit à genoux pour supplier encore Sa Majesté de disposer de sa Charge, qu'il ne pouvoit plus, disoit-il, exercer avec honneur & avec dignité, après l'affront qu'il avoit reçu. Le Roi le fit encore relever, & le Duc de Bourgogne lui dit, qu'on feroit attention à son affaire. Après cette audience, le Connétable rendit un compte exacte aux Ducs de Berri & de Bourgogne de toute son affaire: mais il s'apperçût bien-tôt, que ni le Roi, ni ses oncles ne la prenoient pas fort à cœur. Le Roi lui reprocha son peu de prévoyance dans une affaire aussi importante que celle de l'armement, & lui dit nettement, qu'il avoit fait deux grandes fautes; la premiere, d'avoir assisté aux Etats de Vannes, au lieu de partir pour l'Angleterre; la seconde, de s'être laissé conduire comme un enfant au Château de l'Ermine. Le Duc de Berri garda moins de ménagement avec lui, & lui dit quelques duretés. Le Connétable, peu satisfait de la Cour, se renferma dans son Hôtel à Paris. Le Comte de Saint Paul, le sire de Couci, l'Amiral, & plusieurs autres Seigneurs le visitérent pour le consoler, & lui firent espérer, que les Pairs lui rendroient justice. En attendant il se retira par leur conseil au Château de Mont-Leheri, qui lui appartenoit.

Députation vers le Duc de Bretagne. *Froissart vol. 3. chap. 74. D'Argentré l. 10. ch. 3.*

Le Roi, avant la convocation des Pairs, chargea Milès de Dormans Evêque de Beauvais, l'Amiral de Vienne, Jean de Bueil & le sire de la Riviere d'aller trouver le Duc de Bretagne pour l'engager à assister au Parlement. L'Evêque de Beauvais étoit un homme d'un grand sens & naturellement éloquent. Avant que de partir pour la Bretagne, il alla voir le Connétable à Mont-Leheri, afin de s'instruire à fond de tout ce qui le regardoit. Il y tomba malade de la maladie,

AN. 1387.

Les Partisans du Connétable enlevent plusieurs Places au Duc.

dont il mourut le 17. jour d'Août ; ce qui rompit le voyage des Députés. Le Connétable, voyant que la Cour s'intéressoit médiocrement à son affaire, crut devoir recourir aux voyes de fait, secondé par les sire de Leon, de Beaumanoir, de Coetmen, de Rostrenen & quelques autres de ses amis, il recouvra plusieurs Places, que le Duc lui avoit extorquées. Le 27. Septembre le Vicomte de Coetmen attaqua la Motte de Guingamp, & força Kermarec, qui y commandoit, à se rendre vie & bagues sauves. Le 3. Octobre Châteaulaudren fut emporté d'assaut par le sire de Rostrenen. Le 5. du même mois le sire de Beaumanoir prit Lamballe par escalade, & fit toute la garnison prisonniere. D'un autre côté Robert de Guitté & Geoffroi Ferron, traitérent secrétement avec les habitans de Saint-Malo, qui étoient fort mécontens des sires de Montauban, de Châteaugiron & de la Belliere, qui les commandoient pour le Duc. La nuit du 9. au 10. Octobre la Place fut escaladée avec le secours des habitans, & le Vicomte de la Belliere fut fait prisonnier ; les deux autres Capitaines étoient absens. Dès-lors la ville de Saint-Malo se déclara pour le Roi, à qui elle se fit donner depuis par par le Pape Clément VII. qui disposoit de tout ce qu'on lui demandoit, sans considérer s'il y avoit droit.

Naissance de Jeanne de Bretagne.
Chron. MSS. Eccl. Nannet.
Actes de Bret. to. 2. col. 529.
Cha. de Nant. Ar. C. cas. E. nu. 5.

Elargissement du Comte de Penthiévre.

Pendant ces troubles, la Duchesse Jeanne de Navarre accoucha d'une fille, qui fut baptisée au Château de Nantes par Henri Evêque de Vannes, & nommée Jeanne. La naissance de cette fille ne servit qu'à encourager le Connétable à poursuivre la délivrance du Comte de Penthiévre & son mariage avec Marguerite de Clisson. Il envoya pour cet effet la somme de soixante mille livres à Boulogne, & retira le Comte des mains du Duc d'Irlande. Il auroit pû achever le payement de la rançon ; mais il ne voulut pas faire connoître au Public ses richesses immenses, sur-tout après avoir payé recemment au Duc de Bretagne cent mille francs pour sa propre rançon. Il donna donc des cautions au Duc d'Irlande pour ce qui restoit à lui payer. Ces cautions furent les Ducs de Berri & de Bourgogne, les Comtes d'Alençon, de Blois & d'Harcourt, le Vicomte de Rohan, le Chancelier & l'Amiral de France, le Maréchal de Blainville, les sires de Raineval, de Hambie, de la Riviere, des Bordes, de Laval, de Beaumanoir, de Blaisy, de Montmor & de Couci. On seroit surpris de voir le Duc de Berri à la tête de ces cautions, après l'alliance qu'il avoit contractée avec le Duc de Bretagne contre le Connétable & le Comte de Penthiévre, si on ne sçavoit d'ailleurs, que les Princes ne se piquent pas de constance dans leurs alliances.

Le Roi se rend arbitre des différends du Duc avec le Connétable.
Actes de Bret. to. 2. col. 544.

Ambassadeurs du Roi vers le Duc.

Les actes d'hostilités commis en Bretagne par le Connétable & par ses Alliés firent ouvrir les yeux à la Cour de France. Le Roi voulant prévenir de plus grands troubles, envoya sommer le Duc de Bretagne de mettre en sequestre toutes les Places, qu'il avoit forcé le Connétable de lui remettre, par le Traité de l'Ermine. En même-tems il fit défense au Duc, au Connétable & à ses Partisans de continuer les voyes de fait, leur déclarant qu'il se rendoit Arbitre de tous leurs différends, & qu'il feroit bonne justice à chacun. Pour cet effet, il envoya des Ambassadeurs en Bretagne pour assurer le Duc, que s'il vouloit se soumettre au jugement du Roi, Sa Majesté auroit soin de ménager ses intérêts. Ces Ambassadeurs furent B. Evêque de Langres, Jean de Bueil & Hervé le Coith, Chambellans du Roi, Robert Cordelier Maître des Requêtes de l'Hôtel & Louis Blanchet premier Secrétaire de Sa Majesté. Le Duc, avant que de leur répondre, assembla le 19. Décembre son Conseil ; auquel se trouvérent Henri Evêque de Vannes, Richard de Lesmenez Chantre de l'Eglise de Nantes, Laurens Coupegorge Ecuyer, Jamet le Coq Clerc, & plusieurs autres. Après avoir exposé les intentions du Roi, il déclara que s'il accordoit au Roi ce qu'il demandoit, ce n'étoit que dans la crainte qu'il ne prit le parti du Connétable, qui étoit actuellement à Pontorson par ordre du Roi, & prêt à inonder la Bretagne de soldats ; qu'il ne pouvoit opposer une digue à ce torrent, ni éviter l'effusion du sang Chrétien ; & qu'il se réservoit de poursuivre dans un autre tems ses droits contre le Connétable, révoquant d'avance & déclarant nul tout ce qu'il pourroit lui accorder.

Cette déclaration faite, il répondit aux Ambassadeurs le 31. Décembre, en présence des gens de son Conseil & de plusieurs Seigneurs, qu'il étoit disposé à complaire au Roi en toutes choses ; mais qu'il ne prétendoit pas que ce que le

Roi feroit, par rapport à fes différends avec le Connétable, pût acquérir à Sa Majefté aucun nouveau droit dans la Bretagne, & qu'il la fupplioit de s'expliquer fur cela par des lettres autentiques. Il ajouta, qu'il ne prétendoit pas non plus renoncer aux articles du Traité, qu'il avoit fait avec le Connétable, ni fe défaifir des Places, qui lui avoient été cédées par ce Traité; que néanmoins, perfuadé que le Roi auroit égard à fes intérêts & aux outrages qu'il avoit reçûs du Connétable, il confentit que ces Places fuffent remifes entre les mains du fire de Laval pour être gardées au nom du Roi jufqu'à ce que Sa Majefté & fes oncles euffent décidé à qui elles devoient appartenir; que pour les cent mille francs qu'il avoit touchés, il engageoit le Comté de Monfort-l'Amauri entre les mains des Ambaffadeurs; qu'au refte il vouloit, que toutes les Places qui lui avoient été enlevées depuis peu, telles que Châteaulin, Saint-Malo, & le Pleffis-Bertrand, fuffent remifes entre les mains du Roi, & confiées au fire de Laval, en attendant le jugement qui interviendroit; que tous les prifonniers fuffent livrés au même Seigneur, & qu'on ne retirât aucune Place du fequeftre fans l'avoir préalablement entendu. Ces conditions ayant été acceptées par les Ambaffadeurs, le Duc lui remit l'obligation de cent mille francs, qu'il avoit tirée de Cliffon. AN. 1387.

Trois femaines après cette entrevûe, le Comte de Penthiévre époufa Marguerite de Cliffon. On ne fçait pofitivement dans quel lieu fut faite cette cérémonie, que le Connétable avoit tant défiré. Mais le Comte étoit auprès de la Ducheffe d'Anjou fa fœur, lorfque le Comte d'Etampes paffa à Angers pour aller trouver le Duc de Bretagne de la part du Duc de Berri. La Cour de France étoit alors dans de grands embarras par rapport au défi, que le Duc de Gueldres avoit fait au Roi. Tous les grands Vaffaux du Royaume étoient intéreffés à venger cet affront. Le Duc de Bourgogne y étoit plus porté qu'aucun autre, parce que le Duc de Gueldres véxoit continuellement la Ducheffe de Brabant fa tante: mais on n'ofoit porter la guerre en Allemagne, tandis qu'on avoit quelques révolutions à craindre du côté de la Bretagne. Il fut donc arrêté, qu'avant toutes chofes on termineroit les différends du Duc avec le Connétable. C'étoit pour avoir une parole pofitive du Duc fur la reftitution des Places du Connétable, que le Comte d'Etampes alloit en Bretagne. Il y fut très-bien reçu, & on le régala fplendidement pendant quinze jours. Le Duc lui donna de belles efpérances, mais fans contracter aucun engagement par écrit. Le Comte, ne pouvant en rien tirer de plus, fe difpofa à retourner en France. Le Duc lui fit préfent d'un cheval richement équipé, & d'un anneau eftimé mille francs.

AN. 1388.

Voyage du Comte d'Etampes en Bretagne

Le Moine de S. Denis.

Froiffart vol. 3. chap. 107.

Le Roi, comptant fur les promeffes du Duc, tint fes Etats à Orleans après la Fête de Pâques. Le Duc de Bretagne fe fit long-tems attendre, & ne comparut point. Quoique le Roi eut promis de ne point rendre les Places, qui étoient en fequeftre, fans l'avoir entendu, il fut fur le point de juger l'affaire en fon abfence. Le Connétable plaida lui-même fa caufe avec beaucoup de véhémence, & fit voir que l'entreprife du Duc étoit un outrage fait à la Majefté Royale. Pour foutenir fon accufation, il tira fon gand & le jetta aux pieds du Roi comme un gage de bataille. Plufieurs Seigneurs de fes parens ou de fes amis en firent autant; mais perfonne ne releva ces gages. Sur la fin du mois de Mai le Duc envoya une Ambaffade au Roi pour s'excufer de ce qu'il ne venoit point à l'Affemblée des Etats. Il allégua pour prétexte fes infirmités, qui ne lui permettoient pas de faire le voyage, & les ravages que Richard Comte d'Arondel faifoit fur les côtes de Bretagne. Richard avoit été pourvû le 9. Avril du Gouvernement de Breft & de tout ce qui étoit néceffaire pour mettre cette Place hors d'infulte. Après l'avoir ravitaillée, il fit une defcente dans l'Ifle de Baz, qu'il pilla & brûla. Il traita de la même maniére les Ifles d'Oueffant, de Ré & d'Oleron; donna la chaffe à tous les Vaiffeaux François & Bretons; & retourna triomphant en Angleterre.

Affemblée d'Orleans.

Le Moine de St Denis pag. 145.

Ravages des Anglois fur les côtes du Poitou & de Bretagne.

Walfingham pag. 543.

Rymer tom. 7. pag. 578.

Cependant le Confeil du Duc de Bretagne repréfenta à ce Prince, qu'il couroit rifque de perdre fon Duché, s'il ne s'accommodoit au plutôt avec le Connétable; que le Roi de France, mécontent de ce qu'il n'avoit pas affifté aux Etats d'Orleans, ou n'y avoit pas envoyé des Députés pour foutenir fes prétentions, pourroit bien tourner fes armes contre lui; que la plupart des Seigneurs & des

Remontrance du Confeil de Bretagne au Duc.

Froiffart vol. 3. ch. 112.

AN. 1388.

Villes de Bretagne étoient dans le parti de Clisson ; que les Places qu'il l'avoit forcé de lui remettre, lui couteroient beaucoup à garder ; que le jeune Vicomte de Rohan & le Comte de Penthiévre ne souffriroient jamais qu'elles lui restassent ; qu'ils ne manqueroient pas de le traduire au Parlement de Paris, où ils seroient maintenus dans leurs droits, comme ayant épousé les deux héritiéres de la maison de Clisson ; que leur avis étoit donc qu'il rendît ces Places au Connétable ; qu'il calmeroit par cette démarche la haine que plusieurs Princes & Seigneurs avoient conçûe contre lui ; que le Roi en ce cas n'auroit pas de peine à lui pardonner l'emprisonnement du premier Officier de la Couronne de France ; que le Duc de Bourgogne son parent & son ami souhaitoit qu'il restituât ces Places ; qu'un refus obstiné de sa part pourroit aliéner ce Prince ; qu'il devoit peu compter sur l'appui des Anglois, Nation capricieuse & inconstante, si le Roi de France se déclaroit contre lui ; & qu'il étoit même à craindre que les Anglois ne se tournassent contre lui, si le mariage de la Princesse de Lancastre avec le Duc de Berri avoit lieu.

Le Duc reconnut la sagesse de ces conseils, & convint qu'il étoit de son intérêt de les suivre ; mais il ne pouvoit gagner sur lui de se réconcilier avec le Connétable, qu'il haïssoit toujours. Il se repentoit même de ne lui avoir pas ôté la vie, tandis qu'il étoit maître de sa personne. Malgré ces dispositions du Duc à l'égard de son ennemi, il céda à la force des remontrances de son Conseil, & déclara qu'il étoit prêt de rendre les Places qu'il avoit obligé Clisson de lui remettre. Ces heureuses dispositions furent bien-tôt annoncées au sire de Couci, que le Roi avoit nommé son Ambassadeur auprès du Duc de Bretagne, comme l'homme le plus capable de gagner le cœur de ce Prince. Effectivement le Duc & Couci avoient épousé les deux sœurs, & avoient toujours vêcu dans une parfaite amitié. Couci d'ailleurs étoit né avec beaucoup d'esprit & des qualités qui lui avoient acquis l'amour & l'estime de toutes les Nations qu'il avoit fréquentées. Aussi-tôt que le Duc apprit son entrée en Bretagne, il envoya au-devant de lui le sire de Laval, & plusieurs Seigneurs Bretons. Couci étoit accompagné de l'Amiral Jean de Vienne & du sire de la Riviere, que le Duc estimoit. Ils le trouvérent bien disposé pour l'accommodement, que le Roi & les Princes souhaitoient, & ils n'eurent autre chose à lui persuader, que d'aller trouver le Roi à Paris. On convint qu'il se rendroit à Meun sur Loire, où les Ducs de Berri & de Bourgogne le viendroient joindre, & qu'à la faveur d'un sauf-conduit pour lui & pour sa suite, il iroit avec eux à Paris. Les choses ainsi réglées, les trois Ambassadeurs prirent congé du Duc & retournérent en France, très-satisfaits de leur négociation.

Le Roi envoye de nouveaux Ambassadeurs en Bretagne.
Actes de Bret. to. 1. col. 61.
Froissart vol. 3. chap. 112. 114.

Le Duc, ayant reçu le sauf-conduit en la forme qu'il l'avoit souhaité, partit accompagné de douze cents personnes, Prélats, Barons, Chevaliers, Ecuyers & gens de son Conseil. Il se rendit par eau à Meun, où il trouva les Ducs de Berri & de Bourgogne qui l'attendoient. Ces deux Princes le remerciérent de ce qu'il avoit bien voulu faire le voyage. Le Duc leur répondit, qu'il l'avoit fait à leur seule considération, & qu'il avoit eu de la peine à venir jusqu'à Meun, parce qu'il ne se portoit pas bien. Les Princes, sentant qu'il cherchoit à se dispenser d'aller plus loin, lui dirent qu'il n'avoit rien fait, s'il n'alloit jusqu'à Paris, où le Roi l'attendoit. Quelques jours après le Duc partit pour Paris, où il fit son entrée, précédé par le sire de Couci son intime ami, le Comte de Savoye, Jean de Vienne, Gui de la Trimouille, Jean de Verneuil, le Comte de Meaux & autres Seigneurs. A ses côtés marchoient Guillaume de Namur, Jean de Bourgogne, Guillaume de Hainault Comte d'Ostrenant, & derriere lui les sires de Monfort, de Malestroit & autres Seigneurs Bretons. Avec ce nombreux & illustre cortége il entra par la Porte d'Enfer & se rendit au Château du Louvre par la rue de la Harpe, le Pont S. Michel & l'Isle du Palais. Aussi-tôt que les Seigneurs de la Cour le virent, ils se rangérent en deux hayes pour lui donner passage jusqu'au Roi, qui étoit prêt de se mettre à table pour dîner. Le Duc, ayant apperçû le Roi, mit un genou en terre, & se releva : ayant fait quelques pas, il fit encore la même révérence : lorsqu'il fut près du Roi, il se mit à deux genoux, la tête nue, & dit : *Monseigneur ; je suis venu vous voir ; Dieu vous maintienne en joie. Grand merci*, lui répondit le Roi, *nous avions grand desir*

Le Duc va à Paris.
Chron. Briocense.
Le Moine de S. Denis.
Froissart vol. 3. ch. 310.

de vous voir. Alors les Ducs de Berri & de Bourgogne, qui avoient introduit le Duc de Bretagne, & les autres Princes qui étoient présens, se mirent à genoux, & suppliérent le Roi d'avoir plus d'égard à la qualité & au rang du Duc de Bretagne, qu'à la faute qu'il avoit commise. Le Roi répondit, que la grace qu'on lui demandoit, ne pouvoit être refusée à de si puissantes sollicitations, & ordonna en même tems, qu'on préparât dans son Château du Louvre un Appartement pour le Duc. Ce Prince fit de grands présens à tous les Seigneurs de la Cour, & donna de magnifiques repas pour se faire des amis & des protecteurs. Il y réussit si bien, que plusieurs prirent hautement sa défense. Les Ducs de Berri & de Bourgogne sur-tout traitérent sa querelle avec le Connétable d'affaire particuliere, à laquelle l'Etat ne devoit prendre aucune part.

AN. 1388.

Cependant les Parties furent entendues en présence de ces deux Princes & des gens qui composoient le grand Conseil du Roi. Le Connétable raconta tout ce qui s'étoit passé au Château de l'Ermine, & la maniere indigne, dont le Duc l'avoit traité contre la foi de l'hospitalité. Il demanda en même tems, que toutes ses Places lui fussent rendues, & que les cent mille francs qu'on l'avoit forcé de payer, lui fussent restitués. Le Duc répondit, qu'il avoit fait arrêter le Connétable comme coupable de plusieurs crimes; qu'il auroit pû le faire mourir, mais qu'il s'étoit contenté d'une peine civile; & que le Traité qu'il avoit conclu avec lui au Château de l'Ermine, avoit été ratifié depuis à Moncontour & en France. Il demanda de son côté la restitution des Forteresses de Châteaulin & du Plessis-Bertrand. Le Connétable répliqua, qu'il étoit prêt à refuter tout ce que le Duc voudroit lui objecter en matiere de crimes; que le Traité fait au Château de l'Ermine étoit nul, parce qu'on avoit usé de violence pour le lui faire signer; que la prétendue ratification, quoique dattée de Moncontour, étoit frauduleuse, ayant été faite au Château de l'Ermine; que la seconde ratification lui étoit inconnue; & que l'une & l'autre ne devoient pas avoir plus de force que le Traité.

Accord entre le Duc & le Connétable.
Actes de Bret. to. 2. col. 552.
Tetres du Roi, Layette Bretagne, *nu. 62.*
Chron. Briocense.

Enfin le Duc & le Connétable ayant promis au Roi de se soumettre au Jugement des Arbitres, leur affaire fut terminée le 20. Juillet à l'Hôtel de Saint-Paul; où le Roi en présence de tous les Grands du Royaume prononça, que le Duc rendroit au Connétable, Josselin, Blein, Broon, le Gavre, Guillac & leurs dépendances; qu'après la restitution de ces Places faite au Connétable on verroit à qui devoit appartenir Guillac; que la Ville & le Château de Jugon seroient rendus au Duc; que ce Prince restitueroit au Connétable les cent mille francs qu'il lui avoit extorqués; que le Connétable de son côté remettroit au Duc Châteaulin, le Plessis-Bertrand & leurs dépendances; que les prisonniers faits de part & d'autre seroient mis en liberté; que la Rochederrien, Guingamp, Lamballe & Château-Laudren seroient mis en séquestre entre les mains du Roi, jusqu'à ce qu'il eût été décidé, à qui ils devoient appartenir; enfin que le Duc, le Connétable & leurs partisans vivroient désormais en bonne intelligence. On exigea en même tems que le Duc protestât, que dans tout le cours de cette affaire il n'avoit eu aucune intention d'offenser le Roi, & que néanmoins il lui demanderoit pardon. Il le fit volontiers, & le Roi à la priére de ses oncles & du Comte de Nevers déclara qu'il lui pardonnoit. Il n'est fait aucune mention dans ce Jugement des Places que le Connétable tenoit en Bretagne sous le nom du Roi, parce qu'il les avoit toutes rendues dès le mois de Mars précédent, excepté Saint-Malo. Après cela le Connétable jura, qu'il seroit désormais bon & fidéle Sujet du Duc de Bretagne & qu'il lui seroit soumis en tout; que néanmoins il ne seroit point tenu durant l'espace de huit ans de comparoître à la Cour du Duc, par-devant lui ou par-devant ses Juges, autrement que par Procureur. Le Duc jura aussi, qu'il seroit bon & loyal Seigneur au sire de Clisson, & qu'il en useroit bien avec lui, tant qu'il lui seroit soumis. Le Roi, pour mieux cimenter cette réconciliation, les fit manger l'un & l'autre à sa table. Un Auteur contemporain rapporte, qu'après avoir bû, il donna sa coupe pleine de vin au Duc, & le pria de boire & de donner le reste au Connétable; que le Duc but, & que Clisson but après lui. La décision du Roi fut suivie d'un accord entre le Duc & le Comte de Penthiévre. Le Duc, pour satisfaire au Traité de Guerrande, assigna au Comte huit mille livres de rente en Bretagne, en atten-

Articles accordés.

Moine de S. Denis. Chron. Briocense.

dant qu'il pût les lui assigner sur les terres, qui lui appartenoient en France.

AN. 1388.

Le Connétable & le Comte de Penthiévre refusent d'obéir.

Froissart vol. 3. chap. 121.
Actes de Bret. to. 2. col. 555.
Cha. de Nant. Arm. M. cas. D. nu. 9. Ar. R. cas. A. nu. 15.

Le Roi, n'ayant plus d'inquiétude du côté de la Bretagne, prit la route de Juliers, afin de réprimer l'audace du Duc de Gueldres. Avant son départ il fit présent au Duc de Bretagne de plusieurs joyaux de prix. Le Duc le remercia des soins qu'il s'étoit donnés pour terminer son différend avec le Connétable, lui souhaita une heureuse campagne, & retourna par Etampes dans ses Etats. Mais la paix, que le Roi avoit voulu lui procurer, ne fut pas de longue durée. Dès le commencement du mois de Septembre il commit Alain de Servaude Sénéchal de Brouerec, Guillaume de Kermarec & Geoffroi de Pargar, pour aller prendre possession en son nom des Forteresses de Jugon, Châteaulin sur Trieuc, Cesson, Erqui & le Plessis-Bertrand. Les Capitaines qui commandoient dans ces Places, répondirent aux Commissaires qu'ils avoient fait serment de fidélité au Connétable, & qu'ils n'avoient reçu de lui aucun ordre de reconnoître le Duc. Madame de Clisson, qui faisoit sa résidence au Château de Josselin, refusa aussi de délivrer les prisonniers faits pendant les troubles, & le Comte de Penthiévre ne se mit point en devoir de faire hommage au Duc pour les terres qu'il tenoit en Bretagne, quoiqu'il s'y fût engagé par le Traité nouvellement conclu à Paris.

AN. 1389.

Etats de Nantes.
Actes de Bret. to. 2. col. 557.
Cha. de Nant. Ar. Q. cas. F. nu. 9.

Le Duc envoye des Députés à la Cour de France.

Le Duc, ne voulant rien faire sans conseil dans une affaire aussi délicate, assembla à Nantes les Etats du Duché, & leur fit exposer par Robert Brochereul tous ses griefs contre le Connétable & son Gendre. Les Etats furent d'avis qu'il devoit s'adresser au Roi, auteur du Jugement rendu & obligé par conséquent à le faire exécuter. Le Duc suivit cet avis, & députa le 20. Avril les sires de Laval, de Montauban, de Loheac & d'Acigné, Chevaliers, Richard de Lesmenez, Bernard de Keroneuf & Guillaume de Saint-André pour demander justice au Roi contre le Connétable, qui méprisoit son Jugement. Il les chargea encore de solliciter la restitution de ses terres du Nivernois & du Rethelois, ou au moins les fruits de ces terres depuis qu'on s'étoit engagé à les lui rendre. Les Députés s'acquittérent parfaitement de leur commission ; mais on ne se pressa pas de satisfaire à leurs demandes. Le Connétable de son côté se plaignit beaucoup des procédés du Duc à son égard. Peut-être y avoit-il de part & d'autre plus de défiance, que de mauvaise foi. Le Duc avoit beaucoup de hauteur, & Clisson n'étoit pas d'humeur à plier sous un maître si impérieux. On en peut juger par cette lettre, qu'il écrivit le 2. Mai à Pierre Robin Seigneur de la Tremblaie :

Archives de Saint Jouin.

« Beau cousin & ami, Monsieur de la Tremblaie, ayant reçu celle-ci, venez à toute outrance avec ma compagnie d'hommes d'armes & d'Arbalestriers me trouver, chevauchant à hastivité ; car il est mestier, que pieça nous quitions nostre maistre, qui est moult fâcheux, & allions en chevauchée trouver Monseigneur le Roi de France qui est moult agréable, de bonne haitance, jeune & gaillard Prince. Et donrai vostre fils Pierre à Monseigneur le Duc d'Orleans, & vostre fils Drouin à Monseigneur le Roi de Sicile. Mais qui soyont plus convenans d'années, du bien lour tiendrons. Pour moi je suis vostre bon parent & favorable ami, Olivier de Clisson. De mon Chastel de Clisson le 2. Mai 1389. » Il partit le lendemain pour se rendre à Paris, où il assista au Service solemnel, que le Roi fit faire le 7. Mai pour Bertrand du Guesclin. Cette pompe funébre fut la conclusion d'une autre cérémonie, dans laquelle le Roi avoit fait Chevaliers Louis & Charles d'Anjou fils du feu Roi de Sicile. Tout ce que la Chevalerie Romanesque avoit inventé jusqu'alors pour honorer la mémoire de ses Héros, fut mis en usage dans cette occasion ; aussi y vit-on bien des cérémonies mondaines & peu convenables à la sainteté du lieu : mais il faut excuser le trop de zele des Princes & des Grands du Royaume à l'égard d'un homme, qui avoit été dans son tems la fleur de la Chevalerie Françoise.

Service solemnel pour Bertrand du Guesclin.
Actes de Bret. to. 2. col. 549.

Trève entre la France & l'Angleterre.
Rymer to. 7. pag. 622.
Hist. de Languedoc to. 4. p. 393.

Pendant le cours des Joustes, des Tournois & autres exercices, dont la Cour étoit occupée, on reprit les négociations pour la paix entre la France & l'Angleterre. Les deux Rois la souhaitoient ardemment ; le Roi de France pour affermir de plus en plus son autorité, & le Roi d'Angleterre pour ne pas voir tomber entiérement la sienne. Les conférences furent donc reprises à Lelin-

ghem ; on n'y put conclure la paix ; mais on y fit une Trève pour durer depuis le 18. Juin 1389. jusqu'au 16. Août de l'an 1392. Les Conservateurs de la Trève en Bretagne, furent Jean sire de Rieux & Messire Etienne Gouyon. Aussi-tôt que cette affaire fut terminée, le Roi se disposa à visiter une Partie de son Royaume, & sur-tout à faire le voyage d'Avignon, où le Pape l'avoit invité. Il étoit dans cette ville le premier Novembre, lorsque Louis II. Duc d'Anjou fut couronné Roi de Naples, & ne revint à Paris qu'au commencement de l'année. 1390.

AN. 1389.

Quelque tems après que le Roi fut de retour à Paris, il reçut une Ambassade de la part des Génois, qui lui demandoient du secours contre les Mahométans d'Afrique, qui troubloient leur commerce. Le Roi les écouta favorablement, & proposa la chose aux Seigneurs, qui étoient alors à la Cour. Le Duc de Bourbon, animé du même esprit que S. Louis, demanda à conduire ceux qui voudroient être de cette expédition, & l'obtint. La Trève avec l'Angleterre tenant toute la Noblesse sans occupation, un grand nombre de Seigneurs, de Chevaliers & d'Ecuyers vint offrir ses services au Duc de Bourbon. Les Bretons, malgré les agitations de leur Patrie, se mirent aussi de la partie, & le Duc eut la satisfaction de se voir bientôt à la tête de quinze cents hommes d'armes & d'un plus grand nombre de gens de pied. Toutes ses troupes s'embarquérent à Génes sur quatre-vingt gros vaisseaux, & abordérent à la côte de Tunis, après avoir essuyé deux rudes tempêtes. Les Barbares voulurent s'opposer à leur descente; mais ils furent vivement repoussés & contraints d'abandonner le rivage. Le Duc ayant fait son débarquement, marcha droit à Cartage, qu'il tint assiégée pendant deux mois. La garnison de cette ville étoit si nombreuse & si bien fournie de vivres, qu'on ne put la forcer dans aucun assaut. L'hyver approchant, le Duc tint un Conseil de guerre, dans lequel il fut arrêté qu'on leveroit le siége, & qu'on attaqueroit l'armée que les Sarrasins avoient assemblée près de Cartage. On le fit avec succès, & après quelque résistance les infidéles furent taillés en piéce. Plusieurs Seigneurs Bretons périrent dans cette action & pendant le siége, entr'autres Geoffroi de Dinan, le sire de Machecou, Jean du Perrier, Geoffroi de la Celle, Jean le Moine, Alain de Champaigné, Jean de Launai, Guillaume du Parc, Jean de la Lande, Jean de Morillon & huit hommes d'armes de la suite du sire de Rieux. Cette victoire ne mit pas les Chrétiens en possession de Cartage ; mais elle leur procura la délivrance de tous les esclaves Chrétiens, dix mille écus d'or pour les frais de la guerre & un peu plus de tranquillité & de sûreté pour le commerce de la Méditerranée.

AN. 1390.

Bretons en Afrique.

Froissart vol. 4. ch. 13. 18. & suiv. Daniel to. 4. pag. 174.

Les Seigneurs, qui revinrent de cette expédition à la Cour de France, firent naître au Roi & au Duc de Touraine l'envie de faire aussi la guerre aux Sarrasins. Ils furent si enchantés des récits, que le Duc de Bourbon & le sire de Couci leur firent de la Barbarie & de la Terre-Sainte, qu'ils déclarérent que si on pouvoit faire la paix avec l'Angleterre & mettre fin au schisme qui divisoit l'Eglise, ils passeroient la mer, afin d'acquitter les vœux des Rois Philippe & Jean, qui avoient pris la Croix. Pour faire cesser le schisme on suggera au Roi de détrôner Boniface IX. qui avoit succédé à Urbain VI. afin qu'il n'y eût plus d'autre Pape que Clément VII. Les partisans de ce Pape lui firent envisager tant de gloire dans cette entreprise, qu'il commença à dresser un état de l'armée qu'il vouloit mener en Italie, & invita tous les Seigneurs à le suivre. Il écrivit aussi au Duc de Bretagne pour le prier de le venir joindre avec deux mille lances. Le Duc, ayant reçu cette lettre, appella le sire de Montboucher, & lui dit: *Regardez & entendez ce que Monseigneur me escrit; il a entrepris de partir au mois de Mars pour aller vers Rome, & détruire par puissance de Gendarmes le Pape Boniface & les Cardinaux. Se m'aist Dieu, il n'en fera rien; car il aura en brief temps autres estoupes en sa quenouille. Il m'a prié que je lui vueille tenir compagnie à deux mille lances.* Froissart nous assure, que le Duc promit au Roi de le suivre en Italie, en cas qu'il y allât ; mais il étoit si persuadé, que le voyage n'auroit point lieu, qu'il ne fit aucun préparatif. Le voyage en effet fut rompu par les conférences, que les Ambassadeurs d'Angleterre demandérent pour travailler à une paix solide & avantageuse aux deux Nations.

Projets de guerre en Italie & à la Terre-Sainte.

Froissart vol. 4. chap. 24.

Le Duc avoit des affaires trop sérieuses dans son pays pour penser à des ex-

AN. 1389.
Prises de Plancoet & de Châteauceaux par le Duc.
Chron. Briocense. Actes de Bret. to. 2. col. 555.

péditions étrangéres. Le Connétable bien loin de lui rendre les Places, dont il s'étoit emparé, fit encore fortifier Plancoet sans l'agrément de son souverain Seigneur, & y mit une bonne garnison. Le Duc piqué de cette entreprise, assiégea le Château, l'emporta d'assaut, & le fit raser entiérement. Le Connétable ne manqua pas d'en porter ses plaintes au Roi, qui envoya des Ambassadeurs en Bretagne pour y faire exécuter son Jugement. Les Ambassadeurs se donnérent beaucoup de mouvemens pour concilier les Parties, & crurent enfin avoir établi une paix solide entr'elles ; mais à peine furent-ils de retour en France, que le Duc s'empara de Châteauceaux, qui appartenoit au jeune Roi de Sicile, & qui étoit en la garde du Connétable. Cette voie de fait vint assez à contretems, parce que le Duc s'étoit proposé d'envoyer des Ambassadeurs à Paris pour y négocier quelques affaires. Les Ambassadeurs désignés refusérent de faire le voyage, aussi-tôt qu'ils sçurent la prise de Châteauceaux, dans la crainte d'être arrêtés en chemin par les gens du Roi de Sicile ou du Connétable. Le Duc de Bretagne écrivit au Duc de Berri pour le prier de lui envoyer un saufconduit pour ses Ambassadeurs. Le Duc de Berri en parla au Roi, qui promit de satisfaire dans peu le Duc de Bretagne. Il lui écrivit effectivement le 4. Décembre une lettre, dans laquelle il se plaint de la prise de Châteauceaux & de ce qu'on avoit recours à des voies de fait, qu'il avoit expressément défendues. Cependant il consent, que l'Evêque de Vannes, Jean d'Acigné, Jean de Treal, Bernard de Keroneuf & Robert Brochereul, qui avoient été nommés pour le voyage de Paris, y viennent; & pour plus grande sûreté il leur envoya un saufconduit. Au surplus, il promet d'écrire au Connétable & au Comte de Penthiévre pour leur faire sçavoir ses intentions.

AN. 1391.
Accord entre le Duc & le Connétable.
Cha. de Nant. Ar. N. cas. B. nu. 6. Arm. G. cas. B. nu. 42.

Toutes ces négociations furent absolument inutiles. La réconciliation du Duc avec le Connétable étoit réservée à leurs amis communs; le Vicomte de Rohan, les sires de Laval, de Monfort, de Châteaubrient, de Malestroit & de Rochefort l'entreprirent & la portérent jusqu'à un certain point. Ils engagérent les Parties à signer le 18. Mars 1391. un Traité, par lequel le Connétable rend au Duc toutes les Places qu'il lui retenoit, même celle du Gavre, dont il s'étoit emparée après la bataille d'Aurai. Le Duc de son côté promet de rembourser au Connétable les cent mille francs, qu'il lui avoit extorqués, & lui pardonne toutes ses rébellions. Pour satisfaire à ce remboursement, le Duc fit une imposition de vingt-deux sols par feu, & se conduisit de maniere à faire sentir, qu'il cherchoit véritablement la paix. Mais le Connétable conserva toujours un fond d'indépendance, qui désola ses amis. Bien loin de répondre dans les Tribunaux, où il fut traduit par quelques personnes, il évoqua toutes ses causes au Parlement de Paris. Le Duc, piqué avec raison de sa désobéissance, différa de lui rembourser les cent mille francs, qu'il lui avoit promis, & céda le 30. Juillet à Jean sire de Malestroit le fouage qu'il faisoit lever, en échange d'une Décime, que le Pape avoit accordée au sire de Malestroit sur le Clergé de Bretagne.

Obstacles à la paix.

D'un autre côté le Comte de Penthiévre jouissoit de ses terres sans en avoir fait hommage au Duc, & le Duc différoit de lui assigner les huit mille francs, qu'il avoit promis à la Comtesse sa mere, jusqu'à ce qu'il eût fait son devoir. Deux autres choses contribuoient encore aux troubles de la Bretagne; c'étoient les appels & les simples ajournemens au Parlement de Paris, & le malheureux schisme qui divisoit l'Eglise. Les appels portoient un grand préjudice à la souveraineté du Duc, le schisme pouvoit la renverser totalement. Le Duc avoit d'abord reconnu le Pape Clément VII. par complaisance pour le Roi de France. Mais Boniface IX. ayant succédé à Urbain VI. le Duc jugea que le schisme alloit se perpétuer au grand scandale des Eglises & à la ruine des Etats, qui y prendroient part. Pour prévenir ce malheur, il déclara qu'il ne reconnoissoit aucun des deux prétendus Papes, & qu'il attendoit la décision de l'Eglise sur cette matiere. C'est à l'appui de cette déclaration, qu'il se rendit maître des Bénéfices de son Duché, & qu'il en disposa en faveur des personnes, dont les mœurs, les talens & la fidélité lui étoient connues.

Actes de Bret. to. 2. col. 466.
Le Duc se déclare neutre dans l'affaire du schisme.
Froissart vol. 4. ch. 33.

Conferences de Tours.
Le Moine de Saint-Denis.

Les sources de ces funestes divisions demandoient de grandes discussions, ou une entrevue dans laquelle les Parties relâchassent quelque chose de leurs prétentions

prétentions. Le Roi voulant faire cesser ces différends & terminer d'autres contestations, assembla les Princes du Sang, qui lui conseillérent de se rendre à Tours, où il feroit venir le Duc de Bretagne, le Connétable & le Comte de Penthiévre. Le Roi suivit cet avis, & prit la route de Tours, où il arriva le dixiéme jour de Novembre. Il envoya ensuite le Duc de Berri avec plusieurs Seigneurs, Ecuyers & Secretaires vers le Duc de Bretagne, pour l'engager à faire le voyage de Tours. Le Duc de Bretagne, qui étoit alors à Nantes, alla trois lieues au-devant du Duc de Berri, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilhommes. Ce ne fut d'abord que festins & divertissemens à la Cour du Duc, qui se trouva très-honoré d'une si glorieuse Ambassade. Cependant le Duc de Berri écrivit à tous les Seigneurs Bretons pour les inviter à venir à Nantes, afin d'entendre ce qu'il étoit chargé de dire au Duc de la part du Roi. Lorsqu'ils furent tous assemblés, le Duc de Berri fit un long discours, dans lequel il déclara, que le Roi trouvoit mauvais, 1°. Que le Duc de Bretagne fît battre monnoie; 2°. Que dans l'hommage que ses vassaux lui rendoient, ils jurassent qu'ils le serviroient envers & contre tous, sans excepter le Roi; 3°. Que le Duc fût en guerre avec le Connétable, & refusât de satisfaire le Comte de Penthiévre.

An. 1391.

Le Duc de Berri va en Bretagne pour inviter le Duc à venir à Tours.

Le Duc se crut insulté par les deux premiers articles, & trouva peu de raison dans le troisiéme. Il fut même si offensé des discours des Ambassadeurs, que sans respecter leur caractère sacré & inviolable, il résolut de les faire arrêter. Le Moine de S. Denis dit, qu'il avoit appris cette circonstance d'un des Ambassadeurs mêmes. Pierre de Navarre, frere de la Duchesse, étoit alors à Nantes. Aussitôt qu'il sçut la résolution du Duc, il en parla à sa sœur, & lui en représenta vivement les dangereuses conséquences. Dans le même tems la Duchesse prend ses enfans entre ses bras, & court à l'appartement du Duc. Elle se jette à ses pieds, & fondant en larmes, elle le conjure au nom des fruits de leur union, que sa conduite alloit rendre malheureux pour toujours, de renoncer au funeste dessein, que la colere lui avoit inspiré. Le Duc fut touché de ses larmes; il rentra en lui-même, & faisant réflexion sur le danger, auquel il s'exposoit, il révoqua l'ordre qu'il avoit déja donné. Il manda ensuite les Ambassadeurs & leur dit de se trouver le lendemain dans l'Eglise Cathédrale, où ils entendroient sa réponse. Sans entrer dans aucune discussion des articles, qui l'avoient blessé, il déclara qu'il se soumettoit aux ordres du Roi, & qu'incessamment il iroit le trouver à Tours. Les Ambassadeurs, contens de cette réponse, s'en retournérent vers le Roi, & lui rendirent compte de tout ce qui s'étoit passé à Nantes.

Le Duc veut faire arrêter les Ambassadeurs du Roi.

La Duchesse le détourne de ce dessein.

Le Duc, pour exécuter sa promesse, demanda un sauf-conduit. Le Roi renvoya en Bretagne le Duc de Berri, avec pouvoir de conduire en toute sûreté le Duc à Tours, & de le ramener ensuite à Nantes. Le Roi engagea sa parole Royale dans le sauf-conduit, qu'il fit expédier le 15. Décembre. Les Ducs de Berri & de Bourgogne en firent autant, chacun en leur nom. Muni de ces assurances le Duc partit de Nantes, accompagné du Duc de Berri & suivi de quinze cents personnes, Prélats, Barons, Chevaliers, Ecuyers, Clercs & gens de Conseil, dont une partie fit le voyage sur cinq vaisseaux garnis de canons & de gens de guerre; le reste alla par terre le long du fleuve. Lorsqu'il fut à une lieue de Tours, les Ducs de Bourgogne & de Bourbon vinrent au-devant de lui pour le recevoir, & le conduisirent au logis, qui lui avoit été préparé dans la ville. En attendant que le Roi lui donnât audience, ce qui ne fut que plusieurs jours après son arrivée, tous les Seigneurs de la Cour lui rendirent visite, & tout se passa avec beaucoup de politesse de part & d'autre. Dans cet intervale quelques Bretons de la suite du Duc prirent querelle dans un jeu de Paume avec des François. On en vint aux mains dans la rue, & l'insolence d'un François alla jusqu'à jetter de la boue sur les armes du Duc de Bretagne, qui étoient arborées sur la porte de son Hôtel. Tous les Bretons, qui étoient dans la ville, furent très-irrité de cet affront. Résolus de le venger ils prirent les armes, & accoururent au secours de leurs compatriotes. Le desordre auroit été plus loin, si le Roi n'eût interposé son autorité. Il envoya le Duc d'Orléans son frere & le Comte d'Eu, qui firent mettre les armes bas, & ordonnérent que l'on fît bonne garde pendant la nuit. Le lendemain le Roi, pleinement informé de tout ce qui

Le Duc part pour Tours.
Chron Briocense. Le Moine de Saint-Denis pag. 207. Actes de Bret. to. 2. col. 577.

s'étoit passé le jour précédent, fit faire satisfaction au Duc, & cette affaire n'eut heureusement point de suite.

AN. 1392.

Le Roi donne audience au Duc. *Froissart vol. 4. chap. 33.*

Enfin les affaires qui occupoient le Roi depuis deux mois, étant finies, vers le commencement de Janvier, le Roi donna audience au Duc, & l'entretint long-tems sur les articles, que le Duc de Berri avoit proposés à Nantes. Ces articles furent discutés plusieurs fois dans le Conseil du Roi, où le Duc, le Connétable & le Comte de Penthiévre firent valoir leurs droits. Chacune des Parties s'opiniâtrant à ne rien relâcher de ses prétentions, on fut sur le point de se séparer sans rien conclure. Le Roi, à la sollicitation du Connétable, avoit déja pris la résolution, lorsqu'il seroit de retour à Paris, d'assembler des troupes, & de fondre sur la Bretagne pour mettre le Duc à la raison. Mais les Ducs de Berri & de Bourgogne, le sire de Couci, le Comte de Saint-Pol, Gui de la Trimouille, le Chancelier, les Prélats & les Barons, qui suivoient la Cour, rompirent ce projet dangereux. Comme on étoit sur le point de traiter de la paix entre la France & l'Angleterre, ils représentérent fortement au Roi, que si l'on se séparoit sans rien terminer avec le Duc de Bretagne, les Anglois prendroient le haut ton dans les conférences, & qu'on s'exposoit à avoir en même tems la guerre contre les Anglois & contre les Bretons. Pour concilier les Parties ils proposérent un double mariage du fils aîné du Duc avec une des filles du Roi, & d'une des filles du même Duc avec le fils du Comte de Penthiévre. Le Roi goûta ce projet, & fit travailler au Traité d'accommodement.

Traité de Tours. *Chron. Briocense. Actes de Bret. to. 2. col. 578. & suiv. Tit. du Roi. Layette Bretagne nu. 74.*

Mais avant que d'y mettre la derniere main, le Roi voulut, que le Duc s'expliquât nettement sur les priviléges de son Duché. Pour cet effet les Ducs de Berri & de Bourgogne allérent le trouver le 26. Janvier sur les neuf heures du matin, & lui demandérent de la part du Roi de quelle nature étoit la soumission de la Bretagne. Le Duc répondit, que l'on y reconnoissoit le Roi pour Souverain; mais il soutint qu'il n'y avoit point d'appel au Parlement de Paris, que dans le cas d'un faux Jugement, ou d'un déni de Justice; & que les ajournemens des Bretons au Parlement en premieres instances étoient contre les droits de son Duché. Les deux Princes l'assurérent, que le Roi empêcheroit désormais toutes ses entreprises contre les priviléges de la Bretagne. Il fut ensuite question de la forme du serment, que le Duc exigeoit de ses Sujets, où il y avoit ces mots, *plus proche à lui qu'à nul autre.* Le Duc protesta qu'il ne changeroit jamais rien dans cette formule, & promit seulement de recevoir le serment du Comte de Penthiévre sans ces mots, à condition cependant que cela ne tireroit point à conséquence pour ses autres Sujets. Le serment du Comte devant se faire en présence du Roi; le Duc crut devoir se relâcher dans cette occasion par respect pour Sa Majesté. A l'égard du droit de Régale & de celui de battre monnoie blanche * le Duc dit, qu'il en jouissoit conformément à l'ancien usage & à l'exemple de ses prédecesseurs.

* *On appelloit monnoie blanche, celle d'or & d'argent, pour la distinguer de celle de cuivre, qu'on nommoit monnoie noire.*

Enfin les deux Princes lui représentérent, que ses Officiers avoient formé plusieurs entreprises sur les droits de ressort & de souveraineté, que le Roi avoit en Bretagne; qu'il avoit privé quelques Ecclésiastiques des Bénéfices, dont ils avoient été pourvûs par le Roi en Bretagne, quoique le Pape d'Avignon eût accordé au Roi un certain nombre de nominations dans toutes les Eglises Cathédrales & Collégiales du Royaume; qu'il n'avoit pas permis aux Officiers du Roi de lever en Bretagne la demi-décime, que le Pape lui avoit accordée sur toutes les Eglises du Royaume; & qu'il contestoit au Roi le ressort & la souveraineté du temporel des Eglises de Bretagne. Le Duc leur répondit, que s'il avoit empêché quelques Ecclésiastiques de prendre possession des Bénéfices, ausquels le Roi les avoit nommés, c'est qu'ils étoient manifestement engagés dans le parti de ses ennemis; que du reste il n'empêchoit pas que le Roi ne jouît de ses droits; qu'il n'avoit jamais eu intention de priver Sa Majesté de la demi-décime; qu'il ne lui contestoit pas la souveraineté sur la Bretagne; mais seulement la Régale des Eglises. Cet entretient fini, les Princes se retirérent; mais ils ne furent pas plûtôt sortis, que le Duc protesta devant deux Notaires, que s'il consentoit à quelques-uns des articles proposés de la part du Roi, c'étoit par violence & par la crainte d'être arrêté; que lorsqu'il seroit en liberté, il feroit ce qui lui paroîtroit le plus convenable tant au sujet du mariage de son fils, que sur tout le reste.

Vers midi le Duc fut conduit à l'audience du Roi, qui l'attendoit dans une chambre de *parement*. Il étoit accompagné de Henri Evêque de Vannes Chancelier de Bretagne, Richard Evêque de Dol, Anceau Evêque de Rennes & d'un grand nombre de Seigneurs Bretons. Le Connétable & le Comte de Penthiévre se trouvérent aussi à cette audience. Le Duc de Bourgogne y exposa tous les griefs, que le Roi avoit contre le Duc & ce qui s'étoit passé dans les conférences particuliéres. Le Duc répondit à tous les articles de la même maniére qu'il y avoit déja répondu, excepté l'article des hommages, sur lequel il demanda du tems, afin du pouvoir faire une information sur l'ancien usage. Il finit en suppliant le Roi de vouloir bien confirmer les priviléges de son Duché, & s'en déclarer autentiquement le protecteur. Le Roi répondit, qu'il étoit dans la disposition de conserver tous les droits & priviléges de la Bretagne, & qu'il ne souffriroit jamais que ses Officiers entreprissent rien, dont le Duc pût se plaindre; mais qu'il le prioit en même tems de se conduire avec un esprit de paix dans l'usage de ses priviléges, comme avoient fait ses prédécesseurs. Comme le Duc s'étoit plaint amèrement des ajournemens personnels, le Duc de Bourgogne lui déclara au nom du Roi, qu'il n'auroit plus sujet à l'avenir de renouveller ces sortes de plaintes. AN. 1392.

Accord entre le Duc & le Comte de Penthiévre. *Actes de Bret. to. 2. col. 581. 585. 586.*

On traita ensuite de ce qui concernoit le Comte de Penthiévre. Il fut réglé que ce Seigneur renonceroit aux armes pleines de Bretagne pour lui & pour ses descendans; qu'il confirmeroit le Traité de Guerrande, & feroit hommage-lige au Duc; que le Duc de son côté lui assigneroit les terres de Huelgouet, Châteauneuf du Fou, Gourein, Duault, Châteaulin en Cornouaille, Saint-Pere en Rais, Hedé, la Guerche & Lanion pour lui tenir lieu de huit mille livres de rente, qui lui étoient dûes en Bretagne ou ailleurs; que le Duc obligeroit les vassaux de ces terres à faire hommage au Comte, & ne s'y réserveroit que la Souveraineté; qu'il rendroit au Comte la Rochederrien & les autres terres de son patrimoine; qu'il le mettroit en possession de la Guerche & de la Rochederrien dans trois semaines, & qu'en attendant l'exécution de cet article les sires de Château-Brient, de Malestroit & de Quintin demeureroient au Château d'Angers en qualité d'ôtages; que les terres cédées seroient estimées par Robert de Kergroisez & Pierre Guiomarhou, & que si elles excédoient la somme de huit mille livres, le surplus seroit rendu au Duc; que toutes ces terres pourroient être retirées en donnant d'autres fonds de même valeur; que les prisonniers faits de part & d'autre seroient élargis sans aucune rançon, les procès annullés & les saisies levées; que toutes les injures passées seroient mises en oubli, ainsi que tout ce qui pourroit altérer la paix; & enfin que s'il survenoient quelque contestation par rapport aux arrérages de huit mille livres, elle seroit décidée par les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon. Telles furent les conditions de ce Traité, dont les premieres furent exécutées sur le champ. Le Comte renonça aux armes pleines de Bretagne tant pour lui, que pour sa postérité, ratifia le Traité de Guerrande & fit hommage-lige au Duc en présence du Roi.

Autre accord entre le Duc & le Connétable. *Ibidem col. 586. 588.*

Les différends du Duc avec le Connétable furent terminés le même jour par un autre Traité, qui porte en substance, que le Duc payera ce qu'il doit au Connétable, & le lui fera tenir au Château de Rieux avant le 18. Mai prochain; qu'il fournira des ôtages qui demeureront dans la ville d'Angers jusqu'à ce que le payement soit fait, que le Roi anéantira tous les appels interjettés au Parlement de Paris par le Connétable & lui enjoindra d'obéir au Duc pour ses terres de Bretagne; que cependant, en considération du Roi, le Connétable ne sera point obligé de répondre en personne à la Cour du Duc pendant huit ans, mais seulement par Procureur; que tous les prisonniers de part & d'autre seront mis en liberté sans aucune rançon, même ceux qui l'auroient promise; & que tous les excès seront pardonnés, les Sentences annullées, & les procédures anéanties. Tout ce qui ne consistoit qu'en paroles, fut exécuté sur le champ. Les cautions du Duc furent les sires de Laval, de Château-Brient, de Monfort, de Malestroit, de Quintin, de Montauban, de Matignon, d'Oudon, de Coetquen, de Maure, de Molac, de Kaer, du Fou, d'Acerac, de Treal, de Coetuhan, d'Acigné & de Bazoges. Les uns payerent au terme marqué, & les autres ne satisfirent pas à leur engagement. Le Connétable usa de tous ses droits en-



AN. 1392.

vers eux, & les retint à Angers, pendant qu'on levoit un fouage, tant pour rembourser ceux qui avoient payé, que pour acquitter ceux qui ne l'avoient pas fait.

Traité de mariage entre Jeanne de France & Jean Comte de Monfort. *Ibidem. col. 590.*

Le mariage de Jeanne de France avec Jean Bretagne fils aîné du Duc fut arrêté dans la même circonstance. Le Duc, en considération de cette alliance, déclara le Comte de Monfort son héritier au Duché; se réservant néanmoins, s'il avoit d'autres fils de leur donner des appanages convenables. Le Roi de son côté déclara, qu'il donnoit cent cinquante mille frans d'or pour dot à sa fille, & exigea que les deux tiers de cette somme fussent placés en fonds de terre, qui seroient réputés le propre héritage de la Princesse. Le Duc lui accorda douze mille livres de rente pour son douaire, en cas qu'elle survêcût à son fils. Ce Traité fut ratifié quatre ans après par la Duchesse Jeanne de Navarre. A l'égard du mariage proposé entre une des filles du Duc & le fils aîné du Comte de Penthiévre, il ne fut rien réglé; Froissart est le seul Auteur qui ait parlé de cette alliance, qui n'eut point lieu.

Enquête sur les droits du Duc. *Ibidem col. 595.*

Les affaires ainsi terminées, le Duc prit congé du Roi, & s'en retourna en Bretagne. Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il fit faire une enquête à Rennes sur la maniere dont les Ducs avoient coutume de recevoir le serment de leurs vassaux & sur la qualité des monnoies, qu'ils faisoient battre. Les principaux témoins entendus sur ces matieres furent Accaris Seigneur d'Isser, ancien Chevalier de l'âge de quatre-vingt ans, & qui avoit suivi cinq fois en Flandres le Duc Jean III. Monsieur Robin de Baulon âgé de soixante & dix ans, & frere Jean le Bart Abbé de S. Melaine, neveu de Macé le Bart Chancelier de Bretagne. Ils déposérent que de tout tems les Ducs avoient reçu les fermens avec ces mots *plus proche au Duc que à nul autre;* qu'ils avoient fait battre des monnoies blanches & noires, sans compter celles de cuir; qu'on avoit trouvé un grand nombre de ces especes dans la Tour-neuve de Nantes après la mort du Duc Jean II. que les Ducs avoient tous les droits Royaux dans leur Duché; & qu'il n'y avoit d'appel d'eux au Roi, qu'en cas de mauvais Jugement ou de déni de Justice; ce qui n'avoit lieu que depuis un Duc, qu'ils ne nommérent pas. C'étoit vraisemblablement Pierre Mauclerc.

Assassinat du Connétable par Pierre de Craon. *Froissart vol. 4. ch. 38. Le Moine de S. Denis p. 214. Godefroi sur Charles VI.*

Quelques mois après cette enquête, les Parisiens eurent la douleur de voir une scéne, qui leur fit juger que le Duc de Bretagne n'étoit pas encore réconcilié avec le Connétable, & qu'il le regardoit toujours comme un ennemi dangereux, dont il souhaitoit la mort. Louis, frere du Roi successivement Comte de Valois, Duc de Touraine & enfin Duc d'Orléans, avoit pour favori Pierre de Craon Seigneur de la Ferté-Bernard, de Sablé & de plusieurs autres terres considérables. Ce Seigneur eut l'indiscrétion de révéler à Valentine de Milan une galanterie dont le Duc son mari lui avoit fait confidence. Le Duc en ayant été informé, porta ses plaintes au Roi contre Pierre de Craon, & le fit exiler de la Cour. Pierre ne sçachant à qui attribuer la cause de son malheur, s'en prit au Connétable, avec qui il avoit eu un démêlé quelque tems auparavant, & résolut de s'en venger. Il se retira d'abord dans son Château de Sablé, d'où il alla voir le Duc de Bretagne son parent. On ne sçait ce qui se passa entr'eux; mais leur entrevûe donna lieu de penser, que ce qui fut exécuté peu de tems après, avoit été concerté en Bretagne.

De Craon fit peu de séjour auprès du Duc; il retourna à Sablé en Anjou, d'où il manda au Concierge de son Hôtel, qui étoit dans le lieu où est à présent le Cimetière S. Jean, d'acheter de quoi armer cinquante hommes de toutes piéces, & de lui faire sçavoir quand tout seroit prêt. Il fit partir ensuite successivement pour Paris une cinquantaine d'aventuriers, à qui il défendit de se montrer jusqu'à son arrivée. Comme les Portes de Paris ne se fermoient point depuis la guerre de Flandres, tous ces aventuriers entrérent de nuit dans la Ville, & se logérent à l'Hôtel de Craon sans être apperçûs de personne. Pierre de Craon les joignit vers la Fête de la Pentecôte, & demeura dix ou douze jours caché dans son Hôtel, jusqu'à ce qu'il eut trouvé l'occasion d'exécuter le coup qu'il avoit médité. Il apprit enfin par ses espions, que le Roi devoit tenir *Cour pleniere* le jour de la Fête du S. Sacrement à l'Hôtel de Saint Paul; qu'après le dîner il y auroit des joûtes; qu'il donneroit à souper aux Seigneurs de sa Cour; & qu'il y

auroit un bal après le souper. Tout cela se fit, comme on l'avoit annoncé. Après le bal, qui dura jusqu'à une heure après minuit, le Connétable prit congé du Roi, & entra ensuite dans la chambre du Duc d'Orleans pour lui demander s'il demeureroit à l'Hôtel de Saint Paul, ou s'il iroit coucher chez son Trésorier. Le Duc lui répondit, qu'il ne sçavoit encore ce qu'il feroit; mais il lui déclara qu'il pouvoit se retirer. Le Connétable n'ayant plus rien qui le retint à l'Hôtel, en sortit accompagné de sept personnes à cheval & de quelques domestiques qui portoient des flambeaux. AN. 1391.

Pierre de Craon, instruit de tout ce qui se passoit, étoit sorti de sa maison après minuit, & s'étoit posté avec ses aventuriers sur la chaussée du carrefour de Sainte Catherine du Val-des-Ecoliers, par où le Connétable devoit passer pour se rendre à son Hôtel près du Temple. Ils étoient tous à cheval, bien armés & attendoient que le Connétable passât. Dès qu'il parut, Pierre de Craon & ses gens s'avancérent sans faire de bruit, éteignirent les flambeaux que portoient les domestiques du Connétable, & le saisirent aussi-tôt. *A mort, à mort Clisson*, s'écria Pierre de Craon, *cy vous faut mourir. Qui es-tu*, répondit le Connétable, *qui dit celles paroles? Je suis Pierre de Craon vostre ennemi*, répondit l'assassin, *vous m'avez par tant de fois couroucé, que cy le vous faut amender*. En même tems le Connétable se mit en défense, quoiqu'il n'eût pour toutes armes qu'une cuirasse sous son habit, & un couteau long de deux pieds. Ses gens qui étoient sans armes, furent bientôt écartés; ils prirent la fuite & laissérent leur maître exposé aux coups des assassins, dont il fut accablé. Ils lui donnérent enfin un coup si violent sur la tête, qu'il tomba de cheval à l'entrée de la maison d'un Boulanger, qui avoit ouvert sa porte pour voir ce qui se passoit. Soit que cette porte fût refermée aussi-tôt, ou que les assassins crurent Clisson mort, aucun ne descendit de cheval pour l'achever, & toute la troupe s'enfuit par la porte de S. Antoine.

La nouvelle de cet assassinat fut portée à l'Hôtel de S. Paul, lorsque le Roi alloit se mettre au lit. Il se fit aussi-tôt conduire chez le Boulanger, où il trouva les domestiques du Connétable occupés à visiter ses plaies. *Connétable*, dit le Roi, *comment vous sentez-vous? Chier Sire*, répondit Clisson, *petitement & foiblement*. Le Roi lui demanda ensuite qui l'avoit mis dans cet état; le Connétable lui apprit que c'étoit Pierre de Craon. Comme il perdoit beaucoup de sang, le Roi fit venir promptement ses Médecins & ses Chirurgiens, & leur ordonna de bien examiner les playes du Connétable. Après une exacte visite ils assurérent Sa Majesté, que le Connétable n'avoit aucun coup mortel, & qu'ils le mettroient dans quinze jours à cheval. Le Roi parut fort joyeux de cette réponse, recommanda au malade de ne penser qu'à sa guérison & l'assura qu'il se chargeoit du soin de le venger. Il étoit en deshabillé & accompagné seulement de deux Chambellans, nommés Guillaume Martel & Jean de Lignac. Avant que de se retirer il fit venir le Prevôt de Paris, à qui il ordonna de poursuivre les assassins & de les arrêter. Il retourna ensuite à l'Hôtel de S. Paul suivi de ses Gardes & de quelques domestiques qui portoient des flambeaux.

Le Roi rend visite au Connétable.

Froissart vol. 4. ch. 39.

Cependant Pierre de Craon avoit pris la route de Chartres, où il arriva à huit heures du matin avec une partie de ses gens. Il descendit chez un Chanoine, à qui, en venant à Paris, il avoit laissé vingt chevaux, sans lui faire part de son dessein. Après s'être rafraîchi, il changea de chevaux, & se retira dans son Château de Sablé. Pendant ce tems-là le Prévôt de Paris avec plus de soixante hommes couroit sur un faux bruit du côté de Cherbourg sans rencontrer ce qu'il cherchoit. Jean le Barrois, chargé de la même commission, vint jusqu'à Chartres, où il apprit que les assassins étoient déja bien loin. Il arrêta seulement deux Ecuyers & un Page de Pierre de Craon, qui, étant assez mal montés, n'avoient pû suivre les autres. Ces trois Officiers, après avoir eu le poing coupé sur le lieu de l'assassinat, furent décapités aux Halles, & ensuite pendus au gibet. Le Concierge de l'Hôtel de Craon eut la tête tranchée pour n'avoir pas révélé l'arrivée de son maître, & le Chanoine de Chartres fut privé de ses Bénéfices, & condamné à une prison perpétuelle, au pain & à l'eau.

Pierre de Craon fut au desespoir, lorsqu'il apprit, que le Connétable n'étoit pas mort. Persuadé qu'on ne manqueroit pas de le venir chercher à Sablé, il se

Pierre de Craon se retire en Bretagne.

An. 1392.

Froissart vol. 4. chap. 39. Chron. Briocense.

retira auprès du Duc de Bretagne, à qui il raconta tout ce qui s'étoit passé. Le Duc lui dit : *Vous êtes un chetif, quand vous n'avez pû occire un homme, duquel vous étiez au-dessus. Monseigneur*, répartit Pierre de Craon, *c'est bien diabolique chose; je crois que tous les dyables d'enfer, à qui il est, l'ont gardé & délivré des mains de moi & de mes gens; car il y eut sur lui lancé & getté plus de soixante coups d'épée & de couteaux, & quand il chut jus de son cheval, en bonne vérité je cuidois qu'il fust mort.* Froissart assure, que le Duc prit Pierre de Craon sous sa protection, & qu'il l'exhorta à demeurer en Bretagne, quoiqu'il prévit dès-lors que cette démarche lui attireroit infailliblement la guerre avec le Roi de France & son Connétable. Mais l'Auteur de la Chronique de Saint-Brieu, qui vivoit dans le même tems, nous apprend tout le contraire. En effet il dit, que Pierre de Craon, ne voyant pas le Duc disposé à le soutenir, s'embarqua secrétement & passa à Barcelone. Son dessein étoit de passer le reste de ses jours dans les pays étrangers; il équipa pour cet effet trois vaisseaux, sur lesquels il s'embarqua une seconde fois avec ses gens; mais il fut pris par des vaisseaux Arragonois & fait prisonnier.

Lettre du Roi au Duc de Bretagne.

Le Roi, le croyant encore en Bretagne, écrivit au Duc pour lui ordonner, en vertu de sa foi & hommage, de faire saisir l'assassin & de le lui envoyer. Le Duc fit réponse au Roi, qu'il ne sçavoit rien de Pierre de Craon, & n'en vouloit rien sçavoir; que ce qui étoit arrivé à Paris entre lui & le Connétable, ne le regardoit point, & qu'il supplioit Sa Majesté de l'avoir pour excusé. Cette réponse déplut fort au Roi, qui étoit persuadé, que l'assassinat du Connétable avoit été concerté entre le Duc & Pierre de Craon. Le Duc d'Orléans, les sires de la Riviere & de Noviant & les autres Ministres entiérement dévoués au Connéble, représentérent au Roi, qu'il falloit venger un attentat si énorme, punir l'assassin dans toute la rigueur de la justice, & faire marcher incessamment toutes les troupes contre le Duc de Bretagne. Le Duc de Berri ne prit pas les choses si à cœur. On prétend qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'empêcher l'assassinat du Connétable, ayant été averti par un Clerc de tout ce qui se passoit dans l'Hôtel de Pierre de Craon. Il convint dans le Conseil, que ce Seigneur méritoit la mort, si on pouvoit l'arrêter; il ne s'opposa pas directement au voyage que l'on proposoit au Roi de faire en Bretagne : mais il ne l'approuva pas & travailla à le retarder autant qu'il put.

Procès de Pierre de Craon.

Le Moine de S. Denis.

En attendant que le Connétable fût entiérement rétabli de ses blessures, on fit le procès à Pierre de Craon. Tous ses biens meubles & immeubles furent confisqués, & ses maisons de Paris rasées. L'emplacement de son Hôtel, sis en la rue de la Verrerie, fut donné à la Paroisse de S. Jean pour en faire un Cimetiere. Son Château de Porches-Fontaines à quatre lieues de Paris fut aussi rasé, & la terre fut donnée au Duc d'Orléans, qui en fit depuis présent aux Célestins. Le même Prince fut encore gratifié du Château & de la Seigneurie de la Ferté-Bernard, excepté les meubles, qui furent appliqués au Trésor-Royal. L'Amiral Jean de Vienne fut chargé de dresser l'inventaire de ses biens meubles, qui étoient immenses : mais il se deshonora en chassant du Château Jeanne de Châtillon, femme de Pierre de Craon, & en la renvoyant presque toute nue, ainsi que sa fille.

Le Roi se dispose à faire la guerre au Duc de Bretagne.

Froissart vol. 4. chap. 40. Le Moine de Saint-Denis.

Testament du Connétable.

Cependant le Roi, animé par le Connétable & par ses partisans, résolut de porter la guerre en Bretagne. Dans cette vûe il manda à toutes les troupes d'aller l'attendre au Mans, & fit faire de grands préparatifs de guerre dans ses Provinces du Maine, de Touraine & d'Anjou. Le Connétable craignant qu'il ne lui arrivât quelque accident pendant le voyage de Bretagne, crut devoir faire son testament, avant que de partir. On sçavoit parfaitement le nombre & la valeur de ses terres; mais on ignoroit qu'il eût amassé dix-sept cents mille livres en argent, somme immense pour ce tems-là. Cette circonstance, devenue publique par son testament, lui attira beaucoup d'envieux, & plusieurs jugérent qu'il n'avoit pû accumuler tant d'argent sans commettre bien des concussions. Les Ducs de Berri & de Bourgogne se contentérent alors d'en marquer leur étonnement; mais dans la suite ils sçurent bien reprocher ce testament au Connétable. La guerre que le Roi alloit faire au Duc de Bretagne, n'étoit point de leur goût. Ils prétendoient, que l'Etat ne devoit point entrer dans les querelles particu-

lières d'Olivier de Clisson, & qu'il falloit lui laisser le soin de se venger, sans fouler le peuple & fatiguer la Noblesse à son sujet. Cependant ils n'osérent s'opposer ouvertement à la volonté du Roi : mais ils y apportérent secrétement tous les obstacles possibles.

AN. 1392.

Le Roi part pour le Mans. *Froissart. cha. 41. Le Moine de S. Denis.*

Enfin le Connétable étant en état de monter à cheval, le Roi partit pour Saint-Germain-en-Laye, où il passa quinze jours. Il étoit dès-lors indisposé, & les Médecins n'étoient pas d'avis, qu'il se mît en campagne : mais l'envie de punir le Duc de Bretagne, l'importunité du Connétable, & les pressantes sollicitations des sires de la Riviere & de Noviant l'emportérent sur le soin qu'il devoit prendre de sa santé. Lorsque tout fut prêt pour le voyage, il prit la route de Chartres, d'où il se rendit au Mans, à la tête d'une armée, qui grossissoit chaque jour par la jonction des troupes, qui venoient des Provinces éloignées. Quelques jours après son arrivée au Mans, il envoya sommer le Château de Sablé de se rendre. La garnison répondit, que la Place n'appartenoit plus à Pierre de Craon, mais au Duc de Bretagne, & qu'elle ne la rendroit point sans son ordre. Cette déclaration ne servit qu'à confirmer le Roi dans la résolution qu'il avoit prise de faire la guerre au Duc de Bretagne. Envain les Médecins représentérent-ils que depuis l'assemblée d'Amiens le Roi ne s'étoit pas bien porté; qu'il avoit de la fiévre; & qu'il étoit à craindre qu'il ne succombât à la fatigue des affaires & du voyage. Les Ducs de Berri & de Bourgogne se joignirent aux Médecins pour engager le Roi à faire quelque séjour au Mans afin de rétablir sa santé, qui étoit fort alterée. Le Roi leur répondit absolument, que la fatigue le soulageoit, & que ceux qui vouloient l'en détourner, ne l'aimoient pas. Le Conseil se tenoit tous les jours, & duroit jusqu'à trois heures après midi. Le Roi n'y manquoit point, afin d'arrêter par sa présence les obstacles, qu'on vouloit mettre à son voyage.

Députation vers le Duc de Bretagne. *Froissart ch. 42.*

Les Ducs de Berri & de Bourgogne, ne pouvant rien gagner sur l'esprit du Roi, le suppliérent au moins de leur permettre d'envoyer quatre Chevaliers vers le Duc de Bretagne, pour le presser encore de livrer Pierre de Craon. Le Roi y ayant consenti, les sires de Roye, de Varencieres, de Château-Morant & de Chantemelle allérent trouver le Duc de Bretagne à Nantes, & lui déclarérent le sujet de leur voyage. Le Duc leur répondit, qu'il ne sçavoit où étoit Pierre de Craon; qu'il n'avoit jamais rien sçu de ses différends avec Clisson; qu'il lui avoit seulement oui dire, il y a environ un an, qu'il le tueroit, s'il en trouvoit l'occasion; qu'il étoit surpris qu'après l'alliance qu'il vénoit de contracter avec le Roi, Sa Majesté lui déclarât la guerre sans sujet, que de son côté il ne feroit rien, qui pût faire croire, qu'il vouloit rompre cette alliance. Au surplus, il pria les Chevaliers de remercier les deux Princes des soins qu'ils prenoient de ses intérêts. Les Ducs de Berri & de Bourgogne trouvérent cette réponse raisonnable; mais le Roi & son Conseil en jugérent autrement, & persistérent dans le dessein de punir le Duc.

Nouvelles d'Arragon.

Un bruit qui se répandit alors pensa garantir le Duc des maux, dont il étoit menacé. On publia dans le monde qu'Ioland de Bar Reine d'Arragon tenoit Pierre de Craon prisonnier à Barcelone. Cette Princesse écrivit elle-même au Roi pour le prier d'envoyer des personnes qui connussent Pierre de Craon, afin que si c'étoit lui que ses gens avoient arrêté, elle le lui envoyât. Pierre de Craon avoit eu la précaution de ne point décliner son nom, dans la crainte que la Reine ne le livrât entre les mains de ses ennemis. Le Connétable & ses partisans dirent au Roi, que c'étoit une fable inventée pour le détourner de faire la guerre au Duc de Bretagne. On envoya néanmoins à Barcelone pour satisfaire le Duc de Bourgogne, & on sçut dans la suite que le bruit qui s'étoit répandu étoit véritable : mais en attendant le Roi demeura persuadé, que Pierre de Craon étoit en Bretagne, & que le Duc l'avoit pris sous sa protection. Le Duc de son côté fit tous les préparatifs nécessaires pour résister aux armes de la France. Ses villes étoient bien munies & défendues par de bonnes garnisons; il avoit une armée sur pied, & il attendoit d'Angleterre un secours de cinq mille hommes.

Le Duc envoye des Ambassadeurs au Roi. *Bouchard. fol. 141.*

Malgré ces préparatifs le Duc jugea à propos de faire encore une démarche pour détourner le Roi de lui faire la guerre, & pour lui persuader, que Pierre

An. 1392.

de Craon n'étoit point sous sa protection. Il envoya pour cet effet au Mans une Ambassade, dont Henri le Barbu Evêque de Vannes & Chancelier de Bretagne étoit le Chef. Le Chancelier parla avec beaucoup de fermeté au Roi & aux gens de son Conseil : mais il ne pût venir à bout de dissiper leurs préventions, quoique les oncles du Roi appuyassent ses remontrances. Le Roi fit dire aux Ambassadeurs, qu'ils pouvoient s'en retourner, & qu'il ne vouloit plus les entendre. Les Ducs de Berri & de Bourgogne leur conseillérent de laisser quelqu'un à la suite de la Cour, afin que, s'il arrivoit quelque changement dans les affaires, on pût en donner avis au Duc. Ils suivirent ce conseil, & laissérent au Mans Charles de la Villeon.

Etrange accident survenu au Roi. *Le Moine de S. Denis. Froissart cha. 43. Monstrelet. fol. 1.*

Nonobstant l'état de langueur & d'épuisement, où se trouvoit le Roi, il donna ordre à ses Officiers de se tenir prêts à partir le 5. jour d'Août. Armé de toutes piéces, il se mit à la tête des troupes, & les conduisit jusqu'à une Maladrerie sise en la Paroisse de S. Gilles près de Sablé. Il avoit toujours eu la fiévre pendant le voyage ; les fatigues, la chaleur qui étoit excessive, & une malheureuse rencontre lui causérent tout-à-coup un transport au cerveau. Voici ce que le Moine de S. Denis, qui suivoit l'armée, en raconte. Le Roi, étant auprès de la Maladrerie, un gueux de fort mauvaise mine se présenta devant lui, & quoiqu'on pût faire pour l'éloigner, il le poursuivit en criant de toute sa force : *Ne passe pas plus outre, Noble Roi, parce qu'on te va trahir.* Dans le même tems l'épée d'un Cavalier, qui étoit auprès du Roi, s'échappa du foureau & tomba par terre. La vûe de cette épée nue qu'on releva, joint à ce qu'il venoit d'entendre, acheva de lui troubler l'esprit, & le rendit furieux. Dans l'idée qu'il eut qu'on en vouloit à sa vie, il mit l'épée à la main, & tua le Cavalier & trois autres encore, un desquels étoit un Chevalier de Guyenne, nommé le Bâtard de Polignac. Il blessa aussi le Duc d'Orleans son frere & le Seigneur de Saint Py. Comme il continuoit de frapper tout ce qui se présentoit devant lui, son épée enfin se rompit. Alors Guillaume Martel, Ecuyer Normand, & l'un des Chambellans du Roi, le saisit par derriere & l'arrêta. Les Seigneurs, qui le suivoient de près, lui ôtérent le reste de son épée, le descendirent de cheval, & le couchérent par terre, afin de le désarmer. La violence de son accès l'avoit tellement épuisé, qu'il ne reconnoissoit personne, & ne pouvoit prononcer aucune parole. Il rouloit seulement ses yeux d'une maniere, qui faisoit compassion à tous les assistans.

Les Ducs de Berri & de Bourgogne rappellérent les troupes, & leur ordonnérent de retourner au Mans. Le Roi y fut aussi conduit dans un chariot ; au bout de trois jours il recouvra l'usage de sa raison, & apprit avec douleur ce qui lui étoit arrivé. Il en demanda pardon ; mais il retomba bien-tôt dans ses premiers accès. Les sentimens furent très-partagés sur la cause de ce funeste accident. Les ennemis du Duc d'Orleans en accusérent la Duchesse son épouse, qui étoit Valentine de Milan, & dirent qu'elle avoit fait ensorcéler le Roi. Cette accusation étoit fondée sur ce que les maléfices étoient fort en usage alors, & que le Duc & la Duchesse passoient pour avoir un commerce assez fréquent avec des Astrologues, des Devins & des Magiciens. On avoit encore observé, que le Roi dans ses rechûtes parloit souvent de la Duchesse Valentine, & qu'il n'y avoit qu'elle qui pût le réjouir dans ses accès de mélancolie.

Sentimens du Duc de Bretagne sur la maladie du Roi. *Chron. Briocense.*

Quoiqu'il en soit, il ne fut plus question de l'expédition de Bretagne, & on congédia la meilleure partie des troupes. Le Duc de Bretagne, que la maladie du Roi garantissoit de la guerre dont il étoit menacé, y fut néanmoins très-sensible, & témoigna publiquement son affliction. Dès qu'il en eut été informé par Charles de la Villeon, il écrivit à tous les Evêques de Bretagne pour leur enjoindre de faire faire des Priéres dans leurs Diocèses pour le rétablissement de la santé du Roi. Les Ducs de Berri & de Bourgogne lui écrivirent en même tems pour le prier d'oublier une entreprise, que les ennemis du repos public avoient conseillée au Roi, & pour l'assurer que les auteurs d'un tel conseil ne tarderoient pas à être punis. Le Connétable fut le premier qui se ressentit de la mauvaise humeur de ces deux Princes. Importuné par quelques Chevaliers & Ecuyers, qui avoient fait le voyage du Mans, & qui n'avoient pas encore été payé, il alla à l'Hôtel d'Artois pour en parler au Duc de Bourgogne, & pour lui demander ce qu'il

Disgrace du Connétable. *Froissart vol. 4. chap. 46. 47. 49. Le Moine de S. Denis.*

qu'il avoit à faire. Le Duc de Bourgogne, depuis le retour du Roi à Paris, avoit été chargé de l'administration de l'Etat conjointement avec le Duc de Berri. Ayant écouté ce que le Connétable lui vouloit représenter, il répondit : *Clisson, Clisson, vous n'avez que faire de vous embesoigner de l'état du Royaume de France ; car sans votre Office il sera moult bien gouverné. A male heure tant vous en êtes meslé. Ou dyable avez-vous tant assemblé ne cueilli de finance, que nagueres vous feistes ung Testament & Ordonnance de quinze cent mille francs ? Monseigneur, ne beau-frere le Duc de Berri, ne moi, pour toute nostre puissance, à present n'en pourrions tant mettre ensemble. Partez de ma presence, yssez de ma chambre, & faites que plus ne vous voye ; car se n'estoit pour l'honneur de moy, je vous ferois l'autre œil crever.*

AN. 1392.
Chron. Briocensi.

Ce discours fit sentir au Connétable, qu'il n'y avoit pas de sureté pour lui à Paris. En attendant un meilleur tems il se retira au Château de Mont-Leheri. Il n'y fut pas long-tems sans recevoir une défense expresse de se plus ingérer dans l'administration des affaires, & même de se trouver au Conseil. Les Ducs de Berri & de Bourgogne, qui avoient engagé le Roi à donner cet ordre, ne s'en tinrent pas là. Ils firent arrêter Jean le Mercier, Bureau de la Riviere & le Begue de Vilaines, qui furent conduits à la Bastille. Le Connétable eut subi le même sort, si Jean le Barrois, qui avoit ordre de l'arrêter, l'eût rencontré à Mont-Leheri : mais ayant été averti à tems de l'orage, dont il étoit menacé, il s'étoit retiré au Château de Josselin en Bretagne. Sa retraite n'empêcha pas les Ducs de Berri & de Bourgogne de poursuivre sa perte. Ils envoyérent des Commissaires en Bretagne pour l'ajourner au Parlement de Paris ; il fut toujours invisible. Appellé plusieurs fois à la porte de la Grand'Chambre du Parlement, & ne comparoissant ni en personne, ni par Procureur, il fut enfin condamné à cent mille francs d'amende pour les concussions qu'il avoit commises, privé de son Office & banni hors du Royaume, comme traître envers la Couronne. Guillaume des Bordes & Guillaume Martel, Chevaliers de la Chambre du Roi furent chargés d'aller demander au Connétable sa démission : ils le cherchérent de Ville en Ville sans pouvoir le trouver, & revinrent à Paris sans avoir la démission, que l'on souhaitoit. Cela n'empêcha pas, que l'Office de Connétable ne fut donné le 19. Décembre à Philippe d'Artois Comte d'Eu, gendre du Duc de Berri.

Le Duc se met en devoir d'exécuter le Traité de Tours.
Actes de Bret. to. 2. col. 588.

Pendant que l'on travailloit au Procès du Connétable, le Duc fit quelques démarches pour l'exécution du Traité de Tours. Il avoit été réglé par un des articles de ce Traité, que le Duc rendroit à Olivier de Clisson les cent mille francs, qu'il lui avoit extorqués à Vannes ; que pour le payement de cette somme on établiroit un fouage de vingt-cinq sols par feu dans tout le Duché ; & que les Parties nommeroient des Commissaires pour examiner quelle portion de ce fouage les Vassaux de Clisson devoient porter. Le Duc, voulant satisfaire à cet article, fit sommer le 13. de Septembre le Connétable de nommer des Commissaires pour régler cette affaire, afin de délivrer les ôtages qu'il tenoit à Angers. Le Connétable refusa d'abord d'en nommer, sous prétexte qu'on avoit arrêté ses premiers Députés ; mais il nomma dans la suite Guillaume de Tremoudec Vicomte de Châteauneuf de la Noüée, Eon de la Lande & Jean Raoul. Le Duc nomma de son côté Henri Evêque de Vannes son Chancelier, Guillaume Eder & Jean de Carné. Ces Commissaires s'assemblérent à Nantes dans les mois de Novembre & de Février ; mais ils ne purent rien conclure. On apprend seulement de leur travail, que le nombre des feux de Bretagne étoit alors de soixante-neuf mille sept cents quarante-huit, sans compter ceux du Connétable, qui étoient au nombre de dix-huit mille six cents quatre-vingt-dix-neuf. Le Duc fit aussi sommer le Comte de Penthiévre d'envoyer des Députés pour assister à l'estimation des Terres qu'on devoit lui céder ; mais il ne paroît pas qu'on se soit pressé de part & d'autre de terminer cette affaire.

AN. 1393.
Le Duc fait la guerre à Olivier de Clisson.
Le Moine de S. Denis.
Froiss. cha. 55.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Duc apprit la destitution du Connétable. Persuadé qu'il viendroit facilement à bout d'un homme disgracié, il lui déclara la guerre & la fit à outrance ; mais il trouva plus de résistance, qu'il ne s'étoit imaginé. Clisson arma ses Vassaux & se mit en état de défense. Le Duc d'Orleans lui envoya sous main des secours, tandis que le Duc de Bourgogne

AN. 1393.

Retour de Pierre de Craon.
Chron. Briocense.

faisoit la même chose en faveur du Duc de Bretagne. Il est vrai que ces secours ne parvinrent pas toujours jusqu'au Connétable; mais il en reçût assez pour faire tête au Duc. Pierre de Craon, qui s'étoit échappé de sa prison de Barcelone & qui arriva en Bretagne dans le mois de Février, ne contribua pas peu à animer le Duc contre Clisson. Ce Prince assembla tous les Seigneurs, qui lui étoient attachés, & les consulta sur la maniere dont il devoit attaquer le sire de Clisson. Il fut arrêté dans cette assemblée qu'on mettroit sur pied une bonne armée, & qu'on feroit le siége de Josselin. Clisson, averti par le Vicomte de Rohan de l'orage qui se formoit contre lui, ne jugea pas à propos d'attendre le Duc dans Josselin. Il en sortit secrétement la nuit du 29. au 30. Avril pour aller s'enfermer dans Montcontour. Le Duc le croyant à Josselin, investit la Place, & l'assiégea dans les formes. Il divisa ses troupes en deux corps, dont le premier fut commandé par Pierre de Craon, & le second par le sire de Malestroit & le Vicomte du Fou. Les assiégés soutinrent avec beaucoup de vigueur toutes les attaques; mais enfin les vivres leur manquérent, & leurs forces s'affoiblirent. Ils envoyérent avertir Clisson de l'état où ils se trouvoient, & le prier de leur donner du secours, s'il vouloit sauver la Place & sa femme Marguerite de Rohan, qui y étoit.

Siége de Josselin.
Le Baud pag. 419.
Chron. Briocense.

Traité du Duc avec le sire de Clisson.

Clisson, n'ayant pas assez de troupes pour contraindre le Duc à lever le siége, prit le parti de la négociation. Il employa pour cela le crédit de Jean Vicomte de Rohan, qui avoit épousé la tante de la Duchesse de Bretagne, & le pria instamment d'engager la Duchesse à faire sa paix avec le Duc. La Duchesse fit ce que son oncle souhaitoit d'elle. Le Duc à sa priére consentit de lever le siége de Josselin, à condition que Clisson payeroit cent mille francs d'or pour les frais de la guerre, sauf à lui de se faire rembourser sur les fouages de Bretagne; qu'il obéiroit au Duc de la même maniére que ses prédécesseurs avoient fait; & pour ce qu'il renonceroit au privilége qui lui avoit été accordé l'année précédente, de ne point comparoître en personne devant le Duc ou ses Officiers pendant huit ans. Toutes ces conditions furent acceptées par le sire de Clisson. Cependant le Duc, voulant faire voir, qu'il pouvoit se rendre maître de Josselin, en reçût les clefs des mains de Robert de Beaumanoir le premier Juillet, & les remit aussi-tôt entre celles des Vicomtes de Rohan & du Fou, afin qu'ils prissent possession de la Place en son nom. Cette prise de possession ne fut que pour la forme, le Duc ayant fait rendre aussi-tôt les clefs aux Officiers du sire de Clisson.

Clisson refuse de ratifier le Traité.

Le siége ainsi terminé, le Duc s'en alla au Château de la Cheze, maison appartenant au Vicomte de Rohan, où Clisson avoit promis de se rendre pour ratifier le Traité: mais il n'y vint point, & allégua pour prétexte, que le Duc avoit auprès de lui certaines personnes, qui étoient ses ennemis déclarés. Il vouloit sans doute parler de Pierre de Craon, qui suivoit la Cour du Duc depuis son retour d'Arragon. Le Duc trouva beaucoup de mauvaise foi dans ce procédé & en fut très-irrité. Pour s'en venger, il se prépara à faire vivement la guerre au sire de Clisson l'année suivante. Les alliances étrangeres ne lui manquoient pas; mais il faisoit beaucoup plus de fond sur les Seigneurs Bretons, qui lui étoient devoués. Pour s'assurer de leur fidélité, il leur fit prêter un nouveau serment de lui être fidéles contre toutes personnes, *qui pouvoient vivre & mourir, plus proche à lui qu'à aucun autre, en foi de toute gentillesse, comme loyaux Chevaliers.* Le Duc de son côté jura de les aider & défendre *comme leur vrai Prince & Chevalier loyal.* La Duchesse, à qui ils avoient fait le même serment, leur promit aussi sa protection. Les Seigneurs qui contractérent ces engagemens, sont Raoul sire de Monfort & de Loheac, Guillaume sire de Montauban, Geoffroi sire de Quintin, Bertrand Gouyon sire de Matignon, Pierre Tournemine sire du Plessis-Bertrand, Raoul sire de Coetquen, Alain sire du Perrier, & Jean Raguenel Vicomte de Dinan.

Le Duc prend des mesures pour recommencer la guerre.
Actes de Bret. to. 2. col. 622.

AN. 1394.

Le Roi veut pacifier les troubles de Bretagne.
Juvenal des Ursins. pag. 93.
Le Moine de S. Denis.

Cependant le Roi qui avoit quelques intervalles de santé, témoigna qu'il étoit fort mécontent de la conduite qu'on avoit tenue à l'égard du Connétable, & fit révoquer l'arrêt que l'on avoit prononcé contre lui. Le Duc de Berri s'opposa fortement à cette révocation; mais il ne fut pas écouté. Cette marque d'affection, que le Roi donna au Connétable, ne l'attira point à la Cour; le Comte d'Eu continua de faire les fonctions de sa Charge. Le Roi se trouvant mieux au commencement de Janvier, partit de Paris pour aller au Mont Saint-Michel

accomplir un vœu qu'il avoit fait. La proximité de la Bretagne lui fit naître l'idée d'envoyer des Ambassadeurs dans ce pays, pour y établir la paix entre le Duc & Olivier de Clisson. Louis Evêque de Langres, Hervé le Coith Chevalier, & Louis Blanchet Secrétaire de Sa Majesté, furent chargés de cette importante commission. Le Duc, qui étoit d'un caractére assez fougueux, leur refusa d'abord un sauf-conduit : *Que viennent faire ici ces François*, dit-il, *qu'ils s'en aillent au nom du diable ; je n'ai que faire d'eux.* Cependant il suivit le conseil de ses Ministres, & permit aux Ambassadeurs de le venir trouver.

AN. 1394.

Dès le 3. de Janvier le Duc conclut une Trève de deux mois, de laquelle le sire de Clisson n'avoit excepté que Pierre de Craon & ses complices. Les Ambassadeurs voulant profiter de cette heureuse conjoncture, firent un long discours, dans lequel ils relevérent beaucoup l'usage que le Roi faisoit de son autorité, pour réduire par douceur ceux qui lui étoient soumis par leur naissance. Ils représentérent au Duc, que le Roi avoit été fort surpris d'apprendre qu'on eut violé un Traité, qui étoit en quelque sorte son ouvrage, qu'il avoit scellé de son sceau, & que toutes les Parties intéressées avoient juré & ratifié. Ils ajoutérent, que le Roi défendoit aux deux Parties les voyes de fait, & que si l'une des deux refusoit d'obéir, il viendroit fondre sur elle avec toutes ses forces pour la punir de sa désobéissance. Le Duc, quoique vivement piqué de cette ménace, répondit avec beaucoup de sang froid, que ses ennemis avoient les premiers enfreint les Traités, & proposa une Assemblée de Députés de part & d'autre pour terminer les différends. Il est des Auteurs, qui prétendent que le Duc ne fit cette proposition aux Ambassadeurs, que pour les amuser; mais nous ne pouvons souscrire à leur prétention : car la Trève du 3. Janvier n'avoit été faite que pour donner lieu à un accommodement. Clisson en dressa lui-même le plan, qui porte en substance, qu'il obéira au Duc de la même maniére que ses ancêtres sires de Clisson; qu'il pourra *se délivrer* par Procureur dans toutes les causes qu'il aura en Bretagne; qu'il y aura une amnistie générale pour le passé; que les Terres saisies seront remises à ceux à qui elles appartiennent légitimement; que les prisonniers ne seront point compris dans cette abolition; que l'aide de trente sols par feu accordée au Duc, sera levée sur les hommes du sire de Clisson, excepté ceux du Comté de Porhoet; que le Comte de Penthiévre sera mis en possession des Terres qu'il doit tenir en Bretagne; que l'on procédera incessamment au prisage de celles qui lui ont été données en gage des huit mille livres promises à Madame sa mere; & que pour le bien de la paix, la garde du Château & de la Seigneurie de la Guerche sera confiée à Gui de Molac, Jean le Voyer & Jean du Fou, qui en feront la recette & payeront annuellement au Comte la somme pour laquelle cette Terre lui a été engagée. Le Duc accepta ces conditions, & donna procuration le 23. Janvier à Geoffroi Ruffier, Robert Brochereul & Jean du Tertre pour les jurer en son nom & sur son ame. Si le Traité n'eut pas lieu, ce ne fut pas sa faute.

Trève de deux mois en Bretagne.
Actes de Bret. to. 2. col. 622. 623.

Ses avances n'ayant produit aucun effet, il entra en campagne, & fit une tentative sur Moncontour, qui ne lui réussit pas. Il pilla ensuite les fauxbourgs de Lamballe, & alla assiéger la Rochederrien. Rolland Vicomte de Coetmen, qui commandoit dans la Place, ne se croyant pas en état de tenir contre l'armée du Duc, prit le parti d'aller se jetter à ses pieds, la tête nue, le chaperon à la main & suivi des principaux de sa garnison. Il demanda pardon de sa révolte, & promit au Duc de lui être désormais fidéle. Le Duc lui pardonna & à tous les autres, excepté cinq ou six qu'il envoya prisonniers au Château de l'Ermine. Il fit ensuite raser la Place en présence des Ambassadeurs de France, qui l'avoient suivi, & qui le priérent inutilement d'en user avec plus de modération. Après cette expédition il congédia ses troupes, & se retira à Morlaix pour y prendre le plaisir de la chasse dans les forêts voisines de cette Ville. Les Ambassadeurs, voyant le peu de succès de leur négociation, retournérent à Paris fort mécontens de leur voyage. Clisson de son côté ayant reçû les troupes que le Roi & le Duc d'Orleans lui avoient envoyées, alla assiéger l'Eglise Cathédrale de Saint Brieu, que le Duc avoit fortifiée. Il s'en rendit maître dans l'espace de quinze jours, & alla aussi-tôt assiéger le Château du Perrier, qu'il prit en huit jours, & traita comme le Duc avoit traité la Rochederrien.

Siége de la Rochederrien.
Chron. Briocense.

Prise de S. Brieu & du Perrier par le sire de Clisson.

Dans le même tems les Malouins, craignant que le Duc ne les punît sévére-

Les Malouins se

AN. 1394.

donnent au Pape, qui les céde au Roi.
Actes de Bret. to. 2. col. 626.

ment de s'être soustraits à son obéissance pour se donner au Roi, représentérent au Pape, que l'Evêque & le Chapitre de Saint-Malo étoient Seigneurs temporels de cette Ville; qu'ils tenoient immédiatement ce Fief du Siége Apostolique; qu'étant exposés aux courses des Anglois schismatiques & ennemis du Royaume, ils avoient été obligés d'avoir recours au Roi de France, comme au seul Prince, qui fut capable de les défendre; qu'il leur avoit envoyé des troupes & avoit fait de grandes dépenses à leur sujet; & enfin qu'ils le supplioient instamment, vû les malheurs dont ils étoient menacés, de pourvoir à la défense de leur Ville, d'une maniere capable de les rassurer. Sur cet exposé peu exact, le Pape Clément VII. fort libéral du bien d'autrui, céda & transporta le 4. Juin aux Rois de France la Souveraineté de la ville de Saint-Malo, & tout le droit que l'Eglise Romaine y avoit. Et comme les appels de la Jurisdiction Episcopale se portoient à Tours & de Tours à Rome, le Pape ordonna qu'ils seroient portés dorénavant de Tours au Parlement de Paris, pour y être jugés définitivement.

Le Duc assiége Saint Brieu.
Chron. Briocense.

Cependant le Duc, ayant appris à Morlaix les expéditions du sire de Clisson, se repentit d'avoir congedié ses troupes, & de ne les avoir pas plutôt distribuées sur les frontieres d'Anjou, du Maine & de Normandie, afin d'empêcher les François d'entrer en Bretagne & de donner du secours à ses ennemis. Il quitta Morlaix & se rendit à Vannes, où il rassembla ses troupes. Aussi-tôt que l'armée fut en état de marcher, il la partagea en trois corps. Il mit le premier sous la conduite du sire de Malestroit & du Vicomte du Fou; il voulut conduire lui-même le second, & donna le commandement du troisiéme aux sires de Monfort, de la Hunaudaie & de Montauban. Son armée étoit composée de deux mille cinq cents hommes d'armes, tous Chevaliers ou Ecuyers, portant le blason de leurs armes sur leurs cottes, & de trois mille cinq cents, tant Arbalestriers, qu'Archers & Valets bien armés. Avec cette troupe le Duc marcha vers Saint-Brieu, & envoya offrir le combat au sire de Clisson & aux François, leur laissant le choix du champ de bataille. Clisson, qu'il étoit difficile de forcer dans Saint-Brieu, ne jugea pas à propos d'en sortir, & laissa le Duc sur les Greves de Hilion pendant cinq ou six jours. Il n'avoit d'ailleurs que deux mille hommes sous les ordres de Jean Comte de Penthiévre, Alain de Rohan sire de Leon, Jean sire de Rieux, Alain sire de Rostrenen, Robert sire de Beaumanoir & Rolland Vicomte de Coetmen, qui malgré ses promesses, avoit repris les armes contre le Duc.

Levée du siége.
Chron. Briocense.

Sur ces entrefaites le Roi écrivit au Duc pour le prier de vouloir bien, en sa considération, ne plus faire la guerre au sire de Clisson, & permettre aux François, qui étoient dans Saint-Brieu, de revenir en France. Il lui ajouta, qu'il avoit nommé le Duc de Bourgogne arbitre de ses différends avec le sire de Clisson, & que pour terminer une affaire de cette importance, ce Prince devoit incessamment se rendre à Angers. En même tems il envoya ordre à tous les François, qui servoient sous les ordres du sire de Clisson, de sortir au plutôt de Bretagne, & les menaça des plus grandes peines, s'ils différoient d'obéir. Quoique le Duc eut alors de grands avantages sur son ennemi, & qu'il fut même en état de se venger pleinement de toutes les injures qu'il en avoit reçûes, il ne voulut pas néanmoins résister à la volonté du Roi & à celle de ses deux oncles. Il fit donc expédier un sauf-conduit pour tous les François, qui sortirent de Bretagne avec beaucoup de joie.

Députation du Duc vers le sire de Clisson.
Froissart vol. 4. chap. 67.

Comme le Roi avoit mandé que le Duc de Bourgogne seroit incessamment à Angers, le Duc se rendit à Nantes, afin d'être à portée d'instruire ce Prince: mais tout l'été se passa sans qu'il parut en Anjou. Le Duc, las d'attendre un jugement peu certain, & encore plus de vivre toujours en guerre, prit la résolution de se réconcilier avec le sire de Clisson, & de faire avec lui un Traité solide & durable. Il se rendit pour cet effet à Vannes, d'où il envoya Charles de Dinan & un autre Seigneur à Josselin pour offrir un sauf-conduit au sire de Clisson, & l'engager à venir à Vannes. Clisson répondit aux Députés, qu'ils avoient pris beaucoup de peine inutilement, & qu'il ne feroit point cette démarche. Ce fut envain que les Députés s'offrirent de demeurer en ôtage à Josselin jusqu'à son retour. Clisson leur dit, que le Duc ne lui faisoit faire cette pro-

position, que pour l'avoir en son pouvoir, & pour le faire mourir. Les Députés ajoutérent que le Duc étoit entiérement changé à son égard, & qu'il avoit mis à l'écart tous ses ressentimens. Clisson n'en voulut rien croire; cependant il déclara, que si le Duc vouloit lui envoyer en ôtage son fils aîné, il consentiroit en ce cas de l'aller trouver pour terminer leurs différends. Le Duc n'ayant pas goûté cet expédient, la négociation fut sans succès : mais il fut obligé dans la suite d'accorder ce qu'on lui demandoit pour mettre fin aux troubles de ses Etats.

AN. 1394.

Menées du sire de Clisson. *Actes de Bret. to. 2. col. 624.*

Il ne tint pas au sire de Clisson, que ces troubles ne fussent portés aux plus grandes extrémités. Soit sur des soupçons mal fondés, soit sur de faux rapports, il accusa dans une nombreuse assemblée de Seigneurs Henri Evêque de Vannes d'en vouloir à sa vie, & d'avoir mis sur le chemin de Notre-Dame de la Fontaine des gens armés pour l'assassiner, supposé qu'il vînt à la rencontre de la Duchesse, qui alloit en pélerinage à cette Eglise. Il protesta qu'il feroit mourir ce Prélat, quelque part qu'il le trouvât, & il supplia les Seigneurs de lui aider à poursuivre sa vengeance. Comme il se proposoit de mettre sur pied une armée considérable & qu'il pouvoit avoir d'autres vûes, les sires de Malestroit qui étoient présens, crurent devoir en avertir le Duc, à qui ils avoient des obligations essentielles. Le Duc instruit par cette voie de ce qui se passoit, envoya chercher le Prélat, & lui demanda s'il avoit eu quelque dessein d'attenter à la vie du sire de Clisson. Le Prélat déclara qu'il n'y avoit jamais pensé, & s'offrit de répondre à ses accusateurs devant tels Juges, qu'on voudroit lui nommer soit en Bretagne, soit en France. Le Duc fit sçavoir ces offres au sire de Clisson, & promit de lui faire bonne justice. Mais comme il étoit à craindre, que cette levée de troupes ne se fît contre lui, il écrivit à tous les Seigneurs qui lui étoient affectionnés, de le venir trouver à Aurai le jour de S. Michel, avec le plus grand nombre de Gendarmes qu'ils pourroient assembler, se chargeant de payer leur solde. Il leur défendit en même tems toutes les voies de fait sur leur route, parce qu'il ne vouloit pas commencer les hostilités, mais seulement résister aux entreprises du sire de Clisson. Ces mesures sages & prudentes arrêtérent les menées de son adversaire.

Compromis entre le Duc & le sire de Clisson. *Hist. de Bourgogne to. 3. pag. 140. Actes de Bret. to. 2. col. 642.*

Cependant le Duc de Bourgogne, que le Roi avoit chargé de rétablir la paix dans la Bretagne, arriva à Angers le 16. Octobre, accompagné de deux cents hommes d'armes & de cinquante Arbalestriers. Il vint le 12. Novembre à Ancenis, d'où il envoya un sauf-conduit au Duc, qui s'y rendit, ainsi qu'Olivier de Clisson. Rolland de la Villeon s'y trouva aussi, en qualité de Procureur du Comte de Penthiévre. Le 24. Novembre le Duc alla à l'Eglise Paroissiale d'Ancenis, accompagné de Philippe de Bar son neveu, des Evêques de Bayeux & de Noyon, de Pierre de Giac, l'Amiral Jean de Vienne, Gui de la Trimouille, Odard de Chazeron, Odard de Moulins & Pierre Blanchet, Conseillers du Roi & ses Assesseurs dans l'affaire, dont il étoit question. On lut dans l'assemblée une cédule du Duc de Bretagne, qui se soumettoit au Jugement que le Duc de Bourgogne devoit prononcer, dans le terme de Noël prochain, sur ses différends avec le sire de Clisson & le Comte de Penthiévre, à condition cependant que ces deux Seigneurs feroient la même soumission. Les Evêques portérent la cédule au sire de Clisson, qui étoit logé dans un faubourg de la ville & n'étoit point venu à l'assemblée. Il lut la cédule & la signa en présence de Gui de Laval, Charles de Dinan, Patri de Châteaugiron & autres Seigneurs. Le Duc & Clisson promirent ensuite, qu'il s'en tiendroient au Jugement du Duc de Bourgogne, & en firent serment sur la Passion, sur les Evangiles, & sur tous les Saints du Missel. Le Procureur du Comte de Penthiévre fit la même chose.

Griefs de Clisson contre le Duc, & du Duc contre Clisson. *Actes de Bret. to. 2. col 629.*

Après ces préliminaires le Duc de Bourgogne retourna à Angers, où les Parties le suivirent & plaidérent leur cause tour à tour. Clisson, parlant pour lui & pour son gendre, se plaignit des infractions faites par le Duc au Traité de Tours; qu'il avoit repris les terres engagées au Comte de Penthiévre & fait saisir ses revenus de Dinan; qu'il avoit pris & rasé le Château de la Rochederrien & commis plusieurs autres attentats; qu'il n'avoit point payé les cent mille francs qu'il lui devoit rembourser; qu'il lui avoit porté dommage de plus de trois cents mille livres; & que les frais de la guerre qu'il lui avoit faite, ne mon-

An. 1394.

toient pas à une moindre somme. Le Duc répondit, que les terres engagées au Comte de Penthiévre valoient trois mille livres plus qu'il ne lui étoit dû; qu'il avoit nommé des Arbitres pour faire une juste assignation des huit mille livres de rente qui étoient dûes au Comte, & qu'il n'avoit pas voulu le souffrir; que, nonobstant les restrictions mises dans l'appanage de Gui de Bretagne, le Comte avoit établi des droits de traite & d'entrée dans le Port de la Rochederrien; qu'il avoit usurpé la Jurisdiction sur le temporel des Eglises de ses terres, qu'il avoit levé à son profit, dans ses terres, les subsides mis sur tout le Duché pour les affaires publiques; que Clisson avoit fait la même chose, & avoit été payé des cent mille francs qui lui avoient été promis; que s'il avoit fait saisir quelques-unes des terres de ces deux Seigneurs, ce n'avoit été que pour les punir de leurs rebellions; que la guerre, qu'il avoit été contraint de leur faire, lui avoit coûté plus de six cents mille livres, dont il demandoit le remboursement sur ce qu'il devoit au Comte; & enfin que depuis la Trève faite par le Duc de Bourgogne, ils avoient fortifié l'Eglise de Trelévenez près Lanion & celle de la Rochederrien, fait des prisonniers, & commis plusieurs attentats. Le Comte & le sire de Clisson ne demeurérent pas sans réplique sur ces reproches; mais ils se justifiérent assez mal.

On crut que le Duc de Bourgogne, après avoir entendu les raisons de part & d'autre, alloit enfin prononcer un Jugement : mais ce Prince trouvant l'affaire plus épineuse qu'il ne l'avoit crue, déclara au commencement du mois de Décembre, que le Roi l'avoit mandé, & qu'il vouloit, avant que de juger, sçavoir ses intentions; qu'ainsi on ne pouvoit terminer cette affaire dans le tems de Noël, comme on en étoit convenu. Cependant, pour ne pas perdre le fruit des conférences que l'on avoit tenues, il déclara qu'il conservoit toujours la qualité d'Arbitre, & pria les Parties de proroger jusqu'à la Chandeleur le terme qu'ils lui avoient marqué. Les Parties y consentirent par Procureurs les 22. & 23. Décembre. Le Duc ne se contenta pas de ce consentement, il voulut encore que le Roi lui donnât un nouveau pouvoir de juger; ce qui lui fut accordé le 5. de Janvier 1395.

An. 1395.

Sentence arbitrale du Duc de Bourgogne.
Actes de Bret. to. 2. col. 633.
Chron. Briocense.

Enfin, après avoir examiné les raisons alléguées de part & d'autre, il rendit le 24. Janvier un Jugement qui porte en substance, que les terres engagées au Comte de Penthiévre, pour lui tenir lieu de huit mille livres de rente, lui seront rendues, & qu'elles seront estimées dans le cours d'un an par des personnes non suspectes; que toutes les entrées, issues & traites établies dans les Ports & Havres appartenans au Comte de Penthiévre & au sire de Clisson, seront supprimées, & qu'ils jouiront seulement des coutumes anciennes, dont jouissoient leurs prédécesseurs; que toutes les offenses faites de part & d'autre seront mises en oubli, les Jugemens annullés & les terres rendues; que tous les prisonniers faits depuis la derniere Trève & depuis la défense des voies de fait signifiée aux Parties de la part du Roi, seront délivrés sans rançon; que le Vicomte de Coetmen jouira du même privilége & rentrera en possession de sa terre; que la garde des Eglises & tous les droits Royaux seront conservés au Duc; que l'Eglise de Trélevenez sera remise dans l'état, où elle étoit avant la guerre; mais que celle de la Rochederrien demeurera fortifiée jusqu'à ce que le Comte ait fait rebâtir le Château de cette ville; que les Traités de Guerrande & de Tours subsisteront dans toute leur étendue; que l'observation de ce Jugement sera jurée par les Parties & par les Barons de Bretagne; que les Parties s'abstiendront des voies de fait suivant l'Ordonnance du Roi; & enfin que s'il survient quelque difficulté sur ces articles, elle sera éclaircie par le Roi ou par le Duc de Bourgogne. A l'égard des cent mille francs, dont le sire de Clisson se plaignoit de n'avoir pas été payé, il fut réglé que cette affaire seroit examinée par deux personnes non suspectes, qui en rendroient compte au Duc de Bourgogne. Pour satisfaire aux frais demandés de part & d'autre, le Duc ordonna qu'il seroit imposé sur tout le Duché une aide de trente sols par feu, dont la moitié seroit donnée au Duc de Bretagne, & l'autre moitié au Comte de Penthiévre & au sire de Clisson. Ce Jugement fut prononcé dans la Maison de l'Evêque de Paris, en présence du Chancelier de Bretagne & des Procureurs des Parties.

Aussi-tôt que le Duc l'eut reçu, il fit publier la paix dans tous les lieux de son

obéïssance. Et comme les plus grandes hostilités avoient été exercées dans la basse-Bretagne, il y défendit toutes les voies de fait, & recommanda à tous ses Sujets de vivre dans une bonne intelligence. Malgré tant de Traités & de réconciliations apparentes les inimitiés continuérent, & si l'on n'en vint pas jusqu'à une guerre ouverte, on ne laissa passer aucune occasion de se nuire de part & d'autre. Le Duc, craignant que le Château de Tonquedec ne servît encore de retraite à ses ennemis, le fit raser entiérement, & déchargea le 8. Juin Henri du Juch du serment qu'il lui avoit fait pour la garde de cette Place, qui appartenoit au Vicomte de Coetmen. D'un autre côté le sire de Clisson enleva pour la seconde fois toute la vaisselle d'or & d'argent du Duc, avec plusieurs joyaux précieux. Enfin, des amis communs s'entremirent pour terminer heureusement une si funeste querelle, qui depuis plusieurs années troubloit le repos de la Bretagne.

AN. 1395.
Publication de la paix en Bretagne.
Actes de Bret. to. 2. col. 643. 649.
Cha. de Nant. Arm. O. cas. E. nu. 5.

Le Duc étoit vieux & ses enfans fort jeunes. La plûpart des Seigneurs Bretons favorisoient ouvertement ou secrétement le parti d'Olivier de Clisson & du Comte de Penthiévre. Ces considérations firent craindre, que s'il mouroit sans avoir établi une paix solide dans son Duché, ses enfans ne courussent risque de ne lui point succéder. D'ailleurs le peuple gémissoit des desordres d'une longue guerre, qui avoit ruiné le pays, & chacun soupiroit après la paix. Pour y parvenir, le Duc prit la résolution de faire les premieres avances, & de remettre ses intérêts entre les mains du Vicomte de Rohan, des Seigneurs de Château-Brient, de Laval, de Beaumont & de Jean Harpedane. Sans rien communiquer à son Conseil, il s'enferma dans une chambre avec un de ses Secretaires, à qui il dicta une lettre polie & pleine d'amitié pour Clisson, lui demandant un entretient secret & tête à tête. La lettre fut portée à Josselin, où Clisson étoit alors, par un valet de chambre discret & affidé, avec ordre de rapporter la réponse, & de ne dire à qui que ce fut, où il alloit, ni qui l'envoyoit. Clisson fut un peu surpris de recevoir de la part du Duc une lettre remplie de tant de marques de bonté & d'affection. Il la lut plusieurs fois, ayant de la peine à croire que le Duc la lui eût écrite : mais le cachet qu'il connoissoit parfaitement, ne lui permit pas d'en douter. Il douta seulement que le changement du Duc fût bien sincere. Pour s'en assurer il lui manda qu'il étoit disposé à l'aller trouver, comme il le souhaitoit; mais qu'il le prioit de l'y engager, en lui donnant pour sûreté son fils aîné en ôtage. Le Duc, à qui cette proposition avoit été faite dans une autre circonstance, n'en fut point surpris, lorsqu'il lut la réponse de Clisson, & convint alors qu'il ne demandoit rien que de juste.

Réconciliation du Duc avec Clisson.
J. Juvenal des Ursins pag. 98.
Froissart vol. 4. chap. 67.

Il écrivit donc au Vicomte de Rohan, & lui manda de le venir trouver. Lorsqu'il fut arrivé, il lui déclara son dessein, & sans prendre les mesures & les précautions ordinaires dans ces occasions, il lui dit : *Vicomte, vous menerez mon fils au Chastel Josselin & le laisserez-là; & me amenerez Messire Olivier de Clisson; car je me veuil accorder avec lui.* Le Vicomte se chargea avec plaisir de la commission, & fut accompagné dans le voyage par les sires de Monboucher & de Tegre. Le jeune Prince n'avoit pas encore six ans accomplis & portoit le titre de Comte de Monfort. Clisson, ayant vû ce précieux dépôt, ne douta plus de la bonne foi du Duc. Frapé de cette marque singuliere d'estime & de confiance il résolut aussi-tôt de l'aller trouver, & de lui remener son fils. Le Duc fut à son tour très-touché de la générosité de Clisson. Il l'alla trouver au Couvent des Dominiquains, où ils s'enfermérent dans une chambre, & convinrent d'un accommodement qui termina tous leurs différends. Après une conférence de plus de deux heures ils se séparérent, & nommérent des Procureurs pour rédiger les articles dont ils étoient convenus. Ces Procureurs s'assemblérent à Aucfer près de Redon, le 19. Octobre, & dressérent un Traité, dont les principaux articles portent, que le Duc, pour satisfaire aux huit mille livres de rente qu'il doit assigner au Comte de Penthiévre, lui rendra les Seigneuries de Château-neuf du Fou, Vhelgouet, Gourein, Duault, Châteaulin en Cornouaille, Lannion & Châteaulin sur Trieuc; que le Duc pourra retirer ces terres, quand bon lui semblera, en donnant au Comte des terres de même valeur en Bretagne ou en France, que le Comte obéira au Duc, nonobstant la démolition du Château de Tonquedec, dont il ne pourra jamais demander le rétablissement; que le sire

Traité d'Aucfer.

AN. 1395. *Actes de Bret. to. 2. col. 657. Chap. de Nantes, Arm. A. cas. G. nu. 10. Arm. T. cas. B. nu. 25. 34.*

de Clisson reconnoîtra aussi le Duc pour son souverain Seigneur; mais qu'il aura la liberté pendant quatre ans de comparoître en personne ou par Procureur; & enfin que toutes les terres prises ou saisies de part & d'autre seront rendues à ceux, à qui elles appartiennent. Ce Traité fut juré & scellé à Rieux par le sire de Clisson le 20. Octobre. Le Comte de Penthiévre le jura & le scella à Guingamp cinq jours après en présence du Vicomte du Fou & de Henri du Juch, Chambellans du Duc.

Projet de mariage entre Henri fils du Comte de Derbi & Marie de Bretagne. *Actes de Bret. to. 2. col. 644. 657.*

Les troubles de Bretagne ayant été pacifiés par ce Traité, le Duc ne songea plus qu'à faire des alliances, qui pussent contribuer à affermir son autorité & à augmenter sa puissance. Dans cette vûe il projetta le mariage de sa fille Marie avec Henri fils aîné du Comte de Derby & petit fils du Duc de Lancastre. Dans le projet qu'il fit dresser pour cette alliance, il promet de donner à sa fille cent cinquante mille frans d'or, la Baronie de Rais, la Châtellenie de Saint-Renan, le Château & la Châtellenie de Brest, excepté les droits Royaux. Il prie le Duc de Lancastre d'employer tout son crédit pour lui procurer la restitution du Comté de Richemont & de la Seigneurie de Resing. D'un autre côté il demande que le douaire de sa fille soit réglé à deux mille livres par an; & en cas qu'il puisse recouvrer le Château de Brest, il s'engage à donner un autre Château de pareille valeur. En attendant l'exécution de ce projet, qui fut ratifié par les Députés des Ducs de Lancastre & de Bretagne, ces deux Princes contractérent une alliance d'armes le 25. Novembre, & promirent de s'entr'aider mutuellement envers & contre tous, excepté les Rois de France & d'Angleterre, les freres du Duc de Lancastre, le Duc de Bourgogne & le Comte de Nevers son fils.

AN. 1396. Ambassade du Duc en Angleterre. *Cha. de Nantes, Arm. C. cas. F. nu. 12. Actes de Bret. to. 2. col. 678.*

Le Duc, assuré de la protection du Duc de Lancastre, envoya des Ambassadeurs en Angleterre pour y demander la restitution de la Ville & du Château de Brest. Ces Ambassadeurs furent Gui le Barbu, Evêque de Leon, Guillaume sire de Montauban, Etienne Gouyon Amiral de Bretagne, Jean de Langueoez Chevalier, Antoine Ricze, Macé Loret, & Guillaume Soubоés. Ils furent très-bien reçus à la Cour d'Angleterre, & y obtinrent ce qu'ils souhaitoient, à condition néanmoins que le Duc payeroit préalablement la somme de cent vingt mille frans d'or. Le Roi Richard donna Procuration le 5. Mars de l'an 1396. à Guillaume Lestrop son Chambellan pour recevoir cette somme du Duc. Elle fut payée le 16. Mai suivant : mais Brest ne fut point délivré trois semaines après, comme on l'avoit promis. Le Duc eut besoin de tout le crédit du Roi de France pour terminer cette affaire. Son changement au sujet du mariage de sa fille Marie, fut vraisemblablement la cause de ce retardement. Il s'étoit proposé de la marier avec Henri fils aîné du Comte de Derby, & il la donna le 26. Juin à Jean fils aîné de Pierre II. du nom, Comte d'Alençon, Vicomte de Beaumont, Baron de Fougeres. Ce mariage dut causer quelque ressentiment à la Cour d'Angleterre, qui étoit toujours attentive à conserver ses alliances avec la Bretagne. Le Duc y gagna beaucoup, n'ayant donné à sa fille que cent mille francs avec la Seigneurie de la Guerche, qu'il avoit acquise.

Mariage de Pierre de Bretagne avec Jeanne de France. *Le Moine de Saint-Denis l. 16. pag. 347. Cha. de Nantes, Arm. L. cas. D. nu. 37.*

Quelque tems après le Duc conclut le mariage de son fils Pierre de Bretagne Comte de Monfort avec Jeanne de France, fille de Charles VI. Ce mariage avoit été arrêté à Tours le 26. Janvier de l'an 1392. nonobstant les engagemens, que le Duc avoit pris, un an auparavant, avec le Comte d'Armagnac. Le Roi souhaitoit ardemment de voir la conclusion de cette affaire, craignant toujours que le Duc ne changeât de sentiment. Mais le mariage ne pouvoit se faire sans une dispense du Pape, le Prince & la Princesse ayant également le Roi Jean pour bisayeul. Enfin, le Pape après plusieurs délais accorda ce que l'on souhaitoit de lui. Le jeune Prince reçut d'abord le Sacrement de la Confirmation par les mains de Henri Evêque de Vannes, & son nom de Pierre, suivant l'intention du Duc son pere, fut changé en celui de Jean. Ses fiançailles furent ensuite célébrées à l'Hôtel de Saint-Paul par l'Archevêque de Rouen, en présence du Roi, des Ducs de Bretagne, d'Orleans, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, & des Reines de France & de Sicile. Cette cérémonie fut suivie d'un festin Royal, pendant lequel le Roi témoigna beaucoup de joie de voir ses desirs accomplis.

Mais

Mais ce ne fut pas le dernier mariage, qu'il conclut cette année. Il avoit arrêté le 9. Mars précédent celui de sa fille Isabeau avec Richard Roi d'Angleterre, & il avoit été réglé, que cette Princesse, qui n'avoit encore que six ans, demeureroit en France jusqu'à l'âge de douze ans. Mais Richard ayant voulu l'avoir dès cette même année pour l'élever dans les manieres d'Angleterre, le Roi la lui remit au commencement du mois de Novembre entre Ardres & Calais. Les deux Rois firent serment en présence l'un de l'autre pour l'observation d'une Trève de vingt-huit ans, qui avoit été conclue en même tems que le mariage. On y comprit tous les alliés des deux Couronnes, qui la voudroient tenir, & l'on prit beaucoup de précaution pour en prévenir la rupture. Un des fruits les plus avantageux de cette entrevûe fut la restitution de Brest au Duc de Bretagne, & de Cherbourg au Roi de Navarre. Pierre de Craon saisit cette occasion pour faire demander sa grace par le Roi d'Angleterre, & l'on n'eut garde de refuser ce Prince dans une conjoncture si favorable. Les deux Rois se séparérent après s'être donné mille marques d'amitié, plus sinceres, sans doute, que celles que leurs prédécesseurs s'étoient données depuis un siécle. Charles VI. sçut bon gré au Duc de Bretagne de l'avoir suivi pendant ce voyage, & pour lui témoigner combien il lui avoit fait de plaisir, il lui assigna sur ses Aydes dix mille francs d'or.

AN. 1396.

Brest rendu au Duc. *Juvenal des Ursins pag. 114. Chs. de Nantes, Arm. R. cas. A. nu. 23.*

Pendant le cours de ces fêtes & de ces entrevûes, Jean Comte de Nevers fils aîné du Duc de Bourgogne, le Maréchal de Boucicault, l'Amiral Jean de Vienne, les Princes de Bar, les Comtes d'Eu & de la Marche, Gui de la Trimouille & Renaud de Roye faisoient la guerre à Bajazet Empereur des Turcs pour Sigismond Roi de Hongrie. Ils avoient sous leur commandement environ deux mille Gentilhommes François & Bretons avec leurs vassaux, & toute leur suite. Les commencemens de cette guerre furent heureux; mais les choses changérent bientôt de face. Après la prise du Château de Raach les François entreprirent, malgré le Roi de Hongrie, le siége de Nicopoli, Place considérable des Turcs. Bajazet ayant apris que la garnison de cette ville étoit fort pressée, marcha à son secours le 30. de Septembre avec une armée composée de plus de quatre-vingt dix mille hommes. Les François & les Bretons soutinrent les deux premiéres attaques des Turcs avec une valeur qui fit l'admiration des Hongrois. Mais ayant négligé de se rallier, & s'étant abandonnés à la poursuite des Turcs, ils furent investis de tous côtés par le corps de réserve & taillés en piéces. Bajazet épargna ceux qui étoient en état de lui payer de grosses rançons & fit égorger les autres en leur présence. Jean Vicomte du Fou, Jean d'Acigné & Jean le Manach furent du nombre des prisonniers. On met Thomas de Kérimel dans celui des morts; les noms des autres ne nous sont pas connus. L'Anonyme de Saint-Denis assure, que les corps des Chrétiens qui avoient été tués à la journée de Nicopoli, demeurérent treize mois sur le champ de bataille sans corruption & sans être mangés des bêtes.

Bretons en Hongrie. *Chron. Briocense. Froissart vol. 4. chap. 67. 79.*

Le Duc de Bretagne se consola de la perte qu'il avoit faite en Hongrie par le recouvrement de la ville de Brest, qui lui fut enfin rendue l'an 1397. Toutes les démarches qu'il avoit faites jusqu'alors pour recouvrer ses domaines, avoient été inutiles & l'avoient consommé en frais. Le Roi Richard l'avoit amusé par de belles promesses, & paroissoit avoir oublié les engagemens qu'il avoit pris à ce sujet avec le Roi Charles VI. entre Ardres & Calais. Le Duc, voyant son inaction, lui envoya encore des Ambassadeurs pour le sommer de sa parole. Enfin Richard, pressé par les sollicitations de Jean Duc de Lancastre, Richard Comte d'Arondel & Thomas Comte de Warvich, qui s'étoient engagés par leurs scellés à agir pour le Duc, donna commission le 28. Mars à Jean Drax son Sergent d'armes de passer en Bretagne pour satisfaire le Duc. Et afin que cette affaire ne souffrît aucun retardement de la part de Jean de Hollande Capitaine de Brest, le Roi le déchargea du serment de fidélité, qu'il lui avoit fait pour la garde de cette Place, & lui ordonna de la remettre au Duc ou à ses Procureurs. Ils s'acquittérent l'un & l'autre de leur commission le 12. Juin. Le Duc leur en donna une reconnoissance au Château de Lesneven, & se démit de la Seigneurie de Resing, que le Roi Richard lui avoit donnée en échange de Brest. A l'égard du Comté de Richemont, il n'en fut point question alors. Richard en avoit dis-

AN. 1397.

Brest délivré au Duc. *Acte de Bret. to. 2. col. 677. & suiv.*

An. 1397.

posé le 20. Avril précédent en faveur de Madame Basset, Antoine Ricze & Nicolas Alderwich. Cette Dame étoit Jeanne de Bretagne sœur propre du Duc. Suivant le Traité de Guerrande elle devoit épouser Jean Comte de Penthiévre, fils aîné de Charles de Blois; mais ce projet n'avoit pas eu lieu, & elle avoit été mariée à Raoul Basset de Drayton, Chevalier Anglois, dont elle étoit veuve en 1397.

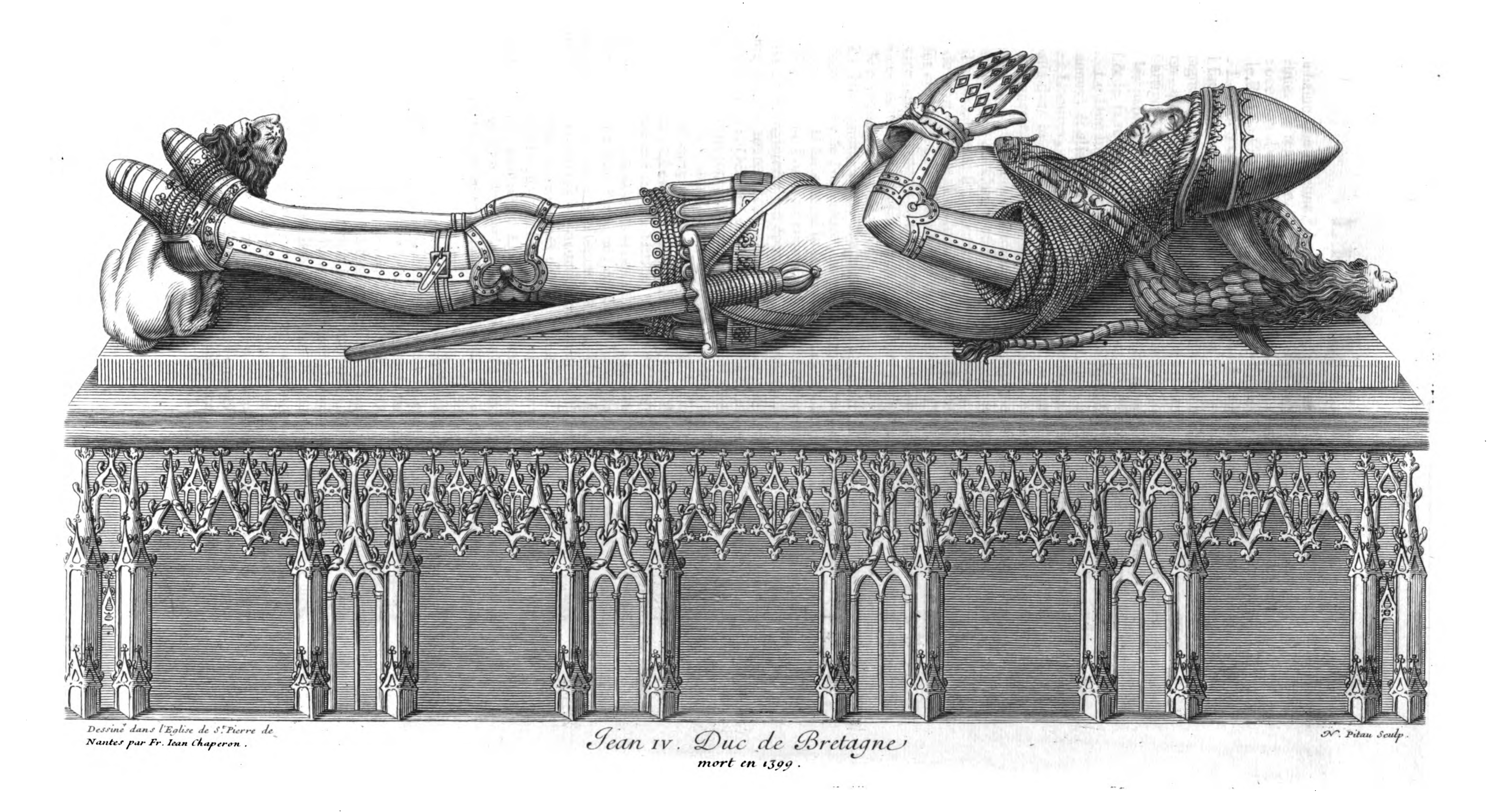
Affaire de Saint-Malo. *Actes de Bret. to. 2. col. 679. Cha. de Nant. Ar. F. cas. A. nu. 42.*

Il est étonnant que le Duc n'eût fait aucune tentative pendant son séjour à la Cour de France pour engager le Roi à se désister de ses prétentions sur Saint-Malo, & à retirer la garnison qu'il y entretenoit. Il étoit trop instruit de ses droits pour donner dans les chimeres du Clergé de cette ville, & pour admettre une indépendance imaginaire. Dans tous les tems les Eglises de Bretagne avoient reconnu les Ducs pour leurs souverains Seigneurs, & avoient contribué aux Charges de l'Etat. Les villes qui leurs étoient soumises pour le temporel, ne s'étoient pas dispensées de ces devoirs communs à tous les Sujets d'un Etat. Les différends que le Duc avoit eus avec le sire de Clisson & le Comte de Penthiévre, l'avoient contraint de mettre plusieurs impôts sur son peuple, afin de réduire ces deux Seigneurs & de les satisfaire sur ce qu'il leur devoit. Le recouvrement de Brest & l'établissement de son fils aîné, l'avoient encore jetté dans de grandes dépenses, qui avoient épuisé son épargne. Pour soulager le peuple il demanda un subside au Clergé & l'obtint. Robert de la Motte, qui avoit succédé à Josselin de Rohan sur le Siége de Saint-Malo, fut le seul, qui s'opposa à la levée du subside dans sa ville Episcopale. Il se pourvut vers le Roi, qui envoya en Bretagne le Bailli de Cotentin pour déclarer au Duc, qu'il n'avoit aucun droit sur la ville de Saint-Malo. Le Bailli trouva le Duc à Dinan, & lui signifia ses ordres. Les habitans, ayant sçu de quoi il étoit question, prirent les armes, & poursuivirent le Bailli depuis l'Hôtel du Duc jusqu'à l'Eglise des Dominiquains, dans laquelle il se réfugia. Le Duc lui donna des Gardes, & fit fermer les portes de la ville pour appaiser le tumulte. Le Roi, ayant été informé de ce qui s'étoit passé à Dinan, écrivit au Duc le 13. Août pour lui ordonner de réparer l'insulte faite à son Bailli d'une maniere convenable. Le Duc mit le Bailli en liberté & le renvoya sous bonne garde. A l'égard du subside il en fit vraisemblablement cesser la levée pour ne pas irriter le Roi; mais l'Evêque n'y gagna rien, son temporel étant demeuré saisi jusqu'à l'an 1402. qu'il reconnut le Duc pour son souverain Seigneur & lui fit hommage.

1398, 1399. Restitution du Comté de Richemont. *Actes de Bret. to. 2. col. 691. Rymer tom. VII. pag. 8. 38. 64.*

Le Duc pensoit alors à faire le voyage d'Angleterre pour y terminer plusieurs affaires, qu'il ne vouloit pas laisser indécises à sa mort. Le Roi Richard lui avoit fait expédier un passe-port pour cet effet; mais on ne sçait s'il fit réellement ce voyage. Ce qui nous paroît constant, c'est que Richard rendit au Duc le Comté de Richemont le 23. Avril de l'an 1398. & lui donna le premier jour de Mai suivant une quittance générale de tout ce qu'il pouvoit lui devoir. Le Duc lui en donna une pareille un an après pour tout ce qui lui étoit dû sur le Comté de Richemont. Il étoit tems que ces deux Princes terminassent leurs comptes ensemble; car l'un étoit sur le point d'être détrôné & l'autre de mourir. Richard, en se réconciliant avec la France, s'étoit brouillé avec les Princes de son Sang & avec la meilleure partie de ses Barons qui murmuroient hautement de ce qu'il avoit rendu Brest & Cherbourg. Pour prévenir les effets de leur mauvaise volonté il fit mourir le Duc de Glocestre & Richard Comte d'Arondel, qui étoient les chefs des mécontens. Il bannit aussi hors de ses Etats le Comte de Derby fils du Duc de Lancastre & quelques autres Seigneurs. Le Comte se retira en France, où il fut traité avec une distinction, qui chagrina le Roi d'Angleterre. Il fut même sur le point d'épouser Marie de Berri veuve du Comte d'Eu mort en Hongrie; mais Richard eut assez de crédit pour faire rompre ce mariage. Le Duc de Lancastre étant mort quelque tems après, Richard s'empara de tous ses biens, & confirma pour toujours le bannissement de son fils. Le Duc d'Iorck oncle du Comte de Derby fut si indigné de cette injustice, qu'il quitta la Cour, & se retira dans ses terres. Plusieurs Seigneurs suivirent son exemple, & complotérent ensemble contre leur Souverain, jusqu'à prendre la résolution de le détrôner. Ils jettérent les yeux sur le Comte de Derby pour le mettre en sa place, & envoyérent secrétement en France l'Archevêque de Cantorberi pour faire sçavoir au Comte leur résolution.

Révolution en Angleterre. *Froissart vol. 4. chap. 90. & suiv.*



Iean IV. Duc de Bretagne
mort en 1399.

La haine que le jeune Prince avoit conçûe contre Richard, ne lui permit pas de résister à la tentation. Il avoit toujours aimé la gloire ; & il n'avoit perdu aucune occasion d'en acquérir. Aussi-tôt qu'il sçut, que son parti étoit bien formé, il pria le Roi de France de trouver bon qu'il allât voir le Duc de Bretagne son parent. Le Roi y consentit, & lui donna Gui de Bagneux pour le conduire. Lorsqu'il fut à Blois, il fit avancer un Hérault pour annoncer sa venue au Duc de Bretagne. Il étoit accompagné de l'Archevêque de Cantorberi & de Pierre de Craon, qui venoit d'être mis en liberté. Le Duc témoigna beaucoup de joie de leur arrivée, & les régala bien pendant quelques jours. Le Comté lui déclara, que les habitans de Londres souhaitoient son retour pour le réconcilier avec le Roi & le faire rentrer dans ses biens ; mais il ne découvrit pas leur grand dessein. Le Duc lui donna trois vaisseaux bien équipés, sur lesquels il s'embarqua à Vannes, & alla aborder à Plimouth. Dix jours après son arrivée il fit son entrée à Londres, où il fut reçu avec mille témoignages d'affection. De Londres il passa dans le Duché d'Iorck à la tête d'une armée, qui grossissoit à mesure qu'il avançoit. Richard fut bientôt abandonné des siens, pris & conduit à la Tour de Londres. Pour éviter la mort il se démit du sceptre & de la Couronne entre les mains du Comte de Derby ; mais il ne jouït pas long-tems de la vie qu'il avoit rachetée si honteusement, étant mort quelque tems après de chagrin ou de mort violente. Le Comte de Derby lui succéda sous le nom de Henri IV. & fut couronné à Westminster le treiziéme jour d'Octobre. Il reconnut mal le service, que le Duc de Bretagne lui avoit rendu, ayant disposé, huit jours après son couronnement, du Comté de Richemont en faveur de Raoul Newil Comte de Westmerlan.

AN. 1399.

Le Moine de S. Denis p. 412.

Le Comté de Richemont perdu pour le Duc. *Actes de Bret. to. 2. col. 698.*

Le Duc ignora ce trait d'ingratitude, étant mort à Nantes la nuit du premier au second jour de Novembre, muni des Sacremens, qu'il reçut avec beaucoup de dévotion. Il fut enterré le lendemain dans le Chœur de l'Eglise Cathédrale de Nantes, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau de marbre blanc que la Reine d'Angleterre son épouse fit placer en 1409. Sa figure en bosse le représente armé de toutes piéces, le collier de l'Ermine au col. Il avoit fait son testament dès le 21. Octobre de l'an 1385. mais il en changea les dispositions par le Codicile qu'il fit sept jours avant sa mort. Ses Exécuteurs testamentaires furent la Duchesse, le Comte de Monfort son fils aîné, les Evêques de Nantes & de Vannes, Guillaume sire de Montauban, qu'il qualifie *son amé cousin & feal*, Jean d'Acigné, Chevalier, Gilles de Lesbiest son Maître d'hôtel, Yves Ircouet, Robert Brochereul & Jean Hilari. Outre le Comte de Monfort & Marie Comtesse de Perche, dont nous avons déja fait mention, le Duc eut encore Artur, Gilles & Richard de Bretagne, & deux filles nommées Marguerite & Blanche. On prétend qu'il fut empoisonné, & tous les Historiens donnent ce fait pour constant. On en accusa le Prieur de Josselin & un Prêtre du Diocèse de Nantes, qui furent arrêtés & renfermés dans la prison de l'Evêque de Nantes. Le Prêtre y mourut, & le Prieur fut mis en liberté quelque tems après par le crédit de certaines personnes puissantes. Le Duc de Bourgogne, & tous les Bretons desapprouvérent cet élargissement, voulant qu'on fit justice de l'accusé, ou du moins qu'on lui donnât la question, pour connoître les auteurs & les complices du crime.

Mort du Duc Jean IV. *Chron. Mss. Eccl. Nannetensis. Chron. Briocense, Actes de Bret. to. 2. col. 496. 699. 816.*

Ses enfans.

Telle fut la fin du Duc Jean IV. surnommé le Conquérant pour avoir deux fois conquis son Duché. Egalement politique & guerrier, il éprouva tour à tour les faveurs & les disgraces de la fortune. Il fut ami constant des Anglois, parmi lesquels il avoit été élevé, & qui le firent Duc de Bretagne, malgré les secours que la France donna à son concurrent. La situation de son Duché & l'état des ses affaires exigeoient véritablement qu'il fût lié avec eux & qu'il cultivât leur amitié. Mais cette liaison lui fut en même tems avantageuse & nuisible : elle le fit Duc Bretagne & lui attira la haine des principaux Seigneurs de cette Province. La France sçut profiter de cette disposition pour soulever contre le Duc la meilleure partie de ses Sujets, qui le contraignirent de se retirer en Angleterre. Il n'en eut peut-être jamais été rappellé, si on n'avoit entrepris d'asservir ses Sujets. Son caractère défiant, difficile & impérieux l'empêcha d'être aimé des Seigneurs Bretons, que ses prédécesseurs avoient toujours conduits avec douceur & par

Son caractère.

AN. 1399.

honneur. Ses passions vives & son humeur vindicative lui firent quelquefois commettre des actions indignes d'un Prince. Il n'auroit jamais dû se brouiller avec Olivier de Clisson, à qui il étoit redevable d'une partie de ses premiers succès. Sa haine pour ce Seigneur, dont il étoit également haï, troubla le repos de sa vie & celui de son peuple. Les moyens qu'il employa pour satisfaire sa vengeance, ne peuvent être excusés; mais la maniere dont il se réconcilia avec son ennemi sur la fin de sa vie, fut glorieuse pour lui & avantageuse pour sa famille.

Alain Bouchard, fol. 154. versò.

Il est des Auteurs, qui ont avancé que le Duc laissa en mourant le gouvernement de ses enfans & de la Bretagne au Duc de Bourgogne & au sire de Clisson. D'autres assurent avec plus de fondement, que ce soin fut confié à la Duchesse & aux Etats du pays. Bouchard, qui suit le premier sentiment, rapporte sur ce sujet une circonstance, que nous croyons devoir marquer ici. Lorsque le Duc mourut, dit cet Historien, Olivier de Clisson étoit dans son Château de Josselin avec sa fille Marguerite de Clisson Comtesse de Penthiévre. Cette Dame ayant appris la mort du Duc & qu'il avoit donné la tutelle de ses enfans & le gouvernement de la Bretagne au sire de Clisson, conjointement avec le Duc de Bourgogne, entra de grand matin dans la chambre de son pere, & lui dit: *Monseigneur mon pere, or ne tiendra-t'il plus qu'à vous si mon mari ne recouvre son héritage. Nous avons de si beaux enfans; Monseigneur, je vous supplie, que vous nous y aidiez.* Son pere lui ayant demandé comment elle s'imaginoit que cela se pût faire; il n'y a, répondit-elle, qu'à faire mourir les enfans du feu Duc, avant que le Duc de Bourgogne vienne en Bretagne. *Ah! cruelle & perverse femme*, lui répliqua son pere, *si tu vis longuement tu seras cause de détruire tes enfans d'honneur & de biens.* En même tems il saisit un épieu, dont il l'eût tuée sur le champ, si elle ne se fût sauvée. Elle le fit avec tant de précipitation, qu'elle se rompit une cuisse, dont elle demeura boiteuse tout le reste de sa vie.

Le Duc d'Orléans vient à Pontorson pour se rendre maître des enfans du feu Duc.

Froissart vol. 4. chap. 118.

Le projet de la Comtesse de Penthiévre étoit si barbare & si exécrable, que nous n'avons aucune peine à croire, que Clisson l'ait eu en horreur; mais la maniere, dont les Historiens ont parlé de la mort du Duc Jean IV. fait soupçonner qu'il y eut quelque part. Quelques jours après la mort de ce Prince, le Duc d'Orléans s'avança jusqu'à Pontorson avec un corps de troupes, dans le dessein de se rendre maître des enfans du feu Duc & de les conduire à la Cour. Il écrivit aux principaux Seigneurs du pays pour les prier de le venir trouver à Pontorson. Lorsqu'ils furent arrivés, il leur déclara les intentions du Roi & des Princes de son Conseil. Les Seigneurs lui répondirent unanimement, qu'ils vouloient garder leur jeune Prince jusqu'à ce qu'il fût plus avancé en âge, & qu'alors ils le conduiroient à Paris pour rendre hommage au Roi leur souverain Seigneur. A l'égard du sire de Clisson, il n'eut aucune part au Gouvernement de la Bretagne pendant la minorité du Duc Jean V. Il est hors de doute que si le feu Duc l'eût associé au Duc de Bourgogne pour le gouvenement, il n'auroit pas manqué de faire valoir son autorité.





HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE IX.

JEAN V. Duc de Bretagne.

AN. 1400.

Accord entre la Duchesse, le sire de Clisson, & ses deux gendres.

Actes de Bret. T. 2. col. 701.

Chât. de Nant. Ar. L. cas. G. nn. 28.



LES troubles dont la Bretagne avoit été agitée depuis soixante ans & qui pouvoient se renouveller à chaque moment, déterminérent les Evêques & les Seigneurs les mieux intentionnés pour le bien public à travailler efficacement à un accommodement solide entre la Duchesse, le sire de Clisson & ses deux gendres. Malgré les rigueurs de la saison ils entreprirent plusieurs voyages pour porter les esprits divisés à la paix & pour lever toutes les difficultés, qui pouvoient la retarder. Le succès ayant répondu à leurs pieuses intentions, ils conclurent un Traité, dont les principaux articles portent, que tout ce qui s'est passé sous le regne du feu Duc, sera mis en oubli; que le Comte de Penthiévre, le Vicomte de Rohan & Clisson leur beau-pere, obéiront dorésnavant à la Duchesse leur souveraine Dame, comme ils y sont obligés en qualité de Sujets; & néanmoins qu'il sera libre au sire de Clisson de ne point comparoître en personne devant les Juges de Bretagne pendant huit ans, comme il a été réglé dans les Traités précédens. Cet accord fut signé & scellé au Château de Blein le premier Janvier de l'an 1400. en présence de Richard de Lesmenez Evêque de Dol, Bernard du Peiron Evêque de Nantes & Guillaume Anger Evêque de Saint-Brieu. Il fut homologué au Parlement de Paris le 22. du même mois, afin d'anéantir tous les appels, qui y avoient été portés.

AN. 1400.

Différend de la Duchesse avec l'Evêque de Quimper.

Actes de Bret. to. 2. col. 704.

Reg. de la Chancellerie sous l'an 1405.

Thibaud de Malestroit Evêque de Quimper, qui s'étoit donné beaucoup de soins pour procurer cette paix, pensa la troubler par un trop grand zéle pour les droits de son Eglise. Informé que Jean de Malestroit Lieutenant pour la Duchesse en Cornouaille, avoit fait saisir soixante piéces de vin dans le Port de Quimper, sous prétexte que les marchands n'avoient pas payé les devoirs établis par le feu Duc sur les boissons, il fit arrêter le vin & le fit conduire sur son fief. Il assembla ensuite son Clergé, se revêtit de ses habits Pontificaux, & alla sur la Place publique, où il défendit sous peine d'excommunication, la levée d'aucun devoir dans son Diocèse. Jean de Malestroit méprisa ses menaces, & continua la levée de l'impôt. Le Prélat, vivement piqué de se voir méprisé par un homme de sa maison, l'excommunia le 7. Février, & fit publier sa Sentence dans toutes les Eglises qui lui étoient soumises. La Duchesse, ayant sçu ce qui se passoit à Quimper, appella comme d'abus de la Sentence du Prélat à l'Archevêque de Tours, & nomma le 11. Mars des Députés pour poursuivre son appel. Hamelin, qui tenoit alors le Siége de S. Gacien, vint en Bretagne après les fêtes de Pâques pour y faire la visite en qualité de Métropolitain. Il visita d'abord les Eglises de Nantes, de Vannes & de Quimper, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à sa dignité. Il rendit à la Duchesse toute la justice qu'elle avoit lieu d'attendre de lui par rapport à son Lieutenant ; mais il ne paroît pas qu'il ait rien statué sur les prétentions de l'Evêque.

Autre différend de l'Archevêque de Tours avec l'Evêque de Dol.

Archives de ces Eglises.

De Quimper l'Archevêque alla à Saint-Pol-de-Leon, à Treguier & à Saint-Brieu, où tout se passa avec décence ; mais il n'en fut pas de même à Dol. A peine eut-il paru dans les fauxbourgs de cette ville, qu'on en ferma les portes. Envain fit-il des remontrances sur l'insulte qu'on lui faisoit. L'Evêque & le Chapitre refuserent de le reconnoître pour leur supérieur, & appellérent par avance de tous les Jugemens qu'il pourroit porter. L'Archevêque leur déclara, qu'il n'auroit aucun égard à leur appel, s'ils ne lui prouvoient dans l'espace de six jours leur exemption de sa Jurisdiction par des Actes autentiques. Sur le refus qu'ils firent de les produire, l'Archevêque les cita à Rennes pour rendre, sous un certain tems, raison de leur conduite, & pour lui faire une réparation convenable. Ses Officiers s'étant mis en devoir de publier & d'afficher cette citation, furent maltraités par les gens de l'Evêque & du Chapitre, qui sortirent de la ville armés d'épées & de bâtons. L'Archevêque, n'étant pas en sûreté dans les fauxbourgs de Dol, se retira à Dinan, où il rendit le 12. Juin une Sentence de suspension & d'interdit contre le Chapitre, défendit l'entrée de l'Eglise à l'Evêque, le cita pour lui faire réparation dans douze jours, & le menaça de peines plus rigoureuses, s'il manquoit d'obéir. L'Evêque & le Chapitre, bien loin d'écouter ces monitions, défendirent à tous leurs Sujets de recevoir les visites de l'Archevêque & de lui payer aucun droit de *Procuration*. L'Archevêque, après avoir visité les autres Diocèses, retourna à Tours, où il interdit le 27. Juillet le Chapitre de Dol, excommunia l'Evêque, & néanmoins lui donna assignation devant ses Commissaires le premier jour d'audience après la fête de S. Remi. Cette contestation, qui eut de longues suites, ne fut terminée que le 17. Mars de l'an 1451. par un accord que le Pape Nicolas V. ratifia le 20. Janvier de l'année suivante.

AN. 1401.

Entrée du Duc Jean V. à Rennes.

Chron. Mss. Eccl. Nannet.

Chron. Briocense.

Pendant que l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol disputoient sur leurs droits, le jeune Duc de Bretagne fit son entrée solemnelle à Rennes le 22. Mars 1401. quoiqu'il n'eût pas encore douze ans accomplis. Il étoit accompagné de la Duchesse sa mere, des Prélats, des Barons, de beaucoup de Noblesse & des Députés des Eglises Cathédrales & du Tiers-Etat. Avant son entrée il promit avec serment de protéger la Foi Catholique, de conserver à l'Eglise de Bretagne tous ses droits légitimes, de maintenir les Comtes, Barons, Seigneurs & Nobles dans la possession de toutes leurs franchises & libertés, de rendre justice au peuple ; de défendre les supériorités, prérogatives & droits Royaux de Bretagne, & de tâcher de rétablir ce que le tems avoit détruit ou affoibli. Après ce serment il entra dans la ville, & se rendit à l'Eglise Cathédrale, où suivant la coutume, il passa toute la nuit devant le grand Autel de S. Pierre. Le lendemain, avant la Grand'Messe, il fut fait Chevalier par Olivier de Clisson, & lui-même fit aussi-tôt Chevaliers ses deux freres, Artur & Gilles de Bretagne,

Après cela il fut revêtu des habits Ducaux par les Comtes & les Barons, qui étoient présens. On lui mit un cercle d'or sur la tête & l'épée nue à la main, qu'il tint pendant la Messe & la procession, qu'on fit par la ville. Les cérémonies Ecclésiastiques finies, le Duc monta à cheval avec les Prélats & les Seigneurs, & se rendit à la Cohue de Rennes, où l'on avoit préparé un splendide festin.

AN. 1401.

AN. 1402.

Le Roi d'Angleterre recherche la Duchesse de Bretagne.
Chron. MSS. Eccl. Nannet.
Chron. Brioc.

La Duchesse ayant mis son fils en possession du Duché de Bretagne, ne pensa plus qu'à terminer son mariage avec Henri IV. Roi d'Angleterre. Ce Prince avoit vû autrefois la Duchesse en Bretagne, & avoit conçu pour elle beaucoup d'estime. Il sçavoit d'ailleurs l'autorité, que les Loix & le Testament du feu Duc lui donnoient sur ses enfans, & il étoit informé, qu'elle avoit un gros douaire, dont le Comté Nantois faisoit partie. Menacé d'une guerre avec la France, il jugea que l'alliance de cette Princesse lui seroit très-avantageuse; qu'elle le rendroit maître des enfans qu'elle avoit; & qu'il pourroit aisément disposer des Ports de la Bretagne & de tous les Bretons. Dans cette vûe il fit proposer à la Duchesse de l'épouser; elle goûta la proposition, & fit elle-même demander au Pape Benoît XIII. une dispense générale pour se marier, à qui elle voudroit, fut-ce à son parent au troisiéme ou au quatriéme degré. La Bulle fut expédiée suivant ses desirs le 20. Mars de l'an 1402. La dispense étoit nécessaire pour le mariage que la Duchesse se proposoit; car elle étoit effectivement parente au quatriéme degré de Henri Roi d'Angleterre, étant petite fille du Roi Jean, petit fils de Charles de France Comte de Valois, frere du Roi Philippe le Bel, & Henri étant arriére petit-fils d'Isabelle de France, fille de Philippe le Bel.

Mariage de la Duchesse avec le Roi d'Angleterre.
Ibidem.

Après cette dispense la Duchesse envoya en Angleterre un Ecuyer de sa Maison, nommé Antoine Ricze, pour donner au Roi Henri des assurances de son parfait dévouement & pour traiter avec lui. Les articles du mariage ayant été arrêtés, le Roi épousa la Duchesse par Procureur. La cérémonie fut faite au Château d'Elchim dans le Diocèse de Cantorbie le troisiéme jour d'Avril. Quelques Canonistes blâmerent cette alliance, & prétendirent que la Duchesse ne pouvoit épouser un Prince, qui suivoit la communion de Boniface IX. Le cas n'étant pas nouveau, la Cour d'Avignon trouva bientôt moyen de calmer la conscience de la Duchesse, & de prévenir les obstacles, que l'on pourroit former à une alliance, qui lui étoit si avantageuse. Elle obtint le 23. Juillet la permission de vivre avec les Schismatiques, & de recevoir même les Sacremens de leurs mains, pourvû qu'elle demeurât toujours attachée au parti de Benoît XIII.

Le Duc de Bourgogne vient en Bretagne, & traite avec la Duchesse.
Hist. de Bourgogne to. 3. pag. 186.
Chron. Brioc.

Cependant la Cour de France craignant avec raison, que la Duchesse ne transportât ses enfans en Angleterre, & ne leur fit embrasser les intérêts de l'Usurpateur Henri, crut devoir prévenir ce malheur. Le Duc de Bourgogne, qui avoit alors la principale administration des affaires, sonda d'abord les Ministres de Bretagne sur les dispositions de la Duchesse & sur les arrangemens qu'elle prenoit avant que de partir pour l'Angleterre. Il comprit par leurs réponses, que les inquiétudes du Conseil de France étoient bien fondées, & que sa présence étoit nécessaire en Bretagne. Après avoir conferé avec le Roi sur cette affaire, il partit de Paris vers la fin du mois de Septembre, & arriva à Nantes le premier jour d'Octobre. Il étoit accompagné des Comtes de Nevers & de Rhetel ses enfans, du Comte de Saint-Pol, de Pierre de la Trimouille & de plusieurs autres Seigneurs. La Duchesse ayant sçu leur arrivée, les invita à dîner & les régala splendidement. Le Duc voulut à son tour régaler la Duchesse, & lui fit présent, sur la fin du repas, d'une riche couronne & d'une aiguiere de cristal, l'une & l'autre ornée d'or, de perles & de pierreries. Il donna au jeune Duc un fermail d'or garni de rubis & de perles, un beau diamant, & une certaine quantité de vaisselle d'argent. Le Comte de Richemont, Richard & Gilles de Bretagne eurent chacun un collier d'or garni de rubis & de perles. Il donna à la Comtesse de Rohan un beau diamant, & un fermail à chacune des Dames & Demoiselles, qui étoient présentes. Les Seigneurs & les Officiers de la Duchesse ne fureut pas oubliés dans la distribution des présens, qui montérent à la somme de vingt mille écus suivant le compte du Trésorier,

An. 1402.

Il est déclaré Régent du Duché, & Tuteur du Duc & de ses freres.

Chron. Briocense, Actes de Bret. to. 2. col. 721. 723.

Tant de largesses & de magnificences gagnérent le cœur de la Duchesse, des Princes ses enfans, des Seigneurs & des Dames de la Cour. On n'y parla plus que des belles qualités du Duc de Bourgogne; on le jugea seul capable de maintenir le jeune Prince dans la possession de ses droits, de le soutenir contre tous ceux qui voudroient lui nuire, & de procurer de grands avantages à ses Sujets. Enfin on le pria de vouloir bien accepter la garde & le gouvernement des jeunes Princes & de tous leurs biens. Le Duc s'en chargea comme ami & proche parent, & jura sur les Saints Evangiles le 19. Octobre, qu'il se comporteroit dignement & fidélement; qu'il conserveroit avec zéle les priviléges, droits, libertés & franchises de la Bretagne; & qu'il remettroit aux Bretons leur Duc & les deux Princes ses fréres, lorsqu'il en seroit requis & que le tems de la garde seroit expiré. Les Evêques de Rennes, de Nantes, de Vannes, de Leon & de Treguier, les sires de Laval, de Château-Brient, de Monfort, de Quintin, de la Hunaudaie, de Montauban & de Coetquen, qui étoient présens, consentirent au Traité que la Duchesse fit avec le Duc de Bourgogne dans cette occasion; mais le Comte de Penthiévre, le Vicomte de Rohan, les sires de Clisson, de Malestroit, de Beaumanoir, de Derval, de Rostrenen, de Pont-Labbé, de Kaer & de Coetmen s'y opposérent, ne voulant pas que le Gouvernement du Duché & la garde des Enfans du feu Duc fussent entre les mains d'un Prince étranger. Leur opposition ne fut pas admise. Ce qu'il y a de singulier dans cette affaire, c'est que les Comtes de Nevers & de Rethel cautionnérent leur pere par écrit, & se rendirent garants, qu'il accompliroit fidélement toutes ses promesses.

Le Roi ayant été informé de la répugnance que quelques Seigneurs Bretons avoient à reconnoître le Duc de Bourgogne pour Régent du Duché de Bretagne, écrivit le premier jour de Novembre au Vicomte de Rohan, & lui ordonna, sous peine d'encourir son indignation, de se soumettre à tout ce qui avoit été réglé. Il n'en fallut pas davantage pour réduire le Vicomte & tous ceux qui lui étoient associés. Après cela la Duchesse remit au Duc ses trois enfans, & consentit qu'il les menât où bon lui sembleroit. Le Duc promit le 15. Novembre de les garder comme ses propres enfans, & de les rendre, lorsqu'ils seroient majeurs. Cet engagement fut suivi d'un Traité d'alliance & de confédération entre le Duc, la Duchesse & leurs enfans. Comme bons parens ils se promirent un secours réciproque envers & contre tous, excepté le Roi, Monseigneur le

Ibid. col. 709. 710. 724.

Dauphin, le Duc de Berri & le Roi de Navarre. Dès le 18. Novembre le Duc de Bourgogne, en qualité d'Administrateur de la Bretagne, donna le Gouvernement de Vannes à Jean de Craffort Ecuyer Ecossois, & celui de Morlaix à Jean de Penhoet. Il confirma ou déposa plusieurs Capitaines de Places, & ce qu'il ne put faire par lui-même, il le fit exécuter par Amauri de Fontenai & Guillaume Deslin, l'un Capitaine & l'autre Sénéchal de Rennes. Ce Prince, après avoir passé deux mois en Bretagne, partit de Nantes le 3. Décembre pour retourner à Paris, & emmena avec lui le jeune Duc & ses deux freres Artur & Gilles. Le jeune Duc entroit dans sa treiziéme année & ses deux freres étoient si petits, qu'à peine pouvoient-ils se tenir à cheval. Ils furent accompagnés dans le voyage par Jean de la Chapelle, Renaud de Bazouges, Pierre Eder, Jean Periou, Alain de Tivarlen, Guillaume le Long & autres, qui furent tous renvoyés de Paris en Bretagne par le Duc de Bourgogne.

Le Duc & ses freres sont conduits à Paris.

Chron. Briocense to. 1. col. 87.

On accuse ce Prince de n'avoir pas gardé fidélement tout ce qu'il avoit promis le 15. Novembre, & d'avoir abusé de l'ascendant qu'il avoit sur le jeune Duc pour l'engager à promettre au Roi des choses qui étoient contre les droits de son Duché; mais on ne dit point en particulier qu'elles furent ces promesses.

Confrairie d'Argentré.

Ibidem tom. 2. col. 726.

Ce fut peut-être pour prévenir les suites des Traités que la Duchesse avoit faits avec le Duc de Bourgogne, que plusieurs Gentilhommes du pays de Rennes formérent le 28. Décembre une association ensemble sous le nom de Confrairie en l'honneur de la Sainte Vierge. Les assemblées de cette Confrairie devoient se tenir tous les ans le quinziéme jour du mois d'Août dans l'Eglise Paroissiale d'Argentré. Les Confréres devoient se jurer une amitié & un secours réciproque envers & contre tous, excepté leur Prince légitime, leurs Seigneurs particuliers & leurs parens jusqu'aux cousins germains inclusivement. Les Instituteurs

-teurs de cette noble Confrairie furent Guillaume de Sevigné, Robert d'Espinai, Jean de la Frette, Guillaume Artur, Louis de Sevigné, Jean de Domaigné & Jean Brunel. Les deux premiers étoient Chevaliers & les autres Ecuyers.

AN. 1403.

La Duchesse, n'ayant plus rien qui la retînt en Bretagne, se disposa à en sortir. Avant son départ elle s'avisa de vouloir donner le Gouvernement de la Ville & du Château de Nantes à Olivier de Clisson, qui lui offroit douze mille écus d'or par forme de prêt. Clisson, en voulant se rendre maître de cette Place, avoit de grands projets, qui pouvoient être funestes à la Bretagne dans la suite: mais il échoua heureusement par la fermeté de Gilles de Lesbiest, qui commandoit dans Nantes. Ce Capitaine déclara à la Duchesse, qu'ayant, par son ordre, juré sur les Saints Evangiles de ne rendre Nantes qu'au Duc de Bourgogne, & ensuite au Duc de Bretagne, lorsqu'il seroit majeur, il n'y avoit rien au monde qui pût le contraindre à se parjurer. La Duchesse n'ayant pu obtenir les douze mille écus qu'elle souhaitoit, partit de Nantes le 26. Décembre, & se rendit à Camaret, où la flotte Angloise l'attendoit depuis plusieurs jours. Thomas de Percy Comte de Wigorne avoit été député par le Roi d'Angleterre, pour aller prendre la Duchesse & la conduire au Port de Soutampton. Il mit à la voile le treiziéme jour de Janvier avec un vent assez favorable; mais il fut bientôt attaqué par une violente tempête, qui endommagea beaucoup ses vaisseaux, & l'obligea de relâcher sur les côtes du pays de Cournouaille en Angleterre. De là la Duchesse se rendit à Londres, où la cérémonie de ses nôces, & celle de son couronnement se firent avec beaucoup de magnificence les 7e & vingt-cinquiéme jours de Février.

La Duchesse veut laisser Nantes entre les mains de Clisson. Lesbiest s'y oppose.
Chron. Briocensi.

AN. 1403.

La Duchesse part pour l'Angleterre.
Actes de Bret. to. 2. col. 721. & Chron. Briocensi.

Le Roi d'Angleterre s'étoit flatté que son mariage avec la Duchesse de Bretagne mettroit les Bretons dans son parti; mais il fut trompé dans ses espérances. La guerre s'étant allumée entre la France & l'Angleterre, une escadre de dix vaisseaux Anglois fit une prise considérable sur les côtes de Bretagne. Ce succès réveilla la haine du sire de Clisson contre la Nation Angloise. Ne pouvant agir par lui-même, il engagea les Bretons à s'armer & à mettre en mer une flotte pour combattre les Anglois. Cette flotte étoit composée de trente vaisseaux, sur lesquels on fit monter douze cents hommes commandés par les sires de Penhoet & du Bois, Guillaume du Chastel & Jean de Penhoët Amiral de Bretagne. Ils mirent à la voile au Port de Roscou, près de Saint-Pol-de-Leon dans les premiers jours de Juillet. Ayant appris par leur corvettes que les Anglois étoient à l'ancre vers le Ras, ils tournérent leur proue de ce côté-là, & découvrirent bientôt la flotte ennemie. A cette vûe l'ardeur des Bretons fut si grande, qu'ils voulurent sur le champ attaquer l'ennemi; mais les Chefs les retinrent, & remirent le combat au lendemain. Les Bretons ayant remarqué à la pointe du jour, que les Anglois se retiroient dans la Manche, résolurent de leur couper chemin. Pour cet effet ils partagérent leur flotte en deux escadres, dont l'une fut mise sous le commandement de Guillaume du Chastel. Les Anglois ayant apperçu cette manœuvre, séparérent aussi leurs vaisseaux, & en formérent une double escadre. Les Bretons fondirent alors sur les Anglois; le combat fut très-opiniâtre de part & d'autre, & dura depuis trois heures du matin jusqu'à neuf heures. Alors les Anglois, ne pouvant plus soutenir séparément les efforts des Bretons, rassemblérent tous leurs vaisseaux. Les Bretons en firent autant, & le combat recommença. Enfin les Anglois succombérent & jettérent leurs armes à la mer. Les Bretons leur prirent quarante vaisseaux, leur tuérent plus de cinq cents hommes, & firent environ mille prisonniers.

Victoire navale des Bretons sur les Anglois.
Le Moine de S. Denis.
Monstrelet tom. 1. ch. 12.
Comptes de Robert Serin en 1403. & de Hervé Guibomarin.

Après cette victoire ils députérent Renoul de Trelevez à la Cour de France pour y annoncer cette heureuse nouvelle. Encouragés par les louanges qu'ils reçurent du Duc de Bourgogne, ils firent bientôt un nouvel armement. Ils se mirent en mer, pillérent d'abord les Isles de Gerzé & de Grenezé, firent ensuite une descente à Plimouth, qu'ils brûlérent, & revinrent chargés de butin, vers le 15. de Septembre. Ces succès ne déconcertérent pas les Anglois; ils équipérent une flotte considérable, sur laquelle ils mirent six mille hommes commandés par Guillaume de Wilfort. Ils prirent sur les côtes de Bretagne quarante navires richement chargés, en brûlérent autant, & descendirent à Penmarch & à Saint-Malo, où ils mirent tout à feu & à sang. Les habitans de

Descente des Bretons en Angleterre.
Thomas Walsingham pag. 561.
Le Moine de S. Denis.

la côte s'assemblérent tumultuairement, & prirent les armes pour la défense de leurs biens. Ils attaquérent les Anglois avec assez de vigueur; mais n'ayant aucune discipline, ils furent entiérement défaits.

AN. 1404.

Le Duc de Bourgogne déclare son pupil majeur, & lui fait faire hommage au Roi.
Actes de Bret. to. 2. col. 734. 735.

Cependant le jeune Duc de Bretagne étant entré dans sa quinziéme année, fut déclaré majeur, & le Duc de Bourgogne lui remit le Gouvernement de son Etat. Dès le 7. Janvier de l'an 1404. il se présenta à l'Hôtel de Saint-Paul pour rendre hommage au Roi de son Duché & des terres qu'il avoit en France. Il se mit d'abord à genoux; mais le Roi le fit lever. Il ôta ensuite son chaperon, joignit les mains & les mit entre celles du Roi. Le Comte de Tancarville, qui étoit présent, fit entendre au Duc qu'il rendoit hommage au Roi du Duché de Bretagne & de la Pairie de France, de la maniere & dans la forme que ses prédécesseurs l'avoient rendu aux Rois de France. Le Duc répondit que c'étoit son intention. Le Chancelier ne manqua pas, suivant l'usage, de déclarer, que l'hommage étoit lige; mais le Duc & son Conseil n'en convinrent pas. Ce Conseil étoit alors composé d'Anselme de Chantemerle Evêque de Rennes, Chancelier de Bretagne, Bernard du Peiron Evêque de Nantes, Guillaume Anger Evêque de Saint-Brieu, Jean de Pont-Brient Abbé de Redon, Jean de Rieux Maréchal de France, Jean de Laval Seigneur du Gavre, Charles de Dinan Seigneur de Château-Brient, Guillaume sire de Montauban, Jean Raguenel Vicomte de la Belliere, Bernard de Keroneuf, Jean le Voyer & de plusieurs autres.

Etat de la Maison du Duc.

Six jours après le Duc de Bourgogne dressa l'Etat de la Maison du jeune Duc. C'est le plus ancien Etat qui nous reste de la Maison des Ducs, &, sans doute, le plus pompeux; car ils avoient vêcu jusques-là dans une assez grande simplicité. Comme le jeune Prince n'étoit pas encore en état de gouverner par lui-même, le Duc de Bourgogne lui donna pour Curateur le sire de Laval, dans toutes les affaires, où il auroit besoin d'un Curateur. Les Réglemens qu'il fit pour maintenir le bon ordre dans la Maison Ducale, portent que l'on ne pourra changer aucun des Officiers couchés sur l'Etat, ni augmenter leurs gages sans sa participation; que le jeune Duc ne pourra donner à la fois plus de cent sols sans le consentement de son Chancelier & de trois autres de ses Conseillers; que tous les dons qu'il a faits depuis la démission du Duc de Bourgogne, n'auront point lieu; que toutes les lettres qu'il fera expédier, de quelque nature qu'elles soient, seront nulles, si elles ne sont scellées du sceau que porte le Chancelier; que tous les Bénéfices seront présentés par le Duc & par son Conseil; que tous les Officiers établis par le Duc de Bourgogne seront continués, excepté Alain de la Houssaie, qui sera désapointé; & enfin que tous ceux qui ont refusé d'obéir au Duc de Bourgogne, seront privés de leurs Offices, aussi-tôt que le jeune Duc sera en Bretagne. Il ne tarda pas à s'y rendre & à se montrer à ses Sujets, qui l'attendoient avec impatience. Dès le mois de Février il partit de Paris, & fut conduit hors de la ville par les Ducs de Berri & de Bourgogne. Gilles de Bretagne son frere demeura à la Cour de France, auprès du Duc de Guyenne. Artur fut envoyé en Angleterre, où il fut reçu à l'hommage du Comté de Richemont par le crédit de la Reine sa mere. Il revint ensuite en France, & fut remis sous la garde du Duc de Bourgogne, qui le fit élever par d'excellens Capitaines, à qui il fit honneur dans la suite.

Le Duc revient en Bretagne.
Le Moine de S. Denis.

Mort du Comte de Penthiévre & sa postérité.
Du Paz pag. 57. Anselme tom. VI. pag. 104.

Le Duc avant son départ de Paris, avoit appris la mort du Comte de Penthiévre, qui étoit décédé le 16. Janvier. Ce Prince infortuné avoit passé la meilleure partie de sa vie dans la captivité, & n'en sortit que pour se voir plongé dans les tristes embarras d'une vie agitée. Instrument des vastes projets de son beau-pere Olivier de Clisson, il eut presque toujours les armes à la main contre le Duc de Bretagne son Souverain. L'ambition de Marguerite de Clisson sa femme, qui avoit troublé sa vie, troubla aussi celle de ses enfans, & renversa entiérement leur fortune. Ces enfans furent Olivier Comte de Penthiévre, Jean Seigneur de l'Aigle, Charles Seigneur d'Avaugour, Guillaume Vicomte de Limoges, Marguerite premiere femme de Jacques de Bourbon II. du nom, Comte de la Marche, & Jeanne qui épousa successivement Jean Harpedane Seigneur de Montagu, & Robert de Dinan Baron de Château-Brient. Les deux premiers moururent sans enfans, & leur riche succession passa à Nicolle de

Blois, fille de Charles Seigneur d'Avaugour, qui la porta à Jean de Brosse II. du nom, Seigneur de Sainte-Severe, & de Boussac son mari. AN. 1404.

A peine le jeune Duc fut-il en Bretagne, qu'il voulut sçavoir la véritable situation de ses Places, & les mettre en état de défense. Il chargea pour cet effet Jean Abbé de S. Mahé de visiter toutes les Forteresses de la basse-Bretagne & de lui en rendre un fidéle compte. Cet Abbé étoit premier Président de la Chambre des Comptes & l'un des Conseillers au Conseil d'Etat que le Duc de Bourgogne avoit établi. Le jeune Prince envoya aussi Michel Abraham à la Cour d'Angleterre pour y demander Blanche & Marguerite de Bretagne ses sœurs, que la Reine avoit emmenées avec elle. Enfin la Cour de France étant rentrée dans l'obédience du Pape d'Avignon, malgré les oppositions des Ducs de Berri & de Bourgogne, le jeune Duc crut devoir suivre le même exemple; il envoya donc Robert Sorin & Henri Papegaut vers le Pape Benoît XIII. pour l'assurer de son obéissance filiale; & pour lui déclarer qu'il le reconnoissoit pour le légitime successeur de S. Pierre.

Compte de Sorin.

Le Duc reconnoit le Pape Benoît XIII.

D'autres affaires attirérent bientôt toute l'attention du jeune Duc, & l'obligérent de prendre parti contre le Roi d'Angleterre son beau-pere. Les habitans du pays de Galles, mécontens du Gouvernement de leur nouveau Roi, prirent les armes pour le recouvrement de leurs anciennes libertés, & se donnérent pour Chef Owin, soit disant, Prince de Galles. Owin pour se soutenir dans sa révolte, fit alliance avec le Roi Charles VI. qui ne reconnoissoit pas Henri IV. pour légitime Roi d'Angleterre. Charles VI. lui accorda huit mille hommes commandés par le Comte de la Marche. Ce Comte prit sa route par la Bretagne dans le dessein de s'embarquer à Brest. Les Bretons ayant appris ce qui se passoit en France, voulurent aussi armer pour se venger des ravages que les Anglois avoient faits sur leurs côtes l'année précédente. Mais avant que de le faire, ils crurent devoir consulter le Duc de Bourgogne, qui s'étoit réservé une certaine autorité sur eux & qui avoit blâmé leurs premiers armemens. Guillaume du Chastel fut député vers ce Prince pour lui demander son avis sur l'armement projetté. Quelque éloquent que fût du Chastel, il eut bien de la peine à faire agréer au Duc la guerre que l'on vouloit entreprendre. Ce Prince étoit vivement piqué de ce que le Roi étoit rentré dans l'obédience de Benoît XIII. & n'approuvoit peut-être pas le secours que l'on avoit promis aux habitans du pays de Galles: cependant il se rendit aux instances de du Chastel.

Du Chesne Hist. d'Anglet. p. 805. Le Moine de S. Denis. Monstrelet vol. 1. chap. 14.

Les Bretons arment contre les Anglois.

Les Bretons armérent donc une flotte à Saint-Malo, sur laquelle ils mirent deux mille Chevaliers & Ecuyers commandés par les sires de Château-Brient, du Chastel & de la Jaille. Dès les premiers jours de la navigation ces Chefs se brouillérent à l'occasion d'une flotte Espagnole chargée de vin. Malgré les alliances de la France avec l'Espagne la flotte fut pillée. Ceux qui blâmérent cette action, se séparérent des coupables, & cependant les uns & les autres dirigérent leur route vers le Port de Yarmouth, où la descente devoit se faire. Les Anglois, avertis de leur dessein, avoient assemblé à la hâte environ six mille hommes, & s'étoient retranchés derriere un fossé, qu'ils avoient creusé dans la grève. Le chemin qui conduisoit à leur retranchement, étoit très-étroit & défendu par un corps-de-garde avancé. Les Bretons, conduits par les sires du Chastel & de la Jaille, ayant paru, les Anglois se tinrent derriere leur fossé que le reflux de la mer avoit rempli d'eau. Du Chastel, après avoir bien examiné la situation des ennemis, jugea qu'il falloit attendre le reste de la flotte & les Arbalestriers, afin d'attaquer les Anglois de côté & non en front. La Jaille méprisa cet avis, & dit fiérement qu'il n'y avoit rien à craindre. Du Chastel, prenant cette réponse pour un reproche tacite de lâcheté, mit pied à terre, & protesta qu'il ne demanderoit quartier à personne. La descente précipitée des Bretons épouvanta d'abord les Anglois; mais ils se rassurérent, lorsqu'ils virent que leurs Adversaires n'avoient point d'Arbalestriers, & ils les accablérent de fléches. Le Corps-de-garde fut renforcé, de maniere que les Bretons ne purent le forcer. Ne pouvant prendre les Anglois de côté, à cause des eaux, dont le fossé étoit rempli, ils prirent le parti de vendre chérement leur vie. Ils tuérent près de quinze cents Anglois. Du Chastel armé d'une hache, qu'il manioit avec une adresse merveilleuse, fit un carnage affreux parmi les Anglois. Percé de

Une partie de leur flotte est défaite.

Monstrelet ibidem. Walsingham pag. 370. Actes de Bret. to. 2. col. 741.

AN. 1404.

Mort de Guillaume du Chastel.

plusieurs coups il succomba enfin & tomba par terre. Envain les Anglois le firent-ils penser pour le conserver; il mourut entre les mains de leurs Chirurgiens. De deux cents Bretons, qui avoient mis pied à terre, il n'en resta que vingt-quatre, qui furent faits prisonniers & conduits au Roi d'Angleterre. Le reste de la flotte étant arrivé après cet échec, plusieurs furent d'avis de venger la mort de leurs compatriotes; mais un homme sage & accrédité leur conseilla d'attendre une occasion plus favorable, & un Chef qui pût réunir les esprits divisés.

Vengeance, qu'en tire son frere Tangui.
Le Moine de S. Denis.
Anselme. to. VIII. pag. 358.
Monstrelet vol. 1. chap. 14.

Guillaume du Chastel, qui périt dans cette téméraire expédition, étoit fils de Jean sire du Chastel & de Meance de Lescouet. Il s'étoit attaché d'abord au service du Duc d'Orléans, qui l'avoit fait son Chambellan. De la Maison de ce Prince il étoit passé dans celle du Roi Charles VI. pour y exercer le même office. Il s'étoit distingué par sa valeur dans plusieurs rencontres; mais sur tout dans un combat singulier donné le 19. Mai 1402. près de Bourdeaux entre sept François & sept Anglois, qui furent vaincus. Il avoit un frere nommé Tangui, qui lui avoit succédé dans l'état de Chambellan du Duc d'Orléans. Tangui avoit eu bonne part aux conquêtes que le Connétable d'Albret avoit faite sur les Anglois dans le Limousin, le Perigort & la Gascogne, & étoit passé jusqu'en Arragon pour acquérir de la gloire. Instruit de la mort de son frere il assembla quatre cents Gentilhommes, & équippa une nouvelle flotte dans l'espace d'un mois. Secondé par les vents il surprit le Port d'Yarmouth dans le tems qu'on ne s'y défioit plus de rien. La ville fut prise & réduite en cendres; toute la côte fut ravagée pendant huit semaines. Enfin, il évita prudemment l'armée que le Roi d'Angleterre lui opposa, & revint en Bretagne chargé de butin.

Descente des Anglois en Bretagne.
Compte de Sorin.

Les Anglois lui fournirent bientôt une autre occasion de continuer sa vengeance. Ils avoient équippé une nombreuse flotte pour surprendre la Rochelle. Cette flotte étoit commandée par le Comte de Beaumont, le Bâtard d'Angleterre & un Chevalier qui avoit été Capitaine de Brest sous le regne de Richard II. Leur dessein sur la Rochelle n'ayant pas réussi, ils s'approchérent de Brest pour tâcher de brûler les vaisseaux du Comte de la Marche, qui y étoient à l'ancre. Ils mirent à terre une partie de leurs troupes, qui coururent le pays & y firent beaucoup de dégât. Le Duc ayant été averti par Olivier de Clisson de la descente des Anglois, se mit à la tête de deux mille deux cents hommes d'armes, & prit la route de Brest. Il fit avancer le Maréchal de Rieux avec sept cents hommes pour observer la contenance des Anglois. Dans le tems que le Maréchal arriva, les ennemis étoient sur le point d'en venir aux mains avec les paysans armés d'arbalêtres, de fleaux & de fourches. Sans attendre le Duc, le Maréchal fit mettre pied à terre à ses Gendarmes, & se joignit aux paysans pour les soutenir. Le Duc arriva bien-tôt après avec le reste des troupes. Alors les Anglois, saisis de crainte, prirent le parti de la fuite & se retirerent vers leurs vaisseaux. Le Comte de Beaumont fit tous ses efforts pour les rallier; mais il ne put en venir à bout. Abandonné de presque tous ses gens il se défendit, jusqu'à ce que Tangui du Chastel le tua d'un coup de hache. L'ancien Capitaine de Brest fut aussi tué avec deux jeunes Gentilhommes; les autres Anglois qui étoient demeurés à terre, demandérent quartier. Tel fut le succès des premieres armes du jeune Duc.

D'Argentré Hist. de Bret. l. 11. c. 7.
Chа. de Nant. Arm. H. cas. D. nn. 24.
Actes de Bret. to. 2. col. 740.

Le Bâtard d'Angleterre, qui étoit rentré heureusement dans son vaisseau, craignant qu'on ne le poursuivît, envoya demander au Duc un sauf-conduit & une conférence sur plusieurs affaires importantes. Le Duc accorda le sauf-conduit; mais le Bâtard ne jugea pas à propos de le venir trouver. Il se contenta de lui faire demander s'il approuvoit l'invasion faite en Angleterre par Tangui du Chastel, s'il étoit dans la résolution de faire la guerre aux Anglois, & s'il prétendoit refuser à la Reine d'Angleterre le douaire qui lui appartenoit sur le Duché de Bretagne. Le Duc répondit affirmativement à ces trois questions. Le Bâtard ayant appris sa réponse, mit à la voile, & alla faire une descente près de Guerrande, où il brûla deux villages & enleva cinquante muids de sel, qui appartenoient à Olivier de Clisson. Quoiqu'en dise un Auteur contemporain, il est difficile d'accorder la réponse du Duc au Bâtard avec les Traités faits pour le douaire de la Reine d'Angleterre. Le Duc n'étoit point chargé de payer ce

douaire, qui étoit assis sur le Comté Nantois. La Reine y avoit ses Officiers, qui lui rendoient compte de ses revenus, & les lui faisoient tenir. Elle étoit d'ailleurs si satisfaite de la conduite de son fils, qu'elle lui fit don le 18. Novembre 1404. de soixante mille livres qui lui étoit dûes par le Roi de Navarre, & de six mille livres de rente, qui devoient lui être assises en Normandie. Il n'est donc pas vraisemblable, que le Duc ait voulu lui refuser son douaire. AN. 1404.

Le Comte de la Marche, qui devoit commander les vaisseaux armés à Brest pour donner du secours au Prince de Galles, n'arriva dans cette ville que sur la fin du mois de Novembre. Il fut très-froidement reçu par les Capitaines de la flotte, & par les Gendarmes qui l'attendoient depuis trois mois. La saison n'étant plus propre pour passer dans le pays de Galles, il se borna à une expédition peu importante, dans laquelle il ne gagna rien. Le peu de succès de cette entreprise & de plusieurs autres excita de grands murmures contre la Reine & contre le Duc d'Orléans, qui avoient alors la principale autorité. Ils avoient fait lever sur le peuple une Taille, qui avoit produit huit cents mille écus d'or, & n'en avoient pas fait porter un seul au trésor Royal, qui étoit épuisé. Nonobstant ces murmures, le Duc d'Orléans proposa au Conseil une nouvelle Taille pour l'année 1405. Jean Duc de Bourgogne, qui avoit succédé à son pere mort le 27. Avril précédent, s'opposa formellement aux desseins du Duc d'Orléans. Le Duc de Bretagne, à qui il étoit dû une somme considérable pour la dot de sa femme, suivit l'avis du Duc de Bourgogne, & déclara qu'il aimoit mieux attendre, en faveur du pauvre peuple, que de souffrir qu'on l'accablât de nouveaux impôts. Mais le grand nombre de flateurs l'emporta sur des avis si sages & si humains ; la Taille fut imposée & le recouvrement en fut commis à de cruels exacteurs. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, très-mécontens de ce procédé, se retirérent dans leurs Etats. La suite justifia leur compassion envers le peuple, qu'on dépouilloit pour enrichir des étrangers : car les habitans de Metz arrêtérent bientôt après six chevaux chargés d'or monnoyé, que la Reine envoyoit en Allemagne, & ce n'étoit pas le premier transport d'argent, qui avoit été fait par son ordre.

AN. 1405.

Le Duc de Bretagne prend le parti du peuple dans le Conseil du Roi.

Le Moine de S. Denis.

Le Duc étoit alors dans sa seiziéme année, & commençoit à prendre goût aux affaires. Le Duc de Bourgogne, qui avoit été son Tuteur, étoit mort quelques mois auparavant. Gui sire de Laval, qui lui avoit été donné pour Curateur, étoit infirme & caduc. Persuadé qu'avec un bon conseil il pourroit gouverner seul, il déchargea le 14. Janvier le sire de Laval de sa curatelle, & ratifia tout ce qu'il avoit fait pendant son administration. Il députa ensuite l'Abbé de Redon, le sire de Monfort, Gacien de Monceaux, Olivier de Champballon, Pierre Boivin & Macé Loret vers la Reine pour la prier de lui envoyer la Duchesse son épouse & pour solliciter le recouvrement des terres qui lui appartenoient dans le Nivernois & le Rethelois. La Reine consentit au voyage de la Duchesse sa fille, & lui fit présent d'un grand nombre de joyaux & de pierreries, de vaisselle d'or & d'argent, de robes & d'habits, de linge & de tapisseries, de chevaux & de chariots. La Duchesse fit son entrée à Nantes au commencement du mois d'Avril, & y fut reçue avec tous les honneurs dûs à sa dignité & à sa naissance. Il y eut à cette occasion de grandes réjouissances à Nantes, qui y occasionnérent l'incendie de quelques maisons. Le Duc fit des présens aux Seigneurs & aux Dames, qui avoient accompagné la Duchesse ; il donna entr'autres deux colliers de son Ordre à Houvet & Robert Bargeon Ecuyers de la Duchesse. Ce sont les deux premiers Chevaliers de l'Ordre de l'Hermine, dont les noms soient connus.

Gui de Laval est déchargé de la curatelle du Duc.

Actes de Bret. to. 2. col. 744. 45. 47. Reg. de la Chancel. pour l'an 1404.

Les Députés que le Duc avoit envoyés à la Cour de France, y terminérent enfin le différend que son pere avoit eu avec les Rois Charles V. & Charles VI. pour la restitution de ses terres du Nivernois & du Rethelois. Le Roi ayant disposé de ces terres en faveur de quelques Seigneurs, donna le 24. Avril au Duc de Bretagne le Comté de Gavre, la ville de Fleurance & autres terres sises dans la Sénéchaussée de Toulouse, en échange de celles qu'il reclamoit dans les Comtés de Nevers & de Rethel. Le Duc de Berri eut beaucoup de part à la conclusion de cette affaire, qui duroit depuis quarante ans. Il étoit fort zélé pour les intérêts du Duc de Bretagne, & il s'étoit chargé de l'éducation du

Le Roi donne au Duc le Comté de Gavre en Languedoc pour les terres du Nivernois & du Rethelois.

Cha. de Nant. Ar. A. cas. B. nu. 13. & Ar. I. cas. B. nu. 10. 16. Hist. d'Artur III. pag. 3.

Comte de Richemont après la mort du Duc de Bourgogne.

AN. 1405.

Le Maréchal de Rieux ravage une partie de l'Angleterre.

Le Moine de Saint-Denis p. 528.

Dans le même tems le bruit se répandit en Bretagne, que les Anglois pensoient à y faire une descente. Pour éviter toute surprise le Duc écrivit le 23. Juin aux Barons de se tenir prêts à marcher au premier ordre qu'ils recevroient. Il manda aussi au sire de Châteaugiron de se retirer à Rennes & d'assembler la Noblesse du pays pour la conduire sur les côtes, aussi-tôt que les Anglois paroîtroient. Mais tous ces bruits se dissipérent & les Anglois ne parurent point. Le Maréchal de Rieux, le Borgne de la Heuse & Renaud de Hangest grand Maître des Arbalestriers de France allérent chercher les Anglois dans leur Isle avec huit cents hommes d'armes, six cents Arbalestriers & douze cents Fantassins des Duchés de Bretagne & de Normandie. Ils joignirent le Prince de Galles, ravagérent plus de soixante lieues de pays, & repassérent en France chargés de butin.

AN. 1406.

Alliance des Ducs de Bretagne & d'Orleans.

Chron. Brioc. *Hist. de Charles VI. par Berri p. 415.*

Tandis que les Bretons & les Normans faisoient la guerre aux Anglois dans leur propre pays, on se préparoit à les attaquer dans l'Aquitaine & dans les autres parties de la France, où ils avoient encore des Places. Aussi-tôt que le Maréchal de Rieux fut de retour à Paris, le Duc d'Orléans en partit pour aller faire le siége de Bourg sur la Dordogne. Il trouva à Tours le Duc de Bretagne, qui lui fit un long récit des sujets de mécontentement qu'il avoit du Duc de Bourgogne. Le principal sujet étoit le mariage que le Comte de Penthiévre venoit de contracter avec Isabelle de Bourgogne. Le Duc de Bretagne regardoit ce Comte comme son ennemi déclaré, & ne doutoit point qu'il n'eût eu des vûes en recherchant une si grande alliance. Il avoit des obligations essentielles au feu Duc de Bourgogne & avoit pris des engagemens avec ses enfans dès sa plus tendre jeunesse. Mais le nouveau Duc de Bourgogne ayant manqué à ses promesses, il crut qu'il n'étoit plus obligé de tenir les siennes. Il se ligua donc avec le Duc d'Orléans, que la jalousie du Gouvernement avoit rendu ennemi mortel du Duc de Bourgogne. Leur Traité fut ébauché à Tours, mais il ne fut signé qu'au siége de Bourg. Les Bretons, à l'exemple de leur Duc, embrassérent le parti du Duc d'Orléans. Ils eussent eu bien des occasions de se signaler, si le Duc de Berri & le Grand-Maître de Montagu n'eussent travaillé à assoupir les dissentions qui éclatérent dans la suite malgré leurs attentions.

Blanche de Bretagne épouse Jean d'Armagnac Vicomte de Lomaignes.

Le Moine de S. Denis. *Actes de Bret. to. 2. col. 771.*

Cette alliance ne fut pas la seule que le Duc de Bretagne rechercha pour se soutenir contre les Maisons de Bourgogne & de Penthiévre. Comme il avoit fait revenir d'Angleterre ses sœurs Blanche & Marguerite, il pensa à les marier avec des Seigneurs, qui pussent lui donner du secours dans le besoin. Il envoya pour cet effet Armel de Châteaugiron & Geoffroi Coglais vers le Duc de Berri pour le consulter sur ce qu'il devoit faire. On ne sçait ce que lui manda le Duc de Berri; mais dès le 30. de Juin le mariage de Blanche de Bretagne fut arrêté avec le Vicomte de Lomaigne fils aîné de Bernard Comte d'Armagnac. Les articles de cette alliance portent, que Blanche de Bretagne aura cent mille francs pour tous ses droits successifs; qu'aussi-tôt que le Vicomte de Lomaigne aura atteint l'âge de quatorze ans & Blanche celui de douze, on leur fera renoncer aux successions du feu Duc de Bretagne & de la Reine d'Angleterre; que les nôces se feront en Bretagne, & qu'on obtiendra préalablement du Saint Siége les Dispenses nécessaires; que si le Comte d'Armagnac meurt avant le Vicomte de Lomaigne son fils, le Vicomte lui succédera dans les Comtés d'Armagnac, de Fezensac & de Pardriac; que si le Vicomte meurt avant son pere, ses enfans mâles succéderont à leur ayeul, & s'il ne laisse que des filles, elles seront mariées suivant leur état; & enfin que Blanche de Bretagne aura pour douaire quatre mille livres de rente assise sur la terre de Benevent en Rouergue. Ce qu'il y a de singulier dans ce Traité; c'est que le Duc appelle à la succession du Duché de Bretagne sa sœur Blanche & ses enfans, en cas que sa ligne & celles de ses freres & de sa sœur la Comtesse d'Alençon, viennent à manquer, ce qui est directement contraire au Traité de Guerrande. Il regarda cette alliance comme un grand avantage dans la situation où il se trouvoit. Pour en procurer promptement l'exécution il fit un emprunt de cent mille francs sur le Clergé, la Noblesse & le Tiers-Etat, qui n'approuvérent pas le nouveau systême de son Conseil. Plusieurs refusérent de fournir les sommes, ausquelles ils avoient été taxés;


Tiré du Cabinet de
M. le Comte de Rieux
tout un
Jean Seigneur de Rieux Mareschal de France
mort en 1417.
Hallé Invenit
Dossier Sculpsit

mais le Duc ayant ordonné à Maudé Redonnelle ſon Procureur Général, de ſaiſir les biens de ceux qui refuſeroient de contribuer, tous ſe rendirent. Il ne vouloit pas que le Comte d'Armagnac pût lui faire les reproches, qu'il avoit droit de faire au Roi & à la Reine, qui n'avoient pas encore payé la dot de la Ducheſſe ſon épouſe.

An. 1406.

Reg. de la Chanc. pour l'an 1406.

Cependant le ſchiſme continuoit, malgré toutes les démarches que la France avoit faite pour l'éteindre. Celle qu'elle fit l'an 1407. ne lui réuſſit pas mieux que les précédentes. Innocent VII. étoit mort le 6. Novembre 1406. & les Cardinaux Romains avoient élu en ſa place Gregoire XII. Comme il avoit été arrêté dans le Conclave, que celui qui ſeroit élu, écriroit auſſi-tôt après à Benoît XIII. qu'il étoit prêt à ſe dépoſer, pourvû qu'il voulût auſſi le faire, Gregoire manda à Benoît ſes bonnes intentions. Il écrivit auſſi à tous les Souverains pour leur faire part de ſon élection & des offres qu'il avoit faites à Benoît. La lettre qu'il écrivit au Duc de Bretagne, eſt dattée du dixiéme jour après ſon élection, qui avoit été faite le 30. Novembre. Benoît qui ne paroît pas avoir eu une volonté ſincere de quitter la Thiare, répondit à Gregoire en faiſant de grands éloges de ſa modération & de ſon deſintéreſſement. Il l'aſſura qu'il étoit diſpoſé à finir le ſchiſme, ſoit par la ceſſion, ſoit par quelqu'autre voie, & qu'il attendoit ſes Députés pour convenir du lieu, où ils pourroient s'aſſembler. Les Envoyés de Gregoire ne tardérent pas à ſe rendre à Marſeille, où Benoît faiſoit alors ſa réſidence. Après bien des diſcuſſions on convint que les deux Papes & les deux Colléges ſe rendroient à Savone pour le jour de S. Michel, ou tout au plus tard pour le commencement de Novembre.

An. 1407.

Le Duc envoye des Ambaſſadeurs à Marſeille & à Rome pour travailler à l'extinction du ſchiſme.

Le Moine de S. Denis.

Juvenal des Urſins pag. 188.

Cha. de Nant. Ar. K. caſ. F. nu. 32. & caſ. G. nu. 27.

Le Roi ayant appris les réſolutions des deux Papes, ſuſpendit la publication de la ſouſtraction aux deux obédiences, dont on étoit convenu à Paris, & nomma des Ambaſſadeurs pour aller de ſa part vers les deux Papes, afin de les confirmer dans leurs bons deſſeins. Le Duc de Bretagne nomma de ſon côté trois Ambaſſadeurs pour le même ſujet. Jean ſire de Maleſtroit, Guillaume de Vandel Licencié en Théologie, & Jean de Maleſtroit ſire de Kaer furent chargés de cette importante commiſſion. Ils eurent ordre d'agir de concert avec les Ambaſſadeurs de France pour la paix de l'Egliſe: mais les uns & les autres travaillérent inutilement dans les conférences tenues à Marſeille & à Rome. Les deux Papes uſérent de tant de chicanes & de ſubterfuges, que tous ceux qui en furent témoins, demeurérent convaincus, que ces deux hommes ſe jouoient de tous les Souverains de l'Europe. Le Roi de France, inſtruit par ſes Députés de tout ce qui s'étoit paſſé à Marſeille, à Savone & à Rome, fit publier dans le mois de Janvier 1408. la ſouſtraction d'obédience & la neutralité dans tous ſes Etats, juſqu'à ce que Dieu eût pourvû ſon Egliſe d'un Chef légitime & reconnu de tous les Fidéles. Il écrivit en même tems à tous les Souverains pour les exhorter à ſuivre ſon exemple, qu'il regardoit comme l'unique moyen de donner la paix à l'Egliſe.

Actes de Bret. to. 2. col. 95.

Le Duc de Bretagne n'attendit pas la fin de ces longues négociations pour terminer l'établiſſement de ſes deux ſœurs. Il s'adreſſa au Pape Benoît XIII. qui lui accorda toutes les Diſpenſes, dont il avoit beſoin. Le mariage de Blanche de Bretagne avec le Vicomte de Lomaigne avoit été arrêté le 30. Juin de l'année précédente; celui de Marguerite fut conclu le 23. Avril 1407. avec Alain de Rohan Comte de Porhoet. Le Vicomte & la Vicomteſſe de Rohan avoient propoſé cette alliance au Duc, & ce Prince y avoit conſenti par ſes lettres données à Saint Jean le 19. Avril. Rien ne cadroit mieux avec les vûes du Duc, & rien n'étoit plus propre à renverſer les ambitieux projets de Marguerite de Cliſſon. Le Duc donna à ſa ſœur la Seigneurie de Guillac pour ſa dot, & le Vicomte de Rohan céda au Comte de Porhoet ſon fils aîné le tiers de tous ſes biens, dans leſquels furent expreſſément compriſes les terres de Cliſſon & de la Garnache. La cérémonie de ces deux mariages fut faite le 26. de Juin dans la Chapelle du Château de Nantes par Henri Evêque de la même ville, en préſence du Duc, du Comte d'Armagnac & d'un grand nombre de Seigneurs & de Dames.

Il marie ſa ſœur Marguerite avec Alain de Rohan Comte de Porhoet.

Actes de Bret. to. 2. col. 771. 782. 783.

Chron. MSſ. Eccl. Nannet.

Olivier de Cliſſon mourut le même jour que fut conclu le mariage du Comte de Porhoet ſon petit fils avec Marguerite de Bretagne, & fut inhumé dans l'Egliſe Collégiale de Joſſelin. Sa fin répondit à la vie qu'il avoit toujours menée. A

Mort d'Olivier de Cliſſon.

Juvenal des Urſins pag. 189.

AN. 1407.
Chron. Mss. Eccl. Nannet.
Actes de Bret. to. 2. col. 797. 786.

peine fut-il attaqué de la maladie dont il mourut, qu'il fut accusé par les Officiers du Duc de plusieurs crimes & maléfices, & assigné devant les Juges de Ploermel. N'ayant pas satisfait à l'ajournement, il fut condamné à une prison perpétuelle, & tous ses biens furent confisqués. Pour l'exécution de cette Sentence, le Duc assembla des troupes à Ploermel, afin d'assiéger le sire de Clisson dans son Château de Josselin. Clisson, averti de ce qui se passoit, envoya des Députés au Duc pour l'engager à se désister de son entreprise & pour lui offrir soixante mille francs. Les Députés n'ayant pas été écoutés, Clisson envoya une seconde fois vers le Duc, & lui offrit cent mille francs. Le Duc les accepta & congédia ses troupes. Le Vicomte de Rohan & la Comtesse de Penthiévre s'obligérent au payement de la somme, à condition que le Duc ne pourroit leur rien demander de plus pour le rachat, qui lui appartiendroit après la mort du sire de Clisson. Ils renoncérent en même tems à tous les appels interjettés par leur pere au Parlement de Paris, & le Duc leur donna des lettres d'abolition pour le passé, à la demande de sa sœur Marguerite.

Son Testament & ses principales fondations.
Ibidem. col. 778. 79. 782.

Tous ces actes sont dattés du 23. Avril, jour de la mort d'Olivier de Clisson suivant l'épitaphe qui est sur son tombeau. Ce Seigneur n'avoit pas attendu son dernier jour pour régler les affaires de sa Maison & pour disposer des biens, dont il jouissoit. Dès le 5. de Février il avoit fait un testament, par lequel il légue sa Baronie de Montfaucon pour la fondation & dotation d'un Collége de Chanoines dans l'Eglise de Notre-Dame de Clisson. Il se réserve & à ses successeurs Seigneurs de Clisson la collation des Prébendes de ce Chapitre; & charge Maître Jean Reyrant de poursuivre auprès du Pape la confirmation de sa fondation & celle d'un Couvent de freres Mineurs dans la ville de Clisson. Dans son Codicille datté du 6. Février, il prie Robert de Beaumanoir son ancien ami, de remettre au Roi Charles VI. l'Epée de Connétable de France, qu'il lui avoit donnée l'an 1380. Huit jours avant sa mort, il légua au Chapitre de S. Julien du Mans, pour la fondation de quelques Messes, tout ce qui lui avoit été ajugé par Arrêt du Parlement de Paris contre Pierre de Craon & ses complices. Enfin il consentit, que tous ses autres biens meubles & immeubles fussent partagés entre ses deux filles, de maniere que la Vicomtesse de Rohan en eut les deux tiers & la Comtesse de Penthiévre l'autre tiers.

Sa mort eût procuré une paix solide à la Bretagne, s'il n'avoit point laissé une fille héritiére de ses ressentimens contre la maison régnante & jalouse de la grandeur de celle de Penthiévre, qu'elle gouvernoit entiérement. Le Duc se flatta cependant d'avoir mis cette femme hors d'état de lui nuire, en lui ôtant le plus ferme appui qu'elle eût en Bretagne, qui étoit la Maison de Rohan; mais la suite lui fit connoître, qu'il n'est point d'extrémité à laquelle une femme passionnée ne se porte, & d'entreprise qu'elle ne forme. Il n'avoit pas encore terminé tous ses différends avec la Comtesse, lorsque ses Députés à la Cour d'Angleterre y conclurent une Trève pour la cessation des actes d'hostilités sur mer, & pour le rétablissement du commerce. Le Roi Henri ordonna le 30. Mai la publication de cette Trève dans tous ses Etats d'Angleterre & de France. Le Duc la ratifia par ses lettres dattées de l'Abbaye de S. Sulpice le 11. Juillet. Il donna ensuite commission à Guillaume sire de Montauban de prendre possession en son nom des Places & des Forteresses du Comté de Penthiévre, & de les tenir pendant quinze jours conformément à ce qui avoit été arrêté avec la Comtesse de Penthiévre. Cette cérémonie fut faite pour satisfaire en quelque maniere aux droits échus au Duc par la mort du Comte de Penthiévre & sans préjudice pour l'avenir.

Trève d'un an entre la Bretagne & l'Angleterre.
Actes de Bret. to. 2. col. 792. 93. 94.

Le Duc d'Orleans est assassiné par ordre du Duc de Bourgogne.
Monstrelet vol. 1. ch. 36.
Le Moine de S. Denis.
Histoire de Charles VI. par Berri, pag. 416.

Tandis que le Duc travailloit à établir la tranquillité & le bon ordre dans ses Etats, le Duc d'Orleans son allié étoit aux prises avec le Duc de Bourgogne. Les animosités de ces deux Princes avoient été assoupies pour un tems; mais elles se renouvellérent à l'occasion des expéditions qu'ils avoient faites l'année précédente dans l'Aquitaine & la Picardie. Ils se chagrinoient l'un & l'autre en toute occasion & souvent sans garder aucun ménagement. Le Duc de Berri, dont les intentions étoient droites, travailloit tous les jours à les raccommoder ensemble. Il crut les avoir parfaitement réconciliés, en les faisant communier tous les deux à une Messe, avant laquelle ils jurérent qu'ils s'aimeroient désormais comme freres, & s'entraideroient mutuellement. La suite fit voir que le Duc de



Dessiné par Fr. Iean Chaperon. N. Pitau Sculp.

Olivier de Clisson.

Conestable de France, mort le 23. Avril 1407. enterré au Prieuré de Notre Dame de Josselin.

de Bourgogne n'avoit pas agi sincérement dans cet acte de Religion. Le Duc d'Orléans étant chez la Reine le 23. Novembre, un valet de chambre vint lui dire sur les sept heures du soir, que le Roi le demandoit pour une affaire pressée & qui l'intéressoit. Il monta aussi-tôt sur une mule pour se rendre à l'Hôtel de Saint-Paul, où le Roi devoit coucher. Il étoit accompagné de deux Ecuyers à cheval & précédé de quatre valets de pieds, qui portoient des flambeaux. Passant auprès de l'Hôtel du Maréchal de Rieux; il fut attaqué par une troupe d'assassins, dont le chef étoit Raoul d'Octonville Gentilhomme Normand, qui lui donna trois coups de hache & le tua. Le Duc de Bourgogne avoua quelques jours après au Roi de Sicile & au Duc de Berri, qu'il étoit l'auteur de ce meurtre. Ces deux Princes lui ayant conseillé de s'éloigner de la Cour, il suivit leur avis & se retira à Lille en Flandres. Ses complices le suivirent de près & se réfugiérent au Château de Lens en Artois. AN. 1407.

Cependant la Duchesse d'Orléans ayant appris à Château-Thierri la mort de son mari, vint se jetter aux pieds du Roi pour lui demander justice. Le Roi la lui promit le 10. Décembre. Mais quelque horrible que fût le crime, le Conseil n'osa pousser un Prince, qui étant maître des deux Bourgognes, de l'Artois & de la Flandres, pouvoit se joindre aux Anglois & porter la guerre jusqu'au centre du Royaume. Après plusieurs délibérations il fut conclu qu'on tâcheroit d'engager le coupable à reconnoître sa faute & à en demander pardon. Le Roi de Sicile & le Duc de Berri se chargérent de cette commission; mais ils ne purent rien gagner sur l'esprit du Duc de Bourgogne. Bien loin de reconnoître sa faute, il déclara qu'il vouloit aller à Paris pour se justifier & pour accuser le Duc d'Orléans. Le Roi & la Reine, craignant qu'il ne vînt avec un corps de troupes, & qu'il ne voulût s'emparer du Gouvernement, écrivirent au Duc de Bretagne pour le prier de venir à leur secours. Le Duc étoit à Dinan le 17. Janvier, suivant un Brevet de Capitaine de Dol, qu'il fit expédier ce même jour pour Jean de Lannion. Aussi-tôt qu'il sçut l'embarras où étoient le Roi & la Reine, il manda ses Gendarmes, & se disposa au voyage de France. Il partit de Bretagne le 4. Février accompagné de plusieurs Prélats, Barons, Chevaliers, Ecuyers & gens de son Conseil. Le Roi & la Reine lui sçurent bon gré de sa démarche, & lui firent grande chere. Quelques jours après le Duc de Bourgogne arriva à Saint-Denis escorté de mille hommes d'armes. Le Roi de Sicile, les Ducs de Berri & de Bretagne & plusieurs gens du Conseil allérent le trouver à Saint-Denis, & lui dirent de la part du Roi de ne pas entrer dans Paris avec un si nombreux cortége, & d'y amener seulement deux cents hommes. Il n'eut aucun égard à leur remontrance, & les suivit bientôt avec toute sa troupe. Il fit son entrée à Paris au milieu des acclamations du peuple, & alla loger à son Hôtel d'Artois, où il fit faire bonne garde.

AN. 1408.
Le Duc de Bourgogne vient à Paris, & obtient du Roi des lettres d'abolition.
Monstrelet vol. 1. ch. 39.
Le Duc de Bretagne va au secours du Roi & de la Reine.
Le Baud. p. 441.

Admis quelques jours après à l'audience du Roi, il supplia Sa Majesté de vouloir bien lui permettre de rendre compte au Public de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard du Duc d'Orléans. La proposition étoit insultante pour toute la famille Royale; mais on n'osa le refuser, & on lui marqua le 8. Mars pour s'expliquer. Le Docteur Jean Petit, qui porta la parole pour lui, accusa d'abord le Duc d'Orléans de plusieurs crimes, & tâcha ensuite de justifier son Client par des maximes propres à introduire le Tyrannicide. Le Roi n'assista point à son discours; mais le Dauphin tint sa place, ayant à ses côtés le Roi de Sicile, le Cardinal de Bar, les Ducs de Berri, de Bretagne & de Lorraine, & un grand nombre de Seigneurs. Aussi-tôt que le Docteur eut fini de parler, le Dauphin se leva sans rien dire, & chacun se retira. On ne parla pendant plusieurs jours dans toute la ville que de la harangue du Docteur Petit, que chacun interpréta suivant ses affections. La Reine & le Dauphin ne se croyant pas en sûreté à Paris, priérent le Duc de Bretagne de les conduire à Melun. Le Duc se prêta de bonne grace à ce que la Reine souhaitoit. Toutes les mesures furent si bien prises, qu'ils sortirent de Paris le 9. Avril sans aucune opposition, & arrivérent heureusement à Melun. Le Duc de Bourgogne profita de leur absence pour gagner le Roi & pour en obtenir des lettres d'abolition. Il alla ensuite faire la guerre aux habitans de Liége, qui avoient chassé Jean de Baviere élu Evêque de cette ville, parce qu'il ne vouloit pas se faire sacrer. Le Duc de Bretagne de son côté laissa une *Monstrelet ch. 39.*

AN. 1408.

Alliances du Duc avec la Duchesse d'Orléans & le Comte d'Alençon.
Cha. de Nant. Ar. L. caf. D. nu. 18. 41.

bonne garnison à Melun, & se retira dans ses Etats. Avant son départ, il fit un Traité d'alliance avec Valentine de Milan veuve du Duc d'Orléans. Il en conclut un second à Vannes le 4. Juin avec le Comte d'Alençon envers & contre tous, excepté le Roi, la Reine, Monseigneur le Dauphin, la Reine d'Angleterre, Artur, Gilles & Richard de Bretagne.

Rebellions de la Comtesse de Penthiévre.
Le Baud. p. 442.

Pendant son absence la Comtesse de Penthiévre avoit formé des entreprises séditieuses, & commis plusieurs excès, qui demandoient un prompt remede. Elle avoit imposé de sa propre autorité un fouage sur les vassaux des Nobles de Goello & de Treguier, qui ne dépendoient que du Duc, & l'avoit levé malgré les défenses qui lui en avoient été faites. Elle avoit fait descendre de son Siége Jean Cabournais Sénéchal de Goello, lorsqu'il tenoit ses plaids à Guingamp, & l'avoit chassé de cette ville. Enfin, elle avoit maltraité plusieurs Officiers du Duc, & bravé ouvertement son autorité, en faisant battre & blesser ceux qui lui avoient signifié un ajournement à la Cour de Rennes. Pour la faire rentrer en elle-même le Duc convoqua les Prélats & les Barons à Maleftroit. Aussi-tôt qu'ils furent assemblés, on leur exposa toutes les rebellions de la Comtesse, & on leur demanda ce qu'ils jugeoient à propos de faire. Tous déclarérent au Duc qu'ils le serviroient de leurs conseils, de leurs biens & de leurs personnes; mais avant que d'en venir aux voies de faits, ils le suppliérent d'envoyer quelques Députés vers la Comtesse pour l'engager à rentrer dans son devoir. Le Duc députa le Vicomte de Rohan, Jean sire de Rieux & Jean sire de Maleftroit, qui après bien des discussions obtinrent enfin de la Comtesse, que son fils Olivier iroit trouver le Duc à Ploermel pour ménager un accommodement. Les Députés amenérent à Ploermel le jeune Comte de Penthiévre & ses Conseillers. Le projet fut dressé, agréé par le Comte & envoyé à la Comtesse; mais elle le rejetta avec hauteur, ce qui surprit extrêmement tous les Seigneurs. Jean Harpedanne Seigneur de Belleville crut qu'il pourroit gagner quelque chose sur la Comtesse, qui étoit sa cousine; mais il ne réussit pas mieux que les autres. Le Duc, voyant que rien ne pouvoit faire plier cet esprit indomptable, convoqua l'Arriere-ban de la Noblesse, pour obtenir par la voie des armes, ce que l'on n'avoit pû obtenir par la négociation.

Le Duc ramene la Reine & ses enfans à Paris.
Le Baud. p. 443.

Ces troubles étoient peu de chose en comparaison de ceux que la France éprouvoit de la part des factions de Bourgogne & d'Orléans. La Reine, qui s'étoit déclarée contre le Duc de Bourgogne, vouloit lui faire faire son procès & soumettre les Parisiens qui étoient très-dévoués à ce Prince. Elle cherchoit pour cela un puissant appui, & elle n'en trouva point d'autre que le Duc de Bretagne, qui lui avoit déja rendu service. Dans cette vûe elle lui écrivit pour le prier de vouloir bien la venir trouver à Melun & la remener à Paris. Quoique la présence du Duc fût nécessaire en Bretagne, il ne voulut pas desobliger la Reine dans cette circonstance. Aussi-tôt que la Noblesse fut assemblée, il nomma le sire de Monfort son Lieutenant pendant son absence, & il lui ordonna de s'opposer fortement aux entreprises de la Comtesse de Penthiévre. Il prit ensuite la route de Melun avec une partie de la Noblesse. La Reine le reçut avec une extrême joie, & partit le 25. Août pour Paris. Le Duc avoit partagé ses troupes en trois corps; le premier étoit conduit par Armel sire de Châteaugiron, qui avoit sous sa banniere plus de six cents Chevaliers & Ecuyers. Le Duc étoit à la tête du second, dans lequel étoient plusieurs de ses Barons. La Reine avec ses enfans marchoit au milieu de ce corps. Le troisiéme étoit conduit par Jean sire de Maleftroit. L'armée Bretonne entra ainsi dans Paris, portant ses bannieres déployées jusqu'au Château du Louvre, où elle conduisit la Reine & ses enfans. Tous les Chevaliers & Ecuyers avoient à la pointe de leurs lances un pennonceau, qui représentoit une bergere avec ces mots: *Pensez-y ce que vous voudrez*, qui étoit la devise du sire de Châteaugiron. Les Parisiens murmurérent beaucoup de cette entrée. Jamais, disoient-ils, aucun Prince n'a osé porter ainsi ses bannieres dans Paris. Les partisans du Duc de Bourgogne échauffèrent tellement à ce sujet les esprits des Parisiens, qu'ils tendirent une nuit les chaînes des rues, dans le dessein d'attaquer le lendemain le Duc de Bretagne; mais ce Prince ayant été averti du complot, rassembla toutes ses troupes autour de lui. Les Parisiens, confus d'avoir manqué leur coup, envoyérent le Prevôt de Paris

vers le Duc pour lui faire excuse, & retirérent les chaînes qu'ils avoient tendues.

AN. 1408.

Condamnation du Duc de Bourgogne. *Le Moine de S. Denis. Monstrelet vol. 1. ch. 43. 44.*

Quelques jours après la Reine assembla le Conseil d'Etat au Louvre. Le Dauphin s'y trouva avec les Ducs de Bretagne, de Berri & de Bourbon, & un grand nombre de Prélats & de Seigneurs. Jean Juvenal des Ursins Avocat Général du Parlement, y déclara que le Roi, voulant calmer les troubles que la jalousie du Gouvernement avoit excités dans le Royaume, avoit choisi la Reine & le Duc de Guyenne pour assembler le Conseil & y présider, lorsqu'il seroit dans les accès de sa maladie. Toute l'assemblée applaudit à ce choix. Aussi-tôt la Duchesse d'Orléans & le Duc son fils entrérent dans la sale du Conseil, se mirent à genoux, demandérent justice de la mort du Duc d'Orléans, & suppliérent qu'il leur fût permis de justifier sa mémoire contre le plaidoyé du Docteur Petit. La Reine le leur permit, & leur donna jour pour le 11. Septembre. L'Abbé de S. Fiacre parla en faveur du Duc d'Orléans, & l'Avocat de la Duchesse douairiere prit ensuite des conclusions contre le Duc de Bourgogne. Le Dauphin Duc de Guyenne, à qui on avoit fait la leçon, déclara que le feu Duc d'Orléans étoit innocent des crimes, dont le Docteur Petit l'avoit chargé, & qu'on feroit bonne & briéve justice du meurtre de ce Prince. Aussi-tôt que la Duchesse & son fils se furent retirés, on délibéra sur la maniere, dont on pouvoit punir le Duc de Bourgogne. Sans avoir égard aux lettres d'abolition, qui lui avoient été accordées, on résolut de lui faire la guerre comme à un ennemi déclaré de l'Etat, & on envoya des ordres dans les Provinces pour y assembler des troupes.

Le Duc de Bretagne conduit le Roi & la Reine à Tours. *Le Baud pag. 444. Histoire de Charles VI. par Berri le Herault p. 418.*

Mais tous ces ordres furent suspendus par la grande victoire, que le Duc de Bourgogne & le Comte de Hainault remportérent sur les Liégeois. Par cette victoire, Jean de Baviére devint le maître de Liége, dont il avoit été élu Evêque, & le Duc de Bourgogne le fut bien-tôt de Paris. La Reine ne s'y croyant pas en sûreté, déclara au Duc de Bretagne qu'elle vouloit se retirer à Tours, & le pria de vouloir bien la conduire. Le Duc le lui promit, & se disposa secrétement au voyage. Les principaux Bourgeois de Paris, que la Reine & le Chancelier amusoient depuis quelque tems, furent très-surpris de voir le 3. de Novembre toute la Cour sortir par la porte S. Jacques. Le Duc de Bourgogne, qui étoit en chemin pour Paris, n'en fut pas moins surpris; mais tout avoit été conduit avec tant de secret, que ses partisans n'avoient pû lui donner aucun avis. Le Duc de Bretagne conduisit la Cour à Tours, d'où il se rendit à Nantes avec ses troupes.

*Alliance entre le Duc de Bretagne & le Comte d'Armagnac. *Ch. de Nantes, Arm. L. cas. D. nu. 45. 48.*

Pendant son séjour à Paris, il avoit fait un Traité d'alliance avec Bernard Comte d'Armagnac ennemi juré du Duc de Bourgogne. Ce Traité est datté du Château de Vic en Lomaigne le 4. Septembre, & porte en substance, que le Comte d'Armagnac s'oblige à fournir au Duc de Bretagne cinq cents hommes d'armes & cent hommes de trait un mois après qu'il en sera requis, & que si le Duc est attaqué, il marchera lui-même à son secours sans en être prié. Il n'excepte du nombre de ceux contre qui il se déclarera, que le Roi, les Princes ses enfans, le Duc de Berri & le sire d'Albret. Malgré cette alliance le Duc crut devoir ménager l'amitié du Duc de Bourgogne, dans la crainte que ce Prince ne vînt fondre sur la Bretagne avec toutes ses forces. La Comtesse de Penthiévre, fiére de l'alliance d'un si puissant Prince, ne parloit que de ses forces, & menaçoit les Bretons d'en être bientôt accablés. Le Duc, voulant sçavoir à quoi s'en tenir, assembla les Etats à Vannes dans le mois de Décembre. Il y fut résolu, qu'on envoyeroit des Députés vers le Duc de Bourgogne pour lui représenter de la part des Etats; qu'ils avoient appris avec bien de la douleur, qu'il devoit incessamment envoyer des troupes en Bretagne pour y soutenir la Maison de Penthiévre, ce qui n'étoit propre qu'à causer des troubles dans la Province; qu'on le prioit de se souvenir qu'il étoit parent du Duc de Bretagne; que les Prélats & les Barons de cette Province avoient toujours été attachés au feu Duc de Bourgogne son pere; que les Bretons lui avoient même rendu des services considérables dans les guerres de Flandres; que l'estime qu'ils avoient conçue pour lui, les avoit portés à le choisir, après la mort de Jean IV. pour Tuteur du Duc son fils & pour Gouverneur du Duché; qu'aujourd'hui la Maison de

Députation des Etats de Bretagne vers le Duc de Bourgogne. *Actes de Bret. to. 2. col. 815.*

An. 1408.

Penthiévre refusoit d'obéir au Duc, quoique son droit fût incontestable ; qu'on le prioit de s'expliquer sur ce sujet, afin qu'on sçût si on devoit le tenir pour ami ou pour ennemi ; qu'au reste, les Etats étoient entiérement dévoués à leur Prince & disposés à le défendre contre qui que ce fût. Les Députés, chargés de cette importante négociation, furent Anselme Evêque de Rennes, Charles de Dinan sire de Château-Brient & de Montafilant, Raoul sire de Coetquen & Maître Jean Hodeau. On ne sçait en quel lieu il rencontrérent le Duc de Bourgogne, ni quelles réponses ce Prince fit aux remontrances des Etats.

An. 1409.

Paix fourrée de Chartres.

Histoire de Charles VI. par le Herault Berri p. 418. Juvenal des Ursins p. 198. Monstrelet vol. 1. c. 49.

Il étoit alors maître de Paris ; mais il ne l'étoit pas de la Cour, qui résidoit à Tours. Persuadé que son procédé le rendoit odieux, & que l'infâmie de son crime ne s'effaceroit jamais, il chercha à se réconcilier avec la Maison d'Orleans, afin de faire cesser les discours desavantageux que l'on tenoit à son sujet dans tout le Royaume. L'entreprise parut d'abord impraticable, parce que la Duchesse d'Orléans poursuivoit avec beaucoup d'animosité la punition de la mort de son mari. Mais cette Princesse étant morte de chagrin à Blois le 4. Décembre, la chose devint plus facile, le Duc d'Orléans étant encore fort jeune & sans appui. Le Comte de Hainault & le Grand-Maître de Montagu, qui s'étoient chargés de cette affaire, en vinrent heureusement à bout. Les articles de l'accommodement furent agréés par le Duc de Bourgogne, & jurés solemnellement à Cha[illegible]le 9. de Mars par toutes les Parties intéressées. Après cette réconciliation[illegible] l'on appella la paix fourrée de Chartres, la Cour retourna à Paris, où elle ne pensa plus qu'à se divertir.

Combat singulier de Guillaume Bataille.

Monstrelet vol. 1. ch. 52. Le Moine de S. Denis.

Ce fut pendant ces divertissemens que le Roi permit à Guillaume Bataille, Chevalier Breton, de se battre en champ clos contre un Anglois, nommé Messire Jean Carmien, qui lui avoit manqué de fidélité. L'Anglois fut blessé, & le Roi fit cesser le combat, dont tout l'avantage demeura au Breton.

Exploits de Tangui du Chastel en Italie.

La joie de la Cour augmenta considérablement, lorsqu'on y apprit la victoire, que Tangui du Chastel Général des Troupes de Louis d'Anjou Roi de Sicile avoit remportée sur Ladislas son concurrent. Cette victoire procura l'entrée de Rome au Pape Alexandre V. élu par le Concile de Pise ; mais il ne jouit pas long-tems de cet avantage, étant mort quelques mois après. Sa mort replongea l'Eglise dans le schisme, que le Concile avoit voulu terminer, en déposant les deux Papes.

Suite des différends de la Comtesse de Penthiévre avec le Duc.

Le Baud pag. 445. Actes de Bret. to. 2. col. 789. 790. 805. Chа. de Nantes, Arm. A. cas. B. nu. 7.

Cependant la Comtesse de Penthiévre persistoit dans sa rebellion, & se prévaloit des secours que lui envoyoit le Duc de Bourgogne. Ses Places étoient garnies de troupes Picardes, Flamandes & Bourguignones, qui faisoient des courses continuelles sur les Sujets du Duc. Leur principal différend rouloit sur la propriété de Moncontour. Cette terre avoit été donnée par Charles de Blois à Jean de Baumanoir Maréchal de Bretagne, & à Marguerite de Rohan son épouse. Après la mort du Maréchal, Marguerite de Rohan épousa en secondes nôces Olivier de Clisson Seigneur de Belleville, à qui elle donna la jouissance de Moncontour. Rolland de Dinan, fils aîné de Charles Seigneur de Montafilant & de Jeanne de Beaumanoir, succéda à Marguerite de Rohan son ayeule, & donna Moncontour à Robert de Dinan son frere puîné. Ce dernier céda Moncontour au Comte & à la Comtesse de Penthiévre, qui lui donnérent en échange le Fief d'Avaugour en Dinannois. Le Comte & la Comtesse de Penthiévre payérent au Duc le droit de Rachat, qui lui étoit échu par la mort de Marguerite de Rohan, & consentirent le 7. Septembre 1407. qu'on mît un Capitaine à Moncontour pendant l'année du Rachat. Le Duc donna cette commission à Patri de Châteaugiron Maréchal de Bretagne, & son Chambellan, qui promit le 15. Septembre de rendre Moncontour au Comte de Penthiévre, aussi-tôt qu'il auroit exécuté tous les articles contenus au Traité du 7. Septembre.

Jusques-là tout s'étoit passé suivant les régles de l'équité naturelle : mais le Duc voulant ôter à la Maison de Penthiévre la propriété de Moncontor, prétendit que Rolland de Dinan n'avoit point eu droit de disposer de cette terre en faveur de Robert son frere cadet, & qu'elle lui appartenoit. Il eut assez de crédit sur son esprit pour l'engager à céder Moncontour, qui ne lui appartenoit plus, à Artur de Bretagne Comte de Richemont pour la Seigneurie du Gavre. Après cette cession faite le 4. Février 1408. le Duc fit ajourner la Comtesse par douze Sergens, qui eurent l'insolence de mettre la main sur elle. La Comtesse appella

ses domestiques, qui repoussérent les Sergens & en tuérent quelques-uns. Le Duc, informé de ce qui s'étoit passé, fit faire le procès à la Comtesse, comme coupable du crime de félonie. Tous ses biens ayant été déclarés confisqués, le Duc fit venir des troupes d'Angleterre pour exécuter ce Jugement. D'autres assurent, que ce fut la Reine d'Angleterre qui envoya Edmond Comte de Kent en Bretagne pour y soutenir le parti du Duc, qui étoit occupé en France. Ce qu'il y a de constant, c'est que la Rochederrien, Châteaulin sur Trieuc & Guingamp furent pris & presque entiérement démantelés. Le Duc eût traité de la même maniere les autres Places de la Comtesse, s'il ne se fût apperçu que les Seigneurs Bretons blâmoient un procédé si violent. Il changea donc de dessein, & se contenta d'envoyer les Anglois ravager l'Isle de Brehat appartenant au Comte de Penthiévre. Le Château fut pris, pillé & rasé; toutes les maisons de l'Isle furent brûlées; de sorte que les habitans furent contraints de se retirer dans le continent.

AN. 1409.

Le Moine de Saint-Denis.
Le Baud pag. 445.

La trève qui avoit été prolongée le 11. Juillet de l'année précédente, expira pendant le cours de ces funestes divisions. Le Duc n'attendit pas qu'elle fût entiérement finie pour renouveller une alliance, dont il venoit de ressentir les avantages, & qui pouvoit lui servir dans la suite. Il envoya donc des Ambassadeurs à la Cour d'Angleterre pour remercier le Roi & la Reine des secours qu'ils lui avoient donnés, & pour leur proposer un renouvellement de Trève. Le Roi Henri la prolongea pour deux ans par Lettres données à Westminster le 11. Juillet, & nomma des conservateurs de la Trève pour veiller à la sûreté du commerce entre ses sujets & les Bretons. Ce fut vraisemblablement par ces Ambassadeurs que le Duc apprit que son Comté de Richemont n'avoit été saisi que par défaut d'hommage, & qu'il ne lui seroit pas difficile de le recouvrer.

Prolongation de la Trève entre l'Angleterre & la Bretagne.
Rymer tom. 8. pag. 542. 591.

Voulant profiter des bonnes dispositions de la Cour d'Angleterre, il donna procuration le 14. Octobre à Armel de Châteaugiron son premier Chambellan pour rendre hommage en son nom au Roi Henri du Comté de Richemont, & pour lui jurer, qu'en qualité de vassal il le défendroit contre tous ceux qui voudroient lui disputer la Couronne. La Duchesse de Bretagne qui n'aimoit pas le Roi Henri, ne put approuver la démarche du Duc son époux, & lui fit des reproches amers sur ses liaisons avec les Anglois. On prétend que le Duc fut vivement piqué des reproches de son épouse, & qu'il la frappa dans cette occasion. Le Duc de Bourgogne, qui dominoit alors dans le Conseil du Roi, fit beaucoup de bruit sur cet emportement du Duc à l'égard d'une Princesse, qui étoit fille du Roi. Il déclara qu'il iroit en Bretagne à la tête d'une armée pour venger cet attentat & pour faire rendre justice à la Comtesse de Penthiévre.

Hommage pour le Comté de Richemont.
Actes de Bret. to. 2. col. 827.
Monstrelet vol. 1. ch. 55.

Le Duc de Bretagne ayant été averti de l'orage qui le ménaçoit, envoya des Ambassadeurs vers la Reine pour lui offrir de se soumettre au jugement du Roi & de son Conseil d'Etat. Sur ces offres le Comte & la Comtesse de Penthiévre furent mandés à Paris. Aussi-tôt qu'ils furent arrivés, le Roi, qui étoit revenu en santé, assembla son Conseil, auquel se trouvérent le Roi de Sicile, les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, & plusieurs Seigneurs du Royaume. Il fut d'abord réglé qu'on feroit la guerre aux Anglois., & qu'en l'absence de la Reine, le Dauphin auroit le gouvernement du Royaume sous la direction des Ducs de Berri & de Bourgogne. A l'égard des différends du Duc de Bretagne avec la Comtesse de Penthiévre, il fut arrêté qu'on engageroit les parties à convenir d'arbitres. Le Duc nomma le Roi de Navarre & le Duc de Bourbon, le Comte de Penthiévre nomma de son côté le Roi de Sicile & le Duc de Berri. Le lieu de la conférence ayant été fixé à Gien, les quatre Princes s'y rendirent après Pâques, & dressérent un projet d'accommodement, qui fut agréé par le Comte & la Comtesse de Penthiévre: mais le Duc ayant refusé de s'y soumettre, chacun se retira. Le Roi de Sicile prit la route d'Italie & les trois autres celle de Paris.

AN. 1410.
Projet d'accommodement entre le Duc & la Comtesse de Penthiévre.
Monstrelet vol. 1. ch. 55.
Le Moine de S. Denis.

Cependant le Duc de Berri avoit écrit aux Ducs d'Orléans & de Bretagne, aux Comtes d'Alençon, de Clermont & d'Armagnac pour les prier de vouloir bien se rendre à Gien, afin de délibérer sur des affaires très-importantes. Aussitôt qu'il sçut leur arrivée, il quitta brusquement la Cour & les alla joindre. Ils

Ligue de Gien.
Actes de Bret. to. 2. col. 831.

An. 1410.

firent ensemble le 14. d'Avril un Traité d'alliance, dont le but étoit de réformer les abus, qui avoient été introduits dans le gouvernement de l'Etat. Chacun s'engagea à fournir un certain nombre de Gendarmes & d'Archers. Tous se promirent un secours mutuel, & s'obligérent de servir le Roi & ses enfans envers & contre tous ceux qui empêcheroient *le bien & l'honneur du Roi, de la Justice & du Public.* Ils se proposérent d'aller à Paris, aussitôt qu'ils auroient assemblé leurs troupes, d'y entrer en armes, & d'aller présenter au Roi une Requête sur les désordres de l'Etat & contre le Duc de Bourgogne, qui en étoit le principal auteur. Pour exciter le Duc de Bretagne à se bien conduire dans cette confédération, le Duc de Berri lui fit entendre, que le Duc de Bourgogne avoit dit publiquement, qu'il n'avoit aucun droit au Duché, & qu'il sçauroit bien l'en dépouiller pour en revêtir le Comte de Penthiévre son gendre, qui étoit le véritable héritier. Quelque sensible que fut cette offense, elle ne fut pas suffisante pour porter le Duc de Bretagne à faire la guerre à un Prince, qu'il s'étoit obligé par serment d'assister envers & contre tous. Dans le fond le service du Roi & le bien du Royaume servoient de masque à la ligue que le Duc de Berri vouloit former; mais il n'avoit d'autre but que d'abattre la puissance & de ruiner le crédit du Duc de Bourgogne. Les Seigneurs ligués se séparérent avec beaucoup de démonstrations d'amitié, & convinrent de se rejoindre à Paris vers le quinziéme jour d'Août.

Chron. Briocense. tom. 1. col. 89.

Le Duc de Bourgogne, informé de ce Traité, ne différa pas de prendre ses précautions. Il demanda d'abord des contributions aux Parisiens sous prétexte de la guerre qu'on alloit avoir avec l'Angleterre. Les Parisiens, persuadés que ce Prince ne cherchoit qu'à se soutenir contre ses ennemis particuliers, lui refusérent poliment les secours qu'il demandoit. Ce n'étoit pas par inclination pour le Duc d'Orléans, qu'ils s'exposoient à son indignation, mais par la crainte d'une guerre civile, dont ils avoient déja éprouvé les funestes effets sous ce regne. Le Duc n'ayant pû rien gagner de ce côté-là, fit faire des levées de troupes en Bourgogne, en Picardie & en Flandres. En attendant ce secours il tâcha de détacher de la ligue le Duc de Bretagne, qu'il regardoit comme le plus puissant des Confédérés. Dans cette vûe il envoya une personne de confiance pour l'assurer de sa part qu'il n'avoit jamais dit ni pensé ce que le Duc de Berri lui faisoit dire. Le Duc, convaincu que la ligue de Gien n'avoit pour objet que la destruction du Duc de Bourgogne, avec qui il avoit des mesures à garder & des motifs de ne pas rompre le premier, jugea à propos d'envoyer à Paris son Chancelier Jean de Malestroit Evêque de S. Brieu & Tristan de la Lande pour traiter sécrétement avec le Duc de Bourgogne & le Comte de Penthiévre. Le Chancelier & la Lande conclurent le 18. Juillet un Traité d'alliance par lequel les Ducs de Bourgogne & de Bretagne promettent de s'entr'aider réciproquement envers & contre tous, excepté le Roi, la Reine & le Duc de Guyenne. Il y eut un second Traité arrêté le 8. Août par lequel le Comte & la Comtesse de Penthiévre cédérent au Duc & à ses enfans tout ce qu'ils pouvoient prétendre à Moncontour. Le Duc de son côté s'obligea de leur rendre la Rochederrien, Châteaulin, le Gâge, Avaugour, & autres terres prises ou saisies pendant les guerres, à condition qu'ils lui en feroient hommage, & de leur donner en outre deux mille livres de rente sur les terres qu'il avoit en France. Le Roi de Navarre, voulant assurer cette paix, & faciliter l'exécution du Traité, se chargea de payer les deux mille livres de rente sur la recette de ses terres de Champagne & de Brie, & transporta au Duc la Seigneurie de Courtenai pour le dédommager de celle du Gavre qu'il avoit cédée à Rolland de Dinan en échange de Moncontour.

Traité du Duc de Bretagne avec le Duc de Bourgogne & le Comte de Penthiévre.

Le Moine de S. Denis. Le Baud pag. 446. Chron. Briocense. Cha. de Nant. Ar. F. cas. A. nu. 56. ~~Arm.~~ A. cas. B. nu. 1. 2. 4. 5. 7. Actes de Bret. to. 2. col. 835.

Cha. de Nant. Ar. I. cas. B. nu. 5. 8.

Pendant le cours de ces négociations les Princes ligués, craignant que le Duc de Bretagne ne leur manquât, engagérent le Comte d'Armagnac à faire le voyage de Nantes pour presser le Duc de remplir ses engagemens. Le Duc, après avoir pris Conseil des Prélats & des Barons, répondit au Comte que par la confédération de Gien, il ne se croyoit pas obligé de prendre les armes contre le Duc de Bourgogne, qui ne lui avoit donné aucun sujet de plainte; que ce Prince désavouoit ce qu'on lui imputoit; & qu'en cas qu'il l'eût avancé, il ne paroissoit pas disposé à l'exécuter. Cependant, pour ne pas mécontenter les Princes confédé-

Le Comte d'Armagnac presse le Duc de remplir ses engagemens.

Monstrelet. vol. 1. chap. 66. Argentré. l. 11. chap. 13.

AN. 1410.

tés, il consentit que son frere le Comte de Richemont les allât joindre à la tête de six mille Cavaliers. Gilles de Bretagne leur cadet se jetta dans le parti du Duc de Bourgogne, soit que chacun eût suivi en cela son inclination, soit que le Duc les eût ainsi partagés par politique.

Le Roi ordonne aux Princes de mettre les armes bas. Plainte du Duc de Bretagne contre cet ordre. *Actes de Bret. to. 2. col. 841. Le Moine de Saint-Denis.*

Le Duc de Bourgogne d'un côté & les Confédérés de l'autre avoient fait de grandes levées de Gendarmes. Le Roi, qui étoit alors en santé, se trouva en de grands embarras. Il défendit à tous les Gentilshommes de prendre les armes sans un commandement exprès de sa part, & il ordonna aux Princes & à leurs partisans qui étoient en armes, de les mettre bas, sous peine de confiscation de leurs Châteaux & de leurs Terres. Le Duc de Berri répondit pour lui & pour les siens, qu'il supplioit le Roi de trouver bon, qu'il ne désarmât point, puisqu'il souffroit que le Duc de Bourgogne fit des levées de troupes de tous côtés. Le Duc de Bretagne, qui avoit reçu un pareil ordre, s'en plaignit hautement, disant qu'il avoit droit de prendre les armes, quand il le vouloit, sans être obligé de rendre compte de sa conduite à personne. Le Roi déclara que c'étoit par inadvertance qu'on avoit envoyé cet ordre en Bretagne, n'ayant aucune intention d'entreprendre sur les droits du Duc. Les autres Princes eurent peu de déférence pour les ordres du Roi; tout le Royaume continua d'être en armes, & les troupes s'approchérent de Paris. Celles du Duc de Bourgogne y arrivérent les premieres, & prirent leurs quartiers dans cette ville; ce qui mortifia fort les habitans. D'un autre côté le Duc de Berri, qui s'étoit d'abord avancé jusqu'à Montleheri, vint se camper à Wincestre * qu'on appelle aujourd'hui Bicestre, & qui lui appartenoit. Il y eut dans cet endroit plusieurs petits combats entre les troupes des deux partis.

* *Ce Château se nommoit ainsi, par ce qu'il avoit appartenu à Jean Evêque de Wincestre en Angleterre.*

Traité de Wincestre. *Chron. de Flandres. par Sauvage pag. 197. Histoire de Charles VI. par le Herault Berri p. 421. Juvenal des Ursins pag. 207.*

Dans le tems qu'on attendoit une action décisive, le Roi de Navarre proposa un moyen très-propre à pacifier le trouble; ce fut que les Princes qui aspiroient au gouvernement, y renonçassent, & que le Roi, pour gouverner, établît un Conseil d'Etat composé de personnes de probité & d'une prudence reconnue. Ce projet fut agréé par le Duc de Bourgogne, qui étoit en possession du gouvernement; mais il fut rejetté par le Duc de Berri. Cependant ce Prince voyant les fourages de la campagne consommés & les troupes rebutées de la chereté des vivres, consentit à l'accommodement pour n'être pas obligé de congédier ses troupes & de laisser le Duc de Bourgogne en place. Le traité conclu au Château de Wincestre porte que tous les Princes, excepté Pierre de Navarre Comte de Mortain, se retireront & s'éloigneront de la Cour avec leurs troupes; qu'ils ne passeront point sur les terres les uns des autres en se retirant; qu'ils ne viendront point à la Cour sans y être mandés par Lettres patentes & scellés du Sceau Royal; que les personnes qui composeront le Conseil d'Etat, ne seront attachées à aucun Prince par pension ou par serment; que les Ducs de Berri & de Bourgogne nommeront deux Seigneurs pour être Gouverneurs de Monseigneur le Dauphin; que le Prévôt de Paris sera changé, & que tous les Chevaliers & Ecuyers qui ont pris les armes contre les ordres du Roi, auront une amnistie pour le passé. Ce traité ayant été signé par toutes les parties intéressées, le Duc de Berri prit la route de Dourdan le 8. Novembre, & le Duc de Bourgogne celle de Meaux, chargés l'un & l'autre des malédictions du peuple, qui porta tout le poids de cette guerre. Le Duc de Bourbon mourut à Moulins pendant ces troubles, & sa charge de Grand Chambellan fut donnée le 23. Octobre à Philippe de Bourgogne Comte de Nevers, parce que le jeune Duc de Bourbon suivoit le parti du Duc d'Orléans. La Duchesse de Bretagne accoucha aussi d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts de Batême par David de Brimeu Chevalier, Seigneur d'Humbercourt, au nom du Duc de Guyenne frere de la Duchesse.

Mort du Duc de Bourbon. Naissance de François de Bretagne. *Monstrelet vol. 1. ch. 66.*

AN. 1411.

Nouveaux sujets de brouilleries. *Le Moine de Saint-Denis. Monstrelet vol. 1. ch. 70. 71. 72. Juvenal des Ursins pag. 224. & suiv.*

A peine trois mois s'étoient-ils écoulés depuis la paix de Wincestre, que le Duc de Bourgogne manda aux gens du Conseil, que le Comte d'Alençon, le Duc de Bourbon & le Connétable avoient formé le dessein d'enlever le Roi, la Reine & Monsieur le Dauphin, & que le Duc d'Orléans & le Comte d'Armagnac étoient les chefs de cette conspiration. Les Princes accusés ayant eu avis de cette Lettre du Duc de Bourgogne, écrivirent de tous côtés pour se plaindre & pour demander justice de cette calomnie. Le Conseil fit peu de cas de leurs

AN. 1411.

écrits, & renouvella dans tout le Royaume la défense de prendre les armes sans un ordre exprès du Roi, sous peine de confiscation de corps & de biens. Malgré cette défense les Princes armérent, & le Duc de Bourgogne suivit leur exemple pour n'être pas surpris. Cependant on tint plusieurs conférences à Melun en présence de la Reine, & des Ducs de Berri & de Bretagne pour concilier les parties; mais on ne put en venir à bout. Le Duc d'Orléans, toujours porté à venger la mort de son pere, envoya déclarer la guerre au Duc de Bourgogne par un cartel signé de lui & de ses trois freres. Le Duc de Bourgogne reçut ce défi à Douai le 10. Août, & y répondit avec toute l'assurance d'un homme qui ne craint point les menaces. Le Duc de Berri auroit pû profiter de l'éloignement de ces deux Princes pour retourner à la Cour: mais ayant témoigné qu'on faisoit injustice au Duc d'Orléans en lui refusant une réparation proportionnée à l'attentat commis contre son pere, il se rendit suspect aux Parisiens dont il étoit Gouverneur. Les partisans du Duc de Bourgogne profitérent de cette occasion pour animer les Bourgeois contre le Duc de Berri, & demanderent au Roi le Comte de Saint-Paul pour les commander. Le Roi leur accorda ce qu'ils souhaitoient; mais ils ne tardérent pas à se repentir de leur demande. Le Comte de Saint-Paul, pour se maintenir dans son poste, mit les armes à la main des Bouchers & des plus déterminés de la lie du peuple, qui firent bien-tôt trembler tout Paris. Ce furent ces Bouchers dévoués au Duc de Bourgogne, qui donnérent aux partisans de la Maison d'Orléans le nom d'Armagnacs, parce que les troupes du Comte d'Armagnac avoient beaucoup maltraité les Parisiens dans le dernier blocus de leur ville.

Le Duc de Bretagne se retire dans ses Etats. Vexations faites à ses partisans. *Monstrelet vol. 1. ch. 76.*

Les Bourguignons, se voyant maîtres de Paris, allérent trouver le Dauphin, & le suppliérent de prendre en main les rênes du gouvernement, s'obligeant à le soutenir & défendre jusqu'à la mort. Ils craignoient que la Reine & le Prevôt des Marchands ne missent à la tête des affaires les Ducs de Berri & de Bretagne qui étoient à Melun. Le Dauphin n'eut pas de peine à se rendre, & leur accorda tout ce qu'ils souhaitoient. Aussi-tôt ils firent publier dans tous les carrefours de Paris, que tous ceux qui favorisoient le parti des Ducs de Berri & de Bretagne, eussent à sortir de la ville, sous peine de la vie. Un ordre si rigoureux obligea plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe à sortir de Paris pour aller chercher un azile dans les Provinces. Le Duc de Bretagne, informé de ces vexations, prit congé de la Reine, & retourna dans ses Etats.

Bretons au service du Duc d'Orleans. *Cha. de Nantes, Arm. F. cas. B. nn. 2. & Arm. I. cas. B. nn. 17. Juvenal des Ursins p. 226. Thomas Walsingh. pag. 572. Actes de Bret. to. 2. col. 858.*

Cependant le Duc d'Orléans se mit en campagne avec une armée composée de François, Bretons, Normans, Gascons & Allemans. Quelques-uns de ses détachemens pénétrérent jusques dans la Picardie, dont la plûpart des villes appartenoient au Duc de Bourgogne. Le Comte d'Armagnac saccagea la ville de Roye, & le sire d'Albret s'empara de celle de Ham. Le Duc d'Orléans surprit le Château de Montleheri, & s'approcha de Corbeil qu'il manqua. Les villes du Vermandois, allarmées de ces actes d'hostilité, envoyérent des Députés en Cour pour y solliciter du secours, qu'elles n'obtinrent point. On permit seulement aux Paysans du Vermandois de prendre les armes & de se défendre contre tous ceux qui les attaqueroient. Sur cette permission ils s'attroupérent, se mirent en embuscade dans les bois, & tuérent un grand nombre d'Orléanois, qui battoient la campagne. Insensiblement ils prirent goût à la guerre, & la firent aux deux partis, dont ils étoient également maltraités. Pour arrêter ces desordres, le Roi écrivit au Duc de Bourgogne le premier Septembre, & le pria de venir promptement à son secours. Le Duc, qui n'attendoit que cette priére pour se mettre en campagne, alla faire le siége de Ham à la tête d'une armée de soixante mille hommes, parmi lesquels il y avoit beaucoup d'Anglois. La garnison de Ham fit d'abord une vigoureuse résistance; mais étant à la veille d'un assaut général, elle abandonna la Place au pillage des ennemis & en sortit secrétement la nuit suivante. Après cette expédition le Duc s'approcha de Paris, où l'on murmura beaucoup de ce qu'il avoit appellé les Anglois dans le Royaume. Les desordres que les troupes des deux partis commettoient dans les Provinces, & sur-tout aux environs de Paris, obligérent le Roi d'écrire le 11. Septembre au Duc de Bretagne pour lui demander du secours. Le Duc en avoit déja donné plusieurs fois à la Reine, & il lui avoit promis, en partant de Melun, de reve-

Le Duc de Bourgogne se met en campagne, & prend Ham.

nir vers le 22. Septembre. Le Roi l'exhorta à rappeller tous ses Sujets, qui servoient en France, & à lui amener le plus grand nombre de troupes, qu'il pourroit assembler. On ne sçait quelle fut la réponse que ce Prince fit au Roi; mais il ne paroît pas qu'il ait fait aucun mouvement dans cette circonstance.

AN. 1411.

Le Duc d'Orléans, ayant appris la marche de son adversaire, laissa une forte garnison à Beaumont-sur-Oise, & alla camper auprès de Clermont en Beauvoisis. Comme les deux armées étoient à dix lieues l'une de l'autre, on s'attendoit à voir bien du sang répandu; mais le Duc de Bourgogne fut contraint de se retirer en Artois, ayant été abandonné des Flamans & des Picards. Après cette retraite le Duc d'Orléans repassa l'Oise, & vint investir Saint Denis, où Jean de Châlons Prince d'Oranges s'étoit renfermé avec quatre cents lances. Il emporta d'abord le fauxbourg de Saint-Remi; mais il fut vivement repoussé à la porte de la ville par Jacques de Vienne. Les eaux s'étant débordées tout-d'un-coup, le Duc laissa les Bretons seuls au siége, & alla faire la guerre aux Parisiens. Pendant son absence les Bretons donnérent plusieurs assauts à la porte de Seine, qui étoit l'endroit le plus foible de la place. N'ayant pû l'emporter de force, ils enlevérent tous les bois des loges du Landit, & en firent des tours roulantes. Ils travaillérent aussi à détourner la riviere, qui faisoit moudre les moulins, & à rompre la digue qui soutenoit les eaux. Par ces travaux ils réduisirent la ville à une si grande extrêmité, que le Prince d'Oranges n'osa attendre un assaut général. Manquant de poudre & de fléches il demanda à capituler le 11. Octobre, & obtint des conditions avantageuses dans sa situation. Le Duc d'Orléans entra ensuite dans la ville avec tous les Princes de son parti, & alla faire ses priéres à l'Eglise Abbatiale; ce qui donna lieu au peuple de dire qu'il s'étoit fait couronner à S. Denis.

Il est abandonné d'une partie de ses soldats, & obligé de se retirer.
Monstrelet vol. 1. c. 78.

Prise de Saint-Denis par les Bretons.

Après la prise de cette ville le Comte d'Armagnac surprit la nuit du 14 au 15 d'Octobre la Tour de S. Clou, dont il commit la garde au sire de Combourg & à Guillaume Bataille Capitaines Bretons. Les Parisiens furent extrêmement consternés de cette perte, qui leur coupoit les vivres du côté de la Normandie. Ils sortirent quelques jours après au nombre de quatre cents pour charger un parti ennemi, qui s'étoit avancé jusqu'à leurs portes, & donnérent dans une embuscade, où ils furent taillés en piéces. Ceux qui rentrérent dans la ville, se plaignirent hautement, que le Comte de Saint-Paul ne les avoit pas soutenus. Le peuple, indigné de la négligence du Comte, arracha sa banniere, qui étoit sur le haut de la porte S. Denis, & la mit en piéces. On étoit sur le point de voir toute la ville en confusion, si les Comtes de Nevers & de Penthiévre n'eussent appaisé les plus mutins. Le Duc de Bourgogne averti par ses partisans de l'état des choses & du danger où sa retraite avoit mis ses affaires, assembla six mille hommes, à la tête desquels il se rendit à Pontoise. Il étoit accompagné des Comtes de Pembrock & d'Arondel, qui lui avoient amené nouvellement douze cents hommes d'armes. Pour éviter la rencontre des Orléanois, qui étoient maîtres de S. Denis, il alla passer la nuit à Meulant le 23 Octobre, & entra à Paris par la porte S. Jacques. Dès le lendemain il fit attaquer par Enguerrand de Bournonville le poste de la Chapelle, qui étoit gardé par des troupes Bretonnes. Les Orléanois, qui résidoient à S. Denis & à Montmartre, montérent à cheval, & vinrent au secours des Bretons. Ils poursuivirent les uns & les autres les Bourguignons jusqu'aux portes de Paris, & firent un grand nombre de prisonniers. Mais le Duc d'Orléans, craignant que ses troupes ne diminuassent dans ces petits combats, qui devinrent fréquens, rappella à S. Denis toutes les garnisons qu'il avoit mises dans les villages circonvoisins.

Prise de Saint-Clou.
Monstrelet vol. 1. ch. 79. & suiv.
Le Moine de Saint-Denis.
Chron. Briocense to. 1. col. 90.

Retour du Duc de Bourgogne à Paris.

Le Duc de Bourgogne de son côté se disposa à reprendre S. Clou, dont la garnison incommodoit beaucoup les Parisiens. Il partit la nuit du huit au neuf Novembre à la tête de vingt mille hommes, & attaqua le pont de S. Clou par terre, tandis que des bateaux pleins de feux d'artifices l'attaquoient par eau; mais il ne put s'en rendre maître. Sur les huit heures du matin il forma quatre détachemens, & fit attaquer la ville par quatre endroits différens. L'attaque fut si brusque & si vive, que les retranchemens furent bien-tôt forcés. Les assiégés furent poursuivis jusqu'à l'Eglise qu'ils avoient fortifiée, mais ils furent accablés par le grand nombre de Gendarmes qu'on leur avoit opposés. Ils perdirent dans cette journée plus de neuf cents Gentilshommes, la plûpart Bretons. Le sire de Combourg, Guil-

Défaite des Bretons à S. Clou.
Monstrelet vol. 1. ch. 81.
Juvénal des Ursins p. 233. 238.
Berri le Herault pag. 423.

AN. 1411.

Stratagême du Duc de Bourgogne pour rendre ses ennemis odieux.

laume Bataille & plusieurs autres furent faits prisonniers; le reste fut mis en fuite. Après cette victoire le Duc de Bourgogne rentra triomphant dans Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations. Pour rendre les Orléanois odieux il fit publier avec de grandes formalités la Bulle d'Urbain V. contre les *grandes Compagnies*, dont nous avons parlé sous le régne précédent. En conséquence les corps de ceux qui avoient été tués à S. Clou, demeurérent sans sépulture; ceux qui moururent dans les prisons de Paris, furent jettés à la voirie & les enfans des partisans du Duc d'Orléans, furent privés de la grace du Batême. C'est par de telles voies que le Duc de Bourgogne gagna l'estime des Parisiens pendant la maladie du Roi, & se rendit maître du Gouvernement. Le Roi étant revenu en santé vers le 12. de Novembre, on lui raconta tout ce qui s'étoit passé, & ce que le Duc de Bourgogne avoit fait pour son service & pour le bien de l'Etat. On lui fit en même-tems un portrait affreux de la conduite des Princes confédérés, & des désordres qu'ils avoient commis en Province, sur-tout aux environs de Paris. Le Roi entra dans une grande colere contre eux, & prit la résolution de les pousser à bout. Le Duc de Bourgogne profita de cette disposition pour faire changer tous les Officiers de la Couronne qui lui étoient suspects. Galeran de Saint-Paul fut fait Connétable en la place de Charles d'Albret; la Charge de Grand-Maître des Arbalestriers, qu'exerçoit Jean sire de Hangest, fut donnée à David de Rambures; & Louis de Loigny fut pourvû de l'Etat de Maréchal de France en la place de Jean sire de Rieux & de Rochefort.

Les Princes ligués abandonnent S. Denis, & vont à Bourges, d'où ils écrivent au Duc de Bretagne.
Godefroi sur Charles VI. pag. 234.

Les Princes confédérés n'attendirent pas ces changemens pour quitter les environs de Paris. Les pertes qu'ils avoient faites à S. Clou & dans plusieurs rencontres, les obligérent de se retirer dans leurs terres pour y faire de nouvelles levées de troupes. Avant que de se séparer entiérement, ils s'assemblérent à Bourges, d'où ils écrivirent au Duc de Bretagne le 7. Décembre pour le prier de les favoriser dans les voies de fait, qu'ils se croyoient permises, celles de la justice leur étant fermées. Ils le suppliérent aussi de ne pas ajouter foi aux calomnies, que le Duc de Bourgogne & ses partisans affectoient de répandre dans tout le Royaume jusqu'à dire que le Duc d'Orléans s'étoit fait couronner Roi à S. Denis. Les Auteurs de cette Lettre furent les Ducs d'Orléans & de Bourbon, les Comtes d'Alençon & d'Armagnac, & le sire d'Albret qui continuoit à prendre la qualité de Connétable. Le Duc de Bretagne ne fut pas plus ému de cette Lettre, qu'il l'avoit été de celle qu'on lui avoit écrite quelque-tems auparavant sous le nom du Roi. Il avoit contracté des engagemens avec le Duc de Bourgogne, qu'il ne voulut pas rompre pour ne pas s'exposer à avoir la guerre dans ses Etats. Il permit seulement au Comte de Richemont de recruter ses troupes, mais l'argent destiné pour ces recrues ayant été enlevé par le Bailli du Maine, les troupes ne partirent point. D'un autre côté le Duc de Bourgogne étant soutenu par les Anglois, le Duc de Bretagne ne jugea pas à propos de se brouiller avec cette Nation, soit par respect pour la Reine d'Angleterre sa mere, soit pour ne pas préjudicier au commerce de ses sujets. Les Trêves avoient été renouvellées le 6. Juillet précédent, & le Duc avoit envoyé l'Amiral de Penhoet en Angleterre pour régler les différends survenus entre les négocians. Il attendoit le retour de l'Amiral & de ses autres Députés, qui lui apprirent que le Roi d'Angleterre avoit prolongé la Trêve pour dix ans par Lettres données à Vestminster le 31. Décembre. Ces considérations le déterminérent à garder la neutralité & à préserver ses sujers du fleau de la guerre civile, qui désoloit plusieurs Provinces.

Le Moine de S. Denis.
Actes de Bret. to. 2. col. 860. 863.

Trêve de dix ans entre l'Angleterre & la Bretagne.

AN. 1412.

Lettres du Duc de Bretagne au Duc de Berri & des Princes confédérés à la Cour d'Angleterre, interceptées.
Actes de Bret. to. 2. col. 867.
Monstrelet vol. 1. ch. 87.
Le Feuvre de S. Remi ch. 20.

Cependant il écrivit au Duc de Berri pour l'assurer que le Comte de Richemont iroit à son secours avec une bonne compagnie de Gendarmes. Cette Lettre fut interceptée par les partisans du Duc de Bourgogne & remise au Roi, qui écrivit le 17. Mars au sire de Monfort pour se plaindre de la conduite du Duc & du Comte de Richemont à son égard. Il le chargea de leur faire de vives remontrances de sa part sur leurs entreprises, & de les engager à le venir promptement trouver avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pourroient assembler. Le Duc, qui sçavoit parfaitement la situation du Roi, & qu'on lui faisoit accroire tout ce qu'on vouloit, lorsqu'il revenoit en santé, ne fit pas grand cas des remontrances du sire de Monfort, & persévera dans le parti qu'il avoit pris. Les Lettres que les Princes confédérés écrivirent à la Cour d'Angleterre,

eurent le même sort que celle du Duc de Bretagne au Duc de Berri. Leurs Députés passant par le Maine pour aller s'embarquer en Bretagne, furent poursuivis par le Bailli de Caen; les uns se sauvérent par la fuite, les autres furent pris & envoyés à Paris. Leurs paquets ayant été ouverts dans le Conseil tenu à l'Hôtel de S. Paul le Mercredy après Pâques, on y trouva d'amples instructions sur ce que les Députés devoient négocier; des Lettres de créance sans adresse, des blancs signés des Ducs de Berri, d'Orléans & de Bourbon, & du Comte d'Alençon, & des Lettres pour le Roi d'Angleterre, la Reine son épouse, le Duc de Bretagne & le Comte de Richemont. Le Roi d'Angleterre y étoit qualifié par le Duc de Berri, *mon très-redouté Seigneur & neveu.* A l'égard des instructions, elles portoient que les enfans du feu Duc d'Orléans n'avoient pû obtenir aucune justice sur la mort de leur pere; que le Duc de Bourgogne pour les rendre odieux, les accusoit de vouloir ôter la Couronne au Roi, ce qui étoit absolument faux; & qu'il avoit prévenu le Roi contre le Duc de Bretagne, à cause qu'il avoit rompu le voyage de Calais & les autres entreprises formées par le Duc de Bourgogne contre l'Angleterre. Enfin on faisoit des offres très-avantageuses au Roi d'Angleterre, & on lui demandoit un prompt secours.

An. 1412.

Le Roi ayant entendu la lecture de ces Lettres, entra dans une grande colere contre ceux qui les avoient écrites. Malgré les obligations qu'il avoit au Duc de Berri qui avoit été son Gouverneur, il résolut de le pousser à outrance. En attendant qu'il pût entrer en campagne, il fit partir le 20. Avril le Roi de Sicile pour Angers, afin d'y assembler des troupes, & de s'opposer aux entreprises des Comtes d'Alençon & de Richemont. Le dernier commandoit un corps de seize cents hommes d'armes, que le Duc son frere lui avoit donnés, nonobstant les oppositions de Gilles de Bretagne qui étoit attaché au service du Duc de Guyenne. Les chefs de cette armée étoient Jean Raguenel Vicomte de la Belliere, Armel de Châteaugiron, Eustache de la Houssaie, Alain de Beaumont & Guillaume de la Forest, Chevaliers distingués par une longue suite de services & d'actions mémorables. Ils avoient pris leur route par le Maine & la Normandie, afin de soumettre plusieurs places, qui s'étoient soulevées contre le Comte d'Alençon leur Seigneur. Après avoir emporté d'assaut Sillé-le-Guillaume, Beaumont, l'Aigle & quelques autres places, ils s'approchérent des côtes de Normandie, afin de faciliter la descente du secours, qu'ils attendoient d'Angleterre.

Exploits du Comte de Richemont & des Bretons.

Monstrelet vol. 1. c. 89.
Hist. d'Artur. p. 4.

Cependant le Roi partit de Paris le cinquiéme jour de May, & prit la route de Sens avec les Ducs de Guyenne, de Bourgogne & de Bar, les Comtes de Nevers & de Mortagne & un grand nombre de Seigneurs. Les séjours qu'il fit à Melun & à Montereau, furent cause qu'il n'arriva à Sens que sur la fin du mois. Il apprit dans cette ville par un Gentilhomme Breton, nommé Carman, que les Députés des Princes confédérés avoient conclu le 8. May un Traité avec le Roi d'Angleterre; que le Duc de Clarence venoit à leur secours avec un corps considérable de troupes; & que les garnisons Angloises de Picardie commençoient à ravager les frontieres du Royaume. Pour remédier à ce dernier mal, il envoya ordre au Connétable de Saint-Paul, qu'il avoit laissé à Paris, de se transporter en Picardie pour y réprimer les courses des Anglois & veiller à la sûreté des frontiéres. Il partit ensuite pour Bourges, qu'il s'étoit proposé d'assiéger, afin de forcer le Duc de Berri à subir la loi, qu'il jugeroit à propos de lui imposer. En entrant dans le Berri il défendit aux soldats, sous peine de la vie, de brûler aucune ville ou bourgade, & de tuer personne, à moins qu'ils ne fussent attaqués. Il arriva devant Bourges le 11. Juillet au matin, & prit ses quartiers autour de cette ville; mais il ne put lui ôter toutes les communications au dehors, n'ayant pas assez de troupes pour l'environner. Avant que de commencer les attaques, il envoya ordre au Duc de Berri de le venir trouver sans armes. Le Duc ne jugea pas à propos de s'exposer à cette entrevûe; il avoit quinze cents hommes d'armes & quatre cents Arbalestriers ou Archers, avec lesquels il se défendit vaillamment pendant un mois que dura le siége, & il attendoit un puissant secours d'Angleterre. Le Roi fit battre la Place avec toutes les machines qui étoient alors en usage, & y fit beaucoup de dégât, sans pouvoir obliger les assiégés à faire aucune proposition.

Le Roi porte la guerre dans le Berri.

Monstrelet vol. 1. ch. 90. 92. 93. 94.
Le Fevre de S. Remi ch. 22.
Berri le Herault pag. 424.

Siege de Bourges.

AN. 1412.

Traité de Bourges.

Enfin la disette & les maladies s'étant mises dans le camp, le Duc de Guyenne proposa un accommodement, qui fut agréé le 13. Juillet par les Ducs de Berri & de Bourgogne Chefs des deux partis. Les principaux articles de ce Traité portent en substance, que le Traité fait à Chartres entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne subsistera dans son entier; que le mariage proposé entre le Comte de Vertus & la fille du Duc de Bourgogne aura lieu; que le Duc de Berri fera excuse au Roi de ne lui avoir pas remis Bourges à son arrivée, & lui remettra les clefs de cette ville; que ses alliés feront la même soumission pour les Places qu'ils ont en leur puissance & que le Roi voudra ravoir; qu'ils renonceront tous aux alliances qu'ils ont faites ensemble ou avec des étrangers contre le Duc de Bourgogne; que ce Prince renoncera pareillement aux alliances qu'il a contractées contre le Duc de Berri & ses alliés; que le Roi restituera toutes les Villes, Forteresses & terres qui ont été prises ou saisies, sans être obligé de rétablir ce qui a été démoli; & enfin, que les Officiers des Seigneurs seront rétablis dans la possession de leurs biens & offices. Ce Traité fut signé le 13. Juillet par toutes les Parties intéressées, qui se trouvérent à Bourges, & publié aussitôt dans le camp. Le lendemain le Roi de Sicile & le Comte de Penthiévre arrivérent à Bourges avec trois mille deux cents hommes d'armes, qu'ils avoient levés en Anjou & en Bretagne. Ils furent agréablement surpris d'apprendre que la paix étoit faite, & ils prirent part à la joie commune jusqu'au 20. Juillet, que le Roi reprit la route de Paris. Sa Majesté fut accompagné par les Ducs de Berri & de Bourbon jusqu'à la Charité-sur-Loire, où le Traité de Bourges fut ratifié & juré sur les Evangiles. La même cérémonie fut réitérée à Auxerre par le Duc d'Orléans & le Comte de Nevers son frere, qui ne s'étoient point trouvés à Bourges & à la Charité.

Les Anglois congédiés par le Duc d'Orleans. *Le Feuvre de S. Remi. Monstrelet vol. 1. chap. 97.*

On apprit dans le même tems, que le Duc de Clarence étoit arrivé à la Hogue dans le Cotentin avec huit mille Anglois; qu'il avoit été joint par les Comtes d'Alençon & de Richemont; & qu'on leur avoit fourni des chevaux & des vivres. Cette nouvelle embarrassa fort les Princes, qui venoient de se réconcilier. Ils s'assemblérent pour délibérer sur les moyens d'obliger les Anglois à sortir des terres de France. Ils n'en trouvérent point de plus court & de plus efficace, que de les payer pour le tems qu'ils s'étoient engagés à servir en France. On proposa aux Parisiens de se charger de cette dépense; mais il répondirent avec beaucoup de fermeté, que la guerre les avoit ruinés, & que ceux qui avoient traité avec les Anglois, devoient les renvoyer à leurs frais. Le Duc d'Orléans se défendit long-tems de cette dépense; mais enfin il y consentit pour arrêter les dégâts que les Anglois faisoient sur ses terres. Il convint avec eux de la somme de trois cents vingt mille écus d'or, dont il ne put payer qu'une partie. Pour assurance du reste, il leur donna en ôtage le Comte d'Angoulême son frere & quelques Gentilhommes, qu'ils emmenérent d'abord en Guyenne, & ensuite en Angleterre.

Traité de mariage entre Anne de Bretagne & Charles de Bourbon. *Actes de Bret. to. 2. col. 871.*

Tandis que le Duc de Guyenne travailloit devant Bourges à la réconciliation des Princes, on négocioit en Bretagne le mariage de Charles fils aîné de Jean Duc de Bourbon, Comte de Forêt & de Clermont avec Anne fille aînée du Duc de Bretagne. Les articles de cette alliance furent arrêtés à Rennes le dix-neuviéme jour de Juillet, & ratifiés par le Comte de Richemont tant en son nom, qu'en celui de Gilles & Richard de Bretagne ses freres. Le Duc & la Duchesse donnérent à leur fille, en cas qu'ils eussent des enfans mâles, la même dot que le Roi de Navarre avoit assignée à la Reine d'Angleterre, c'est-à-dire, quatre-vingt mille francs sur les Aydes du Comté de Meun ou six mille livres de rente en terre, & tous leurs meubles & acquêts après leur mort. Ils s'obligérent en même tems à dédommager Artur, Gilles & Richard de Bretagne du droit qu'ils avoient sur la dot de la Reine leur mere, & à leur assigner d'autres biens. Le même jour que ce Traité fut signé, Gilles de Bretagne mourut à Cosne sur Loire d'un flux de ventre, qui avoit commencé au siége de Bourges. Son corps fut transporté à Nantes, & inhumé dans l'Eglise Cathédrale auprès de celui de son pere. Gilles de Bretagne étoit un Prince de grande espérance & naturellement généreux. Sa prudence dans un âge peu avancé faisoit l'admiration des gens sages. Il étoit très-aimé du Dauphin, & passoit pour le gouverner.

Mort de Gilles de Bretagne. *Le Moine de Saint-Denis. Chron. Mss. Eccl. Nannet.*

Depuis la conclusion de la paix les Princes ne pensoient qu'à acquitter leurs dettes, à corriger les abus qui s'étoient glissés dans le Gouvernement, & à chasser les Anglois du Royaume. C'est dans cette vûe que le Roi de Sicile, les Ducs d'Orléans & de Bretagne & le Comte d'Alençon s'assemblérent à Angers dans le mois de Mars 1413. Leur assemblée donna beaucoup d'inquiétude au Duc de Guyenne, qui étoit extrêmement attentif à maintenir le Traité qu'il avoit dressé à Bourges. Mais il fut rassuré par le Chancelier du Duc d'Orléans, qui lui protesta que son Maître étoit dans la résolution de vivre en paix. On croit que la principale affaire, qui fut agitée à Angers, fut la captivité du Comte d'Angoulême : mais ce Prince ne recouvra sa liberté que par le mariage qu'il contracta l'an 1449. avec Marguerite de Rohan, qui lui fournit de quoi payer sa rançon. Le Duc de Guyenne de son côté assembla les Etats Généraux à Paris pour avoir de l'argent, les coffres du Roi étant épuisés. Les moyens qu'on lui proposa pour remédier aux maux de l'Etat, furent la recherche des Gens d'affaires, la révocation ou la diminution des pensions sur l'Etat, & un emprunt sur les gens riches. Le discours que l'Orateur de l'Université prononça sur cette matiere, donna lieu à plusieurs réformes, qui furent la source de nouvelles brouilleries entre les Princes & leurs partisans.

AN. 1413.

Assemblées des Princes à Angers.

Le Moine de Saint-Denis.

Monstrelet vol. 1. c. 99.

Sur ces entrefaites le Roi d'Angleterre mourut au Château de Westminster d'une espéce de lépre, qui l'avoit consumé peu à peu, & qui termina ses jours le 22. Mars. Il ne laissa aucun enfant de la Reine Jeanne de Navarre ; mais il avoit eu de Marie d'Herefort sa premiere femme Henri Prince de Galles, qui succéda à son usurpation, Thomas Duc de Clarence, Jean Duc de Betfort, Honfroi Duc de Glocestre, & une fille qui épousa depuis le Duc de Baviere. Le Prince Thomas ayant appris la mort du Roi son pere, quitta la Guyenne & repassa en Angleterre. Cet événement retarda la guerre, que les Anglois méditoient contre la France ; mais il lui causa peut-être plus de mal, que ne lui en eût fait une bonne guerre. Car elle eût occupé des esprits inquiets, qui ne pouvoient se contenir, & elle eût prévenu les troubles, dans lesquels on retomba bientôt. Les différends paroissoient assoupis ; mais les esprits étoient toujours aigris, & il ne falloit qu'une étincelle pour les mettre en feu. Le Dauphin, connoissant parfaitement leur disposition & celle du peuple de Paris, voulut se rendre maître de la Bastille, afin de contenir les uns & les autres dans le respect. Pierre des Essarts, qu'il chargea de cette commission, l'exécuta si secrétement, que personne n'en eut connoissance, qu'après que tout fut fait. Il n'en fallut pas davantage pour mettre en mouvement tous les partisans du Duc de Bourgogne, & sur-tout les Bouchers que le Comte de Saint-Paul avoit armés. Persuadés qu'on vouloit enlever de Paris le Roi & le Duc de Guyenne, ils assiégérent la Bastille, & se firent livrer des Essarts, qu'ils mirent en prison. Ils eurent encore l'insolence d'entrer dans l'Hôtel du Duc de Guyenne, de lui faire de vives remontrances sur sa conduite, d'emprisonner ses favoris, & de le garder à vûe comme on fait un criminel.

Mort de Henri IV. Roi d'Angleterre.

Monstrelet vol. 1. c. 101.

Du Chesne Hist. d'Angl. pag. 818.

Nouveaux troubles dans Paris.

Monstrelet vol. 1. c. 103.

Le Dauphin fit plusieurs tentatives pour se soustraire à la fureur de ces séditieux ; mais elles furent toutes inutiles. Sa derniere ressource fut d'écrire aux Ducs d'Orléans & de Bretagne, au Roi de Sicile & au Comte d'Alençon pour les prier de le tirer de la captivité. Les séditieux ayant eu avis de ces lettres, doublérent les Gardes aux portes de la ville, & fouillérent tous ceux qui en sortoient, pour voir s'ils n'avoient point quelques lettres. Ils mirent aussi des Sentinelles autour de l'Hôtel de Saint-Paul pour empêcher que personne n'en sortît sans leur permission. Le Roi, qui étoit malade pendant ces desordres, revint en santé le 18. Mai. Instruit de tout ce qui s'étoit passé, il dépêcha des Chevaliers & des Ecuyers vers le Duc de Bretagne & les autres Princes, à qui le Dauphin avoit déja écrit, pour les prier de venir promptement à son secours. La santé du Roi n'arrêta point les entreprises des séditieux. Ils introduisirent en sa présence un Docteur Carme, nommé Eustache de Pavilly, qui entreprit de justifier leur conduite, & conclut en demandant, qu'on fit le procès à tous ceux qu'ils avoient mis en prison, & qu'on arrêtât encore d'autres traîtres qui étoient dans le Palais. Comme le Gouvernement étoit très-foible, on ne put mettre des bornes à leur licence. Ils enlevérent sous les yeux du Roi & dans sa propre Maison,

Le Duc de Guyenne & le Roi demandent du secours aux Princes, qui étoient hors de Paris.

AN. 1413.

Louis Duc de Baviere oncle du Dauphin, le Duc de Bar & plusieurs autres Seigneurs. Ils n'épargnérent pas même les Dames & les Demoiselles, qu'ils traînérent en prison avec la derniere barbarie. De ce nombre furent les Dames de Noviant, de Montauban, & du Chastel.

Assemblée des Princes à Verneuil & ses suites.

Le Moine de S. Denis.

Monstrelet vol. 1. ch. 105. 106.

Cependant le Roi de Sicile, les Ducs de Bretagne & de Bourbon, les Comtes d'Alençon & de Vertus reçurent avec bien de la satisfaction les dépêches du Roi & les lettres du Dauphin. Leur parti devenant par là celui du Roi même, ils s'assemblérent à Verneuil, afin d'examiner ce qu'ils pourroient faire de mieux tant pour le service du Roi, que pour le bien de l'Etat. Ils écrivirent d'abord au Roi, aux Gens de son Conseil & aux Parisiens, que si on ne mettoit en liberté les Ducs de Guyenne, de Baviere & de Bar, ils feroient la guerre aux séditieux & les extermineroient tous. Le Roi envoya des Députés pour les remercier & pour sçavoir plus particuliérement leurs intentions. Les Princes déclarérent aux Députés, qu'ils souhaitoient fort, que le Traité ratifié à Auxerre fût exécuté dans tous ses points, & qu'ils se rendroient pour cela par tout où il plairoit au Roi, excepté dans Paris. Cette réponse ayant été rapportée au Roi, le Prévôt des Marchands eut ordre d'assembler les Echevins & les principaux Bourgeois pour leur faire part de la disposition des Princes. Les Bourgeois opinérent unanimement pour la paix, regardant la réunion des Princes comme le salut de l'Etat & de la ville de Paris en particulier. Leur assemblée fut troublée par Hélion de Jacqueville, Jean de Troyes, Denis Chaumont, & Jean Caboche, Chefs des séditieux, qui menacérent de les jetter par les fenêtres, s'ils autorisoient la paix. Les Bourgeois ayant tout à craindre de la part de ces séditieux, se retirérent sans rien faire davantage; & cependant ils s'assemblérent secrétement avec quelques Quarteniers bien intentionnés. Ils prirent ensemble des mesures si justes, que la paix qui avoit été rétablie à Pontoise entre les Princes, fut acceptée de tout ce qu'il y avoit de gens sages à Paris. L'honneur des Princes, qui avoient été noircis par la calomnie, fut rétabli; les Dames & les Demoiselles sortirent de prison; les noms de Bourguignons & d'Armagnacs furent abolis; & le Dauphin, soutenu par de bonnes troupes, mit le 4. Septembre en liberté les Ducs de Baviere & de Bar & plusieurs Gentilhommes, que les séditieux avoient emprisonnés. Le Gouvernement de Paris fut donné au Duc de Berri & celui de la Bastille au Duc de Baviere. La garde du Louvre fut confiée au Duc de Bar & la Prevôté de Paris à Tangui du Chastel, Chevavalier Breton. Jean de Rieux fut rétabli dans son état de Maréchal de France avec pouvoir de mettre en sa place un Lieutenant, lorsqu'il seroit malade.

Le Duc de Bourgogne sort de Paris & les Princes y reviennent.

Histoire de Charles VI. par le Feuvre de S. Remi pag. 44.

Le Duc de Bourgogne fut très-mécontent de tous ces changemens & sur-tout de la réunion des Princes, qui ne lui annonçoit rien de bon pour l'avenir. Ne se croyant pas en sûreté dans Paris, il en sortit le 23. Août, & prit la route de Flandres. Après sa retraite tous les Princes furent invités à revenir à la Cour. Le Duc de Bretagne & le Comte de Richemont y arrivérent des derniers. Tous les Princes, excepté les Ducs de Guyenne & d'Orléans, allérent au-devant d'eux pour honorer leur entrée. La Duchesse de Bretagne arriva aussi quelques tems après avec Richard de Bretagne son beau-frere & un grand nombre de Barons, Chevaliers, Ecuyers, Dames & Demoiselles. Quelques jours avant son arrivée le Dauphin étoit parti *incognito* pour Bourges, afin d'y voir les pierreries du Duc de Berri. Pour se mieux déguiser il s'étoit mis à la suite du Comte de Richemont, comme un de ses Gentilhommes. Le Duc de Berri, informé que le Comte de Richemont alloit à Bourges, manda à ses gens, que son neveu alloit voir ses pierreries, & qu'on eût soin de le bien recevoir. Le Duc de Bretagne s'imagina alors, que son frere n'étoit sorti de Paris, que pour éviter de voir la Duchesse sa belle-sœur, & pour empêcher aussi le Dauphin de la voir; mais le Comte se justifia aisément, ayant ramené promptement le Dauphin, qui vit sa sœur avec plaisir. Cette Princesse fut très-bien reçue du Roi & de la Reine, qui lui firent beaucoup de présens: le Duc de Berri, l'emporta sur eux, en donnant à la Duchesse le beau rubi de la Caille, qui étoit sorti du trésor des Ducs de Bretagne.

Démêlés du Duc de Bretagne avec le Duc d'Orléans

Pendant le séjour que cette Princesse fit à la Cour, il y eut quelque dispute entre les Ducs d'Orléans & de Bretagne au sujet de la préséance. Ce dernier

avoit d'abord été surpris de ce que le Duc d'Orléans n'étoit pas venu au-devant de lui lorsqu'il fit son entrée à Paris. Les Bretons, qui étoient à sa suite, trouvérent aussi mauvais que le Duc d'Orléans n'eût pas fait cet honneur à leur Prince. C'est vraisemblablement ce qui occasionna les disputes, que les deux Ducs eurent ensemble pour la préséance. Le Roi de Sicile tâcha de les réconcilier, & vint à bout de les faire manger ensemble; mais le Roi Charles ayant ensuite décidé en faveur du Duc d'Orléans, le Duc de Bretagne sortit de la Cour très-mécontent, & s'en retourna dans ses Etats, laissant le Comte de Richemont auprès du Duc de Guyenne. Il eut dans le même tems un autre démêlé avec le Comte d'Alençon son beau-frere, sans qu'on en sçache le sujet. Le Comte lui dit dans une occasion, qu'il avoit *au cœur un lion aussi grand qu'un enfant d'un an.* C'est une Enigme, dont Monstrelet ne nous a point donné l'explication; mais elle peut avoir pour objet la dot de la Comtesse d'Alençon, que le Duc n'avoit pas encore payée. Il apprit en arrivant en Bretagne, que Henri du Juch & Pierre de l'Hôpital, qu'il avoit envoyés dès le mois d'Août à la Cour d'Angleterre, y avoient conclu une Trève de deux ans entre ses Sujets & les Anglois. Il la ratifia par lettres données à Vannes le vingt-septiéme jour d'Octobre. Ses Ambassadeurs travaillérent ensuite à régler les articles de la Trève, à prévenir tout ce qui pouvoit y donner atteinte, & à corriger les abus qui s'étoient introduits pendant les précédentes Trèves. Le nouveau Roi Henri V. approuva le 3. Janvier 1414. tout ce qui avoit été arrêté entre ses Procureurs & ceux du Duc de Bretagne; & comme il apprit d'eux que le feu Roi avoit fait une Trève de dix ans avec les Bretons, il crut en devoir faire une pareille pour maintenir le commerce entre les deux Nations. Les conservateurs de cette Trève furent pour la Bretagne l'Amiral de Penhoet, Jean Vicomte du Fou, Henri du Parc, & Jean de Lannion.

AN. 1413.
& le Comte d'Alençon.
Le Moine de Saint-Denis pag. 903.
Monstrelet vol. 1. chap. 110.

Trève de dix ans entre l'Angleterre & la Bretagne.
Actes de Bret. to. 2. col. 879. & suiv.

Ces Traités n'étoient pas encore signés, lorsque le Duc de Bourgogne envoya des Députés à Paris pour faire des excuses au Roi sur sa retraite précipitée, & pour examiner la situation de la Cour & des Parisiens à son égard. Le Roi lui envoya à son tour l'Evêque d'Evreux pour se plaindre des nouveaux troubles qu'il cherchoit à exciter dans l'Etat, & de ce qu'il avoit empêché la réunion des Princes. Le Duc se prévaloit de l'attachement du Dauphin, qui l'avoit prié secrétement de le venir délivrer des mains de ses ennemis, qui le tenoient comme prisonnier à Paris. La Reine ayant eu des avis certains des liaisons du Dauphin avec le Duc de Bourgogne, tint le 9. Janvier un grand Conseil, dans lequel elle fit faire par le Chancelier de Marle, une remontrance très-vive au Dauphin sur sa conduite. Il fut arrêté dans le même Conseil, qu'on envoyeroit au Duc de Bourgogne une défense de venir à Paris, sous peine d'encourir l'indignation du Roi, de la Reine & de Monsieur le Dauphin. Et comme ce jeune Prince avoit quelques Gentilhommes que l'on soupçonnoit d'avoir bonne part à ses dérangemens, on arrêta Jean de Crouy, Bertrand de Montauban, David de Brimeu, & le Seigneur de Mouy. Les autres qui étoient des plaisirs du Dauphin, prévinrent un pareil traitement, en se retirant d'eux-mêmes de la Cour. On n'en demeura pas là, toutes les villes de Picardie eurent ordre de bien garder leurs ponts, & de ne point donner passage au Duc de Bourgogne.

AN. 1414.
Le Dauphin appelle le Duc de Bourgogne à son secours.
Monstrelet vol. 1. chap. 114.
Le Feuvre de S. Remi
Le Moine de Saint-Denis pag. 914.

Malgré ces ordres le Duc se mit en campagne à la tête de cinq à six mille hommes & prit la route de Paris. Aussi-tôt qu'il parut devant Soissons & Compiegne, les habitans lui ouvrirent leurs portes, soit faute de respect pour les ordres de la Cour, soit par l'impuissance où ils étoient de lui résister. Il mit de bonnes garnisons dans ces deux Places, afin d'assurer son retour, en cas qu'il y fût obligé. Le lendemain de son arrivée à Saint-Denis, il envoya un Hérault d'armes à Paris, pour y publier qu'il étoit venu aux ordres du Roi & de Monsieur le Dauphin pour les délivrer de la captivité, où ils étoient réduits. Le Hérault fut reçu avec humanité; mais on ne lui donna aucune réponse, & on lui défendit de revenir à Paris sous peine de la vie pour lui & pour tout autre qui y viendroit. Toutes les tentatives que le Duc fit pour parvenir à son but, ne lui réussirent point. Enfin, ayant appris de bonne part que le Roi avoit mandé l'Arriere-ban du Royaume, pour le poursuivre comme un ennemi de l'Etat, il sortit de Saint-Denis le 10. Février, & reprit le chemin de la Flandres.

Le Duc de Bourgogne vient jusqu'à Saint-Denis sans pouvoir entrer à Paris.
Monstrelet vol. 1. ch. 105.

AN. 1414.
Le Roi lui déclare la guerre.
Ibidem chap. 120.

Les troupes que le Roi avoit mandées, étant arrivées à Paris & aux environs sur la fin du Carême, Sa Majesté alla passer les fêtes de Pâques à Senlis, d'où elle fit avancer un détachement de son armée pour sommer la garnison de Compiegne de se rendre. Le Duc de Bourgogne avoit laissé dans cette ville cinq cents hommes d'armes, qui capitulérent, aussi-tôt qu'ils furent assurés que le Roi étoit à la tête des troupes qui les environnoient. De Compiegne le Roi alla faire le siége de Soissons, qu'il emporta d'assaut le 21. Mai, & abandonna au pillage des soldats. Le Comte de Richemont fut fait Chevalier avant cet assaut. Les Bretons qui suivoient sa Banniere, se distinguérent beaucoup pendant ce siége, sur-tout par le pillage, si l'on en croit l'Anonime de Saint-Denis. Ils suivirent le Roi au siége d'Arras, que le Duc de Bourgogne avoit surpris, pendant qu'on négocioit sa paix avec la Cour de France. Le Roi assiégea cette ville vers la mi-Juillet, & la fit battre avec toute sorte d'artillerie. La garnison commandée par Jean de Luxembourg, soutint avec vigueur toutes les attaques, & fit plusieurs sorties qui lui réussirent. Elle mit en usage pour la premiere fois les Arquebuses ou canons à main, qui causérent la mort à beaucoup d'hommes. l'Artillerie du Roi fut très-mal servie dans les commencemens du siége. Le Comte de Richemont ayant été averti que le Canonier qui faisoit jouer les gros pierriers, tiroit souvent en l'air, le menaça de mort, s'il ne faisoit son devoir. Le Canonier, pour éviter la peine qu'il méritoit, se sauva de nuit parmi les ennemis, à qui il rendit compte de la situation & du nombre des François. Les assiégés encouragés par ses avis, continuérent leurs sorties sur l'Avant-garde du Roi & sur le quartier du Comte de Richemont. Enfin la Comtesse de Hainault & le Duc de Brabant arrivérent au camp ; & parlérent si efficacement pour le Duc de Bourgogne, que le Roi lui accorda la paix. Les articles en furent dressés par le Dauphin, qui étoit toujours porté à obliger son beau-pere malgré sa désobéissance. Après la signature du Traité les clefs de la ville furent apportées au Dauphin, & les Bannieres du Roi furent plantées sur les murailles.

Les choses ainsi terminées, le Roi retourna à Paris, où la Comtesse de Hainault, le Duc de Brabant & les autres Médiateurs le vinrent trouver pour ratifier tout ce qui avoit été arrêté au camp devant Arras. Le Comte d'Alençon fut fait Duc & Pair en récompense des services, qu'il avoit rendus au Roi pendant cette guerre. Il avoit été en effet un des principaux Médiateurs de la paix, à laquelle les Ducs d'Orléans, de Baviere & de Bar s'étoient opposés fortement. Le Duc de Bretagne ne parut point pendant tout le cours de cette guerre, quoique le Roi l'eût fort pressé de le venir joindre avec toutes ses forces. Bien loin d'entrer dans ses vûes, il défendit à tous ses Sujets de sortir de Bretagne, & il envoya des Ambassadeurs au Roi pour lui offrir sa médiation ; mais le Roi ne l'accepta point. C'est ce que nous apprenons de l'instruction, que le Duc donna le 22. Octobre à Simon de Delhoye son Ecuyer, qu'il envoyoit vers le Duc de Bourgogne pour sçavoir de ses nouvelles & lui donner avis de tout ce qu'il avoit fait pour son service. Le Duc partit après la fête de tous les Saints pour aller voir la Reine à Montargis. Il mena la Duchesse avec lui, & se proposoit d'avoir une conférence avec le Duc de Bourgogne ; mais il y a apparence qu'il ne l'eût point, parce qu'il avoit été réglé par le Traité d'Arras, que le Duc de Bourgogne ne pourroit venir à Paris sans être mandé par le Roi. Il étoit de retour à Nantes le 27. Janvier 1415. suivant un Brevet de Conseiller & Maître des Requêtes, qu'il fit expédier pour Salmon Periou.

Actes de Bret. to. 2. col. 894.

AN. 1415.
Le Roi d'Angleterre déclare la guerre à la France.
Le Moine de Saint-Denis liv. 35.
Monstrelet vol. 1. chap. 140.

La guerre que Henri V. Roi d'Angleterre déclara cette année à la France, fournit au Duc une occasion de se réconcilier avec le Roi son beau-pere & de le secourir efficacement. Henri, depuis son avénement à la Couronne, avoit formé le dessein de se faire Roi de France, & il ne réussit que trop dans son projet. Plein de cette idée il fit demander par ses Ambassadeurs à la Cour de France la restitution de tout ce qui avoit été cédé aux Anglois par le Traité de Bretigni. Le Conseil de France, pour éviter la guerre fit quelques offres, qui ne furent pas acceptées par les Anglois. Comme on avoit des avis certains qu'ils assembloient des troupes, & qu'ils avoient fait demander des vaisseaux en Hollande, le Roi envoya une célébre Ambassade en Angleterre pour travailler à rompre le voyage que Henri méditoit en France, & pour lui faire de nouvelles propositions,

tions, l'Archevêque de Bourges, qui étoit le Chef de cette Ambassade, plaida la cause de son Prince avec une éloquence qui fut admirée des Anglois & des François. Quelques jours après l'Archevêque de Cantorbéri lui répondit par des imputations, sur lesquelles il fut souvent interrompu. Il conclut son discours en disant; que si le Roi de France ne donnoit au Roi Henri sa fille Catherine en mariage, avec les Duchés d'Aquitaine & de Normandie, les Comtés d'Anjou, de Touraine, du Maine, de Poitou & de Ponthieu, & tout ce que les Anglois avoient autrefois tenu en France, on alloit mettre tout à feu & à sang dans le Royaume, & on feroit tous ses efforts pour détrôner le Roi. Henri avoua tout ce que son Orateur avoit dit, & congédia les Ambassadeurs, en leur faisant quelques présens.

An. 1415.

Siége de Harfleur en Normandie.
Monstrelet c. 142 & 143.

Comme il avoit donné rendez-vous à ses troupes au Port de Hampton, elles s'y assemblérent pendant le mois de Juillet au nombre de six mille hommes d'armes & de vingt-quatre mille Archers, sans compter les Canoniers, les Pionniers & autres gens de guerre. Dès que ses vaisseaux furent en état de mettre à la voile, il s'embarqua avec toutes ses troupes, & vint descendre près de Harfleur en Normandie la veille de la fête de l'Assomption. Il fit son débarquement de nuit & sans aucune opposition. Le siége de Harfleur fut formé le lendemain, & vaillamment soutenu par quatre cents hommes d'armes, qui avoient été choisis pour défendre cette Place; mais se voyant pressés de tous côtés & sans munitions de guerre, ils capitulérent & promirent de se rendre, s'ils n'étoient secourus dans trois jours. Pendant cet intervalle ils députérent le sire de Baqueville vers le Roi & le Duc de Guyenne, qui étoient à Vernon, pour leur représenter la situation où ils étoient réduits & pour leur demander un prompt secours. Le Roi leur répondit, que toutes ses troupes n'étoient pas encore assemblées & qu'il n'en avoit pas assez pour entreprendre de faire lever le siége. Sur cette réponse ils remirent la ville aux Anglois le 22. Septembre & demeurérent prisonniers de guerre. D'autres rapportent la chose autrement & disent, que les assiégés manquant de provisions, promirent de se rendre, s'ils n'étoient secourus avant le 18. Septembre; que ce jour étant venu sans qu'aucun secours parût, ils cherchérent des prétextes pour différer leur reddition; que le Roi d'Angleterre, voyant qu'ils négligoient de satisfaire à leur parole, fit donner un assaut à la Place & l'emporta; que tout ce qui resta de gens de qualité, furent faits prisonniers de guerre; & que la ville fut abandonnée au pillage des soldats. Mais ce récit est contraire aux lettres que le Roi écrivit à Meulant le 26. Septembre pour presser la marche de ses troupes. Il y est dit positivement, que la garnison de Harfleur, ne pouvant plus résister aux attaques des Anglois, avoit été contrainte par force de remettre la ville; ce qui seroit faux, si la Place avoit été emportée d'assaut. Malgré ces heureux succès le Roi d'Angleterre prit la résolution de traverser la Picardie pour gagner Calais & prendre des quartiers d'hyver aux environs. Son armée étoit considérablement diminuée par les maladies & par les pertes qu'il avoit faites pendant le siege. Il fit réparer Harfleur & y laissa cinq cents hommes d'armes avec mille Archers, sous les ordres du Chevalier Jean le Blond.

Mesures prises par le Roi Charles VI. pour arrêter les progrès des Anglois.
Monstrelet ch. 145. Hist. d'Artur p. 8. Chron. Briocense. to. 1. col. 95.

Cependant le Roi de France avoit écrit à tous ses Baillis & Sénéchaux pour les instruire des démarches qu'il avoit faites pour la paix à la Cour d'Angleterre, & pour leur enjoindre d'assembler promptement tous les gens sujets aux armes. Il avoit aussi écrit au Comte de Richemont, pour le prier de le venir joindre avec tous les Gendarmes qui servoient sous ses ordres. En attendant l'arrivée des troupes le Roi alla à Rouen pour être à portée d'examiner la conduite des Anglois & de s'opposer à leurs entreprises. Le Comte de Richemont faisoit alors la guerre en Poitou contre le Seigneur de Partenai & autres rebelles; dont le Roi lui avoit donné les biens, en cas qu'il pût les acquérir. Il avoit déja pris Bouvent, Mervent, Secondigni & Castelaillon, & avoit formé le siége de Partenai. Aussi-tôt qu'il eut reçu les lettres du Roi, il leva le siége & se mit en marche avec ses Gendarmes, qui étoient au nombre de huit cents treize suivant une quittance du 10. Octobre. Leurs Capitaines étoient Pierre de la Touche, Etienne Verrieres, Thomas de Trefili, Jean Guymar, Pierre Hangier, Olivier Morvan, Pierre Boschier, Rolland Hingant, Pierre Perceval, & Guil-

Le Comte de Richemont leve le siége de Partenai & va joindre l'armée Françoise.
Actes de Bret. to. 2. col. 921.

AN. 1415.

laume de la Forêt Maréchal de camp. L'Historien du Comte de Richemont, met encore au nombre des Capitaines qui servoient sous ce Prince, le sire de Combourg, Bertrand de Montauban, Jean de Coetquen, Geoffroi de Malestroit, Guillaume le Vayer, Olivier de la Feillée, Edouard de Rohan & le Seigneur du Buisson, qui portoit la Banniere du Comte. On ne sçait en quel lieu le Comte joignit le Duc de Guyenne, qui le fit son Lieutenant & lui donna son Enseigne avec tous ses Gendarmes.

Les Anglois prennent la route de Picardie, & sont harcelés dans leur marche par les François.
Monstrelet c. 146. 147.
Le Fevre de S. Remi.

Le Roi ayant appris que les Anglois étoient sortis de Harfleur & avoient pris la route de Picardie, donna ordre au Connétable d'Albret de les poursuivre & de les harceler dans les défilés & dans le passage des rivieres. Ils s'étoient proposé de passer au gué de Blanche-Tague près d'Abbeville, par où Edouard III. avoit échappé à Philippe de Valois; mais ils trouvérent sur l'autre bord la Noblesse de Picardie bien disposée à leur disputer le passage. Cette rencontre les obligea de remonter le long de la Somme, dont ils trouvérent tous les passages fermés. Ils surprirent enfin un passage, que les habitans de Saint-Quentin avoient eu ordre de garder, & qui se trouva dégarni par leur négligence. Ils passérent la Somme le 19. d'Octobre & gagnérent Miraumont. Ce passage tira le Roi d'Angleterre d'un grand embarras; mais il ne le mit pas hors de danger. Pour ne pas exposer mal-à-propos le reste de ses troupes il envoya un Hérault vers le Connétable d'Albret pour lui demander le passage libre jusqu'à Calais, & il offrit de réparer tous les maux qu'il avoit causés par sa descente en France. Le Connétable ne voulant rien prendre sur son compte, envoya un Courier au Roi pour lui exposer la situation des choses. Le Roi assembla son Conseil, auquel se trouvérent le Dauphin, le Roi de Sicile, le Duc de Berri, le Comte de Ponthieu, le Duc de Bretagne, qui venoit d'arriver, les Chanceliers de France & d'Aquitaine & plusieurs autres Conseillers au nombre de trente-cinq. L'affaire ayant été mise en délibération, il fut arrêté à la pluralité des voix, que l'on rejetteroit les offres du Roi d'Angleterre & qu'on lui livreroit bataille. Le Connétable ayant reçu cette décision, renvoya le Hérault Anglois sans lui donner aucune réponse, & alla se poster entre Calais & l'armée Angloise pour lui couper le chemin.

Bataille d'Azincourt.
Monstrelet ch. 147. 148.
Le Fevre de S. Remi.
Le Moine de Saint-Denis l. 35. c. 8.
Chron. Briocense.
Hist. d'Artur p. 10.

Le Roi d'Angleterre continua sa route sans sçavoir quel étoit le dessein des François. Ayant passé la petite riviere de Ternois à Blangi, il découvrit de dessus les hauteurs l'armée Françoise campée dans la plaine d'Azincourt. Ne pouvant l'éviter il se logea au village de Maisoncelle & aux environs. Le lendemain qui étoit le 25. d'Octobre, les deux armées furent rangées en bataille & prêtes à combattre. Celle des Anglois consistoit dans deux mille hommes d'armes & environ treize mille Archers; les François étoient trois fois plus forts. Avant que d'en venir aux mains, le Connétable & les Princes offrirent au Roi d'Angleterre la permission de se retirer en sûreté à Calais, pourvû qu'il renonçât à ses prétentions sur la Couronne de France, & qu'il rendît Harfleur. Il les eût volontiers satisfait sur ces deux articles, s'ils avoient été disposés à lui céder le Duché de Guyenne avec le Comté de Ponthieu, & à lui donner en mariage Catherine de France avec huit cents mille écus de dot, qu'il demanda; mais ces propositions ayant été rejettées avec mépris, on ne pensa plus qu'à combattre. Les Archers Anglois commencérent l'action par une grêle effroyable de fléches, dont ils tuérent & blessérent un grand nombre de chevaux & de cavaliers. Les chevaux blessés emportérent les cavaliers & mirent la confusion par tout. Les Archers Anglois, voyant ce desordre, quittérent leurs arcs, prirent des haches d'armes & des massues plombées, & chargérent les bataillons François avec tant de furie, qu'ils les enfoncérent & les mirent en déroute.

Sept Princes François périrent dans cette funeste journée, sçavoir, Jean Duc d'Alençon, Edouard Duc de Bar, Jean son frere, Robert de Bar Comte de Marle leur neveu, Antoine Duc de Brabant & le Comte de Nevers freres du Duc de Bourgogne, & Ferri de Lorraine Comte de Vaudemont. Cinq autres Princes furent faits prisonniers, sçavoir, les Ducs d'Orléans & de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Vendôme & de Richemont. Le dernier fut trouvé sous deux ou trois corps morts, un peu blessé & si défiguré, qu'on ne le reconnut qu'à sa cotte d'armes. La perte des Anglois ne monta qu'à seize cents hommes, dont

le plus considérable fut le Duc d'Iorck frere du Roi d'Angleterre. Celle des François fut de plus de dix mille hommes, parmi lesquels se trouvérent cinq à six cents Chevaliers & Ecuyers Bretons, qui étoient presque défigurés par les coups qu'ils avoient reçus. Ceux que l'on reconnut, sont le Vicomte de la Belliere, le sire de Combourg, Bertrand de Montauban Lieutenant du Château du Louvre, Jean de Coetquen, Geoffroi de Maleftroit, Jean de Châteaugiron Secretaire du Comte de Richemont, Guillaume de la Foreft son Maréchal, Guillaume le Vayer, Bertrand de S. Gilles Sénéchal de Hainault, Jean de Maleftroit, Raoul de Ferriere, Henri de la Lande, Bertrand de Blois, Leonnet Ruis, Bertrand du Buiffon & ses enfans. Le Comte de Richemont eut pour compagnons de sa captivité Meffires Edouard de Rohan, Olivier de la Feillée, Jean Giffart & le Seigneur du Buiffon. Ils furent d'abord conduits à Calais, & ensuite à Londres, où le Comte demeura jusqu'en 1420.

AN. 1415.

Chron. Briocense. Hist. d'Artur p. 11. le Feuvre de S. Remi pag. 88. & suiv.

Les Ducs de Guyenne, de Berri & de Bretagne ne se trouvérent point à cette malheureuse journée, qui mit toute la France en deuil. Le dernier avoit affifté au Conseil tenu à Rouen sur les offres du Roi d'Angleterre, & s'étoit avancé jusqu'à Amiens dans le dessein de se trouver à la bataille; mais les Généraux François ne jugérent pas à propos de l'attendre, se croyant affez forts pour défaire les Anglois. Le Duc conduisoit dix mille hommes d'armes & un grand nombre de gens de trait, qui sçavoient auffi-bien manier les maffues & les haches, que les Anglois, & qui auroient pû mettre des bornes à leur furie. Il est des Auteurs qui semblent vouloir faire un crime au Duc de Bretagne de ce qu'il ne se trouva pas à la bataille, & qui lui font dire qu'il ne joindroit pas l'armée Françoise, jusqu'à ce que son cousin le Duc de Bourgogne y fût. Mais le Roi en jugea autrement, & lui sçut bon gré d'être venu à son secours avec d'auffi belles troupes. Pour le dédommager des dépenses qu'il avoit faites dans cette circonstance, il lui céda par lettres données à Rouen au mois d'Octobre tous les droits qu'il avoit à Saint-Malo en vertu de la donation du Pape Clément VII. à la charge de les tenir de la Couronne de France, comme il en tenoit le reste de la Bretagne. Il écrivit le 29. Octobre à Olivier de Mauni Seigneur de Lesnen pour lui ordonner de remettre au Duc la ville de Saint-Malo, dont il lui avoit confié la garde. Pierre Eder Chevalier, Chambellan & Maître d'Hôtel du Duc, & Pierre Ivette Secretaire du même Prince, prirent poffeffion de Saint-Malo le 15. Novembre en vertu de la procuration, que le Duc leur avoit donnée dix jours auparavant. Ils reçurent en même tems le serment de fidélité de Pierre de Rieux, que le Duc avoit nommé Capitaine en la place d'Olivier de Mauni. Les Malouins ne parurent pas contens de ce changement de domination, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses pour eux. Ils avoient présenté une Requête à la Chambre des Comptes de Paris pour engager les Officiers de cette Chambre à s'oppofer à l'aliénation d'une Place auffi importante, que celle de Saint-Malo. Mais Martin Goujes Evêque de Clermont & Bertrand de Montauban, qui gouvernoient tout le Royaume sous le Duc de Guyenne, avoient rompu toutes leurs mésures, & avoient disposé le Roi, avant la bataille d'Azincourt, à rendre au Duc de Bretagne une Place qui lui appartenoit, & dont ses prédéceffeurs avoient toujours joui.

Le Duc de Bretagne va jusqu'à Amiens pour assister à la bataille, mais on ne l'attend point.

Chron. Brioc. Monftrelet vol. 1. ch. 147. Annales de Flandres l. 15. 281. Godefroi sur Charles VI. pag. 430.

Le Roi lui rend la ville de Saint-Malo

Actes de Bret. to. 2. col. 924. & suiv. Cha. de Nant. Arm. L. cas. B. nn. 3. 5. 6. 7. 10.

La perte de la bataille d'Azincourt jetta la consternation dans tout le Royaume, & eût eu de terribles suites, si le Roi d'Angleterre eût sçu profiter de ses avantages. Les finances étoient épuisées; les Provinces étoient ruinées par les impôts & par le pillage des troupes, qui vivoient sans discipline; les meilleurs Capitaines étoient morts ou prisonniers; & l'on avoit tout à craindre de la part des Anglois après la victoire qu'ils venoient de remporter. Le Duc de Bourgogne parut sensible à la mort de ses deux freres le Duc de Brabant & le Comte de Nevers; mais il s'en consola par la captivité du Duc d'Orléans, par la mort du Connétable d'Albret, & par celle des Princes qu'il regardoit comme ses ennemis. Pour profiter des malheurs du Royaume & relever ses affaires il affembla promptement des troupes, & s'avança jusqu'à Troyes. Il étoit accompagné du Duc de Lorraine & de dix mille hommes d'armes. Le Roi ayant appris sa marche, envoya vers lui Jean de Maleftroit Evêque de Saint-Brieu & Renaud d'Angennes pour lui dire, que s'il vouloit faire la guerre aux Anglois on lui

Le Duc de Bourgogne s'approche de Paris, dont on lui refuse l'entrée.

Le Moine de S. Denis. Berri le Herault p. 431. Juvenal des Urfins pag. 316. 320.

AN. 1415.

donneroit quatre-vingt mille écus de pension & le Gouvernement de Picardie pour son fils. Le Duc répondit aux Députés, qu'avant que de se déterminer, il vouloit voir le Roi & Monsieur le Dauphin. Le Roi irrité de ce qu'il demandoit cette grace les armes à la main, lui fit défense de venir à Paris. Et comme il prévit que ses ordres seroient méprisés, il distribua le reste de ses troupes dans toutes les villes voisines de Paris, & défendit aux Capitaines de ces Places d'y recevoir le Duc de Bourgogne. Il partit ensuite de Rouen pour retourner à Paris, où il arriva le 22. Novembre. Les Ducs de Guyenne, de Berri & de Bretagne l'accompagnérent dans ce voyage. La Reine, qui étoit malade à Melun, se fit aussi transporter quelques jours après à Paris.

Monstrelet vol. 1. ch. 152.

Malgré toutes ces précautions les Parisiens, sur-tout les partisans du Duc d'Orléans, ne se crurent pas en sûreté dans leur ville, & demandérent, qu'on fit venir d'autres troupes pour les défendre contre le Duc de Bourgogne. Comme la Place de Connétable étoit vacante par la mort de Charles d'Albret tué à la journée d'Azincourt, le Roi lui substitua Bernard Comte d'Armagnac, qui étoit absent, & à qui il dépêcha un courier. Il écrivit aussi aux sires de Brabant, de Barbasan & de Boquiaux de se rendre promptement à Paris avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pourroient assembler. Enfin, plusieurs Capitaines Bretons qui étoient vraisemblablement à la suite de leur Duc, s'engagérent au service de la France, sous le commandement de Tangui du Chastel, tant pour la garde de la personne du Roi & de celle de Monsieur le Dauphin, que pour la sûreté de la ville de Paris. De ce nombre furent Olivier du Chastel, Maurice de Pluscallec, Jean de Roscerf & Robert de Tremedern, Chevaliers Bannerets, Jean bâtard du Guesclin, Thomas Fortin, Hervé du Chastel, Guillaume de la Goublaie, Jean de Plumaudan, Pierre & Jacques Dus, Alain Derrien, Antoine du Pelle, Jean de Kergadiou, Jean de la Rocherousse, Pierre Dolo & Guillaume de la Lande, Ecuyers.

Bretons au service de la France.

Actes de Bret. to. 2. col. 909.

Monstrelet c. 153.

Cependant le Duc de Bourgogne, nonobstant les défenses qui lui avoient été faites de venir à Paris, quitta Troyes, passa à Provins, & s'avança jusqu'à Meaux. Les habitans n'ayant pas voulu le recevoir, il vint se poster à Lagni & aux environs. Il députa à Paris Jean de Luxembourg, le sire de S. Georges & quelques autres Seigneurs pour demander au Dauphin la permission de venir saluer le Roi. Le Dauphin répondit aux Députés, que le Duc pouvoit venir, pourvû qu'il congédiât ses troupes, & se présentât comme un sujet doit se présenter devant son Souverain. Après leur départ, les Chefs de l'Université firent de vives remontrances au Dauphin sur les malversations & les injustices qui se commettoient impunément dans le Royaume, & le priérent d'y apporter un prompt reméde. Le Dauphin leur promit de rétablir la justice & de punir doresnavant les coupables, de quelque condition qu'ils fussent; mais il ne put exécuter sa promesse, étant tombé malade quelques jours après. Il mourut le 18. Décembre & fut inhumé à Saint-Denis, selon Monstrelet, ou dans l'Eglise de N. Dame de Paris, suivant les Registres du Parlement. Huit jours après le Comte d'Armagnac arriva à Paris, & alla saluer le Roi, qui lui donna l'Epée de Connétable.

AN. 1416.

Négociation du Duc de Bretagne.

Le Moine de Saint-Denis l. 35. c. 10.

Comme les troupes du Duc de Bourgogne faisoient beaucoup de dégât dans la Brie, le Roi jugea à propos d'envoyer vers ce Prince quelque personnage, qui eût assez de crédit sur son esprit pour l'engager à s'éloigner de Paris. Il chargea de cette négociation le Duc de Bretagne, qu'il sçavoit être secrétement attaché au Duc de Bourgogne. Le Duc accepta volontiers la commission, cherchant depuis long-tems l'occasion de voir son allié & se flattant de le réconcilier avec la Cour. Il alla donc le trouver à Lagni, où il lui déclara, que la Cour trouvoit très-mauvais qu'il fût venu sans être mandé; qu'il eût amené des troupes qui ravageoient les Provinces; & qu'il devoit se souvenir de ce qui avoit été réglé au camp devant Arras & ratifié depuis à Paris. En un mot, il lui ordonna de la part du Roi de se retirer avec ses troupes dans les Pays-Bas. Le Duc de Bourgogne lui répondit, qu'il avoit droit de venir à la Cour pour prendre séance au Conseil du Roi, où le premier rang lui étoit dû, comme premier Pair de France; qu'il n'étoit venu que pour rendre service au Roi; que cependant on le traitoit en ennemi, & qu'on envoyoit des partis contre lui & contre ses gens qu'on faisoit prisonniers, comme dans une guerre déclarée; qu'enfin si les siens avoient causé

quelque dommage dans les villes ou dans la campagne, ce n'étoit que par représailles & pour venger les injures qu'ils avoient reçues. Le Duc de Bretagne fit son possible pour engager son allié à se retirer dans ses terres; mais il ne put rien gagner. Il retourna à Paris le 14. Janvier, & rendit compte au Conseil de tout ce que lui avoit dit le Duc de Bourgogne. Comme il lui avoit fait offre de service, il se joignit au Cardinal de Bar pour proposer un accommodement; mais ils ne furent point écoutés. AN. 1416.

Le Recteur & les Députés de l'Université, jugeant par ce qui venoit de se passer, que le Duc de Bretagne avoit beaucoup de crédit au Conseil, allérent le trouver le 18. Janvier pour lui proposer de recouvrer Harfleur, & pour le prier de soutenir leurs priviléges. Le Duc les écouta favorablement & approuva tout ce qu'ils alléguérent pour le recouvrement de Harfleur; mais il leur marqua sa surprise sur ce qu'ils ne faisoient aucune mention de la paix du Royaume & de l'union des Princes, dont il étoit alors occupé. Le Recteur, voulant engager le Duc dans ses intérêts, assembla tous les Membres de l'Université; à qui il rendit compte de tout ce qui s'étoit passé dans l'Audience que ce Prince lui avoit donnée. On délibera ensuite s'il convenoit d'aller remercier le Duc du zéle qu'il témoignoit pour la paix & le prier d'y donner tous ses soins. La Nation Picarde, la Faculté de Decret, plusieurs Théologiens & Membres de diverses Nations furent pour l'affirmative; mais quelque chose que l'on pût représenter au Recteur, il ne voulut rien conclure. Nonobstant son refus ils allérent au nombre de quatre-vingt, précédés de deux Bedeaux, à l'Hôtel d'Alençon, où le Duc étoit logé. Le Ministre des Mathurins portant la parole pour toute la Compagnie, pria le Duc de ne point quitter la Cour, qu'il n'eût procuré une bonne paix. Il l'assura qu'il rendroit en cela un grand service au Royaume, & que l'Université en particulier lui en témoigneroit sa reconnoissance.

Députation de l'Université vers le même Prince, & ses suites.
J. Juvenal des Ursins pag. 328.

Ce discours ne plut pas au Procureur de la Nation Françoise, qui étoit présent. Il interrompit le Ministre & dit hautement, que tout ce qu'il venoit d'avancer n'étoit pas de la part de l'Université; qu'elle faisoit peu de cas de la paix que ces prétendus Députés demandoient, & que c'étoit une paix *Cabochienne.* Il faisoit allusion à cet insolent parti de Jean Caboche, qui avoit commis tant de desordres dans Paris, que l'on avoit eu tant de peine à détruire, & qui se releveroit infailliblement, si le Duc de Bourgogne étoit rappellé à la Cour. Le Duc étonné de la division des Députés, leur dit: *Vous êtes divisez, c'est un grand mal; cependant je ne laisserai pas les choses ainsi.* Il les congédia ensuite, en les assurant qu'il leur parleroit une autrefois de ces matieres, ou qu'il leur envoyeroit des Députés pour en traiter avec eux. Tandis qu'ils étoient à l'Hôtel d'Alençon, le Prevôt de Paris & Raimonet de la Guerre, à l'instigation du Recteur & de ses partisans, allérent se poster auprès du Châtelet avec quarante lances. Lorsque les Députés passoient dans cet endroit, le Prevôt fit arrêter le Ministre & un Docteur en Droit, qu'il mit au Châtelet, nonobstant leur protestation. Le Duc ayant appris ce qui s'étoit passé, manda le Prevôt, avec qui il eut de grosses paroles & qu'il obligea d'élargir les prisonniers. Cet attentat dégoûta beaucoup le Duc des soins qu'il se donnoit pour la paix. On lui avoit déja arrêté à la porte S. Antoine deux barrils de lamproyes, qu'il envoyoit au Duc de Bourgogne, & on l'avoit contraint de demander une permission de les faire passer. Il avoit été arrêté lui-même au pont de Saint-Clou dans le tems qu'il marchoit par ordre du Roi, sous prétexte que Sa Majesté avoit défendu aux Gardes du Pont de laisser passer aucun Prince du sang. Ces désagrémens le déterminérent à abandonner toutes les négociations dont il s'étoit chargé, & à retourner en Bretagne. Le Duc de Bourgogne, manquant de vivres, prit aussi le parti de se retirer à Lille. Avant son départ il abandonna Lagni au pillage de ses gens, n'ayant point d'argent à leur donner. Le long séjour qu'il avoit fait dans cette ville, ne lui causa que du chagrin, & il n'en rapporta que le sobriquet de *Jean de Lagni*, qui lui fut donné par les Parisiens.

Les Ducs de Bretagne & de Bourgogne se retirent dans leurs terres.

Quelques jours après son départ l'Empereur Sigismond arriva à Paris, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à la dignité Impériale. Il s'étoit proposé de terminer le funeste schisme, qui divisoit l'Eglise depuis un si grand nombre d'années, & il avoit engagé les Papes Jean XXIII. & Gregoire XII. à sacrifier leurs

L'Empereur travaille à la réunion des Eglises.
Monstrelet c. 155. 157.

An. 1416.

dignités pour la paix de l'Eglise. Il s'agissoit de faire agréer cette cession aux Princes qui s'étoient déclarés pour l'un ou pour l'autre de ces Papes. Le Roi de France, quoiqu'attaché à Jean XXIII. assura l'Empereur de ses bonnes intentions pour la réunion de l'Eglise. L'Empereur qui regardoit cette affaire comme son ouvrage, fut ravi de trouver le Roi dans de si bonnes dispositions à cet égard & lui offrit sa médiation auprès du Roi d'Angleterre, soit pour la paix, soit pour une Trève. Le Roi l'accepta volontiers, & nomma des Ambassadeurs pour accompagner l'Empereur en Angleterre. La paix ne put se faire, parce que d'un côté le Roi Henri, enflé de sa victoire, fit des propositions qui n'étoient pas supportables; & de l'autre, le Roi Charles se flattant de reprendre Harfleur, avant que les Anglois fussent en état de le secourir, préfera la guerre à une paix honteuse. On convint cependant de travailler à une Trève, dont les conditions devoient être réglées à Beauvais. Les Ambassadeurs des deux Nations s'assemblérent effectivement à Beauvais; mais ils se séparérent sans avoir rien conclu. Le Duc de Clarence frere du Roi d'Angleterre ayant forcé le Connétable à lever le siége de Harfleur, la Cour de France sentit la nécessité d'une Trève, & envoya de nouveaux Ambassadeurs à Calais pour la négocier. L'Empereur & le Roi d'Angleterre étoient arrivés dans cette ville sur la fin du mois de Septembre avec un grand nombre de Seigneurs. Les conférences commencées à Beauvais furent reprises à la sollicitation de l'Empereur, & l'on convint d'une Trève qui fut signée le 3. Octobre pour durer jusqu'au 2. Février suivant. Le Duc de Bourgogne, qui eut dans le même tems une entrevûe avec l'Empereur & le Roi d'Angleterre, obtint du dernier une Trève de quatre ans, & fit hommage au premier des Comtés de Bourgogne & d'Alost.

Trève de Calais entre la France & l'Angleterre. *Monstrelet vol. 1. c. 160. 161. Rymer tom. 9. pag. 397.*

Le voyage de ce Prince à Calais causa beaucoup d'inquiétude à la Cour de France, qui étoit déja fort allarmée de ne point voir arriver le nouveau Dauphin. Ce jeune Prince étoit à la Cour de Guillaume de Baviére Comte de Hainault, dont il venoit d'épouser la fille. Le Duc de Bretagne, ayant sçu les embarras où étoient le Roi & la Reine, se rendit à Paris sur la fin du mois d'Octobre, afin de leur rendre quelque service dans cette occasion. On dépêcha plusieurs couriers au Comte de Hainault pour le prier de ramener à la Cour Monsieur le Dauphin. Le Comte qui étoit fort attaché au Duc de Bourgogne, ne se pressa pas d'exécuter ce que l'on souhaitoit. Il conduisit d'abord le Dauphin à Valenciennes, où il avoit donné rendez-vous au Duc de Bourgogne. C'est dans cette ville, qu'il fut arrêté le 12. Novembre, que le Dauphin ne retourneroit à la Cour de France qu'avec le Duc de Bourgogne. De Valenciennes le Dauphin & le Comte de Hainault allérent passer le reste de l'Automne au Château du Quesnoi. Après les fêtes de Noël ils se rendirent à Saint-Quentin, où ils furent visités par le Duc de Bretagne, & par quelques autres Seigneurs. Le Dauphin donna au Duc un tableau d'or pour ses étrennes du premier Janvier, & le Duc lui envoya une coupe & une aiguiere de *Bericle*. Après les Rois, le Dauphin & le Comte de Hainault allérent à Compiegne, où ils furent joints quelques jours après par la Comtesse de Hainault & par la Dauphine. La Reine vint au-devant d'eux jusqu'à Senlis; mais elle ne put obtenir le Dauphin, qu'elle s'étoit proposé de mener au Roi son pere. Le Comte de Hainault la suivit à Paris pour saluer le Roi, qui lui donna audience en présence du Conseil. Le résultat de cette audience fut qu'il ne rendroit le Dauphin, qu'à condition que le Duc de Bourgogne auroit la permission de voir le Roi à Paris, sans quoi il retourneroit en Hainault avec son gendre. Comme on se disposoit à le faire arrêter, il se sauva à Compiegne, où il trouva le Dauphin malade de la maladie dont il mourut le 4. Avril.

Le Duc de Bretagne va à Paris. *Monstrelet c. 162. Comptes des pierreries de Jean V.*

An. 1417. Il va à Saint-Quentin voir le Dauphin.

Le Duc de Bretagne n'avoit pas attendu la fin de cette intrigue du Duc de Bourgogne pour quitter la Cour. Dès le mois de Février il étoit retourné dans son Duché, d'où il s'étoit proposé de passer en Angleterre, soit pour y voir la Reine sa mere, soit pour renouveller la trève qui étoit expirée. Le sauf-conduit que le Roi Henri lui fit expédier pour son passage, est datté de Westminster le 13. Avril; mais il ne paroît pas qu'il en ait fait usage; car le Dauphin étoit mort avant qu'il eût reçu ce sauf-conduit, c'est-à-dire, le 4. Avril, & le Roi de Sicile mourut le 29. du même mois. La mort du premier donna lieu à de nouvelles in-

Il retourne en Bretagne dans le dessein de passer en Angleterre. *Rymer tom. 9. pag. 446.*

trigues, & ôta au Duc de Bourgogne toute espérance de revenir à la Cour. Son successeur fut Charles Comte de Ponthieu, qui avoit été élevé dans la haine de la faction Bourguignone. A l'égard du Roi de Sicile, il laissa cinq enfans, sçavoir Louis, René, Charles, Marie & Ioland d'Anjou, qui succédérent à ses droits & à sa haine contre la maison de Bourgogne. Le mariage de Louis d'Anjou avoit déja été arrêté avec Isabeau fille aînée du Duc de Bretagne, & les articles en furent signés à Angers le 3. Juillet en présence de Richard de Bretagne, Olivier Comte de Penthiévre & Charles son frere, des Evêques d'Angers & de Saint-Brieu, des sires de Porhoet, de la Suze, de Montafiland, de Laval, du Parc, de Basouges, de Maleftroit & autres Seigneurs. Les contractans étant encore enfans, il fut réglé que leur mariage seroit consommé aussi-tôt que Louis auroit quatorze ans & Isabeau douze ans. Le Duc promit à sa fille cent mille francs en mariage, & les Terres de Moncontour, de Plancouet, de Courtenai & de Monfort-l'Amauri, s'il décédoit sans enfans males.

AN. 1417.

Actes de Bret. to. 2. col. 947.

A peine cette affaire fut-elle terminée, que le Duc partit pour se rendre à Rennes, où il avoit convoqué les trois Etats de son Duché pour le 5. de Juillet. Il exposa à cette assemblée, qu'il avoit des avis certains, que les Anglois se disposoient à lui faire la guerre pour le punir de ce qu'il avoit donné du secours au Roi de France deux ans auparavant; que si les Gendarmes de la Province avoient la liberté d'aller servir le Roi, le Dauphin, ou autres Seigneurs, le pays se trouveroit dégarni & exposé aux insultes des Anglois, & qu'il étoit nécessaire de prévenir par de sages réglemens le danger, dont on étoit menacé. L'affaire ayant été mise en délibération, il fut arrêté, que tous les hommes en état de porter les armes se rangeroient sous la banniere du Duc pour recevoir ses ordres; que toutes les places seroient fournies de vivres, de munitions de guerre & d'un nombre suffisant d'hommes pour les bien défendre, & que le surplus pourroit aller servir le Roi. La suite fit bien-tôt voir combien ces précautions étoient nécessaires; car le Roi d'Angleterre, bien instruit des divisions de la Maison Royale & peut-être d'intelligence avec le Duc de Bourgogne, descendit au mois d'Août dans la Normandie, où il assiégea le Château de Touque. Cette place passoit pour imprenable, mais elle fut prise par la lâcheté de celui qui y commandoit. De-là le Roi Henri, portant la terreur dans tout le pays, se rendit maître de Caen, Bayeux, Avranches, Coutances, Saint-Lo, Falaise, Argentan, Seez, Alençon, Lisieux, Evreux & autres villes.

Etats de Rennes.
Archives du Présidial de Rennes.

Les Anglois descendent en Normandie.
Monstrelet vol. 1. chap. 183. 188.

Tandis qu'il faisoit ces conquêtes, le Duc de Bretagne pourvoyoit à la sûreté de ses places; & s'assuroit de la fidélité de ses Capitaines. Comme il n'avoit point encore vû la ville de S. Malo, que le Roi lui avoit rendue, il en prit possession le 2. Septembre. Bien loin de témoigner aucun ressentiment aux gens d'Eglise & aux Bourgeois, il leur accorda des Lettres de rémission pour le passé & quelques graces pour les attacher à son service. Après avoir ravitaillé ses places, il fit battre de nouvelles monnoies à Nantes, afin de pouvoir fournir à la solde des garnisons & des troupes qu'il avoit placées sur ses frontiéres. Tout cela ne lui paroissant pas encore suffisant pour la sûreté de ses sujets, il envoya demander au Roi d'Angleterre qui étoit campé près d'Alençon, la permission de l'aller trouver. Henri lui accorda un sauf-conduit le 16. Octobre, & lui permit de se faire accompagner de quatre cents hommes, s'il le jugeoit à propos. Le Duc, muni de cet acte, alla trouver Henri, avec qui il eut plusieurs conférences sur la situation présente des affaires de France. Ils conclurent seulement une Trève entre l'Angleterre & la Bretagne pour durer depuis le 16. Novembre jusqu'au 29. Septembre de l'année suivante. Les principaux articles de ce Traité, portent que le Roi d'Angleterre ne fera ou souffrira être fait aucun tort au Duc & à ses sujets pendant la Trève, que le Duc rappellera tous ses sujets qui servent en France, & qu'il sera donné aux Gendarmes qui se retireront avant le 20. Décembre, toutes les sûretés nécessaires pour leur passage; que tout ce qui sera pris sur mer ou sur terre, appartenant aux Anglois ou aux Bretons, sera rendu de bonne foi; & que ceux qui attenteront aux articles de la Trève, seront punis suivant la qualité du délit, sans que pour cela la Trève soit censée rompue. La Reine de Sicile & Louis Duc d'Anjou son fils obtinrent une pareille grace, à la sollicitation du Duc de Bretagne, pour l'Anjou & le Maine. Ils s'étoient adressés au Roi Charles VI. &

Le Duc prend possession de S. Malo.
Argentré liv. 11. c. 15.
Compte de Jean Mauleon.

Trève entre l'Angleterre & la Bretagne.
Actes de Bret. to. 2. col. 951. & suiv.

AN. 1417. *Chap. de Nantes, Arm. Q. cas. F. nu. 89.*

lui avoient demandé du secours. Charles ne pouvant leur en donner à cause de la guerre qu'il avoit à soutenir en Normandie, leur avoit permis le 10. Novembre de faire une Trève avec les Anglois pour la conservation de leurs domaines.

Nouvelles brouilleries dans la Maison Royale. *Monstrelet vol. 1. chap. 167. 172. & suiv.*

La guerre de Normandie n'étoit pas le seul motif qui mît le Roi hors d'état de secourir la Reine de Sicile; le Duc de Bourgogne y mettoit de plus grands obstacles que les Anglois. Ce Prince ayant perdu à la mort du Dauphin toute espérance de rentrer à Paris, avoit écrit à plusieurs villes du Royaume pour les soulever contre le Roi & contre les Ministres. Ses troupes couroient la campagne, & ravageoient les Terres des Seigneurs qui lui étoient opposés. Ses Députés avoient gagné les Communautés de Montreuil, Saint-Riquier, Abbeville, Amiens & Dourlans. Les ordres qui lui avoient été signifiés de la part du Roi de mettre les armes bas, ne l'avoient point arrêté. Il s'étoit emparé par pratiques ou par forces de Mondidier, Beauvais, Senlis, Gournai, Chambli l'Isle-Adam, Beaumont & Pontoise, & étoit venu camper sur la montagne de Châtillon, d'où il avoit envoyé un Hérault au Roi pour lui demander la permission de le venir saluer. Le Roi étant malade, le Dauphin répondit au Hérault que ni le Roi ni lui n'étoient point en captivité, comme son maître affectoit de le dire par-tout pour autoriser son soulévement, que s'il vouloit donner des preuves de ses bonnes intentions, il devoit aller combattre les Anglois, qui étoient descendus en Normandie, & qu'à son retour il seroit reçu dans Paris comme le Sauveur de l'Etat. Le Duc s'attendoit à une pareille réponse; mais il s'étoit flatté que sa présence causeroit quelques mouvemens dans Paris. N'ayant pû y entrer il s'étoit rendu maître de Marcoussi, Dourdans, Palaiseau & de la forteresse de Montleheri, & avoit assiégé Corbeil, qu'il n'avoit pû prendre, parce que le Connétable y avoit jetté beaucoup de troupes, qui firent une belle défense.

Monstrelet c. 179.

Pendant ce siége il reçut une Lettre de la Reine, qui avoit été releguée à Tours sur quelques soupçons, & qui le prioit de venir la délivrer de la captivité où elle étoit réduite. Rien ne pouvoit lui faire plus de plaisir; tous ses sujets de mécontentement du côté de la Reine furent bien-tôt oubliés. Il lui envoya un de ses Sécreraires pour l'assurer qu'il seroit à Tours après les fêtes de la Toussaint, & qu'elle pouvoit faire ses préparatifs. Aussi-tôt qu'il fut instruit des mesures qu'elle avoit prises pour son enlevement, il quitta le siége de Corbeil, & prit la route de Chartres, où il arriva la veille de la Toussaint. Il fit une si grande diligence, qu'il se trouva à Tours, avant qu'on eût eu aucune nouvelle de sa marche. La Ville & le Château lui furent livrés par ordre de la Reine. Il déchargea les habitans de tout subside, excepté celui du sel, & leur donna pour Capitaine Charles l'Abbé Gentilhomme Breton. Après avoir pourvû à leur défense, il partit avec la Reine, & arriva à Chartres le 9. Novembre. Dès qu'ils furent dans cette ville, ils ne gardérent plus de mesure. La Reine, en vertu d'une Ordonnance du Roi, qui l'avoit autrefois nommée Régente, pendant qu'il seroit malade, écrivit à toutes les villes qui s'étoient déclarées en faveur du Duc de Bourgogne, & leur défendit de reconnoître d'autres ordres, que ceux qui leur seroient donnés de sa part, fussent-ils du Roi ou du Dauphin. Elle établit une Chambre à Amiens pour juger souverainement les affaires des Baillages de Senlis, de Vermandois, de Tournai & d'Amiens, & nomma un Chancelier pour sceller les Actes. Ne pouvant entrer à Paris, elle alla passer l'hyver à Troyes, où elle perçut les revenus du Roi son souverain Seigneur & Epoux.

AN. 1418. Négociations pour la réunion de la Maison Royale. *Monstrelet c. 185. 187. & 189. Le Feuvre de S. Remi. Juvenal de Ursins pag. 347.*

De telles divisions ne pouvoient avoir que des suites funestes pour l'Etat. Tous les bons citoyens en furent allarmés; les plus animés par leurs haines mortelles n'y furent pas insensibles, & crurent devoir faire quelques tentatives pour la réunion de la Maison Royale, afin de la mettre en état de résister aux Anglois, qui faisoient chaque jour des progrès dans le Royaume. On convint donc d'une conférence, qui fut tenue au village de la Tombe entre Brai-sur-Seine & Montereau-sur-Yonne. Le Pape Martin V. y envoya le Cardinal des Ursins & le Cardinal de Saint-Marc, qui furent très-bien reçus des deux partis. Après plusieurs discussions qui durérent deux mois, il fut arrêté que le Duc de Bourgogne conjointement avec le Dauphin auroient le gouvernement du Royaume. La Reine

&

& le Duc ratifiérent volontiers ce Traité; le Roi & le Dauphin y consentirent pour n'avoir pas deux guerres à soutenir en même-tems. Mais le Connétable d'Armagnac & ses partisans, qui se voyoient perdus sans ressource, si le Duc de Bourgogne tenoit les rênes du Gouvernement, déclamérent contre les Cardinaux & les Députés, qu'ils traitérent de traîtres. Le Chancelier de Marle refusa de sceller le Traité, disant qu'il ne pouvoit autoriser une piéce aussi honteuse à la Majesté Royale. On convint d'assembler un Conseil pour tâcher de concilier les esprits; mais le Connétable refusa de s'y trouver. Enfin les Parisiens, las de ces divisions, traitérent avec le Seigneur de l'Isle-Adam commandant à Pontoise pour le Duc de Bourgogne, & l'introduisirent dans leur ville la nuit du 28. au 29. de Mai avec huit cents hommes d'élite. Les Bourguignons se saisirent d'abord de la personne du Roi, qu'ils obligérent de monter à cheval, & de les suivre dans les rues. Ils marchérent ensuite à l'Hôtel du Connétable, qui leur échappa & se cacha dans la maison d'un maçon. Le Chancelier de Marle fut surpris & conduit à la prison du Palais. Cette nuit & les deux suivantes furent employées à emprisonner tous les ennemis du Duc de Bourgogne & les partisans du Connétable, qui fut enfin arrêté comme les autres.

AN. 1418.

Paris livré aux Bourguignons.

Dans ce tumulte Tangui du Chastel prit sagement son parti. Aussi-tôt qu'il sçut que la ville avoit été livrée aux Bourguignons, il courut à l'Hôtel du Dauphin, qui dormoit dans son lit; il l'enveloppa dans un de ses draps, l'emporta entre ses bras à la Bastille, le fit habiller & monter à cheval, & le conduisit à Melun. Il rentra dans Paris le premier Juin avec le Maréchal de Rieux, le sire de Barbasan & seize cents hommes d'élite. Ils allérent droit à l'Hôtel de Saint-Paul, où ils croyoient trouver le Roi & l'enlever; mais il avoit quitté cette demeure pour aller loger au Louvre. Ils s'avancérent ensuite jusqu'à la porte Baudais, criant: Vive le Roi, le Dauphin & le Comte d'Armagnac. A ces cris les Parisiens & les Bourguignons se rassemblérent sous les ordres de l'Isle-Adam, & vinrent à la rencontre des Bretons & des Gascons. Il y eut dans les rues un sanglant combat qui couta la vie à beaucoup d'hommes. Le nombre des ennemis augmentant de moment à autre, le Maréchal & du Chastel furent contraints de se battre en retraite jusqu'à la Bastille. Ils perdirent dans cette journée environ quatre cents hommes dont les corps furent transportés par le bourreau hors de Paris, & inhumés dans les champs. N'ayant plus d'espérance de recouvrer Paris, ils en sortirent, & envoyérent leurs Gendarmes à Meaux, Corbeil, Melun & autres villes qui leur étoient soumises. Douze jours après cette malheureuse expédition la populace s'attroupa, & alla forcer toutes les prisons, où l'on avoit renfermé les Armagnacs. Elle fit main basse sur tout ce qui s'y trouva sans distinction d'état & de qualité. Le Connétable, le Chancelier & plusieurs Prélats périrent dans ce massacre, & furent immolés à la vengeance des Bourguignons. Leur Duc fut le seul qui profita de cet affreux carnage. Aussi-tôt qu'il l'eut appris, il partit de Troyes avec la Reine, & fit son entrée à Paris le 14. Juillet. Le Dauphin, conduit par les avis de Tangui du Chastel, du Vicomte de Narbonne & de quelques autres Seigneurs se porta pour Régent du Royaume. Malgré les sommations qui lui furent faites de se rendre à la Cour, il déclara la guerre au Duc de Bourgogne, & se saisit de plusieurs places qui le reconnurent pour héritier présomptif de la Couronne.

Le Dauphin sauvé par Tangui du Chastel.

Massacre des Armagnacs. *Monstrelet c. 191. 192. 194.*

Le Duc de Bretagne, touché de l'état déplorable où le Royaume étoit réduit, prit la résolution d'y apporter quelque reméde. Dès le 10. Avril il avoit pris à ses gages un grand nombre de Seigneurs, de Chevaliers & d'Ecuyers qui devoient l'accompagner en France. Il se rendit ensuite à Nantes, où il ordonna le 8. Mai aux Officiers de la Chambre des Comptes d'allouer à Salomon Periou son Argentier toutes les sommes qu'il avoit payées aux Gendarmes de sa retenue. Soit de son propre mouvement, soit à la demande du Dauphin, il permit à tous ses Sujets d'aller servir ce Prince. De là ce grand nombre de Compagnies Bretonnes, qui firent monstre à Bourges, à Chinon, à Poitiers & autres lieux pour servir aux ordres de Monseigneur le Dauphin Régent du Royaume & de ses Lieutenans. On ne sçait précisément en quel tems le Duc partit de Nantes; ni quelle route il tint: mais le Duc de Bourgogne étoit maître absolu des affaires, lorsqu'il parut aux environs de Paris. Il n'y entra point à cause de la maladie conta-

Le Duc de Bretagne retourne à Paris. *Actes de Bret. to. 2. col. 959. 966. Le Feuvre de S. Remi. Monstrelet ch. 197.*

AN. 1418.

gieuse, qui désoloit cette ville, & qui y emporta plus de quatre-vingt mille personnes : il s'arrêta à Charenton, où le Duc de Bourgogne vint le trouver. On convint de part & d'autre d'établir des conférences pour trouver les moyens de pacifier les troubles du Royaume & de réunir les esprits divisés. Pendant qu'on travailloit à ce grand Ouvrage, le Duc envoya des Ambassadeurs au Roi d'Angleterre, pour lui proposer la continuation de la Trève conclue à Alençon l'année précédente. Le Roi Henri consentit par ses lettres données au camp devant Rouen le quatriéme jour d'Août, que la Trève, qui devoit finir le jour de S. Michel, fut prolongée jusqu'à ce qu'elle eût été révoquée par l'une ou l'autre des Parties, de maniere cependant qu'elle subsistât encore quarante jours après la révocation.

Prolongation de la Trève d'Alençon. *Actes de Bret. to. 2. col. 971.*

Les Conférences de Charenton eurent d'abord un heureux succès; on y arrêta plusieurs articles, qui furent acceptés de part & d'autre, & l'on se flatta à Paris de voir le calme succéder à la tempête. Mais lorsqu'il fut question de conclure l'accommodement, il s'y trouva des obstacles insurmontables, parce qu'on ne pouvoit réconcilier les deux partis sans donner quelque avantage à l'un sur l'autre. Les actes d'hostilité continuérent donc, & les deux factions se firent une cruelle guerre, mettant à mort tous ceux qui tomboient entre leurs mains. Tangui du Chastel, que le Dauphin avoit établi son Lieutenant dans l'Isle de France, la Brie & la Champagne, fit lever le siége que le Duc de Bourgogne avoit mis devant Mont-Leheri. Le sire de Boquiaux reprit les villes de Compiegne & de Soissons. Tout l'avantage que le Duc de Bretagne retira de son voyage, fut de procurer une Trève de trois semaines aux deux partis. Pendant ce calme plusieurs prisonniers furent élargis, & bien des personnes de l'un & de l'autre sexe, cachées dans Paris, en sortirent par la faveur de Richard de Bretagne & du Chancelier de Malestroit.

Conférences de Charenton. *Juvenal des Ursins pag. 355.*

Le Duc, avant que de retourner en Bretagne, demanda que Madame la Dauphine fût renvoyée à son mari. Le Roi, la Reine & le Duc de Bourgogne y consentirent, dans l'espérance que cette marque d'attention porteroit le Dauphin à la paix & l'engageroit à revenir à la Cour. Ils ordonnérent même que cette Princesse fût conduite avec tout le cortége qui convenoit à sa qualité, & qu'on lui restituât tous ses joyaux & ses bagues. Ce fut vraisemblablement pour les frais de ce voyage, que le Roi fit délivrer au Duc de Bretagne la somme de dix mille francs en écus d'or à la Couronne. Les choses ainsi réglées, le Duc prit congé de la Cour, & alla à Saumur, où le Dauphin s'étoit retiré avec le sire de l'Aigle & le Maréchal de Rieux. Il remit au Dauphin sa chere épouse, & lui rendit compte de tout ce qu'il avoit fait pour la paix. Le Dauphin lui en témoigna beaucoup de reconnoissance ; mais son aversion pour le Duc de Bourgogne ne lui permit pas d'entrer en aucun accommodement. Le Duc, après avoir passé quelques jours avec ce Prince, alla voir la Reine de Sicile à Angers, & se rendit ensuite à Nantes, où il étoit le premier jour de Novembre. Le Dauphin, bien résolu de soutenir le parti qu'il avoit embrassé, assiégea Tours, dont la garnison tint pendant cinq semaines. Pour éviter les tristes suites d'un assaut il traita avec le Capitaine Charles-l'Abbé, qui lui remit la Place pour la somme de quatorze mille livres, & se retira. Il fixa pour quelque tems sa demeure à Tours, & logea ses troupes aux environs.

Le Duc retourne en Bretagne.

Comptes de Mauleon. Monstrelet vol. 1. ch. 199. Actes de Bret. to. 2. col. 991.

Nous terminerons cette année par le récit d'une affaire, qui avoit fait beaucoup de bruit en Bretagne, à Constance & à Rome, & qui fut jugée sur la fin de l'an 1418. Deux Religieux Mendians, prêchant le Carême de l'an 1417. dans le Diocèse de Nantes, avoient avancé des propositions fausses & séditieuses sur la Confession Pascale, que chaque Fidéle est obligé de faire à son propre Prêtre. Le premier, qui étoit de l'Ordre de S. François, avoit assuré que c'étoit une espéce d'hérésie de dire que les Curés étoient les propres Prêtres des Fidéles ; qu'il falloit entendre le Canon *Omnis utriusque sexûs* suivant la Clémentine *Dudum*, qui le modifioit; & que les Mendians avoient plus de pouvoir d'absoudre, que les Curés & les Prêtres, dont le pouvoir est limité. Le second Prédicateur, membre de l'Ordre de S. Dominique, avoit avancé qu'un Religieux Mendiant devoit avertir son Pénitent d'aller à son Curé; mais que si le Pénitent avoit quelque répugnance à faire cette démarche, il pouvoit & devoit l'absou-

Dispute sur la Confession Pascale. *Titres de l'Eglise de Nantes.*

dre ; & que les Curés n'exigeoient qu'on se confessât à eux, qu'afin de pouvoir pécher plus librement avec leurs Pénitens. AN. 1419.

Henri le Barbu, qui étoit alors Evêque de Nantes, fit citer à son Officialité les deux Prédicateurs, qui lui promirent de retracter ce qu'ils avoient avancé, & ne le firent point. L'Université d'Angers, informée de cette affaire, écrivit le 24. Mai au Duc pour lui déclarer, que la Decretale *Omnis utriusque sexûs*, obligeoit tous les Fidéles de se confesser une fois l'an à leur propre Curé, & pour le prier de soutenir l'Evêque de Nantes dans le procès qu'il avoit commencé contre les deux Prédicateurs. Le Prélat rendit son Jugement; mais les Prédicateurs ne s'y soumirent point, & en appellérent au Pape & au Concile de Constance. Jean Patriarche de Constantinople, commis pour juger les appellations au Pape & au Concile, reçut l'appel des deux Prédicateurs auxquels un Carme s'étoit joint. Tous les faits furent instruits & prouvés ; les Mendians ne parurent que par Procureur & furent d'abord déclarés contumaces. Le Concile ayant terminé ses séances avant la fin de cette affaire, le Pape donna une nouvelle commission au Patriarche pour la juger définitivement : mais le Patriarche se démit de la commission, & renvoya l'affaire toute instruite au Pape. Jacques de Morestin Auditeur des causes du Palais Apostolique & Subdélégué de Pierre Cardinal Evêque de Sabine fut chargé de la révision du procès. Après en avoir pris une parfaite connoissance, il déclara le 16. Décembre 1418. les propositions, avancées par le Dominiquain, fausses, scandaleuses, malsonantes, éloignées de la vraie doctrine, donnant de mauvaises impressions de la Confession & erronées dans le Droit. L'Auteur en conséquence fut condamné à se retracter publiquement & à payer les frais de l'appel. Il n'est point fait mention du Cordelier dans la Sentence ; mais on le condamnoit suffisamment en flétrissant des propositions moins mauvaises que les siennes.

La Bulle que le Pape Nicolas V. accorda l'an 1455. aux Religieux Mendians, donna lieu de renouveller la même affaire. L'Université de Paris se souleva contre cette Bulle & chassa de ses assemblées ceux qui l'avoient sollicitée & qui en tiroient avantage. Cette exclusion ne fut pas suffisante pour faire rentrer les Mendians en eux-mêmes. Enflés de la protection du Saint Siége ils se pourvurent devant le Pape Calixte III. qui cassa tout ce que l'Université avoit fait contr'eux, & confirma la Bulle de son prédécesseur. La démarche de Calixte excita tant de murmures & de plaintes dans le Clergé, qu'il fut obligé de révoquer tous les priviléges contraires à la Bulle *Dudum*, & sur-tout celle de Nicolas V. Les Mendians acquiescérent, quoiqu'à regret, à ce Jugement, & rentrérent dans l'Université l'an 1457. en conséquence d'un accommodement négocié par le Connétable de Richemont, l'Archevêque de Reims & l'Evêque de Paris. Sixte V. après avoir long-tems favorisé les Mendians, fut obligé sur la fin de ses jours de modérer les priviléges, qu'il leur avoit accordés ou confirmés. Instruit des abus que produisoient tant de priviléges, il déclara par sa Bulle du 17. Juin 1478. que les Paroissiens étoient tenus de droit de se confesser à Pâques à leur propre Prêtre, & que les Mendians avoient tort de prêcher le contraire. C'étoit donner gain de cause aux Curés : mais le Pape Leon X. se déclara pour les Religieux dans sa Bulle du 19. Décembre 1516. Cette Bulle, qui fut publiée dans le Concile de Latran, régle que l'on satisfait au Canon *Omnis utriusque sexûs* en se confessant à un Prêtre Régulier, examiné & approuvé par l'Ordinaire.

AN. 1419.
Négociations pour la paix inutiles.
Monstrelet c. 200. 202. 203.
Juvenal des Ursins pag. 362.

Le Duc de Bretagne n'ayant pû parvenir à la réunion de la Maison Royale, on pensa à faire au moins quelqu'accommodement avec les Anglois pour empêcher l'invasion de la Normandie. Le Roi d'Angleterre y donna d'autant plus volontiers les mains, que le siége de Rouen qu'il avoit formé, tiroit en longueur. Il entra d'abord en négociation avec le Duc de Bourgogne & ensuite avec le Dauphin. Dans les conférences qui furent tenues au Pont de l'Arche, il demanda qu'on lui donnât en mariage Catherine de France avec un million d'écus pour sa dot, & qu'on lui cédât en souveraineté la Normandie, la Guyenne & le Comté de Ponthieu. Sur les difficultés que lui fit le Duc de Bourgogne touchant ces articles, il rompit la négociation, & se tourna du côté du Dauphin. Les demandes qu'il fit à ce jeune Prince, furent à peu près les mêmes ; mais il lui pro-

An. 1419.

posa de plus de s'unir à lui contre le Duc de Bourgogne pour subjuguer la Flandres, à condition qu'elle demeureroit à l'Angleterre sans aucun hommage à la France. Les offres étoient séduisantes pour le Dauphin ; c'étoit lui fournir les moyens de se venger de son ennemi, & de l'obliger à quitter la Cour pour aller défendre ses propres Etats ; mais c'étoit acheter trop cher la vengeance. Après quelques entrevûes dans lesquelles les Anglois moderérent un peu leurs prétentions, les négociations cessérent entiérement. Le Roi d'Angleterre n'ayant plus rien à attendre de la Cour de France, poussa le siége de Rouen plus vivement qu'il ne l'avoit encore fait, & réduisit les assiégés à la derniere extrêmité. Les habitans, après avoir demandé inutilement du secours au Duc de Bourgogne, capitulérent & se rendirent le 19. Janvier 1419. La perte de Rouen fut suivie de celle de la haute-Normandie, & mit les Anglois en état de faire des courses en Picardie & aux environs de Paris.

Le Duc de Bretagne va trouver le Roi d'Angleterre à Rouen. *Actes de Bret. to. 2. col. 976. & suiv. Compte de Mauleon.*

Ces malheurs n'étoient pas encore arrivés, lorsque le Duc de Bretagne envoya demander un sauf-conduit au Roi d'Angleterre pour l'aller trouver. Le Roi le lui accorda volontiers le 12. Janvier, & le lui envoya par un Hérault d'armes. Le Duc n'ayant pas trouvé cet acte suffisant, députa Henri du Juch & Guillaume de Grandbois vers le Roi pour lui expliquer ses intentions. Le Roi fit expédier le 12. Février un autre sauf-conduit, dans lequel il consent que le Duc vienne le trouver avec cinq cents hommes, s'il le juge à propos, & défend à tous ses Sujers d'exercer aucun acte d'hostilité contre les Bretons depuis le 12. Février jusqu'au premier Avril. Les choses ainsi réglées, le Duc nomma le 19. Février les Barons, les Chevaliers & les Ecuyers qui devoient l'accompagner dans son voyage, & leur fit donner la paye. Il partit le même jour pour Dol ; son frere Richard l'accompagna jusqu'à la Poulletiere, d'où il retourna à Rennes, parce qu'il devoit aller en Poitou. De Dol le Duc prit la route de Caen, d'où il se rendit à Rouen. On ignore absolument ce qui se passa dans cette ville par rapport aux affaires publiques. On sçait seulement, que le Duc pendant son séjour à Rouen envoya Simon Delhoye vers le Roi de France & le Duc de Bourgogne, & Malo le Hérault vers le Dauphin qui étoit à Montargis ; que le Roi d'Angleterre lui fit présent d'une hacquenée, d'une coupe & d'une aiguiere d'or ; qu'en partant de Rouen il députa Pierre Eder & Olivier de Chamballon vers le Dauphin pour lui rendre compte de sa négociation ; & qu'il fit beaucoup de présens aux Officiers du Roi d'Angleterre. Le Comte de la Marche le joignit à Caen, & l'accompagna jusqu'à Genez. Les Héraults d'Angleterre le conduisirent à Dol, où il étoit de retour le 28. Mars.

Mort de S. Vincent Ferrier, & sa vie. *Actes de Bret. to. 2. col 966.*

Quelques jours après son arrivée il apprit la mort de Vincent Ferrier, qui depuis près de deux ans annonçoit l'Evangile en Bretagne avec d'autant plus de fruit que sa vie répondoit parfaitement à la pureté de la morale qu'il prêchoit. Cet homme Apostolique étoit né à Valence en Espagne le 23. Janvier 1357. d'une famille honnête & craignant Dieu. Instruit des lettres humaines, & encore plus des maximes de l'Evangile, il distribua aux pauvres la portion qu'il pouvoit prétendre dans la succession de son pere, & prit l'habit des Freres Prêcheurs dans le Couvent de S. Dominique de Valence le 5. Février de l'an 1374. A peine eut-il prononcé ses vœux qu'on l'obligea d'enseigner la Philosophie à ses Confreres & à un grand nombre d'externes. Il le fit avec tant de suffisance pendant trois ans, que ses Supérieurs crurent devoir le rétirer de cet emploi pour l'occuper à une science plus sublime. Ils l'envoyérent donc étudier à Barcelonne & à Ilerda, où il y avoit alors de célébres Professeurs en Théologie. Il reçut dans la derniere de ces villes le bonnet de Docteur des mains du Cardinal Pierre de Lune, qui fut depuis Pape schismatique sous le nom de Benoît XIII. Rappellé à Valence il y enseigna publiquement la Théologie avec tant de réputation, qu'il fut regardé comme le seul homme de cette ville, qui méritât le nom de docte, de Religieux & de Saint.

Pierre de Lune ayant succédé le 28. Septembre 1394. au Pape Clément VII. choisit Vincent Ferrier pour son Confesseur, & le nomma Maître du Sacré Palais. Vincent ne crut pas devoir refuser un homme, que la France & l'Espagne reconnoissoient pour Pape légitime. Il se rendit à Avignon, où il s'occupa plus des devoirs de son état & du salut des ames, que de la conscience du Pape.

Cependant il ne lui dissimula point, qu'il étoit obligé de quitter une dignité, qui paroissoit illégitime, & de préférer la vie privée à la réunion des Fidéles. AN. 1419.
Benoît ne l'ayant pas écouté, il s'adressa à l'Empereur Sigismond & aux Princes les mieux intentionnés pour la paix de l'Eglise. Il les sollicita tant, qu'il les détermina à convoquer un Concile pour faire cesser une division si scandaleuse. Ce Concile n'étoit pas encore assemblé, lorsque Vincent Ferrier fut attaqué d'une fiévre violente, qui le réduisit bientôt à l'extrêmité. N'attendant plus que la mort, il crut voir Jesus-Christ accompagné d'une multitude d'Anges & de Saints qui lui annonçoit la paix de l'Eglise, & lui ordonnoit d'aller prêcher l'Evangile dans toutes les Provinces de France & d'Espagne. Guéri miraculeusement il se leva & alla rendre compte au Pape de sa vision. Il lui demanda la permission de se retirer & d'exécuter les ordres du Ciel. Quelque surpris que fût Benoît de la guérison subite de Vincent, il n'est rien qu'il ne mît en œuvre pour le détourner de son dessein. Vincent ne méprisa pas les dignités qui lui furent offertes; mais étant appellé à un ministère, qui ne lui permettoit pas de se fixer, il remercia le Pape de sa bonne volonté, & il le pria de vouloir bien autoriser sa vocation. Le Pape n'ayant pû lui faire changer de résolution, lui donna tous les pouvoirs d'un Légat Apostolique, pour prêcher & confesser par tout où bon lui sembleroit.

Vincent étoit alors dans la quarantiéme année de son âge. Muni des pouvoirs du Pape il prit congé de Sa Sainteté, & commença les pénibles fonctions qui l'occupérent le reste de ses jours. Pendant vingt-ans il parcourut toutes les Provinces d'Espagne, d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. La vertu des miracles & le don de se faire entendre à ceux mêmes qui ne sçavoient pas sa langue, l'accompagnérent par tout. Le Duc de Bretagne, voulant procurer à ses Sujets les avantages, que les autres Nations avoient retirés des visites de Vincent Ferrier, lui avoit envoyé des Députés dans diverses villes pour le prier de passer en Bretagne. Vincent se trouvant à Tours s'embarqua sur la Loire & descendit à Nantes pour satisfaire aux justes desirs du Duc. Il fut reçu dans cette ville par l'Evêque, le Clergé & le Peuple avec tous les honneurs dûs à sa vertu & à sa dignité de Missionnaire Apostolique. De Nantes il se rendit à Vannes, où il trouva le Duc, la Duchesse & un grand nombre de Seigneurs, qui étoient venus dans cette ville pour le voir & l'entendre prêcher. Après les avoir satisfaits pendant quelques jours, il parcourut toute la Bretagne, qu'il éclaira par ses instructions, édifia par ses vertus, étonna par ses prodiges. Ses discours ordinaires étoient sur la Passion de Notre-Seigneur, sur le Jugement qu'il doit porter des vivans & des morts, sur les peines de l'Enfer. Il les faisoit dans les places publiques, les Eglises n'étant pas assez grandes pour contenir le peuple, qui venoit l'entendre.

Tandis qu'il prêchoit à Rennes, le Roi d'Angleterre lui envoya un Gentilhomme pour le prier de l'aller trouver à Caen. Vincent s'y transporta dans l'espérance de ménager un accommodement entre la France & l'Angleterre; mais il n'y réussit pas. De retour à Rennes il prit la route de Vannes par Monfort, Josselin & Ploermel, où il n'avoit point encore prêché. Son corps succomba enfin sous les travaux de l'Apostolat & les rigueurs de la pénitence. Ses compagnons voyant que sa fin approchoit, le sollicitérent vivement d'aller mourir en Espagne. Vincent se rendit à leurs instances. Epuisé de fatigues & hors d'état de continuer ses Prédications il prit congé des habitans de Vannes, monta sur son âne, & se mit en chemin à minuit pour n'être suivi de personne. Il marcha le reste de la nuit sans sçavoir où il alloit, & fut fort surpris de se trouver à la pointe du jour devant la porte de Vannes. Alors il dit à ses freres: Rentrons dans cette ville; ce qui nous est arrivé, marque assez la volonté de Dieu & le lieu où je dois finir ma carriere. Son retour causa autant de joie aux habitans, que son départ leur avoit fait de peine. Dès le lendemain il fut attaqué d'une fiévre violente & de douleurs extrêmes dans tous les membres. Il demanda les Sacremens qu'il reçut avec beaucoup de foi & de piété. L'ardeur de la fiévre l'ayant entiérement épuisé, il rendit son ame à Dieu le 5. Avril de l'an 1419. âgé de 63. ans commencés. La Duchesse voulut elle-même ensevelir le corps du saint Homme, & elle garda long-tems l'eau, dont elle l'avoit lavé, s'en

AN. 1419.

servant pour la guérison des maladies. Le Duc lui fit faire des obséques magnifiques dans l'Eglise Cathédrale, où il fut inhumé à côté du grand Autel.

Trève entre la France & l'Angleterre. *Monstrelet vol. 1. ch. 207. Juvenal des Ursins pag. 363. Compte de Mauleon.*

Les mouvemens que le Duc & le B. Vincent s'étoient donnés pour établir une bonne paix entre la France & l'Angleterre, ne furent pas absolument inutiles. Huit jours après la mort de l'Homme de Dieu, les Ambassadeurs d'Angleterre allérent trouver le Roi de France & le Duc de Bourgogne à Troyes. On y convint d'une Trève de trente jours, pendant lesquels les deux Rois devoient s'aboucher près de Meulant pour régler leurs différends. Le Duc de Bourgogne souhaitoit ardemment cette entrevûe, dont il espéroit tirer de grands avantages. Comme il étoit chargé du gouvernement de l'Etat, il craignoit avec raison de devenir la victime de la haine publique, si les Anglois se rendoient maîtres du Royaume. C'est ce qui le détermina à faire la paix avec le Roi d'Angleterre ou avec le Dauphin. Ce jeune Prince la souhaitoit de son côté, quoique son parti se fortifiât tous les jours, & qu'il fût déja maître du Berri, du Poitou & du pays d'Aunis. Le Duc de Bretagne ayant appris par le retour de Henri du Juch qu'il avoit laissé à Rouen, les bonnes dispositions du Roi d'Angleterre, envoya le même du Juch & Thomas Mautaint vers le Roi, la Reine & le Duc de Bourgogne pour les exhorter à accorder quelque chose aux Anglois en vûe de la paix. La Cour de France se rendit à Pontoise afin d'être à portée du lieu indiqué pour les conférences. Le Roi ne put y assister étant tombé malade de sa maladie ordinaire; mais la Reine & le Duc de Bourgogne prirent sa place. Après bien des pour-parlers, le Roi d'Angleterre demanda qu'on lui cédât le Duché de Normandie avec tout ce qui avoit été cédé à Edouard II. son prédécesseur par le Traité de Bretigni, & qu'on lui donnât en mariage Madame Catherine. Ces demandes n'étant pas supportables, on prit le parti de tirer les affaires en longueur & de demander une prolongation de Trève. Comme elle n'avoit été faite que pour un mois, elle fut prolongée jusqu'au 23. de Mai.

Reconciliation du Dauphin avec le Duc de Bourgogne. *Monstrelet ibidem.*

Cependant le Dauphin, craignant que par nécessité on n'accordât quelque chose aux Anglois, qui lui portât préjudice, envoya Tangui du Chastel vers le Duc de Bourgogne pour lui signifier qu'il étoit prêt à traiter avec lui. Le Duc de Bourgogne préféra cette union à celle des Anglois, & donna procuration à quelques-uns de ses confidens pour traiter avec les Députés du Dauphin. Quelque secrete que fût cette négociation, le Roi d'Angleterre en eut connoissance, & se plaignit amérement de ce qu'on l'amusoit par des délais affectés & par les nouvelles difficultés qu'on faisoit naître chaque jour. Enfin les conférences furent rompues, & les tentes où elles se tenoient furent enlevées de part & d'autre. Pendant ces délais les Députés du Dauphin & du Duc de Bourgogne étoient convenus, que ces deux Princes se verroient à Pouilli-le-Fort près de Melun. Ils s'y rendirent le 11. de Juillet, accompagnés d'un grand nombre de Gentils-hommes. Le Duc de Bourgogne s'étant approché du Dauphin, se mit à genoux. Le Dauphin l'embrassa, & lui déclara qu'il oublioit le passé. Ils signérent ensuite l'acte de réconciliation, qui avoit été dressé par leurs Députés, & le jurérent sur les Saints Evangiles entre les mains d'Alain de la Rue Evêque de Leon, chargé par le Pape de travailler à la paix du Royaume. Les deux Princes se promirent réciproquement de vivre dans la suite en bonne intelligence; de concourir de toutes leurs forces à chasser les Anglois du Royaume, & de le gouverner avec la subordination qui devoit être entre eux. Cette paix fut publiée à Paris & dans les autres Villes, où l'on se flatta de voir bientôt cesser les calamités, dont on étoit affligé.

Courses des Anglois en Bretagne. *Compte de Mauleon.*

Autant que cette réconciliation causa de joie aux bons François, autant chagrina-t'elle le Roi d'Angleterre, qui étoit redevable de ses conquêtes à la division, qui régnoit en France. Piqué de ce qu'on l'avoit amusé si long-tems, il continua la guerre en Normandie, où il s'empara d'Avranches & de Pontorson. La prise de ces deux places couvrit la frontiere de gens de guerre, qui firent des courses en Bretagne, nonobstant les Trèves que le Roi d'Angleterre avoit accordées à cette Province. Le Duc, informé de ces hostilités, envoya son Hérault Malo vers le Comte de Salisberi pour lui en porter ses plaintes. Il députa aussi Jacob du Fou & Jean du Val vers les sires de l'Aigle, de Rieux, de Mauni, de Monfort & autres Capitaines, qui servoient sous les ordres du Dauphin, pour leur donner avis de la prise d'A-

vranches & de Pontorson, & pour leur demander un prompt secours. Le Comte de Salisberi envoya un Hérault au Duc de Bretagne pour l'assurer qu'il n'avoit aucune part aux actes d'hostilités qui avoient été faits sur ses terres. Le Duc étoit alors à Dinan, où il avoit assemblé la Noblesse du pays, afin de s'opposer aux Anglois, en cas qu'ils voulussent lui déclarer la guerre. Il fut arrêté dans cette assemblée que Monsieur Richard de Bretagne & le Maréchal des Huguetieres se rendroient sur la frontiere avec les gens de leur Ordonnance pour donner la chasse aux coureurs & pour punir les infracteurs des Trèves. Plusieurs Capitaines accompagnerent Monsieur Richard dans ce voyage, entr'autres Jacques de Dinan frere du Maréchal, Henri du Parc, Raoul de Guenguisiou, Geoffroi du Houlle, Jean de la Chapelle, Jean de Saint-Gilles, Bois-Baudri, Pontual, Morvan, Kerenborn, Coetlogon, le Forestier, Coetellec & Jean de la Feillée. Tout cela se passoit sur la fin du mois de Juillet. Dans le mois suivant le Duc prit à ses gages quarante-deux Capitaines, qui s'engagérent à le servir, avec de bonnes Compagnies, par-tout où il lui plairoit. AN. 1419.

La tranquillité ayant été rétablie sur la frontiere par les soins de Monsieur Richard, le Duc envoya Jacob du Fou & le Hérault Malo dans le Maine pour contremander les troupes, qu'on lui avoit promises. Le Maréchal de Rieux s'étoit chargé de conduire ce secours en Bretagne; mais il avoit été pris dans une ambuscade que les Anglois lui avoient tendue auprès du Mans & ses troupes avoient été dispersées. La présence de Monsieur Richard n'étant plus nécessaire sur la frontiére de Normandie, le Duc le rappella pour l'envoyer en Ambassade vers le Roi, le Dauphin & le Duc de Bourgogne. Il lui donna pour adjoints Henri de Juch, Olivier de Champballon & Salomon Periou. Les principaux Officiers de son Hôtel furent Robert d'Espinai, Maurice de Pluscallec, Mathieu l'Evêque, Olivier de la Houssaie, l'Abbé, Henleez, Beaumanoir, Kerboulart, Poulmic & Bellouan. Pour rendre l'Ambassade plus solemnelle, le Duc ordonna au Maréchal des Huguetieres de précéder Monsieur Richard avec les gens de son ordonnance; la marche devoit être fermée par des compagnies de Gendarmes commandés par Jacques de Dinan, le sire de Coetquen, Alain de Kermellec, Maurice de Langueoez, Raoul de Guenguisiou, Jean de la Feillée, Bertrand de Montboucher, Geoffroi du Houlle, Jean du Tiercent, Olivier Morvan, Pierre Guehou, Jean le Malicieux, Guyon de Kergournadech, Jacob du Fou & Jacques Etienne. Les Gendarmes furent payés à Nantes le 8. Septembre & à la Guerche le 2. Octobre: mais les tristes nouvelles que l'on reçut de France, rompirent entiérement cette Ambassade.

Prise du Maréchal de Rieux par les Anglois.

Ambassade de Richard de Bretagne en France, rompue.

Compte de Mauleon.

Le Dauphin & le Duc de Bourgogne, dans leur conférence de Pouilli-le-Fort, étoient convenus de se voir dans un mois à Montereau-faut-Yonne, afin de conférer ensemble sur les moyens de rétablir le bon ordre dans le Royaume & d'en chasser les Anglois. En attendant ce terme le Dauphin alla voir ses Duchés de Berri & de Touraine, d'où il se rendit à Montereau au jour marqué. Le Duc de Bourgogne, averti par Tangui du Chastel de l'arrivée du Dauphin, différa pendant plusieurs jours de se rendre à Montereau, prétendant que le Dauphin devoit venir à la Cour, où il n'avoit point encore paru depuis l'accommodement, & où il convenoit que les affaires de l'Etat fussent traitées. Cependant pour ne point troubler la paix qui avoit causé tant de joie à la France, il se rendit au lieu indiqué pour la conférence, & se logea dans le Château avec tous les gens de sa suite. Le Dauphin étoit dans la ville, & on avoit mis des barrieres aux extrêmités du pont qui séparoit la Ville du Château. Les deux Princes entrérent dans les barrieres le 10. Septembre, accompagnés de chacun dix personnes. Le Duc de Bourgogne mit un genou en terre devant le Dauphin, & le salua avec beaucoup de respect. Le Dauphin le reçut avec un visage sévere, & lui fit quelques reproches sur ce qu'il n'avoit pas exécuté toutes ses promesses. Dans ce moment le Duc s'appercevant que son épée étoit trop en arriere, y porta la main, pour la rapprocher de son côté. Robert de Loire, qui accompagnoit le Dauphin, ayant vû ce mouvement, s'écria: *Mettez-vous la main à votre épée en présence de Monseigneur le Dauphin?* Aussi-tôt Tangui du Chastel s'approcha, & dit aux gens du Dauphin: Il est tems, & frappa le Duc d'une hache, dont il lui abbatit le menton. Le Duc renversé par terre fut percé de plusieurs

Assassinat du Duc de Bourgogne.
Monstrelet ch. 211. Juvenal des Ursins p. 371. Le Feuvre de S. Remi.

AN. 1419.

coups, dont il mourut sur le champ. On attaqua ensuite ses gens ; le Seigneur de Nouailles, frere du Captal de Buch, fut blessé mortellement; les autres furent pris ou mis en fuite. Il est des Auteurs, qui rapporte la chose autrement & disent, que Tangui du Chastel, dès le commencement de l'affaire, prit le Dauphin entre ses bras & le porta hors de la barriere; qu'il ne mit point la main sur le Duc de Bourgogne ; qu'ayant apprit dans la suite qu'on l'accusoit d'avoir tué ce Prince, il manda au Comte de Charollois, qu'il n'avoit point consenti à la mort de son pere, & que s'il se trouvoit deux Gentilhommes, qui voulussent maintenir une accusation aussi fausse, il étoit prêt de les combattre l'un après l'autre. Il est assez difficile de sçavoir positivement tout ce qui se passa dans cette circonstance ; chaque Historien ayant rapporté la chose favorablement au parti qu'il suivoit.

Résolutions prises à la Cour sur cette affaire.
Monstrelet vol. I. ch. 213. & suiv.

Après une action aussi déplorable & qui fut regardée comme une punition de l'assassinat commis douze ans auparavant en la personne du Duc d'Orléans, le Dauphin écrivit au Prevôt de Paris & aux principales villes du Royaume pour se justifier sur ce qui venoit de se passer, & pour les assurer qu'il vouloit observer exactement le Traité de Paix fait à Pouilly-le-Fort. Si quelques-uns le crurent innocent, les autres le regardérent comme coupable, soit pour avoir ordonné à ses gens de tuer le Duc, soit pour ne les avoir pas empêché d'exécuter un dessein qu'ils avoient formé entr'eux & qu'il ne pouvoit ignorer. C'est l'idée que la Cour en eut & qu'elle suivit avec un acharnement qui n'a point d'exemple. La Reine en vouloit au Dauphin depuis qu'il avoit enlevé ses trésors & consenti à son éloignement de la Cour. Le Dauphin de son côté avoit une grande aversion pour la Reine depuis qu'elle s'étoit liguée contre lui avec le Duc de Bourgogne. Le Chancelier, le Connétable, le Premier Président & presque tous ceux qui étoient alors en place, craignoient d'être disgraciés & punis rigoureusement, si le Dauphin devenoit le maître du Gouvernement. Pour prévenir cet événement, ils prirent la résolution d'accabler ce Prince & de l'exclure de la Couronne, dont il étoit le seul héritier légitime. Le Comte de Charollois, qui venoit de prendre le titre de Duc de Bourgogne, les séconda dans cet étrange projet. Il traita d'abord avec ceux qui avoient tenu le parti de son pere, & négocia ensuite une Trève entre la France & l'Angleterre. Cette Trève fut suivie d'un Traité, qui fut signé à Troyes, & qui porte que Madame Catherine de France épousera Henri V. Roi d'Angleterre ; qu'après la mort de Charles VI. Roi de France Henri succédera à la Couronne comme son héritier, & qu'elle passera à ses descendans ; que la Régence du Royaume pendant la vie du Roi Charles VI. appartiendra à Henri V. qu'après la mort de Charles VI. les Couronnes de France & d'Angleterre seront réunies en une même personne sans pouvoir être partagées & possédées par deux.

Entrevûe du Dauphin & du Duc de Bretagne.
Monstrelet ch. 205. Le Feuvre de S. Remi.
Compte de Mauleon.

Tandis que ces noirs complots se trâmoient par la Reine & les Ministres, le Dauphin quitta Montereau & conduisit ses prisonniers à Bourges. Après y avoir pris quelques jours de repos il alla en Anjou, où il s'aboucha avec le Duc de Bretagne. Il paroît qu'il vouloit engager le Duc à embrasser ses intérêts & à lui fournir des troupes. Le Duc lui en promit, & ils se séparérent avec beaucoup de politesse de part & d'autre. Mais le Duc ayant été informé des circonstances de la mort du Duc de Bourgogne & des résolutions prises à la Cour sur cette affaire, changea d'avis & retint ses troupes pour sa propre défense. Il semble même qu'il eût dès-lors un pressentiment de ce qui devoit bien-tôt lui arriver ; car il choisit un certain nombre de Chevaliers & d'Ecuyers pour l'accompagner par tout. Il augmenta sa garde & eut soin de la changer chaque mois, excepté le Maréchal des Huguetieres & Jacques de Dinan, qui ne le quittérent point. Dans le même tems il apprit que la Reine sa mere avoit été resserrée dans le Château de Pénenseye & qu'on lui avoit ôté tous ses domestiques. Walsingham, qui nous apprend ce trait d'histoire, dit que la Reine avoit formé quelqu'entreprise contre la personne du Roi son beau-fils. Le Duc ayant sçu sa situation envoya l'Evêque de Nantes, Henri du Juch, Raoul le Sage, Guillaume de Grandbois & Brest son Poursuivant d'armes vers le Roi d'Angleterre pour solliciter la liberté de la Reine. L'Ambassade fut escortée par vingt lances, dont le Maréchal des Huguetieres étoit le Capitaine; mais on ignore quel fut le succès de sa négociation.

La Reine d'Angleterre est emprisonnée.
Tho. Walsingham. Compte de Mauleon.

Malgré

AN. 1420.

Complot des Penthiévres contre le Duc.

Monstrelet ch. 237. Actes de Bret. to. 2. col. 998.

Malgré les précautions que le Duc avoit prises pour sa propre sûreté, il se vit bientôt dans la même situation que sa mere. Le Dauphin, mécontent de ce qu'il ne lui avoit pas accordé du secours, comme il le lui avoit promis, avoit donné aux Penthiévres des Lettres scellées de son sceau, par lesquelles il leur promettoit de les soutenir en cas qu'ils pussent réussir à se rendre maîtres de la personne du Duc, suivant le projet qu'ils en avoient formé entr'eux. Pour l'exécution de ce dessein le Comte de Penthiévre & Marguerite de Clisson sa mere, envoyérent au mois de Février 1420. Pierre de Beloi leur Conseiller vers le Duc pour le supplier de vouloir bien leur faire l'honneur de s'unir à eux par une alliance étroite, & de faire un nouveau Traité, par lequel ils s'engageroient à le servir, honorer & aimer comme leur Prince & Seigneur, *envers & contre tous ceux qui pourroient vivre & mourir;* & lui de son côté leur promettroit de leur témoigner en toute occasion, qu'il étoit leur bon Seigneur & vrai ami. Le Duc étoit alors à Vannes, & n'avoit aucune connoissance de ce qui se trâmoit contre lui. Persuadé de la sincérité des Penthiévres, il consentit à tout ce qui lui fut proposé de leur part. Il ajouta que ses affaires l'appelloient à Nantes, que la Comtesse de Penthiévre & ses enfans y pouvoient venir, & qu'il leur accorderoit tout ce qu'ils souhaitoient. Après cette réponse Beloi prit congé du Duc, & alla rendre compte de sa commission au Comte de Penthiévre. Le Duc partit quelques jours après pour Nantes, où les Ambassadeurs de Monseigneur le Dauphin devoient le venir joindre.

Ils invitent le Duc d'aller à Châteauceaux.

A peine fut-il dans cette ville, qu'Olivier Comte de Penthiévre y arriva accompagné de trente cavaliers. Le Duc le reçut avec beaucoup de cordialité & le fit manger avec lui. Le Comte à son tour donna un repas au Duc, & le pria instamment de la part de sa mere & de ses freres de les venir voir à Châteauceaux, où il seroit bien traité, & où on lui procureroit toutes sortes d'amusemens & de plaisirs. Le Duc accepta la proposition, sans faire attention qu'il est toujours imprudent de se fier à des ennemis réconciliés. Il avoit tant de confiance dans le Comte de Penthiévre, qu'il se proposoit de lui laisser la garde de ses enfans & de tout le Duché, si Dieu disposoit de lui. Ses plus fidéles Conseillers avoient des idées bien différentes des Penthiévres, & firent tous leurs efforts pour rompre le voyage de Châteauceaux. Le Comte en ayant été informé, alla trouver le Duc & lui témoigna sa surprise sur la défiance qu'on vouloit lui inspirer. Il s'obligea par serment à le conduire & à le ramener sain & sauve, & il lui déclara qu'il seroit aussi sûrement à Châteauceaux, que dans la Tour de Nantes. Le Duc lui répondit, qu'il ne devoit point s'inquiéter des bruits que l'on faisoit courir; qu'il ne se défioit point de lui, ni des siens; & qu'il iroit, comme il le lui avoit promis.

Il partit en effet le 12. Février avec son frere Richard, & alla coucher au Loroux-Botereau à deux lieues de Châteauceaux. Le Comte laissa dans cet endroit Philippe de Triac avec quinze cavaliers, & s'avança jusqu'à Châteauceaux, afin de donner ordre à tout. Il fut suivi par les Maîtres d'Hôtel du Duc, plusieurs de ses Chambellans & autres Officiers chargés de la vaisselle d'or & d'argent de leur Prince. Le lendemain le Comte revint joindre le Duc pour avoir l'honneur, disoit-il, de l'accompagner jusqu'au Château. Avant que d'y arriver, il falloit passer par le pont de la Troubarde, qui est sur une petite riviere appellée la Divette. Ce pont consistoit dans quelques poutres couvertes de planches, que le Comte avoit eu la précaution de faire déclouer. Lorsque le Duc fut sur le point d'arriver à ce pont, le Comte & quelques-uns des siens prirent le devant, descendirent de cheval au bout du pont & le passérent à pied, sous prétexte qu'il étoit en mauvais état. Le Duc & son frere Richard se conduisirent de la même maniére. Comme ils remontoient à cheval, Alain de la Lande & quelques autres de la suite du Comte, faisant semblant de badiner, jettérent les planches du pont dans la riviére. Le Duc crut d'abord que c'étoit un jeu, & en rit comme les autres, quoique la meilleure partie de ses gens n'eût pas encore passé la riviére. Pendant ce prétendu badinage Charles de Blois, frere du Comte de Penthiévre, sortit d'un bois qui étoit proche, avec quarante lances & quelques gens de pied. Le Duc surprit de voir cette troupe armée, dit au Comte : *Beau cousin, quelles gens sont-ce ci ? Ce sont mes gens*, répondit le Comte:

AN. 1420.

Le Duc est arrêté par les Penthiévres

Compte de Perion.

aussi-tôt il mit la main sur lui, en disant qu'il le faisoit prisonnier de Monseigneur le Dauphin, & qu'avant qu'il lui échapât, il lui rendroit son héritage. Charles de Blois mit en même tems la main sur Richard de Bretagne, & le fit aussi prisonnier. Les gens du Duc ayant voulu se mettre en défense, ceux du Comte qui étoient les plus forts, les maltraitérent & en blessérent plusieurs, entr'autres Robert d'Espinai, Jean de Beaumanoir, Thibaud Buisson, Jean de Kerpest, & Gui de Hilion. Le Duc eût subi le même traitement, si le Comte n'eût arrêté Henri Lalleman, qui alloit lui donner un coup d'épée.

L'action finie, tous les gens du Duc furent désarmés & conduits à Châteauceaux par Charles de Blois. La Comtesse de Penthiévre ayant appris par son fils tout ce qui s'étoit passé au pont de la Troubarde, se saisit de la vaisselle du Duc, & fit arrêter les Officiers, qui l'avoient apportée. De ce nombre furent le sire d'Oudon, Jacques de Dinan, Pierre Eder, Jean de Kermelec, Guillaume de Maure, Jean de Lanion & Olivier de Mauni. Les uns furent conduits à Clisson, à Palluau & aux Essarts, les autres furent retenus à Châteauceaux. Pendant ce tems-là le Comte de Penthiévre conduisoit le Duc à Clisson avec son frere Richard & Bertrand de Dinan Maréchal de Bretagne. Lorsqu'ils furent prêts d'entrer dans Clisson, le Comte défendit au Duc, sous peine de la vie, de jetter aucun cri, qui pût émouvoir le peuple. Le Duc lui obéit, & passa la ville sans se faire connoître. Le Comte, craignant que le Duc ne s'évadât dans la campagne, lui fit attacher la jambe droite à la bride & à l'étrier de son cheval, qu'on menoit par un licou. A côté de cet infortuné Prince marchoient deux cavaliers, armés l'un & l'autre d'une demie-lance. Vers le milieu de la nuit le Comte arriva avec ses prisonniers au Château de Catherine du Fresnoi, chez qui il entra pour manger, laissant le Duc dans la cour exposé au vent & à la pluye. Cependant le Duc qui n'avoit mangé, ni bû depuis son départ du Loroux, & qui d'ailleurs étoit pressé par quelques nécessités, fit demander par un de ses Gardes la permission de mettre pied à terre. Le Comte lui accorda sa demande & lui fit donner à manger. On le fit ensuite remonter à cheval & marcher toute la nuit. Ils arrivérent au point du jour à Palluau, où ils demeurérent cinq ou six jours. Le Maréchal de Bretagne fut envoyé de cet endroit aux Essarts, où il fut étroitement renfermé. Le Duc fit quelques instances pour avoir au moins un de ses domestiques; mais on eut la dureté de le lui refuser.

De Palluau le Duc & son frere Richard furent conduits à Châteauceaux, où ils arrivérent le Mardi-gras. Avant que d'entrer dans le bourg, le Comte fit descendre ses prisonniers au Prieuré, & alla trouver sa mere au Château. Après y avoir été assez long-tems, il revint trouver ses prisonniers & les mena dans une des tours du Château. Il avoit eu la précaution de faire retirer tout le monde, afin que le Duc ne pût parler à personne. Il le mit dans une chambre avec son frere, & ferma la porte sur eux. Dès le soir Marguerite de Clisson mere du Comte, sa femme & une Demoiselle vinrent voir le Duc, qui s'adressant à la mere, la pria humblement de ne point attenter à sa vie, ni à celle de son frere, & de lui dire s'ils n'étoient point en danger de la perdre. Elle lui répondit durement, qu'elle n'en sçavoit rien; puis entrant en fureur elle l'accabla de reproches, & ajouta qu'il avoit fait un tort considérable à ses enfans, en les dépouillant de leur héritage. Le Duc lui répliqua qu'il étoit prêt de faire tout ce que l'on voudroit; il ne demanda aucune explication sur le tort dont elle se plaignoit, sçachant parfaitement quelles étoient ses prétentions: il lui représenta seulement, qu'il étoit son proche parent, & la supplia de lui conserver la vie. Le lendemain elle revint faire les mêmes reproches au Duc, qui la pria encore de ne le point faire mourir. Marguerite s'expliqua alors nettement, & déclara au Duc, qu'elle ne pouvoit lui répondre de la vie, parce que ses enfans étoient obligés de se conformer aux intentions de Monseigneur le Dauphin; qu'ils n'avoient rien fait jusqu'alors que par ses ordres; qu'ils avoient ses Lettres en main; & qu'il falloit en passer par où il lui plairoit. Elle l'exhorta ensuite à la patience, & lui représenta, qu'il y avoit beaucoup de Princes & de Seigneurs, qui avoient éprouvé les plus grands revers de fortune, & qui n'étoient jamais remonté sur le Trône. Pour lui faire entendre qu'il alloit subir le même traitement, elle cita le verset: *Deposuit potentes de sede.* Le Duc répéta ce qu'il lui avoit déja dit plusieurs

fois : *Qu'il ne lui challoit de déposition de Seigneurie, pourvû qu'il fût assuré de la vie.* Enfin, Marguerite de Clisson prit congé du Duc & lui dit, qu'elle alloit demeurer ailleurs, parce que son Château étant sur le point d'être assiégé, il ne lui convenoit pas de vivre dans le tumulte des armes. Elle tenoit ce discours à ses deux prisonniers pour leur ôter l'envie de lui parler davantage; car elle ne quitta point Châteauceaux.

AN. 1420.

La Duchesse assemble les Etats à Vannes. *Actes de Bret. to. 2. col. 993. & suiv.*

Cependant on apprit en Bretagne avec une surprise extrême l'attentat des Penthiévres, la détention du Duc, celle de son frere Richard & de leurs gens. La Duchesse affligée au-delà de ce qu'on peut s'imaginer, convoqua aussi-tôt les Etats à Vannes. En attendant qu'ils fussent assemblés, elle tint un Conseil dans lequel il fut réglé le 16. Février, que le Vicomte de Rohan feroit la fonction de Lieutenant Général dans tout le Duché pendant l'absence du Duc ; que le Comte de Porhoet & le sire de Guemené commanderoient la Noblesse de la Basse-Bretagne ; que celle de la Haute marcheroit sous les ordres des sires de Rieux & de Château-Brient ; & que l'on envoyeroit des Ambassadeurs vers le Dauphin pour sçavoir de lui, si c'étoit par son ordre que les Penthiévres avoient osé arrêter le Duc, & pour lui demander du secours, en cas qu'il les desavouât. Ces Seigneurs jurérent, qu'ils employeroient leurs biens & verseroient jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour venger leur Souverain & pour lui procurer la liberté. Les jours suivans Gui de Laval, Jean de Craon Seigneur de la Suze, Robert de Dinan Seigneur de Châteaubrient, Guillaume de Montauban, Jean de Beaumanoir Seigneur de la Motte, Guillaume de la Motte Seigneur de Fontenai, les Seigneurs de Matignon, de Combourg & de Coetquen, les Nobles de Dol, de Dinan & de Rennes, & les Bourgeois de ces trois villes firent le même serment.

Les Etats étant assemblés le 23. Février, la Duchesse leur exposa vivement la noire perfidie du Comte de Penthiévre, qui abusant de la confiance du Duc, l'avoit trahi sous une fausse apparence d'amitié. Elle les conjura de vouloir bien la séconder dans la vengeance qu'elle vouloit tirer d'une action si odieuse, & de faire tous leurs efforts pour procurer la liberté à leur Prince, les assurant qu'elle avoit encore tout l'argent qui avoit été amassé pendant la minorité du Duc, & qu'elle l'employeroit volontiers à payer ceux qui prendroient les armes pour une cause si juste. En même tems fondant en larmes elle montra aux Prélats & aux Barons ses deux enfans, François & Pierre de Bretagne, qui étoient encore bien jeunes. Ce spectacle touchant, joint au discours & aux larmes de la Duchesse, frappa toute l'assemblée. La délibération faite au Conseil le 16. Février fut unanimement approuvée, & tous les Membres des Etats firent serment de ne rien négliger pour la délivrance de leur Souverain. Enfin il fut arrêté qu'on envoyeroit des Ambassadeurs au Roi d'Angleterre pour lui demander le Comte de Richemont, qui étoit son prisonnier depuis quatre ans.

Les Penthievres commencent la guerre. *Actes de Bret. to. 2. col. 997. 1073.*

Tandis que la Duchesse prenoit ses arrangemens, Marguerite de Clisson & ses enfans mirent des garnisons de troupes étrangeres dans Châteauceaux, Clisson, Palluau & dans les autres Places de leur dépendance. Ils déclarérent la guerre aux Sujets du Duc, & la firent particuliérement aux habitans de Nantes. Jean de Blois Seigneur de l'Aigle s'empara de la ville & du Château de la Garnache, qui appartenoient au Vicomte de Rohan. Les garnisons étrangeres firent beaucoup de dégât dans le Comté Nantois, enlevérent les gens de la campagne, les emprisonnérent, & les mirent à la torture pour les obliger à payer des rançons. La Duchesse informée de tous ces desordres, envoya le 28. Février le Vicomte de Rohan à Nantes avec pouvoir d'ordonner tout ce qu'il jugeroit nécessaire pour la conservation de cette ville. Et comme il étoit à craindre que les Penthiévres ne fissent venir un plus grand nombre de troupes pour se rendre maîtres de la Bretagne, elle envoya des Ambassadeurs vers le Dauphin son frere, pour sçavoir si c'étoit par son ordre que le Duc avoit été arrêté, & pour lui demander du secours, s'il desavouoit cette trahison. Ces Ambassadeurs furent Mathieu Roederc Evêque de Treguier, Jean Abbé de S. Mathieu, Olivier du Chastel frere de Tangui, Hervé de Nevet, Jean Périou, Jean de la Rocherousse & le Hérault Orléans. On ne sçait ce que le Dauphin leur répondit, ni comment il se justifia sur une accusation qui paroissoit si bien fondée. Ce qu'il y

Ambassade vers le Dauphin. *Compte de Mauleon.*

An. 1420.

a de constant, c'est que ses Ambassadeurs que le Duc devoit recevoir à Nantes, n'osérent entrer en Bretagne, & remirent leurs lettres au Duc d'Anjou, qui les envoya à la Duchesse par un Hérault. Cette Princesse n'ayant pû gagner le Dauphin son frere, obtint par le moyen de Tangui du Chastel, son principal favori, qu'il n'envoyât plus aucun secours au Comte de Penthiévre.

Elle députa aussi Armel de Kerhoc vers les Capitaines des Gendarmes Bretons, qui servoient en France pour leur représenter ce qu'ils devoient à leur Patrie dans cette occasion. Elle s'adressa à tous ceux dont elle pouvoit espérer quelques secours; aux Ecossois qui étoient dans le Maine; aux Espagnols qui étoient à la Rochelle; au Maire & aux habitans de cette ville; à ceux de Bourdeaux & aux Anglois qui étoient en Normandie. Elle envoya aussi une Ambassade aux Rois de Castille & de Navarre. Elle ne négligea rien pour fortifier son parti, tâchant sur-tout d'y engager tous les Bretons. Les personnes qu'elle employa dans ces diverses négociations, furent Rolland de Carné, Jean Perceval, Jean de Cressoles, Simon Delhoye, Jean de Poulmic, Jean Doguet, Jamet Busson, Olivier de la Chaise, Jean de Coetellec, & Tugdual de Kermoisan. Enfin, elle donna cinq cents livres à l'Abbé du Mont Saint-Michel, afin de l'engager à se déclarer pour elle, & à ne donner retraite dans son Abbaye à aucun du parti contraire.

Les Bretons arment contre les Penthiévres. *Actes de Bret. to. 2. col. 1007. & suiv. Le Baud. p. 455.*

Les soins de la Duchesse ne furent pas inutiles; on lui amena des secours considérables de divers endroits, & on lui en promit encore de plus grands. Plusieurs Capitaines Bretons, qui servoient en France, vinrent au secours de leur Patrie affligée. Les Seigneurs, qui avoient été choisis pour commander la Noblesse, prirent les armes en même tems, & se mirent en campagne avec une foule de Chevaliers & d'Ecuyers. Enfin toute la jeunesse Bretonne transportée du desir de délivrer son Prince, s'assembla de tous côtés & forma une armée de cinquante mille volontaires. Les plus belles compagnies dont nous ayons connoissance, furent celles du sire de Rieux, du Vicomte de la Belliere, & de l'Amiral Jean de Penhoet. La premiere étoit composée de deux cents vingt hommes d'armes, seize Arbalestriers & seize Archers; la seconde de trois cents soixante & douze hommes d'armes, cent vingt-six Archers & vingt-sept Arbalestriers; & la troisiéme de quatre cents soixante & huit hommes d'armes, cinquante-neuf Arbalestriers, & deux cents cinquante-cinq Archers. Avec ces troupes on forma le siége de Lamballe, qui étoit regardé comme le centre de la domination des Penthiévres en Bretagne.

Siége de Lamballe.

Faux bruit sur la mort du Duc. *Actes de Bret. to. 2. col. 1075. & suiv.*

Pour rompre cette entreprise les Penthiévres prirent un valet, qu'ils revêtirent des habits du Duc, & qui d'ailleurs avoit beaucoup de sa ressemblance. Ils le firent conduire à la riviére par ceux qui avoient accompagné jusques-là le Duc dans ses voyages. Le Comte étoit présent à cette prétendue exécution, le faux Duc avoit le visage bandé & faisoit en marchant de grands signes de Croix, comme pour se recommander à Dieu. Ses conducteurs disoient à tous ceux qu'ils rencontroient dans le chemin, que c'étoit le Duc qu'ils alloient noyer. Ils firent entrer ce phantôme dans un bateau, & descendirent la riviére jusqu'à ce qu'ils disparurent aux yeux des assistans. Dès le lendemain ils mandérent à Nantes, que des bateliers avoient trouvé dans la Loire un jeune homme noyé, attaché à un saule, dont les cheveux étoient blonds & le visage bienfait. Ils se flattoient que sur ce bruit les Bretons mettroient les armes bas, & cesseroient d'agir pour un homme mort; mais ce stratagême ne leur réussit pas, & le siége de Lamballe continua.

Ce Prince & son frere sont menacés de mort.

Le Comte de Penthiévre & son frere Jean, ayant appris ce qui se passoit, entrérent d'un air furieux, armés chacun d'une dague & d'une épée, dans la chambre du Duc, qui étoit toujours à Châteauceaux. Sans le saluer ils lui annoncéren qu'ils avoient à lui parler. *Qu'est-ce, beaux cousins?* répliqua le Duc. Le Comte lui dit, qu'ils venoient d'apprendre, que ses Sujets avoient assiégé Lamballe; mais qu'il juroit, que si le siége n'étoit levé au plutôt, il le feroit mourir. Jean de Blois ajouta, qu'il lui feroit couper la tête, & la feroit mettre sur la plus haute tour du Château. L'un & l'autre en parlant ainsi, approchoient leur point contre le visage du Duc. Ce Prince leur répondit avec douceur, qu'il ne pouvoit pas empêcher ses Sujets d'agir pour sa délivrance; qu'il ne leur avoit

donné aucun ordre d'assiéger Lamballe; & que même, s'ils le vouloient, il leur envoyeroit Pierre Eder ou quelqu'autre prisonnier du Château pour leur dire de se retirer. Le Comte répliqua, qu'il y penseroit, & en même tems pour intimider le Duc & son frere Richard, il fit apporter dans la chambre des chaînes fort grosses & fort pesantes, comme s'il eût eu dessein de les faire charger de fers l'un & l'autre. AN. 1420.

Le lendemain le Comte de Penthiévre & le Seigneur de l'Aigle vinrent encore trouver le Duc pour lui dire qu'on le feroit mourir, s'il ne donnoit au plutôt ses ordres pour faire lever le siége de Lamballe; qu'il pouvoit en charger Jean de Kermellec, prisonnier comme lui dans le Château, & joindre aux lettres qu'il écriroit quelqu'enseigne pour sa femme, afin qu'elle ajoutât plus de foi à ce qu'il lui feroit dire. Il lui répéta encore avec des sermens exécrables, en présence de Pierre Eder & de Jean de Kermellec, que c'étoit fait de sa vie, si le siége n'étoit levé. L'un des deux freres dit aussi à Kermellec, qu'il pouvoit assurer la Duchesse, que si l'on continuoit d'assiéger Lamballe, elle ne reverroit jamais son mari. Alors le Duc dit au Comte, qu'on ne lui avoit rien laissé, qu'il pût envoyer à la Duchesse; qu'on ne pouvoit rien lui faire voir de sa part, à quoi elle ajoutât plus de foi, que la petite chaîne, qu'il avoit coutume de porter au cou, qu'il l'envoyeroit, s'il vouloit bien la lui prêter pour cet effet. Le Comte alla à sa cassette, en tira la chaîne, l'apporta au Duc & lui dicta des lettres telles qu'il les vouloit. Aussi-tôt qu'elles furent expédiées, on les remit avec la chaîne entre les mains de Kermellec, qui promit de revenir après la levée du siége, & donna Pierre Eder pour caution de sa parole. Pendant que Kermellec se disposoit à partir accompagné d'un Trompette, le Comte protesta avec des sermens, qui firent frémir tous les assistans, que si le siége n'étoit pas levé, il feroit mourir cruellement le Duc, Richard son frere, & tous les Seigneurs qui étoient dans ses prisons.

Ils envoyent Kermelec à Lamballe pour faire lever le siége.

Kermellec étant arrivé à Lamballe, rendit les Lettres aux Seigneurs qui en faisoient le siége, & fit son possible pour les engager à se retirer. Les Seigneurs n'eurent aucun égard à ces Lettres, & allérent encore assiéger Guingamp. Kermellec eut beau leur représenter, que leur zèle alloit couter la vie du Duc, il ne put rien gagner sur eux. Le Chancelier, Henri du Parc & Salomon Periou, qui se joignirent à Kermellec, ne réussirent pas mieux. Lamballe fut pris & Guingamp capitula le 5. de Mars. Il fut stipulé dans l'acte de capitulation, que Jean du Chastellier Vicomte de Pommerit, Eon de Kersaliou, Guillaume Goudelin & les deux Périens, qui commandoient dans la place, la rendroient en dixsept jours, s'ils n'étoient auparavant secourus par une armée assez forte pour battre les assiégeans, & que les Bourgeois jouiroient, après la reddition de leur ville, de toutes les libertés & franchises, dont ils jouissoient avant la capitulation. Le Comte de Penthiévre, ayant appris la situation des habitans de Guingamp, fit transporter le Duc à Vandoynes. Il lui reprocha dans cet endroit d'avoir fait un voyage à Treguier, non par dévotion pour S. Yves, mais pour corrompre ses sujets de Penthiévre; qu'il sçavoit combien il étoit aimé dans ce pays-là, & qu'il prévoyoit bien que Guingamp seroit contraint de se rendre: mais il ajouta, en jurant à son ordinaire, qu'il le feroit mourir de la maniere la plus affreuse, si l'on continuoit d'assiéger & de prendre ses places. Il se contenta néanmoins de le faire transférer dans divers Châteaux, comme à Noailly près de la Rochelle, à Thors, à Saint-Jean-d'Angeli, au Coudrai-Salbart, à Bressiers & à Clisson. Le Duc eut la consolation de voir, pendant ces voyages, son fidele valet de Chambre Guillaume Babouin, qui trouva moyen de lui parler & de lui faire tenir quelque argent.

Siége de Guingamp. *Compte de Mauleon.*

Prise de Lamballe & de Guingamp. *Actes de Bret. to. ii. col. 1003.*

Le Duc est transféré en diverses prisons. *Ibidem col. 1076. Compte de Mauleon.*

Tandis que le Comte de Penthiévre menoit le Duc de prison en prison, les Seigneurs Bretons se plaignirent hautement à la Duchesse de la modicité de leurs appointemens, qui ne pouvoient, disoient-ils, suffire aux frais qu'ils étoient obligés de faire. La Duchesse les augmenta, & ils parurent satisfaits. Cet événement fit juger au Conseil de la Duchesse, qu'il falloit un chef capable de contenir les Seigneurs dans le respect & de leur faire observer une exacte discipline. Pour prévenir la division qui pouvoit survenir entr'eux, il fut résolu dans le Conseil qu'on feroit une nouvelle tentative pour l'élargissement du Comte de Richemont.

Seigneurs mécontens appaisés par la Duchesse. *Compte de Mauleon.*

AN. 1420.

Négociations pour la délivrance du Comte de Richemont. *Actes de Bret. T. 2. col. 1016. 17. 18. 21. Compte de Mauleon. Hist. d'Artur. pag. 12. Cham. des Comptes de Nantes.*

Duchesse avoit écrit dès le commencement du mois de Mars au Roi d'Angleterre pour lui faire part de son affliction & pour lui demander du secours. La réponse polie & obligeante que Henri lui fit à Rouen le 26. de Mars, la détermina à envoyer vers ce Prince Jean de Maleſtroit Chancelier de Bretagne, Guillaume sire de Montauban, Henri du Juch & Raoul le Sage, Chevaliers, pour le prier de mettre à rançon le Comte de Richemont, ou au moins de le lui accorder pendant quelque tems. Le Comte, ayant appris la trahison des Penthiévres & la détention de ses deux freres, écrivit aussi au Roi le 12. Avril pour lui demander permission de l'aller trouver, afin de pouvoir traiter de sa délivrance & d'aller ensuite au secours de ses freres. Henri refusa absolument de le mettre en liberté; mais en même-tems, pour faire voir à la Duchesse, qu'il étoit bien éloigné de favoriser les Penthiévres soutenus par le Dauphin son ennemi, il lui envoya de l'artillerie & des canoniers. La crainte de quelque division parmi les troupes obligea le Conseil de la Duchesse à envoyer encore le Chancelier, le sire de Montauban & Raoul le Sage vers le Roi Henri pour lui demander le Comte de Richemont & pour travailler à la réformation des abus commis pendant les Trèves. La commission donnée à ces Ambassadeurs est dattée du 15. Juin & signée du Vicomte de Rohan, du Comte de Porhoet son fils, des sires de Laval, de Châteaubrient, de Guemené, de la Suze, de la Hunaudaie, de Combourg, de Coetquen, de Penhoet, de Molac & de la Chapelle. Ces Seigneurs s'obligérent, en cas qu'on ne voulût pas mettre le Comte à rançon, de le rendre dans un certain tems, ou telle somme d'argent dont le Roi voudroit convenir. A l'égard de la rançon, la Duchesse avoit permis aux mêmes Ambassadeurs le 30. Mai de céder au Roi le Comté de Monfort-l'Amauri pour l'élargissement de son beau-frere.

Prise de plusieurs Places sur les Penthiévres, & siége de Châteauceaux. *Le Baud pag. 455. Actes de Bret. to. 2. col. 1019. Monstrelet ch. 237.*

En attendant la suite de cette négociation la guerre fut continuée avec beaucoup d'animosité en Bretagne. Lamballe avoit été entiérement démoli par Foulques Renard, Guincamp, Jugon, la Rochederrien, Châteaulin & quelques autres places avoient été prises. Le Château de Broon, après un assez long siége, avoit été contraint de se rendre à Charles de Monfort, & la Duchesse en avoit ordonné la démolition par ses Lettres du 8. Mai. Enfin toutes les troupes s'étoient réunies devant Châteauceaux, où Marguerite de Clisson avoit été surprise avec une partie de ses enfans. Il n'étoit resté en Bretagne que le Vicomte de Rohan avec cent quarante hommes d'armes pour la défense du pays. Tant de succès n'éblouirent point la Duchesse ni les Seigneurs de son Conseil. Persuadés que le sort du Duc dépendoit principalement du Dauphin, ils lui envoyérent plusieurs Ambassades, afin de l'engager à faire rendre la liberté au Duc. Le Dauphin voyant la foiblesse des Penthiévres & les progrès de l'armée Bretonne, changea peu à peu de dispositions à l'égard du Duc. La meilleure partie du Royaume se déclarant contre lui, il écouta favorablement les Députés de Bretagne. Les Penthiévres, allarmés de ces négociations, firent tous leurs efforts pour les traverser. Ils arrêtérent plusieurs Ambassadeurs de la Duchesse & les mirent en prison. C'est le traitement qu'éprouvérent l'Evêque de Treguier & l'Abbé de Saint-Matthieu à Saumur: le dernier fut envoyé jusqu'aux Essarts, & mis à rançon, comme s'il avoit été pris dans une guerre juste, & les armes à la main. Les autres furent obligés de prendre de grands détours pour parvenir jusqu'au Dauphin: mais toutes leurs démarches n'eussent rien produit, si l'on n'eût pressé vivement le siége de Châteauceaux.

Ambassades vers le Dauphin. *Ibidem col. 1077. Compte de Mauleon.*

Suite du siége de Chateauceaux. *Le Baud pag. 456. Compte de Perien.*

Le Comte de Porhoet, qui avoit formé cette entreprise, fit conduire devant la place plusieurs machines, qu'il tira de Ploermel, de Vannes & d'ailleurs. Le Duc d'Alençon y en envoya de Fougeres, & les canoniers du Roi d'Angleterre s'y rendirent avec leur artillerie. Pour faciliter le passage des troupes, des vivres & de l'artillerie, on construisit un pont de bois sur la Loire. Le Château fut bloqué de toute part, & les retranchemens des assiégeans furent garnis de bonnes palissades. L'artillerie fut si bien servie, qu'elle brisa d'abord toutes les couvertures du Château. Il y avoit dans la place une nombreuse garnison, qui fit de fréquentes sorties & donna bien de l'exercice aux assiégeans. Marguerite de Clisson animoit tout le monde par son courage; mais elle se deshonora par sa cruauté. Elle fit mettre Pierre Eder & Jean de Kermellec dans la Tour la plus exposée

aux batteries, afin de les y faire périr par la main même de ceux, qui combattoient pour les délivrer. Si le Duc eût été dans le Château, il est vraisemblable qu'elle en eût usé de la même maniere à son égard : cependant les deux Chevaliers ne périrent point.

AN. 1420.

Le Comte de Penthiévre, voyant son Château en danger, eut recours à ses amis, & assembla une armée assez nombreuse pour entreprendre de faire lever le siége. Il en donna le commandement à Jean de Blois Seigneur de l'Aigle son frere puîné. Ce Général attaqua les barrieres du camp les plus éloignées ; mais il fut repoussé vigoureusement par les Bretons, qui ayant été avertis de sa marche, s'étoient préparés à le bien recevoir. La perte qu'il fit dans cette attaque, fut si considérable, qu'il ne put revenir à la charge. Les assiégés voyant qu'ils n'avoient aucune espérance de secours, & que les murailles du Château étoient fort ébranlées, commencérent à craindre d'être forcés & pris les armes à la main. La Comtesse jugeant que si ce malheur arrivoit, on ne feroit grace à personne, prit la résolution de capituler avec les chefs de l'armée, dont la plûpart étoient ses parens. Les conditions du Traité furent qu'elle rendroit la place & le Duc ; qu'elle feroit réparation à ce Prince de la maniere qu'ils le régleroient ; & qu'elle pourroit ensuite sortir du Château avec sa famille, ses domestiques & la garnison, & se retirer où bon lui sembleroit. En attendant l'exécution du Traité, on lui accorda une suspension d'armes, afin qu'elle pût envoyer les articles de la capitulation au Comte de Penthiévre son fils. Elle le fit, & le conjura en même-tems, s'il vouloit lui conserver la vie, de ratifier le Traité & de l'exécuter en rendant promptement le Duc de Bretagne.

Le sire de l'Aiglé entreprend de faire lever le siége, & est repoussé. *Compte de Perion.*

Capitulation de Châteauceaux. *Le Baud pag. 457.*

Le Comte ayant lû le Traité, fut sensiblement affligé de voir un événement si contraire à son attente. Mais il fut contraint de satisfaire sa mere, parce que le parti du Duc devenoit chaque jour plus puissant. Il avoit d'ailleurs des avis certains, qu'un grand nombre de Gascons étoient en marche pour venir au secours de ce Prince. Il le remit donc entre les mains du sire de l'Aigle son frere, qui après s'être fait donner un sauf-conduit par son prisonnier même, le mena au camp des assiégeans le 5. Juillet, & le rendit aux Barons, qui le reçurent avec une joie extrême. Après l'exécution de cet article on permit à Marguerite de Clisson de sortir avec ses enfans, ses domestiques & la garnison. Leur sortie rendit la liberté à Pierre Eder, Jean de Kermellec & autres prisonniers, parmi lesquels se trouva le sire d'Oudon, qui après avoir été long-tems dans les fers, étoit ancore malade & en danger de mort. Sa situation tira les larmes des yeux de tous les Seigneurs qui le virent. Le Duc avant que de congédier les troupes, leur donna ordre de démolir entiérement Châteauceaux. Il partit ensuite pour Nantes, où il tâcha de reconnoître la fidélité des Seigneurs, qui l'avoient si bien servi.

Délivrance du Duc & démolition de Châteauceaux. *Actes de Bret. to. 2. col. 1077. Compte de Mauleon.*

Les uns furent récompensés sur le champ ; les autres ne le furent qu'après la confiscation des biens que les Penthiévres avoient en Bretagne. Dans la premiere classe se trouvent Jean de Kerpest, qui avoit été énormement blessé à la prise du Duc, Armel de Kerhoc, Savari de Fors, Pierre de la Rocherousse & Jean de Launoi, qui avoient fait plusieurs tentatives pour lui procurer la liberté. La Dame de Mathas, Luc du Clos, Jean Loz & Jean Gueraud, qui lui avoient rendu de très-bons offices, pendant qu'il étoit prisonnier en Poitou ; Guillaume Babouin, Eon & Jean de Kerouseré, Jean de la Chapelle, Rolland Madeuc & Jean Mauleon, qui l'avoient assisté en différentes manieres. Charles de Rohan sire de Guemené fut réintegré le 13. Juillet dans la Seigneurie de Vaurussle, qui étoit du patrimoine de Catherine du Guesclin son épouse, & dont Marguerite de Clisson s'étoit emparée. L'Amiral de Penhoet, outre deux cents livres de pension, obtint le droit pour lui & ses successeurs de manger à telle table du Duc, qu'il lui plairoit ; & quand il n'y mangeroit pas, d'avoir à son dîner & à son souper un pot du meilleur vin de la bouche.

Reconnoissance du Duc envers ses fidéles serviteurs. *Compte de Perion. Actes de Bret. to. 2. col. 1025. 1032.*

Les dangers auxquels le Duc s'étoit vû exposé entre les mains de ses ennemis, & la crainte de la mort lui avoient fait faire plusieurs vœux. Comme on lui avoit donné pendant sa captivité un Confesseur Carme, nommé Frere Jean Violet, il avoit fait vœu de donner à Notre-Dame des Carmes de Nantes son pesant d'or pour sa délivrance. Il accomplit exactement ce vœu, & fit délivrer le 14. Juillet aux Carmes trois cents quatre-vingt marcs &

Vœux du Duc pendant sa captivité. *Compte des Pierreries. Actes de Bret. to. 2. col. 1026.*

AN. 1410.

sept onces d'or tant en joyaux qu'en vaisselle, ce qui néanmoins ne fut donné alors que comme un gage, & dans la suite fut racheté pour des rentes annuelles. Le Duc avoit aussi promis son pesant d'argent à Saint-Yves. Aussi-tôt qu'il fut libre, il fit délivrer trois cents quatre-vingt marcs & sept onces d'argent pour ce beau monument que l'on voit encore aujourd'hui dans l'Eglise Cathédrale de Treguier. Il acquitta encore plusieurs autres voeux, qu'il avoit faits dans le tems de sa captivité aux Eglises de Notre-Dame du Bodon, de Vertus, de Grace, du Mené & de Brelevenez, de S. Sauveur de Redon, de S. Pierre de Vannes, de S. Jean-d'Angeli & de Sainte Catherine de Fierbois.

Le Duc envoye des Ambassadeurs à Rome pour demander dispense de quelques voeux & des promesses injustes, qu'on l'avoit contraint de faire.
D'Argentré l. 11. c. 18.
Actes de Bret. to. 2. col. 1038. 1068.
Cha. de Nant. Ar. A. cas. C. nu. 35.

Mais ce n'étoient pas les seuls voeux que le Duc eût faits dans sa prison; il avoit encore promis de n'exiger aucun subside de son peuple, & de faire le voyage de Jérusalem, trois mois après qu'il auroit été délivré des mains du Comte de Penthiévre. Les Etats l'exhortérent à se faire dispenser de ces deux voeux, que la situation des affaires ne lui permettoit pas d'accomplir. Sur leurs remontrances il envoya à Rome Alain de la Rue Evêque de Saint-Brieu & Jean de Bruc Vice-Chancelier pour se faire décharger de ces deux voeux & des promesses injustes que le Comte de Penthiévre avoit extorquées de lui, pour être absous des sermens qu'il avoit été forcé de faire, & pour se plaindre des Evêques, des Abbés & des Ecclésiastiques, qui avoient trempé dans la trahison des Penthiévres. Les promesses que le Duc avoit faites au Comte, étoient de lui donner en mariage sa fille aînée, qu'il avoit déja promise au Roi de Sicile; de lui payer une grosse somme d'argent pour le dédommager du tort qu'il lui avoit fait; & de lui céder Moncontour, Cesson, Jugon & toutes les terres qu'il devoit posséder dans le Duché avant la prise du Duc. Le Pape dispensa le Duc du voyage de Jerusalem, à condition qu'il y envoyeroit une personne de distinction en sa place & à ses frais. Sa promesse de n'exiger aucun subside de ses sujets fut commuée par le Pénitencier du Pape en la somme de vingt mille florins qui devoient être employés aux réparations des Eglises de Bretagne & de Rome. Le Pape ne fit aucune difficulté d'absoudre le Duc de ses sermens, & donna commission le 28. Août aux Evêques de Dol, de Nantes & Saint-Brieu de le décharger de toutes les obligations qu'on lui avoit fait contracter par violence. A l'égard des Ecclésiastiques qui avoient trempé dans la conspiration des Penthiévres, le Pape chargea les Evêques de Saint-Malo & de Dol d'informer contre les coupables; mais on ignore la suite de cette affaire. Suivant les comptes des Trésoriers généraux la détention du Duc, qui dura près de cinq mois, lui coûta, sans compter ses voeux, plus de 326000. francs en voyages, en Ambassades & en payement des gens de guerre. Les trésors amassés pendant sa minorité lui furent d'un grand secours.

Comptes de Mauléon & Perion.

Pardon offert aux Penthiévres sous certaines conditions.
Actes de Bret. to. 2. col. 1038.
Compte de Perion.

Il fut question ensuite de la réparation de l'attentat commis par les Penthiévres. La bonté naturelle du Duc, son penchant à pardonner, les sollicitations de leurs parens & de leurs amis firent, qu'on se contenta d'exiger, que le Comte de Penthiévre & son frere Charles, qui étoient les plus coupables, comparussent à l'assemblée des Etats indiqués à Vannes, pour y dire publiquement au Duc, en présence des Prélats, des Barons, des Nobles & Députés du Tiers-Etat: *Nostre très-redouté & souverain Seigneur, par mauvais conseil & par jeunesse, nous vous avons pris, mis les mains en vous & en Richard Monseigneur vostre frere, & longuement détenus contre vos volontés, follement & comme mal conseillez, dont nous déplaist & suimes repentans, & vous en crions merci, en vous suppliant, qu'il vous plaise de nous pardonner & nous impartir vostre grace & miséricorde.* A l'égard des deux autres freres Jean & Guillaume de Blois & de leur mere Marguerite de Clisson, il fut réglé, qu'ils diroient, eux en personne & elle par Procureur: *Nous avons aucunement porté & soutenu la prinse & détention de vostre Personne & de Monseigneur vostre frere, de quoi nous déplaist & suimes repentans. Mais entant que nous l'avons fait, nous vous supplions, que vous plaise de nous pardonner, & nous impartir vostre grace & miséricorde, & vous en crions merci.* Ce projet d'accommodement fut dressé à la Requête de Jean de Blois Seigneur de l'Aigle. Le Duc envoya Robert de Pennoyer son Procureur de Nantes & plusieurs Notaires à Clisson, pour faire signer l'appointement au Comte de Penthiévre & à Marguerite de Clisson sa mere. Le Comte y souscrivit, & s'obligea, tant pour lui

lui que pour son frere Charles, à l'exécuter, & donna pour ôtage Guillaume de Blois, son autre frere.

AN. 1420.

Suite des Négociations pour l'élargissement du Comte de Richemont.

Actes de Bret. to. 2. col. 1023. 24. 25. 32. 33. Hist. d'Arturp. 13. Compte de Perion.

Cependant les Ambassadeurs que le Conseil de la Duchesse avoit envoyés vers le Roi d'Angleterre, avoient obtenu de ce Prince des Commissaires pour la réformation des Trèves, & que le Comte de Richemont revînt en Bretagne. Les Commissaires devoient s'assembler à Avranches le premier jour d'Août pour vaquer à l'examen des infractions faites aux Trèves & pour y remédier. Jean le Brun avoit été député en Angleterre pour y porter les ordres du Roi & pour en ramener le Comte de Richemont. En attendant son arrivée le Roi avoit donné commission aux Evêques de Vorchester & de Rochester pour régler les conditions de son élargissement avec les Députés de Bretagne. Le Duc, instruit de tout ce qui avoit été fait sur ce sujet pendant sa détention & ignorant encore ce que ses Députés avoient obtenu, envoya Olivier d'Ust & le Hérault Hermine vers le Roi d'Angleterre pour lui faire part de sa délivrance, & en même tems pour lui demander permission de l'aller trouver. L'Historien du Comte de Richemont dit, que la délivrance du Duc ne fit pas plaisir au Roi; cependant il lui accorda le 20. Juillet le sauf-conduit qu'il demandoit pour sa personne & pour six cents hommes qui devoient l'accompagner. Mais le Traité d'élargissement du Comte de Richemont ayant été conclu deux jours après, le Duc ne fit point le voyage de Melun, où le Roi d'Angleterre étoit alors.

Traité de Corbeil.

Rymer tom. 10. pag. 8.

Les principaux articles de ce Traité portent: Que le Comte de Richemont se représentera à Londres le 29. Septembre 1422. devant le Roi, son successeur ou leurs Lieutenans pour tenir prison de la même maniere qu'il la tient actuellement; Que le Comte, pendant tout le tems de son élargissement, ne pourra contracter aucune alliance avec Charles, soit disant, Dauphin de Viennois, faire la guerre aux Rois de France & d'Angleterre, à Philippe Duc de Bourgogne ou à leurs Alliés, ni rien entreprendre qui soit contraire au Traité signé derniérement à Troyes; Que pendant l'élargissement du Comte, les Barons de Bretagne ne pourront pareillement faire aucune confédération avec Charles de France, ni aucune guerre contre le Roi d'Angleterre, ses héritiers, le Duc de Bourgogne & leurs Alliés; en quoi ne sont pas compris Olivier de Blois & ses complices, contre qui la guerre sera continuée, sauf les droits Royaux & les libertés des Rois de France & d'Angleterre; Que les mêmes Barons puniront de bonne foi & sans délai tous leurs Sujets, nobles ou roturiers, qui auront attenté aux articles précédens; Que pour sûreté de ce Traité les Barons de Bretagne délivreront au Roi d'Angleterre le Comté de Monfort & toutes ses dépendances, pour en jouir pendant l'élargissement du Comte de Richemont, qui durera depuis la datte du présent Traité jusqu'à la fête de S. Michel 1422; Que le même Comte sera obligé, en arrivant en France, de ratifier les précédens articles & de les jurer sur les Saints Evangiles; Qu'aussi-tôt qu'il sera rentré dans les prisons de Londres, le Roi d'Angleterre remettra au Duc de Bretagne le Comté de Monfort & ses dépendances, sans en rien retenir; & enfin que les Barons de Bretagne feront pareillement ratifier les précédens articles à leur Duc, lorsqu'il sera en liberté. Ce Traité fut conclu & signé à Corbeil le 22. Juillet par les Ambassadeurs d'Angleterre & ceux de Bretagne.

Retour du Comte de Richemont en France.

Hist. d'Artur pag. 13. Actes de Bret. to. 2. col. 1037. Compte de Perion. Cha. de Nant. Arm. L. cas. F. nu. 4.

Vers le même tems le Roi d'Ecosse & le Comte de Richemont arrivérent au camp devant Melun, dont les Anglois avoient formé le siége. Le premier demeura auprès du Roi d'Angleterre; le second, après avoir ratifié le Traité de Corbeil, fut envoyé en Normandie sous la garde du Comte de Suffolk. Comme il n'avoit personne qui lui tînt compagnie, les Ambassadeurs Bretons lui donnérent Raoul Gruel, Robert Rouxel & Kervasic. Ils prirent ensuite congé du Roi d'Angleterre, & retournérent en Bretagne. Ils furent suivis de près par Jean Staffort, Thomas Chauciers & Jean Pirient, qui étoient chargés de faire ratifier au Duc & aux Barons de Bretagne les Traités de Corbeil & de Troyes. On ne peut douter que le Duc n'ait accédé au premier Traité, qui lui donnoit lieu d'esperer, que son frere seroit bientôt en liberté. Mais on ne sçait quel parti il prit sur le Traité de Troyes, qui excluoit le Dauphin son beau-frere de la Couronne de France. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il envoya Jean de Lesnen & Jean de la Roche-rousse vers ce Prince pour sçavoir de ses nouvelles & lui faire

AN. 1420.

part de sa délivrance. La réponse qu'il en reçut, lui fit juger, qu'il n'avoit pas encore abandonné le parti des Penthiévres, & qu'il pourroit dans la suite causer quelques brouilleries dans la Province. Pour lui ôter les moyens de le faire, il prit la résolution de l'exclure de la tutelle de ses enfans, en cas que Dieu disposât de lui. La Duchesse entra volontiers dans ses vûes, & préféra sans aucune répugnance les intérêts de ses enfans à ceux de son frere. Sa déférence & sa tendresse pour le Duc, allérent même jusqu'à s'obliger, par un acte datté du 9. Septembre, de ne jamais souffrir que le Dauphin fût tuteur de ses enfans.

Etats de Vannes. *Actes de Bret. to. 2. col. 1077. & suiv. Compte de Perion.*

Pendant ces diverses négociations le tems marqué pour la tenue des Etats arriva. Les Prélats, les Barons & les Députés des villes s'assemblérent à Vannes le quinziéme jour de Septembre. On y attendit pendant trois jours les Penthiévres pour exécuter l'accommodement, dont ils étoient convenus; mais ils ne comparurent point. Alors Guillaume Preczart Procureur Général de Bretagne présenta à l'assemblée plusieurs témoins, tous Gentilhommes, qui déposérent qu'ils avoient été présens à la prise du Duc, de son frere Richard & de plusieurs de leur suite, par Olivier & Charles de Blois. Il produisit ensuite des preuves par écrit contre Marguerite de Clisson & Jean de Blois son fils. Après en avoir fait la lecture à l'assemblée, il conclut que ces quatre personnes, comme coupables des crimes de félonie & de lèze-Majesté, devoient être déclarés parjures & infâmes; qu'ils méritoient d'être punis de peine capitale en leurs personnes, & de confiscation de tous leurs biens; & qu'ils devoient être privés à perpétuité du nom & des armes de Bretagne, comme traîtres & déloyaux, ayant commis un si détestable attentat sur la personne de leur Prince & Chef de nom & d'armes de leur Maison. Sur les Conclusions du Procureur Général les Penthiévres furent jugés contumaces; il fut ordonné de les prendre au corps pour en être fait justice, & déclaré que tous leurs biens meubles & immeubles, étoient saisis. Cependant, pour leur donner encore le tems de comparoître en Jugement, le Duc indiqua la prochaine assemblée des Etats au Mardi 25. Janvier; terme qui fut prorogé jusqu'au 16. de Février suivant. Il ordonna aussi que les Penthiévres seroient assignés à leur domicile & cités à son de trompe ou par autre voie suffisante, pour comparoître aux Barres de Rennes & de Nantes, afin d'y répondre aux conclusions du Procureur Général, & se trouver à la prochaine assemblée des Etats pour y soutenir leur cause, ou s'y voir condamner aux peines qu'ils méritoient.

Marguerite de Clisson & ses enfans, se mettant peu en peine du sort de Guillaume de Blois, qu'ils avoient donné au Duc pour ôtage, le sacrifiérent à la crainte qu'ils eurent, qu'on ne leur tînt point parole. Le crime qu'ils avoient commis, étoit en effet si énorme qu'ils ne pouvoient se persuader, que le Duc voulût le leur pardonner. Ce fut en partie par ce motif, qu'ils ne comparurent point devant l'assemblée: comptant d'ailleurs sur la protection du Dauphin, qui les favorisoit secrétement, ils se flatérent que leur parti pouvoit se relever. Ainsi Guillaume, qui étoit le moins coupable des quatre freres & qui n'avoit eu aucune part au crime, dont il s'agissoit, en porta la peine comme ôtage & comme garant d'une parole non exécutée. Il fut long-tems détenu dans les Châteaux de Nantes, de Vannes, de l'Isle, de Brest & d'Aurai, où accablé d'ennui il versa tant de larmes, qu'il en perdit presque la vûe.

Confiscation & disposition des biens de la Maison de Penthiévre. *Actes de Bret. to. 2. col. 1040. 41. 42. 43. 48. 59. 64. 94. 1129. 1111.*

Le crime de félonie emportant la confiscation du fief servant, au profit du Seigneur dominant, le Duc disposa peu à peu de vingt-cinq à vingt-six terres, que les Penthiévres possédoient dans son Duché, en faveur de ses freres, de ses enfans & de ses fidéles serviteurs. Le Vicomte de Rohan, qui avoit gouverné la Bretagne pendant l'absence du Duc, eut neuf cents quatre-vingt-trois livres de rente sur le Comté de Goello & toutes les terres de ses Sujets, qui avoient refusé de prendre les armes pour obéir à la convocation, qui avoit été faite de l'Arriere-ban sous peine de confiscation de biens & d'honneur. Charles de Rohan sire de Guemené avoit obtenu dès le 16. de Septembre, pour lui & pour ses descendans mâles, le droit d'être placé, dans les Etats & autres assemblées solemnelles, sur le marche-pied du Trône Ducal, à côté gauche, pour y recevoir la Couronne des Ducs & les conseiller. Le Duc lui donna encore le 23. Septembre la Châtellenie de Minibriac & ses dépendances sises au Diocèse de Tré-

guier. Les sires de Rieux & de Châteaubrient eurent quelques portions du Comté de Goello, de même que Pierre Eder Sieur de Ploeagat, Pierre Ivette Sieur de Ploevara & Jean de Kerouferé Seigneur de Ploesidi. Robert d'Espinai, qui avoit été blessé à la prise du Duc, obtint le Gouvernement de Hedé & cent livres de rente. La Châtellenie de Renac, appartenant à Isabeau de Vivone femme de Charles de Blois, fut partagée entre Messire Louis de la Motte, la Dame de la Marche & quelques autres personnes. Charles de Monfort fut gratifié de la moitié de la Seigneurie de Broon, qu'il avoit conquise; l'autre moitié fut donnée à Jacques de Dinan Seigneur de Montafilant. Ces deux Seigneurs étant morts sans enfans, le Duc François I. donna la terre de Broon à Pierre de Brezé Chevalier Seigneur de Brochesac, qui la vendit en 1451. à Henri de Villeblanche Grand-Maître de Bretagne.

AN. 1420.

Archives de Vitré, Penthiévre, Brissac, Rochefort & la Forêt-neuve.

Il seroit trop long de rapporter ici toutes les autres gratifications, qui furent faites sur les biens des Penthiévres. Il suffit de dire que ceux qui avoient témoigné plus d'affection pour le Duc & plus d'empressement pour sa délivrance, furent récompensés à proportion de leurs services. Richard de Bretagne, qui avoit été compagnon de sa captivité, fut aussi partagé dans cette circonstance. Le Duc, voulant le dédommager de tout ce qu'il avoit souffert dans les prisons, lui donna six mille livres de rente à titre d'héritage perpétuel, & trente mille livres en argent pour ses meubles & ses équipages. Les six mille livres de rente furent assises sur les terres de Clisson, de l'Epine-Gaudin, de Courtenai & de Houdan, dont Monsieur Richard fit hommage au Duc le 29. Septembre en présence des Etats. Le Comte de Monfort, craignant, sans doute, que tant de largesses ne diminuassent beaucoup la succession qu'il attendoit de son pere, forma opposition à la publication qui en fut faite dans les Etats. Le Duc, pour appaiser son fils, déclara par ses lettres du 19. Novembre 1429. que les dons qu'il avoit faits sur les biens des Penthiévres, n'auroient lieu que pendant la vie des donataires, & que s'il y avoit quelque acte de donation, qui renfermât la clause *pour lui & ses hoirs*, le terme *hoirs* ne s'étendroit qu'aux enfans mâles & non aux filles. Cela n'empêcha pas le Duc de disposer dans la suite de ses biens, soit à vie, soit à titre d'héritage perpétuel, le domaine de Bretagne n'étant pas alors inaliénable.

Partage de Richard de Bretagne.

Actes de Bret. to. II col. 1043.

Cha. de Nantes, Arm. N. cass. C, nu. 20.

Pour exécuter la confiscation, le Duc fut contraint d'avoir recours à la voye des armes; car les Penthiévres avoient encore un grand nombre de partisans tant en France, qu'en Bretagne; & d'ailleurs leurs grandes richesses leurs avoient fait beaucoup d'amis. Toujours appuyés secrétement par le Dauphin, ils avoient des troupes étrangeres à leur solde, & les Places qui leur restoient, étoient munies de bonnes garnisons. Aussi-tôt que Richard de Bretagne eut été partagé par son frere, il alla mettre le siége devant Clisson, dont la confiscation lui avoit été donnée. Les habitans n'attendirent pas qu'on les poussât à la derniere extrêmité; dès qu'ils se virent bloqués ils se rendirent, à condition que le Duc leur pardonneroit, & les laisseroit jouir paisiblement de leurs biens. Le Duc, pour ménager ses troupes, accorda aux assiégés des lettres d'abolition le 5. Octobre. On assiégea ensuite le Château des Essarts, qui se rendit à la premiere sommation. Comme les Penthiévres avoient des terres & des partisans dans le Poitou, on y envoya douze cents vingt-cinq hommes d'armes, cinq cents cinquante-deux Archers, & cent quatre-vingt douze Arbalestriers. Ces troupes furent commandées par Bertrand de Dinan Maréchal de Bretagne, Jean Guimar, Jean de Neuville, Henri de Penmarch, Geoffroi des Châteaux, Hervé de Nevet, Rolland du Buchon, Bertrand de Pouez, Jean Kerahez, Jean le Breton, Guillaume du Quelenec, Hervé de Saint-Denis, Guillaume du Val, Jean Derrien, Jean Hâtes, Galhot Gouriou, Jean de Bazoches, Jean Boschet, Jacques de Dinan & Jacques Bonenfant.

Prise de Clisson & des Essarts.

Actes de Bret. to. II col. 1049.

Compte de Beriou.

Les Bretons n'en vouloient pas moins à la personne qu'aux biens d'Olivier de Blois, l'aîné & le plus méchant des trois freres; aussi envoyerent-ils par tout des espions pour découvrir le lieu de sa retraite. En attendant le retour des espions ils firent le dégât sur les terres d'Olivier & sur celle de Jean Herpedanne Chevalier Seigneur de Belleville & de Mirebeaux, soupçonné d'avoir eu part à la conspiration des Penthiévres. Herpedanne & sa femme protestérent qu'ils étoient inno-

AN. 1420.

Cha. de Nant. Ar. L. caſ. C. nu. 12.

Ligue contre les Penthiévres.

Actes de Bret. to. 2. col. 1060.

cens de ce dont on les accuſoit, & envoyérent deux Ecuyers au Duc pour ſe juſtifier. Le Duc leur accorda une Trève, & trouva moyen de les gagner entiérement dans la ſuite. Pendant le cours de cette guerre, cent quarante-deux Seigneurs Bretons formérent une Ligue contre les Penthiévres, dans le deſſein de les punir & de les dépouiller de tous les biens qu'ils avoient en Bretagne. Ils préſentérent au Duc leur acte d'union le 16. Octobre. Le Duc ratifia l'acte, & jura qu'il n'abandonneroit point les Conféderés, ni leurs deſcendans. Les Chefs de cette aſſociation étoient Alain Vicomte de Rohan, Gui de Laval Seigneur de Gavre & de Monfort, Alain de Rohan Comte de Porhoet, Robert ſire de Châteaubrient, Jean ſire de Rieux, Charles de Rohan ſire de Guemené, Jean de Craon ſire de la Suze, Geoffroi ſire de Quintin & l'Amiral de Penhoet.

Réglemens faits par le Duc aux Etats de Vannes.

Ibidem col. 1053. Additions Mſſ. aux Coutumes.

* *Réglement pour les Juges.*

Le Duc n'étoit pas tellement occupé de la punition des Penthiévres, qu'il ne penſât à maintenir le bon ordre parmi ſes ſujets & à corriger les abus, qui s'étoient gliſſés dans l'exercice de la Juſtice. Il publia pour cet effet pluſieurs Ordonnances & Conſtitutions, dont les unes mettent des bornes à la rapacité des Sergens, & les autres ont pour but d'abréger les procès. Il eſt fait mention dans ces Ordonnances d'une Juriſdiction appellée *les nouveaux jours*, qui avoit été établie pour les affaires, qui ſurvenoient entre les termes ordinaires. Le Duc ne l'abolit pas, mais il régla les choſes, de maniere que les chicanneurs n'en puſſent abuſer. Il ordonna de plus que perſonne ne fût reçû dans les Offices de Sénéchal, Alloué, Bailli & Lieutenant, ſans avoir auparavant juré l'Aſſiſe *; que les Capitaines & les Lieutenans des places n'auroient aucune Juriſdiction, & qu'ils remettroient entre les mains des Juges ordinaires les criminels qu'ils arrêteroient, qu'après l'an paſſé on ne pourroit demander en Juſtice aucun dédommagement pour les dégâts faits par les beſtiaux dans les bois, les vignes & les bleds; qu'il en ſeroit de même des actions intentées contre les ſujets, qui auroient manqué de faire moudre leur grain, ou fouler leurs draps au moulin du Seigneur; & que ceux qui tenoient des fiefs d'un Seigneur *à congé de perſonne & de menée*, ne ſeroient plus obligés à ce devoir; mais fourniroient ſeulement à chaque Seigneur, dont ils relevoient, un dénombrement de leurs domaines. Le droit de guet, que quelques Seigneurs avoient converti en argent, fut toléré, à condition qu'il ne paſſeroit pas ſix ſols par an, & que ceux qui feroient réellement le guet, en ſeroient exempt. La coutume qui autoriſoit les Seigneurs à faire de leur domaine leur fief, fut confirmée. Le Duc ordonna auſſi, que toute femme qui renonceroit aux biens meubles de ſon mari décédé, ne pourroit rien prétendre aux acquets faits durant leur mariage; que l'on ne pourroit faire ſortir du pays aucune denrée ſans permiſſion expreſſe du Duc, excepté le vin, le poiſſon, le froment & le ſeigle; que les laboureurs ne pourroient s'adonner au commerce; mais qu'ils vendroient ſeulement les fruits de leur terre pour l'entretien de leurs familles; qu'il n'y auroit dans tout le pays qu'un poids, une aulne pour les draps & les toiles, & une meſure pour les picotins d'avoine; que les faux témoins auroient une oreille coupée, perdroient leurs biens meubles, & ſeroient déclarés infâmes. Enfin le Duc régla le prix des journées de tous les ouvriers & celui des cuirs.

Le Duc va à Pontorſon pour y voir le Comte de Richemont.

Hiſt. d'Artur pag. 13. 14.

Après la publication de ces Ordonnances le Duc entreprit deux voyages, l'un à Pontorſon & l'autre en baſſe-Bretagne. Comme le Comte de Richemont avoit juré au Roi d'Angleterre qu'il ne ſortiroit point de Normandie ſans ſa permiſſion, il avoit donné rendez-vous au Duc à Pontorſon. Le bruit de cette nouvelle s'étant répandu dans le pays, pluſieurs Gentilshommes ſe rendirent ſur la frontiere pour y voir le Comte. Les Bretons étant en plus grand nombre que les Anglois, propoſérent au Comte de l'enlever dans une partie de plaiſir, qu'ils devoient faire à la campagne pour tirer de l'arc. Mais le Comte n'y voulut jamais conſentir, & les pria même de ne lui pas faire violence là-deſſus, parce qu'un Prince & un Gentilhomme qui manquent à leur parole, contractent une tache ineffaçable. Sur ces entrefaites le Duc arriva, & eut la ſatiſfaction de voir ſon frere ſur le pont de Pontorſon. Ils ſe firent beaucoup de careſſe; & l'entrevûe ne ſe paſſa pas ſans quelques larmes de joie & de tendreſſe. Le Comte s'en retourna enſuite vers le Roi d'Angleterre, qui lui ſçut bon gré de ce qu'il avoit tenu ſa parole, & le Duc prit la route de baſſe-Bretagne.

AN. 1420.

Les Penthiévres veulent tuer le Duc à Beauport.
Actes de Bret. to. 2. col. 1001.

Les Penthiévres ayant appris par leurs espions, que le Duc devoit faire ce voyage, Jean de Blois Seigneur de l'Aigle prit la résolution de le tuer dans l'Abbaye de Beauport, où on lui avoit dit qu'il devoit coucher un certain jour. Pour l'exécution de ce noir dessein il assembla à Essé en Poitou, où sa mere & ses freres s'étoient retirés, environ quarante Gentilhommes & trois valets seulement. Toute la troupe étoit vêtue de tabars ou robes longues, & armée de cottes d'acier, d'épées & de dagues. Chacun avoit à l'arçon de sa selle un bissac pour y mettre des vivres. Thibaud de la Goublaie & Rolland du Gourrai logeoient ordinairement avec Jean de Blois, & étoient ses Conseillers. Aussitôt que les conjurés furent sur les terres de Bretagne, ils ne marchérent plus que de nuit; le jour, quelques-uns d'entr'eux se répandoient dans la campagne pour y chercher des vivres, se disant Gendarmes du Duc. Ils s'arrêtérent d'abord dans la forêt de Château-Brient, cherchant à enlever le Seigneur du lieu, qui étoit du nombre des cent quarante-deux ligués contre les Penthiévres; mais ils ne le trouvérent point. De Château-Brient ils continuérent leur route par les forêts autant qu'il leur fut possible, jusqu'aux bois de Ploezeuc près de Beauport. Jean d'Auvillier Barbier du Comte de Penthiévre venoit de tems en tems trouver le Seigneur de l'Aigle pour lui rendre compte de ce qui se passoit, & sur-tout de la marche du Duc. L'Abbé de Beauport ayant sçu que de l'Aigle étoit dans les bois de Ploezeuc, alla le saluer, & l'emmena à l'Abbaye avec quelques Gentilshommes de sa suite. De l'Aigle y demeura trois ou quatre jours, pendant lesquels il fut visité par Pregent de Quenechriou. Heureusement le Duc ne vint point à Beauport, & prit une autre route pour aller à Quimper, où il accorda le premier Décembre une sauvegarde aux Curés de S. Corentin. De l'Aigle ayant manqué son coup, & jugeant qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui en Bretagne, traversa les bois de Gomenec, de Brecilien & de Château-Brient pour se rendre au pont de Cé, d'où il alla trouver sa mere à Ussideil en Poitou. Telle fut la fin de cette entreprise, plus criminelle que la premiere, & qui ne servit qu'à rendre le Seigneur de l'Aigle aussi coupable que son frere aîné. Elle fut découverte dans la suite par la déposition de quelques-uns des complices, qui furent pris. Les uns furent enfermés au Château de Moncontour, & les autres à Lamballe. Le Duc leur donna pour Commissaires Rolland de Saint-Pou, Olivier de Champvallon, Jean Doguet, Olivier le Mintier, Jean Troussier, Olivier du Cellier, Auffroi Guinot & Robin le Veneur; mais on ignore le résultat de la commission.

Cha. de Nantes; Arm. K. cas. C. nu 9. & Arm. O. cas. B. nu. 18.
Actes de Bret. to. 2. col. 1063.
Archives de Penthiévre.

AN. 1421.

Etats de Vannes & leur Jugement contre les Penthiévres.
Actes de Bret. to. 2. col. 1070. & suiv.

Le Duc ayant terminé ses affaires dans la basse-Bretagne, revint à Vannes, où il passa l'hyver. Les Etats s'assemblérent dans cette ville le 16. Février 1421. avec les cérémonies accoutumées. Le Procureur Général rendit d'abord compte à l'assemblée de toutes les poursuites, qu'il avoit faites contre les Penthiévres depuis cinq mois. Jean Marcheuc Sergent Général de Bretagne jura ensuite, qu'il avoit ajourné les coupables au Parlement, & avoit publié l'ajournement à son de trompe tant en la ville de Lamballe, où les Penthiévres avoient coutume de faire leur demeure, que dans celle de Rennes dont ils étoient sujets. Le Greffier du Parlement déclara aussi que les coupables n'avoient point comparu, ni fourni aucun moyen de défense. Après toutes ces formalités le Parlement déclara les Penthiévres atteints & convaincus des crimes de félonie, de trahison & de leze-Majesté; les condamna à avoir la tête tranchée; ordonna que leurs têtes seroient exposées sur les portes de Rennes, de Nantes & de Vannes en la maniere accoutumée; les priva de tout honneur à perpétuité, du nom & des armes de Bretagne; confisqua tous leurs biens, meubles & immeubles au profit du Duc; & enjoignit à tous les Bretons qui rencontreroient quelques-uns des criminels de les arrêter & de les faire conduire dans les prisons du Duc.

Le Comte de Penthiévre se retire en Hainault, où le Duc le fait poursuivre.
Compte de Mauleon.
Monstrelet vol. 1. ch. 237.

Jusques-là le Comte de Penthiévre s'étoit flatté de la protection du Dauphin: mais ce Prince ayant appris le Jugement rendu contre lui, changea de disposition à son égard, soit parce qu'il ne lui avoit pas livré le Duc, soit par ménagement pour le Duc même avec qui il vouloit se réconcilier. Le Comte, dépouillé de la meilleure partie de ses biens & sans aucun appui, se retira d'abord dans la Vicomté de Limoges, qui lui appartenoit. Après y avoir réglé ses affaires avec ses deux freres, il prit la route de Lyon, d'où il se rendit par Genéve

AN. 1421. *Actes de Bret. to. 2. col. 1100. Rymer tom. 10. pag. 145.*

& par Bâle dans sa terre d'Avesnes en Hainault. Le Duc, informé de sa marche & de sa retraite, envoya après lui Jean de Lannion & Rolland de Saint-Pou pour tâcher de le prendre. Jacob du Fou & trois Héraults d'armes furent envoyés en Flandres pour le même sujet avec pouvoir d'emprunter des Banquiers de Bruges la somme de vingt-cinq mille écus d'or. Guillaume Preczar les suivit par mer avec deux vaisseaux chargés de seize mille écus. Mais toutes ces démarches furent inutiles. Le Marquis de Bade, piqué de ce que quelques-uns de ses gens avoient été volés en Hainault, fit arrêter le Comte de Penthiévre & le retint dans ses prisons. Ce fut envain que les Députés de Bretagne offrirent au Marquis des sommes considérables pour l'engager à leur livrer son prisonnier. Le Comte, à la sollicitation du Roi d'Angleterre, fut mis en liberté pour la somme de trente mille écus d'or. Il passa le reste de ses jours dans le Hainault, où il épousa en secondes nôces Jeanne de Lalain, fille aînée de Simon de Lalain Baron de Quievrain & de Jeanne de Barbançon, dont il eut quelques enfans, qui moururent jeunes. Les terres, qui lui étoient restées, passérent en 1433. à son frere Jean Seigneur de l'Aigle.

Promesse du Roi d'Angleterre au Comte de Richemont. *Rymer tom. 10. pag. 46. 49.*

Cependant le Roi d'Angleterre après avoir pourvû à la sûreté de Paris, de Melun, de Montereau, de Sens & autres villes, qu'il avoit conquises depuis son mariage, étoit passé dans ses Etats pour y faire couronner la Reine son épouse & pour lever de nouvelles troupes. Avant son départ il avoit promis une entiere liberté au Comte de Richemont, pourvû qu'il observât exactement le Traité de Corbeil jusqu'au mois de Septembre 1422. & il l'avoit dispensé de porter les armes contre le Duc de Bretagne, en cas que la France ou l'Angleterre lui déclarât la guerre. Il avoit aussi donné le gouvernement de la Normandie au Duc de Clarence son frere, & il lui avoit recommandé de veiller sur les frontiéres du Maine & de l'Anjou, où il y avoit beaucoup de Noblesse déclarée pour le Dauphin. Le Duc de Clarence ne se borna pas à la commission, dont son frere l'avoit chargé. Ayant appris qu'un corps de quatre à cinq mille Ecossois étoit entré en Anjou pour le service du Dauphin, il prit la résolution d'aller combattre ces troupes étrangéres, avant qu'elles joignissent les François. Il partit donc brusquement à la tête de quinze cents hommes d'armes, & donna ordre à ses autres troupes de le suivre. Il joignit les Ecossois à Baugé le 22. Avril, veille de Pâques, & les attaqua avec beaucoup de vigueur. Les Ecossois avoient pour Commandant le Comte de Boukam fils du Duc d'Albanie, & avoient été renforcés par quelques troupes Françoises sous les ordres du Seigneur de la Fayette. Le combat dura assez long-tems; mais enfin les Anglois furent défaits, & laissérent sur la place près de trois mille hommes, au nombre desquels se trouvérent le Duc de Clarence, le Comte de Kent, le sire de Grey & le Maréchal Ros.

Bataille de Baugé en Anjou. *Monstrelet vol. 1. ch. 240.*

Cette victoire donna beaucoup de réputation aux armes du Dauphin. Il en apprit la nouvelle à Poitiers, d'où il se rendit à Tours pour récompenser les Capitaines qui lui avoient rendu un si bon service. Il nomma le Comte de Boukam Connétable de France, & l'envoya assiéger Alençon. Comme il avoit perdu mille à douze cents hommes dans le combat de Baugé, il invita le Duc de Bretagne à le venir trouver à Sablé, dans l'espérance d'en tirer quelque secours. Après tout ce qui s'étoit passé, le Duc ne crut pas devoir s'exposer à cette entrevûe sans prendre de bonnes assurances pour sa personne. Il demanda donc des ôtages au Dauphin, qui lui accorda toutes les personnes qu'il avoit désignées. Ces précautions prises, il se rendit à Sablé, où tout se passa avec beaucoup de politesse de part & d'autre. Le Dauphin dissimula, le mieux qu'il lui fut possible, la part qu'il avoit eue à la prise du Duc par les Penthiévres, & le Duc de son côté parut avoir oublié que le Dauphin eût trempé dans cette trahison. Ils firent ensemble un Traité d'union, par lequel le Duc promit en son nom & en celui de ses Barons d'aimer & honorer Charles Régent de France; de le secourir contre les Anglois & les Bourguignons, qui opprimoient le Royaume, de leur déclarer ouvertement la guerre; & pour cela de renoncer à toutes les alliances, qu'il pouvoit avoir faites avec l'Angleterre. Le Dauphin de son côté promit d'aimer & honorer le Duc de Bretagne; de garder son honneur; de l'aider contre ses ennemis & particuliérement contre Olivier, Jean & Charles de

Traité de Sablé entre le Dauphin & le Duc de Bretagne. *Le Baud pag. 460. Actes de Bret. to. 2. col. 1091.*

Blois, leur mere, leurs alliés & leurs complices; & de renoncer à toutes les alliances qu'il pouvoit avoir faites avec eux ou avec les ennemis du Duc. Ils se promirent enfin de ne faire aucun Traité avec leurs ennemis réciproques sans le consentement l'un de l'autre. Avant que de conclure ce Traité, le Duc exigea du Dauphin, qu'il banniroit de sa Cour le Président de Provence, le Bâtard d'Orléans, Guillaume d'Avaugour, Fortier & les autres complices d'Olivier de Blois, & qu'il les feroit punir, si après leur bannissement on les trouvoit sur les terres de son obéissance. Le Dauphin le lui promit; mais il ne lui tint pas parole, comme on le verra dans la suite. Sur cette promesse le Traité fut juré sur les Saints Evangiles le 8 Mai, & scellé du sceau des deux Princes.

AN. 1421.

Le même jour le Dauphin accorda à Richard de Bretagne le Comté d'Etampes en reconnoissance des bons services qu'il lui avoit rendus, sur-tout en retirant Madame la Dauphine de la ville de Paris, où elle étoit exposée à perdre la vie. Et comme Monsieur Richard devoit commander les troupes qui lui avoient été promises, il lui donna encore les Seigneuries de Palluau, de Châteaumur, de Thouarçais, de Bourgomeaux, de Ligron & autres que Marguerite de Clisson & ses enfans tenoient dans le Comté de Poitou, afin qu'il pût supporter les frais de la guerre. Ce fut encore dans la même entrevue, que le Dauphin & le Duc de Bretagne conclurent le mariage de Jean Duc d'Alençon avec Jeanne fille unique de Charles Duc d'Orléans prisonnier en Angleterre. La cérémonie de ce mariage fut faite à Blois, suivant Monstrelet; mais cet Auteur ne nous apprend point si les deux Princes y assistérent.

Don du Comté d'Etampes à Richard de Bretagne.
Actes de Bret. to. 2. col. 1090. Monstrelet c. 241. Cha. de Nantes, Arm. A. cas. A. nn. 1.

Ces Traités conclus, le Dauphin alla joindre son armée à Alençon, dont il leva le siége pour former d'autres entreprises moins difficiles. Le Duc de Bretagne retourna dans son Duché, où il fit ratifier le Traité qu'il venoit de faire avec le Dauphin. Pour satisfaire à ses engagemens il assembla un corps de troupes, dont il donna le commandement au nouveau Comte d'Etampes. Les Compagnies qui formoient ce corps, avoient pour Capitaines Jean Tournemine Seigneur de la Hunaudaie, Jean Rogon, Olivier Salmon, Thibaud de la Clartiere, Olivier Meel, Jacques de Dinan, Robert de Montauban, Patri de Châteaugiron, Jean de Coesmes, Henri de Kerotin, Charles de Monfort, Jean de Basoges, Tangui de Kergournadech & Henri de Penmarch. Les uns partirent avec le Comte d'Etampes & les autres le suivirent de près.

Secours envoyé au Dauphin par le Duc de Bretagne.
Actes de Bret. to. 2. col. 1086. & suiv.

Tandis que ces compagnies étoient en marche, le Roi d'Angleterre se disposoit à vanger la mort du Duc de Clarence & à arrêter les progrès que le Dauphin faisoit dans le Perche & dans la Beauce. Dès que ses troupes furent assemblées, il partit de Douvre le 10. Juin, & alla coucher à Calais. Il y débarqua quatre mille hommes d'armes & vingt-quatre mille Archers, avec lesquels il vint au bois de Vincennes. Son arrivée causa beaucoup de joie au Roi, à la Reine & aux Parisiens, qui commençoient à souffrir de la disette des vivres. Il fut arrêté dans le Conseil, que l'armée marcheroit du côté de Chartres pour obliger le Dauphin à lever le siége de cette ville, & qu'on attaqueroit ensuite la garnison de Meaux, qui faisoit des courses jusqu'aux portes de Paris. Le Dauphin n'attendit pas l'arrivée des Anglois; aussi-tôt qu'il sçut leur marche, il leva le siége & gagna les bords de la Loire. Le Roi d'Angleterre, informé de sa retraite, alla faire le siége de Dreux, qui se rendit lâchement le 20. Août. Il s'approcha ensuite des bords de la Loire, cherchant à engager ses ennemis dans une action. Mais le Dauphin l'évita toujours en mettant la riviere entre les Anglois & lui. La dissenterie emportant beaucoup de soldats dans l'armée Angloise, le Roi prit le parti de retourner sur ses pas; Beaugenci & Villeneuve-le-Roi lui ouvrirent leurs portes: Meaux l'occupa depuis le 6. Octobre jusqu'au 10. Juin suivant.

Retour du Roi d'Angleterre en France.
Monstrelet vol. 1. ch. 243. 44. 51. 57. 61.

Comme il trouvoit des Bretons dans toutes les places qu'il assiégeoit, il avoit envoyé les Comtes de Richemont & de Suffolk vers le Duc de Bretagne pour le prier de rappeller ses sujets & pour lui faire quelques propositions. Les deux Comtes trouvérent le Duc à Vannes, où ils firent quelque séjour. Le Duc écouta favorablement les remontrances qui lui furent faites de la part du Roi d'Angleterre; mais il n'y voulut faire aucune réponse sans avoir consulté auparavant les Etats qu'il avoit convoqués à Rennes. Il les conduisit donc dans cette ville, après leur avoir procuré toutes sortes de divertissemens à Vannes. Les opinions furent fort partagées dans

Les Comtes de Richemont & de Suffolk vont en Bretagne pour prier le Duc de rappeller ses troupes.
Le Baud pag. 462. Hist. d'Artur p. 14. Comptes des Pierreries.

AN. 1421.

l'assemblée des Etats & dans le Conseil même du Duc. Les uns vouloient qu'on acceptât les offres du Roi d'Angleterre, & qu'on renonçât au Traité de Sablé, que le Dauphin avoit violé le premier, en retenant auprès de lui les complices des Penthiévres. Les autres furent d'avis de s'en tenir précisément à ce qui avoit été arrêté à Sablé pour n'être pas taxés de mauvaise foi; & ce parti l'emporta pour un tems. Il ne paroît pas que cette décision ait troublé la paix, qui régnoit depuis long-tems entre l'Angleterre & la Bretagne. Les deux Comtes mandérent au Roi ce qui s'étoit passé en Bretagne, & le priérent de trouver bon, qu'ils restassent encore quelque-tems auprès du Duc. Le Roi y consentit dans l'espérance, que le Duc se rendroit enfin à ses desirs.

Rennes augmenté par les soins du Comte de Richemont. *Hist. d'Artur p. 15.*

Le Comte de Richemont avoit remarqué pendant son séjour à Rennes, que l'enceinte de cette ville étoit trop petite pour contenir tous ses habitans dans un tems de guerre, & que les fauxbourgs étoient trois fois plus grands que la ville. Il proposa au Duc d'augmenter l'enceinte des murs, & d'y renfermer la meilleure partie des fauxbourgs. Le Duc, qui se connoissoit peu en fortifications, consentit à tout ce que son frere lui proposa, & le chargea de l'exécution. Le Comte communiqua son dessein aux habitans de la ville & du pays, qu'il trouva disposés à faire tout ce qu'il voudroit. Il traça ensuite la nouvelle enceinte, qu'il eut la satisfaction de voir achevée dans l'espace de huit mois. On ne fit d'abord que des fossés, qui furent garnis de bonnes pallissades en dedans de la ville; les murs, les tours & les remparts furent faits dans la suite. Pendant que le Comte conduisoit ces travaux, le Duc fit expédier & sceller par Pierre Eder trois cents lettres de naturalité pour les étrangers qui voudroient s'établir à Rennes. Il les fit distribuer dans les villes de Nantes, de Rennes, de Vitré, de Fougeres & de Dinan par Robert d'Espinai son Chambellan, Jean Mauleon Trésorier de son épargne & Jean Chauvin Général de ses monnoies. Plusieurs familles de Normandie, chassées de leur patrie par les Anglois & refugiées en Bretagne, profitérent de la bonne volonté du Duc, & s'établirent à Rennes.

AN. 1422.

Normans attirés à Rennes. *Compte de Mauleon.*

Ambassade du Duc vers les Rois de France & d'Angleterre. *Actes de Bret. to. 2. col. 1109. & suiv.*

Au milieu de ces grandes occupations le Comte de Richemont n'oublia pas l'affaire que le Roi d'Angleterre lui avoit recommandée. Il en parla si souvent au Duc, qu'enfin il le détermina à aller trouver ce Monarque, ou à lui envoyer des Ambassadeurs. Dans l'incertitude du parti qu'il prendroit, on lui envoya deux sauf-conduits dattés du 24. Avril, l'un pour lui & l'autre pour des Ambassadeurs. Le Duc, après avoir fait ses réflexions, ne jugea pas à propos de faire le voyage de France, & se détermina à y envoyer des Ambassadeurs pour lesquels il demanda un nouveau sauf-conduit. Le Roi d'Angleterre, qui ne cherchoit qu'à gagner le Duc, lui envoya un troisiéme sauf-conduit, dans lequel il fit insérer le motif de l'Ambassade, qui étoit la ratification du Traité de Troyes. Le Duc étoit si mécontent de ce que le Dauphin n'avoit pas banni de sa Cour les complices des Penthiévres, qu'il ne se fit aucun scrupule de l'abandonner. Mais les Etats avoient des idées bien différentes sur l'article de ce Prince, & ne croyoient pas qu'on pût lui ôter la Couronne de France pour la donner à un Prince étranger. C'est ce qui les avoit déterminés l'année précédente à s'en tenir au Traité de Sablé qu'ils avoient ratifié. Le Duc ne pouvant donc se flatter de les gagner dans une autre assemblée, se contenta de faire signer sa procuration par quelques Prélats qui se trouvérent à Vannes, par ses Commansaux & par ses Officiers. Les personnes qu'il députa vers les Rois de France & d'Angleterre, furent Jean de Malestroit Evêque de Nantes & Chancelier de Bretagne, Amauri de la Motte Evêque de Vannes, Guillaume sire de Montauban, Geoffroi de Malestroit Seigneur de Combourg, Henri l'Abbé Archidiacre de Leon, Henri du Juch, Guillaume Deslin * Procureur Général de Bretagne, Olivier de Champballon, le Prieur de la Celle & Maître Jean le Brun. Ils eurent ordre de ratifier le Traité fait à Troyes le 21. Mars 1420. tant au nom du Duc, qu'en celui de ses sujets, & d'assurer les deux Rois, qu'aussi-tôt que le Duc pourroit les aller trouver, il ratifieroit & jureroit tout ce qui auroit été fait en son nom.

* *Un autre exemplaire porte*, Precsart.

Partage donné par le Duc à son frere Artur. *Actes de Bret. to. 2. col. 1115. Hist. d'Artur p. 16.*

Pendant le voyage de ces Ambassadeurs le Duc partagea le Comte de Richemont, qui pensoit à épouser Madame de Guyenne. Cette Princesse étoit Marguerite de Bourgogne, fille aînée de Jean Duc de Bourgogne & de Marguerite de Baviere. Elle étoit veuve de Louis de France Dauphin de Viennois & Duc de

de Guyenne. Le Duc de Bourgogne avoit consenti au mariage de sa sœur avec le Comte de Richemont. Raoul Gruel avoit fait le voyage de Dijon par ordre du Comte pour en faire la proposition à Madame de Guyenne, qui avoit répondu qu'elle ne vouloit point épouser un prisonnier, mais que si le Roi d'Angleterre vouloit le mettre en liberté, elle feroit alors ce que ses amis lui conseilleroient. Comme le Duc de Bretagne se flattoit de voir bien-tôt son frere en liberté, il lui assura cinq mille livres de rente sur le Comté de Monfort-l'Amauri, & trois mille livres de rente sur les Châtellenies du Gavre, de Châteaulaudren, de Penpol, de Lanvolon, de la Rochederrien & de Châteaulin sur Trieuc, qu'il lui céda pour lui & pour ses enfans mâles seulement. Le Comte fit hommage à son frere le 7. Août comme Baron de Bretagne, c'est-à-dire, comme Comte de Goello, ou Baron d'Avaugour.

AN. 1422.

Le Roi d'Angleterre se donnoit alors de grands mouvemens pour faire lever le siége de Cosne formé par le Dauphin. La garnison de cette place, réduite aux abois, avoit promis de se rendre le 16. Août, si elle n'étoit secourue par une armée capable de tenir la campagne & de combattre celle du Dauphin. Le Duc de Bourgogne ayant appris la situation des assiégés, envoya un Hérault au Dauphin pour lui offrir la bataille & convenir avec lui du jour & du lieu. Le Dauphin accepta le défi, & chacun se disposa de part & d'autre à cette journée. Le Duc de Bourgogne en donna avis au Roi d'Angleterre, & le pria de lui envoyer une partie de ses troupes. Le Roi ne se contenta pas de lui accorder des troupes, il voulut encore les commander en personne, & se trouver à la bataille. Il étoit dès-lors très-indisposé; ne pouvant souffrir le cheval, il se mit dans une litiere, & alla jusqu'à Melun. Le voyage ayant augmenté son mal, il fut contraint de se faire porter à Vincennes & de laisser le commandement des troupes au Duc de Betfort son frere. Les Anglois & les Bourguignons s'assemblérent à Vezelai, d'où ils se rendirent à Cosne.

Siége de Cosne. Monstrelet c. 266.

Le Dauphin ne les avoit pas attendus; instruit de leurs forces par ses coureurs il avoit levé le siége, & s'étoit retiré à Bourges, ne voulant pas hazarder une action avec le peu de troupes qu'il avoit en comparaison du Duc de Bourgogne. Les Anglois, contens de cette espéce de victoire, retournérent à leurs quartiers. Ils apprirent bien-tôt l'extrêmité où étoit réduit leur Roi; le Duc de Betfort prit les devans pour rendre les derniers devoirs à son frere. Ce Prince, abandonné des Médecins, nomma d'abord le Duc de Betfort Régent du Royaume de France, en cas que le Duc de Bourgogne ne voulût pas se charger de cet emploi. Il déclara ensuite le Duc de Glocestre Régent du Royaume d'Angleterre pendant la minorité de son fils Henri, & établit le Comte de Warvick Gouverneur de ce petit Prince, qui n'avoit pas encore un an. Ses forces diminuant il reçut les Sacremens le 31. Août, & alla rendre compte à Dieu de tous les maux qu'il avoit faits en France & de l'usurpation de la Couronne d'Angleterre, dont le Roi son pere en mourant lui avoit fait un grand scrupule. Son corps fut transféré en Angleterre & inhumé à Westminster avec les Rois ses prédécesseurs.

Mort de Henri V. Roi d'Angleterre.

Après sa mort les Ducs de Bourgogne, de Betfort, de Glocestre & d'Excester, le Comte de Warvick & les autres Seigneurs Anglois s'assemblérent pour régler les affaires des deux Couronnes & pour prévenir tous les mouvemens, qui pouvoient survenir dans les conjonctures. Le premier refusa la Régence de France, dont le Duc de Betfort se chargea. Le Traité de Troyes fut confirmé, & les actes d'hostilité continuérent de part & d'autre. Les Anglois, de concert avec la Reine Isabelle & le Duc de Bourgogne, disposérent de tout en maîtres. Le Roi Charles VI. dans ses bons momens approuvoit tout ce qu'on lui présentoit; & souvent on lui faisoit changer dans un intervalle ce qu'il avoit réglé dans l'autre. Les Ambassadeurs de Bretagne étoient auprès de lui, lorsque le Roi d'Angleterre mourut, & n'avoient peut-être pas encore rempli leur commission. Ce fut entre ses mains qu'ils jurérent la paix de Troyes, qui deshéritoit l'héritier de la Couronne, & la donnoit au plus grand ennemi de l'Etat. Charles conduit par les conseils des Ducs de Betfort & de Bourgogne, ne tarda pas à reconnoître la démarche de son gendre. Dès le 8. Octobre il fit expédier des Lettres patentes, par lesquelles il lui accorde quinze mille livres de rente pour lui & pour ses enfans mâles en faveur & accroissement de son mariage avec Jeanne de France &

Suites de la mort de ce Prince.

Traité entre le Roi Charles VI. & le Duc de Bretagne.

AN. 1422.

Actes de Bret. to. 2. col. 1119.

en considération des dépenses qu'il pourra faire pour soutenir le Traité de Troyes. Il promet aussi de le maintenir dans tous ses droits, prérogatives & prééminences, sauf les droits de la Couronne de France; de le secourir contre tous ceux qui voudront lui nuire à l'occasion de la paix de Troyes; d'exclure Olivier de Blois & ses complices de tous les Traités qui pourront être faits avec le Dauphin; de les livrer entre les mains de la Justice, s'ils sont pris en guerre ou autrement; & de faire jouir les Seigneurs Bretons des terres qu'ils ont en France, ou de les récompenser, supposé qu'on ait disposé de leurs Terres. Enfin le Roi, reconnoissant par une lettre particuliere que le Dauphin avoit été l'auteur de la prise du Duc & qu'il avoit eu dessein de le faire mourir, s'obligea de ne faire avec lui, ni avec ses partisans aucun Traité sans l'avis & le consentement du Duc de Bretagne. Quelques jours après la signature de cet acte le Roi retomba dans les infirmités de corps & d'esprit, dont il étoit attaqué depuis trente ans. Il mourut le 21. Octobre dans la cinquante-quatriéme année de son âge & la quarante-troisiéme année de son régne. Il ne se trouva aucun Prince du Sang à ses funérailles, tant les affaires étoient dérangées.

Mort du Roi Charles VI. *Juvenal des Ursins pag. 396.*

Le Dauphin prend le titre de Roi de France. *Monstrelet vol. 2. pag. 2.*

Le Dauphin étoit au Château d'Espali près du Puy, lorsqu'il apprit la mort du Roi son pere. Pénétré de la plus vive douleur il prit le deuil le 26. Octobre & fit célébrer les obséques de son pere dans la Chapelle du même Château. Le lendemain il quitta le deuil & ayant pris un habit de pourpre, il fit chanter une Messe solemnelle, à laquelle assistérent tous ses Officiers vêtus de la même maniere qu'ils l'étoient dans les Tournois, c'est-à-dire, de cottes d'armes ornées de leurs écussons. Après la Messe on éleva la banniere de France, & tous les assistans criérent: *Vive le Roi.* Depuis ce moment le Dauphin prit le titre de Roi, & fut reconnu pour tel par tous ses partisans. Il se rendit ensuite à Poitiers, où il fut couronné en attendant qu'il pût être sacré à Reims. Cette démarche donna un grand relief à son parti, & l'augmenta considérablement dans les Provinces éloignées. Mais le Duc de Betfort avoit si bien pris ses mesures en deça de la Loire, que le couronnement du Dauphin n'y causa aucun changement. Ce calme néanmoins ne le rassura pas; comme il connoissoit l'inclination naturelle des François pour leur Roi, & qu'il prévoyoit bien qu'ils se dégoûteroient dans peu de la domination Angloise, il envoya des Députés en Angleterre pour en faire venir incessamment de nouvelles troupes.

Pendant ce tems-là le Pape Martin V. envoya des Légats en France pour travailler à la paix entre les Princes Chrétiens. Les Seigneurs Anglois & Bourguignons déclarérent aux Envoyés du Saint Siége, qu'ils ne pouvoient traiter cette matiére sans la participation & la présence du Duc de Bretagne. Ce Prince, informé des intentions des Ducs de Betfort & de Bourgogne, assembla ses Etats à Dinan pour les consulter sur ce qu'il devoit faire dans cette conjoncture. D'un côté il craignoit de s'exposer dans un pays plein d'ennemis & de replonger la Duchesse, ses enfans & ses sujets dans les malheurs, dont ils venoient de sortir. De l'autre côté il appréhendoit de se rendre coupable devant Dieu, s'il n'alloit pas trouver les Légats du Pape pour travailler de concert avec eux à la paix du Royaume. Il souhaitoit encore de procurer la liberté à la Reine sa mere, pour laquelle il avoit envoyé inutilement plusieurs Ambassadeurs en Angleterre. Le mariage du Comte de Richemont avec Madame de Guyenne ne lui tenoit pas moins au cœur. Tous les articles en étoient réglés, & cette alliance pouvoit procurer de grands avantages au Comte & à la Bretagne entiere, sur-tout si le Duc de Bourgogne venoit à mourir sans enfans. Quelques justes & raisonnables que fussent ces motifs, les Etats ne furent pas d'avis que le Duc allât en France, à cause des accidens qui pourroient lui arriver pendant un si long voyage & des irruptions que les Anglois pourroient faire en Bretagne pendant son absence. Mais ils lui conseillérent d'envoyer le Comte de Richemont ou quelque autre Ambassadeur vers le Duc de Bourgogne pour conclure le mariage proposé & pour faire un bon Traité d'alliance avec lui. Enfin supposé que cette Ambassade ne réussit pas, & que la présence du Duc fût absolument nécessaire, les Etats promirent & jurérent de bien garder & défendre le pays pendant l'absence du Duc & d'obéir exactement à la Duchesse. Le résultat de cette assemblée fut mis par écrit & signé le 31. Décembre par les Evêques de Dol, de Nantes, de Saint-Brieu & de Tre-

Etats de Dinan. *Actes de Bret. to. 2. col. 1125. & suiv.*

guier, par un grand nombre de Barons, Chevaliers & Ecuyers, & par les Procureurs des Chapitres & des Communautés de ville.

AN. 1423.

Le Duc fit sçavoir cette délibération aux Ducs de Betfort & de Bourgogne, qui persistérent dans leur premiere résolution. Le premier manda au Duc le 12. de Février de le venir trouver à Paris, afin de conférer ensemble sur les affaires du Royaume. Pour lui ôter tout soupçon il l'assura qu'on ne le contraindroit en rien, & qu'il seroit absolument libre d'accorder ce qu'il jugeroit convenable. Le Duc de Bourgogne envoya des Ambassadeurs au Duc de Bretagne & au Comte de Richemont pour lui expliquer ses intentions. Après diverses négociations il fut arrêté que le Duc & le Comte son frere se trouveroient à Amiens dans un certain tems pour y conclure le mariage arrêté entr'eux depuis long-tems. Ils s'y rendirent effectivement après la fête de Pâques, & laissérent la meilleure partie des Bretons dans de grandes inquiétudes. Leur escorte fut telle qu'il convenoit à des Princes d'en avoir. Le Duc étoit accompagné de cent cinquante lances commandées par Guillaume Eder, Jean de Kermellec & Guillaume-l'Evêque. Le Comte de Richemont avoit à sa suite trente hommes d'armes sous les ordres de Guillaume Giffart. On ne compte point les gens de conseil & les Archers qui étoient en plus grand nombre. Dans la conférence tenue à Amiens le 17. Avril on arrêta d'abord le mariage de Jean Duc de Betfort avec Anne de Bourgogne, & celui d'Artur de Bretagne Comte de Touraine & d'Yvri avec Marguerite de Bourgogne veuve du Duc de Guyenne. Les trois Ducs firent ensuite un Traité, par lequel ils promirent de s'aider & de se secourir réciproquement, & de s'appliquer conjointement à rétablir dans le Royaume la paix, le commerce & la culture des terres. Le secours qu'ils se promirent, devoit être de cinq cents hommes d'armes ou de trait, soudoyés pour un mois. Le Traité que les Ducs de Betfort & de Bretagne passérent ensemble le même jour, renferme les mêmes vûes, excepté qu'il n'y est point fait mention des deux mariages.

Ambassades vers les Ducs de Betfort & de Bourgogne.
Hist. d'Artur p. 17. & suiv.

Alliance entre les Ducs de Betfort, de Bourgogne & de Bretagne.
Actes de Bret. to. 2. col. 1135. 36. 37.

Les choses ainsi réglées, le Duc de Berfort fit présent au Duc de Bretagne de six mille écus pour les frais de son voyage. Ils se séparérent ensuite pour retourner l'un à Paris & l'autre en Bretagne. Le Duc de Bourgogne emmena le Comte de Richemont à Dijon, où les nôces se firent avec beaucoup de magnificence. L'Archevêque de Besançon donna la Bénédiction nuptiale au Comte & à Madame de Guyenne. Le Comte passa quelques jours à Dijon, d'où il conduisit son épouse à Montbar. La présence du Duc de Bourgogne étant nécessaire en Flandres il y alla avec son beau-frere. Ce dernier n'ayant rien qui l'obligeât de résider dans ces quartiers, s'embarqua pour passer par mer en Bretagne. Il renvoya la meilleure partie de ses gens par la Normandie, avec ordre de dire qu'il les suivoit. Il craignoit sans doute, que, n'ayant pas obtenu des Lettres d'élargissement, les Anglois ne lui jouassent quelque mauvais tour; mais le Roi Henri, dont il avoit été prisonnier, étant mort, il se crut quitte des promesses qu'il lui avoit faites. Cependant pour n'être pas taxé d'infidélité, il demeura le reste de l'année en Bretagne sans prendre parti pour personne.

Hist. d'Artur p. 18. Monstrelet vol. 2. fol. 4.

Presque toute la campagne se passa à attaquer & à surprendre des places de part & d'autre. Les troupes du Roi furent défaites à Crevant en Bourgogne; & elles remportérent la victoire à la Broussiniere en Anjou. Le Roi fut redevable de ce succès à la vigilance & à la valeur de Jean d'Harcourt Comte d'Aumale, qu'il avoit établi son Lieutenant dans l'Anjou & dans le Maine. Ce Seigneur ayant appris à Tours qu'un Chevalier Anglois, nommé le sire de la Pole, étoit sorti de Normandie avec deux mille cinq cents hommes & parcouroit le Maine, envoya ordre à toutes ses troupes de le venir joindre à Laval. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui annonça que les Anglois avoient rançonné Segré, & marchoient vers la Gravelle. Sans perdre de tems il envoya demander du secours aux Dames de Laval, qui étoient alors à Vitré; & cependant il se mit en route pour ne pas manquer les Anglois. Les ayant rencontrés à la Broussiniere sur les confins du Maine & de la Bretagne, il les attaqua si vivement qu'il les tailla en piéces. Il n'en échappa qu'environ six vingts; seize à dix-sept cents furent tués; le reste fut fait prisonnier avec le Capitaine qui les commandoit. Louis de Tremigon, Ambroise de Lore & Jean de la Haye Baron de Coulonces se distinguérent dans cette action. Plusieurs François y furent faits Chevaliers, entr'autres André de

Défaite des Anglois à la Broussiniere.
Jean Chartier p. 4. Hist. de la Pucelle. Le Baud pag. 463.

AN. 1423.

Laval. Ce jeune Seigneur n'avoit encore que douze ans, & fit dans cette journée son apprentissage de Maréchal de France. Il étoit fils de Jean de Monfort Seigneur de Kergorlé & d'Anne Dame de Laval & de Vitré. Sa mere lui avoit donné le commandement de ses troupes sous la conduite de Jean de Laval Seigneur de Montejan, & Jeanne de Laval son ayeule lui avoit mis l'épée au côté, lorsqu'il prit congé d'elle.

Siége du Mont-Saint Michel. *Actes de Bret. to. 2. col. 1143. Abregé de l'Hist. de Charles VII. pag. 7. Le Baud. p. 464.*

Vers le même tems les Anglois conduits par le sire de Reboft assiégérent le Mont-Saint-Michel par mer & par terre. La garnison de cette place étoit composée de cent dix-neuf Gentilshommes Normans & Bretons, qui avoient pour Capitaine Louis sire d'Estouteville. Ces généreux Chevaliers & Ecuyers soutinrent tous les efforts de la puissance Angloise, & donnérent le tems aux Bretons & aux François de venir à leur secours. Guillaume de Monfort Evêque de Saint-Malo, instruit de leur situation, assembla sécrétement les sires de Beaufort, de Combourg, de Montauban, de Coetquen & quelques autres Seigneurs du pays pour délibérer sur les moyens de secourir les assiégés. Ils n'en trouvérent point de plus court & de plus efficace, que de combattre la flotte Angloise, qui fermoit l'entrée du Mont du côté de la mer. Dans cette vûe ils firent armer les vaisseaux qui se trouvérent dans le port de Saint-Malo, & y firent entrer tous les gens d'armes & de trait, qui étoient dans le pays. Brient de Châteaubrient sire de Beaufort fut déclaré Amiral de la flotte, & répondit parfaitement à l'attente, que l'on avoit conçue de sa valeur. Le combat fut vif & long, parce que les vaisseaux Anglois étoient plus élevés & plus forts que ceux des Bretons: mais la valeur des derniers suppléa à ce qui leur manquoit du côté des vaisseaux. Les Anglois après une vigoureuse résistance furent contraints de prendre le large, & d'abandonner une partie de leurs vaisseaux qui avoient été pris, ou qui n'avoient pas assez d'hommes pour les conduire. Cette victoire ouvrit l'entrée du Mont & procura la tranquillité aux habitans du pays, qui auroient beaucoup souffert de la part des Anglois, s'ils avoient été maîtres du Mont-Saint-Michel. Cependant les ennemis ne se rebutérent point; ils édifiérent une bastide à Ardevon, dont ils faisoient sortir tous les jours quelques détachemens pour escarmoucher sur les grèves; mais le Baron de Coulonces les chassa de ce poste après leur avoir pris ou tué deux cents hommes. Le Comte de Salisberi répara ces deux pertes par la prise du Mans, de Sainte-Suzanne, de Mayenne & de la Ferté-Bernard. Cette derniere place fit plus de résistance que les trois autres; elle avoit pour Capitaine Louis d'Avaugour, qui après une résistance de près de quatre mois, se rendit par composition. On le retint néanmoins prisonnier; mais il trouva moyen de se tirer des liens.

Soulevement de Maurice de Plufcallec contre le Duc & ses Sujets. *Actes de Bret. to. 2. col. 1141. 1172.*

Les Anglois n'étoient pas les seuls, qui inquiétassent les Bretons dans ces tems-là. Les Penthiévres, quoique dépouillés des biens qu'ils avoient possédés en Bretagne, y avoient encore quelques partisans. Celui dont l'infidélité causa plus de peine au Duc, fut Maurice de Plufcallec, l'un des cents quarante-deux Seigneurs ligués contre les Penthiévres. Il semble qu'il n'étoit entré dans cette ligue, que pour servir plus sûrement les ennemis déclarés du Duc. Lorsqu'il ne trouva plus occasion de leur être utile en Bretagne, il les alla trouver à la Rochelle, où il arma quelques vaisseaux pour faire la guerre aux Bretons. Il leur prit en effet plusieurs vaisseaux marchands, qu'il rencontra en mer, & il fit la même chose dans quelques ports & havres, où il eut la témérité d'entrer. Enfin il fut arrêté par le Procureur Général de Bretagne, & renfermé dans les prisons de Cesson près de Saint-Brieu. Pendant qu'on instruisoit son procès; il força les portes de sa prison & se sauva hors de la Province. Le Duc confisqua tous ses biens, & les donna à Charles Lescauff son Ecuyer d'Ecurie. Il lui pardonna depuis à la priére du Comte de Richemont & en considération des services que ses ancêtres avoient rendus à l'Etat; à condition qu'il composeroit avec Charles Lescauff pour le retrait de ses biens.

AN. 1424. Etat des affaires de France. *Actes de Bret. to. 2. col. 1142.*

Depuis le Traité d'Amiens le Duc n'avoit pris aucune part aux affaires de France; il avoit même défendu à tous ses sujets de porter les armes hors du Duché sans sa permission, sous peine de confiscation de biens & autres peines. L'expédition du Mont-Saint-Michel avoit été faite sans sa participation, ou s'il en eut connoissance, il n'y contribua point, pour ne pas s'attirer des reproches de la part des Ducs de Betfort & de Bourgogne. Il tint la même conduite jusqu'à la ba-

taille de Verneuil, que le Duc de Betfort gagna sur les troupes du Roi le 17. Août de l'an 1424. Cette perte dérangea entiérement les affaires du Roi, & l'obligea de rechercher le Duc de Bretagne. La plupart de ses Généraux avoient été pris ou tués dans cette malheureuse journée ; ses meilleures troupes avoient été taillées en piéces, & l'argent lui manquoit jusqu'à n'avoir pas de quoi entretenir médiocrement sa table. Un événement inespéré lui donna le tems de respirer, & rassura les Provinces de son obéissance, que la journée de Verneuil avoit consternées. Ce fut la mauvaise intelligence, qui se mit entre les chefs du parti ennemi, & qui les arma les uns contre les autres. Le Duc de Glocestre déclara la guerre à Jean Duc de Brabant pour la propriété des Comtés de Hainault & de Hollande. Le Duc de Bourgogne prit la défense du Duc de Brabant son cousin, & fut soutenu par un grand nombre de Seigneurs François. Le Duc de Betfort, réduit aux seules troupes Angloises, se trouva hors d'état de former aucune entreprise considérable; & de porter la guerre au-delà de la Loire, comme ses intérêts le demandoient. AN. 1424.

Le Roi profita de cette inaction pour rétablir ses affaires, qui paroissoient désespérées. Il envoya la Noblesse de Bourgogne & d'Auvergne, qui vint lui faire offre de ses services, sur les frontiéres les plus exposées aux courses des Anglois, & il prit le sage parti de les affoiblir sans leur opposer aucune armée. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne étoient alors le plus ferme appui que le Duc de Betfort eût en France. Il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir si-tôt gagner le Duc de Bourgogne, parce que ce Prince avoit encore le cœur trop ulcéré, & d'ailleurs il étoit trop occupé en Hainault pour lui proposer aucune affaire. Le Roi crut donc devoir faire ses premieres tentatives du côté du Duc de Bretagne, avec qui il avoit traité dans une autre circonstance & qui étoit son beau-frere. Dans cette vûe il pria Charles Comte du Maine frere du Roi de Sicile de sonder le Duc pour sçavoir s'il trouveroit bon, qu'on nommât le Comte de Richemont Connétable de France en la place du Comte de Boukam, qui avoit été tué à la bataille de Verneuil. Le Duc ayant paru disposé à accepter cette proposition, le Roi lui envoya le Président de Provence pour lui proposer la chose de sa part. Cette députation ne plut pas au Duc ni aux gens de son Conseil, parce qu'ils étoient persuadés que le Président avoit trempé dans la trahison des Penthiévres. Bien loin d'écouter les propositions qu'il avoit à faire, on les rejetta hautement, & on lui ordonna de sortir promptement de Bretagne. Le Roi, voulant absolument gagner le Duc, ne se rebuta point de la mauvaise réception qu'il avoit faite à son Ministre. Il pria la Reine de Sicile de vouloir bien se charger de la négociation; elle le fit volontiers, & pria Tangui du Chastel de l'accompagner en Bretagne. Les opinions furent fort partagées dans l'assemblée des Etats, que le Duc consulta sur cette affaire. Néanmoins après plusieurs délibérations il fut arrêté que le Comte de Richemont n'iroit point trouver le Roi sans le consentement du Duc de Bourgogne, avec qui il étoit dangereux de se brouiller. On envoya donc vers ce Prince Raoul Gruel & Philibert de Vaudrey pour lui demander s'il trouveroit bon que le Comte de Richemont allât en France travailler à la paix entre le Roi & la Maison de Bourgogne. Le Duc étoit si piqué contre les Anglois, qu'il consentit volontiers à ce qu'on souhaitoit.

Ambassades du Roi vers le Duc de Bretagne. *Hist. d'Artur p. 19. D'Argentré l. 11. ch. 28.*

Aussi-tôt que les Ambassadeurs furent de retour, le Comte se disposa à partir; il nomma le 6. Octobre les gens d'armes qui devoient l'accompagner en France. Les Capitaines de ses troupes furent les sires de Beaumanoir, de Montauban, de Saint-Gilles, de Châteaugiron, de Rostrenen, de la Feillée & de Tremedern, le Vicomte de Dinan, Geoffroi de Texue, Jean de Penhoet Amiral de Bretagne, Robert de Montauban, Bertrand de Dinan Maréchal de Bretagne, Jean de la Chapelle & Rolland de Saint-Pou. Avant le départ du Comte le Roi envoya en Bretagne Guillaume d'Albret & Jean bâtard d'Orléans * pour y demeurer ôtages pendant l'absence du Comte de Richemont. Il livra encore aux Bretons les Châteaux de Lusignan, de Chinon, de Loches & de Meun sur Yeure pour sûreté de la personne du Comte. Son Historien ne nous apprend point si le Duc de Bretagne exigea ces assurances, ou si le Roi les donna de son propre mouvement. Ces précautions prises, le Comte partit accompagné des Seigneurs de Laval, de Porhoet, de Châteaubrient & de Malestroit, & d'environ deux cents hommes d'armes. Il arriva avec cette belle escorte à Angers, où le

Le Comte de Richemont va trouver le Roi à Angers. *Actes de Bret. to. 2. col. 1147.*

* *C'est celui que l'on nomma dans la suite Comte de Dunois.*

AN. 1424.

Histoire de Charles VII. par Berri Hérault d'armes pag. 11.

Roi lui avoit donné rendez-vous. Plusieurs Seigneurs François vinrent au-devant de lui, & le conduisirent dans un jardin, où le Roi l'attendoit. Ce Monarque le reçut avec beaucoup de marques d'amitié & d'estime; mais lorsqu'il fut question de la Charge de Connétable, le Comte lui déclara nettement, qu'il ne pouvoit accepter cet emploi sans le consentement des Ducs de Bourgogne & de Savoie, & lui demanda permission d'aller trouver ces deux Princes. Le Roi la lui accorda dans l'espérance qu'il engageroit le Duc de Bourgogne à faire la paix. Le Duc de Bretagne la souhaitoit fort, afin d'avoir moins à craindre de la part des Anglois, & le Duc de Savoie étoit résolu depuis long-tems de contribuer à un si grand bien. Le Comte de Richemont partit donc pour la Bourgogne avec le sire de Châteaubrient, l'Amiral de Penhoet & Pierre de l'Hôpital Président de Bretagne.

Traité de mariage entre Louis Duc d'Anjou & Isabeau de Bretagne.
Actes de Bret. to. 2. col. 947. 1102. 1149. 1169.

Après leur départ le Roi voulut mettre la derniere main au mariage de Louis Duc d'Anjou, Roi de Sicile & de Jérusalem avec Isabeau fille aînée du Duc de Bretagne. Ce mariage avoit été arrêté au Château d'Angers dès le 3. Juillet 1417. & la consommation en avoit été différée jusqu'à ce que le jeune Duc eût atteint l'âge de quatorze ans accomplis & la Princesse celui de douze. Le jeune Duc, ayant été appellé à la Couronne de Sicile, étoit passé en Italie, où il ratifia son Traité de mariage avec Isabeau de Bretagne, le 19. Février 1422. Le Roi Charles VII. s'étant fait représenter ce Traité le 21. Octobre 1424. en fit dresser un autre, par lequel il s'oblige de payer les cent mille francs que le Duc de Bretagne avoit promis à sa fille, & en attendant l'entier payement de cette somme, il céde à la Reine douairiere de Sicile la jouissance du Duché de Touraine, excepté la Ville & le Château de Chinon qu'il se réserva. Il fut stipulé dans ce nouveau Traité, que le mariage seroit célébré le 11. Novembre, & que les Places de la Touraine seroient délivrées à la Reine sous le même tems. Pour satisfaire à ces conventions, le Roi de Sicile donna procuration à Hardouin Evêque d'Angers, Jean de Craon Seigneur de la Suze, Gui de Laval & Etienne Filiastre Juge ordinaire d'Anjou, pour épouser en son nom la Princesse de Bretagne par paroles de présent. Sa procuration est datée d'Averse au Royaume de Naples le 30. Mars de l'an 1424. ou 1425. suivant notre calcul.

Quelque avantageux que fût ce Traité du Roi pour le Duc de Bretagne, il ne laissa pas de demander un subside à ses Sujets pour lui aider à supporter les grandes dépenses qu'il étoit obligé de faire pour la paix du Royaume. Mais comme il étoit très-éloigné de vexer son peuple par des impôts injustes, il recommanda à ses Receveurs de ne s'adresser qu'aux gens riches, & leur défendit de rien exiger des veuves & des pauvres. Il assembla aussi ses Etats à Vannes pour les consulter sur la situation présente des affaires de France. Dans la séance tenue le 16. Février 1425. on confirma l'Arrêt rendu contre les Penthiévres, & on ordonna à tous les fidéles Sujets du Duc d'arrêter les coupables, quelque part qu'ils se trouvassent. On publia aussi quelques Constitutions sur la Police, l'exercice de la Justice & le commerce intérieur du Duché. Pour prévenir la cherté excessive des vivres, il fut fait défense de transporter aucunes denrées hors de Bretagne sans une permission expresse du grand Conseil du Duc, sous peine de confiscation des denrées, qui seroient transportées, & d'amande à l'arbitrage des Juges.

AN. 1425.

Etats de Vannes.
Cha. de Nant. Arm. A. cas. A. nn. 19. 20. Actes de Bret. to. 2. col. 1151. & suiv.

Conférence de Montluel en Bresse.
Hist. de la Pucelle. Hist. d'Artur pag. 20. Abregé chron. du Roi Charles VII. pag. 330.

Cependant le Comte de Richemont joignit le Duc de Bourgogne, qui lui donna des Députés pour l'accompagner à Montluel en Bresse, où étoit alors le Duc de Savoie. L'Evêque de Clermont & quelques autres Ambassadeurs du Roi s'y trouvérent aussi. On fit plusieurs propositions de paix entre le Roi & le Duc de Bourgogne; mais rien ne fut arrêté. Le Duc de Bourgogne étoit las de l'alliance des Anglois, & cherchoit des prétextes honnêtes pour rompre un engagement, que le juste ressentiment de la mort de son pere lui avoit fait contracter. Mais pour préliminaire il exigea que ceux qui avoit conseillé le meurtre, fussent chassés de la Cour du Roi. Le Duc de Bretagne demandoit la même chose, prétendant que les mêmes personnes avoient conseillé la trahison des Penthiévres. Ces demandes ne contribuérent pas peu à rendre la conférence inutile. On y parla encore du mariage de deux filles du Duc de Savoie avec Louis Dauphin de France, & François fils aîné du Duc de Bretagne; mais rien ne fut conclu.

La Conférence finie, le Comte de Richemont revint trouver le Roi à Chinon, & lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé. Le Roi fut extrêmement satisfait des bonnes dispositions du Duc de Bourgogne pour la paix & pour l'avancement du Comte en particulier; mais l'éloignement de ceux en qui il avoit mis sa confiance, & à qui il avoit plus d'obligation, lui causa beaucoup de peine & d'embarras. Cependant, comme il s'agissoit de rompre l'alliance faite à Amiens entre les Ducs de Betfort, de Bourgogne & de Bretagne, il promit & jura qu'il congédieroit toutes les personnes, qui étoient suspectes aux deux Princes qu'il vouloit gagner. Il donna ensuite la charge de Connétable de France au Comte de Richemont dans la plaine de Chinon; le Comte lui fit serment de fidélité dans cette qualité le 7. Mars, suivant l'usage observé en pareil cas. Il prit ensuite la route de Bretagne, afin d'y assembler des troupes pour faire la guerre aux Anglois, devant qui tout trembloit depuis la bataille de Verneuil. Il laissa à la Cour l'Evêque de Clermont, le Seigneur de Trignac & quelques autres personnes, qu'il chargea de veiller sur ses intérêts.

AN. 1425.

Le Comte de Richemont fait Connétable de France.
Hist. d'Artur p. 21.

A peine fut-il hors de la Cour, que les favoris, dont il avoit demandé l'éloignement, travaillérent à rompre ses mesures. Le Président de Provence & ses amis firent tous leurs efforts pour faire changer au Roi de résolution, & pour lui faire violer le serment qu'il avoit fait. Ils lui représentérent qu'on ne cherchoit qu'à le perdre, & qu'en lui enlevant ses plus fidéles serviteurs, on se proposoit de le livrer aux Anglois. Ils lui donnérent des soupçons de l'Evêque de Clermont & du Seigneur de Trignac, qu'ils firent passer pour des espions des Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Le Roi fut ébranlé de leurs discours, & défendit à l'Evêque & à Trignac de paroître à la Cour. Le Connétable, informé de ce qui se passoit, ne laissa pas de continuer ses levées de troupes. Pour remplir le vuide qu'elles alloient faire en Bretagne, il conseilla au Duc de faire armer les Communes, afin d'éviter toute surprise. Le Duc profita de son avis, & fit dresser le 20. Mars une Ordonnance qui porte, que chaque Paroisse lui fournira trois, quatre, cinq ou six hommes armés, selon l'étendue de chacune, & nomma des Commissaires pour l'exécution de cet ordre. Il leur recommanda de veiller à la garde des frontiéres, & d'y mettre des fanaux pour examiner les démarches des Anglois. Il renouvella aussi le 25. Mars l'alliance qu'il avoit faite avec le Duc de Bourgogne, & promit de le secourir contre tous ceux, qui attenteroient à son honneur ou voudroient envahir ses terres; de ne faire aucun Traité contraire à cette alliance; & de la préférer à toutes celles qu'il avoit déja faites ou pourroit faire dans la suite.

Pratiques pour le traverser.

Le Duc fait armer les Communes, & fait alliance avec le Duc de Bourgogne.
Actes de Bret. to. 2. col 1166. 68.

Le Connétable, après avoir pourvû à la sûreté de la Bretagne, en partit pour aller rejoindre le Roi. Il trouva, en passant à Angers, l'Evêque de Clermont & le sire de Trignac, qui avoient été disgraciés pour avoir témoigné trop de zéle pour ses intérêts. Instruit par leur bouche de ce qui s'étoit passé il prit la route de Bourges, où il comptoit de trouver le Roi & Madame de Guyenne son épouse. Les Comtes d'Etampes & de Porhoet, les sires de Beaumanoir, de Châteaubrient, de Rostrenen, de Montauban, & plusieurs autres Chevaliers & Ecuyers de Bretagne le joignirent en route. Il ne trouva que Madame de Guyenne à Bourges, le Roi en étant parti pour aller à Poitiers. Il le suivit de gît en gît, & trouva en entrant dans le Poitou, les Nobles de cette Province, ceux du Berri, de l'Auvergne & du Rouergue assemblés avec leurs vassaux. Il leur remontra ce qu'il avoit fait pour la paix du Royaume, & quelles étoient les demandes des Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Il leur fit comprendre de quelle importance il étoit pour le Roi de ne pas mécontenter ces deux Princes. En un mot il les fit entrer dans ses vûes, ainsi que tous les Bourgeois des villes par où il passa. Le Roi étoit fort embarrassé, & fuyoit le Connétable qui le suivoit de ville en ville, & le joignit enfin à Poitiers.

Le Connétable retourne à la Cour.
Hist. d'Artur p. 22.

Tangui du Chastel, homme généreux, droit & desintéressé, tira le Roi d'embarras. Il lui déclara franchement, que la paix qu'on lui promettoit avec le Duc de Bourgogne, étoit si avantageuse pour lui & pour l'Etat, qu'il devoit sacrifier ce qu'il avoit de plus cher pour l'obtenir; que pour lui il étoit résolu de quitter la Cour pour n'y pas mettre obstacle; & qu'il le prioit de lui marquer le lieu, où il vouloit qu'il se retirât. Le Roi le remercia du service qu'il lui rendoit, &

Il oblige enfin le Roi à congédier ses favoris.
Hist. d'Artur page 23.
Hist. de la Pucelle, pag. 491.

AN. 1425.

lui ordonna de se retirer dans son Gouvernement de Beaucaire. Du Chastel ne se contenta pas d'avoir demandé son congé, il aida encore à chasser les autres favoris, & fit tuer en sa présence un Capitaine qui refusoit d'obéir. Après son départ le Président fut contraint de céder au tems, & de se retirer en Provence. Il laissa dans sa place le Seigneur de Gyac, sur qui il faisoit beaucoup de fond, & dont il avoit fait de grands éloges au Roi: mais de Gyac ne fit pas mieux que lui, comme on le verra dans la suite. Les deux filles qu'il avoit mariées avec le Bâtard d'Orléans & Louis Seigneur de Joyeuse, moururent assez jeunes, & lui ôtérent toute espérance de revenir à la Cour.

Etats de Nantes. *Chron. de Betri. Le Hérault p. 373.*

Après la retraite des favoris, le Connétable se trouva le maître à la Cour. Il y fit venir Madame de Guyenne, à qui le Roi assigna les terres de Montargis, de Gien, de Dun-le-Roi & de Fontenai-le-Comte pour le douaire, qu'elle devoit avoir de son premier mari, & le Château de Chinon pour sa demeure. Le Roi envoya ensuite les sires de Tréves & de la Suze vers le Duc de Bretagne pour lui annoncer, qu'il avoit chassé de sa Cour toutes les personnes qui lui étoient suspectes, & pour l'inviter à venir s'acquitter de son devoir envers la Couronne. Le Duc, avant que de répondre aux Ambassadeurs, assembla son Parlement à Nantes pour le consulter sur cette affaire. L'Assemblée lui conseilla d'aller trouver le Roi & de lui faire hommage. Le Duc n'y trouva pas de difficulté; mais comme le Roi changeoit souvent de demeure, il le pria de s'approcher de la Loire, & de lui marquer le lieu, où il souhaitoit que l'entrevûe se fit. Il fit sçavoir sa résolution au Connétable, & prit la route d'Angers. Le Connétable alla trouver le Roi à Poitiers, & le détermina à venir jusqu'à Saumur, où le Duc se trouveroit. Le Roi partit de Poitiers sur la fin du mois de Septembre pour se rendre à Saumur; le Connétable le quitta en chemin, afin d'aller joindre le Duc son frere, qui étoit à Angers. Ils partirent de cette ville, accompagnés des Comtes d'Etampes & de Porhoet, des sires de Laval, de Châteaubrient, de Rieux, de Guemené, de Rais, de Beaumanoir, de Montauban, de Combourg, de Malestroit, de la Belliere, du Fou, de Penhoet, de Coetquen & de plusieurs autres. Ils s'arrêtérent à l'Abbaye de S. Florent pour saluer Madame de Guyenne, qui y étoit logée, & allérent ensuite coucher sur les ponts de Saumur. Le lendemain 30. Octobre le Roi arriva dans cette ville avec un grand nombre de Seigneurs. Le Duc de Bretagne alla près d'une lieue au-devant de lui. Le Roi l'embrassa deux fois, & témoigna beaucoup de joie de le voir. Le Duc le conduisit jusqu'au Château, & retourna ensuite à son Hôtel.

Traité du Duc de Bretagne avec le Roi pour la paix du Royaume. *Actes de Bret. to. 2. col. 1189.*

Le premier Octobre on commença à parler des affaires qui avoient donné lieu à l'entrevûe. Les jours suivans se passérent en visites, en festins & en divertissemens. Enfin on travailla à un Traité, qui fut conclu, juré, signé & scellé le 7. Octobre. Ce Traité porte en substance, que le Roi se conduira à l'avenir par les conseils du Duc de Bretagne, & se confiera entiérement à lui; qu'il se réunira avec les Princes du Sang, & en particulier avec le Duc de Bourgogne; que les articles dressés pour la paix par la Reine de Sicile, le Duc de Savoie & le Duc de Bretagne, & accordés à Chinon par le Roi, seront exécutés suivant leur forme & teneur; que s'il survient quelque difficulté sur ces articles, on s'en rapportera au Jugement des Ducs de Savoie & de Bretagne; que pour éviter les voies de fait & l'effusion du sang humain on fera des offres raisonnables aux Anglois; que le Duc de Bretagne aura l'administration des finances du pays de Languedoil; que ces finances seront régies par deux Généraux, dont l'un sera nommé par le Roi & l'autre par le Duc de Bretagne; & enfin, que le Roi & ses cousins les Comtes de Clermont, de Foix, de Vandôme & de Comminges, les sires d'Albret & d'Orval aideront le Duc contre les Anglois & contre les Penthiévres. A ces conditions le Duc s'obligea d'aider au Roi à chasser les Anglois hors du Royaume. Les Princes s'engagérent par un acte particulier à servir le Duc contre les Anglois & contre les Penthiévres. Les choses ainsi réglées, le Duc fit hommage au Roi de son Duché & des terres qu'il tenoit en France. Il prit ensuite congé de Sa Majesté, des Seigneurs & des Dames de la Cour, & retourna en Bretagne. Le Connétable le reconduisit jusqu'aux frontiéres, & revint joindre le Roi, qui l'emmena dans le Bourbonnois & dans l'Auvergne, où ils demeurérent jusqu'au mois de Février.

Le

Le Duc de Bretagne, avant son départ pour Saumur, avoit envoyé Nicolas Briffaud Secretaire & Tresorier de Madame de Guyenne vers le Duc de Bourgogne pour lui apprendre, que toutes les personnes, suspectes de la mort de son pere, avoient été chassées de la Cour, & qu'il n'avoit plus de raison, qui l'empêchât de venir au secours de la Maison, dont il étoit issu. Il lui écrivit aussi-tôt qu'il fut de retour en Bretagne, pour lui rendre compte de tout ce qui avoit été arrêté à Saumur. Il lui déclara, que le Roi étoit entiérement disposé à le satisfaire sur l'assassinat de son pere, & qu'il s'en rapportoit là-dessus au Jugement des Ducs de Bretagne & de Savoie. C'est pourquoi il le pria de lui faire sçavoir au plutôt ses intentions par Simon Delhoye & Philibert de Vaudrey, qu'il lui envoyoit. Et comme il prévoyoit que ce Prince pouvoit encore avoir quelque ressentiment, nonobstant ce qu'il lui avoit déja mandé, il lui fit observer, que le Roi étoit fort jeune, lorsque le Duc de Bourgogne fut assassiné, & qu'il n'avoit dans sa Maison que des gens mal-intentionnés, qui le prévenoient contre ses plus proches parens, sans épargner sa propre mere. Enfin il lui marqua que les Comtes de Richemont, de Clermont, d'Etampes, de Foix, de Comminges & de Vandôme souhaitoient de tout leur cœur sa réconciliation avec le Roi.

AN. 1425.

Le Duc envoye des Ambassadeurs au Duc de Bourgogne pour l'engager à faire la paix avec le Roi.

Actes de Bret. to. 2. col. 995.

La lettre de créance donnée à Delhoye & à Vaudrey est signée & certifiée par l'Evêque de Treguier, les Abbés de S. Melaine & de Buzai, Jean Pregent Archidiacre d'Acre & Jean Groignet Chanoine de Nantes. Elle porte en substance que le Duc de Bretagne n'avoit d'autre vûe que la paix générale, & que pour y parvenir il employeroit sa personne & ses biens; qu'il avoit envoyé depuis peu des Députés en Angleterre vers le Duc d'Orléans pour l'engager à négocier un accommodement entre les deux Couronnes; que ce Prince avoit d'abord obtenu une conférence à Calais entre les Ambassadeurs des deux Nations, mais qu'on lui avoit manqué de parole; que le Duc avoit envoyé d'autres Députés en Angleterre pour y faire de nouvelles tentatives; qu'il se flattoit que Monseigneur de Bourgogne contribueroit de son côté à la paix & ne feroit rien sans sa participation; qu'il s'employeroit à la réunion du Pape avec le saint Concile; & qu'il régleroit équitablement le rang que ses Ambassadeurs & ceux de Bretagne devoient tenir dans cette assemblée.

Pendant le voyage de ces Députés Olivier de Mauni & le sire de Coetquen assemblérent quelques gens d'armes & de trait, & coururent jusqu'au Parc de l'Evêque d'Avranche. La garnison de cette ville, qui étoit nombreuse, fit une sortie sur les Bretons & leur livra bataille. L'action fut très-vive de part & d'autre; mais les Bretons furent défaits & Mauni se trouva au nombre des prisonniers. Les Anglois par représailles envoyérent en Bretagne douze cents hommes commandés par le Comte de Suffolk & par Thomas de Ramesson. Ces troupes s'avancérent jusqu'aux portes de Rennes, firent de grands dégâts dans le pays, & retournérent en Normandie chargées de butin. Thomas de Ramesson ne s'en tint pas là; il fit reparer le Château de Saint-James de Beuvron, & s'y logea, afin de pouvoir faire des courses en Bretagne, lorsqu'il le jugeroit à propos.

Actes d'hostilité entre les Bretons & les Anglois.

Jean Chartier. Hist. de la Pucelle. Monstrelet vol. 2. fol. 35.

Le Duc, informé de ces actes d'hostilité, envoya le Hérault Bretagne vers le Duc de Bourgogne pour l'instruire de tout ce qui se passoit. Dans l'instruction qu'il donna à son Hérault le 25. Décembre il témoigne d'abord sa surprise sur la conduite des Anglois, & en particulier sur celle du Duc de Betfort, qui avoit pris les Penthiévres sous sa protection, quoiqu'il eût promis à Amiens de ne prendre aucune part à leur querelle. Il lui rappelle ensuite ce qui s'étoit passé à Saumur & tout ce qu'il lui avoit déja mandé par Simon Delhoye & Philibert de Vaudrey. Il ne lui dissimule point que le Roi ayant remis son différend avec le Roi d'Angleterre au jugement des Ducs de Bourgogne, de Bretagne & de Savoie, il doit avant toute chose se réconcilier avec le Roi. Pour faciliter cet accommodement il lui fait offre de ses services, & de l'aller trouver en Bourgogne, si sa présence y étoit nécessaire. A l'égard des courses faites en Bretagne par les Anglois & de l'assistance qu'ils veulent donner aux Penthiévres, il prie le Duc de Bourgogne de se souvenir qu'ils sont freres d'armes, & que dans cette qualité ils doivent se secourir mutuellement envers & contre tous leurs ennemis. Il le presse vivement d'écrire aux Ducs de Betfort & de Glocestre, à l'Evêque de Wincestre &

Le Duc en donne avis au Duc de Bourgogne.

Actes de Bret. to. 2. col. 1182.

An. 1425.

aux Etats d'Angleterre, qu'il prendra le parti du Duc de Bretagne, supposé qu'ils prennent celui des Penthiévres. Enfin il le supplie de lui faire sçavoir au plutôt ses intentions, afin qu'ils puissent agir de concert, tant pour la paix générale, que pour se mettre à couvert des insultes des Anglois leurs ennemis communs. La guerre paroissoit alors plus certaine que la paix, les Anglois ayant déclaré aux Députés de Bretagne, qu'ils n'entendroient à aucun accommodement, à moins que la Couronne de France ne demeurât au Roi d'Angleterre.

An. 1426.

Prise de Pontorson. Siége de S. James de Beuvron. *Le Baud pag. 469. Actes de Bret. to. 2. col. 1176. 1188. Hist. d'Artur. pag. 26. Jean Chartier. Monstrelet vol. 2. fol. 35.*

En attendant une réponse à cette instruction, le Duc convoqua le Ban & arriere-ban pour la défense du pays contre les Anglois. Personne ne fut exempt d'y comparoître, que le Comte de Porhoet, qui avoit été pourvû de l'Etat de Chambellan du Roi par Lettres données à Poitiers le 30. Juillet précédent. Aussi-tôt que la Noblesse fut assemblée sur les frontieres de Normandie, le Duc en donna avis au Connétable qui vint le joindre à Rennes. Pour mettre les frontieres à couvert des courses de l'ennemi, ils convinrent d'assiéger Pontorson & Saint-James de Beuvron. La premiere place fut emportée d'assaut, & tous les Anglois, qui s'y trouvérent, furent passés au fil de l'épée. Le Connétable alla ensuite assiéger Saint-James, plus fort par le nombre de ceux qui le défendoient, que par ses fortifications, qui n'étoient peut-être pas encore achevées. Cette place devoit naturellement l'arrêter quelque-tems; mais ses troupes, faute d'être payées, commencérent à déserter dès les premiers jours du siége. Pour arrêter ce désordre, le Connétable envoya demander de l'argent au Chancelier, qui ne se pressa pas de lui en faire tenir. Se voyant à la veille de recevoir un affront dans sa premiere expédition, il résolut de donner un assaut le 6. Mars. Il chargea les bas-Bretons d'attaquer la place du côté de l'étang, & il se réserva l'attaque du côté opposé. Les bas-Bretons, en montant à l'assaut, apperçurent un corps de troupes, qui avoit ordre de battre la campagne pendant l'attaque, afin d'arrêter les secours qui pourroient venir aux assiégés. Persuadés que c'étoit la garnison d'Avranches, qui venoit les combattre, ils se retirérent en désordre par un chemin assez étroit. Les assiégés dans ce moment firent une sortie sur eux, & en tuérent ou précipitérent dans l'étang sept à huit cents. Ils firent cinquante prisonniers, gagnérent dix-huit étendarts & une banniere. On met au nombre des morts dans cette occasion Jean de Poulmic, Hervé du Pont, Alain de la Motte, Guillaume son fils, Guillaume Eder, les Seigneurs de Molac, de Coetivy, de Lisun, de Keransevet & de Lanros.

Déroute de Saint James.

Ceux qui furent assez heureux pour sortir de ce mauvais pas, se refugiérent au camp du Connétable, qui de son côté fit cesser l'attaque. Vers minuit une terreur panique s'étant mise dans le camp, la plupart des nouvelles troupes, commencérent à fuir sans congé & mirent le feu à leurs logemens. Le Connétable, averti de ce désordre, monta aussi-tôt à cheval pour rassurer ses gens; mais tous ses efforts furent inutiles. Il pensa même périr dans le tumulte, son cheval s'étant abattu sous lui, & il eût été foulé aux pieds, si ceux qui le suivoient, ne l'eussent promptement secouru. Enfin il fut contraint de suivre le torrent, & d'abandonner les vivres, les bagages & l'artillerie aux Anglois. C'est une des plus grandes mortifications qu'il eut dans le service, & il se repentit toute sa vie d'avoir formé ce siége avec un grand nombre de troupes qui n'avoient jamais vû la guerre. A la pointe du jour les fuyards se ralliérent à Antrain, d'où ils se rendirent à Rennes. Le Duc, frustré de ses espérances, mit ses meilleures troupes dans les places frontiéres, & congédia les autres. Il eut le chagrin d'apprendre quelques jours après, que le Comte de Suffolk étoit entré dans le pays de Dol à la tête de quinze cents hommes. N'ayant plus de troupes à lui opposer, il lui écrivit par un Poursuivant d'armes pour lui demander une Trêve. Le Comte la lui accorda pour trois mois, à condition qu'il lui payeroit la somme de quatre mille cinq cents livres, ce qui fut exécuté.

Trêve de trois mois. *Monstrelet vol. 2. fol. 35.*

Le Connétable fait arrêter le Chancelier de Malestroit. *Hist. d'Artur p. 28.*

Quelque sensible qu'eût été au Connétable la déroute de Saint-James, il songea moins à s'en relever, qu'à punir celui qu'il en croyoit l'auteur. En passant à Nantes il fit enlever le Chancelier dans sa maison de la Touche, & le fit conduire au Château de Chinon. Le Chancelier, accusé d'avoir reçu de l'argent des Anglois pour faire échouer le siége de Saint-James, se justifia pleinement sur ce fait; mais il eut besoin de tout le crédit de ses amis pour obtenir sa délivrance.

Il ne sortit même du Château de Chinon, que sur les grandes espérances qu'il donna au Roi de négocier au plutôt la paix avec le Duc de Bourgogne. Il fut envoyé vers ce Prince & vers le Duc de Savoie; mais sa négociation ne réussit pas, le Duc de Betfort ayant regagné le Duc de Bourgogne & l'ayant réconcilié avec le Duc de Glocestre.

AN. 1426.

Tandis que le Chancelier se donnoit beaucoup de mouvement pour satisfaire à ses promesses, le Seigneur de Gyac s'appliquoit à le traverser. Pour conserver son crédit, il ne souffroit pas que personne approchât le Roi; & comme le Connétable étoit le seul qui pût déranger sa fortune, il s'étoit lié avec les Comtes de Clermont & de Foix, qui étoient de caractère & de naissance à entrer en concurrence avec le Connétable. Il avoit fait donner au premier le Duché d'Auvergne, & au second le Comté de Bigorre, en reconnoissance de ce qu'il avoit amené trois mille Bearnois au service du Roi. Le Connétable ayant bien examiné les démarches & les vûes de Gyac, résolut de l'arrêter & de le faire mourir. Il communiqua son dessein à la Reine de Sicile & à plusieurs Seigneurs, qui l'approuvérent. La Cour étoit alors à Issoudun. Le Connétable ayant pris toutes ses mesures, se fit apporter un soir les clefs de la ville, sous prétexte qu'il vouloit partir de grand matin pour aller à Notre-Dame de Bourg-Deols. Le lendemain il se leva à la pointe du jour, & son Aumônier se revêtit pour lui dire la Messe. Dans le moment qu'elle commençoit, on vint dire au Connétable que tout étoit prêt. Il laissa l'Aumônier seul, sortit avec ses gens, & alla à la maison de Gyac. Ils montérent tous à sa chambre, enfoncérent sa porte & l'enlevérent à demi-habillé. Le bruit de cet enlévement étant parvenu jusqu'au Roi, il se leva pour y mettre ordre, & envoya ses gardes à la porte de la ville. Le Connétable leur ordonna de se retirer, & d'assurer le Roi que ce qu'il faisoit, étoit pour le bien de son service. La porte ayant été ouverte, Alain Giron, Robert de Montauban & quelques autres Capitaines parurent à la tête de cent lances, & conduisirent de Gyac à Dun-le-Roi, Château appartenant à Madame de Guyenne. Le Connétable y laissa son prisonnier, & se retira à Bourges avec le Seigneur de la Trimouille.

Pratiques du sire de Gyac. *Hist. d'Artur p. 30. & suiv.*

Il est enlevé par le Connétable & condamné à mort.

Le Bailli de Dun, sans perdre de tems, fit par ordre du Connétable le procès à Gyac, qui confessa plusieurs crimes énormes, dont il étoit coupable. Il avoua entr'autres choses, qu'il avoit empoisonné sa premiere femme, sans avoir égard à sa grossesse, & qu'il avoit donné une de ses mains au Diable pour venir à bout de ses ambitieux projets. Sur ces aveux il fut condamné à mort & exécuté, quoiqu'il eût fait offrir au Connétable la somme de cent mille écus avec sa femme, ses enfans & ses Places en ôtage, & qu'il eût promis de n'approcher jamais de la Personne du Roi de plus de vingt lieues. Comme il étoit extrêmement haï, & que d'ailleurs on l'accusoit d'empêcher la conclusion de la paix avec le Duc de Bourgogne, il ne fut point regretté ni de la Cour ni du peuple. Mais le Roi trouva l'action du Connétable fort hardie, & il ne l'auroit pas laissée impunie, si l'auteur lui eût été moins redoutable, ou moins nécessaire dans les conjonctures, où il se trouvoit. Cependant tant de personnes du premier rang attestérent les crimes, dont de Gyac étoit coupable & qu'il avoit lui-même avoués, que le Roi fut contraint d'approuver ce qui avoit été fait. Mais comme il ne pouvoit se passer de favoris, le Camus de Beaulieu prit la place de Gyac, & ne se comporta pas mieux. D'Issoudun, le Roi alla passer l'été en Touraine avec la Reine son épouse, la Reine de Sicile & le Connétable.

Cependant la Trève faite avec le Comte de Suffolk expira, & les Anglois recommencérent leurs courses en Bretagne. Le Duc ne crut pas devoir demander une nouvelle Trève, qui lui coûteroit aussi cher que la premiere, & qui n'auroit peut-être pas un meilleur succès. Pour arrêter les dégâts que les ennemis faisoient dans son pays, il résolut de fortifier Pontorson & d'y mettre une forte garnison. Le Connétable, averti de ce dessein, vint en Bretagne pour soutenir les travaux que l'on alloit commencer, & qui pouvoient être interrompus par les Anglois. Il fut suivi par le Connétable d'Ecosse, Jean Ouschard, Gautier de Brusac & quelques autres Capitaines Ecossois. Plusieurs Seigneurs Bretons le joignirent aussi, entr'autres les sires de Loheac, de Châteaubrient, de Beaumanoir, de Montauban, de Rostrenen, de la Belliere, de Beaufort, & de la Marzeliere, Robert de Montauban, Jean de Tremedern, Jean le Veyer, Rol-

Le Duc fait fortifier Pontorson. *Hist. d'Artur p. 31*

AN. 1426.

land de Madeuc & Rolland de Saint-Paul. Les Anglois ne manquérent pas de venir visiter les travaux que le Duc faisoit faire à Pontorson. Les Bretons allérent au-devant d'eux, & s'avancérent jusqu'au de-là des marais, qui sont du côté du Mont-Saint-Michel. Le Connétable d'Ecosse qui commandoit dans cette journée & qui ignoroit le nombre des ennemis, fit mettre pied à terre à ses gens & les rangea en bataille. Les Anglois s'approchérent jusqu'à la portée de l'arc; mais ayant examiné de près le nombre des Bretons & leur fiére contenance, ils se retirérent en desordre. Les Bretons les poursuivirent sans leur causer beaucoup de perte, étant tous à pied. Aussi-tôt que les travaux furent achevés, le Connétable mit une nombreuse garnison dans Pontorson, & se retira avec le reste des troupes.

Le sire de Rostrenen pris par les Anglois. *Hist. d'Artur p. 32.*

Rostrenen, qui avoit été fait Capitaine de cette place n'y demeura pas longtems tranquille. Tenté par la gloire, il sortit un jour à la tête d'une belle compagnie pour aller visiter la garnison d'Avranches. En passant au-dessous du Pontaubaud un de ses Gentilhommes se noya. Cet accident retarda la marche de la troupe, & donna le tems aux Anglois de faire une sortie sur les coureurs. Rostrenen s'en étant apperçu, joignit ses coureurs, poursuivit les ennemis jusqu'aux portes d'Avranches, & leur tua ou prit une trentaine d'hommes. Comme il vouloit mettre pied à terre pour descendre la montagne, il fut attaqué par quatre cents Anglois que Fils-Waltier conduisoit à Avranches. Environné de toute part il fut fait prisonnier avec environ cent cinquante hommes; ce qui mit la consternation dans Pontorson. Le Duc, ayant appris cette fâcheuse nouvelle, envoya Jacques de Dinan Seigneur de Montafilant & le Maréchal son frere à Pontorson. L'un & l'autre firent encore travailler aux fortifications de la Place; mais ils ne purent la rendre inexpugnable.

Le Connétable fait mourir le Camus de Beaulieu, & met la Trimouille en sa place. *Hist. d'Artur p. 33. Hist. Berri le Herault pag. 374.* * *Jean de Brosse.*

Le Connétable n'étoit plus en Bretagne, lorsque cette triste aventure arriva à Rostrenen; il étoit retourné à la Cour, où il fut bientôt instruit de la mauvaise conduite du Camus de Beaulieu. Sur les plaintes que lui en firent la Reine de Sicile & plusieurs Seigneurs, il le fit tuer par deux hommes du Maréchal de Boussac *: d'autres attribuent cette action au Maréchal, & non au Connétable. Ce qu'il y a de constant, c'est que le Camus fut assassiné dans un pré sous les fenêtres du Château de Poitiers. Le Roi en fut témoin & fit d'abord beaucoup de bruit; mais comme il avoit oublié de Gyac, il oublia aussi bientôt le Camus de Beaulieu. Le Connétable après cette action vint hardiment au Château, & dit au Roi qu'il choisissoit mal ses Ministres. Le Roi, voyant que toute la Cour, sans en excepter la Reine de Sicile, applaudissoit à la mort de Beaulieu, dissimula son ressentiment, & demanda au Connétable qui il vouloit lui donner. Le Connétable fit l'éloge de la Trimouille & dit au Roi, qu'il ne pouvoit être mieux servi que par ce Seigneur. Le Roi lui répondit: *Beau cousin, vous me le baillez; mais vous vous en repentirez: car je le connois mieux que vous.* Il ne se trompa point; car le Connétable n'eut jamais de plus grand ennemi que la Trimouille, comme la suite le fera voir.

AN. 1427.

Les Anglois déclarent la guerre au Duc de Bretagne, & assiégent Pontorson. *Rymer tom. 10. pag. 349. Comptes de Dronion. Hist. d'Artur p. 34.*

Les actes d'hostilité, qui se commettoient depuis quelques mois entre les Anglois & les Bretons, aboutirent enfin à une guerre ouverte. Le Conseil d'Angleterre en vouloit au Duc de Bretagne, depuis le Traité qu'il avoit fait à Saumur avec le Roi. Pour le punir de cette prétendue infidélité on lui déclara la guerre le 15. Janvier de l'an 1427. & on la fit publier dans tous les Ports d'Angleterre. On révoqua ensuite le Comte de Suffolk qui commandoit en basse-Normandie, & le Comte de Warvic fut mis en sa place. Le Duc de Bretagne, se flattant que ce nouveau Général seroit plus traitable que son prédécesseur, lui envoya le 10. Février l'Archidiacre de Rennes, Guillaume Grandbois, Jean Periou, Jamet Godart & le Poursuivant *A ma vie*: mais cette Ambassade ne produisit aucun effet. Warvic & Talbot, pour satisfaire aux ordres du Conseil d'Angleterre, assiégérent Pontorson le 27. Février. Cette Place étoit la premiere conquête du Connétable depuis qu'il étoit au service de la France. Elle étoit défendue par le Seigneur de Châteaubrient & par le Maréchal de Bretagne son frere, qui étoient entiérement dévoués au Connétable. Le Duc leur avoit mandé d'abandonner la Place, avant qu'elle fût assiégée; car il en faisoit peu de cas. Ils lui avoient répondu, que le Connétable la leur avoit confiée, & qu'ils n'en

sortiroient que par son ordre ou par force. Ils avoient même fait publier que ceux qui n'étoient pas résolus à attendre le siége, pouvoient se retirer. Ouschard Capitaine des Ecossois avoit accepté ce parti, & s'étoit retiré avec un assez grand nombre de gens d'armes & de trait. Nonobstant leur retraite, les deux freres avoient perseveré dans leur résolution, & se défendirent courageusement lorsqu'ils furent attaqués.

AN. 1427.

Le Connétable, instruit de leur situation, quitta la Cour pour aller les secourir. Il fut suivi par le Connétable d'Ecosse, le Maréchal de Boussac & plusieurs autres Capitaines, qui s'attendoient à une action avec les Anglois. Le Duc avoit convoqué dans la lande de Vaucouleur le Ban & Arriere-ban pour se mettre en état de défense, en cas qu'on l'attaquât ; mais on ne lui conseilla pas d'exposer la Noblesse de son Duché pour une Place aussi peu importante, que l'étoit Pontorson. Il se contenta de la passer en revûe & de la tenir en haleine jusqu'à la fin du siége. Pendant ce tems-là la garnison du Mont-Saint-Michel battoit la campagne & enlevoit souvent les convois de vivres, que les Anglois conduisoient à leur camp. Pour éviter cet inconvénient, le Seigneur de Scales fut chargé d'escorter les convois avec cinq cents hommes. Passant sur les grèves du Mont-Saint-Michel le Jeudi-Saint il fut attaqué par quinze cents Bretons, qui l'attendoient. Il se défendit avec tant de valeur, qu'il en tua ou prit environ huit cents & mit le reste en fuite. Le Vicomte de la Belliere, Louis de Laval Seigneur de Châtillon, Yves de Pluscallec, Jean de Pontbrient, Jean de Montnoel, Pierre de Baulon, André de Kercadiou, Hervé de Malestroit, Guillaume & Jean de Kermen, Henri de Kerloguen, Jean Gruel, Henri de Kernechriou, Jean de Villeblanche, Pierre le Long, Alain & Hervé de la Forest, Bertrand de Montboucher, Robert de Kergroezés, Jean de Fontenailles, Olivier de Hancouet, Guillaume Boutteville, Pierre de Neufville, Olivier l'Abbé, Guillaume Kerauffrai, Hervé Keraeriz & Jean de Kergorlai furent faits prisonniers dans cette rencontre ou pendant le siége. On met au nombre des morts le Baron de Coulonces, les sires de la Hunaudaie & de Châteaugiron, Guillaume-l'Evêque, Robin de Guitté, Olivier Thomelin, Pierre le Porc & le Capitaine des Ecossois. Le Comte de Warvic, voulant abbattre le courage des assiégés, leur envoya les corps de plusieurs Seigneurs tués par les gens du sire de Scales ; mais ils tinrent ferme jusqu'au huitiéme jour de Mai. Les vivres leur ayant manqué entiérement, ils se rendirent la vie sauve avec la liberté, & sortirent de la Place le bâton blanc à la main. De Scales fut fait Capitaine de la Place, en récompense de la victoire qu'il avoit remportée le Jeudi-Saint.

Le Connétable vient au secours de Pontorson & n'est point secondé par le Duc son frere.

Défaite des Bretons sur les grèves du Mont S. Michel.

Hist. d'Artur p. 38. Monstrelet vol. 2. fol. 35. verso. Comptes de Dronion, Guinot & Mauleon.

Le Connétable n'ayant pû secourir Pontorson, chercha à se dédommager de cette perte par la prise de quelques autres Places. Il assiégea le Château de Garlande près la Fléche & le prit par composition. D'un autre côté les sires de Retz, de Beaumanoir & de Lore s'emparérent des Forteresses du Lude, de Remefort & de Malicorne. Après ces conquêtes le Connétable retourna à la Cour, accompagné d'une troupe de gens d'armes & bien résolu de faire tête à la Trimouille, qui commençoit à se déclarer contre lui. Il n'y fit pas un long séjour, ayant eu ordre de ravitailler Montargis, que les Anglois avoient assiégé. Les troupes du Roi étoient alors dipersées en diverses Provinces & chargées de la garde des frontiéres. Tout ce que le Connétable put faire, fut d'assembler auprès de Gien environ seize cents hommes, avec lesquels il se proposoit de faire entrer un convoi de vivres dans Montargis. Comme on ne lui avoit pas donné d'argent pour les payer, il fut obligé d'engager une riche Couronne d'or garnie de pierreries, sur laquelle un Bourgeois de Bourges lui prêta de quoi satisfaire les troupes. Son dessein étoit de les conduire lui-même; mais on lui représenta, qu'il ne convenoit pas à un Connétable de France d'escorter un convoi. Il chargea donc de cette commission le Bâtard d'Orléans, les Seigneurs de Graville, de la Hire, de Gaucourt & de Guitri, Giraud de la Palliere, Alain Giron, & plusieurs autres Capitaines. Le Bâtard, à qui on avoit donné le principal commandement, partit secrétement de Gien, & fit une si grande diligence, que les Anglois n'eurent aucun avis de sa marche. Il les surprit en plein midi, força leurs retranchemens, & renversa tout ce qui s'y rencontra. Le Comte de Warvick, qui avoit formé ce siége après celui de Pontorson, se retira avec le reste

Prises de quelques Places dans le Maine & dans l'Anjou.

Hist. de la Pucelle. Jean Chartier. pag. 14. Hist. d'Artur p. 37.

AN. 1427.

de ses troupes sur une hauteur voisine, résolu de s'y défendre, si on venoit l'attaquer. Mais le Bâtard le laissa aller, & entra dans la ville, bien content de l'avoir délivrée du siége, lorsqu'il espéroit à peine d'y faire entrer des vivres.

Traité du Duc de Bretagne avec le Duc de Betfort.
Actes de Bret. to. 2. col. 1198. 1200.
Comptes de Droniou & de Mauleon.

La joie que cet heureux succès causa au Roi, fut bien modérée par la fâcheuse nouvelle qu'il reçut peu de tems après. Ce fut le Traité du Duc de Bretagne avec les Anglois. Toutes les démarches que ce Prince avoit faites pour procurer la paix entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne, avoient été traversées par des Ministres mal intentionnés. Le Roi même avoit négligé d'exécuter plusieurs articles du Traité de Saumur, & sur-tout de fournir les troupes qu'il avoit promises. Ce Traité avoit été la véritable source de la guerre, que les Anglois avoient déclarée au Duc & qui pouvoit avoir de fâcheuses suites pour la Bretagne. Le Duc, après la prise de Pontorson, avoit envoyé son Chancelier, le sire de Coetquen, Maurice de la Noue, Raoul le Neveu, Jean Periou & le Poursuivant *A ma vie* vers les Ducs de Bourgogne & de Betfort pour les porter à quelque accommodement. Toutes ces négociations n'ayant pas réussies, & d'ailleurs la Bretagne étant menacée de tous côtés par les Anglois, le Duc prit le parti de renouer avec le Duc de Betfort, qui lui promit au nom du Roi d'Angleterre, de le maintenir lui & ses successeurs dans tous ses droits & priviléges, à condition qu'il ratifieroit avec serment le Traité de Troyes, par lequel le Roi d'Angleterre étoit déclaré le légitime successeur du feu Roi Charles VI. qu'il feroit faire la même chose par son frere le Comte d'Etampes, par le Comte de Montfort son fils aîné, & par les Prélats, Barons, Chevaliers, Ecuyers, Notables & bonnes villes de Bretagne; & qu'il rendroit hommage à Henri VI. Roi d'Angleterre & de France & à ses successeurs, dans l'espace de trois mois après qu'il en auroit été requis. Cet accord est datté de Paris le 3. Juillet, & avoit été négocié par le Chancelier de Bretagne.

Ratification du Traité de Troyes par le Duc & les Etats.
Comptes de Mauleon.
Actes de Bret. to. 2. col. 1200.

Pour l'exécution de ce Traité le Duc de Betfort envoya en Bretagne les sires de Ros & de Talbot, l'Abbé de Fecamp, Gilles de Clamecy, Girard Courson & quelques autres, qui se rendirent à Pontorson. Aussi-tôt que le Duc sçut leur arrivée, il leur envoya un sauf-conduit par le Poursuivant *A ma vie*, & donna commission aux sires de Combourg & de Coetquen de les escorter avec soixante hommes d'armes jusqu'à Rennes. Il leur fit un très-favorable accueil & des présens considérables, en attendant l'assemblée des Etats, qui avoient été convoqués pour le mois de Septembre. Les Etats ayant approuvé ce qui avoit été arrêté entre le Duc de Betfort & le Chancelier de Malestroit, le Duc déclara le 8. Septembre aux Ambassadeurs Anglois, que pour le bien de la paix & pour demeurer en la bienveillance de son Seigneur le Roi de France & d'Angleterre, il renonçoit à toutes les alliances par lui contractées au préjudice de Henri VI. qu'il promettoit & juroit par la foi de son corps & en parole de Prince, pour lui & pour ses successeurs, qu'il garderoit & feroit observer le Traité de paix fait à Troyes; qu'il obéiroit au Roi de France & d'Angleterre & au Duc de Betfort Régent du Royaume, pendant sa Régence, dans les choses qui concernoient le Gouvernement, sauf néanmoins ses droits Royaux, libertés & priviléges; qu'il seroit toujours homme du Roi Henri & de ses successeurs Rois de France; & qu'il leur feroit tel hommage, que ses prédécesseurs Ducs de Bretagne avoient fait aux Rois de France prédécesseurs de Henri.

Dès le même jour le Traité fut ratifié par le Comte d'Etampes, par Jean de Malestroit Evêque de Nantes, Etienne Ceuvret Evêque de Dol, Guillaume de Monfort Evêque de Saint-Malo, Bertrand de Rosmadec Evêque de Quimper, Amauri de la Motte Evêque de Vannes, Guillaume Brillet Evêque de Saint-Brieu, & Jean de Bruc Evêque de Treguier; par Gilles Tournemine Seigneur de la Hunaudaie, Geoffroi sire de Combourg, Guillaume sire de Montauban, Raoul sire de Coetquen, Jean Seigneur d'Acigné, Jean Seigneur de Blossac, Olivier Seigneur de Plusquallec, Jean de Malestroit Chevalier Seigneur de Mesangé, Jean de Beaumanoir Chevalier Seigneur du Bois de la Motte, Eustache de la Houssaie Chevalier Seigneur de la Houssaie, Josselin de Guitté Chevalier Seigneur de Vaucouleur, Jean Gaudin Seigneur de Martigné & Jean Seigneur de Tiercent Chevalier; par les Chapitres de Nantes, de Quimper, de Leon, de Treguier & de Saint-Brieu, & par les Députés des villes de Quimper & de Saint-Paul de Leon.

AN. 1427.

Le lendemain 9. Septembre le même Traité fut ratifié par Alain de Rohan Comte de Porhoet, Charles de Rohan Seigneur de Guemené, Olivier Vicomte de Coetmen, Jean sire du Perrier, Jean sire de Penhoet Amiral de Bretagne, Olivier sire du Chastel, Jean de Malestroit Seigneur de Kaer, Guillaume Seigneur de Ploeuc, Jean de Kermellec Seigneur de Châteaugal, Rolland de Coetmen Chevalier, Jean de Kersaliou Seigneur de Launai, Hervé Seigneur de Nevet, Hervé du Juch, Charles de Lescauf, Olivier Arrel, Charles de la Ville-Audren, Silvestre Seigneur de la Feillée, Jean de Machecou Seigneur de Vieille-Vigne ; & par les Députés du Chapitre & de la ville de Dol.

Protestation du Vicomte de Rohan & du Comte de Porhoet contre la ratification précédente. *Actes de Bret. to. 2. col. 1202.*

La protestation que le Comte de Porhoet fit le 10. Septembre contre sa propre signature, prouve assez, que la ratification du Traité de Troyes n'avoit pas été entiérement libre, & que plusieurs membres des Etats l'avoient faite par force ou par crainte de déplaire au Duc. Le Vicomte de Rohan n'étoit pas à l'assemblée ; aussi-tôt qu'il sçut ce qui s'y étoit passé, il protesta contre la signature de son fils, qu'il jugeoit très-préjudiciable à sa maison & injurieuse au Roi de France. Il révoqua même le 13. Septembre le consentement que son fils avoit donné au Traité sans sa participation, & promit de déduire ses raisons en tems & lieu. Nonobstant ces protestations le Duc fit ratifier le 15. Septembre le Traité par François de Bretagne son fils aîné, comme il l'avoit promis aux Anglois. On se jouoit alors de la foi des Traités, & l'on ne suivoit que ses propres intérêts.

Le Connétable délivre la Gravelle assiégée par les Anglois. *Hist. d'Artur p. 38.*

Vers la fin du même mois le Duc de Betfort s'avança sur les frontiéres du Maine, d'où il envoya un corps de troupes aux environs de Laval. Ces troupes s'emparérent d'abord de Saint-Ouen, de Monsur & de Mesle, & allérent ensuite assiéger la Gravelle. Le Connétable, instruit de ces pertes, assembla promptement tout ce qu'il put trouver de troupes, & s'avança jusqu'à Angers pour être à portée de secourir le sire de Laval & ses places. Le Duc de Betfort ayant appris son arrivée, ne l'attendit pas, & se retira à Rouen. Comme la garnison de la Gravelle avoit promis de se rendre, si elle n'étoit secourue dans un certain tems, le Connétable y envoya une troupe d'Archers commandés par Guillaume de Vendel, qui s'ouvrit un passage dans la place & la sauva. Ce siége terminé, le Connétable poussa jusqu'à Laval, d'où il se rendit par Craon & Angers à Loudun. Il apprit dans cette derniere ville, que le Duc de Bourbon & le Comte de la Marche vouloient lui parler à Châtellerault. Ces deux Princes étoient sortis de la Cour très-mécontens, & résolus de se joindre au Connétable pour perdre le sire de la Trimouille. Le Roi en ayant été averti, envoya défense à toutes les villes & forteresses du pays de recevoir aucun des trois Princes ou de leurs partisans. Le Connétable, sans sçavoir les ordres du Roi, se rendit le premier à Châtellerault, dont la porte lui fut refusée. Il fit de grandes menaces, qui ne firent aucune impression sur l'esprit du Commandant & des habitans. Voyant que l'on ne s'en étonnoit pas beaucoup, il jetta par-dessus la barriere sa masse d'armes pour marquer au Commandant & aux Bourgeois, qu'ils auroient désormais en sa personne un ennemi irréconciliable.

Entrevûe du Connétable & des Princes de Bourbon à Chauvigni. *Hist. d'Artur p. 39.*

Après ce refus le Connétable prit la route de Chauvigni, & alla coucher chez un Gentilhomme, qui lui donna le couvert, tandis que ses troupes campoient. Marchant le long de la Vienne, il apperçut le Duc de Bourbon & le Comte de la Marche qui alloient en belle ordonnance à Châtellerault. Il fit sonner ses Trompettes pour les faire approcher de l'autre bord de la riviere, & leur rendit compte de la maniere dont il avoit été reçu a Châtellerault. Ils convinrent de se trouver le lendemain à Chauvigny pour y régler ensemble leurs affaires. De Chauvigni ils allérent tous à Chinon, où le Maréchal de Boussac & plusieurs Capitaines de mérite vinrent les joindre. Ils eurent dans cet endroit quelques conférences avec l'Archevêque de Tours & le Seigneur de Gaucourt, qui leur représentérent de la part du Roi, que dans la situation où se trouvoit l'Etat, c'étoit vouloir en avancer la ruine, que de former de nouvelles factions. Les Princes de leur côté envoyérent des Députés au Roi pour justifier leur conduite : mais ces négociations furent inutiles, le Seigneur de la Trimouille prenant ombrage de tout & ne voulant se fier à personne. Les Princes n'ayant rien à espérer du côté de la Cour, se séparérent, & allérent passer l'hyver dans leurs terres. Le

AN. 1427.

Le Connétable prend possession de Partenai. Cha. de Nant. Ar. G. cas. A. nu. 19. & cas. B. nu. 6. Hist. d'Artur p. 40. Compte de Mauleon & de Droniou.

Connétable se retira à Partenai en Poitou, que le Seigneur de cette terre lui avoit leguée, avant que de mourir. Il y avoit déja droit en vertu de la donation que le Roi lui avoit faite le 24. Octobre 1425. des Terres de Partenai, Vouvant, Mervent & Secondigni pour lui & pour ses enfans mâles, & en cas qu'il n'en eût point, pour Pierre de Bretagne son neveu. Suivant les intentions du Roi le Connétable adopta Pierre de Bretagne, & l'établit son héritier universel, en cas qu'il mourût sans postérité masculine.

Pendant ce tems-là le Duc de Bretagne jouissoit des douceurs de la paix, & n'avoit à réprimer que des brigands, qui paroissoient quelquefois sur ses frontiéres ou sur ses côtes. Il reçut dans le mois de Décembre une Lettre du Duc de Betfort, qui lui fut remise à Malestroit par un Hérault d'armes. Le Connétable lui envoya aussi Guillaume Giffart & un de ses domestiques pour lui apprendre les brouilleries de la Cour & la maniere obligeante, dont le Roi avoit reçu Jean de Blois Seigneur de l'Aigle. Le Duc envoya Pierre de Baucé & Jean Doguet vers le Duc de Betfort pour se plaindre des actes d'hostilité, qui se commettoient, sur ses frontiéres & sur-tout dans la Baronie de Vitré. Le Régent ne tarda pas à le satisfaire, ayant engagé le Roi Henri VI. à faire publier dans ses Etats la paix faite avec la Bretagne & à défendre à tous ses sujets de faire aucun tort aux Bretons. Les Lettres que Henri fit expédier pour cet effet, sont dattées de Westminster le 28. Janvier 1428.

AN. 1428.

Paix entre l'Angleterre & la Bretagne. Actes de Bret. to. 2. col. 1204.

Cette publication arrêta pour un tems les courses des Anglois en Bretagne; mais elle ne remédia pas aux disgraces du Connétable. Le Duc lui envoya le Comte d'Etampes pour le consoler & pour lui exposer les raisons qu'il avoit eues de traiter une seconde fois avec le Duc de Betfort. Le Connétable fut fort sensible aux attentions de ses deux freres; mais il eut bientôt un nouveau chagrin de la part de la Cour de France. Il avoit laissé à Chinon Madame de Guyenne, dont il avoit confié la garde à Guillaume Belin. Ce Capitaine sur la fidélité duquel il comptoit beaucoup, le trompa, ayant livré la place au Roi vers le 12. de Mars. Le Roi fit son entrée à Chinon, accompagné de l'Archevêque de Reims Chancelier de France, de Guillaume d'Albret, du sire de la Trimouille, de Gaucourt & autres Seigneurs. Madame de Guyenne fut saisie de crainte à la vûe de cette compagnie; mais le Roi la traita mieux qu'elle n'avoit espéré. Il lui offrit de la laisser à Chinon ou dans telle autre place qu'elle voudroit choisir, pourvû qu'elle promît de n'y point recevoir le Connétable. Elle répondit courageusement, qu'elle ne consentiroit jamais à habiter un lieu, où elle n'eut pas la liberté de voir son mari. Le Roi la fit solliciter par l'Archevêque de Reims de se séparer du Connétable : mais ce fut inutilement. Jean de Troussi Bailli de Senlis prit hautement sa défense, & parla avec tant d'éloquence, qu'il charma tous les assistans. Enfin Madame de Guyenne eut permission d'aller joindre son mari. Les Ecossois, qui tenoient la campagne, vinrent au-devant d'elle, & l'escortérent jusqu'à Partenai.

Le Roi ôte Chinon à Madame de Guyenne. Hist. d'Artur p. 41.

Le Roi, animé par la Trimouille, désappointa le Connétable, & renouvella la défense qu'il avoit déja faite à tous les Capitaines de places de le recevoir, lui & ses partisans. Cette défense fut la source d'une guerre particuliere entre le Connétable & le sire de la Trimouille, auteur de la persécution. Le Duc de Bretagne prit sécrétement le parti de son frere, & lui envoya des troupes sous les ordres de Jean Madeuc, Pierre de la Marzeliere, Jean de Lanion, Pierre de Blebehen, Jean de Kersaliou, Jean de Tremedern, Jean l'Abbé, Yvon de Kersaliou, Bertrand de Poez, Olivier de Baulieu, Jean le Breton, Jean le Prevost, Jean de Baulon, le sire de Châteauneuf, Mechinot, Quebriac & Paon. Il n'y eut point d'armées en campagne; mais seulement des partis, qui formérent de petits siéges, & surprirent des villes & des Châteaux.

Le Connétable est privé de ses pensions. Hist. d'Artur p. 42. Compte de Mauleon.

La mauvaise saison étant passée, le Duc de Bourbon & le Comte de la Marche s'approchérent secrétement de Bourges, où ils avoient des intelligences. Une des portes leur fut livrée & ils s'emparérent de la ville. Le Seigneur de Prie, qui commandoit dans la place, se retira à la grosse Tour, où il se défendit avec beaucoup de valeur. Les deux Princes donnérent avis au Connétable de l'heureux succès de leur entreprise, & le priérent de venir promptement à leur secours. Le Connétable se mit en marche avec une bonne compagnie; mais il ne put

Tentative inutile du Connétable & de ses alliés sur Bourges. Hist. d'Artur ibid. Berri le Hérault pag. 375.

put les joindre, les gens de la Trimouille s'étant saisis de tous les passages. Cependant le Roi, informé de la surprise de Bourges, rassembla ce qu'il avoit de Gendarmes, & vint au secours de la Tour assiégée. Les deux Princes, craignant d'être enveloppés dans la ville, firent des propositions de paix, qui furent bien reçues. Ils voulurent faire comprendre le Connétable dans leur accommodement; mais on leur refusa cet article, & le Traité fut conclu sans aucune mention du Connétable. Il se retira à Partenai, où il continua la guerre contre le Seigneur de l'Aigle, Jean de la Roche, & les autres partisans du sire de la Trimouille. AN. 1428.

Malgré les alliances que le Duc de Bretagne avoit renouvellées avec l'Angleterre, les sujets de cette Couronne faisoient encore des dégâts sur les frontières des Bretons. Le Duc s'en plaignit à Talbot & à de Scalles, qui vinrent le voir pendant le mois de Mai, & à qui il fit des présens considérables. Il donna en particulier à Talbot trois-cent-vingt écus d'or, afin d'avoir une sauvegarde pour les terres de Laval & de Vitré. Mais comme ce Général ne pouvoit répondre que pour son département, le Duc envoya le Chancelier & l'Archidiacre de Rennes vers le Régent pour le prier de faire publier la paix en France, comme elle l'avoit été en Angleterre, ou de lui accorder une Trève pour Laval & Vitré. Le Régent consentit seulement à une Trève de deux mois, encore se fit-il beaucoup prier, parce que les Seigneurs de Laval suivoient le parti de son adversaire Charles de France. Deux mois après le même Archidiacre, accompagné de Guillaume-l'Evêque & d'Alain Coaisnon, retourna vers le Régent pour lui demander une continuation de Trève. Il la prolongea jusqu'au mois d'Août de l'année suivante, à condition qu'on lui payeroit quatre mille écus d'or. Le Duc de Bretagne fut obligé d'imposer un fouage sur ses Sujets, afin de satisfaire l'Anglois.

Négociations avec les Anglois. *Compte de Drénien.*

Tandis que ce Prince travailloit à maintenir ses Etats en paix, les Anglois se disposoient à pousser leurs conquêtes en France. Ils étoient déja maîtres de la Charité-sur-Loire, qui leur donnoit entrée dans les Provinces soumises au Roi Charles VII. mais ils ne voulurent pas s'engager dans le pays ennemi en laissant Orléans derriere eux. C'est pourquoi ils prirent le parti d'assiéger cette ville, dont la prise jetteroit la consternation par tout, & leur rendroit le reste facile. Aussi-tôt que le Comte de Salisberi fut de retour d'Angleterre, on le chargea de cette importante expédition. C'étoit un des plus célébres Capitaines, que les Anglois eussent alors. Il commença ses opérations par la prise de Jargeau, Janville, Mehun, Beaugenci & autres Places, & arriva devant Orléans le 12. Octobre. Tous les mouvemens qu'il s'étoit donnés depuis quatre mois, avoient fait connoître ses desseins sur cette Place; & on s'y étoit précautionné contre la surprise. Les magasins étoient fournis abondamment de vivres & de munitions de guerre. Les murailles avoient été réparées & garnies suffisamment d'artillerie. Le Seigneur de Gaucourt, qui en étoit Capitaine, avoit fait raser les fauxbourgs, & s'étoit mis en état de faire une longue & vigoureuse résistance.

Siége d'Orléans. *Monstrelet vol. 2. fol. 38. Berri le Hérault pag. 375. & suiv.*

Ce fut pendant ce siége, que le Duc d'Alençon, qui avoit été fait prisonnier à la bataille de Verneuil, fut mit à rançon. Il avoit donné procuration à Marie de Bretagne sa mere & à Jeanne d'Orléans sa femme pour vendre ses héritages & en particulier la Baronie de Fougeres, afin de pouvoir payer sa rançon aux Anglois. Le Duc de Bretagne avoit consenti à la vente de cette Baronie, qu'il avoit dessein d'acheter & d'unir à son domaine. Mais cette vente n'étoit pas la seule ressource du Duc d'Alençon; comme la meilleure partie de la dot de sa mere étoit encore dûe, il pria son oncle de vouloir bien achever ce payement, afin de le dispenser de la vente d'autres héritages. Pour satisfaire à cet article & pour l'acquisition de Fougeres le Duc de Bretagne imposa un fouage sur tous ses Sujets, dont il retira environ cent mille francs. Pendant cette levée le Duc d'Alençon se rendit en Bretagne, où il vendit au Duc son oncle & à Pierre Eder Procureur des Etats les terres de Fougeres, Basouches & Antrain pour la somme de quatre-vingt mille saluts d'or, & pour celle de trente-huit mille écus d'or de soixante-quatre au marc. Cette vente fut faite à Rennes le 31. Décembre 1428. en présence du Duc, de Jean de Malestroit Evêque de Nantes, de Tristan de la Lande Grand-Maître d'Hôtel de Bretagne, & de Jean Archidiacre de Rennes, pre-

AN. 1429. Délivrance du Duc d'Alençon.

Il vend la Baronie de Fougeres pour payer sa rançon. *Actes de Bret. to. 2. col. 1213. 1220. Compte de Drenien & de Mauleon. Cha. de Nant. Ar.*

AN. 1429
C. caſ. B. nu. 14. Arm. I. caſ. D. nu 10.

mier Préſident des Comptes. Le Duc en conſéquence, envoya à Fougeres Robert d'Eſpinai & Pierre de Beaucé ſes Chambellans & Conſeillers pour recevoir le ferment de fidélité de Pierre le Porc Capitaine de cette Place & de tous les habitans ; ce qui fut exécuté le 8. Janvier 1429. La levée du fouage finie, le Duc fit payer à ſon neveu quatre-vingt mille ſaluts & dix mille écus. A l'égard des vingt-huit mille écus qui reſtoient à payer, le Duc promit de les donner dans ſix mois, & pour sûreté de ſa parole, il fit remettre trois précieux Rubis entre les mains de la Ducheſſe d'Alençon.

Levée du ſiége d'Orléans.
Monſtrelet vol. 2. fol. 41. & ſuiv. Hiſt. de la Pucelle imp. par Godefroi pag. 500. & ſuiv.

Pendant que le Duc d'Alençon ſe mettoit en état de ſervir utilement la France, les Anglois avançoient le ſiége d'Orléans, & réduiſoient peu à peu cette ville aux abois, malgré la valeur & la réſolution des troupes qui la défendoient. Les paſſages pour les convois devenoient tous les jours de plus en plus difficiles, parce que les Anglois, qui avoient conſtruit pluſieurs baſtilles autour de la ville, les joignoient les unes aux autres par de larges foſſés, qu'il falloit combler pour faire paſſer les charrois. On déliberoit à la Cour, ſi on n'abandonneroit pas l'Orléanois pour couvrir la Touraine & le Berri, lorſque Dieu envoya au Roi une fille extraordinaire pour le tirer d'embarras. Cette fille ſe nommoit Jeanne d'Arc & étoit née à Dom-Remi près de Vaucouleur en Lorraine. Elle fut préſentée au Roi à Chinon par quelques Gentilhommes Lorrains députés de Robert de Baudricourt Gouverneur de Vaucouleur. Le Roi, après l'avoir bien examinée pendant deux mois, lui confia la conduite des troupes, qui s'aſſembloient à Blois. Elle partit de cette ville le 28. Avril à la tête de dix à douze mille hommes & d'un grand convoi de vivres. Les Seigneurs de Sainte Severe, de Rais & de Gaucourt, qui la conduiſoient, firent une telle diligence, qu'ils arrivérent le lendemain à la vûe d'Orléans du côté de la Sologne. Le Bâtard d'Orléans les ayant apperçus, envoya des bateaux pour prendre les vivres, & fit une ſortie du côté de la Beauce pour empêcher les Anglois de donner du ſecours aux troupes qu'ils avoient du côté de la Sologne. Avec ces précautions les vivres furent déchargés, les troupes qui les eſcortoient, retournérent à Blois pour en amener d'autres, & la Pucelle entra dans Orléans ſans que les Anglois euſſent oſé l'attaquer. Sa préſence ranima le courage de la garniſon & des habitans ; juſques-là on n'avoit oſé inſulter les baſtilles des ennemis, parce qu'elles étoient extrêmement fortifiées ; dans l'eſpace de trois jours preſque tous ces travaux furent détruits & les aſſiégeans furent contraints de ſe retirer le 8. de Mai.

Après un événement ſi ineſperé, la Pucelle ſe rendit à Chinon, où elle fut reçue du Roi avec tout l'honneur & toutes les marques de reconnoiſſance qu'elle en devoit attendre. Il n'y eut perſonne à la Cour, qui ne la regardât comme un Ange envoyé de Dieu pour délivrer la France de la tyrannie des Anglois. Le Roi lui donna toute ſa confiance & n'entreprit plus rien ſans ſon conſeil. Comme elle vouloit faire ſacrer ce Prince à Reims, elle lui propoſa de chaſſer les Anglois des Places qu'ils occupoient entre Blois & Orléans. Le Roi aſſembla pour cet effet ſix mille hommes, dont il donna le commandement au Duc d'Alençon, qui venoit d'arriver à la Cour. Pluſieurs Seigneurs joignirent cette troupe avec leurs compagnies, entr'autres les ſires de Vendôme, de Laval & de Bouſſac. Le Duc d'Alençon, accompagné de la Pucelle, prit d'abord Jargeau & Meun, qui furent emportés d'aſſaut. Il forma enſuite le ſiége de Beaugenci, dont la garniſon fit une plus longue réſiſtance. Ce poſte étoit l'unique paſſage, qui reſtât aux Anglois de ce côté-là ſur la Loire ; ils y avoient jetté beaucoup de monde pour tâcher de le conſerver ; mais dès que les François parurent les ennemis abandonnérent la ville, & ne penſérent qu'à bien défendre le Pont & le Château.

Actes de Bret. to. 2. col. 1224. Hiſt. de la Pucelle pag. 316. 317.

Le Connétable vient joindre l'armée.
Hiſt. d'Artur pag. 43. & ſuiv.

Ce fut pendant ce ſiége que le Connétable, las du ſéjour de Partenai, & chagrin de ne pouvoir exercer ſon office, aſſembla quatre cents lances & huit cents Archers pour aller joindre l'armée du Roi. Le Comte de Perdriac, les ſires de Dinan, de Beaumanoir & de Roſtrenen, Robert de Montauban, Guillaume de Saint-Gilles & Alain de la Feillée l'accompagnérent dans ce voyage. Il prit la route de Loudun, où il rencontra le ſire de la Jaille, qui lui ordonna de la part du Roi de retourner ſur ſes pas, & lui déclara que s'il paſſoit outre, on le combattroit. Le Connétable ne fut nullement ſurpris de cet ordre, ſçachant

parfaitement que le Roi étoit féduit par fes favoris. Il répondit à la Jaille, qu'il n'avoit d'autre vûe, que le bien du Roi & de fon Royaume, & que fi on l'attaquoit, il fe défendroit. *Monfeigneur*, répartit la Jaille, *il me femble que vous ferez très-bien.* Le Connétable continua fon chemin, paffa la Vienne à gué & s'avança du côté d'Amboife. Renaud de Bours, qui commandoit dans cette Place, lui donna paffage, & lui apprit que le fiége de Beaugenci étoit commencé. Le Connétable le remercia & fe rendit à Beaugenci. Avant que d'y arriver, il fe fit annoncer par le fire de Roftrenen, & demanda qu'on lui marquât fes logis. Pour réponfe on vint lui dire que la Pucelle s'avançoit vers lui dans la réfolution de le combattre. *S'ils viennent*, dit le Connétable, *nous les verrons.* Le Duc d'Alençon, la Pucelle & plufieurs Capitaines montérent effectivement à cheval pour aller combattre le Connétable : mais la Hire, la Palliere, Guitri & quelques autres avertirent la Pucelle, que fi on attaquoit le Connétable, elle pourroit bien fe trouver abandonnée par un grand nombre de fes gens, qui aimoient mieux, dirent-ils, le Connétable & ceux de fa fuite, que toutes les pucelles du monde.

Entrevûe du Connétable & de la Pucelle.

Cependant le Connétable, marchant en bel ordre, arriva à la vûe de l'armée. Auffi-tôt le Duc d'Alençon, le Bâtard d'Orléans, les fires du Gavre & de Loheac, defcendirent de cheval pour le recevoir, & la Pucelle fut obligée de faire comme les autres. Le Connétable mit auffi pied à terre & dit à la Pucelle : *Jeanne, on m'a dit que vous me vouliez combattre. Je ne fçai fi vous êtes de par Dieu, ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains rien ; car Dieu fçait mon bon vouloir. Si vous êtes de par le Diable, je vous crains encore moins.* C'eft ainfi que Guillaume Gruel Auteur de la vie d'Artur, & peut-être témoin oculaire de cette entrevûe, la rapporte. L'Hiftorien de la Pucelle s'explique d'une maniere bien différente : il dit, que le Connétable s'abaiffa devant la Pucelle, & la fupplia de vouloir bien le recevoir au fervice de la Couronne ; que le Duc d'Alençon & les autres Seigneurs, qui étoient préfens, priérent la Pucelle d'accorder au Connétable ce qu'il demandoit ; qu'elle fe rendit à leur priere, en conféquence du pouvoir que le Roi lui avoit donné ; qu'elle reçut le ferment du Connétable, qui s'engagea à fervir fidélement le Roi, fans jamais rien faire ni dire qui pût lui déplaire ; & que les Seigneurs s'obligérent par lettres fcellées de leurs fceaux à l'y contraindre, fi jamais il s'écartoit de fon devoir. Mais ce récit ne paroît pas vraifemblable, & eft entiérement oppofé au caractère du Connétable, qui n'étoit pas homme à ramper devant perfonne.

Prife de Beaugenci.
Hift. d'Artur pag. 46. 47.

Après cette entrevûe, qui fe fit auprès de la Maladrerie de Beaugenci, le Connnétable prit le chemin de la ville. On ne lui marqua point de logis pour la premiere nuit ; parce qu'il étoit d'ufage, que les derniers venus faifoient le guet. Le Connétable le fit pour fatisfaire à la coutume ; il pourvut en même tems à la fûreté du pont de Meun, où il envoya vingt lances & quelques Archers fous la conduite de Charles de la Ramée & de Pierre d'Augi. Le lendemain les Anglois ayant appris que le Connétable étoit arrivé au fiége, demandérent à capituler. Leurs offres furent acceptées ; le Traité fut figné & la garnifon eut permiffion de fortir avec fes chevaux & fes armes, à condition, qu'elle ne feviroit point contre les François pendant dix jours. Après fon départ, la Pucelle & les Seigneurs montérent à cheval pour aller au fecours de Meun ; mais les Anglois levérent le fiége de cette Place, auffi-tôt qu'ils fçurent que les François approchoient. Les coureurs ayant annoncé leur retraite, chacun penfa à retourner à Beaugenci. Le fire de Roftrenen, furpris de ce que l'on ne pourfuivoit pas les ennemis, s'approcha du Connétable, & lui dit : *Monfeigneur, fi vous faites tirer votre étendart en avant, tout le monde vous fuivra.* Le Connétable le crut, fit déployer fa Banniere, & donna ordre à fes gens de marcher. La Pucelle & les Seigneurs s'affemblérent pour délibérer fur ce qu'ils avoient à faire dans cette occafion. Il fut conclu, qu'on fuivroit le Connétable ; que les mieux montés formeroient l'avant-garde & qu'ils feroient le plus de diligence qu'ils pourroient pour arrêter les ennemis en harcelant leur arriere-garde. Après une marche de cinq heures on joignit les Anglois dans une plaine avantageufe pour la cavalerie, & on ne leur donna pas le tems de fe ranger en bataille. Ils furent chargés de tous côtés & battus à plate couture auprès d'un village nommé Patai. Talbot, de Scalles

Bataille de Patai en Beauce, gagnée par le Connétable.

AN. 1429.

& Henri Branche furent faits prisonniers. Le champ de bataille demeura aux François & aux Bretons. On y trouva plus de deux mille Anglois tués ou blessés, suivant le rapport des Héraults & des Poursuivans d'armes. Comme les troupes avoient beaucoup souffert de la chaleur du jour, elles passérent la nuit sur le champ de bataille.

On lui ordonne de se retirer à Partenai. *Hist. de la Pucelle pag. 519. 520.*

Le Connétable comptoit de poursuivre sa pointe contre les Anglois & de réparer le têms qu'il avoit perdu à Partenai; mais il eut bientôt ordre d'y retourner. Ce fut envain qu'il envoya supplier le Roi de lui permettre de le suivre & de s'acquitter du devoir de sa Charge. Beaumanoir & Rostrenen qu'il avoit députés vers ce Prince, n'ayant pû rien gagner sur son esprit, se tournérent du côté de la Trimouille & le priérent de trouver bon, que le Connétable servît le Roi & l'Etat, en l'assurant qu'il feroit tout ce qu'on exigeroit de lui. Mais rien n'est plus difficile que de dissiper les préventions d'un homme en place & de calmer la haine d'un Ministre irrité. La Trimouille, enflé des heureux succès de son Maître, fut sourd à toutes les remontrances que lui firent les deux Seigneurs Bretons, & le Roi fit dire au Connétable, qu'il aimeroit mieux n'être jamais couronné que de l'être en sa présence. La dureté de cette réponse n'empêcha pas le Connétable de servir l'Etat, lorsqu'il en trouva l'occasion. Le Comte de la Marche, qui étoit devenu suspect à la Trimouille par son attachement au Connétable, eut aussi ordre de se retirer dans ses terres. La retraite de ces deux Seigneurs & de leurs troupes affoiblit l'armée du Roi, & le mit hors d'état d'accepter la bataille, qui lui fut offerte dans la suite à Mont-Espilloy près de Senlis. Outre le chagrin que le Connétable eut dans cette circonstance, il eut encore celui de trouver toutes les villes fermées, en s'en retournant à Partenai. Il dissimula ses ressentimens, quoiqu'il eût les armes à la main, & il crut devoir attendre un tems plus favorable pour se venger de ses ennemis.

Le Roi va à Reims, où il est sacré. *Jean Chartier p. 29. Monstrelet vol. 2. fol. 46.*

Le Roi, après avoir écarté de sa présence tous ceux qui étoient suspects à la Trimouille, prit la route de Reims, où la Pucelle devoit le faire sacrer. La ville d'Auxerre lui ferma ses portes; mais elle lui fournit des vivres pour de l'argent. Il ne dut la reddition de Troyes qu'à la constance de la Pucelle & aux mouvemens qu'elle se donna pour faire venir des vivres au camp; car les chefs de l'armée furent si ébranlés de la résistance de la garnison & de la disette, dont ils étoient menacés, qu'ils opinérent pour abandonner l'entreprise. Châlons & Reims se rendirent de meilleure grace, & sçurent respecter leur légitime Souverain. Enfin le Roi fut fait Chevalier par le Duc d'Alençon, & sacré le 17. Juillet par Renaud de Chartres Archevêque de Reims, Chancelier de France. Le Maréchal de Rais fut chargé d'escorter la Sainte-Ampoulle depuis l'Eglise de S. Remi jusqu'à celle de Notre-Dame. Gui de Laval sire du Gavre fut honoré du titre de Comte pour représenter un des Paires Laïques, & plusieurs jeunes Seigneurs furent faits Chevaliers par les Ducs d'Alençon & de Bourbon.

La cérémonie finie, la Pucelle se jetta aux pieds du Roi, & fondant en larmes elle lui embrassa les genoux, & lui fit entendre qu'elle avoit rempli son ministére. Le Roi lui témoigna beaucoup de reconnoissance pour les services signalés qu'elle lui avoit rendus. Les Seigneurs lui firent compliment sur l'heureux succès de son entreprise, qu'ils avoient presque tous regardée comme téméraire. Saisis d'étonnement à la vûe de tout ce qui s'étoit passé, ils reconnurent la conduite miraculeuse de Dieu sur le Roi, & ils respectérent l'instrument, dont son bras tout-puissant s'étoit servi pour opérer tant de merveilles. Le Duc de Bretagne étoit dans les mêmes sentimens à l'égard de cette Héroïne; il n'eut pas plutôt appris la levée du siége d'Orléans, qu'il députa frere Yves Milbeau son Confesseur vers la Pucelle pour lui faire compliment sur sa victoire. Il lui envoya depuis une dague & quelques chevaux de prix par le sire de Rostrenen, Auffroi Guinot & un Poursuivant d'armes, qui alloient de sa part à la Cour de France.

Sentimens du Duc de Bretagne à l'égard de la Pucelle. *Compte de Mauleon.*

Quelque respect que le Connétable eût pour le Duc son frere, il n'entra jamais dans ses sentimens sur la Pucelle. Sans examiner si sa mission étoit miraculeuse, il ne put se persuader, que Dieu voulût faire un miracle pour autoriser la haine injuste de certaines personnes, qui aimoient mieux voir périr l'Etat, que de laisser agir ceux qui pouvoient le sauver par leur valeur & par leur bonne con-

duite. Mais le Roi étoit gouverné par des favoris qui ne cherchoient que leurs propres intérêts, & qui vouloient gouverner seuls. Il revint sur les bords de la Seine après son Sacre, & il eut la consolation de voir plusieurs villes rentrer dans son obéissance; de ce nombre furent Laon, Soissons, Provins & Château-Thierri. Ces progrès donnérent beaucoup d'inquiétude au Duc de Betfort. Il s'assura de Paris en y entretenant une grosse garnison & en faisant renouveller aux habitans le serment de fidélité qu'ils avoient fait au Roi d'Angleterre. Aidé du Cardinal de Winchestre, qui lui amena quelques troupes, il mit sur pied une armée de douze mille hommes, avec lesquels il s'avança jusqu'à Melun. Son dessein n'étoit pas de hazarder une action; il en sentoit toutes les conséquences dans la conjoncture présente: mais il vouloit faire montre de ses forces & engager le Roi dans quelque mauvais pas, dont il pût profiter. Le Roi qui étoit à Provins, vint au-devant des Anglois, & les obligea de retourner à Paris. Après leur retraite il passa la Marne à Château-Thierri, & marcha du côté de Dammartin. Beauvais & Compiegne se rendirent à la premiere sommation qu'il leur fit. Les habitans de Senlis prirent les armes, chassérent les Anglois & se rendirent au Roi. Le Duc de Betfort, étonné de ces progrès, s'approcha deux fois de l'armée Françoise; mais il se posta si avantageusement, qu'on n'osa l'attaquer. On reconnut alors la faute qu'on avoit faite en congédiant le Connétable & le Comte de la Marche; mais il étoit trop tard.

AN. 1429.
Suites du Sacre du Roi.
Monstrelet vol. 2. ch. 47.

Pendant ce tems la ville de Laval, qui avant la journée de Patai avoit été prise par le Général Talbot, fut reprise par les sires du Homet, du Bouchet & de la Ferriere. Un Capitaine Breton, nommé Ferbourg, chassa les Anglois de Bon-Moulin au Diocèse de Séez & s'y cantonna. Jean Armange & Henri de Ville-Blanche réparérent les fortifications de Saint-Célerin, & y établirent leur demeure. Les Anglois, qui étoient en garnison à Alençon, ne tardérent pas à assieger Saint-Célerin; mais ils furent contraints d'abandonner leur entreprise. Le Connétable de son côté fit une tentative sur Frenai-le-Vicomte, qui ne lui réussit pas. Comme il s'en revenoit à Partenai, il éprouva jusqu'où alloit la perfidie de ses ennemis. Ses gens ayant remarqué un homme à cheval, qui s'attachoit à les suivre, entrérent dans quelque soupçon & l'arrêtérent. Ce malheureux, interrogé sur le sujet de son voyage, confessa que la Trimouille lui avoit promis une somme d'argent, s'il assassinoit le Connétable, & qu'il l'avoit suivi dans ce dessein. Le Connétable, qui lui avoit promis sa grace, s'il avouoit la vérité, lui tint parole. Sa générosité alla même jusqu'à lui faire donner un marc d'argent, en lui recommandant de ne plus se charger de pareilles commissions.

Prise de quelques Places dans le Maine & la Normandie.
Jean Chartier p. 38. Hist. de la Pucelle pag. 528.

La Trimouille gagne un homme pour assassiner le Connétable.
Hist. d'Artur p. 49.

La Trimouille ayant manqué son coup, proposa au Roi une entrevûe entre Poitiers & Partenai pour régler ses différends avec le Connétabe. C'étoit un piége qu'il tendoit au Connétable & dans lequel il s'assuroit de le prendre. Le Roi, qui étoit alors à Poitiers, envoya vers le commencement de l'année 1430. des Ambassadeurs au Duc de Bretagne pour lui proposer l'entrevûe & pour en régler les conditions. Ce furent l'Archevêque de Tours, Renaud Girard Maître d'Hôtel & Richard Pocaire Bailli de Senlis, qui furent chargés de cette commission. Le Duc leur fit un favorable accueil, & leur promit de satisfaire dans peu le Roi: mais comme il étoit extrêmement attaché au Connétable, il ne voulut prendre aucun parti sur cette matiere sans le consulter. Aussi-tôt qu'il fut assuré de ses dispositions, il envoya l'Evêque de Saint-Malo, Tristan de la Lande, Pierre de l'Hôpital & Alain Coaisnon à Gergeau, où étoit le Roi, pour lui déclarer ses intentions & celles du Connétable.

AN. 1430.
Autre tentative de la Trimouille contre le Connétable.
Hist. d'Artur ibid. Compte de Guinot.

Ce fut sans doute par le canal de ces Députés que le Connétable apprit les mauvais desseins de ses ennemis. Pour les prévenir il refusa absolument de se trouver au rendez-vous. Son refus n'empêcha pas la conférence, à laquelle se trouvérent Louis d'Amboise Vicomte de Thouars, le Seigneur de Lezai & Antoine de Vivonne. Les partisans de la Trimouille reçurent avec honneur ces trois Seigneurs & leur firent beaucoup de caresses; mais ils les arrêtérent dans une partie de chasse, qu'ils leur avoient proposée, & dans laquelle ils s'étoient engagés imprudemment. La Trimouille ayant appris leur détention, fit trancher la tête aux Seigneurs de Lezai & de Vivonne, & fit mettre le Vicomte dans une étroite prison. L'attachement des deux premiers au Connétable fut vraisemblablement

Il fait arrêter le Vicomte de Thouars & deux autres Seigneurs.
Hist. d'Artur p. 50.

AN. 1430.

la cause de leur mort. Le Vicomte avoit refusé sa fille unique au fils aîné de la Trimouille ; il n'en falloit pas davantage pour mériter son indignation. Marie de Rieux femme du Vicomte fut chassée pour la même raison du Château de Thouars, & obligée de se retirer à Mauleon. Le Connétable, dont elle implora le secours, la fit conduire sous bonne escorte à Partenai. Plusieurs Seigneurs Bretons lui rendirent visite en ce lieu, entr'autres les Seigneurs de Châteauneuf, de Beaumanoir & de Rostrenen. On y conclut le mariage de Mademoiselle Françoise d'Amboise avec Monsieur Pierre de Bretagne fils puîné du Duc. Le Connétable conduisit la Demoiselle en Bretagne, d'où il amena son neveu à Partenai, jusqu'à ce que l'un & l'autre fussent en âge nubile. La détention du Vicomte de Thouars fut suivie de l'invasion de ses places. Le Connétable & ses adhérens reprirent bien-tôt Marans, Benon & l'Isle de Ré, dont Madame de Thouars donna la garde aux sires de Beaumanoir & de Rostrenen. Il n'en fallut pas davantage pour allumer la guerre dans tout le Poitou. Le Connétable la fit aux habitans de la ville de Thouars & à tous les sujets de la Trimouille, & le Roi toujours aveuglé par son favori, donna ordre à ses vassaux de Poitou de la faire au Connétable. Et comme il avoit d'autres affaires qui le touchoient de plus près, il donna le Gouvernement du Poitou au sire d'Albret, qui ne négligea rien pour satisfaire la Trimouille.

Projet du mariage de Pierre de Bretagne avec Françoise d'Amboise.

Guerre en Poitou.

Trêve marchande entre le Roi de Castille & le Duc de Bretagne.
Cha. de Nantes, Arm. K. cas. A. ca. 38.

Tandis que la France étoit en proie aux dissentions des Grands & aux fureurs de la guerre, le Duc de Bretagne étoit tranquille dans son Duché & ne pensoit qu'à y maintenir le bon ordre & l'abondance. La sagesse des Loix qu'il avoit publiées & son attention à les faire observer, contribuoient au bon ordre. Il se procura l'abondance par les Traités de commerce qu'il avoit faits avec les Princes Etrangers. Celui qu'il renouvella pour neuf ans avec les Ambassadeurs de Castille, porte qu'il sera établi un Juge à la Rochelle pour régler les différends des négocians de Castille & de Bretagne ; que le Duc accordera quelques priviléges aux Espagnols, afin de faciliter le commerce ; qu'il n'exigera point d'eux le droit de Bris, pourvû qu'ils payent les droits ordinaires ; qu'ils pourront avoir un Consul en Bretagne pour conduire leurs affaires ; que si dans l'espace de neuf ans le Traité est rompu, le Duc en donnera avis au Consul, qui aura un an de sûreté pour mettre ordre aux affaires de sa Nation ; & enfin que les habitans de Saint-Sébastien, qui ont arrêté Jean Periou & les autres Députés que le Duc envoyoit vers la Reine douairiere d'Angleterre, seront exclus du Traité, jusqu'à ce qu'ils ayent rendu tout ce qu'ils ont pris ou sa juste valeur. Ce Traité fut conclu à Nantes le 15. Mai, & fut renouvellé ès années 1435. & 1452.

Plaintes du Duc contre le Clergé.
Actes de Bret. to. 2. col. 1228. 29

Dans le mois suivant le Duc envoya à Rome Guillaume de la Loherie pour demander au Pape une réponse aux plaintes qu'il lui avoit portées contre le Clergé de son Duché, & sur lesquelles il attendoit depuis long-tems une décision. Il s'étoit plaint de ce que les Evêques vexoient par des censures injustes ceux qui appelloient de leurs Sentences aux Parlemens Généraux, quoique ces sortes d'appels eussent été pratiqués dans tous les tems ; qu'ils refusoient de faire serment de fidélité à leur Souverain pour le temporel de leurs Eglises ; qu'ils vouloient s'attribuer l'ouverture & la publication de tous les testamens, & même la connoissance des adultéres, sous prétexte qu'ils avoient rapport aux Sacremens ; que l'Evêque de Saint-Malo prétendoit le droit de Bris dans sa ville ; que quelques Evêques & Officiaux décernoient des Edits péremptoires pour la moindre chose, fulminoient des excommunications pour une simple contumace, fermoient l'Eglise aux femmes & aux enfans des excommuniés & extorquoient de grosses amendes pour les moindres fautes ; qu'ils se faisoient suivre dans la visite de leurs Diocèses par ceux à qui ils avoient donné des assignations ; qu'outre les Procurations ou repas de visite qu'ils prenoient chez les Curés, ils obligeoient encore les œconomes des Paroisses de payer leur dépense ; qu'il y avoit des Eglises Cathédrales & Collégiales, où l'on exerçoit publiquement l'usure, nommée *Gage mort*, en achetant sur des biens patrimoniaux ou dixmes imaginaires dix livres tournois de rente pour cent écus ; * & enfin que le Minihi ou Azyle de Treguier occupoit quatre lieues de pays, ce qui étoit énorme & favorisoit le crime. Telles étoient les plaintes du Duc & les prétentions des Ecclésiastiques. Le Duc se plaignoit encore de ce que le Pape avoit défendu aux gens d'Eglise, sous de grandes pei-

* *L'Ecu ne passoit pas alors 24. sols.*

AN. 1430.

nes, d'avoir recours aux Tribunaux Laïques, & il lui avoit fait représenter, que l'usage l'autorisoit à juger le possessoire des Bénéfices de son pays. Le Pape le satisfit sur ce dernier article, en déclarant par son Bref du 29. Juin, qu'il n'avoit pas eu intention de donner atteinte à ses droits, & qu'il pouvoit en user comme avoient fait ses prédécesseurs. A l'égard des autres plaintes, il donna commission à Griffin Evêque de Rochester de se transporter en Bretagne pour informer des excès, dont le Duc se plaignoit, & pour lui en faire son rapport.

Siége de Compiegne, où la Pucelle est prise.

Monstrelet vol. 2. fol. 56. 57. 58. 62. 70.

Pendant le cours de cette Ambassade la guerre se continuoit en France avec divers succès. Sens, Melun & quelques autres places se soumirent au Roi Charles VII. Le Duc de Bourgogne se rendit maître de Soissons, de Gournai & de Choisi-sur-Oise. La Pucelle défit auprès de Lagni un Capitaine Bourguignon nommé Franquet d'Arras, à qui elle fit couper la tête. Après ces expéditions & plusieurs autres peu considérables le Duc de Bourgogne logea ses troupes aux environs de Compiegne dans le dessein d'assiéger cette ville. Elle étoit bien fournie de vivres & de munitions de guerre; la garnison étoit assez nombreuse, & avoit pour Capitaine Guillaume de Flavy homme de valeur & de résolution. La Pucelle voyant le danger, dont la place étoit menacée, s'y jetta le 24. Mai veille de l'Ascension, sans que les ennemis s'en apperçussent. Son arrivée causa beaucoup de joie aux habitans & ranima le courage de la garnison; mais la joie fut courte. Dès le soir du même jour la Pucelle sortit de la ville à la tête de cinq ou six cents hommes, & attaqua le quartier de Jean de Luxembourg. Après un assez rude combat, dans lequel les ennemis furent assez maltraités, elle fut contrainte de faire retraite. Poursuivie de fort près elle fut investie de toute part & renversée de dessus son cheval. N'ayant point été secourue par ses gens elle se rendit aux Bourguignons, qui la vendirent aux Anglois. Les Bourguignons formérent ensuite le siége de Compiégne, qu'ils pressérent vivement pendant cinq mois. Enfin le Comte de Vandôme, qui commandoit les troupes du Roi dans l'Isle de France, s'approcha de Compiegne sur la fin d'Octobre. Il attaqua si à propos les ennemis, qu'il força leurs retranchemens, les mit en déroute, & les obligea d'abandonner le siége, leur camp, leur bagage, & leur artillerie.

Jean Chartier p. 42.

Isabeau de Bretagne épouse Gui Comte de Laval

Le Baud pag. 479. Comte de Guinot. Cha. de Nant. Ar. H. cas. C. nu 10. 19. Arm. K. cas. H. nu. 41. Arm. L. cas. E. nu. 19.

Ce siége duroit encore, lorsque le Duc de Bretagne conclut le mariage de sa fille Isabeau avec Gui Comte de Laval. Cette Princesse avoit été promise à Louis Roi de Sicile, & leur mariage avoit même été fait par parole de présent, comme nous l'avons rapporté ci-dessus. Mais soit que la Princesse eût de la répugnance à passer en Italie, où le Roi de Sicile avoit fixé sa demeure, soit que le Duc eut de la peine à se séparer d'une fille qu'il aimoit tendrement, il envoya Rolland de Saint-Pou & Jean Doguet à Rome pour demander la dissolution du mariage. Les motifs de la demande furent que la Princesse étoit parente du Roi de Sicile au troisiéme ou quatriéme dégré, ce qui n'avoit pas été exprimé dans la dispense, & qu'elle n'avoit jamais consenti à ce mariage. Le Pape accorda au Duc ce qu'il souhaitoit, & envoya ses ordres là-dessus à Guillaume de Monfort Evêque de Saint-Malo. L'affaire ne pouvoit être mise en meilleures mains; le Prélat étoit oncle du Comte de Laval, & se trouvoit fort honoré du mariage que le Duc vouloit faire. Il cassa celui qui avoit été arrêté entre le Roi de Sicile & la Princesse Isabeau, & leur permit de se marier à qui bon leur sembleroit. Le Duc en conséquence maria sa fille aînée avec le Comte de Laval, & fit célébrer leurs nôces à Redon le premier jour d'Octobre. Il leur fit présent de cinquante mille écus, & le Comte assura à la Princesse un douaire de cinq mille livres de rente sur les terres de la Rochebernard, de Loheac, de Monfort & de Plelan. Peu s'en fallut que ce mariage ne causât une guerre entre les Maisons de Bretagne & d'Anjou. Le Duc avoit cependant eu la précaution d'envoyer le Connétable, le Comte d'Etampes, l'Official de Nantes, Jean de Kermellec & Robert d'Espinai vers la Reine de Sicile pour lui faire agréer son changement. Mais elle goûta si peu les raisons qu'on lui allégua, qu'elle entra dans une grande colere, lorsqu'elle sçut que le mariage avoit été fait, & elle résolut de s'emparer de quelques places du Duc, afin de se dédommager des dépenses qu'elle avoit faites pour le mariage du Roi son fils. Le Duc ayant appris son dessein, fortifia ses frontiéres & se tint sur ses gardes. Il trouva moyen dans la suite de se réconcilier avec elle par un autre mariage, dont nous parlerons bientôt.

AN. 1430.
Diverses négociations du Duc pour la paix.
Compte de Guinot. Actes de Bret. to. 2. col. 1230.

Ces différentes occupations n'empêchoient pas le Duc de penser à la paix générale, pour laquelle il avoit déja tant fait de démarches. Il envoya encore cette année le Chancelier de Maleſtroit, Hervé Uguet, Archidiacre de Rennes, Guillaume Grandbois & Alain Coaiſnon vers le Roi d'Angleterre, le Duc de Bourgogne & le Duc de Savoie pour leur propoſer quelque voie d'accommodement: mais il n'y eut rien de conclu. Pierre la Choue & le Roi d'armes Malo, qui furent envoyés à Sens vers le ſire de la Trimouille, furent plus heureux dans leur négociation. La Trimouille conſentit à une entrevûe avec le Duc, dont il promit de lui envoyer les conditions, lorſqu'il ſeroit plus libre. Il tint parole le 6. Décembre, & s'obligea par écrit à aller trouver le Duc à condition, 1°. qu'il lui donneroit en ôtage les Comtes d'Etampes & de Porhoet, Louis de Laval Seigneur de Châtillon, Jacques de Dinan Seigneur de Montafiland, & Jean de Maleſtroit, Chevalier; 2°. que le Duc, le Connétable, le Comte de Laval, les Seigneurs de Châteaubrient, de Rieux, de Guemené & de Montauban ſe rendroient garants de l'entrevûe par Lettres ſcellées de leurs ſceaux; 3°. Que le Connétable lui envoyeroit un ſauf-conduit. Le Duc, qui n'avoit rien de plus à cœur que la paix, envoya les ôtages, les ſcellés & le ſauf-conduit à Chinon, où la Cour faiſoit alors ſa réſidence.

AN. 1431.
Conférence de Chantocé entre le Duc & la Trimouille.
Compte de Guinot. Cha. de Nantes, Arm. F. caſ. A. nn. 52. & Ar. L. caſ. D. nn. 51. 52.

La Trimouille n'ayant plus rien, qui pût lui faire ombrage, ſe mit en route au commencement du mois de Janvier, avec les ſires de Treves, d'Argenton & quelques autres Conſeillers du Roi. Ils trouvérent en Anjou le Chancelier de Bretagne, le ſire de Maleſtroit, Pierre Eder, Jean l'Abbé & quelques autres perſonnes, que le Duc avoit envoyés au-devant d'eux pour les recevoir & les conduire à Chantocé. Le Duc ne tarda pas à les joindre, & les conférences furent ouvertes. On ignore le détail des affaires qui y furent traitées. On ſçait ſeulement qu'il fut arrêté que le Comte de Laval ſerviroit le Roi avec un certain nombre de gens d'armes & de trait; que le Duc fit délivrer au Comte pour cet effet plus de vingt-deux mille livres par ſon Tréſorier; que ces troupes demeurérent ſur les marches de l'Anjou & du Maine; que le ſire de la Trimouille promit le 22. Février foi & loyauté tant au Duc qu'au Comte de Monfort ſon fils aîné, & que le Duc lui donna par écrit des aſſurances de ſon amitié & de ſa protection.

Concile de Nantes.
Archives de l'Egliſe de Saint-Malo.

Philippe de Coetquis Archevêque de Tours profita de la tranquillité, que la conférence de Chantocé devoit aſſurer à la Bretagne pour aſſembler à Nantes ſon Concile Provincial le 23. Avril. Les Evêques qui y aſſiſtérent, furent Jean de Maleſtroit Evêque de Nantes, Jean Validire Evêque de Leon, Guillaume Eder Evêque de Saint-Brieu & Pierre Piedre Evêque de Tréguier. Le ſiége de Dol étoit alors vacant par la mort d'Etienne Cuevret; les Evêques du Mans, de Rennes, de Vannes, de Quimper & de Saint-Malo s'excuſérent par leurs Procureurs; il n'eſt fait aucune mention de celui d'Angers. On renouvella dans cette aſſemblée les Réglemens faits dans celle d'Angers l'an 1365. preuve que les vices & les abus ſubſiſtoient encore malgré les meſures que l'on avoit priſes pour les déraciner entiérement. Le Concile ordonne aux Eccléſiaſtiques, qui ſeront pourvûs de quelque bénéfice, d'en prendre poſſeſſion dans l'eſpace de ſix mois, ſous peine de privation. Les Archidiacres & les Archiprêtres, qui s'attribuoient le lit des Recteurs ou Curés décédés, eurent défenſe de l'exiger. Le lit des Curés qui payoient cinquante livres de décimes & au-deſſus, fut eſtimé cinquante ſols, & celui des Curés qui payoient plus de cent livres, fut taxé à cent ſols; c'eſt la ſeule choſe que le Concile permit aux Archidiacres & aux Archiprêtres d'exiger. Il défendit auſſi aux Prêtres de célébrer la Meſſe des Morts ſans avoir préalablement récité l'Office des Morts, & il obligea les Curés à dire le même Office tous les jours de Férie. Pour éviter la profuſion des viandes & inſpirer la frugalité, il fut défendu aux Eccléſiaſtiques de ſervir plus de deux plats ſur leur table, à moins qu'ils ne traitent des Princes ou des Grands, dont l'Egliſe peut eſpérer quelqu'avantage ou craindre quelque maux. Les Evêques eurent ordre de faire lire l'Ecriture-Sainte pendant leur repas. La fête des Foux qui commençoit à Noël & finiſſoit le 28. Décembre, celle du lundi de Pâques & celle du premier jour de Mai furent interdites, comme elles le méritoient. Les charivaris que l'on faiſoit au bruit des cloches, des baſſins & des ſifflets, furent défendus ſous peine d'excommunication. Les Prédicateurs eurent ordre de prê-

cher

cher dans les Eglises, & non sur des théatres dressés dans les places publiques, qui étoient plus propres à flatter la vanité, qu'à produire des conversions. Les adultères connus de tout le monde & les concubinaires publics furent excommuniés; mais on défendit aux Porte-Sceaux ou Pénitenciers de les vexer lorsqu'ils demanderoient l'absolution. Enfin les Blasphémateurs furent condamnés à demeurer sept Dimanches hors de l'Eglise pendant la grand'Messe, à jeûner sept vendredis au pain & à l'eau, & à nourrir ces jours-là un ou deux pauvres. Le Concile ordonne, que les réfractaires sur ce dernier article soient chassés de l'Eglise pour toujours & privés de la sépulture Ecclésiastique. AN. 1431.

Les suites de la conférence de Chantocé ne furent pas heureuses. Les esprits étoient trop animés pour se réconcilier en si peu de tems, & tous les Princes n'avoient pas des vûes aussi desintéressées que le Duc de Bretagne. La guerre continua en Poitou, & le Connétable eut le chagrin de se voir enlever Chastellaillon. Il fut si piqué contre le Capitaine, qui avoit rendu cette Place, qu'il lui fit trancher la tête. D'un autre côté la garnison d'Avranches s'avança jusqu'aux portes de Saint-Malo, & entra dans l'Archidiaconé de Poulet, où elle fit beaucoup de dégât & de prisonniers. Le Duc envoya Jamet Godart & le Poursuivant *A ma vie* vers le Roi d'Angleterre, qui étoit passé en France depuis trois mois, pour lui représenter les ravages que ses troupes avoient faits en Bretagne pour lui en demander la réparation. Ces Députés n'ayant pas été écoutés, il en fit partir d'autre le 16. Août, qu'il chargea de lettres pour le Roi Henri & pour les Seigneurs, qui faisoient le siége de Louviers: mais ces Députés ne réussirent pas mieux que les premiers. Le Duc étoit devenu suspect aux Anglois depuis son entrevûe avec la Trimouille; il ne se déclaroit point ouvertement pour eux, & il permettoit à ses Sujets de servir dans les troupes de leur adversaire Charles VII. Après cela faut-il s'étonner, s'il n'eut aucune satisfaction de leur part, & si ses prisonniers furent obligés de payer des rançons pour recouvrer leur liberté.

Prise de Chastelaillon. *Hist. d'Artur p. 51.*

Courses des Anglois en Bretagne. *Compte de Guinot. Monstrelet vol. 2. fol. 58.*

Au milieu de ces désagrémens il eut la consolation de marier son fils aîné avec Ioland d'Anjou, fille puînée de Louis II. Duc d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile & de Ioland d'Arragon. Ce mariage fut le sceau de sa réconciliation avec la Reine douairiere de Sicile. Il en avoit conçu le projet en mariant sa fille Isabeau avec le Comte de Laval; mais il eut bien de la peine à le faire agréer à la Reine, qui ne pouvoit digérer l'affront qu'on lui avoit fait. Dans les premiers mouvemens de sa colere elle voulut déclarer la guerre au Duc, & si elle ne le fit pas, ce ne fut peut-être que le défaut de troupes qui l'arrêta. Le Comte d'Etampes, le sire de Châtillon & l'Archidiacre de Rennes, qui lui firent les premieres propositions du mariage, furent assez froidement reçus. Jean l'Abbé & Jean Prégent, qui furent ensuite envoyés vers elle, la disposérent à entrer en négociation. Enfin le Chancelier, les deux Archidiacres de Rennes, Jean Mauleon, Alain Coaisnon & Jean Garin mirent la derniere main à cette grande affaire. Le Traité fut conclu à Angers le 13. Août & signé à Nantes par le Duc, le 20. du même mois. Comme on avoit eu la précaution de demander au Pape Eugéne IV. les dispenses nécessaires pour la consommation de ce mariage, il fut célébré à Nantes par Guillaume de Monfort Evêque de Saint-Malo, quelques jours après qu'il eut été arrêté. La Reine de Sicile, le Connétable, les Comtes d'Etampes, de Laval & de Porhoet, ainsi qu'un grand nombre de Seigneurs & de Dames, assistérent à cette fête. Le Duc avoit cédé à son fils dès le 10. Janvier les terres de Fougeres, de Moncontour & de Lamballe. La Reine donna en mariage à sa fille les Seigneuries de Beaufort en Vallée & de Châteaufromont, rachetables en dix ans pour la somme de soixante-huit mille écus d'or de soixante-quatre au marc; & il fut stipulé, qu'en cas qu'Ioland mourût sans enfans, Châteaufromont demeureroit au Comte de Monfort, ce qui arriva dans la suite.

Le Compte de Monfort épouse Ioland d'Anjou. *Actes de Bret. to. 2. col. 1237. Compte de Guinot.*

Cha. de Nantes, Arm. K. cas. H. nu. 39. & Arm. G. cas. B. nu. 12. Hist. d'Artur p. 51.

Ce mariage ne fut pas le seul, que le Duc conclut dans cette saison. Celui de Monsieur Pierre de Bretagne avec Mademoiselle Françoise d'Amboise, fille aînée de Louis Vicomte de Thouars & de Marie de Rieux, avoit été arrêté un an auparavant; le Traité en fut passé le 21. Juillet de cette année. La Vicomtesse de Thouars assura à sa fille quatre mille livres de rente, dont elle lui fit assiete sur les terres de Benon, de l'Isle de Ré & de Mont-Richard. Le Con-

Pierre de Bretagne épouse Françoise d'Amboise. *Compte de Guinot. Cha. de Nant. Ar. E. cas. D. nu. 18. & cas. E. nu. 21.*

AN. 1431.
Arm. F. caſ. A. nu. 38.
Arm. G. caſ. E. nu. 11.
Arm. N. caſ. C. nu. 3.
Arm. O. caſ. E. nu. 4.

nétable renouvella dans cette occaſion la donation de Partenai, qu'il avoit faite à ſon neveu, ſuppoſé qu'il mourût ſans enfans. La Vicomteſſe travailla en même tems au mariage de ſon oncle Pierre de Rieux, dit de Rochefort, Maréchal de France avec Marie de Bretagne fille aînée du Comte d'Etampes. Le Duc, en conſidération de cette alliance, donna d'une part au Maréchal vingt-cinq mille écus d'or pour lui aider à retirer la Seigneurie de Ranrouet, qu'il avoit engagée à Richard de Bretagne pour le payement de ſa rançon aux Anglois, & de l'autre, les terres de Conq, Foueſnant & Roſporden en gage de quinze mille écus. Mais ce mariage dura peu, le Maréchal ayant été fait priſonnier en 1438. & étant mort dans les priſons neuf mois après ſa détention. Marie de Bretagne ſe fit depuis Religieuſe à Fontevrault, dont elle étoit Abbeſſe en 1458.

Négociations de la Reine de Sicile pour le Connétable.
Compte de Guinot.
Hiſt. d'Artur p. 53.

A peine ces mariages furent-ils terminés, que la Reine de Sicile voulut donner au Duc des preuves de la ſincérité de ſon retour. Accompagnée du Chancelier de Maleſtroit, de Pierre Eder, Jean Pregent & Alain Coaiſnon. Elle alla trouver le Roi au Château de Saumur, pour le prier de rendre ſes bonnes graces au Connétable. Le Roi qui ne voyoit que par les yeux de la Trimouille, ne jugea pas à propos de lui accorder ſa demande. Cependant il donna les mains à un Traité, par lequel Chaſtelaillon fût rendu au Connétable, Genzai à la Trimouille, & Mauleon fut mis en ſéqueſtre entre les mains de Pregent de Coetivi. Cela n'empêcha pas les partiſans de la Trimouille d'aſſiéger Marans, qu'ils n'avoient pû obtenir par le Traité. Le Duc en ayant été averti par Olivier de Cleux, que le Connétable lui dépêcha, donna ordre à l'Amiral de Penhoet d'aſſembler des troupes en baſſe-Bretagne, & de les conduire par mer en Poitou. L'Amiral exécuta les ordres du Duc avec une diligence incroyable & aborda heureuſement à l'Iſle de Ré, où commandoit Jean Tournemine. Le Connétable l'alla trouver pour délibérer enſemble ſur la maniere de ſecourir Marans : mais les gens de la Trimouille ne les attendirent pas, & ſe retirerent avant qu'on les eut attaqués.

Le Duc d'Alençon arrête le Chancelier de Bretagne.
Compte de Guinot.
Le Baud pag. 180. & ſuiv.
Monſtrelet fol. 77.

La guerre finie en Poitou, le Duc rappella ſes troupes, qu'il ne laiſſa pas tranquilles. Malgré le penchant qu'il avoit pour la paix, il ſe crut obligé d'entrer en guerre avec le Duc d'Alençon ſon neveu pour procurer la liberté au Chancelier de Maleſtroit. Le Duc d'Alençon étoit venu en Bretagne cette année pour ſe faire payer des trente mille livres qui lui étoient encore dûes ſur la dot de Marie de Bretagne ſa mere. Comme on ne lui avoit donné qu'une partie de cette ſomme, il revint ſur la fin du mois de Décembre pour toucher le reſte. N'ayant pas été ſatisfait, il ſe retira fort mécontent. Pour obliger le Duc, à le payer entiérement, il arrêta le Chancelier, qui le reconduiſoit ſur les frontiéres, & l'envoya à la Fléche. On prétend qu'il s'étoit propoſé d'enlever le Comte de Monfort; mais il ne put jamais engager ce jeune Prince à ſortir de la ville de Nantes. Le Duc de Bretagne manda à la Reine de Sicile & au Roi Charles VII. l'enlevement de ſon Chancelier, & les pria de lui faire rendre juſtice par le Duc d'Alençon. En attendant une réponſe, il fit arrêter par droit de repréſailles un Hérault du Duc d'Alençon, qui ſe trouva à Rennes; mais cette priſe étoit inſuffiſante pour compenſer celle du Chancelier. Les Comtes de Richemont & d'Etampes firent tous leurs efforts pour appaiſer un différend, qui ne pouvoit manquer d'avoir des ſuites fâcheuſes; mais le Duc d'Alençon fut ſourd à toutes les remontrances, qui lui furent faites ſur ce ſujet. Bien loin de reconnoître ſa faute, il fit conduire le Chancelier au Château de Pouencé, dans le deſſein de le garder juſqu'à ce qu'il fût entiérement payé de la dot de ſa mere.

AN. 1432.
Siége de Pouencé.
Le Baud pag. 481.
Compte de Guinot.
Jean Chartier p. 59.

Le Duc de Bretagne n'ayant pû rien gagner ſur ſon neveu par les voies de douceur & de négociation, prit la réſolution de lui déclarer la guerre, en aſſiégeant Pouencé. Avant que d'entrer en campagne il nomma pour ſon Lieutenant Général le Comte de Laval ſon gendre, & garnit toutes ſes Places frontiéres de gens d'armes & de trait. Comme il avoit lieu de croire qu'un grand nombre de François viendroit groſſir les troupes de ſon neveu, il ne ſe contenta pas de la convocation du Ban & Arriere-ban de la Nobleſſe, il demanda encore du ſecours aux Anglois. Lorſque ſon armée fut aſſemblée, il la fit marcher vers Pouencé avec ordre d'en former le ſiége. Malgré la rigueur de la ſaiſon ſes ordres furent exécutés le 5. Janvier; le froid étoit ſi violent, que la glace portoit

les chevaux & les chariots. Le Duc d'Alençon s'étoit renfermé dans la Place avec sa mere & sa femme ; la garnison étoit commandée par le Bâtard de Bourbon & par le sire de Saint-Pierre ; mais elle étoit insuffisante pour résister aux troupes qu'on lui opposoit. Le Duc s'en étant apperçu dès le premier jour, sortit secrétement du Château, & se retira à Châteaugontier pour être à portée de secourir ses gens. Son absence consterna les Dames ; mais il les rassura par l'arrivée de quarante Gentilhommes, qui trouvérent moyen d'entrer dans la Place. Il envoya ensuite demander du secours en France ; pour l'obtenir il promit de faire la guerre au Duc de Bretagne, & de ne conclure avec lui aucun Traité sans l'avis & la permission du Roi. Le Duc de Bretagne avoit aussi envoyé Jean Uguet Sénéchal de Fougeres, Jean Roussin Bailli du Maine & Malo Roi d'armes vers Henri Roi d'Angleterre pour lui faire des offres assez semblables. Henri, voulant entretenir le Duc dans ses bonnes dispositions, lui donna par lettres du 7. Janvier le Comté de Poitou & toutes ses dépendances, excepté la Souveraineté & les droits Royaux. Il permit ensuite au sire d'Ulbi, à Jean Fastol, au Bâtard de Salisbéri & à plusieurs autres Capitaines d'aller au secours du Duc.

AN. 1432.

Du Tillet tom. 1. pag. 364.

Don du Comté de Poitou au Duc de Bretagne.

Actes de Bret. to. 2. col. 1247. 1252.

Pendant ce tems-là le siége se poussoit avec vigueur. Le Connétable s'y étoit rendu par complaisance pour le Duc son frere ; mais il aimoit mieux contribuer à la paix, qu'à la prise de la Place. Le Duc étoit à Châteaubrient, d'où il faisoit partir chaque jour des couriers pour faire avancer les troupes qu'on lui avoit promises, ou dont il avoit ordonné la levée. L'incendie de la Maison du Plessis-Guerrif lui fit beaucoup de peine. Il y avoit logé Georges Riguemen & quelques Capitaines Anglois qu'il avoit pris à sa solde. La garnison de la Guerche attaqua le Plessis pendant le siége, tua George Bonenfant, frere de Jacques Seigneur du lieu, fit quelques Anglois prisonniers, pilla les meubles & les provisions du Château, & y mit le feu. Ce triste événement obligea le Duc de faire partir de nouveaux couriers pour presser les secours qu'il attendoit. Enfin les troupes de basse-Bretagne arrivérent sous la conduite de l'Amiral & du Président de Bretagne, des sires du Chastel, de Plusquellec & de la Feillée. Plusieurs Capitaines Anglois qui servoient dans le Maine & dans la basse-Normandie, se rendirent vers le même tems au siége. Personne n'y parut avec plus d'éclat, que le Vicomte de Rohan & le Maréchal de Dinan. Le premier avoit sous sa Banniere cinq cents soixante-cinq hommes d'armes & trois cents vingt Archers. La compagnie du second étoit de deux cents cinquante lances & de cent quatre-vingt trois Archers. A peine ces troupes furent-elles arrivées, que le Duc d'Alençon reçut deux mille hommes d'armes & de trait, qui lui avoient été envoyés par le Duc de Bourbon & par quelques Seigneurs de ses amis. Avec ce secours il se flatta de faire lever le siége de Pouencé ; mais il fut repoussé & mis en fuite. Sa retraite encouragea les Bretons & les Anglois à presser plus vivement le siége.

Le Connétable, fâché de ce qu'on portoit les choses à l'extrêmité contre son neveu, fit venir un Gentilhomme de la Place, nommé Guillaume de Saint-Aubin, qu'il connoissoit depuis long-tems. Il le chargea d'aller trouver Ambroise de Lore qui commandoit pour le Duc d'Alençon dans la Guerche, de lui apprendre la véritable situation de Pouencé, & lui déclarer que le Comte de Richemont vouloit être le médiateur de la paix entre les Parties belligerentes ; mais qu'il ne feroit aucune démarche sans sçavoir auparavant si le Duc d'Alençon souhaitoit la paix & à quelles conditions. Saint Aubin accepta la commission, & de Lore alla trouver le Duc d'Alençon, qui lui remit tous ses intérêts entre les mains, & le renvoya très-instruit de ses prétentions. Le Connétable ayant appris par de Lore les dispositions du Duc d'Alençon, demanda à son frere un sauf-conduit pour de Lore & l'obtint. De Lore alla trouver le Duc à Châteaubrient, & lui remit une lettre très-respectueuse de la part de son neveu. Le Duc déja ébranlé par les sollicitations du Connétable & du Comte d'Etampes, se rendit. La paix fut conclue à condition que le Chancelier seroit mis en liberté & déchargé de tous les engagemens qu'il pouvoit avoir pris dans la prison ; que la ville de la Guerche seroit remise entre les mains de Jean de Kermellec son amé Chevalier & Chambellan, qu'il avoit commis pour en prendre possession ; & que tous les

Le Baud. p. 482. Jean Chartier pag. 60.

Traité entre les Ducs de Bretagne & d'Alençon.

Actes de Bret. to. 2. col. 1248. Compte de Guinot

AN. 1432.

prisonniers Bretons & Anglois, qui étoient à la Guerche & à Pouencé, seroient délivrés sans aucune rançon. Le Duc de son côté s'obligea de remettre dans un an la Guerche à son neveu, & de payer à la Duchesse d'Alençon quatre mille livres par an jusqu'à l'entier payement de sa dot. Il récompensa généreusement Ambroise de Lore & Louis Martel, Chevaliers attachés à son neveu, des peines qu'ils s'étoient données pour la paix. Les articles en furent exécutés le 21 Février, & dès le lendemain le siége de Pouencé fut levé.

Le Duc récompense les Anglois. *Compte de Guinot.*

Les Anglois furent très-mortifiés de cet accommodement, sur lequel on ne les avoit point consultés. Ils s'étoient flattés de piller Pouencé & même de prendre possession de cette place au nom du Duc de Betfort, à qui elle avoit été promise par un Traité passé à Châteaubrient entre Eon de Rösserf & Jean Fastol. Pour éviter leurs reproches le Duc fit présent au Régent de dix mille cinq cents quatre-vingt saluts d'or, qui valoient alors vingt-quatre sols la piéce. Les Capitaines Anglois furent récompensés à proportion de leur qualité & de leurs services. Cela ne les satisfit pas entiérement; car ils comptoient que cette guerre engageroit le Duc à la faire au Roi Charles VII. qui avoit pris le parti du Duc d'Alençon, & qui en usoit mal à l'égard du Connétable son frere. Mais le Duc aimoit la paix & la préféroit à la guerre, dont les succès sont toujours incertains.

Promesse de ce Prince au Roi d'Angleterre. *Du Tillet tom. 2. p. 364.*

Ce Prince, délivré des embarras du siége de Pouencé, envoya des Ambassadeurs à Rouen pour remercier le Roi Henri du présent qu'il lui avoit fait, & pour lui remettre une lettre, dans laquelle il promit de lui rendre dans vingt ans le Comté de Poitou pour la somme de deux cents mille francs. Cette lettre est dattée du 7. Mars, & ne paroît avoir été écrite, que pour entretenir la bonne intelligence avec les Anglois; car il étoit trop équitable pour croire qu'ils eussent droit de lui donner le Poitou. Le Traité qu'il passa quelques jours après avec Raoul de Gaucourt Gouverneur de Dauphiné & Renaud Girard Seigneur de Basoches montre assez quels étoient ses sentimens sur cette matiere. Ces deux Seigneurs étoient venu le trouver de la part du Roi Charles VII. pour satisfaire aux justes plaintes du Connétable & de Madame de Guyenne son épouse. Après la discussion de leurs droits il fut arrêté, que le Connétable jouiroit pendant deux ans des Aydes de Partenai & de Fontenai-le-Comte; qu'il ne seroit plus fabriqué de monnoies à Partenai; qu'on rendroit au Connétable & à Madame de Guyenne Castelaillon avec ses dépendances, toutes les places de la Seigneurie de Fontenai, Gien, Montargis & Dun-le-Roi; qu'on ne célébreroit point les nôces de Pierre de Bretagne avec Françoise d'Amboise sans en avertir le Roi, & que Pregent de Coetivi feroit serment de fidélité entre les mains de la Vicomtesse de Thouars pour la Capitainerie de Mauleon. Ce Traité fut signé à Redon le 25. Mars & ratifié depuis à Rennes. Mais les articles qui y sont réglés, n'étoient pas les seuls sur lesquels le Duc avoit fait des remontrances au Roi. Il s'étoit encore plaint de ce que les troupes de Jean de la Roche occupoient les places frontiéres du Poitou & de la Bretagne. Ce Capitaine étoit un des plus zélés partisans de la maison de Penthiévre & du sire de la Trimouille. Le Duc craignant qu'il ne formât quelque entreprise sur ses places, demanda son éloignement, & l'obtint. La Roche & ses gens ne tardérent pas à marquer au Duc & au Connétable leur ressentiment. Dès le 8. Juin, jour de la Pentecôte, ils assiégérent Mervent, & s'en rendirent maîtres. Le Connétable, ayant appris cette nouvelle à Partenai, fit marcher sur le champ les troupes de sa maison à Vouvant, & manda tous ses vassaux sujets aux armes. Ses ordres furent si bien exécutés, que Mervent fut assiégé le 16. Juin par Pregent de Coetivi son Lieutenant. La garnison de cette place n'ayant point de secours à attendre, se rendit par composition.

Son Traité avec les Ambassadeurs de France. *Titres du Roi, Layette Bretagne, nn. 101, 102. Compte de Guinot.*

Prise & reprise de Mervent en Poitou. *Hist. d'Artur p. 53.*

Conférences d'Auxerre. *Monstrelet vol. 2. fol. 80. Compte de Guinot.*

Après cette expédition les partisans de la Trimouille n'osérent plus rien entreprendre sur le Connétable, & la tranquillité fut rétablie dans le Poitou. Il n'en fut pas de même des autres Provinces; la guerre s'y continuoit avec peu de succès. Les François avoient cependant l'avantage sur les Anglois depuis la levée du siége d'Orléans, & ils étoient en état de leur résister; mais non pas de les chasser du Royaume. Le Duc de Bretagne avoit fait plusieurs tentatives pour réconcilier le Duc de Bourgogne avec le Roi Charles VII. mais elles avoient été inutiles.

An. 1432.

Les propositions d'accommodement qu'il avoit faites au Conseil d'Angleterre, avoient été hautement rejettées. Les autres Princes qui ne prenoient aucun intérêt dans la guerre, en étoient spectateurs oisifs, soit par indifférence pour les parties belligérentes, soit par crainte de ne pouvoir réussir. Le Pape Eugéne IV. touché des malheurs de la France, y envoya cette année le Cardinal de Sainte-Croix en qualité de Légat pour travailler à un accord entre les deux Couronnes. Le Cardinal notifia sa commission aux deux Rois, & les pria d'envoyer des Ambassadeurs à Auxerre, qu'il avoit choisi pour la tenue des conférences. Le Duc de Bretagne y députa Thibaud de la Clartiere, Alain Coaisnon, Jamet Godard & Gilles de Saint-Simon; quoiqu'il n'eut pas grande idée de cette négociation: mais il ne voulut pas désobliger le Docteur Jean del Monté, qui l'étoit venu trouver de la part du Légat. Il n'est pas douteux que le Duc de Bourgogne reçut un pareil Député. Les conferences furent ouvertes par un discours que le Légat avoit préparé pour disposer les esprits à la paix: mais il ne put rien gagner sur les parties, tant leurs prétentions étoient opposées. Il engagea seulement les Députés du Roi de France & du Duc de Bourgogne à conclure une Trève de six ans, qui ne dura pas six mois, soit par la faute des François, soit par celle des Bourguignons.

Le Duc de Bretagne envoye son fils Gilles à la Cour d'Angleterre.
Comptes de Guinot. Rymer tom. 10. pag. 515. 563.

Le Duc de Bretagne, informé du mauvais succès des Conférences d'Auxerre, envoya une nouvelle Ambassade à la Cour d'Angleterre, qui vraisemblablement avoit mis le plus grand obstacle à la paix générale. Pour rendre cette Ambassade plus célébre il en fit chef Gilles de Bretagne son troisiéme fils. Il lui donna pour Adjoints Jean l'Abbé son Gouverneur, le Chancelier de Malestroit, Bertrand de Treal, Thomas de Cuisac & Jean de Troessi Bailli de Senlis. Sa suite étoit composée de neuf Ecuyers, deux Médecins & cent quarante hommes d'armes commandés par le sire de Beaufort. Il s'embarqua à Saint-Malo sur la fin du mois de Juin, & arriva heureusement en Angleterre. On ignore le résultat de cette Ambassade; tout ce que l'on sçait, c'est que le Conseil d'Angleterre fit délivrer le 12. Juillet au Chancelier de Bretagne un beau cheval & une tasse d'or estimée cinquante marcs d'argent. * Gilles de Bretagne demeura auprès du jeune Roi, qui lui assigna une pension de deux cents marcs d'argent sur son trésor.

** Le marc d'argent valoit à Paris 6. l. 15. sols tournois en 1422.*

Fin tragique d'un Missionaire Breton.
Monstrelet vol. 2. fol. 38. 84.

Ce fut pendant le cours de ces négociations, que les Inquisiteurs de Rome firent mourir un Prédicateur Breton, qui s'étoit fait une grande réputation dans la Picardie & la Flandres. Cet homme étoit Religieux de l'Ordre des Carmes, & se nommoit Thomas Connecte. Il parcourut pendant l'année 1428. la Flandres, l'Artois, le Ponthieu, la Picardie & le Cambresis, prêchant contre les désordres des Ecclésiastiques, le luxe des femmes & la corruption du siécle. Dans toutes les villes, où il entroit, on lui dressoit des théatres magnifiques pour prêcher, & des Autels sur lesquels il célébroit les Saints Mystéres, assisté de quelques Religieux de son Ordre. Il fit beaucoup de fruit dans tous les endroits, où il passa. Il ne prenoit point d'argent pour les fonctions de son ministère; mais il recevoit seulement des ornemens pour les Eglises. Le peuple qui se plaît à entendre décrier les gens d'Eglise, lui donna mille bénédictions. Pour éviter les abus il faisoit tendre une corde dans les places publiques, où il prêchoit, afin de séparer les hommes d'avec les femmes. Après avoir prêché avec beaucoup d'éclat dans tous les lieux que nous avons nommés, il s'embarqua à Saint-Valeri pour retourner en Bretagne.

Soit par dévotion, soit par curiosité, il alla à Rome l'an 1432. & y arriva en même-tems que les Ambassadeurs de Venise. Il prêcha dans cette ville de la même maniere qu'il avoit prêché dans la Picardie & dans la Flandres; mais la liberté qu'il se donna de reprendre les Ecclésiastiques, lui attira bien-tôt des affaires. Le Pape Eugéne IV. en ayant reçu des plaintes, l'envoya chercher pour lui donner quelques avis. Thomas fit le malade & refusa deux fois d'aller trouver le Pape. Ce refus ayant donné quelque soupçon de sa conduite ou de sa doctrine; le Pape le fit sommer par son Trésorier de venir à son audience. Thomas, ayant entendu le Trésorier, sauta par une fenêtre pour se sauver; mais il fut bien-tôt arrêté & conduit devant le Pape. Après avoir essuyé quelques réprimandes de la part de Sa Sainteté, il fut renfermé dans une étroite prison. Quelques jours après les Cardi-

AN. 1432.

naux de Rouen & de Navarre l'interrogérent sur sa conduite & sur sa doctrine. Sa conduite parut irréprochable ; mais sa doctrine fut jugée hérétique. C'est pour cette raison qu'il fut condamné à être brûlé suivant les Loix de l'Inquisition, ce qui fut exécuté avec les cérémonies accoutumées en pareil cas. Tel fut la fin de ce célébre Missionnaire, qui, pour n'avoir pas joint la pureté de sa doctrine à celle des mœurs, mérita le supplice qu'il subit. Un Poëte du même Ordre que Thomas Connecte, l'a regardé comme Martyr & comme une victime immolée à l'envie des Ecclésiastiques Italiens. Bertrand d'Argentré semble souscrire à ce sentiment, quoiqu'il avoue que ce prétendu Martyr ne désapprouvoit pas le mariage des Prêtres & des Religieux, qui ne pouvoient pas garder la continence : mais l'Eglise Catholique ne reconnoît pas pour Martyrs des Auteurs d'une pareille doctrine.

Joan. B. Mantuan. de vitâ beatâ. D'Argentré l. 11. c. 41.

Concile de Basle.

Æneas Sylvius Hist. Bohem c. 49. & seq. Labbe to. 12. Con. Actes de Bret. to. 2. col. 1256. 1264.

Les abus contre lesquels Connecte avoit prêché, n'étoient que trop réels. C'étoit pour y remédier que le Concile de Basle avoit été convoqué l'an 1431. Le zèle que les premiers Peres de cette assemblée témoignérent pour la reformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, allarma le Pape Eugéne IV. Sa Sainteté craignant qu'on ne donnât quelque atteinte à son autorité, voulut dissoudre le Concile & le transférer à Boulogne, sous prétexte que cette ville étoit plus à portée des Grecs, qui vouloient se réunir à l'Eglise Latine, & qu'il n'y avoit pas de sûreté à Basle à cause de la guerre que les Ducs d'Autriche & de Bourgogne se faisoient. Ce fut pour s'opposer à ce dessein, que le Cardinal de Saint-Ange, qui présidoit à l'assemblée, tint la premiere session le 14. Décembre, & en donna aussi-tôt avis aux Princes Chrétiens. L'Empereur Sigismond approuva la résolution des Peres du Concile & les exhorta à y persévérer avec courage. Les Prélats de l'Eglise Gallicane assemblés à Bourges le 26. Février 1432. reconnurent que le Concile de Basle avoit été légitimement convoqué, qu'il devoit continuer ses séances ; & qu'il ne devoit point être transferé ailleurs. Ils priérent le Roi d'envoyer ses Ambassadeurs à cette assemblée & de permettre aux Prélats de son Royaume de s'y rendre. Le Roi leur accorda une entiere liberté là-dessus, & leur permit de prendre la quatriéme partie des dixmes pour leur dépense.

AN. 1433.

Députés de Bretagne au Concile.

Le Duc de Bretagne, voulant éviter la dépense, pria le Concile de trouver bon qu'il n'envoyât que deux Evêques, trois Abbés & quelques Docteurs ou Licenciés aux dépens du Clergé. Le Concile, qui ne cherchoit qu'à attirer à Basle les Ambassadeurs de tous les Princes & quelques Evêques de leur obéissance, consentit le 20. Avril 1433. à tout ce que le Duc souhaitoit. Comme Jean de Validire Evêque de Leon étoit déja au Concile, le Duc n'y envoya que Pierre Piedru Evêque de Treguier, Mathieu Bertrand Abbé de Saint-Melaine, Jean Gendron Abbé de Buzai, Jean Prigent Professeur en Droit Civil & Canon, & Guillaume Groignet Licencié en l'un & en l'autre Droit. Les Evêques de Nantes, de Rennes & de Saint-Brieu furent commis par le Concile pour faire la levée du subside sur le Clergé & pour en remettre le produit aux Députés. Il ne se passa rien dans l'assemblée, qui regarde la Bretagne en particulier, excepté la dispute, qui s'éleva entre les Ambassadeurs de Bretagne & de Bourgogne pour la préséance. Le Cardinal de Saint-Ange plaça d'abord les Ambassadeurs de Bretagne à la gauche, immédiatement après les Ambassadeurs du Roi de Danemarck. Les Bretons acceptérent cette place, sans préjudice des droits du Duc leur maître & en attendant que le Concile en eût ordonné autrement. Dans la suite le Cardinal d'Arles, l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Lubek, commis par le Concile pour régler la séance des Députés des Electeurs de l'Empire & du Duc de Bourgogne mirent les premiers à la gauche, immédiatement après le siége de l'Empereur, & les seconds à la droite après les Ambassadeurs des Rois, sans préjudice cependant du droit d'autrui & en particulier du Duc de Bretagne. Les Bretons s'opposérent à ce réglement & furent appuyés par les Ambassadeurs de France, d'Ecosse, de Danemarck, d'Arragon & de Sicile, & par ceux des Ducs d'Orléans & d'Autriche. Le Cardinal d'Arles répondit à cette opposition le 5. Juillet de l'an 1434. en disant qu'il avoit reservé les droits d'autrui, & qu'il ne prétendoit point que son Réglement fût tiré à conséquence pour l'avenir. Les Ambassadeurs s'en tinrent là pour ne point retarder la décision des

affaires de l'Eglise, & donnérent avis à leurs Maîtres de tout ce qui s'étoit passé.

AN. 1433.

Mort de la Duchesse Jeanne de France.
Chron. Mss. Eccl. Nannet.
Le Baud. p. 482.
Comptes de Guinot.
Actes de Bret. to. 2. col. 1237. 774.

Tandis que le Concile continuoit ses sessions, la Duchesse Jeanne de France mourut à Vannes le 20. Septembre. Cette Princesse avoit fait son testament dès le 6. Août 1406. & avoit donné tous ses biens meubles au Duc, en le chargeant de l'exécution de ses dernieres volontés : mais Dieu lui rendit alors la santé pour la consolation de son mari & celle de ses Sujets. Elle faisoit profession d'une grande piété, & avoit fait vœu dans une certaine circonstance de ne jamais manger de viande. La délicatesse de son tempérament & la froidure du pays ne lui permirent pas d'accomplir sa promesse jusqu'à la fin de ses jours. Le Pape Eugéne IV. la releva de son vœu deux ans avant sa mort, & le commua en œuvres pies. Elle fut inhumée dans l'Eglise Cathédrale de Vannes auprès du tombeau de S. Vincent Ferrier. Le Connétable, le Comte d'Etampes, le Duc d'Alençon, & un grand nombre de Prélats & de Seigneurs assistérent à cette pompe funébre. Aussi-tôt qu'elle fut terminée, le Connétable prit congé de ses deux freres & retourna à Partenai. Il avoit un sauf-conduit du Roi d'Angleterre pour se rendre à Calais, où l'on devoit traiter de la paix entre les deux Couronnes : mais ces conférences qui devoient commencer le 15. Octobre, n'eurent pas lieu.

Rymer tom. 10. pag. 562.

Enlévement du sire de la Trimouille.
Hist. d'Artur p. 53.
Monstrelet vol. 2. fol. 91.

Les mesures que le Connétable avoit prises à la Cour de France pour l'enlevement du sire de la Trimouille, réussirent mieux que les négociations du Duc d'Orléans en Angleterre. Il y avoit long-tems que ce Ministre abusoit de l'autorité du Roi pour persécuter tous ceux qui n'étoient pas disposés à ramper devant lui. Le Connétable avoit jusqu'alors paru souffrir ses outrages avec beaucoup de douceur & de modération : mais enfin son ressentiment éclata. Secondé par Charles d'Anjou Comte du Maine, le sire de Bueil, la Varenne, Chaumont, Prégent de Coetivi & quelques autres Seigneurs mécontens, il forma le projet de se défaire de la Trimouille. La Cour étoit alors à Chinon & la Trimouille ne s'en écartoit pas. Gaucourt étoit Capitaine de cette ville & Olivier de Fretal en exerçoit la Lieutenance. Les conjurés ayant mis ces deux Officiers dans leur parti, s'assurérent d'abord d'une fausse porte du Château. Suivis ensuite d'un grand nombre de gens d'armes ils entrérent de nuit par cette porte, & montérent à la chambre, où la Trimouille étoit couché. Un Ecuyer de la Maison du Connétable, nommé Jean de Rosniviven, se jetta sur lui, & lui enfonça sa dague dans le ventre : mais la dague étant fort courte & la Trimouille très-gras, il n'en fut pas blessé mortellement. Dans le même-tems il fut saisi, enlevé & conduit à Montresor, Château appartenant au sire de Bueil.

Le Roi, informé de cette violence, craignit que ce ne fût une conspiration contre sa personne : mais de Bueil, Coetivi & la Varenne le rassurérent, en lui protestant, qu'il n'y avoit aucun d'eux, qui ne fût prêt à répandre son sang pour lui. Il demanda ensuite si le Connétable y étoit; on lui répondit qu'il étoit à Partenai. La Reine, que sa sagesse & sa modération mettoient hors de soupçon, acheva de calmer le Roi. Ce Prince oublia aussi facilement la Trimouille, qu'il avoit oublié ses deux premiers favoris; car dans une assemblée tenue à Tours quelque-tems après, il déclara par la bouche de son Chancelier, qu'il approuvoit ce que de Bueil, Coetivi & la Varenne avoient fait. Le Chancelier & le Trésorier Général de Bretagne, qui assistérent à cette assemblée de la part du Duc, lui en rendirent témoignage à leur retour. Le Comte du Maine succéda à la Trimouille & eut la meilleure part au Gouvernement du Royaume. Personne ne lui envia ce poste & chacun se fit un devoir de lui obéir. La Trimouille obtint sa liberté du sire de Bueil pour la somme de six mille écus d'or, qu'il lui paya. Il eut ensuite une entrevûe avec le Duc de Bretagne, dont le résultat fut l'élargissement du Vicomte de Thouars, qui étoit prisonnier à Châtillon sur Indre.

Etats de Tours.
Comptes de Guinot.
Jean Chartier pag. 65.
Histoire de Charles VII. par Berri p. 386.
Monstrelet fol. 91.

AN. 1434.

Exploits des Bretons dans le Maine.
Jean Chartier pag. 62.
Hist. d'Artur p. 54.

Le Connétable n'ayant plus d'ennemis à la Cour, reprit ses fonctions, & laissa au Comte du Maine le soin de faire sa paix avec le Roi. Il ne chercha pas long-tems l'occasion de faire connoître au Roi combien la Trimouille avoit porté préjudice à ses affaires, & ce qu'il devoit attendre de son zèle pour la suite. Dès le mois de Février 1434. le Comte d'Arondel mit le siége devant Saint-Célérin. Cette place étoit située sur le bord de la Sarte aux extrémités des Diocèses du

AN. 1434.

Mans & de Séez. Deux Capitaines l'avoient reparée & s'y maintenoient depuis plusieurs mois malgré les attaques de la garnison de Séez : mais enfin ils en furent débusqués. Le Connétable ayant appris à Partenai, que le Château de Saint-Celerin étoit assiégé, assembla des troupes pour le secourir. Il se rendit d'abord à Saumur & ensuite à Duretal, où on lui dit que Saint-Celerin étoit rendu. Le secours qu'il avoit préparé, étant inutile, il revint à Saumur avec le Comte d'Alençon, en attendant que les Anglois formassent quelque nouvelle entreprise. Ils ne tardérent pas à le faire, ayant assiégé Sillé-le-Guillaume. Ce Château étoit gardé par Aimeri d'Antenaise, qui n'ayant pas assez de troupes pour résister aux Anglois, traita avec eux, & leur donna des ôtages, à condition qu'ils les rendroient, si dans six semaines les François étoient les plus forts dans une lande qui étoit à une lieue & demie de Sillé, ou que la place seroit rendue, si les Anglois étoient supérieurs aux François. Le Comte d'Arondel ayant accepté ces conditions, d'Antenaise alla trouver le Connétable & lui déclara ce qu'il avoit promis. Le Connétable blâma d'Antenaise d'avoir fait un pareil Traité ; cependant pour faire voir aux Anglois qu'on ne les craignoit point, il manda à tous les gens de guerre qui servoient en Anjou, de se rendre à Sablé deux jours avant le terme marqué. Le Comte du Maine y amena le grand Sénéchal, le Vicomte de Thouars, les sires de Bueil, de Coetivi, de Chaumont & autres de la maison du Roi. Les Maréchaux de Rais & de Rieux, le sire de Rostrenen, & un grand nombre de Gentilhommes Bretons & Poitevins suivirent le Connétable.

De Sablé l'armée alla coucher à Conlie, & le lendemain elle se rendit au champ de bataille marqué par le Comte d'Arondel. L'avant-garde étoit conduite par les Maréchaux de Rais & de Rieux ; le Connétable, le Duc d'Alençon & le Comte du Maine commandoient le corps de bataille ; & l'arriere-garde étoit sous les ordres du Vidame de Chartres, des sires de Bueil & de Loheac & de quelques autres Seigneurs. Les deux armées n'étoient séparées, que par une petite riviere facile à passer ; mais les Anglois n'osérent en tenter le passage, quoiqu'ils fussent de beaucoup supérieurs aux François. En attendant qu'ils prissent un parti le Connétable fit plusieurs Chevaliers, entr'autres le Comte du Maine, Gilles de Saint-Simon, Olivier le Veyer, Jean Bonnet, Pierre Guyon, Jean de la Chaussée, Emeri Chauvin & quelques autres Ecuyers de sa maison. Le Comte du Maine à son tour fit Chevaliers le grand Sénéchal, les Seigneurs de Bueil, de Coetivi, de Chaumont & autres. Enfin les Anglois soit par timidité, soit par quelqu'autre motif, allérent se retrancher dans un village sur le bord de la riviere. Le Connétable ayant satisfait au traité fait par le Lieutenant de Sillé, envoya sommer le Comte d'Arondel de rendre les ôtages qu'il avoit reçus. Le Comte les renvoya sur le champ. On délibéra ensuite sur le parti, que l'on pouvoit prendre. Les vivres manquant absolument, il fut arrêté qu'on retourneroit à Sablé. Avant que de se mettre en marche, le Connétable demanda aux Seigneurs ce que l'on feroit de Sablé, dont les ouvrages étoient de peu de conséquence. Son avis étoit de brûler cette place & de trancher la tête au Lieutenant qui avoit fait le traité. Plusieurs Seigneurs se rangérent de son côté : mais le sire de Bueil, qui étoit Capitaine de Sillé & qui cherchoit à sauver la vie à son Lieutenant, se chargea de garder la Place, & personne ne s'y opposa. A peine les François eurent-ils pris la route de Sablé, que les Anglois revinrent sur leurs pas, & emportérent Sillé d'assaut. Le Duc de Bretagne avoit envoyé son Roi d'armes à Sillé pour être témoin de ce qui s'y passeroit, & pour lui en faire un fidel rapport. Tout ce qu'on lui en apprit, fut que les François conduits par le Connétable s'étoient trouvés au rendez-vous, ce que de mémoire d'homme ils n'avoient fait.

Normans établis à Dol. *Actes de Bret. to. 2. col. 1288.*

Le Duc, en recevant cette nouvelle, en apprit une autre, qui dût lui causer beaucoup de chagrin. Il avoit un fils naturel, nommé Tangui, à qui il avoit donné le Gouvernement de Dol. Tangui, marchant sur les traces de son prédécesseur, vexoit en diverses manieres les Normans, qui s'étoient refugiés à Dol après la prise de Pontorson, Saint-James de Beuvron, Tombelaine & autres lieux. Il ne vouloit pas que ces nouveaux habitans montassent la garde comme les anciens, & néanmoins il leur faisoit payer de grandes sommes d'argent pour cette

exemption

exemption forcée. D'un autre côté les anciens habitans, dont le nombre étoit fort diminué depuis le commencement de la guerre, se plaignoient qu'ils ne pouvoient plus supporter les fatigues de la garde, & demandoient que les Normans les soulageassent dans ce travail. Jean de Bruc, qui tenoit alors le siége de Dol, prit la défense de son troupeau, & n'ayant pû rien gagner sur les Officiers du Duc, il les excommunia. Le sire de Coetquen, Capitaine de la place, aima mieux la quitter, que de rester sous les foudres de l'excommunication. Le Bâtard de Brètagne lui succéda & ne profita point de son exemple. Le Prélat, avant que de l'excommunier, alla trouver le Duc à Moncontour & lui exposa ce qui se passoit. Le Duc, touché des remontrances de l'Evêque, ordonna au Bâtard de laisser les Normans vivre en paix; de ne rien exiger d'eux qu'il n'exigeât des autres; & de les obliger à faire la garde comme les autres habitans. L'Ordonnance n'étoit pas conforme aux vûes intéressées du Bâtard; il continua encore pendant deux ans ses vexations; mais enfin il céda aux importunités du Prélat & aux ordres réitérés du Duc son pere. AN. 1434.

Expéditions du Connétable en Champagne. *Hist. d'Artur p. 58. Hist. de Languedoc tom. 4. p. 482. Actes de Bret. to. 2. col. 1267.*

Cependant le Connétable retourna à la Cour, où il fut très-bien reçu. Il n'y trouva plus de favori, à qui il fit ombrage & qui rendit sa fidélité suspecte au Roi. Il suivit ce Monarque à Vienne, où les Etats de Languedoc avoient été convoqués pour le mois d'Avril. Après la conclusion de cette assemblée on pensa à remédier aux desordres que les troupes commettoient en Champagne, soit faute de payement, soit par avidité du butin. Jusques-là les gens de guerre avoient reçu peu d'ordre de la Cour; chaque Capitaine commandoit dans son district, & entreprenoit ce que bon lui sembloit. Pour arrêter cette licence & veiller à la tranquillité des Sujets que le Roi avoit au-delà de la Seine, il fut arrêté au Conseil, que le Connétable & le Bâtard d'Orleans passeroient en Champagne. Le Roi leur donna pour cet effet cinq cents hommes d'armes & neuf cents Archers. Ils se rendirent d'abord à Compiegne pour être à portée de secourir les villes qui étoient en danger. Après avoir ravitaillé Laon & Beauvais, le Connétable assiégea la ville de Ham, qu'il emporta d'assaut. Il y trouva de quoi faire subsister ses troupes pendant un mois; mais il ne garda pas long-tems cette conquête. Jean de Luxembourg lui fit proposer d'acheter Ham & de lui céder Breteuil. Le Connétable qui manquoit d'argent pour payer ses troupes, accepta les offres, & le Traité fut conclu pour la somme de soixante mille saluz. Il y fut stipulé que les garnisons de Bruere, d'Aunai & autres Places voisines de Laon ne feroient plus la guerre aux habitans de cette ville. Le Connétable, bien content d'avoir trouvé des fonds pour satisfaire ses troupes, leur en fit la distribution avec tant de libéralité, qu'il ne lui resta pas quinze cents saluz. Il alla ensuite à Châlons, où il examina toutes les plaintes, qui avoient été portées à la Cour. Les ayant trouvé bien fondées, il rendit justice à un chacun, & mit plusieurs Capitaines hors d'état de continuer leurs brigandages. Il fit la même chose à Troyes, & rétablit la tranquillité dans le pays.

AN. 1435.

Conférence de Nevers. *Hist. d'Artur p. 67. Monstrelet fol. 98. 99.*

Tandis qu'il étoit à Châlons, les Ducs de Bourgogne & de Bourbon l'invitérent à venir les joindre à Nevers, où ils étoient assemblés pour régler leurs différends. Le Connétable y consentit, à condition qu'on lui envoyeroit un bon sauf-conduit. Aussi-tôt qu'il l'eut reçu il partit avec l'Archevêque de Reims & se rendit à Dijon, où il fut très-bien reçu de la Duchesse de Bourgogne. Malgré la rigueur de la saison il continua son voyage & arriva heureusement à Nevers, où les Ducs de Bourgogne & de Bourbon l'attendoient. Le premier n'étoit pas content du Duc de Betfort, qui le traitoit quelquefois avec beaucoup de hauteur & qui s'étoit remarié avec Jacqueline de Luxembourg sans le consulter. Il avoit d'ailleurs des remords de conscience par rapport aux maux qu'il avoit causés à la France, & il commençoit à s'appercevoir, que si les Anglois devenoient paisibles possesseurs du Royaume, il ne lui tiendroient pas compte de ce qu'il avoit fait pour satisfaire ses ressentimens. Frappé de ces considérations & de plusieurs autres il donna les mains à un accommodement, pour lequel on convint de s'assembler à Arras au mois de Juillet. Cette résolution fut notifiée au Pape, au Concile de Basle & à tous les Princes intéressés, afin qu'ils envoyassent leurs Ambassadeurs à Arras. La conférence finie, le Connétable prit congé des Prin-

AN. 1435.

ces après la fête de la Chandeleur, & alla rendre compte au Roi de tout ce qu'il avoit fait depuis son départ de la Cour.

Assemblée d'Arras. *Hist. d'Artur p. 69. Monstrelet vol. 2. fol. 104. & suiv.*

Le Roi, très-satisfait de ce qui avoit été réglé à Nevers, convoqua à Tours tous les Princes de son Sang & les Grands du Royaume pour leur faire part des bonnes dispositions du Duc de Bourgogne. Il fut arrêté dans cette assemblée, que le Duc de Bourbon, le Connétable, le Chancelier, le Maréchal de la Fayette, le Comte de Vendôme, Christophe de Harcourt, Adam de Cambrai Premier Président & quelques autres se rendroient à Arras pour assister aux conférences, qui s'y devoient tenir. Le Pape de son côté y envoya les Cardinaux de Sainte-Croix & de Chypre. Le Duc de Bourgogne y assista en personne. Le Duc de Bretagne qui avoit toujours souhaité la paix générale, députa à Arras l'Archiacre de Leon avec les Seigneurs de la Clartiere & de Boisgarnier. Le Roi d'Angleterre, les Ducs d'Alençon & de Bar y envoyérent aussi leurs Ambassadeurs, & les villes de Flandres, de Brabant, de Hollande, leurs Députés.

Les Ambassadeurs de France arrivérent à Arras sur la fin du mois de Juillet; le Duc de Bourgogne, qui les avoient dévancés, sortit de la ville pour les recevoir & les conduisit à l'Hôtel qui leur avoit été préparé. Les conférences se tinrent dans l'Abbaye de S. Vaast, & on y traita d'abord de la paix entre la France & l'Angleterre. Les propositions des deux Parties furent si opposées, qu'on jugea bien qu'elles ne s'accorderoient jamais. Les Ambassadeurs de France offrirent aux Anglois la Normandie & tout ce qu'ils tenoient dans la Guyenne, à la charge d'en faire hommage au Roi Charles VII. & à ses successeurs. Les Anglois n'acceptérent pas ces offres, & demandérent, qu'on leur laissât tout ce qu'ils possédoient en France ou l'équivalent. Cette demande ayant été rejettée par les François & trouvée peu raisonnable par les Cardinaux médiateurs, les Anglois sortirent d'Arras le 6. Septembre. Après leur retraite on ne pensa plus qu'à réconcilier le Duc de Bourgogne avec le Roi de France. Le Connétable se donna beaucoup de mouvemens pour cette grande affaire, & y travailla avec tant d'assiduité, qu'il eut l'honneur d'avoir contribué plus que personne à la paix qui fut faite. Il est vrai que le Traité fut conclu à des conditions honteuses; mais l'avantage que l'Etat en retira, justifia dans la suite la conduite des Négociateurs.

Traité d'Arras. *Monstrelet vol. 2. fol. 109. & suiv.*

Les principaux articles de ce Traité portent que le Roi désaprouve le meurtre de Jean Duc de Bourgogne & qu'il se réconciliera sincérement avec son fils; que tous ceux qui ont eu part à ce crime, seront punis de mort ou bannis du Royaume, si on ne peut les prendre; que le Roi fondera une Chapelle à Montereau & un Anniversaire à Dijon pour le repos de l'ame du feu Duc de Bourgogne & de tous ceux qui ont péri dans les guerres; qu'il donnera au Duc de Bourgogne la somme de cinquante mille écus d'or pour le dédommager des joyaux & autres meubles qui furent pillés après la mort de son pere; qu'il cédera au même Duc les Comtés de Mâcon & d'Auxerre avec les villes & Châtellenies de Bar-sur-Seine, Perrone, Montdidier & Roye pour en jouir lui & ses héritiers à perpétuité; qu'il donnera & transportera encore au même Duc toutes les Villes, Forteresses, Terres & Seigneuries, qui appartiennent à la Couronne sur les bords de la Somme, au rachat de la somme de quatre cents mille écus d'or; que le Duc de Bourgogne ne sera point obligé de faire aucun hommage au Roi pour les terres qu'il tient & qui lui sont cédées; mais que ses enfans ou ses héritiers seront tenus à ce devoir; que le Roi renoncera à toutes les alliances, qu'il a contractées avec l'Empereur & autres Princes contre le Duc de Bourgogne, ce que ce dernier fera pareillement à l'égard des Traités qu'il a faits contre la France; que le Roi consentira, que s'il lui arrive jamais de violer le présent Traité, ses Sujets ne soient plus obligés de lui obéir, mais soient tenus dès-lors de servir le Duc de Bourgogne; & enfin qu'il jurera les présens articles entre les mains des Cardinaux-Légats du Pape & du Concile de Basle, & qu'il les fera ratifier par les Princes de son Sang, qui s'engageront par leurs scellés à prendre le parti du Duc de Bourgogne, en cas que le Roi manque à sa parole. Ce Traité fut signé le 21. Septembre & publié avec beaucoup de joie dans tous les Etats qui reconnoissoient l'autorité du Duc de Bourgogne; mais il causa un extrême chagrin aux Anglois.

AN. 1453.

Prise de Saint-Denis par les Bretons.

Hist. d'Artur p. 71. Jean Chartier. pag. 69.

Pendant qu'on travailloit à cet accommodement, Mathieu Morillon, Jean Foucaud, Renaud de Saint-Jean, Louis de Vaucourt & quelques autres Capitaines assiégérent par ordre du Connétable, la ville de Saint-Denis, & l'emportérent d'assaut. Ils furent joints quelques jours après par le Maréchal de Rieux, le Bâtard d'Orléans, Mathurin Lescouet, Josselin de la Bellosseraie & plusieurs autres Gentilhommes, qui firent des courses jusqu'aux portes de Paris, & empêchérent les vivres d'y entrer. Les Anglois excités par les Parisiens, entreprirent de chasser les Bretons de Saint-Denis. Le Maréchal de Rieux, averti de leur dessein, se renferma dans la ville avec environ douze cents hommes, pendant que le Bâtard d'Orléans alloit demander du secours au Roi. Les Anglois, ayant rassemblé toutes les troupes qu'ils avoient dans le pays, assiégérent à leur tour Saint-Denis & y donnérent un long & rude assaut; mais ils ne purent gagner que le boulevart qui étoit à la porte de Pontoise. Le même jour sur le soir Kermoisan, dit Bourgeois, alla trouver le Maréchal & lui promit de reprendre le boulevart, s'il vouloit lui accorder six bons hommes. Le Maréchal lui donna pour cet effet Jean Budes, Rolland l'Abbé, Gilles de Mareuil, la Barre & Meriadec. Avec ces six personnes Kermoisan entra dans le boulevart par-dessus une planche, qui n'avoit pas un pied de largeur, fit main-basse sur tout ce qui s'y rencontra & s'en rendit maître. Cette action anima les Moines de Saint-Denis, à qui la domination Angloise déplaisoit fort. Ils contribuérent généreusement au payement de la garnison, & donnérent jusqu'aux tasses d'argent, dont ils se servoient dans leur Réfectoire. Malgré ce secours le Maréchal fut contraint de capituler, n'ayant pas assez d'hommes & de vivres pour défendre une Place mal fortifiée. Les Anglois voulurent d'abord l'obliger de se rendre à discrétion, ou du moins de sortir le bâton blanc à la main. Mais ayant appris que le Connétable étoit arrivé à Senlis, ils permirent au Maréchal de sortir avec ses armes, ses bagages, son artillerie & ses prisonniers. Après sa sortie ils démolirent les murs de la ville, & ne conservérent que la tour du Venin, où ils mirent une garnison.

Prise de Dieppe.

Monstrelet fol. 110.

Le Connétable étant arrivé trop tard pour sécourir Saint-Denis, envoya le Maréchal de Rieux à Dieppe, que Charles des Marais s'étoit proposé de prendre par escalade. Pour les soutenir dans cette entreprise il leur donna Gilles de Saint-Simon, Eustache de l'Espinai, Jean de la Haye, Artur Brecart, Olivier de Coetivi & le Bâtard Chapelle. Dieppe fut effectivement surpris la nuit du 27. au 28. Octobre; une partie de la garnison fut faite prisonniere de guerre & l'autre prit la fuite. Cette conquête fut suivie de celle de Fecamp, Montivillier & Harfleur. Le Connétable eût bien souhaité de partager la gloire de ces expéditions avec les Bretons & les François, qui les allérent joindre; mais il fut obligé d'aller à la Cour avec les autres Ambassadeurs pour rendre compte au Roi de la conférence d'Arras. Le Roi apprit avec une extrême joie que le Duc de Bourgogne le reconnoissoit pour son souverain Seigneur; mais il témoigna quelque répugnance à signer le Traité, dont plusieurs articles lui parurent très-durs. Cependant il se rendit aux remontrances qu'on lui fit sur ce sujet; & il convint qu'il falloit céder au tems. Dès que les Ambassadeurs de Bourgogne furent arrivés, il jura la paix & la fit publier dans toutes les terres de son obéissance. La suite lui fit connoître qu'il n'avoit rien fait en cela que de sage, & qu'il avoit été bien conseillé.

Monstrelet fol. 119. Hist. d'Artur pag. 74. 75.

Cette grande affaire heureusement terminée, le Connétable prit congé de la Cour, & alla passer l'hyver à Partenai. Il dépêcha Henri de Villeblanche vers le Duc de Bourgogne pour lui donner avis de la ratification du Roi, & il envoya un autre Gentilhomme au Duc de Bretagne pour lui faire part du succès des négociations. Ce dernier fut au comble de ses voeux, lorsqu'il apprit la réconciliation du Roi avec le Duc de Bourgogne. Plein de reconnoissance envers Dieu qui tient en main les cœurs des Princes & les fait pancher du côté qu'il lui plaît, il fonda le 9. Décembre un Chapitre de six Chanoines dans l'Eglise de Notre-Dame de Lamballe. Cette fondation fut ratifiée le 23. du même mois par François de Bretagne Comte de Monfort & de Beaufort, sire de Fougeres. Il ne manquoit plus à la joie du Duc, que de voir la paix générale pour laquelle il avoit tant fait de démarches: mais les Anglois ayant rejetté les offres avanta-

Fondation du Chapitre de Lamballe.

Actes de Bret. tô. 2. col. 1285. 88.

geuses qu'on leur avoit faites, il ne pensa qu'à entretenir la paix avec eux. Et comme il prévoyoit que la guerre dureroit encore long-tems, il renouvella le 21. Décembre la Trève que ses Ambassadeurs avoient conclue avec l'Angleterre le 6. Juillet précédent, & la fit prolonger pour dix ans.

AN. 1436.

Les Anglois se brouillent avec le Duc de Bourgogne.
Monstrelet vol. 2. fol. 118. 121.
Hist. d'Artur pag. 77. & suiv.
Mémorial de la Cham. des Comptes cotté K fol. 11.

Les Anglois ne furent pas si indulgens à l'égard du Duc de Bourgogne, avec qui ils n'avoient plus rien à ménager. Outrés de ce qu'il avoit fait sa paix sans leur participation, ils reçurent très-mal les Ambassadeurs qu'il leur envoya pour justifier sa conduite, & pour les engager à écouter les propositions de la France. Le Duc instruit de leurs véritables dispositions, jugea qu'il ne tarderoient pas à lui faire la guerre, & s'y prépara. Les Anglois de leur côté firent de nouveaux efforts pour conserver leurs conquêtes en France & pour en faire de nouvelles. Ils voulurent surprendre la ville d'Ardres; mais ils ne réussirent pas. L'entreprise que les Bourguignons formérent contre le Crotoi, n'eut pas un meilleur succès. L'argent de leur Duc fit plus d'impression sur les Capitaines de Vincennes, de Pontoise & autres Places, qui abandonnérent les Anglois. Le Duc remit ces Places au Roi, qui ne douta plus de la sincérité de son retour, & commença à le regarder comme un ennemi irréconciliable des Anglois. Pour le seconder dans ses entreprises on envoya le Connétable dans l'Isle de France, dont il étoit Gouverneur, & on lui recommanda de faire tous ses efforts pour gagner ou pour surprendre les Parisiens. Comme le Roi prévoyoit qu'ils ne se rendroient pas sans demander des assurances pour le passé, il leur fit expédier le 27. Février des lettres d'abolition & les maintint dans tous leurs priviléges. Le Connétable, muni de ces lettres, arriva à Pontoise sur la fin du Carême, & manda à toutes les garnisons de Champagne & de Brie de le venir joindre. En attendant leur arrivée, il confera avec le Seigneur de Lille-Adam sur les moyens de prendre Paris. Ce Seigneur avoit autrefois livré Paris aux Bourguignons, & souhaitoit ardemment de pouvoir réparer sa faute. Il avoit des intelligences avec plusieurs Bourgeois de Paris, par le canal desquels il fit connoître au Connétable, que l'on pourroit surprendre la ville, pourvû que l'on accordât une amnistie générale aux habitans. Le Connétable lui fit voir les lettres dont il étoit porteur, & le pria de faire sçavoir à ses amis les dispositions du Roi.

Défaite des Anglois près Saint-Denis.
Hist. d'Artur p. 78.
Monstrelet fol. 124.
Jean Chartier p. 87.

Aussi-tôt que les troupes furent arrivées, le Connétable en fit la revûe, & les trouva très-bien équipées; elles formoient un corps d'environ six mille hommes. Dès le mardi de Pâques il envoya ses Fourriers à Saint-Denis pour y préparer des logemens & des vivres. Il les fit escorter de trois cents hommes commandés par Kermoisan, Morillon & Foucaud. A peine furent-ils à la Briche, qu'ils rencontrérent un corps de troupes Angloises, qui étoient sorties de Paris pour venir piller Saint-Denis. Les coureurs en vinrent bientôt aux mains. Kermoisan n'ayant pas assez de troupes pour résister aux ennemis, envoya un Ecuyer au Connétable pour lui annoncer qu'il avoit trouvé ce qu'il cherchoit depuis long-tems. Le Connétable étoit parti quelques heures après lui, & s'étoit arrêté pour prendre quelques rafraîchissemens. Aussi-tôt qu'il sçut que les Anglois étoient sur la route, il se leva de table, fit sonner le boutte-selle, monta à cheval, & partit le premier, afin d'obliger les autres à le suivre promptement. Lille-Adam le joignit en chemin, & lui dit qu'avec dix mille hommes il ne chasseroit pas les Anglois du poste qu'ils occupoient entre Epinai & Saint-Denis. Le Connétable sans s'étonner lui répondit qu'avec l'aide de Dieu il espéroit de le faire, & lui ordonna de prendre les devans avec Rostrenen pour entretenir l'escarmouche. Ces deux Seigneurs ayant joint Kermoisan, mirent pied à terre pour se battre plus commodément. Alors les Anglois quittérent leur poste, passérent le pont & attaquérent vivement les François & les Bretons. Ces derniers n'étant pas assez forts pour soutenir cette attaque remontérent à cheval & se battirent en retraite. Dans le même tems le Connétable arriva par un chemin couvert, prit les Anglois en flanc & les défit entiérement. Ils perdirent dans cette journée plus de huit cents hommes; ceux qui échappérent à la fureur du glaive, furent poursuivis jusqu'aux portes de Paris. Thomas de Beaumont qui les commandoit, fut fait prisonnier par Jean de Rosnivinen. Henri de Villeblanche portoit la banniere du Connétable dans cette action, & répondit parfaitement à l'idée que l'on avoit de sa valeur.

Après cette victoire le Connétable alla coucher à Saint-Denis, où il apprit que les Anglois tenoient encore la tour du Venin. Cette Forteresse ne pouvant être réduite sans artillerie, il envoya chercher au Bois de Vincennes deux piéces de canon, qu'il fit mettre le lendemain en batterie. La nuit suivante un Bourgeois de Paris lui manda que tout étoit prêt à le recevoir, & que s'il vouloit se présenter devant la ville le 13. du mois on lui en ouvriroit la porte. Sur cet avis il laissa la conduite du siége au sire de la Suse son Lieutenant, & à Pierre du Pan son Maître d'Hôtel. Pour mieux cacher son dessein il partit de Saint-Denis accompagné seulement de soixante lances, & alla dîner à Pontoise. Après avoir conferé avec Lille-Adam sur l'avis qui lui avoit été donné, il fit partir quatre cents hommes de pieds sous la conduite de Mathieu & Geoffroi Morillon, à qui il ordonna de se mettre en embuscade près Notre-Dame-des-Champs. Il prit ensuite la route de Poissi, où il avoit donné rendez-vous au Bâtard d'Orléans & aux troupes de Beauce. Les Seigneurs de Lille-Adam, de Ternan & de Varambon le suivirent avec leurs compagnies. Vers la fin du jour ils sortirent tous de Poissi, & marchérent jusqu'à la Grange Dame-Marie près de Vigneul. Au soleil levant, les signaux dont on étoit convenu, furent faits sur les murs de Paris. Alors le Connétable, qui depuis vingt-quatre heures étoit dans de grandes inquiétudes, s'avança plein de confiance vers la porte qu'on devoit lui ouvrir. Etant à demi-lieue de la ville, un homme qui en étoit sorti, lui dit que les Anglois paroissoient inquiets, & qu'il étoit à craindre que le secret ne fût découvert. Il ne laissa pas de continuer sa route pour soutenir au moins ses gens, qui étoient en embuscade. Lorsqu'il passoit près le parc des Chartreux, il fit avancer quelques-uns de ses gens vers la porte S. Michel pour examiner ce qui s'y passoit. Un homme qui parut sur le haut, leur fit signe du chaperon, & lorsqu'ils furent près de la porte, il leur dit: *Tirez à l'autre porte, car celle-ci n'ouvre point : on besogne pour vous aux Halles.*

AN. 1436.

Réduction de Paris.

Hist. d'Artur p. 81. Monstrelet fol. 124. Actes de Bret. to. 2. col. 1271.

Sur cet avis les troupes marchérent vers la porte Saint-Jacques, ayant à leur tête Henri de Villeblanche, qui portoit la banniere du Roi. Lorsqu'elles y furent arrivées, ceux qui étoient en sentinelle sur le haut de la porte, demandérent où étoit le Connétable, & dirent qu'ils vouloient lui parler. Dans le moment le Connétable s'approcha, & fut prié de vouloir bien garantir de nouveau l'amnistie pour les Bourgeois. Le Connétable leur ayant déclaré qu'ils devoient compter sur sa parole, ils descendirent & baissérent le petit pont. Aussitôt les gens de pied entrérent par la poterne, rompirent les serrures des portes & abbatirent le grand pont. Alors le Connétable entra suivi du Bâtard d'Orléans, de Lille-Adam & de toute la Cavalerie. Ils marchérent jusqu'au pont Notre-Dame, où ils trouvérent Michel Lailler Prevôt des Marchands, qui portoit une Banniere aux armes du Roi pour réveiller dans le cœur des habitans l'amour de leur légitime Souverain. Le Connétable l'embrassa, & fit beaucoup de caresses à tous ceux qui l'accompagnoient. Lailler l'assura, que tous les habitans travailloient pour lui dans tous les quartiers, & qu'il n'y avoit rien à craindre de leur part.

Cependant l'allarme s'étoit répandue dans toute la ville. Les Anglois & leurs partisans avoient pris les armes, & ceux qui les commandoient, s'étoient partagés dans le dessein de se saisir des principaux quartiers : mais ayant trouvé tout le peuple armé contr'eux, ils furent obligés de se retirer à la Bastille. Après leur retraite le Connétable assembla son Conseil, dans lequel furent admis les principaux Bourgeois. Quelques Capitaines furent d'avis qu'on forçât les Anglois de se rendre à discrétion : mais les Bourgeois ayant panché pour la clémence, le Connétable se rangea de leur côté pour gagner leur affection. On rassembla donc toutes les troupes aux environs de la Bastille, & on somma les Anglois de capituler. N'ayant aucun secours à attendre ils acceptérent l'offre, & demandérent qu'on leur envoyât quelques Députés pour dresser l'acte de capitulation. Aussitôt qu'il fut conclu, ils sortirent de la place vies & bagues sauves, & se retirérent à Rouen. C'est ainsi que la ville de Paris fut recouvrée par le Connétable le 13. Avril 1436. après avoir été plusieurs années sous la domination des Bourguignons & des Anglois.

Les troupes que le Connétable avoit laissées à Saint-Denis, ayant entendu sonner les cloches de Paris, quittérent leur siége, & se rendirent à la porte de

Prise de plusieurs Places voisines de Paris.

AN. 1436.

la ville pour prendre part au pillage : mais l'entrée leur fut refusée. C'étoient des *Routiers*, dont le Connétable se défioit avec raison. Il n'avoit choisi pour son expédition que des gens sages, à qui il avoit défendu, sous peine de la vie, d'entrer dans aucune maison bourgeoise & de faire aucune insulte à qui que ce fut. Pendant l'absence des Routiers les Anglois qui étoient dans la Tour du Venin, se sauvérent par un marais. Ils n'en étoient pas encore sortis, lorsque les Routiers arrivérent, & les assommérent tous. Dans le même-tems Saint-Germain en Laye, Chevreuse, Montleheri, les ponts de Charenton & de Saint-Cloud furent remis sous l'obéissance du Roi, & le prix du bled diminua de la moitié à Paris.

Le Connétable va en Champagne pour y réduire quelques rebelles. *Monstrelet fol. 125. Hist. d'Artur pag. 87.*

Le Connétable après avoir pourvû à la sûreté de Paris & à la subsistance de ses habitans, alla en Champagne & dans les pays voisins pour y réduire le Damoiseau de Commerci & quelques autres Seigneurs rebelles au Roi. Il soumit ensuite tout le pays Lannois, & s'avança jusqu'à Saint-Menehou, qu'il prit par composition. Evrard de la Marche vint le trouver dans cette ville & lui demanda du secours pour assiéger Chavensi. Le Connétable ne pouvant l'assister en personne lui donna quelques troupes sous les ordres de Jean de Malestroit, Geoffroi de Couvran & Tristan l'Hermite Prévôt des Maréchaux. Avec ce secours Evrard assiegea Chavensi, qui après plusieurs incendies & petits combats fut abandonné par sa garnison. Alain Giron Bailli de Senlis, Geoffroi Morillon, Alain de la Roche, Alain de la Jouste & le Bâtard de Villeblanche furent tués pendant ce siége. Le Connétable de son côté prit Nantueil, Ham, Bourg & quelques autres forteresses, & investit Creil au commencement du mois de Mai. Ses affaires ne lui permettant pas de continuer ce siége, il en laissa la conduite au Bâtard d'Orléans & aux sires de Rostrenen, de Lille-Adam, de Saintrailles & de la Hire. Il alla ensuite par ordre du Roi trouver le Duc de Bourgogne pour lui demander l'élargissement de René d'Anjou Duc de Bar, à qui Louis d'Anjou avoit laissé par sa mort tous les droits qu'il avoit sur le Royaume de Sicile. René avoit été fait prisonnier à la bataille de Bullegne-ville en 1431. par le Comte de Vaudemont & livré ensuite au Duc de Bourgogne. Quelque invétérée que fut la haine de la maison de Bourgogne envers celle d'Anjou, le Duc ne put refuser au Connétable ce qu'il lui demandoit & promit de mettre le Duc de Bar à rançon, aussi-tôt que la campagne seroit finie.

Surprise du Crotoi par les Bretons.

Après cette promesse le Connétable se rendit à Abbeville, où il apprit que ses troupes avoient levé le siége de Creil. D'Abbeville il alla à Dieppe pour arrêter les désordres que les gens de guerre commettoient dans le pays de Caux. Tandis qu'il étoit dans cette contrée, le Sénéchal de Ponthieu, Olivier de Coetivi, Mathurin Lescouet, le Bâtard de la Chapelle & quelques autres Capitaines surprirent la ville du Crotoi. Cette nouvelle ayant été portée au Connétable, il se rendit sur le champ à Abbeville, où le Bailli d'Amiens & le Sénéchal de Ponthieu vinrent le trouver. Il leur dit que si le Duc de Bourgogne le trouvoit bon, il entreprendroit le siége du Château de Crotoi, & y feroit venir trois mille hommes du pays de Caux. Le Duc, à qui on parla de cette entreprise, répondit qu'il falloit la remettre après le siége de Calais, qu'il alloit commencer. Sur cette réponse le Connétable fit sortir les troupes du Crotoi & retourna à Paris. Ses diverses occupations ne lui permettant pas de veiller à la sûreté de cette ville, il se déchargea de ce soin sur le sire de Rostrenen, qu'il établit son Lieutenant. Il partit ensuite pour la Cour, où il fut reçu avec toutes les marques d'estime & de reconnoissance qu'il avoit lieu d'attendre. Le Roi lui déclara, qu'il vouloit que le Parlement & la Chambre des Comptes, qui tenoient leurs séances à Poitiers, allassent les tenir à Paris & s'y rendissent pour la Saint-Martin. En attendant ce terme le Connétable alla se reposer à Partenai. Il n'y fut pas long-tems sans recevoir des Lettres du Duc de Bretagne, qui le prioit de venir jusqu'à Ancenis, où le Comte du Maine devoit aussi se trouver. On ignore quel fut le sujet de cette entrevue, après laquelle le Connétable retourna à Partenai. Sur la fin du mois d'Octobre il partit pour Paris, emmenant avec lui Madame de Guyenne, le Parlement & la Chambre des Comptes. De Paris il alla à Lille pour faire régler la rançon du Roi de Sicile; elle fut fixée par acte passé au même lieu à la somme de quatre cents mille livres, dont quelques Seigneurs

Lorrains se rendirent cautions. Enfin le Connétable revint à Paris & y passa l'hyver.

AN. 1437. Surprise de Pontoise. *Jean Chartier pag. 93.*

Cette saison fut extrêmement rude & peu favorable aux expéditions militaires. Cependant le Général Talbot, que rien ne rebutoit, entreprit d'escalader Pontoise & en vint à bout. Les champs étant couverts de neiges, il fit prendre des habits blancs à tous ses gens & les conduisit pendant une nuit jusqu'aux fossés de la ville sans être apperçus de personne. A la faveur des glaces ils passérent les fossés, plantérent leurs échelles sans bruit & montérent sur les murailles. Aussi-tôt qu'ils furent entrés en assez grand nombre, ils se saisirent des portes & des principaux postes de la ville. Lille-Adam qui y commandoit, se sauva par la porte du pont avec le Seigneur de Varambon. Pour réparer cette perte le Connétable fit assiéger après Pâques Beauvoir en Brie & un autre Château nommé le Bois de Malherbe. Le premier fut pris par Jean de Malestroit, & le second par le sire de la Suze frere du Maréchal de Rais. Après ces deux expéditions le Connétable se rendit à la Cour pour engager le Roi à venir à Paris. Le Roi étoit déja disposé à faire ce voyage ; mais il vouloit mériter par quelque action signalée les honneurs que les Parisiens lui préparoient. Dans cette vûe il donna ordre au Connétable d'assembler des troupes, de l'artillerie & des vivres pour le siége de Montereau-Faut-Yonne, où il vouloit commander en personne. Les préparatifs furent bientôt faits ; mais d'autres affaires occupérent le Roi pendant quelques mois. Pour tenir les troupes en haleine, le Connétable assiégea Châteaulandon, & l'emporta d'assaut. Il forma ensuite le siége de Nemours, dont la garnison se rendit par composition.

Hist. d'Artur pag. 91. 92

Siége de Montereau Faut-Yonne. *Hist. d'Artur pag. 93. & suiv.*

Enfin le Roi arriva à Brai sur Seine & Montereau fut investi. Sa Majesté se logea sur une colline du côté du Château, & y fit construire une bastille pour couvrir son quartier. Le Connétable & le Comte de la Marche allérent se loger dans une prairie, qui est vis-à-vis de la ville, & y ouvrirent la tranchée. Dès la premiere nuit ils se mirent à couvert des traits de la place, qui étoit bien munie. La tranchée fut conduite les jours suivans jusqu'au bord du fossé, & l'on commença à battre en brêche. En même-tems on jetta des ponts sur les rivieres de Seine & d'Yonne, & on travailla à détourner cette derniere, qui passoit dans les fossés de la ville. Aussi-tôt que la brêche fut faite, on se disposa à donner l'assaut. Suivant l'usage plusieurs Ecuyers priérent leurs Commandans de les faire Chevaliers. Le Connétable accorda cette faveur à Jean de Malestroit, Geoffroi de Couvran, Simon de Lorgeril, Jean de Broon, Olivier Giffart & Guillaume de Vandel. Cette cérémonie finie, les François & les Bretons descendirent dans le fossé avec beaucoup d'ardeur & d'émulation. Kermoisan monta le premier sur la muraille ; mais il en fut bien-tôt débusqué par un boulet de canon, qui renversa le pan de mur sur lequel il combattoit contre les Anglois. Il tomba dans le fossé, d'où il eut bien de la peine à se retirer. Ce coup tiré par imprudence ou par jalousie, augmenta la brêche ; les gens d'armes y montérent avec furie, & firent main-basse sur tous ce qu'ils rencontrérent. Les Anglois se retirérent dans le Château, où ils capitulérent. Le Roi donna le gouvernement de cette place au Bâtard d'Orleans, & s'en alla à Melun. Le Connétable retourna à Paris, afin de disposer toutes choses pour l'entrée que le Roi y fit le 12. Novembre.

Anselme tom. 1. pag. 212.

Conspiration contre le Duc. *Hist. d'Artur pag. 98. Compte de Rolland. Actes de Bret. to. 2. col. 1336.*

Pendant que le Connétable étoit occupé au siége de Montereau, le Duc de Bretagne lui envoya Jean de Vannes pour l'instruire de la conspiration, qui se tramoit contre lui dans le Maine & dans l'Anjou. Tant de monumens constatent cette conspiration, qu'on ne peut la révoquer en doute : mais les motifs, qui y donnérent lieu, ne sont pas aussi certains. Voici ce qui nous a paru de plus vraisemblable sur cette matiére. Le Duc avoit acquis du Maréchal de Rais la Baronie de Chantocé en Anjou & plusieurs autres Terres en Bretagne. Ce n'étoient pas les premieres ventes que le Maréchal eut faites pour avoir de quoi fournir à ses débauches & à ses extravagances. C'étoit un homme sans conduite & dont la prodigalité étoit excessive. Ses parens, craignant avec raison, qu'il ne dissipât peu à peu tout son bien, se pourvûrent au Parlement de Paris, dont ils obtinrent un Arrêt, qui faisoit défense à qui que ce fût d'acheter aucune Terre du Maréchal. Nonobstant cette défense le Duc acquit du Maréchal l'an 1434. les

Ibidem, col. 1270.

AN. 1437.

Seigneuries d'Ingrande & de Chantocé pour la somme de cent mille écus d'or. Il acheta ensuite les Terres de la Motte-Achard, la Mauviere, la Benaste, Pornit, Saint-Etienne de Mallemont & le Loroux-Bottereau. Avant que de se mettre en possession de ces Terres, il envoya Pierre de Bretagne à Niort & à Saint-Jean-d'Angeli pour communiquer au Roi les contrats d'acquisitions qu'il avoit faites en Anjou & en Poitou, & pour lui en demander la ratification. Le Roi, prévenu par le Comte de Laval, André sire de Loheac son frere & les autres parens du Maréchal, fit signifier l'Arrêt de son Parlement à Pierre de Bretagne & à ceux qui l'accompagnoient dans cette négociation. Les parens du Maréchal de leur côté notifiérent au Duc l'Arrêt qu'ils avoient obtenu, & le suppliérent ou d'en donner un pareil pour la Bretagne, ou d'y permettre la publication de celui de Paris. Le Duc leur refusa l'un & l'autre, & prit des mesures pour consommer son ouvrage. Les parens irrités de ce refus, se mirent en possession des Châteaux du Maréchal, & y établirent de bonnes garnisons pour les conserver dans leur maison. Le Duc piqué à son tour s'empara des places que le Maréchal tenoit dans son Duché; & y mit des Capitaines qui lui firent serment de fidélité le 5. Septembre 1436. Il ne se borna pas là; il ôta encore au Comte de Laval la Lieutenance générale qu'il lui avoit donnée, & il en revêtit le Maréchal de Rais, avec qui il consomma tous les Traités, que l'on avoit voulu empêcher.

Ibidem col. 1294. Cha. de Nantes Arm. D. cas. B. nu. 29.

Sermens de fidélité des nobles de Bretagne au Duc.
Actes de Bret. to. 2. col. 1300. & suiv. Cha. de Nant. Arm. E. cas. A. nu. 1. Arm. L. cas. D. nu. 1. Arm. N. cas. B. nu. 28. 31.

Cette démarche souleva tous les parens du Maréchal, qui étoient puissans & alliés à plusieurs grandes maisons. Ce furent eux vraisemblablement, qui formérent la conspiration, dont nous avons parlé ci-dessus, soit pour ôter la vie au Duc, soit pour le forcer à se désister des Traités qu'il avoit faits avec le Maréchal. Le Duc fut averti de leurs pratiques par l'Evêque de Chartres, qui vint exprès le trouver à Vannes. Persuadé que la perfidie de ses ennemis pouvoit aller jusqu'à vouloir l'empoisonner, il commença par congédier ses cuisiniers. Il ordonna ensuite à ses Capitaines de veiller à la garde des places frontiéres, & d'arrêter toutes les personnes inconnues ou suspectes. Ses ordres furent ponctuellement exécutés, & on arrêta quelques espions, à qui Hervé le Ny Sénéchal de Cornouaille & Jean de Kerohant Sénéchal de Leon firent le procès. Cette découverte détermina le Duc à exiger un nouveau serment de fidélité de tous les Nobles de son Duché. Ceux du Diocèse de Dol s'acquittérent de ce devoir le 19. Octobre; ceux des autres Diocèses le firent les jours suivans. Le Duc ne se contenta pas de ces sermens généraux, il en exigea de particuliers du Vicomte de Rohan, du Comte de Laval, de Louis de Laval Seigneur de Châtillon, de Jean de Beaumanoir Seigneur du Bois de la Motte, d'un autre Jean & Guillaume de Beaumanoir. Il contracta encore le 2. Novembre une alliance d'armes avec le Vicomte de Rohan, & les Seigneurs de Châteaubrient, de Rais, de Montafilant, de Rainefort, de Montauban & de Malestroit. Après toutes ces précautions le Duc envoya des Ambassadeurs au Roi pour le féliciter sur son retour à Paris & pour l'informer de la situation de ses affaires. Le Connétable, qui avoit été fort occupé jusqu'alors, députa Henri de Villeblanche vers le Duc pour lui marquer la part qu'il prenoit à ses chagrins & pour l'assurer qu'il le viendroit voir dans peu. Il y vint effectivement sur la fin de l'année, & trouva le Duc renfermé dans son Château d'Aurai. Après avoir pris connoissance de tout ce qui s'étoit passé, il négocia entre le Duc & le Comte de Laval un accommodement, qui mit fin à tous les troubles. Mais les dissipations du Maréchal de Rais furent suivies de plusieurs contestations, dont nous aurons lieu de parler dans la suite.

AN. 1438.

Catherine de Bretagne épouse le fils aîné du Prince d'Oranges.
Cha. de Nant. Ar. H. cas. B. nu. 14.

A peine le Connétable fut-il retourné à la Cour, que le Duc son frere reçut une Lettre du Duc d'Orléans, qui lui faisoit part du progrès de ses négociations pour la paix générale. Il envoya cette Lettre au Roi par Henri de Launay & le Poursuivant Partenai. Ces deux Députés furent chargés en même-tems de demander au Roi son agrément pour le mariage de Catherine de Bretagne fille de Richard Comte d'Etampes avec Guillaume de Châlon Seigneur d'Argueil, fils aîné de Louis Prince d'Oranges & de Jeanne de Montbelliard. Le Roi ayant agréé cette alliance, les articles en furent arrêtés à Clisson le 15. Février 1438. mais ils ne furent signés que le 19. Août suivant. Le Comte d'Etampes promit à

sa

sa fille vingt mille écus d'or & une place forte de la valeur de mille livres de rente. La Comtesse s'engagea à faire conduire sa fille jusqu'à Moulins : mais le sire d'Argueil la déchargea de cette promesse le 22. Septembre suivant. Le Comte n'eut pas la consolation de voir l'accomplissement de ce mariage, étant mort dans son Château de Clisson le 3. Juin. Il avoit fait son Testament dès le 2. Février 1426. & choisi sa sépulture dans l'Eglise Cathédrale de Nantes. Son corps y fut transporté & inhumé à côté du Duc Jean IV. son pere. Il avoit épousé Marguerite d'Orléans Comtesse de Vertus fille de Louis de France Duc d'Orléans & de Valentine de Milan, dont il eut François de Bretagne, qui succéda au Duc Artur III. un autre fils mort jeune & enterré aux Carmes du Bodon; Isabeau de Bretagne morte quelques mois après son pere, Marie de Bretagne, qui épousa d'abord Pierre de Rieux, dit de Rochefort, Maréchal de France; & embrassa ensuite la vie Religieuse dans l'Abbaye de Fontevrault; Catherine de Bretagne mariée par contrat du 19. Août 1438. avec Guillaume de Chalon Seigneur d'Argueil; Marguerite de Bretagne morte sans alliance, & Magdelaine de Bretagne Religieuse du Monastére de Longchamp morte en 1462. Outre ces enfans légitimes Richard de Bretagne eut une fille naturelle, nommée Jeanne dans un compte de Guillaume de la Noue Thésorier général de Bretagne en 1459. Marguerite d'Orléans, après la mort de son mari, se retira à Longchamp avec ses filles Marguerite & Magdelaine. Après un assez long séjour dans ce Monastére elle alla demeurer à l'Abbaye de la Guiche près Blois, où elle mourut le 24. Avril 1466. âgée de soixante ans.

AN. 1438.

Mort de Richard de Bretagne & sa postérité. *Actes de Bret. to. 2. col. 1169. 1316. 1715. Le Baud pag. 485. Chron. Mss. Eccl. Nant. Anselme to. 1. pag. 462.*

Le Maréchal de Rieux perdit la liberté à peu près dans le même-tems que le Comte d'Etampes son beau-pere mourut. Il avoit été chargé conjointement avec le Comte d'Eu de secourir Harfleur assiégé par les Anglois. Après avoir obligé les ennemis à lever ce siége & pourvû à la sûreté des places que les François tenoient dans le pays de Caux, il prit la route de Paris. Passant auprès de Compiégne il fut arrêté par les gens de Guillaume de Flavi Capitaine de cette ville. Flavi fit conduire successivement son prisonnier à Mortemer, à Pernant, à Compiegne, & enfin à Néelle en Tardenois. Le Maréchal mourut dans cette derniere prison, après avoir essuyé pendant neuf mois toute sorte de mauvais traitemens. Il étoit le troisiéme fils de Jean II. du nom sire de Rieux, aussi Maréchal de France, & de Jeanne Dame de Rochefort, d'Ancenis & de Donges. Il avoit épousé Marie de Bretagne fille de Richard Comte d'Etampes, dont il ne laissa point d'enfans. Jean sire de Rieux son petit neveu demanda raison de sa prise & détention à Jean de Morainvilliers & Jeanne de Flavi sa femme, héritiere de Guillaume. Il les poursuivit en Justice, & obtint le 7. Septembre un Arrêt du Parlement de Paris, qui les condamnoit à payer la somme de dix mille livres Parisis. Cette somme fut employée en œuvres pies pour le repos de l'ame du feu Maréchal, qui avoit été inhumé à Néelle, fut levé de terre & transporté à Notre-Dame de Rieux en Bretagne.

Prise du Maréchal de Rieux. *Jean Chartier p. 98. Cha. de Nant. Ar. G. cas. E. nu. 11. Arm. N. cas. C. nu. 3. Arm. O. cas. E. nu. 4. Anselme tom. 6. pag. 807.*

La mort du Comte d'Etampes & celle du Maréchal de Rieux affligérent sensiblement le Duc, & lui firent faire de sérieuses réflexions sur l'incertitude de la vie. Craignant que ses enfans n'eussent quelque différend pour leur partage après sa mort, il leur donna le 2. Mars 1439. des appanages convenables, qu'il fit ratifier par le Comte de Monfort son fils aîné. Ces appanages furent de six mille livres de rente héréditaire & perpétuelle, à la charge de foi, hommage, rachat & réversion à la Couronne de Bretagne, en cas que les lignes directes & masculines des deux Princes vinssent à manquer dans la suite des tems. Pierre eut pour son partage les Terres & Seigneuries de Guingamp, Fouesnant, Rosporden, Châteaulin en Cornouaille, Duault, Huelgouet, Châteauneuf du Fou, Landeleau, la moitié de Beaufort *, Gourin, Lanloup, Quiberon (excepté les bleds & la Garenne) les Ports & les Havres d'entre Coaisnon & Arguenon, & les Secheries de Cornouaille. La meilleure partie de ces Terres venoit de la confiscation faite sur les Penthiévres en 1420. Les autres étoient des portions du domaine de Bretagne, dont les Ducs ont toujours disposé, comme bon leur a semblé. L'appanage de Gilles de Bretagne fut assis sur les Baronies de Chantocé & Ingrande que le Duc avoit acquises du Maréchal de Rais. Et comme ce Seigneur s'étoit réservé le pouvoir de retirer ces Terres pendant six ans, le Duc pro-

AN. 1439.

Partages donnés à Pierre & Gilles de Bretagne. *Actes de Bret. to. 2. col. 1319. Cha. de Nant. Ar. G. cas. B. nu. 2. 18. Arm. D. cas. B. nu. 15. 29.*

* *L'autre moitié avoit été donnée à Jean de Kermellec.*

AN. 1439.

mit à son fils d'autres biens hors de Bretagne, en cas que le Maréchal le remboursât. Monsieur Gilles accepta ce partage le 24. Mars, & consentit à la clause qui y avoit été insérée.

Le Connétable veut se démettre de son Gouvernement, & en est détourné.
Hist. d'Artur pag. 100. & suiv.

Pendant que le Duc mettoit ordre à ses affaires, la guerre continuoit en France avec divers succès, & les maux s'y multiplioient chaque jour. Ce qu'il y avoit de triste pour le peuple, c'est qu'il souffroit autant de la part des François que de celle des Anglois. Les gens du Duc de Bourbon, qui avoient leurs quartiers au Bois de Vincennes & à Corbeil, pilloient la Champagne, la Brie & la Beausse. Le Connétable fit tous ses efforts pour arrêter ces brigandages; mais il ne lui fut pas possible de les faire cesser entiérement, parce que la plûpart des Capitaines avoient des protecteurs, qui les soutenoient à la Cour. Las d'entendre toujours des plaintes sans pouvoir y remédier, il assembla son Conseil & lui exposa ses peines. N'ayant trouvé aucun reméde aux playes qu'il vouloit guérir, il prit le parti de se démettre de son gouvernement de l'Isle de France. Le lendemain de ce Conseil le Prieur des Chartreux de Paris vint le trouver, & l'exhorta à ne point exécuter la résolution qu'il avoit prise le jour précédent. Le Connétable, soupçonnant que le secret avoit été violé par quelqu'un de ses Conseillers, demanda au Prieur, qui l'avoit si bien instruit. Le Prieur lui répondit, qu'il n'avoit appris son dessein par aucun de ceux qui avoient assisté au Conseil, mais par la révélation que Dieu en avoit faite à un de ses Religieux. Il l'assura en même-tems de la part de ce Religieux, que Dieu l'aideroit & lui fourniroit les moyens d'arrêter les maux qui l'affligeoient. *Ha, beau-pere*, dit le Connétable, *comment se pourroit-il faire, le Roi ne me veut aider, ne bailler gens ne argent, & les gens d'armes me haissent, pour ce que j'en fais justice, & ne me veulent obéir.* Le Prieur lui déclara que les gens d'armes seroient dorénavant plus soumis; qu'il recevroit dans peu un ordre du Roi d'assiéger la ville de Meaux; & qu'on lui envoyeroit des troupes & de l'argent. *Ha, beau-pere*, repliqua le Connétable, *Meaux est si fort, le Roi d'Angleterre y fut neuf mois devant. Monseigneur*, reprit le Prieur; *vous n'y serez pas tant; ayez toujours bonne espérance en Dieu, & il vous aidera. Vos gens s'énorgueilliront; puis auront un peu à souffrir: mais vous en viendrez à votre honneur.* Le Connétable rassuré par les discours du Prieur, le pria de lui faire voir le Religieux, qui avoit eu cette révélation. Le Prieur lui dit, qu'il pouvoit venir entendre la Messe dans son Eglise, & qu'il le satisferoit. Dès le lendemain le Connétable alla voir les Chartreux, qui vinrent tous ensemble lui faire la révérence & se retirérent assez promptement. Il dit au Prieur qu'il vouloit voir en particulier le Religieux, qui avoit eu la révélation. Le Prieur lui répondit, qu'il l'avoit vû avec tous les autres, & qu'il ne le verroit pas autrement. Cette action donna beaucoup d'estime au Connétable pour les Chartreux, qu'il introduisit à Nantes en 1457. Frere Hervé du Pont, à qui la révélation avoit été faite, fut le premier Prieur de cette nouvelle Maison.

Siége de Meaux.
Hist. d'Artur. Monstrelet vol. 2. fol. 162. Jean Chartier. pag. 100.

Le Connétable ne tarda pas à se ressentir des promesses, qui lui avoient été faites. Le Roi touché des plaintes qu'il recevoit de toute part sur le pillage des troupes Françoises & Angloises, envoya ordre au Connétable de faire le siége de Meaux, & fit défiler ses troupes vers Corbeil. Le Connétable reçut cet ordre avec une joie qu'on ne peut exprimer. Ravi de pouvoir rétablir le commerce de la Marne il se rendit à Corbeil, accompagné des Seigneurs de Châtillon, de Rostrenen, de Troissi, & de Lore Prevôt de Paris. Après avoir fait la revûe des troupes il prit la route de Meaux, où il arriva le 20. de Juillet. Il divisa ses troupes en trois corps, dont le premier alla loger à l'Abbaye de Saint-Faron, & le second au Couvent des Cordeliers. Il campa avec le troisiéme dans une vigne, qui étoit vis-à-vis de la ville. Les jours suivans furent employés à faire les approches & à dresser des bastilles devant les portes de la ville, & le quartier que l'on nommoit le Marché. Jean Bureau, Kermoisan & la Boessiere qui furent chargés de la conduite de ces travaux, s'y distinguérent par leur capacité & leur vigilance. Trois semaines après que le siége eut été commencé, le Connétable apprit par ses espions que les Anglois étoient sortis de Rouen; qu'ils avoient passé à Pontoise; & qu'ils étoient entrés dans l'Isle de France pour le combattre. Sans perdre de tems il assembla tous ses Capitaines, & leur fit part de cette nouvelle. Ils convinrent ensemble qu'on donneroit le lendemain un assaut général à la ville, & que si on ne pouvoit s'en rendre maître, on iroit à Nantouillet pour disputer

le passage aux Anglois. La ville fut assaillie le 12. Août avec tant de vigueur, qu'elle fut emportée dans une demie-heure. Le même jour la garnison du Marché offrit de se rendre, à condition qu'on lui délivreroit trois hommes, qui avoient été pris dans la ville. Ces offres ne furent point acceptées par l'entêtement de quelques Capitaines, qui voulurent faire comprendre dans la capitulation le jeune Blanchefort, qui étoit prisonnier des Anglois. Mais ce qui contribua le plus à faire manquer cette affaire, ce fut un Capitaine Gascon, nommé Jean de la Fuitte, qui avertit les Anglois du secours qui leur venoit. Le Connétable ayant sçu la trahison de cet Officier, lui fit trancher la tête. Il traita de la même maniere les trois hommes, qui avoient été demandés en échange du Marché; dont il se repentit dans la suite : mais un peu trop tard.

AN. 1439.

Deux jours après la réduction de Meaux les Anglois y arrivérent sous la conduite du Duc de Sommerset, du Comte d'Orset, des sires de Talbot, de Scalles, de Dondeville & autres Capitaines. Ils se logérent sur le bord de la Marne, passérent dans l'Isle du Marché avec des bateaux de cuir qu'ils avoient apportés & rafraîchirent leur garnison, sans qu'on pût les en empêcher. Le Connétable ayant vû ce qui s'étoit passé, assembla son Conseil de guerre pour délibérer sur les moyens d'ôter aux assiéges toute ressource. Quelques Capitaines proposérent de mettre des troupes dans l'Isle du Marché & d'y former de bons retranchemens pour couper la communication entre le Marché & le camp des ennemis. Le Connétable n'approuva pas cet expédient; mais il ne voulut pas s'opposer au plus grand nombre, qui y applaudissoit. Les troupes d'Olivier de Coetivi furent choisies pour cette entreprise; on leur donna des pionniers pour faire des fossés & des retranchemens : mais leurs travaux n'étoient pas achevés, qu'ils furent attaqués par terre & par eau, & taillés en piéces. Cette action, qui fut des plus cruelles, jetta la consternation dans la ville. Plusieurs gens d'armes cherchérent à s'échapper sous prétexte d'aller à l'escarmouche. Le Connétable s'en étant apperçu fit fermer les deux portes de la ville, dont il confia la garde aux sires de Châtillon & de Rostrenen. Il mit à la tête du pont qui conduisoit au Marché, Tudgual de Kermoisan, Mahé Morillon, Jean Budes, la Barre & Guillaume Gruel. A peine ces mesures furent-elles prises, que les Anglois se présentérent devant la porte de Paris. Rostrenen & les gens du Connétable, qui gardoient cette porte, la défendirent très-bien, & obligérent les Anglois de se retirer. Olivier de Coetivi fut blessé dans cette circonstance. Les Anglois n'ayant pas des vivres & de l'artillerie pour assiéger le Connétable dans Meaux, retirérent la garnison du Marché, & y firent entrer quatre cents hommes sous les ordres de Guillaume Chamberlan, à qui ils promirent de revenir dans peu. Ils allérent ensuite à Crespi en Valois, où il y avoit beaucoup de provisions. Leur dessein étoit de prendre cette place, & d'en transporter les vivres à Meaux, afin de contr'assiéger les François. Mais le Connétable, averti de leur projet, avoit envoyé Olivier de Broon & quelques autres Capitaines à Crespi pour y faire tête aux ennemis. Cette précaution rompit entiérement le dessein des Anglois & les contraignit de retourner à Rouen. La garnison qu'ils avoient mise dans le marché de Meaux, capitula quinze jours après, & obtint la permission de se retirer vie & bagues sauves.

Ce siége heureusement terminé, le Connétable retourna à Paris, où il fut reçu avec de grands applaudissemens. Il trouva dans cette ville le Roi, qui se préparoit à tenir les Etats Généraux, qu'il avoit convoqués à Orléans. Le Duc de Bretagne, toujours zélé pour la paix & la tranquillité du Royaume, envoya à cette assemblée son fils Pierre Comte de Guingamp, le Chancelier de Malestroit, Jean l'Espervier Evêque de Saint-Brieu, le Comte de Laval & quelques autres Seigneurs. On y traita de la paix & du rétablissement du bon ordre, de la justice & de la police dans le Royaume. Mais ce qui occupa le plus les Députés, fut de sçavoir s'il étoit plus avantageux à la France d'avoir la guerre avec les Anglois, que de vivre en paix avec eux. Le plus grand nombre s'étant déclaré pour la paix, il fut arrêté que le Roi envoyeroit, au mois de Mai prochain, des Ambassadeurs à Saint-Omer, afin d'y traiter avec les Anglois. Cette résolution n'empêcha pas le Roi de faire partir le Connétable pour la Normandie, afin d'occuper les *Routiers*, qui, faute de payement, faisoient plus de ravages sur ses terres, que les Anglois même.

Etats d'Orléans, ausquels assistent les Ambassadeurs de Bretagne.
Hist. d'Artur pag. 107.
Berri le Hérault pag. 404.

AN. 1439. Siége d'Avranches. *Hist. d'Artur pag. 108. Berri le Hérault pag. 405.*

Le Duc d'Alençon suivit le Connétable en Normandie, leurs troupes jointes ensemble firent un corps d'environ six mille hommes, avec lesquels ils se proposérent d'assiéger Avranches. La saison étoit fort avancée, & l'on ne pouvoit former aucune entreprise sans s'exposer à beaucoup souffrir : mais le Roi vouloit occuper les troupes pour les empêcher de piller la campagne. Après avoir passé trois semaines devant Avranches, les deux Princes apprirent que les Anglois venoient au secours des assiégés & qu'ils n'étoient qu'à une lieue d'eux. Craignant de se trouver entre deux feux ils laissérent quelques troupes au camp pour continuer le siége, & allérent se poster sur le bord de la petite riviére de Sée, afin de disputer le passage aux ennemis. Les deux armées demeurérent trois jours en présence, sans rien entreprendre l'une sur l'autre. Cependant comme on s'attendoit tous les jours à une action, les Commandans firent quelques Chevaliers. Le Connétable accorda cet honneur à Tangui Bâtard de Bretagne, Raoul Gruel & Bertrand Millon. Les François firent une tentative pour passer la riviere; mais trois hommes s'étant noyés d'abord, personne n'osa plus tenter le passage. A l'entrée de la nuit chacun se retiroit dans les villages voisins pour s'y mettre à couvert des rigueurs du froid, de sorte qu'il ne demeuroit pas quatre cents hommes auprès du Connétable. Les Anglois ayant remarqué cette désertion, sondérent la riviere, & la passérent de nuit par un gué, qu'ils trouvérent auprès d'Avranches. Ils surprirent ceux qui faisoient la garde devant cette place, firent prisonnier Auffroi le Prevôt avec quelques autres qui voulurent se mettre en défense, tuérent les Marchands & recueillirent un grand butin. Les fuyards annoncérent bientôt au Connétable & aux Capitaines ce qui étoit arrivé. On ne pensa plus après cette surprise à continuer le siége; la meilleure partie des troupes alla passer la riviere de Coaisnon en désordre, & se retira en Bretagne. Le Connétable, qui n'avoit pas quitté son poste jusqu'à ce moment, fut obligé de l'abandonner, n'ayant pas plus de cent lances auprès de lui. Il se retira à Dol, d'où il alla rendre compte au Roi de la mauvaise conduite de ses troupes.

AN. 1440. Négociations du Duc de Bretagne en Angleterre. *Actes de Bret. to. 2. col. 1325. 1327.*

Pendant qu'il étoit occupé au siége d'Avranches, le Duc de Bretagne avoit envoyé en Angleterre Guillaume de la Croix pour prendre quelques arrangemens avec le Roi Henri. Il paroît par la réponse, que lui fit Henri, qu'il n'avoit pas approuvé le siége d'Avranches, & qu'il eût volontiers pris les armes pour l'empêcher. En attendant le retour de son Envoyé il renouvella le 18. Janvier les alliances qu'il avoit contractées avec le Duc de Bourbon pour procurer la paix générale. Le Roi Henri lui écrivit le 4. Février par Berard de Montferrand pour lui marquer ses intentions sur tout ce qui lui avoit été proposé par Guillaume de la Croix. Cette Lettre n'est pas parvenue jusqu'à nous; mais l'instruction, dont Montferrand fut chargé, porte en substance; que le Roi remercie le Duc des bons avis, qu'il lui a toujours donnés, de son attachement à sa personne & de son zéle pour l'augmentation de ses Etats; qu'il sçait parfaitement les mauvais traitemens, que sa fidélité & son affection pour la Couronne d'Angleterre lui ont attirés : mais il le prie de persévérer dans sa Loyauté, & l'assure de toute sa protection dans le besoin; que s'il eut été plutôt prévenu de ses dispositions, il en eût profité pour le siége d'Avranches, dans lequel Dieu avoit fait échouer les desseins de ses adversaires, qu'il lui envoye Berard de Montferrand pour conférer avec lui sur l'expédition qu'on lui a proposée en Poitou, & que sur le rapport qui en sera fait, il prendra le parti le plus convenable; qu'il est tout disposé à rendre justice aux Négocians de Bretagne, qui ont été maltraités sur mer par les Anglois, & qu'il espére la même justice de sa part à l'égard des Anglois; qu'il peut envoyer des Députés à Excestre pour régler les différends survenus entre les Négocians des deux Nations, & que toutes les sûretés nécessaires leur seront données. Le Duc en conséquence nomma Jean l'Espervier Evêque de Saint-Brieu, Guillaume Grandbois, Jean Loaisel, Bertrand Millon, Renaud Godelin & Raoul le Neveu pour aller en Angleterre & y traiter avec les Commissaires du Roi Henri.

Réglement pour les troupes. *Hist. de Languedoc to. 4. p. 494. Berri le Hérault pag. 406.*

Le Connétable étoit demeuré à Angers, où il attendoit le Roi, qui étoit allé en Languedoc. Aussi-tôt que Sa Majesté fut de retour, il lui raconta tout ce qui s'étoit passé en Normandie. Le souvenir des brigandages, auxquels on avoit voulu remédier par cette expédition, détermina le Roi à faire partir sur le champ Gaucourt & Saintrailles pour rassembler les troupes & les occuper à quelqu'au-

tre expédition. Mais ni les ordres du Roi, ni l'argent dont les deux Seigneurs étoient chargés, ne furent des motifs assez puissans pour faire marcher les gens de guerre. Accoutumés à vivre du pillage, & à faire ce que bon leur sembloit, ils refusérent de servir. Leurs Capitaines, sommés de rendre compte au Roi de leur conduite, allérent à Angers, où ils s'excusérent assez mal. Enfin le Roi, convaincu que tout le mal venoit du défaut de discipline & de subordination, ordonna que les gens de guerre logeroient dorénavant dans les places frontiéres; qu'un homme d'armes ne pourroit avoir plus de trois chevaux à sa suite; que deux Archers n'auroient pareillement entr'eux que trois chevaux; & que les Monstres se feroient réguliérement tous les mois. Il chassa les chevaux de bagage, les Pages, les Valets, les femmes & autres bouches, qui ne sont propres qu'à affamer un pays, à mettre la disette dans un camp, & à faire échouer les entreprises les mieux concertées.

An. 1440.

Après cette Ordonnance le Roi se rendit à Amboise avec le Comte du Maine & le Connétable. Il y apprit bien-tôt l'orage, qui s'étoit formé pendant son absence, & qui auroit eu de grandes suites, s'il n'eut été appaisé par la sagesse & l'habileté du Connétable. Les Ducs de Bourbon & d'Alençon, les Comtes de Vandôme, & Dunois * avec quelques autres Seigneurs mécontens du Gouvernement, s'étoient assemblés à Blois, où ils avoient formé la résolution de quitter la Cour, de soulever les peuples de leurs Gouvernemens, & de ne point mettre les armes bas, qu'ils n'eussent exclus du Conseil tous ceux qui leur déplaisoient. Cette résolution prise, le Duc d'Alençon s'étoit transporté à Niort, où le Dauphin faisoit sa résidence. Il avoit chassé le Comte de la Marche, à qui le Roi avoit confié l'éducation de son fils, & avoit pris sa place. Son dessein étoit d'inspirer au Dauphin ses vûes séditieuses & de le mettre à la tête du parti. Le Comte de la Marche, dont il est ici question, se nommoit Bernard d'Armagnac, & il étoit frere puîné de Jean IV. du nom Comte d'Armagnac & de Fezenzac. Il avoit porté d'abord le titre de Comte de Pardiac, que son frere lui avoit donné en partage; mais il prit celui du Comte de la Marche après avoir épousé Eléonore de Bourbon Comtesse de la Marche & de Castres. Chassé du Château de Niort, où il n'étoit occupé qu'à bien instruire le Dauphin, il vint trouver le Roi à Amboise, & lui fit le récit de ses infortunes. Le Roi, instruit de ce qui s'étoit passé à Niort, fit partir sur le champ Gaucourt & Saintrailles pour aller trouver le Connétable & le prier de revenir sur ses pas. Le Connétable étoit parti la veille pour retourner dans son Gouvernement, & avoit été fort mal reçu à Blois par le Duc de Bourbon, le Comte de Vandôme & le Bâtard d'Orléans. On lui dit même plusieurs choses désobligeantes pour le porter à donner quelque prise sur lui: mais il répondit toujours avec douceur & avec sagesse. Nonobstant sa modération il eût été arrêté sans le sire de Chabannes, qui représenta aux Conjurés, que le Connétable étant Gouverneur de l'Isle de France, on ne pouvoit l'arrêter sans exposer cette Province à l'invasion des Anglois. Ils le laissérent donc aller, très-convaincu du danger qu'il avoit couru & de leur mauvaise volonté. Quelques heures après son arrivée à Beaugenci, Gaucourt & Saintrailles le joignirent & lui dirent que le Roi le prioit instamment de se rendre auprès de sa personne, quelque affaire qu'il pût avoir. Le Connétable, instruit par ces deux Seigneurs de ce qu'il n'avoit fait qu'entrevoir à Blois, donna ordre qn'on lui équipât un grand bateau, dans lequel il fit entrer une troupe d'Archers. Il passa pendant la nuit sous le pont de Blois & arriva heureusement à Amboise le lendemain. Le Roi le reçut avec une joie que l'on ne peut exprimer, & dit hautement qu'ayant son Connétable avec lui, il ne craignoit plus rien.

La Praguerie des Princes & de quelques Seigneurs.

Hist. d'Artur pag. 109.

Monstrelet vol. 2. fol. 167. & suiv.

* *Il avoit pris ce titre en vertu de la cession du Comté de Dunois, que le Duc d'Orléans lui avoit faite le 21. Juillet 1439.*

Le premier conseil que le Connétable donna au Roi, fut de tenir la campagne, & de ne pas s'enfermer dans une place, comme avoit fait Richard II. Roi d'Angleterre en pareille conjoncture. Le Roi profita de l'avis & prit la route de Poitiers, après avoir envoyé des ordres à la Noblesse de Touraine, du Maine & de l'Anjou de le venir joindre. En arrivant à Poitiers, il apprit que le Duc d'Alençon & Jean de la Roche étoient entrés par trahison dans Saint-Maixent, & qu'il n'y avoit plus qu'une des portes de la ville, qui tînt contr'eux. Sur cette nouvelle il envoya Yvon de Beaulieu vers ceux qui gardoient la porte, pour les exhorter à tenir ferme jusqu'à ce qu'il fût arrivé. Il ne les fit pas long-tems atten-

AN. 1440.

dre, étant parti quelques heures après avec le Connétable, & ce qu'il avoit de troupes. Le Duc d'Alençon, ayant sçu par ses coureurs que le Roi approchoit, délogea promptement, & laissa seulement quelques Gendarmes pour défendre le Château. Le Roi les assiégea le lendemain & les força de se rendre à discrétion. Il fit trancher la tête aux gens du sire de la Roche; mais ceux du Duc d'Alençon obtinrent grace à la priere du Connétable. Cette sévérité mêlée de clémence produisit divers effets. Le Dauphin & le Duc d'Alençon se retirérent dans le Bourbonnois, où ils étoient assurés de trouver des places fortes & des troupes, qui leur étoient dévouées. Le Comte de Dunois ne les suivit point & reconnut sa faute. Ne pouvant plus supporter les remords qu'elle lui causoit, il vint se jetter aux pieds du Roi, & lui demanda pardon d'avoir voulu mettre la main sur le Connétable. Le Roi lui pardonna, & dès-lors la Praguerie * perdit un de ses meilleurs Capitaines. Comme il étoit de la derniere importance de ne pas donner aux factieux le tems de se fortifier, le Roi laissa quelques troupes à Niort pour veiller sur les actions de Jean de la Roche & des Anglois, qu'il avoit pris à sa solde. Il parcourut ensuite le Bourbonnois & l'Auvergne, où il réduisit plusieurs places sous son obéissance. La vigueur & la promptitude de ces expéditions déconcertérent les rebelles, & les forcérent à implorer la clémence du Roi. Ils l'obtinrent à la recommandation du Duc de Bourgogne & du Comte d'Eu. Pour appaiser les mouvemens que cette révolte avoit causés en divers lieux le Roi annonça la soumission de Monseigneur le Dauphin à toutes les Provinces, par Lettres données à Cusset le 24. Juillet 1440.

* *C'est le nom que l'on donna à cette faction.*

Traité entre l'Angleterre & la Bretagne. *Actes de Bret. to. 2. col. 1329.*

Cependant les Députés que le Duc de Bretagne avoit envoyés en Angleterre, y conclurent le 11. Juillet un Traité, dont les principaux articles portent; qu'on ne recevra point dans les ports & havres de Bretagne, & sur-tout à Saint-Malo, aucunes troupes, ni aucuns vaisseaux destinés à faire la guerre au Roi d'Angleterre; que les habitans de Saint-Malo & des autres ports du Duché de Bretagne ne fourniront aucunes provisions de bouche & de guerre aux garnisons de Dieppe, Harfleur, le Mont Saint-Michel & autres places tenant le parti du Roi de France; que pour l'exécution de ces deux articles Monsieur Gilles de Bretagne sera établi Garde & Gouverneur de Saint-Malo; que le Roi d'Angleterre ne recevra pareillement dans ses ports & villes aucun vaisseau, ni aucunes troupes, qui puissent nuire au Duc de Bretagne; qu'il y aura une entiere liberté de commerce entre les Anglois & les Bretons; que pour la sûreté de ce commerce il y aura dans chaque ville & dans chaque port des Bourgeois qui répondront de tout le mal, que les marchands, qui en sortent, feront sur mer; que toutes les prises, qui seront faites, seront gardées pendant deux mois, afin qu'on ait le tems d'examiner si elles ont été faites sur les ennemis des deux Nations; que ceux qui seront trouvés délinquans, seront condamnés à une digne réparation, & si leurs biens ne suffisent pas, le surplus sera pris sur les cautions; que les Capitaines Anglois & Bretons, qui se rencontreront en mer, seront obligés de déclarer de bonne foi à qui appartiennent les marchandises qu'ils portent; & enfin que le violement de quelques-uns de ces articles n'empêchera pas que le Traité ne subsiste dans toute sa teneur. Comme ce Traité ne devoit avoir lieu qu'au premier jour d'Octobre, il fut ratifié dans le même mois.

Mort d'Ioland d'Anjou Comtesse de Monfort. *Actes de Bret. to. 2. col. 1332. Chron. Mss. Eccl. Nant. Le Baud pag. 486.*

Le Duc n'avoit pas encore appris la conclusion de ces articles, lorsqu'il perdit la Comtesse de Monfort sa belle-fille. Cette Princesse mourut au Château de Plaisance près Vannes le 17. Juillet, & fut inhumée dans l'Eglise des Cordeliers, de la même ville. Elle n'avoit eu qu'un seul fils nommé Rouan, qui étoit mort avant elle. Deux jours avant qu'elle passât de ce monde à une meilleure vie, elle fit un testament, par lequel elle fonde une Messe chaque jour à perpétuité dans l'Eglise des Cordeliers, & ordonne que tous ses habits d'or & de soie soient donnés aux Eglises. Elle nomme pour ses exécuteurs testamentaires le Duc son beau-pere, le Comte de Monfort son mari, Pierre Eder, Jean Mauleon & Simon Delhoye. Il ne paroît pas que le Connetable fut alors en Bretagne; mais il y vint quelque tems après. Le Duc lui avoit promis en 1422. un appanage de huit mille livres de rente pour lequel il ne lui avoit encore donné que la Baronie d'Avaugour & la Châtellenie du Gavre. Pour parfaire cet appanage le Duc lui céda le 28. Août les terres de Lannion, d'Avaugour en Dinannois & de Bourgneuf en

Second partage donné au Connétable. *Actes de Bret. to. 2. col. 1332.*

AN. 1440.

Rais. Il fut arrêté entr'eux que toutes ces Terres seroient estimées par des arbitres, & que si elles ne produisoient pas un revenu annuel de huit mille livres, le surplus seroit pris sur la recette du Comté de Nantes, dont le Duc jouissoit depuis la mort de la Reine Jeanne de Navarre. *

* Cette Princesse étoit morte au mois de Juillet 1437.

Supplice du Maréchal de Rais.

Cha. de Nant. Ar. L. cas. E. nu 23. & Arm. M. cas. E. nu. 6.

Ce fut vers le même-tems que le Duc fit arrêter Gilles de Laval, dit de Rais, Maréchal de France, dont les crimes étoient parvenus à leur dernier période. Ce Seigneur étoit fils de Gui de Laval Seigneur de Blason & de Marie de Craon. Il perdit son pere dans un âge encore tendre, & fut mis sous la tutelle de Jean de Craon, son ayeul maternel, qui négligea son éducation & lui laissa une entiere liberté. Devenu majeur il se chargea de l'administration de ses biens, & épousa en 1420. Catherine de Thouars, fille de Miles Seigneur de Pousauges & de Catherine de Montejan. Cette alliance augmenta considérablement ses biens, & lui procura des successions, qui le mirent peu à peu au rang des plus riches Seigneurs du Royaume. Il prit ensuite le parti des armes, & servit avec tant de valeur & de distinction, qu'il fut pourvû de l'Etat de Maréchal de France en 1429. Honoré de cette dignité il mit sur pied une compagnie de deux cents hommes d'armes, qui l'accompagnoient par-tout. Le goût qu'il avoit pour les cérémonies de l'Eglise & pour la Musique, le porta à prendre encore à son service une trentaine de Chapelains & de Musiciens, dont il forma une espece de Chapitre. Ces prétendus Chanoines étoient vêtus de robes d'écarlate, fourrées de petit gris & de menu vair. Les ornemens dont ils se servoient dans les Offices divins, étoient de draps d'or & de soie. Les calices, les burettes, les plats, les encensoirs, les chandeliers, les croix & les orgues étoient des ouvrages de grand prix. Tout cet attirail suivoit le Maréchal quelque part qu'il allât, & étoit entretenu à ses dépens. Sa table étoit ouverte à tout le monde, & couverte de tout ce qu'il y avoit de plus délicat en viandes & de plus exquis en vin. Les repas étoient suivis, dans certains jours, des spectacles, que l'on appelloit alors Mystères à cause du sujet, qui y étoit représenté. Ses revenus, qui étoient de plus de cinquante mille livres de rente, étant insuffisans pour fournir à tant de folles dépenses, il vendit la meilleure partie de ses terres à vil prix. Ses parens se plaignirent de cette dissipation au Parlement de Paris, qui fit défense à qui que ce fut d'acheter les terres du Maréchal sous peine de perdre les sommes qui lui seroient données. Cela ne l'empêcha pas d'achever les marchés qu'il avoit commencés avec le Duc de Bretagne & avec quelques autres.

Actes de Bret. to. 2. col. 1336. & suiv.

Réduit dans cet état & accablé de dettes, il donna dans la Chymie, ressource ordinaire des gens ruinés. Bien-tôt tous ceux qui se mêloient de cet art trompeur, furent admis dans sa maison. Ils lui apprirent à fixer le Mercure ; mais lorsqu'ils travailloient à perfectionner l'œuf Philosophique, le Dauphin arriva mal-à-propos à Tiffauge. Le Maréchal ne pouvant se dispenser de paroître devant ce Prince, rompit tous ses fourneaux & termina ces opérations mystérieuses, qui ne peuvent souffrir le grand jour & des témoins étrangers. Dégouté de la Chymie par ce fâcheux accident, il eut recours à celui que le peuple regarde comme le maître de tous les trésors cachés. Cette nouvelle folie le rendit la dupe de quelques fripons, qui pour s'insinuer dans ses bonnes graces, l'assurérent qu'ils avoient du crédit auprès du Diable. Ceux qui abusérent le plus de sa crédulité, furent un Médecin de Poitou & un Italien. Le Médecin, voulant invoquer le Diable, s'arma de toutes piéces & entra dans un bois, où il fit beaucoup de cercles & de figures capables d'inspirer de la terreur aux ames crédules. Après avoir fait retirer tous les assistans, il frappa plusieurs coups sur ses armes, & rapporta que le Diable lui avoit apparu sous la figure d'un Leopard terrible, mais qu'il avoit passé sans rien dire. Il ajoûta que s'il avoit été privé de la conversation avec l'esprit malin, c'est qu'il avoit manqué à quelques cérémonies, & qu'il vouloit retourner dans son pays, afin de s'instruire plus à fond de ce mystère. Dans cette vûe il demanda au Maréchal une somme d'argent pour se conduire & pour acheter ce qui lui étoit nécessaire. Ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, il prit congé de son bienfaiteur & ne parut plus.

L'Italien se nommoit François Prelati, & étoit originaire de Florence. Un Prêtre du Diocèse de Saint-Malo l'avoit emmené en Bretagne & présenté au Maréchal, comme un homme très-versé dans la Chymie & dans la Magie. Le

AN. 1340. Maréchal, qui ne pensoit alors qu'à parler au Diable, négligea les talens que Prelati pouvoit avoir pour la transmutation des métaux & ne l'employa qu'à l'invocation des Démons. Mais ni la cédule qu'il écrivit de son sang, & dans laquelle il promettoit au Diable tout ce qu'il lui demanderoit, excepté sa vie & son ame, ni le culte impie qu'il rendit à cet ennemi de Dieu, ni les divers sacrifices qu'il offrit, ne lui procurérent point la satisfaction de le voir & de lui parler. S'il est vrai qu'il faut vivre chastement pour avoir commerce avec ces malheureux esprits; il n'est point étonnant que le Maréchal ne soit point parvenu à son but. Sans avoir aucun commerce avec les femmes, il étoit le plus impur de tous les hommes, & il joignoit la cruauté la plus inouie à la plus infâme lubricité. Son goût exécrable le porta souvent à tuer de sa propre main les infortunées victimes de sa passion, & il se divertissoit à voir les mouvemens convulsifs, que les approches de la mort excitoient dans ces innocentes créatures. Les procès verbaux, qui en furent dressés, & les propres aveux du criminel font foi qu'il en avoit fait mourir plus de cent, soit dans les Châteaux de Machecou & de Chantocé, soit dans les villes de Nantes, de Vannes & autres. Cette débauche inouie & barbare ne laissa aucun lieu de douter, qu'il n'eût l'esprit aliéné; aussi ses parens soutinrent dans la suite qu'il couroit souvent les rues comme un fou.

Enfin, cinq ou six enfans de la ville de Nantes ayant disparu depuis qu'on les avoit vûs entrer dans la Maison du Maréchal, il fut arrêté sur les plaintes de leurs parens, sur la requisition du Promoteur de l'Evêque, & sur celle du Procureur Général de Bretagne. Plusieurs de ses complices & domestiques subirent le même sort: mais Gilles de Sillé qui avoit le plus contribué à satisfaire ses passions brutales, prit la fuite. Son procès lui fut fait dans la Tour neuve de Nantes par Jean de Malestroit Evêque Diocésain & Chancelier de Bretagne, par frere Jean Blouin Vicaire de l'Inquisiteur de la Foi en France, & par Pierre de l'Hôpital Président de Bretagne pour ce qui étoit de sa compétence. La premiere fois que le Maréchal comparut devant ses Juges, fut le 19. Septembre. Il leur répondit d'abord avec beaucoup de hauteur, disant que tous les Ecclésiastiques étoient des Simoniaques & des impudiques, qu'il ne pouvoit reconnoître pour ses Juges. Mais ayant été menacé de toutes les censures de l'Eglise, il changea de ton & déclara une partie de ses crimes. La crainte de la torture lui fit avouer le reste devant l'Evêque de Saint-Brieu, le Président de Bretagne, Jean l'Abbé, Eudon de Roscerf, un Clerc & un Notaire. Le Président le pressa fort de déclarer les motifs, qui l'avoient porté à faire mourir tant d'innocens & à brûler ensuite leurs corps. Le Maréchal lui répondit: *Vraiement il n'y avoit autre cause ne intention, que ce que je vous ai déja dit. Je vous ai dit de plus grandes choses que n'est ceste ci, & assez pour faire mourir dix mille hommes.* Après cette réponse le Président ne crut pas devoir lui faire d'autres questions.

L'infâme Prélati, qui avoit tout avoué, fut ensuite confronté au Maréchal. Ils déclarérent l'un & l'autre tous les crimes, dont nous avons fait mention & qu'ils avoient commis ensemble. Le Président ayant ordonné que Prélati fût remis au cachot, le Maréchal lui dit avec beaucoup de larmes & de sanglots: *Adieu François mon ami, jamais plus ne nous entrevoirons en ce monde. Je prie à Dieu qu'il vous doint bonne patience & connoissance; & soyez certain, mais que vous ayez bonne espérance en Dieu, que nous nous entrevoirons en la grande joie de Paradis. Priez Dieu pour moi, & je prierai pour vous.* En achevant ces mots il embrassa Prélati, que l'on fit aussi-tôt retirer.

Le lendemain le Maréchal comparut en Jugement, & confessa publiquement tous les crimes dont on l'avoit accusé, ajoutant avec une grande effusion de larmes, qu'il en avoit encore commis une infinité d'autres plus énormes. Il déclara que sa mauvaise éducation avoit été le principe de tous ses desordres, & avertit les assistans qui avoient des enfans, de ne les pas nourrir trop délicatement, de les occuper continuellement, afin de leur apprendre à éviter l'oisiveté, & de leur donner de bons principes. Condamné à être brûlé le 25. Octobre il fut mis entre les mains d'un habile Confesseur. Tandis qu'on le préparoit à la mort, on fit une procession générale dans la ville pour lui obtenir la patience & l'esprit de contrition. Il fut ensuite conduit dans la prairie de la Magdelaine, attaché

attaché à un poteau & brûlé tout vif. Quelques Demoiselles firent retirer son corps du bucher, avant qu'il eût été consumé par les flâmes, & le firent porter chez les Carmes après l'avoir enseveli. Le Duc en considération de la haute naissance du Maréchal, de ses actions militaires & du repentir qu'il avoit témoigné, permit d'inhumer son corps en terre Sainte. Il reçut cet honneur dans l'Eglise des Carmes, où ses obséques furent faites avec beaucoup de magnificence.

AN. 1440.

Elargissement du Duc d'Orléans. *Rimer to. 10. pag. 794. Monstrelet fol. 173. & suiv. Compte de Mauleon.*

Après cette pompe funébre le Comte de Laval rentra en faveur, sans cependant être réintégré dans l'état de Lieutenant Général, qui lui avoit été ôté & donné au feu Maréchal. Les disgraces du Duc d'Orléans finirent aussi vers le même tems. Il y avoit vingt-cinq ans que cet infortuné Prince étoit prisonnier en Angleterre, & que toutes ses terres étoient au pillage des troupes Françoises & Angloises. Pour le tirer des liens on lui proposa d'épouser Marie de Clèves niéce du Duc de Bourgogne, & de lui aider à payer sa rançon. Le Duc accepta ces offres, & traita avec le Roi d'Angleterre, à qui il promit de payer pour sa rançon soixante mille nobles, valant chacun deux écus. Louis Dauphin de Viennois, les Ducs de Bretagne & d'Alençon, Louis de Bourbon Comte de Vandôme, Renaud de Chartres Archevêque de Reims, & Chancelier de France, Jean d'Harcourt Archevêque de Narbonne, André de Laval Maréchal de France, Bernard d'Armagnac Comte de la Marche & Hardouin de Maillé se rendirent cautions de cette somme. Le Traité ne fut conclu que le 12. Novembre, quoique la négociation eût été entâmée dès le mois d'Août. Aussi-tôt qu'elle fut finie, le Duc d'Orléans se rendit à Calais, accompagné des sires de Cornouaille, de Roix & autres Gentilhommes Anglois. De Calais il alla à Saint-Omer, où il épousa le 26. Novembre Marie de Clèves, fille d'Adolphe Duc de Clèves & de Marie de Bourgogne. Cette alliance mit fin au cruel différend des Maisons d'Orléans & de Bourgogne, qui avoit mis le Royaume à deux doigts de sa perte. Quatre jours après ce mariage le Duc de Bourgogne assembla tous les Chevaliers de la Toison-d'or, & célébra avec eux la fête de S. André. Le lendemain il tint le Chapitre du même Ordre, dans lequel il fut arrêté, qu'on donneroit le collier au Duc d'Orléans, & qu'on l'envoyeroit aux Ducs de Bretagne & d'Alençon. Le Duc d'Orléans accepta volontiers le collier qui lui fut présenté, & donna en même tems le sien au Duc de Bourgogne, comme un gage mutuel d'une parfaite réconciliation. Le Roi d'armes de la Toison fut député vers les Ducs de Bretagne & d'Alençon, qui le reçurent bien, & lui firent des présens magnifiques.

Trève de vingt ans pour le commerce de la Bretagne avec la Hollande, la Zélande & la Frise. *Actes de Bret. to. 2. col. 1344.*

Les choses étoient en cet état, lorsque Jean Bouquet Secretaire du Duc de Bretagne arriva à Bruges pour proposer un accommodement entre les Négocians de Bretagne & ceux des Pays-bas. Le Duc de Bourgogne, qui sçavoit parfaitement de quelle importance est le commerce pour le soutient des Etats, consentit à une Trève de vingt ans entre ses Sujets de Hollande, de Zélande & de Frise & les Bretons. Et comme la bonne intelligence ne peut-être rétablie sans réparer les dommages faits de part & d'autre, il fut arrêté que les deux Princes nommeroient des Commissaires pour rendre justice aux Parties lésées pendant les six mois qui suivroient la publication de la Trève. Elle fut conclue le 19. Décembre pour commencer au 2. de Février suivant.

AN. 1441.

Inquiétudes du Roi sur ce qui s'étoit passé à Saint-Omer. *Monstrelet vol. 2. pag. 177.*

Cependant le Duc d'Orléans, qui depuis son retour d'Angleterre étoit auprès du Duc de Bourgogne, prit la route de Paris, accompagné d'environ trois cents hommes de retenue. A peine fut-il dans cette ville, qu'il reçut ordre de congédier les Gentilhommes qui l'avoient suivi, sur-tout ceux qui étoient Sujets du Duc de Bourgogne. Il fut d'autant plus surpris de cet ordre, que le Roi avoit témoigné beaucoup de joie de son élargissement & une extrême envie de le voir. Mais il ignoroit encore, que Sa Majesté avoit été piquée de ce qu'il étoit allé à la Cour du Duc de Bourgogne, avant que de venir à la sienne; qu'il eût juré le Traité d'Arras & pris le collier de l'Ordre du Duc de Bourgogne; & que ce collier eût été envoyé aux Ducs de Bretagne & d'Alençon, qui l'avoient reçû. Toutes ces alliances faisoient ombrage au Roi, ou plûtôt à ses Ministres, qui craignoient que les quatre Princes ne voulussent s'emparer du Gouvernement.

Le Duc d'Orléans n'étant pas disposé à réformer la Maison que le Duc de Bourgogne lui avoit faite, se retira d'abord à Orléans & ensuite à Blois. Lors-

AN. 1441.

qu'il fut instruit à fond de ce qui se passoit à la Cour, il alla trouver le Duc de Bretagne à Nantes, pour le remercier de ce qu'il avoit bien voulu se rendre caution d'une partie de sa rançon & pour lui communiquer ses mécontentemens. Après avoir conferé ensemble pendant quelques jours, ils députérent Raoul de la Houssaie & Rolland de Carné vers le Roi pour lui offrir leur médiation & celle du Duc de Bourgogne auprès de la Cour d'Angleterre. La lettre de créance donnée aux deux Députés est écrite au nom du Duc d'Orléans, & dattée de Nantes le premier jour de Mars. Le Roi, toujours inquiet sur l'alliance de ces trois Princes, saisit cette occasion pour les occuper, & pour les empêcher de penser au Gouvernement. Il accepta donc leurs offres, & leur ordonna de travailler assiduement à la paix entre la France & l'Angleterre. Le Duc d'Orléans, très-satisfait de l'Ordonnance du Roi, promit par ses lettres du 7. Mars de suivre dans tout le cours de cette affaire la voie que prendroient les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Ce dernier lui fit présent de vingt-deux mille écus neufs, valant vingt-sept mille cinq cents livres pour aider à payer sa rançon. Le Comte de Monfort, Pierre & Gilles de Bretagne lui donnérent chacun une coupe d'or de très-grand prix. Le Duc de Bretagne attendit vraisemblablement le retour des deux Gentilhommes qu'il avoit envoyés vers le Roi & les Princes pour accepter le titre de médiateur, qui lui avoit été déféré. Il le fit par lettres données à Redon le 12. Avril.

Les Ducs de Bourgogne, d'Orléans & de Bretagne médiateurs de la paix entre la France & l'Angleterre. *Actes de Bret. to. 2. col. 1327. 1346. Cha. de Nantes, Arm. L. cas. D. nn. 27.* *Compte de Mauleon.*

Pendant l'entrevûe des deux Ducs le Roi étoit passé du Berri dans la Champagne, pour remédier au pillage que les gens de guerre faisoient dans cette derniere Province. Il changea les Capitaines qui donnoient trop de liberté à leurs gens, ou qui partageoient avec eux le butin. Et comme la discipline militaire ne se soutient que par la punition de ceux qui la transgressent, il ordonna au Connétable de faire arrêter le Bâtard de Bourbon accusé de quelques crimes. Le Bâtard fut condamné par le Prévôt des Maréchaux à être mis dans un sac & jetté dans la riviére; ce qui fut exécuté. Le Roi ayant rétabli la tranquillité dans la Champagne revint sur ses pas, & assiégea Creil, qu'il prit par composition. Le siége de Pontoise qu'il commença le 6. Juin, l'occupa pendant tout l'été. Les Anglois avoient surpris cette Place de la maniére qu'on l'a rapporté ci-dessus, & se flattoient de rentrer par là dans Paris. Comme ils l'avoient bien fortifiée, ils mirent tout en œuvre pour la conserver : mais malgré leurs efforts elle fut emportée d'assaut le 7. Septembre. Prégent de Coetivi, qui avoit été fait Amiral de France deux ans auparavant, acquit beaucoup de gloire dans ce siége, & l'on attribua à ses conseils une bonne partie du succès. Le Maréchal de Loheac, Olivier de Coetivi Lieutenant du Connétable & Olivier de Broon rendirent aussi de bons services au Roi dans ce siége. Guillaume du Chastel Pannetier de Sa Majesté & Ecuyer du Dauphin y fut tué le 20. Juillet; il fut enterré par ordre du Roi dans l'Eglise Abbatiale de Saint-Denis, dont il avoit défendu la ville contre les Anglois. Le Roi nomma Guillaume Chenu Capitaine de Pontoise sous les ordres du Comte du Maine, & prit la route de la Touraine.

Le Roi va en Champagne pour y rétablir le bon ordre. *Monstrelet vol. 2. pag. 178. Hist. d'Artur pag. 113.* *Siéges de Creil & de Pontoise.* *Monstrelet vol. 2. fol. 182. Hist. d'Artur pag. 144. & suiv.* *Anselme to. VIII. pag. 359.*

Sur la fin de ce siége les Ducs d'Orléans & d'Alençon, les Comtes de Vandôme & de Dunois s'étoient assemblés en Bretagne pour travailler à la paix entre la France & l'Angleterre. Ils avoient envoyé un Hérault vers le Duc d'Iork Lieutenant Général du Roi d'Angleterre en France pour lui notifier leur commission, & pour lui demander une conférence à Calais ou dans quelqu'autre ville. Leur demande ayant été admise, ils se séparérent & retournérent dans leurs terres. Après leur départ le Duc de Bretagne envoya à Rouen Bertrand de Boisriou l'un de ses Conseillers & Chambellans, afin de solliciter un sauf-conduit pour se rendre sûrement & honorablement au lieu de la conférence, qui étoit entre Calais & Gravelines. Le Duc d'Iork lui écrivit le 5. Septembre une grande lettre, dans laquelle il le remercie d'abord, tant en son nom, qu'en celui du Roi d'Angleterre, de son zéle pour la paix, & des peines qu'il veut bien prendre pour procurer un si grand bien aux François & aux Anglois. Il lui déclare ensuite, qu'il peut prendre la route de Calais sous la sûreté du sauf-conduit qu'il lui envoye de la part du Roi d'Angleterre; qu'il lui est libre de se faire escorter par six cents cavaliers, y compris le Duc d'Alençon & ses gens; qu'il sera reçu

Négociations pour la paix. *Actes de Bret. to. 2. col. 1347.*

par tout comme oncle du Roi d'Angleterre, traité avec honneur & conduit par un bon nombre de gens d'armes; que si pendant son absence les ennemis du Roi d'Angleterre font quelqu'irruption en Bretagne, il y envoyera le sire de Scalles, qu'il a fait revenir exprès de Pontoise; que si on lui enléve quelque Place, on lui aidera à la reprendre à ses frais; & que la même conduite sera tenue à l'égard du Duc d'Alençon. Mais le sauf-conduit fut inutile, le Roi de France ayant refusé d'envoyer ses Ambassadeurs à Calais, & ayant demandé, que les conférences fussent tenues dans une ville de sa dépendance. Le Duc d'Orléans, informé de cet incident, alla trouver le Duc de Bourgogne à Hesdin pour prendre de nouveaux arrangemens avec lui, tant pour ce qui le regardoit en particulier, que pour la paix générale. Ils convinrent de s'assembler à Nevers le plutôt que faire se pourroit & d'y inviter leurs alliés.

AN. 1441.

Monstrelet vol. 2. fol. 186.

AN. 1442.

Ambassadeurs du Duc de Bretagne vers le Roi.

Berri le Hérault pag. 417.

Cependant le Roi, qui étoit depuis quelque tems en Touraine, prit la route du Poitou, afin d'y faire ce qu'il avoit fait en Champagne pour le soulagement du peuple opprimé par les gens de guerre. Il séjourna quelque-tems à Saumur, où la Reine, le Dauphin, le Comte du Maine & quelques autres Seigneurs vinrent le trouver. Il reçut dans cette ville les Ambassadeurs, que le Duc de Bretagne lui envoya pour terminer le différend qu'il avoit avec Isabeau de Vivone Dame d'Avaugour pour les Châteaux de Palluau & des Essarts. Sans entrer dans cette querelle le Roi demanda que les deux places lui fussent remises, afin de remédier aux désordres que les garnisons commettoient dans le Poitou. Le Duc qui étoit très-éloigné d'autoriser les brigandages, donna ordre aux Capitaines de Palluau & des Essarts de remettre leurs places au Connétable; ce qui fut exécuté sans aucune difficulté. De Saumur le Roi passa dans le Poitou & dans la Xaintonge, où il prit plusieurs villes & forteresses des sires de la Trimouille & de Pons, dont les gens désoloient le pays. Maurice de Plusquallec, qui commandoit dans Taillebourg, fut conduit dans les prisons de la Rochelle, & ses gens d'armes furent pendus ou décapités à cause des grands maux qu'ils avoient commis.

Réglement du Connétable pour sa succession.

Cha. de Nantes, Arm. G cas. B. nu. 10. 16. 21. 26.

Le Connétable n'assista point à ces expéditions; il étoit allé en Bretagne, où il acheva de régler ce qui concernoit son appanage. Il y eut à cette occasion un petit différend entre le Comte de Monfort & Pierre de Bretagne. Le Comte prétendoit, que l'adoption qui rendoit son frere Pierre héritier du Connétable, ne devoit point avoir lieu pour les terres qui étoient du domaine de Bretagne, & Pierre soutenoit le contraire. Pour appaiser cette dispute le Connétable consentit que le Comte de Monfort lui succédât en la Terre de Bourgneuf en Rais; & afin que ce Prince ne se chagrinât plus d'une adoption, qui lui déplaisoit fort, il l'établit successeur de Pierre, supposé que ce dernier mourut sans enfans. Tandis que cela se passoit en Bretagne, Madame de Guyenne mourut à Paris le 2. Février, après une longue maladie & de vifs regrets d'avoir trop aimé la vanité du siécle. Son corps fut inhumé dans l'Eglise des Carmes de la Place-Maubert sous une tombe de cuivre près la Chapelle du Mont-Carmel. Le Duc de Bretagne fut bien-tôt informé de cette triste nouvelle; mais il ne voulut pas l'annoncer au Connétable, qui ne l'apprit qu'à son retour à Partenai.

Mort de Madame de Guyenne.

Anselme to. 1. pag. 461.

Hist. d'Artur pag. 120.

Conférences de Nevers.

Actes de Bret. to. 2. col. 1349. & suiv.

Ce fut vers le même-tems, que commencérent à Nevers les conférences, dont les Ducs d'Orléans & de Bourgogne étoient convenus à Hesdin. Le Roi y envoya son Chancelier, le sire de Beaumont & quelques autres personnes pour marquer aux Princes la joie qu'il avoit de les voir assemblés dans le dessein de contribuer à la paix & au rétablissement du bon ordre dans le Royaume. Il leur fit dire par les mêmes Députés, qu'il avoit envoyé le Seigneur de Gaucourt vers le Duc de Bretagne pour l'inviter à l'assemblée, & que s'il étoit nécessaire, il s'approcheroit de Bourges, afin d'être plus à portée de sçavoir les matieres qui seroient agitées dans les conférences. Tout se passa avec beaucoup de politesse de la part des Princes, & les Ambassadeurs du Roi se retirérent fort contens. Mais la suite ne répondit pas à de si beaux commencemens. Le Roi s'empara de Niort, qu'il avoit vendu au Duc d'Alençon, & y mit garnison. D'un autre côté le Duc de Bretagne ne fut pas content du sauf-conduit que Gaucourt lui avoit apporté; & s'en plaignit à l'assemblée. Les Princes fort surpris de ces deux événemens, députérent le Comte de Dunois vers le Roi pour le prier de rendre



AN. 1442. Niort au Duc d'Alençon, & de ne lui pas faire un tort si considérable, après toutes les pertes qu'il avoit faites à son service. Ils le suppliérent aussi de vouloir bien envoyer au Duc de Bretagne un sauf-conduit tel qu'il le désiroit, afin qu'il pût venir à l'assemblée, où sa présence étoit nécessaire pour l'avancement des affaires du Royaume.

Le Roi répondit à cette supplique, qu'il n'avoit point mis Niort en sa main pour faire tort au Duc d'Alençon, mais pour rompre les correspondances, qui étoient entre cette place & celles de Guyenne, qui sont au-delà de la Charente; que ce commerce occasionnoit beaucoup de maux dans le Poitou & dans la Xaintonge; qu'il étoit à craindre que les maux n'augmentassent pendant le voyage qu'il alloit faire à Tartas; qu'en vendant Niort au Duc d'Alençon, il s'étoit réservé le pouvoir de le retirer pour la somme de vingt-deux mille cinq cents écus; qu'il avoit déja donné ordre qu'on lui payât six mille écus, & que le reste lui seroit remboursé avant la fête de tous les Saints; qu'en dictant le sauf-conduit envoyé au Duc de Bretagne, il n'avoit eu d'autre intention que de l'engager à se rendre à Nevers, où sa présence lui paroissoit nécessaire; que si ce Duc souhaitoit des lettres dans une autre forme, il les recevroit avant son départ de Bretagne; mais qu'il étoit trop tard pour les lui envoyer, parce qu'étant actuellement en basse-Bretagne, il ne pourroit arriver à Nevers, que sur la fin de Mars, ou vers la mi-Avril; qu'il ne pouvoit différer son départ pour Tartas, le sire d'Albret s'étant obligé de remettre cette place aux Anglois, s'il n'étoit secouru avant le premier jour de Mai par une armée assez puissante pour les forcer à lever le siége; qu'il avoit promis au sire d'Albret de marcher à son secours, & qu'il ne vouloit pas manquer à sa parole; qu'aussi-tôt qu'il seroit de retour de son voyage, il écriroit au Duc de Bretagne en telle forme & maniere que l'on souhaiteroit, pour l'exhorter à venir à Nevers, & qu'il se rendroit lui-même à Bourges ou ailleurs pour écouter les conseils qu'on voudroit lui donner; qu'il prioit les Princes de veiller pendant son absence sur la conduite des Anglois & d'empêcher qu'ils ne vexassent ses sujets; qu'il avoit toujours été & étoit encore disposé à faire la paix; que dans cette vûe il avoit envoyé des Ambassadeurs dans tous les lieux que les Ducs d'Orléans, de Bourgogne & de Bretagne lui avoient marqués; qu'il ne pouvoit pour le présent faire aucune avance, les Anglois n'ayant pas encore accepté aucune des villes qui leur avoient été proposées pour l'assemblée des Plénipotentiaires; que quand les Conférences se tiendroient, il convenoit qu'il y fût présent ou à portée de sçavoir ce qui s'y passeroit, afin d'examiner les matiéres dans son Conseil & de les décider avec les Princes de son sang; que les Anglois ayant promis de se trouver à la journée de Tartas, le succès de cette affaire disposeroit beaucoup les Parties belligérentes à un accommodement; que le Duc d'Orléans & la Duchesse de Bourgogne, qui travailloient depuis long tems à la paix, devoient pour ces raisons engager le Roi d'Angleterre à différer les conférences, indiquées au premier Mai, jusqu'au premier Octobre.

Cette réponse fut portée à Nevers par le sire de Gaucourt, à qui les Princes remirent un second Mémoire, dans lequel ils représentoient au Roi, que la journée des Conférences avoit été marquée au premier Mai, avant qu'il fût question de celle de Tartas, & qu'ayant consenti à l'une & à l'autre, il ne lui convenoit pas de manquer à sa parole; que les deux journées pouvoient se tenir en même-tems; que s'il vouloit être dans le voisinage du lieu où se tiendroient les conférences, il pouvoit se transporter à Reims, à Laon ou à Noyon, & qu'on tireroit les affaires en longueur jusqu'à son retour de Tartas; que si cependant il souhaitoit que les Conférences fussent différées jusqu'au mois d'Octobre, Monsieur d'Orléans & Madame de Bourgogne solliciteroient ce délai, à condition qu'il ne seroit question d'aucun autre changement, le Roi d'Angleterre ayant déclaré qu'il vouloit absolument que les conférences se tinssent dans le lieu accoutumé, entre Calais & Gravelines; qu'il étoit nécessaire que le Roi, avant son départ, laissât une Instruction & une Procuration au Duc d'Orléans, à Madame de Bourgogne, au Duc de Bretagne & aux autres Princes pour assister en son nom aux Conférences; que cette omission occasionneroit la rupture des Conférences, & éloigneroit la paix, qui étoit si nécessaire à l'Etat;

que s'il y avoit dans Niort des habitans coupables ou suspects ; on pouvoit les punir ou les bannir, sans dépouiller le Duc d'Alençon d'un bien, qu'il avoit acquis & payé ; & enfin, qu'il sembloit que cette démarche ne devoit pas se faire, tandis que M. d'Alençon étoit dans une assemblée, que le Roi avoit permise & qu'il avoit prise sous sa protection.

AN. 1442.

Les Princes ne se bornérent pas à cette réplique, ils dressérent encore un grand Mémoire, dans lequel ils rappellérent toutes les démarches qu'ils avoient faites pour la paix, les obstacles que le Conseil y avoit mis, & les griefs qu'ils avoient contre le Gouvernement. Ce Mémoire fut présenté au Roi par des Députés que les Princes lui envoyérent à Limoges. Le Roi y répondit avec la même sagesse & la même force, qu'il avoit fait au premier Mémoire de ces Princes. Et comme il avoit toujours laissé au Roi d'Angleterre le choix du lieu des conférences, il persista à vouloir qu'elles fussent tenues doresnavant dans une ville de sa dépendance. Cette fermeté rompit toutes les mesures prises pour la conférence indiquée au premier jour de Mai entre Gravelines & Calais, & obligea les Princes à se séparer sans avoir rien conclu.

Monstrelet vol. 2. fol. 187. & suiv.

Le Roi étoit déja en route pour le Languedoc. La disette d'argent & la nécessité d'assembler un grand nombre de troupes pour faire tête aux Anglois, l'avoient obligé de faire différer la journée de Tartas jusqu'au 24. Juin. Il arriva à Toulouse le 8. du même mois & à Tartas le 23. avec une armée qui avoit grossi en route & étoit de beaucoup supérieure à celle des Anglois. Il passa tout le jour devant la Place sans que personne se présentât pour le combattre. Le lendemain les clefs de la ville lui furent présentées par ceux qui la tenoient en dépôt, & les ôtages furent rendus au sire d'Albret. De Tartas le Roi alla assiéger Saint-Severe, dont les forts furent emportés d'assaut le 26. Juin. Le jour suivant le Roi fit assaillir la ville de son côté, & manda au Connétable de se tenir tranquille. Il vouloit avoir l'honneur de prendre seul la ville, mais ses gens furent si maltraités par les assiégés, qu'il fut contraint d'appeller le Connétable à son secours. Dans l'espace d'une heure la ville fut emportée d'assaut & la garnison taillée en piéces. Après cette belle action les Bretons eurent le plaisir de donner la main aux François & de leur aider à monter sur les murs ; ce qui fit dire au Dauphin, que sans les Bretons on ne fût point entré dans la Place. La prise de Saint-Severe fut suivie de celle d'Acqs, après laquelle le Roi prit la route d'Agen, & le Connétable alla au Mont de Marsan. Tandis qu'il y étoit le Comte de la Marche lui proposa d'épouser sa niéce Jeanne d'Albret, fille de Charles II. du nom, sire d'Albret & d'Anne d'Armagnac. Le Connétable n'ayant point eu d'enfans de Madame de Guyenne, accepta la proposition. Ils se rendirent l'un & l'autre à Nérac où le sire d'Albret faisoit sa résidence. Le Traité fut bientôt conclu, & les épousailles furent célébrée le 29. Août avec beaucoup de magnificence. Plusieurs Gentilhommes Bretons assistérent à cette fête, entr'autres Louis de Laval sire de Châtillon, Gui de Molac, Gilles de Saint-Simon, Jean & Olivier de Broon, Geoffroi de Couvran, Raoul & Guillaume Gruel, Guillaume de Vandel, Olivier de Quelen, Jean de la Houssaie, Pierre du Pan, Guillaume & Henri de Launai, Olivier de Nael, Robert de Quedillac, Jean de la Haye, Langourla, Mahé Morillon, Jean Budes & Jean de la Boissiere.

Levée du siége de Tartas.
Hist. de Languedoc tom. 4. pag. 497.
Hist. d'Artur. pag. 123. 124.

Le Connétable épouse Jeanne d'Albret.

La cérémonie finie, le Connétable alla joindre le Roi à Agen. Il ignoroit encore la mort du Duc son frere, qui étoit décédé au Château de la Touche près Nantes le 28. Août, veille de son mariage. Le corps de ce Prince fut renfermé dans un cercueil de plomb, couvert d'une caisse de sapin gouderonnée, & inhumé dans le Chœur de l'Eglise Cathédrale de Nantes, jusqu'à ce qu'on pût le transporter dans celle de Treguier, où il avoit choisi sa sépulture. Jean V. étoit beau, bienfait & d'une taille avantageuse. Sa piété, sa douceur & son affabilité lui gagnerent le cœur de ses Sujets. Sa Cour étoit nombreuse, sur-tout aux grandes fêtes de l'année, & personne n'en sortoit sans avoir ressenti les effets de sa libéralité. Instruit des devoirs d'un Souverain, il n'étoit gouverné ni par ses Ministres, ni par ses favoris. Affable à l'égard de tout le monde, il écoutoit volontiers tout ce qu'on avoit à lui représenter. S'il étoit question d'obtenir quelque grace, il ne falloit point y employer de sollicitation, parce qu'il ne vouloit pas qu'on en eût obligation à d'autre qu'à lui. Il pardonnoit facilement, pourvû

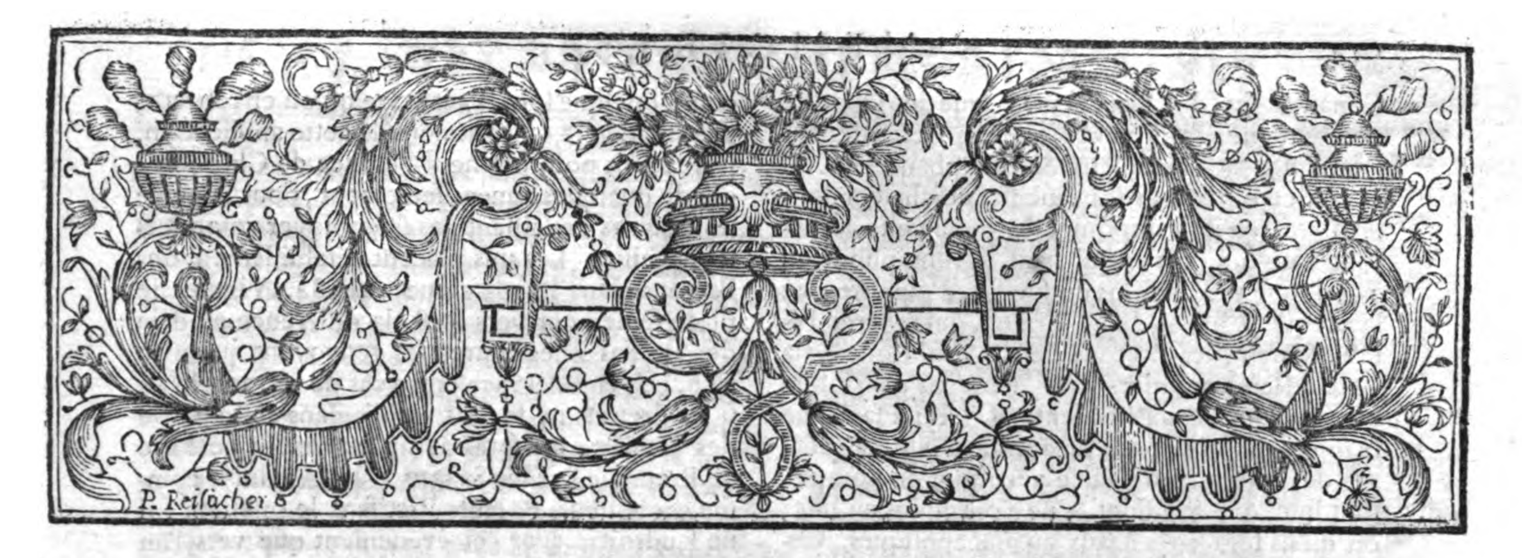
Mort du Duc Jean V.
Necrologe des Jacobins de Guingamp. Chron. MSS. Eccl. Nannet. Le Baud pag. 488. Compte de Jean le Vay.

Son caractere & sa postérité.

AN. 1442.

qu'on se soumît ; mais il étoit inexorable lorsqu'on refusoit de se soumettre, ou qu'on abusoit de ses bontés. Il n'écoutoit pas volontiers le mal qu'on disoit de ceux qui étoient dans sa disgrace, & il prenoit plaisir à entendre les louanges de ceux contre qui il paroissoit irrité. Dans ses fréquens voyages il logeoit ordinairement chez les Gentilhommes ; mais bien loin de leur être à charge, il laissoit toujours chez eux des marques de sa libéralité. A l'égard du dehors il fit plusieurs Traités avec les Rois de France & d'Angleterre pour entretenir la paix avec eux. Il s'engagea même par serment à se déclarer tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre ; mais il ne fit la guerre à personne. La meilleure partie de sa vie se passa en négociations pour réconcilier les deux Rois. Ne pouvant y réussir, il s'appliqua à éloigner la guerre de son pays, à y maintenir le bon ordre, & à y faire regner l'abondance. Sa prise par les Penthiévres est la seule chose qui troubla son regne : mais cet événement, qui mit sa vie en danger, ne servit qu'à faire connoître combien il étoit cher à ses Sujets. De son mariage avec Jeanne de France sœur du Roi Charles VII. il laissa plusieurs enfans, sçavoir, François Comte de Monfort & Pierre Comte de Guingamp, qui lui succéderent ; Gilles de Bretagne, dont il sera parlé amplement dans la suite ; Anne de Bretagne mariée à Jean Duc de Bourbon, Isabeau femme de Gui XIV. du nom Comte de Laval ; Marguerite & Catherine de Bretagne mortes sans alliance ; & un fils naturel, nommé Tangui, qui épousa Jeanne Turpin, fille d'Antoine Seigneur de Crissé, dont il n'eut point d'enfans.





MÉMOIRES SUR L'ÉTABLISSEMENT DES BRETONS DANS L'ARMORIQUE, ET LEURS PREMIERS ROIS. (A)

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.



L'HISTOIRE de Bretagne, absolument négligée pendant près d'un siécle ou traitée avec peu d'exactitude, semble être enfin devenue depuis quelques années du goût des Sçavans. C'est une conjoncture favorable, dont il est à propos de profiter : ce que le Public a déja reçu, répond de ce qu'il peut encore attendre sur cette matiére. Tant d'habiles Critiques (*B*) ont sacrifié leurs veilles, pour en éclaircir quelques endroits obscurs & difficiles, qu'on peut espérer, qu'on ne leur en proposera aucun, sur lequel ils ne se plaisent à répandre de nouvelles lumieres.

Entre ceux qui n'avoient point été touchés de nos jours & qui n'ont pas encore été suffisamment approfondis, malgré toutes ces disputes qui viennent de s'élever, il en est un qui me semble digne de toute leur attention ; c'est celui qui fait le fondement de tous les autres ; je veux dire l'époque de l'établissement des Bretons dans cette partie des Gaules qu'ils occupent, qui s'appelloit Armorique ou Cornouaille avant leur arrivée, & qui depuis a pris d'eux le nom de Bretagne, qu'elle conserve encore. Les anciens Auteurs, qui les premiers ont traité cette matiere, & tous les Historiens de cette Nation, qui se sont attachés à recueillir ce qu'on en avoit dit, pour en faire un corps d'Histoire ; Bouchard, le Baud, d'Argentré, du Pas & les autres qui ont écrit depuis eux jusqu'au commencement de ce siécle, tous ont été dans le sentiment que les Bretons vinrent s'établir dans ce Païs dès l'an 383. & qu'ils s'y sont maintenus depuis ce tems sous leurs Rois Conan, Grallon, Salomon, Audren, Budic, Hoel I. & II. Alain I. Hoel III. Salomon II. & Alain II.

Vignier, Historiographe de France mort en 1596. crut devoir embrasser une opinion différente. Il prétendit que la premiere Colonie des Bretons ne passa dans les Gaules, que vers l'an 448. que les Princes qui les gouvernérent dans ces premiers commencemens de leur établissement, & bien avant dans le cinquiéme siécle, ne portérent point le titre de Rois ; car il ne désavoue pas qu'il n'y en ait eu depuis l'an 450. jusqu'à la mort de Clovis : mais il prétend que

(*A*) Ces Mémoires sont de Messire Jacques Gallet, Prêtre du Diocèse de Saint-Brieu, Curé de Compans au Diocèse de Paris, & mort au mois de Décembre 1726.

(*B*) Dom Lobineau, Dom Liron, Dom Pezron, l'Abbé de Vertot, l'Abbé des Thuilleries, les Journalistes de Trevoux, M. Moreau de Motour, M. de Missirien, le P. Toussaint de S. Luc &c.

Conan & ses dix successeurs, que je viens de nommer, ne furent jamais que des Héros de Roman, des Rois fabuleux & des phantômes. Il établit ce systême avec beaucoup de chaleur dans les livres qu'il fit imprimer de son vivant, & surtout dans un Traité qui n'est devenu public en 1619. que par les soins de son fils. J'ose dire que la premiere partie de ce Traité, qui regarde l'établissement des Bretons dans l'Armorique & la suite de leurs premiers Rois, n'est pas aussi solide que quelques-uns l'estiment. (*C*) Il ne faut que le suivre de près, pour reconnoître que les passages des Auteurs qu'il étale avec tant de pompe, sont inutiles à son sujet & ne vont point au but, ou qu'ils sont cités à faux ou mal appliqués. Cependant, comme cet écrit est demeuré jusqu'ici sans réponse, la nouveauté qui trouve toujours des partisans, les raisons apparentes qu'il fait tant valoir, les termes vifs dont il se sert, & qu'on a, sans doute, regardés comme une preuve de la bonté de sa cause, & plus que tout cela, le peu d'attention que les Historiens Bretons qui ont écrit depuis, ont fait à cet ouvrage, qu'ils n'ont jamais pris soins d'examiner & de réfuter; toutes ces considérations ont attiré dans son parti quelques Modernes, & ceux qui ont été bien aise de s'épargner l'embarras d'entrer dans le détail, que l'examen de cette question demandoit, ont adopté son sentiment & n'ont presque fait que copier ses preuves.

Mais le nombre de ceux qui ne les ont pas suivi, est encore assez grand, pour ne devoir ni craindre de se déclarer pour eux, ni désespérer de les justifier. Tels sont, entre les étrangers, Baronius, Bollandus & leurs sçavans Continuateurs, entre les Ecrivains de la Grande-Bretagne, Camden; & tous les Historiens Anglois & Ecossois; entre les François, du Chesne, le P. Sirmond, D. Mabillon & tant d'autres dont il seroit ennuyeux de donner la liste. Ajoutons ceux qui reconnoissent quelques traits de vérité dans ce systême, ou qui n'en altérent point le fond; qui ne se plaignent que des fables qu'on y a mêlées, & que je désaprouve aussi-bien qu'eux. Tels sont Mézerai dans son Histoire des François avant Clovis, (du moins si cet ouvrage est de lui) Tillemont dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire, Jacques Godefroi dans les doctes Commentaires qu'il a laissés sur le Code Théodosien (*D*) & plusieurs autres. On peut même dire qu'Usserius, dans ses Antiquités des Eglises de la Grande-Bretagne, n'est pas autant éloigné de ce sentiment, qu'il paroît à ceux qui ne l'ont pas assez examiné.

Tant d'illustres Auteurs qui sont venus depuis Vignier, mais qui ne l'ont pas suivi, qui, s'ils ne le surpassent pas, ne lui céde au moius en rien, méritent bien qu'on ne rejette pas leur sentiment sans connoissance de cause. Si cet examen coûte quelque soin, l'avantage qu'on en retirera, dédommagera suffisamment de cette application. Il ne s'agit point d'une différence de Chronologie de quelques années seulement, pour laquelle les Sçavans ne laissent pas d'employer volontiers leurs veilles. Les uns placent l'établissement des Bretons dans l'Armorique en 384. Vignier le place seulement vers 448. la différence est déja de 65. ans; les autres les renvoyent jusqu'en 458. (*E*) la différence en ce cas de 75. ans. Mais si les Bretons ne se sont établis dans cette partie des Gaules, qu'après avoir été chassés de l'Isle de Bretagne par les Saxons & les Anglois, comme ces Auteurs & leurs Partisans le publient, il ne faudroit placer cet événement que vers l'an 470. véritable époque du passage des Bretons chassés de leur Isle; & ce seroit une différence de plus de 80. ans. Enfin, si Rioval a été le chef de cette Colonie, comme deux ou trois Auteurs modernes l'ont avancé, la différence sera bien plus grande & plus importante; il s'agira de plus de 130. ans, puisque Rioval n'a quitté l'Isle de Bretagne pour se rendre maître de cette partie des Gaules, que vers l'an 513. & peut-être plus tard. C'est le parti qu'a pris M l'Abbé de Vertot dans son Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules.

On voit déja que ce n'est pas une de ces questions indifférentes, qui ne valent pas la peine qu'il en coûteroit pour l'éclaircir, comme quelques-uns l'ont avancé. (*F*) C'est un fait sur lequel on ne peut prendre le change, sans tomber dans des erreurs continuelles sur plusieurs autres faits qui regardent l'Histoire Romaine, & sur-tout celle de France & de la Grande-Bretagne pendant près de trois siécles. Il ne s'agit point, il est vrai, de la fortune ou de l'honneur de quelques particuliers; mais il s'agit de la réputation d'un très-grand nombre d'Auteurs qu'on accuse de mauvais goût, de peu de discernement & de beaucoup de prévention: réputation dont on est plus jaloux dans la République des Lettres, que de ses propres biens. On fait souvent des volumes entiers pour assurer à des familles un demi siécle, ou tout au plus un siécle d'antiquité. Dans cette question il s'agit d'une Nation entiere & de la forme de son Gouvernement pendant plus de trois siécles, de douze ou treize qu'on lui donne. Il ne s'agit de rien moins que de douze ou plutôt de treize Rois qu'on ne tire point pour la premiere fois de l'obscurité des siécles les plus reculés ou les plus fabuleux; mais de treize Rois des cinquiéme & sixiéme siécles, dont onze ont été reconnus de tous ceux qui avoient écrit sur cette matiere jusqu'au seiziéme siécle, auxquels, après une si longue possession on dispute néanmoins aujourd'hui non-seulement la Couronne & le Royaume, mais encore la naissance & l'existance, malgré les lumieres que ces tems féconds

(*C*) Voyez la Note 20.

(*D*) Quinque Provinciarum distinctionem ab illis temporibus repetendam puto; & quidem ab anno Domini 383. quo Maximus Tyrannus in Gallias, ac nominatim Armoricam, ut volunt, transgressus est. Cujus Armoricani alioquin transitûs Historia fabulis contaminatissima est. *Jacob. Gothofredus in Theodos. Cod. Tom. VI. pag. 283.*

(*E*) Le P. Alexandre Hist. Ecclésiast. & D. Lobineau Hist. de Bret.

(*F*) Il paroît quelque bluette de vérité dans les narrations de ces Historiens; mais elle est offusquée de tant de contes & de tant d'erreurs, qu'il vaut mieux laisser ces choses là pour telles qu'elles sont, que de perdre le tems à les démêler. *Orig. ou Hist. des François avant Clovis pag. 357.*

en Ecrivains répandent de toute part.

Une question de cette conséquence, abandonnée indifféremment & sans examen à la critique des premiers qui l'attaquent, ne feroit pas, ce me semble, honneur à un siécle aussi éclairé qu'est le nôtre, aussi distingué par le grand nombre des gens de Lettres qui en font l'ornement, & aussi fécond en disputes beaucoup moins importantes. Il y a même cette remarque à faire sur l'importance de cette question, qu'elle renferme abondamment tout ce qui peut le plus attacher, non-seulement par le propre fond de la matiere qui n'a rien que d'intéressant; mais encore par les divers incidens avec lesquels elle se trouve liée : par exemple, avec la décadence de l'Empire, dont cet Etat est un des premiers démembremens; avec l'irruption des Vandales & des autres Etrangers qui donnérent occasion à cette révolution; avec l'entiere désolation de l'Isle de Bretagne, qui ne servit qu'à peupler ce nouveau Royaume & à l'affermir; avec les ravages des Huns & des Saxons, & le voisinage des Alains & des Goths qui ne purent l'ébranler; mais sur-tout avec l'arrivée des François, qui dès les premieres années de leur domination donnérent à cet Etat de plus vives secousses, que toutes les autres Nations que je viens de nommer, n'en avoient données pendant près d'un siécle.

Outre ces événemens considérables, on trouvera dans ces Mémoires plusieurs questions importantes, que je n'ai pû me dispenser de mettre dans un nouveau jour, & de traiter avec plus de précision & plus d'exactitude qu'elles ne l'avoient été jusqu'ici, parce qu'elles sont comme autant de points qui fixent la Chronologie de l'Histoire de Bretagne. Tel est le tems, où la grande Notice de l'Empire fut dressée; telle est l'année de la mort de S. Martin & de S. Germain Evêque d'Auxerre; la véritable époque de l'entrée des Saxons & des Anglois dans la Grande-Bretagne sous la conduite de Hengist leur Chef, & de la fuite des anciens habitans chassés par ces Usurpateurs. Telle est encore l'union des Arborics avec les François, dont Procope fait mention dans un si grand détail, mais si diversement expliquée par divers Auteurs, qui n'en ont fait l'application que conformément à leurs préjugés. Tel est enfin le passage de Rioval dans l'Armorique, sur lequel il ne me paroît pas qu'on ait encore rien dit de fort exact, puisque les uns le font passer dans les Gaules dès l'an 458. année dans laquelle il n'étoit pas encore né; les autres qui ont enfin découvert la véritable époque de ce passage, prétendent qu'il fut le Chef de la premiere Colonie des Bretons établis dans l'Armorique, & qu'avant ce Prince, aucun d'eux n'avoit encore de demeure fixe & certaine dans cette partie des Gaules : prévention autant insoutenable, comme on le va voir, qu'elle est extraordinaire & nouvelle. Il paroît assez que toutes ces matieres sont capables d'attacher l'esprit; pour ne rien dire de plusieurs autres questions, qui, quoique moins fameuses & moins importantes, feront d'autant plus de plaisir, qu'on les verra peut-être pour la premiere fois développées dans toute l'étendue qu'elles devoient avoir, & placées dans leur véritable lieu. Je mets en ce rang ce qui regarde le premier S. Paterne & l'érection de l'Evêché de Vannes, les circonstances & la vie de S. Guingalois, que les Bretons appellent Guinolet; celle du passage de Fracan, son pere, le lieu où demeuroit sa famille & le tems de la fondation de l'Abbaye de Landevenech; la distinction de Gildas qu'on appelle Albanius, & de Gildas le Sage qui porta le surnom de Badonic. Le regne de Constantin & d'Aurelle-Ambroise son fils; l'antiquité de l'Abbaye de S. Melaine & quelques autres questions, qui sont une suite nécessaire de celles-là. J'espere encore proposer quelque chose d'utile pour approfondir ce qui regarde la mouvance de la Bretagne, & jetter des principes qui me paroissent propres à faire juger sainement de ce point de droit, ou, si vous voulez de ce fait si contesté depuis tant de siécles, & sur lequel, malgré toutes ces disputes, il reste encore assez de chose à dire, si l'on veut remonter jusqu'à la source, comme je prétends le faire dans ces Mémoires. Je n'ai pû me dispenser de faire quelques observations sur des Auteurs anciens, particuliérement sur ceux qui ont laissé par écrit l'Histoire de la Grande-Bretagne, & qui par occasion ont parlé de la nôtre; & l'examen que j'en fais contribuera, ce me semble, à les mieux faire connoître, & donnera lieu de juger une bonne fois quel fond on peut faire sur leur autorité. Tels sont particuliérement Elvodigus Probus, Nennius, Gildas Poëte, Gildas Cambrius, & Geoffroi de Montmouth (*A*); quoiqu'après tout je ne fasse ordinairement aucun fond sur leur autorité, si ce n'est pour quelques circonstances particulieres. Je puis ajouter, que grand nombre de faits négligés par les Historiens de cette Province, comme étrangers à leur Histoire, & qui néanmoins en font une partie considérable, & plusieurs autres découvertes qu'aucun n'avoit fait jusqu'ici, pourront donner à mon systême un air d'agrément & de nouveauté qui ne déplaira pas. Et quoique dans le fond il soit le même que celui de Bouchard, de le Baud, de d'Argentré, de du Paz & de ceux qui les ont suivis, il ne laissera pas de paroître, par toutes ces circonstances, assez différent pour faire connoître qu'ils ne m'en ont fourni que la moindre partie.

Que seroit-ce, si je pouvois venir à bout de concilier Ingomar avec Geoffroi de Montmouth, & de faire voir que ces deux Auteurs, qui paroissent à quelques-uns si opposés, n'ont eu dans le fond qu'un même sentiment; qu'ils ont parlé des mêmes Princes & d'une même suite de Rois, sous des noms souvent assez semblables pour ne les pas laisser méconnoître tout-à-fait : par exemple Deronus & Aldroenus, Debrok & Dubric, qui n'est autre chose que Budic; Rioval & Hoel, Jona & Jean, & d'autre fois sous des noms assez différens pour avoir donné lieu de s'y méprendre, faute d'avoir examiné tout ce qu'on en avoit dit ailleurs; & d'en avoir fait une juste application. C'est ainsi qu'on a regardé Hoel II. & Jona comme deux différens Princes, parce qu'on n'a pas fait attention que ce même Jona portoit aussi, comme son pere, le nom de

(*A*) Voyez les Notes 9. 10. 11.

Rioval ou Riovel, qui est Hoel. Bouchard n'avoit point fait distinction de deux différentes familles de Rois, ni de deux Royaumes dans la même Bretagne ; & le Baud qui en est le premier Auteur, a été suivi trop aisément de tous ceux qui n'ont écrit qu'après lui. Il me semble que je mettrois fin à bien des disputes, si je venois à bout de faire connoître ce qui peut avoir donné lieu à cette distinction nouvelle & nullement fondée dans l'antiquité, sur-tout, si je pouvois y remédier. Je tenterai l'un & l'autre, & l'on conviendra peut-être que les ouvertures que je donnerai sur cet article, étoient des plus nécessaires pour bien entendre cette partie de l'Histoire de Bretagne.

Quoiqu'il en soit, on n'y lira plus, comme des vérités ou des points dignes d'attention, les fables qui la défigurent; elles n'y paroîtront qu'avec le caractére de fausseté qu'elles portent, & la note qu'elles méritent; on n'y trouvera rien autre chose que l'Histoire toute pure, telle que j'ai pû la recueillir des plus anciens Auteurs & que ceux des derniers siécles n'avoient pas, ce me semble, assez étudiée. Les uns ont suivi leurs préventions; les autres ont rendu tout incroyable, en débitant avec la même assurance les faits fondés dans l'antiquité, & les circonstances fabuleuses, qu'on n'y a mêlées que long-tems après. Il en est qui ont confondu des personnes fort différentes (*A*), par exemple Rivelen-Mur-Marchou, ou plutôt Mur-Maccon & Rioval, Constantin le Tyran & Constantin Roi de l'Isle & frere d'Audren, Jean Reith & Rioval I. & quelques autres. Il en est encore, plus qui se sont crus obligés de distinguer des personnes*, qui n'étoient cependant que les mêmes, sous prétexte des différens noms que divers Auteurs leur attribuent. Je viens d'en citer quelques exemples; on peut ajouter ceux de Bodoix & de Budic, Hoëloc & Hoël, Duvaldus, Guindual & Alain surnommé le Blanc, & plusieurs autres semblables. Ils ont fait la même chose pour des lieux absolument les mêmes, & regardés néanmoins comme différens, parce qu'ils portoient différens noms dans les Auteurs qui en faisoient mention, & qu'ils ne faisoient que copier; quoique ces Auteurs fassent assez connoître, que par ces différens noms, ils n'entendoient parler que du même lieu.

Autre source de confusion pour notre Histoire; c'est ainsi qu'on a distingué l'Armorique, la Dumnonée, la Letavie, la Cornouaille, & dans la suite du tems la Petite-Bretagne, quoique tous ces différens noms n'ayent été d'abord employés par ces Auteurs bien entendus, que pour signifier dans toute son étendue le même Pays, qu'on appelle aujourd'hui la Bretagne (*B*). Enfin presque tous ont changé l'ordre des années, & cette mauvaise Chronologie n'a pas moins contribué à rendre leur Histoire incroyable que les fables mêmes qu'on y a mêlées. Si je ne me flatte point trop, on verra dans ces Mémoires un choix assez exact de faits bien autorisés dans l'antiquité; on les trouvera rangés dans leur ordre naturel; & peut-être que cet ordre ainsi rétabli, suffira pour rendre à ce point d'Histoire cet air de vérité, qu'il n'a perdu que par le peu d'exactitude de quelques Modernes. C'est ce que j'entreprends de démêler, & à mesure que ces parties, auparavant si confuses, se trouveront rangées dans leur véritable place, j'espere qu'il s'en formera un tout bien assorti, qui persuadera : c'est tout le but que je me propose dans ces Mémoires. Pour y réussir, mon dessein est de suivre les Bretons pied à pied depuis l'an 383. qu'ils passérent avec Maxime dans les Gaules, & de faire voir qu'ils furent placés dans l'Armorique; d'examiner quel fut depuis ce tems la forme de leur gouvernement; s'ils ont eu des Rois; quel a été leur véritable nom, leurs exploits, l'étendue de leur Royaume, le tems de leur regne, leurs successeurs, leurs alliances & leurs enfans, autant qu'on pourra pénétrer dans une Généalogie des 5e & sixiéme siécles : je tâcherai d'accorder tous ces faits avec l'Histoire Romaine, aussi loin qu'elle me pourra conduire, & depuis avec celle des Nations voisines, & de démêler par ce moyen sûr, entre tout ce qui a été dit à ce sujet, ce qui doit être regardé comme vrai, de ce qui n'est qu'une pure fable. Enfin je tâcherai de découvrir ce qui a pû donner occasion à toutes ces fables, dont on a voulu grossir cette premiere partie de l'Histoire de Bretagne, qu'on trouvoit apparemment trop stérile, mais qui n'a paru telle, que parce qu'on n'a pas pris le soin d'y faire entrer tout ce qui devoit naturellement y trouver place.

Ce projet est certainement difficile. Pour moi je ne plaindrai point les peines qu'il m'en a couté pendant un tems assez considérable, pour toutes ces longues & dégoûtantes recherches, si je viens à bout d'applanir les difficultés, qu'on a toujours trouvées jusqu'ici dans ces antiquités de la Petite-Bretagne, & si je puis les faire assez goûter à quelques-uns de nos habiles Ecrivains, pour leur inspirer le desir de donner à cette matiere brute la forme dont elle me paroît susceptible, & qui suffiroit peut-être pour en faire une Histoire non-seulement assez remplie, mais encore des plus intéressantes. L'ordre des tems est celui qui me paroît plus naturel & plus propre à débrouiller toutes ces choses, & c'est aussi celui que je suivrai dans cet Ouvrage.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la Bretagne Armorique ou petite Bretagne, depuis l'an 383. jusqu'en l'an 421.

I.

Les Bretons, qui suivirent Maxime dans les Gaules en 383. ne retournérent plus dans l'Isle de Bretagne.

QUICONQUE veut découvrir l'origine des Bretons Armoriquains & leur premier, ou du moins leur principal établissement dans le Pays qu'ils occupent encore aujourd'hui, ne doit s'arrêter aux années 513. 458. & 448. mais il doit remonter jusqu'au tems de Gratien, de Valentinien & de Theodose le Grand en 383. Ce fut sous leur regne que Maxime proclamé Empe-

(*A*) Voyez le Chap. I. num 11.

(*B*) Voyez la Note 1.

reur par les troupes Romaines, qui ſervoient dans l'Iſle de Bretagne, réſolut de paſſer dans les Gaules pour s'en rendre le Maître : c'eſt un fait qui n'a pas beſoin de preuves, parce qu'il n'eſt conteſté de perſonne. Pour exécuter ce deſſein il fit de grandes levées dans cette Iſle, & fit prendre les armes à toute la jeuneſſe qui étoit en état de les porter. Il en enleva un ſi grand nombre, que Gildas le Sage & le vénérable Bede, Auteurs dont il ſeroit inutile de faire ici l'éloge, ne font point de difficulté de dire que l'Iſle ainſi dépeuplé demeura ſans défenſe, expoſée aux inſultes des Barbares, auſquels les habitans de l'Iſle ne furent plus en état de réſiſter (*A*). Un Auteur Ecoſſois entre dans un plus grand détail : il aſſure que les Bretons qui furent pris pour cette expédition, ſe montoient à cent mille hommes. On ne trouvera, ſans doute, rien d'outré dans ce nombre ; rien qui ne s'accorde parfaitement avec les termes de Gildas & de Bede. Il faut que Vignier (*B*) ne les ait pas aſſez peſés, puiſqu'il ne parle dans cette occaſion que d'une poignée de Bretons. Mais ce qui mérite une attention particuliere, eſt que tous conviennent, que ces troupes ne retournérent plus dans la Grande-Bretagne : *Cette nombreuſe jeuneſſe qui ſuivit le Tyran Maxime, ne retourna plus déſormais dans ſon Pays*, dit Gildas le Sage. Le vénérable Bede s'explique de la même maniere : *Maxime, dit-il, enleva de la Grande-Bretagne toute la jeuneſſe, à qui il avoit fait prendre les armes, & toutes les troupes qui le ſuivirent dans les Gaules, ne retournérent plus dans leur Pays*. De là vient, dit Girard de Cambrige, que la Grande-Bretagne, privée de ces ſecours, demeura dans un triſte état & dans une extrême déſolation. Tous les autres Hiſtoriens Bretons, que je citerai dans la ſuite, diſent la même choſe.

On voit déja que ces Auteurs nous ouvrent une belle carriere, & qu'ils nous laiſſent une entiere liberté de placer ce grand nombre de Bretons dans tout autre lieu que dans l'Iſle de Bretagne. Gildas & Bede nous fourniront dans la ſuite quelques autres preuves. Il ſuffit préſentement d'obſerver, qu'ils ne diſent rien en ce point qui détruiſe le ſentiment de ceux, qui aſſurent que ces Bretons furent établis dans l'Armorique, & qu'au contraire ce qu'ils diſent ſuppoſe ce ſentiment, ou du moins l'autoriſe & le confirme.

(*A*) Exin Britannia omni armato milite ; militaribus copiis, Rectoribus licet immanibus & ingenti juventute ſpoliata, quæ veſtigiis ſupradicti Tyranni comitata, domum nuſquàm ultrà rediit, & omnis belli usûs penitùs ignara ...... multos ſtupet gemitque per annos. *Gildas de excidio & conq. Britanniæ.*

Exin Britannia omni armato milite, militaribus copiis univerſis, tota floridæ juventutis alacritate ſpoliata, quæ Tyrannorum temeritate abducta, nuſquàm ultrà domum rediit, prædæ tantùm patuit, ut potè omnis belli usûs penitùs ignara. *Beda L. 1. Eccleſ. Hiſt. cap.* 12.

Maximus Britanniam omni penè armatâ juventute, copiiſque militaribus ſpoliaverat, quæ tyrannidis ejus veſtigia ſecuta in Gallias nuſquàm ultrà domum redierat. *Idem Lib. de Nat. rerum.*

(*B*) Vignier, Traité de l'ancien état de la petite-Bretagne pag. 8.

(C) Contulerunt ſe ad Armoricam Letanam, ſivè Britanniam Letheacenſem, quia ibi erat quidam eorum cognatus ..... fecerunt prædas in Britanniæ Armoricæ

II.

Les plus anciens Auteurs, qui ont écrit la Vie de ſaint Patrice, prouvent qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an 383. *juſques vers l'an* 398.

Les plus anciens Auteurs de la Vie de S. Patrice ſerviront à nous découvrir ce que devint ce grand nombre de troupes. Ils nous apprennent que dès l'an 388. cinq ans après le paſſage de Maxime, il y avoit dans l'Armorique des Bretons *Letes*. Ils appellent cette partie des Gaules *Bretagne*, *Armorique*, *Letane ou Letanie*. Ils aſſurent que Calphurnius Prince Breton, avec ſon fils & le reſte de ſa famille, avoit paſſé dans ces lieux pour y voir ſes parens ; qu'il y demeura le reſte de ſa vie ; qu'il y fut tué, & que dans le même tems S. Patrice fut enlevé dans ces lieux & mené captif en Hibernie avec une de ſes ſœurs. C'eſt ce que nous apprenons d'un ancien Scholiaſte cité par Colgan (C). Uſſerius convient du mérite de cet Ecrivain & lui donne toujours le titre d'ancien ou très-ancien, & Colgan prétend qu'il écrivit avant la fin du ſixiéme ſiécle, vers l'an 580. L'Auteur de la *vie Tripartite*, qui, ſelon Colgan, n'eſt pas moins ancien (*D*), & Probus qui vivoit dans le même ſiécle, ſelon quelques Sçavans, ou du moins dans le ſeptiéme, conviennent des mêmes faits. De là vient que les autres qui nous ont donné la vie du même Saint, plus anciens que ceux que je viens de citer, ſçavoir les Auteurs de la 2. & 3ᵉ vie, (Colgan eſtime qu'ils furent diſciples de ce Saint) appellent ſimplement Bretagne le lieu d'où ce Saint fut emmené captif.

On ne doit pas néanmoins conclure de là, que ce pays eût alors abſolument perdu ſon ancien nom d'Armorique pour prendre communément celui de Bretagne. Ce changement ne ſe fit que près d'un ſiécle plus tard, lorſque d'un côté les Scots & les Pictes, & de l'autre les Anglois & les Saxons eurent aſſez affermi leur domination dans l'Iſle, pour la regarder comme leur conquête : j'en rapporterai les preuves dans la ſuite. Mais parce que ceux qui ont parlé de ce qui s'eſt paſſé dans l'Armorique depuis l'an 383.

regione Letâ, ubi Patricius cùm familiâ fuit, & occiderunt ibi Calphurnium. *Vetus Prochi Scholiaſtes apud Colganum p. 4. col. 2. nu.* 5. Is Scholiaſtes vivebat circa annum 580. vel certè ante ſæculi VI. finem. *Colgan. pag. 7. col. 2. nu. 1. & pag.* 217.

(*D*) Autor ſeptimæ vitæ S. Patricii vixit ante annum 600. *Colgan pag.* 169. & 217. Tertia captivitas de Armorica, &c. *Tertia vita apud Colgan. pag.* 481. Autor hujus vitæ vixit circà annum 590, vel poſt annum 600. *pag. 6. & 64.* Scotenſis exercitus frequenter transnavigabat in Britanniam & multos indè ducebat captivos. Ita autor 2. vitæ, qui fuit S. Patricius junior, circa annum 527. vivens. *Colgan. pag.* 11. 29. 32. 45. 59. & 60. In illo tempore Claſſes Hiberienſium ad Britanniam causâ prædandi venerunt : ita S. Cleranus autor 4. vitæ. *Colgan pag.* 37. Sed verius tamen & certius, quod de illâ diſperſione dicit, quam Britones à Romanis perpeſſi ſunt, ita ut pars eorum terram quæ Armorica dicitur juxtà mare Tyrrenum (lege Gallicum) poſſident. *Ibidem cap.* 1. Autor hujus vitæ florebat ſub initium ſæculi VII. & obiit anno 664. *Colgan pag.* 44.

jusques vers l'an 398. y ont trouvé des Bretons établis, quelques-uns d'eux n'ont pas fait difficulté de s'exprimer, comme on faisoit de leur tems, & d'appeller Bretagne des lieux occupés par des Bretons, & qui portoient communément ce nom, lorsqu'ils écrivoient.

C'est ce qu'il est aisé de remarquer dans la quatriéme vie que Colgan regarde comme un ouvrage du septiéme siécle. Quand il s'agit du lieu, d'où le Saint fut emmené captif, l'Auteur n'employe point d'autre nom que celui de Bretagne, comme il paroît au Chapitre XV. Mais dès le Chap. I. il nous fait assez entendre qu'il parle de la Bretagne Armorique. Il est à remarquer que ces Auteurs qui s'accordent tous à reconnoître des Bretons établis dans l'Armorique depuis l'an 383. jusqu'en 398. en parlent seulement comme en passant & sans aucun dessein de traiter notre Histoire; circonstance qui rend leur témoignage moins suspect. Au reste qu'on dise tout le mal qu'on voudra de ces Légendaires; qu'on se mocque des faits extraordinaires, miraculeux, incroyables, qu'ils rapportent, qu'on examine tout à la derniere rigueur pour tâcher de rendre leur bonne foi suspecte ou pour prouver qu'ils sont plus récens; pour moi j'aurai toujours droit de m'en tenir au jugement de Bollandus, d'Usserius & de Colgan, & de soutenir que dans un même Auteur la vérité d'un fait ne dépend point absolument des autres, & que celui pour lequel je les cite, est si constamment & si unanimement établi par ces Auteurs & si conforme à l'Histoire de ce tems-là, que quand on viendroit à bout de détruire tous les autres faits, on ne pourroit guéres entreprendre avec quelque sorte de raison de détruire celui-là.

LII.

Ces Bretons furent placés dans l'Armorique par le Tyran Maxime, selon Henri de Hungtington, Girard de Cambrige & quelques autres Auteurs.

CE ne seroit pas assez d'avoir prouvé qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an 383. si je ne faisois voir encore, que ce fut le Tyran Maxime qui les plaça dans cette partie des Gaules : car c'est le principal fondement de l'Histoire de Conan. Nennius l'assure bien positivement (*A*); mais d'une maniere plus simple & plus digne de foi, que ceux qui s'efforcent de le décrier, ne le disent. Samuel Beulan y ajoute du sien, & Gildas Cambrius enchérit sur l'un & sur l'autre. Mais afin d'éviter les contestations, qui sont entre les Sçavans au sujet de ces Auteurs, & de faire voir que je n'ai pas besoin du témoignage de ces Ecrivains suspects pour appuyer mon sentiment; je me contente de renvoyer à la notte neuviéme & à la suivante ceux qui auront la curiosité de sçavoir quel fond on peut faire sur leur autorité. Les autres que je vais citer, n'auront pas besoin, ce me semble, d'une si ample justification.

Henri, surnommé de Hungtington (*B*) écrivit vers l'an 1150. Il n'avoit encore vû ni le Roman de Geoffroi Artur, ni les livres qui débitent de semblables fables, lorsqu'il disoit que les Bretons que Maxime avoit enlevés de l'Isle, étoient restés jusqu'à son tems dans la Bretagne Armorique, d'où ils étoient appellés Bretons Armoriquains. J'aime à trouver des paroles si précises dans un Auteur connu, qui rend compte de son exactitude; qui proteste qu'il suit, autant qu'il peut, l'Histoire Ecclésiastique de Bede; qu'il a recueilli quelques faits des autres Auteurs, & qu'il ne fait que compiler les Chroniques, qui se conservoient encore de son tems dans les Bibliothéques. Et ce qui doit faire plus d'impression, est qu'aucune de ces Chroniques n'étoit grossie des prétendus exploits ni du faux Brutus, ni du Romanesque Artur, c'est-à-dire, de ce qu'on a depuis appellé les Fables Bretonnes.

Girard de Cambrige (*C*), venu depuis, mérite notre estime par un autre endroit. On venoit de débiter ces fables : mais il les rejetta & traita de fabuleuse l'Histoire de Geoffroi qui venoit de paroître. Il fit des railléries assez vives de cet ouvrage entier, capable d'en dégoûter jusqu'aux plus simples; nulles indulgences pour l'Auteur; il ne lui pardonne pas des fautes les plus légeres & de peu de conséquence; par exemple une fausse étymologie du nom de Walles, qui ne vient point, dit-il, d'un Duc nommé Walon, ni d'une Reine nommée Wandaloene, comme l'Histoire fabuleuse de Geoffroi Artur l'annonce faussement, parce qu'on ne trouve aucune mention ni de l'un ni de l'autre dans les Annales de Cambrige. On voit par-là que cet Auteur sçavoit démêler ce que le faux Geoffroi & les autres Ecrivains de cette trempe avançoient du leur, & ce qu'il y avoit dans leur Histoire autorisé d'ailleurs.

Or quand il s'agit des Bretons qui suivirent Maxime, il assure que la troisiéme partie des

(*A*) Maximus, qui occidit Gratianum, noluit dimittere domum milites qui perrexerant cùm eo de Britannia; sed dedit illis multas regiones à stagno quod est super verticem Montis-Jovis usque ad civitatem Cantiguic & usque ad tumulum occidentalem, id est, Cruch-occident. *Nennius*. Hic autor, natione Anglus, historiam condidit de origine Britannorum; cui Samuel addidit notas. *Vossius de Histor. lat. cap.* 25.

(*B*) Britones, quos Maximus secum abduxerat, in Galliâ Armoricâ remanserunt; unde & Britones Armorici vocantur. *Hen. Hunting. Lib.* 1. *Hist.* Bedæ venerabilis Ecclesiasticam, ut potui, secutus Historiam; nonnulla etiam ex aliis excerpens Autoribus; inde Chronica in antiquis reservata Librariis compilans. *Idem in Præfat. Hist.* Vide & Epist. ejusdem ad Warinum.

(C) Contigit aliquando spiritibus immundissimis Melerio cuidam Cambriensi insultantibus, quod Evangelium Joannis ejus in gremio poneretur; qui statim tanquàm aves volantes penitùs evanuerunt. Quo sublato postmodùm & Historia Britonum à Galfrido Arturo tractata, experiendi causa loco ejusdem subrogata, non solum corpori ejus toti, sed etiam libro superposito longè solitò celerius & tædiosius insederunt. *Silvester Girard. Camb. in Itin. Camb. L.* 1. *cap.* 5. Wallia non à Wallone Duce & Wendaloena Regina, sicut fabulosa Galfredi mentitur Historia, quia reverà neutrum eorum apud Cambros invenies. *Idem in Descript. Camb. cap.* 7. Tertia Britonum extantium pars, quæ Armoricum Australis Galliæ sinum obtinuit, non post Britanniæ excidium; sed longè ante à Maximo Tyranno translata est; & post multos & graves, quos Britannica juventus cùm ipsô sustinuit bellicos sudores, ultimis his Galliæ finibus Imperiali munificentia est remunerata. *Idem cap.* 1.

Bretons, qui s'établit dans l'Armorique, ne passa pas dans ce païs après la ruine des Bretons causée par les Anglois-Saxons; mais elle y fut conduite par le Tyran Maxime; & après tous les travaux de la guerre, que la jeunesse de l'Isle avoit essuyés sous sa conduite, elle fut récompensée par la magnificence de ce Prince, qui la plaça dans l'extrêmité de la Gaule. On peut dire que comme Girard de Cambrige ne rejette cette fausse étymologie de Wales dont je viens de parler, que parce qu'il n'en avoit rien lû dans les Annales du païs; il faut qu'il y ait trouvé ce qui regarde le premier établissement des Bretons dans les Gaules dès le tems de Maxime, puisqu'il s'en explique dans des termes si précis, qu'il a réfuté par avance le sentiment de Vignier & des autres qui l'ont suivi. Je passerois les bornes que je me suis prescrites, si je rapportois les témoignages de tous les Auteurs, qui se sont expliqués de la même maniere que Henri de Hungtington & Girard de Cambrige, sur cette matiere.

§ V.

Circonstances particulieres ajoûtées par Guillaume de Malmesbury.

On ne peut raisonnablement douter, que Maxime n'ait employé tous ces Bretons ou la meilleure partie pour l'exécution des derniers desseins qu'il forma sur l'Italie. Il y périt, & toute son armée rentra dans le devoir & se soumit à Théodose, qui remporta sur ce Tyran une victoire décisive. Peu de personnes périrent, ou du moins aucune après la victoire. Nul de ceux qui avoient combattu pour Maxime, ne fut réduit en esclavage, ni châtié même légérement; tous furent renvoyés dans leur païs; tous furent rendus à leurs femmes & rétablis dans leur premiere innocence (*A*): Ce sont les propres termes de Pacatus dans le Panégyrique qu'il fit de cette clémence héroïque l'an 389. Les Bretons jouirent donc, comme les autres de cette amnistie générale; ils retournérent dans leur païs auprès de leurs femmes & de leurs enfans, non dans l'Isle de Bretagne, Gildas & Bede disent positivement qu'ils n'y retournérent plus; mais dans l'Armorique. C'est ce que le Continuateur de Bede (*B*), qui écrivoit au commencement du XII. siécle,

(*A*) Ita omnem cùm armis iram deposuisti, ut ceciderit nemo post bellum: certè nemo post Maximum, paucis Maurorum hostium .... in belli piaculum cæsis, reliquos omnes venia complexa, velut quodam materno sinu, clausit. Nullius bona publicata, nullius mulctata libertas, nullius præstereà dignitas imminuta. Nemo affectus notâ, nemo convicio aut denique castigatione perstrictus; culpam capitis aurium saltem luit molestia. Cuncti domibus, conjugibus cuncti ac liberis, cuncti denique innocentiæ, quod est dulcius, restituti sunt. *Pacatus in Paneg. Theodosii.*

(*B*) Qui (Constantinus) ab exercitu Imperator consalutatus, expeditione in superiores terras indictâ, magnam manum Britannorum militum abduxit; per quorum industriam triumphis ad vota fluentibus, rerum potus emeritos & laboribus functos in quadam parte Galliæ ad Occidentem super littus Oceani locavit; ubi hodie posteri eorum manentes .... quantum convaluere moribus linguâque non nihil à cæteris Britonibus degeneres. Succedentibus autem annis Maximus ex Provinciâ omnem penè militem abradit. Constantinus quidam non multo post nominis Imperatoris spe allectus quidquid residuum erat militaris roboris exhausit ..... copiarum quæ illos ad bella secutæ fuerant, pars occisa, pars post fugam ad superiores Britannos concessit. *De Gestis Anglorum continuator L.* 1.

& Guillaume de Malmesbury (*C*) nous apprennent dans des termes, qui sont presque entiérement les mêmes, en nous instruisant plus particuliérement de cette démarche & ses circonstances, & confirmant ainsi tout ce que Henri de Hungtington & Girard de Cambrige ont observé, que depuis ce premier établissement les Bretons continuérent toujours à demeurer dans l'Armorique, à laquelle ils donnerent enfin le nom de Petite-Bretagne. Maxime, disent ces Auteurs, ayant formé le dessein de passer dans les Gaules, enleva presque tous les soldats de la Grande-Bretagne...... Constantin le Tyran fit la même chose ..... Une partie des troupes qui les avoit suivis dans leurs expéditions, fut tuée dans le combat; l'autre partie s'enfuit & se retira chez ces Bretons, dont je viens de parler.

On ne peut accuser Guillaume de Malmesbury d'avoir emprunté ces circonstances des Ecrivains fabuleux qui l'avoient précédé, ni de ceux qui parurent de son tems. Il traite leurs visions de bagatelles, de faussetés & de délires. On peut même juger par ce qu'il en dit, qu'on ne les avoit pas encore écrites comme des Histoires sérieuses (*D*); mais seulement que c'étoient des contes qui couroient parmi le peuple. En effet on ne trouve ni dans Geoffroi de Montmouth, ni dans Gildas Cambrius, ni dans Nennius cette circonstance, qu'il vient de nous apprendre. Il faut qu'il l'ait prise ailleurs; car il est si exact en tout ce qu'il débite, que pour les faits éloignés de son tems, il répond seulement de la suite des années, & pour le reste il veut qu'on s'en rapporte aux Auteurs qu'il a suivis, & aux Chroniques qu'il cite en plusieurs endroits de ses ouvrages, & particuliérement dans le Prologue, sans néanmoins mettre jamais ni Nennius, ni Gildas Cambrius de ce nombre. Ce n'est donc point seulement sur l'autorité de ces derniers, ni sur celle de Henri de Hungtington ou de Guillaume de Malmesbury que je fonde l'établissement des Bretons dans l'Armorique dès le tems de Maxime. C'est sur des monumens plus anciens que ces deux derniers avoient entre les mains, qu'ils citent de tems en tems & qu'ils nous donnent pour garans de tout ce qu'ils avancent. On voit que je suis d'assez bonne foi pour ne me prévaloir que des Auteurs qui subsistent, ou qui sont avérés & connus. C'est pour cela que je ne cite ni les prétendus ouvrages de Silvius-Bonus contemporain & dont il est

(*C*) Guillelmus Malmesbur. de gestis Anglorum *lib.* 1. Initio iisdem ferè verbis. Præcepit sanè Constantinus: Veterani juxtà nostrum præceptum vacantes terras accipiant, easque perpetuò habeant immunes. *Cod. Theodos. lib.* 7. *tit.* 20. ... *Apud Cambdenum de scrip. Britan. pag.* 78.

(*D*) Hic est Arturus de quo Britonum nugæ huc usque delirant, dignus planè quem non fallaces somniarent fabulæ, sed veraces prædicarent Historiæ. *Guil. Malmesbur. de gestis lib.* 1. Sciat nihil me de retrò, &c. *Idem in Prologo.* Laudes Maximi Cæsaris in bellis Armoricanis edidit Vulturius. *Lib. de rebus Britonum.*

parlé dans Ausonne sur les louanges de Maxime-César, & sur les guerres de l'Armorique ; ni le Traité de l'état & des affaires des Bretons qu'on dit avoir été composé par un certain Vulturius, autre Breton ancien. Ils le seroient plus que ceux que je viens de citer, & peut-être du nombre de ceux qu'ils avoient vûs, & qu'ils ne nomment pas : mais je ne veux me servir que de ce dont je suis en état de rendre compte moi-même.

V.

Tous ces Auteurs ne disent rien en ce point, qui ne soit conforme à l'Histoire Romaine.

APRE'S avoir prouvé par le témoignage de tant d'Auteurs connus, que le Tyran Maxime plaça des Bretons dans l'Armorique, je ne croirois pas en avoir assez fait, si je ne montrois encore, que ces Ecrivains n'ont rien dit en cela, qui ne soit conforme à l'Histoire Romaine ; en voici la preuve. Pacatus Auteur contemporain, dans le panégyrique de Théodose nous apprend, que ce fut la Gaule que le Tyran Maxime choisit pour le lieu de sa résidence ; qu'il étoit accompagné de Satellites Bretons ; qu'il avoit tellement abandonné l'Isle de Bretagne, qu'il ne pouvoit se résoudre à y retourner dans le tems du dérangement de ses affaires ; que les troupes qui avoient servi dans son armée furent renvoyées dans leur païs. Ajoutez ce que Gildas le Sage & le Vénérable Bede assurent que ces troupes ne retournérent plus dans l'Isle de Bretagne : ajoutez encore ce que Guillaume de Malmesbury dit après le Continuateur de Bede & sur la foi des Chroniques anciennes, que ces troupes vinrent s'établir dans l'Armorique ; il est aisé d'en conclure que ce païs étoit dès-lors celui des Bretons. En effet par un Edit des Empereurs dressé l'an 395. dont je parlerai plus amplement dans la suite (*A*) ; on apprend qu'il y avoit encore alors, c'est-à-dire, sept ans après la défaite & la mort du Tyran, & douze ans entiers après son passage, quelques-uns de ses partisans qui possédoient les mêmes fonds, qu'ils avoient reçus de sa libéralité, ce qui s'accorde fort avec ce que nous lisons de Conan & dans la grande Notice de l'Empire, ouvrage fait à peu près dans le même tems vers l'an 400. (*B*) Je trouverois des preuves de l'établissement des Bretons au-deça de la mer, si je voulois profiter de l'ouverture que nous donne le Pere Laccary dans son excellent ouvrage des Préfets du Prétoire des Gaules (*C*) : car en parlant d'un Receveur établi pour l'Isle de Bretagne, il cite ce passage, comme s'il eût lû *la Bretagne au-delà de la mer*. Je ne trouve point ces dernieres paroles dans les Editions de Gui Pancirole, d'Alciat & du P. Labbe : mais si elles étoient dans l'exemplaire, dont ce sçavant Jésuite s'est servi, ce seroit une preuve qu'on reconnoissoit dès lors une autre Bretagne au-deça de la mer. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans cet ouvrage il est fait mention de deux sortes de Bretons, les uns qu'on nomme Britonniciens, & les autres qu'on appelle simplement Bretons (*D*). Il semble qu'on peut conclure de-là, comme d'autres l'ont fait avant moi, que leurs demeures n'étoient pas moins différentes que leurs noms, & que les uns étoient ceux de l'Isle, & les autres ceux qui s'étoient établis dans la terre-ferme Si néanmoins on veut absolument que ces différens noms marquent la même nation & les mêmes personnes ; il faut toujours convenir que cette même Notice met dans les Gaules au moins deux Légions de Bretons, & peut-être trois en comptant *Secundani*, ce que la Notice appelle ailleurs *Légion deuxième de Bretagne* : ce qui feroit un nombre de 20490. hommes ; ensorte que si ce n'est pas une preuve positive que ces Bretons étoient placés dans l'Armorique, au moins c'en est une que ceux qui disent qu'il y en avoit, n'avancent rien qui ne soit conforme à l'Histoire Romaine.

On dira sans doute qu'il ne s'agit point dans cet ouvrage d'une nation ou d'un peuple, mais seulement des troupes de l'Empire, d'une portion de l'armée, d'un certain nombre de soldats. Il est vrai ; mais aussi je ne prétends pas que ces Bretons établis dans l'Armorique fussent autres que des soldats, auxquels on avoit donné, il y avoit seulement 12 ou 15 ans, des terres à défricher, à cultiver & à défendre sous l'autorité des Empereurs contre les incursions des Barbares ; à la charge de servir dans les armées toutes les fois qu'ils seroient commandés, ce qu'on appelloit *Letes*, comme je l'expliquerai plus amplement dans le nombre suivant, où je répondrai aux autres difficultés qu'on peut faire à ce sujet, à proportion que j'avancerai dans la suite de cet ouvrage.

Vers les années 430. 450. & 460. je trouve dans l'Histoire Romaine non-seulement des marques plus évidentes de cette conformité, mais encore des preuves formelles de cet établissement des Bretons dans l'Armorique, long-tems avant que ceux qui furent chassés par les Anglois-Saxons, appellés & invités par Vortigene, eussent passé dans les Gaules, s'il est vrai qu'ils y ayent passé dans cette conjoncture : on voit que ce fait n'est point un conte inventé à plaisir par Geoffroi de Montmouth, ni une de ces fables qu'on reproche à Nennius, c'est un fait autorisé par le témoignage de plusieurs Ecrivains anciens & dignes de foi, & très-conforme à l'Histoire Romaine, & c'est ce qui fait que je ne suis nullement surpris, que Papyre Masson dans

(*A*) Qui Tyrani Maximi secuti jussionem fundos perpetui juris non ab ordinariis judicibus, sed à rationabilibus acceperunt, eorum amissione plectantur, atque ad rem privatam denuò revertantur. *Edictum dat. VI. Kal. Maii med. in Cod. Theodos.*

(*B*) Olyb. & Probino Coss. invicti juniores Britanniciani, exculcatores juniores Britanniciani, Victores juniores Britanniciani.

(*D*) Rationalis rei privatæ per quinque Provincias . . . rationalis rei privatæ per Britannias trans-mare. *Laccary Gallia Præf. Prat. administrata pag. 22.*

(*D*) Legio secunda Britannica, sivè secundarii Britones seniores. Ala quarta Britonum, Britones invicti, Juniores Britones. *Notitiâ Imperii.* Qui numeri ex prædictis per infrà scriptas Provincias habeantur . . . . . intra Gallias cùm viro illustri Magistro equitum Galliarum . . . . . Britones secundani. *Ibidem.* Legiones Comitatenses triginta duæ, legio secunda Britannica, sivè secundani. *Ibidem.*

son Traité des Fleurs, pag. 89. applique ce que Ausonne avoit dit dans son Epigramme 107. contre un Breton nommé Sylvius-Bonus, & contre les autres de sa nation en général, aux Bretons de la Petite-Bretagne, & qu'il assure que c'est le premier qui en ait fait mention. J'ai même quelque lieu de croire, que c'est aussi d'eux que Zozime vouloit parler, quand il disoit que les Bretons s'étoient révoltés contre les Romains & avoient chassé leurs Magistrats sous le regne du Tyran Constantin, & que tous les Armoriquains les avoient imités dans leur révolte; car il ne paroît pas que les Bretons de l'Isle ayent eu lieu de se révolter, ni qu'ils l'ayent fait effectivement dans cette conjoncture, & sur-tout qu'ils ayent chassé les Magistrats Romains, comme je le ferai voir plus en détail dans la Note XVI.

VI.

Ces Bretons établis dans l'Armorique furent d'abord Letes, c'est-à-dire, placés par l'ordre des Empereurs & soumis à leurs Loix.

IL est tems d'examiner quelle fut donc la nature de ce premier établissement des Bretons, & de voir s'ils dépendirent des Romains dans le commencement & s'ils continuérent quelquetems dans cette dépendance ou s'ils s'affranchirent aussi-tôt de cette servitude: c'est un point sur lequel nous trouverons encore quelqu'éclaircissement dans l'antiquité & dans des Auteurs non suspects; tels sont ceux qui ont écrit la vie de Saint Patrice, & que j'ai déja cités dans le Nombre II. Ils appellent les païs occupés par ces Bretons (*A*). *Armorique, Letane* ou *Bretagne, Leteate, païs Lete de la Bretagne Armorique, païs de Letanie*; & ces nouveaux habitans *Bretons Letes*, & de-là le nom *d'Armoriquains Litiens*, que Jornandès (*B*) leur donne & *d'Armoriciens Liticiens*, qu'on trouve dans Paul Diacre (*C*). Toutes ces autorités suffisent pour décider la question, & pour nous obliger d'avouer que les Bretons dans le commencement de leur établissement furent regardés comme ces autres qui portent dans l'Histoire Romaine le nom de *Letes*. On le donnoit en général à tous les peuples qu'on faisoit sortir du lieu de leur demeure, soit qu'ils fussent étrangers, soit qu'ils fussent sujets de l'Empire, pour les placer dans d'autres endroits qu'on leur assignoit & qu'on appelloit pour cela *Terres Letiques*, à la charge de les défricher, de les défendre des incursions des ennemis & de fournir dans l'armée des Empereurs un certain nombre de troupes. Ce ne fut qu'à ces conditions que les Bretons furent placés dans l'Armorique, & ils les exécutérent ponctuellement pendant près de 27. ans. Ce fut par l'ordre de Maxime, qu'ils reçurent des terres & qu'ils s'y habituérent (*D*). Il ne voulut pas les renvoyer dans leur païs; il leur assigna de nouvelles demeures comme une récompense de leurs travaux, mais une récompense digne de la magnificence des Empereurs. Ce ne fut aussi que par la permission de Théodose, que ces troupes, après la défaite de leur bienfaiteur retournérent dans leur nouvelle demeure (*E*). Si elles y demeurérent en paix, ce ne fut qu'à la faveur des Edits des Empereurs, qui accordérent volontiers une amnistie générale à ceux qui avoient suivi le parti du Tyran. Ces Bretons répondirent à toutes ces bontés par un attachement sincere aux Empereurs. Ils leur obéirent & à leurs Magistrats jusqu'en 410. Ils cultivérent la terre qu'on leur avoit abandonnée; ils la défendirent contre les courses des Etrangers, & en particulier des Scots d'Hibernie; on en a déja vû des preuves: ils fournirent des troupes dans l'armée de l'Empereur; la grande Notice en compte trois légions (*F*). Toutes leurs troupes particulieres & leurs garnisons étoient regardées comme faisant partie des armées Romaines & soumises aux ordres de leurs Généraux. Cela paroît encore par cet endroit de la même Notice, qui parle du Commandant qu'elle nomme Duc des frontiéres de l'Armorique, & par le témoignage de Zozime qui marque exactement jusqu'à quel tems l'autorité des Magistrats Romains fut reconnue dans cette partie des Gaules, & quand ils en furent chassés, sçavoir sur le déclin de l'Empire de Constantin, dit le Tyran, vers l'an 410. Jusqu'à ce tems on voit qu'ils firent le devoir de ceux que les Romains appelloient Letes, c'est-à-dire, soumis à leurs ordres & dépendans de leur Magistrature. Les Historiens modernes ne s'expliquent pas autrement que les anciens, & d'Argentré lui-même convient que Conan commanda dans ce païs sous l'obéissance & reconnoissance dudit Maxime Empereur, & qu'après sa mort il fut absous du serment qu'il lui avoit fait.

VII.

Réponse à quelques difficultés.

ON peut faire une difficulté sur ce sujet & dire: S'il y eut eu des Bretons Letes placés précisément dans cette partie des Gaules, comme les Auteurs que je viens de citer, l'avancent, la Notice de l'Empire en auroit fait mention,

(*A*) Ad Armoricam Letanam sivè Britanniam Leteatensem.....fecerunt prædas; in Britanniæ Armoricæ regione Leta. *Vetus Fiechi Scholiastes.* In Armoricam Letaniensem profecti venerunt quidam ex Britanniâ nempè majori ...... In Britannia Armorica in regione Letaniæ .... In ea Britanniæ Armoricæ vastatione. *VII. Vita S. Patricii.*

(*B*) Adfuere auxiliatores Franci .... Armoricani Litiani. *Jornandes de Reb. Goth. nu. 66.*

(*C*) Fuerunt pro Romanis auxilio Burgunienses.... Armorici Litiani. *Paulus Dia. lib.* 15. Ausonius quidem poeta de Britonibus meminit isto versu, quod à nemine ante illum factum puto, Nemo bonus Brito est. *Papyr. Masson. Descrip. Franciæ per flumina pag.* 89.

(*D*) Quoniam ex multis gentibus sequentes Romanam felicitatem se ad Imperium nostrum contulerunt, quibus terræ Leticæ administrandæ sunt. *Cod. Theodos. Tit. 3. de cen. & lib. 3. tit. 9.*

(*E*) Ultimis his Galliæ finibus Imperiali munificentiâ est remunerata. *Sil. Girard de Scrip. Cambr.*

(*F*) Sub dispositione viri spectabilis Ducis Tractûs Armoricani & Nervicani. *Notitia Imperii.* Hic desunt nonnulla, *inquit P. Labbe pag.* 112. *sua Not. Imp.* In Provincia Tarraconensi Tribunus Cohortis primæ Galliæ Veleia...; Præfectus Lætorum, Batavorum & Gentilium.....; Bajocas & Constantiæ Lugdun. *Ibidem.*

comme elle fait des autres peuples Letes, qu'elle met en garnison dans tant d'autres lieux des Gaules. Mais il est aisé de répondre que la Notice dans l'endroit même où elle parle de tous ces peuples Letes, est défectueuse & tronquée. C'est le sentiment du P. Labbe; après avoir rapporté ce qu'elle dit du Tribun de la premiere Compagnie Gauloise placée dans la Province de Tarracon, & avant de rapporter ce qu'elle dit du Commandant des Letes Teutonsciens, qu'elle place à Chartres dans la quatriéme Lionnoise, le P. Labbe fait cette remarque : *Ici il manque quelque chose.* Et plus bas : *Il semble encore qu'il manque ici quelque chose ;* & cette remarque est fort judicieuse & fondée sur de bonnes raisons : car il n'y a pas d'apparence que l'Auteur qui a dressé cet état des armées de l'Empire, sous le titre de la Province de Tarragone, ait mis immédiatement & sans un titre particulier *Chartres, Bayeux, le Mans, Rennes*; comme il n'y a pas d'apparence qu'après la Ligurie & les autres Provinces d'Italie, occupées par les garnisons dont elle fait mention, il eut passé tout d'un coup & sans un titre nouveau, *à Poitiers, Paris, Reims, Amiens, &c.* Or d'un ouvrage défectueux & tronqué, on ne peut tirer aucune preuve négative, qui puisse détruire autant de preuves positives que j'en ai rapportées.

Si on demande comment il s'est pû faire que les Historiens Romains se soient toujours servis des seuls termes *d'Armorique* & *d'Armoriquains*, sans employer jamais ceux de *Bretons* & de *Bretagne*, s'il est vrai qu'il y en ait eu dans ces lieux : je réponds qu'il y a eu certainement des Saxons à Bayeux, des François à Rennes, des Alains près d'Orléans, des Bourguignons près de Lyon, sans que pour cela les lieux occupés par ces barbares ayent perdu leur premier nom de 1. 2. 3. & 4. Lyonnoise, pour prendre ceux de France, de Saxe, d'Alanie ou d'Allemagne ni de Bourgogne, & que si on s'est enfin servi de ces derniers noms, ce n'a été que long-tems après, & quand ces peuples eurent fait dans ces lieux un assez long séjour pour leur donner leur nom : Ainsi les noms d'Aquitaine & de Septimanie ont encore long-tems prévalu dans les païs habités par les Goths ; celui de Bretagne dans l'Isle habitée par les Anglois & les Saxons; celui d'Espagne depuis l'invasion des Vandales & des Alains, & celui de Gaule depuis l'arrivée des François ; & c'est de la même maniere que les noms d'Armorique & d'Armoriquains se sont long-tems conservés depuis l'arrivée des Bretons, & cela pour deux raisons qui leur étoient particulieres : la premiere, parce qu'ils ne s'étoient établis dans ces lieux que comme amis ou comme sujets & membres de la République & non comme ennemis ; la seconde, que comme l'Isle conservoit toujours son premier nom de Bretagne pour éviter l'équivoque on ne le donna que tard à l'Armorique, & lorsque l'Isle l'eut presque entiérement perdu avec la meilleure partie de ses habitans. Au reste je rapporterai dans le Chapitre suivant les passages de plusieurs Auteurs, comme Sidonius Apollinaris, Jornandès & autres qui ont indifféremment employé les noms de Bretons & d'Armoriquains, jusqu'à ce qu'après un long séjour de ces peuples placés de nouveau dans cette Province, après la ruine de l'Isle & la dispersion de ses premiers habitans, après une indépendance qui fut le fruit d'une longue guerre & de plusieurs combats, les noms de Bretons & de Bretagne ont enfin prévalu. Les Bretons dans leur premier établissement furent donc Letes, c'est-à-dire, dépendans des Romains & soumis à leur empire.

VIII.

Ces Bretons Letes eurent un Roi, nommé Conan dans les anciens monumens.

IL faut observer à cette occasion que souvent ces peuples Letes avoient un Roi de leur nation ; soit qu'ils l'eussent déja, comme on le voit dans les Goths, dans les Alains & plusieurs autres, soit qu'il leur fût donné de nouveau par les Empereurs. Ils prenoient quelquefois ce parti par un raffinement de politique, comme Tacite l'a remarqué en parlant du Roi Cogidun (*A*), *afin*, dit cet Auteur, *d'avoir des Rois même pour instrumens de servitude.* Tel fut le premier établissement des Bretons dans les Armoriques ; ils eurent un Roi, mais qui leur fut donné de la main de l'Empereur, ou de celui qui en avoit usurpé l'autorité. Les légitimes Empereurs lui conservérent ce titre, comme il continua aussi de dépendre d'eux & de reconnoître leur autorité ; semblable en ce point à plusieurs autres Rois, que les Historiens Romains placent en divers endroits de l'Empire Romain. Ce ne fut qu'environ 27 ans après, qu'il trouva l'occasion de secouer le joug, & qu'il se rendit enfin indépendant, après bien des combats & des révolutions.

Le premier de ces Rois donné aux Bretons Letes par Maxime & continué dans la même Dignité par Théodose, fut le fameux Conan, à qui Geoffroi de Montmouth, tel que nous l'avons & ceux qui l'ont suivi, donnent le surnom de Mériadec, fameux en effet dans l'antiquité par ses exploits, & par l'honneur qu'il eut de fonder un Royaume & de le laisser à ses héritiers : non moins fameux dans ces derniers siécles par les disputes qui se sont élevées à son sujet entre les Sçavans, dont quelques-uns n'ont rien omis pour faire croire qu'il n'a jamais été. Ils n'auroient pas apparemment pris ce parti, s'ils avoient approfondi la matiere. Conan est marqué clairement dans les plus anciens monumens, sous le nom qu'on lui donne plus communément & sous quelques autres qui n'en sont qu'une légere altération. Je ne parle ici ni de son tombeau, qu'on voyoit encore au siécle précédent dans l'Eglise de Saint-Paul de Leon (*B*), avec cette inscription ; *Ici git Conan Roi des Bretons*, ni d'une Médaille, dont la légende portoit, *Conan Roi des Bretons* (*C*), ni

(*A*) Quædam civitates Cogiduno Regi donatæ. Is ad nostram usque memoriam fidissimus permansit, vetere ac jampridem receptâ populi Romani consuetudine, ut haberet instrumenta civitatis & Regis. *Tacitus vit. Agricol. num. 5. Idem Annal. lib. 14. num. 5.*

(*B*) Hic jacet Conanus Britonum Rex. *Toussaint de S. Luc Hist. de Conan pag. 93.*

(C) Toussaint de S. Luc. Recherches générales de la Bretagne Gauloise pag. 11. 13. 14.

de

de la Charte d'Alain Fergent (*A*) qui fait mention de Conan & de quelques-uns de ses descendans. Je passe aussi sous silence une courte Chronique des faits de Conan citée par le Baud (*B*), qui nous apprend qu'après avoir bâti le Château Meriadec, il établit à Nantes le siége de son Royaume. Le même Auteur cite encore un catalogue des Comtes de Cornouaille, à la tête desquels on lisoit le nom de Conan. On voit qu'en ce point ce catalogue étoit différent de ceux qui paroissent aujourd'hui. Il étoit encore différent en ce qu'il ne poussoit cette liste que jusqu'à Daniel, qu'on appelle Buna ou Unna qui, comme je le ferai voir dans la suite, régnoit dans le VI. siécle, ce qui nous donne lieu de croire que ce catalogue étoit plus ancien que les autres, qui commencent à Rivelen-Mur-Marthou ou Mur-mac-con, & qui continuent jusqu'au dernier de ces Comtes, nommé Alain Cagnart mort en 1058. Toutes ces preuves ont leur force; il n'est pas aisé que tant de monumens ayent été fabriqués par tant de personnes différentes pour soutenir la même imposture, sur-tout quand on fera réflexion, que plusieurs anciens Auteurs, qui sont venus jusqu'à nous, ont parlé du même Roi, dont le nom s'est conservé dans ces monumens publiques.

IX.

Il est aussi fait mention de Conan dans des Auteurs plus anciens que Geoffroi de Montmouth.

JE commence par Geoffroi surnommé de Montmouth, non qu'il ait été le premier Auteur, qui nous ait appris cette circonstance, comme quelques-uns l'en accusent; mais parce qu'il s'en est expliqué plus en détail que les autres (*C*). Une preuve, mais convainquante qu'il n'est pas le premier qui ait parlé de Conan c'est que son Histoire n'est qu'une traduction (*D*) Latine d'un ancien manuscrit écrit en langage Breton, comme il le dit lui-méme dans sa Préface, comme les Auteurs contemporains & les plus séveres Censeurs en conviennent. Guillaume de Neubrige (*E*), le plus violent de tous & celui qui le ménage le moins, ne lui reproche pas d'avoir inventé, mais seulement d'avoir rendu en Latin ce qu'il appelle les fictions des Bretons; il reconnoit en même-tems qu'elles étoient plus anciennes. Antoine, surnommé le Roux (*F*), contemporain de l'un & de l'autre, mais moins passionné, dit dans la Lettre qu'il a adressée à Guillaume de Neubrige avec l'Histoire de Sigebert, que celle de Geoffroi de Montmouth avoit été traduite des plus anciens monumens écrits en langage Breton. Mathieu Paris (G) en dit autant, & Usserius assure que ce Manuscrit ou cette Chronique écrite en Breton, se conservoit encore de son tems dans la Bibliothéque de Cotton (*H*). Le titre de très-ancien qu'il donne à un Manuscrit traduit vers l'an 1150. doit suffire pour lui assurer un siécle ou deux d'antiquité; & pour moi j'estime qu'il fut fait ou sur la fin du VIII. ou dans le commencement du IX.

Une seconde preuve que Geoffroi de Montmouth n'est pas le premier qui ait parlé de Conan, c'est qu'un Poëte sous le nom de Gildas avoit écrit en vers plusieurs faits particuliers qui regardent la vie de ce Roi (*I*). Je ne puis fixer au juste le tems dans lequel il écrivit: mais il suffit de dire ici, que Caradocus (*K*), cité par Geoffroi de Montmouth (*L*), faisoit mention de ce Poëte, qu'il appelle un excellent Ecrivain de l'ancienne Histoire: ce qui fait voir qu'il vivoit avant Geoffroi de Montmouth. Il est aussi parlé de ce Roi, sous le nom de Conan, dans la vie de Saint Mériadec Evêque de Vannes: nous en avons un fragment dans Henschenius & dans du Saussai (*M*).

Une troisiéme preuve que Geoffroi n'a point inventé ce trait d'histoire, c'est qu'il est conforme à ce que les Auteurs de la vie de S. Patrice & quelques autres que j'ai déja cités, plus anciens que Geoffroi, Henri de Hungtington & Guillaume de Malmesbury, ses contemporains & Girard de Cambrige, qui vint peu de tems après, ont écrit sur cette matiere. L'autorité de Polydore Virgile, (*N*) quoiqu'il soit moderne, doit

(*A*) Vicecomes de Rohanno, qui descendit de Linea Conani Regis Britonam. *D'Argentré l. 1. cap. 18. pag. 87.*

(*B*) Le Baud Hist. de Bretagne pag. 40. 41. & 91.

(C) Voyez la Note 11.

(*D*) Talia mihi & de talibus multocies cogitanti obtulit Walterus Oxinfordensis .... quemdam Britannici sermonis librum ..... vetustissimum codicem illum in latinum sermonem transferre curavi. *God. Monumeth. Hist. Brit. Præf.*

(*E*) Fabulas de Arturo ex priscis Britonum figmentis sumptas & ex proprio auctas per supradictum latini sermonis colorem honesto Historiæ nomine palliavit, ... dum in latinum transfunderetur, divinationum illarum nænias ex Britannico transtulit. *Guill. Neubrigius de rebus Anglicis.*

(*F*) In tuo exemplari sunt quædam inserta ex historiâ Britannicâ Galfredi Monumethensis, ex antiquissimis Britannici sermonis monumentis in latinum sermonem translata. *Anton. Rufus in Ep. ad Guil. parvum præfixa Additioni Sigeberti, quæ prodiit Parisiis an.* 1513. *Vide Usserium pag. 31. 209. ad marginem.*

(G) Eodem anno Gotofredus Arturus Episcopus factus est sancti Asaph in Norwalliâ, qui historiam Britonum de linguâ Britannicâ transtulit in latinum. *Math. Paris Hist. Ang. ad an. 1151.*

(*H*) Chronicon linguâ Cambro-Britannicâ conscriptum, quod quondam Gunfredi Lhuid fuit, hodie in Cottoniana Bibliothecâ est repositum. *Usserius Antiq. pag. 31. ad marginem.*

(*I*) Interea Galli nimiâ feritate feruntur contrà Conanum ..... Conanus mente feroci Armoricum regnum deffendit, & effugat hostes .... His tota Britannia major succumbit, quoniam vires substraxerat illi, Armoricos adiens jampridem Maximianus. *Autor Gildas dictus poëta apud Usserium cap. 8. Antiq.*

(K) Historiæ veteris Gildas luculentus orator hæc retulit parvo carmine plura notans .... *Caradoc, ex Balæo apud Vossium in Hist. Lat. lib. 2. cap. 21.*

(*L*) Reges autem illorum, qui ab illo tempore in Galliis successerant, Caradoco Lancobarnensi contemporaneo meo in materia scribendi permitto. *Gotofred. Monumeth. lib. 12. cap. 20.*

(*M*) Meriadocus illustri stirpe Conani Minoris Britanniæ Regis editus. *Henschenius Tom. II. Junii ad diem 7. & Saussaius in suo Martyrol. Gallia.*

(N) Extat alter libellus, ut tempestivè lectorem nefariæ fraudis admoneamus, qui falsissimè inscribitur Gildæ Commentarius, haud dubiè à quodam pessimo impostore compositus. *Polydor. Virgil.* Præterea fertur Maximus, cùm Gratianum fugientem insequeretur, dùm in Celticâ esset, Conanum hominem Britannum summum Ducem maritimis civitatibus ad Occeanum pertinentibus, quæ Armoricæ dicuntur, præfecisse. *Ibidem lib. 3. Hist.*

être encore comptée pour quelque chose. C'est un des Censeurs de Geoffroi de Montmouth & de Gildas du neuviéme siécle : mais bien loin de critiquer pour cela ce que l'un & l'autre ont dit de Conan ou des Bretons, il explique au contraire bien au long cette circonstance. Après tout il n'en est presque aucune, qui ne soit très-conforme à l'Histoire de ce tems, telle qu'on la trouve dans les meilleurs Ecrivains (*A*), comme je le ferai voir dans le nombre suivant.

X.

Ce Roi est appellé Conis par quelques autres Auteurs.

ENFIN une nouvelle preuve de cette vérité, mais qui a échappé à tous ceux qui ont écrit jusqu'ici sur cette matiére, c'est que des Auteurs plus anciens que Geoffroi, ont parlé de ce Roi sous des noms qui dans le fond ne regardent que la même personne, & ne sont qu'une légere altération de celui de Conan. Le premier de ces noms est Conis (*B*), puisque la même ville située dans le païs d'Iorch sur les bords du fleuve Dane ou Done, qui par les uns étoit appellée Kerconan, c'est-à-dire, ville de Conan, étoit appellée par les autres Conisburg, qui signifie la même chose; voilà pour le nom; voici pour la personne Tout ce que Josselin (*C*), qui n'écrivit à la vérité que vers l'an 1183. mais qui ne fit que recueillir ce qu'il avoit lû dans des monumens plus anciens, écrits dans différens tems depuis le sixiéme siécle, & l'Auteur de la vie Tripartite, qui paroît avoir écrit vers le milieu du sixiéme siécle, disent de Conis; tout ce que le Scholiaste Fiechus (*D*) & les autres plus anciens que Jocelin, nous apprennent que Darerea dans la vie de Saint Patrice, Geoffroi de Montmouth le dit de Conan. Celui-ci paroissoit avec éclat sous l'Empire de Théodose, c'est-à-dire, depuis l'an 379. jusqu'après 394. & c'étoit le tems où Conis vivoit dans un âge avancé, puisqu'il avoit épousé avant l'an 388. la sœur de Saint-Patrice né en 372. (*E*) Conis étoit natif d'Albanie, ou du moins ce fut dans cette partie de la Grande-Bretagne qu'il chercha une épouse. Et ce fut dans cette même Albanie que Conan prit naissance où qu'il eut plus de relation. Conan passa dans l'Armorique l'an 383. & il y demeura toujours depuis. Toute la famille de Conis ou de son épouse passa dans les mêmes lieux vers la même année; & la suite de l'Histoire nous apprend qu'ils y demeurérent plus de 12 ans entiers, sans avoir pensé pendant tout ce long espace de tems à retourner dans le lieu de leur naissance, malgré le penchant qu'on conserve ordinairement pour sa patrie, sur-tout quand on est en état d'y faire la figure que Calphurnius pouvoit faire, lui qui étoit un des plus grands Seigneurs du païs & descendu des premiers Rois de l'Isle.

Conis épousa Darerea. Une preuve qu'elle fut l'épouse de Conan est 1°. que l'Histoire n'en donne point d'autre à ce Roi, qu'aussi-tôt qu'il est établi dans l'Armorique, Darerea avec toute sa famille y passa pour y prendre un établissement: 2°. les Auteurs qui parlent de ce fait, disent que le motif de ce voyage étoit une affaire sans doute de conséquence, puisqu'elle portoit Calphurnius à quitter sa patrie & à la faire quitter à toute sa famille. Rien n'auroit été capable de l'engager à faire une telle démarche, ni de le dédommager de ce qu'il abandonnoit, qu'un établissement auprès de son gendre, devenu si puissant & si bien établi dans l'Armorique par un effet de la protection de Maxime, qui venoit de faire mourir Gratien & de s'emparer de ses Etats, & qui pour fruit de ses exploits jouissoit tranquillement du titre d'Empereur. 3°. Le but de ce voyage étoit d'aller trouver un parent ou allié *cognatum*, & il n'en est point de plus proche qu'un gendre. 4°. L'an 388. selon Usserius, où 398. selon Bollandus dans une descente que les Pyrates firent sur les côtes de l'Armorique, Calphurnius, pere de S. Patrice, fut tué & ses enfans emmenés captifs avec plusieurs personnes de l'un & l'autre sexe. Tout ce récit s'accorde parfaitement avec ce que nos Historiens ont toujours dit des descentes des Pyrates sur les côtes de Leon, sous les régnes de Conan & de son successeur; & Calphurnius, combattant en cette occasion, est une preuve qu'il avoit quelque commandement, comme beau-pere de Conan. 5°. Le mariage de Conis & de Darerea ne put se faire que vers l'an 387. & c'est dans ce tems qu'on doit mettre celui de Conan. 6°. Enfin entre les enfans de Conis il y en eut un nommé Mel, un autre nommé Rioch, & notre Histoire fait mention, sous les régnes de Conan & de Grallon, d'un Mael ou Malgus, d'un Rioch, ou si vous voulez, d'un Riochat. Tant de rapports suffisent, ce me semble, pour persuader que ce Conis, dont il est parlé dans la vie de S. Patrice, ne fut autre que le Conan même de Geoffroi de Montmouth. Ancun de nos Historiens n'avoit fait cette remarque, & néanmoins elle remplit un grand vuide dans la vie de ce premier de nos Rois Bretons.

(*A*) Voyez Vignier, Traité de la petite Bretagne pag. 38. 39. & 58. Jocelinum in Vitâ S. Patricii cap. 186. & Usserium pag. 425. & 426. Antiq. Ecclesias.

(*B*) Juxta urbem Conani, Britannis Kair-Conan, Anglis Cuningeburg dictam, Eboracensibus Conisburg, ea est ad danum sive donum Fluvium posita. *Usserius Antiq. pag.* 241.

(C) Darercha verò, sororum ultima, erat mater Episcoporum sanctorum Mel, Rioch & Munis, quorum pater dicebatur Conis. *Jocelin. Vit. Patricii cap.* 50. *quæ est VI. vita apud Colganum p.* 76. *Vide & Usserium pag.* 425.

(*D*) Hi enim erant filii Conis & Darereæ, quæ fuit S. Patricii soror, & referunt Ecclesiarum S. Patricii Rectores.... & fertur Darereæ fuisse etiam filiam Lua-Dairde: filios autem genuit decem & septem, filias verò duas. *S. Patricii VII. vita, quæ dicitur Tripartita part.* 2. *cap.* 21. *Autore, ut videtur S. Evino, apud Colganum pag.* 132.

(*E*) Licmania & Darerea.... omnes simul ex Britannià Arcluidensi trans-mare Joium versùs austrum negotii causâ contulerunt se ad Armoricanam Letanam & Britanniam Leteacensem. *Vetus fiechi Scholiastes nu.* 15. *quæ est I. vita apud Colganum pag.* 4. *&* 8. *Vide & Usserium Antiq. pag.* 425. *& seq.*

X I.

Cono, Coün, Caun ou Cun ne sont qu'un abrégé, ou légére abréviation du nom de Conan.

IL me semble encore que Conomalgus ou Cono, dont il est fait mention dans quelques vies de Saints (*A*), n'est qu'une légére altération du nom de Conan, & que Caun, Can ou Choun, dont il est parlé dans quelques autres, n'en est qu'un abrégé. Mais les éclaircissemens ou les preuves que je pourrois en tirer, ne valent pas le détail dans lequel je serois obligé d'entrer pour en faire l'application. Je m'arrêterai seulement un peu plus sur celui de Choun ou Cone : ma conjecture est qu'il se trouve assez semblablement marqué dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille : je dis même dans ceux qui nous restent & qui sont entre les mains de tout le monde. Celui qu'on met à la tête de ces Comtes est appellé Rivelen & surnommé *Murmarthou*, & dans le Catulaire de Kemper *Murmarchou*. Le Baud, d'Argentré, Vignier, Albert le Grand ont lû *Murmarchou* & *Murmachon* : j'estime qu'il faut s'en tenir à cette derniere ortographe & lire *Mur mac-con* ; car *Mur* en langage Breton signifie Grand : *Mac* & quelquefois *Mab*, signifie enfant, fils ; ensorte que ce surnom ne signifieroit autre chose, que Rivelen le Grand, ou l'aîné fils de *Cone*. Le second de ces Comtes nommé simplement *Marchou* ou *Mac-con*, auroit été comme le précédent, également fils de Conan, portant le même nom que son frere, & c'est pour les distinguer qu'on auroit ajouté au surnom du premier le mot *Mur*, pour marquer que c'étoit le plus grand ou l'aîné des deux. Il n'y a rien dans cette conjecture que de très-probable.

Ces deux *Rivelen* ne doivent point être confondus avec *Rioval* ; celui-ci ne vivoit que plus de cent ans après le premier Rivelen. Le *Reith* de ces Catalogues, qui est ou le Rioval même, ou du moins *Jona* fils de *Rioval*, n'a été que le sixiéme successeur du premier Rivelen surnommé *Mur-mac-con*, & après celui-ci, & plus de 70. ou 80. ans avant Rioval, *Grallon*, *Daniel-Dremrus* & *Budic*, successivement de pere en fils ont possédé cette Comté, ou si vous voulez, ce titre de Comte de Cornouaille. Ce qui est une nouvelle preuve tirée des Catalogues des Comtes de Cornouaille, c'est-à-dire, d'un monument ancien, produit & approuvé par ceux-mêmes qui sont du sentiment contraire ; puisque plus de 130. ans avant Rioval il y avoit un Cone ou Conan, & des Seigneurs Bretons, ses enfans ou ses successeurs établis dans cette partie des Gaules, nommée dans ces Catalogues Cornouaille, dans Ingomar Letanie, dans d'autres Dumnonie, & dans Geoffroi de Montmouth comme dans les Historiens Romains, *Armorique*. Voilà donc par cette explication, qui me paroît juste & naturelle, une nouvelle preuve de Conan & de l'établissement des Bretons dans ce païs dès la fin du IV. siécle, tirée de ces fameux catalogues. Il est d'ailleurs certain, au moins par le témoignage de le Baud, qu'un de ces catalogues, qui finissoit à *Daniel Buna* dans le VI. siécle, & qui par conséquent avoit tout l'air d'être plus ancien que ceux qui nous restent, mettoit Conan à la tête de tous ces Comtes.

X I I.

Celui que quelques Auteurs nomment Coton, Caton & Cathou, est aussi le même que Conan, Canao & Canon.

MAIS un des noms que d'autres Auteurs donnent à celui que Geoffroi nomme Conan, & qui mérite qu'on en fasse l'application dans toute son étendue, comme un des points qui peut donner plus de jour à cette premiere partie de notre Histoire, est celui de *Caton*, si bien marqué dans les vies de S. Guingalois (*B*), écrit dans quelques-uns *Caton* (*C*), & dans Ingomar *Cathou* (*D*), ou comme quelques autres ont lû *Cathon* ou *Caron* (*E*) : toutes légéres altérations de celui Conan ou Canao, & tous noms employés pour signifier la même personne. En effet & le Coton de la vie de S. Guingalois & le Conan de Geoffroi de Montmouth vivoient dans le même tems & dans le même païs : tous deux étoient natifs de l'Isle de Bretagne ; tous deux Rois de Bretagne, ou si voulez des Bretons ; tous deux cousins de Fracan pere de S. Guingalois ; tous deux portoient le même surnom ; c'est ce qu'il s'agit de prouver : après cela je ne crois pas qu'on fasse difficulté d'avouer qu'ils n'ont jamais été des personnages differens.

Conan vivoit à la fin du quatriéme siécle ; Geoffroi de Montmouth n'en parle que dans ce tems ; & c'est celui dans lequel tombe également tout ce que Jocelin & les autres disent de *Conis*, & ce qu'on doit juger de *Caun* en s'attachant aux Epoques les plus certaines. Entre *Caton* & *Rioval*, sans compter ni l'un ni l'autre, il y a eu au moins trois générations, *Urbien*, *Guithol*, *Derech* ou plutôt *Deronus*, & apparemment quatre en ajoutant celle de *Derochus* ou *Debrock*. Rioval vivoit en 513. Laissons pour ces cinq ou six générations un peu plus d'un siécle ; cela nous fera retrograder justement à la fin du quatriéme siécle vers 380. ou 390. & c'est le tems auquel l'Histoire parle de Conan. Autre preuve : Conan étoit contempo-

(*A*) Puer quidam nomine Mael, Conomacli filius, qui fracani caballis insidebat ... Nomen illi Maglus Conomagli filius, nutritoris fracani. *Ex 3. vitâ S. Guingaloei autore Gurdestino*, ubi notandum Nominoe dici nutritorem Regis Salomonis. Vide & acta S. Gildæ apud Usserium pag. 354. Antiq. *Voyez le chap. 7. de ces Mémoires.* Vide supra nu. 8. & P. le Baud pag. 91.

(*B*) Fracanus Catonis Regis Britanniæ consobrinus. *Ita tertia Vita S. Wingaloei autore Gurdestino.* Catonis Britannici viri secundùm sæculum famosissimi. *Vita S. Wingaloei nu.* 1.

(*C*) Rivallus Britanniæ Dux filius fuit Derochi, filii Witholi, filii Urbien, filii Cathoni, filii Gerenthonis. Ita S. Winoci Genealogia in MSS. Vedast. præfixa vitæ quæ in 3°. sæculo Bened. Tom. 1. pag. 302. reperitur.

(*D*) Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1.

(*E*) Ruivallus fils de Derothus, fils de Guithonus, fils de Urbienus, fils Caronus, fils Gerenthonus, &c. *Le Baud pag. 64. 65.* Vide & Usserium pag. 226. Antiq.

rain de Fracan, puisque celui-ci, comme nous l'apprenons de la vie de S. Wingalois, étoit établi dans l'Armorique dès l'an 418. c'est-à-dire; au moins trois ans avant la mort de Conan, & Fracan étoit cousin de Conan, comme nous l'apprenons de la même vie. 2°. Coton & Conan étoient du même païs, Coton étoit de Bretagne, selon cette même vie, soit que par-là on entende l'Isle de Bretagne ou la Bretagne Armorique, ou plutôt l'une & l'autre, & les Auteurs disent tout cela de Conan. 3°. Dans cette même vie *Coton* est appellé Roi de Bretagne; or dans le tems dont il s'agit, qui est celui de Maxime, il ne pouvoit y avoir de Roi de Bretagne, que de la maniere dont Geoffroi le dit de Conan, puisque cette Isle étoit sous la domination des Empereurs. 4°. Et cet article mérite une attention particuliere; dans cette même vie on ajoute que Coton fut Roi des Bretons très-fameux: or dans tout le tems dont il s'agit, on ne trouve dans l'Histoire aucun autre que Conan, dont le nom approche tant soit peu de Coton, non-seulement qui ait été Roi très-fameux de Bretagne, mais encore qui ait pu être Roi de Bretagne, & néanmoins un Roi qu'on appelle très-fameux, devroit être connu par quelques endroits; il devroit en être fait mention quelque part. 5°. Ce titre de Roi très-fameux de Bretagne ne sera que l'explication du mot Breton *Meriadec* (*A*); que les Auteurs se sont tant tourmenté inutilement à déchiffrer. *Mer* en vieux Breton signifie grand, *Rei*, *Reith* ou *Roue*, dont *Reithec* ou *Riadec* n'est qu'une dialecte, signifie Roi: ainsi Conan *Meriathec* ou *Meriadec* veut dire Conan très-fameux *Catonis Regis famosissimi*. 6°. Ingomar met *Deronus* le quatriéme après *Catou*, & Geoffroi dit positivement qu'Audren, qui comme il paroît assez, est le même que *Deronus*, est le quatriéme après *Conan*, *à Conano quartus*: de même nous verrons dans la suite que *Deroch* ou *Debrock*, & *Dubric* qui est *Budic*, *Rioval* & *Hoel* qui est le même, se trouveront aussi dans le même dégré de filiation. 7°. *Coton* étoit cousin de *Fracan*, & nos Historiens ont reconnu que Fracan étoit cousin ou du moins neveu de Conan, quoiqu'ils n'ayent pas assez démêlé toutes les conséquences, qui doivent être tirées de ce principe.

On voit que ce n'est pas sur de simples étymologies, que je fonde le rapport que je trouve entre *Conan* & *Coton*. C'est sur des faits certains de filiation, de chronologie & de qualité de personnes, qu'on ne peut justifier qu'en reconnoissant qu'il ne s'agit que de la même. Il me reste à lever le scrupule, que cette différence de nom peut causer: mais elle est si légére, qu'à peine mérite-t'elle qu'on y fasse attention. Au lieu de *Conan* on écrit quelquefois *Conoo*, *Canao* & *Canou*, qui ne sont que de légers changemens du même nom, comme on peut le prouver par Grégoire de Tours. Au lieu de Coton, quelques-uns ont lû *Caton* ou *Cathou* & d'autres *Caron*, toute la différence est donc du t ou r, ou du th. à un n, & on voit que ce n'est qu'une minucie. Comme on a retranché un t du milieu de *Catalauni* pour faire *Chaalons*, un d de *Cadomus* pour faire *Caen* & de Vadel pour faire *Gael*, de même en retranchant le t de *Coton*, *Caton* ou *Cathou*, vous avez *Coon*, *Caon* ou *Caou*, qui n'est pas fort différent de *Conan*. De-là vient qu'on ne doit peut-être pas tant blâmer Catharde Maguir, qui, sous le sixiéme jour de Février, donne à Carantoc fils de Conis le surnom de Mac-carten, ou plutôt Mac-caten fils de Coton, persuadé qu'étoit cet Auteur, que *Conis* & *Carthen* ou *Caten* étoient le même.

XIII.

Récapitulation selon l'ordre du tems des Auteurs, qui parlent de Conan, & des monumens qui nous restent de ce Prince.

JUSQU'ICI je n'ai rapporté que les autorités, qui regardent Conan, le premier de nos Rois; & néanmoins on voit déja que depuis le IV. siécle jusqu'au XII. il n'en est aucun qui ne me fournisse quelque monument, ou quelque Ecrivain pour confirmer ce point d'Histoire, bien loin que ce soit une fable de l'invention de Geoffroi de Montmouth, du faux Gildas ou même de Ninnius. Dans le quatriéme siécle j'ai cité Pacatus, les Edits des Empereurs & la Notice de l'Empire, qui ont servi à prouver qu'il y avoit des Bretons établis dans les Gaules. C'est du même siécle que sont le Château que ce Roi fit bâtir, & qui a toujours été appellé depuis *Castel-Meriadec*, c'est-à-dire, le Château de Meriadec, & sa médaille dont le Pere Toussaint de S. Luc parle, & qui porte pour Légende le nom de *Conan Roi des Bretons*. Dans le siécle suivant qui est le cinquiéme Sidonius Apollinaris se sert indifféremment des noms de *Bretons* & d'*Armoriquains*; & nous verrons plus amplement dans le Chapitre III. qu'il place les Bretons près de la Loire, long-tems avant le passage de ceux qui furent chassés de l'Isle par Hengiste & par les Saxons de Bruite. Pour ce qui est de Conan en particulier, son tombeau sur lequel son nom est gravé & qui subsiste encore, est de ce siécle, & c'est apparemment dans le même qu'on doit placer cette briéve chronique de ses exploits que le Baud avoit vûe, & qu'il cite plus d'une fois. Gildas le Sage dont j'ai déja rapporté le témoignage & que je citerai plus souvent encore dans la suite, est un Auteur du sixiéme siécle; & j'ai tout lieu de croire, que l'ancien catalogue de Cornouaille, qui nommoit Conan comme le premier de tous, & qui est cité par le Baud, n'étoit pas moins ancien. C'est ce qu'on peut dire avec plus d'exactitude de l'ancien Scoliaste ou Commentateur de Fiechus. Colgan assure qu'il écrivit vers l'an 580. ou du moins avant 600. Il parle de la Bretagne Armorique & du voyage que Calphurnius fit dans ces lieux pour aller trouver un parent. L'Auteur de la vie *Tripartite* n'est pas moins ancien; il parle des mêmes faits liv. I. chap. XVI. de *Conis* & de *Darerea*, son épouse & de quelques-uns de leurs enfans livre II. chap. XXI.

Quelques Sçavans croyent que ce fut aussi vers ce tems que Probus composa la vie de S. Patrice

(*A*) Murodacius, nom très-commun des Rois d'Hibernie. *Voyez Colgan in Indice IV. Historico.*

dans laquelle il rapporte presque les mêmes faits que les deux précédens. L'Auteur de la quatriéme vie de ce Saint écrivit peu de tems après, & il parle de l'établissement des Bretons dans l'Armorique, dès le tems de ce Saint, c'est-à-dire vers 388. comme d'un fait constant. Je ne parle ni de Nennius, ni de Samuel Beulan pour éviter toutes contestations. Dans le huitiéme siécle nous trouvons Bede & Gildas Cambrius dans le neuviéme; il me semble que le Manuscrit Breton, traduit par Geoffroi de Montmouth environ 300. ans plus tard, est aussi de ce même-tems. Pour Gurdestin, Auteur de la vie de S. Wingalois, cela est sûr : il parle de *Coton* & de *Mel* fils de *Conomagle*. Je place dans le dixiéme siécle les autres Auteurs de la vie du même Saint, qui rapportent les mêmes faits, & celui qui a écrit la vie de S. Meriadec, qui dit qu'il étoit de la race de Conan. Peut-être ces Auteurs sont-ils plus anciens ; mais je n'en ai point de preuves ; & je ne crois pas qu'il y en ait qui puissent convaincre qu'ils soient plus récens. Dans le suivant qui est l'onziéme, nous avons Ingomar qui décrit la généalogie de *Cathou* ; Gildas le Poëte qui entre dans un grand détail des actions de *Conan*, les Annales de Cambrige & les anciennes Chroniques citées par Guillaume de Malmesbury & par Henri de Hungtington. Enfin dans le douziéme nous avons ces trois derniers Auteurs ; Geoffroi de Montmouth & Jocelin Auteur de la vie de S. Patrice, dans laquelle il fait mention de *Conis* & de *Darerea*, son épouse.

Je ne vois pas après cela qu'on puisse encore se plaindre que nous ne débitons à ce sujet que des fables ou des faits inventés & douteux qui n'ont aucun fondement dans l'antiquité, sur-tout quand on joint ces preuves à celles que je rapporterai dans le nombre XV. pour faire voir que toutes les circonstances de la vie de Conan sont conformes à l'Histoire Romaine ; qu'il n'y en a presque pas une seule, si vous en exceptez le nom de ce Prince, qui ne se trouve dans des Auteurs contemporains ou du moins très-anciens & très-célébres. Les Histoires des Nations particulieres nomment grand nombre de Souverains ; sur lesquels on ne dispute pas, & qui ne sont pas néanmoins à beaucoup près si bien marqués dans l'antiquité. Il n'y aura dans la suite aucun des Rois Bretons, pour lesquels je ne trouve également des preuves dans tous les siécles qui les ont suivis, & c'est ce qui confirmera de plus en plus ce que j'ai déja dit de Conan.

XIV.

Réponse à ce qu'on objecte du silence des Historiens Romains.

UNE des principales difficultés, que certains Critiques opposent à toutes ces autorités, est que ni le nom de Conan, ni les autres circonstances de sa vie ne se trouvent marquées nulle part dans l'Histoire Romaine. Ce silence leur paroît assez fort pour contrebalancer toutes nos preuves : mais il faut avouer que c'est pousser trop loin la délicatesse. Ces sortes d'argumens négatifs sont très-foibles dans toutes sortes d'occasions, & plus particuliérement dans celle-ci que dans aucune autre. Quand nous parlons de Conan, il ne s'agit point d'un ennemi qui vient les armes à la main faire une irruption sur les terres de l'Empire & s'y établir à force ouverte. C'est ce que fit Maxime, c'est ce que les Historiens doivent dire, & ce qu'ils ont aussi dit avec assez d'étendue. Mais on ne doit pas attendre d'eux, qu'ils entrent dans un détail exact de tout ce qui regarde les partisans du Tyran ou de ses Généraux, leurs noms & leurs aventures. Aucun ne nous a appris le nom de son oncle ni celui de son épouse, de laquelle nous trouvons tant de choses dans Sulpice Severe, presque aucun ne nous a appris celui de son frere.

Après la mort de Victor fils du Tyran, on ne dit rien de Nannienus ni de Quintinus, à qui le soin de ce jeune César avoit été confié : rien en particulier des autres partisans de Maxime, si ce n'est qu'en général il est dit qu'on leur pardonna. Aucun ne nous apprend ni le nom ni le sort de ses autres enfans, & S. Ambroise est le seul, qui, sans les nommer, dit seulement que Théodose voulut bien leur accorder la vie & tout ce qui étoit nécessaire pour leur entretien. On ne peut pas dire que les Historiens ayent ignoré ces faits ; mais ils n'ont pas cru devoir entrer dans ce détail. Il faut dire la même chose de Conan : nulle raison d'en parler plutôt que de l'oncle, du frere, des enfans & des autres partisans de ce Tyran. S'il eut plus de part à ses libéralités, s'il se trouve Chef d'une Colonie de Bretons traduite dans une autre partie de l'Empire ; s'il y a peu à peu affermi son autorité à la faveur des troubles qui survinrent dans ces tems orageux ; enfin si lui ou ses successeurs se sont rendus Souverains dans des conjonctures favorables à leurs desseins & dont ils ont sçu profiter, ce sont des choses qui ne se sont point faites tout d'un coup, mais par dégrés (*A*) ; & quand on n'en trouveroit point de preuves dans l'Histoire Romaine, ce ne seroit pas à dire pour cela qu'elles ne seroient pas arrivées. On trouve des Colonies établies dans différens endroits de la Gaule & ailleurs ; par exemple, on en trouve une de François, qu'on appelloit *Letes* dans le païs de Rennes (*B*), sans qu'aucun Historien nous en ait appris l'époque ni les progrès. On trouve des Rois placés avec leurs peuples dans le milieu de la Gaule (*C*) ; par exemple, les Alains dans le païs d'Orléans & sur les bords de la Loire, sous leurs Rois Eochar & Sangiban (*D*), que quelques-uns ne distinguent pas de Sambida (*E*), sans qu'aucun Historien nous ait appris comment cet

(*A*) Si enim aliqua studio brevitatis omitto, putabuntur aut mihi nunc defuisse, aut in illo tempore non fuisse. *Orosius in Præf. lib. 3.*

(*B*) Præfectus Letorum Francorum Rhedonas Lugdunensis tertiæ. *Not. Imperii.*

(*C*) Constantius Præsbyter & Erricus Monachus in vitâ sancti Germani, ubi de Eochar Rege Alanorum.

(*D*) Sangibanus namque Rex Alanorum . . . . . Aurelianam civitatem Galliæ, ubi tunc consistebat. *Jornandes de rebus Gothicis.*

(*E*) Deserta Valentinianæ urbis rura Alanis, quibus Sambida præerat, partienda traduntur. *Procop. Pithei ad an. 17. Voyez aussi le P. Jourdan Hist. de France Tom. 1. pag. 482.*

établissement s'étoit formé & quelle avoit été la suite de ces Rois. On trouve des Saxons dans le païs de Bayeux appellés *Sennés Bessins* (*A*), & c'est tout ce que nous en sçavons.

Au reste ceux qui rejettent l'Histoire de Conan avec tant de mépris, ne trouveront pas plus de vestiges ou de preuves dans l'Histoire Romaine, de la maniere dont ils prétendent que ses Bretons se sont établis dans cette partie des Gaules en 448. ou 458. Le silence des Historiens Romains deviendroit une preuve encore plus forte contre eux, puisqu'il n'en est aucun, qui dise que ce passage se soit fait dans ces années. Nous avons cet avantage pour l'Histoire de Conan & de ses successeurs que nous en voyons les commencemens & les progrès dans les Historiens Romains; qu'il n'est presque aucuns faits, dont elle ne nous fournisse des preuves; en un mot que notre ancienne Histoire est entiérement conforme à l'Histoire Romaine. Ce n'est pas que je fasse consister ce rapport à trouver dans ces Auteurs les noms mêmes de Conan & de ses successeurs; si cela étoit, il n'y auroit plus de difficulté, mais à trouver seulement tous les faits qui sont le fondement de leur Histoire, & au nom près, tout le reste qui est conforme entiérement à l'état des affaires des Romains. C'est ce qu'il faut examiner présentement.

X V.

Conformité des Exploits attribués à Conan avec l'Histoire Romaine.

MAis afin d'éviter un long détail de circonstances inutiles, ou du moins qui ne sont point essentielles, je ne m'arrêterai point à prouver ce que Geoffroi de Montmouth décrit fort au long de la guerre qu'il y eut entre Maxime & Conan dans l'Isle de Bretagne avant l'an 383. Je me contenterai de marquer en passant que toutes les Histoires d'Ecosse (*B*) parlent des guerres civiles que Maxime eut à soutenir dans cette Isle pendant les premieres années de son Gouvernement, & que Grégoire de Tours dit (*C*) en peu de mots, qu'il avoit tyranniquement opprimé les Bretons, & qu'il avoit remporté sur eux la victoire, lorsque les troupes lui donnérent le titre d'Empereur. Je ne m'arrêterai point aussi à faire voir qu'un Prince de la Grande-Bretagne a pû commander deux Légions dans l'armée de Maxime. Ce Tyran, selon Gildas (*D*), enleva toutes les troupes & une grande partie de la jeunesse de l'Isle. Il est assez naturel de juger qu'il donna le commandement d'une partie de ces nouvelles levées à quelque Prince du même païs.

Je pourrois encore mettre entre les circonstances peu importantes le lieu dans lequel Maxime vint aborder avec ses troupes. Zozime dit que ce fut à l'embouchure du Rhin, Geoffroi de Montmouth au contraire prétend que ce fût dans cette partie de l'Armorique, qui n'est pas fort éloignée de Rennes. Quelques Modernes (*E*) semblent vouloir accorder ces deux Auteurs, & nous faire entendre que ce fut Conan seul qui passa dans l'Armorique avec les deux Légions qu'il commandoit, pendant que Maxime se révoltoit & entroit apparemment dans les Gaules d'un autre côté. Pour moi je m'en tiens au sentiment de Geoffroi, parce qu'il me paroît plus conforme aux termes de Sulpice Sévere, d'Orose (*F*), de Gildas & des autres Auteurs, qui disent que ce fut sur les terres de la République, dans les Provinces des Gaules les plus voisines de l'Isle de Bretagne, dont il gagna les habitans par ses intrigues, au lieu que l'embouchure du Rhin étoit un païs habité par des barbares très-dévoués à Gratien, païs qui ne portoit point le nom de Gaule, sur-tout dans le style de Zozime qui appelle Paris une ville de Germanie (*G*).

Enfin le sentiment de Geoffroi s'accorde mieux avec les démarches de Maxime & de Gratien dans cette occasion. Ce dernier venoit d'une expédition contre les Allemans selon Nicephore, Socrate (*H*) & Sozomene; il n'étoit pas de la politique de Maxime d'aller débarquer dans des lieux occupés par des barbares si attachés à son ennemi, lieux entrecoupés de rivieres & de canaux, & si voisins d'une armée victorieuse. Quand Gratien apprit la révolte de Maxime, il envoya les Alains pour s'opposer à son passage, & lui-même alla au-devant de lui, dit Monsieur de Tillemont, & assembla ses troupes à Paris, comme nous l'apprenons de Zozime & de Prosper. Se rendre à Paris de Trèves, où Sigonius dit qu'il étoit au mois d'Avril, ou des frontieres d'Allemagne d'où il revenoit victorieux, ce n'est pas aller au-devant d'un ennemi qui débarque à l'embouchure du Rhin. Maxime auroit dû marcher

(*A*) Grannona in littore Saxonico. *Not. Imperii.* Saxonis Baiocassini. *Greg. Turon. Hist. lib.* 10.

(*B*) Fordon. Scoti Chronicon lib. 2. c. 45. & alii apud Usserium pag. 309. Antiq. Britan.

(C) Maximus verò cùm per tyrannidem oppressis Britannis sumpsisset victoriam, à militibus Imperator creatus est. *Greg. Turon. lib.* 1. *Hist. cap.* 38.

(*D*) Britannia omni armato milite, militaribus copiis, rectoribus licet immanibus, ingenti juventute spoliata. *Gildas de excidio.* Tota floridæ juventutis alacritate spoliata. *Beda Eccl. Hist. lib.* 1. *cap.* 12.

(*E*) Maxime passa dans les Gaules avec une armée puissante..... & Conan faisant la charge de Lieutenant Général sous le même Maxime, s'empara d'ailleurs d'une grande partie des Armoriquains de la Gaule avec une infinité de Bretons. *André du Chesne Hist. d'Anglet. L.* 5. *nom.* 5.

Armoricâ, in Galliâ ad Oceanum Provincia, incæpit Britannia appellari, nomine accepto à Britannis, quorum Legiones duæ ex Insulâ Britannica, rebellante Maximo in eam irruperunt Duce Conano Britanno Insulari. *Le P. Lacary de Colon. in Gallias ab exteris deductis cap.* 24. *ad an.* 382.

(*F*) Brevi in Gallias irrupturus. *Sulpicius Severus Hist. l.* 2. Imperator creatus in Galliam transit. *Orosius l.* 7. *cap.* 34. Ad Gallias Maximus mittit, qui callidà primùm arte potiùs quam virtute finitimos quosque pagos vel Provincias.... adnectens. *Gildas de Excidio Brit. nu.* 10. In Galliam transiit. *Beda Hist. Eccl. lib.* 1. *cap.* 9.

(G) Hærente verò Juliano Parisiis, quod est oppidum Germaniæ. *Zozime.* Voyez Laudigier de l'Origine des François tom. 1. pag. 292. Voyez la Note VI.

(*H*) Maximus ex Insula Britanniæ profectus imperium invasit, Gratianum contrà Alemannos tunc temporis bellum gerentem aggressus est. *Socrates Hist. Eccl. l.* 5. *c.* 11. Sub idem tempus cùm Gratianus bello adversus Alemannos occuparetur, Maximus ex Britanniæ partibus in eum consurrexit. *Sosomenus lib.* 7. *Hist. Eccl. cap.* 13.

d'abord vers Trèves, Capitale de l'Empire de Gratien, & néanmoins cette ville ne fut que sa derniere conquête, & la femme de Gratien y étoit encore au mois d'Août; elle n'auroit pas dû y rester, ni se croire fort en sûreté dans ces circonstances, au lieu que toutes ces démarches conviennent parfaitement dans le systême de Geoffroi de Montmouth. Maxime est reçu dans l'Armorique par les Légions Romaines qu'il avoit gagnées, il combat & défait les Alains envoyés par Gratien sous la conduite de Jubault; il s'avance vers Paris, où Gratien étoit venu au-devant de lui. Cet Empereur trahi fuit à Lyon, & laisse son épouse à Trèves, qui n'est point encore au pouvoir de l'ennemi.

Zozime se trompe si souvent quand il parle des faits & des lieux, qui devoient lui être encore plus connus que celui du débarquement de Maxime, que son autorité ne méritoit pas une si longue réponse. Une autre circonstance de l'Histoire de Conan, rapportée par Geoffroi de Montmouth, est que les habitans de la ville de Rennes & des autres villes circonvoisines les abandonnerent & s'enfuirent à l'approche des troupes de Maxime. Ce point est fort conforme à l'Histoire de ce tems; car Pacatus (*A*), témoin oculaire, le marque positivement dans le Panégyrique de Théodose, parlant des villes de la Gaule en ces termes: » Qu'est-il donc besoin de parler ici des » villes que leurs citoyens ont laissé entiérement » désertes & des solitudes peuplées de nobles fu» gitifs? » Nos Historiens ajoutent que Conan fit la guerre dans l'Aquitaine dès le tems de Maxime, & ils ne disent rien encore en ce point qui ne soit conforme à l'Histoire Romaine. Car l'Aquitaine & l'Espagne furent réduites sous les Loix de ce Tyran, non qu'il y fût allé en personne, l'Espagne eut dans son malheur l'avantage de ne l'avoir jamais vû depuis son usurpation tyrannique (*B*), selon la remarque de Pacatus, mais par ses Lieutenans, dont un entra dans ce païs avec une partie de ses troupes, pendant qu'un autre conduisoit l'autre partie vers l'Italie, & que lui-même établissoit le Siége de son Empire à Trèves. Ce sont les propres termes de Gildas (*C*). Voilà donc une armée & un Lieutenant Général de Maxime dans l'Aquitaine; & quand nous disons que ce fut Conan, on voit assez que nous ne disons rien qui ne soit conforme à l'Histoire de ce tems.

XVI.

Suite de la conformité des Exploits attribués à Conan avec l'Histoire Romaine.

LE point essentiel & décisif, qu'il s'agit d'accorder avec l'Histoire Romaine, est ce que les Historiens déja cités disent, que Maxime donna l'Armorique aux Bretons de la suite de Conan. Il est certain que cette Histoire nous en a conservé de grands vestiges. Le 26 Avril 393. les Empereurs Arcadius & Honorius firent un Edit, par lequel ils ordonnoient que ceux qui par l'ordre du Tyran Maxime (*D*) avoient reçu des fonds à perpétuité, ou peut-être des fonds du domaine de l'Empereur, non par le canal des Juges ordinaires, fussent condamnés à les perdre & à se contenter de leurs propres biens. Il y avoit eu déja de semblables Edits contre les partisans de Maxime, le premier environ un mois après sa mort le 22 Septembre 388. le second du 10 Octobre de la même année, & le troisiéme que Valentinien, étant à Milan, adressa le 19 Janvier suivant au Préfet du Prétoire des Gaules; le quatriéme fut adressé à Messier en datte du 14 Juin 389. & reçu à Trèves, ce qui fait voir qu'il étoit fait pour les Gaules. Ces Edits prouvent qu'il y avoit pendant tout ce tems-là quelqu'un qui jouissoit encore des libéralités de Maxime; le troisiéme & le quatriéme nous font assez voir que c'étoit dans les Gaules, & celui de 395. prouve qu'il s'agissoit de quelques terres, qui avoient été données pour toujours. D'où l'on peut juger que c'étoit une concession extraordinaire, faite par Maxime, d'une terre considérable dans les Gaules; & qu'il étoit important de ne laisser pas en des mains ennemies, puisqu'on faisoit tant d'Edits les uns après les autres pour la recouvrer.

Que faut-il ajouter pour trouver le commencement de notre Histoire que les noms de Conan & d'Armorique? Et où pourra-t'on trouver un partisan de Maxime, qui se soit soutenu si long-tems dans un établissement considérable, autre que celui dont il est parlé dans notre Histoire? Quand nous disons que Conan conserva cet établissement, & même le titre de Roi après la mort de Maxime son Patron, nous n'avançons encore rien qui ne soit conforme à l'Histoire. Pacatus remarque dans cette même conjoncture (*E*) qu'on n'avoit diminué ni la grandeur ni le titre des vaincus; & Claudien (*F*) nous représente Théodose comme un Prince qui se plaisoit à les rendre plus contens & plus heureux qu'ils n'étoient avant sa victoire & leur défaite. Il le fit voir dans cette même occasion à l'égard des filles, ou comme on lit dans quelques Manuscrits; des fils de Maxime (G), selon saint Ambroise. Il fit la même chose après la défaite du Tyran Eugene; au rapport de saint Augustin (*H*). Il l'avoit déja fait pour les Goths, qu'il avoit reçus dans le sein de l'Empire en les comblant d'honneurs & de biens, comme nous l'apprenons de

(*A*) Quid referam vacuatas municipibus civitates, impletas fugitivis nobilibus solitudines. *Pacatus in Paneg. Theod.*

(*B*) Hispanus Tyrannum non vidit. *Pacatus ubi suprà.*

(*C*) Unam alarum ad Hispaniam, alteram ad Italiam extendens & Thronum nequissimi Imperii apud Treviros statuens. *Gildas de excidio Britanniæ.*

(*D*) Qui Tyranni (Maximi) secuti jussionem fundos perpetui juris non ab ordinariis judicibus acceperunt, sed à rationalibus, eorum amissione plectantur VI. Kal. Maii Olybrio & Probino Coss. . . . . *Cod. Theod. lib.* 10. *de infirmandis his quæ sub Tyrannis.* Omnes qui Tyranni usurpatione provecti cujuslibet acceperunt nomen illicitum dignitatis, codicillos atque Epistolas expromere jubemus & reddere. Dat. lib 19. XVIII. Februarii Timasio & Promoto vol. CC. CC. Coss. Med.

(*E*) Nullius prætereà dignitas imminuta. *Pacatus in Paneger.*

(*F*) In melius gaudens convertere fata. *Claudianus de 4. Coss. Honorii.*

(*G*) Inimici tui fillas (al. filios) revocasti, nutriendas apud affines dedisti, matri hostis tui misisti de ærario sumptus. *Ambrosius clas. 1. Ep. 41.*

(*H*) Nec privavit rebus, sed auxit honoribus, in neminem post victoriam privatas inimicitias valere permisit. *Augustin. lib. 5. de Civitate Dei.*

Sozomene, de Sinesius & de Zozime, dans le dessein de s'en servir dans l'occasion.

Valens en avoit fait autant avant lui, & l'Edit que je viens de citer de 395. prouve que c'est un fait constant, que sept ans après la mort de Maxime, un partisan de ce Tyran, homme distingué, subsistoit dans les Gaules, dans un établissement qu'il avoit reçu de cet usurpateur. Sur quoi il est nécessaire de se souvenir, comme je l'ai déja fait observer, que de l'aveu même de d'Argentré, Conan ne jouit de son établissement, ou ne posséda le Royaume Armoriquain après 388. qu'avec dépendance & sous le bon plaisir de Théodose & de ses enfans, comme il ne l'avoit tenu avant 388. qu'avec dépendance de Maxime, & cette seule remarque suffit pour répondre à toutes les difficultés, qu'on nous fait à cette occasion. Enfin ce que nos Historiens disent des guerres que Conan & son successeur eurent à soutenir contre les Pyrates qui faisoient des descentes continuelles sur les côtes de l'Armorique, est un point d'Histoire entiérement conforme à ce que non-seulement les Auteurs de la vie de Saint Patrice, mais encore Claudien, Poëte contemporain, ont écrit sur cette matiere.

XVII.

Situation, étendue & limites du Royaume de Conan.

IL est encore une circonstance de l'Histoire de Conan, qui mérite une attention particuliere; c'est la situation & l'étendue du païs que Maxime lui donna pour s'y établir, c'est-à-dire, les véritables limites de son Royaume. Il me semble que j'ai suffisamment prouvé que cet établissement se fit dans l'Armorique: mais on trouve plusieurs Sçavans, qui prétendent que le païs qui portoit ce nom, s'étendoit tout le long de la côte, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à la Garonne & peut-être au-delà. Un d'eux m'a fait cette difficulté, & c'est ce qui m'oblige d'entrer dans cet examen. Car on demande aujourd'hui des preuves de tout; celles que je vais rapporter serviront à nous faire connoître dans quel endroit de la Gaule ou de l'Armorique, Maxime plaça les Bretons de sa suite.

Silvestre Girard de Cambrige (*A*), après avoir parlé de cette Colonie de Bretons qui s'habitua dans l'Armorique, dit que ce fut dans les dernieres extrêmités de la Gaule. Guillaume de Malmesbury parle encore plus clairement & dans des termes qui peuvent contribuer davantage à nous déterminer, quand il dit que ce fut dans une certaine portion de la Gaule à l'Occident, sur les côtes de l'Océan, où leurs descendans demeuroient encore, lorsqu'il écrivoit vers l'an 1142. (*B*) & Henri de Hungtington qui écrivit vers la même année, dit aussi qu'ils avoient demeuré jusqu'à son tems dans la Gaule Armorique; ensorte que, selon ces Auteurs, pour bien juger de la situation & de l'étendue du païs, qu'ils occuperent dabord, il suffit de sçavoir quel étoit celui dont ils étoient maîtres en 1140. & 1145. Or personne, ce me semble, ne doute que dans ce tems la Bretagne ne renfermât aussi bien les cantons de Dol, de Rennes, de Nantes & de Vannes, que les autres qui s'étendent jusqu'aux extrêmités de la Basse-Bretagne. Ce ne fut donc point ailleurs que dans ces cantons qu'ils furent placés d'abord; mais ils leur furent aussi tous abandonnés, aussi bien ceux de Dol, de Rennes, de Nantes & de Vannes, que ceux qui depuis ont pris les noms de Saint-Malo, de Saint-Brieu, de Treguier, de Léon & de Cornouaille. Ce sont ces autorités & ces réflexions, qui nous mettent en état d'entendre un passage de Nennius, dont personne ne nous a jusqu'ici donné l'explication.

En parlant de Maxime & des Bretons de sa suite, il dit qu'il leur donna plusieurs cantons depuis l'étang qui est au-dessus du Mont de Jupiter, jusqu'à la ville appellée Cantguic, *aliàs* Cantiguine, & l'éminence Occidentale, c'est-à-dire, en Breton *Cruc-Ochidient*. Ce *Mons-Jovis* n'est autre chose que celui qu'on appelle aujourd'hui Mont-Saint-Michel: cet étang qu'on dit être au-delà, étoit ces marécages qui se trouvoient alors aux environs, & que la mer a tellement gagnés depuis plusieurs siécles, qu'elle s'avance aujourd'hui beaucoup au-delà de ce Mont, qui étoit autrefois en pleine terre, environné de bois de toute part. En effet les Gaulois appelloient Mont-Jou ou Mont de Jupiter les montagnes un peu élevées; & il n'est aucun de ces cantons qui ait plus d'élévation. La ville Cantiguic n'étoit autre que celle de Nantes, que les anciens appelloient Condivine: voilà les frontiéres de ce Royaume en largeur du côté de la terre ferme. Cette éminence Occidentale, qui en faisoit les bornes d'un autre côté, & apparemment en longueur, étoit assez probablement ce Cap ou Promontoire qu'on appelle aujourd'hui de fine terre ou de Saint Mathieu, connu des plus anciens Géographes. On voit par-là que cet état avoit dès-lors la même étendue, qu'il a conservé jusqu'à ce jour, malgré les changemens qui sont survenus de tems en tems dans l'espace de treize siécles. En effet les Auteurs que j'ai déja cités & qui rapportent plus en détail les circonstances de la vie de Conan, parlent non-seulement du païs de Léon, où il bâtit le Château Meriadec; mais encore de Nantes & de Rennes; & un autre cité par le Baud page 37. dit que Conan posséda tout ce païs d'un côté jusqu'à la riviere de Couesnon, & de l'autre jusqu'à la Loire, & même beaucoup au-delà.

Voyez la Note 1.

(*A*) Armoricum Galliæ Australis sinum obtinuit.... ultimis his Galliæ finibus...... *Silvester Girard. cambriæ descrip. cap.* 1.

(*B*) In quadam Galliæ parte ad Occidentem super littus Oceani locavit, ubi hodie posteri eorum. *Continuator Bedæ & Guillelmus Malmesbur. lib.* 1. *initio.*

(C) Maximus qui occidit Gratianum, noluit remittere domum milites, qui perrexerant cùm eo ex Britanniâ, neque ad uxores suas, neque ad filios, neque ad possessiones suas, sed dedit illis multas regiones à stagno quod est super verticem Montis-Jovis usque ad civitatem Cantiguine & usque ad cumulum Occidentalem, id est, Cruc Ochidient. Hi sunt Britones Armorici, & numquàm reversi sunt ad proprium solum usque in hodiernum diem. *Ninnius apud Usserium pag.* 107.

XVIII.

XVIII.

Etendue du Royaume de Conan.

CES dernieres paroles conviennent assez avec ce que d'Argentré soutient que Conan fut maître du Poitou & du Berri; qu'il eut toujours une Lieutenance dans Bourges pendant sa vie, & qu'il laissa ses successeurs en possession de ce païs. Et quoique ce sentiment paroisse d'abord fort singulier, je n'y trouve néanmoins rien qui ne s'accorde avec l'Histoire Romaine: car 1°. si d'un côté l'Armorique fut cédée à Conan, de l'autre nous apprenons de la Notice de l'Empire (*A*), ouvrage fait à peu près dans ce tems, que les frontiéres du Gouvernement de l'Armorique & de Tournai s'étendoient dans la premiere & dans la seconde Aquitaine, dont les Capitales étoient Bourges & Poitiers: 2°. On voit aussi que les Provinces voisines, entre lesquelles on doit sans doute compter la premiere & la seconde Aquitaine, entrérent dans la ligue que les Armoriquains firent selon Zozime (*B*) vers l'an 410. pour défendre leur liberté contre les Romains & les Vandales, & qu'ils renouvellérent depuis l'an 435. jusqu'en 449. 3°. De-là vient qu'Idace (*C*) dans sa Chronique place dans la Province Armoriquaine le païs voisin d'Orléans, qui s'étend entre la Loire & le Loiret, c'est-à-dire, l'extrêmité du Berri. 4°. C'est aussi ce qui fait que je ne suis nullement surpris de voir que Leon (si c'est celui qui fut Archevêque de Bourges en ce tems, comme les Sçavans l'ont crû jusqu'ici) se trouve avec les Evêques Armoriquains dans toutes les affaires Ecclésiastiques, qui se passérent pendant le tems de son Pontificat (*D*) Il écrit vers l'an 453. une Lettre de la troisiéme Lyonnoise; en 453. il assiste au Concile d'Angers & à celui de Tours en 461. avec les autres Evêques de l'Armorique. 5°. Quand les Goths veulent étendre leurs frontieres depuis les villes qu'ils possédoient dans la seconde Aquitaine, jusqu'à la Loire, il faut qu'ils commencent par attaquer les Bretons, comme nous l'apprenons du Traité fait entre le perfide Arvand Préfet du Prétoire des Gaules & le Roi des Goths, dans Sidonius Apollinaris (*E*); & ce n'est en effet qu'après avoir chassé les Bretons du Berri, que Euric vient à bout de son entreprise, comme le marque aussi le même Sidonius (*F*) Grégoire de Tours (*G*) & Jornandès (*H*) 6°. Enfin nous verrons sous les regnes d'Audren, de Riothime & de Budic, que leurs états s'étendoient jusqu'aux montagnes qui faisoient la séparation de l'Auvergne & du Berri (*I*).

Je ne voudrois pas néanmoins assurer que les premiers Rois de Bretagne ayent possédé tout ce vaste païs en propriété, à titre de cession ni de conquête: mais j'estime seulement que comme Conan avoit soumis l'Aquitaine à Maxime, celui-ci lui en laissa le Gouvernement, qui lui fut conservé après la mort de ce Tyran, & que c'est lui dont il est parlé dans la Notice de l'Empire (*K*), sous le nom de Duc des frontiéres de l'Armorique. J'estime encore que Salomon fut conservé dans le même emploi, parce qu'il fut très-attaché à l'Empereur, & que ceux de ses successeurs qui l'imiterent en ce point, reçurent la même marque de distinction pour récompense des mêmes services. C'est ainsi que dans le même siécle les Bourguignons, les Goths & les François possédérent des charges de l'Empire, lorsqu'ils s'attachérent au service des Empereurs qui souvent se servoient de ce moyen pour s'assurer de leur fidélité.

XIX.

Tems du Regne de Conan.

APRE'S avoir vû l'étendue du Royaume de Conan, il s'agit présentement d'examiner dans quel tems il régnoit & quelle fut la durée de son régne. Il m'est tombé entre les mains un Manuscrit qui avoit pour titre, *Réfutation de la fable de Conan Meriadec & de ses successeurs prétendus* (*L*). Si on veut faire passer pour fable tout ce que j'ai dit de ce Roi dans cette dissertation, il sera besoin de faire une réfutation toute nouvelle & absolument différente de celle-là. Les raisons dont l'Auteur se sert pour cette réfutation, ne regardent presque aucune de mes preuves. Quoiqu'il en soit, il ne désavoue pas qu'il n'y ait eu des Conans, des Grallons, des Budics, des Alains, des Judicaels & des Salomons: mais il prétend que ce ne sont pas ceux de Geoffroi de Montmouth; ces Conans ou ces Canaos, dit-il, ont été Comtes de Vannes, & Grégoire de Tours en a parlé. Ces Grallons ont été Comtes de Cornouaille dans le cinquiéme & le sixiéme siécle. Ces Budics, les uns ont été Comtes de Nantes & les autres de Cornouaille; ainsi du reste, & parmi les uns & les autres il s'en est trou-

(*A*) Extenditur tamen Tractus Armoricani & Nervicani limitis per Provincias quinque, per Aquitaniam primam & secundam. *Notitia Imperii.*

(*B*) Et Armoricus omnis & aliæ Gallorum Provinciæ Britannos imitatæ simili modo se liberarunt. *Zozimus lib. 6. circà medium.*

(*C*) Adversùs Ægidium Comitem .... in Armoricanâ Provinciâ Fretericus.... occiditur. *Idacius in Chronico.* His Consulibus pugna facta est inter Ægidium & Gothos inter Ligerim & Ligerecinum juxtà Aurelianos, ibique interfectus est Fredericus Rex Gothorum. *Marius.*

(*D*) Vide Sirmundum ad Con. Gallicana & P. Labbe Tom. I. Con.

(*E*) Britannos suprà Ligerim sitos impugnari oportere demonstrans. *Sidon. Appollin lib. 1. Epist. 7.*

(*F*) Quod necdùm terminos suos ab Oceano in Rhodanum Ligeris alveo limitaverunt. *Ibidem.*

(*G*) Euricus autem Gothorum Rex victorium Ducem super septem civitates præposuit anno XIV. Regni sui, qui protinùs Arvernos adveniens civitatem addere voluit. *Greg. Turon. Hist. lib. 2. cap. 20.*

(*H*) Euricus.... totas Hispanias Galliasque sibi jam jure proprio tenens. *Jornandes de rebus Goth. nu. 77.*

(*I*) Regnavit per totam Armoricam terram, & in tempore suo tandiù durantem usque ad Alpes. *Vita Oudocei apud Usserium pag. 291.*

(*K*) Sub dispositione viri spectabilis Ducis Tractûs Armoricani & Nervicani. *Not. Imperii.*

(*L*) Cet ouvrage avoit été composé pour être imprimé dans le second Tome de Dom Lobineau; mais il est demeuré manuscrit, sans qu'on en sçache les raisons. Tous les principes de cet Ouvrage sont entiérement renversés dans ces Mémoires.

vé, qui ont porté le titre de Rois. Je réserve à m'expliquer sur l'article de Salomon, de Grallon & de leurs successeurs dans les Chapitres qui les regardent ; il s'agit dans celui-ci de Conan qui ne devoit pas être appellé le Conan de Geoffroi de Monmouth, comme si cet Auteur étoit le seul ou le premier qui nous en eut appris le nom & l'Histoire.

On a déja vû que plusieurs Ecrivains plus anciens que lui nous en ont dit des choses assez singulieres, tantôt sous les noms de Conan, Conis ou Caun, tantôt sous ceux de Coton ou de Caton ; on ne doit pas aussi les confondre avec les Canau ou Canao Comtes de Vannes, dont il est fait mention dans Grégoire de Tours. Je ferai voir dans la suite quels furent ces Comtes de Vannes ; je tâcherai d'en donner la filiation & de découvrir à quel titre ils possédoient ce Comté. Et on verra que le premier d'entr'eux, qui a porté ce nom, n'a vécu que plus de 130. ans après celui dont il s'agit présentement, qui fut, comme on vient d'en voir les preuves, Roi de toute cette partie des Gaules, qu'on appelloit alors Armorique ou Letanie, & aujourd'hui petite Bretagne. Il y en a même eu deux autres de ce nom, non-seulement Comtes de Vannes, mais Rois comme lui de toute la Bretagne. L'un plus connu sous le titre de Comte ou Duc de Bretagne, qui ne laissoit pas de prendre celui de Roi, vivoit à la fin du dixiéme siécle & mourut en 992. Il fut surnommé le Tort. L'autre dit Comorre, Conomaur ou Conobre, c'est-à-dire, Conan l'illustre, ou Cono le Grand Roi de toute la Bretagne, mais seulement par usurpation & par tyrannie, vivoit vers le milieu du septiéme siécle. Il aura sa place dans cette dissertation. Ni l'un ni l'autre ne fut inhumé dans l'Eglise de saint Paul de Leon ; c'est déja la premiere différence.

Mais la plus essentielle est que celui dont je parle ici, vivoit avant le premier des Comtes de Cornouaille, & par conséquent long-tems avant Grallon, qui ne fut que le quatriéme de ces Comtes. Il vivoit plus de cent ans avant Rioval, qui ne fut que son cinquiéme successeur, ou le petit-fils de son arriere-petit fils. Il vivoit quelque-tems avant que Saint-Patrice, dont il avoit épousé la sœur, fut emmené captif en 388. & 394. Enfin il vivoit du tems de Maxime, de Théodose & de ses enfans, c'est-à-dire, depuis 379. jusqu'à 395. C'est l'idée que nous en donnent tous les Auteurs, dont j'ai rapporté jusqu'ici les témoignages, qui suffisent pour faire voir en passant combien Laudigier (*A*) est loin de son compte, lui qui rejette le premier établissement des Bretons dans l'Armorique près de cent ans plus tard, sous le Comte Gilles, & qui le fait descendre des Saxons. Ce systême est aussi malfondé, qu'il est bizarre & nouveau ; la suite des successeurs de Conan & leur filiation, sans autre preuve, détruit assez cette imagination & le nouveau plan que l'Abbé de Vertot vient de se faire, en renvoyant cet établissement 30 ou 40 ans plus tard. On a déja vû jusqu'ici dans quel tems tombe le premier établissement de Conan & de ses Bretons.

X X.

Durée du Regne de Conan.

TÂCHONS de fixer plus précisément la durée de son Régne. Les Modernes sont fort partagés sur cet article, & nous ont laissé cette matiére fort embrouillée. Quelques-uns disent que ce Roi mourut en 388. ou 389. (*B*) en sorte qu'à ce compte il n'auroit régné tout au plus que cinq ans depuis 383. Ils ne laissent pas de dire que ce fut de son tems, que Fracan passa dans l'Armorique, lui qui n'y vint pas avant 413. D'Argentré n'est pas d'accord avec lui-même (*C*) ; tantôt il dit qu'il est mort en 393. d'autres fois il nous fait entendre que ce fut en 398. & néanmoins il prétend qu'il fit quelques courses sur les Visigoths, qui ne s'établirent dans la Gaule qu'en 412. Alain Bouchard dit qu'il régna six ans, & qu'il mourut en 392. (*D*) ; mais il me semble qu'il faut lire 398. Car en parlant de Grallon, qu'il appelle son fils & qu'il lui donne pour successeur, il dit qu'il régna sept ans & mourut en 405. ainsi à moins de supposer six ans d'interrégne, dont aucun Auteur n'a parlé, il faut conclure que son sentiment étoit que Conan mourut en 398. & régna quinze ans. Pierre le Baud, circonspect dans ce point, comme dans tous les autres, ne fixe point l'année de la mort de ce premier des Rois de Bretagne (*E*) ; il nous fait seulement connoître qu'elle n'est arrivée qu'après la défaite de Maxime, & qu'il résista depuis aux Gaulois qui l'attaquérent. Les Anciens ne nous donnent pas même sur cet article tant de lumieres que les Modernes.

Mathieu de Westminster (*F*) qui approche plus de la verité sur les époques des successeurs de ce Roi, s'en écarte beaucoup sur celle-ci. Car il met sous l'an 390. le même passage de Maxime dans les Gaules & l'établissement de Conan, quoiqu'il soit certain que ce passage arriva l'an 383. & que Maxime fut tué l'an 388. Ainsi cet Auteur fait dans cet endroit un anachronisme au moins de sept ans ; si l'interpolateur de Sigebert n'est pas celui, qui a donné le premier occasion à ces erreurs, au moins il n'a pas mieux rencontré que les autres, lorsqu'il a placé sous l'an 385. (*G*) le passage de Maxime dans les Gaules, & le don qu'il fit de l'Armorique aux Bretons de sa suite. Il s'est encore trompé plus grossiérement dans les autres points de la Chronologie qu'il a dressée des faits qui regardent notre Histoire, & qu'il s'est mêlé d'insérer dans divers endroits de

(*A*) Origine des François & de leur empire dès le premier tems pag. 25. cet Ouvrage fut imprimé l'an 1676. en 2. vol. in-12.

(*B*) Albert le Grand Vie des Saints de Bretagne c. 360. & Vie de S. Guenolé pag. 59. Le P. Toussaint de S. Luc Hist. de Conan pag. 91. & Recherches générales pag. 22.

(*C*) D'Argentré Hist. de Bretagne l. 1. ch. 2. & 19.

(*D*) Alain Bouchart Hist. de Bretagne l. 2.

(*E*) Le Baud pag. 44. & 45.

(*F*) Maximus parato navigio Armoricanum regnum, quod postea minor Britannia dicebatur, petivit .... vocavit igitur Maximus Conanum ... & dedit illi Armoricanum regnum & minorem Britanniam jussit appellari. *Math. Westmon. ad an.* 390. 391. 392.

(*G*) Maximus in Gallias transit, partem Galliæ sibi subditam Britonibus tradidit, unde usque ad hanc diem minor Britannia appellatur. *Sigebertus Interpret. ad an.* 385.

l'ouvrage de Sigebert. Il ne feroit pas tombé dans ces erreurs, s'il eut mieux étudié & suivi plus fidélement Geoffroi de Montmouth, qu'il transcrivoit ou qu'il abrégeoit. Geoffroi ne s'est pas mépris pour la Chronologie ; ce qu'il nous dit des premiers exploits de Conan, du commencement de son régne & des actions de quelques-uns de ses successeurs, est assez juste, & peut servir à nous conduire sûrement, & à rétablir ce que les Modernes ont confondu dans la Chronologie de son Histoire, mais il ne dit rien du tems de la mort de Conan. Mon sentiment est qu'étant né vers l'an 356. il a vécu environ 65 ans, qu'il en a régné 37. jusqu'environ 421. & qu'il n'est pas mort avant cette année. Tous les autres faits qui regardent Grallon, son prétendu successeur, Roi des Bretons, soit en 399. soit en 405. s'ils ne sont pas absolument faux, ont été au moins altérés & on en a changé la datte ; car il s'en faut beaucoup que ce Roi ne soit mort en 405. comme je le ferai voir dans le Chapitre qui le regarde. Pour ce qui est de Conan, quand je dis qu'il ne mourut pas avant l'an 421. je donne dans un sentiment trop différent de tous les Historiens qui ont écrit avant moi, pour oser me flatter qu'on m'en croye sur ma parole : il faut des preuves.

XXI.

Preuves de cette Chronologie.

JE dis donc en premier lieu que c'est le seul moyen d'accorder tout ce que les autres ont avancé de lui ; car ils veulent qu'il soit mort sous le régne de Théodose (*A*), non de Théodose le Grand, qui ne vivoit plus en 398. mais de Théodose le Jeune, qui ne commença de régner qu'en 408. & ne mourut qu'en 450. Ils disent encore qu'après la mort de Maxime il fut absous de sa promesse & de son serment, & qu'il se rendit indépendant & souverain : on n'a des preuves de cette indépendance qu'après l'an 400. Il fit alliance, disent-ils, avec les Rois de l'Isle, & Zozime parle positivement d'une pareille alliance, mais sous l'an 410. Ils prétendent aussi qu'il eut guerre avec les Visigoths. Ils ne furent établis dans les Gaules qu'en 412 (*B*). Ils veulent qu'il ait reçu Fracan dans ses Etats & qu'il le fit Comte de Léon ; & ce Prince ne passa dans ce païs que vers l'an 413. Enfin ils ajoutent qu'il eut guerre contre les Gaulois, & il n'en reste aucun vestige dans l'Histoire, que sous l'an 407. ou peut-être 408. Puisque ces Auteurs étoient convaincus de la vérité de ces principes, ils devoient donc en conclure comme moi, que Conan est mort non en 388. 393. ou 398. mais après 418. & vers l'an 421. Ces conclusions sont évidentes : mais il faut d'autres preuves pour convaincre ceux qui ne seroient pas dans les mêmes principes. Les suivantes devroient être moins contestées. Darerea qui fut l'épouse de Conis ou Conan n'a pû naître que vers l'an 371. puisqu'elle étoit niéce de Saint-Martin, & peut-être même seulement fille de sa niéce & derniere sœur de saint Patrice (*C*) né l'an 372. Supposons qu'elle ait été mariée dès l'âge de seize ans, elle ne put épouser Conis ou Conan qu'en 387. Elle eut de lui dix-neuf enfans (*D*) ; je veux qu'elle n'en ait eu qu'un chaque année, il faudroit toujours avouer qu'elle vivoit encore avec son époux en 406. ou 407. & si on lui donne quelques années de plus avant son mariage, ou pour peu qu'on laisse d'intervalle plus long entre la naissance de chacun de ses enfans, nous approcherons fort de 412. ou 415.

D'ailleurs elle suivit en Hibernie Saint Patrice, son frere (sans doute après la mort de Conan ; son Epoux) & elle le servit dans tous ses travaux Apostoliques avec quelques autres de ses sœurs (*E*) : elle n'a pu le faire qu'après l'an 432. Tout ce que je dis d'elle, suppose qu'elle n'étoit alors âgée que de 61. ans ; au lieu que dans le sentiment des autres, qui font mourir Conan en 388. ou 398. elle auroit été âgée de 70. ans ou de 80. & même dans le sentiment d'Usserius de près de 100. ans, âge peu propre pour entreprendre un tel voyage & pour soutenir de si grandes fatigues. Enfin je trouve la naissance de Gildas, qu'on appelle Albanius, pour le distinguer de celui qui porta le surnom de Sage & de Badonic, marquée dans la Chronique (*F*) du Mont Saint Michel sur l'année 421. & Usserius n'est pas fort éloigné de ce sentiment, puisqu'il la met en 425. (*G*) quoiqu'il ne cite aucun Auteur pour garant de cette différence, qui d'ailleurs n'est que de quatre ans. Or j'ai des preuves qui me paroissent fortes & qui me déterminent à croire que ce Gildas étoit fils de Conan & de Darerea : car on lui donne pour pere un Prince nommé Caune ou Can (*H*). On a déja vû, que ces noms n'étoient qu'un abrégé de celui de Conan, & les Catalogues des Comtes de Cornouaille nous en fournissent la preuve. 1°. Caune ou Can étoit Roi d'Al-

(*A*) Conan étant décédé, vivant l'Empereur Théodose le Grand, qui mourut l'an 399. entra Grallon, second Roi de Bretagne. *D'Argentré L. 1. ch. 8. & 19.*

(B) Honoriumque Augustum derelinquens Ataulfus Gallias tendit, ubi cùm advenisset...... tali ergò casu Galliæ Ataulfo patuere venienti. Confirmato ergò Gothis regno in Galliis. *Jornandes de rebus Gothicis nu.* 55. On dit que Conan porta les armes contre les Visigoths, & pourtant ils ne vinrent en Gaule qu'en 412. Ils cottent la mort de Conan en 399. mais, sans doute, qu'il y auroit bien moins de méconte à la mettre vingt ans après. *Hist. des François avant Clovis pag.* 357. Voyez la Note XII.

(C) Darerea verò sororum ultima. *Jocelin. in Vita S. Patricii cap.* 50.

(*D*) Filios autem genuit decem & septem, filias verò duas. *Vita Tripartita part.* 2. *cap.* 21. Septemdecim filios genuit Darerea, & duas filias virgines Deo dicatas.... *Cathaldus Maguir.* Vide & Colganum pag. 227. Virtuosi filii Darereæ numerati reperiuntur septemdecim & duæ filiæ. *Ibidem.*

(*E*) Et sanctæ, Lupitæ, Tigris & Darerea moniales sacræ altaris lintea & paramenta texere & conficere miraculosè didicerunt. *Vita Tripartita S. Patricii part.* 3. *nu.* 100.

(*F*) Anno 421. natus est Gildas. *Chron. S. Michaelis in periculo maris apud Labbeum Tom.* 1. Voyez la Note XXI.

(*G*) Gildas Albanius in Argatheliâ ad Cludam Fluvium natus est. *Usserius in Indice Chron. pag.* 515. & *p.* 355. *ad marginem.*

(*H*) Johannes Tim. & Anonymus vitæ scriptor, quem ex floria. Bibliotheca Johannes à bosco in lucem edidit. Vide Usserium Eccl. Antiq. pag. 354. 355. 356. & 452. Voyez le Baud pag. 40.

banie ; j'ai fait voir que c'étoit le païs de Conan avant qu'il passât dans les Gaules avec Maxime, & c'est peut-être pour cela qu'un Auteur compte les Albains entre les peuples qui habitoient l'Armorique dès le commencement de son régne. 2°. Caune vivoit avant 421. puisque ce fut l'année de la naissance de Gildas, son fils, & tout ce que nous venons de dire de Conan, fait voir qu'il vivoit dans ce tems. 3°. Comme celui-ci régnoit dans l'Armorique, on peut dire que Caune habitoit le même païs, puisque ceux qui nous ont laissé la vie du premier Gildas, son fils (*A*) conviennent qu'il passa son enfance dans la Gaule, & que ce ne fut qu'après avoir étudié sept ans dans ce païs qu'il alla dans l'Isle de Bretagne. 4°. Caune fut pere de 24 enfans : ce que j'ai déja dit de Conan ou Conis, & ce que j'ajouterai Nombre XXIII. fait voir qu'il n'en eut pas moins. 5°. L'aîné de ses enfans se nommoit Cuil ou Huelin. 6°. Un autre enfant de Caune se nommoit Mailoc ; & Mel qui est le même, fut fils de Conis ou Conan. 7°. Caune eut un autre fils nommé Æloec ; Conis ou Conan eut une fille de même nom. 8°. Enfin aucun Auteur que je sçache, ne nous a marqué le nom de la mere de Gildas ; ainsi rien ne nous empêche de croire que ce fut Darerea, comme les preuves que je viens de rapporter, ne nous permettent presque pas d'en douter. En effet le retour de Gildas dans l'Armorique, à l'âge de 30 ans, fait assez voir que c'étoit dans cette partie de la Gaule qu'il avoit été élevé, & que ses parens avoient demeurés ; en un mot que c'étoit le lieu de sa naissance, comme ce fut celui dans lequel il fit son plus ordinaire séjour. Ainsi la naissance de Gildas en 421. prouve que Conan, son pere, vivoit encore alors, & qu'il a regné tout au moins 37 ans.

XXII.

Alliance de Conan.

JE passe à l'alliance de ce premier Roi des Bretons sur laquelle on ne trouve dans les Historiens Modernes aucun éclaircissement. Ils ne nous instruisent que des projets qu'il fit pour son mariage & pour ceux des Bretons qui l'avoient suivis. Quelques-uns parlent de ses enfans, mais aucun de son épouse. Pour moi j'estime qu'il fut marié deux fois ; la premiere vers l'an 373. à une personne, dont l'Histoire ne nous dit point précisément le nom, quoiqu'il ne soit pas absolument impossible d'en découvrir quelques traces. Mais ces éclaircissemens nous jetteroient trop loin. Je crois qu'il en eut trois ou quatre fils & peut-être une fille. Il se maria la seconde fois vers l'an 387. ou peu après avec Darerea sœur de Saint Patrice & fille de Calphurnius & de Conchesse. Ce sont les Auteurs de la vie de ce Saint qui seuls nous ont instruits de cette alliance. Jocelin Chap. 50. (*B*) dit que Darerea, la derniere des sœurs de Saint Patrice, étoit mere des Saints Evêques Mel, Rioch & Munis, dont le pere s'appelloit Conis. L'Auteur de la vie Tripartite, après avoir parlé des mêmes freres Munis, Mel & Rioch, ajoute qu'ils étoient fils de Conis & de Darerea, laquelle fut sœur de Saint Patrice (*C*). Par cette alliance Gollite ou Gallus Epoux d'Agris ou Tigride, sœur aînée de Darerea, devenoit beau-frere de Conan. Les autres circonstances de cette alliance & ce grand nombre de neveux, qui furent presque tous autant de Saints Evêques, ont peu de rapport à notre Histoire. Ceux qui voudront s'en informer plus à fond, peuvent consulter Usserius (*D*) & Colgan (*E*). Pour Darerea, Jocelin nous apprend qu'elle fut la derniere des sœurs de Saint Patrice, quoique quelques autres s'en expliquent autrement. Ainsi je n'avance rien de trop, quand je dis qu'elle vint au monde vers l'an 371. ou peu après : elle passa dans l'Armorique avec toute sa famille avant 388. puisque ce fut cette même année que Saint Patrice, son frere, fut emmené captif pour la premiere fois à l'âge de seize ans, étant né en 372. Les plus anciens Auteurs de la vie de ce Saint parlent de ce passage. Voici, dit le Scoliaste ou Commentateur de Fiechus, à quelle occasion Patrice fut emmené captif.

Calphurnius, son pere, & Conchesse sa mere, fille d'Oemutius, ses cinq sœurs Lupite, Tigris, Liemanie, Darerea & la cinquiéme nommée Cinnenum, son frere Sanname Diacre, tous sortirent ensemble de cette partie de la Bretagne qu'on nomme Alclud, traversérent la mer Joium, dit autrement Ic ou Ictium, & passérent du côté du Midi pour quelques affaires dans l'Armorique Letane ou Bretagne Letane, parce qu'il y avoit dans ce lieu un de leurs parens, outre que Conchesse, mere de ces enfans, étoit de France & proche parente de Saint Martin. Or dans ce tems sept fils de Fastmudius, Roi des Bretons, bannis de la Grande-Bretagne, ravagérent la Bretagne Armorique dans les cantons de Lete, où Patrice étoit avec sa famille. Ils tuérent Calphurnius & emmenérent avec eux Patrice & Lupite

(*A*) Transfretavit mare Gallicum & in civitatibus Galliæ remansit, studens optimè spatio septem annorum, & in terminis septimi anni cùm magnâ mole diversorum voluminum remeavit ad majorem Britanniam. *Caradoc Lan. apud Usserium pag.* 237. 238.

(*B*) Darerea verò sororum ultima mater erat Episcoporum sanctorum Mel, Rioch & Munis, quorum pater dicebatur Conis. *Jocelin. in vitâ Patricii num.* 50. *quæ est sexta apud Colgan. pag.* 76.

(*C*) Hi enim erant filii Conis & Darereæ, quæ fuit S. Patricii soror, ut referunt Ecclesiarum. S. Patricii Rectores. *Vitâ Tripart. S. Patricii, quæ est septima apud Colgan. num.* 21. *pag.* 132.

(*D*) Usserius Eccl. Brit. Antiq. pag. 430. Colgan tria Hiberniæ maximè pag. 227. & seq. Voyez la Note XII.

(*E*) Causa servitutis Patricii hæc fuit : Pater ejus Calphurnius & mater Conchessa Œmutii filia, & quinque sorores ejus, Lupita, Tigris, Ligmannia, Darerea & nomen quintæ Cinnanum, & frater ejus Diaconus Sannanus, omnes simul ex Britanniâ Alcluidensi trans-mare Joium versùs Austrum negotii causâ contulerunt se ad Armoricanam Lætanam, sivè Britanniam Leteacensem, quia ibi erat quidam eorum Cognatus, & mater etiam prædictæ prolis, nempe Conchessa, fuit ex Franciâ, & cognata proxima S. Martini. Eo autem tempore septem filii Factmudii Regis Britonum, erant relegati à Britanniâ, & fecerunt prædas in Britannicæ Armoricæ regione. *Voyez la Note XI.* Letha ubi Patricius cùm familiâ fuit, & occiderunt ibi Calphurnium & captivos secum in Hiberniâ duxerunt Patricium & Lupitam. *Scholia veteris Scholiastæ num.* 5. *apud Colgan pag.* 4.

captifs en Hibernie (*A*). L'Auteur de la vie Tripartite s'explique à peu près dans les mêmes termes; & si Probus ajoute quelques circonstances, elles ne servent qu'à nous confirmer davantage que ce Saint étoit dans l'Armorique avec sa famille, lorsqu'il fut emmené captif en Hibernie, & que ces lieux étoient le séjour de Conis & de Darerea (*B*). Telle fut donc l'alliance de Conan; voyons quelle fut sa postérité : elle fut nombreuse.

XXIII.

Postérité de Conan.

CARADOC (*C*) nous apprend dans la vie de Saint Gildas appellé d'Albanie, que le pere de ce Saint nommé par les autres Auteurs Caune ou Can, qui, comme je l'ai fait voir, est le même que Conan, eut 24 fils. L'aîné fut Cuil ou plutôt Huelin, qui n'est pas différent de Rivelin, marqué sous ce dernier nom dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille (*D*), pour le fils aîné de Conan, & nommé pour ce sujet Mur-mac-con. *Rei* signifie Seigneur; le reste du nom est tout-à-fait semblable. Velin ou Huelin est le même que Hoel; *Mur* signifie *Grand* & *Mab* fils. De sorte que Rivelin Mur-mac-con ne signifie autre chose que le Seigneur Huelin, fils aîné ou premier du nom, fils de Cone. Tout ce qu'on sçait de lui est qu'il fut le premier Comte de Cornouaille après son pere, & c'est peut-être ce qui a donné lieu de dire qu'après la mort de son pere il lui avoit succédé dans son Royaume. Il n'y a pas d'apparence qu'il ait laissé d'enfans, ou du moins qu'ils lui ayent succédé, puisqu'il eut pour successeur Rivelin fils comme lui de Conan, & appellé pour cela dans les mêmes Catalogues Mac-con, fils de Cone. Et c'est ce qui fait que je le regarde comme le second fils de Conan. Le troisiéme fut Urbien, qui, comme nous l'apprenons d'Ingomar fut fils de Caton, Cathon ou Coton, & nous avons déja vû que ces trois noms n'étoient qu'une légere altération de Conan. Cet Urbien mérite une attention particuliére, puisque c'est de lui que les autres Rois Armoriquains sont descendus; car il fut pere de Withol & de Deronus, qui, comme nous le verrons, est le même qu'Audren. Je ne sçai si Congar troisiéme Comte de Cornouaille & successeur de Rivelin Maccon, n'est pas le même qu'Urbien. On convient au moins que *Cun* (*E*) en Breton signifie *Seigneur* & *Kar* ou *Kaer*, ville : ensorte qu'Urbien à ce compte, seroit le nom Latin, & Congar le même nom en Breton. En effet si on veut bien comparer les filiations d'Ingomar avec la suite des Comtes de Cornouaille, telle que nous l'avons dans ces Catalogues, on trouvera qu'autant de fois que Ingomar se sert des noms d'Urbien ou Urbon, autant de fois ces Catalogues employent à peu près dans le même dégré ceux de Congar, ou autres qui ont le même sens, comme Kerenoc ou Kerenos. Je laisse aux Sçavans à juger quel fond on peut faire sur cette conjecture.

Nous n'avons encore les noms que de trois ou quatre des enfans de Conan, & j'estime qu'ils ne furent pas fils de Darerea; mais d'une premiere femme. Car il y a bien de l'apparence qu'Urbien vint au monde à peu près vers l'an 374. & que Conan étoit marié dès l'an 372. ou peu après, & ce sentiment donne une grande ouverture pour débrouiller un fait rapporté par Geoffroi de Montmouth, sur lequel je passe légérement, parce qu'il importe peu à notre Histoire. Les Auteurs de la vie de S. Gildas, outre Cuil ou Huelin son frere aîné, dont j'ai déja parlé, lui donnent trois autres freres. Mailoc est le nom du premier; son pere le fit élever dès sa jeunesse dans l'étude des Sciences saintes : après qu'il en fut solidement instruit, il renonça généreusement à toutes les pompes du monde, quitta la maison de son pere, passa dans le pays de Liuhès, y fit bâtir un Monastère, & y pratiqua jusqu'à la fin de sa vie les plus éminentes vertus; ensorte que ce lieu prit le nom du Saint, & fut appellé dans la suite Ellemaille. Et comme il n'y a rien en tout cela qui ne puisse convenir à Mel fils de Conis, & à Mael ou Maldus fils de Cono, je crois avoir droit d'en conclure, que c'est la même personne, dont différens Auteurs ont parlé, comme c'est absolument le même nom. Les deux autres freres de Gildas furent Egreas & Alloei; l'un & l'autre imitérent leur frere Mailoc; ils firent un sacrifice de toutes les hautes espérances, dont le siécle pouvoit les flatter, & se retirérent dans la solitude avec leur sœur Peteone. 1°. Je mets en ce rang Gildas, quoiqu'il soit le dernier de tous & né seulement en 421. J'en ai déja dit quelque chose, & j'en parlerai encore plus amplement ailleurs.

Pour trouver les autres enfans de Conan il faut désormais passer aux Auteurs des vies de S. Patrice. Ils conviennent presque tous qu'il y en eut quinze ou dix-sept qui furent Evêques en différentes Eglises d'Hibernie. Celui qu'ils nomment Mel est le même dont j'ai déja parlé sous le nom de Mailloc. Les autres, nommés par Ainguslius, sont 8°. Melchuo (quelques-uns l'appellent Milchon.) 9°. Munis. 10. Rioch. 11. Cruman. 12. Midgna. 13. Mogenoc. 14. Loman. 15. Lurach-Duanair. 16. Loarne. 17. Kieran. 18. Ca-

(*A*) Qui in ea Britanniæ Armoricæ vastatione per filios Factmudii interfecti sunt, eorumque filius Patricius, ejusque duæ sorores, Lupita & Tigrida capti, & in servitutem ducti sunt. *VII. Vita apud Colgan. nu. 16. p. 119.*

(*B*) Et cùm adhuc esset in Patria cùm patre Calphurnio, fratre etiam Ruelthi & sorore Mila nomine in civitate eorum Arimutric, facta est seditio magna in partibus illis. *V. Vitâ autore Probo nu. 12. apud Colgan. pag. 48.*

(*C*) Alias novus Rex Pictorum Nau fuit, nobilissimus Scotorum Aquilonalium, qui 24. filios habuit, victores bellicosos; quorum unus nominabatur Gildas. *Caradocus in vitâ Gildæ apud Usser. pag. 354.* patre Cauno nobilissimo & catholico genitus ..... Caunus ejus genitor & alios quatuor fertur habuisse filios Cuillum ..... Mailocum ...... Egreas verò cùm Allæco fratre & Peteonâ sorore Deo sacrâ Virgine. *Anonymus vitæ S. Gildæ scriptor apud Usserium pag. 354.*

(*D*) Rivelen Murmarthon, *alias* Murmarchon ou Murmaccon. Rivelen Marthou, *alias* Marchou. *Lobineau Tom. 2. pag. 17.*

(*E*) Conan, nom propre commun en Bretagne; peut venir de *Cun* & *Cuniad*, qui en Breton signifie *Seigneur* selon Davies. *Ibid. col. 1782.* Carantoir en Breton, *ville du Couvreur*. Kergurhouven, nom propre formé de *Ker*, qui signifie *ville. Ibidem col. 1802.*

raintoc, nommé Mac-carten, ou peut-être Mac-caten fils de Caton par Cathalde-Maguir sous le sixiéme jour de Février. 19. Columbe, dite aussi Colum fille. 20. Brendan. 21. Brocan, & 22. Brocad. Tous ces Auteurs leur donnent aussi deux sœurs, qu'ils nomment Achée & Lalloc. Surquoi il est à propos d'observer, qu'Aingustius qui nous a laissé les noms de cette nombreuse & sainte postérité, semble vouloir nous faire entendre, que les deux derniers Brocan & Brocad, fils de Conis, n'ont point été Evêques comme leurs autres freres; car si dans un endroit il dit qu'il y en eut dix-sept, dans un autre il n'employe que le nombre de quinze. En effet pour Brochan en particulier, il y a bien de l'apparence qu'il n'est pas différent de celui qui étoit de la famille du grand Roi Guthiern, & qui prit pour épouse Menedeux, de la race de Constantin, & en eut sainte Ninnoch, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Enfin, comme il y a grand sujet de croire que (22) Saint Olcan ou Bolcan, fils d'une sœur de S. Patrice, & (23) Mauran surnommé Barban, & le Sage, étoient enfans de Darerea, je puis me flatter d'avoir trouvé le nombre juste des vingt-trois freres, que Caradoc donne à S. Gildas, & par conséquent des vingt-quatre fils de Conan. Je sçai que ces filiations ne sont pas sans difficulté; je ne prétens pas aussi m'en rendre le garant; je cite mes Auteurs. Ce point n'est pas essentiel; & je crains même de m'y être trop arrêté.

XXIV.

Fables débitées au sujet de Conan, & qui a pû y donner occasion?

Mais avant que de finir ce chapitre, il faut encore dire un mot des fables qu'on a mêlées à l'Histoire de Conan, & qui ont tant contribué à la décrier. Et comme presque toutes les fictions ont leur fondement, & les fables mêmes leurs vérités, tâchons de démêler l'un de l'autre & de tirer le bon grain du mauvais, comme faisoit cet Auteur, dont il est parlé dans la Bibliothéque de Pithou au sujet d'Abbon de Fleury (*A*). Il me sera permis, dit-il, de rapporter ici quelques passages tirés d'un Ecrivain de la Grande-Bretagne, qui vivoit à peu près dans le même siécle, qui renferme le sujet des livres suivans, & où l'on trouve quelques autres points, qui regardent notre Histoire; & quoiqu'ils ne soient pas véritables en tout, ils sont cependant tels, que les prudens & les connoisseurs peuvent s'en servir pour découvrir la vérité.

Je commence par les Albains. Un Écrivain cité par le Baud, mais qui ne me paroît pas un garant bien sûr, les compte entre les habitans de l'Armorique, dès les premieres années du regne de Conan. Aucun autre Auteur ne parle des peuples de ce nom dans ces lieux, & c'est ce qui pourroit d'abord faire passer cette circonstance pour une fable. Mais quand on fera réflexion sur ce que j'ai dit, que c'étoit de cette partie de la Grande-Bretagne, qu'on appelloit Albanie, que Conan & la plûpart de ceux de sa suite étoient sortis, on ne trouvera plus rien d'extraordinaire ni de fabuleux dans l'expression de cet Auteur. Il ne faut peut-être point y chercher tant de façon: les peuples de Vennes sont appellés en Breton Wenetes; dans la même langue *Guen* signifie *blanc*, en latin *Albanus*. Ainsi ces Albains ne seront autres que Guenes ou peuples de Vannes. La situation que cet Auteur leur donne, peut en être une preuve. Il les place entre la ville de Teuducle, qui est Quimper, dite par les anciens, Ville de l'Aigle *Civitas Aquilæ* ou *Aquilonia*, & le fleuve *Doena*, qui est la Villaine ou la Loire, & c'est en effet la situation des peuples de Vennes.

Une autre circonstance absolument fabuleuse (*B*), est que Maxime & Conan firent mourir tous les hommes qui se présentérent dans ce païs, dont ils venoient de se rendre les maîtres; on trouve cette fable dans l'Auteur de la vie de S. Goueznou. Il n'écrivit que dans l'onziéme siécle; il m'a paru si peu digne de foi, que je ne l'ai pas même nommé entre ceux, dont je ne rapportois les témoignages qu'en passant, & sans faire beaucoup de fond sur leur autorité. Je sçai qu'on lit la même chose dans l'ouvrage que nous avons sous le nom de Geoffroi de Montmouth; mais aussi je ne doute pas que ce ne soit un de ces endroits qui nous viennent, non de Geoffroi même & de la traduction simple qu'il avoit faite du manuscrit Breton, mais de Gautier Archidiacre d'Oxfort, qui l'a interpellé. Quoiqu'il en soit, aucun de nos Historiens ne l'approuve en ce point, & d'Argentré dit au contraire (*C*), que Conan distribua la terre conquise entre les anciens & les nouveaux possesseurs. Il ne faut point chercher d'autre fondement à cette fable, que l'arrivée d'une nombreuse Colonie de Bretons. On a supposé que les anciens habitans disparurent, parce qu'ils ne firent plus qu'un même peuple avec leurs nouveaux hôtes; qu'ils furent également compris sous le même nom, tantôt d'Armoriquains & tantôt de Bretons, & parce qu'ils suivirent le même sort. C'est encore sur le même fondement, que ces Auteurs ont avancé que Conan avoit fait venir de l'Isle de Bretagne cent trente mille hommes: on a déja vû que la suite de Maxime étoit de cent mille Bretons.

Calphurnius & quelques autres y vinrent depuis avec toute leur famille, c'est tout ce qu'il y a de vrai. Une autre inhumanité, que quelques-uns attribuent à Conan, est d'avoir fait couper la langue à toutes les femmes qui avoient été épargnées dans ce prétendu carnage, & qu'on réservoit pour être les épouses de ces nouveaux habitans. On les avoit, dit-on, réduites dans ce triste état, parce qu'on ne vouloit pas qu'elles

(*A*) Nobis hic potiùs Britannico ejusdem ferè sæculi scriptore, (is est Johannes Asser Episcopus Trireburnæ in vitâ Alphridi Britannici Regis) quædam liceat inserere, quæ & sequentium librorum argumentum continent, & habent alia quædam rerum nostrarum, quæ licet non omninò vera; talia tamen sunt ut veritatis eruendæ prudentibus & intelligentibus ansam præbeant. *Ex Bibliot. Pithæi de Abbone Floriacensi.*

(*B*) Voyez le Baud pag. 37.

(*C*) Galfrid Monumet. l. 5. cap. 13.

apprissent leur langue aux enfans, qui devoient naître de ces mariages, afin qu'ils ne parlassent que celle de leur pere, c'est-à-dire, des Bretons. On ajoute que c'est pour cela qu'on les appelle Leth-rydion, c'est-à-dire, demi muets. L'Auteur de ces puérilités n'est pas inconnu, quoiqu'elles se trouvent dans Nennius, tel que nous l'avons. On sçait qu'elles ne viennent pas de lui, mais d'un Écrivain (*A*) plus récent, qui s'est mêlé de le commenter. Quelques-uns estiment que c'est Samuel Buelan; mais quel qu'il puisse être, il n'a presque été suivi de personne. L'imposture a paru trop évidente & trop grossiére. Je crois qu'elle n'est venue que de la parfaite ressemblance, qui se trouvoit entre la langue des Bretons Armoriquains & des Bretons Insulaires. Ce méchant Écrivain n'en sçavoit point la cause, ou vouloit la cacher: il s'est jetté dans le pays des fables, & pour autoriser ses visions, il s'est servi d'une fausse étimologie du mot Létanie (*B*), qui ne vient pas de Leth-rydion, mais de Lydau qui signifie *rivage* ou *côte de mer*.

XXV.

Suite de la même matiere.

L'INTERPOLATEUR de Geoffroi de Montmouth (*C*), qui n'a pas adopté cette derniere fable, a donné dans une autre: lorsqu'il a parlé de ce grand nombre de filles, que Conan envoya, dit-il, chercher dans l'Isle de Bretagne, afin de les donner pour épouses à ses nouveaux Sujets, & lorsqu'il nous raconte à sa maniere le tragique succès de ce projet; la meilleure partie submergée sous les eaux par la violence de la tempête; la moindre partie, mais la plus heureuse, jettée sur les bords d'une Isle, qui devoit être une azyle pour cette troupe innocente & désolée, mais qui fut pour elle un lieu de triomphe à la honte des barbares, qui les attaquérent inutilement, & dont tous les efforts se terminérent à leur procurer une mort précieuse devant Dieu & consolante pour son Eglise. Après tout, ce que le faux Geoffroi dit sur ce sujet, n'est rien au prix de ce que les autres ont ajouté dans la suite. Et la chose est venue jusqu'à ce point, qu'à peine oseroit-on s'expliquer & prendre parti sur cet article sans se décrier, ou du moins sans s'exposer à des contradictions & à des disputes sans fin. Je laisse aux Sçavans à démêler cette matiere si embrouillée: pour moi je me contente de dire, que ce qui a pû donner occasion à cet Auteur de rapporter ce fait dans ces conjonctures, est que Conan fit venir de l'Isle dans l'Armorique les épouses de ceux de ses soldats qui en avoient; qu'il put en demander pour ceux qui n'en avoient point, que lui-même prit Darerea pour épouse, & que toute sa famille vint avec elle, comme j'en ai déja rapporté les preuves.

Je ne rapporterai point ce que j'ai déja dit ailleurs des exploits de Conan dans l'Aquitaine & de la ville de Bourges mise au nombre de ses conquêtes. Je crois avoir suffisamment fait connoître par le témoignage des Auteurs contemporains, ce qu'il y a de vrai dans ces expéditions; & ce que quelques Auteurs ont ajouté, qui a pû donner à ces faits, tout véritables qu'ils étoient, un air de fable. Il ne me reste plus qu'à m'expliquer sur un autre qu'on trouve dans le faux Geoffroi de Montmouth, lorsqu'il fait dire à Maxime, que ce nouveau Royaume seroit une seconde Bretagne. S'il veut dire que dès-lors elle porta ce nom, il se trompe, & il n'a pas bien suivi le sens de l'Auteur qu'il interpoloit. Car plus de 60 ans depuis, en parlant d'Audren, Geoffroi lui-même dit que ce païs s'appelloit encore Armorique ou Letanie. Et la seule comparaison de ces deux endroits suffiroit pour nous faire connoître clairement que l'ouvrage que nous avons sous son nom, a été fort altéré. Au contraire si cet Auteur ne prétend autre chose, sinon que ce païs fut désormais habité par des Bretons, qu'ils continuérent d'y demeurer & de le regarder comme leur patrie, qu'ils eurent un certain ascendant sur les anciens habitans du païs; que plusieurs autres habitans de l'Isle vinrent dans ces lieux chercher un azile contre la fureur des barbares; & que dans la suite des tems cet Etat, devenu indépendant & libre, fut regardé comme un Royaume, & porta le nom de Bretagne, il n'a rien dit en cela que de très-conforme à la vérité, comme nous allons le voir dans les Chapitres suivans.

CHAPITRE II.

Etat de la Petite-Bretagne depuis l'an 421. jusqu'en 445. Regnes de Salomon & de Grallon.

I.

Les fréquens passages des Princes, qui quittérent l'Isle de Bretagne pour aller s'établir dans l'Armorique, prouvent qu'il y avoit des Bretons dans ce païs depuis l'an 421. jusqu'en 445.

J'AVOUE que je ne comprens pas bien comment on peut soutenir avec tant de chaleur, que jusqu'à l'an 458. il n'y a point eu de Bretons dans l'Armorique. Les fréquens passages des Princes de la Grande-Bretagne, qui sortirent de leur païs pour venir chercher un établissement dans ces lieux, suffiroient pour convaincre du contraire (*D*). J'ai déja fait voir en plus d'un endroit, que depuis l'expédition de Conan, Calphurnius fut un des premiers, qui passa peu après l'an 383. dans cette partie des Gaules avec toute sa famille. Elle consistoit principalement en deux fils, cinq filles & quatre gendres, qui tous quatre laissérent grand nombre d'enfans. Mais leur

(*A*) D'Argentré Hist. de Bret. l. 1. ch. 10.
(*B*) Voyez la Note 1.
(*C*) Hæc altera Britannia erit. *Galfridus lib. 5. cap. 12.* Fecitque alteram Britanniam. *Ibidem cap. 14.* Venerunt ad suos concives ad Armoricam, quæ jam altera Britannia vocabatur. *Ibidem cap. 16.* In minorem Britanniam, quæ Armorica sivè Letania dicebatur. *Ibidem lib. 6. cap. 4.*
(*D*) Chap. 1. nom. 2. 6. 10. 13. 21. 22. 29.

suite étoit encore sans doute plus nombreuse (*A*). On avoit autrefois vû celle d'un Seigneur Gaulois se monter à dix mille hommes, comme nous le lisons dans le premier Livre des Commentaires de César, de la guerre des Gaules. Cette coutume n'étoit pas entiérement abolie dans les tems dont il s'agit (*B*). Orose nous apprend qu'en 410. Dydime & Véronien, avec le seul secours de leurs domestiques, furent en état de défendre quelque-tems les Espagnes contre le Tyran Constantin. On peut croire que les Seigneurs Bretons ne donnoient pas moins dans le faste. Calphurnius étoit un des plus distingués de son tems. On prétend qu'il étoit descendu des premiers Rois de l'Isle. Il faut ou rejetter le témoignage de tous ceux qui nous en parlent, ou juger qu'il ne passa qu'avec un grand cortége.

Je dis la même chose de Fracan pere de saint Wingalois (*C*), il étoit cousin de Coton Roi très-fameux de Bretagne. Il vint dans ce même païs avec toute sa famille, c'est-à-dire, non-seulement avec Wen son épouse; avec ses deux fils Guethenoc & Jacob & peut-être sa fille Creirbria, mais encore avec ses domestiques. Je sçai que les anciens Auteurs, quand ils décrivent ce passage, disent qu'il y avoit très-peu de monde *cùm paucis & multò paucis* & qu'ils n'eurent besoin que d'un vaisseau, *conscensâ rate*, c'est-à-dire, qu'il ne vint point avec une flotte, à la tête d'une armée, accompagné de tous ses compatriotes fugitifs, comme quelques Auteurs modernes ont voulu nous le faire connoître, j'en conviens, mais aussi ce n'est pas à dire qu'il n'eut une assez nombreuse suite pour être en état de faire dans les lieux où il se rendoit une figure digne de son rang & de sa qualité, comme l'Histoire le témoigne formellement, & qu'il n'eut assez de monde pour remplir un vaisseau, pour ne rien dire de ceux de ses autres parens, amis ou vassaux, qui pûrent dans la suite prendre la même route, venir tenter une meilleure fortune, & chercher auprès de lui & sous ses auspices des établissemens. Or ce passage se fit avant l'an 418. comme je le ferai voir autre part (*D*). Je pourrois dire la même chose de quelques autres Seigneurs, dont les noms sont marqués dans l'Histoire, & qui prirent le même parti (*E*). Fabius Helverdus dit en général, que le grand nombre des plus fameux négocians quitterent en 418. l'Isle de Bretagne & se retirerent dans la Gaule (*F*). On lit à peu près la même chose dans les Annales des Saxons (*G*). Tant de Princes établis dans un même païs, en l'espace de 30 ou 35 ans, étoient déja capables d'y apporter un grand changement, & d'y faire une Colonie considérable de Bretons. Mais ce n'est pas à cela que je m'arrête, & ce n'est que la moindre de mes preuves. Il faut ajouter que les uns & les autres ne s'y rendirent que pour venir trouver leurs parens, leurs amis, leurs compatriotes. C'est ce que nous avons vû pour Calphurnius, dans les Auteurs de la vie de saint Patrice, que j'ai déja cités. Nous trouverons la même chose pour Fracan dans ceux qui nous ont appris les actions de Saint Wingalois, son fils.

(*A*) Orgentorix ad judicium omnem suam familiam ad hominum millia decem coegit undique. *Cesar de Bello Gal. lib.* 1. *cap.* 4.

(*B*) Hi verò plurimo tempore servulos tantùm suos ex propriis prædiis colligentes, ac vernaculos alentes sumptibus, nec dissimulato proposito absque cujusquam inquietudine ad Pepronæi claustra tendebant. Adversus hos Constantinus Constantem ..... in Hispanias misit. Hinc apud Hispanias prima mali labes : nam interfectis fratribus, &c. *Orosius lib. VII.*

(C) Fracanus Catonii Regis Britannici, viri secundùm sæculum famosissimi, consobrinus. *Vitâ S. Wingal. apud Usserium pag.* 226.

(*D*) Voyez la Note 18. & l'article suivant.

(E) In nono anno post Eversionem Romæ à Gothis, relicti qui erant in Britanniâ Romanâ ex gente, multiplices non ferentes gentium minas, scrobibus occultant Thesaurum ..... Exules Gallias tenent partes. *Fabius Ethel. apud Usserium pag.* 313.

(*F*) Anno 418. Romani omnes Thesauros Britanniæ in terram abscondunt, & multos secum in Gallias portaverunt. *Annales Saxon. Ibidem.*

(G) Quia ibi erat quidam eorum cognatus. *Fiecbus Schol. in vitâ S. Patricii.* Venerunt quidam ex Britannia, nempe majori, ad visendum suos cognatos & amicos in Britannia Armoricâ. *VII. vitâ S. Patricii apud Colgan. c.* 1. *nu.* 2.

I I.

Preuves de la même vérité, tirées des Vies de S. Wingalois, du Cartulaire de Landevenech & des Catalogues des Comtes de Cornouaille.

Tous conviennent que le pere de ce Saint Abbé vint s'établir dans l'Armorique (*H*). Il passa la mer & vint aborder au port de Brehat. Il avança dans la Terre-ferme jusques sur les bords d'un fleuve nommé par ces Auteurs *Sang* : c'est ce que signifie en Breton *Gouet*, nom de la riviere qui prend sa source sur les confins des Evêchés de Saint-Brieu, de Cornouaille & de Treguier, qui passe sous les murs de Quintin, & va se perdre dans la mer au-dessous de Saint-Brieu. L'ancienne Paroisse de Plou-Fragan, située entre ces deux dernieres villes, est encore une preuve, que ce fut en effet dans ces lieux que Fracan s'établit. Il étoit cousin de Coton Roi très-fameux des Bretons. Il y avoit dans ce païs un Budoc ou Rioch (*I*), une Domnonie, une Cornubie ou Cornouaille Occidentale, tous noms venus sans doute de l'Isle de Bretagne, un Grallon Roi de la Cornubie Occidentale & de la Bretagne. Tels étoient les noms que ce païs portoit, les peuples qui

(*H*) Vir in prædictâ Insulâ per illustris Fracanus Catonii Regis Britannici consobrinus, secundùm Abrahæ formam, per id tempus quo grassabatur pestis, exivit de terrâ & de cognatione sua cùm geminis natis suis, Guethenoco & Jacobo, cùm uxore suâ, quæ Alba dicebatur. Itaque conscensa rate contendit in Armoricam, ubi tunc temporis alta quies vigere putabatur. Tandem transacto ponto Britanniæ in portum, qui Brehacus dicitur, faustè appulit horâ quasi secundâ cùm suis; fundum ibi quemdam silvis dumisque altè circunseptum reperit, qui ex inundatione fluvii, cui nomen sanguis, locuples est. Hunc habitare cœpit securus à morbis. *III. Vitâ sancti Guingaloei apud Bolland. ad* 3. *Martis*, & *Usserius pag.* 226.

(*I*) Budocum in Insulam Lauream.....die quadam orta est contentio inter fracanum & Rivallum Domnoniæ Ducem, caballorum suorum..... pervenit sancti fama ad Grallonum Regem Occidentalium Cornubiensium; captus est studio visendi S. Wingualoeum .... nesciebant omnes usum vini, & hæc lex fulsit in isto Monasterio, à quo tempore Grallonus appellatus Magnus Britanniæ Sceptrum tenebat. Ad an. Ludovici Imperatoris V. Dom. Incar. 818. *Tertia vita Ant. Gurdestino apud Bolland.*

qui l'habitoient, les Princes qui leur commandoient, lorsque Fracan s'y établit, & depuis lorsque Wingalois son fils étoit enfant, ou dans un âge plus avancé, sous la discipline de Budoc son Maître & dans les premieres années de sa retraite : c'est de Gurdestin (*A*) que nous apprenons toutes ces circonstances. Il écrivit l'an 884. c'est-à-dire, plus de 250. ans avant Geoffroi de Montmouth, qu'on voudroit faire passer néanmoins pour le premier Auteur de tout ce que nous disons de Conan & de ses successeurs. Gurdestin ne doit pas être suspect ; il étoit Moine de Landevenech, & il devoit être mieux informé qu'un autre de tout ce qui regardoit ce Saint, le premier Fondateur de cette fameuse Abbaye, dans laquelle il demeuroit. Ce n'étoit point l'Histoire générale de son païs qu'il écrivoit, mais une vie particuliere. Or tous ces faits, qu'on trouve dans la vie de Fracan ou de Saint Wingalois son fils, sont autant de preuves qu'il y avoit alors des Bretons dans l'Armorique, arrivés en ce païs avant l'an 445. Car Fracan étoit contemporain de Coton, puisqu'il étoit son cousin, *consobrinus* ; & j'ai fait voir dans le Chapitre précédent, que Coton, qui est le même que Conan, régna depuis l'an 383. jusqu'en 421. Fracan quitta l'Isle de Bretagne pour passer dans la Gaule vers l'an 418. Saint Wingalois, qui ne vint au monde qu'après ce passage, étoit déja grand, lorsque Mael ou Malgus étoit encore dans l'Armorique, & néanmoins Mael passa dans l'Hibernie avec Saint Patrice, son oncle, dès l'an 432. Enfin Saint Wingalois avoit déja choisi Landevenech pour le lieu de sa retraite sous le regne de Grallon, & ce Roi mourut en 445. comme je le ferai voir nomb. 21. de ce chapitre. C'est un point de Chronologie qui mériteroit d'être traité avec plus d'étendue. Les vies de Saint Wingalois prouvent donc qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an 418. jusqu'en 445.

Les Cartulaires de Landevenech nous fournissent encore des preuves de la même vérité dans les actes qui font mention des fonds donnés à cette nouvelle Abbaye par Grallon (*B*). On voit qu'il vivoit dans le tems de ce Saint ; qu'il étoit Roi ; que son Royaume s'étendoit dans la Cornubie ou Cornouaille ; qu'il étoit Roi des Bretons, & en partie des François ; en un mot qu'il avoit en main le sceptre de la Bretagne. Le Catalogue des Comtes de Cornouaille conservé dans la même Abbaye, & conforme à quelque chose près à celui que l'on voit dans les archives de l'Eglise de Quimper, prouve assez clairement que cette Cornouaille, dont il s'agit, n'étoit point ailleurs que dans l'Armorique, ou même qu'elle n'étoit point différente de ce qu'on appelle aujourd'hui la Petite-Bretagne, que ces premiers Comtes qu'elle nomme Rivelen Mur-mac-con & Rivelen Mac-con étoient fils de Conan, & vivoient vers les années 420. & 430. sous son regne, ou peu de tems après lui ; & par-conséquent que Grallon, qui dans ces Catalogues est le quatriéme de ces Comtes, & Daniel ou Drem-rus son successeur, vivoient vers les années 440. & 450. & suivantes, c'est-à-dire que durant tout cet espace de tems il y avoit des Bretons dans cette partie des Gaules.

III.

L'Auteur de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains & Ingomar prouvent la même chose.

Les anciens Auteurs qui ont fait profession d'écrire l'Histoire de ce païs ; & ce qui s'y est passé dans les premiers tems, conviennent tous des mêmes faits. Le Baud nous a conservé les précieux fragmens de quelques-uns de leurs ouvrages ; il en est un entr'autres qu'il cite souvent sous le titre de (*C*) *Breve Chronique des Rois Bretons Armoriquains.* Il ne nous apprend ni le nom de cet Auteur, ni dans quel tems il écrivoit ; mais il en rapporte les passages avec tant de soin & de précision, qu'il est aisé de voir, qu'il l'estime & qu'il l'avoit lû. Tout ce qu'on peut en juger de plus, est qu'il n'étoit fait mention dans cet ouvrage que de Judicaël & des autres Rois ses prédécesseurs. Si ce n'est pas absolument une preuve que cet Auteur étoit ancien, & qu'il écrivoit peu de tems après la mort de saint Judicaël, c'est-à-dire, vers la fin du septiéme siécle, au moins ce qui nous reste de lui fait voir qu'il n'a donné dans aucune de ces fables, que les Historiens des siécles suivans ont inventées, ou du moins adoptées avec trop de facilité. Ce qu'il dit de Salomon premier du nom & de ses successeurs, de Daniel, de Dremerus & de quelques autres, dont les noms se trouvent aussi dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille, ne doit pas être mis au rang de ces fables. On verra dans toute la suite de ces Mémoires, que ce sont des circonstances très-véritables & des faits très-autorisés. Or on ne peut recevoir le témoignage de cet Ecrivain, sans être obligé d'avouer, qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique avant l'an 445. & qu'ils y étoient gouvernés par des Rois; puisque Salomon dont il est parlé, régnoit avant ce tems, comme je le ferai voir dans le Nomb. XVII. de ce chapitre. Et tout ce qu'il nous apprend de la Chronique des Rois suivans, en est une preuve évidente.

Ce n'est encore que sur le témoignage, & sur la foi du même le Baud que je cite Ingomar (*D*). Il est vrai qu'on connoît mieux dans quel tems il vivoit, puisqu'il étoit contemporain de Hugue-

(*A*) Grallonus & ipse tunc temporis Rex primùm feroci animo regni negotia pertractans. 2. *vita ibid.* Vide Annal. Bened. To. III. ad an. 884. Voyez aussi la Note XVIII.

(*B*) Mira Gradloni dona à viro recensentur, quæ in ipsum Rex contulit. Infinitas enim tribus donavit & villas tùm pro animâ suâ, tum pro animâ amantissimi sui Riveleni, post quem obiit. Hepunon filius Riveleni & Ruantis dedit Ecclesiam S. Wingaloeo. Ego Gradlonus Rex hæc affirmo ..... De his qui colloquio sancti frui meruerunt, ista traduntur. Ego Gradlonus Rex veni usque Lantguen ad S. Wingaloeum anno Domini 400... Gradlonus gratiâ Dei Rex Britanniæ, nec non ex parte Francorum... Gradlonus gratiâ Dei Rex. *Apud Henschenium Tom. 1. ad diem 3. Martis. Voyez Lobineau Tom 2. col. 17. & le chap. 1. de ces Mémoires nom. 11. Voyez aussi les Notes I. & XVIII.*

(*C*) Voyez le Baud ch. 5. pag. 48. & ch. 7. pag. 53. Voyez aussi la Note 10.

(*D*) Voyez le Baud pag. 64. & 65. & les Annales Bened. sous l'an 1024.

tin Abbé de saint Meen de Gael vers l'an 1024. Il paroît que quelques-uns sont si prévenus du mérite de cet Auteur (*A*), que tout ce que je dirois en sa faveur, ne pourroit rien ajouter à la bonne opinion qu'ils ont conçue de lui. Selon eux il ne s'agit pas tant de s'arrêter à prouver qu'on doit le croire, quand il dit quelque chose, que de faire voir quelles sont celles qu'il a dites, afin qu'on les croye. Or je parle de Coton, ou si vous voulez, de Cathon, comme un des ancêtres de Rioval, & j'ai fait voir dans le chapitre précéden, que c'étoit dans l'Armorique, c'est-à-dire, dans la Petite-Bretagne, que Coton étoit établi. C'est donc aussi dans cette partie des Gaules, qu'on doit chercher les successeurs de Coton nommés dans cet Auteur, Urbien, Witol, Deronus & les autres; comme c'est en effet dans ces lieux & non dans l'Isle de Bretagne, qu'on les trouve sous les noms de Concar, Audren & quelques autres, qui, quoiqu'ils paroissent différens, signifient néanmoins la même chose, & ne regardent en effet que les mêmes personnes. Il est vrai qu'Ingomar, aussi bien que tous les Auteurs qui ont parlé de Rioval, le fait venir de l'Isle de Bretagne; mais il ne faut pas croire pour cela, que ce fut le lieu de sa naissance, ou le païs & le domicile de ses ancêtres. S'il quitta cette Isle; s'il vint dans l'Armorique pour en chasser les Frisons qui s'en étoient emparés, ou du moins s'il vint chercher un établissement dans ces lieux, après que ces barbares les eurent abandonnés; s'il y régna; s'il distribua une partie de ces terres à ses parens & à ses amis, il ne fit que les rétablir dans les biens, dont ils avoient été dépouillés par les Frisons. Son passage ne fut qu'un retour. Le fruit de sa victoire fut, qu'il remonta sur le Thrône de ses ancêtres, & qu'il rétablit ses parens dans les mêmes possessions, dont ils avoient été chassés, comme je le ferai voir dans le Chapitre qui le regarde, sur le témoignage d'Ingomar, de l'Auteur de *la briéve Chronique des Rois Bretons Armoriquains*, & des autres qui ont parlé de Rioval. Tout cela prouve qu'il y a toujours eu dans l'Armorique des Bretons soumis à des Princes de leur nation, depuis Coton ou Cathon, c'est-à-dire, depuis l'an 383. & 420. non-seulement jusqu'en 445. mais encore jusques vers 509. que les Frisons ravagerent ces lieux pendant quelques années. Mais comme quelqu'un pourroit dire que ces Auteurs ne sont pas assez connus; qu'on ne peut juger de leurs ouvrages, parce qu'ils ne subsistent plus que dans des citations, ou dans des traductions d'un Historien trop récent, ou qu'ils doivent passer pour suspects, parce que c'est l'Histoire de leur païs qu'ils écrivent; il faut rapporter d'autres garans de cette même vérité, sur lesquels de semblables reproches ne puissent tomber, puisque ce sont des Historiens de la Grande-Bretagne.

IV.

Preuves de la même vérité, tirées des Historiens de la Grande-Bretagne.

JE puis avancer hardiment, que c'est le sentiment unanime de tous les Historiens de cette Nation, qui ont traité cette matiere. J'ai déja fait voir que Gildas le Sage, quand il s'agit des Bretons qui suivirent Maxime dans les Gaules, assure positivement qu'ils ne retournerent plus dans l'Isle, & que le vénérable Bede dit la même chose de ceux-là & des autres qui servirent depuis sous le Tyran Constantin (*B*). Ce dernier Auteur étoit si persuadé qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique long-tems avant l'an 458. qu'il a rapporté comme une tradition reçue de son tems, que c'étoit de ces lieux que les habitans de l'Isle étoient venus. Celui qui a continué l'Histoire de Bede (*C*) jusqu'au commencement du regne de Henri I. Roi d'Angleterre vers l'an 1100. (le Catalogue des livres de l'Académie d'Oxfort & de Cambrige pag. 86. attribue cet ouvrage à Simon de Dunleme) cet Auteur, dis-je, après avoir parlé des Bretons, placés par Constantin, le premier des Empereurs Chrétiens, dans cette partie de la Gaule, qui est à l'Occident, sur les côtes de la mer, dit que leurs descendans avoient continué de demeurer dans ces mêmes lieux, & s'y étoient fort accrus; que ce fut chez eux que les restes des armées des Tyrans Maxime & Constantin se refugiérent dans les années 388. & 411. & qu'ils y demeuroient encore de son tems.

Guillaume de Malmesbury, que j'ai déja cité dans le chapitre précédent Nomb. IV. s'est expliqué sur les mêmes faits dans les mêmes termes. Ensorte que, si l'un n'ajoute rien aux expressions de l'autre, il adopte au moins son sentiment & le confirme, c'est-à-dire que l'un & l'autre de ces Auteurs a crû qu'il y avoit depuis l'an 420. jusqu'en 445. des Bretons dans le même païs, qu'ils occupent encore à présent, comme il y en avoit en 388. & en 411. Henri de Hungtington (*D*) parle encore sur cet article plus positivement & d'une maniere plus conforme à notre Histoire. Les Bretons que Maxime avoit emmenés avec lui, dit cet Auteur, sont restés jusqu'à-présent dans la Bretagne Armorique; c'est pour cela qu'on les appelle encore aujourd'hui Bretons Armoriquains. S'ils sont restés dans ces lieux depuis l'an 383. jusqu'après l'an 1150. ils y étoient donc aussi depuis l'an 420. jusqu'en 445. la conséquence est naturelle. De même Girard de Cambrige ne réfute le sentiment de ceux qui rejettoient le premier établissement de ces peuples (*E*), jusqu'au tems de la fuite des habitans de l'Isle, chassés par les Anglo-Saxons & par Hengist leur Chef, c'est-à-dire, jusqu'en 470. que pour nous apprendre qu'ils étoient en possession de ces

(*A*) Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. Table Genéalogique & sa Réponse au Traité de la Mouvance de Bret. pag. 91.

(*B*) In primis hæc Insula Britannos solùm à quibus nomen accepit, incolas habuit, qui de Tractu Armoricano, ut fertur, in Britanniam advecti Australes sibi partes illius vindicaverunt. *Beda Eccl. Hist. l. 1. c. 2.*

(C) Ubi hodie eorum posteri manentes .... post fugam ad superiores Britannos concessit. *Continuator Beda.* Voyez le ch. 1. de ces Mém. N. 4.

(*D*) Britones verò, quos Maximus secum abduxerat, in Galliâ Armoricâ usque hodie remanserunt. *Henricus Hungt. Hist. lib.* 1.

(*E*) Voyez aussi le ch. 1. de ces Mém. nom. 3.

lieux, non-seulement avant 445. mais encore dès l'an 383. On voit que je n'ai pas plus besoin ici, que dans le chapitre précédent du secours du Manuscrit Breton, ni de Geoffroi de Montmouth qui l'a traduit, ni des autres Auteurs, dont le témoignage pourroit être suspect. J'en omets à dessein beaucoup plus que je n'en cite. Je me contente de faire cette réflexion, qu'il n'est aucun Ecrivain Anglois ou Breton, qui ait entrepris l'Histoire de ces premiers tems, qui ne soit du même sentiment. Que dirai-je de plus ? Guillaume de Neubrige (*A*), inexorable & peut-être trop emporté sur le chapitre de Geoffroi, & d'une attention outrée à relever les erreurs de cet Auteur, contre lequel il étoit piqué, ne lui fait aucun reproche sur cet article, qui néanmoins revient souvent dans cet ouvrage, & qui étoit d'une assez grande importance pour mériter d'être censuré, si ce critique eut jugé qu'il le dut être. Ensorte que si l'on veut se défaire de tous préjugés, ce silence peut assez raisonnablement être regardé comme une espéce d'approbation ; d'autant plus qu'il convient d'un côté que les Bretons Armoriquains ou d'au-delà de la mer, & ceux de Walles sont de même nation & de même langue ; & que de l'autre loin de dire que les Bretons chassés de leur païs par Hengist, ayent passé dans l'Armorique dans ces conjonctures, il dit au contraire assez nettement qu'ils se refugiérent tous dans le païs de Walles.

V.

Preuves des mêmes vérités tirées des Historiens Romains.

SI je passe des Auteurs de la Grande-Bretagne aux Historiens Romains, je dis ceux-mêmes qui étoient contemporains, d'ailleurs désintéressés, incapables de donner dans tout ce qu'on appelle fables Bretonnes, dont ils ne pouvoient avoir aucune teinture, en un mot qui étoient au-dessus de tous soupçons, ils me fourniront eux-mêmes des preuves de ce point d'Histoire. A mesure que j'avancerai dans cette matiere, je trouverai de plus grands éclaircissemens. Jusqu'ici tout ce que j'avois pû faire, étoit de montrer la conformité qui se trouvoit entre l'Histoire Romaine & la notre. Elle ne disoit rien de contraire ; rien qui ne s'accordât parfaitement: mais elle ne disoit aussi rien d'assez positif. Les faits s'y rencontroient ; mais les noms n'y paroissoient pas encore. Désormais elle nous fournira l'un & l'autre. Ce n'est pas que je veuille déja me prévaloir de ce que Jornandes nous apprend de Riothime & des Bretons, dont il étoit Roi, ni de ceux qui étoient établis sur les bords de la Loire, selon Sidonius Apollinaris (*B*). Je réserve ces premiers pour le Chapitre suivant, afin de ne point prévenir l'ordre des tems, & d'éviter, autant qu'il me sera possible, toute sorte de chicane ; je parle seulement de Fauste Abbé de Lerins, ensuite Evêque de Riez. Le même Sidonius lui adresse plusieurs Lettres, & les disputes contre Lucide & contre les autres Prédestinatiens, l'ont rendu fameux dans tout ce siécle & dans le suivant. Alcime Avite, qui vivoit à peu près de son tems (*C*), dit positivement qu'il étoit Breton de naissance, ou si vous voulez, né parmi les Bretons ou dans la Bretagne. Avant lui Sidonius (*D*), parlant des ouvrages que cet Evêque de Riez envoyoit aux Bretons, fait assez comprendre que ces peuples étoient ses compatriotes. J'ai lû, dit-il, vos livres que Riochat porte à vos Bretons. Si nous voulons juger sainement quels étoient ces compatriotes & quels lieux ils habitoient, il faut d'abord accompagner le Moine chargé de ce dépôt. Il part de Riez & vient à Clermont Capitale de l'Auvergne : les troubles excités par les nations voisines font un obstacle à son voyage. Il reste deux mois dans cette ville ; jusqu'à ce qu'ils soient appaisés, & qu'il ait la liberté de continuer sa route. Il paroît qu'il prend assez naturellement celle de la Loire, & que le sujet de son retardement fut quelque mouvement des Goths, acoûtumés à porter la désolation & la guerre dans les lieux circonvoisins. Or le même Auteur, qui dans sa Lettre détaille ce fait avec tant d'exactitude (*E*), fait mention dans un autre des Bretons soumis aux ordres de Riothime plus de dix ans avant ; il marque de plus l'ancien commerce de Lettres qu'il avoit avec ce Prince & l'étroite liaison qui étoit entr'eux. Tout cela nous fait comprendre que la demeure de ces deux amis n'étoit pas fort éloignée ; car on reconnoit assez que Riothime en avoit une fixe, & que ce n'étoit point un étranger sans feu & sans lieu (*F*). Et dans une Lettre écrite long-tems auparavant, le même Sidonius marque nettement qu'il y avoit au moins dès l'an 464. des Bretons établis sur les bords de la Loire, assez puissans pour faire ombrage aux Goths, qui ne les souffroient dans leur voisinage qu'avec peine. Il ne faut point chercher d'autres sujets des troubles qui arrêtoient Riochat à Clermont.

(*A*) Sanè Walenses reliquiæ Britonum esse noscuntur, qui hujus Insulæ, quæ nunc Anglia dicitur, olim Britannia dicebatur, incolæ primi fuerunt, ejusdem nationis & linguæ esse probantur, cujus & Britones transmarini. Cùm autem Britonum gens à supervenientibus Anglorum populis exterminium pateretur, qui evadere potuerunt, refugerunt in Wallias contra irruptionem hostium tutas naturæ beneficio ; ibique hæc natio perseverat usque in præsentem diem. *Guil. Neubrig. Rerum Anglic. l. 2. cap. 5.*

(*B*) Sidonius L. 9. Epist. 3. & 9.

(C) Ne Monichæi ipsius Fausti opus infaustum, vel alterum quem etiam gloria vestra noverat ortu Britannum, habitaculo Regiensem titulo nominis accusaret. *Alcimus Avit. Ep. 4. Regi Gundebaldo.*

(*D*) Legi volumina tua, quæ Riocatus antistes & monachus, atque istius mundi peregrinus Britannis tuis pro te reportat ..... Igitur hic ipse venerabilis, apud oppidum nostrum cùm moraretur, gentium concitatarum procellam deprimeret... sed post duos aut iis amplius menses sic quoque à nobis profectus *Sidonius Apol. lib. 9. Epistola 9.*

(*E*) Sidonius Riotamo suo, salutem. Servatur nostri consuetudo sermonis ; namque miscemus cùm salutatione quærimoniam. Gerulus Epistolarum mancipia sua Britannis clàm sollicitantibus abducta deplorat... *Sidon. Apol. l. 3. Epist. 9.*

(F) Hæc ad Regem Gothorum charta videbatur emitti, pacem cùm Græco Imperatore dissuadens, Britannos suprà Ligerim sitos impugnari oportere demonstrans, cùm Burgundionibus jure gentium Gallias dividi debere confirmans. *Sidon. Apol. l. 1. Epist. 7.*

Tels étoient les Bretons qu'il alloit chercher, c'étoient ceux qui demeuroient dans l'Armorique. C'est dans ces lieux, & non dans l'Isle qu'on trouve un Riochat Moine & Prélat, comme on y trouve un Riothame Prince voisin de Sidonius, & les autres compatriotes de Fauste, auquel il adressoit ses livres. C'est là qu'on doit aussi chercher la patrie, d'où il avoit été relégué; comme il en convient en propres termes (*A*). Il se regar- de lui-même à Riez & à Lerins, & n'y est regardé des autres (*B*), que comme étranger. Sa patrie qu'il avoit été forcé de quitter & qu'il regrettoit, étoit celle où il envoyoit ses ouvrages, comme la seule chose, qu'il avoit la liberté de léguer à ses proches. De-là vient que les Evêques Facundus & Possessor, quoiqu'ils ne pussent ignorer qu'il étoit Breton, puisqu'ils étoient contemporains, ne laissent pas de l'appeller Gaulois, parce qu'il étoit l'un & l'autre, Breton & Gaulois, c'est-à-dire, comme le P. Sirmond conclut en plusieurs endroits de ses ouvrages (*C*), qu'il étoit né des Bretons Armoriquains. Il y en avoit donc avant l'an 433. & même avant l'an 430. puisque ce fut cette même année, qu'après avoir quitté le lieu de sa naissance & avoir fait quelques séjours dans l'Abbaye de Lerins, Maxime, qui en avoit été le second Abbé, le choisit pour son successeur dans cette même dignité (*D*). Usserius a bien senti la force de cette conséquence, & il n'ose (*E*) assurer qu'il fut natif de la Grande-Bretagne, si ce n'est, dit-il, qu'il ait passé dans les Gaules avant l'arrivée des Saxons dans la Grande-Bretagne, & que les habitans n'ayent point conduit une Colonie dans l'Armorique, avant que les Saxons se fussent emparés de leur païs.

V I.

Réponse à une objection de Vignier, tirée d'un passage de Gregoire de Tours.

C'EST ici le lieu d'examiner un passage dont Vignier a prétendu tirer un grand avantage pour prouver tout le contraire de ce que je viens d'établir, & pour faire voir qu'il n'y avoit point encore de Bretons dans l'Armorique vers l'an 448. Ce passage est tiré de Grégoire de Tours au liv. 2. de son Histoire Chap. 9. Après avoir dit que Clodion (*F*) qu'il appelle Clogion, demeuroit dans le Château de Disparg sur les frontières des Thoringiens, il ajoute ces mots: *Or dans ces quartiers, c'est-à-dire, du côté du midi, les Romains habitoient le païs qui s'étend jusqu'à la Loire; les Goths regnoient au-delà de la Loire, & les Bourguignons, qui, comme eux, étoient de la secte des Ariens, demeuroient au-delà du Rhône.* Surquoi Vignier fait cette réflexion pag. 28. de son Traité de l'ancien état de la petite Bretagne: *S'il y eût eu des Bretons regnans dans l'Armorique, est-il croyable qu'il les eût ignorés ou oubliés?* Pour moi je ne suis nullement surpris, que cet Auteur ne fasse aucune mention des Bretons, ni même des Armoriquains dans cette occasion. Je le serois bien davantage s'il en eût parlé; car il borne sa description aux parties de la Gaule, qui s'étendoient vers le Midy, depuis le Château de Disparg habité par les François, soit que ce fût Duysbroch entre Bruxelles & Louvain, ou quelqu'autre Place; les termes le portent nettement: *In his autem partibus, id est, ad Meridionalem plagam.* C'est pour cela qu'il ne nomme ni le Rhin, ni la Seine, ni les autres rivieres, qui n'étoient pas au Midy, mais seulement la Loire & le Rhône, & les peuples qui habitoient les pays arrosés de ces Fleuves, sans dire un seul mot ni des Suéves, ni de la Nation entiére des Saxons, situés néanmoins aux environs de Disparg, mais d'un autre côté que celui que l'Auteur avoit entrepris de décrire. Il ne parle non plus ni des Frisons, ni des Varnes placés vers le Nord de cette Place, ni de quelques autres peuples établis vers l'Occident, aussi bien que les Bretons, parce qu'il faisoit profession de ne parler que de ceux, qui regnoient dans la partie Méridionale, *ad Meridionalem plagam.* Or il est certain que l'Armorique n'est point dans cette partie de la Gaule, qu'on peut appeller Méridionale par rapport à la situation de Disparg. Elle est à l'extrémité la plus reculée entre le Nord & l'Occident. De là vient que Grégoire de Tours ne parle dans cet endroit ni des François Letes, dont la demeure étoit à Rennes, comme nous l'apprenons de la grande Notice de l'Empire, ni des Alains, qui sous leurs Rois Eocharic & Sangiban (*G*), avoient un établissement, & formoient un petit Etat sur les bords de la Loire vers Orléans; ni des Saxons qui s'étoient maintenus sur les côtes de cette partie de la Gaule, qu'on appelle aujourd'hui la basse-Normandie.

Celui qui voudroit conclure de ce passage, qu'il n'y avoit point de Saxons dans ces lieux, parce que l'Auteur n'en parle point dans cette occa-

(*A*) Inter hæc positi bona, præsenti insultamus exilio, & patriam nos non amisisse, sed commutasse cognoscimus. *Faustus Reg. Episcopus Ep. 6. ad Ruricium Lemov. Ep. apud Usser. pag. 236.* Qui nobis patriam in peregrinatione fecisti; qui indefessâ liberalitate patriæ desidéria temperasti .... vos nostro ditaret exilio. *Ibidem.*

(*B*) Faustus Gallus in Quæstione liberi arbitrii. *Facundus Hermian. initio libri contrà Messiam. Scholiastes apud Usser. pag. 233.* De codice Fausti cujusdam natione Galli, Reginæ civitatis Episcopi. *Possessor Ep. ad Hormisdam apud Usser. pag. 255.*

(*C*) Britannum hunc ortu fuisse docet Avitus, quod non de insulanis, sed de Armoricis Britannis accipiendum monuimus in Notis ad Epist. Facundi ad Murianum Scholast. *Sirmundus Not. ad Epist. 4. Aviti pag. 10.*

(*D*) Voyez Vincent Bar. chron. Lirin. parte 1. p. 193. & Usserius pag. 185.

(*E*) Alcimus Avitus Faustum ..... ortu Britannum, habitaculo Regiensem disertis verbis fuisse asserit. E majori utique Britanniâ ortum si, ut dictum est, & ante Saxonum in Britanniam adventum ad Gallos Faustus accesserit, & non prius in Armoricam à Britannis deducta fuerit colonia, quam ipsorum patriam Saxones occupavissent. *Usserius pag. 236.*

(*F*) Fertur etiam tunc Clodionem nobilissimum in gente suâ Regem Francorum fuisse, qui apud Dispargium castrum habitabat, quod est in termino Thoringiorum. In his autem partibus, id est, ad Meridionalem plagam habitabant Romani usque Ligerim fluvium: ultrà Ligerim verò Gothi dominabantur, Burgundiones quoque Arianorum sectam sequentes habitabant trans Rhodanum, qui adjacet civitati Lugdunensi. *Greg. Turon, l. 2. cap. 9.*

(*G*) Voyez le ch. précédent nom. 14.

sion, concluroit mal contre l'autorité de la Notice de l'Empire & de Prosper; pour ne rien dire de Jornandès, de Paul Diacre & de Grégoire de Tours lui-même, qui reconnoît qu'il y en avoit encore de son tems à Bayeux. Ceux qui voudroient en conclure qu'il n'y avoit point d'Alains sur la Loire, concluroient mal, contre le témoignage exprès de Constance Prêtre d'Auxerre, & contre ce qu'on lit dans la vie de saint Germain Evêque de cette Ville & dans plusieurs autres Auteurs. De même quand Vignier prétend que l'autorité des Romains s'étendoit encore alors dans l'Armorique, il force le sens de ce passage en voulant appliquer, contre les termes de l'Auteur, aux parties Septentrionales ou Occidentales de la Gaule, ce qu'il n'a dit que des parties de cette Province, qui étoient au Midy de Disparg, *in his autem partibus, id est, ad Meridionalem plagam*. Il conclut mal contre le témoignage exprès de Zozime, de Rutilius Claudius Numatianus, de Sidonius Appollinaris, du Prêtre Constance, de Jornandès & de Paul Diacre, qui tous nous représentent les Armoriquains comme un peuple indépendant & libre, comme nous allons le voir bientôt. Et quand le même Vignier soutient, qu'il n'y avoit point encore alors de Bretons dans les Gaules, il contredit le témoignage précis & formel de Pacatus, de la Notice de l'Empire, de Sidonius Appollinaris, d'Alcime Avite & de tant d'autres que j'ai cités dans le chapitre précédent, qui tous prouvent qu'il y avoit des Bretons dans la Gaule, dans les mêmes tems, dont il s'agit dans ce passage. Il faut même avouer que Grégoire de Tours n'a pas prétendu donner un détail fort exact de tous les peuples, qui regnoient dans les parties Méridionales de Disparg, puisqu'il ne parle ni des Ostrogoths, ni des Juronges, ni des peuples que les Historiens appellent *Hari* ou *Novi*, ni des Alains placés aux environs de Valence, qui tous étoient néanmoins des peuples libres & situés dans ces mêmes quartiers, dont il fait la description, c'est-à-dire, dans les mêmes contrées, qu'on trouvoit au Midy de Disparg *ad Meridionalem plagam*.

Cette réponse est trop claire & trop naturelle pour avoir besoin d'être fortifiée de quelqu'autre qu'on pourroit rapporter en examinant quels étoient ceux que Grégoire de Tours appelloit Romains. J'aurois tout lieu de dire, que sans faire aucune violence à ses termes, les Bretons Armoriquains pouvoient être compris sous ce nom, soit parce qu'ils étoient Catholiques, & qu'il ne s'agit peut-être dans ce passage que de la différence de Religion; soit parce qu'ils étoient alliés des Romains, & que cet Auteur n'a voulu parler que de ceux qui leur faisoient la guerre; soit parce que le langage des Romains étoit encore celui qui dominoit dans ce pays; car il y a cent exemples qui prouvent qu'on a pris, depuis l'invasion des barbares, le nom de Romains en tous ces sens. Je pourrois ajouter que cette description n'est pas fort exacte, puisque dans ce même tems les Romains étoient encore maîtres d'un grand terrein tant au-delà de la Loire, qu'au-delà du Rhône, & qu'au-delà même de l'un & l'autre de ces Fleuves ils possédoient plus de villes que les Goths & les Bourguignons. Enfin, je pourrois dire que ce n'est qu'un argument négatif, qui ne peut avoir de force contre toutes les preuves positives & toutes les autorités que j'ai rapportées. Je dis la même chose à plus forte raison d'un semblable passage tiré de la vie de S. Remi, écrite & corrigée par Hincmar, dans laquelle l'Auteur employe presque les mêmes termes sous les regnes d'Alaric, de Gondebaud & de Clovis; tems dans lequel aucun néanmoins n'avoit douté jusqu'ici qu'il y eût des Bretons dans l'Armorique; & l'autorité de Grégoire de Tours suffit pour en convaincre, puisque c'est dans ce même tems qu'il dit qu'ils furent chassés du Berri par les Goths, comme je vais l'expliquer plus amplement.

VII.

On examine plus à fond le sentiment de Grégoire de Tours.

Puisque je suis tombé sur l'article de Grégoire de Tours, avant que de passer à une autre matiere, il est à propos d'examiner une bonne fois plus à fond quel systême cet Auteur favorise, ou celui de Vignier & des autres qui l'ont suivi, ou celui que je défend. Il dit peu de chose, ou plutôt il ne dit rien du tout du premier établissement des Bretons dans la Gaule, comme il ne dit rien de celui des Goths, des Bourguignons & des Alains, & nous ignorerions absolument ce qui regarde l'origine de tous ces peuples, si nous ne le sçavions d'ailleurs. La premiere fois qu'il parle des Bretons, c'est pour nous apprendre qu'ils furent chassés du Berri par les Goths (*A*), & qu'ils perdirent beaucoup de monde auprès de Bourg-Dieux. S'ils eussent regardé ces Bretons comme de pauvres fugitifs, qui paroissoient pour la premiere fois dans ces lieux, comme Vignier l'a prétendu, c'étoit-là, ce me semble, une occasion de le dire. Au contraire, quand il les nomme indifféremment avec les Goths, ne semble-t'il pas qu'il veut nous faire entendre, que les uns & les autres étoient des peuples de la Gaule, établis depuis long-tems dans le même pays qu'ils occupoient. D'ailleurs si ces Bretons n'eussent été que de pauvres étrangers, fugitifs, arrivés en petit nombre depuis peu de tems, après avoir perdu tant de monde, après avoir été forcés de fuïr jusques chez les Bourguignons, les restes de ces fugitifs si maltraités dès leur premiere entrée dans la Gaule, auroient absolument disparu sans retour; ils n'auroient plus été en état de revenir du pays de

(*A*) In illo tempore in illis partibus circà Rhenum usque Ligerim fluvium habitabant Romani, quorum Princeps erat Ægidius; ultrà Ligerim autem dominabantur Gothi, quorum Princeps erat Alaricus. Burgundiones quoque Ariani & Gothi habitabant juxtà Rhodanum fluvium usque ad civitatem Lugdunum & ei confines urbes, quorum Princeps erat Gundebaudus. Eo tempore mortuus erat Ægidius; &c. *Vitâ S. Remigii ab Hincmaro emendata & scripta apud du Chesne Tom. 1. Hist. Fran. pag.* 524. Britanni de Bituricâ à Gothis expulsi sunt multis apud vicum Dolensem peremptis. *Greg. Turon. lib.* 2. *Hist. cap.* 18.

Bourgogne pour se placer dans l'Armorique, dans le voisinage des Goths victorieux, & pour s'exposer à soutenir sans cesse une nouvelle guerre contr'eux. Ils n'auroient pû leur résister dans ces conjonctures, dans lesquelles les Romains eux-mêmes ne furent plus en état de leur résister. Ils n'auroient pû former un établissement, fonder un Royaume, se maintenir sous leurs Rois jusqu'au tems de Clovis. Et c'est néanmoins la seconde chose que Grégoire de Tours nous apprend de ces peuples; car lorsqu'il appelle leur Etat un Royaume (*A*), & lorsqu'il dit, qu'après la mort de Clovis, leurs Princes ne furent plus appellés Rois, mais Comtes, il marque assez qu'avant la mort de Clovis depuis leur défaite vers l'an 474. jusqu'en 511. ils avoient conservé leurs Etats avec le titre de Royaume contre les entreprises des Goths, qui dans cet intervalle étendirent les frontiéres de leur Royaume jusqu'à la Loire, & jusqu'à la ville de Tours & peut-être au-delà, dans le tems de la plus grande foiblesse des Romains, qui perdoient chaque jour de nouvelles Provinces, dans le tems de la plus grande violence des barbares, qui faisoient sans cesse de nouvelles irruptions, de nouveaux ravages & de nouveaux progrès. C'est dans ces tems difficiles, qu'ils avoient conservé leur Royaume & qu'ils eurent toujours des Rois, selon Grégoire de Tours.

Je crois que ces réflexions suffisent pour faire connoître combien le sentiment de cet Auteur est contraire au systême de Vignier: mais il l'est encore plus au systême de ceux qui mettent Rioval à la tête des Rois Bretons, & qui le font Chef de la premiere Colonie de ces peuples dans la Gaule. Car ce Prince, ou, selon eux, ce premier Roi des Bretons, n'a commencé de regner qu'après l'an 511. comme je le ferai voir dans la suite, c'est-à-dire, lors même que cet Auteur prétend qu'ils cessérent d'avoir des Rois, après en avoir eu jusqu'alors; au lieu que le sentiment que je soutiens, n'a rien qui ne soit conforme aux termes de Grégoire de Tours. Car premiérement je prétends que les Bretons étoient dans l'Armorique long-tems avant que les habitans de l'Isle eussent été chassés par les Saxons, sous la conduite de Hengist vers l'an 470. & que dès l'an 466. ils étoient assez puissant pour faire ombrage & causer de la jalousie à la puissante & formidable Nation des Goths, comme nous l'apprenons de Sidonius Apollinaris. Il faut dans le systême de Grégoire de Tours que les choses fussent dans cet état, puisqu'après que les Bretons eurent perdu dans une seule journée douze mille hommes ou tués ou dispersés & fugitifs à plus de cent lieues de l'Armorique, on ne laisse pas de trouver depuis dans ces mêmes lieux des peuples de ce nom en assez grand nombre & assez puissans pour arrêter les progrès des armes

(*A*) Canao quoque Britannorum Comes tres fratres suos interfecit.... quod ille audiens regnum ejus integrum accepit; nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum Regis Clodovæi fuerunt, & Comites non Reges appellati sunt. *Greg. Turonen. lib 4. Hist. cap.* 4.

(*B*) Totus ille Tractus Armoricanus & aliæ Galliarum nationes Britannos imitatæ simili se modo liberarunt *Zozimus l. 6.*

victorieuses des Goths, leurs ennemis déclarés. J'ajoute en second lieu, que pendant toute la fin de ce siécle ils eurent des Rois de leur Nation, ce qui ne peut subsister dans aucun autre systême; & Grégoire de Tours convient en effet, comme on vient de le voir, qu'ils en eurent avant Clovis & jusqu'à sa mort. Je crois que c'est assez pour faire voir, que les deux passages de cet Auteur, quand on les prendroit séparément, & sur-tout lorsqu'on les joint ensemble, sont très-forts contre les autres systêmes, très-favorables & même décisifs pour celui que je défend; & que je ne dis rien qui ne s'accorde avec le sentiment de cet Auteur, quand je dis qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique, non-seulement avant l'an 466. mais encore avant l'an 445. Je compte même ne rien avancer en ce point, qui soit contraire au passage de Girard, du Poëte de Paderborne & de l'Auteur Anonyme qui les a suivis, comme je le prouve ailleurs.

VIII.

Ces Bretons ne portoient encore communément que l'ancien nom d'Armoriquains.

IL faut néanmoins avouer de bonne foi, que ces Bretons, dans le commencement de leur établissement & depuis 420. jusqu'à 445. n'étoient presque point encore connus que sous l'ancien nom des peuples avec lesquels ils étoient mêlés depuis environ 30. ans, je veux dire des Armoriquains, & que c'est celui que la plûpart des Historiens Romains leur donnent plus communément pendant tout cet espace de tems. Mais aussi c'est d'eux qu'ils ont prétendu parler, toutes les fois qu'ils ont employé ce terme. Zozime, lorsqu'il nous apprend leur révolte vers l'an 410. n'excepte aucun de ceux à qui ce nom pouvoit convenir, puisqu'il dit (*B*), que tous les Armoriquains entrérent dans cette ligue. Rutilius Claudius Numatianus les fait assez connoître par le caractére qui les distingue le plus, quand il marque (*C*) les côtes Armoriquaines. Le Prêtre Constance dans la vie de S. Germain l'Auxerrois, ou plutôt le Moine Erric (*D*) qu'il a suivi, se sert d'un autre caractére, qui ne leur est pas moins propre, puisqu'il les enferme entre deux mers, ou si vous voulez, entre deux Fleuves. Il y a plus de difficulté pour un passage de Sidonius Apollinaris (*E*), qui dit un mot de leur défaite vers 439. par Littorius Général de l'armée Romaine. Savaron, qui au lieu d'*Armorico*, lit *Arecomico*, prétend que ce fait regarde les habitans de Languedoc: le P. Sirmond au contraire s'en tient à la lecture ordinaire & naturelle d'*Armorico*, & ce qui me détermine à préférer son sentiment, est que pendant tout ce tems il ne s'agissoit d'aucune révolte des habi-

(*C*) Cujus Armoricæ pariter Exuperantius oras, &c. *Rutilius Claud. Numat. in itinere.*

(*D*) Gens inter geminos notissima clauditur amnes, Armoricana priùs veteri cognomine dicta. *Erricus in vitâ S. Germani Autid.*

(*E*) Littorius Scyticos equites tùm forte subacto Celsus Armorico Geticum rapiebat in agmen. *Sidonius in Car. 7. de Panegyrico Aviti.*

tans de Toulouſe contre les Romains, puiſque les Goths étoient depuis long-tems & dès l'an 419. maîtres de ce pays; au lieu que le Prêtre Conſtance (*A*) & le Moine Erric ſont de bons garans que pendant tout ce tems les Armoriquains n'étoient point ſoumis aux Romains. D'ailleurs, pour aller de Toulouſe contre les Goths, qui ravageoient les frontiéres de l'Empire, & qui, réſolus d'étendre les leurs juſqu'au Rhône aſſiégérent dans cette occaſion la ville de Narbonne; le chemin n'eſt pas aſſurément de chercher l'Auvergne, que Littorius avoit occupée après cette victoire, au lieu que ce chemin eſt celui qu'on peut prendre fort naturellement, quand on vient des Armoriques.

On ne peut encore attribuer à d'autres ennemis la guerre que les habitans de Tours craignoient vers l'an 444. (*B*) ni les mouvemens de ces peuples en 445. au même tems que les Goths & ceux qui habitoient la Belgie, armoient auſſi de leur côté contre l'Empire : circonſtance que nous ne ſçavons que de Sidonius Apolinaris (*C*), qui fait aſſez voir de quels peuples il veut parler, lorſqu'il employe le terme de rivage, qui convient mieux à ceux dont il s'agit dans cette Diſſertation, qu'à tous autres peuples. Il paroît aſſez auſſi que ces Armoriciens que Jornandès & Paul Diacre (*D*) comptent entre les troupes auxiliaires, qui ſe trouvérent dans l'armée d'Aetius contre Atila, étoient ceux mêmes, qui, mêlés avec les Bretons, ne faiſoient plus qu'un même peuple. Le nom de Liticiens que ces Auteurs leur donnent, en eſt une preuve; il n'eſt qu'une altération aſſez légéres de celui de Letes, qu'ils avoient porté dès le commencement, ou de celui de Letaniens, qu'ils conſervérent long-tems depuis. Outre tous ceux-là, nos Hiſtoriens particuliers & quelques Chartes leur en attribuent quelques autres, comme celui de Cornubiens, de même que leur pays eſt auſſi nommé quelques fois Cornouaille & Domnonie; mais il faut convenir que le plus uſité pendant tout ce tems fut celui d'Armoriquains. De là vient qu'un Auteur anonyme, que j'ai cité dans le nombre III. de ce chapitre, a cru qu'il devoit donner à ſon Hiſtoire le titre de *Chronique des Rois Armoriquains*, ou Bretons-Armoriquains. Et le Geoffroi de Montmouth, que nous avons, tout alteré qu'il eſt aujourd'hui, convient qu'en 446. ce pays étoit encore appellé Armorique ou Létanie.

IX.

Ces Bretons Armoriquains n'étoient plus Sujets de l'Empire en 421.

CEs Armoriquains, de quelque nom qu'on veuille les nommer, ne ſe regardérent dans le commencement que comme les autres Sujets de l'Empire; ſoumis aux loix des Empereurs, gouvernés par leurs Magiſtrats, aſſujettis aux charges publiques. J'en ai rapporté les preuves dans les VI. & VII[e] Nom. du 1. chapitre. Sur la fin de l'uſurpation du Tyran Conſtantin vers l'an 410. ils ſecouérent ce joug (*E*), ils ſe révoltérent; ou plutôt ils ſe ſervirent de ce qu'ils avoient de force pour conſerver leurs biens & leur liberté contre les attaques des Nations barbares, dont la Gaule étoit inondée. Ils réuſſirent; leurs biens ne furent point expoſés à ces ravages, & le fruit de leur mouvement fut, qu'ils demeurérent indépendans. Ils n'obéïſſoient plus aux ordres des Romains : ils ne ſuivoient plus que leurs loix. Ils avoient chaſſé leurs Magiſtrats, & s'étoient fait une nouvelle forme de gouvernement à leur guiſe. C'eſt Zozime qui nous apprend toutes ces particularités. Mais il en eſt qui prétendent, que ce ne fut qu'une révolte, qu'elle ne fut pas de durée & qu'Exuperantius en 419. les fit rentrer dans le devoir. Ils fondent ce ſentiment ſur un paſſage de l'Itineraire de Rutilius Claudius Numatianus, que quelques Modernes ont cru natif de l'Armorique (*F*). Les vers de cet Auteur ſont extrêmement obſcurs en cet endroit; je vais les traduire le plus à la lettre qu'il me ſera poſſible. Après avoir parlé du jeune Palladius, il ajoute ces mots (*G*) : « Exuperantius ſon pere, par affection pour les Armoriquains, leur apprend préſentement le droit qu'ils ont de profiter du retour de la paix, *Poſtliminium pacis*. Il rétablit les loix; il fait revenir la liberté, & il ne permet pas qu'ils ſoient eſclaves de ſes domeſtiques, ou qu'ils ſoient les ſerviteurs de ceux qui lui ſont ſoumis. » Quelqu'obſcurité qu'il y ait dans le Latin, le terme de paix qui s'y trouve, & qu'on n'employe gueres qu'entre des peuples indépendans, & ſur-tout celui de *Poſtliminium*, dont l'Auteur ſe ſert en parlant des Armoriquains, fait aſſez voir qu'ils étoient libres.

Le Droit, dit le Juriſconſulte Paul (*H*), eſt

(*A*) Regibus hunc fidei nunquam ſervaſſe tenorem, ſæpiùs expertum. *Erricus in vitâ S. Germani.* Offenſus enim ſuperbæ inſolentia regionis ..... pro rebellionis præſumptione ... niſi titubationis permobilem & indiſciplinatum populum ad rebellionem priſtinam revocaſſet. *Conſtantius in vitâ S. Germani.*

(*B*) Cum Bella timentes defendit Turones, aberas. *Sidonius Car. 5. in Panegyrico Majoriani.*

(*C*) Quis noſtrum Belgica rura, Littus Aremoricum, Gethicas quis moverit iras, non latet. *Sidonius Car. 7. in Paneg. S. Aviti.*

(*D*) Voyez le chap. 1. nom. 6. & 25. Voyez auſſi la Note 1.

(*E*) Tranſrhenani barbari eum pro libitu invadentes eò tùm incolas Inſulæ Britannicæ, tùm quaſdam Celticas nationes redegerunt, ut ab Imperio Romano deficerent, Romanorum legibus non amplius obedirent, arbitratu ſuo viverent. Itaque Britanni ſumptis armis, & pro ſalute ſuâ periclitati ſuas civitates à barbaris imminentibus liberaverunt. Itidem totus ille Tractus Armoricanus aliæque Gallorum Provinciæ Britannos imitatæ ſimili ſe modo liberarunt, cunctis Romanis Præſidibus ejectis; & propriâ quadam Republicâ arbitrio ſuo conſtitutâ. Hæc Britonum Celticarumque gentium rebellio, quo tempore Conſtantinus iſte regnabat, accidit; cùm illius in imperando moti ſocordiâ barbari has graſſationes inſtituiſſent. *Zozimus l. 6.*

(*F*) Cujus Aremoricas pater Exuperantius oras, nunc poſtliminium pacis amore docet. Reſtituit leges libertatemque reducit, & ſervos famulis non ſinit eſſe ſuis. *Rutil. Claud. Numat. in itinere.*

(*G*) Claudius Rutilius Numatianus Gallus, oriundus è minori Britanniâ. *Papyrius Maſſon. in Deſcrip. Franciæ per flumina pag. 550.*

(*H*) Jus ..... inter nos & liberos populos Regeſque moribus ac legibus conſtitutum. *Digeſt. cap. 49. tit. 15.*

établi par la Coutume & par les Loix entre nous (il parle des Romains) & les peuples libres & les Rois, & c'est cependant celui dont Exupérantius se prévaloit auprès des Armoriquains en 419. Il falloit donc qu'il reconnût qu'ils étoient libres & gouvernés par leurs Rois particuliers. Les Loix remises en vigueur, la liberté du commerce rétablie, celle de ses peuples maintenue, furent donc le fruit de la paix qu'on venoit de faire, & les marques de l'affection que ce Magistrat, qui étoit lui-même Armoriquain (*A*) & natif de Poitiers, avoit pour ces peuples, sont une preuve incontestable de leur indépendance. Expliquer autrement ce passage, c'est en forcer le sens. C'est un Traité fait entre deux peuples libres, *Postliminium*; c'est un Traité de Paix *pacis*, qui n'a point été l'ouvrage de la force & de la violence, mais de l'amitié *amore*, & dont le but étoit que ces peuples ne fussent plus esclaves ou soumis *servos non finit esse* (*B*). Ceux qui font consister la liberté dont il est parlé dans ces vers, à rentrer sous le joug des Romains, ne font pas assez attention combien il étoit dur, combien les Sujets de l'Empire en étoient las, quels efforts ils faisoient pour s'en affranchir, & combien les Armoriquains en particulier travaillérent toujours depuis pour n'y être plus assujettis. Il est vrai que pendant quelque tems & presque vers l'an 434. ils furent étroitement unis avec les Romains, non comme Sujets, mais comme Alliés. Ils ne furent point réduits par la force, mais ils furent ménagés par la douceur & par l'amitié *amore*; leurs Rois n'obéissoient plus aux Magistrats Romains; mais ils ne laissoient pas que de rechercher leur faveur & leur appui par des mariages. S'ils prenoient le parti des Empereurs, ce n'étoit point par devoir ou par nécessité; mais par politique, par raison ou par bonne volonté. Notre Histoire en convient; on en verra bientôt la preuve dans les Nombres suivans, & c'est apparemment tout ce que le passage de Rutilius, que j'examine, peut signifier.

X.

Depuis 421. les Armoriquains conservérent leur indépendance & leur liberté.

En effet Salvien, témoin oculaire de l'état où les Gaules étoient réduites, lorsqu'il écrivoit vers l'an 440. (*C*) reconnoît dans le cinquiéme livre de son Traité de la Providence (*D*), que ces Etrangers étoient établis, & dominoient de toute part, & que ceux qui ne cherchoient pas un azyle auprès de ces barbares, étoient obligés de le devenir, c'est-à-dire, de se soustraire à la domination des Romains, & c'est, ajoute-t'il (*E*), l'état où se trouve présentement la plus grande partie des Espagnes & la plus petite des Gaules. Ce n'est pas qu'elles ayent été pillées de tous, dit-il dans le livre précédent, & c'est pour cela qu'elles respirent encore dans un très-petit nombre de quartiers éloignés ou de recoins. Ces mots *recoins, petite partie des Gaules qui n'avoit point été pillée, qui respiroit encore un peu, mais qui étoit devenue barbare*, c'est-à-dire, qui ne reconnoissoit plus les Empereurs pour leurs Souverains, me paroissent convenir à l'Armorique si parfaitement, que le nom est la seule chose, qui manque à cette description. A cela près vous diriez qu'il n'a fait qu'exprimer précisément la même chose que Zozime avoit dite de ces peuples sous l'an 410. Pierre Pithou, qui nous représente fort naturellement qu'elle étoit alors la face de l'Empire, nous apprend en même-tems (*F*) qu'il n'y avoit aucune Province qui ne fût habitée par les barbares. Cela se trouvoit vrai de la Gaule en particulier. Les François étoient Maîtres d'une partie de la Belgique & des Germaniques. On venoit de céder aux Bourguignons la Savoye, qui renfermoit les cantons voisins des Alpes, & s'étendoit jusqu'à la premiere Lyonnoise; on avoit accordé aux Alains une partie de la Viennoise. Les Gots non contens d'une portion de l'Aquitaine & de la Narbonnoise, qu'on leur avoit assignée, faisoient sans cesse de nouvelles entreprises sur les païs voisins, qui étoient à leur bienséance. D'autres Alains étoient placés dans la quatriéme Lyonnoise près d'Orléans, les Saxons dans la seconde, le long de la côte, & sur-tout à Bayeux, les Armoriquains ou Bretons dans la troisiéme. Car dans ce tems ils étoient les seuls habitans de la troisiéme Lyonnoise, qui depuis qu'ils avoient secoué le joug en 410. pouvoient être mis au nombre des barbares ou de ceux qui n'étoient plus sujets de l'Empire. Procope, qui, comme j'ai fait voir ailleurs, nous apprend, sous le nom des Arborichs, l'état des Armoriquains dans cette conjoncture, témoigne assez qu'ils étoient indépendans & libres. Selon cet Auteur ils avoient extrêmement changé de coutumes & de Loix. S'ils résistoient si courageusement aux François, ce n'étoient pas les intérêts ou les ordres des Empereurs, qui leur mettoient

(*A*) Castino & Victore Coss. hoc tempore Exuperantius Pictavus, Præfectus Prætorii Galliarum in civitate Arelatensi militum seditione occisus est, idque apud Joan. inultum fuit. *Chron. Prosperi.*

(*B*) Quant à la réduction des Armoriquains, nous ne sçavons si elle se fit par la négociation ou par la force: mais nous recueillons de l'Itineraire de Rutillius, qu'un certain Exuperantius fut employé pour les remettre dans le devoir. Ce Poëte dit, qu'il rétablit l'autorité de l'Empire, qu'il y ramena la liberté, & qu'il ne souffrit plus que les Maîtres fussent esclaves de leurs serviteurs, c'est-à-dire, des Barbares, qui étoient aux gages de l'Empire. C'est ainsi que les Romains, les plus rudes Maîtres qu'on pût avoir, vouloient faire croire qu'il n'y avoit de liberté que sous eux. *Hist. des Fran. avant Clovis pag. 394.*

(C) Denique probavit hoc bello proximo infelicitas nostra; cùm enim Gothi metuerunt, præsumpsimus... hoc agnovit ille Dux nostræ partis, qui eandem urbem hostium, quam eodem die victorem se intraturum præsumpsit, captivus intravit. *Salianus de Providentiâ.*

(*D*) Itaque passim vel ad Gothos, vel ad Bagodas, vel ad alios ubique dominantes babaros non confugiant, barbari tamen esse coguntur; scilicet ut est pars maxima Hispaniæ, minima Galliæ: omnes denique quos per universum Romanum orbem fecit Romana iniquitas jam non esse Romanos. *Ibidem l. 5.*

(*E*) Fuerunt Galliæ devastatæ, sed non ab omnibus; & ideò in paucissimis adhuc angulis vel tenuem spiritum agentes. *Ibidem l. 4.* Voyez aussi la Note XVIII.

(F) Hac tempestate valde miserabilis Reipublicæ status apparuit; cùm ne una quidem ubique barbaro cultore vacua Provincia. *Chron. Prosperi Editum à Pitheo ad an. Valentini & Marciani. 1.*

les

les armes à la main ; ils ne les prenoient que pour défendre leur propre terrain. S'ils avoient quelque liaison avec les Romains, ce n'étoit qu'une liaison d'intérêts communs, d'union, d'alliance, d'affection & de bonne volonté. En un mot, ils étoient comme les Bourguignons, les Suéves, les Thoringiens & les Allemans indépendans & libres : ils faisoient à leur gré la guerre ou la paix, sans prendre droit d'aucun autre & sans attendre le consentement de personne (*A*). Je ne crois pas qu'on puisse demander des preuves plus plausibles d'une indépendance & d'une souveraineté autorisée.

X I.

Preuves de la même vérité.

SI l'on veut faire quelque difficulté sur ce que ces passages n'expriment point le nom de ces peuples, ou ne leur en donnent qu'un douteux, les suivans s'expliqueront d'une maniere moins obscure & plus précise ; non-seulement les Armoriquains rompirent l'alliance entretenue avec les Romains depuis l'an 419. mais encore ils firent quelque chose, dont les Empereurs furent mécontens. Les Ecrivains Romains ne nous apprennent point quel fut le sujet de cette rupture ; c'est dans notre Histoire qu'il faut la chercher ; car dans ce point, comme dans tous les autres, elle s'accorde parfaitement avec la Romaine. Quoiqu'il en soit, on en vint de part & d'autre à une action & les Armoriquains furent soumis, dit Sidonius Apollinaris (*B*), par le Général Littorius. Ceci se passa en 439. mais, s'ils furent vaincus, ils ne furent ni réduits sous le joug, ni atterrés sans ressource. Ils se relevérent bientôt de cette perte (*C*). Les peuples de Tours craignoient une guerre prochaine en 444. Majorien les défendit : c'est toujours le même Sidonius qui parle. Le P. Sirmond, dans la Note qu'il a faite sur ces vers (*D*), prétend, que les Armoriquains furent les auteurs de cette entreprise. En effet il n'y avoit alors dans le voisinage aucune nation, de qui cette ville pût craindre de pareils assauts. La résistance de Majorien put bien arrêter ces peuples : mais elle ne leur fit pas perdre courage. Cette opiniâtreté les fit regarder à Rome, comme une Nation remuante, indisciplinée, insolente & superbe. Ce sont les termes de Constance Prêtre d'Auxerre dans la vie de Saint-Germain (*E*). Le Moine Erric ajoute (*F*) qu'une fréquente expérience avoit fait voir qu'ils n'avoient jamais gardé la fidélité aux Empereurs. Cela se doit entendre après qu'ils eurent entrepris de se mettre en liberté vers l'an 410. Depuis cette année jusqu'en 447. il n'y a que l'espace de 37 ans, qui n'est pas trop long pour répondre au *jamais* du Poëte Erric, & j'ai crû pouvoir en conclure, que pendant tout ce tems ils n'avoient point été sujets de l'Empire, d'autant plus que ce Poëte dit un peu plus bas qu'*ils se disposerent à la guerre, comme ils avoient coutume de faire*, & qu'ils eurent la hardiesse d'armer contre eux les Haches Romaines, ce qui signifie, ce me semble, que pour continuer cette guerre on ne se contenta plus d'en charger Eocharic Roi des Alains, mais que quelque Romain marcha contre eux, à la tête de l'armée de l'Empire.

Si néanmoins quelqu'un s'avisoit encore de douter de l'état d'indépendance, où les Armoriquains étoient alors, il n'auroit qu'à rappeller ce qui se passa deux ou trois années après dans le tems de la guerre contre Attila. Le Général Aetius fut assez heureux pour assembler contre cet ennemi commun une nombreuse armée, composée, dit un ancien Historien (G), *de presque tous les peuples de l'Occident*. Les Armoriquains s'y trouvérent avec les François, les Sarmates, les Bourguignons, les Saxons, les Alains, les Ripariols & les Ibrions ; & ce qui est décisif, Jornandès (*H*) & Paul Diacre, qui entrent dans ce détail, ne donnent point à tous ces peuples d'autres qualités que celles d'*alliés* & de *troupes auxiliaires* ; au lieu qu'autrefois ils étoient soldats Romains & sujets de l'Empire. Personne n'ignore la différence que ces Historiens veulent marquer dans cette occasion, entre les différens corps de troupes, qui composoient l'armée d'Aetius. Vegue (*I*), Feste (*K*), tous les autres Auteurs, qui ont parlé de la Milice de l'Empire & les Loix mêmes faites par les Empereurs distinguent toujours les troupes auxiliaires & les Légions. Ils reconnoissoient que les premieres étoient tirées des alliés & des confédérés, & que les autres étoient formées des sujets de l'Empire. Il y avoit long-tems

(*A*) Ut qui pristina . . . . his finitimis Arborichi habitabant . . . . quos Germani subditos sibi facere volentes, ut pote finitimos, vastabant ; & cùm universa populi multitudine bello lacessentes in ipsos irruebant . . . . . & vim inferre illis Germani non poterant . . . . . illi liberi omnes, seu suis legibus vivebant, & nullius imperio suberant. *Procop. de bello Gothico l.* 1. *cap.* 12.

(*B*) Littorius Scyticos equites tùm forte subacto celsus Aremorico Geticum rapiebat in agmen. *Sidon. Car.* 7. *in Paneg. Aviti.*

(*C*) Cum bella timentes defendit Turones, aderas, *Sidonius Car.* 5. *in Paneg. Majoriani.*

(*D*) Timebant, opinor, à vicinis Armoricis, qui ad libertatem jam dudum, ut ex Zozimo lib. 6. patet, aspirantes, aut Romanos armis appetebant, aut ab ipsis appetebantur. *Sirmundus ad Sidonium pag.* 119.

(*E*) Offensus enim superbæ insolentia regionis pro rebellionis præsumptione . . . . nisi titubationis perfidiæ mobilem & indisciplinatum populum ad rebellionem pristinam revocasset, *Constantius in vita S. Germani.*

(*F*) Regibus hunc fidei numquàm servasse tenorem sæpius expertum . . . . *Erricus in vitâ S. Germani.* Mobilis ac priscæ, &c. *Ibidem.*

(G) Fuêre in terrâ Romanis auxilio Burgundiones, Alani cùm Sangibano suo Rege, Franci, Saxones, Riparioli, Ibriones, Sermatæ, Armoritiani, Lititiani, ac penè totiùs populi Occidentis. *Paulus Dia. de Gestis Rom. L.* 15.

(*H*) A parte verò Romanorum tanta Patricii Ætii providentia fuit, ut undique bellantibus congregatis adversùs ferocem & indisciplinatam multitudinem non impar occureret. His enim adfuere auxiliatores Franci, Sermatæ, Armoriciani, Litiani, Burgundiones, Saxones, Riparioli, Ibrioni quondàm milites, tunc verò in numero auxiliatorum quæsiti, aliæque nonnullæ Celticæ vel Germanicæ nationes. *Jornandès de Rebus Gothicis nu.* 60.

(*I*) Ipsi pedites in duas divisi sunt partes, hoc est, in auxilia & Legiones ; sed auxilia à sociis & fæderatis gentibus mittebantur. Romana autem virtus præcipuè in Legionum ordinatione præpollet. *Vegetius lib.* 2. *cap.* 1.

(*K*) Vide Festum in verbo *auxiliares*. Vide etiam lib. 7. tit. 13. cod. Theod. de Tyron. Item legem 22. de Erogat. milit. annonæ cùm notis Gothofredi.

que les Armoriquains n'étoient plus de ce nombre, puisque ces Historiens pour en fixer l'époque, se servent des termes *jadis*, *autrefois*, qui supposent un long espace de tems & une longue suite d'années : & dans cette dissertation on a vû qu'il n'y avoit alors que 41. ans, qu'ils s'étoient dits alliés de l'Empire, & avoient formé un état à part en 410. Après tant de preuves il seroit inutile de rapporter le sujet de mécontentement, qu'ils crurent avoir en 445. (*A*) qui les fit remuer de nouveau, ni leur intelligence avec les Goths & avec d'autres Nations de la Belgique (*B*), ni le secours qu'ils attendoient des autres peuples indépendans & libres. Tous ces faits ne me permettent pas de douter, que, comme eux, ils ne fussent libres & indépendans.

XII.

Réponse à quelques difficultés.

On ne doit point chercher à chicanner sur certains termes, qui se trouvent souvent dans quelques-uns des Auteurs que j'ai cités, ou dans quelque autre que ce puisse être. Par exemple, je sçai que Procope donne aux Arborics, qui sont les mêmes que les Armoriquains, le titre de soldats Romains. Mais il ne faut que connoître un peu le style des Ecrivains de ce siécle pour convenir qu'on appelloit de ce nom tous ceux qui portoient les armes pour soutenir les intérêts de la République, ou qui servoient dans l'armée de l'Empire, soit qu'ils fussent libres ou dépendans, alliés ou sujets, souverains ou vassaux (*C*). Il y en a cent exemples pour un ; il seroit trop long de les rapporter tous. Claudien fait une riche métaphore & une heureuse application de ce terme au Ciel même & aux vents (*D*). Et pour ce qui est de Procope (*E*), il met une différence si visible entre ces Arborics ou Armoriquains dont il parle, & les autres soldats sujets de l'Empire, qu'on n'aura pas de peine à convenir, qu'il regarde les premiers comme un peuple très-libre. Sidonius Apollinaris est le premier Auteur, que je sçache, qui nous ait appris qu'ils furent vaincus depuis l'an 410. Lorsqu'il veut exprimer l'avantage que Littorius remporta sur eux vers l'an 439. il dit qu'ils furent soumis, *subacto.... Armorico.* Mais ce seroit outrer la matiere que de vouloir en conclure, qu'ils n'étoient que des sujets rebelles, qui par cette défaite furent obligés de rentrer dans le devoir, & de rendre l'obéissance qu'ils avoient refusée. Tous les Auteurs employent les mêmes termes pour exprimer des ennemis vaincus, mais qui n'étoient pas pour cela devenus sujets de l'Empire (*F*), comme ils ne l'étoient point aussi avant ces défaites. Le Nord dompté, désarmé, subjugué, réduit en servitude, & les Saxons domptés, selon l'expression de Claudien & dans le langage du même Sidonius Apollinaris, qui s'est servi du terme que j'examine ; les troupes de la Libye domptées ; les Suéves soumis & subjugués, les Goths réduits & assujettis, & comme dit Jornandès, les Suéves insolens, & les François, malgré leur barbarie, obligés par Aetius (*G*), après des carnages immenses, de se soumettre à l'Empire Romain, & une infinité d'autres semblables exemples, sont de bonnes preuves qu'en prose comme en vers, on se servoit des termes *soumis* ou *subjugués*, *subacto* pour exprimer les avantages, que les Généraux Romains remportoient sur les Nations libres, mais ennemies de l'Empire.

On dira : le Prêtre Constance (*H*) & le Moine Erric (*I*) appellent ces Armoriquains des rebelles. J'en conviens ; mais aussi Claudien dit la même chose des François (*K*) sous l'Empire d'Arcade & d'Honorius. Il n'est plus besoin, dit-il, d'attaquer les rebelles, il ne s'agit que de les punir en les chargeant de fers. Ce n'est pas que les François se fussent asservis au joug des Romains ; on avoit remporté sur eux quelque avantage, ils prenoient les armes pour s'en venger, pour réparer leur perte & défendre leur liberté, & c'étoit ce qui portoit Claudien à les traiter de rebelles. C'est de la même maniere & dans le même sens que Sidonius (*L*) traite de rebelles les Huns & les Scytes habitans du Tanais, qui

(*A*) Quorum milites Rom. *Jornand.* Romanis subditi olim, seu ex antiquo erant... politiam quam habebant olim, cum profecissent seu immutassent. *Procop. de bello Getico L. 1. cap.* 12.

(*B*) Quis nostrûm Belgicanum littus Armorici, Geticas quis moverit iras, non latet. *Sidon. in Paneg. Aviti.*

(*C*) Tibi militat omni. Caucasus Scyticæ pater Tanaiticus undæ. *Sidon. Appoll. Car. 5. in Paneg. Majoriani V.* 419. Romæ tùm te Duce amicus principe miles.... ait Rex Gothorum ad Avitum. *Idem. Car. 5. in Panegyr. Aviti. V.* 512.

(*D*) O nimium dilecte Deo, cui militat æther. *Claudian. de 3. consulatu Imp. Honorii.*

(*E*) His vicini (vel finitimi) Arborichi habitabant, liberi omnes..... Erant autem Arborichi tunc Romanorum milites facti, quos Germani subditos sibi volentes facere, ut potè conterminos existentes, & qui politiam quam habebant olim, mutassent, ut cùm vim ipsis inferre Germani non possent, sodalitatem inire postulabant, & sibi invicem affines fieri... Milites Romanorum alii ad Gallorum extremitatem seu oras custodiæ causâ erant instituti... se ipsos cùm signis & regionem quam Romanis olim custodiebant, Arborichis & Romanis tradiderant. *Procopius de bello Goth. cap.* 12.

(*F*) Omne quod Oceanum fontesque interjacet Austri, unius intercursus tremuit, sine cæde subactus servitio Boreas, exarmatique Triones, post domitas Arctos, *Claudian. de Laud. Stilicon. L.* 1. Domito quod Saxone Tethis mitior. *Idem in Eutrop. L.* 1. Te Lybicas pariter domuisse catervas. *Sidon Apoll. cap. 1. & in Paneg. Majoriani. V.* 595. Subacto victor Vindelico. *Idem. Car. 7. in Paneg. Aviti. V.* 233.

(*G*) Ætius Reipublicæ Romanæ singulariter natus, qui superbiam Suevorum, Francorumque barbariem immensis cædibus servire Rom. Imperio coegisset. *Jornandès de Rebus Geticis nu.* 34.

(*H*) Pro rebellionis præsumptione..... nisi perturbationis perfidia mobilem & indisciplinatum populum ad rebellionem pristinam revocasset. *Constantius Presbyter in vitâ S. Germani.*

(*I*) Gens inter geminos notissima clauditur amnes, Armoricana priùs veteri cognomine dicta ; Torva, ferox, ventosa, procax, incauta, rebellis. *Erricus Monachus in vitâ S. Germani.*

(*K*) Provincia missos expellet citius fasces, quam Francia Reges. Quos dederis, feriat ; nec jam pulsare rebelles, sed vinclis punire licet. *Claudian. de laud. Stilicon.* L. 1.

(*L*) Primi cadit hostia belli, quisquis rebellis erat. *Sidon. Apollinar. Car. 3. in Paneg. Majoriani V.* 503. Vel Africanæ telluris Tanaiticum rebellem. *Idem Car. 23. V.* 257.

néanmoins n'étoient point sujets des Romains. Gildas (*A*) & Bede (*B*) employent les mêmes termes, quand ils veulent exprimer les efforts que les habitans de l'Isle de Bretagne faisoient pour résister aux barbares, qui les avoient chassés ou pillés. Je n'en rapporterai point d'autre exemple : ceci suffit pour faire voir que la force de ce mot n'est pas de signifier des sujets, ni des vassaux qui se soulevent contre leurs Seigneurs, mais des ennemis, quels qu'ils soient, libres originairement ou nés sujets, qui après avoir été vaincus, reprennent les armes pour tenter de nouveau la fortune de la guerre; & c'est dans ce sens que Constance (*C*) use de ce terme au sujet des Armoriquains. Il faut dire la même chose de celui de *pardon*, employé deux fois dans la même occasion par le même Auteur, terme qui marque seulement une soumission forcée, mais utile, dont un ennemi plus foible se sert à l'égard de son vainqueur ou d'un ennemi plus puissant, dont il redoute les forces. Sidonius Apollinaris ne parle point autrement des Allemans, qui néanmoins n'étoient point sujets de l'Empire (*D*). *Vous députez*, dit-il, *ô Allemans, des personnes pour demander pardon de votre fureur.* En effet Constance employe ce terme également (*E*), quand il parle de l'Empereur & d'Eocharic, & personne ne dira que les Armoriquains fussent des sujets de ce Roi barbare. Une preuve qu'ils ne l'étoient point aussi de l'Empereur, selon cet Auteur même, est qu'il s'agissoit d'un Traité de paix, & qu'ils furent les premiers à en rejetter les conditions, & que les Auteurs qui nous apprennent qu'ils se trouvérent deux ou trois ans après dans l'armée du Général Aetius contre Attila, déclarent précisément qu'ils n'étoient plus soldats Romaint (*F*), c'est-à-dire, sujets de l'Empire, & qu'ils ne servoient qu'en qualité d'alliés & de troupes auxiliaires, comme les François, les Goths, &c. Après tout quand il seroit vrai qu'à Rome on les regardoit comme des rebelles, ce ne seroit toujours qu'en conséquence de leur révolte en 410. & non à cause de leur défaite, ou de leur soumission depuis ce tems, puisque Erric lui-même dans cette occasion dit (*G*) qu'ils n'en avoient jamais eu pour les Empereurs.

XIII.

Comparaison de l'État Armoriquain avec celui des autres Nations qui étoient libres.

AFIN de donner encore plus de jour à cette matiere, comparons l'état de ces peuples pendant tout le tems dont il s'agit, avec l'état des autres Nations établies dans la Gaule, & qui étoient regardées comme libres & indépendantes de l'Empire. On verra que les Armoriquains ne l'étoient pas moins, & qu'ils pouvoient même passer pour tels à plus juste titre. Je ne parle point des Vandales, des Suéves ni des Alains; quelques actes d'hostilité, quelques ravages qu'ils ayent faits sur les terres de la République, quoique presque toujours ennemis déclarés de l'Empire; errans & vagabonds dans les Gaules & dans les Espagnes qu'ils désoloient, continuellement aux prises ou les uns avec les autres ou avec les Romains, affoiblis par de fréquentes défaites; nullement à portée de réparer leurs pertes par de nouvelles Colonies: souvent vaincus, rarement vainqueurs & toujours craintifs au milieu de leurs victoires mêmes, on ne laisse pas de les regarder comme des peuples libres & capables de former un état indépendant dans le sein de l'Empire & dans le même païs qu'ils avoient désolé. Je ne parle point aussi des Goths; leurs violences; leurs entreprises continuelles, malgré les conditions des Traités faits avec eux, devoient les rendre encore plus odieux. Tous ces peuples étoient originairement libres, & c'est ce qui fait que je passe légérement sur leur article. Je parle des Bourguignons : dans les commencemens ils étoient sujets de l'Empire. Ils ne furent d'abord que des soldats Romains placés en divers forts, qu'ils appelloient Bourgs, le long des frontiéres de la Germanie. Ils se multipliérent, de sorte qu'ils devinrent un peuple considérable. Ils servirent encore contre les Allemans, sous l'Empire de Valentinien : mais vers l'an 406. de gayeté de cœur, sans aucun sujet de mécontentement qu'on sçache, ils prirent parti avec les Vandales & les Suéves. Ils se jetterent comme eux dans les Gaules & les ravagerent. Ils ne laisserent pas, malgré toutes ces violences d'obtenir dans cette Province une habitation des plus avantageuses dans un des lieux les plus agréables sur le Rhône & dans le voisinage de la fameuse ville de Lyon. Non contens de cette grace ils veulent envahir la Belgique : Aetius les défait, la guerre continue, & ils périssent presque tous. Ils trouvent encore grace, ils ont la liberté de demeurer dans le même païs. S'ils sont en guerre, on se sert du terme de rebellion : s'ils désarment, on appelle ce changement une paix : s'ils prennent les intérets des Romains, on convient que c'est en qualité d'alliés & de confédérés, & on ne fait nulle difficulté de les regarder comme un peuple libre. Pourquoi refuseroit-on le même titre aux Armoriquains, eux qui ne se déclarerent point contre l'Empire, en faisant irruption sur les Terres de la République; mais qui prirent les armes par nécessité, pour se défendre contre les barbares, & qui furent assez forts pour leur résister, ensorte que pendant près de neuf ans, ils ne firent pas de

(*A*) Alios verò nunquàm, quin potiùs de ipsis montibus, speluncis ac saltibus, dumis consertis, continuò rebellabant. *Gildas de Con. Britanniæ nu.* 17.

(*B*) Quin potiùs confidentes in Divinum, ubi humanum cessabat, auxilium, de ipsis montibus, speluncis ac saltibus continuò rebellabant, & tùm primùm inimicis, qui per multos annos prædas in terra agebant, strages dare cœperunt. *Beda Eccl. Hist. lib.* 1. *cap.* 14.

(*C*) Eâ conditione ut venia, quam præstiterat, ab Imperatore vel Aetio peteretur... obtentâ veniâ & securitate perpetuâ. *Constancius in vitâ S. Germani.*

(*D*) Legas, qui veniam poscant, Alamanne, furoris. *Sidon. Apoll. Car.* 7. *in Paneg. Aviti V.* 389.

(*E*) Venia, quam præstiterat, ab Imperatore vel Aetio peteretur. *Constancius in vitâ S. Germani.*

(*F*) Pacis securitatem fidissimam pollicetur. *Constancius. Ibidem.* Et fortuna quidem firmissima cautio pacis. *Erricus ubi suprà.*

(G) Quondàm milites Romani; tunc verò in numero auxiliatorum quæsiti. *Jornandès de Rebus Geticis nu.* 60. Regibus hunc fidei nunquàm servasse tenorem. *Erricus ubi suprà.*

grandes pertes : au contraire ils se virent sans cesse fortifiés par de nouvelles Colonies de Bretons, qui venoient se refugier chez eux. D'ailleurs ils passerent plus de 24. ans sans rien entreprendre, ou sans vouloir rien usurper au-delà de leurs frontiéres. Lorsqu'on parle d'eux, on se sert des mêmes termes, qu'on employe pour les Bourguignons, de *guerre* ou de *paix*, d'*alliance* ou de *rebellion*, d'*affection* ou de *bienveillance*. Il n'en est pas ainsi des Bagaudes, qu'on doit regarder comme étant nés sujets, & n'ayant jamais fait que de vains efforts pour se mettre en liberté. On ne donnoit point à leur soulevement & à leurs assemblées d'autres noms que ceux de mouvemens, de conspirations (*A*), de tumulte, de faction & de sédition. On n'appelloit point *paix*, mais un simple repos la fin d'un vain effort, qui ne méritoit presque pas le nom de guerre (*B*). Alors on les dépouilloit, on les chargeoit de fers, on les punissoit en sujets révoltés & séditieux, par des moyens juridiques. C'étoit l'Office des Juges, qui les châtioient, & qui les condamnoient aux tourmens & à la mort.

Il en est tout autrement des Armoriquains. Ce n'étoit point une simple faction, c'étoit une Nation téméraire, perfide, insolente, si vous voulez, mais hautaine, rusée, fiere, cruelle, indisciplinée, & qui depuis long-tems n'étoit plus fidéle aux Empereurs. Leur rébellion, (car ce terme est équivoque), n'est point une sédition ; c'est une guerre pernicieuse & réitérée. Quelques escarmouches ne suffisent point pour les dompter ; il faut une armée commandée par un Roi belliqueux & très-cruel : la fin de cette guerre est une paix très-sûre & très-durable, mais qu'ils rejettent. Pour les réduire ou les punir, il faut recommencer la guerre, & le Roi des Alains, tout belliqueux qu'il est, ne paroit pas suffisant. Il faut que les Haches Romaines paroissent, & que les Généraux de l'Empire en prennent le soin, & malgré tous ces préparatifs, quelques années après, & la premiere fois que l'Histoire en parle, elle nous apprend expressément qu'ils n'étoient plus sujets, mais alliés, & qu'ils ne servoient dans l'armée Romaine qu'en qualité de troupes auxiliaires. Les Auteurs qui nous apprennent ces circonstances, sont les mêmes qu'on cite contre nous, & la plûpart sont contemporains. C'est assez, ce me semble, pour faire voir que depuis l'an 410. jusques vers l'an 445. les Armoriquains étoient indépendans & libres ; & je ne crois pas avoir rien avancé de trop, quand j'ai dit dès le commencement de cette dissertation, que cet Etat fut un des premiers démembremens de l'Empire, puisque pour en trouver le commencement il faut remonter jusquà l'an 410. au lieu que les Bourguignons, les Alains & les Goths ne purent obtenir des Terres pour les habiter qu'après l'an 412. & qu'ils n'eurent de demeures fixes, les uns qu'après l'an 419. & les autres encore plus tard.

XIV.

L'Etat des Armoriquains étoit Monarchique, & depuis l'an 421. ils eurent des Rois.

QUAND il s'agit d'expliquer quel fut l'état de ces Armoriquains, depuis qu'ils furent mis en liberté, vers l'an 410. Vignier & quelques autres après lui, ont fort philosophé sur le passage de Zozime qui parle de ce fait, & que j'ai cité ci-devant Nom. IX. Ils n'employent que le terme de République, & veulent nous faire entendre que ce n'étoit point un Etat Monarchique. Néanmoins le passage de Zozime, pris dans la plus grande rigueur, ne signifie qu'une forme nouvelle & particuliere de Gouvernement, qui n'exclut point la souveraineté d'un seul Prince, qu'on appelle Monarchie & Royaume. Ils furent mis, dit cet Auteur, dans la nécessité de vivre à leur gré ; ils se firent une forme de Gouvernement domestique à leur volonté; il ajoute même que les peuples de l'Armorique & les autres Provinces de la Gaule se mirent en liberté de la même maniere. Et comme les Gaulois élurent un Souverain, qui fut Jovin, on peut conclure de ce passage même, que les Armoriquains en élurent un à leur exemple. En effet nous avons déja vû dans le VIII. Nombre de ce chapitre, que lorsque Rutilius Claudius Numatianus parle de ces peuples, il se sert d'une expression, qui suppose un peuple libre & gouverné par des Rois. De-là vient que les Evêques de ce pays, assemblés dans le Concile de Vannes vers l'an 455. finissent leur Lettre Synodale par ces mots, selon quelques exemplaires : » *Que Dieu protege & préserve le Royaume de toute* » *sorte de malheurs*. Et dans la suite Jornandès nous apprend le nom de celui qui gouvernoit les Bretons, & lui donne le titre de Roi, ensorte que comme nous avons vû qu'ils en avoient un avant 420. comme Jornandès (*E*) & les autres Auteurs que je citerai dans la suite, ne nous laissent plus lieu de douter qu'ils n'en ayent eu après l'an 445. on ne doit rien trouver d'extraordinaire dans l'expression de ceux qui leur en donnent pendant le tems qui s'est écoulé entre ces deux époques ; & on ne peut se dispenser de convenir qu'ils ne disent rien en cela, qui ne s'accorde parfaitement avec l'Histoire Romaine, & qui ne soit conforme aux expressions des Auteurs les moins suspects. On ne doit donc point aussi regarder comme une fable ce que Geoffroi de Montmouth

(*A*) Gallia ulterior Tibatonem principem rebellionis secuta, atque tracto initio omnia penè Galliarum servitia in Bagaudam conspiravere. *Prosper. Pith. ad an. Theod. XII.* Tibatone & cæteris seditionis partim principibus vinctis, partim necatis Bagaudarum commotio quiescit. *Ibidem ad an. XIV.*

(*B*) De Bagaudis nunc mihi sermo est, qui per multos Judices & cruentos affecti, necati, postquàm jus Romanæ libertatis amiserant, etiam honorem Romani nominis perdiderunt. *Salvianis de Providentia Lib. 5.*

(C) Incolume regnum & coronam vestram Ecclesiæ suæ Deus protegat, Domini fratres. *Con. Venet. apud Labb.*

(*D*) Anthemius Imperator protinùs solatia Britonum postulavit, quorum Rex Riothimus, &c. *Jornandès de Rebus Geth. nu. 75.*

(*E*) In minorem Britanniam, quæ tunc Armorica seu Letavia dicebat, ut auxilium à confratribus suis postularet. Regnabat tunc in illâ Aldroenus quartus à Conano, cuio Maximianus Regnum illud donaverat, sicut jam dictum est. *Galfridus Monumet. lib. 6. cap. 4.*

a dit en peu de mots, qu'Audren fut le quatriéme Roi après Conan. On ne doit point aussi condamner le sentiment de l'Auteur de la vie de S. Iltute (*A*), quand il donne à ce Saint pour Pere un noble Chevalier nommé Bican, & pour mere Riemguilide, fille d'un Roi de la Petite-Bretagne. Tous ceux qui ont fait mention de ce Saint (*B*), conviennent qu'il fut disciple de Saint Germain Evêque d'Auxerre, mort en 448. Portons les choses à la derniere rigueur, & supposons que tout ce qu'il prétend, est qu'il eut le bonheur d'être baptisé par ce Saint. En fait de Légendaires c'est plus qu'il ne faut pour être mis au rang de ses disciples. Supposons encore que ce fait n'est arrivé que pendant le second voyage de ce Saint dans l'Isle de Bretagne; ne donnons à la mere de cet enfant que 16 ans, elle seroit née au moins en 430. c'est-à-dire, qu'il y avoit dès ce tems-là, selon les Auteurs de la vie de S. Iltute, un Royaume & un Roi des Bretons Armoriquains.

X V.

L'un de ces Rois porta le nom de Salomon.

UN de ceux qui régnerent depuis l'an 421. jusqu'en 445. est appellé par quelques Auteurs Salomon. Pour prouver qu'il a existé & que tout ce qu'on en a dit n'est point une fable, je ne prétends point relever ici le titre (*C*) de Roi III. des Bretons donné dans quelques actes au Roi Salomon, qui vivoit dans le IX. siécle, titre qui suppose néanmoins assez, qu'il y en avoit eu déja deux autres du même nom (*D*). Je passe aussi légérement sur un monument, qui subsiste encore près de Brest, qui nous conserve la mémoire d'un Roi Salomon tué dans ce lieu, d'où vient qu'on l'appelle en Breton *Merzer-Salaun*, c'est-à-dire, lieu du martyre de Salomon. Il est vrai que de trois de nos Rois, qui ont porté ce nom, il n'y a que celui dont je parle, qui ait pû perdre la vie dans cet endroit. Mais comme l'Auteur de la Chronique de Nantes, d'ailleurs assez moderne ( ), en parle autrement, quoiqu'en ce point il mérite peu qu'on le croye, je veux bien néanmoins le lui passer, afin de ne pas multiplier les disputes sans nécessité. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains parloit aussi de Salomon (*E*), mais d'une maniere fort abregée, ou du moins tout ce qu'on cite de cet Auteur à ce sujet, est que la vie de ce Roi fut très-pieuse. J'ai déja fait connoître dans le Nomb. 3. de ce Chapitre ce que je pensois, & ce qu'il me semble qu'on doit penser de cet ouvrage. Tout ce que je puis ajouter est de témoigner le regret que j'ai, de voir qu'il ne subsiste plus que dans des citations & dans des traductions qui ne nous en ont conservé que des fragmens si peu étendus: mais après tout le peu qu'il nous apprend de Salomon & des autres Rois ses successeurs, est si conforme à tout ce que les autres en ont dit qu'on voit assez, que cet ouvrage n'a été fait que sur de bons mémoires. Je ne puis me dispenser de m'étendre un peu plus sur l'article de Paul, Paulin, Paulinien ou Politien, qui nous a donné l'Histoire de la Translation des Reliques de S. Mathieu. Un Auteur Moderne, dont je respecte d'ailleurs l'érudition (*G*) & l'autorité, n'en parle que comme d'un inconnu. Cependant le Baud (*H*), Henschenius (*I*) & quelques autres nous en ont appris des choses assez particulieres. Le dernier reconnoît qu'on avoit dans l'Abbaye de Vaucelle un ancien exemplaire de cet ouvrage sous le nom de Paulin Evêque de Léon. Il convient qu'on a tout lieu de eroire, que ce Paulin étoit le même que Paulinien Evêque de cette ville avant l'an 974. plus de 175. ans avant Geoffroi de Montmouth. Un autre qui ne se distingue pas de l'Abbé, nous apprend qu'il souscrivit à l'acte du rétablissement de l'Eglise Abbatiale de Saint Pierre en Vallée près de Chartres (*K*), & qu'il signe en ces termes: *Paulinien Evêque en Bretagne.* Le nom, la dignité de cet Auteur, le tems où il écrivoit, le lieu où l'on conservoit un exemplaire de son ouvrage ne sont donc point des choses inconnues. Or cet Auteur entre dans un grand détail des circonstances du regne de Salomon. Il dit qu'il épousa la fille de Flavius Patrice Romain; qu'il fit alliance avec l'Empereur Valentinien; que ce fut sous son regne que le corps de S. Mathieu fut apporté dans la Bretagne par des marchands qui l'avoient pris en Egypte; que dans ce tems un Ruival étoit Duc de la Province de Cornouaille; que Salomon abolit à cette occasion la coûtume qui s'étoit conservée jusqu'alors de vendre les enfans de ceux, qui n'étoient pas en état de fournir au thrésor du Prince, la portion des charges publiques ou des impôts, à laquelle ils étoient taxés; que ce Roi fut tué par ses propres sujets dans une émotion populaire; que Flavius son beau-pere en porta ses plaintes à l'Empereur Valentinien, & que cet Empereur envoya contre les Armoriquains une armée qui ravagea leur pays pour les punir de leur sedition, & pour venger la mort de leur Roi, qui étoit

(*A*) Iltutus filius nobilissimi militis Bicani & Riemguilidæ filiæ Regis min. Britanniæ. *Joannes Tinmanth. in vitâ Iltuti apud Usser. pag.* 253.

(B) Iltutus discipulus S. Germani erat. *Vitâ sancti edita per Joan. à Bosco.* Item vita S. Maglorii apud Surium To. V. & alibi. *Voyez la Note* 19.

(C) Salomoni tertio & ultimo Britonum Regi. *Decretum Gratiani.*

(*D*) Le Baud pag. 49. Voyez d'Argentré L. 2. ch. 59. & Albert le Grand dans la vie de Salomon, qui, sur certaines traditions, applique à Salomon III. ce qui ne peut convenir qu'à Salomon II.

(*E*) Voyez Dom Lobineau Hist. de Bret. To. 2. col. 42.

(*F*) Voyez le Baud ch. 5. p. 47. Voyez aussi la Note 17.

(G) On dit, mais sur la foi d'un inconnu, à qui on a donné le nom de S. Paulin, que le corps ou du moins le chef de S. Mathieu, qu'on croyoit être l'Apôtre, fut apporté par des Marchands à Léon, ou Leondoul. *Baillet au* 21. *de Septembre.*

(*H*) Le Baud pag. 47. dit que Paulinus étoit Evêque de Léon & qu'il fit l'Histoire de la Translation du corps de S. Mathieu.

(*I*) Historia Translationis Mathæi Apostoli descripta à Paulino; eundem credere possumus Episcopum Legionensem, ut habet titulus in antiquâ membranâ Bibliot. Vallicell. *Boilandus de S. Paulo Leon. ad* 12. *Martii pag.* 110.

(K) Il fut présent au rétablissement de l'Eglise Abbatiale de S. Pierre en Vallée près Chartres l'an 954. où il se nomme Paulianus in Britanniâ Episcopus. *Albert Catalog. des Evêq. de Leon pag.* 272.

son allié. Dans tout ce récit qui renferme presque tout ce que nous sçavons de ce Roi, je ne trouve aucune circonstance, qui ne s'accorde parfaitement avec l'Histoire Romaine, comme je le ferai voir bien tôt. S'il y a quelque difficulté, ce ne peut être que dans ce qui regarde l'article de cette Translation du corps de Saint Mathieu.

L'Auteur de la Chronique de Bretagne (*A*) ne place ce fait que dans le neuviéme siécle, sous l'an 825. & néanmoins sous l'an 857. il ne laisse pas encore d'en parler en ces termes: *Erispoé, Roi des Bretons, est tué par Salomon; du tems de ce Salomon le corps de Saint Mathieu Apôtre fut rapporté dans la Petite-Bretagne:* mais cette affectation de parler deux fois du même fait, & la contradiction visible dans laquelle l'Auteur tombe en le plaçant dans deux differentes années si éloignées l'une de l'autre, ne permettent pas de faire beaucoup de fond sur cette piéce, qui d'ailleurs n'est qu'une compilation du quatorziéme siécle, & qui n'a peut-être pas cent ans d'antiquité plus que l'ouvrage de le Baud. Aussi cet Historien qui avoit apparemment vû cette Chronique, n'a pas laissé de s'en tenir au témoignage de celui qui s'appelle Paulinien, qui étoit plus ancien d'environ 400. ans, & d'attribuer, comme lui, à Salomon premier avant le milieu du cinquiéme siécle. Ce que cette Chronique rejette jusqu'au tems de Salomon III. sur la fin du neuviéme. En effet l'Auteur, qu'il nomme Paulinien, étoit Evêque du même Diocèse, dans lequel cette Relique avoit été placée. Il prend le soin de la mettre à couvert de la fureur des barbares; il nous rend compte des particularités de son voyage & du succès de son entreprise. Il ne faut pas douter qu'il ne fut mieux informé qu'un autre, dans quel tems & de quelle maniere on avoit reçu ce précieux dépôt; & quand il nous en fait une Histoire si détaillée, quand il nous assure que ce fait arriva sous le regne d'un Salomon, qui vivoit du tems de l'Empereur Valentinien, on doit juger qu'il l'avoit appris de la Tradition ou de quelques Histoires, qui ne sont pas venues jusqu'à nous. Au reste l'Abbaye de Saint Mathieu qui ne fut bâtie à l'honneur de ce Saint, que depuis la Translation de ses Reliques, est un monument durable (*B*), qui confirme tout ce que Paulinien a dit à ce sujet, puisque dès le sixiéme siécle il y avoit dans ce lieu des Moines sous la conduite de Saint Tangui, qui fut inhumé dans ce Monastère. Voilà donc dans des Auteurs du huitiéme & du dixiéme siécle la preuve & le nom de Salomon premier Roi des Bretons Armoriquains. Je pourrois ajouter, qu'il y a bien de l'apparence, que c'est aussi ce Salomon Duc de Cornouaille, pere de Saint Kebius, qui passa la meilleure partie de sa vie sous la discipline d'un Saint Hilaire, que Jean Tinmouth a confondu mal-à-propos avec celui de Poitiers: mais cette preuve demanderoit un trop long examen: je me contenterai de l'avoir seulement indiquée.

XVI.

Salomon paroît être le même que d'autres Auteurs nomment Guithol & Vitric.

J'ESTIME que c'est de ce Roi nommé Salomon par ces trois Auteurs, que d'autres ont voulu parler sous le nom de Guithol ou Guiton & Vitric. Il me paroit que ce n'est point une simple conjecture, & soit que ce Prince ait porté ces deux noms, comme c'étoit assez la coûtume des Seigneurs Bretons Armoriquains d'en porter deux, soit qu'un de ces noms ait du rapport avec l'autre, & n'en soit que l'explication dans une autre langue, il paroit que ces Auteurs n'ont rien dit de Guithol ou de Vitric, que nos Historiens n'ayent dit de Salomon, famille, qualité, domicile, tems dans lequel il vivoit, exploits, tout convient absolument. Ingomar (*C*) & l'Auteur des actes de Saint Vinnoc (*D*) sont ceux qui l'appellent *Guithol*, ou comme quelques autres ont lû *Guiton*. Ces Auteurs supposent qu'il étoit du moins Prince & plus vraisemblablement Roi, puisqu'ils disent qu'il étoit d'un côté petit-fils de Coton Roi de Bretagne ou des Bretons; & de l'autre un des ayeux de Rioval, aussi Roi du même pays, & pere de Cornus, qui, comme nous verrons dans le chapitre suivant, fut aussi Roi de Bretagne, soit qu'il ait été Prince ou Roi, ce ne

(*A*) Voyez Dom Lobineau Tom. 2. col. 31. & 32. de l'Hist. de Bret. Anno 825. translatum est corpus S. Mathæi Apostoli ab Æthiopiâ in min. Britanniam. Anno 825. translatum est corpus S. Mathæi Apostoli ab Æthiopiâ in min. Britanniam. Anno 857. Herispoius Rex Britannorum à Salomone occiditur. Hujus Salomonis tempore delatum est ab Æthiopiâ corpus Mathæi Apostoli in min. Britanniam.

(*B*) Monasterium Gerberense, cui Relicense successit, à Paulo constructum, cui Tanguidus Abbas præfectus, is qui S. Mathæi Monasterium in extremo Armoricæ apud Leonenses Promontorio sub medium sæculum VI. construxisse perhibetur.... occasionem tradunt S. Apostoli caput ex Æthiopiâ à quibusdam mercatoribus allatum. *Annal. Bened. Autore Mabillonio Tom. 1. Lib. 6.*

(*C*) Ingomar, pour prouver l'Histoire de Judicael, dans son Epître à l'Abbé Huguetin, dit que Ruivalle fils de Derothus, fils de Guithonus, fils Urbianus, fils Caracus, fils Gerenthonus, vint dans la Bretagne Armorique avec un grand nombre d'Insulaires. *Le Baud pag. 64.*

(*D*) Ruivallus Britanniæ Dux filius fuit Derochi, filii Witholi, filii Urbieni, filii Gerenthoni. *Ita Geneal. S. Vinoci seculo 3. Benedictino pag. 302.* Voyez aussi Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom. 2. Table Géneal.

Ubi Kebius, ab Hilario Pictaviensi Episcopo gradu Episcopali accepto, consedisse traditur. *Usserius Britan. Eccl. cap. 5. pag. 49.* Hilarius Pictavorum Episcopus... apud quem Kebium Britannum, postquàm 20. annis apud Cornubienses suos liberalibus disciplini incubuisset, per 50. annos mansisse, graduque Episcopali ab eò accepto, in patriam suam posteà remeasse referunt in ejus vitâ Joannes Tinmunth. & Capgravius. *Ibidem pag. 105.* Kebius Britannus, Salomonis Ducis Cornubiæ filius & Celestii Scoti parentes jam sequuntur: è quibus Kebium gradu Episcopali ab Hilario Pictavorum antistite accepto, in patriam reversum Meneviam consedisse, & indè transfretantem in Hiberniam, in quadam Insulâ, constructâ Ecclesiâ, annis quatuor mansisse; ac demùm cùm suis discipulis indè recedentem in insulâ Monâ sivè Anglesiâ consedisse refert in illius vitâ Joannes Tinmunth. *Ibidem pag. 411.* Nota: S. Sanctanus, qui colitur 9. Maii in Ecclesiâ de Kill. Daleas in Lageniâ, fuit genere etiàm Britannus, filius Samuel Regis Britanniæ & Drechuræ, filiæ Murodacii Regis Ultoniæ. *Colgan. pag. 8.*

peut être que dans l'Armorique, puisque c'est dans ces lieux qu'il faut chercher les ancêtres de Rioval, depuis Coton ou Cathou. C'est de ce Coton, qui est le même que Conan, que Guithol étoit petit-fils : il fut pere de Deroch ou Deron, qui, comme il paroît assez & comme je le ferai voir plus amplement ailleurs, n'est autre qu'Audren ; & nos Historiens disent tout cela de Salomon. D'ailleurs le vrai fils de Conan ou Coton qui régnoit dès la fin du quatriéme siécle, & fut le bisayeul de Rioval, qui ne commença de régner que vers l'an 513. n'a pû vivre que sous l'Empire de Valentinien, c'est-à-dire, après l'année 425. & dans les suivantes, & selon Paulinien, c'est dans ce tems que Salomon vivoit. Enfin on trouve par une rencontre assez singuliere, que tous ceux qui dans ces premiers siécles ont porté le nom de Salomon, ont aussi porté celui de Guithol, ou quelque autre qui n'est pas fort différent. Car outre celui dont il s'agit, il y eut dans le même siécle un Witael (*A*), frere d'Erech ou Riochame & fils d'Audren, & quelques-uns le nomment Salomon (*B*). J'espere faire voir dans la suite, que Salomon II. du nom est celui des freres de Judicael, que les Généalogies de Saint Winnoc nomment Gozelus ou Wot-Selus, mot qui n'est qu'une altération de celui de Witsalaun. On peut ajouter que celui dont il s'agit ici, est le Jugon ou Witton de l'Histoire fabuleuse (*C*) de saint Rioch.

Si on demande quel rapport il peut y avoir entre ces deux noms, Salomon & Guithol ou Withol ; je réponds en premier lieu, qu'il m'importe peu qu'il y en ait, ou qu'il n'y en ait pas, puisque ce n'est point sur la ressemblance des noms que je fonde tout ce que je viens de dire, mais sur la filiation, sur les qualités, sur la demeure des personnes, & sur le tems où vivoit celui qui portoit ces deux noms ; car je n'ai pas dit que ce fut absolument le même. Il se peut qu'un des deux ne fut qu'un surnom. J'ajoute néanmoins que Pontan dans ses origines des François pag. 587. dit que Wite en langue Teutonique signifie prudence, sagesse & Witrich très-sage ou très-sçavant. Peut-être se servoit-on de l'un des deux noms, comme d'une explication, ou comme d'un épithéte de l'autre. Pour ce qui regarde Vitric, c'est Prosper qui nous en parle sous l'an 439. (*D*) Il dit que ce fut pendant le même tems, que Vitric passoit pour fidéle à la République, & qu'il en avoit donné beaucoup de preuves par ses actions belliqueuses. On voit que Paulinien a dit expressément la même chose, & presque dans les mêmes termes, de Salomon, qui est Withol, & c'est ce qui me porte à croire qu'il ne s'agit que de la même personne ; Vitric & Vitol ou Guiton different si peu, surtout si on fait réflexion que Reith ou Rei signifie Roi, Seigneur, & que le reste du nom est absolument semblable ; que le tems & les actions s'accordent parfaitement ; qu'on ne risque rien en disant, que ce n'est qu'un même nom employé par divers Auteurs avec très-peu d'altération, pour exprimer la même personne. Je ne pourrois éviter les redites, si je m'arrêtois à faire voir plus particuliérement la conformité, qui se trouve entre les exploits attribués à Salomon & l'Histoire Romaine. Je passe au tems où vivoit ce Roi & à la durée de son régne.

XVII.

Tems dans lequel Salomon vivoit, & durée de son regne.

J'AVOUE que c'est l'endroit de cette dissertation le plus difficile, & celui qui m'a le plus coûté. Presque tous les Modernes, en s'attachant trop au sentiment d'Alain Bouchart, ont tellement dérangé la Chronologie de ces premiers regnes, que j'ai eu besoin d'une extrême attention pour m'empêcher de heurter contre le même écueil. Le Baud, plus exact que tous les autres, ne l'a pas néanmoins été en tout, puisqu'il a mis le regne de Grallon avant celui de Salomon, quoique ce soit une nécessité de le mettre après ; comme je le ferai voir en son lieu. Pour ce qui regarde Salomon, ce n'est point depuis 405. jusqu'en 412. qu'il a regné. Je ne sçai comment d'Argentré ne s'est point apperçu de l'anachronisme (*E*), lui qui prétend que ce Prince eût des démêlés avec les Visigots ; car ces peuples ne passérent de l'Italie dans la Gaule qu'en 412. Ce fut aux environs de Narbonne qu'on leur accorda ce premier établissement, dans un pays fort éloigné des Armoriquains ; & ils n'obtinrent une demeure fixe dans le territoire de Toulouse qu'en 419. Le Baud avoit pensé plus juste sur ce qui regarde le tems dans lequel Salomon vivoit (*F*), puisqu'il convient que ce fut pendant son regne que les Romains chassérent de l'Isle de Bretagne les barbares, qui la désoloient, & qu'ils firent bâtir un mur ; & ce fait, selon Usserius (G), n'arriva qu'en 426. Ainsi selon le sentiment de le Baud, c'étoit dans ce tems que Salomon régnoit. En effet, Paulinien nous a déja dit formellement, qu'il étoit contemporain de Valentinien ; qu'il fit alliance avec lui ; que ce fut du vivant de cet Empereur, que ce Prince fut tué par ses Sujets ; & que pour venger la mort de son Allié, Valentinien envoya des troupes, qui ravagérent l'Armorique. On sçait que cet Empereur ne commença de regner qu'en 425. Alors il n'étoit encore âgé que de sept ans, & tout le maniement des affaires fut entre les mains de Placidie, sa mere, jusqu'après l'an 430. Mais aussi, puisque Salomon conserva si fidélement l'alliance, qu'il avoit faite avec cet Empereur ; on ne doit point placer son regne après l'an 434. ou 437. puisque les années suivantes jusqu'après 448. ne furent qu'un tems de trouble & de guerres. Il faut que son regne ait fini avant la rup-

(*A*) Voyez les Actes de sainte Ninnoch.
(*B*) Généalogies imprimées & Mss. de la Maison de Rieux.
(*C*) Vie de S. Rioch dans Albert le Grand pag. 39.
(*D*) Per idem tempus Vitricus Reipublicæ nostræ fidelis & multis documentis bellicis habebatur. *Prosper in chron. part. ultima, Theod.* 17. *& festo Coss.*
(*E*) D'Argentré Hist. de Bret. L. 1. ch. 20.
(*F*) Le Baud pag. 49.
(*G*) Usserius Brit. Eccl. Antiq. ind. Chron. ad an. 426. pag. 314 & seq.

ture qui fut cause de la guerre & de la défaite des Armoriquains, dont parle Sidonius Apollinaris, & qu'on doit rapporter à l'an 439. Cette rupture arriva dans le même tems, que la révolte des Bagaudes, qui commença (*A*), selon Prosper & Sigebert, en 434. & finit, suivant le premier, deux ans après, c'est-à-dire, en 436. & suivant le second (*B*), cinq ans après, ce qui nous conduiroit jusqu'en 439. véritable année (*C*) de la défaite des Armoriquains par Littorius. J'estime donc que ce fut dans le commencement & à l'occasion de ces troubles, vers l'an 434. que Salomon perdit la Couronne avec la vie, après treize ans de regne, depuis l'an 421. jusqu'en 434. Il ne pouvoit être âgé tout au plus que de quarante-deux ans, puisqu'étant petit-fils de Conan & fils d'Urbien, il n'a pû venir au monde avant l'an 392.

XVIII.

Alliance & postérité de Salomon.

POUR ce qui regarde son alliance, nous avons déja vû qu'il épousa la fille d'un Patrice Romain, nommé Flavius: l'embarras est que ce nom fut fort commun pendant tout ce siécle: pour ne rien dire de Flavius Jovin, qui fut Consul avec Lupicin l'an 367. Flavius Evodius fut premier Ministre du Tyran Maxime, Constantin, aussi Tyran, & qui fut Consul en 409. s'appelloit Flavius. Flavius Varanes ou Varari, selon Cassidore, fut Consul en 456. & portoit apparemment le même nom; ce fut un de ceux de Maxime Avit, qui parvint à l'Empire en 455. On voit qu'il n'est pas aisé de démêler quel fut celui de ces Patrices, dont Salomon épousa la fille. Il semble que le Baud veut nous insinuer, que ce fut Flavius Varannes ou Varari. Pour moi, s'il étoit bien constant que ce nom fût héréditaire dans la famille d'Avit, j'aurois plus de penchant à croire que ce fut son pere (*D*). Sidonius nous apprend que le titre de Patrice étoit dans cette famille, une des plus illustres de l'Auvergne, dans le voisinage de l'Armorique. Avit eut beaucoup de crédit pendant tout ce tems. Dès avant l'an 421. lorsqu'il étoit encore jeune, il fut député vers l'Empereur Honorius. Depuis il eut presque toujours part aux Exploits d'Aetius, entre lesquels on doit compter la défaite des Bagaudes, qui arriva dans le même tems à peu près que celle des Armoriquains. Quoiqu'il en soit, j'estime que ce mariage se fit vers l'an 408. qu'Audren vint au monde. Or la même année ou la suivante, est né Constantin, le second fils, peu de tems après.

(*A*) Gallia ulterior Tibatonem Principem rebellionis secuta à Romanorum societate discessit, à quo tracto initio omnia penè Galliarum servitia conspirarunt. *Prosp. Pithai ad an. Theod.* 12. Capto Tibatone & cæteris seditionis partim Principibus vinctis, partim necatis Bagaudarum commotio conquiescit. *Ibidem ad an.* 14.

(*B*) Sigebertus ad an. 437. qui verè est 434. in Galliis, Principibus seditionis attritis, & Tibatone capto quiescit Bagaudarum commotio. *Idem ad an.* 442. *qui est* 439.

(C) Sub anno, ut ostendemus, 438. *Sirmundus in Notis ad Sidon. pag.* 119.

(*D*) Rutilat cui maxima dudùm stemmata complexum germen palmata cucurrit per proavos gentisque suæ, te teste, Philagri..... Patricius resplendet apex. *Sidon. Apoll. Car.* 7. *in Paneg. sancti Aviti V.* 155.

S'il est vrai qu'une Dame Romaine nommée Cecile, ait été l'épouse d'un Salomon Roi des Bretons Armoriquains, c'étoit de celui-ci le premier du nom: au lieu que si cette Princesse s'appelloit Oren (*E*), comme un Auteur moderne n'a pas fait difficulté d'avancer l'un & l'autre, quoiqu'il n'en donne aucune preuve, on ne doit point regarder ce dernier nom comme barbare; il n'est qu'une altération & un abrégé de celui d'Eugenie, qui n'étoit rare ni parmi les Dames Romaines, ni parmi les Dames Gauloises. Le premier de leurs enfans fut Audren, qu'Ingomar nomme Deronus & dont je parlerai dans le chapitre suivant; le second fut Constantin pere d'Aurele Ambroise, & bien différent de Constantin surnommé le Tyran, qui regna l'an 407. & mourut l'an 411. Je ferai voir dans le même chapitre que c'est sans fondement, que quelques Modernes les ont confondus; je réserve à m'expliquer en même tems sur l'article de l'un & de l'autre, parce que la plûpart des Auteurs ne parlent d'Audren qu'à l'occasion de son frere Constantin, pere d'Aurelle Ambroise, & qui fut Roi de l'Isle de Bretagne, vers l'an 447. On ne peut séparer les preuves de l'un sans s'exposer à tomber dans des redites.

Outre ces deux fils, Audren & Constantin, l'ordre des tems demande aussi qu'on regarde Salomon comme ce Roi de la petite Bretagne (*F*), dont Riemguilide étoit fille. Elle eut pour époux un noble Chevalier de l'Isle de Bretagne (*G*), nommé Bican. L'Auteur de la vie de S. Cadoc ou Sophie, lui donne le titre de Roi. De leur mariage sortit le fameux Hidulte ou Iltute, disciple de S. Germain Evêque d'Auxerre & maître à son tour de tant de pieux Solitaires & de Saints Evêques (*H*). Quelques-uns ont écrit, que ce fut à Dol, c'est-à-dire, dans le pays de ses ancêtres du côté de sa mere, qu'il fut inhumé; & puisque S. Kebius fut fils d'un Salomon Comte de Cornouaille, comme il n'est fait mention d'aucun Comte de ce nom dans l'Isle de Bretagne, il est tout naturel de croire, que c'étoit le Salomon même dont je parle (*I*); & que S. Kebius fut un des fruits de son mariage. C'est tout ce que j'ai pû découvrir de l'alliance & de la postérité de Salomon.

XIX.

Fables qui regardent le regne de Salomon, & à quelle occasion on les a débitées.

JE pourrois me dispenser de faire un article exprès pour rechercher l'origine & le fondement des circonstances fabuleuses qu'on a pû

(*E*) Albert le Grand, Vie des Saints de Bret. Catalog. des Rois Armoriquains.

(*F*) Hiltutus nobilissimi militis Bicani & Riemguilidæ filiæ Regis min. Britanniæ, filius. *Joannes Timuuth. apud Usserium pag.* 252. Voyez ce même chapitre nom. 14.

(*G*) Vide Bollandum Tom. 2. Januarii pag. 604.

(*H*) D'Argentré Hist. de Bret. L. 1. pag. 66.

(*I*) Voyez ce même chap. nom. 16.

mêler dans la suite de l'Histoire toute simple de ce Roi, telle que je viens de la rapporter. On n'en trouve aucune de ce caractère dans nos Historiens. Celle qui pourroit paroître plus extraordinaire, est que jusqu'au tems de son regne c'étoit une coutume de vendre les enfans pour fournir au trésor du Prince, comme je l'ai dit sur le témoignage de Paulinien. Mais cette coutume, toute dure qu'elle paroît, n'est point néanmoins imaginaire, ni fabuleuse. Il ne faut que lire ce que Salvien (*A*) a dit dans le quatriéme Livre de son Traité de la Providence, pour convenir qu'elle n'étoit qu'une suite de la rigueur avec laquelle on exigeoit les impôts, du tems des Romains. Dans le Livre suivant il s'en explique dans des termes qui ne sont pas moins vifs. Cet Auteur (*B*) ne dit rien en ce point, que Pacatus qui vivoit long-tems avant, n'eût dit sous le regne du Tyran Maxime. Il nous reste jusques dans les Loix des Empereurs, des vestiges & des preuves de l'obligation où les peuples étoient souvent d'abandonner leurs biens & leur liberté, pour se mettre à couvert des dures exactions, plus insupportables que la pauvreté même & que la servitude. S'ils étoient obligés de se réduire dans l'esclavage & d'engager leur propre liberté, on peut bien juger que ce n'étoit qu'après avoir vendu celle de leurs propres enfans. Il me paroît aussi que j'en ai dit assez pour faire voir que l'alliance de Salomon avec la fille d'un Patrice Romain, nommé Flavius, n'a rien qui puisse la faire regarder comme une circonstance fabuleuse. Il en est une qu'on trouve dans la plûpart de ceux qui ont écrit l'Histoire de France dans les XV. & XVIe. siécle (C); aucun de nos Historiens ne l'a adoptée; mais telle qu'elle est, s'il est vrai qu'elle ait quelque fondement, elle ne peut avoir de rapport avec aucun autre regne qu'avec celui de Salomon. C'est ce que ces Ecrivains ont avancé, que Mérovée Roi de France avoit un fils, qui fut cause de la mort d'un Roi de l'Armorique : d'autres l'appellent Roi de Cornouaille; qu'un certain Galuron ou Galaor fut un des principaux instrumens de ce meurtre; que ce pere, comme un autre Brutus (*D*), exact observateur de la justice au dépens de son propre sang, fit mourir son fils; que ce fut à cause de cette sévérité qu'on lui donna le nom de Néron, comme si sa sévérité eût en ce point égalé toute la cruauté de Néron. Voilà la fable dans toute son étendue; voici ce me semble, quel peut en être le fondement. Mérovée, Prince François (*E*), pere de celui qui fut la tige des Mérovingiens, vivoit en effet vers l'an 434. année dans laquelle Salomon fut tué. Paul Diacre, qui parle de Mérovée long-tems avant l'an 434. l'appelle Néronée. Selon cet Auteur, il fit, de concert avec Claudion ou Claon une irruption bien avant dans la Gaule. D'ailleurs on trouve que Grallon (*F*) reçut une grande somme d'argent des fils du Roi des François, avec lesquels il avoit une étroite liaison. Salomon est tué dans ce même tems par ses propres Sujets. Grallon Comte de Cornouaille étoit un des plus considérables & des plus puissans. Il monte sur le Trône dans ces conjonctures (*G*). Les commencemens de son regne furent sévéres, pour ne pas dire odieux & suspects. Je suis le plus trompé du monde, si ce n'est pas lui, dont on a voulu parler sous le nom de Galuron ou Galaor, qui revient assez à celui de Grallon ou Galon, & si ce n'est pas le dénouement de cette scéne tragique, & tout le fondement de cette fable. Quoiqu'il en soit, Grallon fut Roi dans l'Armorique avant l'an 445.

X X.

Grallon fut aussi Roi des Bretons Armoriquains avant l'an 445.

La difficulté n'est pas, ce me semble, de prouver qu'il y ait eu dans l'Armorique un Prince de ce nom, ni qu'il ait été reconnu pour Roi. Outre les titres de l'Eglise de Quimper (*H*), tant de fois cités dans le procès des Evêques de cette ville contre les Réformateurs du Domaine, & que ceux-ci n'ont jamais contestés, les Chroniques de cette même Eglise & des Abbayes de Lantevenec & de Saint-Jagu, que ce Roi fonda; les Catalogues des Comtes de Cornouaille (*I*), qui subsistent encore aujourd'hui; les vies de Saint Corentin, de Saint Ronan & de quelques autres Saints cités par le Baud, font une mention trop positive de Grallon, pour laisser la liberté de douter qu'il ait existé. Dès le dixiéme siécle on trouve que les Moines de Lantevenec prirent grand soin de conserver les titres qui par-

(*A*) Nam illud latrocinium & scelus quis dignè éloqui possit, quod cùm Romanâ Republicâ vel jam mortua, vel certè extremum spiritum agente, in eâ parte quæ adhuc vivere videtur, tributorum vinculis quasi prædonum manibus strangulata, moriatur. *Salvianus de providentia L.* 4. Omnes denique quos per universum orbem fecit humana iniquitas jam non esse Romanos. *Ibidem l.* 5.

(*B*) Luget, credo, fratrem, sed habet filium. Ita flere non licebat amissa metu reliquorum .... comportabantur interim spolia provinciarum, exuviæ exulum, bona peremptorum. Hic aurum matronarum manibus extractum, illic raptæ pupillorum bullæ, hic dominorum cruor, perfusum rependebatur argentum. Sic cum immitis tyranni & stilus timeretur & gladius, transierat in vota paupertas, & ut possimus effugere carnificem, optabamus subire sectatorem. *Pacatus in Paneg. Theod.*

(C) Les grandes Chroniques & Annales de France par Nicolas Gilles à Paris en 1541..... sous Mérovée l'an 448. Histoire universelle par Jacques Charon sous Mérovée. Le P. Berthaut *Flores Franci* L. 1. cap. 10.

(*D*) Exuit patrem, ut Consulem ageret, orbusque vivere, quam publicæ vindictæ deesse maluit. *Valer. Maxim. L.* 5. *cap.* 8. Dans l'original il y a un mot en blanc, qui peut être *Brutus*.

(*E*) Voyez le P. Jourdan Hist. de France Tom. 1. pag. 494. & Laudigier de l'origine des François Tom. 1. pag. 402. & suivantes.

(*F*) Hæc memoria retinet, quod emit Gradlonus Eneshir ... de auro atque argento, quod accepit à filiis Regis Francorum. *Dom Lobineau Histoire de Bret. Tom. II. col.* 18.

(G) Gradlonus & ipse tunc temporis Rex nimiùm feroci animo regni negotia pertractans. *Vita S. Vingal. apud Bolland. ad diem* 3. *Martis.*

(*H*) Factum de ce Procès.

(*I*) Paulominus antiquum est S. Jacuti Monasterium, primitùs appellatum S. Mariæ de Landouard, situm in Diocesi Dolensi in quadam Armoricæ peninsulâ .... Grallonum itidem conditorem habuisse fertur. *Annal. Bened. Tom.* 1. *lib.* 6.

loient de ce Roi leur Fondateur, & de laisser à leurs successeurs un détail exact des Terres, que ce Prince & les autres Seigneurs de la Cour avoient données à cette Abbaye. C'est ce qui paroît dans les divers fragmens que Bollandus a rendus publics sous le nom d'additions à la troisiéme vie de S. Wingalois. Voici ce qu'on y lit. On rapporte les présens extraordinaires que le Roi Grallon fit à S. Wingalois; car il lui donna un très-grand nombre de villages & de fermes pour le repos de son ame & de son cher fils Rivelen, auquel il a survécu, & de ses autres parens & amis. Hepunon, fils de Rivelen & de Ruantis, a donné une Eglise à S. Wingalois.......Moi le Roi Grallon, j'assure que ces choses sont véritables. Ensuite sous un nouveau titre, on parle de ceux qui ont eu le bonheur de converser avec ce Saint, & voici ce qu'on y lit (*A*): Moi le Roi Grallon, je suis venu jusqu'à Lantevenec trouver S. Wingalois l'an de Notre-Seigneur 400. On trouve encore dans les mêmes Cartulaires ces autres mots: Moi Grallon, Roi des Bretons par la grace de Dieu, & en partie des François (*B*), Moi Grallon Roi.....Je conviens que ces choses n'ont été rangées, ni même peut-être écrites de cette maniere, que depuis le Duc Alain mort après l'an 900. c'est-à-dire, qu'elles ne peuvent être regardées, que comme des ouvrages du dixiéme siécle. Mais il faut aussi convenir, qu'elles ont été tirées de quelques monumens plus anciens, comme on le marque expressément, & qu'on ne fit alors tout au plus que les transcrire dans un nouveau Régistre. Mais un témoin plus ancien & qu'on ne doit pas, ce me semble, recuser, est l'Auteur de la troisiéme vie de S. Wingalois, nommé Gurdestin (C), Moine de Lantevenec, dont j'ai déja dit quelque chose. Les Annales Bénédictins nous apprennent qu'il écrivit sur la fin du neuviéme siécle, vers l'an 884. La réputation de ce Saint, dit cet Auteur, le fit connoître à Grallon Roi des Cornubiens Occidentaux (*D*), *qui avoit glorieusement triomphé des Pirates du Nord.* Et dans un autre endroit il ajoute que Grallon, surnommé le Grand, avoit en main le sceptre de la Bretagne.

L'Auteur de la deuxiéme vie du même Saint, qu'on trouve dans Bollandus (*E*) dit aussi que Grallon, qui étoit Roi dans ce même tems, avoit d'abord fait paroître en traitant les affaires de son Royaume, un esprit fier & hautain, ou si vous voulez, avoit gouverné son Royaume avec beaucoup de rigueur & de sévérité, mais qu'ensuite il devint plus doux & plus humain. On ne marque point dans quel tems cet Auteur écrivoit (*F*); mais il paroît ancien. J'ai déja dit que je regardois le Catalogue des Comtes de Cornouaille cité par le Baud, comme un ouvrage du sixiéme ou du moins du septiéme siécle. On y trouvoit le nom de Grallon entre les premiers de ces Comtes. Si on ajoute les preuves, qu'on peut tirer de son tombeau, de son épitaphe qui se voit encore dans l'Eglise de Lantevenec, de l'Anniversaire que les Moines de cette Abbaye doivent célébrer tous les ans pour le repos de son ame, de l'inscription qui fut gravée l'an 1424. sur le portail de l'Eglise de Quemper, enfin de la statue équestre de ce Roi placée sur le même portail au-dessus de cette inscription; je ne crois pas qu'on puisse regarder ni son nom, ni son regne comme des choses supposées, ni fabuleuses, beaucoup moins comme inventées par Geoffroi de Montmouth, qui n'en dit pas un mot. Je sçai que les derniers monumens sont modernes; mais il me paroît qu'on doit équitablement penser qu'ils ont été substitués à d'autres de même nature & d'une plus haute antiquité. Je ne peux ici me prévaloir, ni de l'acte de fondation de l'Abbaye de saint Gildas de Ruis, qu'on attribue néanmoins communément & avec assez de raison, à ce Roi, ni du détail de sa pompe funébre qu'on trouve dans le Cartulaire de Lantevenech, parce que je sçai que ces titres sont suspects, apparemment faux, certainement altérés. Il me semble que les autres preuves suffisent.

XXI.

En quel tems Grallon vivoit, époque & durée de son regne.

Le nœuf de la difficulté consiste à fixer le tems dans lequel ce Roi vivoit, la durée de son regne & l'année de sa mort. Pour moi je ne doute pas que tous les actes qui le font regner avant l'an 400. & qui supposent qu'il est mort en 405. s'ils ne sont pas absolument faux, n'ayent été du moins altérés, & que la datte n'en ait été changée. Car il me paroît certain qu'il régnoit après l'an 434. & qu'il n'est mort que vers 445. En effet il eut le bonheur de converser (G) avec Saint Wingalois. Il alla le voir dans sa retraite de Lan-

(*A*) Mira Grallonì dona S. Wingualoeo recensentur, quæ in ipsum Rex contulit: infinitas enim Tribus donavit & villas tum pro animâ suâ, tùm pro animâ amantissimi filii Riveleni, postquàm obiit, pro que suis aliis. Hepunon filius Riveleni & Ruantis dedit Ecclesiam S. Wingaloeo. Tres filii Catnæ olim raptores per virtutem S. Wingaloei conversi sunt, nunc inter cælites vivunt, & ideò tradiderunt hæreditatem sancto in hæreditatem æternam. Ego Grallonus veniens Lanteguenec ad S. Wingualoeum anno Domini 400, &c. *Vita ejusdem sancti apud Bollandum ad diem* 3. *Martis.*

(*B*) Grallonus gratiâ Dei Rex Britonum, nec-non ex parte Francorum. *Cartul. Lantevenech apud Lobinaum To.* 2. *Hist. Britan. col.* 17. & 18.

(C) Pervenit sancti fama ad Grallonum Regem occiduorum Cornubiensium, gloriosum ultorem Normannorum, qui, post devictas gentes inimicas, sibi Duces subduxerat, captus est studio visendi S. Wingaloeum. *Gurdestinus Monachus Lantevenech in vitâ S. Wingualoei.*

(*D*) Nesciebant omnes usum vini, & hæc lex diu in isto refulsit Monasterio, à quo tempore Gradlonus, appellatus magnus..... Britanniæ Sceptrum tenebat. Ad an. Lud. Imp. V. Dom. Incarn. 818. *Gurdestinus ibid. nu.* 19.

(*E*) Grallonus & ipse tunc temporis Rex primùm feroci animo regni negotia pertractans.... deinde mitior factus. *Vita sancti Wingualoei apud Boland. nu* 11.

(*F*) Voyez ci-dessus ch. 1. nu. 8. & le Baud pag. 91. Voyez d'Argentré Hist. de Bret. L. 1. ch. 19. Voyez aussi Albert le Grand, Vie des Saints de Bret. au Catalogue des Evêques pag. 168. & suivantes.

(G) De his qui colloquio sancti frui meruerunt, ista sic traduntur. Ego Grallonus Rex veniens Lantevenec ad S. Guingualoeum, &c. *Bolland. in Appendice ad vitam S. Guing.*

tevenech, & fit de riches fondations dans ce Monastère (*A*). Or ce Saint plusieurs années avant qu'il demeurât à Lantevenec, & même avant qu'il se fut retiré dans sa premiere solitude avoit formé le dessein de quitter ses parens & sa patrie pour aller trouver Saint Patrice déja Evêque (*B*), dont les saintes instructions avoient éclairé toutes les Eglises de l'Hibernie, & déja dans un âge assez avancé pour envisager l'heure de sa mort comme prochaine. Saint Patrice entra dans cette Isle avec le caractére d'Evêque seulement en 432. Il ne fit des conversions éclatantes, ou du moins on ne peut dire qu'il ait éclairé toutes les Eglises de l'Hibernie que quelques années après. Ce ne fut donc au plutôt que vers l'an 435. ou 436. que S. Wingalois put prendre la résolution d'aller le trouver. Il ne pouvoit encore avoir alors que 18. ou 20. ans tout au plus, & on ne peut donner moins à une personne que l'on suppose en état, non-seulement d'entreprendre un tel voyage, mais encore d'instruire les autres & d'avoir déja des disciples. Il se retira d'abord avec eux dans l'Isle qu'on nomme Tospegia, dans laquelle il demeura trois ans entiers; mais enfin l'incommodité de ce lieu lui fit prendre le parti de le quitter & de préférer celui de Lantevenec. Ce fut là qu'il jetta les premiers fondemens de cette Abbaye, que le Roi Grallon dota bientôt de tous ces amples revenus, dont il est parlé dans les titres qu'on lit encore aujourd'hui, & que je viens de citer. Ce Roi vivoit donc après 432. & même après 439. C'est une conséquence claire & nécessaire. Mais aussi, puisqu'Audren régnoit dès l'an 446. comme je le ferai voir dans le Chapitre suivant, il faut que Grallon, auquel il succéda, soit mort en 445. il n'est plus fait mention de lui nulle part depuis cette année. Le martyre de S. Vignier, autrement appellé Fingart, qui signifie la même chose, arrivé peu de tems après, est même une preuve positive qu'il ne vivoit plus, puisqu'il y avoit un autre Comte ou Roi de Cornouaille, que les actes de ce Saint nomment Théodoric. Cette Chronologie s'accorde parfaitement avec ce que nous lisons dans les Catalogues des Comtes de Cornouaile; car, comme il en marque trois avant Grallon, dont deux au moins, & peut-être trois, étoient freres, qui ont porté successivement ce titre dans l'espace d'environ 50. ans, c'est-à-dire, depuis 385. jusqu'en 434. il en marque aussi deux après Grallon, c'est-à-dire, depuis 445. qui ont pû vivre jusqu'après 500. tems dans lequel vivoit Reith, le septiéme de ces Comtes, soit qu'il ait été le même que Rioval, comme quelques-uns le prétendent, ou qu'il ait seulement été son contemporain, ce que j'examinerai dans la suite plus amplement. Voilà donc le commencement du regne de Grallon fixé l'an 434. & l'année de sa mort en 445. après onze ans de regne. Ensorte qu'on ne doit pas le confondre avec celui qui fut Comte de Cornouaille dans le dixiéme siécle, comme le Pere le Large l'a dit dans ses Mémoires MSS. sur l'Histoire de Bretagne; car celui-là ne fut jamais nommé Grallon le Grand ou Grallon Mur, mais seulement Grallon Ploënor: ni avec celui qui porta le même titre de Comte de Cornouaille dans les sixiéme & septiéme siécles, qui n'est connu ni marqué dans les Catalogues de ces Comtes, que sous le nom de Grallon Flain; c'est donc celui même, qui dans ces Catalogues a porté le nom de Mur ou Grand, comme Gurdestin le dit expressément, & qui vivoit avant Reith ou Rioval, puisque entre eux ces Catalogues en mettent deux autres, Daniel Drem-rus & Budic, c'est-à-dire, qu'il fut Roi vers le milieu du cinquiéme siécle, comme je viens de le prouver.

XXII.

Famille, alliance & postérité de Grallon.

IL reste encore sur son sujet une autre difficulté, qui ne sera pas si facile à résoudre, c'est de découvrir sa naissance, ses parens & sa famille. Bouchard dit qu'il étoit fils de Conan, mais il n'en rapporte aucune preuve. Et comme entre les vingt-quatre enfans de Cone ou Conis, qui est Conan, je n'en trouve point de ce nom, ni d'aucun autre qui puisse convenir, je ne fais nulle difficulté de juger, qu'il n'en étoit pas du nombre. C'est aussi ce que d'Argentré soutient; il prétend (*C*), que loin d'avoir été fils de Conan, il étoit du même âge, & qu'il l'avoit accompagné dans son passage sous le regne du Tyran Maxime; qu'il habita d'abord la ville des Ossismiens; (c'est aujourdhui le pays de Saint-Paul-de-Léon;) qu'il porta le titre de Duc, & qu'il se qualifia quelquefois Duc & quelquefois Comte de Cornouaille (*D*). Le Baud n'avoit point parlé de l'âge: mais il avoit dit presque tout le reste. Je ne vois rien que de très-probable dans leur sentiment. L'effigie de ce Roi le représente dans un âge très-avancé; tout ce que nous sçavons de lui, prouve la même chose: c'est ce qui suppose qu'il n'étoit pas fils de Conan, ni mort en 405. comme Bouchard l'a dit; mais qu'il étoit né quelque tems avant le passage de Maxime. J'ajoute qu'il y a bien de l'apparence, que ce Grallon est le même que Gollit, dit aussi Gallus ou Gallon, époux d'Agris ou Tigride

(*A*) Floruit in Britanniâ vir vitæ venerabilis Guingualoeus nomine...... Hic sacram opinionem S. Patricii audierat, æstuantique corde in odorem unguentorum ejus currere concupierat. *Josselin. in vitâ S. Patricii apud Colgan. pag.* 182. Deliberabat diutius ac desiderabat, demumque animo fixum statuit parentes patriamque relinquere & ad Hiberniam proficiscendo in discipulum & sub disciplinatu sancti Patricii Christo servire. Nocte verò præcedente, quâ in crastinum se ad iter proposuit præcingere, vidit in visu virum clarissimum Pontificalibus redimitum coràm se assistere, ac sibi in sermone dicere: Noveris clarissime Winvaloe, nec esse Patricium ad quem ire disponis, nec te fatiges, nec quæras quem invenire non poteris. Instat enim tempus meæ dissolutionis; in proximo est ut ingrediar viam universæ carnis. Voluntas Dei est ut non dimittas locum tuum.... sanctusque Wingaloeus fecit, sicut edoctus fuerat divinitus. *Ibidem.*

(*B*) Illustrat omnes Ecclesias Hiberniæ. *Gurdestin. in vitâ sancti Guingaloei apud Bolland.* Et ce ne fut que depuis, qu'il demeura trois ans dans l'Isle de Torpegia, d'où il alla s'établir à Landevenech. *Ibidem.* Voyez la Note XII.

(*C*) D'Argentré Histoire de Bretagne Liv. 1. ch. 19. pag. 92.

(*D*) Le Baud ch. 4. pag. 45.

sœur de Darerea ; qui seroit l'Advisia du Cartulaire de Landevenech, c'est-à-dire, qu'il étoit, non pas effectivement frere, comme un Moderne l'a dit (*A*), mais beaufrere de Conan ou Conis. Né vers l'an 365. marié vers l'an 382. il auroit passé dans l'Armorique avec Maxime & avec Conan en 383. âgé d'environ vingt ans. Il auroit été d'abord Duc de Domnonie jusqu'au tems du regne de Salomon, qui l'auroit fait Comte de Cornouaille vers l'an 421. Après la mort de ce Roi, soit qu'il en ait été l'auteur ou le complice, & qu'on ait voulu parler de lui sous le nom de Galaor ou Galuron, soit qu'il ait seulement profité de cette conjoncture pour usurper le Royaume au préjudice de ses petits neveux, il auroit monté sur le Trône en 434. âgé de 69. ans, & seroit mort en 445. âgé de quatre-vingt ans. Si les choses ne se sont pas effectivement passées de cette maniere, je ne vois au moins rien qui puisse nous empêcher de le penser, rien même qui ne nous porte à le croire. Je n'entrerai point néanmoins ici dans le détail de toute cette nombreuse postérité de Gollit & d'Agris, qu'on peut voir toute entiere dans Usserius & dans Colgan. Je me contenterai de dire que Grallon eut un fils nommé Rivelen ou Ruelen, qui mourut avant son pere, & qui de Ruantis laissa celui que les Cartulaires de Landevenech nomment Hepunon, & que ce Roi n'eut pour successeur dans ses Etats qu'il avoit usurpés, ni son fils, ni son petit-fils, mais Audren, Deronus ou Drem-rus fils de Witol, qui est Salomon. Au reste, comme ceux qui nous ont parlé de Grallon, quoiqu'ils n'ayent pas entré dans toutes ces difficultés, n'ont pas laissé de nous en dire des choses assez sigulieres, je ne crois pas pouvoir me dispenser de m'étendre un peu sur les circonstances de son regne, & d'examiner celles qui se trouvent conformes à l'Histoire Romaine.

XXIII.

Conformité des circonstances du regne de Grallon avec l'Histoire Romaine.

LA premiere est, que les commencemens de son regne furent durs & violens, je me suis servi de cette preuve pour faire voir qu'il est très-probable, qu'il eut part à la mort de Salomon, s'il n'en fut pas un des principaux auteurs ; & quand il n'auroit pas poussé cette férocité, qu'on lui reproche, jusqu'à ce point d'irréligion & d'inhumanité, cela n'empêcheroit pas que les commencemens de son regne n'eussent dû paroître durs, puisqu'il rompit ouvertement avec les Romains, & qu'il leur fit une assez longue guerre, dans laquelle il paroît avoir eu quelque désavantage. C'est ce qui a fait dire qu'il entretint la paix avec les Gaulois ; car il semble en effet qu'il s'unit avec les Bagaudes, qui n'étoient que des Gaulois mécontens du Gouvernement, & qu'il s'unit avec eux, non pour demeurer en paix, mais pour faire de concert la guerre aux Romains ; ou du moins pour les aider à s'affranchir de leurs violences & de leurs exactions. Tout cela s'est passé de la sorte depuis l'an 434. jusqu'en 439. peut-être plus long-tems. On en trouve les preuves dans Prosper, dans Sidonius Appollinaris, dans le Prêtre Constance & dans Sigebert, que j'ai déja cités (*B*). On dit encore de lui qu'il eut une grande union avec les habitans de la Grande-Bretagne. Il ne faut point de preuves pour cet article, puisque lui-même & son épouse étoient natifs de cette Isle. Il n'est point de plus grande union, que celle qui vient d'une alliance aussi étroite ; pour ne rien dire de ceux de ces habitans, qui pour se mettre à couvert des ravages continuels des barbares, purent chercher un azyle dans ses Etats pendant tout le tems de son regne, comme tant d'autres étoient venus s'habituer dans les mêmes lieux sous le regne de ses prédécesseurs.

On trouve aussi dans les titres de Lantevenech qu'il reçut des sommes considérables des fils du Roi des François, & qu'il fut même en partie Roi des François. On auroit peine à trouver dans ces faits quelque apparence de vérité, si la grande Notice de l'Empire ne nous apprenoit qu'il y avoit à Rennes, qui étoit une des principales villes de l'Armorique, des François Letes ; & comme les François s'étoient déja fait une grande réputation dans les Gaules entre les années 434. & 445. il étoit trop glorieux au Roi des Armoriquains d'avoir dans ses Etats quelque petite portion que ce pût être d'une nation si belliqueuse, pour ne s'en pas faire honneur. Outre les fréquentes irruptions des François dans les Gaules, depuis celles de Clodion & de Mérovée I. du nom, dont j'ai déja parlé, la division qui se trouvoit entre ces peuples, dont une partie combattoit pour Attila, pendant que l'autre étoit avec les Armoriquains dans l'armée d'Actius, suffiroit pour autoriser tout ce que les titres, que j'ai cités, disent de la liaison que Grallon eut avec les fils du Roi des François, & des sommes considérables qu'il reçut de ces Princes.

Une autre circonstance du regne de Grallon, est qu'il fut le glorieux vainqueur des Nations du Nord. Gurdestin les appellent tout simplement Normands, & dit qu'après avoir vaincu ces Nations ennemies, il avoit pris leurs Chefs. Par ces Normans vaincus, le Baud entend les Pirates de Nordwege, & d'Argentré les Danois (*C*). Quelques Auteurs appellent en effet les Danois Normans, d'autres donnent ce nom aux Visigoths ; & il s'en trouve au contraire qui donnent celui de Vandales aux véritables Normans (*D*), qui se rendirent si redoutables au

(*A*) Le P. Toussaint de S. Luc Hist. de Conan Meriadec pag. 90.

(*B*) Voyez les Nombres 10. 11. 13. & 17. de ce même Chapitre.

(*C*) Dani Normanni dicuntur, quia lingua eorum Boreal *North*, homo verò *Man*, inde Northmanni, id est, homines Boreales per denominationem nuncupantur. Sed originem tamen à Gothis ducere noscuntur Dani. *D'Argentré.*

(*D*) Erumpentibus ab occiduis partibus Visigothis, qui & Nomanni. *Asso in vitâ S. Becani Abbatis apud Nicol. Camus in Antiq. Tricass.*

neuviéme siécle (*A*). C'en est assez pour entendre ce que Gurdestin a voulu dire. Il s'est servi d'un terme très-connu de son tems, & très-usité, pour exprimer, non les mêmes peuples, mais tous ceux en générale qui étoient du Nord. Tels étoient les Vandales, les Saxons & les Alains ou Allemands; & Grallon a pû dans diverses conjonctures défaire quelques troupes de ces diverses Nations. Sous le regne de Conan l'an 409. il a pû commander une armée pour s'opposer aux Vandales, auxquels Zozime nous apprend en effet, que les Armoriquains résistérent avec succès. Je dis la même chose des Pirates Saxons, ou dans le même tems, ou dans les années suivantes & des Visigoths, ou des Alains sous le regne de Grallon vers l'an 444. lorsque les Armoriquains assiégerent Tours, comme je l'ai prouvé par le témoignage de Sidonius Apollinaris & par les Notes du P. Sirmond sur ce passage.

Enfin, une autre chose que nos Historiens attribuent à ce Prince, est l'érection de l'Evêché de Cornouaille, dont la ville de Kemper fut le Siége principal. Cet article regarde l'Histoire Ecclésiastique. J'ai fait dessein de n'en parler que le moins qu'il me sera possible : mais il m'a paru que je ne pouvois me dispenser de faire voir, qu'on ne dit encore rien en ce point, qui ne soit conforme à l'Histoire. Car dans la petite Notice des Provinces, ouvrage qui paroît être de ce même tems, nous trouvons dans la troisiéme Lyonnoise la ville de Kemper sous le nom de *Corisopitum*, qu'elle conserve encore, au rang de celles qui portoient le titre de cités, & qu'on regardoit comme Episcopales ; & j'espere que tous ceux qui voudront juger sans prévention, conviendront, comme feu M. l'Abbé Chastelain, très-bon Juge en ces sortes de matieres, en est convenu, qu'il y a bien de l'apparence que le Charilaton, Chariaton ou Caraton si bien marqué dans les monumens publics de ce tems, est le S. Corentin même, qu'on honore comme le premier Evêque de cette ville, qui de son nom s'appelle encore aujourd'hui Kemper-Corentin.

XXIV.

Fables débitées au sujet de Grallon.

JE regarde toutes les autres circonstances, que les Historiens modernes rapportent sous le regne de Grallon, comme apocriphes ou fabuleuses. Ce qu'ils disent de la ville d'Is, est de ce genre : ils prétendent qu'elle étoit située sur le bord de la mer; entre la pointe de Crauzon & le Cap de Fontenai, dans un lieu qui fait aujourd'hui partie du golphe ou de la Baye de Douarnenez. Ils disent qu'elle fut ensevelie sous les flots, en punition des crimes de ses habitans, par un débordement extraordinaire & miraculeux de la mer, & que lorsqu'elle est basse, on montre encore dans ces lieux les ruines de cette ville. Il y en avoit en effet dès-lors une de ce nom. C'étoit le *Corisopitum* de la petite Notice des Provinces, ou celle que l'Anonyme de Ravenne nomme Kerris. *Kaer* signifie *ville*; il est le nom en question & l'*opitum* n'est qu'une corruption d'*oppidum*, ville. Mais les anciens Auteurs de la vie de S. Guingalois ne font aucune mention de sa ruine, ni de cette inondation ; & je crois qu'une tradition populaire est un fondement trop foible pour établir suffisamment un évenement aussi singulier. Il y a même peu d'apparence, que les restes de ces murs & de ces bâtimens ayent pû se conserver sous les eaux pendant près de treize siécles dans un golfe des plus exposés aux vents & aux tempêtes.

On mêle dans cette tradition le nom d'une Princesse, quon dit fille de Grallon, & qu'on appelle Ahés ou Dahut. On veut qu'elle ait donné son nom à la ville de Carhais ou Ker-Ahés, qu'elle fit bâtir, & qu'elle ait fait faire deux grands chemins pavés, l'un depuis cette ville jusqu'à Nantes, & l'autre jusqu'à Brest, dont on voit encore des interruptions, qu'on appelle Kent-Ahés, c'est-à-dire, chemin d'Ahés. On l'a dépeint encore beaucoup plus coupable dans la Cour du Roi son pere, que ne fut en même tems Honoria dans celle de l'Empereur Valentinien son frere. Rien de tout cela dans l'antiquité. Je trouve bien qu'une des filles de Conis ou Conan s'appelloit Achée, nom qui sembleroit assez approcher de celui d'Ahés; mais elle fut d'un caractére bien different de celui, sous lequel on nous représente cette prétendue fille de Grallon. Achée, selon le Calendrier de Castel, fit profession de virginité, aussi-bien que sa sœur Lalloc. Selon Catalde Maguir sous le 6. Février, ces deux sœurs se consacrérent à Dieu, & firent vœu de virginité. Selon Engustius ou du moins son Scholiaste, Achée ressuscita des morts, & guérit des Lépreux, preuves évidentes de la fidélité de cette Sainte à remplir les devoirs de son état. D'ailleurs il ne viendra jamais dans l'esprit, que Grallon si sévere dans les commencemens de son regne, si pieux sur la fin de ses jours, aidé des sages conseils de tant de saints Personnages, de S. Ronan, de S. Guingualois, de S. Jagu, de S. Corentin, ou n'ait pas apperçu dans sa fille tous les défauts, qu'on reprochoit à cette Princesse, ou n'y ait pas remédié. Pour ce qui regarde ce grand chemin, qui conduisoit depuis Brest, par Carhais, jusqu'à Nantes, c'est celui qu'on trouve dans les anciens Itineraires, qui fut très-fameux & très-fréquenté long-tems avant Grallon. Tout ce qu'on ajoute de la clef que ce Roi portoit au cou, pour marque de sa Royauté, n'est qu'un conte puérile, inventé sur une étimologie mal concertée des mots *Toul-Dahut, ou Toul-Alchués*, ou sur une application faite à contre-tems, du terme de *clef* employé dans l'Ecriture, pour exprimer la puissance ; conte indigne d'être écrit comme une chose sérieuse. Je sçai qu'on présente aux Souverains ou à ceux qui tiennent leur place, les clefs des villes dans lesquelles ils

(*A*) Sepultus est (S. Vincentius) in castello Gravione, Pictaviensi territorio, ubi diu requievit in pace usque ad tempora Vandalicæ persecutionis. *Anonimus scriptor vitæ Vincentii.* Voyez Laudigier orig. des Fran. Tom. 1. pag. 60. Voyez aussi la Note XXVII.

font leur entrée solemnelle ; mais je ne crois pas qu'on trouve nulle part qu'on en portât au cou pour marque de distinction & de souveraineté. Il est vrai que S. Gregoire le Grand en avoit envoyé d'or à Childebert Roi de France, afin qu'il les portât au cou ; mais comme un préservatif contre toute sorte de maux, parce qu'elles renfermoient quelque peu de limaille des chaînes de S. Pierre, & qu'ainsi devant être regardées comme des Reliques, on pouvoit les porter au cou. Mais tout cela ne me paroît pas suffisant pour autoriser ce qu'on dit de la clef de Grallon.

XXV.

Etendue & limites des Etats de Grallon.

Il ne faut pas finir ce Chapitre sans dire un mot de l'étendue de ses Etats & de leurs limites pendant son regne. Ce feroit se tromper de croire, qu'il ne fut toute sa vie que simple Comte de Cornouaille, tels qu'étoient les derniers qui portérent ce titre sous nos Ducs, c'est-à-dire, Seigneurs tout au plus d'une cinquiéme ou sixiéme partie de cette Province. Dans ces premiers tems ce qu'on appelloit Cornouaille, n'avoit pas moins d'étendue que ce qu'on appelle aujourd'hui la Bretagne. Glaber Radulphe (*A*), Auteur du commencement du onziéme siécle, en est un bon garant, puisqu'il dit nettement que Rennes étoit la capitale du pays qui portoit ce nom ; & l'Auteur d'un fragment imprimé dans Pithou (*B*), dit que le même pays que les Bretons appelloient, de leur nom, Bretagne, portoit auparavant celui de Cornouaille. La vie de S. Oudocée prouve la même chose (*C*). Le Comte de ce nom étoit donc dans ces premiers siécles un Officier ou Commandant, dont le ressort s'étendoit généralement dans tout le pays qu'il gouvernoit sous les ordres du Souverain, comme l'autorité du Comte de la Grande-Bretagne, dont il est fait mention dans la grande Notice de l'Empire, s'étendoit avec dépendance du Magistrat, qu'on appelloit Vicaire des Isles Britanniques & sous les ordres de l'Empereur, dans tout ce que les Romains possédoient dans cette Isle. C'est ainsi que Grallon ne porta d'abord le titre de Comte, qu'avec dépendance ; mais il abusa de l'autorité que ce titre lui donnoit ; il s'en servit comme d'un degré pour monter enfin sur le Trône. Il fut Roi de la Cornubie Occidentale, Roi par la grace de Dieu, Roi des Bretons & en partie des François. Il gouverna ce Royaume. Il avoit en main le sceptre de la Bretagne ; il fut surnommé le Grand, & toutes ces choses ne peuvent convenir à un simple Seigneur, qui n'auroit été que ce que furent depuis les Dilés, les Benedics & les Alains. En effet son Royaume s'étendoit dans tout le pays qu'on appelle aujourd'hui Cornouaille ; personne ne le conteste. L'érection de cet Evêché, les fondations de la Cathédrale & de l'Abbaye de Landevenech ne permettent pas d'en douter. Le pays d'Alet, aujourd'hui Saint-Malo, faisoit aussi partie de ses Etats. La fondation de l'Abbaye de Jagu dans les enclaves de ce Diocése, & néanmoins dépendante de celui de Dol ; enfin l'embouchure de la petite riviere d'Arguenon, & le Château du Guildo le prouvent évidemment. Le pays de Rennes le reconnoissoit aussi pour Souverain, & s'il se dit en partie Roi des François, ce n'est que parce qu'il y avoit dans ce territoire des François Letes. D'ailleurs entre les titres de Landevenech on en trouve un, daté du Château de Montreuil, *factum in castro Monsterolio* (*D*), qui ne se trouve nulle part que je sçache (*E*) que dans ce Diocèse proche Vitré ; outre que je viens de prouver que Rennes étoit dès les premiers tems, une des villes du pays qu'on appelloit Cornouaille. Enfin, puisque Grallon eut des guerres avec les Vandales, avec les Visigoths & les Alains sur la Loire, & puisque ce fut sous son regne que les Armoriquains assiégerent Tours, on ne peut, ce me semble, raisonnablement douter que le pays de Nantes ne dépendit aussi-bien de lui, que les autres que je viens de nommer. On voit par là, mais sur des preuves nouvelles, & sur des autorités toutes différentes, que son Royaume s'étendoit dans les mêmes pays que Maxime avoit cédés à Conan, d'un côté depuis la riviere de Coesnon & le Mont S. Michel, jusqu'à Nantes & jusqu'à la Loire ; & de l'autre côté jusqu'à l'éminence Occidentale dite en Breton *Cruch-Occhidient*, c'est-dire, le Cap de Fine-terre, ou le Promontoire de S. Mahé. Pour ce qui regarde Poitiers & Bourges avec leur territoire, il paroît qu'il perdit ce Gouvernement que Conan avoit trouvé le secret de conserver. La guerre des Alains & d'Eochar leur Roi ; le siége de Tours dont j'ai suffisamment parlé, semblent en être une preuve. Mais nous verrons dans le chapitre suivant que son successeur renouvella l'ancienne alliance que nos premiers Rois avoient avec les Romains, & ménagea si bien l'esprit de l'Empereur ou de ses principaux Ministres, qu'il recouvra ce que Grallon n'avoit perdu que parce qu'il ne les avoit pas ménagés.

(*A*) Situs Galliæ propriam excedit magnitudinem, mensura rationem quadri format, cujus inferius finitimum ac perinde Cornu-Galliæ nuncupatur. Est autem illius Metropolis Rhedonum civitas inhabitata diutius à gente Britonum, quorum solæ divitiæ primitùs libertas fisci & lactis copia. *Glaber Radulphus L.* 2. Voyez la Note VI.

(*B*) Juxta quos (Normannos) habitationem habent Britanni, qui, pulsi à Britannicâ Insulâ dudùm à Saxonibus, eandem regionem quam modò incolunt, appellavere à suâ gente Britanniam, quæ priùs Cornu-Galliæ dicebatur. *Fragmentum Hist. Fran. à Pitheo editum.*

(*C*) Fuit vir Budic filius Cybsdan natus de Cornu-Gallia..... missis legatis ad eum de nativâ suâ gente Cornu-Galliæ, ut sine morâ cùm totâ suâ famiiâ & auxilio Britannorum ad recipiendum regnum Armoricæ gentis veniret.... regnavit per totam Armoricam terram, & in tempore suo tandiù durantem usque ad Alpes, &c. Adiit sanctus Teliavus cùm suis Clericis & omni populo Cornu-Galliam, quæ posteà vocata *Cernin-Binidic. vita S. Oudocei apud Usserium pag.* 291. Voyez la Note XXVII.

(*D*) Claustro Monasteriolo factum in die Dominicâ, in Ecclesiâ S. Wingaloei *in Append. ad vitam ejusdem apud Bollandum.*

(*E*) Vide Lobineau Tom. 2. pag. 218

XXVI.

Récapitulation, selon l'ordre des tems, des Auteurs qui prouvent les regnes de Salomon & de Grallon, & des monumens qui nous conservent la mémoire de ces deux Rois.

COMME j'ai fait voir dans le premier Chapitre, qui regarde Conan, qu'il n'est aucun siécle depuis ce Roi, dans lequel on ne trouve quelque monument ou quelques Historiens, qui sont autant de preuves de son regne; on a déja pû remarquer que j'ai fait voir la même chose dans ce Chapitre au sujet de Salomon & de Grallon dès le cinquiéme siécle, dans lequel ils vivoient. Les fondations que ce dernier fit à l'Abbaye de Lantevenech, & dont on conserve encore les titres, sont une preuve qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique avant l'an 445. & Facundus, Possessor, Sidonius Apollinaris, Alcime Avit, en parlant de Fauste premiérement Abbé de Lerins & depuis Evêque de Riez, le reconnoissent. Zozime, Rutilius Claudius Numatianus, Salvien & Constance Prêtre d'Auxerre prouvent que ces Bretons sous le nom d'Armoriquains n'étoient plus Sujets des Romains, & qu'ils formoient un état indépendant. Les Peres assemblés au Concile de Vannes vers l'an 465. appellent ce pays Royaume. Prosper, dont la plus ample Chronique ne va pas au-delà de l'an 453. fait mention d'un Vitric, qui paroît être Vitol & le même que Salomon. La fondation de l'Eglise de Kemper & plusieurs autres du même tems ont conservé le nom de Grallon. Et pour ne rien dire de son Epitaphe, qui peut être plus récente, mais dressée sur des Mémoires plus anciens & contemporains; son tombeau doit être regardé comme un monument du même siécle: & quand bien même les suivans n'en fourniroient aucun autre, ceux-là devroient suffire pour convaincre tout esprit qui ne seroit pas prévenu. Les autres ne peuvent servir qu'à conserver la tradition, & à nous apprendre qu'on a toujours depuis jugé de ces faits comme j'en juge moi-même.

C'est ce qui paroît dans le siécle suivant par le témoignage de Jornandès & de Procope, qui nous représentent les Armoriquains comme un peuple absolument indépendant & libre, & par l'ancien Catalogue des Comtes de Cornouaille, qui nous a conservé le nom de Grallon, & qui nous indique assez le tems dans lequel il vivoit, quand il nomme avant lui trois de ces Comtes, & deux autres entre lui & Jean Reith, qui vivoit dans le sixiéme siécle. Dès le commencement du septiéme l'Auteur de la vie Tripartite de S. Patrice nous apprend le nom, l'alliance, la postérité de Gollite ou Gallon, qui me paroît le même que Grallon, & le tems dans lequel il vivoit. Vers le septiéme ou huitiéme siécle la Chronique des Rois Bretons Armoriquains parle de Salomon Roi de ces peuples & de quelques circonstances de son regne & de sa vie. Nous trouvons dans Paul Diacre, qui vivoit sur la fin du même siécle, c'est-à-dire, en 787. les noms de Cloion & de Mérovée Rois des François, contemporains de Salomon, & des preuves de l'indépendance & de la souveraineté des Armoriquains avant l'an 450. Erric Moine d'Auxerre qui vint quelque tems après, prouve aussi ce dernier article, & Gurdestin Moine de Lantevenech, son contemporain, explique amplement ce qui regarde le Roi Grallon & le pays des Bretons qu'il gouvernoit; comme Paulinien Evêque de Léon écrivit fort au long dans le dixiéme siécle les circonstances du regne de Salomon; & les Moines de Lantevenech conservérent avec soin dans leur Cartulaire celles du regne de Grallon, qu'ils avoient trouvées dans des Registres plus anciens. En 1024. Ingomar dans la Généalogie qu'il a dressée du Roi Judicael, entre les ancêtres de ce Prince a mis dans son rang Guitol ou Guiton, qui est Salomon. Enfin en 1110. Simon Dunelme reconnoît qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique long-tems avant l'an 383. & que ceux qui suivirent les Tyrans Maxime & Constance, demeurerent toujours depuis avec eux dans les mêmes lieux; pour ne rien dire des deux vies de S. Guingalois & de celle de S. Iltute, dont j'ignore l'époque. On voit qu'entre ces Auteurs, je ne compte ni Geoffroi de Montmouth qui ne dit en effet pas un mot de Salomon, ou de Grallon, ni même d'aucun de ceux que j'ai cités dans le premier Chapitre pour prouver l'existance & le regne de Conan; & néanmoins tous ceux qui parlent du premier de nos Rois, supposent & prouvent qu'il eut des successeurs dans le même Royaume, comme ceux qui ne parlent que de Salomon, ou de Grallon, ses successeurs, ne laissent pas de supposer qu'ils ont eu quelques prédécesseurs; & par conséquent toutes les preuves se soutiennent & se fortifient les unes les autres; comme celles que je vais employer, qui seront presque toutes également nouvelles, donneront à leur tour un nouveau jour & de nouvelles forces à celles que j'ai rapportées dans ces deux premiers Chapitres.

CHAPITRE III.

Etat de la Bretagne Armorique depuis l'an 445. jusqu'après l'an 480. & des regnes d'Audren, de Rhiotame & d'Eusebe.

I.

Il y avoit des Bretons dans l'Armorique long-tems avant l'an 466.

ON croira d'abord que pour donner une juste idée des habitans de l'Armorique depuis l'an 445. jusqu'après l'an 470. il est assez inutile de s'arrêter à prouver, que durant cet intervalle il y avoit des Bretons dans cette partie de la Gaule. Avant le dernier ouvrage de M. l'Abbé de Vertot, ce n'étoit presque plus un article contesté. Vignier qui jusqu'à ce tems n'avoit voulu convenir de cette vérité qu'à demi, n'en

disconvient plus depuis l'an 448. (*A*) Les autres ne retardent cet établissement que d'environ dix ans pour en faire honneur à Rioval (*C*) ; presque tous. (*D*), excepté l'Abbé de Vertot croyent en voir des preuves dans le premier Concile de Tours en 461. parce qu'entre les souscriptions ils trouvent celles d'un Mansuetus Evêque des Bretons. Il faut néanmoins avouer que ce ne sont que des opinions, ou des Epoques imaginées & hazardées sans fondement, & sur lesquelles on ne peut compter. Aucune Colonie de Bretons ne vint s'établir de nouveau dans l'Armorique en 448. Rioval ne régnoit qu'en 513. & long-tems depuis, c'est-à-dire, plus de 55 ans après l'an 458. dans lequel ces Historiens n'ont pas laissé de fixer son passage. Et pour ce qui regarde Mansuetus, s'il eut été Evêque dans l'Armorique, je ne vois aucune raison qui put l'autoriser à prendre seul le titre d'Evêque des Bretons, dans une assemblée de tant d'autres Prélats, qui pouvoient avoir aussi bien que lui des Bretons sous leur conduite & dans leur Diocèse, ce qui me fait croire qu'il étoit Evêque de la Grande-Bretagne. De-là vient sans doute que dans le Concile de Vannes tenu quelques années après celui de Tours, il ne se trouve aucun Prélat qui prenne ce titre : en sorte que si nous n'avions pas de meilleurs garans, nous serions réduits à ne reconnoitre des Bretons dans ce pays, qu'après l'an 470. comme en effet il se trouve quelques Historiens Modernes qui n'en reconnoissent que dans ce tems, & M. de Vertot plus tard encore, & seulement après 513. Ils n'ont donné dans ce sentiment, que parce qu'ils n'ont pas assez consulté les Auteurs contemporains.

Sidonius Apollinaris (*E*), témoin oculaire, nous apprend que dès le tems d'Arvand Préfet du Prétoire des Gaules, il y avoit des Bretons établis au-delà de la Loire ou sur la Loire ; car les termes Latins peuvent signifier l'un & l'autre : à cette différence près, qui n'est pas considérable, & qui ne peut rouler que sur une chicane de Grammaire, ils n'ont point besoin d'explication. Si le sens est que les Bretons étoient placés au-delà de la Loire, un Auteur originaire de Lyon, dont la meilleure partie de la vie s'est passée dans l'Auvergne ou dans les lieux circonvoisins ; & qui nous apprend ce qui s'étoit tramé dans le même pays, ne pouvoit marquer plus exactement nos Bretons Armoriquains, qu'en disant que leur situation étoit au-delà de la Loire. Si on s'en tient à l'autre sens, & si on prétend que l'Auteur n'a rien voulu dire autre chose, sinon que les Bretons étoient établis sur ce fleuve, on peut conclure qu'ils occupoient l'une & l'autre rivage, & ce seroit une nouvelle preuve qu'ils étoient maîtres aussi bien des territoires de Poitiers & de Bourges, comme je l'ai déja fait voir, en parlant de Conan, que de ce qu'on appelle aujourd'hui la Bretagne, puisque ce fleuve coule au milieu de ces Provinces. Mais laissons à part cette légere différence, de quelque maniere qu'on explique ce passage, ni Vignier ni Savaron, ni le P. Sirmond (*F*), ni aucun autre que je sçache, n'ont fait difficulté de reconnoître que Sidonius parle dans cet endroit des Bretons Armoriquains. La seule réflexion qu'il s'agit d'ajouter, est qu'ils n'étoient point là comme des troupes seulement en garnison : on n'auroit parlé que de les chasser & non de les attaquer avec toutes les forces des Goths & des Gaulois, qui restoient dans la disposition du Préfet du Prétoire. Ils y étoient établis, *sitos* ; il falloit commencer par les combattre, *expugnari oportere*. Ils n'y étoient point aussi comme dans une demeure accordée seulement par grace depuis 5. ou 6. année ; leur situation étoit l'établissement ancien d'un peuple qui valoit la peine qu'on lui fit la guerre en forme. Ils étoient en ce point semblables aux Bourguignons, dit le P. Sirmond, qui comme eux occupoient depuis long-tems une portion de la Gaule ; & pour achever de convaincre que c'étoit la pensée de Sidonius, il ne faut que rappeller ce que le même Auteur dit au sujet de Fauste de Riez, dont j'ai déja parlé, qu'il regarde comme Breton, & au sujet de Riothame, auquel il s'adresse comme au chef des Bretons, comme je l'expliquerai plus au long dans la suite. Or l'affaire d'Arvandus s'étant passée selon Cassiodore (*G*) l'an 469. selon Paul Diacre (*H*), qui l'appelle Arduburius, Arvandus ou Arbusdus, l'an 468. selon Sigebert qui le nomme Servandus, l'an 466. qui même avance ordinairement ses époques de trois ans, il faut avouer

(*A*) Nous sommes donc certains par ce témoignage de Zozime, que non-seulement la petite Bretagne, ni la grande n'avoient point encore été érigées en Royaume devant la venue des Vandales & de Constantin en Gaule... & davantage que si la petite Bretagne commença d'avoir un Roi devant le tems que nous déclarerons ci-après, qu'on ne peut plus commodément rapporter cela à autre, qu'à celui-ci... *Vignier Traité de l'ancien état de la petite Bretagne pag.* 24. 27. 72. 73.

(*B*) Idem. pag. 36. 74. 86.

(*C*) L'an 458. est à peu près l'époque de l'établissemens des Bretons dans cette partie de l'Armorique ancienne, qui porte à présent le nom de petite-Bretagne. *Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom.* 1. *pag.* 1. Ce fut en ce même tems (452) que les Bretons chassés par les Saxons vinrent s'établir dans l'Armorique. *Ibidem pag.* 3. Un de ces Princes, nommé Reith ou Rioval, fit embarquer tous ses Sujets & des Provinces voisines, qui purent échapper à la fureur des Saxons, résolu d'aller chercher un asyle chez les Armoriquains, anciens alliés des Bretons. *Ibidem pag.* 5. *& suiv.*

(*D*) Vignier Traité de la petite-Bretagne pag. 72. Le P. Daniel Hist. de France Tom. 1. Edit. an. 1696. Dissert. 7. pag. 510. Dom. Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. p. 8. Dom Liron Apol. des Armor. pag. 56. 60. 108. & 109.

(*E*) Britannos suprà Ligerim sitos impugnari oportere demonstrans. *Sidon. Appoll. L.* 1. *Epist.* 7. L'Abbé de Vertot Traité de la Mouvance de Bretagne pag. 27.

(*F*) Ne quis de Britannicâ Insulâ cogitaret, notam adjecit, quâ Britones Gallicos designavit. Horum, cùm scriberet Sidonius, Rex fuit Riotimus is, quem Euricus & Jornandès in Gothicis narrant Antemio Augusto suppetias ferentem ad Bituricas profligatum esse.... Ut Britanni in Armorica, sic Burgundiones in sequanis & finitimis Galliæ populis sedes fixerunt. *Sirmundus in Notis ad Sidon. p.* 16. où l'on voit qu'il parle de l'établissement des Bretons, comme ayant précédé celui des Bourguignons.

(*G*) Mariano & Zenone Coss. Ardaburius imperium tentans jussu Anthemii exilio deportatur. *Cassiodorus in chronico & Sirmundus in Notis ad Sidon. pag.* 15.

(*H*) *Paulus Diaconus L.* 6. Sic habet : Post severi mortem jura imperii Anthemius suscepit. Sequenti anno Arvandus Gallorum Præfectus imperium tentans invadere jussu Anthemii Principis in exilium trusus est.

que

que Sidonius, Auteur contemporain & digne de faire foi, prouve qu'il y avoit des Bretons établis sur la Loire long-tems avant, & ce seroit chercher à se tromper, que de vouloir distinguer de ceux-là, ou faire venir d'ailleurs ceux dont Riothame étoit chef, & qui furent défaits & chassés du Berri quelques années après par Euric Roi des Visigoths.

II.

Les Bretons établis dans l'Armorique avant l'an 466. n'étoient point venus de l'Isle de Bretagne quelques années auparavant.

TOUT ce que je viens de dire suffiroit pour prouver que ces Bretons n'étoient point venus de l'Isle de Bretagne seulement quelques années auparavant, soit qu'on veuille dire qu'ils sortirent volontairement pour chercher d'autres demeures, ou qu'ils furent mandés par l'Empereur pour lui donner du secours contre les Goths ses ennemis. Il n'est aucun Auteur qui parle de ce prétendu passage depuis l'an 458. jusqu'en 466. (*A*) Tous ceux qu'on cite pour le prouver, ne disent pas un mot du tems & de l'époque de ce passage, & s'il s'agit de Rioval, ce fait est tout différent, puisqu'il n'est arrivé qu'après la mort de Clovis, & seulement l'an 513. sous le regne de Clotaire, son fils, comme je le ferai voir amplement dans le Chapitre suivant. Je ne vois pas comment on peut entreprendre de renverser un ancien systême, beaucoup moins d'en établir un nouveau sur un anachronisme de plus de 55. ans, ou sur un prétendu passage, dont aucun Auteur ne fait mention. Certes un silence si général est un argument bien fort. Il s'en faut beaucoup qu'on ait rien de semblable à me reprocher. Je puis ajouter qu'il y avoit plus de 30 ans, que les Bretons de l'Isle n'avoient eu moins d'occasion de sortir de leur pays, ni de s'exiler volontairement eux-mêmes qu'en 458. C'étoit alors, comme on verra dans le Nombre IV. que fortifiés du secours des Anglois & des Saxons, qu'ils venoient de demander & de recevoir, ils vivoient plus tranquillement que jamais, sans rien craindre du côté de leurs anciens ennemis, que ces nouveaux hôtes avoient vaincus & repoussés, ni du côté des Anglois & des Saxons qui sous le spécieux prétexte de procurer aux anciens habitans un plus sûr & plus puissant secours, ne pensoient encore qu'à se fortifier, à l'abri des traités qu'on observoit exactement de part & d'autre; & qu'ils ne rompirent enfin ouvertement que sept ans entiers après leur arrivée, c'est-à-dire, en 462. Ils n'avoient donc aucun sujet d'abandonner leur patrie dès l'an 458.

Au reste la différence que des Auteurs bien informés mettent entre les caractères des Bretons de l'Isle & de ceux que Sidonius place sur la Loire, suffit seule pour convaincre qu'ils étoient bien différens (*B*). Ceux de l'Isle absolument Novices dans le métier de la guerre, à l'approche de leurs ennemis, ne sçavoient que fuir, qu'errer en vagabonds, implorer du secours en supplians avec larmes & gémissemens, incertains de leur sort, tremblans au milieu de leur propre patrie. Ils se laissoient égorger en foule, ou consumer de faim, & donnant volontiers les mains aux plus durs & plus longs esclavages, ils achetoient aux dépens de leur liberté les pitoyables restes d'une si malheureuse vie, quand ils ne pouvoient obtenir la grace d'en voir terminer le cours par la mort la plus honteuse & la plus cruelle. Ce n'est-là qu'un ébauche du portrait que Gildas nous en fait. Au contraire ceux que Sidonius place sur la Loire, étoient, comme il nous l'apprend lui-même, des gens adroits & alertes (*C*), qui, les armes à la main, se plaisoient dans le tumulte, & que leur bravoure, leur nombre & leur union rendoient fiers, rebelles, opiniâtres. Jornandès (*D*) ne nous en donne pas une autre idée, quand il nous représente 12000. d'entr'eux assez hardis pour ne pas craindre d'en venir aux mains avec une armée qu'il appelle innombrable, assez braves pour soutenir long-tems un combat si inégal; & s'ils sont enfin forcés de fuir, leur Commandant fait une honorable retraite avec les restes d'une si petite troupe, qui devoit être entiérement accablée sous un si grand nombre des plus redoutables peuples qu'il y eut alors dans l'Occident. Ces caractères sont trop différens pour pouvoir être attribués aux mêmes personnes, & c'est une forte preuve, que ces derniers n'étoient point sortis de la Grande-Bretagne dans ces conjonctures. Les premiers étoient ceux de l'Isle, les autres étoient de la terre-ferme, que Sidonius place sur la Loire.

III.

Riothime avec ses douze mille Bretons n'est point aussi venu de l'Isle de Bretagne.

JE sçai que le même Jornandès dit que ce fut par l'Océan, que Riothime vint avec les 12000. Bretons dans le Berri. Mais outre que

(*A*) Voyez Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. p. 5. où il cite à la marge les vies de S. Josse, & de S. Guingalois, Egide & Nicolas Harsphed.

(*B*) Omnis belli usûs penitùs ignara. *Gildas de excidio Britanniæ nu.* 11. fortia formidoloso populo monita traduntur. *nu.* 14. statuitur ad hæc in aditu arcis acies segnis, ad pugnam habilis, trementibus præcordiis inepta, quæ diebus ac noctibus stupido sedili marcebat. *nu.* 15. Iterùm illis fugæ, iterùm dispersiones solitò desperabiliores, & sicut agni à laniantibus, ita flendi cives ab inimicis discerpuntur. *Ibidem.* Agilio ter Consuli gemitus Britanniæ..... Repellunt Barbari ad mare, repellit mare ad babaros : inter hæc duo genera funerum; aut jugulantur, aut merguntur. *Ibidem nu.* 17. 19. 25.

(*C*) Si tamen inter armatos tumultuosos virtute, numero, contubernio contumaces. *Sidon. Apoll.* L. 3. Epist.

(*D*) Rex Riothimus cùm duodecim millibus veniens in Biturigas Oceano navibus egressus susceptus est. Ad quos Rex Visigothorum Euricus innumerum ducens exercitum advenit, diuque pugnans Riothimum Regem Britonum, antequàm Romani in ejus societatem conjungerentur, superavit; qui amplâ parte exercitûs amissâ, cùm quibus potuit, fugiens, ad Burgundionum gentem vicinam, Romanis in eo tempore fœderatam advenit : Euricus verò Rex Visigothorum Arvernam Galliæ civitatem occupavit, Antonio principe jam defuncto. *Jornandès de rebus Geticis nu.* 75.

l'aventure de Riothime n'eſt arrivée que ſix à ſept ans après le traité d'Arvand, qui ſuppoſe des Bretons établis ſur la Loire long-tems auparavant ; je ſçai d'ailleurs qu'il s'en trouve pluſieurs qui déſapprouvent Jornandès (*A*) en ce point, & qui rejettent cette circonſtance. Leur raiſon eſt ſans doute, qu'il n'eſt pas poſſible d'aborder dans le Berri par l'Océan, puiſque le Poitou ſe trouve entre deux. Mais je ne vois pas que ce ſoit un motif ſuffiſant pour rejetter le témoignage d'un Auteur, qui n'écrivoit que cent ans après cette action, & qui paroît en avoir bien ſçu tout le détail. Il ne dit pas que les Bretons débarquerent dans le Berri ; mais ſeulement qu'ils vinrent par l'Océan pour ſe rendre dans le Berri (*B*). Riothime put embarquer ſes troupes dans le pays de Vannes ou dans celui de Nantes. Il put les faire débarquer dans le Poitou, traverſer cette Province, dont les Goths n'étoient point encore les maîtres, & ſe rendre dans le Berri pour aller joindre l'armée de l'Empire. Cette route étoit plus commode & plus courte que celle qu'on voudroit lui faire faire en remontant la Loire : outre que cet Auteur dit nettement que ce fut ſur l'Océan qu'il quitta ſes vaiſſeaux. Quoiqu'il en ſoit, il ne dit pas que Riothime vint de l'Iſle de Bretagne, & ce ſeroit ſans fondement qu'on prétendroit que c'eſt ce qu'il a voulu dire. Il inſinue même aſſez le contraire ; il ne faut que bien rapporter le fait pour en convenir. L'Empereur, informé des ambitieux deſſeins d'Euric Roi des Goths, s'adreſſe promptement aux Bretons ; il leur demande du ſecours. Riothime, leur Roi, lui fournit 12000. hommes, & vient avec ces troupes pour défendre les Gaules. Et tout cela ſe paſſe après l'an 470. Je demande comment l'Empereur, pour réſiſter aux Goths prêts à ſe jetter ſur les Provinces voiſines, au lieu de s'adreſſer aux Bretons établis ſur la Loire, dont ces Goths paroiſſent être les ennemis déclarés, s'aviſa de s'adreſſer aux Bretons Inſulaires, au-delà des mers, à l'extrêmité du monde (*C*). Les Romains avoient abſolument abandonné ces infortunés habitans à leur mauvais ſort depuis l'an 427. (*D*) En 446. dans la plus preſſante des miſeres & ſur la priere la plus humble & la plus touchante, ils leur avoient abſolument refuſé toute ſorte de ſecours ; & l'on voudra nous perſuader qu'après plus de 25. ans la premiere penſée de l'Empereur fut d'avoir recours à eux pour leur en demander dans un tems où ils étoient eux-mêmes obligés d'en chercher de toute part. Ils n'avoient pû ſe défendre eux-mêmes, & on veut qu'on ſe ſoit adreſſé à eux pour les engager à venir défendre les Gaules, & qu'ils ſoient en effet accourus promptement pour ce ſujet. C'étoit dans un tems (*E*), où ces pauvres fugitifs ſe raſſembloient de tous les lieux de leur retraite ou de leur exil, réſolus de faire un dernier effort ſous la conduite d'Aurele Ambroiſe, leur légitime Souverain & leur unique reſſource, pour rentrer dans la poſſeſſion de leurs biens qu'on venoit de leur enlever ; & on veut que Riothime, Roi d'une bonne partie de ces peuples, peu touché de l'exemple de ſes compatriotes, indifférent ſur la perte de ſes Etats & ſur l'eſpérance de les recouvrer, inſenſible à l'injure qu'il avoit reçue des Saxons qui le dépouilloient & qui le chaſſoient, & ſeulement ſenſible à celle que les Goths faiſoient à l'Empereur, abandonne dans ce même moment ſa chere patrie, lorſque tous les autres y accouroient en foule, & que par un effort tout nouveau de la générosité la plus pure, mais la plus extraordinaire, il ait accouru promptement pour défendre les Gaules, abandonnées de tous les autres, & qui ſembloient n'attendre plus leur ſalut que de ſon généreux ſecours ; & tout cela pour en aſſurer la poſſeſſion à l'Empereur des Romains, avec leſquels ils n'avoient plus de liaiſon depuis plus de 25. ans. En vérité ce ſont là des paradoxes hiſtoriques, qui ne contentent guères plus que les anachroniſmes de 65. ans entiers. Au lieu que dans l'ancien ſyſtême, que je ſuis, on n'y voit rien d'extraordinaire, rien de ſurprenant, tout y eſt naturel. Long-tems avant l'an 466. & même avant 463. il y avoit des Bretons établis dans l'Armorique, & juſques ſur les bords de la Loire. Un Préfet du Prétoire qui s'unit avec Euric pour trahir l'Empire, les regarde comme un obſtacle à ſes deſſeins. Il propoſe avant tout de les combattre : ce deſſein eſt découvert ; le perfide Magiſtrat eſt exilé l'an 469. (*F*) L'année ſuivante Seronat eſt puni de mort pour une ſemblable trahiſon. Euric découvert ne garde plus de meſure. Il fait ouvertement & par la force ce qu'il avoit manqué de faire ſécrétement & par la ruſe. L'Empereur s'adreſſe au Roi des Bretons, également intéreſſé dans cette guerre, qui fournit 12000. hommes pour la cauſe commune contre Euric, ſon ennemi déclaré ; rien de plus naturel, ni de mieux ſuivi. Le ſimple récit de ces faits rangés dans leur ordre naturel ſuffit pour faire ſentir, que les Bretons de Riothime n'étoient qu'une portion de ceux qui long-tems avant 466. habitoient les rives de la Loire, & c'eſt ce que les termes de Grégoire de Tours, qui dit que les Bretons furent chaſſés du Berri, paroiſſent ſignifier plus naturellement.

(*A*) Le P. Jourdan Hiſt. de France Tom. 1. pag. 612.

(*B*) Dom Lobineau Hiſt. de Bret. Tom. 1. pag. 8.

(*C*) Igitur Romani patriæ denuntiantes nequaquàm ſe tàm laborioſis expeditionibus poſſe frequentius vexari .... valedicunt tanquàm ultrà non reverſuri. *Gildas de exidio Brit. nu.* 14.

(*D*) Agilio ter Conſuli gemitus Britannorum. *Et poſt pauca* : Repelluntur barbari ad mare, repellit mare ad barbaros. Inter hoc duo genera funerum, aut jugulantur aut merguntur, nec pro eis quidquam adjutorii habent. *Gildas ibidem nu.* 17.

(*E*) Roboratæ Deo reliquiæ, quibus confugiunt undique de diverſis locis miſerrimi cives ..... Duce Ambroſio Aureliano ..... vires capeſſunt victores provocantes ad prælium, quibus victoria Domino annuente ceſſit. *Ibid. nu.* 25.

(*F*) Severo & Jordane Coſſ. Romanus Patricius affectans Imperium capitaliter eſt punitus. *Caſſiodorus in chron.* Rursùs annali emenſo ſpatio Romanus Patricius Imperii jam fraudulenter ſatagens arripere dignitatem præcipiente Anthemio, capite cæſus eſt. *Paulus Diaconus lib.* 16. Seronatum barbaris Provincias propinantem. *Sidon. Apoll. lib.* 2. *Epiſt.* 1. & *lib.* 7. *Epiſt.* 7.

(*G*) Britanni de Biturică à Gothis expulſi ſunt, multis apud Dolenſem vicum peremptis. *Greg. Turon. lib.* 2. *cap.* 18.

IV.

Ces Bretons n'étoient point du nombre de ceux qui furent chassés par les Saxons.

S'IL reste quelque scrupule sur l'origine de ces derniers, & si malgré toutes ces raisons & toutes ces autorités, il s'en trouve encore qui veuillent soutenir qu'ils étoient de ceux qui, chassés par les Saxons, vinrent se refugier dans cette partie de la Gaule, comme dans un azile vers l'an 448. ou même vers l'an 458. il ne me sera pas mal aisé de lever cette difficulté : car les Saxons ne chasserent aucun Breton de leur Isle en 448. comme Vignier l'a crû, ni même en 458. comme quelques autres l'ont avancé sans fondement. En voici la preuve. Les Saxons ne furent reçus dans l'Isle en qualité d'alliés qu'en 455. dans la sixiéme année des Empereurs Marcien & Valentinien (*A*). Adon Evêque de Vienne qui vivoit avant l'an 474. le dit positivement dans sa Chronique (*B*). Alcuin dans une lettre qu'il écrivit en 792. comptoit alors depuis cet événement presque 340. ans. Il y en avoit en effet 337. selon ce calcul (*C*). Bede, Auteur du même siécle en convient dans plusieurs endroits, & sur-tout lorsqu'il veut nous donner une époque exacte & précise (*D*). Gildas le Sage qui vint au monde le même siécle dans lequel ces révolutions étoient arrivées, & qui écrivit vers le milieu du siécle suivant, place tant d'événemens entre l'année 446. & l'arrivée des Saxons, qu'il ne faut pas pour toutes ces révolutions un moindre espace de tems que celui de neuf ans, qui conduit jusqu'en 455. & Sidonius Apollinaris, Auteur contemporain, l'insinue, ce me semble, assez clairement (*E*), lorsqu'en décrivant qu'elle étoit la face de l'Empire en 455. il dit que les courses des Pirates Saxons, qui jusqu'alors avoient couru les mers & menacé la côte, cesserent précisément cette année, qui fut celle de l'élection de l'Empereur Avitus; & c'étoit la suite naturelle de leur entrée & de leur établissement dans la Bretagne. Ceux qui voudront de plus grands éclaircissemens sur cet article, trouveront ces preuves dans toute leur étendue, dans la Note vingt-troisiéme.

En second lieu les Saxons ne déclarérent la guerre aux anciens habitans de l'Isle que six ans après leur arrivée, selon Fabius Etelredus (*F*), & la septiéme, selon Henri de Hungtington (*G*), ou plutôt après sept ans entiers, selon Guillaume de Malmesbury (*H*), c'est-à-dire, en 462. ou 463. & le même Auteur (*I*) nous assure qu'il ne se fit aucun changement pendant plusieurs années & pendant tout le regne de Vortigerne. Ce ne fut qu'après sa mort que les Saxons, devenus supérieurs, chasserent les anciens habitans, c'est-à-dire, sous l'Empire d'Anthemius après 467. & 472. comme Aventin l'a dit (*K*), & peut-être vers l'an 476. selon le calcul de Blondus (*L*), sçavoir quatre ans après la mort de Vortigerne. Ainsi vouloir soutenir que ces Bretons furent chassés dès l'an 448. ou même en 458. c'est encore tomber dans un anachronisme de vingt-deux ans, ou du moins de douze. Ce n'est donc point dans un événement arrivé seulement après 470. qu'il faut chercher l'origine ou le premier établissement d'un peuple qu'on trouve dans l'Armorique long-tems avant l'an 466. ou même 463. Ces Bretons, qu'on est obligé de reconnoître dans ces lieux dès 458. & dès l'an 448. étoient les mêmes, entre lesquels Fauste, Riochat & Riothime, dont Sidonius Apollinaris parle, étoient nés; les mêmes qui avoient été gouvernés par les Grallons & par les Salomons, comme on en a vû les preuves, & les descendans de ceux qui furent établis sous la conduite de Conan dès le tems de Maxime en 383. Ce systême se suit & se soutient pendant une espace entier de quatre-vingt sept ans, sur le témoignage des Auteurs contemporains & de plusieurs autres, qui, sans écrire sur le même fait, parlent néanmoins tous le même langage, & sans qu'il soit contredit par aucun autre, qui puisse passer pour ancien.

(*A*) Martiani & Valentiniani sexto Imperatorum anno gens Anglorum sivè Saxonum Britanniam tribus longis navibus advehitur. *Adon in chronico.*

(*B*) Insula nostra propè trecentis quadraginta (sic enim legit Usserius) annis à parentibus nostris inhabitata est. *Alcuinus Epist. ad Edilbard. Archiep. Dordensis civitatis.* Vide Usserium Brit. Antiq. pag. 289. & Indicem chron. ad an. 791.

(*C*) Anno ab Incarn. Domini 449. Martianus cùm Valentiniano quadragesimus sextus ab Augusto regnum adeptus septem annis tenuit. Tunc Anglorum sivè Saxonum gens incitata à præfato Rege Britanniam tribus longis navibus advehitur. *Beda de Naturâ rerum.* Vide etiam Usserium pag. 219.

(*D*) Aguilio ter Consuli.... Intereà fames... quievit semper inimicorum audacia.... Revertuntur ergò impudentes grassatores Hiberni domum, non longo post tempore reversuri.... In talibus itaque induciis ditato populo sæva cicatrix abducitur famis, alia tacitè virulentia pullulante. Quiescente autem vastitate tanta abundantia copiarum Insula affluebat..... in quibus omnimoda luxuria crescit..... Ungebantur Reges non per Dominum, sed qui crudeliores existerent; & paulò post ab unctoribus non pro veri examinatione tractabantur. *Gildas de excidio Brit. nu.* 10.

(*E*) Saxonis incursus cessat. *Sidon. Apollinar. Car.* 7. *in Paneg. Aviti versu* 390.

(*F*) Anno post adventum ipsorum sexto, iniisse bellum Hengest & Horsam contrà Wirthgernum in campo Eglestrip, ibique interfectum Horsam, & Hengest cepisse regnum scribit Fabius Etelverdus. *Usser. Brit. Antiq. pag.* 221.

(*G*) Anno septimo adventûs Saxonum in Angliam. *Henricus Hugtington L.* 2. & *Usserius pag.* 239.

(*H*) Post annos septem fœdus fœdatum. *Guillel. Malmesbur.*

(*I*) Angli, quamvis variæ fortunæ lusu rotarentur, vacillantes suorum acies adventu compatriotarum supplere audentioribus animis in ferrum ruere, paulatim cedentibus accolis per totam se insulam extendere; sed hæc processu temporis & annorum : nam vivente Vortigerno nihil contrà eos novatum. *Guillel. Malmesbur.*

(*K*) Britanni sub Antemio in Galliam migrarunt. *Aventin.*

(*L*) Britanni verò patria extorres eò anno, qui fuit Zenonis & Augustuli Imperii, & Odoacri Imperii ab inclinatione Romanæ rei sexagesimus tertius. Sedem ceperunt Oceano tenùs in Turonibus, Cenomanis & Ciantibus qui & Veneti. *Blondus Decad:* 1. Voyez aussi Vignier Traité de la petite Bret. pag. 56.

V.

Réponse à l'autorité d'Eginard & de ceux qui l'ont suivi.

EGINARD, qui vivoit en 848. s'est, à ce qu'on prétend, écarté le premier de ce sentiment commun, naturel & si bien autorisé pour se faire un nouveau systême de Bretons, établis dans l'Armorique seulement après avoir été chassés de l'Isle de Bretagne par les Anglois & les Saxons, & l'on veut que cela s'entende des Saxons conduits par Hengist, sans se mettre beaucoup en peine, si ce qu'il débitoit, s'accordoit avec ce que les autres avoient dit avant lui sur la même matiere, ou s'il n'étoit fondé que sur des absurdités & sur des anachronismes. Comme il est le premier Auteur de ce systéme, du moins qu'on lui attribue (car la chose n'est pas aussi évidente que quelques-uns le croyent) (*A*); & comme ce n'est que de lui que les autres l'ont pris, c'est aussi particuliérement à lui que je m'attacherai, pour examiner quel fond on peut faire sur son témoignage. En le réfutant j'aurai suffisamment réfuté ceux qui l'ont suivi. Tel est Adolme dans son Ouvrage sous l'an 786. Tel est le Poëte de Paderbone, qui vint peu de tems après entre les années 896. & 899. Tel est encore l'Auteur d'un fragment imprimé dans Pithou, qui conduit jusqu'en 996. & peut-être jusqu'en 1110. Eginard sur la bonne foi duquel ils ont rapporté cette circonstance, est un Auteur très-suspect. Je le deviendrois moi-même, si j'entreprenois de décrire ici tout le mal que plusieurs sçavans en ont dit (*B*) : ils le regardent comme le pere de quantité de fables (*C*), qui ne cédent en rien à la plûpart de celles qu'on attribue à Geoffroi de Montmouth. Par exemple Childeric renfermé dans un Cloître par ordre du Pape Etienne ; des enfans, qu'il représente néanmoins comme dans un âge à porter de la barbe ; les derniers Rois Merovingiens réduits au simple revenu d'une seule ferme de village, & traînés par tout où ils devoient aller, d'une maniere champêtre, par un bouvier, sur un char attelé de bœufs. Telle est encore l'Ambassade chimérique de Richard ou Burchard Evêque de Wirzbourg & du Chapelain Flitrade vers le Pape Zacharie, & l'indigne décision ou réponse qu'il attribue au Saint Pape, & tant d'autres absurdités. Ces mêmes Sçavans en parlent encore comme d'un homme très-mal informé, non-seulement de ce qui s'étoit passé sous la fin de la premiere Race des Rois de France, cent ans seulement avant qu'il écrivit ; mais encore qui déclare lui-même qu'il ignoroit ce qui regardoit l'enfance de Charlemagne, quoiqu'il eût été son Chapelain & sa créature. Que doit-on donc attendre de lui, quand il s'avise de s'expliquer d'une maniere si décisive sans aucun garant, sur un fait arrivé dans une Province éloignée, près de quatre cents ans avant qu'il écrivit ? Il le faisoit dans un tems où les François avoient tout lieu d'être mécontens des Bretons, de Wiomar & de Néomene, leurs Chefs. Ceux qui faisoient profession d'écrire, & qui ne pouvoient se venger par l'épée, se vengeoient par la plume. On n'épargnoit ni les reproches, ni les invectives, ni les petits faits vrais ou supposés, pourvû qu'ils fussent mortifians & capables d'humilier la Nation en général & le Prince en particulier ; on en a plus d'un exemple. Il ne faut point chercher d'autre source de ce trait piquant d'Eginard, du moins il ne l'a pris dans aucun des Auteurs, soit Bretons, soit Romains, qui ont traité cette matiere avant lui. J'ai cité le plus fidélement qu'il m'a été possible, tous ceux que j'ai pû trouver (*D*); il n'en est aucun qui ne s'explique autrement que lui. Pour ne rappeller ici les noms que de ceux qui pouvoient être plus connus, Gildas & Bede assurent que les Bretons qui suivirent Maxime, ne retournérent plus dans l'Isle de Bretagne. Les Edits des Empereurs nous apprennent qu'il y avoit encore dans la Gaule en 395. des partisans de ce Tyran dans un établissement considérable. Pacatus place des Bretons dans cette même Province avant 388. La Notice de l'Empire en 401. Alcime Avit avant 433. Sidonius Apollinaris dans le même tems, & sur tout avant l'an 460. Presque tous les Ecrivains des sixiéme & septiéme siécles, qui nous ont donné la vie de S. Patrice, reconnoissent qu'il y en avoit avant l'an 388. Et on voudra que nous abandonnions cette foule d'Auteurs pour n'écouter qu'Eginard, lui qui ne sçavoit rien des premieres années d'un grand Empereur, son patron ; qui ne sçavoit pas mieux l'ancienne Histoire de son propre pays, & qui ne s'est pas fait un scrupule de l'alterer malicieusement & de la remplir de fables ineptes. On veut que nous croyons un Auteur de ce caractère, qui vient dans le milieu du neuviéme siécle s'expliquer d'une maniere toute nouvelle, (s'il est vrai qu'on prenne bien son sentiment sur un fait qui regarde la fin du quatriéme siécle, ou du moins le milieu du cinquiéme) ; qui se forme un systême tout différent de celui des autres ; mais un systême qui n'est fondé que sur des paradoxes & sur des anachronismes ; & qui nous débite hardiment que les Bretons de l'Armorique étoient ceux qui furent chassés de l'Isle de Bretagne, quoique cette révolution, du moins

(*A*) Voyez la Note 25.

(*B*) L'Auteur du Livre intitulé : *l'Esprit de Gerson* pag. 204. 206. 217.

(*C*) Neque Regi aliud relinquebatur, quam ut Regis tantùm nomine contentus, crine profuso, barbâ submissâ, solio resideret ... cùm præter inutile Regis nomen & precarium vitæ stipendium, quod ei Præfectus aulæ, pro ut videbatur, exhibebat, nihil aliud proprii possideret, quam unam præparvi redditûs villam ..... quocunque eundum erat, capento ibat, quod bobus junctis & bubulio, rustico more, agente trahebatur. Sic ad palatium, sic ad publicum populi sui conventum ire, sic domum redire solebat Pipinus Rex constitutus per 15. annos aut eò ampliùs Francis Imperator. *Vita Caroli Magni per Eginardum scripta.*

(*D*) Carolus autem, fratre defuncto, consensu omnium Francorum Rex constituitur, de cujus nativitate atque infantia, vel etiam pueritia, quia neque scriptis usquàm aliquandò declaratum est, nec quisquam modo superesse invenitur, qui horum se dicat habere notitiam, scribere esse ineptum judicavi ; ad actus & mores cæterasque vitæ illius partes explicandas & demonstrandas, omissis incognitis, transire disposui. *Eginard. Ibid.*

celle à laquelle on s'arrête ne soit arrivée qu'en 470. Pour justifier Eginard, il ne sert de rien de recourir à l'autorité de Gildas le Sage, sous prétexte qu'il dit (*A*), qu'une partie de ces Bretons chassés par les Saxons se réfugia dans les pays qui sont au-delà de la mer ; car cet Auteur que Bede a suivi presque mot à mot, ne parle point de cette dispersion & de ce passage, comme d'une chose faite avant l'an 460. Il est même aisé de conclure de tout ce qu'il dit, que cette révolution n'arriva pas avant l'an 470. Il ne dit point que ce fut dans l'Armorique, ni même dans la Gaule, que ces pauvres fugitifs se retirérent ; on trouve des preuves que dans une pareille conjoncture (*B*) ces Bretons chassés s'étoient réfugiés les uns dans le pays des Scots chez leurs propres ennemis (*C*), & c'est de ce même pays que Bede entend les termes de Gildas & les autres dans la Belgique. Ils purent à plus forte raison prendre la même route dans cette pressante conjoncture, & les termes de Gildas semblent l'insinuer (*D*). D'ailleurs cet Auteur ne dit point que ceux qui prirent ce parti, furent en assez grand nombre, ni assez braves pour pouvoir se soutenir dans le voisinage des Goths, & malgré les fréquentes attaques des François. Il ne dit point qu'ils se soient établis ailleurs : au contraire, il dit formellement que ces infortunés citoyens vinrent de toute part & de divers endroits de leur retraite, se réunir avec les restes de ce peuple désolé, qui, fortifié par le Dieu des combats, armé d'une fervente priére, reprirent enfin courage sous la conduite d'Aurelle Ambroise (*E*). Il reste donc que ces Bretons habitans de la Loire avant l'an 460. reconnus par des Auteurs contemporains, n'étoient point venus de l'Isle de Bretagne depuis peu ; qu'ils n'avoient point été chassés par les Saxons, du moins par ceux qui vinrent dans l'Isle sous la conduite d'Hengist, mais qu'ils étoient établis dans ces lieux long-tems auparavant.

VI.

Ces Bretons étoient encore quelquefois appellés simplement Armoriquains.

Il est bon d'observer ici pour la derniere fois, que depuis l'an 445. jusqu'après l'an 470. ces Bretons établis dans l'Armorique étoient encore appellés quelquefois simplement Armoriquains, de l'ancien nom des lieux qu'ils habitoient & des peuples avec lesquels ils étoient mêlés. C'est ainsi que le Concile de Vannes tenu vers l'an 465. & selon quelques-uns vers 468. porte dans un exemplaire le titre d'Epitre des Evêques de la Province d'Armorique (*F*), & néanmoins personne n'a douté jusqu'ici, comme tout ce que je viens de dire, ne permet pas en effet d'en douter, qu'il n'y eut alors des Bretons établis dans ces lieux.

Dans les Chapitres précédens j'ai rapporté les témoignages des Auteurs, qui, pour exprimer le païs que ces peuples habitoient, se servent du terme d'Armorique. Celui d'Arborichs, employé par Procope, n'est que le même un peu défiguré. Ce ne sont pas seulement les Auteurs Romains qui leur donnent ce nom, ce sont ceux-mêmes qui écrivent les affaires particulieres de ces peuples & les circonstances les plus singulieres de leur Histoire. Oudocée, dont on trouve un fragment considérable dans Usserius, parle de Budic certainement Roi des Bretons, & descendu des anciens Rois de cette nation, & néanmoins il ne se sert jamais des termes de Bretagne. Il n'employe que ceux (*G*), tantôt de Cornouaille & tantôt d'Armorique ou de Royaume Armoriquain. On ne doit pas en être surpris, quoique les faits que cet Auteur rapporte, se soient passés après l'an 470. puisque près d'un siécle plus tard Fortunat Evêque de Poitiers (*H*), dans des vers qu'il adresse à Felix Evêque de Nantes, appelle ce païs Armorique : & les Peres assemblés au Concile de Tours (*I*) en 567. se servent encore du même terme. Nous défendons de plus, disent-ils, qu'aucun se donne la liberté d'ordonner un Evêque, soit Breton, soit Romain, dans l'Armorique, sans le consentement ou sans les Lettres du Métropolitain ou des Evêques de la même Province ; & le titre de ce Canon (*K*) fait assez voir qu'on se servoit alors indifféremment des mots *Armorique* & *Bretagne*, comme de termes synonimes. Je passerois pour un plagiaire importun, si je détaillois toutes les autorités qui servent à prouver cette vérité. Je me contente de dire que long-tems depuis Asser de Menevie (*L*), lorsqu'il entre dans le détail des Provinces soumises à l'Empereur Charles le Gros,

(*A*) Voyez le ch. 1. Nombres 1. 2. & suivans.

(*B*) Alii transmarinas petebant regiones cùm ululatu magno. *Gildas de excidio Brit. nu* 25.

(*C*) Tandemque pauci, qui vix ancipitem effugissent gladium, aut Scoticam quamvis inimicam, aut Belgicam, natalem autem patriam linquentes ; coacti acriter alienam petivere terram. *Vitâ S. Wingaloei Mss. in Bibl. Cottonianâ, apud Usserium pag.* 225.

(*D*) Denique subito duabus gentibus transmarinis vehementer sævis, Scotorum ab Austro, Pictorum ab Aquilone, multos stupet gemitque per annos. Transmarinas autem dicimus has gentes, non quod extrà Britanniam essent positæ, sed quia à parte Britonum erant remotæ duobus sinibus maris interjacentibus. *Beda Eccl. Hist. L.* 1. *cap.* 12.

(*E*) Roboratæ Deo reliquiæ, quibus confugiunt undique de diversis locis miserimi cives tam avidè quàm apes alvearii procellâ imminente..... Duce Ambrosio vires capessunt, victores provocantes ad prælium, queis victoria Domino annuente cessit. *Gildas de excidio Brit. nu.* 25.

(*F*) Epistola Episcoporum Armoricæ Provinciæ. *Inscriptio Con. Veneti in Codice Pithœano.* Voyez la Note 18.

(*G*) Fuit vir Budic filius Cybsdan, natus de Cornu-Galliâ.... qui cùm moraretur in patriâ missis legatis decem de nativâ suâ regione Cornu-Galliæ, ut sine morâ cùm totâ suâ familiâ & auxilio Britannorum ad recuperandum regnum Armoricæ gentis veniret. Et regnavit per totam Armoricam terram.... cùm suis clericis & populo Cornu-Galliæ, quæ posteà vocatur Cerniu-Budic. *Vita S. Oudocei in Landav. Regesto inserta apud Usserium pag.* 46. & 291.

(*H*) Ultima quamvis sit regio, Armoricanus in orbe, Felicis meritis, cernitur esse prior. *Fortunatus in Poemate* 4.

(*I*) Adjicimus etenim ne quis Britannum aut Romanum in Armoricâ sine Metropolitani aut comprovincialium voluntate vel litteris Episcopum ordinare præsumat. *Con. Turon. an.* 564. *Can.* 91.

(*K*) Ut in Britanniâ sine consensu Metropolitani vel Comprovincialium Episcopi non ordinentur. *Ibidem Can.* 9.

(*L*) Omnem Galliam, excepto Armoricano regno... *Asser Menevensis, ubi de Carolo crasso.*

compte toute la Gaule, *excepté le Royaume Armoriquain.* Si dans ces tems ſi éloignés en 567. & même après 900. on ne laiſſoit pas de ſe ſervir ſimplement du terme d'Armoriquains, pour ſignifier ces peuples qui portoient alors inconteſtablement & plus communément le nom de Bretons, on ne doit pas refuſer de croire qu'il y en avoit auſſi, quoique moins connus ſous ce nom dans ces mêmes lieux, dans les tems mêmes dans leſquels on les appelloit encore tout ſimplement, ou du moins plus communément, Armoriquains, c'eſt-à-dire, depuis les années 383. & 410. juſqu'en 445. & quelques années plus tard; & l'on doit penſer que déſormais toutes les fois que les Auteurs employent ce terme depuis l'an 460. ils n'ont point d'autres peuples en vue que les Bretons mêmes comme habitans de l'Armorique, & confondus en tout avec les anciens Armoriquains, jouiſſans de la même liberté ſous les mêmes Loix & ſous les mêmes Princes, & ne faiſant plus qu'un même peuple.

VII.

Les Bretons Armoriquains étoient indépendans & libres depuis l'an 445. juſqu'après l'an 470.

QUAND il s'eſt agi dans les Chapitres précédens d'établir l'indépendance de ce peuple ſous ſon premier nom d'Armoriquains depuis l'an 410. juſqu'en 445. j'ai trouvé des preuves & des autorités de toute part, & plus encore dans les Auteurs Romains, que dans nos propres Hiſtoriens. Je n'en trouverai pas moins préſentement qu'il ſe ſont enfin mieux connoître ſous le nom de Bretons. Arvand Préfet du Prétoire des Gaules trahit l'Empereur ſon maître & les intérêts de l'Empire pour ſe liguer avec le Roi des Goths. La premiere condition que ce Miniſtre perfide propoſe (*A*) eſt d'attaquer & de combattre les Bretons; il n'auroit pas pris ces meſures, s'ils euſſent été ſujets de l'Empire. Il ne s'agit point de combattre des ſujets pour les engager dans un deſſein; il ſuffit de les perſuader par des raiſons, de les gagner par des promeſſes, ou de les effrayer par des menaces, & enfin de les entraîner par autorité ſans leur laiſſer ni la liberté ni le tems de raiſonner. C'eſt ainſi qu'Argobaſte maître de la Milice ſous le jeune Valentinien, devenu rebelle, entraîna dans ſa révolte des troupes nombreuſes & invincibles (*B*), tirées ou des ſecours des barbares, ou des garniſons Romaines; celles-ci par ſa puiſſance, c'eſt-à-dire, par l'autorité que ſa charge lui donnoit ſur elles; les autres par l'alliance qu'il fit avec ces barbares, comme Paul Diacre l'a fort bien obſervé. De pareils exemples ſont très-communs dans tous les tems, & ſurtout depuis le regne de Valentinien. De-là vient ſans doute qu'Arvand dans ce même traité ne propoſoit point de combattre les autres habitans de la Gaule, anciens & naturels Gaulois, parce qu'étant ſujets des Romains, ou ſi vous voulez, de l'Empereur, & ſoumis à l'autorité de ce Préfet par la prérogative de ſa charge, une des plus conſidérables de l'Empire, il ſe faiſoit fort de les rendre par ſon exemple complices de ſa trahiſon. Voilà donc les Bretons dans ce Traité diſtingués formellement des ſujets de l'Empire, reconnus indépendans de l'autorité du Préfet du Prétoire, & nommés comme les autres peuples libres, comme les Goths & les Bourguignons, quoique dans des vues bien différentes; c'eſt de Sidonius Apollinaris que nous ſçavons cette circonſtance.

Quelques années après l'Empereur, réſolu d'agir contre le Roi des Goths, ſon ennemi déclaré, s'adreſſe ſur le champ aux Bretons & leur demande du ſecours; dit Jornandès (*C*). Le terme, dont l'Auteur ſe ſert dans cette occaſion, ſignifie proprement demander une choſe, qu'on peut accorder ou refuſer. Quand c'eſt un Souverain qui s'adreſſe à ſes ſujets, on employe des termes bien différens; c'eſt commander, c'eſt ordonner, qui marquent dans ce Prince le droit d'exiger & la volonté de le faire, qui ſeule doit ſervir de régle, & dans les ſujets l'obligation de donner, & la néceſſité d'obéïr. Ce que l'Empereur demande eſt une nouvelle preuve de la liberté des Bretons, auſquels il s'adreſſe, c'eſt du ſecours; & le terme dont Jornandès ſe ſert (*D*), marque dans le ſtyle de cet Auteur un ſecours libre, tel qu'on peut l'attendre d'un allié, *protinus ſolatia Britonum poſtulavit.* Riothime, leur Roi, dit Sigebert (*E*), ſur ce même ſujet, vint au ſecours des Romains pour défendre les Gaules; c'eſt la démarche d'un allié qui ſçait au beſoin abandonner ſes propres Etats pour défendre ceux de ſon confédéré. C'eſt cette diſtinction des Etats de Riothime comme ſéparés & diviſés du reſte des Gaules, qu'on trouve dans les propres termes de Sigebert, que je viens de citer; & c'eſt dans le même ſens que ſous l'an 561. en parlant de S. Maclou, qu'il appelle Macute (*F*), il dit que ce Saint, perſécuté par les Bretons, leur donna ſa malédiction, & paſſa dans les Gaules, preuve qu'il ne prétendoit plus comprendre la Bretagne ſous le nom général des Gaules en 561. Enſorte que l'ancienne expreſſion employée pour une affaire arrivée dès l'an 472. prouve qu'il faiſoit dès ce tems-là la même diſtinction. Toutes ces preuves de l'indépendance & de la liberté des Bretons, priſes non dans nos propres Hiſtoriens,

(*A*) Britannos ſuprà ligerim ſitos impugnari oportere demonſtrans. *Sidon. Apoll. L.* 1. *Epiſt.* 7.

(*B*) Contraxit undique innumeras & invictas copias, vel Romanorum præſidiis, vel auxiliis barbarorum, aliis poteſtate, aliis cognatione. *Paulus Diaconus.*

(*C*) Euricus ergò Rex Viſigothorum crebram mutationem Romanorum Principum cernens, Gallias ſuo jure viſus eſt occupare. Quod comperiens Anthemius Imperator, protinùs ſolatia Britonum poſtulavit; quorum Rex Riothimus cùm duodecim millibus veniens in Biturigas civitatem Oceano, navibus egreſſus, ſuſceptus eſt. *Jornandès de rebus Gothicis nu.* 75. 76.

(*D*) Felix procinctus auxiliantium ſuave collegium habere, & ſolatia illorum, quos delectat etiàm ſimul ſubire diſcrimina. *Jornand. ibidem nu.* 60.

(*E*) Euricus Rex Viſigothorum Gallias occupare niſus Riothimum Regem Britonum ad defenſionem Galliarum Romanis venientem auxilio, bello contrivit, *Sigebertus ad annum* 470.

(*F*) Machutes, qui & Maclovius.... à Britannis exacerbatus, eis valedicens tranſivit ad Gallias, & ſub Leontio Sanctorum Epiſcopo multo tempore virtutibus claruit. *Sigebertus ad an.* 561.

mais des Auteurs de l'Histoire Romaine ; & des seuls qui se soient expliqués sur ces faits, suffisent pour faire voir le peu de fond, qu'on doit faire sur ceux qui sans aucuns garans ne laissent pas d'avancer que ces peuples n'étoient que de pauvres fugitifs, qui furent reçus ou par Aetius, ou par l'Empereur, ou par les Armoriquains, mais toujours par compassion & par grace pour être sujets & pour obéir comme les autres habitans de la Gaule. Qu'on joigne ces preuves avec les autres que j'ai déja rapportées dans le chapitre précédent Nomb. IX. & suivans pour prouver la même chose depuis l'année 410. jusqu'en 445. & l'on verra que le systême que je suis, se soutient dans tous les tems, sans être démenti par aucun Historien.

VIII.

Les Bretons Armoriquains furent gouvernés par des Rois depuis l'an 445. jusqu'en 470.

Après ce que je viens de dire on n'aura pas de peine à croire, que le Gouvernement de ces peuples étoit Monarchique, au moins depuis l'an 460. que c'étoit un Royaume, & qu'ils étoient gouvernés par des Rois. Mais aussi puisque j'ai déja fait voir, que les choses étoient sur le même pied avant l'an 445. on ne doit pas faire plus de difficulté de reconnoître qu'ils avoient aussi leurs Rois pendant les quinze années qui suivent. Nulle preuve dans l'Histoire d'aucune interruption, ou d'aucun interregne. Au contraire tout ce que je vais dire d'Audren, fera connoître qu'il régnoit dans ce tems ; & comme il n'a pas été le premier de ces Rois, il n'a fait que monter sur le thrône de ses ancêtres, & il a trouvé le secret de l'affermir de plus en plus en laissant ses enfans successeurs de sa Couronne. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la vie de Saint Oudocée, que j'ai déja citée. Car l'Auteur, en parlant de Budic, & des raisons que les Armoriquains eurent de le rappeller de l'Isle de Bretagne pour en faire leur Souverain, après que leur Roi fut mort, ajoute qu'ils s'adresférent à ce Prince (*A*), parce qu'il étoit né de la race Royale. Ces paroles ne permettent pas de douter que le pere de Budic n'eut été Roi dans ces lieux, & descendu des anciens Rois ses prédécesseurs, & ce pere étoit Audren. Si donc lors de la journée d'Attila l'an 451. les Auteurs qui nous apprennent, que les Armoriquains servirent dans l'armée de l'Empire contre cet ennemi commun, ne parlent point de leur Roi, ce n'est pas à dire qu'ils n'en eussent point. On sçait que le Roi comme ses sujets est également compris sous le nom général d'un peuple. Jornandès & Paul Diacre dans cette même occasion comptent au nombre des troupes auxiliaires des Romains, les Bourguignons & les Saxons sans nommer leurs Rois. Il est néanmoins certain que les uns & les autres en avoient un. C'est ainsi que Grégoire de Tours, lorsqu'il décrit l'expédition malheureuse des Bretons dans le Berri, ne parle que d'eux, sans faire aucune mention de leur Roi. Ce seroit mal raisonner que de vouloir conclure de-là qu'ils n'en avoient point. Sigebert, Freculphe & Jornandès non-seulement témoignent qu'ils en avoient, mais encore ils nous en ont conservé le nom. De même ceux qui mettent les Bretons Armoriquains entre les troupes auxiliaires d'Ætius, sans nous apprendre le nom de leur Roi, ne doivent pas nous empêcher de reconnoître, qu'ils en avoient un dans le même tems, puisque nous en trouvons & les preuves & le nom dans d'autres Auteurs. On ne doit point aussi croire qu'il n'étoit Roi que par le bienfait des Empereurs & soumis à leurs Loix, au-dessus de ses peuples, mais au-dessous des Magistrats Romains, semblable en ce point au Roi Cogidun & à tant d'autres si bien marqués dans l'Histoire Romaine, qui n'étoient, à proprement parler, Rois que de nom, mais sujets en effet & les instrumens de la servitude des autres, comme Tacite l'a remarqué. Tout ce que j'ai dit de l'indépendance de ces peuples n'est fondé que sur la liberté, sur l'indépendance & sur la souveraineté de leurs Rois.

IX.

Audren est un de ceux qui regnérent depuis l'an 445.

Celui qui régnoit après Grallon depuis l'an 445. est appellé par le plus grand nombre de nos Historiens, Audren, Aldroen, Alderon, Aldreyen & même Androgenus, comme on le trouve écrit dans quelques additions de Geoffroi de Montmouth, termes qui ne sont que de légeres altérations du même nom & qui reviennent au même (*B*). Les Modernes prétendent que la ville de Chastel-Audren sur les confins des Evêchés de Treguier & de Saint-Brieu est un monument public, qui prouve son existence & son regne, en conservant son nom. On aura toujours la liberté de penser comme eux, tandis qu'on ne dira rien de meilleur sur l'origine de cette ville, & tandis qu'on ne fera pas voir clairement qu'elle la doit à quelque autre Seigneur du même nom, qui n'a point été Roi. Je voudrois même qu'on me marquât clairement le tems dans lequel cet autre prétendu Seigneur auroit vécu. Le P. Toussaint de Saint Luc, dans ses recherches générales de la Bretagne Gauloise, premiere partie, Chapitre troisiéme écrit de plus qu'il a trouvé dans les ruines de ce Château quelques bustes d'une pierre noire, que l'inscription en Lettres Romaines Capitales enseigne être du Roi Audren fondateur de cette ville. Cet Auteur étoit un pieux Religieux que je n'accuserai jamais d'avoir rien supposé pour abuser de notre crédulité. Je croirois plutôt que, s'il nous trompe, il faut qu'il ait été trompé le premier. Je pourrois encore citer un autre monument public, qui regarde ce Roi ; c'est la

(*A*) Defuncto Rege eorum, illum volebant recipere natum de Regali progenie. *Vitâ S. Oudocei apud Usserium pag.* 291.

(*B*) Le Baud ch. 6. pag. 51. D'Argentré Hist. de Bret. L. 1. ch. 21. p. 101. Albert le Grand Catal. des Evêques de Treguier sous Cathocus pag. 306. Le P. Toussaint de S. Luc. Recherches générales de la Bretagne Gauloise pag. 55.

Charte d'Alain Fergent (A), dont j'ai déja dit quelque chose: on y lit que le Seigneur d'Avaugour & de Gouelo descendoit de la race & de la lignée d'Audren Roi de Bretagne. Pour moi je ne présente ces preuves, que pour ce qu'elles peuvent valoir, sans prétendre en être le garant, & je ne les réunies, qu'afin d'exposer sous le même point de vue, ce qu'on ne trouveroit qu'avec peine & par morceaux dans les autres, qui ont traité cette matiere avant moi. Ce n'est aussi qu'avec la même précaution & dans la même vue que je propose les Chroniques de Bourges (B), qui parlent de lui sous le nom d'Aramon, l'Histoire de Rosse & les grandes Tables de l'Eglise de Winton citées par Usserius (C), Antonen & Mathieu de Westminster. Ces ouvrages sont trop récens pour oser espérer, qu'ils soient du goût des Critiques de nos jours. Gautier Archidiacre d'Oxfort, qu'on ne doit pas confondre avec Geoffroi de Montmouth & le Poëte qui porte le nom de Gildas, ne seroient pas apparemment mieux reçus, quoiqu'ils soient plus anciens, parce qu'ils ont donné dans des fables qui les ont décriés. Si je ne comptois aussi que sur Geoffroi de Montmouth, on ne manqueroit pas de répondre que c'est le premier garant de ce fait & le pere des fables Bretonnes. Il est vrai que tout ce que j'ai dit, devroit suffire pour le mettre à couvert de ce reproche; car puisque j'ai prouvé par des Auteurs dignes de foi, dont la plûpart sont contemporains, que les Armoriquains n'étoient plus sujets de l'Empire; que leur pays étoit un Royaume; & qu'ils ont eu des Rois avant l'an 460. comme ils en avoient avant l'an 445. on n'a plus raison de regarder comme une supposition & comme une fable, le nom & le regne d'Audren, & les autres circonstances de sa vie, qu'il rapporte dans ce même tems, sous prétexte que c'est Geoffroi de Montmouth, qui nous apprend ces choses. Mais ce qui doit le justifier encore plus clairement, est qu'il n'a parlé qu'après plusieurs autres. Ce sont les témoignages des Auteurs plus anciens qu'il s'agit de produire, afin de lever encore une fois cette pierre d'achoppement & de faire voir que long-tems avant lui les circonstances de la vie d'Audren n'étoient pas moins connues, que celles des autres Rois ses prédécesseurs.

X.

Auteurs plus anciens que Geoffroi de Montmouth, qui parlent d'Audren.

JE ne me contenterai pas néanmoins de répéter ici ce que j'ai fait voir ailleurs plus amplement, que Geoffroi de Montmouth ne fut que le traducteur d'un manuscrit plus ancien, qui me paroît être du huitiéme siécle. J'ai déja dit aussi que la Chronique des Rois Bretons Armoriquains portoit les caractères d'un ouvrage du septiéme: on y lisoit le nom d'Audren & le tems de sa mort, comme je le ferai voir dans le Nombre 16. de ce Chapitre. Mais comme le dessein de cet Auteur étoit de s'expliquer d'une maniere fort abrégée sur les premiers Rois, il ne nous en apprend presque autre chose que les noms & le regne, il ne nous dit aussi rien de plus de celui-ci. Le tems dans lequel Moracius écrivoit, ne m'est pas connu. Tout ce que je sçai est qu'Usserius (D) & long-tems avant lui l'Historien de l'Eglise de Winton (E) le citent avec le titre d'ancien, & qu'ils le nomment après le Sage Gildas & le Vénérable Bede, & avant Gildas Cambrius, qui vivoit dans le neuviéme siécle. Ensorte que le titre d'ancien que cette Histoire de l'Eglise de Winton écrite vers l'an 1440. lui donnent préférablement aux trois autres, peut faire juger qu'il écrivoit avant ces trois derniers. Or cet Auteur si considérable par son antiquité convient de tous les faits attribués à ce Roi, & s'accorde en ce point avec Gildas Cambrius ou de Cambrige, dont il s'agit de rapporter le passage. Ce Gildas est très-différent des trois autres de même nom, auxquels on a donné pour les distinguer des surnoms différens. Il vivoit avant l'an 856. & selon quelques-uns il écrivit avant l'an 858. & selon d'autres vers l'an 829. (F) Ce fut à Winton, dit cet Auteur, que Constantin, frere d'Aldren Roi des Bretons Armoriquains, fit son fils Constant Moine. Ce seroit donc mal-à-propos qu'on accuseroit encore Geoffroi de Montmouth d'être le seul garant, ou le premier Auteur des faits qui regardent Audren & Constantin, son frere, puisque 300. ans avant lui Gildas Cambrius & Moracius s'étoient expliqués de la même maniere. Il en est qui disent que Gildas composa son Histoire en 829. sur celle d'un Geoffroi, qui par conséquent auroit vécu plus de trois siécles avant lui, qu'on a surnommé Artur, & qu'il la tira des autres Ecrivains qui l'avoient précédé. Je ne sçai si l'on prétend par ces mots mettre le Vénérable Bede & Gildas le Sage entre ceux, dont il avoit pris cette circonstance, mais je sçai au moins que je ne dirai rien de nouveau, quand j'avancerai que le véritable Gildas s'expliquoit sur ces faits, du moins pour le fond, comme s'est expliqué depuis celui dont il s'agit, & qu'on appelle de Cambrige. Usserius l'a dit avant moi (G): selon cet

(A) Primò Dominus de Alvagorio & de Goello, pro eò quod ipse exivit & descendit de genere seu lineâ Audreni Regis Britanniæ. *Carta Alani Ducis apud Argentraum L. 1. cap. 18.*

(B) Elles disent que Aramon envoya à Bourges Aurele Ambroise, & Uter-Pendragon .... dernier fils de Constatin. *D'Argentré L. 1. ch. 26.*

(C) Quæ à Mathæo florilego & Roffensis Historiæ Collectore repetuntur etiam omnia. *Usser. Brit. Eccl. Antiq. pag. 37.* Habentur eadem in floribus Historiarum & magnâ Wintoniensium Tabula, quibus ex Wintoniensis Ecclesiæ historia adjici etiam possunt ista. *Ibid. p. 200.*

(D) In magnâ etiam Wintoniensis Ecclesiæ Historiâ ex Gildâ, Beda & Moracio refertur. *Usser. Antiq. Brit. p. 29.*

(E) Ut scribit ille antiquus Britannorum conscriptor Moracius & Gildas Historiæ suæ cap. 19. & Gaufridus Monumethensis in Historiâ Britonum ..... de Wintoniensis Ecclesiæ fundatione in ejusdem Ecclesiæ Historiolâ circa annum 1440. conscripta. *Usser. ibid. p. 66. & 67.*

(F) Wintoniæ, inquit Gildas, Constantem Constantinus pater (frater Aldroeni Regis Armoricanorum Britonum) filium suum Monachum fecit. Cùm quo concordant Moracius & Gaufridus Monumentensis in Historiâ Britonum nec-non Walterus Oxenfordensis Archidiaconus. *Usserius ibidem pag. 200.*

(G) Cùm Constantinum illum uxorem ex nobili Romanorum genere ortam duxisse referat Britannia Historia, atque ex eâ Aurelium Ambrosium suscepisse. *Galfredus Monumeth. L. 6. cap. 6.* Mathæus florilegus anno 436. ejusdem Ambrosii parentes in Britanniâ purpurâ indutos fuisse, hoc est, ut Beda explicat, regium nomen & insigne tulisse, non commentitius ille à Wintoniensibus citatus, sed verus etiam & genuinus Gildas confirmet. *Usserius Antiq. Brit. pag. 200.*

Auteur ce n'eſt pas ſeulement le Gildas fabuleux ou ſuppoſé, cité par les Hiſtoriens de l'Egliſe de Winton, mais encore le véritable & naturel Gildas, c'eſt-à-dire, qu'on nomme le Sage, qui confirme que Conſtantin & ſon épouſe, (qui ſelon l'Hiſtoire de Bretagne étoit d'une noble famille Romaine & parente d'Aurelle Ambroiſe,) furent revêtus de la pourpre dans l'Iſle de Bretagne, ou comme Bede s'explique, portérent le titre de Roi dans ces lieux & les ornemens Royaux. Et parce que ces choſes ne ſont véritables que dans notre ſyſtême, on peut conclure qu'Uſſerius le favoriſe encore, & qu'il croit en trouver des preuves dans Gildas le Sage. On ne doit pas en être ſurpris, puiſque ce n'eſt point en cela ſeul, mais dans tout le reſte que notre Hiſtoire s'accorde parfaitement avec tout ce que Gildas le Sage & le Vénérable Bede nous apprennent des révolutions arrivées dans l'Iſle de Bretagne pendant tout ce tems.

X I.

Tout ce que ces Auteurs diſent d'Audren, s'accorde parfaitement avec l'Hiſtoire de Gildas le Sage & du vénérable Bede.

Le fondement de toute cette Hiſtoire eſt que les habitans de l'Iſle, après s'être inutilement adreſſés au Conſul Aetius pour la troiſiéme fois, c'eſt-à-dire, en 446. députérent vers Audren pour lui demander du ſecours: il leur accorda Conſtantin ſon frere avec une eſcorte de 2000. hommes. Il eſt vrai que ces deux Auteurs ne ſont expreſſément mention ni de l'Ambaſſade, ni du ſecours: mais ils conviennent de pluſieurs choſes, qui du moins jointes enſemble, me paroiſſent en être une preuve (*A*). 1°. La réſolution dans laquelle la meilleure partie de ces peuples, étoient de faire la guerre malgré leur triſte ſituation, & malgré la faim qui les preſſoit; la victoire qu'ils remportérent pour la premiere fois, leurs ennemis éloignés de la frontiere, & le repos que ce changement leur procura pendant un tems aſſez conſidérable, au moins au dehors, nous donnent tout lieu d'en conclure qu'ils avoient quelque ſecours. On dira qu'un ſecours de 2000. hommes n'avoit point de proportion avec leurs beſoins. Mais il faut faire attention que les Romains auſſi puiſſans qu'ils l'étoient, quand ils leur en accordérent en 422. & trois ans après n'envoyérent qu'une légion qui n'étoit qu'un peu plus de la moitié de troupes, & que ce nombre ſi petit en apparence ſuffit néanmoins pour les défendre.

La ſeconde preuve que je trouve dans Bede (*B*) eſt qu'après avoir parlé d'Aetius, il ajoute qu'ils ne purent obtenir du ſecours de lui. Ces mots ne nous empêchent pas de croire qu'on n'en reçut d'ailleurs: Il ſemble même qu'ils l'inſinuent (*C*). En effet Gildas après avoir parlé d'Aurele Ambroiſe, fait également mention de la ruine de cette Iſle & du ſecours ineſpéré que les habitans reçurent, comme de deux prodiges, qui firent pendant quelque tems impreſſion ſur l'eſprit & ſur le cœur de ceux qui en avoient été les témoins. Enfin tout ce que je vais dire des Rois, qui régnerent depuis l'an 446. & qui furent les parens d'Aurele Ambroiſe, ſuppoſe le ſyſtême que je défends. Nos Hiſtoriens ajoutent qu'à l'arrivée de ce ſecours toute la jeuneſſe de l'Iſle ſe raſſembla, qu'on affronta l'ennemi, qu'il fut vaincu par le mérite d'un Saint homme. Gildas (*D*) & Bede diſent tout cela preſque mot à mot. Il eſt bon d'obſerver pour cette derniere circonſtance, que Saint Germain Evêque d'Auxerre & Saint Sévere Evêque de Trèves ſon diſciple étoient alors dans cette Iſle. Un troiſiéme fait, qu'on trouve dans notre Hiſtoire, eſt que Conſtantin fut Roi; qu'il fut tué; que ſon ſucceſſeur, qu'on dit avoir été ſon fils, eut le même ſort, & Gildas dit poſitivement (*E*), que dans cet intervalle on ſacroit des Rois; (en voilà donc plus d'un) & que peu de tems après eux-mêmes, qui les avoient oints, les faiſoient mourir pour en élire d'autres plus cruels. Voilà l'uſurpation & le caractère de Vortigerne; on ne peut rien ſouhaiter de plus conforme, ſi notre Hiſtoire ſuppoſe que ces deux premiers Rois n'étoient point nés dans l'Iſle, mais qu'ils étoient venus d'ailleurs. Ces deux Auteurs, en diſant d'Aurele d'Amboiſe, fils de Conſtantin, qu'il étoit le ſeul de la Nation Romaine qui eut évité tous ces dangers & qui reſtât dans l'Iſle, nous fait aſſez ſentir qu'on ne les regardoit ni lui, ni ſon pere, que comme des étrangers; & le nom de Romain (*F*), qu'on leur donne, étoit encore fort commun parmi les peuples de l'Armorique pendant tout ce ſiécle & dans le ſuivant. Toutes ces révolutions ne pouvoient arriver ſans des guerres civiles (*G*); & c'eſt ce que ces deux Auteurs reprochent aux Bretons pendant tout ce tems. Nous diſons encore que Conſtantin pere & Conſtant frere d'Aurele Ambroiſe furent tués dans l'Iſle entre l'an 446. & l'an 455. (*H*) & ces deux Auteurs conviennent également, qu'au moins deux parens d'Aurele Ambroiſe, qui portoient les ornemens Royaux & le titre de Rois, périrent dans ces révolutions, dont ils venoient de parler, depuis le troiſiéme Conſulat d'Aetius;

(*A*) Alios verò nunquàm, quin potiùs de ipſis montibus, ſpeluncis & ſaltibus, dumis conſertis continuò rebellant; & tùm primùm inimicis per multos annos prædas in terrâ agentes ſtrages dabant..... quievit parumper inimicorum audacia, receſſerunt hoſtes à civibus. *Gildas in epilogo de excidio Brit. nu.* 17. & 18.

(*B*) Neque tamen hæc agentes quidquam ab eo auxilii impetrare quiverant. *Beda Eccl. Hiſt. L.* 1. *cap.* 13.

(*C*) Hæſit etenim tam deſperati inſulæ excidii, inſperatique mentio auxilii, memoriæ eorum qui utriuſque miraculi teſtes extitere. *Gildas ibidem nu.* 26.

(*D*) Ungebantur Reges non per Deum, ſed qui cæteris crudeliores extarent. *Et Paulo poſt.* Ab unctoribus non pro veri examinatione trucidabantur, aliis electis trucioribus. *Gildas ibidem nu.* 19.

(*E*) Duce Ambroſio Aureliano, virò modeſto, qui ſolus fortè Romanæ gentis tantæ tempeſtatis colliſione, occiſis in eadem parentibus, purpurâ nimirum indutis ſuperfuerat. *Gildas ibidem nu.* 25.

(*F*) Adjiciamus etiàm ne quis Britannum aut Romanum in Armoricâ ſine Métropolitano aut Comprovincialium voluntate vel litteris Epiſcopum ordinare præſumat. *Con. Turon. an.* 567. *Can.* 9.

(*G*) Moris namque priſtini erat genti, ſicut & nunc eſt, ut infirma eſſet ad retundenda hoſtium tela, & fortis eſſet ad civilia bella. *Gildas de excidio Brit. nu.* 19.

(*H*) Gildas ibidem nu. 25. & Beda ibidem cap. 16.

c'est-à-dire, depuis l'an 446. (*A*) & ces révolutions, dans lesquelles ils périrent, furent les ravages des Saxons, & les carnages qui en furent la suite, comme le Vénérable Bede le dit positivement. Ce qui ne peut absolument convenir à Constantin le Tyran, non plus qu'à ses enfans, mais seulement à Constantin frere d'Audren, que notre Histoire place dans ce même-tems & à Constant son fils & frere d'Aurele Ambroise. L'élévation de Vortigerne dans le sentiment de nos Historiens, après tant de parricides, n'étoit qu'une usurpation détestable & tyrannique, & c'est pour cela que Gildas l'appelle tantôt superbe, & tantôt funeste Tyran (*B*). La derniere de ces circonstances, qui regarde notre Histoire, est qu'Aurele Ambroise n'échappa, selon nos Historiens, à la cruauté de cet usurpateur, que parce qu'on le transporta dans notre Bretagne Armorique auprès de Budic son cousin. En effet il n'y a pas d'apparence qu'il ait pû rester en sûreté dans l'Isle, où ce Tyran régnoit avec un pouvoir absolu, mais avec tant de cruauté, que non-seulement ses ennemis ou les personnes qui pouvoient lui devenir suspectes, mais même ceux qui avoient encore quelque amour pour la vérité, étoient exposées à la haine & à la fureur de tout le monde (*C*). On voit que les Auteurs que nous suivons, n'ajoutent presque rien aux faits rapportés par Gildas le Sage & par le Vénérable Bede, & qu'ils ne font que les arranger & en développer les circonstances.

XII.

Le sentiment de ceux qui rejettent ce que nous disons d'Audren & de Constantin, son frere, est contraire à l'Histoire Romaine.

MAIS autant que notre Histoire est en ce point conforme au sentiment de ces deux Auteurs, autant ceux-là s'en écartent qui rejettent le régne d'Audren, qui ne veulent point reconnoître Constantin pere d'Aurele Ambroise pour son frere, & qui prétendent que cet Aurele Ambroise étoit fils de Constantin surnommé le Tyran, ce qui fait le fondement du systême contraire au notre; car après tout ce dernier n'étoit point simplement Roi, comme Bede & quelques autres l'ont dit des parens d'Aurele Ambroise. Il étoit Empereur; il n'épousa pas dans la Grande-Bretagne une très-noble Dame Romaine mere de Constant, avant d'avoir usurpé l'Empire. Les Historiens ne nous disent point qu'il fut d'une famille (*D*) & d'un rang à pouvoir aspirer au mariage d'une Dame, dont on fait sonner si haut la noblesse. Et depuis son usurpation en 407. jusqu'en 411. Constant n'auroit pas été d'un âge à pouvoir passer pour Moine. Constantin le Tyran ne mourut point dans l'Isle de Bretagne, beaucoup moins pendant les révolutions arrivées après l'an 446. dans les ravages des Saxons. Il étoit mort plus de 35. ans avant; & néanmoins ces deux Auteurs disent tout cela du pere d'Aurele Ambroise. Enfin comme Constantin le Tyran mourut en 411. il ne peut être le pere d'Aurele Ambroise, qui ne fut Roi de la Grande-Bretagne, que 60. ans plus tard après l'an 470. & qui, selon Sigebert (*E*), régna 45. ans, c'est-à-dire, jusqu'après l'an 515. à moins de dire qu'au milieu de tant d'ennemis, malgré tant de hazards, de fatigues & de combats, ce Héros auroit vécu plus de 104. ans. Ce sont les anachronismes où tombent ceux qui ne veulent reconnoître ni le régne d'Audren, ni celui de Constantin, son frere. Voici le merveilleux qu'on trouve dans leur systême; il faut qu'ils supposent que Constantin le Tyran, en passant dans la Gaule & même pendant les quatre années de sa Tyrannie, laissa son fils dans l'Isle de Bretagne sans s'en mettre en peine, pendant qu'il étoit si porté pour son autre fils Constant, qui viola toutes les régles de la discipline Ecclésiastique, en le forçant de quitter le Cloître pour venir prendre la dignité de César; il faut encore supposer, que ce fils si négligé ne laissa pas d'être assez heureux pour survivre à son pere, à son frere Constant & à plusieurs autres Tyrans, dont la témérité fut punie du dernier supplice. On le laissa vivre par un privilége tout singulier en paix, & dans les honneurs, sans que les Empereurs & les Tyrans encore plus soupçonneux, en ayent conçu la moindre jalousie.

Ce n'est encore là que la moindre partie des événemens surprenans qui se trouvent dans ce systême. Il faut supposer de plus que lorsque tous les autres Romains abandonnerent l'Isle de Bretagne en 418. comme nous l'apprenons de Fabius Etelverdus, pour se retirer dans la Gaule, Aurele Ambroise, comme s'il eut été sûr de la bonne fortune qui l'attendoit, se fit un devoir de demeurer constamment dans cette Isle. Le départ des troupes Romaines en 422. & 425. sans espoir de retour, ne fut point capable de le faire changer de sentiment. Les habitans, dispersés, vaincus & fugitifs; les Rois légitimes immolés à l'ambition d'un perfide sujet résolu de monter sur le thrône de ses maîtres; ce Tyran reconnu par les plus puissans, devenus les instrumens de ses ordres sanguinaires; tous les gens persécutés & sacrifiés, furent des révolutions qui ne servirent qu'à son élévation. Ni la postérité des Rois légitimes tués par le Tyran, ni cet usurpateur avec toute sa puissance & toute son attention, ne purent

(*A*) Britones Duce Ambrosio Aureliano, viro modesto, qui solus fortè Romanæ gentis Saxonum cædi superfuerat, occisis in eadem parentibus pupurâ indutis *Beda de Naturâ rerum*. Sub Zenone Regium nomen & insigne ferentibus. *Idem. lib. 1. cap. 16.*

(*B*) Tunc omnes Consiliarii unà cùm superbo Tyranno. *Gildas nu. 23.*

(*C*) Si quis verò eorum mitior & veritati aliquatenùs propior videretur; in hunc quasi Britanniæ subversorem omnium odia telaque sine respectu contorquebantur. *Ibidem nu. 19.*

(*D*) Hujus loco Constantinus ex infimâ militia propter spem solam nominis sine merito virtutis eligitur. *Beda Ecc. Hist. L. 1. cap. 11.*

(*E*) A Germania Angli in Britanniam veniunt, eamque ab hostibus tutam faciunt esse, ac non multo post eam sibi vindicant. Ambrosium Aurelianum sibi Britanni Regem statuunt, eoque Duce per annos 45. vario belli eventu contrà Anglos confligunt. *Sigebertus ad annum 446.*

prévenir, ni arrêter le cours de son bonheur & cet homme dont l'Histoire n'avoit rien dit jusqu'alors, devient tout-à-coup à l'âge de 60. ans un Héros fameux, un Roi chéri, un Conquérant heureux, qui régne encore 45. ans, meurt âgé de 104. ans, & laisse à ses enfans une couronne si long-tems attendue, reçue enfin contre toute espérance, & si bien affermie au milieu de tant de concurrens & de tant d'ennemis. Il faut avouer qu'on ne peut rien voir de plus singulier, & que tout ce qu'on admiroit tant dans l'Histoire de Conan, n'en approche pas. Mais par malheur pour les Auteurs ou les protecteurs de ce Roman si rempli d'événemens prodigieux, Procope nous apprend (*A*) que les enfans de ce Tyran (il n'en excepte aucun) moururent en même-tems que lui. Je ne vois pas après une autorité si positive & si ancienne, sur quel fondement on voudroit s'opiniâtrer à soutenir qu'Aurelle Ambroise, qui vivoit encore plus de cent ans après, ait été son fils.

XIII.

Conformité des autres circonstances du regne d'Audren avec l'Histoire Romaine.

Si toutes les circonstances du régne d'Audren, qui regardent Constantin son frere, sont si conformes aux termes de Gildas & de Bede, & n'ont rien qui révolte l'esprit, & qui ne s'accorde parfaitement avec l'état des Romains & des Bretons pendant tout ce tems; on va voir que toutes les autres circonstances considérables de sa vie ne sont pas moins conformes à l'Histoire Romaine. La premiere est qu'avant qu'il monta sur le thrône, les troupes Romaines ravagerent l'Armorique. Le Baud (*B*) appelle les Auteurs de ces ravages tantôt Italiens & tantôt Luquains. Le premier nom ne signifie autre chose que les Romains mêmes, & je crois que le dernier doit s'entendre des Luthariens, ou soldats de Litorius, que Salvien, Auteur contemporain, appelle Lutharis. En effet j'ai déja fait voir ailleurs sur le témoignage de Sidonius Apollinaris aussi contemporain, que Litorius ou Leutharis remporta quelques victoires sur les Armoriquains en 439. Cette guerre ne finit qu'après l'an 444. puisque dans cette année ces peuples assiégérent Tours, ou du moins attaquérent les peuples de ces quartiers. Nous disons en second lieu que cette guerre finit, & que ces troupes se retirérent vers l'an 445. Nous ne disons encore en cela rien d'extraordinaire: car c'étoit dans ce même tems, dit le Vénérable Bede (*C*), que Aetius ne se croyoit point en état d'envoyer aucun secours aux habitans de la Grande-Bretagne, non pas même une seule Légion, qui n'étoit que d'environ 4000. hommes, comme on en avoit envoyé dans les années 422. & 425. parce qu'il étoit tout occupé de la guerre, qu'il avoit à soutenir, ou du moins qu'il craignoit d'être bientôt obligé de soutenir contre Blede & contre son frere Attila Roi des Huns; & quoique l'année précédente 444. Blede eut été tué par les embuches de son frere Attila, néanmoins celui-ci demeura toujours ennemi si déclaré de la République & si formidable qu'il attaquoit sans cesse quelque ville & quelques Châteaux dans l'Europe, & qu'il les rasoit ou s'en rendoit le maître. Aetius avoit donc besoin ailleurs de troupes, qui jusqu'alors avoient resté sur la frontiere de l'Armorique. Il est si vrai qu'il n'y en avoit plus en 446. que lorsque ce Général voulut depuis punir ces peuples, il en laissa la commission au Roi des Alains Eocharic. Un troisiéme fait qu'on dit d'Audren, est qu'en 446. il ne put donner aux Bretons de l'Isle, qu'un secours de 2000. hommes, parce qu'il craignoit toujours quelque attaque de la part des Gaulois, c'est-à-dire, de la part des Romains, qui commandoient dans la Gaule. Il ne se trompoit pas: l'ordre ou la permission d'Aetius, qu'Eocharic se mit en devoir d'exécuter l'année suivante, fait assez voir qu'Audren n'avoit pas pris encore assez de précaution, puisque pour mettre ses Etats à couvert de cet orage, il fut obligé de recourir à l'intercession de Saint Germain (*D*) Evêque d'Auxerre. Nous verrons dans la suite l'avantage qu'Audren eut enfin sur ces barbares.

XIV.

Audren est le même que les Catalogues des Comtes de Cornouaille appellent Daniel-Dremrus.

Pour bien expliquer ce fait, il faut d'abord observer, que ce Prince est le même que les Catalogues des Comtes de Cornouaille appellent Daniel Dremrus (*E*): car tout ce qu'ils nous apprennent de celui-ci, est 1°. qu'il avoit quelque commandement dans la Cornouaille, qui dans le sens même de l'Auteur n'étoit autre que celle dans laquelle Budic & Alain Cagnart dominérent long-tems après, & qui selon des Auteurs du onziéme siécle s'étendoit jusqu'à Rennes (*F*). 2°. Ces Catalogues nous font assez connoître que Daniel Dremrus vivoit vers les années 445. 450. & suivantes, puisqu'entre ce Comte & Jean Reith, qui vivoit en 513. ils en mettent un autre nommé Budic. 3°. Celui de ces Catalogues,

(*A*) Constantinus, quem Britanniæ Tyrannum diximus, superatus bello unà cùm liberis interiit. *Procopius de bello Vandalorum L. 3.*

(*B*) Le Baud ch. 5. & 6.

(*C*) Neque hæc tamen agentes quidquam ab illo auxilii impetrare quieverant, ut pote gravissimis eò tempore beilis cùm Bleda & Attilla Regibus Hunorum erat occupatus, & quamvis anno ante hunc proximo Bleda Attilæ fratris sui insidiis sit interemptus, Attila tamen adeò intolerabilis Reipublicæ remansit hostis, ut totam penè Europam; excitis invasisque civitatibus & castellis, corroderet. *Beda Eccl. Hist. Libro 1. cap. 13.*

(*D*) Vix domum remeaverat de transmarinâ expeditione, & jam Legario Armoricani Tractûs fatigationem Beati Antistitis ambiebat. *Constantinus in vita sancti Germani.*

(*E*) Rivelen Mur-Marth-con, Rivelen Marthon.... Concar .... Gradlon Mur ... Daniel Drem-rud Alamanis Rex fuit. Budic & Maxenti duo fratres. Horum primus rediens ab Alamania Marcell interfecit, & paternum recuperavit Consulatum. *Catalog. Comitum Cornub. apud Lobinæum Tom. 2. col. 17.*

(F) Cornu-Galliæ nuncupatur; est autem illius Metropolis Redonum civitas. *Glaber Radulphus L. 2. cap. 2. nu. 25.*

qu'on a tiré du Cartulaire de Quimper, marque assez clairement que Budic étoit fils de Daniel-Dremrus, puisqu'après avoir parlé de ce dernier, en nommant Budic & Maxentius deux freres, il ajoute que le premier de ces deux freres, c'est-à-dire, Budic défit Marcel à son retour de l'Allemagne, & recouvra ce qu'on appelle le Consulat, c'est-à-dire, le Comté de son pere, & nos Historiens disent tout cela d'Audren, puisqu'ils nous apprennent qu'il fut Roi de l'Armorique ou de la Cornouaille; qu'il vivoit après 446. & qu'il fut pere de Budic Cybsdan. Je conclus que son véritable nom étoit Cybsdan Aldrenus, & que ces Catalogues en ont fait par corruption leur Daniel Dremrus, à moins de dire que Cybsdan n'est qu'une abbréviation adoucie ou corrompue d'Aldroen, comme Dadon n'est qu'une abbréviation d'Audoen. Il importe peu d'approfondir davantage la signification ou l'étymologie de ces noms, & de faire voir qu'ils ont du rapport, puisque tous les faits conviennent; car le seul qui nous reste à vérifier, est que ces Catalogues disent que Daniel-Dremrus fut Roi des Allemans : or il est certain que ce fut sous le regne d'Audren, que les Armoriquains furent attaqués par Eocharic Roi des Alains, à qui plusieurs Auteurs & Constance (*A*) lui-même en décrivant cette guerre, donnent aussi le nom d'Allemans. Il est encore certain que les Armoriquains sortirent de ce pas sans grande perte, & même, on peut le dire, avec succès & avec honneur, puisqu'ils furent les premiers à refuser vers l'an 448. ou 449. les conditions de paix que l'Empereur leur accordoit à la priere de S. Germain Evêque d'Auxerre. Il est encore certain que trois ans après ils étoient indépendans & libres, puisqu'ils servirent en qualité d'alliés dans l'armée d'Aetius contre Attila (*B*). Ce fut dans cette même conjoncture que les Alains, qui servoient aussi dans la même armée, se rendirent suspects de trahison, & l'Histoire n'en parle presque plus désormais, que pour nous apprendre que l'Empereur Majorien entreprit de les chasser de la Gaule en 461. (*C*). Ensorte que quand notre Histoire dit que le païs qu'ils occupoient avant d'en être chassés, devint le partage d'Audren, soit qu'il s'en soit emparé dans ces tems si fâcheux pour les Romains, soit que l'Empereur les ait abandonnés à ce Roi pour prix de sa fidélité, soit qu'il lui en ait seulement confié le gouvernement, elle ne dit rien d'impossible, rien de fabuleux, rien qui ne soit très-probable & très-conforme à l'Histoire Romaine, qui dans ce même-tems étend les frontieres de l'Armorique jusqu'auprès d'Orléans entre la Loire & le Loiret, comme je l'ai fait voir plus amplement dans le chapitre 1. de ces Mémoires, nom. 18. Voilà l'éclaircissement & la preuve de cet incident qui paroissoit si fabuleux ou si singulier. Voilà, sans doute, ce que ces Catalogues appellent avoir été Roi de l'Allemagne ou des Allemans, c'est-à-dire, des Alains. Telle est la vérité du fait & la conformité de notre Histoire encore en ce point avec la Romaine.

X V.

Audren est aussi le même qu'Ingomar & d'autres Auteurs appellent Deronus.

AUDREN en latin *Aldroenus* & *Alderonus* est aussi le même qu'Ingomar dans la Généalogie qu'il nous a donnée de S. Judicael; & l'Auteur de celle de S. Winoc appellent Deronus (*D*). J'ai déja dit dans le premier Chapitre, que Coton qu'on met le second dans cette Généalogie, & Conan le premier de nos Rois n'étoient qu'un même Prince; & dans le second Chapitre, que Guithol petit-fils de Cotton, & Salomon petit-fils de Conan étoient aussi le même. De ces principes il faut conclure, que Deronus & Alderonus ou Audren ne sont point différens : car comme Déronus est le quatriéme après Cotton (*E*); Audren est reconnu par tous nos Historiens pour le quatriéme après Conan : quatriéme en tout, non-seulement le quatriéme Roi, mais encore le quatriéme de filiation, c'est-à-dire, l'arriere-petit-fils de Conan, comme Déronus est le fils de Guithol (*F*). Quelques-uns ont reconnu qu'Audren étoit fils de Salomon; & comme j'ai déja fait voir qu'Audren étoit pere de Budic, de même on verra que Deronus fut pere de Dubric ou Debroc, qui est le même que Budic; & enfin comme Déronus fut ayeul de Rioval, Audren fut ayeul de Hoel, qui est le même que Rioval. Voilà pour la famille & pour les filiations des rapports bien sensibles. Ceux des lieux ne le sont pas moins : car après tout, c'est dans l'Armorique & non ailleurs qu'il faut chercher les prédécesseurs de Rioval petit-fils de Déronus : c'est de là qu'il étoit originaire. Quand il y vint les armes à la main vers l'an 513. ce n'est pas qu'il eût été chassé par les Saxons de la Domnonie, Province de l'Isle de Bretagne; on en verra les preuves dans le Chapitre qui le regarde. Ce n'étoit qu'un retour dans un lieu, qu'il avoit quitté quelque tems avant, ou du moins que ses parens habitoient avant lui : quand il conquit ce pays, il ne fit que recouvrer l'héritage de ses ancêtres:

(*A*) Causam sanè Armoricanæ regionis, quæ necessitatem peregrinationis indixerat, obtentâ veniâ & securitate perpetua, ad proprium obtinuisset arbitrium, nisi titubationis perfidia mobilem & indisciplinatum populum ad rebellionem pristinam revocasset. *Constant. in vita S. Germani.*

(*B*) Adfuere auxiliatores Armoricani, Lititiani. *Jornandès de rebus Gethicis nu.* 60. Fuêre intereà Romanis auxilio Armoritiani, Litiani. *Paulus Diaconus de gestis Rom. L.* 15. Vide suprà caput 2. num. 11.

(*C*) Alanorum partem trans-flumen Ligeris considentem statuit suæ redigere ditioni, Attila. *Jornandès de rebus Gothicis num.* 70. Sed & ipse Majorianus non diù regnans, dum contrà Alanos, qui Gallias infestabant, movisset procinctum, Dertonæ juxta fluvium ita cognominatum occiditur. *Ibidem nu.* 75. Qui (Anthemius) veniens illico Ricimorem generum suum contrà Alanos direxit, virum egregium, & penè tunc in Italiâ ad exercitum singularem, qui multitudinem Alanorum & Regem eorum Bungum in primæ stationis certamine superatos internecione prostravit. *Ibidem.*

(*D*) Riwalus Britanniæ Dux filius fuit Derochi filii Withol, filii Urbieni, filii Gatoni, filii Gerentoni. *Genealogia sancti Winoci Tom.* 1. *Sanct. Bened.* 302.

(*E*) Regnabat tunc in illâ Aldroenus quartus à Conano. *Galfridus Monumetb. L.* 6. *cap.* 4.

(*F*) Alain Bouchard Chron. Brit. Histoire Universelle de Charon pag. 549.

quand il fut redevable du Royaume à sa bravoure ; ou si vous voulez, au choix de ses Sujets, il ne fit que remonter sur le Trône de ses peres. Ce n'est point dans l'Isle de Bretagne qu'il faut les chercher, ni par conséquent Déronus ; l'Histoire de ce pays n'en fait aucune mention, quoiqu'elle entre dans un fort grand détail des Seigneurs, qui tinrent quelque rang dans ces lieux pendant toutes les guerres des Saxons. Voilà donc Déronus, comme Audren, originaire de l'Armorique & Seigneur des plus considérales du pays, & c'est le second rapport qui se trouve entr'eux. Le troisiéme regarde le tems. Ces Généalogies, telles que nous les avons, entre Déronus & Jona, sans compter ni l'un ni l'autre, placent trois degrés de filiations, sçavoir Rioval, Debroc & Riatham. Celui-ci mourut vers l'an 545. & Jona son fils fut tué vers l'an 547. dans un âge assez avancé. Donnons pour ces quatre ou cinq générations un siécle ; c'est ne rien outrer & on n'en peut donner moins, & cela ne laisse pas de suffire pour nous obliger de reconnoître que Déronus vivoit vers l'an 450. c'est-à-dire, précisément dans le même tems qu'Audren ; l'un & l'autre étoient donc Princes dans l'Armorique, descendus des anciens Rois, ancêtres de ceux qui regnérent depuis précisément dans le même degré de filiation ; ils vivoient précisement dans ce même tems. Après cela je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement disconvenir que c'est le même Prince ; car pour la différence des noms, Deronus & Alderonus, elle est si légere qu'elle ne mérite pas qu'on y fasse attention. Je sçai que quelques-uns au lieu de Deronus, lisent Derothus ou Dérochus ; mais il faut avouer aussi d'un côté que les anciens ont lû Deronus, & de l'autre que certains appellent Audren, *Audren Deroch*, ce qui leve toute la difficulté, si l'on vouloit en faire quelqu'une.

XVI.

Tems dans lequel Audren vivoit, & durée de son regne.

ON ne doit point non plus en faire sur le tems, dans lequel je fixe son regne. Les Modernes se sont extrêmement écartés de la vérité, quand ils ont dit qu'il mourut en 422. ou selon quelques autres en 438. après avoir regné depuis l'an 412. Le Foureur de Sigebert a donné le premier occasion à ces erreurs, lorsqu'il a parlé sous l'an 413. de l'Ambassade de Gonthelin, & du secours accordé par Audren aux habitans de la grande Bretagne, sous la conduite de Constantin son frere. L'Interpolateur, en prenant ces faits de Geoffroi pour les inserer dans Sigebert, n'a pas pris le sens, l'esprit, ni l'ordre Chronologique de l'Auteur qu'il transcrivoit, comme je le ferai voir bien-tôt, ni de celui dans lequel il mêloit ces faits, comme il est aisé de le remarquer dans l'édition d'Aubert le Myre, dans laquelle il paroît que les Bretons de l'Isle n'avoient point encore de Roi l'an 423. & que Vortigerne regna seulement après l'an 446. Mathieu de Vestminster n'a pas été plus heureux ; il approche du but, mais il n'y arrive pas. Il place cette Ambassade en 435. la mort de Constantin & l'élection de son fils Constant en 445. J'ai néanmoins fait voir dans le Chapitre précédent Nombre 21. sur des preuves qui me paroissent démonstratives en fait d'Histoire que c'étoit Grallon qui regnoit dans l'Armorique pendant tout ce tems. L'époque de Geoffroi de Montmouth est la véritable, comme elle est en effet prise de l'Auteur le plus ancien ; & c'est aussi où tout ce que j'ai dit jusqu'ici, me conduit naturellement (*A*). Cet Auteur, après l'ancien Manuscrit Breton qu'il traduisoit, ne rapporte l'Ambassade en question, que comme une suite du refus, qu'Aetius Consul pour la troisiéme fois venoit de faire, de donner du secours aux Bretons de l'Isle, fatigués par leurs ennemis & hors d'Etat de leur résister. Actius ne fut certainement Consul pour la troisiéme fois qu'en 446. Ce fut donc cette année la premiere ou la seconde du regne d'Audren, que cette affaire arriva ; c'est le véritable tems dans lequel Audren regnoit. C'est ce qui fait que je ne suis nullement surpris de ce que Geoffroi de Montmouth fait dire à ce Roi dans cette occasion (*B*), qu'un tems, avoit été, qu'il auroit volontiers accepté les offres qu'on lui faisoit de la Couronne de la Grande Bretagne : car pendant les dix années précédentes Grallon, qu'il avoit lieu de regarder comme un usurpateur, regnoit, sans qu'alors il lui restât apparemment beaucoup d'espérance de remonter sur le Trône de ses ancêtres. Mais aussi depuis l'an 446. tout ce qu'on dit d'Audren convient parfaitement au tems. C'étoit alors qu'il avoit lieu d'être content des Etats qu'il venoit de recouvrer, sans être obligé de se mettre en devoir d'aller en chercher d'autres, dont la possession ne devoit pas être fort assurée. C'étoit alors qu'il avoit à craindre du côté des Gaulois, c'est-à-dire, des Romains encore maîtres de la Gaule. Ce fut alors enfin qu'il vit ses Etats exposés aux ravages des Alains.

Après avoir découvert le commencement du regne d'Audren, il ne sera pas mal-aisé d'en régler la durée ; car s'il est vrai, comme tous ceux qui parlent de cette circonstance, en conviennent, que Constantin ait regné dans la Grande-Bretagne environ dix ans, & qu'après sa mort Audren son frere ait regné dans l'Armorique encore neuf ans, comme on le trouvoit écrit dans la Chronique des Rois Bretons Armoriquains ; ce seroit un regne de dix-neuf ans, qui commençant en 445. ou 446. nous conduiroit jusqu'environ 464. Mais si son regne fut de vingt-six ans, comme d'Argentré l'a cru, la fin ne devroit être placée que vers l'an 471 (*C*). Il paroît au moins

(*A*) Aetio ter Consuli Britonum gemitus . . . Nec pro eis quidquam adjutorii habentes, tristes redeunt atque concivibus suis repulsam suam denunciant. Inito itaque concilio transfretavit Guethelinus Londoniensis Archiep. in min. Britanniam, quæ tunc Armorica sivè Letavia dicebatur. *Galfridus Monumetb. L. 6. cap. 3.*

(*B*) Olim tempus fuit, cùm non negassem Insulam Britanniæ accipere, si quis eam mihi largitus fuisset. *Ibid.*

(*C*) Dans l'acte de fondation de l'Eglise de Lantevenech, rapporté par le P. Albert en ses Vies des Saints de Bretagne pag. 149. Guerec ne prend que la qualité de Duc de Bretagne. On ne parle aussi de Wiquel que comme d'un Comte de Bretagne, & de Budic, que comme d'un Comte de Cornouaille.

par quelques titres ; qu'il étoit encore Roi l'an 458. & l'Histoire ne parle d'aucun autre avant l'an 464. ni même, à prendre les choses à la rigueur, avant l'an 471. Mais il faut qu'il ait cessé de vivre au moins cette année, comme je le ferai voir en parlant de son successeur. Toute la Chronologie de ce Roi consiste donc à dire, que né vers l'an 408. il monta sur le Trône vers la fin de l'année 445. ou au commencement de la suivante, âgé d'environ trente-huit ans. Il devint Roi des Allemans, ou plutôt des lieux occupés jusqu'alors par les Alains en 461. Il mourut trois ans après en 464. âgé de cinquante-six ans, ou tout au plus tard vers 471. âgé de soixante-trois ans. C'est ce qui fait voir que ceux qui dès l'an 446. lui font dire qu'il étoit vieilli, ajoutent cette circonstance sans fondement, du moins Geoffroi de Montmouth ne lui fait rien dire de semblable.

XVII.

Alliances & postérité d'Audren.

Aucun que je sçache ne s'est expliqué sur son alliance. S'il étoit bien prouvé qu'une Princesse du nom d'Oüen fut l'épouse de quelqu'un de ces premiers Rois, dont j'ai parlé jusqu'ici, comme on s'est avisé de le dire dans ces derniers tems (*A*), je croirois volontiers qu'elle l'auroit été plutôt d'Audren que de Salomon : mais c'est perdre le tems que de raisonner sur des choses qu'un Moderne s'est contenté d'avancer, sans en rendre aucune raison. Je laisse à ceux qui seront mieux instruits, le soin de nous apprendre à fond ce que nous devons penser de ces choses. Pour ce qui regarde ses ancêtres, il étoit fils de Witol ou Salomon, petit-fils d'Urbien, apparemment le même que Concar, arriere-petit-fils de Coton ou Conan ; & c'est à cause de ces deux derniers (*B*) que Geoffroi lui fait dire que ses ayeux ou ses bisayeux avoient droit sur le Royaume de la Grande-Bretagne. Il ne parle point de son pere, qui, né dans l'Armorique, ne paroissoit pas avoir aucun droit dans l'Isle, & sembloit au contraire avoir absolument renoncé à toutes les prétentions de ses peres. Nous trouvons dans divers Auteurs les noms de plusieurs de ses enfans : la Chronique des Rois Bretons Armoriquains ne parle que de Budic, si ce n'est qu'on veuille faire fond sur ce qu'on trouve à la fin de cet ouvrage, qui n'est qu'un abrégé des fables qui couroient dès lors sur l'article de nos Rois, mais sous des noms un peu différens ; j'en dirai quelque chose dans le Nombre suivant. Mais après tout il semble, que cette fin fabuleuse n'est qu'une addition faite après-coup par un autre Auteur. Les Catalogues des Comtes de Cornouaille marquent assez clairement que Daniel Dremrus, qui, comme je l'ai fait voir, n'est pas différent d'Audren, fut pere de Budic & de Maxent (*C*). Les actes de S. Winoch & la fondation de l'Eglise dédiée sous son nom, donnent à Bodoix, qui n'est autre que le Budic fils d'Audren, deux freres, l'un qu'ils nomment Erech ou Guerech, & l'autre qu'ils nomment Michel : mais je crois qu'il faut lire Gwitcael : comme en effet Bouchard dit que Audren laissa trois fils, Budic, Erech & Gicquel. Ingomar dans la Généalogie de S. Judicael dit que Derothus ou plutôt Deronus, c'est ainsi qu'il nomme Audren, fut pere du même Rioval, qui conquit l'Armorique. Mais comme cette affaire demande un examen plus ample, & regarde l'Histoire de Rioval ; je réserve à m'expliquer ailleurs plus au long sur cette matiere dans le Chapitre cinquiéme & dans les Notes. Je me contente de dire par avance que s'il est bien vrai qu'Audren ou Deronus eut un fils nommé Rioval, ce ne fut pas lui qui passa dans l'Armorique vers l'an 513. Voici donc le nombre des enfans d'Audren, tel que j'ai pû le recueillir des Auteurs que je viens de citer. Je commence par Erech ou Guerech, parce qu'il succéda le premier à son pere ; c'est le Riothame ou Riochame de Sidonius Apollinaris, le Riothime des autres, & peut-être le Théodoric des actes de S. Vignier, ou Fingard. Le second est Budic, dit ailleurs Bodoix, qui fut Roi des Bretons après son frere, ou plutôt Eusebe successeur de son frere. Le troisiéme est Maxent ou Maxentius, duquel on ne trouve presque rien autre chose, si ce n'est dans des Mémoires très-suspects & très-embrouillés. Le quatriéme est Witael ou Gicquel, dont il est fait mention dans la fondation de Lanneoc sous le nom de Michel ; & si l'on doit compter un Rioval entre les enfans d'Audren, ce seroit le cinquiéme fils.

XVIII.

Fables qui regardent le regne d'Audren, & ce qui a pû donner occasion à ces fables.

Le Baud, après avoir parlé de nos premiers Rois, dit qu'on trouvoit à la fin de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains plusieurs choses qui ne peuvent passer dans l'esprit de tout homme judicieux que pour des fables. Celles qui regardent Audren sous le nom corrompu de Daniel Dremrus, est qu'il fut Roi de l'Allemagne ou des Allemans, & les termes dont on se sert dans cette occasion, nous font assez comprendre qu'on n'entend par ces mots rien moins, que ce que nous appellons présentement Allemagne. J'en ai dit assez pour faire connoître mon sentiment sur cette circonstance, & si l'on veut convenir avec plusieurs Sçavans que ceux que quelques Auteurs appellent Allemans, étoient les mêmes, que d'autres appelloient Alains, comme cela paroît en effet dans les vies que nous avons de S. Germain d'Auxerre, on n'aura pas de peine à croire qu'Audren a pû se voir quelques années avant sa mort maître du païs occupé par les Alains, puisqu'ils furent en effet chassés de la Gaule vers l'an 461. Et c'est ce qu'ont voulu dire ceux qui l'appellent Roi de l'Allemagne. Pour ce qui regarde son mariage avec la fille d'un Empereur, que quelques-uns appellent Leon ou Leonce, &

(*A*) Albert le Grand, Vie des Saints de Bretagne, Catalog. Généal. pag. 361.

(*B*) Attamen quoniam jus in Insulam avi & atavi mei habuerunt. *Galfrid. Monumeth. L. 6. cap. 4.*

(*C*) Voyez la Vie de S. Winoch dans Albert le Grand pag. 249.

célébré solemnellement à Pavie, c'est un vrai Roman. Leon premier de ce nom fut Empereur dans l'Orient depuis l'an 437. jusqu'en 474. Ce tems pourroit convenir avec le régne de Daniel Dremrus : mais quelle apparence qu'un Roi de l'Armorique, ou si l'on veut s'en tenir à la lettre & aux termes de ces Mémoires fabuleux, quelle apparence qu'un simple Comte de Cornouaille ait épousé dans la ville de Pavie la fille de cet Empereur, quand même on sçauroit certainement qu'il en avoit une d'un âge à pouvoir être mariée dans le tems de la jeunesse & du mariage de ce Comte (*A*), c'est-à-dire, vers l'an 430. Car il ne maria sa fille Leonce à l'Empereur Antheme qu'en 467. Et pour Leon II. dit le Jeune, neveu du précédent & son successeur ; il régna si jeune & si peu de tems, qu'on peut encore moins se servir de son nom & de son titre d'Empereur pour autoriser ces suppositions. Tous les autres Empereurs du même nom n'ont aussi régné que dans l'Orient, & seulement après l'an 417. année qui ne peut plus regarder Daniel Dremrus, puisqu'il étoit pere de Budic qui régnoit dans le cinquiéme siécle, & que Jean Reith Comte de Cornouaille, après ce dernier, vivoit certainement en 513. ou peu après. Il se peut faire qu'Audren, à l'exemple de Salomon son pere, ou de son vivant & par son ordre, eut épousé la fille de quelque Général de l'armée Romaine, qu'on appelle en Latin *Imperator*, ou peut-être de Léon, dont Sidonius Apollinaris (*B*) fait une si honorable mention en plusieurs endroits de ses Lettres, qui fut Chef du Conseil d'Euric Roi des Goths, selon Ennodius (*C*), & qui sous Alaric conserva le même rang, selon Grégoire de Tours (*D*) ; les tems pourroient convenir. Il n'est pas impossible que la cérémonie de ce mariage ait été faite à Pavie, si le nom du lieu n'a point été altéré, & c'est tout au plus ce qu'il peut y avoir de probable dans cette affaire. Mais en fait d'Histoire ce ne sont pas des probabilités, ou des possibilités qu'on demande ; on veut des preuves, & je n'en trouve aucune. Je crois encore que c'est d'Audren, dont on a voulu parler sous le nom de Derien, qui, selon les actes fabuleux de S. Rioc (*E*), fit le voyage de Jérusalem avec Neventerius. A son retour dans l'Armorique il contribua par des miracles à la conversion de la famille de Riock fils d'un Seigneur qu'on nomme Eloru, & ce fils, dit-on, fut depuis Moine à Lantevenech. Comme ces faits regardent l'Histoire Ecclésiastique, je les laisse à débrouiller aux Sçavans Bénédictins qui travaillent à l'Histoire des Evêchés & des Abbayes de cette Province.

XIX.

Etendue des Etats d'Audren.

ON trouvoit encore à la fin de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains une circonstance qui me paroît n'avoir rien de fabuleux, ni même d'extraordinaire que l'obscurité des termes. Il est mal aisé d'en faire l'application, parce que ce sont des anciens noms de lieux qui ne sont plus en usage, ou du moins ils ont été tellement altérés dans une si longue suite de siécles, qu'on ne peut plus les reconnoître que par conjecture. Cette circonstance regarde les bornes & l'étendue des Etats d'Audren. On dit qu'il posséda le Maine & l'Anjou jusqu'au lieu qu'on appelle Guzrin (*F*) *usque Guzrin* ou *Guzria*. Toutes les preuves que j'ai rapportées dans le premier Chapitre Nomb. 17. & 18. en examinant s'il y a quelque apparence que l'autorité de nos premiers Rois Bretons ait été reconnue dans le Berri, suffisent pour nous aider à démêler ce qu'il y a de vrai dans cette circonstance. Les frontiéres de l'Armorique s'étendoient dans cinq Provinces, sçavoir la premiere & seconde Aquitaine, dans la deuxiéme, la troisiéme & la quatriéme Lyonnoise ; ce sont les propres termes de la Notice de l'Empire. Le pays situé dans le voisinage d'Orléans entre la Loire & le Loiret faisoit partie de la Province Armoriquaine, comme nous l'apprenons d'Idace & de Marius. Tous les habitans de ces Provinces entroient ordinairement dans la même ligue ; c'est ce que nous lisons dans Zozime & dans quelques autres Historiens. Leon Archevêque de Bourges, à ce qu'on prétend, prenoit part à toutes les affaires Ecclésiastiques, & se trouvoit dans les Conciles de la Province Armoriquaine ; c'est ce qu'il y a de vrai : ces faits sont trop autorisés pour pouvoir être révoqués en doute. D'ailleurs Audren fut Roi de l'Allemagne ou des Allemans, c'est-à-dire, des Alains, peuples situés le long de la Loire vers Orléans. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains & les Catalogues des Comtes de Cornouaille le témoignent positivement dans le tems de Budic fils d'Audren, mais qui ne régna que long-tems après lui. Le Royaume Armoriquain s'étendoit jusqu'aux montagnes appellées Alpes, comme on lit dans la vie de S. Oudocée, & les plus proches montagnes de ce pays sont celles d'Auvergne. Voilà ce que notre Histoire nous apprend, & l'on voit qu'il n'y a rien en tout cela, qui ne s'accorde parfaitement avec le témoignage des meilleurs Historiens. Nos Rois possédoient-ils tous ces lieux, comme en étant les véritables maîtres, c'est ce que je n'ai jamais pû me persuader ? N'en avoient-ils que le simple Gouvernement sous l'autorité des Empereurs, & n'étoient-ils point ce que la grande Notice de l'Empire appelle Ducs des frontiéres du pays Armoriquain ? C'est ce qui me paroît assez probable, & ce qu'on peut dire de plus. Mais enfin quel étoit ce lieu nommé Guzrin, qui faisoit les bornes du païs soumis à leur autorité ? Ne seroit-ce point la Guerche sur la Sarte, à quelques lieues du Mans, ou la Guierche sur la Creuse dans la Touraine ? Guzrin, ne seroit-ce point Gorron sur les frontiéres du Maine & de la Normandie, qu'on appelloit Neustrie dans le tems que la Chronique des Rois Bretons Armoricains fut faite, *Guzrin in Westriâ* : du moins le Pere Bucherius Jésuite,

(*A*) Voyez Sigonius sous cette année pag. 351.
(*B*) Sidonius Apollinaris L. IV. Epist. 22. & L. VIII. Epist. 3.
(*C*) Ennodius in vitâ Epiphanii.
(*D*) Greg. Turon. L. 1. cap. 92.
(*E*) Le P. Albert pag. 37.
(*F*) Voyez le Baud. Hist. de Bret. pag. 91.

dans son livre intitulé *Belgium Romanum*, croit qu'Alençon ville qui fait la frontiére de ces deux Provinces, plus hauts vers l'Orient, peut avoir pris son nom des Alains, & par conséquent elle auroit fait partie de ce que nos Chroniques appellent Allemagne, c'est-à-dire, le païs des Alains. Seroit-ce le Comté de Gavre près d'Avranches, ou la ville de Gueret Capitale de la Marche, dite en Latin *Garectum* ou *Warectum*? C'est ce que je n'ose décider? Voilà tout ce que j'ai crû digne d'être observé sur le regne d'Audren. Je passe à ce qui regarde son successeur.

X X.

Erech fils d'Audren, fut son premier successeur.

JE suis encore obligé d'abandonner ici le sentiment de nos Historiens Modernes qui ont reconnu la même suite de Rois, dont j'apporte les preuves. Ils sont tombés dans une erreur considérable pour s'être trop attaché à Geoffroi de Montmouth sans consulter les autres Auteurs qui fournissent de quoi suppléer à ce que Geoffroi de Montmouth n'a pas dit, & n'étoit pas obligé de dire, parce que ce n'étoit pas précisément notre Histoire qu'il écrivoit. Il n'a parlé que de ceux de nos Rois, qui ont eu quelque part à ce qui s'est passé dans l'Isle de Bretagne, tels ont été Conan, Audren, Budic & quelques autres. Il n'a pas eu la même occasion de parler de Salomon, de Grallon & des autres, parce qu'il n'en trouvoit aucune mention dans l'Histoire qu'il écrivoit, comme n'y ayant eu aucune part. C'est ailleurs qu'il faut chercher les circonstances de leur regne: ce que d'Argentré, le Baud, Alain Bouchard, & les autres qui les ont suivi, ont été obligés de faire pour ces Rois prédécesseurs d'Audren, je suis obligé de le faire pour quelques-uns de ses successeurs, s'ils font succéder Budic immédiatement à son pere Audren, qui n'est mort, comme je l'ai fait voir, que vers l'an 464. & néanmoins il ne fut que son troisiéme successeur: ensorte qu'il n'est point parlé de lui depuis cette année jusques vers l'an 490. Deux autres Princes régnerent dans cet intervalle. Le premier fut Erech ou Guerech; il avoit fait une fondation dans l'Eglise de Land-Nennoc dès l'an 458. nous en avons encore l'acte. Il ne prend que la qualité de Duc, & c'est ce qui m'a fait conclure qu'il n'étoit point Roi dès cette année, parce que son pere vivoit encore. Dans quelques-uns des titres des fondations faites par Grallon, on trouve que sous son regne on appelloit déja ce païs Bretagne. L'acte de la fondation de Land-Nennoc est le premier que je sçache, dans lequel on l'appelle petite-Bretagne; on lui donne aussi le titre de Royaume (*A*). Au reste le don fait à ce Monastère de la Paroisse de Ploemur, & de la Terre en laquelle est l'Eglise de Sainte Julitte, avec l'Eglise de ce nom, située dans le lieu nommé Renguis, le don de 300. tonneaux de sel, de froment & de vin à prendre sur la terre nommée Dackergeran, celui de trois cens chevaux, autant de bœufs & de vaches & autres animaux, & le calice rempli de vin mis sur l'Autel avec la patenne, en témoignage de ce don, sont d'un style qui sent assez l'antiquité (*B*). Ce qu'on trouve dans cette fondation de Gicquel Comte de Rennes, de Budic Comte de Cornouaille, dit aussi Bodoix Roi, frere de cet Erech, ce qu'on trouve de Sainte Ninnock fille de Brocan, confirmée par Saint Germain Evêque d'Auxerre, dans le dessein de se retirer dans la solitude, sont une preuve que cette fondation ne peut être d'aucun autre que de cet Erech, dont je parle, & que la datte de cet acte est très-naturelle. J'estime encore que c'est de ce Prince, plutôt que d'aucun autre, que le païs de Bro-Erech, & le Château d'Erech situé dans le même païs, entre Quintemberg & le petit Molac, ont pris leurs noms. Ma raison est que l'ortographe est plus conforme, ou plutôt elle est entiérement la même. Ce Prince est nommé dans quelques Mémoires particuliers Eric ou Erric (*C*).

(*A*) Do & concedo totam plebem quæ dicitur Ploemur... terram in quâ est Ecclesia S. Julittæ cùm eadem Ecclesiâ quæ est in Renguis. Ad sustentandam quoque hujus loci procurationem tres centum modios tam salis, quam vini atque frumenti de terra, quæ dicitur Datkguerran. Augeo huic meo dono tres centum tam equorum, quam boum & vaccarum, nec-non & multorum animalium. Ad corroborandum verò hujus meæ donationis privilegium calicem hunc aureum cùm patenâ vino mero plenum in testimonium offero. *Cartul. Kempert.* Voyez ci-dessus Nomb. 16.

(*B*) Le P. Albert, Vie de S. Ninnoch pag. 245.

(*C*) Mémoires sur l'origine de la Maison de Rieux.

X X I.

Erech est le même que Riothime, dont Jornandès, Freculse & Sigebert ont parlé, comme d'un Roi Breton.

IL est aussi le même que plusieurs anciens Auteurs appellent Riothime Roi des Bretons (*D*). L'Interpolateur de Sigebert a paru fort embarrassé, quand il s'est agi de s'expliquer sur l'article de ce Roi, parce qu'il ne le trouvoit point entre ceux, dont l'Histoire des Bretons donnoit la liste. Nos Historiens Modernes n'ont pas été plus heureux à découvrir son origine & la raison que les anciens avoient de lui donner le titre de Roi. Les uns n'en parlent point du tout; les autres croyent qu'il n'étoit que le Lieutenant Général de Hoel, surnommé le Grand: anachronisme visible, puisque l'affaire de Riothime se passa vers l'an 472. au lieu que Hoel ne régna qu'après 513. comme je le ferai voir en son lieu. La vérité du fait est que Riothime étoit Roi des Bretons. Jornandès, Freculse (*E*) & Sigebert (*F*) l'assurent positivement. Il ne sert de rien de dire ici, avec le P. Daniel (*G*), que Jornandès ne lui donne cette qualité, que conformément à ses idées,

(*D*) Quis autem fuerit Riothimus iste, historia Britonum minimè dicit, quæ Regum suorum nomina & gesta per ordinem pandit. *Interpolator Sigeberti ad an.* 470.

(*E*) Anthemius Imperator protinùs solatia Britonum postulavit, quorum Rex Riothimus cùm 12. millibus veniens in Biturigas civitatem, Oceano navibus egressus, susceptus est. *Jornandes de Rebus Goth. nu.* 75. *& ex eo Freculfus L.* 5. *cap.* 17.

(*F*) Eoricus Rex Visigothorum Gallias occupare nisus Riothimum Regem Britonum ad defensionem Romanis auxilio venientem bello superavit. *Sigebertus ad an.* 470.

(*G*) Le P. Daniel Dissert. sur l'Hist. de France p. 518. édition *in*-4°.

idées ; que cet Auteur étoit Goth, & comme parmi les Goths, de même que chez la plûpart des barbares, les Chefs de chaque peuple prenoient le nom de Roi, il l'a donné à Riothime comme Chef de la Nation Bretonne. Il me semble qu'on ne doit point accuser Jornandès de n'avoir employé le terme de Roi des Bretons que sur de pareils préjugés. Il écrivoit 80. ans tout au plus après que cette affaire étoit arrivée ; il devoit en être bien informé. L'exactitude avec laquelle il entre dans toutes les circonstances de cette expédition, est une preuve qu'il l'a écrite sur de bons Mémoires, ou qu'il la sçavoit même de ceux, qui en avoient été les témoins. Au reste j'en ai dit assez jusqu'ici, pour faire voir qu'il s'en faut beaucoup, qu'il ait été le premier qui ait porté ce titre, puisque j'ai prouvé que ce païs étoit Royaume depuis long-tems, & gouverné par quatre Rois ses prédécesseurs, comme il a laissé des successeurs des mêmes Etats & de la même Dignité. Riothime étoit donc Roi des Bretons, non de ceux qui furent chassés de l'Isle de Bretagne ; je l'ai déja fait voir dans le Nomb. 2. de ce Chapitre & dans les suivans. Il n'y avoit point alors dans cette Isle un Roi de ce nom, & les Bretons fugitifs n'en avoient aucun à leur tête. Il étoit Roi de ces mêmes Bretons, qui, selon Sidonius Apollinaris, étoient établis sur la Loire, long-tems avant 466. Il étoit le même que cet Erech, dont il est parlé dans la fondation de Lan-nennoch, Duc de la Petite-Bretagne, dès l'an 458. Maître de Ploemur, de Renguis, de Dackgerrans, de Lan-nennoch & du Château d'Erech, tous lieux situés en divers endroits de l'Armorique, frere des Comtes de Cornouaille & de Rennes, reconnue pour la Capitale de Cornouaille, fils d'un Roi de l'Armorique, dont la résidence ordinaire étoit à Chastel-Audren, comme dans son Château de plaisance, & dont l'autorité s'étendoit dans le Maine & dans l'Anjou jusqu'au lieu nommé Guzrin, prédécesseur d'un autre Roi, qui comptoit Rennes entre les villes de son Royaume, comme nous le verrons bientôt. C'est ce qui m'a fait avancer hardiment que Riothime n'étoit point un étranger sans feu, sans lieu, porté sur la Loire avec ses douze mille Bretons, comme en garnison, dans des lieux, sur lesquels il n'avoit ni droit, ni prétention, & qu'il défendoit seulement pour les Romains ; mais qu'il étoit Prince de l'Armorique, autrement appellée Cornouaille ; & Roi des Bretons Armoriquains, comme ses prédécesseurs. Au reste j'espere qu'on ne fera pas de difficulté sur la différence, qui se trouve entre les noms d'Erech ou Erric & de Riothime : elle est très-legere & l'on voit assez clairement, que la personne est absolument la même, puisqu'il s'agit d'un Prince des mêmes peuples, dans le même pays, dans le même tems, & dont les noms se ressemblent si fort.

XXII.

Erech est aussi le même que le Riothame ou Riochame de Sidonius Apollinaris.

Les mêmes raisons servent à faire voir que cet Erech n'a point été différent de Riothame, ou, comme portent quelques exemplaires, Riochame. Sidonius Apollinaris Auteur contemporain, est celui qui lui donne ce nom. C'est à lui qu'il adresse la Lettre 9. du Livre 3. avec cette inscription (*A*) : *Sidonius à son ami Riochame.* Savaron observe (*B*) qu'il se trouve quelques Manuscrits qui portent que ce Riothame fut Prince des Bretons ; la suite de cette lettre en est une preuve, puisqu'elle n'est écrite qu'afin de lui demander justice des Bretons accusés d'avoir contribué par leurs sollicitations secretes à faire enlever les esclaves de celui qui portoit cette lettre (*C*). J'ajoute qu'elle ne fut écrite qu'après que Sidonius fut Evêque de Clermont, c'est-à-dire, après l'an 471. & dans ce tems Riothame ou Riothime n'étoit point un simple Lieutenant Général ou Prince des Bretons ; il étoit leur Roi, comme Jornandès & les autres Auteurs le marquent expressément ; c'est aussi le sentiment de Savaron & du P. Sirmond (*D*). Ce dernier ajoute, que si l'adresse de la lettre ne lui donne point cette qualité, l'on ne doit pas conclure pour cela qu'il ne la portoit pas, ou qu'elle ne lui étoit pas dûe, puisque le Pape Hilaire ne la donne point à Gundric, ni le même Sidonius à Chilpéric, qu'il appelle seulement Maître de la Milice, quoique l'un & l'autre fussent Rois des Bourguignons. Le terme d'ami, qui fait l'adresse de cette lettre, ne doit pas empêcher de croire que Riothame étoit Roi. Sidonius étoit Evêque de Clermont, d'une des plus illustres familles des Gaules, qui avoit fourni plusieurs Senateurs, de grands Magistrats & deux Seigneurs, qui sembloient être dans ces tems fâcheux la seule ressource de la République Romaine dans les Gaules. Un tel Prélat pouvoit bien appeller son Roi son ami, puisqu'en effet il n'employe point d'autres termes dans l'adresse des lettres qu'il écrit aux premiers de l'Empire, non plus qu'au Comte Arbogaste Prince des François (*E*). Tout ce que cette lettre nous apprend de plus, est que ces deux amis étoient en commerce de lettres ; que ce n'étoit pas la premiere fois (*F*) que Sidonius avoit porté ses plaintes à Riothame pour lui demander

(*A*) Sidonius Riothamo suo salutem. *Sidon. L. 3. Ep. 9.*

(*B*) Iste Riothamus Princeps fuit Britannorum. Sic quidam MSS. *Savaron in hunc locum.*

(*C*) Gerulus Epistolarum mancipia sua à Britannis clàm sollicitantibus abducta deplorat. *Sidon. Apoll. ibidem.*

(*D*) Riothamo Britannorum Regi, ut opinor... Nec verò mirum est Regem non appellari Riothamum, sivè, ut Jornandès scribit, Riothimum, cùm nec Gundevicium Hilarius Papa, nec Chilpericum Sidonius Reges vocent, quorum tamen uterque Rex fuit Burgundionum. *Sirmundus in hunc locum pag. 40.*

(*E*) Sidonius Arvogasti suo salutem. Eminentius amicus tuus, Domine Major, obtulit mihi, quas ipse dictasti Epistolas litteratas. *Sidonius L. 4. Epist. 17.*

(*F*) Servatur nostri consuetudo sermonis ; namque miscemus cùm salutatione querimoniam, quod ea semper eveniunt de quibus loci mei aut ordinis hominem constat, in conciliari si loquatur, peccare si taceat. Sed & ipsi sarcinam pudoris inspeximus, cujus hæc semper verecundia fuit, ut pro culpis erubesceretis alienis. Si inter eorum positos æquanimiter objecta discutiens, arbitror hunc laboriosum posse probare quod objicit. Si tamen inter argutos, armatos, tumultuosos, virtute, numero, contubernio contumaces ; poterit ex æquo & bono solus, inermis, abjectus, rusticus, peregrinus, pauper audiri. Vale. *Sidonius L. 3. Epist. 9.*

mander justice sur de semblables affaires ; que ce Prince étoit d'un caractère vraiement digne de son rang, puisque, soit par délicatesse de conscience, soit par amour pour ses peuples, il étoit vivement touché des fautes que les autres commettoient. On apprend encore que les peuples qui lui étoient soumis, étoient des gens alertes, artificieux, qui, les armes à la main, se plaisoient dans le tumulte, & que leur bravoure, leur nombre & leur union rendoient fiers & rebelles opiniâtres ; que Riothame étoit le maître de juger lui-même cette affaire & d'écouter les raisons des parties, & dans ce cas il espéroit un Jugement avantageux à celui pour lequel il écrivoit ; mais aussi qu'il pouvoit renvoyer cette affaire devant ses Officiers, & que dans ce cas il n'en attendoit pas un si bon succès. Voilà l'esprit & la substance de cette lettre, qui m'a paru très-propre à confirmer tout ce que j'ai dit dans les premiers Nombres de ce Chapitre sur l'origine & l'ancien établissement des Bretons Armoriquains.

XXIII.

Conjectures sur quelques autres noms, qui semblent regarder Erech ou Riothame, & sur son alliance & sa postérité.

OUTRE les noms de Riothime ou Riothame, sur lesquels je viens de m'expliquer, j'en trouve encore quelqu'autres, qui semblent d'abord regarder Erech ou Guerech, sur lesquels je me contenterai de dire mes conjectures (*A*). Tel est Riocam, dont quelques terres situées près la riviére d'Oust, portoient encore le nom plus de quatre cens ans après. Tel est encore apparemment Trefriam. Il est peut-être aussi le même que Theodoric Roi de Cornubie ou Cornouaille Occidentale, dont il est fait mention dans les Actes de S. Fingar, autrement appellé S. Vignier ; mais dont le Baud & nos autres Historiens ont très-mal appliqué l'Histoire. Ces Actes nous apprennent (*B*) que Fingar ou Vignier étoit fils de Clitor un des Rois de l'Hibernie ; que lorsque S. Patrice parut dans cette Isle en leur présence, Vignier fut le seul qui lui rendit quelques honneurs ; que le Roi son pere, qui étoit idolâtre, en fut outré ; qu'il le chassa de ses Etats ; que Vignier vint se réfugier dans l'Armorique ou petite-Bretagne ; qu'il retourna dans l'Hibernie long-tems après, c'est-à-dire, lorsqu'elle étoit entiérement convertie ; qu'il en sortit une seconde fois pour se retirer dans la solitude, accompagné de 770. Chrétiens, avec lesquels étoient quelques Evêques & Piala sa sœur ; que le vaisseau chargé de cette sainte & nombreuse troupe aborda sur les côtes de la Cornouaille Occidentale ou Cornubie, dans le port qu'on nomme Heul ; que Théodoric Roi de ce pays les regarda comme des ennemis de son Etat ou de sa Religion, & qu'il les fit mourir. Le Baud a cru que Théodoric étoit le même que Guerech si fameux dans le sixiéme siécle. Il s'est trompé ; ce Guerech n'a jamais été Roi. Ses exploits ne tombent que sous les années 577. & suivantes ; & certainement Vignier déja grand en 432. lorsque S. Patrice passa dans l'Irlande, ou si l'on veut en 450. & même en 460. que ce Saint avoit fait ses conversions éclatantes, n'a pû vivre jusqu'au tems du second Guerech, qui ne se distingua qu'après l'an 577. au lieu que le premier Guerech, Erech ou Riothame fut véritablement Roi de la Cornouaille Occidentale, dans les tems mêmes que ces choses ont pû se passer, c'est-à-dire, après l'an 460. comme l'a dit Usserius (*C*). La difficulté n'est pas de faire voir que les noms d'Erech & de Théodoric ont du rapport, & qu'on a pû les confondre : car puisque Euric Roi des Goths est appellé par Sidonius Teuderic, par Fréculphe Theodorique, par Jornandès Theuric, & par Isidore Euridic, on aura bien pû donner ce même nom au Prince Erech. Mais je ne puis me persuader, qu'il ait été payen, comme on dit que Theodoric l'étoit, ni qu'il ait pû méconnoître S. Vignier jusqu'au point de le prendre pour un ennemi, puisque ce Saint avoit déja fait un long séjour dans le même pays. Il ne me semble donc pas vraisemblable que ni le premier Erech ou Guerech, ni le second ayent été les auteurs du martyre de S. Vignier & de ses Compagnons. Je laisse aux autres à démêler si ce fut Theudric ou Theodoric Prince ou Roi dans une partie de la Grande-Bretagne, pere de Mouric, & qui regnoit dans ces tems difficiles, où les Saxons avoient déja fait de grandes conquêtes dans cette Isle, ou si ce fut Euric même Roi des Goths, qui après la défaite de Riothime vers l'an 472. étendit les frontiéres de son Royaume jusqu'à la Loire, & se rendit maître des lieux voisins de ce fleuve, qui faisoient auparavant partie du Royaume de Cornouaille. Comme il étoit Arien, il n'y auroit rien d'extraordinaire, qu'il eût fait mourir une troupe considérable d'étrangers, la plûpart Evêques ou Religieux & tous Catholiques, qui seroient

(*A*) Hæc carta indicat atque conservat, quod vendidit Serehan virgade Riocan ad Ratweten pro 9. solidis in argento & in re convalescente, finem habens usque ad Uit. *Lobineau Tom. 2. col. 23.*

(*B*) Fuit inter jam multos Reges nobilior unus ac potentior omnibus, nomine Clito ; huic erat filius adolescens bonæ indolis vocabulo Fingar... Hic ex universis solus sancto assurgens Patricio... iratus pater... regno expulit, & solo fecit exhæredem paterno. Cui plures ex nobilibus Hiberniæ procreati adolescentes, dulcissimo amore conjuncti pariter profecti, eò exeuntes terrâ marique in minorem Britanniam pervenerunt. *Anselmus Cantuar. Archiep. in vitâ Fingaris apud Usser. p. 443.* Ad locum nativitatis suæ indè reversus Hiberniam Christi legibus subditam, in confessione Christiani nominis gloriantem, & totam lavacro sancto perfusam invenit. Inde verò relicto regno, quod Clitone patre functo ad ipsum spectabat, unà cùm Piata sorore, 770. viris & septem Episcopis quos S. Patricius per aquam incorruptionis Christo genuerat, in Cornubiam profectum ad portum Heul appulisse, atque Christianam hanc universam multitudinem à Theodorico Cornubiæ Rege, timente ne populum suum ad fidem Christi vellent convertere, trucidatum fuisse, fide narrantibus relicta, refert Cantuar. Arch. Anselmus *apud Usserium p. 451.*

(*C*) Circà hæc quoque tempora Fingarem sivè Guignerum ex Britanniâ Armoricâ in patriam reversum, Hiberniam Christi legibus subditam invenisse ; indeque relicto regno.... in Cornubiam profectum... Anselmus narrat. *Usserius in indice chron. ad an. 460.*

venus aborder dans ce pays, lors de son usurpation. Si néanmoins quelques-uns vouloient attribuer cet événement au Prince Erech ou Riothame, il faudroit au moins chercher une autre cause de cette action inhumaine & impie, pourvû qu'il soit bien prouvé que ce pays ait véritablement été le théatre de cette sanglante Tragédie, & que ce n'ait pas été la Cornouaille de l'Isle de Bretagne.

XXIV.

Ordre Chronologique du regne d'Erech ou Riothame.

AFIN de mettre ce qui regarde le regne d'Erech ou Riothame dans un plus beau jour, j'ai résolu de ranger selon l'ordre des tems tout ce que l'Histoire nous apprend de lui sous les divers noms, que les Auteurs lui donnent. Il vint au monde vers l'an 430. puisque 28. ans plus tard il étoit en âge de faire une fondation; je parle de celle qu'il fit en 458. au Monastere de Land-nennoch, lorsqu'il n'étoit encore que Duc de la Petite-Bretagne, & que son pere Budic portoit le titre de Comte de Cornouaille; il fut Roi quelques années après vers l'an 464. ou 471. ou plus tard, c'est-à dire, dans ce tems de trouble, ou lui-même étoit à la tête de ses Bretons & des Romains sous le Comte Gilles leur Chef, & depuis sa mort sous son fils Siagrius. Les Alains, les Goths, les Saxons & les François disputoient la possession du Poitou, du Berri, du païs d'Orléans, du Maine & de l'Anjou; de sorte que ces Provinces désolées par le fer & par le feu changeoient sans cesse de face & de maîtres. Ce fut dans ces mêmes conjonctures que l'extrême foiblesse des Empereurs mit les François en état de pousser vivement la guerre, qu'ils avoient contre les Armoriquains, que Procope appelle Arborics. Grégoire de Tours dit (*A*) qu'Orléans, Angers & les Isles de la Loire furent les lieux exposés à ces attaques & à ces ravages. D'un autre côté vers l'an 466. ou 467. le perfide Arvant, de concert avec le Roi des Goths, proposoit de faire la guerre aux Bretons situés sur la Loire, & de partager, disoit-il, les Gaules, par le droit des gens, entre les Goths & les Bourguignons. Il faut néanmoins avouer que dans ces premiers tems les Goths furent les ennemis qui parurent les plus redoutables, ou du moins ceux contre lesquels il fallut d'abord prendre de plus promptes mesures. Comme ils faisoient sans cesse de nouveaux progrès pour leur résister, l'Empereur Antheme, sans avoir recours à tant d'autres Nations répandues dans les Gaules, s'adressa promptement aux Bretons, comme plus capables de lui donner un prompt secours, ou plus attachés à ses intérêts, ou plus intéressés dans cette guerre. Ceci se passoit vers la fin de l'an 471. & rien n'est plus capable de nous faire voir, comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, que ces peuples n'étoient point des étrangers, mais qu'ils étoient établis dans ces lieux depuis long-tems. Malgré tous ces dangers Erech ou Riothame Roi des Bretons se sentit assez fort pour donner à l'Empereur un secours de 12000. hommes. Il se mit lui-même à la tête de ses troupes, & marcha dans le Berri vers le commencement de l'an 472. Mais dans ce même-tems Bilimar, qui commandoit les troupes Romaines dans les Gaules, passa en Italie avec son armée pour donner du secours à l'Empereur, contre lequel Ricimer s'étoit hautement déclaré. Ce fut peut-être cette diversion, qui fut cause que les Romains ne purent joindre l'armée d'Erech ou Riothime. Il fut défait vers la fin de cette année, ou dans la suivante: du moins Sigebert ne parle de cet événement qu'après avoir dit que Nepos s'étoit emparé de l'Empire; ce qui n'arriva qu'après la mort d'Anthemius, & peut-être d'Olibrius en 473. & cette Chronologie s'accorde assez avec les termes, & la suite de Jornandès, celui qui a le mieux décrit cette expédition. Après la défaite d'Erech les Romains, qui restoient dans la Gaule sous le Comte Paul, s'avancérent enfin contre l'ennemi, trop tard à la vérité; mais ils ne laisserent pas de remporter quelque avantage sur les Goths victorieux, & firent le dégât. Ce qui me porte à ranger ainsi ces faits, décrits par les anciens Auteurs avec tant de négligence & de confusion, est que peu de tems après, c'est-à-dire, entre le mois de Mars 473. & le mois de Juin 474. Euric reçut un nouveau renfort de Goths envoyés par les ordres de l'Empereur, & conduits par Widemir leur Chef, & qu'avec ce secours, dit Jornandès (*B*), il fut en état de défendre ce qu'il possédoit dans les Gaules & dans les Espagnes, sans qu'aucun ennemi fut assez puissant pour remporter sur lui aucun avantage. Celui que les Romains & les François avoient remporté, doit donc être placé quelque-tems avant l'arrivée de ce secours, c'est-à-dire, avant l'an 474. ou à la fin de l'an 473. Les Bretons avoient été défaits auparavant, selon Grégoire de Tours. Ce fut donc vers la fin de l'an 472. ou le commencement de l'an 473. Mais cette action ne doit pas être placée plutôt (*C*), puisque le Berri, comme il paroît par les Lettres de Sidonius Apollinaris, appartenoit encore avec l'Auvergne à l'Empereur, lorsque Simplicius fut fait Evêque de Bourges après la mort de Vidius en l'an 471. ou 472. si ce ne fut que cette année que Sidonius fut fait Evêque, comme quelques-uns l'ont crû.

(*A*) Voyez la Note 18.

(*B*) Widemir, quem Glisserius Imperator muneribus datis de Italiâ ad Gallias transtulit, quæ adversis circumcircà gentibus premebantur ..... acceptis muneribus simulque mandatis à Glisserio Imperatore in Gallias tendit, se seque cùm parentibus jungens Visigothis, unum corpus efficiunt, ut dudùm fuerant; & sic Gallias Hispaniasque tenentes, suo jure defendunt, ut nullus sibi aliùs prævaleret. *Jornandès de Goth. nu.* 85.

(*C*) His accidit quod de urbibus Aquitaniæ primæ solum oppidum Arvernum Romanis reliquum partibus bello fuderunt. Quapropter in constituendo præfatæ civitatis Episcopo Provincialium collegarum numero defficimur. *Sidon. Apol. L.* 7. *Epist.* 5. 7. 8. 9. Vide & Sirmundum in Notis ad Con. Turonen. Tom. 4. Con. pag. 1049.

XXV.

Eusebe fut aussi Roi des Bretons Armoriquains.

IL n'est pas mal-aisé de découvrir ce que devint Erech ou Riothame après sa défaite, ou du moins après sa fuite chez les Bourguignons. Il est assez vraisemblable que, tandis que les Romains ses alliés repoussoient les Goths victorieux, il profita de cette conjoncture pour retourner dans ses Etats. Il ne paroît pas au moins qu'Euric Roi des Goths ait poussé ses conquêtes dans l'Armorique, au-delà de la Loire (*A*). On trouve même dans quelques Mémoires, qu'un des premiers Princes étoit venu de Bourgogne dans ce même-tems. A cela près l'Histoire ne parle plus d'Erech; & dans les tems suivans elle présente sur la scéne un autre Roi que nos Historiens modernes ont encore moins connu, qu'ils n'ont connu Riothame. Presque tous n'en disent rien du tout; Albert le Grand est le seul qui en dit un mot en passant (*B*); mais il ne le présente que comme un simple particulier, qui après avoir inutilement dépensé la plus grande partie de son bien dans une fâcheuse maladie, fut enfin guéri par l'intercession de S. Melaine Evêque de Rennes, auquel il se voua; & ces mots semblent marquer assez clairement, que le sentiment de ce Légendaire étoit que ce fait n'arriva qu'après la mort du Saint Evêque. Bollandus a bien reconnu que celui dont il s'agit, fut Roi dans l'Armorique (*C*), comme en effet l'Auteur de la vie de S. Melaine le dit positivement; mais il laisse aux autres le soin d'examiner s'il fut un des descendans de Conan ou de Rivallon. Il s'appelloit Eusebe; l'Auteur contemporain (*D*) qui nous a donné la vie de S. Melaine, est le seul entre les anciens, qui nous ait conservé le nom de ce Roi des Armoriquains, & quelques circonstances de son regne. Il l'appelle tantôt Roi simplement & sans addition, & tantôt Roi de Vannes. Il nous dit dans le chapitre cinquiéme que ce Roi vint de la ville de Vannes avec son armée dans la Paroisse de Comblessac. Dans ce lieu, continue l'Auteur, il fit arracher les yeux, & couper les mains à plusieurs personnes, sans que nous en sçachions la cause. La nuit qui suivit cette cruelle expédition, il tomba malade & fit appeller les Médecins, qui étoient avec lui. Trois jours après sa fille, nommée Aspasie, fut possédée du démon. Après avoir dit que S. Melaine les guérit, il ajoute: cette jeune fille vint trouver son pere & le pria de donner ce même lieu de Comblessac à S. Melaine. Le Roi Eusebe pere de cette fille donna toute la Paroisse au Saint pour la nourriture de ses Moines. Il l'accepta, prit congé d'eux, & s'en retourna dans la Cathédrale de son Evêché, c'est-à-dire, dans la ville de Rennes. Le don de cette terre me paroît une preuve assez convainquante, que l'on doit rapporter la fondation de l'Abbaye de S. Melaine au tems de ce Saint & de ce Roi, comme je le ferai voir plus amplement dans la suite. Bollandus, du Chesne & le Cointe reconnoissent que l'Auteur de qui nous tenons ces faits, étoit contemporain, c'est-à-dire, qu'il vivoit dans le sixiéme siécle; son autorité ne doit pas être suspecte, & lorsqu'il dit qu'Eusebe étoit à la tête d'une armée; qu'il avoit à sa suite plusieurs Médecins, & apparemment plusieurs Evêques, du moins celui de Rennes, qu'il fit punir si sévérement & si publiquement tant de personnes; qu'il étoit Roi de Vannes, ou Roi simplement & sans addition, on ne doit plus douter qu'il ne fut effectivement Roi dans les lieux, dont il est fait mention dans cette vie. En effet Budic fut absent de l'Armorique environ 20. ans: pendant cet intervalle il y avoit des Rois en ce païs: tout cela s'accorde parfaitement avec les regnes d'Erech, de Riothame & d'Eusebe. Il est vrai qu'on ne nous apprend pas quel droit ce dernier avoit sur le Royaume, qui fut son pere, ni quels enfans il laissa. Ma conjecture est qu'il peut bien avoir été fils de Riothame, & frere d'Honorius, comme je l'ai dit dans ce même Chapitre Nombre 23.

XXVI.

Tems dans lequel Eusebe vivoit.

ON ne peut aussi conclure rien de fort précis du tems dans lequel Eusebe régnoit. Tout ce qu'on peut dire, est qu'il fut successeur de Riothame & prédécesseur de Budic. Il ne fut que le successeur de Riothame; car ce dernier regnoit en 470. comme il paroît par la Lettre de Sidonius Apollinaris qui est à peu près de cette datte. Riothame régnoit encore en 472. & 473. Nous en avons vû la preuve Nomb. 24. lorsque nous avons fixé sa défaite dans l'une ou l'autre de ces deux années; & pendant tout ce tems Saint Melaine n'étoit point Evêque, comme il l'étoit sous le regne d'Eusebe. Mais aussi l'Histoire ne parle plus d'Erech ou Riothame après l'an 473. & tout ce qu'elle dit de Budic, ne nous permet pas de le faire monter sur le thrône avant l'an 490. C'est dans cet intervalle qu'on doit placer le regne

(*A*) Memoires MSS. sur la Maison de Rieux. Voyez aussi le P. du Paz sur la Maison d'Espinai pag. 312.

(*B*) Albert le Grand sur la vie de S. Melaine pag. 561.

(*C*) Erant S. Melanii ætate, ut autor est Argentræus, duo in Britanniâ Armoricâ Reges, unus è Conani, alter è Rivallonis prosapiâ, de quâ re 13. Decembris ad vitam S. Judoci Venetensis. Hic Rex in neutrius familiæ stemmate reperitur, sed nec Riothimus ille.... ab eò fortassis Rex Eusebius descendit. An alteri Regi tributa solveret, an ejus tantùm nomine exercitum duxerit impropriè Rex dictus, alii disputent. *Bolland. in Notis ad vitam S. Melanii 6. Januarii.*

(*D*) Fuit Rex quidam Venetensis Eusebius nomine.... veniens quippe prædictus Rex aliquandò de Venetensi civitate cùm exercitu suo pervenit ad Parrochiam, quæ vocatur Cambliciacus; ibique, nobis incertum cur foret iratus, multorum oculos erui jussit & manus illis evelli. In ipsâ autem nocte, quâ hæc operatus est, ægrotari cœpit.... Medicos, qui eum convenerant, adscivit.... Post triduum ex quo ipse ægrotare cœpit, arrepta est filia ejus, Aspasia nomine, à dæmonio. Accessit illa puella ad patrem, & deprecabatur eum, ut ipsum Cambliciacum B. Melanio donaret. Quod audiens Eusebius Rex pater ejusdem puellæ, dedit Parrochiam ad suos Monachos alendos.... Acceptâ jam dictâ terrâ Beatus benedicens eis perrexit ad Cathedralem Episcopatus sui civitatem, scilicet Rhedonensem. *Vita S. Melanii apud Bolland. 6. Januarii.* Voyez la Note 28.

d'Eusebe : il falloit qu'il fut dans un âge assez avancé, lorsqu'il fut guéri par les mérites de S. Melaine, puisqu'Aspasie, fille de ce Roi, étoit elle-même déja grande : ensorte qu'on peut fort naturellement placer ce fait vers les dernieres années de son regne, & les premieres de l'Episcopat de S. Melaine ; car ce Saint n'a pas vécu très-certainement après l'an 549. Il est même peut-être mort dès l'an 531. comme le docte le Cointe l'a crû, de sorte qu'on peut dire qu'il étoit Evêque dès l'an 490. Si nous voulons lui donner non pas 62. ans d'Episcopat, comme Albert le Grand n'a pas fait difficulté de le dire, mais seulement 41. ans. On voit que mon sentiment est bien différent de celui de cet Auteur moderne : car il prétend que S. Amand Evêque de Rennes, avant S. Melaine, ne mourut qu'en 505. que cette même année S. Melaine lui succéda ; qu'il tint ce siége 62. ans, & mourut l'an 567. La premiere de ces époques est avancée sans aucune preuve ; la derniere est absolument fausse, puisque ce fut Febediolus Evêque de Rennes, qui souscrivit en 549. au cinquiéme Concile d'Orléans. Et pour ce qui regarde les 62. ans d'Episcopat, c'est une circonstance, qui paroît au moins un peu suspecte ; au lieu que dans mon calcul en supposant que Saint Melaine avoit été fait Evêque à 30. ans vers l'an 490. il seroit mort en 531. âgé d'environ 71. ans seulement, & après 41. d'Episcopat.

XXVII.

Circonstances qui semblent regarder le regne d'Eusebe & son alliance.

Il me paroît que c'est ici le lieu d'insérer deux faits qui regardent notre Histoire, & peut-être même le regne d'Eusebe, puisqu'on ne peut presque en faire l'application en aucun autre tems, sans néanmoins prétendre en tirer des conséquences plus particulieres, jusqu'à ce que je puisse avoir quelques éclaircissemens sur cette matiere, qui n'est pas encore assez débrouillée, & qu'aucun de nos Historiens n'a mise en œuvre, ni touchée même légérement jusqu'ici. Le premier de ces faits est qu'à Saint Frambourg (*A*), Eglise Collégiale de Senlis, on honore une Sainte nommée Landouene Reine des Armoriquains, dite Sainte Loeve dans un Mss. écrit en Lettres Gothiques, qui a appartenu à cette Eglise (*B*). On fait l'Office de cette Sainte le 29. Octobre, dans tout le Diocèse semi-double, majeur à Saint Frambourg, comme d'une Reine ni Vierge ni martyre, mais sans leçons propres & tout du commun. Son corps qu'on possede dans cette Eglise, est dans la cinquiéme chasse de celles qui sont sur l'Autel, avec cette inscription : *Sanctæ Landouenæ*, enveloppé d'une toile blanche empesée, non cousue, mais seulement liée d'un cordon de soie, qui paroît de diverses couleurs, & par-dessus d'un taffetas blanc, & sur le tout d'un sac de cuir blanc, dans lequel est un billet en parchemin, qui contient les mots Latins, dont le sens est (*C*) : « L'an 1177. de l'Incarnation du » Seigneur, les Ides, c'est-à-dire, le 11. de » Mai on a trouvé dans cette chasse le corps de » la bienheureuse Landouene, & l'épine & une » côte de Saint Eusebe Confesseur, en présence » de Louis notre Roi Chrétien & de Philippe son » fils, de Pierre Légat de la Sainte Eglise Ro- » maine, de Henri Evêque de Senlis, de Simon » Evêque de Meaux, & d'autres personnes tant » Ecclésiastiques que Laïques, Hilduin étant » Thrésorier de Saint Frambourg. » Et c'est le second fait que j'ai crû digne d'attention dans cet endroit ; car le nom d'Eusebe Confesseur & une partie de ses Reliques renfermées dans la même Chasse, avec le corps de Sainte Landouene Reine des Armoriques, m'ont fait naître la pensée que ce pouvoient être l'époux & l'épouse, qui, touchés du miracle que Saint Melaine avoit fait en faveur du pere & de la fille, comme je l'ai dit, en auroient pris occasion de travailler sérieusement à se sanctifier, & qu'Aspasie leur fille (peut être la même, qu'Ama Pompeia ou Copaja, comme je le dirai dans le Chap. suivant, & qu'on honore aussi dans notre Bretagne d'un culte public comme Sainte) auroit suivi leur exemple & transmis cet esprit de Sainteté à plusieurs de ses enfans ; sçavoir à Saint Leonore ou Lunaire, à S. Tudual dit aussi Rabutual & Pabutual, & à Sainte Soë ou peut-être Loeve leur sœur : du moins le titre de Reine des Armoriques semble mieux convenir à ce siécle qu'au suivant. Le nom de Landoëne qui paroît Breton (*D*), celui de Soeve ou peut-être Loeve, que la petite-fille auroit porté, selon la coutume assez commune dans tout ce tems, & enfin le nom d'Eusebe Confesseur, dont les Reliques se trouvent jointes à celles de cette Sainte, peuvent tout naturellement inspirer cette pensée, & sur-tout porter les personnes plus sçavantes & plus en état d'approfondir cette matiere, à suivre la route que je ne puis que leur indiquer, faute de plus grande lumiere. Tout ce que je puis ajouter est que Landouene ne fut pas Reine des Armoriques après cette époque, ni sous le successeur d'Eusebe, nommé Budic, dont l'épouse fut Anaumede, ni sous le regne de Hoel ou Rioval leur fils, dont Alma Pompeia, dite aussi Copaja, fut l'épouse : outre que le nom d'Armorique céda désormais à celui de

(*A*) M. Chastelain en son Vocabulaire ; *item* en son Martyrologe universel pag. 548. & 1140. sur sainte Loeve.

(*B*) Lettre de M. l'Abbé Malherbe Chanoine de Senlis pour réponse aux éclaircissemens, que je lui demandois sur sainte Landouene en date du 28. Juillet 1716.

(C) Anno ab Incarnatione 1177. Idus Maii inventum in hac capsa corpus B. Landouenæ, & spina & costa una S. Eusebii Confessoris præsente Ludovico Rege nostro Christiano & Philippo filio ejus, Petro sancto Rom. Ecclesiæ Legato, Henrico Sylvanectensi Episcopo, Simone Meldensi Episcopo, nec-non aliis personis tam Ecclesiasticis quam sæcularibus, Hilduino S. Framburgi Thesaurario. *Lettre citée ci-dessus.*

(*D*) Nous n'avons rien de propre, ni leçons ni légendes, ni actes. Nous ne sçavons rien de son pays ; nous n'avons jamais entendu parler de ses miracles, ni si elle est honorée ailleurs, qu'au Diocèse de Senlis... Pour ses Reliques on ne sçait d'où, ni comment on les a reçues. On ne sçait pas même ce qu'est devenu le Manuscrit Gothique, où elle est nommée sainte Loeve. Voilà ce qu'on sçait de sainte Landouene à Senlis. Si je puis découvrir quelque chose de plus, j'aurai l'honneur de vous en faire part. *Lettre de M. Malherbe. Ibidem.*

Bretagne. Landouene ne fut pas auſſi Reine des Armoriques avant ce tems, ni ſous Conan; ce fut Darerea : ni ſous Salomon, ce fut une Dame Romaine, fille du Patrice Flavius, à laquelle le nom Breton Landouene ne conviendroit pas : ni ſous Grallon, ce fut Agris ou Tigridis, comme je l'ai dit dans le Chap. 2. Nombre 22. qu'on nomme Adevisia dans le Cartulaire de Landevenech. Il ne reſte donc plus qu'Erech & Euſebe, dont je trouve ici l'exiſtance & le regne. Or le nom d'Euſebe & ſes Reliques jointes à celle de Sainte Landouene, nous déterminent plus naturellement à la placer ſous le regne de ce dernier, & à juger que ce fut de lui qu'elle fut l'épouſe, & que c'eſt à ce titre, qu'on la qualifie Reine des Armoriques; car avant Erech & Euſebe, elle ne pouvoit auſſi être épouſe d'Audren, auquel ſous le nom de Daniel Dremrus on donne pour femme la fille d'un Léon Empereur, c'eſt-à-dire, apparemment Général d'armée, ſoit des Romains, ſoit des Goths.

XXVIII.

Etendue de ſon regne.

Le peu que nous ſçavons des circonſtances du regne d'Euſebe, tel que je viens de l'expliquer, ſuffit pour nous faire connoître quelle fut l'étendue de ſon Royaume; le païs de Vannes en faiſoit une des principales parties. Il eſt appellé Roi de Vannes, & ce fut de cette ville qu'il ſortit avec ſon armée. Ses Etats s'étendoient auſſi dans le païs d'Aleth, aujourd'hui Saint-Malo : Nous voyons en effet qu'il conduiſoit ſon armée dans le lieu nommé Combleſac, Paroiſſe de ce Diocèſe ſous l'Archidiaconé de Ploermel. Les habitans de ce païs étoient ſes ſujets; cela paroît aſſez par la maniere exemplaire & publique, dont il les fit punir. La terre qu'ils habitoient & qu'ils cultivoient, dépendoit abſolument de lui, puiſqu'il en diſpoſoit en faveur de Saint Melaine, afin de donner au Saint le moyen de faire ſubſiſter les Moines qu'il élevoit. Les preuves regardent à plus forte raiſon tout le païs qui s'étend entre Vannes & Saint-Malo. Pour ce qui eſt de Rennes, je ne crois pas qu'on faſſe difficulté d'avouer, qu'il en étoit auſſi le Souverain, puiſque l'Evêque de cette ville étoit à ſa ſuite & dans ſon armée. D'ailleurs la fondation qu'il fit en faveur de ſon Egliſe en lui donnant une Paroiſſe entiere, en eſt encore une preuve aſſez forte. Pour le territoire de Nantes on peut avancer hardiment que tout ce qui ſe trouve en deça de la Loire, faiſoit partie de ſes Etats. Jornandès n'oublie rien de ce qui peut relever la gloire des Goths, ſes compatriotes, & de leurs Rois. Or quand il parle de leurs conquêtes, de ce côté là, depuis la défaite de Riothame, il les borne toujours aux rives de la Loire. S'ils les euſſent pouſſées plus avant dans le païs d'Angers, de Nantes ou de Rennes, il n'auroit pas manqué de l'exprimer. S'il garde ſur cet article un ſi grand ſilence, aucun autre Auteur n'en dit pas plus que lui : nul veſtige de leur domination au-delà de la Loire. Je ſçai que ce fut dans ce tems que les Saxons ſous la conduite d'Odoacre leur Chef, s'emparerent des Iſles de ce fleuve, ſelon Grégoire de Tours, & que ſous ce nom on peut comprendre l'Indre, petite Iſle au-deſſus de Nantes. Mais, comme cet Auteur ne parle que des Iſles de la Loire, ce ſeroit ſans fondement qu'on voudroit conclure de-là que ces barbares étoient maîtres des païs ſitués au-delà de ce fleuve. Pour ce qui regarde la ville d'Angers, s'ils y avoient quelque crédit, ce n'étoit qu'en qualité d'alliés, puiſqu'ils demandoient des ôtages aux habitans, & que le Comte Paul commandoit dans cette ville pour les Romains, comme nous l'apprenons de Grégoire de Tours & des autres Auteurs, qui ſe ſont expliqués ſur les mêmes faits, après lui. Les François ſous Childeric ne s'emparerent que des mêmes lieux, que les Saxons avoient occupés juſqu'alors; & Procope dit poſitivement qu'ils attaquerent à diverſes repriſes les Arborics ou Armoriquains, & quelquefois même avec toutes leurs forces, ſans néanmoins avoir jamais pû les forcer, ni les ſoumettre. En effet Grégoire de Tours nous apprend qu'après s'être rendus maîtres des Iſles de la Loire, ils tournerent auſſi-tôt leurs armes contre les Allemans, ou plutôt contre les Alains, qui venoient de faire une nouvelle irruption ſur la Gaule. Ni les François, ni les Saxons, ni les Goths n'étoient donc pas encore maîtres de l'Armorique, je veux dire de cette partie, qui s'étend depuis la Loire vers Nantes juſqu'à l'Océan; & s'il s'agit d'examiner ſi les Goths ont été maîtres du païs d'Aleth, & en particulier de ce qu'on appelle l'ancienne ville de Corſeult, dont on prétend qu'on voit encore les veſtiges à deux ou trois lieues de celle de Dinan, il faut renvoyer cet examen ſous le regne ſuivant, puiſque pendant celui d'Euſebe, loin que les Goths ayent pénétré juſqu'à Corſeult, ils n'ont pû forcer les barrieres de la Loire. Quelques Modernes ont avancé que Rennes & Nantes étoient dans ces premiers tems deux villes libres, également indépendantes de l'Empire Romain & des Bretons : mais ils n'en apportent, & ne peuvent, ce me ſemble, en apporter aucune preuve; au lieu que tout ce que j'ai dit, ſuffit pour faire voir que ces deux villes faiſoient partie du Royaume des Bretons, & qu'elles étoient ſoumiſes à leurs Rois. Ils étoient établis ſur la Loire, & ce fut ſur l'Océan qu'ils s'embarquerent, lorſqu'ils paſſerent dans le Berri, voilà pour Nantes. Outre que je ferai voir dans le Chapitre ſuivant par le témoignage de Fortunat Evêque de Poitiers, contemporain & digne de foi, que les Bretons avoient véritablement droit ſur la ville de Nantes, quoiqu'alors, à titre de conquête, elle eut paſſé ſous une autre domination. Pour ce qui eſt de Rennes, cette ville étoit dès le commencement Capitale de la Cornouaille, dont Rivelen Mur-mac-con & les autres Princes Bretons ſes ſucceſſeurs étoient Comtes près de cent ans avant la mort d'Euſebe, & lorſque j'ai parlé des regnes de Conan, de Grallon & d'Audren, j'ai fait voir que ces Rois étoient Souverains de ces deux villes, comme je viens de le prouver d'Euſebe, & comme je le prouverai de ſes ſucceſſeurs dans les Chapitres ſuivans; au lieu qu'on ne peut rapporter une ſeule autorité, qui prouve que ces deux villes ayent été libres & indépendantes. Le Royaume d'Euſebe s'étendoit donc encore de ſon tems

dans ce païs de Nantes au-delà de la Loire, dans ceux de Rennes & de Dol; il s'étendoit aussi très-certainement dans le païs d'Aleth & de Vannes, & à plus forte raison dans le reste de la Province, qu'on appelle aujourd'hui Basse-Bretagne, & c'est ce qui confirme encore le titre de Reine des Armoriquains porté par Sainte Landouene, sur-tout s'il est bien vrai, qu'elle ait été l'épouse d'Eusebe.

XXIX.

Récapitulation, selon l'ordre des tems, des Auteurs cités dans ce Chapitre, & des Monumens qui prouvent les regnes d'Audren, d'Erech & d'Eusebe.

SI l'on veut donc encore se donner la peine de recueillir & de ranger par l'ordre des tems, les preuves dont je me suis servi dans ce Chapitre pour justifier les regnes d'Audren, d'Erech & d'Eusebe, on trouvera de siécle en siécle, depuis le cinquiéme, des monumens & des Auteurs, qui prouvent leur Histoire, & qui sont différens de ceux que j'ai cités jusqu'ici. Dès le cinquiéme siécle le Concile de Tours semble à quelques-uns prouver, que dès 461. il y avoit dans la troisiéme Lyonnoise des Bretons, & un Mansuetus leur Evêque dans le même siécle. La ville de Chastel-Audren & les bustes qu'on a trouvés dans ses ruines, prouvent le regne d'Audren. Le Château d'Erech & le païs de Broerech prouvent celui du Prince Erech. Mais sans m'arrêter à ces preuves, ausquelles on pourroit trouver des réponses, Sidonius Apollinaris nous apprend que Fauste, quoique Gaulois, ne laissoit pas d'être Breton; qu'il y avoit en effet sur la Loire des Bretons, qui ne dépendoient plus du Préfet du Prétoire des Gaules, ni par-conséquent des Romains, & que Riothame étoit Prince des Bretons. La charte de la fondation de Land-Ninnoc prouve qu'Erech étoit Duc de la Petite-Bretagne dès l'année 458. que Budic & Michel, ou plutôt Vithael ou Gicquel, étoient freres. Dans le sixiéme siécle l'Auteur de la vie de S. Melaine prouve tout ce que j'ai dit du regne d'Eusebe. Jornandès prouve celui d'Eréch ou Riothime, avec la situation & l'indépendance de ces Bretons; Gildas le Sage sert à prouver que les habitans de l'Isle de Bretagne ne furent chassés par les Saxons, ni en 448. ni en 458. ni avant 470. & par-conséquent que les Bretons établis sur la Loire avant 460. n'etoient point de ceux qui furent chassés de l'Isle dans cette conjonćture. Il prouve encore que les parens d'Aurelle étoient des Rois dans l'Isle; Procope est aussi de ce tems; il prouve que les Arborics, c'est-à-dire, les Armoriquains étoient indépendans de l'Empire; qu'ils résisterent aux François, & qu'ils ne purent être soumis par la force sur la fin du même siécle. Grégoire de Tours nous insinue assez clairement qu'avant Clovis il y avoit dans l'Armorique des Bretons soumis à leurs Princes, qui portoient le titre de Rois, & désormais cet Auteur nous fournira la meilleure partie de nos preuves. L'ancien Catalogue des Comtes de Cornouaille, cité par le Baud, paroit être du même siécle: il parle de Daniel-Dremrus & de Budic Comte de Cornouaille avant l'an 513. ce qui fait voir qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique long-tems avant le passage de Rioval. Dans le huitiéme, Bede répéte en termes encore plus clairs les mêmes choses, que Gildas nous avoit apprises, & Alcuin fait connoître assez sensiblement, que les Saxons n'entrerent dans l'Isle de Bretagne, que vers l'an 455. c'est-à-dire, qu'ils n'avoient point encore chassé les habitans en 448. ni même en 458. Ce fut à la fin de ce siécle que Paul Diacre écrivit, & il nous représente les Armoriquains comme indépendans de l'Empire dès l'an 451. C'est encore vers ce même tems, qu'on doit placer la Chronique des Rois Bretons Armoriquains; elle fait mention du regne d'Audren, aussi-bien que Moracius, qui n'est pas moins ancien: dans le siécle suivant, qui est le neuviéme, Gildas Cambrius s'accorde avec ce dernier Auteur, & Frenulphe Evêque de Lisieux donne à Riothime le titre de Roi des Bretons. Enfin dès le commencement du douziéme siécle, Sigebert non-seulement dit la même chose de Riothime, mais encore il nous représente les Bretons Sujets de ce Roi comme indépendans des Empereurs, & la Bretagne qu'ils habitoient, comme un pays distingué des Gaules.

CHAPITRE IV.

Etat de la Bretagne Armorique, depuis l'an 490. jusqu'en 545. sous les regnes de Budic & de Hoel I.

I.

Il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an 490. jusqu'en 513.

IL est important de prouver encore, mais d'une maniere claire & sensible, qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an 490. jusqu'en 513. Rien n'est plus propre à confirmer tout le systême que j'ai suivi jusqu'ici: car s'il y avoit des Bretons dès l'an 490. il n'est donc pas vrai, que Rioval, qui ne vint s'établir dans ce pays que vers l'an 513. ait été chef de la premiere Colonie de ces peuples. Il n'y a point aussi d'apparence que les premiers Bretons, qui ont paru dans ces quartiers, ayent été ceux que Riothime avoit conduits, comme on le prétend, de l'Isle de Bretagne dans la Gaule au secours d'Anthemius, puisqu'il n'en avoit que douze mille, dont la plûpart furent défaits, & le reste fut obligé de fuir jusques chez les Bourguignons; outre que ce fait n'arriva que vers l'an 473. & que Sidonius Apollinaris nous apprend que plus de deux ans auparavant il y en avoit sur la Loire, au lieu que rien ne prouve mieux que ces Bretons étoient établis longtems avant que de faire voir qu'après cette défaite, il s'en est toujours trouvé dans ces cantons, qui s'y sont maintenus contre tous les efforts des Goths victorieux & des Pirates Saxons & depuis l'arrivée des François, qui pénétrerent dans ce même tems jusques dans les villes d'Orléans & d'Angers & dans les Isles de la Loire.

C'est néanmoins ce qu'il est aisé de faire voir par les Chroniques des Rois Bretons Armoriquains (*A*). Elles parlent des Bretons, comme le titre de cet Ouvrage le prouve assez, & de Budic leur Roi, qui, comme je le ferai bientôt voir, regnoit dans ce même tems; elles ajoutent que ce fut sur les Princes Armoriquains, que les Frisons usurpérent la Létanie, c'est-à-dire, la Bretagne Armorique. Et le Prêtre Ingomar (*B*), en parlant de cette même circonstance, fait assez connoître que ces Princes Armoriquains étoient Bretons, puisqu'il dit qu'ils étoient les parens & les amis de Rioval, Prince & Chef des Bretons. Ces peuples étoient donc maîtres de ce pays avant l'arrivée des Frisons: c'est une conséquence nécessaire. Or, cette irruption des Frisons, leur séjour dans ces lieux, leur retraite, toutes ces circonstances arrivérent plus de quatre ans avant l'an 513. (*C*). Le Catalogue des Comtes de Cornouaille tiré du Cartulaire de Quimper prouve la même chose; car quand il parle de l'arrivée de Budic, il l'appelle un retour, *rediens ab Alamania*. Il y étoit donc alors, & il y avoit été élevé dès ses plus tendres années, puisqu'il n'y revint qu'après plus de vingt ans d'absence, comme nous le verrons bientôt. De même quand il parle de l'établissement de Budic dans ce pays, il dit qu'il le recouvra, *recuperaverit*. Il faut donc convenir qu'il le possédoit avant, ou du moins qu'il avoit quelque droit sur ce pays, comme sur l'héritage de ses peres: car ce mot *recouvrer* ne peut s'entendre que dans l'un ou dans l'autre de ces sens; & enfin quand l'Auteur veut nous marquer le droit que Budic avoit sur ce Royaume, auquel il ne donne que le nom de Consulat ou Comté, il dit nettement que son pere le possédoit avant lui, *paternum Consulatum recuperavit*. L'autre Catalogue de ces Comtes tiré du Cartulaire de Lantevenech (*D*), dit de Jean Reith la même chose que celui de Quimper attribue à Budic. Ce qui fait voir clairement, que comme il y avoit des Bretons établis dans ces lieux avant l'arrivée de Budic, c'est-à-dire, avant l'an 490. il y en avoit aussi quelque tems avant l'arrivée de Jean Reith, c'est-à-dire, avant l'an 513. & tout cela est prouvé par des monumens, qu'on ne regarde point comme suspects, & qu'on nous présente au contraire comme des piéces autentiques.

II.

Ces Bretons avoient leurs Rois particuliers.

Les Auteurs de ces monumens ne nous apprennent rien sur ce point, qui ne s'accorde parfaitement avec les termes de Grégoire de Tours, qui après avoir dit que Canao Comte des Bretons, sur la nouvelle de la mort de Macliau son frere, s'étoit emparé de tout son Royaume, ajoute ces mots (*E*): *Car depuis la mort de Clovis*, c'est-à-dire, *depuis l'an 511. les Bretons ont toujours été sous la puissance des François, & ont été appellés Comtes & non Rois*. Or ce passage insinue, ce me semble, assez clairement, qu'avant cette époque, non-seulement il y avoit des Bretons dans ce pays, mais encore que leurs Princes portoient le titre de Rois. Et le terme de Royaume qu'il employe deux fois dans cette occasion & dans quelques autres, en est une preuve, au sentiment même de Vignier, qu'on peut regarder comme celui qui a combattu le premier & le plus fortement le systême de nos premiers Rois. Voici comme il s'en explique à la page 104. de son Traité de l'ancien état de la petite Bretagne: *Et quant au cas contre lequel il s'escarmouche si aprement, il venoit d'appeller Royaume la portion que Macliau avoit eue en la petite-Bretagne, signifiant que la petite-Bretagne avoit été & s'appelloit encore Royaume, nonobstant que les Seigneurs qui y commandoient, ayant toujours après le trépas de Clovis été sous la puissance des Rois de France, ne fussent plus appellés Rois, ains Comtes seulement.* Et page 861. il dit en parlant des Rois Bretons: *Et pense ainsi qu'ils persévérerent d'en avoir jusqu'au tems du Roi Clovis, d'autant que je le vois témoigné par Grégoire de Tours, sans toutefois que je veuille ni ose affirmer quels & combien ils en eurent.* Et page 89. *Néanmoins je ne laisserai pas de dire, qu'il me semble qu'ils se sont maintenus & conservés en l'état qu'ils étoient sous leur Roi Riothime jusqu'au tems dudit Roi Clovis.* Ce sont les propres paroles de Vignier, qui m'épargne ainsi lui-même le soin de prouver que le mot latin *Regnum* du passage de Grégoire de Tours doit se prendre dans le sens naturel & signifie un Royaume, & non pas un simple gouvernement, comme quelques-uns pourroient l'interpréter. Bien loin donc que Grégoire de Tours prouve rien contre mon sentiment jusqu'après l'an 500. ou qu'il détruise l'Histoire de Conan & de ses successeurs, il pourroit servir au contraire à prouver l'existence & le titre des Rois Bretons jusqu'au tems de Clovis, & sur-tout des deniers de ces Rois, & à confirmer ainsi tout ce que l'Auteur de la vie de S. Melaine nous a dit du regne d'Eusebe, comme il confirme ce que la Chronique des Rois Bretons Armoriquains dit de celui de Budic, & que l'Auteur de la vie de S. Oudocée ajoute de celui de ses prédécesseurs; car il nous apprend que les Armoriquains, après la mort de leur Roi (*F*), jettérent les yeux sur Budic, parce qu'il étoit de la race Royale, & qu'ils députérent vers ce Prince pour lui donner avis de leur dessein & de leur choix. Puisqu'avant Budic les Armoriquains avoient un Roi, après la mort duquel il s'agissoit de choisir un successeur; puisque celui qu'ils choisissoient pour lui succéder, étoit de la race Royale, ils étoient donc

(*A*) Voyez le Baud Hist. de Bret. chap. 7. pag. 53. & 65.

(*B*) Le Baud *ibidem* pag. 64. 65.

(*C*) Voyez D. Lobineau Hist. de Bret. Tom. II. col. 17. Budic & Maxent duo fratres; horum primus rediens ab Alamania interfecit Marcell, & paternum Consulatum recuperavit.

(*D*) Jahan Reith huc rediens Marchel interfecit & paternum Consulatum recuperavit. *Ibidem.*

(*E*) Regnum ejus iterùm accepit; nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum Regis Clodovei fuerunt, & Comites non Reges appellati sunt. *Greg. Turon. L. 4. Hist. cap. 4.*

(*F*) Defuncto Rege eorum illum volebant recipere natum de regali progenie. *Vita S. Oudocei apud Usser. Brit. Eccl. Antiq. pag. 291.* Voyez aussi le ch. 3. nu. 8. & le nu. 3. du présent chapitre.

depuis

depuis long-tems en poſſeſſion d'avoir des Rois ; & quoique celui de qui nous apprenons ces circonſtances ſoit un Légendaire, on ne doit pas refuſer de le croire, puiſqu'il ne dit rien qui ne ſoit conforme à tout ce que j'ai prouvé juſqu'ici ſur le témoignage des plus graves Auteurs, & en particulier à ce que Grégoire de Tours vient de nous inſinuer, qu'avant la mort de Clovis, les Bretons étoient gouvernés par des Rois, ſauf à examiner quel fut leur gouvernement depuis ce tems.

III.

Budic, Biudic ou Bodoix fut un de ces Rois Bretons Armoriquains.

VOILA donc déja deux Auteurs, qui mettent Budic au rang des Princes Armoriquains, & qui lui donnent le titre de Roi. Le premier, eſt l'Auteur de la brieve Chronique citée déja tant de fois, qui dit qu'il étoit fils d'Audren, après lequel il regna, & défendit courageuſement ſon pays contre les attaques des ennemis. C'eſt tout ce qu'on cite de cette Chronique, très-abrégée ſur ſon Chapitre, comme ſur celui des autres Rois ſes prédéceſſeurs. L'autre Auteur, qui nous fournit des preuves de Budic, & qui s'étend beaucoup ſur les circonſtances de ſon regne, eſt celui qui nous a laiſſé la vie de S. Oudocée (*A*). Uſſerius en pluſieurs endroits & Bollandus ſous le 9. de Février nous font aſſez connoître, qu'ils comptent ſur cet Ouvrage. Voici ce qu'on y lit (*B*) : « Budic fut fils de » Cybſdan ; il prit naiſſance dans la Cornouaille ; » chaſſé qu'il fut de ſon pays, il vint avec ſa » flotte dans celui des Demettes du tems d'Aircol » Lauhir Roi de ce même Royaume. Pendant » qu'il demeuroit dans ces lieux il prit pour » épouſe Anaumede fille d'Enſic ; ſa mere s'ap- » pelloit Guenhaff, fille de Linove. Il eut d'A- » naumed-Iſmael & Tyſei martyr, qui repoſe à » Pennalun. Il étoit dans ce pays, lorſqu'on lui » envoya des Ambaſſadeurs de la Cornouaille, » lieu de ſa naiſſance, afin de l'engager à venir » inceſſamment avec toute ſa famille & quel- » ques troupes auxiliaires de Bretons pour re- » prendre le Royaume des Armoriquains après » la mort de leur Roi. Ils vouloient l'avoir pour » lui ſuccéder, parce qu'il étoit de la famille » Royale. Après avoir tenu un conſeil, dans le- » quel tous furent d'avis de donner audience aux » Ambaſſadeurs & d'accepter leur offre, il prit » ſon épouſe qui étoit enceinte, & toute ſa fa- » mille, & vint avec ſa flotte aborder dans ſa » Patrie, & regna dans toute l'Armorique, qui de » ſon tems s'étendoit encore juſqu'aux Alpes. » Son épouſe accoucha d'un fils qui fut nommé » Oudocée, qu'il envoya pour être inſtruit dans » les belles lettres, auſſi-tôt qu'il fut dans un » âge mûr, comme il l'avoit promis auparavant » à S. Teliave, lorſqu'il étoit dans la Grande- » Bretagne, que s'il avoit un fils, il l'offriroit à » Dieu, comme il avoit offert ſes deux freres, » dont nous avons déja parlé. S. Oudocée com- » mença dès ſon enfance à faire de grands pro- » grès dans les ſciences & dans l'éloquence : il » l'emportoit par la pureté de ſes mœurs & par » ſa ſaînteteté ſur tous ceux de ſon âge, qui » étoient auſſi ſes condiſciples. Après un tems » infini, la peſte qu'on appelle jauniſſe, ſe ré- » pandit dans la Grande-Bretagne. » Ce précieux fragment, dont aucuns de nos Hiſtoriens n'ont profité juſques ici, nous découvre pluſieurs choſes très-ſingulieres. Il nous apprend que le pere de Budic, que les Catalogues des Comtes de Cornouaille nomment Daniel Dremrus, & que les autres nomment Audren, s'appelloit auſſi Cybſdan, comme je l'ai déja fait voir dans le Chapitre précédent. Il nous apprend encore que Budic ne ſuccéda pas immédiatement à ſon pere, comme tout nos autres Hiſtoriens l'avoient cru juſqu'ici ; qu'il fut obligé de ſortir de ſon pays ſans qu'on ſçache le ſujet de cette fuite ; que ſa retraite dans la Grande-Bretagne fut d'aſſez longue durée, puiſqu'il y prit une épouſe & qu'il en eut deux enfans, qui étoient déja grands avant ſon départ ; & ces choſes ne demandent pas moins de 15. ou 20. ans. Nous apprenons encore de ce fragment, que tout cela ſe paſſoit ſous le regne d'Aircol Lauhir ; qu'Oudocée ne vint au monde qu'après que ſon pere eut monté ſur le Trône de ſes ancêtres ; & enfin que la peſte ne ſe fit ſentir qu'un tems infini après que ce ſaint Enfant eut fait de grands progrès dans les ſciences, & ſur-tout dans la piété ; circonſtances, qui toutes ſerviront beaucoup à régler la Chronologie du regne de Budic. Ce même Auteur ajoute quelques lignes plus bas, que la Cornouaille fut depuis appellée *Cerniu Budic* du nom de ce Prince, & j'eſtime que celui de *Cornubia*, dont on s'eſt ſervi dans la ſuite, n'en eſt qu'une altération ou un abrégé.

(*A*) Uſſerius Britan. Eccl. Antiq. pag. 41. 44. 46. & præcipue pag. 291.

(*B*) Fuit vir Budic filius Cybſdan natus de Cornugalliâ, qui in Demeticam regionem tempore Aircol Lauhir Regis ejuſdem regni venit cùm ſuâ claſſe, expulſus patriâ ſuâ. Qui cùm moraretur in patriâ, accepit ſibi uxorem, Anaumed nomine, filiam Enſic ; mater autem illius Guenhaf, filia Linonui : de quâ Anaumed nati ſunt ſibi Iſmael & Tyſei martyr jacens in Pennalun. Qui cùm moraretur in patriâ, miſſis legatis ad eum de nativâ ſuâ regione Cornugalliâ, ut ſine morâ cùm totâ ſuâ familiâ & auxilio Britannorum ad recipiendum regnum Armoricæ gentis veniret ; defuncto Rege eorum illum volebant recipere natum de regali progenie. Facto ab illis conſilio, uno ore, audita legatione & acceptâ, affectuoſe accepit uxorem ſuam pregnantem cùm totâ familiâ ſuâ & claſſe applicuit in patriâ : & regnavit per totam Armoricam terram ; & in tempóre ſuo tandiù durantem uſque ad Alpes. Et uxor ejus peperit filium nomine Oudoceum : quem poſt tempus maturitatis miſit ad ſtudium litterarum ; ſicut promiſerat ſancto Teliavo anteà in Britanniâ, quod ſi filium haberet, illum Deo commendaret, ſicut commendaverat ambos fratres ſuos, quos prædiximus. S. Oudoceus ab infantia cœpit ditari ſcientiâ & eloquentia in tantùm, quod ſuos contemporaneos & ſimul conſocios excellebat moribus & ſanctitate. Et poſt immenſum tempus venit flava peſtis per majorem Britanniam. *Vita S. Oudocei apud Uſſerium pag.* 291. Ea occaſione adiit S. Thelavius cùm ſuis Clericis & populo Cornugalliam, quæ poſteà vocata eſt Cerniu-Budic, & ibi invenit nepotem ſuum Oudoceum, virum præclarum & manſuetum, utriuſque legis peritum, ut candelam ſuper candelabrum. *Ibidem.*

IV.

Autres preuves du regne de Budic.

TOUT ce détail suffit pour nous faire connoître que ce Budic est le même qui se trouve placé dans le Catalogue des Comtes de Cornouaille avant Jean Reith & précisément après Daniel Dremrus, dont un de ces Catalogues dit assez nettement qu'il fut fils; & tous les deux reconnoissoient qu'ils avoient un frere nommé Maxent. S'ils ne lui donnent que le titre de Comte de Cornouaille, cela ne doit pas nous empêcher de croire qu'il fut véritablement Roi, comme Daniel Dremrus son pere & Grallon prédécesseur de Daniel, le furent effectivement, quoique ces Catalogues ne les appellent que Comtes, parce qu'il ne s'agissoit dans ce monument que de donner la liste de ceux qui avoient été Comtes de Cornouaille, soit que dans la suite ils fussent devenus Rois, soit qu'ils n'eussent jamais eu d'autre titre que celui de Comte (*A*). Quelques Modernes regardent aussi le Budic, dont il s'agit ici, comme le premier fondateur de l'Eglise de S. Cyr de Nantes, dite aujourd'hui Saint Leonard, rebâtie long-tems après par un Comte de cette ville (*B*), qui porta aussi le même nom. Je n'ai rien vû jusqu'ici qui puisse nous empêcher de dire avec ces Modernes, que ce fut en effet le Roi Budic, qui fit le premier bâtir cette Eglise. C'est encore lui dont il est fait mention dans les actes de Sainte Ninnoch (*C*), ou du moins dans celui de la fondation de l'Eglise qui porte son nom. Ces actes l'appellent Bodoix, & lui donnent le titre de Roi. Or Bodoix n'est pas assez différent de Budic ou Biudic pour imposer l'obligation, ni même laisser la liberté d'en faire deux différens personnages. Tant de preuves doivent désormais effacer les préjugés, qu'on pourroit avoir contre le Manuscrit Breton, contre Geoffroi de Montmouth qui l'a traduit, & contre Gautier Archidiacre d'Oxfort, qui n'est que l'interpolateur de cet ouvrage, & qui l'a mis dans l'état où nous l'avons présentement. On trouve dans ces Auteurs quelques circonstances de son regne, tantôt sous le nom de Budic, quelquefois de Budec ou Budecius, & même de Dubric ou Dubricius. Ces différens Auteurs ne nous apprennent point les mêmes faits; ensorte qu'il paroît assez, qu'ils ne se sont point copiés les uns les autres, & néanmoins ils ne se contredisent en rien. Au contraire ils s'accordent en tout, ou pour mieux dire ce que l'un nous apprend, nous conduit si naturellement à ce que l'autre rapporte, qu'en recueillant de chacun les faits qu'il a pris soin d'écrire, on trouve une vie fort suivie & les circonstances d'un regne assez rempli. Car si Geoffroi de Montmouth dit que Budic étoit fils d'Audren & pere de Hoel, la Chronique des Rois Bretons Armoriquains s'en explique de la même maniere. Si les actes de Ste Ninnoch parlent de Bodoix comme d'un Comte de Cornouaille, les Catalogues de ces Comtes mettent Budic de ce nombre. Ces derniers monumens prouvent qu'il fut absent de son païs, qu'il y retourna dans la suite, & qu'il recouvra l'héritage de ses peres. L'Auteur de la vie de Saint Oudocée dit tout cela de Budic & même dans un plus grand détail. Et comme cet Auteur nous fait assez connoître qu'il étoit dans l'Isle de Bretagne du tems d'Aurele Ambroise, de même Geoffroi de Montmouth dit qu'ils vivoient dans le même tems, & il fournit une preuve de l'union qui étoit entre ces deux Princes, quoiqu'il outre un peu ce fait dans certaines circonstances. Cette uniformité qui se trouve entre tant de différens Auteurs, doit contribuer beaucoup à les rendre plus croyables. Enfin on trouve aussi le nom de Budic & la preuve de son regne dans la Charte attribuée à Alain Fergent. Mais qu'on juge ce qu'on voudra de cette piece, qu'on la reçoive ou qu'on la rejette, il m'importe peu, puisque sans ce secours on voit qu'il me reste encore assez d'autres preuves.

V.

Ce Budic n'est pas le même que Bodic, dont il est parlé dans Grégoire de Tours.

IL faut seulement prendre garde de confondre le Budic, dont tous ces Auteurs parlent, & le Bodic qualifié par Grégoire de Tours Comte des Bretons. Quelque ressemblance qu'il y ait entre ces deux noms, les caractéres de l'un & de l'autre de ces deux Princes, leurs qualités, le tems dans lequel ils vivoient, sont si différens, qu'un peu d'attention suffit pour empêcher de s'y méprendre (*D*). Bodic n'étoit que Comte, le Budic dont je parle étoit Roi. Le premier n'étoit Seigneur que d'une très-petite partie de la Bretagne, puisque, selon Grégoire de Tours, elle étoit alors partagée entre cinq freres, sans compter Conomer autre Comte des Bretons; au lieu que celui dont il s'agit, étoit Roi de toute l'Armorique, comme on le voit dans la Chronique des Rois Bretons Armoriquains & dans la vie de Saint Oudocée. Du tems du Roi Budic ce Royaume s'étendoit encore jusqu'aux montagnes appel-

(*A*) D'Argentré Hist. de Bret. L. 1. ch. 22. pag. 103. Albert le Grand, Vies des Saints de Bret. Catalogue Chron. des Evêq. de Nantes pag. 64.

(*B*) Anno Incarn. Domini 1038. ego Budicus civitatis Nannetensis Comes & uxor mea Aldois videntes Ecclesiam in honorem SS. Martyrum Cyrici & Julittæ matris ejus propè mœnia urbis nostræ antiquitùs constitutam, in desolatione penitùs derelictam paganorum vel Normanorum devastatione ac etiàm vetustate, & longissimâ detrimentorum continuatione... *Cartul. du Ron e 31.*

(*C*) Voyez Albert le Grand, Vies des Saints de Bret. pag. 248. & 249.

(*D*) Chanao quoque Britannorum Comes tres fratres suos interfecit; volens autem adhuc Macliavum interficere.... Mortuo autem Chanaone hic apostatavit, & demissis capillis uxorem quam post Clericatum reliquerat, cùm regno fratris simul accepit. *Greg. Turon. Hist. L. 4. cap. 4.*

Macliavus quondam & Bodoicus Britannorum Comites Sacramentum inter se dederant, ut qui ex ipsis superviveret, filios partis alterius tanquàm proprios defensaret: mortuus autem Bodoicus reliquit filium Theodoricum nomine, quo Macliavus, oblitus Sacramenti, expulso à patriâ, regnum patris ejus accepit. *Idem. L. 5. cap. 16.*

lées Alpes ; au lieu que du tems de Bodic il n'y avoit plus de montagnes, qui fissent les limites de cette partie de l'Armorique occupée par les Bretons. Ce que Grégoire de Tours dit du Comte Bodic, n'est arrivé qu'après la mort de Rioval, comme je le ferai voir dans la suite, & tout ce qu'on dit de Budic s'est fait avant le passage de Rioval, c'est-à-dire, avant l'an 513. Pour en convenir il suffit présentement d'observer qu'Oudocée né depuis que Budic fut élu Roi des Armoriquains, eut le tems de devenir assez grand pour être sous la discipline de saint Dubricius (*A*) mort au plus tard en 522. ou selon quelques-uns l'an 512. (*B*) Son pere fut donc élevé sur le thrône au moins 12. ou quinze ans plutôt, c'est-à-dire, avant l'an 500. & même avant l'an 497. c'est-à-dire, environ 15. ou 18. ans avant le passage de Rioval ; & les principes sur lesquels je fonde cette Chronologie, sont bien plus clairs, que ceux (*C*) que Bollandus employe & qu'il tire du regne d'Aircol Lauhir, dont on ne connoît pas assez les commencemens. D'ailleurs la raison pour laquelle les Armoriquains vouloient avoir pour leur Souverain le Budic, dont je parle, est qu'il étoit de la Famille Royale, & sans doute un des plus proches à succéder au défunt Roi. Or dans le tems où Bodic vivoit, c'est-à-dire, après l'an 513. & même après la mort de Rioval en 543. il y avoit d'autres Princes très-proches parens du défunt Roi, puisqu'ils étoient ses fils, plus à portée de faire tomber le choix sur eux, & de faire valoir ou leur élection ou leur droit sur le Royaume, puisqu'ils étoient actuellement dans le païs : au lieu que Bodic auroit été dans l'Isle de Bretagne, & que bien loin de laisser usurper le Royaume par un étranger, ou du moins par un Seigneur absent depuis si long-tems, ils se dépouilloient eux-mêmes les uns les autres de la portion de leur héritage par des trahisons & par des fratricides. Après tout la fuite, ou si vous voulez, le bannissement & l'exil de Budic chassé de ses Etats, son séjour dans l'Isle de Bretagne pendant 20. ans entiers sous le regne d'Aircol Lauhir, son mariage avec Anaumed sœur de Saint Teliave, son regne de 12. ans au moins depuis son rétablissement & son élévation sur le thrône vers l'an 497. ne peuvent convenir au Bodic de Grégoire de Tours (*D*). Je me suis étendu sur cet article, parce que j'ai connu que la ressemblance de ces noms avoit jetté quelques Auteurs dans l'erreur pour n'avoir pas assez mûrement examiné ces différentes circonstances.

(*A*) Balæus L. 1. cap. 51. apud Usserium in Indice Chron. ad an. 522.

(*B*) Joannes Timunth. in vitâ S. Dubricii. Joannes Capgravius apud Usserium in Indice chron. ad annum 512.

(C) Sicut jam ex Usserio retulimus, ad Aircol Lauhir Demetriæ Regem venit ; non videtur in Armoricam ad regnum capessendum revertisse, nisi post annum 510. aut etiam 520. Aircol autem Rex, Teliavo Landavensium Ecclesiam gubernante, quod non ante 522. Christi annum diximus contigisse, multa illi Ecclesiæ donavit. *Bollandus Tom. 2. Februarii de S. Teliavo nu.* 17. Voyez la Note 23.

(*D*) Dom Pezron Abbé de la Charmoie, Memoires Mss. sur l'Hist. de Bret.

VI.

Budic est le même que Deroch ou Debroch d'Ingomar.

MAIS ce n'est pas tant sur la ressemblance des noms que je me régle, que sur le rapport des filiations, des qualités & du tems. J'estime au contraire que ce Budic dont il s'agit, est le même que le Deroch (*E*), ou plutôt, comme quelques-uns ont lû, le Debroch (*F*) d'Ingomar & de la Généalogie de Saint Winnoc ; voici les raisons que j'ai de le croire (*G*). Debroch fut pere de Riatham, qui, comme je le ferai voir, est le même que Rioval (*H*), & ceux qui parlent de la Famille de Budic, lui donnent pour fils Hoel, qui n'est autre que Rioval ; puisque Debroch étoit pere de Riatham, Rioval ou Hoel, il faut conclure que Debroch vivoit avant l'an 513. qu'il fut Roi, qu'il fut prédécesseur de Hoel, & tout cela convient à Budic. Il fut Roi dans l'Armorique, nous l'avons déja vû. Debroch étoit Prince dans l'Armorique, puisque c'est dans ces lieux, qu'il faut chercher les prédécesseurs de Rioval ou Hoel. Pour ce qui est du pere de Debroch, j'avoue que je suis obligé d'abandonner en ce point le systême d'Ingomar (*I*) ; car il dit qu'il étoit fils de Rioval petit-fils d'un autre Deroch ou Deroth, arriere-petit-fils de Witol : mais c'est une erreur ou d'Ingomar même ou de ceux qui nous ont conservé les fragmens de son ouvrage. L'erreur consiste 1°. en ce qu'il multiplie trop dans cette Généalogie les dégrés de filiation, depuis Caton jusqu'à Judual ; dans un espace d'environ 150. ans, il compte neuf dégrés, & en particulier depuis Rioval, dont il n'est parlé que sous le regne de Clotaire, jusqu'à Judual, qui vivoit sous le même regne, & qui dès l'an 555. étoit déja grand & nubile, sans comprendre ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire, dans une espace du moins de 30. ans il compte trois dégrés de filiation, Deroch, Riatham & Jona, ce qui n'est pas même vraisemblable, puisque trois dégrés suffiroient pour un siécle entier (*K*). Il semble en effet que les plus zélés partisans d'Ingomar ne disconviennent pas qu'il faut retrancher un de ces dégrés. Il ne s'agit donc plus que de sçavoir quel est celui qu'on doit retrancher, & c'est ce que nous allons bientôt examiner : car une seconde erreur dans cet endroit de la Généalogie consiste en ce que l'Auteur sépare Rioval & Riatham, comme si c'étoient deux personnes distin-

(*E*) Rivalus Britanniæ Dux filius fuit Derochi. *Genealogia S. Winoci Tom. 1. sanct. Benedict. pag.* 302.

(*F*) Albert le Grand Vies des Saints de Bret. Catalogue des Rois de la Domnonée. 1. Edition.

(*G*) Derocus genuit Riatham, & Riatham genuit Jonam. *Geneal. S. Winoci ubi suprà.*

(*H*) Galfridus Monumeth. Hist. Reg. Brit. L. 9. cap. 2. &c. D. Lobineau T. 1.

(*I*) Ingomar apud P. le Baud pag. 64. 65. & 170.

(*K*) Ces Légendes supposent que Comor après avoir tué Jonas fils de Deroch & petit fils de Rioval, &c. *D. Lobineau Hist. de Bret. Tôm. 1. pag.* 9. où l'on voit qu'il retranche un degré, qui est celui de Riatham, car dans la Généalogie on met.... Witol, Deroch, Riatham, Jona....

guées, dont l'un qui est Rioval, auroit été l'ayeul de l'autre nommé Riatham (*A*); au lieu que Rioval & Riatham ne sont qu'une même personne, qui a porté non-seulement ces deux noms, mais encore celui de Reith (*B*), qui différe peu du dernier; & ceux de Hoeloc & Hoel, qui sont les mêmes que Rioval, comme je le ferai bien-tôt voir. Afin donc de réformer cet endroit de la Généalogie de Saint Judicael dressée par Ingomar, il faut retrancher un dégré, qui sera celui de Rioval, qu'il faut confondre avec Riatham, & dire que Deroch ou Deronus fut pere de Deroch ou Debroch; celui-ci de Riatham ou Rioval; Rioval de Jona; Jona de Judual; & cette légere correction, qui me paroît non-seulement convenable, mais encore absolument nécessaire, suffit pour faire voir le rapport entier & juste, qui se trouve entre le systême de Geoffroi de Montmouth, qui est l'ancien, & celui d'Ingomar, que les Modernes ont adopté, pour prouver que ces deux Auteurs n'ont suivi que le même sous des noms assez peu differens, comme on le voit dans la Table suivante.

SYSTÉME D'INGOMAR.

Caton ou Cathou.	Urbien.	Witol.	Deronus.	Debroch.	Rioval ou Riatham.	Jona, Jean ou Rioval.	Judual ou Guindual.

SYSTÉME DE GEOFFROI DE MONTMOUTH.

Canao ou Conan.	Concar.	Salomon.	Audren.	Budic ou Dubric.	Hoel, Hoeloch ou Reith.	Hoel II. ou Hoeloc II.	Alain ou Dudual dit le Blanc.

On voit par la premiere partie de cette Table, que Debroch le cinquiéme après Caton, étoit fils de Deronus & pere de Rioval, comme on voit dans la seconde partie de cette Table, que Budic le cinquiéme après Conan, étoit fils d'Audren, qui est Deronus & pere de Hoel, qui est Rioval: ainsi l'on doit conclure que Debroch & Budic sont absolument le même. Pour ce qui regarde la différence du nom, il faut observer que Geoffroi de Montmouth, quand il parle de Budic, l'appelle tantôt Budec ou Budecius & tantôt Dubric (*C*), qui, comme on voit, n'est pas assez différent de Debroch pour donner lieu de croire après tous les rapports, qui se trouvent d'ailleurs, que ces noms ne marquent pas la même personne. Au reste il est bon d'observer, que toutes les fois qu'on trouve un Deroch dans Ingomar, on trouve autant de fois un Budic dans le même dégré de filiation: en voici des exemples. Deroch pere de Rioval; Budic pere de Hoel, qui est Rioval; Deroch fils de Riatham, Rioval ou Hoel; Bodic fils de Rioval; Deroch fils de Judual; Budoc fils d'un Comte de Bretagne Evêque de Dol. Ce qui doit lever toute la difficulté, que la différence des noms pourroit causer, & faire connoître sensiblement que les autres appellent Budic, celui qu'Ingomar appelle Deroch, & qu'on doit regarder ces deux noms comme employés pour signifier la même personne.

VII.

Tems dans lequel Budic vivoit.

COMME j'ai déja souvent parlé du tems dans lequel Budic vivoit, il faut établir ici la Chronologie de son regne, & rapporter les preuves qui m'ont déterminé à m'écarter de celles que quelques Historiens Modernes s'étoient faites à leur gré. Bouchard dit qu'il régna 26. ans depuis 422. jusqu'en 448. qui, selon cet Auteur, fut l'année de sa mort. D'Argentré la met dans la même année; mais il prétend qu'il ne fut couronné qu'en 438. ensorte qu'il ne le fait regner que dix ans. Ce dernier sentiment (*D*) a prévalu dans la suite: mais le Baud, plus ancien qu'eux & plus exact dans ses époques, a soutenu qu'il vivoit lorsqu'Aurele Ambroise passa dans l'Isle de Bretagne, & qu'il régnoit encore après la mort de Hengist, qu'Aurele Ambroise avoit défait, pris & tué. Tout est vrai jusques là: mais un moment après il détruit ce qu'il venoit de dire, lorsqu'il ajoute que Budic regna jusques vers le tems où Attila fut défait; si ce n'est qu'on doive lire Alaric au lieu d'Attila, & que cette altération ne soit venue de l'ignorance de quelques Copistes: car pour Attila, sa défaite arriva dès l'an 451. au lieu qu'Aurele Ambroise ne passa dans l'Isle de

(*A*) Voyez le numero 15. de ce même Chapitre.

(*B*) L'Isle étoit alors gouvernée par plusieurs petits Rois indépendans les uns des autres. Un de ces Princes nommés Reith ou Riwal, à qui l'on donne encore plusieurs autres noms. *D. Lobineau Tom. 1. p. 5.*

(*C*) Ibidem excepit eos Budecius Rex, & honore quo decebat, educavit. *Galfridus Monmuth. L. 6. cap. 8. Editionis Heidelberg. & L. 2. cap. 6. veteris editionis.* Erat autem Hoel filius sororis Arturi ex Rege Dubricio Armoricorum Britonum generatus. *Idem L. 9. cap. 2. Edit. Heidelberg. & L. 7. cap. 1. veteris Editionis.*

(*D*) Le Baud Hist. de Bretagne pag. 55.

Bretagne que vers l'an 470. à l'âge de 24. ans, n'étant né qu'après l'an 446. (*A*) & ne défit Hengist que 39. ans après (*B*) que ce Roi des Saxons fut arrivé dans l'Isle selon Guillaume de Malmesbury, c'est-à-dire, en 494. puisque j'ai fait voir que ce ne fut qu'en 455. que les Saxons furent appellés par les Bretons & reçus dans l'Isle en qualité d'alliés. C'est à cette époque qu'il faut s'en tenir & renoncer à celle d'Attila, si l'on veut juger juste de la Chronologie du regne de Budic. Il est constant d'abord qu'il ne regna point avant l'an 490. Tout ce que j'ai dit d'Audren, de Riothame & d'Eusebe en est une preuve ; il ne régna point aussi depuis l'an 513. après cette année nous ne verrons sur le thrône, que Hoel ou Rioval & ses descendans. Mais tout ce que l'Histoire nous apprend de Budic, demande que nous placions son regne entre ces deux époques, je veux dire entre 490. & 513. comme le Baud avoit effectivement reconnu qu'il regnoit encore après la mort de Hengist arrivée l'an 494.

En effet les Actes de Sainte Ninnoch (*C*) nous apprennent que quelque tems après l'an 458. il n'étoit encore que Comte de Cornouaille, bien loin d'avoir été Roi dès l'an 422. ou 438. & d'être mort en 448. La vie de Saint Oudocée, en liant son séjour dans la Grande-Bretagne, son mariage, son rétablissement, son élévation sur le thrône, la naissance de ses enfans & en particulier de saint Oudocée instruit à l'école de Dubrice mort en 512. ou du moins en 522. en liant, dis-je, tous ces faits avec le regne d'Aircol Lauhir, prouvent assez qu'il fut dans la Grande-Bretagne depuis l'an 470. jusques vers l'an 490. & que ce fut à peu près dans cette derniere année qu'il commença de regner. J'en ai déja touché quelques choses dans le Nombre cinquiéme de ce Chapitre. D'ailleurs le Catalogue des Comtes de Cornouaille place Budic immédiatement avant Jean Reith, qui ne commença de paroître avec quelque distinction qu'en 513. qui a vécu long-tems depuis & jusqu'après l'an 545. De même Geoffroi de Montmouth (*D*) & la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, en disant que Budic fut pere & prédécesseur de Hoel, qui ne régna qu'en 513. marquent assez évidemment, que c'est précisément avant ce tems qu'il faut placer son regne. Ainsi lorsqu'on lit dans l'ouvrage, qui porte le nom de Geoffroi, que le Roi Budic reçut dans ses Etats Aurele Ambroise & son frere, enlevés à la fureur du Tyran Vortigerne, & où il les fit élever avec l'honneur dû à leur rang, c'est une addition de l'Interpolateur de cet ouvrage, qui ne peut avoir lieu : car cette suite d'Aurele Ambroise arriva vers l'an 455. & même plutôt ; & dans ce tems Audren pere de Budic vivoit encore, & régna même long-tems depuis. Ce fut Audren lui-même & non pas Budic son fils, qui reçut ses neveux, enfans de Constantin son frere, & qui les fit élever avec Budic son fils, qui n'étoit qu'un enfant aussi bien que ses neveux. Il faut donc dire que Budic vint au monde vers l'an 444. qu'il ratifia la fondation de Sainte Ninnoch sous le regne d'Erech son frere vers l'an 470. que ce fut vers le même-tems que chassé des Armoriques à l'âge d'environ vingt-six ans, il passa dans l'Isle de Bretagne avec Aurele Ambroise ; qu'il y resta vingt ans ou environ jusques vers l'an 490. qu'il fut choisi par les Armoriquains pour être leur Roi ; qu'il régna douze ou quinze ans au moins, puisqu'il vit Saint Oudocée, son fils né la premiere année de son regne, assez grand pour pouvoir l'envoyer sous la discipline de Dubrice mort en 512. ou du moins en 522. En effet ce Saint enfant étoit déja consommé en toute sorte de sciences, un tems immense avant que la peste se fit sentir dans l'Isle de Bretagne vers l'an 547. En supposant que Saint Oudocée soit né vers 490. qu'à l'âge de 25. ou 30. ans il ait été consommé en toute sorte de science, nous nous trouvons en 520. Depuis cette année jusqu'au tems de la peste, qui arriva vers l'an 547. il ne reste que 27. ans, ce qui n'est point un tems trop long, puisqu'on l'appelle immense ou infini.

VIII.

Conjectures sur la durée de son regne & sur les circonstances de sa mort.

TOUT cela nous marque évidemment, ce me semble, le tems de la naissance de Saint Oudocée, & par-conséquent celui dans lequel Budic, son pere, commença de regner. Il sera plus difficile de s'expliquer nettement sur la durée de son regne & de fixer l'année de sa mort. J'espere que les faits suivans nous aideront à découvrir cette circonstance si peu connue jusqu'ici (*E*). Vers l'an 509. Clovis fit mourir nonseulement Sigebert Roi de Cologne & Cloderic son fils, Chararic autre Roi des François, Ragnachaire Roi de Cambrai, Rignomer Roi du Maine & les plus distingués de ses parens, qui lui faisoient ombrage (*F*) ; mais encore plusieurs autres Rois, qu'il croyoit capables de lui disputer, ou même de lui enlever la Couronne. C'est la remarque de Grégoire de Tours, qui nous fait assez connoître la violente passion, que Clovis avoit de se voir

(*A*) Tempore igitur interveniente aliquanto, cùm recessissent domum crudelissimi prædones, roboratæ à Deo reliquiæ ..... Duce Aurelio Ambrosio. *Gildas de excidio Brit. nu. 25.* At ubi hostilis exercitus exterminatis dispersisque Insulæ indigenis, cœperunt & illi paulatim vires animosque resumere. Utebantur eo tempore Duce Ambrosio Aureliano. *Beda Eccl. Hist. L. 1. cap. 16.* Ambrosius post Vortigenum regni fuit monarcha. *Guillelmus Malmesbur.* Ambrosium Aurelianum sibi Britanni Regem statuunt, ejusque ductu per annos 45. vario belli eventu contrà Anglos confligunt. *Sigebertus ad an. 446.* où il rapporte dans le même lieu plusieurs faits qui ne sont pas arrivés dans le même tems, mais plusieurs années après.

(*B*) Anno 39. adventûs sui Hengistus diem clausit. *Guillel. Malmesbur.*

(C) Vie de sainte Ninnoch dans Albert le Grand pag. 248. & 249. Voyez aussi la Note 23.

(*D*) Ibidem excepit illos Budecius Rex & honore quo decebat, educavit. *Gaufridus Monumeth. Hist. Reg. Brit. L. 6. cap. 8.*

(*E*) Le P. Daniel rapporte ces cruels exploits après les courses, que Mammon Général des Goths fit sur les terres de Clovis l'an 509. *Hist. de Clovis pag.* 113. & 126. *Voyez aussi D. Ruinard sur Gregoire de Tours dans sa Chron. l'an* 510.

(*F*) Interfectis & aliis multis Regibus vel parentibus suis primis, de quibus zelum habebat, ne ei Regnum aufferrent, regnum suum per totas Gallias dilatavit. *Greg. Turon. Hist. L. 2. cap. 42.*

seul maître dans la Gaule ; & cet Auteur ajoute qu'après tant de cruels exploits il étendit son Royaume dans toutes les Gaules. D'ailleurs Ingomar (*A*) & la Chronique des Rois Bretons-Armoriquains conviennent qu'avant l'an 509. les Frisons chasserent les Princes Armoriquains, pénétrerent bien avant dans leur pays au-delà d'Aleth, aujourd'hui Saint-Malo, & par-conséquent beaucoup au-delà de Nantes & de Rennes, se rendirent maîtres de tout ce païs & le posséderent quelques années, tout au moins jusqu'à l'arrivée de Rioval en 513. Or soit qu'on dise que ces Frisons faisoient partie des François, ou du moins qu'ils étoient soumis à leur Empire (*B*), comme plusieurs Sçavans l'ont écrit, soit qu'on dise qu'ils faisoient partie des Saxons (*C*), qui, selon Grégoire de Tours (*D*), contracterent une étroite alliance avec Childeric vers les dernieres années de son regne, & le suivirent dans l'expédition qu'il entreprit contre les Allemans, ou plutôt contre les Alains, sans que l'Histoire nous apprenne que cette alliance ait cessé sous le regne de Clovis ; quelque opinion, dis-je, qu'on ait sur l'origine ou sur l'état présent de ces Frisons, on ne peut raisonnablement se dispenser de regarder leur expédition dans le païs des Bretons comme faite par l'ordre de Clovis ; car ce fut dans le même-tems, c'est-à-dire pendant l'Anarchie de plus de quatre ans, qui fut la suite du ravage & du séjour de ces barbares dans le païs que le Concile d'Orléans fut tenu l'an 511. Les Evêques de Rennes, de Nantes & de Vannes s'y trouvérent. Ils reconnoissent avec les autres Prélats (*E*), que c'est par l'ordre du très-glorieux Clovis qu'ils se sont assemblés ; ils l'appellent (*F*) leur Seigneur Roi, leur Seigneur & leur maître, & par conséquent ils reconnoissent qu'ils sont ses sujets. Saint Melaine depuis ce Concile & même avant paroît avec distinction à la Cour de Clovis, & devient un de ceux qui composent son Conseil (G). C'en est assez pour être obligé de convenir, que c'étoit par l'ordre de ce Roi des François, que les Frisons agissoient dans ce païs des Bretons, & que c'étoit sous sa puissance qu'ils avoient réduits ces cantons de l'Armorique, dont ils s'étoient rendus les maîtres ; que Nantes, Rennes & Vannes étoient une partie de leurs conquêtes, & qu'ils y faisoient exécuter ses ordres ; & que c'est à cette occasion que Grégoire de Tours, Sigebert & d'autres n'ont point fait difficulté d'avancer (*H*) que Clovis avoit étendu son Royaume dans toutes les Gaules.

On avoit vû dans l'Armorique un Roi depuis l'an 490. jusques vers l'au 509. Depuis ce tems il n'est plus mention de lui ; ni de son fils qui devoit être & qui fut en effet son successeur : mais qui disparoît & reste pendant tout ce tems dans l'Isle de Bretagne, dont il ne retourne qu'après le départ des Frisons, quoiqu'il en soit seulement en 513. & plus de quatre ans après que ces ravages furent commencés. Les autres Princes amis ou parens de Budic sont chassés, leur païs devient la proye des vainqueurs, qui le possedent tranquillement pendant plusieurs années ; & c'est dans ce même païs & dans ces mêmes conjonctures en 511. que les ordres de Clovis sont ponctuellement exécutés par les Evêques de Rennes, de Nantes & de Vannes. Ce sont de ces faits qu'on ne peut & qu'on ne doit pas dissimuler pour peu qu'on ait de bonne foi, quand même on ne voudroit s'en rapporter qu'aux plus anciens Auteurs, qui ont fait profession d'écrire l'Histoire de ce tems & de ces lieux, tels que sont Ingomar & l'Auteur même de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, & l'on doit d'autant plus compter sur leur témoignage, qu'on ne trouve personne, qui ait écrit autrement de l'état des Armoriquains pendant cet espace de tems ; & pour moi j'avoue de bonne foi que je n'ai pû me représenter tous ces faits ainsi réunis dans le même point de vûe, sans en conclure que Budic ne régnoit ni ne vivoit plus ; qu'il fut un de ces Rois, qui, sans être parent de Clovis, ne laisserent pas d'être sacrifiés à ses grands projets & à ses défiances, comme étant après la mort d'Alaric un des plus grands obstacles au dessein que Clovis avoit formé d'étendre son Empire dans toutes les Gaules. En effet Budic possédoit à l'extrémité de cette Province un Royaume considérable, plus étendu que celui de Rignomer & des autres Rois François, dont on n'avoit pû souffrir la puissance & le voisinage, plus ancien que celui des Bourguignons & des Goths. Budic, ainsi que ses prédécesseurs, avoit défendu ce Royaume contre les insultes des Goths, contre les incursions des Saxons & contre les fréquentes attaques des François, sans qu'on eut pû venir à bout de le gagner que par des traités & par des alliances. C'étoit un assez grand sujet de jalousie pour ne pas échapper à la précaution

(*A*) Le Baud Hist. de Bret. ch. 9. pag. 63. 64. 65.

(*B*) Joannes Isacius Pontanus *Orig. Fran. L.* 1. *in titulo cap.* 10. Franciscus Valesius Regum Gal. Fran.... Circà Frisiæ & Hollandiæ paludes quondàm habitasse apparet. *Abraham Ortelius.*

(C) Vide Usserium Brit. Eccl. Antiq. pag. 216. 224.

(*D*) Odoacrius verò cùm Saxonibus Andegavos venit. *Gregorius Turon. Hist. L.* 2. *cap.* 18. His ita gestis inter Saxones atque Romanos Bellum gestum ; sed Saxones terga vertentes multos de suis insequentibus Romanis gladio reliquere.... Insulæ eorum cùm multo populo interempto à Francis captæ sunt atque subversæ. Odoacrius cùm Childerico fœdus iniit, Alamannosque qui partem Italiæ pervaserant, subjugarunt. *Ibid. cap.* 19.

(*E*) Cùm autore Deo ex evocatione gloriosissimi Regis Clotovechi in Aurelianensi urbe fuisset Concilium Summorum Antistitum congregatum. *Præf. Con. Aurelian.* 1. *an.* 511.

(*F*) Domino suo Catholicæ Ecclesiæ filio gloriosissimo Regi omnes Sacerdotes, quos ad Concilium venire jussistis, & Sacerdotalis mentis affectu Sacerdotes de rebus necessariis tractaturos in unum colligi jusseritis.... Tanti consensu Regis & Domini majori autoritate servandam tantorum firmet sententiam Sacerdotum. *Epist. Synod. Aurelian. ad Clodovæum.*

(G) Ejus consilio Rex multas à fundamentis construxit Ecclesias, dirutasque reparavit..... pauperes quoque ejus consilio abundantissime sustentavit. Dei servos cujuscunque fuissent ordinis condignâ reverentià honorabat : justitiam per populos ipsius monitis exercebat, cultumque divinum pro posse amplificabat. *Vita S. Melanii apud Bolland. die 6. Januarii.*

(*H*) Regnum suum per totas Gallias dilatavit. *Greg. Turon. L.* 2. *cap.* 42. & *Præf. L.* 3. Clodovæus Rex, regno Francorum per omnes Gallias dilatato & legitime ac pacifice confirmato moritur. *Sigebertus ad an.* 514...... Totam sanè Galliam possidens. *Herman. Contract. ad annum* 509.

inquiéte d'un Roi voisin, qui ne vouloit point en avoir de si puissant. Je m'en tiens à ces réflexions qui me paroissent quelque chose de plus qu'une simple conjecture ; & j'estime que ce fut vers l'an 509. que Budic mourut âgé d'environ 65. ans après en avoir regné près de 19. On vient de voir que j'avois raison de dire dans le commencement de ces Mémoires, que les François dès les premieres années de leur établissement dans les Gaules avoient donné de plus violentes secousses au thrône de nos Rois, que les Vandales ou les Saxons, les Alains ou les Goths n'en avoient données pendant plus d'un siécle, malgré toute leur férocité.

I X.

Exploits de Budic, & révolutions arrivées sous son regne.

APRE's avoir ainsi fixé le commencement & la fin du regne de Budic, il ne sera plus difficile de déterminer quels sont les exploits qui regardent ce Prince, & les révolutions arrivées sous son regne. J'en trouve deux considérables ; dont je n'ai point encore eu occasion de parler, & dont aucun de nos Historiens n'ont rien dit, ou du moins ils n'en ont point fait une juste application. Je trouve la premiere de ces révolutions dans les deux ou trois mots qu'un des Catalogues des Comtes de Cornouaille dit de Budic. Il nous apprend que ce ne fut qu'à son retour de l'Allemagne (*A*), & après avoir défait Marchil, Marchel ou Marcel, qu'il recouvra le Consulat de son pere, pour me servir de ses propres termes. Ce peu de mots nous fait connoître, que la premiere démarche de Budic pour entrer dans ses Etats, fut glorieuse ; qu'il défit un ennemi ; que cet ennemi s'appelloit Marchil ou Marchel ; & cela se passoit vers l'an 490. c'est-à-dire, vers la dixiéme année du regne de Clovis. Or je trouve dans Grégoire de Tours (*B*), que sous le même regne un ennemi nommé Chillon ou Chillen assiégea Nantes sans succès. Ce Chillon étoit un payen, Chef des barbares, qui commit des hostilités dans une partie du Royaume de Budic & forma le siége d'une des plus importantes places. J'estime que ce Chillon ou Chillen est le même que Marchil ou Marchel ; tout convient, le tems, les lieux, les actions & les noms : car si de Marchil vous retranchez la premiere syllabe qui signifie *Grand*, le reste du nom est le même, ensorte que Marchel ou Marchil ne signifie autre chose que le grand Chil. Tel fut l'ennemi qu'il défit au retour de l'Allemagne, c'est-à-dire, au retour de cette partie de son Royaume, que les Allemans ou plutôt les Alains avoient autrefois possédée, mais qu'Audren son pere avoit ajoutée à ses Etats, comme je l'ai fait voir dans le Chapitre précédent, & dont Budic étoit apparemment allé prendre possession : ensorte que, puisque ce ne fut qu'à son retour & après avoir défait Marchel, qu'il recouvra l'héritage de son pere, j'ai raison de placer cette démarche & cette expédition dès le commencement de son regne vers l'an 490.

L'autre révolution arrivée de son tems regarde les François & la guerre qu'ils firent aux Armoriquains, ses sujets. C'est Procope qui nous en apprend les circonstances, en parlant des Arboriches, qu'on ne doit pas distinguer des Armoriquains, comme je le ferai voir ailleurs dans la Note 27. Et ce qu'il dit sur ce sujet, s'accorde parfaitement avec ce que nous lisons dans Grégoire de Tours des guerres de Childeric & de Clovis, avec ce que des Conciles entiers ont avancé des traités faits dans le commencement entre les François & les Bretons, & enfin avec ce que les plus anciens Auteurs rapportent en particulier du regne de Budic. Tachons de rassembler toutes ces preuves & de nous en servir tant pour éclaircir, que pour appliquer à notre sujet le passage de Procope (*C*). Selon cet Auteur les François voisins de ce peuple, qu'il appelle Arborichs, l'avoient fréquemment attaqué, tantôt avec une partie de leurs troupes & tantôt avec toutes leurs forces. Mais tous ces efforts furent inutiles, ce peuple se défendoit toujours avec la même vigueur, & cette guerre duroit encore lorsque les François étoient Chrétiens, ce qui n'arriva pour toute la Nation qu'après la conversion de leur Roi l'an 496. Il semble que ce sont ces mêmes expéditions que Grégoire de Tours avoit en vûe, lorsqu'il faisoit le récit, à la vérité fort confus & fort abrégé, des ravages que Childeric fit sur les frontiéres des Armoriques depuis les villes d'Orléans & d'Angers jusqu'aux Isles de la Loire (*D*), & lorsque sous le regne de Clovis il reconnoissoit, que ce Conquérant entreprit plusieurs guerres (*E*). D'un autre côté la Chronique des Rois Bretons Armoriquains dans le peu qu'elle nous apprend de Budic, nous fait entendre qu'il défendit courageusement son Royaume contre les attaques des ennemis. On voit que les témoignages de ces trois différens Auteurs s'ac-

(*A*) Budic & Maxenti, duo fratres. Horum primus rediens ab Alamania interfecit Marcell & paternum Consulatum recuperavit. *Cartul. Kimperleg.*

(*B*) Apud Urbem Nanneticam duo sunt Martyres pro Christi nomine jugulati.... Igitur cùm prædicta civitas tempore Clodovechi Regis barbaricâ vastaretur obsidione... protinùs omnis phalanx hostilis immenso pavore exterrita, ita subito impetu à loco discessit, ut facta luce nullus ex illis reperiri posset. Apparuit autem dicta virtus chilloni cuidam, qui tunc huic exercitui præerat. *Greg. Turon. L.* 1. *de Gloriâ Mart. cap.* 60.

(C) Facti erant Arborichi Romanorum milites, quos sibi Germani cùm obedientes ac subitos facere vellent, ut qui finitimi essent & pristinos vitæ mores penitùs immutassent, eorum agros assiduè populari & hos copiis universis invadere cœperunt. Arborichi verò cùm & virtutem præ se & ergà Romanos benevolentiam ferrent, viros fortes eo in bello se præstiterunt. Cumque his vim inferre Germani non possent, societatem ut secum saltem inirent & mutua inter se facerent connubia, precabantur. Quas non inviti conditiones Arborichi mox acceperunt ; erant namque utrique Christianæ fidei sectatores. *Procop. L.* 1. *belli Goth. cap.* 12.

(*D*) Igitur Childericus Aurelianis pugnas egit ; veniente verò Odoacrio Andegavos Childericus Rex sequenti die advenit, interemptoque Paulo Comite urbem obtinuit. *Greg. Turon. Hist. L.* 2. *cap.* 18. Insulæ eorum cùm multo populo interempto à Francis captæ atque subversæ sunt. *Ibidem cap.* 19.

(*E*) Multa deinde bella victoriasque fecit ; nam decimo regni sui anno Thuringis bellum intulit ; eos denique ditionibus suis subjugavit. *Ibidem cap.* 27. *Voyez le Baud. ch.* 7.

cordent parfaitement. Procope ajoute que cette guerre ne put se terminer que par un traité d'alliance, auquel on ajoutoit la liberté de contracter indifféremment des mariages dans l'une & dans l'autre Nation, de maniere qu'elles ne faisoient plus en quelque sorte qu'un même peuple. Grégoire de Tours garde à la vérité sur cet article un profond silence; vous diriez qu'il affecte de dissimuler tout ce qui regarde la premiere union des François & des Bretons: mais ce traité n'étoit pas moins une chose constante, puisque Loup Abbé de Ferrieres dans sa Lettre 84. (*A*) ou, comme quelques-uns le disent, plusieurs Prélats de France assemblés à Paris vers l'an 849. parle d'une négociation concertée, dès le premier établissement des François, entre ces deux nations comme d'un fait constant & notoire. Nos propres Historiens (*B*), je veux dire un des plus exacts & des plus fidéles à citer les plus anciens Auteurs, qu'il avoit lûs avec soin, ne nous éloigne pas beaucoup de cette idée, lorsqu'il donne au Roi Budic la gloire d'avoir gouverné son Royaume en paix depuis la mort de Hengist & long-tems après, c'est-à-dire, après l'an 494. Certes un Roi tel que Budic, si voisin de Clovis, ne pouvoit gouverner en paix, qu'à la faveur de quelque traité & de quelque alliance; & pour celle qui venoit des mariages que ces deux peuples pouvoient contracter ensemble conformément aux conditions de ce traité, l'Histoire en fournit plus d'un exemple. Il est vrai que cette union ne subsista pas long-tems, comme j'en ai déja touché quelque chose dans le Nombre précédent, & que les Rois Bretons & leurs sujets perdirent plus dans cette apparence de paix, qu'on n'auroit pû leur enlever dans la plus opiniâtre guerre. On en verra la preuve & le détail sous le regne suivant; je passe à l'alliance de Budic.

X.

Alliance de Budic.

C'Est dans la Vie de S. Oudocée, l'un des enfans de ce Roi, qu'on doit chercher le véritable nom de son épouse, & les autres particularités qui regardent sa famille, dont elle sortoit. On peut croire que l'Auteur, qui s'étend beaucoup sur ces circonstances, en étoit mieux informé qu'un autre (*C*). Il l'appelle Anaumed, quoique d'autres lui donnent les noms d'Anne & d'Enime, qui sont à la vérité peu différens dans le fond. Elle étoit, dit-il, fille d'Ensic & de Guenhaf & par sa mere petite-fille de Linovus & sœur de l'illustre S. Theliave, qui remplit si dignement le premier Siége de la Grande-Bretagne, ayant par conséquent comme lui pour

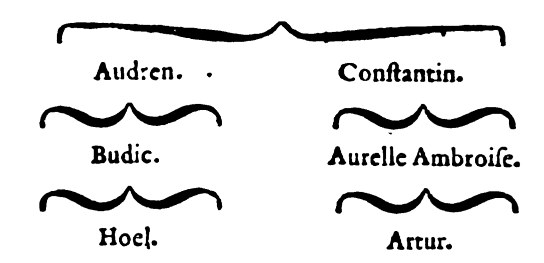
(*A*) Nec ignoras quod certi fines ab exordio dominationis Francorum fuerint, quos ipsi vindicaverunt sibi, & certi quos petentibus concesserunt Britannis. *Luppus Abbas ferrar. Epist.* 84. Vide & Tom. 8. Conciliorum pag. 58. & 61.

(*B*) Voyez le Baud pag. 55. & 56.

(C) Budic.... accepit uxorem Anaumed nomine, filiam Ensic; mater autem illius Guenhaf filia Linnovi. *Vita S. Oudocei apud Usserium pag.* 291.

oncle, le fameux S. David Evêque de Menevie, descendu des anciens Princes du pays de Walles, & qui étoit lui-même oncle d'Artur; elle étoit au moins cousine de ce Roi. C'est, ce me semble, tout ce qu'on peut conclure des Vies de S. David, de S. Theliave & de S. Oudocée; & c'est aussi ce qu'on peut dire de plus juste sur cette matiere: car je crois que le faux Geoffroi de Montmouth, ou l'Interpollateur de cet Ouvrage, tel que nous l'avons, qui l'appelle Anne, (*D*) pousse la chose trop loin, quand il dit qu'elle étoit propre sœur de ce Roi, née du même pere & de la même mere. Il ne paroit pas, sur-tout, si l'on s'en tient à ses propres termes, qu'Artur ait été fils d'Ensic, ni apparemment de Guenhaf, si ce n'est qu'on veuille que Guenhaf fût la même que la Reine Guenevera, qui n'avoit pas été la seconde femme d'Artur, mais sa mere, dite pour cela, sa Reine, *Regina sua*, & la même que Geoffroi nomme Igerna (*E*). Ce ne fut point aussi Budic, qu'Anne sœur d'Artur épousa; ce fut un Comte de Londres, que cet Interpollateur nomme Loth: c'est de lui-même que nous sçavons cette circonstance, ensorte qu'il se contredit au moins en ce point. D'ailleurs il est malaisé d'accorder le tems du mariage de Budic avant l'an 480. avec la naissance d'Artur seulement en 493. Si cet Auteur se fût contenté de dire, qu'elle étoit sa sœur uterine, née de la même mere, mais d'un autre pere & d'un premier mariage, les choses ne seroient peut-être pas si difficiles à concilier, & l'on pourroit en trouver les preuves: mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cet examen, qui demanderoit qu'on démêlât la partie de l'Histoire de la Grande-Bretagne la plus embrouillée & la plus enveloppée, des plus ridicules fictions. Il me suffit de dire en passant, qu'indépendamment de ce mariage, Artur & Budic étoient déja proches parens, & comme je le pense du deuxiéme au troisiéme degré de consanguinité, comme il paroit par cette Table:

SALOMON ou WITOL.



J'ajoute que par cette alliance Hoel fils de Budic devenoit propre neveu d'Artur du côté d'Anaumede, sa mere, s'il est vrai qu'elle fut sœur utérine de ce Roi; ou du moins son neveu à la

(*D*) Fuit autem filii nomen Arturus, filiæ vero Anna. *Galfridus Monumeth. Hist. Reg. Brit. L.* 8. *cap.* 20. Erat autem Hoelus filius sororis Arturi ex Dubricio Rege Armoricorum Britonum generatus. *Ibid. L.* 9. *cap.* 2.

(*E*) Committitur itaque exercitus Britanniæ Loth de Londonesia, ut hostes longius arceret.... Erat autem consul ille Leir.... dederat ei Rex Annam filiam suam regnique sui curam, dum infirmitati subjaceret. *Ibid. L.* 8. *cap.* 21. Voyez la Note 25.

mode

mode de Bretagne ; si elle n'étoit que sa cousine, comme il paroit par la Table suivante :

SANCTUS épousa NONNITA.

S. David Evêque de Menevie.	Guenhaf ép. Ensic.	Igerna épousa Aurelle Ambroise.

S. Theliave	Anaumede épousa Budic pere de Hoel.	Artur Roi de la Grande-Bretagne.

Ensorte qu'on ne doit pas être surpris de l'étroite liaison, que nous trouvons dans la suite de l'Histoire entre Hoel fils de Budic & son successeur dans le Royaume de la Bretagne Armorique & Artur Roi de la Grande-Bretagne, puisqu'ils étoient doublement unis par les liens de consanguinité.

X I.

Postérité de Budic.

LE Roi Budic laissa plusieurs enfans d'Anaumede, son épouse. Les deux premiers, nés dans la Grande-Bretagne pendant l'exil de leur pere, furent 1°. Ismael ; il prit le parti de l'Eglise & succéda à S. David Evêque de Menevie mort vers l'an 544. comme nous le lisons dans Usserius, qui cite un fragment de la vie de saint Theliave inseré dans le Registre de Landaff (*A*). Le second fut Tysei, qui prit le même parti que Ismael, & repose à Pennalun avec le titre de martyr. Le troisiéme fut S. Oudocée né dans la Bretagne Armorique, la premiere année du regne de Budic, son pere ; il prit comme ses deux freres aînés le parti de l'Eglise, & fut sacré Evêque par S. Theliave, son oncle, vers l'an 544 (*B*). C'est de la vie de S. Oudocée que nous apprenons ces trois premieres filiations, & les autres faits, qui les regardent. Un autre fils de Budic fut Hoel, que je crois né vers l'an 480. & l'aîné de tous, comme il fut en effet le principal héritier de la Couronne de son pere. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains, le Manuscrit Breton, Geoffroi de Montmouth qui l'a traduit, Gautier Archidiacre d'Oxfort son Interpolateur & plusieurs autres après eux fournissent la preuve de cette filiation. C'est aussi ce qu'on doit conclure d'Ingomar, lorsqu'il donne Riatham, qui est le même que Hoel, pour fils à Deroch, Debroch ou Dubrick, qui n'est pas différent de Budic. La même chose paroit encore plus clairement dans un des Catalogues des Comtes de Cornouaille, qui donne Reith, qui est le même que Riatham & Hoel, pour fils à Budic. Comme c'est celui des fils de Budic, que le regne suivant regarde, je réserve à m'expliquer plus amplement dans la suite sur son Chapitre. On trouve dans les fragmens d'Ingomar qu'on nous a conservés ; & dans les Actes de S. Vinoch les noms de deux freres de Rioval ou Hoel & fils de Deroch, qui est Budic : l'un est Urbien (*C*), c'est un de ceux que j'avois en vûe ; lorsque je disois ch. 1. nomb. 23. que toute les fois qu'on trouve un Urbien dans Ingomar, on trouvoit dans le cours de l'Histoire, soit dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille, soit ailleurs, dans le même degré de filiation un Prince du nom de Concar, ou de quelqu'autre fort ressemblant. En effet, je trouve dans ce même tems un Comte des Bretons nommé Conamer, qui est le même que Cono-vaur, dit aussi Comorre (*D*), Seigneur puissant dans ces Cantons. Il paroit qu'il n'étoit point frere de Canao ni de Macliau, qu'il n'étoit gueres moins distingué qu'eux, ce qui convient fort au fils de Budic. L'autre frere de Rioval, selon Ingomar, est appellé par cet Auteur Dionot ; qui seroit plutôt le Dinot Prince de la petite Bretagne ; pere de S. Kineth ou Kinete (*E*), dont Usserius, après Jean de Tinmouth a fait mention, que le Dionot pere de sainte Ursule, comme quelques-uns nous ont laissé de nos jours la liberté de le penser ; puisque cette Sainte étoit morte au moins en 450. (*F*) au lieu que Dionot n'a pû naître qu'après l'an 490. Quelques Modernes donnent à Budic une fille, qu'ils nomment Alienor, & qui fut mariée, disent-ils, au Seigneur de Léon (*G*). L'Histoire ne marque personne dans le tems, dont il s'agit à qui le titre de Seigneur de Léon puisse être plutôt attribué, que le Comte de Withur, dont nous aurons bientôt occasion de parler plus amplement, pourvû qu'il soit bien constant que ce Withur ait été Seigneur Armoriquain ou Breton.

X I I.

Etendue & limites du Royaume de Budic.

POUR venir à ce qui regarde l'étendue & les limites des Etats de Budic, il faut avouer ingénuement, que comme il s'étoit fait de grands changemens sous les deux regnes précédens au-delà de la Loire, il en arriva aussi quelques-uns sous le sien au-deça de ce fleuve. Si de son tems les Alpes, c'est-à-dire, les montagnes d'Auvergne faisoient encore les bornes du pays, qui re-

(*A*) Vide Usserium Britan. Eccles. Antiq. pag. 290. & 291.

(*B*) Vide Usserium pag. 46. 291. & 345. ubi suprà.

(*C*) Voyez D. Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. Table Généalogique.

(*D*) Post alium Comitem regionis illius fugit, nomine Chonomorum. *Greg. Turon. L. 4. cap. 4. Historiæ.*

(*E*) Dilochum ejusdem minoris Britanniæ Principem quemdam, virum incesto stupro propriam filiam polluisse, & ex eâ Kinedum suscepisse ferunt, qui in Provinciâ, nomine Goyr, ad unum à Regis palatio miliare in lucem editus, & in insulâ, quæ Britannicè Inis-Wery, latinè insula turbæ vocabatur, non sine miraculo per 18. annos educatus, in Glamorganciâ, à Morgantio terræ illius Principe possessione quadam acceptâ, cùm Davide, Theliao & Paterno necessitudine conjunctus, reliquæ vitæ tempus exegerit. In illâ nimirùm Glamorgantiæ peninsulâ, quæ Gowera Occidentalis appellatur, & ad mare locum S. Kineti sacelli nomine notatum adhuc conservat. *Usser. pag.* 275.

(*F*) Omnibus bellis famosius fuit bellum, quod duce S. Virgine Ursulâ. *Sigebertus Mirai ad an.* 453.

(*G*) Secundò Vicecomes Leonensis, qui pro tunc habebat quam plurimas nobilitates per mare Oceanum in Costeriis Occismorum seu Leoniæ navigantibus, quas, ut dicebatur, Budicius quondam Rex Britanniæ concesserat & dederat uni prædecessorum suorum in matrimonio. *Carta Alani Fergent.*

connoissoit l'autorité de ses prédécesseurs en qualité d'Alliés & d'Officiers des Empereurs, comme nous le lisons dans la vie de S. Oudocée, & comme je l'ai ci-devant expliqué, c'étoit pendant qu'il n'étoit que Comte de Cornouaille. Dès le tems de Riothime & d'Eusebe depuis l'an 473. Les Goths s'étoient emparés de toute cette partie de l'Aquitaine jusqu'à la Loire en deçà de ce fleuve. Budic dans les premieres années de son regne commandoit encore apparemment pour les Empereurs dans ce pays autrefois possédé par les Alains, depuis les lieux voisins d'Alençon jusques sur les bords de la Loire, puisqu'il retournoit de ce pays, lorsqu'il défit Marchil ou Chillon, c'est-à-dire, lorsqu'il recouvra les Etats de son pere, comme nous l'apprenons d'un des Catalogues des Comtes de Cornouaille. Mais aussi depuis l'an 496. il est certain que les François se rendirent maîtres du Maine, soit de force, soit apparemment en vertu du Traité fait entr'eux & les Arborichs, ou les Armoriquains, dont parle Procope, & qui semble être le même, que Loup Abbé de Ferrieres, &, si vous voulez, les Peres du quatriéme Concile de Paris faisoient tant valoir dans le milieu du neuviéme siécle, soit par la soumission des garnisons Romaines, qui livrérent à ce peuple les Places, qu'elles avoient défendues jusqu'alors pour les Empereurs. En effet, on lit que Rignomer (*A*) un des Rois François portoit dans ces mêmes conjonctures le titre de Roi du Mans; ce qui fait encore voir que les Bretons n'en étoient plus les maîtres. Mais aussi Budic défendit toujours avec courage, & conserva jusqu'à sa mort le pays renfermé dans les premieres bornes de l'ancien Royaume Armoriquain, depuis le Mon-jou, qui est le Mont S. Michel jusqu'à Nantes & jusqu'à la Loire, c'est-à-dire, tout ce que Eusebe avoit conservé pendant tout son regne comme l'héritage de ses peres. Les François qui furent désormais les voisins les plus à craindre, ne purent forcer ces barrieres; nous en avons déja vû la preuve dans le passage de Procope; ensorte que Budic demeura toujours, comme Eusebe, maître de Nantes, de Rennes, de Dol & du reste de la Cornouaille. Il étoit maître de Nantes, puisqu'il défit Marchil ou Chillon, qui s'étoit avancé dans ce pays, & qui avoit inutilement formé le siége de cette importante Place. Il en fut toujours le maître depuis, s'il est vrai, que ce soit lui qui fit le premier bâtir dans cette ville l'Eglise de S. Cyr, & qu'il y ait été inhumé, comme on le prétend. Il étoit aussi maître de Rennes, puisqu'elle étoit la capitale de la Cornouaille, dont il étoit Comte, & qu'on ne lit point qu'il y ait eu du changement de ce côté-là jusqu'à l'arrivée des Frisons sur la fin de son regne & de sa vie, vers l'an 509. En effet, quand on trouve que Rignomer, un des Rois des François, n'étoit appellé que Roi du Mans ou du Maine; on a droit d'en conclure, que les frontiéres de son Royaume ne s'étendoient point au-delà du Maine, ni plus avant dans le territoire de Rennes. Il ne faut aussi que lire la vie de S. Teliave, si souvent citée par Usserius (*B*), pour reconnoître, que Budic, beau-frere de ce Saint, étoit maître de la ville de Dol, puisqu'il y plaça le premier Samson Evêque, lorsqu'il fut chassé de son Archevêché d'Yorch par les Saxons en 507. & puisqu'avec ce Prélat il reçut dans le même lieu S. Teliave, son beau-frere. Telles furent les bornes de son Royaume du côté de la terre-ferme & du pays occupé par les François & par les Goths; & pour l'autre partie de l'Armorique bornée de toute part de l'Océan, je ne vois pas après cela qu'il puisse rester quelque difficulté. Passons à celles que les Fables, mêlées à l'Histoire de Budic par quelques Auteurs suspects, peuvent causer.

XIII.

Fables qui regardent le regne de Budic, & ce qui a pû y donner occasion.

LA premiere qu'on avance sur son chapitre, est ce qu'on lit dans l'Interpolateur de Geoffroi de Montmouth, que lorsque Aurele Ambroise passa dans l'Armorique, n'étant encore qu'enfant, Budic étoit déja Roi de ce païs, & que ce fut lui qui reçut dans ses Etats ce jeune Prince. Je me suis déja suffisamment expliqué sur cet article dans le Nombre septiéme de ce Chapitre. Ce fait arriva vers l'an 455. Audren régnoit encore plus de dix ans après. Budic son fils n'étoit âgé que d'environ six ans. Ce fut avec lui qu'Aurele Ambroise fut élevé depuis les premieres années de son enfance jusqu'à l'âge de 15. ou 16. ans au moins. C'est tout ce qu'on a dû dire; si on prétend autre chose, c'est une erreur, & si on ne vouloit dire que cela; on s'est mal expliqué.

La seconde chose qui paroît douteuse, pour ne rien dire de plus, regarde le prétendu mariage de Budic avec Anne sœur d'Artur. La ressemblance du nom d'Anne avec celui d'Anaumede & l'alliance qui se trouvoit entre ces deux Princes, tel que je l'ai fait voir dans le Nombre dix ont donné lieu d'avancer ce fait, qui me paroît outré. Mais la fable est ce que quelques Auteurs Modernes (*C*), grands faiseurs de Romans, n'ont pas craint d'ajouter, que cette Princesse donna pour dot à son époux le Comté de Richemont situé dans le païs d'Yorch dans la Grande-Bretagne (*D*). Tous ceux qui ont eu quelque teinture de l'Histoire, ont bientôt reconnu l'imposture, & l'ont fait remarquer aux autres. C'est un fait qui n'est point contesté qu'Alain le Roux Comte de Bretagne, fils d'Eudon reçut de Guillaume le Conquérant qu'il avoit suivi dans la Grande-Bretagne cette terre pour récompense de ses services, par une donation, dont Cambden nous a conservé la Charte dans son en-

(*A*) Quorum frater Rignomeris nomine apud Cenomaniam civitatem ex jussu Clodovæi interfectus est. *Greg. Turon. Hist. L. 2. cap. 42.*

(*B*) Voyez Usserius Brit. Eccl. Antiq. pag. 41. 45. & 291. Voyez aussi la Note XXVIII.

(*C*) L'Auteur des faits d'Artur cité par le Baud Hist. de Bret. ch. 8. pag. 56.

(*D*) D'Argentré Hist. de Bret. L. 1. ch. 22. pag. 108.

tier (*A*) ; cette terre appartenoit auparavant à un Seigneur Anglois qu'on nommoit Edwin ou Eadwin ; elle ne portoit point encore d'autre nom : ce ne fut que quelque tems après que le Comte Alain fit bâtir un Château sur une éminence, auquel il donna le nom de Richemont, que cette terre a conservé depuis ce tems jusqu'à nos jours.

La derniere fable qui regarde le regne de Budic, est celle qu'on lit dans quelques anciennes Chroniques (*B*) adoptées par nos Légendaires, mais loin de nous mettre en état, parce qu'ils nous en disent, de démêler ce qu'il pouvoit y avoir de vrai dans ces contes, & ce qu'il y a de fabuleux, ils ont tellement dérangé ces faits & les ont embrouillés de maniere qu'il n'est presque plus possible d'y rien démêler. Il s'agit de Maxent, qu'ils nomment Maxence, frere de Budic, reconnu pour tel dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille. Ils disent donc que Maxence après la mort de son frere s'empara du Royaume & chassa ses neveux. Jusques-là tout peut être vrai ; car après la mort de Budic ses enfans furent chassés & ses Etats usurpés & pillés. Mais il ne paroît pas que Maxent ait été l'Auteur de ces désordres, ni qu'il en ait profité. Ingomar & les autres les attribuent aux Frisons & à Corsolde leur Chef ; ce qu'on ajoute de Théodoric, de Meliau, de Rivode, qu'on dit fils de Budic, se trouve tellement enveloppé sous des noms défigurés, & tellement déplacé pour ce qui regarde l'ordre des tems, qu'à moins de remonter à la source, & de voir les faits dans les originaux, c'est-à-dire, dans les premiers Auteurs de ces fables, il ne me paroît pas possible d'en faire aucune application, à moins de dire que Théodoric, Meliau & Rivode étoient non pas fils de Budic, mais ses petits-fils, enfans de Rioval ou Hoel, & que le Théodoric de ces fables seroit ou le Deroch ou le Varoch, Meliau le même que Macliau, Rivode le même que Riguald ; encore avec tout ce dérangement ni les caractéres ni les faits ne s'accorderoient nullement avec la vérité de l'Histoire. En effet les Actes de Saint Melair, que nous avons dans Bollandus tome premier de Janvier pag. 136. & 1089. marquent assez que ce qui regarde ce Saint, est arrivé non dans la Cornouaille Armorique, mais dans la Cornouaille de l'Isle. Et pour ce Saint Melair Prince de la Petite-Bretagne, qu'on doit distinguer de Saint Meloir, son Histoire ne doit être placée, que vers le milieu du huitiéme siécle, comme je le ferai voir dans le septiéme Chapitre de ces Mémoires. Je passe donc au regne de Hoel, fils & successeur de Budic, & quoique cette partie de notre Histoire ait été fort embrouillée, avec le secours des anciens Auteurs, que nous avons entiers ; ou dont il nous est resté divers fragmens, je ne désespere pas de l'éclaircir & de ranger les faits dans leur ordre naturel.

X I V.

Preuves de Hoel I. du nom, dit aussi Hoeloc & Hailoc successeur de Budic.

IL faut l'avouer, je suis surpris qu'on entreprenne avec tant de chaleur de faire passer Hoel pour un héros de Roman, & de traiter de fables tout ce qu'on dit de ce Prince ; quand je considere le grand nombre d'Auteurs anciens & non suspects, qui font mention de lui, comme d'un Souverain des Bretons Armoriquains. Je ne parle pas ici seulement d'un Manuscrit Breton, ni de Geoffroi de Montmouth qui l'a traduit, ni de Gautier Archidiacre d'Oxfort interpolateur de cet ouvrage ; on ne manqueroit pas de répondre que ce sont les Peres des fables Bretonnes ; parce qu'on prétend qu'aucun n'en a parlé avant eux. Je ne compte pas aussi seulement sur ce qui nous reste du Concile tenu dans la Grande-Bretagne l'an 516. dans lequel il est parlé de Hoel Roi des Bretons Armoriquains (*C*). On pourroit prétexter que ce monument, quoique reçu dans le corps des Conciles, ne vient que de la même source : mais on ne peut rien dire de semblable de la briéve Chronique des Rois Bretons Armoriquains (*D*), que j'ai déja citée tant de fois. Elle nomme Hoel & nous donne son caractére en trois mots, lorsqu'elle nous dit qu'il fut courageux, libéral & pieux, & que les Bretons le surnommerent Hoel le Grand. Je puis encore après les plus habiles Critiques, tels qu'ont été du Chesne, Usserius & le Pere le Cointe citer plus hardiment la vie de S. Leonor : l'Auteur (*E*), à qui Usserius donne le titre d'ancien, reconnoit que ce Saint étoit fils de Hoel & d'une Dame qu'il appelle Alma Pompa. Je ne crois pas qu'on veuille chicanner sur la différence de ces terminaisons, *Hoelus* & *Hoeloc* ; il suffit d'avoir quelque teinture de l'antiquité pour convenir que c'est la même chose; il y en a cent exemples pour un. D'ailleurs les tems conviennent ; car puisque Léonore étoit Evêque avant l'exil de Judual, c'est-à-dire, avant l'an 555. & même avant la mort de Riguald, c'est-à-dire, avant l'an 547. supposons qu'il n'eut alors que 35. ans, il étoit né dès l'an 512. Hoeloc son pere, & Alma Pompa, sa mere, étoient donc dans leur mariage au moins quelque-tems avant, & c'est celui dans lequel Hoel

(*A*) Ego Guillelmus cognomine Bastardus Rex Angliæ do & concedo tibi nepoti meo Alano Britanniæ Comiti & hæredibus tuis in perpetuum omnes villas & terras quæ nuper fuerunt Comitis Eadvini in Eboraschirâ cùm feodis militum & aliis libertatibus & consuetudinibus ita libere & honorifice sicut idem Eadvinus eadem tenuit. Data in obsidione coràm civitate Eboraci. *Camden. Britan. descript. in Epitom. contract. in Richem. pag.* 332.

(*B*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 11. & Albert, vie de S. Melair 3. Octobre pag. 482.

(*C*) In loco verò Samsonis Dolensis Archiepiscopi destinatur Theliavus illustris Præsbyter Landaviæ annuente Hoelo Rege Armoricorum Britonum, cujus vita & boni mores virum commendarunt. *Tom. IV. Conciliorum pag.* 1562.

(*D*) Voyez le Baud Hist. de Bret. ch. 8. où il parle de Hoel sous le nom de Riovallus.

(*E*) In Britannia S. Leonorii Episcopi & Confessoris. Pater illi nobilissimus Britannus fuisse dicitur, nomine Hoeloc, mater Alma Pompa, Magister toties à nobis laudatus Iltutus sivè Heltutus. *Usserius Britan. Antiq. pag.* 278. Vide & Bollandum in Notis ad vitam S. Gildæ die 29. Januarii ; ubi vitam integram pollicitus est se daturum Kal. Julii. Vide & Quercetanum Tom. 1. coll. Hist. Fran. pag. 536.

vivoit, puisqu'il est vrai que Hoel est le même que Hailoc, dont il est parlé dans les vies de Saint Macut ou Malo ; celle qu'on trouve dans Surius au 15. Novembre (*A*), est un ouvrage très-ancien ; tous les Sçavans conviennent qu'elle est de Sigebert ; il le reconnoît lui-même dans la liste qu'il nous donne de ses ouvrages à la fin de son livre des Ecrivains Ecclésiastiques, où l'on voit qu'il l'a prise d'un Auteur plus ancien, & qu'il n'y a rien mis du sien qu'un style plus propre. Quelques-uns mêmes ont écrit que cet ancien Auteur fut Bili Evêque d'Aleth ou Saint-Malo dans le septiéme siécle, c'est-à-dire, 70. ou 80. ans après Saint-Malo. C'est dans cet ouvrage Chap. 17. qu'il est expressément parlé de Hoel sous le nom de Halioch & Hailoch, qui écoutoit volontiers l'homme de Dieu, & qui commandoit avec beaucoup de puissance en qualité de Prince dans toute la Bretagne, que l'Auteur appelle Royaume dans les Chapitres 18. & 25. au sujet de son fils, qui lui succéda ; mais qui n'imita pas la piété de son pere, ensorte que les Bretons, tant ce Prince & les premiers de son Royaume, que les Evêques & le Clergé vinrent à bout de leur dessein, & d'un commun consentement chasserent le Saint de son siége. Hailoch n'étoit donc pas un Prince particulier, qui ne fut maître que d'un canton de la Province, mais universel de la Bretagne, qui par sa mort laissa son fils successeur de tout son Royaume, dans l'étendue duquel Sigebert marque assez qu'il y avoit plusieurs Princes & plusieurs Evêques, sans compter Saint Macut ou Maclou, qui l'étoit d'Aleth. Cette remarque & le tems dans lequel ces choses se passerent, ne nous permettent pas de croire que ce premier Hailoc pere, dont il s'agit dans le Chapitre 17. soit autre que celui qui dans la vie de S. Leonor est nommé Hoeloc, c'est-à-dire, Hoel premier du nom. Si l'on veut sçavoir le nom de son fils & de son successeur, nous l'apprendrons d'une autre vie du même Saint tirée d'un Manuscrit du sieur d'Herouval. On y lit que ce fut Hailoc (*B*), qui par un esprit d'envie, & par une présomption sacrilége osa ruiner une Eglise, persécuta le Saint Evêque & le chassa de ses Etats. Voilà donc, selon les Auteurs de cette vie, deux Hailocs pere & fils, successivement Seigneurs de toute la Bretagne, comme l'Histoire de ce païs reconnoît deux Hoels, pere & fils, successivement Rois. Ainsi ce n'est pas seulement dans Geoffroi de Montmouth Auteur du douziéme siécle, ou dans les Actes d'un Concile qu'on pourroit regarder comme venus de lui seul, ni dans le Manuscrit Breton, qu'il a traduit, quoique plus ancien de plusieurs siécles ; ce n'est point aussi seulement dans la briéve Chronique des Rois Bretons Armoriquains, d'ailleurs anciens & exempts de fables, qu'on trouve la preuve de ce Roi ; c'est encore dans la vie de Saint Léonor reçue comme autentique par les plus habiles Critiques de nos jours, qu'on la trouve sous le nom de Hoeloc ; comme on la trouve encore sous celui de Hailoc dans Sigebert, qui écrivit plus de cinquante ans avant Geoffroi de Montmouth, & dans une des premieres vies de Saint Maclou, qu'il avoit réformée, & qui étoit plus ancienne de cinq siécles.

X V.

Hoel est le même que Reith.

ON peut ajouter que quand Vignier & quelques Auteurs plus récens ont rejetté l'Histoire de ce Prince, comme une invention de quelques Auteurs fabuleux, ils ne l'ont pas reconnu sous les autres noms qu'il a portés, qui ne devoient point être attribués à d'autres qu'à lui, & sous lesquels il n'est pas mal-aisé de le reconnoître. Le premier de ces noms est celui de Reith, donné dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille (*C*) au successeur de Budic & dans les Actes de Saint Melair (*D*), à celui qu'on met à la tête de nos Comtes. Le Riatham d'Ingomar dans la Généalogie de Saint Vinnoc (*E*), & le Riadam des vies de Saint Samson (*F*), est le même nom. Il s'agit donc de faire voir que le Reith ou Riatham de ces Auteurs est le Hoel même de Geoffroi de Montmouth : en voici les preuves. Reith ou Riatham étoit fils & successeur de Budic & pere de Jona ; on ne représente Hoel premier du nom que comme le successeur & le fils de Budic, & pere de Hoel qui est le même que Jona, comme nous le verrons en son lieu dans le Chapitre qui le regarde : on ne met Reith à la tête des Comtes de Cornouaille dans les actes de Saint Melair, que parce qu'il recouvra ce païs par la défaite d'un ennemi que les Catalogues de ces Comtes nomment Marchil ; & tous ceux qui parlent de Hoel conviennent qu'il ne rentra dans ce Royaume qu'à titre de conquête par la défaite d'un ennemi, quoiqu'on lui donne un autre nom que celui de Marchil, & ce n'est point une chose extraordinaire, que pour recouvrer son héritage il ait eu plus d'un usurpateur & plus d'un ennemi à combattre : en un mot on n'a rien dit de Reith que d'autres n'ayent dit de Hoel. D'ailleurs les tems conviennent en sorte que la Généalogie, les faits, le lieu, le tems & toutes les circonstances

(*A*) Hailoc quidam qui potenter principabatur toti Britanniæ .... vir Dei apud aures Principis agebat. *Vita S. Maclovii cap.* 17. *apud Surium.* Dux Hailoc postquam ingressus est viam universæ carnis, morte sua locum fecit iniquis opprimendi Ecclesiam ; surrexit enim post ipsum impia generatio .... Nihil ergo magis utile quam jam jamque nostris fessis rebus consulere, & hunc longè à Regno nostro exturbare. *Ibidem cap.* 18. Britanni denique compotes voti sui effecti, tam Princeps quam & optimates Regni, quam Clerus & Episcopi in unum conjuncti. *Ibidem cap.* 25.

(*B*) Quidam Dux Britanniæ nomine Hailocus .... invidiâ ductus .... Ecclesiam evertere præsumpsit. *Acta Bened. Ord. vita S. Maclovii cap.* 18.

(*C*) Jahan Reith huc rediens Marchel interfecit, & paternum Consulatum recuperavit. *Catal. des Com. de Cornouaille.*

(*D*) Reith, que les Actes de S. Melair mettent à la tête des Comtes de Cornouaille Armoriquaine. *D. Lobineau Tom.* 1. *pag.* 7.

(*E*) Riatham genuit Jonam & Jona genuit Juduvalum. *Geneal. sancti Vinoci. Voyez aussi D. Lobineau Tom.* 1. *Table Généalogique.*

(*F*) Imperatorem dignissimum Jonam, filium Riadam, habebamus, & unus Dux nequissimus, nomine Commorus, dolo interfecit eum. *Vita S. Samsonis in Bibliot. Floriacensi.*

nous portent à croire que Reith est le même que Hoel. Pour ce qui regarde la différence de ces deux noms, qui paroit grande, il faut observer que celui de Reith n'est qu'un nom de dignité, un avant nom qui signifie Roi. Il portoit celui de Hoel dès sa naissance comme son propre nom; on lui donna celui de Reith dès après la mort de Budic, son pere, & depuis sa conquête comme une marque de sa dignité : de sorte que ceux qui ont joint ces deux noms simples, mais distingués, comme il les avoit en effet portés d'abord séparément, & ensuite réunis dans le même, en ont fait le nom composé de Rei-Hoel, ou Rioval, ou pour conserver un peu l'aspiration Rigval, comme on le trouve écrit dans la vie de Saint Léonor, ou Radval comme on le trouve dans celle de Saint Magloire Nombre 10. car c'est toujours le même nom quoiqu'il ne regarde pas la même personne. Aussi je ne suis nullement surpris qu'on ait avoué de bonne foi que Reith étoit Rioval (*A*), & qu'il portoit encore plusieurs autres noms. Je m'étonne seulement qu'on ne se soit pas apperçu que Rioval n'étoit qu'un nom composé de Rei & de Houel, & je serois plus surpris, si après l'avoir fait toucher comme au doigt, on prenoit encore le parti de le contester; car on va voir que tout prouve que le Rioval de quelques Auteurs, & le Hoel de Geoffroi de Montmouth n'ont jamais été qu'un seul & même Prince, que ces différens Ecrivains avoient en vue sous ces noms, qui ne sont pas si différens qu'ils paroissent d'abord à ceux, qui n'ont pas voulu se donner la peine d'entrer dans ces petits détails, ou si vous voulez dans ces minuties ; mais qui ne laissent pas d'être importantes, puisqu'elles nous donnent le moyen de débrouiller cette partie de notre Histoire auparavant si confuse.

X V I.

Hoel est le même que Rioval ou Ruival.

HOEL est le même que Rioval ; cela paroît évident par les douze rapports essentiels, qui se trouvent entre l'un & l'autre. 1°. Hoel étoit originaire de la Bretagne Armorique ; on doit dire la même chose de Rioval ; car puisqu'il est le même que Reith, quand il passa dans ce païs, ce fut un retour ; quand il s'en rendit le maître, il ne fit que recouvrer l'héritage de ses peres. 2°. Hoel étoit fils de Budic & pere d'un autre Hoel ; Rioval selon Ingomar étoit fils de Deroch ou Debrock qui est Budic, & pere d'autre Rioval ou Riguald. 3°. Hoel vivoit du tems d'Artur, c'est-à-dire, depuis l'an 508. ou 515. jusqu'en 542. Rioval vivoit du tems de Clotaire & des autres enfans de Clovis selon Ingomar, c'est-à-dire, entre les années 511. & 560. 4°. Hoel fut surnommé le Grand selon la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, Rioval est appellé de tous nos Historiens Modernes Mur-macon : or *Mur* en vieux Breton signifie *Grand*. 5°. Quand Geoffroi parle de l'expédition de Hoel (*B*), il ne dit point qu'il ait été chassé de la Grande-Bretagne ; il dit seulement qu'avec le secours qu'il reçut d'Artur, il vint de l'Isle aborder dans la Petite-Bretagne, & qu'il s'en rendit le maître ; & tous ceux qui parlent de Rioval, conviennent qu'il passa de l'Isle dans les Armoriques & qu'il s'en rendit le maître sans qu'aucun disent qu'il ait été chassé. 6°. Geoffroi de Montmouth ajoute que Hoel chassa un nommé Guitard, qu'il qualifie Comte de Poitou, & les Legendes les plus avérées reconnoissent vers ces mêmes tems un Witur Comte dans ces cantons, de la part des enfans de Clovis. 7°. Hoel chassa les Saxons des Armoriques ; Rioval en chassa les Frisons, qui étoient une espece de Saxons. 8°. Hoel regnoit dans toute la petite-Bretagne, & Rioval subjugua la Bretagne extérieure & posséda toute la petite-Bretagne. 9°. Hoel fut courageux, libéral & pieux ; Rioval conquit la Bretagne & en chassa les restes des Frisons. Voilà pour le courage. Il la distribua à ses parens & aux Seigneurs, qui en avoient été chassés par les Frisons. Voilà sa libéralité. Il fit une fondation dans l'Eglise de Dol (*C*) ; voilà encore sa libéralité & sa piété. 10°. Hoel mourut après Artur, ou trois ans après selon Alain Bouchart, c'est-à-dire, vers l'an 445. ou douze ans selon le Baud, ce qui conviendroit à l'an 554. & c'est justement le tems de ces sanglantes Tragédies, dont parle Grégoire de Tours, des trois freres de Canao & Macliau ; ce qui dans le systême que je suis, est une suite très-naturelle de la mort de Rioval. 11°. Les deux successeurs de Hoel le Grand, sçavoir Hoel II. & Alain premier n'imitérent pas ses vertus : Jona fils de Rioval & Judual fils de Jona, qui sont les mêmes Princes, ne sont connus dans l'Histoire que par leur foiblesse & par leurs malheurs. Jona fut tué par un traître presque aussitôt qu'il commença de regner, & Judual son fils se réfugia selon quelques-uns, ou selon d'autres fut envoyé captif à la Cour de Childebert. 12°. Enfin l'épouse de Hoel ou Hoeloc s'appelloit Alma Pompeia, & on convient que Pompeia touchoit de près Rioval, ce qui a fait que quelques Modernes (*D*) ont avancé qu'elle étoit sa sœur, au lieu qu'elle étoit véritablement son épouse. Ce sont les seuls faits un peu certains, que les Historiens attribuent à Rioval & à Hoel, & on voit qu'ils sont entiérement les mêmes. S'il s'en trouve encore après ce que j'ai déja dit, à qui la différence des noms laisse quelque scrupule, je les envoye à la Note 32. dans laquelle il verra que Litharis de Salvien est le Littorius de Sidonius Apollinaris, Laniogrinus d'Amien Marcellin est le Guiso de Victor, Totila est le Badicila de Marius, le Tiba-

(*A*) Un de ces Princes nommé Reith ; ou Riwal, à qui on donne encore plusieurs autres noms. *D. Lobineau Tom* 1. *pag.* 5.

(*B*) Divisit exercitum suum in duas partes, & unam Hoelo Duci commisit præcepitque illi ut ad expugnandum Guitardum Pictavensem Ducem iret. *Galfridus Monumet. Interpolator Hist. Regum Brit. L.* 9. *cap.* 11. Dimisso Hoelo Duce Armoricanorum cùm exercitu Galliarum, confestim cùm Insulanis tantum modò Regibus eorumque exercitibus in Britanniam remeavit. *Ibidem L.* 11. *cap.* 1. Voyez le numero 28. ci-après.

(C) Quam aliquando Rex Raddualus in augmentum Episcopatûs dederat. *Vita S. Maglorii nu.* 18.

(*D*) Voyez le nu. 14. de ce même Chapitre.

ton de Prosper & le Balton de Sigebert; l'Ardaburius de Cassiodore, le Servandus de Paul Diacre, & l'Arvandus de Sidonius Apollinaris sont le même. Audoenus est le même que Dado. On verra de plus dans la même Note, que souvent on change entiérement le nom selon les différentes langues. C'est ainsi qu'Eugenius Albus Roi d'Ecosse, s'appelloit aussi Echodiusfind, & Boniface Evêque de Mayence s'appelloit Vinifredus, ce qui dans la langue du païs signifie la même chose. Il ne faut point assurément tant de façon pour rapprocher Rioval de Hoel; Rey, Roué, Reith en Breton signifie Roi; ajoutez Hoel, que d'autres écrivent Hoeloch, Halioch & Hailoch, il paroît que vous avez Rei-Hoel, dit aussi Ruival, Riwel ou Rivelen. Et cette division du nom de Ruival dans les deux mots dont il est composé, n'est qu'une suite du sentiment de ceux qui conviennent que Reith est le même que Rioval; & c'est ainsi selon Usserius pag. 370. que quelques-uns ont regardé le nom Reuda, comme composé de Ri-Eda, qui signifie le Roi Eda (*A*).

XVII.

Tems dans lequel Rioval vivoit & passa dans la Bretagne Armorique.

UNE de mes preuves est que Rioval que je ne distingue point de Hoel, ne vivoit que du tems d'Artur, & ne commença de regner qu'après l'an 509. & vers l'an 513. D'autres se sont expliqués sur ce sujet bien différemment (*B*), puisqu'ils ont fixé son passage dans les Armoriques à peu près vers l'an 458. mais en ce point ils contredisent généralement tous les anciens Auteurs, qui ont parlé de ce point (*C*). Ingomar dès le commencement de l'Histoire qu'il écrivit de Saint Judicaël & des autres Rois ses prédécesseurs depuis Rioval, observoit que les Frisons s'étoient emparés de la Litavie, c'est-à-dire, des Armoriques avant l'an 509. Et dans sa Lettre à l'Abbé Huguetin il ajoute que ce ne fut qu'après le départ de Corsolde leur Chef, que Rioval se rendit maître de ce même païs, qu'il en chassa les Frisons, & qu'il le distribua à ses parens & à ses amis au retour d'un voyage qu'il entreprit pour aller voir le Roi Clotaire, auquel Rioval demanda permission de posséder Domnonée; comme ce même Auteur dit l'avoir lû dans ce qu'il appelle les fables selon la Chronique des Rois Bretons Armoriquains. Les Bretons Insulaires & les Armoriquains choisirent Rioval pour leur Roi. Ils combattirent & chasserent les Frisons, qui étoient dans les Armoriques. Après cette victoire Rioval rendit aux Princes Armoriquains les terres que les Frisons avoient usurpées sur eux. Clotaire qui lors regnoit en France, informé de ces exploits, desira voir ce Prince, qui alla le trouver à Paris. Ils lierent amitié & se firent des présens réciproques. Voilà dont encore Rioval contemporain de Clotaire. Je ne cite ces deux Auteurs, qui rapportent ces faits & le tems dans lequel ils se passerent, que sur le témoignage de le Baud. S'il n'accuse pas juste, j'ai mon garant: on me feroit plaisir de me faire connoître qu'il m'a trompé; je puis parler avec plus de confiance d'une piéce qui est entre les mains de tout le monde. C'est la Généalogie de S. Vinnoc tirée d'un Manuscrit de S. Vast: on y lit ces mots (*D*): *Or ce Rioval venant de l'Isle de Bretagne avec un grand nombre de vaisseaux posséda toute la petite-Bretagne du tems de Clotaire Roi des François, qui fut fils de Clovis.* Ce sont les seuls Auteurs que je sçache, qui ont parlé du passage de Rioval, & ils s'accordent en ce point, qu'ils le placent non en 458. mais au moins 55. ans plus tard. Si le nom de ce Prince se trouve quelque part ailleurs, c'est dans les Actes de quelques Saints, comme de Saint Paul, de Saint Brieu, de Saint Samson; on peut ajouter de Saint Maclou, de Saint Guenau & de quelques autres, qui tous ont certainement vécû tout au plutôt dans le milieu du sixiéme siécle. Saint Paul vécut sous le regne de Childebert, qui n'érigea l'Evêché de Léon en sa faveur qu'après l'an 511. Saint Brieu fut, à ce qu'on prétend, disciple de Saint Germain Evêque de Paris, qui fut présent aux Conciles, troisiéme de Paris en 557. deuxiéme de Tours en 567. & quatriéme de Paris en 573, & Saint Samson souscrivit à celui de 557. Saint Guenau ne fut Abbé de Landevenech que dans le sixiéme siécle. Ainsi puisqu'on trouve quelque liaison entre les exploits de Rioval & la vie de ces Saints, il faut nécessairement faire tomber le passage de ce Prince Breton & la suite de son regne bien avant dans le sixiéme siécle. C'est aussi ce qu'on lit dans la Chronique du Mont Saint Michel (*E*) & dans celle de Nantes (*F*), qui nous apprenne que ce fut en 513. du tems de Clotaire, que les Bretons passerent dans la petite-Bretagne. Je ne crois pas qu'on puisse citer aucun ancien Auteur, qui parle autrement de ces faits.

XVIII.

Hoel ou Rioval étoit originaire de la Bretagne Armorique, & il n'a pas été chassé de la Grande-Bretagne.

IL faut encore observer qu'aucun de ceux qui font mention de Rioval ou Hoel, ne dit qu'il ait été chassé de la Grande-Bretagne par les Saxons. Le départ de ce Prince & son passage dans la Bretagne Armorique en 513. tombant sous le

(*A*) Albert le Grand, Vies des Saints de Bretagne pag. 616. de la vie de S. Tudgual. *Dom Lobineau Hist. de Bret. pag.* 74. *Voyez aussi la Note* 32.

(B) Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. pag. 1. 5. 7.

(C) Voyez le Baud Hist. de Bret. Tom. 1. pag. 63. 64. 65.

(*D*) Hic autem Riwalus à transmarinis Britannis veniens cùm multitudine navium possedit totam min. Britanniam tempore Clotarii Regis Francorum, qui Clodovei Regis filius fuit. *S. Winnoci Geneal. Tom.* 1. *Actor. Benedictin. pag.* 302. Voyez les Notes 29. 14. 30.

(E) Anno 513. venerunt transmarini Britanni in Armoricam, id est, min. Britanniam. *chron. S. Michael. in Bibliot. Labbeanâ T.* 1.

(*F*) Anno 513. tempore hujus Clotarii venerunt transmarini Britones in min. Britanniam. *Dom Lobineau Tom.* 2. *col.* 31.

regne d'Eisc, fils de Hengist (*A*), qui s'appliqua davantage à conserver les Etats qu'il avoit reçus de son pere, qu'à les étendre, ensorte qu'il ne s'avança jamais au-delà des bornes, que son pere avoit mises à son Royaume. Ce sont les propres termes de Guillaume de Malmesbury (*B*). Ella qui vers l'an 448. vint aborder dans cette même Isle, ne pénétra point au-delà des Provinces de Sudsex & de Surrey. Cerdic & Cinric son fils, autres ennemis venus environ 14. ans après dans cette même Isle pour chercher un établissement (*C*), trouverent beaucoup de résistance de la part des Bretons; & ce ne fut que 24. ans après leur arrivée selon Guillaume de Malmesbury (*D*), c'est-à-dire, vers l'an 523. dix ans après le départ de Rioval, qu'ils se rendirent maîtres des parties Occidentales de ce pays, dont ils formerent le Royaume, qu'ils nommerent West-Sex (*E*). Port & ses deux fils Blede & Melga, venus pour le même dessein environ cinq ans avant le passage de Rioval, n'étendirent pas leurs conquêtes fort loin; & non-seulement en 513. mais encore long-tems depuis les Bretons conserverent la Cornouaille, la Province de Devonshire & les autres dans lesquelles il paroît que Rioval étoit avant son départ, ensorte que c'est sans aucun fondement que quelques-uns ont écrit que ce Prince avoit été chassé par les Saxons. L'Auteur de la vie de Saint Josse, qu'on trouve dans du Chesne tome premier pag. 653. nous donne de Rioval une idée bien differente, lorsqu'il nous dit (*F*), qu'il commandoit comme Prince dans la Grande-Bretagne, qu'on appelle présentement Angleterre, & que dans la suite avec un grand nombre de vaisseaux & avec de bonnes troupes il subjugua la Bretagne extérieure. Ce ne sont là ni les exploits ni l'équipage d'un Prince chassé de ses Etats, ni les termes dont on se sert, quand on veut décrire une fuite. Quand donc cet Auteur témoigne que Rioval avoit quelque commandement dans l'Isle en qualité de Prince, il ne nous apprend que ce que Geoffroi de Montmouth & les autres qui ont parlé de ce Chef des Bretons sous le nom de Hoel, ont dit de son séjour dans la Grande-Bretagne auprès d'Artur son parent, du secours qu'il lui donna & des combats dans lesquels il se signala contre les Saxons; ensorte que comme j'ai déja fait voir que ses ancêtres regnoient dans la Bretagne Armorique, qu'il avoit été élevé dans ce pays; que son passage fut un retour, que par sa conquête il ne fit que se mettre en possession d'un Royaume qui lui appartenoit, on doit conclure qu'il étoit originaire de ces lieux; & que c'étoit là qu'étoient ses parens. En effet Ingomar (*G*) nous apprend que quand il eut conquis ce pays, il le distribua généreusement à ses amis & à ses parens; & ces mêmes parens auxquels il distribua ces terres, étoient les Princes Armoriquains, qui en avoient été chassés par les Frisons selon la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, preuve que les uns & les autres étoient dans l'Armorique avant 509. & que c'étoit le lieu de leur origine.

XIX.

On examine si Hoel ou Rioval fut véritablement Roi.

JE ne vois pas que tout ce que j'ai dit jusqu'ici de ce Prince, puisse être contesté, parce que je ne crois pas qu'il y ait aucun ancien Auteur, qui s'explique autrement sur cet article. J'entreprend d'en examiner un autre sur lequel il y a plus de difficulté, c'est de sçavoir s'il fut véritablement Roi, Souverain, indépendant, ou s'il ne fut que Comte dépendant des Rois de France, leur vassal & leur tributaire. On lit dans Gregoire de Tours (*H*) que depuis la mort de Clovis, c'est-à-dire, depuis l'an 511. les Bretons furent toujours sous la domination des François, & que leurs Princes furent appellés Comtes & non pas Rois. Ce témoignage est formel: néanmoins les Auteurs que j'ai cités Nomb. 14. & suivans pour prouver l'existence de Hoel, l'appellent Roi, & si le Concile tenu dans la Grande-Bretagne l'an 516. qui lui donne le même titre, est un acte bien autentique, il seroit beaucoup plus ancien que l'ouvrage de Grégoire de Tours & d'un plus grand poids. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains l'appelle aussi Roi, tantôt sous le nom de Hoel & tantôt sous celui de Rioval. Celui de Reith que les Catalogues des Comtes de Cornouaille & les Actes de Saint Melair lui donnent, & celui de Roué, qui fait la premiere syllabe de Rioval, signifient Roi dans la langue du pays. Si ceux qui sous les noms de Hoeloc ou Hailoch nous apprennent quelques autres circonstances de sa vie, ne lui donnent que la qualité de Duc, ils ne laissent pas de se servir du terme de *regner* & d'appeller ses Etats un *Royaume*. D'ailleurs Conobre (*I*) ne regna sur les Bretons qu'après le fils de Hoel premier entre le tems de la mort de Clovis & celui

(*A*) Anno 39. sui adventûs Hengistus diem clausit .... reliquit filium Eisc, qui magis tuendo, quam amplificando regno intentus paternos limites nunquàm excessit. *Guillelmus Malmesbur.*

(*B*) Dux Ella cùm filiis suis .... Saxones autem occuparunt littora maris in Sudsex, magis magisque sibi regionis spatia capessentes usque ad nonum annum adventûs sui. Tunc verò cùm audacius regionem in longinquum capesserent, convenerunt Reges & Tyranni Britonum, &c. *Henricus Hungtington.*

(*C*) Neutra ex parte habita est victoria: hospitati tamen Certic & filius suus magis magisque circà littora maris cœperunt occupare non sine sequentibus bellis regiones. *Henricus Hungtington.*

(*D*) Post adventum suum 24. anno in Occidentali parte insulæ, quam illi West-Sexam vocant, Monarchiam adeptus Cerdicus; quâ sex annis functus fatum complevit. *Guillel. Malmesbur.*

(*E*) Septimo anno post adventum Certici venit Port & duo filii ejus Beda & Milga. *Henricus Hungtington.*

(*F*) Eximius Christi confessor Judocus de illustri procedens Genealogia Riovali, qui principabatur in transmatinâ sivè majori Britanniâ, quæ modò dicitur Anglia; & postea in copiosâ navium multitudine & manu validâ exteriorem sibi subjecit Britanniam. *Vita Judoci apud du Chesne Tom.* 1. *pag.* 653.

(*G*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 64. & 65.

(*H*) Nam semper Britones sub Francorum potestate post obitum Regis Clodovei fuerunt, & Comites non Reges appellati sunt. *Gregorius Turon. Hist. L.* 4. *cap.* 4.

(*I*) Chramnus in Britanniam fugit ad Conobrem Comitem Britanniæ, *alias* Conobertum Regem. *Vide Editionem Ruinardi.*

dans lequel Grégoire de Tours composa son Histoire. Cependant l'Auteur de cette Histoire abregée des François que les Sçavans attribuent à Frédegaire (*A*), en parlant de ce Prince au Chapitre 54. l'appelle Roi, si nous voulons nous en tenir aux termes des trois différens exemplaires. Jornandès & un autre ancien Auteur cité par Vignier pag. 120. (*B*) disent la même chose encore plus clairement dans un autre ouvrage qui porte le même titre de *Gestes abrégés des François*. Freculphe appelle aussi Roi le même Conobert. Aimoin dans l'épitaphe de Childebert qu'il rapporte tout entier (*C*), reconnoît que sous son regne, c'est-à-dire, dans les mêmes tems dont parle Grégoire de Tours, le Prince des Bretons étoit véritablement Roi, comme il le reconnoît expressément pour Conobre en particulier, qu'il appelle *Conalus* (*D*), & aucun Historien ne refuse cette qualité à Judicael, qui n'auroit pû la prendre, si ses prédécesseurs ne l'avoient portée avant lui, ou du moins les Historiens François n'auroient pas manqué dans la nouveauté de cette entreprise de nous avertir de son usurpation, comme on n'a pas manqué de nous avertir dans la suite de celle de Neomene, & néanmoins aucun n'a fait cette remarque en parlant de Judicael. Toutes ces autorités & surtout celle du Concile de 516. de l'épitaphe de Childebert, de Jornandès & de Fredegaire, qui travailloit sur Grégoire de Tours, qu'il abrégeoit dès le siécle suivant, & de l'autre Abbréviateur, me paroissent d'un grand poids contre le passage de ce dernier Auteur (*E*). Quelques-uns ajoutent que dans ce peu de mots qu'on cite de lui, il y a contradiction manifeste à donner le nom de Royaume aux Etats d'un Prince qui n'auroit pas été Roi, ni même successeur d'un Roi ; & le peu de liaison qu'ils trouvent entre cette phrase & les termes qui la précédent immédiatement, la mauvaise application d'un *Car* que rien n'amene, leur donnent lieu de regarder cette phrase non comme étant de Grégoire de Tours même, mais comme une Note marginale faite après coup, & que quelque Copiste se sera mêlé d'insérer de son chef dans le texte.

XX.

Explication d'un passage de Grégoire de Tours.

CETTE réponse me paroît trop dure & hazardée témérairement, parce qu'on ne trouve pas un seul exemplaire (*F*) qui l'autorise, & parce que ceux même qui ont soutenu (*G*) que cet ouvrage tel que nous l'avons, étoit interpolé, n'ont jamais compté cette phrase au nombre de celles qu'ils regardoient comme inserées après coup. Et pour le *car*, il est assez du style de l'Auteur, puisque dans son ouvrage on en trouve plusieurs autres qui ne sont pas mieux placés, & qui ne nous présentent point un sens plus suivi. Je conviens donc que ce passage est véritablement de lui, & que dans un sens il avoit raison de dire que depuis la mort de Clovis les Princes Bretons n'étoient plus appellés Rois, mais Comtes. En effet, plus de deux ans avant la mort de Clovis, & plus de deux ans après, il n'y eut point de Roi en Bretagne : celui des François en étoit le maître, & c'étoit sous ses ordres que le Comte Witur y commandoit. L'expédition de Hoel ou Rioval & la conquête qu'il fit de ce pays depuis l'an 513. fut regardée plutôt comme une usurpation faite par la force, que comme une possession légitime. Depuis l'an 545. qu'il mourut, ses Etats furent partagés entre plusieurs freres, qui se regardérent comme indépendans les uns des autres, & qui ne cherchérent qu'à s'appuyer de l'autorité des Rois de France pour usurper la portion de leurs freres ; & depuis l'an 557. jusqu'en 591. que Gregoire de Tours travailloit encore à son Histoire dans une espace d'environ 35. ans, Judual, quoique légitime héritier de cette Couronne, ne fut point en état de faire valoir ses droits dans toute leur étendue. Ce n'étoit pas tant lui qui paroissoit à la tête des affaires, que Waroch qui possédoit lui-même une bonne partie de la Bretagne. De là vient que presque nul Auteur ne donne à Judual le titre de Roi : ainsi depuis environ 509. jusqu'en 591. dans l'espace entier de plus de 82. ans, nul Roi ni Prince Breton ne dominoient dans la Bretagne ; tous en avoient été chassés par les Frisons. Et tel fut l'état de ce pays pendant plus de quatre ans depuis 509. jusqu'après 513. où ceux qui dominoient dans cette partie de la Gaule étoient trop foibles pour soutenir le titre de Roi. Et telle fut la situation de ces Princes pendant 36. ans depuis 545. jusqu'en 591. ensorte qu'ils ne purent même conserver leur héritage qu'avec la permission & par la protection des Rois de France ; ou enfin Hoel à qui ses Sujets & ses alliés donnoient la qualité de Roi, parce qu'il avoit recouvré par sa bravoure l'héritage de ses ancêtres, ne put se soutenir qu'avec l'agrément des Rois de France, qui le regardoient plutôt comme un usurpateur, que comme un maître légitime. Et tel fut l'état de la Bretagne pendant 32. ans seulement depuis l'an 513. jusqu'en 545. Il n'y eut pendant cet intervalle assez court que ses Sujets & les peuples

(*A*) Chramnus quoque cùm evadere non posset patri, Britannos petivit, ubi cùm Britannorum Rege Cunoberto ipse & uxor ejus & filii eorum latuerunt. *Gesta Fran. Epitome cap.* 28.

(*B*) Chramnus cùm Conobro Rege victus & captus cùm uxore & filiabus vivus in ædibus. *Chron. Marcelli Comitis apud Vignier in statu min. Britanniæ pag.* 120.

(*C*) Francorum ductor præclarus in agmine ductor, cujus & Allobroges metuebant solvere leges, Dacus & Arvernus, Britonum Rex, Gothus & Iberus. *Aimoin L.* 2 *de Gestis Fran. cap.* 29.

(*D*) Chramnus ad Conabum Britonum Principem, (alias Regem Britonum) confugit : occurrit autem ei Chramnus cùm Conabo Britonum Rege, barbarorum agmen ductante. *Aimoin ibidem.*

Réponse au P. Daniel. 1°. Le Poëte n'avoit pas besoin de *Rex* pour *Princeps* : il n'avoit qu'à mettre *Dux*. 2°. Il ne paroit pas qu'Aimoin appelle jamais *Britones* les Bretons de l'Isle. 3°. Le même Aimoin appelle Conobre, sous le nom de Conabus, Roi.

(*E*) D'Argentré Hist. de Bret. L. 1. ch. 25. pag. 118. D. Lobineau, Réponse au Traité de la mouvance de Bret. pag. 38. & 40.

(*F*) Voyez D. Ruinard dans sa Préface sur Grégoire de Tours, & dans ses Notes sur le ch. 4. L. IV.

(*G*) Voyez le Cointe Annal. Eccles. Fran. ad an. 417. nu. 26.

ples de la Grande-Bretagne ses alliés, qui reconnoissant en lui le fils & le légitime héritier de Budic, lui conservérent encore le titre de Roi, que son pere & ses ayeux avoient porté. Les François ne le reconnoissoient point pour Roi ; c'est pour cela que Gregoire de Tours dit que depuis la mort de Clovis les Princes Bretons ne furent plus appellés Rois, mais Comtes. Au contraire les Bretons de l'Isle & de la terre ferme lui donnoient le titre de Roi ; & c'est conformément à leurs idées que tous les Auteurs que j'ai cités, se sont expliqués, lorsque d'un consentement unanime ils l'ont appellé Roi.

XXI.

On examine si Hoel ou Rioval fut vassal ou tributaire des Rois de France.

APRE'S tout, il faut avouer de bonne foi que cela ne décide point encore la question de la Mouvance de la Bretagne & de la dépendance de ses Princes, ou, si vous voulez, de ses Rois. Les Thoringiens avoient été subjugués par Clovis dès l'an 491. ils ne laissérent pas d'avoir des Rois jusqu'en 522. & même long-tems après. On lit la même chose des Bourguignons & de plusieurs autres peuples. Il s'agit donc d'examiner plus à fond, si Hoel, quoique reconnu pour Roi par ses Sujets dépendoit des Rois de France & s'il fut leur tributaire. Outre le passage de Grégoire de Tours, dont je viens de parler, & qui est une preuve bien ancienne de la dépendance des Princes Bretons & du tems de leur assujettissement les Peres du Concile, qui a passé d'abord pour le quatriéme de Tours, & qui, selon le P. Labbe fut tenu à Paris, en s'adressant à Nominoé parlent de cette dépendance comme d'un fait public & notoire: leur lettre se trouve entre celles de Loup Abbé de Ferriere (*A*): « N'ignorez » pas, disent-ils, qu'il y a entre vous & les Fran» çois des limites certains, qui mettent d'un » côté les terres que les François ont conquises » dès le commencement de leur domination, & » de l'autre celles qu'ils ont accordées aux Bre» tons, qui les leur demandoient. » Voilà donc une concession qui marque une soumission & quelque sorte de dépendance. Ce fut dans le même esprit que les Evêques de douze Provinces assemblés à Savoniere près de Toul écrivirent aux Evêques de Bretagne de représenter à Salomon (*B*), qu'il se souvienne que la nation des Bretons a toujours été soumise aux Rois des François depuis le commencement de la Monarchie & qu'ils leur ont payé le tribut qu'on leur avoit imposé. Quelques années avant, Eginard (*C*) avoit dit à peu près la même chose sur le même sujet, & dès le septiéme siécle Frédegaire, en parlant de Judicael, avoit dit qu'il soumit à Dagobert & sa Personne & son Royaume (*D*). Et pour Gregoire de Tours, il s'explique en plusieurs endroits de son Histoire si nettement sur cette dépendance & sur les tributs que les Princes Bretons payoient, particuliérement pour ce qui regarde le pays de Vannes, qu'on ne peut douter que ce n'ait été son sentiment. Je passe sous silence l'Auteur des Annales de Metz (*E*) & quelques autres qui s'accordent en ce point avec ceux que je viens de citer, ensorte qu'on peut avancer hardiment que c'est le sentiment unanime de tous les Historiens François, qui ont eu occasion de traiter cette matiere & de parler de l'état des Bretons.

Mais il me paroît qu'on doit exactement distinguer les tems. Les François ont soumis la Bretagne ; on n'en peut pas disconvenir : il faut seulement observer qu'ils ne sont pas venus tout d'un coup à bout de cette entreprise, & qu'elle ne fut consommée que par dégrés & après diverses révolutions. Ils conquirent ce Royaume la premiere fois par le moyen des Frisons, quelque tems avant l'an 509. & ils le conserverent plus de quatre ans entiers ; c'est-à-dire, jusqu'après 513. C'est une vérité trop claire dans l'Histoire de ce pays pour pouvoir être contestée ; mais aussi dès l'an 513. Ruival en chassa les Frisons, & s'en rendit enfin le maître à son tour, en recouvrant ainsi l'héritage de ses ancêtres sans qu'il soit dit un seul mot de soumission ou de dépendance. En effet tous ceux qui parlent de cette expédition faite par Hoel, Rioval ou Reith, disent que ce fut par sa valeur qu'il se mit en possession de la Bretagne ; qu'il en chassa les Frisons ; qu'il s'en rendit le maître, & qu'il la distribua généralement à ses parens & à ses amis, c'est-à-dire, à ceux que les Frisons en avoient chassés ; & tous ces termes marquent une conquête faite non-seulement sans le consentement de ceux qui en étoient les maîtres & sur qui on la reprenoit, mais encore contre leur volonté ; & par conséquent sans aucune dépendance. A la vérité lorsqu'Ingomar (*F*) s'explique sur la maniere dont Rioval se mit en possession de sa conquête, il convient avoir lû qu'il demanda permission au Roi Clotaire dans son Palais à Paris de posséder la Domnonée, nom dont cet Auteur se sert pour marquer la Petite-Bretagne ; mais il avertit en même tems que c'est dans les fables qu'il a lû cette circonstance. De là vient que la Chronique des Rois Bretons Armoriquains dit simplement à cette occasion, que Clotaire qui lors regnoit en France, informé de ses exploits, désira voir Rioval qui alla le trouver à Paris ; qu'ils liérent amitié & qu'ils se firent des présens réciproques. Et tout cela ne marque ni concession faite par le Roi de France, ni demande ou acceptation faite par celui de Bretagne, ni supériorité dans Clotaire, ni dépendance dans Rioval.

(*A*) Nec ignoras quod certi fines ab exordio dominationis Francorum fuerint, quos ipsi vindicaverunt sibi ; & certi, quos petentibus concesserunt Britannis. *Luppus Abbas Ferrar. Ep.* 84.

(*B*) Ut recordetur gentem Britannorum Francis ab initio fuisse subjectam & tributum dependisse statutum. *Synodus apud Savonar. an.* 859.

(*C*) Is populus à Francorum Regibus subactus ac tributarius factus. *Eginard ad an.* 786.

(*D*) Judicael Rex Britannorum.. semper se & regnum quod regebat Britanniæ, subjectum ditioni Dagoberti & Francorum Regibus esse promisit. *Chron. Fredeg. c.* 78.

(*E*) A Francorum se dominio per desidiam præcedentium principum iniquâ se præsumptione abstraxerunt. *Annales Metenses ad an.* 691. Totamque Britanniam subjugavit partibus Francorum. *Ibid. ad an.* 753. *apud du Chesne Tome* 3. *pag.* 276.

(*F*) Le Baud Hist. de Bret. pag. 65.

XXII.

Origine & progrès de la Mouvance de Bretagne.

IL ne faut pas néanmoins conclure que les anciens Historiens Bretons de qui nous sçavons ces faits, disent en cela rien de contraire aux Historiens François que j'ai cités. Les premiers ne font que nous donner un détail, dans lequel les seconds n'ont pas entrés. Ceux-là nous marquent seulement une interruption assez courte de la possession, dans laquelle les François s'étoient mis d'un droit acquis long-tems auparavant & dont ils s'assurerent de plus en plus dans la suite. Voici dans quel ordre & par quels degrés toute cette affaire s'est passée, c'est-à-dire, l'origine & les progrès de la Mouvance de Bretagne. Selon Sigebert (*A*) sous l'année qu'il appelle 489. mais qui est véritablement l'année 486. Clovis par la défaite de Siagrius, fit passer dans la domination des François tout ce qui restoit dans les Gaules & sous celle des Romains. Il paroît par toute la suite de la vie de ce Conquérant, & par les guerres qu'il fit aux peuples établis avant lui dans cette Province, qu'il étoit résolu de faire valoir l'ancien droit des Romains sur cette Province dans toute son étendue. Les Bretons Armoriquains, appellés par Procope Arborics, furent les premiers qu'il attaqua : mais ils furent assez braves & assez heureux pour lui résister avec succès : & cette expédition se termina par un Traité d'une alliance très-étroite, qui ne fit plus qu'un même peuple des deux.

J'ai déja fait voir que la Chronique des Rois Bretons Armoriquains (*B*) s'accorde assez en ce point avec Procope, lorsqu'elle assure d'un côté, que Budic défendit courageusement son pays contre les attaques des ennemis, & de l'autre qu'il gouverna le Royaume Armoriquain en paix. Et l'on peut dire avec beaucoup de raison que c'est le Traité dont il est parlé dans le Concile de Paris de l'an 849. Vers l'an 509. qui fut à peu près aussi le tems de la mort de Budic, les Frisons conquirent la Bretagne. Il paroît qu'ils agissoient au nom & pour le compte des François. Les voilà donc maîtres de la Bretagne dès le commencement de leur Monarchie, comme les Peres du Concile de Savoniere l'avancent. Ingomar & nos autres Historiens en ont dit autant. Ce pays avoit été occupé sur Ruival auquel il appartenoit. Il le recouvra par sa valeur & se maintint dans une entiere liberté pendant tout son regne, à peu près comme Gondebaud Roi de Bourgogne, après sa défaite, ne laissa pas de se rétablir, & de laisser ses Etats à Sigismar & à Godemar ses fils, qui ne les perdirent qu'en 523. & 524. Tous ceux qui parlent de Hoel, Ruival ou Reith, prouvent cette révolution. Depuis 513. jusqu'à la mort de ce Prince, on ne trouve nulle part que les François ayent eu aucune autorité dans ses Etats ou sur sa personne. Mais à peine fut-il mort, que la division se mit dans sa famille. L'ambition & la cruauté de quelques-uns de ses enfans, donnerent occasion aux Rois François de se rendre de nouveau maîtres de cet Etat. Ils retinrent assez long-tems le légitime héritier de la Couronne en captivité. Dans cette conjonture ils disposoient des Evêchés : comme ils en avoient créé de nouveaux quelque tems avant, ils en créérent encore quelques-uns dans cet intervalle. Ils prirent les villes de Nantes & de Rennes; ils n'accordérent aux Princes Bretons celle de Vannes, qu'à la charge d'un tribut : en un mot ils changerent à leur gré le gouvernement de cet Etat, & firent toute sorte d'actes de suzerains. Les Princes Bretons ne firent presque plus dans la suite, que des efforts inutiles pour se relever de cet assujettissement & pour recouvrer leur ancienne liberté, comme on le verra dans la suite de ces Mémoires. Nos Historiens n'en disconviennent pas; on en voit l'aveu sincere dans le chapitre *Non est silendum* de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains (*C*), & on le trouve encore dans les Vies de S. Paul, de S. Leonore, de S. Samson & de quelques autres Saints; ensorte que dans le huitiéme siécle & dans les suivans les Historiens François avoient assez de raison de dire que les Bretons avoient toujours été soumis aux François. Cette dépendance a commencé par le droit de l'an 486. & pour la possession avant l'an 509. & depuis ce tems cette possession n'avoit été interrompue que sous le regne de Hoel, qui fut de trente-deux ans & sous quelques autres regnes, seulement de tems en tems, & par des efforts mal soutenus & de peu de durée.

XXIII.

Tems de la mort de Hoel ou Rioval, & durée de son regne.

JE dis que le regne de Hoel ou Rioval dans la Bretagne Armoriquaine ne fut tout au plus que de trente-deux ans. Il commença sous le regne de Clotaire & des autres enfans de Clovis; tous les Auteurs que j'ai cités, en conviennent. Les Chroniques de Nantes & du Mont-Saint-Michel fixent cet époque sous l'an 513. lorsqu'elles nous disent que sous cette année, dans le tems de Clotaire, les Bretons d'au-delà de la mer vinrent dans l'Armorique, c'est-à-dire, dans la petite Bretagne : car ce passage si distingué des précédens & des suivans, qu'on croit devoir en faire une mention plus particuliere & plus marquée, ne peut être autre que celui de Hoel ou Rioval, quoiqu'il ne soit nommé ni dans l'une ni dans l'autre de ces Chroniques, comme le chef de cette expédition. Mais les Auteurs qui le nomment, disent qu'il vivoit & qu'il fit une conquête, selon les uns sous le regne de Clotaire, c'est-à-dire, depuis l'an 511. & selon les autres, assez avant sous le regne d'Artur Roi de la Grande-Bretagne, qui ne commença pas de regner avant l'an 508. Hoel passa donc de la Grande-Bretagne dans la petite l'an 513. & regna dans ce pays jusqu'au tems de sa mort arrivée vers l'an 545. c'est-à-dire, trois ans après celle d'Artur;

(*A*) Anno 489. Clodoveus quidquid Galliarum sub jure erat Romanorum, ad jus Francorum transfert. *Sigebertus.*

(*B*) Voyez le Baud Hist. de Bret. ch. 7. pag. 53. 57.
(*C*) Voyez le Baud pag. 74. 75.

comme Alain Bouchard l'a fort bien observé. Car presque tous ceux d'entre les anciens qui parlent d'Artur, disent qu'il mourut en 542. & la suite de cette Histoire nous fera connoître sensiblement que Hoel ou Rioval n'a pû vivre beaucoup après l'an 545. Et si le Baud s'est écarté de ce calcul en disant que ce Roi des Bretons a vêcu douze ans après Artur, c'est qu'il a trop avancé le regne de ce dernier, puisqu'il le fait regner avant l'an 472. au lieu qu'il n'a commencé de regner qu'en 508. selon la plus exacte Chronologie, & même, selon quelques autres, en 515. En effet, le Baud convient lui-même que Comorre qui ne jouit du fruit de ses crimes qu'après la mort de Hoel, regna par tyrannie 14. ans. Or il ne vivoit plus certainement après l'an 560. Et si l'on veut retrancher de ce nombre 14. ans pendant lesquels Comorre exerça sa tyrannie, on sera obligé d'avouer qu'il a commencé non pas douze ans après la mort d'Artur, c'est-à-dire, en 554. mais seulement quatre ou cinq ans après, la mort de ce Roi, c'est-à-dire, environ 546. ou 547. en laissant seulement deux ans de regne à Hoel II. du nom, qui ne put en effet regner long-tems, parce que son frere Canao le fit mourir pour s'emparer de ses Etats. Hoel I. de ce nom, a donc succédé à Budic son pere avant l'an 509. mais il ne s'est mis en possession de ses Etats qu'en 513. & il les a conservés jusqu'en 545. ensorte que son regne a été de trente-deux ans, comme je l'ai avancé dans le nombre précédent.

XXIV.

Suite Chronologique de la vie de Hoel ou Rioval.

APRE'S avoir ainsi fixé l'époque du commencement & de la fin de son regne, il ne sera plus désormais difficile d'arranger & de fixer les différens événemens qui regardent la vie de ce Prince; en voici la suite Chronologique. Il vint au monde avant 491. c'est-à-dire, avant le passage de Budic son pere dans l'Armorique & son rétablissement sur le thrône de ses ancêtres. Rien même n'empêche de dire, au contraire tout nous porte à croire qu'il étoit né plusieurs années avant, par exemple, vers l'an 480. Et si l'Auteur de la vie de Saint Oudocée, qui fait un ample détail de toutes ces circonstances, & qui nomme deux anfans que Budic avoit alors, ne fait aucune mention de Hoel ou Rioval, c'est qu'il n'a voulu parler expressément que de ceux qui ont pris le parti de l'Eglise, & dont Saint Oudocée suivit l'exemple. Une preuve que Hoel n'est pas né après l'an 491. est qu'en 513. il étoit en état de former & d'exécuter une entreprise aussi considérable, qu'étoit celle de la conquête de l'Armorique, qui ne pouvoit guères convenir à un jeune homme, qui n'auroit pas encore été âgé de 20. ou 22. ans. Et ce qui me détermine à croire qu'il étoit né avant l'an 480. est qu'il étoit marié dès l'an 500. que Jean ou Hoel II. son fils étoit né avant 509. & déja en état de se distinguer entre les années 513. & 522. comme on le verra au Chapitre suivant, Nombre V. Dans le tems de la mort de son pere Budic arrivée vers l'an 508. Hoel premier du nom étoit donc âgé tout au moins de 28. ans; il passa les cinq années suivantes dans l'Isle de Bretagne auprès d'Artur son parent. Ce fut dans cet intervalle qu'il eut de Copaja, autrement dite Alma Pompeia, son épouse, deux enfans nés & élevés dans cette même Isle, qu'ils ne quitterent, pour passer dans l'Armorique, que long-tems après, & lorsqu'ils étoient déja dans la fleur de leur âge, comme je le dirai dans la suite en parlant de l'alliance & de la postérité de ce Prince. Cinq ans après la mort de Budic, Hoel ou Rioval, son fils âgé d'environ 33. ans, passe dans l'Armorique, chasse les restes des Frisons, & celui qui commandoit de la part de Childebert. Geoffroi de Montmouth le nomme Guitard, & lui donne le titre de Chef des Poitevins, ou Duc de Poitou: mais ce Guitard de Geoffroi n'étoit véritablement que ce même Witur, dont il est parlé dans la vie de Saint Paul Aurelien premier Evêque de Leon. Car soit que ce Witur ait été quelque Prince Breton & peut-être ce Comte de Leon gendre de Budic & beau-frere de Hoel, à qui Childebert auroit donné le gouvernement de ce pays au préjudice du légitime héritier, soit que Witur ait été le neveu de Certic & de Cenric, & Chef des Saxons ou Frisons, qui dans ce même tems passa dans l'Isle de Bretagne avec Stuf selon Fabius Ethelverdus & Henri de Hungtington, qui le nomme Wuthgar & Witgur; il est toujours certain que Witur étoit Gouverneur de Leon pour Childebert, & que Saint Paul de Leon fut fait Evêque non du tems de Judual, c'est-à-dire, après l'an 550. mais pendant l'interregne ou l'anarchie qu'il y eut en Bretagne depuis l'an 509. jusqu'en 513. Les années suivantes furent employées à chasser les Frisons & à conquérir l'Armorique. Et c'est dans ce tems qu'on doit placer la seconde expédition faite contre Marchil, attribuée dans un des Catalogues des Comtes de Cornouaille à Jean Reith. En 516. il est fait mention de Hoel dans un Concile tenu cette année dans la Grande-Bretagne soit qu'il y fut présent, comme en effet Geoffroi de Montmouth dit qu'il passa dans cette Isle pour donner du secours au Roi Artur son parent, soit qu'il eut écrit seulement en faveur de Chelianus ou Thelianus dont il est parlé dans cet endroit du Concile, j'estime que ce fut vers l'an 522. que Hoel ou Rioval, après avoir conquis la Bretagne Armorique alla trouver à Paris le Roi Clotaire, qui étoit venu dans cette ville pour former de concert avec Childebert & Clodomir, ses freres, le projet de la premiere guerre de Bourgogne. Vers l'an 530. il maria son fils Jona, qui portoit aussi le nom de Rioval ou Hoel avec la petite fille, ou la proche parente de Malgo, mais qui paroît différent du Malglocunus, dont il est parlé dans Gildas le Sage. Vers l'an 538. il reçut dans ses Etats Saint Machut que quelques-uns confondent avec Saint-Malo, qui peu de tems après fut fait Evêque d'Alet, ville qui porte aujourd'hui le nom de ce Saint Evêque. Ce Roi traita ce Saint fort honorablement pendant tout le tems de son regne, & prenoit un grand plaisir à l'entendre. Et c'est presque tout ce que l'on sçait de particulier des dernieres circonstances de sa vie jusqu'en 545. qu'il mourut.

X X V.

Alliance de Hoel ou Rioval.

JE viens de dire que Hoel ou Rioval épousa Copage ou Copaja, dite autrement Alma Pompeia & Alma Pompa. Il s'agit de rendre compte des raisons que j'ai eues de le dire & d'apporter les preuves de cette alliance, dont aucun de nos Historiens modernes n'a fait mention. C'est dans la vie de Saint Leonor que je trouve cette preuve & dans des Auteurs non suspects. Du Chesne, Usserius, Bollandus & le Docte le Cointe dans ses Annales Ecclésiastiques, nous ont conservé les fragmens de cette vie, qui nous apprennent cette circonstance (*A*). On y lit que Saint Leonor étoit né dans l'Isle de Bretagne & fils de parens très-nobles; nommés Hoeloc & Alma-Pompa. On voit assez que Hoeloc est le même que Hoel ou Hoelus, & l'on tombera d'accord que cette alliance ne peut convenir qu'à celui qui fut le premier de ce nom & surnommé le Grand, dont il s'agit dans ce Chapitre, si l'on fait réflexion que ce fut dans l'Isle de Bretagne que ce Saint vint au monde, c'est-à-dire, pendant les cinq années que Rioval ou Hoel passa dans ces lieux auprès d'Artur son parent; qu'il fut élevé sous la discipline de Saint Iltut vers les années 512. & 522. qu'il vint dans l'Armorique plusieurs années après, c'est-à-dire, lorsque son pere étoit paisible possesseur de ses Etats; que dès-lors il étoit Evêque, & que ce ne fut qu'après un long séjour dans cette demeure, qu'il sauva la vie au jeune Prince Judual pendant la tyrannie de Comorre entre les années 547. & 556. Car comme toutes ces circonstances ne peuvent convénir a Hoel II. dont l'épouse est d'ailleurs connue & d'un nom tout différent, il faut conclure que cette alliance d'Alma-Pompa ne regarde que Hoel premier du nom, & l'on ne doit plus être surpris que Saint Leonore ait pris tant d'intérêt dans ce qui touchoit les jours & la fortune de Judual, puisque ce jeune Prince étoit neveu du Saint Evêque, fils de Hoel II. du nom son frere, comme on le verra dans la suite.

Il paroît par ce que je viens de dire que les Modernes se sont un peu écartés de la vérité, lorsqu'ils ont avancé que cette Alma-Pompa fut sœur de Rivallon; car puisque j'ai prouvé que Rioval est le même que Hoel, ils devoient dire qu'elle étoit non sa sœur, mais son épouse. C'est tout ce que j'ai pû découvrir d'elle, si ce n'est qu'elle est enterrée dans le Chœur de la Paroisse de Landcoet proche la Rochederrien, où elle est honorée comme Patrone de ce lieu sous le nom de Sainte-Copaja. Les altérations que j'ai remarquées dans ce nom, que quelques-uns écrivent Alma-Pompeja ou Alma-Pompa, d'autres Copaja, comme on vient de le voir, m'ont fait douter si ce n'étoit point la même qu'Aspasia fille d'Eusebe, dont j'ai déja parlé dans le Chapitre précédent Nombre 25. On voit dans l'Histoire de ces premiers tems plusieurs autres noms encore plus défigurés; j'en ai rapporté plus d'un exemple (*B*). D'ailleurs rien de plus convenable, Budic avoit été placé sur le thrône d'Eusebe au préjudice d'Aspasia fille de ce dernier. Hoel fils & présomptif héritier de Budic, en épousant cette Princesse, réunissoit en sa personne & dans celle de ses enfans les droits de l'un & de l'autre, & ôtoit toute semence de division & de guerre civile: ainsi cette conjecture seroit fondée moins encore sur la ressemblance, qui se trouve entre ces deux noms, que sur le rapport des tems, des lieux, de la famille & du caractere d'Aspasie, qui les premieres années de sa vie donna des preuves assez évidentes de sa piété par l'honneur qu'elle rendit à Saint Melaine & par la fondation qu'elle fit faire pour l'entretien de ses Moines, comme Copaja s'est distinguée par sa piété & a mérité d'être mise au nombre de celles qu'on honore d'un culte public. Après tout je ne propose cette derniere réflexion que comme une simple conjecture, encore faudroit-il dire que Hoel étoit né avant l'an 480. comme je le dis dans le Nombre précédent, & non en 491. autrement son épouse auroit été plus âgée que lui de dix ou douze ans, puisqu'avant 490. Aspasia avoit au moins cet âge.

X X V I.

Postérité de Hoel ou Rioval.

DU mariage de Rioval ou Hoel & d'Alma-Pompa sortirent plusieurs enfans; il n'est pas aisé de décider sur l'ordre de leur naissance: j'en laisse le jugement aux personnes plus pénétrantes & plus éclairées. 1°. Je commence par Hoel II. dit autrement Rigual on Rioval II. Jean fils de Reith & Jona; car le même a porté tous ces différens noms; ce sera lui, dont le regne donnera commencement au Chapitre suivant. Je dirai seulement ici que la raison que j'ai de croire qu'il étoit un des premiers enfans de Hoel, est qu'en 513. ou du moins peu après 516. Il étoit déja en état de passer dans l'Armorique avec son pere, & que les Historiens ont observé que ce jeune Prince eut bonne part aux expéditions qui furent la suite & le fruit de ce passage (ce qu'ils n'ont point dit de ses autres freres) & que les Etats de son pere lui appartenoient comme au principal héritier de Hoel, préférablement aux autres. 2°. Je mets dans le second rang Leonore, que les peuples de cette Province appellent Lunaire. C'est celui dont la vie nous a fourni des preuves de l'alliance de Hoel son pere, & d'Alma-Pompa, sa mere, né dans l'Isle de Bretagne entre les années 508. & 513. Il resta dans ce païs les premieres années de sa vie & fut élevé sous la discipline de Saint Iltut (*C*). Il fut fait Evêque, passa dans les Gaules avec 72. disciples, sans parler de ceux qui étoient destinés à servir cette sainte & nombreuse compagnie, choisit pour le lieu de son établissement une forêt, qu'il abattit

(*A*) Voyez le Nombre 14. du présent Chapitre.

(*B*) Voyez la Note 30.

(*C*) Divina dispositione factus Episcopus cum 72. discipulis & aliis servitio fratrum deputatis navem ascendit, & in Gallias transivit, ubi cùm fratribus suis silvam complanavit. Illo quidem tempore Childebertus Rex Franciæ imperabat, simulque Britanniæ transmarinæ, &c. *Du Chesne Tom. 1. Hist. Fran. pag. 536.*

avec le secours de ses freres, & rendit ce lieu plus habitable. Il devint célébre par sa sainteté, fut un des principaux protecteurs de son neveu Judual, & fit en sa faveur les choses dont nous aurons occasion de parler ailleurs. 3°. On doit aussi compter entre les enfans de Hoel, Tudgual, qui n'est pas différent du Rabutual ou Pabutual de quelques-uns (*A*). Tous ceux qui ont écrit la vie de ce Saint, conviennent qu'il étoit fils d'Alma-Pompa, qu'ils appellent Pompeia. Je sçai qu'ils ne nous disent pas le nom de son pere; mais comme nous venons de voir dans la vie de Saint Léonore, que Hoeloc fut l'époux d'Alma-Pompa, ce seroit en vain que nous chercherions un autre pere à Saint Tudgual, puisqu'il étoit fils de cette Princesse aussi bien que Saint Leonore. Je ne sçai même si la derniere syllabe de son nom n'en seroit pas une nouvelle preuve: & lorsque ces Auteurs ajoutent qu'elle étoit sœur de Rioval, il faut dire qu'en ce point ils s'écartent de la vérité, en prenant pour sœur de ce Roi celle qui étoit effectivement son épouse; ou du moins comme ce n'est point une expression inusitée & sans exemple parmi des Chrétiens, de donner à une épouse le nom de sœur, on peut regarder cette maniere de s'exprimer, comme une preuve que Rioval & Hoel ne sont que les differens noms d'un même Prince; & c'est ce que j'ai fait voir dans le Nombre 16. de ce Chapitre. Saint Tudgual, élevé comme Leonore son frere dans l'Isle de Bretagne à la même école, passa comme lui & apparemment avec lui dans la Petite-Bretagne, bâtit plusieurs Monastères en divers endroits, & particuliérement dans le lieu qui porte aujourd'hui le nom de Treguier ou Land-Treguier, du vivant & par la libéralité de Deroch, non pas son cousin, mais son propre frere. Quelques Historiens Modernes prétendent qu'il fut Evêque de ce Diocèse, dont ils nomment la ville Capitale Lexobie, & rapportent une liste exacte de ses prédécesseurs & de ses successeurs. D'autres se contentent de dire, qu'il fut le premier Evêque de ce canton. Cette matiere demande un examen particulier, qui ne regarde pas cette partie de nos antiquités que j'entreprens d'éclaircir dans cette dissertation. Je n'en parle en cet endroit que pour expliquer mes conjectures sur cette matiere, & pour donner occasion de l'approfondir. L'ordre & les preuves de ces premieres filiations donnent déja beaucoup de jour à cette partie de notre Histoire, qu'on ne trouve dans les Auteurs Modernes qu'avec beaucoup de confusion. Ce qui me reste à dire sur cet article est encore plus important & plus décisif, & dissipera presque tout ce qui pouvoit rester d'obscurité sur cette matiere.

(*A*) Le Baud Hist. de Bret. pag. 70. D'Argentré L. 1. ch. 2. Albert le Grand, Vies des Saints de Bret. pag. 616. le Cointe Annales Ecclesiast. an. 520. num. 9. an. 532. nu. 1. & anno 553. nu. 7. Voyez aussi M. Chastelain sur S. Tudgual & D. Lobineau Hist. de Bret. p. 74. T. 1. Voyez la Note 32.

(*B*) Le Baud Hist. de Bret. pag. 69. D'Argentré Hist. de Bret. L. 1. ch. 25. & D. Lobineau Hist. de Bret. To. 1. pag. 17.

(*C*) D. Lobineau Hist. de Bret. Table Généal.

(*D*) Hic autem iste Rivalus genuit filium nomine Derochum. *Geneal. S. Vinoci saeculo tertio Bened. Tom. 1. pag.* 302.

XXVII.

Autres enfans de Rioval ou Hoel.

JE mets donc encore 4°. au rang des enfans de Hoel le fameux Canao, dont Grégoire de Tours parle au Chapitre 4. du Livre quatriéme de son Histoire. Tout ce que cet Auteur dit de ce Comte, prouve cette filiation si clairement, qu'il ne me paroît pas qu'on puisse la révoquer en doute. Il étoit fils d'un Roi de Bretagne, puisqu'il étoit légitime héritier, au moins d'une cinquiéme portion de ses Etats. Résolu de les posséder tous lui seul, il pense à se défaire de ses freres; il en fait mourir trois; il poursuit la mort du quatriéme nommé Macliau, qui n'évite un semblable sort qu'avec peine & seulement parce qu'il renonce solemnellement à toutes les prétentions du siécle, en se faisant Evêque. C'est dans le même-tems qu'arrive la mort de Jona, reconnu de tous pour fils de Rioval, Reith ou Riatham, & dit aussi lui-même Rioval, & Riguald. C'est par un Prince nommé Comore qu'il est tué dans une partie de chasse. Judual fils de Jona par cette mort est dépouillé de ses Etats, & tout cela se passa vers l'an 547. c'est-à-dire, environ deux années après la mort de Rioval ou Hoel premier. Tant de circonstances sont plus que suffisantes pour prouver que ce Canao, qu'on appelle aussi Conobre, Conabus & Cunibert, étoit comme Jona fils du même pere, c'est-à-dire, de Hoel ou Rioval premier du nom. En effet le Baud le plus ancien de nos Historiens (*B*) convient, & les autres ne s'en éloignent guères, que Guin-Duvalchus, qui est Judual fils de Jona, étoit neveu de Macliau, & par-conséquent fils de son frere. Ainsi Jona pere de Judual, Macliau & Canao étoient freres, tous trois fils du même pere, c'est-à-dire, de Reith (*C*), Rioval ou Hoel. Ingomar (*D*) & l'Auteur de la Généalogie de Saint Winnoc confirme encore cette découverte, lorsqu'ils donnent à Rioval pour fils Deroch & Caburius. Ce dernier est le même que Canao; car Canao, Canbur, Conoo, Conabus, Conobre, Cunibert & Conobert (*E*), c'est-à-dire, en vieux Celtique, Cono l'illustre, ne peuvent passer que pour de légeres altérations du même nom. 5°. Ces preuves font voir en même-tems que Macliau, puisqu'il étoit frere de Canao, comme Grégoire de Tours le dit formellement, étoit donc aussi, comme lui, fils de Rioval. Je ne m'étendrai pas davantage sur les circonstances de sa vie, qui regardent plutôt une Histoire complette & suivie, que de simples Mémoires, tels que sont ceux que j'entreprens de donner ici. 6°. Je prétends aussi que Bodic (*F*), dont le mê-

(*E*) Chanao quoque Britannorum Comes tres fratres suos interfecit. Volens autem adhuc Macliavum interficere. *Greg. Turon. L. IV. cap.* 4.

(*F*) In Britannia hæc acta sunt: Macliavus quondam & Bodicus Britannorum Comites Sacramentum inter se dederant, ut qui ex eis superviveret, filios partis alterius tanquàm proprios defensaret. *Greg. Turon. L. V. cap.* 16.

me Auteur parle dans le livre suivant, fut frere de ces deux Comtes. Cet Auteur qui fait un détail assez simple de leurs crimes & de leurs malheurs, ne le dit pas clairement; mais tout ce qu'il dit, nous porte à le croire. Il nous les représente tous deux comme étant également Comtes en Bretagne, Seigneurs chacun d'une portion de ce pays. Ils la possédoient en propriété l'un & l'autre; elle étoit héréditaire, & portoit comme celle de Canao le titre de Royaume, comme étant un démembrement de la même succession, qui dans son entier faisoit le Royaume Armoriquain ou de Bretagne. D'ailleurs cet Auteur parle de Budic & de Macliau, comme de deux Comtes également intéressés à se défendre eux & leurs enfans, sans doute contre les violences d'un usurpateur, & cela se passa pendant la tyrannie de Conobre ou Canao, frere de Macliau, c'est-à-dire, pendant que cet usurpateur qui venoit déja de faire mourir trois de ses freres, vouloit encore sacrifier à son ambition le quatriéme qui étoit Macliau. C'est dans ce tems, qui est celui de la mort de Hoel premier ou Rioval, seul Roi dans toutes ces différentes parties de la Bretagne, que l'assassinat de Jona, la mort de Bodic & la persécution de Macliau arrivent. Celui-ci survit à tous ses freres & dépouille l'héritier de Bodic de ses Etats, comme il avoit été lui-même dépouillé des siens par son frere Conobre. On ne dit rien de semblable de Conomere autre Comte dans le même pays. Il me semble que c'en est assez pour conclure que Bodic étoit frere de Macliau. Enfin Ingomar & l'Auteur de la Généalogie de Saint Vinnoc donnent à Rioval un fils qu'ils nomment Deroch, & j'ai déja fait voir dans ce même Chapitre Nombre six que tous ceux que ces deux Auteurs appellent Deroch, sont nommés Budic par les autres. 7°. Et pour l'autre fils de Rioval & le troisiéme frere de Canao, que ce dernier immola à son ambition (*A*), en le faisant mourir, afin de s'emparer aussi de ses Etats, j'estime que ce fut Varoc pere de Trifine & beau-pere de Comore, dont il est parlé dans la vie de Saint Gildas. Il est vrai que je n'ai point d'autre preuve de cette filiation, que le tems dans lequel ce Varoc vivoit, c'est-à-dire, peu après la mort de Hoel premier dont il s'agit ici. Sa qualité de Comte en Bretagne, & sur-tout celle de Comte de Vannes, est un titre que je vois passer bientôt de Varoc à Macliau, de Macliau à Canao son frere, & depuis la mort de ce dernier à Macliau & à ses enfans. Mais aussi puisque ces trois Seigneurs ont successivement possédé cette terre depuis la mort de Hoel, il me paroît que c'est une preuve assez forte qu'elle étoit une portion de la même succession, & par-conséquent qu'ils étoient freres, enfans du même pere, je veux dire de Rioval ou Hoel. Car pour le Varoc pere de Trifine, c'est sans fondement que quelques-uns l'ont fait pere de Macliau & de Canao (*B*). 8°. Dans la vie de Saint Tudgual il est fait mention d'une sœur de ce Saint qu'on nomme Soeve, sans qu'on en dise autre chose, sinon que dès sa premiere jeunesse elle avoit fait vœu de virginité, & qu'elle passa dans l'Armorique avec Tudgual son frere (*C*).

XXVIII.

Etendue & limites du Royaume de Rioval ou Hoel.

J'AUROIS enfin éclairci, ce me semble, toutes les difficultés, qui regardent le regne de Rioval ou Hoel premier de ce nom, si je pouvois donner des preuves de l'étendue de son Royaume, en marquer les frontieres & désigner en particulier les lieux qu'il reprit sur les Frisons ou Saxons. Mais c'est une matiere extrêmement contestée, sur laquelle je trouve presque tous les Modernes dans une prévention extraordinaire. J'en ai connu qui n'étoient pas traitables sur cet article, & qui ne vouloient plus entendre raison aussi-tôt qu'on prétendoit que les villes de Nantes & de Rennes appartenoient encore aux Bretons après la mort de Clovis. Je ne laisserai pas de dire avec ma franchise ordinaire que c'est mon sentiment, & voici sur quoi je le fonde (*D*). Un Catalogue des Comtes de Cornouaille nous apprend que celui qu'il nomme Jean Reith, par la défaite de Marchil, recouvra ce qu'il appelle le Consulat de son pere, c'est-à-dire, les Etats possédés par Budic & usurpés sur son légitime héritier. Or dans ce même Chapitre Nombre 12. j'ai fait voir que les Etats de Budic s'étendoient d'un côté jusqu'à la Loire, & de l'autre jusqu'au Maine, & renfermoient les territoires de Dol, de Rennes & de Nantes. Reith recouvra donc tout, & le titre, qu'on lui donne de Comte de Cornouaille, dont Rennes étoit la Métropole, en est une preuve. D'ailleurs Rioval subjugua la Bretagne extérieure, comme on le lit dans la vie de Saint Josse (*E*), & posséda toute la Petite-Bretagne, dit l'Auteur de la vie de S. Vinnoc (*F*). Ces termes *Bretagne extérieure, toute la Petite-Bretagne*, n'exceptent aucune des villes qui faisoient partie de la Bretagne. Avant cette époque & dans le tems auquel les Auteurs de ces vies écrivoient, & dans l'une & dans l'autre conjoncture, Rennes & Nantes faisoient partie des Etats des Bretons.

En troisiéme lieu Rioval reprit la Domnonée sur les Frisons (*G*), fut élû Roi par les Bretons Insulaires & par les Armoriquains, & rendit à leurs Princes les terres que les Frisons avoient

(*A*) Vita S. Gildasii apud Surium die 19. Januarii, & Notæ Bollandi ad vitam ejusdem. Le Cointe Annales Eccl. Fran. ad an. 553. nu. 11.

(*B*) Trifine sœur de Macliau & de Canao. *D. Lobineau Hist. de Bret.* T. 1. *pag.* 10. *Trifine fille de Guerech. Ibidem pag.* 74. *nu.* 193.

(C) Voyez Albert le Grand sur la Vie de S. Tudgual, & le Cointe dans ses Annales Eccl. sur l'an 520. nu. 9.

(*D*) Jahan Reith huc rediens Marchel interfecit, & paternum Consulatum recuperavit. *D. Lobineau Hist. de Bret. Tom.* 2. *col.* 17.

(*E*) Eximius Christi confessor Judocus de illustri procedens genealogia Rivali, qui principabatur transmarinæ sive majori Britanniæ, quæ modo dicitur Anglia, & posteà in copiosâ navium multitudine, manu valida, exteriorem sibi subjecit Britanniam. *Vita S. Judoci apud Du Chesne Tom.* 1. *pag.* 653.

(*F*) Hic autem Rivalus à transmarinis Britanniis veniens cùm navium multitudine totam possedit minorem Britaniam tempore Clotarii Regis Francorum, qui Clodovei Regis filius extitit. *S. Vinoci Geneal. sæc.* 3. *Bened. Tom.* 1. *pag.* 302.

(*G*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 64. & 65.

usurpées sur eux selon la Chronique des Rois Bretons Armoriquains. Ingomar dit dans le même sens, quoique sous un différent nom que ce Conquérant reprit les mêmes lieux, dont les Frisons s'étoient emparés ; qu'il posséda la Letavie, & qu'il la distribua généreusement à ses parens & à ses amis. Ce que cet Auteur entend par la Létavie, n'avoit pas moins d'étendue que ce que d'autres appelloient Petite-Bretagne ; & dès le tems d'Audren, qui étoit maître de Dol, de Rennes & de Nantes, comme je l'ai fait voir dans le Chapitre précédent, Nombre 19. c'est-à-dire, près de cent ans avant Rioval, ces noms *Armorique*, *Letavie*, *Petite-Bretagne* étoient des termes synonimes, comme Geoffroi de Montmouth l'a lui-même observé. Rioval conquit donc la Letavie, c'est-à-dire, ce qu'on appelloit autrefois Armorique, & depuis Petite-Bretagne, & Dol, Rennes & Nantes en faisoient partie. En effet il reprit tout ce que les Frisons avoient usurpé, comme on vient de le dire. Or Witur dominoit dans le pays de Leon (*A*) ; Corsolde étoit maître de celui d'Aleth (*B*) & Chillon ou Marchil (*C*), que Reith défit, avoit désolé celui de Nantes (*D*). Rioval distribua sa conquête à ses parens & à ses amis, & nous voyons qu'il dispose absolument de la ville de Dol, dans laquelle il place Saint Theliau après la mort du premier Samson (*E*), pour ne rien dire de la fondation qu'il fit dans cette Eglise, & dont il est parlé dans la vie de Saint Magloire Nombre 8. De-là vient que l'armée de Clotaire en 560. désola ce pays & ruina le Monastère de Taurac (*F*). Ce qui fait assez voir que ce territoire appartenoit au Prince Breton, contre lequel il étoit en guerre ; & les Députés de l'Eglise de Tours dans la Sentence d'Innocent III. reconnoissent particuliérement que le pays de Dol, où Saint Samson Archevêque d'Iork étoit en exil, faisoit partie de la Bretagne. Voilà pour Dol. Il disposa de même du territoire de Rennes, puisqu'il fit Jean son fils Comte de Cornouaille, dont la ville de Rennes étoit Capitale (G), comme Judual fils de Jean donna dans la suite à Saint Armel un fonds de terre à trois lieues de Rennes pour lui servir de retraite, lieu qui conserve encore aujourd'hui le nom du Saint.

Pour ce qui regarde Nantes, il paroît encore plus clairement, ce me semble, que Rioval en disposa. Nous trouvons Caratinalen (*H*), son petit-fils, établi un peu au-dessous de Nantes sur l'autre rive de la Loire, du côté du Poitou, dans le lieu nommé Penbeuf, ou comme parloient nos anciens, Penochen, qui signifie la même chose, puisqu'Ochen en Breton signifie Beuf. D'ailleurs il avoit chassé Marchil qui avoit assiégé Nantes, défait Guitard, que Geoffroi de Montmouth appelle Duc de Poitou. Ce sont là de bonnes preuves que Rioval poussa ses conquêtes jusqu'à Nantes, & même au-delà de la Loire sur les frontiéres du Poitou. Ainsi l'on ne doit plus être surpris si dans la suite Felix Evêque de Nantes étoit si considéré dans la Cour des Princes Bretons, & s'il eut tant de pouvoir sur l'esprit de Canao le premier d'entr'eux, puisque la ville, dont il étoit Evêque, faisoit partie de leurs Etats. Nos Historiens n'ont donc rien avancé de trop, quand ils ont dit, que ce fut seulement après la défaite de Conobre en 560. que les Bretons perdirent les villes de Nantes & de Rennes, & que Clotaire victorieux s'en rendit le maître. Fortunat, Auteur contemporain marque assez nettement, que les Bretons, lorsqu'ils faisoient des efforts pour reprendre ces deux villes, usoient de leurs droits & ne cherchoient qu'à recouvrer ce qu'on leur avoit enlevé de force. Car parlant des courses & des entreprises continuelles, qu'ils faisoient sur le Diocèse de Nantes, il s'explique en ces termes Liv. 3. Poëme cinquiéme. Vous empêchez le » naufrage dans ces lieux où vous êtes, & l'on » trouve en vous un port assuré. Vous êtes un » homme vraiment Apostolique, qui ferme dans » l'aversité, l'emportez sur le *droit des Bretons*, » & dissipez l'orage de la guerre en mettant toute » votre confiance dans la Croix. *Et dans le Poëme* » *huitiéme du même Livre :* Toujours vigilant, dit-» il, vous éloignez par votre adresse les Bre-» tons qui vous dressent des embûches. Nul ne » pourroit faire par les armes ce que vous faites » par votre éloquence. » Voilà donc le droit des Bretons sur Nantes après l'an 560. bien prouvé par le témoignage d'un Auteur contemporain & digne de foi, qui confirme ainsi tout ce que tant d'autres nous ont appris de la possession jusqu'après l'an 545 (*I*).

XXIX.

Réponse aux raisons qu'on apporte pour prouver que Rennes & Nantes n'appartenoient plus aux Bretons sous le regne de Rioval ou Hoël I.

QU'OPPOSE-t'on à tant d'autorités ! Il est bon de le voir, & l'on reconnoîtra que la foiblesse des objections est une nouvelle preuve du sentiment que je soutiens, & que tous nos Historiens avoient toujours suivi jusqu'à nos jours : car on ne cite aucun Auteur qui dise le contraire. On ne rapporte aucun fait qui détruise ceux que je viens d'établir. Tout ce qui s'est passé depuis l'an 508. jusqu'en 513. & quelque-tems après ne prouve rien ; car pendant tout cet espace de tems je conviens, après l'Auteur de la chronique des Rois Bretons Armoriquains, après Ingomar & les autres qui se sont expliqués sur cette partie de l'Histoire de Bretagne, que les Bretons ont été vaincus ; que leurs Princes ont été chassés ou réduits par les

(*A*) Vita S. Pauli Leonensis ex Bibliot. Floriacensi p. 421. 422. Vide etiam Usserium Brit. Eccl. Ant. p. 290.

(*B*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 64.

(*C*) Grégorius Turon. L. 1. de gloria Mart. cap. 60.

(*D*) Catalogue des Comtes de Cornouaille, en D. Lobineau Tom. 2. col. 17.

(*E*) Vide Usserium Brit. Eccl. Ant. pag. 41.

(*F*) Vita S. Ethbini apud Surium Tom. V. die 19. Oct.

(*G*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 65. Albert le Grand, Vie de saint Armel, & la lettre du Pape Innocent III. dans laquelle il dit : Occasione B. Samsonis quondam Eboracensis Archiepiscopi, dùm in partibus Britanniæ pateretur exilium, in Dolensi Ecclesiâ cùm Archiepiscopi insignibus ministrarat.

(*H*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 65.

(*I*) Naufragium prohibes hic ubi portus ades, Autor Apostolicus, qui jura Britannica vincens, Totus in adversis spe crucis arma fugas. *Fortunatus L. 3. Poemate 5.* Insidiatores removes vigil arte Britannos, Nullius arma valent quod tua lingua facit. *Ibidem Poemate 8.*

Frisons, & leur pays soumis à Clovis & à ses enfans. Ainsi ni le premier Concile d'Orléans tenu l'an 511. sur lequel on compte si fort, ni ce qu'on dit que Saint Melaine fut appellé sur la fin du regne de Clovis à la Cour de ce Roi (foible argument s'il en fut jamais, dit Bollandus (*A*) à cette occasion) ni la fondation faite par ce Roi de l'Abbaye de Vidua sur les bords de la Loire, qui d'ailleurs étoit située dans le pays de Chartres, bien loin des frontiéres de la Bretagne, ni ce que Grégoire de Tours dit de Nantes assiégé sous le même regne par Chillon vers l'an 510. (outre que Grégoire de Tours ne dit pas que cette ville ait été prise) tous ces évenemens, dis-je, ne sont que des faits étrangers à cette question, & qui ne demande pas qu'on s'y arrête.

Je n'en sçai qu'un seul qui mérite d'être éclairci. C'est la souscription d'Eumerius Evêque de Nantes au second Concile d'Orléans en 533. & au quatriéme en 541. & celle du Prêtre Marcellin envoyé de sa part au troisiéme Concile de la même ville en 538. Vignier & ceux qui l'ont suivi, regardent ces soupcriptions comme une preuve convaincante que la ville de Nantes étoit soumise aux Rois de France, puisque l'Evêque assistoit à ces Conciles par leur ordre. Mais ceux qui raisonnent de la sorte, ne font pas attention, que les changemens qui arrivoient dans le gouvernement politique, n'en devoient point apporter dans la discipline Ecclésiastique, comme il paroit par plusieurs Canons, & qu'il arrivoit souvent que les Evêques de differens Royaumes s'assembloient dans un même Concile; lorsque les Rois ne s'y opposoient pas (*B*). Le Vénérable Bede nous en fournit une preuve bien autentique au quatriéme Livre de son Histoire Ecclésiastique Chapitre 17. où il parle des Evêques de quatre Royaumes assemblés dans un même lieu pour tenir un même Concile. La même chose paroit dans le second Concile d'Orléans tenu l'an 533. (*C*) par l'ordre des très-glorieux Rois, & plus particuliérement encore (*D*) dans le deuxiéme de Tours tenu l'an 567. puisque les Evêques assemblés appellent les Rois de France, qui se faisoient alors la guerre, leurs maîtres ou leurs Seigneurs. Mais sans chercher tant d'autres preuves, la Lettre écrite par Sigebert à Desiderius Evêque de Cahors, ville de son Royaume, est une preuve décisive sur cette matiere. Wlsolendus Evêque de Bourges avoit indiqué pour le premier jour de Septembre un Synode Provincial. Sigebert défend à Desiderius son sujet de s'y trouver. La seule raison qu'il en apporte est que la chose avoit été réglée avant de lui en avoir donné connoissance (*E*). Quoique nous souhaitions, dit-il, d'observer les Canons & les Régles Ecclésiastiques, comme nos parens les ont observées au nom de Dieu : cependant puisqu'avant on ne nous en a rien fait sçavoir, nous avons arrêté avec les Grands de notre Royaume, qu'il ne se fera dans les lieux de notre obeïssance aucun Synode, ni le premier Septembre aucune assemblée des Prêtres qui dépendent de nous, & qui sont dans l'étendue de nos Etats. Nous ne refusons pas néanmoins qu'on fasse dans la suite une pareille assemblée dans un tems commode, pourvû qu'auparavant on nous en donne avis & que nous voyons si c'est pour le bien de l'Etat Ecclésiastique, ou pour l'utilité de notre Royaume, ou pour quelque cause raisonnable, qu'on a résolu de tenir cette assemblée; ensorte aussi néanmoins qu'avant tout on nous en donne connoissance. Comme nous l'avons déja dit, il est donc vrai que les Evêques d'un autre Royaume peuvent assister à un Concile tenu dans les Etats d'un Roi voisin, pourvû qu'ils en reçoivent l'ordre, ou du moins qu'ils en obtiennent la permission de leur Souverain, & l'on doit présumer qu'Eumerius avoit reçu l'un ou l'autre, d'autant plus facilement, que Hoel, depuis le voyage qu'il fit à Paris, avoit toujours vêcu dans une bonne union avec les Rois de France, comme nous l'apprenons d'Ingomar & de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains.

XXX.

Fables qui regardent le regne de Rioval ou Hoel I. & ce qui a pû y donner occasion.

CE Chapitre, qui n'est déja que trop long, le deviendroit beaucoup plus, si je voulois entrer dans le détail de toutes les fables, dans lesquelles on a mêlé le nom de Hoel, & chercher ce qui a pû donner occasion à ces fictions. Ce que j'ai rapporté de ce Roi dans les Nombres 14. 15. 16. & 24. de ce Chapitre, sont les seuls exploits véritables, qui le regardent. Je mets tout le reste au nombre des fables. Comme

(*A*) Hinc quidam Clodovæi Cancellarium & Notarium credidere. Nicolaus Vignerius hinc concludit subjugatos à Clodoveo Britones, nec alium Principem Regem habuisse, satis debile est argumentum. *Bollandus in vitâ S. Melanii ad diem 6. Januarii.*

(*B*) Imperantibus Dominis piissimis nostris Egfrido Rege Humbronensium ... Et Edilredo Merciorum Rege Estranglorum .... & Lodtario Rege Cantuariorum .... præsidente ipso Theodoro gratiâ Dei Archiepiscopo Britanniæ insulæ & civitatis Derovernis, unà cùm eo sedentibus cæteris Episcopis insulæ Britanniæ. *Beda Eccl. Hist. L. 4. c. 18.*

(*C*) Cum ex præceptione gloriosissimorum Regum in Aurelianensem urbem de observatione Legis Catholicæ, Deo auxiliante, tractaturi convenissemus. *Præf. con. Aurelian. 2. anni 533.*

(*D*) Dum inter se sæviunt Domini nostri, ac malorum hominum stimulo concitantur, & alter alterius res avida cupiditate pervadit .... ne Ecclesiastica jura contingere aut contaminare præsumant. *Concilium Tur. 2. anni 567. can. 24.*

(*E*) Dum fabula currente à pluribus & nostris fidelibus cognovimus, quasi vocati ab eodem patre nostro Wulfolende Episcopo Synodali Concilio Kal. Septembris in regno nostro ignoramus in quo loco sunt, cùm reliquos fratres & comprovinciales nostros debeatis conjungere, licet nos statuta Canonum & Ecclesiasticas regulas, sicut parentes nostri in Dei nomine conservarunt, ita & nos conservare optamus. Tamen dùm ad nostram anteà notitiam non fuit perlatum, sic nobis cùm nostris proceribus convenit, ut sine nostrâ scientiâ Synodale Concilium in regno nostro non agatur; nec ad dictas Kal. Septembris nulla conjunctio Sacerdotum ex his qui ad nostram ditionem pertinere noscuntur, non fiatur. Posteà verò opportuno tempore, si nobis anteà denunciatur, utrumque pro statu Ecclesiæ, an pro regni utilitate, sivè etiàm pro qualibet rationabili conditione conventio esse decreverit, non abnuimus. Sic tamen, ut diximus, ut in nostri priùs deferatur cognitionem. *Inter Epist. Fran. Regum Epist. 78.*

il

il fit un assez long séjour dans l'Isle de Bretagne auprès d'Artur son parent, il eut beaucoup de part à ses exploits; il n'en a pas eu moins à son Roman. On dit d'abord que Hoel passa dans l'Isle avec 12. ou 15. mille hommes pour donner du secours à son parent; je ne vois rien en cela d'impossible, & qui ne s'accorde parfaitement avec la suite de sa vie & la situation de ses affaires, pourvu qu'on ne parle de ce passage & de ce secours qu'après l'an 522. Pour ce qui regarde la prétendue conquête des Gaules, qu'on a grossie de tant de circonstances, aussi mal inventées que mal appliquées, c'est une pure fable. L'équivoque du nom de Walle que porte une Province de l'Isle, & du nom de Gaule, qui ne diffèrent pas pour le son dans le Latin, a pû donner occasion à cette partie du Roman, qu'on a jugé à propos de grossir & d'embellir de tous ces longs Episodes; si tant est que ces fictions ayent jamais eu quelque fondement dans l'Histoire. Je pense tout autrement de la défaite de Guitard. Si l'on retranche des qualités de ce Seigneur celle de Duc des Poitevins ou de Poitou, dont on n'a pas de preuves, on en trouve de tout le reste, dans des monumens qui sont reçûs comme autentiques des meilleurs Critiques. Avant l'arrivée de Hoel dans l'Armorique, un Witur commandoit dans ces cantons pour le Roi Childebert, & faisoit son séjour ordinaire dans le pays de Léon. Il n'est plus fait mention de lui depuis le passage de Hoel. Il disparoît absolument, & on voit dans ce même tems un chef des Saxons de même nom, aborder dans l'Isle de Bretagne. Witur & Guitard ne sont point des noms fort différens: ainsi l'on a tout lieu de juger, que c'est celui que Hoel ou Rioval chassa de ces lieux, lorsqu'il les eut conquis. C'en est assez sur l'article de ce Prince, passons à ses successeurs.

CHAPITRE V.

Etat de la Bretagne Armorique, ou petite Bretagne depuis l'an 545. jusqu'en 612. sous Hoel II. Alain I. & Hoel III.

I.

Preuves de Hoel II. successeur de Hoel I.

LES faits que j'ai tâché d'éclaircir & d'arranger jusqu'ici, faisoient certainement la plus obscure & la plus difficile partie de notre Histoire. La suite n'aura plus rien qui demande à beaucoup près tant d'application, ni tant de recherches. Quelque diversité dans les noms propres des Princes Bretons; un peu d'attention pour appliquer à chacun d'eux les exploits qui leur conviennent & pour en fixer la Chronologie; la nature de leur gouvernement, c'est-à-dire, leur indépendance ou leur soumission au Roi de France, leur souveraineté, ou, si l'on veut me permettre ce terme, leur vassalité, en feront désormais tout l'embarras. Après la mort de Hoel I. de ce nom, surnommé le Grand, dont il s'agissoit dans la derniere partie du Chapitre précédent, le premier chef des Bretons qui se présente sur la scéne, dans le systême de ceux qui reconnoissent ce Hoel pour Roi, est Hoel II. de ce nom, son fils & son successeur. On trouve dans l'ouvrage de Geoffroi de Montmouth, tel que nous l'avons aujourd'hui L. 11. ch. 6. la preuve, le nom & la généalogie de ce Prince. Dans cet endroit l'Auteur fait parler Cadvallon en ces termes (*A*): Runo donna sa fille en mariage au Duc Hoel, fils de Hoel le Grand... Elle fut mere d'Alain, & d'Alain sortit Hoel votre pere. Cet ouvrage tout suspect qu'il paroît à quelques-uns, ne doit pas l'être en ce point, puisque l'Auteur tel qu'il puisse être, ne dit rien en cela, que d'autres n'ayent dit avant lui. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains (*B*) marquoit en effet que Hoel II. fils de Hoel I. avoit succédé à ses Etats, mais non pas à ses vertus; qu'il ne valut pas son pere, & qu'il fut sujet à plusieurs vices. Ce que l'Auteur de ce dernier ouvrage ne disoit qu'en gros, se trouve plus circonstancié dans les vies de saint Machut ou Malo. Celle que Sigebert a réformée, & qui par conséquent étoit un ouvrage bien plus ancien, se trouve dans Surius au 15. Novembre. Voici ce qu'on y lit au sujet de la mort de Hoel I. qu'il appelle Hailoc, & des vices de son successeur. (*C*). « Après que le Duc » Hailoch fut entré dans la voie de toute chair, » sa mort donna occasion à des méchans d'opprimer l'Eglise... Il s'éleva après lui une génération impie ... *Et plus bas*: Nous ne pouvons donc, disoit ce fils impie, rien faire de » plus avantageux que de penser à rétablir nos » affaires, & de le chasser (S. Malo) bien loin » de notre Royaume, ch. 18. Enfin les Bretons, » non seulement le Prince & les premiers du » Royaume; mais encore les Evêques & le Clergé » unis ensemble, sont venus à bout de leur dessein, ch. 25. » Ces paroles font assez voir que ce fils sans Religion tenoit le premier rang dans les Etats de son pere Hailoch ou Hoel; que ses Etats étoient appellés Royaume; & qu'outre notre S. Malo, plusieurs autres Evêques étoient ses Sujets. Il ne s'agit donc plus que de sçavoir lequel des fils & des successeurs de Hoel I. commit ces impiétés; & c'est ce que nous apprenons d'une autre vie du même Saint, tirée d'un Manuscrit du sieur d'Herouval, & qu'on trouve dans le Tom. 1. des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît. C'est au ch. 15. de cette vie qu'on lit ces mots. « Un certain Duc de Bretagne, » nommé Hailoch... par un esprit de jalousie... » eut la témérité de renverser l'Eglise... bâtie » par S. Malo. » Voilà donc un Hailoch ou Hoel, fils & successeur d'un autre du même nom; mais

(*A*) Malgo.... duos filios genuit, quorum unus Enomanus, alter verò Runo vocabatur. Runo autem qui post obitum fratris expulsus fuit inquietatione Saxonum, hanc Provinciam adivit, deditque filiam suam Hoelo Duci; filio magni Hoeli, qui cùm Arturo patriam subjugaverat. Ex illa natus est Alanus, ex Alano Hoelus pater tuus, qui dum vixit toti Galliæ non minimum inferebat timorem. *Galfrid. Monumeth. L. 12. cap. 6. Hist. Reg. Brit.*

(*B*) Voyez le Baud Hist. de Bret. ch. 9.

(*C*) Voyez ci-devant ch. 4 Nomb. 14.

qui n'est pas le successeur de ses vertus, & qui est au contraire sujet à plusieurs vices, comme la Chronique des Rois Bretons Armoriquains le témoignoit expressément, puisque son irréligion & son impiété paroissent visiblement dans la violence, avec laquelle il chasse de ses Etats le saint Evêque & détruit l'Eglise, qu'il avoit élevée. J'ai fait voir dès le Chapitre précédent Nombre XIV. que Hoeloch, Hailoch & Hoel n'étoient que de légéres altérations du même nom. Ainsi nous avons déja cinq ou six différentes preuves de Hoel II. prises dans autant de différens Ecrivains, sçavoir dans Sigebert, dans Geoffroi de Montmouth, dans les Auteurs du Manuscrit Breton qu'il a traduit, dans la Chronique des Rois Bretons Armoriquains & dans deux différentes vies de S. Malo, que j'ai citées; Auteurs tous plus anciens les uns que les autres, & qu'on ne peut accuser de s'être copiés, puisqu'ils ne parlent ni des mêmes faits, ni dans les mêmes termes. Ce soupçon peut encore moins tomber sur ceux que je vais citer. Non-seulement ils ne rapportent pas les mêmes faits, mais encore ils expriment les noms d'une maniere qui paroît fort différente, quoiqu'au fond il s'agisse de la même personne.

II.

Preuves de Hoel II. sous le nom de Rigual ou Rioval, qui est le même que Hoel.

TEL est l'Auteur de la vie de S. Leonor (*A*). Après avoir parlé de Hoel I. qu'il nomme Hoeloc, & qui est le Rioval de quelqu'autres; il dit comme en passant & par occasion ces deux ou trois mots de Hoel II. qu'il nomme Riguald ou Riwalt : « Il y avoit un certain Duc des » Bretons ou de Bretagne nommé Riguald, qui » avoit une épouse & un fils, & qui prévenu de » la mort, laissa l'un & l'autre. Un très-méchant » homme, nommé Comore, s'empara du Du» ché, épousa la veuve par violence, & priva le » fils de Riguald, nommé Judual, de ses hon» neurs & de sa dignité. » J'ai déja suffisamment prouvé que ce mot *Riguald* n'est qu'un nom composé de *Reith*, qui veut dire Roi ou Seigneur, & de Wal, ce qui signifie à la lettre, le Seigneur ou le Roi Hoel. D'ailleurs l'Auteur de la vie de S. Leonor (*B*), dont j'examine le passage, nous insinue, ce me semble, assez nettement dès le commencement de cette vie, que Hoeloc étoit Prince des Bretons, puisqu'il étoit de la plus noble famille de ce pays. Il insinue qu'il ne vivoit que peu de tems avant Riguald, puisque Hoeloc étoit pere de S. Leonor, dont Riguald étoit contemporain. Enfin, il insinue que Riguald fut successeur de Hoeloc, puisqu'il étoit après lui Duc des Bretons, & qu'il laissoit son fils Judual légitime héritier de cette dignité, sur lequel Comore l'usurpa par la plus indigne violence. Tout cela s'accorde si parfaitement avec ce que nous lisons des deux Hailocs & des deux Hoels, qu'on voit assez qu'il s'agit des mêmes Princes. Premiérement, Hailoc I. du nom, étoit un Seigneur puissant, qui commandoit dans toute la Bretagne; Hoeloc étoit de la plus illustre famille des Bretons, comme Hoel surnommé le Grand fut Roi des Bretons Armoriquains. 2°. Hoeloc I. eut un fils & un successeur du même nom. Après Hoel Riguald fut Duc des Bretons par succession, puisque son fils étoit aussi légitime héritier, comme Hoel fut pere de Hoel II. son héritier & son successeur. 3°. Le second Hoeloc ne fut qu'un méchant Prince, impie, foible. Riguald fut supplanté par un usurpateur, & perdit bien-tôt la Couronne avec la vie, comme Hoel II. fut foible, inutile & sujet à plusieurs vices. 4°. Enfin, si Hoel I. fut pere d'un autre Hoel, & ayeul d'Alain, Hoeloc fut pere de Riguald qui n'est pas différent de Hoel ayeul de Judual, qui, comme nous le verrons dans la suite, est le même qu'Alain. Tous ces rapports sont trop sensibles pour ne pas reconnoitre que ce Riguald en question dans la vie de S. Leonor, est le même, que Hoeloc ou Hoel II. du nom; que comme il y eut deux Hoels pere & fils, deux Hailocs aussi pere & fils; de même il y a eu deux Riovals ou Ruivals aussi pere & fils. Dans la vie de S. Brieu il est fait mention d'un Comte Rigual, que je ne distingue pas de celui dont il est parlé dans la vie de S. Leonor.

III.

Autres preuves de Hoel II. sous le nom de Jona, qui est le même que Riguald ou Rioval.

HOEL II. est aussi le même que Jona. C'est ce qu'on doit conclure du même passage de la vie de Saint Leonor: car comme Riguald fut pere de Judual, de même selon Ingomar & selon l'Auteur des actes de Saint Vinnoc & des vies de Saint Samson, Jona fut pere de Judual. 2°. Riguald mourut d'une mort prématurée; Jona fut tué en trahison par Comorre: on prétend même que ce fut dans une partie de chasse. 3°. Comorre employa la violence pour forcer la veuve de Riguald à l'épouser, dépouilla le pupil de ses Etats & le poursuivit pour se rendre le maître de sa personne; apparemment dans le dessein de se défaire du fils, comme il s'étoit défait du pere: or aucun n'a parlé de Jona que pour nous apprendre quelqu'une de ces circonstances. Dans ce tems (*C*), dit l'Auteur de la vie de Saint Samson insérée dans le Registre de Landaf & citée par Usserius pag. 278. « le Comte Comorre » étranger commandoit à tous les Bretons. Il » avoit tué Jona Comte de Bretagne & son Sei» gneur naturel, & avoit envoyé son fils Judual » au Roi Childebert & à la Reine pour être retenu » captif & gardé sûrement. Dans une autre vie du

(*A*) Extitit quidam Dux Britannus, Rigualdus nomine, uxorem habens & filium, qui præventus morte reliquit utrumque. Nefandissimus autem vir, vocabulo Comorrus, invasit Ducatum, & uxorem illius violenter duxit, privato dignitate & honore filio Rigualdi, nominato Judualo. *Vetus Autor vitæ S. Leonori. Vide le Cointe Annales Eccl. Fran. ad an. 529. Nomb. 8.*

(*B*) Voyez ci-dessus ch. 4. Nomb. 14.

(*C*) His diebus Comorus Comes externus omnibus Britannis præerat, qui Jonam Britannorum indigenam Comitem occiderat, filiumque ejus Judualum Regi Childeberto & Reginæ in captivitate custodiendum tradiderat. *Vita Samsonis apud Usserium Britan. Eccles. Anti. pag. 278.*

même Saint qu'on regarde comme l'ouvrage d'un Auteur contemporain, & qu'on trouve dans le Tome premier des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît, les habitans du pays s'expliquent en ces termes au Saint Pontife sur le sujet de la consternation générale où ils étoient (*A*). Ils lui disent qu'il leur étoit venu un Juge étranger & violent, & qu'en conséquence des injustes présens qu'il avoit faits au Roi & sur-tout à la méchante Reine, il avoit impunément fait mourir leur Commandant, nommé Jona, qui possédoit leurs Etats à titre de succession; qu'il avoit envoyé son fils Judual captif dans le dessein de le faire mourir: mais ils assuroient qu'il vivoit encore actuellement. Dans une autre vie du même Saint un particulier lui découvre le triste état des affaires de la Bretagne à peu près dans les mêmes termes: » (*B*) Nous avions, dit il, pour très-digne » Commandant Jona fils de Riadam; un très- » méchant Duc, nommé Comorre, la fait mou- » rir par trahison, & depuis il exerce dans sa » place une très-injuste domination dans tout le » pays. Mais on est encore plus vivement touché » du sort du fils de Jona, qu'on nomme Judual, » lequel après la mort de son pere s'est enfui en » France pour se dérober aux persécutions de Co- » morre, homme très-méchant. » La Chronique des Rois Bretons Armoriquains (*C*), en parlant de Judual, s'explique sur les mêmes faits de la même maniere: ensorte que ce seroit vouloir s'abuser soi-même que de prétendre distinguer Jona de Riguald & par-conséquent de Hoel. II. Je ne trouve qu'une seule chose, qui semble demander quelque sorte d'éclaircissement. C'est ce que les Bretons disent de Jona, que c'etoit un très-digne Commandant, au lieu que ceux qui parlent de Hoel II. disent qu'il ne valoit pas son pere & qu'il fut sujet à plusieurs vices. Mais ces deux caractéres ne sont pas si opposés, qu'ils ne puissent convenir à la même personne: car Jona quoiqu'il eut bonne part à la conquête de la Bretagne, comme nous le verrons dans le Nombre suivant, pouvoit ne valoir pas son pere, & même être sujet à plusieurs vices; & néanmoins parce qu'il étoit leur Prince naturel, & que dans sa jeunesse il avoit donné des marques de valeur, & qu'il n'avoit regné que peu de tems, il pouvoit paser pour un digne Commandant, sur-tout en comparaison de Comorre, qui n'etoit qu'un usurpateur, & que ces mêmes personnes appellent très-méchant, ou le plus méchant des hommes. D'ailleurs ceux des Historiens, qui l'ont blamé, pouvoient avoir en vûe la violence avec laquelle il persécuta Saint-Malo; au lieu que ceux qui faisoient son éloge, n'avoient apparemment égard qu'à ses premiers exploits, & à l'espérance qu'il avoit donnée d'un heureux regne, si la mort ne l'eut enlevé dans la fleur de son âge; & peut être même, qu'il attribuoient la violence faite à Saint-Malo, moins au mauvais naturel du Prince, qu'aux pernicieux conseils de ses Ministres, comme l'Histoire insinue, qu'ils y eurent en effet la meilleure part.

I V.

Hoel II. du nom est aussi le même que Jean surnommé Reith Comte de Cornouaille.

De tout ce que je viens de dire il est aisé de conclure que celui que les Catalogues des Comtes de Cornouaille & quelques vies de Saints appellent Jean Reith, est le même que Riguald ou Hoel II. Il est évident que Jean & Jona ne sont qu'un même nom; ainsi s'il m'est permis d'en faire l'application dans une matiere d'Histoire & de pure Grammaire, Simon Pierre est appellé dans l'Evangile, tantôt Simon fils de Jean, & tantôt Simon Bar-Jona, c'est-à-dire, fils de Jona. Celui des Princes Bretons, que quelques-uns ont appellé Jean, les Catalogues des Comtes de Cornouaille le nomment Jean Reith; & je crois que cela ne signifie rien autre chose que Jean fils de Reith; celui de ces Catalogues qu'on a tiré du Cartulaire de Landevenec, ajoute qu'à son retour il défit Marchil, & qu'il recouvra le Consulat qui appartenoit à son pere. L'Auteur de la vie de Saint Melaire l'appelle Prince du Sang Royal (*D*), & dit qu'il passa dans les Armoriques du tems de Rioval, qu'après le départ de Corsolde il s'empara de la Cornouaille, & qu'il en fut Comte. On peut former de tous ces témoignages un certain assemblage de faits & de caractéres si ressemblans, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. 1°. Jean étoit Prince Royal; Jona dans quelques vies de Saints est appellé Homme Royal. 2°. Jean étoit fils de Reith; Jona fut fils de Riatham. 3°. Jean fut Comte de Cornouaille, & Jona Comte des Bretons & leur Seigneur naturel. 4°. Jean défit Marchil; Jona fut un très-digne Général. 5°. Jean recouvra le Consulat de son pere; les Etats que Jona possédoit, étoient héréditaires. 6°. Enfin le successeur de Jean fut Unna; le fils & légitime héritier de Jona fut Judual ou Guindual. Le même rapport que je trouve entre Jean & Jona, se trouve à proportion entre Riguald & Hoel II. du nom, & c'est ce que je voulois dire dans la Préface de cette Dissertation, lorsque j'avançois que ceux qui, sous

(*A*) Nam cùm omnes regiones in maximo mærore deprehendisset, causamque ab eis sedulo percunctaret, dicunt ei injustum super nos ac violentum externumque judicem venisse, atque eorum prælulem, Jonam nomine, hæreditario ritu, terram illorum tenentem, per iniqua munera in manu Regis & maximè malæ ejus Reginæ iniquè data, morti tradidisse. Nec-non & filium ejus Judualum captivitati dedisse & morti; sed adhuc vivere confirmabant. *Vita Samsonis ab Autore subæquali inter Acta SS. Benedict. Tom. pag.* 165.

(*B*) Quadam itaque die multi innumerabiles ex diversis partibus convenerunt ad locum ubi erat S. Samson, & ille qualitatem Provinciæ requirebat ab eis; & unus prudentior cæteris respondit ei dicens: homines Provinciæ hujus magnum mærorem habent, & ille causam percunctatus est. At vir ille ait: Imperatorem dignissimum habebamus, Jonam filium Riadam, & unus Dux nequissimus, nomine Comorus, dolo interfecit eum, ac deinde pro illo, tædissimâ dominatione in hac regione dominatur. Sed magis dolens de filio Jonæ, Judualo nomine, qui post mortem patris sui ante Comorum virum nequissimum fugit in Franciam. *Vita ex Mss. cod. Bibl. Floria per Joannem a Bosco*

(*C*) Voyez le Baud Hist. de Bret. 74. 75.

(*D*) Le Baud Hist. de Bret. pag. 65. 73.

prétexte de quelque différence dans les divers noms attribués par les Auteurs au même Prince, en avoient fait autant de différentes personnes, qu'ils avoient porté de noms différens, avoient été la principale cause de la confusion qui se trouve aujourd'hui dans notre Histoire, & que rien ne pouvoit contribuer davantage à rétablir l'ordre, que de rendre à la même personne les faits qu'on attribuoit mal-à-propos à divers Seigneurs, sous prétexte de cette différence qui se trouvoit dans les noms.

V.

Ordre Chronologique de tous les faits attribués par les Historiens à Hoel II. sous ses différens noms & des conclusions qu'on en peut tirer.

L'Application de cette maxime va nous mettre en état de connoître Hoel II. mieux qu'il n'avoit été connu jusqu'à-présent; de ranger selon l'ordre des tems les faits qui le regardent, & de former le plan d'une vie de ce Prince, & plus remplie & plus suivie que n'est celle qu'on trouve dans nos Historiens Modernes. Il vint au monde à la fin du cinquiéme siécle ou dans le commencement du sixiéme: en un mot vers l'an 500. En voici la preuve qui sert en même-tems à fixer l'époque de la naissance de Rioval, son pere, & de son mariage avec Copaja. Lorsque Hoel II. passa dans l'Armorique, on appelle ce passage un retour; il y étoit donc avant 509. car ce fut avant cette année que les Bretons en furent chassés. Après ce passage ou ce retour on lui attribue l'honneur d'avoir défait Marchil. Cette défaite est arrivée entre l'an 513. qu'on commença la conquête de l'Armorique, & l'an 522. que cette conquête fut entiérement achevée. Il falloit donc qu'il eut alors quinze ou dix-huit ans pour être en état de servir & de se distinguer par une action de cette importance: ainsi je ne puis m'éloigner beaucoup de la vérité, lorsque je conclus qu'il vint au monde vers l'an 500. Dès sa plus tendre enfance, avant l'an 509. il fut donc enveloppé dans la déroute générale des Bretons chassés par les Frisons & par Corsolde leur Chef. Ce fut comme le premier prélude de ses malheurs & les premieres traverses d'une vie qui devoit finir encore d'une maniere plus tragique, qu'elle n'avoit commencé. Il retourna dans le lieu de sa naissance avec son pere l'an 513. ou peu de tems après. Les années suivantes il eut beaucoup de part à la conquête de la Bretagne, puisqu'il s'empara de la Cornouaille & qu'il recouvra le Consulat de son pere. Avant l'an 522. il s'étoit signalé par la défaite d'un ennemi signalé, qu'on appelle Marchil. Ensorte qu'après ces exploits je ne suis plus surpris de ce que ses sujets lui donnent le titre de très-digne Général. Il s'allia dans la famille d'un des plus puissans Seigneurs de la Grande-Bretagne, & qu'on ne fait point difficulté d'appeller Roi, & de placer entre les Rois de cette Isle; on le nomme Malgo. Il en est qui le confondent avec le Malgiocunus de Gildas le Sage. Il me semble qu'il faut placer cette alliance vers l'an 530. ou 534. puisque Judual qui fut le fruit de ce mariage, vers l'an 555. qu'on le retenoit à la Cour de Childebert, étoit déja grand & nubile, comme il paroît par les vies de Saint Samson. Hoel II. pouvoit avoir 45. ans, lorsque son pere mourut en 545. Il ne se vit pas plutôt par cette mort le premier dans les Etats de son pere, comme il étoit en effet le principal héritier, qu'il abusa de son autorité, soit par un fond d'irréligion & de cruauté, soit par une complaisance aveugle pour ses Ministres. Il ne cessa point de persécuter S. Malo, qu'il ne l'eut forcé de quitter son Diocèse, & de chercher un azile dans la France vers l'an 546. Cette impiété ne demeura pas long-tems sans punition. Dès l'année suivante il périt par les mains de son propre frere, qui pour satisfaire l'ambition effrénée qu'il avoit de posséder seul les Etats de son pere, se défit encore de deux autres freres, poursuivit à outrance le quatriéme; épousa la veuve de Jona; chassa Judual; maltraita Leonore; & par tant de fratricides, par l'inceste & par le sacrilége vint enfin à bout d'étendre, comme il l'avoit projetté, sa tyrannique domination dans toute la Bretagne.

V I.

Comorre qui fit mourir Hoel II. & qui s'empara de ses Etats, est le Conobre ou Canao de Grégoire de Tours.

J'Ai dit que Hoel II. fut tué dès l'an 545. Afin de faire mieux sentir la vérité de cette proposition il faut sçavoir quel fut ce Tyran, son compétiteur & son assassin. Les Légendes le nomment Comorre, & ce mot me paroît une simple abbréviation de Conomaur, qu'on pourroit interprêter Conan le Grand. J'ai long-tems douté, si ce n'étoit pas le Conomer de Grégoire de Tours, dont par corruption on auroit formé le mot de Comorre. Outre la ressemblance du nom je trouvois quelques raisons qui me portoient à le croire, mais à force d'examiner cette matiere de plus près, j'ai reconnu que Comorre n'étoit pas le Conomer, mais que c'étoit le même que Grégoire de Tours appelle tantôt simplement Canao, tantôt Conobre, ou peut-être Conabre, qui veut aussi dire Canao le Grand, & que quelques-uns nomment Conibert ou Conabus & nos modernes Conobert. Ingomar l'appelle Caburius, qui revient assez à Conobre ou Conobert, & qui peut signifier Canao l'illustre, titre qui ne fut jamais plus mal appliqué; puisque cet usurpateur ne s'est fait connoître que par ses crimes, par ses trahisons & par sa défaite, suivie de sa mort violente dans la même journée, qui fut la punition & la fin de la révolte du perfide Chramne. Que Comorre soit le Conobre ou Canao de Grégoire de Tours, cela me paroît évident: car Canao est appellé Comte des Bretons. Il étoit un des fils & des héritiers du plus puissant Seigneur des Bretons; on peut même dire du Roi, sans faire aucune violence au terme de Grégoire de Tours, puisque chaque portion de ses Etats, quoique partagés en cinq, ne laissoient pas d'être un Royaume. Canao tua lui-même trois de ses freres, & voulut encore tuer le quatriéme. Les sui-

tes de cette derniere violence se passerent sous le Pontificat de Felix Evêque de Nantes, seulement après 550. & sous celui de Baudin Archevêque de Tours depuis 550. jusqu'en 556. c'est-à-dire, pendant les dernieres années du regne de Childebert, Canao ne commit toutes ces cruautés que pour s'emparer de la portion que ses freres pouvoient prétendre dans la succession de leur pere commun. Il s'en rendit en effet le maître; il gouverna seul dans leur place, & en particulier il commandoit dans le païs de Dol, puisqu'il paroît que ce fût dans ces cantons que son armée fut défaite. Il se rendit redoutable à tous les Bretons, ensorte que Conomer lui-même le craignoit, & paroissoit lui obéir.

Enfin il étoit si puissant qu'il osa prendre les intérêts de Chramne & soutenir la guerre contre Clotaire dans le tems que ce Roi seul possédoit toute la Monarchie de France; & cette circonstance donne lieu de croire que ce Comte Breton étoit dévoué plutôt à Childebert qu'à Clotaire. C'est dans cette conjoncture que quelques Historiens appellent Conobre Roi des Bretons. Ce qui fait au moins voir qu'aucun Seigneur Breton ne commandoit au-dessus de lui. Enfin cette injuste domination finit avec sa vie en 560. Tous ces caractéres conviennent parfaitement à Comorre; car il étoit Comte Breton; il tua Jona Seigneur naturel des Bretons; il se rendit maître de son païs & de sa veuve qu'il épousa par violence. Il gouverna depuis au lieu de ce Prince & commandoit absolument dans les cantons de Dol & même à tous les Bretons; & dans la crainte que Judual ne régnât au-dessus de lui, il le poursuivit & l'obligea de s'enfuir, ou même l'envoya captif à la Cour de Childebert. Il acheta l'impunité de tant de crimes par des présens faits à ce Roi des François; & tout cela s'étoit passé pendant les dernieres années de son regne avant l'arrivée de Saint Samson, c'est-à-dire, quelques années avant que ce Saint Prélat souscrivit au troisiéme Concile de Paris en 557. & la Tyrannie finit bien-tôt après, c'est-à-dire, vers l'an 560. puisque Judual fut rétabli à la priere de Saint Samson & par les mérites de Saint Leonor. Canao puissant, ambitieux, sanguinaire au point qu'on le dit, n'auroit jamais souffert Conomer, ni aucun autre Prince Breton, faire toutes ces choses sous ses yeux & dans le même païs dont il s'étoit rendu le maître aux dépens de tant de crimes. En un mot Canao fut un des freres de Hoel II. ou Jona, comme je l'ai fait voir dans le Chapitre précédent Nombre 26. Canao tua trois de ses freres & s'empara de leurs Etats, ou, si vous voulez, de la portion de leur héritage. C'est dans le même païs & dans le même-tems que Jona, Riguald ou Hoel II. meurt de la main de Comorre, qui s'empare de ses Etats. C'en est assez pour conclure que Comorre étoit le Canao même ou Conobre de Grégoire de Tours; ensorte que si quelques-uns appellent Comorre étranger, c'est seulement parce qu'il étoit un usurpateur. S'il épouse la veuve de Jona, c'est-à-dire, de son frere, il commet un inceste, j'en conviens, mais aussi l'on observe que ce fut une violence & qu'il fut excommunié par les Evêques. Et pour ceux qui ont écrit que Guinduvalchus, qui est Judual, étoit fils de Conobert, ils ne se sont pas beaucoup trompés, puisqu'il étoit son beau-fils. Je sçai qu'un Auteur dit que Comorre s'étant cassé la cuisse en trois endroits, en tombant de cheval, fut porté dans sa maison, & qu'après avoir été tourmenté de longues & vives douleurs, ausquelles il ne fut pas possible de remédier, il expira: au lieu que Grégoire de Tours dit que Canao fut tué dans la bataille qu'il perdit avec Chramne contre Clotaire. Mais cette différence ne doit pas l'emporter sur la parfaite ressemblance qui se trouve dans tout le reste. Ce n'est point une chose rare de voir deux Auteurs, d'ailleurs très-dignes de foi, s'expliquer différemment sur le même fait. Ni une cuisse cassée, ni les douleurs qui en sont la suite, ne suffisent pas pour mettre un Général hors de combat pour le reste de ses jours; outre qu'il se peut faire que Comorre, malgré ses douleurs, se fit porter à la tête de ses troupes, afin d'être présent à cette importante action, sur-tout étant attaqué par Clotaire.

(A) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 75.

VII.

Tems de la mort de Hoel II. en 547.

PUISQUE Comorre est le même que Conobre ou Canao Comte des Bretons, il mourut en 560. dans la fameuse action dont je viens de parler. Sa tyrannie avoit durée quatorze ans; selon le calcul de le Baud (*A*), qui de tous les Modernes est ordinairement le plus exact sur la Chronologie. Or de 560. si nous retranchons quatorze ans, nous nous trouverons en 547. qui par-conséquent fut la derniere année de Hoel II. comme elle fut la premiere de la tyrannie de Comorre son frere & son assassin. Ce n'est pas néanmoins la seule autorité de le Baud, qui me détermine à suivre cette époque. Un écrivain si récent, qui ne rend aucune raison de son sentiment, ne seroit point un garant suffisant d'un fait aussi ancien: mais ce qui me porte à le recevoir volontiers, c'est qu'il s'accorde parfaitement avec ce que nous lisons dans Grégoire de Tours: car il parle de Macliau, quatriéme frere de Canao poursuivi & mis en prison par ce Tyran, & enfin délivré par Felix, qui ne fut Evêque de Nantes qu'en 550. Mais aussi les entreprises de Macliau, pour rentrer dans ses droits, après avoir recouvré la liberté, sa fuite chez Conomor, l'expédient criminel qu'il imagina de se jetter dans l'Episcopat, comme dans un azile, seulement afin d'éviter la mort & les embûches de son frere, sont des faits rapportés par Grégoire de Tours sous le Pontificat de Baudin Archevêque de cette même ville, qui n'a pas vécû après l'an 556. Ainsi rien de plus conforme à l'Histoire de ce tems, que de placer la mort de Hoel II. en 547. quatorze ans avant la défaite de Conobre en 560. de placer celle de Varoch, le traité de Macliau & de Bodic leur frere dans les années suivantes; la liberté de Macliau & toute la suite de cette Histoire tragique depuis l'an 550. jusqu'en 556. ensorte que depuis le premier établissement de la Monarchie des

Bretons on n'avoit point encore vû de regne plus court que celui de Hoel II. puisqu'il ne fut que de deux ans, quoique quelques-uns nous l'ayent proposé comme le plus long de tous. C'est ce que nous lisons dans d'Argentré, que quelques Modernes ont suivi trop aisément en ce point. Il ne fait point de difficulté de dire que Hoel II. a regné depuis l'an 484. jusqu'en 560. c'est-à-dire, pendant 76. ans entiers : circonstance qui tiendroit du prodige dans un Roi tel qu'il le dépeint lui-même, fainéant, inutile, sujet à plusieurs vices, & dans les tems les plus difficiles ; soit à cause de l'établissement des François dans les Gaules sous la conduite de Clovis leur Roi ; soit à cause des ravages des Frisons sous Corsolde leur Chef; pour ne rien dire des entreprises des barbares sous leur Chef Marchil ou Chillon, & du gouvernement paisible de Witur dans le fond de la Bretagne & jusqu'aux extrêmités du païs de Léon. Ce sont de ces anachronismes visibles, qui n'ont pû servir qu'à jetter la confusion dans notre Histoire & à rebuter ceux qui n'y trouvoient presque par-tout que de pareils dérangemens. En effet on a vû qu'Eusebe régnoit encore après 484. que Budic a regné jusqu'environ 508. & Hoel premier jusqu'en 545. D'ailleurs Hoel II. ne vivoit plus en 560. ni en 558. puisqu'il étoit mort long-tems avant que son fils fut de retour de la Cour de Childebert mort la derniere de ces deux années, ni en 557. puisqu'il étoit mort avant l'arrivée de Saint Samson, qui souscrivit cette année au troisiéme Concile de Paris ; ni en 556. puisque toutes les persécutions de Macliau, qui ne furent que la suite de sa mort, étoient finies dès cette année ; ni enfin même après 547. puisque la tyrannie de Comorre, son assassin, dura quatorze ans, & finit en 560. Ainsi reste tout au plus qu'il ait regné deux ans, depuis l'an 545. jusqu'en 547. qu'il fut tué à la fleur de son âge, n'ayant guères plus de 47. ans.

VIII.

Il ne paroît pas que Hoel II. ait été Roi.

Quand je dis que Hoel II. a regné, mon dessein n'est pas de prendre dans cette occasion ce terme à la rigueur. Tout ce que j'entends, est qu'il a seulement commandé dans la portion des Etats, qu'il a pu conserver. Comme il n'a succédé qu'à une très-petite partie de son autorité, qu'il soutint mal, & qu'il perdit presque aussi-tôt qu'il voulut s'en servir, je ne prétends donc pas qu'il ait jamais porté le titre de Roi. Les Historiens qui ont parlé de ses prédécesseurs, le leur ont donné d'une maniere assez uniforme ; on en a vû les preuves. Mais pour Hoel II. je n'en trouve aucun, qui le lui donne. Les uns l'appellent Chef ou premier *Præsulem*, ou Général *Imperatorem* ; les autres Duc ou Comte ; quelques-uns Homme Royal *Homo Regalis* ; & quelques autres enfin Prince Royal : mais aucun que je sçache, ne l'appelle Roi, non pas même Geoffroi de Montmouth, ni la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, ni ses propres sujets, lorsqu'ils parlent de lui. C'est à ce tems de troubles qu'on doit appliquer sans difficulté le passage de Grégoire de Tours dans toute son étendue, qui porte si nettement que les Bretons furent soumis à la puissance des François, & que leurs Chefs furent appellés Comtes, & non pas Rois, soit que ce fut une des conditions mises dans les traités faits entre les Rois de France & les prédécesseurs de Hoel II. & que ç'ait été le but ou le fruit de l'entrevûe de Clotaire & de Hoel premier, ou soit que la foiblesse de Hoel II. l'ambition de Comorre ou Conobre, l'obligation d'affoiblir cet état & de le partager d'abord en cinq portions, ait donné lieu au changement ; il est toujours certain qu'il est arrivé dès le tems de la mort de Hoel premier. Il semble que toute la grandeur & toute la probité de sa famille, le bonheur de la Bretagne & le titre Royal de ses Princes, ayent été, si je puis m'expliquer en ces termes, ensevelis avec ce Roi dans le même tombeau. Je sçai que quelques Auteurs donnent encore le titre de Roi à Conobre, sur-tout depuis qu'il eut accrû son autorité, en réunissant dans lui seul par des voies si criminelles le droit de ses quatre freres, & qu'il se fut mis alors en possession de l'héritage tout entier ; ce qui me feroit aisément croire que ce changement est venu d'abord plutôt de sa foiblesse, ou de la division de ces Princes, que d'aucune loi que Childebert leur eut imposée : mais il faut avouer en même-tems, que si le Tyran Conobre a jamais porté véritablement, ou du moins affecté cet auguste titre, il l'a certainement aussi mal soutenu, qu'il l'avoit peu mérité, puisqu'après avoir si hautement reconnu l'autorité des Rois de France en tant d'occasions, il osa néanmoins favoriser un Prince rebelle, lui prêter des armes & des troupes contre son propre pere, & tâcher de consommer sa perfidie par les plus dangereux conseils : mais sa force ne répondit pas à ses artifices ; il se démentit dans l'occasion, & la même victoire délivra Clotaire de deux ennemis également coupables, l'un fils dénaturé, l'autre sujet rebelle.

IX.

Preuves de la mouvance de la Bretagne.

En effet, tout ce que nous lisons du Comte Breton, fait voir qu'il fut dépendant & sujet, & ne sert qu'à vérifier à la lettre cette premiere partie du passage de Grégoire de Tours, que les Bretons ont toujours été soumis à la puissance des François. Comorre, pendant tout le tems de son injuste domination, & même avant, lorsqu'il ne faisoit encore que former les noirs projets de sa tyrannie, s'est toujours comporté, non en Souverain, mais en Sujet. On le voit par tout reconnoître l'autorité de Childebert, étudier ses volontés, les exécuter & tâcher par des présens de le rendre favorable à ses desseins. C'est la voie qu'il prend lorsqu'il veut se défaire de son frere Jona, pour en obtenir la permission, ou du moins pour jouir impunément du fruit de son crime ; & l'on conviendra qu'un Souverain n'a pas besoin de faire des présens à un Roi voisin & dont il ne dépend point, lorsqu'il veut assurer

le repos de ses Etats, soit en faisant périr un Sujet coupable, soit en se défaisant d'un concurrent dangereux. D'ailleurs si Childebert veut s'assurer de Judual Comte Breton, petit-fils de Hoel I. & légitime héritier de sa Couronne, Comorre le lui envoye captif, selon quelques Auteurs. Du moins s'il est vrai, comme quelqu'autres l'ont écrit, que Judual de lui-même & sans ordre supérieur se soit enfui volontairement en France, dans la seule vûe de se dérober aux poursuites de son beau-pere, & de chercher un azyle dans la Cour de Childebert, il est toujours également certain, qu'il ne trouva pas la protection qu'il cherchoit; qu'il fut long-tems retenu dans une sorte de captivité, qui ne finit que par les pressantes sollicitations de S. Samson, & pendant ce long exil Childebert soutint, ou du moins souffrit Comorre, & le laissa commander sous ses ordres dans la Bretagne. C'est ce que les Bretons vouloient dire, lorsqu'ils reconnoissoient que ce tyran n'étoit qu'un juge étranger (*A*) qui leur avoit été envoyé d'ailleurs; ensorte que rien n'est plus vrai que ce qu'on lit dans la vie de Saint Léonor, écrite dans la Grande-Bretagne (*B*); que dans ce tems Childebert commandoit en France & dans la Bretagne qui est au-delà de la mer. En effet, il autorisoit Comorre, qui ne portoit, selon tous les Auteurs, que le titre de Juge, de Comte ou de Duc, preuve de sa dépendance. Il donnoit les Evêchés & en érigeoit de nouveaux, comme la vie de S. Magloire dit positivement qu'il donna celui de Dol à S. Samson, & la vie de S. Tudgual, que ce Roi le fit premier Evêque des Cantons de Treguier; il attachoit des fonds de terre aux Eglises: Baldric en fournit la preuve pour celle de Dol, à laquelle ce Roi donna, dit-il, quelques Isles, entr'autres Gerzai & Grenezai (*C*). Il passoit en son nom tous les actes qui regardoient la Bretague, selon la Chronique des Rois Bretons Armoriquains au chapitre *Non est silendum* cité par le Baud. En un mot, il disposoit absolument & en Souverain du gouvernement de la Bretagne; car il envoyoit un étranger pour Commandant; il retenoit captif le légitime héritier & le mettoit en liberté lorsqu'il le jugeoit à propos: c'en étoit assez pour le faire recevoir dans ces Etats sans effusion de sang; c'est ce que nous apprenons des vies de S. Samson & de S. Leonor: c'est là, sans doute, ce qu'on peut appeller à bon titre, commander dans la Bretagne.

Si Comorre fut si soumis à Childebert, il semble qu'il ne le fut pas moins à Clotaire, & que dans le tems même de sa révolte il respectoit dans Chramne le fils de son Souverain, (*D*) puisqu'il lui demandoit la permission de donner la bataille, qu'il n'osa rien entreprendre contre sa défense, & qu'il laissa échaper par cette déférence l'occasion favorable, qu'il croyoit avoir de remporter la victoire. On ne trouvera dans aucun autre tems des preuves, ni en plus grand nombre, ni moins équivoques, ni plus universellement reçues de la dépendance des Princes Bretons & de la mouvance de la Bretagne. Que si Conobre, Conob ou Cunibert est appellé Roi par quelques Auteurs, je réponds que Grégoire de Tours, le plus ancien de tous & celui qui devoit le connoître le plus à fond, puisqu'il étoit à peu près contemporain, ne l'appelle que Comte, & déclare expressément qu'alors les Seigneurs Bretons dépendoient des François. Il est vrai que ce Comte reçut Chramne dans son gouvernement, le favorisa dans sa révolte, & soutint la guerre contre Clotaire; mais toutes ces démarches sont moins une preuve certaine de son indépendance & de sa souveraineté, que de son inconstance & de sa rebellion. Je sçai encore qu'en cette occasion Aimoin dit que Chramne avoit à sa solde les Bretons (*E*), qu'il appelle dans le même endroit Barbares; nom qui ne semble pas convenir aux sujets d'un même Prince: mais puisque Grégoire de Tours appelle lui-même en tant d'endroits les François Barbares, on ne doit pas être surpris que l'autre Auteur donne ce nom aux Bretons, que leurs habits, leur maniere de porter les cheveux courts & coupés d'une forme toute singuliere, leur langage & apparemment leurs Coutumes & leurs loix rendoient si différens des François. En effet, le même Auteur observe que Chramne ne comptoit pas trop d'abord sur la fidélité, c'est-à-dire, sur la constance & sur la fermeté de ces Bretons. Il semble qu'il craignoit qu'à l'approche de l'armée du Roi, ces troupes levées à force d'argent ne reconnussent leur faute, & qu'elles ne missent les armes bas pour ne pas combattre contre leur Souverain. Et pour ce qui est de l'argent que ces troupes avoient reçu, c'est une chose assez ordinaire de ne soulever des Sujets, & de ne les engager dans la rebellion que par des vûes d'intérêt & à force d'argent.

X.

Alliance de Comorre, où l'on examine s'il est vrai qu'il ait épousé la fille de Villicaire Duc d'Aquitaine.

Puisque je me suis tant étendu sur l'article de Canao, Conobre ou Comorre, comme il tint pendant quatorze ans le premier rang dans la Bretagne, il ne sera pas hors de propos d'entrer dans quelques détails, qui regardent son alliance, & qui ont du rapport à celle de Hoel II. S'il est vrai que ce Comorre soit celui dont il est parlé dans la vie de Saint Gildas, il faut avouer qu'il y avoit sur son compte des choses bien cruelles avant la tyrannie: car on dit de lui

(*A*) Venit super nos Judex externus. *Vita S. Samsonis* ***. 30.

(*B*) Illo autem tempore Childebertus Franciæ Rex imperabat, simulque Britanniæ transmarinæ. *Vita S. Leonori apud du Chesne pag.* 536. & *Usserius Brit. Eccl. Ant. pag.* 278.

(C) Aimam, Lediam, Angiam, Surgiam, Belargiam. *Baldric ch.* 8.

(*D*) Incumbente nocte à bello cessatum est. Eâ quoque nocte Comes Conober Britannorum dixit ad Chramnum: Injustum censeo te contrâ patrem tuum debere egredi; permitte me: hac nocte irruam super eum, ipsumque cùm toto exercitu prosternam; quod Chramnus, ut credo, virtute Dei præventus fieri non permisit. *Greg. Turon. Hist.* L. 4. *cap.* 20.

(*E*) Occurrit autem Chramnus cùm Canabo Britannorum Rege barbarorum agmen ductante. Ubi ad certamen ventum est, tentato utrinque agmine, ubi neque Chramnus pecunia conductos deficere à fide vidit Britannos... *Aimoin. de Gestis Fran. L.* 2. *cap.* 30.

qu'aussi-tôt qu'il s'apperçut de la grossesse de son épouse, il la fit mourir, & que quoiqu'on fut bien informé de cet excès de barbarie, il ne laissa pas d'obtenir en mariage, par le moyen de Saint Gildas, Trisine fille de Varoch Comte de Vennes; mais aussi ni la sainteté de cette Comtesse, ni la puissance de son pere, ni le respect dû au Saint Abbé, qui avoit été le Médiateur de ce mariage, ne put la mettre à couvert, elle fut comme les autres la victime de la fureur de ce Tigre. Quoique l'idée qu'on nous donne du Comorre, dont je parle dans les Nombres précédens, nous laisse assez la liberté de juger qu'il étoit capable de toutes ces inhumanités, j'estime néanmoins que le Comorre assassin de Trisine n'étoit pas celui qui fit mourir Hoel son frere, mais que ce fut un autre nommé Conomer par Grégoire de Tours, & que nos Historiens, après l'Auteur de la vie de Saint Gildas, prévenus du mauvais caractére de celui dont je parle, auront nommé comme l'autre, mais par corruption, Comorre ou Conomer. Ma raison est que Comorre auroit épousé sa propre niéce, fille de Varoch son frere: or je ne vois pas quel motif si puissant eût pû porter le saint homme Gildas à procurer une alliance, qui violoit ouvertement les régles de l'Eglise. Le Baud sur la foi de certaines Chroniques (*A*), qu'il nomme Armoriquaines, mais qu'il ne faut pas confondre avec la Chronique des Rois Armoriquains, a dit que Conobert qu'il appelle frere de Canao, mais que je ne distingue pas du Comore ou Canao même, qui fit mourir Hoel II. avoit épousé dans la ville de Nantes Calde fille de Villicaire. Je ne sçai de quelle autorité peuvent être ces Chroniques. Ce que je sçai c'est que Grégoire de Tours dit positivement (*B*) que Chramne épousa la fille de ce Duc, quoiqu'il ne la nomme pas; je sçai encore qu'Aimoin qui nomme Calde fille de ce Duc, ne s'explique pas assez clairement pour nous obliger de croire qu'elle fut plutôt l'épouse de Conobre que de Chramne. Voici le passage entier de l'Auteur: « (*C*) Chramne se voyant privé d'un si » puissant appui, & complice de son parricide, » s'enfuit chez Conobre Prince des Bretons. La » haute naissance de son épouse fomentoit sa » haine, parce qu'elle étoit d'une famille des » plus distinguées: elle s'appelloit Calte, fille de » Villicaire Duc d'Aquitaine. On voit qu'il est mal-aisé de juger par ce passage, si c'étoit Chramne ou Conobre qui avoit épousé Calte. Tout ce qu'on peut dire de plus, est que la haute idée que l'époux de Calte se formoit de la noblesse de son épouse, convient moins à Chramne fils de Clotaire, seul Roi dans toute la France, qu'à Conobre qui n'étoit que Comte ou Prince de Bretagne. Au reste, on se perdroit dans les raisonnemens si on ne vouloit point suivre d'autres régles pour décider cette question: mais heureusement l'Auteur des Gestes abregés des François, qui vivoit dès le commencement du VIII. siécle vers l'an 720. leve tout équivoque, en disant positivement (*D*) que Chramne épousa la fille de Villicaire, nommée Calte: ainsi jusqu'à ce qu'on me fasse voir que l'Auteur des Chroniques Armoriquaines est plus ancien & plus croyable, que celui des Gestes abregés des François, on me permettra de croire que Calte ne fut point l'épouse de Conobre. En effet, il est mal-aisé d'accorder ce mariage & celui qu'il contracta par violence avec la veuve de Hoel II. Il ne put épouser celle-ci qu'après 547. il paroît qu'il demeura long-tems avec elle dans une assez bonne intelligence. On ne dit point qu'il l'ait fait mourir, ni qu'il se soit séparé d'elle; il y a même lieu de croire qu'il ne l'a pas fait. D'ailleurs on ne voit point qu'il eût tant de sujet de se glorifier d'une alliance, qu'il auroit contractée avec la fille du Duc d'Aquitaine, puisque dans la personne de la veuve de Hoel il avoit épousé la petite fille, & peut-être même la fille, ou du moins la proche parente de Maglocunus (*E*) un des plus distingués Seigneurs de la Grande-Bretagne, & qui devint dans la suite un des plus puissans Rois de cette Isle.

X I.

Alliance de Hoel II. dit Riguald & Jona.

C'Est Geoffroi de Montmouth, (*F*) qui, sans nous apprendre son nom, dit qu'elle étoit petite-fille de Maglo, qu'on confond avec celui que Gildas le Sage appelle Maglocunus, & fille de Run ou Runius, que quelques Modernes appellent Rimo, qui, chassé de ses Etats par les Saxons, vint, dit le même Auteur, se réfugier chez son gendre. Il paroît au moins par d'autres monumens, que l'épouse de Hoel étoit native de l'Isle de Bretagne, & de la famille des Princes du même pays dans lequel Maglocunus regna; car dans la vie de S. Paul Aurelien (G) nous lisons que Judual, surnommé le Blanc, fils de Hoel II. très-illustre Duc d'une partie de Domnonée, étoit cousin de S. Samson *Consobrino*. Ce terme latin marque une alliance, qui vient du côté des meres, & pris dans toute sa force il signifie que Judual & S. Samson étoient enfans des deux sœurs (*H*). La mere de S. Samson étoit originaire

(*A*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 68.

(*B*) Tunc Chramnus jam auditâ Williacharii filiâ Parisios accedens. *Greg. Turon. Hist. L. 4. cap.* 17. Chramnus Britannos petiit, ibique cùm Conobro Britannorum Comite, ipse & uxor ejus & filiæ latuerunt. Williacharius autem socer ejus ad Basilicam S. Martini confugit. *Ibidem cap.* 20.

(C) Destitutum se Chramnus tanto parricidialis flagitii consorte animadvertens ad Conabrum Britonum principem confugit, recidivaque bella reparare tentabat; cui nobilitas conjugis odiorum suppeditabat materiam, quod præemineret prosapiæ claritudine: ei nomen Calte Willichario genitæ Aquitaniæ Duce. *Aimoin. de Gestis Fran. Lib.* 2. *cap.* 30.

(*D*) Sed Chramnus noluit jussionem patris implere, & durius agens Willechari filiam, nomine Caldum, duxit uxorem. *G. sta Fran Epitome cap.* 28.

(*E*) Voyez la Note 35.

(*F*) Voyez ci-dessus même Chapitre Nombre 1.

(G) Juduale cognomento candido Domnonensis patriæ magnâ ex parte Duce nobilissimo S. Samsonis consobrino. *Vita S. Pauli Leonensis apud Bibliot. Floriacensem.* Vide & Usserium Brit. Eccl. Ant. pag. 240.

(*H*) Pater S. Samsonis Demetiano ex genere, Anor nomine, exortus est, & mater ejus Anna nomine de Venetia Provinciâ, quæ proxima est eidem Demetiæ, exorta est ... parentes eorumdem conjugum altrices Regum utriusque Provinciæ fuerunt, & nomina eorum enumerare & legere multis vicibus audivi. *Vita S. Samsonis ex Bibl. Floriacen.*

originaire de cette partie de l'Isle, qu'on appelloit autrefois Venetie ou Venedocie, & dans le langage du pays Vinedh. Sa Famille avoit donné des Rois à cette Province; c'est dans la vie de S. Samson, que nous trouvons toutes ces particularités, & l'Auteur nous auroit fort obligés, s'il eût voulu conserver à la postérité les noms des ayeuls de S. Samson, qu'il avoit, dit-il, souvent entendu nommer. Or, c'étoit dans le même pays & dans le même tems que Maglocunus regnoit; ainsi l'on peut conclure que la mere de saint Samson & par conséquent celle de Judual, c'est-à-dire, l'épouse de Hoel II. étoient sœurs; & toutes deux de la famille de Maglocunus. Et cette conformité qui se trouve entre l'alliance de celui que Geoffroi de Montmouth appelle Hoel, & de celui que d'autres appellent Jona, sert encore à prouver de plus en plus que Hoel & Jona ne sont que des différens noms attribués à la même personne. J'avoue néanmoins de bonne foi, que j'ai bien de la peine à comprendre que l'épouse de Hoel II. n'ait été que petite fille de Malgo; car elle fut mariée dès l'an 530. ou peu de tems après, comme je l'ai déja fait voir, au lieu qu'on ne peut placer le regne de Maglocunus qu'après l'an 542 (*A*). il regna même assez long-tems après; ensorte qu'il y a bien de l'apparence, que l'épouse de Hoel, nommée peut-être Run, étoit plutôt fille ou sœur, que petite fille de Maglocunus, & que cet article est une des interpolations de Gautier d'Oxford. Mais cet examen m'écarteroit trop de mon sujet, & me jetteroit de nouveau dans la partie de l'Histoire de la Grande-Bretagne la plus obscure & la plus confuse, dans laquelle j'ai résolu de ne pas entrer. Il me suffit présentement d'avoir fait voir que l'épouse de Hoel II. étoit effectivement originaire de la Grande-Bretagne, de la famille de Maglocunus & sœur de la mere de S. Samson, & nommée peut-être elle-même Run ou Rimo.

XII.

Postérité de Hoel II.

Quoiqu'il en soit Hoel II. & son épouse laissérent au moins un enfant de leur mariage, qui fut Alain I. du nom. Il est vrai qu'Alain Bouchard, & quelqu'autres après lui, leur donnent de plus une fille qu'ils nomment Alienor. Ils prétendent qu'elle épousa le Comte de Léon, qu'ils ne nomment point. J'ai déja dit dans le Chapitre précédent Nombre II. que quelqu'autres attribuent à l'ayeul, ce que ceux-ci disent du petit-fils. Je donnerois plus volontiers dans le sentiment des premiers, & je crois que cette Aliénor, épouse d'un Comte de Léon, étoit fille de Budic, puisqu'il nous reste encore des monumens assez anciens, qui prouvent que ce fut Budic, qui donna de grands privileges au Comte de Léon; outre qu'on trouve en effet dans ce même tems un Seigneur très-puissant, nommé Witur, qui faisoit sa résidence dans le pays de Léon, & qui paroît même n'avoir reconnu, que le Roi Childebert au-dessus de lui. S'il est vrai que ce Witur ait été Breton, & non pas Frison ou Saxon, ces faits conviendroient assez au gendre de Budic, dans le tems que Hoel I. qui dans ce cas auroit été son beau-frere, avoit été chassé par les Frisons, & demeuroit dans l'Isle de Bretagne; au lieu qu'il ne paroît pas que Hoel II. ait regné assez long-tems, ni avec un empire assez absolu pour marier sa fille au Comte de Léon, & pour lui donner toutes les prérogatives, qui firent à ce qu'on dit une des plus considérables parties de la dot d'Aliénor. Pour ce qui regarde le témoignage d'Alain Bouchard, qui dit le contraire, il ne me paroît pas d'un grand poids dans un fait si éloigné de son tems, & pour lequel il ne cite aucun garant. Au reste, sans me mêler de décider sur cet article, je me contente de dire que l'Histoire ne présente personne dans ce tems à qui le titre de Comte de Léon puisse mieux convenir, que le Conomer de Grégoire de Tours, dont les Légendaires ont fait Comorre, qui, dit-on, faisoit sa demeure dans la ville de Carhais, & qui, selon la vie de S. Goueznou, laissa un fils du même nom; si ce n'est peut-être Honorius, qui vivoit du tems de Judual, & qu'on appelle Prince de Brest, fils de Thesfriane, dit Roi de la petite-Bretagne, & pere de Florence épouse de Galon, selon les Actes de saint Tangui; mais Actes très-suspects. Que si Hoel II. ne fut pas pere d'Aliénor, il est toujours certain qu'il eut un fils; les uns le nomment Alain, d'autres Indual ou Judual, Guinduvalchus, Duvalchus & Vidimacle: quelqu'autres enfin Caratinalen & Daniel Unna; car on va voir dans les Nombres suivans, que ce ne sont que différens noms d'une même personne, ou, pour parler plus juste, différentes altérations du même nom.

XIII.

Preuves d'Alain I. successeur & fils de Hoel II.

Geoffroi de Montmouth est le seul entre les anciens, qui l'appelle simplement Alain. Il dit qu'il étoit fils de Hoel II. & qu'il fut pere de Hoel III. Ceux qui nous ont laissé la vie de S. Armel, ont conservé ce nom assez entier; mais ils l'ont défiguré & rendu presque méconnoissable, lorsqu'ils ont voulu y joindre Caratin, qui n'est qu'un mot corrompu d'un nom, qui convient effectivement à ce Prince, mais qu'ils ont mal lû, ou mal exprimé. Car pour Caratinalen il paroît visiblement, qu'il est le même qu'Alain (*B*) Caratinalen étoit un homme très-puissant, établi dans la Cornouaille, dont Rennes étoit la capitale: comme en effet, ce fut à trois lieues de cette ville, qu'il donna quelques fonds de terre à saint Armel pour y faire son séjour. D'ailleurs il faisoit sa résidence à Penochen, qui est Penbeuf, de l'autre côté de la haute-Bretagne, sept lieues au-dessous de Nantes. On voit par là que la puissance de ce Seigneur s'étendoit particuliérement dans la haute-Bretagne, où sont Rennes & Nantes; il vivoit du tems de S. Paul Aurélien, dont il étoit parent, on dit même cousin; c'est-à-dire, sous le regne de Childebert & des enfans de Clotaire; & tous ces caractéres con-

(*A*) Voyez la Note 33.

(*B*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 65.

viennent absolument à celui que Geoffroi nomme Alain ; car c'étoit dans ce même pays qu'il étoit très-puissant, puisqu'il étoit héritier de Hoel II. son pere, & de la plus grande partie des Etats de Hoel I. son ayeul, & puisqu'il laissa pour son successeur Hoel III. son fils & son héritier, & le plus puissant Seigneur de Bretagne. Ceux qui prétendent qu'Alain fut Roi véritablement & qui partagent de son tems la Bretagne en deux Royaumes, lui laissent la partie qu'on appelle la haute Bretagne, dans laquelle on comprenoit Rennes & Nantes ; lieux qui, comme on vient de le voir dépendoient de Caratinalen. Alain pouvoit être, comme lui, parent de S. Paul Aurelien, puisqu'il étoit fils d'une Dame originaire de cette partie de la Grande-Bretagne ; qui avoit donné le jour à S. Paul, né comme elle de parens fort distingués. Le tems que ceux qui reconnoissent Alain, fixent ordinairement pour son régne, est depuis environ 554. ou 560. jusqu'après 585. ou 591. c'est-à-dire, pendant les dernieres années de Childebert & sous les enfans de Clotaire. C'est aussi sous ce tems qu'on rapporte tout ce qu'on dit de Caratinalen ; ensorte que le tems, les lieux, la famille, la puissance, tout est conforme. Alain & la fin de Caratinalen n'est absolument qu'un même nom. Et pour le commencement du dernier nom, il peut passer pour un surnom ; comme en effet il étoit fort ordinaire à nos Bretons d'en prendre, & comme on verra bientôt qu'Alain en particulier en portoit un, que nos Historiens n'ont pas assez connu. Or, il faut faire très-peu de changement dans Caratin, qui fait le commencement de ce mot, pour y trouver le surnom qu'Alain portoit, qui étoit le Blanc, en lisant seulement Ar-Reith-Wen-Alain, qui en Breton signifie le Roi, ou du moins le Seigneur Alain surnommé le Blanc : car tout ce que je vais dire, va faire connoitre sensiblement que ce surnom est celui qu'Alain portoit, puisqu'on le donne nettement à Judual, qui, comme on va le voir, est le même qu'Alain.

XIV.

Alain II. ou Caratinalen est le même que Judual.

IL ne s'agit pas de prouver qu'il y ait eu dans ce pays un Judual ou Indual ; on en a déja vû la preuve. Pour en douter il faudroit n'avoir rien lû de l'ancienne Histoire de Bretagne. La vie de S. Paul Aurelien, dont on trouve un fragment dans Usserius pag. 290. le nomme Indual, surnommé le Blanc, très-noble Duc d'une grande partie de la Domnonée, comme je viens de le dire. Celle de S. Leonor & de S. Samson, & la Chronique des Rois Bretons Armoriquains écrivent Indual : Ingomar & l'Auteur de la Généalogie de S. Vinoc, Judual ; & nos Historiens modernes tantôt Duvalchus ; tantôt Guenduvalchus ; changemens si legers, qu'ils ne méritent pas qu'on y fasse attention. Ce qu'il s'agit donc uniquement de prouver, est que ce Judual est le même qu'Alain ; & la chose ne paroît pas difficile ; car 1°. ils vivoient, c'est-à-dire, ils furent couronnés & moururent dans le même tems. Tous en conviennent, ceux mêmes qui sans fondement se sont mis en tête de diviser la même Bretagne en deux Royaumes, pour faire regner Judual dans la Basse & Alain dans la Haute ; division nouvelle qu'Alain Bouchard ne connut jamais, & que le Baud a le premier inventée, parce qu'il ne trouvoit pas de meilleur expédient pour accorder dans la même Bretagne les regnes de Hoel I. & de Rioval, de Hoel II. & de Jona, d'Alain I. & de Judual, dont il ne faisoit deux differens personnages, que parce qu'il voyoit quelque différence dans les noms. Mais ce qui fait voir que cette division de la Bretagne en deux Royaumes est imaginaire, c'est que les Auteurs qui l'ont inventée ou qui l'ont reçue, sont forcés d'avouer que ceux qu'ils appellent Rois de la Basse-Bretagne, ne laissoient pas d'exercer leur domination dans la Haute. Sans en chercher des exemples ailleurs, ils ne peuvent disconvenir que Judual étoit Seigneur du pays de Dol, comme Duvalchus, qui est le même, l'étoit de leur propre aveu de celui de Rennes, que Clotaire prit sur lui l'an 560. & du territoire de Nantes, puisqu'avec Guerech il fit si long-tems la guerre pour le recouvrer. Outre que quelques-uns reconnoissent encore que Judual étoit maître de Rennes, lorsqu'ils disent que ce fut lui, qui donna à S. Armel le terrein, qui porte encore son nom à trois lieues de cette ville du côté du Maine. Ainsi cette distinction des deux prétendus Royaumes de la Haute & de la Basse-Bretagne est chimérique, & ne doit plus nous porter à diviser la même personne, sous prétexte de quelque différence dans les noms.

2°. Ce n'est donc pas seulement dans le même tems qu'Alain & Judual ont vêcu ; mais ils ont encore regné précisément dans les mêmes lieux ; ce qui fait voir de plus en plus que l'un n'est pas different de l'autre. 3°. Alain étoit fils de Hoel II. & fut pere d'un autre Hoel ; Judual étoit fils de Jona, que d'autres appellent Riguald, qui est Hoel, & pere de Judael ou Rethael, qui est encore Hoel III. du nom. 4°. Alain par sa mere, fille ou petite fille de Maglocunus, selon Geoffroi de Montmouth, étoit proche parent de saint Samson, comme je l'ai fait voir, & Judual & S. Samson étoient cousins, enfans des deux sœurs, ou tout au moins des deux cousines. Quoiqu'il en soit, ils étoient parens du côté des meres *Sancti Samsonis consobrino*, comme on vient de le voir dans la vie de S. Paul Aurelien. 5°. Tout le regne d'Alain fut fort traversé : Canao Comte de Vannes, selon le Baud, Conobert Prince de Nantes & de Vannes, Comorre Comte de Léon, & autres qui avoient obéi à Hoel II. en mémoire de Hoel le Grand son pere, voyant la lâcheté d'Alain, le mépriserent & cesserent de reconnoître son autorité, dont s'ensuivirent plusieurs guerres civiles & autres troubles : & je puis dire que tous ceux qui parlent de ces révolutions, ne nomment que Judual, comme celui qui en fut l'unique & véritable sujet sans dire jamais un seul mot d'Alain. 6°. Si les uns disent que ce fut Caratinalen, qui donna le fond de terre, où S. Armel s'établit à trois lieues de Rennes, les autres disent la même chose de Judual. 7°. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains, qui jusqu'ici

nous avoit présenté la même suite de Rois, & sous les mêmes noms que Geoffroi de Montmouth leur avoit donnés, entre Hoel II. & Hoel III. c'est-à-dire, dans la véritable place d'Alain, n'en reconnoît point d'autre que Judual, ce qui fait voir que c'est le nom qu'elle donne à celui que Geoffroi de Montmouth appelle Alain. Après avoir comme fait toucher au doigt tous ces rapports si sensibles, si la différence des noms peut encore laisser quelque scrupule; pour le lever, il suffit de regarder le nom de Judual ou Guindual, dont tous les autres ne sont que de légeres altérations, comme un nom composé de Guen, qui signifie blanc, & qui étoit le surnom de ce Prince *cognomento candidus*, & d'Al, Allus & Alen qui fait le reste du nom, & qui est tout naturellement l'Alain de Geoffroi de Montmouth. J'estime aussi que c'est le Comte Helenus ou Ellenus dont il est parlé dans la vie de S. Hervé.

X V.

Alain est aussi le Vidimacle de Gregoire de Tours.

APRE'S ce que je viens de dire on ne peut plus faire difficulté de reconnoître que ce même Prince est aussi le Vidimacle de Grégoire de Tours (*A*), sur-tout si l'on observe que dans un exemplaire, au lieu de Vidimacle, on lit Indimacle, qui approche encore plus d'Indual ou Guinduvalch. Cet Auteur ne parle de lui que dans ce seul endroit, dans lequel il nous apprend qu'il étoit avec Varoch à la tête des troupes, qui ravageoient le territoire de Nantes, & qu'ils étoient les deux principaux Chefs des Bretons, comme en effet ils étoient cousins germains, enfans des deux freres, l'un de Macliau & l'autre de Jona, & partageoient entre eux la meilleure partie de la Bretagne. Le Baud, d'Argentré & ceux qui les ont suivis, disent tout cela de Duvalch ou Guinduvalchus. Mais Grégoire de Tours parle plus souvent de Varoch, & semble lui donner le premier rang, qui néanmoins appartenoit à Judual. C'est la suite de ce que ces Historiens avouent, quand ils parlent d'Alain, & ce que les autres nous font entendre assez clairement d'Indual, sçavoir qu'il fut foible & inutile, que les autres Seigneurs Bretons le mépriserent & s'éleverent au-dessus de lui, & qu'il n'étoit Duc que d'une partie de la Domnonée, c'est-à-dire, de la Bretagne. Il est vrai que nos Historiens joignent presque toujours Duvalchus & Guerech dans presque toutes les expéditions, que ce dernier entreprit contre les François; au lieu que Grégoire de Tours ne parle d'Indimacle ou Vidimacle, que dans cette seule occasion. Mais aussi ce qu'il en dit en cette endroit, suffit pour faire comprendre, qu'en effet Jndimacle avoit eu part à toutes les expéditions précédentes, parce que dans cette derniere, quoiqu'il fut certainement un des chefs, on ne laisse pas d'attribuer ces ravages, comme on les attribuoit dans les précédentes aux Bretons en général. Les Ambassadeurs, ou si vous voulez, les Envoyés de Gontran & de Clotaire, s'adressent à lui, comme à Varoch, pour en demander la réparation. L'un & l'autre reconnoissent également qu'ils en ont été les Auteurs; ils s'engagent au même dédommagement, & promettent également qu'ils ne feront plus, ni l'un ni l'autre, des courses sur le territoire de Nantes; & dans la derniere de ces expéditions, dont on trouve l'Histoire fort au long dans Grégoire de Tours liv. 10. chap. 9. quoiqu'il ne parle précisément que de Varoch, il ne laisse pas de nous faire entendre qu'il y avoit avec lui quelque autre chef, puisqu'il dit que les Bretons étoient unis dans le même endroit & dans un même corps d'armée (*B*). Mais puisque c'est ici le dernier de nos Princes Bretons, pour lequel j'aurai occasion de citer Grégoire de Tours, il est bon de faire observer une fois pour toutes, que dans notre propre Histoire j'ai plus déféré à son autorité, que plusieurs Historiens François des plus estimés n'y ont déféré, lorsqu'il s'agissoit même de celle de France qu'ils écrivoient; ce qui doit, ce me semble, m'être compté pour quelque chose. Par exemple voici ce que le Sçavant Pere Daniel, quand il répond au silence de cet Auteur sur la Loi Salique, dit de lui dans la troisiéme Dissertation: « Venons à Grégoire de Tours; quiconque connoît le caractere de cet Ecrivain, ne s'étonnera pas de ce qu'il n'a point parlé de la Loi Salique; il n'a point fait autre chose dans son Histoire, que de ramasser des faits, sans entrer presque jamais dans la maniere du gouvernement de nos Rois. » Et dans la seconde Dissertation en refutant ce qu'il appelle le Roman de Childeric, il dit sur un ton encore plus vif: « ma pensée est donc que ce que Grégoire de Tours a écrit là-dessus, n'est point autre chose que l'extrait ou l'abrégé de quelque Roman qui couroit de son tems, & qu'il a pris pour une véritable Histoire du regne de Childeric. » Et dans sa premiere dissertation il fait assez voir combien il comptoit peu sur certaines traditions de cet Auteur. C'est ainsi, ce me semble, dit-il, » que se doit entendre la tradition, dont parle Grégoire de Tours, si toute-fois elle vaut là peine d'être expliquée. Et dans sa Note sur la page 190. « Grégoire de Tours semble dire que Clodoald fut le cadet des trois en le nommant toujours le troisiéme: mais ou il se méprend dans ce point, ou dans un autre....Cet Historien a fait de plus grosses fautes de Chronologie, que celle-là, & il ne seroit pas surprenant, qu'il se fut mépris sur un point de si peu d'importance....Et dans la Note qui regarde la pag. 177. Grégoire du Tours ne parle que d'Autun; mais les souscriptions du deuxiéme Concile d'Orléans, tenu dans le domaine de Childebert en 533. l'année d'après, prouvent que la ville de Vienne avoit aussi été prise sur le Roi de Bourgogne. » Le Pere Jourdan ne ménage pas plus, ce me semble, Grégoire de Tours:

(*A*) Euntes in terminum Nanneticum locuti sunt cùm Warocho & Vidimaclo omnia quæ Rex præceperat. *Greg. Turon. Hist. L. 9. cap.* 18. Vide & Notas D. Ruinardi.

(*B*) Beppoleno conjunctus fuerat co-tempore præsbyter quidam dicens: si secutus me fueris, ego te usque Warochum ducam, ac Britannos tibi in unum collectos ostendam. *Greg. Turon. Hist. L.* 10. *cap.* 9.

voici comme il en parle dans le premier Tome de son Histoire de France liv. 9. pag. 492. au sujet des successeurs de Clodion : Grégoire de » Tours, qui par une affectation de ne rien dire » de la postérité de Clodion, a jetté dans l'erreur » tous ceux qui sont venus après lui, a laissé » néanmoins échapper quelques termes envelop» pés à la vérité, comme un homme qui veut » dire quelque chose, & ne pas faire entendre » tout ce qu'il pense...Et page 61. « Quoique le » rang qu'il a tenu dans le monde méritât bien » une place dans l'Histoire de France, il a néan» moins par des considérations politiques fait » tous ses efforts pour l'ensevelir entiérement » dans l'oubli des tems. Le droit qu'il avoit à la » Couronne étoit trop évident, & l'on n'eut pû » parler de lui, ni de sa postérité, sans déclarer » l'usurpation de Mérovée; & remuer des choses » qui auroient pû troubler l'état, & n'auroient » jamais manqué d'offenser les Princes de la race » Mérovingiene, qui étoient sur le thrône....Et » page suivante il fait voir sur qui tombe cette » dissimulation affectée & politique en ces ter» mes: Grégoire de Tours, qui par un silence » affecté ne fait nulle part mention des enfans » de Clodion, n'a pû cependant s'empêcher d'en » parler indirectement & en termes couverts. J'omets à dessein ce que plusieurs autres sçavans critiques ont trouvé à reprendre dans le même Historien avec de pareils reproches d'affectation politique, de méprises, d'erreurs, de fables & de Romans. J'aurois pû m'épargner bien des soins qu'il m'en a couté pour ranger les faits que cet Auteur rapportoit avec confusion & pour vérifier ceux sur lesquels les autres Auteurs sembloient parler autrement que lui. Mais de pareils reproches, quoiqu'ils eussent été peut être au moins aussi bien fondés, auroient rendu ces Mémoires suspects; & je me trouve au contraire avantageusement récompensé de mes soins, puisqu'ils m'ont mis en état de faire voir que je ne dis rien qui ne soit conforme non-seulement au sentiment de Grégoire de Tours, mais encore aux termes qu'il employe dans son Histoire.

X V I.

Alain ou Judual est aussi le même, que Daniel Unna des Catalogues des Comtes de Cornouaille.

JE reviens à Judual, & je vais faire voir que c'est aussi celui dont les Catalogues des Comtes de Cornouaille ont voulu parler sous le nom de Daniel Unna. Pour en convenir 1°. il faut observer que l'Auteur de ces Catalogues regarde Daniel Unna, comme le fils de Jean, puisqu'il le lui donne pour successeur dans le Comté de Cornouaille; car il fait assez connoitre que ce titre passoit du pere au fils, & que les enfans le regardoient comme un héritage qui leur appartenoit, auquel ils avoient droit, & qu'ils prenoient grand soin de recouvrer, lorsque quelqu'un l'avoit usurpé sur eux, comme il le dit positivement de Budic & du fils de Reith, nommé Jean, pere de Daniel Unna, dont il s'agit. Or il ne paroit pas & il n'est pas vraisemblable, que ce Jean après la désolation arrivée dans sa famille, par la violence de Comorre, ait laissé d'autre enfant qu'Alain ou Judual, qui ait pû tenir un rang aussi considérable qu'étoit celui de Comte de Cornouaille. Ce Tyran, après avoir chassé le principal héritier, n'auroit pas épargné son autre frere, qu'il auroit toujours eu lieu de regarder comme un rival dangéreux. 2°. On ne présente ce Daniel Unna, que comme celui qui fut Comte de Cornouaille après Jean. Or il est certain qu'après Jean ou Jona, Judual fut véritablement Comte de Cornouaille, c'est-à-dire de la Bretagne, qui se trouvoit partagée, du moins pour la prééminence, uniquement entre Macliau & lui d'abord, ensuite entre Varoch, Théodoric & lui. Ni Macliau, ni Théodoric, ni Varoch n'étant fils de Jean Comte de Cornouaille, il ne pouvoient être ses successeurs: ainsi reste que ce fut Judual, qui par-conséquent est le même que Daniel Unna. 3°. Il est au moins certain que la premiere syllabe d'Unna revient au Wen des Bretons, qui signifie blanc, & qui fut, comme on vient de le voir, le surnom de Judual; & pour ce qui est de Daniel; on pourroit le regarder comme un avant-nom, dont on trouve encore quelques vestiges dans Duvalch; & comme dans ces mêmes Catalogues on trouve un Daniel Dremrus pour Aldrenus, on peut dire que dans cette occasion on y trouve écrit par la même raison Daniel Unna pour Alwen, qui seroit tout naturellement le même Alain le Blanc, que nous cherchons. Ainsi ce n'est point dans le nom d'un seul de ces Comtes, que je trouve quelque conformité avec ceux dont les autres Auteurs se sont servis pour exprimer les premiers Seigneurs de Bretagne, ce rapport se trouve absolument le même, & se soutient dans la suite entiere de ces Comtes depuis le premier jusqu'à Daniel Unna, comme on va le voir dans la Table suivante.

Suite des Catalogues des Comtes de Cornouaille.	*Suite des Rois de Bretagne.*
Grallon.	Grallon.
Daniel Dremrus.	Aldrenus.
Budic.	Budic.
Reith.	Hoel, qui est Riatham.
Jean Reith, c'est-à-dire, Jean fils de Reith.	Hoel II. qui est Rigual & Jona, c'est-à-dire, Jean.
Daniel Unna.	Alwen on Alain le Blanc.

Et rien ne doit, ce me semble, faire connoître plus sensiblement combien l'attention que j'ai faite à cette prétendue différence de nom, étoit nécessaire pour rétablir l'ordre dans notre Histoire, & combien la conformité, que je trouve entre ces noms, est naturelle, puisqu'elle ne se trouve pas seulement entre un ou deux, mais généralement entre tous ceux, dont j'ai eu occasion de parler jusqu'ici; comme elle se trouvera la même entre la plûpart de ceux dont je parlerai dans la suite. Que si on me demande quel est mon sentiment sur tous ces différens noms d'Alain ou Judual, Duvalch & Vidimacle, & lequel de tous est le véritable, je réponds en peu de mots (car cet éclaircissement ne demande pas un plus long examen) que tout bien examiné, Wen-Alen est celui que je crois le plus naturel, & que tous les autres n'en sont que des restes altérés & défigurés.

XVII.

Alain ou Judual n'a point été Roi; il ne fut même Seigneur que d'une partie de la Bretagne.

QU'ON rappelle présentement tous les passages des différens Auteurs que j'ai cités, & qui nous ont appris quelques particularités de ce Seigneur, sous ces cinq ou six différens noms, & l'on verra qu'aucun ne lui donne le titre de Roi. L'un dit seulement qu'il fut un Seigneur très-puissant dans la Cornouaille. L'autre le represente comme Comte de Cornouaille; un troisiéme comme Duc de la Domnonée. L'Auteur de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains est celui qui pousse la chose plus loin (*A*), quand il dit qu'il gouverna son Royaume équitablement par les conseils de Saint Samson. Mais comme il ne l'appelle Roi nulle part, ce mot *Royaume*, qu'il employe, ne suffit pas pour nous faire croire qu'il a véritablement été Roi. Grégoire de Tours en parlant des Etats de Canao & de ses freres, les appelle Royaume, & néanmoins il déclare qu'ils n'étoient pas appellés Rois, mais Comtes. Et cette expression de Royaume sans Roi, qui paroît un paradoxe, n'est pas de lui seul. On trouve la même chose & les mêmes termes de *regner* & de *Royaume* dans les ouvrages qui traitent expressément quelque partie de notre Histoire, comme dans les vies de Saint-Malo au sujet de Hailoch, & dans celle de Saint Leonor au sujet de Riguald & de Comorre; & néanmoins on ne les appelle que Ducs. C'est aussi la seule qualité qu'on donne à Judual; encore ne l'appelle-t'on que Duc d'une bonne partie de la Domnonée. En effet après la mort de Canao l'an 560. Macliau s'empara de ce qu'il possédoit, & de cinq portions de la succession de leur pere commun, il en retint au moins deux, celle qui lui appartenoit, & celle de Théodoric fils de Bodic. Et dans ce tems je crois que la Bretagne fut partagée en deux portions assez égales, entre Macliau & Judual, que Macliau conserva pour lui la partie méridionale, depuis le pays de Nantes jusqu'à celui qu'on appelle aujourd'hui Cornouaille; & Judual toute la partie Septentrionale depuis le pays de Rennes & de Dol jusqu'à celui de Leon. Théodoric vint enfin les armes à la main pour rentrer dans ses droits, tua Macliau & son fils Jacob, & reprit la portion de la Bretagne, qui avoit été usurpée sur son pere. Nos Historiens modernes croyent que ce fut ce qu'on appelle aujourd'hui la Cornouaille. Pour Judual, il paroit que le pays de Rennes faisoit partie de ses Etats, puisque ce fut sur lui que cette Ville fut prise par Clotaire; & ce fut apparemment de sa part & pour lui, que les Bretons firent tant d'efforts pour la reprendre. Outre que j'ai fait voir que ce fut dans ces mêmes cantons, qu'il fit présent à S. Armel du terrein, qui porte encore aujourd'hui son nom, le pays de Dol & de S. Malo, qu'on appelloit alors Aleth, en faisoit certainement une partie, puisqu'avant lui son pere le possédoit, & qu'il rentra dans ses droits sans effusion de sang. Je dis la même chose de celui, qu'on appelle aujourd'hui Saint-Brieu; car ce fut Riguald son pere, qui donna le fond sur lequel ce Saint bâtit son Monastére, & qu'on appelle aujourd'hui la ville de Saint-Brieu. Il paroît aussi par la vie de S. Paul, que les Etats de Judual s'étendoient encore tout le long de la côte jusques dans le pays de Léon, puisqu'il se trouva présent à l'élection de Cétomérinus, sur lequel S. Paul se déchargea du soin de son Diocèse; & voilà ce qu'on appelloit cette grande partie de la Domnonée, dont Judual étoit Duc.

(*A*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 31.

XVIII.

Suite de la mouvance de Bretagne.

ON voit par tout ce que je viens de dire, que nos propres Historiens s'accordent parfaitement avec Grégoire de Tours, & qu'ils nous fournissent aussi-bien que lui des preuves de la mouvance de la Bretagne pendant toute la vie de Judual, jusqu'après l'an 594. comme ils nous en avoient fourni pendant celle de Hoel II. & de Comorre son assassin, & son successeur jusqu'en 560. Si Judual sort de captivité, c'est Childebert qui d'abord donne à S. Samson de bonnes espérances, qui bientôt après lui promet de faire en tout sa volonté, & qui fait enfin remettre Judual entre ses mains. Ce jeune Prince aussi-tôt qu'il est en liberté, rentre dans ses Etats sans effusion de sang; mais il ne prend point d'autre qualité que celle de Comte ou de Duc. Il est naturel de croire, que Childebert rendit à Judual ses Etats aux mêmes conditions, qui avoient été imposées à Comorre, c'est-à-dire, à condition de reconnoître l'autorité de ce Roi, & que Comorre, tout cruel tyran qu'il étoit, ne laissa entrer Judual si facilement & sans effusion de sang, dans la portion des Etats de son pere, qu'il avoit usurpée, que parce qu'il se soumettoit aux ordres de Childebert, son Souverain, qui l'avoit ainsi voulu. Ensorte que ce rétablissement porte tous les caractéres d'une nouvelle concession & d'une espéce d'investiture, quoique ce terme ne fût pas encore alors en usage; & Judual lui-même fait voir dans la maniere de rentrer dans ses Etats & de les gouverner, & dans les qualités de Comte

& de Duc qu'il prenoit ou qu'on lui donnoit, toutes les marques de son assujettissement. Après cela je ne suis plus surpris, si Grégoire de Tours lui fait dire fort ingénuement (*A*), aussi-bien qu'à Varoch : *Nous sçavons assez nous-mêmes, que ces villes, Rennes & Nantes appartiennent aux fils du Roi Clotaire & que nous devons leur être soumis.* Ces villes appartenoient aux enfans du Roi Clotaire; voilà la preuve que ce Roi s'en étoit rendu maître, après la défaite de Canao, Comorre ou Conobre, comme nos Historiens l'ont reconnu. Judual, aussi-bien que Varoch, devoit être soumis aux enfans de ce Roi; voilà les conditions ausquelles Judual avoit été rétabli dans ses Etats. La guerre ou les ravages que ces deux Seigneurs Bretons faisoient sur le territoire de Rennes & de Nantes, ne sont point des marques de leur indépendance, mais seulement de leur révolte, ou plutôt du chagrin qu'ils avoient de voir, qu'on eût retranché de leurs Etats ces deux villes, qui en avoient fait partie jusqu'en 560.

On ne manquera pas de dire pour soutenir la liberté des Bretons & la Souveraineté de leurs Princes, même pendant ce regne (*B*), que Varoch avoit envoyé vers le Roi Chilperic Ennius Evêque de Vannes en Ambassade & qu'envoyer ainsi des Ambassadeurs, est une preuve d'indépendance & de Souveraineté. Mais je réponds qu'Ennius n'étoit qu'un Député, & non un Ambassadeur, si on veut prendre ce terme dans la rigueur & dans le sens qu'on lui donne communément. En effet, ce Roi le traita comme un Sujet partisan d'un autre Sujet rebelle, & qui s'étoit chargé d'une mauvaise commission, & non comme un Ambassadeur venu de la part d'un Souverain, puisqu'il envoya ce Prélat en exil; & lorsqu'il en fut rappellé, on ne lui permit pas de retourner dans la ville de Vannes; on changea seulement le lieu de son exil, en le renvoyant à Angers, où le Roi commanda qu'on lui fournît du trésor public ce qui seroit nécessaire pour sa nourriture. On voit qu'un pareil procédé ne marque rien moins qu'un Ambassadeur, dont la personne est sacrée, & qu'on n'auroit pû maltraiter de la sorte sans violer le droit des gens. C'est ainsi que Félix Evêque de Nantes (*C*), après que cette ville eut passé sous la domination des Rois de France, envoya de son côté vers le même Varoch, non un Ambassadeur (un Evêque, quelque rang qu'il tienne dans un Etat, dont il n'est pas Souverain, n'a pas de caractére pour envoyer un Ambassadeur) mais un simple Député. Je dis la même chose de ceux que les Rois de France, Gontran & Clotaire, députerent vers les Seigneurs Bretons, Varoch & Vidimacle. Ces personnes illustres étoient plutôt des Députés ou des Commissaires qui alloient porter les ordres de leur maître & les faire exécuter, que des Ambassadeurs envoyés pour ménager une paix, & pour tâcher d'en rendre les conditions les plus avantageuses à leurs Souverains, qu'il seroit possible. C'est le sens naturel des termes de Grégoire de Tours, qui est le seul, qui nous ait appris cette circonstance, mais qui prend en même tems grand soin de nous marquer que ces Seigneurs Bretons, avec lesquels on traitoit, n'étoient que de simples Comtes, des Sujets & non des Rois ou des Souverains.

(*A*) Greg. Turon. Hist. L. 9. cap. 18.
(*B*) Greg. Turon. Ibidem cap. 27. 30. 41.
(*C*) Britanni eo anno valdè infesti circà urbem fuere Nanneticam atque Rhedonicam .... ad quos cùm Felix Episcopus legationem misisset, emendare promittentes, nihil de promissis adimplere voluerunt. *Greg. Turon. Hist. L. 5. cap. 32.*

XIX.

Tems dans lequel Alain ou Judual vivoit, & l'année de sa mort.

TEL fût donc encore l'état des Bretons pendant tout le tems qu'ils furent gouvernés par Alain ou Judual & par les autres Seigneurs, qui dominoient de son tems dans les autres parties de la Bretagne. C'est ce tems que je vais tâcher de déterminer & de réduire dans ses justes bornes, non sur le témoignage de nos Historiens modernes, qui, à leur ordinaire ne s'accordent ni entr'eux, ni avec la vérité, mais sur des époques plus sûres, prises des plus anciens monumens, & fondées sur des faits qu'on ne peut se dispenser de lui attribuer. Alain Bouchard dit, qu'il fut couronné l'an 554. & qu'il regna 31. ans. Ce calcul ne nous conduit qu'en 585. & néanmoins il ne met le commencement du regne de Hoel III. qu'il lui donne pour successeur immédiat, qu'environ l'an 593. Le Baud parle encore de ce Roi, qu'il nomme Judual & Duvalchus, comme ayant eu bonne part à l'action qu'il rapporte sous l'an 599. quoiqu'elle se soit passée dès l'an 594. & depuis ce tems il n'en parle plus. D'Argentré prétend que ce fut l'an 560. qu'il appelle le dernier du regne de Hoel II. son pere, que celui d'Alain a commencé, & qu'il mourut l'an 594. & ceux qui ont écrit depuis lui, s'en sont tenus à cette époque. Voyons ce que nous pourrons découvrir d'assuré dans cette diversité de sentimens. La difficulté n'est pas de régler le commencement de son gouvernement; il est certain qu'il fut mis en liberté & qu'il rentra dans ses Etats au moins l'an 557. puisque ce fut sous le regne de Childebert, & quelque tems avant sa mort arrivée l'année suivante. Outre que ce fait arriva pendant le premier voyage que S. Samson fit à Paris à la Cour de ce Roi des François, & que soit pendant ce premier voyage, soit dans un autre fait depuis, ce saint Prélat souscrivit au troisiéme Concile de Paris l'an 557. il est encore certain qu'Alain ou Judual a survécu à Macliau, dont Grégoire de Tours rapporte la mort sous l'année 577. puisque, comme nous le verrons bientôt, il eut tant de part à toutes les aventures de Guerec, fils & successeur de Macliau : il n'est pas moins certain qu'Alain ou Judual vivoit encore avec Varoch en 587. puisque c'est lui dont Grégoire de Tours parle sous le nom de Vidimacle ou Indimacle, comme de l'un des Seigneurs Bretons, vers qui ces Députés, dont j'ai parlé dans le Nombre précédent, furent envoyés; & si l'on peut compter sur le détail, que le Baud & d'Argentré font, sur la foi des anciennes Chroniques latines, de la bataille don-

née entre les François & les Bretons ; non en 599. comme ces Auteurs l'ont dit ; mais en 594. comme il paroît par le calcul de Frédegaire & d'Aimoin ; Alain vivoit encore alors ; car c'est de lui qu'on doit entendre ce que ces premiers disent de Judual & de Duvalchus, qu'ils regardent comme deux chefs des Bretons dans cette expédition, parce qu'ils les distinguent, quoique ces deux mots, comme je l'ai fait voir, ne soient que des altérations assez légeres du même nom d'un seul Prince. C'est la derniere circonstance qu'on rapporte de la vie de ce Prince, Comte ou Duc des Bretons ; ensorte que s'il ne périt pas en cette action, qui fut très-sanglante, on peut au moins croire assez probablement qu'il n'a pas vécu long-tems après, & qu'étant né l'an 535. il est mort vers l'an 594. âgé de 59. ans, après avoir gouverné une bonne partie des Bretons au moins 37. ans depuis l'an 557.

X X.

Ordre Chronologique des circonstances de la vie d'Alain ou Judual.

IL vint au monde vers l'an 535. puisqu'il étoit dans cette partie de l'âge, qu'on appelle jeunesse, lorsqu'il fut envoyé dans la Cour de Childebert avant l'an 557. car Macrobe compte le commencement de la jeunesse à 21. ans, d'autres à 25. & quelques-uns à 30. Or de 537. à 557. en comptant l'une & l'autre annee il n'y a que 23. ans : à l'âge de 12. ans il perdit son pere en 547. puisque la tyrannie de Comorre, son assassin, dura 14 ans & finit en 560. Dans le tems de sa jeunesse, c'est-à-dire, à l'âge de 21. ans, en 555. persécuté par Comorre son beau-pere, il s'enfuit ou fut mené captif à la Cour de Childebert ; & cela s'étoit passé quelques années avant l'an 557. Ainsi je puis, sans craindre, placer cet évenement en 555. En effet, cette époque s'accorde parfaitement avec tout ce qu'on dit de la peste, appellée Jaunisse, qui desola la Grande-Bretagne sous le regne de Maglocunus, après l'an 542. & qui donna occasion à S. Theliave de passer dans l'Armorique vers l'an 547. & de gouverner l'Eglise de Dol pendant sept ans & sept mois, apres lesquels S. Samson lui succéda dans cette fonction, ce qui nous conduit jusqu'en 554. ou 556. lorsque Judual étoit en France ; il passa quelques annees dans la captivité ; il en sortit enfin pour rentrer dans ses Etats peu après l'an 557. puisque cette même année S. Samson qui avoit obtenu cette grace dans le voyage qu'il fit à la Cour de Childebert, étoit à Paris, & que ce Roi mourut l'année suivante. Judual commanda dans une partie de la Bretagne, pendant que Comorre ou Conobre dominoit encore dans l'autre jusqu'en 560. Depuis cette année jusqu'en 577. il partageoit la Bretagne avec Macliau, qui ne fut tué par Théodoric, selon Grégoire de Tours, que la seconde année du regne de Childebert II. c'est-à-dire, en 577. Ce fut alors que la Bretagne fut soumise à trois Princes, Judual, Varoch fils de Macliau & Théodoric fils de Bodic : mais il paroît que Varoch fut le plus puissant ou le plus entreprenant ; ou du moins que le pays qui lui restoit, faisoit partie des frontiéres de la Bretagne & de la France ; ce qui l'exposoit à de plus fréquentes guerres avec les François. La premiere arriva dès l'année suivante, qui fut la dix-septiéme de Chilperic en 578. On ne parle que de Varoch qui ne laissa pas que de se soutenir contre les Milices de la Touraine, du Poitou, du pays de Bayeux, du Maine & de l'Anjou. Il eut quelqu'avantage qui ne l'empêcha pas de se déterminer à faire la paix & d'envoyer vers Chiperic Ennius Evêque de Vannes qui fut exilé. En 579. les Bretons ravagérent les environs de Rennes. Le Duc Beppolenus, envoyé contr'eux, en fit autant sur leur pays ; ce qui ne servit qu'à aigrir davantage les esprits : car aussi-tôt & dès la même année les Bretons se jetterent à leur tour sur le territoire de Nantes, & toute l'éloquence du saint Evêque Félix put bien arrêter leur violence, & les porter à promettre de réparer ce dommage, mais non pas à s'acquitter de leur promesse. En 586. qui fut la onziéme année du regne de Childebert II. le Duc Beppolenus se présenta de la part du Roi Gontran devant la ville de Rennes ; mais les habitans ne voulurent pas le recevoir. Il revint & y laissa son fils, sur lequel ils se jettérent & qu'ils firent mourir avec plusieurs personnes de distinction. En 587. Varoch & notre Indimacle ou Judual firent de nouvelles courses sur le pays de Nantes. Les menaces du Roi Gontran les intimidérent ; ils reconnurent de bonne foi leur dépendance & leur faute ; ils convinrent du dédommagement ; ils en firent leur promesse par écrit & donnérent des ôtages ou plutôt des cautions. Mais Varoch oublia bientôt des conventions si solemnelles ; il se jetta de nouveau sur le pays de Nantes ; il enleva les vignes, fit faire la vandange, & fit transporter les vins dans la ville de Vannes. Gontran, outré de ces perfidies, fit avancer son armée dans le dessein de punir ce parjure ; cependant il changea de sentiment & révoqua cet ordre. Pour Judual ou Indimacle, l'Histoire ne dit point qu'il ait eu part à ces dernieres violences : mais il parut qu'il en eut à l'affaire de Beppolenus arrivée l'an 590. & nos Historiens modernes le nomment expressément, comme un des chefs dans l'expédition de 594. qui paroît avoir été la derniere année de sa vie.

X X I.

Alliance & postérité d'Alain ou Judual.

AUCUN de nos Historiens ne parle de son alliance ; je crois en avoir trouvé la preuve dans la vie de S. Budoc : je sçai que cet ouvrage, tel que nous l'avons dans la seconde édition de la vie des Saints de Bretagne par Albert le Grand, est rempli d'événemens plutôt inventés pour amuser, ou tout au plus pour instruire, en faisant une peinture naturelle de tous les désordres que les passions peuvent causer, que rapportés fidélement pour apprendre ce qui s'étoit effectivement passé. Mais aussi l'on doit croire de cette vie, comme de la plûpart des autres, qui paroissent fabuleuses, que le fond en est au moins vrai, je veux dire que les noms ne sont point supposés,

ni les qualités des principaux Auteurs imaginées à plaisir & sans fondemens, sur-tout lorsqu'on en trouve des preuves dans l'Histoire; & c'est ce qui se rencontre dans ce qui fait le fond de la vie de Saint Budoc. On y lit donc qu'un Prince de Léon, dont on ne dit point le nom, mais qui étoit descendu des anciens Rois, & qu'on appelle même Roi dans cette occasion (ce qui n'est pas rare dans les Légendes) eut une fille nommée Azenor. Il n'y a jusques-là rien qui ne soit conforme à l'Histoire; on peut même regarder cette Azenor, comme la petite fille d'Alienor, qui est le même nom, épouse d'un Comte de Léon, comme je l'ai déja fait voir. C'étoit en effet assez la Coutume dans ce tems de donner aux petits enfans les noms de leurs ayeux; & pour ce qui regarde le nom de ce Prince de Léon, je trouve dans la vie de saint Golven, qu'il y avoit dans ce même tems un Even Comte de Léon Seigneur puissant, distingué par sa bravoure, & qui défit les Pyrates venus du Nord pour piller la côte. Quoiqu'il en soit, Azenor, fille de ce Comte, fut épouse d'un Seigneur, dont on ne marque point aussi le nom, mais qu'on désigne assez, ce me semble; car on dit qu'il étoit Seigneur des pays qu'on appelle aujourd'hui Saint-Brieu & Treguier, & qu'il faisoit sa principale résidence à Chatel-Audren, d'où vient qu'on l'appelle Comte de Goello; mais on ne laisse pas de lui donner le titre de Roi. Tout cela convient parfaitement à Judual & ne peut convenir à aucun autre. On ajoute qu'il étoit fils de Chunaire, comme nos Modernes appellent Duvalchus, fils de Conobert, qui n'est pas différent de Chunaire, quoiqu'il ne fût effectivement que son beau-fils, ou son privigne, fils de son épouse, mais de son premier mariage, comme je l'ai déja dit. Enfin Ingomar dit, que Deroch fut fils de Judual, comme cette vie nous apprend que Budoc fut fils du Comte, époux d'Azenor. Or, j'ai déja fait voir dans plus d'une occasion, & j'ai prouvé par trois exemples différens, que tous ceux qu'Ingomar appelle Déroch, sont appellés communément par les autres Budic. Il me semble qn'on doit conclure de toutes ces circonstances, que ce fut Azenor qui fut épouse d'Alain I. ou Judual, pere de Deroch ou Budic.

Il sortit de ce mariage cinq fils selon Ingomar. 1°. Le premier que cet Auteur nomme Juthael, comme Geoffroi de Montmouth & l'Auteur de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, disent que Hoel III. du nom, qui n'est pas différent de Juthael, comme on le verra dans le Nombre 23. fut fils ou successeur d'Alain ou Judual. 2°. Ingomar nomme le second Hailonus. C'est sans fondement que quelques-uns ont avancé qu'il fut établi vers Saint-Malo: leur méprise vient de ce qu'ils l'ont confondu avec Hailoc, qui persécuta Saint-Malo, & néanmoins il est certain qu'il n'étoit point fils d'Alain ou Judual, mais d'un autre Hailoch, comme je l'ai fait voir, & que c'étoit Hoel II. fils de Hoel I. 3°. Ingomar nomme le troisiéme fils de Judual, Dérochus: c'est le Budoc dont la vie nous a fourni les preuves de l'alliance de Judual avec Azenor. Il fut le successeur de S. Magloire, dans l'Evêché de Dol, comme on le voit dans la vie de ce dernier. Cette circonstance convient parfaitement au fils d'Alain I. ou Judual, & confirme ainsi ce que j'ai pris de la vie de S. Budoc, qui pouvoit regarder sa famille, & qui m'a servi à trouver le nom, la qualité & l'alliance de son pere. 4°. Ingomar nomme le quatriéme fils Doethual, & le cinquiéme Archael. Nous verrons bientôt que le premier fut Comte de Nantes sous le nom de Theodual, qui est le même que Doethual; car en Breton *Doué* signifie la même chose que *Théod* en Celtique; & pour Archael, je n'en ai pû jusques-ici découvrir rien autre chose, que le nom & la filiation.

XXII.

Preuves de Hoel III. du nom, fils & successeur d'Alain premier du nom.

POUR ce qui est du premier de ces cinq enfans, Geoffroi de Montmouth lui donne le nom de Hoel, & nous apprend qu'il étoit fils d'Alain; qu'il fut pere de Salomon, & que pendant sa vie il se rendit redoutable à ceux qui régnoient dans la Gaule. On jugera ce qu'on voudra de cette expression & de cet éloge; mais pour moi je n'y trouve rien d'outré; car depuis l'an 594. qu'il se signala dans cette fameuse journée, dont j'ai déja parlé plus d'une fois, l'Histoire ne fait aucune mention des entreprises des Rois de France sur la Bretagne, ni contre ses Princes, quoique ce pays eut été jusqu'alors pendant seize ans entiers le théatre de la guerre. Ce silence de l'Histoire de France, joint à quelques particularités que la notre nous apprend, marque sans doute dans ce Prince des Bretons une sagesse & une bravoure qui le distinguoit fort des deux derniers, qui avoient gouverné la même Nation avant lui, & qui par-conséquent pouvoit empêcher les Rois de France de rien entreprendre contre lui. C'est aussi ce que la Chronique des Rois Bretons Armoriquains (*A*) remarque de lui sous le même nom de Hoel: car après avoir dit que ses deux prédécesseurs furent inutiles, elle ajoute que Hoel III. fut d'un caractére différent: en effet si ses prédécesseurs n'eurent jamais assez d'autorité pour prendre sur les autres Princes Bretons le rang qui sembloit leur être dû, ou du moins celui que leurs ancêtres jusqu'à Hoel premier, avoient toujours conservé, celui-ci semble au contraire n'avoir point eu de concurrent entre les Bretons, qui lui ait disputé le premier pas. Si ses prédécesseurs s'attiroient sans cesse les François sur les bras, & soutenoient mal leurs attaques, celui-ci semble avoir évité de pareils embarras par sa sagesse, ou du moins il paroît qu'il s'est mis par ses alliances & par sa bravoure en état d'en sortir avec plus d'honneur. Si ses prédécesseurs n'eurent jamais assez de pouvoir pour prendre ou pour soutenir le titre de Roi, que leurs ancêtres avoient porté, celui-ci le prit lui-même, comme nous le verrons bien-tôt, & a tellement augmenté son pouvoir, qu'il a mis son fils en état de le prendre hautement, sans

(*A*) Voyez le Baud Hist. de Bret. ch. 11. p. 79. & 80.

qu'aucun Historien le lui ait jamais refusé. Si Fortunat, Auteur contemporain, & Aimoin disent que dans le tems de ses prédécesseurs les Bretons craignoient les Rois de France, aucun Historien ne dit la même chose pendant l'administration de Juthael ou Hoel III. Enfin si Childebert disposoit absolument de tout dans la Bretagne en maître souverain (*A*), il paroît que ceux des Rois de France, ses successeurs, qui vivoient du tems de Hoel III. n'ont jamais entrepris de disposer de la Bretagne, puisque dans leurs partages ou dans leurs traités, ils excluent toujours cet état, comme un pays, auquel ils ne veulent plus toucher. Voilà ce que Geoffroi de Montmouth veut dire, quand il nous représente Hoel III. comme un Prince qui se faisoit assez craindre pour ne s'attirer aucune mauvaise affaire du côté de la Gaule, & ce que l'Auteur de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains appelloit avec raison être d'un caractére bien différent de celui de ses prédécesseurs. Ce sont ces deux Auteurs, qui nous fournissent les preuves d'Alain, sous le nom de Hoel III.

XXIII.

Hoel III. est le même que Juthael & Rethael.

MAIS il faut observer que cette Chronique parle en même-tems de Juthael, & dit qu'il gouverna sagement son Royaume (*B*). C'est la seconde fois que l'Auteur donne au même Prince deux différens noms, ou plutôt qu'il exprime un peu diversement le même nom d'un seul & même Prince; car jamais il n'a reconnu ni deux Royaumes, ni deux Rois dans la même Bretagne. Hoel le Grand est le premier qu'il nomme tantôt Hoel & tantôt Rioval; mais il est bien certain que sous cette légere diversité de noms il n'avoit en vûe que le même Prince: (*C*) car quand il le nomme Hoel, c'est pour nous dire qu'il succéda dans le Royaume d'Armorique à Budic son pere, qu'il fut courageux, libéral & pieux, & que les Bretons le surnommérent Hoel le Grand: & quand il le nomme Rioval, c'est pour nous dire que les Bretons Insulaires & les Armoriquains le choisirent pour leur Roi; qu'il chassa les Frisons; & qu'il rendit aux Princes Armoriquains les terres que ces Barbares avoient usurpées sur eux. On voit donc que c'est dans le même tems, dans les mêmes lieux, sur les mêmes peuples, & avec les mêmes caractéres qu'il fait regner celui qu'il appelle tantôt Hoel & tantôt Rioval. En effet, s'il eût prétendu les distinguer, dans quels lieux eût-il voulu faire regner Rioval? A quels Princes Armoriquains eut-il rendu leurs terres, tandis que, selon ses propres termes, Hoel I. regnoit dans l'Armorique avec tant de distinction, qu'on le nommoit Hoel le Grand? C'est donc du même qu'il parle sous ces deux noms. Pour son fils il le nomme toujours Hoel, & jamais Jona, Jean ou Rigual comme quelques autres ont fait: au contraire, il nomme son successeur toujours Judual & jamais Alain. Mais pour Hoel III. il s'exprime peu diversement, en écrivant tantôt Hoel, & tantôt Juthael, comme il avoit écrit, lorsqu'il s'étoit agi de son bisayeul, tantôt Hoel & tantôt Rioval, sans néanmoins prétendre pour cela faire du premier deux différens Princes. Il faut dire la même chose du second; car il parle de Hoel III. aussi-bien que de Juthael, comme d'un Prince Breton Armoriquain, puisque tout son but est de nous apprendre les noms & les filiations des Rois, comme le titre de l'ouvrage le porte expressément, c'est-à-dire, que Hoel comme Juthael, selon cet Auteur, regnoit dans le même tems & dans les mêmes lieux. D'ailleurs, comme il dit de Hoel, que ses prédécesseurs qu'il ne nomme point, furent inutiles, de même il fait assez connoître que Judual, pere & prédécesseur de Juthael, étoit inutile, puisqu'il dit positivement que du tems de ce Prince Breton, Childebert passoit en son nom tous les Actes qui regardoient la Bretagne; c'est dire assez nettement que Judual étoit inutile, & un de ceux de ce caractére qu'il appelle prédécesseurs de Hoel III. En un mot, comme il dit que Hoel III. fut d'un caractére bien différent de celui de ses prédécesseurs, qui furent inutiles, de même tout ce qu'il nous apprend de Juthael, est qu'il gouverna sagement son Royaume: caractéres qui, comme on voit, se rapportent entiérement, & font assez sentir qu'il ne s'agit que d'un même Prince. Ingomar, l'Auteur de la Généalogie de saint Vinoc, & celui qui a écrit la vie de saint Josse, qui paroît être un ouvrage du huitiéme siécle, l'appellent aussi Juthael ou Juthail; au lieu que celui qui nous a donné l'autre vie de ce Saint, qu'on trouve dans Surius, écrit Rethael. Ce changement que ces Auteurs font de la premiere syllabe de ce mot, fait voir que ce nom étoit très-certainement composé de *Jut* ou *Jou*, qui en Breton signifie jeune, ou de Reith qui signifie, Roi & de Hael ou Hail, qui est Hoel; en sorte que toute la différence qui se trouve entre les Auteurs, dont j'ai rapporté le témoignage dans le nombre précédent, & ceux que je viens de citer dans celui-ci, consiste en ce que les premiers n'employent que son vrai nom, qui étoit Hoel, & que les autres y ajoutent un surnom, ou de Jeune pour le distinguer de deux de ses prédécesseurs de même nom; ou de Roi pour nous apprendre la qualité qu'il prenoit, & que son pere & son ayeul n'avoient pû obtenir, ou n'avoient osé prendre.

XXIV.

Il paroît que Hoel III. a pris le titre de Roi.

EN effet, il paroît par le témoignage des Auteurs, que je viens de citer, qu'il a pris le titre de Roi, soit qu'il ait profité des divisions qu'il y eut pendant tout ce tems entre les enfans ou les petits enfans de Clotaire Roi de France premier de ce nom, soit que la portion de la Bretagne, qui lui revint de la succession de sa mere & de l'alliance qu'il contracta lui-même

(*A*) Clotarius oppressus, vellet, nollet, per pactionis vinculum ... firmavit, ut inter Sigonam & Ligerim usque mare Oceanum & Britannorum limites pars Theuderici haberet. *Chron. Fredegarii cap.* 20. & *Aimoin. de Gestis Francorum L.* 3. *cap.* 88.

(*B*) Le Baud Hist. de Bret. p. 80. (*C*) Ibid. p. 56. & 57.

avec la fille d'Ausoche, pour ne rien dire de celle de son frere, & sur-tout de Judicael son fils, l'ait rendu assez puissant pour se croire en état de bien soutenir ce titre, il est toujours certain qu'il l'a porté. Je sçai qu'Ingomar, quand il parle de ses Etats, & de la maniere de les gouverner, n'employe point d'autres termes que celui de Principauté; il succéda, dit-il, à son pere dans la Principauté de Donmonée; mais aussi l'on peut dire que cet Auteur regarde plutôt en cette occasion l'état où les choses étoient du vivant de son pere & lorsqu'il recueillit sa succession, que celui où il les porta lui-même dans la suite par sa politique ou par sa bravoure; aussi dit-il plus bas, que son fils Judicael étoit Roi, & fut reçu à la Cour de France en Roi. Le terme de Royaume qu'on trouve dans la Chronique de Rois Bretons Armoriquains, quoique plus fort que celui de Principauté dont Ingomar se sert, pourroit néanmoins encore souffrir quelque explication; comme je l'ai fait voir de bonne foi dans ce même Chapitre Nom. 17. en parlant d'Alain ou Judual. Mais les Auteurs des deux vies de S. Josse, que nous avons, s'expliquent nettement, sans équivoque & de maniere à ne souffrir aucune interprétation. Voici ce qu'on lit dans celle des deux qui me paroît plus ancienne, qu'on croit faite dès le huitiéme siécle, & qu'on trouve entre les Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît: « Le très-vénérable serviteur de Dieu, (*A*) nommé Judoc, descendoit de la famille Royale » des Bretons. Son pere Juthael, qui pendant » sa vie posséda le Royaume de cette même Nation, après sa mort laissa le gouvernement du » Royaume à son fils Judicael, frere du B. Judoc. Mais le même Judicael, quelque tems » après avoir commencé de regner, prit la Tonsure & fut fait Clerc. » L'autre vie du même Saint, qu'on trouve dans Surius sous le 13. Décembre l'appelle Rethael au lieu de Juthael, & la premiere syllable de ce mot signifie Roi. En effet, on lui donne sans façon cette qualité (*B*). L'Auteur de la Généalogie de S. Vinnoc, qui l'appelle Juthael, ne la lui donne pas précisément à lui-même: Juthael, dit-il, fut pere du saint Roi Judicael, de saint Judoc & de S. Vinnoc... Mais en la donnant positivement au fils, il fait assez voir que le pere l'avoit portée lui-même; & tant d'Historiens non suspects, qui ne font point de façon de traiter Judicael de Roi, sans qu'aucun nous avertisse que c'étoit une entreprise irréguliére & nouvelle, ni qu'il ait été le premier qui en ait agi de la sorte, nous donnent lieu de conclure qu'il suivit en cela l'exemple de son pere, qui lui avoit transmis ce titre, comme la plus précieuse partie de son héritage. Enfin, dans la vie de S. Magloire, l'Auteur qui dans le Nombre 8. avoit fait mention du Roi Radual & du don qu'il avoit fait à l'Eglise de Dol, dans les Nombres 26. 27. & 28. parle d'un autre Roi de Bretagne (sans néanmoins nous apprendre son nom) de qui ce Saint n'étoit pas connu. Ces circonstances ne peuvent convenir qu'à Juthael, sous le regne duquel S. Magloire fut Evêque de Dol, depuis la mort de S. Samson jusqu'environ 610. si nous voulons nous en tenir au calcul de quelques Modernes. J'ai donc eu raison de dire, qu'il paroît que Hoel III. a pris le titre de Roi; presque tous ceux qui ont parlé de lui, ou qui ont écrit quelques faits qui se sont passés de son tems, le lui donnent d'un consentement assez unanime. Tels sont les Auteurs de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains & des vies de S. Josse & de S. Magloire. Les autres comme Ingomar, se servent de termes équivalens; d'autres, comme l'Auteur de la Généalogie de saint Vinnoc, établissent des faits dont on ne peut se dispenser de tirer ces conclusions: & les Historiens François qui n'ont parlé que du fils, mais comme d'un véritable Roi, ne disent rien qui n'autorise cette expression à l'égard du pere; & aucun ni des uns ni des autres, je veux dire, aucun des Ecrivains Bretons ou François n'a rien avancé de contraire. Ensorte que ce que l'ayeul avoit perdu par sa foiblesse, ou du moins ce que la division & l'ambition des Princes Bretons avoit détruit, le petit-fils le recouvra par sa fermeté & par le soin qu'il prit d'entretenir une étroite union avec les plus puissans & les plus distingués de la nation; comme ses petits-fils devoient au contraire le perdre, ainsi que j'espere le faire voir dans la suite.

XXV.

Suite de la Mouvance de Bretagne pour le fait.

POUR ce qui est de la Mouvance de Bretagne pendant toute la vie de ce Prince, comme la méthode que je me suis prescrite, est de suivre fidélement & selon l'ordre des tems tout ce que l'Histoire nous apprend sur cette matiere, je suis obligé de dire qu'elle ne fournit pendant tout ce tems aucune preuve particuliere ni du payement des tributs dont parle Grégoire de Tours, ni du pouvoir des Rois François sur cet Etat, ni de la soumission de ses Princes: on peut dire au contraire qu'elle en fournit de leur indépendance. Je sçai que quand la possession d'un droit de cette nature est une fois bien établi & bien prouvé, qu'on n'a pas besoin d'en avoir de nouvelles preuves à chaque mutation de Seigneur: il suffit que de tems en tems on trouve des exemples, qui en assurent la continuation: l'interruption des faits ou du moins le silence de l'Histoire qui ne les rapporte point, n'établit point un droit nouveau. Les actes postérieurs y suppléent, & le dernier état est non-seulement un préjugé; mais encore une espéce de conviction de ce qui s'est fait dans le tems précédent. Mais il faut aussi qu'on ne trouve ni préjugés contraires, ni preuves positives de l'interruption de la possession: Or ce sont ces préjugés & ces preuves, qui se rencontrent en cette occasion. En 600. Clo-

(*A*) Reverendissimus enim Dei famulus, Judocus nomine, ex regiâ Britonum natione oriundus fuit, cujus pater Juthael regnum eadem in gente temporibus vitæ suæ tenens, filio suo Judicail, fratri B. Judoci, regni gubernacula dereliquit post obitum. *Vita S. Judoci To.* 1. *Ss. Bened. pag.* 565. Sed idem Judicail, cùm regnare cœpisset post aliquod tempus comam capitis radens clerificatus est. *Ibidem.*

(*B*) Juthael autem genuit sanctum Judichaelem Regem & S. Judocum & S. Winnochum. *Ibidem pag.* 302.

taire II. que la mouvance de la Bretagne regardoit, ayant été défait par Childebert & par Théodoric, ses cousins, fut forcé de leur céder tout ce qui lui appartenoit entre la Seine, la Loire & l'Océan jusqu'aux Marches de Bretagne selon Aimoin & Fredegaire (*A*). Il paroît qu'il ne porta cette concession aux Marches de Bretagne, sans y faire entrer la Bretagne même où les droits qu'il pouvoit avoir sur ce pays, que parce qu'il n'en jouissoit plus. On n'auroit point exclus si formellement un pays qu'il ne se réservoit point, mais aussi qu'il ne cédoit point, s'il en eût encore été le maître dans ce têms; ce qui me fait croire qu'après la journée de 594. Fredegonde, qui d'ailleurs avoit toujours entretenu une secrete intelligence avec Varoch, n'eut plus ou le pouvoir ou la volonté d'inquiéter les Bretons sur le sujet des tributs & de la soumission; & c'est peut-être ce que Grégoire de Tours entendoit, lorsqu'il disoit qu'elle avoit beaucoup diminué les droits de la Couronne, ou pour me servir des propres termes de l'Auteur (*B*), qu'elle avoit détruit beaucoup de choses des biens de son fils dans son Royaume. Ce sont là des préjugés & comme des demies preuves que le raisonnement fournit. Voici quelque chose de plus positif. 1°. Le titre de Roi, que Juthael prit hautement, quoique son pere ne l'eût point porté, & qu'il prit après la journée de 594. sans consulter Clotaire ni Frédegonde sa mere, & plus apparemment contre leur volonté, est une preuve qu'il ne se regardoit pas comme soumis à leur autorité (*C*). 2°. Dans une ancienne Chronique, tirée de Marmoutiers, on lisoit que Judicael Prince des Bretons Armoriquains possédoit avec son titre d'honneur & dans une entiere liberté son Royaume, qui dès les anciens tems étoit divisé de celui de France. Puisque les choses s'étoient conservées sur ce pied jusqu'après l'an 630. il faut conclure que cela s'étoit passé de la sorte, au moins pendant tout le regne de Juthael, qui ne fut que d'environ 18. ans. 3°. De là vient qu'une autre Chronique citée par Vignier (*D*) & qu'il ne croit pas moins ancienne que celle d'Aimoin, en parlant des Bretons, dit nettement, « que ces peuples furent subjugués par les Rois » des François & rendus tributaires du tems de » Dagobert, auquel ils se soumirent pour la pre» miere fois. » S'ils se soumirent à Dagobert pour la premiere fois, Juthael qui gouverna cet Etat avant ce Roi, ne s'étoit donc point soumis aux Rois de France. La conclusion est naturelle; Varoch & Vidimacle avoient bien reconnu qu'ils devoient se soumettre : ils promettoient de le faire; mais ils n'exécutérent point leur promesse, & ils ne se soumirent jamais de bonne grace. Juthael, en prenant la qualité de Roi, faisoit assez voir qu'il étoit encore moins disposé à s'y soumettre, que ses deux prédécesseurs, son pere & son ayeul qui ne l'avoient jamais prise. 4°. Et c'est pour cela que la Chronique de Marmoutiers, que je viens de citer, dit que la contestation qu'il y eut entre Dagobert & Judicael fils de Juthael, & qui causa tant de guerres, rouloit sur les droits Royaux & sur le titre de Roi, que Dagobert vouloit usurper, c'est-à-dire, qu'il vouloit éteindre le titre de Roi des Bretons, & rentrer dans la jouissance de tous les droits Royaux ou de Souveraineté sur la Bretagne, comme Childebert & Clotaire, ses prédécesseurs, en avoient joui; ce qui fait voir que la chose ne s'étoit pas passée de la même maniere sous le regne de Juthael ou Hoel III. & c'est en même tems ce qui sert à justifier l'expression de Geoffroi de Montmouth, qui dit que Hoel III. pendant sa vie ne donna pas peu d'inquiétude à la Gaule, & ce que la Chronique des Rois Bretons Armoriquains dit de lui, sous le même nom de Hoel, qu'il fut d'un caractére bien différent de celui de ses prédécesseurs, & sous le nom de Juthael, qu'il gouverna sagement son Royaume.

XXVI.

Suite de la Mouvance de la Bretagne pour le droit.

Il faut cependant avouer que ce que je viens de dire dans le Nombre précédent regarde plutôt le fait que le droit, & plutôt ce qui a été, que ce qui devoit être. C'est une simple interruption de la possession, qui dans les Bretons étoit une marque de leur révolte & de leur inconstance, ou du moins de leur négligence à s'acquitter d'un devoir bien établi & bien reconnu, mais qui ne les en dispensoit pas, & qui laissoit toujours dans le Roi de France le droit & la liberté de l'exiger, comme quelques-uns en effet prétendent que Dagobert l'exigea dans la suite à la rigueur. Ce droit tiroit sa premiere origine de la concession que Maxime fit à Conan & à ses Bretons de cette partie de la Gaule, qu'ils ont toujours occupée depuis, & qu'on nomme à cause d'eux, Bretagne. Ce n'étoit point une simple soumission personnelle, comme d'Argentré semble avoir voulu l'insinuer (*E*); c'étoit encore une servitude très-réelle venue d'une concession & attachée à la terre même qu'on avoit cédée; servitude, qui du premier maître qui l'avoit reçue, passoit à son successeur avec le droit de posséder la terre, & de gouverner ceux qui l'habitoient, sur lesquels ils n'avoient de pouvoir, qu'autant qu'il l'avoit reçu, & aux mêmes charges qui avoient été imposées dès le commencement & dans le tems de la premiere concession (*F*). Ce droit avoit passé des Romains aux François dans la personne de Clovis dès l'an 486.

(*A*) Voyez ci-dessus même ch. Nombre 22.

(*B*) Multa tunc & Fredegundis in regno filii sui de rebus ejus evertit. *Greg. Turon. Hist. L. 8. cap. 42.*

(*C*) Tempore quo Dagobertus Gallorum Rex & Judichaelus Britannorum Armoricanorum Rex regnabant, & eorum quilibet suum regnum per se divisum ab antiquis temporibus cùm omni honore & libertate possidebat, quædam inter eos dissentio orta fuit occasione jurium Regalium Britanniæ, quæ Dagobertus usurpare nisus fuit. *Chron. vetus Maj. Monast. laudatum in Chron. S. Brioci. Voyez aussi D. Lobineau dans sa Réponse au Traité de la Mouvance.*

(*D*) Is populus à Regibus Francorum subactus & tributarius tempore Dagoberti Regis, cui primò se subjecit. *Vignier, ancien Etat de la Petite-Bretagne pag. 147.*

(*E*) Et par ce Conan absous de la promesse & serment qu'il lui avoit fait. *D'Argentré Hist. de Bret. L. 1. chap. 8. pag. 17.*

(*F*) Ludovicus quidquid Galliarum subjure erat Romanorum ad jus Francorum transfert. *Sigebertus ad an. 489.*

par la défaite de Siagrius, le dernier chef un peu considérable des Romains, & par la conquête de ce qui restoit aux Empereurs dans les Gaules, qui fut le fruit de cette victoire, & que les Empereurs cédérent dans la suite à Clovis & à ses enfans dans toutes les formes. Budic Roi des Bretons reconnut lui-même ce changement peu de tems après la conversion de Clovis, c'est-à-dire, après l'an 496. & ce fut en conséquence de cette révolution, que les Bretons firent avec les François le Traité solemnel, dont j'ai fait mention sur le témoignage de Procope, qui nomme encore ces Bretons Arborichs, qui étoient les mêmes que les Armoriquains, de l'ancien nom que les peuples de ces contrées portoient depuis long-tems. Avant l'an 509. Clovis s'étoit mis par voie de fait & par la force des armes, en possession de ce droit, ou plutôt à ce premier titre il en ajouta un second, qui fut celui de conquête, puisqu'il se rendit maître de toute la Bretagne par le moyen des Frisons. Si Rioval l'a reprit sur ses enfans après l'an 513. au moins il s'en est trouvé qui ont écrit, qu'il ne la posséda que par la permission du Roi Clotaire; & le voyage que Rioval fit à Paris pour aller trouver ce Roi, donne lieu d'en soupçonner quelque chose. Quoiqu'il en soit, Childebert jouit de ce droit dans toute son étendue (*A*); il disposa de tout en Souverain, & de son tems le titre de Roi des Bretons fut absolument éteint. Clotaire son successeur, trouva dans Conobre Prince des Bretons, un rebelle; mais il le défit, & confirma de plus en plus son droit par sa victoire. Sous le regne de ses enfans il paroît que ce n'étoit plus une chose contestée: Régalis Evêque de Vannes, à la tête des peuples qu'il gouvernoit, en faisoit hautement l'aveu (*B*); & Varoch lui-même avec Vidimacle ou Alain I. les deux premiers chefs de la Nation, en conviennent de bonne foi, quoique la parfaite connoissance qu'ils en avoient, ne les eut point rendus plus soumis, ou plus fidéles. Enfin, après bien des révolutions arrivées dans la France, & bien des assauts livrés ou soutenus avec divers succès dans la Bretagne, Clotaire II. du nom, se trouva seul Roi dans toute la France en 613. comme Juthael ou Hoel III. avoit été depuis quelques années ou seul principal Seigneur dans la Bretagne, ou du moins le premier des Comtes Bretons. Et lorsque Frédegaire parle de Clotaire dans cette occasion, il dit que le Royaume entier des François (*C*), affermi de nouveau & comme il avoit été possédé par Clotaire I. du nom, passa avec tous les trésors entre les mains du jeune Clotaire, qui le gouverna heureusement encore quinze ans après, vivant en paix avec toutes les Nations voisines, c'est-à-dire, qu'il succéda à tout le droit que son ayeul avoit sur la Bretagne. Du caractére dont cet Auteur le dépeint (*D*), *patient, craignant Dieu, pacifique, doux & bienfaisant à tout le monde*, il y a bien de l'apparence qu'il n'exigea pas des Bretons à la rigueur les redevances dont il s'agit ici; puisque nous lisons dans le même Auteur, qu'après avoir regné seul quatre ans entiers, c'est-à-dire, en 617. pour trois ans d'arrérages reçus en même tems, c'est-à-dire, pour 36000. sols une fois payés, il remit pour toujours au Roi des Lombards les tributs qu'il avoit coutume de payer à celui des François, qui étoient de 12000. sols par chaque année: mais Dagobert son fils se voyant aussi seul Roi dans toute la France, en agit autrement. Il voulut absolument abolir le titre de Roi des Bretons & reprendre tous les droits de Souverain sur leurs Etats, comme son Bisayeul, ou du moins comme Childebert qu'il représentoit & aux droits duquel il succédoit, en avoit joui. Dans le chapitre suivant on verra qu'il réussit mieux qu'aucun de ses prédécesseurs & qu'il trouva enfin dans Judicael des dispositions à une solide paix, que ses ancêtres n'avoient pas trouvées dans Varoch & dans Vidimacle, & que ses successeurs sçurent encore mieux faire valoir environ 50. ans après. Au reste, si dans toute la suite de cette épineuse question il se trouve quelqu'un qui ne soit pas satisfait du sentiment que j'établis, j'espere au moins qu'il conviendra que je n'avance rien contre la nature & les principes des fiefs; & que si je ne décide point en bon Jurisconsulte (ce qu'on ne doit pas attendre de moi) au moins je rapporte exactement les faits en fidéle Historien, & je mets ainsi les Sçavans en état de décider, & tous en général à portée de satisfaire leur curiosité sur une matiere contestée de part & d'autre avec tant de chaleur: c'est la seule chose que j'ai promise (*E*).

XXVII.

Etendue des Etats de Hoel III. ou Juthael.

CE que je viens de dire sur la mouvance de Bretagne, me conduit naturellement à l'examen d'un autre point qui a beaucoup de liaison avec cette matiere, c'est l'étendue des Etats de Hoel ou Juthael. Le titre de Roi, qu'il prit, fait assez voir qu'il fut au-dessus des Comtes Bretons. En effet nous ne voyons point ni Théodoric fils de Bodic, ni Varoch fils de Macliau, ni Canao fils de Varoch, lui disputer le premier pas. Ce sont ses freres que nous trouvons en possession des

(*A*) Quo recedente & Regalis Episcopus cùm clericis & pagensibus suæ urbis similia Sacramenta dedit, dicens: quia nihil nos Dominis nostris Regibus culpabiles sumus, nec unquàm contrà utilitatem eorum superbi extitimus, sed in captivitate Britannorum positi gravi jugo subditi sumus. *Greg. Turon. L.* 10. *cap.* 9.

(*B*) Qui euntes in terminum Nanneticum locuti sunt cùm Varocho & Vidimaclo omnia quæ Rex præceperat; & illi dixerunt: scimus & nos civitates istas Clotarii Regis filiis redhiberi, & nos ipsis debere subjectos esse. *Ibidem L.* 9. *cap.* 18.

(*C*) Firmatum est omne regnum Francorum, sicut à priore Clotario fuerat dominatum, cunctis thesauris ditioni Clotharii subjectis. *Chron. Fredegarii cap.* 42. quod feliciter post 15. annos tenuit, pacem habens cùm universis gentibus vicinis. *Ibidem.*

(*D*) Ille Clotharius fuit patientiæ deditus, litteris eruditus, timens Deum, benignum se omnibus & pietate plenum ostendens. *Ibidem.*

(*E*) Clothario verò 36. mille solidorum insimul exhibebant, quos consilio suprascriptorum, qui occulte xenia fecerant, Clotharius accepit, & ipse tributa ad partem Longobardorum cassavit, & amicitiam perpetuam cùm Longobardis Sacramentis & pactis firmavit. *Ibidem cap.* 45.

grands titres & des premieres dignités de l'Etat. Ainsi Grallon, son frere, est Comte de Cornouaille, dont Rennes étoit la Capitale; Doethual son autre frere, que Jona nomme Theodoal, qui est la même chose, est Comte de Nantes. Deroch ou Budoc son autre frere, est Evêque de Dol. C'est lui qui nomme tous ces Comtes (*A*), c'est-à-dire, que pendant toute sa vie il gouverna le Royaume & sa Nation; comme ce fut lui, qui après sa mort en laissa le gouvernement à son fils Judicael. C'est ce que nous apprenons de la vie de Saint Judoc ou Josse, un de ses enfans. Mais pour tâcher d'entrer plus particuliérement dans le détail & dans la preuve des cantons qui lui furent soumis, il faut observer d'abord qu'on ne dit plus de lui, comme on le disoit de son pere, qu'il ne fut que Duc d'une grande partie de la Domnonée (*B*); mais Ingomar dit positivement qu'il succéda à son pere dans la Principauté de Domnonée, comme il avoit dit de Rioval ou Hoel premier, son bisayeul, qu'il posséda la Domnonée, ce qu'il n'a dit positivement de nul autre des successeurs de Rioval; ensorte que j'ai lieu d'en conclure, qu'il posséda la même Domnonée, c'est-à-dire, la même étendue de pays que Rioval avoit possédée, & de laquelle il avoit chassé les Frisons. Or j'ai fait voir dans le Chapitre précédent Nombre 28. que les cantons de Dol, de Rennes & de Nantes étoient de ce nombre. Comme héritier de son pere à titre de succession, il posséda les cantons de Dol, de Saint-Malo, de Saint-Brieu & de Treguier. Du côté de sa mere fille unique du Seigneur de Brest, & du côté de son épouse, fille d'Ausoche, il jouit de nouvelles terres & fit de nouvelles acquisitions dans le pays de Léon & dans les cantons voisins.

Pour ce qui est de ceux de Rennes & de Nantes, les courses continuelles que son pere faisoit avec Varoch sur le territoire de ces deux villes, & les termes de Fortunat, Auteur contemporain & non suspect (*C*), qui dit nettement qu'ils avoient droit sur ces villes, nous font assez comprendre qu'ils ne cherchoient en cela qu'à rentrer par la force en la possession de ce qu'on leur avoit enlevé par la force: il s'agit de voir s'ils en sont venus à bout. Alain Bouchard & ceux qui l'ont suivi, disent que Guerech & Duvalch, c'est-à-dire, Alain premier reprirent enfin ces deux villes, & qu'elles demeurerent à ce dernier Prince. D'Argentré place la prise de Rennes en 587. un autre en 589. & celle de Nantes peu de tems après la défaite d'Ebrachaire en 590. Ils se trompent pour la premiere époque; les Bretons n'étoient point encore maîtres de Rennes en 590. comme il paroît par Grégoire de Tours (*D*), qui dit que cette année, après avoir ravagé, selon leur coûtume; le territoire de ces deux villes, ils étoient assemblés au-delà des territoires de Rennes & de Nantes, & que pour les trouver Ebbrachaire & Bappolen furent obligés de passer la riviere; mais la mort d'un de ces Chefs, la retraite honteuse de l'autre, & la défaite presque entiere de l'armée Françoise firent qu'on laissa les Bretons en repos pendant près de quatre ans. Ce n'est qu'après ce tems, je veux dire, entre 590. & 594. & depuis qu'on trouve en effet des preuves, que Rennes & Nantes rentrerent sous leur domination. Dans le Traité que Clotaire II. du nom fit en 600. avec ses cousins il fut obligé de céder à Théodoric tout ce qu'il possédoit entre la Seine, la Loire, & l'Océan jusqu'à la frontiere des Bretons; & les choses étoient encore sur le même pied en 610. Or dans ce tems il est aisé de faire voir que Nantes & Rennes n'étoient point du domaine de Théodoric, & ne faisoient point partie de ses Etats, & qu'ainsi les Bretons en étoient en possession. Je commence par les preuves qui regardent la premiere de ces villes.

XXVIII.

Preuves que Nantes faisoit partie des Etats de Hoel ou Juthael.

LE même Fredegaire qui nous apprend cette circonstance du Traité de Clotaire II. & de la cession qu'il consent en faveur de Théodoric, nous marque fort clairement que Nantes n'étoit point en 610. du Royaume de Théodoric, lorsqu'il décrit la retraite de Saint Colomban; voici comme il s'en explique (*E*): l'Homme de Dieu voyant donc qu'il seroit dangéreux de s'en tenir exactement à ce qu'il avoit dit, ou peut-être de suivre les mouvemens de sa sévérité, se retira pendant que tous s'abandonnoient à leurs vives douleurs & poussoient de grands cris. On lui donna des gardes avec ordre de ne le point abandonner, qu'il ne fut entiérement hors du Royaume. Ragnamond étoit à la tête de ces gardes, qui le conduisit jusqu'à Nantes. Le Saint ainsi chassé du Royaume de Théodoric, prit la résolution de retourner dans l'Isle d'Hibernie. Mais comme les voyages des Prélats ne se doivent faire, continue cet Auteur, que par la permission du Très-Haut, ce Saint reprit la route d'Italie, bâtit un Monastere dans un lieu nommé Bobio, & mourut enfin plein de mérites, après avoir passé plusieurs années dans les plus saints exercices. On voit par tout ce récit de Fredegaire, qu'aussi-tôt que ce Saint est à Nantes, on le regarde comme hors des Etats de Théodoric; c'est dans cette ville

(*A*) Cujus patet Juthael regnum eadem in gente temporibus vitæ suæ tenens filio suo Judicael, fratri videlicet B. Judoci, regni gubernacula dereliquit post obitum. *Vita S. Judoci Tom. I. SS. Bened. pag.* 565.

(*B*) Le Baud Hist. de Bret. pag. 80.

(*C*) Autor Apostolicus, qui jura Britannica vincens, Tutus in adversis spe crucis arma fugas. *Fortunat Poem.* 5. *L.* 3. Voyez aussi le ch. IV. ci-dessus Nomb. 28.

(*D*) Greg. Turon. Hist. L. 10. cap. 9. ad annum 590. ex Chron. D. Ruinardi.

(*E*) Videns itaque vir Dei periculum fore, si suæ severitati satisfaceret; cùm omni ejulatu atque mærore egreditur, deputatis custodibus, qui quo usque ditionis suæ regno pelleretur, non eum relinquerent: inter quos primus Raguimundus erat, qui eum Namnetas usque perduxit. Sicque à regno Theuderici expulsus, iterum Hiberniam Insulam repedare disposuit... Ipse verò Sanctus Italiam expetens, Monasterium in loco cui nomen Bobio, illuc construens, sanctæ conversationis plenus dierum migravit ad Christum. *Chron. Fredegarii cap.* 36.

que ses gardes l'abandonnerent, & que désormais libre il forma lui-même & sans y être forcé le dessein de continuer sa route jusques dans l'Hibernie. Jonas, plus ancien que Fredegaire, entre dans un plus grand détail de toutes les circonstances de ce voyage ; & tout ce détail ne sert qu'à nous apprendre, que cette ville n'étoit plus du Royaume de Théodoric ; car il ne lui étoit pas permis d'entrer dans celles qui dépendoient de ce Roi, comme Nevers, Orléans, Tours ; les habitans n'osoient le soulager publiquement. Ragnamond l'accompagnoit & faisoit exécuter à la lettre & avec dureté les ordres du Roi, sans que ce Saint pût, à moins de quelque nouveau miracle, obtenir le moindre adoucissement, au lieu qu'à Nantes il entre dans la ville ; il y fait un assez long séjour. On lui porte publiquement, sans façon & sans crainte, une très-grande quantité de provisions & de rafraichissemens. Plus de Ragnamond qui le maitrise, plus de gardes qui le tourmentent. C'est le Comte du lieu, nommé Theodoald qui le presse de partir ; mais le Saint ordonne ce qu'il juge à propos pour son départ. Il n'a désormais avec lui que des compagnons, c'est-à-dire, des Religieux & plus de gardes. Enfin ayant été retenu par un coup visible de la Providence, il retourne à Nantes sans obstacle & passe de cette ville dans les Etats de Clotaire. Ce sont là, ce me semble, de bonnes preuves, que Nantes n'étoit plus une ville sous les Loix de Théodoric, puisque le Saint qu'il avoit fait escorter jusques dans ces lieux, y trouve sa liberté. Pour ce qui est de Theodoald je l'ai déja dit & je le répéte, il n'étoit plus un Commandant ou Gouverneur envoyé de la part de Théodoric pour commander sous ses ordres dans cette place ; il n'y en a nulle preuve ; & je viens d'en apporter qui font voir qu'elle ne dépendoit plus du Roi des François. C'étoit un Comte Breton & le même que Doethual, frere de Juthael ; le nom le marque assez puisqu'en Breton *Doué* signifie la même chose que *Theut* ou *Theod* en Celtique, ensorte que comme on a vû Alain ou Caratin-Alen Comte de Cornouaille, faire sa résidence à Penbeuf, quelques lieues au-dessous de Nantes, comme on voit dans Grégoire de Tours Varoch un peu au-dessous vers l'embouchure de la Loire à S. Nazaire, dont il enrichit l'Eglise de ses libéralités ; on voit aussi dans la vie de S. Colomban écrite par Jona, la principale ville des peuples de Nantes gouvernée par un Comte qui ne dépend point des François, & dont le nom est le même que celui du frere du Roi des Bretons, c'est-à-dire, qu'on voit depuis 590. les Seigneurs Bretons maîtres de tout le pays. Ainsi notre Histoire n'avance rien de trop, quand elle dit qu'ils se rendirent maîtres de cette ville après la défaite de Bappolen & d'Ebrachaire.

XXIX.

Les Bretons étoient aussi maîtres de Rennes sous Juthael ou Hoel III.

POUR ce qui est de Rennes il n'y a nulle preuve que cette ville ait été sous la domination des François depuis l'an 590. ni même cent ans après ; au contraire il paroît que depuis ce tems elle appartenoit aux Bretons. L'action sanglante de 594. se donna, selon le Baud (*A*), entre ces deux nations, à quatre lieues de Rennes du côté de Vitré ; ce qui fait voir que les Bretons étoient maîtres de Rennes. Si l'autorité de cet Historien moderne ne paroît pas suffisante pour convaincre de cette circonstance, il faut croire au moins que lui, qui d'ailleurs est si exact dans tout le reste, ne l'a pas écrit de la sorte, sans avoir de bons garans. S'il n'en cite aucuns, la Tradition du pays, soutenue des noms d'assauts & de bataille, que ces lieux conservent ensorte ; le Prieuré d'Allion situé dans cet endroit, mais d'une si ancienne fondation, qu'on n'en trouve point l'origine, les tombeaux en grand nombre & les ossemens trouvés dans les champs voisins peuvent tenir lieu de témoignages qu'il n'a pas pris soin de rapporter. ; sur quoi d'Argentré cite expressément les anciennes Chroniques écrites en Latin (*B*). Quoiqu'il en soit, cette ville ne fut point une de celles que Clotaire fut obligé de céder l'an 600. à Théodoric, lorsqu'il lui abandonna tout ce qu'il avoit possédé jusqu'alors entre la Seine, la Loire & l'Océan. jusqu'à la frontiere des Bretons. Ces mots, *frontieres des Bretons*, excluent aussi bien le pays de Rennes, que ceux de Dol & de Nantes. On trouve bien que les villes d'Avranches, du Mans & de Tours furent enlevées de force au Roi Clotaire & passerent aux autres Rois de France ; & on ne lit nulle part que je sçache, rien de semblables des contrées voisines de Dol, de Rennes, ni de Nantes, non plus que du reste de la Bretagne. Si de ces argumens négatifs je passe aux preuves positives, je trouve que Grallon surnommé Flain, porte le titre de Comte de Cornouaille, dont Rennes étoit la Capitale, nous verrons de plus dans le Chapitre suivant, que tout ce que Bouchard & d'Argentré ont écrit de la fondation de l'Abbaye de Saint Melaine près Rennes par le Roi Salomon, n'est point aussi fabuleux que quelques-uns ont voulu le faire croire : nous verrons même que ce fut dans cette Abbaye que Saint Josse fut élevé dès sa plus tendre enfance, ce qui prouve que cette ville dépendoit des Bretons & faisoit partie des Etats de Juthael ou Hoel III. Enfin quand Judicael son fils & son successeur, pendant les guerres qu'il eut contre les François, veut faire avancer son armée dans leur pays ; c'est sur le territoire du Mans qu'il se jette d'abord ; c'est sa premiere marche & sa premiere entrée sur le pays ennemi : c'est ce que nous apprenons de l'ancienne Chronique de Marmoutiers, que j'ai déja

(*A*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 80.
(*B*) d'Argentré Hist. de Bret. L. 2. chap. 16. & Albert le Grand dans son Catalogue des Evêques de Rennes pag. 9.

citée. Judicael, dit l'Auteur (*A*), étant entré dans les contrées du Maine avec son armée, commença de ravager le pays de toute part. Il ne commença de faire des actes d'hostilité, que lorsqu'il fut entré dans le pays du Maine, parce que c'étoit la frontiere des François, & le premier pays ennemi qu'il rencontroit sur sa route, en sortant de la Bretagne. Cet Auteur ne dit rien en cela, qui ne soit conforme à ce qu'on lisoit dans la Chronique Armoriquaine & dans Ingomar même, selon le Baud. Or tandis qu'on ne m'apportera pas quelque preuve assez forte pour détruire toutes celles-là; tandis qu'on ne me répondra que par des exclamations, ou par de simples propositions avancées sans garant & sans autorité, je serai toujours en droit de croire, comme je crois en effet, qu'au moins sous le regne de Juthael & de Salomon son fils & son successeur, & dans les premieres années de celui de Judicael son frere & successeur de Salomon, le Poitou, l'Anjou, le Maine & le pays d'Avranches étoient les frontières des François & l'extrêmité de la France de ce côté-là, comme Dol, Rennes & Nantes faisoient les frontieres des Bretons & l'extrêmité de la Bretagne du côté de la France. Nous verrons à la vérité dans la suite de ces Mémoires de grands changemens au sujet de ces deux villes, & même de celle de Vannes. Je les rapporterai fidélement avec les preuves, que j'en pourrai trouver, en attribuant à chaque Prince les différentes révolutions arrivées sous leurs regnes.

XXX.

Tems de la mort de Hoel III. ou de Juthael & la durée de son regne.

IL est difficile de rien dire de fort précis sur la durée du regne de Juthael ou Hoel III. Les anciens ne nous fournissent pas assez de lumieres sur cet article, quoiqu'ils nous conduisent encore mieux que les Modernes, car du côté de ceux-ci ce ne sont que contradictions. Le Baud, sur lequel je compte plus volontiers quand il décide, ne s'explique point en cette occasion. Bouchard se contredit à son ordinaire; car après avoir dit que Hoel commença de regner vers l'an 593. & que son regne fut de 39. ans, ce qui conduit jusqu'en 632. il ne laisse pas de dire que Salomon, son successeur, fut couronné l'an 627. D'Argentré dit qu'il commença de regner en 594. & qu'il ne mourut qu'en 640. c'est-à-dire, après 46. ans de regne; & c'est le parti qu'Albert le Grand a pris pour régler sa Chronologie; & néanmoins les uns & les autres disent que ce fut Salomon, qui étant déja sur le thrône, donna du secours à Caduallon Roi des Bretons de l'Isle, chassé par Eduin; & ce fait étoit arrivé au moins un ou deux ans avant 633. Ils ajoutent qu'Eduin & Caduallon furent élevés dans sa Cour; & cela s'est passé avant l'an 616. Quelques-uns qui rejettent Hoel pour ne reconnoître que Juthael, comme s'ils étoient différens, se plaignent à cette occasion de l'obscurité des Legendes embrouillées: mais ils n'ont pas moins embrouillé cette matiere eux-mêmes, lorsqu'ils ont dit que Saint Vinnoc ou Indgannoc, selon l'ordre de sa naissance, tel que le met Ingomar, peut n'être venu au monde que l'an 625. & être mort en 717. c'est-à-dire, âgé de 92. ans, car il est certain que les Généalogies mettent Vinnoc ou Indgannoc, l'une le troisiéme & l'autre le quatriéme fils de Juthael; & après celui-là ils lui donnent encore onze fils & cinq filles. Ne donnons que quatorze ans pour la naissance de ces derniers enfans, après celle de Saint Vinnoc en 625. Certainement il n'est pas possible d'en donner moins, & néanmoins nous nous trouverions en 639. Or il n'est pas moins certain que Juthael ne vivoit plus ni en 639. ni même en 636. puisque dès lors Judicael, son fils, étoit paisible possesseur du Royaume pour la seconde fois, après avoir été forcé d'y renoncer; que dis-je? Après avoir porté la Tonsure Monachale pendant un long tems (ce qui n'auroit pû arriver qu'après la mort de Juthael, son pere) pour ne rien dire des autres contradictions, qui se trouvent dans cette Chronologie, au sujet de Saint Meen, qui auroit eu nécessairement près de cent ans, quand il auroit donné la premiere Tonsure à Saint Judicael.

Revenons à Hoel. Pour ce qui regarde les premieres années de son regne, que ceux qui le connoissent sous ce nom, placent vers l'an 594. J'y donne volontiers les mains, parce que Alain, Judual ou Duvalchus son pere vivoit alors, comme je viens de le faire voir dans ce même Chapitre Nombres 19. & 20. & parce que depuis ce tems il n'est plus fait mention d'Alain nulle part. Mais pour ce qui est de la derniere année du regne de Hoel en 640. c'est ce que je ne puis leur accorder; car il est certain que Judicael étoit sur le thrône en 635. c'étoit même pour la seconde fois, après en avoir descendu, soit de force, comme quelques-uns l'ont écrit, soit volontairement, comme l'ancien Auteur anonyme de la vie de S. Josse, qui paroît être du huitiéme siécle, le dit, ce me semble, assez clairement. Et quoique toutes ces révolutions n'ayent pas duré fort long-tems, selon le même Auteur, on ne peut néanmoins compter pour tant d'événemens moins de sept ou huit ans; ensorte qu'on ne peut placer la mort de Juthael ou Hoel III. plus tard que l'an 627. qui, selon Bouchard, fut l'année du couronnement de Salomon, puisqu'au moins un an ou deux avant l'an 631. Salomon fournit dix mille hommes à Caduallon. Mais si nous voulons suivre à la lettre Geoffroi de Montmouth, nous serons obligés de placer la mort de Hoel vers l'an 612. ou peu après. Il faut en effet convenir que Salomon étoit Roi vers cette même année, & qu'Eduin & Caduallon furent élevés à sa Cour, dans leur plus tendre jeunesse; car ces Princes retournerent dans l'Isle vers l'an 615. ainsi nous ne pouvons pas nous tromper beaucoup, quand nous dirons que le regne de Hoel III. finit vers l'an 612. & qu'il ne fut que de

(*A*) Partesque Cenomanensis ingressus Judicaelus cùm exercitu suo patriam hinc indè ubique vastare cœpit. *Chron. vetus Maj. Monast. laudatum in Chronico Brio.*

18. ans, ayant commencé vers l'an 594. comme il est vrai qu'il ne commença pas plutôt, puisque son pere vivoit encore alors, & qu'étant né vers l'an 560. il est mort âgé d'environ 52. ou 53. ans. Tout cela s'accorde fort avec le nombre de douze ou quatorze enfans qu'il laissa de son épouse, & dont le dernier fut posthume, c'est-à-dire, que quand il mourut & lui & son épouse étoient encore dans un âge à pouvoir avoir des enfans; ce qui fait qu'on ne peut guères placer sa naissance que vers l'an 560. comme je le disois il y a un moment, & son mariage vers l'an 590. ou peu auparavant, en disant même que son épouse eut son dernier enfant, âgé de 40. ans au moins.

XXXI.

Alliance de Hoel III. ou Juthael.

CEUX qui nous ont parlé de lui sous le nom de Hoel, ne nous ont rien appris de son alliance. Alain Bouchard dit qu'il mourut sans enfans; il s'écarte en ce point du sentiment de Geoffroi de Montmouth, qui dit positivement que Salomon (c'est le deuxiéme de ce nom) fut fils de Hoel, quoiqu'il le suive assez dans tout le reste, quelquefois même trop à la lettre; aussi bientôt après il se contredit à son ordinaire: car quand il parle de ce Salomon II. du nom, il l'appelle cousin germain du Roi Gicquel ou Judicael. Si Judicael & Salomon étoient cousins germains, ils étoient enfans des deux freres: or il ne paroît pas de quel autre pere Salomon pouvoit être fils, si ce n'étoit d'un Hoel. Il auroit donc eu meilleure grace de reconnoître que si Salomon étoit cousin germain de Judicael; c'étoit parce qu'il étoit fils de Hoel, frere de Juthael. Je ne m'arrête à cet examen que pour faire connoître avec quelle précaution il faut lire ces Auteurs peu fidéles, combien ils se sont écartés du sentiment des anciens, & le peu de secours qu'on retire d'eux pour notre Histoire. Car après tout je ne conviens pas avec lui, que Judicael & Salomon fussent cousins germains, mais j'estime qu'ils étoient Germains, c'est-à-dire, freres, & j'estime le prouver dans le Chapitre suivant. Ingomar est le seul qui parlant de Hoel qu'il appelle Juthael, nous a conservé le nom de son épouse & quelques preuves de la noblesse de sa famille; il l'appelle Pratelle & dit qu'elle étoit fille d'Ansoche; il ajoute qu'elle étoit du lignage du Roi Hilperic: mais ce nom ainsi défiguré est une énigme: car dans l'Armorique, depuis que les Bretons s'y furent établis, je ne vois aucun Roi de ce nom, ni d'aucun autre qui lui ressemble, aucun dans l'Isle de Bretagne que je sçache; & le nom de Chilperic, qui avoit été celui d'un Roi de France, est le seul qui en approche. Mais quelle preuve que Pratelle descendoit de ce Roi des François? Aucunes, si ce n'est peut-être quelques légeres conjectures, qui ne décident rien. Ce qu'on a dit de plus qu'Ausoche étoit Prince de Léon, n'a pas plus de fondement dans l'antiquité; ensorte que tout doit se borner à dire, que Pratelle fille d'Ausoche & qui comptoit un Roi au nombre de ses ancêtres ou de ses alliés, fut son épouse, & qu'il laissa d'elle une nombreuse postérité, moins illustre encore par cet endroit, que pour le bonheur que plusieurs d'entre ses enfans de l'un & de l'autre sexe eurent de fouler généreusement aux pieds les pompes du monde en se consacrant à Dieu, & de donner des preuves d'une si évidente sainteté, qu'on les a toujours honorés depuis d'un culte public.

XXXII.

Nombreuse postérité de Juthael ou Hoel III.

JE ne parlerai point présentement de Salomon, fils de Hoel selon Geoffroi, comme il a regné, ce qui le regarde mérite d'être traité plus amplement, & c'est ce que je ferai dès le commencement du Chapitre suivant. Ici je donnerai seulement la liste des enfans, qu'Ingomar & l'Auteur de la Généalogie de Saint Vinnoc donnent à Hoel, sous le nom de Juthael; & comme on trouve quelque différence dans l'ortographe des noms, soit dans le nom de ses enfans, soit dans l'ordre de leur filiation, je suivrai d'abord celui qu'on trouve dans la Généalogie, dont je viens de parler, & ce qui manquera, je le prendrai dans Ingomar. 1°. Le premier est Saint Judicael; c'est Judicail ou Judichail dans une des vies de Saint Josse, dans une autre Rodichael, selon quelques-uns Widicael, & celui que le peuple appelle communément Gicquel. Comme il a aussi regné sur les Bretons, il aura sa place dans le Chapitre suivant. 2°. Le second est Saint Judoc; Ingomar le met le quatriéme sous le nom d'Indgannoc; & dit qu'il repose à Vimeu; quoiqu'Albert le Grand distingue Josse & Indgannoc: mais mal-à-propos; Saint Antonin en parle sous le nom de Widebot: Josse est le nom que le vulgaire lui donne. 3°. Le troisieme est Saint Winnoc ou Vinnoc; je ne crois pas qu'on doive le distinguer, comme on a fait de nos jours, du Guennoc d'Ingomar, que cet Auteur met le douziéme entre ces enfans; mais sans avoir parlé ailleurs de Saint Vinnoc. Les Sçavans doutent encore si ce fut celui-ci même ou l'un de ses neveux de même nom, qui fut Moine de S. Bertin & mourut en 717. 4°. Le quatriéme est Eoc nommé le second dans Ingomar. 5°. Eumael Eumahael ou Hamail, 6°. Doetval ou Doetval. 7°. Gozel omis dans Ingomar & qui est le Glazran d'Albert le Grand, dont j'aurai occasion de parler dans la suite. 8°. Largel ou Larghael. 9°. Rwas ou Ruivas. 10°. Riguald écrit dans Ingomar Ruivald, & dans Albert Induval. 11°. Judgozeth, & selon Ingomar Judhumoredus, d'autres ont lû Judworet; & c'est tout ce qu'on sçait de ces huit derniers. 12°. Halon, Hailon; selon Albert, Heblon, qui est le Hoel même, qu'il distingue néanmoins; & c'est mal-à-propos qu'on applique à celui-ci ce qu'on lit dans la vie de Saint Machut sous le nom de Maclou, que le frere de Judicael ne fut jamais en état de persécuter. 13°. Ludon, ou selon Ingomar, Indon ou Judon. 14°. Quinmail ou Guinmael; on dit de lui qu'il fut lépreux. L'Auteur de la Généalogie de Saint Vinnoc ne nomme point d'autres

fils

fils de Juthael: cependant Ingomar en ajoute deux, dont les noms n'ont aucun rapport à ceux des précédens. 15°. Gueinan; & 16°. Judhael qui nâquit après la mort de son pere. 17°. Car pour Guennoc qu'on regarde comme Saint, j'ai bien de la peine à me persuader qu'il soit différent de Saint Vinnoc; dont le Baud nous avoit déja parlé sous le nom d'Indgannoc. 18°. Et pour Morchael, que quelques-uns compte au rang de ces enfans, je n'en trouve aucune preuve, ni dans Ingomar rapporté par le Baud, ni dans sa Généalogie de Saint Vinnoc, telle qu'on la trouve dans les Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît Tome premier pag. 302. Les mêmes Auteurs comptent aussi plusieurs filles; 19°. Sainte Eurielle ou Curielle. 20°. Onnen, quelques Modernes ont lû Ouenne. 21°. Bredequen; le Baud divise ce mot & en fait deux différentes Princesses; la premiere qu'il appelle Bredai, & 22°. la seconde qu'il appelle Guen, c'est-à-dire, Blanche en Breton. Le même Autheur semble aussi diviser les noms (23) de Cleor & (24) de Prust, quoique d'autres n'en fassent qu'un seul nom de la même Princesse, qu'ils appellent Cleor-Prust.

Entre plusieurs réflexions: qu'on pourroit faire sur ces filiations, je me contente d'observer 1°. Que, comme j'ai trouvé la preuve de vingt-quatre enfans de Conan, le premier des Rois Bretons Armoriquains, on trouve que Juthael n'en eut pas moins, ainsi ce dernier exemple autorise le premier, & doit empêcher qu'on ne regarde ce qui s'en est dit, après un des Auteurs de la vie de S. Gildas, comme une chose fabuleuse ou peu croyable. 2°. Cette différente maniere d'écrire & de prononcer les mêmes noms, selon les différens Auteurs qui les rapportent, justifie tout ce que j'ai dit dans le cours de ces Mémoires de plusieurs semblables altérations des mêmes noms dans quelqu'autres occasions; par exemple, Coton est-il plus différent de Conon que Widichail, Judicael ou Rudicael l'est de Gicquel? Y a-t'il plus loin d'Audren à Daniel-Dremrus ou Deronus, que d'Indgannoc ou Judoc à Josse? Ai-je trop outré les choses? Ai-je trop aisément donné dans de vaines imaginations, lorsque j'ai dit que Rioval & Hailoch étoient dans le fond le même nom que Hoel, puisqu'on trouve en effet un Hoel frere de S. Judicael, & qui ne peut être que le Ruival ou Riguald, le Haelon ou Helon de ces Généalogies. 3°. J'observe encore qu'en ne donnant qu'un an entre la naissance de chacun des enfans de Hoel III. ou Juthael, il faut conclure, comme j'ai fait, qu'il fut environ 22. ou 23. ans dans son mariage; & c'est sur ce principe que j'ai réglé la Chronologie de son regne. 4°. Enfin, quand on trouve des noms à peu près semblables, donnés à divers enfans du même pere, comme Riwas & Riwald, qui n'est pas fort différent du précédent Helon, Haelon ou Hoel, qui, comme je l'ai fait voir est le même que Rioval, on peut conjecturer que ceux qui ont porté ces noms les premiers, sont morts jeunes, & que c'est pour cela qu'on n'a point fait difficulté de les donner de nouveau à ceux qui sont nés dans la suite.

XXXIII.

Ordre Chronologique des actions de Juthael ou Hoel III.

VOICI donc en abrégé la suite Chronologique des actions de Juthaelou Hoel III. & les différens actes qui partagent toute sa vie. Premiérement il vint au monde vers l'an 560. en effet, on ne peut placer sa naissance plutôt; car jusqu'en 557. Judual son pere détenu captif à la Cour de Childebert, n'étoit point marié. Et pour lui vers 612. qu'il mourut, il étoit encore en âge d'être pere, puisqu'il laissa son épouse enceinte de Juthael fils posthume. Ainsi il ne pouvoit avoir guères plus de 52. ou 53. ans, ni par conséquent être né avant 560. Il ne put naître aussi beaucoup plus tard, puisqu'étant mort en 612. il fut pere de 22. ou 24. enfans; & c'est par la même raison que je place vers l'an 590. son mariage avec Pratelle, qui ne pouvoit avoir plus de 18. ou 20. ans, puisqu'elle eut de lui 22. ou 24. enfans: ce qui suppose à peu près autant d'années de mariage, & conduit jusqu'à l'âge de 44. ans, après lesquels il est rare qu'une femme devienne mere. Ce fut donc vers l'an 590. qu'étant âgé d'environ 30. ans il épousa Pratelle à l'âge de 34. ans. Il se trouva à cette fameuse journée, qui se passa proche Rennes en 594. où les François & les Bretons se battirent avec tant d'acharnement. C'est dans ce même tems que je mets le commencement de son regne, puisqu'en effet depuis ce tems il n'est plus parlé de son pere. En 600. S. Méen bâtit le Monastére de Gael, qui porte encore aujourd'hui le nom de son saint Fondateur. En 610. S. Colomban excité par le Roi Théodoric vint à Nantes, & Theodoal qui est le Doetual, frere de Hoel, étoit alors Comte de cette ville. Enfin Hoel ou Juthael mourut vers 612. Outre les preuves que j'ai déja touchées, en voici quelqu'autres, qui doivent achever d'en convaincre. 1°. Selon Geoffroi de Montmouth, ce fut à la Cour de Salomon son fils, déja Roi, qu'Eduin & Caduallon furent élevés: or, il faut placer ce fait vers l'an 612. au plûtard, puisqu'Eduin remonta sur le Trône de son pere en 616. après avoir même passé quelque tems à la Cour d'un autre Roi, qui fut celui des Anglois Orientaux, nommé Radiwal. 2°. Ces Princes étoient dans cette partie de l'âge, qui précéde la jeunesse, lorsqu'ils vinrent dans cette Cour: or, en 612. ils avoient 25. ans; ce qui peut encore passer pour la premiere partie de la jeunesse. J'estime même qu'ils étoient venus dans ces lieux quelque tems avant, sous le regne même de Hoel, & qu'ils furent élevés avec Salomon son fils, auprès duquel ils demeurerent environ trois ans, depuis qu'il fut sur le Trône; & c'est apparemment des guerres qu'il eût à essuyer pendant cet intervalle, qui fut le tems de son avénement à la Couronne, que Geoffroi parle dans cette occasion, comme je le dirai dans le Chapitre suivant. 3°. On dit que S. Méen donna la premiere Tonsure à Judicael: ce ne fut, sans doute, que vers le tems de la mort de Juthael, peu de tems avant ou peu de tems après. Or,

en 612. S. Méen étoit âgé au moins de 72. ans, à ne lui en donner que seize, lorsqu'il passa dans l'Armorique avec S. Samson en 556. C'est par la même raison que je crois que le Prince Hoel, qui faisoit sa résidence à Gael, qui viola la franchise de S. Méen, en prenant un homme réfugié dans ce lieu, comme dans un azyle, qui mourut trois jours après en punition de cette violence, qui fut assisté à la mort par ce saint Abbé, ne fut point ce Hoel II. frere de Judicael, mais que ce fut ou le Haelon frere de Juthael, ou plutôt que ce fut Juthael lui-même, c'est-à-dire, le Roi Hoel dont il s'agit ici. Ce seroit la derniere circonstance de sa vie, par laquelle aussi je mettrai fin à ce Chapitre.

CHAPITRE VI.

Etat de la Bretagne Armorique, depuis l'an 612. jusqu'environ 690. sous les Rois Salomon II. du nom, Judicael & Alain dit le Long.

I.

Preuves de Salomon II. du nom, Roi de Bretagne; méprisé de Geoffroi de Montmouth.

J'AVOUE que pour approfondir davantage les matieres, que je dois traiter dans ce Chapitre, j'aurois besoin de quelques secours, qui me manquent ; tels sont les premieres vies ou les plus anciens Actes de S. Judicael, de S. Méen & de S. Laur ou Leri. Ces Légendes, toutes embrouillées qu'elles paroissent à quelques-uns, me fourniroient au moins quelques lumieres : mais c'est en vain que je les ai cherchées jusqu'ici. J'espere néanmoins avec le seul secours qui me reste, être en état de débrouiller ces choses. Je commence par le regne de Salomon, que notre Histoire nous présente d'abord après la mort de Hoel III. On trouve assez au long dans Geoffroi de Montmouth, tel que nous l'avons aujourd'hui, le nom, la famille & les principaux exploits de Salomon II. du nom. Il nous apprend qu'il étoit fils de Hoel III. (*A*) qu'il reçut dans ses Etats ; qu'il éleva dans sa Cour ; & qu'il traita avec beaucoup de familiarité Caduallon fils de Caduan Roi des Bretons de l'Isle & Eduin fils du Roi des Nord-Humbriens dans la même Isle ; qu'il eut quelques guerres, pendant que ces Princes séjournerent auprès de lui ; qu'ils se distinguerent dans ces expéditions ; & qu'ils retournerent dans l'Isle après la mort de leurs parens ; mais que, quelques années après, Caduallon battu & chassé par Eduin, se réfugia auprès de Salomon, qui le reçut & lui donna généreusement un secours de dix mille hommes, avec lequel il retourna dans l'Isle & rentra dans ses Etats. C'est en abrégé ce qu'on trouve de ce Roi dans les huit premiers Chapitres du XII. Livre de Geoffroi de Montmouth ; & cette premiere preuve de l'existence de Salomon II. du nom, Roi de Bretagne, est déja fondée sur l'autorité de trois différens Ecrivains, plus anciens les uns que les autres, sans compter même l'Interpolateur de Sigebert, qui n'est peut-être pas en effet différent. Le premier est donc l'Auteur du Manuscrit Breton, qui paroît être un ouvrage du VIII. ou IX. siécle, comme je le disois dans le premier Chapitre. Le second est Geoffroi de Montmouth, qui le traduisit fort simplement dans le milieu du XII. & le troisiéme est Gautier Archidiacre d'Oxfort, qui le donna quelque tems après, mais avec quelques circonstances de plus. Je ne doute pas que cet Interpolateur n'ait mêlé beaucoup du sien dans cette ample narration, dont je n'ai donné que l'abrégé ; mais cette interpolation ne doit pas nous rendre le fond de l'Histoire suspect, puisqu'on trouve dans d'autres monumens le nom & les preuves de Salomon, comme nous le verrons bientôt. Et pour les faits que j'ai rapportés, s'ils ne se trouvent pas ailleurs, avec les mêmes circonstances des lieux, du tems & des personnes, j'ose dire au moins, qu'on ne trouve rien de contraire ; qu'ils sont mêmes entiérement conformes à l'Histoire de la Grande-Bretagne, & à ce que nous apprenons d'ailleurs de la nôtre. Ce n'est pas que j'entreprenne de justifier absolument tout ce que Geoffroi dit de Caduallon, quoiqu'il y ait peu de choses, qui puissent souffrir difficulté ; ce seroit faire un trop grand écart ; je me borne aux seuls faits qui regardent les Rois, dont je parle.

II.

Ce que Geoffroi de Montmouth dit de Salomon, est conforme à l'Histoire du vénérable Bede.

PRIMÒ, Eduin fils de la premiere femme d'Edelbert, que ce Roi des Nord-Humbriens avoit répudiée, & Caduallon, fils de Caduan Roi des Bretons de l'Isle, furent élevés ensemble dans leur enfance, & depuis envoyés dès leur premiere jeunesse à la Cour de Salomon, selon Geoffroi de Montmouth. Et Bede L. 2. ch. 12.

(*A*) Ex illa natus est Alanus ; ex Alano Hoelus pater tuus. *Galfridus Monumeth. Hist. L. XII. cap. 6.* Exin nutriti sunt pueri ut regium genus decebat, quorum alter, videlicet Caduallo nuncupabatur, alter verò Edwinus. Intereà cùm progressior ætas in adolescentiam promovisset, miserunt eos parentes ad Salomonem Regem Armoricanorum Britonum, ut in domo ejus documenta militiæ cæterarumque Curialium consuetudinem addiscerent. *Ibidem.* Excepti itaque diligenter ab eo in familiaritatem ipsius accedere cæperunt, ita ut non esset alter ætatis eorum in curiâ, qui posset cum Rege, aut esset secretius ; aut loqui jucundius. Denique frequenter ante illum in præliis congressum cùm hostibus faciebant, virtutemque suam præclaris probitatibus famosam agebant. *Ibidem.*

Nescius ergò Caduallo quid faceret, cùm ferè in desperationem revertendi incidisset, tandem apud se deliberat, quod Salomonem Regem Armoricanorum Britonum adiret .... Iter agrediuntur & in Keduletam urbem applicant ; deinde venerunt ad Regem Salomonem ; & ab illo suscepti sunt benignè .... auxilium eis in hunc sermonem promisit. *Ibidem cap. 4.* Et sic Britones nominentur, sicut & gens regni, quæ patriam quam videtis, omnibus vicinis adversatam viriliter tuetur. *Ibidem cap. 5.* Intereà hyemante eò apud Salomonem .... *cap. 7.* Intereà applicuit Caduallo cùm decem millibus militum, quos Salomon ei Rex dederat. *cap. 8.*

dit qu'Eduin persécuté par Edelfrit (*A*), après lequel il regna, caché dans différens lieux & dans divers Royaumes, fut errant pendant une longue suite d'années : & le même Prince dit dans le même Auteur : « Où pourrai-je désormais fuir, » moi, qui errant dans toutes les Provinces de » Bretagne, ai tâché, pendant le cours de tant » d'années, d'éviter les embuches de mes ennemis. » Et pour Caduallon, notre Histoire prend trop soin de parler de lui, comme nous le verrons bientôt, pour ne nous pas donner lieu de croire, qu'il a fait quelque séjour dans la Bretagne Armorique.

2°. Geoffroi de Montmouth ajoute, qu'Eduin & Caduallon retournerent dans l'Isle après la mort de leurs parens ; quoiqu'il en soit (*B*), avant l'an 616. & Guillaume de Malmesbury nous apprend que Edelfride qui mourut après 24. ans de regne, l'an 616. ou 615. eut guerre avec les Bretons dès 613. & c'est un fait constant, selon le vénérable Bede (*C*), qu'Eduic, après avoir passé quelque tems chez Radual, fut rétabli dans ses Etats en 616.

3°. Geoffroi dit qu'après deux ans de bonne intelligence Eduin & Caduallon se brouillerent, & que le premier défit & chassa le second de ses Etats. Et Bede marque expressément (*D*) qu'Eduin avant l'an 627. qu'il se fit Chrétien, avoit soumis le pays entier, possédé jusqu'alors par les Bretons, & que de son tems la paix étoit générale dans toute la Bretagne ; ce qui prouve qu'il falloit nécessairement que Caduallon chassé du Royaume des Bretons, dont Eduin s'étoit emparé, se fût retiré quelque part hors de l'Isle.

4°. Geoffroi dit que Caduallon ainsi chassé, se réfugia dans l'Armorique auprès de Salomon, qui lui donna dix mille hommes, avec lesquels Caduallon défit & soumit Peanda Roi des Merciens, qui depuis le servit dans la guerre, qu'il entreprit contre Eduin. En effet, il faut bien que Caduallon se soit réfugié quelque part hors de l'Isle, & qu'il ait reçu du secours de quelque Prince étranger ; puisque nous lisons dans Bede, comme je viens de le dire, qu'Eduin s'étoit absolument rendu le maître de la partie de l'Isle qui étoit restée aux Bretons, ce qu'aucun n'avoit fait avant lui.

5°. Enfin, la défaite & la mort d'Eduin & de son fils Osfrid, les courses que Caduallon fit dans tout le pays des Anglois après cette victoire, celle qu'il remporta sur Osric & sur un autre de ses parens, c'est-à-dire, sur Eanfrid, sont des choses qu'on lit également dans Geoffroi de Montmouth & dans Bede. Et je ne crains pas d'avancer que ceux qui prétendent que ces deux Auteurs se contredisent dans les autres points qui sont la suite de cette Histoire, n'ont pas bien pris le sens de Geoffroi de Montmouth, ou ne démêlent pas assez ce qui est de lui, d'avec ce qui vient de son Interpolateur : mais il me doit suffire d'avoir vérifié les articles qui regardent le Roi Salomon, par le témoignage de Bede.

III.

Ce que Geoffroi de Montmouth dit de Salomon, est conforme à l'Histoire de la Petite-Bretagne.

J'AJOUTE que Geoffroi de Montmouth ne dit rien en cela, qui ne soit également conforme à notre Histoire ; car la Chronique du Mont Saint-Michel qu'on trouve dans le premier Tome de la Bibliothéque du P. Labbe (*E*) ; qui témoigne qu'on peut à bon droit l'appeller la Chronique Armoriquaine, ou la Chronique d'Anjou, sous l'an 534. (lisez 634.) marque exactement la mort de Caduallon en ces termes : *Caduallon Roi très-courageux de la Grande-Bretagne fut tué* (*F*). Celle de Bretagne tirée des Manuscrits de l'Eglise de Nantes, rapporte la même chose sous la même année avec très-peu de changement. Je demande pourquoi les Auteurs de ces Chroniques, qui ont particuliérement en vûe les affaires qui regardent la Petite-Bretagne, ont-ils pris tant de soin de rapporter la mort de ce Roi, plutôt que celle de tant d'autres, comme ils avoient parlé du regne d'Artur, si ce n'est parce que l'un aussi-bien que l'autre se trouvoit fort mêlé dans notre Histoire ? Et quelle part Caduallon pouvoit-il y avoir, autre que celle, dont Geoffroi nous fait le détail ? D'ailleurs il ajoute que jusqu'au regne de Salomon il avoit été fort en but aux attaques des peuples voisins, mais que les habitans s'étoient toujours soutenus courageusement, malgré toutes ces attaques, & dans toute la suite de cette dissertation on les a vus effectivement attaqués par les Romains, par les Alains, par les Goths, par les Saxons, par les Frisons, & enfin par les François. Malgré tant d'assauts cette nation étoit plus tranquille & plus florissante sous le regne de Salomon, qu'elle n'avoit été auparavant, & c'est ce que cet Auteur vouloit dire. Une autre circonstance qu'on lit dans Geoffroi de Montmouth sur le Chapitre de Salomon, est qu'il eut des guerres à essuyer pendant le séjour que ces deux Princes de l'Isle, dont je viens de parler, Eduin & Caduallon, firent dans ses Etats, c'est-à-dire, depuis 612. jusqu'environ 615. Les autres Histoires étrangeres gardent là-dessus un profond silence ; il n'y a que la notre, prise dans des Auteurs non suspects, inconnus à Geoffroi

(*A*) Cum persequente eum Edelfrido, qui ante eum regnavit per diversa occultus loca vel regna multo annorum tempore profugus vagaret, tandem venit ad Regem Redualdum .... Quo enim nunc fugiam, qui per omnes Britanniæ Provincias tot annorum temporumque curriculis vagabundus hostium vitabam insidias. *Beda Eccl. Hist. Libro 2. cap.* 12.

(*B*) Guillelmus Mamesbur. L. 1. de Regum Gestis cap. 3. Vide & Usserium Brit. Eccl. Ant. pag. 69. 371. 473. 536.

(C) Vide Bedam, ubi suprà.

(*D*) Cui videlicet Regi in auspicium suscipiendo fidei & regni cælestis potestas & terreni crevera Imperii, ita ut quod nemo Anglorum ante eum fecit, omnes Britanniæ fines, qui vel ipsorum vel Britonum Provinciæ habitabantur, sub ditione acceperit. *Beda Hist. L.* 2. *cap.* 9. Tanta autem eò tempore pax in Britanniâ quaquaversum Imperium Regis Eduini pervenerat, fuisse perhibetur. *Ibidem cap.* 16. Voyez aussi la Note 36.

(*E*) Occisus est Caduallonus Rex fortissimus Majoris Britanniæ. *Chronicon S. Michaelis.*

(*F*) Anno 634. occisus est Caduallonus Rex fortissimus Britanniæ majoris. *Chron. Brit. Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom.* 2. *col.* 31.

de Montmouth, & beaucoup plus anciens que son Interpolateur & que Geoffroi même, qui nous développe toutes ces particularités, lorsqu'elle nous apprend que dans ces mêmes tems il y eut des divisions (*A*), qui troublerent la famille de Juthael, c'est-à-dire, du pere de Salomon, & qui furent cause qu'un de ses enfans, sçavoir Judicael, fut confiné dans le Cloître, tandis que l'autre, profitant des bonnes dispositions que Rethael, qui, comme je l'ai fait voir, n'est pas différent de Juthael leur pere commun, lui avoit témoignées, montoit sur le thrône au préjudice de Judicael son frere, ainsi privé de la Couronne & déchu. L'on peut aisément comprendre que ces révolutions n'arriverent pas sans des guerres civiles ; & voilà celles dont Geoffroi faisoit mention. Enfin après la mort du Roi Rethael, autrement nommé Juthael ou Hoel III. du nom, Judicael ne monta pas si-tôt sur le thrône, ou fut bien-tôt forcé de quitter cette place, pour la céder à un autre pendant un assez long espace de tems ; car on ne voit pas assez clair dans cet endroit de notre Histoire pour pouvoir bien démêler ces circonstances. Quoiqu'il en soit, c'est dans cet intervalle que Geoffroi de Montmouth place le regne de Salomon. On ne trouvera le nom d'aucun autre, qu'on puisse dire avoir regné pendant ce tems ; ces mêmes Historiens nous assurent néanmoins que quelqu'un regna dans cette même circonstance: n'est-il donc pas naturel de conclure que ce que Geoffroi dit en ce point, est entiérement conforme à notre Histoire, prise dans les Auteurs les plus anciens & les moins suspects.

I V.

Autres preuves de Salomon II. du nom.

MAIS après tout il n'est pas le seul qui nomme Salomon II. du nom Roi des Bretons, & qui nous en fournisse la preuve. Un ancien monument, qui n'est qu'un recueil de plusieurs morceaux encore plus anciens, connu des Sçavans & souvent cité, sur-tout par le Baud sous le nom de *Chroniques Annaux*, nous a conservé la mémoire de trois circonstances de la vie de ce Roi, qui lui sont également glorieuses, mais dont Geoffroi ne nous a pas dit un seul mot (*B*). La premiere qu'il fut d'une sainte vie ; la seconde, qu'il fonda l'Abbaye de Saint Melaine de Rennes ; & la troisiéme enfin, qu'il regna dans une profonde paix. Ce dernier article est entiérement conforme à ce que nous lisons dans Fredegaire, que Clotaire pendant les seize ans qu'il posséda seul la Monarchie Françoise depuis 613. jusqu'en 629. entretint la paix avec toutes les nations voisines (*C*). Le premier de ces trois articles se trouve assez vérifié par les deux autres ; car c'est une preuve de piété dans un Prince de fonder des Monastéres, de faire fleurir la paix dans ses Etats ; comme c'en est un autre de donner un azyle à des Princes affligés, de les consoler dans leurs disgraces, & de leur donner du secours pour leur aider à remonter sur le thrône de leurs peres ; & c'est l'idée que Geoffroi nous donne de Salomon. Il ne peut donc rester de difficulté que sur le second article qui regarde la fondation de Saint Melaine dans le fauxbourg de la ville de Rennes : mais j'espere qu'on n'en trouvera plus, si l'on veut se rappeller ce que j'ai déja dit dans le Chapitre 3. Nombres 25. 26. & 27. qu'Eusebe Roi des Bretons Armoriquains donna dès l'an 490. Comblessac à Saint Melaine Evêque de Rennes pour la nourriture & pour l'entretien de ses Moines (*D*), terre qui depuis ce tems a toujours fait partie des revenus de cette Abbaye : ce qui ne seroit pas arrivé, si elle n'eût été donnée que pour l'entretien des Clercs, que Saint Melaine avoit élevés près de lui dans son Palais Episcopal, & non pour l'entretien des Moines qu'il avoit établis dans un lieu séparé. Ajoutez que ce fut dans ce même lieu, dans lequel est encore aujourd'hui l'Abbaye de Saint Melaine, que ce Saint fut inhumé dès l'an 530. ou 531. sans doute, parce que c'étoit là que ses Moines, auxquels il avoit donné Comblessac, étoient établis (*E*). On fit élever sur son tombeau vers les mêmes années, un bâtiment que sa beauté faisoit admirer ; mais qui dès le tems de Grégoire de Tours, c'est-à-dire, avant l'an 594. avoit été détruit dans une incendie. C'est cet Auteur lui-même qui nous a conservé ce détail ; & dans la description qu'il fait de cet édifice, il marque assez que ce n'étoit pas un simple mausolée, mais une Eglise ou basilique, puisque depuis l'entrée de cet édifice, où l'on entroit par plusieurs portes, jusqu'au tombeau du Saint il y avoit un espace assez considérable. Il ne nous dit point que ce bâtiment ait été relevé de son tems. Le P. le Cointe convient que cela n'arriva que sous Duriotere, qui fut Evêque de Rennes entre les années 603. & 650. C'est dans ce même intervalle que Salomon regna depuis l'an 612. jusques vers l'an 629. (*F*)

Quelque tems après on trouve un Monastére de Land-Mailmon, & ce nom n'est qu'une légere altération de Land-mellon, qui signifie *Eglise* de Mellon (G), ou Melaine ; car il ne reste & l'on n'a jamais vû dans toute la Bretagne aucun vestige d'un Monastére de Land-mellon, ni d'aucun autre nom, qui approche de plus près, ou qui

(*A*) Vita S. Judoci. Voyez le Baud Hist. de Bret. p. 83. Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. pag. 22.

(*B*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 83.

(C) Quod feliciter post 15. annos tenuit, pacem habens cùm universis gentibus vicinis. *Chron. Fredegarii cap.* 42.

(*D*) Dedit Parrochiam ad Monachos suos alendos. *Vita S. Melanii cap. 5. apud Bollandum ad diem 6. Januarii.* Voyez ci-dessus ch. 3. nu. 25.

(*E*) Beati autem Pontifices superius nominati accipientes propriis manibus, sancti viri corpus, portaverunt illud usque ad locum à Deo sibi provisum, in quo ab iisdem venerabiliter, sicut pro hoc ipso divinitùs missi fuerant, collocatum est, ubi ejus meritis & intercessione multa præstantur beneficia indigentibus & cùm fide postulantibus usque in hodiernum diem. *Vita apud Bollandum die 6. Jan.* Extructum est in ipso loco suburbano, ubi corpus S. Melanii sepultum fuerat. *Dom Mabillon Annales Bened. L.* 13. *nu.* 30.

(F) Grégoire de Tours *de gloriâ Conf. cap.* 55. Voyez aussi D. Mabillon sur l'an 644. de ses Annales, la vie de S. Josse, le Baud pag. 88. & D. Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. pag. 24. 26. 76.

(G) Vide Usserium Brit. Eccl. Antiq. pag. 75.

ressemble plus que celui de Land-mellon ; & d'ailleurs la situation de Land-mellon qu'on dit avoir été sur un grand chemin, convient parfaitement à celle de l'Abbaye de S. Melaine. Quoiqu'il en soit de cette derniere preuve, que je n'avance que comme une conjecture, en 644. ou 650. au Concile de Châlons un Bertulphe Abbé souscrit au nom & de la part de Duriotere Evêque de Rennes (*A*). C'est une opinion assez reçue des Sçavans, que Bertulphe étoit Abbé de S. Melaine, & certes il ne paroît pas qu'alors il y eut aucun autre Monastére dans tout ce Diocèse, au moins aussi célébre. D'ailleurs dès le commencement du neuviéme siécle, (*B*) on trouve Ambrichon Abbé de saint Melaine, mentionné dans un acte passé dans la Paroisse de Comblessac ; on employe son nom & le tems de son administration comme un caractére dont on se servoit pour tenir lieu de datte, parce qu'il étoit en cette qualité d'Abbé, Seigneur du lieu où cela se passoit ; ce qui fait voir que c'étoit une ancienne coutume, & comme un titre observé de tout tems pour de pareils actes passés dans ce lieu qui dépendoit de ce Monastére, formule qui prouve assez qu'il y avoit long-tems, que cette Abbaye étoit fondée ; bien loin qu'elle ne l'ait été que par les soins de Salomon souverain de Bretagne après la mort d'Erispoé, comme un Auteur (*C*), très-sçavant d'ailleurs, l'a dit de nos jours ; outre que ce Salomon ne mourut pas en 847. comme cet Auteur l'écrit dans le même endroit ; mais en 874. ving-sept ans plus tard. Si donc au défaut des plus anciens titres, qui ont péri dans les différentes révolutions, dans les incendies arrivées dans cette Abbaye & par la mauvaise volonté des Abbés (*D*) ; Si, dis-je, au défaut des autres preuves on veut joindre tous ces faits avec la tradition constante, soutenue de l'autorité des Chroniques Annaux, & qui n'est détruite par aucune preuve contraire, il me paroît que c'en est assez pour conclure que ce fut en effet Salomon II. du nom qui fonda, c'est-à-dire, qui bâtit de nouveau cette Eglise, & qui dans cette occasion augmenta ou du moins confirma les revenus destinés à l'entretien des Moines. Car vouloir soutenir que les Bretons n'avoient alors rien dans le pays de Rennes, c'est parler sans preuves ; au lieu que je viens d'en apporter du contraire dans les Chapitres précédens, & sur-tout dans le dernier Nombre 29. auxquelles j'aurai toujours droit de me tenir, jusqu'à ce qu'on ait dit quelque chose de meilleur.

V.

Autres preuves de Salomon.

AU reste pour fortifier celles que je viens de rapporter de Salomon II. du nom, dont il s'agit au commencement de ce Chapitre, je ne ferai point valoir le nom de Salomon (*E*), mis précisément entre ceux de Gicquel & de Conan dans l'instruction donnée par le Duc de Bretagne à ses Ambassadeurs en 1384. quoique cette place qu'on lui donne, convienne mieux à celui dont il s'agit présentement, qu'à aucun autre ; néanmoins, comme on peut faire des difficultés sur cet article, je me contente d'en parler seulement en passant, sans m'y arrêter davantage. Je passe aussi légérement sur le titre de troisiéme & dernier Roi des Bretons (*F*), donné dans quelques exemplaires du Décret de Gratien au Roi Salomon, qui vivoit dans le neuviéme siécle : il est vrai que, comme avant Neomene il y avoit eu d'autres Rois Bretons, trèsconnus des Historiens étrangers, Morvan, Guyomar, Judicael, Hoel ou Rioval, Riatham ou Riothime, on peut raisonnablement conclure du passage que je cite ici, que ces termes, *troisiéme & dernier Roi des Bretons*, ne signifient autre chose que troisiéme du nom, & que parconséquent il y en avoit eu deux autres avant lui du même nom. Néanmoins parce que cette expression ne se trouve pas dans les autres Editions, & qu'elle peut encore être regardée comme équivoque, je laisse à examiner quel fond on peut faire sur cette preuve, qui seroit au moins du douziéme siécle, c'est-à-dire, du tems que Gratien, Auteur Italien, composa cet ouvrage. Il me suffit, pour appuyer tous ces témoignages, d'avoir fait voir que l'Histoire de Judicael prouve qu'entre Rethael ou Juthael, son pere & lui, quelqu'autre a regné ; que la Tradition constante qui de siécle en siécle a passé jusqu'au nôtre, en place un dans ce même tems sous le nom de Salomon, qu'on a toujours regardé comme le fondateur de l'Abbaye de saint Melaine ; que les Chroniques Annaux, monument assez ancien & qui n'est qu'une compilation de plusieurs autres encore plus anciens, ont conservé son nom ; qu'elles lui attribuent la même fondation & nous apprennent quelqu'autre circonstance de sa vie, & que le reste se trouve dans Geoffroi de Montmouth, qui n'a fait que traduire un ouvrage plus ancien de deux ou trois siécles ; & qui ne nous apprend rien de ce Roi, qui ne s'accorde avec notre Histoire, aussi-bien qu'avec celle de la Grande-Bretagne, écrite par Bede, Auteur assez voisin des tems, où ces choses se passerent, & au-dessus de tout soupçon. Mais pour les autres circonstances de son regne & de sa vie, qu'on ne trouve point dans ces Auteurs, comme par exemple sa famille, son alliance & la durée de son regne, c'est une chose très-difficile à découvrir.

V I.

Quel fut ce Salomon II. du nom, ou de qui il fut fils ?

ALAIN Bouchard, qui ne s'étoit point encore laissé prévenir d'une fausse idée de deux prétendus Royaumes dans la même Bretagne ;

(*A*) Voyez Dom Mabillon L. 13. de ses Annales sous l'an 644.
(*B*) Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom. 2. col. 67.
(*C*) M. l'Abbé Chastelain en son Martyrol. pag. 99. & 100.
(*D*) Dans les plaintes que les Moines de S. Melaine portérent au Parlement contre Mathurin de Montalais, leur Abbé Commandataire, ils l'accusent d'avoir supprimé la Charte du Roi Salomon, qui avoit doté leur Monastére pour l'entretien de quarante-cinq Religieux.
(*E*) Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom. 2. col. 646.
(*F*) Salomoni III. & ultimo Regi Britonum.

convient qu'il étoit de la famille de Judicael; il avoit raison de le croire. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici ne permet pas d'en juger autrement: mais il ne se soutient pas, ou du moins il ne suit pas assez le fil de notre Histoire, quand il prétend que ce Salomon II. du nom, & Judicael n'étoient que cousins germains. Il n'y a pas d'apparence que Rethael, autrement appellé Juthael & par d'autres Hoel III. qui ne sont que diverses altérations du nom de la même personne; que Rethael, dis-je, pere de tant d'enfans, eût voulu les priver tous du Royaume, pour élever son neveu sur le Trône à leur préjudice. En effet, l'Histoire dit positivement, que s'il voulut en exclure Judicael, ce ne fut que pour y placer un autre de ses enfans; enfant qu'il crut digne d'être préféré, soit que cet autre fût l'aîné, soit qu'il le crût plus propre au gouvernement, soit enfin par pure prédilection. Et comme c'est dans cette même conjoncture, que tombe le regne de Salomon II. du nom, il ne faut point chercher d'autre frere de Judicael élevé sur le Trône à son préjudice. L'erreur de Bouchard ne sera venue que de l'équivoque du mot *Germain*, que cet Auteur aura pris pour cousin germain de Judicael, au lieu qu'il devoit suivre toute la force de ce terme, & reconnoître que c'étoit véritablement son frere. En effet, selon Geoffroi de Montmouth, Salomon étoit fils de Hoel & petit-fils d'Alain, & selon Ingomar & les Actes de Saint Vinnoc, Judicael étoit fils de Juthael & petit-fils de Judual. J'ai fait voir que comme Judual & Alain étoient le même, le Hoel de Geoffroi de Montmouth étoit aussi le même que le Juthael d'Ingomar: ainsi Judicael & Salomon étoient véritablement freres, tous deux enfans du même pere, nommé par les uns Hoel, & par les autres Juthael. Il est vrai qu'entre tous ceux de Juthael, dont on nous a conservé les noms, jusqu'au nombre de dix-huit, nous n'en trouvons aucun du nom de Salomon, quoique plusieurs Anciens & Modernes nous ayent donné des listes à leur maniere; & c'est ce qui m'a fait douter long-tems, si ce Salomon II. du nom n'étoit point le Judicael même, comme j'ai fait voir ci-dessus ch. 2. Nombre 10. que Salomon I. du nom, dont Geoffroi ne dit pas un mot, mais dont assez d'autres Auteurs nous ont appris le nom, le caractére, l'époque & les actions, étoit le même que Witol, qui ressemble assez à Judicael, que quelques-uns ont écrit Witcail; je trouvois d'ailleurs dans l'un & dans l'autre quelques traits assez ressemblans, au moins du côté de la piété. Mais tout bien examiné, j'ai découvert dans les deux trop de différence pour pouvoir me persuader, & pour entreprendre de persuader aux autres, que ce n'a été qu'un même Prince; car 1°. les *Chroniques Annaux*, qui parlent expressément de Salomon, nous disent qu'il regna dans une profonde paix; & les mêmes *Chroniques Annaux*, qui nomment aussi Judicail, disent qu'il ravagea le pays jusqu'à Chartres; qu'on en vint à une action, qui fut suivie de quelqu'autres batailles. Voilà donc dans le même Auteur deux noms & deux caractéres absolument différens, & par conséquent différentes personnes. 2°. Les mêmes *Chroniques Annaux* nous apprennent que Salomon fonda l'Abbaye de saint Melaine, & qu'il y fut inhumé. Les actes que nous avons de S. Judicael, assez étendus d'ailleurs, ne disent rien de cette fondation, ce qu'ils n'auroient pas, sans doute, manqué de dire; ils nous apprennent au contraire que ce fut dans l'Abbaye de S. Méen, à six lieues de Rennes, dans le Diocése de Saint-Malo, qu'il fut inhumé. 3°. Quand il parle d'Alain qui regna, comme je le ferai voir, après Judicael, on dit qu'il étoit neveu de Salomon: il étoit en effet fils de Judicael frere de Salomon, qui par conséquent doivent être regardés comme deux personnes différentes. 4°. Enfin, un des freres de Judicael fut placé sur le Trône avant lui & à son préjudice, comme je viens de le dire. Cette circonstance ne peut mieux convenir qu'à Salomon: c'étoient donc deux Princes différens, mais tous deux freres, enfans du même pere, c'est-à-dire, de Juthael ou Hoel III. & c'est à quoi je m'en tiens, & à quoi il me paroît qu'on doit en effet s'en tenir. Il ne s'agit que de tâcher de démêler lequel des dix-huit fils de Juthael ou Hoel III. fut le Salomon de Geoffroi de Montmouth, que nous cherchons ici.

XVII.

Salomon II. du nom paroît être le même que Gozelun, fils de Juthael, selon Ingomar & les Actes de S. Vinnoc.

MON sentiment est que c'est le Gozelun, qu'on trouve dans la Généalogie de S Vinnoc, nommé en latin *Gozelus*, que quelques-uns ont appellé en François Gozel, d'autres Glazran, & que je crois que l'on prononçoit originairement Wit-Salaun ou Gouit-Salaun. En Celtique Wite signifie Prudent ou Sage, comme je le disois ci-dessus dans le second Chapitre de ces Mémoires, en parlant de Salomon I. du nom, que je n'ai pas distingué du Withol d'Ingomar. En Breton Salaun est le même nom que Salomon, comme je lui fait voir dans le même article: ainsi Wit-Salaun sera le même & signifiera la même chose que le sage Salomon. Gozelus ou Gozelun se peut très-naturellement résoudre en ces deux mots Got ou Wot-Selun, & de là il n'y a pas loin à Wit-Salaun, sur-tout, si l'on veut se ressouvenir de ce que je disois il n'y a qu'un moment, que quelques-uns ont écrit ce nom par deux a a, lorqu'ils ont lû, & qu'ils ont cru devoir écrire Glazran. En effet, nous voyons que de trois ou quatre anciennes listes, que nous avons des enfans de Juthael, il n'en est aucune qui se ressemble absolument en tout, aucune même qui ne nous présente des noms qui paroissent fort différens; & que de cinq ou six Auteurs modernes, qui nous ont donné ces mêmes listes, ou qui ont conservé les noms de ces mêmes Princes, il n'y en a pas un seul, qui ne fasse dans les autres noms de cette même liste des altérations plus grandes, que n'est celle que je fais dans celui-ci. Pour commencer par Judicael le plus connu de tous, il en est qui écrivent Judicael, d'autres Jedecael, comme Fredegaire; quelques-uns Judicail, comme Aimoin; quelques-autres Rodichael, comme

l'Auteur de la vie de S. Josse, qu'on trouve dans Surius, & le peuple prononce Gicquel. La différence est encore plus grande dans les noms que les divers Auteurs attribuent à celui, qui s'est rendu le plus fameux par la sainteté de sa vie; car les uns l'appellent Judoc, d'autres Indgannoc; quelques-uns Wid-bot, & le vulgaire le nomme Josse. Il n'y a pas assurément plus loin de Gozelun à Wit-Salaun, si l'on fait réflexion que la premiere Syllabe *Wit* est une espece de pronom, qui peut se mettre avant le nom véritable, & s'en séparer sans l'altérer, comme nous l'avons déja vû dans le premier Withol fils d'Urbien & pere de Déroch; dans Windual ou Indual; dans Withael ou Judicael & le reste; & par conséquent dans Wot-Zalun pour Gozelus & il me sera toujours permis de m'en tenir à cette explication jusqu'à ce qu'on me fasse voir, que celui de ses enfans, que Rethael voulut préférer à Judicael, portoit un autre nom que Gozelus ou Gozelun; & c'est ce que je n'ai vû nulle part, & ce qu'on aura, sans doute, de la peine à me montrer. Si l'on me demande pourquoi Gozelun n'est pas le premier dans ces listes, puisqu'il a regné le premier, & puisqu'on doit conclure de là qu'il étoit apparemment l'aîné de tous, je répondrai 1°. Qu'on ne peut faire aucun fond sur l'ordre de tous ces noms, qui se trouvent différens presque dans toutes les listes, ensorte que ce même Gozel est le cinquiéme dans une, le sixiéme dans l'autre, & le huitiéme dans une troisiéme. 2°. Je réponds que ceux qui ont écrit la vie de quelqu'un de ces Princes, ont mis à la tête celui dont ils écrivoient la vie. C'est ainsi que ceux qui nous ont donné celle de S. Judicael, ont commencé par lui, comme l'Auteur de la Généalogie de S. Vinnoc a commencé par ce Saint, & comme celui qui n'auroit en vue que de nous donner la vie de S. Josse ou Judoc, l'auroit apparemment aussi mis à la tête de tous, s'il avoit entrepris de nous en donner la Généalogie. 3°. Je réponds en troisiéme lieu, que presque tous ont placé d'abord ceux qui se sont sanctifiés. Et comme on ne voit pas que Gozel ait été de ce nombre, on ne doit pas être surpris, que ces Légendaires n'ayent pas commencé par lui, ce qu'auroient apparemment fait ceux qui n'auroient eu d'autre dessein, que de nous instruire de son regne & de ses exploits. 4°. Je réponds enfin qu'il se peut faire, que Juthael n'ait préféré Gozel à son frere, que par des vûes de prédilection ou de prudence, à cause de l'amour qu'il lui portoit, ou des bonnes dispositions qu'il remarquoit en lui pour le gouvernement, plus qu'en son frere. Mais c'en est trop pour un point qui souffre si peu de difficulté.

VIII.

Salomon II. du nom, fut Roi de toute la Bretagne.

SALOMON fut Roi; mais il le fut de toute la Bretagne, comme son pere; c'est ce qui mérite plus d'attention, & ce qui demande des preuves. Il fut véritablement Roi; ce n'est point une circonstance fabuleuse, un vain nom, un honneur chimérique, un titre supposé que Geoffroi de Montmouth ait donné de son chef & sans fondement à ce Prince. Car la Bretagne étoit depuis long-tems un Royaume, comme elle le fut encore quelque tems après: elle avoit été jusqu'alors gouvernée par des Rois; j'en ai donné la liste. Le dernier de tous, prédécesseur & pere de Salomon, étoit si bien Roi, qu'il portoit dans son nom même la preuve de ce titre; Judicael, son successeur, l'a porté hautement, comme nous le verrons bientôt. C'est entre l'un & l'autre que Salomon a gouverné les Bretons; il l'a donc fait avec le même droit & le même titre; & c'est pour cela qu'on appelle Trône, la place qu'il remplit au préjudice d'un autre, ou qu'il laisse vacante & que cet autre occupe de nouveau. Mais il ne fut pas seulement Roi d'une partie de ce que nous appellons aujourd'hui la Bretagne, il le fut de la Bretagne entiere. Tout ce que j'ai dit de lui jusqu'ici, suffit pour faire voir qu'il ne dominoit pas moins dans la basse que dans la haute, comme nous verrons en effet que son frere & son successeur dominoit également dans l'un & dans l'autre, & comme nous avons vû que Rethael leur pere commun & leur prédécesseur l'avoit aussi fait avant eux. Il laissa Salomon maître de tous ses Etats, puisqu'il ne le fit regner qu'au préjudice & à l'exclusion de Judicael, comme celui-ci ne remonta sur le Trône qu'après la mort de Salomon son frere. Ainsi l'on ne trouve point dans cette conjoncture, non plus que dans aucune autre, deux Rois qui dans le même tems regnent en concurrence dans le même pays; ensorte qu'une partie, par exemple, la Haute-Bretagne, reconnoisse l'autorité de l'un, tandis que l'autre partie, sçavoir la Basse-Bretagne, à laquelle les Modernes bornent la Domnonée, mais improprement, auroit été soumise aux loix de l'autre. En effet, Salomon étoit maître de Rennes (on doit penser la même chose du reste de la Haute-Bretagne) puisqu'il fit bâtir l'Abbaye de S. Melaine dans les fauxbourgs de cette ville, & qu'il y fut inhumé. Il n'étoit pas moins maître de cette autre partie de la Bretagne, que ceux qui se sont avisés de la diviser en deux Royaumes, ont toujours regardée comme soumise à Rioval, à Jona, à Judual & à Rethael ses descendans & ses successeurs; car tous conviennent que le pays d'Aleth, aujourd'hui Saint-Malo, leur appartenoit; & Geoffroi de Montmouth nous insinue, ce me semble, assez clairement, que ce pays faisoit partie du Royaume de Salomon, lorsqu'il dit que Caduallon, dans le dessein d'aller trouver Salomon Roi des Bretons Armoriquains, & lorsqu'il faisoit voile vers les Armoriques, après avoir été jetté par la tempête dans l'Isle de Grenezai, remit à la voile aux premiers vents favorables, aborda dans la ville de Kidaleth, & de là se rendit à la Cour de Salomon. Ainsi cette ville des Armoriquains, nommée Kidaleth, étoit donc une de celles de ce Royaume où il pensoit à se réfugier. Et quand Geoffroi de Montmouth appelle dans cette occasion Salomon simplement Roi des Bretons Armoriquains, il nous fait assez entendre, qu'il n'y en avoit point alors d'autres, à qui ce titre convînt. Enfin le secours de dix mille hommes que ce Roi fournit à Caduallon, prouve assez qu'il

falloit que ses Etats fussent d'une plus grande étendue, que ne leur en donnent ceux qui partagent la Bretagne en deux Royaumes, & qui mettent un Roi dans la Haute & autre dans la Basse. Salomon le fut de l'une & de l'autre; comme en effet nous avons déja vû dans le Chapitre précédent Nomb. 27. 28. & 29. que Juthael étoit maître de Dol, de Rennes & de Nantes, & comme nous verrons bientôt dans ce même Chapitre Nom. 18. que Judicael fut aussi bien Roi de la Haute-Bretagne, que de la Basse, & que Dol, Rennes & Nantes faisoient aussi-bien partie de ses Etats, que le pays d'Aleth ou Saint-Malo, de Treguier, de Vannes & les autres de la Basse-Bretagne.

I X.

Dans quel tems Salomon vivoit.

POUR ce qui regarde le tems où Salomon vivoit & la durée de son regne, il faut en juger tout autrement, que Bouchard, le Baud & les autres Modernes qui les ont suivis, n'en ont jugé; car aucun d'eux n'est entré dans le sens de Geoffroi de Montmouth, qu'ils faisoient d'ailleurs profession de suivre. Cet Auteur dit qu'Eduin & Caduallon furent envoyés par leurs parens à Salomon Roi des Bretons Armoriquains, & qu'ils firent à sa Cour pendant leur séjour l'apprentissage de l'art militaire & de tous les autres exercices qui conviennent à de jeunes Princes. Il ajoute que dans la suite du tems, après la mort de leurs parens, ils retournerent dans leur pays, & y regnerent chacun dans leurs Etats dans une grande union, pendant l'espace de deux ans entiers. Or il est certain par le témoignage de Bede, qu'Eduin regna dès l'an 616. après avoir même passé quelque tems à la Cour de Radual Roi des Anglois Orientaux; il faut donc conclure de cette circonstance que Salomon auprès duquel il avoit été élevé, avant de se refugier chez Radual, regnoit au moins trois ans auparavant, c'est-à-dire, en 613. Secondement le même Geoffroi de Montmouth dit que deux ans après Eduin & Caduallon se firent la guerre, ce qui tomberoit sous l'année 618. que le dernier fut défait & chassé; qu'après s'être enfui par l'Ecosse dans l'Hibernie, toutes les tentatives qu'il fit pour retourner dans son pays, furent inutiles, & qu'il prit enfin le parti de venir se réfugier dans les Etats de Salomon, & de lui demander du secours. Tout cela s'étoit passé avant l'an 627. puisque ce fut cette année qu'Eduin renonça à ses Idoles pour embrasser le Christianisme, après s'être rendu maître de tout le pays des Bretons comme nous l'apprenons du Vénérable Bede. Ce ne fut donc aussi qu'après cette même année 627. que Caduallon avec les dix mille hommes qu'il avoit reçus de Salomon, passa dans l'Isle de Bretagne, attaqua d'abord Peanda Roi des Merciens & le défit, & porta la guerre dans le pays d'Eduin son principal ennemi, qu'il fit mourir en 633. Tous ces événemens demandent qu'on place le regne de Salomon quelques années avant l'an 616. c'est-à-dire, vers l'an 612. & quelques années après l'an 627. sans néanmoins qu'on puisse en étendre les bornes beaucoup au-delà. Il est aisé de réconnoître par ce détail, qu'Albert le Grand s'est fort écarté de la vérité, lorsqu'il a fixé le regne de Salomon sous l'an 640. & qu'Alain Bouchart n'en a pas encore assez approché, lorsqu'il l'a fixé sous l'an 627. puisqu'il faut nécessairement remonter au-delà de l'an 615. & vers l'an 612.

X.

Tems de la mort de Salomon II. du nom, & durée de son regne.

MAIS il est très-difficile d'en marquer exactement la fin. Il faudroit pour cela sçavoir combien de tems Judicael, son successeur, demeura dans le cloître, après avoir reçu la premiere fois la Tonsure Monastique par le ministere de S. Méen; & c'est une circonstance sur laquelle aucun ancien Auteur ne dit rien, qui puisse assez nous déterminer. Un qui paroît être du huitiéme siécle (*A*), dans la vie de S. Josse qu'il nous a donnée, se contente de dire que cette dévotion qui avoit porté Judicael à recevoir la Tonsure, n'avoit pas duré beaucoup de tems; car on dit, ajoute-t'il, qu'il laissa depuis croître ses cheveux & qu'il reprit l'habit Laïque. D'autres ne laissent pas d'appeller cet intervalle, qu'il passa pour la premiere fois dans le Cloître, un long orage. On peut bien dire qu'il fut assez long en effet, puisqu'il dura tout au moins onze ans, depuis environ l'an 615. jusqu'après l'an 627. mais cela n'empêche pas que le premier Auteur n'ait eu raison de dire qu'il n'avoit pas duré long-tems, puisqu'un pareil engagement ne devoit finir qu'avec la vie, & qu'il est toujours trop court, dès qu'il est interrompu dans quelque tems que ce puisse être. Entre les Modernes Albert le Grand lui donne vingt ans de regne: en le commençant en 612. comme j'ai prouvé qu'on le devoit faire, il faudroit dire qu'il ne finit qu'en 652. Alain Bouchard, qui le commence en 627. ne dit point quand il finit: au contraire le Baud parle de la fin, qu'il attache à l'an 653. mais il ne dit rien du commencement. Pour moi j'estime qu'il finit vers l'an 630. ou peu de tems après, par exemple 632. en lui donnant avec Albert le Grand vingt ans de regne; quoiqu'il en soit, il mourut avant l'an 635. ou 636. Car nous verrons, en parlant de Judicael, qu'alors ce Prince avoit déja quitté le Cloître pour remonter sur le thrône d'où il étoit descendu, ou volontairement & par un principe de dévotion ou de force, & pour céder à la violence d'un concurrent mieux soutenu; il n'est pas aisé de démêler lequel de ces deux motifs avoit porté Judicael à s'enfermer la premiere fois dans le Monastére de Saint Méen. De quelque maniere que la chose soit arrivée, ce Prince regnoit en 636. sur les mêmes Bretons, si unis avant ce tems à l'empire de Salomon, qui parconséquent étoit mort avant cette année 636. &

(*A*) Quæ tamen devotionis Tonsura non multo tempore in illo mansit; nam fertur quod post hæc crinem sibi crescere dimisit, & ad laicum reversus est habitum. *Vita sancti Judoci.*

comme

comme la derniere action, que nous sçachions de ce dernier Prince, est le secours qu'il donna à Caduallon, je crois n'avancer rien contre la vérité de l'Histoire de ce tems en disant que ce secours fut donné vers l'an 628. ou 629. car les exploits de Caduallon, depuis qu'il eut reçu ce secours, son passage dans l'Isle, la défaite de Peanda Roi des Merciens, le ravage du pays d'Eduin, l'alliance que celui-ci fit avec tous les Rois Anglois, pour se mettre en état de résister à son ennemi, sa défaite & sa mort arrivée l'an 633. sont des révolutions qui ne demandent guères moins de tems que les 4. ou 5. ans, qui se trouvent entre les années 628. ou 629. ou je suppose que ce secours fut donné par Salomon, & l'an 633. où ses exploits se terminerent. Les 18. ou 20. ans de regne que je donne à Salomon depuis l'an 612. jusqu'en 630. ou 632. s'accordent assez avec le tems de la premiere retraite de Judicael; puisqu'on appelle cet intervalle un long orage : outre qu'on peut encore penser, que ce Prince fut quelque-tems enfermé dans ce Cloître, avant que de se résoudre à prendre la Tonsure Monastique; soit qu'il l'eût demandée luimême, soit qu'il ne la reçut qu'après quelque violence. Ensorte qu'il y auroit eu beaucoup moins d'intervalle entre le tems où il fut tonsuré, & celui où il retourna dans le siécle, pour remonter sur le thrône, que Salomon son frere & son compétiteur venoit de laisser vacant par sa mort.

X I.

Différence essentielle entre Salomon II. du nom, & les deux autres Rois du même nom.

PAR tout ce que je viens de dire il est aisé de répondre à ceux, qui, comme certains Modernes fort prévenus contre nos premiers Rois, voudroient nous faire croire qu'il n'y a jamais eu d'autre Salomon Roi de Bretagne, que celui qui vivoit après le milieu du neuviéme siécle (*A*), & qui ne font pas de façon d'avancer que Geoffroi de Montmouth l'a pris de-là pour le porter, comme par machine, dans le sixiéme : c'est l'expression dont un d'eux se sert : d'où le Baud, dit-il, le premier de tous l'a pris à son tour pour le remonter par un semblable effort, & par une entreprise aussi mal fondée dans le cinquiéme siécle. Il ajoute que dans l'un & dans l'autre de ces trois endroits, cet unique & même Salomon à trois faces fait le même personnage, & qu'on ne nous le représente en effet qu'avec le même caractere, en n'attribuant aux trois que les mêmes faits. Partout une vie pieuse & sainte, une mort violente, un successeur du même nom d'Alain le Long. Voilà ce qui s'appelle une critique outrée, qui s'égaye & tâche de nous divertir, pour surprendre plus aisément notre crédulité : car ce que nous disons de ces trois Salomons est fondé sur le témoignage des Auteurs si différens; ils placent ces Princes dans des tems si éloignés; sous les regnes de Souverains, qui vivoient si constamment dans ces différens siécles; & quoiqu'ils nous les représentent assez semblables dans un point ou deux tout au plus, ils leur attribuent d'autres exploits si différens, qu'il faut pour les confondre être bien prévenu, & vouloir bien déterminément faire entrer les autres dans les mêmes préventions. Car pour ce qui regarde Salomon premier du nom, j'ai prouvé par l'Histoire Romaine même, & par le témoignage des Auteurs contemporains & de quelques autres plus récens, qu'avant le milieu du cinquiéme siécle, où l'on parle de ce Roi, la Bretagne étoit un Etat à part, fort distingué de l'Empire Romain, indépendant des Empereurs, gouverné par ses Rois particuliers. J'ai cité trois différens Auteurs, qui donnoient à celui qui vivoit dans ce tems, le nom de Salomon; Auteurs, tous beaucoup plus anciens que le Baud, l'un de plus de trois siécles; (c'est celui qui nous a donné la premiere & la plus ancienne vie de S. Kebius); l'autre de plus de cinq siécles; c'est Paulinien; & le dernier de plus de sept ou huit siécles entiers; c'est l'Auteur de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains. J'en ai cité d'autres encore plus anciens, qui parlent d'un Prince, qu'ils nomment à la vérité différemment, mais qui ne pouvoit pas néanmoins dans le fond avoir été différent de ce même Salomon, si l'on veut bien approfondir ce qu'ils nous en disent. Deux de ces Auteurs en parlent comme d'un Prince qui vivoit sous l'Empereur Valentinien III. du nom, qui regna depuis l'an 429. jusqu'en 455. L'autre le fait contemporain d'un Saint Hilaire; & l'on trouve en effet dans ces mêmes tems & dans ces mêmes lieux un Saint de ce nom, mais qui n'est pas, comme quelques-uns l'ont dit, le fameux S. Hilaire de Poitiers, que Kebius en effet n'a pû connoître. Un autre de ces Auteurs fait regner Salomon premier du nom avant Audren, qui vivoit précisément dans ce même siécle; & l'autre enfin dans une Généalogie qu'il a dressée, marque un Prince d'un nom dans un tems & dans un dégré de filiation, qui ne peuvent convenir qu'à ce même Salomon premier du nom avant le milieu du cinquiéme siécle. Il est vrai que sa vie fut, dit-on, très-pieuse; mais en cela même on le distingue assez de Salomon III. de ce nom, dont on ne peut pas dire que toute sa vie ait été pieuse, puisqu'il ne monta sur le thrône, que par un crime énorme. Celui-ci fut tué, selon la plus commune & la plus probable opinion, à Brecilien ou dans un petit Monastere qui étoit en Poher, par la conspiration des premiers Princes du pays, dont on sçait les noms, & qui pour fruit de leur crime partagerent entr'eux ses Etats & les gouvernerent après lui. Salomon premier de ce nom est plus probablement celui qui fut tué dans la Paroisse de Ploudiri, Diocèse de Léon, dans une émotion populaire, dont on trouve le prétexte & la suite dans l'Histoire Romaine de ce tems; & ni l'un, ni l'autre n'eut pour successeur un Alain le Long. Et pour le second de ce nom, dont je parle dans ce Chapitre sur la foi de cinq Auteurs différens entr'eux, & pour le siécle dans lequel ils vivoient, & pour les faits qu'ils en rapportent; on ne dit point qu'il ait été tué par ses sujets, & l'on nous apprend positivement que ce fut dans l'Abbaye S. Melaine de Rennes, à l'autre extrêmité de la Province qu'il fut inhumé; pour ne rien dire

(*A*) Le P. le Large Hist. des Evêq. de S. Malo.

des autres circonstances absolument différentes, qu'on trouve dans l'Histoire de ces trois différens Princes, telle que j'ai pû la recueillir. S'il s'est trouvé quelque rapport entr'eux du côté de la piété, ce n'est point une chose fort extraordinaire; & l'on doit en être d'autant moins surpris, qu'on ne donne aux enfans le nom de quelque personne distinguée par sa bravoure ou par sa piété, que dans le dessein de les porter à les imiter par le souvenir du même nom, qui d'ailleurs pourroit être un motif suffisant pour y engager, ou du moins une occasion d'y penser, quand même on ne l'auroit pas donné dans cette vûe.

XII.

Ce qu'on peut penser de l'alliance & de la postérité du Roi Salomon II.

C'Est tout ce que j'ai pu trouver sur le Chapitre de Salomon II. du nom; car aucun de ceux qui nous en ont parlé, soit anciens, soit modernes, ne nous ont rien appris de son alliance, ni de sa postérité, de sorte qu'on peut aisément se persuader qu'il ne se maria point, ou du moins qu'il ne laissa point d'enfans de son mariage sur-tout quand on sera réflexion que celui qu'on trouve sur le thrône immédiatement après lui, deux ou trois années seulement depuis la derniere action qu'on rapporte de ce Prince, fut Judicael son frere, qui sortit même du Cloître, & quitta l'habit Religieux pour retourner dans le siécle, & reprendre une dignité, dont on l'avoit dépouillé, dignité qu'il ne semble avoir perdue que par le sort de la guerre & le mauvais succès de ses armes. C'est aussi ce que Geoffroi de Montmouth nous donne lieu de penser, lorsqu'en parlant de celui de ses successeurs, qui le premier après lui se trouve mêlé dans l'Histoire, & dans les affaires de la Grande-Bretagne, il le nomme Alain, & nous apprend positivement qu'il étoit non son fils, ou son petit-fils ou son frere, mais son neveu, c'est-à-dire, fils de Judicael son frere, comme je le ferai voir, quand il s'agira de son regne. C'en est assez, ce me semble, pour nous faire juger qu'il ne laissa point d'enfans, héritiers non-seulement de sa Couronne, mais encore d'aucune terre ou dignité considérable, comme cela n'auroit pas manqué d'arriver, quand bien même ils n'auroient pas été Rois (*A*). Outre qu'Ingomar, Auteur du commencement de l'onziéme siécle, dit en parlant des successeurs de Judicael, qu'il n'y avoit aucun pays ni Province dans toute la nation, qui ne fussent gouvernés par les petits-fils de Judicael & de ses deux fils; passage sur lequel j'aurai dans la suite occasion de m'étendre davantage, & d'où j'ai tout lieu de conclure qu'il ne resta donc aucun enfant de Salomon, puisque ses successeurs n'auroient pas manqué d'avoir quelque sorte de crédit, d'autorité, de droit, dans quelque lieu de la Province, & sur une partie de la Nation. En effet si Salomon après sa mort & après plus de dix-huit ans de regne, eut laissé des enfans pour ses héritiers, lorsque Judicael, qui lui succéda, voulut quitter la Couronne pour retourner dans le Cloître & remplir ses premiers engagemens, il eut été plus naturel & plus conforme à l'équité, qu'il faisoit plus que jamais profession de suivre, de rendre cette Couronne aux enfans de Salomon, qui devoient naturellement y prétendre, que de l'offrir à Judoc ou Josse son frere, retiré d'ailleurs aussi lui-même dans un Monastere, & qui loin d'y penser, n'en écouta la proposition qu'avec froideur, & la rejetta presque dans ce même moment par une générosité des plus édifiantes, & par un détachement dont on n'avoit encore vû jusqu'alors que peu d'exemples. Afin donc de suivre toujours avec la même exactitude la méthode que je me suis proposée dès le commencement de ces Mémoires jusqu'à-présent, il ne me reste plus que de ranger dans un ordre chronologique & selon la suite des années, toutes les autres circonstances de la vie de ce Roi, qui sont venues à notre connoissance, & qui ne se trouvent que confusément dans les Nombres précédens; & voici ce qu'il me paroît qu'on en doit dire.

(*A*) Le Baud Hist. de Bret. pag. 91.

XIII.

Ordre Chronologique du regne de Salomon II.

SALOMON II. de ce nom, fils de Hoel III. Juthael ou Rethael vint au monde vers l'an 590. s'il fut l'aîné de 22. ou 24. enfans, ou vers l'an 594. s'il ne fut que le cinquiéme, comme j'ai déja dit que quelques-uns le mettent en ce rang sous le nom de Gozel ou Got-Salaun; car j'ai fait voir dans le cinquiéme Chapitre Nombre 23. que c'étoit vers l'an 590. qu'on devoit placer le mariage de Juthael, & qu'on ne devoit laisser qu'environ un an d'intervalle entre la naissance de chacun de ces 24. enfans. L'on ne peut aussi mettre la naissance de Salomon beaucoup plus tard, puisqu'en 612. il étoit en état de disputer à Judicael la Couronne, la plus noble partie de la succession de leur pere commun, qu'il obtint en effet en forçant son frere d'y renoncer, de s'enfermer dans un Cloître & d'y prendre la Tonsure; & tous ces exploits supposent un Prince âgé de 22. ans ou 18. au moins; ce qui se rencontre en effet dans mon calcul. Ce fut donc à cet âge & dans ce tems, c'est-à-dire, en 612. & les deux années suivantes que ces révolutions arriverent, comme je l'ai prouvé dans les Nombres 9. & 10. précédens. Après une ou deux années passées dans ces contestations, ce qui ne put arriver sans de grands mouvemens & sans quelque action, comme Geoffroi de Montmouth le dit expressément, enfin Salomon demeura paisible possesseur du Royaume; & ce fut vers l'an 615. au plus tard, puisque pendant ces troubles domestiques, ou, si vous voulez, ces guerres civiles, Eduin & Cadualion étoient encore à la Cour de Salomon, d'où néanmoins ils s'étoient retirés dès l'an 615. comme je l'ai fait voir dans le même lieu.

Tout le reste de son regne se passa dans une tranquille paix, pendant laquelle il fit rebâtir l'Abbaye de saint Melaine de Rennes, sans qu'on puisse marquer précisément dans quelle année.

Ce qu'on peut avancer sans craindre de se tromper, c'est que cela se fit long-tems avant l'an 639. & avant 630. où je fixe la mort de ce Roi, puisqu'on lit que ce fut dans cette Abbaye qu'il fut inhumé. J'ai dit que le reste de son regne se passa dans une profonde paix; & je ne sçai sur quel fondement le Baud avance que ce Roi, selon Geoffroi de Montmouth, eut guerre contre les François : pour moi je ne trouve dans cet Auteur autre chose sur cet article que ces mots : Le peuple de ce Royaume, qui défend courageusement le pays que vous voyez, tout exposé qu'il est aux attaques de toutes les Nations voisines, *omnibus vicinis adversatam*. *L.* 12. *ch.* 5. Ces termes ne marquent précisément ni bataille donnée, ni guerres soutenues contre les Etrangers, absolument sous le regne de Salomon, mais sous ses prédécesseurs, & signifient seulement que la Nation que ce Roi gouvernoit, étoit brave, en état de se soutenir & défendoit en effet avec vigueur son pays contre les attaques des Etrangers, c'est-à-dire, autant de fois qu'on l'attaquoit, & j'en ai rapporté jusqu'ici divers exemples. Mais il n'y eut rien de semblable sous le regne de Clotaire II. qui fut un regne de paix, comme je l'ai fait voir dans le Chapitre précédent, & qui ne finit qu'en 628. peu d'années avant la mort de Salomon.

A peu près dans ce même tems vers l'an 627. ou les suivantes, il reçut à sa Cour son ancien ami Caduallon, chassé de ses Etats & fugitif, & lui donna quelques années après dix mille hommes. C'est la derniere action que nous sçachions de ce Prince, & ce qui me porte à fixer sa mort vers ce même tems entre les années 629. ou 630. & 635. ou 636. ou Judicael regnoit certainement depuis quelques années, & c'est à ce qui regarde ce Judicael, frere & successeur de Salomon, qu'il s'agit de passer. Je n'aurai pas besoin de m'étendre beaucoup sur les divers événemens de son regne; il est assez connu; tous conviennent de son existence; presque tous du titre de Roi que les Auteurs lui donnent assez unanimement; & si quelques-uns doutent encore de son indépendance, on a tant écrit sur cette matiere, qu'il ne sera pas besoin de grossir beaucoup ces Mémoires du peu de preuves & de réflexions que je pourrois ajouter. On sçait aussi les principales circonstances de sa vie, son alliance, les noms de quelques-uns de ses enfans, sa retraite & le tems à peu près de sa mort. Je n'ai besoin de m'étendre que sur celles qui sont à mon sujet, comme ayant une liaison nécessaire avec la suite de nos anciens Rois, dont j'entreprens de donner ici les preuves plus étendues & mises dans un autre ordre que celui qu'on leur avoit donné jusqu'ici. Je me contenterai donc de faire voir que si Judicael n'est pas le même que Salomon, comme je l'ai prouvé Nom. 6. & 7. il n'est point aussi l'Alain que quelques Modernes ont surnommé le Long & qu'on trouve à la tête des Bretons avec le titre de Roi, peu de tems après que Judicael l'eut quitté; car je ferai voir qu'il le portoit très-constamment & jusqu'à la fin de sa vie. Je parlerai plus au long de ce qui regarde l'étendue de ses Etats, & j'ajouterai quelque chose à ce qu'on a dit de sa postérité, parce qu'il est important, pour la suite de l'Histoire, & sur-tout pour la connoissance de l'autre Roi, qu'elle nous présente après lui, de developper un peu ce fait; & je finirai par quelques réflexions sur l'ordre Chronologique de son regne & sur ce qui regarde sa succession.

(A) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 83.

XIV.

Judicael n'est pas le même qu'Alain dit le Long.

J'AI prouvé que Judicael n'étoit pas le même que Salomon, malgré le rapport que ces deux noms peuvent avoir & que j'ai fait valoir dans une autre occasion. Je dis la même chose à plus forte raison d'Alain, son successeur; il est vrai que la derniere syllabe du mot Judicael ou Wit-cael a quelque raport avec celui d'Alain : mais il ne faut pas s'y arrêter; parce que les actions & les autres circonstances de la vie de l'un & de l'autre sont très-différentes : car dans les Actes que nous avons de S. Judicael, qui sont assez amples, & dont l'Auteur entre dans un grand détail; surtout de ses actions de piété; je dis la même chose des vies de quelques-uns de ses freres, qui se sont sanctifiés, comme Josse & Vinnoc, où l'on trouve aussi quelques faits qui regardent Judicael, il n'est fait aucune mention de ce qu'on nous apprend d'Alain, par exemple, que Caduallastre chassé de ses Etats par les Saxons, & pendant les tristes ravages que la peste faisoit dans son pays, se retira dans la Bretagne auprès de lui. Les tems même ne peuvent convenir; car si nous voulons réconnoître avec le faux Geoffroi, tel que nous l'avons aujourd'hui, que Caduallon, pere & prédécesseur de Caduallastre, a vécu jusques dans une grande vieillesse; & n'est mort que longtems après Peanda tué par Osevin l'an 655. & sûrement après avoir regné 48. ans entiers, il faut dire qu'il n'est mort qu'en 663. & que Caduallastre, son fils, n'a pû venir se réfugier dans la Bretagne, que plus de douze ans après l'an 675. & l'on convient que Judicael étoit mort dès l'an 658. & qu'il avoit quitté quelques années auparavant la Couronne & le siecle pour rentrer dans le Cloître. Ainsi Judicael ne fut pas cet Alain qui reçut Caduallastre dans ses Etats. Mais si nous voulons pénétrer un peu plus dans le sentiment du véritable Geoffroi de Montmouh, & suivre exactement un ordre Chronologique plus conforme à ses propres termes, aussi-bien qu'à ceux du vénérable Bede; nous trouverons encore la même preuve dans toute sa force & moins sujette aux contestations; car il faudra dire, que Caduallon né la même année qu'Eduin, dont j'ai déja tant parlé dans les Nombres 9. & 10. de ce même Chapitre, c'est-à-dire, en 587. élevé depuis son adolescence, à 16. ou 18. ans, dans la Cour de Salomon, ou peut-être dans celle de Hoel III. avec Salomon jusqu'à sa jeunesse vers 615. succéda dans le même tems à son pere. Caduan regna jusqu'en 634. qu'il fut tué par Osvalde, comme il est aisé de le conclure des termes du vénérable Bede. Caduallon mourut donc après environ 9. ou 10. ans de re-

gne, âgé de 48. ans. On doit dire auſſi, comme on le trouve effectivement dans Geoffroi de Montmouth, que ſon fils Caduallaſtre lui ſuccéda dans ſes Etats vers l'an 635. qu'il les gouverna douze ans entiers en paix, c'eſt-à-dire, juſqu'en 647. apparemment par la protection de Peanda Roi des Merciens, l'ennemi déclaré des Anglois en général, perſécuteur de la Nation Bretonne, & en particulier d'Oſvalde Auteur de la mort de Caduallon; que néanmoins depuis cette funeſte bataille, où Caduallon perdit la vie, Caduallaſtre ne regnoit qu'avec quelque ſorte de dépendance d'Oſvalde; que dans les années ſuivantes juſqu'en 664. & ſur tout depuis la mort de Peanda ſon principal appui, c'eſt-à-dire, depuis l'an 655. Caduallaſtre eſſuya une rude guerre, qui ne lui fut pas avantageuſe; mais qu'il ſoutint cependant juſqu'au tems de la famine & de la peſte dont le vénérable Bede parle ſous l'an ſuivant 664. & que ce fut ce qui l'obligea de ſe réfugier en Bretagne, plus de ſix ans après la mort de Judicael, qui par conſéquent ne peut être Alain Roi de ce pays, & même plus de 17. ans, s'il paſſa dans l'Iſle les onze ans, que Geoffroi compte depuis le commencement de la peſte en 664. comme en effet l'Interpollateur de Sigebert met cet événement en 675. Enfin cet Alain étoit neveu, comme Geoffroi le dit expreſſément, & Judicael étoit frere de Salomon, tous deux enfans de Juthael ou Hoel III. comme je l'ai prouvé ſuffiſamment. Ainſi les faits, les tems du regne de l'un & de l'autre, & les degrés de filiation étant différens, les perſonnages le ſont certainement auſſi; c'eſt une conſéquence néceſſaire.

X V.

Judicael fut véritablement Roi de Bretagne, fils de Roi, ſucceſſeur de Roi.

POUR Judicael, il eſt tems de faire un dernier effort pour aſſurer ſon état, & le faire connoître une bonne fois mieux que quelques Modernes ne l'ont connu, & tel qu'il étoit en effet. Quelques-uns, quand ils en parlent, le nomment ſimplement, &, ce me ſemble, un peu trop froidement, le Breton, & tout au plus le Seigneur Breton. D'autres croyent en faire beaucoup, en convenant qu'il fut d'abord Comte, & que les Bretons lui donnerent depuis le titre de Roi, quoiqu'il ne fût auparavant qu'un de leurs Comtes, ayant envie de ſe ſouſtraire à la domination des François, à l'exemple des Gaſcons, contre leſquels ils voyoient alors toutes leurs forces occupées. Mais toute l'antiquité s'eſt expliquée bien autrement ſur l'état & la dignité de Judicael; & les Auteurs contemporains & les moins ſuſpects nous en donnent une idée toute différente. Un, dont on ne ſçait pas le nom, mais qui ſemble avoir vêcu dès le ſiécle ſuivant, qui fut le huitiéme, s'en explique en ces termes dans la vie de S. Judoc ou Joſſe ſon frere (*A*): « Le très-reverend ſerviteur de Dieu, nommé » Judoc, deſcendoit de la famille Royale des » Bretons. Son pere Juthael, qui pendant ſa vie » poſſéda le Royaume de la même Nation, laiſſa » par ſa mort le gouvernement du Royaume à » ſon fils Judicael, frere du bienheureux Judoc. » Cependant ce même Judicael ayant commencé de regner, après quelque tems ſe fit couper les cheveux, & entra dans le Clergé: mais » ce ſentiment de piété ne fut pas de durée: car » on dit que dans la ſuite il laiſſa croître ſes cheveux & reprit l'habit & l'état laïque. Comme » donc il poſſédoit le Royaume à ce titre & par » un tel droit, après quelques années il commença de ſe repentir des ſes propres actions & » de ſon retour à la vie ſéculiere, &c. » Il fut donc Roi, fils de Roi, deſcendu de la famille Royale, héritier du Royaume, dont il ſe croyoit abſolument le maître, puiſque, dans le deſſein de s'en défaire, il l'offrit à ſon frere Judoc, comme le même Auteur le dit fort au long dans la ſuite. Un autre Auteur plus ancien, puiſqu'il étoit contemporain & nullement ſuſpect, c'étoit Ouen lui-même Chancelier, ou comme on parloit alors Référendaire de France, & qui dans cette qualité n'avoit garde de rien avancer au préjudice des droits de cette Couronne, ne nous en donne pas non plus une autre idée dans la vie de S. Eloi ſon ami, qu'il a pris ſoin d'écrire; voici ſes termes (*B*): « Eloi prié par le Roi Dagobert » d'aller en Ambaſſade dans le pays de Bretagne, » vint trouver le Prince des Bretons, lui déclara » les cauſes du Traité qu'il venoit lui propoſer, » reçut un ôtage de la paix, & dans le tems que » quelques-uns s'imaginoient, qu'il y avoit entre » eux de grands démêlés, & qu'ils ſe déclareroient » mutuellement la guerre, il gagna ce Prince » avec tant d'honnêtés, de ménagement & de » douceur, qu'il n'eût pas de peine à lui perſuader de venir avec lui. Cet Ambaſſadeur, après » avoir paſſé quelque tems en ce même lieu, » retourne en France, amene avec lui le Roi » ſuivi d'une grande armée de ſes parens, le préſente à Dagobert, à Crioil, Château du Roi » de France, & ils confirment entr'eux l'alliance » & la paix. » Dans ce paſſage il eſt à propos de peſer bien tout & de faire attention au terme

(*A*) Ex Regiâ Britonum natione oriundus fuit, cujus pater Judicael regnum eadem in gente temporibus vitæ ſuæ tenens, filio ſuo Judicail, fratri ſcilicet B. Judoci, regni gubernacula dereliquit poſt obitum. Sed idem Judicail cùm regnare cæpiſſet, poſt aliquod tempus comam capitis radens clericatus eſt. Quæ tamen devotionis ejus tonſura non multo tempore in illo manſit. Nam fertur quod poſt hæc comam ſibi creſcere dimiſiſſet, & ad Laïcum revertiſſet ſtatum. Dum itaque hujuſmodi jure regnum teneret, poſt aliquot annos cæpit pœnitere de propriis actibus & tali ad ſæculum reverſione. *Vita ſancti Judoci.*

(*B*) Rogatus à Rege Eligius legatione fungi in partibus Britanniæ ..... Britannum Principem adiit, cauſas pacti indicavit, pacis obſidem recepit; & cùm nonnulli jurgia inter eos vel bella ſibi mutuò indicere æſtimarent, tantâ præfatum Principem benignitate, manſuetudine & lenitate attraxit, ut etiàm eum ſecum adducere facile ſuaderet. Commoratus ibidem aliquandiu rediens demùm perduxit ſecum Regem cùm multo exercitu generis ſui, eumque Crioillo in villa Regis Francorum præſentare pacifice confœderavit. Qui copioſa munera intulit ſed uberiùs muneratus rediit ad propria. *Ex vitâ S. Eligii ab Audoeno ſcripta cap. 13. Tom. 5. Spicilegii.*

d'*Ambassade* ; dont on ne se sert ordinairement à la lettre qu'entre des Souverains, & qu'Aimoin a conservé fidélement dans le récit qu'il nous fait de la même action. Il faut aussi bien peser le titre de Prince & de Roi que l'Auteur donne indifféremment à Judicael ; & ceux de guerre, de paix & d'alliance qu'il employe si souvent dans ce peu de lignes, & sur-tout ce qu'il dit qu'on croyoit, que les deux Rois se déclareroient mutuellement la guerre ; ce qui ne se peut entendre ni dire proprement que de Souverain à Souverain : comme en effet, ce récit pris dans sa force & dans toute son étendue ne peut nous donner une autre idée de l'un, non plus que de l'autre, & peut servir à vérifier toutes les circonstances rapportées dans l'ancienne Chronique de Marmoutiers, comme ayant précédé de plusieurs années, & sans doute attiré cette Ambassade ; sçavoir que Dagobert Roi des François & Judicael Roi des Bretons Armoriquains regnoient dans le même tems, & que chacun d'eux possédoit avec toute prérogative & dans une pleine liberté son Royaume, divisé de l'autre dès les premiers tems ; qu'il y eut certaines disputes entr'eux à l'occasion des droits Royaux de Bretagne, que Dagobert s'efforça d'usurper ; ce qui fit que chacun d'eux mit une armée sur pied, & que se défiant l'un de l'autre, ils se firent une guerre cruelle. Car cette comparaison de la puissance indépendante & souveraine des deux Rois est fondée sur les propres termes des témoignages que je viens de citer, aussi-bien du Chancelier de France, que de l'Auteur anonyme de la vie de S. Josse, qui, soit qu'il ait été Breton ou François, doit-être presque également regardé comme contemporain.

XVI.

Suite de la même matiére.

POUR le voyage que Judicael fit à la Cour de France, il n'est pas absolument une preuve de sa soumission, comme il ne fut point un effet de sa crainte. Il seroit trop long de rapporter ici les exemples de pareils voyages, que les Rois des Nations différentes en géneral & ceux de France en particulier, qui regnoient en même-tems dans les différentes parties de ce vaste Etat, faisoient quelquefois, même trop indiscrétement à la Cour des uns des autres, & qui ne sont devenus plus rares qu'à cause des dangers où ces Souverains s'exposoient, & les funestes suites de ces sortes de démarches. Pour celle de Judicael nous en sçavons l'occasion, le motif & le succès, qui n'intéressent en rien son rang ni son autorité. L'occasion fut la maniere insinuante, honnête & douce du prudent & saint Ambassadeur. Ce ne fut point un des sujets de cette Ambassade, un des points qu'on exigeoit, une des clauses du Traité qu'on venoit de lui proposer, puisqu'il étoit déja conclu sans cette condition & consommé de sa part par les ôtages qu'il venoit de donner. Ce fut d'un côté le fruit de cette éloquence de Saint Eloi, persuasive & pleine d'onction, qui le rendit depuis un aussi digne Evêque qu'il avoit été habile courtisan : & de l'autre côté ce fut le fruit du goût que S. Judicael trouvoit dans ses pieux entretiens. Ce fut comme un surcroît de condescendence, qui prouvoit de plus en plus & sa sincérité dans le Traité qu'il venoit de conclure & ses bonnes dispositions à la paix, qui devoit en être & l'objet & la fin. Le motif de ce voyage fut d'étouffer sans retour les anciennes & vives inimitiés, qui régnoient entre ces deux Princes, dit l'Abbé Florent dans la vie de S. Josse (*A*). Ingomar dans la vie du même Saint dit aussi que ce ne fut point un effet de l'ambition (*B*) ; expression dont il ne se seroit pas servi, s'il se fut agi de l'hommage d'un vassal ou de l'obéissance prompte & nécessaire d'un Roi soumis, ou d'un Prince véritablement feudataire, ce fut, continue-t'il, pour adoucir l'esprit de Dagobert aigri sur quelque point, lui qui le connoissoit d'ailleurs pour être altier & violent. Ne pourroit-on point dire que ce fut peut-être même autant pour avoir le plaisir de s'entretenir avec Audoen, ce saint Référendaire, si connu sous le nom de S. Ouen, comme la suite de l'Histoire semble l'insinuer, que pour appaiser le Roi, dont l'esprit pouvoit & devoit même être suffisamment calmé par le traité de paix que Judicael venoit de conclure & par l'ôtage qu'il avoit donné Ces circonstances & sur-tout le refus qu'il fit de manger à la table de Dagobert (*C*), & la maniere libre & pleine de Religion, avec laquelle il préféra la table & la conversation de son Référendaire, ne marquent rien moins que la complaisance & la soumission qu'on doit naturellement attendre d'un vassal. Aussi le premier fruit de ce voyage fut pour Judicael, qu'on lui rendit à la Cour de France des honneurs, tels qu'un Roi peut en attendre, & comme on a coûtume d'en rendre aux Souverains, *regio more susceptus*, dit Ingomar. Le second fruit de ce voyage, c'est qu'il reçut en partant pour retourner dans ses Etats, des présens beaucoup plus considérables, que ceux qu'il

(*A*) Missi contemporanei fuerunt Dagoberti Regis Francorum, cùm quo post graves ad invicem inimicitias pacificatus est in palatio Clissitio amicus Dei Rex Britonum Judicaelus ; magnisque honoratus est muneribus ab ipso Rege Dagoberto ; & rogatus ut pranderet cùm eo, voluntati ejus & voto non acquievit regio. Sed eligens mensam Dadonis, qui & Audoenus postmodùm Rothomagensis Episcopus, dignatus est interesse convivio, malens inter diversa fercula sacris ipsius eruditionibus informari, quam superfluis ciborum diversitatibus in mensa Regiâ fastidium sibi generari. *Vita Si Judoci apud Surium & Quercetanum Tom. 1. pag. 653.*

(*B*) Tempore Dagoberti Regis Francorum filii Clotarii, Rex Judicaelus colloquendi gratiâ ad eum perrexit, nòn ambitioné inductus aliquâ, sed ut ejus animum in aliquo motum mitigaret, qui ferocem noverat, à quo regio more susceptus est, & ad communis prandii refectionem invitatus, cùm eo in cibo communicare noluit. *Ingomar in Actis sancti Judicaelis.*

(C) Sed tamen cùm Dagoberto ad mensam vel prandium discumbere noluit, eo quod esset Judicael Religiosus & timens Deum valde ; cumque Dagobertus resedisset ad prandium, Judicael egrediens de palatio ad mansionem Dadonis Referendarii, quem cognoverat sanctæ religionis sectatorem, accessit ad prandium. *Chron. Fredegarii cap. 78.* Indeque in crastinum Judicael Rex Dagoberto valedicens in Britanniam repedavit ; condignè tamen à Dagoberto muneribus honoratus. *Ibidem.*

avoit apportés (*A*), quelques grands qu'ils eussent été; mais présens, dont on ne l'honoroit, qu'en le traitant d'une maniere proportionnée à la dignité, *condigne tamen à Dagoberto muneribus honoratus.*, dit Frédegaire; présens en un mot dignes d'un Roi, *præmiisque regalibus ab eo donatus*, dit Aimoin. Ensuite le troisiéme fruit de ce voyage & le plus important de tous, fut qu'il fit la paix avec Dagobert, dit l'Abbé Florent, mais une paix sincere, *candida pax*, *solida*, & pour toujours, qu'Aimoin pour cette raison appelle perpétuelle *sempiterna*, comme en effet on ne trouve pas de preuves, qu'elle ait été troublée de part ou d'autre pendant le regne de Judicael, ni sous le regne suivant. Je ne crois pas après tant de preuves avoir lieu de craindre de me tromper, quand je dis que toutes ces expressions ainsi rassemblées, pour ainsi dire, dans le même point de vue, prises dans les Auteurs les plus fidéles & de la plus haute antiquité, doivent lever tout scrupule, que quelques Auteurs Modernes se font de traiter Judicael, j'ajoute même ses prédécesseurs & ses ancêtres, non-seulement de Princes & de Rois, mais encore de Souverains ou de Princes absolument indépendans: quand nous n'aurions pas d'autres preuves d'ailleurs de leur indépendance, celles-là seules devroient suffire. Il est vrai que quelques Auteurs venus depuis Saint Ouen, ont ajouté des faits à la narration simple qu'il avoit dressée le premier de cet événement si régulier, où deux Nations devoient dans la suite des tems prendre tant d'intérêt, & chercher le fondement de leur dispute & le prétexte de leurs divisions. D'autres ont changé certaines circonstances, ou du moins ils ont employé des termes moins expressifs & plus équivoques: car c'est ainsi que Frédegaire n'appelle ceux qui furent envoyés en Bretagne vers Judicael, que des Couriers, des Messagers, tout au plus des députés *nuncios*. Il dit que Judicael accourut promptement à Clichy, qu'il demanda pardon, & qu'il promit que sa personne & le Royaume de Bretagne qu'il gouvernoit, seroient toujours soumis à la puissance de Dagobert & aux Rois des François, & qu'il partit dès le lendemain pour s'en retourner en Bretagne. Aimoin rencherit un peu sur l'article qui regarde la prétendue soumission de Judicael, lorsqu'il dit qu'il l'offrit; ce qui, pris à la lettre, signifieroit qu'il l'auroit fait, sans même qu'on l'eut demandé, & ce que quelques Modernes ne font point difficulté d'interprêter d'un hommage en forme fait à Dagobert, au moins à la maniere & dans le style de ce tems-là. C'est apparemment sur ces fondemens qu'un Auteur cité par Vignier pag. 137. qui ne le croit pas moins ancien qu'Aimoin, dit en parlant des Bretons (*B*), que c'étoit un peuple soumis par les Rois de France & tributaire du tems de Dagobert, auquel il se soumit pour la premiere fois. Enfin Sigebert pris rigoureusement à la lettre (*C*), comme ces Critiques ne manquent pas de le prendre, lorsque le sens littéral les accommode & pour nous embarrasser, dit sous l'an qu'il appelle 643. mais qui n'est tout au plus que 641. que Judicael acheta la paix comme à prix d'argent. Mais pour faire connoitre ce qu'on doit juger du témoignage de ces Auteurs en général, & sans entrer d'abord dans le détail de ces nouveaux faits, ou de ces différentes circonstances, qu'ils ajoutent, je vais discuter ces autorités.

XVII.

Réponse à quelques difficultés.

Je répond que ces quatre Auteurs sont beaucoup plus récens que ceux dont j'ai tiré le fond de mes preuves, & le récit simple & naturel de cet événement, que ces quatre n'ont vû que depuis l'entiere soumission des Bretons, arrivée, comme je le dirai dans son lieu, sous l'Empire de Charlemagne & continuée sous le regne de ses enfans; que le plus ancien de ces quatre écrivoit dans les tems de troubles & pendant le plus fort des divisions entre les François & les Bretons, & lorsque ceux-ci n'épargnoient rien pour secouer le joug & se remettre en liberté, qu'au reste Aimoin & Fredegaire ne méritent pas d'être mis en paralelle avec S. Ouen, qui n'écrivoit que les choses dont il avoit été témoin oculaire & l'un des premiers Acteurs; que c'est le seul qui mérite d'être crû sur les faits que les autres rapportent, quand ils sont contraires à ceux qu'il nous ont transmis. Entrons présentement dans le détail de ces faits & de ces contradictions.

Premiérement, selon S. Ouen le personnage que le député du Roi Dagobert fait dans cette occasion, est celui d'Ambassadeur; c'est en effet d'aller vers un Prince qu'on appelle Roi; de lui proposer un Traité; de lui en expliquer les causes: on parle de déclarer mutuellement la guerre, si l'on ne veut pas convenir des conditions; mais il a le pouvoir de faire la paix, en cas qu'on les accepte: c'est ce dernier parti qu'on prend, il la conclut & reçoit des ôtages; il procure de plus un abouchement entre les deux Rois, & la paix se fait. Voilà ce qui se passe au rapport de Saint Ouen dans cette occasion entre Dagobert & le Roi des Bretons, & ce qu'on peut appeller une Ambassade dans toutes les formes (*D*). Il suffit de comparer ce qu'on venoit de faire à l'égard des Gascons, & l'on reconnoîtra que pour eux ce n'étoit qu'un simple ordre, une pure commission, une exécution militaire contre des sujets rebelles; au lieu que pour les Bretons c'est

(*A*) In crastinum valedicens Dagoberto Regi, præmiisque Regalibus ab eo donatus in regnum suum est reversus. *Aimoin. de Gestis Fran. L. 4. cap. 29.*

(*B*) Is populus à Regibus Francorum subactus & tributarius tempore Dagoberti Regis, cui se subjecit. *Chron. vetus apud Vignier pag. 147.*

(C) Anno 643. Dagobertus Vascones subigit; Judicail Rex Britonum gratiam Dagoberti sibi redemit. *Sigebertus.*

(*D*) Anno 13. regni Dagoberti cùm Vascones fortiter rebellarent, & multas prædas in regno Franciæ, quod Aribertus tenuerat, facerent, Dagobertus de universo regno Burgundiæ exercitum promovere jubet. *Chron. Fredegarii cap. 78.*

Anno 14. Dagoberti cùm ei nunciatum fuisset, Vascones ab imperio suo deficere velle, exercitum Burgundionicum cùm 12. Ducibus eò dimisit, qui commissâ cùm hostibus pugnâ eosdem acie superarunt, & multos ex eis

une députation faite vers une nation libre pour se plaindre à son Roi & pour lui demander réparation d'une irruption faite & du dommage causé pendant la guerre dans un pays voisin aux sujets d'un autre Prince. Or il faut qu'on me donne une idée toute nouvelle, entiérement différente de celle qu'on nous a donnée jusqu'ici de l'Ambassade, si ce que S. Ouen vient de nous décrire, n'en est pas une : Aimoin a conservé fidélement le terme dont cet Auteur s'étoit servi & dont tous se servent. Pour en marquer la signification il y ajoute des traits qui ne servent qu'à mieux fixer nos esprits & à nous en donner une idée plus nette, plus haute & plus étendue, lorsqu'il dit que Dagobert envoya une Ambassade à Judicael Roi de Bretagne....Et qu'on choisit Eloi pour l'exécuter, homme d'une fidelité reconnue. Si Fredegaire par le mot *Nuntios* veut dire la même chose, il se sert d'un terme assurément trop foible, & dont les bons Auteurs ne se servent pas ordinairement. S'il ne prétend parler que d'une simple commission, qui ne puisse être regardée comme une Ambassade, il va formellement contre ce qu'Aimoin en a dit depuis, & S. Ouen auparavant.

2°. Celui-ci nous assure que S. Eloi resta quelque-tems en Bretagne après la conclusion du Traité ; que Judicael vint à Paris, suivi d'une escorte si nombreuse de Princes Bretons, qu'elle pouvoit passer pour une armée; que ce fut à Crioil que se fit l'entrevûe ; que la conclusion fut une alliance entre ces deux Princes, fondée sur une solide paix. Et Fredegaire prétend au contraire qu'à peine Judicael eut-il entendu les propositions de Dagobert, qu'il courut à Clichy promptement, & comme en poste, dit agréablement l'Auteur de la réponse au Traité de la mouvance de la Bretagne, & rien n'est en effet plus singulier que de nous représenter une multitude de Seigneurs, qui avoit l'air d'une armée presque entiere, courant la poste dans un voyage de près de cent lieues Françoises; outre qu'il nomme le lieu de l'entrevûe Clichy, que l'autre nomme Crioil, & qu'il appelle soumission ce que l'autre appelle positivement alliance, & ce qui néanmoins dans ce sens & dans une pareille conjoncture ne convient à la rigueur qu'à deux personnes du même rang & d'une égale condition, & non au Seigneur à l'égard de son vassal, qui rend hommage, mais qui par cet acte ne fait point d'alliance, à proprement parler.

3°. Aussi cet Auteur prétend-il que Judicael demanda pardon. Mais outre que j'ai déja fait voir Chapitre 2. de ces Mémoires Nombre 13. que ces termes & quelques autres semblables ne sont pas toujours des preuves d'une soumission telleque rend un vassal; je répons de plus que S. Ouen ne dit rien de semblable, & qu'il nous donne de ce qui se passe en cette occasion une idée toute contraire, lorsqu'il ne fait mention que d'alliance, de paix & de riches présens donnés à ce Roi des Bretons.

4°. Et pour la soumission il n'en dit pas un mot. Fredegaire ne laissa pas d'avancer, que ce fut un des sujets de l'Ambassade, une des conditions du traité ; le second article qu'on exigeoit de Judicael. Mais Aimoin, loin de parler le même langage, nous apprend que ce que Judicael fit en cela, fut tout-à-fait volontaire, & comme offert sans qu'on l'exigeât ; & ces termes semblent autoriser l'expression de l'autre Auteur cité par Vignier, qui dit que ce fut à Dagobert que les Bretons, quoique vaincus & rendus tributaires par les Rois de France ses prédécesseurs, se soumirent pour la premiere fois : ainsi cette soumission, s'il est vrai qu'on se soit effectivement soumis, fut volontaire, puisqu'elle fut offerte sans avoir été demandée, & par la même raison on peut dire qne ce fut une soumission véritablement nouvelle, faite pour la premiere fois, ou plus ancienne & renouvellée. Et si l'on veut entrer dans l'esprit d'Aimoin & bien étudier son style, elle ne sera point un hommage en forme, & semblable, par exemple, à celui que les Gascons rendirent peu de tems après, pour lesquels ils employent les propres termes *feaux* ou *vassaux fidéles*, dont il ne se sert pas, quand il parle de la soumission de Judicael & de son peuple, qui ne doit par-conséquent être regardée que comme une déférence respectueuse, comme la reconnoissance d'une puissance plus étendue, comme un sincere attachement d'un allié, qui promet d'entrer dans les vûes de son allié, de prendre ses intérêts & de lui donner du secours dans le besoin. Si l'Auteur eut voulu dire quelque chose de plus, il auroit dû se servir du terme de fidéles, comme il fait deux Chapitres plus bas, au sujet des Gascons ; & dans ce cas il en auroit dit plus que Fredegaire, & tous les deux plus que S. Ouen ; & même tout le contraire de ce qu'il nous apprend : car celui-ci ne parle que d'Ambassade, que de déclaration de guerre ou de paix, que d'entrevûe de Rois, que de Traités d'alliance, enfin que de présens réciproques ; au lieu que les autres par leurs additions mal concertées & peu vraisemblables, font un assemblage confus de tout ce qui paroit le plus opposé, comme d'Ambassade & de course précipitée, de vassal & de titre de Roi, de traité d'alliance, d'hommage, de termes les plus humilians, comme demander pardon & des sentimens les plus libres, comme ne vouloir pas manger à la table du Roi de France & autres de cette nature. En effet dire qu'un vassal fait alliance avec son Seigneur, lorsqu'il lui rend hommage me paroit une expression encore plus extraordinaire, plus dure & plus irréguliere que de dire qu'un Roi devient vassal, parce qu'il en va voir un autre, qu'il traite de la paix & qu'il fait alliance avec lui.

5°. Pour l'expression de Sigebert, sçavoir que

captivos ducentes, terram eorum rapinis & incendiis desolaverunt. *Aimoin. de Gestis Fran. L. 1. cap. 28.*

Anno verò 15. regni sui omnes ferè seniores Vasconiæ cùm Amando Duce ad eum Clipiacum venerunt, ejusque formidantes præsentiam in Oratorium S. Dyonisii confugerunt ; quos etsi dignos morte judicaverat, respectu tamen sanctorum, quorum expetiverunt memoriam, eis indulsit vitam, qui Sacramento fidem dantes, se de cætero fideles Dagoberto ac reliquis post eum Regibus fore. Francorum, ad patriam suam permissi sunt redire. *Ibidem cap. 31.*

Judicael acheta les bonnes graces de Dagobert, s'il étoit vrai que cette expression se dût prendre à la lettre pour un achat à prix d'argent, ou du moins à force de présens, elle seroit encore plus contraire au témoignage exprès de tous les autres Auteurs. Car selon eux ce Roi s'en retourna chargé de présens beaucoup plus riches, que n'étoient ceux qu'il avoit apportés. Ni la paix, ni le voyage ne lui couterent donc pas assez pour l'accuser d'avoir acheté la paix. Au reste & Sigebert & l'Auteur de la Chronique du Mont-Saint-Michel & tous les autres que j'ai cités, lui donnent le titre de Roi. Quand nous le lui donnons comme eux, nous ne parlons que le langaga de toute l'antiquité; tandis que nos Critiques Modernes n'ont peut-être pas un seul exemple, qui les autorise à le lui refuser, & sur-tout à ne le traiter que de simple Breton, ou tout au plus de Seigneur Breton.

XVIII.

Judicael fut seul Roi dans toute la Bretagne.

IL fut donc véritablement Roi: Quiconque ne veut pas lui donner ce titre, ne le connoit pas assez & se roidit contre toute l'antiquité: mais il est également constant qu'il fut seul Roi dans toute la Bretagne, aussi-bien dans tout ce que nous appellons aujourd'hui la Haute, que dans la Basse, sans s'être trouvé dans le même-tems en concurrence avec un autre Roi Breton; soit avec Salomon, si ce n'est peut-être pendant les deux ou trois premieres années, qui suivirent la mort de Juthael leur pere commun, comme je l'ai dit en plus d'un endroit; soit avec celui que Geoffroi de Montmouth appelle simplement Alain, & que les Modernes ont surnommé le Long. Il est vrai que d'Argentré le croit ainsi; mais ce n'étoit que parce qu'il étoit prévenu, qu'il y avoit eu dans le même pays deux familles Royales qui dominoient en même-tems dans deux différentes parties de cet Etat; l'une descendue de Conan qui regnoit souverainement dans la Haute-Bretagne avec quelque sorte de supériorité sur ceux qui regnoient dans la Basse, & l'autre descendue de Rivallon-Murmaccon, qui ne regnoit, dit-il, que dans la Basse, & même avec quelque sorte de dépendance des autres. Mais j'ai suffisamment refuté ce systême dans tout le cours de ces Mémoires: j'ai fait voir aussi dans le Nombre 6. de ce Chapitre, que Judicael n'étoit pas le Salomon II. du nom, & dans le Nombre 14. qu'il n'étoit pas le même qu'Alain le Long; & mes principales preuves servent également à montrer, qu'ils ne regnoient pas en même tems. Le voilà donc seul & sans concurrent dans toute la Bretagne, en possession des mêmes Etats que Hoel III. ou Juthael son pere, & Salomon ou Gozelun, son frere, possédoient avant lui, c'est-à-dire, aussi-bien de la Haute-Bretagne que de la partie Septentrionale, appellée Domnonée par quelques-uns. En effet, tout le territoire de Rennes faisoit partie de ses Etats. 1°. Si l'on veut convenir que le Monastére de Land-Melmon ou Mailmon, étoit le même que celui de saint Melaine dans le fauxbourg de Rennes, comme je le disois dans le Nomb. 4. de ce Chapitre. 2°. Si l'on veut s'en rapporter à l'autorité des Chroniques Annaux; car l'Auteur de ces Chroniques dit expressément, que, lorsque Judicael déclara la guerre aux François, il ne commença les actes d'hostilité qu'en se jettant sur le pays du Maine, & le ravageant de toute part; au lieu que s'il n'eût pas été maître de Rennes, ç'auroit été par-là qu'il auroit commencé. 3°. Si l'on veut faire attention, que Grallon un des premiers Chefs de l'armée de Judicael, est appellé Comte de Cornouaille, dont Rennes étoit la capitale, comme je l'ai fait observer plus d'une fois, personnage qu'on ne peut regarder d'ailleurs comme fabuleux, puisqu'il en est fait mention dans d'autres monumens, qu'on reçoit volontiers, comme n'étant pas suspects (*A*), & dans un degré de filiation, qui convient assez à ce tems. 4°. Enfin si l'on ajoûte à ces trois preuves, ce qu'on lit de la naissance de S. Moderan ou Moran, de son éducation à la Cour du Roi de Bretagne & de son élévation à l'Evêché de Rennes, qui tombe sous ces mêmes regnes.

Pour ce qui est du territoire de Dol qui fait aussi partie de la Haute-Bretagne, il suffit de sçavoir un peu l'Histoire de S. Turiave né dans le fond de cette Province à Lanvolon ès enclaves de Saint-Brieu, élevé sous la discipline de S. Amahel ou Tiurmahel Prélat de Dol, dont il fut le successeur & contemporain d'un très-puissant Seigneur de ce pays nommé Rivallon, pour être obligé d'avouer que le Diocèse de l'un & la puissance de l'autre s'étendoient fort au-delà de Dol; car le nom de Rivallon est très-sûrement Breton & fort commun dans la famille Royale, comme on a déja pû le remarquer, & comme on va le voir encore bientôt. C'étoit un des plus puissans ou même le plus puissant & apparemment le premier Seigneur du pays; j'aurai bientôt occasion de le faire connoître plus à fond. Ce Seigneur avoit détruit l'Eglise de S. Moach, dont il est fait mention dans une Bulle du Pape Adrien IV. comme d'une Eglise située sur les confins de la Bretagne & de la Normandie, sept lieues ou environ au-delà de Dol. S. Turiave Evêque de cette ville reprit vivement Rivallon de ce sacrilége, lui fit faire pénitence & le convertit. On voit en tout cela le zéle d'un véritable Pasteur, qui s'intéresse également au salut de son troupeau & à la défense des Eglises de son ressort. On voit que celle de S. Moach, quoique dans cet éloignement & sur les frontieres de la Normandie, dépendoit des domaines de Rivallon, & que ce Seigneur lui-même étoit soumis à la Jurisdiction spirituelle de l'Evêque de Dol; & l'on ne peut guéres convenir de tout cela sans être obligé de reconnoître, que ce Diocèse étoit encore alors sous la domination des Bretons, sur-tout si l'on joint ces faits aux preuves que j'ai rapportées dans les Chapitres précédens, & à ce que je dois dire bientôt du tems, où les François s'emparé-

(*A*) Daniel Unva, Gradlon Flan, *aliès* Flain. *Catalogue des Comtes de Cornouaille Hist. de Bret. Tom. 2. col. 17. Voyez ci-dessus ch. 5. nn. 22.*

rent

tent de ce territoire; & pour celui de Nantes, on croit fort facilement qu'il faisoit encore partie du Royaume des Bretons, non-seulement parce que Rethael pere de Judicael, en avoit été le maître aussi-bien que ses prédécesseurs, comme je l'ai fait voir; mais encore parce que Arnulphe, qui en avoit alors le gouvernement, & dont le nom revient assez à celui d'Arnoc, fils de Judicael, est appellé Comte Breton. En effet, ce ne fut que depuis & à l'occasion que je dirai bientôt, qu'Atheus eut le gouvernement de Nantes & de Rennes (*A*), s'il est bien vrai que ce Commandant ait été François, & mis dans ce poste de la part des Rois de France. Ainsi tout bien examiné; ces Etats étoient assez étendus pour mériter le nom de Royaume, & trop; pour être comparés à celui d'Yvetot. Outre qu'on sçait qu'un grand Etat n'ajoute rien à la puissance Royale, comme un petit ne lui ôte rien, du moment qu'elle est d'ailleurs indépendante & tout-à-fait absolue, telle que Tertullien l'a décrite dans son Apologetique Chapitre 30. & 33. Judicael fut donc seul Roi dans la Bretagne, aussi-bien dans la Haute que dans la Basse.

XIX.

Postérité du Roi Judicael plus nombreuse que quelques-uns ne l'ont dit.

UN autre point qu'il est à propos d'examiner présentement, comme étant fort important & décisif pour la suite de cette Histoire, est le nombre des enfans qu'il laissa de son mariage. On connoît assez son épouse; tous la nomment Morone, native du pays d'Agh ou d'Akre, Diocèse de Léon, c'est-à-dire, du même pays: quelques-uns ajoutent, de la même famille que Pratelle sa mere. Albert le Grand ne parle nulle part de sa postérité, non plus qu'Alain Bouchard. Autant que je puis m'en souvenir (*B*), d'Argentré dit qu'il est écrit qu'il eut six enfans mâles & nombre de filles, & que toutefois nul de ses enfans ne lui succéda. Mais je crois que c'est un défaut d'attention ou de mémoire; ou qu'en ce point il confond Judicael avec Juthael, son pere: au contraire, il en est qui ne lui donnent pour fils qu'Urbien, Vinnoc & Arnoc: il paroît néanmoins certain qu'ils en eurent un autre: car ces deux derniers ayant pris le parti du Cloître, pour faire profession de la vie Religieuse sous la discipline de S. Judoc, leur oncle, auquel ils succéderent, ne laisserent point de postérité. C'est un point dont il faut convenir; & néanmoins Ingomar dit positivement que Judicael, leur pere, eut plusieurs fils & filles, qui long-tems après sa mort faisoient briller toute la Nation des Bretons; tellement qu'il n'y avoit pays, ni province en toute cette Nation, qui ne fût gouvernée des nouveaux Proneveux & Trineveux du Roi Judicael & de ses deux fils. Judicael eut donc deux fils, qui laisserent des successeurs après eux, & qui par conséquent étoient distingués d'Arnoc & de Vinnoc, qui n'en laisserent point pour les raisons que nous venons de voir, & qui dans la vie de S. Josse sont appellés ses neveux (*C*), parce qu'en effet ils étoient fils de Judicael, son frere. (*D*) Dans des monumens, que je n'entreprens pas de contester, quoiqu'on convienne qu'ils sont suspects, on trouve un de ces fils sous le nom d'Urbien, qu'on laisse à la vérité long-tems sur la scéne; puisque depuis la mort de Judicael, son pere, arrivée vers l'an 658. ou plutôt depuis sa seconde retraite dans le Cloître arrivée beaucoup plutôt; non-seulement on ne présente que lui, mais encore on a affecté de le présenter de nouveau comme un homme qui vivoit, & comme un Prince qui regnoit encore sous l'an 811. & jusqu'au regne de Jarnitin en 814. (*E*) ce que quelques-uns ont remarqué comme un prodige, sinon de la nature, au moins de l'imagination & de la prévention, puisqu'on le rend par-là le témoin de près de trois siécles. Au reste tout ce qu'on en sçait, & tout ce qu'on rapporte de cet Urbien, est qu'il fut fils de Judicael, & pere d'Urbon, dont on conduit la postérité jusqu'à Roiandré, qui vivoit du tems de Salomon III. du nom qu'elle adopta. Quelques-uns ajoutent; mais sans preuves, qu'il fut fils aîné de Judicael: on trouve d'ailleurs qu'il étoit à Paris dès l'an 650. qu'avec la qualité de simple Comte de Bretagne il souscrivit à un privilége accordé par le jeune Clovis, privilége d'ailleurs soupçonné de faux, & sur lequel par conséquent on ne peut faire aucun fond. Pour moi j'estime, qu'il est le même que le Concar ou Congar, ou plutôt le même que le Cherennoc ou Keroenne nommé dans les deux Catalogues, que nous avons des premiers Comtes de Cornouaille. Car j'ai déja fait voir que *Kaer* ou *Car* en Breton signifie ville; & qu'ainsi Concar ou Keroenne signifient à la lettre Urbien & Urbon. Ainsi je crois encore que la raison pour laquelle on ne lui donne dans cet Acte de 650. que le simple titre de Comte de Bretagne, c'est qu'Urbien n'étoit en effet que Comte de Cornouaille, qu'il n'étoit pas l'aîné des enfans de Judicael, car ceux qui le disent, l'avancent sans preuve; mais un des cadets; qu'il avoit un autre frere plus âgé, qui par cette raison fut le principal héritier des Etats & de la Couronne de son pere, & Roi de Bretagne après sa seconde retraite dans la solitude de Gael; comme en effet nous allons voir que ce titre & cette dignité de Roi des Bretons ne furent éteints ni par le Traité que Judicael fit avec Dagobert entre les mains de S. Eloi, ni par la retraite, ni par la mort de ce saint Roi des Bretons. Le point essentiel seroit de découvrir le nom de ce frere aîné d'Urbien, & c'est ce que je tâcherai de faire après avoir dit un mot de la durée du regne de leur pere, & avoir rangé dans un ordre Chronologique les divers événemens de sa vie. Car pour ses filles je n'en ai pû jusqu'ici découvrir ni les noms, ni le nombre: je ne crois pas même qu'il en ait eu plus de deux

(*A*) Voyez Dom Lobineau Hist. de Bretagne Tom. 1. col. 27.

(*B*) D'Argentré Hist. de Bret. L. 2. ch. 34.

(*C*) Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. Table Généalogique.

(*D*) Vita S. Judoci inter Acta Ss. Benedictinorum.

(*E*) Dom Lobineau Histoire de Bretagne Tom. 1. pag. 25. 26. 29. à la marge sous l'an 811. & Tom. 2. col. 119.

ou trois, ni qu'il ait vêcu dans son mariage plus de tems qu'il en falloit, pour devenir pere de six ou sept enfans, que nous ne pouvons nous dispenser de reconnoître comme les fruits de ce mariage, après le témoignage précis d'Ingomar, qui parle positivement de plusieurs filles. Car il ne paroît pas qu'il fût marié, lorsqu'il se retira la premiere fois dans le Monastére de Gael. Les Auteurs n'en disent rien; ceux qui nous apprennent qu'il en sortit, se contentent de dire qu'il laissa croître ses cheveux, & qu'il reprit l'habit ou l'état laïque; mais ils ne marquent pas qu'il reprit son épouse, expression dont il auroit dû se servir, s'il en eût eu dès ce tems, comme d'autres s'en servent, & s'en sont en effet servi toutes les fois qu'ils ont voulu s'expliquer sur de pareils sujets, ainsi que Grégoire de Tours l'a fait en parlant de Macliau (*A*). Pour Judicael ne retourna dans le siécle qu'après la mort de Salomon vers l'an 630.

X X.

Ce qu'on peut juger de la durée du regne de Judicael.

ET c'est dans ce tems que je place le commencement de son regne, sçavoir quelques années avant la négociation de la paix, qui fut le fruit de l'Ambassade dont S. Eloi fut chargé dès 635. c'est-à-dire, la treiziéme année du regne de Dagobert; parce qu'il faut en effet donner quelques années pour toutes ces guerres qui précéderent & l'Ambassade & la paix, qui en fut la suite & le fruit; guerres dans lesquelles Judicael avoit eu (*B*) plus de part que quelques Modernes n'ont cru, comme Aimoin (*C*) & quelques Auteurs l'insinuent, ce me semble, assez clairement, & comme l'Auteur de l'ancienne Chronique de Marmoutiers le marque en propres termes (*D*). Ainsi quand nous ne donnerions que deux ou trois années pour ces prétentions, qu'il attribue au Roi des François & pour les refus ou les résistances du Roi Breton, pour les attaques & les défenses de part & d'autre, pour ces combats réiterés & ces longues & vives querelles dont il parle, & que l'Abbé Florent renferme en abrégé sous les mots de *grandes inimitiés*, nous approcherions déja fort de notre but, & nous nous trouverions vers l'an 633. quelque tems après la conclusion de la paix faite en 635. ou 636. Judicael dans le dessein de renoncer une seconde fois au siécle, mais plus efficacement qu'il n'avoit fait la premiere fois, lorsqu'il voulut se démettre de sa Couronne & de ses Etats, ne pensa pas d'abord à les remettre entre les mains d'aucuns de ses enfans, d'où l'on peut conclure qu'ils étoient encore trop jeunes, si ce n'est que sa conscience ne lui permettoit pas de regarder son mariage comme légitime, ni les fruits de ce mariage comme des sujets dignes de regner, parce qu'il ne l'avoit contracté qu'après s'être lié par des engagemens sérieux avec Dieu, qui dès-lors paroissoient comme de véritables voeux. Sa premiere vûe fût donc en effet de céder sa Couronne non à ses enfans, mais à l'un de ses freres, qui fut Judoc ou Josse; mais ce jeune Prince déja dégoûté de toutes les grandeurs séculiéres & mondaines, résolut de s'assurer, aux dépens de tout, le seul & véritable Royaume, qui est celui du ciel: il rejetta cette proposition & s'enfuit: ensorte qu'à son refus Judicael laissa l'administration de son Royaume à un de ses autres freres, comme nous allons le voir. Or ses offres, son abdication & sa retraite sont des événemens qu'on doit placer peu de tems après son retour de la Cour de France, c'est-à-dire, après 642. si l'on vouloit s'en tenir à la Chronologie de Sigebert; mais vers l'an 638. qui est celui de la mort de Dagobert, selon nos plus exacts Chronologistes. Et quoiqu'aucun que je sçache, ne s'explique positivement sur l'espace de tems, qui s'écoula depuis cette seconde retraite jusqu'à sa mort arrivée, dit-on, vers l'an 653. ou 658. ce qui nous mettroit en état de juger, quand elle commença, c'est-à-dire, quand il cessa de regner, il est néanmoins certain que depuis qu'il fut de retour dans ses Etats, l'Histoire ne nous apprend rien autre chose de lui, sinon qu'il offrit sa Couronne à Judoc son frere, & qu'il rentra dans le Cloître; ensorte que nous avons tout lieu de penser que son abdication, cet événement si singulier, arriva vers l'an 638. & que cette seconde partie de son regne, qui est la seule que je compte ici, ne fut pas de dix ans entiers, & peu suffisante d'ailleurs pour le nombre de six ou sept enfans, qu'il eut de son mariage, & pour juger qu'Urbien, le premier ou le second d'entr'eux pouvoit être à Paris en 650. & souscrire au privilége dont j'ai parlé; puisque selon mon calcul il auroit été dans ce tems âgé d'environ 20. ans.

X X I.

Ordre Chronologique du regne de S. Judicael.

TOUTE la Chronologie de son regne consiste donc à dire, que né vers l'an 590. ou peu d'années après, s'il ne fut pas l'aîné de ses freres, à l'âge d'environ 22. ans il perdit Juthael, son pere, en 612. qu'il voulut lui succéder & disputa la Couronne à Gozelun ou Salomon, son frere, pendant deux ou trois ans; car il ne faut guères moins de tems pour tous ces mouvemens, que quelques-uns traitent simplement de brouilleries domestiques & de famille, & ce que Geoffroi de Montmouth ne laisse pas d'appeller positivement des guerres, apparemment guerres civiles, comme je l'ai conjecturé ci-devant, & ce que l'Auteur de la vie de saint Josse (*E*) nomme expressément un commencement de regne, continué même pendant quelque tems.

(*A*) Greg. Turon. Hist. L. 4. cap. 4.

(*B*) Hist. de Bret. par D. Lobineau Tom. 1. pag. 22.

(*C*) Memoratus Princeps & correctionem commissorum & subjectionem sui Britannicique populi obtulit. *Aimoin. de Gestis Fran. L. 4. cap. 29.*

Post graves ad invicem inimicitias. *Vita S. Judoci apud Surium & du Chesne Tom. 1. pag. 652.*

(*D*) Partesque Cenomanenses ingressus Judicaelus cùm exercitu suo ..... fueruntque multa alia bella & prælia inter prædictos Reges. Sed Judicael gladiis mediantibus ipsam patriam viriliter illæsam præservavit & custodivit. *Chron. vetus Maj. Monast. in Chron. Briocensi.*

(*E*) Cum regnum cœpisset, post aliquod tempus comam capitis radens clericatus est. *Vita S. Judoci.*

Ce fut vers l'an 615. qu'il entra dans le Cloître pour la premiere fois, & qu'il y reçut la Tonsure Monastique vers le même tems ou peu d'années après, par le ministére de S. Méen, qui devoit alors être dans un âge fort avancé, puisqu'il étoit venu en Bretagne avec S. Samson avant l'an 557. Judicael quitta cette solitude pour remonter sur le Trône, après la mort de Salomon son frere & son concurrent, vers l'an 630. à l'âge à peu près de 40. ans, ce qui suppose 15. ans entiers de Religion. Car en effet quoique l'Auteur de la vie de S. Josse ait dit que cette dévotion ne dura pas long-tems, j'ai fait voir en quel sens on doit l'entendre, si l'on veut le concilier en ce point avec les autres Auteurs, qui nous ont parlé de cet événement, & de l'espace de tems durant lequel il demeura dans cette solitude, comme d'un long orage.

Il ne regna cette seconde fois que huit ou neuf ans au plus; je viens d'en apporter les preuves, sçavoir qu'il fit son abdication peu de tems après, qu'il eut conclu la paix avec Dagobert vers les années 635. ou 636. & qu'il fut de retour dans ses Etats. Il rentra donc dans le Cloître vers 638. & mourut 15. ou 20. ans après en 653. selon le Baud, ou selon d'autres en 658. âgé de 63. ou de 68. ans; & ce calcul s'accorde parfaitement avec ce qu'on lit de S. Melmon & de S. Maclou, dont les exhortations le toucherent si vivement, qu'elles le porterent à renoncer une seconde fois au siécle pour rentrer dans la solitude qu'il avoit quittée. En effet les Historiens de Bretagne, anciens & modernes, qui nous ont laissé le détail de ce qui regarde ces deux saints Evêques, s'accordent à placer la mort de S. Maclou vers l'an 630. & à donner environ 7. ans d'Episcopat à S. Melmon, qu'on regarde plus probablement comme celui, qui lui succéda le premier après sa mort, ce qui conduit justement, comme je le disois, à l'année 638. Tâchons de démêler présentement, mieux qu'on n'a fait jusqu'ici; qu'elle fut la suite de son abdication & de sa mort, l'état de la Bretagne pendant le reste de ce siécle, les noms & les titres de ses successeurs.

XXII.

On examine ce que la puissance & la succession de Saint Judicael devinrent après sa mort.

QUelques-uns ont pensé que le titre de Roi que S. Judicael prit & porta constamment dans tout le tems qu'il fut à la tête des affaires de Bretagne, ne fut qu'un effet de la révolte de ses peuples, causée par son ambition & par son usurpation (*A*). Mais tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici des Rois ses prédécesseurs en général, & de Juthael son pere en particulier, & que j'ai pris des monumens qui ne peuvent être suspects, & tout ce que j'ai dit de Salomon son frere, suffit pour faire voir combien cette prétention est mal fondée; & c'est au moins une témérité d'accuser d'ambition un Prince, qui donna tant de fois & dans tant d'occasions, des marques de son désintéressement & de son humilité. Quelques autres pourroient croire (*B*) que ce titre fut au moins éteint avec lui; que ses successeurs ne prirent que la qualité de Comte; que c'étoit une suite du traité fait entre Judicael & Dagobert, par lequel on lui auroit laissé la qualité de Roi pour sa personne seulement, à condition que ses descendans ne prendroient que celle de Comte. Mais le silence de tous les Auteurs François n'est pas la seule chose qui détruit cette imagination: nous avons des preuves formelles du contraire, prises dans les mêmes sources que les précédentes, & dans d'autres, qui dès-là même qu'elles y sont conformes, ne doivent plus paroître suspectes; & ces preuves sont encore plus capables de détruire non seulement cette imagination, mais encore celle des Auteurs qui regardent la diminution de puissance des successeurs de Judicael, comme la véritable raison du changement de ce titre; parce que ses freres & ses enfans partageoient entr'eux, à ce qu'ils prétendent, son héritage. Mais dans quel Auteur trouvera-t'on la preuve de ce partage? Et s'il n'en est fait mention nulle part, ce silence est-il un argument moins fort & moins concluant, que celui qui regarde le prétendu traité de Judicael & de Dagobert? J'ajoute que ce qu'on dit de ce partage, est encore moins probable. 1°. Pour ce qui regarde les freres de ce Roi des Bretons, ils auroient dû le faire ou le demander de son vivant. L'Histoire nous auroit laissé quelques vestiges de leur établissement, & de leur domination dans les lieux, qui leur seroient échus. Bien loin que cela soit ainsi, de tous les freres qu'on lui donne jusqu'au nombre de dix-sept, selon quelques-uns, & de 13. ou 14. selon d'autres; trois renoncérent à toutes les prétentions du monde & se sanctifierent dans la solitude, sçavoir Judoc, Vinnoc & Guennoc. Entre les autres il n'est fait mention dans toute l'Histoire de ce tems, que de deux, si vous en exceptez Gozelun, que Geoffroi de Montmouth appelle Salomon. Le premier de ces deux autres est Helon, qu'on confond même apparemment avec un autre de même nom, ou son oncle, ou son pere; le second est Riwald ou Rivallon, dont j'aurai bientôt lieu de parler: mais il n'est rien dit du partage ni de l'un ni de l'autre après la mort de Judicael (*C*), mais seulement de celui de Hailon dès son vivant. De plus on ne trouve aucun de ses dix ou douze autres freres dans les grands emplois, ni dans les principaux gouvernemens, qui néanmoins auroient dûs très-certainement être pour eux: aucun de leurs noms dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille; au moins si l'on veut prendre les choses à la lettre; comme ces Auteurs semblent le prendre; car pour moi je ne conviens pas du fait. Aucun d'entr'eux ne se trouve avec quelque autorité dans les pays de Treguier ou de Léon. Vannes, Nantes & Rennes eurent des Gouverneurs François, si on veut les en croire. Quel partage assez considérable eurent donc les freres de Judicael pour diminuer tellement la puissance que ce Prince avoit eue, qu'ils ne furent plus en état, comme il l'avoient été, de résister aux Rois de France? Enfin pour venir aux

(*A*) Vignier, Traité de l'ancien Etat de la Bretagne, pag. 139. & 141.

(*B*) Voyez Dom Lobineau Hist. de Bret. To. 1. pag. 25.
(*C*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 87.

preuves positives, quand Ingomar dit qu'il n'y avoit pays ou Province de sa Nation, qui ne fussent gouvernés des Neveux, Proneveux & Trineveux du Roi Judicael & de ses deux fils, il fait assez voir qu'il ne reconnoît pour les Auteurs des Seigneurs Bretons qui se distinguérent longtems après, que les deux fils de Judicael; & c'est exclure formellement ses freres de cet honneur, & marquer assez clairement ou qu'ils ne laisserent point de postérité, ou du moins que leurs descendans n'eurent aucune part à ce gouvernement dont Ingomar parle, & ne purent parconséquent donner aucune occasion à cette prétendue diminution de puissance. Et pour les deux fils de Judicael si l'on en trouve un en 650. à la Cour de France, qui n'a pris que la qualité de Comte, ce n'est pas à dire qu'il fut l'aîné des deux, & qu'il n'eut pas un frere en Bretagne d'un rang plus éminent. Car après tout c'est une vérité constante, que ce titre ne fut point éteint pendant la vie, ni même à la mort de Judicael. En voici de nouvelles preuves encore plus positives.

XXIII.

Le titre de Royaume & de Roi de Bretagne ne fut point éteint à la mort de S. Judicael.

LE traité de paix fait entre Dagobert & lui, n'y donnoit aucune atteinte. Ce ne fut point une des conditions de ce traité, qu'il quitteroit ce titre, ou qu'il seroit éteint par sa mort, sans pouvoir le transmettre à ses successeurs. Personne ne sçavoit mieux que Judicael ce qui s'étoit passé dans cette fameuse entrevue. D'ailleurs on ne doit pas s'imaginer que droit, fidele, sincere observateur de la justice au point qu'il l'étoit, il eut voulu manquer à sa parole & violer ses sermens dans un point essentiel, comme l'étoit un traité si solemnel & si public. On doit encore aussi peu soupçonner qu'il eut pû, ni qu'il eut voulu cacher cette circonstance à ses sujets; & néanmoins pour commencer par lui, bien loin qu'il eut été obligé de faire en ce point aucun changement, il continua de porter également ce titre depuis ce tems-là, & se regarda comme maitre absolu de sa Couronne & de ses Etats, puisqu'il les offrit à Iudoc son frere, sans lui donner jusqu'au dernier moment d'autre nom que celui de Royaume (*A*). Et pour ses sujets & les autres en général ils se servirent aussi toujours également des mêmes termes après son voyage de Paris, comme auparavant: c'est ce qu'il est aisé de remarquer dans la vie de S. Josse, dressée par l'Anonyme qui vivoit dans le siécle suivant, lorsque parlant de » Judicael, il s'explique en ces termes: (*B*) comme » il possédoit le Royaume à ce titre ou de cette » maniere, après quelques années il commença » de se repentir de ses propres actions & de ce » retour au siécle; il arriva donc que venant trouver un certain serviteur de Dieu, nommé Caroth, il lui demanda sur cela conseil avec beaucoup d'empressement & de piété. Ce Saint » homme lui donna des avis très-salutaires, & » l'exhorta à quitter le Royaume du siécle, en » lui disant qu'il avoit un frere, nommé Josse, » fort en état de le bien gouverner......Où l'on voit 1°. Que l'Auteur se sert formellement du terme de Royaume dans cette occasion, la derniere & la plus éclatante action de sa vie de ce saint Roi. 2°. Que cet homme Religieux ne lui parle pas de laisser son Royaume à ses enfans, mais à l'un de ses freres, apparemment pour les raisons que j'en rapportois il n'y a qu'un moment. 3°. Qu'il ne lui parle point aussi de le laisser à des neveux qui auroient été les enfans de Salomon, son frere & son prédécesseur; ce qui m'a fait conclure qu'il n'en avoit point laissé. Car un homme du caractere, dont on nous dépeint celui qui donnoit cet avis, n'auroit pas manqué de proposer à celui qui le consultoit, cet expédient si conforme à la justice. Ingomar dans la vie de ce Saint Roi, ni les autres qui nous ont appris cet événement, ne s'en expliquent pas autrement (*C*). La Chronique de l'Eglise de S. Méen, citée par le Baud, pousse encore la chose plus loin, lorsqu'elle ne fait point difficulté d'avancer qu'il n'y eut aucun Roi, qui pût être mis en paralelle avec lui; mais que malgré tous ces avantages séculiers, il ne laissa pas d'en faire le sacrifice en se rendant Moine dans cette Abbaye. Le Prince au moment même de son sacrifice étoit bien persuadé de tout ce que j'ai dit ici; puisqu'en le faisant, son dernier soin fut de recommander à Dieu son Royaume & ses enfans; & tout cela prouve sensiblement qu'il n'étoit pas moins convaincu qu'il pouvoit transmettre ce titre aux autres; soit à son frere Judoc, puisqu'il voulut le remettre entre ses mains; soit à ses successeurs, tels qu'ils pussent être, ses propres enfans ou autres; & puisqu'en mourant au monde, il recommandoit avec tant d'attention & de zèle son Royaume à Dieu: ce qui fait voir encore que son dessein n'étoit pas, que cette puissance dont il avoit été le dépositaire, mais à laquelle il renonçoit, fut tellement diminuée par le partage que ses freres ou ses enfans devoient faire de ses Etats, que ce titre de Roi, la plus précieuse portion de son héritage qu'il pût leur laisser, & qui paroissoit lui être si chere, fut supprimée. Le point est de sçavoir si ses sentimens furent suivis, & s'il eut un Roi pour successeur; c'est ce que je crois certain, comme d'autres l'ont crû longtems avant moi, quoiqu'ils n'eussent pour garant que Geoffroi de Montmouth.

(*A*) Vita S. Judoci sæculo 3. Bened. Tom. 1. pag. 565. Après avoir recommandé son Royaume & ses enfans à Dieu, il retourna dans le Monastére de Gael. *Dom Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. pag. 241.*

(*B*) Dum itaque hujusmodi jure regnum teneret, post aliquantos annos cœpit pœnitere de actibus ac tali ad sæculum reversione. Sic itaque factum est ut ad quemdam Dei servum, nomine Caroth, veniens consilium ab eo de hac re devotus quæreret, qui mox saluberrimis eum monitis hortatus est regnum dimittere sæculare, sibique fratrem esse Judocum nomine, qui illud regere bene posse indicavit. *Vita S. Judoci.*

(*C*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 88. 89.

XXIV.

Judicael eut pour successeur Alain II. du nom Roi de Bretagne selon Geoffroi de Montmouth.

C'Est au moins le seul Auteur qu'on cite, en parlant de son successeur qu'il nomme Alain, & dont il nous rapporte les faits suivans, que je vais rapporter en abrégé (*A*). Caduallastre, » dit-il, fils de Caduallon, lui succéda dans le » gouvernement du Royaume.....& le maintint » d'abord avec vigueur dans une tranquille » paix....mais douze ans après avoir pris la Cou- » ronne, il tomba malade....Pendant son indis- » position les Bretons se firent mutuellement la » guerre, & par ces funestes divisions désolerent » leur riche patrie ; la famine suivit ces désordres » de près....& la peste qui fit en peu de tems pé- » rir une si grande multitude de gens, que ceux » qui restoient en vie, ne suffisoient pas pour » inhumer les morts. Ce qui fit que ces restes in- » fortunés des Bretons, fuyant leur patrie, se re- » tirerent par troupes dans les pays situés au-delà » des mers (*B*).....Caduallastre même leur Roi, » faisant voile vers l'Armorique, aborda sur la » côte, & vint avec toute sa suite trouver le Roi » Alain neveu de Salomon, qui le reçut d'une » maniere digne de son rang. La Bretagne ainsi » désolée fut donc pendant onze ans très-odieuse » aux Bretons, & ne fut pas plus agréable pen- » dant tout ce tems aux Saxons, qui mouroient » chaque jour en grand nombre...Quelque-tems » après comme ce peuple (les Bretons de l'Isle) » eut repris des forces, Caduallastre dans la pen- » sée de retourner dans son Royaume, qui étoit » enfin délivré de cette contagion, demanda du » secours à Alain. Lorsqu'il équipoit sa flotte, la » voix d'un Ange se fit entendre, qui lui com- » mandoit de se désister de son entreprise, & d'al- » ler à Rome trouver le Pape Sergius... Aussitôt » que ce Saint homme eut reçu cet ordre ; il alla » sur le champ vers le Roi Alain, & lui fit confi- » dence de ce qu'il venoit d'entendre. Alain.. .... » lui conseilla de se soumettre à la volonté de » Dieu & d'envoyer dans l'Isle son fils Inor & » Ini son neveu pour gouverner les restes des » Bretons. Alors Caduallastre renonçant aux » pompes du monde, en vûe de Dieu, pour » mériter le Royaume éternel, vint à Rome, & » là confirmé par le Pape Sergius, il fut surpris » d'une langueur imprévue, mourut & fut reçu » dans le Ciel le 20. Avril l'an 689. Inor & Ini » rassemblerent leurs vaisseaux, prirent avec eux » tous ceux qu'ils purent, vinrent aborder dans » l'Isle, & pendant 49. ans entiers inquiéterent » fort la nation des Anglois, mais sans en retirer » néanmoins de grands avantages. On voit dans tout ce récit un successeur de Judicael avec le titre de Roi, sous le simple nom d'Alain, & sous le surnom d'Alain le Long, que les Modernes n'ont pas laissé de lui donner, je ne sçai sur quel fondement. Il est seulement à croire qu'ils ne l'ont pas imaginé, mais qu'ils l'ont trouvé quelque part, ailleurs que dans Geoffroi qui ne s'en sert jamais. On voit encore dans ce récit qu'Alain successeur de Judicael, regna pendant tout le tems qui s'est écoulé depuis cette peste, dont Bede parle sous l'an 664. au moins jusques vers l'an 688. que Sergius fut élu Pape, c'est-à-dire, pendant plus de 24. ans entiers. On voit enfin que ses Etats servirent d'azyle à des Princes affli- gés, & qu'il donna tout le secours, qu'on peut attendre d'un Roi généreux, & d'un ancien allié, puisqu'il fournit au fils de Calduallastre une flotte nombreuse ; & permit que plusieurs de ses sujets prissent parti pour cette expédition, & qu'ils ac- compagnassent ce Prince, lorsqu'il retournoit dans ses Etats, afin de l'aider à les conquérir & à les reprendre.

XXV.

On ne doit point accuser Geoffroi de Montmouth d'avoir inventé ce qu'il a dit d'Alain II. du nom.

JE sçai combien les Critiques Modernes se ré- crient contre cette autorité. Cet Alain est chi- mérique (*C*), dit un des plus ardens d'entr'eux ; aucune Histoire n'en parle, & le Baud qui avoit vû toutes les Chroniques manuscrites des Eglises de Bretagne, dont il a tiré son Histoire, est ré- duit à prouver l'existence de ce Roi par le témoi- gnage de Geoffroi de Montmouth, Evêque d'A- saph, Anglois qui vivoit dans le douziéme sié- cle, 500. ans après cet Alain, Auteur si infidéle qu'il a été surnommé le menteur ; Guillaume de Neubrige & Brompton ses contemporains & Anglois, l'ont décrié comme un faiseur de contes ridicules qu'il avoit traduits des Romans de la populace, tels que seroient parmi nous Jean de Paris, Ogier le Danois, ou Tristan & Lan- celot.

C'est là ce qu'on peut appeller n'épargner point un Auteur, & le traiter sans pitié ; mais quoique dans ce long tissu d'injures & de reproches il se trouve plusieurs choses qui mériteroient d'être re- levées, je les laisse pour ce qu'elles sont, & je me contente de passer à ce qui demande plus d'attention ; je laisse même à part ces accusations vagues & générales d'Auteur fabuleux (*D*), parce que je m'expliquerai ailleurs sur cet article. Je me renferme dans mon sujet, & je dis qu'on ne peut sans injustice & sans témérité l'accuser d'a- voir inventé le premier, & sans aucun garant, ce qu'il vient de dire d'Alain II. Car pourquoi voudroit-on supposer qu'il lui a donné ce nom, plutôt que tant d'autres qu'il pouvoit feindre avec la même facilité ? Peut-il tomber sous le sens, que ce soit un pur effet de son imagination sans en avoir eu d'ailleurs aucune connoissance ? Si la chose étoit ainsi, pourquoi dire qu'il étoit seule- ment neveu de Salomon ; & non pas son fils ; ce qui sembloit plus naturel, si ce n'est qu'il l'avoit

(*A*) Galfridus Monumet. Hist. Reg. Brit. L. 12. cap. 14. & 15.

(*B*) Ut igitur inter hos & alios gemitus in Armoricanum littus appulsus fuit, venit cùm totâ multitudine suâ ad Regem Alanum, Salomonis nepotem, & ab ipso dignè susceptus est. .. auxilium ab Alano petivit. *Ibidem cap.* 16. & 17.

(C) Hevin sur Frain ; Réponse à la Dissertation nu. 42. pag. 55.

(*D*) Voyez la Note 11.

appris de quelque autre, ou qu'il en étoit bien instruit par lui-même, comme cela se trouve en effet, sinon pour le nom, au moins pour les circonstances? Si ce récit n'est qu'une pure fiction, comment auroit-il pû nous donner des époques si justes & qui s'accordent si bien avec ce que nous lisons dans Bede, qu'il étoit bien éloigné de copier & de suivre à la lettre, & dans les autres Auteurs, qu'il n'avoit pas lûs vraisemblablement? Tout ce qu'il a dit des autres Rois, prédécesseurs d'Alain II. pendant trois siécles entiers, à mesure que l'occasion se présentoit d'en parler, s'est toujours trouvé juste & à quelque altération du nom près, conforme en tout le reste, à ce que plusieurs autres qu'il ne pouvoit avoir consultés, nous en ont appris, comme je l'ai fait voir. Pourquoi l'accuser d'avoir inventé plutôt en ce point, qu'en tant d'autres, puisque nous le trouvons d'ailleurs également conforme à ce que l'Histoire de ce tems nous développe de plus particulier : le nom & le regne de Caduallastre, l'étroite alliance des Bretons de l'Isle avec ceux des Armoriques, la peste qui désoloit la Bretagne, la défaite & la fuite des Bretons, le Pontificat de Sergius précisément dans ce même-tems, ne sont point des fictions, ni des jeux de l'imagination. Quelle raison de croire que le nom, le titre de Roi, le tems du regne, le dégré de filiation d'Alain, en soient un, plutôt que tant d'autres ? S'il eut voulu ne donner qu'un Roman, comme on l'en accuse, & supposer tout jusqu'aux personnages & jusqu'aux noms qu'il leur donnoit, pourquoi ne poussoit-il pas le Roman plus loin? Pourquoi permettre & laisser la suite de cette Histoire à Caradoc (*A*), comme il le fait à la fin de son ouvrage? S'il n'avoit en vûe que de relever la gloire de sa Nation, comme l'a dit Guillaume de Neubrige, que ne continuoit-il sur le même ton? Puisqu'il ne lui en auroit coûté de plus, que quelques nouveaux efforts d'imagination, pourquoi convenir avec tant d'ingénuité de la défaite, ou du moins du peu de succès de ses Bretons pendant 49. ans entiers sous Inor & Ini depuis la mort de Caduallastre. Pourquoi ce terme si précis de 49. plutôt qu'un autre ? Avouons que dans cette circonstance particuliere, qui regarde Alain II. dont il s'agit ici, comme dans les autres, qui sont plus générales, ou qui regardent ses prédécesseurs, l'accusation de faux est injurieuse & mal fondée, pour ne rien dire de plus.

XXVI.

Ce que Geoffroi dit d'Alain II. est conforme à ce que nous sçavons d'ailleurs de l'Histoire de notre Bretagne.

CAR après tout il n'avance rien à ce sujet, qui soit démenti par aucun Historien, ou plutôt qui ne soit absolument conforme à l'état où se trouvoit alors notre Bretagne. Le titre de Roi ne fut point éteint dans ce pays par la mort de Judicael : je l'ai déja fait voir assez amplement, je ne pourrois ici m'arrêter plus long-tems à le prouver, sans tomber dans des redites. Ainsi ce n'est point une fable, une fiction, que de nous en représenter un pour son successeur. Je puis même dire qu'en ce point il rapporte ces faits avec plus de fidélité & d'une maniere plus conforme à l'Histoire de France & à la notre, que ceux qui rejettent l'extinction prétendue de ce titre de Roi, au moins dans ce tems, sur la diminution de puissance causée par le partage de la succession de Judicael entre ses freres & ses enfans, comme ces Auteurs le prétendent. Car loin que les Bretons fussent moins puissans depuis la fin du regne de Judicael jusqu'en 690. c'est-à-dire, pendant toute la vie d'Alain II. du nom, ils reprirent de nouvelles forces, & firent valoir de nouveau plus que jamais leurs anciennes prétentions sur l'indépendance, comme ils avoient fait sous leur Roi Judicael, & sous Dagobert Roi de France, ou du moins ils les continuerent ou les soutinrent avec vigueur, comme les trois prédécesseurs d'Alain les avoient soutenues. Ce ne sont point nos propres Historiens qui m'en fournissent la preuve ; ils pourroient peut-être paroître suspects à quelques-uns : je n'avance ce fait que sur le témoignage de l'Auteur des Annales de Metz (*B*), Auteur très-passionné pour la gloire & les intérêts de la France, qu'on cite contre nous, & qui dans le sentiment des Historiens François du dernier siécle les plus accrédités, pousse la chose trop loin (*C*), & paroit avoir exagéré, quoiqu'il affecte de tirer la vérité de la bouche même de nos adversaires. Cet Auteur après avoir parlé des Saxons, des Frisons, des Allemans, des Bavarois, des Aquitains, des Gascons & des Bretons, nations, continue-t'il, autrefois sujettes aux François, il ajoute que leurs Chefs devenus arrogans, rebelles, opiniâtres ; (car le terme dont il se sert, signifie tout cela) par une présomption qu'il appelle injuste, s'étoient soustraits à la domination des François, en profitant de la molesse & de la lâcheté des Princes précédens, c'est-à-dire, des Rois de France qui régnerent avant 690. Sur quoi je prie d'observer que les mots *autrefois*, *il y avoit longtems*, *jadis*, dont il se sert en parlant de l'assujettissement des Bretons & de ces autres peuples, peuvent avoir autant d'étendue qu'on veut leur en donner jusqu'au-delà de cent ans, mais qu'ils ne peuvent s'étendre moins de 40. ou de 50. ans, ce qui nous conduit jusqu'au regne de Judicael ; & l'on voit que c'est assez le sentiment de cet Auteur de pousser l'époque de la soumission des Bretons au moins jusques vers ce tems, en fixant le commencement de leur résistance vers les années

(*A*) Reges autem illorum, qui ab illo tempore in Galliis successerunt Caradoco Lancabarnensi contemporaneo meo in materiâ scribendi permitto. *Galfridus Monumet. L. 12. cap. 20. & ultimo.*

(*B*) ... Gentium quondam Francis subjectarum... harum enim gentium Duces in contumaciam versi à Francorum se dominio per desidiam præcedentium Principum iniquâ se præsumptione abstraxerant. *Annales Metenses ad an. 691.*

(*C*) Quæ partium vera esse partim magnificentius, quam verius narrari arbitror.... nam exceptis Frisiis & Suevis Alamanisque nullam unquàm nationem reperio ab ipso oppugnatam, nedùm subactam ... non Britannos Ocismarinos.... *Adrianus Valesius Tom. 3. pag. 304.* Voyez aussi le P. Jourdain Hist. de France Tom. 3. pag. 596. & 597.

suivantes ; puisqu'il en attribue la cause à la molesse de plusieurs Princes François, tels que furent Clovis III. & les autres en remontant jusquà Clovis II. son ayeul, mort en 655. c'est-à-dire, pendant tout le tems que Geoffroi de Montmouth donne au regne d'Alain ; & ce passage des Annales de Metz, s'il exagere ou s'il se trouve absolument faux par rapport à quelques-unes de ces nations peut avoir son application aux Bretons, comme il est aisé d'en juger par l'état où la Bretagne se trouva dans toutes les années qui suivirent celle de 691. qu'aucun Auteur ne paroît avoir assez connues jusqu'ici, mais dont je donnerai le détail dans la suite.

Voilà donc Geoffroi de Montmouth plus au fait de notre Histoire en ce point que ceux-mêmes qui le décrient. Il faut encore observer sur ce passage des Annales de Metz, que puisque le Chef des Bretons ne se regarda plus comme soumis aux François ; il n'est rien de plus naturel que de croire qu'il avoit pris & qu'il portoit le titre de Roi, comme son pere & ses ayeux l'avoient porté ; c'est aussi ce que Geoffroi dit formellement. Autre conformité du récit de cet Auteur avec notre Histoire, c'est qu'elle nous apprend que pendant tout ce tems il y avoit une grande liaison entre les Rois de l'Isle & ceux de notre Bretagne ; & de fréquentes Ambassades de part & d'autre, comme on peut le voir par les Actes de S. Moderan ou Moran & autres. On voit encore que plusieurs Bretons de l'Isle vinrent en foule sous ce regne se réfugier dans les Armoriques, & que les uns y prêcherent l'Evangile (*A*), comme Yon fils de Bravon en 690. selon Lelandus & Balée, & plusieurs autres ; que d'autres s'y sanctifierent comme S. Goueznou, S. Gonery, S. Justok & d'autres, sans parler de ceux, qui, pour être venus par des motifs moins pieux, ou pour n'avoir pas fait profession d'une vertu si pure, ou pour avoir mieux réussi à la tenir ensevelie dans le secret de la solitude, n'ont pû trouver dans l'Histoire la place honorable que ces derniers méritoient, comme ils l'ont trouvée dans le Ciel. Enfin la troisiéme & derniere conformité de ce récit contenu dans les Annales de Metz avec notre Histoire, est qu'elle reconnoît que Judicael laissa deux fils : cependant elle n'en nomme qu'un, auquel elle ne donne point le titre de Roi, & ailleurs on ne lui donne que celui de Comte. C'étoit donc son frere qui portoit celui de Roi, puisqu'il y en avoit un pendant tout ce tems ; car il étoit naturel que ce fut un des fils du précédent Roi, c'est-à-dire, de Judicael. Lorsque Geoffroi de Montmouth le nomme Alain, & qu'il le dit neveu de Salomon (ce qui peut assez & plus vraisemblablement s'entendre de Judicael) il n'avance donc rien en cela que l'Histoire ne suppose : il ne reste plus qu'à voir si nous ne pourrons point en découvrir quelqu'autre preuve ailleurs.

XXVII.

Conjectures sur quelqu'autres preuves d'Alain II. sous des noms un peu différens, mais qui paroissent convenir à la même personne.

IL y en auroit peut-être qui croiroient en trouver une dans le Flam ou Flain des Catalogues des Comtes de Cornouaille, que ces monumens présentent en effet immédiatement après un Grallon ; & selon les Chroniques Annaux (*B*) un Grallon vivoit sous le regne de Judicael, & paroît avoir été un des plus distingués de sa Cour. Ainsi les tems & la qualité de Comte de Cornouaille conviendroient ; & pour rendre ces deux noms d'Alain & de Flain, semblables, il ne faut qu'ajouter un trait fort léger, qui peut avoir aisément échappé soit aux Lecteurs, soit au premier Ecrivain : car quand il s'agit de ces anciens Manuscrits, à combien de pareilles ou de plus grandes méprises n'est-on pas exposé. Mais je me suis déja par avance expliqué sur cet article ; je n'ai point séparé ces deux mots, & j'ai conclu qu'ils ne signifioient autre chose que Grallon fils d'Alain, sçavoir du premier de ce nom, au lieu qu'afin d'y trouver Alain II. il faudroit séparer ces deux mots pour les appliquer à différentes personnes. Alors il seroit aisé de reconnoître Alain II. dans la seconde : mais cela ne me paroît pas être assez dans le style de ces Catalogues, comme j'espere le faire voir dans le Chapitre suivant (*C*) ; & c'est ce qui m'a fait prendre le parti de regarder ce Grallon comme fils d'Alain premier & de croire que c'est ce que ces deux mots signifient, Grallon Flain ou Alain, c'est-à-dire ; Grallon fils d'Alain. D'autres croiroient peut-être voir assez de ressemblance entre les noms d'Alvand qu'on lit dans les Actes de S. Gonery, qui se sanctifia dans le septiéme siécle, & Alain dont le regne tombe dans le même siécle ; & véritablement le nom est assez semblable, sur-tout en prononçant Alain, comme on faisoit alors. Mais pour approcher les caractéres, il faudroit entrer dans un trop grand détail ; & les éclaircissemens ou les preuves que je pourrois en attendre, ne le méritent pas. Il vaut mieux se contenter & passer légérement, & comme en passant sur de pareilles preuves, que de s'exposer à rebuter ou fatiguer les Lecteurs, en les poussant trop, & les exposant dans toute leur étendue. On trouveroit avec moins de peine encore plus de ressemblance entre les noms de Rivallon, dont il est fait mention dans la vie de Saint Thuriave, & d'Alain le Long, & l'on se persuaderoit aisément pouvoir trouver dans la derniere syllabe l'occasion du surnom de Long, que les Modernes ont donné tous unanimement à cet Alain. Mais pour moi j'aime mieux croire que ce Seigneur étoit frere de Judicael, Tuteur de ses enfans & Régent du Royaume, que d'avancer qu'il étoit Roi, & cet Alain même que nous cherchons : car il

(*A*) In Aremoricâ Yvo Bravoni filius Transabrinâ regione natus, præceptore usus est Cutberto Lindisfarnensi Episcopo, & in sacris litteris multùm profecit ; Armoricam Regionem ingressus Evangelii doctrinam tradidit & multos convertit. Claruit anno Domini 690. *Baleus Centuriâ* 10. *cap.* 10. & *Lelandus Centuriâ* 7. & 10. *et Centuriat. Magdeburg.*

(*B*) Voyez le Baud Hist. de Bret. pag. 87.

(*C*) Albert, Vies des Saints de Bret. sur S. Turiau.

faudroit dire que s'il eut été l'Alain mort vers 690. ce Rivallon auroit vêcu plus de 90. ans, ou du moins 80. ans, puisqu'il étoit fils de Juthael ou Hoel mort en 612. Et si Lac-al-Reith, séjour ordinaire de ce Seigneur, comme on le voit dans les Actes de S. Thuriave, porte quelque vestige du nom de ce Roi (*A*), (car c'est ainsi que quelques-uns lisoient, il y avoit plus de 80. ans, quoique je sçache que Baillet a lu Lak-Frut); & si le nom de Hirel, Paroisse & Seigneurie fort ancienne du Diocèse de Dol, où j'estime qu'étoit situé Lak-al-Reith, exprime en abrégé, selon le génie de la langue, Alain le Long, El-Alain ou Alain, hir, long. Ce sont plutôt de légeres observations, qu'on doit se contenter de toucher en passant, que des preuves qu'on puisse ou qu'on doive faire beaucoup valoir.

J'aurois aussi mauvaise grace de vouloir mettre en ligne de compte des noms de lieux composés de celui d'Alain, comme Ker-Alain, Wille-Alain & une infinité d'autres semblables, parce qu'Alain étoit un nom trop commun en Bretagne pour en faire l'application plutôt à des Rois, qu'à de simples Seigneurs. Celui même qui renfermeroit Alain II. comme Don-Alain, Deuter-Allen ou Denter-Allen, Port-de Morlaix, ou qui signifieroit Alain Roi, comme Rhetel ou Reithelen, & quelques autres ne feroient pas plus d'impression, puisque notre Histoire parle d'un autre Alain qui porta le titre de Roi, & qu'entre ces deux on en compte plusieurs, & par conséquent un second de ce nom; & quand j'en proposerois qui renfermeroient tout à la fois ce seul nom d'Alain II. Roi, par exemple, Don-Reth-Alus & semblables, on auroit toujours lieu de répondre qu'il y a dans tout cela bien du creux & plus d'imagination que de solide. Et pour la prétendue Charte d'Alain le Long, qu'on trouve toute entiére dans d'Argentré (*B*); je la crois absolument fausse, quelqu'effort que cet Auteur ou son fils ayent fait pour la justifier, non seulement àcause du style, qui n'est point de ce siécle, & des noms de terre qu'on donne aux Seigneurs, qui n'en portoient point encore d'héréditaires ni de fixes; mais à cause des noms des Evêques qui sont supposés & différens de ceux qui occuperent la plûpart de ces siéges, comme il est aisé d'en apporter des preuves. Ensorte que pour prouver l'existence & le regne de cet Alain, je suis encore réduit, comme on nous le reproche, à ne pouvoir citer avec le Baud aucun autre Auteur voisin des tems, aucune Chronique ancienne (car pour des nouvelles on en trouve assez) en un mot aucun monument digne de quelque attention, que le seul Auteur du Manuscrit Breton; Geoffroi de Montmouth qui l'a traduit, Gautier Archidiacre d'Oxford son Interpolateur, ou ceux qui sont venus depuis.

XXVIII.

Réponse à l'objection qu'on tire du silence des Auteurs, qui n'ont point parlé d'Alain II. du nom.

MAIS ce silence si général des autres Ecrivains, ne doit pas rendre son témoignage moins recevable ou plus suspect. Il ne dit rien en cela qui soit contraire à l'Histoire de ce tems-là plus détaillée; rien qu'elle ne suppose, cela suffit. Il ne nous a point encore trompé dans les autres points semblables à celui-ci, je veux dire quand il nous a parlé de nos Rois & de leurs filiations, comme on l'a vû dans toute la suite de cette Dissertation. Nous ne devons pas sans une injustice criante, le soupçonner de vouloir nous tromper dans celui-ci seul, & pour la premiere fois lorsqu'il parle d'Alain II. du nom, sous prétexte qu'aucun autre n'en fait mention. Combien de faits recueille-t'on avec soin, pris seulement d'un seul Auteur, & qu'on sçait d'autant plus faire valoir, qu'ils doivent être regardés comme une découverte plus singuliere & plus rare, dès qu'ils paroissent conformes à la vérité, c'est-à-dire, dès qu'ils s'accordent avec les autres circonstances de l'Histoire? Ingomar qui nous a tant servi jusqu'ici, dira-t'on, devient inutile; il ne dit rien de ce Roi, ni de ses avantures. Mais devoit-il rapporter ce fait? C'étoit la vie de S. Judicael qu'il entreprenoit d'écrire; il pouvoit remonter comme il a fait, jusqu'à ses ancêtres; mais il n'étoit pas obligé pour cela d'entrer dans le détail de ce qui regardoit ses successeurs. Il ne laisse pas de dire qu'il eut deux fils, auteurs d'une nombreuse postérité, mais sans nous apprendre le nom ni de l'un, ni de l'autre. On trouve celui d'Urbon dans quelques titres qu'on croit faux d'un côté, & néanmoins de l'autre assez autentiques pour s'y conformer, quoiqu'on n'en trouve rien ailleurs. Pourquoi fera-t'on plus de difficulté pour celui d'Alain, puisqu'on le trouve dans Geoffroi de Montmouth, qui nous est plus connu par tout ce qu'il nous a dit dans le même genre, sans nous avoir trompés pendant trois siécles entiers.

On ajoutera peut-être, qu'au moins la Chronique des Rois Bretons Armoriquains devoit en parler, puisque le titre de cet ouvrage semble l'exiger; & que cependant elle ne nous en apprend pas même le nom, quoiqu'elle nous ait marqué fort exactement ceux de tant d'autres, dont elle ne nous a presque rien appris autre chose. A cela je réponds qu'il ne paroît pas que cette Chronique subsiste encore aujourd'hui; du moins je n'en ai rien vû que dans des citations; qu'il se peut que le Baud qui l'avoit vue, puisqu'il en rapporte des passages assez longs, ne l'ait citée que pour les points omis par les autres Auteurs, comme il semble nous donner lieu de le croire, & qu'enfin elle n'ait parlé que de ceux des Rois Bretons, dans la famille desquels le Royaume a fait souche, c'est-à-dire, dont les enfans ont aussi regné comme eux: c'est ce qui me paroît évident; car elle ne parle ni de Grallon, ni d'Erech, Riothame ou Riothime, d'Eusebe, de Comorre & de Salomon II. du nom, qui tous néanmoins ont regné dans les mêmes tems, dont elle écrit l'Histoire en abrégé, comme on l'a vû. Quelques-uns de ces Rois, comme Grallon & Comorre, n'étoient que des usurpateurs, qui n'ont pas fait passer le Royaume à leurs enfans, quoiqu'ils en ayent laissés sûrement. Il paroît que les quatre autres n'en ont point eu; ou du moins on n'en a point

(*A*) D'Argentré Hist. de Bret. L. 1. ch. 28. (*B*) Voyez aussi la Note 36.

a point de preuves, & tout nous porte à le croire: voilà la véritable raison de ce silence. Alain II. s'est trouvé dans le même cas de ne laisser point d'enfans, du moins qui, comme leurs prédécesseurs, ayent été Rois & Souverains de la Bretagne : on ne doit donc pas être surpris qu'il n'en ait point aussi fait mention. On n'a pas laissé de trouver dans d'autres monumens des preuves convaincantes du regne de ces cinq Princes, Grallon, Erech, Eusebe, Comorre & Salomon II. que cette Chronologie ne nomme point. Et pour ce dernier en particulier, celui des cinq dont Geoffroi de Montmouth a fait mention, on a vû qu'il n'est pas le seul qui nous en ait parlé ; qu'ainsi ce qu'il en dit, n'est pas un jeu de son imagination : on doit penser la même chose de ce qu'il a dit d'Alain II. & qu'il ne l'a pas plus inventé, que ce qu'il a dit de Salomon I. & des autres Rois, sur l'article desquels il s'est expliqué, selon qu'il en avoit occasion ; on doit croire qu'il l'avoit pris de quelques Historiens plus anciens, qui n'ont point passé jusqu'à nous, ou plutôt que l'Auteur du Manuscrit Breton qu'il traduisoit, doit être crû parce qu'il n'étoit pas fort éloigné du siécle où la chose s'étoit passée ; siécle d'ailleurs peu fécond en Ecrivains, soit des autres Histoires, soit de la nôtre. Au reste, comme cette Chronique des Rois Bretons Armoriquains ne conduit que jusqu'à Judicael, & que ce qu'on y trouvoit ensuite, ne regardoit que Daniel-Dremrus & ses successeurs, sous les mêmes noms employés dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille jusqu'à Daniel Buna, qui, comme je l'ai fait voir, n'est pas différent de Judual, autrement Alain I. mort dès la fin du sixiéme siécle ; rien ne nous oblige de croire que l'Auteur de cette Chronique ait écrit depuis Alain II. mort à la fin du septiéme siécle, ni par conséquent qu'il ait dû nous en apprendre soit les noms, soit l'Histoire. Pour les Chroniques Annaux, qu'on ne cite point aussi pour prouver l'existence & le regne d'Alain II. d'où l'on pourroit conclure qu'elles n'en disoient rien ; il ne paroît pas que ce soit autre chose qu'un recueil, qui peut passer pour ancien par rapport à nous, de piéces encore plus anciennes, comme titres & vies de Saints, & principalement de quelques circonstances particulieres & plus détaillées que celles qu'on trouvoit dans les Auteurs, qui n'avoient écrit l'Histoire qu'en général ; outre que comme je n'ai point vû non plus cet ouvrage que dans des citations, je ne puis juger que des faits qu'on rapporte, & non de tout ce qu'il pouvoit d'ailleurs contenir, & qu'on ne rapporte pas dans ces citations. Ensorte que le silence de l'Auteur de ce monument, s'il est vrai qu'il n'ait point en effet parlé d'Alain II. ni celui d'Ingomar ou de l'Auteur de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, ne doivent pas nous empêcher de croire ce que nous lisons dans Geoffroi de Montmouth, au sujet de ce Roi des Bretons.

XXIX.

Ce qu'on peut juger du regne d'Alain II. de son alliance, de ses enfans & de ses successeurs.

IL ne me reste plus qu'à représenter en abrégé l'ordre Chronologique de son regne & de sa vie ; voici ce que j'en pense. Il vint au monde vers l'an 636. 638. ou 640. Lorsque son pere se retira pour la derniere fois dans le Cloître, il pouvoit être âgé de huit ou dix ans. Rivallon, son oncle, eut tout le maniement des affaires pendant sa minorité, c'est-à-dire, jusques vers l'an 645. & même peut-être jusqu'au tems de la mort de Judicael, qu'on place vers l'an 658. puisque ceux qui nous apprennent le détail de sa pompe funébre, ne parlent dans cette occasion de ses enfans que sous le nom de Princes. Mais il faut qu'Alain ait pris hautement, peu de tems après la mort de son pere, le titre de Roi, puisqu'il l'étoit dans le tems de la peste ; dont Bede parle sous l'an 664. ou du moins les années suivantes, lorsque Cadualadre vint à cette occasion se réfugier vers l'an 671. dans ses Etats, dans lesquels, suivant ce calcul, il paroît avoir resté près de vingt ans, puisqu'il n'en partit que pour aller à Rome, lorsque le Pape Sergius étoit déja sur la Chaire de S. Pierre, ce qui n'arriva qu'en 688. Alain n'a pas survêcu long-tems : du moins le Baud & les autres Modernes conviennent tous unanimement, ou qu'il étoit mort, ou qu'il mourut en 690. c'est-à-dire, à l'âge à peu près de 60. ans, après environ 31. ans de regne, à ne les compter que depuis la mort de Judicael son pere. Et si dans Albert le Grand & dans la vie de saint Melair, on lit que ce Roi mourut en 670. c'est apparemment une faute d'Imprimerie, puisque dans le Catalogue généalogique il dit nettement que cette mort n'arriva qu'en 690. Pour ce qui regarde l'alliance & la postérité d'Alain II. son fils, comme Geoffroi de Montmouth n'avoit aucune obligation, ni même occasion d'en parler ; parce que ce n'étoit pas notre Histoire qu'il entreprenoit d'écrire, aussi ne nous en apprend-il rien, comme il ne nous avoit rien dit de celle d'Audren, de Budic, d'Alain I. de Hoel III. & de Salomon II. Et ce n'est que par des conséquences & des raisonnemens à la vérité fondés en preuves, qu'on trouve qu'il a laissé des enfans ; qu'on peut en découvrir les noms, les qualités & la suite. Tout ce que j'ai pû remarquer de plus, est qu'on ne les verra désormais à la tête des Bretons & des affaires de cet Etat ; qu'en concurrence avec les descendans d'Urbien, sous les noms de Concar, Cherœnnos & les autres que les Catalogues des Comtes de Cornouaille nous présentent depuis Grallon Flain jusqu'à Grallon Plouvenor, dans un ordre qui n'est pas toujours assez suivi, mais qui ne laisse pas de mériter quelqu'attention, parce qu'en effet il s'accorde assez d'ailleurs avec le peu de faits qu'on trouve dans quelqu'autres monumens, qui nous sont restés des débris du siécle suivant, qui est le huitiéme. Et désormais la suite de notre Histoire jusqu'au milieu de ce siécle & même plus tard, ne peut plus qu'avec une peine extrême être tirée de la confusion, ou quelques Légendes des plus embrouillés & des plus suspectes l'ont laissée. C'est néanmoins ce que je vais entreprendre dans le Chapitre suivant, sans oser me flatter de ne dire toujours que des choses capables de satisfaire les Critiques de nos jours : mais au moins dans l'espérance de donner un nouveau jour & quelque sorte d'arrari-

gement à cette matiere, qu'on ne nous a présentée jusqu'ici que d'une maniere fort confuse, & d'autant plus capable de rebuter, que dans l'état où on nous la donne, elle n'est pas même soutenue de cet air de vraisemblance si nécessaire pour ce qu'on veut faire entrer dans tout ce qu'on appelle Histoire. Si je ne puis pas y rémédier absolument avec le peu de secours que j'ai, mes réflexions pourront au moins être de quelque secours à ceux qui voudront l'entreprendre.

CHAPITRE VII.

Dissertation sur le Catalogue des anciens Comtes de Cornouaille.

LA mort ayant empêché Monsieur Gallet de continuer ses Mémoires, ou son travail ayant été perdu par la négligence de ses héritiers, nous croyons devoir placer ici la Dissertation qu'il avoit faite sur les Comtes de Cornouaille, & qui peut servir de supplément à ce qu'il nous avoit promis. Cette dissertation, dit-il, regarde un des plus curieux morceau de l'Histoire de Bretagne, puisqu'il s'agit d'une suite généalogique assez suivie depuis la fin du quatriéme siécle jusqu'à la fin du sixiéme & depuis la fin du sixiéme avec peu d'interruption, jusqu'au dernier de ces Comtes devenu par alliance Duc de Bretagne & mort seulement en 1084. Ensorte que j'ai grand lieu de douter, qu'on puisse trouver dans ce genre un autre titre, qui renferme dans ce genre tant de dégrés de filiations, & qui remonte plus haut. Car la Généalogie de Judicael, qu'on a rapportée sur le témoignage d'Ingomar & de l'Auteur de la vie de S. Vinnoc, ne comprend qu'onze degrés, au lieu que celle dont il s'agit, en renferme plus de 22. si l'on veut tout compter. Le point est de prouver la suite de ces degrés, & d'éclaircir ce qui paroît obscur, afin d'en faire une application plus juste, & d'en tirer tout le secours que cette piéce peut fournir pour l'Histoire générale de cette Province; c'est ce que j'entreprens ici.

1°. J'ai déja dit que par le mot du Cornouaille, quand il est employé par des anciens Auteurs, on doit entendre la Bretagne entiere, & que le titre de Comte de Cornouaille ne signifioit pas d'abord, que ceux qui le portoient, fussent dès-lors, comme l'ont été les derniers de ces Comtes, propriétaires de ces cantons, ausquels le nom de Cornouaille est resté, mais qu'il signifioit un Office qu'on ne confioit qu'aux premiers de l'Etat, & qui leur donnoit une inspection générale sur tout le pays, à peu près comme celui de Comte de l'Isle de Bretagne marqué dans la grande Notice de l'Empire, en donnoit un sur toute cette Isle sous les ordres & pour le compte de l'Empereur. C'étoit une dignité presque toujours possédée par les présomptifs héritiers de la Couronne ou par un des fils du Prince: du moins il n'y a qu'un ou deux exemples, qu'elle ait été dans d'autres mains jusqu'à la fin du huitiéme siécle, & peut-être plus tard; encore faut-il observer que ceux qui l'ont ainsi portée sont devenus Rois, soit par usurpation, soit par quelqu'autre voie, telle que seroit l'élection. C'étoit pour la Province, ce que le titre de Roi des Romains est aujourd'hui pour l'Empire, celui de Dauphin pour la France, celui de Prince de Galles pour l'Angleterre, &c. Tout ce que je vais dire en sera la preuve & suffira pour faire voir combien cette piéce est importante pour l'intelligence de notre Histoire.

2°. Les différens Auteurs citent quatre différentes listes de ces Comtes, à ne compter que pour la même les deux copies qu'on nous présente dans le Tome II. de l'Histoire de Bretagne col. 17. l'une tirée du Cartulaire de Landevenech écrite dans cet endroit en plus gros caractéres; l'autre tirée du Cartulaire de l'Eglise de Quimper, écrite en caractéres différens. Je compte pour la premiere de ces quatre listes celle, dont ni d'Argentré, ni ceux qui l'ont suivi, ne font aucune mention; que le Baud avoit néanmoins citée pag. 91. & qui, dit-il, commençoit à Conan Meriadec & continuoit jusqu'à Daniel, qu'il nomme Buva, mais que les Catalogues rapportés par l'Historien moderne, nomment Unva sans B. & l'autre Unna. J'ai dit que ce dernier étoit le Judual même, mort en 594. d'où j'ai conclu que ce premier Catalogue, finissant à Daniel Buva, sans parler d'aucun de ses descendans, étoit plus ancien que les autres qui nous restent, & qui conduisent jusqu'au Duc Hoel mort seulement en 1084. & j'ai fait observer en passant qu'on en pouvoit tirer une preuve assez ancienne de Conan Meriadec le premier des Rois Bretons mis à la tête de cette liste; car ce nom dans cette conjoncture ne peut s'appliquer à quelque Conan que ce soit, puisqu'Unna le dernier de ces Comtes vivoit du tems de Conan, qui fut II. de ce nom, dit autrement Conomer ou Conobre. Le Baud se contente de citer ce premier Catalogue sans rapporter les filiations; ainsi je ne puis en dire autre chose. Le deuxiéme est celui que nous avons, & qui n'est écrit que dans le douziéme siécle, qui suivoit en effet immédiatement celui dans lequel Hoel, le dernier de ces Comtes, mourut. C'est le deuxiéme, dont d'Argentré se sert, & que les autres Historiens de Bretagne, qui sont venus depuis, rapportent presque tous dans les mêmes termes. Je donnerai bien-tôt la suite des dégrés de filiations qu'il nous présente, & c'est à cette suite que je m'appliquerai plus particuliérement, parce que c'est le seul que j'aye en vûe. Dom Lobineau Histoire de Bretagne Tome premier page 7. dit que les Actes de Saint Melair mettent un Reith à la tête des Comtes de la Cornouaille Armoriquaine: si ces mêmes actes donnent une suite des descendans de ce Reith, c'étoit un morceau qui méritoit d'être rendu public. Pour tâcher de suppléer à ce que Dom Lobineau n'a pas fait, je rapporterai ce que Albert en dit, & qui n'est pas apparemment différent, si ce n'est pour Reith le premier de tous, puisque Dom Lobineau dit, à cela près, la même chose, au moins en substance Tome 1. pag. 9. Enfin le quatriéme Catalogue est celui d'Albert le Grand dans la vie de S. Melair pag. 482. & qui ne parle que de cinq dégrés de filiation, sçavoir de Jean, de Daniel, de Budic, de Rivod & de Miliau, ses deux enfans & de Saint Melair fils de ce dernier: car du

reste il ne parle point dans cet endroit de Reith. Et voilà pour le nombre de ces Catalogues ; pour la suite du deuxiéme, celui que j'examine ici plus particuliérement, la voici telle que Dom Lobineau l'a donnée.

Cartulaire de Landevenech.	*Cartulaire de Quimper.*
3°. Riwelen-Mur-Marthou	Mur-Marchou.
Tous les autres avoient là Murmachou, Murmarchou & Murmaccon.	
Riwelen-Marthou	Marchou.
Les autres lisoient aussi Maccon, *comme dans le précédent.*	
Concar	Congar.
Gradlen-Mur	Gralen-Mur.
Daniel Dremrud Allemannis Rex fuit.	Allemanie Rex fuit.
Budic & Maxenti, duo fratres	Horum primùs rediens ab Allemaniâ interfecit Marchell, & Paternum Consulatum recuperavit.
Jahan Reith huc rediens Marchell interfecit & Paternum Consulatum recuperavit.	
Daniel Unva	Unna.
Gradlon Flam.	
Concar Cherœnoc	Congar Keroenne.
Budic Mur.	
Fragual Findleoc	Ffraval Fradlenc.
Gradlon Pluenevor	Gradlon Ploeneor.
Ulfres Alesruron	Auffret Alefrondon.
Diles Heirguer Ehebré	Diles Hergu Kimbré.
Budic	Budic Castelin.
Binidic	Budic qui fuit Episcopus & Comes.
Alain Canhiat.	
Houel	

4°. On a vû dès le commencement de ces Mémoires, que les deux premiers de ces Comtes, mis à la tête de ces Catalogues, sçavoir Riwelen-Mur-Marthou, Murmachou ou Murmaccon, & Riwelen Marthou ou plutôt Maccon, portoient dans leurs noms mêmes la preuve qu'ils étoient fils de Caune, Cone ou Conan ; le premier apparemment l'aîné, dit pour cela Mur, qui signifie Grand, & le deuxiéme le puîné, parce qu'on ne lui donne point le surnom de Grand : j'ai dit aussi que Concar ou Congar étoit l'Urbien d'Ingomar : nous verrons dans l'explication que je donnerai de ces Catalogues, deux autres exemples de la ressemblance de ces deux noms, Urbien & Congar : j'ajoute seulement ici que ces trois Seigneurs furent successivement Comtes de Cornouaille depuis l'an 383. jusques vers l'an 421. tems de la mort de Conan leur pere. Gradlen, Gradlon ou Grallon le fut à peu près depuis ce tems jusqu'à la mort de Salomon en 437. après laquelle il regna. Daniel Dremrud le fut depuis 437. jusqu'en 445. qu'il fut Roi. Budic depuis 445. jusqu'en 490. son frere Maxent depuis 490. jusqu'environ 509. lorsque les Frisons ravagerent la Bretagne & forcerent ceux de ces Princes qui purent échapper au carnage, à fuir dans l'Isle de Bretagne. S'il y eut de l'intervalle pendant six ans au moins, après lesquels Reith, Hoel ou Rioval fut Roi, & son fils Jahan ou Jona, dit pour cela Jahan Reith, c'est-à-dire, Jean fils de Reith ou du Roi, fut Comte de Cornouaille pendant tout le regne de son pere mort en 545. Jean devenu Roi cette même année laissa le titre de Comte de Cornouaille à son fils Daniel Unva, que d'autres écrivent Unna ou Buva, qui n'est autre que le Judual ou Indual surnommé le Blanc ; car c'est ce que signifie *Guen* en Breton, qu'on reconnoît aisément dans le mot Unna. Les Modernes appellent ce Prince Duvalchus ou Duvalch. Il ne succéda que vers l'an 558. à Jahan ou Jona son pere mort dès 547. à cause de l'usurpation tyrannique de Comorre, & soit qu'il ait pris le titre de Roi, soit qu'il n'ait porté que celui de Comte, il mourut en 594. c'étoit à ce Prince que finissoit le premier de ces Catalogues. L'on voit assez par l'ordre & par la suite de tous ces Seigneurs, qu'on trouve déja dans cette premiere partie, dans quel anachronisme tomberoient ceux qui voudroient confondre Riwelen, le premier de tous ces Comtes, avec Reith ou Rioval, qui conquit ou recouvra le Royaume de Bretagne après 513. Car ce Rioval étoit, comme on en convient & comme je l'ai prouvé solidement, le Reith même qui ne fut que le huitiéme de ces Comtes, entre lesquels on en trouve plusieurs, qui sûrement étoient fils de ceux qui les avoient précédés dans cette dignité. C'est ce qu'on dit en termes formels de Budic & de Jean *paternum Consulatum recuperavit.*

5°. Mais afin de développer encore mieux cet article, qui me paroît important pour bien entendre la suite de cette liste généalogique, il faut observer qu'entre les noms qui paroissent doubles, il en est de deux sortes ; les uns marquent & signifient quelque qualité particuliere & quelque espece de surnom ; les autres ne sont que les noms du pere qu'on rappelle, sur-tout quand le

pere ne se trouve pas employé dans la suite de ces Catalogues. Du premier genre sont les noms de *Mur*, qui signifie grand, employés trois fois, sçavoir pour Riwelen le premier de cette liste, pour Gradlon premier du nom, le quatriéme de cette liste que j'examine, & pour Budic II. du nom. Tel est aussi celui de *Wen*, autrement Unna, qui signifie blanc, & qui fut véritablement le surnom de Indual *cognomento candidus*. Tel est encore *Heirguen Ehebré*; l'autre copie porte, *Hergu-Kimbré*, que j'expliquerai dans son lieu. Tel est aussi celui de Castelin, & tel enfin celui de Cainhart, qui ne sont point certainement les noms des peres de ces Comtes. Il en est au contraire d'une seconde espece, qui se trouve plus fréquemment dans ces listes, & sont ceux qui rappellent les noms de leurs peres, tel est celui de Maccon, employé pour les deux premiers de ces Comtes, qui signifie Cone ou Conan, Jahan Reith, Jean fils de Reith, Gradlon Flam, Allan ou Elan, Gradlon fils d'Alain, Concar Kerénos, Fragual Findleoc, Gradlon Plouvenor, Alfret Alefrondron; car tous ces seconds noms sont ceux des peres, comme on va le voir, & peres, qui, comme je l'ai fait remarquer, ne sont point employés dans cette liste, parce qu'ils n'ont point été Comtes de Cornouaille, soit que le pere ait été tout d'un coup Roi, comme il est arrivé de Conan, de Reith & de Flain ou plutôt Alain, &c. soit que le pere n'ait été ni Roi ni Comte de Cornouaille, comme Keroenos, Findleoc, Ploenor & Alesfrondron. La vérité de ce principe est appuyée sur quatre raisons, 1°. que ces sortes de noms ajoutés ne signifient, que je sçache, aucune qualité particuliere; 2°. parce que ce sont des noms de personnes; 3°. & de personnes qui vivoient dans le même-tems, dans lequel cette liste bien arrangée présente ceux de ces Comtes, ausquels ce second nom est ajouté; 4°. parce que c'étoit alors l'usage qui s'est même conservé long-tems après, de distinguer & de faire connoître les enfans en ajoutant à leurs noms celui de leurs peres; & nous en verrons des exemples dans l'explication de cette même liste jusques sur la fin du onziéme siécle.

6°. Mais avant d'entrer dans cette explication, il faut encore observer que dans ce long intervalle entre Daniel Unna, le dernier des Comtes de la premiere liste, & Gradlon surnommé Flam ou Flain, qui suit immédiatement dans la seconde liste, on parle sous le regne de Judicael d'un Budic Comte de Cornouaille, mais qui pourroit fort bien être pris pour le Deroch oncle de Judicael, si celui-ci n'est pas le Budoc Evéque de Dol à cause de la conformité que je trouve entre ces deux noms en plus d'une occasion. Il est tems d'entrer dans l'explication de la deuxiéme partie de cette liste, & pour la rendre plus sensible je présenterai sous le même point de vue d'un côté la Généalogie de Roiandrech depuis Judicael, & de l'autre celle de Saint Melair depuis le même Judicael, parce que ces deux branches s'étant trouvées en concurrence, le titre de Comte de Cornouaille a passé tantôt dans l'une & tantôt dans l'autre de ces branches.

1. *Branche.*	JUDICAEL mort l'an 658.	2. *Branche.*
Alain	Gradlon Flam	Urbien ou Cheroenos.
Gradlon - - - Jean	Concar Keroenos	Urbon ou Congar.
Daniel fils de Jean	Budic Mur	Judon.
Budic Mur		Custantin ou Kyollain.
Meliau - - - Rivod		Argant ou Arastagne.
S. Melair fils de Meliau		Judual ou Findeleoc, dit aussi Wiomarch, comme le Vidimacle de Grégoire de Tours est le même que Judual.
	Fragual	Louvenan ou Plouvenor.
		Roiandrech.

7°. Pour ces trois Comtes de Cornouaille, qu'on voit dans la ligne du milieu, voici quelles sont mes conjectures, qui s'accordent parfaitement avec les divers événemens, que l'Histoire rapporte pendant tous ces tems de trouble, & fondées d'ailleurs sur les preuves que j'explique plus au long sur la fin du Chapitre sixiéme & dans tout le Chapitre septiéme de ces Mémoires. Gradlon fut fils & principal successeur d'Alain dans ses Etats; c'est pour cela qu'il est appellé Flain ou plutôt Elain ou Alan, qui ne veut dire autre chose que Gradlon fils d'Alain; & le tems dans lequel Gradlon vivoit, c'est-à-dire, immédiatement avant Concar, s'accorde fort avec cette explication. Ce fut du tems de ce Gradlon, après la mort d'Alain son pere, que les François firent en Bretagne l'expédition de 691. & qu'ils se rendirent maîtres d'une grande partie de la Haute-Bretagne, je veux dire des pays de Nantes, Rennes, Dol & Aleth. Il semble même qu'ils pénétrerent jusqu'à Treguier; de sorte que Grallon ne demeura maître, que du reste de la Province, & que c'est pour cela qu'il ne porta pas le titre de Roi, mais seulement celui de Comte de Cornouaille.

Je crois encore que dès son vivant, ou du moins après sa mort Urbon, autrement Concar fils d'Urbien, dit aussi Keroenos en Breton, fut Comte de Cornouaille par la faveur des François, qui protégeoient cette branche, comme il paroît par Urbien, qu'on trouve à la Cour de France en 650. & qui peut être cet ôtage que Judicael son pere donna de la paix qu'il venoit de conclure avec Saint Eloy. Si l'on donne 15. ou 18. ans à

cet Urbien ou Keroenos en 650. il a pû vivre jusqu'en 700. Urbon, Concar ou Congar son fils a pû vivre jusqu'environ 750. Ce fut après sa mort que Budic surnommé Mur, arriere-petit-fils d'Alain, fut choisi par les Bretons pour leur Chef, ou s'empara lui-même du gouvernement. C'est apparemment pour cela, que dans cette liste il est appellé Mur, c'est-à-dire, Grand; & que dans les Actes de S. Melair qui le disent fils de Daniel & petit-fils de Jean, on appelle ses Etats Royaume, & qu'on lui donne le titre de Roi de Bretagne, aussi-bien qu'à Miliau son fils. Budic a pû vivre jusqu'en 780. & même plus tard. Ce ne fut qu'après sa mort qu'un des descendans d'Urbien fut Comte de Cornouaille: ce fut Fragual fils de Findleoc, le même que Judual; Indual ou Guindual & Findeleoc signifient la même chose; *Guen* ou *Wen* en Breton, & *Find* en ancien Celtique se prenant également dans le même sens (*a*). Ce Judual étoit aussi le même que Wiomar; parce qu'en effet Grégoire de Tours, quand il s'agit d'un autre Judual, l'appelle Vidomacle, qui n'est pas fort différent de Vidomar; c'est ce que j'ai fait voir ailleurs. Ce Judual ou Wiomar ayant été tué par Lambert l'an 825. ce n'est rien avancer contre l'ordre des tems, ni laisser un grand vuide, particuliérement dans ces tems de trouble, que de faire succéder Fragual à Budic dans le Comté de Cornouaille, puisque d'ailleurs sous le Prince Nominoe l'on trouve dans une assemblée publique un Franval avec le titre de Juge ou Scavin (*b*), soit qu'il fut le Comte même que nous cherchons ou son fils. Ce Fragual Comte, puisqu'il étoit fils de Judual, étoit frere de Louvenan, qui me paroît le même que Plouvenor ou Ploeneor, & par-conséquent il étoit oncle de Gradlon & de Roiandrech, tous deux enfans de Louvenan, ou Plouvenor. Ce fut à Fragual, qui put vivre jusqu'à l'an 880. que Gradlon, son neveu, succéda dans le Comté de Cornouaille: voici ce qui me donne occasion de conjecturer que Gradlon, étoit frere de Roiandrech.

1°. Le terme de Plounevor, qu'on ajoute à Gradlon, me paroit être le nom de son pere; c'est le style ordinaire de ce Catalogue, comme je viens de le faire voir, dès que ce second mot ne signifie point une qualité particuliere, comme Plounevor ou Plouneor n'en signifie aucune, que je sçache. Il est vrai qu'il y a dans le Diocèse de Quimper un lieu de ce nom; mais ce n'étoit pas l'usage dans le neuviéme siécle de donner aux Seigneurs le nom de leurs terres, & l'on n'en a point encore vû d'exemple dans ce Catalogue, au lieu qu'on en a sept autres des noms des peres ajoutés à ceux des fils pour les faire mieux connoître, l'un après ce Gradlon & six avant. Or les mots Plouvenor ou Ploeneor dans ces Catalogues, & Louvenan de la Généalogie de Roiandrech se ressemblent assez, sur-tout étant pris de deux titres tout-à-fait differens, pour laisser la liberté de juger qu'ils ne sont qu'un même nom. On trouve des altérations plus sensibles dans plusieurs de ceux que les deux copies du même Catalogue présentent, comme Gradlon, Gradlen, Cheroenos, Keroenne, Fragual, Fraval, Findeleoc, Fradelene, Alesrudon, Alesrondon, &c. D'ailleurs les tems & la qualité des personnes conviennent. De tout cela je conclus que Louvenan étoit le pere de Gradlon dit pour cela Gradlon Plounevor, & par-conséquent que celui-ci fut frere de Roiandrech.

2°. Cette Dame étoit de famille Royale, puisque sa Généalogie remonte en ligne directe jusqu'à Judicael, & que je trouve deux autres Rois entre ses ayeux, Arallagne sous le nom d'Argant, & Wiomar sous celui de Judual. De même Gradlon & ses successeurs passoient pour être de la famille Royale; c'est ce qu'on lit formellement de Diles *stemmate Regalium ortus*; & Letalde ne nous donne pas une autre idée de Gradlon, lorsqu'il l'appelle le plus puissant des Bretons *potentissimus Britannorum*.

3°. Tout ce que nous sçavons de Roiandrech, prouve qu'elle étoit une Dame des plus distinguées de son tems, soit par sa noblesse, soit par ses alliances, soit par ses grands biens; & l'on vient déja de voir que Letalde appelle nettement Graldon le plus puissant des Bretons, ce qui suppose également la plus pure noblesse, les plus illustres alliances & les plus amples patrimoines.

4°. Les principales terres que Roiandrech possédoit, étoient situés dans le Diocèse de Vannes, Seminiac, Motoriac, Maelcat & Lanoez, que je crois être la Nouée. Les Comtes de Cornouaille, outre ce qu'ils possédoient dans le Diocèse de Kemper, voisin de celui de Vannes, avoient aussi de toute antiquité de grands biens dans ce dernier, entr'autres l'Isle de Guedel, autrement Bellisle.

5°. Enfin ce qui me paroît quelque chose de plus qu'une simple conjecture, Roiandrech étoit niesse de Fragual, puisqu'elle étoit fille de Louvenan, son frere, tous deux fils de Judual, Findeleoc ou Wiomar, & Gradlon fut le successeur immédiat de Fragual dans le Comté de Cornouaille, qui dès lors, autant que je puis en juger, étoit héréditaire. Voilà les raisons qui m'ont fait avancer, que ce Gradlon Plouenevor ou Ploeneor étoit fils de Louvenan, & frere de Roiandrech. Au reste sous Nominoe, du tems d'un petit fils de ce Janithin, qui vivoit en 814. on trouve un Gradlon Machient (*c*), ce qui peut revenir aux dernieres années de ce Prince vers le milieu du neuviéme siécle, à la fin duquel, ou vers le commencement du suivant Letalde parle d'un Gradilon (*d*), le plus puissant des Bretons, oncle ou, pour mieux dire, grand oncle maternel d'un Benedic Evêque, lequel Gradilon renonça généreusement aux pompes du siécle, se retira dans le Monastère de l'Isle de Noirmoutiers, y donna toutes les marques d'une véritable conversion & d'une piété sincere, & mourut peu de tems après: Et ces deux articles me paroissent regarder le Gradlon Plouenevor Comte de Cornouaille, dont il s'agit. Sur la fin du regne de Neomene, vers 850. il pouvoit être assez agé

(*a*) Echodius Find. Eugenius albus. Usserius pag. 371.

(*b*) Lobineau Tom. 2. col. 70.

(*c*) Lobineau Tom. 2. col. 70.

(*d*) Letaldus de Miraculis S. Maximini Abbatis nu. 24. sæc. 1. Bened. p. 604.

pour être employé dans un acte avec la qualité de Mactiern, & n'être mort néanmoins que dans le commencement du dixiéme siécle, à la vérité dans un âge fort avancé, puisque Letalde parle nettement de la foiblesse de son corps, qu'il appelle imbécillité, ce qui peut s'entendre d'une vieillesse fort avancée.

Mais, dira quelqu'un, si Fragual & Gradlon étoient Comtes de Cornouaille sous Nominoe, sous Erispoe son fils & sous Salomon, son neveu, comment se peut-il qu'ils ne soient pas mieux marqués dans l'Histoire de ces tems, eux qui tenoient ou devoient tenir, en cette qualité, un rang si considérable dans l'Etat; car les qualités d'Echevins, de simples Juges & de Mactiernes qu'elle donne à ceux de ce nom, sont fort au dessous de celle de Comte, & sur-tout de Comte de Cornouaille; & ces Rois dans un gouvernement si violent auroient-ils mis ce titre si considérable en d'autres mains que celles de leurs enfans & de leurs parens les plus proches. A cela je réponds en peu de mots, que l'Histoire ne parle pas plus de ses prédécesseurs ou des successeurs de ces deux Comtes, ni de Budic qui vivoit avant eux, ni d'Auffret Alefrondon, qui ne vécut qu'après eux; qu'il se peut en effet que ces nouveaux Rois ayent tâché de les affoiblir & de diminuer leur trop grande puissance, s'il est vrai néanmoins qu'il ait été de leur intérêt de le faire & de la politique de l'entreprendre; que ce titre de Comte de Cornouaille & les fonds que possédoient ceux qui le portoient alors, étant devenus héréditaires vers ce même-tems, ils conserverent leur patrimoine & recouvrerent, après la mort de Salomon, leur premier titre & leur premiere grandeur, comme en effet Gradlon ou Gradilon qui vivoit alors, est appellé par Letalde le plus puissant des Bretons; ce qui convient fort au Comte de Cornouaille pendant l'Anarchie qui suivit la mort de Salomon en 874. & qu'à la lettre le mot Mactiern signifie un fils de Prince; pour le Franval Echevin ou Juge, il n'étoit peut-être pas le Fragual même Comte de Cornouaille, mais son fils ou son petit-fils. Je réponds encore qu'il y eut quelque interruption sous le regne de Charlemagne, comme d'Argentré le reconnoît (*a*), lorsqu'il dit qu'il y eut sept Comtes tous chefs de parti, qu'il ne nomme pas à la vérité: mais entre lesquels on peut compter dans le même tems, Miliau, Rivod son frere, Kyoltain, ou Custantin leur parent du quatriéme au cinquiéme degré, Arastang que je ne crois pas différent d'Argant leur cousin au cinquiéme vis-à-vis; & bien-tôt après Jarnithin, Morvan & Wiomar, qui tous trois prirent le titre de Roi, ce qui s'accorde fort avec les termes d'Adelme Moine Benédictin, qui dans sa Chronique parle sous Charlemagne de plusieurs Ducs des Bretons, sans faire mention qu'ils eussent alors aucun chef à leur tête. Voilà ce qui regarde Gradlon & ses prédécesseurs; je passe aux autres Comtes de Cornouaille, ses successeurs: j'espere que l'explication que je donnerai de ces derniers articles, sera désormais plus claire & mieux prouvée.

(*a*) Hist. de Bret. pag. 146.

Le premier qui se présente après Gradlon Pluenevor, est Ulfrès Alesrudon autrement Alfret Alefrondon, qui, comme il paroît par l'addition de ce second nom, n'étoit pas fils de Gradlon, son prédécesseur, (on n'en a d'ailleurs aucune preuve), mais d'un autre Auffret ou Alefrud; c'est-à-dire, Auffret fils d'Alefrudon: ainsi c'est une branche différente. Pour remonter donc jusqu'à la tige commune, il faut observer que du tems de Budic, dont j'ai parlé dans son lieu, de Miliau son fils & de saint Melair, les actes de ce Saint font mention d'un Kyoltain qu'ils qualifient Comte de Cornouaille, auxquels ils donnent un fils qu'ils nomment Justin. Ce seroit chicanner que de vouloir distinguer Kyoltain qu'on appelle Comte de Cornouaille après Budic qui succéda, comme on vient de le voir, à Concar, de Custantin petit-fils du même Concar, autrement Urbon. Mais pour ne nous point arrêter aux fables mêlées dans ces Actes au sujet de Kyoltain & de Justin son fils, & de la fin tragique de l'un & de l'autre, il suffit de dire que ces Actes donnent à Kyoltain Barilia pour épouse & pour fils Justin. Celui-ci fut pere d'Alefrondon, qu'on trouve en 852. sous le nom d'Alfrid Mactiern, c'est-à-dire, fils de Prince (*b*); & l'an 868. sous le nom d'Alefred Mactiern fils de Jostin; ce qui prouve nettement ce dégré de filiation. On l'appelle fils de Prince, parce que son pere étoit Prince, frere d'Argant, autrement Arastang Roi. Tout ce que j'en trouve de plus, est qu'il disputoit aux Moines de Redon l'héritage de Ritweten situé dans la Paroisse de Motoriac; mais qu'il fut enfin obligé de le leur céder, parce que Roiandrech le leur avoit en effet donné quelque-tems avant. Cet Alefrondon, Alfred ou Alfrit fut pere d'Ulfrès, autrement Auffret. C'est ce que signifient ces mots du Catalogue, Ulfrès Alesrudon, *alias* Auffret Alefrondon, c'est-à-dire, Auffret fils d'Alefrondon. On ne doit donc pas confondre ces deux personnes; c'est une nécessité de les distinguer; car le premier, j'entends Alefrondon, portoit dès 852. & 868. la qualité de Mactiern, c'est-à-dire, fils de Prince; & l'autre, sçavoir Auffret, en 871. ne portoit que celle de Tyran, qu'on explique par simple Seigneur de fief. Il n'est plus fait mention de l'un après 868. au lieu qu'on parle de l'autre trois ans après en 871. Celui-là ne disputoit aux Moines de Redon qu'une terre dans Motoriac, & n'étoit point accusé d'en avoir usurpé d'autres. Au contraire celui-ci disputoit le Monastére de S. Ducocan situé dans la Paroisse de Cleguerec entre l'Abbaye de Bonrepos & Pontivy; possessions qui marquent assez un Comte de Cornouaille; & on lui reproche que cette procédure avoit été commencée sous Nominoé & continuée sous Erispoe: comme elle duroit encore sous Salomon l'an 871. & quoiqu'on ne l'épargne pas, on ne lui reproche pas néanmoins qu'il eut usurpé seulement trois ans avant l'héritage de Motoriac. Il me semble aussi qu'on ne doit pas le confondre avec Albrit autre Tyran, dont il est fait mention sous Neomene entre 846. & 851. & depuis sous l'an 857. puis-

(*b*) Lobineau Tom. 2. col. 55. 68. 70.

qu'on l'appelle fils de Ridgen, comme pour le distinguer de l'autre. Si l'on trouvoit assez de ressemblance entre les noms d'Alveus & d'Ulfrès ou Auffret, je croirois assez volontiers qu'il auroit eu pour épouse Dritken sœur de Branoé & de Jarnithin, & mere de cet Alveus & de Judith, dont il est parlé Tome 2. col. 22. Quoiqu'il en soit, Auffret a pû vivre jusques vers l'an 888. & fut certainement pere de Dilès mis pour cela dans ces Catalogues comme son successeur sans ajouter d'autre nom, parce qu'il succédoit à son pere dans ce Comté, comme le premier Conçar, Budic premier & Daniel Unna sont mis dans la premiere partie de ces Catalogues sans rappeller les noms de leurs peres, parce que les uns & les autres avoient possédé successivement ce Comté, comme nous allons voir pour la même raison tous les suivans mis dans leur rang sans rappeller aussi le nom de leurs peres. Nous trouvons d'ailleurs la preuve que Dilès fut fils d'Auffret (*a*) & qu'il eut pour épouse Alarun, à laquelle il avoit donné la terre de Kaer-minean en présent de nôces. Il me paroît que cette Alarun épouse de Dilès étoit la sœur de Gradlon & de Roiandrech; voici sur quoi je me fonde.

L'Evêque Benedic, dont Létalde parle en si bons termes, avoit un oncle nommé Gradilon *avunculum nomine Gradilonem*. Je sçai que le terme *avunculus* s'entend ordinairement du frere de la mere, & qu'il semble par conséquent que ce soit Budic, pere de Benedic, qui avoit épousé la sœur de Gradilon: mais la force du terme *avunculus* semble encore mieux exprimer le frere de l'ayeule. Et certes l'ordre des tems semble le demander ici; car la sœur de Roiandrech veuve & sans espérance d'avoir des enfans avant 874. la sœur de Gradlon Maďiern sous Nominoé, c'est-à-dire, avant l'an 851. & mort dans un âge fort avancé sur la fin de ce siécle ou le commencement du suivant; en un mot la fille de Louvenan qui ne paroît pas avoir pû vivre jusqu'à la fin de ce siécle, ne pouvoit être l'épouse de Budic, qui n'est mort que cent ans après les premieres époques de Gradlon, c'est-à-dire, avant 952. Et tout ce qu'on peut dire de plus, est qu'elle pût être épouse de Dilès son pere, & par cette raison ayeule de l'Evêque Benedic, comme Gradilon en avoit été le grand oncle *avunculus*. Et cette explication nous donne une grande ouverture pour entendre ces mots *Heir-guer Ehebré*, autrement *Hergu Kimbré*, qui peuvent signifier héritier de la ville de Kimbré ou Kemper, sçavoir par l'alliance que Dilès venoit de contracter avec la sœur de Gradlon, avant lui Comte de Cornouaille, qui venoit de renoncer aux pompes du siécle, & dont on ne trouve point les enfans, comme leur sœur Roiandrech avoit adopté de son côté Salomon, en lui laissant les grands biens qu'elle possédoit déja dans les Paroisses de Seminiac, de Motoriac & de Maelcat, & toute la part qu'elle espéroit d'ailleurs dans la succession de ses pere & mere. C'est ici le lieu de relever deux ou trois fautes considérables, qu'on trouve à ce sujet dans l'Historien Moderne (*b*), & qui me paroissoient autant de contradictions. Il dit que le pere d'Orscand, nommé Benedic, étoit fils de Budic Comte de Cornouaille du tems d'Alain Barbetorte; que Benedic étoit Evêque dès ce tems-là, & l'a été toute sa vie, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de ce siécle; qu'il y a bien de l'apparence qu'il se maria étant Evêque; qu'il eut cinq enfans, Alain Cagnart, Orscand Evêque de Quimper, &c. que Benedic avoit un oncle nommé Gradlon, qui avoit quitté le monde & s'étoit fait Moine à Noirmoutiers. Le Benedic Evêque, dont parle Letalde, l'étoit entre 941. & 943. S'il avoit continué de l'être jusqu'à la fin du siécle, il auroit eu tout au moins 70. ans d'Episcopat & seroit mort âgé d'environ cent ans. Letalde nous représente ce Benedic comme un véritable Prélat, appliqué à toute sorte de biens spirituels. Il n'est donc pas probable qu'il se soit marié étant Evêque; premiere contradiction. Dom Lobineau dit dans le même endroit qu'Orscand étoit Evêque de Quimper en 990. & Tome 2. col. 81. Orscand signe comme Evêque à la fondation faite par Benedic fils de Budic *ipso moriente*, & on avertit qu'il faut sous entendre *Budico*, à la mort de Budic; & l'on convient que ce dernier mourut en présence d'Alain Barbetorte, c'est-à-dire, avant 952. si dès ce tems Orscand étoit Evêque, Benedic ne le fut pas donc jusqu'à la fin de ce siécle. En effet en 990. le titre sur lequel Dom Lobineau se fonde, appelle l'Evêque qui souscrivit *Oratius* & non pas Orscandus. Et si l'on prétendoit que ce ne fut qu'une altération du nom d'Orscand, il faudroit toujours conclure: que ce Prélat, qui ne mourut qu'en 1065. avoit été Evêque 75. ans, & même plus d'un siécle entier, s'il étoit vrai, qu'il eut signé comme Evêque à la fondation faite sous Alain Barbetorte avant 952. autres erreurs & contradictions multipliées. La vérité du fait est que Benedic, ce Prélat si vénérable dont parle Letalde, étoit fils de Budic, oncle ou peut-être grand oncle paternel d'un autre Benedic Evêque & Comte qui se maria; que ce premier Benedic, Prélat si pieux, fut Evêque avant 943. & long-tems après; qu'il eut pour successeur Oratius, qui ne peut être Orscand fils de Benedic pour les raisons que je viens de dire; qu'à cet Oratius succéda le Benedic Evêque & Comte jusqu'après l'an 1008. & que ce fut lui qui fit en mourant cette fondation, à laquelle son fils Orscand signe comme Evêque, non sous Alain Barbetorte mort en 952. mais sous Alain III. du nom dit Ruibriz, Duc depuis 1008. jusqu'à l'an 1040. à ce qu'on prétend; & qu'enfin Orscand fut Evêque depuis la mort de Benedic, son pere jusqu'en 1065. à moins de reconnoître deux Orscands, l'un avant Benedic Evêque & Comte, qui seroit l'Oratius marqué dans le titre de 900. & l'autre successeur & fils de Benedic, que Dom Lobineau ne distingue pas néanmoins; au contraire il les confond visiblement.

Je reviens à Dilès: dans la Notice du don qu'il fit à l'Abbaye de Landevenech, on dit qu'il est descendu de la famille Royale *Stemmate Regalium ortus*

(*a*) Lobineau Tom. 2. col. 81.

(*b*) Hist. de Bret. Tom. 1. pag. 85.

nomine Dilès (a); & comme dans un autre Acte, ou Budic & son frere Auffret Prêtre signent, on donne à Moyse la même qualité dans les mêmes termes, je croirois volontiers qu'ils étoient freres. Pour Dilès il a pû vivre jusqu'environ 920. Il fut pere de Budic qui suit & d'Auffret Prêtre, dont il est fait mention, comme d'un frere de Budic, dans l'acte que je viens de citer au sujet de Moyse. Et cette filiation se prouve pour Budic, parce que dans ce Catalogue l'un est mis immédiatement après l'autre dans un tems où le Comté de Cornouaille étoit héréditaire, comme il paroît par un acte, dans lequel Alain Cagnart, pour prouver le droit qu'il avoit sur l'Isle du Guedel, autrement Bellisle, remonte jusqu'au pere de son Trisayeul, qui seroit Alefrondon, ou du moins Auffret son fils. On vient de voir un Auffret Prêtre frere de Budic; & par conséquent fils de Dilès, & je trouve ailleurs un Auffret fils de Dilès & frere de Landran, ce qui prouve cette filiation, autant pour Budic que pour Auffret & Landran, ses freres: mais il n'est pas sûr que ce soit le même Auffret; il est même plus probable qu'ils sont différens.

Budic dans deux différens titres est appellé tantôt Comte simplement, & tantôt noble Comte; il eut au moins deux fils, 1°. Benedic ou Budic qui suit, & 2°. un autre du même nom de Benedic, & qui fut cet Evêque vénérable dès avant 943. petit neveu de Gradilon, dont j'ai parlé sur le témoignage de Létalde, dit pour cela Benedic Evêque fils de ce Budic dans un acte dressé du tems & en la présence d'Alain Barbetorte, c'est-à-dire, avant 952. & très-différent pour toutes ces raisons de Benedic Evêque & Comte, dont je vais parler, qui ne fut que son petit neveu, puisque le premier étoit Evêque dès avant 943. & que l'on ne dit point combien avant, au lieu que le dernier l'étoit après l'an 1008. vers l'an 1020. & vivoit encore, selon D. Lobineau, environ l'an 1026. ce qui ne peut absolument convenir à la même personne.

Il me semble qu'il faut ici suppléer un degré de filiation omis par l'Historien moderne, & qui ne paroît pas assez clairement marqué dans ces Catalogues, & qu'il faut compter deux Benedics, successivement Comtes de Cornouaille après Budic; l'un simplement Consul ou Comte, fils de Budic & pere de celui qui fut Evêque & Comte, & ce second Benedic qui fut Evêque & Comte, pere d'Alain Cagnart, d'Orscand & de deux autres. Voici mes raisons: 1°. Benedic, fils puiné de Budic, fut Evêque avant l'an 943. & par conséquent né vers 913. Il ne pouvoit être frere cadet de ce Benedic Evêque & Comte, qui vivoit en 1020. à moins de lui donner près de 110. ans de vie. 2°. Ce Benedic Evêque & Comte, s'il eût été fils aîné de Budic mort avant 952. à ne lui donner que quatre à cinq ans avant la mort de son pere, seroit mort vers 1020 âgé de plus de soixante & treize ans, ou même de quatre-vingt en 1026. selon Dom Lobineau. 3°. Orscand Evêque de Kimper, second fils de ce Benedic, mourut en 1064. supposé qu'il soit mort agé de soixante & quatorze ans, c'est beaucoup, il n'a dû naître qu'en 990. Il eut encore deux autres freres plus jeunes & une sœur, c'est-à-dire, que Benedic son pere né vers 945. au plus tard, n'auroit eu ses derniers enfans qu'à l'âge à peu près de soixante ans; tout cela me paroît bien fort. 4°. Dans le Cartulaire de l'Eglise de Kimper on trouve un titre, qui distingue formellement un Benedic, qu'il nomme toujours simplement Consul; c'est-à-dire, Comte, d'un autre Benedic qu'il nomme au contraire aussi toujours Evêque & Comte. 5°. Le même titre parle d'un Périou fils de Benedic Consul, qui se seroit trouvé frére d'Alain Cagnart; ce titre n'auroit pas manqué de le dire, comme il le dit de tous les autres freres. Il ne le dit nulle part; il me paroît qu'on peut conclure de tout cela, que le fils aîné de Budic étoit le premier Benedic, qui fut seulement Comte ou Consul selon le style de ce tems, qui pût vivre jusques vers 980. qu'il laissa deux fils, sçavoir Benedic II. du nom qui suit, & Périou pere de Guegon, dont il est parlé dans les titres que je viens de citer.

Benedic II. du nom, selon les principes que je viens de poser, fut certainement Evêque & Comte; tous les titres le disent, aussi-bien qu'une des copies du Catalogue que j'examine: mais il n'y a aucune apparence, au moins aucune preuve, qu'il se soit marié étant Evêque, comme Dom Lobineau l'avance, en laissant sans aucune nécessité, quelque sorte de tache dans une famille, dont sont sortis les Ducs & les Duchesses de Bretagne depuis le milieu du siécle suivant. C'est une suite de la prévention & des contradictions dans lesquelles il est tombé, lorsqu'il a dit que ce Benedic étoit Evêque dès le tems d'Alain Barbetorte avant 952. & qu'il le fut jusqu'à la fin de ce siécle. Il est certain au contraire, que Benedic, son oncle ou son grand oncle, fils de Budic, l'étoit du tems d'Alain Barbetorte, & quelques années après; qu'Oratius, ou, si l'on veut Orscand I. du nom, l'étoit en 990. & que c'est vers ce même tems qu'on doit faire tomber la naissance des enfans de Benedic, qu'on compte seulement au nombre de cinq qui pouvoient être nés tous avant l'an 1000. que dans le titre où l'on parle de Guigoeden, s'il est vrai qu'elle étoit son épouse, car la preuve qu'on tireroit de ce titre seul, seroit foible, il n'étoit point encore Evêque, puisque c'étoit un autre qu'on nomme Orscand apparemment I. du nom, soit qu'on le confonde avec Oratius, soit qu'il ait été différent; qu'on ne lui donne la qualité d'Evêque en cet endroit que par anticipation, ensorte que tout porte à croire qu'il fut Evêque seulement après la mort de son épouse; qu'il ne fut que le successeur d'Orscand ou d'Oratius après l'an 1000. & jusqu'en l'année 1020. Soit donc qu'on trouve mes preuves assez fortes pour se croire obligé de reconnoître deux Benedics Comtes de Cornouaille successivement après Budic, l'un seulement Comte, l'autre Evêque & Comte; il est certain que ce dernier étoit mort avant l'an 1020. au moins, puisqu'en 1021. on donne à son fils Alain le titre de Comte

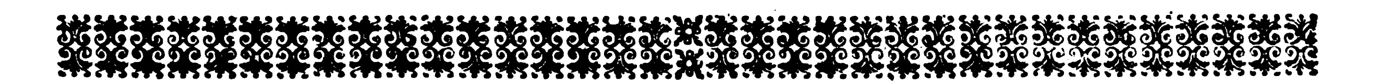
(a) Dom Lobineau Tom. 2. col. 8.

de

de Cornouaille (*a*), & celui de Vicomte à Guethenoc, apparemment son frere : car Benedic Evêque & Comte laissa cinq enfans, sçavoir Alain Cagnart qui suit, Orscand Evêque de Kemper après la mort de son pere, Guethenuc ou Guezenec, Guerech, & une fille nommée Avan.

Alain surnommé Canhiard, & dans un titre que je viens de citer *Bellator fortis*, eut de Judith Comtesse de Nantes, son épouse, entr'autres enfans Hoel, qui épousa Havoise, fille du Duc Alain III. & sœur du Duc Conan II. après la mort duquel, Hoel devint par cette alliance Duc de Bretagne, & le fut jusqu'en l'an 1072. qu'Alain Fergent son fils lui succéda, comme je l'ai dit ailleurs, quoique Hoel ne soit mort que douze ans après en 1084. ensorte que par cette alliance le Comté de Cornouaille est toujours demeuré depuis uni au Duché.

(*a*) Lobineau Tom. 2. col. 130. 131.



NOTES SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE.

NOTE PREMIERE.

Sur l'identité des noms d'Armorique, Cornouaille, Domnonée & Létavie.

Le nom d'Armorique est dérivé du Celtique *ar mor* ou *mour*, qui en notre langue signifie la mer, & convient à tous les pays maritimes. Mais il ne paroît pas que les anciens Auteurs lui ayent donné une si grande étendue, & les Modernes l'ont restraint peu à peu à notre Bretagne. César parlant de la ville d'Alise assiégée par les Romains (*a*), dit que toutes les villes Armoriquaines fournirent du secours à cette place ; mais celles qu'il nomme, étoient certainement en Bretagne ou dans la Normandie, *Curiosolites*, *Rhedones*, *Ambibari*, *Cadetes*, *Ossismii*, *Lemovices & Unelli*. Il ne fait aucune mention des peuples, qui habitoient les côtes de l'Aquitaine, de la Xaintonge, de la Picardie & des Pays-Bas. L'Auteur de la grande Notice de l'Empire, qui vivoit vers l'an 400. ne met sous l'autorité du Duc des Armoriques, que les villes de Rouen, de Coutances, d'Avranches, d'Aleth, de Rennes, de Nantes, de Guerrande, de Vannes, de Blavet & des Ossismiens : cependant il ajoute que les frontiéres de son gouvernement s'étendoient dans cinq Provinces (*b*), qui sont la premiere & la seconde Aquitaine, la Province Senonoise, la seconde & la troisiéme Lyonnoise. Marius & Idace parlant de la bataille donnée entre le Comte Gilles & Theuderic Roi des Goths, disent que cette action se passa dans la Province Armoriquaine entre la Loire & le Loiret près d'Orléans. Tout le pays situé entre ces deux riviéres faisoit donc partie du gouvernement Armoriquain. Les Prélats du Concile assemblé à Vannes l'an 465. donnent le même nom aux villes dont ils étoient Evêques, dans la lettre qu'ils adresserent aux absens, *Epistola Episcoporum Armoricanæ Provinciæ* (*c*). Fortunat Evêque de Poitiers l'applique aussi au Comté Nantois, & Asser de Menevie, qui vivoit sur la fin du neuviéme siécle, donne encore à la Bretagne le titre de Royaume Armoriquain. C'en est assez pour juger de la force des deux termes & pour convenir de bonne foi, qu'ils étoient synonimes.

2°. Je dis la même chose de celui de Cornouaille, que l'Auteur de la vie de S. Oudocée ne distingue pas du Royaume Armoriquain, & qui s'étendoit encore sous le regne de Budic jusqu'aux montagnes d'Auvergne (*d*). Or il est constant que les villes d'Aleth, de Rennes & de Nantes reconnoissoient l'autorité de Budic, comme les autres villes de la Province. Glaber Radulphe, qui vivoit au commencement du onziéme siécle, dit nettement que Rennes étoit la capitale de la Cornouaille. L'Auteur d'un ancien fragment, rapporté par Pithou (*e*) nous apprend que tout ce qu'on appelloit Bretagne de son tems,

(*a*) L. 7. de bello Gallico nu. 75.
(*b*) Hist. Franci Tom. 1. pag. 127.
(*c*) Codex Pitheanus, Fortunat. Pict. Asser. car. 4.
(*d*) Usserius Brit. Eccl. Ant. pag. 291.
(*e*) Hist. Fran. VI. pag. 412.

s'appelloit Cornouaille avant l'arrivée des Bretons. Celui qui nous a donné la vie de S. Paul Aurelien, est dans le même sentiment (*a*), & ne distingue pas la Cornouaille du continent, dont étoit formé le Royaume Armoriquain. C'est où nous conduit naturellement le nom de Cornouaille, qui veut dire la pointe ou l'extrémité de la Gaule *Cornu-Galliæ*. Il y a encore une Paroisse sur les frontiéres de l'Anjou, entre Ingrande & Candé, qui porte le nom de Cornouaille, preuve de l'ancienne étendue du Royaume de ce nom.

3°. Cambden dérive le nom de Domnonée des mines d'étain & de plomb, des vallées & lieux situés au pied des montagnes. Il y a apparence que ce nom fut d'abord formé dans la partie la plus Occidentale de l'Isle de Bretagne, où se trouvent les mines d'étain & de plomb, & que les Bretons ayant rencontré dans l'Armorique un pays semblable à celui qu'ils venoient de quitter, lui donnerent le nom de Domnonée : aussi ce terme n'est-il employé que par les Auteurs qui ont écrit depuis leur passage; tels sont Gurdestin, l'Auteur de la vie de S. Paul Aurelien & Ingomar (*b*). Le premier ne s'explique pas assez sur l'étendue du pays qui reconnoissoit Riwal pour Duc : mais le second dit formellement que la Domnonée s'étendoit beaucoup au-delà des Etats de Judual, & par conséquent dans toute la Bretagne. Ingomar applique indifféremment aux mêmes lieux les noms d'Armorique, de petite Bretagne, de Domnonée & de Létavie ; ce qui fait voir que par tous ces noms différens il n'entendoit que la même chose.

4°. L'Auteur de la vie de S. Paterne se sert du terme de Létavie pour exprimer le pays que Caradoc subjugua, après avoir passé la mer, & qui comprenoit la ville de Vannes en particulier. Ce Prince ne paroît pas différent de Conan Meriadec pour les raisons qui ont été alléguées ci-devant. Ingomar employe deux fois le nom de Létavie ; la premiere pour marquer le pays, que les Frisons habiterent avec leur Roi Corsolde, & qui n'étoit autre que le territoire d'Aleth. On sçait d'ailleurs que ces barbares s'étoient rendus maîtres de Rennes & de Nantes, & qu'ils ravagerent pendant quelques années cette partie de la Bretagne que Ingomar appelle Létavie. Il se sert du même terme, lorsqu'il parle du recouvrement de la Bretagne fait par Riwalt & de la distribution qu'il en fit aux Princes Armoriquains, à ses parens & à ses amis. Tous les passages de cet Auteur ne nous présentent que des noms différens : mais il les applique aux mêmes lieux, & ces lieux sont les principales villes de la Bretagne : il n'entendoit donc par la Létavie que la Bretagne entiére. Ce nom vient, selon Daviès, du vieux Celtique *Lydaw*, dont on a formé *Letavia* dans la basse latinité. *Lydaw* signifie *rivage* ou *côte de mer. Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE II.

Sur les peuples de la Bretagne Armorique & leurs principales villes.

Les anciens Auteurs, qui ont fait la description des Gaules, ont tellement varié sur la position des peuples qui habitoient l'Armorique de leur tems, qu'il est impossible de les fixer tous. Jules César est le premier qui ait traité ce sujet & qui l'ait plus circonstancié. Il semble qu'ayant parcouru les Gaules & en ayant fait la conquête, il eût dû s'expliquer d'une maniere plus claire, que n'ont fait les autres, qui n'y ont peut-être jamais mis le pied : cependant il nous a laissé dans des ténébres presqu'impénétrables. Occupé à la conquête de la Gaule Belgique (*c*), il envoya P. Crassus avec une de ses Légions vers les Venetes, les Unelles, les Ossismiens, les Curiosolites, les Sessuviens, les Aulerques & les Rennois, pour les soumettre à l'obéissance du peuple Romain. Parlant ensuite de la révolte des Venetes, il dit que ces peuples envoyerent demander du secours aux Ossisniens, aux Lexobiens, aux Nantois, aux Ambiliates, aux Morins, aux Diablintes, aux Menapes & aux habitans de la grande Bretagne. Dans sa relation du siége d'Alise il nomme trois autres peuples qui sont les Cadetes, les Ambibares & les Lémovices ou Leonenses, suivant M. de Valois. Voilà quels étoient les peuples de l'Armorique du tems de César ; leurs villes étoient maritimes & leur territoire touchoit à l'Océan. Mais ces peuples étoient-ils placés dans l'ordre que César leur donne, ou les a-t'il nommés suivant qu'ils se sont présentés à sa mémoire ? C'est sur quoi il ne s'explique pas. Il est constant que les peuples qui ont donné leurs noms à leurs principales villes, étoient dans le territoire qu'ils occupent encore aujourd'hui ; tels sont les Rennois, les Venetes & les Nantois. Il est constant aussi que tous les autres peuples n'étoient pas situés en Bretagne, & qu'il y en avoit dans le Maine, dans la Normandie, dans la Picardie & aux environs. Les Geographes mettent les Morins & les Menapes dans la Gaule Belgique, & cette position n'est contredite par personne. Il ne reste donc plus de difficulté que sur la véritable position des Ossismiens, des Curiosolites, des Unelles, des Sessuviens, des Aulerques, des Lexobiens, des Ambiliates, des Diablintes, des Cadetes, des Ambibares & des Lemovices ou Leonenses. Un Auteur moderne prétend que ces onze peuples occupoient la Normandie ou le Maine (*d*), & que la Bretagne n'avoit alors d'autres habitans que les Nantois, les Venetes & les Rennois. Il prouve par des monumens autentiques, qu'il y a un pays considérable en Normandie, qui porte depuis le sixiéme siécle le nom d'Hiesmois & dont la principale ville étoit *Oximium*. Il lui donne pour bornes la Sarte au Midi, la mer au Nord, la riviére de

(*a*) Usserius pag. 290.
(*b*) Gurdestin. in vitâ S. Guingualoei. Vita S. Pauli in Bibl. Floria. Le Baud pag. 64. 65, 66.

(*c*) L. 2. de bello Gallico nu. 34. L. 3. nu. 9. & L. 8 nu. 75.
(*d*) Hist. du Diocèse de Seez.

Dive à l'Orient, & celle d'Orne au Couchant. Ce pays est nommé dans les actes Latins *Pagus Oximensis*, *Oximus* ou *Oxmisus*. Ce qu'il dit des Curiosolites, n'est pas si bien établi; mais il a sa vraisemblance.

Sans vouloir rien diminuer des prérogatives de la Normandie, qui est une des plus riches Provinces de la France & des plus fertiles en beaux esprits, il semble qu'on ne peut se dispenser d'admettre en Bretagne non-seulement des Nantois, des Rennois & des Venetes; mais encore des Ossismiens, des Curiosolites & des Diablintes. Car 1o. Strabon, qui écrivoit sous le regne d'Auguste (*a*), place les Ossismiens auprès des Venetes. Il ajoute que Pytheas les appelle Timiens, & qu'ils habitoient un Promontoire assez avancé dans l'Océan. Cette position ne peut convenir à la Normandie, mais à la Bretagne, qui a plusieurs Promontoires avancés dans la mer, & que l'on peut regarder dans sa totalité comme un Promontoire des Gaules. Il y avoit donc des Ossismiens en Bretagne du tems de Strabon, & même du tems de Pytheas, qui étoit plus ancien que Strabon de trois siécles.

2°. Pompeius Mela met les Ossismiens sur la mer Britannique vis-à-vis de l'Isle de Sain (*b*). Cette Isle n'a point changé de nom; elle étoit célébre dans l'antiquité par les oracles qu'on y rendoit. Tous les Géographes en ont parlé & l'ont placée dans le lieu, où elle est encore aujourd'hui, c'est-à-dire, dans la partie Occidentale de la Bretagne vis-à-vis du Ras de Fontenai. Les Ossismiens dont elle étoit voisine, n'étoient donc point les Ossismiens de Normandie, mais ceux qui habitoient les côtes de Léon & de Cornouaille.

3o. De quelque maniere qu'on entende le passage de Pline (*c*), il est visible qu'il compare la Bretagne à une Péninsule, qui s'avance dans la mer, & dont l'extrêmité étoit occupée par les Ossismiens. S'il se trompe dans l'étendue de cette Péninsule, il ne se trompe pas dans sa comparaison, & nous avons toujours droit d'en conclure que de son tems il y avoit des Ossismiens à l'extrêmité de la Bretagne.

4°. Ptolomée faisant la description des peuples qui habitoient dans l'Armorique depuis l'embouchure de la Seine jusqu'au Promontoire Gobée (*d*) place les Ossismiens près de ce Promontoire, qui étoit certainement aux extrémites de la Bretagne. Il nomme leur principale ville Vorganium (nom que la ville d'Hiesmes n'a jamais porté) & il leur donne les Venetes pour voisins.

5°. Toutes les Notices des Provinces & des Cités mettent les Ossismiens sous la Métropole de Tours, dans la troisiéme Lyonnoise & non dans la seconde. Il y avoit donc anciennement en Bretagne des Ossismiens, & ils y étoient non seulement du tems d'Auguste, mais encore du tems de Pytheas, qui vivoit 300. ans avant cet Empereur, qui étoit originaire de Marseille, & qui devoit mieux connoître les Gaules que des Ecrivains étrangers.

(*a*) L. 4. de Galliis.
(*b*) L. 3. chap. 6.
(*c*) L. 4. chap. 17.

Il nous paroît aussi qu'on doit admettre dans le même pays des Diablintes & des Curiosolites. Dès le tems de Jules César ces deux peuples faisoient partie des Armoriquains; les petites Notices des Provinces, mettent les Diablintes dans la troisiéme Lyonnoise, & les Sçavans qui ont varié long-tems sur la position des Curiosolites, n'ont pas hésité à les placer à Corseult depuis les découvertes qu'on y a faites. Les divers établissemens formés dans l'Armorique par les Bretons Insulaires, ont anéanti peu à peu les noms des anciens peuples & leurs villes ont été ruinées pendant les guerres. Les Diablintes s'étendoient depuis Dol jusqu'à Mayenne; les Curiosolites étoient placés entre les Diablintes & les Ossismiens. Il y avoit vraisemblablement d'autres peuples subordonnés à ces principaux: mais on ne peut rien dire de certain sur leur position. Au surplus comme il y avoit du tems de César plusieurs peuples dans l'Armorique, qui portoient le nom d'Aulerque, il pouvoit aussi y en avoir plusieurs que l'on nommoit Curiosolites, Ossismiens, &c.

Les principales villes de la Bretagne Armorique étoient Condate, Condivignum, Dariorigum, Vorgium ou Vorganium, Blablia, Kerris, Manatias, Grannona & Corbilo. Les trois premieres sont sans doute Rennes, Nantes & Vannes; mais la position des autres est incertaine. Les uns ont mis Vorgium à Carhaix, & les autres à Cozqueaudet ou à Guingamp. Blabia paroît être Blavet, que l'on nomme aujourd'hui le Port-Louis. Personne ne s'est encore avisé de placer Manatias. Il n'en est pas de même de Kerris, que les uns mettent à Carhaix & les autres vers l'embouchure de la riviere d'Odet. M. de Valois place Grannona à Guerrande & Corbilon à Coiron entre Nantes & S. Nazaire. Outre ces villes les anciens Géographes mettent dans notre Bretagne quatre ports célébres, sçavoir Brivates, Vindana, Gesocribate & Staliocan. Brivates, suivant la position que Ptolomée lui donne, devoit être sur la riviere de Vilaine ou au Croisic. M. de Valois & l'Abbé Gallet placent Vindana sur la Baye de Landevenech; d'autres estiment que c'est Audierne. Gesocribate est suivant les Itinéraires le port de Brest, & Staliocan étoit situé entre S. Matthieu & le Conquet dans une anse ou rade foraine, que les gens du pays nomment encore *Port-liogan*, c'est-à-dire, port de couleur blanche, ainsi nommé à cause des sables blancs, qui abondent dans cette côte. Staliocan n'étoit pas éloigné du Promontoire Gobée, que Dom Pelletier croît être la pointe de Cornouaille ou le Ras de Fontenai, dit en Breton *Bec ar Ras* (*e*): Effectivement ce que les Bretons Modernes nomment *Bec*, les anciens le nommoient *Gvvep* ou *Gob*, que Daviès explique par *rostrum*. La Carte Géographique, qui est à la tête de cet ouvrage, représente la meilleure partie de ce que nous venons de dire & de ce qui sera rapporté dans la Note suivante. Nous laissons aux Sçavans à décider quels sont les Géographes & les Antiquaires, qui ont le mieux rencontré.

(*d*) L. 2. chap. 8.
(*e*) Dict. Etymol. de la langue Celtique.

NOTE III.

Sur les anciens Itineraires de l'Armorique.

ON appelle Itinéraires certaines routes militaires, que les Empereurs Romains avoient fait dresser pour aller commodement de Rome jusqu'aux extrêmités de l'Empire, & qui marquoient les lieux où les troupes pouvoient se reposer. On distingue deux sortes de routes ; les unes portent le nom d'Antonin, & ont été vraisemblablement dressées sous le regne de cet Empereur; mais elles ont été fort altérées dans la suite. Les autres se trouvent dans les Tables de Peutinger, qui sont des especes de Cartes Géographiques dressées sous le regne des Empereurs Valens & Valentinien, ou sous celui de Théodose le jeune. Les contradictions fréquentes qui se trouvent dans ces routes, ont donné beaucoup d'exercice aux Sçavans, & leurs travaux ne sont pas exempts des défauts ausquels ils ont voulu remédier. De cinq Itinéraires qui regardent l'Armorique, le plus considérable est celui qui conduit de Tours à Poitiers & de Poitiers à Brest. Il est conçû dans ces termes : *Gesocribate XLV. Vorgium XXIV. Sulim XX. Dartoritum XX. Duretie XXIX. Portum Nannetum XVIII. Segora XXXIII. Lemunum XLII. Cæsarodunum....Aut Portum Nannetum Juliomagum XVIII. Robrica XX. Cæsarodunum LI.*

Nous prenons avec le sieur Samson Gesocribate pour Brest ; tout justifie cette application ; c'étoit un port célébre, que l'on prétend avoir été bâti par ordre de César. Le nom semble le dire ; car *Geso* est une altération de *Cæso* César, & Cribate ou Brivate est un terme Gaulois, qui signifie passage ou trajet : ainsi Gesocribate étoit le passage de César. Mais ce qui ne permet pas de douter que Gesocribate ne soit Brest, c'est que les distances marquées dans cet Itinéraire depuis Brest jusqu'à Nantes subsistent encore aujourd'hui. Voici l'explication que nous donnons à cet Itinéraire.

Gesocribate XLV. Vorgium. De Brest à Carhaix quinze lieues, en comptant trois mille pas pour chaque lieue, c'est précisément le compte. On ne doit pas faire difficulté de reconnoître dans ce Vorgium des Itinéraires une des principales villes des Ossismiens, que Ptolomée bien entendu place dans ces cantons sous le nom de Vorganium. C'est confondre tout, que de placer, comme fait Samson, Vorgium ou Vorganium à Cozqueodet, qui n'a jamais porté un pareil nom, de prendre cette route pour aller de Brest à Vannes, & de ne compter que quinze lieues de Cosqueodet à Brest.

Vorgium XXIV. Sulim. De Carhaix aux Salles huit lieues ; c'est l'ancien nom de Pontivy, où il y avoit un Château nommé les Salles & assis sur le bord de la riviere d'Oust. *Sulim XX. Dartoritum.* Des Salles à Vannes environ sept lieues. Le Dartoritum de cet Itinéraire est le même que Dariorigum de Ptolomée. *Dartoritum XX. Duretie.* De Vannes à Rieux près de sept lieues. C'est ainsi que Samson explique *Duretie*, qui paroît composé de *dour* qui signifie eau, & de *Retie* qui veut dire Rieux. La suite de cette route & la distance des lieux justifie l'explication, & les gens du pays nomment encore cette route le vieux chemin de Vannes à Nantes. *Duretie XXIX. Portum Nannetum.* De Rieux au port de Nantes près de dix lieues. *Portum Nannetum XVIII. Segora.* Du port de Nantes à Tifauge sur la Sevre six lieues. Cette distance ne convient nullement à Bressuire, que Samson met pour Segora, mais à quelques villes situées sur la Seve. *Segora XXXIII. Lemunum.* De Tifauge à Poitiers onze lieues. *Lemuno XLII. Cæsarodunum.* De Poitiers à Tours quatorze lieues....*Aut portu Nannetum XVIII. Juliomagum.* Ou du port de Nantes à Angers six lieues ; l'erreur est manifeste ; car il y a autant de lieues que de Milles. *Juliomago XXIX. Robrica.* D'Angers à Saumur près de dix lieues. *Robrica LI. Cæsarodunum.* De Saumur à Tours dix-sept lieues.

Le second Itinéraire conduit de Rohan à Angers, & est ainsi rapporté dans les Cartes du sieur Samson : *Rheginea XIV. fanum Martis XXV. Condate XVI. Sepia XVI. Combaristum XVI Juliomagum*, c'est-à-dire, de Rohan ou Reguini à Medrignac près de cinq lieues ; de Medrignac à Rennes plus de huit lieues ; de Rennes à S. Pean plus de cinq lieues ; de S. Pean à Combrée même distance ; de Combrée à Angers pareille distance. Cette route est un peu détournée & seroit plus directe, si elle passoit à la Trinité ou à Guilliers : mais ces noms n'ont aucune affinité avec *fanum Martis*. Supposé que l'explication de Samson soit bonne, il faut admettre deux Temples de Mars & deux Rheginea, placés à pareille distance de Rennes. Le premier Rheginea sera Rohan ou Reguini, & le second sera Ernée, comme on le va voir dans les routes suivantes.

Le troisiéme Itinéraire conduit de Cherbourg à Rennes, & a été donné au Public par le P. Labbe & par le sieur Samson. Il y a des lacunes dans les deux copies ; mais on peut suppléer par l'une à ce qui manque dans l'autre en cette maniere : *Corialo IX. Valona XX. Cosedias XXXII. Legedia XLIX. fanum Martis XXVII. ad fines XXIX. Condate Rhedonum*, c'est-à-dire, suivant l'explication du sieur Samson, de Cherbourg à Valogne trois lieues ; de Valogne à Coutances environ sept lieues ; de Coutances à Avranches près d'onze lieues ; d'Avranches à Mortain environ seize lieues ; de Mortain à Pontorson neuf lieues ; de Pontorson à Rennes près de dix lieues. Les distances ne sont pas conformes à celles qui se trouvent aujourd'hui entre quelques-unes de ces places, & d'ailleurs Pontorson ne paroît pas avoir été anciennement une frontiere d'aucuns peuples. *Ad fines* convient mieux à la ville de Fougeres qui étoit sur les confins des Rennois & des Diablintes. Cette route nous apprend qu'il y avoit deux *Corialum*, dont le premier étoit Cherbourg, & le second étoit situé entre Coutances, Avranches & Bayeux.

Le quatriéme Itinéraire conduit de Valogne à Rennes & de Rennes à Angers ; il est conçu en ces termes : *Ab Alaunâ Avaricum XX. Cosedias XIX. Coriallo XXVIII. Rheginea XIV. fanum Martis XXV. Condate XVI. Sipia XVI. Comba-*

ristum XVI. Juliomagum; c'est-à-dire, de Valogne à Chausé environ sept lieues; de Chausé à Gaurey plus de six lieues; de Gaurey à Ernée plus de neuf lieues; d'Ernée à Vitré environ cinq lieues; de Vitré à Rennes huit lieues; de Rennes à S. Pean plus de cinq lieues; de S. Pean à Combrée même distance; de Combrée à Angers pareille distance.

Le cinquiéme Itinéraire conduit de Valogne à Tours & de cette ville à Autun. Voici la substance des deux copies, qui ont été données au Public par le Pere Labbe & le sieur Samson: *Ab Alaunâ VII. Crouciatonum XXI. Augustodurum XXIV. Aragene XVI. Vagoritum XVI. Nudionum Diablintum XVI. Subdinum XVI. ad fines XVI. Cæsarodunum Turonum*, &c. c'est-à-dire, suivant le sieur Samson, de Valogne à Carentan plus de deux lieues; de Carentan à Thorigni sept lieues; de Thorigni à Argentan huit lieues. Il suppose ici une lacune, qui n'est point dans le P. Labbe, & pour la remplir il met *Vagoritum*, qu'il croit être Seez. De Seez à Nogent le Rotrou plus de cinq lieues; de Nogent au Mans même distance; du Mans au Château du Loir même distance; du Château du Loir à Tours pareille distance. Le sentiment bizarre dans lequel Samson a donné en plaçant les Diablintes dans le Perche, la fait tomber dans autant d'erreurs qu'il a employé de mots pour expliquer cette route.

Crouciatonum n'est point Carentan, quoiqu'il y ait assez de rapport entre ces deux noms; c'est Coutance même dans sa premiere position, comme il paroît par Ptolomée, qui met cette ville sous le dix-huitiéme dégré 50. minutes de longitude, 50. dégrés 20. minutes de latitude près l'embouchure du fleuve Oline. Cette riviere n'est point l'Orne, qui passe à Caen; mais la Sienne, qui se décharge dans la mer au-dessous de Coutances 18. 45......50. 0. selon le même Ptolomée. *Augustodurum* n'est point Thorigni, qui devoit être à huit lieues plus loin; c'est Ducé situé précisément sur la route dans cette distance, proche duquel passe la petite riviere de Doir. *Rheginea* ou *Aragene* ne peut être Argentan; car la route & les distances ne conviennent point à cette ville, ni à Seez: c'est Ernée située sur la riviere d'*Aroena*, dont elle a pris le nom: elle se trouve à seize milles de Ducé, c'est-à-dire, à plus de cinq lieues. La distance est égale à *Nudionum Diablintum*, qui n'est autre que Mayenne, ou le village de Neun près cette ville, distante du Mans de trente-quatre Mille ou environ douze lieues.

Rien de tout cela ne convient à Nogent le Rotrou. 1°. Ce nom paroît venir de *Novigentum*, que presque tous les Auteurs lui donnent plutôt que ceux de *Noviodunum*, *Nudionum* ou *Nœodunum*. 2°. *Noviodunum* marque un lieu élevé; ce n'est point la situation de Nogent le Rotrou. 3°. Ce n'est point une ancienne ville, & il n'y en a même aucune dans le Perche, qui soit d'une si haute antiquité suivant le P. Monet. 4°. Les Diablintes ne s'étendoient point jusqu'à Nogent le Rotrou; cette ville ne porta jamais les noms de *Diablintum*, *Adala*, *Cariffe*, *Aliud*, &c. que les petites Notices des Provinces (*a*) donnent aux villes des Diablintes. *Deablintum* signifie naturellement Deolz ou Dealz, comme le *Dolensis vicus* du Berri s'exprime en notre langue par Bourg-Deolz ou Bourg-Dieux. *Adala* est la ville de Dol. *Cariffe* est le bourg de Carfenten, qui s'etendoit autrefois jusqu'à la porte de Dol. *Aliud* est l'ancienne ville d'Aleth, aujourd'hui Saint-Servand; qu'Isidore cité par Cambden (*b*) compte entre les villes des Diablintes. Vouloir conduire des troupes de Valogne à Tours par Argentan, Seez & Nogent le Rotrou, c'est allonger leur chemin de plus de vingt lieues; car les distances marquées dans les Itinéraires ne montent pas à plus de cent dix Milles, & elles monteroient à plus de 150. Mille, si la route passoit par Nogent le Rotrou. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

(*a*) Historici Franci Tom. 1. pag. 2. 4.

(*b*) Cambden in sua Britannia pag. 859.

NOTE IV.

Sur les Inscriptions de Nantes, de Rennes & de saint Meloir.

LA premiere de ces Inscriptions se voit dans la Gallerie de l'Hôtel-de-Ville de Nantes, & est conçue en ces termes:

NVMINIB. AVGVSTOR.
DEO VOLIANO.
M. GEMEL. SECVNDVS ET C. SEDAT. FLORVS
ACTOR. VICANOR. PORTENS. TRIBVNAL CM
LOCIS EX STIPE CONLATA POSUERUNT.

La pierre sur laquelle est gravée cette Inscription, a quatre pieds trois pouces de longueur sur quinze pouces de hauteur. L'Inscription est représentée en cinq lignes, dont les deux premieres sont en plus gros caractéres que les trois suivantes. Ce monument fut trouvé vers l'an 1580. dans les décombres d'une ancienne Tour, qui étoit située derriere le Palais Episcopal, près la porte de S. Pierre. Il fut transporté à l'Hôtel-de-Ville, où après avoir été pendant quelques années négligé, il fut enfin placé avec honneur dans la nouvelle Gallerie, construite en 1606. par les soins de M. de Cornulier Trésorier de France.

A peine ce monument fut-il connu, que les Sçavans en firent mention dans leurs ouvrages. Bertrand d'Argentré sieur de Gosnes l'a rapporté dans son Histoire de Bretagne pag. 57. le P. Bertault de l'Oratoire dans son Traité *de singulari arâ* imprimé à Nantes l'an 1636. pag. 148. le P. Albert de Morlaix dans son Catalogue des Evêques de Nantes, & Dom Lobineau dans les Preuves de son Histoire de Bretagne. M. Moreau de Mautour, consulté en 1706. sur cette matiere par M. Mellier Maire de Nantes, l'expliqua avec toute la suffisance, qui lui étoit ordinaire. Ce sçavant Antiquaire, considérant les termes de l'Inscription, qui paroissent de la basse latinité, croit qu'elle a été posée du tems du bas Empire, c'est-à-dire, sous les regnes de Constancius & de Constantin, lorsqu'il y avoit plusieurs Augustes en même tems, & que le Paganisme regnoit en-

core en Bretagne. Venant ensuite à l'explication de l'Inscription, il conjecture que Volianus étoit un Dieu adoré à Nantes ; que ce Dieu n'étoit autre qu'Apollon ou le Soleil, qu'on appelloit *Belus* ou *Belenus* du mot Grec ἥλιος ; que de Belenus on avoit composé le nom de *Bolianus* ; & qu'enfin par le changement du B en V on avoit formé *Volianus*. Ces principes établis, il estime qu'on doit ainsi lire l'Inscription :

Numinibus Augustorum
Deo Voliano
Marcus Gemellus secundus & Caius sedatus Florus
Actorum Vicanorum Tribunal commune maritimis
Locis, ex stipe conlatâ posuerunt.

Ce qu'il traduit ainsi, non à la lettre, mais dans le sens le plus intelligible : « Sous les auspices » des Divinités, qui président à la conservation » des Empereurs, & à l'honneur du Dieu Vo» lianus, Marcus Gemellus Secundus & Caius Se» datus Florus, Receveurs des contributions im» posées sur les habitans de ce Port & sur les » marchandises de mer, qui s'y trafiquent, ont » fait construire, des deniers desdites contribu» tions, ce lieu destiné pour rendre la justice » commune à tous les environs, & l'ont consa» cré avec ses appartenances. » Je ne rapporte pas ici les monumens & les autorités que Moreau cite pour appuyer sa conjecture : ceux qui les voudront sçavoir peuvent consulter son explication, qui a été inserée dans les Mémoires de Trevoux du mois de Janvier 1707. M. Messier, qui avoit engagé M. Moreau à travailler sur cette matiere, estimoit que Volianus étoit le même que le Patriarche Noé, que les Nantois avoient adoré sous le nom de Volianus, comme leur premier pere ou le pere de leurs premiers fondateurs. Il appuyoit son idée sur ce qui est rapporté par Conradinus Evêque de Salisbery L. 4. de sa Description de l'une & de l'autre Bretagne : *Nannetis verò ad Ligerim Noe sub Voliani nomine in famosissimo apud Gallos templo advectus & adhibitus fertur*

Seize ans après que l'explication de M. Moreau eut parue dans les Journaux de Trevoux, elle fut attaquée par M. Travers Prêtre du Diocèse de Nantes. Cet Ecclésiastique prétend 1°. Que le Monument de l'Hôtel-de-Ville de Nantes étant dédié aux Dieux des Empereurs, il ne peut avoir été dressé avant l'an 163. de J. C. où l'on vit pour la premiere fois deux personnes gouverner conjointement l'Empire ; c'étoient Marc-Antonin & L. Verus son frere. Et comme Dioclétien & Maximien firent des Edits très-sévéres contre les Chrétiens, qui donnerent lieu au martyre de deux jeunes freres, nommés Donatien & Rogatien, il croit que ce fut sous le regne de ces deux Empereurs, que les habitans de Nantes firent dresser l'Inscription pour marquer leur soumission aux Edits des Césars. 2°. Il prétend qu'il y a un point entre VOL & JANO, & qu'il faut lire *Deo volente Jano*. C'est cette prétendue découverte, qui donna lieu à la Dissertation, imprimée à Nantes en 1723. & inserée dans les Mémoires de Littérature & d'Histoire en 1728. Tom. 5.

M. Travers ne nie pas que les Nantois n'adorassent Apollon & le Soleil ; les actes de saint Donatien & de S. Rogatien qu'il cite, en font foi. mais il soutient qu'ils honoroient encore d'un culte particulier le Dieu Janus, & qu'ils lui avoient bâti un temple fameux sur une montagne, qui porte encore le nom de Montejan *Mons-Jani* ou *Mons-Johannis*. Tout cela est avancé sur une tradition populaire, qui mérite peu d'attention, n'étant appuyée sur aucun fondement solide. Pour autoriser sa tradition, M. Travers allégue le Concile de Tours de l'an 567. qui défend la célébration des Calendes de Janvier en l'honneur du Dieu Janus. Cela prouve que la superstition n'étoit pas encore abolie l'an 567. dans la Métropole de Tours : mais cet usage n'étoit pas particulier aux Nantois, qui avoient leurs Dieux Tutelaires & particuliers, ainsi que les habitans des autres villes. Au surplus M. Travers soutient que le Tribunal, dont il est question dans l'Inscription, étoit un édifice bâti aux dépens du public pour rendre la justice aux Négocians des Ports de mer du Comté Nantois, & explique ainsi l'Inscription : « Aux Dieux des Empereurs, » de l'agrément du Dieu Janus, M. Gemellus » Secundus & C. Sedatus Florus, de l'argent » contribué, ont bâti dans la place du commerce » le Tribunal des affaires des habitans des Ports. » Cette explication fut suivie d'une réplique très-vive de la part de M. Moreau, qui persista dans son premier sentiment.

Juste-Lipse, consulté par M. Cohon Scholastique de l'Eglise de Nantes sur l'existence du Dieu Volien, répondit ingénuement qu'il n'en connoissoit point de ce nom dans l'antiquité, & qu'il falloit que ce fût une Divinité particuliere aux habitans de Nantes, dont le nom a péri avec sa Religion. Ce sçavant homme ajouta qu'il n'y avoit point eu de Nations, de Villes & de Bourgs, comme l'a observé Macrobe (*a*), qui n'eût son Dieu tutélaire, dont le culte ne passoit point à d'autres peuples, & dont on affectoit de cacher le nom à l'exemple des Romains.

Enfin ce marbre, tant vanté par les Nantois, a disparu à leurs yeux & n'est plus en état d'exercer l'esprit des Antiquaires. Un Syndic de la ville, homme non lettré, a cru faire merveille en faisant enduire le marbre de chaux & copier sur cet enduit l'Inscription telle que M. Travers l'a donnée au Public. Un homme d'esprit qui l'avoit examinée avec de bons yeux, en présence de plusieurs personnes, m'a mandé qu'il n'y avoit aucun point entre *Vol* & *Jano*, & que nos Historiens avoient eu raison d'imprimer l'Inscription sans point entre ces deux mots.

L'inscription de Nantes n'est pas le seul monument qui soit resté de l'antiquité en Bretagne. On voit à la porte Mordelaise de Rennes une pierre sur laquelle on lit ces mots : IMP. CÆSAR. M. ANTONIO GORDIANO PIO FELICI AUGUSTO P. M. TR. P. COS. O. R. ce qu'on doit lire de cette maniere : *Imperatori Cæsari Marco Antonio Gordiano, pio, felici, Augusto, Pontifici Maximo, Tribunitiâ potestate, Consuli opti-*

(*a*) Lib. 3. Saturn. cap. 9.

runt Rhedones, ou *Optimates Rhedonensis*. Il y a eu trois Gordiens, qui ont gouverné: les deux premiers furent déclarés Empereurs dans l'Afrique contre Maximin l'an 238. de J. C. Le troisiéme fut reconnu Empereur & Consul pour la premiere fois en 239. avec la puissance de Tribun & la qualité de Grand Pontife. Les deux premiers Gordiens n'avoient point été Consuls avant que de parvenir à l'Empire. Le troisiéme obtint cette dignité avec celle d'Auguste en 239. Il y a apparence que l'Inscription de Rennes a été dressée en son honneur vers l'an 240.

La troisiéme Inscription Romaine de Bretagne se voit à S. Meloir des bois, Paroisse du Diocèse de Dol, enclavée dans celui de S. Malo. Le monument qui nous a conservé cette Inscription, consiste dans quatre piliers ronds qui ne font qu'une même masse, sur l'un desquels sont ces mots: IMP. CÆS. AVONIO VICTORINO PE. P. L. SC...O. LEVG. Les caractéres de cette Inscription sont renversés, quoique le pillier paroisse dans sa situation naturelle. Le haut du pillier est creusé en forme de bassin, dans lequel on remarque quelques troux. Dom Lobineau a crû que ce pillier avoit servi d'Autel, & que les trois autres avoient porté des statuts; mais l'Inscription étant renversée, il est naturel de penser que tout le monument l'est, & qu'il est de la qualité de plusieurs autres, qui ont été trouvés dans le Royaume. Les Romains dans les tems de paix occupoient leurs troupes à faire des chaussées sur les grandes routes de l'Empire. Ils plaçoient de mille en mille pas sur les routes des colomnes de pierre, sur lesquelles ils gravoient le nom de l'Empereur regnant, & quelle étoit la distance de chaque colonne à la ville où cette route commençoit; mais avec cette singularité qui ne se voit dans aucun autre pays, que les distances Itinéraires sont quelquefois marquées par le nombre de lieues *Leugæ*, & non par celui de mille. Voyez les Mémoires de l'Académie des Inscriptions tom. 14. pag. 150. Le monument de S. Meloir est donc une colonne placée sur une route pour marquer combien il y avoit de lieues de cette colonne à quelque ville voisine, à Aleth ou à Rennes. Piavonius Victorinus, dont elle porte le nom, étoit un excellent Capitaine, que Posthume s'associa à l'Empire, & qui lui survêcut dans le gouvernement des Gaules. Il fut tué vers l'an 265. dans son camp près de Cologne, & inhumé dans le même lieu.

NOTE V.

Sur l'établissement de la Religion chrétienne dans l'Armorique.

COMME il n'y a point de titre plus glorieux que celui de Chrétien, c'est-à-dire, d'enfant adoptif de Dieu & de cohéritier de J. C. il n'en est point aussi dont les peuples qui ont été les premiers éclairés des lumieres de l'Evangile, ayent tiré plus de gloire. Mais au lieu de reconnoitre humblement cette faveur qu'ils n'avoient point méritée, ils se sont élevés au-dessus de ceux qui n'avoient été appellés qu'après eux, sans penser que les ouvriers que le pere de famille envoya travailler à sa vigne sur les onze heures, reçurent la même récompense que ceux qui y avoient été envoyés dès la premiere heure du jour. Ce désordre en a produit un autre encore plus fâcheux; c'est que dans la suite des siécles, l'Histoire des premieres Eglises ayant été négligée, des Eglises plus récentes, pour n'être pas inférieures aux autres, se firent des origines à leur gré, feignirent de fausses Missions d'Apôtres & prétendirent des préséances qui ne leur appartenoient pas. Il n'est point nécessaire de sortir de mon sujet pour prouver ce que j'avance: les Nantois ont d'abord prétendu qu'ils avoient reçu des mains de S. Pierre leurs premiers Evêques, S. Clair & Ennius: les Rennois ont soutenu que S. Philippe & S. Luc leur avoient envoyé Synchrone & Maximin, leurs premiers Pasteurs. Si nous en voulons croire quelques écrits fabuleux, S. Jacques le Majeur & Joseph d'Arimathie ont prêché la foi dans l'Armorique. Mais le témoignage que nous devons à la vérité, nous oblige de reconnoître, qu'il n'y a nulle preuve, que les Armoriquains ayent reçu les lumieres de l'Evangile dans le premier siécle de l'Eglise. Les Légendes & les Breviaires, que l'on allégue pour prouver ce fait, ne sont pas des monumens suffisans pour détruire l'autorité de Sulpice Severe & de Grégoire de Tours (*a*). Ce dernier nous assure que S. Gatien, premier Evêque de son Eglise, ne fut envoyé de Rome dans les Gaules que sous le Consulat de Decé & de Gratus, c'est-à-dire, l'an 252. de J. C. Personne ne pouvoit être mieux instruit de ce qui concernoit la Métropole de Tours que celui qui en étoit le Pasteur, qui en sçavoit les traditions, & qui en avoit lû les titres. Il ne fait mention d'aucun autre Apôtre envoyé dans sa Métropole avant S Gatien, il ne cherche point à relever son Eglise au-dessus des premieres Eglises des Gaules; il reconnoît de bonne foi qu'elle n'a commencé qu'en l'an 252. S. Gatien a donc été le premier Apôtre de la Métropole de Tours & son Eglise doit être regardée comme le berceau de la Religion; qui y a été établie peu à peu.

La mort paisible & naturelle des premiers Evêques de Nantes & de Rennes est encore une preuve assez forte que ces Evêques n'établirent leurs siéges qu'après le tems des persécutions faites aux Chrétiens des Gaules par Dioclétien & Maximien. Nous n'avons aucuns actes de leurs Martyres & la tradition de leurs Eglises, bien loin de dire qu'ils ayent été martyrisés, assure nettement qu'ils moururent en paix. Si quelques Eglises ont donné la qualité de Martyr à S. Clair, c'est dans le même sens qu'elle a été donnée à plusieurs Papes, qui sont morts en paix, quoique dans le tems des persécutions. Ils ont été martyrs par les dispositions de leurs cœurs, sans avoir eu l'avantage de répandre leur sang pour J. C. Si Saint Clair & les premiers Pasteurs de Rennes avoient souffert le martyre, la terre qu'ils auroient arrosée de leur sang, porteroit infailliblement des marques de leur victoire; & les fidéles

(*a*) Sulp. L. 2. & Greg. L. 1. cap. 30.

n'auroient pas manqué d'y bâtir quelques Chapelles, comme on le voit dans tous les lieux, où de Saints Evêques ont été martyrisés. Tous les Gouverneurs des Gaules ont persécuté les Eglises & ont fait mourir un grand nombre de Chrétiens dans les lieux qui leur étoient soumis. L'Armorique est le seul pays, où l'on ne trouve point d'Evêques Martyrs; si elle avoit eu des Evêques & des Chrétiens pendant les trois premiers siécles, les Idolâtres, attentifs à rechercher les ennemis de leurs superstitions, n'auroient pas manqué de les déclarer à leurs Magistrats, comme ils firent à l'égard de S. Donatien & de S. Rogatien. Ces deux freres sont les seuls Martyrs, que l'on trouve dans la Bretagne Armorique, encore l'aîné fut-il baptisé dans son sang, parce que le Prêtre, qui les avoit instruits, avoit pris la fuite pour éviter la persécution. Que conclure de tout cela, sinon qu'il n'y avoit point encore d'Evêques, ni d'Eglises formées dans l'Armorique sur la fin du troisiéme siécle. Ce ne fut qu'après la persécution excitée par les Empereurs Dioclétien & Maximien entre les années 288. & 291. que ses Eglises commencérent à se former sous la protection du César Constance Chlore, qui favorisa les Chrétiens. Il y avoit cependant en la ville de Nantes des Chrétiens & même des Prêtres avant la derniere persécution, témoins les Actes de nos Saints Martyrs; mais il n'y paroît point de Clergé. Il se forma, lorsque la paix fut rendue aux Eglises des Gaules; celle de Rennes, qui étoit plus avancée dans les terres & environnée de forêts, ne paroît avoir été établie, que dans le quatriéme siecle: les autres Eglises de Bretagne ont été fondées vers la fin du même siécle, dans le sixiéme & le neuviéme, comme on le verra dans l'Histoire.

NOTE VI.

Sur le passage de Maxime dans les Gaules.

Tous les Historiens conviennent, que Maxime, mécontent de ce que Gratien lui avoit préféré Théodose, se fit proclamer Empereur par les deux Légions qu'il commandoit dans la Grande-Bretagne, & qu'il assembla un grand nombre de troupes, avec lesquelles il passa la mer pour aller faire la guerre à Gratien. Mais ils ne conviennent pas entr'eux de l'endroit, où ce Tyran débarqua. Zozime, Historien Grec & contemporain, dit que ce fut à l'embouchure du Rhin, & l'Auteur du Manuscrit Breton, traduit par Geoffroi de Montmouth, marque que ce fut dans un port de l'Armorique, qui n'étoit pas éloigné de Rennes. M. du Chesne & le P. Laccary (*a*) ont concilié ces deux sentimens, en disant que Maxime fit son débarquement à l'embouchure du Rhin, tandis qu'un de ses Lieutenans faisoit le sien dans l'Armorique pour faire diversion. On pourroit admettre ces deux débarquemens, si on n'avoit d'ailleurs des raisons pour abandonner Zozime sur cet article. Son témoignage est si suspect, qu'on ne doit l'admettre qu'avec beaucoup de circonspection. Qui ne sçait, par exemple, qu'il a confondu Chartres, ville de France, avec *Carnuntum*, maison de campagne proche Salone en Dalmatie, qu'il a mis la mort de Crispus fils de Constantin, à Rome, tandis qu'Ammien Marcellin, Auteur plus ancien & plus exact, met cet événement à Pole en Istrie; qu'il a fait mourir Gratien à Sion en Valais, quoiqu'il ait été tué à Lyon. Après cela faut-il s'étonner qu'il ait placé les Arborics ou Armoriquains sur les bords du Rhin, qui étoient alors habités par les Germains ou François Saliens, peuples que le même Zozime nous représente comme très-attachés aux Romains (*b*), *Romanorum amicissimos*. M. Gallet croit que Zozime ayant confondu *Sigidunum* avec *Lugdunum*, peut aussi avoir pris *Rhenus* pour Rinctus ou Rentius, la Rance, riviere de Bretagne. C'est à l'embouchure de cette riviere, que ce sçavant Critique estime que Maxime débarqua ses troupes, dans un port que les anciens nomment *Concaveus* & les Modernes Chauveux ou Cancale près Saint-Malo. Les raisons qu'il apporte pour soutenir sa conjecture, sont assez plausibles; on peut les voir au Chapitre premier Nom. 15. de ses Mémoires.

Ce qui me paroît certain, c'est que le débarquement de Maxime ne s'est point fait à l'embouchure du Rhin, qui, dans le style de Zozime, étoit alors dans la Germanie. Sulpice Sévere, Auteur contemporain, parlant de la proclamation de Maxime faite dans la Grande Bretagne, dit qu'on ne douta point qu'il ne fit bientôt une irruption dans les Gaules; ce qu'il n'auroit pas avancé, si elle avoit été faite depuis dans la Germanie. Paul Orose met aussi l'irruption de Maxime dans les Gaules (*c*) Gildas le Sage assure que ce fut dans la Gaule que l'Isle de Bretagne envoya ce Tyran (*d*), & que ce fut par artifices, plutôt que par bravoure qu'il entraîna dans sa révolte les Provinces les plus voisines de l'Isle, c'est-à-dire, les Provinces Armoriquaines. Le vénérable Bede employe les mêmes termes, & ne nous donne point une autre idée de ce débarquement. Ninnius dit encore plus clairement, que les mêmes soldats que le Tyran avoit placés dans l'Armorique, l'avoient accompagné dans sa marche. Le Continuateur de Bede & Guillaume de Malmesbury conviennent aussi qu'il les avoit amenés avec lui. Henri de Huntington ne parle que le même langage; & lorsque Girard de Cambrige ajoute, que les Bretons, placés dans l'Armorique par Maxime, avoient essuyé avec lui les fatigues de la guerre, il prouve encore mieux qu'ils n'en avoient point été séparés, lorsqu'il les récompensa si libéralement. Enfin, Polydore Virgile rapporte comme une opinion reçue de son tems, que Conan Prince Breton étoit Général de l'armée du Tyran dans la Celtique, lorsqu'il fut gratifié du gouvernement des Armoriques. Ce sont ces autorités qui me déter-

(*a*) Hist. d'Anglet. L. 5. nu. 5. Laccary de colon. in Gallias adductis.
(*b*) Zozime Lib. 4.
(*c*) Orosius Lib. 7.
(*d*) Gildas de Excidio Britanniæ.

minent

mment à croire que le Tyran débarqua toutes ses troupes dans la Gaule, & non dans la Germanie; que ce débarquement fut fait dans un Port de la Bretagne Armorique, assez près de Rennes, & non dans une autre Province; que Maxime s'empara d'abord de l'Armorique; qu'il s'avança ensuite vers Paris, où il rencontra Gratien & le défit; & qu'enfin il partagea ses troupes en trois bandes, dont il en envoya une en Aquitaine & l'autre en Italie. Il partit avec le reste des troupes pour aller établir le siége de son Empire à Trèves. Les Historiens ne font mention d'aucune autre distribution de troupes, & dans celle-ci il n'est point parlé de l'Armorique; cela suppose qu'il en étoit déja maître, & qu'il y avoit abordé d'abord avec toute son armée. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE VII.

Sur l'origine & la langue des Bretons.

LEs Bretons que Maxime plaça dans l'Armorique, étoient originairement Celtes ou Gaulois, & par conséquent ils parloient le même langage que les Celtes; car on ne change point d'esprit ni de langue en changeant de pays. Si les autorités étoient nécessaires pour prouver un fait de cette nature, on rapporteroit ici tout ce qu'en ont écrit B. Renanus, Gesner, Hottoman, Cambden, Brerevod, Poxhorn, Furetiere & le sçavant P. Pezron. Mais c'est abuser de la patience du Lecteur, que de lui mettre sous les yeux un grand nombre de passages pour établir une vérité que la raison seule lui dicte. En effet ce ne sont point les Isles qui ont peuplé le continent, mais les Isles ont été peuplées par les habitans du Continent. Le vénérable Bede, qui étoit très-instruit des antiquités de sa Nation, nous apprend que les Armoriquains avoient peuplé les parties Méridionales de l'Isle. Il ne s'explique pas sur les autres parties; mais il est très-vraisemblable qu'elles ont été peuplées par d'autres Nations des Gaules, comme l'a observé Tacite (*a*). De là ces liaisons entre les Gaulois & les Bretons, soit pour la Religion, soit pour le commerce. Tous les Gaulois qui vouloient s'instruire à fond des mystéres de la Religion & de la Philosophie, passoient dans la Bretagne, suivant César, pour y étudier sous les Druides. Pomponius Mela dans la description des Gaules rapporte qu'il y avoit dans le voisinage de la Bretagne une Isle habitée par des Prêtresses consacrées à la chasteté; que ces filles étoient fameuses par les oracles qu'elles rendoient, & qu'elles étoient consultées par les voyageurs de divers pays. Or les Gaulois pouvoient-ils étudier sous les Druides de la Bretagne & consulter les Prêtresses de l'Isle de Sain sans entendre leur langage? On parloit donc la même langue dans les Gaules, que dans la Bretagne & dans l'Isle de Sain.

Cette langue s'est éteinte peu à peu par le commerce que les Gaulois ont eu d'abord avec les Romains & ensuite avec les Barbares, qui ont renversé l'Empire Romain. Les Bretons sont les seuls qui ayent conservé cette ancienne langue; encore ne l'ont-ils pû conserver que dans le pays de Galles, dont ils n'ont point été chassés par les Saxons & par les Anglois, & dans la basse Bretagne, où ils se réfugierent en partie pour éviter la fureur de ces Barbares. La preuve que la langue des Walons & des bas-Bretons est la même que celle des anciens Celtes ou Gaulois, c'est que tous les noms Gaulois qui se trouvent dans les anciens Auteurs, & la plupart des noms de villes, de fleuves & de montagnes des Gaules, sont Bretons & ne peuvent être expliqués dans une autre langue. *Taranis*, par exemple, étoit le Jupiter tonnant des Gaulois; *taran* en Breton signifie *tonner*. *Divona*, comme l'explique Ausonne, vouloit dire en Gaulois *fontaine de Dieu*; *Diou-vonan* signifie la même chose en Breton. Les *Guessates* des Gaulois étoient des soldats gagés; en Breton *Guessin* signifie des *valets à gages*. Les anciens *Bardes* étoient les Poëtes & les Chantres des Gaules; *Bard* en Breton veut dire *Poëte & Chantre*. Le nom des Druides vient du Breton *Deru* ou *Derouen*, qui signifie *un chesne*, & l'on sçait de quel usage étoit cet arbre dans les superstitions des Druides. *Caterva* chez les Gaulois étoit *une troupe*; *Caturfa* est encore aujourd'hui la même chose chez les Bretons. *Rheda* & *Covinus* étoient des espéces de chariots Gaulois; *Rhedeg* en Breton signifie *courir* & *Kowin* voiturer sur un chariot. Les Gaulois appelloient *Penpedula* la Quinte-feuille; en Breton *Dula* ou *Deilen* veut dire *feuille* & *pemp*, cinq. On voit dans Pausanias que les Gaulois se servoient du mot de *Trimarchia* pour exprimer leur maniere de se servir de trois chevaux dans les combats; *tri* en Breton veut dire *trois*, & *mark*, un cheval. Le *pastel* est une herbe, dont les feuilles servent à teindre en bleu, couleur que les Gaulois appelloient *glastum*: *glas* en Breton veut dire *bleu*.

Passons maintenant aux noms de lieux & de personnes; ceux de *Celtes* & de *Galates* viennent de *Gualt* & *Gualtoc*, mots Bretons, qui signifient *chevelure* & *chevelu*. *Brennus* étoit un nom commun à plusieurs Princes Gaulois; *Bren* en Breton veut dire *Roi*, d'où vient *Brenhiniacth*, Royaume; *Brennindi*, Maison Royale, & *Brenhinlis*, Palais Royal. *Mar* & *Rich* signifient en Breton *grand* & *puissant*: la plupart des anciens Princes Gaulois faisoient entrer quelques-uns de ces deux mots dans la composition de leurs noms, comme Condomar, Ambiorix, Induciomar, Viridomar, Eporedorix, Orgetorix, Vercingetorix. La Dordonne est un fleuve profond; *dour doun* en Breton signifie *eau profonde*. Un Breton exprimeroit la lenteur du cours de la Saone par le terme d'*ara*, d'où est venu le latin *Arar*. Les Cevenes sont des montagnes très-élevées; *Keven* en Breton signifie le dos d'une montagne. *Uxellodunum* est le nom d'une ville qui étoit élevée; *uchell* & *dun* en Breton marquent des lieux hauts, des éminences. La ville d'*Arles* est dans un lieu humide; *anlaith* en Breton marque cette sorte de situation. *Nantuates* est à présent le pays de Vaux; *nent* en Breton veut dire *vallée*. On appelle *la Crau* un champ près de Marseille, qui est rempli de

(*a*) Tacitus in vitâ Agricolæ cap. 11.

pierres ; *craig* en Breton signifie *pierre*. Les Latins ont appellé *Promontoire de la harpe*, ce que les Gaulois nommoient Toulon ; & *telen* en Breton signifie *une harpe*.

On peut ajouter ici que presque tous les mots François, tant anciens que nouveaux, dont l'étymologie n'est pas Latine ou Germanique, & que l'on doit regarder comme des restes de l'ancien Celtique, sont Bretons ; tels sont accabler, agraffe, amarer, ampois, andouille, apprenti, balai, baratte, barguigner, barril, baron, barre, bas, baston, bâtard, bateau, bottes, bouton, bouc, bran, braise, broder, brouet, croupion, cabanne, chat, cloche, couppe, dague, dard, danser, écharpe, étoffe, fange, farce, fardeau, flacont, forest, garant, gourmant, golfe, gonne, hanap, havie, haquenée, heaume, herault, jarret, livrée, lamproye, manteau, maréchal, moquer, mortoise, moutarde, palefroi, planche, plâtre, rigole, rôtir, roussin, sain, pour graisse de porc, foret, sangle, sire, tambour, tarriere, tetter, tocque, trippes, truand, trompette, tonneau, &c. Si tous ces mots & un grand nombre d'autres que l'on omet pour n'être pas ennuyeux, n'étoient en usage que dans la Bretagne moderne, on diroit peut-être que les Bretons les auroient empruntés de la langue Françoise ; mais on trouve les mêmes mots dans les Glossaires du pays de Galles. Concluons de tout ceci que les Bretons étoient Celtes d'origine ; qu'ils avoient la même langue que ces peuples & que cette langue s'est conservée dans le pays de Galles & dans la Basse-Bretagne.

NOTE VIII.

Sur l'établissement de la Religion chrétienne dans l'Isle de Bretagne.

IL n'est pas facile d'accorder les sentimens de Gildas le Sage & du vénérable Bede sur l'établissement de la Religion chrétienne dans la Bretagne. Le premier dit, qu'elle y fut reçue dès le tems de l'Empire de Tibere, & qu'elle s'y conserva toujours depuis, quoique foible & languissante, jusqu'au tems de Diocletien & Maximien. Le second au contraire, assure qu'elle n'y fut prêchée qu'au tems des Empereurs M. Antonin & Aurelle-Commode, Lucius Roi des Bretons en ayant fait alors une profession publique. Nos Bretons, héritiers légitimes de la foi des premiers Chrétiens de l'Isle, sont trop intéressés en ce point, pour qu'on ne tâche point d'éclaircir un peu cette matiere, & de découvrir, autant qu'il est possible, la vraie origine de leur foi. Voici ce qu'en ont écrit divers Auteurs.

Saint Pierre séjourna long-tems en Bretagne, y convertit plusieurs peuples, y bâtit des Eglises, pour lesquelles il ordonna des Evêques & des Prêtres : après quoi il revint à Rome la douziéme année de l'Empire de Néron. C'est Metaphraste qui est le garant de ces faits (*a*).

Saint Paul porta le nom de J. C. dans la Bretagne, si nous en croyions Sophronius Patriarche de Jérusalem (*b*). Théodoret dit qu'il annonça l'Evangile aux Isles (*c*) ; & Fortunat déclare qu'il éclaira non-seulement les contrées que les Bretons occupent (*d*) mais encore qu'il pénétra jusqu'aux dernieres extrémités du Nord : *Quasque Britannus habet terras, quasque ultima Thule.* Ce même Apôtre, suivant les Menées des Grecs, la Synopse du faux Dorothée & Helocas Evêque de Sarragosse en Espagne, établit S. Aristobule Evêque des Bretons, le même dont il a parlé dans son Epître aux Romains ch. 16. v. 10. Ils disent que cet Aristobule étoit frere de S. Barnabé & pere des Apôtres S. Jacques & S. Jean : car ils croyent que c'est le Zébédée de l'Evangile. C'est dommage que Bede ne l'ait pas sçû.

Saint Simon, surnommé le zélé ou le Cananéen, après avoir prêché dans l'Egypte, la Cyrénaïque, la Mauritanie & la Lybie, passa enfin l'océan Occidental, & vint dans les Isles Britanniques annoncer J. C. Après avoir souffert dans ce pays diverses persécutions, il y fut crucifié & enterré. C'est Nicephore Callixte qui nous garantit ces faits (*e*) ; les Menées des Grecs disent à peu près la même chose, ainsi que le faux Dorothée, ce qui ne s'accorde aucunement avec la tradition constante des Eglises de Rome & de Bretagne (*f*), qui supposent que S. Simon le Cananéen mourut en Perse. S. Jacques, fils de Zébédée & frere de S. Jean, fut aussi Apôtre des Bretons, suivant le témoignage du faux Flavius Lucius Dexter.

La tradition du Monastére de Glastembury, suivie comme un oracle de tous les Auteurs modernes Anglois, porte que l'Apôtre S. Philippe prêchant dans les Gaules avec beaucoup de fruit, & voulant étendre l'Empire de J. C. jusqu'aux extrémités du monde, choisit douze de ses Disciples & leur donna pour supérieur Joseph d'Arimathie. Elle ajoute que ces treize Missionnaires passerent dans l'Isle l'an 63 de l'Ere Chrétienne ; qu'ils y prêcherent la foi ; que le Roi du pays, charmé de leur sainte vie, mais peu touché de leur prédication, leur donna l'Isle d'Avalonia pour s'y établir ; que les successeurs de ce Roi ajouterent à la premiere donation douze grands journaux de terre ; que cette sainte Communauté avertie par l'Ange Gabriel y bâtit une Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge, qui fut la premiere de toute la Bretagne ; que tous ces Saints vécurent dans la pratique continuelle des plus excellentes vertus ; qu'ils y moururent successivement & y furent tous enterrés ; & que tels furent les commencemens de cette illustre Abbaye. C'est ainsi que Guillaume de Malmesbury a rapporté cette tradition (*g*), à laquelle on a depuis ajouté diverses circonstances & plusieurs contes tirés du ridicule Roman, nommé le saint Graal : contes cependant qui se trouvent gravés sur deux lames de cuivre, autrefois attachées dans l'Eglise de cette Abbaye, & gardées à présent dans les cabinets des curieux.

(*a*) Metaphrastes ad diem 29. Junii.
(*b*) Centuriat. Magdeburg. L. 2. cap. 2.
(*c*) Theodoretus in Psal. 116.
(*d*) Fortunat. L. 3. de vitâ S. Martin.

(*e*) Lib. 2. cap. 40.
(*f*) Martyrol. Bedæ, Usuardi & Adonis.
(*g*) L. de Antiquit. Eccl. Glaston.

Polidore Virgile a cru cette tradition vraie, & les Anglois fondant des prétentions de grandeur & de préférence sur cette supposition, oserent disputer l'honneur du pas aux François & aux Espagnols dans les Conciles de Pise & de Constance. C'est des actes de cette derniere assemblée, que le Chevalier Robert Winfeld, Ambassadeur du Roi Henri VIII. auprès de l'Empereur Maximilien, tira une dissertation, qu'il fit imprimer à Louvain l'an 1517. pour appuyer les prétentions chimériques de sa Nation & de son Roi. Richard Flemming Evêque de Lincolne, fondé sur le même principe, fit encore un procès aux mêmes Nations dans le Concile de Sienne l'an 1424. Il fut renouvellé au Concile de Bâle contre les seuls Espagnols.

Ce n'est que pour remplir le devoir d'un Historien exact, qu'on place ces traditions au nombre des choses incertaines & douteuses. Peut-être trouvera-t'on qu'on leur fait grace, si l'on considere, 1°. Que le sçavant Usserius ne les croit pas plus anciennes que la conquête des Normans; 2°. Qu'il y a d'autres traditions sur Joseph d'Arimatie, opposées à celle-ci; & enfin qu'en deux anciens Catalogues, l'un des Saints enterrés dans la Bretagne, & l'autre des Reliques conservées dans le Monastére de Glastembury (*a*), il n'est fait aucune mention de ce Joseph; preuve qu'on ignoroit alors ces traditions ou qu'on ne les considéroit que comme des fables.

L'Apôtre S. Paul ayant marqué à la fin de sa seconde Epitre à Timothée, que Pudens, Lin & Claude le saluoient, les Bretons ont juste sujet de s'attribuer au moins cette sainte Claude, parce qu'on trouve dans Martial (*b*), qu'une illustre & vertueuse Dame, nommée Claude & mariée à un Pudens, étoit Bretonne d'extraction; à quoi les tems s'accordent fort bien, comme Usserius le prouve contre Person. Voilà donc une sainte Dame Bretonne, connue & amie de l'Apôtre S. Paul dès le commencement du Christianisme, long-tems avant que plusieurs Nations en eussent entendu parler. Cette bienheureuse femme avoit, selon le même Poëte, plusieurs enfans de l'un & de l'autre sexe; car il dit qu'elle auroit un jour plusieurs brus & plusieurs gendres, *quot sperat generos, quotque puella nurus?* Et comme on trouve que sainte Praxede & sainte Pudentiane étoient filles de Pudens, & qu'elles avoient pour freres S. Novat & S. Timothée Prêtres; ce n'est pas sans raison qu'Usserius a jugé que cette Claude pouvoit être là mere de tous ces saints Enfans, & non Priscille, comme l'a dit Baronius: car Priscille est dite dans les Actes de sainte Pudentiane, mere, & non femme de Pudens. Si cela est, ajoute Usserius (*c*), il ne faut pas s'étonner que plusieurs Légendes de Saints, qui ont rapport à celle de S. Timothée, portent que ce disciple de S. Paul, différent de celui à qui il a écrit deux lettres, alla prêcher la foi dans la Bretagne, puisque sa mere Claude en étoit issue, & que sa famille y demeuroit. On lit en effet dans plusieurs Auteurs (*d*), que S. Timothée, dont il est parlé dans la prétendue Epître du Pape saint Pie I. du nom, à Juste Evêque de Vienne, porta les lumieres de l'Evangile dans l'Isle de Bretagne, & qu'il y convertit Lucius, le premier des Rois Bretons, qui ait fait profession de la foi. Cela paroît très-probable, au moins en ce qui concerne la prédication de ce Saint; mais il y a plus de difficulté sur la conversion du Roi Lucius, les tems ne s'accordant pas.

Cette conversion du Roi Lucius passe dans l'Histoire pour un fait constant; & comme on n'y trouve point qu'aucun Roi, si l'on en excepte Abgare Roi d'Edesse, ait reconnu J. C. avant Lucius, ce n'est pas une petite gloire à la nation Bretonne d'avoir eu la premiere de toutes un Roi chrétien. On reprochoit avant cet événement aux Chrétiens, que leur Religion n'étoit que celle des esclaves & des gueux; ce sont les Bretons, qui ont les premiers donné de l'éclat à l'Evangile & élevé la gloire de la Croix sur la tête des Souverains, personne ne l'ayant fait avant eux.

On ne nie pas toutefois qu'il n'y ait eu des Chrétiens en Bretagne avant Lucius; car d'où lui seroit venu la pensée d'écrire au Pape Eleutere, & de lui demander quelqu'un qui l'instruisît & le batisât, s'il n'avoit appris par des Chrétiens habitués dans ses Etats, qu'il falloit nécessairement être Chrétien pour être sauvé? C'est par ce moyen qu'on peut accorder Gildas le Sage avec Bede, sans être obligé d'être garant d'aucune histoire particuliere. Ces histoires ne semblent pas assez bien fondées; aucune n'est certaine en détail; & il résulte néanmoins de toutes en général, qu'il est très-probable que la Religion chrétienne fut reçue de fort bonne heure chez les Bretons; mais sans éclat, jusqu'à ce que le Roi Lucius fût baptisé avec un grand nombre de ses Sujets, comme le vénérable Bede l'a rapporté.

La plûpart des Historiens conviennent (*e*), que ce fut la premiere année du Pontificat de S. Eleutere, que Lucius fut baptisé; mais ils ne sont pas d'accord sur l'an de J. C. dans lequel la Bretagne reçut cet avantage. Usserius rapporte vingt-trois opinions différentes sur cet article, toutes comprises entre les années 137. & 199. de J. C. ce qui fait 62. années de différence entre les deux extrémités. Voici ce qu'en dit le vénérable Bede, le plus ancien de tous les Auteurs qui en ont parlé: « L'an de l'Incarnation » de notre Seigneur 156. Marc-Antoine Verus » commença de regner avec Aurelle-Commode, » son frere; c'étoit le quatorziéme Empereur » depuis Auguste. Du tems de ces deux Princes » & pendant que S. Eleuthere étoit sur le Siége » de S. Pierre, Lucius Roi des Bretons lui écrivit une lettre pour le prier de lui envoyer quel» qu'un qui l'instruisît & le fît Chrétien; & il » obtint aussi-tôt ce que sa piété souhaitoit. Les » Bretons, ayant ainsi reçu la foi, la conservé» rent en paix dans la pureté jusqu'au tems de » Diocletien & de Maximien. » Il faut ajouter à

(*a*) Usserius Ant. Eccl. Brit. c. 2. pag. 15.
(*b*) L. 2. Epigram. 54. & L. 4. Epigram. 13.
(*c*) Hist. Brit. Ant. pag. 19.
(*d*) Petrus Equilinus, P. de Natalibus, Barthol. Anglus, Nauclerus, Hen. Pantaleo, Demsterus & Menol. Scot.
(*e*) Paul Jove, Crantzius Lib. 14. cap. 6. & Ninnius.

cela ce qu'on trouve dans l'Abregé Chronologique de la même Histoire : « L'an 167. de l'In» carnation de notre Seigneur, Eleuthere fut élû » Pape, & gouverna l'Eglise pendant quatorze » années avec beaucoup de gloire. Ce fut à lui » que Lucius, &c.

Selon cette supputation du Vénerable Bede le Roi Lucius écrivit à Rome l'onziéme année de l'Empire de M. Antonin & de L. Aurele Commode; car il a crû que ce dernier avoit tenu l'Empire avec son frere pendant onze ans. Il fait tomber cette onziéme année en l'an 167. auquel par conséquent il place la premiere année du Pontificat de S. Eleuthere. Mais comme il est certain que Bede s'est trompé en plaçant la premiere année de l'Empire des deux freres en l'an 156. de J. C. puisqu'il est constant qu'Antonin le pieux, leur prédécesseur, ne mourut que le 7. Mars de l'an 161. sous le Consulat des deux freres, il s'ensuit qu'en réduisant Bede, comme il faut le faire, à la supputation de l'Ere commune de J. C. l'onziéme année de l'Empire des deux freres & la premiere d'Eleuthere tombent en l'an 171. de J. C. de sorte que l'opinion de Bede est que la Bretagne reçut publiquement la foi l'an 171. de Notre-Seigneur & non l'an 167. qu'il n'a marqué, que parce que ses préjugés particuliers lui ont fait avancer de quelques années l'Empire des deux freres.

On sçait qu'Eusebe a placé l'élection d'Eleuthere en l'an 176. sous le Consulat de Pollion & d'Aper, & on ne doit point sans de bonnes raisons s'éloigner du sentiment d'un Auteur si renommé. On sçait aussi que Baronius qui, contre le témoignage uniforme de tous les anciens, n'a donné que quatre ans moins douze jours de Pontificat à S. Soter, n'a mis le commencement d'Eleuthere, son successeur, qu'en l'an 179. ce qu'il n'a néanmoins fait qu'en tremblant, puisqu'il souhaite qu'on trouve une Chronologie plus exacte & plus juste que la sienne. Mais nonobstant ces grandes autorités on croit avec Henschenius & les Compilateurs des Actes des Saints, qui ont examiné cette question à fond qu'il faut plutôt croire les Auteurs Romains, que les Grecs, sur ce qui concerne la succession des Evêques de Rome. Or il est certain, suivant les anciens Catalogues des Pontifes Romains écrits dès les troisiéme & quatriéme siécles, que S. Soter élu Pape l'an 162. sous le Consulat de Rustique & d'Aquilin, occupa le Saint Siége neuf ans trois mois deux jours, & mourut l'an 170. comme le portent les anciens Bréviaires Romains ou l'an 171. onziéme de l'Empire de M. Antonin & d'Aurele Commode, selon Bede. Les mêmes Catalogues donnent pour successeur à Soter, S. Eleuthere.

Lucius ne commandoit que dans un canton de la Bretagne sous le bon plaisir & la protection des Empereurs, à qui il payoit quelque tribut. Les Histoires fabuleuses le font fils unique d'un nommé Coyllus, dont le pere nommé Marius, étoit fils de cet Arviragus, dont on voit encore des médailles (a), & dont Juvenal a fait mention dans sa quatriéme Satyre. Mais rien n'est moins assuré que ces anciennes Généalogies, où la fable domine souvent. Arviragus a été Roi des Bretons du tems de Domitien, Lucius a été Roi des Bretons du tems de Marc Aurelle : voilà ce qui est assuré. Lucius étoit-il petit-fils d'Arviragus? Etoient-ils Rois du même peuple? c'est ce qu'on ne sçait point.

NOTE IX.

Sur le tems où vivoit Ninius, & sur son Histoire.

NINNIUS, que les uns nomment Nennius & les autres Nennion, étoit Abbé du Monastére de Bencor en l'Isle de Bretagne. Nous avons de lui un Traité de l'origine des Bretons, qui a été commenté par Samuel fils de Beulan. Les Sçavans sont fort partagés sur le tems, où vivoit cet Auteur, & sur l'estime ou le mépris que l'on doit avoir pour son ouvrage. Examinons d'abord les personnes avec qui Ninnius fut en relation, cet examen nous conduira infailliblement au siécle où il a vêcu. Vossius assure que Ninius fut d'abord disciple de Beulan (b), & Ninius nous apprend lui-même qu'il avoit étudié sous Elvodugus Probus. Il fut aussi condisciple de Samuel fils de Beulan, & maître à son tour d'un nommé Finan, que les Walons appellent Winnin. Usserius dans plusieurs endroits de ses Antiquités des Eglises de Bretagne (c) prétend que Ninnius vivoit l'an 808. qu'il étoit disciple d'Elvodugus Evêque des Venedotes mort en 809. qu'il écrivit son Histoire l'an 858. & que ce Finan dont il fut maître, est le même Finan, qui se distingua sous les regnes de Tuathal & de Diarmit, suivant Jean de Tinmouth & Capgrave. Des rapports aussi sensibles ne laissent pas de faire quelque impressions, mais ils souffrent des difficultés, qui ne permettent pas de souscrire à ce sentiment. Car 1°. Ninnius se distinguoit dès l'an 808. suivant Usserius; il perdit l'année suivante Elvodugus, son second maître, qui avoit tenu pendant plusieurs années le siége des Venedotes; cela suppose un disciple âgé de 30. ou 40. ans; ce disciple n'écrivit son Histoire qu'en 858. selon le même Usserius; il avoit donc plus de 80. ans, lorsqu'il la commença : Est-on en état d'entreprendre des Histoires à cet âge. 2°. L'ouvrage écrit l'an 858. étoit, de l'aveu du même Usserius, celui qui étoit répandu dans le public sous le faux nom de Gildas, c'est-à-dire, que ce n'étoit qu'une interpolation du véritable Ninnius & des Notes de Samuel Beulan. Ce n'étoit donc pas Ninnius qui vivoit en 858. mais son Interpolateur. 3°. On ne trouve point de Princes du nom de Tuathal & de Diarmit, qui ayent regné en Bretagne dans le neuviéme siécle. On ne trouve aussi dans le même tems aucuns Ecrivains, qui portassent le nom de Beulan & de Samuel fils de Beulan. C'est pour ces raisons que nous croyons, qu'il faut s'en tenir au sentiment de Balée, de Vossius (d), & de plusieurs autres (e), qui regardent Ninnius comme un Ecrivain qui vivoit au commencement du VII. siécle.

(a) Apud D. Coton.
(b) L. de script. Ecclesiasticis.
(c) Eccl. Brit. Ant. pag. 46. 494.

(d) De Scrip. Latinis pag. 82. 83.
(e) Colgan Triad. Hiberniæ pag. 61. nu. 2.

C'est en effet le tems où l'on trouve toutes les personnes avec lesquelles on convient que Ninnius eut quelque liaison. On y trouve un Beulan, un Elvodugus Probus, un Paulin Evêque de Ros mort l'an 646. suivant Matthieu de Westminster, un Nennion, un Finan, son disciple, qui succéda à l'Evêque Aidan l'an 641. un Tuathal & un Diarmit que Colgan fait regner successivement dans l'Hibernie entre les années 530. & 562. D'où il faut conclure que Ninnius est un Auteur qui vivoit sur la fin du sixiéme siécle & au commencement du septiéme. S'il a débité quelques fables, elles sont plus anciennes que celles qui se trouvent dans Gautier Archidiacre d'Oxfort, Interpolateur de Geoffroi de Montmouth. Mais on ne doit pas mépriser entiérement cet Auteur, & il faut distinguer son texte original des Notes de Samuel Beulan & des additions faites à l'un & à l'autre par le faux Gildas l'an 858. Usserius (*a*), Cambden, Vossius, du Chesne & les bons Critiques n'ont point pris le change sur l'article de cet Auteur. Jamais ils ne le citent, qu'ils ne le distinguent de son Scholiaste & de son Interpolateur. S'il y a du faux, du ridicule & de la fable, c'est ordinairement sur l'Interpolateur que cela retombe, rarement sur le premier Auteur. M. Gallet a fait peu d'usage de l'autorité de Ninnius dans ses Mémoires; il n'y a employé que les endroits qui ont été reconnus pour vrais par les Critiques qui l'avoient précédé. S'il l'a cité pour prouver l'établissement des Bretons dans l'Armorique dès l'an 383: c'est moins pour établir un fait, qui lui paroissoit certain d'ailleurs, que pour prouver l'étendue de pays, que le Tyran Maxime avoit donné à Conan & à ses Bretons. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE X.

Sur différens Auteurs, nommés Gildas.

POUR donner une juste idée des Auteurs qui portent le nom de Gildas & pour éviter les anachronismes dans lesquels plusieurs Ecrivains sont tombés, il faut distinguer quatre Gildas, regardés comme Auteurs d'autant d'ouvrages différens. Le premier a été surnommé l'Albanien, le second Badonique, le troisiéme le Cambrien & le quatriéme le Poëte.

Le premier étoit originaire de cette partie de l'Ecosse, que les uns appelloient Arecluide, & les autres Albanie; & c'est sans doute ce qui lui a fait donner le surnom d'Albanien. Il nâquit suivant la Chronique du Mont-Saint-Michel, l'an 421. Son pere se nommoit Caune ou Caunus, & avoit été Roi d'Albanie, avant que de passer dans les Gaules avec le Tyran Maxime. Il fut élevé dans l'Armorique pendant son enfance & une partie de sa jeunesse. Darerea, sa mere, le conduisit dans l'Isle de Bretagne avec plusieurs autres de ses enfans, & les mit sous la discipline de S. Patrice (*b*). Agé de 30. ans il retourna dans les Gaules pour s'y perfectionner dans les Sciences; il en emporta un grand nombre de volumes, qu'il avoit recueillis de toute part. Ordonné Prêtre il alla prêcher dans l'Irlande, & ensuite sur la côte Septentrionale de la Bretagne, sous le regne du Roi Trifan. Prêchant à Pepidiari dans le Comté de Penbrock, il devint muet en présence de Nonnita, mere de S. David, qu'elle portoit encore dans son sein (*c*). Cette mission fut faite 37. ans avant la naissance de Gildas le Sage, c'est-à-dire, l'an 462. Pour satisfaire aux instantes priéres de S. Cadoc Abbé de Nancarban, Gildas enseigna pendant un an dans ce Monastére; après quoi il se retira avec ce saint Abbé dans les Isles de Ronech & d'Ecny pour y pratiquer la vie Eremitique. Ces Isles ayant été pillées par des Pyrates (*d*), Gildas en sortit & se retira au Monastére de Glastone. C'est là qu'il écrivit l'Histoire d'Aurele Ambroise, qu'il préfere à tous ses prédécesseurs. L'Auteur du Scoti-Chronicon & Guillaume de Malmesbury ont fait l'éloge de cet ouvrage: le dernier ajoute que si les Bretons ont quelque réputation chez les étrangers, ils la doivent à Gildas. Cet Auteur mourut à Glastone l'an 512. & fut inhumé dans la grande Eglise de cette Abbaye. Son corps fut trouvé presque entier l'an 1184. qui étoit le 672. depuis sa mort. Il est honoré comme Saint & sa fête se célèbre le 29. Janvier. Toutes ces circonstances ne peuvent convenir qu'à Gildas né en 421. & on ne peut les rejetter sans condamner en même-tems toutes les vies que nous avons de S. Gildas, de S. David, de S. Albée, de S. Cadoc & de Sainte Brigide. Pour les mêmes raisons il faudroit rejetter les autorités de la Chronique du Mont-Saint-Michel, de Caradoc & de Girard de Cambrie. Le simple exposé des faits suffit pour faire convenir qu'il faut admettre deux Saints Gildas, & que le même homme ne peut pas avoir vêcu depuis l'an 421. jusqu'en 570.

Le second Gildas, que l'on a surnommé le Sage, étoit originaire de l'Isle de Bretagne & des environs de la ville de Bathe, au Comté de Sommerset. Il vint au monde, comme il nous l'apprend lui-même, l'année que les Saxons assiégerent Bathe (*e*), & furent défaits par les Bretons. Ce siége fut fait, suivant Bede, quarante & quatre ans après l'arrivée des Saxons, & ces derniers n'entrerent dans l'Isle que l'an 455. comme nous le prouverons ailleurs. Gildas nâquit donc l'an 499. Il eut pour pere Nau ou Navus, pour Maître Saint Iltut, & pour condisciples S. Paul premier Evêque de Léon & S. Samson Evêque de Dol. Après avoir passé quelques années dans cette sainte compagnie, il alla en Irlande pour se perfectionner dans les Sciences divines sous les grands Maîtres que S. Patrice y avoit formés. Agé de 21. ans il passa dans l'Armorique & s'établit dans l'Isle de Houath, où il demeura caché pendant quelques années. Dieu l'ayant fait connoître au monde par des pêcheurs, il fut

(*a*) Usserius Eccl. Brit. Ant. pag. 33. 35. 206. 213. 217. 459. 494.
(*b*) Vita Gildæ in Bibl. Floria. Colgan Trias Hiberniæ pag. 169. Nicolas Harsfeld Hist. Eccl. L. 1. cap. 23.
(*c*) Usserius pag. 12. 25. 237. 250. 355.
(*d*) Caradocus in vita Gildæ cap. 18. 19. 20. Girard Cambrius in vita S. Albei.
(*e*) Gildas de excidio Britanniæ.

obligé de chercher un lieu plus étendu & de plus facile accès pour satisfaire toutes les personnes, qui venoient entendre ses instructions. Il transporta donc sa demeure dans la presqu'Isle de Ruis, où il bâtit un Monastére, qui fut bientôt peuplé d'excellens disciples. Ce fut à la priere des mêmes disciples, qu'il écrivit vers l'an 543. son traité sur les malheurs de la Bretagne. Les miracles qu'il fit pour la guérison de divers malades, rendirent son Monastére trop fréquenté à son gré. L'amour du repos & de la priere le firent souvent changer de lieu. On prétend qu'il retourna en Irlande sous le regne d'Ainmiric, pour y prêcher, & qu'il aida S. David à y rétablir la discipline suivant les Rits des Bretons. Quoiqu'il en soit, il revint à sa chere solitude de Houath, où il mourut le 11. Mai l'an 567. suivant les Annales d'Inisfald, ou l'an 570. suivant celle d'Ultone. Son corps fut inhumé dans le Monastére de Ruis, d'où il fut transporté dans le Berri au neuviéme siécle. L'ouvrage qui nous reste de ce saint Abbé, est plutôt une pieuse déclamation contre les vices qui regnoient de son tems dans l'Isle de Bretagne, qu'une Histoire des Bretons (*a*): cependant c'est la plus pure source que nous ayons de leur Histoire.

Le troisiéme Gildas étoit originaire de Cambrie, suivant Henri de Hungtington (*b*) & Vossius (*c*); c'est pour cela qu'on l'a surnommé le Cambrien. Il commença à écrire l'an 829. selon Balée (*d*), & tira son Histoire de Geoffroi & de quelques Auteurs qui l'avoient précédé. Il y avoit donc un Geoffroi plus ancien que celui qu'on appelle Artur, & qui fut Evêque de S. Asaph. Usserius dit qu'il n'écrivit qu'en l'an 858. la vingt-quatriéme année du Roi Mervin, & que son Histoire, qui n'a point encore été imprimée, se conservoit dans la Bibliotheque de Westminster. Il l'appelle toujours le faux Gildas, ou le Gildas supposé; d'autres le nomment Gildas le menteur. C'est le véritable Interpolateur de Ninnius, dont nous avons parlé dans la Note précédente. Leland assure qu'il a rempli son Histoire d'insignes mensonges (*e*), de contes de vieilles & d'une barbarie étonnante. C'est, dit Polydore Virgile, un imposteur, un fripon & le plus impudent homme qu'il y ait jamais eu au monde. Le Pere Mabillon (*f*) en juge plus favorablement; il lui laisse le nom de Gildas, & dit qu'il fut contemporain de Rabanus, à qui il écrivit une lettre, qui se trouve dans les Vies des Saints d'Hibernie compilées par Colgan.

Enfin un quatriéme Auteur, sous le nom de Gildas, a mis en vers tout ce qu'on impute à Ninnius ou plutôt à son Interpolateur, & la meilleure partie de ce qu'on trouve dans l'ouvrage de Geoffroi de Montmouth, tel que nous l'avons aujourd'hui. On ignore la patrie de ce Poëte, il paroît plus ancien que Geoffroi, & avoir vêcu avant Caradoc, qui avoit lû ce Poëme & en loue l'Auteur. Toutes les fables qui se trouvent dans cet ouvrage, sont plus anciennes que Geoffroi de Montmouth. Il n'en a donc pas été le pere ou l'inventeur, comme plusieurs Ecrivains l'ont avancé mal-à-propos. C'est sur quoi nous croyons devoir nous expliquer plus amplement. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

(*a*) Beda L. 1. Hist. cap. 22.
(*b*) Hungtington L. 2. Hist.
(*c*) Vossius de Scrip. Latinis cap. 24. 37.
(*d*) Balæus & Prisæus de Scrip. Anglis. Nicolaus Harsfeld. Archidia. Cantuar.
(*e*) Lelandus & Polydor. Virgilius apud Vignier p. 38. 39. 58.
(*f*) Acta Ss. Bened. sæculo 1.

NOTE XI.

Sur Geoffroi de Montmouth & ses Ouvrages.

Il est peu d'Auteurs contre lesquels les anciens Ecrivains & les Modernes se soient plus déchaînés, que contre Geoffroi Artur ou de Montmouth. Est-ce avec fondement ou par prévention? C'est ce qu'il faut examiner. Geoffroi étoit originaire de la ville de Montmouth, qui faisoit partie de la Province de Galles avant le regne de Henri VIII. Roi d'Angleterre. Henri de Hungtington, Guillaume de Neubrige, Guillaume Moine de S. Alban, Girard de Cambrige & Mathieu Paris, Auteurs contemporains de Geoffroi, lui donnent le surnom d'Artur (*g*). Guillaume de Neubrige ajoute que ce nom lui avoit été donné, parce qu'il avoit inséré dans son ouvrage les fables du Roi Artur. Geoffroi fut d'abord Archidiacre de Montmouth, ville Capitale du Comté de ce nom, & ensuite Evêque de saint Asaph. C'est dans le premier état, qu'il traduisit un Manuscrit Breton, qui lui fut communiqué par Gautier Archidiacre d'Oxfort & qui portoit pour titre: *la Chronique des Bretons*. Cette traduction que Vossius déclare avoir vue (*h*), ne contenoit que quatre livres, & étoit écrite en Latin d'un style fort simple. Geoffroi l'adressa au même Gautier, qui vivoit l'an 1120. selon Vossius, & dont il n'est plus parlé depuis cette époque. Gautier, qui se piquoit de sçavoir parfaitement l'Histoire de son pays, ne trouva pas la Chronique traduite par Geoffroi assez étendue. Il y fit quelques additions, qu'il intitula *Britannicæ Historiæ auctuarium*. Ces deux ouvrages n'ont point été imprimés & les copies en sont très-rares; cependant on en pourroit encore trouver en Angleterre: car la traduction de Geoffroi se conservoit du tems de Vossius dans l'Université de Cambrige, comme le Manuscrit Breton se conservoit du tems d'Usserius dans la Bibliotheque du Chevalier Cotton (*c*). C'est donc sans fondement que M. l'Abbé de Vertot & l'Auteur du Manuscrit intitulé, *Réfutation de la fable de Conan Meriadec*, ont avancé que ces deux ouvrages n'avoient jamais existé. Soutenir un pareil sentiment, c'est démentir tous les Auteurs que nous venons de citer & dont le témoignage n'est point suspect sur cette matiere.

Mais l'Archidiacre d'Oxfort ne se borna pas au supplément qu'il avoit fait à la Chronique des

(*g*) Henr. Hungtin. in Epist. ad Warinum. Guil. Neubrig. in proemio. Guil Albanen. apud Usserium pag. 81. Girard. Cambren. in L. de Scrip. Cambriæ c. 7. Mathæus Paris. ad an. 1151.
(*h*) Vossius de Scrip. Latinis L. 2. cap. 52. & L. 3. c. 8. Cambdeni Abbreviator.
(*i*) Usserius Eccl. Brit. Ant. pag. 31. ad marginem. Vertot établi. des Bretons pag. 10.

Bretons, il engagea encore Geoffroi à l'insérer dans sa traduction & à lui donner un titre plus pompeux. Geoffroi y consentit par complaisance plutôt que par respect pour les lumieres de cet Archidiacre, comme on le va voir. Tandis qu'il travailloit à cette nouvelle Histoire, plusieurs personnes, entr'autres Alexandre Evêque de Lincolne, le sollicitérent d'y mettre aussi les Prophéties de Merlin. Geoffroi les traduisit du Breton en Latin & les plaça dans son Histoire. Toutes ces additions augmenterent considérablement la véritable Chronique des Bretons; car elle ne contenoit d'abord que quatre livres, & l'ouvrage que nous avons sous le nom de Geoffroi de Montmouth, en contient neuf dans l'édition de Badius Ascensius, & douze dans celle d'Heidelberg. Mais quelque complaisance que Geoffroi ait eue pour l'Evêque de Lincolne & les autres personnes qui lui fournirent des Mémoires, il ne paroît pas qu'il ait ajouté foi à tout ce que l'on lui a fait mettre par écrit, & qu'il l'ait adopté. Un peu d'attention à l'ouvrage que nous avons sous son nom, suffit pour prouver les additions faites à la Chronique des Bretons, & ce qu'il en pensoit.

A la tête du Livre septiéme on voit un nouveau Prologue, qui forme le second Chapitre. L'Auteur n'adresse pas ce livre à Robert Comte de Glocestre, à qui les premiers livres sont adressés, mais à Alexandre Evêque de Lincolne. Il déclare dans ce Chapitre & dans le précédent, que ce qu'il va dire des Prophéties de Merlin, n'est point du corps de l'Histoire qu'il compose, & que son premier dessein n'avoit point été de traduire en latin ces Prophéties & de les rendre publiques: mais que l'Evêque de Lincolne & plusieurs autres le pressoient de les mettre en cet endroit, & de n'en pas différer davantage la publication. C'est donc par pure complaisance pour ce Prélat qu'il fit cette addition, qui est de deux livres entiers.

Il faut dire la même chose de ce qui concerne Artur & ses exploits fabuleux, qui font le sujet de la meilleure partie du dixiéme livre & de tout l'onziéme. Dans le premier Chapitre de celui-ci qu'il adresse à Robert Comte de Glocestre, non-seulement il avertit que c'est une nouvelle addition faite à son Histoire, mais encore il en découvre la source & l'Auteur; la source, dans le discours Breton sur les Prophéties de Merlin, & l'Auteur, qu'il nomme expressément Gautier Archidiacre d'Oxfort, homme, dit-il, très-versé dans l'Histoire. C'est de lui qu'il témoigne avoir appris, autant que du discours Breton, ce qu'il rapporte d'Artur & de ses Chevaliers. Il déclare formellement que ce n'est point sur son compte qu'on doit mettre ces Histoires, & qu'il gardera là-dessus un profond silence, c'est-à-dire, qu'il n'a débité que le sentiment des autres, & non le sien. Une protestation aussi nette & aussi précise prouve évidemment l'addition faite à la Chronique d'un livre entier & peut-être de deux, ce qui réduit l'ouvrage à huit livres, au lieu de douze, qui se trouvent dans quelques Manuscrits.

Mais ce ne sont pas les seules additions que l'on trouve dans l'ouvrage de Geoffroi de Montmouth, tel que nous l'avons: l'ouvrage entier n'est qu'un tissu de plusieurs morceaux empruntés d'ailleurs & appliqués à différens articles de la Chronique, selon le rapport qu'ils y avoient, ou selon qu'ils ont été fournis à l'Auteur. Telle est l'Histoire des faux Prêtres des Idoles sous les noms de Flamines & d'Archiflamines rapportée au livre quatriéme Chapitre 19. dont il n'est fait aucune mention dans le Manuscrit Breton traduit par Geoffroi, comme l'a observé Usserius (a). Telles sont les circonstances fabuleuses de l'Histoire de S. Ursule, que l'on trouve au liv. cinquiéme chap. 15. & 16. & qu'Usserius croit être d'un autre Auteur que Geoffroi. Tel est le long récit des exploits d'Aurele Ambroise rapporté au livre huitiéme Chapitre 3. & suivans; qui est tiré du Livre de Gildas l'Albanien. Tel est le séjour qu'Artur fit à Iork pour y célébrer la naissance de Notre-Seigneur, dont il est parlé au livre neuviéme Chap. 8. Mathieu de Westminster rapporte ce fait sous l'an 522. & Usserius dit qu'il l'avoit pris dans l'Histoire interpolée des Bretons. Telle est enfin la désolation de l'Isle de Bretagne rapportée au Livre onziéme chap. 8. & mise sous le regne de Caretic. Usserius nous avertit encore que ce trait d'Histoire n'est point dans la Chronique des Bretons, & qu'il a été tiré mot pour mot de Gildas le Sage. D'ailleurs cette désolation n'arriva point sous le regne de Caretic, qui succéda à Maglocunus l'an 593. mais elle fut causée par Hengist Chef des Saxons en 455.

On peut encore mettre au nombre des additions faites à la Chronique des Bretons, l'Histoire fabuleuse de Brutus & cette longue suite de Rois, que l'on fait regner dans l'Isle avant Jules César; l'Histoire de Dionotus Roi de Cornouaille & autres traits de pareil aloi, qui font le sujet des trois premiers livres. C'en est plus qu'il n'en faut pour prouver que l'ouvrage que nous avons sous le nom de Geoffroi de Montmouth, est une amplification de celui qu'il traduisit d'abord à la priere de Gautier Archidiacre d'Oxfort. Le premier est intitulé *Chronique des Bretons* & ne contient que quatre livres; le second a différens titres & différentes divisions dans les exemplaires qui subsistent aujourd'hui. Le premier est adressé à Gautier Archidiacre d'Oxfort & fut, pour ainsi dire, enseveli dans sa Bibliothéque; le second est dédié à Robert Comte de Glocestre, & fut publié vers l'an 1143. par Geoffroi même, qui n'eut pas manqué de le désavouer, lorsqu'il parut, s'il n'en avoit été l'Auteur. Le premier ouvrage ne contenoit que des faits historiques, qui se trouvent dans les anciens Auteurs; le second, outre ces faits, renferme un grand nombre de fables & de contes inventés à plaisir, qui ont attiré aux Compilateurs les justes reproches qu'ils méritoient. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

Ce sçavant Critique a fait peu d'usage de l'autorité de Geoffroi de Montmouth; il le cite, lorsqu'il le trouve conforme aux bons Auteurs, & pour faire voir qu'on ne devoit pas le mépriser absolument, & comme il avoit remarqué que tout ce que Geoffroi a dit des Rois Bretons Ar-

(A) Usserius Eccl. Brit. Ant. pag. 31. 41. 108. 240. 295. 324.

moriquains, étoit conforme à ce qu'en ont écrit des Auteurs contemporains, il a crû qu'on pouvoit admettre ce que le même Geoffroi dit du régne d'Alain le Long, dont personne n'a parlé. Ce qu'il en dit n'est point contraire à l'Histoire du tems, tout y est vraisemblable, & peut être admis. Il ne s'est point trompé dans ce qu'il a rapporté de quelques autres Rois Armoriquains, & nous n'avons aucun sujet de revoquer en doute ce qu'il dit d'Alain le Long, dont il n'a parlé que par occasion; il faut donc regarder ce trait d'Histoire comme un article de l'ancienne Chronique qu'il avoit traduite & à laquelle il a fait tant d'additions fabuleuses par complaisance pour Gautier Archidiacre d'Oxfort & pour Alexandre Evêque de Lincolne. On ignore le tems précis où vivoit l'Auteur de cette Chronique des Bretons & son véritable nom : cependant comme il finit son Histoire au regne de Caduallastre, il y a apparence qu'il vivoit au huitiéme siécle. Son ouvrage a été traduit en Anglois du Latin de Geoffroi de Montmouth par Aaron Thompson & imprimé à Londres en 1718. Thompson a mis à la tête de sa traduction une belle Préface dans laquelle il justifie Geoffroi sur les calomnies dont on l'a chargé. Jean Campbell Ecuyer Anglois a pris aussi la défense de Geoffroi de Montmouth dans son Histoire des Amiraux & grands hommes de mer, imprimée à Londres en 1742. Voyez les Journaux de Leipsic, pag. 467. & la Bibliotheque Britannique Tom. 22. pag. 4.

NOTE XII.

Sur la naissance & la mort de saint Patrice Apôtre d'Irlande.

IL est peu de Saints, qui ayent eu plus d'Historiens que l'Apôtre d'Irlande; mais il en est peu aussi dont les Historiens se contredisent davantage. Entre plusieurs sentimens qui les partagent (*a*), nous avons pris celui qui nous a paru le mieux établi & le plus propre à concilier les esprits. Patrice, fils de Calphurnius & de Conchesse, nâquit l'an 372. dans cette partie de l'Ecosse que l'on nommoit alors Albanie. A l'âge de quinze ans il passa dans la Létavie, c'est-à-dire, l'Armorique, avec toute sa famille. Les motifs de ce passage furent les ravages des Pictes, & peut-être le mariage que Darerea, sa sœur, contracta vers l'an 387. avec Conis ou Conan, qui tenoit un rang distingué dans cette partie des Gaules. A peine cette sainte Famille y eut-elle formé un établissement assez près de la mer, que des Pyrates Hibernois descendirent sur la côte, ravagerent le pays, tuerent Calphurnius, & emmenerent avec eux Patrice & sa sœur Lupite. Patrice, captif en Hibernie & réduit à garder des bestiaux, apprit la langue du pays, qui devoit lui être si utile un jour. Délivré de la servitude vers l'an 395. il revint dans les Gaules & se retira auprès de S. Martin de Tours, son grand oncle, qui lui donna la tonsure Monachale. Après avoir passé quatre ans sous la discipline d'un si saint Homme, il retourna dans l'Armorique pour y voir ses parens, qui le reçurent avec toute la tendresse qu'il méritoit. Mais il fit peu de séjour chez eux, & se mit sous la direction de saint Tathée qui fut depuis Evêque de Vannes. (*b*). Tathée avoit déja dans son école deux disciples du même nom, dont le premier lui succéda dans l'Evêché de Vannes sous le nom de Paterne, & l'autre, qui étoit neveu de Patrice, passa en Irlande après la mort de son oncle. Ce fut pendant le séjour que Partrice fit dans l'Armorique, qu'il fut ordonné Prêtre, & qu'il eut les visions d'un Ange & de quelques enfans Hibernois qui le prioient de passer dans leur Isle pour y prêcher l'Evangile. Pénétré de compassion pour ces peuples, dont il connoissoit les superstitions, il passa dans l'Isle de Bretagne : mais divers obstacles l'empêcherent de pénétrer jusques dans l'Irlande. En attendant que les divisions qui regnoient entre les Pictes & les Bretons fussent terminées, il s'embarqua pour repasser dans les Gaules. Dans ce trajet il fut pris par des Pyrates, qui le vendirent à des marchands d'Aquitaine, dont il obtint sa liberté. Il retourna ensuite à Tours, où il apprit que S. Martin étoit décédé; ce qui ne l'empêcha pas de faire un assez long séjour à Marmoutiers. Le desir de se perfectionner dans la Science Ecclésiastique le porta à entreprendre le voyage de Rome. Il employa sept ans à visiter les lieux Saints de cette ville, les Monastéres & les Hermitages de l'Italie. Pendant ces courses les visions qu'il avoit eues autrefois dans l'Armorique se renouvellerent & l'exciterent à retourner dans l'Irlande. Il y alla de son propre mouvement & sans aucune mission. Le mauvais succès de ses prédications lui fit juger que Dieu ne bénissoit pas son travail, parce qu'il n'avoit pas une vocation assez marquée. C'est ce qui le détermina à repasser dans les Gaules pour y consulter les Evêques les plus éclairés dans les voies de Dieu. Pour cet effet il alla à Auxerre, où il passa six ans auprès de S. Amateur & de S. Germain, son successeur. Comme il avoit embrassé d'abord la vie monastique il se retira encore à Lerins pendant neuf ans, afin de se perfectionner sur les grands hommes que S. Honorat avoit laissés dans ce Monastére. Enfin le Pape Céléstin premier instruit par S. Germain d'Auxerre des grandes qualités de Patrice, l'ordonna ou le fit ordonner Evêque d'Hibernie en 331. & l'envoya dans cette Isle avec le caractére de Missionaire Apostolique. Il n'est pas de notre sujet de le suivre dans cette vaste carriere : nous observerons lement avec l'Auteur de la vie Tripartite (*c*), qu'il avoit 60. ans, lorsqu'il entra dans l'Irlande, & par-consequent qu'il étoit né en 372. Il mourut la même année que Tathée ou Patrice, son ancien maître; ce dernier décéda l'an 458. suivant les Régistres de l'Eglise de Glastone, 60. ans avant Sainte Brigide selon Ninnius : Saint Patrice mourut donc en 458.

(*a*) Florent Vigorne Registrum Eccl. Glastoniensis. Autor vitæ Tripartitæ. Vetus Fiechi Scholiastes apud Colganum p. 4. 220. Probus L. 9. cap. 12. Usserius Eccl. Brit. Ant. pag. 432.

(*b*) IV^a. Vita nu. 25. V^a. Vita nu. 18. Colgan p. 201.
(*c*) Girard. Cambria. in Topographiâ Hiberniæ cap. 17. Colgan pag. 234. Usserius de Primordiis Ecclesiæ p. 458. Vetus Fiechi Scholiastes Not. 29.

Voilà

Voilà ce qui nous a paru de plus solide dans les vies de S. Patrice & de plus propre à concilier les Historiens, qui ne se sont écartés les uns des autres que pour n'avoir pas entendu quelques expressions employées dans les premieres vies de leur Saint. Tel est le terme de Lethe ou Letavie que nous avons fait voir ci-devant être synonime avec Armorique, Cornouaille & Petite-Bretagne. Tel est l'Oc-ruan ou la mer de Tyrrene, que l'Auteur de la quatriéme vie nous apprend être la Manche (*a*), qui baigne les côtes de l'Armorique ; *terra quæ Armorica dicitur juxta mare Tyrrenum;* ce n'est donc pas la mer de Toscanne, comme l'a cru Colgan. Tel est le Brotgal, où fut conduit Patrice par les Marchands qui l'avoient racheté. Ce lieu ne peut être que la pointe ou l'extrêmité de l'Armorique, que quelques Auteurs ont appellée Cornouaille *Cornu-Galliæ*. Il en est ainsi du *Trajectum* des mêmes vies, qui paroît être le passage du Ras, qui est à l'extrêmité du Brotgal ou de la Cornouaille. Telles sont encore les montagnes de Morion, d'Arnon, d'Hermon & autres mentionnées dans ces vies, que nous croyons être le Mont-Saint-Michel & le Mont-Dol, à qui les Légendaires ont donné quelquefois des noms mystérieux & tirés de l'Ecriture Sainte. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XIII.

Sur l'établissement de l'Evêché de Vannes.

LA tradition de cette Eglise porte qu'elle a été fondée par Conan surnommé Meriadec, Meriadoc, Caradoc ou Varadoc, & qu'elle a eue pour premier Evêque S. Paterne. Jean de Tinmouth, dans la vie de S. Tathée, nous apprend deux circonstances, qui prouvent cette tradition ; la premiere, que S. Tathée vivoit sous le regne d'un Prince nommé Caradoc, & la seconde, qu'il fut établi, par ce Prince, Evêque de Guent. Tous ceux qui ont parlé de S. Paterne, disent aussi qu'il fut placé par Caradoc dans la ville de Guent. Ce Prince ne peut être Varoc Comte de Vennes, qui vivoit cent ans après S. Paterne ; c'est donc Conan, dit Meriadec ou Caradoc premier Roi des Bretons Armoriquains. La ville où il établit deux Evêques, est nommée Guent; celle de Vennes porte en Breton le nom de *Wenet* ou *Guenet*, d'où l'on a formé les noms latins *Venetum* & *Venetia* ; Guent & Vennes sont donc la même ville. Les deux Evêques que Caradoc y a placés, sont appellés Tathée & Paterne; Tathée est dérivé du Breton *Tath*, qui en François signifie *pere*, & *pere* en latin s'exprime par le terme de *Pater*, d'où viennent les noms de *Paterne* & *Patrice :* Tathée, Paterne & Patrice sont donc des noms synonimes. Ce que nous disons de la conformité de ces noms, est confirmé par Usserius même : car dans son Index p. 524. il dit que S. Cadoc, disciple de Tathée d'Hibernie, fleurissoit l'an 500. & renvoye à la pag. 248. Dans cet endroit où il parle en effet de S. Cadoc, il le fait disciple de S. Patrice sans parler de Tathée, preuve qu'il ne met point de différence entre ces deux noms. A la page 522. du même Index il dit de Tathée d'Hibernie ce que lui-même & tous les autres Ecrivains disent de Paterne d'Angleterre. Enfin, le soin qu'on prend d'ajouter à Patrice ou Tathée d'Hibernie cette qualité distinctive, suppose qu'il y avoit un autre Tathée ailleurs que dans l'Hibernie ; comme il y en avoit en effet un autre à Vennes dans l'Armorique. Ce dernier que les Hibernois nomment le plus ancien des deux Patrices *Senior*, fut maître de trois Patrices, dont le premier est l'Apôtre d'Hibernie ; le second succéda à Tathée dans l'Evêché de Vennes sous le nom de Paterne ; & le troisiéme passa en Irlande après la mort de son oncle, y mourut & fut inhumé en l'Eglise de Glastone. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XIV.

Sur la naissance & la mort de saint Martin.

SAINT MARTIN naquit, suivant Grégoire de Tours (*b*), la onziéme année du regne de Constantin le Grand. Ce Prince regna 30. ans, suivant le même Auteur, & mourut l'an 337. comme tous les Chronologistes en conviennent. Il avoit donc commencé à régner sur la fin de l'an 307. & l'onziéme année de son regne étoit l'an 319. c'est donc dans cette derniere année que S. Martin vint au monde. Il n'avoit encore que dix ans, lorsqu'il se réfugia dans l'Eglise, & demanda à être mis au nombre des Cathécumenes. Deux ans après il conçut le dessein de se retirer dans un désert, & il l'eût exécuté, si la foiblesse de son âge le lui avoit permis. Pour le détourner des Eglises & des Monastéres qu'il fréquentoit, son pere, qui étoit Idolâtre, le fit enrôler suivant les Edits des Empereurs. Il fut donc enlevé à l'âge de quinze ans, chargé de chaînes & obligé de prêter le serment que l'on exigeoit de ceux qui entroient au service de l'Empire. A l'âge de dix-huit ans il reçut le Baptême, & l'on croit que ce fut S. Paul Evêque de Constantinople qui le lui administra. L'Empereur Constantin étant mort en 337. Martin se crut déchargé de son serment & quitta le service. Il fut obligé de le reprendre sous Julien, qui fut créé César l'an 355. mais dès l'année suivante il demanda son congé & fut assez heureux pour l'obtenir. Libre de tout engagement, il se retira auprès de saint Hilaire Evêque de Poitiers ; il fit bâtir un Monastére près de cette ville, & y demeura jusqu'à son élévation sur le Siége de Tours. Ce fut l'an 374. que Dieu tira de dessous le boisseau cette grande lumiere, qui devoit éclairer toutes les Gaules. Il fut sacré le 4. Juillet, jour auquel on a toujours célébré la fête de son Ordination, & tint le Siége de Tours pendant 26. ans, 4. mois & 7. jours (*c*). S. Jérôme dit qu'il mourut âgé de

(*a*) IV. Vita apud Colgan. pag. 35. & in Tria. Hiber. pag. 202.

(*b*) Greg. Turon. L. 1. Hist. cap. 34. Severus Sulpit. in vitâ S. Martini. Prosper in chron. Sigebertus ad an. 402. Abrégé des Gestes des Fran. ch. 29. & 73.

(*c*) Greg. Turon. L. 2. cap. 43. & L. 4. cap. 52.

81. ans ; il étoit donc né en 319. fut ordonné Evêque l'an 374. & mourut en 400. le 11. Novembre qui étoit un Dimanche, cent douze ans avant la mort de Clovis, comme le marque Grégoire de Tours. Il y a dans cet Ecrivain quatre ou cinq passages, qui contredisent ces époques, mais il y en a neuf qui y sont conformes ; & ceux qui ont examiné ce point d'Histoire, prétendent que ces 4. ou 5. passages sont des défauts d'attention dans l'Auteur, ou des fautes de copistes. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XV.

Sur le tems où la Notice de l'Empire a été dressée.

CET Ouvrage est un des plus précieux monumens de l'antiquité, qui soit parvenu jusqu'à nous. Il renferme non-seulement la liste des dignités civiles & militaires de l'Empire Romain, mais encore le dénombrement des troupes qui le servoient & les lieux où elles étoient en garnison. Les Gaules, dont l'Histoire fait l'objet de nos recherches, n'ont pas été omises dans cette Notice. Elle nous apprend que cette partie considérable de l'Empire étoit divisée en 17. Provinces & gouvernée par un Vicaire ; qu'il y avoit des Officiers préposés pour rendre la justice dans chaque Province & pour y recevoir les revenus du fisc ; qu'il y avoit un Duc des frontiéres Armoriquaines, dont l'autorité s'étendoit dans la troisiéme Lyonnoise & dans quatre Provinces voisines ; & que ce Duc avoit sous sa dépendance un certain nombre de troupes, qui avoient leurs quartiers à Rouen, à Coutance, à Avranche, à Grannone, à Aleth, à Vannes, à Blavet & dans les villes des Ossismiens. Comme nous avons marqué l'établissement des Bretons dans l'Armorique sous l'an 383. on ne manquera pas de nous objecter la Notice qui met des garnisons Romaines dans cette partie des Gaules, & qui ne fait aucune mention des Bretons. C'est une des raisons qui ont déterminé les Historiens modernes de Bretagne à mettre le passage des Bretons dans l'Armorique vers l'an 458. mais s'ils s'étoient donné la peine d'examiner à fond ce point d'Histoire, comme l'a fait M. Gallet dans ses Mémoires, ils auroient senti la foiblesse de cette objection & la fausseté de la conséquence qu'on en a tirée.

En effet, ce n'est ni en 445. comme l'a cru Gui-Pancirole, ni en 438. comme l'a soutenu le P. Boucher dans son *Belgium Romanum*, ni en 427. comme l'a avancé Jacques Godefroi dans plusieurs endroits de son Commentaire sur le Code Theodosien, mais en 401. que cette Notice paroît avoir été dressée. Pour s'en convaincre, il ne faut qu'un peu d'attention à la magnifique description que la Notice nous fait de l'Empire Romain & à la triste situation où étoit ce même Empire ès années 427. 438. & 445. Lorsque la Notice a été dressée, les Romains jouissoient paisiblement des Provinces & des villes, qui y sont mentionnées ; en 427. 438. & 445. ils avoient perdu la plûpart de ces Provinces, qui leur avoient été enlevées par les François, les Bourguignons, les Goths, les Alains, les Huns, les Suèves, les Vandales & autres peuples, plus ennemis du nom Romain, que ne l'étoient certainement les Armoriquains & les Bretons mêlés ensemble. Tous les passages donc, que l'on pourroit nous objecter de cette Notice, ne prouvent rien contre l'établissement des Bretons dans l'Armorique en 383. & contre l'indépendance où ils se mirent vers l'an 409. Cette réponse est claire, prise du fond de la question & plus que suffisante pour la résoudre. Nous pourrions en demeurer là : mais pour faire voir la justesse de notre raisonnement, il est à propos de rapporter les différens sentimens des Sçavans sur cette question. La réponse qu'on y donnera, en fera voir le peu de solidité & la préférence qu'on doit donner au P. Sirmond & à M. Gallet, qui estiment que la Notice a été dressée sous l'Empire d'Arcadius & d'Honorius.

1°. On ne peut rapporter cette Notice aux regnes de Constantin le Grand, de Valentinien I. ou de Théodose le Grand, sous prétexte que dans quelques exemplaires elle est adressée *ad Theodosium Augustum ;* car il est certain qu'elle ne fut faite qu'après la division de la Grande Bretagne en cinq Provinces, dont l'une fut nommée Valentia, comme on peut s'en assurer par la lecture de cet ouvrage. Or Usserius nous apprend (a) que cette division ne fut faite qu'après le regne de Valentinien I. & cite pour le prouver un passage d'Amien Marcellin. Lib. 28.

2°. Dans le dénombrement que la Notice fait de l'Empire d'Orient, elle marque trois Généraux des armées Romaines sous le nom de *Magistri militum*, dont le premier commandoit en Orient, le second dans la Thrace & le troisiéme dans l'Illyrie, sans compter deux autres Généraux appellés *Magistri equitum & peditum.* Cette division fut faite, suivant Zozime, par Théodose le Grand ; d'où le P. Sirmond conclut (b) que la Notice doit être rapportée aux premieres années du regne d'Arcadius & d'Honorius.

3°. Elle ne peut avoir été dressée qu'après la défaite du Tyran Gildon, puisqu'elle fait mention d'un Officier préposé à l'administration des biens confisqués sur ce rebelle, *Comes Gildoniaci Patrimonii.* Or ce Tyran commença à faire éclater ses pernicieux desseins l'an 396. Il fut déclaré ennemi de l'Empire en 397. & vaincu l'année suivante. Toutes ces époques n'ont pas besoin de preuves, n'étant contredites par personne.

4°. La Notice ne peut avoir été faite après l'an 452. comme l'a observé Gui-Pancirole ; car ce fut cette année qu'Attila ruina les villes de Concorde & d'Aquilée suivant Cassiodore & le Comte Marcel ; or elle fait mention de ces deux Places, comme de deux villes florissantes : elle fut donc dressée avant leur destruction. C'est pour ces raisons, sans doute, & pour plusieurs autres que nous allons rapporter, que Gui-Pancirole a mis la rédaction de la Notice en 445. Le P. Boucher en 438. & Jacques Godefroi en 427. Examinons chacune de ces opinions en particulier.

(a) Usserius Eccl. Brit. Ant. pag. 51.

(b) Sirmundus in Not. ad Sidon. Apoll. pag. 107. 118. Zozimus. L. 4.

Gui-Pancirole observe que la Notice est intitulée dans Alciat, *Abrégé de Théodose le Jeune*; qu'elle employe le terme de *Côte Saxonnique* soit pour la Grande Bretagne, soit pour une partie des Gaules; qu'elle ne fait point mention du Vicaire de l'Illyrie, dont les Huns s'emparérent vers l'an 445. & par conséquent qu'elle ne peut avoir été dressée avant cette année. Mais il est visible qu'il se trompe; car 1°. Alciat (*a*) ne donne point à la Notice le titre, *Abrégé de Théodose le Jeune*, mais seulement celui d'*Abrégé de Théodose*, ce qui ne regarde pas plus Théodose le Jeune, que Théodose le Grand, son ayeul. 2°. Quand l'addition de Théodose le Jeune se trouveroit dans quelques exemplaires, cela ne prouveroit pas que la Notice eût été dressée plutôt à la fin de son regne, qu'au commencement. 3°. L'expression de *Côte Saxonnique* fut inventée dès l'an 400. comme le reconnoît Pancirole, pour exprimer les côtes de la Grande-Bretagne & des Gaules, que les Saxons ravagerent. 4°. L'omission du Vicaire de l'Illyrie ne prouve rien, puisque la Notice fait mention d'un grand nombre d'Officiers, de Magistrats & de troupes dans cette Province, qui n'y étoient certainement pas en 445. La Chronique de Marcellin sous l'an 427. nous apprend que les Huns avoient pillé l'Illyrie, & qu'ils avoient été pendant 50. ans comme les maîtres de la Pannonie, voisine de l'Illyrie. Mais ce n'est pas la seule Province de l'Empire que les Barbares avoient ravagée en 445. & où les Romains n'avoient plus d'Officiers. Dès l'an 439. Genseric s'étoit rendu le maître de Carthage & d'une partie de l'Afrique. Ces changemens étant contraires à ce que la Notice rapporte de l'Afrique, de la Pannonie & de l'Illyrie, elle doit être plus ancienne que l'an 445.

Les mêmes raisons suffisent pour prouver qu'elle n'a point aussi été dressée l'an 438. comme l'a prétendu le P. Boucher dans son *Begium Romanum*: car elle nous représente une partie de l'Illyrie comme dépendante encore de l'Empire d'Occident. Cependant il est constant que Valentinien III. en considération de son mariage avec Eudoxia, fille du jeune Théodose, céda l'an 436. à son beau-pere cette partie de l'Illyrie, qui faisoit partie de l'Empire d'Occident, c'est ce que Socrate & Jornandès disent positivement. D'ailleurs Valentinien céda l'an 435. à Genseric la Numidie, dont la Notice fait une ample mention, comme d'une Province soumise aux Empereurs & gouvernée par leurs Officiers. Elle est donc antérieure à l'an 438.

Nous la croyons aussi plus ancienne que l'an 427. auquel Jacques Godefroi l'a fixée dans ses Commentaires sur le Code Theodosien. Les ravages faits dans l'Empire Romain par les Huns depuis l'an 403. jusqu'en 427. & dans les années suivantes par les Goths, ne permettent pas d'admettre ce sentiment. La situation de l'Espagne pendant tout ce tems y est encore plus contraire que celle de l'Illyrie & de l'Afrique. Orose, témoin oculaire, (*b*) nous apprend que Didymus & Verianus, Commandans pour l'Empereur Honorius dans l'Espagne, n'avoient point en 408. de troupes pour défendre cette Province contre le Tyran Constantin & contre les Barbares qui vouloient forcer la barriere des Pyrennées. Ils furent obligés d'assembler tous les domestiques qu'ils avoient dans leurs maisons de campagne; & de se défendre avec des troupes si peu aguerries. Les Espagnes restérent long-tems dans cette situation, sans troupes Romaines, exposées aux insultes des Goths, des Alains, des Vandales & des Suéves, qui y demeuroient l'an 417. lorsqu'Orose écrivoit, & qui les avoient partagées entr'eux. D'un autre côté le Tyran Constantin fit passer dans les Gaules l'an 407. toutes les troupes qui étoient en garnison dans l'Isle de Bretagne. Gildas le Sage & le vénérable Bede déclarent que ces troupes ne revinrent plus dans l'Isle, & qu'elle fut exposée aux ravages des Pictes & des Scots. Les habitans s'en plaignirent plusieurs fois aux Romains, qui enfin leur envoyerent une Légion vers l'an 420. (*c*) mais à peine cette Légion eut-elle défait les ennemis, qu'elle retourna triomphante dans les Gaules. Les Pictes & les Scots se prévalurent de son absence, & recommencerent leur pillage. Les Romains envoyerent une nouvelle Légion, qui défit encore les ennemis, & bâtit un mur pour arrêter leurs courses. Mais en quittant l'Isle ils déclarent aux habitans qu'ils ne les reverroient plus, & qu'ils eussent à se défendre comme ils pourroient. Cette situation de l'Isle depuis l'an 407. ne cadre point avec le détail des Officiers & des troupes Romaines que la Notice marque dans cette partie de l'Empire. Elle est donc plus ancienne que la révolte du Tyran Constantin.

Toutes ces raisons nous portent à mettre l'époque de ce précieux monument sous l'an 401. avant la premiere irruption d'Alaric dans l'Italie. La paix regnoit alors dans les deux Empires; les troupes étoient tranquilles dans leurs garnisons, & depuis le commencement du cinquiéme siécle jusqu'à l'an 445. on ne trouve point d'année plus paisible. La mort d'Eutrope arrivée en 399. & celle de Guinas en 400. avoient rétabli la tranquillité dans l'Orient. Du côté de l'Occident nul trouble; Stilicon venoit de s'accommoder avec Alaric, & le sollicitoit d'entrer dans la Pannonie & dans l'Illyrie, voulant soustraire ces deux Provinces à l'obéissance d'Arcadius & les unir à l'Empire d'Occident. De là, sans doute, ce nombre prodigieux de troupes que la Notice marque dans ces cantons, & que l'on ne trouve dans aucune autre partie de l'Empire, parce que ces lieux étoient exposés aux courses des Goths, des Huns & autres barbares, qui les avoient ravagés pendant vingt ans, comme S. Jérôme le reconnoît. Mais les choses changerent bientôt de face; Alaric, au lieu de se tourner du côté de l'Orient, pensa à porter la guerre en Italie. Cette nouvelle y jetta la consternation; & ce fut vraisemblablement pour rassurer les esprits que Stilicon fit dresser la Notice & la répandit par tout. Dans le même tems Théodose le jeune vint au monde & fut déclaré Auguste le jour de son Baptême. On donna son nom à un corps de troupes

(*a*) Alciat. in Brevia. ad Theodosium.
(*b*) Orosius L. 7. cap. 40.

(*c*) Blondus Decade 1. L. 2. Usserius Eccl. Brit. Ant. pag. 314.

nouvellement levé, *Ala Theodosiana nuper constituta*. On envoya aussi un renfort de troupes chez les Grisons, qui cherchoient à se soulever, soit qu'ils fussent secrétement sollicités par Alaric, ou qu'ils voulurent se rendre indépendans. La Notice parle de ce renfort en ces termes : *Tribunus gentis per Rhetias deputatæ*. Mais toutes ces précautions furent inutiles : Alaric força le passage des Alpes dans cette partie, qui couvroit le pays Norique, & défit entiérement les Romains.

Stilicon, pour former un corps d'armée capable d'arrêter les progrès d'Alaric & de lui livrer bataille, rappella les troupes de diverses garnisons. Claudien nomme en particulier une légion qui étoit dans la Grande-Bretagne, une autre au pays Rhetique & généralement toutes les troupes qui défendoient les frontieres contre les attaques des Sicambres, des Quades, des Cheruces & autres peuples de la Germanie, qui n'étoient point soumis aux Romains. Ce rappel laissa le Rhin sans garnisons & sans autre défense que la terreur du nom Romain. Ce sont les propres termes de Claudien, témoin oculaire & qui appuye beaucoup sur cette circonstance glorieuse en apparence, mais qui fut bien-tôt fatale à l'Empire. Tout cela se passoit l'an 402. On ne voit pas que dans les deux années suivantes les troupes ayent été renvoyées dans leurs garnisons, sur-tout le long du Rhin: car tous les Historiens conviennent qu'il n'y en avoit point l'an 406. lorsque les Vandales, les Alains, les Bourguignons & autres barbares formerent le dessein de passer ce fleuve. Ils n'y trouverent d'autre obstacle, que les François qu'ils défirent & forcerent à leur céder le passage. Depuis ce tems on ne voit point dans les Provinces de l'Empire le même nombre de troupes, dont la Notice fait le dénombrement. Elle a donc été dressée avant l'an 406. & vraisemblablement l'an 401. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XVI.

Sur la révolte des Armoriquains & des Bretons, rapportée par Zozime.

CET Auteur, après avoir marqué sous l'an 406. l'élection de Constantin, ses avantures & ses exploits, décrit en ces termes une révolution arrivée de son tems par la négligence & la foiblesse de ce Tyran : Constance, dit-il (*a*), « est envoyé derechef dans l'Iberie par son pere, » & choisit Juste pour Commandant de ses troupes. Geronce, piqué de ce choix, gagne les » soldats qui étoient dans ces quartiers, & engage les barbares répandus dans la Celtique à se » soulever contre Constantin. Comme ce Prince » n'étoit pas en état de leur résister, parce que la » meilleure partie de ses troupes étoit dans l'Iberie, les barbares d'au-delà du Rhin ravagerent tout à leur gré & jetterent les habitans » de l'Isle de Bretagne dans la nécessité de se détacher des Romains & de vivre à leur maniere, » sans obéir désormais à leurs ordres. Ces peuples donc, qui étoient de la Bretagne, prenant les armes & risquant tout pour se mettre » eux-mêmes en sûreté, délivrerent leurs villes » des barbares prêts à fondre sur eux. Toute la » frontiere Armoriquaine & d'autres Provinces » des Galates imiterent les Bretons, & se délivrerent de la même maniere. Ils chasserent » les Magistrats Romains & formerent un gouvernement à leur guise. Cette révolte de la Bretagne & de ces peuples qui étoient dans la » Celtique, arriva dans le tems que Constantin » regnoit, & que par la foiblesse de son gouvernement les barbares faisoient ces ravages. » Voilà ce fameux passage que Vignier & quelques autres ont objecté contre le regne de Conan premier Roi des Bretons Armoriquains & de ses successeurs. Nous l'avons traduit sur le texte Grec avec plus d'exactitude, qu'il ne l'a été jusqu'ici. Pour bien juger de l'application qu'on en peut faire à notre Histoire & de la vérité des faits avancés par Zozime, il est nécessaire de faire auparavant les observations suivantes.

1°. Il n'est pas vraisemblable que les peuples d'au-delà du Rhin, entrans dans les Gaules, ayent jetté les Bretons Insulaires dans la nécessité de se soulever contre les Romains. Après avoir franchi le passage du Rhin, ils se jetterent dans les Gaules & avec la même impétuosité ils marcherent droit vers les Pyrénées. C'est Orose, Auteur contemporain (*b*), qui nous apprend cette marche & qui ne dit rien des habitans de l'Isle. Tout ce qui se passa chez eux dans cette occasion, c'est que les troupes choisirent pour Empereurs Gratien & Constantin, comme l'assure Zozime. Ce n'est pas là penser à se défendre ou à se révolter contre les Romains, mais seulement contre le légitime Empereur. Trois ans après les Bretons n'eurent pas sujet de se soulever contre les Romains, ils se feroient exposés à de plus grands périls : car ils avoient d'un côté les Pictes & les Scots, avec qui ils étoient toujours en guerre, & de l'autre, les Saxons qui faisoient de tems en tems des descentes sur leurs côtes. D'ailleurs ils n'avoient ni troupes, ni Chefs, selon Gildas le Sage & le Vénérable Bede ; il n'y a donc nulle apparence qu'ils se soient soustraits à l'obéissance des Romains, & qu'ils ayent chassé leurs Magistrats.

2°. Geronce, Breton d'origine, vint l'an 408. avec ses troupes au secours du Tyran Constantin (*c*). L'année suivante son Envoyé promettoit à l'Empereur Honorius de faire venir à son secours les troupes des Gaules, d'Espagne & de la Bretagne. Après la mort de Constantin les habitans de l'Isle s'adresserent à l'Empereur Honorius, & lui demanderent du secours contre les Pictes & les Scots. L'Empereur leur manda que ses affaires ne lui permettoient pas de les secourir, & qu'ils prissent soin de se défendre, comme ils pourroient. L'an 418. il y avoit encore un grand nombre de Magistrats & de Négocians Romains dans l'Isle de Bretagne ; s'ils en sortirent, ce ne fut pas par mécontentement des Bretons, chez qui ils s'étoient enrichis, mais parce qu'ils ne pouvoient plus supporter les rava-

(*a*) Zozimus L. 6.
(*b*) Orosius Lib. VII cap. 40.

(*c*) Sigonius pag. 260. 261. Du Chesne Histoire d'Angleterre.

ges des barbares (*a*). Rutilius Claudius Numatianus, Auteur contemporain, parle sous l'an 419. d'un Vicaire de la Bretagne, nommé Victorin & fort aimé des Bretons. Les Magistrats Romains n'avoient donc pas encore été chassés de l'Isle, comme le dit Zozime. Deux ou trois ans après les Bretons, ne pouvant plus résister aux barbares, envoyerent des députés à Rome pour représenter au Sénat l'extrêmité où ils étoient réduits, & pour demander du secours : le Sénat leur envoya une Légion qui défit leurs ennemis, & repassa ensuite dans les Gaules. Quelques années après, sur une nouvelle députation, ils obtinrent un semblable secours. Le motif de cette derniere démarche étoit d'empêcher que le nom Romain, que l'on faisoit beaucoup valoir dans l'Isle (*b*), ne fut exposé aux opprobres des nations étrangeres. On ne voit dans toute cette conduite qu'un assujettissement continuel des Bretons de l'Isle aux Romains, & on n'y trouve ancune trace de révolte.

3°. Si la Bretagne fut séparée de l'Empire dans ces tems-là, ce ne fut point par une révolte de ses habitans en 409. ou 410. mais parce que les Romains, occupés ailleurs, les abandonnerent. Orose, parlant de la perte de l'Espagne & de l'Afrique, ne dit pas un mot de celle de la Bretagne. Procope regarde encore cette Province comme faisant partie de l'Empire, & nous apprend que si elle en fut séparée dans la suite, ce fut par la foiblesse des Romains, qui n'eurent pas le pouvoir de la délivrer de ses ennemis. Gildas le Sage, faisant le rapport de ce qui se passa dans l'Isle vers l'an 423. donne encore aux Bretons le titre d'alliés des Romains. Le Vénérable Bede leur donne la même qualité, & ne termine le regne des Romains dans l'Isle qu'à la prise de Rome. Sigebert convient aussi que les Bretons furent soumis aux Romains jusqu'à l'an 413. mais il ajoute que ces Insulaires ne pouvant plus avoir du secours des Romains, prirent le parti de se soustraire à leur domination : en quoi il insinue assez que ce fut moins par esprit de révolte que par nécessité qu'ils firent cette démarche. Leur révolte en 409. ou 410. est donc une méprise de Zozime. Il est encore faux que dans ces conjonctures ils ayent garanti leurs villes des incursions des barbares. Jamais ils n'y avoient été plus exposés, comme l'assurent Gildas le Sage & le Vénérable Bede, & s'ils en furent délivrés par la faveur de deux légions, qu'ils reçurent vers les années 420. & 423. ce ne fut que pour un tems très-court,

Que conclure enfin de toutes ces autorités ? Que la révolte des Armoriquains & des Bretons est fausse ? Nullement ; celle des Armoriquains & des Bretons mêlés ensemble est bien averée. M. Gallet a prouvé ce fait par le témoignage de plusieurs Ecrivains voisins de ces tems-là (*c*), mais il estime que Zozime ayant entendu parler d'une révolte des Armoriquains & des Bretons, a attribué aux Insulaires, qui étoient les seuls Bretons qu'il connût, ce qui ne regardoit que les Bretons nouvellement établis dans l'Armorique, & qui commencerent à se faire connoitre par ce coup d'éclat. Ce sentiment, qui passe la conjecture, est fondé sur la fausseté de la révolte des Bretons Insulaires dans ces circonstances. Si quelques Bretons se sont mis en liberté vers l'an 409. ce ne sont point ceux de l'Isle, mais ceux que Maxime avoit placés dans la terre ferme. Les termes mêmes de Zozime, pris dans toute leur force, autorisent ce sentiment ; car il ne dit pas absolument que les peuples de l'Isle se souleverent, mais que les peuples qui étoient de l'Isle, se révolterent. οἵτε οὖν ἐκ τῆς Βρεττανίας. Au surplus il faut toujours conclure de ce passage que les Armoriquains cesserent d'être soumis aux Romains dès ce tems, & cela nous suffit. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XVII.

Sur la Chronique des Rois Bretons-Armoriquains.

Les Historiens Modernes de Bretagne n'ont fait aucune mention de cette Chronique ; soit qu'elle n'existât plus de leur tems, ou qu'elle fût contraire à leurs préjugés. Pierre le Baud est le premier qui nous en ait donné la connoissance & qui en ait fait usage dans son Histoire. Il la cite souvent sous le titre de *briéve Chronique des Rois Bretons Armoriquains* ; il en distingue quelquefois les Chapitres, & en rapporte des extraits. Ses Censeurs ne l'accusent pas de mauvaise foi : Dom Lobineau reconnoît qu'il y a dans son travail des recherches & du discernement (*d*). Il souhaite seulement qu'il eut pû se défaire de quelques erreurs & de certains préjugés. Il témoigne qu'il s'est acquitté de la commission dont la Reine Anne l'avoit chargé, avec toute l'exactitude possible, & que son ouvrage mérite l'estime des Sçavans. Le moindre avantage que nous puissions tirer de cet éloge, est de compter sur la *Briéve Chronique*, comme sur un ouvrage qui subsistoit du tems de Pierre le Baud & qu'il avoit lû. C'est sur sa parole & sur les extraits qu'il rapporte d'Ingomar, des Chroniques Annaux & de celle de Nantes, que Dom Lobineau a rempli plusieurs lacunes qui se trouvent dans ces ouvrages. Pourquoi sur la même parole ne compterions-nous pas sur les passages de la *Briéve Chronique* & qu'il a inférés dans son Histoire. On ne se fait point un scrupule d'employer tous les jours des passages rapportés par Usserius, quoique plusieurs de ces passages ne soient que des extraits d'ouvrages qui ne subsistent plus. C'est encore sur la foi de Photius, d'Eusebe & de quelques autres Ecrivains qu'on employe sans façon & très-utilement tous les extraits qu'ils ont recueillis, & que nous n'aurions plus, s'ils n'avoient pris soin de nous les conserver. On le fait, parce qu'on compte sur la bonne foi de ces Compilateurs : on doit avoir la même déférence pour Pierre le Baud ; puisqu'on convient de la fidélité de son exactitude & de son discernement. En effet on auroit tort de l'accuser de mauvaise foi ; car il est difficile de le trouver en faute sur cet article & de le convaincre d'avoir

(*a*) Fabius Etelverdus. Annales Saxon.
(*b*) Gildas de Excid. Brit. nu. 14. 12.

(*c*) Voyez le chap. 2. de ses Mém. nu. 9. & seq.
(*d*) Hist. de Bretag. Pref. du 1. Tom.

cité une fois à faux. Il peut avoir employé des ouvrages suspects, & quelques pieces qu'on rejetteroit aujourd'hui; car la bonne Critique n'étoit pas encore en usage dans son siécle. Mais après tout il ne nous a transmis que ce qu'il a trouvé & tel qu'il l'a trouvé, c'est ce que nous pouvons conclure de sa bonne foi, sur laquelle on ne lui fait point de reproches. Voilà donc l'Auteur de la Briéve Chronique, le Prêtre Ingomar & quelques autres Auteurs au même niveau. Les uns & les autres sont employés dans Pierre le Baud; leurs ouvrages ne subsistent plus en entier & on n'en a que quelques extraits dans cet Historien. Si les uns sont propres à prouver certains faits qu'ils avancent, les autres doivent avoir la même utilité. Agir autrement, c'est agir conformément à ses préjugés.

Mais dira l'Abbé de Vertot (*a*), le Baud, cet Ecrivain si estimable, n'est qu'un Compilateur. Tant mieux; nous prenons acte de ce reproche même qu'on lui fait: car si ce n'est qu'un Copiste servile, il n'a fait que transcrire exactement & peut-être trop scrupuleusement ce qu'il avoit lû. On peut donc compter sur la Chronique en question, comme sur un ouvrage qu'il n'a fait que transcrire, & qui par-conséquent subsistoit de son tems. Il est vrai que le même Abbé ajoute que ce Copiste servile a ramassé sans aucun discernement toutes les fables qu'il a trouvées dans un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ne se trouvent plus que par extraits dans cet Auteur. Heureusement M. de Vertot ne met point la briéve Chronique au nombre de ces ouvrages qu'il nomme fabuleux. On n'y trouve en effet aucunes fables; on n'y voit que les noms & les caractéres en peu de mots de Salomon, d'Audren, de Budic, de Hoel ou Rioval, de Hoel II. d'Alain I. ou Judual & de Hoel III. ou Juthael. Si ce sont là des fables, on doit conclure de tout ce que M. Gallet en a dit dans ses Mémoires, qu'elles sont bien autorisées, & qu'il est peu de faits historiques d'une Province particuliere, qui ayent plus l'air de vérité; l'existence & le regne de ces Rois étant attestés par tant d'autres Ecrivains, qui n'ont rien dit en ce point qui ne soit conforme aux Histoires Romaine, Françoise & Bretonne. Il est plus facile de crier à la fable que de détruire ces faits & les preuves qu'on en a données. Au reste, cette Chronique étoit écrite en Latin & divisée par chapitres. L'Auteur paroît être un Breton ingénu & sincére, un de ces Historiens qui ne sont d'aucuns pays, qui n'épouse point l'intérêt de leur Nation & qui n'en dissimulent point les disgraces. Il avoue sincérement tout ce que Childebert faisoit en Bretagne comme Souverain, la fainéantise & l'inutilité des deux Successeurs de Hoel I. ou Rioval. Son ouvrage est plutôt une généalogie, qu'une histoire des Rois Bretons Armoriquains. Il la commence à Salomon I. & la termine au Roi S. Judicael, dont il ne parle que pour nous apprendre le partage qu'il donna à Haelon, son frere. Il ne fait point le portrait de ce Prince, comme il avoit fait celui de ses prédécesseurs, ce qui donne lieu de penser qu'il vivoit sous ce regne sur lequel il ne s'est point expliqué, soit par politique, soit qu'il n'ait pas vécu assez long-tems pour le faire. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XVIII.

Sur Fracan & S. Guingalois, son fils.

LEs ravages que les Saxons firent sur les côtes de la Grande-Bretagne & les Pictes dans l'intérieur de cette Isle, obligerent enfin les Magistrats & les Négocians Romains à en sortir (*b*), & à passer dans les Gaules. Plusieurs familles suivirent le même exemple, & se retirerent les unes dans la Belgique, les autres dans l'Armorique. Fracan prit ce dernier parti d'autant plus volontiers, qu'il étoit cousin de Cathon, qui regnoit dans cette partie des Gaules. Il s'embarqua donc avec Guen ou Blanche son épouse, Guethenoc & Jacob leurs enfans & très-peu de personnes. Il prit terre à un Port, que l'Auteur de la vie de S. Guingalois nomme *Braheus*, & qui paroît être celui de Brehat au Diocèse de Saint-Brieu. Après avoir bien considéré le pays, il s'établit sur les bords de la riviére de Gouet dans le canton que l'on appelle encore Ploufragan. Quelques mois après son épouse accoucha d'un fils qu'ils nommerent Guingalois. Ce Saint ayant bâti le Monastére de Landevenech, qui fut doté par le Roi Grallon, il est à propos d'examiner en quel tems son pere passa dans l'Armorique. Cet examen nous servira à découvrir en quel tems regnoit le Roi Grallon & en quelle année est mort saint Guingalois.

1°. Fracan n'est point passé dans l'Armorique avec le Tyran Maxime comme l'a avancé d'Argentré, ni en la compagnie de Rioval; comme le prétendent Usserius & quelques Modernes. Car tous les Auteurs de la vie de S. Guingalois marquent positivement que son pere passa la mer sur une simple barque avec sa famille & peu de personnes, *conscensâ rate cùm paucis*. Or, il est certain que le Tyran Maxime passa dans les Gaules avec une armée formidable, & que Rioval revint dans l'Armorique sur une nombreuse flotte & suivi d'un grand nombre de troupes *cùm manu validâ*. Fracan n'a donc point passé la mer avec ces Conquérans.

2°. Fracan est sorti de l'Isle de Bretagne (*c*) lorsqu'elle étoit affligée d'une violente peste. Idace nous apprend (*d*) que la peste étoit un des fleaux qui désoloit tout l'univers en 412. & pour nous borner à ce qui regarde la Grande-Bretagne, l'Auteur de la vie de S. Ibare assure que la peste étoit générale en Irlande, lorsque ce Saint y alla prêcher l'Evangile, c'est-à-dire, l'an 420. suivant Usserius. C'est donc entre les années 412. & 420. que Fracan est passé dans l'Armorique.

3° L'Auteur de la vie de S. Guingalois (*e*)

(*a*) Vertot Hist. crit. des Bretons Tom. 1. p. 26.
(*b*) Fabius Etelverdus & Annales Saxonum.
(*c*) Usserius Ant. pag. 225. 508. 515.
(*d*) Idacius in chron.
(*e*) Vita MS. in Bibl. Coton.



rapporte que l'Armorique jouissoit d'une profonde paix, lorsque Fracan y arriva & qu'il y goûta pendant quelque tems les douceurs du repos, loin du bruit des armes & des horreurs de la guerre. Cette tranquillité étoit une suite de la démarche qu'avoient faite les Armoriquains vers l'an 410. (*a*) pour se mettre à couvert des insultes des Barbares qui ravageoient le reste de Gaules. Claudius Rutilius Numatianus, Auteur du même tems, parle encore sous l'an 419. de la paix dont jouissoient les Armoriquains. Cette circonstance ne peut absolument convenir à l'Armorique depuis l'an 436. jusqu'en 513. puisqu'elle fut agitée pendant tout cet intervalle non-seulement par les Romains, les Goths, les Alains & les François, mais encore par des guerres domestiques & civiles, dont on trouve des preuves dans deux ou trois conjonctures.

4°. Le Prince qui regnoit dans l'Armorique, lorsque Fracan s'y retira, se nommoit Cathon & étoit son cousin (*b*), *vir quidam illustris, nomine Fracanus, Cathonii Regis Britannici, viri secundùm sæculum famosissimi, consobrinus.* M. Gallet a prouvé dans ses Mémoires, que Cathon étoit le même que Conan premier Roi des Bretons, surnommé Mériadec & mort vers l'an 421. Conan & Fracan étoient cousins germains, enfans des deux sœurs, comme le marque le terme de *consobrinus;* mais Conan étoit plus âgé que Fracan, puisqu'il avoit été son Tuteur, ou du moins qu'il avoit pris soin de son éducation (*c*), *nutritor fuerat.* Il faut donc conclure que Fracan étoit contemporain de Conan Meriadec & non de Rioval; qu'il vint dans l'Armorique vers l'an 418. lorsque les Romains abandonnerent l'Isle pour se soustraire aux insultes des Barbares; & que saint Guingalois, son troisiéme fils, vint au monde quelques mois après son arrivée. Toutes les circonstances du passage de Fracan nous obligent à nous en tenir à ce calcul: celles de la vie de S. Guingalois ne nous permettent pas de nous en séparer.

Car S. Guingalois étoit encore jeune, lorsqu'il guérit miraculeusement Mael ou Malgus, fils de Conomacle, qui est le même que Conan. Les Auteurs de la vie de saint Patrice disent qu'un Mael, fils de Conis & de Darerea, quitta l'Armorique pour suivre S. Patrice, son oncle, en Irlande. Ce Saint passa dans l'Irlande l'an 432. & y avoit déja fait un grand nombre de conversions en en 436. Ne donnons que 15. ou 16. ans à saint Guingallois, lorsqu'il fit ce miracle sur Malgus: il l'avoit fait avant l'an 436. il étoit donc né vers 419.

D'ailleurs S. Guingalois dans les commencemens de sa retraite voulut aller trouver S. Patrice en Irlande pour se former sous sa discipline; mais il en fut détourné par ce saint Homme, qui lui apparut en songe. Il se retira ensuite à Landevenech, où il eut de fréquentes conversations avec le Roi Grallon, dont il changea l'humeur fiere par ses saintes exhortations. Ce Prince regna dans l'Armorique depuis l'an 436. jusqu'en 445. & S. Patrice mourut vers l'an 458. comme on l'a prouvé ci-devant. Les liaisons de ces deux personnages avec S. Guingalois sont des anachronismes inexplicables dans le sentiment de d'Argentré & dans celui de quelques Modernes: mais dans celui que nous suivons rien de plus naturel: toutes les circonstances de la vie de S. Guingalois cadrent avec l'âge que ses Historiens lui donnent, lorsqu'il mourut, & avec la vie de S. Guenel, son successeur. Gurdestin dit que S. Guingalois mourut le 3. Mars, qui étoit un Mercredy; *V. Nonas Martii, Feria IV.* les autres Historiens ajoûtent que ce Mercredy tomboit dans la premiere semaine de Carême, *Hebdomadâ primâ Quadragesimalis jejunii.* C'étoit donc le Mercredy des cendres. Or tous ces caractéres ne se rencontrent depuis l'an 420. jusqu'en 520. qu'ès années 493. & 504. Usserius s'attache à cette derniere année & rien ne nous empêche de le suivre en ce point. Les Historiens disent que S. Guingalois mourut dans un âge fort avancé, *Senex & plenus dierum.* Né vers l'an 419. il avoit 85. ans en 504. Il semble que cette année exprime mieux son grand âge, que l'an 493. où il n'avoit encore que 74. ans. Pour ce qui regarde saint Guenael ou Guenau, son successeur, les Légendaires disent qu'il y avoit 43. ans qu'il étoit dans le Monastére de Landevenech, lorsque S. Guingalois mourut; il y étoit donc entré vers l'an 461. Après avoir gouverné le Monastére pendant sept ans, il passa dans l'Isle de Bretagne, où il demeura quatre ans. Ce voyage cadre avec tout ce que l'Histoire nous apprend des ravages que les Frisons firent dans l'Armorique vers l'an 509. Ils furent tels, que les habitans furent contraints de se retirer dans les Isles, d'où ils ne revinrent qu'en 513. avec Rioval. Guenael, à son retour, fut très-bien reçu par le Comte Rioval, à qui l'on donne aussi le titre de Roi. Ce Prince n'étoit autre que Hoel premier que les François nommoient simplement Comte, mais qui étoit reconnu pour Roi par ses sujets. S. Guenel passa encore trois ans à Landevenech, & se retira ensuite dans le Diocése de Vannes, où il mourut vers 518. Tous ces événemens s'accordent mieux avec l'an 504. qu'avec l'an 493. & c'est la derniere raison qui nous porte à mettre la mort de S. Guingalois en 504. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XIX.

Sur l'antiquité de l'Evêché de Quimper.

IL est inutile de rapporter ici tout ce que les Historiens Modernes ont dit de l'érection de l'Evêché de Cornouaille, qu'on appelle aujourd'hui Kemper du nom de sa ville capitale, & sur S. Corentin qu'on regarde assez communément comme le premier Evêque de cette ville. Il suffit de dire en général, que Pierre le Baud, d'Argentré, du Paz & le P. Albert sont tombés dans des anachronismes grossiers, lorsqu'ils ont dit que S. Corentin fut nommé Evêque de Quimper par le Roi Grallon; que ce Prélat fut sacré par S. Martin Archevêque de Tours; qu'il mou-

(*a*) Zozim. L. 6.
(*b*) Usserius pag. 226.

(*c*) III°. Vita Winvaloei apud Bolland.

rut en 401. & que Guennus son successeur officia aux obséques de ce Roi mort en 405. La confusion & les anachronismes sont une suite du dérangement que ces Auteurs ont mis dans la Chronologie des Rois Bretons Armoriquains. Cette Chronologie rétablie, comme elle l'est dans les Mémoires de M. Gallet, il ne reste presque plus de difficulté. Nous ne nous arrêterons pas aussi au sentiment du P. le Large, qui ne reconnoit d'autre Grallon que celui qui vivoit sur la fin du neuviéme siécle, quoiqu'il ne soit qualifié ni Roi, ni Comte, mais seulement le plus puissant des Bretons. Par une suite nécessaire le P. le Large seroit obligé de joindre à cette époque S. Corentin & l'érection de son siége, ce qui acheveroit de confondre tout. Les Auteurs Modernes, tels que M. de Tillemont, Dom Lobineau & l'Abbé de Vertot, ont reconnu la confusion & les anachronismes; mais ils se sont contentés de les faire remarquer sans lever les difficultés & sans remédier au dérangement. C'est ce que nous allons faire avec toute la briéveté & la netteté que demande une Note critique, quoique la matiere demanderoit une longue dissertation.

1°. La ville de Quimper est située au confluent de deux rivieres, dont la principale est l'Odet. C'est de cette situation qu'elle a pris son nom; car *Quimper* dans la langue des Bretons de Cambrie, source de celle des Bretons Armoriquains signifioit *confluent de rivieres*. Elle porta d'abord le nom de Quimper-odet pour la distinguer d'une autre ville du même nom, que l'on appelle Quimper-élé; & dans la suite elle fut nommée Quimper-Corentin, du nom de son premier Evêque ou de son principal Patron. Elle étoit la principale ville des Ossismiens suivant l'Auteur de la vie de S. Menoul, & elle est comprise dans la petite Notice des Provinces au nombre des Cités de la troisiéme Lyonnoise (*a*), *Civitas Corisopitum*. Dès le cinquiéme siécle elle étoit le siége du Diocèse, qui a pris dans la suite le nom de Cornouaille ou Quimper: le titre d'*Episcopus Corisopitensis* porté constamment par ses Prélats & le nom de *Corisopitum*, qu'on lui a toujours donné, ainsi qu'à son territoire, ne laisse aucun doute là-dessus. On ne trouve point dans l'antiquité que ses habitans ayent eu un nom particulier, à moins que ce ne fussent les *Corronenses*, que la grande Notice de l'Empire place à *Blabia*, nom qui paroît mieux convenir à Blavet ou le Port Louis, qu'à Blaye sur la Garonne. Ces peuples pouvoient faire partie des Ossismiens, ainsi que plusieurs autres peuples avec leur territoire faisoient partie des 64. principaux peuples des Gaules sous le nom de *Pagi* & de *Clientes*. On trouve des vestiges sensibles du nom *Corronenses* dans Crozon, Gourrin & Corré, qui sont des bourgs du Diocèse de Quimper. Quoiqu'il en soit la ville *Corisopitum* s'étoit tellement accrue & ses habitans étoient devenus si puissans par le commerce, que dans la division des deux Lyonnoises en quatre, son territoire fut séparé de celui des Ossismiens, les habitans furent mis dans l'indépendance & elle fut enfin décorée des titres de Diocèse & de Cité, *Civitas Corisopitum*. Le P. le Cointe assure que la division des deux Lyonnoises en quatre fut faite sous l'Empire de Gratien: il est au moins certain que la grande Notice de l'Empire & la petite Notice des Province suivent cette division. Nous avons fait voir ci-devant que la premiere avoit été dressée vers les années 401. ou 402. La seconde peut-être plus ancienne, si elle a été rédigée au commencement de l'Empire d'Honorius, sous lequel le P. Sirmond (*b*) & les Sçavans après lui la placent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est antérieure à l'an 418. car elle ne donne que le titre de Cité à la ville d'Arles, qui est qualifiée Métropole dans un Edit des Empereurs Honorius & Théodose de l'an 418. Le P. Pagi (*c*) & le P. Quesnel la mettent avant l'an 402. Ce monument donnant le titre de Cité à *Corisopitum*, il est naturel d'en conclure que cette ville étoit au nombre des principales villes de la Gaule dès la fin du quatriéme siécle.

2°. *Corisopitum* étoit un siége Episcopal avant l'an 453. Pour le prouver nous n'employerons pas les titres de Diocèse & de Cité, qu'elle avoit long-tems auparavant. Cette preuve seroit de peu de poids auprès des personnes tant soit peu versées dans la connoissance de l'antiquité, & qui sçavent que toutes les Cités n'avoient pas l'honneur d'avoir des Evêques. Il est vrai que l'Eglise dans son établissement a suivi le gouvernement purement civil & politique: mais elle n'a pas changé son ordre hiérarchique toutes les fois que les Empereurs ont fait quelque changement dans l'Etat civil. « Le Pape Innocent premier consulté sur » les divisions & les nouvelles érections, que les » Empereurs venoient de faire, répondit qu'il » n'étoit pas convenable que l'Eglise de Dieu » changeât de face à mesure que les nécessités » purement mondaines introduiroient quelque » changement dans l'Empire, ni qu'elle reçût les » honneurs & les partages que l'Empereur ju» geoit à propos de faire pour ses intérêts parti» culiers. Il ne faut donc nommer les Evêques » Métropolitains que conformément à l'ancien » usage des Provinces. » Après cette réponse on ne peut douter que du tems du Pape Innocent premier, il n'y eut des Métropoles purement civiles, & qui ne l'étoient point dans la discipline de l'Eglise. On trouve la même chose pour les Diocèses dans le Concile tenu à Carthage l'an 396. ce qui nous donne lieu de croire que la division des Provinces rapportée dans la petite Notice fut faite dès ce tems. Les Peres de ce Concile d'Afrique, sur la réquisition de l'Evêque Felix, conclurent que les Diocèses qui n'avoient jamais eu d'Evêques, n'en auroient que du consentement de celui dont ce Diocèse dépendoit. Il est clair par ces deux décisions que toutes les villes qui ont été décorées des titres de Métropole & de Cité par les Empereurs, n'ont pas reçu aussi-tôt des Archevêques & des Evêques. Il y en a même eu, qui n'en ont jamais eu, mais lorsque l'Eglise a crû devoir augmenter le nombre de ses premiers Pasteurs; elle les a placés dans des Métropoles & des Cités, préférablement aux

(*a*) Labbe Bibl. Mss. Tom. 2. pag. 433.
(*b*) Sirmund. in Not. ad Sidon. Apoll. pag. 245.
(*c*) Pagius ad an. 401. nu. 36.

villes

villes qui n'avoient pas reçu ces prérogatives des Empereurs. Si donc nous disons que *Corisopitum* étoit un siége Episcopal dès la fin du quatriéme siécle & au commencement du suivant, ce n'est point parce qu'elle avoit la qualité de Cité, mais parce qu'elle avoit réellement un Evêque. Trois monumens antiques & du même tems prouvent ce fait : ces monumens sont (*a*). 1°. La Lettre de Léon, Victorius & Eustochius aux autres Evêques & aux Prêtres de la troisiéme Lyonnoise. 2°. Le Concile tenu à Angers l'an 453. pour l'Ordination de Talasius. 3°. Le Concile tenu à Vannes vers l'an 468. pour l'Ordination de Paterne. Nous ne ferons pas usage de celui qui fut tenu à Tours l'an 461. suivant le P. Labbe, parce que ce ne fut point un Concile régulier, convoqué en forme & composé des Evêques d'une même Province, mais une assemblée tenue à l'occasion de la fête de S. Martin à laquelle plusieurs Evêques étrangers s'étoient rendus par dévotion & sans autre dessein.

Ces trois monumens prouvent qu'il y avoit dès lors huit Evêchés dans la troisiéme Lyonnoise & que chacun avoit son Evêque propre. Le premier ne regarde précisément que cette Province qu'on nommoit la troisiéme Lyonnoise, le texte y est formel : *Episcopis & Præsbyteris omnium Ecclesiarum Provinciæ tertiæ*. Il est étonnant que le P. Liron (*b*) veuille nous persuader, que Léon, nommé dans cette lettre, fut Métropolitain de Bourges ; car l'assemblée étoit convoquée pour l'Ordination de l'Evêque d'Angers, & il n'étoit point d'usage qu'on appellât des Evêques étrangers pour les Ordinations, lorsqu'il y en avoit dans la Province un nombre suffisant selon les Canons ; comme il y en avoit alors : cette démarche eut été absolument contraire à l'exacte discipline. Il n'est pas surprenant que le Métropolitain de Bourges ait assisté au Concile de Tours en 461. C'étoit une assemblée de dévotion, à laquelle d'autres Evêques étrangers se trouverent comme lui. Sa souscription à ce Concile ne prouve nullement qu'il se fut trouvé à celui d'Angers en 453. Le nom de Léon étoit très-commun alors, & se lit dans les Catalogues de plusieurs Eglises. Il y en avoit un de ce nom à Nantes dans le même tems, comme en font foi les anciens Catalogues de cette Eglise. C'est donc Léon Evêque de Nantes, qui a souscrit à cette Lettre. Les autres Evêques étoient Eustochius de Tours, Victorius du Mans, Samartion, Chariaton & Didier. Le siége d'Angers étoit vacant & l'Evêque de Vannes étoit retiré dans un pays étranger. C'est huit Evêques en tout, dont il y en a cinq pour ce qu'on appelle aujourd'hui la Bretagne.

Il faut dire la même chose du Concile d'Angers tenu peu après que cette Lettre fut écrite, c'est-à-dire, en 453. On y trouve les noms de sept Evêques, en comptant Talasius, qui venoit d'être ordonné. Ajoutez-y celui de Vannes, qui étoit absent, ce seront huit Evêques, comme dans la lettre précédente. Ce nombre est marqué plus nettement dans le Concile tenu à Vannes vers l'an 468. Il est intitulé dans un exemplaire : *Concile de la Province Armoriquaine* ; ce qui fait voir qu'il ne s'agissoit ici, comme dans la Lettre précédente, que de la seule Province de Tours, ou de la troisiéme Lyonnoise. Il n'y paroît aucun Prélat qui porte le nom de Léon & qui puisse faire équivoque ; aucun qu'on puisse ou qu'on doive regarder comme étranger ; & néanmoins on y trouve le même nombre d'Evêques que dans les deux monumens précédens. Or la petite Notice des Provinces ne marque que neuf Cités dans la troisiéme Lyonnoise, la Métropole prise pour une des neuf, & les huit autres prises pour autant de Diocèses : on sçait que la Cité des Ossismiens, distinguée de *Corisopitum*, comme elle l'est dans cette Notice, & prise pour le territoire de Léon, n'eut d'Evêque propre que sous Childebert vers l'an 512. Il faut donc placer les huit Prélats dans les huit autres Cités & en trouver un pour *Civitas Corisopitum*. La difficulté est de le reconnoître pendant ces quinze années, & de ne rien avancer, s'il est possible, qui ne soit conforme aux anciens Catalogues qui nous restent. Il seroit à souhaiter que les Copistes n'en eussent point altéré les noms, & que les Editeurs ne se fussent point donné la liberté d'en déranger l'ordre, comme du Paz convient qu'il l'a fait dans quelques-unes des listes qu'il nous a données. Mais après tout avec une légere connoissance de la langue & une certaine application d'esprit, qui ne néglige pas les régles de la bonne critique, on peut mettre ces Catalogues dans un meilleur ordre.

C'est sur ce fondement que nous regardons Chariaton ou Charaton qui vivoit en 453. comme le premier Evêque de *Corisopitum* ou du Diocèse que nous appellons Quimper. Ce nom ne se trouve dans aucuns Catalogues des Evêchés voisins ; ceux de Quimper commencent par un Corentin, Chorentin ou Chourantin : il n'y a pas assez de différence entre Corentin, Chourantin & Charaton pour douter que ce ne soit le même nom. D'ailleurs tout convient ; dès l'an 396. *Corisopitum* étoit un Diocèse & une Cité : tout ce qu'on rapporte de Corentin peut s'ajuster à cette époque sans tomber dans le moindre anachronisme : Il put être nommé par Grallon Comte de Cornouaille, mais non encore Roi des Bretons ; il pût être ordonné par S. Martin dans les dernieres années de cet Archevêque de Tours, sans être obligé de donner à Charaton plus de 55. ans d'Episcopat, ce qui n'est pas rare dans des Saints d'une vie réguliere : on ne fait pas difficulté d'en donner 70. à S. Remi premier Evêque de Reims, on peut en donner quinze de moins à S. Corentin sans outrer les choses. Il ne mourut pas en 402. comme on l'a avancé sur le faux préjugé que Grallon étoit mort en 405. mais vers l'an 454. son successeur paroît avoir été le Venerandus, dont il est fait mention dans le Concile de Tours de l'an 461. & que le P. Albert & son Continuateur nomment Venecan, Guenegan ou Conogan. Ce dernier ne vivoit plus en 465. ou 468. & avoit été remplacé par Albinus, qui souscrivit au Concile de Vannes. Tous les Catalogues donnent pour successeur à S. Corentin Guennuc ou Guennus, que du Paz nomme aussi Guennoc ; ils ne le distinguent pas de Guenegan ou Conogan : mais nous estimons que Guennus

(*a*) Sirmund. Tom. 1. Con. Galliæ pag. 116. 119. 137. I. (*b*) Apol. pour les Armoriquains.

est l'Albinus du Concile de Vannes ; car Guen est un nom Breton qui s'explique par *blanc* en François & par *Albus* en Latin. En suivant cette méthode on peut donner un meilleur ordre aux Catalogues, & en ôter la confusion, qui y regne. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XX.

Sur le Traité de l'ancien Etat de la Petite-Bretagne par Nic. Vignier.

LEs avantages que Nicolas Vignier remporta dans son tems sur le sieur d'Argentré & l'estime que quelques Sçavans ont fait de son traité nous obligent de rapporter ici cette dispute littéraire, afin de mettre le Lecteur en état d'en bien juger. 1°. Vignier convient (*a*) qu'il y a eu des Bretons dans l'Armorique dès le tems des Tyrans Maxime & Constantin, c'est-à-dire en 388. & 411. Il convient encore que les mauvais traitemens que les habitans de l'Isle reçurent en différens tems de la part des Scots, des Pictes & des Saxons, obligerent une partie de ces Insulaires à se refugier dans l'Armorique, comme Gildas le Sage & le vénérable Bede nous l'apprennent. Mais il soutient que ces premiers Bretons placés dans l'Armorique dès l'an 388. ne s'y établirent qu'avec la permission des Empereurs & le consentement des habitans du pays. Nous le prétendons comme lui, & sur cela nous sommes d'accord.

2°. Vignier convient que les Armoriquains, fortifiés par ces nouvelles Colonies, secouerent le joug des Romains, élurent un Roi & se mirent en état de résister aux attaques des nations barbares, qui désoloient les autres parties de la Gaule. C'est reconnoître ingénuement la démarche que ses Armoriquains & les Bretons firent sous le regne du Tyran Constantin & que nous avons rapportée sur le témoignage de Zozime. Nous y avons seulement ajouté les noms des Rois que ces peuples choisirent, tels qu'ils se trouvent dans un assez grand nombre d'Auteurs & de monumens anciens.

3°. Vignier convient du regne de Riothime & ne lui dispute pas le titre de Roi, comme a fait depuis le Sçavant P. Daniel contre le témoignage des Auteurs contemporains. Il n'est donc plus question que de prouver que Riothime n'est pas le premier Roi que les anciens & les nouveaux habitans de l'Armorique se soient donné. L'aveu que Vignier fait de ce qui se passa sous le Tyran Constantin, l'insinue assez, & les propres termes de Zozime qu'il cite, en sont une bonne preuve. En effet les Armoriquains & les Bretons ne se révolterent qu'en choisissant un chef, à qui ils se soumirent, & que nos Historiens appellent Roi.

4°. Enfin Vignier convient de bonne foi (*b*) que depuis Riothime les Armoriquains & les Bretons eurent des Rois jusqu'à la mort de Clovis. C'est sur quoi l'Abbé de Vertot ne l'a pas suivi, quoiqu'il eut d'abord fait profession de le suivre comme un excellent guide, qui avoit traité la matiere avec succès. Car il a rejetté l'etablissement des Bretons dans l'Armorique jusqu'à l'an 513. Mais puisque Vignier convient de la These générale & de ce qui fait le fondement de notre Histoire, il ne s'agit plus que d'examiner les circonstances particulieres qu'il conteste & la force des preuves qu'il employe pour les rejetter.

La premiere circonstance contre laquelle il se récrie dans les termes les plus vifs, est le nom, l'existance & le regne de Conan & de ses successeurs jusqu'à Riothime. Ces prétendus Princes (*c*) ne se trouvent, dit-il, que dans des Auteurs qui ont vêcu depuis le neuviéme siécle : le plus ancien & le plus autentique garant de la fable de Conan & de ses successeurs, qu'on nous ait allégué, est Geoffroi de Montmouth, dans lequel tous ceux qui ont parlé du Royaume & des Rois de la Petite-Bretagne, ont puisé, comme dans un Verseau, tout ce qu'ils en ont écrit. Mais on a vû dans toute la suite des Mémoires de M. Gallet que ces articles se trouvent dans des Auteurs, qui vivoient avant le neuviéme siécle, tels que sont Gildas Cambrius qui écrivoit en 858. Ninnius qui vivoit dans le septiéme siécle, Elvodigus Probus mort en 809. selon les uns & en 820. selon les autres, l'Auteur du Manuscrit Breton traduit par Geoffroi de Montmouth, la Bréve Chronique des Rois Bretons Armoriquains redigée dans le septiéme siécle, & deux Historiens de S. Patrice qui vivoient dans le sixiéme. Ces Auteurs ne peuvent avoir pris dans Geoffroi de Montmouth ce qu'ils nous apprennent sur ce sujet ; car non-seulement ils vivoient long-tems avant lui, mais encore ils ne nous disent pas précisément les mêmes choses & sous les mêmes noms. Mais ou Vignier n'a point connu leurs ouvrages, ou il ne s'est pas donné la peine de les lire.

Les autres preuves qu'il donne, ne sont pas plus solides. Toutes celles qui regardent Conan en général, portent à faux ; il se fait lui-même des monstres pour avoir le plaisir de les combattre & la gloire de les avoir défaits. Il suppose que (*d*) Conan conquit l'Armorique pour son compte du vivant même de Maxime ; qu'il ravagea l'Aquitaine sous le regne des légitimes Empereurs ; qu'il leur enleva la ville de Bourges ; qu'il se déclara hautement contr'eux & qu'il se souleva long-tems avant l'an 410. On ne trouve rien de tout cela dans les Mémoires de M. Gallet, ni dans les anciens Auteurs qu'il cite. Conan servoit dans l'armée de Maxime avec un grand nombre de Bretons. Il ne fit d'abord de conquêtes que pour cet usurpateur. S'il reçut de sa liberalité une portion de l'Armorique, il s'y établit comme dans une terre Letique pour la faire cultiver par ses sujets & pour la défendre contre les ennemis de l'Empire, pour vivre sous leurs loix & leur obéissance ; en un mot pour fournir des troupes dans leurs armées, lorsqu'il en feroit besoin. Aucune des preuves de Vignier ne détruit ces faits, & il n'y en a même aucune qui les attaque directement, comme on peut le voir dans toute la premiere partie de son

(*a*) Pag. 57. 72. 73.
(*b*) Pag. 89. 104.

(*c*) Pag. 6. 36. 44. 47. 60.
(*d*) Pag. 8. 10. 11.

Traité. Au surplus si les Armoriquains & les Bretons se mirent en liberté vers l'an 410. ce ne fut que pour se mettre à couvert des ravages que les Nations barbares faisoient dans les Gaules ; Vignier en convient. Si l'on a ajouté qu'ils se maintinrent dans l'indépendance jusqu'à l'an 450. on l'a prouvé par le témoignage des Auteurs contemporains & des Historiens Romains, qui sont les mêmes que Vignier a allegués contre d'Argentré. On a donc eu raison de dire que toutes ses objections portoient à faux ; nous ne les examinons point en détail pour éviter les redites, & nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires de M. Gallet. Tous les traits d'Histoires cités par Vignier y sont rangés suivant l'ordre des tems, & ses erreurs y sont solidement réfutées. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XXI.

De M. Gallet sur l'Histoire critique des Bretons par l'Abbé de Vertot.

J'AVOIS toujours compté que Dom Lobineau, plus intéressé que moi dans cette dispute, s'expliqueroit & répondroit en forme, comme on m'a dit qu'il avoit dessein de le faire. Je ne doute point qu'il n'eut mis dans tout son jour ce qu'il y a de séduisant dans les citations & dans les raisonnemens de cet Abbé ; mais qu'il cache avec tant d'artifice sous une éloquence qui coule de source, & contre laquelle il faut être bien en garde pour n'être pas surpris. Néanmoins comme ce Sçavant Bénédictin n'est pas d'accord avec moi sur le point qui me paroît essentiel, il auroit pû refuter le plan de son adversaire sans justifier le mien. C'est ce qui m'oblige d'entrer pour ma part dans cette fameuse querelle, & d'entreprendre ce que tout autre auroit mieux exécuté que moi ; je suis très-éloigné de l'érudition, du style & de la politesse de ces deux Ecrivains ; mais je compte sur la bonté de ma cause.

J'entre en matiere & je dis d'abord que le plan de l'Abbé de Vertot est nouveau ; il l'est par rapport aux anciens Auteurs ; je n'en sçache aucun qui se soit avisé de rétarder l'établissement des Bretons dans les Gaules jusqu'après la mort du grand Clovis. Le Chevalier Temple ne doit pas seul l'emporter sur tous ceux qui l'ont précédé ; ni lui, ni quelque autre que ce puisse être, ne doit passer chez les gens de lettres pour sçavant dans les antiquités de son pays, qu'autant qu'il parlera le langage des anciens, & qu'il établira son sentiment sur leur autorité. Les anecdotes curieuses, les événemens intéressans, l'arrangement des faits & la politesse du style peuvent faire un Roman capable d'amuser & de plaire, mais tout cela seul ne fera jamais une Histoire digne de l'attention des Sçavans.

J'ajoute que ce plan est nouveau par rapport à l'Auteur même, qui dans son Traité de la Mouvance de Bretagne imprimé dès l'an 1710. convient assez nettement (*a*), que les Bretons s'étoient établis vers l'an 458. dans cette partie des Gaules que l'on nommoit Armorique, qu'ils occuperent d'abord les côtes Septentrionales, qui étoient la plupart incultes, & que Mansuetus Evêque Breton, qui assista au premier Concile de Tours, étoit apparemment passé dans les Gaules avec la premiere Colonie des Bretons qui s'y habitua. Dix ans entiers de réflexions sur cette matiere, qu'il ne s'étoit pas apparemment donné la peine d'examiner d'abord assez mûrement, & quelques preuves qui lui furent fournies dans cet intervalle, mais assurément pour un but tout différent, ont produit cette insigne variation, que nous trouvons dans son second ouvrage, où il ne place cet événement que sous les enfans de Clovis. Convaincu de son amour sincere pour la vérité, qu'il proteste rechercher au milieu de toutes les contestations, je ne désespere pas qu'avant dix autres années il ne reconnoisse à son tour le peu de solidité de son nouveau sistême, & que comme il a renoncé si facilement au premier, il ne renonce encore plus facilement au second, & ne revienne enfin à mon sentiment, qui parut si fort de son goût, lorsque je lui en donnai la connoissance.

En 1710. il regardoit la souscription de Mansuetus Evêque des Bretons au Concile de Tours, comme une preuve que ces peuples habitoient dès-lors l'Armorique. En 1720. il employe cinq pages entieres à combattre cette preuve. Deuxiéme variation ; en 1710. il convenoit qu'une Colonie de Bretons s'étoit habituée dans les Gaules dès l'an 458. En 1720, il n'en est plus rien ; & ceux que Riothime conduisoit, n'étoient selon lui que des troupes auxiliaires à la solde des Empereurs. Troisiéme variation ; dans le Traité de la Mouvance de la Bretagne (*b*) les Bretons sous différens Chefs formerent un petit Etat dans cette partie Méridionale des Gaules, à laquelle ils donnerent leur nom, & qui dès le regne de Clovis premier étoit passée sous la domination des François : Et certainement, dit-il, pag. 26. si Clovis ne les attaqua pas, ils ne durent leur salut qu'à leur soumission & à l'obéissance qu'ils lui rendirent. Mais dans son Histoire Critique pag. 4. il promet d'aller les chercher jusques dans leur Isle, où ils étoient encore sous le regne de Clovis. Voilà bien des variations, voyons ce qui peut les avoir causées : c'est, dit-il, pag. 86. & 87. que l'armée de Riothime & le corps de la même nation, placée aux bords de la Loire, disparoissent dans l'Histoire.

Je réponds que tout ne disparoît que pour ceux qui ne veulent pas ouvrir les yeux, afin de voir ces petits détails qu'Ammien Marcellin compare aux atomes, & qu'une Histoire générale peut à la vérité négliger, mais qui doivent trouver place dans une Histoire particuliere. Car après tout aussitôt que Riothime disparoît, Eusebe qu'on appelle tantôt Roi de Vannes & tantôt Roi simplement, paroît sur les rangs. Eusebe est relevé par Budic qui vivoit sous le regne de Clovis. On dira peut-être qu'on ne les appelle ni Bretons, ni Rois des Bretons ; mais seulement l'un Roi de Vannes, & l'autre de Cornouaille ou de l'Armorique.

Pour réponse il faut observer 1°. que Budic

(*a*) Pag. 18. 19. 27.

(*b*) Pag. 19. 20. 65. 66.

& Mur qu'on joint ailleurs comme un surnom, sont des noms Bretons, & que ce Prince étoit fils d'Audren Prince Breton & chef des Bretons, comme Riothime l'étoit avant Budic. 20. Il faut observer que les pays de Vannes, de Cornouaille, d'Armorique & de Royaume Armoriquain, qui composoient les Etats de ces Princes, portoient le nom de Bretagne, & que les peuples sur lesquels ils regnoient, étoient de véritables Bretons. C'est ce qu'il faut prouver, me direz-vous, & c'est aussi ce que j'espere faire sans beaucoup de peine; car les Auteurs que M. de Vertot cite lui-même dans ses deux ouvrages & quelques autres que j'y ajouterai, lorsqu'ils parlent de l'expédition de Rioval en 513. appellent Bretons d'au-delà de la mer ceux qui l'accompagnerent dans ce voyage, & le pays dont ils s'emparerent, Domnonée ou Letavie, noms assurément Bretons & venus de l'Isle. C'est ce que j'ai fait voir dans les passages que j'ai cités d'Ingomar & de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains. Les autres appellent encore plus nettement ce même pays Petite-Bretagne ou Bretagne extérieure, c'est ce qu'on lit dans la Chronique publié par Dom Lobineau Tome 2. col. 31. sous l'an 513. « Du tems de ce Clotaire les Bretons » d'au-delà de la mer vinrent dans la Petite-Bretagne.

1°. Il paroît que l'Auteur distingue deux sortes de Bretons, les uns sous le nom de *Britanni* pris pour ceux de l'Armorique, & les autres sous celui de *Britones* pris pour ceux de l'Isle. Je trouve cette distinction au moins dans les deux ou trois articles de ce tems-là : *Anno* 447. *Angli in majorem Britanniam venerunt & Britones inde ejecerunt*. Voilà pour ceux de l'Isle. *Anno* 481. *tempore Childerici Britanni de Bituricis à Gothis expulsi sunt. Anno* 643. *Dagobertus Rex Francorum & sanctus Judichaelus Rex Britannorum pacem inter se fecerunt*. Voilà pour ceux de l'Armorique; & cette même distinction se trouve dans la grande Notice de l'Empire, comme je l'ai fait voir en son lieu.

2°. L'Auteur de cette Chronique appelle ceux qui suivirent Rioval, Bretons d'au-delà de la mer, *Transmarini Britones*; il reconnoît donc qu'il y en avoit d'autres habitués en-deça de la mer, & qu'on devoit distinguer des premiers sous le nom de *Cismarini*; sans cela ce mot seroit absolument de trop.

3°. En effet il appelle le lieu dans lequel ils passerent, *minorem Britanniam*, elle avoit donc ci-devant été habitée par des Bretons; elle avoit reçu d'eux ce nom qu'elle portoit déja communément en 513. & cette réflexion est d'autant plus juste qu'on trouve dans la même Chronique cette distinction dès l'an 447. en ces termes: *Anno* 447. *Angli in majorem Britanniam venerunt*. M. de Vertot a retranché les mots suivans: *& Britones inde ejecerunt*: & l'on ne peut dire qu'il soit le premier Auteur de cette distinction, & qu'il se trompe ou qu'il ne suive en cela que l'usage de son tems, puisqu'on la trouve également dans Geoffroi de Montmouth & dans quelques titres du milieu du cinquiéme siécle, dont je me suis servi dans les Chapitres 3. & 4. où j'en ai justifié la datte & l'époque. D'ailleurs l'Auteur de cette Chronique n'avoit point encore distingué deux sortes de Bretagne avant 447. car dans tous les premiers articles sous les années 211. 308. & 309. il dit simplement *in Britannia*; même chose sous l'an 407. en parlant de Constantin qu'il nomme Constance, & dans l'article suivant sous l'an 409. *In Britannia Romani regnare cessarunt*. Mais depuis 447. il fait toujours cette distinction en propres termes, ou du moins équivalens; en propres termes, comme sous l'an 447. que je viens de nommer: sous l'an 513. dont il s'agit, & sous l'an 634. en parlant de Caduallon : *Occisus est Caduallonus Rex fortissimus Britanniæ Majoris*. Et si sous l'an 520. il dit seulement: *S. Gildas venit in Britanniam*, ce mot *venit* détermine assez la Petite Bretagne différente de celle de l'Isle qu'il quittoit & qui étoit déja connue sous ce nom, & c'est ce que j'appelle faire la même distinction en termes équivalens.

Je dis la même chose d'un autre ouvrage assez semblable, qu'on trouve dans la Bibliotheque Mss. du P. Labbe, qui nous avertit qu'on peut à bon droit l'appeller Chronique Armoriquaine ou Chronique d'Anjou, quoiqu'il nous la donne sous le nom de Chronique du Mont Saint-Michel. C'est de-là que M. de Vertot a tiré le second passage qu'il cite dans le même endroit tome premier pag. 67. & qui est conçu en ces termes: *Venerunt Transmarini Britanni in Armoricam*, id est, *minorem Britanniam*. On voit que ce passage leve toute la difficulté qu'on voudroit faire, puisque l'Armorique dans laquelle Budic regnoit, & les pays de Rennes & d'Aleth soumis à l'autorité d'Eusebe, & qui faisoient partie de l'Armorique, portoient dès-lors le nom de Petite-Bretagne, *in Armoricam*, id est, *minorem Britanniam*. Mais dans l'un & dans l'autre de ces passages, pour peu qu'on se pique d'exactitude, on ne doit pas ajouter, comme notre Critique a fait dans sa traduction, que ces mêmes Bretons vinrent s'établir dans la Petite-Bretagne. Ce mot *s'établir* n'est point dans le Latin, & pourroit porter coup, si l'on prétendoit le laisser passer. Ce n'est point une chicanne, puisque le même Traducteur prétend que Riothime vint du même pays dans les Gaules, mais pour tout autre besoin que celui d'y prendre un établissement. Il faut donc, si l'on veut être exact, dire simplement en traduisant ces deux passages, que les Bretons vinrent ou passerent dans la Petite-Bretagne. Un homme qui n'est pas plus agguéri que je le suis, quand il ose se mesurer avec un adversaire d'une si haute réputation, doit mettre tout à profit sans rien négliger, & doit compter les plus legers avantages pour de grands gains.

Au reste quand j'avance que les lieux dans lesquels Rioval passa, portoient déja le nom de Bretagne, je ne crains point de dire que c'est le langage commun & uniforme de tous les Auteurs qui se sont expliqués sur l'expédition de ce Chef des Bretons; qu'ils prouvent tous la même vérité & dans des termes qui ne demandent pas de nouvelles observations; qu'ils marquent aussi nettement la distinction des deux Bretagnes, & par-conséquent qu'ils reconnoissent que le pays conquis par ce Prince portoit dès lors ce nom &

étoit habité depuis long-tems par des Bretons.
» Le premier Auteur que je présente, est l'Historien de S. Winnoc : Rioval, dit-il, vint sur une nombreuse flotte & posséda toute la Petite-Bretagne du tems de Clotaire. » Tel fut le pays qu'il posséda ; ni lui, ni ses Officiers ne lui donnerent le nom de Bretagne ; il le portoit déja. Ce changement de nom pour toute une grande Province ne se fait point en si peu de tems ; il faut, pour en venir là, supposer non-seulement un établissement solide, mais durable & continué par une longue succession de tems. Nous en avons des exemples dans la France, l'Angleterre, la Bourgogne & tant d'autres, dont les noms n'ont prévalu que long-tems après la premiere usurpation.

Je reviens à Rioval ; il étoit Prince, ou si vous voulez, il dominoit dans la Bretagne d'au-delà de la mer, autrement la Grande-Bretagne, qu'on appelle présentement Angleterre. Quelque-tems après il passa la mer avec un grand nombre de vaisseaux & de bonnes troupes, & il se rendit maître de la Bretagne. C'est ainsi que l'Abbé Florent (*a*) s'en explique dans la vie de S. Josse. Il étoit Prince, ou du moins il dominoit dans quelque partie de l'Isle de Bretagne, *principabatur in transmarina sive majori Britannia.* On ne doit pas être surpris de cette expression ; car en effet il étoit proche parent du Souverain de cette Isle, sa mere étoit de la famille Royale, son épouse n'étoit pas apparemment du même pays. Tous faits que j'ai prouvé dans mes Mémoires, c'en étoit assez pour lui donner l'autorité, le commandement & le titre de Prince. Il ne borna pas là néanmoins ses prétentions ; il ne domina pas long-tems dans ces quartiers. Quoiqu'il fut en état d'équiper une nombreuse flotte & qu'il fut soutenu par de braves soldats, il ne se contenta pas de défendre les domaines qu'il avoit dans l'Isle contre les attaques des Saxons & des Anglois, il tourna ses forces du côté de la Petite-Bretagne. Il falloit qu'il eut des droits bien fondés dans cette partie des Gaules. Toute la puissance des Rois de France ne put l'empêcher d'exécuter son dessein & de faire un établissement solide qu'il transmit à ses successeurs, *exteriorem sibi subjecit Britanniam.* Il étoit Breton & descendu d'une longue suite d'ayeux, dont tous les noms paroissent Bretons, qu'on retrouve en effet par ordre d'âge dans ces lieux sous des noms peu différens, au lieu qu'on ne les trouve point absolument dans l'Isle. L'Auteur donne à ces lieux le nom de Petite-Bretagne, sans dire que c'est ainsi qu'on l'appelloit de son tems, comme il dit de la Grande-Bretagne, qu'on l'appelloit Angleterre, lorsqu'il écrivoit. Après cela peut-on douter qu'il n'y ait eu dans le pays où Rioval passoit, des Bretons établis avant lui. Le troisiéme Auteur, dont je ne rapporte le passage que sur la foi de le Baud (*b*), est Ingomar. Dans une Lettre qu'il écrivit à l'Abbé Huguetin, qui vivoit vers l'an 1024. il nous apprend que le départ de Corsolde étant connu des Bretons Insulaires, Rivaldus fils de Derothus vint dans la Bretagne Armorique avec grand nombre d'Insulaires. On voit qu'il appelle Bretagne Armorique ce que la premiere Chronique & l'Auteur de la vie de S. Winnoc appellent Petite-Bretagne ; & ce que la seconde Chronique, en joignant l'un & l'autre terme comme synonimes, appelle Armorique, c'est-à-dire, Petite-Bretagne & ce que l'Abbé Florent enfin nomme Bretagne extérieure ; mais que tous s'accordent à reconnoître qu'elle portoit déja ce nom, & qu'il falloit la distinguer de l'autre par quelque marque particuliere.

Mais, dira-t'on, ce ne sont que des Chroniques du pays, dont les Auteurs sont assez modernes, ou des Historiens Bretons élevés dans les préjugés de pays, ou plutôt des Légendaires à qui on ne doit pas donner le nom d'Historien & qui méritent peu de créance, tant ils mêlent de faits incroyables dans leurs récits ; car quoiqu'on les reçoive volontiers lorsqu'ils sont favorables, on ne laisse pas de les recuser sous ce prétexte, dès qu'ils incommodent. Passons donc à quelque chose de plus solide & de moins suspect, à des Auteurs François, qu'on présente comme seuls capables de terminer nos différens, au-dessus de toute atteinte & dont les propositions doivent être reçues comme autant d'Arrêts sans appel.

Je commence par Grégoire de Tours le premier de nos Historiens, dit-on ; car Sulpice Alexandre, Renatus Profuturus & Frigeridus en disoient beaucoup de choses, dont il ne nous reste que quelques fragmens conservés dans cet Auteur. Il est donc le pere de l'Histoire de France, & le témoin, pour ainsi dire, du fait dont il s'agit. Je le prens aussi volontiers pour arbitre de notre différent ; & je me tiens à ce fameux passage qu'on nous répete si souvent, & je puis le dire *ad nauseam.* Examinons-le un peu plus & dans toute sa force, & l'on jugera s'il a dû donner occasion aux variations de l'Auteur que je refute & le porter à retarder l'établissement des Bretons dans l'Armorique jusqu'après l'an 513. Voici ce fameux passage en question (*c*). *Semper Britanni sub Francorum potestate post obitum Regis Clodovei fuerunt, & Comites non Reges appellati sunt.* Dom Lobineau traduit en substance, que depuis Clovis les Princes de la Nation Bretonne n'avoient plus été appellés Rois, mais qu'ils s'étoient contentés de la qualité de Comtes. Le mot *plus* qui seroit décisif & qui suppose évidemment des Princes Bretons dans ce même pays avant la mort de Clovis sous le titre de Rois, est de trop & ne se trouve point dans le texte, non plus que celui de *Princes.* Je ne veux rien prêter à l'Auteur, ni faire de fond que sur ce qu'il dit précisément, sauf à tirer les conséquences qu'un raisonnement juste & naturel fournit. La traduction de M. de Vertot ne donne pas tant de prise dans quelques endroits ; mais il outre dans un autre, lorsqu'il dit qu'ils devinrent les sujets de nos Rois : *fuerunt* ne signifie pas *ils devinrent* ; beaucoup moins lorsqu'il est joint au mot toujours. C'est se rendre juge dans sa propre cause, ou plutôt la trahir ; car s'ils devinrent sujets en 511. il y en avoit donc auparavant. La plus exacte traduction est celle qu'on lit pag. 40. de la ré-

(*a*) Florentius apud Usserium pag. 226.
(*b*) Le Baud Hist. de Bret. pag. 64. 65.
(*c*) Greg. Turon. Hist. L. 4. cap. 4.

ponse au traité de la Mouvance de Bretagne en ces termes : *Les Bretons ont toujours été sous la puissance des François après la mort du Roi Clovis, & ont été appellés Comtes & non pas Rois.* J'ai dit chapitre 4. Nu. 2. que ce passage insinuoit assez clairement qu'avant cette époque non-seulement il y avoit des Bretons dans ce pays, mais encore que leurs Princes portoient le titre de Rois; que le terme de *Royaume* employé deux fois dans cette occasion & dans quelques autres en étoit une preuve au sentiment même de Vignier, & j'ai rapporté les propres termes de l'aveu qu'il en fait, pris des pages 86. 89. 104. de son Traité de l'ancien Etat de la Petite-Bretagne, que je ne répéterai point ici; je n'en ai pas besoin. Il est vrai que conclure de ce passage avec Vignier qu'il y avoit déja des Bretons dans ce pays sous des chefs, qui portoient le titre de Rois, j'ajoute, & qu'ils n'avoient pas toujours été sous la domination des François avant la mort de Clovis; ce sont des consequences justes & naturelles, que le Philosophe comme la Servante, le Villageois comme le Bourgeois, l'enfant comme l'homme d'un âge mûr formeroient à la seule lecture de ce passage; car les Bretons ont toujours été sous la puissance des François après la mort de Clovis. Mais tirer de ces mêmes mots une conséquence directement contraire, & conclure qu'il n'y en avoit point eu jusqu'alors, ce seroit aller contre le sens naturel du texte, & par des entorses affectées donner dans des subtilités, qui dégénéreroient en pur sophisme.

Ce n'étoit pas aussi le défaut de M. de Vertot en 1710. comme il paroît par son Traité de la mouvance de Bretagne, particuliérement depuis la pag. 19. jusqu'à la 26. Mais raisonnemens à part, quelques justes & quelques naturels qu'ils puissent être, les termes de Grégoire de Tours doivent être préférés, & s'ils servent à justifier de plus en plus les conséquences, que j'en avois tirées après Vignier, & que M. de Vertot en tiroit encore comme nous en 1710. ils ne servent pas moins à réfuter son nouveau systême, sans avoir besoin de recourir aux raisonnemens. Cet Auteur s'explique assez lui-même, au moins sur le point dont il s'agit, je veux dire sur l'établissement des Bretons plus ancien que l'époque de la mort de Clovis, quand il dit qu'ils ont toujours été depuis sous la puissance des François; car ces mots, *semper post obitum Clodovei Regis fuerunt*, signifient clairement à n'en pouvoir douter, qu'ils étoient dans cet état dès la fin de l'année 511. pendant les deux suivantes, & même si long-tems après qu'on voudra, *semper fuerunt.* Ces termes permettent de remonter autant qu'il plaira le commencement de cette soumission; mais ils ne permettent pas de la retarder. Qu'ils ayent été soumis dès l'an 500. si vous voulez, pourvû qu'ils ayent continué de l'être depuis 511. le passage de Grégoire de Tours demeure dans toute sa force, ensorte qu'il sera vrai de dire selon lui que les Bretons ont toujours été sous la domination des François après la mort de Clovis. Mais, au contraire, s'ils n'ont été soumis qu'après 513. & peut-être vers 520. il n'est pas vrai qu'ils l'ont toujours été depuis la mort de Clovis, puisqu'ils ne l'auroient été ni sur la fin de l'année 511. ni dans les deux années suivantes, ni peut-être que vers 520. Or les Bretons qu'on veut faire passer aujourd'hui pour ceux qui s'établirent les premiers dans l'Armorique, n'y vinrent pas avant l'an 513. de l'aveu de notre adversaire, même après sa variation de 1720.

L'époque du passage de Rioval n'est pas si certaine; aucuns des Auteurs qui le nomment & qui parlent de son expédition, ne la fixent précisément à cette année. Ce n'est que par des raisonnemens & des conséquences qui n'ont à la vérité rien de forcé, qu'on en juge ainsi. Tous se contentent de dire que ce fait arriva sous le regne de Clotaire, ce qui nous peut jetter loin après 513. & ce qui nous attirera peut être encore quelque variation & quelque nouvelle dispute; car on saisit brusquement les moindres apparences de preuves, qui peuvent servir à retarder cet établissement. D'ailleurs cette soumission sous la puissance des Rois de France ne se fit pas tout d'un coup & dès 513. puisque les Bretons s'emparerent de ce pays par la force. *Magna pars Venetorum & Coriosolitarum regiones occupavit*, dit Eginard (*a*), *eandem regionem, quam modo incolunt, sibi vindicantes*, dit l'Auteur d'un fragment imprimé dans du Chesne (*b*). Ils combattirent & chasserent les Frisons qui étoient dans les Armoriques, & Rioval après cette victoire rendit aux Princes Armoriquains les terres que les Frisons avoient usurpées sur eux. C'est ce qu'on lisoit dans la briéve Chronique des Rois Bretons Armoriquains, au rapport de le Baud : Rioval se rendit maître de ce même pays; en chassa les Frisons & le distribua à ses parens & à ses amis. C'est en substance ce que le même Historien rapporte d'Ingomar; témoignages de différens Auteurs, qui tous s'accordent parfaitement. Il faut du tems & peut-être plusieurs années pour une pareille expédition, & plus encore pour vaincre ceux qui l'avoient faite; & s'il n'y eut point eu de Bretons dans l'Armorique avant le passage de Rioval, il ne seroit pas vrai qu'ils eussent toujours été sous la domination des François depuis le mois de de Novembre 511. *semper post obitum Regis Clodovei fuerunt.*

D'ailleurs, ce fut par la force & par le sort de la guerre, qu'ils furent soumis, si nous en croyons Eginard. Cette défaite arriva donc avant la mort de Clovis. Il est vrai qu'ils furent toujours soumis depuis; elle arriva dès le commencement, disent les Evêques assemblés à Toul en 859. c'est-à-dire, non pas dès le commencement de l'établissement des Bretons, comme un esprit subtil & fécond en distinction pourroit l'interpréter, afin de chicanner & d'éluder la difficulté; mais dès le commencement de la domination des François, comme l'assurent d'autres Evêques assemblés à Paris ou à Tours l'an 847. en tout cas comme on lit dans une lettre de Loup Abbé de Ferrieres : *Ab exordio dominationis Francorum.* Et cela ne peut s'entendre que du regne de Clovis, qui lui-même attache ce commencement de sa domination à l'année de sa conversion, c'est-à-dire, au plutôt en 495. selon le Pere Daniel : *Primo nostro susceptæ Christianita-*

(*a*) Eginard ad an. 786.

(*b*) Tom. 2. pag. 639.

tis anno, atque subjugationis Gallorum (*a*). La Chronique des Rois Bretons Armoriquains, & surtout Ingomar placent avant l'an 509. l'expédition des Frisons dans l'Armorique & le ravage qu'ils y firent, qu'on peut regarder comme le commencement de la soumission des Bretons sous la domination des François, quatre ans au moins avant l'arrivée des Insulaires en 513.

En effet le nom de Witur paroît Breton, & l'Historien critique pag. 76. convient qu'il y avoit dès-lors des Bretons sous sa soumission. Voici ses termes, afin qu'on ne m'accuse pas de lui en imposer, mais termes qui pourroient bien encore causer une nouvelle variation: « Paul rendit les » lettres, qui ne contenoient qu'une très-hum» ble priére de la part des Bretons... » Or ces choses se passoient depuis 511. jusqu'en 513. ou peu de tems après: car outre que saint Paul dont il s'agit en cet endroit, premier Prélat de Léon, étoit Evêque long-tems avant 519. comme on le lit dans Usserius, qui cite Balée page 253. & comme je le prouve ailleurs plus au long, Witur que d'autres appellent Guitard, fut chassé de ce pays par Hoel, qui n'est pas différent de Rioval. C'étoit donc avant son arrivée que Witur gouvernoit les Bretons sous les ordres de Childebert; qu'il y en avoit déja dans l'Armorique sous la domination des François, & que leurs Chefs étoient appellés Comtes & non pas Rois, comme Grégoire de Tours vient de le dire. On ne doit donc pas être surpris, si les Auteurs des Chroniques citées ci-dessus appellent petite-Bretagne le pays où ces Bretons d'au-delà la mer passerent en 513. & si par ces mots: *Bretons d'au-delà de la mer*, ils nous donnent lieu de juger qu'il y en avoit en-deça dans cette partie des Gaules, que les uns & les autres occuperent toujours depuis. Car après tout, ces termes ne signifient pas, & ne marquent même point du tout qu'ils soient venus les premiers dans ces cantons; qu'ils ayent formé cet établissement; ni que ce furent ceux-ci qui donnerent le nom à cette Province: au contraire Eginard en attribue l'honneur à d'autres colonies de Bretons arrivés long-tems auparavant.

On voit que je n'appuye ni sur les Catalogues des Comtes de Cornouaille, qui ne parlent des passages de Budic & de Jahan Reith, contemporain de Rioval, que comme d'un retour, *huc rediens;* ni sur tant d'autres autorités que j'ai fait valoir de siécle en siécle & de regne en regne: je veux éviter les redites. Je ne donne ici que quelques restes de ces preuves qui m'ont échappées dans le grand nombre, ou plutôt que je ne croyois pas necessaires dans un fait, qui me paroissoit évident, & que personne ne contestoit alors, parce que je n'étois point en garde contre des variations, dont je ne croyois pas l'Auteur capable. Au reste, il ne fait d'ailleurs qu'une difficulté, qui demande quelque réponse: c'est sa seule preuve, puisque les Auteurs sur le témoignage desquels il comptoit, François & Bretons, Grégoire de Tours, Eginard, Synodes tenus en France, Ingomar, Legendaires, Chroniques Bretonnes, tous sont contre lui, comme on vient de le voir. Et cette unique preuve qui lui reste, entre tant d'autorités positives & formelles, est; le croiroit-t'on, après tant de fracas, un argument négatif. Il l'étale fort au long avec son éloquence ordinaire pag. 16. & suiv. en ces termes, que je vais examiner pied à pied, comme on fait dans une Analyse, afin d'éviter les redites & la longueur.

(*c*) Roverius in Hist. Monast. Reomensis.

Parlant de Clovis après la défaite des Romains, il ajoute: « Il ne restoit dans les Gaules que les » Visigoths, qui pussent arrêter le progrès de ses » armes: ce Prince entreprit de les soumettre. »

Réflexions. Il a raison de ne compter pour rien les Saxons établis le long de la côte, que la grande Notice de l'Empire appelle pour cela *Côte Saxonnique* dans un assez grand espace, & dont on trouvoit encore des restes proche Bayeux du tems de la Reine Frédegonde. Ils ne se signalérent jamais par aucune action d'éclat, & ne sont connus que par leur dépendance. Mais ils ne devoit pas mettre dans ce rang les Ostrogoths, qui possédoient alors dans les Gaules cette portion des Etats des Bourguignons, que Théodoric venoit d'acquerir par sa politique, en conséquence du Traité fait avec les François. Il devoit compter pour quelque chose le Roi de Bourgogne; qui, quoique vaincu & soumis, ne laissoit pas d'être à craindre & capable d'arrêter les progrès de son vainqueur en s'alliant à leur ennemi commun. Mais sur-tout l'Auteur devoit mettre en ligne de compte tous ces Rois alliés & parens de Clovis & quelques autres capables d'exciter sa jalousie, même après la défaite d'Alaric, & qui devoient à plus forte raison lui donner des inquiétudes avant ce grand événement, sur-tout, puisqu'il avoit eu déja quelques preuves de leur peu de fidélité. D'ailleurs les Arborics n'avoient jamais pû être soumis par la force & par la violence suivant Procope: autre sujet capable de l'inquiéter & de l'empêcher d'entreprendre une guerre si périlleuse. Et si l'on ne veut point mettre les Bretons du nombre de ceux qui pouvoient arrêter les progrès de ce Conquérant, sous prétexte qu'ils n'étoient point encore établis dans les Gaules, c'est poser pour principe ce qui fait la question & le sujet de nos contestations; ce qu'on appelle dans l'école *Petitio principii.* Car le P. Daniel, Mézerai & les autres Historiens François les nomment entre les habitans de la Gaule, & les Historiens de Bretagne ne parlent en ce point que comme eux.

Mais continuons de suivre cet argument. « Alaric étoit à la tête de cette Nation, & il étoit » soutenu par Théodoric son beau-pere Roi des » Ostrogoths, & qui avoit établi sa domination » dans toute l'Italie; ces deux Rois jaloux de » l'agrandissement des François s'unissent. Théo» doric, un des plus puissans Princes de son sié» cle & le plus grand politique, tâche de faire » entrer dans cette ligue les Rois des Bourgui» gnons, des Varniens & des Thuringiens. »

Réflexions. Il oublie dans ce texte le Roi des Herules qu'il rétablit à la vérité au bas de la marge; mais en mettant de ce nombre le Roi des Bourguignons, comme il le devoit mettre en effet; il justifie assez par cette reconnoissance; ce que je viens de faire observer dans la réfle-

xion précédente, qu'il devoit être mis entre ceux qui pouvoient arrêter les progrès de Clovis. Théodoric en effet estimoit beaucoup sa prudence, & l'engageoit par sa lettre & plus encore par ses Ambassadeurs à se faire médiateur avec lui, à joindre son autorité avec la sienne pour arrêter la fougue de ces deux jeunes Rois, Alaric & Clovis, qui étoient sur le point de causer de grands désordres, & à envoyer au Roi des François un homme sage, qui pût, de concert avec ceux qu'il envoyeroit lui-même, & qu'il feroit venir de la part des autres Princes qui s'intéressoient à cette affaire, la négocier & la consommer au plutôt. Ce sont les propres termes du Pere Daniel fondé sur deux Lettres qu'on trouve dans Cassiodore écrites à Gondebaud, & qui justifient tout ce que je viens de dire de ce Roi des Bourguignons.

» Il envoye des Ambassadeurs de tous côtés......

Réponse. L'expression est un peu forte; on ne voit pas qu'outre le Roi de Bourgogne, il ait envoyé dans cette occasion des Ambassadeurs à d'autres Princes, qu'aux Rois des Thuringiens, des Herules & des Varniens, peuples situés sur les frontieres de la France Germanique, & même la lettre, si l'on veut en juger par l'inscription, étoit écrite en commun à ces trois Princes. Les Bavarois, les Sueves & les Saxons n'étoient pas fort éloignés; tous ces Etats se touchoient presque, & néanmoins il n'est parlé d'aucune Ambassade pour eux. Le Roi des Bretons Armoriquains étoit moins à portée d'en recevoir dans cette conjoncture. Pour le faire entrer dans cette ligue on ne pouvoit se servir d'aucun des motifs qu'on employe pour engager les autres. Les Arborics, c'est-à-dire, les Bretons Armoriquains venoient de faire une étroite alliance avec les François; les premiers devoient encore plus craindre les Goths, qui s'étoient déclarés leurs ennemis & qui faisoient sans cesse de nouvelles entreprises sur leurs Etats, pour ne rien dire de la différence de Religion qui se trouvoit entre ces deux Souverains, dont l'un étoit Arien déclaré, l'autre comme ses Bretons étoit Catholique, raison que Procope fait valoir entre les motifs qui déterminerent les Bretons sous le nom d'Arborics à contracter avec les François une étroite alliance. Enfin peut-être Budic Roi des Bretons étoit-il déja mort: si cette ligue ne fut formée que vers 507. comme l'Auteur semble le marquer à la page 17. en marge, contre la judicieuse remarque du P. Daniel. Car j'ai dit dans le Chapitre quatriéme Num. 8. qu'il me paroît que ce Souverain des Bretons fut un de ces Rois que Clovis sacrifia, comme le dit Grégoire de Tours, à son ambition; & j'ai fait voir par le témoignage de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains & d'Ingomar que ce fait étoit arrivé dès avant 509. sans pouvoir absolument déterminer l'année de cette catastrophe.

« La négociation, continue notre Critique,
» eut peu de succès: chacun en particulier crai-
» gnit d'attirer dans ses Etats les armes d'un en-
» nemi si redoutable. Clovis passe la Loire, com-
» bat les Visigoths.

Réflexions. Ce n'est pas ainsi que Procope s'en explique; il dit nettement Livre premier de Bello Goth. que les François craignant une ligue faite par Theodoric, ne songerent plus à attaquer les Goths & firent la guerre aux Bourguignons, soit qu'il veuille parler de la premiere ou de la seconde guerre de Bourgogne, toutes deux depuis l'an 500. Voilà donc, selon Procope, une entreprise rompue, d'autres projets, des expéditions différentes en conséquence de cette ligue que Clovis craignoit, & ce ne fut pas si-tôt qu'il passa la Loire, combattit les Visigoths, &c. C'étoit à l'Auteur Critique à nous donner des preuves plus recevables que celles de cet Auteur Grec, qui fut presque témoin de ces grands événemens. Jusques ici nous n'avons suivi que les faits que notre adversaire établit pour principes de son argument négatif, & l'on peut déja juger comment il manie à son gré, mais toujours selon ses vûes, l'Histoire Romaine dans un point qui regarde Théodoric Roi d'Italie, le plus grand politique de son siécle & l'Histoire de France dans un événement de cette importance, pour lequel il trouvoit des guides anciens & modernes qui pouvoient le conduire. Voyons dans la conclusion qu'il tire, s'il est mieux instruit du détail de notre Histoire, ou s'il le rapporte plus fidélement. On ne doit pas être surpris qu'un Critique déclaré, qui donne un démenti si sec à Procope dans une affaire arrivée presque de son tems, ne compte pour rien les témoignages de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains & d'Ingomar.

« On ne voit point paroître, continue-t'il,
» dans toutes les guerres qui agitoient les Gau-
» les, ces Bretons si courageux, que le P. Lo-
» bineau veut qui fussent établis dans l'Armo-
» rique dès le milieu du cinquiéme siécle, & que
» cet Auteur nous représente comme une nation
» assez puissante dès son entrée dans les Gaules
» pour prendre de force, dit-il, possession du
» pays, si l'on eût refusé de la leur accorder de
» bonne grace. »

Réponse. Autre démenti donné aussi séchement à Sidonius Apollinaris, Auteur absolument contemporain, qui nous présente des Bretons établis sur les rives, ou même au-delà de la Loire dès 463. *Britannos super Ligerim sitos;* & ce terme *sitos* ne nous permet pas de croire qu'ils n'y fussent placés que depuis deux jours; qui nomme leur Prince ou leur Chef Riothame, avec qui il déclare qu'il étoit depuis long-tems en commerce de lettres & d'affaires; qui nous donne dans sa lettre une haute idée de la bravoure des sujets & de la droiture de leur Prince; & qui dans une autre lettre nous apprend, qu'on les regardoit comme un obstacle capable d'arrêter les projets d'un traître Préfet du Prétoire des Gaules, résolu de trahir l'Empereur & de livrer cette riche Province aux Rois des Goths & des Bourguignons ennemis déclarés de l'Empire, avec lesquels il se liguoit & croyoit qu'il falloit combattre d'abord ces Bretons, afin de pouvoir réussir dans les noirs desseins *impugnari oportere;* mais après la défaite desquels ils n'avoient plus rien à craindre. Environ dix ans après tous les Insulaires du même nom, auparavant dispersés, venoient de se rassembler de toute part dans le sein de leur chere Patrie pour faire

un

un dernier effort, ſous la conduite d'Aurelle Ambroiſe, contre les Saxons & les Anglois, qui les avoient dépouillés & chaſſés ; & néanmoins ces autres Bretons, dont Sidonius vient de parler, n'avoient point encore diſparu; on les retrouve à peu près dans le même établiſſement ; ce ſont les ſeuls auſquels les Empereurs s'adreſſent pour avoir du ſecours contre le redoutable Roi des Goths *Solatia Britonum.* Riothime leur Roi marche à la tête de 12000. hommes, *quorum Rex Riothimus*, abandonné des Romains, eſt obligé de ſoutenir ſeul avec ſa petite troupe le choc d'une armée qu'on appelle innombrable, *innumerum ductans exercitum.* Il combat long-tems *diù pugnans* ; enfin forcé de céder au grand nombre, après avoir perdu pluſieurs de ſes gens, il fait une belle retraite chez les Bourguignons. C'eſt Jornandès qui nous apprend tous ces détails ; autre démenti que notre Critique donne encore à cet ancien Hiſtorien.

Il n'épargne pas plus Grégoire de Tours, qui nous apprend en deux mots que les Bretons furent chaſſés du Berry ; mais qui pour la ſuite, bien loin de nous donner lieu de croire qu'ils ayent diſparu après cette défaite d'une partie de leurs troupes, nous dit au contraire en termes qui ne ſont obſcurs que pour ceux à qui leurs préjugés mettent un bandeau ſur les yeux, que ces Bretons avoient des Rois avant la mort de Clovis, au lieu qu'ils ne porterent depuis que le titre de Comte ; qu'ils avoient été ſoumis avant l'an 511. & qu'ils demeurerent toujours dans cet état de ſoumiſſion depuis cette époque juſqu'à ſon tems, comme je viens de l'expliquer plus au long. Si ce ne ſont pas là des preuves d'une véritable exiſtence, d'un établiſſement ſolide & continué ſans interruption depuis environ 463. juſqu'en 511. ſi ce ſont des viſions pareilles à celles que notre Critique trouve dans certaines Légendes, il faut conclure que Grégoire de Tours eſt le premier viſionaire. On voit après cela que ce ſeroit en vain que je rappellerois le témoignage de tous ceux que j'ai cités pour prouver les regnes d'Euſebe après 473. & de Budic depuis 490. juſqu'après 500. On ne doit pas attendre que notre adverſaire dans ſa mauvaiſe humeur, & prévenu contre tout ce qui vient de nos Hiſtoriens particuliers & Bretons, leur faſſe quelque grace, puiſqu'il n'en fait point à ces trois autres, dont l'autorité m'avoit toujours paru ſi reſpectable.

« Rioval, continue notre Critique, ce prétendu Chef de la premiere colonie ou ſes ſucceſſeurs ont-ils diſparu pendant ces différentes révolutions, qui arriverent dans les Gaules ; ou la peur des armes de Clovis les a-t'elle fait repaſſer dans l'Iſle de Bretagne ?

Réponſe. Ce n'eſt point dans le milieu du cinquiéme ſiécle environ 458. que je préſente Rioval ; M. de Vertot le ſçait aſſez ; mais dans le tems où l'on doit le placer, & dans lequel tous les Auteurs qui parlent de lui, le placent en effet ; je veux dire après 513. Je compte qu'il ſe ſouvient encore que ce fut moi qui lui fit la premiere ouverture de cette découverte, & qui lui fournit les paſſages d'où je l'avois appris, mais qu'il n'employe pas tous dans ſon nouvel ouvrage : les preuves ſont de moi, la broderie vient de lui. Je pourrois ne point répondre ſur cet article ; il ne me regarde point. Pendant toutes ces révolutions qu'on fait tant valoir, arrivées avant 509. il ne s'agit point des ſucceſſeurs de Rioval, mais de ſon pere & de ſes autres prédéceſſeurs. Ce ne fut point la crainte des armes de Clovis qui les fit diſparoître ; ils s'étoient ſoutenus dans le même établiſſement malgré les efforts des Romains & des Goths ; ils ſe ſoutinrent long-tems ſur le même pied malgré les efforts des François ; ils ſe meſurerent plus d'une fois ſans ſe craindre, & ſe ſéparérent ſans ſe rebuter. Procope nous apprend que les Arborics, qui n'étoient autres que nos mêmes Bretons Armoriquains, ne craignirent les armes ni de Clovis, ni de ſon pere, en tout cas des François, & que toutes les forces de l'un ou de l'autre réunies à pluſieurs repriſes ne purent les ébranler. La négociation ſeule fit ce que la force n'avoit pû faire ; nos propres Chroniques & nos Hiſtoriens particuliers ne diſent rien de contraire, quand ils font tant que d'entrer dans ce détail. Rien qui ne s'accorde parfaitement ; je l'ai fait voir : ils nous découvrent même une circonſtance qui nous met en état d'appliquer à l'Armorique en particulier ce que les Auteurs étrangers diſent de la Gaule en général, que Clovis étendit ſon Empire de l'un à l'autre bout. C'eſt quand ils conviennent qu'avant 509. les Friſons avoient ravagé cette partie de la Gaule ; qu'ils en chaſſerent les habitans ; & que cette expédition dura plus de quatre ans ; & comme nous apprenons d'ailleurs que depuis ce tems Rennes, Nantes & Vannes obéiſſoient à Clovis ; que Witur fut établi par Childebert Gouverneur de Léon à l'extrêmité de cette partie des Gaules : je conclus de tous ces faits que c'étoit pour le compte de Clovis que ces Friſons agiſſoient, ſoit qu'ils fuſſent François même originairement & qu'ils fiſſent partie de la Nation, comme quelques-uns l'ont écrit, ſoit qu'ils ne fuſſent que leurs alliés & dans leur armée ſeulement en qualité de troupes auxiliaires, comme les Saxons dont les Friſons faiſoient partie ſelon quelques autres, furent alliés des François ſous Childeric. J'avoue que ce fut dans cette occaſion que les principaux des Bretons & le légitime ſucceſſeur du Royaume diſparurent pour quelque tems & ſe réfugiérent dans l'Iſle de Bretagne.

C'eſt le grand moyen de concilier les Auteurs, qui s'expliquent différemment ſur l'état de la Bretagne par rapport à la France, ſur les titres de Roi ou de Comte après la mort de Clovis, ſur la mouvance, ſur la conceſſion en forme de fief ou ſur l'indépendance originaire, & ſur la liberté de cet Etat. C'eſt ce que j'ai dit plus d'une fois à M. de Vertot & qu'il n'a jamais apparemment pû croire ; ce qui n'en eſt pas moins croyable ; vérité pure & dégagée de toutes ces fables qu'on appelle Bretonnes ; conforme à tout ce que les Auteurs en ont dit, chacun dans leur maniere, & capable de les concilier tous ; comme c'eſt en effet à la ſeule lumiere de la vérité, dès qu'on eſt aſſez heureux pour la trouver, que toutes les prétendues contradictions diſparoiſſent.

Telle fut la triſte ſuite de cette alliance faite

de bonne foi par nos Bretons avec un Roi qui se piquoit peu d'en avoir ; quand il s'agissoit de se défaire d'un rival ou d'étendre les frontiéres de ses Etats. La plûpart des Bretons & Rioval leur légitime Souverain qui n'étoit pas dans un âge fort avancé, disparurent donc dans cette conjoncture de la mort de leur Roi Budic & des ravages des Frisons. Mais comme ce ne fut pas la seule crainte des armes de Clovis, mais la force & la violence, & peut-être même la surprise & la mauvaise foi, qui les fit disparoître, aussi la crainte des armes de ses enfans, Clotaire & Childebert, n'a point été capable d'ôter à Rioval le dessein de recouvrer les Etats de son pere, & toute leur puissance n'a pû l'empêcher d'exécuter ce dessein. Il retourna vers l'an 513. défit & chassa les Frisons, reprit le pays dont ils s'étoient emparés, chassa Witur qui gouvernoit le pays de Léon de la part & sous les ordres de Chidebert, & remonta sur le Trône de ses peres.

Mais il est tems de finir. « Les Gaules, dit-on, » devinrent le théatre de la guerre pendant plus » de trente années, que dura le regne de Clo- » vis. Ce Prince étend d'abord sa domination » jusqu'aux bords de la Loire ; il passe cette ri- » viére pour aller combattre les Visigoths ; il » repasse le même Fleuve après sa victoire & ar- » rive à Tours. Les Bretons pendant ces diffé- » rens mouvemens & des guerres si voisines de » leur petit Etat ne branlent point ; on ne les » voit point prendre parti ni pour, ni contre » Clovis. Ce Prince se rend maître de Rennes, » de Nantes & de Vannes ; & les Rois de D. Lo- » bineau ne prennent aucune part à de si grands » événemens ; on n'en entend pas seulement par- » ler ; aucun de nos Historiens n'en fait mention, » Théodoric comme nous venons de le dire, cher- » che à soulever contre Clovis différens Princes ; » il envoye pour cela des Ambassadeurs jusques » dans le fond de l'Allemagne ; il n'y a qu'au » seul Roi prétendu des Bretons, quoique voi- » sin, qu'il ne s'adresse pas. Cette preuve quoi- » que négative ne semble-t'elle pas nous con- » duire à croire que les Bretons ne prirent point » de part à tout ce qui se passa dans les Gaules, » & sur-tout dans l'Armorique, par la raison qu'ils » étoient encore dans l'Isle de Bretagne ? C'est » en effet où il les faut chercher, & où nous al- » lons les trouver encore luttans contre les An- » glois, les Pictes & les Saxons, qui leur en dis- » putoient la possession & la souveraineté.

Réponse. Il n'est aucune de ces lignes qui ne demande une note particuliere ; diffus comme je suis & toujours tremblant après les plus longues recherches, & les preuves qui me paroissent les plus solides, je me contenterai d'indiquer ces différens articles, & de faire quelques courtes observations, comme en passant.

1°. C'est exagérer de dire que les Gaules pendant près de 30. années que le regne de Clovis dura, furent le théatre de la Guerre. Il passa les cinq premieres années en paix sans rien entreprendre, & même, selon le Pere Daniel, au-delà du Rhin : on compte pour la premiere expédition dans les Gaules celle qu'il entreprit proche Soissons contre Siagrius la cinquiéme année de son regne, suivant Gregoire de Tours, c'est-à-dire en 486. Les deux dernieres années se passerent sans guerre. Les deux expéditions suivantes contre les Rois de Thuringe & des Allemans regardent plus ce qu'on appelle aujourd'hui l'Allemagne, que les Gaules. Elles demeurerent donc tranquilles, ou sans être le théatre de la guerre, jusqu'à la premiere de Bourgogne en 500. c'est-à-dire pendant quatre ans.

2°. Ce Prince n'étendit pas d'abord sa domination jusqu'à la Loire, mais seulement jusqu'à la Seine.

3°. Après la victoire remportée sur Alaric, il ne repassa pas la Loire aussi promptement que la rapidité du style de M. de Vertot pourroit le faire croire. Il tint la campagne pendant tout le reste de la belle saison, passa l'hyver à Bourdeaux, recommença ses courses & ses expéditions au printems de l'année suivante, & ne vint à Tours que quand elles furent finies.

4°. L'état des Bretons n'étoit pas si petit qu'on le prétend ; il ne paroît tel qu'à ceux qui d'un trait de plume en retranchent près de la moitié, Rennes, Nantes & Vannes.

5°. Si les Bretons sous le nom d'Arborics ne faisoient qu'un même peuple avec les François, comme je le ferai voir sur le témoignage de Procope, on ne doit pas être surpris qu'on ne les distingue plus, & qu'on ne les désigne point en particulier entre ceux qui servoient dans l'armée de Clovis contre Alaric, de même que la plûpart ne parlent point des Bourguignons en particulier, qui s'y trouverent néanmoins avec les François, selon Isidore de Seville.

6°. Notre Critique sans le secours de nos propres Auteurs ne prouvera que par des conséquences forcées, & jamais formellement, que Clovis se soit rendu maître de Rennes, de Nantes & de Vannes ; car on répondra toujours, & l'on a des preuves plus anciennes, que la Bretagne n'étoit point ordinairement comprise sous le nom général des Gaules ; & pour les souscriptions des Evêques de ces Villes au premier Concile d'Orléans, elles n'en font point une preuve suffisante.

7°. Il convient que les Auteurs François en général, & Gregoire de Tours en particulier, parlent de ces faits d'une maniere fort confuse & fort abregée. L'on ne doit donc pas être surpris qu'ils ne parlent point de nos Rois, comme en effet Gregoire de Tours, quand il s'explique sur l'expédition malheureuse des Bretons contre Euric Roi des Gots, ne fait point mention de Riothime leur Roi, que Jornandès nomme néanmoins expressément. C'est de nos Historiens particuliers qu'il faut attendre les faits particuliers & détaillés.

8°. Ce ne fut point dans le fond de l'Allemagne, mais sur les frontieres de la France Germanique, que Théodoric envoya des Ambassadeurs aux Rois des Herules, des Varniens & des Thuringiens ; & j'ai déja dit les raisons qu'il pouvoit avoir de s'adresser à ceux-là plutôt qu'aux Roi des Bretons.

9°. Ils ne prirent que trop de part à ce qui se passa dans l'Armorique ; ils furent attaqués ; ils résisterent autant qu'ils pûrent ; mais obligés de céder à la force, loin de se soumettre & de subir le joug, les principaux avec l'héritier présomp-

tif de la Couronne, se réfugierent dans l'Isle, afin de réparer leurs forces, de grossir leurs troupes, & de revenir à la premiere occasion favorable, ce qu'ils firent en effet l'an 513.

10°. Je laisse à juger si cet argument purement négatif, fondé d'ailleurs sur tant de faux principes, peut seul tenir contre tant de preuves positives, faire quelque impression sur des esprits éclairés, libres de tout préjugés, & nous conduire à croire, comme il s'en flatte, que les Bretons ne prirent point de part à tout ce qui se passa dans les Gaules par la raison qu'ils étoient encore dans l'Isle de Bretagne.

J'aurois bien voulu m'étendre plus au long sur ce qu'il dit pag. 13. & 14. qu'il ne paroît point que la conquête de l'Armorique ait couté à Clovis ni siéges, ni batailles. Je réponds seulement en deux mots, qu'elle en couta du moins aux Frisons, qui n'agissoient que pour son compte, comme je l'ai dit en plusieurs endroits. Il ajoute » que les Armoriquains abandonnés des Romains, » incapables de se défendre eux-mêmes, plutôt » sans maitres qu'en liberté, &c. Je réponds que les Armoriquains ne furent sans maitres, que parce qu'ils secouerent le joug des Romains, qui ne les abandonnoient pas, comme on le suppose, mais qui ne purent les réduire, & parce qu'ils défendirent rigoureusement leur liberté contre les Vandales, les Alains & les Gots; on en a vû les preuves; enfin contre les François, selon Procope. Et ces mots, *plutôt sans maîtres, qu'en liberté*, sont un paradoxe qui ne convient pas à des peuples tels que tous les Auteurs ont dépeint les Armoriquains, rebelles, fiers, indisciplinables, opiniâtres. Que seroit-ce, s'il s'agissoit de peser à la même balance tous les autres faits particuliers, dont les deux tomes de M. de Vertot sont remplis, & les preuves sur lesquelles il se fonde.

NOTE XXII.

Sur l'année de la mort de saint Germain Evêque d'Auxerre.

TOUS les Sçavans conviennent que S. Germain a tenu le Siége d'Auxerre pendant 30. ans & 25. jours: mais ils ne conviennent pas de l'année de sa mort. Dom Gallois (*a*), qui a eu beaucoup de part à l'Histoire de Bretagne publiée en 1707. prétend que S. Germain est mort l'an 437. M. de Tillemont, l'Abbé Chastelain, le P. le Long, &c. mettent cette mort en 448. D'autres sur la foi de Sigebert l'ont reculée jusqu'en 450. Comme Sigebert avance presque toutes ses époques de deux ans, sur tout dans les premiers siécles, ce qu'il appelle l'an 450. n'est à proprement parler que l'an 448. & par conséquent ceux qui le suivent sont d'accord avec M. de Tillemont & les autres. Le sentiment de Dom Gallois est donc le seul, qui nous reste à examiner & à réfuter. La principale raison qui le porte à mettre l'Ordination de S. Germain en 407. & sa mort en 447. est que S. Amateur, prédécesseur de S. Germain, peu de tems avant que de mourir, alla voir Simplice Evêque d'Autun: or Simplice ayant assisté au premier Concile de Cologne en 346. il n'y a point d'apparence qu'il ait vécu jusqu'à l'an 418. auquel l'on veut qu'Amateur soit mort. Ce dernier doit donc être décédé en 407. & son successeur en 437. avant le mariage du jeune Valentinien, ce qui s'accorde parfaitement avec le récit du Prêtre Constance, qui dit que lorsque S. Germain alla à Ravenne, Valentinien étoit déja jeune, *jam juvenis*.

Quelque apparent que paroisse ce raisonnement, il n'est pas sans réplique: car 1°. il peut y avoir eu deux Evêques de même nom, qui se soient succedé sur le Siége d'Autun: 2°. S'il n'y a eu qu'un Simplice, il peut avoir tenu le Siége d'Autun aussi long-tems que S. Remi a tenu celui de Reims, c'est-à-dire, plus de 70. En effet, Gregoire de Tours comptant deux Evêques d'Autun entre Retice qui souscrivit au Concile d'Arles en 314. & Simplice qui assista à celui de Cologne en 346. il y a bien de l'apparence que Simplice venoit d'être ordonné lorsqu'il alla à Cologne. En 406. il avoit 60. ans d'Episcopat: donnons lui en 30. lorsqu'il fut ordonné, ce sera en tout 90. ans: il n'y a rien en cela d'extraordinaire, & dont on ne puisse donner des exemples. Mais, dit Dom Gallois, S. Amateur, peu de tems avant que de mourir, alla voir Simplice, Evêque d'Autun, & sa mort arriva dans une année où le premier jour de Mai tomboit le Mercredy, ce qui ne peut convenir qu'aux années 407. 412. & 418. Supposons que S. Amateur soit allé voir Simplice en 410. ce dernier avoit alors 94. ans, & étoit bien près de son terme; il ne nous restera plus que 8. ans pour aller à 418. ce qui peut s'exprimer par *un peu de tems*, puisque Bede qui nous apprend que S. Germain mourut à Ravenne, nous assure au même endroit que Valentinien mourut *peu de tems* après le saint Prélat. Cependant Valentinien ne mourut qu'en 455. il ne faut donc pas prendre à la lettre les termes du Prêtre Constance, non plus que ceux de Bede, & le *peu de tems*, dont ces Auteurs parlent, peut s'étendre à huit ou dix ans.

3°. Il faut raisonner de la même maniere sur les termes *jam juvenis*, dont le Prêtre Constance se sert (*b*) pour exprimer l'âge de Valentinien. Ces termes ne veulent pas dire que Valentinien fut *encore bien jeune*, comme les a traduits Dom Gallois, mais qu'il entroit dans cette partie de l'âge que l'on appelle *jeunesse*. S. Irenée la commence à 30. ans; c'est dans le même sens que Jornandès commence à 18. ans l'adolescence. Sidonius Apollinaris se sert aussi du terme de *juvenis* pour marquer l'âge de Majorien lorsqu'il fut élû Empereur, quoiqu'il eut alors près de 50. ans, parce qu'en effet on étendoit alors la jeunesse depuis 30. ans jusqu'à 50. ans. Faisons maintenant l'application de ces principes à Valentinien. Il étoit né au mois de Juillet 419. il avoit 18. ans. en 437. il étoit donc encore dans l'adolescence: mais il avoit 29. ans accomplis en 448. & par conséquent il entroit dans la jeunesse: Constance avoit donc raison de dire qu'il étoit *jam juvenis*. Il mourut peu de tems après S. Germain, c'est-à-dire, l'an 455. comme tous les Auteurs en conviennent.

(*a*) Dom Lobineau Tom. 2. col. 3.

(*b*) Lib. 2. cap. 39.

4°. Pendant le séjour que S. Germain fit à Ravenne, il ressuscita, selon le Prêtre Constance, le fils de Volusien, Chancelier du Patrice Sigisvulce. Ce Patrice étoit Consul en 437. avec Aëtius : si S. Germain fut mort cette année, comme le prétend Dom Gallois : Constance ne lui auroit pas donné la qualité de Patrice, mais celle de Consul.

5°. S. Germain, pendant le second voyage qu'il fit dans l'Isle de Bretagne, justifia Sainte Geneviéve des calomnies dont on la chargeoit, malgré le grand nombre de miracles que Dieu opéroit par ses prieres, cela suppose plusieurs années entre les deux voyages que S. Germain fit dans l'Isle. Mais ce qui paroît sans replique, c'est que son Archidiacre apporta des Eulogies à cette Sainte, lorsque le bruit se répandit dans les Gaules qu'Attila devoit y faire une irruption; preuve que S. Germain n'avoit pas oublié cette Sainte fille dans les derniers momens de sa vie. Cette circonstance ne peut convenir à l'an 437. auquel il n'étoit pas encore mention d'Attila dans l'Occident; mais elle convient naturellement à l'an 449. qui suivit celui de la mort de S. Germain. C'est le tems où les Huns jetterent l'allarme dans les Gaules; & ce tonnere gronda long-tems avant que d'éclater, comme le marquent les Auteurs contemporains : or il n'y a pas d'apparence qu'on ait porté à Sainte Geneviéve des Eulogies de la part de S. Germain douze ans après la mort de ce saint Prélat.

6°. Tout ce que Dom Gallois dit du mariage de Valentinien & de la guerre des Armoriquains, n'est point exact. Valentinien séjourna à Rome depuis le mois d'Aoust 435. jusqu'au mois d'Octobre 436. selon Sigonius (a). Il partit ensuite de Rome pour aller à Constantinople épouser Eudoxie, fille de l'Empereur Theodose. Ce mariage fut fait, suivant la Chronique d'Alexandrie, le 29. Octobre 436. Après l'hyver il retourna en Italie, & fixa sa demeure à Ravenne.

7°. Ce ne fut point Eocharic qui fit la guerre aux Armoriquains l'an 436. comme l'avance Dom Gallois, mais Litorius, (b), Chef de la Milice Romaine sous les ordres d'Aëtius. Les troupes que commandoit Litorius n'étoient point les Alains, mais les Huns qui étoient à la solde de l'Empire. Ils firent d'abord la guerre aux Armoriquains (c) & ensuite aux Gots. Après avoir délivré Narbonne, ils mirent le siége devant Toulouse, où ils furent entiérement défaits. Litorius qui s'étoit flatté d'entrer triomphant dans cette Ville, y entra prisonnier, & y mourut en 439. des mauvais traitemens que lui firent les Goths. Après sa mort les Armoriquains recommencerent la guerre, & étendirent leurs conquêtes jusqu'à Tours. Aëtius leur enleva cette Ville en 445. mais ses affaires ne lui permettant pas de poursuivre la guerre contre les Armoriquains, il en donna la commission à Eocharic, Roi des Alains, qui avoient leurs quartiers sur la Loire. Ce fut pour négocier la paix entre ces peuples que S. Germain, après son second voyage dans l'Isle, alla à la rencontre d'Eocharic, lorsqu'il étoit déja en marche avec ses troupes. Eocharic ne voulut pas d'abord l'écouter; mais la généreuse liberté avec laquelle le saint Evêque prit les rênes de son cheval, donna tant de respect à ce Barbare, qu'il lui promit de ne pas aller plus loin, pourvû que l'Empereur y consentit. S. Germain alla pour ce sujet à Ravenne, où il obtint tout ce qu'il souhaitoit; mais il mourut le 31. Juillet 448. comme nous venons de le prouver suffisamment. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XXIII.

Sur l'entrée des Saxons & des Anglois dans l'Isle de Bretagne.

Les Saxons, les Anglois & les Jutes étoient, suivant le Vénérable Bede (d) les principaux peuples de la Germanie. Eutrope (e), Historien Romain, est le premier qui ait fait mention des Saxons. Il dit que cette nation s'unit vers l'an 284. avec les François; qu'ils coururent les mers; qu'ils troublerent la navigation & pillerent plusieurs côtes. Ce fut pour arrêter leurs courses, que Carausius fut envoyé à Boulogne sur mer; mais cet Officier au lieu de remédier au mal, l'entretint par des vûes d'intérêt & par un esprit de révolte. Constance Clhore, pere du grand Constantin, mit fin à ces désordres, & rétablit la tranquillité sur les côtes de l'Océan. En 364. les Saxons firent une descente dans l'Isle, pénétrerent jusqu'à Londres, & se rendirent maîtres de tout le pays soumis aux Romains. Théodose, pere de celui qui monta quelque tems après sur le Thrône, remporta sur ces barbares une victoire si complete (f), qu'il n'en resta presque aucun qui pût porter cette nouvelle dans son pays. Cette victoire rétablit la Province dans son premier état & la liberté de la navigation : mais les Saxons étoient trop angustiés dans la Germanie pour y demeurer long-tems tranquilles. Quelques années après cette défaite ils revinrent dans la Manche, & firent tant de ravages sur les côtes, qu'elles furent nommées Saxoniques. Ce fut sans doute pour réprimer leurs courses & pour défendre les côtes de l'Isle, que les Empereurs établirent un nouvel Officier sous le nom de *Comes littoris Saxonici per Britanniam* (g). Enfin ces barbares s'établirent dans l'Isle de Bretagne (h), lorsque le Tyran Constantin en eut tiré les troupes Romaines & toute la fleur de la jeunesse, qui n'y revient point, comme le témoignent Gildas le Sage & le Vénérable Bede. Ninius (i) compte 429. ans depuis cet établissement jusqu'à la quatriéme année du Roi Mervin; cet Auteur lie la vingt-quatriéme année de

(a) Pag. 296. 297.
(b) Sidonius Apoll. car. 7. pag. 338.
(c) Prosper Aquit. in chron. Idacius in chron.
(d) Beda L. 1. Hist. cap. 15.
(e) Eutropius L. 9.
(f) Usserius Ant. Eccl. Brit. pag. 307. Ammian. Mar. L. 28. & 30.
(g) Notitia Imperii.
(h) Claudianus L. 3. de Laudibus Stiliconis, Libro 2. in Eutropium, & in Epitalamio Palladii & Celerinæ.
(i) Ninnius apud Usserium pag. 217.

Mervin avec l'an 458. de Jesus-Christ : il avoit donc commencé de regner l'an 834. & sa quatriéme année étoit l'an 838. Retranchons 429. il restera 409. pour l'époque du premier établissement des Saxons dans l'Isle. Les habitans, abandonnés à eux-mêmes, sans aucun secours, sans troupes & sans jeunesse capable de porter les armes (*a*), gémirent long-tems sous la Tyrannie de ces barbares. Plusieurs, chassés de leurs maisons & de leurs terres, se retirerent dans divers cantons de l'Isle; il y en eut quelques-uns qui se refugierent dans les Gaules ; tel fut Fracan & toute sa famille ; tels furent les Négocians Romains, dont parle Fabius Etelverdus. Les autres implorerent le secours des Romains qui repousserent deux fois les barbares au-delà du fameux retranchement qu'avoit fait construire l'Empereur Severe, c'est-à-dire, dans cette partie de l'Isle, que l'on nomme aujourd'hui l'Ecosse. Ils se fixerent dans cette contrée la quatriéme année de Vortigerne premier du nom, si l'on en croit un Chronographe cité par Usserius, c'est-à-dire, vers l'an 428. Au moins ils y étoient (*b*), lorsque S. Germain Evêque d'Auxerre passa pour la premiere fois dans l'Isle pour y combattre l'hérésie Pélagienne. Ils y étoient encore l'an 441. selon Tyron Prosper (*c*) ; & c'est dans ce tems que commencerent les malheurs exprimés dans une lettre que les Bretons écrivirent l'an 446. au Consul Aëtius, & que Gildas le Sage nous a conservée. Ces Saxons ne paroissent pas avoir eu de chefs distingués, au moins on ne leur en connoît aucun. C'étoient des Pyrates & des Brigands, qui cherchoient à s'établir, & qui s'établirent enfin parmi les Scots & les Pictes. Il n'en fut pas de même des Saxons, que Vortigerne II. du nom fit venir dans l'Isle. Ils furent invités & reçus comme troupes auxiliaires ; ils furent logés & nourris conformément au Traité fait avec eux. Leurs Chefs furent Hengist & Horsa, son frere : c'est de l'entrée de ces Saxons, dont il s'agit de découvrir la véritable époque.

Les uns ont mis cet événement en 446. & les autres en 449. la différence de ces deux sentiment vient de quelques passages du Vénérable Bede, qui ne sont pas clairs & qui peuvent souffrir divers sens. En effet cet Auteur ne s'explique pas toujours sur ce fait d'une maniere uniforme ; si l'on s'en tenoit à la lettre, on n'y trouveroit par tout que contradiction. Il s'agit au travers des nuages de démêler son véritable sentiment, & il le faut chercher dans les endroits, où il fait profession de s'expliquer sur cette matiere. Dans son Histoire Ecclésiastique liv. premier chap. 14. il parle du dessein formé par l'insensé Vortigerne & par ses courtisans d'appeller les Saxons de la Germanie à leur secours. Dans le Chapitre suivant il rapporte l'exécution de ce projet en ces termes : *L'an 449. Marcien parvint à l'Empire avec Valentinien : il en jouit sept ans. Ce fut alors que la Nation des Anglois & des Saxons, invitée par le Roi dont j'ai parlé ci-devant, vint aborder en Bretagne sur trois longs vaisseaux.* Pour bien juger du sentiment de Bede & du vrai sens de ses paroles il ne faut pas faire tomber ce mot *alors* & l'arrivée des Saxons sur la premiere époque marquée dans cette phrase, c'est-à-dire, sous l'an 449. mais sur la derniere époque, qui est la fin du regne des deux Empereurs. En effet Bede dans l'abrégé qu'il nous a laissé de son Histoire, s'explique ainsi : *L'an 449. Marcien partagea l'Empire avec Valentinien & le tint sept ans. Ce fut sous leur regne que les Anglois appellés par les Bretons entrerent dans la Bretagne.* Or Marcien ne fut fait Empereur qu'au mois d'Août l'an 450. suivant les Chroniques d'Alexandrie ; les Anglois aborderent en Bretagne sous son regne, ce ne fut donc pas en 449. mais après 450. Valentinien regnoit encore lorsque les Saxons entrerent dans l'Isle, & mourut l'an 455. Il faut donc placer leur entrée entre les années 450. & 455. Dans le Chapitre seiziéme Bede compte 44. ans entre l'arrivée des Saxons dans l'Isle & la bataille de Bathe : or cette bataille fut donnée l'an 499. comme nous l'avons prouvé ailleurs, 44. ans avant que Gildas écrivit son Histoire : les Saxons sont donc entrés dans l'Isle de Bretagne l'an 455.

Pour peu qu'on fasse d'attention à l'ouvrage de Gildas le Sage, que Bede fait profession de suivre, on ne peut admettre un autre sentiment. Cet Auteur, après avoir rapporté la lettre que les Bretons écrivirent au Consul Aëtius l'an 446. expose tous les événemens qui suivirent cette démarche jusqu'à l'arrivée des Saxons. 1°. Une famine extrême & de longue durée. 2°. La guerre que les Hibernois firent aux Bretons. 3°. La retraite de ces ennemis & l'inaction des Pictes, qui donnerent lieu aux Bretons de respirer pendant quelque-tems ; 4°. L'abondance qui suivit cette paix & qui fut si grande, que de mémoire d'hommes on n'en avoit pas vû une pareille ; 5°. L'élection de deux ou trois Rois, sans parler de l'usurpation de Vortigerne ; 6°, La peste qui fit de si grands ravages dans l'Isle ; 7°. Le bruit du retour des ennemis qu'on ne devoit pas attendre dans un tems de peste, & qui suppose qu'elle avoit cessé ; 8°. Le dessein pris par Vortigerne d'appeller les Saxons du Nord à son secours, la députation faite vers ces barbares, les préparatifs nécessaires pour les recevoir & leur arrivée dans l'Isle. Tout cela ne peut s'être passé depuis l'an 446. jusqu'à l'an 449. & demande au moins neuf années, qui conduisent en 455. c'est ce que nous devons conclure de l'autorité de Gildas, qui vivoit au sixiéme siécle.

Après cela il ne faut pas être surpris, si Sidonius Apollinaris, Auteur contemporain (*d*), dit dans le Panégyrique qu'il prononça le 6. Janvier 456. en l'honneur de l'Empereur Avite, que les courses des Saxons avoient cessé & que les côtes des Gaules étoient tranquilles. Les Saxons avoient des affaires plus importantes ailleurs, & venoient d'entrer dans l'Isle de Bretagne pour la défendre contre les Pictes & les Scots en qualité de troupes auxiliaires. Voilà la véritable raison pour laquelle ils ne couroient plus les mers. Alcuin, originaire de l'Isle & de la race des Saxons, déclare dans sa vingt-huitiéme lettre, que ses ancêtres habitoient l'Angleterre depuis près de 340. ans. Il écrivoit cette lettre

(*a*) Gildas de Excidio nu. 4. 20. Beda L. 1. c. 12.
(*b*) Constancius in vita S. Germ.
(*c*) Tyro Prosper in chron.
(*d*) Car. 7. pag. 330.

l'an 792. & on ne peut douter qu'il ne fut bien instruit de ce qui concernoit sa Nation. Retranchons 340. de 792. il restera au moins 452. ans, ce qui ne cadre pas avec les années 446. & 449. Adon de Vienne est le seul, qui se soit expliqué sur cette matiere d'une maniere précise. Parlant des Empereurs Marcien & Valentinien, il dit que ce fut la sixiéme année de leur Empire que les Anglois & les Saxons vinrent dans l'Isle de Bretagne sur trois longs vaisseaux. Marcien fut élû Empereur au mois d'Août 450. sa sixiéme année étoit donc l'an 455. auquels les Saxons & les Anglois entrerent dans l'Isle selon Adon. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XXIV.

Sur Mansuetus Evêque des Bretons.

QUELQUES Auteurs se sont imaginés que Mansuetus qui a souscrit au Concile de Tours en 461. étoit Archevêque de Dol, & que c'est pour cette raison qu'il prend le titre d'Evêque des Bretons. Mais il est constant qu'il n'y a point eu d'Archevêque à Dol avant Samson Archevêque d'Iorck, qui n'est point venu dans l'Armorique avant l'an 490. comme on le fera voir plus bas, & qui a donné lieu aux Evêques de Dol de prendre le titre d'Archevêque. Le P. le Large, jaloux de l'antiquité de son Diocése, a mis Mansuetus au nombre des Evêques d'Aleth ou de S. Malo, comme si tous les Bretons dans leur premier établissement avoient été renfermés dans ce seul canton. Il est vrai qu'ils se sont répandus dès le commencement depuis les côtes de Vannes jusqu'au territoire des Curiosolites & des Diablintes; mais ils n'eurent d'Evêque à Aleth que vers le milieu du sixiéme siécle. Le P. Albert & son Continuateur ont placé Mansuetus dans les Catalogues des Evêques de Vannes, immédiatement après S. Paterne ordonné l'an 465. ou l'an 468. & n'ont connu qu'un Paterne, ce qui forme une grande confusion. Mais s'il y avoit des Bretons dans les autres Diocéses, comme on n'en peut douter, pourquoi l'Evêque de Vannes auroit-il pris seul le titre d'Evêque des Bretons, sans que son prédécesseur ni son successeur l'ayent pris. Concluons de tout cela, que Mansuetus n'étoit point un Evêque des Gaules, mais de l'Isle de Bretagne. Ces termes *Episcopus Britannorum* doivent être pris dans le sens qu'on donne à ceux de S. Jerôme, qui appelle Alexandre Evêque de Cappadoce & Archelaus Evêque de Mésopotamie; deux Provinces qui avoient certainement plus d'un Evêque. Il faut encore prendre dans le même sens ces termes de Gennade *Audentius Episcopus Hispanus, Sabbatius Gallicanæ Provinciæ Episcopus, Fastidius Britannorum Episcopus*, c'est-à-dire, Audence Evêque en Espagne, Sabbatius Evêque dans les Gaules & Fastidius Evêque dans la Bretagne; trois Provinces où il y avoit grand nombre d'Evêques. Mansuetus étoit donc Evêque dans l'Isle de Bretagne, & il étoit venu par dévotion au Tombeau de S. Martin, où il trouva d'autres Evêques, qui s'étoient rendus à Tours pour la fête de ce grand Saint. Mais quand il n'auroit pas été conduit dans les Gaules par ce motif, il pouvoit en avoir un autre qui y attira bien des Bretons. Ce fut la tyrannie de Vortigerne, qui s'empara des Etats d'Aurelle Ambroise & obligea ce Prince à se refugier dans l'Armorique auprès du Roi Audren, qui lui aida à recouvrer son Royaume. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XXV.

Sur un passage d'Eginard.

CE n'est pas pour réfuter Eginard (a) que nous faisons cette Note; mais pour faire voir la mauvaise application que quelques Modernes ont faite de ses paroles à l'an 455. Cet Auteur, parlant de l'expédition faite en Bretagne l'an 786. par les Lieutenans de Charlemagne dit, que les Anglois & les Saxons ayant envahi l'Isle de Bretagne, une grande partie de ses habitans passa la mer & s'empara du territoire des Venetes & des Curiosolites, qui habitoient les extrémités de la Gaule. Le Poete de Paderborne (b) rapporte le même fait avec un peu plus d'etendue:

Insula cujus erat fœcunda Britannia dudùm
Patria; namque illic habitabat tempore multo.
Cumque novas Angli sedes sibi quærere vellent,
Saxonesque simul hanc invasere feroces:
Expulsi statim veteres cessere coloni,
Maxima pars quorum fugiens mare transiit, atque
Gallia quà fines habet extremos, ibi tandem
Fluctibus Oceani quæ proxima viderat arva
Detinuit: quibus in terris huc usque moratur;
Indicium patriæ solo dans nomine priscæ.

L'Auteur d'un fragment donné au Public par Pierre Pithou sous l'an 917. s'explique sur le même fait en ces termes (c): Les Bretons ont leur habitation auprès des Normans. « Chassés » depuis long-tems de l'Isle du Bretagne par les » Saxons ils se rendirent maitres de la même ré» gion qu'ils habitent aujourd'hui, & lui donne» rent le nom de Bretagne au lieu de celui de » Cornouaille qu'elle portoit auparavant.

Il est évident qu'Eginard parle de l'invasion entiere de l'Isle de Bretagne par les Saxons & de l'invasion du pays des Venetes & des Curiosolites par les Bretons fugitifs de l'Isle; or les Saxons ayant descendu cinq fois dans l'Isle, comme on l'a prouvé ci-devant, il s'agit de sçavoir à laquelle de ces descentes on doit rapporter ce que disent Eginard & ceux qui l'ont suivi. La premiere descente arriva l'an 284. la seconde l'an 364. la troisiéme l'an 409. la quatriéme l'an 428. & la cinquiéme l'an 455.

On ne peut pas appliquer les paroles d'Egi-

(a) Annales Fran. ad an. 786.
(b) Lib. 2. Operis Carolini.

(c) Du Chesne Tom. 2. Hist. Fran. pag. 631.

nard & des deux Auteurs qui l'ont suivi, à l'entrée que firent les Saxons dans l'Isle l'an 455. Gildas le Sage (*a*) & le vénérable Bede, qui nous apprennent cet événement, n'en parlent point comme d'une invasion, & les termes qu'ils employent, ne peuvent souffrir ce sens. Les Saxons, qui entrerent dans l'Isle l'an 455. avoient été invités par Vortigerne, & s'étoient engagés à le secourir contre les Pictes & les Scots. Aussi furent-ils reçus dans l'Isle de Tanet, nourris & entretenus par les Bretons pendant près de sept ans. Ce ne fut que vers l'an 462. qu'ils se souleverent sous prétexte de quelque mécontentement, qu'ils ravagerent les campagnes, égorgerent les hommes, les femmes & les enfans, brûlerent & renverserent les villes; & qu'ils mirent tout à feu & à sang de concert avec les Pictes & les Scots. Les Bretons ainsi maltraités se refugierent dans les forêts, dans les montagnes, dans les cavernes & dans l'Ecosse même, quoiqu'habitée par leurs anciens ennemis. Enfin ils se rassemblerent sous la conduite d'Ambroise Aurelien avec autant de précipitation & d'ardeur, qu'on en voit dans les Abeilles à l'approche d'un orage; ils reprirent courage & remporterent plusieurs avantages sur les Saxons: mais ils ne pûrent les chasser entiérement de l'Isle. La partie Septentrionale demeura aux Saxons, & la partie méridionale aux Bretons, qui en jouissoient encore dans le sixiéme siécle sous le gouvernement des Arturs, des Constantins, des Vortipor & des Maglocunus. Pendant le cours de ces funestes guerres on ne voit dans Gildas & dans Bede aucune transmigration de Bretons dans ses Gaules. Quand il en seroit passé quelques-uns, une poignée de fugitifs n'étoit point en état de former un établissement tel que celui dont parle Eginard, de s'y maintenir & d'y donner son nom. On ne peut donc point rapporter à l'an 455. & aux suivans l'expédition mentionnée dans Eginard.

Nous ne croyons pas aussi qu'on la puisse rapporter à l'an 428. Il n'y a nulle preuve dans l'Histoire qu'un grand nombre de Bretons chassés de l'Isle soit passé alors dans l'Armorique. Il n'étoit plus mention dans cette partie des Gaules des Venetes & des Curiosolites; elle étoit habitée par d'autres Bretons, qu'il auroit fallu vaincre & dépouiller de leurs biens. Les mêmes raisons nous empêchent encore d'appliquer à l'an 409. ce que dit Eginard. Il est vrai que depuis cette époque jusqu'en 420. quelques Bretons, tels que Fracan & ceux de sa suite, passerent dans l'Armorique & s'y établirent; mais en trop petit nombre pour faire ce qu'Eginard lui attribue. D'ailleurs ce ne fut point dans ce territoire des Venetes & des Curiosolites que Fracan & sa petite troupe se retirerent; mais d'abord à Brehat & ensuite à Ploufragan qui n'appartenoient point à ces deux peuples.

Il est difficile encore de croire que l'invasion, dont parle Eginard se soit faite en 364. car ce n'étoit point là la premiere tentative faite par les Saxons pour trouver une nouvelle demeure; & d'ailleurs il y avoit déja un grand nombre de Bretons établis dans l'Armorique, comme nous le prouverons bien-tôt. Ajoutons à cela qu'aucun Auteur n'a parlé dans cette conjoncture d'une si grande dispersion des Bretons Insulaires & de leur établissement dans les Gaules; à moins qu'on ne veuille dire sur le seul témoignage d'Eginard, que ce fut alors qu'ils formerent cet établissement, & que ce fut pour cette raison que le Tyran Maxime plaça là plutôt qu'ailleurs les Bretons qui lui avoient aidé à conquérir les Gaules & à monter sur le Thrône de Gratien.

Mais il paroît plus naturel de placer l'expédition mentionnée dans Eginard sous l'an 284. Tout convient à cette circonstance; c'étoit le tems où les Saxons sortirent pour la premiere fois du lieu de leur naissance, & où ils firent leurs premiers efforts pour chercher de nouvelles demeures. Ce fut dans l'Isle de Bretagne qu'ils descendirent pour l'exécution de ce dessein & qu'ils y firent de grands ravages. Carausius (*b*) fut chargé par l'Empereur d'arrêter les courses de ces barbares, mais il fut accusé de les favoriser & de partager le butin avec eux. Condamné pour ce à mort, il s'empara de l'Isle de Bretagne, où il soutint long-tems la guerre contre les Empereurs. On ne peut douter que pendant ces ravages & ces guerres civiles les Bretons n'ayent beaucoup souffert, & que plusieurs d'entr'eux n'ayent été contraints de chercher un azile dans les Gaules. De-là vient que Raoul le Noir rapporte dans sa Chronique (*c*), que Constance Chlore plaça dans l'Armorique une Colonie de Bretons. C'est le premier établissement des Bretons dans les Gaules, dont nous ayons connoissance. Il fut fait à l'occasion d'une invasion des Saxons, & dans un tems où les Curiosolites & les Venetes ne portoient point encore d'autre nom, & n'avoient point d'étrangers mêlés avec eux, comme ils en ont toujours eu depuis. Le nombre de ces nouveaux hôtes s'accrut, lorsque l'Empereur Constantin (*d*) leur associa une autre Colonie de Bretons Insulaires. Ces nouveaux habitans de l'Armorique ne tarderent pas à se faire connoître sous le nom de Bretons. Zozime dit que le Tyran Magnence étoit né d'un pere Breton chez les Letes, qui étoient une nation des Gaules. Ces Letes n'etoient autres que les Bretons transplantés dans l'Armorique & dont le territoire étoit nommé Letavie, nom que l'Isle de Bretagne n'a jamais porté. Julien l'Apostat appelle Magnence un malheureux reste, qui avoit été sauvé du butin fait par les Germains. Tels étoient en effet ces Bretons fugitifs & transplantés dans les Gaules; ils furent suivis de pareils transfuges, toutes les fois que les barbares attaquerent l'Isle, sur-tout en 364. (*e*). Les Tyrans Maxime en 383. & Constance en 408. augmenterent considérablement le nombre de ces Bretons en leur associant tous les Insulaires qui les avoient suivis. Depuis ces deux derniers établissemens les Bretons firent la meilleure partie des habitans de la Bretagne Armorique. Insensiblement les

(*a*) Gildas de Excidio num. 15. 20. Beda Hist. L. 1. cap. 12.
(*b*) Aurelius Victor. Eutropius Hist. Libro 3. & 9. Orosius L. 7. cap. 25. Beda L. 1. cap. 6.
(*c*) Usserius pag. 225.
(*d*) Continuator Bedæ. Guil. Malmesbur. Lib. 1. de Gestis Regum cap. 1.
(*e*) Usserius pag. 307.

noms d'Armorique, de Cornouaille & de Letavie tomberent & le pays prit celui de Bretagne. Voilà le sens dans lequel on peut justifier le passage d'Eginard : l'appliquer à une autre époque que celle de 284. il seroit faux, ou du moins peu exact. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XXVI.

Sur le Concile de Vannes.

ON ne trouve dans les Actes de ce Concile aucun caractére, qui puisse servir à en fixer la datte. Les noms des Empereurs & des Princes qui regnoient alors, y sont omis & l'Histoire ne nous fournit presque rien sur les Prélats qui s'y trouverent. Tout ce qui nous paroit certain, c'est que ce Concile fut assemblé pour remplir le siége de Vannes qui étoit vacant. Perpet Archevêque de Tours y assista avec Nunnechius de Nantes, Anthemius de Rennes & deux autres Evêques de la Métropole nommés Albinus & Liberalis. Victurius du Mans & Thalasius d'Angers ne s'y trouverent point, soit qu'ils fussent indisposés, ou que les affaires de leurs Diocèses ne leur permissent pas de s'en absenter : mais on leur adressa les Actes de ce qui s'étoit passé dans l'assemblée. Perpet qui y présida, avoit succédé à Eustochius vers l'an 458. suivant Grégoire de Tours (*a*). Cet Auteur compte treize Evêques entre lui & Eustochius. Les années, les mois & les jours d'Episcopat qu'il donne à ces treize Prélats, font le nombre de 113. ans, cinq mois & dix jours : retranchons ce nombre d'années de l'an 572. auquel Grégoire place son Ordination, nous nous trouverons à l'an 458. qui paroit être le premier de S. Perpet. Un des premiers soins de ce saint homme fut de bâtir une Eglise magnifique sur le tombeau de S. Martin, qu'il dédia l'an 461. s'il n'avoit été ordonné que l'an 460. comme quelques Auteurs l'ont avancé, il n'est pas possible qu'il eut pû bâtir en si peu de tems une basilique telle que Grégoire de Tours nous la représente. Il faut donc placer l'Ordination de Perpet pour le plus tard en 458. Je dis pour le plus tard ; parce que Grégoire de Tours ne compte aucun intervalle entre ces treize Prélats, quoiqu'il y en ait certainement eu. Perpet tint le siége de Tours 30. ans & mourut vers l'an 478. c'est entre cette derniere année & l'an 458. que fut tenu le Concile de Vannes. Les uns l'ont placé sous l'an 465. & les autres sous l'an 468. mais sans en donner aucune preuve. Il ne faut pas confondre Paterne qui fut ordonné dans cette assemblée avec S. Paterne ou S. Tathée que Conan Meriadec établit premier Evêque de Vannes, ni avec Paterne, contemporain de S. Samson, que l'on fait aussi Evêque de Vannes & que l'on croit avoir souscrit au Concile de Paris en 557. si ce n'est pas S. Paterne Evêque d'Avranches. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

(*a*) Hist. Lib. 10. circà finem.

NOTE XXVII.

Sur les Arborics de Procope.

AVANT que de fixer la véritable position des Arborics de Procope, & le tems où ils firent alliance aves les François, il est à propos de rapporter ici le passage de Procope en entier. Ce qui le précede & ce qui le suit serviront beaucoup à fixer l'époque de ce fameux événement. » Les François, dit Procope (*b*) étoient autrefois appellés Germains ; j'expliquerai bientôt » à quelle occasion ils reçurent ce nom, comme ils se jetterent ensuite sur les Gaules, & » devinrent en même tems ennemis des Goths. » Le Rhin roule ses eaux dans l'Ocean. Il y a » dans ces quartiers des marais habités autrefois » par les Germains, Nation barbare & peu considérable dans ses commencemens ; on les appelle aujourd'hui François. Dans leur voisinage » habitoient les Arborics, qui comme le reste de » la Gaule étoient anciennement sujets des Romains. Auprès de ces premiers vers l'Orient » étoient les Thuringiens ; ils tenoient ce pays » de la liberalité de l'Empereur Auguste, qui le » leur avoit accordé. Les Bourguignons habitoient assez près de ceux-là, tournant vers le » Midy. Les Sueves & les Allemans, Nations » puissantes, demeuroient au-delà des Thuringiens, tous peuples indépendans & libres, établis originairement dans ces cantons. Dans la » suite les Visigoths qui s'étoient jettés sur l'Empire Romain, s'emparerent de toute l'Espagne, » & de ces parties de la Gaule qui sont au-delà » du Rhin, & les rendirent Tributaires. Dans ce » tems-là les Arborics servoient dans l'armée des » Romains, ou *étoient devenus Soldats des Romains.* » Les Germains, résolus de les assujettir, parce » qu'ils étoient leurs voisins, & qu'ils avoient » changé l'ancienne forme de leur gouvernement, » commencerent par piller leur pays, & les attaquerent ensuite avec toutes leurs troupes. Mais » les Arborics montrerent beaucoup de vigueur » & d'affection pour les Romains, & firent dans » cette guerre tout devoir de gens également » adroits & braves. Et comme les Germains ne » pouvoient les forcer, ils les inviterent à s'unir » à eux & à cimenter cette union par des mariages. Les Arborics accepterent volontiers ces » propositions, parce que les uns & les autres » étoient Chrétiens. Ainsi ne faisant plus qu'un même peuple, ils devinrent très puissans. Il y avoit » aussi d'autres Soldats Romains postés en garnison à l'extrêmité des Gaules ; & parce qu'ils ne » voyoient plus comment ils pourroient retourner à Rome, & qu'ils ne vouloient pas se retirer chez les Ariens leurs ennemis ; ils se donnerent eux-mêmes avec leurs drapeaux, & les » pays qu'ils gardoient autrefois pour les Romains, aux Arborics & aux Germains, & conserverent fidélement & transmirent à leur postérité toutes les Coutumes de leur pays ; & » jusqu'à cette heure leurs descendans se font un

(*b*) De Bello Gotico cap. 12.

honneur

» honneur de les observer exactement; car on les » voit encore aujourd'hui dans le même nombre » qu'ils étoient obligés de fournir pour l'armée. » Ce sont leurs mêmes Enseignes qu'ils portent, » lorsqu'ils vont au combat. Ils observent en tout » les Coutumes de leurs peres, & conservent » dans l'ornement de leurs têtes, comme dans » tout le reste, la maniere de s'habiller pratiquée par les Romains. C'est ainsi que les Germains & les Goths se sont mis en possession de » la Gaule.... Tout l'avantage de ce combat » fut pour les Germains; ils passerent au fil de » l'épée la meilleure partie des Visigots, & tuerent Alaric leur Chef. Tel est le récit de Procope rendu dans notre Langue avec toute l'exactitude qui nous a été possible pour ne point donner de prise sur nous. Voici l'application que nous croyons en devoir faire.

1°. Les Arborics, dont parle Procope, étoient différens des garnisons Romaines. Les hommes qui composoient les garnisons, étoient enrollés au service de l'Empire; s'habilloient de la même maniere que les Romains; portoient leurs Enseignes; observoient leurs Loix & leurs Coutumes, & étoient postés dans de certaines places pour les défendre contre les ennemis de l'Empire, & pour les lui conserver. Les Arborics au contraire n'étoient point sujets des Romains, quoiqu'ils l'eussent été autrefois; ils occupoient un territoire qu'ils possedoient de tems immémorial; ils le défendoient avec vigueur contre les fréquentes attaques de leurs voisins qui cherchoient à s'en emparer; ils combattoient pour leur propre intérêt, & non pour celui des Romains; ils ne consultoient ni les Empereurs, ni leurs Magistrats, lorsqu'il étoit question de faire la guerre ou la paix: en un mot ils pouvoient s'allier avec leurs voisins par des mariages, & la Nation voisine, quoique nombreuse & puissante, faisoit toutes les avances pour parvenir à cette alliance, qu'elle regardoit comme un grand avantage. Les Arborics étoient donc absolument différens des Soldats Romains. C'étoit un peuple particulier, tel que les Germains, les Bourguignons, les Sueves, les Thuringiens & les Allemans.

2°. Les Arborics étoient un Peuple puissant, libre & independant. Leur puissance paroît dans la longue & généreuse résistance qu'ils firent aux François, qui venoient de renverser les restes de la domination Romaine dans les Gaules. Leur maniere de faire la guerre & la paix sans consulter personne, & sur-tout leurs Traités d'alliance avec les François, sont une bonne preuve de leur indépendance. Si Procope dit qu'ils avoient été sujets de l'Empire, il a soin d'ajouter *autrefois*, c'est-à dire, lorsque les Gaules & les Espagnes subirent le joug des Romains. Mais dans le tems, dont ils s'agit, ils avoient changé la forme de leur gouvernement; ils vivoient à leur maniere, à leur gré, selon leurs Loix & sans Maîtres. Zozime nous a marqué la véritable époque de ce changement, & de cette révolution sous le nom des Armoriquains. De là vient que Procope ne met aucune différence entre les Arborics, les François, les Bourguignons, les Thuringiens, les Sueves & les Allemans. Il dit positivement qu'ils étoient tous indépendans & libres. S'il avance que les Arborics étoient devenus Soldats des Romains, il ne faut pas prendre le terme de *Soldats* à la lettre; il ne marque pas toujours des hommes dépendans, mais tous ceux en général qui servoient dans les armées de l'Empire soit comme Sujets, soit comme Alliés. La différence que Procope met entre les Arborics & les Soldats Romains placés en garnison, la forme de gouvernement qu'il leur attribue, & le titre d'indépendans & libres qu'il leur donne, font assez sentir ce qu'il en pensoit, & fixe le sens du terme équivoque, dont il se sert. En un mot il leur attribue la même indépendance & la même liberté, dont jouissoient les François, les Bourguignons, les Thuringiens, les Sueves & les Allemans.

3°. Les Arborics étant Chrétiens ne pouvoient habiter le Brabant & les pays voisins, ou quelques Modernes les ont voulu placer. L'Auteur de la vie de S. Eleutheré, Evêque de Tournai, nous apprend que lorsque ce Saint fut ordonné, c'est-à-dire vers l'an 496. le pays étoit gouverné par un Tribun, nommé Censorin; dont l'autorité s'étendoit le long de l'Escaut, & dont les Sujets étoient très-attachés au Paganisme. Il est vrai que ce Tribun, après bien des résistances, se convertit; mais il resta tant de Payens dans ces contrées, que S. Médard, successeur d'Eleutheré, trouva de quoi exercer son zéle, & il eut l'avantage de convertir une multitude innombrable d'Infidéles. Les Actes de S. Vaast, de S. Omer, & de quelques autres Saints, que la Flandre honore comme ses Apôtres, nous apprennent que ces hommes Apostoliques y trouverent peu de Chrétiens en comparaison des Payens. La conversion de Clovis en 496. & la profession ouverte que le corps de la Nation fit du Christianisme, ne diminua point le nombre des Infidéles dans la Flandres & dans les Pays-Bas. Regnacaire un des Rois François (*a*), persista dans la Religion de ses peres, & se retira à Cambrai avec un grand nombre de François aussi endurcis que lui. C'est dans ces lieux que quelques Modernes ont entrepris de placer les Arborics: mais s'ils étoient Chrétiens, comme Procope nous en assure, on ne peut pas les mettre dans un pays où le Paganisme a regné au moins jusqu'à la mort de Regnacaire, c'est-à-dire, jusqu'en 509.

4°. Les François avant leur conversion s'étoient rendus maîtres des Pays-Bas & de la Flandres. L'Auteur des Gestes abregés des François, la Chronique de Nangis & Sigebert attestent positivement cette vérité; ils vont même plus loin; car ils déclarent qu'en 493. Clovis avoit soumis à son Empire les Gaules depuis le Rhin, jusqu'à la Seine, & que l'année suivante il s'avança jusqu'à la Loire. Les Arborics étant libres & indépendans, comme le dit Procope, il ne faut donc pas les chercher dans le Royaume de Clovis, qui en 494. s'étendoit depuis le Rhin jusqu'à la Loire, mais dans le voisinage de ce Royaume.

5°. Clovis ayant poussé ses conquêtes l'an 494. jusqu'à la Loire, ses Etats confinoient alors aux Arborics, aux garnisons Romaines, qui occupoient encore quelques postes pour les Empereurs, & aux Ariens, c'est-à-dire, aux Goths qui étoient

(*a*) Hincmarus in vita S. Remigii

maîtres de l'Aquitaine, & d'une partie des Gaules. Tous ces caracteres réunis ensemble ne peuvent convenir qu'aux Armoriquains, que Sidonius Apollinaris nomme Armorics. Ils étoient situés sur la Loire, & étoient Chrétiens; les François ne l'étoient pas en 494. mais ils le devinrent deux ans après par les soins de S. Remi. Après leur conversion ils entreprirent de nouvelles conquêtes, & attaquerent d'abord les Arborics. N'ayant pû les vaincre, ils firent alliance avec eux. Cette alliance détermina les Garnisons Romaines, qui ne pouvoient plus retourner à Rome, sans tomber entre les mains des Goths Ariens, à se donner aux François & aux Arborics. La situation où étoient ces peuples en 496. & l'étendue des conquêtes de Clovis prouvent sensiblement que ces Arborics de Procope n'étoient autres que nos Armoriquains de la Loire. La différence des noms est si légere, qu'elle ne consiste que dans un M. pour un B. changement qui peut venir de l'éloignement des lieux, de la diversité des Langues, ou d'un défaut d'attention dans Procope. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XXVIII.

Sur S. Melaine Evêque de Rennes.

IL n'est presque aucune circonstance de la vie de ce Saint Prélat, qui ne soit contestée, & sur laquelle les Sçavans ne soient partagés. Sa vie a été écrite par un Auteur contemporain, & plus ancien que Gregoire de Tours, puisqu'il n'y est fait aucune mention de la Basilique bâtie par les Fidéles sur son tombeau, & qui fut incendiée du tems de Gregoire de Tours. Ce monument se trouve dans le Légendaire de l'Abbaye de la Couture, est différent en beaucoup de choses de celui qui est dans Bollandus, & qui paroît avoir été alteré par un Moine Bénédictin. Suivant cet ancien Auteur S. Melaine étoit originaire du Diocèse de Vannes, & du lieu nommé Platz, aujourd'hui Brain. Le P. Albert dit qu'il vint au monde l'an 462. & qu'il mourut en 567. c'est-à-dire, après 62. ans d'Episcopat, & 105. ans de vie. Ces deux époques sont absolument fausses, & les suites en sont très-suspectes pour ne rien dire de plus. S. Melaine étant Evêque sous le regne d'Eusebe, prédécesseur de Budic, il faut avancer sa naissance au moins jusqu'en 454. ou jusqu'en 442. s'il étoit âgé de 43. ans lorsqu'il fut fait Evêque, comme le prétend le P. Albert.

S. Amand, prédécesseur de S. Melaine, mourut le 14. Novembre de l'an 484. suivant du Paz. Dans ce cas il faut mettre l'Ordination de S. Melaine au 6. Janvier suivant, ainsi qu'elle est marquée dans les Martyrologes de Luques & de Corbie, qui portent le nom de S. Jerôme. Il n'y a rien dans cet arrangement, qui ne s'accorde parfaitement avec tout ce que M. Gallet (*a*) a dit dans ses Mémoires du regne d'Eusebe avant l'an 490. Le P. le Cointe prouve solidement que S. Melaine mourut l'an 530. le 6. jour de Novembre. Il met sa naissance en 456. mais s'il étoit né en 442. comme le dit le P. Albert, il avoit 88. ans, lorsqu'il mourut.

(*a*) Chap. 3. nu. 25. & 26.

L'Auteur de sa vie ne s'explique pas assez nettement sur le lieu de sa sépulture, lorsqu'il dit que les Prélats qui se trouverent à ses obséques, l'inhumerent dans l'endroit que Dieu leur avoit désigné. Mais ce qu'il ajoute sur les miracles opérés à son tombeau, & qui s'opéroient encore dans le tems qu'il écrivoit, suffit pour faire voir que ce tombeau n'étoit point dans l'Eglise Cathédrale, comme le prétend le P. Albert. En effet la coutume d'inhumer dans les Eglises, & même dans les Villes, n'étoit point encore établie, comme il paroît par divers monumens de ces tems, & en particulier par la vie de Sainte Aure, Abbesse d'un Monastére de Filles dans la Ville de Paris, qui vivoit au VII. siécle. Nous estimons que S. Melaine fut inhumé dans le même lieu où ses prédécesseurs avoient été déposés, & où est aujourd'hui le Monastére qui porte son nom. S. Just ou Justin, l'un des premiers Evêques de Rennes, avoit été inhumé dans ce lieu; on y voit encore une Chapelle dédiée à ce Saint, & la barriere du Fauxbourg porte son nom. C'est le seul monument qui nous reste de ce saint Prélat, & il dépend encore de l'Abbaye de S. Melaine. Marbodus, Evêque de Rennes, sur la fin du onziéme siécle, place dans le même canton les tombeaux de S. Modéran & de S. Melaine, ses prédécesseurs. Les Reliques de S. Amand ayant toujours été conservées dans l'Abbaye de S. Melaine, il y a apparence qu'il y avoit été aussi inhumé. C'est ce qui nous a déterminé à regarder ce lieu comme le quartier destiné à la sépulture des Evêques, des Clercs & des Laïques, comme le terrein où est aujourd'hui la Paroisse de S. Paul de Paris étoit le Cimetiere des Religieuses de Sainte Aure.

D'ailleurs la Providence ayant pris soin de désigner aux Evêques qui assisterent aux obséques de S. Melaine, le lieu où ils devoient l'inhumer, il semble que ce lieu étoit différent de l'Eglise Cathédrale. Mais ce qui acheve de lever la difficulté, c'est que Gregoire de Tours nous apprend que les Fidéles avoient fait élever sur le tombeau de notre Saint un édifice superbe, & d'une hauteur prodigieuse, dans lequel on entroit par plusieurs portes, & qui étoit orné de tapisseries & de rideaux. Cet édifice fut brûlé quelque tems avant que Gregoire de Tours écrivit, c'est-à-dire, avant l'an 594. Les termes dont cet Auteur se sert, marque une Basilique ou un Oratoire différent de l'Eglise Cathédrale, bâti exprès par les Fidéles pour honorer la dépouille mortelle de leur B. Pasteur, & hors du lieu où ils avoient coutume de s'assembler. Mais cet Oratoire étoit-il dès-lors servi par des Moines? C'est surquoi Dom Mabillon a paru incertain. Pour éclaircir cette matiere nous croyons devoir faire ici quelques observations.

1°. S. Melaine avoit tant de goût pour la contemplation des choses célestes, que Gregoire de Tours & le Martyrologe Romain en font son principal caractére. Il aimoit tant la retraite qu'il l'alloit chercher à Brain, lieu de sa naissance, où il avoit bâti de ses propres mains un Oratoire. Il est

tout naturel de croire que s'il ne trouva pas un Monastére à la porte de Rennes, il y en bâtit un, comme avoient fait S. Hilaire de Poitiers, S. Martin de Tours, & tant d'autres Prélats de ces premiers siécles. Ce n'est point une simple conjecture, c'est un fait constant qu'il avoit assemblé des Disciples ailleurs qu'à Brain, & qu'on appelle pour cela ses Disciples. Ce fut pour leur entretien qu'Eusebe, Roi des Bretons Armoriquains avant l'an 490. lui donna la Terre de Comblessac, dont le Monastére de S. Melaine a toujours joui depuis; la preuve s'en trouve dans un Acte du Cartulaire de Redon (a) datté du jour de Pâques 830. Comblessac avoit donc été donné aux Disciples que S. Melaine avoit à la porte de Rennes, & non à ceux qu'il pouvoit avoir à Brain.

2°. Si Gregoire de Tours, dans le récit qu'il nous a fait de l'incendie de la Basilique de S. Melaine, n'a fait aucune mention de Monastére & de Moines, il n'a rien dit qui nous porte à croire qu'il n'y en avoit point. C'est même ce qu'on doit supposer, dès qu'on rapporte l'origine de cette Abbaye à S. Paterne, qui fut fait Evêque d'Avranches vers l'an 550. L'Auteur de la vie de ce Saint nous apprend qu'il fut ordonné Prêtre en 512. & qu'il bâtit ensuite plusieurs Monastéres en Normandie, en Bretagne, & dans le Maine. Fortunat, Evêque de Poitiers, dit positivement qu'il en bâtit dans le Diocèse de Rennes, & nous ne connoissons aucun Monastére dans le Diocèse, qui soit plus ancien que celui de S. Melaine; car celui de Brain étoit dans le pays de Vannes; & d'ailleurs on ne nous le représente que comme un simple Oratoire que S. Melaine avoit bâti de ses propres mains.

3°. L'idée que Gregoire de Tours nous donne de la Basilique bâtie par les Fidéles sur le tombeau de S. Melaine, nous oblige de conclure qu'il y avoit quelques Clercs pour la déservir; Clercs séculiers ou reclus, comme parle le second Concile d'Orleans (b): car c'étoit encore l'usage constant de ce siécle de ne déposer les corps des saints personnages que dans des lieux, où ils fussent gardés par quelques Clercs ou Moines, & d'en établir lorsqu'il n'y en avoit point (c). On les nommoit *Martyrarii*, & s'ils étoient Moines, ils devoient être au moins trois. Or il y avoit dans le voisinage de Rennes un Cimetiere, où S. Just, S. Moderan, S. Amand, & d'autres qui ne nous sont pas connus, avoient été inhumés; il y avoit donc dans ce lieu un Oratoire gardé par des Clercs séculiers, ou par des Reclus. Et comme S. Paterne avoit bâti du tems de S. Melaine un Monastére dans son Diocèse, il est naturel de croire que c'est celui que l'on nomme aujourd'hui S. Melaine. La Basilique de ce Monastére fut brûlée du tems de Gregoire de Tours; le Roi Salomon II. du nom la rétablit, & dota les Moines qui faisoient l'Office divin. La Charte de ce Prince paroît avoir subsisté jusqu'au seiziéme siécle, suivant quelques procédures, que nous avons vûes au Chartrier de S. Melaine.

(a) Actes de Bret. Tom. 1. 268.
(b) Con. Aurel. 2. Can. 13.
(c) Balsamon Novel. 14. Leonis Imp. ad Can. 16. Con. 2. in Trullo.

NOTE XXIX.

Sur le regne d'Aircol-Lauhir Roi des Demetes, sur S. Dubrice & sur S. Teliave Evêques de Landaf.

BUDIC, fils d'Audren, Roi des Bretons Armoriquains, passa dans l'Isle de Bretagne sous le regne d'Aircol-Lauhir, suivant les Actes de S. Oudocée son fils (d). Aircol étoit contemporain de S. Teliave, à qui il fit de grands présens; S. Teliave fut le successeur immédiat de S. Dubrice, mort l'an 522. Budic n'a donc pû retourner dans l'Armorique qu'après l'an 510. auquel Aircol commença de regner. C'est le raisonnement que fait Bollandus (e) dans la Préface qu'il a mise à la tête des Actes de S. Teliave. Si son raisonnement étoit vrai, tout ce que nous avons dit du regne de Budic, seroit faux ou mal placé. Mais Bollandus se trompe, lorsqu'il ne fait monter S. Teliave sur le Siége de Landaf qu'en 522. Il est vrai que S. Dubrice n'est mort qu'en 522. mais il ne s'ensuit pas de-là que S. Teliave n'ait été fait Evêque qu'en cette année: car 1°. tous ne conviennent pas de l'année de la mort de S. Dubrice; les uns la mettent en 512. & les autres en 522. C'est une question qui ne nous regarde pas. 2°. Quand S. Dubrice mourut, il n'occupoit plus aucun Siége; il avoit d'abord été fait Evêque de Landaf, d'où il fut transferé en 512. à Kerleon. Il quitta cette derniere Eglise en 516. pour se retirer dans une solitude, & y mener la vie Erémitique. Lorsqu'il quitta le Siége de Landaf, on mit en sa place Teliave, illustre Prêtre de la même Eglise, dit Geoffroi de Montmouth. Soit donc qu'Aircol-Lauhir ait fait des présens à l'Eglise de Landaf, lorsque S. Teliave n'en étoit que Prêtre habitué (f), soit qu'il ne les ait fait qu'après l'an 512. lorsque S. Teliave occupoit le Siége de cette Eglise, il est toujours constant qu'Aircol-Lauhir, Roi des Demetes, & S. Teliave étoient contemporains. C'est tout ce qu'on en dit, & rien de plus.

Pour vérifier ce qu'on lit dans la vie de S. Oudocée sur le passage de Budic dans l'Isle de Bretagne, il suffit de mettre ce passage vers l'an 470. comme nous l'avons fait, & de donner à Aircol 40. ans de regne. Il n'y a rien en cela d'extraordinaire, & rien qui ne s'accorde parfaitement avec l'Histoire puisée dans les meilleures sources. Car Gildas le Sage qui écrivoit vers l'an 543. nous apprend que dans le même tems Vortipor étoit Roi des Demetes; qu'il étoit dans un âge fort avancé, & qu'il étoit fils d'un bon pere. Tout cela convient très-bien au fils d'Aircol-Lauhir, mort vers l'an 512. après un regne commencé dans le tems que Budic passa de l'Armoric dans l'Isle de Bretagne. L'ordre Chronologique des actions de Budic, Roi des Bretons Armoriquains, son départ de l'Armorique vers l'an 470. & son retour vers 490. s'accordent donc avec le regne d'Aircol-Lauhir, ainsi qu'avec les

(d) Usserius Antiq. Eccl. Brit. 290. 291.
(e) Bollandus ad diem 9. Februarii.
(f) Usserius Antiq. Eccl. Brit. pag. 275.

autres preuves que nous avons employées. Si nous n'avons pas fait usage de ce regne, c'est qu'il est obscur & peu connu des Auteurs anciens & modernes. Mais pour donner un nouveau jour à cette matiere, nous allons marquer plus en détail les différentes époques des vies de S. Dubrice & de S. Teliave; elles n'ont pas moins rapport à notre Histoire, qu'à celle de la Grande Bretagne

S. Dubrice nâquit dans l'Isle de Miserbdil, proche le fleuve Gui, le même sans doute qu'on nommoit en Latin *Avona*, dans les Comtés de Warvic & de Vorcester.(*a*) Ce fut en effet à Hentlan sur les rives du fleuve Gui, qu'il enseigna pendant sept ans l'ancien & le nouveau Testament avec tant de réputation, que non-seulement les ignorans, mais encore les Docteurs vinrent l'écouter. On met au nombre de ses Disciples Teliave & Samsom l'ancien. De Hentlan Dubrice passa au lieu de sa naissance, & s'établit à Moch-Rhos, où il continua ses Leçons pendant plusieurs années. Tout cela se passa avant qu'il fut fait Evêque de Landaf, & plus sûrement de Kerleon. Il monta sur le Siége de cette derniere Eglise vers l'an 495. après la mort de Hengist. Mathieu de Westminster, Henri de Hungtington, & quelques autres ne s'accordent pas sur cette élection: mais leur différence vient des divers sentimens qu'ils ont embrassés sur l'entrée des Saxons dans l'Isle, que nous avons mise en 455. On ne sçait précisément en quel tems Dubrice fut transferé à l'Eglise de Landaf; on sçait seulement qu'il la quitta en 512. pour retourner à Kerleon, & qu'il se retira dans une solitude en 516. Usserius met sa mort en 522. & Jean de Tinmouth & Capegrave en 512.

Teliave, l'un de ses plus illustres disciples, étoit né au même endroit que S. Samson (*b*), c'est-à-dire à Eccluis-Guenniau dans la petite Province de Morgannuc près celle de Montmouth. Son pere se nommoit Ensic & sa mere Guenhaf. Anaumed, sa sœur, épousa Budic Roi des Bretons Armoriquains. Il fut élevé dans l'école de S. Dubrice avec David de Menevie, Paulin & autres jeunes gens. Il étoit contemporain de Daniel, de Justinien, de Kynede & de Paterne. En 490. il étoit déja dans un âge avancé, puisque sa sœur Anaumed étant sur le point de passer dans l'Armorique, lui promit qu'elle consacreroit à Dieu le premier fils qu'elle auroit. Teliave, accompagné de David & de Paterne ses condisciples, entreprit le voyage de Jérusalem après l'an 500. Ce fut au retour de ce voyage qu'il s'arrêta à Dol auprès de Samson l'ancien, qui avoit quitté le siége d'Iork & s'étoit retiré dans l'Armorique. Ils planterent tous les deux cette avenue de trois mille pas, qui conserva leurs noms pendant plusieurs siécles, & qui conduisoit de Dol au lieu nommé Cai. Ricemarch, Auteur de la vie de S. Teliave, ne parle de ce fait que dans le tems où la peste désoloit l'Isle, c'est-à-dire, vers 547. mais il le rapporte comme une chose ancienne, qu'il rappelle en passant. Le Roi Budic, dont il employe le nom dans ce récit, étoit mort près de 40. ans plutôt. Bodic qui vivoit en 547. n'étoit Comte que d'une partie de la Bretagne, & ne fut jamais Roi ni Seigneur de Dol. C'étoit Hoel II. du nom, qui regnoit en 547. & qui eut pour successeur Judual, son fils. Conorre fit mourir le premier & regna en Tyran pendant la minorité du second. Samson l'ancien ne vivoit plus aussi dans le tems de la peste, dont parle Ricemarch. Le séjour que Teliave fit à Dol à son retour de la Terre-Sainte, ne doit donc pas être rapporté sous l'an 547. mais avant 509. C'est dans cette conjoncture que Budic Roi des Bretons Armoriquains, l'Evêque & les habitans de Dol firent tous leurs efforts pour engager Teliave à accepter l'Episcopat, mais inutilement. Il retourna dans l'Isle & dès l'an 512. il fut placé sur le siége de Landaf (*c*), que Dubrice, son maître, laissoit pour retourner à Kerleon. La peste ravageant son Diocèse & tous les pays voisins en 547. il passa dans l'Armorique avec une bonne partie de son peuple & se retira à Dol, où il séjourna sept ans & sept mois. Le siége de Dol étant vacant il le gouverna pendant tout ce tems, sans que le Clergé pensât à faire aucune élection. Mais Teliave, ayant sçu que la contagion avoit cessé, retourna à son Eglise de Landaf, qu'il gouverna jusqu'à sa mort arrivée vers l'an 560. selon Jerôme Porterus & Bollandus. D'où il résulte encore que tout ce que nous avons dit du regne de Budic, s'accorde parfaitement avec celui de Aircol-Lauhir & avec les vies de S. Dubrice & de S. Teliave. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

(*a*) Usserius ibidem pag. 233. 239. 522.
(*b*) Usserius ibidem pag. 41. 48. 275. 276. 291. 238.
(*c*) Usserius pag. 43.

NOTE XXX.

De M. Gallet sur le regne d'Artur & autres Rois de l'Isle de Bretagne.

POUR procéder avec ordre dans ce qui regarde le regne d'Artur Roi de la Grande-Bretagne & celui de ses prédécesseurs & successeurs, je commence par Constantin, frere d'Audren Roi des Bretons Armoriquains, parce qu'il est la tige de tous les Rois, quoique je n'ignore pas qu'il y en eut quelques-uns avant lui, comme il y en eut aussi depuis, mais d'un autre tige. J'ai fait voir que ce Constantin, pere d'Ambroise Aurelien, est différent de Constantin le Tyran, qui périt l'an 411. & que nos Critiques voudroient faire passer pour le pere d'Ambroise Aurelien, malgré l'autorité de Procope, qui nous assure que les enfans de ce Tyran périrent avec leur pere. Il y a donc eu dans l'Isle de Bretagne un autre Constantin qui regna vers le milieu du cinquiéme siécle; il étoit frere d'Audren quatriéme Roi des Bretons Armoriquains: je l'ai prouvé par les témoignages de Geoffroi de Montmouth, de Gautier Archidiacre d'Oxfort son Interpolateur, de Gildas de Cambrige, de Moracius plus ancien que Gildas, de l'Auteur du MS. Breton traduit par Geoffroi de Montmouth, de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, qui paroît être du septieme siecle, & j'ai fait voir à l'œil qu'on ne pouvoit entendre autre-

ment le Vénérable Bede & Gildas le Sage. Le regne de ce Constantin commença l'an 446. & ne fut que d'environ neuf ans ; c'est-à-dire, qu'il finit en 454. Son fils Constans que je croirois volontiers né d'un premier lit, fut élevé sur le Thrône & tué la même année. L'Interpolateur du MSS. Breton suppose qu'il resta deux autres enfans nommés Ambroise-Aurelien & Uter Pendragon, que l'on sauva du péril, en les faisant passer dans l'Armorique, où ils furent élevés à la Cour d'Audren, leur oncle. Mais je ne reconnois point cet Uter Pendragon, qui fut, dit-on, le successeur d'Ambroise-Aurelien. Je soutiens au contraire qu'Ambroise resta seul ; qu'il fut le véritable pere d'Artur ; & que tout ce qu'on attribue à Uter Pendragon, doit s'entendre d'Ambroise-Aurelien. Comme cette découverte est nouvelle & donne un grand jour à cette partie de l'Histoire de Bretagne, elle demande d'être appuyée sur des preuves solides.

1°. Ambroise Aurelien resta seul de sa famille après le carnage de Constantin son pere & de Constans son frere, dont je viens de parler; c'est ainsi que Gildas le Sage s'en explique. « Les restes de cette nation, fortifiés par le » Dieu des armées, prennent une nouvelle » vigueur sous la conduite d'Ambroise-Aure» lien, qui seul de tous les Romains avoit échap» pé par hazard aux mouvemens arrivés dans » une si grande tempête, pendant laquelle ses » parens revêtus de la pourpre avoient été tués. » La tempête, dont il parle, est l'usurpation tyrannique de Vortigerne, l'invasion ou la révolte des Saxons, & les meurtres dont l'une & l'autre furent suivis. Le Vénérable Bede s'explique en des termes qui me paroissent encore moins équivoques & plus formels : « Ils avoient alors, dit-il, à leur » tête Ambroise-Aurelien, homme fort modéré, » qui seul de tous les Romains avoit échappé par » hazard de cette tempête, dont je viens de par» ler, dans laquelle ses parens, qui portoient » le nom & les ornemens de Rois, avoient été » tués. » Puisqu'Ambroise étoit resté seul de sa famille, il n'avoit donc point de frere du nom d'Uter Pendragon, vivant en même-tems que lui & quelques années après sa mort. En effet on n'en trouve pas un seul mot dans Guillaume de Malmesbury, dans Henri de Hungtington & dans aucun Historien plus ancien que l'Interpolateur de Geofroi de Montmouth : dans cet Auteur même on n'y trouve rien d'Uter que sur la fin du sixiéme livre & dans les deux suivans, qui sont une interpolation toute pure & bien marquée. D'ailleurs dans le long récit que l'Interpolateur fait des guerres, des assemblées & des cérémonies du regne d'Ambroise Aurelien, on y trouve les noms des Chefs de la Nation & même de quelques Seigneurs étrangers ; mais on n'y lit point celui d'Uter. Ce prétendu frere du Roi n'entre pour rien dans aucun de ces événemens, si ce n'est dans une expédition visiblement fausse & fabuleuse. Que peut signifier ce profond silence, sinon qu'il n'y avoit point d'autre Uter qu'Ambroise même ? Les 45. ans de regne que Sigebert lui donne, justifient ce fait à n'en pouvoir douter ; car ils n'ont pû commencer que vers l'an 470. & finir vers l'an 515. qui est le premier du regne d'Artur dans le sentiment le plus sûr & le plus commun.

2°. Artur, que l'Interpolateur dit fils d'Uter, l'étoit effectivement d'Ambroise Aurelien ; c'est ce que Gildas le Sage marque assez nettement (a) quand il dit qu'Ambroise étoit l'ayeul de celui qui regnoit, lorsqu'il écrivoit en 543. & que sa postérité avoit beaucoup dégéneré de la bonté de ses ayeux. Dans le sentiment de l'Interpolateur & de ceux qui l'ont suivi sans rien approfondir, Ambroise-Aurelien ne fut ayeul de personne, puisqu'on ne lui donne aucuns enfans & qu'on fait le successeur d'Artur petit-fils d'Uter. De-là vient que dans cette Histoire on dit que c'étoient les descendans d'Anne, sœur d'Artur, qui devoient régner successivement dans l'Isle de Bretagne : ainsi la postérité d'Ambroise Aurelien s'en trouveroit absolument exclue contre les propres termes de Gildas le Sage. Au reste on ne rapporte aucun exploit d'Uter qui puisse donner lieu de dire que ses petits-fils avoient beaucoup dégeneré de sa valeur ; au lieu qu'en ne les distinguant point d'Ambroise tout cela se trouve très-véritable. C'est ce qu'on développe assez au travers des fables, dont on s'est servi pour grossir ce Roman, quand on veut se donner la peine de pénétrer plus avant. Car on prétend qu'Igerna qu'Uter prit pour son épouse, l'étoit auparavant de Gorlois Duc de Cornouaille ; & qu'il n'en eut Artur qu'en se transformant en Gorlois par les prétendus enchantemens de Merlin. Je ne doute pas que le nom de Gorlois ne soit celui d'Aurelius un peu défiguré ; qu'Igerna n'ait été son épouse ; & qu'il n'en ait eu Artur, Anne sa sœur & peut-être Cador qualifié tantôt Duc & tantôt Roi de Cornouaille, dont le fils, nommé Constantin, succéda à Artur mort sans enfans.

3°. Si l'on passe aux exploits attribués à ces deux prétendus Héros, on se confirmera de plus en plus que ce n'étoit qu'un seul & même personnage. Car 1°. on dit qu'Uter signifie *admirable & terrible* ; j'ai déja fait voir que ce titre ne convient nullement au prétendu Uter, qui n'est connu que par des entreprises extravagantes, par des exploits fabuleux & par des adulteres. Au lieu que ce surnom s'accorde très-bien avec l'idée que Gildas, Bede & autres Ecrivains nous donnent d'Ambroise, sans recourir aux fables. D'ailleurs Uter n'étant qu'un Epithete, ne peut être un nom donné dès la naissance. C'est un simple surnom ajouté depuis, aussi-bien que Pendragon, qui signifie tête de dragon. Il y a apparence que ce dernier lui fut donné à cause de la Comete qui parut de son tems sous cette figure, ou à cause du dragon qu'il faisoit porter devant ses troupes en forme de drapeau. 2°. On dit qu'Uter regna jusqu'au couronnement d'Artur, c'est-à-dire, jusqu'en 515. Les 45. ans du regne d'Ambroise ne peuvent s'étendre moins & conduisent précisement jusques là, puisqu'on ne doit les commencer que vers 470. 3°. Tous les deux sont attaqués, sur la fin de leur vie, d'une maladie violente, qui les met hors d'état d'affronter l'ennemi, & les oblige d'en confier le soin à d'autres, l'un au prétendu

(a) Gildas de Excidio & Conq. Brit. nu. 25.

Prince Uter, qui dans cette occasion reçoit pour la premiere fois le surnom de Pendragon, & l'autre à Loth son beau-frere. 4°. Les deux expéditions se font contre les Saxons partisans de Lascentius, dans les mêmes lieux & avec pareils succès, quoique les meilleurs Auteurs nous apprennent que les Saxons eurent presque toujours l'avantage. 5° Même genre de mort; on fait périr l'un & l'autre par le poison, mais dans des circonstances si peu vraisemblables, que je n'en crois rien, & que je ne sais point de façon de juger qu'Ambroise Aurelien est le Nathanleod ou Nataleod tué dans une bataille, comme je le dirai bientôt. 6°. Même sépulture; l'un & l'autre sont inhumés à Stanhingue ou Stonchinge. Le village voisin retient encore le nom d'Ambroise-burie, reste sensible de celui d'Ambroise, mais nul vestige de celui d'Uter Pendragon. 7°. Enfin même dégré de filiation, pour la postérité de l'un & de l'autre; car comme Gildas dit qu'Ambroise étoit ayeul de celui qui regnoit de son tems, dans le sentiment de l'Interpolateur, il auroit été précisément petit-fils d'Uter, s'il falloit les distinguer; au lieu qu'en ne les distinguant pas, il se trouve à la lettre petit-fils d'Ambroise, comme Gildas le dit formellement.

Tout cela se confirme de plus en plus & paroît même évident par la durée du regne d'Ambroise Aurelien, qu'il s'agit de fixer. Il ne commença qu'après la mort de Vortimer fils de Vortigerne, comme tous en conviennent, & comme il est naturel de le croire. Je ne puis même me persuader, que n'ayant qu'environ quinze ans, il ait été présent à la premiere bataille que livra Vortimer aux Saxons en 463. quoique Henri de Hungtington l'ait écrit; ou du moins il faut convenir qu'il retourna bientôt dans la Petite-Bretagne: on en va voir la preuve. Selon le même Auteur la mort de Vortimer arriva sous l'Empire de Léon, deux ans après la révolte des Saxons; or les Saxons se souleverent en 462. comme on l'a dit ailleurs: Vortimer n'est donc mort qu'en 464. Vortigerne délivré des mains des Saxons par la cession de trois Provinces entieres, reprit l'administration du Royaume; deux ans après, suivant Mathieu de Westminster, les Saxons fortifiés par les secours qu'ils venoient de recevoir & animés par la mort du jeune Prince, firent le ravage, dont Gildas & Bede nous ont donné un long détail. Depuis ces révolutions Vortigerne, odieux à tous ses sujets, se retira dans la partie la plus Occidentale de l'Isle sur des montagnes escarpées ou dans d'épaisses forêts. Ce fut dans cette conjoncture que les Bretons abandonnés & désolés envoyerent dans la Petite-Bretagne demander Ambroise Aurelien pour leur Roi, quatre ans après la mort de Vortimer, c'est-à-dire, en 468. Deux ans après Ambroise poursuivit Vortigerne & le fit brûler dans une Tour où il s'étoit réfugié. Cette expédition donna de la réputation à Ambroise-Aurelien; les Saxons avoient cessé leur pillage & s'étoient retirés dans leur pays avec beaucoup de butin. Les Bretons, instruits de tous ces événemens, sortirent de leurs tannieres & reprirent peu à peu courage, comme le marque Bede. Il est donc évident qu'Ambroise ne commença de regner que vers l'an 470. Si Sigebert fait mention de son couronnement dès l'an 446. ce n'est pas à dire que tout ce qu'il en rapporte, soit arrivé la même année; la chose n'est pas possible: mais il réunit dans un même article tout ce qui concerne l'Isle de Bretagne & les diverses révolutions qui y sont arrivées. Or pour trouver les 45. ans de regne que Sigebert donne à Ambroise-Aurelien, j'ajoute qu'il est non-seulement le même qu'Uter Pendragon, mais encore le même que Nathanleod ou Nataleod. Cambden l'a dit avant moi, & toutes les circonstances de la vie de ces trois prétendus personnages me le persuadent. En effet le nom de Nathanleod n'est qu'un sobriquet employé pour comparer ce Prince au Lion, comme d'autres se servoient d'Uter pour marquer combien il étoit admirable ou terrible. Le titre de Roi & de très-grand Roi que tous les Auteurs donnent à Nathanleod, quoiqu'il ne paroisse qu'une seule fois dans l'Histoire, & le tems de sa mort qui concoure avec la fin du regne d'Ambroise-Aurelien, m'empêchent de distinguer l'un de l'autre; & m'obligent à m'en tenir au sentiment de Cambden. J'ai dit que Nathanleod fut tué l'an 515. c'est ce que nous devons conclure du passage de Henri de Hungtington bien expliqué, lorsqu'il dit que sa mort arriva la soixantieme année depuis l'arrivée des Saxons, qu'il place à la vérité l'an 449. mais qui doit être différée six ans plus tard & jusqu'en 455. C'est où conduit aussi le calcul de Fabius Etelverdus, celui de tous qui donne année pour année un détail plus exact, & la Chronologie la plus juste des faits arrivés dans tous ces tems obscurs, & que la plûpart des autres ne rapportent que d'une maniere confuse.

Artur succéda à son pere l'an 515. L'Interpolateur de Geoffroi de Montmouth ne lui donne que 15. ans dans cette conjoncture: mais c'est une Interpolation visible & un anachronisme démenti par tous les événemens de la vie d'Artur. Jean Gerbrand (*a*) a crû qu'il étoit né la douziéme année de l'Empire de Zenon, c'est-à-dire, l'an 485. D'autres assurent qu'il commença de regner sous l'Empire de Zenon mort l'an 491. s'il étoit âgé de 15. ans lorsqu'il monta sur le Thrône, ou lorsqu'il fut associé à la Royauté par son pere, comme le dit Guillaume de Malmesbury (*b*), il étoit né vers l'an 475. fut couronné pour la premiere fois l'an 490. & avoit par conséquent 40. ans, lorsque son pere mourut. Après cela l'on ne doit plus être surpris, si les Historiens lui attribuent tout l'honneur de la victoire remportée près de Bathe l'an 499. sans doute en l'absence d'Ambroise son pere. Thaliessinus, Auteur contemporain, le dit positivement, quoiqu'il ne l'appelle point encore Roi dans cette occasion, mais seulement Prince. L'Auteur du MS. Breton, Gautier Archidiacre d'Oxford dans ses Interpolations & plusieurs Auteurs plus récens lui donnent aussi tout l'honneur de cette victoire. Loin donc qu'en 515. il ne fût âgé que de 15. ans, on ne peut se dispenser de lui en don-

(*a*) Chron. Belg. L. 1. cap. 1.

(*b*) Usserius Antiq. Eccl. Brit. pag. 250. 254.

ner davantage, & je n'avance rien que de conforme aux Auteurs cités, quand je dis qu'il vint au monde vers 475. L'on ne peut penser autrement sans les contredire tous & sans se faire un systême qui ne seroit soutenu d'aucune preuve solide.

Une seule observation que je viens de toucher, sçavoir, qu'Artur fut trois fois reconnu pour Roi, suffit pour concilier tous les Auteurs sur les points dans lesquels ils paroissent se contredire, mais qui ne different en effet que dans les termes. Rien n'étoit plus nécessaire pour donner quelque sorte d'arrangement à des faits si embrouillés qu'ils ont rebuté les esprits les plus patiens. Il est des Auteurs (*a*), par exemple, qui nous parlent de l'an 528. que Guillaume de Malmesbury compte pour le dixiéme du Roi Certic, comme du commencement du regne d'Artur. Mais ces Auteurs n'ont jamais prétendu parler dans cette occasion de son premier couronnement, puisqu'ils conviennent que ce jeune Prince aida son pere à réprimer les Saxons, & qu'il avoit plus de 15. ans en 528. Ils ne parlent point aussi de son couronnement après la mort de son pere; mais d'un regne plus général & plus étendu que celui dont il avoit joui jusqu'alors. Les termes, dont ces Auteurs se servent, favorisent cette explication; car ils disent qu'après la défaite de Mordredus, qui étoit devenu l'exécration de tous les gens de bien, Artur le Belliqueux commença de regner & s'éleva sur tous les Bretons, au lieu qu'avant cette défaite il ne regnoit que sur une partie de l'Isle. D'autres Auteurs (*b*) mettent le commencement de son regne en 515. ou 516. c'est l'année même, où il fut reconnu Roi & légitime successeur de son pere. Mais Geoffroi de Montmouth reconnoît une autre élection & un regne moins solemnel; voici ses termes: « Les » principaux Seigneurs Bretons se rendirent de » diverses Provinces dans la ville de Celcestre. » (le second couronnement fut fait à Kerleon.) » Ils suggérerent à l'Archevêque Dubrice de sa» crer Artur fils du Roi, qui n'avoit encore que » quinze ans, & qui devoit posséder à titre d'hé» ritage la Monarchie entiére de l'Isle. » La différence des lieux, du tems & des personnes, dont parle Geoffroi, fait assez voir que les deux couronnemens sont très-différens. L'âge de 15. ans qu'il donne à Artur dans cette occasion, les exploits qu'il lui attribue avant son second couronnement & la bataille de Bathe où il se signala, prouvent que le premier couronnement se fit avant l'an 499. & dès l'an 490. sous l'Empire de Zenon & du vivant d'Ambroise Aurelien. De là vient que Guillaume de Malmesbury & Caradoc (*c*) ne donnent point à Artur pendant tout cet intervalle le titre de Roi, mais seulement celui de Belliqueux ou de Tyran, qui peut signifier fils de Prince. Il fut marié pendant cet intervalle avec Guennivar, qui lui fut enlevée par le Roi Melvas, selon le même Caradoc. Gildas Albanius réconcilia les deux Princes, lorsqu'ils étoient sur le point d'en venir aux armes. Cet Abbé étant mort en 512. & long-tems après le mariage d'Artur, on ne peut se dispenser de remonter sa naissance jusqu'en 475. comme je l'ai fait voir.

J'ai dit plus d'une fois que la bataille de Bathe ou de Kerbadon, dans laquelle Artur se signala, fut donnée l'an 499. Pour le prouver il faut observer que cette journée arriva 44. ans après la premiere entrée des Saxons dans l'Isle sous la conduite de Hengist. Je ne l'avance que sur le témoignage du vénérable Bede; c'est une mauvaise défaite de prétendre qu'il se trompe en appliquant aux tems antérieurs à cette victoire, ce que Gildas n'entend que des tems postérieurs. Le calcul de ce dernier qui s'accorde assez avec ceux de Henri de Hungtington & de Fabius Etelverdus, suffit pour confirmer cette époque & pour convaincre que Bede ne s'est point trompé. Car Gildas nous apprend que la journée de Bathe arriva dans l'année qu'il vint au monde, c'est-à-dire, 44. ans avant qu'il écrivît son Traité de la ruine & des plaintes de la Bretagne. Or cet ouvrage fut écrit, 1°. La même année que Constantin fit mourir deux jeunes Princes; ce que Mathieu de Westminster explique des deux fils de Mordredus tués en 543. 2°. Cet ouvrage fut écrit dans le tems que la Bretagne avoit plusieurs Rois, cela convient parfaitement à l'année qui suivit la mort ou la démission d'Artur arrivée l'an 542. lorsque ses neveux partagerent entr'eux son Royaume. 3°. Cet ouvrage fut écrit avant qu'Aurele Conan eût fait mourir ses deux neveux, puisque Gildas ne lui reproche pas ce crime, qu'il n'auroit pas oublié, s'il en eût été coupable. 4°. Cet ouvrage fut écrit, lorsque les Bretons vivoient en paix avec les Saxons, ce qui ne se trouve que depuis 536. jusqu'en 558. au lieu que depuis, sur-tout en 564. qu'Usserius prétend que Gildas écrivit, les Saxons ne cesserent d'attaquer les Bretons & de leur faire la guerre. Concluons donc de toutes ces preuves que la victoire remportée par Artur auprès de Bathe ne doit pas être placée sous l'an 520. comme Usserius l'a cru; mais en 499. & que Gildas le Sage, Henri de Hungtington & Fabius Etelverdus ne prouvent pas moins ce fait que le vénérable Bede. Ce fut dans cette occasion & dans les années suivantes qu'Artur aida son pere Ambroise à réprimer les courses des Saxons; & qu'il poursuivit à main-armée le Roi Melvas qui lui retenoit son épouse. Mais Cerdic & Curic son fils ayant attaqué les Bretons vers l'an 515. ils firent prisonniers Nathanleod leur Roi & lui couperent la tête. Comme cet événement sert à fixer le commencement du véritable regne d'Artur, & à prouver qu'Ambroise Aurelien, Uter Pendragon & Nathanleod sont un même homme, je ne ferai pas difficulté d'établir cette Chronologie plus au long & sur de nouvelles preuves.

Les Saxons entrerent dans l'Isle sous la conduite de Hengist en 455. (*d*) Les premiers actes d'hostilité ne se commirent qu'en 463. Horsa frere de Hengist, périt dans la bataille. En 465. autre combat, dans lequel les Bretons perdirent

(*a*) Ranulphus Cestren. in Polychronico. Joannes Timunth. in Aureâ Hist. Hen. Malmesbur. apud Usserium pag. 250.

(*b*) Thomas Rudburnus chron. L. 2. cap. 1. Mathæus Florit. & David Pouvel. Galfridus L. 9. cap. 1.

(*c*) Caradocus Lancar. in vitâ Gildæ cap. 14.

(*d*) Fabius Etelverdus. Hen. Hungtin.

4000. hommes & s'enfuirent jusqu'à Londres. La mort de Vortimer étoit arrivée l'année précédente 464. Celle de Vortigerne arriva six ans plus tard en 470. Environ huit ans après la fuite des Bretons jusqu'à Londres, c'est-à-dire, en 473. Ambroise-Aurelien attaqua les Saxons qui perdirent Wiped, un de leurs plus braves Commandans. Huit ans plus tard en 481. Hengist attaqua de nouveau les Bretons, défit leurs troupes & leur enleva des dépouilles qu'on appelle immenses. Il y avoit environ 30. ans qu'il étoit en Bretagne & que ce dernier combat s'étoit donné, lorsqu'un autre barbare, nommé Aelle, vint aussi de la Germanie, suivi de trois de ses fils en 485. Ils employérent les huit années suivantes à s'établir dans ce qu'on appelle aujourd'hui Sudsex. L'an 494. les Rois & les Tyrans des Bretons réunirent leurs forces pour s'opposer aux entreprises de ces barbares. On en vint aux mains sans qu'on pût juger de quel côté la victoire s'étoit déclarée. Ce fut l'année suivante que mourut Hengist, quarante ans après son entrée dans l'Isle. En 498. Aelle fortifié des secours qu'il venoit de recevoir de son pays, assiégea, prit & détruisit Andredes-Ceaster. Trois ans plus tard, il y en avoit 47. que Hengist étoit venu pour la premiere fois en Bretagne & huit qu'il étoit mort, c'est-à-dire, vers 502. Certic & Curic vinrent aborder dans le même pays, & la sixiéme année, c'étoit au moins en 507. ils s'étendirent vers l'Occident dans ce qu'on appelle West-sex. Un an entier s'étoit passé lorsque Blede parut avec Bleda son fils. Nous sommes enfin en 508. & ce fut la septiéme année depuis son arrivée que Certic & Curic couperent la tête au Roi des Bretons nommé Nathanleod. Ce fut donc en 515. juste, comme je le disois. C'est aussi précisément dans cette année que finissent les 45. ans du regne d'Ambroise Aurelien, que Sigebert lui donne. C'est dans la même année que les autres Auteurs placent la mort du Roi de Bretagne, qu'ils nomment Uter-Pendragon, & le commencement du regne d'Artur, qu'ils reconnoissent pour son fils, à qui, selon Geoffroi de Montmouth, appartenoit à titre d'héritage non-seulement cette petite portion de la Bretagne, qui restoit aux Bretons, mais tout ce qui depuis 446. avoit été usurpé par les Pictes, les Scots & les Saxons. D'où j'ai conclu qu'Artur ne réunissoit en sa Personne tous les droits d'Ambroise Aurelien, d'Uter-Pendragon & de Natanleod, que parce que ces trois noms ne regardoient qu'un seul & même Prince, dont il étoit fils & héritier.

Des Chroniques anciennes, écrites en langue Cambro-Britannique & citées par Prisæus (*a*) parlent d'un combat donné à Camisan, où le Prince Artur fut défait, *in quo cæsus est Arturus*. Elles mettent cette action 22. ans après la journée de Bathe ou Kerbaton, c'est-à-dire, selon mon calcul vers 520. Usserius prétend que c'est le combat de Kamplan ou de Cambule, selon Geoffroi, dans lequel ce Roi fut tué, ou dans lequel il reçut la blessure, dont il mourut en 542. c'est la seule autorité qu'Usserius apporte pour prouver que la bataille de Bathe fut donnée l'an 520. 22. ans avant la mort d'Artur qu'il place précisément en 542. sur le témoignage de Geoffroi de Montmouth, Critique peu solide : car 1°. ni cet Auteur, ni Guillaume de Malmesbury ne disent point qu'Artur soit mort précisément en 542. Le premier dit seulement qu'après avoir reçu dans ce combat, dont il ne fixe pas l'époque, une blessure mortelle, il fut porté à Glastone pour y être traité, & qu'en 542. il se démit du Royaume en faveur de Constantin, fils de Cador Roi de Cornouaille. 2°. Il paroît par cette circonstance, qu'on ne doit pas prendre à la rigueur ces mots *in quo cæsus est Arturus*, ni les entendre trop à la lettre, comme s'il eût été tué dans cette action ; ils peuvent signifier seulement que ses troupes furent défaites, puisqu'en effet il ne mourut dans aucun combat. 3° Il n'est pas sûr que le combat de Camilan soit le même, que celui qui fut livré proche le fleuve Cambule où ce Roi reçut une blessure mortelle. On ne peut le dire sans accuser l'Auteur de ces Chroniques d'une erreur manifeste, puisque les 22. ans écoulés depuis la journée de Bathe, ne conduisent absolument qu'en 520. & qu'il n'y a guerre d'apparence qu'Artur, blessé dès-lors à mort, ait encore vêcu 22. ans, & qu'il ait attendu si longtems à se démettre de la Royauté : car si l'on y trouve quelqu'apparence, il n'y a plus de difficulté dans le passage qu'on cite de ces Chroniques. Mais sans être obligé de s'arrêter à ces vraisemblances, on peut, ce me semble, concilier ces Auteurs en distinguant deux expéditions presque de même nom ; mais qui me paroissent différentes dans toutes les circonstances. La premiere arrivée dès le commencement de la guerre qu'Artur entreprit contre Mordredus son neveu, soutenu de Cerdic, de Curic & autres Saxons, qu'ils avoient fait venir de Germanie. Cette premiere action se passa loin de la Cornouaille dans le lieu nommé Camilan. La seconde se passa dans la Cornouaille même sur le bord du fleuve Cambule. La premiere 22. ans seulement après la journée de Bathe ; la seconde, environ 40. ans plus tard. Dans la premiere, Artur est défait & perd la victoire ; dans la seconde, il la gagne, défait ses ennemis, & demeure maître du champ de bataille. Ces deux actions sont donc différentes & ne se doivent pas confondre.

Pour ce qui regarde l'année de la mort d'Artur, les uns placent cet évenement en 545. & les autres en 543. (*b*). Geoffroi de Montmouth & son Interpolateur (*c*) ne parlent en 542. que de la démission qu'il fit en faveur de Constantin, que je crois son neveu, sans dire un seul mot de sa mort, quoi qu'Usserius le cite pour garant : mais tant d'autres la place en cette année, que je crois m'en devoir tenir à leur sentiment. En vain Guillaume de Neubrige fait ici le procès à Geoffroi ; c'est mal à propos qu'il prétend que comme Artur est le quatriéme Roi de Bretagne après Vortigerne, & Ethelbert le quatriéme Roi des Saxons après Hengist, contemporain de Vortigerne ; on doit en conclure que le regne d'Artur

(*a*) Jean Prisæus Hist. Brit. Defen. p. 121. 122. 216.
(*b*) Usserius pag. 44. 61. 272.

(*c*) Galfridus Mon. Hist. L. 11. cap. 2.

&

& celui d'Ethelbert ont concouru ensemble ; argument peu solide, dit Usserius. En effet, Artur n'est point le quatriéme Roi après Vortigerne, mais le second ; Vortigerne n'a cessé de regner & de vivre qu'environ l'an 470. Ambroise-Aurelien lui succéda cette même année. Voilà donc proprement le premier après cet Usurpateur ; il mourut en 715. âgé d'environ 68. ans ; ce qui n'a rien que de naturel, & qui fait voir qu'il étoit à peu près contemporain de Vortigerne même. En mourant il laissa la Couronne à son fils Artur. Celui-ci n'étoit donc que le deuxiéme successeur de Vortigerne, il mourut vers 542. âgé d'environ 67. ans, de la blessure qu'il reçut dans la derniere expédition, ce qui n'a rien que de naturel, surtout pour un homme usé, dans les fatigues des guerres.

Quant à ses quatre successeurs Constantin, Aurele-Conan, Vortipor & Maglocunus, il ne faut pas compter sur quatre générations, comme si les uns eussent été fils de leurs predécesseurs. Rien moins ; Geoffroi de Montmouth ne le dit point, & Gildas le Sage nous convainc manifestement du contraire, puisqu'il n'en parle que comme d'autant de personnes, qui vivoient & regnoient encore pour la plûpart, lorsqu'il écrivit, c'est-à-dire, l'an 543. mais en diverses parties de l'Isle. Le même Auteur fait assez voir qu'ils ne cherchoient qu'à se dépouiller les uns les autres pour être seuls Rois des Bretons, & que Constantin ne regnoit déja plus ; quoi qu'il fut encore vivant. Aurele-Conan qui le fit mourir la troisiéme année, c'est-à-dire en 544. un an après que Gildas eut écrit son Traité, & qui fut le quatriéme successeur de Vortigerne, étoit donc sur le Trône en 543. & Maglocunus, son sixiéme successeur, mourut entre les années 547. & 554. Il n'en est pas ainsi de Hengist, & de ses quatre successeurs, pour lesquels il faut compter autant de générations que de Rois. Hengist mourut vers 488. selon les uns, mais seulement en 495. si l'on veut compter tout exactement. Oise son fils regna 24. ans ; Henri de Hungtington dit 34. nous nous trouverions en 529. il eut pour successeur Otha son fils & Emeric son petit-fils, qui regnerent l'espace de 53. ans, soit l'un après l'autre, soit en concurrence : car Guillaume de Malmesbury ne décide rien là-dessus, & ce terme de 53. ans nous conduit en 582. Ethelbert ou Edelbert, le quatriéme après Hengist, fils & successeur d'Otha, reçut S. Augustin dans ses Etats. Geoffroi de Montmouth en donnant quatre successeurs à Vortigerne, qui n'étoient point ses fils, ne dit donc rien contre la vérité de l'Histoire, telle qu'on la trouve dans Gildas même. Il faut avoir la fureur de critiquer pour l'entreprendre sur de si mauvais raisonnemens. Pour les quatre autres Rois des Bretons, outre Maglocunus nommé par Gildas, voici ce que j'en pense en peu de mots, & ce qui paroîtra peut-être quelque chose de plus qu'une simple conjecture.

Constantin le premier en datte étoit neveu d'Artur, & habile à lui succéder, puisqu'il étoit fils de Cador son frere au moins uterin, si Gorlois étoit différent d'Ambroise-Aurelien, ce que je ne crois pas. Peut-être même étoit-il fils de Cador & de Guanhamare, depuis femme d'Artur ; d'où vient que Gildas l'appelle petit-fils de l'immonde Lyonesse de Dumnonie, c'est-à-dire, de la Princesse de Cornouaille, soit à cause d'Igerna son ayeule, soit à cause de Guanhamare sa mere, l'une & l'autre connues par leurs adulteres. Constantin étoit neveu d'Artur, fils de son frere, au lieu que les autres Rois, nommés par Gildas n'étoient que fils ou petit-fils d'Anne sa sœur, & de Loth son beau-frere ; mais la plûpart petit-fils d'Ambroise-Aurelien, comme Gildas le dit expressément. Si Constantin étoit petit-fils d'Igerna, & d'un Gorlois différent d'Ambroise, il pouvoit en 543. avoir plus de 51. ans, en supposant Cador, son pere, né vers 472. Mais s'il étoit petit-fils d'Ambroise, & fils de Cador & de Guenhamare, il avoit environ 41. ans.

Aurele-Conan, qui pour regner fit mourir Constantin la troisiéme année de son regne, c'est-à-dire, en 544. fut le quatriéme Roi après Vortigerne, puisqu'entr'eux on ne doit compter qu'Ambroise-Aurelien, Artur & Constantin. Il n'avoit regné d'abord que dans la Powisée selon Usserius (*a*), il étoit jeune, arriere petit-fils d'Ambroise ou Nathanleod, autant que je puis en juger par les termes de Gildas, qui l'appelle petit Lyon *Catule Léonine*, ce que j'explique par petit-fils de Nathanleod. J'estime encore qu'il étoit neveu de Constantin à la mode de Bretagne, c'est-à-dire, fils de Modredus, enfant d'Anne, sœur d'Artur, comme Constantin étoit fils de Cador, frere d'Anne & d'Artur. C'est sans doute ce qui a fait donner à cet Aurelle-Conan, par les Ecrivains Bretons, le nom de Kynéd-Mledic par une suite de l'aversion qu'ils avoient pour Mordredus son pere (*b*), dont ils ne parloient qu'avec exécration. A ce compte Aurelle-Conan étoit frere des deux jeunes Princes, que Constantin fit mourir dès l'an 543. & c'est pour cela que Gildas en lui reprochant les guerres civiles qu'il excitoit & ses injustes rapines, l'avertit de penser à la mort prématurée de son pere, de sa mere & de ses deux freres tués par Constantin, & lui représente qu'il étoit resté seul de sa famille. Aussi Geoffroi l'appelle-t'il jeune, parce qu'en 544. il étoit tout au plus âgé de 30. ans. Tout cela convient fort au plan que je donne de ces filiations. Le même Auteur ajoute qu'il ne monta sur le Trône, qu'après avoir fait mettre en prison son oncle, qui devoit regner après Constantin (c'est Cuneglase) qu'il fit mourir avec ses deux fils, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, & qu'enfin il cessa la deuxiéme année de vivre, c'est-à-dire, qu'il mourut à 31. ou 32, ans vers l'an 546.

Vortipor au contraire beaucoup plus âgé, couroit insensiblement à la fin de ses jours. En effet dans ce sentiment il étoit frere de Modredus, & par conséquent oncle du précédent Roi ; & pouvoit avoir plus de 55. ans. Gildas l'appelle méchant fils d'un bon pere ; c'étoit Loth, époux d'Anne sœur d'Artur. Il ne regna d'abord, c'est-à-dire, en 543. que dans la Demetie, que Geoffroi nomme Suthwalle & Cambden West-Gualles (*c*). Il ne s'étoit élevé sur le Trône que par

(*a*) Usseris pag. 280.
(*b*) Ibidem pag. 269.

(*c*) Galfridus L. 9, cap. 12. Cambden pag. 287.

des fourberies & des parricides, & s'étoit souillé par des adulteres & des incestes. Geoffroi dit seulement de lui qu'il succéda à Aurelle-Conan ; qu'ayant été attaqué par les Saxons soutenus par Stuff & Witgar nouvellement arrivés de Germanie, il les vainquit ; & qu'il gouverna son Royaume en paix pendant quatre ans entiers jusqu'environ l'an 550. les Historiens ne parlent en effet d'aucune guerre contre les Saxons dans ces dernieres années.

Pour Cuneglase j'estime que c'est cet oncle qu'Aurelle-Conan fit emprisonner : il n'est connu d'ailleurs que par les guerres civiles qu'il entreprit. Gildas ne nomme point son Royaume, & ne marque pas même qu'il ait regné ; d'où vient que Geoffroi ne le compte point entre les successeurs d'Artur, & n'en dit pas un seul mot, s'accordant parfaitement avec Gildas, bien loin de mériter les invectives atroces, dont ces Censeurs l'ont chargé, sans avoir bien examiné les choses.

L'Arbre généalogique de ces Princes fera voir clairement & toucher au doigt tout ce que je viens d'établir dans une matiere qu'Usserius & les autres ont laissée jusqu'ici dans une grande confusion. Pour moi content de l'avoir un peu débrouillée, je laisse aux Auteurs plus interessés dans cette affaire le soin d'en étendre les preuves, & de les mettre dans tout leur jour.

SALOMON Roi des Bretons Armoriquains succéda à Conan Meriadec son ayeul l'an 421. épousa la fille de Flavius Patrice Romain, & mourut l'an 434.

- AUDREN Roi des Bretons Armoriquains mort vers l'an 464. ou pour le plus tard en 471.
  - ERECH ou Riothime Roi des Bretons Armoriquains.
    - HOEL I. Roi des Bretons Armoriquains depuis l'an 509. jusqu'en 545.
      - HOEL II. Roi des Bretons Armoriquains.
  - BUDIC Roi des Bretons Armoriquains après son frere.
  - MICHEL, Evitcael ou Gicquel.
- CONSTANTIN Roi des Bretons Insulaires tué la neuviéme année de son regne, c'est-à-dire, en 454.
  - CONSTANS tué l'an 454.
  - AURELE-AMBROISE monta sur le Trône l'an 470. & fut tué dans un combat l'an 515.
    - ARTUR Roi des Bretons Insulaires mort l'an 542.
    - CADOR Duc ou Roi de Cornouaille.
      - CONSTANTIN tué par Aurele Conan, son neveu en 544.
        - Deux jeunes Princes tués l'an 543. par leur oncle Constantin.
      - CUNEGLASE poursuivi par Aurele pour s'assurer de deux Princes qu'il fit périr.
        - AURELE CONAN s'empara du Royaume de Constantin son oncle, qu'il avoit fait mourir.
    - ANNE épousa Loth surnommé Lauhir, Leir ou Levir.
      - VALGANUS tué l'an 520. à la journée de Camilan.
      - MORDREDUS s'empare du Royaume & est tué à la journée de Cambule.
      - VORTIPOR succéda à Aurele Conan son neveu.
      - MAGLOCUNUS succéda à Vortipor son frere.

NOTE XXXI.

De M. Gallet sur les deux Samsons, qui occuperent le Siége de Dol dans le sixiéme siécle.

POUR peu qu'on ait étudié l'Histoire de l'Eglise de Dol en particulier, & celle de Bretagne en général, on ne peut s'empêcher d'admettre deux Archevêques, nommés Samson, l'un qui avoit d'abord été Archevêque d'York, & l'autre, à ce qu'on prétend, Archevêque de Menevie. Il y a peu de difficulté à résoudre sur le second ; tous conviennent de son existence : il ne s'agit que d'en fixer les époques. Il n'en est pas de même du premier ; ce point a été contredit dès la fin du douziéme siécle ; mais ceux qui l'ont attaqué, ont allegué de si mauvaises raisons, qu'il est étonnant que des Sçavans ayent pû s'y rendre. J'espere que les preuves suivantes suffiront pour faire connoitre ce qu'on en doit penser. Mathieu Paris, est le premier que je mettrai sur les rangs ; il est mort en 1259. c'est-à-dire,

qu'il a vêcu peu de tems après la décision de la fameuse dispute entre les Archevêques de Tours, & les Prélats de Dol, soutenue de part & d'autre avec tant de chaleur, & dont on trouve les commencemens dès le sixiéme siécle. Cet Auteur paroît avoir été bien informé de cette affaire, dont la décision étoit encore toute récente. Il entre dans un grand détail, & voici comme il s'explique sur les circonstances dont il s'agit: » S. Samson Archevêque d'Yorck se réfugia dans la petite Bretagne auprès de ses Concitoyens, qui » étoient de la même Nation & du même pays, » & porta avec lui le Pallium, qu'il avoit reçu » du Pontife Romain, il arriva dans ces lieux, & fut » reçu avec beaucoup d'honneur de ses Compatriotes. Les Peuples d'un consentement unanime l'élurent pour gouverner l'Eglise de Dol, qui venoit de perdre son Pasteur, & malgré sa résistance, il fut placé sur ce Siége avec l'agrément du Roi. Dans cette Eglise il se servit » pendant toute sa vie du Pallium qu'il avoit apporté du Monastére d'Yorck, & plusieurs de ses » successeurs firent la même chose après lui. » Tout ce que cet Auteur ajoute prouve évidemment que ce fait étoit arrivé long-tems avant l'an 555. & par conséquent long-tems avant S. Samson II. du nom, qu'on appelle Archevêque de Menevie. Il donne à S. Sansom d'Yorck plusieurs successeurs, qui, comme lui, porterent le Pallium, avant que les Rois de cette Province défendirent aux Evêques de leurs Etats d'obéir à l'Archevêque de Tours, & depuis cette défense, dont on ne voit le commencement qu'en 567. jusqu'au tems du Pape Nicolas I. il compte plus de 300. ans.

Les Députés de l'Eglise de Tours, qui devoient être mieux au fait que personne, ne s'en expliquent pas autrement dans la Sentence d'Innocent III. de l'an 1199. & cet article ne fut point contesté par les Parties adverses. Ils avancent donc comme un fait certain, » que quoique la » Bretagne fut autrefois soumise à la Métropole » de Tours, les Bretons conspirerent enfin contre le Roi des François, choisirent pour les » gouverner un Roi propre, & de leur nation, » & voulurent se donner un Archevêque nouveau, comme ils venoient de se créer un nouveau Roi; ce qui donna lieu à l'Eglise de Dol » de s'élever contre celle de Tours à l'occasion » du B. Samson, Archevêque d'Yorck, qui pendant qu'il étoit exilé en Bretagne, avoit gouverné l'Eglise de Dol avec les marques de la » dignité Archiépiscopale. » Il est bon d'observer que ces personnes, qui devoient être si bien instruites placent le fait dans un tems & dans des circonstances, qui ne peuvent absolument convenir à S. Samson II. du nom, dont nous avons les Actes. La premiere est d'avoir été exilé dans la Bretagne Armoriquaine; on n'a jamais rien dit de semblable de S. Samson II. du nom, qui ne se retira dans la Bretagne que de son propre mouvement, & pour se soumettre aux ordres du Ciel, qui lui furent annoncés par un Ange. Les autres circonstances, qui regardent l'exil de S. Samson, Archevêque d'Yorck, sont que ce fait arriva dans un tems, où les Bretons se souleverent contre les François; élurent un Roi de leur nation, & voulurent avoir un Archevêque dans leurs Etats, comme ils venoient d'y élire un Roi. Tout cela se trouve à la lettre depuis 490. que les Armoriquains voulurent avoir Budic pour leur Roi, comme descendu de leurs Souverains, & sur-tout depuis 513. qu'ils sécouerent le joug des François sous la conduite de Rioval ou Hoel I. du nom jusqu'à la fin de son regne en 545. au lieu que rien de tout cela ne convient depuis 555. tems à peu près de l'arrivée de S. Samson II. du nom jusqu'à sa mort qu'on fixe vers l'an 565. comme on peut le voir dans ces Mémoires pendant tout ce tems. Il est encore bon d'observer que si vous exceptez le sujet de la fuite de S. Samson, Archevêque d'Yorck, aucune des circonstances, ni la révolte des Bretons contre les François dans cette conjoncture, ni l'élection d'un nouveau Roi, faite en conséquence, ni celle d'un Archevêque choisi de nouveau, sous prétexte du Pallium qu'il portoit, ni la même pratique observée par ses successeurs à son exemple, ni sa résidence à Dol jusqu'à sa mort ne se trouvent nulle part dans Geoffroi de Montmouth, tout interpollé qu'il est. Les Députés de l'Eglise de Tours, ni Mathieu Paris, n'avoient donc point appris de lui ces circonstances. Ainsi ce seroit en vain qu'on voudroit encore le regarder comme le premier Auteur de ce fait, & ceux qui le prétendent, l'avancent sans aucun fondement. Ils ne l'ont point pris aussi dans la Légende dorée de Jean Capgrave, ni dans l'Histoire fleurie de Mathieu de Westminster, que nos Critiques rejettent avec tant de dedain, puisque ces ouvrages n'ont paru que long-tems après eux. Ils avoient puisé dans des sources plus pures, & par conséquent leur témoignage ne doit plus être suspect.

Je dis la même chose du Pape Innocent III. qui termina cette grande question de la prétendue Métropole de Dol; car comme Girard de Cambrige, Archidiacre de Menevie, s'expliquoit autrement à ce Pape sur ce sujet, & disoit » que ce Samson étoit Archevêque du pays de » Wales; que pendant la peste qu'on nomme » jaunisse, quoique très saint & peu frappé de la » mort, néanmoins à la pressante sollicitation de » ses peuples il se retira avec eux dans la petite » Bretagne; que le Siége de Dol s'étant trouvé » vacant, il fut choisi sur le champ pour le remplir; & qu'en considération du Pallium, qu'il » avoit apporté de Menevie, les Evêques ses » successeurs en avoient toujours usé jusqu'à son » tems. Et comme Innocent III. repliquoit à toutes ces suppositions: *Au contraire on tient que ce » Samson de Dol fut Archevêque d'Yorck.* » Non, » Saint Pere, avec tout le respect que je vous » dois, ce Samson étoit de notre Ville, & non » d'ailleurs. Les Historiens de Dol en font foi, » d'où vient que dans la Prose, qu'on a de S. Samson, on trouve ces mots: Or on transfere à la » suprême dignité de Dol le Prélat de Menevie. » Ce qui trompe ici ceux d'Yorck, continue-t'il, » est l'équivoque du même nom, qu'un de leurs » Archevêques avoit porté. Le Pape ne laissa » pas d'insister, & lui demanda combien il y » avoit de tems que ce Samson avoit passé la mer. » Girard répondit que ce fait étoit arrivé du tems » du Pape Gregoire. J'ai voulu rapporter cette

partie du Dialogue, afin de mettre plus à portée de connoître le peu d'exactitude de l'Auteur, ses contradictions, ses Anachronismes, & par conséquent le peu de fond qu'on doit faire sur son témoignage.

Car 1°. il paroît que c'est l'honneur & l'intérêt de son Eglise, qui le faisoient parler. 2°. Il étoit moins en état d'être instruit du fond de l'affaire, que les députés de l'Eglise de Tours & que ce grand Pape qui avoit examiné de si près les raisons alléguées de part & d'autre, ensorte que si quelqu'un prend ici le change & se laisse tromper par l'équivoque des noms, comme cet Archidiacre le prétend, ce sont plutôt ceux de Menevie, dit Usserius, que ceux d'Yorck. 3°. En effet il est lui-même forcé d'avouer que ces derniers avoient eu quelque Archevêque du même nom de Samson. Il n'avoit qu'à suivre cette ouverture & convenir avec nous que celui qu'il nomme de Menevie, ainsi que celui d'Yorck, avoient occupé successivement en différens tems le même siége de Dol. 4°. Son peu d'exactitude & ses contradictions nous donnent sujet de croire, qu'il ne connoissoit pas celui de sa ville, qu'on doit regarder à Dol comme second de ce nom, & qu'il ne sçavoit pas mieux l'Histoire de son Eglise : car après la mort de David de Menevie arrivée l'an 544. ce siége fut rempli par Kinoc ou Canauc, à qui succéda Ismael, sans qu'on trouve place pour aucun Samson entre les années 544. & 555. lorsque celui qu'on veut faire passer pour Archevêque de cette ville, étoit certainement dans la Petite-Bretagne. 5°. Girard de Cambrige est le seul qui nous apprenne que la peste, appellée jaunisse, ait été l'occasion de la fuite du second Samson. De trois ou quatre vies que nous avons de ce dernier, aucune n'attribue ce passage dans l'Armorique à ce vain prétexte. 6°. En effet cette peste arriva dès l'an 547. plus de trente-trois ans avant l'intronization du Pape S. Grégoire le Grand, & d'ailleurs en 547. le siége de Dol n'étoit point vacant, il étoit rempli par S. Teliave, qui s'étoit véritablement retiré dans ces lieux pour éviter les fâcheuses suites de cette peste. C'est confondre mal-à-propos l'un & l'autre pour ne point entrer ici dans les autres raisons qu'on a de les distinguer. Je dirai seulement que S. Teliave passa dans ces lieux, lorsque Judual y étoit encore. Il connoissoit le pays, le peuple & le Prince qui gouvernoit, puisqu'il y avoit déja fait un assez long séjour du vivant du Roi Budic, son beau-frere. Il y resta cette seconde fois sept ans & six mois tout au moins jusqu'en 554. repassa dans l'Isle avec ses compatriotes vers 555. y mourut avant 560. & fut inhumé dans son Eglise de Landaf. Au lieu que S. Samson II. du nom ne connoissoit ni le pays de Dol quand il y passa, ni le Prince qui regnoit dans ces cantons. Il apprit que c'étoit Judual & qu'il étoit détenu captif à la Cour de Childebert; il sollicita sa délivrance & l'obtint; il le vit encore plusieurs années sur le Thrône jusqu'environ 566. nomma S. Magloire pour son successeur, mourut dans la Bretagne Armorique, & fut inhumé dans son Eglise de Dol. La preuve que cet Auteur tire de la prose qu'on chantoit dans l'Eglise de Dol, ne mérite aucune attention, parce qu'elle étoit faite pour S. Samson II. du nom, que plusieurs ont regardé comme ayant été d'abord Archevêque de Menevie. Mais cela ne prouve nullement qu'il n'ait point eu de prédécesseur du même nom ci-devant Archevêque d'Yorck; il prouve au contraire assez clairement, ce me semble, qu'il y avoit dès lors à Dol, sinon un Archevêché, du moins un Evêché, puisque loin de parler d'une nouvelle érection, on dit formellement que le Prélat de Menevie fut transféré dans cette occasion à la suprême dignité de l'Eglise de Dol. 7°. Un anachronisme visible & criant dans lequel cet Auteur tombe à ce sujet, est de dire que S. Samson Archevêque de Menevie, qui passa dans notre Bretagne du tems de la peste nommé Jaunisse, c'est à-dire, l'an 547 fut le 25. après David de Menevie, qui ne mourut qu'en 544. selon Usserius (*a*); car d'autres rejettent cette mort jusqu'en 604. quoique contre toute vraisemblance. Au reste, je ne vois pas ce que cet Auteur peut appeller les Histoires de Dol, qui font voir que saint Samson étoit de Menevie & non d'ailleurs. Je ne connois aucune Histoire particuliere de Dol, qui dise que S. Samson étoit de Menevie où d'Yorck; qu'il fut Archevêque ou Evêque d'aucune Eglise avant son passage : que le titre d'Archevêque étoit déja dans l'Eglise de Dol; qu'aussi-tôt que S. Samson fut placé dans cette Chaire, les autres Evêques du pays se soumirent à lui comme à leur Métropolitain, & que le Roi Childebert ne fit que confirmer ses priviléges par son autorité Royale. Pour ce qui regarde les autres Histoires de cette Eglise, il est vrai que les vies de S. Iltut, de S. Dubrice & de S. Teliave de S. Gildas, de S. Oudocée, des deux Samsons & de quelques autres, peuvent en quelque sorte passer pour des morceaux de l'Histoire de Dol, puisqu'on y parle de quelques-uns de ses Prélats : mais presque toutes, loin de favoriser les nouvelles prétentions de Girard de Cambrige, les détruisent absolument, sans en excepter celle de S. Albée, que D. Lobineau ne laisse pas de citer pour prouver le contraire, lorsqu'il en applique les termes au second Samson, le seul qu'il semble reconnoître.

Pour commencer par cette derniere on y lit, que lorsque S. David étoit encore dans le sein de sa mere vers 462. S. Samson qui fut depuis Evêque de Dol (l'Auteur nomme cette ville Dolomheir à l'extrémité du pays des Letes ou de la Létavie) vivoit déja, c'est-à-dire, qu'il étoit né quelques années auparavant, au moins vers 460. mais non qu'il fût dès-lors Evêque de Dol, ce qui suffit pour lever toutes contradictions apparentes, qu'Usserius trouvoit inexplicable. Or, cela convient parfaitement au premier Samson, qui fut consacré l'an 490. Archevêque d'Iorck à l'âge de 30. ans; passa dans l'Armorique pendant la maladie d'Ambroise-Aurelien, qu'on nomme Uter Pendragon, sçavoir avant 515. fut Evêque de Dol, & mourut sûrement avant 547. & peut-être dès 512. âgé seulement d'environ 52. ans, s'il est bien vrai qu'Ocdumel Evêque Breton, qui souscrivit à deux Chartres de l'Eglise

(*a*) Usserius Ant. Eccl. Brit. pag. 274.

du Mans, dattées de 513. & 525. ait été Evêque dans ces cantons, ce que j'examinerai ailleurs: au lieu que cette circonstance ne peut absolument convenir au second Samson, qui ne vint dans la petite-Bretagne que vers 555. (il auroit été dès-lors âgé de 94. ans) qui ne fut Evêque de Dol que depuis, & dont quelques Chroniques parlent encore 26. ans plus tard sous l'an 580.

2°. Nous apprenons de la vie de S. Dubrice qu'il enseigna publiquement pendant 14. ans depuis 469. jusqu'en 484. que les Ecoliers accoururent de tous les endroits de l'Isle de Bretagne pour se ranger sous sa discipline, non-seulement les ignorans, mais encore les Sages & les Docteurs; & l'on compte entre ces derniers S. Theliave & saint Samson qu'on appelle expressément son disciple, comme pour le distinguer d'un autre Samson, qui ne fut point instruit à la même école, mais à celle de S. Iltut.

3°. En effet la vie de S. Theliave porte expressément qu'il étoit condisciple & compatriote de S. Samson: cela ne se peut entendre du second qui n'ayant paru dans le monde avec éclat, que vers 555. ne pouvoit être Docteur dès 469. sur-tout si l'on fait attention que ce fut au sortir de son enfance, qu'il fût mis sous la discipline d'Iltut, qui depuis l'élévation de Dubrice à l'Episcopat de Landaf ne fut que son successeur dans cette profession d'enseigner, & qu'il continua presque tout le reste de ses jours. Le premier Samson fut donc condisciple de S. Theliave & de 18. autres, entre lesquels on ne compte aucun de ceux avec qui le second fut instruit, tels que furent S. Leonor né comme lui seulement après 500. saint Magloire né plûtard encore, & quelques autres. Cette même vie nous apprend encore qu'un saint Samson premier Archevêque de Dol, fit part à saint Theliave son ami particulier du privilége de toute l'Armorique, ce qui signifie, sans doute, qu'il l'associa, comme son Corévêque ou ce que nous appellons aujourd'hui Vicaire général, aux fonctions de son ministére. Ce mot *premier* porte déja coup; car s'il tombe sur le nom de Samson, c'est une preuve que l'Auteur en reconnoissoit deux; si l'on veut ne le faire tomber que sur le mot *Archevêque*, il semble encore nous insinuer qu'il y en eut un autre du même nom, qui ne fut pas premier Archevêque de cette ville. Mais après tout le Samson venu dans ces lieux vers 555. ne put associer à son privilége dans l'Armorique S. Teliave, qui venoit de retourner dans l'Isle & de laisser ce siége vacant, sur lequel les peuples placerent saint Samson dès sa premiere arrivée, quelque-tems avant qu'il fut confirmé dans ce siége par Childebert. Ce Samson ne put donc en faire part à saint Teliave, qui l'avoit précédé en cette dignité, mais qui n'étoit plus dans ces lieux. Saint Teliave auroit été plutôt en état d'associer ce Samson que d'être associé par lui. Tout cela convient au contraire parfaitement au premier Samson, qui reçut en effet avec honneur saint Teliave à son retour de Rome ou de Jerusalem en 504.

4°. Je sçai que dans les vies de S. Iltut & de S. Gildas on trouve un Samson condisciple de S. David, de S. Gildas & de S. Paul ou Paulin; mais c'est encore ce qui nous oblige de reconnoître un premier Samson contemporain de David né en 462. & Evêque en 516. de Paulin né vers 469. & Evêque avant 513. & de Gildas Albanius plus éclairé, mais aussi plus âgé que tous eux & qui ne fit autre profession que de s'instruire en différens pays & dans différentes écoles pendant la meilleure partie de sa vie. Je suis surpris qu'Usserius qui l'entend de Gildas Bathonie, ne se soit pas apperçu de l'anachronisme, lui, surtout qui ne fait naître ce Gildas qu'en 522. car comment auroit-il pû dans ce cas être condisciple de deux personnes, qui étoient Evêques plus de sept ans avant sa naissance, & si long-tems avant qu'il fut en état de prendre aucune leçon.

5°. Un Samson fut ordonné Evêque & fut placé sur un siége du titre de S. Pierre. C'est ce qu'Usserius cite de la vie de ce Saint insérée dans le Regiſtre de Landaf. Ce titre de S. Pierre est celui de l'Eglise d'Yorck, au lieu que celui de Menevie, dont on veut que le second Samson ait été fait Evêque, portoit le titre de saint André dans sa premiere érection, & depuis celui de S. David, mais nullement, que je sçache, celui de S. Pierre: outre qu'il n'est guères possible de faire remonter la consécration du second Samson jusqu'au tems de S. Dubrice (*a*), qui ne fut plus dans les fonctions Episcopales après 512. & qui mourut au moins en 522. c'est-à-dire, 33. ans entiers avant le passage du second Samson dans l'Armorique. C'est donc aussi du premier de ce nom, qui fut Archevêque d'Yorck, qu'on doit pour la même raison entendre ce qu'on lit dans la même vie, qu'en partant pour ce voyage il reçut la bénédiction de Dubrice, qu'on appelle son pere, d'Iltut son Abbé, de tout le peuple & de tout le Clergé, sans laisser d'intervalle entre ce fait & son départ qu'autant qu'il en fallut pour visiter sa mere & pour consacrer une Eglise qu'elle avoit fait bâtir audeça de la mer de Saverne. Tout cela ne peut absolument convenir au second Samson, qui ne passa dans la Bretagne Armorique qu'environ 33. ans après la mort de Dubrice, & 43. ans après qu'il eut quitté les fonctions Episcopales pour se retirer dans la solitude. Il faut donc conclure de tant de circonstances prises dans cette vie de S. Samson, qu'il y en eut un Archevêque d'Yorck, qui passa dans l'Armorique avant 522. & même avant l'an 512. ce qu'on ne peut appliquer au Samson second du nom, qui fut, dit-on, Archevêque de Menevie, mais qui ne vint dans la Petite-Bretagne que 43. ans plus tard pendant l'exil de Judual son cousin & les dernieres années de Childebert.

6°. Je n'insisterai point ici sur la preuve qu'on peut tirer de la vie de S. Paterne Evêque de Vannes & qui nous apprend qu'un Samson Prélat de Dol étoit son contemporain. Le premier point seroit de fixer le siécle dans lequel ce Paterne Evêque de Vannes vivoit; & comme il y en a eu sur ce siége plusieurs du même nom (*b*), il s'agiroit de démêler auquel on doit attribuer encore cette circonstance. Ce point est difficile & me

(*a*) Usserius Antiq. Eccl. Brit. pag. 277.

(*b*) Usserius Ibidem pag. 275. 276.

jetteroit trop loin, parce que l'Auteur de sa vie le confond en bien des choses avec celui de la Grande-Bretagne. Il s'agiroit de débrouiller ces faits, & ce seroit une entreprise de longue haleine. Je ne rappellerai point ici le témoignage de Benoît Moine de Gleuster, c'est celui qui nous a donné la vie de S. Dubrice. Il parle d'un Samson qui vivoit sous le regne d'Ambroise - Aurelien ; ce ne peut être le second de ce nom, il a donné quelques autres preuves de la distinction qu'on doit faire des deux Evêques de ce nom. L'autorité de celui qui nous a donné l'Histoire des Archevêques d'Yorck (a) vers 1460. ne seroit plus aussi de saison, puisque celles que j'ai rapportées, sont plus anciennes.

7°. J'ajouterai seulement que Mathieu de Westminster distingue nettement ces deux Samsons, lorsqu'il dit sous l'an 561. que celui qui fleurissoit alors, étoit le successeur d'un autre de même nom.

NOTE XXXII.

De M. Gallet sur divers noms attribués à la même personne.

DANS plusieurs endroits de ces Mémoires j'ai fait à la même personne l'application de différens noms employés quelquefois pour le même & le plus souvent par différens Auteurs. Je ne sçais si rien ne pouvoit plus contribuer à rétablir notre Histoire dans son ordre naturel & la tirer de la confusion où les Modernes l'ont jettée, faute d'avoir examiné de près le rapport de ces noms, qui n'avoient rien de différent que le son & l'apparence. On dira tant qu'on voudra (b) qu'il n'est pas donné à tous de voir clair dans ces antiquités, ni de prendre pour des découvertes solides de simples rapports de noms & d'étymologie sur les faits & les circonstances des familles, sur les lieux & les tems. L'application de l'étymologie ne vient qu'après & se trouve ainsi dans sa place, ensorte que loin de rien gâter, elle acheve d'éclaircir tout, & surprend agréablement par le nouveau jour qu'elle donne. Ce n'est pas que je me flatte d'avoir été aussi heureux que les Menages & les Chastelains. Je n'ai jamais lû l'ouvrage du premier ; pour le second, je m'estimerois heureux, si j'avois quelque partie de ses vertus & de son érudition ; je me ferois gloire d'avoir pû profiter de ses découvertes, & prendre à force de le fréquenter & de lire ses ouvrages, cet air de candeur & d'ingénuité que j'ai toujours admiré : mais cela n'est pas donné à tous. Pour l'application que j'ai faite de ces différens noms à la même personne, cela ne m'est jamais arrivé, que je n'aye fait voir en même-tems de pareilles altérations de noms dans l'antiquité, ou même de plus extraordinaires. Il s'agit ici d'en chercher & de tâcher d'en découvrir les différentes sources.

La premiere est que les personnes de distinction, sur-tout chez les Romains, qui communiquerent cet usage aux Provinces, portoient plusieurs noms. Le premier étoit celui qu'on imposoit aux enfans mâles neuf jours après leur naissance & le huitiéme jour aux filles. C'est ce qu'ils appelloient l'avant nom *prænomen*, comme Marcus, Eneius, Gaius &c. Le second étoit le nom de la race qu'ils exprimoient par le terme *gens*, & qui étoit commun à tous ceux d'une même race, comme Vossius, Cornelius Æmilius, &c. Ils appelloient ce second nom *nomen*. Le troisiéme étoit celui de la famille, par exemple Scipio, Lentulus, &c. & c'est ce qu'on entendoit par *cognomen*. On donnoit à quelques-uns un quatriéme nom qu'on tiroit de quelque événement, de quelque défaut, de quelque vice, de quelque vertu, ou de quelque action, comme Torquatus, Corvinus, Cunctator, Africanus, &c. (c) Et pour nous rapprocher des tems & des lieux pour lesquels j'écris, Sidonius Apollinaris Evêque de Clermont portoit quatre noms, sçavoir C. Sollius, Apollinaris, Sidonius. On n'en a pas donné moins à S. Patrice, qui fut d'abord nommé Succat, ensuite Cath-Reige & Magonius, enfin Patrice. S. Teliave eut aussi deux noms, Eliud ou Elios & Madoc ; & de-là ceux qu'on donne à nos premiers Princes, tantôt au nombre de quatre, comme Ri-vallon, Mur-machon ou Machon ; tantôt au nombre de trois, comme Conan-mer Maur ou Vaur & Car-riadec, Riadoc ou Radoc, Cybsd-Daniel-Dremrus, que quelques-uns ont abrégé par Daniel-Dremrus, & d'autres par Aldroenus ; & tantôt enfin au nombre de deux, comme Grallon Mur, Rio-val, Jean Reith, Guindual pour Indual ou Judual surnommé le Blanc. Souvent le surnom étoit celui du pere, par exemple Jean Reith pour Jean fils de Riatham, de Reith ou du Roi, Grallon Flain ou Alain pour Grallon fils d'Alain. Concar Keroenos pour Concar fils de Keroenos ou d'Urbien &c. Les Historiens sacrés disoient : Simon-Jean pour Simon fils de Jean, comme on dit encore en Irlande, en Angleterre & dans nos campagnes Jean fils Simon, Pierre fils Jean &c. Les Auteurs ne se donnoient pas toujours la peine de rapporter tous ces noms ; ils se contentoient d'un ou de deux. Il s'en trouvoit qui ne les désignoient que par l'un de ces trois ou quatre, comme il s'en trouvoit aussi qui ne leur en donnoient qu'un des autres, de quelque source que vint cette différence de noms.

La deuxiéme source est un seul & même nom pour le sens & pour la signification, mais différent pour le son selon les différentes langues. Ainsi Cephas en Syrien est le même que Petrus en Latin ou Pierre en François, que les Bretons expriment par Pezron. Winifred en Celtique est le même que Boniface en François. Mur, Mar, Maur ou Vaur en Breton signifie grand en François. Paterne est le même que Tathée, parce que Tat signifie pere. Keroenos est le même qu'Urbien, parce que Kaer signifie ville, urbs. Guen en Breton & Find en Hibernois signifient blanc ou blanche ; de-là vient que la mere de S. Guingalois est appellée Guen ou Alba dans différentes vies du même Saint. Je pourrois rapporter un grand nombre d'autres exemples, où les noms

(a) Ibidem pag. 39.
(b) Lobineau Hist. de Bret. Tom. 1. pag. 7.

(c) Sigonius de nominibus Rom. & Sirmundus in Sidon. Apol.

ne sont différens que selon les différentes langues mais qui signifient la même chose & marquent la même personne selon le choix que les Auteurs en ont voulu faire, ou se sont crus obligés de faire pour s'accommoder à la langue dans laquelle ils écrivoient, & pour se faire entendre de ceux qui devoient lire leurs ouvrages. Souvent ils les employerent tous deux en traduisant celui qui venoit d'une langue étrangere, comme on a dit de Judual que d'autres appellent Guendual, qu'il portoit le surnom de blanc *cognomento candidus*, véritable explication du mot *Guen*. De même quelques-uns ont fait connoître Grallon premier du nom en le nommant Grallon Mur, & les autres en disant Grallon qu'on appelle Grand. *Grallonus quem appellant magnum*.

La troisiéme source est la diversité du même nom dans la même langue, soit qu'elle vienne des différentes dialectes de cette même langue, ou de la différente maniere de prononcer selon le génie des peuples en général ou de chaque homme en particulier, les uns plus lentement, les autres plus rapidement, en retranchant quelques lettres & même des syllabes entieres; ou si vous voulez encore selon le génie de chaque siécle: où les hommes ne s'étudient qu'à rafiner pour la prononciation en retranchant ce qu'elle avoit auparavant de trop dur, comme ils font par la langue qu'ls tâchent de rendre de plus en plus énergique, pure & coulante, pour ne rien dire des altérations venues par l'ignorance & par la négligence des Copistes, & qui chargent tous les jours nos Editions exactes de tant de variations ou diversité de lecture d'un même mot pris dans le même Auteur. Les exemples en sont trop communs, pour qu'il soit besoin d'en entasser ici plusieurs; il n'est aucun Sçavant qui ne soit en état d'en faire des leçons aux autres, & ce seroit d'eux que je voudrois en prendre. De-là les changemens du nom de S. Pierre en S. Peyre, S. Pere & S. Pé; de S. Paul en S. Poul, S. Pal & S. Pan; de Jean en Jahan, Jehan, Johan, Johannic, Joahen & Joava; de Jacques en James, Jaime, Jago & Diego, dont on a fait Didace; de Petronille en Perrine, Perronelle & Pernelle. De-là, pour me rapprocher un peu plus, les noms de Jacut, Jaicut, Jaigu & Jaigou pour Jacob; de Pere & Pern pour Paterne; de Conis, Coun, Caun, Can, Cathou, Cathon & Catou pour Conan, de Meriadoc, Varadoc & Caradoc pour Meriadec; de Gradilon, Gradlon, Galuron, Gallon & Gollit pour Grallon; de Bodoix, Bodic, Dubric & Debrok pour Budic; de Hoelloc, Halioc, Hailoch, Rival, Riwal, Rigual & Rivallon pour Hoel; de Judual, Gurndual & Vidimacle pour Indual, de Salaun pour Salomon; & tant d'autres semblables, que j'ai déja rapportés en tems & lieux.

Ces altérations ne sont pas assurément plus extraordinaires que celles d'Audouen en Ouen & Dadon, sur lesquelles on ne fait aucune difficulté; de Remigius en Remedius; de Wingaloeus en Galnutius & Guenolé, reçues généralement de tout le monde. Enfin pour ne pas ennuyer elles ne doivent pas plus surprendre que celles d'Eugenius en Euchadius, d'Egidius en Gilles ou Gillet. Je puis même dire que jamais ces sortes d'altérations n'ont été portées au point où nous les voyons de nos jours par une pure affectation; car qui reconnoîtroit les noms de François en celui de Sisique employé par quelques Bretons; de Françoise en ceux de Fanchon, Fanchonic & Chonic; de Martial en Ciali; de Catherine en Catin ou Cato; de Marie en Manon; de Claude en Gadon; d'Elisabeth en Babé; de Marguerite en Gogo; de Genevieve en Javotte; & tant d'autres altérations de noms, dont nos Rues retentissent tous les jours & qu'on a tant de peine à rétablir, lorsqu'il s'agit des fonctions Ecclésiastiques? J'ai rendu raison de pareils changemens, qui se sont rencontrés dans mes Mémoires & j'en ai apporté des exemples. Il restoit d'en découvrir la source; c'est ce que je crois avoir fait suffisamment dans ce discours.

NOTE XXXIII.

Sur Maglocunus Roi de la Grande-Bretagne.

Ce Prince étoit, suivant Usserius (*a*), fils de Cadwallon Lauhir ou Longuemain, à qui Geoffroi de Montmouth (*b*) donne le titre de Roi des Venedotes ou du Nortgall. Il y a bien de l'apparence que Cadwallon Lauhir est le même qu'Aircol-Lauhir & Loth ou Clau-Lauhir. En effet ces trois Princes regnoient dans la Grande-Bretagne sur la fin du cinquiéme siécle & sont tous les trois surnommés Lauhir ou Longuemain. Ils furent chassés de leurs Etats par les Saxons & y furent rétablis par la valeur d'Artur. Ils firent la guerre ensuite aux Saxons & aux Pictes commandés par Sigiri qu'ils défirent entiérement. Enfin ils contracterent alliance avec Artur en épousant Anne sa sœur. Ces trois Princes ne sont donc qu'un seul & même homme sous trois noms qui paroissent différens & qui ne le sont peut-être pas dans le fond. Cadwallon ou Loth Lauhir eut de son mariage avec Anne, sœur d'Artur, Maglocunus, autrement dit Malcun, Milcun, Megil & Malgo. Maglocunus paroît encore être le même que Melvas, dont il est fait mention dans la vie de Gildas l'Albanien. Melvas regnoit dans les mêmes cantons & dans les mêmes tems. Caradoc dit qu'il soutint vivement la guerre contre Artur l'an 509. & Gildas le Sage reproche à Maglocunus d'avoir opprimé son oncle par l'épée & par le feu dès les premieres années de son adolescence. Melvas & Maglocunus sont donc vraisemblablement le même homme. Développons un peu plus les circonstances de son regne en suivant la même conjecture.

Maglocunus, fils de Cadwallon ou Loth-Lauhir & d'Anne sœur d'Artur, nâquit vers l'an 491. Dès ses premieres années il soutint la guerre contre Artur, son oncle, dont il avoit enlevé l'épouse. Touché des sages remontrances de Gildas l'Albanien il restitua ce qu'il avoit enlevé & se réconcilia avec son oncle. Il succéda à son pere, dont il n'est plus parlé depuis l'an 516. & prit une légitime femme, de laquelle il eut un fils

(*a*) Usserius Ant. Eccl. Brit. pag. 302.

(*b*) Galfridus L. 9. cap. 12.

nommé Run ou Rimo. Cependant pressé par les remords de sa conscience & par les avis charitables de quelques pieux solitaires il quitta généreusement sa femme, sa couronne & ses trésors, & se retira dans le Cloître. Là sous les yeux de Dieu, des Anges & des hommes il fit les vœux ordinaires qu'on appelle profession. De si saints engagemens ne furent pas assez forts pour le fixer jusqu'à la fin de ses jours ; il céda aux suggestions secretes de l'ennemi du genre humain & retourna dans le siécle. A ses anciens crimes il en ajouta de nouveaux & de plus énormes. Il reprit sa femme & la garda quelque-tems, mais la passion qu'il conçut pour celle de son propre neveu, le porta jusqu'à cet excès de fureur que de faire mourir sa femme & son neveu, dont il épousa publiquement la veuve. Tout cela se passa avant l'an 543. auquel Gildas le Sage écrivoit son Traité, dans lequel on trouve les particularités que nous venons de rapporter. Maglocunus étoit dès lors avancé en âge & possédoit le plus grand Royaume de l'Isle de Bretagne. Il l'étendit par la ruine de plusieurs Etats, dont il fit mourir les Princes. Tant d'étranges catastrophes qui se suivirent de près, contribuerent peu à peu à son élévation. S'il n'en fut pas le principal Auteur, il en fut au moins le témoin, & il en retira tout le fruit. Enfin tous les peuples de six Royaumes ou Provinces l'élûrent pour leur seul chef ou pour Souverain de tant de petits Rois qui paroissent confusément dans l'Histoire de ce tems-là (*a*). Cette élection paroît avoir été faite l'an 551. en effet Constantin succéda à Artur son pere l'an 542. & fut tué la troisiéme année de son regne, c'est-à-dire, en 544. Aurele-Conan, son successeur, mourut la seconde année de son regne en 546. (*b*). Vortipor regna quatre ans entiers & mourut l'an 550. Maglocunus fut donc couronné l'année suivante 551. Il ne regna que cinq ou six ans, & mourut de la peste nommée Jaunisse. Ce fleau avoit cessé, lorsque S. Teliave quitta le siége de Dol pour retourner à son Eglise de Landaff. Il laissa en sa place Samson le jeune, qui souscrivit au Concile de Paris en 557. Maglocunus étoit mort, lorsqu'il retourna dans l'Isle & il mourut lui-même avant 560. Tout conspire donc à confirmer la Chronologie que nous venons d'exposer & à fixer la mort de Maglocunus en 555.

Il laissa entr'autres enfans Run qui pouvoit être né vers 510. & Ennian qui fut pere du Roi Caduan ou son ayeul. Run fut autant aimé de ses sujets que son pere en fut haï. Les Bretons souhaitoient que le pere, en punition de ses crimes (*c*), fut malheureux ; que ses terres fussent ravagées ou stériles ; & qu'il finit bien-tôt ses jours, pourvû que la punition ne s'étendît pas jusqu'à son fils. Run monta sur le Thrône, lorsque son pere quitta le siécle entre les années 530. & 540. mais il eut le malheur d'être chassé de ses Etats par les Saxons. Il se retira dans la Bretagne Armorique avec Rimo sa sœur ou sa fille, qui épousa Hoel II. du nom. De ce mariage vint Judual, qui fut persécuté par Canao son oncle & obligé de se retirer à la Cour du Roi Childebert. Judual fut rétabli dans ses Etats par les soins de S. Samson & de S. Lunaire. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

(*a*) Cambden pag. 296.
(*b*) Usserius pag. 290.
(*c*) Usserius pag. 385.

NOTE XXXIV.

Sur Caduan, Cadualen & Caduallastre Rois de la Grande-Bretagne.

L'Histoire de la Grande-Bretagne traduite par Geoffroi de Montmouth finit aux regnes de Caduan, de Caduallon & de Caduallastre (*d*). Elle est presque la seule qui fasse mention de ces trois Princes ; mais elle n'en dit rien qui soit contraire à l'Histoire du tems prise dans les meilleures sources. En effet Caduan étoit, suivant le même Geoffroi fils de Jago & petit-fils d'Enian mort avant l'an 540. Il ne regna d'abord que dans la partie septentrionale du pays de Walles, qui étoit du patrimoine de Maglocunus, son bisayeul. Les autres parties étoient occupées par divers Princes, qui se réunirent enfin contre Edelric Roi de Northumbrie & déférerent l'autorité Souveraine à Caduan. Lorsqu'ils étoient sur le point d'en venir aux mains, ils furent réconciliés par des amis communs. Depuis ce moment Caduan & Edelric furent si étroitement liés, que tous leurs biens devinrent communs. Mais quelque amitié qu'ils eussent l'un pour l'autre Caduan ne put engager Edelric à reprendre sa femme, qu'il avoit répudiée lorsqu'elle étoit enceinte. Elle accoucha vers 587. d'un fils, qui fut nommé Eduin. Caduan le fit élever avec son fils Caduallon qui vint au monde quelques mois après Eduin. Cette démarche n'altera point la bonne intelligence qui regnoit entr'eux : mais Edelric étant mort en 592. Edelfrid son fils & son successeur commença à persécuter Eduin, & voici quel fut le motif de cette persécution. Eduin, selon Bede, étoit fils d'Ella, qu'Edelric avoit dépouillé de ses Etats & fait mourir en 584. Edelric avoit épousé la veuve d'Ella, mais s'étant apperçu qu'elle étoit enceinte du fait d'Ella, il l'avoit répudiée & avoit pris une autre femme. Edelfrid avoit épousé la fille ainée & la présomptive héritiere d'Ella ; ce fut pour cette raison qu'après la mort de son pere il maltraita Eduin dans la crainte qu'il ne voulut rentrer en possession des Etats d'Ella. La persécution augmenta après la victoire qu'Edelfrid remporta l'an 603. sur Aldan Roi des Scots, & elle s'étendit en 607. jusqu'à Caduallon même (*e*) parce que les Bretons avoient toujours refusé de recevoir les décisions de S. Augustin sur la discipline Ecclésiastique. Caduallon dépouillé de ses Etats se retira avec son ami à la Cour de Salomon Roi des Bretons Armoriquains.

En 615. ces deux Princes ayant appris la mort de leurs parens & les bonnes dispositions de leurs Sujets, retournerent dans l'Isle & recouvrerent leurs Etats. Ils vécurent d'abord en assez bonne intelligence ; Eduin avoit trop d'obligation à

(*d*) Galfridus de Gestis Regum Brit. c. 181. MSS. Coton.
(*e*) Beda L. 2. cap. 2.

Caduallon

Caduallon pour en agir autrement : mais en 618. ils se brouillerent pour des raisons d'Etat & se firent une cruelle guerre. Après plusieurs combats Caduallon fut chassé de ses Etats (*a*), & obligé de se refugier dans la Bretagne Armorique. Eduin conquit tout le pays des Bretons ; ce qu'aucun Prince Anglois n'avoit encore fait, & fut baptisé l'an 627. Caduallon avoit épousé la sœur de Peanda Roi des Merciens, qui lui aida à remonter sur le Thrône. Enfin Eduin fut tué par Caduallon l'an 633. & Caduallon fut tué aussi par Oswald fils d'Ethelfrid en 634. suivant les Chroniques de Nantes & du Mont Saint-Michel. Geoffroi de Montmouth dit que Caduallon avoit alors au moins 48. ans, cela suppose qu'il étoit né vers 587. Mais ce qu'il ajoute sur sa vieillesse & ses infirmités, est une pure interpolation & une contradiction manifeste ; car on n'a jamais dit d'un homme de 48. ans qu'il fut vieux & infirme.

Caduallon laissa un fils nommé Caduallastre, qui étoit encore dans l'adolescence. Caduallastre, soutenu par la protection de Peanda son oncle, passa les douze premieres années de son regne dans une grande tranquillité & une profonde paix. Il tomba ensuite dans une maladie de langueur, qui donna occasion à des guerres intestines entre ses sujets (*b*) & dont le fruit fut la ruine de leurs riches Provinces. La peste succéda aux guerres en 664. & dura onze ans. Les ravages qu'elle fit dans le pays, le changerent en un objet d'horreur pour les Bretons & pour les Saxons. La contagion ayant cessé en 675. les Saxons n'eurent pas de peine à conquérir des terres abandonnées par le Roi, par les principaux Seigneurs & par la plus saine partie du peuple. Ce fut dans cette conjoncture que Caduallastre se retira dans la Bretagne Armorique. Il y resta jusqu'à l'an 689. qu'il renonça à toutes les grandeurs du siécle & se retira à Rome, où il mourut. *Extrait des Mémoires de M. Gallet.*

NOTE XXXV.

Sur la retraite & le rétablissement de Judual.

CANAO ou Comorre ayant fait mourir Hoel II. son frere aîné, s'empara de ses Etats, sans que personne se mît en devoir de résister à son usurpation. Il contraignit même sa belle-sœur à l'épouser, & il s'assura de la personne de Judual fils unique de Hoel sous prétexte de le protéger. Judual vêcut quelque-tems dans la maison de son oncle sans y recevoir aucun mauvais traitement : mais les choses changerent de face après le songe qu'eut sa mere & qu'elle raconta à Canao (*c*). Cette Princesse vit en songe son fils élevé sur le sommet d'une haute montagne, d'où il recevoit les hommages des Bretons ; après quoi elle le vit à la tête de tous ses sujets marchant quelque part. Il n'en fallut pas davantage pour irriter l'esprit de Canao jaloux de dautorité qu'il avoit usurpée. Dans les premieres saillies de sa fureur il dit à la Princesse qu'il sçauroit bien empêcher l'effet de ses prédictions & qu'avant la fin de la journée il feroit périr son fils. La Princesse qui sçavoit par expérience que Canao ne juroit jamais faux, quand il s'engageoit à mal faire, fit avertir secrétement son fils de prendre la fuite, s'il vouloit conserver sa vie. Judual profita de l'avis & se retira d'abord dans le Monastére de S. Leonor, d'où il passa à la Cour du Roi Childebert, qui le reçut favorablement.

L'Auteur des Actes de S. Samson donnés au Public par Dom Luc d'Achery (*d*), rend Childebert & Ultrogotes complices de la mort de Hoel. II. Il dit formellement que Canao acheta à prix d'argent la permission ou l'ordre de tuer l'infortuné Hoel & qu'il leur envoya Judual, comme un prisonnier dont ils pouvoient disposer à leur volonté. L'Auteur de la Chronique de Saint-Brieu a adopté la même calomnie, qui flétrit cruellement la mémoire du Roi Childebert, que Fortunat Evêque de Poitiers nous représente comme un Saint (*e*). Mais les Actes Manuscrits de S. Samson que l'on conserve dans les Abbayes de S. Serge & de la Coulture & qui paroissent être du douziéme siécle, ne renferment rien d'injurieux pour le Roi Childebert & pour la Reine son épouse. Ce sont les mêmes Actes dans le fond, que ceux qui ont été donnés par Dom d'Achery : mais on n'y trouve point l'accusation maligne du Roi & de la Reine, ni la conférence folle & extravagante de S. Samson avec le Roi. On n'y lit point aussi que Canao ait livré Judual à Childebert, mais tout au contraire que Judual alla de son propre mouvement à la Cour de ce Prince. Il faut donc regarder les Actes imprimés comme un ouvrage altéré par quelque Breton passionné, qui a regardé la soumission de la Bretagne à la France comme une tache pour sa nation, & qui ne pouvant nier les faits, a voulu faire passer pour usurpation ce qui ne l'étoit pas.

Quant au rétablissement de Judual, les Actes de S. Léonor ne s'accordent pas avec ceux de S. Samson. Dans les uns c'est Léonor, dans les autres c'est Samson qui a l'honneur de rétablir le Prince Judual sur le Trône. Dans les Actes de S. Samson, il est fait mention de trois batailles ; dans ceux de S. Léonor Judual n'est point obligé de faire la guerre ; & il se met paisiblement en possession de l'héritage de ses ancêtres après la mort de l'Usurpateur. Dans les derniers le Tyran Canao meurt d'une chûte en punition du soufflet qu'il avoit donné à S. Léonor ; dans les autres Canao, après une vigoureuse résistance, est tué par la propre main de Judual. Ce n'est pas tout ; d'autres font mourir Canao différemment. Pierre le Baud dit qu'après la malédiction prononcée par les Evêques de Bretagne contre Canao, il vuida ses entrailles comme Arius : le P. Albert lui fait percer la gorge d'une flêche, qui lui fit vomir l'ame avec le sang. Dans cette variété d'opinions, nous avons suivi les Actes manuscrits de S. Samson, qui ne renferment rien que de sage & de convenable soit au tems, soit aux circonstances. En effet les Bretons étant op-

(*a*) Beda Ibidem. cap. 9. 14. 20. Du Chesne Histoire d'Anglet. pag. 232.

(*b*) Galfridus L. 1. cap. 1. & L. 12. cap. 14. 15. 16. 17.

(*c*) Vita S. Leonorii.

(*d*) Acta Ss. Bened. Tom. 1. pag. 178.

(*e*) Vita S. Germani Paris. Episcopi.

primés par la tyrannie de Canao, & S. Samson s'étant proposé de les en délivrer, par le rétablissement de leur légitime Prince, il ne paroît pas vraisemblable qu'après l'avoir obtenu de Childebert, il l'ait tenu caché pendant un tems considérable, & qu'il ait attendu une occasion, telle que la retraite de Chramne en Bretagne, pour le produire au grand jour.

NOTE XXXVI.

Sur la Charte attribuée à Alain le Long.

L'Auteur de la Chronique de S. Brieuc, mort vers l'an 1416. est le premier qui ait publié cette Charte. M. d'Argentré la trouva si propre à colorer ses préventions sur plusieurs matieres, qu'il l'insera dans le second Livre de son Histoire. Mais elle porte des caractéres si visibles de fausseté, qu'il est étonnant qu'un aussi grand Jurisconsulte s'y soit laissé surprendre. Il seroit trop long de rapporter ici toutes les faussetés que les Sçavans ont découvertes dans la Charte d'Alain le Long, ou plutôt attribuée à ce Prince; nous nous bornons aux principales. La premiere paroît dans ces mots: *Alanus Dei gratiâ Letaniarum Rex, &c.* Les Sçavans remarquent que Pepin, pere de Charlemagne, fut le premier, qui usa de cette expression *Dei gratiâ*, encore ne le fit-il pas pour prouver sa souveraineté; mais pour marquer la maniere extraordinaire, dont il étoit parvenu à la Couronne. Les Formules usitées avant Charlemagne, étoient, *Divina ordinante providentiâ, Dei fretus auxilio, divinâ favente Clementia Pipinus Rex, vir inluster.* 2°. Les surnoms ajoutés aux noms propres sont une marque de fausseté dans un Acte de l'an 689. *Morisanus de Fago & Bassianus de Fontenaio.* Ce ne fut que dans l'onziéme siécle, qu'on ajouta aux noms propres ceux des terres que l'on possedoit, ou quelques sobriquets. 3°. La qualité de Professeur en Droit Civil & Canon donnée à deux Conseillers du Roi, étoit un titre inconnu dans le septiéme siécle. Elle ne fut mise en usage que sur la fin du douziéme siécle, c'est-à-dire, lorsque l'on commença à enseigner le Decret de Gratien, & le Droit de Justinien. 4°. Il n'y avoit en Bretagne l'an 689. que sept Evêques, & non neuf, comme l'avance mal-à-propos le Faussaire. Nominoé ayant formé le dessein de changer son Gouvernement en Royaume, érigea vers l'an 846. les Monastéres de Treguier & de S. Brieuc en Evêchés, & donna à la Cité de Dol la qualité de Métropole, sans laquelle il ne croyoit pas qu'il pût y avoir de Royaume. 5°. Les titres de Maître des Eaux & Forêts, de Collecteur & Receveur des Décimes, de Maître & Garde des Monnoyes sont modernes, & n'ont jamais été en usage dans le septiéme siécle. Le Roi François I. établit un Grand Maître des Eaux & Forêts en Bretagne l'an 1534. & les Décimes y étoient inconnues avant les Croisades. Les termes *Lex, deterioratio legis*, ne sont pas moins récens que les précédens: on ne les trouve dans aucune Ordonnance avant le douziéme siécle. 6°. Le grand Sceau, dont il est fait mention dans la conclusion de la Charte, en suppose un petit pour les affaires de moindre importance, *Actum sub magno nostro sigillo;* mais on ne connoissoit point dans le septiéme siécle les grands & les petits Sceaux; le contrescel même n'a commencé que dans l'onziéme siécle, encore n'a-t'il été employé que par les Ecclésiastiques, comme l'a observé Dom Mabillon, *de re Diplomatica, L. 2. cap.* 18. 7°. Cette Charte est dattée du 10. Mai, Indiction XI. l'an de l'Incarnation du Verbe 689. & c'est ce qui met le comble à la fausseté; car l'Indiction XI. ne convient point à l'an 689. mais aux années 683. & 698. D'ailleurs ce ne fut que dans le onziéme siécle, qu'on commença à datter les Chartes des années de J. C. avant ce tems elles sont dattées des années du Prince regnant: *Anno XX. Ludovici Imperatoris.* Enfin le style de cette piéce suffit pour en prouver la fausseté. Qu'on la confronte avec les véritables Chartes du septiéme siécle, on n'y trouvera pas plus de ressemblance qu'entre un François & un Ethiopien. C'est une production du quatorziéme siécle, pleine d'impertinences, *quæ eruditis fastidium & nauseam pariunt.*

NOTE XXXVII.

Sur l'année de la bataille de Ballon.

L'Auteur des Annales de S. Bertin (*a*) sous l'an 845. dit que Charles le Chauve alla cette année en Bretagne, avec une armée qui n'étoit pas aussi considérable, que l'importance de l'entreprise le demandoit, qu'il y fut très mal traité; & qu'ayant perdu la meilleure partie de ses troupes, il fut obligé de se retirer avec précipitation au Mans. Honteux de sa défaite il répara son armée pour prendre sa revange. L'année suivante il marcha vers la Bretagne, mais la paix fut faite & jurée sans effusion de sang. Les Annales de Fulde disent qu'en 845. Charles le Chauve attaqua les Bretons; qu'il perdit une grande partie de son armée; & qu'à peine se sauva-t'il avec très peu monde. Les Annales de Metz disent la même chose. Les Chroniques d'Aquitaine, d'Angoulême & de Limoges mettent aussi la bataille de Ballon en 845. la Chronique de Fontenelle & Sigebert la mettent en 846. ce qui est confirmé par deux Actes du Cartulaire de Redon (*b*), l'un datté IX. *Kal. Aprilis feria IV.* & l'autre, *IV. idus Junii feria V. in ipso anno quando venit Karolus ad Nominoe in Ballon.* Ces caractéres ne conviennent qu'à l'an 846. dans lequel le vingt-quatriéme jour de Mars tomboit le Mercredy, Pâques le dix-huit d'Avril, & le dixiéme jour de Juin étoit un Jeudy. L'autorité de Rheginon ne mérite pas d'être mise en ligne de compte; il met la défaite de Charles le Chauve en 860. ce qui est une erreur manifeste, Nominoé étant mort dès l'an 851. reste deux sentimens apparens sur l'année de la bataille de Ballon, qui n'en font peut-être qu'un seul dans le fond; car 1°. Sigebert retarde ordinairement ses

(*a*) Du Chesne Tom. 2. pag. 302. 549 & To. 3. pag. 202.

(*b*) Actes de Bret. Tom. 1. col. 273.

époques d'un an & quelquefois de plus. 2°. Comme Charles le Chauve a fait deux campagnes contre Nominoé, l'une en 845. & l'autre en 846. il y a apparence que l'Auteur de la Chronique de Fontenelle a confondu les deux campagnes, & n'en a fait qu'une; d'où il est arrivé qu'il a joint le jour de la bataille avec la seconde campagne, dans laquelle il n'y a point eu d'action. Les deux Actes du Cartulaire de Redon ont été dressés en 846. mais les donations peuvent avoir été faites sur la fin de l'an 845. la chose n'est pas sans exemple, comme l'a observé M. Ménage.

NOTE XXXVIII.

Sur l'origine de Nominoé.

NOMINOE' ayant pillé & brûlé le Monastére de S. Florent, il n'est pas étonnant que les Moines de ce lieu se soient déchaînés contre lui, & l'ayent traité, pour ainsi-dire, d'Avanturier. C'est ce que l'on voit dans l'Histoire de la destruction de cette Maison, publiée par Dom Martene l'an 1700. p. 251. *Non de regibus, nec de regulis, sed de ignobili progenie ortus Nomenoius Deo odibilis Brito* (*a*). Les mêmes invectives se trouvent dans la Prose que ces Moines chantoient encore au douziéme siécle, & que nous avons inserée dans le premier Volume de nos Mémoires. Ils disoient que Nominoé étoit pauvre, de basse extraction, & ne s'étoit mis en tête de regner, qu'après avoir trouvé un trésor en labourant. Tous ces faits ne devoient être regardés que comme des calomnies pieusement inventées par ces Religieux pour flétrir la mémoire d'un homme qui avoit brûlé leur Monastére. Qui ne peut se vanger par l'épée, tâche de le faire par la plume. Il est constant, quoi qu'en ayent dit les Moines de S. Florent, que Nominoé étoit Breton; son nom seul en fait la preuve: si la terminaison en paroît rude ou extraordinaire, il ne faut pas en être surpris, elle étoit commune parmi les gens de qualité. De-là vient qu'outre le nom de Nominoé, on trouve encore dans le Cartulaire de Redon; ceux de Portitoé, Erispoé, Riskipoé, Valtmoé, Desarboé, & autres gens distingués en Bretagne dans le neuviéme siecle. Le Cartulaire de S. Florent dit positivement que Nominoé étoit Breton: *Facta est destructio Monasterii S. Florentii à Nomenoio Britone:* & les Annales de S. Bertin confirment la même vérité en ces termes: *Anno 851. Nomenogius Brito moritur.*

Quant à la naissance de Nominoé, il étoit, suivant nos Historiens, fils d'Erispoé, Comte de Rennes, & de la race des anciens Rois de Bretagne. En effet Ingomar, Auteur de l'onziéme siécle, nous assure que tous les Princes qui avoient regné en Bretagne depuis Judicael, étoient issus de ce saint Roi. Il laissa deux fils, Alain & Urbien, qui formerent deux branches dans sa Maison. L'aîné s'établit dans la basse Bretagne, & fit la tige des Comtes de Cornouailles. Le cadet paroît avoir eu en partage le pays de Dol & d'Alet, où ses descendans se multiplierent beaucoup. C'est de ce dernier que Nominoé étoit vraisemblablement issu. Il fut pere d'Erispoé, & Tuteur de Salomon. Ce fait est prouvé par un Acte du Cartulaire de Redon (*b*), qui renferme une donation faite à ce Monastére par le Roi Salomon: *pro anima Nominoé nutritoris sui.* Dans un autre Acte de la même Abbaye Erispoé donne à Salomon le titre de cousin, *cùm consensu consobrini mei Salomonis.* Or Salomon étoit sorti de la plus illustre famille de Bretagne, & sa naissance lui donnoit droit de succéder à la Couronne. C'est ce que nous apprenons de la Chonique de Dol composée par Baldric, & citée par Pierre le Baud, p. 115. en ces termes: *Erispoe regnant, un jeune homme de race Royale, appellé Salomon, prétendit que le Royaume lui appartenoit par le droit de ses ancêtres; il s'éleva contre Erispoé, lui fit la guerre, le tua, & prit le Diadéme avec le consentement du peuple.* La même Chronique, expliquant plus en détail les prétentions de Salomon, spécifie qu'il étoit fils de Rivallon, frere aîné de Nominoé. Salomon étant donc de race Royale, il s'ensuit que Nominoé son oncle en étoit aussi, & par conséquent qu'il n'étoit pas un Avanturier comme un Auteur moderne l'a avancé mal-à-propos.

Rheginon sous l'an 837. rapporte la mort de Morman, Roi de Bretagne, & dit que Nominoé fut fait Duc ou Gouverneur de sa Nation dans l'assemblée tenue à Ingelheim par l'Empereur Louis le Debonnaire. Mais il y a deux fautes dans cet article. 1°. Rheginon confond Morman & Guyomarh, qui étoient deux hommes différens. 2°. L'Assemblée d'Ingelheim ne s'est pas tenue en 837. mais en 826. Eginard, Auteur contemporain est plus croyable sur cet article que Rheginon: *Anno 826.* dit Eginard, *Imperator medio Maio Aquisgrano egressus circà Kalendas Junias ad Ingelheim venit, habitoque ibi conventu non modico, venerunt & ex Britanniâ primores quos illius limitis custodes adducere voluerunt.* Au surplus il est croyable que Rheginon ne s'est pas trompé, & que ce fut à Ingelheim que Nominoé fut fait Duc ou Gouverneur de Bretagne.

NOTE XXXIX.

Sur les changemens faits par Nominoé dans le Clergé de Bretagne.

L'AUTEUR d'un fragment tiré des Archives du Mont S. Michel, & publié d'abord par le P. Sirmond (*c*), nous apprend que Nominoé ayant formé le dessein de changer son Gouvernement en un Royaume, commença par déposer les Evêques, qui n'étoient pas disposés à entrer dans ses vûes. Ces Prélats furent Suzannus de Vannes, Salacon d'Aleth, Félix de Quimper, & Liberalis d'Occismor ou S. Paul de Léon. Il ne tarda pas à remplir les Siéges vacans de personnes, dont la fidélité lui étoit connue: mais ayant fait réflexion; que ces nouveaux Evêques ne seroient pas ordonnés à Tours, il fit sept Evêchés de quatre, en érigeant les Monastéres de Dol, de S. Brieu & de Treguier en Evêchés, &

(*a*) Actes de Bret. Tom. 1. col. 276. 277.

(*b*) Actes de Bret. Tom. 1. col. 295. 301.

(*c*) Actes de Bret. Tom. 1. col. 288.

en donnant le titre de Métropole à celui de Dol. Tel est le récit de cet Auteur, qui se trompe d'abord, lorsqu'il assure que Salacon étoit Evêque d'Alet. Ce Prélat étoit Evêque de Dol, suivant la Lettre que les Peres du Concile tenu à Soissons l'an 866. écrivirent au Pape Nicolas (a). D'ailleurs il paroît par plusieurs Actes du Cartulaire de Redon que Maen & Retuvalart ont tenu le Siége d'Alet depuis l'an 840. jusqu'à Ratuili qui est qualifié Evêque de la même Ville en 868. Le même Auteur ne se trompe pas moins, lorsqu'il fait Nominoé Auteur de l'Evêché de Dol. Cette Ville étoit la principale Place des Diablintes, & elle est mise au nombre des Cités de la troisiéme Lyonnoise dans la petite notice des Provinces. Elle fut érigée en Evêché sur la fin du quatriéme siécle, ou au commencement du cinquiéme en faveur des nouvelles Colonies de Bretons, que le Tyran Maxime avoit placées dans l'Armorique. Nominoé n'a donc érigé que les Diocèses de S. Brieu & de Treguier, qu'il a dotés aux dépens des Evêques voisins. Il n'a donc pas fait de quatre Evêchés sept, mais de sept neuf.

NOTE XL.

Sur la Lettre des Evêques de France à Nominoé.

Les Evêques Bretons ne paroissent en qualité d'Evêques ni dans ce Concile, ni dans toutes les assemblées qui ont été tenues en leur faveur, parce qu'ils s'étoient eux-mêmes flétris par leur confession. La seule chose que l'on soutenoit en leur faveur, est que Nominoé n'avoit pas fait observer toutes les formalités du Droit dans leur condamnation. On eut d'autres égards pour Actard, Evêque de Nantes, qui avoit eu soin de conserver sa réputation & l'honneur de sa dignité. Les Evêques François se trompent, lorsqu'ils disent que les Bretons avoient occupé une partie de l'Armorique avec la permission des François. Les François étoient encore au-delà du Rhin, quand les Bretons commencerent à s'établir dans l'Armorique. Leurs premieres Colonies y furent placées par les Empereurs Romains, & les dernieres y ont été reçues par les Princes du pays, qui s'étoient soustraits en 409. à la domination Romaine. Tous ces faits ont été établis dans les Mémoires critiques de M. Gallet, & dans les Notes imprimées ci-devant. Quant aux limites, dont parlent les Evêques de France à Nominoé, nous estimons qu'ils furent réglés l'an 497. lorsque Clovis fit avec Budic, Roi des Bretons Armoriquains, l'alliance, dont parle Procope, L. 1. de Bello Gothico, cap. 12.

NOTE XLI.

Sur la Lettre du Roy Salomon au Pape Adrien.

Les Bretons n'ayant pas approuvé le dessein que Salomon avoit formé d'aller à Rome, ce Prince envoya des Ambassadeurs au Pape pour lui porter une Statue d'or de sa grandeur, & une Lettre de sa part. Nous avons imprimé cette Lettre dans le premier Volume de nos Mémoires, col. 303. on sera peut-être surpris de n'y point trouver la demande du Pallium pour Festinien, Evêque de Dol, telle qu'elle se trouve dans quelques Livres imprimés: mais cette clause est une interpolation faite par un homme attaché à l'Eglise de Dol. Elle ne se trouve point dans le Cartulaire de Redon, qui doit tenir lieu d'original dans cette matiere. La fourbe fut découverte au Concile tenu à Xaintes par les Légats du Pape Gregoire VII. l'an 1080. & ce fut un Clerc de l'Eglise de Dol qui fit cette addition. Quelque habile que fut Baldric, il trouva la Fable trop avantageuse à son Eglise pour ne la pas insérer dans sa Chronique. Pierre le Baud nous assure qu'on y lisoit que le Pape Adrien avoit donné le Pallium à Festinien. En effet le même Faussaire, qui avoit inseré la demande du Pallium dans la Lettre de Salomon, avoit aussi ajouté à la réponse du Pape, que Sa Sainteté accordoit le Pallium à l'Evêque de Dol. Ce téméraire Interpolateur faisoit dire à Salomon que les raisons pour lesquelles le Pape Nicolas avoit refusé le Pallium à Festinien, étoient 1°. parce que dans la Lettre qu'il avoit écrite pour le demander, il avoit mis son nom avant celui du Pape, faute de sçavoir les usages de la Cour de Rome; 2°. Parce que sa Lettre n'étoit point scellée; 3°. Parce qu'il avoit employé pour Ambassadeurs des gens indignes de ce caractére. Sur ce fondement on a fabriqué des Lettres de Nicolas à Salomon & à Festinien, que l'on auroit peut-être prises pour les véritables, si des Auteurs desintéressés ne nous eussent conservé ces dernieres.

NOTE XLII.

Sur diverses donations de la Bretagne faites aux Normans par les Rois de France.

Rollon, Chef des Normans établis dans la Neustrie, entra en France l'an 876. & fit la guerre pendant 37. ans (b) suivant Dudon, Doyen de S. Quentin. Charles le Simple n'ayant pû chasser ce Prince barbare de ses Etats, prit le parti de lui offrir sa fille Gisle en mariage, & une portion de la Neustrie, s'il vouloit se faire Chrétien. Rollon accepta la proposition, & alla trouver Charles au lieu nommé S. Clair, sur les bords de la riviere d'Epte. Ce fut là que ces deux Princes conclurent ensemble un Traité célebre dans l'Histoire, mais qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Par ce Traité Charles le Simple céda à Rollon la partie de la Neustrie, qui s'étend depuis la riviere d'Epte jusqu'à la mer, *usque ad Oceanum*, & lui accorda sa fille en mariage. Et comme le territoire qu'il lui cédoit, étoit entiérement ruiné par les guerres, il lui donna encore toute la Bretagne, afin qu'il en pût tirer des vivres pour la subsistance de ses Soldats.

Tel est en substance le récit du Doyen de S. Quentin, auquel nous souscririons volontiers, s'il avoit été témoin oculaire de ce qu'il avance, ou du moins s'il avoit travaillé sur de bons Mé-

(a) Actes de Bret. To. 1. col. 251. 272. 307.

(b) Hist. Norman scriptores pag. 79. 83.

moires. Mais quel fond peut-on faire sur un Auteur (*a*), qui nous assure 1°. que Rollon étant au siége de Paris, reçut des Ambassadeurs de la part d'Alsteme ou Adelstan Roi d'Angleterre, qui ne monta sur le Trône que plus de 30. ans après le siége de Paris. 2°. Qui fait mourir Rollon cinq ans après sa conversion, c'est-à-dire, l'an 917. quoiqu'il soit certain qu'il vivoit encore l'an 928. 3°. Qui nous insinue que Guillaume Longue-Epée fut maître en son tems de toute la Bretagne & la Normandie, *obtinuit utrumque regnum Eritannorum Normannorumque*, quoiqu'il n'ait jamais eu qu'une partie de la Bretagne, l'autre étant entre les mains des Normans de la Loire. 4°. Qui dit que Louis d'Outremer fit tenir son fils Lothaire sur les Fonds de Baptême par Henri, Roi d'Allemagne, qui étoit mort cinq ans avant la naissance de Lothaire. Après cela peut-on compter sur le témoignage de Dudon, & ne doit-on pas en user avec beaucoup de précaution pour les tems qui l'ont précedé ?

Il en est de même de Guillaume de Jumieges. Il fait profession d'abréger Dudon ; & cependant il étend le terrain que Charles le simple céda à Rollon depuis la riviere d'Epte jusqu'aux frontieres de Bretagne, *usque ad Britannicos limites* (*b*). Il ne donne aucune preuve de ce qu'il avance & il n'a pas même l'attention d'avertir que Dudon s'est trompé : mais il est certain qu'il se trompe lui-même, puisque Rollon n'obtint le Bessin & le Maine, qui confinent à la Bretagne, qu'en 924. suivant Frodoard Auteur contemporain (*c*) ; il n'avoit donc pas eu toute la Neustrie jusqu'à la Bretagne par le Traité de S. Clair, Guillaume de Jumieges se trompe encore, lorsqu'il avance que Berenger Comte de Rennes & Alain Comte de Vannes rendirent hommage à Rollon après le traité de S. Clair. Ces deux Princes n'étoient point Souverains de Bretagne en 912. & n'étoient peut-être pas en âge de rendre hommage à personne. La souveraineté de la Bretagne passa après la mort du Duc Alain le Grand à Gurmaelon Comte de Cornouaille & ensuite à Matuedoi Comte de Poher. Ce dernier avoit épousé la fille d'Alain le Grand, dont il avoit eu Alain surnommé Barbetorte, qui n'a pû succéder aux Comtés de Poher & de Vannes qu'après le décès de son pere & de ses oncles, enfans d'Alain le Grand. Or Matuedoi vivoit encore l'an 919. lorsque les Normans de la Loire s'emparerent de la Bretagne & obligerent les Princes & les Grands Seigneurs de cette Province à prendre la fuite (*d*). Matiledoi se retira en Angleterre avec son fils Alain ; qui y fut élevé à la Cour du Roi Edouard auprès du Prince Adelstan. Alain n'étoit donc point en âge ni en droit de rendre aucun hommage à Rollon l'an 912. puisque son pere vivoit encore & qu'il pouvoit avoir en outre quelque oncle vivant. C'est donc une fausseté évidente que l'hommage rendu par Alain à Rollon en 912. Guillaume de Jumieges ne seroit pas tombé dans cette erreur, s'il avoit suivi exactement l'ouvrage de Dudon qu'il abrégeoit. Orderic Vital (*e*) a évité cet écueil en suivant littéralement Dudon ; il ne fait aucune mention de la cession de la Bretagne à Rollon, ni des hommages d'Alain & de Berenger : il se contente de dire que Rollon épousa Giste fille de Charles le Simple, & que ce Prince lui donna à titre d'héritage perpétuel tout le territoire qui est entre la riviere d'Epte & l'Océan, c'est-à-dire, la ville de Rouen, son territoire & le pays de Caux, en quoi il s'accorde parfaitement avec Frodoard, Auteur contemporain (*f*).

Ce sont sans doute ces raisons qui ont déterminé M. des Thuilleries (*g*), le plus judicieux de tous les Ecrivains qui ont traité cette matiere, à convenir de bonne foi que la Bretagne n'avoit point été donnée à Rollon l'an 912. & que les Princes Bretons ne lui avoient point fait hommage. Mais il prétend que cette Province lui fut cédée l'an 924. en conséquence de la grande étendue de terre que Charles le Simple lui avoit promise l'année précédente, s'il vouloit joindre ses armes aux siennes contre le Duc de Bourgogne & ses alliés. Il est vrai que Charles le Simple ne pouvant résister à la faction des Bourguignons & se voyant abandonné de la meilleure partie de ses sujets, implora l'an 923. le secours de Rollon & qu'il lui promit une grande étendue de terre, s'il vouloit le secourir. Mais Frodoard, de qui nous tenons ce fait (*h*), nous assure aussi que le Roi Raoul, pour satisfaire aux promesses de Charles le Simple & pour obliger Rollon à abandonner le Beauvaisis, lui donna le Maine & le pays Bessin l'an 924. Il n'est fait aucune mention de la Bretagne dans ce traité ; & comment en auroit-on parlé ? Elle avoit été donnée en 921. aux Normans de la Loire, qui n'étoient pas moins redoutables aux François que ceux de la Seine (*i*). Les dépouiller, c'eût été sortir d'un labyrinthe pour entrer dans un autre. Si l'on dit que les uns & les autres étoient d'intelligence, il faut dire en même-tems que Rollon étoit un homme de mauvaise foi, qui n'a jamais été sincérement converti, & qui a joué toute la France pendant sa vie. Quel est l'Ecrivain Normand qui conviendroit de ce fait, Rollon étant regardé comme le premier héros de sa nation & Dudon son panégyriste l'ayant placé dans le Ciel après sa mort, *plenus dierum migravit ad Christum* (*k*).

Effectivement on ne voit pas dans l'Histoire, que Rollon après son batême ait manqué aux promesses qu'il avoit faites à Dieu & aux hommes. Il commença d'abord par réparer le tort qu'il avoit fait aux Eglises. Il distribua ensuite à ses soldats la terre que Charles le simple lui avoit donnée & il publia de sages loix pour maintenir le bon ordre dans ses Etats. S'il prit les armes l'an 923. ce fut pour soutenir son gendre injustement opprimé & abandonné de la meilleure partie de ses sujets. Il ne laissa pas de s'aggrandir, lorsqu'il en trouva les occasions ; mais ce fut tou-

(*a*) Ibidem pag. 78. 86. 91. 97. 100.
(*b*) Ibidem pag. 231.
(*c*) Chron. Frodoardi.
(*d*) Chron. Nannet.
(*e*) Hist. Norman. scriptores pag. 459.

(*f*) Hist. Remensis L. 5. cap. 14.
(*g*) Dissert. sur la mou. de Bret. pag. 78.
(*h*) Chron. Frodoardi.
(*i*) Ibidem.
(*k*) Hist. Norman. scriptores pag. 85. 85.

jours par des voies légitimes. Lorsqu'il mourut ses Etats s'étendoient depuis la Seine jusqu'aux frontieres de la Bretagne, c'est-à-dire, jusqu'au Cotentin & à l'Avranchin, qui appartenoient aux Bretons en vertu de la cession que Charles le Chauve en avoit faite à Salomon l'an 868. Guillaume Longue-épée conquit ces deux Diocèses sur les Bretons (*a*), qui eurent la témérité de faire des courses jusques dans le pays Bessin l'an 931. Il ne se borna pas là; il entra encore dans la Bretagne proprement dite, où il mit tout à feu & à sang. Après quelques victoires il força les Comtes de Rennes & de Vannes à lui demander la paix. Il l'accorda à Berenger à condition qu'il lui feroit hommage : mais il fut inéxorable à l'égard d'Alain qui avoit été l'Auteur de tout le mal & il s'empara de sa terre. Alain, dépouillé de tous ses biens, se retira en Angleterre auprès du Roi Adelstan, son parein & son ami. Guillaume fit hommage l'an 933. à Raoul Roi de France de son Duché de Normandie, suivant Frodoard (*b*), & Raoul lui donna la terre des Bretons, c'est-à-dire, les conquêtes qu'il avoit faites sur les Bretons & qui consistoient dans le Cotentin, l'Avranchin, le Comté de Vannes & l'hommage du Comté de Rennes. Le reste de la Bretagne étoit sous la puissance des Normans de la Loire, qui avoient attaqué les Bretons d'un côté, tandis que Guillaume les attaquoit de l'autre.

Les choses resterent en cet état jusqu'à l'an 937. que le Duc Guillaume à la priere du Roi Adelstan, rendit à Alain son Comté & consentit qu'il revînt en Bretagne : mais il garda les Diocèses d'Avranches & de Coutances, qui avoient fait partie des Etats d'Alain le Grand. On ne peut même douter qu'il n'ait exigé d'Alain le serment de fidélité, comme il l'avoit exigé de Berenger. Alain se soumit à tout pour rentrer en possession de ses biens & pour n'avoir pas à combattre en même-tems les Normans de la Seine & ceux de la Loire. Soutenu de la protection d'Adelstan & des troupes qu'il lui donna il revint en Bretagne (*c*), d'où il chassa heureusement les Normans. Toute la nation le reconnut pour son Souverain, & elle eut enfin la consolation de se voir délivrée de la tyrannie des barbares, sous laquelle elle gémissoit depuis trente ans. Plus heureuse en cela que les habitans de la Neustrie, qui n'ont jamais pû se soustraire à la domination des Normans, à qui les Rois de France les avoient soumis par nécessité. Mais les hommages que les Comtes de Rennes & de Vannes avoient rendus à Guillaume, subsisterent & servirent de fondement à ceux que les Ducs de Normandie exigerent dans la suite des Princes de Bretagne. Tel étoit l'état des choses, lorsque Dudon écrivoit son Histoire : dépourvû de Mémoires nécessaires pour la bien constater & n'ayant aucune connoissance de la Chronique de Frodoard, il a crû de bonne foi, que les Normans de la Seine avoient eu dès l'an 912. toute la Normandie & la Bretagne. Mais leur établissement s'est fait par dégrés, & l'on ne trouve pas que les Comtes de Nantes, de Goello, de Léon & de Cornouaille leur ayent rendu aucun hommage. Voilà ce qui nous a paru de plus vraisemblable sur cette célébre mouvance, qui a occasionné plusieurs guerres entre les Ducs de Normandie & de Bretagne & qui a bien exercé les plumes de quelques Sçavans de notre siécle.

NOTE XLIII.

Sur la premiere Bataille de Conquereux.

IL est difficile de décider pour quel parti la victoire se déclara dans cette journée. Les uns, fondés sur la Chronique du Mont-Saint-Michel (*d*), disent que Conan remporta la victoire : *Anno* 981. *Conanus curvus contra Andegavenses in Concurru optimè pugnavit*. Ce sentiment paroit le plus vraisemblable à cause du surnom de *Tort* attribué à Conan & du proverbe qui a été long-tems en usage; car on disoit encore 200. ans après : *c'est comme à la guerre de Conquereux, le tort l'a emporté sur le droit*. Il est vrai que ceux qui rapportent ce proverbe, en attribuent l'origine à la seconde bataille de Conquereux, mais c'est mal-à-propos, puisque Conan y fut tué. D'autres Auteurs, autorisés par la Chronique de Nantes, disent que la victoire fut pour Guerech; que Conan blessé au bras & vaincu fut obligé de prendre la fuite; que Guerech profitant de sa victoire, entra sur les terres de Conan, où il mit tout à feu & à sang; qu'il harcela pendant plusieurs années Conan par ses incursions; que Conan n'ayant plus d'autre azyle que la ville de Rennes, prit le parti de se défaire de Guerech par le poison, que celui dont il se servit pour exécuter ce noir dessein, fut Heroic Abbé de Redon; que cet Abbé fit mourir Guerech en le seignant d'une lancette empoisonnée; & enfin que Guerech fut inhumé dans le Monastére de Redon. Il est vrai que Conan fut blessé à la main dans une bataille contre le Comte Guerech; c'est ce que l'on apprend d'un acte du Cartulaire de Redon, dans lequel on lit ces mots : *In illo anno quando Conanus Britanniæ Dux contra Guerech processit, in quâ pugnâ manum vulneratam habuit*. Il est encore vrai que Conan, ayant été blessé, fut obligé d'abandonner le champ de bataille, quoiqu'il eut eu l'avantage du combat : mais tout le reste est fort douteux, pour ne pas dire, faux : car Heroic n'a jamais eu le gouvernement de Redon; au moins on n'en trouve aucune preuve dans le Cartulaire de cette maison, qui est un bon garant sur cette matiere, & qui nous fournit une suite exacte des Abbés depuis Convoion jusqu'à Catuallon, qui vivoit dans l'onziéme siécle.

(*a*) Ibidem pag. 93.
(*b*) Chron Frodoardi ad an. 931. 933.
(*c*) Chron. Nannet.

(*d*) Chron. S. Micha. in Bibl. Labbeanâ. Actes de Bret. Tom. 1. col. 121. 148. Le Baud pag. 140.

NOTE XLIV.

Sur l'Origine du Prieuré de Lehon.

CE Monastére fut fondé vers l'an 850. par Nominoé Roi de Bretagne en l'honneur de S. Magloire, dont le corps venoit d'être transporté de l'Isle de Gersay à Dinan. Les Normans ayant mis tout à feu & à sang en Bretagne l'an 919. (a) Salvator Evêque d'Alet & Junan Abbé de Lehon porterent les corps de S. Malo & de S. Magloire à Paris, & les déposerent dans l'Eglise de S. Barthelemi. Ils furent accompagnés dans ce voyage par un grand nombre d'Ecclésiastiques & de Moines, qui transportoient aussi les Reliques & les ornemens de leurs Eglises pour les soustraire à la fureur des Barbares. Un Auteur, qui écrivoit dans l'onziéme siécle, dit que Salvator & Junan moururent à Paris & qu'ils furent inhumés dans un cimetiere près de l'Eglise de S. Georges, qui étoit hors des murs de la ville. La plûpart des Clercs & des Moines, qui les avoient suivis, s'étoient retirés avec leurs Reliques en diverses villes du Royaume: mais le corps de S. Magloire étoit resté dans l'Eglise de S. Barthelemi. Hugues le Grand (d'autres disent Hugues Capet) mit des Moines dans l'Eglise de S. Barthelemi pour y faire jour & nuit le Service Divin (b). Harduin leur premier Abbé, ayant sçû que le Comte de Bretagne étoit venu à Paris, lui fit demander par le Roi Robert le Monastére de Lehon, qui avoit donné lieu à celui de Saint Barthelemi. Le Comte accorda volontiers ce qu'on lui demandoit & contribüa à réparer le Monastére de Lehon, qui étoit entiérement ruiné. Harduin y envoya six de ses Religieux, qui rendirent bientôt à ce lieu son ancienne splendeur. L'Auteur, dont nous venons de parler, dit que Lehon fut donné à l'Abbé Harduin par Berenger Comte de Rennes; mais il n'a pas sans doute fait attention que Berenger étoit mort avant l'an 955. & qu'il n'étoit point contemporain de Hugues Capet, ni de son fils Robert. La donation a été faite par le Duc Geoffroi premier ou par son fils Alain III. tous deux contemporains du Roi Robert.

Depuis cette donation le Monastére de Lehon fut regardé comme une dépendance de celui de saint Barthelemi & de saint Magloire, qui fut transféré l'an 1138. hors des murs de Paris dans le lieu où étoit la Chapelle de S. Georges. Le relâchement s'étant introduit à Lehon sur la fin du douziéme siecle (c), Durand qui en étoit Prieur en 1180. voulut se faire Abbé de cette maison, afin de se procurer l'impunité des abus, qui s'étoient glissés sous son gouvernement. Helie Abbé de S. Magloire s'opposa de toutes ses forces à l'entreprise de Durand. Ce dernier ne laissa pas de prendre la qualité d'Abbé; il se fit des amis & des protecteurs aux dépens du Monastére. Helie n'ayant pû engager Durand à rentrer dans l'obeissance qu'il lui devoit, porta contre lui ses plaintes au Pape Alexandre III. Le Pape donna commission aux Abbés de S. Germain-des-Près & de S. Pierre de Chartres pour terminer ce différent. Le jugement qu'ils rendirent porte en sustance, que les Moines de Lehon ne dépenderont plus de S. Magloire de Paris, mais de Marmoutiers, dont S. Magloire étoit devenu une dépendance depuis l'an 1093. & que pour dédommager l'Abbaye de S. Magloire celle de Marmoutiers lui donnera les Prieurés de Versailles, de Chaumont & de Chalifer.

Cette Sentence fut ratifiée par Henri II. Roi d'Angleterre, par le Pape Luce III. qui succéda à Alexandre III. par le Duc Geoffroi II. & par l'Abbé de S. Magloire. En conséquence cet Abbé déclara les Moines de Lehon quittes de l'obéissance qu'ils lui devoient, & manda à Rolland Seigneur de Dinan, qu'il consentoit à l'échange. Le Roi Henri II. avoit jugé ce traité nécessaire pour faire rentrer les Moines de Lehon dans leur devoir. Son fils Geoffroi ordonna à Renaud Boterel Sénéchal de Bretagne de faire rendre au Monastére de Lehon tous les biens qui en avoient été aliénés pendant le différent. Il ratifia cet accommodement par un Acte passé à Angers l'an 1181. en présence de la Duchesse Constance, d'Albert Evêque de S. Malo, Hervé Abbé de Marmoutiers, Rolland de Dinan, Alain Vicomte de Rohan, Hugues Vicomte de Thouars, Renaud Boterel & de plusieurs autres Seigneurs. L'Acte est scellé d'un sceau à deux faces (d); dans la premiere Geoffroi est représenté comme Duc de Bretagne, portant une banniere dans la main droite, & de la gauche se couvrant le corps de son écu: dans la seconde face il paroît comme Comte de Richemont, tenant une épée de la main droite, & de la gauche un bouclier.

NOTE XLV.

Sur l'origne des Comtes de Porhoet.

PORHOET n'est point un nom de château ou de terre particuliere, mais le nom d'un pays considérable au Diocèse de Saint-Malo (e). Séparé du territoire de Vannes par une longue chaîne de bois, dont les restes subsistent encore dans les forêts de Lannoez, de Loudeac, de Quintin, &c. il fut appellé par les Venetes *Poutrecouet*, c'est-à-dire, pays d'au-delà des bois, en Latin *Pagus trans-Silvam*. Le nom de *Poutrecouet* a été adouci peu à peu, comme beaucoup d'autres noms Bretons, & a dégénéré successivement dans ceux de *Potrocoet*, *Porcoet* & *Porhoet*. Ce pays faisoit partie du domaine des anciens Rois de Bretagne, & fut possédé par leurs descendans jusqu'au neuviéme siécle. Roiandrech, fille de Louvenan, issue de saint Judicael, transporta l'an 809. au Roi Salomon tout ce qu'elle avoit dans les Paroisses de Moreac, Miniac & Maelcat. Cette Princesse avoit épousé Combrit,

(a) Annales Bened. Tom. 3. p. 719.
(b) Actes de Bret. Tom. 1. col. 343.
(c) Ibidem pag. 687.

(d) Voyez les Sceaux Tom. 1. nu. 49.
(e) Actes de Bret. Tom. 1. col. 266. 269. 271. 299. 304. 305.

elle avoit eu un fils & deux filles. Ayant perdu son mari & son fils, elle se mit sous la protection du Roi Solomon, lui légua tous les biens qu'elle avoit dans le pays de Porhoet avec les successions qui devoient lui écheoir, & le pria de regarder à l'avenir ses deux filles comme ses propres sœurs. En vertu de cette substitution tous les biens de Roiandrech, sis en Porhoet & ailleurs, furent réunis au domaine du Roi Salomon. Ce Prince avoit un Palais à Plelan, dont il est fait mention dans quelques Actes de l'Abbaye de Redon. Erispoé son prédécesseur en avoit un autre à Talensac, où il tenoit quelquefois sa Cour, *in aulâ Talensac.* Les Actes de S. Judicael nous apprennent, que ce Saint Roi avoit un Château à Gael, où il faisoit ordinairement sa demeure. Toutes ces Maisons Royales, sises en Porhoet, avoient des dépendances considérables tant en domaines qu'en fiefs. Si on les joint à la sucession de Roiandrech, on trouvera que le Roi Salomon étoit en possession de tout le Poucrecouet; lorsqu'il mourut, soit comme Seigneur suserain, soit comme Seigneur proche.

Après sa mort, les Comtes Gurvant & Pasquetin partagerent entr'eux le Royaume de Bretagne; la partie Septentrionale, dont Rennes étoit la capitale, échut à Gurvant (*a*), & la partie Méridionale tomba dans le partage de Pasquetin. Ces deux Comtes ainsi que leurs successeurs, se disputerent la Souveraineté de la Bretagne; mais ils ne se dépouillerent jamais de leurs domaines, & par conséquent le Poutrecourt demeura toujours dans la Maison de Rennes. Alain Barbetorte Comte de Vannes, étant mort vers l'an 955. & n'ayant laissé qu'un fils légitime, qui mourut au berceau, Conan Comte de Rennes s'empara du Comté de Vannes & de toutes les portions du domaine qui avoient été usurpées (*b*), excepté le Comté de Nantes, qu'il ne put ôter aux bâtards d'Alain. Il mourut l'an 992. & laissa entr'autres enfans Geoffroi qui lui succéda, Juthael Comte Porhoet suivant du Paz (*c*), Judicael Evêque de Vannes & Catuallon Abbé de Redon.

Du Paz n'a point mis par écrit les raisons qui lui faisoient regarder Juthael comme le premier Comte de Porhoet: mais ce pays ayant fait partie du Comté de Rennes depuis l'an 874. jusqu'à la fin du dixiéme siécle, il ne peut en avoir été démembré qu'à titre d'inféodation, ou à titre de partage. L'attention que Conan, Comte de Rennes eut dès le commencement de son regne pour recueillir toutes les portions du Domaine qui avoient été usurpées par des Seigneurs particuliers, & même par les enfans naturels d'Alain Barbetorte, ne permet pas de croire qu'il ait inféodé à un simple Chevalier de sa Cour une Terre aussi considérable, que l'étoit alors le Comté de Porhoet, tandis qu'il avoit des freres & des enfans à partager. Il est encore moins croyable qu'il ait permis à ce Chevalier de prendre le titre de Comte, qui n'appartenoit qu'aux Souverains du Pays, & à leurs puînés. Le Poutrecouet n'a donc été démembré du Comté de Rennes qu'en faveur d'un cadet de cette Maison. Guethenoc qui le possedoit l'an 1008. ou ses auteurs, l'avoient donc reçu à titre de partage, & comme Princes de la Maison de Rennes.

Les titres de Vicomte de Rennes & de Comte de Bretagne, que les Seigneurs de Porhoet ont constamment portés (*d*), confirment le raisonnement précedent. Pierre le Baud, qui connoissoit bien les Maisons de Bretagne, & qui étoit très dévoué à celle de Laval en particulier, donne le titre de Comte à Guethenoc, premier auteur assuré des Porthoets. Josselin, fils aîné du Comte Guethenoc, & qualifié Vicomte de Rennes dans une donation faite à l'Abbaye de Marmoutiers le jour que Conan II. fut proclamé Comte ou Duc de Bretagne: *Facta sunt hæc in Rhedonensi civitate coram Conano Comite, in die quâ Comes factus est, faventibus Goscelino Vicecomite Rhedoniæ & Roberto Vitriensium custode.* Ces deux Seigneurs étoient venus à Rennes pour le Couronnement du jeune Conan, qui étoit le Chef de leur Maison; & ce ne fut que par hazard, qu'ils applaudirent à cette donation, qui est de l'an 1048. Le consentement de Josselin n'étoit pas nécessaire pour valider cette donation; mais il l'étoit pour celle que Hervé de Martigné fit quelque tems après à la même Abbaye: c'est pourquoi le Notaire qui en a passé l'Acte, ajoute: *Hæc concessit Hervæus assentientibus filiis & filiabus suis... nec non & Goscelino Rhedonensium Vicecomite, ex cujus beneficio hæc tenebat.* Ces paroles sont remarquables, & prouvent deux choses: La premiere, que le Vassal ne pouvoit disposer de ses fonds en faveur des Eglises, sans le consentement de son Seigneur. La seconde, que Goscelin n'étoit pas un simple Officier des Comtes de Rennes, tels que sont les Vicomtes en Normandie; mais un Seigneur propriétaire de la Vicomté de Rennes, & un Appanager de cette Maison. La même vérité se trouve attestée par Geoffroi, Prieur de Vigeois en Limousin, Auteur du douziéme siécle. Cet Ecrivain parlant des alliances que contracta la Duchesse Berthe, fille aînée du Duc Conan III. dit qu'elle épousa en secondes nôces Eudon, Comte de Rennes (*e*): *Quam desponsavit Comes Eudo de Rhedonis.* Eudon ne fut jamais Comte, mais Vicomte de Rennes; c'est la seule qualité que prenoit son fils Eudon, comme il paroît par son Sceau de l'an 1231. sur lequel on lit ces mots: *Eudo filius Comitis Vicecomes Rhedonensis.*

Mais les Porthoets n'étoient pas seulement Vicomtes de Rennes, ils étoient encore Comtes de Bretagne, & par conséquent puinés de cette Maison. Eudon II. du nom prend cette qualité dans plusieurs Actes, qui commencent par ces mots: *Ego Eudo Comes Britanniæ,* &c. (*f*). Le Necrologe de Fontevrault lui donne le même titre, lorsqu'il parle de sa fille Adelice, qui avoit été Abbesse de ce Monastére, & qui mourut l'an 1220. *IV. Kalendas Novembris migravit à sæculo Adelidis de Britanniâ fontis-Ebraldi venerabilis Abbatissa, Eudonis Comitis Britanniæ filia.* Alain de

(*a*) Ibidem col. 328.
(*b*) Chron. MSS. Eccl. Nannet.
(*c*) Hist. MSS. des Comtes de Porhoet.
(*d*) Le Baud Hist. de Bret. 166. Actes de Bret. Tom. 1. col. 161. 395. 415.
(*e*) Ibidem 624. Sceaux Tom. 1. nu. 21.
(*f*) Ibidem col. 621. 622. 954. 706.

Porhoet;

Porhoet, frere puîné d'Eudon II. est aussi dit Comte de Bretagne dans une Charte du Prieuré de Suawessey en Angleterre (*a*): *Omnibus Christi fidelibus, ad quos præsentes litteræ pervenerint, Willelmus la Zouche, filius Rogerii la Zouche, salutem. Noveritis nos inspexisse omnes cartas & munimenta patris nostri Rogerii & Alani Zouche avi nostri quondàm Comitis Britanniæ, facta Priori de Suawessey,* &c. Cet Alain est surnommé dans nos Actes Eoche, la Souche ou la Zouche, & s'établit en Angleterre, où sa postérité a subsisté jusqu'au dernier siécle. Tous les Généalogistes Anglois ont regardé cette Maison comme une branche de celle de Bretagne. Elle descendoit de Geoffroi de Porhoet, Vicomte de Rennes; & portoit pour Armes de gueule à dix besans d'or, & un quartier d'hermines.

Enfin Eudon III. du nom, Comte de Porhoet, est aussi dit Comte de Bretagne par Charles de Valois, Comte d'Alençon, dans une Lettre de l'an 1334. (*b*). Eudon avoit fondé l'an 1231. un Anniversaire dans le Prieuré de saint Martin de Josselin pour le repos de son ame. Les Receveurs de Porhoet ayant négligé de payer la rétribution de cet Anniversaire, les Moines en porterent leurs plaintes au Comte d'Alençon, Seigneur de Porhoet, qui ordonna par ses Lettres données à Essai le 18. Mars de l'an 1334. que la rétribution fût payée suivant l'intention d'Eon, Comte de Bretagne, en son tems Comte de Porhoet. Nous pourrions ajouter à ces preuves plusieurs raisonnemens, qui ne seroient pas moins décisifs; mais ce que nous avons rapporté nous paroît suffisant pour prouver que les Comtes de Porhoet étoient issus des Comtes de Rennes, qui étoient Ducs de Bretagnes au commencement de l'onziéme siécle; & qui le furent jusqu'à l'an 1066.

La branche aînée des Comtes de Porhoet fut éteinte l'an 1231. en la personne d'Eudon III. du nom, qui ne laissa que des filles. Mahaut qui en étoit l'aînée, porta le Comté de Porhoet à Raoul de Fougeres son mari (*c*). De ce mariage vint Jeanne de Fougeres, qui épousa l'an 1253. Hugues XII. du nom, Seigneur de Lesignem, Comte de la Marche & d'Angoulême. Gui de Lesignem leur fils, n'eut point d'enfans, & institua par son Testament datté de l'an 1307. le Roi Philippe le Bel pour son Légataire universel. Philippe prit possession des Terres de Porhoet & de Fougeres l'an 1312. & en jouit jusqu'à sa mort. Jean de France, fils de Philippe de Valois donna l'an 1328. le Comté de Porhoet, & la Baronie de Fougeres à Charles de France, Comte d'Alençon, son oncle (*d*). Pierre, Comte d'Alençon, & Robert Comte de Perche, céderent par Acte passé à Paris le 21. Juillet de l'an 1370. le Comté de Porhoet à Olivier de Clisson, qui leur donna en échange la Baronie de Thuis en Normandie, avec 2000. livres de rente sur les Foires de Champagne. Clisson ne laissa que deux filles, dont l'aînée, nommée Béatrix, épousa Alain VIII. du nom, Viçomte de Rohan, à qui elle porta le Comté de Porhoet, & plusieurs autres Terres. De la Maison de Rohan le Comté de Porhoet est passé en 1645. dans celle de Chabot, par le mariage de Marguerite, Duchesse de Rohan avec Henri Chabot, Seigneur de sainte Aulaie.

NOTE XLVI.

Sur l'origine des Comtes de Penthiévre.

PENTHIEVRE est une portion du partage donné l'an 1035. par le Duc Alain III. à son frere Eudon. Ces deux freres partagerent ensemble le Comté de Rennes, qui étoit le premier patrimoine de leur Maison, avant qu'elle fut Ducale. Eudon eut pour sa part les Evêchés de Treguier & de S. Brieu, avec une partie de ceux de Dol & d'Alet. Son partage eut été à peu près égal à celui de son aîné, si ce dernier ne s'étoit réservé la propriété des grandes Villes dans le partage de son cadet, & la Souveraineté sur le tout comme Duc de Bretagne.

Eudon premier Comte de Penthiévre épousa Agnès de Cornouaille, dont il eut des enfans, qui suivirent Guillaume, Duc de Normandie en Angleterre, & qui eurent part aux libéralités de ce Conquerant. C'est dans cette expédition qu'ils acquirent le Comté de Richemont (*e*), & plusieurs autres Terres, qui leur donnerent lieu de former des établissemens en Angleterre. Leur pere Eudon étant mort en 1079. ils partagerent sa succession entr'eux, & prirent le titre de Comte des Seigneuries qui leur échurent, ou simplement celle de Comte de Bretagne.

Alain le Noir, Comte de Richemont, petit fils du Comte Eudon, épousa Berthe, fille aînée & principale héritiere du Duc Conan III. dont il eut le Duc Conan IV. dit le Petit (*f*). Il avoit pour frere aîné Geoffroi Boterel, dont la postérité fut éteinte en la personne de Geoffroi II. Comte de Penthiévre, qui fit don de tous ses biens à son neveu Alain, Comte de Goello: mais cette donation n'eut pas lieu. Pierre Mauclerc étant parvenu au Duché, s'empara de la succession de Geoffroi, Comte de Penthiévre, soit pour affoiblir le Comte Henri, soit parce qu'il jugea que cette succession appartenoit à la Duchesse Alix son épouse, par représentation du Duc Conan IV. son ayeul maternel.

Henri Comte de Goello, dépouillé par Pierre Mauclerc, prit le nom d'Avaugour, & le transmit à sa postérité. C'étoit le nom d'un Château qu'il fit bâtir, ou que ses prédécesseurs avoient fait bâtir aux extrémités des Paroisses de Ploesidi & de Bourgbriac pour prendre le divertissement de la chasse dans les Forêts voisines. Henri d'Avaugour IV. du nom, Comte de Goello n'eut point d'enfans mâles; Jeanne sa fille aînée, & principale héritiere épousa Gui de Bretagne, frere puîné du Duc Jean III. à qui elle porta le Comté de Goello, & toutes ses dépendances. Le

(*a*) Ibidem col. 604. 616. 623. 655. 783. 831. 864.
(*b*) Ibid. col. 1369. 874.
(*c*) Actes de Bret. Tom. I. col. 940. Du Paz Histoire MS. des Comtes de Porhoet.

(*d*) Actes de Bret. Tom. I. col. 1350. 1640.
(*e*) Actes de Bret. Tom. I. col. 4.
(*f*) Actes de Bret. Tom. I. col. 888. Du Paz pag. 251 & suivantes.

Duc en considération de ce mariage donna à son frere le Comté de Penthievre, les Châtellenies de Minibriac, de la Rochederrien & de Pontrieu, avec les Secheries de S. Gildas (*a*).

Gui de Bretagne Comte de Penthievre ne laissa qu'une fille mariée l'an 1337. avec Charles de Chastillon, dit de Blois, dont les enfans prirent le nom de Bretagne. Olivier de Bretagne, Comte de Penthievre, ayant attenté à la liberté & à la vie du Duc Jean V. fut condamné par Arrêt rendu au Parlement de Bretagne le 16. Février 1420. (*b*) à perdre la tête, & tous ses biens furent confiqués & acquis au Duc. Olivier mourut en France l'an 1433. & sa succession passa à Jean de Bretagne, Seigneur de l'Aigle, son frere cadet.

Le Connétable de Richemont, aussi recommandable pour la bonté de son naturel, que pour ses vertus militaires, négocia en 1448. (*c*) un accommodement entre le Duc François I. son neveu, & Jean de Bretagne, Comte de Penthievre. Par ce Traité passé à Nantes le 27. Juin le Comte renonça à tous ses droits sur les terres que sa Maison possedoit en Bretagne avant l'an 1420. & le Duc s'engagea à lui donner dans deux ans la jouissance des Terres de Chantocé & Ingrande en Anjou, avec la somme de quarante mille écus d'or. Ces deux Terres étoient alors reclamées par divers Seigneurs, & saisies en la main du Duc d'Anjou faute d'hommage. Le Duc prévoyant que ces contestations pourroient tirer en longueur, stipula par le Traité, qu'en cas qu'elles ne fussent pas terminées dans deux ans, il rendroit à Jean de Bretagne le Comté de Penthievre avec toutes ses dépendances, & y ajouteroit les Ports & Havres d'entre Coinon & Arguenon, avec les Sécheries de Cornouailles, en se réservant néanmoins le droit de rentrer en Penthievre, lorsqu'il pourroit le faire jouir de Chantocé & Ingrande. La chose arriva comme il l'avoit prévûe; mais il ne vécut pas assez pour exécuter sa promesse : ce fut le Duc Pierre qui l'exécuta, & qui rendit en 1450. le Comté de Penthievre à Jean de Bretagne (*d*).

Jean mourut l'an 1454. & sa succession passa à Nicole de Bretagne sa niéce, fille de Charles, Seigneur d'Avaugour. Nicole avoit épousé Jean de Brosse, Seigneur de Saint Sever, qui rendit aveu du Comté de Penthievre au Duc François II. le 5. Juillet 1460. Jean étoit paisible possesseur de Penthievre, lorsque les Princes déclarerent la guerre au Roi Louis XI. sous prétexte de corriger les abus du Gouvernement. Le Comte de Penthievre avoit des Terres en France, & les Seigneurs de Fiefs étoient obligés dans ces tems-là de suivre leurs Souverains à la guerre. Sommé par le Roi de France, & par le Duc de Bretagne de se rendre à leurs armées, il préfera le service du Roi à celui du Duc, & s'arma pour sa défense. Le Duc piqué de cette préférence, fit saisir en sa main le Comté de Penthievre, & tout ce qui avoit été rendu à Jean de Bretagne en 1450 (*e*).

La guerre fut terminée par la bataille de Montlehery, qui fut suivie d'un Traité de paix fait à S. Maur des Fossés le 29. Octobre 1465. L'article IV. de ce Traité porte en substance, que tous les biens consisqués de part & d'autre seront rendus à ceux à qui ils appartenoient avant la guerre : mais le Duc n'exécuta point cet article, quoiqu'il se fût engagé par serment à accomplir tout ce qui étoit contenu au Traité. Le Comte & la Comtesse de Penthievre n'ayant pû réduire le Duc à la raison, céderent par Acte passé à Tours le 3. Janvier 1479. tous leurs droits sur la Bretagne au Roi Louis XI. Ce Prince de son côté s'obligea tant pour lui, que pour ses successeurs à faire jouir le Comte & la Comtesse, leurs hoirs & cause ayants, de toutes les Terres qui leur appartenoient en Bretagne avant l'an 1420. lorsqu'il seroit paisible possesseur de cette Province.

Le Duc fut vivement piqué de cette démarche, & ne tarda pas à s'en vanger. Il ne refusoit pas absolument de satisfaire le Comte & la Comtesse de Penthievre; mais il vouloit les forcer à prendre les Terres de Chantocé & d'Ingrande (*f*), dont le Duc d'Anjou lui avoit donné main-levée, & il étoit autorisé à faire cet échange par l'article 9. du Traité de Nantes. Pour les réduire à son point, il disposa dès l'année suivante des Châtellenies de Châteaulaudren, de Lanvolon, & de Penpol en faveur de François de Bretagne son fils naturel. Et comme cette donation ne lui parut pas suffisante pour l'entretien d'un homme qu'il avoit créé premier Baron de Bretagne, à la demande des Etats assemblés à Vannes, il lui donna encore, par Acte datté du 27. Octobre 1481. les Châtellenies de la Rochederrien, de Châteaulin sur Trieu, & de Clisson, pour en jouir héritellement & perpétuellement, lui & ses héritiers procréés de sa chair en mariage, & non autrement.

Le Comte de Penthievre mourut en 1485. & Nicole son épouse ratifia le 20. Octobre de la même année la cession qu'elle avoit faite au Roi Louis XI. de tous ses droits sur la Bretagne (*g*). Le Duc de son côté persista dans sa résolution jusqu'à son décès, qui arriva trois ans après. La Duchesse Anne suivit le même systême que son pere, & donna en 1491. la jouissance du Comté de Penthievre pendant dix ans à Jean de Châlons, Prince d'Oranges, qu'elle avoit fait Gouverneur de Bretagne. Cette gratification donna lieu au Comte de Penthievre de reprendre le Procès qu'il avoit intenté en 1469. au Duc de Bretagne devant les Pairs de France; mais il ne put avoir justice. Après la mort du Prince d'Oranges, la Reine Louise, Régente du Royaume, donna le Comté de Penthievre à Louis de Lorraine, Comte de Vaudemont, pour en jouir sa vie durant.

Enfin le Roi François I. étant devenu paisible possesseur de la Bretagne en 1532. par l'union qu'il fit de ce Duché à la Couronne sur la demande des trois Etats, le Comte de Penthievre présenta Requête à Sa Majesté, & lui demanda l'exécution du Traité passé l'an 1479. entre le Roi Louis XI. & Nicole de Bretagne, qu'il repré-

(*a*) Actes de Bret. Tom. 1. col. 1269.
(*b*) Ibidem Tom. 2. col. 1070.
(*c*) Ibidem col. 1415.
(*d*) Ibibem col. 1554. 1720. 1753.
(*e*) Ibidem Tom. 3. col: 104. 196. 197. 343. 883. 1023. 1130.
(*f*) Ibidem col. 407.
(*g*) Ibidem col. 486. 882. 964. 1021. 1133.

sentoit. Le Roi, après avoir fait examiner cette affaire dans son Conseil, rendit au Comte toutes les Terres qu'il tenoit en sa main, à la charge cependant qu'il pourroit les retirer quand bon lui sembleroit, en lui donnant des Terres de pareille valeur en France. Quant aux autres Terres énoncées dans l'Acte de 1479. & qui n'étoient point en la main du Roi, Sa Majesté réserva au Suppliant sa poursuite contre qui il appartiendroit, & aux Détenteurs leurs défenses au contraire, sans qu'on pût l'obliger à les faire rendre & délivrer.

Ce Traité fut passé à Cremieu le 25. Mars 1535. Il ne satisfit pas entiérement aux prétentions du Comte; mais il le mit en état de les faire valoir. Le Comte & la Comtesse de Vertus en furent allarmés, & sentirent d'abord toutes les conséquences qu'on en pouvoit tirer: aussi chercherent-ils les moyens de conjurer l'orage dont ils étoient menacés. Le Comte de Penthievre étoit Jean de Bretagne, Duc d'Etampes, qui avoit épousé Anne de Pisseleu, Maîtresse du Roi François I. Cette Dame avoit encore une sœur à marier; le Comte & la Comtesse de Vertus la rechercherent pour leur fils aîné, & l'obtinrent. Ce mariage surprit toute la Cour à cause de l'inégalité des Maisons & des biens: mais les gens sensés jugerent que cette alliance ne se faisoit que pour avantager la Maison de Vertus, & pour parvenir à quelque accommodement avec le Comte de Penthievre. Aussi le Comte disoit un jour au Dauphin, dont il étoit Gouverneur, qu'il craignoit fort que ce mariage ne fut fait à ses dépens. La Duchesse d'Etampes, & la jeune Comtesse de Vertus soit par force, soit par crainte firent signer au Duc les Actes les plus contraires aux intérêts de sa Maison. Le Duc s'en plaignoit quelquefois au Dauphin, qui l'exhortoit à temporiser, & à avoir de la complaisance pour ses deux Dames, sans quoi il se perdroit & perdroit aussi ses amis à cause du crédit énorme de sa femme. Il ne laissa pas de protester de tems en tems contre ce qu'on lui avoit fait signer; mais il n'osa éclater, & attendit un meilleur tems.

Après la mort du Roi François I. le Duc se pourvut vers le Roi Henri II. qui étant instruit à fond de ses affaires, lui rendit une justice plus complete que n'avoit fait son pere. En effet Henri II. étant à Fontainebleau le 10. Mai 1555. passa un nouveau Traité avec le Duc d'Etampes, par lequel il lui cede & transporte le Comté de Penthievre, les Terres de Lamballe, de Moncontour, de Guingamp, & de Minibriac, les Ports & Havres d'entre Coisnon & Arguenon, & les Sécheries de Cornouaille. Le Duc de son côté se désista de tout les droits qu'il pouvoit avoir sur le Duché de Bretagne par représentation de Nicole de Bretagne sa bisayeule. Quant aux autres Terres confisquées sur les Penthievres en 1420. le Roi les céda pareillement au Duc, consentit qu'il en poursuivit les Détenteurs, & ordonna à son Procureur Général de lui aider dans cette poursuite, sans cependant s'obliger à aucune garantie ni restitution de deniers. Cette derniere clause donna lieu à quelques Procès, dans lesquels le Duc & ses ayans cause ont échoué.

Jean de Bretagne, Comte de Penthievre mourut sans enfans l'an 1566. & sa succession passa à son neveu Sébastien de Luxembourg, fils de François, Vicomte de Martigue, & de Charlotte de Bretagne. Sébastien fit ériger Penthievre en Duché-Pairie de France par Lettres données au Plessis-lez-Tours en Septembre 1569. Marie de Luxembourg, fille unique de Sébastien, Vicomte de Martigues, épousa en 1575. Philippe-Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, à qui elle porta les Duchés de Penthievre, de Martigues & d'Etampes. Françoise de Lorraine, fille unique de Philippe-Emanuel, Duc de Mercœur, épousa César, Duc de Vendôme, fils naturel du Roi Henri IV. dont elle eut Louis, Duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes & de Penthievre. Louis-Joseph, Duc de Vendôme, son petit fils, vendit le Duché de Penthievre à Marie-Anne de Bourbon, veuve de Louis de Bourbon, Prince de Conti, qui le revendit en 1696. à Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse. Ce dernier obtint de Louis XIV. au mois d'Avril 1697. de nouvelles Lettres d'érection du Comté de Penthievre en Duché-Pairie pour lui, pour ses hoirs, & pour ses successeurs tant mâles que femelles, sans que cette érection puisse priver les Propriétaires de Penthievre d'assister aux Etats de Bretagne, comme les Comtes de Penthievre ont coutume d'y assister, ni de jouir des droits & prérogatives, dont les Comtes & Barons de Bretagne doivent & ont accoutumé de jouir dans lesdites assemblées.

NOTE XLVII.

Sur la lettre du Pape Léon IX. aux Princes de Bretagne.

L'Archevesque de Dol, & ses Suffragans ne satisfirent point à l'assignation qui leur avoit été donnée dans le Concile de Reims, & ajouterent la contumace aux autres excès, dont ils étoient accusés, c'est-à-dire, à la Simonie & à la révolte contre l'Eglise de Tours. Le Pape les excommunia, & écrivit une Lettre circulaire à tous les Princes Bretons pour les exhorter à éviter la compagnie de ces mauvais Prélats. Dom Lobineau a cru cette Lettre supposée, ou au moins douteuse: mais ses raisons n'ont pas paru dignes d'attention à tous ceux qui ont lû attentivement la Lettre dont il est question, & qui ont examiné les circonstances dans lesquelles elle a été écrite. L'adresse en est conçue en ces termes (a): *Eudoni Britonum Principi, Alano Comiti & cæteris Principibus Britanniæ secundùm Deum vivere volentibus vita & salus.* Eudon Comte de Penthievre étoit alors Prince des Bretons & leur Régent, son neveu Conan n'ayant encore que dix ans. Les autres Princes étoient Alain Cagnart, Morvan, Josselin & Mathias, qui tenoient les Comtés de Cornouaille, de Léon, de Porhoet & de Nantes. Les termes *vita & salus* n'étoient pas ordinaires dans les Lettres Apostoliques; mais aussi la forme de ces Lettres n'étoit pas encore fixée, comme elle le fut depuis.

(a) Actes de Bret. Tom. 1 col. 395.

La précipitation que l'on semble reprocher au Pape dans cette affaire, & que l'on ne peut concilier avec les préliminaires des Jugemens Apostoliques, n'est pas mieux fondée : car l'Archevêque de Dol étoit notoirement Simoniaque, comme il paroît par la Lettre que le Pape Gregoire VII. écrivit l'an 1075. au Roi d'Angleterre (a). L'Ordination de ses Suffragans pouvoit être infectée du même vice, & leur rébellion contre l'Eglise de Tours étoit notoire. Ils avoient tous été cités au Concile indiqué à Rome pour le mois d'Avril 1050. & n'y avoient point comparu. Le Pape avoit donc eu raison de les excommunier comme contumaces : cependant pour leur donner lieu de rentrer en eux-mêmes & de se justifier, s'ils étoient innocens de ce dont on les accusoit, il les cita encore au Concile qui devoit se tenir à Verceil dans le mois de Septembre suivant. Il n'y a donc rien de répréhensible dans sa conduite, & de contraire à la modération que l'Eglise Romaine gardoit envers les coupables. Tout ce qu'on peut objecter de plus fort contre la Lettre du Pape Léon IX. aux Princes Bretons, c'est le silence de l'Eglise de Tours, qui n'a point employé cette Lettre contre les Evêques de Dol, quoiqu'elle lui fut favorable. Le Pape Innocent III. n'en fait aussi aucune mention dans la Sentence qu'il rendit l'an 1199. contre l'Eglise de Dol (b) : mais une Lettre particuliere, telle qu'est celle dont nous parlons, peut avoir été inconnue aux Députés de Tours, & n'avoir pas été comprise dans les Actes produits devant Innocent III.

NOTE XLVIII.

Sur Juhel, Juhael, Jehoneus ou Jehoveus Archevêque de Dol.

NOUS n'avons aucun acte, qui puisse nous servir à fixer l'année de la mort de Junkeneus Archevêque de Dol. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce respectable Prélat mourut sur la fin du regne du Duc Alain III. Son successeur fut, suivant l'enquête faite à Dol l'an 1181. (c) Juhel, qui fit beaucoup de présens au Duc pour parvenir à l'Evêché & qui fut ordonné contre la volonté du Pape. Il épousa ensuite publiquement une femme, dont il eut des enfans, qu'il établit aux dépens de son Evêché.

Le procès de la Métropole, interrompu depuis long-tems, fut repris sous le Pontificat de Juhel & vivement agité dans le Concile tenu à Reims l'an 1049. (d) en présence du Pape Léon IX. Il fut réglé que ce faux Archevêque & ses Suffragans se trouveroient au Concile indiqué à Rome pour l'année suivante, afin de se justifier sur cet article & sur la simonie, dont ils étoient accusés. Les députés de Tours ne manquerent pas de se rendre à Rome ; mais Juhel & ses Suffragans ne s'y rendirent point, ou s'ils y allerent, ils ne parurent pas au Concile, ce qui leur attira une sentence d'excommunication. Ils furent encore cités au Concile indiqué à Verceil pour le premier jour de Septembre : mais on ne trouve pas qu'ils y ayent assisté.

Le Cardinal Etienne Légat du Saint-Siége en France écrivit l'an 1060. (e) à Juhel dit Archevêque de Dol pour le faire rentrer en lui-même, & pour l'engager à se trouver au Synode qu'il devoit tenir à Tours le Dimanche avant la mi-Carême. Juhel négligea les sages avis du Légat & continua à mener une vie si déréglée, qu'il fut enfin chassé de son siége par ses propres sujets. Après cette disgrace il se retira au Mont Saint-Michel, d'où il engagea Guillaume le Bâtard à écrire au Pape en sa faveur.

Les Catalogues des Evêques de Dol & ceux qui les ont suivis, font succéder à Juhel un nommé Jehoneus ou Jehoveus, qu'ils accusent d'être monté par simonie sur le siége de Dol, & d'avoir dissipé les biens de cette Eglise, ce qui lui attira une honteuse déposition. Ils ajoutent que le Clergé & le peuple élurent en sa place Gilduin, que le Pape Grégoire VII. trouva trop jeune pour remplir le siége de Dol, & sur lequel il mit Even Abbé de S. Melaine. Mais si l'on examine sérieusement ce qui est dit de Juhel dans l'enquête de l'an 1181. & ce que les Historiens rapportent de Jehoneus, on conviendra facilement que Juhel & Jehoneus ne sont qu'un même homme : car

1°. Les témoins entendus dans l'enquête de 1181. attribuent toutes les dissipations des biens de l'Eglise de Dol à Juhel, & ne font aucune mention de Jehoneus ; ce qu'ils n'auroient pas omis, s'il y avoit eu un Evêque de ce nom, qui eut succédé à Juhel & qui eut continué ses dissipations.

2°. Grégoire VII. écrivant à Guillaume Roi d'Angleterre, marque positivement que l'Evêque dont il étoit question entr'eux, avoit envahi par simonie l'Eglise de Dol ; qu'il avoit fait pour cela des présens à Alain Comte de Bretagne ; qu'il s'étoit marié publiquement, & qu'il avoit dotté ses filles des revenus de son Eglise, ce qui lui avoit attiré une Sentence d'excommunication. Les témoins entendus dans l'enquête font les mêmes reproches à Juhel : il est donc le même que Jehoneus, qu'on lui donne pour successeur dans les Catalogues.

3°. Enfin le Duc Alain III. étant mort l'an 1040. il n'y a que Juhel qui ait pû lui faire des présens pour parvenir au siége de Dol vacant par la mort de Junkeneus. C'est donc le même Juhel, qui vivoit encore du tems de Grégoire VII.

NOTE XLIX.

Sur les Siéges de la ville de Dol.

GUILLAUME le Conquérant voulant étendre les frontieres de ses Etats, & obliger les Bretons à lui rendre la même obéissance, qu'ils avoient rendue à ses prédécesseurs Ducs de Normandie (a), entra en Bretagne à la tête d'une

(a) Ibidem col. 442.
(b) Ibidem col. 759.
(c) Actes de Bret. Tom. 1. 682.

(d) Ibidem col. 396.
(e) Ibidem col. 412. 442.
(f) Ord. Vital. pag. 544.

puissante armée & y assiégea la ville de Dol. N'ayant pû par sommation & par menaces obliger les habitans à se rendre, il jura qu'il ne désempareroit pas qu'il ne fut maître de la place. Mais la Providence en disposa autrement; car Guillaume, ayant appris qu'Alain Fergent venoit au secours des assiégés, traita avec eux pour couvrir la honte de sa retraite. Après son traité il retourna en Normandie avec tant de précipitation, qu'il abandonna presque tout son bagage, estimé plus de 15000. livres sterlings. Guillaume, voyant qu'il ne pouvoit vaincre les Bretons par la force, prit la résolution de faire alliance avec eux, & maria sa fille Constance avec Alain Fergent, fils aîné de Hoel Duc de Bretagne. Ce mariage fut célébré à Caen vers le tems de la mort d'Ainard Abbé de S. Pierre sur Dive.

Il est évident que le siége, dont parle Orderic dans cet endroit, a été fait l'an 1075. parce que la mort de l'Abbé Ainard qu'il rapporte au même tems, arriva en 1076. Il avoit été élu l'an 1046. & il gouverna le Monastére de S. Pierre pendant 31. ans suivant le même Orderic; il mourut donc vers l'an 1076. Mais les circonstances, dont Orderic accompagne son récit, ne conviennent point au siége de Dol, dont les autres Historiens ont parlé sous l'an 1075. car,

1°. Orderic dit que le Conquérant forma le siége de Dol pour obliger les Bretons à lui rendre hommage, comme ils l'avoient rendu à ses prédécesseurs. La Chronique de Bretagne & celle de S. Brieu (*a*), disent que le Duc Hoel fit le siége de Dol pour soumettre Geoffroi le bâtard & quelques autres Seigneurs rebelles, qui s'étoient renfermés dans cette place, & que désespérant de les forcer seul, il pria le Duc de Normandie de venir à son secours.

2°. Orderic assure que le Conquérant fut contraint par Alain Fergent Comte de Bretagne à lever le siége & à se retirer dans ses Etats. Robert du Mont, Simon de Dunelme, Jean Brompton, les Annales de Vaverlé, Raoul de Dicée & Mathieu Paris (*b*) disent que ce fut Philippe Roi de France qui coupa les vivres aux assiégés & qui les obligea de lever le siége.

3°. Orderic met le mariage de Constance avec Alain Fergent immédiatement après le siége de Dol, & ajoute qu'ils vécûrent quinze ans ensemble. Les Chroniques de Bretagne, de Ruis & de Kimperlé mettent ce mariage en 1086. & 1087. Effectivement l'an 1086. est le premier où il soit fait mention de cette Princesse dans nos Actes (*c*). Les circonstances du siége, dont parlent les Historiens, étant si différentes, D. Lobineau en a conclu qu'il y avoit eu deux siéges de Dol, l'un en 1075. & l'autre en 1085. Philippe Roi de France fit lever le premier & Alain Fergent le second. Ces deux siéges sont confondus dans Orderic, qui étant persuadé que la Duchesse Constance avoit épousé Alain Fergent après le siége de Dol & qu'elle étoit morte l'an 1090. en a conclu, qu'elle avoit vécu quinze ans avec Alain, quoique ce mariage n'ait duré réellement que quatre ans, & n'ait produit aucun fruit.

NOTE L.

Sur les alliances d'Ermengarde fille de Foulques Rechin Comte d'Anjou.

GUILLAUME de Tyr (*d*) assure que la Duchesse Ermengarde deuxiéme femme du Duc Alain Fergent, étoit fille de Foulques Rechin Comte d'Anjou & de Bertrade de Monfort, sa quatriéme femme. Mais Foulques n'ayant épousé Bertrade qu'en 1089. il ne peut pas en avoir eu une fille nubile en 1093. ou 1094. qui est le tems où Alain Fergent se remaria. Ce n'est pas la seule faute que Guillaume de Tyr ait fait sur le sujet d'Ermengarde; il dit encore qu'elle avoit été répudiée par Guillaume Comte de Poitiers, avant que d'épouser Alain Fergent; c'est une fable qui ne se peut soutenir. Il est vrai que Guillaume VII. & Guillaume VIII. Comtes de Poitiers, contemporains d'Alain Fergent, ont eu plusieurs femmes à la fois, mais aucune d'elles n'a porté le nom d'Ermengarde. Guillaume VII. répudia en 1058. la fille d'Audebert Comte de la Marche pour épouser Mathodis, dont il eut une fille. Il répudia cette Mathodis en 1068. pour épouser Aldoarde, fille de Robert Duc de Bourgogne, qu'il voulut encore répudier l'an 1075. Il mourut en 1086. & son fils Guillaume VIII. épousa en premieres nôces l'an 1094. Philippine fille de Guillaume Comte de Toulouse, dont il eut en 1099. Guillaume IX. du nom. En secondes nôces il épousa Hildegarde, que Bollandus a confondue mal-à-propos avec notre Ermengarde. Il répudia cette Hildegarde pour épouser Malberge fille du Vicomte Airaud. Il paroît assez par ces mariages & par ces divorces, que Guillaume de Tyr s'est trompé & qu'il a induit en erreur plusieurs Ecrivains Modernes.

NOTE LI.

Sur la guerre prétendue d'Alain Fergent contre André de Vitré.

PIERRE le Baud rapporte (*e*) que Henri Roi d'Angleterre ayant demandé du secours à Alain Fergent contre Robert Duc de Normandie, Alain fit semondre André de Vitré de marcher avec ses troupes en Normandie, & qu'André ayant refusé d'obéir, il lui déclara la guerre après la bataille de Tinchebrai. Mais tout ce qu'il dit sur ce sujet est si opposé à tout ce que nous avons de constant dans l'Histoire, que l'on ne peut le regarder que comme un songe du premier Histo-

(*a*) Actes de Bret. Tom. 1. 36. 102. 129.
(*b*) Mabillo de re Diplom. 640. Simon Dunelm. pag. 209. Radulphus de Diceto pag. 487. Joan. Brompton p. 977. Annal. Vaverl. Math. Paris, 7. Robert du Mont.
(*c*) Actes de Bret. Tom. 1. col. 102. 151. 463.
(*d*) Libro 14. Liber de Castro Ambasiæ. Chron. Malleac.
(*e*) Chron. de Vitré pag. 18.

rien de Vitré, que Pierre le Baud a copié sans l'examiner. Car,

1°. Qui se persuadera qu'un Prince aussi équitable que l'étoit Alain Fergent, ait voulu obliger André de Vitré à porter les armes contre le Comte de Mortain, qui étoit son beau-pere & qui étoit assiégé dans Tinchebrai par le Roi d'Angleterre.

2°. Qui croira que le Duc ayant remporté sur André de Vitré tous les avantages, dont parle le Chroniqueur, ait cependant conclu avec lui une paix désavantageuse & même honteuse pour un Souverain.

3°. Le Comte de Mortain, qui vivoit alors, ne se nommoit pas Robert, mais Guillaume, suivant Orderic Vital (*a*).

4°. L'Evêque de Rennes, que l'on dit avoir assisté au traité de paix, étoit Silvestre; mais ce Prélat étoit mort en 1095. & avoit été remplacé par Marbodus, qui fut sacré au Concile tenu à Tours l'an 1096. par le Pape Urbain II. du nom.

5°. Mainfinit n'étoit plus Sénéchal de Bretagne l'an 1107. Il étoit allé à la Terre-Sainte en 1096. & il n'en est plus mention dans les Actes depuis son départ. C'est Guillaume qui prend la qualité de Sénéchal de Bretagne sous le gouvernement de la Duchesse Ermengarde & de son fils Conan.

NOTE LII.

Sur les lettres de Marbodus & de Geoffroi de Vendôme à Robert d'Arbrissel.

Comme il n'est point de vertu à l'épreuve de la calomnie, il est aussi très-peu de grands hommes à l'épreuve des préventions. Après cela faut-il s'étonner que Robert d'Arbrissel ait été calomnié & que ses ennemis ayent trouvé des Prélats, qui n'étoient pas en garde contre leurs discours calomnieux & satyriques. Marbodus Evêque de Rennes & Geoffroi Abbé de Vendôme furent du nombre de ceux qui donnerent dans ce piége. Le premier écrivit une lettre pleine d'aigreur & de reproches à Robert (*b*), mais plus propre dans le fond à décrier son Auteur, qu'à noircir celui à qui elle est adressée. Il lui reproche d'avoir quitté son état de Chanoine Régulier pour courir après des femmes. Il lui reproche ensuite l'incontinence de ceux qui le suivoient, les accouchemens de quelques femmes & les cris des enfans nouveaux nés. Mais ces accouchemens n'étoient point une suite de l'incontinence des hommes qui accompagnoient Robert, mais une suite des désordres dans lesquels ces femmes avoient vécu. Il les avoit été chercher dans les lieux les plus cachés, & il les avoit converties. Elles s'étoient mises sous sa conduite pour recueillir les paroles de vie qui sortoient de sa bouche & pour réparer leurs fautes par les travaux d'une salutaire pénitence.

Robert ne fut pas le seul qui éprouva la mauvaise humeur de Marbodus. Ce Prélat animé contre le Chef, ne pardonna pas aux membres. Engelger ancien compagnon de Robert d'Arbrissel, prêchoit avec fruit aux environs de Fougeres, qui lui servoit de retraite. Marbodus lui écrivit, comme il avoit fait à Robert, une lettre pleine d'invectives. Il l'accusa, entr'autres choses, de troubler par une conduite irréguliere la Hiérarchie de l'Eglise en prêchant & administrant les Sacremens sans mission & sans autorité. Le tems adoucit l'esprit de Marbodus, qui fit dans la suite excuse au solitaire Engelger. Il y a de l'apparence qu'il en usa de même à l'égard de Robert d'Arbrissel.

Marbodus étoit originaire d'Angers & vraisemblablement fils de Robert Pelletier, frere de Payen & beau-frere de Geoffroi le Rond, dont il est parlé dans quelques Actes de S. Aubin d'Angers (*c*). Il est qualifié dans les mêmes Actes Archidiacre d'Angers depuis l'an 1077. jusqu'en 1094. Il fut aussi Maître d'école dans cette ville & c'est sous ce titre qu'il eut un différend avec le Chantre de l'Eglise Cathédrale. Le Pape Urbain II. le sacra Evêque de Rennes pendant le Concile qu'il tint à Tours l'an 1096. Sur la fin de sa vie il se retira dans l'Abbaye de Saint Aubin d'Angers, où il mourut le 11. Septembre de l'an 1123. C'étoit un homme au-dessus de son siécle pour la science; il étoit éloquent, bon versificateur, Prélat vigilant, sobre & charitable.

Il ne fut pas le seul, qui fit sçavoir à Robert d'Arbrissel les mauvais bruits, que la calomnie répandoit contre lui dans le monde. Geoffroi Abbé de Vendôme crut aussi qu'il étoit du devoir de la Charité Chrétienne de l'en avertir, afin que s'il y donnoit occasion par une familiarité où son zèle & ses austérités ne lui faisoient rien envisager de mauvais, il fit réflexion qu'il y avoit dans le monde plus de personnes, qui jugeoient de leur prochain par l'extérieur, que par les intentions. On lui faisoit les mêmes reproches, qu'on faisoit à quelques Diacres de Carthage du tems de S. Cyprien: mais cette accusation toute singuliere qu'elle est, doit passer pour une calomnie; car qui s'imaginera jamais, qu'un homme, qui s'accusoit en mourant, comme d'un péché considérable, d'avoir souhaité du beau tems, quand il faisoit de la pluie, & de la pluie quand il faisoit beau, ait eu assez de témérité pour mettre sa chasteté à une épreuve de cette nature.

L'Ordre de Fontevrault a quelque raison de s'inscrire en faux contre cette lettre, qui est injurieuse à son fondateur; mais il faut avouer de bonne foi que c'est en vain qu'on la veut faire passer pour l'ouvrage de l'hérétique Roscelin. Il est vrai que cet esprit dangéreux s'est rendu aussi fameux par les calomnies qu'il a débitées contre Robert d'Arbrissel, que par l'hérésie, dont il a été l'Auteur. Mais le personnage qu'il a joué, étoit si opposé au caractére de Geoffroi de Vendôme, qu'il n'étoit pas facile de les confondre, tandis qu'ils vivoient. La lettre, dont il s'agit, est constamment attribuée à Geoffroi dans des Manuscrits de France & d'Italie, qui

(*a*) L. 11. pag. 821.
(*b*) Actes de Bret. Tom. 1. 499.
(*c*) Ibidem col. 455.

sont du tems de ce célébre Auteur (a).

Un autre Chef d'accusation de cette Lettre, est que Robert n'avoit que de la rigueur & de la dureté pour certaines femmes ; qu'il les maltraitoit de paroles & d'effets ; qu'il les punissoit sans miséricorde & sans aucune modération, pendant qu'il n'avoit pour les autres que douceur, qu'humanité, que déference. A cela il ne faut point d'autre réponse que ce qu'ajoute l'Abbé de Vandôme après : c'est un emploi très-difficile que de conduire des femmes. Geoffroi reconnut dans la suite la fausseté de ces calomnies, & devint l'ami de Robert & de son Monastère. Il fit quelques donations à Fontevrault, pour ne lui être point à charge dans les fréquentes visites, qu'il lui rendoit. On dit même qu'il y fit bâtir une maison pour lui, qui fut appellée depuis l'Hôtel de Vendôme.

NOTE LIII.

Sur les Disciples de Robert d'Arbrissel.

LEs principaux Imitateurs de Robert d'Arbrissel & ses compagnons dans les travaux Apostoliques furent Bernard, Vital, Raoul de la Fustaie, Robert de Loc-Renan, Giraud de Sales, Alleaume, Aubert, Hervé, Renaud, André, Engelger, Salomon & Guillaume Firmat Patron de Mortain.

Bernard étoit né dans le Ponthieu & avoit fait ses études à Paris. Il fit ensuite profession de la Régle de S. Benoît dans l'Abbaye de S. Cyprien de Poitiers, d'où il fut envoyé à S. Savin en qualité de Prieur. Son Abbé étant mort dans la Palestine, il s'enfuit dans les forêts, qui sont entre le Maine & la Bretagne pour éviter d'être fait Abbé. Son guide dans cette fuite fut Pierre des Etoilles, qui le mit sous la direction de Vital & lui donna le nom de Guillaume pour le mieux déguiser. Bernard passa près de trois ans dans cette solitude : mais ayant appris que les Moines de S. Savin avoient découvert le lieu de sa retraite, il alla se cacher dans une Isle du Cotentin dépendante du Mont-Saint-Michel. Il fut ensuite Abbé de S. Cyprien de Poitiers & fit deux voyages à Rome pour les affaires de son Monastère. Dégoûté d'une dignité, qui l'exposoit trop au grand jour, il s'en démit & se retira dans l'Isle de Canse, d'où il passa dans la forêt de Fougeres. La crainte de faire tort à Vital, qui commençoit à y bâtir une Abbaye, l'obligea de se retirer dans le Perche, où il fonda, avec le secours des Seigneurs du pays, l'Abbaye de Tyron.

Vital fut d'abord Chapelain de Robert Comte de Mortain & Chanoine de l'Eglise Collégiale de S. Evroul. Il se retira ensuite dans les forêts, que Robert d'Arbrissel sanctifioit par sa pénitence, & devint le coopérateur de son ministere, tant pour la direction des solitaires, que pour les travaux de la prédication. Il bâtit l'Abbaye de Savigné dans la forêt de Fougeres pour des hommes, & une autre maison près de Mortain pour des femmes, que l'on appelle les blanches Dames à cause de leurs habits blancs.

Raoul surnommé de la Fustaie fut d'abord Moine de S. Jouin de Marne, d'où il passa dans les forêts, que Robert d'Arbrissel habitoit. Fidele imitateur des vertus & des maximes de cet illustre Pénitent, il bâtit dans la forêt du Nid de Merle l'Abbaye de S. Sulpice au Diocèse de Rennes pour les personnes de l'autre sexe. Il leur soumit, pour les soins de la vie, ceux à qui elles étoient soumises pour l'usage des Sacremens. Il mourut le 16. Août de l'an 1129. suivant le Necrologe de S. Sulpice.

Robert, dit de Loc-renan à cause de sa naissance, suivit pendant quelques années Robert d'Arbrissel & le seconda dans ses travaux. Il se retira ensuite dans une forêt du pays de Cornouaille, d'où il fut tiré l'an 1113. pour être mis sur le siége de Quimper. Il mourut le 4. Novembre de l'an 1130. selon l'Obituaire de Landevenech.

Giraud de Sales bâtit l'Abbaye de Cadouin dans le Perigord & quelques autres Monastéres qui ne nous sont pas connus.

Alleaume, issu d'une famille noble des Pays-bas, se retira auprès de Robert d'Arbrissel, & fut mis sous la direction d'Aubert. Il bâtit dans la suite l'Abbaye d'Estival dans la forêt de Charnie pour des filles. Godechilde, sœur du Vicomte de Beaumont & Religieuse du Roncerai, fut la premiere Abbesse de ce Monastére.

Aubert, après la retraite de plusieurs de ses compagnons, alla joindre Robert de la Fustaie à S. Sulpice, & se consacra au service des Religieuses de cette maison.

Hervé, Renaud & André, après s'être instruits dans la compagnie de Robert de tous les devoirs de la vie Eremitique, allerent se cacher l'un dans une Isle de la Loire, l'autre dans la forêt de Melinais & le troisiéme dans celle de la Chaussere sur les confins de la Bretagne & de l'Anjou.

Engelger se retira pareillement dans la forêt de Fougeres ; & Salomon dans celle de Ni-oiseau, où il bâtit l'Abbaye de ce nom pour des personnes de l'autre sexe. La vie que menoient ces solitaires pendant qu'ils vécûrent ensemble, étoit d'une austérité surprenante. C'étoit un ragoût reservé pour les grandes fêtes, que de cuire les légumes qui étoient presque leur unique nourriture & de les assaisonner d'un péu de sel. Ils vivoient du travail de leurs mains, & le travail ne les empêchoit pas de prier nuit & jour. Ils étoient vêtus de peaux par esprit de pénitence & de pauvreté. Enfin l'on ne nous a rien dit de la vie austere des anciens Solitaires de la Thébaïde, que ceux-ci n'ayent rendu croyable par leurs mortifications.

NOTE LIV.

Sur les prisonniers faits à Dol l'an 1173.

LEs troupes du Roi Henri II. assiégerent Dol l'an 1173. & y firent un grand nombre de

(a) Mss. Culturæ. Mss. S. Crucis Florentiæ.

prisonniers, dont Roger de Houveden nous a conservé les noms. Pour ne pas interrompre le fil de la narration, nous les avons retranchés de l'Histoire, mais nous avons crû devoir les placer ici pour la commodité de ceux qui n'ont pas l'Histoire de Roger de Houveden.

Les Chevaliers faits prisonniers à la bataille qui précéda le siége, furent Harsculphe de S. Hilaire, Guillaume Patric, Patri de la Lande, Aimeri de Falaise, Geoffroi Farci, Guillaume de Rulent, Raoul de Sens, Jean le Bouteiller, le Voyer de Dol, Guillaume des Loges, Guillaume de la Motte, Robert de Trehant, Payen Cornu, Renaud Pincson, Renaud de Champ-Lambert & Eudon le Bâtard.

Les autres Chevaliers & les Ecuyers faits prisonniers dans la Tour de Dol, sont Hugues Comte de Chestre, Raoul de Fougeres, Guillaume de Fougeres, Hamon l'Espine, Leones, (ce pourroient être les Vicomtes de Léon) Robert Patric, Ingerant Patric, Richard de Louvecot, Guyon Gouyon, Olivier de la Roche, Alain de Tinteniac, Juhel fils de Raoul de Fougeres, Giron de Châteaugiron, Philippe de Landevy, Guillaume de Gorran, Juhel de Mayenne, Geoffroi de la Boissiere, Renaud de la Marche, le Marchis, Hervé de Vitré, Hamelin de Esné, Guillaume de S. Brice, Guillaume du Chastellier, Guillaume d'Oranges, Raoul Vintras, Robert le Bouteiller, Henri de Grai, Grambaud fils de Haket, Geoffroi l'Abbé, Jean Chaourcin, Jean de Broerec, Hugues Avenel, Hamelin de Preaux, Sowal de la Basoge, Suard Bourdin, Gautier Bruon, Jean Ramart, Hugues de Bouexé, Jourdain de la Mastrue, Henri & Philippe de S. Hilaire, freres d'Harsculphe, Barthelemi de la Bouissiere, Herbert du Bueil, Bauran de Tanet, Rolland fils de Raoul, Guillaume de Miniac, Gui Boutefait, Seldewin Gouyon, Juhel du Pont, Hamelin l'Abbé, Robert de Basoges, Elie d'Aubigné, Renaud le Chat, Jean des Courtiz, Philippe de Louvigné, Henri des Wastins ou des Gastines, Henri de S. Etienne, Guillaume de la Chapelle, Roger des Loges, Bencelard de Serland, Guillaume de Boisberenger, Jean de la Ruelle, Olivier de Monsorel, Hamon de Rochefort, Robert de Lespinai, Jean des Loges, Geoffroi Carloet, Raoul de Tomal, Raoul le Potier, Gilbert de Croé, Raoul Poucin, Mathieu de Praels, Richard de Combrai, Guillaume le François, Olivier Rande, Raoul Ruffin, Springad, Roger de Chevreulle, Guillaume des Loges, & plusieurs autres. *Roger de Houveden pag.* 534.

NOTE LV.

Sur l'origine de la ville de Saint-Malo.

LA Ville de S. Malo doit sa fondation à Jean, dit de la Grille, élû Evêque d'Alet l'an 1144. Les Archevêques de Tours & de Dol se disputoient alors la Jurisdiction sur les Eglises de Bretagne. Jean ne voulant point prendre de part à ces contestations, alla à Rome, où il fut ordonné par le Pape Luce II. A son retour il transféra son siége dans l'Isle d'Aaron, où il y avoit déja quelques habitations. L'Eglise de cette Isle appartenoit aux Moines de Marmoutiers, qui la tenoient des libéralités de Benoît Evêque d'Alet mort l'an 1111. Ils ne manquerent pas de former opposition à cette innovation & de se pourvoir à Rome contre l'usurpation du Prélat. Le Pape donna commission à Geoffroi Archevêque de Bourdeaux, à Geoffroi Evêque de Chartres & à Lambert Evêque d'Angoulême pour juger ce grand différend. Les Commissaires, après avoir examiné les piéces produites par les parties, & entendu la déposition de trois Prêtres, qui attestérent par serment qu'ils avoient vû le siége Episcopal dans l'Eglise de S. Malo de l'Isle, débouterent les Moines de leur opposition. Le Pape Eugène III. à la sollicitation de S. Bernard, confirma cette Sentence par une Bulle donnée à Viterbe le seiziéme jour d'Août. Anastase IV. devant qui l'affaire fut encore portée, confirma la Bulle d'Eugène, & ordonna que l'Observance de S. Victor de Paris, qui avoit été établie à S. Malo par Jean de la Grille, subsisteroit dans l'Eglise Cathédrale (*a*), & que l'Evêque & l'Archidiacre seroient tirés du Chapitre, ou de quelques maisons de l'Ordre. Alexandre III. confirma tout ce que ses prédécesseurs avoient réglé sur cette affaire. Ainsi Jean demeura paisible possesseur de l'Eglise de S. Malo, bâtit le Chœur de cette Eglise, & mourut l'an 1163. dans cette nouvelle ville, dont il a été comme le Fondateur. Ses successeurs Albert & Pierre traiterent avec les Moines de Marmoutiers, à qui tant de Bulles de Souverains Pontifes n'avoient pû imposer silence, & leur donnerent d'autres Eglises en la place de celle qui leur avoit été ôtée. Depuis ce tems l'Isle d'Aaron s'est peuplée & est devenue une fameuse ville non-seulement en Europe, mais dans le monde entier par le commerce de ses habitans. Les Ducs de Bretagne lui ont attribué de grands priviléges, qui ont été confirmés & augmentés par les Rois de France. L'Evêque & le Chapitre en sont les Seigneurs fonciers.

(*a*) Actes de Bret. Tom. 1. col. 607. 655. 667. 709.

NOTE LVI.

Sur le surnom de Mauclerc donné à Pierre de Dreux.

LES Historiens ne conviennent pas entr'eux de la raison pour laquelle Pierre de Dreux fut surnommé Mauclerc. Les uns, ont crû qu'on lui avoit donné ce surnom, parce qu'il avoit attaqué les droits du Clergé : mais Mauclerc ne signifiant autre chose que mauvais Clerc, il n'y a pas d'apparence qu'on ait donné la qualité de mauvais Clerc à un Prince qui persécutoit le Clergé, à moins qu'on ne veuille aussi appeller Jean sans terre Mauclerc, & donner ce surnom à tous les Princes, qui ont fait de la peine aux Ecclésiastiques. D'autres attribuent ce surnom à la fausse démarche que fit Pierre de Dreux, lorsqu'il soumit la Bretagne au Roi de France en lui rendant hommage lige. Mais Artur & Gui de

Thouars

Thouars avoient fait la même soumission, sans cependant qu'on les ait nommés Mauclercs. Si l'on en croit Vignier, Joinville disoit que Pierre de Dreux fut surnommé Mauclerc pour avoir fait hommage au Roi S. Louis. C'est ce qu'on ne trouve pas plus dans Joinville, que ce que Pasquier y avoit lû. *Que à tort les Bretons lui donnerent tel nom, vû qu'il devoit être bien sage, puisqu'il avoit si long-tems étudié à Paris.* Cependant on ne peut pas douter, que ces deux Auteurs n'ayent lû dans l'Histoire du Sénéchal de Champagne ce qu'ils en rapportent; & son autorité doit fermer la bouche à ceux qui disent que *Pierre de Dreux fut appellé Mauclerc dès son jeune âge, parce qu'il ne sembloit pas être habile homme* (a).

Il est vrai qu'il fut surnommé Mauclerc, avant que d'être Duc de Bretagne. Pour s'en convaincre on peut consulter la Chronique Latine de Baudouin d'Avesnes & le Livre du lignage de Dreux, où il est dit, qu'il *ot nom Pierre Mauclerc, & fut depuis Quens de Bretagne.* Mais comme Robert de Dreux III. du nom fut surnommé Gasteblé, long-tems avant que d'être Comte de Dreux, aussi son frere Pierre fut dit Mauclerc, avant que d'être Duc de Bretagne, parce qu'il avoit été destiné à l'Etat Ecclésiastique; qu'il avoit étudié long-tems dans les Ecoles de Paris; & qu'il avoit renoncé aux Lettres & aux Dignités de l'Eglise pour prendre le parti des armes. On ne faisoit étudier dans ces tems-là, que ceux qui étoient destinés à l'Eglise; la Littérature se nommoit *Clergie*, & on donnoit le nom de *Clercs* à ceux qui étudioient, de sorte que *Clercs & Ecoliers* étoient synonimes.

Quoique Pierre de Dreux eut dès sa jeunesse le surnom, dont il s'agit, cela n'empêcha pas que dans la suite, les Ecclésiastiques d'une part, & les politiques de l'autre, n'ayent crû trouver dans le terme de *Mauclerc*, dequoi justifier leurs plaintes & leurs réflexions. C'est ainsi que Mathieu Paris s'est imaginé que Mauclerc exprimoit une partie des mauvaises dispositions de cœur & d'esprit, qui porterent Pierre Mauclerc à quelques Pirateries l'an 1234.

NOTE LVII.

Sur un Traité de Pierre Mauclerc avec le Roi S. Louis de l'an 1231.

ON conserve dans la Chambre des Comptes de Paris, & dans le Château de Nantes (b) des copies de ce prétendu Traité. Il renferme des preuves si évidentes de la Souveraineté des Ducs de Bretagne, que tous les Auteurs qui ont traité ce sujet en ont fait une de leurs principales preuves, sans se mettre en peine de l'hommage, que Mauclerc y rend au Roi de France. M. d'Argentré l'a inseré en François dans son Histoire (c); mais en même tems il blâme Mauclerc d'avoir disposé, sans l'avis des Barons, d'un bien, dont il avoit été privé par Sentence des Pairs de France assemblés à Ancenis au mois de Juin 1230. C'est pour cette raison qu'il regarde le Traité comme nul, quoiqu'il s'en serve pour prouver la Souveraineté de ses Ducs. M. Hevin, tout habile critique qu'il fut, ne s'est point apperçu de la fausseté du Traité (d), & l'a cité pour établir quelques prérogatives des Ducs. Vignier (e) s'en servit aussi d'abord pour prouver la vassalité des Ducs; mais il le rejetta entiérement dans son Traité de l'ancien Etat de la petite-Bretagne; & avec raison.

En effet, le Roi S. Louis ayant privé Mauclerc du Bail de Bretagne, il le poursuivit si vivement, qu'il l'obligea d'avoir recours au Roi d'Angleterre, avec lequel il conclut un Traité datté du 23. Septembre de l'an 1230. (f) Il recommença ses poursuites auprintems suivant, & assiegea S. Aubin du Cormier. Mauclerc, aidé par les Anglois, pilla les bagages du Roi, enleva ses provisions & l'obligea de se retirer. Robert Comte de Dreux frere de Mauclerc profita de la conjoncture pour engager le Roi à conclure une Trève avec l'Angleterre jusqu'au jour de S. Jean-Baptiste 1234. Mauclerc, fondé de Procuration du Roi d'Angleterre, donna les mains au Traité, qui fut signé au camp de S. Aubin du Cormier le 4. Juillet 1231. Il passa au mois d'Août suivant en Angleterre, d'où il ne revint qu'au mois d'Octobre. Il n'étoit donc point à Angers le 12. Septembre 1231. Il n'y a donc point eu de Traité fait cette année entre Mauclerc & le Roi S. Louis. 2°. L'hommage que Pierre Mauclerc rend dans ce prétendu Traité au Roi, est regardé comme le premier que les Comtes de Bretagne ayent rendu aux Rois de France; cependant Philippe Auguste en avoit exigé un du Duc Artur l'an 1202. & un autre de Mauclerc même l'an 1213. lorsqu'il le maria avec l'héritiere de Bretagne. 3°. Toutes les fois qu'il a été question de l'hommage dû aux Rois de France par les Comtes de Bretagne, on n'a jamais allégué le Traité d'Angers de l'an 1231. pour prouver que cet hommage devoit être lige, comme on y a employé les hommages d'Artur I. & de Jean le Roux. 4°. Le Roi S. Louis reconnoît dans le Traité d'Angers que la garde des Eglises & le droit de battre monnoye appartient aux Comtes de Bretagne; l'on verra dans la suite les Rois de France disputer ces droits aux Ducs de Bretagne, sans que ces derniers ayent jamais allégué le Traité d'Angers dans leurs moyens de défense. On verra même les Evêques de Bretagne disputer le droit de Régale à leurs propres Souverains. Enfin le titre de Duc de Bretagne employé dans cet acte n'étoit point en usage à la Cour de France sous le regne de S. Louis; ce fut Philippe le Bel qui érigea la Bretagne en Duché-Pairie l'an 1297. & qui ordonna que les Souverains de Bretagne, qui n'avoient eu jusques-là que le titre de Comte à la Cour, auroient doresnavant celui de Duc.

(a) Jean de la Haie en ses recherches de Poitou.
(b) Arm. F. cas. A. nu. 19.
(c) D'Argentré L. 5. chap. 17.
(d) Consult. d'Hevin pag. 207.
(e) Vignier pag. 328.
(f) Actes de Bret. Tom. I. col. 871. 1677. 1678.

NOTE LVIII.

Sur la confiscation de la Baronie de Lanvaux.

CEtte Terre est, suivant d'Argentré, (*a*) un apanage du Comté de Vannes. Mais en quel tems & en faveur de qui fut-elle démembrée ? C'est ce que ce sçavant Jurisconsulte ne nous apprend point. Alain est le premier Seigneur de cette ancienne Baronie, dont la tradition nous ait conservé le nom. Il vivoit sous le regne du Duc Conan le Gros, & fonda l'an 1138. une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux à la porte de son Château. Cent ans après paroît dans notre Histoire Olivier de Lanvaux, qui fait la guerre au Duc Jean le Roux, conjointement avec Pierre de Craon Seigneur de Ploermel & Pierre de Rostrenen. Ces trois Seigneurs succombent sous la puissance des armes du Duc, & les deux premiers ont le malheur d'être faits prisonniers. Le Duc leur rendit la liberté quelques années après; mais il retint leurs terres soit à titre de confiscation, soit pour le prix de leur rançon. Eudes de Bodrimont (*b*) paroit s'être rendu caution du Traité fait entre le Duc, Olivier de Lanvaux & Pierre de Rostrenen; au moins il promit au Duc l'an 1248. de prendre son parti, en cas qu'Olivier & Pierre manquassent à exécuter les Traités qu'ils avoient faits avec leur Souverain.

Olivier de Lanvaux avoit épousé Adelice fille unique de Geoffroi Seigneur de Henebont & de Catherine de Rohan (*c*), dont il eut Geoffroi de Lanvaux Seigneur de Henebon, qui ne laissa point de postérité. Sa veuve se remaria avec Eudon Picaut Chevalier Seigneur de Tihenri, dont elle eut des enfans. Il avoit un frere puîné, nommé Alain, qui fut pere de Geoffroi, Nicolas & Thomasse de Lanvaux femme de Henri de Bodrimont. Geoffroi fit plusieurs tentatives pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres, dont le Duc s'étoit emparé. N'ayant pû y réussir par les voies de douceur, il déclara la guerre au Duc, quoiqu'il lui eût fait serment de fidélité l'an 1270. Alain VI. du nom Vicomte de Rohan, se chargea en 1272. de faire rentrer Geoffroi dans son devoir, & le Duc s'obligea de son côté à ne faire aucune paix avec son ennemi sans le consentement du Vicomte ou de ses héritiers. La guerre fut terminée à l'avantage du Duc & à la gloire du Vicomte qui l'avoit soutenue.

Geoffroi contracta des dettes pendant le cours de cette guerre, & fut poursuivi ensuite par ses créanciers qui saisirent une partie de ses terres & & les firent vendre à la Cour de Ploermel. Le Duc les acheta & les revendit au Vicomte de Rohan pour la somme de 7115. livres. Cette vente ayant été faite sans aucune opposition de la part de Geoffroi ou de la part de ses freres, le Duc permit au Vicomte de prendre possession des héritages qu'il avoit acquis. Le Vicomte en jouit paisiblement pendant l'espace de quatorze ans; mais quelques précautions qu'il eût prises pour observer dans cette affaire toutes les formalités prescrites par la coutume du pays, Alain fils de Geoffroi de Lanvaux fit tous ses efforts l'an 1288. pour recouvrer les biens, dont il prétendoit que son pere avoit été dépouillé injustement. Il assigna le Vicomte à Ploermel, où il obtint une Sentence en sa faveur; mais dont le Vicomte appella au Duc. Alain craignant que le Duc ne lui fût pas favorable, prit une voix plus courte pour terminer son différend; ce fut d'envoyer un cartel de défi au Vicomte. Ce dernier l'accepta, quoique son âge & ses infirmités ne lui permissent pas d'entrer en lice avec un jeune athlete: mais ce qu'on ne pouvoit faire dans ce genre par soi-même, on le faisoit faire par un autre.

Le Duc informé de ce qui se passoit, manda les Parties, & les obligea par serment de s'en rapporter à sa décision. Après avoir examiné les raisons alleguées de part & d'autre, il maintint par ses Lettres du premier Juillet 1298. le Vicomte dans la possession des Terres qu'on lui disputoit, annula le cartel proposé par Alain de Lanvaux, & déchargea les Parties de l'infâmie qui paroissoit dans l'inexécution de cet article, sur lequel les Nobles ont toujours été fort délicats. Trois jours après ce Jugement le Duc en rendit un autre, qui condamne le Vicomte à payer mille écus au Sire de Lanvaux par forme de dédommagement. Les Parties se soumirent à cette décision, & vécurent dans la suite en bonne intelligence. C'est ainsi que la Maison de Lanvaux, si florissante dans ses commencemens, fut privée d'un appanage qui lui donnoit rang de Baron dans les assemblées de la Province, & fut réduite à une fortune médiocre. Elle paroît avoir subsisté jusqu'aux seiziéme siécle, où l'on trouve encore un Olivier de Lanvaux, Seigneur de Beaulieu, Conseiller & Maître des Requêtes à la Chancellerie de Bretagne l'an 1507. (*d*)

Quant à la Baronie de Lanvaux, elle a soufferé diverses révolutions depuis l'an 1383. jusqu'au dernier siécle. Le Duc Jean IV. ayant fait bâtir une Chapelle en l'honneur de S. Michel, il y établit par ses Lettres du 6. Février 1383. (*e*) huit Chapelains pour faire l'Office Divin. Il leur donna pour subsistance six cens livres de rente sur les Châtelenies de Lanvaux, d'Aurai & de Vannes, en attendant qu'il pût leur donner des fonds de pareille valeur. Pour satisfaire à cet engagement, il leur céda le 3. Aoust de l'an 1385. la Baronnie de Lanvaux & ses dépendances, excepté le Parc & la pêche de l'Etang, sur le pied de trois cens livres de rente; les autres 300. livres furent assises sur divers fonds. Cette fondation fut confirmée par le même Prince l'an 1386. (*f*) & l'an 1480. par le Duc François II. Ce dernier, avec le consentement du Pape, ôta l'Eglise de S. Michel du Champ aux Chapelains, & y mit des Chartreux, qu'il fit venir de Nantes.

Mais le Duc Jean IV. s'étant réservé le chef-lieu de la Baronnie de Lanvaux, consistant dans les ruines du Château, le Parc, la Forêt, & la

(*a*) Hist. de Bret. pag. 93.
(*b*) Actes de Bret. Tom. 3. pag. 1770.
(*c*) Ibid. Tom. 1. col. 992. 996. 1021. 1027. 1029. 1032. 1085. 1129. 1131. 1249.

(*d*) Reg. de la Chancellerie.
(*e*) Actes de Bret. Tom. 2. col. 445. 660.
(*f*) Ibid. Tom. 3. col. 378.

pêche de l'Etang, le Duc François II. crut que ce précieux reste suffisoit à un riche & puissant Seigneur pour porter le titre de Baron de Lanvaux, & pour en avoir les prérogatives. Il le céda donc à André de Laval, Seigneur de Loheac, Maréchal de France, & il le nomma Baron de Lanvaux aux titres, prééminences & prérogatives dont jouissoient les anciens Barons de Bretagne, & avant les Barons de la création de 1451. Pour prévenir les différends qui pourroient naître pour le rang dans les assemblées, le Maréchal traita avec les Barons de Derval & de Malestroit, qui lui céderent par acte passé en l'Eglise de S. François de Dinan le 6. Novembre 1464. (*a*) le septiéme rang dans les Parlemens, & s'obligerent non seulement à le soutenir contre toutes personnes, mais encore à contribuer aux frais en cas de Procès. Après ces précautions le Maréchal fit publier ses Lettres aux Etats de Dinan, & prit séance dans le banc des Barons. Il ne contracta aucune alliance, & mourut sur la fin de l'an 1485. Le Duc n'avoit pas attendu la mort du Maréchal pour lui donner un successeur dans la Baronnie de Lanvaux. Trois mois auparavant il lui avoit substitué Louis de Rohan, Seigneur de Guemené, qui prit séance au Parlement le 27 Septembre 1486.

Le rétablissement de la Baronnie de Lanvaux ne priva point les Chartreux des trois cens livres de rente, que le Duc Jean IV. leur avoit données sur cette Terre. Ils en jouirent jusqu'à la mort du Maréchal, qui s'étoit borné à la jouissance de l'emplacement de l'ancien Château, du Pourpris, du Parc, des Bois, de l'Etang, & autres fonds sis en la Paroisse de Grand-Champ. Louis de Rohan obtint permission du Duc de retirer les fonds de la Baronnie, qui étoient entre les mains des Chartreux, & de leur donner d'autres rentes en la place. L'échange fut faite par Acte datté du 7 Décembre 1486. Mais soit que les Chartreux n'ayent pas été bien payés des rentes, qui leur avoient été assignées, ou autrement, ils rentrerent en possession de leurs fonds, qu'ils aliénerent dans la suite à Claude de Malestroit, Seigneur de Kaer, pour pouvoir payer leur part des décimes exhorbitantes, que le Roy Charles IX. avoit obtenues du Pape sur le Clergé de France. Louise de Malestroit, héritiere de Kaer porta ces fonds à René de Montalais son mari. Mathurin de Montalais leur fils aîné vendit tous les fonds aliénés par les Chartreux à Jean de Robien, Maitre des Comptes à Nantes. Quant à la Baronie de Lanvaux, Messieurs de Guemené en ont porté le titre jusqu'en 1530. & l'ont abandonné depuis sans qu'on en sçache la raison. Le Parc, les Bois & l'Etang de Lanvaux sont rentrés dans le Domaine de Bretagne, dont ils sont encore partie.

NOTE LIX.

Sur les divers Seigneurs de Bellisle, l'origine de ses habitans & leur Gouvernement.

CETTE Isle que les anciens Bretons nommoient Guadel ou Guedel, est une des plus étendues de l'Europe, & des plus importantes pour la France (*b*). Sise à quatre lieues du continent elle couvre toute la côte méridionale de la Bretagne, la commande & la garantit en tems de guerre de la surprise des Corsaires. Sa circonférence est de dix grandes lieues, qui contiennent treize mille huit cens quatre-vingt seize journaux de terres chaudes & labourables, de prés, de pâturages & de landes. La température de l'air est toujours égale dans Bellisle; & la fertilité de la terre ne s'y dément jamais. La régie de cette terre est aisée & de peu de frais. Elle est confiée à une société d'hommes unis ensemble, qui se connoissent, se veillent, & se gardent les uns les autres, sans qu'aucun Fermier puisse enlever ses meubles, ses utenciles, ses grains & ses bestiaux. Ce qui caractérise encore plus cette Terre, est la servitude universelle de tous les Vassaux solidairement tenus les uns pour les autres, & assujettis à des corvées arbitraires & sans nombre.

Nous n'avons aucun monument qui fasse mention de Bellisle avant la donation qu'en fit le Duc Geoffroi I. à l'Abbaye de Redon vers le commencement du onziéme siécle (*c*). Budic Evêque & Comte de Cornouaille se plaignit hautement de cette disposition, & reclama Bellisle comme un bien qui lui appartenoit: mais il ne pût avoir justice. Alain Cagnard son fils rentra en possession de Bellisle sous le regne suivant, & la donna au Monastére de Quimperlé, qu'il venoit de fonder. Orscand, Evêque de Quimper voulant participer à la fondation de la nouvelle Abbaye, se démit en sa faveur de tous les droits qu'il avoit sur les Eglises qui lui avoient été données par le Comte son frere. Comme Bellisle a joui de la même exemption jusqu'au dernier siécle, il faut qu'elle fut anciennement une dépendance du Diocèse de Quemper: car on ne trouve aucun acte des Evêques de Vannes, qui ait rapport à cette Isle. Elle étoit inculte & presque déserte, lorsqu'Alain Cagnard la recouvra, les Normans l'ayant entiérement ravagée. Les Moines de Redon en avoient défriché quelques portions; ceux de Quimperlé continuerent ce travail, peuplerent le pays, & y bâtirent des Eglises. De-là le Patronage qu'ils avoient sur toutes les Eglises de l'Isle, comme Fondateurs & Seigneurs temporels. Ils gouvernerent cette Isle, & en recueillirent les fruits, qui n'étoient pas considérables, jusqu'à l'an 1572. qu'ils représenterent au Roy Charles IX. l'inutilité de cette Terre entre leurs mains, soit en paix, soit en guerre. Les Pyrates la désoloient souvent en tems de paix; les ennemis de l'Etat y avoient un accès facile en tems de guerre, & s'y retranchoient.

Le Maréchal de Retz, qui se trouva présent lorsque la remontrance fut faite au Roy, lui demanda permission de traiter de Bellisle avec l'Abbé & les Moines. Le Roy la lui accorda à condition qu'il feroit, pour la sûreté de l'isle, construire une Forteresse à ses dépens, & qu'il y entretiendroit une garnison, dont il nommeroit les Officiers: mais Sa Majesté se réserva & à ses successeurs de faire l'union de l'Isle à la Couronne;

(*a*) Archives de Brissac.
(*b*) Mém. de M. de Bellisle.

(*c*) Actes de Bret. Tom. I. col. 353. 365.

quand bon leur sembleroit. Le Maréchal ne se borna pas à faire bâtir une forteresse à Bellisle, il y fit encore construire plusieurs habitations. Le Roy accorda de grands Privileges, & l'exemption de toutes sortes d'impôts aux Habitans de l'Isle, à condition qu'ils la défenderoient eux-mêmes contre les ennemis de l'Etat. C'est ce qui attira bientôt un grand nombre d'Habitans à Bellisle, qui jusques-là avoit été si peu peuplée, habitée & cultivée, que les Moines n'en tiroient pas mille écus de rente.

Le Maréchal, dont il est ici question, étoit Albert de Gondi; il avoit épousé Claude-Catherine de Clermont, Baronne de Retz, dont il eut Charles de Gondi, Marquis de Bellisle tué au Siége du Mont S. Michel l'an 1596. Charles avoit épousé Antoinette d'Orléans, fille de Léonor, Duc de Longueville, dont il laissa Henry de Gondi, Duc de Retz, qui épousa Jeanne de Sceneaux, Duchesse de Beaupreau, & Comtesse de Chemillé. Henry Duc de Retz accablé de dettes, vendit l'an 1658. la Terre de Bellisle à Nicolas Fouquet, Ministre d'Etat, & sur-Intendant des Finances pour la somme de treize cens soixante neuf mille neuf cens trente-cinq livres. Ce Ministre augmenta beaucoup Bellisle, & y fit construire un Port & des Bâtimens, pour les Pêcheurs de Sardines. Il fut disgracié en 1661. & conduit au Donjon de Pignerol, où il mourut le 20. Mars 1680. De Marie-Madelaine de Castille, fille unique de François de Castille-Villemarueil, Maître des Requêtes, il laissa Louis-Nicolas Fouquet, Comte de Vaux, mort en 1705. Charles-Armand Fouquet, Pere de l'Oratoire, & Louis, Marquis de Bellisle, qui épousa Catherine de Levis, fille de Charles Comte de Charlus, dont est issu Louis-Charles-Auguste Fouquet, Comte de Bellisle, aujourd'hui Duc, Pair & Maréchal de France. Le Marquis de Bellisle traita l'an 1718. avec le Roi Louis XV. à qui il remit la Terre de Bellisle, conformément aux conventions faites entre Charles IX. & le Maréchal de Retz. Le Roy lui donna en échange le Comté de Gisors, les Terres de Longueil, de Montoire, d'Auvillart, la Pezade d'Albi, les Leudes de Carcassonne, Lions, Savigni & autres Domaines.

Tandis que les Abbés de Quimperlé eurent la propriété de Bellisle, ils y exercerent une Jurisdiction quasi Episcopale, par concession des Evêques de Vannes ou de Quimper; car on ne sçait précisément de quel Diocèse étoit cette Isle, lorsqu'Alain Cagnart la donna aux Moines de Quimperlé. Ils y avoient un Official & un Promoteur, qui gouvernoient le Clergé, & jugeoient les affaires qui étoient de leur compétence. Lorsqu'ils eurent échangé Bellisle avec la Seigneurie de Callac, le Patronage des Eglises passa à Messieurs de Retz. Le Clergé étant en possession de ne dépendre d'aucun Evêque, & n'ayant plus de Seigneur Ecclésiastique dont il pût prendre des provisions pour le spirituel, eut recours au Pape, qui lui accorda un Official. Vincent le Gurun Recteur du Palais est le premier qui fut pourvu de l'Officialité par le Pape. Il mourut vers l'an 1619. & eut pour successeur Jean Piet Recteur de Bengor, qui obtint du Pape Urbain VIII. la permission de benir les vases & les ornemens des Eglises. Jean Piet vivoit encore l'an 1614. comme il paroît par la prise de possession de Jacques Iliaquer Recteur de Locmaria en datte du 18. Juin de la même année. Après sa mort Bellisle devint le refuge de tous les mauvais Ecclésiastiques. Charles de Rosmadec Evêque de Vannes, voulant remédier à cet abus, passa à Bellisle l'an 1662. pour y faire la visite. Le Clergé n'ayant pas voulu le reconnoître, il se pourvut au Conseil du Roi, où il obtint un Arrêt de provision. Cependant le Conseil ordonna au Clergé de Bellisle de produire les titres en vertu desquels il prétendoit être immédiat au Saint Siége. Le Clergé obéit; mais l'affaire n'a pas été poursuivie, & le Clergé est demeuré jusqu'à ce jour sous la Jurisdiction de l'Evêque de Vannes, qui nomme à l'Officialité.

NOTE LX.

Sur la véritable époque du Traité conclu à Malestroit.

FROISSART, Auteur du quatorziéme siécle & tous les Historiens qui l'ont suivi littéralement (a) sans approfondir la matiere, prétendent que la Comtesse de Montfort ayant contraint Charles de Blois à lever le siége qu'il avoit mis pour la seconde fois devant Henebont, négocia avec lui une Trève pour durer depuis la fin de l'an 1342. jusqu'au mois de Mai suivant, & qu'elle alla passer l'hyver en Angleterre pour y solliciter du secours. Ils veulent ensuite que cette Princesse soit revenue en Bretagne sur la fin de la Trève avec un grand nombre de vaisseaux conduits par Robert d'Artois; que le Roi d'Angleterre y soit aussi venu dans le mois d'Octobre suivant; & que les Légats du Pape Clément VI. négociérent entre les deux Rois une seconde Trève, qui fut signée à Malestroit le 19. Janvier de l'an 1343. suivant l'ancien calcul, ce qui revient à l'an 1344. suivant notre maniere de compter les années. Or la ville de Nantes ayant été prise par le Duc de Normandie vers le premier Novembre de l'an 1341. il faut donc admettre au moins vingt-six mois entre cet événement & le Traité de Malestroit.

Mais nous n'avons pas cru devoir admettre un si long intervalle entre ces deux époques, 1°. Parce que la Chronique de Flandres, le Continuateur de Nangis & le Greffier du Tillet (b) mettent sous l'an 1342. tout ce que Froissart a rapporté depuis la détention du Comte de Monfort jusqu'à la Trève de Malestroit.

2°. Les trois vies du Pape Clément VI. données au Public par Monsieur Baluze portent que ce Pape envoya la premiere année de son Pontificat le Cardinal Evêque de Palestrine & le Cardinal Evêque de Frascati en France pour y travailler à la paix entre Philippe de Valois & le Roi d'Angleterre; Or le Pape Benoît XII. étant décédé le 25. Avril de l'an 1342. Pierre Rogier

(a) Froissart pag. 108. Le Baud pag. 292. d'Argentré pag. 377. Daniel Tom. 3.

(b) Chron. Fland. pag. 168. Contin. Nangii pag. 794. Du Tillet pag. 221.

lui succéda quelque-tems après sous le nom de Clément VI. C'est donc en 1342, premiere année de son Pontificat, que ses Légats vinrent en Bretagne.

3°. Robert d'Artois est mort au mois de Novembre de l'an 1342. des blessures qu'il avoit reçues au Siége de Vannes; il n'a donc pû venir en Bretagne au mois de Mai suivant, comme l'avance Froissart. Le bruit de sa mort étoit répandu en Angleterre dès le 20. Novembre (*a*), comme il paroît par une Ordonnance émanée du Conseil de Régence pour faire rapporter en Angleterre une partie des matelas délivrés à Robert d'Artois & à ceux de sa suite. Edouard étoit alors en Bretagne, d'où il ne retourna dans ses Etats que le 2. Mars 1342. suivant l'ancien calcul. Le 1. Mai 1343. il donna commission à Jean de Thoresby Clerc de sa Chapelle & exécuteur testamentaire de Robert d'Artois de satisfaire les créanciers & les domestiques du défunt avec une somme de 400. livres qui lui étoit dûe, preuves évidentes que ce Prince ne vivoit plus en 1343.

4°. Le Traité de Malestroit fut conclu le 19. Janvier 1342. suivant Thomas Walsingham (*b*), & le 20. Février suivant, le Conseil de Régence ordonna au Vicomte de Londres de faire publier la Trève dans toute l'Angleterre, pour durer depuis la fête de S. Michel 1343. jusqu'à pareil jour de l'an 1346. Ce fut en conséquence de ce Traité qu'on parla de l'élargissement du Comte de Montfort, qui étoit prisonnier au Louvre, & que Bouchard de Vendôme se rendit caution pour lui. Ces deux actes sont dattés du mois de Septembre 1343. Le Traité de Malestroit avoit donc précédé & est par conséquent du 19. Janvier 1342. ce qui revient à l'an 1343. suivant notre méthode de compter les années.

NOTE LXI.

Sur l'origine de la Maison du Guesclin.

LA haute réputation à laquelle étoit parvenu le Connétable du Guesclin, fit naître à plusieurs personnes l'envie de sçavoir son origine: mais tout ce qu'on en débita alors, est absolument faux. Froissart, Auteur contemporain (*c*), rapporte, qu'allant d'Angers à Tours, il rencontra en chemin un Chevalier, nommé Guillaume d'Ancenis, avec qui il s'entretint pendant quatre lieues. La conversation étant tombée sur le chapitre de Bertrand du Guesclin qui venoit d'être fait prisonnier à la Bataille de Nadres, le Chevalier dit à Froissart, qu'on ne devoit pas prononcer *Glesquin* ni *Guesclin*, mais *Glay-Aquin*. Froissart en ayant demandé la raison au Chevalier, il lui dit, que la maison du Guesclin étoit issue d'un Roi de Barbarie, nommé Aquin, qui fit une descente sur les côtes de Vannes & y bâtit la tour de Glay, pendant que l'Empereur Charlemagne étoit occupé à la conquête de l'Espagne; que ce Roi Barbare fut chassé de Bretagne par le même Empereur avec tant de précipitation, qu'il n'eut pas le tems de faire enlever de la Tour du Glay un enfant qui étoit au berceau; que l'Empereur fit baptiser & nommer cet enfant Olivier Glay-Aquin; qu'il lui donna tout ce que son pere avoit conquis en Bretagne; & que les Seigneurs du Guesclin étoient descendus de cet enfant. Le Connétable étoit si prévenu de cette chimere, qu'il pensoit à conquérir le Royaume de Bugie après avoir terminé la guerre de Castille.

Pour détruire cette fable il suffit d'observer, qu'il n'y a jamais eu en Bretagne de Prince nommé Aquin: 2°. Que Charlemagne n'est jamais venu en Bretagne quoiqu'il l'ait conquise par ses Lieutenans: 3°. Que le premier nom de la Maison du Guesclin n'a point été Glay-Aquin, mais Guarplic, qui est un composé de deux mots Bretons *Gwar* & *Plic* qui signifient *sur une anse*: c'est en effet la véritable situation de l'ancien Château du Guarplic, qui étoit sur un anse ou golphe de mer près de Cancale dans la Paroisse de S. Coulomb au Diocèse de Dol. Le Château a donc pris son nom de sa situation, & les Propriétaires du Château en ont pris le nom, lorsque l'usage des surnoms s'est introduit, comme l'ont pratiqué tous les Propriétaires de Maisons & de Terres. Reste à sçavoir quel a été le Fondateur du Château de Guarplic, & l'auteur de la Maison du Guesclin.

L'Histoire ne nous fournit rien sur la fondation de ce Château qui pouvoit être plus ancien que la famille qui en a pris le nom. Il subsistoit encore l'an 1209. & fut fortifié par les partisans du Roi Jean-sans-Terre en Bretagne (*d*). Philippe-Auguste s'en empara & en donna le Gouvernement à Juhel de Mayenne Seigneur de Dinan (*e*). Dreux de Mello succéda à Juhel & se démit du Gouvernement en faveur de Solin ou Soliman de Léon l'an 1234. par ordre du Roi S. Louis & avec l'agrément de Henri d'Avaugour; à qui cette Place avoit été promise trois ans auparavant. Depuis ce tems-là il n'est plus parlé du Château de Guarplic, que les Seigneurs du Guesclin ont abandonné ou qui a été ruiné dans les guerres. Ils en bâtirent un autre dans la même Paroisse, qu'ils nommerent le Plessis-Bertrand à cause de sa belle situation. Ce dernier fut démoli sous le regne du Roi Henri III. par les habitans de Saint-Malo.

Quant à la propriété du Château de Guarplic & de ses dépendances, il semble qu'elle appartenoit à Haimon Vicomte de Dol & de Dinan au commencement du onziéme siécle. Ce Seigneur épousa Roianteline, dont il eut quatre enfans, sçavoir Junkeneus ou Guingoneus Archevêque de Dol, Haimon Vicomte de Dinan, Rivallon Seigneur de Combourg, & Josselin de Dinan (*f*). Suivant l'Enquête faite à Dol l'an 1181. Junkeneus avoit un frere bâtard, nommé Salomon, à qui il donna pour son entretient le fief de Geoffroi fils d'Eudon, le fief de Hindré & tout ce que Bertrand du Guarplic, dit le Jeune, tenoit alors dans la Paroisse de S. Coulomb; d'où du Paz a

(*a*) Rymer Tom. V. pag. 349. 362.
(*b*) Pag. 160. Rymer Tom. V. pag. 357. Du Tillet pag. 235. de son Invent.
(*c*) Froissart vol. 3. chap. 75.

(*d*) Nangii contin. Tom. 11. Spicil. pag. 487.
(*e*) Cha. de Nant. Arm. R. cas. A. nu. 35. Titres du Roi, coffre Bretagne nu. 9.
(*f*) Actes de Bret. Tom. 1. col. 683.

conclu (a) que les Seigneurs du Guesclin étoient issus de ce Bâtard. Mais cette Enquête & tous les Actes que du Paz allégue, prouvent seulement, que Salomon fils naturel de Haimon Vicomte de Dol & de Dinan avoit eu pour sa subsistance le Château du Guarplic & les fiefs que Bertrand le Jeune possédoit en 1181. mais non que ce Salomon ait eu un fils nommé Bertrand; car 1°. Salomon peut être mort sans enfans, & ses biens dans ce cas retournérent à Junkeneus qui les lui avoit donnés : 2°. Bertrand du Guarplic dit l'Ancien, pouvoit avoir acquis la succession de Salomon après sa mort, ou en avoir été gratifié par Junkeneus : 3°. Enfin Salomon peut n'avoir laissé qu'une fille, que Bertrand l'Ancien aura épousée & dont il eut des enfans. Ces trois choses étant possibles, on ne peut pas conclure, comme a fait du Paz, que les Seigneurs du Guesclin sont issus de Salomon bâtard de la Maison de Dinan, parce qu'ils ont possédé des fiefs qui avoient été donnés à ce Bâtard. C'est une présomption, mais qui ne prouve rien seule.

Du Chastelet, dans son Histoire du Connétable du Guesclin (b), a adopté le sentiment de du Paz; mais il a substitué le terme de puîné à celui de Bâtard. Il y a preuve dans l'Histoire que les Vicomtes de Dinan ont eu un fils naturel nommé Salomon; mais il n'y en a point qu'ils ayent eu un fils légitime de même nom. Un Auteur moderne, qui a été suivi par les Continuateurs du Pere Anselme, (c) prétend que Bertrand du Guesclin, dit l'Ancien, étoit fils d'un riche Seigneur de Poelet, nommé Clamarhoch. Ce Seigneur vivoit sur la fin du onziéme siécle & donna quelques terres sises en la Paroisse de S. Coulomb aux Moines du Mont-Saint-Michel, avec la permission de Geoffroi de Dinan son Seigneur; mais nous n'avons aucune preuve que ce Clamarhoch ait laissé des enfans, ni qu'il ait possédé des biens donnés par Junkeneus à Salomon son frere naturel. Ce systême n'étant pas mieux fondé que les autres, il en faut conclure qu'il n'y a rien de certain sur l'origine des Seigneurs du Guesclin.

La Branche aînée de leur Maison, qui commence à paroître dans le douziéme siécle, fut éteinte en la personne de Tiphaine du Guesclin, fille unique de Pierre Seigneur du Plessis-Bertrand & de Julienne de Saint-Denoual, qui épousa 1°. Jean de Beaumanoir : 2°. Pierre Tournemine, & mourut sans enfans l'an 1417. La postérité des anciens Seigneurs du Guesclin fut continué par Bertrand IV. du nom, Seigneur de la Ville-Anne, fils puîné de Bertrand III. qui épousa l'héritiere de Broon. Le Connétable & tous ses freres moururent sans postérité; mais ils avoient un oncle, nommé Bertrand Seigneur de Vaurusse, qui épousa Thomasse le Blanc Dame de la Roberie, dont il eut des enfans, & dont sont issus Messieurs du Guesclin d'aujourd'hui.

(a) Du Paz pag. 116. 399. 499.
(b) Hist. du Con. du Guesclin pag. 2.
(c) Contin. du P. Anselme Tom. 6. pag. 182.

NOTE LXII.

Sur la mort de Charles de Blois.

NICOLE de Bretagne faisant la cession de tous ses droits sur le Duché de Bretagne au Roi Louis XI. accuse le Comte de Monfort d'avoir fait tuer Charles de Blois par un Ecuyer de Guerrande nommé Lesnerac (d). L'Auteur d'une vieille Chronique écrite vers l'an 1500. & qui est conservée au Château de Nantes, dit aussi que Charles de Blois ayant été pris à la bataille d'Aurai, fut conduit au Comte de Monfort, qui le fit tuer par Lesnerac. Enfin un des témoins entendus dans l'Enquête faite l'an 1371. pour la Canonisation de Charles de Blois (e), dépose avoir ouï dire, que Charles, quelques heures après sa prise, fut tué par ses ennemis & dépouillé de ses vêtemens. On ajoute encore que l'auteur de cette horrible cruauté, s'en étant vanté la même année, perdit ensuite l'esprit; qu'il fut conduit au tombeau de Charles, où il recouvra la santé; & que par reconnoissance il fit un sacrifice de ses biens & de sa personne à la même Eglise. Tout cela nous prouve que Charles de Blois fut d'abord fait prisonnier; qu'il fut ensuite conduit hors du champ de bataille & gardé pendant quelque tems; & qu'enfin il reçut un coup de dague dans la bouche, qui lui ôta la vie. La déposition de Frere Geoffroi Rabin Religieux Dominiquain, qui assista ce Prince à la mort, confirme les mêmes faits. Mais que Lesnerac ou un Anglois ait tué Charles par ordre du Comte de Monfort, c'est ce qu'on ne peut conclure sur des témoignages aussi suspects. Car 1°. Froissart nous assure (f) que le Comte pleura amérement en voyant le corps de Charles, & que Chandos fut obligé de le détourner d'un tel spectacle. S'il l'avoit fait tuer de sang froid, l'eût-il regreté? 2°. Nicole de Bretagne étoit si peu instruite de ce qui regardoit ses ancêtres, que l'acte de cession qu'elle fit au Roi Louis XI. commence par une fausseté insigne. Il y est dit que le Duc Artur II. avoit épousé en premieres nôces Marguerite de Bourgogne; & c'étoit Marie de Limoges. Du reste, il faut compter pour rien le témoignage de l'Auteur des faits de Bertrand du Guesclin, qui fait parler Charles de Blois au Comte de Monfort d'une maniere extravagante. Il lui reproche, que son pere étoit né d'un commerce criminel, que Artur de Bretagne avoit eu avec Ioland de Dreux pendant que le Roi d'Ecosse son mari étoit à la Terre-Sainte, & que le Roi ayant appris à son retour ce qui s'étoit passé, avoit abandonné sa femme à Artur. Tous ces faits sont démentis par nos meilleurs Historiens, qui attestent, qu'Alexandre III. Roi d'Ecosse épousa Ioland de Dreux l'an 1286. qu'il mourut la même année, & que sa veuve ne se remaria avec Artur de Bretagne qu'en 1294. Il faut être bien mal instruit ou avoir perdu toute pudeur pour avancer de pareils faits.

(d) Actes de Bret. Tom. 3. col. 343.
(e) Ibid. Tom. 2. col. 7. & 18.
(f) Vol. 1. chap. 228.

NOTE LXIII.

Sur les Histoires de Bertrand du Guesclin.

LE Connétable du Guesclin s'étoit fait une si grande réputation dans l'Europe, qu'on n'y parla pendant plusieurs années que de ses beaux faits d'armes & de ses avantures.

Pour satisfaire ceux qui n'avoient pas eu l'avantage de connoître ce grand Capitaine, un Auteur nommé Trueller écrivit l'an 1387. son histoire en anciennes rimes Françoises. C'est ce que l'on appelle communément la Chronique ou le Roman de Bertrand du Guesclin. Claude Menard mit ce Roman en prose & le fit imprimer chez Cramoisi l'an 1618. Paul Hai Seigneur du Chastelet, publia en 1666. une nouvelle Histoire du Connétable tirée du même Roman & enrichie de plusieurs piéces curieuses. Enfin Jacques le Feuvre Prevôt de l'Eglise d'Arras, fit imprimer en 1692. ses Mémoires sur la vie & les avantures de Bertrand du Guesclin, qu'il dit avoir extraits d'un ancien Manuscrit dressé l'an 1387. par le sieur d'Estouteville. Il ne nous apprend point si ce Manuscrit est en prose ou en vers du tems; mais les traits qu'il en rapporte, étant à peu près les mêmes que ceux qui se trouvent dans la Chronique, il y a bien de l'apparence que ces deux Ouvrages viennent d'une même source. Tous ces Auteurs ont enchéri les uns sur les autres. On y trouve plusieurs faits déplacés, beaucoup de circonstances fabuleuses, & des faussetés insoutenables. Ce qu'ils rapportent, par exemple, du différend de Bertrand du Guesclin avec Guillaume Felton Sénéchal de Xaintonge & de Limousin, est absolument faux. Il est bien vrai que Bertrand fut du nombre des Otages que Charles de Blois donna à Jean de Monfort pour sûreté du Traité d'Evran; mais il fut mis entre les mains de Robert Cnolle & non en celles de Felton, qui l'accusa mal à propos, comme il paroît par l'Arrêt rendu contre lui au Parlement de Paris le 26. Février de l'an 1364.

Il faut porter le même Jugement des entrevûes qu'ils prétendent que Bertrand du Guesclin eut à Toulouse l'an 1365. avec le Duc d'Anjou, & à Bourdeaux avec Dom Henri. En effet, le Registre Consulaire de Montpellier porte (*a*), que Bertrand du Guesclin Comte de Longueville, Capitaine général des Compagnies Françoises, Bretonnes, Angloises, Gasconnes & Allemandes entra dans cette ville le 20. Novembre de l'an 1365. qu'il y séjourna jusqu'au 3. Décembre suivant; & qu'il alla ensuite en Arragon & en Castille. Zurita atteste d'un autre côté, que le Roi d'Arragon reçut & régala à Barcelonne Bertrand du Guesclin & les Chefs des Compagnies le premier Janvier de l'an 1366. Bertrand n'a donc pû avoir sa prétendue entrevûe avec le Duc d'Anjou, que depuis le 3. Décembre jusqu'au premier Janvier. Or il est constant par les Registres de la Sénéchaussée de Nîmes, que le Duc d'Anjou étoit à Châlons sur Saône le premier Décembre 1365. à Lyon le 7. Décembre, à Béziers le 14. & à Avignon les 19. & 28 du même mois. Il n'étoit point par conséquent à Toulouse, lorsque Bertrand du Guesclin y passa.

L'entrevûe du même Bertrand avec Dom Henri à Bourdeaux n'est pas mieux fondée. Bertrand fut fait prisonnier à la Bataille de Navarete donnée le 3. Avril 1367. & demeura en Espagne jusqu'au départ du Prince de Galles, qui ne revint à Bourdeaux, que sur la fin de l'été. Dom Henri s'échappa heureusement de la bataille de Navarete, passa en France, & se rendit à Avignon sur la fin du mois d'Avril. Après avoir conféré avec le Pape il se retira au Comté de Cessenon dans le Diocèse de Saint-Pons. Sa femme & ses enfans le vinrent trouver dans cette Terre, qu'il vendit au Roi Charles V. le 6. Juin 1367. N'ayant plus de Château, qui lui appartînt, il alla demeurer dans celui de Roque-Pertuse sur les frontieres du Roussillon. Il y traita avec le Duc d'Anjou, assembla des troupes, & retourna en Espagne vers la mi-Septembre pour tâcher de recouvrer ses Etats. Il n'a donc pû voir Bertrand du Guesclin dans les prisons de Bourdeaux. Tous ces faits sont prouvés dans une sçavante Dissertation que l'on peut voir dans le quatriéme Tome de l'Histoire de Languedoc pag. 577.

On veut encore que Bertrand du Guesclin allant de Bourdeaux en Bretagne pour chercher de quoi payer sa rançon au Prince de Galles, ait été joindre le Duc d'Anjou au siége de Tarascon, & qu'il ait contribué par ses conseils à la prise de cette ville. Bertrand fut mis à rançon pendant l'Automne de l'an 1367. & se rendit directement en Bretagne, où plusieurs Seigneurs lui fournirent les moyens de satisfaire le Prince de Galles. Il alla ensuite à Paris, (*b*) où il emprunta du Roi la somme de trente mille livres par acte du 27. Décembre 1367. Après avoir pris congé de Sa Majesté il retourna à Bourdeaux, où il satisfit tous ses créanciers. Il alla ensuite trouver le Duc d'Anjou à Nîmes; ils passérent ensemble le Rhône le 4. Mars 1368. & assiégerent Tarascon. Ce siége n'a donc point été fait avant que Bertrand fût en liberté & pendant l'Automne de l'an 1367. mais au mois de Mars suivant. On voit par ces petits échantillons le peu de fond qu'on doit faire sur les Historiens de Bertrand du Guesclin. Nous les avons suivis, lorsque nous n'avons eu rien à leur opposer: mais nous n'osons garantir tout ce que nous avons rapporté sur leur témoignage, jusqu'à ce que l'on ait donné au Public les Histoires de Normandie, de Picardie, d'Aquitaine & d'Auvergne, qui sont nécessaires pour rectifier l'Histoire de Bertrand du Guesclin, & celle de Froissart.

NOTE XLIV.

Sur le siége de Saint-Malo par le Duc de Lancastre.

PIERRE le Baud rapporte (*c*) que le Duc de Lancastre assiégea deux fois la ville de Saint-Malo l'an 1377. & qu'il fut contraint par le Con-

(*a*) Hist. de Languedoc Tom. 4. pag. 577. Zurita L. 9. Annal. chap. 61.

(*b*) Du Tillet Invent. pag. 289.

(*c*) Le Baud pag. 356. 357.

nétable de lever ces deux siéges. Dom Lobineau a admis aussi deux siéges de Saint-Malo par le Duc de Lancastre (*a*) ; mais il en a placé un en 1377. & l'autre en 1378. Ce qui a trompé ces deux Ecrivains, c'est que Froissart parle deux fois du siége de Saint-Malo ; la premiere, au chapitre 329. de son premier volume, & la seconde, aux chapitres 18. & 21. du second volume. Mais ils n'ont pas fait attention, que Froissart a parlé en général de ce siége à la fin de son premier volume, & qu'il en a marqué toutes les circonstances dans le second. Il est très-vraisemblable, qu'il publia son premier volume, aussi-tôt qu'il fut achevé, & que ses amis lui firent observer qu'il avoit omis bien des choses dans les derniers chapitres de son Histoire ; ce qui l'obligea de retoucher les mêmes matieres dans le commencement de son second volume, & d'y ajouter les circonstances & les détails qu'il avoit omis d'abord. Mais pour peu qu'on fasse attention à la situation des affaires de France & d'Angleterre ès années 1377. & 1378. il n'est pas possible d'admettre deux siéges de Saint-Malo par le Duc de Lancastre.

En effet le Roi d'Angleterre étant mort le 21. Juin 1377. Charles V. profita de cette circonstance & de la minorité de Richard II. pour enlever aux Anglois tout ce qu'ils tenoient en France (*b*). Huit jours après la mort d'Edouard, il envoya une Flotte considérable faire le dégât sur les côtes d'Angleterre. Le Duc de Bourgogne & le Maréchal de Blainville attaquerent les Anglois dans la Picardie, tandis que le Duc d'Anjou, le Connétable & le Maréchal de Sancerre les attaquoient en Guyenne avec un succès étonnant. Cette campagne fut terminée sur la fin d'Octobre par le siége de Duras. Le Duc d'Anjou retourna ensuite à Toulouse, où il donna une grande fête au Connétable & aux Chefs de l'armée, à l'occasion de la naissance de Louis d'Anjou, dont la Duchesse son épouse étoit récemment accouchée. Après cette fête le Connétable prit la route de Paris, où il passa l'Hyver. Les Anglois ayant donc été occupés pendant l'Eté & l'Automne de l'an 1377. à repousser les attaques des François, n'ont point été en état de porter la guerre en Bretagne, & le Connétable, qui fut employé pendant toute cette campagne en Guyenne, n'étoit point à portée de faire lever le siége de Saint-Malo, s'il y en avoit eu un. Il faut donc mettre ce siége en 1378. comme nous l'avons fait.

NOTE LXV.

Sur la démission du Connétable & sa retraite en Espagne.

UN Auteur, qui vivoit sur la fin du quatorziéme siécle, & qui nous a donné l'Histoire de Louis III. Duc de Bourbon, assure que Bertrand du Guesclin, ayant sçû qu'on le soupçonnoit d'avoir favorisé le retour du Duc de Bretagne dans ses Etats, renvoya au Roi l'épée de Connétable, & prit la résolution de se retirer en Castille ; que le Roi, fort affligé de cette nouvelle, députa les Ducs d'Anjou & de Bourbon vers le Connétable, pour lui déclarer qu'il ne croyoit rien de ce qu'on lui avoit rapporté, & pour le prier de reprendre son épée ; que Bertrand la refusa, jura qu'il ne demeureroit point en France, & se mit réellement en chemin pour aller en Espagne. Mais le Connétable étoit trop sage & trop prudent pour prendre une telle résolution, avant que d'avoir demandé justice, & pour y persévérer après avoir reçû du Roi une réponse telle qu'il pouvoit la souhaiter. Il n'ignoroit pas que tous les grands hommes ont eu leurs envieux, & que les Rois ont toujours eu des Courtisans qui cherchent à s'élever aux dépens des autres. Sur ces maximes il n'avoit accepté l'épée de Connétable, qu'à condition que le Roi n'ajouteroit jamais foi aux faux rapports qu'on lui feroit sur son chapitre, & qu'il ne le condamneroit point sans l'avoir entendu devant ses accusateurs. Après cela est-il croyable que sur un simple soupçon il ait renvoyé son épée au Roi, & qu'il ait fait serment de se retirer en Espagne ? C'est ce que l'on ne nous persuadera point d'un Chevalier sans reproche, qui a sçû se faire aimer, estimer & redouter de tous les grands Capitaines de son tems, sans en excepter les Anglois, les Allemans & les Espagnols.

Pour le justifier sur cette prétendue démarche, il suffit d'exposer ici ce que nous trouvons dans les Comptes de Jean le Flamant & de Pierre Couchon, Trésoriers des Guerres sous les régnes de Charles V. & Charles VI. (*c*).

1°. Suivant les Lettres du Roi Charles V. adressées le 13. Mars 1380. aux Trésoriers des Guerres, le Duc d'Anjou quitta les frontieres de Bretagne le 18. Octobre 1379. & laissa le commandement des troupes entre les mains du Connétable.

2°. Le Roi désapointa, par lettres données à Montargis le 18. Novembre 1379. toutes les troupes qu'il avoit retenues le 12. Juillet précedent pour servir en Bretagne sous les ordres du Duc d'Anjou, excepté les cent hommes d'armes qui étoient de l'ordonnance de Monsieur le Connétable, & les deux cens hommes d'armes qui servoient sous les ordres du Sire de Clisson à la Bastide de Brest.

3°. Ces troupes reservées n'étant pas suffisantes pour la garde de toutes les Places que le Roi tenoit sur les frontieres de Bretagne, Sa Majesté augmenta la compagnie du Connétable de quatre-vingt hommes d'armes, par Lettres du 19. Novembre 1379. à la charge qu'il mettroit soixante hommes à Saint-Malo, vingt-cinq à Lehon, & quinze à la Roche-Guyon.

4°. Jean du Bueil Chevalier, Chambellan du Roi & du Duc d'Anjou, déclare le 3. Avril 1380. à Messieurs les Trésoriers des Guerres, qu'il a servi en Bretagne avec sa compagnie sous les ordres du Connétable pendant tout le mois de Février précedent (*d*).

(*a*) Lobineau pag. 414. 415.
(*b*) Froissart vol. 2. chap. 1. 6. Hist. de Languedoc Tom. 4. pag. 363.

(*c*) Actes de Bret. Tom. 2. col. 394. 395. 412. 419.
(*d*) Ibidem col. 244. 249. 250. 266. 267.

5°. Le

5°. Le Connétable fit sa revûe de sa compagnie de cent hommes d'armes à Dol le 1. Avril, & à Paris le 1. Mai 1380.

6°. Le même Connétable fut retenu par Lettres données à Paris le 8. Mai 1380. pour servir en Languedoc & en Gascogne avec cinq cens lances, outre les cent hommes d'armes de son Hôtel.

7°. Thomas de Quelen Ecuyer, reçut à Meun-sur-Loire le 8. Mai 1380. la somme de cent quatre-vingt-cinq livres Tournois franc d'or valant vingt sols pieces, à valoir sur ses gages & ceux de dix Ecuyers de sa Chambre servant sous le gouvernement de Monsieur le Connétable de France.

8°. Jean de Coetquen & Eudon de Baulon Ecuyers, firent montre à Clermont en Auvergne le 14. Juin 1380. de vingt Ecuyers de leur compagnie servant sous Monsieur le Connétable de France. Le 3. Juillet ils reçurent la somme de cent soixante livres tournois franc d'or à valoir sur leurs gages & ceux de leur compagnie servant au siége de Châteauneuf de Randon. Il est donc hors de doute, que Bertrand du Guesclin a servi le Roi Charles V. depuis le retour du Duc de Bretagne dans ses Etats jusqu'au siége de Châteauneuf, où il mourut le 13. Juillet 1380. Il est donc faux qu'il ait remis au Roi l'épée de Connétable, & qu'il soit parti de la Basse-Normandie pour aller en Castille.

NOTE LXVI.

Sur l'Erection des Ordres de l'Ermine & de l'Espy.

ON ne sçait précisément en quelle année le Duc Jean IV. érigea l'Ordre de l'Ermine, les lettres de cet établissement n'étant parvenues jusqu'à nous. Mais les Chevaliers de l'Hermine ayant paru pour la premiere fois aux Etats assemblés à Nantes l'an 1381. (*a*) on ne peut douter que cet Ordre ne fût récemment établi, & que le Duc ne l'eût érigé depuis son retour d'Angleterre. Jean Mauleon, garde des Joyaux du Duc Jean V. a fait la description du collier de l'Ermine dans le compte qu'il rendit le 1. Février de l'an 1414. Voici comme il s'explique sur ce joyau, qu'il avoit en sa garde.

» Un collier d'or de Monsieur le Duc, qui est » de son Ordre, garni de deux bons fremaillets, » l'un devant & l'autre derriere, à une couronne sur chacun; & est celui de devant garni » d'un bon gros balai bélong au milieu, & de » sept grosses perles. Dessus ledit balai a une Ermine esmaillée de blanc, à laquelle pend une » chesnette au coul, garnie de quatorze perles & » de plusieurs lettres; & un gros saphir sur ladite » Ermine; & la couronne d'icelui fremaillet » garnie de trois petits rubis, un gros diamant » & quatre grosses perles. Et le fremail derriere » d'icelle façon est garni d'un gros saphir bélong, & sept grosses perles environ & dix » moindres perles. En la chesnette de l'Ermine » a un gros balai dessus bélong, & en la couronne trois petits rubis, un gros diamant & » quatre grosses perles. Et environ ledit collier » a huit fremails sans couronne d'icelui Ordre, » garnis ensemble de quinze balais & quinze saphirs, soixante-douze perles, & vingt-quatre » moindres autres perles pendans à chesnette » d'or aux couls des Ermines, dont a une à chaque fremail. Poise deux marcs, deux onces, » dix-sept oboles.

Pierre Landois, Trésorier sous le Duc François II. s'explique ainsi sur le collier de l'Ordre de l'Ermine dans son neuviéme Compte: « Un » collier d'or de l'Ordre *A ma vie*, à huit assiétes, dont y a en chacune assiéte neuf perles, » qui se montent en nombre à soixante-douze; » & en chacune assiéte y a une chesnette d'or » branlante & attachée au coul des petites Ermines, esquelles a en nombre dix-sept perles; » & audit collier y a deux couronnes, en l'une » desquelles a onze grosses perles & onze petits » rubis; & en l'autre couronne, au coul d'une » Ermine blanche pend une chesnette d'or garnie de quatorze perles branlantes; & en icelle » couronne y a trois rubis, & à l'entour du dit » collier y a seize balais & seize saphirs, pesant » le tout deux marcs, deux onces, or & pierreries. » On trouve une pareille description du collier de l'Ermine dans le Compte de Gilles Thomas Trésorier de l'Epargne depuis le 22. Juin 1472. jusqu'au 1. Octobre 1478. excepté qu'il en met le poids à deux marcs, deux gros, or & pierreries.

Le Duc François I. ajouta au collier de l'Ermine un autre collier de moindre prix, qu'il appella le collier de l'Espy. Il étoit composé d'épis de bled; & terminé par une Ermine pendante, attachée au collier avec deux chaînes. Ce dernier collier étoit ordinairement d'argent, & le Duc François II. le portoit au lieu de celui de l'Ermine. La devise *A ma vie*, devint dans la suite le nom d'un Hérault ou d'un Poursuivant d'armes, comme on leur donnoit les noms de l'Ermine, de l'Espy & de Bretagne. On ne convient pas des motifs qui porterent le Duc Jean IV. à établir l'Ordre de l'Ermine; cependant il est assez vrai-semblable, que ce Prince, après avoir essuyé tant de révolutions, voulut flatter ses premiers Sujets & les attacher à son service par un serment particulier. Pour ce qui est des Ermines à collier & à chaînes pendantes qui formoient ce collier, on croit que le Duc voulut faire allusion au Levrier blanc de Charles de Blois, qui vint le trouver avant la bataille du Champ. Les Chevaliers de l'Ermine faisoient leurs assemblées dans la Chapelle de S. Michel du Champ, & leurs colliers y étoient envoyés après leur mort, pour être employés en ornemens d'Eglise & vases sacrés. Nous n'avons plus la liste des noms de ces Chevaliers; mais voici ceux qui sont employés dans les Comptes des Trésoriers Généraux de Bretagne.

Robert de Bargeon & Houvet Ecuyers de la Duchesse en 1404.

Jehan Chorsin étoit Chevalier avant 1414. & portoit un collier d'argent.

(*a*) Actes de Bret. Tom. 2. col. 357. 1315.

Simon Taillefer Ecuyer, le sire de Peloc & Gourlai Ecuyer, Ambassadeurs d'Ecosse & Chevaliers en 1431.
Guillaume Rigmaiden Anglois, Chevalier en 1431.
Deux Ecuyers de l'Hôtel du sire de Scalles en 1431.
Un Ecuyer du sire de Talbot en 1433. portoit un collier d'argent.
Jean du Bourgneuf Ecuyer du Duc en 1433. collier d'argent. Le sire de Kaer en 1444.
Le Comte de la Vere en 1445. collier d'or.
Deux Gentilhommes de la suite du Comte de la Vere, colliers d'argent.
Casin du Fayet Officier de la garnison de Grandville en 1445. portoit un collier d'argent, Thomas de la Roche & Pierre du Puy-Garnier en 1445.
Hemeri Heraud de la garnison de Grandville, portoit en 1445. un collier d'argent. La Comtesse de Richemond avec quelques Officiers & Demoiselles de sa Maison en 1445.
Jacques Rataud Ecuyer en 1445.
Pierre de Musillac Ecuyer en 1445.
Raoulin du Parc, portoit un collier à l'Espy en 1447.
James Abourre Anglois, Chevalier de l'Espy en 1447.
Olivier Huet Anglois, Lieutenant du Capitaine de Vire en 1447.
La Duchesse Isabeau d'Ecosse en 1447. collier d'or.
Thomas le Bart vers 1448.
Le Maître d'Hôtel du sire d'Estouteville en 1448.
Perronelle de Maillé en 1453.
Mademoiselle de Penhoet en 1453.
Mademoiselle du Plessis-Angier en 1453.
Monsieur de Malestroit en 1453.
Le sire de Combourg en 1453. collier d'or.
Monseigneur du Gavre en 1454. collier d'or.
Monseigneur de la Roche en 1454. collier d'or.
Monseigneur de Derval en 1454. collier d'or.
Messire Martel de Martellis en 1454 collier d'or.
Le beau Cousin de Rieux en 1454. collier d'or.
Le sire de la Hunaudaie en 1454.
Le sire du Boulouy en 1454.
Guyon du Fou en 1454.
Messire Olivier Giffart en 1454.
Messire Olivier de Quelen en 1454.
Bertrand du Chaffaut en 1454.
Jean Ruffier en 1454. collier d'or.
Henri de Saint-Nouan en 1454.
Silvestre de Carné en 1454.
Charles l'Enfant en 1454.
Jehan du Fau en 1454.
Le sire de Guymadeuc en 1454.
Jean de Rohan en 1454.
Hervé de Mériadeuc en 1454.
Michel de Saint-Aignen en 1454.
Jehan Eder en 1454.
Olivier de Cleux en 1454.
Plessis-Angier en 1454.
Messire Jehan du Pont-Rouault en 1454.
Messire Jehan de Belouan en 1454.
Petit Jehan l'Abbé en 1454.
Plufragan en 1454.
Geoffroi Mauhugeon en 1454.
Messire Jehan Chauvin en 1454.
Messire Robert l'Espervier en 1454.
Messire Bertrand de Mareuil en 1454.
Guillaume Chauvin en 1454.
Olivier de Coetlogon en 1454.
Guillaume Bogier, Trésorier & Receveur général en 1454.
Le Bâtard de Bourgogne en 1454.
Artuse de Laval en 1455. collier d'or.
Jeanne de Laval en 1455.
Archambaud Rataud, Ecuyer du Connétable en 1455. collier d'argent.
Jacques de Saint-Pou en 1455.
Poncet de Riviere en 1459.
Antoine de Lamed en 1466. collier d'argent.
Guillaume Chauvin Chancelier en 1466. collier d'or.
Le frere de la Reine de Bohème en 1466. collier d'or.
Deux Chevaliers de la suite dudit Seigneur en 1466.
Messire Martel en 1466.
Le sieur de la Marche envoyé de M. de Charolois en 1466.
Hervé Garlot Ecuyer, venu avec le sieur de la Marche en 1466.
Le Seigneur d'Ursé en 1475. collier d'or.
Philippe de Comines en 1477. collier d'or.
Messire Christophe, neveu du Cardinal de Milan en 1477. collier d'argent.
Messire Jean le Bouteiller, Chevalier Seigneur de Maupertuis en 1486. collier d'or.
Dominus Henricus de Jugo miles fundavit hodie Anniversarium tunc defunctæ Dominæ Jahannetæ Barbuti Militissæ cunjugis suæ, cujus cadaver jacebat in Sarcophago receptum in choro Ecclesiæ Corisopitensis, & pro fundatione solvit realiter Capitulo summam & numerum duodecim scutorum antiquorum ad quindecim libras monetæ ascendentium. Actum die Martis XIV. Februarii anno MCCCCLXV. *Titres de l'Eglise de Quimper.*

NOTE LXVII.

Noms des Gentilhommes, qui servirent le Duc au siége de Pouencé.

Pour éviter une longue suite de noms, qui n'est pas du goût de tous les Lecteurs, nous avons supprimé la meilleure partie des Gentilhommes qui rendirent service au Duc pendant le siége de Pouencé. Ces noms pouvant être utiles à plusieurs familles, nous avons cru devoir les rapporter ici, parce qu'on ne les trouve que dans le Compte d'Auffroi Guinot Trésorier du Duc Jean V. Dom Lobineau avoit examiné ce Compte, qui n'est peut-être plus en état d'être lû, vû le peu de cas qu'on fait à la Chambre des Comptes de ces sortes de pieces; voici ce qu'il contenoit de particulier sur le siége de Pouencé.

Jean & Georges le Voyer, Chevaliers, Messire Jean Hinguant, le Vicomte de la Belliere, & Macé de la Betdoyere pris par les garnisons de Craon & de Châteaugontier; Pierre de la Choue Ecuyer du Duc; Alain Chasteigner pris par la

garnison de Craon avec quelques gens de Maurice de Lancé, Ecuyer d'écurie du Duc; Georges d'Audibon, Ecuyer du Sire de Châteaubrient, qui aida beaucoup à former le siége de Pouencé. Jean de Baulac, Ecuyer pris par la garnison de la Guerche; Jean de Fercé, Jean de Coesmes, Bertrand Freslon & Jean de la Riviere Ecuyers du Duc; Guillemet & Roscerf aussi Ecuyers du Duc; le Bâtard de Beaumanoir Prevôt du camp, Jean de la Touche, Rolland & Charles du Besso, Ecuyers. Jean Hai Chevalier & Chambellan du Duc, Dizabet le Juif, Ecuyer d'écurie, Eonnet le Pennec, le Vicomte du Fou, Bertrand de Tréal, Olivier de Cleux, Jean de Lescoet & Pierre de Bonabri. Bossan & Gicquel, Ecuyers pris par la garnison de Craon. Renaud Servot vieux Gentilhomme que le Duc renvoya avec un présent. Jean de Saint Gilles, Guillaume du Pan, les Sires de Montafilant, de Kaer & de Pluscallec, Gilles de Pluscallec frere du dernier. Les sires du Chastel, de Kermavan, de la Feillée, de Beaufort, de Matignon, de Quintin & de la Hunaudaie. Messires Etienne Cottes, Rolland Pean, Jean de Langueoez, Maurice de Pluscallec, Jean de Coetevenec, Olivier de Rohan, Eustache de la Houssaie, Henri le Parisi & Rolland de Beaulieu, Chevaliers. Keradreux, le Rebours, Madeuc, Geoffroi du Perrier Seigneur de Boczac, & Jean Moraud qui fut un de ceux qui travaillerent le plus à faire les approches de la place. Le Seigneur de Coetquen, le sire de Peillac, & Bertrand du Boisriou qui fit l'office de Prevôt des Maréchaux. Bertrand Ferron Ecuyer & le Sire de la Muce, qui furent faits prisonniers. Bertrand de Tréal, Jean de Brenneuc & Henri Hingant, qui furent bléssés au siége. Robert d'Espinai, Grand Maître d'Hôtel, qui quitta le service du Duc d'Alençon, dont il étoit Conseiller & Chambellan pour servir le Duc de Bretagne. Hervé de Chancé & Messire Hardouin de Mainbier Capitaine de Châteaugonthier, perdirent leurs biens pour n'avoir pas comparu aux Ban & Arriere-Ban de la Noblesse. Thibaud de Cullé subit la même peine, & ses biens furent donnés à Guyon d'Espinai (*a*).

(*a*) Archives de Vitré. Actes de Bret. To. 2. col. 1251.



Fffff ij



TABLE CHRONOLOGIQUE, OU ANNALES BRETONNES.

Vers l'an 164. de Rome.

LEs Gaulois, conduits par Bellovese, passent en Italie pour y chercher de nouvelles demeures. Les Venetes & les Cenomans s'établissent aux extrêmités de la mer Adriatique & fondent la ville de Venise. Page 2.

L'an 696. de Rome.

Les Venetes, les Unelles, les Ossismiens, & toutes les Villes maritimes sont réduites par Crassus sous la puissance du peuple Romain. p. 2.

L'an 697. de Rome.

Les Venetes se soulevent contre les Romains, & engagent plusieurs peuples dans leur parti. Jules Cesar remporte sur eux une grande victoire, abandonne leurs biens au pillage de ses soldats, & les réduits en servitude. p. 4. 5.

L'an 171. de J. C.

Lucius Roi des Bretons écrit au Pape Eleuthere pour lui demander des Ministres, qui pussent l'instruire de la Religion Chrétienne. p. 872.

L'an 252. de J. C.

S. Gatien est envoyé de Rome dans les Gaules pour y prêcher la Religion Chrétienne. Il établit son Siége à Tours, d'où le Christianisme s'est répandu peu à peu dans toutes les Cités, qui dépendoient de cette Métropole. p. 863.

L'an 286. de J. C.

Les François & les Saxons ravagent les côtes des Gaules & de l'Isle de Bretagne. Carausius les reprime d'abord par ordre des Empereurs : mais il se joint ensuite à eux. Condamné à mort par Maximien, il prend la pourpre, & s'empare de la Bretagne. Les Romains lui font la guerre inutilement. Pendant ces troubles un grand nombre de Bretons passe dans les Gaules, & obtient du Cesar Constance Chlore un établissement dans l'Armorique. p. 6. 921. 927.

Vers l'an 290. de J. C.

S. Donatien & S. Rogatien, freres, sont martyrisés à Nantes. L'effusion de leur sang fut une semence de Chrétiens. S. Clair premier Evêque de Nantes commença vers le même tems à prêcher l'Evangile dans l'Armorique. p. 5. 864.

L'an 306. de J. C.

Constance Chlore, qui avoit favorisé les Chrétiens dans les Gaules, meurt à York en Angleterre le 25. Juillet. Son fils Constantin lui succede. Ce Prince mit une seconde colonie de Bretons dans l'Armorique, si nous en croyons le Continuateur de Bede, & Guillaume de Malmesbury. p. 6. 926.

L'an 364. de J. C.

Les Saxons descendent dans l'Isle de Bretagne, pénétrent jusqu'à Londres, & se rendent maîtres de tout le pays soumis aux Romains. Théodose les défit entiérement, & en purgea le pays. p. 6. 921.

L'an 372. de J. C.

S. Patrice, fils de Calphurnius & de Conchesse, vient au monde dans cette partie de l'Ecosse, qu'on nommoit alors Albanie. p. 880.

L'an 383. de J. C.

Maxime proclamé Empereur dans l'Isle de Bretagne, enrolle toute la jeunesse, passe dans l'Armorique, & marche contre Gratien, qu'il défait auprès de Paris. Il donne une partie des Armoriques aux Bretons, qui l'avoient suivi, & va établir son Siége à Tréves. p. 6. 550.

L'an 387. de J. C.

Le Tyran Maxime se souleve contre Valentinien, qu'il oblige à se retirer en Orient. p. 7.

L'an 388. de J. C.

Théodose surprend les troupes de Maxime dans la Pannonie, passe les Alpes, assiége & prend Aquilée. Maxime renfermé dans cette ville, est mis à mort par les soldats. Théodose pardonne à tous ceux qui avoient suivi le Tyran, & les renvoye dans leurs terres. pag. 7. Calphurnius Prince d'Albanie, passe dans l'Armorique, où il marie sa fille Darerea avec Conan, Prince des Bretons Armoriquains. Il est tué quelque tems après par des Pyrates Hibernois, qui enlevent deux de ses enfans, nommés Patrice & Lupite. p. 8. 565. 585.

L'an 395. de J. C.

S. Patrice sort de captivité, passe dans les Gaules, & va trouver S. Martin de Tours, qui lui donne la Tonsure Monachale. p. 880.

Vers l'an 399. de J. C.

S. Patrice retourne dans l'Armorique pour y voir ses parens, & se met sous la direction d'un pieux Solitaire, nommé Tathée p. 881. Vers le même tems Conan Meriadec, & Grallon Comte de Cornouaille, érigerent les Evêchés de Dol, de Vannes & de Quimper. Les premiers Evêques de ces Villes furent Senieur, Tathée & Charaton ou Corentin. p. 8. 881. 882. 895.

L'an 400. de J. C.

S. Martin Evêque de Tours meurt à Cande le 11. Novembre qui étoit un Dimanche. p. 884.

L'an 401. de J. C.

Stilicon fait dresser la Notice de l'Empire pour rassurer les Romains intimidés des conquêtes & des approches d'Alaric, Roy des Goths. p. 884.

L'an 402. de J. C.

Les Goths entrent en Italie sous la conduite d'Alaric, & font trembler la ville de Rome. p. 9.

L'an 406. de J. C

Les Alains, les Vandales, les Bourguignons, & les Sueves entrent dans les Gaules, & s'y établissent. Les soldats Romains qui étoient en garnison dans l'Isle de Bretagne, élisent Constantin pour leur Empereur. Constantin revêtu de la pourpre, leve des troupes, & passe dans les Gaules, où il est reconnu. p. 9.

L'an 409. de J. C.

Les Bretons & les Armoriquains, exposés aux ravages des Barbares qui inondoient les Gaules, & abandonnés d'ailleurs des Romains, chassent leurs Magistrats, forment un Gouvernement à leur guise, & mettent leurs Villes à couvert de toutes insultes. Les frontieres de l'Armorique & d'autres Provinces suivent le même exemple. p. 9. 888. Vers le même tems les Saxons s'établissent dans l'Isle de Bretagne parmi les Scots & les Pictes, & vexent en diverses manieres les Bretons Insulaires. p. 922.

L'an 411. de J. C.

Le Tyran Constantin est mis à mort; les Bretons qui l'avoient suivi, se retirent dans l'Armorique, suivant Gildas le Sage, & le vénérable Bede.

L'an 418. de J. C.

Les Négocians Romains, qui étoient dans l'Isle de Bretagne, se retirent dans les Gaules, ne pouvant plus supporter les ravages des Pictes, des Scots & des Saxons. p. 9. 593. 889. Fracan, cousin du Roy Coton ou Conan, passa vers le même tems dans l'Armorique avec toute sa famille, aborde à l'Isle de Brehat, & s'établit dans le lieu nommé Ploufragan. p. 9. 594. 889. 893.

L'an 419. de J. C.

Les Romains traitent avec les Bretons Armoriquains, & les mettent au nombre de leurs alliés. p. 9.

L'an 421. de J. C.

Conis ou Conan, Roy des Bretons Armoriquains termine ses jours vers cette année; Salomon son petit-fils lui succede. p. 9. 10. Ce fut vraisemblablement sous le regne de ce Salomon, que le corps de l'Apôtre S. Mathieu fut apporté en Bretagne.

L'an 426. de J. C.

Les Romains chassent de l'Isle de Bretagne les Pictes, les Scots & les Saxons, qui la désoloient. Ils bâtissent un mûr de pierre pour arrêter leurs courses. p. 623.

L'an 429. de J. C.

S. Germain Evêque d'Auxerre, & S. Loup Evêque de Troyes passent dans la Grande Bretagne pour combattre les Pelagiens, & font remporter une grande victoire aux Bretons sur les Scots, les Pictes & les Saxons. p. 11.

L'an 431. de J. C.

S. Patrice est ordonné Evêque par Amator ou Amadour Evêque de Dol, & passe en Hibernie avec le caractére de Missionnaire Apostolique. p. 881.

L'an 434. de J. C.

Salomon Roy des Bretons Armoriquains est tué par ses propres sujets dans une émotion populaire. Grallon Comte de Cornouaille lui succede soit par usurpation, soit en qualité de Tuteur des enfans du feu Roy. p. 10. 624. 560.

L'an 436. de J. C.

Littorius Général de la Milice Romaine sous les ordres d'Aetius, fait la guerre aux Bretons Armoriquains pour les punir à l'attentat qu'ils avoient commis sur un Allié de l'Empereur. Grallon fait alliance avec les Bagaudes & les François pour se soutenir contre les Romains. p. 10. 920.

L'an 439. de J. C.

Les Bretons Armoriquains sont vaincus par le Général Littorius; mais ils ne sont pas domptés. p. 610. 662.

L'an 444. de J. C.

Les Tourangeaux menacés par les Bretons Armoriquains, implorent le secours de Majorien, qui les défend. p. 610.

L'an 445. de J. C.

Grallon Roy des Bretons Armoriquains s'empare de Tours. Aetius reprend cette place, & charge Eocharic, Roy des Alains, de continuer la guerre. Grallon meurt dans ces circonstances, & Audren lui succede. p. 11. 920.

L'an 446. de J. C.

Les Pictes, les Scots & les Saxons font des courses dans l'Isle de Bretagne. Les Bretons ont recours au Consul Aetius, qui leur refuse du secours. Ils en obtienent d'Audren, Roy des Bretons Armoriquains, qui leur envoye son frere Constantin avec deux mille hommes. p. 11.

L'an 447. de J. C.

Eocharic Roy des Alains fait la guerre aux Armoriquains & remporte de grands avantages sur eux. Les Armoriquains implorent le crédit de S. Germain Evêque d'Auxerre, qui négocie leur paix avec Eocharic sous le bon plaisir de l'Empereur. p. 11.

L'an 448. de J. C.

S. Germain va trouver l'Empereur Valentinien à Ravenne, & l'engage à ratifier le Traité qu'il avoit fait avec Eocharic. Il meurt dans cette Ville le 31. Juillet. Les Armoriquains rejettent le Traité fait par la médiation de ce S. Prélat, & les Romains imposent silence aux Alains, dans la crainte qu'ils ne deviennent trop puissans. p. 11. 918.

L'an 451. de J. C.

Aetius implore le secours des François, des Bourguignons, des Bretons Armoriquains, & autres Nations contre Attila. Il le chasse d'Orléans, & le défait dans les plaines de Châlons en Champagne. Les Alains se rendent suspects aux Romains dans cette occasion. Les Bretons Armo-

895. Samson Archevêque d'York, chassé de son Siége par les Saxons, se réfugie en Bretagne, où il est chargé du soin de l'Eglise de Dol, p. 709. S. Teliave revenant de Rome ou de Jerusalem, passe dans l'Armorique, & fait quelque séjour à Dol, p. 994.

L'an 508. *de J. C.*

Blede & Bleda son fils, chef d'une troupe de nouveaux Saxons, descendent dans l'Isle de Bretagne & s'y établissent, p. 944.

L'an 509. *de J. C.*

Clovis Roi des François fait mourir plusieurs Princes des Gaules qui lui faisoient ombrage. On croit que Budic Roi des Bretons Armoriquains, fut du nombre de ces infortunées victimes immolées à l'ambition de Clovis, p. 14. Les Frisons conduits par Corsolde se rendent maîtres de la Bretagne Armorique, dont les Princes & les Seigneurs se retirent. Clovis qui les avoit suscités, établit des Lieutenans dans le pays, & y fait battre monnoye, p. 14. 700.

Lan 511. *de J. C.*

Clovis assemble un Concile à Orleans, où se trouvent les Evêques de Rennes, de Vannes & de Nantes, p. 700. Ce Prince meurt le 29. Novembre, & est inhumé dans l'Eglise des Apôtres, qui a pris depuis le nom de Sainte Genevieve; ses Etats sont partagés entre ses enfans. La Bretagne Armorique tombe dans le partage de Childebert Roi de Paris, qui érige un nouvel Evêché à Ossismor ou Leon, dont Paul Aurelien fut le premier Evêque, p. 14.

L'an 512. *de J. C.*

Saint Gildas surnommé l'Albanien, meurt à Glastone le 29. Janvier, & est enterré dans la Grande Eglise de cette Abbaye, p. 875.

L'an 513. *de J. C.*

Rioval ou Hoel I. fils aîné de Budic, rassemble les Bretons qui s'étoient retirés dans les Isles, revient dans la petite Bretagne, dont il chasse les Frisons, & recouvre l'héritage de ses peres, p. 14. 15. 716. 904.

L'an 515. *de J. C.*

Aurele Ambroise Roi de la Grande-Bretagne, est tué dans un combat par les Saxons; son fils Artur lui succede, p. 943. 46. 49.

L'an 522. *de J. C.*

Saint Dubrice Evêque de Landaf & de Kerleon termine ses jours, p. 936. Vers le même tems Rioval ou Hoel I. Roi des Bretons Armoriquains, alla trouver le Roi Childebert à Paris, p. 727.

L'an 530. *de J. C.*

Saint Melaine Evêque de Rennes, meurt le 6. Novembre, & est inhumé dans le Monastére qui porte son nom, p. 932.

L'an 542. *de J. C.*

Artur Roi de la Grande-Bretagne attaque ses ennemis sur le bord du Fleuve Cambule, les taille en pieces, & meurt d'une blessure qu'il avoit reçue dans cette action. Il est inhumé à Glastone, & son neveu Constantin lui succede, p. 945. 946. 960.

L'an 543. *de J. C.*

Saint Gildas dit le Sage, écrit son traité des plaintes & de la ruine des Bretons insulaires, p. 876. 943.

L'An 544. *de J. C.*

Saint David Evêque de Menevie passe de cette vie à une meilleure; son Successeur est Ismael fils du Roi Budic, p. 706. Constantin II. du nom Roi de la Grande-Bretagne est tué par Aurelle Conan qui lui succéde, p. 947. 960.

L'an 545. *de J. C.*

Rioval ou Hoel I. Roi de la Petite-Bretagne termine ses jours. Hoel son fils aîné lui succéde; c'est celui que les anciens Auteurs nomment Riguald, Jean Reith & Jona, p. 15.

L'an 546. *de J. C.*

Saint Malo persécuté par le Roi Hoel II. quitte son Diocèse & se retire dans la Xaintonge, p. 15. Aurelle Conan meurt, & Vortipor lui succéde, p. 960.

L'an 547. *de J. C.*

Canao ou Commorre fait mourir ses freres Hoel, Bodic & Waroc, dont il usurpe le patrimoine. Macliau évite le même sort par le crédit de Felix Evêque de Nantes, & prend les ordres sacrés. Judual fils de Hoel est envoyé, ou se retire de lui-même à la Cour du Roi Childebert, p. 15. La peste, dite jaunisse, ravage la Grande-Bretagne; pour éviter ce fleau, Saint Teliave Evêque de Landaf passe dans l'Armorique avec une partie de son peuple & se retire à Dol. Il tient le Siége de cette Eglise pendant sept ans & six mois, p. 16. 766. 937. 952.

L'an 550. *de J. C.*

Vortipor Roi de la Grande-Bretagne meurt; Maglocunus lui succéde, & meurt de la jaunisse cinq ans après, p. 960.

L'an 555. *de J. C.*

Le mal contagieux ayant cessé dans l'Isle de Bretagne, Saint Teliave retourne à Landaf, & S. Samson lui succéde sur le Siege de Dol. Childebert Roi de France confirme ce choix, donne des terres en Normandie à S. Samson, & lui accorde le retour de Judual en Bretagne. Judual défait Canao, & prend possession de la succession de son pere. p. 16. 766. 952.

L'an 557. *de J. C.*

On tient un Concile à Paris, auquel S. Samson Evêque de Dol assiste & souscrit, p. 765.

L'an 558. *de J. C.*

Chramne fils de Clotaire ayant perdu Childebert son Protecteur, se retire en Bretagne. Canao lui donne des troupes avec lesquelles il fait le dégât sur les terres des François. p. 16.

L'an 560. *de J. C.*

Le Roi Clotaire vient en Bretagne, & livre bataille à son fils Chramne & à Canao qu'il défait entiérement. Canao est tué dans l'action, & Chramne ayant été pris, est brulé dans une Cabane avec sa femme & ses deux filles. Après cette victoire Clotaire s'empare de Rennes, Vannes & Nantes, & laisse le reste de la Bretagne à Judual & à ses cousins, p. 17. 735. 764. S. Teliave Evêque de Landaf meurt vers le même tems, & est inhumé dans son Eglise. p. 937. 952.

L'an 561. *de J. C.*

Le Roi Clotaire meurt à Compiegne, & la Bretagne tombe dans le partage de Chilperic Roi de Soissons, p. 17.

L'an 566. *de J. C.*

On tient un Concile à Tours, dans lequel on

blie & dotée. Son frere Judicael quitte la solitude de Gael, & remonte sur le Thrône, p. 23. 822.

L'an 633. *de J. C.*

Caduallon porte la guerre dans le pays d'Eduin son principal ennemi, le prend prisonnier & le fait mourir. Il est tué lui-même l'année suivante par Oswald fils d'Etelfrid, p. 800.

L'an 635. *de J. C.*

Les Bretons font le dégât sur les terres des François. Dagobert envoye S. Eloi en Bretagne pour se plaindre de ces hostilités. Judicael promet de faire réparer le mal qui a été fait, & va trouver Dagobert à Creil. Les deux Princes se séparent très-satisfaits l'un de l'autre, & se font de grands présens, p. 23. 820.

L'an 638. *de J. C.*

Le Roi Judicael, touché des remontrances de S. Melmon, abdique la Couronne, met ses enfans sous la tutelle de son frere, & rentre dans la solitude de Gael, p. 822. 835.

L'an 658. *de J. C.*

Saint Judicael meurt le 17. Décembre, & est inhumé dans le Monastére de Gael; son fils Alain lui succéde. Vers le même tems Nivard Archevêque de Reims tint un Concile à Nantes sur la discipline Ecclésiastique, p. 24. 826.

L'an 664. *de J. C.*

La peste afflige l'Isle de Bretagne, & oblige plusieurs habitans à se retirer dans d'autres contrées. Le Roi Cadualastre passe en Bretagne avec une partie de ses sujets; les Saxons & les Anglois s'emparent des terres abandonnées, & sont eux-mêmes affligés du mal contagieux, p. 24. 826. 827. 835.

L'an 675. *de J. C.*

Hermeland Moine de Fontenelle vient trouver Pasquaire Evêque de Nantes, qui lui donne l'Isle d'Aindre, où il bâtit un Monastére, p. 25.

L'an 689. *de J. C.*

Cadualastre Roi des Bretons Insulaires, laisse ses Etats à son fils Ini, & va à Rome où il meurt le 20. Avril. p. 24.

L'an 690. *de J. C.*

Le Roi Alain, dit le Long, termine ses jours, & laisse son Royaume à Grallon son fils aîné. p. 24.

L'an 691. *de J. C.*

Les François se rendent maîtres d'une grande partie de la haute Bretagne, c'est-à-dire, de Nantes, de Rennes, de Dol & d'Aleth. p. 840.

L'an 708. *de J. C.*

L'Archange S. Michel parut cette année sur le haut d'un rocher escarpé de la côte Occidentale de Bretagne. En mémoire de cet événement, Aubert Evêque d'Avranches fit bâtir une chapelle sur le rocher & une maison où il mit des Clercs pour faire l'office divin. p. 64.

L'an 720. *de J. C.*

Saint Hermeland ou Herblon Abbé d'Aindre, passe de cette vie à une meilleure, & est inhumé dans son Monastére.

L'an 753. *de J. C.*

Les Bretons se soulevent contre Pepin Roi de France, & font des courses sur ses terres. Pepin s'empare de la ville de Vannes, & soumet tout le pays à sa domination. p. 25.

L'an 786. *de J. C.*

Les Princes Bretons refusant de payer aux François les tributs, Andulphe Lieutenant de Charlemagne s'empare de plusieurs places de Bretagne, fait un grand nombre d'habitans prisonniers, & oblige les autres à rentrer dans l'obéissance. p. 25.

Vers l'an 790. *de J. C.*

Meliau Comte de Cornouaille est tué par son frere Rivod. Ce dernier usurpe les Etats de son frere, fait mourir son Neveu Melair, & meurt lui-même d'une mort violente. p. 25.

L'an 799. *de J. C.*

Le Comte Gui attaque les Princes Bretons; défait ceux qui lui résistent, reçoit les autres à composition, & soumet tout le pays à la domination de Charlemagne. Ce Prince confirme le Monastére de S. Méen dans la possession de Gael. p. 25. 26.

L'an 800. *de J. C.*

Les Princes Bretons vont trouver l'Empereur à Tours, l'assurent de leur obéissance, & lui font des presens magnifiques. p. 26.

L'an 811. *de J. C.*

Les Bretons se soulevent contre Charlemagne, chassent ses Officiers & s'emparent de quelques places. Charlemagne envoye des troupes en Bretagne qui y mettent tout à feu & à sang, & réduisent les rebelles sous le joug de l'obéissance. p. 26.

L'an 814. *de J. C.*

L'Empereur Charles meurt à Aix-la-Chapelle le 28. Janvier. Les Princes Bretons se réunissent & choisissent Jarnithin pour leur chef. p. 26.

L'an 818. *de J. C.*

Les Bretons déferent l'autorité Souveraine à Morvan Comte de Léon. Louis-le-Débonnaire envoye l'Abbé Witchar en Bretagne pour engager Morvan à rentrer dans la soumission. Morvan n'ayant pas profité des sages avis de l'Abbé, Louis marche en Bretagne, tient une assemblée à Vannes, & s'avance jusqu'à la riviere d'Elé. Morvan est tué dans une rencontre, & tous les Bretons se soumettent. L'Empereur donne la garde des frontiéres au Comte Gui, & le Gouvernement de la ville de Vannes à Nominoé. Il ordonne l'usage de la Régle de S. Benoît dans les Monastéres de Bretagne. p. 27.

L'an 822 *de J. C.*

Les Bretons se soulevent sous la conduite de Viomarch Comte de Léon. Pour les punir, le Comte Gui ravage leurs terres. p. 27.

L'an 823. *de J. C.*

Viomarch ravage à son tour les terres des François, qui étoient déja affligés par la disette & la contagion. p. 27.

L'an 824. *de J. C.*

Louis-le-Débonnaire vient en Bretagne, divise son armée en trois corps, & met tout à feu & à sang. Les Bretons rentrent dans son obéissance, & lui donnent des ôtages. p. 27.

L'an 825. *de J. C.*

Les Princes Bretons vont trouver l'Empereur à Aix-la-Chapelle, & lui renouvellent leurs soumissions. Viomarch de retour en Bretagne, se révolte une seconde fois. Lambert, Comte de Nantes le surprend dans son chateau, & le tue. p. 27. 28.

changemens, est déposé. Lambert se reconcilie avec Nominoé, & revient à Nantes. p. 39. 40. 967.

L'an 849. *de J. C.*

Vingt-deux Evêques assemblés à Tours, écrivent à Nominoé pour le faire rentrer en lui-même; Nominoé bien-loin de profiter de leurs avis, entre sur les terres de France, prend Angers & s'avance dans le Maine. Charles le Chauve vient en Bretagne & se rend maître des villes de Nantes & de Rennes. Nominoé revient sur ses pas pour s'opposer aux progrès de Charles qui ne l'attend pas, p. 42. 968.

L'an 850. *de J. C.*

Nominoé & Lambert assiégent & prennent le Mans pour punir Gausbert Comte du Maine, qui avoit fait prisonnier Garnier frere de Lambert. Charles le Chauve leur oppose Robert-le-Fort, à qui il donne le gouvernement des Provinces sises entre la Loire & la Seine. Nominoé répare le mal qu'il avoit fait aux Moines de S. Florent de Glonne. Il fonde le Prieuré de Lehon, où le corps de S. Magloire est transporté. Les Moines de Redon enlevent d'Angers le corps de S. Apotheme Evêque de Chartres, & le mettent dans leur Eglise. p. 42. 974.

L'an 851. *de J. C.*

Nominoé, sollicité par Lambert, reprend les armes, porte la guerre en France, & meurt près de Vendôme. Charles-le-Chauve vient en Bretagne pour la quatriéme fois, & y est battu par Erispoé. Il traite avec ce jeune Prince, lui donne les Comtés de Nantes & de Rennes, & consent qu'il prenne toutes les marques de la dignité Royale. Erispoé lui fait hommage en conséquence. p. 43.

L'an 852. *de J. C.*

Actard est rétabli sur le siége de Nantes par Erispoé. Lambert est tué par Gausbert Comte du Mans. Charles-le-Chauve fait trancher la tête à Garnier frere de Lambert, & donne le tiers de la Bretagne à Salomon cousin-germain d'Erispoé. Ce dernier refuse de rendre à Charles son frere Pepin, qui avoit été fait prisonnier par les Bretons. Charles l'y contraint par la force des armes; Erispoé céde à Salomon le Comté de Rennes, sauf les droits Royaux. p. 43.

L'an 853. *de J. C.*

Les Normands conduits par Godefroi, entrent dans la Loire au mois de Juillet, se fortifient dans l'Isle de Biece, prennent Nantes, pillent le Monastére de S. Florent, brûlent Angers & Tours, & ravagent les Provinces voisines de la Loire. p. 44.

L'an 854. *de J. C.*

Une autre troupe de Normans conduits par Sidric, entre dans la Loire & attaque l'Isle de Biece. Après un rude combat, Godefroi partage son butin avec Sidric, & l'engage à aller ailleurs. Pour se vanger d'Erispoé qui avoit secouru Sidric, il entre dans la Vilaine, respecte l'Eglise de S. Sauveur de Redon, & ravage le Diocèse de Vannes. Pasquiten l'attaque & est fait prisonnier avec l'Evêque Courangen. Les Moines de Redon payent sa rançon, & lui procurent la liberté. p. 44.

L'an 855. *de J. C.*

Les Normans sortent de Bretagne, & sont battus dans leur retraite par Erispoé. Pour dédommager l'Eglise de Nantes des maux qu'elle a souffert, Erispoé lui donne la moitié des revenus de la Prévoté de Nantes. p. 44.

L'an 856. *de J. C.*

Actard renouvelle l'affaire des Evêques déposés, & ne trouve pas Erispoé disposé à le seconder. p. 44.

L'an 857. *de J. C.*

Charles le Chauve se propose de marier son fils Louis avec la fille unique d'Erispoé, & le fait Duc du Maine. Salomon allarmé de ce projet, se ligue avec les Seigneurs Bretons qui ne l'approuvoient pas, poursuit Erispoé & le fait tuer sur l'Autel d'une Eglise où il s'étoit refugié. Charles le Chauve veut d'abord vanger la mort de son allié; mais pour éviter une guerre, dont les suites sont incertaines, il traite avec Salomon. p. 45.

L'an 858. *de J. C.*

Robert-le-Fort, Odon, les deux Hervés & quelqu'autres Seigneurs mécontens de Charles-le-Chauve, appellent Louis Roi de Germanie, & veulent se soumettre à lui. Ils se retirent en Bretagne auprès du Roi Salomon qu'ils avoient choisi pour leur chef. Salomon entre dans le Maine & dissipe les troupes de Louis fils de Charles-le-Chauve. Ce Prince se réconcilie avec Pepin, & lui accorde tout ce qu'il souhaitoit.

Les Evêques prennent le parti de Charles le Chauve, & excommunient ses ennemis. p. 45. 46.

L'an 859. *de J. C.*

Louis Roi de Germanie est défait par Charles le Chauve & mis en fuite; Robert le Fort & les autres Conjurés se retirent en Bretagne. Les Evêques de douze Provinces assemblés près de Toul écrivent à ceux de Bretagne pour les exhorter à faire rentrer les Rebelles dans leur devoir, & dans la soumission qu'ils doivent à Charles. p. 46.

L'an 861. *de J. C.*

Robert le Fort & quelques autres Seigneurs intimidés par les excommunications, abandonnent le parti des Conjurés, & vont trouver Charles, qui leur pardonne. p. 46.

L'an 862. *de J. C*

Louis fils de Charles le Chauve embrasse le parti de la Ligue, & est battu deux fois par Robert le Fort. Salomon traite avec Weland, Chef des Normans, & achete des Vaisseaux qui lui sont enlevés par Robert le Fort. p. 47. Louis fils de Charles rentre dans son devoir, & se reconcilie avec son pere, qui le borne au Comté de Meaux, & aux revenus de l'Abbaye de S. Crespin de Soissons. p. 47.

L'an 863. *de J. C.*

Charles le Chauve entre dans le Maine, & s'arrête au Monastére d'Antrêmes, près de Laval, Salomon & les principaux Ligués viennent audevant de lui, & lui font serment de fidélité. Charles donne à Salomon une portion de terre size entre deux rivieres & l'Abbaye de S. Aubin d'Angers. p. 47

L'an 864. *de J. C.*

Charles tient sa Cour pleniere à Piste. Les Seigneurs Bretons se rendent à cette Fête, font des présens à Charles de la part de leur Roy Sa-

le, & Matuedoi, Comte de Poher, gouvernent successivement la Bretagne. p. 56.

L'an 908. de J. C.

Les Normans informés de la mort d'Alain, rentrent dans la Loire, prennent Nantes, & renversent le mûr que les Evêques de cette Ville avoient bâti autour de leur Eglise. p. 57.

L'an 912. de J. C.

Rollon Chef des Normans de la Seine traite avec Charles le Simple. Il embrasse le Christianisme, épouse Gisle fille de Charles, & obtient une partie de la Neustrie. p. 57. 58. 969. Vers le même tems les Normans de la Loire assiégent la ville de Guerrande, & sont repoussés vivement. Ils ravagent la Bretagne, enlevent une partie de ses habitans, & forcent l'autre à quitter le pays. Matuedoi & son fils Alain se refugient à la Cour d'Edouard, Roy d'Angleterre. Les gens d'Eglise se retirent en France, & y transportent les Reliques & les ornemens des Eglises. Le corps de S. Maixent, qui avoit été déposé à Redon, est reporté dans le Poitou. p. 58.

Vers l'an 920. de J. C.

Paulinien Evêque de Léon écrit l'Histoire de la Translation des Reliques de S. Mathieu, & celle du Roy Salomon I. p. 639.

L'an 921. de J. C.

Robert frere du Roy Eudes attaque pendant cinq mois les Normans de la Loire dans leurs logemens, sans pouvoir les vaincre. Il leur cede le Comté Nantois, & la Bretagne qu'ils avoient désolée, prend des ôtages & se retire. p. 58.

L'an 923. de J C.

Charles le Simple implore le secours des Normans de la Seine & de la Loire, qui ne peuvent le joindre. Il est abandonné des siens, & fait prisonnier par Herbert, Comte de Vermandois. Les François élisent pour leur Roy Raoul, Duc de Bourgogne, & le font couronner à Soissons. La Reine Ogive se retire en Angleterre avec son fils Louis. p. 59.

L'an 924. de J. C.

Le Roy Raoul, pour satisfaire aux engagemens de Charles le Simple envers Rollon, Duc de Normandie, lui donne le Maine, & le pays Bessin. p. 59.

L'an 927. de J. C.

Hugues le Grand, dit l'Abbé, ne pouvant forcer les Normans à abandonner la Loire, leur cede le Comté Nantois, & prend d'eux des ôtages. Vers le même tems le Duc Rollon se démet de ses Etats entre les mains de son fils Guillaume, & lui fait rendre hommage par ses sujets. p. 59.

L'an 931. de J. C.

Rollon Duc de Normandie meurt, & les Normans de la Loire sont défaits dans le Limousin par Raoul, Roy de France. Les Bretons se soulevent contre les Normans conduits par Felecan, qui les vexoient depuis quelques années, & font main basse sur eux. Ils entrent dans le pays Bessin, & se brouillent avec les Normans de la Seine. Le Duc Guillaume les dompte, & les force d'implorer sa clémence. Il fait grace au Comte de Rennes, & la refuse au Comte de Vannes, qui se retire en Angleterre. Incon parcourt la Bretagne pour vanger la mort de Felecan, & se rend maître de la meilleure partie du pays. p. 59. 60.

L'an 933. de J. C.

Le Duc de Normandie fait hommage au Roy Raoul des Terres qu'il tient de la Couronne de France, & le Roy lui donne la Terre des Bretons sise sur les côtés de la mer. p. 60.

L'an 936. de J. C.

Le Roy Raoul meurt à Auxerre le 15 Janvier; Louis d'Outremer lui succede. Adelstan Roy d'Angleterre envoye des Ambassadeurs au Duc de Normandie, pour le prier de soutenir le nouveau Roy de France, & de rendre au Comte Alain ses Terres. Le Duc consent à l'un & à l'autre. p. 60.

L'an 937. de J. C.

Alain Barbetorte, accompagné de tous les Bretons, qui s'étoient refugiés dans les Isles, & de quelques troupes Angloises, revient en Bretagne, fait main basse sur les Normans, & les chasse entiérement du pays. p. 60.

L'an 938. de J. C.

Tous les Bretons reconnoissent Alain pour leur Souverain, & lui font serment de fidelité. Ce Prince répare la ville de Nantes, & y établit sa demeure. p. 61.

L'an 942. de J. C.

Alain Comte de Vannes, & Juhel Berenger, Comte de Rennes, vont trouver le Roy de France à Rouen, & lui aident à faire la guerre à Hugues, Duc de France, Herbert Comte de Vermandois, & leurs partisans. La paix se fait entre Louis d'Outremer, & Othon Roy de Germanie. p. 61.

L'an 943. de J. C.

Alain Barbetorte, & Guillaume Comte de Poitiers, réglent les limites de leurs Seigneuries. Mauge, Tifauge & Herbauge sont compris dans le Comté Nantois. p. 61.

L'an 943. de J. C.

Le Duc Alain épouse Roscille, fille de Foulques le Roux Comte d'Anjou, dont il n'eut point d'enfans. Après la mort de cette femme, il prit une seconde alliance avec la sœur de Thibaud, Comte de Blois. p. 61.

L'an 944. de J. C.

Les Normans descendent à la côte de Dol, & s'emparent de cette Ville. Plusieurs habitans périssent dans la grande Eglise, où ils s'étoient refugiés; l'Evêque Diocésain fut de ce nombre. Les Princes Bretons attaquent les Normans, ou sont battus à platte couture. Vicohen frere ou cousin de Berenger, Comte de Rennes, est fait Evêque de Dol. p. 62.

L'an 952. de J. C.

Le Duc Alain meurt à Nantes; il laisse à Thibaud, Comte de Blois, la tutelle de son fils Drogon, encore enfant, & le gouvernement de ses Etats. Thibaud remarie sa sœur avec Foulques le Bon, Comte d'Anjou, à qui il donne la garde du jeune Drogon, & la moitié des revenus de la Bretagne. Il se réserve les droits Royaux sur l'autre moitié, qu'il avoit cédée à Berenger, Comte de Rennes, & à Vicohen, Evêque de Dol. L'argent qu'il en tira, lui servit à bâtir les Châteaux de Chartres, de Chinon & de Blois. p. 62.

L'an 953. de J. C

Le Prince Drogon meurt dans un bain, que sa nourrice lui avoit préparé. Les Comtes d'Anjou

tre Ingomar écrit l'Histoire du Roy S. Judicael. p. 639.

L'an 1027. *de J. C.*

Le Duc Alain assiége le Lude pour punir Foulques des mauvais traitemens qu'il faisoit souffrir à Herbert, Comte du Mans. Foulques n'étant pas en état de résister à Alain, met Herbert en liberté, & le quitte de ses engagemens. Après cette expédition Alain Cagnart va enlever Berthe, fille d'Odon, Comte de Chartres; & la fait épouser au Duc Alain. Pour reconnoître ce service Alain rend au Comte de Cornouaille l'Isle de Guedel, qui lui avoit été enlevée pendant sa minorité. p. 68. 69.

L'an 1029. *de J. C.*

Alain Cagnart, Comte de Cornouaille, fonde l'Abbaye de sainte Croix de Quimperlé, & lui donne l'Isle de Guedel. Vers le même tems Robert de Normandie déclare la guerre au Duc de Bretagne, pour l'obliger à lui faire hommage. Il ravage le pays de Dol, & bâtit le Fort de Cherrueix. Alain par représailles fait le dégât dans le Comté d'Avranches, & est battu au passage de la riviere de Coaisnon par la garnison du Fort de Cherrueix. p. 69.

L'an 1030. *de J. C.*

Robert Archevêque de Rouen, reconcilie les Ducs de Bretagne & de Normandie. Cette reconciliation est cimentée par l'hommage qu'Alain fait à Robert. p. 69.

L'an 1031. *de J. C.*

Le Duc de Bretagne fait la guerre au Comte de Cornouaille, sans qu'on en sçache le sujet, mais il a encore le chagrin d'être battu près la Forêt de Nevet. p. 69.

L'an 1032. *de J. C.*

Alain Duc de Bretagne fonde l'Abbaye de S. Georges de Rennes en faveur de sa sœur Adelle, qui fut la premiere Abbesse de cette Maison. p. 70.

L'an 1034. *de J. C.*

La Duchesse Havoise termine ses jours. Alain & Eudon, ses enfans, partagent la Bretagne entr'eux. Eudon mécontent de son partage, fait la guerre à son frere, & est défait à Léhon. Judicael Evêque de Vannes, & Robert Duc de Normandie, reconcilient les deux freres. Robert part pour la Terre Sainte, & laisse le gouvernement de ses Etats au Duc de Bretagne son cousin. p. 70. 71.

L'an 1035. *de J. C.*

Robert Duc de Normandie, meurt à Nicée, ville de Bithynie le 2. Juillet. Sa mort cause beaucoup de troubles en Normandie. p. 71.

L'an 1040. *de J. C.*

Le Duc Alain III. meurt de poison en Normandie le premier Octobre, & est inhumé dans le Chapitre de Fécamp. p. 71. Conan II. succede à son pere sous la Tutelle de son oncle Eudon. Ce dernier persuadé que la Normandie n'appartenoit pas à Guillaume le bâtard, lui déclare la guerre. Il est battu à la journée de Mortemer, & mis en fuite à celle de Hambrieres. p. 72.

L'an 1044. *de J. C.*

Herbert Bâcon Comte du Mans, est chassé de cette Ville; Hugues son neveu est mis en sa place, & épouse Berthe, Duchesse douairiere de Bretagne. p. 74.

L'an 1047. *de J. C.*

Le Duc Conan II. est délivré de la captivité, où il étoit détenu par son oncle Eudon, avec le secours des Seigneurs de Porhoet, de Vitré & autres. p. 72.

L'an 1048. *de J. C.*

Le même Prince est couronné à Rennes, & reçoit le serment de fidélité des principaux Seigneurs de Bretagne. p. 72

L'an 1049. *de J. C.*

Budic Evêque de Nantes, accusé de Simonie, est déposé au Concile tenu à Reims par le Pape Léon IX. p. 72. L'Archevêque de Lyon se plaint dans le même Concile de la désobéissance des Evêques de Bretagne à l'égard de l'Archevêque de Tours: cette affaire est renvoyée au Concile indiqué à Rome pour l'année suivante. p. 73.

L'an 1051. *de J. C.*

Mathias Comte de Nantes, meurt sans postérité. Sa succession passe à Hoel, fils d'Alain Cagnart & de la Comtesse Judith. Guerin, Seigneur de Craon, fait hommage de sa Terre au Duc de Bretagne. Cette démarche est suivie d'une guerre dans laquelle Guerin est tué. Geoffroi Martel, Comte d'Anjou, donne la Terre de Craon à Robert le Bourguignon. Hugues Comte du Maine, meurt; Geoffroi Martel s'empare de ses Terres, & oblige la Comtesse Berthe à chercher un azyle en Bretagne. p. 73.

L'an 1055. *de J. C.*

Geoffroi le Bâtard Comte de Rennes rétablit l'Abbaye de S. Melaine, & y met pour Abbé Even, Moine de Saint Florent de Saumur. p. 74.

L'an 1057. *de J. C.*

Le Comte Eudon déclare la guerre au Duc Conan son neveu, & est fait prisonnier. Geoffroi fils aîné d'Eudon continue la guerre pendant cinq ans p. 74.

L'an 1058. *de J. C.*

Alain Cagnart Comte de Cornouaille termine ses jours, & est inhumé dans le Chapitre de l'Abbaye de Quimperlé, qu'il avoit fondée. Son fils Hoel lui succéde p. 74.

L'an 1062. *de J. C.*

Herbert II. Comte du Mans meurt, & ne laisse qu'une sœur nommée Marguerite, qui mourut avant que d'épouser Robert, fils aîné de Guillaume le Conquérant, à qui elle avoit été accordée. p. 77.

L'an 1064. *de J. C.*

Judith Comtesse de Nantes & de Cornouaille paye le tribut à la nature, & est enterrée à Landevenech p. 74. Guillaume Duc de Normandie fait bâtir le Fort S. Jâmes de Beuvron pour arrêter les courses que les Bretons faisoient sur ses Terres. p. 75.

L'an 1065. *de J. C.*

Le Duc Conan assiége Dol, où quelques Seigneurs mécontens s'étoient renfermés. Ces Seigneurs ont recours au Duc de Normandie, qui vient à leur secours. Conan n'attend pas l'arrivée des Normans, & se retire à Rennes. Guillaume s'empare de Dinan & retourne en Normandie. Après sa retraite Conan prend Combourg & rentre dans Dinan. Il va trouver Thibaud Comte de Chartres pour lui proposer quelque dessein. p. 75.

L'an 1066. de J. C.

Conan II. entre en Anjou, où il prend Pouencé & Segré, & va assiéger Châteaugontier. Il envoye un Hérault sommer Guillaume le Bâtard de lui rendre la Normandie : mais en voulant faire son entrée triomphante dans Châteaugontier, il est empoisonné par un de ses domestiques. Son corps est transporté à Rennes & enterré dans l'Abbaye de S. Melaine. Hoel Comte de Cornouaille & de Nantes lui succéde au titre de sa femme Havoise sœur de Conan. Guillaume le Bâtard passe en Angleterre & se rend maître de ce Royaume. Plusieurs Seigneurs Bretons, qui l'avoient suivi dans certe expédition, sont amplement recompensés. P. 75. 76.

L'an 1068. de J. C.

Foulques Rechin se rend maître des Etats & de la personne de Geoffroi le Barbu son frere aîné. Les Manceaux se déclarent pour lui, & chassent les Normans de leur territoire. Guillaume le Conquérant, instruit de cette révolte, entre dans le Maine, & soumet tout le pays à sa domination. P. 77.

L'an 1073. de J. C.

Rechin attaque les Seigneurs Angevins, qui favorisoient les Normans. Les Seigneurs implorent le secours de Guillaume le Conquérant, & Rechin celui du Duc de Bretagne. Les deux armées se rencontrent dans la Lande de la Briere près la Fleche, & se disposent à en venir aux mains. Un Cardinal & quelques Moines négocient la paix entre les deux partis. Hoel de retour en Bretagne marche contre les rebelles du pays de Cornouaille & les défait entiérement. Il fait transporter le corps de Saint Méen de l'Abbaye de S. Florent dans celle de Gael. p. 77. 78.

L'an 1074. de J. C.

Raoul de Monfort se souleve contre Guillaume le Conquérant, occupé de la guerre du Maine. Les Officiers de Guillaume poursuivent Raoul & l'assiégent dans Nordwic. Raoul sort secrétement de cette place pour aller demander du secours au Roi de Dannemarck. N'ayant pû en obtenir, il se retire en Bretagne. Le Conquérant passe en Angleterre, prend Nordwic, & confisque les Comtés de Nordfolk & Suffolk, qu'il avoit donnés à Raoul de Monfort p. 78.

L'an 1075. de J. C.

Les Comtes de Rennes & de Penthievre se soulevent contre le Gouvernement. Le Duc Hoel implore le secours de Guillaume le Conquérant, qui le joint au siége de Dol. Philippe Roi de France coupe les vivres aux assiégeans & les contraint de se retirer. Hoel poursuit le Vicomte de Porhoet, & est fait prisonnier. Alain Fergent délivre son pere de la captivité. Le Clergé de Dol chasse Juhel de son siége, & met Gilduin en sa place. p. 79.

L'an 1076. de J. C.

Le Pape Grégoire VII. admet la démission de Gilduin élû de Dol, & lui substitue Even Abbé de Saint Melaine, à qui il donne le Pallium. p. 79.

L'an 1077. de J. C.

Les Princes Bretons, par déférence pour le Saint-Siége, renoncent au droit d'investiture, qu'ils avoient coûtume d'exiger des Prélats. Le Pape écrit au Roi d'Angleterre, qui avoit pris sous sa protection l'ancien Evêque de Dol, & lui rend raison de ce qu'il a ordonné Even en son lieu. Il consent néanmoins, que cette affaire soit examinée dans le premier Concile, qui sera tenu en France. p. 80.

L'an 1079. de J. C.

Hugues Evêque de Die & Légat du Saint-Siége tient un Concile à Poitiers. La cause de Juhel y est appellée : mais il ne paroît pas, qu'il y ait comparu. Amatus Evêque d'Oleron, & aussi Légat du Saint-Siége tient un autre Concile à Rennes sur la discipline Ecclésiastique. Eudon Comte de Penthievre meurt, & est enterré dans l'Eglise de S. Brieu p. 80.

L'an 1080 de J. C.

Les Archevêques de Tours & de Dol vont à Rome pour y plaider leur cause. Le Pape les renvoie au Concile indiqué à Xaintes sur ce que Even déclara qu'il n'avoit pas tous ses papiers. Le Concile juge en faveur de l'Archevêque de Tours & lui soumet les Bretons, p. 81.

L'an 1081. de J. C.

Even Archevêque de Dol meurt le 25. Septembre & est inhumé à Saint Melaine. Roland lui succede & obtient par surprise le Pallium du Pape Urbain II. p. 81.

L'an 1084. de J. C.

Le Duc Hoel termine ses jours ; son fils Alain Fergent lui succede, & declare la guerre à Geoffroi le Bâtard Comte de Rennes. Geoffroi est fait prisonnier, & relegué à Quimper, où il meurt. La Comtesse son épouse & la Duchesse Berthe veuve d'Alain III. meurent vers le même-tems, p. 81.

L'an 1085. de J. C.

Guillaume le Conquérant assiege Dol pour obliger Alain Duc de Bretagne à lui rendre hommage. Alain leve des troupes & se met en état de faire tête aux Normans. Le Conquérant, averti des préparatifs qu'on fait contre lui, abandonne son entreprise & se retire avec précipitation, p. 81.

L'an 1086. de J. C.

Alain Fergent épouse à Caën Constance fille de Guillaume le Conquérant Roi d'Angleterre, p. 81.

L'an 1087. de J. C.

Guillaume le Conquérant meurt le 19. Septembre, & est inhumé dans l'Abbaye de Saint-Etienne de Caën, qu'il avoit fondée, p. 82.

L'an 1090. de J. C.

La Duchesse Constance femme d'Alain Fergent meurt le 13. Août, est enterrée dans l'Abbaye de Saint Melaine, p. 82.

L'an 1093. de J. C.

Robert & Guillaume, fils du Conquérant, font la guerre à leur frere Henri. Ce dernier se défend pendant quelque tems : mais ayant été abandonné de tous ses Partisans excepté des Bretons, il se retire au Mont-Saint-Michel, où il se rend par composition, p. 82.

L'an 1093. de J. C.

Geoffroi Boterel Comte de Lamballe est tüé à Dol le 24. Août. Alain Fergent épouse en secondes

des nôces Hermengarde, fille de Foulques Rechin Comte d'Anjou, p. 82.

L'an 1094. *de J. C.*

Le Pape Urbain II. tient un Concile à Clermont en Auvergne, dans lequel il soumet l'Eglise de Dol à celle de Tours, p. 98.

L'an 1096. *de J. C.*

Alain Fergent prend la Croix, & s'embarque avec Robert Duc de Normandie, les Comtes de Flandres, de Saint-Paul, de Chartres & du Perche pour passer à la Terre-Sainte. Plusieurs Seigneurs Bretons les suivent dans cette expédition, p. 82. 83. Renaud Seigneur de Craon donne à Robert d'Arbrissel une portion de sa Forêt pour y bâtir l'Abbaye de la Roé. Le Pape Urbain II. approuve cet établissement dans l'Assemblée qu'il tient à Angers pour la Dédicace de l'Eglise de Saint Nicolas, p. 83.

L'an 1100. *de J. C.*

Robert d'Arbrissel assiste au Concile de Poitiers & anime les Prélats à lancer l'excommunication contre le Roi Philippe, p. 84.

L'an 1101. *de J. C.*

Simon de Ludron apporte de la Terre-Sainte une portion de la vraie Croix, qui est déposée dans l'Eglise de Loheac le 29. Juin. Le Duc Alain Fergent étoit de retour à Rennes le 9. Octobre, p. 84.

L'an 1104. *de J. C.*

Mathias Comte de Nantes & frere d'Alain Fergent meurt subitement, & sa mort est regardée comme une punition de Dieu, p. 84.

L'an 1105. *de J. C.*

Benoît Evêque de Nantes met des Chanoines Réguliers dans l'Eglise de Saint Medard de Doulon pour y faire le Service Divin, p. 84. Cet établissement est confirmé par un Concile tenu à Nantes le 16. Janvier. Conan fils aîné du Duc va à Angers pour s'acquitter d'un vœu, qu'il avoit fait à Saint Nicolas dans une maladie, p. 85.

L'an 1106. *de J. C.*

Le Duc de Bretagne & le Comte de Belême marchent au secours de Geoffroi Martel Comte d'Anjou, contre Normand Seigneur de Montreveau. Pendant qu'on dresse les articles de la Capitulation de Cande, Geoffroi est blessé d'une fléche, dont il meurt le lendemain. Alain Fergent retourne en Bretagne, d'où il envoye des troupes en Normandie, qui eurent bonne part à la victoire, que Henri Roi d'Angleterre remporta sur son frere Robert, p. 85. 86. 87.

L'an 1108. *de J. C.*

Baldric Archevêque de Dol tient un Concile à Rennes pendant le mois de Mai, p. 87.

L'an 1110. *de J. C.*

Gerard Evêque d'Angoulême & Légat du Saint Siege en France tient un Concile à Nantes. Robert d'Arbrissel y assiste & contribue beaucoup à l'accord fait entre les Abbés de Marmoutiers & de Redon pour le Prieuré de Beré. Vers le même tems Conan fils aîné du Duc épousa Matilde fille naturelle de Henri I. Roi d'Angleterre, p. 87.

L'an 1112. *de J. C.*

Le Duc Alain Fergent remet le gouvernement de ses Etats à son fils Conan, & se retire dans l'Abbaye de Redon. La Duchesse Hermengarde quitte aussi le monde & se met sous la direction de Robert d'Arbrissel, p. 88.

L'an 1113. *de J. C.*

Les Rois de France & d'Angleterre s'assemblent à Gisors, où ils concluent ensemble un Traité, par lequel Louis cede à Henri les Comtés du Mans & de Belême avec toute la Bretagne, p. 87.

Vers l'an 1115. *de J. C.*

Raoul de la Fustaie, disciple de Robert d'Arbrissel, jette les fondemens de l'Abbaye de Saint Sulpice, & lui procure plusieurs dépendances, p. 102.

L'an 1116. *de J. C.*

Robert d'Arbrissel meurt à Orsan dans le Berri le 25. de Février, & son corps est transporté à Fontevrault, qu'il avoit fondé, p. 84. Geoffroi-le-Roux, fils d'Alain Fergent termine ses jours à Jérusalem, où il est extrêmement regretté par rapport à sa prudence & à sa valeur, p. 88.

L'an 1117. *de J. C.*

Foulques Comte d'Anjou se ligue avec le Roi Louis-le-Gros, le Comte de Flandres & quelques autres Seigneurs pour ôter la Normandie au Roi d'Angleterre & la donner à Guillaume son neveu. Le Duc de Bretagne se déclare pour le Roi d'Angleterre & lui rend de bons offices, p. 88. Gerard Evêque d'Angoulême & Légat du Saint Siege adjuge Bellisle à l'Abbé de Quimperlé, & lui en donne l'investiture, p. 89.

L'an 1118. *de J. C.*

Le Comte de Flandres meurt au mois de Juin d'un coup de lance, que lui avoit porté Hugues Boterel, Chevalier Breton, p. 89.

L'an 1119. *de J. C.*

Le Pape Callixte II. se rend à Gisors pour négocier un accord entre les Princes, & en vient à bout, p. 89. Alain Fergent meurt à Redon le 13. Octobre, & y est inhumé. Le Duc Conan, plusieurs Prélats & un grand nombre de Seigneurs assistent aux funérailles du défunt, p. 90.

L'an 1120. *de J. C.*

Richard, Guillaume Adelin & une de leurs sœurs, enfans de Henri I. Roi d'Angleterre, font naufrage le 25. Novembre avec un grand nombre de Seigneurs Anglois & Normans, qui passoient la mer, p. 90.

L'an 1123. *de J. C.*

Amauri Comte de Monfort & Galeran Comte de Beaumont conspirent contre Henri d'Angleterre. Henri passe la mer, brûle Brione, & s'empare de Pontaudemer avec le secours des Bretons. Brice Evêque de Nantes fait confirmer les biens de son Eglise par Louis-le-Gros & se soumet à ce Monarque. Geoffroi Boterel fait la guerre à son pere Etienne, & le force à lui ceder Lamballe, p. 91.

L'an 1124. *de J. C.*

Conan III. marche au secours du Roi Louis-le-Gros contre l'Empereur, qui ne les attend pas, & se retire honteusement, p. 91.

L'an 1125. *de J. C.*

Le Duc fait arrêter Olivier de Pontchateau & Savari Vicomte de Donges, pour les punir des dégâts qu'ils faisoient sur les Terres de leurs voisins. Le premier est enfermé dans la Tour de Nantes, & le Château du second est rasé, p. 92.

L'an 1159. *de J. C.*

Henri II. Roi d'Angleterre passe la mer au mois d'Août pour recueillir la succession de son frere Geoffroi, & oblige le Duc Conan à lui céder le Comté Nantois, p. 104.

L'an 1160. *de J. C.*

Conan IV. épouse Marguerite d'Ecosse, sœur de Malcome Roi d'Ecosse, p. 104. Sa sœur Constance épouse Alain Vicomte de Rohan. Aidé par son beau-frere il s'empare de Treguier & de Guingamp, p. 105.

L'an 1161. *de J. C.*

Une pluie de sang tombe dans le Diocèse de Dol. Ce prodige est suivi d'une famine, qui contraint les hommes à manger les herbes de la terre, & même leurs propres enfans, p. 105.

L'an 1163. *de J. C.*

Les Vicomtes de Léon & du Fou se font une cruelle guerre. Les premiers sont faits prisonniers & renfermés à Châteaulin, d'où ils sont délivrés par les soins de Hamon Evêque de Léon. Le second est fait prisonnier à son tour, & meurt de misere dans le Château de Daoulas, p. 105.

L'an 1164. *de J. C.*

Le Comte Eudon, soutenu par le Vicomte de Léon & par Raoul de Fougeres, pille & ravage les Terres du Duc Conan. Ce dernier implore le secours du Roi Henri, qui lui envoye des troupes de Normandie, avec lesquelles il s'empare de Dol & de Combourg. Raoul de Fougeres met dans son parti quelques Seigneurs du Maine, & forme une nouvelle ligue contre Henri & contre Conan, p. 105. 106.

L'an 1166. *de J. C.*

Le Roi Henri entre en Bretagne dans le mois de Juin, prend Fougeres & le fait raser entiérement. Il conclut le mariage de Geoffroi son troisiéme fils avec Constance fille unique du Duc Conan, s'empare de toute la Bretagne, & réduit Conan au simple Comté de Guingamp, p. 106.

L'an 1167. *de J. C.*

Eudon & ses Alliés reprennent les armes, & ravagent les terres que le Duc Conan s'étoit réservées. Le Roi Henri, informé de cette démarche, passe la mer, dompte le Vicomte de Léon & le contraint à lui faire hommage. Le Comte Eudon, obligé de ceder au plus fort, fait sa paix avec Henri, & lui donne sa fille Alix en ôtage, p. 106, 107.

L'an 1168. *de J. C.*

Le Comte Eudon forme une nouvelle ligue contre le Roi Henri. Ce Monarque cherche à gagner Eudon par des caresses. Ne pouvant en venir à bout il deshonore sa fille Alix. Eudon, irrité de cet affront, prend la résolution d'en tirer vengeance. Henri ne lui en donne pas le tems; il entre en Bretagne, ravage le Comté de Porhoet, renverse le Château de Josselin, confisque les terres d'Eudon & maltraite ses alliés. Après cela il va à la conférence indiquée à la Ferté-Bernard pour la prolongation de la Trève entre les deux Couronnes. Les Barons se suivent & lui reprochent sa perfidie, sa cruauté, sa tyrannie. Ces reproches rendent la Conférence inutile, & la guerre recommence, p. 107. 108.

L'an 1169. *de J. C.*

Les Rois de France & d'Angleterre s'assemblent à Montmirail, où ils font un Traité de Paix. Les Barons de Bretagne & de Poitou y sont compris à la réquisition du Roi de France. Henri Duc de Normandie, Comte d'Anjou & du Maine fait hommage au Roi Louis de ses terres, & Geoffroi frere de Henri lui fait hommage de la Bretagne : Après quoi Geoffroi est couronné à Rennes, p. 108.

L'an 1170. *de J. C.*

Le Roi Henri, sans aucun égard aux engagémens, qu'il avoit contractés à Montmirail, confisque toutes les terres, que le Comte Eudon tenoit de lui, & l'oblige à chercher un azile en France. Il tombe malade à Rouen & y fait son Testament, p. 108.

L'an 1171. *de J. C.*

Hamon Evêque de Léon est assassiné par son propre frere & par son neveu. Le Duc Conan IV. meurt au mois de Février & est inhumé à Begar. Le Roi Henri veut venger la mort de l'Evêque de Léon : mais Guyomarch calme sa colere en lui faisant hommage & lui cédant ses forteresses, p. 109.

L'an 1172. *de J. C.*

Le Comte Eudon releve son parti ; le Roi Henri fait échouer ses projets & le contraint une troisiéme fois à se réfugier en France, p. 109. Les Légats du Saint Siege tiennent un Concile à Avranches pour l'affaire de l'Archevêque de Cantorberi. Le différend des Moines de Redon & de Quimperlé, pour la propriété de Bellisle, prend fin dans cette Assemblée, p. 110.

L'an 1173. *de J. C.*

Henri, Geoffroi & Richard se soulevent contre le Roi Henri leur pere, à cause des partages qu'il leur avoit assignés. Raoul de Fougeres & le Comte Eudon profitent de cet événement pour réparer leurs Châteaux. Le premier s'empare de Dol, dont il est chassé par le Roi Henri & par ses Brabançons. Les deux Rois s'abbouchent entre Gisors & Trie : mais inutilement, p. 110. 111.

L'an 1174. *de J. C.*

Le Conseil de France fait équiper une Flotte pour transporter des Troupes en Angleterre : les vents contraires rompent ce dessein. Les deux Rois se voyent entre Amboise & Tours, où ils conviennent d'une Trève. Les Princes Anglois reçoivent de nouveaux partages dans cette assemblée, p. 112.

L'an 1175. *de J. C.*

Le Roi Henri, après avoir reçu les hommages de ses enfans, s'embarque le 7. Mai pour passer en Angleterre. Son fils Geoffroi vient en Bretagne, ruine toutes les fortifications faites pendant les troubles ; ôte au Comte Eudon Vannes, Aurai, Ploermel, la moitié du Comté de Cornouaille ; & le réduit à son simple patrimoine, p. 112.

L'an 1176. *de J. C.*

Le Duc Geoffroi, après avoir pacifié les troubles de Bretagne, va en Angleterre, où il passe l'année, p. 113.

L'an 1177. *de J. C.*

Rouaud premier Abbé de Lanvaux & ensuite

Philippe Auguste est battu à platte couture entre Vernon & Gisors. Plusieurs Bretons passent en Syrie, où ils ne font rien digne d'eux. p. 123.

L'an 1199. de J. C.

Le Cardinal de Capoue négocie une Trève de cinq ans entre les deux Rois. p. 123. Le Pape Innocent III. soumet définitivement l'Eglise de Dol à celle de Tours. p. 125. 126. 127. Le Roy Richard va en Poitou, où il meurt en faisant le siége de Chalus. Jean Sans-Terre lui succede au préjudice d'Artur, pour qui les Manceaux, les Tourangeaux & les Angevins se déclarent. p. 124. La Duchesse Constance épouse Gui de Thouars, & remet son fils Artur entre les mains de Philippe Auguste. Artur rend hommage à ce Monarque pour la Bretagne, le Poitou, le Maine, l'Anjou & la Touraine. p. 127. Nonobstant cet hommage Philippe abandonne les interêts d'Artur, & le contraint de rechercher son oncle Jean. p. 127.

L'an 1200. de J. C.

Philippe Auguste contraint Artur à rendre hommage à Jean Sans-Terre pour la Bretagne. Jean de son côté consent qu'Artur demeure en la garde de Philippe. p. 128.

L'an 1201. de J. C.

Jean Sans-Terre maltraite les Seigneurs de Poitou, & les souleve contre lui. La Duchesse Constance termine ses jours, & est enterrée dans l'Abbaye de Villeneuve qu'elle avoit fondée. Artur fait son entrée à Rennes, & y est couronné en qualité de Duc de la Bretagne. p. 129.

L'an 1202. de J. C.

Philippe Auguste déclare la guerre à Jean Sans-Terre, & s'empare de plusieurs places en Normandie. Artur va le joindre au siége de Boutavant, où il est fait Chevalier, & où il fiance Marie de France. Il passe ensuite dans le Poitou, où il assiége & prend Mirebeau. Jean Sans-Terre le surprend dans cette place, & le fait prisonnier. p. 130. Philippe Auguste de son côté prend & brûle Tours. p. 131.

L'an 1203. de J. C.

Jean Sans-Terre ravage une partie de la Bretagne, & fait mourir son neveu Artur près de Rouen. p. 131. Les Prélats & les Barons de Bretagne s'assemblent à Vannes pour vanger la mort de leur Duc. Philippe Auguste, à qui ils portent leurs plaintes, fait condamner dans la Cour des Pairs Jean Sans-Terre à perdre tous les Fiefs qu'il tenoit de la Couronne de France. p. 132. Aidé des Seigneurs Bretons il prend plusieurs places dans le Poitou & dans la Normandie. Deux Légats du Pape travaillent à un accommodement entre les deux Couronnes, & ne réussissent pas. p. 133.

L'an 1204. de J. C.

Le Roy Philippe prend Châteaugaillard, Rouen, Evreux, Lizieux, Séez, Caen, Bayeux, Falaise & Coutance. Gui de Thouars lui soumet le Mont S. Michel, Avranches & plusieurs autres places. Guillaume des Roches s'empare de l'Anjou avec le secours des Brabançons. Philippe Auguste avec le reste des troupes fait la conquête de la Touraine & du Poitou, ensorte qu'à la fin de la campagne Jean Sans-Terre n'a plus rien en France, que Loches, Chinon & la Rochelle. p. 133. 134.

L'an 1205. de J. C.

Philippe Auguste, après la revue de ses troupes, assiége Loches & Chinon, dont il se rend maître. Jean Sans-Terre traite avec le Comte de Bretagne & le Vicomte de Thouars, qu'il met dans ses interêts. p. 134.

L'an 1206. de J. C.

Philippe Auguste s'empare de la Bretagne après avoir dompté Gui de Thouars. Jean Sans-Terre de son côté ravage l'Anjou & une partie de la Bretagne. Philippe marche au secours des Bretons, & oblige Jean Sans-Terre à se retirer en Angleterre. p. 135.

L'an 1207. de J. C.

Jean Sans-Terre occupé à remplir le Siége de Cantorberi d'un sujet qui lui fut dévoué, laisse les François & les Bretons en repos. p. 136.

L'an 1208. de J. C.

Sur le refus que fait Jean Sans-Terre de reconnoître le Cardinal Langton pour Archevêque de Cantorberi, le Pape Innocent III. met toute l'Angleterre en interdit. Jean Sans-Terre méprise cet interdit, & persécute Guillaume de Bruse, qui n'avoit pas voulu faire mourir le Duc Artur dans le Château de Falaise. 136.

L'an 1209. de J. C.

Le Pape excommunie Jean Sans-Terre pour ses crimes. Philippe Auguste prend le Château du Guarplic, que quelques Seigneurs dévoués à Jean Sans-Terre avoient fortifié, & en donne le Gouvernement à Juhel de Mayenne, Seigneur de Dinan. p. 136. Il consent au mariage d'Alix, héritiere présomptive du Duché de Bretagne, avec Henri, fils d'Alain, Comte de Goello. Le Pape fait prêcher la Croisade contre les Albigeois. p. 137.

L'an 1210. de J. C.

André de Vitré, Eudon de Pontchâteau, & plusieurs autres Bretons prennent la Croix contre les Albigeois, & vont joindre Simon de Montfort au siége de Termes. p. 137.

L'an 1211. de J. C.

Juhel de Mayenne prend aussi la Croix, & aide Simon de Montfort à faire les siéges de Cabaret & de Lavaur. p. 137. Catherine de Bretagne épouse André de Vitré. p. 138.

L'an 1212. de J. C.

Philippe Auguste marie Alix, héritiere présomptive de Bretagne, avec Pierre Mauclerc, fils puiné de Robert II. Comte de Dreux, & l'oblige à lui faire hommage lige de la Bretagne. p. 138. Alain Comte de Penthievre & de Goello meurt le 29. Décembre, & est inhumé en l'Abbaye de Beauport, qu'il avoit fondée. p. 138.

L'an 1213. de J. C.

Gui de Thouars meurt le 13. Avril à Chemillé en Anjou, & est inhumé à Villeneuve, auprès de la Duchesse Constance son épouse. p. 139.

L'an 1214. de J. C.

Jean Sans-Terre fait hommage au Pape, & lui soumet ses Etats. Il gagne Ferrand, Comte de Flandres, & l'engage à faire une diversion en sa faveur. Philippe Auguste porte la guerre en Flandres, & y perd sa flotte, qui est défaite par les Anglois. p. 141. Jean Sans-Terre débarque à la Rochelle, traverse le Poitou & l'Anjou, où il prend Angers & Beaufort. Battu devant Nantes

d'enlever le Roi, est contraint de se jetter à ses pieds, & de lui demander pardon, pag. 157. 158.

L'an 1229. de J. C.

Les Confédérés déclarent la guerre au Comte de Champagne, qui les avoit trahis, p. 158. Ils s'assemblent à Tonnere, d'où ils vont faire le dégât en Champagne, & assiéger Troyes. Le Roi prend la défense du Comte de Champagne & oblige les rebelles à se retirer dans le Nivernois. Pierre Mauclerc passe en Angleterre pour y demander du secours, p. 159. La Reine Blanche gagne le grand Justicier d'Angleterre, & fait retarder le secours. Mauclerc rend hommage de ses Terres au Roi d'Angleterre, qui lui donne cinq mille marcs d'argent. La Reine Blanche prive Mauclerc de tous les avantages, qui lui avoient été accordés à Vendôme, p. 160.

L'an 1230. de J. C.

Malgré les rigueurs de l'hyver le Roi S. Louis assiége le Château de Belesme, qu'il avoit donné à Mauclerc, & force la garnison de se rendre à discrétion, pag. 160. Le Roi d'Angleterre aborde à S. Malo le 3. May avec une puissante armée. Mauclerc lui livre ses meilleures places, & oblige les Seigneurs Bretons à lui faire hommage, p. 161. Le Roi de France assiége Ancenis & tient un Conseil, dans lequel Mauclerc est déclaré déchû de la garde de Jean & Ioland de Bretagne, à qui le Duché appartenoit. Les Barons approuvent ce jugement; & promettent de recevoir les troupes du Roi dans leurs Châteaux. Le Roi prend Ancenis, Oudon & Châteauceau, d'où il retourne à Paris, pag. 162. Après sa retraite le Roi Henri entre en Poitou, où il prend Mirebeau. Il échoue devant Nantes & repasse la mer, pag. 163.

L'an 1231. de J. C.

Le Roi S. Louis vient en Bretagne dans le mois de Juin, & campe à S. Aubin du Cormier. Mauclerc, averti de sa marche, lui tend un piége, enleve ses bagages & brûle ses machines de guerre p. 163. Louis hors d'état de rien faire, conclut une Trève avec le Roi d'Angleterre & ses Alliés pour durer jusqu'au 24. Juin de l'an 1234. p. 164. Mauclerc va rendre compte au Roi Henri de ce qu'il a négocié, & en obtient encore cinq mille marcs d'argent pour les frais de la guerre. p. 164. 165.

L'an 1232. de J. C.

Pierre Mauclerc, voulant se procurer un appui solide contre la France, arrête le mariage de Jean son fils aîné avec Blanche fille unique de Thibaud Comte de Champagne. Le Pape défend cette alliance, ce qui la suspend pour un tems, p. 165.

L'an 1233. de J. C.

Mauclerc recouvre S. Aubin du Cormier, qu'il avoit livré à Philippe Comte de Boulogne pour sûreté de ses promesses. Ses gens ravagent la ville & le Diocèse de Dol. Les freres Mineurs s'établissent à Quimper avec la permission & le secours de Renaud Evêque de cette ville, pag. 165.

L'an 1234. de J. C.

La Trève expire le 24 Juin, & le Roi d'Angleterre envoye des troupes en Bretagne. Le Roi Louis entre en Bretagne par trois endroits, & y fait de grands dégâts. Mauclerc ne pouvant les arrêter par force, sollicite une Trève jusqu'à la Toussaint & l'obtient. Il va en Angleterre pour y demander du secours, & y est assez mal reçu. A son retour il traite avec le Roi S. Louis, à qui il livre Châteauceau, Mareil & Saint Aubin du Cormier pour cautions de ses engagemens. Le Roi Henri très-mécontent de la démarche de Mauclerc, confisque le Comté de Richemont. Mauclerc par représailles, arme quelques Vaisseaux, & fait la guerre sur mer aux Anglois, p. 166. 167.

L'an 1235. de J. C.

Le Roi S. Louis envoye des Commissaires en Bretagne pour y examiner les plaintes, que les Barons lui avoient portées contre Mauclerc, pag. 168. Le Pape Grégoire IX. fait prêcher dans toutes les Eglises la Croisade contre les Sarrasins d'Orient, p. 169.

L'an 1236. de J. C.

Les Croisés font main basse sur les Juifs, & en tuent un grand nombre. Jean de Bretagne épouse Blanche de Champagne & sa sœur Ioland, Hugues le Brun sire de Lusignan. Ces alliances donnerent lieu à une nouvelle ligue contre le Roi : mais elle fut arrêtée avant que d'avoir éclaté, p. 169. 170.

L'an 1237. de J. C.

Jean de Bretagne ayant atteint l'âge de 20. ans fait hommage lige de son Duché au Roi S. Louis & est couronné à Rennes dans le mois de Novembre. Il reçoit les hommages de ses Barons & promet de maintenir leurs libertés, mais il refuse la méme sûreté au Clergé, p. 170. 171.

L'an 1238. de J. C.

Le nouveau Duc fait la guerre aux Barons de Lanvaux & de Craon, qui s'étoient soulevés contre lui. Il ratifie tous les Traités faits par son pere avec le Roi S. Louis. Le Pape nomme Pierre Mauclerc, Général de l'Armée des Croisés, & lui livre les trésors destinés à cette expédition. p. 171.

L'an 1239. de J. C.

Les Croisés s'assemblent à Lyon sous les ordres de Pierre Mauclerc. Un Nonce du Pape leur ordonne de se séparer & de retourner chez eux. Quelques-uns obéissent, d'autres vont s'embarquer à Marseille & à Aiguemorte, pag. 172.

L'an 1240. de J. C.

Les Croisés se réunissent à Ptolémaïde, où ils prennent la résolution d'assiéger Damas. En sortant de Ptolémaïde ils vont camper à Jafa, où ils reçoivent un grand échec de la part des Sarrasins. Cette perte les détermine à faire une Trève avec les Sarrasins & à revenir en France. Le Duc de Bretagne fait rentrer le Baron de Fougeres dans son obéissance & partage la succession du dernier Comte de Porhoet entre ses héritiers p. 172. 173. Il fait ensuite serment de fidélité au Roi S. Louis, & chasse les Juifs de ses Etats, p. 174. Hervé Comte de Léon lui cede la ville de Brest, & lui fait hommage de ses fiefs, pag. 174.

L'an 1241. de J. C.

La Princesse Eléonore, fille aînée du Duc Geoffroi II. meurt au Château de Bristol après

Richemont.

Richemont. Le Duc en gratifie son fils aîné, qui fait hommage au Roi d'Angleterre & lui rend ce qu'il lui avoit assigné sur la Seigneurie d'Agen. p. 194. Le Roi S. Louis prend la résolution de retourner à la Terre-Sainte. Le Duc de Bretagne & le nouveau Comte de Richemont s'engagent au même voyage en prenant la Croix. Pierre de Bretagne meurt le 19. Octobre, & est inhumé aux Cordeliers de Paris. p. 195, 209.

L'an 1270. *de J. C.*

Le Duc Jean le Roux part pour la Terre-Sainte, accompagné de la Duchesse Blanche son épouse, du Comte de Richemont, & de Béatrix d'Angleterre, sa belle-fille p. 195. Les Croisés partent d'Aigues-Mortes le premier Juillet; & vont aborder à Carthage, qu'ils prennent d'assaut. Des maladies se mettent dans leur camp & y emportent beaucoup de monde. Le Roi S. Louis meurt le 25 Août, & son fils Philippe lui succede, pag. 196. Cet événement détermine la meilleure partie des Croisés à repasser en Europe. Le Comte de Richemont va en Syrie, d'où il amena deux Carmes en Bretagne. Le Duc se réconcilie avec le Clergé, & satisfait à une partie des dommages qu'il leur avoit faits, p. 197.

L'an 1273. *de J. C.*

Jean de Montsoreau Archevêque de Tours tient un Concile Provincial à Rennes le 22. Mai. On y fait plusieurs Canons sur la discipline Ecclésiastique, p. 203.

L'an 1274. *de J. C.*

Guillaume Evêque de Nantes refuse d'obéïr à l'assignation qui lui avoit été donnée devant le Bailli de Touraine, & déclare qu'il ne tient point son temporel du Roi de France, mais du Duc de Bretagne. Edouard premier Roi d'Angleterre est couronné à Westminster le 29. Août avec la Reine son épouse. Le Comte & la Comtesse de Richemont assistent à cette auguste cérémonie, p. 204.

L'an 1275. *de J. C.*

Béatrix d'Angleterre Comtesse de Richemont meurt vers la mi-Carême, & est inhumée dans l'Eglise des Cordeliers de Londres, qu'elle avoit fondés, p. 204. Artur de Bretagne épouse Marie, fille unique de Gui IV. Vicomte de Limoges. Le Duc ordonne à tous ses sujets de plaider devant leurs Juges naturels, sauf le ressort à son Tribunal, p. 205.

L'an 1276. *de J. C.*

Le Duc Jean le Roux change le droit de Bail en celui de Rachat, p. 305. & déclare que la succession des Juveigneurs morts sans enfans doit retourner aux aînés, nonobstant l'hommage fait par les Juveigneurs, p. 206. Il termine l'acquisition du Comté de Léon faite sous le nom de Pierre de Bretagne & sous le sien en différens tems, p. 207.

L'an 1280. *de J. C.*

Le mariage de Blanche de Bretagne; fille de Jean Comte de Richemont, est conclu avec Philippe; fils aîné de Robert, Comte d'Artois, p. 208.

L'an 1283. *de J. C.*

La Duchesse Blanche de Champagne meurt le 5. Août, & est inhumée dans l'Abbaye de la Joie, qu'elle avoit fondée, p. 208. Les Cordeliers & les Dominiquains s'établissent à Guingamp, p. 209.

L'an 1285. *de J. C.*

Le Roi Philippe le Hardi, gratifié du Royaume d'Arragon par le Pape, met sur pied une nombreuse armée. Il entre dans le Roussillon, où il prend quelques places: les chaleurs & les fatigues l'ayant rendu malade, il se fait transporter à Perpignan, où il meurt le 5. Octobre, p. 209.

L'an 1286. *de J. C.*

Le Duc Jean III. naît à Châteauceau le huit Mars. Son bisayeul Jean le Roux termine ses jours le 8. Octobre, & est inhumé dans l'Abbaye de Prieres qu'il avoit fondée, p. 209. Le Comte de Richemont lui succéde dans le Duché de Bretagne sous le nom de Jean II. p. 210.

L'an 1288. *de J. C.*

Le Duc Jean II. assemble son Parlement à Nantes, reforme les Traités faits par son pere avec le Clergé, & abolit les droits de Tierçage & de Past nuptial, p. 211.

L'an 1289. *de J. C.*

Les habitans de Bayonne, pour se vanger de quelques mauvais traitemens, qu'ils avoient reçus de ceux du Conquet, brûlent une partie de cette ville, & pillent l'autre le 23. Août p. 211. Le Duc laisse aux Moines de Redon le droit de justicier leurs vassaux, & se réserve celui de juger les appels, p. 211. Maurice de Craon Seigneur de Sablé se désiste de ses prétentions sur la ville & le Château de Ploermel, p. 212.

L'an 1290. *de J. C.*

Les gens d'Eglise tiennent des assemblées contre le Duc, qui les avoit privés des droits de Tierçage & de Past nuptial. Cette affaire est portée à Rome, où elle demeure long-tems indécise. p. 212.

L'an 1291. *de J. C.*

Marie de Limoges, premiere femme d'Artur de Bretagne meurt cette année. pag. 213.

L'an 1292. *de J. C.*

Marie de Bretagne fille puînée du Duc Jean II. épouse Gui de Chastillon Comte de S. Paul, fils de Gui Comte de Blois & de Mahaut de Brabant, p. 212.

L'an 1293. *de J. C.*

Pierre de Bretagne vend au Duc son pere tout ce qu'il avoit acquis de Hervé IV. du nom Comte de Léon, p. 213.

L'an 1294. *de J. C.*

Artur de Bretagne épouse Ioland de Dreux; veuve d'Alexandre III. du nom Roi d'Ecosse, & fille de Robert IV. du nom Comte de Dreux, p. 213. Le Duc en qualité de Comte de Richemont prend le parti de l'Angleterre contre la France, & est fait Général de l'armée Angloise, p. 214. Il tient ses Osts à Ploermel le 19. Août; & s'embarque dans le mois d'Octobre pour passer en Gascogne, p. 215.

L'an 1295. *de J. C.*

La ville de Bayonne est emportée d'assaut le premier Janvier par Jean de S. Jean Sénéchal de Guyenne, p. 212. Saint Mahé est pillé le quinze du même mois par les Anglois. Le Duc de Bretagne quitte leur parti pour embrasser celui du Roi de France, p. 216.

Vicomté de Limoges pour son appanage, p. 231. Les Flamans se soulevent contre le Roi Philippe le Bel. Les troubles sont appaisés par un accommodement, auquel Philippe se prête faute d'argent pour soutenir la guerre. Ce Monarque meurt à Fontainebleau le 29. Novembre. Son fils aîné Louis lui succéde, p. 232.

L'an 1315. de J. C.

Le Duc de Bretagne assemble trois Parlemens pour maintenir ses droits & pour trouver les moyens de secourir le Roi Louis Hutin. Dans celui qu'il tient à Rennes, le Clergé reconnoît que la Régale des Eglises appartient au Souverain. Le Duc assiste au Sacre du Roi, & le suit en Flandres, 232. Le Roi assemble tous les Grands du Royaume à Paris pour la réformation des monnoies : figure de celle de Bretagne, p. 233.

L'an 1316. de J. C.

Le 13. Mai Louis Hutin donne au Duc de Bretagne la ville & Seigneurie de S. James de Beuvron pour être incorporées au Duché. Il meurt le 7. Juin suivant, p. 233.

L'an 1317. de J. C.

Philippe le Long est sacré à Reims le 9. Janvier. Le Duc de Bretagne lui fait hommage de ses terres & cede à son frere Gui celles de Lamballe, Guingamp, Minibriac & de la Rochederrien avec les salines de S. Gildas, p. 233. Galeran Nicolas, dit de la Greve, fonde à Paris le Collége de Cornouaille, p. 234.

L'an 1322. de J. C.

Geoffroi du Plessis Secretaire du Roi Philippe le Long fonde un Collége de son nom à Paris, p. 234. Vers le même tems Guillaume de Coetmohan fonde celui de Treguier, p. 236. Les Négocians Anglois & Bretons se font la guerre sur mer, p. 237. Les Barons d'Angleterre se soulevent contre leur Roi Edouard, & sont défaits près le Pont de Burton, p. 237. Le Comte de Richemont est fait prisonnier en Ecosse & délivré par la générosité du Roi Edouard, p. 237.

L'an 1324. de J. C.

Le Roi Charles le Bel déclare la guerre au Roi d'Angleterre & lui enleve plusieurs places en Gascogne, p. 238.

L'an 1325. de J. C.

La paix est conclue le 31. Mai entre la France & l'Angleterre, à condition que le Roi Edouard fera hommage au Roi Charles de tout ce qu'il tient en Guyenne, p. 238. La Trève est prolongée entre l'Angleterre & la Bretagne, p. 238.

L'an 1327. de J. C.

Philippe de Valois, héritier de Charles de France mort sans enfans, dispose du Comté de Porhoet & de la Baronnie de Fougeres en faveur de Charles Comte d'Alençon son frere, p. 226. Le 3. Mars le Duc de Bretagne est maintenu à Bordeaux dans le droit de délivrer des Brefs aux Négocians, qui s'embarquent, p. 238.

L'an 1328. de J. C.

Le Roi Charles le Bel meurt au Bois de Vincennes le 1. Février, & sa succession passe à Philippe de Valois, qui est sacré à Reims le 27. Mai suivant. Le Duc de Bretagne suit ce nouveau Monarque en Flandres, & est blessé à la journée de Cassel, p. 238. 239. Son épouse Isabeau de Castille meurt le 24. Juillet, p. 240.

L'an 1329. de J. C.

Le Duc de Bretagne épouse le 21. Mars dans l'Eglise de Chartres Jeanne fille unique d'Edouard Comte de Savoie. Vers le même tems Jean de Bretagne Comte de Montfort épouse Jeanne de Flandres fille de Louis Comte de Nevers & de Rethel, p. 240. Le Roi met des bornes à la Jurisdiction Ecclésiastique, & en retranche les abus, p. 241.

L'an 1330. de J. C.

Le Duc & la Duchesse de Bretagne disputent le Comté de Savoie à Aimon frere d'Edouard, & se liguent avec Guigues Dauphin de Viennois. Guigues meurt le 29. Août d'une blessure, qu'il avoit reçue au Siége de la Perriere. Humbert lui succede, & traite avec Aimon. La Duchesse de Bretagne céde ses droits sur la Savoie à Philippe d'Orleans Comte de Valois, p. 241.

L'an 1331. de J. C.

Gui de Bretagne Comte de Penthievre meurt à Nigeon près Paris le 26. Mars, & est inhumé aux Cordeliers de Guingamp, dont il est regardé comme le Fondateur, p. 242.

L'an 1332. de J. C.

Le Duc Jean III. tient son Parlement général à Vannes, où il fait don au sire de Derval de la Seigneurie de Pontcallec pour le dédommager des pertes que sa maison avoit faites sous le régne précédent, p. 242.

L'an 1334. de J. C.

La Duchesse Jeanne de Savoie termine ses jours au Bois de Vincennes le 29. Juin, & est inhumée aux Cordeliers de Dijon, p. 242. Le Duc se voyant sans enfans, veut échanger son Duché avec celui d'Orleans; mais les Barons s'opposent à ce dessein. Il forme divers projets pour l'établissement de la Comtesse de Penthievre, sa niece; le tout sans aucun succès, p. 243.

L'an 1337. de J. C.

Le mariage de Jeanne de Bretagne Comtesse de Penthievre est conclu le 4. Juin avec Charles de Chastillon, dit de Blois; Philippe de Valois se rend garent des clauses du contrat, p. 243.

L'an 1338. de J. C.

Les Ambassadeurs d'Angleterre soulevent les Pays-Bas contre la France. Le Roi Edouard passe en Flandres avec une armée de quarante mille hommes, & envoye défier Philippe de Valois, p. 244.

L'an 1339. de J. C.

Philippe de Valois assemble ses troupes à Compiegne, & va en Flandres. Le Duc de Bretagne le suit à la tête de huit mille hommes : mais la campagne se passe sans aucune action, p. 244.

L'an 1340. de J. C.

L'Armée navale de France & de Bretagne est défaite à l'Ecluse par les Anglois. Edouard entre triomphant dans l'Ecluse, & assiége ensuite Tournai. Philippe de Valois se met en devoir de faire lever ce siége : mais la campagne se termine par une Trève d'un an, qui avoit été négociée par la Comtesse de Hainault, p. 245.

L'an 1341. de J. C.

Le Duc de Bretagne revenant de Flandres dans ses Etats tombe malade à Caën, & y meurt le 30. Avril; son corps est transporté aux Carmes de

Richard de Bembro Capitaine de Ploermel, p. 281.

L'an 1352. *de J. C.*

Les François, commandés par le Maréchal d'Offemont sont défaits à Mauron. Le Vicomte de Rohan & le fameux Tinteniac sont tués dans cette journée. La Comtesse de Penthievre assemble les Etats de son parti à Dinan, & envoye des Députés en Angleterre pour traiter de la rançon de son mari, p. 282.

L'an 1353. *de J. C.*

Charles de Blois fait un Traité avantageux avec le Roi Edouard; mais le Comte de Derbi en empêche l'exécution. Il vient en Bretagne pour mettre ordre à ses affaires, & y fait publier la Trève entre les deux Couronnes, p. 283.

L'an 1354. *de J. C.*

Hue de Caverlé est défait le Jeudi Saint à Montmuran par le Maréchal d'Andreghem & par Bertrand du Guesclin, p. 283. 284. Ce dernier passe en Angleterre pour y voir Charles de Blois, dont il suivoit le parti, p. 286. La Lieutenance de Bretagne est ôtée à Bentelée & donnée à Jean Avenel, p. 286.

L'an 1355. *de J. C.*

Le Château de Nantes est surpris par les Anglois la nuit du 17. au 18. Février, & repris aussi-tôt par les François. Les Trèves expirent le 1. Avril, & la guerre recommence. La Lieutenance de Bretagne est donnée à Thomas de Hollande, auquel succeda Henri Duc de Lancastre, p. 286.

L'an 1356. *de J. C.*

Le Roi de Navarre est fait prisonnier à Rouen par le Roi Jean le 5. Avril, p. 286. Trois mois après le Roi Jean est battu à Maupertuis près de Poitiers par le Prince de Galles, & fait prisonnier, p. 287. Charles de Blois est mis à rançon pour la somme de cent mille florins d'or, & revient en Bretagne. Le Duc de Lancastre assiége Rennes le 3. jour d'Octobre, p. 287.

L'an 1357. *de J. C.*

La Trève conclue à Bourdeaux le 23. Mars est publiée en Bretagne. Malgré cette suspension d'armes le Duc de Lancastre continue le siége de Rennes. Les habitans envoyent demander du secours à Charles de Blois, p. 288. Bertrand du Guesclin trouve moyen d'entrer dans cette ville, & d'y conduire des vivres, p. 289. Le Duc étonné de cette action, souhaite de voir Bertrand & de l'engager dans son parti. Bertrand va le voir, & défait en sa présence le Chevalier de Blanc-Bourg, qui l'avoit defié, p. 290. Le Duc de Lancastre leve le siége pour satisfaire aux ordres formels d'Edouard, p. 291. Bertrand du Guesclin est gratifié de la Seigneurie de la Rocheder-rien par Charles de Blois, p. 292. Il s'engage dans un nouveau combat, qui lui fait autant d'honneur que celui de Rennes, p. 292.

L'an 1358. *de J. C.*

Les gens de guerre n'ayant point d'occupation pendant la Trève, se répandent dans les Provinces, & y font de grands dégâts. C'est l'origine des grandes compagnies, qui affligerent le Royaume jusqu'au régne du Roi Charles VII. p. 292. 293.

L'an 1359. *de J. C.*

Le 24. Mars le Roi Jean conclut un Traité à Londres pour son élargissement. Les Etats Généraux assemblés à Paris le 19. Mai refusent de ratifier ce Traité. Le Roi Edouard, piqué de ce refus, prend la résolution de s'en vanger. Le Duc de Lancastre recommence la guerre par le siége de Dinan, p. 293. Charles de Blois négocie une Trève, qui sauve Dinan, p. 294. Le Duc de Lancastre retourne en Angleterre, d'où il passe à Calais avec le Roi Edouard. Ils ravagent l'un & l'autre l'Artois, la Picardie & la Champagne, & forment le siége de Reims. Le Duc Régent de son côté assiége Melun, qu'il prend par composition. Bertrand du Guesclin se distingue dans ce siége, & est gratifié du Gouvernement de Pontorson, p. 295. 296.

L'an 1360. *de J. C*

Le Roi d'Angleterre leve le siége de Reims, s'approche de Paris, où les vivres lui manquent, & va passer l'Hyver dans le pays Chartrain, p. 296. Un orage épouvantable l'oblige de traiter à Bretigni avec les Ambassadeurs du Régent de France. En vertu de ce Traité le Roi Jean est mis en liberté, & revient en France. Louis Comte d'Anjou épouse Marie fille de Charles de Blois, p. 297. Jean de Latimer est fait Lieutenant Général en Bretagne, & le Comté de Richemont est donné à Jean de Gant troisiéme fils d'Edouard, p. 298.

L'an 1361. *de J. C.*

Les Conférences indiquées à Calais pour régler les différends de Charles de Blois avec Jean de Montfort, n'ont aucun succès, p. 298. Les Bretons & les Gascons continuent à ravager les Provinces, p. 299.

L'an 1362. *de J. C.*

La Conférence indiquée à S. Omer n'a pas plus d'effet que celle de Calais. Le Comte de Montfort retourne en Angleterre où il est émancipé. Il passe en Bretagne avec un corps de troupes suffisantes pour le faire respecter, p. 299. 300.

L'an 1363. *de J. C.*

Charles de Blois s'empare de Carhaix & de la Roche aux Asnes, & forme le siége de Becherel. Le Comte de Montfort l'assiége dans son propre Camp, & lui coupe les vivres. Ils se rendent l'un & l'autre dans les Landes d'Evran pour vuider leur différend. Quelques Evêques les portent à un accommodement, qui n'a pas lieu, p. 300. 301.

L'an 1364. *de J. C.*

Les deux Concurrens se rendent à Poitiers pour subir le jugement du Prince de Galles, qu'ils avoient choisi pour leur arbitre; mais Charles de Blois par complaisance pour son épouse manque à sa parole. Bertrand du Guesclin est accusé d'infidélité par Guillaume Felleton Senéchal de Xaintonge. Il reclame le Jugement des Pairs de France, qui le justifient pleinement, p. 301. 302. Le Roi Jean, contre l'avis de ses plus fideles Serviteurs, va à Londres pour y terminer ses différends avec Edouard. Il y meurt le 8. Avril & son corps est transporté à S. Denis. Bertrand du Guesclin surprend Mante & Meulan, p. 304. gagne la bataille de Cocherel sur le Captal de Buch, & est fait Comte de Longueville & Maréchal de Normandie, p. 307.

Charles la refuse & distribue les troupes dans les places frontiéres, p. 347. Les deux Ducs parcourent une partie du Royaume avec peu d'intelligence, & arrivent à Bourdeaux sans avoir rien fait de considérable, p. 248. 249. Le Duc d'Anjou & le Connétable, qui les avoient suivis à la piste, vont passer l'hyver à Périgueux, p. 349.

L'an 1374. de J. C.

Le Duc de Bretagne s'embarque à Bourdeaux, & va aborder à la côte d'Aurai, où il fait quelque séjour. Voyant ses principaux sujets attachés à la France il fortifie Aurai, Derval & Brest, qui étoient les seules places qui lui restassent & il retourne en Angleterre, p. 350. Les Légats du Pape négocient une Trève entre la France & l'Angleterre, & portent les deux Rois à envoyer des Ambassadeurs à Bruges pour travailler à la pacification des troubles. Pendant ces négociations la garnison de Becherel se rend, & l'armée Françoise va assiéger S. Sauveur-le-Vicomte, p. 350.

L'an 1375. de J. C.

Le Comte de Cantbrige & le Duc de Bretagne, Lieutenans en France pour le Roi d'Angleterre, abordent à S. Mahé avec cinq mille hommes. Après la prise de cette place ils s'emparent de S. Paul de Léon, & assiégent S. Brieu. La garnison de S. Sauveur capitule & s'oblige à se rendre dans un certain tems, si elle n'est secourue, p. 351. Les Anglois levent le siége de S. Brieu, & vont au secours de Jean d'Evreux assiégé par le Vicomte de Rohan, Clisson & Beaumanoir. Ces derniers se retirent à Quimperlé, où ils sont assiégés à leur tour. La Trève arrêtée à Bruges les sauve des mains du Duc de Bretagne, qui vouloit les avoir à sa discrétion, p. 351. S. Sauveur-le-Vicomte se rend au Connétable, qui y met un Capitaine Breton, p. 352. Le Duc de Bretagne retourne en Angleterre, d'où il passe en Flandres dans l'espérance d'un accommodement avec le Roi de France, pag. 353.

L'an 1376. de J. C.

Les Compagnies Bretonnes n'ayant plus d'occupation en France, vont offrir leur service au Pape Grégoire XI. qui les envoie en Italie. Silvestre Budes, Chef de ces Compagnies, force le Pas de Suze dans le mois de Juin, & entre dans le Piedmont, p. 353.

L'an 1377. de J. C.

Dix Bretons se signalent dans Rome par la défaite de dix Allemans. Le Duc de Bretagne retourne en Angleterre. Le Roi Edouard III. y meurt le 21. Juin & son fils Richard lui succede, p. 354. Les François commandés par l'Amiral de Vienne font une descente en Angleterre, & y pillent plusieurs places. Le Roi Charles V. attaque les Anglois en divers lieux de son Royaume, & fait plusieurs conquêtes, p. 355.

L'an 1378. de J. C.

La mort des Reines de France & de Navarre donne lieu à de nouvelles brouilleries entre leurs maris. Le Roi de Navarre & le Duc de Bretagne traitent avec le Roi d'Angleterre, & promettent de le servir contre la France, p. 356. Pour rompre leurs projets le Connétable s'empare de toutes les places que le Roi de Navarre tenoit en Normandie, excepté Cherbourg. Le Duc de Lancastre assiége S. Malo, qui est sauvé par la vigilance du Capitaine Morfouace, p. 357.

Le Connétable marche au secours de S. Malo, & oblige le Duc de Lancastre à lever le siége, p. 358. Après la retraite des Anglois Olivier de Clisson assiége Aurai, & force la garnison à capituler, p. 359. Olivier du Guesclin est fait prisonnier à Cherbourg, & les Compagnies Bretonnes sont chassées de Gascogne par Guillaume Stromp Général Anglois, p. 360. Le Duc de Bretagne retourne en Flandres, où il fait quelque séjour, malgré les remontrances du Roi Charles V. qui demandoit son éloignement. Charles, piqué du mépris qu'il croit qu'on fait de sa personne, confisque la Bretagne, & l'unit à la Couronne, p. 361. La Comtesse de Penthievre forme opposition à cette confiscation & n'est point écoutée, p. 362.

L'an 1379. de J. C.

Les Bretons se disposent à la guerre pour la conservation de leur Duché. p. 362. Le Roi travaille à gagner les Barons de Bretagne, & n'y réussit pas. La Noblesse s'associe pour rappeller son Souverain, & lui envoye des Députés en Angleterre. Le Duc fait un Traité d'Alliance avec le Roy, Richard, & revient en Bretagne. p. 364. 365. Il tient un Conseil de guerre à Dinan le 9. Aoust, & fait son entrée à Rennes le 20. du même mois. p. 366. Il assemble ses troupes à Vannes, & les conduits sur la frontiere de Normandie. Le Duc d'Anjou, abandonné d'une partie de ses gens, consent à un accommodement; mais le Roy s'y oppose. Une partie des Bretons, qui servoient en France, quitte le service, & revient en Bretagne. p. 367. Quelques personnes mal intentionnées profitent de ces fâcheux évenemens pour rendre la fidélité du Connétable suspecte à la Cour. Le Connétable se justifie, & le Roy lui envoye les Ducs d'Anjou & de Bourbon pour l'assurer qu'il n'a jamais douté de sa fidélité. p. 368. Le Connétable est fait Lieutenant Général en basse Normandie en la place du Duc d'Anjou, qui est renvoyé en Languedoc. p. 368. Silvestre Budes, après avoir mérité par ses grandes actions le titre de Défenseur de l'Eglise, est sacrifié aux ressentimens d'un Cardinal, dont il avoit pris les équipages pour payer les troupes de l'Eglise. p. 369. 370.

L'an 1380. de J. C

Les Anglois équipent une flotte pour transporter du secours en Bretagne; mais elle est dispersée par la tempête. p. 370. Les Etats demandent un nouveau secours au Roy d'Angleterre, & en attendant écrivent au Roy Charles V. pour le prier de pardonner à leur Duc. p. 371. Le Connétable va commander en Guyenne, & en Gascogne. Il meurt au siége de Châteauneuf de Rendan, & son corps est transporté à S. Denis. p. 372. 373. Le Duc de Boukingham aborde à Calais, où il débarque 6000. hommes, avec lesquels il prend la route de Bretagne. p. 374. 375. Le Roy Charles V. meurt au Château de Beauté sur Marne le 16. Septembre. p. 375. Les Anglois

Roy

Roy Charles VI. se propose de porter la guerre en Italie & en Orient: mais les Conférences demandées par le Roy d'Angleterre rompent le projet. p. 407. Le Duc de Bretagne prend Plancouet & Châteauceau pour se vanger du Connétable, qui refusoit de lui rendre ses places. p. 408.

L'an 1391. de J. C.

Les amis communs du Duc & du Connétable négocient un accommodement, qui manque par la faute du Connétable. Le Duc se déclare neutre dans l'affaire du Schisme, qui divise l'Eglise, & sous ce prétexte se rend maître des Bénéfices de son Duché. p. 408. A la sollicitation du Duc de Berri il va trouver le Roi à Tours. p. 409.

L'an 1392. de J. C.

Le Roy donne audience au Duc de Bretagne, au Comte de Penthievre, & au Connétable. Après avoir écouté leurs raisons, il les fait consentir à un nouvel accommodement, qui est signé le 26. Janvier. On arrête dans le même tems le mariage de Jeanne de France avec Jean de Bretagne, Comte de Montfort. Le Connétable est assassiné à Paris par Pierre de Craon, qui se retire en Bretagne, d'où il passe en Espagne. p. 412. 413.

L'an 1392. de J. C.

Le Roy persuadé par ses Favoris que le Duc de Bretagne a eu part à l'assassinat du Connetable, & qu'il protege Pierre de Craon, se dispose à leur faire la guerre. p. 414. Il va au Mans, où il avoit donné rendez-vous à ses troupes. p. 415. Les Ambassadeurs de Bretagne viennent le trouver dans cette Ville pour justifier leur Maître, & ne sont point écoutés. Le Roy part du Mans, & prend la route de Sablé. En approchant de cette place il tombe en phrénésie, tue quatre hommes, & blesse quelques Seigneurs. Il est désarmé & transporté au Mans. Les Ducs de Berri & de Bourgogne prennent les rênes du Gouvernement, & congédient les troupes. Le Roy est conduit à Paris: le Connétable & ses Partisans sont éloignés de la Cour. p. 415. 416. Quelques-uns sont mis à la Bastille. p. 417.

L'an 1393. de J. C.

Le Duc n'ayant pû engager le Comte de Penthievre & le Connetable à exécuter de bonne foi le Traité de Tours, leur déclare la guerre. p. 417. Il assiége Josselin, & réduit la Garnison à la derniere extrêmité. Le Vicomte de Rohan demande grace pour le Connétable, & l'obtient; mais le Connétable refuse de ratifier l'accommodement. p. 418.

L'an 1394. de J. C.

Le Roy Charles VI. va au Mont S. Michel pour y exécuter un vœu qu'il avoit fait. p. 418. Il propose un Trève de deux mois au Duc de Bretagne, & au Connétable pour travailler à un accommodement. La Trève est acceptée, & l'accord rejetté par le Connetable. p. 419. Le Duc recommence la guerre, & prend la Rochederrien, qu'il fait raser. Le Connétable de son côté prend S. Brieu, & fait raser le Château du Perrier. p. 419.

Les Malouins se donnent au Pape Clement VII. qui les cédent au Roy Charles VI. Le Duc de Bretagne assiége saint Brieu, & propose au Connétable une bataille en pleine campagne. Le Connétable la refuse, n'ayant pas assez de troupes. Le Roy écrit au Duc pour le prier de lever le siége de S. Brieu, & de laisser sortir les François, qui étoient dans cette place. Le Duc y consent, & se rend à Nantes pour être à portée d'instruire le Duc de Bourgogne, à qui le Roy avoit donné pouvoir de terminer les differends de Bretagne. p. 420. 421.

L'an 1395. de J. C.

Le Duc de Bourgogne rend son jugement, auquel les Parties paroissent acquiescer. Le Duc fait publier la paix que ses Adversaires gardent mal. Enfin il envoye son fils aîné en ôtage à Josselin, & prie le Connétable de venir le trouver à Vannes. Le Connétable s'y rend; ils conviennent ensemble de tous leurs differends, & donnent la paix à la Bretagne par le Traité signé à Aucfer, p. 422. 423.

L'an 1396. de J. C.

Le Duc de Bretagne envoye des Ambassadeurs à la Cour d'Angleterre pour y solliciter la restitution de Brest. Elle lui est accordée pour la somme de cent vingt mille francs d'or. La somme est payée, & néanmoins le Duc n'est pas réintégré dans ce qui lui appartient. Pierre, dit Jean de Bretagne, épouse à Paris Jeanne de France fille du Roi Charles VI. p 424. Quelques Bretons vont servir en Hongrie sous les ordres de Jean Comte de Nevers, p. 425.

L'an 1397. de J. C.

La ville de Brest est restituée au Duc de Bretagne le 12. Juin, p. 425. L'Evêque & le Chapitre de S. Malo refusent de payer les Impôts mis par le Duc de Bretagne, & sont soutenus par le Roi de France, p. 426.

L'an 1398. de J. C.

Le Roi Richard rend au Duc de Bretagne le Comté de Richemont & lui donne quittance de tout ce qu'il pouvoit lui devoir, p. 426.

L'an 1399. de J. C.

Richard II. Roi d'Angleterre est détrôné, & Henri Comte de Derby prend sa place, p. 426. Henri ôte le Comté de Richemont au Duc de Bretagne, & le donne à Raoul Neufville Comte de Westmerlan. Le Duc Jean IV. meurt à Nantes le 2. Novembre, & est inhumé dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville, p. 427. Le Duc d'Orléans vient à Pontorson dans le dessein de se rendre maître des enfans du feu Duc: mais il ne trouve pas les Barons de Bretagne disposés à le seconder, p. 428.

L'an 1400. de J. C.

La Duchesse traite avec le sire de Clisson & ses deux gendres, & assure le repos de la Bretagne, p. 429. Ce repos est troublé par les prétentions de l'Evêque de Quimper: mais apaisé par la sagesse de l'Archevêque de Tours L'Evêque de Dol & son Chapitre se soulevent contre leur Métropolitain & s'opposent à la visite qu'il veut faire dans leur Eglise, p. 430.

L'an 1401. de J. C.

Le Duc Jean V. fait son entrée solemnelle à Rennes, & est couronné par l'Evêque de cette Ville, p. 430.

L'an 1402. *de J. C.*

Henri IV. Roi d'Angleterre recherche la Duchesse de Bretagne & l'épouse par Procureur le 3. Avril. Le Duc de Bourgogne vient en Bretagne, & y est déclaré Régent du Duché Tuteur du jeune Duc & de ses freres, p. 431. Ces Princes sont conduits à Paris pour y être élevés. Plusieurs Gentilshommes s'associent pour la défense du Duché, & forment la Société d'Argentré, p. 432. La Duchesse veut donner le Gouvernement de Nantes au sire de Clisson : mais le Capitaine d'Elbiest s'y oppose, p. 433.

L'an 1403. *de J. C.*

La Duchesse part le 13. Janvier pour l'Angleterre, où elle épouse le 13. Février Henri IV. Roi d'Angleterre. Nonobstant cette alliance les Anglois commettent quelques actes d'hostilité sur les côtes de Bretagne. Les Bretons arment & remportent une victoire signalée sur leurs ennemis près le Ras de Brest. Ils pillent les Isles de Gersey & de Grenezey, descendent en Angleterre, pillent & brûlent Plimouth, p. 433.

L'an 1404. *de J. C.*

Le Duc Jean V. déclaré majeur, fait hommage au Roi Charles VI. quitte la Cour de France & rentre en Bretagne le 7. Janvier. Jean Comte de Penthievre meurt le 16. du même mois, pag. 434. Le nouveau Duc reconnoît Benoît XIII. pour légitime Pape. Les Bretons arment contre les Anglois & sont défaits à la côte d'Angleterre, p. 435. Le célébre Guillaume du Chastel périt dans cette triste expédition. Tangui du Chastel arme pour vanger la mort de son frere, descend en Angleterre, pille le Port de Yarmouth & le réduit en cendres. Les Anglois à leur tour descendent en Bretagne, & sont défaits aux environs de Brest, p. 436.

L'an 1405. *de J. C.*

Le Duc de Bretagne décharge le Comte de Laval de sa curatelle & prend un Conseil d'Etat. Il cede au Roi les Terres qui lui appartenoient dans le Nivernois & le Rethelois pour le Comté de Gavre en Languedoc, p. 437. Le Maréchal de Rieux, à la tête de 2500. hommes Normans & Bretons, descend en Angleterre, où il ravage plus de soixante lieues de Pays, p. 438.

L'an 1406. *de J. C.*

Les Ducs de Bretagne & d'Orleans se rencontrent à Tours, où ils contractent une alliance d'armes. Le mariage de Blanche de Bretagne sœur du Duc avec Jean d'Armagnac Vicomte de Lomaigne, est arrêté le 30 Juin, p. 438.

L'an 1407. *de J. C.*

Le Duc envoye des Ambassadeurs à Marseille & à Rome pour travailler à l'extinction du Schisme. Le Connétable de Clisson meurt au Château de Josselin le 23. Avril, & est inhumé dans l'Eglise Collégiale du même lieu. Le 26. Juin Blanche de Bretagne épouse le Vicomte de Lomaigne, & Marguerite de Bretagne le Comte de Porhoet, p. 439. Le 11. Juillet le Duc signe une Trève avec Henri Roi d'Angleterre pour la sûreté du Commerce maritime. Le Duc d'Orléans est assassiné le 23. Novembre par ordre du Duc de Bourgogne, 440. 441.

L'an 1408. *de J. C.*

Le Duc de Bretagne fait publier dans ses Etats la soustraction d'obédience jusqu'à ce que Dieu donne à son Eglise un Chef légitime, p. 439. Il part le 4. Février pour aller trouver le Roi & la Reine, qui lui demandoient du secours. Le Duc de Bourgogne, qui s'étoit retiré à Lille, revient à Paris, où il fait son entrée à la tête de mille hommes d'armes. La Reine & le Dauphin ne se croyant pas en sûreté à Paris, sortent de cette Ville le 9. Avril, & se retirent à Melun sous l'escorte du Duc de Bretagne, p. 441. La Comtesse de Penthievre forme des entreprises séditieuses, qui obligent le Duc de Bretagne de retourner chez lui. Il marche une seconde fois au secours du Roi & de la Reine, qu'il conduit d'abord à Paris & ensuite à Tours, p. 442. 443. Les Etats de Bretagne envoyent des Députés au Duc de Bourgogne pour sçavoir s'ils doivent le regarder comme ami ou comme ennemi, pag. 444.

L'an 1409. *de J. C.*

Le Comte de Hainault & le Grand-Maître de Montagu négocient un accommodement entre le Roi & les Princes ; ce que l'on nomma depuis la Paix fourrée de Chartres, p. 444. Le Duc de Bretagne confisque tous les biens de la Comtesse de Penthievre, & fait venir des troupes d'Angleterre pour exécuter ce jugement. La Rochederrien, Châteaulin sur Trieu & Guingamp sont pris & pillés. Le Château de Brehat est démoli & les habitans dispersés. Le Duc fait prolonger la Trève avec l'Angleterre, & rend hommage au Roi Henri du Comté de Richemont, p. 445.

L'an 1410. *de J. C.*

Le Duc de Bretagne entre dans la Ligue formée à Gien par le Duc de Berri contre le Duc de Bourgogne, p. 446. Ce dernier se justifie sur quelques discours, qu'on l'accuse d'avoir tenus, & gagne le Duc de Bretagne, qui envoye des Ambassadeurs à Paris pour traiter secrettement avec le Duc de Bourgogne & le Comte de Penthievre, p. 446. Le Roi ordonne à tous les Princes de mettre les armes bas ; le Duc de Bretagne se plaint de cet ordre : le Roi lui répond que c'est par inadvertance, qu'on le lui a signifié. Les troubles sont pacifiés par le Traité de Bicestre, que la disette de vivres oblige le Duc de Berry à conclure. François de Bretagne naît sur la fin de cette année, pag. 447.

L'an 1411. *de J. C.*

Les troubles recommencent en France. Les Parisiens, mécontent du Duc de Berri, demandent le Comte de S. Paul pour leur Gouverneur. Le Comte arme les Bouchers & fait trembler tout Paris. Il donne quelques troupes au Duc d'Orléans, qui entre en campagne & s'empare de plusieurs Places. Le Duc de Bourgogne de son côté prend Ham en Picardie & s'approche de Paris. Il est abandonné d'une partie de ses troupes & contraint de se retirer, p. 448.

Les Bretons, commandés par le Duc d'Orléans & le Comte d'Armagnac, prennent Saint-Denis & Saint-Cloud, ce qui allarme les Parisiens. Le Duc de Bourgogne revient à Paris, accompagné des Comtes de Pembrok & d'Arondel, qui lui avoient amené 1200. hommes d'armes. Il attaque Saint-Cloud à la tête de 20000 hommes, & en chasse les Bretons, p. 449. Pour

rendre ses ennemis odieux il fait publier dans Paris la Bulle d'Urbain V. contre les grandes Compagnies. Les Princes ligués abandonnent Saint-Denis & vont à Bourges. Les tentatives qu'ils font auprès du Duc de Bretagne, ne réussissent point, le Duc demeure neutre & renouvelle ses Traités avec l'Angleterre, p. 450.

L'an 1412. *de J. C.*

Les Lettres du Duc de Bretagne au Duc de Berri & celles des Princes confédérés à la Cour d'Angleterre sont interceptées, p. 450. Le Comte de Richemont fait la guerre dans le Maine & en Normandie pour les Princes ligués. Le Roi assemble ses troupes & va faire le siége de Bourges, qu'il investit le 11. Juillet, p. 451. Le Duc de Guyenne négocie un accommodement entre le Roi son pere & les Princes. Les troupes Angloises, que les Princes avoient fait venir, sont congédiées par le Duc d'Orléans & à ses frais. Le Duc de Bretagne marie Anne sa fille aînée avec Charles de Bourbon, fils de Jean Comte de Forêts. Son frere Gilles de Bretagne meurt à Cosne sur Loire, & est enterré dans l'Eglise de S. Pierre de Nantes, p. 452.

L'an 1413. *de J. C.*

Le Roi de Sicile, les Ducs de Bretagne & d'Orléans & le Comte d'Alençon s'assemblent à Angers dans le mois de Mars pour délibérer sur leurs affaires. Le Roi Henri IV. meurt à Westminster le 22. Mars, & son fils Henri Prince de Galles lui succéde. Les Partisans du Duc de Bourgogne s'emparent de la Bastille, & gardent à vûe le Duc de Guyenne dans l'Hôtel de S. Paul. Le Duc & le Roi son pere demandent du secours aux Princes, qui étoient hors de Paris, p. 453. Les Princes s'assemblent à Verneuil & de concert avec les bons Parisiens, rétablissent le calme dans Paris. Le Duc de Berri est fait Gouverneur de cette Ville & Tangui du Chastel Prevôt des Marchands. Le Duc de Bourgogne sort de Paris & les Princes y entrent. Le Duc de Bretagne retourne dans ses Etats, mécontent de ce que le Roi lui avoit préferé le Duc d'Orléans, p. 454. Ses Ambassadeurs en Angleterre font une Trève de dix ans avec le nouveau Roi Henri V. p. 455.

L'an 1414. *de J. C.*

Le Dauphin appelle le Duc de Bourgogne à son secours, ce qui lui attire une remontrance fort vive de la part du Chancelier de Marle. Le Duc de Bourgogne vient jusqu'à Saint-Denis sans pouvoir entrer à Paris. Le Roi lui déclare la guerre, prend Compiegne & Soissons, d'où il va assiéger Arras. Les Arquebuses à main furent mises en usage pour la premiere fois pendant ce siége. Les Bretons commandés par le Comte de Richemont s'y distinguent. Enfin la Comtesse de Hainault négocie un accommodement, qui termine la guerre. Le Duc & la Duchesse de Bretagne vont passer quelque tems à la Cour, qui étoit à Montargis, p. 455. 456.

L'an 1415. *de J. C.*

Henri V. Roi d'Angleterre déclare la guerre au Roi Charles VI. dans le dessein de conquérir le Royaume de France, p. 456. Il descend en Normandie & se rend maître de Harfleur. Charles VI. assemble des troupes de toute part pour s'opposer aux entreprises des Anglois, p. 457. Henri entre en Picardie & prend la route de Calais. Charles lui oppose une armée, qui est entiérement défaite près d'Azincourt, p. 458.

Le Duc de Bretagne, qui marchoit à la tête de 10000. hommes au secours des François, arrive trop tard & ne peut assister à la bataille. Le Roi pour le dédommager de la dépense qu'il avoit faite, lui rend la ville de Saint-Malo. Le Duc de Bourgogne s'approche de Paris, dont l'entrée lui est refusée, p. 459. Plusieurs Bretons se mettent au service du Roi, p. 460.

L'an 1416. *de J. C.*

Le Duc de Bretagne va par ordre du Roi à Lagni pour sommer le Duc de Bourgogne de se retirer dans les Pays-Bas. Il veut négocier un accommodement entre son Allié & la Cour de France; mais il n'est pas écouté. L'un & l'autre se retirent mécontens dans leurs Etats, p. 461. L'Empereur Sigismond vient en France pour travailler à l'extinction du Schisme. Les Rois de France & d'Angleterre entrent dans ses vûes. Il les porte à une Trève de quelques mois, qui fut signée à Calais le 3. Octobre. Le Duc de Bretagne passe une partie de l'Hyver à Paris & aux environs, p. 462.

L'an 1417. *de J. C.*

Le Duc de Bretagne retourne dans ses Etats, résolu de passer en Angleterre pour y voir la Reine sa mere, p. 462. Passant à Angers il conclut le mariage de sa fille Isabeau avec Louis Roi de Sicile. Il tient ses Etats à Rennes, & pourvoit à la sûreté de ses Places frontieres. Le Roi d'Angleterre, après que la Trève est expirée, revient en Normandie, où il prend plusieurs Places. Le Duc de Bretagne va le trouver à Alençon, & obtient une Trève de 10. mois pour ses Terres. La même grace est accordée à la Reine de Sicile, p. 463. Les brouilleries recommencent dans la Maison Royale, & mettent les Anglois en état de tout entreprendre, p. 464.

L'an 1418. *de J. C.*

Le Pape Martin V. envoye les Cardinaux des Ursins & de Saint Marc en France pour travailler à la réconciliation des Princes. Les deux Cardinaux tiennent des Conférences pendant deux mois entre Brai sur Seine & Montereau Faut-Yonne, p. 464. Ils dressent quelques articles; qui sont acceptés par les parties intéressées; mais rejettés hautement par les Armagnacs. Les Parisiens las de tant de brouilleries, introduisent dans leur ville les Bourguignons, qui font main-basse sur les Armagnacs. Tangui du Chastel sauve le Dauphin & le conduit à Melun. Le Duc de Bretagne va à Paris pour travailler à la pacification des troubles. Il se loge à Charenton à cause de la peste qui désoloit Paris, & il établit des Conférences, qui ne réussissent pas. Après avoir renouvellé la Trève avec l'Angleterre, il retourne en Bretagne. Les disputes sur la Confession Paschale commencent à Nantes, p. 466.

L'an 1419. *de J. C.*

Les Conférences du Pont-de-l'Arche n'ont pas un meilleur succès que celles de Charenton, p. 467. Le Duc de Bretagne va trouver le Roi Henri à Rouen. Cette entrevûe se fait avec beaucoup de politesse & de magnificence, mais sans aucun fruit pour la paix. S. Vincent Ferrier meurt

mariage de Louis Duc d'Anjou avec Isabeau de Bretagne. p. 493. 494.

L'an 1425. de J. C.

Les Ambassadeurs de France & de Bourgogne s'assemblent à Monthiel en Bresse, pour trouver les moyens de pacifier les troubles de France; mais ils ne concluent rien. Le Comte de Richemont rend compte au Roy de ce qui s'est passé dans cette assemblée, & des bonnes dispositions du Duc de Bourgogne & du Comte de Savoye pour la paix du Royaume, pourvû qu'il veuille chasser certaines personnes de la Cour. Le Roy donne au Comte l'Epée de Connétable dans la plaine de Chinon le 7. Mars. Le Comte va en Bretagne, leve des troupes, & retourne vers le Roy, qu'il oblige de congédier ses Favoris. p. 494. 495. Le Roy envoye des Ambassadeurs au Duc pour l'inviter à venir s'acquitter de ce qu'il lui doit. Le Duc va trouver le Roy à Saumur, fait avec lui un traité d'alliance pour la paix du Royaume, & lui fait hommage. p. 496. Après cette démarche le Duc envoye des Ambassdeurs au Duc de Bourgogne pour l'engager à se réconcilier avec le Roy. Les Anglois commettent quelques actes d'hostilité en Bretagne, dont on informe le Duc de Bourgogne. p. 497.

L'an 1426. de J. C.

Le Connétable assiége Pontorson, & l'emporte d'assaut. Une partie de ses troupes est défaite au siége de S. James de Beuvron, & l'autre l'abandonne par une terreur panique.. Persuadé que le Chancelier de Malestroit a contribué à sa déroute, il le fait arrêter & conduire à Chinon. p. 498. Le Chancelier est élargi pour travailler à la reconciliation du Roy avec le Duc de Bourgogne. Le Sire de Gyac encoure l'indignation du Connetable en faisant échouer toutes les démarches du Chancelier. Le Connétable fait enlever de la Cour le Sire de Gyac, & le fait mourir à Dun-le-Roy. p. 499. Le Duc fortifie Pontorson. p. 499. Le Sire de Rostrenen, Capitaine de cette place, est pris dans une sortie. Le Connétable fait mourir le Camus de Beaulieu, qui avoit pris à la Cour la place du Sire Gyac, & lui substitue la Trimouille. p. 500.

L'an 1427. de J. C.

Les Anglois déclarent la guerre au Duc de Bretagne, & assiégent Pontorson. p. 500. Le Connétable vient au secours de cette place, & n'est point secondé par le Duc son frere. Le Sire de Scalles défait un corps de Bretons sur les grèves du Mont S. Michel, & est fait Capitaine de Pontorson. p. 501. Le Duc de Bretagne traite avec le Duc de Betfort, & ratifie le Traité de Troyes. p. 502. Le Vicomte de Rohan, & le Comte de Porhoet protestent contre cette ratification injurieuse au Roy de France. Le Connétable délivre la Gravelle assiégée par les Anglois, s'abouche à Chauvigny avec le Duc de Bourbon & le Comte de la Marche. p. 503. & va prendre possession de Partenai. p. 504.

L'an 1428. de J. C.

Le Roi d'Angleterre fait publier la paix entre ses sujets & les Bretons. Le Roi ôte le Château de Chinon à Madame de Guyenne, & prive le Connétable de ses pensions. Le Connétable & les Princes de Bourbon font une tentative inutile sur la ville de Bourges, p. 504. Les Anglois prennent plusieurs places sur la Loire, & assiégent Orléans le 12. Octobre, p. 505.

L'an 1429. de J. C.

Le Duc d'Alençon est élargi, & vend sa Baronie de Fougeres au Duc de Bretagne pour payer sa rançon, p. 505. Le 8. Mai Jeanne d'Arcq force les Anglois à lever le siége d'Orleans. Le Connétable va joindre cette Heroïne au siége de Beaugenci, p. 506. Son arrivée détermine les assiégés à capituler. Il chasse les Anglois de Meun & les défait entiérement à Pataí en Beausse, p. 507. Nonobstant ces succès la Trimouille lui fait donner des ordres de retourner à Partenai. La Pucelle conduit le Roi à Reims & l'y fait sacrer. Sentimens du Duc de Bretagne & du Connétable à l'égard de cette fille. La Trimouille gagne un homme pour assassiner le Connétable; mais son homme est découvert & renvoyé avec une gratification, p, 509.

L'an 1430. de J. C.

La Trimouille propose une entrevûe au Connétable, sous prétexte de régler quelques différends. Le Connétable évite ce piége, dans lequel le Vicomte de Thouars, Lesai & Vivone sont pris, p. 509. Ces noirs complots sont suivis d'une guerre ouverte entre le Connétable & les partisans de la Trimouille. Le Duc de Bretagne fait un Traité de commerce avec le Roi de Castille, & porte ses plaintes au Pape contre son Clergé, p. 510. La Pucelle est prise au siége de Compiegne par les Bourguignons, & vendue aux Anglois. Isabeau de Bretagne, promise au Roi de Sicile, épouse Gui Comte de Laval, ce qui donne lieu à une grande brouillerie entre les Maisons d'Anjou & de Bretagne, p. 511.

L'an 1431. de J. C.

Le Duc de Bretagne & le sire de la Trimouille se réconcilient en apparence par la conférence qu'ils ont ensemble à Chantocé en Anjou. L'Archevêque de Tours profite de la tranquillité, que les Conférences de Chantocé sembloient annoncer à la Bretagne, pour tenir un Concile à Nantes sur la discipline Ecclésiastique, p. 512. Les divisions survenues entre les maisons d'Anjou & de Bretagne, sont terminées par le mariage d'Ioland d'Anjou avec François de Bretagne Comte de Monfort. Françoise d'Amboise, fille aînée de Louis Vicomte de Thouars, épouse Monsieur Pierre de Bretagne, p. 513. La Reine de Sicile sollicite le retour du Connétable à la Cour, & n'est point écoutée, tant le Roi étoit prévenu par la Trimouille. Le Duc d'Alençon, mécontent du Duc de Bretagne, arrête son Chancelier, & le fait conduire à la Fléche, p, 514.

L'an 1432. de J. C.

Le Duc de Bretagne assiége Pouencé dans le mois de Janvier, p. 514. Le Roi d'Angleterre lui fait don du Comté de Poitou, excepté la Souveraineté & les droits Royaux, p. 515. Le Duc s'engage à lui rendre le Poitou dans vingt ans pour la somme de deux cent mille livres. Il traite avec les Ambassadeurs de France en faveur du Connétable & de Madame de Guyenne, qui sont réintégrés dans leurs Terres. Le Cardinal de Sainte-Croix, Légat du Pape, tient des Conférences à Auxerre pour la paix entre les

deux Couronnes; mais il ne peut concilier les parties. Les Ambassadeurs que le Duc de Bretagne envoye à la Cour d'Angleterre pour le même sujet, ne réussissent pas mieux. Thomas Connecte Missionnaire Carme, finit tristement à Rome, p. 516. 517.

L'an 1433. *de J. C.*

Le Duc envoye des Ambassadeurs au Concile de Bâle, qui étoit assemblé depuis deux ans. Ils ont quelques différends avec les Ambassadeurs de Bourgogne pour la préséance, p. 518. La Duchesse Jeanne de France meurt à Vannes le 20. Septembre & est inhumée dans l'Eglise Cathédrale. Le sire de la Trimouille est enlevé de la Cour par les partisans du Connétable, & est renfermé au Château de Montrésor. Le Roi approuve cette démarche dans les Etats-Généraux, qu'il tient à Tours, p. 519.

L'an 1434. *de J. C.*

Le Comte d'Arondel prend S. Celerin & assiége Sillé dans le Maine. Le Connétable marche au secours de cette place, & présente la bataille aux Anglois qui la refusent, p. 520. Il va à la Cour & accompagne le Roi en Languedoc. A son retour il est envoyé en Champagne pour veiller à la sûreté des places, que le Roi y tenoit, & pour arrêter la licence des troupes, qui ravageoient autant le pays, que les Anglois même, p. 521.

L'an 1435. *de J. C.*

Le Connétable va joindre les Ducs de Bourgogne & de Bourbon à Nevers, & les dispose à un accommodement avec le Roi, p. 521. Les Légats du Pape & les Ambassadeurs des Princes Souverains s'assemblent à Arras pour traiter de la paix. Les Anglois refusent les propositions avantageuses qu'on leur fait, & sortent de l'assemblée. Le Duc de Bourgogne se réconcilie avec le Roi Charles VII. & fait publier la paix dans ses Etats, p. 522. Les Bretons s'emparent de S. Denis & de Diepe. Leur Duc fonde l'Eglise Collégiale de Lamballe en action de grace de la paix, p. 523.

L'an 1436. *de J. C.*

Les Anglois se brouillent avec le Duc de Bourgogne, & sont défaits par le Connétable auprès de S. Denis, p. 524. Les Parisiens se soumettent au Roi Charles VII. & reçoivent ses troupes dans leur ville. Les Anglois qui y étoient en garnison, se retirent à la Bastille, où ils capitulent, p. 525. Dans le même tems plusieurs villes voisines de Paris rentrent sous l'obéissance du Roi. Le Connétable, ayant pourvû à la sûreté de ces places, va en Champagne pour y soumettre quelques rebelles. Le Crotoi est surpris par les Bretons, & ensuite abandonné par le Conseil du Duc de Bourgogne, p. 526.

L'an 1437. *de J. C.*

Le Général Talbot surprend Pontoise à la faveur des neiges & des glaces. Le Roi emporte d'assaut Montereau-Faut-Yonne, & fait son entrée à Paris le 12. Novembre. Le Duc de Bretagne, averti d'une conspiration formée contre lui, renforce sa garde & exige de tous ses vassaux nobles un nouveau serment de fidélité. Le Connétable vient en Bretagne, prend connoissance de tout ce qui s'étoit passé, & met fin aux troubles, p. 527. 528.

L'an 1438. *de J. C.*

Les articles du mariage de Guillaume de Châlon, fils aîné de Louis Prince d'Orange, avec Catherine de Bretagne sont arrêtés le 15. Février au Château de Clisson, p. 528. Richard de Bretagne Comte d'Etampes meurt le 3. Juin, & est enterré dans l'Eglise Cathédrale de Nantes. Le Maréchal de Rieux, son gendre, est arrêté près de Compiegne par les gens de Guillaume de Flavi & fait prisonnier, p. 529.

L'an 1439. *de J. C.*

Le 2. Mars le Duc de Bretagne partage ses deux freres Pierre & Gilles, p. 529. Le Connétable veut se démettre du gouvernement de l'Isle de France, & est détourné de ce dessein par une voie extraordinaire. Il assiége Meaux le 20. Juillet & l'emporte d'assaut le 12. Août, p. 530. Le Roi tient des Etats Généraux à Orléans, où se trouvent les Ambassadeurs du Duc de Bretagne. Pour occuper les troupes & les empêcher du piller la campagne on forme le siége d'Avranches, qui ne réussit pas, p. 532.

L'an 1440. *de J. C.*

Le Duc de Bretagne continue ses négociations pour la paix auprès de la Cour d'Angleterre. Le Roi Charles VII. fait son premier Réglement sur la discipline militaire, p. 532. Quelques Princes & Seigneurs se soulevent contre le gouvernement, & sont soumis par la vigilance, la fermeté & la modération du Roi, p. 533. Le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne traitent ensemble pour l'entretien du commerce entre leurs sujets. La Comtesse de Monfort meurt au Château de Plaisance le 17. Juillet, & est inhumée aux Cordeliers de Vannes, p. 534. Gilles de Laval Maréchal de France est brûlé à Nantes en punition de ses crimes, p. 535. 536. Le Duc d'Orléans prisonnier en Angleterre depuis vingt-cinq ans est mis à rançon pour la somme de soixante mille Nobles, valant chacun deux écus. Le commerce entre la Bretagne & les Pays-Bas est renouvellé par une Trève de vingt ans signée à Bruges le 19. Décembre, p. 537.

L'an 1441. *de J. C.*

Le long séjour du Duc d'Orléans à S. Omer & ses liaisons avec le Duc de Bourgogne donnent de l'inquiétude au Roi Charles VII. p. 537. Ce Monarque va en Champagne pour y rétablir le bon ordre. A son retour il prend Creil & assiége Pontoise, qui fut emporté d'assaut le 7. Septembre. Il consent que les Ducs d'Orléans, de Bourgogne & de Bretagne fassent la paix avec l'Angleterre, p. 538

L'an 1442. *de J. C.*

Le Connétable déclare Pierre de Bretagne son héritier, & lui substitue le Comte de Monfort. Madame de Guyenne meurt à Paris le 2. Février, & est inhumée aux Carmes de la Place Maubert. Les Princes s'assemblent à Nevers pour traiter de la paix, p. 539. Leurs operations sont troublés par le siége de Tartas, qui oblige le Roi d'aller en Languedoc, p. 540. 541. Le Connétable suit le Roi, & épouse à Nerac le 29. Août Jeanne d'Albret. Son frere le Duc de Bretagne meurt le 28. Août au Château de la Touche près Nantes. p. 541. 542.

Fin de la Table Chronologique.



TABLE ALPHABETIQUE, DES NOMS PROPRES ET DES MATIERES.

A.

B

D.

De

E.

F.

G.

Guigues

H.

I.

Ircouet,

K

L.

M.

Milebeau

N.

O

P

Q.

R.

S.

Silvestre

T

V.

W.

Y.

Z.

Fin de la Table Alphabétique, des Noms propres & des Matiéres.

ERRATA.

Page 10. ligne 56. Ces ennemis irréconciables. *lisez :* irréconciliables.
Page 25. ligne 13. Childebert III. *lisez :* Childebert II.
Page 33. ligne 50. A peine l'ennemi fut dedans, *lisez :* fut-il dedans.
Page 36. à la marge, An 646. *lisez :* 846.
Page 49. ligne 36. vers l'an 853. *lisez :* 845.
Ibidem ligne 37. le Pape Sevrein. *lisez :* Sergius.
Page 63. à la marge, An 952. *lisez :* 953.
Page 72. ligne 1. Elle fut injustement accusée. *Retranchez l'adverbe* injustement. Ibidem ligne 28. de la Roureia. *lisez :* Rouraie. Ibidem ligne 55. sous peine d'excommunition. *lisez :* excommunication.
Page 74. ligne 11. A peine cette guerre fut terminée. *lisez :* fut-elle terminée.
Ibidem ligne 54. Budic mort l'an 1049. *lisez :* 1089.
Page 75. ligne 15. avant le jour marqué par le combat. *lisez :* pour le combat.
Page 85. lig. 1. le 15. Janvier 1103. *lis.* le 16. Janv. 1105.
Page 94. ligne 21. tint un Concile à Redon l'an 1133. *lisez :* l'an 1132. car Hildebert, qui y présidoit, mourut le 18. Décembre de l'an 1132.
Ibidem ligne 29. Deux ans après l'Archevêque. *lisez :* Trois ans après l'Archevêque Hugues.
Page 102. ligne 32. mort l'an 1157. *lisez :* l'an 1137.
Page 104. à la marge, l'an 1148. *lisez :* 1158.
Page 12'. lig. 14. Comte de Ferriere il le joignit. *Mettez un point & une virgule après* Ferriere.
Page 158. ligne 31. au Couvent des Dominiquains de Valsecret. *lisez :* des Prémontrés.
Page 165. ligne 41. qui avoient succédé. *lisez :* qui avoit.
Page 219. ligne 48. Arnaud Archevêque de Tours. *lisez :* Renaud.
Page 224. lig. 20. un corps considerale. *lis.* considerable.
Page 317. ligne 49. qu'ils oublieront. *lisez :* qu'elles oublieront.
Page 327. ligne 21. il passa le Rhin. *lisez :* le Rhosne.
Page 352. ligne 36. Henri qui étoit. *lisez :* qui étoit.
Page 399. ligne 9. qui se ressentiroit *lisez :* qui ressentiroit.
Ibidem ligne 48. A peine Bazvalen se fut retiré. *lisez :* se fut-il retiré.
Page 401. ligne 16. quoique signé. *lisez :* signée.
Page 403. ligne 7. il consentit. *lisez :* il consentoit que.
Ibidem ligne 17. le Duc lui remit. *lisez :* leur rémit.
Ibidem ligne 21. avoit tant desiré. *lisez :* desirée.
Page 410. ligne 31. toutes ses entreprises : *lisez :* les entreprises.
Page 411. lig. 9. afin du pouvoir. *lis.* afin de pouvoir.
Ibidem ligne 37. & enfin que s'il survenoient : *lisez :* survenoit.
Page 437. ligne 4. qui lui étoit dûes. *lisez :* étoient dûes.
Page 451. qui avoit été son Gouverneur. Il ne faut pas prendre cette expression à la lettre ; le Duc de Berri n'ayant jamais été chargé du gouvernement & de l'éducation du Roi : mais il donna volontairement tous ses soins à l'un & à l'autre, comme le remarque l'Anonyme de S. Denis Tom. 2, pag. 816.
Page 454. ligne 34. Chevavalier Breton. *lisez :* Chevalier.
Page 494. ligne 54. ceux qui avoit conseillé. *lisez :* qui avoient conseillé.
Page 520. ligne 42. ce que l'on feroit de Sablé. *lisez :* de Sillé.
Page 564. ligne 32. nous apprennent que Darerea. *lisez :* de Darerea.
Page 580. ligne 35. vers le milieu du VII. siécle. *lisez :* du VI. siécle.
Page 633. ligne 44. Actius. *lisez :* Aetius.
Pag. 689. ligne 25. page 861. *lisez :* page 86.
Page 715. lig. 57. dans laquelle il verra. *lisez :* ils verront.
Page 847. ligne 59. Oratius marqué dans le Titre de 900. *lisez :* de 990.
Page 853. ligne 27. leurs villes étoient maritimes & leur territoire touchoit à l'Ocean. *lisez :* ou du moins leur territoire touchoit à l'Ocean.
Page 855. ligne 25. Blablia. *lisez :* Blabia.
Page 862. ligne 1. Optimates Rhedonensis. *lisez :* Rhedonenses.
Page 975. ligne 57. transporta l'an 809. *lisez :* l'an 869.
Page 977. lig. 15. Guethenoc & qualifié. *lis.* est qualifié.
Page 1001. ligne 4. Jean Piet vivoit encore l'an 1614. *lisez :* 1654.
Page 1019. ligne 21. pour les punir à l'attentat. *lisez :* de l'attentat.
Page 1025. ligne 65. le Roi Salomon III. meurt. *lisez :* Salomon II.
Page. 1035. ligne 49. les Bretons attaquent les Normans ou sont battus, *lisez :* & sont battus.
Page 1054. Il échoue devant Nantes. *lisez :* devant Xaintes.
Page 1082. ligne 3. l'an 1432. de J. C. *lisez :* 1425.





